
BIBLIOTECA·CAPRONI
·VIZZOLA·

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIERES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,
DE SAVANS ET D'ARTISTES.

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE

NOUVELE ÉDITION ENRICHIE DE REMARQUES

DÉDIÉE À LA SÉRÉNISSIME

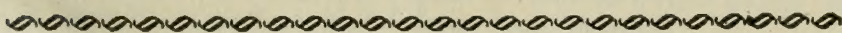
RÉPUBLIQUE DE VENISE

HISTOIRE

TOME PREMIER.



À PADOUE



M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation et Privilége.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

M. le chevalier de Jaucourt, que son zele pour les lettres & l'étendue de ses connoissances ont rendu si utile à l'Encyclopédie, s'étoit chargé, dans la premiere édition de cet ouvrage, de plusieurs des principaux articles concernant la noblesse & le Blason; il les avoit traités avec une philosophie qui devenoit en lui de la générosité, & qu'un roturier auroit peut-être eu tort de montrer. Peu de gens auroient eu, comme M. le chevalier de Jaucourt, le courage d'écrire contre des avantages dont ils jouissoient, & de vouloir détromper d'une erreur qui leur étoit utile; c'étoit cependant à un homme de son nom à faire ainsi les honeurs de la noblesse & des grands noms; mais, osons le dire, il les a trop faits. Qu'il eût traité de préjugé la noblesse, ce n'est pas toujours condamner une idée établie, que de la traiter de préjugé; il peut y avoir des préjugés utiles, & que la philosophie même enseigne à respecter: mais il cherche à donner du ridicule à celui-là; il l'ataque dans sa source; & non content d'établir que la nature nous fait tous égaux par la naissance, la mort & le malheur, il soutient qu'elle a tant contrarié la loi, qu'il n'y auroit en effet ni noble, ni roturier, si les secrets de la nature étoient dévoilés: il se plait à voir dans toute généalogie indistinctement un mélange confus *de pourpre & de haillons*, *de sceptres & d'outils*, *d'honeurs & d'opprobres*. On peut lui acorder tout, par l'impossibilité de rien établir & de rien détruire en ce genre: peu de races sans doute descendent, comme dit Boileau, *de Lucrece en Lucrece*, des auteurs que les titres indiquent & que la loi reconoît: les noms devroient se perpétuer par les femmes, pour que le sang fût sûrement transmis avec le nom, mais dans les idées saines de la noblesse, le hazard, le secret de la naissance n'est rien, l'éducation seule fait tout; & n'est-ce rien que ces principes d'honeur, d'élévation, de courage, dont l'idée d'être issu d'un sang illustre fait aux nobles un devoir plus sacré, principes qui se transmettent, non pas peut-être avec le sang, mais par une éducation systématique, continuée de génération en génération? N'est-ce rien que ces anathêmes lancés par Juvénal, par tous les moralistes, & sur-tout par l'opinion contre les fils dégénérés? Et puisqu'on ne peut espérer de conduire à la fois tous les hommes à la vertu, n'est-ce rien que d'y mener plus sûrement, par des moyens particuliers, une portion choisie de l'humanité?

Mais ces moyens sont chimériques!

Non, s'ils sont efficaces. Qu'importe que quelques hommes se croient mal-à-propos supérieurs aux autres hommes, si par cette erreur ils le devienent réellement? Qu'importe que ce soit la vanité qui grave plus profondément dans leur âme les principes de l'honeur, le zele pour la patrie, l'ardeur pour la servir & pour la défendre? S'il est vrai qu'il ne faille rien espérer des humains que par leurs foiblesses, mettons ces foiblesses à profit, faisons-en des instrumens de vertu.

Mais, dira-t-on peut-être, si l'idée d'être issu d'un sang illustre, & les distinctions atachées à ce hazard heureux peuvent élever les nobles au dessus des autres hommes, & leur faire un devoir particulier des devoirs communs du citoyen, n'est-il pas à craindre que l'idée d'être confondus dans la foule ne rabaisse les roturiers au dessous d'eux-mêmes, qu'elle ne les porte, privés comme ils le sont des encouragemens & des récompenses réservés aux nobles, à se dispenser des devoirs dont ils regardent les nobles comme spécialement chargés? Si le sentiment de la noblesse peut ennoblir encore, le sentiment de la bassesse ne peut-il pas avilir? Alors la noblesse ne donneroit à une foible partie de la nation un petit ressort factice, qu'en privant la nation entiere de tout ressort & de toute énergie.

Je réponds que cet inconvénient ne pouroit ariver que par la mal-adresse du Gouvernement, s'il mettoit entre les nobles & les roturiers une bariere que ceux-ci ne pussent jamais franchir, mais qu'il ne peut avoir lieu

dans un état où la carriere de l'honeur est ouverte à tout le monde.

Patere honoris scirent ut cuncti viam
Nec generi tribui, sed virtuti gloriam.
PHÆDRE.

Il ne peut avoir lieu dans un État, où la noblesse conserve son origine respectable, où elle continue d'être ce qu'elle a été dans sa source, c'est-à-dire, le prix de la valeur, des talens, des services, des vertus; alors le roturier envisage la noblesse comme un but proposé à ses travaux, il la regarde d'un œil, non d'envie, mais d'émulation; il dit: *Voilà où je puis parvenir, voilà l'héritage que je puis laisser à mes enfans.* Il s'établit alors entre le noble & le roturier une concurrence heureuse; l'un travaille à n'avoir point d'égal, l'autre à n'avoir point de supérieur; celui-ci veut atteindre celui qu'il voit devant lui; celui-là craint d'être atteint, & l'État est servi. La noblesse peut donc être regardée comme une institution politique avantageuse. Que l'ennoblissement soit ce qu'il doit être, c'est-à-dire, la récompense d'une grande, d'une belle, d'une bonne action, d'un service public & connu, non une simple marque de faveur toujours suspecte d'être le fruit de l'intrigue, & les nouveaux nobles n'envieront point aux anciens cet avantage de l'ancienneté, tout considérable qu'il est & qu'il doit être en matiere de noblesse. Nous disons: *& qu'il doit être*, car si les fils n'ont pas dégénéré de la vertu de leurs peres, plus une race est anciene, plus elle a produit de sujets utiles à la patrie, plus par conséquent elle doit être chere & respectable à cette même patrie.

M. le chevalier de Jaucourt étant si peu favorable à la noblesse, ne pouvoit pas l'être davantage au Blason, qui n'est que la connoissance des signes par lesquels les nobles se distinguoient des roturiers & se distinguoient aussi entr'eux.

„ Il n'y a pas, dit-il, une seule brochure „ sur l'art de faire des chemises, des bas, des „ souliers, du pain; l'Encyclopédie est le pre„ mier & l'unique ouvrage qui décrive ces „ arts utiles aux hommes, tandis que la li„ brairie est inondée de livres sur la science „ vaine & ridicule des armoiries; je ne les „ vois jamais, ces livres, dans des bibliothe„ ques de particuliers, que je ne me rapele la „ conversation du pâtre, du marchand, du gen„ tilhomme, & du fils de Roi, que la Fon„ taine fait échouer au bord de l'Amérique; „ là, se trouvant ensemble & raisonant sur les „ moyens de fournir à leur subsistance prochai„ ne, le fils de Roi dit, qu'il enseigneroit „ *la politique. Le noble poursuivit:*

Moi je sai le Blason, j'en veux tenir école,
Comme si devers l'Inde, on eût eu dans l'esprit
La sote vanité de ce jargon frivole.

„ Le temps n'est pas encore venu parmi „ nous, où l'art héraldique sera réduit à sa „ juste valeur, &c. „.

M. le chevalier de Jaucourt commence par avoir raison; avant l'Encyclopédie, les objets les plus utiles, les objets méchaniques, étoient négligés comme ignobles. Cette erreur venoit du régime féodal & tenoit à des idées fausses & exaltées sur la noblesse & sur la roture qu'on regardoit comme séparées par un intervalle immense. Tout exercice inconnu à l'anciene noblesse étoit réputé vil, les métiers, les arts, les sciences même; on sait aujourd'hui que tout ce qui est utile, est noble, & l'Encyclopédie n'a pas peu contribué à établir cette vérité.

Le reste du discours de M. de Jaucourt est d'une exagération manifeste. La science des armoiries n'a rien de plus ridicule que celle des autres distinctions établies parmi les hommes; elle est ignorée & chez les sauvages de l'Amérique & dans les états despotiques de l'Orient, par des raisons qui ne sont pas à l'avantage de cette ignorance; mais dans la plupart des monarchies mitigées, la noblesse & ses distinctions tienent à la constitution de l'État; quelque progrès que fassent dans la suite nos lumieres, & quelque contraires qu'elles puissent être aux distinctions de la noblesse, l'art héraldique ne sera probablement jamais oublié; il tient trop essentiélement à l'histoire. Quand les révolutions du temps, de la fortune & de la politique auroient tout changé à cet égard, le passé ne pouvant pas n'avoir pas été, le Blason subsisteroit toujours comme monument historique. C'est, si l'on veut, l'histoire de la vanité, mais l'histoire de la vanité humaine ne se distingue pas de l'histoire des hommes.

Au reste M. le chevalier de Jaucourt,

avec tout son mépris pour le Blason, n'auroit pu répandre sur cette science autant de ridicule que certains écrivains héraldiques avec leur respect excessif & mal-adroit. Jaloux d'assurer à l'art qu'ils professoient, la plus haute antiquité (manie commune des savans sans lumieres), ils en ont été puiser l'origine dans les sources les plus reculées de l'histoire tant sacrée que profane; ils voient par-tout, dès l'enfance du monde, le Blason en honeur; ils le voient sous la même forme, ils l'énoncent dans les mêmes termes que le Blason moderne; s'ils ne nous présentent pas l'écusson d'Adam & des premiers Patriarches, ils commencent peu de temps après la tour de Babel & la confusion des langues; ils triomphent sur-tout au temps de Jacob; les figures emblématiques par lesquelles ce Patriarche mourant désigne le caractere ou annonce les destinées futures de ses enfans (Genese, chapitre 49) „ *Juda* est un „ jeune lion; *Issachar* est un âne fort; que „ *Dan* deviene comme un serpent; *Nepthali* sera „ comme un cerf; *Benjamin* sera un loup ra„ vissant „. Les pierres précieuses à quatre rangs & à trois pierres par rang, qui étoient posées sur le *Rational du jugement*, dans l'habillement du Grand-Prêtre, & sur lesquelles étoient gravés les noms des douze tribus (Exode, chap. 28), leur paroissent de véritables armoiries, qu'ils blasonent avec toutes les formules usitées aujourd'hui. Ils disent que *le lion de Juda étoit d'or en champ de Sinople; qu'Ephraïm portoit d'or, à un bœuf de gueules, &c.*

Un artiste, nommé Bara, qui a dessiné les Blasons anciens, donne à *Josué un écu d'or, à une tête de lion de gueules, arrachée, lampassée & armée d'argent;* comment ne lui donnoit-on pas le soleil qu'il avoit arrêté?

David portoit d'azur à une harpe d'or cordée d'argent, la bordure de même, diaprée de gueules, la diaprure remplie d'un mot hébraïque.

Les mêmes auteurs placent le Blason jusque dans la fable; ils le trouvent dans l'expédition des Argonautes & dans le siéges de Thebes & de Troye. Bara, déja cité, donne à *Jason la toison d'or, mise en pal, acornée d'azur.*

Tiphis portoit de pourpre à un grifon d'argent, membré, béqué de gueules, tenant dans sa grife droite la toison d'or.

Castor porte d'azur à une étoile d'argent; Pollux de gueules à une étoile d'argent, car ces deux freres n'étoient pas tout-à-fait de la même maison. D'ailleurs les armes, de l'aveu de ces savans, étoient alors personeles & non héréditaires.

Hercule portoit de pourpre à l'hydre d'argent, ombrée de sinople, armée de gueules.

Thésée, de gueules, au minotaure d'or, tenant sur son épaule droite une massue de pourpre.

Amphiaraüs portoit un écu de pur argent, comme n'ayant encore rien fait de glorieux,

Parmaque inglorius alba.

Au contraire, Agamemnon portoit la tête d'un lion, avec cette inscription en un vers grec:

Voici l'éfroi du monde, Agamemnon le porte.

Cet emblême du moins est naturel, & Agamemnon pouvoit en effet le porter sur son bouclier ou sur son casque.

Mais qui a dit à Bara, que *Priam portoit de gueules, au lierre d'or?*

Anchise d'or, au demi-sol de pourpre?

Anténor, d'azur à un lion d'argent, ayant la tête d'un homme couverte d'un chapeau de gueules, tenant une boulete d'or avec ses deux pates?

Hector, d'or à un lion de gueules, armé & lampassé d'argent, assis sur une chaire pourpre, tenant avec ses pates une hallebarde d'argent, dont le manche est d'azur?

Et leur ennemi *Diomede, Roi d'Étolie, d'argent à un paon rouant d'azur, œillé d'or, acompagné de trois moletes de gueules?*

Le Blason des héros de l'histoire anciene n'est pas moins détaillé. *Alexandre le Grand, portoit d'or à un lion de gueules, armé & lampassé d'azur.*

Les armes d'*Alcibiade* sont d'un Blason moins chimérique & d'une allégorie plus ingénieuse; c'est un Cupidon embrassant la foudre de Jupiter.

Les royaumes & les républiques de l'antiquité avoient aussi leur Blason, c'est-à-dire, qu'ils portoient dans leurs enseignes une marque distinctive, comme les particuliers en portoient dans leurs armes; & si c'est-là ce qu'on entend par le Blason antique, soit des nations, soit des individus, c'est une chose qui peut aisément se supposer, qui est même connue jusqu'à un certain point par des devises & des emblêmes que l'histoire nous a conservés; mais il est ridicule de s'engager à détailler jusqu'aux moindres pieces de ce Blason dans le jargon moderne qui apartient à cette science.

Ce jargon est une autre objection qu'on fait contre le Blason. Ce n'est, dit-on, qu'une science de mots, qui rejete les noms communs que tout le monde entendroit, pour en adopter

d'étrangers & de barbares dont l'intelligence est réservée aux seuls initiés, qui a même une syntaxe à part, laquelle n'apartient à aucune langue connue. Si je dis que les armes de France ont un fond bleu d'où sortent trois fleurs de lis jaûnes, deux en haut, une en bas, tout le monde m'entend, & j'ai donné une idée exacte des armes de France; mais je n'ai pas parlé le langage du Blason. Si je dis au contraire: *Les rois de France portent d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux en chef, une en pointe*, je parle la langue du Blason, mais je ne suis plus entendu que de ceux à qui cette langue est familiere. Il y a plus. Supposons un homme qui ait fait une étude profonde des armoiries, qui sache distinguer celles de toutes les maisons de l'Europe & les faire distinguer aux autres en se servant du langage commun; supposons au contraire un homme qui ne sache aucunement distinguer les armoiries, ni les appliquer aux maisons qu'elles désignent, mais qui sache nommer en langage de Blason chaque piece des diverses armoiries qu'on lui présentera, il est clair que toutes les idées héraldiques seront d'un côté, tous les mots de l'autre, & que celui qui saura reconoître les différentes maisons à leurs armes, sera l'ignorant en blason, faute de savoir *blasoner*, c'est-à-dire, faute d'avoir su retenir une nomenclature bizâre.

En général la multiplicité des signes nuit à l'acquisition des connoissances; on surcharge la mémoire de nomenclatures infinies, & on présente à peine une idée à l'esprit. Les noms grecs sont d'un grand usage dans les sciences, parce qu'ils contienent presque toujours en un seul mot une définition complete de la chose; mais de quelque langue que vienent les mots *de gueules*, *d'azur*, *de sable*, *de sinople*, ils ne signifient toujours que *rouge*, *bleu*, *noir* & *vert*. C'est bien la peine de changer de noms pour cesser d'être entendu. Au lieu de créer ainsi par l'abus des mots & la multiplication des signes, des branches stériles d'une même science, il faudroit plutôt raprocher, & pour ainsi dire identifier par un même signe tout ce que les différentes sciences peuvent avoir de commûn. Si, par exemple, l'orthographe avoit conservé les étymologies dans toutes les langues, quelle facilité n'auroit-on pas à saisir la chaîne & la filiation de ces langues, à en démêler les ressemblances & les différences, à distinguer les langues-meres & celles qui en sont dérivées, à suivre la route par laquelle certains mots, dans chaque langue, sont arivés de leur signification primitive à la signification souvent très-éloignée qu'ils ont prise, à comparer dans ces variations la marche des différentes langues, à en observer les raports avec le génie & le caractere des peuples?

Les savans ont cherché une langue savante & universele, à la faveur de laquelle ils pussent s'entendre &communiquer entr'eux de toutes les parties du monde: le moyen de parvenir à ce but, ou d'en approcher, ou au moins d'y tendre, seroit de simplifier beaucoup, d'unir tout ce qui pouroit être uni, de confondre tout ce qui seroit commun, de rendre les signes aussi rares qu'on le pouroit, sans les rendre équivoques. Des raports ou sensibles & manifestes, ou finement aperçus, ont souvent fait donner un même nom à des objets entiérement disparates; les mêmes dénominations ont souvent été transportées du physique au moral & du moral au physique, ou appliquées à des objets du même genre, mais très-différens les uns des autres; on a, par exemple, appelé *ciel de lit* la partie supérieure qui couvre le lit, comme ce que nous appelons *le ciel*, nous paroît couvrir la terre. Jusque-là tout va bien. Cette méthode de désigner une chose par ses raports avec une autre, tend à simplifier la science des signes: mais pourquoi afoiblir ensuite l'idée de ce raport par des distinctions inutiles, & qui sont même en contradiction avec le premier dessein, qui étoit d'exprimer ce raport? Pourquoi des *ciels de lit* au pluriel, tandis que le pluriel naturel de *ciel* est *cieux*? Craignoit-on l'équivoque? Comment seroit-elle plus à craindre au pluriel qu'au singulier?

La contradiction est encore plus forte, quand on applique ce pluriel irrégulier *ciels* aux représentations que les peintres font du ciel; car c'est assurément bien le *ciel*, ce sont les *cieux*, soit ouverts, soit fermés qu'ils veulent représenter.

Pourquoi encore le travail qu'un ministre fait avec le roi exigera-t-il le pluriel irrégulier *travails*? La raison qui fait donner le nom de travail au compte qu'un ministre rend au roi des afaires de son département, n'est-elle pas que ce compte est censé être le résultat d'un travail important, & cette raison n'est-elle pas la même au pluriel qu'au singulier?

Il en est de même du mot *œil de bœuf* & du pluriel *œils de bœuf*.

Mais il en est autrement du mot: *lit de*

justice; on a eu beau faire, il a fallu qu'au pluriel on fît *lits de justice*. „ *On a tenu deux ou trois* LITS DE JUSTICE *pour cette afaire*.

Pourquoi toute cette bigârure ? C'eſt qu'on ne ſuit pas aſſez conſtament un même principe, qu'on n'eſt pas aſſez frapé de l'inconvénient de multiplier les ſignes & d'augmenter les difficultés de l'inſtruction. J'inſiſte ſur cet article, car je le crois de quelque importance, & peut-être auroit-il beſoin de réforme. L'inconvénient dont je me plains, celui de donner, indépendament des idées, une langue particuliere à apprendre, n'eſt point propre au Blaſon, il n'y a point de ſcience ou d'art où il n'ait lieu juſqu'à un certain point. Tout art, toute ſcience a & doit avoir ſes mots techniques : les inſtrumens, les outils, la manœuvre, les procédés divers de chaque art, ſoit libéral, ſoit méchanique, ne peuvent trouver leurs noms dans la langue commune. Mais que doivent être ces mots techniques, & quand doivent-ils être employés ? Voilà ce qu'il importe d'examiner. Quand ils ſont les ſignes néceſſaires & uniques des idées qu'ils repréſentent, rien de ſi utile que les mots techniques; mais ils ne ſont utiles que quand ils ſont néceſſaires, & toutes les fois qu'il y a dans la langue commune un mot qui donne à tout le monde une idée préciſe de la choſe qu'on veut exprimer, pourquoi créer un mot technique & dès-lors à charge, puiſqu'il faut commencer par en apprendre la ſignification ? Par exemple, & ſans aller plus loin, qu'étoit-il beſoin dans la marine des mots *ſtribord* & *bâbord* ? N'avoit-on pas dans la langue commune les mots de *droite* & de *gauche*, de *côté droit* & de *côté gauche* du vaiſſeau, qui étoient ſans embaras & ſans équivoque ? Je ſai que cette réflexion appliquée ainſi à deux mots devenus d'un uſage familier, quoique les ignorans les entendiſſent à peine au commencement de la derniere guerre, peut paroître petite ; mais donnons-lui toute ſon étendue, enviſageons dans ſa totalité l'inconvénient dont nous parlons, on verra qu'on perd à apprendre cette partie ſuperflue de la langue de certaines ſciences, un temps qu'on auroit pu employer à faire des progrès dans la ſcience même, & que cette liſte de ſignes ſur-abondans tient dans la tête la place d'idées & de connoiſſances réelles; c'eſt un abus qui n'eſt pas ſans ridicule, & pour s'en convaincre, il ne faut que voir ce qu'on penſe de cet étalage de mots techniques, quand il n'eſt pas autoriſé, & en quelque ſorte néceſſité par l'uſage. C'eſt un ridicule qui n'a point échapé à Moliere.

„ Quoi, monſieur, dit le pédant Lyſidas, la protaſe, l'épitaſe & la péripétie......

DORANTE.

„ Ah ! Monſieur Lyſidas, vous nous aſſomez avec vos grands mots ! Ne paroiſſez „ point ſi ſavant, de grâce; humaniſez votre „ diſcours, & parlez pour être entendu. Pen„ ſez-vous qu'un nom grec donne plus de poids „ à vos raiſons ? & ne trouveriez-vous pas qu'il „ fût auſſi beau de dire l'expoſition du ſujet, „ que la protaſe ; le nœud, que l'épitaſe, & „ le dénoûment, que la péripétie ?

LYSIDAS.

„ Ce ſont termes de l'art dont il eſt permis „ de ſe ſervir „.

Lyſidas ſe trompe, cela n'eſt permis que quand cela eſt commandé ; mais auſſi dans ce cas, ce ſeroit un autre genre de pédanterie que d'éviter avec affectation le mot technique autoriſé par l'uſage; quand la convention eſt faite, quand la regle eſt établie, il faut s'y ſoumettre.

Il en eſt de même des termes du Blaſon & de ſa ſyntaxe particuliere. La convention eſt faite, il faut la ſuivre. Après tout, les ſciences ſont bien auſſi ſouvent le réſultat des conventions arbitraires des hommes que de leurs connoiſſances réelles.

On peut alléguer encore en faveur de la nomenclature héraldique, qu'elle abrege, & que ſouvent elle exprime en un ſeul mot, ce qui ne pouroit être rendu en termes communs que par des périphraſes ; raiſon qui a ſuffi pour charger de mots techniques toutes les ſciences & tous les arts.

Mais c'eſt ſur-tout par l'allégorie, c'eſt par toutes ces chimeres myſtiques de la ſcience hiéroglyphique & ſymbolique, que les héraldiſtes ont défiguré & déshonoré le Blaſon; ils l'ont traité comme les *pédans* traitent Homere & Mathanaſius ſa chanſon de pont-neuf, ils ont entendu fineſſe à tout, ils trouvent une ſignification emblématique dans les métaux, dans les couleurs, dans les fourures, dans les animaux, dans les plantes, dans tous les meubles dont ſe compoſent les armoiries: l'un cite le *Timée* de Platon en faveur de la couleur de gueules ;

un héraldiste moderne s'écrie, avec le zele & le ton d'un missionaire: „ Impies, qui dans „ le cœur voudriez qu'il n'y eût point de Dieu, „ *dont* vos remords, qui ne vous quitent „ point, vous font sentir l'existence, appro- „ chez, ouvrez les ieux; que la cicogne vous „ fasse admirer par sa piété, celui dont elle „ est ainsi que vous l'ouvrage, & que sa re- „ conoissance vous inspire une sainte horreur „ de votre ingratitude!..... Quoi! vous ré- „ gimbez contre l'Être suprême qui vous a „ tiré des horreurs du néant, & vous voyez „ tous les jours la docilité du cheval qui n'a „ point d'entendement „!

Quand les allégoristes trouvent un lion, ou un aigle dans des armes, ils ont beau jeu, c'est la valeur, c'est l'élévation du héros qui est représentée: mais quand ils y trouvent la tête d'un âne, le groin d'un porc, la gueule d'un loup; alors ce n'est plus le héros, c'est un ennemi vaincu qu'on représente, & cet ennemi étoit un lâche ou un méchant; mais cette explication a au moins deux inconvéniens, l'un que rien n'indique quand l'allégorie regarde le vainqueur ou le vaincu, l'autre qu'en avilissant le vaincu on afoiblit le mérite de la victoire; en un mot, rien de plus ridicule que ces explications, rien de plus arbitraire que ces raports; n'ajoutons pas de nouveles chimeres à un art qu'on accuse déja d'être essentiélement chimérique; mais aussi n'imputons point à l'art héraldique les folies des héraldistes.

De quoi s'agit-il dans les armoiries? De se distinguer par un signe quelconque: la multitude & la variété infinie de ces signes prouvent que s'ils ont pu avoir dans l'origine quelque allégorie, ils l'ont perdue par succession de temps & qu'ils sont devenus très-indifférens; y chercher aujourd'hui le rafinement d'un sens allégorique, c'est imiter les sots qui mettent de l'esprit par-tout, & qui n'ont jamais conçu la simplicité. Les armoiries n'en feront pas moins utiles pour n'être qu'une distinction & non pas un emblême. Les distinctions sont nécessaires dans un état, où, par la constitution, tous les hommes ne sont pas réputés égaux, on ne peut s'en passer par-tout où il y a de la noblesse.

De quelque œil enfin qu'une philosophie sévere envisage la science du Blason, les nobles ne peuvent être indifférens à cet égard, & il ne feroit pas à désirer qu'ils le fussent.

Quant à ceux qui ne jouissent pas des avantages de la noblesse, outre qu'ils peuvent les acquérir un jour, comment auroient-ils le droit de négliger ou de mépriser ce qui concerne un ordre qui, dans les monarchies, tient si essentiélement à la constitution de l'état, & dont l'histoire est la plus belle partie de celle de la nation?

Mais les distinctions du Blason sont arbitraires & frivoles! Frivoles, si l'on veut: il faut pourtant les connoître, &, suivant l'expression d'un ancien, une curiosité honête ne les dédaigne point. *Frivola hæc fortassis.... videbuntur, sed tamen honesta curiositas ea non respuit*. Vopisc. in Aurelian.

Nous joignons ici le Blason avec l'histoire, à cause des raports nécessaires que ces deux sciences ont entr'elles, & nous faisons cependant du Blason un dictionaire particulier, parce que c'est une science à part & complete.

Nous joignons au Blason ce qui concerne les ordres de chevalerie hospitaliers, militaires & autres, tant à cause des raports généraux de la chevalerie avec la noblesse, que parce que les ordres de chevalerie & les armoiries pouroient bien avoir une origine commune des croisades.

Quant à l'exécution, les articles de l'*Encyclopédie* & ceux du *supplément*, forment le fond de cet ouvrage, & cependant c'est un ouvrage presqu'entiérement nouveau, soit par la multitude des articles ajoutés, soit par les retranchemens & les changemens faits à la plupart de ceux qui sont restés; lorsqu'on a conservé en entier quelque articles importans, on en avertit, ou en le déclarant expressément, ou en laissant subsister au bas de ces articles la marque qui désigne leurs auteurs.

Dans l'Encyclopédie, la liaison si nécessaire du discours avec les planches avoit été entiérement négligée, ou plutôt le discours & les planches avoient été faits séparément, & on avoit ajouté après coup, pour les planches une explication entiérement étrangere au discours; nous employons les mêmes planches; elles nous ont paru suffire; nous n'y avons fait que quelques légers changemens que le temps rendoit nécessaires, & dont les raisons seront ou évidentes par elles-mêmes, ou expliquées; à chaque article, nous prenons ordinairement pour exemples ceux que présentent les planches, & cependant nous laisions quelquefois

subsister une partie de ceux qui étoient déja cités & qui ne se trouvent point dans les planches, mais qui s'expliquent aisément par leur ressemblance avec ceux des planches, & qui en augmentant le nombre des exemples, enseignent de plus en plus à blasoner, qui d'ailleurs devoient souvent être conservés par des considérations particulieres.

On ne sera pas surpris de voir revenir plusieurs fois un même exemple dans différens articles & pour des mots différens; comme le mot de l'article est toujours sous-ligné, l'attention du lecteur est particuliérement fixée sur le mot pour lequel l'exemple est cité, & ce mot, dans un même exemple, est tantôt l'un, tantôt l'autre.

A la suite des planches de l'Encylopédie, nous plaçons celles du supplément; ces dernieres ne sont qu'au nombre de six, & ne feront qu'un tout avec celles de l'Encyclopédie.

Nous avons fait disparoître entiérement, pour les raisons exposées plus haut, ces allégories arbitraires & forcées, dont presque tous les livres héraldiques sont remplis.

Des traits d'histoire choisis & bien placés font l'ornement naturel d'un ouvrage, tel que celui-ci; il faut alors qu'ils se raportent uniquement aux armoiries, qu'ils en montrent l'origine ou les changemens, qu'ils rendent raison de ce qu'elles peuvent avoir d'honorable ou de remarquable; non seulement nous avons conservé ces sortes de traits, quand nous en avons trouvé, mais nous en avons ajouté plusieurs. Nous en avons aussi retranché beaucoup par une raison contraire. C'est assurément prodiguer l'histoire, & dénaturer les genres, que de raconter dans un dictionaire de Blason l'histoire personele d'un ministre, d'un général, sans aucun raport héraldique, & uniquement parce qu'il étoit d'une famille dont on cite les armoiries pour exemple de quelque piece ou meuble de Blason; nous avons supprimé ces sortes de récits sans motif & sans prétexte, nous les avons renvoyés à l'histoire, où est leur véritable place, & où nous pourons les employer, s'il y a lieu.

Nous avons mis à contribution les divers auteurs héraldiques, tant anciens que modernes, sur-tout la Colombiere & le pere Ménestrier, dont on avoit déja fait un grand usage dans l'Encyclopédie & dans le supplément; nous avons tiré des traits curieux & des observations très-justes d'un grand travail sur le Blason, qu'un militaire fort instruit de ces matieres, auxquelles sa naissance lui donne un motif & lui fait un devoir particulier de s'intéresser, a bien voulu nous communiquer, sans nous permettre d'autre marque de reconoissance que cet aveu, & en nous défendant expressément de le nommer & de le désigner.

La nature des choses & la variété des opinions nous ont souvent fait incliner vers le doute; on ne nous trouvera peut-être que trop éloignés du ton affirmatif de quelques héraldistes sur divers points, tels que les proportions des pieces de l'écu, honorables ou autres, soit entr'elles, soit par comparaison avec l'étendue du champ; sur les différens emplois réguliers ou irréguliers qu'on en peut faire; sur leurs dénominations mêmes; nous avons cru reconoître qu'en général il n'a dans le Blason qu'un très-petit nombre de principes fixes & incontestables.

Cette rareté même de principes nous laisse peu de choses à dire sur l'ordre dans lequel les divers articles doivent être lus, pour faire de ce dictionaire un traité. Le Blason a peu de regles & elles sont contenues dans un petit nombre d'articles, elles se trouvent même presque toutes rassemblées dans les seuls articles *Blason* & *blasoner*.

Le premier sur-tout traite en particulier, & sous autant de titres différens:

1°. De l'origine du Blason & de son étymologie.
2°. Des émaux.
3°. Des pieces honorables.
4°. De la position des pieces honorables.
5°. Des partitions ou divisions de l'écu.
6°. Des répartitions ou subdivisions.
7°. Des parties du corps humain employées dans le Blason.
8°. Des châteaux & tours.
9°. Des animaux & de leurs parties employées dans le Blason.
10°. Des instrumens de guerre.
11°. Des arbres, fleurs & fruits.
12°. Des astres.
13°. Des meubles d'armoiries proprement dits.
14°. De la position des pieces & meubles.

Cet article *Blason* est donc à lui seul le traité que nous cherchons & contient le précis des regles qui constituent l'art héraldique. De plus, chacun des objets traités dans cet arti-

cle, peut être vu à son article particulier, & ils indiqueront tous les autres articles à consulter, & l'ordre dans lequel ils doivent être consultés. Par exemple, le *traité des émaux*, soit dans cet article *Blason*, soit à son article propre, indiquera les deux métaux, les cinq couleurs, les deux fourures que le Blason emploie, leurs usages, leurs alliances, leurs oppositions, leur ordre; de même, *le traité des partitions & répartitions de l'écu* donnera la liste de toutes les formes que l'écu peut recevoir, indiquera comment elles naissent les unes des autres, & dans quel ordre chaque article doit être lu.

De même encore le *traité des pieces honorables & de leur position* nommera toutes ces pieces, même celles qui ne sont pas reconues pour telles par tous les héraldistes, & indiquera leur ordre.

Quant à la multitude des pieces & meubles (non distingués par le titre d'honorables) que les trois regnes de la nature peuvent fournir au Blason, (car il admet tout ou peut tout admetre), on sent bien qu'il n'y a aucun ordre à observer à cet égard.



(Π) DISCOURS

SUR L'AUTORITÉ DES HISTORIENS CONTEMPORAINS,

Par M.r le CHEVALIER TIRABOSCHI ;

Bibliothécaire du Sérénissime Duc de Modene, &c. &c.

C'EST sans beaucoup de peine & de labeur qu'on jouoit dans les siecles passés le rôle d'Historien. Vouloit-on écrire l'Histoire de sa patrie ? on ramassoit les ouvrages de ceux, qui en avoient parlé: s'ils ne contenoient que peu de choses & de peu d'importance, on interrogeoit les vieillards, qui de leurs aïeuls pouvoient avoir tiré les traditions transmises par leurs ancêtres : on rapeloit les contes débités autour du foyer domestique pour entretenir la famille pendant les longues nuits de l'hiver : ainsi en combinant les livres, les traditions, les fâbles, on formoit un nouvel ouvrage, auquel on donnoit le nom d'Histoire. Conférer les relations de différens Écrivains, examiner à qui l'on doive ajouter foi, remonter à la source des traditions vulgaires, déterrer les ancienes inscriptions & en puiser des vérités plus palpables, entrer dans les Archives, & avec le secours des chartes authentiques réformer la chronologie & l'Histoire ; ç'a été le soin de quelques génies distingués, tels que Sigonius, Panvinius, Alciati, Puricelli, & quelques autres en très-petit nombre qui leur ressembloient. La plupart des Historiens évitoit cette peine ennuyeuse & inutile. Ce qu'ils avoient lu dans un Auteur, quel qu'il fût, ce qu'ils avoient appris de ceux qu'on croyoit le mieux informés ; voilà le sujet de leur ouvrage. Ainsi, ayant disposé ce qui leur sembloit moins incroyable, ils publioient leur Histoire, en ne se souciant point de produire les monumens & les preuves de leurs relations. Le livre étoit applaudi par la plupart des soi-disans savans: plus l'on y débitoit de faits admirables, plus l'on obtenoit d'applaudissemens : si quelqu'un eût eu l'hardiesse d'en mettre en doute, il étoit montré au doigt, comme un causeur indocile & opiniâtre, qui ne vouloit pas ajouter foi à tout ce qui étoit passé sous la presse ; car en ce temps-là, imprimé & indubitable étoient chez le commun des hommes, des termes synonymes. À présent nous sommes bien plus rigoureux & séveres envers les Historiens: nous les citons à notre tribunal pour rendre compte de leurs assertions. S'ils n'ont point de fondement, ou s'ils n'ont pour garans que des traditions incertaines ou des Écrivains de même autorité qu'eux ; nous les rejetons avec dédain : nous voulons que toute assertion soit comprouvée ou par des monumens authentiques ou par des Écrivains dont l'autorité ne soufre point d'exception & dont les ouvrages exigent méritement notre foi & hommage.

Autorité de monumens, autorité d'Historiens: voilà les deux fondemens, sur lesquels s'apuie & se soutient la foi historique. Nous ne parlerons pas des premiers : à l'égard des seconds, nous ne dirons que ce qui suffit à l'objet de ce Discours ; c'est-à-dire, à examiner combien nous pussions nous fier des écrivains, qui nous raportent les événemens de leur temps, & combien ait de fondement la maxime posée par quelques-uns, qu'un récit est assez constaté lorsqu'il a en sa faveur l'autorité de quelque Auteur contemporain.

À la vérité, si tout homme qui prend la plume pour transmettre à la postérité la mémoire des événemens dont il a été témoin, eût les qualités nécessaires à un vrai & parfait Historien ; s'il ne raportât aucun fait qu'après l'avoir mûrement & diligemment avéré ; s'il sût bien distinguer ce qu'il a vu lui-même,

(Π) Les articles marqués avec ce signe (Π) sont des Éditeurs de Padoue ; & ceux de cette partie sont la plupart de M. le Chevalier Tiraboschi, qui a bien eu la bonté de nous les communiquer.)

de ce qu'il a appris des récits d'autrui ; si lorsqu'il raporte les faits sur la foi des autres, il examinât à toute rigueur le poids & l'autorité de leurs témoignages ; s'il veillât continuélement pour n'être pas surpris ou par une trop facile crédulité ou par une méfiance trop sévere ; si en donnant son jugement sur les persones, dont il doit ou peindre le caractere ou décrire les actions, il fût exempt de tout esprit de parti ; enfin, s'il fût un homme, en qui ni le désir des honeurs & des récompenses, ni la crainte des reproches & des chagrins eût la force de l'obliger ou à dissimuler ou à trahir la vérité : qu'il seroit doux & charmant de se promener, sous la conduite de tels Écrivains, par tous les âges écoulés, & en connoître exactement le génie, le penchant, les révolutions, les mœurs ! Mais dans la multitude presqu'innombrable d'Historiens que nous offre chaque siecle, y en a-t-il plusieurs, ou pour mieux dire, y en a-t-il quelqu'un qui réunit heureusement toutes ces qualités ? Pour juger droitement de ceux qui nous ont précédé, remarquons ce qui arive à nos jours, & prévenons le jugement, que nos descendans donneront sur les Historiens de notre temps.

J'ose me flater qu'entre la foule immense de livres que nous voyons chaque jour paroître de toute part, la fortune de notre siecle ne permettra pas qu'à un petit nombre de parvenir jusqu'à nos neveux, & que cet honeur ne sera acordé qu'à ceux dont le mérite est constaté. Mais si par malheur, après un ou deux siecles, il tombât entre les mains de quelque savant, je ne dis pas nos pitoyables gazetes, dont la propriété essentiele est de contre-dire aujourd'hui à ce qu'elles avancerent hier, mais plusieurs autres livres où l'on décrit les événemens de nos jours ou du moins on en fait quelque mention ; que penseroit-il de nos écrivains ? Quelle surprise, lorsqu'il les parcourrût l'un après l'autre ! Il me semble que je l'entend dire à soi-même : C'est-là donc le siecle éclairé ? C'est donc sous de tels points de vue qu'on envisageoit alors les objets ? Ce personage, diroit-il, placé dans un poste si éminent, qui devoit en conséquence être bien connu de tout le monde, pourquoi est-il comblé de louanges & d'éloges par quelques-uns, tandis que d'autres se plaisent à le maltraiter, & nous le représentent sous un aspect des plus défavorables ? Voilà le même fait, décrit par un Historien, déguisé par un autre & montré sous une forme tout-à-fait contraire. Voyez-vous que d'éloges prodigue cet Auteur à un homme, qui semble n'avoir pas même été connu de tous les autres ? Je l'ai vu cet ouvrage, qu'on nous présente ici comme une chose divine : le monde, ce me semble, pouroit bien en manquer sans aucun détriment. Quel amâs de méprises dans ce livre qu'on nous donne pour très-exact ! Je m'aurois laisé surprendre sans doute, si d'autres écrivains plus dignes de foi ne m'en eussent pas averti.

Je ne veux pas cependant décrier outre mesure notre siecle : j'avoue même, que dès que l'art d'écrire & celui sur-tout d'imprimer ont été connus des hommes, chaque siecle a eu des écrivains, qui avoient été destinés par la nature à tout autre emploi qu'à celui de composer des livres, ou qui ne firent pas un bon usage des talens qu'ils en avoient reçus. Mais une plus grande liberté de penser & d'écrire, louable lorsqu'elle est resserrée entre les bornes de l'équité, vicieuse & criminele lorsqu'elle se laisse emporter par les passions ; mais une plus grande hardiesse à jouer le rôle & à usurper le titre d'écrivain, semblent peut-être plus communes à nos jours qu'aux siecles passés. Ainsi je crains, que si par malheur plusieurs livres qui paroissent çà & là sur l'Histoire de nos temps avoient une longue vie, nos descendans n'eussent occasion de se former une idée bien peu avantageuse de nos études, & de demander, comment dans un siecle, qu'ils appéleront peut-être le siecle des méthodes nouveles, on en ait introduite une si pitoyable pour écrire l'Histoire.

Mais pourquoi vais-je me promenant loin de mon sujet ? Les réflexions qu'on a fait jusqu'à présent n'y sont pas, à la vérité, tout-à-fait étrangeres ; cependant il est temps de voir de plus près, quelle foi doit-on ajouter aux Auteurs contemporains. Je pose d'abord pour principe, que pour constater un fait quelconque, il ne suffit pas qu'il soit raporté par un Historien contemporain. Faut-il démontrer cette vérité ? Que de fois nous arive-t-il de rire de bon cœur aux dépens de certains Auteurs très-éloignés de nous, qui en voulant raporter les événemens de la Ville que nous habitons, à chaque mot nous débitent des fâbles ! Nous avons vu dans un journal littéraire qu'on imprimoit il y a peu de temps dans une ville savante d'Italie, nommer le *Parmesanin comme un célebre peintre de nos jours*. Pensez-vous donc

que sur l'assertion de cet écrivain mal-adroit, nos descendans croiront que ce Peintre vivoit à nos jours?

A la vérité, quoiqu'il semble très-facile d'écrire les événemens de son temps, il y a cependant plusieurs circonstances qui peuvent nous rendre suspect le témoignage même des Auteurs contemporains, parce qu'ils peuvent se méprendre par ignorance, & qu'ils peuvent nous tromper par malice.

Je dis d'abord qu'ils peuvent se méprendre même par ignorance. Et de combien de sources ne peut-elle pas tirer son origine? La distance des lieux, la nature des événemens, le peu de soin d'être exactement informé, la crédulité aux contes vulgaires: voilà quatre sources principales des méprises qu'on rencontre en si grand nombre dans les ouvrages de ceux qui raportent les év'nemens de leur temps. Parcourons-les briévement, & illustrons-en chacune par quelque réflexion pratique.

La distance des lieux est la premiere source de l'ignorance dans les Historiens. Un Italien, qui nous raporte ce qui est avenu de son temps en Espagne ou en Allemagne, un François qui nous donne l'Histoire des révolutions de la Pologne, un Européen qui nous fait le récit des guerres d'Amérique, pouront-ils exiger de nous une croyance aveugle, parce qu'ils narrent les faits arivés de leur vivant? Que de fois voyons-nous, dans la ville même que nous habitons, se répandre le bruit d'un cas avenu, ce bruit se changer peu à peu en certitude des soi-disans très-informés en indiquer jusqu'aux moindres circonstances, & lui donner une évidence si palpable, que ce seroit une témérité que d'y former aucun doute! Or si dans le même lieu il est souvent si difficile de démêler la vérité, que faut-il penser des faits qui arivent à une grande distance de nous? Parmi les diverses relations, qu'on acoutume de donner d'une même chose, parmi les contradicteurs qui nient un fait avancé par d'autres, comment un Historien qui est très-éloigné des pays où le cas est survenu, poura-t-il discerner le parti qu'il doit suivre, pour ne pas tomber en erreur? J'avancerai sur ce sujet une proposition, qui au premier aspect paroîtra peut-être un paradoxe; mais après qu'on l'aura examinée mûrement, je ose me flater, qu'elle semblera tout-à-fait conforme à la vérité: c'est que les faits arivés dans les régions lointaines seront décrits plus exactement par un Historien postérieur à leur époque, que par un Auteur contemporain. L'esprit de parti, la prévention, la colere, l'adulation, dirigent souvent la plume des Écrivains, qui nous donnent l'Histoire de leurs pays & de leurs temps; par conséquent nous ne pouvons pas nous empêcher de former des doutes sur leur sincérité. Mais à mesure que nous nous éloignons de ces temps-là, les égards qui comme un nuage épais couvroient la vérité & ne lui permettoient pas de se manifester à nos ieux, les égards, dis-je, s'évanouissent: la vérité se décele, & nous montre son aspect agréable, & nous ôte de l'incertitude au milieu de laquelle nous avions vécu jusqu'alors.

Or si nous voyons souvent des Auteurs contemporains dissimuler, altérer, déguiser à plaisir des faits publics & ébruités, que penserons-nous des événemens qui par leur nature sont plus difficiles à aprofondir? Voilà une autre source des méprises qu'on rencontre si souvent même dans les Auteurs contemporains. Nous nous fâchons quelquefois, contre les Historiens des siecles passés, de ce qu'ils nous raportent les événemens de leur temps trop séchement, & que satisfaits de nous communiquer ce qui est avenu, ils ne nous disent pas un mot sur les causes & les motifs de ces faits, & les ressorts secrets qu'on a fait jouer pour les mettre à effet. On ne peut pas nier qu'il ne s'excite en nous un plus vif intérêt, lorsque l'Historien non seulement nous promene par les champs de bataille, qu'il nous montre les armées ou victorieuses ou vaincues, les villes conquises, les provinces subjuguées; mais qu'en nous conduisant pour ainsi dire à la main, il nous fait entrer dans les cabinets les plus cachés, qu'il nous dévoile les desseins formés par la politique la plus fine, & que dans un coin écarté il nous fait voir un personage, apparemment ignoble, auquel plutôt qu'aux ministres les plus distingués l'on est redevable de quelque glorieux événement. Mais ces guides sont-ils toujours sûrs? L'hardiesse même qui leur permet de s'avancer dans ces lieux secrets, inaccessibles à un particulier, ne les trompe-t-elle pas quelquefois, & les engage dans des labyrinthes fâcheux? Il me semble que nous nous ayons trop corrigés du défaut dont nous accusons nos aïeuls; & que pour éviter celui-là nous sommes tombés dans le vice contraire, en nous empressant de deviner les motifs, les raisons, les moyens, les suites de tous les faits, lors même qu'il ne semble pas possible d'en venir à bout. C'est

un défaut, je le sai, bien plus dangereux dans ceux, qui nous raportent les faits arivés en des temps très-éloignés du nôtre; & je ne puis pas m'empêcher de rire aux dépens de certains Historiens de nos jours, très-renomés au reste, qui avec une admirable sécurité nous indiquent les secrets motifs des entreprises & les systêmes politiques de Darius, de Cyre, d'Alexandre, & peut-être même des premiers habitans de ce globe. Cependant il est trop difficile pour ceux même qui écrivent les événemens de leur temps, de pouvoir toujours heureusement épier les desseins occultes, les secrets ressorts mis en mouvement par les souverains & par les Princes; & plus un écrivain nous paroît les investiguer en homme curieux, plus il nous fait soupçoner que l'imagination & la prévention lui servent de guide dans cette recherche.

Cependant il est vrai, qu'un écrivain diligent, en consultant les relations les plus acréditées & les témoignages les plus convaincans des Historiens, en ramassant de toute part les monumens les plus sûrs & les plus authentiques, en s'entretenant avec les persones qui ont eu une grande part dans les afaires, peut examiner toute circonstance avec un si grand soin, que ni la distance des lieux le lasse tomber en erreur, ni le guide qu'il a pris pour s'avancer dans le secret des cabinets, l'engage dans un chemin obscur & tortueux. Mais cette diligence est-elle le partage des Historiens qui raportent les événemens de leur temps? Je crois au contraire que la troisieme source des méprises des Historiens doit être attribuée à leur négligence dans l'examen des faits qu'ils décrivent. Sur ce point même il me semble qu'une plus grande diligence soit employée communément par ceux qui traitent de ce qui est avènu aux temps plus reculés, que par ceux qui ne parlent que des événemens de leur âge. Ceux-là connoissent qu'il leur faut recourir à des Écrivains plus anciens, & tâchent par conséquent de s'atacher à celui d'entr'eux qui leur semble le plus digne de foi: lorsqu'ils rencontrent des opinions différentes ou des contradictions dans les récits, ils discutent mûrement quel d'entr'eux soit le plus vrai-semblable ou le mieux prouvé. Ceux-ci, au contraire, se flatant souvent d'être assez au fait de ce qu'ils doivent narrer, ne se soucient point de consulter les autres, ou de prendre un guide pour ne pas s'égarer dans le chemin. De là bien des faits adoptés par eux & débités comme très-exactes, que d'autres cependant, à leur insu, contestent & rejetent comme faux: de là les méprises sur l'ordre des temps & sur la position des lieux, faute de lumieres: de là la gloire d'une entreprise attribuée à un ministre, tandis qu'un autre y a un égal & peut-être même un plus grand droit: de là le déguisement de plusieurs circonstances intéressantes qui changent l'aspect des faits: de là, enfin, cet amâs d'inexactitudes, d'omissions, de fautes, que l'Historien eût pu éviter, si en se fiant trop de ses talens il n'eût pas négligé une diligence plus sévere dans la discussion des événemens dont il nous donne la relation.

Enfin, la quatrieme source des erreurs qu'on rencontre si souvent dans les Écrivains de l'Histoire de leur temps, c'est la crédulité aux contes populaires. J'avouerai d'abord, que ce défaut est bien plus rare à nos jours qu'il n'étoit chez nos aïeuls, lorsqu'il suffisoit qu'un fait eût été entendu de la bouche d'un autre, pour qu'il pût avoir lieu dans l'Histoire; lorsqu'un Historien ne pouvoit pas prétendre aux applaudissemens, à moins que dans son livre il n'insérât le récit des prodiges qui étoient alors très-en-vogue. Pour éviter ce vice même, nous sommes peut-être tombés dans le contraire, & à une crédulité aveugle nous avons fait succéder une opiniâtre & hardie incrédulité. Ce n'est pas cependant qu'on ne voie souvent des Écrivains d'Histoire, adorateurs crédules ou des gazetes publiques, aliment unique peut-être de leur esprit subtil & pénétrant, ou des contes débités parmi le commun du peuple qui croient avoir dans leur témoignage très-respectable un bon garant de la vérité de leurs récits, & qui monteroient en grande colere si quelqu'un fût assez hardi pour y former des doutes. Or un Écrivain, qui pose sur de tels fondemens son Histoire, peut-il exiger de ses Lecteurs une croyance aveugle, par la seule raison qu'il raporte les événemens de son temps?

Il est donc constaté que l'ignorance des Écrivains peut tirer son origine de plusieurs sources, & de plusieurs manieres ils peuvent tomber en erreur. Mais ce qui est bien plus fâcheux, c'est qu'ils peuvent aussi nous tromper à dessein: voilà un autre motif pour nous tenir en garde contre les assertions des Auteurs contemporains; ce dont nous allons traiter en peu de mots.

Il ne suffit pas qu'un Historien soit au fait

de ce dont il parle : il faut auſſi qu'il ſe propoſe d'en mettre ſes Lecteurs. Or cette ſincérité, qualité la plus importante peut-être d'un Hiſtorien, que d'obſtacles ne rencontre-t-elle ſouvent qui lui empêchent de paroître ? Je veux même ſuppoſer ce qui du reſte n'arive pas toujours ; c'eſt-à-dire, que l'Hiſtorien habite un pays, où l'on peut impunément montrer au public la vérité : où ce n'eſt pas un crime que de blâmer ce qu'il y a de repréhenſible, de manifeſter ce qu'on vouloit recéler ; où un Auteur n'a rien à craindre, ſi ſes portraits reſſemblent parfaitement aux originaux, ſi de ſon tribunal il donne la ſentence avec la même impartialité contre le plus vil plébéien & contre le ſeigneur le plus puiſſant. Mais cette liberté donnée à l'Hiſtorien, voudra-t-il toujours s'en ſervir ? L'adulation, la prévention, l'eſprit de parti, n'auront-ils jamais point de lieu dans ſon âme ? Voilà les trois obſtacles les plus forts, qui s'oppoſent à la ſincérité d'un Hiſtorien, lors particuliérement qu'il entreprend de raporter les événemens de ſon temps & de ſon pays.

Les actions des Grands forment ordinairement le ſujet de l'Hiſtoire : les Grands nous fourniſſent communément les motifs de craindre & d'eſpérer. Faut-il davantage pour que l'adulation s'empare aiſément de la place que devroit tenir dans l'Hiſtoire la vérité ? Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous fâcher, lorſque nous entendons les éloges très-impudens qui ont été donnés par des Hiſtoriens leurs contemporains, aux Caligula, aux Néron, aux Domitien & à pluſieurs autres, élevés au trône des Céſars pour le déshoneur & pour la ruine du genre humain. Mais nos deſcendans ne devront-ils pas, par la même raiſon, s'emporter contre nous, lorſqu'ils parcourront nos Hiſtoires ? Que de réflexions ſe préſentent à ce propos ſur des Vies, ſur des Éloges, ſur d'autres opuſcules dont notre ſiecle eſt trop fertile, & dont il aura peut-être un jour à rougir ! puiſqu'enfin la vérité, comme le ſoleil, diſſipe en peu de temps les nuages qui l'entouroient, & en ſe dévoilant aux ieux de tout le monde, elle couvre de confuſion ceux qui s'étoient flatés de la recéler.

Cependant il arive quelquefois, qu'on a dans l'Hiſtoire à parler de perſones, qui ne peuvent ni nourir nos eſpérances, ni nous cauſer la moindre crainte. Mais cela ſuffira-t-il pour qu'un Hiſtorien ne s'éloigne pas de la ſincérité ? Ne poura-t-il pas être ſéduit, pour ainſi dire, mal-gré lui, par ſa prévention même ? J'ai dit, mal-gré lui ; car il faut pardoner une erreur dans laquelle on ne tombe pas à deſſein, mais on y eſt, en quelque maniere, entraîné par la prévention. Cependant un Hiſtorien quelconque ſe laiſſant tromper par cette paſſion, ne peut éviter une reproche bien méritée. Quiconque entreprit d'écrire une Hiſtoire, devroit ce me ſemble, dire à ſoi-même : Je ſuis un homme ; cette ſeule conſidération doit diriger ma plume : la nation à laquelle j'apartiens, la famille dont je ſuis iſſu, mes inclinations particulieres, les principes qui ont été répandus dans mon âme par mes inſtituteurs (en en exceptant ceux qui ſont le fondement de l'honêteté & de la religion), enfin tous les égards particuliers ne doivent point s'ingérer dans cette afaire : la raiſon & le bon ſens ; voilà les guides que je dois ſuivre en écrivant. Mais eſt-il conſidérable le nombre de ceux, qui dénués ainſi de toute prévention repréſentent le perſonage d'Hiſtoriens ? Que les ſavans en donnent leur jugement ; qu'ils décident s'il ſoit aiſé à un écrivain d'Hiſtoire, de ſe défaire tout-à-fait des préjugés de l'éducation ou des penchans naturels.

Mais que dirons-nous de certains Hiſtoriens qui animés par l'eſprit de parti en mettant la main à la plume, au lieu de chercher la vérité, n'ont point d'autre but que ou de célébrer par des éloges outrés le faux mérite de ceux à qui ils ſe ſont lâchement vendus, ou de diffamer ceux à qui ils ont déclaré une guerre cruele & injuſte ? Écrivains menſongers, menteurs, qui ne rougiſſent pas d'en impoſer au public, qui en dépit de la ſaine raiſon & des monumens les plus authentiques, feignent des faits à plaiſir, les maſquent, répetent à volonté les calomnies mille fois repouſsées, donnent de l'encens à des Idoles, qui ne ſont pour les ſavans qu'un objet d'exécration & d'horreur. Le ſiecle éclairé & philoſophique, dans lequel, dit-on, nous vivons, a-t-il bani cette façon d'écrire auſſi déraiſonable & indécente ? Ou plutôt ne devons-nous pas craindre que nos deſcendans ne nous faſſent de juſtes reproches, en voyant que l'eſprit de parti n'a jamais eu autant de force & d'étendue qu'il en a à nos jours ? Cependant on ne doit pas diſſimuler que cette ſorte d'Écrivains eſt peut-être la moins dangereuſe ; car l'impoſture n'a jamais été de longue durée, & le venin qu'on tâche de répandre par de tels livres, eſt par ſa nature très-aisé à découvrir ; ce qui avertit les Lecteurs

de ne s'en laiſſer pas infecter. Mais en atendant que le temps ôte le voile, dont la malignité des hommes couvre ſouvent la vérité ; qu'il eſt facile à ces Écrivains de séduire injuſtement les mal-avisés ! qu'il nous eſt néceſſaire, par conséquent, de nous tenir ſur notre garde pour n'être pas dupés par ces trompeurs !

J'ai tâché juſqu'à préſent de découvrir & d'indiquer les écueils, auxquels peuvent échouer aisément les Auteurs qui écrivent l'Hiſtoire de leur temps. Il ſemblera peut-être à quelqu'un, que je veuille par cela rendre auſſi ſuſpect le témoignage de ces Hiſtoires, que la conséquence de ce Diſcours ſoit un dangereux Pyrrhoniſme univerſel. Mais ce n'eſt pas mon intention ; ce n'eſt pas la concluſion qu'on doit tirer de ce qu'on vient de dire. J'ai voulu ſeulement avertir les imprudens de ne pas adopter trop bonnement tout ce qui eſt raporté par un Hiſtorien contemporain. Mais puiſque j'ai indiqué les obſtacles, il eſt de mon devoir de montrer auſſi en peu de mots le chemin qu'on doit tenir pour les ſurmonter heureuſement, & pour diſtinguer où nous pouvons nous fier au guide qui nous offre ſes ſervices, & où devons craindre qu'il ne nous engage en des erreurs.

L'art employé par un juge ſavant & circonſpect pour découvrir ſi un homme appelé en juſtice eſt innocent ou coupable du crime dont on l'accuſe ; cet art, dis-je, nous eſt néceſſaire pour connoître quelle foi l'on doit à un Hiſtorien. Le juge épie attentivement le viſage, la couleur, les linéamens, les mouvemens, les emportemens, les paroles, les ſignes de celui qu'il a devant ſoi : il répete les mêmes queſtions, confronte les réponſes, remarque s'il s'embrouille, s'il s'embaraſſe, s'il ſe trouble, s'il évite les confrontations : de cette maniere quoique le criminel n'avoue rien, le juge le connoît indubitablement coupable, & le condamne. Nous devons en faire autant contre ces Hiſtoriens : nous devons les citer à notre tribunal. Un Hiſtorien ſavant, diligent, ſincere, libre de toute ſorte de prévention, ennemi de tout eſprit de parti, marque à chaque endroit l'amour de la vérité, & montre évidemment, ſans s'en vanter, qu'il n'a pas entrepris ſon Hiſtoire, qu'il n'eût auparavant ramaſsé avec un grand ſoin les monumens les plus authentiques. Mais s'il nous tombe entre les mains quelque Hiſtorien, qui ou faute de diligence dans la recherche des circonſtances, ou par quelque ruſe nous tend des piéges & tâche de nous précipiter dans l'erreur ; en l'examinant avec attention, nous pourons aisément nous convaincre ou qu'il a puisé à des ſources troubles & infectées ; ou qu'il a manqué de diligence dans l'examen des faits, des lieux, des perſones ; ou qu'il a adopté ſans diſcernement tous les contes populaires ; ou qu'il a dirigé ſon Hiſtoire à quelque but particulier, qui y a par conséquent occupé la place de la vérité : nous le verrons ſouvent en contradiction avec ſoi-même : il ne poura pas aſſez dérober les reſſorts qu'il emploie pour déguiſer & altérer la vérité.

S'il arive que différens Hiſtoriens nous raportent les mêmes faits ; alors il nous ſera plus aisé de connoître lequel d'entr'eux doit être compté parmi les Écrivains véridiques & acrédités. Convienent-ils dans l'eſſentiel & dans les circonſtances d'un fait ? tout doute s'évanouit ; la vérité paroît conſtatée par pluſieurs témoins. Y a-t-il entr'eux de la diverſité dans les opinions, de la variété dans les récits ? un juge ſavant poura décider ſans peine, à qui l'on doit ajouter foi. Il croira plus volontiers ce qui eſt raconté par pluſieurs, que ce qui n'a pour garant qu'un ſeul, à moins que celui-ci n'apporte des preuves ſi convaincantes, que toute autorité contraire en ſoit renversée. Il jugera ſainement, qu'un citoyen, bien plus qu'un étranger, eſt au fait des choſes de ſa patrie. Il connoîtra aisément l'Écrivain, qui ſépare avec plus de circonſpection le vrai de ce qui eſt douteux, qui marque dans ſes écrits une âme plus libre & plus ſincere, qui fait un plus grand uſage des monumens authentiques, qui a été mieux fourni par la nature du bon ſens, guide très-sûr en toute choſe pour découvrir la vérité. Il ſe défiera d'un Hiſtorien, qui prodigue les éloges ou eſt trop encliné à la ſatyre, qui peut avoir été dirigé dans ſon Hiſtoire par des égards particuliers, qui a écrit en des temps, en des lieux, où il n'étoit pas libre de manifeſter ſes vrais ſentimens. À l'autorité de cet Auteur il prépoſera l'aſſertion d'un autre, ſobre en louanges & en reproches, très-éloigné de tout intérêt particulier, aſſez libre pour pouvoir communiquer ſes pensées, & qui par conséquent ne fait ni ne veut altérer ou déguiſer la vérité.

Plût à Dieu que de ce que nous venons de dire ſur les qualités néceſſaires à un Hiſtorien pour mériter notre confiance, on n'eût pas à inférer que très-petit eſt le nombre de ceux à qui nous devons cet hommage.

BLASON.

BLASON.

ABAISSÉ, ÉE, adj. se dit de l'aigle, lorsque ses ailes paroissent pliées, de maniere que les extrémités ou pointes tendent vers le bas de l'écu, car ordinairement elles sont étendues en haut: les ailes *abaissées* de cet oiseau s'expriment par ces mots: *au vol abaissé*. (*Voyez pl. VI, fig.* 301.)

ABAISSÉ, ÉE, se dit aussi du chevron, du pal, de la bande, de la fasce, de quelques autres pieces & de quelques meubles de l'écu, posés dans une situation plus basse qu'à l'ordinaire.

ABAISSÉ, se dit encore du chef, lorsqu'il se trouve sous un autre chef, qu'on a par concession, ou par état.

Les chevaliers & commandeurs de Malte, qui ont un chef dans leurs armoiries, l'*abaissent* sous celui de la Religion.

Antoine de Paulo, élu grand-maître de l'ordre de Malte le 10 mars *1623*, mort le 10 juin *1636*, ayant bien mérité de l'ordre & fait plusieurs établissemens utiles, le chapitre général tenu en *1635* acorda, en reconoissance, à tous les aînés mâles de cette maison de Paulo, originaire de Gênes, établie à Toulouse, le privilége de porter dans leurs armes un chef de la Religion, qui est de gueules à la croix d'argent, avec les attributs de l'ordre pour ornemens extérieurs de leur écu.

En conséquence les aînés de la famille de Paulo, quoique mariés, portent d'azur à une gerbe de blé d'or & un paon rouant de même sur la gerbe; au chez cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent: ce chef *abaissé* sous un chef des armoiries de la Religion, de gueules à la croix d'argent; l'écu sommé d'une courone de marquis, & acolé d'un chapelet entrelâcé dans une croix à huit pointes derriere les armes.

La famille de Mellet de Fargues, en Auvergne, dont il y a eu plusieurs chevaliers de Malte, porte d'azur à trois étoiles d'argent, au chef d'or. Les chevaliers & commandeurs de ce nom *abaissent* ce chef sous celui de la Religion.

De même, François de Boczossel Mongontier, chevalier de Malte, commandeur, puis bailli, cité dans la premiere édition de l'Encyclopédie, portoit d'or au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux tires, *abaissé* sous le chef des armoiries de la Religion.

On peut voir à la *planche II*, *figure* 109, un exemple d'un chef *abaissé*, & à la *planche III*, *figure* 124, un exemple de trois pals *abaissés*.

ABAISSEMENT, ou ABATEMENT, f. m. C'est, ou ce seroit quelque chose d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur, & comme disent les héraldistes, la dignité, en conservant la mémoire de quelque action déshonorante, de quelque tache infamante.

Les *abaissemens*, ou *abatemens* sont la matiere d'une contestation entre les héraldistes; les uns les rejetent comme chimériques & comme contradictoires avec l'idée d'armoiries: les armes, disent-ils, étant des marques de noblesse & d'honeur, on ne peut y mêler aucune marque infamante, sans qu'elles cessent d'être des armes. Comment, disent-ils, pouroit-on, ou déterminer, ou forcer quelqu'un à porter des armes qui le flétriroient? Il faut ou laisser ces armes sans altération, ou les supprimer tout-à-fait, comme on en use dans le cas du crime de lêse-majesté, où on renverse entiérement l'écu pour marque d'une entiere dégradation.

Les historiens ont raporté le jugement de saint Louis contre les d'Avesnes; Marguerite, comtesse de Flandre, avoit eu deux maris, Bouchard d'Avesnes, & Guillaume de Dampierre. Elle avoit des enfans des deux lits; ceux du second prétendoient exclure ceux du premier; ils avoient, disoient-ils, découvert que Bouchard d'Avesnes étoit engagé dans les ordres avant son mariage, que par conséquent ce mariage étoit nul, & les d'Avesnes, sinon bâtards, du moins inhabiles à succéder. Les d'Avesnes croyoient voir Marguerite incliner pour les Dampierre; ils chercherent un juge plus juste que leur mere, & s'adresserent à Louis. Mezerai raporte que toutes les parties ayant comparu devant le roi, Louis demanda d'abord à la mere qui elle désiroit avoir pour héritiers, ou des d'Avesnes ou des Dampierre. *Les enfans légitimes*, répondit-elle, *doivent avoir la préférence*. Sur ce mot l'aîné des d'Avesnes, s'écria tout en colere: *Eh quoi! serois-je tenu pour bâtard de la plus riche P... qui vive?* Louis, le plus respectueux de tous les

fils, scandalisé d'un tel outrage, fait à une mere, ordona, pour punir d'Avesnes, ou plutôt pour lui donner une leçon, que, du lion de sâble en champ d'or qu'il portoit, il retrancheroit la langue & les grifes, *pour marque*, dit Mezerai, *qu'il ne devoit avoir ni paroles, ni armes contre sa mere.*

C'est ainsi, disent certains héraldistes, que l'*abaissement* peut se faire tout au plus par la suppression de quelques caracteres ou honorables, ou indifférens, mais jamais par l'introduction d'aucun signe diffamant, & alors l'*abaissement* n'ayant rien d'apparent, n'a rien de réel.

D'autres auteurs héraldiques soutienent la réalité de l'*abaissement*; ils en citent plusieurs exemples; ils en prescrivent même la forme.

L'*abaissement* se fait, disent-ils, ou par reversion, ou par diminution.

Par reversion, en tournant l'écu du haut en bas, ou en enfermant dans le premier écusson un second écusson renversé.

Par diminution, en dégradant une partie par l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une bâre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe sénestre, un gousset, &c. (*Voyez* chacun de ces mots à son article.)

On ajoute que ces marques doivent être de couleur brune ou tannée, sans quoi ce seroient des marques d'honeur & non de diminution.

Il paroît que s'il y a réellement des exemples d'*abaissement* en armoiries, ces exemples sont rares, relatifs à des circonstances particulieres, & ne forment point de regle générale.

ABEILLE, subs. f. mouche à miel: sa situation est d'être montante & volante. (*Voyez à la pl. VI, fig. 326*, les armes de la maison Barbérin.)

ABISME, ou ABÎME, s. m. EN ABÎME, ou EN CŒUR, se dit d'une piece ou meuble de l'écu qui est au centre ou milieu, sans toucher ni charger aucune autre piece. Ainsi on dit d'un petit écu placé au milieu d'un grand, qu'il est *en abîme*: toutes les fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui est au milieu est *en abîme*, comme si on vouloit dire que les autres grandes pieces étant élevées en relief, celle-là paroît petite & comme cachée & abîmée. Une piece *en abîme* est ordinairement au milieu de trois autres pieces ou meubles, & est nommée la derniere. Il porte trois besans d'or avec une fleur de lis *en abîme*.

Voisin porte d'azur à trois étoiles d'or, un croissant d'argent mis *en cœur* ou *en abîme*; cependant la piece *en abîme* est quelquefois seule.

ABOUTÉ, ÉE, adj., se dit de quatre hermines, dont les bouts se répondent & se joignent en croix.

Hurleston, en Angleterre, d'argent à quatre queues d'hermines en croix, & *aboutées* en cœur.

ACHEMENS, s. mascul. plur. lambrequins ou chaperons d'étofe découpés, qui environent le casque ou l'écu. Ils sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries.

ACOLADE, s. f. cérémonie qu'on employoit en conférant l'ordre de chevalerie, dans le temps où les chevaliers étoient reçus en cette qualité par les princes Chrétiens. Elle consistoit en ce que le prince armoit le nouveau chevalier, l'embrassoit ensuite en signe d'amitié, & lui donnoit sur l'épaule un petit coup du plat d'une épée. Cette marque de faveur & de bienveillance est très-anciene. Grégoire de Tours écrit que les rois de France de la premiere race, donnant le baudrier & la ceinture dorée, baisoient les guerriers à la joue gauche, en proférant ces paroles, *au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit*, & comme nous venons de dire, les frapoient de l'épée légérement sur l'épaule. Un ancien auteur de la vie de Louis le Débonaire, raporte à l'année 791, que ce prince, âgé alors d'environ treize ans, fut armé solemnélement au château de Rensbourg par Charlemagne, qui lui ceignit l'épée, *ibique ense accinctus est*. C'étoit un reste d'un ancien usage des Francs & des Germains, qui faisoit, du moment où l'enfant recevoit avec les armes le droit de défendre la patrie, une des grandes époques de la vie; & ce fut le commencement de cet autre usage si célebre depuis sous le nom de *chevalerie*. Ce fut à peu près ainsi que Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, conféra la chevalerie à Henri son fils, âgé de dix-neuf ans, en lui donnant des armes; le chevalier qui recevoit l'*acolade* étoit nommé *chevalier d'armes*, & en latin *miles*; parce qu'on le mettoit en possession de faire la guerre, dont l'épée, le haubert, & le héaume, étoient les symboles. On y ajoutoit le collier comme la marque la plus brillante de la chevalerie. Il n'étoit permis qu'à ceux qui avoient ainsi reçu l'*acolade*, de porter l'épée & de chausser des éperons dorés, d'où ils étoient nommés *equites aurati*; différant par-là des écuyers qui ne portoient que des éperons argentés. En Angleterre, les simples chevaliers ne pouvoient porter que des cornetes chargées de leurs armes: mais le roi les faisoit souvent chevaliers banerets en temps de guerre, leur permettant de porter la baniere comme les barons.

L'*acolade* (oserons-nous le dire?) étoit quelquefois un souflet; c'est ce que Ducange appele *Alapa militaris*; on vouloit, dit-on, par cette cérémonie, disposer le nouveau chevalier à supporter avec courage les humiliations mêmes; mais ces symboles sont toujours un peu équivoques, & les interprétations un peu arbitraires: n'étoit-il pas bien plus dans l'esprit militaire & chevaleresque de ces temps-là de ne jamais supporter l'humiliation; & ne vouloit-on pas plutôt dire au nouveau chevalier: *voilà le dernier afront qu'il vous soit permis d'endurer?* C'est dans ce sens que Moliere paroît avoir voulu faire la parodie de l'anciene *acolade*,

par la bastonade de M. Jourdain, à sa réception dans la dignité de *Mamamouchi; dara, dara, bastonara, non tener onta, questa star l'ultima afronta.*

En donnant l'*acolade*, on prononçoit ces mots: *Au nom de Dieu, de saint George, de saint Michel, de monseigneur saint Denis, &c. je te fais chevalier.* Quelquefois on disoit: *Soyez preux & loyal.*

Lorsqu'après la victoire de Marignan, François Ier voulut être armé chevalier sur le champ de bataille par Bayard; celui-ci, en le frapant doucement sur le cou du plat de son épée, lui dit: *Autant vaille que si c'étoit Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudoin son frere; certes, vous êtes le premier prince que oncques feis chevalier, Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite.* Il ne la prit point à la bataille de Pavie, & il fut pris.

L'*acolade* est encore d'usage dans les nouveaux ordres de chevalerie.

On trouve dans quelques vieux auteurs le mot substantif *acolée* pour *acolade.*

ACOLÉ, ÉE, adj. (& ACOLER, verb.) se prenent en plusieurs sens différens.

1°. Pour deux choses attenantes & jointes ensemble, comme les écus de France & de Navarre, qui sont *acolés* sous une même courone dans les armoiries de nos rois. Les femmes *acolent* leurs écus à ceux de leurs maris. Les fusées, les losanges, les macles (*voir ces mots*) sont aussi censées être *acolées* quand elles se touchent de leurs flancs ou de leurs pointes sans remplir tout l'écu.

Nagu de Varennes, en Beaujolois, d'azur à trois fusées d'argent, *acolées* en fasce.

Rohan, en Bretagne, de gueules à neuf macles d'or, *acolées* & aboutées trois trois en trois fasces.

2°. *Acolé* se dit des chiens, des vaches, des aigles, des cygnes & autres animaux qui ont des colliers ou des courones passées autour du cou.

De Valbelle, de Mairargues, de Tourve, en Provence, d'azur, au lévrier rampant d'argent, *acolé* de gueules.

De Nicolaï, d'azur, au lévrier courant d'argent, *acolé* de gueules & bouclé d'or. (*Pl. VI, fig.* 283.)

3°. Des choses qui sont *entortillées à d'autres*, comme une vigne à un échalas, un serpent à une colonne ou à un marbre, &c.

Chauvelin de Grisenoir, de Beau Séjour, à Paris, d'argent au chou sauvage de sinople à cinq branches, posé sur une terrasse de même, la tige du chou *acolée* d'une bisse d'or. (*Voir la pl. VIII, fig.* 429.)

Bignon, d'azur à la longue croix coupée d'argent, posée sur une terrasse de sinople, *acolée* d'un cep de vigne, feuillé & tigé de même, chargé de cinq grapes de raisin d'or; la croix cantonée de quatre flammes d'argent. (*Pl. IV, fig.* 169.)

4°. On se sert de ce terme pour les chefs, bâtons, masses, épées, banieres & autres choses semblables qu'on passe en sautoir derriere l'écu, & beaucoup mieux encore pour les colliers des ordres qui environent l'écu.

Les chevaliers des ordres *acolent* leurs armoiries de l'ordre de saint Michel & de celui du saint Esprit.

L'ordre de saint Michel *acole* de plus près l'écu, parce qu'il est de plus anciene création.

Les prélats associés à l'ordre du saint Esprit *acolent* leurs armoiries du ruban bleu d'où pend la croix du saint Esprit.

Les grand-croix & commandeurs de l'ordre de saint Louis *acolent* leur écu d'un ruban rouge où est atachée la croix du saint.

ACOMPAGNÉ, ÉE, adj. On appele dans le Blason, pieces honorables ou pieces du premier ordre, celles qui dans leur largeur la plus ordinaire remplissent à peu près la troisieme partie de l'écu, qui en occupent les principales places, & dont les extrémités touchent les bords de l'écu. Ces pieces sont souvent ou chargées, ou cantonées, ou côtoyées (ces mots seront expliqués en leur lieu) ou enfin *acompagnées* d'autres pieces réputées de moindre valeur dans le Blason. Le mot *acompagné*, convient à la fasce, au chevron, au pairle & à la pointe.

Esparbez, en Guienne, d'argent à *la fasce* de gueules, *acompagnée* de trois merletes de sâble.

Ranchin d'Amalry, de Fonfrede, en Languedoc, d'azur *à la fasce* d'or, *acompagnée* en chef de trois étoiles de même, & en pointe d'un puits d'argent.

Laurencin de la Bussiere, en Bourgogne, de sâble, au chevron d'or, *acompagné de trois étoiles* d'argent.

Baron, d'azur au chevron d'or, *acompagné* de trois moletes de même.

Une ou plusieurs bandes sont *acompagnées* lorsqu'elles ont à leurs côtés des pieces ou meubles *de longueur en séantes positions*, c'est-à-dire, perpendiculaires; car si ces pieces ou meubles étoient inclinés en diagonale dans le sens de la bande, alors la bande ou les bandes sont *acôstées.*

Acompagné se dit aussi du lion, de l'aigle, de divers animaux quadrupedes, volatiles ou reptiles, lorsque quelques meubles ou pieces se trouvent *en séantes positions* au dessus, au dessous, ou aux côtés.

La Bruyere, de Caumont en Champagne, d'azur au lion d'or, *acompagné* de trois mouchetures d'hermine.

ACORNÉ, ÉE, adj. se dit de tout animal à cornes, lorsque ces cornes sont d'un autre émail que le corps de l'animal.

Portail, semé de France, à la vache d'argent, clarinée de même, acolée, *acornée* & couronée de gueules. (*Voyez la pl. V, fig.* 273.)

ACOSTÉ, ÉE, adj. ou CÔTOYÉ, ÉE, se dit du Pal, de la bande de la bâre, quand ces pieces ont aux côtés d'autres pieces moindres. *Le Pal est acosté de six annelets*, quand il y en a trois d'un côté & autant de l'autre; la bande est *acostée*,

quand les pieces qui font à fes côtés font couchées du même fens, c'eft-à-dire en diagonale, & qu'il y en a le même nombre de chaque côté. Les bandes qui ont aux côtés des pieces rondes, comme befans, tourteaux, annelets, rofes, &c. s'appelent *acompagnées* plutôt *qu'acoftées*.

Ville-prouvée, en Anjou & en Champagne, de gueules à la bande d'argent *acoftée* de deux cotices d'or.

Nereftang de Gadagne, à Paris, d'azur à trois bandes d'or *acoftées* de trois étoiles d'argent; les étoiles posées entre la premiere & la feconde bande.

ACROUPI, IE, adj. fe dit du lion affis, comme de celui de la ville d'Arles & de celui de Venife; il fe dit d'autres animaux fauvages & autres lorfqu'ils font affis; il fe dit auffi des lievres & des lapins, qui font ramaffés, ce qui eft leur pofture ordinaire, lorfqu'ils ne font pas courans.

Pafchal Colombier, en Dauphiné, d'argent à un finge *acroupi* de gueules.

ACULÉ, adj. fe dit d'un cheval câbré & renverfé en arriere de maniere qu'il porte ou femble porter fur le derriere, & de quelques autres animaux dans la même fituation; il fe dit auffi de deux canons pofés fur leurs afûts, comme les deux que le grand maître de l'artillerie mettoit au bas de fes armoiries pour marque de fa dignité. (*Pl. XVII, fig. derniere.*)

Harling, en Angleterre, d'argent à la licorne *aculée* de sâble, acornée & onglée d'or. (*Pl. VI, fig.* 281.)

ADDEXTRÉ, ÉE, adj. ou ADEXTRÉ fe dit des pieces qui en ont quelqu'autre à leur droite; un pal qui n'auroit qu'un lion fur le flanc droit, feroit *adextré* de ce lion. (*Voyez pl. II, fig.* 68 & 71.)

ADOSSÉ, ÉE, adj. fe dit de deux animaux qui ont le dos l'un contre l'autre.

Defcordes, d'azur à deux lions *adoffés* d'or. (*pl. V. fig.* 246.) *Voyez* auffi les bards ou barbeaux de la *fig.* 337, *pl. VII.*

Il fe dit auffi en général de toutes les pieces de longueur qui ont deux faces différentes, comme les haches, les doloires, les marteaux, &c. On peut voir des croiffans *adoffés*, (*fig.* 369, 370, 374, *pl. VII.*) On appele *clefs adoffées* celles qui ont leurs panetons tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, comme les clefs paffées en fautoir derriere l'écu du Pape, & qui fervent d'ornemens extérieurs à cet écu. Par la même raifon les haches de la *pl. IX, fig.* 497, & les hallebardes de la *pl. X, fig.* 505, font *adoffées*.

AFRONTÉ, ÉE, adj. fe dit de deux chofes oppofées de front, comme deux lions ou deux autres animaux; c'eft le contraire d'*adoffé*.

Gonac, en Vivarais, de gueules à deux levretes *afrontées* d'argent, acolées de sâble, clouées d'or.

De Cornis, en Provence, d'azur à deux lions *afrontés* d'or, un cœur d'argent entre leurs pates de devant. (*Pl. V. fig.* 245.)

AFUTÉ, adj. fe dit d'un canon qui n'eft pas du même émail que fon *afût*.

Un canon d'argent, *afuté* de sâble.

AGNEAU, f. m. plus fouvent employé fous le nom de *mouton*. *Voyez* MOUTON.

On appele *agneau pafchal* celui qui tient une banderole ou panonceau chargé en bas d'une croifete. On le nomme auffi *agnus Dei*.

Hanus, en Lorraine, porte écartelé, au premier de finople à l'*agneau pafchal* d'argent; au fecond & troifieme, d'azur à deux palmes d'or en fautoir; au quatrieme de finople, à la croix d'argent alezée & acompagnée au canton féneftre d'une étoile auffi d'argent.

AIGLE, fubf. fém. dans l'art Héraldique, quoique très-fouvent mafculin dans la langue françoife.

C'eft fur l'*aigle* que les allégorifles ont le plus donné carriere à leur imagination. Ils ont mis à contribution la fâble & l'hiftoire pour illuftrer cette piece de Blafon qu'ils regardent comme la plus noble. Cet oifeau, difent-ils, a nouri Jupiter de nectar, lorfqu'il fe cachoit dans l'île de Crete, de peur d'être dévoré par Saturne fon pere; auffi ce même oifeau étoit-il confacré à Jupiter. C'eft le roi des oifeaux, c'eft le fymbole de la royauté: l'empereur, le roi de Pologne, &c. le portent dans leurs armes. Oui, mais des bourgeois anoblis l'y portent auffi; elle ne devroit pourfuivent-ils, être donnée qu'en récompenfe d'une action extraordinaire de bravoure ou de générofité. Cela fe peut; mais on la prend tous les jours à propos de rien.

„ Dans ces occafions, on peut permettre ou
„ une *aigle* entiere, ou une *aigle* naiffante, ou
„ bien feulement une tête d'*aigle* „.

Apparemment felon le mérite de l'action, mais encore un coup on prend l'*aigle* toute entiere fans avoir rien fait pour la mériter.

On repréfente l'*aigle* quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps & deux jambes: quand elle a les deux ailes ouvertes & étendues, on l'appele *éployée*; telle eft l'*aigle* de l'Empire qu'on blafone ainfi: *une* AIGLE ÉPLOYÉE *de sâble*, *couronée*, *languée*, *béquée & membrée de gueules*.

Le royaume de Pologne porte *de gueules*, *à* UNE AIGLE *d'argent*, *couronée & membrée d'or*. (*Voyez pl. VI, fig.* 300. *pl. XV, fig.* 1, & 6.)

Couronée ou *diadémée* fe dit de l'*aigle*, lorfqu'elle a un petit cercle fur la tête ou fur chacune de fes têtes; *languée* fe dit de fa langue, *béquée* de fon bec, *membrée* de fes jambes, *armée* de fes grifes, lorfque ces parties font d'un autre émail que fon corps.

L'atitude la plus ordinaire de l'*aigle* dans le Blafon, eft d'avoir les ailes ouvertes & étendues, de maniere que les pointes des ailes foient élevées en haut. Il y a cependant des *aigles* dont les ailes font repliées, en forte que les bouts tendent vers

le bas de l'écu ; on dit alors qu'elles *sont au vol abaissé*.

Fourcy, d'azur à une *aigle*, le vol *abaissé* d'or, au chef d'argent, chargé de trois besans de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 301.)

On voit aussi quelquefois des *aigles* dans d'autres atitudes ; il y en a de monstrueuses, à tête d'homme, de loup, &c.

L'*aigle* a servi d'étendard à plusieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont portée dans leurs enseignes, sont les Perses, selon Xénophon ; les Romains après avoir porté diverses autres enseignes, s'arrêterent enfin à l'*aigle* sous le second consulat de Marius : avant cette époque, ils portoient indifféremment des loups, des léopards & *des aigles*, au gré de leurs généraux.

Les *aigles romaines* n'étoient point peintes sur des drapeaux ; c'étoient des figures en relief, d'or ou d'argent, au haut d'une pique ; elles avoient les ailes étendues & tenoient quelquefois un foudre dans leurs serres ; au dessous de l'*aigle* on atachoit à la pique des boucliers, & quelquefois des courones.

Les uns disent que ce fut Constantin qui introduisit l'*aigle* à deux têtes, pour montrer que l'Empire, quoiqu'il parût divisé, n'étoit cependant qu'un même corps ; mais l'Empire n'étoit pas divisé sous Constantin, il l'avoit été sous ses prédécesseurs, & Constantin l'avoit réuni. Les autres disent que ce fut Charlemagne qui reprit l'*aigle*, comme étant l'enseigne des Romains & qu'il y ajouta une seconde tête, apparemment pour égaler les droits du nouvel empire d'Occident à ceux de l'empire d'Orient. Mais ces deux opinions sont détruites par deux observations, l'une qu'on voit une *aigle* à deux têtes dans la colonne Antonine, l'autre qu'on n'en trouve plus jusqu'au quatorzieme siecle, & qu'on ne voit qu'une *aigle* à une seule tête dans le sceau de l'empereur Charles IV, apposé à la bulle d'or.

Le P. Ménétrier croit que l'usage de l'*aigle* à deux têtes vient d'un temps où l'empire étoit divisé, & où deux empereurs occupoient en même temps le trône ; le P. Papebroch incline à penser que l'usage des deux têtes étoit purement arbitraire, & en effet il y a bien de l'arbitraire dans tous ces usages.

Les princes de l'antiquité, sur les médailles desquels l'*aigle* se trouve le plus souvent, sont les Ptolomées & les Séleucides de Syrie : une *aigle* avec le mot *consecratio* désigne l'apothéose d'un empereur.

Aigle blanc (l'ordre de l'). Ordre de chevalerie en Pologne, fut institué en 1325, par Vladislas ou Ladislas V, lorsqu'il maria son fils Casimir avec la princesse Anne, fille du Grand Duc de Lithuanie.

Les chevaliers de cet ordre portoient une chaîne d'or, d'où pendoit sur l'estomac un *aigle* d'argent couroné.

Frédéric Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, renouvela en 1705 l'ordre de l'*aigle blanc*, pour s'atacher par cette distinction, les principaux seigneurs Polonois, qui paroissoient pencher pour son rival Stanislas.

La marque actuele de cet ordre est une croix d'argent à huit pointes, émaillée de gueules, avec quatre flammes de même aux angles ; au centre de cette croix est *un aigle* couroné d'argent, ayant sur l'estomac une croix environée des trophées de l'électorat de Saxe.

Le collier est une chaîne ornée d'*aigles* couronés, le tout d'argent ; la croix y est atachée par un chaînon qui joint une courone royale enrichie de diamans.

Les chevaliers portent un ruban bleu sur l'épaule gauche. (*Voyez pl. XXV*, *fig.* 46.)

Il faut observer que l'*aigle* toujours féminin dans le Blason, en ce qui concerne l'intérieur de l'écu, est toujours du genre masculin, lorsqu'il s'agit des ornemens extérieurs ; on le voit dans l'ordre de l'*aigle blanc*, & dans celui de l'*aigle noir*.

Aigle noir (l'ordre de l'). Ordre de chevalerie de Prusse, institué le 18 Janvier 1701, par Frédéric, électeur de Brandebourg, trois jours après qu'il eut été couroné roi de Prusse.

La marque de l'ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur, ayant dans les angles quatre *aigles* de sâble ; au centre de cette croix sont les lettres F. R. en chifre, qui signifient *Fridericus rex*.

Le collier est une chaîne d'or, soutenant des cercles de même, chacun écartelé, avec une F & une R en chaque écartelure ; des courones électorales placées sur les cercles extérieurement : entre ces cercles des *aigles* de sâble ; le tout enrichi de diamans.

Les chevaliers portent un ruban orangé, qui de l'épaule gauche passe sous le bras droit, & d'où pend une croix bleue entourée d'*aigles noirs*. (*Voyez pl. XXV*, *fig.* 45.)

AIGLETE, s. f. terme dont on se sert, lorsqu'il y a plusieurs aigles dans un écu. Elles y paroissent avec bec & jambes, & sont fort souvent béquées & membrées d'une autre couleur ou d'un autre métal que le grôs du corps. L'aigle, même seule, est quelquefois nommée *aiglete*, lorsqu'elle est posée sur une piece honorable, & qu'elle n'occupe point la partie la plus apparente de l'écu.

Marescot, de gueules à trois fasces d'or, au léopard lioné d'hermines, brochant sur le tout, au chef d'or chargé d'une *aiglete* de sâble, couronée de gueules.

De la Trémoille, d'or au chevron de gueules, acompagné de trois *aigletes* d'azur, béquées & membrées de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 304.)

AIGLON, s. m. même chose qu'aiglete.

AIGUISÉ, ée, adj. se dit d'une croix, d'une fasce, d'un pal, dont les bouts sont taillés en pointe, de sorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus.

L'*aiguisé* differe du *fiché*, en ce que la pointe de l'*aiguisé* ne prend que tout en bas ; au lieu que le fiché va en s'apetiſſant depuis le haut, & ſe termine par le bas en une pointe aiguë.

Chandos, d'argent au pal *aiguisé* de gueules. Maney, d'or à la croix *aiguisée* de sâble. (*Pl. XII*, *fig.* 643.)

AILE DE S. MICHEL, ſ. f. Ordre de chevalerie qui ne ſubſiſte plus, & qui avoit été inſtitué par le premier roi de Portugal, Alphonſe I, en 1165, ſuivant le P. Mendo Jéſuite ; ou en 1171, ſuivant D. Micheli dans ſon *Teſoro militar de Cavalleria*, en mémoire d'une victoire remportée ſur le roi de Séville & les Saraſins, & dont il crut être redevable aux ſecours de Saint Michel.

Les Chevaliers ſuivoient la regle de S. Benoît ; ils faiſoient vœu de défendre la religion Chrétiene, de protéger les veuves & les orphelins ; c'étoit le véritable eſprit de chevalerie, avec ſon aſſociation ordinaire à l'eſprit religieux ; c'étoit auſſi l'eſprit de citoyens, car ces chevaliers veilloient particuliérement ſur la frontiere, pour ne pas ſoufrir qu'elle fût entamée & pour chercher tous les moyens d'en reculer les bornes.

La marque de l'ordre étoit une *aile* ou *demi-vol de pourpre*, le bout en bas, ſur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées & aiguiſées en ſautoir ; le tout d'or en forme d'étoile rayonante.

Les chevaliers portoient cette marque ſur l'eſtomac, & avoient pour deviſe *quis ut Deus* : c'eſt en latin la ſignification du nom hébreu *Michel*. (*Voyez pl. XXVII*, *fig.* 85.)

Ailes, ſ. f. plur. ſe portent quelquefois ſimples & quelquefois doubles ; on appele ces dernieres, *ailes conjointes*. Quand les pointes ſont tournées vers le bas de l'écuſſon, on les nomme *ailes renversées* ; on les nomme *ailes* élevées, quand les pointes ſont en haut. *Voyez* Vol.

AILÉ, ée, adj. Il ſe dit des animaux, ou autres pieces, auxquels on donne des ailes contre leur nature ; d'un lion, d'un léopard, &c. Il ſe dit encore des volatiles dont les ailes ſont d'un autre émail ou couleur que le reſte de leur corps. D'azur au taureau *ailé* & élancé d'or. De gueules au grifon d'or *ailé* d'argent.

Manuel, en Eſpagne, de gueules à une main de carnation *ailée* d'or, tenant une épée d'argent, la garde d'or.

AJOURÉ, adj. ſe dit du chef dont le haut eſt ouvert & échancré, en ſorte qu'on voit le fond de l'écu. Il ſe dit encore à propos des jours d'une tour & d'une maiſon, quand ils ſont d'une autre couleur que la tour ou la maiſon.

Il ſe dit auſſi de toute piece qui s'ouvre pour laiſſer voir le fond de l'écu.

Winterbecher, au Rhin, de sâble à la faſce crénelée de trois pieces *ajourées* d'or, acompagnées de dix croiſetes poſées 3, 2, en chef, & 3, 2, en pointe, de même. (*Pl. XII*, *fig.* 624.)

AJUSTÉ, ée, adj. ſe dit d'un trait ou d'une fleche prête à être lancée ; une fleche d'argent *ajuſtée*.

On doit dire en blaſonant, de quel côté la fleche eſt *ajuſtée*.

ALCANTARA (ordre d'). Ordre militaire, ainſi appelé d'une ville d'Eſpagne de même nom dans l'Eſtramadure. Il exiſtoit dès l'an 1170 ſous le nom de l'ordre de S. Julien du Poirier : il avoit été inſtitué par Gomez Fernand, & confirmé en 1177 par le Pape Alexandre III, ſous la regle de S. Benoît. Alphonſe IX, roi de Léon & de Caſtille, ayant conquis en 1212 la ville d'*Alcantara* ſur les Maures, en confia la garde & la défenſe à Dom Martin Fernandès de Quintana, douzieme Grand-Maître de l'ordre de Calatrava ; celui-ci remit cette place peu de temps après aux chevaliers de S. Julien du Poirier, qui prirent alors le nom d'*Alcantara*.

Après la priſe de Grenade & l'expulſion des Maures, la grande maitriſe de l'*ordre d'Alcantara* fut réunie à la courone de Caſtille, par Ferdinand & Iſabelle en 1489.

Les chevaliers d'*Alcantara* demanderent alors la permiſſion de ſe marier, & le Pape Innocent VIII la leur acorda.

La croix de cet ordre eſt de ſinople fleurdeliſée, un écuſſon ovale d'or, au centre de la croix, chargé d'un poirier du premier émail. (*Voyez pl. XXIII*, *fig.* 14.)

Cet ordre a en Eſpagne pluſieurs riches commanderies dont le roi diſpoſe en qualité de grand maître.

ALCYON, ſ. m. oiſeau qu'on a peine à reconoître d'après la deſcription des anciens : on dit qu'il vit ſur la mer & dans les marécages, qu'il couve ſur l'eau & parmi les roſeaux au commencement de l'hiver. On en a fait un meuble d'armoiries ; on le repréſente ſur ſon nid au milieu des flots de la mer.

Les naturaliſtes & les poëtes diſent que la mer eſt calme quand les *alcyons* ſont leur nid.

L'alcyon fuit devant Éole ;
Éole le fuit à ſon tour.

Il y a pluſieurs deviſes priſes de l'*alcyon*. Un *alcyon* dans ſon nid au milieu des flots, *alcedinis dies*, repréſente les jours heureux du regne d'un bon prince ; avec la deviſe, *ſilentibus auſtris*, un ſavant qui travaille dans le ſilence ; *agnoſcit tempus*, un homme prudent ; un *alcyon* au milieu d'une tempête, *nec quicquam terreor æſtu*, un guerrier intrépide au milieu des hazards.

De Martin, à Paris de gueules à l'*alcyon* d'argent, ſur une mer d'azur.

ALÉRIONS, ſ. m. pl. c'eſt le nom qu'on donne aux aigles ou aigletes repréſentées ſans bec ni jambes. On en peut mettre juſqu'à ſeize dans l'écu ; il y en a ſeize dans l'écu de Montmorenci. (*Voyez pl. VI*, *fig.* 307.) L'*alérion* eſt ordinaire-

ment représenté les ailes étendues ; en quoi il differe des merletes, qui ont les ailes serrées, & sont représentées comme passantes ; la merlete d'ailleurs a un bec, & l'*alérion* n'en a pas.

L'*alérion* est souvent seul & occupant le milieu de l'écu.

Mirçon, d'argent à l'*alérion* d'azur.

La maison de Lorraine, d'or à la bande de gueules, chargée de trois *alérions* d'argent. Les uns disent que les ducs de Lorraine ont pris pour armes des *alérions*, parce que le mot *alérion* est à peu près l'anagramme de Lorraine ; les autres parce qu'un prince de cette maison perça un jour d'un seul coup de fleche trois oiseaux, au siége de Jérusalem, & prit à ce sujet pour devise ces mots : *casusne Deusne ?* (*Voyez pl. XVIII, à la troisieme fig. les armes de Lorraine sur le tout.*)

ALEZÉ ou ALAISÉ, ÉE, adj. se dit de toutes les pieces honorables, chef, fasce, bande, bâre, pal, croix, sautoir, &c. qui ne touchent pas les deux bords ni les deux flancs de l'écu & qui sont comme suspendues.

L'Aubespine, d'azur au sautoir *alezé* d'or, acompagné de quatre billetes de même.

Rose, d'argent, au sautoir *alezé* de gueules.

Saint Gélais, d'azur à la croix *alezée* d'argent. (*Pl. III, fig.* 155.)

Broglie, d'or au sautoir *alezé* & ancré de gueule.

ALIX (l'ordre du chapitre d'). Paroisse de Marsy-sur-Anse, en Lyonois, a pour marque distinctive une croix à huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or, ornée de quatre fleurs de lis dans les angles ; au centre est l'image de S. Denis, portant sa tête mitrée, ayant une soutane violete, un surplis blanc, & une étoile de pourpre sur un fond rouge, symbole du martyre, avec cette légende : *auspice Galliarum patrono*. Cette croix est atachée par une chaîne de trois chaînons à un ruban couleur de feu. Au revers est une Vierge avec l'enfant Jésus, émaillé en bleu, sur une terrasse de sinople ; la légende qui l'environe, est : *Nobilis insignia voti*.

Ce Chapitre est composé de vingt-six chanoinesses, en comptant la supérieure : S. Denis en est le patron. Pour y être admise, il faut faire preuve par titres originaux, de six degrés paternels, la mere constatée demoiselle ; ce qui a été confirmé par des Lettres Patentes du roi, du mois de janvier 1755, qui permettent aux dames chanoinesses d'*Alix* de porter la croix atachée à un ruban rouge. (*Voyez pl. XXVII, fig.* 83.)

ALTERNÉ, ÉE, adj. On dit que deux quartiers sont *alternés*, lorsque leur situation est telle qu'ils se répondent en *alternative* comme dans l'écartelé où le premier quartier & le quatrieme sont ordinairement de même nature.

ALTESSE, s. f. *titre d'honeur* qu'on donne aux princes.

Les rois d'Angleterre & d'Espagne n'avoient point autrefois d'autre titre que celui d'*altesse*. Les premiers l'ont conservé jusqu'au temps de Jacques I, & les seconds jusqu'à Charles Quint.

Les princes d'Italie commencerent à prendre le titre d'*altesse* en 1630 ; le duc d'Orléans prit le titre d'*altesse royale* en 1631, pour se distinguer des autres princes de France. *Voyez* ALTESSE ROYALE.

Le duc de Savoie, aujourd'hui roi de Sardaigne, prend le titre d'*altesse royale*, en vertu de ses prétentions sur le royaume de Cypre. On prétend qu'il n'a pris ce titre que pour se mettre au dessus du Duc de Florence, qui se faisoit appeler *Grand Duc* ; mais celui-ci a pris depuis le titre d'*altesse royale*, pour se mettre au niveau du duc de Savoie.

Le prince de Condé est le premier qui ait pris le titre d'*altesse sérénissime*, & qui ait laissé celui de simple *altesse* aux princes légitimés.

On donne en Allemagne aux électeurs tant ecclésiastiques que séculiers, le titre d'*altesse électorale* ; & les plénipotentiaires de France à Munster, donnerent par ordre du roi le titre d'*altesse* à tous les princes souverains de l'Allemagne.

ALTESSE ROYALE, titre d'honeur qu'on donne à quelques princes légitimes descendus des Rois.

L'usage de ce titre a commencé en 1633, lorsque le cardinal Infant passa par l'Italie pour aller aux Pays Bas ; car se voyant sur le point d'être environé d'une multitude de petits princes d'Italie, qui tous affectoient le titre d'*altesse* & avec lesquels il étoit fâché d'être confondu, il fit en sorte que le duc de Savoie convint de le traiter d'*altesse royale*, & de n'en recevoir que l'*altesse*. Gaston de France, duc d'Orléans & frere de Louis XIII, étant alors à Bruxelles, & ne voulant pas soufrir qu'il y eût de distinction entre le cardinal & lui, puisqu'ils étoient tous deux fils & freres de rois, prit aussi-tôt la même qualité ; & à leur exemple, les fils & petits-fils de rois en France, en Angleterre, & dans le Nord, ont aussi pris ce titre. C'est ainsi que l'ont porté monsieur Philippe de France, frere unique du roi Louis XIV & son fils Philippe, régent du royaume, sous la minorité du roi ; & l'on donna aussi le titre d'*altesse royale* à la princesse sa douairiere : au lieu qu'on ne donne que le titre d'*altesse sérénissime*, aux princes des maisons de Condé & de Conti.

On ne donne point le titre d'*altesse royale* à monseigneur le Dauphin, à cause du grand nombre de princes qui le prenent ; cependant Louis XIV, agréa que les cardinaux en écrivant à Monseigneur le Dauphin, le traitassent de *sérénissime altesse royale* ; parce que le tour de la phrase italiene veut que l'on donne quelque titre en cette langue, & qu'après celui de *majesté*, il n'y en a point de plus relevé que celui *d'altesse royale*.

La Czarine aujourd'hui régnante, en désignant pour son successeur au trône de Russie, le prince

de Holftein, lui a donné le titre d'*alteffe impériale*.

Les princes de la maifon de Rohan ont auffi le titre d'*alteffe*, & ceux d'entr'eux qui font cardinaux, tel que M. le cardinal de Soubife, évêque de Strasbourg, prenent le titre d'*alteffe éminentiffime*.

Cet article eft refté tel qu'il étoit dans l'Encyclopédie, mais prefque tous ces titres d'honeur & de dignité feront renvoyés à l'hiftoire, où eft leur véritable place.

ALUMÉ, ÉE, adj. fe dit d'un bûcher ardent, d'un flambeau qui femble brûler & dont la flamme n'eft point de même couleur que le flambeau; des ieux des animaux, lorfqu'ils font d'un autre émail que leur corps; on excepte le cheval dont l'œil, en pareil cas, s'appele *animé*.

La Fare, de la Salle, de la Cofte, de la Tour, en Languedoc, d'azur à trois flambeaux d'or, rangés en trois pals, *alumés* de gueules: devife *lux noftris, hoftibus ignis;* „ nous éclairons nos „ amis, nous brûlons nos ennemis. „

Baynaguet de Saint Pardoux, de Penautier, dans la même province, mais originaire d'Auvergne, d'argent à la cannete de sâble, béquée & *alumée* de gueules, efforante & flotante fur des ondes de finople; au chef coufu d'or, chargé de trois lofanges du troifieme émail.

Romecourt, en Bourgogne, d'or à l'ours paffant de sâble, *alumé* d'argent.

AMADES, f. f. pl. On appele ainfi trois liftes plates paralleles, dont chacune a la largeur du tiers de la fafce, & qui traverfent l'écu dans la même fituation, fans toucher aux bords d'aucun côté.

§ AMARANTE (l'ordre de l'). Ordre de chevalerie inftitué en Suede par la reine *Chriftine* en 1653.

Ce qui en occafiona l'origine, fut une fête qui fe faifoit chaque année en Suede, nommée *Wirtfchaft*, c'eft-à-dire *divertiffement de l'hôtélerie*; il confiftoit en repas, bal & mafcarades, qui duroient toute la nuit. Ce nom déplut à la reine qui le trouvoit trop commun, elle le changea en celui de *fête des Dieux*, & prit le nom d'*amarante*, qui fignifie *imortele:* elle invita feize feigneurs & autant de dames qui fe déguiferent en pâtres & en nymphes.

La reine, fous le nom d'*amarante*, étoit vêtue d'une riche étofe couverte de diamans; il y eut des illuminations, un fouper fomptueux; la princeffe étoit fervie par les nymphes & les pâtres; les danfes fuivirent le repas. À la fin de la fête, elle quita tout-à-coup fa robe & ordona que les diamans fuffent diftribués aux trente-deux mafques.

En mémoire d'une fête fi galante, elle inftitua l'*ordre de la chevalerie d'amarante*, pour en conferver le fouvenir.

La marque étoit une médaille ovale d'or émaillée de rouge au milieu, où fe trouvoit un *A* & un *V* en chifre avec une courone de laurier deffus, le tout en diamans: & pour devife à l'entour *dolce n'è la memoria*; le fouvenir en eft agréable.

Cette médaille étoit atachée à un ruban couleur de feu & fe portoit au col.

L'ordre de l'*amarante* fut éteint avant la mort de la reine *Chriftine*; cette princeffe mourut à Rome en 1689, âgée de 63 ans. (*Pl. XXV, fig.* 42. *G. D. L. T.*) (Ces lettres défignent le nom de l'auteur du Blafon dans le fupplément à l'Encyclopédie.)

§ AMOUR *du prochain* (l'ordre de l'), inftitué par l'impératrice *Elifabeth-Chriftine* en 1708.

Les chevaliers portent à la boutoniere une croix à huit pointes, pommetées d'or, émaillées, les quatre angles rayonans, au centre ces mots: *amor proximi*; le ruban eft rouge. (*Pl. XXIV, fig.* 26. *G. D. L. T.*)

AMPOULE * (l'ordre de la fainte), ou de Saint Remy, fut inftitué, ainfi que le raportent Aimoin, Gaguin, Hincmar, & quelques autres auteurs, par Clovis; mais ils ne marquent point en quel temps: on croît que ce fut le jour de fon baptême, l'an 496 **. Ce prince voulut que les chevaliers priffent le nom de *chevaliers de Saint Remy*; qu'ils ne fuffent que quatre, & régla leurs ftatuts: leur fonction principale étoit d'affifter l'évêque, lorfqu'il portoit la *fainte ampoule*.

Suivant Favin, ces quatre chevaliers étoient les barons de Terrier, de Beleftre, de Sonatre & de Louvercy.

Les chevaliers portoient au cou un ruban de foie noire, où étoit atachée une croix à furfaces chanfreinées, & bordée d'or émaillé de blanc, ayant quatre fleurs de lis dans les angles; au centre de cette croix étoit une colombe, tenant de fon bec la fainte *ampoule*, reçue par une main. Au revers, on voyoit l'image de Saint Remy avec fes vêtemens pontificaux, tenant de fa main droite la fainte *ampoule*, & de la gauche fa croffe. (*Pl. XXIII, fig.* 1, 2. *G. D. L. T.*)

ANANAS, f. m. meuble de l'écu, repréfentation de ce fruit.

Dionis du féjour, d'azur à trois *ananas* d'or, au chef de même, chargé d'une croix potencée de gueules. (*Pl. VIII, fig.* 435.)

---

* *Ampoule* vient du latin *ampulla*, *æ*, qui fignifie un vafe à col long & étroit; c'étoit du temps de la primitive églife un flacon où l'on gardoit le vin qui fervoit à l'autel; c'étoit auffi un ciboire où l'on confervoit l'huile & le faint chrême pour les malades & les catéchumenes.

** Selon le préfident Hénault, dans fon *Abrégé de l'hiftoire de France*, Clovis fut baptizé en 496, après la bataille de Tolbiac.

ANCHÉ, adj. se dit seulement d'un cimetere courbé.

Tournier S. Victoret, à Marseille, de gueules à l'écusson d'or, chargé d'une aigle de sâble, l'écusson embrassé de deux sâbres badelaires ou braquemars *anchés* d'or, les poignées vers le chef.

ANCOLIE, s. f. meuble de l'écu, représentant la plante dont il porte le nom, ou la fleur de cette plante.

Versoris, d'argent à la fasce de gueules, acompagnée de trois fleurs d'*ancolie*, d'azur. (*Pl. VIII*, *fig.* 419.)

ANCRE, s. f. meuble d'armoiries qui représente l'*ancre* d'un navire; la tige se nomme *stangue*, la traverse en haut *trabe*, & le câble *gumene*; mais on n'exprime ces différentes parties en blasonant, que lorsqu'elles sont d'un autre émail que l'*ancre*.

Lancry des bains, diocêse de Beauvais, d'or à trois *ancres* de sâble.

Du Fossé de la Motevateville, à Paris, d'azur à l'*ancre* acompagnée de quatre étoiles, le tout d'or. (*Pl. X*, *fig.* 528.)

Péricard, d'or au chevron d'azur, acompagné en pointe d'une *ancre* de sâble, au chef d'azur, chargé de trois moletes d'or. (*fig.* 529.)

ANCRÉ, ÉE, adj. se dit des croix & des sautoirs, lorsque leurs extrémités sont terminées en doubles pointes recourbées en façon d'ancre.

D'Aubusson de la Feuillade, d'or à la croix *ancrée* de gueules. (*Voyez Pl. III*, *fig.* 158.)

Joulles, d'or à la croix *ancrée* & anilée de sâble.

De Broglio, d'or au sautoir *ancré* & alezé de gueules.

§ ANDRÉ (l'ordre de saint) en Russie, institué par le Czar Pierre le grand, au retour de ses voyages en Angleterre, en Allemagne & dans les Pays-Bas.

La marque de cet ordre est une croix de saint *André*; au centre sur un espace ovale se trouvent sur trois lignes *L. C. P. C. D. L. R.* qui signifient *le Czar Pierre conservateur de la Russie*. Sur l'angle supérieur de la croix, une courone impériale; aux autres angles, trois aigles, deux couchés sur le côté aux flancs; celui qui est en pointe renversé, ayant sur l'estomac un petit écusson *de gueules à un cavalier d'argent*, *tenant une lance dont il tue un dragon au naturel*, qui sont les armes de l'empire de Russie: le tout enrichi de diamans.

Le *cordon* est une chaîne d'or ornée de roses, à chacune quatre flammes émaillées couleur de feu, pour les jours de cérémonie.

Les chevaliers portent les autres jours un ruban. (*Voyez la pl. XXV*, *fig.* 43. *G. D. L. T.*)

§ ANDRÉ (l'ordre de saint) *du Chardon* & de *la Rue*, ordre militaire en Écosse.

On est incertain sur l'institution de cet ordre; les uns l'attribuent à *Hungus*, roi des Pictes, & raportent qu'après la victoire qu'il remporta sur Athelstadam, il lui étoit apparu une *croix de saint André*; il voulut, en mémoire de ce patron de l'Écosse, que l'on mît sur ses étendards la croix de ce *saint*, & institua en même temps cet ordre, dont le collier est d'or avec des chaînons faits en forme de chardons, ornés de feuillages où est suspendue une médaille qui représente *saint André* tenant sa croix de la main droite, avec une légende circulaire, où sont ces mots latins *nemo me impune lacesset*; persone ne m'ataquera impunément.

D'autres prétendent que cet ordre fut institué par *Jacques*, roi d'Écosse, en 1452, après qu'il eut conclu la paix avec *Charles VII*, roi de France surnomé le victorieux.

Le roi d'Angleterre est grand maître de l'ordre & chef de douze chevaliers, qui portent, sur le juste-au-corps & sur leur manteau au côté gauche, une croix de *saint André*, cantonée de feuilles de *rue* avec le *chardon* & la devise au milieu. Ils portent aussi sur l'épaule un ruban vert en écharpe. (*Voyez la pl. XXIV*, *fig.* 37. *G. D. L. T.*)

ANGE, s. m. Les *anges* s'emploient de deux manieres dans le Blason.

Ou comme meubles de l'écu.

Langelerie, d'azur à l'*ange* d'argent, tenant de sa main dextre une courone d'épines de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. (*Pl. XI*, *fig.* 582.)

Ou comme ornemens extérieurs & comme *supports* ou plutôt *tenans* de l'écu.

Les armes de France ont pour *supports* ou pour *tenans* deux *anges* vêtus chacun d'un côté d'azur, l'un à droite, de France, & l'autre à gauche, de Navarre, tenant chacun une baniere aux mêmes armes. (*Voyez Pl. XV*, *fig.* 2.)

Plusieurs auteurs héraldiques distinguent les *supports* & les *tenans*. Les *supports* sont tous les animaux privés de raison.

Les *tenans* sont les *anges* & les hommes.

Les ANGES sont attribués aux princes & aux rois; les particuliers n'en peuvent avoir que par concession.

Les figures humaines se varient en sauvages, maures, sirenes, &c. au gré de ceux qui les emploient.

ANGÉLIQUES, s. m. plur. ancien ordre de chevaliers, institué en 1191 par Isaac Ange Flavius Comnene, empereur de Constantinople.

On les divisoit en trois classes, mais toutes sous la direction d'un grand maître. Les premiers étoient appelés *torquati*, à cause d'un collier qu'ils portoient; ils étoient au nombre de 50: les seconds s'appeloient *Champions de Justice*, & c'étoient des ecclésiastiques; le reste étoit appelé *chevaliers servans*. (*G*) (Cette lettre désigne l'auteur de divers articles du Blason dans la premiere édition de l'Encyclopédie.)

ANGEMME, fleur imaginaire, à laquelle on donne six feuilles semblables à celles de la quintefeuille, si ce n'est qu'elles sont arondies, & non pas pointues. Plusieurs auteurs héraldiques croient que ce sont originairement des roses d'ornement,

faites de rubans, de broderies, ou de perles. Ce mot paroît venir du verbe Italien, *ingemmare*, orner de pierreries: on dit aussi *angene* & *angenin*.

ANGLÉ, ÉE, adj. se dit de la croix & du sautoir, quand ces pieces ont des figures longues à pointes, qui sont mouvantes de leurs angles. La croix de Malte des chevaliers François, est *anglée* de quatre fleurs de lis; celle de la maison de Lambert, en Savoie est *anglée* de rayons.

ANILLE, s. f. est une figure en forme de crochets adossés & liés ensemble par le milieu, de sorte cependant qu'il se trouve un vide carré au centre.

Vauclerois de Gourmas, de la Ville-au-bois, en Champagne, porte d'argent à l'*anille* de sâble.

D'Artigorty, dans la même province, d'azur à l'*anille* d'argent.

De Moulins de Dainiette, de Baulieu, de Villeneuve en Poitou, d'argent à trois *anilles* de sâble.

Habert, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *anilles* de même. (*Voir la pl. X*, *fig.* 543.)

ANILÉ, ÉE, adj. ou ANILLÉ, se dit des croix & des sautoirs dont le milieu est percé & laisse un vide carré.

Joulles, d'or à la croix ancrée & *anilée* de sâble.

ANIMAL, ANIMAUX, s. m. On comprend sous ce mot, dans le Blason, comme dans l'Histoire Naturele, les quadrupedes, les volatiles, les poissons & les reptiles; on en voit de toutes les especes dans les armoiries; ils ont chacun leur position & des termes qui leur sont propres; mais comme on ne chercheroit pas ces termes ici, on les trouvera chacun à sa lettre.

ANIMÉ, se dit d'un cheval en action & qui montre le désir de combatre. Il se dit aussi de cet animal, lorsque son œil est d'un émail diffèrent du reste du corps.

Il porte d'or au cheval de sâble *animé* de gueules.

ANNELET, s. m. petit anneau; les *annelets* sont souvent en nombre dans l'écu; l'*anneau* de Gigès, dit gravement un auteur héraldique moderne, *est le plus fameux de l'antiquité*. On veut que les *anneaux* ou *annelets* dans le Blason, représentent les anneaux des anciens chevaliers, & même peut-être ceux des chevaliers Romains; on conclud de là, que les maisons qui portent des *anneaux* dans leurs armes, sans les avoir usurpés, doivent être regardées comme très-ancienes. A la bonne heure, pourvu qu'on s'abstiene de toute comparaison.

Longperier de Corval, diocêse de Rouen, d'azur, à trois *annelets* d'or.

Vieux-Pont de Fatouville, diocêse de Séez, d'argent à dix *annelets* de gueules.

De Coetmen, en Bretagne, de gueules à neuf *annelets* d'argent.

Caillebot, d'or à six *annelets* de gueules, posés 3, 2 & 1. (*Pl. X. fig.* 517.)

ANNONCIADE, nom commun à plusieurs ordres, les uns religieux, les autres militaires, institués dans une vue, qui a raport à l'annonciation.

Le premier ordre religieux de cette espece fut établi en 1232, par sept marchands Florentins, & c'est l'ordre des servites ou serviteurs de la Vierge.

Le second fut fondé à Bourges par Jeanne, reine de France, fille de Louis XI & femme de Louis XII qui la répudia de son consentement, & avec dispense du Pape Alexandre VI. La regle de ces religieuses est établie sur douze articles, qui regardent douze vertus de la sainte Vierge, & approuvée par Jules II & Léon X.

Le troisieme, qu'on appele des *annonciades célestes*, fut fondé vers l'an 1600, par une pieuse veuve de Gênes, nommée *Marie Victoire Fornaro*, qui mourut en 1617. Cet ordre a été approuvé par le saint Siége, & il y en a quelques maisons en France. Leur regle est beaucoup plus austere que celle des *annonciades* fondées par la reine Jeanne. (*G*)

ANNONCIADE, s. f. société fondée à Rome dans l'église de Notre Dame de la Minerve, l'an 1460, par le cardinal Jean de Turrecremata, pour marier de pauvres filles. Elle a été depuis érigée en archiconfraternité, & devenue riche par les aumônes & les legs qu'on y a faits, elle donne tous les ans le 25 Mars, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, des dots de 60 écus Romains chacune à plus de 400 filles, une robe de serge blanche, & un florin pour des pantou fles. Les Papes vont en cavalcade, acompagnés des cardinaux & de la noblesse de Rome, distribuer les cédules de ces dots à celles qui doivent les recevoir. Celles qui veulent être religieuses ont le double des autres, & sont distinguées per une courone de fleurs qu'elles portent sur la tête. L'abbé Piazza, *Ritratto di Roma moderna*. (*G*)

§ ANNONCIADE, s. f. (l'ordre militaire de l') fut institué en 1355 par Amédée VI, comte de Savoie, dit *le Vert*, au sentiment de quelques auteurs, entr' autres de Guichenon. Une dame avoit présenté à ce prince un brasselet de ses cheveux, tressés en lacs d'amour. De là, dit-on, vient le nom de l'ordre du *lacs-d'amour*, autrement de l'*annonciade*.

La premiere cérémonie de cet ordre fut faite le 22 septembre 1355, jour de la fête de S. Maurice, patron de Savoie.

Le collier étoit composé de lacs d'amour, sur lesquels étoient entrelâcées ces quatre lettres, F. E. R. T. qui signifient *frapez*, *entrez*, *rompez tout*.

D'autres historiens prétendent que l'ordre de l'*annonciade* n'a point été établi sous le nom d'ordre du *lacs-d'amour*; mais qu'Amédée VI, comte de Savoie, l'institua pour honorer les quinze mysteres de Jésus-Christ & de la Vierge, & aussi en ressouvenir des actions glorieuses de son aïeul

Amédée V. Il créa quinze chevaliers, & ordona que les comtes de Savoie seroient les grands maîtres de l'ordre.

Les lettres F. E. R. T., dont le collier de l'ordre de l'*annonciade* est chargé, signifient, selon ces auteurs, *fortitudo ejus Rhodum tenuit*, c'est-à-dire, par son courage il a conquis l'île de Rhodes. Cette devise a été mise sur ce collier, en mémoire de l'action éclatante d'Amédée V, qui fit lever aux Sarasins le siége de Rhodes en 1310.

Ce fut-là l'époque des armes actueles de la maison de Savoie qui, descendue de la maison de Saxe, en portoit les armes, *fascé d'or & de sâble au crancelin de sinople*, & qui prit alors celles de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, dit depuis *de Rhodes*, & à présent *de Malte*, qui sont *de gueules à la croix d'argent*.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, élu Pape sous le nom de *Félix V*, au concile de Bâle, voulut en 1434 que cet ordre fut dorénavant nommé l'*ordre de l'annonciade*, & fit mettre au bout du collier une Vierge, au lieu de S. Maurice, qui jusqu'alors y avoit toujours été comme patron de la Savoie, quoiqu'il ne paroisse pas que cet ordre ait jamais porté son nom.

Carles III, duc de Savoie, ajouta, en 1518, au collier, autant de roses d'or, émaillées de rouge & de blanc, que de lacs d'amour.

Le grand collier, que les chevaliers portent les jours de fêtes solemneles, est du poids de deux cents cinquante écus d'or; c'est une chaîne faite de lacs d'amour, chargée des quatre lettres F. E. R. T. entremêlées de roses; au bas est atachée une médaille, sur laquelle se trouve l'image de la Vierge, & autour sont les paroles de la salutation angélique.

Le petit collier a deux doigts de large, & est du poids de cent écus.

Charles Emmanuel, duc de Savoie, a établi la chapelle de l'ordre de l'*annonciade* dans l'hermitage de Camaldoli, sur la montagne de Turin.

Victor Amédée Marie, duc de Savoie, roi de Sardaigne, actuélement régnant, est le dix-neuvieme grand maître de l'ordre de l'*annonciade*. (*Pl. XXV*, *fig*. 48. *G. D. L. T.*)

ANTIQUE, adj. se dit des courones à pointes de rayons, des vases, édifices, vêtemens des anciens, coëfures ancienes, &c. des niches gothiques, &c.

Les armoiries de la ville de Montpellier sont une image de Notre Dame sur son siége à l'*antique* en forme de niche.

L'Évêché de Freysingue, en Baviere, d'argent au buste de maure de sâble, couronée d'or à l'*antique* & vêtu de gueules.

Les lions & les léopards couronés dans les armoiries, ont presque toujours sur la tête une courone à pointes, & comme c'est en quelque sorte leur *costume*, on ne dit point en blasonant, un lion ou un léopard couroné à l'*antique*; on dit simplement *couroné*, en spécifiant les émaux.

Mais pour les autres animaux, quand ils ont une courone, il faut exprimer si elle est *antique*.

Morel de Putanges, en Normandie, d'or au lion de sinople *couroné d'argent*.

Gartoule de Castres, en Languedoc, d'azur au dauphin d'or, couroné d'une *courone antique*, ou couroné à l'*antique*.

De Wasservas, en Artois, d'azur à trois aiguieres *antiques* d'or.

§ ANTOINE (l'ordre militaire de saint) fut établi en 1381, par Albert de Baviere comte de Hainault, de Hollande & de Zélande, dans le dessein où il étoit de faire la guerre aux Turcs.

Les chevaliers sont ecclésiastiques; ils portoient autrefois deux T (nommés *taux*) l'un sur l'autre, une ceinture d'hermine bleue en cercle bordée d'or avec un fermail à sénestre en sa partie inférieure, & à dextre au même niveau étoit atachée une béquille avec une clochete aussi d'or; cette béquille étoit posée en bande sur le premier *tau*. (*pl. XXV*, *fig*. 59. *G. D. L. T.*)

§ ANTOINE (l'ordre militaire de saint), en Éthiopie, fut institué en 370 par Jean dit le *saint*, Empereur d'Éthiopie, fils de Caïus, aussi surnomé *le saint*; il voulut que les chevaliers eussent sur un habit noir une croix bleue bordée d'or, dont le haut & la traverse se termineroient en fleurons & le bas seroit paté.

Leur étendard est noir chargé d'un lion tenant dans ses pates de devant un crucifix avec ces mots, *vicit leo de tribu Juda*, c'est-à-dire *le lion de la tribu de Juda a vaincu*.

On doute de l'institution de cet ordre; il n'en est fait aucune mention dans l'histoire d'Éthiopie par Ludolf. (*G. D. L. T.*)

APAUMÉE, adj. f. se dit de la main ouverte dont on voit le dedans, qu'on appele la *paume*.

Baudri de Piancourt, en Normandie, de sâble à trois mains droites, levées & *apaumées* d'argent.

Goulard d'Invillier, dans l'Orléanois, d'azur à une main *apaumée* d'argent.

APOINTÉ, ÉE, adj. se dit des choses qui se touchent par leurs pointes; ainsi deux chevrons peuvent être *apointés*, trois épées mises en pairle peuvent être *apointées* en cœur; trois fleches de même.

Armes, en Nivernois, de gueules à deux épées d'argent, *apointées* en pile vers la pointe de l'écu, les gardes en bande & en bâre, à une rose d'or en chef entre les gardes, & une engrelure de même autour de l'écu. (*Voyez la pl. IX*, *fig*. 494.)

APPENDICES, s. f. pl. extrémités des animaux, telles que leurs queues, leurs cornes, leurs grifes, &c. Les *appendices* d'un animal sont presque toujours d'un autre émail que celui de leurs corps, & cet émail est de la nature de celui de l'écu sans rendre les armes fausses.

ARBALÊTE, s. f. s'emploie comme meuble d'écu.

Zmodz, en Pologne, de gueules à l'*arbalête* d'argent.

Arbaleſtes, d'or au ſautoir engrêlé de ſâble, cantoné de quatre *arbalêtes* de gueules. (*Pl. X*, *fig.* 508--9.)

ARBRE, ſ. m. meuble d'armoiries. Il a pour émail particulier le ſinople; il y a cependant des *arbres* de différens émaux; lorſqu'on peut diſtinguer l'eſpece par les fruits, on nomme l'*arbre* de ſon nom particulier, chêne, pin, olivier, poirier, pommier, prunier, &c.

On dit de l'*arbre* qu'il eſt *fuſté*, ou *fûté*, quand le fût eſt d'un autre émail; *arraché*, quand on en voit les racines; *écoté*, quand les branches paroiſſent coupées; éfeuillé, quand l'*arbre* n'a point de feuilles.

Baudean de Parabere, en Bigorre, d'or à l'*arbre* de ſinople.

Olivier, d'or à l'olivier arraché de ſinople, au lion contourné & couroné de gueules, grimpant à l'*arbre*.

Loménie, d'or à l'*arbre* arraché de ſinople, poſé ſur un tourteau de ſâble, au chef d'azur, chargé de trois loſanges d'argent.

De la Live, d'argent au pin de ſinople, le fût acoté de deux étoiles de gueules.

Pour ces trois derniers exemples, *voir pl. VIII*, *fig.* 395--6--7.

Arbre généalogique (l') eſt formé de pluſieurs rangs d'écuſſons poſés ſur des branches d'*arbres* qui partent du tronc.

L'*arbre généalogique* eſt néceſſaire, lorſqu'il s'agit de faire des preuves pour entrer dans un chapitre noble, ou pour être reçu dans quelque ordre qui exige des preuves de nobleſſe.

Sur le tronc de l'*arbre* ſe trouve l'écuſſon de celui qui fait ſes preuves, & qu'on nomme *le préſenté*.

Au premier rang au deſſus, il y a deux écuſſons; celui du pere à droite, celui de la mere à gauche.

Au ſecond rang, quatre écuſſons; l'aïeul maternel & ſa femme à gauche.

Au troiſieme rang, huit écuſſons; les biſaïeuls paternels à droite, les maternels à gauche.

Au quatrieme rang, ſeize écuſſons; les triſaïeuls paternels à droite, les maternels à gauche, & ainſi de ſuite, en doublant toujours le nombre des écuſſons, à meſure qu'on monte de rang en rang. (*Voyez la planche XXI* où ſe trouve l'*Arbre généalogique* de M. le Dauphin.

ARC-EN-CIEL, ſ. m. meuble d'écu. (*Voyez* les armes de Larcher, *pl. VII*, *fig.* 382.)

ARCHE DE NOÉ, ſ. f. piece d'armoiries qui repréſente ce que le mot déſigne.

L'*arche de Noé* eſt ordinairement acompagnée d'une colombe en chef, portant dans ſon bec un rameau d'olivier.

Plantavit, diocêſe de Béziers d'azur à l'*arche de Noé* d'or, ſur des ondes d'argent, acompagnée en chef d'une colombe volante de même, tenant en ſon bec un rameau d'olivier d'or.

ARCHIERES, ſ. f. pl. ouvertures oblongues qu'on pratiquoit autrefois dans les murs des châteaux, & par leſquelles les *archers* tiroient des fleches. On ne nomme les *archieres* d'un château, que quand elles ſont d'un émail différent. Un château d'argent aux fenêtres & *archieres* de ſâble.

ARDENT, *adj.* ſe dit d'un charbon qui paroît alumé.

Sandras du Metz, à Reims, d'argent à trois charbons de ſâble, *ardens* de gueules.

Carbonieres de la Barthe, en Auvergne, d'argent à quatre cotices d'azur, acotées de quatorze charbons de ſâble *ardens* de gueules, un en chef, un en pointe, les douze autres quatre à quatre, en trois rangs.

ARGATA (Chevaliers de l') ou *Chevaliers du Dévidoir*; compagnie de quelques gentilshommes du quartier de la porte neuve à Naples, qui s'unirent en 1388 pour défendre le port de cette ville en faveur de Louis d'Anjou, contre les vaiſſeaux & les galeres de la reine Marguerite. Ils portoient ſur le bras, ou ſur le côté gauche, un dévidoir d'or en champ de gueules. Cette eſpece d'ordre finit avec le regne de Louis d'Anjou. On n'a que des conjectures futiles ſur le choix qu'ils avoient fait du dévidoir pour la marque de leur union; & peut-être ce choix n'en mérite-t-il pas d'autres. (Article reſté.)

ARGENT, ſ. m. l'un des deux métaux qui entrent dans les armoiries, & qu'on repréſente par la couleur blanche, & ſans aucunes hachures; on l'appele en Angleterre *blanche perle*.

Boquet, en Normandie porte d'*argent* pur. (*Voyez Planche I. fig.* 12.)

Soleure, coupé d'*argent* & de gueules, (*fig.* 26.)

Aglion, tranché d'*argent* & de gueules, (*fig.* 27.)

Béthune, d'*argent* à la faſce de gueules. (*Plan. II*, *fig.* 100.)

Schomberg, d'*argent* au lion coupé de gueules & de ſinople.

ARGUS; c'eſt l'*Argus* de la Fâble. Sa tête ſe trouve ſur quelques écus; elle eſt diſtinguée par une multitude d'ieux ouverts.

Santeuil, d'azur à une *tête d'Argus* d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 443.)

ARMÉ, ée, adj. ſe dit d'un ſoldat ou cavalier couvert d'un caſque, d'une cuiraſſe, &c.

Il ſe dit ſur-tout du lion, du léopard, de l'aigle & autres animaux, tant quadrupedes qu'oiſeaux, qui ont des ongles ou des grifes, lorſque ces ongles ou grifes ſont d'un autre émail que le corps.

Luxembourg, d'argent au lion de gueules, *armé*, lampaſſé & couroné d'azur, la queue fourchée, nouée & paſſée en double ſautoir. (*Voyez Pl. V*, *fig.* 241.)

Beauvau, d'argent à quatre lionceaux de gueules *armés*, lampaſſés & couronés d'or. (*fig.* 250.)

Aubaud du Perron, en Artois, d'argent à l'aigle de ſâble béquée & *armée* d'or.

ARMÉES ne ſe dit point des fleches dont le

fer eſt d'un émail différent, mais on exprime d'abord l'émail du fer, & on ajoute pour le bois, *fûtées* de tel émail.

ARMES ou ARMOIRIES, ſ. f. qui n'a point de ſingulier; marques d'honeur qu'on porte ſur les enſeignes & drapeaux pour diſtinguer les nations, & ſur les écus, pour diſtinguer les familles nobles.

Les *armes* les plus ſimples ſont, dit-on, les plus nobles, c'eſt-à-dire, que moins il y a de pieces dans l'écu, plus les *armes* ſont diſtinguées: maxime héraldique qui reçoit beaucoup d'exceptions; quel écuſſon eſt plus chargé que ceux de Lorraine & de Montmorenci?

Les *armoiries* tirent leur origine, ſelon les uns, des tournois & carrouſels; ſelon les autres, des expéditions militaires, particuliérement des croiſades: il y a environ ſept ſiecles qu'elles ſont héréditaires & d'un uſage général.

Les *armes* ou *armoiries* ont pour eſſence les émaux & les meubles de l'écu, auquel on ajoute quelques ornemens extérieurs.

On diſtingue différentes ſortes d'*armes*.

Armes de domaine, ce ſont celles que les empereurs, les rois & autres ſouverains portent en vertu des terres & des royaumes qu'ils poſſedent, & auxquels ces *armes* ſont annexées. (*Voyez toutes les armes des planches XV & XVI.*)

Les *armes* de dignité ſont connoître la charge qu'on exerce, la dignité, l'emploi dont on eſt revêtu: cette diſtinction conſiſte principalement dans les ornemens extérieurs qu'on ajoute aux *armes* de la famille. (*Voy. les pl. XVII, XVIII, XIX.*)

Armes d'alliance; ce ſont celles que les familles ajoutent aux leurs pour faire connoître les alliances qu'elles ont contractées par mariage.

Armes de communauté; celles des républiques, provinces, villes, égliſes, académies, chapitres, &c. (*Voyez Pl. XII* les *fig.* du dernier rang.)

Armes de succession; celles que des héritiers ou légataires, étrangers à la famille, prenent en vertu des clauſes teſtamentaires; avec les fiefs & les biens de leurs auteurs & prédéceſſeurs.

Armes de prétention: celles des domaines ſur leſquels un ſouverain ou un ſeigneur quelconque a des droits ou des prétentions, quoique ces domaines ſoient entre les mains d'un prince étranger, ou d'un autre ſeigneur.

Armes de concession, ſont formées de quelques pieces des *armoiries* des ſouverains; quelquefois même ce ſont les *armes* pures & pleines de ces ſouverains qu'ils acordent à certaines perſones, à certaines familles, pour les récompenſer de quelque ſervice important.

Armes de famille: ce mot n'a pas beſoin de définition.

Ces *armes* ſe ſubdiviſent encore en *armes pures & pleines*, c'eſt-à-dire, où il n'entre aucun mélange, & que les aînés des maiſons & familles portent telles que leurs ancêtres les ont toujours portées.

On peut encore appeler *armes pures & pleines*, celles dont l'écu eſt d'un ſeul émail, ſans être chargé d'aucune piece. Ces *armes* ſont rares, ſurtout en France. La maiſon de Bandinelli, en Italie, dont étoit le Pape Alexandre III, porte d'or plein. Celle de Rubei, auſſi en Italie, porte de gueules tout pur. (*Voyez Pl. I, fig.* 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.)

Armes brisées; celles que les cadets augmentent, & ſont même obligés d'augmenter de quelques pieces, pour ſe diſtinguer de leur aîné.

Armes parlantes; celles où il y a quelques figures, pieces ou meubles qui ſont alluſion au nom de celui qui les porte.

Armes chargées; celles où on ajoute d'autres *armes*, en vertu de quelque ſubſtitution, ou en mémoire de quelque action glorieuſe.

Armes substituées; *armes*, qu'on prend avec un nom étranger, & qu'on ſubſtitue aux ſienes, en vertu d'un contrat de mariage ou de tel autre titre qui l'ordone ainſi.

Armes à enquérir: pour entendre ce mot, il faut ſe rapeler que les émaux qui entrent dans les *armoiries* ſont de deux ſortes, métaux & couleurs: les métaux ſont l'or & l'argent; les couleurs, de gueules, d'azur, de ſâble, de ſinople, de pourpre: or c'eſt un principe dans le Blaſon, qu'on ne doit point mettre métal ſur métal, ni couleur ſur couleur; il y a cependant des exceptions à cette regle, mais ces exceptions ont toujours un motif particulier; & c'eſt ce motif qu'il faut ſavoir: ces *armes* ſont donc nommées *à enquérir*, parce qu'elles donnent lieu de s'informer pourquoi elles ſont ainſi contre la regle.

Armes diffamées, déchargées ou abaissées. Quelques Héraldiſtes admetent cette eſpece d'*armes*. (*Voyez* ci-deſſus l'article Abaissement.)

Les *armes* ou *armoiries* ſont ainſi nommées, parce que les marques qu'on prenoit pour ſe diſtinguer, du temps, ſoit des tournois, ſoit des croiſades, furent d'abord portées ſur les boucliers, ſur les cottes d'armes & autres *armes* offenſives & défenſives, & qu'elles tirent leur origine des *armes*.

Il n'y avoit originairement que les nobles qui euſſent le droit d'avoir des *armoiries*: mais Charles V, par ſa charte de l'an 1271, ayant anobli les Pariſiens, il leur permit de porter des *armoiries*; ſur cet exemple, les bourgeois notables des autres villes en prirent auſſi.

Ménage diſoit que les *armoiries* des nouveles familles étoient, pour la plupart, les enſeignes de leurs ancienes boutiques.

ARMET, ſ. m. chapeau de fer dont les chevaliers ſe couvroient la tête, quand ils ôtoient leur héaume pour ſe rafraîchir. C'étoit un caſque léger, ſans viſiere ni gorgerin; on l'a depuis nommé *bacinet*.

ARMORIAL, ſ. m. livre ou regiſtre où ſont conſignées les armoiries, ou de tous les nobles d'un royaume, d'une province, & alors c'eſt un *armorial*

général, ou d'une famille avec ses alliances, & alors c'est un *armorial particulier*, ou une généalogie.

„ ARONDI, IE, adj. Il se dit des boules & „ autres choses qui sont rondes naturélement, & „ qui paroissent derechef par le moyen de certains „ traits en armoiries, qui en font voir l'arondisse- „ ment.

„ Médicis, grands ducs de Florence, d'or à cinq „ *boules* de gueules en orle, en chef un tourteau „ d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

„ Je nomme *boules* les pieces de gueules de ces „ armoiries, parce que dans tous les anciens monu- „ mens de Florence & de Rome, on les voit „ *arondies* en boules „.

C'est ainsi que cet article est rédigé dans l'anciene édition de l'Encyclopédie; mais 1°. la plupart des héraldistes blasonent autrement les armes de Médicis, & appelent *tourteaux* ce qu'on appele ici *boules*: en effet, on ne voit, quant à l'arondissement, aucune différence entre les cinq tourteaux de gueules & le grand tourteau d'azur du chef. (*Voyez Pl. XVI, fig.* 1.)

2°. Dans cette maniere de blasoner, on n'emploie pas plus que dans l'autre, le mot *arondi*, qui est celui dont il s'agit; il falloit donc dire, *à cinq tourteaux de gueules*, ARONDIS *en boules & rangés en orle*.

ARRACHÉ, ÉE, adj. se dit des arbres & des plantes dont les racines paroissent: il se dit aussi des têtes & autres membres d'animaux, qui n'étant pas coupés net, ont divers lambeaux sanglans ou non sanglans, lesquels annoncent que ces membres ont été *arrachés* par force.

Machault, d'argent, à trois têtes de corbeau de sable, *arrachées*, de gueules. (*Voyez Pl. VI, fig.* 319.)

ARRÊT, ARRÊTS DE LANCE, s. m. meuble de l'écu.

Eiterno, de pourpre, à une fasce d'azur, chargée d'une coquille d'argent, acompagnée de trois *arrêts de lance* de même. (*Pl. XI, fig.* 603.)

ARRÊTÉ, ÉE, adj. se dit du lion, du léopard & de tout autre animal posé sur ses quatre pates, sans qu'aucune soit levée & fasse aucun mouvement.

Chastaignier de la Rochepofay, en Poitou, d'or au lion *arrêté* de sinople.

ASSIS, SE, adj. se dit de tous les animaux égalément, domestiques ou sauvages, qui sont dans cette situation.

Harling, d'argent à la licorne *assise* ou aculée de sâble. (*Pl. VI, fig.* 281.)

AVANT-MUR, pan de muraille joint à une tour.

Langins, d'azur à une tour fénestrée d'un *avant-mur* d'or. (*Pl. XII, fig.* 628.)

AUGMENTATIONS, s. f. pl. additions faites aux armoiries; nouveles marques d'honeur ajoutées à l'écusson.

AVIS (ordre d'). Ordre militaire, dont on fait remonter l'origine à l'an 1147, sous Alphonse I, roi de Portugal, & dont on ne date l'érection que de 1162. On dit qu'en 1147, quelques gentilshommes se liguerent contre les Infideles sous le nom de *nouvele milice*; qu'ils furent érigés en ordre en 1162; que Jean Zirita, abbé de Touraca, leur donna des constitutions; qu'ils eurent pour premier grand maître, Pierre, parent du roi; qu'ils embrasserent la regle de Cîteaux; qu'en 1162 Girard l'Intrépide ayant surpris Évora, le roi Alphonse donna cette ville aux chevaliers, qui en porterent le nom; que Sanche I leur ayant acordé en 1181 une terre sur la frontiere pour y construire un château, ils aperçurent deux oiseaux au moment qu'on posoit la premiere pierre, & qu'ils en prirent le nom d'*Avis*; qu'Innocent III approuva cet établissement en 1204; que l'ordre d'*Avis* servit bien la religion contre les Maures; qu'en 1213 il obtint de l'ordre de Calatrava plusieurs places dans le Portugal; qu'en reconoissance il se soumit à cet ordre, dont il ne se sépara qu'en 1385, pendant les guerres des Portugais & des Castillans; que le concile de Bâle tenta inutilement de le raprocher; qu'il cessa alors d'avoir des grands maîtres, les Papes n'ayant voulu lui donner que des administrateurs, & que la grande maitrise fut réunie à la courone de Portugal par le Pape Paul III. L'ordre d'*Avis* portoit l'habit blanc de Cîteaux, & pour armes, d'or à la croix fleurdelisée de sinople, acompagnée en pointe de deux oiseaux afrontés de sâble.

AU NATUREL se dit des animaux, & même des objets inanimés, représentés avec la couleur que la nature leur a donnée, ou des fleurs & fruits imités de ceux qui naissent dans les jardins ou dans la campagne, enfin des objets véritablement représentés *au naturel*.

Sequiere, à Toulouse, d'azur à une sirene se peignant & se mirant, d'argent, nageant sur des ondes *au naturel*. (*Voyez la pl. VII, fig.* 345.)

Quand il s'agit de l'homme, on dit, *de carnation*.

Curel, originaire de Bassigny, d'azur au lion d'or, lampassé de gueules, adextré d'un bras *de carnation*, tenant une balance d'argent, & sortant d'une nue *au naturel*, chargée d'un étoile aussi d'argent.

AUTRUCHE, s. f. meuble de l'écu représentant cet oiseau.

De Songy, sieur du Clos, de sinople à une *autruche* d'argent, la tête contournée. (*Pl. VI, fig.* 314.)

AZUR, s. m. couleur bleue, l'un des neuf émaux, l'une des cinq couleurs des armoiries.

Dans les armoiries gravées & non coloriées, l'*azur* est représenté par des lignes horizontales. (*Voyez Pl. I, la fig.* 14.)



BACHELIER, s. m. simple chevalier. Les chevaliers *bacheliers* servoient sous les chevaliers banerets, parce qu'ils n'avoient pas comme eux le droit de baniere.

Il y avoit aussi des écuyers *bacheliers*.

BADELAIRE, s. f. vieux mot conservé dans le Blason, & qui signifie une épée faite en sâbre, c'est-à-dire courte, large & recourbée : on croit que ce mot vient de *baltearis*, à cause qu'un baudrier s'appeloit autrefois *baudel*; en effet, quelques-uns disent *baudelaire*.

De Courtejambe, échiqueté d'argent & de sâble à deux sâbres ou *badelaires* rangés en fasce dans leurs foureaux de gueules, enchés, virolés & rivés d'or. (*Voyez Pl. IX*, 496.)

BAILLI; nom d'un grade ou dignité dans l'ordre de Malte. On en distingue de deux sortes, les *baillis conventuels* & les *baillis capitulaires*. Les premiers sont les huit chefs ou piliers de chaque langue. (*Voyez* PILIER & LANGUE.) On les appele *conventuels*, parce qu'ordinairement ils résident dans le couvent de la religion à Malte.

Les *baillis capitulaires*, ainsi nommés, parce que dans les chapitres provinciaux, ils ont séance immédiatement après les grands-prieurs, sont des chevaliers qui possedent des bailliages de l'ordre. La langue de France a deux bailliages, dont les titulaires sont le *bailli de la Morée* ou commandeur de S. Jean de Latran à Paris, & le *grand trésorier* ou commandeur de S. Jean en l'île près de Corbeil. La langue de provence a le bailliege de Manosque, & celle d'Auvergne, le bailliage de Lyon. Il y a de même des bailliages & des *baillis capitulaires* dans les autres langues. *Voyez* MALTE.

BAILLONÉ, ÉE, adj. se dit des lions, des ours, des chiens & autres animaux qui ont un bâton entre les dents.

Burneus, au pays de Vaud, d'argent au lion de sâble *baillonné* de gueules, à la bordure componée d'argent & de sâble.

BAIN (chevaliers du). Ordre militaire institué par Richard II, roi d'Anglèterre, qui en fixa le nombre à quatre, ce qui n'empêcha pas Henri IV, son successeur, de l'augmenter de quarante-deux; leur divise étoit, *tres in uno*, ou plutôt, suivant l'inscription, *tria in unum*, trois en un seul, pour signifier les trois vertus théologales. Leur coutume étoit de se baigner avant que de recevoir les éperons d'or : mais cela ne s'observa que dans le commencement, & s'abolit ensuite peu à peu, quoique le *bain* fût l'origine du nom de ces chevaliers, & que leurs statuts portassent que c'étoit *pour acquérir une pureté de cœur & avoir l'âme monde*, c'est-à-dire pure. L'ordre de chevalier du *bain* ne se confere presque jamais qu'au couronement des rois, ou à l'installation d'un prince de Galles ou d'un duc d'Yorck. Ils portent un ruban rouge en baudrier. Cambden & d'autres écrivains disent que Henri IV en fut l'instituteur en 1399, à cette occasion : ce prince étant dans le *bain*, un chevalier lui dit que deux veuves étoient venues lui demander justice; & dans ce moment il sauta hors du *bain*, en s'écriant, *que la justice envers ses sujets étoit un devoir préférable au plaisir de se baigner*, & ensuite il créa un ordre des chevaliers du *bain* : cependant quelques auteurs soutienent que cet ordre existoit long-temps avant Henri IV, & le font remonter jusqu'au temps des Saxons. Ce qu'il y a de certain, c'est que le *bain*, dans la création des chevaliers, avoit été long-temps auparavant en usage dans le royaume de France, quoiqu'il n'y eût point d'ordre de chevaliers du *bain*.

L'ordre des chevaliers du *bain*, après avoir été comme enséveli pendant bien des années, commença de renaître sous le regne de Georges premier, qui en créa solemnélement un grand nombre. (*G*)

BALANCE, s. f. meuble d'écu.

Montpezat, écartelé au premier & quatrieme d'azur, à deux *balances* d'or, posées l'une sur l'autre, au deux & trois d'azur, à trois étoiles d'or. (*Pl. X*, *fig.* 546.)

BALLE de Paumier. *V.* RAQUETE.

BALON, s. m. meuble d'écu.

Du Pille, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *balons* d'argent.

BAN & ARRIERE-BAN, s. m. convocation extraordinaire de la noblesse contre les ennemis dans les besoins ou les dangers pressans de l'état; nous n'en mettons ici que le nom avec cette courte définition, seulement pour qu'on ne le croit pas oublié dans une science qui intéresse si particuliérement la noblesse, & nous le renvoyons à l'Histoire moderne, où est sa véritable place, & où il sera traité avec l'étendue convenable.

BANDE (ordre militaire des chevaliers de la) en Espagne, fut institué en 1332, par le roi Alphonse XI, sous le pontificat de Jean XXII, pour récompenser les belles actions des gens de guerre.

On n'y recevoit que des persones nobles; il falloit avoir servi, au moins dix ans, dans les armées ou à la cour. Leurs statuts portoient qu'ils prendroient les armes, pour la foi catholique, contre les infideles.

Les rois d'Espagne en étoient grands maîtres.

Philippe V a relevé cet ordre, qui étoit tombé en discrédit.

La marque eſt un ruban rouge, que les chevaliers portent ſur l'épaule, en écharpe. (*Pl. XXIII*, *fig.* 17. *G. D. L. T.*)

Bande, ſ. f. une des pieces honorables de l'écu; elle occupe les deux ſeptiemes de la largeur de l'écu, c'eſt-à-dire un peu moins du tiers, lorſqu'elle eſt ſeule; elle eſt posée diagonalement de droite à gauche, allant de l'angle droit de l'écu en chef, à l'angle gauche de la pointe.

La *bande* eſt la repréſentation du baudrier ou de l'écharpe des anciens chevaliers, posée ſur l'épaule.

Quelques auteurs l'appelent *bande dextre*, & l'opposent à la *bande* séneſtre qui eſt la *bâre*. (*Voyez* Bâre. *Voyez Pl. II*, *fig.* 101. & 102.)

Deux *bandes* ſe poſent de même; elles ont chacune deux ſeptiemes de la largeur de l'écu, & laiſſent entr'elles un vide égal à leur largeur. (*Pl. III*, *fig.* 139.)

Trois *bandes* ont chacune une partie & demie de ſept, de la largeur de l'écu, & leurs vides ont chacun la même largeur. (*Pl. III*, *fig.* 140.)

Lorſqu'il y a plus de trois *bandes* dans un écu, elles prenent le nom de *cotices*. (*Pl. III*, *fig.* 145. *Voir auſſi pl. XXVIII*, *fig. 6. & pl. XXIX*, *fig.* 14 & 15.)

Il faut obſerver que les proportions de la *bande* & de quelques autres pieces honorables ne ſont pas les mêmes dans la premiere édition de l'Encyclopédie & dans le Supplément: les auteurs héraldiques varient ſur ce point. Nous ſuivons ici le Supplément, dont les planches contienent les proportions géométriques des pieces ou figures héraldiques. D'autres auteurs donnent à la *bande* la troiſieme partie du champ, lorſqu'il eſt chargé, & la cinquieme, lorſqu'il eſt uni. Ils diviſent une *bande* en *bandelete*, qui eſt la ſixieme partie du champ; en *jaretiere*, qui eſt la moitié d'une *bande*; en *valeur*, qui eſt le quart de la *bande*: mais cette diviſion nous paroît peu uſitée dans le Blaſon.

De Torcy, de ſâble à la *bande* d'or. (*Pl. II*, *fig.* 101.)

Launay, d'argent à deux *bandes* d'azur. (*fig.* 139.)

Budos, d'azur à trois *bandes* d'or. (*fig.* 140.)

Il y a des *bandes* chargées, acompagnées, échiquetées, denchées, dengrêlées, reſarcelées, &c. (*Voyez* ces divers mots.)

La maiſon de Félix, à Aix en Provence, originaire de Savoie, porte de gueules à la *bande* d'argent, chargée de trois FFF de ſâble, qui ſignifient *Felices fuerunt fideles*. C'eſt une conceſſion faite par un Comte de Savoie à cette famille, qui l'avoit bien ſervi dans les guerres civiles.

BANDÉ, ée, adj. ſe dit d'un écu diviſé également entre deux émaux en ſix parties par des lignes diagonales dans le ſens de la bande; les premiere, troiſieme & cinquieme parties étant d'un émail, les deuxieme, quatrieme & ſixieme d'un autre émail.

Quand on dit *bandé* de tels & tels émaux, on entend qu'il n'y a que ſix parties; s'il y en avoit huit, il faudroit l'exprimer. Au delà, on ne dit plus *bandé*, mais *coticé*.

Bandé, ée, ſe dit auſſi du chef, de la faſce, du pal, diviſé en ſix ou huit parties, par des lignes diagonales, & en général, de toutes les pieces couvertes de bandes émaillées de métal & de couleurs alternativement.

De Fieſque, *bandé* d'azur & d'argent. (*Voyez Pl. III*, *fig.* 142.)

Pothein, *bandé* d'argent & de gueules, de huit pieces. (*fig.* 143.)

Chauveron, d'argent au pal *bandé*, de ſix pieces. (*V. Pl. III*, *fig.* 121.)

BANERETS ou CHEVALIERS BANERETS, ſ. m. pl. étoient autrefois des gentilshommes puiſſans en terres, & en vaſſaux avec leſquels ils formoient des eſpeces de compagnies à la guerre. On les appeloit *banerets*, parce qu'ils avoient le droit de porter baniere.

Il falloit, pour avoir cette prérogative, être non ſeulement gentilhomme de nom & d'armes, mais avoir pour vaſſaux des gentilshommes qui ſuiviſſent la baniere à l'armée ſous le commandement du *baneret*. Ducange cite un ancien cérémonial manuſcrit qui marque la maniere dont ſe faiſoit le chevalier *baneret*, & le nombre d'hommes qu'il devoit avoir à ſa ſuite.

„ Quand un bachelier, dit ce cérémonial, a „ grandement ſervi & ſuivi la guerre, & que il a „ terre aſſez, & qu'il puiſſe avoir gentilshommes „ ſes hommes & pour acompagner ſa baniere, „ il peut licitement lever baniere, & non autre- „ ment; car nul homme ne doit lever baniere en „ bataille, s'il n'a du moins cinquante hommes „ d'armes, tous ſes hommes & les archiers & les „ arbaleſtriers qui y apartienent; & s'il les a, „ il doit, à la premiere bataille où il ſe trouve- „ ra, apporter un pennon de ſes armes, & doit „ venir au connétable ou aux maréchaux, ou à „ celui qui ſera lieutenant de l'oſt, pour le prince „ requérir qu'il porte baniere, & s'ils lui octroy- „ ent, doit ſommer les hérauts pour témoignage, „ & doivent couper la queue du pennon, &c. „ *Voyez* Pennon. Du temps des chevaliers *banerets*, le nombre de la cavalerie dans les armées s'exprimoit par celui des banieres, comme il s'exprime aujourd'hui par celui des eſcadrons.

Les chevaliers *banerets*, ſuivant le P. Daniel, ne paroiſſent dans notre hiſtoire que ſous Philippe Auguſte. Ils ſubſiſterent juſqu'à la création des compagnies d'ordonance par Charles VII: alors il n'y eut plus de banieres, ni de chevaliers *banerets*: toute la gendarmerie fut miſe en compagnies réglées. (*Q* Cette marque eſt encore celle d'un des auteurs du Blaſon dans la premiere Encyclopédie.)

BAR, ſ. m. barbeau, poiſſon qui entre dans les armoiries; il paroît de profil & un peu courbé en portion de cercle.

On en voit ſouvent deux enſemble; alors ils ſont adoſsés.

Poiſſon

Poiſſon de Marigny, de gueules à deux *bars* adoſsés d'or. (*Voyez Pl. VII, fig. 337.*)

La maiſon de Lorraine porte dans le dernier quartier de ſes armes deux bars d'or adoſsés en pal, par alluſion au duché de Bar. (*Voyez Pl. XV, fig. 1, & pl. XVIII, fig. 3.*)

BARBÉ, ÉE, BARBETÉ, ou BARBILLÉ, adj. ſe dit des coqs & des dauphins, dont la barbe eſt d'un autre émail que leur corps.

Le Chancelier Boucherat, portoit d'azur au coq d'or béqué, membré, & *barbé* de gueules, avec cette deviſe : *Sol reperit vigilem.*

On déſigne auſſi par cet adjectif la roſe dont les *barbes* ſont d'un émail différent. Les *barbes* de la roſe ſont les cinq feuilles vertes qui envelopent les pétales de cette fleur, avant qu'elle ſoit épanouie, & dont on repréſente toujours le bout dans les armoiries. Une roſe de gueules, *barbée* de ſinople. On dit auſſi *pointée.*

BARDÉ, adj. ſe dit d'un cheval caparaçoné.

Riperda, près de Groningue, de ſâble au cavalier d'or, le cheval *bardé* & caparaçoné d'argent.

BÂRE, ſ. f. La *bâre* eſt préciſément le contraire de la bande, étant dirigée diagonalement de l'angle gauche en chef à l'angle droit en pointe. Elle a la même proportion que la bande.

Courcy, d'argent à la *bâre* engrêlée d'azur. (*Voyez Pl. III, fig. 153.*)

Von-Huten, de gueules à deux *bâres* d'or. (*Voyez Pl. III, fig. 151.*)

Souvent les *bâres* ſervent de briſure aux enfans naturels & à leurs deſcendans : alors elles ſont racourcies, & on les appele *bâtons péris en bâre* ou *bâres en abîme.*

BÂRÉ, adj. Comme de *bande* on fait *bandé*, de *bâre* on fait *bâré* dans le même cas ; c'eſt-à-dire, quand l'écu eſt diviſé également entre deux émaux en ſix parties par des lignes diagonales dans le ſens de la *bâre.*

Ray, à Tournay, *bâré* d'azur & d'argent, de ſix pieces ; la premiere, la troiſieme & la cinquieme d'azur ; la ſeconde, la quatrieme & la ſixieme d'argent ; la troiſieme & la cinquieme chargées d'une étoile à ſix rais d'or. (*Voyez Pl. III, fig. 152.*)

Obſervons que pour le *bâré* comme pour le *bandé*, il faut que l'écu ſoit diviſé en un nombre pair de partitions, & que les deux émaux dont il eſt compoſé ſoient alternatifs : ſi les diviſions ſont en nombre impair, & que par conſéquent un des émaux domine, il faut en revenir à la maniere de blaſoner ordinaire, c'eſt-à-dire nommer d'abord l'émail qui domine, comme formant le champ de l'écu, & exprimer le nombre des bâres.

Il faut exprimer ce nombre, dans le *bâré*, avec une exactitude encore plus ſcrupuleuſe que dans le *bandé.*

BÂRÉ-BANDÉ, adj. eſt un terme d'uſage lorſque l'écuſſon eſt également diviſé en bâres & en bandes, avec mélange égal des émaux : on dit : Il porte *bâré-bandé*, or & ſâble.

BARON & BARONET, noms de dignité ; nous ne les plaçons ici que pour qu'on ne les croie pas oubliés, & nous les renvoyons à l'hiſtoire.

BASTILLÉ, ÉE, adj. c'eſt-à-dire garni de tours ; ce mot vient de *baſtille*, qui ſignifie *forteresse.*

BASTILLÉ ſe dit auſſi des chefs, faſces & bandes qui ont des créneaux dans leurs parties inférieures.

Belot, en Franche-Comté, d'argent à loſanges d'azur, au *chef* couſu d'or, *baſtillé* de trois pieces.

Bracié de Bercins, du Montet en Breſſe, d'argent à la *faſce* d'azur, *baſtillé* de trois pieces.

De Juglat, en Auvergne, d'azur à la *bande baſtillée* de trois pieces d'argent, acompagnée de cinq étoiles de même, en orle, trois en chef, deux en pointe.

BASTOGNE, ſ. f. bande alezée en chef.

Pertoy, en Lorraine, porte parti d'or & de gueules à une *baſtogne* d'azur, chargée de trois moletes d'argent & acompagnée de deux têtes de lion de l'un en l'autre.

BATAILLÉE, ou BATELÉE, adj. f. ſe dit d'une cloche, dont le batant eſt d'un autre émail que la cloche.

Belle-garde, d'azur à une cloche d'argent *bataillée* de ſâble. (*Voyez la pl. IX, fig. 492.*)

Quelques-uns diſent : au *batail* de ſâble. *Batail* eſt un vieux mot François, dérivé, ſelon Ducange, de *batallum*, qui dans la baſſe latinité, ſignifioit ce que nous entendons aujourd'hui par *batant.*

BÂTON, ſ. m. eſpece de cotice alezée qu'on met dans quelques écus, pour ſervir de briſure & diſtinguer les branches cadetes d'avec la branche aînée, ou les branches bâtardes d'avec les branches légitimes ; le *bâton* en bande déſigne ordinairement une branche cadete, le *bâton* en bâre une branche bâtarde.

La maiſon de Condé porte, de France au *bâton* péri en bande de gueules. On peut dire de même, au *bâton* en bande de gueules en abîme. (*Voyez* les mots : PÉRI & ABÎME :) *voyez* auſſi la *pl. XVIII* pour les armes de Condé & le *bâton* péri en bande, & la *Pl. XVII* pour des *bâtons* péris en bâre.

BÂTON DE MARÉCHAL, marque de commandement. Ce *bâton* eſt d'azur, ſemé de fleurs de lis d'or.

Les maréchaux de France en mettent deux, paſsés en ſautoirs derriere l'écu de leurs armes. (*Voyez Pl. XVII* les armes du maréchal de Biron.)

BÂTONS noueux ou BÂTONS écotés, meubles de quelques écus.

Parent, d'azur à deux *bâtons noueux* ou écotés & alézés d'or, paſsés en ſautoir, acompagnés d'un croiſſant d'argent en chef, & de trois étoiles

d'or, deux en flanc & une en pointe. (*Pl. VIII*, *fig.* 401.)

BEC, s. m. on appele *becs* les pendans du lambel. Le lambel d'Orléans est à trois *becs* ou pendans. (*Voyez Pl. XVII* les armes d'Orléans.)

BÉCASSE, s. f. têtes de *bécasses*, meuble qui se trouve dans quelques écus.

BÉCASSONS ou Bécassous, d'azur à trois têtes de bécasses, arrachées d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 324.)

BELETE, s. f. meuble de l'écu.

Cartigny, d'or, à trois *beletes* d'azur, l'une sur l'autre. (*Pl. VI*, *fig.* 291.)

BÉLIER, subs. m. mâle de la brebis; il se distingue par ses cornes en forme de volutes; il est de profil & presque toujours *passant*; quand le *bélier* est debout, on l'appele *sautant*; quand il a une sonete au col, *clariné*.

Balbi, en Provence, d'or au *bélier* de sâble, acolé & *clariné* d'argent.

Le *bélier* est aussi un meuble de l'écu, représentant une de ces machines dont les anciens se servoient dans les siéges pour renverser les murailles d'une ville. C'est une poutre posée en fasce, avec deux chaînes, & dont le bout à gauche imite la tête d'un *bélier*. On l'appele *bélier militaire*.

Berty, en Angleterre, d'argent à trois *béliers militaires* d'azur, enchaînés & liés d'or, & rangés en fasce posés l'un sur l'autre. (*Pl. XI*, *fig.* 591.)

BÉQUÉ, ÉE, adj. se dit des oiseaux dont le bec est d'un autre émail que le corps.

De la Trémoille, d'or au chevron de gueules, acompagné de trois aigletes d'azur, *béquées* & membrées de gueules. (*Voyez Pl. VI*, *fig.* 304.)

BESAN, BEZANT ou BIZANT, s. m. *Byzantii nummus*, c'est une monoie qui fut frapée à Bysance ou Constantinople, du temps de l'empire des Latins. Dans le Blason, c'est une piece d'or ou d'argent, sans marque, ronde & plate. Les anciens Chevaliers en chargerent leurs écus, pour montrer qu'ils avoient été de la quatrieme croisade qui donna naissance à l'empire des Latins, & dans la suite pour annoncer en général qu'ils avoient été d'une croisade, ou plus généralement encore, qu'ils avoient fait le voyage de la Terre Sainte.

De Rieux, en Bretagne, d'azur à dix *besans* d'or, trois, trois, trois & un.

De Villeneuve, en Franche-Comté, de sâble à cinq *besans* d'argent, en sautoir.

Boula, d'azur à trois *besans* d'or. (*Pl. V*. *fig.* 235.)

Le *besan* est toujours de métal, en quoi il differe du *tourteau*, qui a la même forme & qui est toujours de couleur. Quelquefois le *besan* & le *tourteau* sont mêlés dans la même piece, & on l'appele *besan-tourteau* ou *tourteau-besan*, suivant que la piece commence par le métal ou par la couleur. (*Voyez Pl. V*, *fig.* 235, -6, -7, -8.)

BESANTÉ ou BEZANTÉ, ÉE, adject. se dit d'une piece chargée de *besans*; par exemple, une bordure *besantée* de tant de pieces.

Rochefort, en Angleterre, écartelé d'or & de gueules, à la bordure *besantée* d'or.

BETHLÉHEM (Notre-Dame de). Ordre militaire institué par Pie II le 18 Janvier 1459. Mahomet II ayant pris Lemnos, Calixte III la fit reprendre par le cardinal d'Aquilée; & son successeur Pie II pour la conserver, créa l'ordre de *Notre-Dame de Bethléhem*. Les chevaliers devoient demeurer à Lemnos, & s'opposer aux courses que les Turcs faisoient dans l'Archipel & le détroit de Gallipoli: mais peu de temps après l'institution, Lemnos fut reprise par les Turcs, & ce grand dessein s'évanouit.

BIGÂRÉ, ÉE, adj. se dit du papillon & de tout ce qui a diverses couleurs.

Ranerolles, en Picardie, de gueules à un papillon d'argent, miraillé & *bigâré* de sâble.

BILLETES, s. f. meuble d'armoiries fait en forme de carré long, dont on charge souvent l'écu; il y a des *billetes* de métal, d'autres de couleur.

Lorsque les *billetes* sont posées horizontalement, ce qui est rare, on les appele *couchées*.

Les *billetes* étoient, dit-on, anciénement des pieces d'étofes d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, qu'on mettoit sur les habits par intervalles égaux, & qui servoient d'ornemens: on les a depuis transférés sur les écus, au moins quant à la forme. D'autres veulent que la *billete* représente un billet cacheté, & qu'elle en tire son nom. Toutes ces origines sont très-incertaines; on compte ordinairement les *billetes* employées dans l'écu, & on en indique l'ordre & la position, quand elle n'est pas verticale.

Beaumanoir, d'azur à onze *billetes* d'argent, posées 4, 3 & 4. (*Voyez la pl. V*, *fig.* 233.)

Choiseul, d'azur à la croix d'or cantonée en chaque canton de cinq *billetes* de même, en sautoir.

Châtelus, d'azur à la bande d'or, acompagnée de sept *billetes* de même.

BILLETÉ, ÉE, adj. peut se dire du champ semé de *billetes* ou d'une piece qui en seroit chargée.

Conflans, d'Auchy & Brenne, d'azur au lion d'or, l'écu *billeté* de même.

BISSE, s. f. serpent, couleuvre, guivre, tous ces mots paroissent synonymes; le nom de *bisse*, ainsi que l'Italien *biscia*, qui signifie aussi serpent, paroît exprimer le siflement de cet animal, & cette étymologie paroît plus naturele que celle qui dérive ce nom du mot françois *bis*, lequel signifie *couleur grise* ou *couleur cendrée*, parce que les serpens sont pour la plupart d'un gris cendré.

Le serpent paroît ordinairement dans les armoiries, formant plusieurs sinuosités en ondes, la tête posée en fasce, s'élevant au haut de l'écu, la queue s'étendant en bas vers la pointe.

Quelquefois le ferpent paroît dévorer un enfant, & on ajoute alors en blafonant : *à l'enfant iffant*.

Colbert, d'or à la *biffe* ou couleuvre d'azur, pofée en pal.

Reffuge, d'argent à deux fafces de gueules, & beux *biffes* afrontées d'azur, armées de gueules, brochantes fur le tout.

Milan, ville, d'argent à une *givre* ou *guivre* d'azur, couronée d'or, *à l'enfant iffant* de gueules. (*Pl. VII*, *fig.* 353, -4, -5.)

BLAISE (l'ordre de faint), a été inftitué par les rois d'Arménie de la maifon de Lufignan; ils l'établirent à l'honeur de ce faint, comme étant le patron de leur royaume.

Les chevaliers avoient des robes bleues, & portoient fur leur poitrine une croix d'or. (*Voyez la pl. XXV*, *fig.* 58. *G. D. L. T.*)

Blaise (l'ordre militaire de faint) *& de la fainte Vierge Marie*, eft des plus anciens; on ignore la date de fon inftitution.

La marque de cette chevalerie eft une croix patée de gueules, chargée d'une médaille de même, bordée d'or, où fe trouve l'image de faint Blaife, évêque, la mitre fur la tête avec fes ornemens pontificaux, la main droite étendue, & tenant de la main gauche fa crofle : au revers eft repréfentée la Vierge. (*V. la pl. XXVI*, *fig. 61. G. D. L. T.*)

BLASON, f. m. fcience ou art Héraldique, qui enfeigne à déchifrer les armes ou armoiries des nobles, & à nommer, dans les termes propres les pieces & meubles qui les compofent.

Le mot *blafon* fe prend auffi pour les pieces & meubles qui entrent dans l'écu.

Origine du Blafon & fon étymologie.

La plupart des auteurs, dit M. de Foncemagne, (*Mém. de Littérat. tome XX*, *pag.* 579 *& fuiv.*) qui ont écrit fur les armoiries, n'en ont fait remonter l'origine jufqu'à l'antiquité la plus reculée, que parce qu'ils les ont confondues avec les images fymboliques, qui dès les premiers temps, furent employées dans les enfeignes militaires des nations & dans l'armure des guerriers. On convient aujourd'hui qu'à les confidérer comme des marques héréditaires de nobleffe & de dignité, l'ufage n'en fauroit être plus ancien que le onzieme fiecle.

Deux fentimens partagent les critiques fur l'origine des armoiries ; les uns l'attribuent aux tournois, les autres aux croifades. Il paroît qu'il faut admetre les deux opinions. L'ufage des armoiries s'introduifit d'abord par les tournois, dont l'établiffement a précédé, au moins de quelques années, la premiere croifade. On trouve dès l'an 1072 un écu chargé d'un lion, or la premiere croifade eft de 1095 ; mais les armoiries ne commencerent pas dès-lors à être fixées, le droit d'ailleurs en fut reftreint, dans les commencemens, aux feuls Gentilshommes qui avoient affifté à quelque tournoi ; il étoit réfervé aux croifades d'en rendre l'ufage plus général, la pratique plus invariable, & le droit conftament héréditaire. Les fils de ceux qui s'étoient approprié des fymboles pour ces expéditions, fe firent un point de religion & d'honeur de tranfmettre à leurs defcendans l'écu de leurs peres, comme un monument de leur valeur & de leur piété.

C'eft par les croifades que font entrées dans le *Blafon* plufieurs de fes principales pieces ; entre autres, les croix de tant de formes différentes, & les merletes, forte d'oifeaux qui paffent la mer tous les ans, & qui font repréfentés fans pieds & fans bec, peut-être en mémoire des bleffures qu'avoit reçu dans la guerre fainte le chevalier qui les portoit. C'eft aux croifades que le *Blafon* doit les noms de fes émaux, *azur*, *gueule*, *finople* & *sâble*, s'il eft vrai que les deux premiers foient tirés de l'arabe ou du perfan, que le troifieme foit emprunté de celui d'une ville de la Cappadoce, & le quatrieme, une altération de *fabellina pellis*, marte zibeline, animal commun dans les pays que les croifés traverferent. C'eft probablement par les croifades, que les fourures d'hermine & de vair, qui fervirent d'abord à doubler les habits, puis à garnir les écus, ont paffé dans le *Blafon*. Le nom même de *Blafon*, dérivé de l'allemand *blafen*, *foner du cor*, nous eft peut-être venu par le commerce que les François eurent avec les Allemands, pendant les voyages d'outremer.

Émaux.

Les armes ou armoiries des chevaliers qui venoient aux tournois, ou qui alloient à la guerre, étoient repréfentées en or ou en argent, avec diverfes couleurs fur leurs écus ; on y employoit l'émail pour réfifter aux injures du temps, ce qui a fait donner le nom d'*émaux* aux métaux, couleurs & fourures qui entroient dans ces armoiries.

Il y a neuf émaux, dont deux métaux, cinq couleurs & deux fourures.

Les métaux font le jaûne, qu'on nomme *or* ; le blanc, qu'on nomme *argent*. (*Pl. I*, *fig.* 11. *&* 12.)

Les couleurs font le bleu, qu'on nomme *azur* ; le rouge, *gueules* ; le vert, *finople* ; le noir, *sâble* ; le violet, *pourpre*. (*Fig.* 13--17.)

Les fourures font l'*hermine* & le *vair*. (*Fig.* 18 *&* 20.)

Depuis environ deux fiecles on a imaginé de repréfenter ces émaux en gravure, par des points, traits ou hachures.

L'or, par un grand nombre de petits points. (*Fig.* 11.)

L'argent, tout blanc & fans aucune hachure. (*Fig.* 12.)

L'azur, par des lignes horizontales. (*Fig.* 14.)

Les gueules, par des lignes perpendiculaires. (*Fig.* 13.)

Le sâble, par des lignes horizontales & perpendiculaires croifées les unes fur les autres. (*Fig.* 15.)

Le ſinople, par des lignes diagonales à droite. (*Fig.* 16.)

Le pourpre, par des lignes diagonales à gauche. (17.)

L'hermine, par l'argent chargé de mouchetures de ſâble. (18.)

Le vair, par l'azur chargé de petites pieces d'argent en forme de clochetes renverſées. (19, 20.)

A ces neuf émaux on en ajoute deux autres.

La couleur de *carnation*, pour le corps humain & ſes parties, lorſqu'ils ſont de couleur de chair. (*Pl. VIII*, *fig.* 437--8--440.)

La couleur *naturele*, pour les animaux & les plantes, lorſqu'on les repréſente tels qu'ils ſont dans la nature. (*Pl. VIII*, *fig.* 412, 420.)

Pieces honorables.

Les pieces honorables ont été ainſi nommées, parce que ce ſont les premieres pieces qui aient été miſes en uſage dans l'art du *Blaſon*, & parce que pluſieurs maiſons ancienes en portent depuis l'invention des armoiries.

Ces pieces (lorſqu'elles ne ſont point acompagnées d'autres pieces ou meubles) occupent, ſelon l'auteur du ſupplément, que nous ſuivons principalement ici, deux parties de ſept de la largeur de l'écu, c'eſt-à-dire, un peu moins du tiers; leurs extrémités en touchent ordinairement les bords; elles ſont, ſelon le même auteur, qui diffère en ce point de pluſieurs autres, elles ſont au nombre de ſept ſeulement.

Le chef.
La faſce.
Le pal.
La croix.
La bande.
Le chevron.
Le ſautoir.
(*Pl. II*, *fig.* 98, 99, 100,--1,2.--3.--4.--5.)

Quelques auteurs mettent au rang des pieces honorables, le franc canton, la bâre, la bordure, la champagne, l'orle, le pairle, le trécheur; mais, dit l'auteur du Supplément, le franc canton eſt aſſez rare en armoiries.

La bâre eſt une bande, qui, au lieu d'être poſée à droite, ſe trouve à gauche; par exemple, une maiſon a une bande dans ſes armes, un fils naturel de la même maiſon porte cette bande en bâre, doit-on mettre une marque de bâtardiſe au rang des pieces honorables?

La bordure, la champagne, l'orle, le pairle & le trécheur, ſont trop rares encore dans les armoiries pour être diſtingués par le titre de *pieces honorables*.

Poſition des Pieces honorables.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu, il repréſente le caſque du guerrier. (*Pl. II*, *fig.* 98.)

La faſce eſt placée horizontalement, au milieu; elle repréſente l'écharpe des anciens chevaliers. (*Fig.* 100.)

Le pal occupe le milieu perpendiculairement; c'eſt, dit-on, une marque de juriſdiction. (*Fig.* 99.)

La croix s'étend par ſes branches juſqu'aux bords de l'écu, & laiſſe quatre cantons vides. Il y a quantité de croix de diverſes eſpeces; elles furent priſes pour armes dans le temps des croiſades. (*Fig.* 103.)

La bande eſt poſée diagonalement de la droite du haut de l'écu vers la gauche du bas, & repréſente le baudrier, ou écharpe du chevalier poſée ſur l'épaule. (*Pl. II*, *fig.* 101.)

Le chevron eſt formé de deux pieces qui ſe terminent en pointe au milieu du haut de l'écu, & s'étendent vers les angles du bas; ſelon quelques auteurs, il repréſente l'éperon du chevalier: ſelon d'autres, c'eſt la repréſentation d'une bariere de lice des anciens tournois. Il y a loin d'un éperon à une bariere de lice, & il eſt difficile qu'un même objet reſſemble à tous les deux; on peut juger par-là de l'arbitraire qui regne dans tous ces ſymboles forcés; mais il faut ſe préter juſqu'à un certain point à ces idées des héraldiſtes, qui ont quelquefois du fondement. (*Fig.* 105.)

Le ſautoir a la forme d'une croix de ſaint André; c'étoit, dit-on, anciénement un cordon couvert d'une riche étofe, qui étoit ataché à la ſelle du cheval, & qui ſervoit d'étrier. (*Fig.* 104.)

Partitions ou diviſions de l'écu.

Les partitions ſe forment d'une ſeule ligne qui diviſe l'écu en deux parties égales. Il y en a de quatre ſortes, le parti, le coupé, le tranché, le taillé.

Le parti diviſe l'écu par une ligne perpendiculaire. (*Pl.* 1, *fig.* 25.)

Le coupé, par une ligne horizontale. (*26.*)

Le tranché, par une ligne diagonale à droite. (27.)

Le taillé, par une ligne diagonale à gauche. (28.)

Répartitions.

Les répartitions ſont des figures compoſées de pluſieurs partitions réunies.

L'écartelé eſt formé du parti & du coupé. (*Fig.* 29.)

L'écartelé en ſautoir du tranché & du taillé. (30.)

Le gironé, qui eſt ordinairement de huit girons, eſt formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé. (31.)

Les points équipolés de neuf carreaux, ſont formés de deux partis & de deux coupés. (*Pl.* 4, *fig.* 221.)

Le bandé, le burelé, le coticé, l'échiqueté, le faſcé, le fuſelé, le loſangé, le palé, &c. ſont auſſi des répartitions. (*Voyez* chacun des ces termes dans l'ordre alphabétique. *Pl. III*, *fig.* 142--3, 130, 145-

6. *Pl. II*, *fig.* 106, 111. *Pl. III*, *fig.* 128. *Pl. V*, *fig.* 230, 228. *Pl. III*, *fig.* 114.)

Parties du corps humain.

Les figures humaines entieres ſont rares dans le *Blaſon*; mais différentes parties du corps de l'homme, des têtes, des cœurs, des mains, des bras, s'y trouvent ſouvent. (*Pl. VIII*, *fig.* 437-8, 440, 441--2--3--4. *Pl. IX*, *fig.* 448--9, 450--1--2-3-4--5.)

Deux mains jointes enſemble ſont nommées *foi*; un bras droit eſt nommé *dextrochere*, un bras gauche *séneſtrochere*. (*Pl. VIII*, *fig.* 445--6--7.)

Châteaux & tours.

Les châteaux, demeures des anciens, ſont repréſentés dans l'écu par un corps de logis joint à deux tours rondes avec des créneaux.

Les tours, bien plus fréquentes, ſont ordinairement de forme ronde, & ont auſſi des créneaux. (*Pl. IX*, *fig.* 462--3--4, 470.)

On dit des châteaux & des tours, *ouverts* pour les portes; *ajourés* pour les fenêtres, *maçonés*, pour les joints des pierres, quand ils ſont d'émaux différens.

Lorſque les châteaux, tours, maiſons, ont un toit d'un autre émail, on les appele *eſſorés*; s'ils ont des girouettes, *girouettés*.

Animaux & leurs parties.

Parmi les animaux, les lions ſont ceux qu'on voit le plus ſouvent dans les écus, enſuite les léopards, cerfs, lévriers, chevaux, bêtes à cornes. (*Pl. V* paſſim.)

Parmi les oiſeaux, l'aigle tient le même rang que le lion parmi les quadrupedes, enſuite les alérions, merletes, cannetes, coqs; les oiſeaux de proie, parmi leſquels on diſtingue l'épervier, qui eſt chaperoné, & qui a aux pieds des grelots, nommés *grillets*, atachés par des courroies nommées *longes*. (*Pl. VI* paſſim.)

Le paon paroît, ou de profil, ou de front, ſe mirant dans ſa queue étalée en roue; alors on dit, *paon rouant*. (*Pl. XI*, *fig.* 596.)

Le pélican auſſi de profil, eſt repréſenté ſur ſon aire, avec ſes petits, ſe béquetant la poitrine. (*Pl. VI*, *fig.* 316.)

Le phénix, oiſeau fabuleux, eſt de profil ſur ſon bûcher, & ſemble, avec ſes ailes, l'alumer pour s'y conſumer. (*Fig.* 315.)

Les attributs de l'épervier, du paon, du pélican & du phénix ne s'expriment point dans le *Blaſon*, à moins qu'ils ne ſoient d'un autre émail que le corps de ces oiſeaux.

Les têtes des animaux paroiſſent ſouvent, dans l'écu, de profil; quand elles ſont de front, principalement celles des cerfs ou des bœufs, on les nomme *rencontres*; on excepte celles des léopards, parce qu'elles ſont toujours de front. (*Pl. V*, *fig.* 259, 260--1, 265, 272, 276.)

Têtes arrachées, ſe dit de celles où il y a des filamens ou des plumes qui forment deſſous des inégalités. (*Pl. V*, *fig.* 261. *Pl. VI*, *fig.* 305, 319, 323--4.)

Les jambes des quadrupedes ſont nommées *pates*, celles des volatiles, *membres*. (*Pl. V*, *fig.* 256. *Pl. VI*, *fig.* 306.)

Les reptiles ou ſerpens ſont nommés *biſſes* ou *guivres*; les léopards ne changent point de nom, & ſont repréſentés montans; c'eſt-à-dire qu'ils ont la tête en haut & la queue en bas. Le limaçon paroît avec ſa coquille, la tête dehors, montrant les cornes. (*Pl. VII*, *fig.* 349, 350, 353--4--5--6.)

Parmi les poiſſons, on diſtingue le dauphin, qui eſt repréſenté de profil, & courbé en demi-cercle. (*Pl. VI*, *fig.* 335.)

Les barbeaux, moins courbés que les dauphins, ſont nommés *Bars*. (*Pl. VII*, *fig.* 337.)

Inſtrumens de guerre.

Une épée ſeule peut être poſée en bande, en faſce, ſur-tout en pal, la pointe en haut; deux ſont poſées en ſautoir, les pointes en haut ou en bas indifféremment. (*Pl. IX*, *fig.* 493, 495.)

Les sâbres ſont nommés *badelaires*. (*Ibid. fig.* 496.)

Les fleches s'appelent *empennées*, quand leurs plumes ou ailerons ſont d'un émail différent; *encochées*, ſi elles ſont poſées ſur un arc. (*Ibid. fig.* 503.)

Les moletes d'éperons ont ſix rais, & ſont percées au centre; ſi elles avoient plus ou moins de rais, on l'exprimeroit en blaſonant. (*Pl. X*, *fig.* 513.)

Arbres, fleurs & fruits.

Les arbres ont pour émail particulier le ſinople; il y en a cependant de différens émaux, même d'or ou d'argent; lorſqu'on peut diſtinguer l'eſpece de l'arbre par les fruits, on le nomme de ſon nom. (*Pl. VIII*, *fig.* 395--6--7.)

Les roſes ſont ſouvent de gueules; il y en a auſſi quelquefois d'or, d'argent, ou d'autres émaux. (*Ibid. fig.* 414.)

Les otelles peuvent être miſes au rang des fruits, étant des amandes pelées; celles de l'écu de Comminges, au nombre de quatre, ſont adoſſées & poſées en ſautoir. (*Pl. X*, *fig.* 537.)

Les coquereles ſont des bouquets, chacun de trois gouſſes, ſemblables à celles qui renferment les noiſetes; on en voit peu dans les armoiries. (*Pl. VIII*, *fig.* 427.)

Astres.

Soleil, croissans, étoiles, cometes.

Le soleil paroît dans l'écu avec une face humaine, autour de laquelle il a huit rayons droits & autant d'ondoyans, entremêlés alternativement; derriere chacun, trois traits droits pour le rendre plus lumineux; son émail particulier est l'or; il s'en trouve pourtant de différens émaux. (*Pl. VII*, *fig.* 365.)

Ombre de soleil, soleil qui n'a point de face humaine. (*Fig.* 366.)

Les croissans & les étoiles se trouvent en nombre dans plusieurs écus. Les étoiles sont ordinairement à cinq rais, ce qu'on n'exprime point; quand il y en a davantage, on l'exprime. (*Fig.* 367, 370, 373, 356, 375, 386.)

Dans les armoiries des Italiens, les étoiles ont toujours six rais.

Les Cometes sont représentées par des étoiles, dont un des rais est alongé en forme de queue ondoyante. (*Ibid.* 378.)

Meubles d'armoiries.

Ce mot de *meubles* a deux significations, l'une générale, l'autre particuliere; la premiere comprend toutes les pieces qui entrent dans l'écu, de quelque nature qu'elles soient, par opposition avec les pieces qui servent seulement d'ornemens extérieurs de l'écu, telles que les tenans, les supports, les manteaux, les casques, les courones, les mortiers, les volets & lambrequins, les cimiers, &c. Dans ce sens, les anges, les hommes, les animaux, les plantes, les astres, les édifices, tout enfin est ou peut être meuble d'écu, & lorsqu'un même objet peut indifféremment entrer dans l'écu ou l'acompagner à l'extérieur, on dit qu'il est employé dans le Blason, & comme meuble de l'écu, & comme ornement extérieur. Nous nous servirons souvent du mot *meuble* dans ce premier sens général. La seconde signification du mot *meuble* est particuliere & restreinte à de certaines pieces qui acompagnent ou chargent ordinairement les pieces honorables: ces *meubles* sont les besans, tourteaux, billetes, alérions, merletes, cannetes, étoiles, croissans, croisetes, moletes d'éperons, & généralement toutes les pieces qui paroissent ordinairement en nombre pour remplir & meubler l'écu.

Position des pieces & meubles.

Les pieces & meubles se posent ainsi:
Un, au centre de l'écu.
Deux, l'un sur l'autre.
Trois, deux en chef, un en pointe.
Quatre, deux en chef, deux en pointe.
Cinq, en sautoir.
Six, trois, deux & un.
Sept, trois, trois & un.
Huit, en orle.
Neuf, trois, trois, & trois.

Ces positions peuvent indifféremment s'exprimer ou ne pas s'exprimer, parce qu'elles ont été ainsi réglées par les hérauts d'armes; mais si ces pieces ou meubles étoient posés autrement, il faudroit en désigner la position en blasonant.

BLASONER, verbe actif. Peindre des armoiries avec les émaux qui leur convienent; représenter un blason en gravure avec des points & hachures, qui en marquent les émaux; dessiner des armoiries dans le goût de la gravure.

Blasoner est aussi expliquer les pieces & meubles de l'écu en termes propres & convenables.

Maniere de blasoner *par principes.*

1°. On nomme l'émail du champ de l'écu, ensuite la piece ou meuble qui se trouve au centre & son émail; si cette piece ou meuble est acompagnée de quelques autres, on les nomme, & on nomme ensuite leurs émaux.

2°. Une famille porte d'azur au lion d'or.

3°. Une autre, à la fasce d'azur, acompagnée de trois étoiles de gueules.

4°. S'il y a trois pieces ou meubles semblables dans un écu, ce qui arive souvent, après avoir nommé l'émail du champ, on nomme les trois pieces & leur émail. Exemple: telle famille porte *d'or à trois annelets d'azur.*

5°. S'il se trouve dans un écu plusieurs pieces l'une sur l'autre, la premiere est la plus proche du haut de l'écu, la derniere celle qui approche le plus de la pointe.

6°. S'il y a plusieurs pieces longues & debout à côté l'une de l'autre, la premiere est à la droite de l'écu, la derniere à la gauche.

7°. On doit éviter de nommer un émail déja nommé; une famille porte d'azur, à la fasce d'or, acompagnée de trois losanges d'or: on dit, *acompagnée de trois losanges* DE MÊME: ce mot *de même* signifie l'émail que l'on vient de nommer.

8°. Une autre famille porte d'argent à l'aigle d'azur, & en pointe de trois moletes d'éperons aussi d'azur: on blasone, *d'argent à l'aigle acompagnée en chef de trois besans, & en pointe de trois moletes d'éperons, le tout* D'AZUR.

9°. Une famille porte d'or à la fasce d'azur, chargée de trois croissans d'or; il faut dire: *chargée de trois croissans* DE L'ÉMAIL DU CHAMP.

Cet article *blasoner*, qui est tout entier de l'Auteur du Supplément, contient à peu près les principales regles générales de l'art de *blasoner*, c'est-à-dire de nommer les pieces & meubles de l'écu dans les termes & dans l'ordre convenables. Quant au mot *blasoner*, pris dans le sens de dresser des armoiries & de composer un écu, quoique la nécessité d'inventer des distinctions particulieres n'ait pas dû s'acorder avec l'établissement d'une regle générale, il s'en est établi une dans le Blason, c'est de ne point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur; ce n'est pas que cette regle n'ait été plusieurs fois violée, mais on suppose qu'il y a eu chaque fois des raisons particulieres; on cherche ces raisons, & ces sortes d'armes s'ap-

pelent *à enquerre* ou *à enquérir*. Demême, quoique dans la position des pieces & meubles qui se trouvent en nombre dans l'écu, le plus grand nombre doive se trouver en chef, & le moindre nombre en pointe, il arive souvent que cet ordre est interverti, & alors ces pieces s'appelent *mal-ordonées ;* car le Blason a des termes même pour les dérogeances & les exceptions au peu de loix qu'il a pu admetre, & ces exceptions mêmes rentrent dans l'objet général de l'art, qui est de distinguer, & dont l'unique regle auroit dû être de n'admetre point de regles.

Nous avons observé dans le discours préliminaire, que le Blason a non seulement une langue, mais une syntaxe particuliere ; cette syntaxe paroît avec raison à quelques persones un peu barbare. L'Auteur d'un traité manuscrit de Blason qui nous à été communiqué, propose quelques changemens pour raprocher cette syntaxe de la syntaxe ordinaire, & ses idées paroissent mériter qu'on y fasse attention.

1°. Il propose des doutes sur l'usage & sur la regle de nommer le champ de l'écu avant la piece principale. C'est la méthode Françoise ; mais elle ne lui paroît conforme ni à la raison ni aux regles du langage. La figure représentée est, selon lui, la chose principale, l'émail n'est qu'un accessoire employé pour lui donner du relief ; & que veut dire cette expression : *De gueules au lion d'argent*, *d'azur à une hameyde d'or ?* Quand on demande quelles sont les armes d'une famille, la réponse la plus simple & qui se présente le plus naturélement, est celle-ci : *C'est un lion d'argent en champ de gueules*, *c'est un hameyde d'or en champ d'azur*. Les Étrangers nous donnent l'exemple de cette maniere de blasoner. *Albero d'oro in campo nero*, disent les Italiens; *leon de plata en campo azul*, disent les Espagnols. Ne pouroit-on pas dire cependant que cette correction ne peut gueres avoir lieu que pour les armes très-simples, & ne sauroit s'appliquer à celles qui sont un peu chargées de pieces, ce qui exige que ces pieces soient nommées dans un certain ordre lequel seroit interverti, si le champ n'étoit nommé le premier & à part ?

2°. Le même Auteur propose la correction suivante. L'usage de presque tous les Armoristes, comme il l'observe, est de nommer l'émail d'une piece après l'adjectif qui la qualifie ; d'où il suit que cet émail peut se raporter à l'adjectif, quand il doit se raporter à la piece. Par exemple, dans cette phrase, *un ciboire couvert d'or*, l'idée qui se présente d'abord est que le ciboire est couvert d'or, mais l'idée héraldique est que le ciboire est d'or, & qu'il est couvert : pourquoi donc ne pas l'exprimer dans cet ordre ? De même : Trois épées apointées en abîme d'or ; une fleur de lis au pied coupé d'argent : on doit dire, selon l'Auteur, *trois épées d'or apointées en abîme* ; *une fleur de lis d'argent au pied coupé*. Il en est de même de beaucoup d'autres phrases, dont la construction présente un sens différent de celui qu'on doit y atacher.

3°. Enfin l'Auteur dont nous parlons ne voudroit point qu'on désignât par un adjectif les pieces qui peuvent être conçues plus facilement par le nom même de la chose que l'adjectif désigne. Par exemple, *un écu chapé d'or*, au lieu d'*un écu à la châpe d'or ; billeté*, *besanté d'or*, pour dire, *semé* ou *chargé de billetes*, *de besans*. N'est-il pas plus simple de dire qu'une bordure est chargée de huit besans que de dire qu'elle est besantée d'or de huit pieces, & la premiere expression n'est-elle pas plus claire que la seconde. Sans adopter ni rejeter ces corrections, & sans prétendre avoir le droit de changer en conséquence l'usage de presque tous les héraldistes, nous avons cru devoir mettre sous les ieux du lecteur des idées raisonables, proposées par un homme fort instruit & fort éclairé.

BOCQUET, s. m. mot qui, dans quelques auteurs, signifie *un fer de pique*.

BŒUF, s. m. Cet animal est représenté de profil & passant.

Bouhier, à Dijon, d'azur au *bœuf* passant.

Bouvet, dans le Barrois, d'azur au *bœuf* d'or passant, surmonté de trois étoiles de même, mises en rang.

BONETS À L'ANTIQUE, s. m. pl. s'emploient comme meubles dans quelques écus.

Hyltmair, en Franconie, de gueules à trois *bonets à l'antique* d'argent. (*Pl. IX*, *fig.* 459.)

BORDÉ, ÉE, adj. se dit du chef, de la bande, du chevron, de la croix & autres pieces, qui ont un filet ou une bordure, d'un autre émail que la piece.

Il se dit aussi de l'écu qui a une bordure.

Hodespan, d'or à la croix d'azur, *bordée* & dentelée de sâble. (*Pl. III*, *fig.* 159.)

BORDURE, s. f. espece de brisure en forme de passement plat, qui est placée au bord de l'écu, & qui l'environe comme une ceinture ; elle sert à distinguer différentes branches d'une même famille.

La largeur de la *bordure* doit être d'environ la sixieme partie de l'écu.

La *bordure* simple & unie est celle qui est toute d'une même couleur ou d'un même métal ; c'est, dans de certaines maisons, la premiere brisure des puînés. Il y a des *bordures* componées, cantonées, engrêlées, endentées, crénelées, écartelées & chargées d'autres pieces ; ce sont autant de brisures différentes pour les branches cadetes de différens degrés.

Si la ligne, qui constitue la *bordure*, est droite, & la *bordure* unie, on ne nomme que la couleur ou le métal de la *bordure*. Si la *bordure* est chargée de plantes ou de fleurs, on dit qu'elle est *verdoyée de trefles ;* si elle est d'hermine, de vair, ou d'autre pelleterie, on dit *bordée d'hermine*.

Holland, de gueules à la *bordure* d'argent.

Brunet, d'or au lévrier de gueules, colleté d'or, à la *bordure* crénelée de sâble.

Aubert, écartelé d'or & d'azur, à la *bordure* écartelée de l'une en l'autre. (*Pl. IV*, *fig.* 211-2-3.)

BOUC, s. m. meuble de l'écu. (*Pl. XII*, *fig.* 616.)

BOUCLÉ, adj. se dit du collier du lévrier ou d'un autre animal qui a une boucle.

Bouclé, se dit aussi d'un anneau qui pend de la gueule du bufle ou bœuf sauvage, lorsque cet anneau est d'un émail différent du reste du corps.

Nicolaï, d'azur au lévrier courant d'argent, acolé de gueules, *bouclé* d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 283.)

La Vesve de Metiercelin de Sompsois, en Champagne, d'argent au rencontre de bufle de gueules, *bouclé* de sâble, chacune des cornes surmontée d'une étoile du second émail.

BOUCLIER, s. m. (*Voyez* Écu.)

BOURBON (l'ordre de), dit *de Notre-Dame du Chardon*, fut institué par Louis II, duc de Bourbon, surnomé *le Bon*, qui donna le collier de l'ordre à plusieurs seigneurs de sa cour dans l'église de Moulins en Bourbonois, le jour de la purification de la Sainte Vierge, l'an 1370.

Il falloit, pour être reçu dans cet ordre, faire preuves de noblesse, de chevalerie, & être sans reproche.

Le nombre des chevaliers fut fixé à vingt-six, en comptant le prince qui en étoit le chef & grand maître.

Les jours de cérémonie, les chevaliers portoient une robe de damas incarnat à larges manches, & avoient une ceinture de velours bleu, doublé de satin rouge, & dessous cette ceinture le mot *espérance* en broderie d'or; les boucles & ardillons de fin or figurés en losanges, avec l'émail vert comme la tête d'un chardon; sur leur robe un grand manteau de satin bleu céleste, doublé de satin rouge.

Dessus étoit le collier en forme circulaire entre une double chaîne, les intervalles sur un semé de France, une lettre du mot *espérance* de chaque côté du collier dans les vides des losanges; une fleur de lis au haut, une autre fleur de lis en bas d'où pendoit une médaille ornée de la Vierge au milieu d'une gloire rayonante, un croissant à ses pieds, & dessous la médaille une tête de chardon; le tout d'or, émaillé de diverses couleurs. (*Voyez la pl. XXV*, *fig.* 71. *G. D. L. T.*

BOURDON, s. m. meuble d'armoiries qui représente un bâton de pélerin.

De la Bourdonaye, de gueules à trois *bourdons* de pélerin d'argent, 2 & 1. (*Pl. X*, *fig.* 547.)

BOURDONÉ, ée, adj. se dit d'un bâton arondi à son extrémité supérieure, ou d'une croix pommetée dans la forme d'un bourdon de pélerin.

Rascas du Cannet, à Aix en Provence, d'or à la croix *bourdonée* de gueules, au pied fiché, au chef d'azur, chargé d'une étoile à huit rais d'argent.

Les Prieurs mettent un bâton *bourdoné* en pal derriere l'écu de leurs armes. (*Pl. XIV*, *fig.* 5.)

BOURSE, s. f. meuble d'écu.

Boursier, d'or à trois *bourses* de gueules. (*Pl. XII*, *fig.* 638.)

BOUSE, s. f. C'est une espece de chantepleure avec laquelle on puise l'eau en Angleterre. Cette piece se trouve sur quelques écus.

Roos, en Écosse, d'or au chevron échiqueté d'argent & de sâble, de trois traits, acompagné de trois *bouses* du dernier émail. (*Pl. XII*, *fig.* 636.)

BOUTEROLE, s. f. meuble d'armoiries qui représente la garniture qu'on met au bout du foureau d'une épée.

Angrie, d'argent à trois *bouteroles* de gueules. (*Pl. XII*, *fig.* 637.)

BOUTOR ou BOUTOIR, bout du groin du sanglier que l'on nomme lorsqu'il est d'un autre émail que la hure, ou lorsqu'il est tourné vers le haut de l'écu; car ordinairement la hure du sanglier est posée en fasce, & le *boutoir* tourné vers le côté droit de l'écu.

Pulnhosen, en Baviere, d'or à une hure de sanglier de sâble, le *boutoir* vers le chef défendu d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 589.)

BRANCHE, *en Généalogie* se prend quelquefois pour un rejeton, ou pour une famille issue d'une autre; ce que les généalogistes appelent aujourd'hui *seconde* ou *troisieme branche*.

BRAQUE, s. m. meuble de l'écu.

Brachet, d'azur à deux chiens *braques* d'argent passans l'un sur l'autre. (*Pl. VI*, *fig.* 284.)

BRETESSES, s. f. pl. rangées de créneaux; il est moins d'usage que l'adjectif suivant.

BRETESSÉ, ée, adj. se dit du sautoir, du pal, de la fasce, de la croix, de la bande, du chevron, qui ont des créneaux des deux côtés, lesquels répondent les uns aux autres.

Sublet, d'azur au pal *bretessé* d'or, maçoné de sâble, chargé d'une vergete de même.

De la Pierre de Saint Hilaire, de sinople à la bande *bretessée* d'argent, acompagnée de deux lions de même, lampassés & couronés de gueules.

Salicetta, à Gênes, d'or à la croix *bretessée* de sinople.

Frizot de Blamont, d'azur au sautoir *bretessé* d'or. (*Voyez Pl. III*, *fig.* 122, 148, 160, *& Pl. IV*, *fig.* 194.)

BRICIEN, s. m. L'ordre militaire des *Briciens* fut institué en 1366 par sainte Brigitte, reine de Suede, sous le pontificat d'Urbain V, qui l'approuva, & lui donna la regle de S. Augustin. Cet ordre avoit pour armes une croix d'azur, semblable à celle de Malte, & posée sur une langue de feu, symbole de foi & de charité. On y faisoit vœu de combatre contre les hérétiques, & pour la sépulture des morts, & l'assistance des veuves, des orphelins & des hôpitaux. Toutes ces institutions sont plus recomandables par la pureté d'intention des persones qui les ont instituées, les riches commanderies dont elles ont été dotées, la naissance & la piété de plusieurs de leurs membres, que par leur conformité avec l'esprit pacifique de l'Église, & de celui qui dit de lui-même, *qu'il est si doux qu'il ne sauroit éteindre la lampe qui fume encore*. *Voyez* Fleuri, *Discours sur les Religieux*. (*Article resté*.)

BRIOUDE (*Comte de*). Le chapitre de Saint Julien

Julien de *Brioude* en Auvergne, eſt composé de chanoines, qui prenent le titre de *comtes*. L'origine de son établiſſement ſe trouve insérée dans Baluze, entre les notes capitulaires de nos rois.

Louis I, dit *le Débonaire*, empereur & roi de France, donna à Bérenger le comté de *Brioude* à titre de fief. Ce comte voulant rétablir l'égliſe de Saint Julien de *Brioude*, qui avoit été incendiée par les Saraſins, fonda trente-quatre places de chanoines, leur donna des biens conſidérables pour leur entretien & pour celui d'un abbé, dont il leur laiſſa l'élection.

Bérenger, comte de *Brioude*, ſupplia Louis *le Débonaire* d'acorder à ce chapitre une indépendance de tout ſeigneur particulier. Cet empereur, roi de France, y conſentit, à condition que chaque année le chapitre lui préſenteroit, & à ſes ſucceſſeurs, pour hommage, un cheval, un écu & une lance. L'acte de conceſſion de l'an 825, eſt conçu en ces termes:

„ In nomine Domini & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti, „ Ludovicus, divina ordinante providentia imperator „ auguſtus: notum eſſe volumus cunctis fidelibus „ ſanctæ Dei Eccleſiæ, & noſtris etiam Deo diſpenſante ſucceſſoribus, quia poſtquam comitatum Brivatenſem fideli noſtro Berengario illuſtri comiti conceſſimus, ille ingenio quo voluit, quamdam Eccleſiam ubi S. Julianus Martyr requieſcit, quæ eſt conſtructa in agro Brivatenſi non procul a caſtro „ Victoriano, quæ a Saracenis deſtructa & igne „ combuſta erat, ad priſtinum ſtatum reduxit & in „ eadem Eccleſia conſtituit triginta quatuor canonicos, ut juxta canonicum ordinem Domino militarent, & canonice viverent, quibus dedit res ex „ Beneficio ſuo, ſcilicet de rebus prædictæ Eccleſiæ S. Juliani manſos centum unde eorum neceſſitates fulcirent & ſuſtentationem habere potuiſſent, &c..... Idem Berengarius fidelis comes „ noſtram exoravit clementiam, ut per noſtrum auctoritatis præceptum conſtitueremus qualiter.... „ Ipſe abbas velcongregatio ejus ſub nullius ditione „ fuiſſent & nemini cuilibet obſequium feciſſent, „ niſi tantum ad partem regis annuatim caballum „ unum cum ſcuto & lancea præſentaſſent & in „ poſtmodum ab omni exactione vel defunctione „ publica aut privata immunes & liberi eſſent.

Sur ce qui a été repréſenté au roi, que le chapitre de ſaint Julien de *Brioude* eſt de fondation royale; que les places de chanoines comtes ſont données à des nobles de race; qu'ils ſont des preuves auſſi rigides que celles des comtes de Lyon, depuis l'inſtitution dudit chapitre de *Brioude*; qu'entr'autres prérogatives, il jouit de celle d'avoir Sa Majeſté pour premier chanoine; qu'il a eu l'honeur de donner des ſouverains pontifes à l'Égliſe, des cardinaux au ſacré Collége, & un grand nombre d'évêques au Clergé de France; que ce chapitre s'eſt d'ailleurs toujours maintenu dans la pureté de la foi, & dans une diſcipline conforme aux déciſions des conciles: le roi a conſidéré qu'il étoit autant de ſa juſtice que de ſes bontés, d'ajouter aux grâces & diſtinctions qu'il a déja acordées, ainſi que les rois ſes prédéceſſeurs aux chanoines comtes de ladite égliſe; déſirant auſſi donner à ce chapitre de nouveaux témoignages de ſon affection particuliere, en les décorant par une marque extérieure qui réponde à la dignité du chapitre & au titre de *comte*, qui apartient à chacun des membres qui le compoſent: ſa majeſté a acordé, par brevet du 9 Juin 1772, aux prévôt, doyen, & à chacun des chanoines comtes de ladite égliſe de ſaint Julien de *Brioude*, préſens & à venir, le droit de porter par-tout une croix d'or émaillée à deux faces ſur l'une deſquelles ſera repréſentée l'image de ſaint Julien, patron de ladite égliſe avec la légende: *Eccleſia comitum Brivatenſium*; & ſur l'autre face, l'image de ſaint Louis, protecteur & bienfaiteur de ladite égliſe, avec la légende: *Ludovicus decimus quintus inſtituit*, laquelle croix ſera ſuſpendue au cou par un ruban moiré, bleu céleſte, de quatre pouces de large, liséré de chaque côté en couleur rouge moirée, de deux lignes de largeur.

En vertu de ce brevet du mois de Juin 1772, les chanoines comtes de *Brioude* ont été décorés publiquement de ce nouvel ordre, & ont fait la cérémonie dans leur égliſe le 12 Août ſuivant, en préſence de la nobleſſe du pays qui y avoit été invitée. Ils ont chanté un *Te Deum* en muſique, ainſi que la priere pour le roi.

Le chapitre, en reconoiſſance de cette faveur, a fondé à perpétuité une meſſe chaque ſemaine pour ſa majeſté. (*G. D. L. T.*)

BRISÉ, ÉE, adj. ſe dit des armoiries des puînés, où il y a quelque changement par addition, diminution ou altération de quelque piece, pour diſtinguer les différentes branches de la même maiſon.

Il ſe dit encore des chevrons dont la pointe eſt déjointe.

Baugier, d'azur au chevron *briſé*, ſurmonté en chef d'une croix de Lorraine, acompagnée de trois étoiles, deux en chef & une en pointe, le tout d'or. (*Pl. IV, fig.* 204.)

BRISER, verbe, ſignifie charger un écu de briſures, comme lambel, bordure, &c. C'eſt ce que font les cadets pour ſe diſtinguer des aînés qui portent les armes pleines.

BRISURE, ſ. f. addition, diminution ou altération dans quelques pieces des armes de famille pour diſtinguer les cadets des aînés.

Le roi porte ſeul les armes de France pleines.

Le dauphin, comme héritier du trône, ne porte point de *briſure*; l'écartelure de Dauphiné qu'il porte, n'eſt pas une *briſure*.

La Maiſon d'Orléans a pour *briſure* un lambel d'argent à trois pendans.

C'étoit auſſi la *briſure* du duc d'Orléans Gaſton, frere de Louis XIII; & Monſieur, frere de Louis XIV, portoit pour *briſure* une bordure de gueules. Ce n'a été qu'après la mort de Gaſton que Monſieur a quité la bordure pour prendre le lambel, trouvant cette *briſure* vacante & la jugeant la plus noble.

Quand une fois un prince de la Maiſon de France

a pris une *brisure*, il ne la quite plus, quoiqu'il naisse des princes cadets dans la branche aînée ; tous ses enfans & descendans en ligne masculine gardent cette *brisure*, quelqu'éloignés qu'ils soient de la Courone.

La Maison de Condé a pour *brisure* un bâton péri en bande de gueules.

BROCHANT, Ante, adj. se dit des pieces qui passent sur d'autres, & qui les couvrent en partie.

La Maison de la Rochefoucault porte burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules, *brochant* sur le tout. (*Voyez* aussi dans la *planche III. les fig.* 116, *&* 118.)

Le verbe Brocher s'emploie dans le même sens.

BROCHET, s. m. meuble de l'écu représentant ce poisson.

Gardereau, d'azur au *brochet* mis en fasce, surmonté en chef d'une étoile, & en pointe d'un croissant, le tout d'argent. (*Pl. VII, fig.* 340.)

BROSSE, BROSSES, s. f. meuble d'écu.

De Brosses, en Picardie, d'azur à trois *brosses* d'or, à la bordure componée d'argent & de gueules. (*Pl. X, fig.* 549.)

BROYE. Mot de peu d'usage, se dit de certains festons qu'on trouve dans quelques armoiries, posés en différentes situations. Le P. Ménétrier dit que les Anglois les nomment *Bernacles* ; que la Maison de *Broye* les a portés par allusion à son nom ; & que celle de Joinville y ajouta un chef avec un lion naissant. (*Voyez pl. XI, fig.* 600.)

BURELES, s. f. pl. fasces diminuées & réduites à la moitié ou au tiers.

Les *bureles* s'emploient toujours en nombre pair, ordinairement de six, quelquefois de huit : quand elles sont en nombre impair, par exemple, de cinq ou de sept, on les nomme *trangles*.

Voilà ce que disent plusieurs auteurs héraldiques, nommément l'auteur de la partie du Blason, dans le Supplément de l'Encyclopédie ; cependant il n'est pas rare de rencontrer des armes blasonées à cinq *bureles* par où il paroît que ces pieces ne changent point de nom pour être employées en nombre impair.

BURELÉ, adj. lorsque l'écu est également rempli de *bureles*, ou fasces diminuées de métal & de couleur, rangées alternativement, on l'appele *burelé*, & on spécifie le nombre de pieces, en nommant d'abord le métal ou la couleur du haut.

Lezignem ou Lusignan, *burelé* d'azur & d'argent de dix pieces. (*Pl. III, fig.* 130.)

BUSTE, s. m. le *buste* est dans le Blason ce qu'il est dans la peinture & dans la sculpture, l'image d'une tête avec la poitrine & les épaules, mais sans bras. *Voyez* un *buste* de vieillard dans le quatrieme quartier des armes de Virtemberg ; écartelées. (*Pl. XI, fig.* 585.)

BUTE, s. f. fer dont les maréchaux se servent pour couper la corne des chevaux. Le P. Ménétrier dit que la Maison de Butet en Savoie, en porte trois en poignée.

BUTOR, s. m. meuble de l'écu, représentant cet oiseau.

Bevereau, d'azur au *Butor* d'or. (*Pl. XI, fig.* 598.)



CÂBLÉ, ÉE, adj. se dit d'une fasce, d'une croix ou autre piece faite de *câbles* tortillés, ou simplement couverte & entortillée de cordes ou *câbles*.

Daldart de Mignieres, en Gâtinois, d'argent à la fasce *câblée* de gueules & de sinople, acompagnée en chef de deux étoiles du second émail, & en pointe d'un croissant de même ; sur la fasce, un écusson du champ, chargé d'une main sénestre apaumée de gueules.

CABOCHÉ, ÉE, adj. se dit d'une tête d'animal, coupée dans la partie supérieure ou perpendiculairement ; car si la section étoit faite par-en-bas & horizontalement, on diroit *coupé*.

CÂBRÉ, adj. se dit d'un cheval *aculé*. (*Voyez* ACULÉ.)

La chevalerie, dans le Maine, de gueules au cheval *câbré* d'argent. (*Pl. V*, *fig.* 278.)

CADRANS, s. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

De Cadran, en Bretagne, d'azur à trois *cadrans* d'or. (*Pl. XI*, *fig.* 614.)

CADUCÉE, s. m. ce mot n'a pas dans le Blason d'autre signification que dans la fâble ; mais on emploie pour le définir des termes propres à cet art. C'est un meuble de l'écu, qui représente une baguete entrelâcée de deux serpens afrontés, de maniere que la partie supérieure de leur corps forme un arc : cette baguete est terminée par deux ailes d'oiseau.

Courtois d'Issus de Minut, à Toulouse, d'azur au *caducée* d'or.

CAILLOU, s. m. meuble de l'écu.

Peirenc de Moras, de gueules, semé de pierres ou cailloux d'or, à la bande d'argent, brochante sur le tout. (*Pl. XII*, *fig.* 631.)

§ CALATRAVA (*l'ordre Militaire de*), en Espagne. Cet ordre fut institué en 1158 par Sanche, roi de Castille. Les historiens en raportent l'origine au bruit qui s'étoit répandu, que les Arabes venoient ataquer, avec une armée formidable, la ville & le fort de *Calatrava*. Les Templiers, qui craignoient de ne pouvoir défendre cette place, la remirent au roi dom Sanche. Ces auteurs ajoutent, qu'à la sollicitation de Diego Velasquez (moine de Cîteaux, homme de qualité, qui avoit du crédit à la cour), Raimond, abbé de Fitero, l'un des monasteres du même ordre, supplia le roi de lui confier *Calatrava* : il l'obtint de ce monarque. Jean, archevêque de Tolede, ami de l'abbé de Fitero, fit exciter les peuples dans les prédications à aller défendre cette place. Raimond & dom Velasquez s'y rendirent : grand nombre de persones se joignirent à eux. Les Arabes, perdant l'espérance de forcer *Calatrava*, ou occupés d'ailleurs, abandonerent leur entreprise & ne parurent point.

Plusieurs de ceux qui étoient venus au secours de la ville, entrerent dans l'ordre de Cîteaux, sous un habit plus militaire que monastique.

C'est ainsi, dit-on, que s'établit l'ordre de *Calatrava*. Il s'accrut beaucoup sous le regne d'Alphonse le Noble ; il eut pour premier grand maître, dom Garcias de Redon, sous le gouvernement duquel, le Pape Alexandre III confirma l'ordre en 1164, six ans après son établissement.

Le pape Innocent III l'approuva, le 28 Avril 1199.

Ferdinand, du consentement du Pape Innocent VIII, réunit, en 1489, à la courone la grande maitrise de l'ordre de *Calatrava*, dont les rois d'Espagne se qualifient *administrateurs perpétuels*.

Cet ordre a quatre-vingt commanderies en Espagne, dont la plupart sont données à des gens mariés.

Les armes de *Calatrava* sont d'or à la croix de gueules, fleurdelisées de sinople ; aux angles inférieurs de cette croix, sont deux menotes d'azur, l'une à dextre en bâre, l'autre à sénestre en bande, pour marquer la fonction des chevaliers, qui est de délivrer les esclaves chrétiens des mains des infideles. *Planche XXIII*, *fig.* 12. (*G. D. L. T.*)

CALICE, s. m. meuble de l'écu.

Gerbonville, de gueules à trois *calices* d'argent. (*Pl. IX*, *fig.* 482.)

* CALZA (l'ordre de la) ou *de la Botte*. C'est le nom d'un ancien ordre militaire qui commença en Italie en l'année 1400 ; il étoit composé de gentilshommes qui choisissoient un chef entr'eux. Leur but étoit d'élever & d'instruire la jeunesse dans les exercices convenables à l'art militaire. La marque distinctive de cet ordre, qui ne subsiste plus aujourd'hui, étoit de porter à une des jambes une bote, qui étoit souvent brodée en or, ou même plus riche.

CAMAIL, s. m. espece de lambrequin qui couvroit les casques & les écus des anciens chevaliers. Ce mot pouroit bien venir, comme le pensent quelques héraldistes, de *cap de maille*, mot usité dans les temps de notre anciene chevalerie, où il y avoit des couvertures de tête faites de maille. Notre anciene histoire fait mention de chevaliers armés de *camails*.

CANETE, s. f. petite canne. La différence des *canetes* aux merletes, est que les premieres ont un bec & des jambes, & que les secondes n'en ont point.

Poyane, d'azur à trois *canetes* d'argent. (*Pl. VI*, *fig.* 310.)

CANNELÉ, ÉE, adj. la différence entre le *cannelé* & l'engrêlé, la *cannelure* & l'engrêlure, est que l'engrêlure a ses pointes en dehors, & la *cannelure* en dedans.

La Fontaine Rufier, porte d'azur à la croix *cannelée* d'or.

Le *cannelé* est rare. Le P. Ménétrier n'en a trouvé d'exemples que chez les Allemands: il cite deux familles qui portent des partitions *cannelées*.

Heinspach, tranché d'or & d'azur, *cannelé* de quatre *cannelures* sur or.

Die Hochsteter, en Autriche, taillé d'or & d'azur, *cannelé* de quatre *cannelures* sur or.

CANON, s. m. meuble d'armoiries qui entre en quelques écus, & représente un *canon* d'artillerie.

On dit *afuté* de son afût, lorsqu'il est d'émail différent.

Bombarde de Beaulieu, à Paris, d'azur au *canon* d'or, *afuté* de son afût de gueules, acompagné en chef d'une fleur de lis d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 514.)

CANTON, s. m. portion carrée de l'écu, intervalle carré qui joint un des angles; il peut être placé à droite ou à gauche. On varie sur la proportion qu'il doit avoir avec le reste de l'écu.

Cependant cette proportion, quoique vaguement déterminée, l'est assez pour qu'une des différences du *franc canton* avec le *canton* simple, soit que le premier est constament plus grand; une autre différence, est qu'il occupe toujours la partie droite de l'écu.

Le *franc canton* est plus petit que le *franc quartier*, & le *franc quartier*, selon quelques héraldistes, est un peu plus petit qu'un *quartier d'écartelage*; mais cette différence, si elle est réelle, est peu sensible.

Le *franc canton*, selon des auteurs instruits, differe du *franc quartier* en ce que le premier est une portion de l'écu écartelé par une croix, & que l'autre est un des carrés de l'écu écartelé par de simples traits. Cette distinction a le mérite d'être simple & sensible.

L'objet du *franc canton*, du *franc quartier* & du *quartier d'écartelage*, nous paroît être de mettre en évidence les alliances les plus avantageuses.

Thouars, d'or, semé de fleurs de lis d'azur, au *canton* de gueules. *Pl. II*, *fig.* 97. *Voyez* à côté, *fig.* 96, un *franc quartier*. *Voy.* aussi *Pl. XXII*, *fig. pénultieme*, les armes de Lamoignon, losangées d'argent & de sâble au *franc canton* ou *franc quartier* d'hermines, & les *fig.* 42--3--4, *Pl. XXXII.*

CANTONS au pluriel, s'entend des quatre vides carrés que laisse une croix sur l'écu, & même des espaces triangulaires vides que laisse un sautoir.

Ces *cantons* sont souvent chargés de quelques pieces ou meubles.

Les *cantons* de la croix se distinguent par les deux en chef, les deux en pointe.

Les *Cantons* du sautoir se distinguent par celui du chef, celui du flanc droit ou dextre, celui du flanc gauche ou sénestre, celui de la pointe.

CANTONÉ, ÉE, adj. se dit lorsque les espaces que les croix & les sautoirs laissent vides, sont remplis de quelques meubles ou figures.

Meliand, d'azur à la croix *cantonée* au premier & quatrieme d'une aigle, au deuxieme & troisieme d'une ruche à miel, le tout d'or.

Bertin, d'argent au sautoir dentelé de sinople, *cantoné* de quatre mouchetures d'hermine de sâble.

Montmorenci, d'or, à la croix de gueules, *cantonée* de seize alérions d'azur, quatre dans chaque *canton*; sur le tout, un écusson d'argent chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé & couroné d'azur, la queue fourchée, nouée & passée en sautoir.

La branche de Laval, charge la croix de cinq coquilles d'argent.

La Colombiere, dans son livre de la *Science Héroïque*, raporte que Bouchard I, seigneur de Montmorenci, plaça quatre alérions d'azur dans les *cantons* de la croix de ses armes, en mémoire de quatre enseignes Impériales qu'il avoit prises sur l'armée de l'empereur Othon II, lorsqu'elle fut défaite au passage de la riviere d'Aisne en 978, par le roi Lothaire & par Hugues Capet, alors comte de Paris & qui fut depuis le premier roi de la troisieme race. Ce nombre de quatre fut augmenté jusqu'à seize par Mathieu II de Montmorenci, depuis Connétable, en mémoire de douze autres enseignes Impériales enlevées par lui à l'armée de l'empereur Othon IV, à la journée de Bovines, en 1214. (*Voyez la Pl. III*, *fig.* 161; *Pl. IV*, *figure* 191; *Pl. VI*, *figure* 307.)

CANTONÉ, ÉE, se dit encore d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal occupant le milieu de l'écu, & acompagné de pieces ou meubles posés aux angles.

CARNATION, s. f. couleur de chair, parties nues du corps de l'homme représentées au naturel.

La *carnation* ne peut être représentée que dans les armes peintes ou enluminées; la gravure n'a point de traits ou hachures qui distinguent les chairs humaines.

Grammont, d'azur à trois bustes de reines de *carnation*, couronées d'or à l'antique.

Wolefkeel, en Franconie, d'or à un homme passant de *carnation*, habillé de sâble, tenant de la main droite une branche de rosier de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*Pl. VIII*, *fig.* 441, 438. *Voyez* aussi 437, 440.)

CARREAUX, s. m. pl. petits carrés dont les pieces honorables sont quelquefois chargées.

Chomel, d'or à la fasce d'azur, chargée de trois *carreaux* d'argent. (*Pl. V*, *fig.* 234.)

CARREAUX OU OREILLERS, s. m. pl. meubles d'écu.

Kerpatrix, d'argent au sautoir d'azur, au chef

de même, chargé de trois *carreaux* ou oreillers d'argent, houpés d'or, les houpes en sautoir. (*Pl. X*, *fig.* 558.)

CARROUSEL, f. m. course de chariots & de chevaux, ou fête que donnent des princes ou des grands seigneurs dans quelque réjouissance publique; elle consiste en une cavalcade de plusieurs seigneurs superbement vêtus & équipés à la maniere des anciens chevaliers; on se divise en quadrilles; on se rend à quelque place publique: là se font des joûtes, des tournois, & d'autres exercices convenables à la noblesse.

Ce mot vient de l'italien *carrosello*, diminutif de *carro*, chariot.

Tertullien attribue à Circé l'invention des *carrousels*; il prétend qu'elle les institua en l'honeur du soleil, dont les poëtes l'ont faite fille; de sorte que quelques-uns croient que ce mot vient de *carrus solis*.

Les Maures y introduisirent les chifres & les livrées dont ils ornerent leurs armes & les housses de leurs chevaux, &c. Les Goths y ajouterent l'usage des aigretes & des cimiers, &c.

On distinguoit dans les *carrousels* plusieurs parties; 1°. la lice ou le lieu où devoit se donner le combat, terminé par des barieres à ses deux bouts, & garni dans toute sa longueur, de chaque côté, d'amphithéâtres pour placer les dames & les principaux spectateurs; 2°. le sujet qui est une représentation allégorique de quelque événement pris dans la fable ou dans l'histoire, & relatif au prince en l'honeur de qui se fait le *carrousel*; 3°. les quadrilles ou la division des combatans en plusieurs troupes qui se distinguent par la forme des habits & par la diversité des couleurs, & prenent quelquefois chacune le nom d'un peuple fameux: ainsi dans un *carrousel* donné sous Louis XIV, il y avoit les quadrilles des Romains, des Perses, des Turcs, & des Moscovites; 4°. l'harmonie soit militaire, soit douce, usitée dans ces sortes de fêtes; 5°. outre les chevaliers qui composent les quadrilles, tous les officiers qui ont part au *carrousel*, comme le mestre de camp & ses aides, les hérauts, les pages, les estafiers, les parrains & les juges; 6°. la comparse ou l'entrée des quadrilles dans la carriere, dont elles font le tour en ordre pour se faire voir aux spectateurs; 7°. enfin les différentes especes de combats, qui sont de rompre des lances les unes contre les autres, de les rompre contre la quintane ou figure de bois, de courre la bague, les têtes, de combatre à cheval l'épée à la main, & de faire la foule, c'est-à-dire, de courir les uns après les autres sans interruption. Ces combats qui tenoient de l'anciene chevalerie, furent introduits en France à la place des joûtes & tournois sous le regne de Henri IV: il y en a eu quelques-uns sous Louis XIV; mais ces divertissemens ont cessé d'être de mode. (*G*)

CARTOUCHE, f. m. Espece de boîte de carton, de bois, de parchemin ou d'autres matieres, sur laquelle certaines nations, par exemple, les Italiens, posent l'écu de leurs armes.

CASQUE, f. m. Le *casque* s'emploie de deux manieres dans les armoiries, ou dans l'écu même, comme meuble d'armoiries, & alors il paroît ou de front, ou de profil.

Titon de Villegenou, à Paris, de gueules au chevron d'or, acompagné de trois *casques* d'argent, deux en chef de profil, celui de la gauche contourné, un en pointe de front.

Bretin, de sâble à trois roues perlées d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois héaumes ou *casques* de profil d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 525.)

Ou comme ornement extérieur de l'écu.

Le *casque* du roi est d'or, taré de front, tout ouvert & sans grille.

Les princes & les ducs portent leurs *casques* d'or, posés de front, la visiere presque ouverte sans grille.

Les marquis ont un *casque* d'argent, taré de front, à onze grilles, les bords de même.

Les comtes & les vicomtes ont un *casque* d'argent, à neuf grilles d'or, les bords de même & posé en tiers.

Les barons ont un *casque* d'argent, les bords d'or, à sept grilles, taré à demi-profil.

Le gentilhomme de trois races a un *casque* d'acier, taré de profil, la visiere ouverte, le nasal relevé, montrant trois grilles à sa visiere.

Les nouveaux anoblis ont un *casque* d'acier, posé de profil, dont le nasal est tant soit peu ouvert.

Les enfans naturels ont un *casque* semblable à celui des anoblis, mais contourné.

On représente le *casque* sur l'écu avec ses lambrequins, qui doivent toujours être des mêmes émaux que ceux des armoiries.

Le mot *casque* paroît venir du mot latin *cassis*.

Les *casques* sont peu en usage aujourd'hui sur les écus; on y met des couroues, & souvent celles qu'on n'a aucun droit de porter. (*Voyez Pl. XIV*, *les* 10 *figures de* casques.)

CASTOR, f. m. meuble d'écu représentant cet animal.

Schencken, d'or à deux *castors* de gueules, l'un sur l'autre. (*Pl. XI*, *fig.* 588.)

CATHERINE (l'ordre de sainte). C'est un ordre de Russie, qui ne se donne qu'à des dames de la premiere qualité: il fut fondé en 1714, par la Czarine *Catherine*, épouse de Pierre le Grand, en mémoire du bonheur signalé qu'eut ce prince d'échaper aux Turcs en 1711, sur les bords du Pruth. Cette princesse, pleine de tendresse pour son époux, eut le courage de le suivre dans cette expédition, où toute l'armée Russiene se trouva dans un péril imminent; dans une conjoncture si fâcheuse, la Czarine prit le parti d'envoyer un courier au grand visir qui commandoit l'armée Ottomane, lui promettant une somme très-considérable, s'il vouloit entrer en négociation avec le Czar; le visir y consentit: en conséquence il en-

voya des députés dans le camp des Ruffiens, leur recomandant fur-tout de ne pas manquer de voir la Czarine, parce qu'il ne pouvoit fe perfuader qu'une femme eût eu affez de courage & de tendreffe conjugale, pour s'expofer à un danger auffi grand. Ce fut afin de conferver le fouvenir d'un événement fi remarquable, que le Czar voulut que cette princeffe fondât un ordre qui portât fon nom, & dont elle fut grande maitreffe. Les marques de cet ordre font une croix rouge, tenue par une figure de *fainte Catherine;* on la porte atachée à un cordon ponceau, bordé des deux côtés d'un petit liséré d'argent, fur lequel on voit le nom de *fainte Catherine*, & la devife PRO FIDE ET PATRIA.

Dans la fondation il ne doit y avoir que fept dames aggrégées à cet ordre: mais la Czarine en augmente le nombre fuivant fa volonté. (—) (*Article refté.*)

CATHERINE (chevaliers de fainte Catherine du mont Sinaï), ancien ordre militaire, formé pour affifter & protéger les pélerins qui alloient vifiter par dévotion le corps de *fainte Catherine*, vierge d'Alexandrie, diftinguée par fon favoir, & qu'on dit avoir foufert le martyre fous Maximien.

Le corps de cette vierge ayant été trouvé fur le mont Sinaï, il s'y fit un fort grand concours de pélerins; & ce pélerinage étant devenu dangereux par les courfes des Arabes, on établit en 1063 un ordre de chevalerie, à l'imitation de celui du faint Sépulcre & fous la protection de *fainte Catherine*. Les chevaliers s'engageoient par ferment à garder le corps de cette fainte, à pourvoir à la sûreté des chemins en faveur des pélerins, à fuivre la regle de faint Bafile, & à obéir à leur grand maître. Ils portoient un habit blanc, fur lequel étoient représentés les inftrumens du martyre de leur patrone, c'eft-à-dire, une demi-roue armée de pointes tranchantes, & traversée par une épée teinte de fang. (*G. Voyez la figure* 44 de la *planch XXV.*)

CAUDÉ, ÉE, adj. fe dit des cometes à queue.

Méliorati, à Rome, porte d'azur à une étoile *caudée* d'or.

CEINTRÉ, adj. fe dit du globe impérial, entouré d'un cercle & d'un demi-cercle en forme de ceintre.

Courten, en Suiffe, de gueules au globe *ceintré* & croisé d'or.

CEP de vigne, f. m. meuble de l'écu repréfentant ce que le nom exprime.

Le Befgue de Majainville, d'azur au *cep* de vigne d'or, foutenu d'un échalas de même; un oifeau d'argent perché au haut, & acoté de deux croiffans de même. (*Pl. VIII*, *fig.* 432.)

CERCLÉ, ÉE, adj. fe dit des toneaux reliés de cercles.

Barillon, en Anjou, de gueules à trois barillets couchés d'or, *cerclés* de sâble.

CERCLÉE fe dit auffi d'une forte de croix dont nous ne pouvons donner une idée plus exacte qu'en renvoyant à la *planche III*, *fig.* 164. aux armes d'Auzanet, de gueules à la croix *cerclée* d'or, formant un tau au milieu.

CERF, f. m. Le *cerf* eft toujours de profil dans les armoiries; il y paroît paffant, quelquefois courant: quand il eft debout, on le nomme *élancé*; s'il eft couché fur fes jambes, le ventre à terre, on dit qu'il eft *en repos*.

Ramé fe dit du bois du *cerf* lorfqu'il eft d'émail différent.

Rencontre, de la tête, lorfqu'elle eft détachée du corps.

Maffacre eft une ramure entiere du *cerf*, atachée à une partie du crâne.

Ainfi s'exprime l'Auteur du Blafon dans le Supplément de l'Encyclopédie; d'autres difent, & plufieurs exemples font pour eux, que le maffacre contient la tête entiere du *cerf* tué & abatu, & que le mot *rencontre* qui fignifie la même chofe, s'applique aux têtes de tous les animaux, exceté celles du *cerf*, du lion & du léopard, qui s'expriment par d'autres mots, nommément celle du *cerf*, par le mot *maffacre*.

Cornulier, d'argent au maffacre de *cerf* d'azur, furmonté d'une moucheture d'hermine. (*Pl. V*, *fig.* 265.)

Les *cerfs* font quelquefois employés pour fupport. Des *cerfs* ailés font les fupports de l'écu de Lamoignon. (*Pl. XXII*, *fig. pénultieme.*)

CHABOT, f. m. meuble d'armoiries repréfentant un petit poiffon de riviere; il paroît en pal, la tête en haut, montrant fon dos.

La maifon de Chabot, porte d'or à trois *chabots* de gueules. (*Pl. VII*, *fig. 336.*)

CHAÎNE, f. f. meuble d'écu.

Cadenet, d'azur à trois *chaînes* d'or, pofsées en trois bandes.

Feret, d'azur à une *chaîne* d'or, posée en bande. (*Pl. X*, *fig.* 521-22.)

CHAISES À L'ANTIQUE, meubles quelquefois employés dans l'écu.

Montfort, d'argent à trois *chaifes à l'antique* de gueules. (*Pl. X*, *fig.* 551.)

CHAMEAU, f. m. meuble d'armoiries repréfentant l'animal de ce nom.

Le *chameau* étant une bête de fomme chez les Orientaux, défigne, dit-on, dans les armoiries, les voyages en Orient.

Emmufelé fe dit du *chameau* à qui on a mis une mufeliere pour l'empêcher de mordre ou de paître.

Krocher, dans la province de la Marche, d'azur à un *chameau* d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 586.)

CHAMP, f. m. fond de l'écu, partie fur laquelle on pofe les pieces & meubles qui compofent les armoiries.

En blafonant un écu, l'ufage eft de nommer d'abord l'émail du *champ*, enfuite les pieces & meubles qui s'y trouvent.

On dit *du champ*, *de la couleur du champ*, pour éviter de répeter un émail femblable à celui du fond de l'écu.

Le nom de *champ* a, dit-on, été donné au fond de l'écu, parce qu'on le suppose chargé des armes prises autrefois sur quelque ennemi dans un *champ* de bataille.

Lourdet, d'argent, à la ruche de sâble, acotée de deux mouches de chaque côté, de même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles du *champ*, c'est-à-dire *d'argent*. (*Pl. XI*, *fig.* 597.)

CHAMPAGNE ou PLAINE, s. f. piece qui occupe au bas de l'écu certaine étendue, que quelques héraldistes évaluent à deux parties de sept de sa largeur.

Brochant, d'or à l'olivier de sinople, acolé de deux croissans de gueules, à la *champagne* d'azur, chargée d'un brochet d' argent. (*Pl. II*, *fig.* 73.)

CHAMPIGNON, s. m. meuble de l'écu, représentation du *champignon*.

Giot, d'azur au chevron d'argent, acompagné de trois *champignons* d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 431.)

CHANCELIER DANS LES ORDRES DE CHEVALERIE, est celui qui a la garde du sceau de l'ordre dont il scelle en cire blanche les lettres des chevaliers & officiers de l'ordre, & les commissions & mandemens émanés du chapitre ou assemblée de l'ordre: c'est lui qui tient registre des délibérations, & qui en délivre les actes sous le sceau de l'ordre: c'est le premier des grands officiers de chaque ordre.

Celui de saint Michel avoit autrefois son *chancelier* particulier, suivant l'article 12 des statuts faits en 1469. Lors de l'institution de cet ordre, le *chancelier* devoit être archevêque, évêque, ou en dignité notable dans l'église; & l'article 81 portoit que la messe haute seroit célébrée par le *chancelier*, s'il étoit présent, ou par un autre ordoné par le roi. Le prieuré de Vincennes, ordre de Grammont, étoit affecté aux *chanceliers* de l'ordre de saint Michel, qui ont été tous archevêques ou évêques jusqu'en 1574. Trois cardinaux ont rempli cette place: savoir, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen; Antoine du Prat, *chancelier* de France; mais on croit qu'alors il n'étoit plus *chancelier de l'ordre*: & le cardinal de Créqui. Louis D'Amboise, évêque d'Albi, Georges d'Amboise cardinal, & le cardinal du Prat se qualifioient de *chanceliers de l'ordre du roi*. Philippe Huraut, seigneur de Chiverny, maître des requêtes, *chancelier* du duc d'Anjou, roi de Pologne, fut *chancelier* de l'ordre de saint Michel, après la mort du cardinal de Créqui en 1574: c'est le premier séculier qui ait eu cette charge. Il reçut le serment du roi Henri III pour la dignité de chef & souverain de l'ordre, à son retour de Pologne. Au mois de Décembre 1578, il fut fait *chancelier*, commandeur & surintendant des deniers de l'ordre du saint Esprit, que Henri III venoit d'instituer. Quelques-uns de ses successeurs prirent des provisions séparées pour les deux charges de *chanceliers*: les apointemens de chacune de ces charges étoient aussi distingués dans les comptes: mais dans la suite les deux charges & tous les droits qui y sont atachés, ont été réunis en une seule provision: c'est pourquoi le *chancelier de l'ordre du saint Esprit* prend le titre de *chancelier des ordres du roi*.

Il a aussi le titre de commandeur des ordres du roi; il doit faire preuve de noblesse paternele, y compris le bisaïeul pour le moins, & porte le collier comme les chevaliers. Guillaume de l'Aubespine, *chancelier des ordres*, obtint en 1611 une pension de 3000 liv. pour le dédomager du prieuré de Vincennes, qui avoit été affecté aux *chanceliers* de saint Michel, & dont ils cesserent de jouir lorsque Philippe Huraut de Chiverny fut pourvu de cette charge en 1574. Cette pension a passé aux *chanceliers des ordres* sur le pied de 4000 liv. par an, depuis 1663.

L'office de garde des sceaux des ordres du roi a été plusieurs fois désuni de celui de *chancelier*; savoir en 1633 jusqu'en 1645, depuis 1650 jusqu'en 1654, depuis 1656 jusqu'en 1661, & enfin depuis le 25 août 1691 jusqu'au 16 août suivant.

Le *chancelier des ordres* est aussi ordinairement surintendant des deniers ou finances des ordres; mais cette charge de surintendant a été quelquefois séparée de celle de *chancelier*.

Pour ce qui est du *chancelier* de l'ordre royal & militaire de saint Louis, il n'y en avoit point d'abord. Depuis l'institution de l'ordre faite en 1693 jusqu'en 1719, le sceau de l'ordre étoit entre les mains du garde des sceaux de France; ce ne fut que par édit du mois d'avril 1719, que le Roi érigea en titre d'office héréditaire un grand-croix *chancelier* & garde des sceaux de cet ordre: c'est le premier des officiers grands-croix. L'édit porte, que le *chancelier* & autres grands officiers du même ordre jouiront des mêmes priviléges que les grands officiers de l'ordre du saint Esprit; que dans les cérémonies & pour la séance, ils se conformeront à ce qui se pratique dans le même ordre du saint Esprit; que le *chancelier* garde des sceaux de l'ordre de saint Louis portera le grand cordon rouge & la broderie sur l'habit; que les lettres ou provisions de chevaliers seront scellées du sceau de l'ordre, qui demeurera entre les mains du *chancelier* garde des sceaux de cet ordre; que le *chancelier* & autres grands officiers prêteront serment entre les mains du roi; que les autres officiers prêteront serment entre les mains du *chancelier* de l'ordre; que le *chancelier* aura en garde le sceau de l'ordre, & fera sceller en sa présence les lettres de provisions & autres expéditions, & qu'en toutes occasions il fera telles & semblables fonctions que celles qui sont exercées dans l'ordre du saint Esprit par le *chancelier* de cet ordre; que le garde des archives scellera, en présence du *chancelier*, les provisions des grands-croix, commandeurs, chevaliers & officiers, & autres expéditions; que les hérauts d'armes re-

cevront les ordres du *chancelier* & du grand prévôt. M. d'Argenfon, garde des fceaux de France, fut le premier *chancelier* de cet ordre; & depuis, cette dignité eft toujours demeurée dans fa maifon. *Voyez* l'édit de création de l'ordre de faint Louis, du mois d'avril *1693*, & celui du mois d'avril *1719*.)

L'ordre royal, militaire & hofpitalier de Notre-Dame du Mont Carmel & de faint Lazare de Jérufalem a auffi fon *chancelier* garde des fceaux.

Dans l'ordre de Malte, outre le *chancelier* qui eft auprès du grand maître, il y a encore un *chancelier* particulier dans chaque grand prieuré : ainfi, comme il y en a cinq en France, il y a autant de *chanceliers*. Les commiffions & mandemens du chapitre ou affemblée des chevaliers font fcellés par le *chancelier*; c'eft lui qui tient le regiftre des délibérations, & qui en délivre les extraits fous le fceau de l'ordre. Ceux qui fe préfentent pour être reçus chevaliers de l'ordre, prenent de lui la commiffion qui leur eft néceffaire pour faire les preuves de leur nobleffe : & après qu'elles ont été admifes dans le chapitre, il les clôt & y applique le fceau, pour être ainfi envoyées à Malte.

Ce morceau eft extrait du grand & favant article CHANCELIER & CHANCÉLERIE dans l'Encyclopédie.

CHANDELIER, f. m. meuble d'armoiries. On en diftingue de deux fortes : les *chandeliers* d'églife, qui ont fur leur coupe ou partie fupérieure une fiche pointue, & les *chandeliers* de ménage qui different des premiers en ce que fur leur coupe il y a une bobêche.

Dieuxyvoye, à Paris, d'azur au *chandelier* d'églife à trois branches d'argent, acompagné en chef d'un foleil d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 487.)

CHAPÉ. *Voyez* CHAPPÉ.

CHAPEAU, f. m. meuble d'armoiries & ornement extérieur de l'écu; on le repréfente toujours à bords rabatus.

Les anciens ont pris le *chapeau* pour le fymbole de la liberté; on en voit fur plufieurs médailles avec cette légende : *Libertas publica*; lorfqu'ils afranchiffoient leurs efclaves, ils leur donnoient le *chapeau*.

Chez tous les Levantins tu perdis ton *chapeau*.

dit M. de Voltaire, en s'adreffant à la Liberté.

La République des Suiffes, au lieu de courone, porte un *chapeau*. (*Pl. XVII*, *fig.* 2.)

La communauté des chapeliers porte d'or, au chevron d'azur, acompagné de trois *chapeaux* de cardinaux, de gueules. (*Pl. IX*, *fig.* 458.)

Le *chapeau* eft un des ornemens extérieurs de l'écu des prélats.

Le *chapeau* des cardinaux eft de gueules, garni de deux longs cordons d'où pendent des houpes ou glands de même; ces cordons font entrelâcés, & ont cinq rangs de houpes de chaque côté dans cet ordre : 1, 2, 3, 4, 5; ce qui fait quinze houpes de chaque côté.

Le *chapeau* des archevêques & des évêques eft de finople, à dix houpes de chaque côté en quatre rangs, 1, 2, 3 & 4.

Les évêques n'en portoient autrefois que fix, & c'eft le nombre qu'on leur avoit donné dans les planches de l'Encyclopédie, d'après les ancienes regles héraldiques; aujourd'hui prefque tous en mettent dix de chaque côté, & les archevêques ne font diftingués des évêques que par la croix tréflée d'or qu'ils pofent en pal au deffus de leurs armes entre la courone & le *chapeau*.

En France, les abbés n'ont point de *chapeau*, quoique la Colombiere prétende qu'ils doivent mettre au deffus de leur écu un *chapeau* de fâble, à trois houpes de chaque côté.

C'eft l'ufage des protonotaires du faint Siége; mais cette dignité eccléfiaftique n'eft pas reconue, & n'a pas de rang en France.

Les cardinaux portoient autrefois de fimples mitres. Ce ne fut qu'en 1245, au concile de Lyon, que le Pape Innocent IV leur donna le *chapeau rouge*, & quand ils commencerent à le porter, ils ne l'acompagnoient pas du nombre de houpes qu'ils portent aujourd'hui; ils n'en portoient pas des deux côtés de leurs armes, mais feulement fept ou huit liées enfemble au deffous de la pointe de leur écu, comme on en voit encore des exemples dans des peintures ancienes. Dans la fuite ils commencerent à en mettre des deux côtés, puis ils en augmenterent peu à peu le nombre jufqu'à quinze. On voit même dans quelques peintures, des armes de cardinaux où il y a jufqu'à vingt houpes de chaque côté, non pas que cet ufage ait jamais eu lieu; cette exagération étoit une flaterie ou venoit de l'ignorance des peintres.

Le *chapeau* rouge des cardinaux, pendant un demi-fiecle depuis fon inftitution, ne fervit que dans les cérémonies; on ne le met fur les armoiries que depuis l'an 1300.

L'ufage de mettre les *chapeaux* fur les écus des prélats, n'a commencé en France, que vers l'an 1500. Le P. Ménétrier dans fon livre *de l'origine des armoiries*, dit que ce fut Triftan de Salazar, archevêque de Sens, qui introduifit cet ufage; il fit fculpter fes armes en plufieurs endroits de fa métropole, & à Paris, fur l'hôtel qu'il fit bâtir dans le quartier Saint-Paul, & on y voit un *chapeau* fur l'écu de fes armes. Ce prélat mourut en 1518.

Quelques auteurs héraldiques modernes, du nombre defquels eft le P. Ménétrier, donnent treize houpes aux archevêques, & onze aux évêques; d'autres n'en donnent que dix aux évêques, & douze aux archevêques; la vérité eft que l'ufage actuel en donne dix de chaque côté, tant aux archevêques, qu'aux évêques.

CHAPEAU fe prend quelquefois pour le bonet ou la courone qui eft entre l'écu & le cimier.

Le

Le cimier se porte sur le *chapeau*, & le *chapeau* sépare le cimier de l'écu ; car c'est une regle du Blason que le cimier ne touche jamais immédiatement l'écu.

CHAPELET, s. m. meuble d'écu, selon quelques-uns. (*Voyez Pl. IX*, *fig.* 491.) Mais ce mot ne s'emploie le plus ordinairement que dans les ornemens extérieurs de l'écu ; tel est le *chapelet* qui acole les armes d'un chevalier de Malte, d'un chevalier de l'ordre de Saint Lazare, d'une abbesse, &c. Le terme héraldique, pour exprimer le *chapelet*, qui est dans l'écu même, est *patenôtre*. *Voyez* ce mot.

CHAPELLE, s. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

De la Chapelle, écartelé au premier quartier d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une étoile & de deux roues d'or ; au deuxieme, d'argent, au lion couroné de sâble ; au troisieme, d'or, à trois lionceaux de sâble ; au quatrieme, d'azur, à trois fasces d'or & une bande de même brochante sur les deux fasces, sur le tout d'azur, au portail d'une *chapelle* d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 467.)

CHAPERONÉ, adj. se dit des éperviers dont on couvre la tête d'un morceau de cuir pour les dresser à voler & revenir sur le poing ou au leure.

Mangot, d'azur à trois éperviers d'or, membrés, longés & béques de gueules, *chaperonés* d'argent. (*Pl. XII*, *fig.* 623.)

CHAPPÉ, ou CHAPÉ adj. se dit de l'écu qui s'ouvre en châpe ou en pavillon depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs, ou même jusqu'à leur extrémité ; donnant au champ la forme d'un angle dont le sommet est en haut, & donnant au second émail la forme d'une *châpe* qui environe cet angle.

Hautin, d'argent, *chapé* de pourpre. (*Pl. II*, *fig.* 77. *Voyez* aussi pour différentes formes de *chapé* les *fig. suiv.*, 78, 79, 80, 81.)

CHAUSSÉ, est le contraire de *chapé* ; c'est lorsque le sommet de l'angle est à la pointe d'en-bas & au milieu de l'écu, & que la ligne d'en-haut forme la mesure de cet angle, de maniere que le second émail garnit d'en-bas, comme dans le *chapé* il garnit d'en-haut ; en un mot le *chaussé* n'est que le *chapé* renversé.

Lickenstein, d'argent, *chaussé* de gueules.

Pulcher-Von-Rigers, d'argent, *chaussé*, arondi de sâble, à deux fleurs de lis du champ. *Pl. II*, *fig.* 82--3.

On appele *chapé-chaussé* la réunion des deux figures contraires dans un même écu. C'est ce que l'inspection de la figure 84 rendra plus sensible que les descriptions les plus détaillées.

CHARDON, s. m. plante qui se distingue dans l'écu par sa tige & ses feuilles armées de piquans, & dont le calice est arondi & terminé par une espece de courone.

Baillet de Vaulgrenant, de Saint Germain en Bourgogne d'argent à trois *chardons* de sinople.

Menon de Curbilly, dans la province du Maine, d'or au *chardon* de sinople, dont la tige est mouvante d'un croissant de gueules posé au bas de l'écu.

CHARDON, *ou* NOTRE-DAME DU CHARDON, (*Hist. mod.*) ordre militaire, institué en 1369 par Louis II dit le bon, troisieme duc de Bourbon. Il étoit composé de vingt-six chevaliers sans reproche, renomés en noblesse & en valeur, dont le prince & ses successeurs devoient être chefs, pour la défense du pays. Mais il n'est parlé de cet ordre qui s'est anéanti, que dans quelques-unes de nos histoires : c'est sur quoi on doit voir Favin dans son *théâtre d'honeur & de chevalerie*, aussi-bien que La Colombiere dans un grand ouvrage sous le même titre.

CHARDON, *ou* SAINT ANDRÉ DU CHARDON, ordre de chevalerie en Écosse, qui a ces mots pour devise : *Nemo me impune lacesset*, persone ne m'ataquera impunément. On l'attribue à un roi d'Écosse nommé *Anchaius*, qui vivoit sur la fin du huitieme siecle. Mais l'origine de ces sortes d'ordres est apocryphe, dès qu'on la fait remonter à ces anciens temps. Il vaut bien mieux la raporter au regne de Jacques I roi d'Écosse, qui commença l'an 1423. Mais si on en fait honeur à Jacques IV, en suivant l'opinion de quelques auteurs, elle sera de la fin du quinzieme siecle ; car Jacques IV ne commença son regne qu'en 1488. L'infortuné Jacques VII d'Écosse, ou II d'Angleterre, le voulut remettre en vigueur ; mais son éclat dura peu, & il subsiste foiblement. Ce qui en reste de plus considérable, est la dévotion des Écossois catholiques qui sont en petit nombre, pour l'Apôtre saint André, qui est peu fêté par les prétendus réformés, dont la religion est la dominante d'Écosse, qui de royaume est devenue province d'Angleterre en 1707. (*Article resté*.)

CHARGÉ, ÉE, adj. se dit de toute sorte de pieces sur lesquelles il y en a d'autres. Ainsi le chef, la fasce, le pal, la bande, les chevrons, les croix, les lions, les aigles, les poissons, &c. peuvent être *chargés* de coquilles, de croissans, de roses, &c.

Bonvarlet, d'argent à la croix de sâble, *chargée* de cinq annelets, d'or. (*Voyez Pl. III. fig.* 163, *& Pl. II*, *fig.* 107.)

CHARGEURE, s. f. on s'en sert quelquefois pour exprimer des pieces qui sont placées sur d'autres. La *chargeure* de telle piece est telle autre piece.

CHAT, s. m. meuble de l'écu représentant cet animal.

La Chetardie, d'azur à deux chats passans, d'argent, l'un sur l'autre. (*Pl. VI*, *fig.* 287.)

CHÂTEAU, s. m. meuble de l'écu qui représente ce que le mot exprime ; il est formé d'un corps de logis joint à deux tours avec des créneaux qui cachent le toit.

On dit, d'un *château*, *ouvert*, pour la porte ; *hersé*, s'il y a une herse sarasine ; *ajouré*, pour

les fenêtres ; *maçoné*, pour les joints de pierres quand ils sont d'émaux différens.

Si le *château* a un toit, il s'appele *assoré*; s'il y a des *girouettes*, *girouetté*.

Lopis, de gueules au *château* de deux tours d'argent, rondes & crénelées, au loup passant, de sâble, apuié au pied du *château*. (*Pl. IX*, *fig*.462.)

CHATELÉ, ÉE, adj. se dit d'une bordure ou d'un lambel chargé de huit ou neuf châteaux. La bordure des armes de Portugal est *châtelée*. *Voyez* les armes de Portugal. (*Pl. XV*, *fig*. 5.)

CHAUDIERE, s. f. meuble d'armoiries qu'on trouve sur beaucoup d'écus en Espagne & en Portugal : c'est, dit-on, une marque de grandeur & de puissance, parce qu'anciénement les seigneurs Espagnols & Portugais nommés *Ricos Hombres*, hommes puissans, en allant à la guerre faisoient porter de ces *chaudieres* pour nourir leurs soldats.

Ces *chaudieres* sont représentées dans leurs armes, fascées, échiquetées, &c. avec des serpens.

De Lara, en Espagne, d'azur à deux *chaudieres* fascées d'or & de sâble, huit bisses de sinople naissantes, quatre de chaque côté à chaque *chaudiere*. (*Pl.XI*, *fig*. 560.)

De Gusman, aussi en Espagne, d'azur à deux *chaudieres* échiquetées d'or & de gueules, douze bisses de sinople naissantes, six aux côtés de chaque *chaudiere*.

CHAUSSE, (l'ordre de la) *ou* DE LA CALZA à Venise. Ordre militaire institué de temps immémorial ; on dit qu'il est aussi ancien que la fondation de la république.

Cet ordre, qui se nomme de la *Chausse de Saint Marc*, n'a ni statuts, ni constitutions, & les chevaliers ne font aucun vœu : de jeunes nobles Vénitiens le composent ; ils se vouent volontairement à combatre pour la foi & la république.

L'ordre de la *Chausse de Saint Marc* fut renouvelé en 1562.

La marque de cette chevalerie est une espece de *botine* d'or émaillée de diverses couleurs, & ornée de pierreries, le talon émaillé de sâble. *Pl. XXVII*, *fig*. 87. (*G. D. L. T.*)

CHAUSSÉ, ÉE, adj. *Voyez* (CHAPÉ.)

CHAUSSE-TRAPE, s. f. meuble d'armoiries qui représente un instrument de fer garni de quatre pointes disposées en triangle, de maniere que, quand on le jete à terre, une pointe se trouve toujours en haut.

On sait quel est l'usage des *chausse-trapes* à la guerre, pour blesser les chevaux des ennemis, ou pour ralentir leur marche, & il est très-vraisemblable qu'elles ont passé delà dans le Blason, soit en mémoire de quelque usage heureux & remarquable qu'on en avoit fait, soit seulement à l'imitation d'un usage guerrier.

D'Estrapes, d'argent au chevron de gueules, acompagné de trois *chausse-trapes* de sâble. (*Pl.X*, *fig*. 520.)

CHAUVE-SOURIS, s. f. meuble d'écu représentant cet animal.

Cor, d'azur à une *chauve-souris* de gueules, la tête & les ailes d'or. (*Pl. XI. fig*. 594.)

CHEF, s. m. piece honorable qui occupe la partie supérieure de l'écu, & dont la hauteur est du tiers ou des deux septiemes de celle de l'écu. (*Pl. II*, *fig*. 98 de l'Encyclopédie, & *Pl. XXVIII*, *fig*. 2.)

Il y a des *chefs* unis ; il y en a qui sont chargés de diverses pieces.

CHEF ABAISSÉ, est celui qui se trouve sous un autre *chef*, soit comme nous l'avons dit à l'article *abaissé*, de la maniere dont les chevaliers de Malte abaissent le *chef* particulier de leurs armes sous celui de la religion, soit quand la couleur du champ détache le *chef* du bord supérieur de l'écu, le surmonte & le rétrécit.

Moncoquier, de sâble, à trois fleurs de lis d'or, *chef* ondé & *abaissé* de même. (*Pl. II*, *fig*. 109.)

CHEF BANDÉ, est celui qui est divisé en six parties par cinq lignes diagonales, dans le sens des bandes, de deux émaux alternativement.

CHEF CHARGÉ, celui sur lequel on voit un ou plusieurs meubles.

Schulemberg, d'azur au *chef* de sâble, *chargé* de quatre poignards d'argent, garnis d'or, les pointes en haut. (*Pl. II*, *fig*. 107.)

CHEF COUSU, est celui qui se rencontre métal sur métal, ou couleur sur couleur, ce qui est contraire à la regle générale du Blason ; c'est pourquoi ces sortes de *chefs* sont regardés comme une piece étrangere, ajoutée & *cousue* à l'écu des armes de la famille. Les armes de Schulemberg qui vienent d'être citées, en offrent un exemple, puisque le fond est d'azur & le *chef* de sâble.

CHEF DENCHÉ, celui dont le bord inférieur est coupé par des dents, comme celles d'une scie.

Persil, de sâble au *chef denché* d'or. (*Pl. II*, *fig*. 108.)

CHEF ÉCHIQUETÉ, celui qui est divisé en deux ou trois rangs de carreaux.

D'Ailly, de gueules à deux branches d'alizier d'argent, passées en double sautoir, au *chef échiqueté* d'argent & d'azur, de trois traits. (*Pl. II*, *fig*. 106.)

CHEF ÉMANCHÉ OU EMMANCHÉ, celui qui a dans sa partie inférieure de grandes dents en pointe qui entrent les unes dans les autres, ou dont la partie inférieure se termine en plusieurs angles très-aigus.

De Gantes, d'azur au *chef emmanché* de quatre pieces *emmanchées* d'or. (*Pl. II*, *fig*. 89.)

CHEF ENGRÊLÉ, celui qui a en haut & en bas de petites dents plus fines que celles du *danché* ou *denché*, & dont les entre-deux ou cavités sont arondies. Les planches de l'Encyclopédie n'offrent point de *chef engrêlé* ; mais on peut se faire une idée de l'engrêlure en général par l'inspection de la bâre *engrêlée* de la *fig*. 153, *Pl. III*, & de la croix *engrêlée* de la *fig*. 172 de la *pl. IV*.

CHEF LOSANGÉ, celui qui est divisé en losanges. Ce qui n'a pas besoin d'exemples.

Chef retrait, celui qui n'a en hauteur que la moitié de sa proportion ordinaire.

Chef soutenu, le *chef soutenu* ressemble assez à un *chef* abaissé sous un autre; il n'a que la moitié ou les deux tiers de sa proportion ordinaire, & il est coupé par une espece de second *chef* qui semble soutenir le premier, & qu'on appele une *devise*.

Des Ursins, d'argent bandé de gueules au *chef* du premier, chargé d'une rose de gueules, pointée d'or *soutenu* de même, chargé d'une givre ou guivre d'azur. (*Pl. II*, *fig.* 110.)

Chef surmonté, ne nous paroît différer du *chef soutenu* que dans la maniere de considérer dans le *chef* coupé en deux parties; la partie supérieure comme *surmontant* la partie inférieure, ou la partie inférieure comme *soutenant* la partie supérieure. (*Voyez ibid. fig.* III, les armes de la maison Cibo.)

Le *chef* prend encore divers autres noms suivant sa forme; il s'appele *chevroné*, quand il a un chevron; palé, quand il a un pal; herminé, quand il est composé d'hermine, &c.

On appele *chef-pal*, un *chef* qui est du même émail que le pal, & qui semble ne faire qu'un avec le pal abaissé qui en sort. Le tout ressemble à une croix potencée.

Munsingen, en Allemagne, de gueules au *chef-pal* d'argent. (*Pl. XII*, *fig.* 626.)

On appele *chef-bâre*, un *chef* qui est du même émail que la *bâre* abaissée qui en sort; le tout a la forme d'un sept de chifre 7.

Wisbecken, en Baviere, d'argent au *chef-bâre* de gueules. (*fig.* 627.)

Il peut y avoir aussi des *chef-bandes*, &c.

CHEMISE, s. f. meuble de l'écu, représentant ce que le mot exprime.

Avandaenos, de sinople à une *chemise* ensanglantée de gueules, percée en flanc de trois fleches, une en pal, une en bande, & l'autre en bâre; le tout d'argent. (*Pl. IX*, *fig.* 461.)

CHÊNE, s. m. meuble de l'écu, représentant cet arbre. Il se distingue des autres arbres par les glands dont il est chargé. On appele le *chêne fruité*, lorsque les glands sont d'un émail différent.

On sait que chez les Anciens la courone civique étoit de *chêne*, & qu'elle étoit la récompense d'avoir sauvé la vie à un citoyen.

On donnoit aussi des courones de feuilles de *chêne* aux soldats, pour prix des actions éclatantes qu'ils faisoient à la guerre. (*Voyez* les armes de Lomenie, *planche VIII*, *fig.* 396 pour le *chêne*, & *planche XIV* derniere *figure* pour la courone civique.)

CHÉRUBIN, ordre militaire de Suede, dit autrement de *Jésus* ou *collier des Séraphins*, établi par Magnus III roi de Suede, l'an 1134; mais il ne subsiste plus que dans quelques histoires, depuis que Charles IX, roi de Suede, & pere de Gustave Adolphe, introduisit dans ses états la confession d'Augsbourg, au commencement du dix-septieme siecle. Et comme cet ordre n'est plus d'une curiosité actuele, on peut consulter sur son établissement André Favin & La Colombiere, dans leur *Théâtre d'Honeur*. (*Article resté*.)

Chérubim, s. m. meuble de l'écu. Il se distingue de l'ange, en ce qu'on ne voit du *chérubin* que la tête & les ailes, comme sur l'arche d'alliance, & que les *chérubins* ne servent point de *tenans* comme les anges.

De Cailly, d'argent, à trois *chérubins* de gueules. (*Pl. XI*, *fig.* 583.)

CHEVAL, s. m. cet animal paroît toujours de profil dans l'écu. On nomme *gai* le *cheval* en liberté sans bride & sans licou.

Tantôt le *cheval* paroît tout entier, comme dans les armes de Dugué & de la chevalerie, *planche V*, *figures* 277 & 278, tantôt on n'en voit que la tête & le cou, comme dans les armes de la croix de Chevrieres, *fig.* 279.

On appele *cheval câbré*, celui qui est levé sur ses pieds de derriere.

Courant, celui dont les quatre jambes sont étendues en l'air.

Animé, celui qui a l'œil d'un autre émail que le corps.

Éfaré, celui qui est levé sur ses jambes de derriere, & presque droit.

Bardé, *houssé* & *caparaçoné*, celui qui a tous ses harnois.

CHEVALERIE, s. f. ce terme a bien des significations; c'est un ordre, un honeur militaire, une marque ou degré d'anciene noblesse, la récompense de quelque mérite perspremonel.

Il y a quatre sortes de *chevalerie*; la militaire, la réguliere, l'honoraire & la sociale.

La *chevalerie militaire* est celle des anciens chevaliers, qui s'acquéroit par des hauts faits d'armes.

Ces chevaliers sont nommés *milites* dans les anciens titres: on leur ceignoit l'épée & on leur chaussoit les éperons dorés, d'où leur vient le nom de *equites aurati*, *chevaliers dorés*.

La *chevalerie* n'est point héréditaire: elle s'obtient.

On ne l'apporte pas en naissant, comme la simple noblesse; & elle ne peut point être révoquée. Les fils des rois, & les rois même, avec tous les autres souverains, ont reçu autrefois la *chevalerie* comme une marque d'honeur. On la leur conféroit d'ordinaire avec beaucoup de cérémonies à leur baptême, à leur mariage, à leur couronement, avant ou après une bataille, &c.

La chevalerie réguliére est celle des ordres militaires où on fait profession de prendre un certain habit, de porter les armes contre les infideles, de favoriser les pélerins allant aux lieux saints, & de servir aux hôpitaux où ils doivent être reçus. Tels étoient jadis les Templiers, & tels sont encore les chevaliers de Malte, &c. *Voyez* Templier, Malte, &c.

La *chevalerie honoraire* est celle que les princes conferent aux autres princes, aux premieres persones de leurs cours, & à leurs favoris. Tels sont les chevaliers de la Jaretiere, du S. Esprit, de la Toison d'Or, de S. Michel, &c. Mais cette *chevale-*

rie eſt auſſi une aſſociation à un ordre qui a ſes ſtatuts & ſes réglemens.

La *chevalerie ſociale* eſt celle qui n'eſt pas fixe, ni confirmée par aucune inſtitution formele, ni réglée par des ſtatuts durables. Pluſieurs *chevaleries* de cette eſpece, ont été faites pour des factions, des tournois, des maſcarades, &c.

L'abbé Bernardo Juſtiniani, a donné, au commencement de ſon *Hiſtoire des Ordres de Chevalerie*, un catalogue complet de tous les différens ordres, qui, ſelon lui, ſont au nombre de 92. Favin en a donné deux volumes, ſous le titre de *Théâtre d'Honeur & de Chevalerie*. Ménénius publia les *Deliciæ Equeſtrium Ordinum*; & André Mendo a écrit: *De Ordinibus Militaribus*. Beloy a traité de leur origine; & Gelyot, dans ſon *Indice Armorial*, nous en a donné les inſtitutions. A ceux-là, on peut ajouter le P. Méneſtrier, *ſur la Chevalerie anciene & moderne*; le *Tréſor Militaire* de Michieli; la *Teologia Regolare* de Caramuel; *Origines Equeſtrium ſive Militarium Ordinum* de Miræus, & ſur-tout, l'*Hiſtorie Cronologiche dell'origine de gl'Ordini Militari, & di tutte le Religioni Cavalleresche* de Juſtiniani. L'édition la plus ample eſt celle de Veniſe en 1692, 2 vol. *in-folio*. On peut voir auſſi le P. Honoré de Sainte Marie, carme déchauſſé, dans ſes *Diſſertations Hiſtoriques & Critiques* ſur la *Chevalerie anciene & moderne*; ouvrage qu'il a fait à la ſollicitation de l'envoyé du duc de Parme, dont le ſouverain, François, duc de Parme & de Plaiſance, cherchoit à reſſuſciter l'ordre de Conſtantin, dont il ſe diſoit le chef. (*G*)

C'eſt dans les loix du combat judiciaire, que l'illuſtre auteur de l'eſprit des Loix cherche l'origine de la *chevalerie*. Le déſir naturel de plaire aux femmes, dit cet écrivain, produit la galanterie; qui n'eſt point l'amour, mais le délicat, le léger, le perpétuel menſonge de l'amour. Cet eſprit de galanterie dut prendre des forces, dit-il, dans le temps de nos combats judiciaires. La loi des Lombards ordone aux juges de ces combats, de faire ôter aux champion les armes enchantées qu'ils pouvoient avoir. Cette opinion des armes enchantées étoit alors fort enracinée, & dut tourner la tête à bien des gens. De là, le ſyſtême merveilleux de la *chevalerie*; tous les romans ſe remplirent de magiciens, d'enchantemens, de héros enchantés. On faiſoit courir le monde à ces hommes extraordinaires pour défendre la vertu & la beauté opprimée; car ils n'avoient en effet rien de plus glorieux à faire. De là naquit la galanterie, dont la lecture des Romans avoit rempli toutes les têtes; & cet eſprit ſe perpétua encore par l'uſage des tournois. (*O*)

CHEVALIER. Signifie proprement une perſone élevée ou par dignité ou par attribution au deſſus du rang de gentilhomme.

La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honeur dans les armées, on la donnoit avec beaucoup de cérémonies à ceux qui s'étoient diſtingués par quelqu'exploit ſignalé. On diſoit autrefois, *adouber un chevalier*, pour dire, *adopter un chevalier*, parce qu'il étoit réputé adopté, en quelque façon, fils de celui qui le faiſoit *chevalier*.

On pratiquoit pluſieurs cérémonies différentes pour la création d'un *chevalier*: les principales étoient le ſouflet, & l'application d'une épée ſur l'épaule; enſuite on lui ceignoit le baudrier, l'épée & les éperons dorés, & les autres ornemens militaires; après quoi, étant armé *chevalier*, on le conduiſoit en cérémonie à l'égliſe.

Les *chevaliers* portoient des manteaux d'honeur, fendus par la droite, ratachés d'une agrafe ſur l'épaule, afin d'avoir le bras libre pour combatre. Vers le quinzieme ſiecle, il s'introduiſit en France des *chevaliers* ès loix, comme il y en avoit en armes; leurs manteaux & leurs qualités étoient très-différentes. On appeloit un *chevalier d'armes*, *meſſire* ou *monſeigneur*; & le *chevalier de loi*, n'avoit que le titre de *maître un tel*. Les premiers portoient la cotte d'armes armoriée de leur blaſon, & les autres, une robe fourée de vair, & le bonet de même.

Il falloit être *chevalier* pour armer un *chevalier*: ainſi, François I fut armé *chevalier* avant le bataille de Marignan par le *chevalier* Bayard, qu'on appeloit le *chevalier ſans peur & ſans reproche*.

Cambden a décrit en peu de mots la façon dont on fait un *chevalier* en Angleterre: *Qui equeſtrem dignitatem ſuſcipit*, dit-il, *flexis genibus leviter in humero percutitur*; *princeps his verbis affatur*. *Sus vel*, ſois chevalier au nom de Dieu, *ſurge vel ſis eques in nomine Dei*; cela doit s'entendre des *chevaliers bacheliers*, qui ſont en Angleterre l'ordre de chevalerie le plus bas, quoiqu'il ſoit le plus ancien.

Souvent la création des *chevaliers* exigeoit plus de cérémonies, & en leur donnant chaque piece de leur armure, on leur faiſoit entendre que tout y étoit myſtérieux, & par-là on les avertiſſoit de leur devoir. Chamberlain dit qu'en Angleterre, lorſqu'un *chevalier* eſt condamné à mort, on lui ôte ſa ceinture & ſon épée, on lui coupe ſes éperons avec une petite hache, on lui arrache ſon gantelet, & l'on biſe ſes armes. Pierre de Beloy dit que l'anciene coutume en France pour la dégradation d'un *chevalier*, étoit de l'armer de pied en cap, comme s'il eût dû combatre, & de le faire monter ſur un échafaud, où le héraut le déclaroit *traître*, *vilain* & *déloyal*. Après que le roi ou le grand-maître de l'ordre avoit prononcé la condamnation, on jetoit le *chevalier*, ataché à une corde, ſur le carreau, & on le conduiſoit à l'égliſe en chantant le pſaume 108, qui eſt plein de malédictions; puis on le mettoit en priſon, pour être puni ſelon les loix. La maniere de révoquer l'ordre de chevalerie aujourd'hui en uſage, eſt de retirer à l'accuſé, le collier ou la marque de l'ordre, que l'on remet enſuite entre les mains du tréſorier de cet ordre.

La qualité de *chevalier* s'avilît avec le temps par le grand nombre qu'on en fit. On prétend que Charles V, ou, ſelon d'autres, Charles VI, en

créa cinq cents en un ſeul jour; ce fut pour cette raiſon qu'on inſtitua de nouveaux ordres de chevalerie, pour diſtinguer les gens ſelon leur mérite.

Chevalier, s'entend auſſi d'une perſone admiſe dans quelqu'ordre, ſoit purement militaire, ſoit militaire & religieux tout enſemble, inſtitué par quelque roi ou prince, avec certaines marques d'honeur & de diſtinction. Tels ſont les *chevaliers de la Jaretiere*, *de l'Éléphant*, *du Saint Eſprit*, *de Malte*, &c.

Chevalier errant, prétendu ordre de chevalerie, dont tous les vieux Romans parlent amplement.

C'étoient des braves qui couroient le monde pour chercher des aventures, redreſſer les torts, délivrer des princeſſes, & qui ſaiſiſſoient toutes les occaſions de ſignaler leur valeur.

Cette bravoure romaneſque des anciens *chevaliers* étoit autrefois la chimere des Eſpagnols, chez qui il n'y avoit point de cavalier qui n'eût ſa dame, dont il devoit mériter l'eſtime par quelqu'action héroïque. Le duc d'Albe lui-même, tout grave & tout ſévere qu'il étoit, avoit, dit-on, voué la conquête du Portugal à une jeune beauté. L'admirable Roman de dont Quichotte eſt une critique fine & de cette manie, & de celle des auteurs eſpagnols à décrire les aventures incroyables des *chevaliers errans*.

Il ne faut pas croire cependant que les *chevaliers errans* ſe vouaſſent ſimplement à une dame qu'ils reſpectoient ou qu'ils affectionoient: dans leur premiere origine, c'étoient des gentilshommes diſtingués qui s'étoient propoſé la ſûreté & la tranquillité publique; ce qui a raport à l'état de la nobleſſe ſous la troiſieme race. Comme les anciens gouverneurs de provinces avoient uſurpé leurs gouvernemens en titre de duché pour les grandes provinces, & de comté pour de moindres, ce qui a formé les grands vaſſaux de la courone; de même les gentilshommes des provinces voulurent uſurper, à titre d'indépendance, les domaines dont ils étoient pourvus, ou qu'ils avoient reçus de leurs peres. Alors ils firent fortifier des châteaux dans l'étendue de leurs terres, & là ils s'occupoient, comme des brigands, à voler & élever les voyageurs dans les grands chemins; & quand ils trouvoient des dames, ils regardoient leur priſe comme un double avantage. Ce déſordre donna lieu à d'autres gentilshommes de détruire ces brigandages: ils couroient donc les campagnes pour procurer aux voyageurs la ſûreté des chemins. Ils prenoient même les châteaux de ces brigands, où on prétendoit que les dames qu'on y trouvoit étoient enchantées, parce qu'elles n'en pouvoient ſortir. Depuis on a fait, par galanterie, ce qui d'abord s'étoit fait par néceſſité. Voilà quelle fut l'origine des *chevalier errans*, ſur leſquels nous avons tant de Romans.

Chevalier maréchal, eſt un officier du palais des rois d'Angleterre, qui prend connoiſſance des délits qui ſe commettent dans l'enceinte du palais ou de la maiſon royale, & des actes ou contrats qu'on y paſſe, lorſque quelqu'un de la maiſon y eſt intéreſſé.

Chevaliers de la Province ou Chevaliers du Parlement, ce ſont en Angleterre deux gentilshommes riches & de réputation, qui ſont élus en vertu d'un ordre du roi, *in pleno comitatu*, par ceux des bourgeois de chaque province qui payent quarante ſchelings par an de taxe ſur la valeur de leurs terres, pour être les repréſentans de cette province dans le parlement.

Il étoit néceſſaire autrefois, que ces *chevaliers des provinces* fuſſent *milites gladio cincti*, & même l'ordre du roi, pour les élire, eſt encore conçu en ces termes; mais aujourd'hui l'uſage autoriſe l'élection de ſimples écuyers pour remplir cette charge.

Chaque *chevalier de province*, ou membre de la chambre des communes, doit avoir au moins cinq cent livres ſterlings de rente: à la rigueur, c'eſt à la province qu'ils repréſentent à payer tous leurs frais; mais aujourd'hui il arive rarement qu'on l'exige. *Voyez* Parlement. (*G*)

CHÉVELÉ, ée, adj. ſe dit d'une tête dont les cheveux ſont d'un autre émail que la tête.

Le Gendre, à Paris, d'azur à la faſce d'argent, acompagnée de trois têtes de femmes, *chévelées* d'or.

CHEVILLÉ, adj. ſe dit du cerf relativement à ſes ramures, ou cors dont on ſpécifie le nombre, *chevillé* de tant de cors.

Vogt, en Suabe, d'or au demi-bois de cerf, *chevillé* de cinq dagues ou cors de ſâble, tournés en cercle.

CHEVRON, ſ. m. une des pieces honorables de l'écu compoſée de deux bandes plates, aſſemblées en haut par la tête, & s'ouvrant en en-bas en forme d'angle ou de compas à demi ouvert.

Quand il y a pluſieurs *chevrons* dans un écu, ils ſe poſent toujours l'un au deſſus de l'autre, & on en exprime le nombre.

Quand il n'y en a qu'un, on dit ſeulement *au chevron*, &c.

Vaubecourt, de gueules au *chevron* d'or. (*Pl. II*, *fig.* 105.)

Giot, d'azur au *chevron* d'argent, acompagné de trois champignons d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 431.)

Pour pluſieurs:

Du Pleſſis Richelieu, d'argent à trois *chevrons* de gueules poſés l'un ſur l'autre. (*Pl. IV*, *fig.* 196.)

Chevron abaissé, eſt celui dont la tête ou la pointe ſe termine au centre de l'écu.

Chevron alaisé, ou Alezé, celui dont l'extrémité des branches ne touche point les bords de l'écu.

Kerven, en Bretagne, d'azur au *chevron alaiſé* d'or, la pointe ſurmontée d'une croiſete de

même, & acompagnée de trois coquilles d'argent. (*Planche IV*, *fig.* 207.)

Chevron brisé ou éclaté, celui dont la pointe paroît fendue par-en-haut, ſans que les branches ſoient entiérement détachées. *Voyez* les armes de Baugier, *ibid. fig.* 204.

Chevron chargé d'un autre, celui qui eſt composé de deux émaux, la bordure des branches étant d'un émail & l'entre-deux d'un autre émail, de maniere qu'on croit voir trois chevrons. *Ibid. figures* 203 & 208.

Chevron couché, celui dont la pointe eſt tournée vers un des flancs de l'écu, de maniere que le flanc opposé ſoit la meſure de l'angle, comme la ligne d'en-bas l'eſt du *chevron* poſé dans ſa ſituation ordinaire.

On ne dit guere *chevron couché*, que de celui dont la pointe eſt tournée ou apuiée au flanc droit & l'ouverture au flanc gauche; celui dont la pointe eſt au flanc gauche & l'ouverture au flanc droit, s'appele *contourné*. (*Voyez* les armes de Marschalk, en Baviere, *ibid. fig.* 201.)

Chevron écimé, celui dont la pointe eſt coupée.

Chevron failli ou rompu, celui dont une branche eſt ſéparée en deux. En blaſonant, on doit dire ſi c'eſt à *dextre* ou à *séneſtre* que le *chevron* eſt *failli* ou *rompu*.

Meynier d'Oppede, en Provence, d'azur à deux *chevrons faillis* ou *rompus*, le premier à dextre, le ſecond à ſéneſtre. (*Ibid. fig.* 205.)

Chevron ondé, celui dont les branches ſont en ondes. (*Voyez* les armes de Puget, *ibid. fig.* 199.)

Chevron parti, celui qui a ſes branches de deux émaux différens.

Saligdon, d'azur au *chevron parti* d'or & d'argent. (*Ibid. fig.* 209.)

Chevron ployé, celui dont les branches ont leurs ſuperficies creuſées en portion de cercle.

Saumoiſe de Chaſans, d'azur au *chevron ployé* d'or, acompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules. (*Ibid. fig.* 200.)

Chevron renversé, celui qui a ſa pointe ou au bas ou au cœur de l'écu, & ſes branches vers les angles du chef; & on appele *renversé entrelâcé*, deux chevrons réellement entrelâcés, dont l'un eſt *renversé*, & l'autre dans ſa ſituation ordinaire.

De Beauſobre, d'azur à deux *chevrons* d'or, dont l'un *renversé*, & entrelâcés au chef couſu de gueules, chargé d'un ſoleil d'or. (*Ibid. fig.* 206.)

Prévôt Saint Cyr, d'or au *chevron renversé* d'azur, acompagné en chef d'une molete de gueules, & en pointe d'une aiglete de sâble. (*Planche IV*, *fig.* 202.)

Il y a des *chevrons componés*, *dentelés*, *échiquetés*, *loſangés*, ſelon la différente forme de leurs branches. (*Voyez* tous ces mots dans leur ordre alphabétique.)

Suivant les auteurs qui veulent raporter à l'art militaire, non ſeulement le Blaſon en général, mais encore chaque piece du Blaſon, le *chevron* repréſente l'éperon d'un chevalier. Suivant ceux qui raportent le Blaſon aux tournois, c'eſt la repréſentation d'une lice fermée de barieres.

Il faut voir, pour les proportions du *chevron*, la *Planche XXVIII*, *fig.* 7. & la *Planche XXX*, *figures* 16 & 17.

CHEVRONÉ, ée, adj. on appele *écu chevroné*, celui qui eſt rempli de chevrons alternatifs de métal & de couleur en nombre égal.

Quand le *chevroné* n'eſt que de ſix pieces, on peut indifféremment exprimer, ou ne pas exprimer ce nombre; mais quand il eſt de huit, de dix ou davantage, il faut toujours l'exprimer.

D'Affry, en Suiſſe, *chevroné* d'argent & de sâble, de ſix pieces. *Pl. IV*, *fig.* 198. *Voyez* auſſi *Planche XXX*, *figure* 24 pour les proportions du *chevroné*.

Des pals, & d'autres pieces de l'écu, s'appelent *chevronées*, quand elles ſont chargées de chevrons.

CHIEN, ſ. m. on n'en voit guere dans les écus que de deux eſpeces, lévriers & braques, & on ne les voit guere que courans & paſſans.

Brachet, d'azur à deux *chiens* braques d'argent paſſans l'un ſur l'autre. (*Pl. VI*, *fig.* 284.)

(*Voyez* auſſi, pour les lévriers, les armes de Nicolaï, *ibid. fig.* 283.)

CHOU, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentation d'un *chou*.

Chauvelin, d'argent au *chou* pommé de cinq branches, & arraché de ſinople, & entouré par la tige d'une biſſe d'or, la tête en haut. (*Pl. VIII*, *fig.* 429.)

CHOUETE, ſ. f. meuble d'écu. (*Voyez Pl. VI*, *fig.* 325.)

CHRIST (ordre de). Ordre militaire fondé l'an 1318 par Denis I, roi de Portugal, pour animer ſa nobleſſe contre les Maures. Le Pape Jean XXII le confirma en 1320, & donna aux chevaliers la regle de ſaint Benoît. Alexandre VI leur permit de ſe marier.

La grande maitriſe de cet ordre a été depuis inſéparablement réunie à la courone, & les rois de Portugal en ont pris le titre d'adminiſtrateurs perpétuels.

Les armes de l'ordre ſont une croix patriarchale de gueules, chargée d'une croix d'argent. Ils faiſoient autrefois leur réſidence à Caſtromarin; ils la transférerent depuis dans la ville de Thomar, comme étant plus voiſine des Maures d'Andalouſie & de l'Eſtremadure.

Christ eſt auſſi le nom d'un ordre militaire en Livonie, qui fut inſtitué en 1205 par Albert, évêque de Riga. La fin de leur inſtitut fut de défendre les nouveaux convertis de Livonie que les païens perſécutoient. Ces chevaliers portoient ſur leur manteau une épée & une croix pardeſſus; ce qui les fit auſſi nommer les *freres de l'épée*. (*Article reſté*.)

CICOGNE, ſ. f. meuble d'écu. (*Voyez Pl. VI*, *fig.* 313.)

§ CIGNE ou CYGNE (l'ordre du). Ordre de chevalerie inſtitué dans le huitieme ſiecle au duché de Cleves.

On attribue l'origine de cet ordre à Béatrix, unique héritiere du duc de Cleves, qui lui avoit laiſſé en mourant ſes états.

Cette ducheſſe ſe voyant injuſtement perſécutée par ſes voiſins qui vouloient envahir ſes domaines, ſe retira dans le château de Nieubourg, où elle fut ſecourue par un chevalier nommé *Trelie* qui l'épouſa.

Ce chevalier portoit un *cygne* ſur ſon bouclier; lui & ſa femme inſtituerent alors l'ordre du *cygne*.

Le collier eſt une chaîne d'or à trois rangs, où eſt ataché un *cygne* émaillé de blanc ſur une terraſſe de ſinople. (*Voyez la pl. XXVI*, *fig.* 72. *G. D. L. T.*)

Cigne, ſ. m. meuble d'écu. (*Voyez Pl. VI*, *fig.* 311.)

On dit *béqué* de ſon bec, *membré* de ſes jambes, quand ces parties ſont d'un autre émail que le corps.

CIMIER, ſ. m. la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu, & qui eſt au deſſus du caſque à ſa cyme.

Le *cimier* eſt l'ornement du timbre, comme le timbre eſt celui de l'écu. L'uſage en eſt de l'antiquité la plus reculée; preſque tous les peuples guerriers, pour ſe rendre plus redoutables à leurs ennemis par les figures éfrayantes dont ils chargeoient le *cimier* de leur caſque, ou pour paroître d'une taille plus avantageuſe, & leurs chefs, pour ſe diſtinguer parmi eux, pour ſe faire reconoître dans la mêlée & donner à leurs ſoldats la facilité de ſe rallier autour d'eux, ont fait uſage du *cimier*, & cet uſage apartient même aux temps fabuleux. Géryon n'avoit trois têtes que parce qu'il portoit un triple *cimier*, ſelon Suidas. Hérodote, attribue aux Cariens l'invention du *cimier*. Diodore de Sicile parlant des Égyptiens, dit que leur roi portoit pour *cimier* des têtes de lion, de taureau ou de dragon. Plutarque a décrit le *cimier* de Pyrrhus. Homere, Virgile, Arioſte, le Taſſe, tous les poëtes ſont pleins de deſcriptions de *cimiers*. On trouve par-tout dans Virgile.

Comantem
Androgei galeam.
Galeam Meſſapi habilem criſtiſque *decoram*.
Criſtaſque *rubentes*.

C'étoit autrefois en Europe, dit M. le Chevalier de Jaucourt, une plus grande marque de nobleſſe que l'armoirie, parce qu'on la portoit aux tournois où l'on ne pouvoit être admis ſans avoir fait preuve de nobleſſe. Le gentilhomme qui avoit aſſiſté deux fois au tournoi ſolemnel, étoit ſuffiſament blaſoné & publié, c'eſt-à-dire reconu pour noble, & il portoit deux trompes en *cimier* ſur ſon caſque de tournoi; de là vienent tant de *cimiers* à deux cornets, que pluſieurs auteurs ont pris mal-à-propos pour des trompes d'éléphant.

Le *cimier* de plumes ou de crins de cheval a été le plus en uſage chez les différens peuples; l'uſage du dernier à été renouvelé dans la guerre de 1741 par le maréchal de Saxe pour ſes dragons volontaires; ceux-ci portoient ſur le ſommet de leurs caſques des aigretes flotantes de crin de cheval.

Le *cimier* n'eſt aujourd'hui qu'un ornement de blaſon de quelques particuliers.

CLAIRON, ſ. m. meuble de l'écu, dont la forme eſt aſſez mal déterminée. Les uns le prenent pour une eſpece de trompete anciene; les autres pour le gouvernail d'un navire; d'autres pour un arrêt de lance.

CLARINÉ, ée, adj. ſe dit des animaux domeſtiques, vaches, brebis, &c. qui ont des ſonetes ou clochetes au col; la clarine étant une clochete qui a un ſon fort aigu & fort clair, & qu'on met au cou des beſtiaux qui paiſſent dans les forêts, pour les reconoître au bruit, ſi on les perd de vue. (*Voyez* les armes de Portail, *Pl. V*, *fig.* 273.)

Des têtes de ces animaux, même détachées de leur corps, s'appelent auſſi *clarinées* quand elles ont des ſonetes.

Grimaud de Béeſques, en Dauphiné, d'azur à trois têtes de chameaux d'or, *clarinées* d'argent.

CLÉ ou CLEF, ſ. f. meuble de l'écu. Une ſeule *clef* ſe met en pal; ſi elle étoit dans une autre poſition, il faudroit l'exprimer.

Deux *clefs* ſont ordinairement en ſautoir.

Clermont Tonerre, de gueules à deux *clefs* d'argent paſſées en ſautoir. (*Pl. XI*, *fig.* 568.)

Elles peuvent être encore, ou afrontées, ou adoſſées.

Trois *clefs*, deux & une.

Chevalier de la Coindardiere du Tais, de Saulx en Poitou, de gueules à trois *clefs* d'or. De cette famille étoit le premier évêque qui ait occupé le ſiége d'Alais, érigé par une bulle du Pape Innocent XII, du 16 mai 1694.

Les *clefs* ſont encore des ornemens extérieurs de l'écu du Pape. Derriere l'écu ſont deux *clefs* adoſſées & paſſées en ſautoir, l'une d'or & l'autre d'argent, liées d'une ceinture de même. (*Voyez Pl. XIII*, *fig.* 1.)

CLÉCHÉ, ée, adj. ſe dit d'une croix vide dont chaque branche s'élargit à l'extrémité, & fait paroître trois angles rentrans intérieurement & autant d'angles ſaillans au dehors, leſquels ſont terminés par de petits boutons.

Cette croix eſt ainſi nommée, dit-on, parce que ces branches figurées de cette ſorte, imitent les anneaux des clefs des anciens.

Toulouſe, de gueules à la croix vidée, *cléchée*, pommetée & alaiſée d'or. (*Pl. IV*, *fig.* 188.)

Cléché ſe dit auſſi d'autres pieces de l'écu.

Stahler, en Suede, de gueules à deux triangles

clèchés & enlâcés d'or, les pointes aux flancs. (*Pl. XI*, *fig.* 581.)

CLOCHE, s. f. meuble d'armoirie représentant ce que le nom exprime.

On nomme le batant, *batail*, d'où on a fait *bataillée*. *Voyez bataillé*. *Voyez* aussi les armes de Bellegarde. (*Pl. IX*, *fig.* 492.)

CLOU, s. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

De Creil, d'azur, au chevron d'or acompagné de trois *clous*, de même. (*Pl. X*, *fig.* 541.)

Machiavel, à Florence, d'argent à la croix d'azur, acompagnée de quatre *clous* apointés au cœur de même. (*fig.* 542.)

CLOUÉ, ÉE, adj. se dit du collier d'un chien, de fers à cheval, & de toute autre piece où il y a des *clous* d'un autre émail que la piece.

Bardonnenche, d'argent, treillissé de gueules, *cloué* d'or. (*Pl. V*, *fig.* 224.)

CŒUR, s. m. meuble de l'écu représentant ce que le nom exprime.

Amelot, d'azur à trois *cœurs* d'or, surmontés d'un soleil de même.

Perrotin de Barmont, d'argent à trois *cœurs* de gueules. (*Voyez Pl. IX*, *fig.* 454--5.)

EN CŒUR, est aussi relatif à la partition de l'écu, & se dit des meubles ou pieces qui sont au centre; c'est la même chose qu'*en abîme*. *Voyez abîme*.

COLLETÉ, ÉE, adj. ce mot n'a pas toutes les significations du mot *acolé*, mais il en a une; il se dit des animaux qui ont un collier. (*Voyez* les armes de Nicolaï. *Pl. VI*, *fig.* 283.)

COLLIER, cet ornement, dans le sens que nous lui donnons ici, ne sert que pour les ordres militaires, auxquels on l'acorde comme une marque de distinction & de l'honeur qu'ils ont d'être admis dans leur ordre. C'est souvent une chaîne d'or émaillée avec plusieurs chifres, au bout de laquelle pend une croix ou une autre marque de leur ordre.

Le *collier de l'ordre de la Jaretiere*, consiste en plusieurs *SS* entremêlées de roses émaillées de rouge, sur une jaretiere bleue, au bout de laquelle pend un S. Georges.

Le *collier du Saint Esprit*, est composé de trophées d'armes espacées de fleurs de lis d'or cantonées de flammes & de la lettre *H* couronée, parce que c'est la lettre initiale du nom de Henri III instituteur de cet ordre; & au bas une croix à huit pointes, sur laquelle est une colombe ou Saint Esprit.

Le *collier de l'ordre de S. Michel*, est formé par des coquilles d'or, liées d'aiguilletes de soie à bouts férés d'or. Le roi François I changea ces aiguilletes en cordelieres ou chaînetes d'or: au bas de ce *collier* est représenté l'archange S. Michel.

Maximilien a été le premier empereur qui ait mis un *collier d'ordre* autour de ses armes, étant devenu chef de celui de la *toison*: usage que pratiquent maintenant ceux qui sont décorés de quelqu'ordre de chevalerie, à l'exception des prélats commandeurs dans l'ordre du S. Esprit, qui ne mettent autour de leurs armes qu'un cordon ou ruban bleu d'où pend la croix de l'ordre, & n'arborent pas la marque de l'ordre de S. Michel; aussi ne prenent-ils pas le titre de *commandeurs des ordres du roi*, au lieu que les chevaliers se qualifient du titre de *chevaliers des ordres du roi*.

Ordre du collier. *Chevaliers du collier* ou *de S. Marc*, ou *de la médaille*; ordre de chevalerie dans la RÉPUBLIQUE DE VENISE. Mais ces chevaliers n'ont point d'habit particulier; & comme c'est le doge & le sénat qui le conferent, ils portent seulement par distinction la chaîne que le doge leur a donnée: elle leur pend au cou, & se trouve terminée par une médaille où est représenté le lion volant de la RÉPUBLIQUE, qu'ils ont tiré du symbole de l'évangéliste S. Marc, qu'ils ont pris pour patron. (*G*)

§ COLOMBE (l'ordre de la), *ou* DU SAINT ESPRIT, fut institué par Jean premier, roi de Ségovie, en 1379.

Cet ordre s'éteignit peu de temps après la mort de l'instituteur.

Le collier étoit composé des rayons du soleil, droits & ondoyés, les pointes en bas, & posés sur une double chaîne où étoit atachée une *colombe* volante & descendante, le tout d'or; la *colombe* étoit émaillée de blanc, les ieux & le bec de gueules. *Voyez Pl. XXVI*, *fig.* 70. (*G. D. L. T.*)

COLOMBE, s. f. meuble de l'écu, représentant cet oiseau.

Le Breton, d'azur à un écu en flanc de même, chargé d'une fleur de lis d'or, & l'écu acompagné de trois *colombes* d'argent, celles du chef afrontées, au chef d'or chargé d'un lion naissant de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 321.)

COLONNE, s. f. meuble qui représente une *colonne* d'architecture. Cette *colonne* est toujours de proportion Toscane dans les armoiries, c'est-à-dire qu'elle a sept diametres de hauteur; on la pose sur un socle ou soubassement d'un diametre, ce qui lui donne en total huit diametres de haut.

On nomme le chapiteau, la base & le socle, quand ils sont d'un autre émail que le fût.

De Lionne, d'azur à une *colonne* Toscane d'argent, la base & le chapiteau d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 471.)

COMBATANS, s. m. pl. se dit de deux animaux, comme lions ou sangliers qui sont dans l'atitude de *combatans*, c'est-à-dire dressés sur les pieds de derriere & afrontés, ou les faces tournées l'un contre l'autre.

COMETE, s. f. représentation d'une *comete* céleste.

La *comete* paroît dans l'écu en forme d'étoile à huit rais, dont un inférieur s'étend en ondoyant, & se terminant en pointe, forme une espece de queue; qui, pour être dans une proportion convenable, doit avoir trois fois la longueur des autres rais.

Ronvisy, à Douay, d'azur à la *comete* d'or, ondoyante de la pointe. (*Pl. VII*, *fig.* 378.)

COMÉTÉ, ÉE, adj. on dit fasce *cométée*, pour dire qu'une fasce a un rayon ondoyant, tel que celui de la *comete* caudée. Le pal *comété* differe du pal flamboyant, en ce que le *comété* est mouvant du chef, & le flamboyant de la pointe en haut.

De Termes, d'azur à trois pals *cométés* ou ondoyés d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 381.)

COMMANDERIE, s. f. espece de bénéfice destiné pour récompenser les services de quelque membre d'un ordre militaire.

Il y a des *commanderies* régulieres obtenues par l'anciéneté & par le mérite; il y en a d'autres de grâce acordées par la volonté du grand maître. *Voyez* COMMANDERIE (*Jurisprud.*)

Il y en a aussi pour les religieux des ordres de S. Bernard & de S. Antoine. Les rois de France ont converti plusieurs hôpitaux de lépreux en *commanderies* de l'ordre de S. Lazare.

Je ne compare point les *commanderies* avec les prieurés, parce que ces derniers se peuvent résigner, à moins que ce ne soient des prieurés de nomination royale; mais de quelque nature que soit une *commanderie*, elle ne sauroit être résignée. Ce sont donc des biens affectés pour l'entretien du chevalier & pour le service de l'ordre.

Il y a dans l'ordre de Malte des *commanderies* de différentes especes; les unes pour les chevaliers, les autres pour les chapelains, d'autres enfin pour les freres servans.

Le nom de *commandeur* donné à ceux qui possedent les bénéfices appelés *commanderies*, répond assez bien au nom de *præpositus*, donné à ceux qui avoient inspection sur les moines des lieux éloignés du monastere principal, & dont l'administration étoit appelée *obedientia*, parce qu'elles dépendoient entiérement de l'abbé qui leur avoit donné la commission. Les *commanderies* simples de Malte sont de même plutôt des fermes de l'ordre que des bénéfices. Ils payent une rente ou tribut appelé *responsion*, au trésor commun de l'ordre. Dans l'ordre du S. Esprit, les prélats qui en sont revêtus, sont nommés *commandeurs de l'ordre du S. Esprit*, & les grands officiers sont qualifiés de *commandeurs des ordres du roi*, comme les chevaliers sont nommés simplement *chevaliers des ordres du roi*: mais ce titre de *commandeur* n'emporte avec soi nul bénéfice. Henri III avoit dessein d'assigner un titre de bénéfice ou *commanderie* à chaque chevalier; mais les afaires dont il fut accâblé après l'institution de cet ordre, & sa mort fatale arivée en 1589, empêcherent la réussite de ce dessein. Par provision il affecta une somme pour chaque chevalier ou commandeur, & aujourd'hui l'on taxe aussi à quelque somme la plupart des charges du royaume pour le même sujet, & ces sommes particulieres se portent chez les trésoriers du marc d'or, qui font les fonctions de trésoriers pour les ordres du roi. Il n'en est pas de même dans les ordres militaires en Espagne, où les commandeurs jouissent réellement d'un revenu plus ou moins fort, ataché aux *commanderies* dont le roi en qualité de grand maître les a gratifiés.

Les *commanderies* des trois ordres d'Espagne sont des conquêtes que les chevaliers de ces ordres ont faites sur les infideles, & ces *commanderies* sont différentes selon la nature & la valeur du terrain qui fut conquis par les chevaliers. (*G*)

COMPAS, s. m. meuble qui entre dans quelques écus.

Pelklain, d'argent au *compas* de proportion de gueules, la tête en bas. (*Pl. X*, *fig.* 559.)

COMPONÉ, ÉE, adj. se dit des pieces de deux émaux différens rangés par plusieurs pieces égales, carrés & alternatives, à peu près comme une ligne d'échiquier.

Briçonnet, d'azur à la bande *componée* d'or & de gueules de six pieces chargé sur le premier *compon* de gueules d'une étoile d'or & acompagné d'une autre étoile de même en chef.

Teutry, d'argent à la bâre *componée* de gueules & d'or, à six pieces, acompagnée de trois étoiles de sâble, deux en chef, & une en pointe.

Bailli d'Ozereaux, de gueules à la croix *componée* d'or & d'azur, cantonée de quatre bustes de femme d'argent. (*Voyez Pl. III*, *fig.* 147, 154, 166.)

On appele *compon*, comme on l'a vu dans le premier exemple chacune des parties, égales, carrées & alternatives qui forment le *componé*.

On dit *contre-componé* dans de certains cas: l'Encyclopédie en cite un seul exemple, sans l'acompagner de figure; la bordure de séve, dit-elle, est *contre-componée*, parce que l'écu étant fascé d'or & de sâble, & la bordure *componée* de même, les *compons* d'or répondent aux fasces de sâble, & ceux de sâble aux fasces d'or.

COMTES DE LYON, DE BRIOUDE, DE SAINT PIERRE DE MACON, *&c.* Ce sont des chanoines décorés de ce titre; parce qu'anciénement ils étoient seigneurs temporels des villes où leurs chapitres sont situés. Nos rois ont retiré la plupart de ces seigneuries, & n'ont laissé que le nom de *comtes* aux chapitres. Il n'y a plus en général que quelques prélats, comme les *comtes & pairs*, à qui il reste, avec le titre, des droits seigneuriaux, mais subordonés à ceux de la souveraineté.

COMTES DE LYON (l'ordre des), institué par le roi en vertu des lettres patentes de sa majesté données à Versailles aux mois de mars 1745, regiftrées au parlement le 7 avril suivant.

La marque de cet ordre est une croix à huit pointes, émaillées de blanc, bordées d'or; quatre fleurs de lis d'or dans les angles aigus; quatre courones de *comtes*, d'or, à neuf perles d'argent sur les angles obtus; au centre est l'image de Saint Jean-Baptiste, posée sur une terrasse de sinople, avec cette légende, *Prima sedes Galliarum*; au revers de la croix est la représentation du martyr saint Étienne, avec la légende: *Ecclesiæ comitum Lugduni*. *Voyez la pl. XXIII*, *figure* 7. (*G. D. L. T.*)

CONCOMBRE, f. m. meuble de l'écu repréfentant ce légume.

Favier du Boulay, de gueules à trois *concombres* d'argent, les queues en haut. (*Pl. VIII*, *fig.* 428.)

§ CONCORDE (l'ordre de la), fut inftitué per Erneft, margrave de Brandebourg en 1660.

Les chevaliers ont une croix d'or à huit pointes pommetées & émaillées de blanc; à chaque angle il y a deux C, entrelâcés en fautoir; au centre de cette croix eft une médaille d'or, émaillée, & deux rameaux d'olivier adoffés, dont les extrémités fupérieures & inférieures paffent dans deux courones auffi d'olivier, avec ce mot à l'entour *concordant*; une courone électorale fur les deux pointes d'en-haut, & un ruban orangé; au revers de la croix eft le nom du margrave de Brandebourg, & la date de l'inftitution. *Voyez la pl. XXIV*, *fig.* 21. (*G. D. L. T.*)

CONTOURNÉ, ÉE, adj. La regle eft que les animaux repréfentés de profil dans le Blafon, aient la tête tournée vers le côté droit de l'écu; quand ils l'ont tournée vers le côté gauche, c'eft ce qui s'appele *contourné*.

Les armes des anciens comtes de Charolois étoient de gueules, au lion d'or, la tête *contournée*. (*Voyez Pl. V*, *fig.* 242.)

CONTOURNÉ, fe dit auffi du chevron, dont la pointe eft apuiée ou tournée au côté féneftre de l'écu.

Marfchalck, en Baviere, de gueules au chevron *contourné* d'argent. (*Pl. IV*, *fig.* 201.)

CONTRE-BANDÉ, ÉE, adj. *bandé*, comme nous l'avons dit, s'entend d'un écu, également divisé en deux émaux dans le fens de la *bande*.

CONTRE-BANDÉ, fe dit d'un écu ainfi divifé, mais de plus taillé de maniere que les portions de *bandes* qui fe répondent foient d'émaux différens.

Horbler, *contre-bandé* d'or & de gueules. (*Pl. III*, *fig.* 144.)

CONTRE-BÂRÉ eft précifément le contraire, parce que la *bâre* eft le contraire de la *bande*, c'eft lorfque l'écu étant tranché, les portions de *bâres* qui fe répondent font d'émaux différens. (*Voyez* BANDÉ & BÂRÉ.)

CONTRE-BRETESSÉ, ÉE, adj. (*Voyez* BRETESSÉ.) Ce dernier mot fe dit des pieces honorables, qui ont des créneaux des deux côtés.

CONTRE-BRETESSÉ fe dit dans le même fens que *contre-bandé* & *contre-bâré*, lorfque les *breteffes* ou créneaux font oppofés. (*Pl. IX*, *fig.* 481.)

CONTRE-CHANGÉ, ÉE, adj. fe dit de l'écu, lorfque la couleur du champ & des pieces eft interrompue & variée par des lignes de partition.

Tel eft, dit-on dans l'Encyclopédie, l'écu du fameux Chaucer, poëte Anglois du quatorzieme fiecle. Il portoit parti par pal, d'argent & de gueules, une bande *contre-changée*, c'eft-à-dire que la partie de la bande régnante fur la partie du champ qui eft d'argent, eft de gueules, & qu'elle eft d'argent fur la partie qui eft de gueules.

CONTRE-CHEVRONÉ, ÉE, adj. nous avons dit (*Voyez* CHEVRONÉ) qu'un écu *chevroné* eft rempli de *chevrons* alternatifs de métal & de couleur en nombre égal; lorfque des deux branches de chacun de ces chevrons, l'une eft de métal & l'autre de couleur, c'eft ce qui s'appele *contrechevroné*.

CONTRE-COMPONÉ, ÉE, adj. (*Voyez* COMPONÉ) fe dit d'un écu dont le champ étant parti de deux émaux, la bordure l'eft auffi des mêmes émaux, mais de maniere que fes *compons* ne tombent pas fur la couleur du champ femblable à la leur.

Seve, à Lyon & à Paris, originaire du Piémont, fafcé d'or & de fâble, à la bordure *contre-componée* de même. Cela veut dire que les *compons* d'or de la bordure répondent aux fafces de fâble, & les *compons* de fâble aux fafces d'or.

CONTRE-COSTÉ, ÉE, adj. l'Encyclopédie fur ce mot ne donne point de définition, & fe contente de citer pour exemple, mais fans figure, les armes de Pianelle, vers la riviere de Gênes & à Lyon: coupé de gueules & de fâble, au tronc *contre-cofté* d'or, péri en fafce fur le tout.

CONTRE-ÉCART, f. m. partition en quatre quartiers d'un quartier d'écu. C'eft moins le contraire de l'*écart* que fon extenfion; c'eft la fubdivifion d'un écu déja divisé en quatre quartiers, & dont on multiplie les écuffons pour joindre dans un même champ les armes de plufieurs familles, à raifon de mariages & d'alliances.

Selon la Colombiere, le plus grand nombre de *contre-écarts* ufité en France, eft trente-deux; mais il obferve qu'en Angleterre & en Allemagne ils vont quelquefois jufqu'à quarante: il en cite pour exemple l'écu du comte de Leicefter, ambaffadeur extraordinaire en France en 1639, qui avoit quarante *contre-écarts*; il ajoute même que quelques-uns en ont jufqu'à foixante-quatre.

Ce grand nombre de quartiers ne peut que caufer de la confufion, & tous les auteurs d'armoriaux en parlent comme d'un abus; ils les renvoient aux cartes généalogiques, où ces quartiers fervent à conftater les alliances & les titres des familles.

On peut voir, *Planche XX* le Pennon de 32 quartiers, & *Planche XXI* la Généalogie de M. le Dauphin.

CONTRE-ECARTELÉ, ÉE, adj. on appele écu *contre-écartelé*, celui qui eft *écartelé* derechef dans un des quartiers de la premiere *écartelure*.

CONTRE-ÉCARTELER, verbe actif, c'eft divifer en quatre quartiers un des quartiers de l'écu déja écartelé, en forte que l'écu ait feize quartiers.

CONTRE-ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. l'Encyclopédie ne définit point ce mot; elle fe contente de citer pour exemple, mais fans figure, les armes de Die Tangel, en Thuringe, qu'elle blafone ainfi: fafcé d'argent & de gueules, à la bordure *contre-échiquetée* de gueules & d'argent de deux traits; faut-il fous-entendre que le métal répond à la couleur, & la couleur au métal?

CONTRE-ÉMANCHÉ, ÉE, adj. se dit lorsque les *émanches* ou *emmanches* d'émail différent, au lieu d'entrer, les unes dans les autres, sont opposées par la pointe. (*Voyez* ÉMANCHE & ÉMANCHÉ.)

CONTRE-FASCÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu dont les demi-fasces correspondantes sont d'un émail opposé. (*Voyez* FASCÉ.)

CONTRE-FLEURÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu dont les fleurons sont alternés & opposés, en sorte que la couleur répond au métal, & le métal à la couleur.

Bossut, au pays de Liége, d'or au double Trescheur, *fleuré*, *contre-fleuré* de sinople au sautoir de gueules brochant sur le tout.

CONTRE-HERMINE, s. f. est le contraire de l'*hermine*, c'est-à-dire, un champ de sâble moucheté d'argent, au lieu que l'*hermine* est un champ d'argent moucheté de sâble. (*Voyez* HERMINE.) *Voyez aussi Pl. I*, *fig.* 19.

CONTRE-ISSANT, TE, adj. se dit des animaux adossés, dont la tête & les pieds de devant sortent d'une des pieces de l'écu. (*Voyez* ISSANT.)

Becuti, au royaume de Naples, d'azur au chevron d'or, à deux lions adossés & *contre-issans* des flancs du chevron de même.

CONTRE-PALÉ, ÉE, adj. (*Voyez* PAL & PALÉ) se dit de l'écu où les pals sont opposés l'un à l'autre & alternés; en sorte que la couleur des pals opposés réponde au métal, & le métal à la couleur.

Joinville, *contre-palé* d'argent & de gueules de six pieces. (*Pl. III*, *fig.* 115.)

CONTRE-PASSANT, TE, adj. se dit de deux ou de plusieurs animaux, dont l'un ou les uns paroissent avancer & passer dans un sens opposé à l'autre ou aux autres.

Testu de Balincourt, d'or à trois lions léopardés de sâble, armés & lampassés de gueules, l'un sur l'autre, celui du milieu *contre-passant*. (*Pl. V. fig.* 254. *Voyez* PASSANT.)

CONTRE-POINTÉ, ÉE, adj. se dit des chevrons placés les deux pointes l'une contre l'autre, l'un étant en bas la pointe en haut, l'autre en haut la pointe en bas, de sorte que les deux pointes se regardent.

Lorsque les chevrons sont couchés sur le côté dans le champ de l'écu, les deux pointes tournées l'une contre l'autre, c'est ce qu'on appele *contre-pointé* en fasce. Ainsi dans les armes de la *Pl. IV*, *fig.* 201 où il y a un chevron couché & contourné il n'y a qu'à supposer, le chevron plus petit & un autre chevron couché & opposé à celui-là par la pointe.

CONTRE-POSÉ, ÉE, adj. se dit des pieces posées l'une sur l'autre de haut en bas d'un sens différent, comme de deux dards dont l'un a la pointe en haut & l'autre en bas.

Wolloviez, en Lithuanie, de gueules à deux fers de dard triangulaire *contre-posés* en pal d'or.

CONTRE-POTENCÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu chargé de plusieurs potences posées en différens sens, de maniere que les unes aient la traverse en haut, & que les autres l'aient en bas.

Le Hardy, d'azur au chevron d'or *contre-potencé* de même, rempli de sâble, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules. (*Pl. IV*, *fig.* 197. *Voyez* POTENCE & POTENCÉ.)

CONTRE-RAMPANT, TE, adj. se dit des animaux qui rampent tournés l'un contre l'autre.

Merea, à Gênes, d'azur à deux grifons d'or, *contre-rampans* à un arbre de sinople. (*Voyez* RAMPANT.)

CONTRE-SAILLANT, TE, adj. se dit de deux animaux qui semblent sauter en s'écartant l'un de l'autre directement en sens contraire. (*Voyez* SAILLANT.)

CONTRE-VAIR, s. m. Le *vair* ressemble aux cloches de verre dont se servent les jardiniers; ses émaux propres sont l'argent & l'azur dont l'un est alternatif à l'autre, & la pointe d'une cloche opposée à la pointe de l'autre & la base à la base, de maniere que le métal est opposé à la couleur & la couleur au métal. (*Pl. I*, *fig.* 20.)

Lorsqu'au contraire le métal est opposé au métal & la couleur à la couleur, c'est ce qui s'appele *contre-vair*. (*Ibid. Fig.* 21.) *Voyez* VAIR.

CONTRE-VAIRÉ, ÉE, adj. Quand le vair a d'autres émaux que l'argent & l'azur, par exemple, l'or & les gueules, il s'appele *vairé*; &, lorsque dans ces autres émaux, le métal est opposé au métal & la couleur à la couleur, comme dans le contre-vair, c'est ce qui s'appele *contre-vairé*.

Brotin, *contre-vairé* d'or & d'azur.

COQ (l'ordre du). Claude Polier, gentilhomme Languedocien, délivra le Dauphin d'un grand danger dans une bataille contre les Anglois, où Louis XI, comte de Toulouse, commandoit. En reconoissance de ce service, le Dauphin institua l'ordre qu'il appela *du coq*, oiseau que Polier avoit dans ses armes, & l'en fit premier chevalier. On place la date de cette institution sous le regne de Philippe le Hardi. (*Article resté.*)

COQ, s. m. meuble qui entre dans plusieurs écus.

On dit de cet oiseau, *crêté*, *béqué*, *barbé*, *membré*, lorsque sa crête, son bec, sa barbe, ses jambes sont d'un autre émail que son corps.

On appele *coq chantant*, celui qui a le bec ouvert & qui semble chanter.

Le *coq* est le symbole de la vigilance, & le chancelier Boucherat qui portoit un *coq* dans ses armes, avoit pour devise: *Sol reperit vigilem*.

Les Gaulois avoient un *coq* dans leurs enseignes & drapeaux.

Lattaignant, d'azur à trois *coqs* d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 312. (

Rouxel de Medavy, de Grancey en Normandie, d'argent à trois *coqs* de gueules, crêtés, béqués, barbés & membrés d'or.

Vogué de Montlaur, d'Aubenas, de Gourdan

en Vivarais; d'azur au *coq* d'or, chantant, crêté, barbé & membré de gueules, avec cette devise:

Sola vel voce leones
Terreo.

COQUERELES, s. f. pl. représentation de noisetes dans leurs gousses, jointes ensemble au nombre de trois, telles qu'on les trouve souvent sur les noisetiers; elles sont le plus souvent de sinople.

Le mot *coquereles* vient, dit-on, du vieux mot gaulois *coquerées*, qui a signifié des *noisetes toutes vertes*.

Noiset, sieur de Bara, d'argent à la croix de gueules, chargée d'une épée d'argent, garnie d'or, la pointe en haut, cantonée de quatre *coquereles* de sinople, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 427.)

COQUILLE, s. f. meuble qui entre souvent dans l'écu, & qui acompagne quelquefois les pieces honorables ou qui les charge.

On nomme *coquilles de saint Jacques* les plus grandes, & *coquilles de saint Michel* les plus petites. Les moyenes, qui sont le plus en usage, sont nommées simplement *coquilles*.

Les *coquilles* peuvent, si l'on veut, désigner les pélerinages & les voyages maritimes.

Feydeau, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *coquilles* de même. (*Pl. VIII*, *fig.* 351.)

COR DE CHASSE, s. m. meuble de l'écu.

Nesmond, d'or à trois *cors de chasse* de sâble, liés & virolés de gueules. (*Pl. X*, *fig.* 534.)

Les *cors de chasse* paroissent ordinairement dans l'écu, courbés en demi-cercle, le bocal à droite, le pavillon à gauche.

On dit *enguiché* du bocal ou embouchure, *virolé* de l'extrémité opposée, & *lié* de l'atache, lorsque ces parties sont d'un autre émail que le *cor de chasse*.

Un *cor de chasse* sans atache se nomme *huchet*.

Dieu préserve, en chassant toute honête persone,
D'un donneur de *huchet*, qui mal-à-propos sone.

CORBEAU, s. m. meuble de l'écu.

De la Broüe, d'or à trois *corbeaux* de sâble.

Machault, d'argent à trois têtes de *corbeaux* de sâble, arrachées de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 318--9.)

CORBEILLE, s. f. meuble de quelques écus.

Corbigny, d'azur à trois *corbeilles* ou paniers d'or, posés 2 & 1. (*Pl. XI*, *fig.* 565.)

CORDÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix ou formée ou entortillée de cordes. Ce mot se dit aussi des instrumens de musique à cordes, luts, harpes, violons, &c. aussi-bien que des arcs à tirer, lorsque les cordes ou de ces instrumens ou de ces arcs sont de différent émail.

Arpajon, en Rouergue, d'azur à une harpe *cordée* d'or.

CORDELIERE, s. f. espece de cordon plein de nœuds entrelâcés de lacs d'amour, que les veuves portent autour de leur écu.

Les *cordelieres* sont rarement des meubles de l'écu. Il y en a cependant un exemple dans les armes de la maison de Roquefeuil; elle porte écartelé de gueules, & de gueules par deux filets d'or en croix à douze *cordelieres* de même, trois dans chaque quartier d'écartelure.

Suivant la tradition, l'origine de ces armes vient de ce que la maison de Roquefeuil étant prête à s'éteindre par les pertes qu'elle avoit faites à la guerre, un seul mâle qui restoit de cette maison & qui étoit cordelier, obtint de la cour de Rome d'être relevé de ses vœux. Le Pape ne put refuser cette grâce à l'anciéneté de la maison qu'il s'agissoit de perpétuer, à ses services, au désir qu'on avoit de la conserver. Ce religieux, devenu le chef & l'unique espérance de la maison de Roquefeuil, voulut, en perpétuant cette maison, y perpétuer aussi le souvenir de l'état qu'il avoit embrassé; il prit pour armes des *cordelieres*.

CORDON, s. m. marque de chevalerie. Chaque ordre a le sien: c'est un ruban plus ou moins large, de telle ou telle couleur, travaillé de telle ou telle façon, que les membres de l'ordre portent, ainsi qu'il leur est enjoint par les statuts.

CORDON BLEU, (*Voyez* à l'article ESPRIT, ORDRE DU S. ESPRIT.)

CORDON JAÛNE (ordre du). Compagnie de chevaliers instituée par le duc de Nevers sous Henri IV. La réception s'en faisoit dans l'église, où tous les chevaliers catholiques ou protestans s'assembloient au son de la cloche. On disoit la messe; les chevaliers s'approchoient de l'autel; on haranguoit celui qui demandoit le *cordon*; on lui lisoit les statuts. Le prêtre prenoit le livre des Évangiles, le chevalier sans épée mettant un genou en terre & la main sur le livre, juroit d'observer les statuts. Le général lui ceignoit l'épée, lui passoit le *cordon* sur le cou, & l'embrassoit. Le duc de Nevers en étoit général. Un des articles des statuts enjoignoit aux chevaliers de savoir le jeu de la Mourre; il y en avoit de plus ridicules. Henri IV abolit cet ordre en *1606*.

CORDON ROUGE. (*Voy.* ORDRE DE S. LOUIS.)

CORNES DE CERF, meubles de l'écu.

Passart, d'azur à trois *cornes de cerf* d'or, rangées en fasce. (*Pl. V*, *fig.* 267.)

CORNIERE, s. f. signifie en Blason une *anse de pot*. Ce mot vient des cornes ou anses qu'on mettoit anciénement aux angles des autels, des tables, des cofres & autres choses portatives, mais pesantes, pour pouvoir les porter plus aisément.

Labenschker, en Silésie, d'azur, à une *corniere* d'argent. (*Pl. XII*, *fig.* 632.)

* COSME, (chevaliers de l'ordre de saint *Cosme* & de saint Damien.) Ils n'ont point existé réellement, selon quelques-uns; d'autres circonstancient tellement leur institution, qu'il est difficile d'en douter. Ils commencerent, dit-on, en 1030. C'étoient des hospitaliers qui recevoient à Jérusalem

& dans d'autres lieux de la Paleſtine, tous les chrétiens qui tomboient malades en ſuivant la croiſade ; ils les rachetoient auſſi quand ils étoient *pris*. Ils ſuivoient la regle de ſaint Baſile. Jean XX leur donna pour marque de dignité, ſur un manteau blanc une croix rouge, au milieu de laquelle un cercle renfermoit les images de *ſaint Coſme* & de ſaint Damien.

COSSE DE GENESTE, (l'ordre de la) fut inſtitué par le roi ſaint Louis, en 1234, lors de ſon mariage avec Marguerite, fille aînée de Raimond II, comte de Provence.

L'ordre ſe ſoutint juſqu'à la fin du regne de Charles VI ; ce prince mourut à Paris le 20 octobre 1422.

Le collier étoit composé de loſanges & de *coſſes de geneſte* alternativement ſur une chaîne, une fleur de lis au centre de chaque loſange ; au bas pendoit une croix fleurdeliſée.

La deviſe étoit, *exaltat humiles*. (*G. D. L. T.*)

COSTE ou CÔTE, ſ. f. Des *côtes* ou d'hommes ou d'animaux ſont quelquefois employées comme meubles dans le Blaſon.

Tellès, écartelé au premier & quatrieme, d'azur, à ſix *côtes* d'hommes en bandes & en bâres en forme de trois chevrons d'argent l'un ſur l'autre ; au deuxieme & troiſieme, d'argent, au grillon de ſâble. (*Pl. IX*, *fig.* 452.)

COTICE, ſ. f. bande diminuée, qui n'a, ſelon les uns, que les deux tiers, ſelon les autres, que la moitié de la largeur de la bande.

Il ne peut, ſelon quelques auteurs, y avoir plus de trois bandes dans un écu ; il peut y avoir juſqu'à cinq *cotices* ; il peut auſſi n'y en avoir qu'une.

La *cotice* ſe poſe naturélement dans le ſens de la bande, tirant de l'angle droit du haut à l'angle gauche du bas ; mais elle ſe met auſſi en bâre, c'eſt-à-dire tirant de l'angle gauche du haut à l'angle droit du bas, & alors on l'appele ou on peut l'appeler *contre-cotice*. Le filet de bâtardiſe eſt une petite *cotice* en bâre ou *contre-cotice*.

Quand la *cotice* tient lieu de briſure, on la nomme *bâton*.

Soulire, d'azur à cinq *cotices* d'or. (*Pl. III*, *fig.* 145. *Voyez* auſſi *la planche XXXI*, *fig.* 33--4--5.)

COTICÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu, lorſqu'il eſt également rempli de dix bandes ou cotices alternées de métal & de couleur.

La Noüe, *coticé* de dix pieces d'argent & de ſâble. (*Pl. III*, *fig.* 146. *Voyez* auſſi *la planche XXXII*, *fig.* 38.)

COTTE D'ARMES, ſ. f. habillement des anciens chevaliers tant à la guerre que dans les tournois ; c'étoit un petit manteau deſcendant juſqu'à la ceinture, ouvert par les côtés avec des manches courtes : il y en avoit de fourés d'hermine & de vair ; on mettoit deſſus les armoiries du chevalier en broderie d'or ou d'argent, ſur un fond de couleur. Les armoiries ſe mettoient pareillement ſur les boucliers, ſur les lances & autres armures : vers le même temps on les a émaillées. C'eſt de là, dit-on, que les hérauts d'armes ont tiré la regle de Blaſon, de ne point mettre métal ſur métal ni couleur ſur couleur ; c'eſt de là auſſi qu'ils ont donné le nom d'*émaux* aux métaux & aux couleurs.

L'uſage de la *cotte d'armes* n'eſt reſté qu'aux hérauts d'armes ; mais on a fait quelquefois de la *cotte d'armes* un meuble de l'écu.

Auberjon de Murinais, en Dauphiné, porte d'or à la bande d'azur, chargée de trois *cottes d'armes* dans le ſens de la bande.

COUARD, adj. pris ſubſtantivement dans le Blaſon, ſe dit d'un lion qui porte ſa queue retrouſſée en deſſous entre les jambes.

COUCHÉ, ÉE, adj. ſe dit du lion, du cerf, du chien, &c. de tous les animaux qui ſont dans cette atitude.

Caminga, dans la Friſe ; au cerf *couché* de gueules, acompagné de trois peignes.

COUCHÉ ſe dit auſſi du chevron qui a ſa pointe apuiée ou tournée au côté dextre de l'écu ; c'eſt le contraire de contournée.

Doublet, d'or au chevron *couché* d'azur.

COULEUR, ſ. f. un des trois émaux du Blaſon. Cet art emploie les métaux, les *couleurs* & les fourures. Il y a cinq *couleurs* en armoiries ; le bleu qu'on nomme *azur* ; le rouge, *de gueules* ; le noir, *ſâble* ; le vert, *ſinople* ; le violet, *pourpre*.

L'azur ſe repréſente en gravure par des lignes horizontales.

Le gueules, par des lignes perpendiculaires.

Le ſâble, par des lignes horizontales & perpendiculaires, croiſées les unes ſur les autres.

Le ſinople, par des lignes diagonales de droite à gauche.

Le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite. (*Voyez Planche I*, *fig.* 13--4--5--6--7.)

COULEUVRE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant cet animal.

Colbert, d'or à la *couleuvre* d'azur, poſée en pal. (*Pl. VII*, *fig.* 353.)

Les *couleuvres* ſont quelquefois nommées *biſſes*, & quelquefois *givre* ou *guivre*. (*Voyez* BISSE, & les *fig.* 354-5, *pl. VII.*)

COULISSE, ſ. f. *Couliſſe* & herſe ſignifient à peu près la même choſe, quoiqu'il y ait quelque légere différence dans leurs formes.

Vieille Maiſon, d'azur à la *couliſſe* d'or. (*Pl. V*, *fig.* 225. *Voyez* auſſi la *figure ſuivante* 226.)

COULISSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un château & d'une tour qui ont une herſe ou une couliſſe à la porte.

Vieux Châtel, de gueules au château à trois tours d'argent, *couliſſé* de ſâble.

COUPE, ſ. f. meuble ou piece de l'écu.

Godet, de gueules à trois *coupes* d'argent. (*Pl. IX*, *fig.* 483.)

COUPÉ, ſ. m. l'une des quatre partitions de l'écu. Elle ſe forme d'une ſeule ligne horizontale, qui diviſe l'écu en deux parties égales, l'une ſupérieure, l'autre inférieure. (*Pl. I*, *fig.* 26.)

Soleur, *coupé* d'argent & de gueules.

COUPÉ, ÉE, adj. se dit des différens membres des animaux, comme la tête, la cuisse, les pates, &c. qui sont *coupés* net & séparés du tronc ; au lieu qu'on les appele *arrachés*, lorsqu'ils ont divers lambeaux & filamens sanglans ou non sanglans, qui annoncent qu'ils ont été arrachés avec force.

Aubert de la Ferriere, en Bourgogne, d'or à trois têtes de chiens braques de sâble, *coupées*.

Coupé se dit encore quelquefois des pieces honorables de l'écu, bandes, bâres, chevrons, croix, pal, &c. qui ne touchent point les bords de l'écu, & qui semblent en avoir été séparées.

COUPLE, s. f. meuble de l'écu qui représente un petit bâton, avec des liens un peu ondés à chaque bout, dont on se sert pour coupler les chiens de chasse.

On n'exprime les liens en blasonant, que lorsqu'ils sont d'un autre émail que la *couple*.

Beaupoil de Saint Aulaire, de Lanmary en Bretagne, de gueules à trois *couples* de chiens de chasse d'argent, posées en pal 2 & 1, les liens d'azur, tournés en fasce à dextre. (*Pl. X*, *fig.* 511.)

COUPLÉ, ÉE, adj. se dit des lévriers & autres chiens de chasse, qui paroissent dans l'écu, atachés deux à deux.

Couplé se dit aussi des fruits & des fleurs, même d'espece différente, lorsqu'ils sont atachés ou liés ensemble deux à deux.

Philippe de Billy, à Paris d'argent au chevron de gueules, acompagné de trois glands & de trois olives, tigés de sinople, un gland & une olive pasés en sautoir, *couplés* & liés de gueules, les liens ondés & étendus en fasce.

COURANT, TE, adj. se dit de tout animal qui court. Dans les armes de Nicolaï, *Pl. VI*, *fig.* 283, le lévrier est *courant*.

COURBÉ, ÉE, adj. C'est la situation naturele des dauphins & des bars ou barbeaux employés pour meubles dans l'écu. (*Voyez Planche VI*, *fig.* 335 les armes du Dauphiné ; & *Planche VII*, *fig.* 337 celles de Mancini.)

COURONE, s. f. La *courone* s'emploie dans le Blason de deux manieres.

Ou comme meuble de l'écu.

Bazin de Bezons, d'azur à trois *courones* ducales d'or.

De Meaux, d'argent à cinq *courones* d'épines de sâble, posées 2, 2 & 1. (*Voyez Pl. X*, *fig.* 535-536.)

Ou comme ornement extérieur de l'écu & marque de dignité ; alors la *courone* differe selon la dignité.

La *courone* du roi est un cercle de huit fleurs de lis, fermé d'autant de quarts de cercle, qui soutienent une double fleur de lis, cimier de France. (*Pl. XV*, *fig.* 2.)

La *courone* du Dauphin est aussi un cercle de huit fleurs de lis, mais sur lequel se trouvent, au lieu de huit quarts de cercle, quatre dauphins, dont les queues soutienent la double fleur de lis du cimier.

Les Dauphins de France ne portent leur *courone* ainsi fermée par des dauphins que depuis l'année 1662, que le roi l'ordona ainsi ; auparavant ils la portoient ouverte.

Les enfans de France & les princes du sang portent la même *courone* que le roi & le Dauphin, c'est-à-dire un cercle de huit fleurs de lis, excepté qu'elle est toute ouverte. (*Voyez Pl. XVII*, *fig.* 3. les armes d'Orléans, & *planche XVIII*, *fig.* 1. celles de Condé.)

La *courone* ducale est un cercle à huit grands fleurons refendus. Plusieurs maisons y joignent un bonet de gueules, terminé par une perle, soit comme titre de principauté, soit comme monument de la prétention de descendre de maisons souveraines. (*Voyez Planche XVII*, *figur.* 6, les armes du duc d'Uzès, premier pair héréditaire de France.)

La *courone* de marquis est de quatre fleurons & de trois perles entre chaque fleuron. (*Voyez Pl. XVIII*, *fig.* 8, 9, 10, & 11, les armes du marquis de Flamarens, du marquis de la Suze, du marquis de Sourches, du marquis de Croissy, & *Pl. XIX*, *fig.* 8, celles du marquis de Puysieulx.

La *courone* de comte est un cercle surmonté de seize grôsses perles. (*Pl. XIX*, *fig.* 9.)

La *courone* de vicomte, un cercle avec quatre grôsses perles. (*Ibid. Fig.* 12)

Celle de baron, un cercle autour duquel se trouvent, à égales distances, des petites perles, trois à trois, en bande ou en bâre. (*Ibid. Fig.* 10.)

De vidame, cercle surmonté de quatre croix patées. (*Ibid. Fig.* 11.)

Au reste, il y a beaucoup d'arbitraire & de variations dans l'usage des *courones*, soit pour la forme des fleurons, soit pour le nombre des perles, & il n'y a guere que la *courone* ducale que l'on n'ose pas usurper.

Quant aux *courones* des princes étrangers.

La *courone* du Pape est nommée *tiare*: c'est une espece de mitre environée de trois *courones* à fleurons l'une sur l'autre ; sur la troisieme se trouve un globe terminé par une croix ; au bas de la tiare, il y a deux pendans ou fanons frangés & semés de croisetes d'or. (*Voyez Pl. XIII*, *fig.* 1.)

Boniface VIII, mort en 1303, est le premier Pape qui ait porté trois *courones* sur sa tiare.

Comme on n'est d'acord sur rien parce qu'on ne sait rien, des auteurs, du nombre desquels est l'abbé de Choisy, disent que Boniface VIII n'ajouta que la seconde *courone*, à l'occasion de ses démêlés avec Philippe le Bel, & pour montrer la réunion des deux pouvoirs dans sa persone ; & que le Pape Jean XXII ajouta la troisieme, à l'occasion de ses démêlés avec l'empereur Louis de Baviere. D'autres nomment Benoît XII, au lieu de Jean XXII.

La *courone* de l'empereur est un bonet en forme de tiare, avec un demi-cercle qui porte un

globe cintré & sommé d'une croix ; ce bonet est entr'ouvert sur les côtés. Il y a en bas deux pendans ou fanons. (*Pl. XV*, *fig.* 1.)

La *courone* du roi d'Espagne est un cercle surmonté de huit fleurons, fermé d'autant de quarts de cercle qui soutienent un petit globe terminé par une croix. (*Ibid. fig.* 3.)

Observons, à cet égard, qu'on a long-temps regardé la *courone* fermée comme la marque de l'empire; on a dit que, parmi les rois de France, Charles VIII avoit été le premier qui eût pris la *courone* fermée, & qu'il l'avoit prise en même temps que le titre d'empereur d'Orient: mais on a des écus d'or & d'autres monoies de Louis XII, successeur de Charles VIII, & la *courone* n'y est pas fermée. D'autres croient qu'on peut raporter cet usage à François I, qui, pour ne céder en rien à Charles Quint son rival, auquel il avoit disputé la courone impériale, & à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui, peut-être par la même raison, portoit la *courone* fermée, introduisit l'usage de fermer la *courone* royale de France.

Philippe II est le premier roi d'Espagne qui ait porté la *courone* fermée ; ce fut à titre de fils d'empereur.

La *courone* du roi d'Angleterre a sur son cercle quatre croix patées, & quatre fleurs de lis alternativement ; derriere ces croix naissent quatre quarts de cercle, qui soutienent un petit globe surmonté d'une croix. (*Ibid. fig.* 10.)

Les *courones* des autres rois de l'Europe sont assez semblables à celle du roi d'Espagne. (*Voyez la même planche*.)

La *courone* du duc de Florence ou grand duc de Toscane est un cercle sur lequel se trouve à chaque face une fleur de lis épanouie ; leurs intervalles sont remplis par des rayons aigus. (*Pl. XVI*, *fig.* 1.)

La *courone* des archiducs est un cercle à huit fleurons autour d'un bonet d'écarlate, fermé d'un seul demi-cercle garni de perles, & sommé d'un petit globe surmonté d'une croix. (*ibid. figure* 3.)

La *courone* des électeurs de l'empire est une espece de bonet d'écarlate, rebrassé & retroussé d'hermine, fermé & diadémé d'un demi-cercle d'or, couvert de perles, surmonté d'un globe terminé par une croix. On dit que le globe & la *courone* fermée sont relatifs au droit d'élire l'empereur. (*Ibid. fig.* 4 *&* 5.)

Les républiques de Venise & de Gênes ont aussi des *courones* fermées, à cause de leurs prétentions sur les royaumes de Cypre & de Corse, car aujourd'hui toutes les *courones* royales sont fermées.

Le DOGE de Venise porte sur ses armes & dans les cérémonies un bonet ducal d'étofe d'or, avec quelques rangs de perles, que l'on nomme *le corne* ; nom qui rapele que, suivant quelques étymologistes, *courone* vient de *corne*. (*Ibid. fig.* 6.) On peut voir dans la même *planche XVI*, les armes de quelques souverains d'Asie, du sultan des Turcs, du roi de Perse, de l'empereur de la Chine, de l'empereur du Japon.

Selon le P. Ménestrier, dans son *Origine des ornemens des armoiries*, ce fut sous le regne de Charles VII qu'on commença en France à mettre une *courone* sur les fleurs de lis des monoies, & delà sur les armes peintes ; puis, par imitation, les ducs, les marquis, les comtes, les simples gentilshommes n'ont pas tardé à en charger & orner leurs armoiries.

Les anciens, sur-tout les Romains, avoient différentes especes de *courones* pour récompenser la valeur & la vertu ; on en peut voir quatre principales dans le dernier tableau de la *planche XIV*; savoir, 1°. la *courone* navale, prix d'une victoire remportée sur mer. C'est un cercle d'or, orné de proues & de pouppes de navire.

Cui belli insigne decorum
Tempora navali fulgent rostrata corona.

2°. La *courone* vallaire, dont le cercle d'or, relevé de pals, représente une palissade ; c'étoit la récompense de celui qui sautoit le premier dans le camp ennemi, ou qui franchissoit & forçoit le premier leurs retranchemens. On l'appele aussi *courone castrense* ou *palissée*.

3°. La *courone* murale, cercle d'or, surmonté de créneaux de muraille, ou d'especes de tours crénelées ; on la donnoit à celui qui le premier avoit monté à l'assaut, & avoit sauté dans la place.

4°. La *courone* civique, la plus glorieuse de toutes, étoit de chêne ; & c'étoit le prix d'avoir sauvé la vie à un citoyen romain.

COURONÉ, ÉE, adj. se dit des animaux, lions, aigles, &c. qui ont une courone sur la tête. Cette courone est ordinairement à pointes, à la maniere des courones antiques. (*Voyez pl. V*, *fig.* 241 le lion *couroné* des armes de Luxembourg, & *fig.* 262 *ibid.* le grifon *couroné* des armes de Doujat.)

COURTI, s. m. tête de More avec un collier d'argent.

COURTINES, s. f. pl. Les *courtines* sont la partie du pavillon royal qui forme le manteau, comme le comble sert de chapeau. (*Voyez* le pavillon de France, *planche XV*, *fig.* 2.)

COUSU, UE, adj. se dit d'un chef de métal sur un champ de métal, ou d'un chef de couleur sur un champ de couleur.

Les chefs *cousus* de couleur sur couleur sont assez fréquens; ceux de métal sur métal sont plus rares.

La regle étant de ne point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur, on se sert du terme *cousu*, parce qu'on feint qu'on a rogné l'écu dans sa partie supérieure, & qu'on y a *cousu* un chef. (*Voyez Pl. II*, *fig.* 107 les armes de Schulemberg, & *Pl. V*, *fig.* 249 les armes de Servien. *Voyez* CHEF COUSU.)

COUTEAU, ſ. m. meuble d'écu. (*Voyez Pl. XI*, *fig.* 577.)

COUVERT, TE, adj. ſe dit d'un château ou d'une tour qui a un comble.

Leydet Fombeſton, de gueules à la tour *couverte* d'or.

CRÂBE ou SCORPION, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant cet animal.

Tarteron, d'or au *crâbe* ou ſcorpion de ſâble, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 347.)

CRAMPON, ſ. m. morceau de fer dont on armoit les extrémités des écheles qu'on employoit à l'eſcalade des villes; quelques Allemands en ont orné leur écu ſous la figure d'un Z pointu par les deux bouts.

Sortern, au Rhin, de gueules au *crampon* d'argent. (*Pl. XII*, *fig.* 633.)

CRAMPONÉ, ÉE, adj. ſe dit des croix & autres pieces dont les extrémités ſont recourbées comme celles d'un fer *cramponé*, ou qui ont une demi-potence.

CRANCELIN, ſ. m. portion de courone à fleurons, poſée en bande, qui s'étend de l'angle droit du haut de l'écu à l'angle gauche du bas.

Saxe moderne, faſcé d'or & de ſâble de huit pieces, au *crancelin* de ſinople, poſé en bande. (*Pl. XI*, *fig.* 612.)

Le mot *crancelin* paroît dérivé de l'allemand *kreslin*, qui ſignifie une *courone de fleurs*.

L'origine du *crancelin*, ſelon Albert Krants, vient de ce que l'empereur Frédéric Barberouſſe, inveſtiſſant en 1180 du duché de Saxe, Bernard, comte d'Anhalt, lui mit ſur la tête un chapeau de rue dont il étoit couroné; en mémoire de quoi, Bernard qui portoit pour armes, faſcé d'or & de ſâble, y ajouta le *crancelin* de ſinople.

CRÉNEAU, ſ. m. les *créneaux* ſont dans le Blaſon la même choſe que dans l'architecture & dans les fortifications.

D'Azur, à la tour d'argent, féneſtrée d'un avant-mur de même, chacun crénelé de trois *créneaux*. (*Pl. XII*, *fig.* 628.)

Ces armes que nous avons déja raportées au mot *avant-mur*, ſont attribuées dans l'Encyclopédie à une famille nommée *Longins*, & dans le Supplément, à une famille nommée *Loriol de Digoine*, en Bourgogne & en Breſſe.

CRÉNELÉ, ÉE, adj. ſe dit, comme dans l'exemple qu'on vient de voir, d'un château, d'une tour, qui a des créneaux, & on exprime le nombre des créneaux.

Il ſe dit auſſi d'une faſce, d'une bande, de pluſieurs autres pieces de l'écu, lorſqu'elles ont des créneaux dans leur partie ſupérieure.

De Murard, d'or à la faſce *crénelée* & maçonée d'azur, ſurmontée de trois têtes de corbeaux de ſâble. (*Pl. III*, *fig.* 135.)

Bartholi, tranché, *crénelé* de gueules & d'argent, à deux étoiles de l'une en l'autre. (*Pl. I*, *fig.* 49.)

Brunet, d'or au lévrier de gueules, colleté d'or, à la bordure *crénelée* de ſâble. (*Pl. IV*, *fig.* 212.)

Créneau vient, ſelon Ménage, de *crenellum*, diminutif de *crena*, qui ſignifie *fente*; ſelon Fauchet, de *cran*, dans le ſens d'une entaille; ſelon Ducange, de *quarnellus*, d'où vient le vieux mot *carneaux*, puis *créneaux*, ſorte de fenêtres carrées, d'où les ſoldats tirent ſur l'ennemi.

Le créneau differe de l'embrâſure, en ce que celle-ci eſt une ouverture pour le canon, & que le créneau n'eſt que pour le fuſil. On appele auſſi le créneau, *meurtriére*.

CRÉQUIER, ſ. m. arbre peut-être imaginaire. Le P. Méneſtrier croit que c'eſt un ceriſier ſauvage, qui ayant été originairement mal repréſenté par des peintres & des graveurs mal-habiles, a retenu depuis la même figure dans les armoiries. D'autres le prenent pour une ſorte de prunier ſauvage, qui croît en Picardie dans les haies, & qui porte un fruit qu'on appele *creque*.

La maiſon de Créquy porte d'or au *créquier* de gueules, & ce *créquier* eſt repréſenté ſous la forme d'un chandelier à ſix branches, & il paroît avoir au bout de chaque branche de petits fruits ſemblables à des câpres. (*Voyez Pl. VIII*, *figure* 400.)

CRÊTÉ, adj. ſe dit des coqs à cauſe de leur crête. *Voyez* COQ, & l'exemple des armes de Vogué. Il ſe dit en général de tous les oiſeaux & poiſſons qui ont des crêtes.

CRI, ſ. m. *cri* de guerre. Le *cri* a du raport avec la deviſe; il ſe met, comme la deviſe, ſur le timbre, & parmi les ornemens de l'écu; il en eſt cependant diſtingué, ſoit par la briéveté, ſoit par le défaut d'alluſion. La deviſe de France eſt, *lilia non laborant neque nent*, par alluſion à notre loi ſalique, & le *cri* de guerre des François eſt, *Mont-joye S. Denis*. Le *cri* de guerre de la maiſon de Beaumanoir, *Beaumanoir*, *bois ton ſang*, vient de ce qu'au fameux combat dit *des trente* en 1350, entre trente chevaliers Bretons & trente chevaliers Anglois, Beaumanoir, accâble de chaleur & de fatigue, & perdant beaucoup de ſang par ſes bleſſures, ſe plaignit d'une ſoif brûlante, & demanda ſi on ne pouvoit pas lui procurer un peu d'eau; le combat n'étoit pas entiérement achevé; les Anglois réſiſtoient encore: un chevalier du parti françois cria: *Beaumanoir*, *bois ton ſang*. Beaumanoir fit de ce mot ſon *cri* de guerre.

CROISADE, CROISADES, ſ. f. ce ſont les *croiſades* qui ont rendu fixe & héréditaire l'uſage des armoiries, introduit peu de temps auparavant par les tournois; c'eſt tout ce que nous nous permettrons d'en dire ici, en réſervant le reſte de l'article pour l'Hiſtoire moderne, où eſt ſa place véritable. Quant au raport des *croiſades* avec les armoiries, *voyez* le mot BLASON.

CROISÉ, ÉE, adj. ſe dit du globe impérial, des banieres où il y a une croix, & de tous les meubles de l'écu où il y en a.

Gabriel,

Gabriel, en Italie, d'azur à trois besans d'argent, *croisés* de gueules, un croissant d'argent en abîme, & une bordure endentée d'argent & de gueules.

CROISETE, s. f. petite croix.

Boivin, d'azur à trois *croisetes* d'or. (*Pl. IV*, *fig.* 189.)

Il y a des écus semés de *croisetes*, des fasces & autres pieces honorables qui en sont chargées ou acompagnées.

CROISSANT, est le nom d'un ordre militaire, institué par René d'Anjou, roi de Sicile, &c. en 1448. Les chevaliers portoient sur le bras droit un *croissant* d'or émaillé, duquel pendoient autant de petits bâtons travaillés en forme de colonnes, que le chevalier s'étoit trouvé des fois en bataille ou autres occasions périlleuses.

Ce qui donna occasion à l'établissement de cet ordre, c'est que René avoit pris pour devise un *croissant*, sur lequel étoit écrit le mot *los*, ce qui, en style de *rébus*, vouloit dire *los-en-croissant*, c'est-à-dire qu'*en avançant en vertus*, *on mérite des louanges*.

Les chevaliers portoient un manteau de velours cramoisi, un mantelet de velours blanc, avec la doublure & la soutane de même. L'ordre étoit composé de cinquante chevaliers; y compris le sénateur ou président, c'est-à-dire le chef, & nul n'y pouvoit être reçu ni porter le *croissant*, s'il n'étoit *duc*, *prince*, *marquis*, *comte*, *vicomte* ou *issu d'anciene chevalerie*, *& gentilhomme de ses quatre lignées*, *& que sa persone fût sans vilain cas de reproche*. D'anciens manuscrits de la bibliotheque de saint Victor nous ont conservé la formule du serment qu'ils prétoient en vers de ce temps-là.

La messe ouir, ou pour Dieu tout donner,
Dire de Notre-Dame, ou manger droit le jour
Que pour le souverain, ou maître, ou sa cour,
Armer ses freres ou garder son honeur,
Fête & dimanche doit le *croissant* porter,
Obéir sans contre-dit toujours au sénateur.

Cet ordre étoit sous la protection de saint Maurice, & s'assembloit dans l'église de saint Maurice d'Angers. Favin, *théât. d'hon.* (*G.*)

Le nombre des chevaliers étoit fixé à cinquante. (*Voyez planche XXVI*, *fig.* 65.)

§ Croissant, en Turquie (l'ordre du) fut institué par Mahomet II empereur des Turcs, qui en fut le grand maître & premier chef; ce prince étoit sur le trône Ottoman en 1481.

La marque de l'ordre est un collier en chaîne d'or, où est ataché un *croissant*, orné de pierreries. (*Planche XXVII*, *fig.* 88. *G. D. L. T.*)

Croissant, s. m. demi-lune.

Les Ottomans ou Turcs portent de sinople, au *croissant* montant d'argent. (*Voyez Pl. XVI*, *fig.* 9.)

Avant que les Turcs se fussent rendus maîtres de Constantinople, & de toute antiquité, la ville de Bysance avoit pris un *croissant* pour symbole, comme il paroît par les médailles des Bysantins, frapées en l'honeur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla.

La position ordinaire du *croissant* dans l'écu est d'être montant, c'est-à-dire d'avoir les pointes en haut; telle est sa position dans les armes des Turcs.

On appele *croissant versé* ou *renversé*, celui qui a les pointes en bas. (*Voyez* dans les armes de Périchon, *pl. VII*, *fig.* 370, le *croissant* d'en-bas.)

Croissant tourné, celui dont les pointes sont tournées vers la droite de l'écu.

Croissant contourné, celui dont les pointes sont tournées vers la gauche.

Croissans afrontés, ceux dont les pointes se regardent, comme les deux *croissans* du chef des armes de Lunati. (*Pl. VII*, *fig.* 373.)

Croissans adossés, ceux qui en effet se tournent le dos, comme les deux *croissans* du chef des armes de Périchon. (*Ibid. fig.* 370.)

On appele *croissans en cœur*, trois *croissans*, deux en chef & un en pointe, qui tous trois se tournent le dos. (*Voyez* les mêmes armes de Périchon.)

CROISSANTÉ, ée, adj. on dit d'une croix qu'elle est *croissantée*, lorsqu'elle a un croissant ataché à chacune de ses extrémités.

CROIX (ordre de la) ou CROISADE. Ordre de chevalerie composé seulement de dames, & institué en *1668* par l'impératrice Éléonore de Gonzague, femme de l'empereur Léopold, en reconoissance de ce qu'elle avoit recouvré une petite *croix* d'or, dans laquelle étoient renfermés deux morceaux du bois de la vraie *croix*. Cette *croix* d'or avoit échapé à l'embrâsement d'une partie du palais impérial, & fut retrouvée dans les cendres. Le feu, dit-on, avoit brûlé la boîte où elle étoit renfermée, & fondu le crystal, sans toucher au bois de la vraie *croix*. (*G*)

§ Croix étoilée (l'ordre des dames de la). L'impératrice Marie Thérese Walpurge Amélie Christine d'Autriche a institué cet ordre, le 18 juin 1757, à l'occasion de la victoire de Chotemitz.

La marque de l'ordre est une *croix* patée, émaillée de blanc, bordée d'or, au centre un écusson de gueules, chargé d'une fasce d'argent, entouré de la légende *fortitudo*, les lettres en ordre, & au revers un chifre, composé des lettres *M T F*, doublées, entourées d'un émail vert. *Voyez* la *pl. XXIV*, *fig.* 29. *G. D. L. T.*)

Croix, s. f. ce mot n'a pas besoin de définition: c'est une des pieces honorables de l'écu. Les auteurs héraldiques ne s'acordent pas plus sur sa largeur que sur celle des autres pieces honorables. (On peut en voir les proportions, *planche XXVIII*, *fig.* 5.)

Quand la *croix* n'est ni chargée, ni cantonée, elle ne doit occuper qu'environ un cinquieme de l'écu: dans le cas contraire, elle peut en occuper environ le tiers.

C'est de toutes les pieces honorables celle dont

il y a le plus de différentes especes. Le P. Ménestrier en compte quarante; la Colombiere, soixante-douze. Upton dit qu'il n'ose entreprendre de les détailler toutes, parce qu'elles sont innombrables. Les croisades paroissent avoir donné lieu à cette multiplication & à cette variété.

On dit que, dans ces expéditions, les François portoient une *croix* d'argent; les Anglois, une *croix* d'or; les Écossois, une *croix* de saint André; les Allemands, une *croix* de sâble; les Italiens, une d'azur; les Espagnols, une de gueules.

Les principales sont les *croix* alezées, ancrées, anillées, danchées, échiquetées, engrêlées, fleurdelisées, frétées, gringolées, hautes, de Lorraine, patées, potencées, recroisetées, de Toulouse, tréflées, vairées, vidées.

On trouvera ces *croix* & quelques autres encore dans leur ordre alphabétique.

Les petites *croix* se nomment *croisetes*; elles sont souvent en nombre; il y en a qui chargent ou acompagnent les pieces honorables & autres meubles de l'écu.

La *croix* sert aussi d'ornement extérieur à l'écu dans les armes des archevêques, qui portent derriere leur écu une *croix* tréflée d'or posée en pal; les primats & légats la portent à double traverse; les simples évêques ne portent que la crosse & la mitre, & point de *croix*. (*Voyez Pl. XIII*, *fig.* 6. 8. 11. 13. 14.)

CROSSE, s. f. marque d'autorité pastorale & de jurisdiction; c'est un bâton d'or ou d'argent, recourbé & fleuroné par le haut & dans la partie courbe. C'est un des ornemens extérieurs de l'écu d'un évêque, d'un abbé ou d'une abbesse.

Les évêques portent la mitre sur leurs armoiries, à droite, & la *crosse* à gauche, tournée en dehors. (*Voyez pl. XIII*, *fig.* 11 & 13.)

Les abbés & les abbesses portent leurs *crosses* tournées en dedans. (*Voyez* les premieres *figures* de la *planche XIV*.) Cette position de la *crosse* fait voir que leur jurisdiction ne s'étend pas hors de leur cloître.

La *crosse* est quelquefois aussi un meuble de l'écu.

L'église de Laon, porte d'azur, semé de France, à la *crosse* d'argent posée en pal. (*Pl. IX*, *fig.* 484.)

CUIRASSE, s. f. s'emploie comme meuble dans l'écu.

Harnischt, à Brisach, de gueules au corps de *cuirasse* d'argent, auquel sont joints les cuissards de même. (*Pl. X*, *fig.* 507.)

CYCLAMOR, s. m. espece de bordure, que d'autres appelent *orle rond*.

Barbaro, de Venise, porte d'argent, à un cercle ou *cyclamor* de gueules.

CYGNE, *voyez* Cigne.



DAIM, f. m. animal affez femblable au cerf, mais plus petit.

Trudaine, d'or à trois *daims* de sâble. (*Pl.V*, *fig.* 264.)

On exprime ordinairement fi les *daims* font *paffans*, *rampans* ou *courans*; ceux de Trudaine font *paffans*.

DANCHÉ ou DENCHÉ, ÉE, adj. convient aux figures, telles que le chef, la fafce, la bande, la bâre, &c. qui font taillées en dents de fcie fur l'un des bords.

Perfil, de sâble au chef *danché* d'or. (*Planche II*, *fig.* 108.) *Voyez* auffi les armes de Coffé Briffac, (*Pl. XVIII*, *fig.* 4.), & celles d'Aich, en Suabe (*Pl. I*, *fig.* 50.).

DANEBROG ou DANENBURG, ordre de chevalerie en Danemark, inftitué le jour de la fête de S. Laurent en 1219 par Waldemar II, roi de Danemark, à l'occafion d'un drapeau qui tomba, dit-on, miraculeufement du ciel, dans une bataille que ce prince donnoit contre les Livoniens, & qui ranima le courage de fes troupes. Ce drapeau, fur lequel on voyoit une croix blanche, fut nommé en langue du pays, *Danebrog* ou *Danenburg*, c'eft-à-dire, *la force* ou *le fort des Danois.* On le portoit à la tête des troupes, comme autrefois l'oriflamme en France; mais ce drapeau ayant été perdu vers l'an 1500, & l'ordre de chevalerie qu'avoit inftitué Waldemar, s'étant infenfiblement éteint, Chriftian V, roi de Danemark, le renouvela à la naiffance de fon premier fils en 1671. Les chevaliers, dans les folemnités, outre l'habit de l'ordre, portent une chaîne compofée des lettres W & C, entrelâcées l'une dans l'autre, dont la premiere défigne le nom de l'inftituteur, & la feconde celui du reftaurateur de cet ordre. La marque ordinaire qui les diftingue, eft une croix blanche émaillée & bordée de rouge, garnie d'onze diamans: ils la portent à un ruban blanc auffi bordé de rouge, paffé en baudrier de la droite à la gauche; & fur le côté droit du juftaucorps, les chevaliers portent une étoile à huit rayons brodée en argent, furmontée d'une croix d'argent bordée de rouge & de ces paroles, C.V. *reftitutor*. Quoiqu'on ait attention à la naiffance dans le choix des chevaliers, il fuffit d'avoir rendu des fervices importans au royaume pour être honoré de l'ordre de *Danebrog*. *Chambers*. (*G*)

DANS LE SENS DE LA BANDE, ou EN BANDE, mot qui s'entend affez par lui-même, quand on fait ce que c'eft qu'une *bande* dans le Blafon; fe dit des quinte-feuilles, étoiles, croiffans, & autres meubles qui acotent diagonalement les *bandes*, ou qui font placés en diagonale fur les *bandes* même, ou qui occupent la place de la *bande*, comme dans les deux exemples fuivans.

Morelli, fieur de Choify, d'azur à une nuée d'argent *en bande*, laquelle eft traverfée de trois foudres d'or pofés *en bâre*. (*Pl. VII*, *fig.* 380.)

Ebra, en Thuringe, d'azur à une échele à cinq échelons, pofée *en bande* d'argent. (*Planche XI*, *fig.* 604.)

DANS LE SENS DE LA BÂRE OU EN BÂRE, s'explique par l'article précédent, & s'applique en particulier aux lofanges, aux étoiles, & autres meubles qui acotent une *bâre* ou qui font pofés dans le même fens.

Verteuil, à Bourdeaux, tiercé en *bâre* d'argent, de gueules & d'azur, l'argent chargé de trois lofanges, & l'azur de trois étoiles d'argent; le tout, *dans le fens de la bâre*.

DARD, DARDS, f. m. piece de l'écu.

Grandin de Mancigny, en Normandie, d'azur à trois *dards* d'argent. (*Pl. IX*, *fig.* 499.)

DAUPHIN, f. m. meuble d'armoiries; poiffon dont la tête eft fort grôffe par raport au refte du corps. Il paroît ordinairement, dans l'écu, de profil & courbé en demi-cercle, le mufeau & le bout de la queue tournés vers le côté droit de l'écu.

On dit du *Dauphin*: *alumé*, en parlant de fon œil; *loré*, de fes nageoires; *peautré*, de fa queue, quand ces parties font d'un autre émail que fon corps.

Le *Dauphin pâmé*, eft celui qui a la gueule ouverte fans dents ni langue, & qui femble expirer. Il eft oppofé au *Dauphin vif*; celui-ci a la gueule fermée, & affez ordinairement l'œil, les dents, les barbes, crêtes & oreilles d'un émail différent. Lorfque les *Dauphins* ont la queue & la tête tournées vers la pointe de l'écu, on les appele couchés. (*Voyez* les armes du Dauphiné, *Pl. VI*, *fig.* 335.)

DEBOUT, fe dit des animaux qu'on repréfente droits & pofés fur les deux pieds de derriere.

DÉCOUPÉ, ÉE, adj. s'applique à divers meubles de l'écu, entr'autres à une croix dont les lignes extérieures font *découpées*. Elle differe de la croix *dentelée* & de la croix *édentée* ou *endentée*, en ce que le *dentelé* ou l'*édenté* eft régulier & que le *découpé* ne l'eft pas.

DÉCOUPÉ, fe dit auffi pour *tronqué* & *coupé*, & s'applique à une branche d'arbre fciée & féparée du tronc, ou à une tige coupée & féparée de la racine.

Ronqueroles, de gueules *découpé* d'argent.

DÉCOUPLÉ, ÉE, adj. fynonyme de *partagé* ou *divifé*.

Un *chevron découplé* est un chevron dont on a ôté la pointe & dont les deux branches ne tienent plus ou presque plus l'une à l'autre. *Voyez* le chevron brisé de Baugier. (*Pl. IV*, *fig.* 204.)

DÉFAIT, AITE, ou DÉCAPITÉ, ÉE, adj. terme dont se servent quelques auteurs pour désigner un animal dont la tête est coupée net, & pour le distinguer de celui dont la tête est comme arrachée & comme frangée à l'endroit de la coupure.

DÉFENDU, DUE, adj. se dit du sanglier dont la *défense* ou la dent est d'un autre émail que son corps.

DÉFENDUE, se dit aussi de la hure seule du sanglier, dont la *défense* est d'un émail différent.

De Saint Mauris, dans l'Île de France d'argent à trois hures de sanglier de sâble, *défendues* de gueules.

DÉFENSE, s. f. meuble qui se trouve sur quelques écussons, & qui représente la dent du sanglier.

Desfriches de Brasseuse, à Paris, d'azur à la bande d'argent, chargée de trois *défenses* de sanglier de sâble, & acompagnée de deux annelets du second émail; une croisete de même enclose dans chaque annelet.

DE L'UN À L'AUTRE, se dit lorsque des pieces étendues de l'écu sont posées sur les partitions dans un écu parti de deux émaux, de maniere que la piece posée sur la partition participe aux deux émaux en les croisant sur les émaux du fond. Ceci ne peut guere être entendu que par des exemples. (*Pl. I*, *fig.* 37.)

Grasse, parti de sâble & d'argent, à l'aigle éployée *de l'un à l'autre*.

L'aigle est posée sur la partition; elle participe des deux émaux du fond, sâble & argent, mais elle porte sa moitié de sâble sur l'argent du fond & sa moitié d'argent sur le sâble du fond.

Il en est de même du lion de la figure suivante: armes de Chatillon, parties d'argent & de gueules, au lion *de l'un à l'autre*, & de la rencontre de bufle de la *fig.* 40.

Armes de Zettritz, parties d'argent & de gueules, à une rencontre de bufle *de l'un à l'autre*.

DE L'UN EN L'AUTRE differe *de l'un à l'autre*, en ce que les pieces sont plus petites, qu'elles sont en nombre & qu'elles ne sont pas posées sur les partitions de l'écu, mais dans les divisions. Dans *de l'un à l'autre*, c'est une seule piece qui *s'étend de l'un à l'autre* en couvrant les deux émaux de l'écu & en les croisant; dans *de l'un en l'autre*, ce sont différentes pieces *transportées de l'un dans l'autre*, en croisant de même les émaux.

De Bouillon, tranché d'argent & d'azur, à six tourteaux, & besans mis en orle *de l'un en l'autre*. (*Pl. I*, *fig.* 46.) Les trois besans d'argent sont sur l'azur & les trois tourteaux d'azur sur l'argent du fond. (*Voyez* aussi les *planches XLVIII*, *XLIX*, *L*, *LI*, *LII*, *LV*, *LVII*.)

DE MÊME, se dit pour éviter la répétition de l'émail qu'on vient de nommer; ce qui est fort recomandé dans le Blason.

D'Aumont, d'argent au chevron de gueules, acompagné de sept merletes *de même*, quatre en chef deux deux, & trois en pointe, 1 & 2 (*Pl. XII*, *fig.* 642.)

De Villeroi, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois croisetes ancrées *de même*.

DEMI-VOL, s. m. se dit d'une aile seule d'un oiseau, sans qu'il soit besoin de marquer l'espece d'oiseau; il faut seulement que les bouts des plumes soient tournés vers le flanc gauche de l'écu.

Bevard, de gueules au *demi-vol* d'argent. (*Pl. VI*, *fig.* 332.)

DENCHÉ. *Voyez* DANCHÉ.

DENTÉ, ÉE, adj. se dit des dents des animaux qui sont d'un autre émail que le corps.

DENTELÉ, ÉE, adj. s'applique aux croix, chevrons, sautoirs & autres pieces honorables de l'écu. Il differe du danché en ce que les dents de scie sont sur les deux bords.

Plusieurs auteurs confondent *danché*, *endenté* & *dentelé*, & appelent *engrêlé* ce que nous venons d'appeler *dentelé*, c'est-à-dire, les pieces qui ont des dents sur chaque bord. Ainsi, les armes de Persil (*Pl. II*, *fig.* 108.) seroient *danchées*, *endentées* & *dentelées*; & les croix des *figures* 170--1--2, *Planche IV*, seroient *engrêlées*. D'autres distinguent ces quatre mots par la forme des dents plus ou moins serrées, plus ou moins aiguës: distinction moins sensible.

DÉPLOYÉ, ÉE, adj. désigne la position d'une aigle ou d'un autre oiseau, lorsqu'il est tout droit, ayant les ailes étendues & dévelopées. On dit plus communément *éployée*, sur-tout de l'aigle. (*Voyez* ÉPLOYÉ.)

DÉPOUILLE, s. f. c'est la peau & la couverture entiere de l'animal, qui paroît l'animal même si on remplissoit cette *dépouille* de boure, de paille ou d'autres matieres semblables.

DÉS, s. f. pl. *les dés*, meubles de quelques écus.

Mathias, de gueules à trois *dés* d'argent, marquant chacun sur le devant. (*Pl. XI*, *fig.* 573.)

DÉSARMÉ, ÉE, adj. se dit d'un aigle qui n'a point d'ongles.

DÉTRANCHÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu dans lequel est une ligne en bande, qui ne part pas précisément de l'angle dextre, mais de quelque partie du bord supérieur, ou qui part de quelque point du côté dextre.

On dit *tranché*, *détranché* & *retranché*, pour signifier qu'il y a deux lignes diagonales, qui font des partitions dans l'écu, partant des angles, & une troisieme partant de quelqu'autre point.

Voilà ce que dit l'Encyclopédie, sans expliquer cette définition par aucun exemple.

DÉVELOPÉ, ÉE, adj. synonyme de *déployé*.

DEVISE, s. f. le *devises* pouroient être regardées comme étrangeres à l'art héraldique, en ce

qu'elles ne sont comprises ni parmi les meubles de l'écu, ni parmi ses ornemens extérieurs ordinaires; qu'elles ne sont point essentiélement héréditaires & qu'elles sont d'usage hors des armoiries. Cependant elles devienent un ornement assez naturel de l'écu lorsqu'elles expriment ou un droit ou une qualité de la persone qui prend la *devise*, ou lorsqu'elles font une double allusion à la persone & à ses armoiries.

Supposons, par exemple, que le fameux comte de Dunois eût eu dans ses armes la comete qu'il avoit prise pour *devise*, avec ces mots: *Visus nulli impune*; cette *devise* se seroit adaptée naturélement & ingénieusement à l'art héraldique.

Une belle *devise* héraldique, est celle du croissant des Ottomans avec ces mots: *Donec totum impleat orbem*. Et une plus belle encore, parce qu'elle est la réponse à celle-là, est celle de l'ordre de Malte, la croix entre les cornes du croissant, avec ces mots: *Ne totum impleat orbem*.

On connoît la *devise* respectable de l'infortunée maison de Stuart: *Dieu & mon droit*.

La *devise* héraldique se pose hors de l'écu & parmi ses ornemens, sur une espece de ruban qu'on appele *liston*.

DÉVORANT, ANTE, adj. se dit des poissons qui ont la gueule ouverte comme pour avaler.

DEUX-UN, se dit de la disposition ordinaire de trois pieces en armoiries, dont deux sont vers le chef & une vers la pointe, comme les trois fleurs de lis de France; mais par la raison même que c'est leur position ordinaire, ordinairement on ne l'exprime pas, on la suppose.

DEXTRE, adj. on dit en blasonant le côté *dextre* & le côté *sénextre* ou *sénestre* de l'écu, pour le côté droit & le côté gauche, que nous avons employés jusqu'à présent pour plus de clarté, & que nous n'emploîrons plus, à présent que les autres sont expliqués.

DEXTROCHERE, s. m. bras droit peint dans un écu, tantôt tout nu, tantôt habillé ou garni d'un brasselet ou d'un fanon, quelquefois armé ou tenant quelqu'autre meuble ou piece d'armoiries.

Desmarets, d'azur au *dextrochere* d'argent, tenant une plante de trois lis de même.

De Massol, coupé d'or & de gueules, l'or chargé d'une aigle éployée de sâble, membrée & languée de gueules, le gueule chargé d'un *dextrochere* armé d'or, tenant un marteau de même, & mouvant d'une nuée d'argent. (*Pl. VIII*, *fig.* 445 & 447.)

Selon quelques auteurs, le *dextrochere* paroît toujours mouvant du flanc ou côté gauche de l'écu, & ils donnent le nom de *sénestrochere* à un bras gauche qui seroit mouvant du côté droit de l'écu, & dirigé vers le côté gauche, comme le bras droit l'est vers le côté droit.

On met quelquefois le *dextrochere* en cimier.

DIADÊME, s. m. se voit souvent sur les têtes de l'aigle éployée. On appele aussi quelquefois *diadême* un bandeau dont les têtes de mores sont ceintes sur les écus, mais il s'appele plus ordinairement *tortil*, & la tête *tortillée*. (*Voyez Pl. VIII*, *fig.* 442.)

Enfin *diadême* se dit des cintres ou cercles d'or qui servent à fermer les courones des souverains, & à porter la fleur de lis double, ou le globe croisé qui leur tient lieu de cimier. (*Voyez Pl. XV*, & *XVI* les courones des souverains.)

DIADÉMÉ, ÉE, adj. se dit de l'aigle qui a sur la tête un petit cercle rond.

DIAMANT, s. m. s'emploie quelquefois dans l'écu.

Duret, d'azur à trois *diamans* taillés en losanges, d'argent, sertis d'or, & au cœur de l'écu, un souci d'or feuillé de sinople.

Avice, en Poitou, d'azur à trois *diamans* taillés en triangle posés sur leurs pointes, chaque triangle à trois facetes. (*Pl. X*, *fig.* 539 & 540.)

DIAPRÉ, ÉE, adj. se dit de diverses broderies figurées sur le champ de l'écu, ou sur une piece honorable, telle que le pal, la bande, la croix, ou enfin sur une des quatre partitions.

Selon Ducange, ce mot vient du latin *diasprum*, qui étoit une piece d'étofe précieuse & en broderie, dont le nom s'est étendu depuis dans le Blason aux desseins brodés de toute espece.

Houdetot, d'argent à la bande d'azur, *diaprée* d'or, le cercle du milieu chargé d'un lion, & les autres d'une aigle éployée d'or. (*Pl. XI*, *fig.* 606.)

DIFFAMÉ, ÉE, adj. se dit d'un lion dont la queue est coupée.

D'Avesnes, d'argent au lion *diffamé* de sâble. (*Pl. V*, *fig.* 244.)

DIMINUTIONS; c'est ce que les Anglois appelent *différence*, & les François plus communément *brisures*. (*Voyez* BRISURE.)

DIVISE, s. f. fasce qui ne doit avoir que la moitié, selon les uns, le quart, selon les autres, de sa largeur ordinaire; mais cette définition pouroit faire confondre la *divise* avec la *burele*, si on n'ajoutoit que les bureles ont plus de largeur & qu'elles se trouvent toujours en nombre. Le plus grand usage de la *divise* est lorsqu'elle soutient un chef, ou qu'un chef la surmonte.

Voyez CHEF SOUTENU & CHEF SURMONTÉ, & *voyez* les armes de Puysieux, *Pl. II*, *fig.* 66 de la maison des Ursins & de la maison Cibo. *Pl. II*, *fig.* 110 & 111. *Voyez* aussi la *Pl. XXXI*, *fig.* 25 & 26.

DOLOIRE, ou DOULOIR, s. f. meuble d'armoiries en forme d'une hache sans manche.

Ce mot vient du latin *dolabra*, qui signifioit un couteau dont les anciens se servoient pour couper & démembrer les victimes.

De Renty, en Artois, d'argent à trois *doloires* de gueules, les deux en chef adossés. (*Pl. X*, *fig.* 557.)

DONJONÉ, ÉE, adj. se dit des châteaux & des tours qui ont des toureles.

De la Poterie, de gueules au portail antique *donjoné* de trois *donjons*, deux lions afrontés, po-

ſés ſur les perrons, & apuiés contre le portail, le tout d'argent, au chef de même, chargé de trois étoiles d'azur.

Caſtellane, en Provence, de gueules, à la tour d'or, *donjonée* de trois pieces de même. (*Pl. IX*, *fig.* 469 & 463.

DORÉS ou CHEVALIERS DORÉS, en latin *equites aurati*, chevaliers en Angleterre, & même dans les autres royaumes. On les a ainſi nommés, parce qu'on leur donne des éperons *dorés* pour marque de chevalerie. Autrefois on n'acordoit cette diſtinction qu'à des gens d'épée qui l'avoient méritée par leurs ſervices militaires; mais depuis on l'a conférée auſſi à des gens de robe, de même que dans les univerſités on acorde quelquefois certains degrés à des gens d'épée: toutefois entre les perſones de robe on ne confere cet honeur qu'à des avocats ou des médecins, & non à des théologiens. Chamberlaine, *état de l'Angleterre*. (*G*)

DORMANT, ANTE, adj. ſe dit d'un lion ou d'une autre bête dans l'atitude d'un animal qui dort.

DOUBLET, ſ. m. papillon, meuble d'écu.

Doublet de Perſan, d'azur à trois *doublets* ou papillons d'or, volans en bande, 2 & 1. (*Pl. VI*, *fig.* 327.)

DRAGON RENVERSÉ, ordre de chevalerie, inſtitué, ſelon pluſieurs auteurs, par l'empereur Sigiſmond vers l'an 1418, après la célébration du concile de Conſtance, en mémoire de la condamnation des erreurs de Jean Hus & de Jérôme de Prague, à laquelle ce prince contribua beaucoup par ſes ſoins, ſon autorité, & ſon zele. Cet ordre qui ne ſubſiſte plus, a fleuri en Allemagne & en Italie. Les chevaliers portoient aux jours ſolemnels un manteau d'écarlate; & ſur un mantelet de ſoie verte, ils avoient une double chaîne d'or, de laquelle pendoit un *dragon renverſé*, aux ailes abatues, émaillées de diverſes couleurs. Favin, *théâtre d'hon. & de chev.* Chambers. Ils portoient journélement une *croix de ſinople fleurée* ſur leur habit. (*Voyez Pl. XVII*, *fig.* 67. G. D. L. T.)

* L'abbé Juſtiniani a prouvé que cet ordre fut inſtitué en 1397, long-temps avant le concile de Conſtance. *Lettres ſur l'Encyclopédie*.

DRAGON, ſ. m. animal qui paroît dans l'écu avec la tête, la poitrine & les deux pates de devant ſemblables à celles du grifon, (à l'exception de la langue qui eſt en pointe de dard;) des ailes de chauve ſouris, & le reſte du corps terminé en queue de poiſſon tournée en volute, la pointe élevée. (*Voyez Pl. VII*, *fig.* 359 *armes d'Ancezune*.)

Caritat de Condorcet, d'azur au *dragon* volant, d'or, lampaſſé & armé de ſâble, à la bordure de même. (*Pl. VII*, *fig.* 360.)

DRAGONÉ, ÉE, adj. un lion *dragoné* eſt celui dont la moitié ſupérieure eſt d'un lion, & dont l'autre ſe termine en queue de *dragon*. *Dragoné* ſe dit de tout autre animal qui eſt dans le même cas.

De Bretigny, en Bourgogne, d'or au lion *dragoné* de gueules, armé, lampaſſé & couroné d'argent. (*Pl. V*, *fig.* 252.)

DU PREMIER ÉMAIL, ou DU CHAMP, ſe dit pour éviter la répétition d'*un émail* déja nommé.

Des Urſins, d'argent bandé de gueules, au chef *du premier émail* ou *du champ*, chargé d'une roſe de gueules, pointée d'or, ſoutenue de même, chargé d'une givre ou guivre d'azur. (*Pl. II*, *fig.* 110.)

DU SECOND ÉMAIL & DU TROISIEME ÉMAIL, ſe diſent de même pour éviter la répétition d'*un ſecond & d'un troiſieme émail* déja nommés, car c'eſt une regle dans le Blaſon d'éviter la répétition des mêmes émaux.

De Franquetot, duc de Coigny, de gueules à la faſce d'or chargée de trois étoiles d'azur, la faſce acompagnée de trois croiſſans *du ſecond émail*, dix étendards derriere l'écu, (comme colonel général des dragons,) cinq de chaque côté, ſemés de France. (*Pl. XIX*, *fig.* 2.)

Vernon de Villerembert, en Languedoc, d'azur au chevron, acompagné en chef d'une étoile, le tout d'or; l'étoile acotée de deux roſes d'argent; ſous le chevron deux roſes *du troiſieme émail*, ſurmontées d'une étoile *du ſecond*.



EBRANCHÉ, adj. se dit d'un arbre dont on a coupé les *branches*.

Dorgello, en Westphalie, d'or à deux troncs d'arbres *ébranchés*, arrachés & écotés de sâble en deux pals.

ÉCAILLÉ, adj. se dit des poissons.

ÉCART, s. m. se dit de chaque quartier d'un écu divisé en quatre : on met au premier & au quatrieme *écart* les armes principales de la maison, au second & au troisieme celles des alliances.

ÉCARTELÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu divisé en quatre parties égales par un *parti* & un *coupé*, c'est-à-dire, par une ligne perpendiculaire & une ligne horizontale qui forment une croix.

Il y a deux principales especes d'*écartelés*; l'un en croix, c'est celui dont on vient de parler qui partage l'écu en quatre *quartiers* égaux. (*Voyez pl. II*, *fig.* 58. *les armes d'Argouges*.)

L'autre, en sautoir; c'est une autre répartition formée du *tranché* & du *taillé* par deux lignes diagonales, l'une à dextre, l'autre à sénestre qui se terminent aux angles de l'écu, & le divisent en quatre triangles égaux, nommés aussi *quartiers*. (*Voyez Pl. II*, *fig.* 59 & 60 les armes de Kerousser & celles de Mendoce.)

Voyez aussi pour ces deux especes d'*écartelés*, les armes de Crevant & celles de Bertrand (*Pl. I*, *fig.* 29 & 30).

Il y a des *écartelés* simples & d'autres chargés de diverses pieces ou meubles. *Voyez* pour les *écartelés* simples les mêmes *fig.* 29 & 30, *pl. I.* Pour les *écartelés* chargés, les *fig.* 58 & 59, *pl. II.*

La croix qui sert à *écarteler* un écu, peut aussi elle-même être *écartelée* dans l'écu, mais c'est dans un sens un peu différent qui tient au mélange des émaux & des couleurs.

De Tigny, d'argent à la croix palée, alezée & *écartelée* de gueules & de sâble. (*Pl. IV*, *fig.* 174.)

ÉCARTELER, v. n. & act. dans le Blason, c'est diviser l'écu en quatre quartiers par une des deux manieres qui vienent d'être expliquées dans l'article précédent.

Quand l'*écartelé* est en croix, les deux quartiers du chef s'appelent *premier* & *second*; & ceux de la pointe *troisieme* & *quatrieme*, en commençant par la droite.

Quand il est en sautoir, on nomme le chef & la pointe, *premier* & *second quartiers*; le côté droit est le *troisieme*, le gauche est le *quatrieme*.

L'usage d'*écarteler* vient, dit-on, de René, roi de Sicile, qui, pour se dédomager de n'être possesseur réel d'aucun des royaumes où il prétendoit avoir droit, & pour annoncer ces prétentions & ces droits, *écartela* de Naples-Sicile, d'Aragon, de Jérusalem, &c. vers le milieu du quinzieme siecle.

La Colombiere, compte douze façons d'*écarteler*; d'autres en comptent davantage; mais ce sont plutôt des partitions quelconques de l'écu que des manieres proprement dites d'*écarteler*, c'est-à-dire, de diviser un écu en quatre quartiers, ou de *contre-écarteler*, c'est-à-dire, de subdiviser en quatre le quartier d'un écu déja *écartelé*. Voici celles de ces partitions qui sont raportées dans l'Encyclopédie.

Parti en pal, quand l'écu est divisé du chef à la pointe.

Parti en croix, quand la ligne perpendiculaire est traversée d'une ligne horizontale d'un côté de l'écu à l'autre. (C'est la réunion de ces deux lignes qui forme la premiere des deux manieres générales d'*écarteler* expliquées ci-dessus.)

Parti de six pieces, quand l'écu est divisé en six parts ou quartiers.

Parti de dix, de douze, de seize, de vingt, & de trente-deux, quand il est divisé en autant de parties ou quartiers.

ÉCARTELURE, s. f. division de l'écu écartelé, même chose qu'écart ou quartier. Nous venons de dire dans l'article précédent, dans quel ordre ces quartiers sont nommés, quand on écartele en croix, & quand on écartele en sautoir.

ÉCHARPE, s. f. bande ou fasce qui représente une espece de ceinture ou de baudrier militaire; c'est quelquefois un meuble de l'écu : c'en est quelquefois un ornement extérieur, comme les baudriers ou *écharpes* qui acompagnent de part & d'autre l'épée royale dans les armes du grand-écuyer. (*Pl. XVIII*, *fig.* 3.)

ÉCHEC, ÉCHECS, s. m. on donne ce nom à quelques pieces du jeu d'*échecs*, qui servent quelquefois de meubles dans l'écu.

Bernard de Rezé, d'argent à deux fasces ondées d'azur, au chef de sâble, chargé de trois *échecs* ou cavaliers d'or. (*Pl. XI*, *fig.* 574.)

ÉCHELE, s. f. meuble employé quelquefois dans l'écu.

Ebra, en Thuringe, d'azur à une *échele* à six échelons, posée en bande, d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 604.)

ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu divisé en échiquier par un parti de cinq traits & un coupé d'autant de traits, ce qui forme trente-six carreaux; s'il y en avoit moins, ce ne seroit plus un écu *échiqueté*, ce seroit des points équipolés. (*Voyez* ces mots.)

Le Nain, *échiqueté* d'or & d'azur. (*Pl. IV*, *fig.* 220; *voyez* aussi *pl. XXXII*, *fig.* 40.)

Échiqueté se dit aussi du chef, du pal, de la fasce, du chevron, de la croix & autres pieces honorables, divisées en deux ou trois rangs ou tires de carreaux.

Pl. II, *fig. 96*, le franc quartier des armes de Potier est *échiqueté* d'argent & d'azur.

Fig. 106, le chef des armes de Dailly, est *échiqueté* d'argent & d'azur de trois traits.

Fig. 111, dans les armes de Cibo, la bande abaissée est *échiquetée* de trois traits d'argent & d'azur.

Pl. III, *fig. 131*, dans les armes de la Marck, la fasce est *échiquetée* d'argent & de gueules de trois traits.

Pl. IV, *fig. 175*, la croix des armes de du Bosc, est *échiquetée* d'argent & de sâble.

Échiqueté se dit encore du lion, de l'aigle & autres animaux, dont le corps est pareillement divisé en plusieurs tires de carreaux.

Le mot *échiqueté* vient de l'échiquier sur lequel on joue aux échecs, & que l'*échiqueté* représente parfaitement.

ÉCIMÉ, adj. se dit du chevron dont la pointe est coupée. (*Voyez* CHEVRON.)

De la Rochefoucault, burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules brochans sur les bureles, le premier *écimé*.

ÉCLATÉ, ÉE, adj. se dit des lances & des chevrons brisés. (*Voyez* CHEVRON; *voyez* aussi les armes de Baugier, *pl. IV. fig.* 204.)

ÉCLOPÉ, ÉE, adj. se dit d'une partition, dont une piece paroît comme rompue.

ÉCORCHÉ, ÉE, adj. se dit des loups, des ours & autres animaux, qui dans l'écu sont de gueules ou de couleur rouge.

Aubes Roquemartine, à Arles, d'or à un ours *écorché* de gueules. (*Pl. XII*, *fig. 621.*)

ÉCOT ou ESCOT, s. m. on appele ainsi dans le Blason, comme en langage d'eaux & forêts, de grôsses branches qui n'ont pas été dépouillées de leurs petits rameaux assez ras; en sorte qu'il reste des bouts excédens de ces rameaux qui donnent à ces grôsses branches une forme hérissée & épineuse.

ÉCOTÉ, ÉE, adj. se dit des troncs & des branches d'arbres dont on a coupé de cette maniere les petits rameaux. On appele *croix écotée*, celle dont le montant & les branches ont plusieurs chicots ou nœuds.

Thomassin, d'azur, à la croix *écotée* d'or. (*Pl. III*, *fig. 165.*)

ÉCREVISSE, s. f. poisson crustacé, meuble d'armoiries.

L'*écrevisse* est toujours posée en pal, la tête vers le haut de l'écu.

Thiard de Bissy, d'or, à trois *écrevisses* de gueules. (*Pl. VII*, *fig. 346.*)

ÉCU, s. m. champ sur lequel on pose les pieces & meubles des armoiries.

Le mot *écu* vient du latin *scutum*, qui vient du grec *σκύτος*, *cuir*, parce que les premiers *écus* ou boucliers étoient de cuir.

Pour les proportions géométriques de l'écu, dont on divise la largeur en sept parties égales, & la hauteur en huit, *voyez* la *planche XXVIII*, *fig. 1.*

Le bouclier ou *écu* antique étoit arondi, & avoit une pointe au milieu. (*Pl. I*, *fig. 28.*)

Le bouclier couché ne marquoit rien par sa position; c'est ainsi seulement qu'il se plaçoit, lorsqu'il étoit suspendu par sa courroie. (*fig. 2.*)

L'*écu* en baniere ou en carré est celui des seigneurs qui avoient droit de faire prendre les armes à leurs vassaux, & de les mener à la guerre sous leurs banieres : on les nommoit *chevaliers banerets*. Il y a encore quelques maisons qui portent l'*écu* en baniere ou carré. (*fig. 3.*)

Plusieurs *écus* anciens étoient échancrés; l'échancrure servoit à poser la lance & à la mettre en arrêt. (*fig. 4.*)

Les Allemands & les peuples du nord ont leur *écu* en cartouche. (*fig. 5.*)

L'*écu* espagnol & portugais est arondi par le bas, échancré par le haut, & en forme de cartouche des deux côtés. (*fig. 8.*)

En France, l'*écu* est de forme carrée, excepté que le côté d'en-bas est un peu arondi, & qu'il a une petite pointe au milieu. (*fig. 6.*)

L'*écu* des filles est en losange. (*fig. 10.*)

L'*écu* des Italiens est ovale, & il est posé sur un cartouche. (*fig. 7.*)

Les *écus* des femmes mariées sont acolés. Le premier écusson, à dextre, contient les armes du mari; le second, à sénestre, celles de la femme. (*fig. 9.*)

L'*écu* reçoit divers noms suivant ses partitions & divisions.

Il y en a quatre principales dont toutes les autres sont composées, savoir parti, coupé, tranché, taillé.

L'*écu* parti est celui qui est divisé en deux portions égales par une ligne perpendiculaire.

Bailleul, parti d'hermine & de sâble. (*fig. 25.*)

L'*écu* coupé, par une ligne horizontale.

Soleur, coupé d'argent & de gueules. (*fig. 26.*)

L'*écu* tranché, par une ligne diagonale à droite.

Aglion, tranché d'argent & de gueules. (*fig. 27.*)

L'*écu* taillé, par une ligne diagonale à gauche.

D'Esclope, taillé d'or & d'azur. (*fig. 28.*)

Mais ces partitions & toutes celles qui en dérivent se trouveront aux mots qui les expriment. Cependant, pour réunir, autant qu'il est possible, ces notions primordiales qui sont la base de tout l'art héraldique, nous désignerons encore ici les principales subdivisions que forment ces quatre lignes.

Du parti ou de la ligne perpendiculaire se forme l'*écu* adextré, lorsque la ligne perpendiculaire qui le divise est sur la droite & au tiers de l'écu. (*Pl. II*, *fig. 68.*)

Et l'*écu* sinistré, quand elle est sur la gauche. (*fig. 69.*)

La

La même ligne forme le tiercé en pal, quand elle est double, & qu'elle divise l'*écu* en trois parties égales.

Le Roi, tiercé en pal, d'azur, d'argent & de gueules. (*Pl. I*, *fig.* 33.)

La même ligne, un peu plus multipliée, forme le palé. (*Voyez* les armes de Harlay, d'Estissac & de Briqueville, *Pl. III*, *fig.* 112--3--4.)

Et le vergeté, quand elle est multipliée, à distance égale, au nombre de six, de huit ou de dix pieces, la vergete étant un pal diminué de moitié, selon les uns, des deux tiers, selon les autres.

Du coupé ou de la ligne horizontale se forme le chef, lorsqu'elle occupe la tierce partie d'enhaut. (*Voyez* les armes de La Garde, *Pl. II*, *fig.* 98.)

La fasce (*fig.* 100.) & le tiercé en fasce, lorsque cette même ligne horizontale est double sur le milieu, à distance égale des extrémités.

Le fascé, quand elle est multipliée. (*Voyez Pl. III*, *fig.* 126--7--8)

Le burelé, quand il y a huit ou dix espaces égaux ou plus, (*Fig.* 129, 130.) la burele étant un diminutif de la fasce.

De là aussi les trangles qui se mettent en nombre impair, au lieu que les bureles se mettent toujours en nombre pair.

De là encore la divise, *voyez* Divise ; mais la divise est une dépendance du chef, & les trangles aussi ne paroissent point seules; elles acompagnent seulement des pieces honorables.

Du tranché ou de la diagonale à droite se forme la bande, (*Pl. II*, *fig.* 101.) & le tiercé en bande.

La même ligne multipliée forme le bandé. (*Pl. III*, *fig.* 139--140--1--2--3.)

Et le coticé, (*Fig.* 145--6.) la cotice étant le diminutif de la bande.

Du taillé ou de la diagonale à gauche se forme la bâre, (*Pl. II*, *fig.* 102.) & le tiercé en bâre.

La même ligne multipliée forme le bâré. (*Pl. III*, *fig.* 151--2.)

Et le traversé, la traverse étant le diminutif de la bâre.

Les autres divisions de l'*écu* sont écartelé, contre-écartelé. *Voyez* ces mots.

ÉCUREUIL, s. m. meuble de l'écu représentant cet animal.

Fouquet, d'argent à l'*écureuil* de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 297.)

On se rapele son ambitieuse devise : *Quo non ascendam? Où ne monterai-je pas?*

ÉCUSSON, s. m. petit écu, est aussi un meuble d'armoiries.

Coëtlogon, de gueules à trois *écussons* d'hermine. (*Pl. IV*, *fig.* 210.)

Amance, en Lorraine, d'argent à l'écusson d'azur.

ÉFARÉ ou ÉFRAYÉ, adj. se dit de plusieurs animaux, mais sur-tout du cheval, levé sur ses jambes de derriere presque perpendiculairement. Gleispach, en Allemagne, d'azur au cheval *éfaré* d'argent, mouvant d'un monticule de sinople.

Quelques auteurs se servent, en pareil cas, du mot *forcené*.

ÉFAROUCHÉ, ée, adj. se dit sur-tout du chat qui est droit sur ses pates de derriere.

De Katzen, d'azur au chat *éfarouché* d'argent, tenant en sa gueule une souris de sâble.

ÉFEUILLÉ, ée, adj. se dit d'un arbre, d'un arbrisseau, d'un arbuste ou d'un rameau de quelque plante que ce soit, qui est dépouillé de ses feuilles.

Du Bourg de Rochemontels, de Belbeze à Toulouse, d'azur à trois tiges d'épine *éfeuillées* d'argent, chacune de cinq rameaux.

ÉFRAYÉ, ée, adj. *Voyez* Éfaré.

ÉLANCÉ, ée, adj. se dit d'un cerf courant.

Seguiran, en Provence, d'azur au cerf *élancé* d'or.

ÉLÉPHANT, nom donné à un ordre militaire ancien & fort honorable que conferent les rois de Danemark, & qu'ils sont censés n'acorder qu'aux persones de la plus haute qualité, & d'un mérite extraordinaire.

On l appele l'*ordre de l'éléphant*, parce qu'il a pour arme un *éléphant* d'or émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonée de sâble, sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs. Cette marque de l'ordre est ornée de diamans, & pend à un ruban bleu, ondé comme le cordon bleu en France. *Chambers*. (*G. Pl. XXIV*, *fig.* 39.)

Éléphant, s. m. meuble qui entre dans quelques écus.

Le Fortuné, de gueules à un *éléphant* d'or, armé (c'est sa dent) & onglé d'azur. (*Pl. VI*, *fig.* 292.)

ÉMAIL, s. m. ÉMAUX au pluriel. Il y en a de trois sortes; les métaux, les couleurs & les fourures.

Les métaux sont l'or & l'argent.

L'or dans la gravure est pointillé. (*Voyez Pl. I*, *fig.* 11.)

L'argent est tout blanc. (*Fig.* 12.)

Nous avons dit ce qui concerne les couleurs au mot *couleur*, & nous ne pouvons qu'y renvoyer.

Quant aux fourures ou pannes, c'est l'*hermine* & le *vair*.

L'*hermine* est représentée dans les armoiries par plusieurs mouchetures de sâble, ou noires, sur un champ, ou fond d'argent. (*Voyez Pl. I*, *fig.* 18.)

Si au contraire, les mouchetures sont d'argent sur un fond de sâble, c'est ce qu'on appele *contre-hermine*. (*Fig.* 20. *Voyez* au mot Contre l'article Contre-hermine.)

Lorsque les mouchetures ne sont pas semées, on en exprime le nombre & la situation ; elles devienent alors un meuble ordinaire de l'écu.

De la Porte de Vexins, de gueules, au croissant montant d'argent, chargé de cinq mouchetures de sâble ou d'*hermine*.

Le *vair* est, si l'on veut, la peau d'un animal nommé *genete* qui se trouve en Afrique, comme

l'*hermine* eſt, ſi l'on veut, la peau de l'animal de ce nom, qui ſe trouve en Aſie au royaume du Pont; mais c'eſt à des clochetes ou ſonetes alternativement griſes & blanches, ou aux cloches de verre dont ſe ſervent les jardiniers, que le *vair* reſſemble le plus. (*Voyez Pl. I*, *fig.* 19.)

Le *vair* a pour ſes émaux particuliers, l'argent & l'azur, dont l'un eſt toujours alternatif à l'autre; la pointe & la baſe de l'argent toujours opposées à la pointe & à la baſe de l'azur.

Lorſqu'au contraire, le métal eſt opposé au métal & la couleur à la couleur, alors les deux cloches opposées de même émail ſemblent ſe réunir pour former une eſpece de boîte d'une même couleur, élargie par le milieu, pointue par les deux bouts; c'eſt ce qu'on appele *contre--vair*. *Voyez* au mot Contre l'article Contre-vair; (& *voyez Pl. I*, *fig.* 21.)

Quand le *vair* a d'autres émaux que l'argent & l'azur, par exemple, l'or & le gueules, il s'appele *varié* (*Fig.* 22.). Et lorſque dans le *vairé* le métal eſt opposé au métal & la couleur à la couleur, ce qui eſt une double contradiction qu'éprouve le *vair*, c'eſt ce qui s'appele *contre-vairé*. *Voyez* toujours au mot Contre.

Les *émaux* du Blaſon ſont venus, dit-on, des anciens jeux du cirque; ils ont paſſé aux tournois & aux carrouſels. Le blanc, le bleu, le rouge & le vert, y diſtinguoient les différentes quadrilles. Domitien, au raport de Suétone, avoit ajouté aux quatre *factions* du cirque, la faction *dorée* & la faction de *pourpre*. *Aurati purpureique panni*. (Suét. Domit. c. 7.) Cette partie du Blaſon remontera, ſi l'on veut, juſqu'à Domitien.

Le Sâble étoit la couleur des chevaliers en deuil.

Que mes armes ſans faſte, emblême des douleurs...
Ce ſimple bouclier; ce caſque ſans couleurs,
Soient atachés ſans pompe à ces triſtes murailles.

ÉMANCHE, ſ. f. C'eſt, à ce qu'on croit, la repréſentation d'une dépouille enlevée à l'ennemi (*manica hoſtilis diſſuta*). C'eſt, dit-on, une manche antique, large d'un côté, finiſſant en pointe de l'autre, qu'on ſuppoſe avoir été découſue & déployée, lorſqu'elle a été enlevée. Quoiqu'il en ſoit, l'*émanche* eſt repréſentée par de longues pointes de deux émaux différens, pénétrant d'un émail dans l'autre. On ſpécifie ſi l'*émanche* eſt poſée en chef, en pointe, en bande, en bâre, &c. On ſpécifie auſſi le nombre de pieces, c'eſt-à-dire de dents ou pointes.

De Gantès, en Provence & en Flandres, d'azur à l'*émanche* d'or, de quatre pieces en chef. (*Pl. II*, *fig.* 89.)

Thomaſſeau, de Curſay, de sâble à l'*émanche* d'argent, de cinq pieces à la pointe de l'écu. (*Pl. II*, *fig.* 92.)

. . . . d'or, à l'*émanche* d'azur de quatre pieces en bande. *Ibid. Fig.* 91.

De Perſil, de gueules à l'*émanche* d'argent de quatre pieces en bâre, *Fig.* 90.

ÉMANCHÉ, ée, adj. ſe forme d'*émanche* ſuivant les mêmes principes que le palé du pal, le faſcé de la faſce, le bandé de la bande, le bâré de la bâre, le coticé des cotices, &c. c'eſt-à-dire, que l'écu s'appele *émanché*, lorſqu'il eſt également couvert d'*émanches* de métal & de couleur, ſans qu'il y ait plus de pieces d'un côté que de l'autre. On dit, *émanché* en faſce, en pal, ſuivant la direction des *émanches*.

La Belliere de Dace, *émanché* en faſce d'argent & de sâble.

Il faut bien ſe garder de confondre *émanché* avec *emmanché*, qui ne peut convenir qu'aux outils qui ont un manche.

D'habiles héraldiſtes rejetent la diſtinction de l'*émanche* & de l'*émanché*; les *émanches*, ſelon eux, n'étant que les dents ou pieces de l'*émanché* ne peuvent être conſidérées comme iſolées, elles ſont partie des partitions de l'écu.

EMBÂTONÉ, ée, adj. On dit qu'une colonne eſt cannelée & *embâtonée*, pour dire que ſes cannelures ont la forme d'un bâton ou de baguetes juſqu'à une certaine partie de ſon fût.

EMBOUCHÉ, ée, adj. ſe dit du bout d'un cornet, d'une trompete, &c. qu'on met dans la bouche pour en ſoner, lorſque ce bout eſt d'un émail différent de celui du corps.

EMBOUCLÉ, ée, ſe dit des pieces garnies d'une boucle, comme les colliers des lévriers.

EMBOUTÉ, ée, adj. ſe dit des pieces qui ont à leur extrémité un cercle ou une virole d'argent, & des manches de marteaux, quand les bouts ſont garnis d'un autre émail que les marteaux.

EMBRASSÉ, ée, adj. ſe dit d'un écu partagé en trois triangles, dont deux de métal en *embraſſent* de deux côtés un de couleur, ou deux de couleur, un de métal.

On dit *embraſsé à dextre*, quand les deux triangles *embraſſans* ſont du côté droit; & *embraſsé à séneſtre*, quand ils ſont du côté gauche.

. . . . . d'argent, *embraſsé à dextre* de sâble.

Domants, d'argent, *embraſsé à séneſtre* de gueules. (*Pl. II*, *figures* 86 & 87.)

ÉMINENCE, ſ. f. titre qu'on donne aux cardinaux, aux trois électeurs eccléſiaſtiques, & au grand maître de Malte, ſelon une bulle d'Urbain VIII, qui ne diſpenſe que les rois & les Papes de le leur acorder, & qui défend à tous autres de le prendre. Le Pape leur dit *voſtra ſignorìa*, le roi de France, *couſin*; l'empereur, *reverenda paternitas*; les rois de Pologne & de Portugal, & la république de Véniſe, *ſignorìa illuſtriſſima*. Au reſte, cette épithete honorifique *éminence*, avoit été donnée par Grégoire le Grand à des évêques, long-temps avant qu'Urbain l'atachât ſpécialement au cardinalat. La bulle d'Urbain VIII qui *éminentifie* les cardinaux, eſt de 1620. (*Article reſté*.)

EMMANCHÉ, ée, adj. ſe dit des haches, des

faux, des marteaux & autres choses qui ont un manche d'un émail particulier.

Faouc, en Normandie, d'azur à trois faux d'argent, *emmanchées* d'or.

EMMUSELÉ, ÉE, adj. se dit des ours, chameaux, mulets & autres animaux auxquels on lie le museau ou la gueule pour les empêcher de mordre ou de manger.

Morlot de Museau, d'argent à une tête d'ours de sâble *emmuselée* de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 295.)

ÉMOUSSÉ, ÉE, adj. se dit d'un fer de lance, d'une fleche, d'une baïonete qui n'a pas de pointe.

Bauvaulier des Malardieres, de Marigny en Touraine, de gueules à deux fers de lance *émoussés* l'un sur l'autre en pal, le premier renversé.

EMPENNÉ, ÉE, adj. se dit d'un dard, trait, javelot ou fleche, qui a ses ailerons ou *pennes* marquées d'un émail particulier.

Arc, d'azur à un arc d'argent, chargé de trois fleches de même *empennées* d'or; celle du milieu encochée, & les deux autres passées en sautoir.

EMPIÉTANT, TE, adj. se dit de l'oiseau de proie, lorsqu'il est sur sa proie & qu'il la tient dans ses serres.

Implicuitque pedes atque unguibus hæsit.

Tarlet, en Bourgogne, d'azur au faucon d'or, grilleté d'argent, *empiétant* une perdrix d'or, béquée & onglée de gueules.

EMPOIGNÉ, ÉE, adj. se dit des javelots, fleches & autres pieces de longueur, quand il y en a trois & davantage, dont un ou plusieurs en pal & d'autres en sautoir, de maniere qu'elles paroissent pressées au milieu étant atachées d'un lien.

De Suramont, à Paris, d'azur à trois fleches *empoignées* d'or.

EMPOIGNÉE, se dit aussi d'une bande ou autre piece tenue par une main ou par la pate d'un animal.

Bons d'Entremont, en Provence, d'or à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'argent, & *empoignée* d'une pate de lion de sâble.

Suivant une tradition anciene, Pierre André Bons, né à Marseille en 1354, ayant acompagné, en 1393, aux guerres de Naples le roi Louis d'Anjou, second du nom, vit dans un combat ce prince près d'être fait prisonier, & abatit d'un coup de sâbre le poignet à un chevalier nommé Léon qui saisissoit déja le roi. Louis resté libre par cet exploit, ajouta *une pate de lion à la bande des* armes de Bons, en mémoire du service que Pierre André lui avoit rendu en cette occasion.

ENCENSOIR, s. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

Le Sens de Folleville, de gueules, au chevron d'argent, acompagné de trois encensoirs d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 486.)

ENCHAUSSÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu qui est taillé depuis le milieu d'un de ses côtés, en tirant vers la pointe du côté opposé. Il y a des écus *enchaussés* à dextre, & d'autres à sénestre, suivant le côté où la taille commence.

Liechtestain, d'argent, *enchaussé* d'azur.

ENCLAVÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu parti, dont l'une des portions entre dans l'autre, en forme carrée, comme des paneaux de menuiserie.

Pelekhofen, en Allemagne, parti *enclavé* d'argent en gueules à sénestre.

Dachaw, en Baviere, d'or, coupé, *enclavé* sur gueules. (*Pl. XII*, *fig.* 635.)

ENCLOS, SE, adj. se dit du lion ou d'un autre animal enfermé dans un trécheur, dans une palissade, &c. ou autre piece de l'écu.

Les armes d'Écosse sont d'or, au lion de gueules, *enclos* dans un double trécheur, fleuré & contre-fleuré de même. *Voyez Pl. XV*, *fig.* 10, dans les armes d'Angleterre, le quartier d'Écosse.

Dandrie, d'argent à trois aigles de sâble, *encloses* dans un double trécheur de gueules. (*Planche IV*, *fig.* 217.)

ENCLOS, se dit aussi de quelques pieces ou meubles de l'écu qui se trouvent au centre d'une piece évidée ou d'un animal tourné en cercle.

Caumels de la Garde, à Toulouse, d'azur à une colombe d'argent, béquée & membrée de sâble, *enclose* dans une bisse d'or posée en cercle, qui semble mordre sa queue; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du quatrieme émail.

ENCOCHÉ, ÉE, adj. se dit du trait qui est placé sur un arc tendu.

Arcourt de Tenemare, en Normandie, de gueules à un arc d'argent, garni d'une fleche de même, *encoché* en bande, à la bordure aussi d'argent.

ENDENTÉ, ÉE, adj. *Voyez* DENTELÉ, & consentez à rester dans quelque incertitude sur la signification précise de cet mot; car les auteurs ne s'acordent pas sur cette signification. (*Voyez* aussi *Pl. IV*, *fig.* 170--1-2.)

ENFANT, s. m. meuble de l'écu représentant ce que le nom exprime.

Gemmel, en Baviere, de gueules au pal d'argent, acolé de deux *enfans* de carnation, tenans un cœur du champ posé sur le pal. (*Pl. VIII*, *fig.* 437)

ENFILÉ, ÉE, adj. se dit des courones, annelets & autres pieces rondes & ouvertes, qui sont passées dans des fasces, bandes, lances, &c. On dit aussi *enfilant* de la piece qui *enfile*.

Du Faur, en Dauphiné, d'azur à trois courones d'or antiques *enfilées* par une bande d'azur.

ENFLAMMÉ, ÉE, adj. se dit d'un cœur dont il sort une flamme.

De Saint Hilaire, en Languedoc, d'azur au cœur d'or *enflammé* de gueules.

De Cursay de Saint Maixent, en Saintonge, d'argent au cœur *enflammé* de gueules, acompagné en pointe d'un croissant de même.

EN FORME se dit du lievre qui paroît arrêté & en repos.

De Perrin, à Paris, d'azur à un arbre au naturel, au lievre d'argent *en forme* au pied de l'arbre.

ENGAGEMENT, s. m. nom donné aux vœux des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. Je n'en dirai qu'un mot d'après M. de Sainte Palaye, & seulement pour crayoner une des plus singulieres extravagances dont l'homme soit capable.

Les chevaliers qui formoient des entreprises d'armes, soit courtoises, soit à outrance, c'est-à-dire meurtrieres, chargeoient leurs armes de chaînes, ou d'autres marques atachées par la main des dames, qui leur acordoient souvent un baiser, moitié oui, moitié non, comme celui que Saintré obtint de la sirene.

Cette chaîne ou ce signe, quel qu'il fût, qu'ils ne quitoient plus, étoit le gage de l'entreprise dont ils juroient l'exécution, quelquefois même à genoux, sur les Évangiles. Ils se préparoient ensuite à cette exécution par des abstinences & par des actes de piété, qui se faisoient dans une église où ils se confessoient, & dans laquelle ils devoient envoyer au retour, tantôt les armes qui les avoient faits triompher, tantôt celles qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis.

On pouroit faire remonter l'origine de ces especes d'enchaînemens jusqu'au temps de Tacite, qui raporte quelque chose de semblable des Cattes dans ses *Mœurs des Germains*. Je crois pourtant qu'il vaut mieux la borner à des siecles postérieurs, où les débiteurs insolvables, devenant esclaves de leurs créanciers, & proprement esclaves de leur parole, comme nous nous exprimons, portoient des chaînes de même que les autres serfs, avec cette seule distinction, qu'au lieu de fers ils n'avoient qu'un anneau de fer au bras. Les pénitens, dans les pélerinages auxquels ils se vouoient, également débiteurs envers l'église, porterent aussi des chaînes pour marque de leur esclavage; & c'est de là sans doute que nos chevaliers en avoient pris de pareilles, pour aquiter ce vœu qu'ils faisoient d'acomplir leurs entreprises d'armes.

Ces emprises une fois atachées sur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de plusieurs années, suivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui, s'offrant de faire arme contre lui, le delivrât en lui levant son emprise, c'est-à-dire en lui ôtant les chaînes ou autres marques qui en tenoient lieu, telles que des pieces différentes d'une armure, des visieres de héaumes, des garde-bras, des rondeles, &c.

Vous trouverez dans Olivier de la Marche les formalités qui s'observoient pour lever ces emprises, & les *engagemens* des chevaliers. On croit lire des contes arabes en lisant l'histoire de cet étrange fanatisme des nobles, qui régna si long-temps dans le midi de l'Europe, & qui n'a cessé dans un royaume voisin que par le ridicule dont le couvrit un homme de lettres, Miguel Cervantes Saavedra, lorsqu'il mit au jour, en 1605, son incomparable roman de dom Quichote. *Voyez les Mémoires de* M. de Sainte Palaye, dans le *Recueil de l'académie des Belles Lettres*. (*Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ENGLANTÉ, ÉE, adj. se dit d'un chêne dont le gland est d'un autre émail que l'arbre.

Missirmen, en Bretagne, d'argent au chêne de sinople, *englanté* d'or, au canton dextre de gueules, chargé de deux haches d'armes adossées, d'argent.

ENGOULÉ, ÉE, adj. se dit des bandes, croix, sautoirs, &c. dont les extrémités entrent dans la gueule d'un lion, d'un léopard, d'un dragon, &c.

Guichenon, de gueules, au sautoir *engoulé* de quatre têtes de léopard d'or mouvans des angles, chargée en cœur d'une autre tête de léopard du champ. (*Pl. IV*, *fig.* 193.)

Il y a aussi quelquefois des mufles de lions qui *engoulent* le casque, comme dans les ancienes armoiries des ducs de Savoie.

ENGRÊLÉ, ÉE, adj. se dit du chef, du pal, de la bande, de la croix, du sautoir, &c. bordés des deux côtés de petites dents à intervalles creux & arondis.

Ce mot *engrêlé* vient du latin *gracilis*, délié, mince, délicat, & il paroît que l'*engrêlé* se distingue du danché, de l'endenté, du dentelé par la finesse & la ténuité de ses dents. (*Voyez Pl. IV*, *fig.* 170--1--2.)

Courcy, d'argent à la bâre *engrêlée* d'azur. (*Pl. III*, *fig.* 153.)

Lenoncourt, d'argent à la croix de gueules *engrêlée*.

ENGRÊLURE, s. f. petit listel ou filet engrêlé, posé le long du bord supérieur de l'écu.

De Saint Chamans du Pecher, en Limosin, de sinople à trois fasces d'argent, en chef une *engrêlure* de même. (*Pl. III*, *fig.* 127.)

ENGUICHÉ, ÉE, adj. se dit des cors & des trompetes dont l'embouchure est d'un autre émail que le corps de l'instrument.

Base, en Danemarck, d'azur à la fasce d'argent, chargée d'un cor de chasse de sinople, lié, virolé & *enguiché* d'or.

ENHENDÉ, ÉE, adj. on appele croix *enhendée* celle dont le pied est refendu, *enhendido*, mot espagnol. Ces croix à refente sont communes en Espagne & en Allemagne. C'est une croix ancrée, où il y a une pointe de plus qui sort du milieu de chacune de ses ancres. (*Voyez Pl. III*, *fig.* 158.)

ENLEVÉ, ÉE, adj. se dit des pieces qui paroissent *enlevées*.

Anglure, en Champagne, d'or à pieces *enlevées* à angles ou croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent, dont tout l'écu est semé.

ENQUERRE, même chose qu'*enquérir*. Armes à *enquerre*. (*Voyez* au mot ARMES, ARMES À ENQUÉRIR.)

EN REPOS se dit du lion, du cerf & de quelques

autres animaux ſauvages qui ſe repoſent couchés ſur le ventre. On dit du lievre qui eſt dans une pareille ſituation, qu'il eſt *en forme*. (*Voyez* ci-deſſus EN FORME.)

De Bertrand de Molleville, de Monteſquieu en Languedoc, d'or au cerf *en repos* de gueules, au pied d'un arbre de ſinople; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent, à côté de deux beſans du champ de l'écu.

ENSANGLANTÉ, ÉE, adj. ſe dit du *pélican* & autres animaux qui paroiſſent ſanglans.

Le Camus, de gueules au pélican d'argent, *enſanglanté* de gueules dans ſon aire, au chef couſu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 316.)

ENTÉ, ÉE, adj. ſe dit de quelques parties ou pieces de l'écu qui entrent les unes dans les autres ſous des formes rondes, comme l'émanche avec des pointes.

Frégoſe, à Gênes, coupé, *enté* de ſâble & d'argent. (*Pl. II*, *fig.* 65.)

ENTÉ EN POINTE, ſe dit d'une entaille qui ſe fait à la pointe de l'écu par deux émaux arondis.

Pouſſemothe de l'Étoile, de Thierſanville de Montbriſeuil, à Paris, d'azur à trois lis au naturel, *enté en pointe* de ſâble, à une étoile d'or.

Quelques-uns appelent *faſce-enté-ondé* un écu composé de faſces échancrées en rond, entrant les unes dans les autres, comme dans les armes de Roche-Chouart: (*Pl. III*, *fig.* 132.) mais on l'appele plus communément *nébulé*, parce que ces faſces paroiſſent prendre la forme des nuages.

ENTRAVAILLÉ, ÉE, adj. ſe dit des oiſeaux éployés, qui ont un bâton ou quelqu'autre piece paſsée entre les ailes ou entre les pieds.

Il ſe dit auſſi du dauphin, de la biſſe, de l'aigle, du lion & des autres animaux qui ſe trouvent entrelâcés dans des cotices, des bureles & autres pieces de longueur.

De Quenazret, en Bretagne, burelé d'argent & de gueules, à deux biſſes d'azur, afrontées, *entravaillées* dans les bureles, de maniere que la deuxieme & la quatrieme du ſecond émail brochent ſur les biſſes.

ENTRELÂCÉ, ÉE, adj. ſe dit de trois croiſſans, de trois anneaux & autres choſes ſemblables, paſsées les unes dans les autres.

Bourgeois, en Bourgogne, d'azur à trois annelets *entrelâcés* l'un dans l'autre en triangle d'or.

ENTRETENU, UE, adj. ſe dit de pluſieurs clefs & autres choſes ſemblables liées enſemble par leurs anneaux

Clugny, en Bourgogne, d'azur à deux clefs d'or, adoſsées en pal & *entretenues* par le bas.

ÉPANOUI, IE, adj. ſe dit des lis, des roſes, des tulipes & autres fleurs ſur leurs tiges, leſquelles paroiſſent entiérement ouvertes & dans une parfaite croiſſance.

Le Fevre, d'azur à trois lis *épanouis* d'argent, feuillés & tigés de ſinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 413.)

ÉPANOUIE ſe dit auſſi d'une fleur de lis, dont le fleuron ſupérieur eſt ouvert, & qui a des boutons entre les fleurons des côtés, telle que la fleur de lis de Florence, qui eſt de gueules en un champ d'argent.

ÉPÉE, ordre de chevalerie, autrefois en honeur dans l'île de Cypre, où il fut inſtitué par Guy de Luſignan. Les chevaliers de cet ordre portoient un collier composé de cordons ronds de ſoie blanche, liés en lacs d'amour, entremêlés de lettres *S* formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale où étoit une *épée* ayant la lame émaillée d'argent, la garde croiſetée & fleurdeliſée d'or, & pour deviſe ces mots, *ſecuritas regni*. La premiere cérémonie s'en fit en 1195, le roi Guy de Luſignan conféra cet ordre à ſon frere Amaury, connétable de Cypre, & à trois cents barons qu'il établit dans ſon nouveau royaume. Favin, *théât. d'hon. & de chevalerie*. (*G*)

* ÉPÉES, l'ordre des deux *épées* de J. C. ou les chevaliers du Chriſt des deux *épées*; ordre militaire de Livonie & de Pologne en 1197. Dans ces temps où l'on croyoit ſuivre l'eſprit de l'Évangile & ſe ſanctifier, en forçant les hommes d'embraſſer le Chriſtianiſme, Bertold, ſecond évêque de Riga, engagea quelques gentilshommes qui revenoient de la croiſade, de paſſer en Livonie, & d'employer leurs armes à l'avancement de la religion; mais ce projet ne fut exécuté que par Albert ſon frere, chanoine de Reims, & ſon ſucceſſeur. La troupe de nos ſoldats convertiſſeurs fut érigée en ordre militaire. Vinnus en fut le premier grand maître en 1203. Ils portoient dans leurs banieres deux *épées* en ſautoir. Ils s'oppoſerent avec ſuccès aux entrepriſes des idolâtres. (*Article reſté*.)

ÉPÉE, ſ. f. meuble qui ſe trouve dans beaucoup d'armoiries.

L'*épée* paroît dans l'écu avec une lame, une garde, une poignée & un pommeau, & n'a point ordinairement de branche à la poignée.

L'*épée*, lorſqu'elle eſt ſeule, eſt le plus ſouvent la pointe en haut.

Une *épée* peut être posée en pal, en faſce, en bande, &c.

Deux *épées* ſe poſent en ſautoir, les pointes tantôt en haut, tantôt en bas.

L'*épée* dont la lame eſt d'un émail, la garde, la poignée & le pommeau d'un autre émail, s'appele *garnie*.

Marbeuf, d'azur à deux *épées* d'argent, garnies d'or, paſsées en ſautoir, les pointes en bas.

Palet, en Angleterre, de ſâble à trois *épées* d'argent, apointées, les gardes en haut, garnies d'or.

Ferrand, d'azur à trois *épées* d'argent, garnies d'or, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres les pointes en bas, une faſce d'or brochante ſur le tout. (*Pl. IX*, *fig.* 493-4-5.)

L'*épée* s'emploie auſſi parmi les ornemens extérieurs de l'écu.

ÉPERON, nom d'un ordre de chevalerie établi par le Pape Pie IV l'an 1560. Les chevaliers portent une croix tiſſue de filets d'or. Le Pape Innocent XI le conféra à l'ambaſſadeur de Veniſe, le 3 mai 1677.

(П) Le regnant Pape Pie VI l'a auſſi conféré à S. E. Louis Manin, Procureur de Saint Marc & depuis Chevalier de l'Étole d'or, qui, avec S. E. Pierre Contarini Procureur & Chevalier de l'Étole d'or, eut l'honeur de l'acompagner lors de ſon paſſage ſur les terres de la République, l'an 1782.

Autrefois, lorſqu'on dégradoit un chevalier de l'*éperon*, ou autre, on le faiſoit boter, on lui faiſoit prendre ſes *éperons* dorés, & on les lui briſoit ſur les talons à coups de hache. *Voyez le roman de* Garin, *manuſcrit*.

Li éperon li ſoit copé parmi
Près del talon, au franc acier forbi.

Un autre ordre du même nom avoit été inſtitué par Charles d'Anjou, Roi de Sicile, après ſa victoire ſur Mainfroy.

ÉPERON, ſ. m. meuble qui repréſente l'*éperon* des anciens chevaliers.

Gautier, d'azur à deux *éperons* d'or, posés en pal, liés de même, au chef d'argent, chargé de trois moletes de gueules. (*Pl. X*, *fig.* 513.)

ÉPERVIER, ſ. m. oiſeau de proie aſſez commun dans les armoiries par ſon raport avec la chaſſe au vol.

Chaperoné ſe dit du chaperon qu'il a ſouvent ſur la tête; *longé*, des liens qu'on lui met aux jambes; *grilleté*, des grillets qui y ſont atachés, lorſqu'ils ſont d'émail différent du reſte du corps.

Perché ſe dit de l'*épervier* posé ſur un bâton.

Le Tonnelier de Breteuil, d'azur à l'*épervier* eſſorant d'or, longé & grilleté de même. (*Voyez Pl. VI*, *fig.* 320; *Voyez* auſſi pour les *éperviers* chaperonés, les armes de Mangot, *Pl. XII*, *fig.* 623.)

ÉPI DE BLÉ, ſ. m. meuble de l'écu.

Talon, d'azur au chevron acompagné de trois *épis* ſortans chacun d'un croiſſant, le tout d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 434.)

ÉPINE, ſ. f. meuble de l'écu.

Du Bourg, d'azur à trois branches d'*épine* d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 399.)

ÉPLOYÉ, ÉE, adj. ſe dit des oiſeaux qui ont les ailes étendues, & particuliérement de l'aigle. *Voyez* dans les armes de l'empire, l'aigle à deux têtes *éployées* de ſâble ſur un fond d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 300.) *Voyez* auſſi dans les armes de Gironde, (*Pl. XVIII*, *fig.* 4.) l'hirondele de la pointe; elle eſt *éployée* ou au vol étendu, ce qui ſignifie la même choſe.

ÉQUIPÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un homme à cheval armé de toutes pieces, qui eſt ſouvent un meuble d'écu.

Voyez, *Pl. VIII*, *fig.* 439, les armes de la famille S. Georges, qui ſont de gueules, à un S. Georges tout armé d'argent, combatant un dragon auſſi d'argent.

ÉQUIPÉ ſe dit auſſi d'un vaiſſeau & même d'un mât qui a ſes voiles & ſes cordages.

Dumas, d'azur au mât d'or *équipé* d'argent, mouvant de la pointe de l'écu.

Auvelliers, de gueules au navire *équipé* d'argent, ſur une mer de même, au chef d'or, chargé d'une aiglete d'azur. (*Pl. X*, *fig.* 526 & 527.)

ÉQUIPOLÉ, adj. *point équipolé* ou *points équipolés*, ſe dit de neuf carrés mis en forme d'échiquier, dont cinq, ſavoir ceux des quatre coins & du milieu, ſont d'un métal différent de celui des quatre autres.

Buſſy Rabutin, cinq points d'or *équipolés* à quatre d'azur. (*Pl. IV*, *fig.* 22.) *Voyez auſſi la planche XXXII*, *fig.* 39.

ESCARBOUCLE, ſ. f. meuble d'écu.

Giry, d'azur à l'*eſcarboucle* d'or fleurdelisée. (*Pl. X*, *fig.* 538.)

ESCARRE, ſ. f. eſpece de bordure qui ferme & termine un quartier des deux côtés intérieurs de l'écu, en forme d'équerre.

Hanefy, en Flandre, de gueules à une *eſcarre* d'argent posée au quartier droit mouvant du chef & du flanc. (*Pl. XII*, *fig.* 641.)

ESPRIT, (*Saint*) ORDRE DU SAINT ESPRIT, eſt un ordre militaire établi en France ſous le nom d'*ordre & milice du Saint Eſprit*, le 31 Décembre 1578, par Henri III, en mémoire de trois grands événemens arivés le jour de la Pentecôte & qui le touchoient perſonélement; ſavoir ſa naiſſance, ſon élection à la courone de Pologne, & ſon avénement à celle de France. L'*ordre du Saint Eſprit* doit n'être composé que de cent chevaliers, qui ſont obligés pour y être admis de faire preuve de trois races.

Le roi eſt grand maître de cet ordre, & prête en cette qualité ferment le jour de ſon ſacre, de maintenir toujours l'*ordre du Saint Eſprit*; de ne point ſoufrir, autant qu'il ſera en ſon pouvoir, qu'il tombe ou diminue, ou qu'il reçoive la moindre altération dans aucun de ſes principaux ſtatuts.

Tous les chevaliers portoient autrefois une croix d'or au cou, pendant à un ruban de couleur bleu céleſte: maintenant elle eſt atachée ſur la hanche au bas d'un large cordon bleu en baudrier. Tous les officiers & commandeurs portent toujours la croix couſue ſur le côté gauche de leurs manteaux, robes, & autres habillemens de deſſus.

Avant que de recevoir l'*ordre du Saint Eſprit*, ils reçoivent celui de S. Michel; ce qui fait que leurs armes ſont entourées de deux colliers; l'un de S. Michel, composé d'*SS* & de coquilles entrelâcées; l'autre du *Saint Eſprit*, qui eſt formé de fleurs de lis d'or, d'où naiſſent des flammes & des bouillons de feu, & d'*HH* couronées avec des feſtons & des trophées d'armes.

Parmi les chevaliers ſont compris neuf prélats, qui ſont cardinaux, archevêques, évêques, ou abbés, du nombre deſquels eſt toujours le grand aumônier, & ils ſont nommés *commandeurs de l'ordre du Saint Eſprit*. Henri III, avoit auſſi projeté d'attribuer à chacun des chevaliers des commanderies; mais ſon deſſein n'ayant pas eu d'exécution, il aſſigna à chacun d'eux une penſion de mille écus d'or, réduite depuis à 3000 liv. qui ſont payées ſur le produit du droit du marc d'or affecté à l'ordre. (*G*).

La *croix du Saint Esprit*, est une croix d'or à huit rayons émaillés, chaque rayon pommeté d'or, une fleur de lis dans chacun des angles de la croix, & dans le milieu un *Saint Esprit* ou colombe d'argent d'un côté, & de l'autre un saint Michel. (*Voyez Planche XXIII*, *fig.* 3 & 4.)

La croix des prélats commandeurs a la colombe des deux côtés, parce qu'ils n'ont que l'ordre du *Saint Esprit*, & non celui de saint Michel.

Esprit, (*Saint*) Ordre du Saint Esprit du droit Désir. Ordre de chevalerie institué à Naples dans le château de l'Œuf en 1352, par Louis d'Anjou dit *de Tarente*, Prince du sang de France, roi de Jérusalem & de Sicile, & époux de Jeanne prem. reine de Naples. Les constitutions de cet ordre étoient en vingt-cinq chapitres, dont voici le préambule dans le style de ces temps-là: „ Nous „ Loys, par la grace de Dieu, roi de Jérusalem „ & de Sicile, à l'honneur du *Saint Esprit*; lequel „ jour par la grace nous fumes couronnés de nos „ royaumes, en essaucement de chevalerie & „ accroissement d'honneur, avons ordonné de faire „ une compagnie de chevaliers qui seront appellés „ les *chevaliers du Saint Esprit du droit désir*, & „ lesdits chevaliers seront au nombre de trois cents, „ desquels nous, comme trouveur & fondeur de „ cette compagnie, serons *princeps*, & aussi „ doivent être tous nos successeurs, rois de Jérusalem & de Sicile, *&c.* „

Mais la mort de ce Prince qui ne laissa point d'enfans, & les révolutions dont elle fut suivie, firent périr cet ordre presque dès sa naissance. On ne sait comment les constitutions en tomberent entre les mains de la République de Venise, qui en fit présent à Henri III lorsqu'il s'en retournoit de Pologne en France. On dit que ce prince en tira l'idée & les statuts de l'ordre, qu'il institua ensuite sous le nom du *Saint Esprit*; & que pour ne pas perdre le mérite de l'invention, il remit ces constitutions du roi Louis d'Anjou au sieur de Chiverny, avec ordre de les brûler; ce que celui-ci ayant cru pouvoir négliger sans préjudice de l'obéissance due à son souverain, elles se sont conservées dans sa famille, d'où elles avoient passé dans le cabinet du président de Maisons, & M. le Laboureur les a données au public dans ses additions aux mémoires de Castelnau. Mais en comparant ces statuts avec ceux qu'Henri III fit dresser pour son nouvel ordre du *Saint Esprit*, on n'y trouve aucune conformité qui prouve que ceux-ci soient une copie des premiers. (*G*)

ESSONIER, s. m. double orle qui couvre l'écu dans le sens de la bordure. C'étoit autrefois une enceinte où l'on plaçoit les chevaux des chevaliers, en atendant qu'ils en eussent besoin pour le tournoi, & avant que le tournoi fut ouvert. Il y avoit dans cette enceinte des bâres & des traverses pour les séparer les uns des autres.

ESSORANT, te, adj. se dit des oiseaux, & particuliérement de l'aigle posée de profil en prenant son *essor*.

Gon de Vassigny, d'azur à une aigle de profil & *essorante* d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 302.)

ESSORÉ, ée, adj. se dit de la couverture d'une maison ou d'une tour, quand elle est d'un autre émail que celui du corps du bâtiment.

Casanova, en Espagne, d'azur à une maison d'argent, maçonée de sâble, *essorée* de gueules. (*Pl. IX*, *fig.* 466.)

ÉTAIE, s. f. petit chevron employé pour soutenir quelque chose; il ne doit, dit-on, avoir que le tiers de la largeur ordinaire du chevron; mais il y a toujours un peu d'arbitraire dans ces proportions.

ÉTENDARD, s. m. meuble d'écu.

Vasselot, d'azur à trois *étendards* d'argent, fûtés d'or, couchés dans le sens des bandes 2 & 1. (*Pl. X*, *fig.* 550.)

ÉTÊTÉ, ée, adj. mot dont quelques auteurs se servent pour désigner un animal dont la tête a été arrachée de force & dont le cou, par conséquent, est raboteux & inégal; ils opposent ce mot à *décapité*, auquel cas la tête est coupée net & le cou tout uni.

ÉTIENNE (*l'Ordre de saint*) de Toscane, fut institué, le 2 août 1554, par le grand duc Côme de Médicis, à l'occasion d'une victoire qu'il venoit de remporter à Marciano.

Le Pape Pie IV confirma cet ordre par une bulle du premier février 1561.

Les chevaliers s'obligerent de défendre les côtes de Toscane des descentes & des incursions des Turcs & des Maures de barbarie.

La croix de cet ordre est à huit pointes émaillée de gueules, atachée par trois chaînons à une chaîne, le tout d'or. (*Voyez Planche XXV*, *fig.* 47.) (*G. D. L. T.*)

ÉTINCELANT, te, adj. se dit des charbons & des flammes d'où il paroît sortir des étinceles. On appele écu *étincelant* celui qui en paroît semé.

Bellegarde des Marches, en Savoie, d'où est sorti le grand chancelier de Savoie, Janus de Bellegarde, porte d'azur à la sphere de feu en fasce, courbée d'un angle du chef à l'autre, rayonante & *étincelante* vers la pointe de l'écu d'or, au chef de même, chargé d'une aiglete de sâble. (*Pl. VII*, *fig.* 384.)

ÉTOILE, marque qui caractérise les ordres de la jaretiere & du bain.

L'ordre de l'Étoile, ou de Notre-Dame de l'*étoile*, est un ordre de chevalerie institué ou renouvelé par Jean, roi de France, en l'année 1352; ainsi nommé, à cause d'une étoile qu'il portoit sur l'estomac.

D'abord il n'y eut que trente chevaliers, & de la noblesse la plus distinguée; mais peu à peu cet ordre tomba dans le mépris, à cause de la quantité de gens qu'on y admit sans aucune distinction: c'est pourquoi Charles VII, qui en étoit grand maître, le quita & le donna au chevalier du guet de Paris & à ses archers. Mais d'autres traitent tout cela d'erreur, & prétendent que cet ordre fut institué par le roi Robert en 1022, en l'honeur de

la sainte Vierge, durant les guerres de Philippe de Valois, & que le roi Jean son fils le rétablit.

Le collier de l'ordre de l'*étoile* étoit d'or à trois chaînes, entrelâcées de roses d'or émaillées alternativement de blanc & de rouge, & au bout pendoit une *étoile* d'or à cinq rayons. Les chevaliers portoient le manteau de damas blanc, & les doublures de damas incarnat ; la gonnele ou cotte d'armes de même, sur le devant de laquelle, au côté gauche, étoit une *étoile* brodée en or. Les chevaliers étoient obligés de dire tous les jours une courone ou cinq dixaines d'*Ave Maria*, & cinq *Pater*, & quelques prieres pour le roi & pour son état. Ce qui prouve que cet ordre a été institué par Robert, & non par le roi Jean, c'est qu'on trouve une promotion de chevaliers de l'*étoile* sous le premier, sous Philippe Auguste, & sous saint Louis. 2°. Il ne paroît pas que Charles VII ait avili, comme on prétend, l'ordre de l'*étoile*; puisque trois ans avant sa mort il le conféra au prince de Navarre, Gaston de Foix, son gendre. Il est bien plus probable que Louis XI ayant institué l'ordre de saint Michel, les grands, comme il arive ordinairement, aspirerent à en être décorés, & que celui de l'*étoile* tomba peu à peu dans l'oubli.

Justiniani fait mention d'un autre ordre de l'*étoile* à Messine en Sicile, qu'on nommoit aussi l'*ordre du croissant*. Il fut institué en l'année 1268 par Charles d'Anjou, frere de saint Louis, roi des deux Siciles.

D'autres soutienent qu'il fut institué en 1464 par René, duc d'Anjou, qui prit le titre de *roi de Sicile*; du moins il paroît par les armes de ce prince, qu'il fit quelque changement dans le collier de cet ordre : car au lieu de fleurs de lumiere ou *étoiles*, il ne portoit que deux chaînes, d'où pendoit un croissant, avec le vieux mot françois *Loz*, qui, en langage de rébus, signifioit *Los en croissant*; c'est-à-dire, *honeur en croissant* ou s'augmentant.

Cet ordre étant tombé dans l'obscurité, fut relevé de nouveau par le peuple de Messine, sous le nom de *noble académie des chevaliers de l'étoile*, dont ils réduisirent l'ancien collier à une simple *étoile* placée sur une croix fourchue, & le nombre des chevaliers à soixante-deux. Ils prirent pour devise : *monstrant regibus astra viam*, qu'ils exprimerent par les quatre lettres initiales, avec une

M R
étoile au milieu *
A V.

Voyez CROISSANT.

ÉTOILE, s. f. meuble de l'écu, représentation d'une *étoile* dont on charge souvent les pieces honorables ; elle differe de la molete ou roue d'un éperon, en ce qu'elle n'est point percée comme la molete.

L'*étoile* est ordinairement composée de cinq rayons ou pointes ; quand il y en a six ou huit, comme parmi les Italiens & les Allemands, il faut l'exprimer en blasonant.

Sur les médailles, les *étoiles*, comme symboles d'éternité, sont une marque de consécration & de déification. Le pere Jobert, dans sa *Science des médailles*, dit qu'elles signifient quelquefois les enfans des princes régnans, & quelquefois les enfans morts & mis au rang des dieux.

Tarteron, d'or, au crâbe ou scorpion de sâble, au chef d'azur, chargé de trois *étoiles* d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 347.)

Morien, en Westphalie, d'argent à la bande bastillée de trois pieces à plomb de sâble, & en chef d'une *étoile* à six raies de gueules. (*Pl. III*, *fig.* 149.)

Assas, dans les Cévenes, dont étoit le chevalier d'Assas si connu par son généreux dévouement à l'afaire de Clostercamp en 1760, d'or au chevron d'azur, acompagné en chef de deux pins de sinople, & en pointe d'un croissant de l'émail du chevron, au chef aussi d'azur, chargé de trois *étoiles* du champ.

Geliot, d'azur, à trois *étoiles* d'or posées en pal. (*Pl. VII*, *fig.* 375.)

Châteauneuf, d'or à une *étoile* à huit rais de gueules. (*Fig.* 376.)

Des Baux, de gueules à une *étoile* à seize rais d'argent. (*Fig.* 377.)

ÉTOILÉ, ÉE, adj. La croix *étoilée* ou en étoile est celle qui est formée par des étoiles disposées en croix.

ÉTOLE, ordre de chevalerie institué par les rois d'Arragon. On ignore le nom du prince qui en fut l'instituteur, le temps de sa création, aussi bien que le motif de son origine, & ses marques de distinction : on conjecture seulement qu'elles consistoient principalement en une *étole* ou manteau fort riche, & que c'est de là que cet ordre a tiré son nom ; les plus ancienes traces qu'on en trouve ne remontent pas plus haut qu'Alphonse V, qui commença à régner en 1416. Justiniani prétend que cet ordre a commencé vers l'an 1332.

ÉTOLE D'OR, (ordre militaire à Venise) ainsi nommé, à cause d'une *étole d'or* que les chevaliers portent sur l'épaule gauche, & qui tombe jusqu'aux genoux par-devant & par-derriere, & qui est large d'une palme & demie. Persone n'est élevée à cet ordre, s'il n'est patricien ou noble Vénitien. Justiniani remarque qu'on ignore l'époque de son institution.

ÉTRIER, s. m. meuble d'armoiries représentant l'*étrier* qui sert à monter à cheval.

L'usage des *étriers* n'étoit point connu du temps des anciens tournois ni des croisades ; on se servoit alors de sautoirs qui étoient des cordons couverts d'une riche étofe.

Bourdelet de Montalet, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *étriers* de même. (*Pl. X*, *fig.* 512.)

EUCINA, ordre de chevalerie qui fut établi, selon quelques-uns, l'an 722, par Garcias Ximenès, roi de Navarre. Sa marque de distinction étoit, à ce que l'on dit, une croix rouge sur une chaîne ; & s'il étoit vrai qu'il eût existé, ce seroit le plus ancien de tous les ordres de chevalerie ; mais on en doute avec fondement.

ÉVIRÉ, adj. se dit d'un lion ou autre animal dont rien n'indique le sexe.

EXCELLENCE, s. f. est un titre d'honeur qu'on donne aux ambassadeurs & à d'autres persones qu'on ne qualifie pas de celui d'altesse, parce qu'ils ne sont pas princes, mais qu'ils sont au dessus de toutes les autres dignités inférieures.

En Angleterre & en France on ne donne ce titre qu'aux ambassadeurs: mais il est fort commun en Allemagne & en Italie. Autrefois ce titre étoit réservé pour les princes du sang des différentes maisons royales; mais ils l'ont abandoné pour prendre celui d'altesse, parce que plusieurs grands seigneurs prenoient celui d'*excellence*.

Les ambassadeurs ne sont en possession de ce titre que depuis 1593, quand Henri IV, roi de France, envoya le duc de Nevers en ambassade auprès du pape, où il fut d'abord complimenté du titre d'*excellence*. Dans la suite on donna le même nom à tous les ambassadeurs résidens dans cette cour, d'où cet usage s'est répandu dans les autres.

Les ambassadeurs de Venise ne jouissent de ce titre que depuis *1636*, temps auquel l'empereur & le roi d'Espagne consentirent à le leur donner.

Les ambassadeurs des têtes couronées ne veulent point donner ce titre aux ambassadeurs des princes d'Italie, où cet usage n'est point établi.

La cour de Rome n'acorde jamais la qualité d'*excellence* à aucun ambassadeur quand il est ecclésiastique, parce qu'elle la regarde comme un titre séculier. Les regles ordinaires & l'usage du mot *excellence* ont varié un peu par raport à la cour de Rome. Autrefois les ambassadeurs de France à Rome, donnoient le titre d'*excellence* à toute la famille du Pape alors régnant, au connétable Colonne, au duc de Bracciano, & au fils aîné de tous ces seigneurs, de même qu'aux ducs Savelli, Césarini, &c.... mais à présent ils sont plus réservés à cet égard; cependant ils traitent toujours d'*excellence* toutes les Princesses Romaines.

La cour de Rome de son côté, & les Princes Romains donnent ce même titre au chancelier, aux ministres & secrétaires d'état, & aux présidens des cours souveraines en France, aux présidens des conseils d'Espagne, au chancelier de Portugal, & à ceux qui remplissent les premieres places dans les autres états, pourvu qu'ils ne soient point ecclésiastiques.

Le mot *excellence* étoit autrefois le titre que portoient les rois & les empereurs: c'est pourquoi Anastase le bibliothécaire appele Charlemagne *son excellence*. On donne encore ce titre au sénat de Venise, où après avoir salué le doge sous le titre de *sérénissime*, on qualifie les sénateurs de *vos excellences*: on le donne aussi à chaque Patricien de cette République.

Le *liber diurnus pontif. rom.* traite d'*excellence* les exarques & les patriciens.

Les François & les Italiens ont renchéri sur la simple *excellence*, & en ont fait le mot *excellentissime* & *eccellentissimo*, qui a été donné par plusieurs Papes, rois, &c. mais le mot *excellentissime* n'est plus d'usage en France. *Wiquefort* & *Chambers*. (*G*)

EXTRACTION, s. f. *descendance*, *généalogie*, (*Voyez* GÉNÉALOGIE.) Il faut prouver la noblesse de son extraction pour être admis dans quelques ordres de chevalerie, dans de certains chapitres, &c.



FAILLI, ie, adj. synonyme de *rompu*, & qui se dit des chevrons *faillis* ou *rompus* dans leurs montans. (*Voyez* au mot Chevron, l'article Chevron rompu, & *voyez* les armes de Meynier d'Oppede. (*Pl. IV*, *fig.* 205.)

FANON, s. m. meuble de l'écu représentant un large brasselet ressemblant au *fanon* ou manipule des prêtres & des diacres; c'étoit anciénement une manche pendante qu'on portoit près du poignet droit pour ornement.

Le *fanon* étoit fort en usage en Allemagne, & c'est de là que le terme de *fanon* est venu; il signifie chez les Allemands une piece d'étofe.

De Clinchamp de Caudecoste de Bellegarde, à Lisieux & à Évreux en Normandie, d'argent à trois *fanons* de gueules.

FASCE, s. f. une des pieces honorables de l'écu qui se pose au milieu horizontalement, & qui sépare le chef d'avec la pointe.

Béthune, d'argent à la *fasce* de gueules. (*Pl. II*, *fig.* 100.)

La *fasce* occupe, selon les uns le tiers, selon les autres les deux septiemes de l'écu; on en peut voir les proportions *Pl. XXVIII*, *fig.* 3.

Il y a quelquefois deux, trois ou quatre *fasces* dans l'écu; alors les distances sont égales aux *fasces*, (*Voyez* les armes des maisons d'Harcourt & de Saint Chamans, *Pl. III*, *fig.* 126 & 127. *Voyez* aussi *Pl. XXIX*, *fig.* 10 & 11.)

Lorsqu'au dessus du nombre de trois les *fasces* sont en nombre impair, elles s'appelent *trangles*, en nombre pair *bureles*; mais on varie sur ce point, & les auteurs héraldiques ne convienent pas absolument entr'eux si la différence des trangles & des bureles tient au nombre pair ou impair, ou à la largeur plus grande ou moindre de la piece.

La *fasce* représente, dit-on, l'écharpe que les chevaliers portoient autrefois en forme de ceinture.

FASCÉ, ée, adj. se dit d'un écu divisé en six ou huit parties égales de deux émaux alternés dans le sens de la *fasce*.

De Crussol, *fascé* d'or & de sinople de six pieces. (*Pl. III*, *fig.* 128. *Voyez* aussi *Pl. XXX*, *fig.* 18 & 19.)

Si l'écu étoit divisé en dix *fasces*, de deux émaux alternés, il s'appéleroit *burelé*. (*Voyez* les armes de Lusignem ou Lusignan, *Pl. III*, *fig.* 130.)

Les mots *fasce* & *fascé* vienent du latin *fascia*, qui signifie une bande ou bandelete de toile, mais qui n'a aucun raport, quant à la position, avec ce qu'on appele en Blason une *bande*; mais on appele *fascés* une bande, un chevron, un pal divisés en *fasces*.

Quelques-uns écrivent *face* & *facé*, & dérivent ces mots de *facies*, parce qu'en effet cette piece se présente en *face* dans l'écu.

FAUCILLE, s. f. meuble qui entre dans quelques écus.

Haudt, d'argent, à trois *faucilles* de gueules, rangées en fasces. (*Pl. X*, *fig.* 555.)

FAUCON, s. m. oiseau de proie qui se trouve sur plusieurs écus.

On dit du *faucon*, *chaperoné*, *longé*, *grilleté*, *perché*, dans le même sens que de l'épervier. (*Voyez* ces mots, & *voyez* Épervier.)

Selon plusieurs auteurs, le *faucon* a été ainsi nommé, *quasi falcatus*, parce que ses ongles courbés & pointus imitent la courbure & la pointe de la faux.

Falcos de la Blache, en Dauphiné, d'azur au *faucon* d'argent.

Claviere de Saint Roman, de Saint Barthelemi-le-Phin, en Vivarais, de gueules au dextrochere d'argent, portant deux *faucons*, l'un à dextre, de sinople, l'autre à séneſtre de pourpre, longé d'azur, les têtes afrontées.

FAUX, s. f. meuble d'armoirie représentant une *faux*.

On dit *emmanché* du manche de la *faux*, quand il est d'un émail particulier.

On nomme *ranchier* le fer d'une *faux*.

Voyez pour les *faux Pl. X*, *fig.* 553, & pour les *ranchiers* ou *fers de faux* posés l'un sur l'autre en fasce la *fig.* 554.

FAUX, Fausse, adj. se dit des armoiries qui ont couleur sur couleur ou métal sur métal. On les appele plus communément *armes à enquérir* ou *à enquerre*. (*Voyez* au mot Armes l'article Armes à enquérir. *Voyez* aussi le mot Enquerre.)

FEMME, s. f. Les figures humaines étant admises dans le Blason, des figures entieres de femmes, ou seulement des têtes de femmes se trouvent quelquefois sur les écus.

Andelberg, en Suede, d'argent, parti de gueules à une *femme* de carnation, habillée à l'allemande, les manches retroussées, les mains posées sur le ventre, parties de l'une en l'autre. (*Pl. VIII*, *fig.* 440.)

Grammont, d'azur à trois bustes de reines de carnation, couronées d'or à l'antique. (*Fig.* 441.)

FENDU EN PAL, due, adj. se dit d'une croix *fendue* de haut en bas, & dont les parties sont placées à quelque distance l'une de l'autre.

FER, s. m. se dit de plusieurs sortes de *fers* qui se trouvent dans les écus, tels que les *fers* de lance, de javelot, de pique, de fleche; il se dit aussi des *fers* à cheval. Ceux-ci sont ordinairement

représentés la pointe en haut ; & lorsque les clous sont d'un émail différent, on dit des *fers* qu'ils sont cloués de tel émail.

Ferrier, d'argent, à trois *fers* de pique d'azur. (*Pl. IX*, *fig.* 501.)

Millet, d'or, à trois *fers* de fleche, de sâble.

Fresnay, d'hermine, à la fasce de gueules, acompagnée de trois *fers* de cheval d'or, trois en chef & un en pointe. (*Pl. X*, *fig.* 504 & 519.)

Fer de fourchete, croix *à fer de fourchete* ou *fourchetée*, est une croix qui, à chacune de ses extrémités, a un *fer* recourbé tel que celui dont les soldats se servent ou se servoient pour atacher leurs mousquets. On peut voir la différence de la *croix fourchée* à la *croix fourchetée*, ou *croix à fer de fourchete*, en comparant, *Pl. IV*, les *figures* 179 & 180.

Fer de moulin, s. m. est une piece de l'écu, qu'on suppose représenter l'ancre de *fer* qui soutient la meule d'un moulin.

Fer d'or (*Chevalier du*). Les chevaliers du *fer d'or*, & écuyers du fer d'argent (car ils réunissoient ces deux titres), étoient une société de seize gentilshommes, en partie chevaliers, & en partie écuyers.

Cette société fut établie dans l'église de Notre-Dame de Paris en 1414, par Jean, duc de Bourbon, qui s'y proposa, comme il le dit lui-même, d'acquérir de la gloire & les bonnes grâces d'une dame qu'il servoit. Ceux qui entrerent dans cette société, se proposerent aussi de se rendre par-là recomandables à leurs maitresses. On ne sauroit concevoir un plan plus extravagant d'actions de piété & de fureur romanesque, que celui qui fut imaginé par le duc de Bourbon.

Les chevaliers de sa société devoient porter, aussi-bien que lui, à la jambe gauche, un *fer d'or* de prisonier pendant à une chaîne. Les écuyers en devoient porter un semblable d'argent. Le duc de Bourbon eut soin d'unir étroitement tous les membres de son ordre ; & pour cet effet, il leur fit promettre de l'acompagner, dans deux ans au plutard, en Angleterre, pour s'y batre en l'honeur de leurs dames, armés de haches, de lances, d'épées, de poignards, ou même de bâtons, au choix des adversaires. Ils s'obligerent pareillement de faire peindre leurs armes dans la chapelle où ils firent ce vœu, qui est la chapelle de Notre-Dame de Grâce ; & d'y mettre un *fer d'or* semblable à celui qu'ils portoient, avec la seule différence qu'il seroit fait en chandelier, pour y brûler continuélement un cierge alumé jusqu'au jour du combat.

Ils réglerent encore qu'il y auroit tous les jours une messe en l'honeur de la Vierge, & que s'ils revenoient victorieux, chacun d'eux fonderoit une seconde messe, feroit brûler un cierge à perpétuité, & de plus, se feroit représenter revêtu de sa cotte d'armes, avec toutes ses armes de combatant ; que si par malheur quelqu'un d'eux étoit tué, chacun des survivans, outre un service digne du mort, lui feroit dire dix-sept messes, où il assisteroit en habit de deuil.

Cette société, pour comble d'extravagance, fut instituée au nom de la sainte Trinité & de saint Michel, & elle eut le succès qu'elle méritoit. Le duc de Bourbon alla véritablement en Angleterre, à peu près dans le même temps qu'il avoit marqué ; mais il y alla en qualité de prisonier de guerre, & il y mourut au bout de dix-neuf ans, sans avoir pu obtenir sa liberté. *Voyez*, si vous êtes curieux, de plus grands détails, l'*Histoire des ordres de chevalerie* du P. Héliot, *tom. VIII*, *cap. v*, c'est-à-dire, le recueil des folies de l'esprit humain en ce genre bizâre, depuis l'origine du Christianisme jusqu'au commencement de notre siecle. *Article de M. le chevalier* de Jaucourt.

FERMAIL, s. m. & FERMAUX au pl. Ce vieux mot signifie les agrafes, crochets, boucles garnies de leurs ardillons, & autres fermoirs de ce genre dont on s'est servi anciénement pour fermer des livres, & dont l'usage a été transporté aux manteaux, aux châpes, aux baudriers ou ceintures, pour les atacher. On les a aussi nommés *fermalets* ou *fermaillets*, & ils faisoient alors une espece de parure, tant pour les hommes que pour les femmes.

Les *fermaux* sont ordinairement représentés ronds & quelquefois en losange, ce qu'alors il faut spécifier en blasonant. Quelques-uns appelent un écu *fermaillé*, quand il est chargé de plusieurs *fermaux*.

Stuart, comte de Buchan, portoit de France à la bordure de gueules *fermaillée* d'or ; on dit maintenant *semée de boucles d'or*.

J'ai avancé tout à l'heure que le *Fermail étoit autrefois une espece de parure*. Joinville, décrivant une grande fête, qu'il appele une *grand'court* & *maison ouverte*, dit : „ Et à une autre table man- „ geoit le roi de Navarre, qui moult estoit paré „ de drap d'or, en cotte & mantel, la ceinture, „ *fermail*, & chapel d'or fin, devant lequel je „ tranchoie „. Selon Borel, le *fermail* étoit un crochet, une boucle, un carquant, & *autre atifet de femme*. Mais on voit par cet endroit de l'histoire de Joinville, que les hommes & les femmes se servoient de cette parure, que les hommes mettoient tantôt sur le devant du chapeau, & tantôt sur l'épaule en l'assemblage du manteau. Aussi lisons-nous ces paroles dans Amadis, liv. 2 : „ Et laissant pendre ses cheveux, qui étoient les „ plus beaux que nature produit onc, n'avoit sur „ son chef qu'un *fermaillet d'or*, enrichi de maintes „ pierres précieuses „. Surquoi Nicod ajoute : „ Et il a ce nom, parce qu'il ferme avec une „ petite bande, laquelle est appelée *fermeille* ou „ *fermaille* ; & quant aux femmes, elles plaçoient „ leur *fermail* sur le sein „.

Il est dit dans Froissard, c. 154 : „ Et si eut „ pour le prix un *fermail* à pierres précieuses, „ que madame de Bourgogne prit en sa poitrine „. *Voyez* Ducange.

(Cet article est de M. le chevalier de Jaucourt, & il est resté entiérement tel qu'il étoit.)

Nous y ajoutons pour exemple les armes de la maison de Mallet de Graville, de gueules à trois boucles ou *fermaux* d'or, posés deux & un. (*Pl. X*, *fig.* 516.)

L'auteur de la partie du Blason, dans le supplément de l'Encyclopédie, avertit qu'il est nécessaire de dire *deux & un*, parce qu'on pouroit croire qu'ils seroient tous les trois en pal l'un pour l'autre, au lieu qu'ils sont dans le sens de la fasce, & c'est ordinairement dans ce sens qu'ils sont posés.

FÉVE, s. f. meuble de l'écu représentant ce légume.

De Faveroles, d'azur à la tige de *féves*, de trois gousses naissantes, mouvante d'un croissant posé près de la pointe de l'écu & acompagnée en chef de deux étoiles d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 430.)

FEUILLE, s. f. meuble de l'écu qui représente une *feuille* d'arbre ou d'arbrisseau.

De Quelen, de la Vauguion, de Saint Mesgrin, d'argent à trois *feuilles* de chêne de sinople.

La Vieuville, d'argent à six *feuilles* de houx d'azur, posées trois, deux & une. (*Pl. VIII*, *fig.* 403.)

(*Voyez* TRÉFLE, TIERCE-FEUILLE, QUATRE-FEUILLE, QUINTE-FEUILLE; & *Voyez* pour toutes ces pieces les *fig.* 405--6--7 & 421, *Pl. VIII.*)

FEUILLÉ, ÉE, adj. se dit d'une plante qui a des *feuilles* d'un émail particulier.

Caradas, d'argent au chevron d'azur, acompagné de trois roses de gueules, *feuillées* & tigées de sinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 415.)

Thumery, à Paris, d'or à la croix de gueules, cantonée de quatre tulipes *feuillées* & tigées de sinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 418.)

FICHÉ, ÉE, adj. se dit d'un pal, d'une croix, d'une croisete, ou autre piece de longueur qui paroît aiguë dans sa partie inférieure & propre à être enfoncée en terre.

On dit *pal au pied fiché*, croix *au pied fiché*, croisete *au pied fiché*, &c.

Saligny, d'or à trois pals alezés, *au pied fiché* de sâble. (*Pl. III*, *fig.* 123.)

Rousset, de gueules à une croix *fichée* d'argent. (*Pl. IV*, *fig.* 176.)

Bec de lievre, en Normandie, de sâble à deux croix tréflées *au pied fiché* d'argent, acompagnées en pointe d'une coquille de même. (*Pl. IV*, *fig.* 183.)

FIER, FIERE, adj. se dit d'un lion dont le poil est hérissé.

FIERTÉ, ÉE, adj. se dit des baleines dont on voit les dents.

FIDÉLITÉ (l'ordre de la), institué par Christian VI, roi de Danemarck, le 7 août 1732, pour l'anniversaire de son mariage.

La marque de l'ordre est une croix d'or émaillée d'argent, les quatre angles rayonans, au centre un écusson de gueules en ovale, chargé d'un lion & d'un aigle en chef, & d'un aigle & d'un lion en pointe, le tout d'argent; un petit écusson d'azur aux chifres du roi & de la reine, brochant sur les lions & les aigles. Au revers on lit ces mots: *In felicissimæ unionis memoriam.*

Cette croix est atachée à un cordon de soie bleue turquin, tissu d'argent aux extrémités. (*Pl. XXIV*, *fig.* 40. *G. D. L. T.*)

FIGURÉ, ÉE, adj. se dit du soleil qu'on représente avec un visage humain, & en général de toutes les choses sur lesquelles paroît la *figure* humaine, comme les tourteaux, les besans, &c. qu'on *figure* quelquefois ainsi.

FIL, s. m. Plusieurs auteurs font le mot *fil* synonyme de lambel, auquel cas c'est une brisure faite pour distinguer une branche cadete de la branche aînée de la même maison.

D'autres auteurs distinguent dans le lambel, la ligne supérieure & horizontale qu'ils appelent *fil*, & les points ou pendans qui en sortent, & qu'ils appelent plus particuliérement *lambel*. Ils disent, *fil de trois lambels ou plus*.

FILET, s. m. est, selon quelques auteurs, une piece posée dans le sens de la bande, & qui n'a de largeur que le tiers de la cotice.

D'Hallencourt de Dromesnil, en Picardie, d'argent à la bande de sâble, acotée de deux *filets* de même.

Quatre-Bâres, de sâble à la bande d'argent, acotée de deux *filets* de même. (*Pl. II*, *fig.* 67.)

D'autres le confondent avec la filiere, dont nous allons parler.

D'autres le regardent comme un diminutif de bâre & non pas de la bande; mais on en voit dans toute sorte de positions, comme de la bande, de la fasce, de la croix, &c.

Un auteur, nommé Guillem, dit que le *filet* est la quatrieme partie du chef; il le confond peut-être avec la divise.

FILIERE, s. f. bordure étroite qui n'a, selon quelques auteurs, que le tiers de la bordure ordinaire; cette derniere n'ayant, selon eux, que la septieme partie de la largeur de l'écu, la *filiere* n'en doit avoir que la vingt-unieme partie.

Beaucoup d'auteurs confondent la *filiere* avec l'orle; d'autres les distinguent de cette maniere: la *filiere* touche le bord de l'écu; l'orle en est détaché par un vide égale à sa largeur.

Palatin de Dio, de Montpeirous, de Montmore, en Bourgogne, fascé d'or & d'azur, à la *filiere* de gueules.

FLAMBANT ou FLAMBOYANT, adj. se dit des pals aiguisés & ondés qui imitent les flammes; ils sont mouvans du bas de l'écu, & leurs pointes ondoyantes s'élevent en haut.

Bataille, en Bourgogne, d'argent à trois pals *flambans* ou *flamboyans*, de gueules, mouvans de la pointe. (*Pl. III*, *fig.* 125.)

FLAMBEAU, s. m. meuble de l'écu, représentation d'un *flambeau*.

Béral de Forges, d'azur à deux *flambeaux* d'or

alumés de gueules, paſſés en ſautoir, ſurmontés d'une fleur de lis. (*Pl. VII*, *fig.* 387.)

FLAMME, ſ. f. meuble d'armoirie, dont la partie inférieure eſt ronde, & dont le haut ſe termine en trois pointes ondoyantes; ſon émail particulier eſt le gueules.

Pollart, d'argent à un ſanglier de ſâble, ſurmonté de deux *flammes* de gueules. (*Pl. VII*, *fig.* 385.)

Il y a cependant des *flammes* de différens émaux.

De Vendes de Saint Pieirefy, en Normandie, d'azur à l'étoile d'or, acompagnée de trois *flammes* de même.

FLANCHIS, ſ. m. petit ſautoir alezé, qui meuble l'écu, ou qui charge une piece honorable.

Les *flanchis*, au nombre de trois, ſe poſent deux & un, ſur un chef; ils ſont rangés horizontalement, ils pouroient auſſi être en bande, en pal ou d'une autre maniere.

Mornieu de Grandmont, en Breſſe, d'azur à trois *flanchis* d'or.

De Balzac d'Entragues, d'azur à trois *flanchis* d'argent, au chef d'or, chargé de trois *flanchis* du champ.

Le Veneur de Tillieres, d'argent à la bande d'azur, chargée de trois *flanchis* d'or.

FLANQUE, ſ. f. ſe dit d'une piece formée par une ligne en voûte qui part des angles du chef, & ſe termine à la baſe de l'écuſſon: il porte d'hermine à deux *flanques* vertes.

Les *flanques* ſe portent toujours par paires ou par couples.

Leigh fait deux différentes pieces de la *flanque* & de la flaſque, la premiere plus courbée que la ſeconde; mais Gibbon n'en fait qu'une qu'il appele *flanque*.

FLANQUÉ, ÉE, adj. ſe dit de l'écu dont les côtés ou flancs ſont diviſés par deux portions de cercles rentrantes, qui ſaillent, dit-on, d'une partie deux cinquiemes de ſa largeur à dextre & à ſeneſtre, & ſe terminent aux angles du haut & du bas.

Payen de Courcelles, en Champagne, d'or à cinq trangles de gueules, *flanquées* d'azur.

FLANQUÉ, ſe dit d'une maniere plus générale, des pals, arbres & autres figures qui en ont d'autres à leurs côtés. Aux armoiries de Sicile, les pals d'Aragon ſont *flanqués* de deux aigles.

Pingon, en Savoie, d'azur à une faſce d'or, *flanquée* de deux pointes d'argent apointées vers la faſce.

FLASQUE. *Voyez* FLANQUE.

FLECHE, ſ. f. piece de l'écu.

Aſter, de gueules, à trois *fleches* d'or, les pointes en bas, poſées en trois pals. (*Pl. IX*, *fig.* 503.)

FLEURS DE LIS, ſ. f. pl. armes des rois de France: perſone n'ignore qu'ils portent d'azur à trois *fleurs de lis* d'or.

Les *fleurs de lis* étoient déja employées pour ornement à la courone des rois de France, du temps de la ſeconde race, & même de la premiere: on en voit la preuve dans l'abbaye de ſaint Germain des Prés, au tombeau de la reine Frédégonde, dont la courone eſt terminée par de véritables *fleurs de lis*, & le ſceptre par un lis champêtre. Ce tombeau, qui eſt de marquéterie, parſemé de filigranes de laiton, paroît original: outre qu'il n'y a point d'apparence qu'on eût pensé à orner de la ſorte le tombeau de cette reine long-temps après ſa mort, puiſqu'elle a ſi peu mérité cet honeur pendant ſa vie.

Pour ce qui eſt de la ſeconde race, on trouve pluſieurs portraits de Charles le Chauve dans les livres écrits de ſon vivant, avec de vraies *fleurs de lis* à ſa courone; quelques-uns de ces manuſcrits ſe gardent dans la bibliotheque du roi, comme auſſi dans celle de M. Colbert qui y eſt jointe; & l'on en peut voir les figures dans le ſecond tome des Capitulaires de M. Baluze.

Mais comme les rois de France n'ont point eu d'armes avant le douzieme ſiecle, les *fleurs de lis* n'ont pu y être employées qu'après ce temps-là. Philippe Auguſte eſt le premier qui s'eſt ſervi d'une *fleur de lis* ſeule au contre-ſcel de ſes chartes; enſuite Louis VIII & ſaint Louis imiterent ſon exemple: après eux, on mit dans l'écu des armes des rois de France des *fleurs de lis* ſans nombre; & enfin elles ont été réduites à trois ſous le regne de Charles VII.

Voilà le ſentiment le plus vraiſemblable ſur l'époque à laquelle nos rois prirent les *fleurs de lis* dans leurs armes; & c'eſt l'opinion du P. Mabillon. M. de Sainte-Marthe, fils & neveu des freres de Sainte-Marthe, qui ont travaillé avec beaucoup de ſoin à recueillir nos hiſtoriens, & à éclaircir pluſieurs points obſcurs de notre hiſtoire, penſent que la *fleur de lis* a commencé d'être l'unique ſymbole de nos rois ſous Louis VII, ſurnomé *le jeune*. L'on voit que ſon époque n'eſt pas bien éloignée de celle du P. Mabillon. Quant à l'opinion de ceux qui veulent que nos lis aient été dans leur origine le bout d'une eſpece de hache d'armes appelée *franciſque*, à cauſe de quelque raport qui ſe trouve entre ces deux choſes; cette opinion n'eſt étayée d'aucune preuve ſolide. Nous pourions citer pluſieurs autres conjectures qui ne ſont pas mieux établies; mais nous nous arrêterons ſeulement à celle de Jean Jacques Chifflet, à cauſe des partiſans qu'elle s'eſt acquis.

Dans la découverte faite à Tournay, en 1653, du tombeau de Childeric I, on y trouva l'anneau de ce prince, environ cent médailles d'or des premiers empereurs romains, deux cents autres médailles d'argent toutes rouillées, un javelot, un *graphium* avec ſon ſtylet & des tabletes, le tout garni d'or; une figure en or d'une tête de bœuf avec un globe de criſtal, & des abeilles auſſi toutes d'or, au nombre de trois cents & plus. Cette riche dépouille fut donnée à l'archiduc Léopold, qui étoit pour lors gouverneur des Pays-

Bas; & après sa mort, Jean Philippe de Schonborn, électeur de Cologne, fit présent à Louis XIV, en 1665, de ces précieux restes du tombeau d'un de ses prédécesseurs: on les garde à la bibliotheque du roi.

M. Chifflet prétend donc prouver par ce monument, que les premieres armes de nos rois étoient des abeilles, & que des peintres & des sculpteurs mal-habiles ayant voulu les représenter, y avoient si mal réussi, qu'elles devinrent nos *fleurs de lis*, lorsque dans le douzieme siecle, la France & les autres états de la chrétienté prirent des armes blasonées: mais cette conjecture nous paroît plus imaginaire que fondée; parce que, suivant toute apparence, les abeilles de grandeur naturele & d'or massif, trouvées dans le tombeau de Childeric I, n'étoient qu'un symbole de ce prince, & non pas ses armes. Ainsi, dans la découverte qu'on a faite, en 1646, du tombeau de Childeric II, en travaillant à l'église de S. Germain des Prés, on trouva quantité de figures du serpent à deux têtes, appelé par les Grecs *amphisbene*, lesquelles figures étoient sans doute le symbole de Childeric II, comme les abeilles l'étoient de Childeric I.

Au surplus, Chifflet, dans son ouvrage à ce sujet, intitulé: *Lilium Francicum*, a eu raison de se moquer des contes ridicules qu'il avoit lus dans quelques-uns de nos historiens sur les *fleurs de lis*. En effet, les trois courones, les trois crapauds changés en trois *fleurs de lis* par l'ange qui vint apporter à Clovis l'écusson chargé de ces trois *fleurs*; ce qui a engagé les uns à imaginer que les rois de France portoient au commencement, de sâble à trois crapauds d'or, les autres, d'or à trois crapauds de sâble; & d'autres enfin, comme Tritheme, d'azur à trois grenouilles de sinople; tout cela, dis-je, ne peut passer que pour des fables puériles qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

Cet article, qui porte le nom de M. le chevalier de Jaucourt, est tiré tout entier du discours sur les ancienes sépultures de nos rois par dom Mabillon, (*Mém. de Littérat. t. II, p. 633 & suiv.*) & il est resté tel qu'il étoit.

L'Auteur du Supplément y reprend un faute: „ Charles VI, dit-il, & non Charles VII, réduisit les *fleurs de lis* à trois. „

Nous ajouterons: „ *Charles V, & non pas Charles VI* „, & peut-être aucun des trois, car tout ce qu'on sait, c'est que la réduction étoit faite du temps de Charles V. Les termes que Raoul de Presles adresse à Charles V dans le prologue de sa Traduction de la *Cité de Dieu*, sont formels:

„ Et si portez les armes de trois *fleurs de lis*, „ en signe de la benoîte Trinité „. Les termes latins du préambule des lettres de fondation des célestins de Mantes, du mois de février 1376, ne le sont pas moins.

„ *Lilia quidem signum regni Franciæ, in quo florent flores quasi lilium, imo flores lilii non tantum duo, sed tres ut in se typum gererent Trinitatis.* „

On trouve même des exemples de cette réduction, antérieurs au regne de Charles V, mais on ne les trouve que dans des sceaux; or, il paroît que, dans le temps même où on employoit les *fleurs de lis* sans nombre, quelques princes réduisoient ce nombre à trois pour le scel secret, qui, par sa petitesse, n'en admettoit pas davantage. Enfin la coutume de n'en graver que trois sur les sceaux prévalut pendant le regne de Charles V, & cela, selon l'esprit du temps, par le motif de la dévotion de ce prince à la Trinité; on continua cependant, & même assez avant sous le regne suivant, à se servir quelquefois du sceau semé de *fleurs de lis* sans nombre; de sorte qu'on ne sait précisément l'époque ni de l'introduction de l'usage du sceau à trois *fleurs de lis*, ni de la cessation entiere de l'usage du sceau semé de *fleurs de lis* sans nombre: car, comme l'observe un historien moderne, „ il est peu d'usages ou de changemens „ dont l'origine soit certaine: une succession lente „ & presque imperceptible en dérobe presque tou- „ jours la connoissance. „

Au reste, M. le chevalier de Jaucourt avoit lui-même reconu & corrigé sa faute, à l'article Lis, long-temps avant qu'elle eût été relevée dans le Supplément, & il avoit averti de lire *Charles V*, au lieu de *Charles VII.*

L'opinion de l'auteur du Supplément sur l'origine des armes de France, est que Louis VII, dit *le jeune*, est le premier de nos rois qui ait pris des *fleurs de lis*, & qu'il en sema son écu, lorsqu'il se croisa pour la terre sainte en 1147. On a, dit-il, appelé ces fleurs, (réelles ou imaginaires) *fleurs de lis*, par allusion au nom de *Louis* ou *Loys*, comme on disoit alors, *fleurs de Loys*, puis par corruption, *fleurs de lis*. Cette étymologie peut être vraie; mais les *fleurs de lis* ayant été en usage dès la premiere race, sinon sur l'écu, du moins sur les courones & autres ornemens, & le nom de *Clovis* étant le même que celui de *Louis*, dont on a insensiblement adouci la prononciation, ce nom pouroit aussi-bien venir d'un des *Clovis* de la premiere race, ou d'un des *Louis* de la seconde, que d'un *Louis* de la troisieme. La plupart des étymologies sont bien incertaines.

Par-tout où on trouve des *fleurs de lis* dans les armoiries particulieres, ce sont des armes de concession. (*Voyez* au mot *armes*, l'article Armes de concession. *Voyez Planche XII, les figures* de la derniere rangée, & *Planche VIII, fig.* 411 les armes de Foucault.)

On sait que Déodat ou Dieu-Donné d'Estaing, l'un des vingt-quatre chevaliers commis à la garde de la persone du roi Philippe Auguste, à la bataille de Bovines en 1214, releva le roi qui avoit été renversé de cheval, le tira de péril, & sauva en même temps l'écu du roi, où les armes de France étoient peintes. Philippe, vainqueur, lui permit de porter les armes de France, qu'il avoit conservées, & les brisa seulement d'un chef d'or. Elles étoient alors semées de *fleurs de lis* sans

nombre. Quand nos rois eurent réduits les *fleurs de lis* à trois, la maison d'Estaing fit la même réduction.

La maison de Salvaing, en Dauphiné, portoit d'or à l'aigle à deux têtes de sâble, diadémée, béquée & membrée de gueules; Philippe de Valois y joignit une bordure de France, c'est-à-dire d'azur, semée de *fleurs de lis* d'or, pour des services signalés rendus à la courone, principalement pour avoir contribué à procurer le Dauphiné aux fils aînés de France.

Un auteur héraldique de ce siecle, nommé *Playne*, dit que les Déageant portoient d'argent à l'aigle à deux têtes de sâble, & que Louis XIII chargea cette aigle sur l'estomac d'un écusson d'azur à une *fleur de lis* d'or.

On nomme *fleur de lis au pied nouri*, celle dont la queue est coupée.

Vignacourt, d'argent à trois *fleurs de lis* d'or, *aux pieds nouris* de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 410.)

FLEURDELISÉ, ÉE, adj. se dit d'un rai d'escarboucle, d'une croix ou autre piece de longueur dont les extrémités se terminent en *fleur de lis*.

Giry, d'azur à l'escarboucle d'or, à rais *fleurdelisés*. (*Voyez* aussi *Pl. IV*, *fig.* 177. la croix fleurdelisée.)

Cette croix, lorsqu'elle est *fleurdelisée* par les quatre bouts, comme dans cet exemple, s'appele aussi *croix florencée*.

FLEURÉ, ÉE, adj. se dit des fasces, bandes, trécheurs & autres pieces, dont les bords sont terminés en fleurs.

Gaudais du Pont, en Bourgogne, d'argent à la fasce *fleurée* de gueules, de trois fleurons de chaque côté.

De Moyenville, en Picardie, d'argent à deux lions afrontés de sâble, au trécheur *fleuré* de gueules.

FLEURI, IÉ, adj. se dit d'un rosier ou autre plante, chargée de fleurs.

Deshayes des Orgeries, à Lisieux en Normandie, d'argent au rosier de trois roses de gueules, *fleuri*, tigé & feuillé de sinople.

FLORENCÉ, ÉE, adj. croix *florencée*. *Voyez* FLEURDELISÉE.

FLOTANT, TE, adj. se dit des vaisseaux, des cygnes & des canetes qui semblent floter sur des ondes.

La ville de Paris, de gueules, au navire équipé d'argent, *flotant* & voguant sur des ondes de même, au chef de France, concession de nos rois. (*Voyez Pl. XII*, *la troisieme figure* du dernier rang.)

Auvelliers, d'azur au navire d'argent, équipé de gueules, *flotant* sur une mer d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglete d'azur. (*Pl. X*, *fig.* 527.)

Lavechef du Parc, à Paris, d'azur, au cygne d'argent, *flotant* sur une riviere de sinople, son bec plongé dans l'eau & son vol étendu, acompagné en chef de trois étoiles d'or.

FOI, s. f. on appele ainsi deux mains jointes ensemble en signe d'alliance & d'amitié: ces mains sont ordinairement posées en fasce.

Le Royer, écartelé au premier & au quatrieme, d'azur à la *foi* couronée d'une courone à l'antique d'or, au deuxieme & troisieme, d'azur au chevron d'or, acompagné en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'une aiglete au vol abaissé de même. (*Pl. VIII*, *fig.* 446.)

On appele *foi parée* celle qui est habillé d'un émail différent.

FONTAINE, s. f. meuble de quelques écus, représentation d'une *fontaine*.

On nomme *fontaines jaillissantes*, celles qui ont des tuyaux, gerbes & chutes d'eau.

Guynet, de sâble, à trois *fontaines* d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 391.)

FORCENÉ, ÉE, adj. se dit d'un cheval qui paroît emporté & furieux. *Voyez* ÉFARÉ.

FORCES ou TENAILLES, s. f. pl.

Hautefort, d'or à trois *forces* de sâble. (*Pl. X*, *fig.* 556.)

FORMÉ, ÉE, adj. Quelques auteurs appelent *croix formée*, celle que tous les autres appelent *croix patée*, c'est-à-dire une croix étroite au centre & large aux extrémités. (*Voyez* PATÉE, & *voyez* les croix des armes de Dorat, *Pl. III*, *fig.* 156.)

FOUDRE, s. m. & f. meuble de l'écu fait en faisceau de flammes montantes & descendantes, mouvantes d'un vol abaissé en fasce avec quatre dards en sautoir, dont les manches ou fûts à sinuosités angulaires imitent les bandes vivrées.

Helliez de Crechelins, en Bretagne, d'azur au *foudre* d'argent.

Les flammes ou les dards du *foudre* peuvent aussi être mouvans d'une bande ou bâre ou d'un autre meuble posé dans le même sens.

Morelly, sieur de Choisy, d'azur à une nuée d'argent en bande, laquelle est traversée de trois *foudres* d'or, posés en bâre & qui semblent partir de la nuée, à droite & à gauche. (*Pl. VII*, *fig.* 380.)

FOUINE, s. f. sorte de martre, animal sauvage, approchant de la taille & de la figure du renard, ayant de même une queue longue & bien garnie. Elle paroît dans l'écu passante, rampante, ou sur quelques pieces.

Fay de Coësse de la Tour-Maubourg, de gueules, à la bande d'or, chargée d'une *fouine* d'azur.

FOURCHÉ, ÉE, ou FOURCHU, UE, se dit de la queue du lion, quand elle est divisée en deux.

Luxembourg, d'argent au lion de gueules, armé, lampassé & couroné d'azur, la queue *fourchée*, nouée & passée en double sautoir. (*Pl. V*, *fig.* 241.)

FOURCHÉE se dit aussi d'une croix, dont chaque branche est terminée en trois pointes qui forment deux angles rentrans, & qui imitent une fourche.

La Roche de Chemerault, d'azur à la croix *fourchée* d'argent. (*Pl. IV*, *fig.* 179.)

FOURCHETÉ, ÉE, adj. on appele *croix fourchetée* celle dont les branches se terminent en fourchetes semblables à celles qui servoient anciénement à porter les mousquets.

Truchses Kalenthal, en Suisse, à la croix *fourchetée* de sâble. (*Pl. IV*, *fig.* 180.) Cette croix ressemble beaucoup à la croix ancrée ou encrée, (*Voyez* les armes d'Aubusson, *figure* 158, *pl. III*,) à la croix récercelée, (*ibid. fig.* 162.) & à la croix nilée, (*Pl. IV*, *fig.* 185.) mais observerons que si par la croix nilée, on a entendu la croix anilée, la figure n'est pas exacte; la croix anilée devant avoir le milieu percé, de maniere qu'on voie le fond de l'écu former au centre un petit carré.

FOURMI, s. f. c'est l'insecte de ce nom qu'on voit sur quelques écus.

Bigot, d'argent au chevron de gueules, acompagné de trois *fourmis* de sâble. (*Pl. VII*, *fig.* 361.)

FOURURE, s. f. un des trois émaux. Il y a deux *fourures* en armoiries; l'hermine, qui emporte la contre-hermine. (*Voyez Pl. I*, *fig.* 18--9.)

Et le vair, qui emporte le contre-vair, le vairé & le contre-vairé. (*Voyez ibid. fig.* 20--1--2. *Voyez* sur-tout le mot ÉMAIL, ÉMAUX.)

Les *fourures* s'emploient aussi dans les ornemens extérieurs de l'écu, dans les manteaux & autres marques de dignité. C'est l'hermine qui est ordinairement employée dans ces ornemens. (*Voyez Pl. XIII*, *fig.* 3, 7, 8, 12, 13. *Pl. XV*, *fig.* 2, 8, 11. *Pl. XVI*, *fig.* 4, 5, 6. *Pl. XVII*, *fig.* 56.)

FRAISE, s. f. meuble de l'écu représentant ce fruit.

Frezon, d'or à trois *fraises* de gueules, feuillées de sinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 426.)

FRANC-CANTON, s. m. piece qui occupe à dextre en chef un intervalle carré. Sa proportion, selon quelques-uns, est d'avoir en largeur trois parties des sept de celle de l'écu, & en hauteur trois parties & demie. (*Voyez Pl. XXXII*, *fig.* 42.) Mais, comme nous l'avons plusieurs fois observé, on varie beaucoup sur ces proportions.

De Lamoignon, losangé d'argent & de sâble, au *franc-canton* d'hermine. (*Pl. XXII*, *fig.* 11.) *Voyez* CANTON.

FRANC-QUARTIER, s. m. Le *franc-quartier* occupe, comme le franc-canton, à dextre en chef un intervalle carré, où l'on place, comme dans le franc-canton, des armes différentes de celles du reste de l'écu. Le *franc quartier* est, dit-on, un peu moindre qu'un vrai quartier d'écartelage.

Voyez Pl. II, *fig.* 96 le *franc-quartier* des armes de Potier, & *Pl. VIII*, *fig.* 421 le franc-canton des armes des Phelypeaux; comparez-les avec les quartiers des armes de Crevant (écartelées), *Pl. I*, *fig.* 29; vous aurez de la peine à saisir la différence des proportions. *Voyez* CANTON.

Si, selon l'opinion assez plausible de divers héraldistes; la différence entre le *franc-canton* & le *franc-quartier* consiste en ce que le *franc-canton* est formé par une croix, & le *franc-quartier* par de simples traits, les armes de Lamoignon apartienent au *franc-quartier* & non pas au *franc-canton*.

FRANGÉ, ÉE, adj. se dit des gonfanons & banieres qui ont des franges, dont on spécifie l'émail lorsqu'il est différent.

Auvergne, d'or au gonfanon de gueules, *frangé* de sinople. (*Pl. IX*, *fig.* 489.) *Voyez* les mêmes armes dans l'écusson parti d'Auvergne & de Bouillon, qui est sur le tout des armes de M. le duc de Bouillon. (*Pl. XVIII*, *fig.* 2.)

FRANGÉ s'applique aussi à quelques ornemens extérieurs de l'écu. La tiare du Pape est ornée de deux pendans *frangés* & semés de croisetes d'or. (*Pl. XIII*, *fig.* 1.)

FRETE, s. f. meuble d'armoiries, fait de quatre petits bâtons entrelâcés, deux en bandes & deux en bâres.

Selon les uns, ce mot vient de *fractus*, rompu, en considérant la *frete* comme un seul bâton, brisé & plié en quatre, pour former une espece de carré ou de losange.

Selon les autres, le mot *frete* a signifié anciénement le comble d'un toit fait de perches croisées, & rien en effet ne ressemble plus aux *fretes* que les lates que les couvreurs emploient dans la couverture des toits.

Cette opinion au reste ne changeroit rien à la premiere étymologie; ce seroit toujours originairement *fractus*.

Ducange dit que les *fretes* étoient une espece de fleche. Peu importe: elles forment des bâreaux, & se rendent en latin par *clathri*.

Objectos caveæ valuit si frangere clathros.

Pidoux de Montanglost, de Francheville, à Coulomiers en Brie, d'argent à trois *fretes* de sâble.

Lattier d'Ourcieres, en Dauphiné, d'azur à trois *fretes* d'argent, au chef de même.

FRÉTÉ, ÉE, adj. comme bandé se forme de bande, bâré de bâre, palé de pal, fascé de fasce, losangé de losange, lorsque l'écu est également & entiérement rempli de ces pieces, de même *frété* se forme de frete; il se dit d'un écu chargé de six cotices entrelâcées en diagonale, trois à dextre, trois à sénestre, & coupées les unes par les autres en une multitude de *fretes*.

Montejan, d'or *frété* de gueules. (*Pl. IV*, *fig.* 223.)

FRÉTÉ se dit aussi d'une croix, d'un pal ou autre piece de l'écu, chargée de fretes.

Rignier, en Touraine, d'or à la croix de gueules, *frétée* d'argent. (*Pl. IV*, *fig.* 181.)

Miremont, d'azur au pal d'argent, *frété* de sâble, acoté de deux lances, coupé d'argent. (*Pl. III*, *fig.* 120.)

FRUITÉ, ÉE, adj. se dit du chêne, du pin, du poirier & autres arbres, chargés de fruits, lorsque ces fruits sont d'un autre émail que l'arbre.

Moucy d'Inteville, d'or au pin de ſinople, *fruité* d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Chalton de Vaux, en Bretagne, d'argent au chêne de ſinople, *fruité* d'or.

D'Alboy de Montroſier, en Rouergue, d'azur au chêne d'argent, *fruité* de ſinople, adextré d'une main de carnation, tenant une épée du ſecond émail, garnie d'or.

FUMÉE, ſ. f. meuble de l'écu repréſentant une *fumée*, laquelle ſemble s'élever en haut, & dont la partie ſupérieure imite par ſon contour une volute.

Chaumont, d'argent à un mont de sâble, dont le ſommet eſt flambant d'une flamme de gueules, d'où ſort de la *fumée* de chaque côté roulée en forme de volute. (*Pl. VII*, *fig.* 383.)

Héricard de Thury, à Paris, d'or au mont de ſinople, mouvant du bas de l'écu, chargé de ſix flammes d'argent, trois, deux & une; à trois *fumées* d'azur iſſantes du ſommet du mont, celle du milieu un peu plus haute que les deux autres; au chef de gueules, chargé de trois étoiles du troiſieme émail. (*Pl. VII*, *fig.* 386.)

Dans cette figure il y a ſept flammes, & elles ſont mal rangées.

FURIEUX, adj. m. ſe dit du taureau, lorſqu'il eſt élevé ſur ſes pieds.

Berthier, d'or au taureau *furieux* de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent, une ſur l'œil, une ſur le cou, les trois autres poſées en bande ſur le flanc & ſur la cuiſſe, toutes cinq à égale diſtance. (*Pl. V*, *fig.* 271.)

FUSEAU, ſ. m. meuble de l'écu, piece longue, arondie, pointue par les deux bouts, qui imite le *fuſeau* à filer.

Fuzelier, d'or à trois *fuſeaux* de gueules. (*Pl. XI*, *fig.* 611.)

Il eſt certain qu'à propos de *fuſeau*, on peut parler du *fuſeau* des parques & des parques elles-mêmes, comme font la plupart des héraldiſtes, mais il eſt certain auſſi que cela n'eſt pas néceſſaire.

Ces auteurs n'ont pas manqué de trouver des allégories honorables pour le *fuſeau*; c'eſt la marque de la droiture & de l'équité, apparemment parce que le *fuſeau* eſt droit. Mais il y a auſſi une tradition peu favorable au *fuſeau*, c'eſt que, dans le temps de la grande ferveur des croiſades, les gentilshommes qui ſe diſpenſerent de ces expéditions alors ſacrées, furent obligés de changer leurs armes & de les charger de *fuſeaux*, parce que, dans l'opinion publique, ils étoient devenus des femmes.

FUSÉE, ſ. f. meuble de l'écu en forme de loſange alongée, dont les côtés ſont un peu arondis.

Les *fusées* ſe trouvent ſouvent acolées & poſées en faſce, en bande ou d'une autre maniere.

De la Jaille des Blonnieres, de Marſilli, en Touraine, d'or à cinq *fusées* de gueules, acolées en bande.

De Senneterre, d'azur à cinq *fusées* d'argent, poſées en faſce. (*Pl. V*, *fig.* 229.)

FUSELÉ, ÉE, adj. ſe forme de fuſée, comme loſangé de loſange, & ſe dit d'un champ tout composé de *fusées*, ou d'une piece qui en eſt chargée.

De Grimaldi de Monaco, *fuſelé* d'argent & de gueules. (*Pl. V*, *fig.* 230.)

De Virtemberg, écartelé, au premier, *fuſelé* d'or & de sâble en bâre; au deuxieme, d'azur à la baniere d'or poſée en bande, chargée d'une aigle de l'empire; au troiſieme, de gueules à deux truites d'or adoſſées; au quatrieme, d'or au buſte de vieillard au naturel couverte d'un bonet de gueules, & ſur le tout, d'or à trois cornes de cerf, rangées en trois faſces l'une ſur l'autre, chevillées chacune de cinq pieces de sâble, ce qui eſt de Virtemberg. (*Pl. XI*, *fig.* 585.)

FUSIL, ſ. m. meuble de l'écu repréſentant un *fuſil*.

Valete, de gueules à un *fuſil* d'argent, garni d'or poſé en faſce. (*Pl. X*, *fig.* 515.)

FUTÉ, ou FUSTÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un arbre dont les feuilles ſont d'un émail, & le fût ou le tronc d'un autre émail.

De Maréchal, en Dauphiné, d'or à trois pins de ſinople, *fûtés* de sâble, poſés chacun ſur une mote de terre du deuxieme émail, mouvantes du bas de l'écu.

FUTÉE ſe dit auſſi d'une fleche, d'une lance, d'une pique, dont le manche ou le fût eſt d'un émail autre que celui du dard, des plumes & du fer.

Fouret de Campigny, près Falaiſe en Normandie, d'azur à deux fleches d'argent, *fûtées* d'or, paſſées en ſautoir, les pointes en haut, au chef du ſecond émail.

Le mot *fût*, d'où ſe forme l'adjectif *fûté*, vient évidemment de *fuſtis*, un bâton.



GALOIS, f. m. pl. (*Hift. de la chevalerie*) nom que les hiftoriens donnent aux membres d'une efpece de confrérie qui parut en Poitou dans le quinzieme fiecle, & qu'on pouvoit appeler la *confréries des pénitens d'amour*. Les femmes, auffi-bien que les hommes, entrerent dans cette confrérie, & fe difputerent à qui foutiendroit le plus dignement l'honeur de ce fanatifme d'imagination, dont l'objet étoit de prouver l'excès de fon amour par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des faifons. Voici ce qu'ajoute M. de Saint Palaye, dans fon curieux *traité de la chevalerie*.

Les chevaliers, les écuyers, les dames & demoifelles qui embrafferent cette réforme, devoient, fuivant leur inftitut, pendant les plus ardentes chaleurs de l'été, fe couvrir chaudement de bons manteaux & chaperons doublés, & avoir de grands feux auxquels ils fe chaufoient, comme s'ils en euffent eu grand befoin: enfin ils faifoient en été tout ce qu'on fait en hiver; peut-être pour faire allufion au pouvoir de l'amour, qui, fuivant nos anciens poêtes, opere les plus étranges métamorphofes. L'hiver répandoit-il fes glaces & fes frimas fur toute la nature? L'amour alors changeoit l'ordre des faifons; il brûloit de fes feux les plus ardens les amans qui s'étoient rangés fous fes loix; une petite cotte fimple avec une cornete longue mince, compofoit tout leur vêtement: c'eût été un crime d'avoir fourure, manteau, houffe, ou chaperon double, & de porter un chapeau, des gants & des moufles; c'eût été une honte de trouver du feu dans leurs maifons; la cheminée de leurs apartemens étoit garnie de feuillages ou autres verdures, fi l'on pouvoit en avoir; & l'on en jonchoit auffi les chambres. Une ferge légere étoit toute la couverture qu'on voyoit fur le lit.

A l'entrée d'un *galois* dans une maifon, le mari foigneux de donner au cheval de fon hôte tout ce qu'il lui falloit, le laiffoit lui-même maître abfolu dans la maifon, où il ne rentroit point que le *galois* n'en fût forti: il éprouvoit à fon tour, s'il étoit de la confrérie des *galois*, la même complaifance de la part du mari, dont la femme affociée à l'ordre fous le nom de *galoife* étoit l'objet de fes foins & de fes vifites. *Si dura cette vie & ces amourettes grant piece* (long-temps), dit l'auteur (le chevalier de la Tour) en terminant ce récit, *jufques à tant que le plus de ceux en furent morts & périlz de froit: car plufieurs tranfiffoient de pur froit, & mouroient tout roydes de lez leurs amyes, & auffi leurs amyes de lez eulz, en parlant de leurs amourettes, & en eulz mocquant & bourdant de ceux qui étoient bien veftus: & aux autres, il convenoit defferrer les dents de coufteaulx, & les chauffer & frotter au feu comme roydes & engellez... Si ne doubte point que ces* galois, *&* galoifes, *qui moururent en cet état, ne foyent martyrs d'amour*, &c. (*D. J.*)

GARNI, IE, adj. fe dit d'une épée dont la garde ou la poignée eft d'autre émail.

Marbeuf, d'azur à deux épées d'argent, *garnies* d'or, paffées en fautoir, les pointes en bas.

Poulet, en Angleterre, de fâble à trois épées d'argent, apointées, les gardes en haut, *garnies* d'or.

Ferrand, d'azur à trois épées d'argent, *garnies* d'or, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres pointes en bas, une fafce d'or brochante fur le tout. (*Pl. XI*, *fig.* 493--4--5.)

GEMELES, f. f. pl. fe dit des bâres que l'on porte par paires ou par couples fur un écu d'armoiries. Il porte de gueules, au chevron d'argent, trois bâres *gemeles* de fâble.

§ GÉNÉALOGIE, f. f. dénombrement d'aïeux, hiftoire fommaire des parens & alliés d'une famille noble, ou d'une maifon anciene, tant en ligne directe que collatérale.

On prouve fa nobleffe par fa *généalogie*, avant que d'être reçu chevalier des ordres du roi.

On fait encore des preuves de nobleffe par *généalogie*, pour jouir des honeurs de la cour.

On fait auffi des preuves de nobleffe par fa *généalogie*, lorfque l'on défire entrer dans les chapitres nobles, tels que ceux de Lyon, Brioude & Mâcon. On en fait pareillement pour l'ordre de faint Lazare, & pour l'école royale militaire.

Les demoifelles font des preuves de nobleffe pour entrer à Saint Cyr, & dans les chapitres de Neuville, en Breffe, d'Alix, en Lyonois; de Metz, *&c.*

Lorfque l'on fait une *généalogie* avec les formalités requifes, le préfenté doit mettre en évidence fon extrait baptiftaire, qui prouve qu'il eft fils de fon pere; fa filiation doit remonter de lui au pere, du pere à l'aïeul, de l'aïeul au bifaïeul, du bifaïeul au trifaïeul, du trifaïeul au quatrieme aïeul, du quatrieme aïeul au cinquieme aïeul, *&c.* felon l'exigence des cas.

Le préfenté doit mettre en évidence un arbre généalogique, où fe trouvent fes armoiries deffinées à chaque degré, & à côté les armoiries des meres.

A chaque degré, il faut au moins deux actes originaux, contrat de mariage & teftament; & s'il manque un contrat de mariage ou un teftament, il faut deux autres actes pour fuppléer à

chacun, soit extrait mortuaire, transaction, hommage, dénombrement de terre, acte d'acquisition de biens, *&c.*

Quand on fait une *généalogie* entiere d'une maison ou famille noble, on y met toutes les branches & rameaux qui en sont sortis; on suit, à chaque degré, ce qui se pratique pour entrer dans les ordres de chevalerie & chapitres nobles: on y ajoute les dates des contrats de mariage & testamens de tous les collatéraux mâles & femeles, tant ceux qui ont eu postérité, que ceux qui n'en ont point eu. On y doit mettre encore les dates des commissions, lettres & brevets des services militaires, les dates des morts des officiers tués dans les armées & des détails de leurs actions d'éclat; ce qui rend les *généalogies* historiques. On y met même les dates des mariages des filles, tant de celles qui ont eu postérité, que de celles qui n'en ont point eu, afin de connoître toutes les alliances. On y ajoute les noms de leurs maris & des pere & mere des ces maris.

On prétend que les *généalogies* par titres n'ont commencé à être en usage que vers l'an 1600. Auparavant on faisoit les preuves de noblesse par enquêtes. Les commissaires préposés pour les informations se transportoient sur les lieux où la famille résidoit, interrogeoient des vieillards, & en dressoient leur raport: ce qui se pratique encore dans l'ordre de Malte. Il est vrai que les commandeurs commissaires y font ajouter des titres originaux, qui établissent la filiation.

Le terme *généalogie* vient du latin *genealogia*, dérivé du grec γενεαλογία, qui a été fait de γένος, *genus*, race, lignée, & de λόγος, *sermo*, discours; ainsi ce terme veut dire un *discours fait sur une lignée*, sur une descendance de pere en fils.

GÉNÉALOGIQUE, (arbre) *stemma* dans Séneque & dans Juvénal, *stemmata quid faciunt?* Grande ligne au milieu de la table *généalogique*, qu'elle divise en d'autres petites lignes, qu'on nomme *branches*, & qui marquent tous les descendans d'une famille ou d'une maison; les degrés *généalogiques* se tracent dans des ronds rangés au dessus, au dessous, & aux côtés les uns des autres, ce que nous avons imité des Romains, qui les appeloient *stemmata*, d'un mot grec qui veut dire *une courone de branches de fleurs*. (*Voyez* au mot Arbre, l'*arbre* généalogique; *Voyez* aussi *la planche XXI.*)

Table généalogique, est la table des ancêtres de quelqu'un. On dispose ces tables en colonnes ou en arbres. (*Voyez* Arbre généalogique.)

GÉNÉALOGISTE, s. m. faiseur de généalogies qui décrit l'histoire sommaire des parentés & des alliances d'une persone ou d'une maison illustre, qui en établit l'origine, les branches, les emplois, les décorations. C'est une science toute moderne, faite par M. d'Hozier en France; c'est lui qui a débrouillé le premier les généalogies du royaume, & qui les a tirées des plus profondes ténebres.

D'Hozier (Pierre) dont il s'agit ici, étoit fils d'un avocat, & naquit à Marseille en 1592. Le pur hazard le jeta dans le goût des recherches généalogiques, lorsqu'il y pensoit le moins, & uniquement pour rendre service à M. de Créqui de Bernieulle, qui vouloit être au fait de sa généalogie. M. d'Hozier, après y avoir travaillé longtemps, publia pour son coup d'essai, la généalogie de la maison de Créqui-Bernieulle; le succès qu'il eut, fit sa réputation & sa fortune. Louis XIII lui conféra en 1641 la charge de juge d'armes de France, vacante par la mort de François de Chevrier de Saint Mauris, qui exerça le premier cette fonction en 1614; mais M. d'Hozier laissa son prédécesseur bien loin derriere lui, en réduisant la connoissance de tous les titres des nobles, en principes & en art. Alors la noblesse du royaume désira d'avoir une généalogie dressée de sa main; on lui remit les armes, les noms, les surnoms, & les contrats de chaque famille; à son travail prodigieux il joignoit une mémoire étonante en ce genre. M. d'Ablancourt disoit qu'il falloit qu'il eût assisté à tous les mariages & à tous les baptêmes du royaume. Louis XIV, à son avénement à la courone, avoit créé en sa faveur la charge de *généalogiste* de France, & lui donna en 1651 un brevet de conseiller d'état. Il mourut comblé de faveurs le premier décembre 1660, & laissa trois fils qui marcherent sur ses traces.

Louis Roger d'Hozier, son fils aîné, fut non seulement pourvu en 1666 de l'emploi de *généalogiste* & de juge d'armes de France, mais encore d'une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & du collier de l'ordre de saint Michel.

Louis Pierre d'Hozier, son second fils, eut les mêmes titres & les mêmes grâces.

Enfin Charles d'Hozier, autre fils de Pierre d'Hozier, trouva dans les mémoires de son pere, quantité de matériaux pour augmenter le nobiliaire de France, & dressa toutes les généalogies des maisons ancienes & illustres, sous le titre de Grande Nobiliaire, qu'il publia à Châlons. Il réduisit dans une forme nouvele les preuves de noblesse pour les pages du roi, ceux de ses écuries, & les demoiselles de saint Cyr. Sa majesté le gratifia des mêmes titres qu'avoient eu ses freres, & d'une pension de deux mille livres. M. le duc de Savoie l'honora de la croix de la religion, & des ordres militaires de saint Maurice & de Saint Lazare.

Parmi les *généalogistes* les plus acrédités, l'on peut mettre au premier rang, M. de Clérambault, spécialement chargé des généalogies & preuves des persones nommées chevaliers des ordres du roi.

Ainsi s'exprimoit M. le chevalier de Jaucourt. Il n'eût pas afoibli ces éloges, s'il avoit eu à parler de M. Cherin, aujourd'hui chargé de l'emploi de M. de Clérambault, & qui s'est fait dans ce genre une si haute réputation par ses connoissances immenses & par une intégrité redoutable à tous les usurpateurs.

GÉNÉROSITÉ (l'ordre de la) fut établi en 1665 par Charles-Émile, prince électoral de Brandebourg, dont il fit grand maître son frere l'élec-

teur Frédéric III de Brandebourg, qui devint roi de Pruſſe, en janvier 1701, & mourut en 1713.

La croix de cet ordre eſt d'or, à huit pointes pommetées, émaillée d'azur, rayonante aux angles, avec un médaillon au centre, chargé du mot *généroſité*. Cette croix eſt atachée à un ruban bleu. *Planche* (*XXIV*, *fig.* 24. *G. D. L. T.*)

GENETE, (l'ordre de la) fut inſtitué par Charles Martel, duc des François & maire du palais, l'an 732, en mémoire de la victoire qu'il remporta ſur Alderame, roi des Saraſins, dans un combat entre Tours & Poitiers, parce qu'entre les dépouilles priſes ſur les ennemis, on trouva une grande quantité de fourures de *genetes*.

Le collier, ſemblable à celui de l'ordre de l'Étoile, ſoutient, par trois petis chaînons, une *genete* aſſiſe ſur une terraſſe émaillée de fleurs. (*G. D. L. T.*)

GENTILHOMME, ſ. m. *nobilis*, *ſcutifer*. Un gentilhomme eſt un homme noble d'extraction, qui n'a pas été anobli par lettres du roi, ni par aucune charge.

Ce mot vient de *gentilis homo*, qui ſe diſoit chez les Romains d'une race de gens nobles, nés de parens libres, & dont les aïeux n'avoient point été eſclaves, ni repris de juſtice.

Quelques auteurs raportent que ſur le déclin de l'empire, il y eut deux compagnies de gens de guerre, l'une appelée *gentilium*, l'autre *ſcutarium*, & que de là ſont venus les noms de *gentilhomme* & d'*écuyer*.

D'autres font venir ce mot de *gentil*, parce qu'une action gentille ſignifioit une *action noble* & *mémorable*.

Paſquier croit que ces noms de *gentil* & d'*écuyer* nous ſont venus de la milice romaine. Ces *gentils* & *écuyers* étoient des ſoldats vaillans, auxquels on donnoit, en récompenſe de leurs actions, les dépouilles des ennemis. (*G. D. L. T.*)

GEORGE (ſaint) dit d'*Alga*. Ordre de chanoines réguliers, qui fut fondé à Veniſe par l'autorité du Pape Boniface IX en 1404. Barthelemi Colonna, Romain, qui prêcha l'an 1396 à Padoue & dans quelques autres villes de l'état de Veniſe, jeta les fondemens de cette congrégation. Les chanoines de ſaint *Georges* portent une ſoutane blanche, & par-deſſus une robe ou châpe de couleur bleue ou azur, avec le capuchon ſur les épaules. Le Pape Pie V les obligea en 1570 de faire profeſſion, & leur permit de précéder les autres religieux. Le monaſtere chef d'ordre eſt à Veniſe. Le Mire, *hiſt. ordin. monaſtic. lib.* I, *cap. v.* (*G*)

George (ſaint), c'eſt un nom donné à pluſieurs ordres tant militaires que religieux; il a pris ſon origine d'un ſaint fameux dans tout l'orient.

Saint *George* eſt particuliérement uſité pour déſigner un ordre de chevaliers anglois; mais on l'appele à préſent plus communément *l'ordre de la Jaretiere*.

Le roi Édouard VI, par un eſprit de réforme, fit quelque changement dans le cérémonial, les loix & l'habit de l'ordre; c'eſt lui qui a le premier ordoné qu'on n'appelât plus cet ordre *l'ordre de ſaint George*, mais *l'ordre de la Jaretiere*. *Chambers*.

George (l'ordre de ſaint) défenſeur de l'immaculée conception de la Vierge, inſtitué à Munich par Charles Albert, électeur de Baviere, le jour de la fête de ſaint *George*, de l'an 1729. La Pape Benoît XIII l'approuva.

Les chevaliers de cet ordre portent une croix à huit pointes, chargée au centre d'un ſaint *George* terraſſant le dragon; cette croix anglée de quatre diamans taillés en loſanges.

George (ordre de ſaint). Ordre militaire inſtitué en 1470 par Frédéric III, empereur & premier archiduc d'Autriche, pour veiller aux frontieres de Hongrie & de Bohême, contre les incurſions des Turcs.

Les chevaliers, avant leur réception, prouvoient quatre degrés de nobleſſe, tant paternels que maternels.

Le collier eſt une chaîne d'or, chargée du mot *labarum* en lettres détachées qui ſe ſuivent, commençant à dextre, *L*, *A*, *B*, *A*, *R*, *U*, *M*; & à ſéneſtre, *M*, *U*, *R*, *A*, *B*, *A*, *L*; un Saint *George* monté ſur un cheval, armé de toutes pieces, & terraſſant le dragon de ſa lance, eſt ataché au jambage du milieu de la lettre *M*, le tout d'or. (*Voyez Pl. XXV*, *fig.* 52. *G. D. L. T.*)

George, *dit* de Gênes (l'ordre de ſaint). On ignore la date de ſon inſtitution, & le nom du fondateur.

La marque de l'ordre eſt une croix tréflée, une courone ducale au milieu du croiſon ſupérieur. Cette croix eſt atachée par trois chaînons à une triple chaîne, le tout d'or. (*Voyez Pl. XXV*, *fig.* 54. *G. D. L T.*)

GERBE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) meuble d'armoiries, qui repréſente une *gerbe* de blé ou d'autres grains.

Liée, ſe dit d'une *gerbe*, lorſque le lien ou l'atache ſe trouve d'émail différent.

Beaurepaire de Cauvigny, proche Séez en Normandie, d'azur à trois *gerbes* de blé d'or.

Sevin, d'azur à une *gerbe* d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 456.)

GIBECIERE, ſ. f. eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Mouton, écartelé au premier & quatrieme, d'azur à la *gibeciere* d'or, au ſecond & troiſieme de gueules à trois oignons d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 548.)

§ GIRON, ſ. m. *gremium*, *ii*, figure en forme de triangle iſoſcele, c'eſt-à-dire, dont les deux côtés longs ſont égaux. (*Voyez Pl. IV*, *fig.* 219.)

D'Eſtampes de Valençay, à Paris, d'azur à deux *girons* d'or apointés en chevron; au chef d'argent, chargé de trois courones ducales de gueules.

GIRONÉ, adj. ſe dit de l'écu diviſé en ſix, huit, dix, ou douze parties triangulaires égales entr'elles, de deux émaux alternés. (*Voyez Pl. II*, *fig.* 61--2--3--4, & *Pl. XXXII*, *fig.* 45-6-7.)

Le *gironé* de huit pieces eſt formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé.

On ne nomme le nombre des *girons* que lorſqu'il y en a ſix, dix ou douze, parce que le véritable *gironé* eſt celui de huit, atendu qu'il réunit ſeul les quatre partitions de l'écu qu'on vient d'exprimer : en effet le *gironé* de ſix n'a qu'une partition vraie, qui eſt le parti ; les trois autres partitions y ſont fauſſes ; vous n'y trouverez, ni un vrai coupé, ni un vrai tranché, ni un vrai taillé. (*Voyez Pl. II, fig.* 61.) Le *gironé* de dix n'offre point de coupé (*Fig.* 62.) Le *gironé* de douze (*fig.* 63.) n'a proprement ni tranché, ni taillé. Le *gironé* de ſeize n'a que de fauſſes partitions. (*fig.* 64.) Auſſi pluſieurs auteurs diſent-ils *mal gironé de tant de pieces*, pour exprimer tout autre *gironé* que celui de huit. On prétend que la maiſon de Maugiron, qui porte *gironé* de ſix pieces d'argent & de ſâble (*fig.* 61) tire ſon nom de cette partition défectueuſe, *maugiron* ſignifiant *mal gironé*.

Il y a cependant une autre eſpece de *gironé*, même de huit, qui ſemble contrarier toutes ces idées ; aucune partition n'y eſt vraie, toutes ſont inclinées : elle offre aux ieux une ſorte de croix patée, coupée d'une croix de Saint André, rétrécie vers le centre, arondie vers les extrémités. Tel eſt le *gironé* d'or & de gueules de la maiſon de Bérenger ; on pouroit appeler cette eſpece de *gironé*, *gironé* oblique ou diagonal.

Le terme *gjroné*, ſelon quelques auteurs héraldiques, vient du mot *giron*, qui eſt le deſſus du tablier d'une femme, depuis le deſſus des genoux, juſqu'à la ceinture, lorſqu'elle eſt aſſiſe ; ou des robes longues des anciens, qui étoient larges par-en-bas & étroites vers la ceinture, & repréſentoient une eſpece de triangle à l'endroit que les Latins nommoient *gremium*.

Ce dernier ſentiment eſt l'avis de Ducange, qui dit que les habits longs de nos aïeux étroits en haut & larges en bas, étoient ainſi nommés *ex eo quod veſtis gyret & circuli formam efficiat*.

Pour nous, le *gironé* nous paroît reſſembler à une roue de caroſſe qu'on croit voir en mouvement, *quæ gyrat*, & dont les différens *girons* ſemblent être les rayons. Cette étymologie vaut peut-être bien les autres.

De Cugnac de Dampierre, en Périgord, *gironé* d'argent & de gueules.

De Bérenger de Gua, en Dauphiné, *gironé* d'or & de gueules.

De Maugiron de la Roche, dans la même province, *gironé* de ſix pieces d'argent & de ſâble. (*Pl. II, fig.* 61.)

Du Pugnos, *gironé* de dix pieces de gueules & d'or. (*Fig.* 62.)

Stuch, *gironé* de douze pieces de gueules & d'or. (*Fig.* 63.)

Bécourt, *gironé* de ſeize pieces d'argent & de gueules, à l'écu d'or en cœur. (*Fig.* 64.)

GIROUETTÉ, ÉE, adj. ſe dit d'un château, d'une tour, lorſqu'il y a une girouette ſur leur toit.

Quand les girouettes ont des armoiries peintes ou évidées à jour, on les nomme *panonceaux* ; c'étoient anciénement des marques d'anciene nobleſſe.

Les ſeigneurs qui permettent à leurs vaſſaux de mettre des girouettes ſur le faîte de leurs fiefs ou maiſons, ſont en droit d'exiger d'eux des droits ſeigneuriaux & l'hommage.

De Vieuxchaſtel de Kergriſt, en Bretagne, d'azur au château d'argent *girouetté* d'or. (*G. D. L. T.*)

GIVRE, ſ. f. grôſſe couleuvre à la queue tortillée ; il ne ſe dit guere qu'en terme de Blaſon : on dit *givre rampante*, lorſqu'elle eſt en faſce. On dit auſſi *guivre*. (*Voyez Pl. VII, fig.* 355, les armes de la ville de Milan ; ou plutôt *voyez* les trois *figures* 353--4--5, & appelez indifféremment l'animal que vous y verrez *couleuvre*, *biſſe*, *givre* ou *guivre*, car tous ces mots ſont ſynonymes.

GIVRÉ, ÉE, adj. On appele, en terme de Blaſon, *croix givrée*, celle qui eſt terminée en tête de givre ; mais on l'appele plus communément *gringolée*. (*Voyez Pl. IV, fig.* 182.)

Quelques-uns dérivent ce mot d'*anguis*, ſerpent ; & d'autres de *vivra*, en changeant la lettre *v* en *g*, & *vivre* de *vipera*. Ce ſont des étymologies.

GLAND, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente un *gland* de chêne ; il paroît toujours avec ſon gobelet ou ſa calote, & un petit bout de ſa tige qui eſt en haut.

Tigé & *feuillé*, ſe dit du *gland*, lorſque la tige eſt un peu alongée & garnie de feuilles.

Gaulmin de Montgeorge, en Bourbonois, d'azur à trois *glands* d'or.

Bocaud de Teyrand, de Jacou à Montpellier, d'azur à trois *glands* tigés & feuillés d'or, acompagnés en chef d'une étoile de même.

Quand le *gland* paroît la tige en bas, & le fruit en haut, on l'appele *renverſé*.

Du Cheſne, d'or à trois *glands* renverſés de ſinople, ſurmontés d'une étoile de gueules. (*Pl. XII, fig.* 629.)

GLOBE, ſ. m. meuble d'armoiries, qui repréſente le corps ſphérique du monde ; il paroît dans l'écu avec un cintre qui l'environe en maniere de faſce : du milieu de ce cintre, s'éleve une autre portion de cintre juſqu'à la ſuperficie ſphérique ; elle eſt terminée par une croiſete.

On dit *cintré*, du cintre, & *croiſé*, de la croiſete, lorſqu'ils ſont d'un autre émail que le *globe*. Le *globe* eſt auſſi un des ornemens extérieurs de l'écu.

La tiare papale eſt terminée par un *globe*, ainſi que les courones des autres ſouverains. (*Voyez Pl. XIII, fig.* 1, *& pl. XV, fig.* 15--6.)

Un *globe* à la main d'un prince ſur les médailles, ſignifie qu'il gouverne le monde, & par conſéquent il ne ſignifie rien.

De Montpeſat de Carbon, en Gaſcogne, écartelé aux premier & quatrieme de gueules à deux

balances d'or, aux deuxieme & troisieme de gueules au lion d'argent ; sur le tout, d'azur au *globe* d'or.

Courtenen, en Suisse, de gueules au *globe* cintré & croisé d'or. (*Pl. VII*, *fig.* 371.)

GONFANON, s. m. *vexillum*, *i*, meuble de l'écu qui imite une baniere d'église; il y a en bas trois pendans arondis en demi-cercles.

Le *gonfanon* représente, dit-on, la baniere de l'armée chrétiene, qui fut envoyée par le Pape Urbain II, vers l'an 1095, dans le temps de la premiere croisade, à Baudouin, comte de Boulogne & d'Auvergne, frere de Godefroi de Bouillon, comme à un défenseur zélé de l'église contre les infideles. (*Voyez Pl. XVIII*, *grand-chambellan*, *Charles Godefroi de la Tour d'Auvergne*, *duc de Bouillon*.) Parti sur le tout au premier des armes d'Auvergne, d'or au *gonfanon* de gueules, frangé de sinople. (*Voyez* aussi *Pl. IX*, *fig.* 489.)

Le *gonfanon* est ordinairement frangé d'un émail différent.

Ce mot peut venir de ce que le *gonfanon* est composé de plusieurs pieces pendantes, dont chacune se nomme *fanon*, de l'allemand *fanen*, une piece d'étofe.

De Dacqueville, seigneur de Dacqueville, en Normandie, d'argent, au *gonfanon* d'azur. (*G. D. L. T.*)

GORGÉ, ÉE, se dit d'un lion, d'un cygne, ou autre animal dont le cou est ceint d'une courone; auquel cas l'on dit que le lion est *gorgé* d'une courone ducale, &c.

GOUJON, s. m. poisson employé comme meuble dans quelques écus.

Goujon, d'azur à deux *goujons* d'argent, passés en sautoir, & en pointe une riviere de même. (*Pl. VII*, *fig.* 343.)

GOUSSET, s. m. piece en forme de pupitre, tiré de l'angle dextre ou sénestre du chef, descendant diagonalement sur le point du milieu de l'écu d'une autre piece semblable, & tombant perpendiculairement sur la base, piece rare dans le Blason & qui fut autrefois, dit-on, une flétrissure.

GOUTÉ, ÉE, adj. semé de goutes, en terme de Blason anglois, signifie un champ chargé ou arosé de goutes.

En blasonant, il faut exprimer la couleur des goutes, c'est-à-dire *gouté* de sâble, de gueules, &c.

Quelques auteurs veulent que les goutes rouges soient appelées *goutes de sang* ; les noires, *goutes de poix ;* les blanches, *goutes d'eau*. *Chambers*.

GRAND-CROIX, dans l'ordre de Malte, on donne ce nom aux piliers ou chefs des langues qui sont baillis conventuels, aux grands prieurs, aux baillis capitulaires, à l'évêque de Malte, au prieur de l'église, & aux ambassadeurs du grand maître auprès des souverains. (*Voyez* MALTE *ou* ORDRE DE MALTE. (*G*)

GRAPE DE RAISIN, s. f. meuble de l'écu qui représente une *grape de raisin* : elle paroît avec un peu de sa tige & pendante, de même qu'on la voit à la vigne.

On dit *tigé* d'une *grape de raisin* dont la tige est d'un émail différent.

De Brun, en Franche-Comté, d'or à trois *grapes de raisin* de pourpre, tigées de sinople.

Courtois, d'azur à trois *grapes de raisin* d'argent. (*Pl. VIII*, *fig.* 433.)

GRÊLÉ, adj. On appele courones *grêlées*, celles qui sont chargées d'un rang de perles grôsses & rondes, comme les courones des comtes & des marquis.

GRELOT, s. m. meuble d'armoiries.

Guichard, en Normandie, de sâble à trois *grelots* d'or, bouclés & bordés d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 601.)

GRENADE, s. f. représentation du fruit du grenadier ; ce fruit paroît dans l'écu comme une pomme ronde, avec une espece de courone à pointes en haut : au milieu est une ouverture oblongue où l'on aperçoit ses grains ; la tige se trouve en bas avec quelques feuilles.

Ouverte se dit de l'ouverture de la *grenade*, quand elle est d'émail différent.

De la Pommeraye de Kerembert, en Bretagne, de gueules à trois *grenades* d'or.

De Guiscard de Tilliers, en Normandie, de gueules à trois *grenades* d'or, tigées & feuillées de sinople. (*G. D. L. T.*)

Bonneau, d'azur à trois *grenades* feuillées & tigées de même, *ouvertes* de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 425.)

De Segent, d'argent à trois *grenades* flamboyantes de gueules, posées 2 & 1. (*Pl. X*, *fig.* 533.)

GRENOUILLE, s. f. insecte qui naît dans les marais, les rivieres & la mer. On en voit la représentation dans quelques écus.

Gaset du Fief du Fron, en Bretagne, d'argent à trois *grenouilles* de sinople.

Andelin, d'or à trois *grenouilles* de sinople. (*Pl. VII*, *fig.* 348.)

GRIFON, s. m. animal fabuleux, ayant la partie supérieure de l'aigle, & l'inférieure du lion; il paroît toujours rampant & de profil ; ce qui ne s'exprime point, parce que c'est sa position ordinaire.

De Sarron des Forges, en Beaujolois, d'argent au *grifon* de gueules. (*G. D. L. T.*)

Doujat, d'azur au *grifon* couroné d'or. (*Pl. V*, *fig.* 262.)

Les pates seules du *grifon* forment quelquefois les meubles d'un écu ; & lorsque les ongles sont d'un émail particulier, on dit *onglé* de tel émail.

De Bourdeilles, d'or à deux *pates de grifon* de gueules, onglées d'azur, & posées l'une sur l'autre. (*Pl. V*, *fig.* 263.)

Le *grifon* s'emploie de deux manieres dans le Blason ; ou comme meuble de l'écu ; nous venons d'en donner des exemples ; ou comme ornement extérieur de l'écu : en effet, les *grifons* servent souvent de supports aux armoiries. (*Voyez Pl. XXII*,

fig. 6. les armes de Melun, qui ont pour supports des *grifons*.

GRILLE, f. f. se dit de certains bâreaux qui sont à la visiere d'un héaume, & qui empêchent les ieux du chevalier d'être offensés.

Comme le héaume ou casque s'emploie de deux manieres; dans l'écu, à titre de meuble, & hors de l'écu, à titre d'ornement extérieur, il en est de même de la *grille*.

Meuble d'écu.

Bretin, de sâble, à trois roues perlées d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois héaumes ou casques d'argent, posés de profil, mais de maniere qu'on voit distinctement la *grille*. (*Pl. X*, *fig.* 525.)

Ornement extérieur. (*Voyez Pl. XII* dans le tableau d'en-bas, le casque du duc de Bretagne, & *Pl. XIV* les casques numérotés 3, 4, 5, 6, 7 & 8, & dont on voit les *grilles*.

On appele aussi *grille*, une porte à coulisse & grillée, qu'on peint quelquefois sur les écus. Les *fig.* 225--6, *pl. V* peuvent en donner quelque idée.

GRILLET, f. m. ou GRILLET, f. f. meuble qui représente un grelot ou une sonete ronde.

On voit des *grillets* en quelques écus, sur-tout aux colliers des lévriers, & aux jambes des oiseaux de proie. On les appele aussi *grillots*.

De Kermassement, en Bretagne, de sinople à trois *grillets* d'or.

Guichard, en Normandie, de sâble à trois grelots ou *grillets* d'or, bouclés & bordés d'argent. (*Pl.* XI, *fig.* 601.)

L'épervier de la *figure* 320, *pl. VI*, a aux jambes des *grillets* ou grelots.

GRILLETÉ, ÉE, adj. se dit d'un épervier, d'un faucon, ou d'autres oiseaux de proie, lorsque leurs grillets sont d'un autre émail que l'oiseau.

Leaulmont Puy-Gaillard, d'azur au faucon d'argent, perché, lié & *grilleté* de même.

Terson de Paleville, à Revel, proche Lavaur, d'azur au dextrochere d'argent, tenant un faucon de même, béqué & membré de gueules, chaperoné & *grilleté* d'or.

Le Tonelier de Breteuil, d'azur à l'épervier essorant d'or, longé & *grilleté* de même. (*Pl. IV*, *fig.* 31.)

GRINGOLÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix ou autre piece, dont les extrémités finissent en têtes de serpens.

Ce terme vient du mot *gringole*, dérivé de *gargouille*, qui signifie une *goutiere*, par où l'eau s'écoule, parce qu'autrefois les gargouilles étoient sculptées en têtes de serpens.

Pigeault de la Maliciere, en Bretagne, d'azur à la croix d'argent, *gringolée* d'or en maniere d'ancres. (*Pl. IV*, *fig.* 182.)

Kaër de Montfort, en Bretagne, de gueules à la croix d'hermine, ancrée & *gringolée* d'or.

GRUE, f. f. *grus*, *gruis*, oiseau que l'on représente dans l'écu de profil, la pate dextre levée, tenant un caillou que l'on nomme *vigilance*, & qui ne s'exprime que lorsqu'il est d'un émail différent.

On a prétendu que ces oiseaux, lorsqu'ils sont arivés en un lieu, y établissent un guet; que chacun d'eux y monte la garde à son tour; que celui qui est en faction pour éviter d'être surpris par le someil, se soutient sur un seul pied, & tient un caillou de l'autre, afin d'éveiller ses compagnons à la moindre apparence de danger, & même au moindre bruit.

C'est en effet dans cette situation que les *grues* sont représentées (*Pl. IV*, *fig.* 309.) dans les armes de Grieu qu'on blasone ainsi : De sâble, à trois *grues* d'argent, tenant chacune leur vigilance d'or. Les fâbles, soit historiques, soit physiques, se conservent encore mieux dans le Blason que par-tout ailleurs; &, d'après cette idée sur les *grues* qu'on suit dans le Blason, les héraldistes se croient bien autorisés à donner la *grue* pour un symbole de vigilance.

De Gruel du Villars, en Dauphiné, de gueules à la *grue* d'argent.

GUELLES, qu'on a dit autrefois pour *gueules*; couleur rouge, appelée ainsi de la gueule des animaux.

GUEULES, c'est la couleur rouge.

Le P. Monet dit que le mot de *gueules* dérive de l'hébreu *gulud* ou *rulidit*, petite peau rougeâtre qui paroît sur une plaie quand elle commence à se guérir : le P. Ménestrier dit que ces mots ne se trouvent point dans la langue hébraïque : mais cela n'est pas exactement vrai, car dans les langues orientales, comme l'hébreu, le chaldéen, le syriaque & l'arabe, on dit *gheld*, pour *cutis*, *pellis*, peau, d'où est venu le mot arabe *gulud* : & en général le mot de *gueules* signifie la *couleur rouge* chez la plupart des orientaux. Les Arabes & les Persans donnent ce nom à la rose.

D'autres, avec Nicod, dérivent le mot de *gueules* de *gula*, la gueule des animaux qui l'ont ordinairement rouge, ou du latin *cusculium*, qui est le *coccos* des Grecs ou la graine d'écarlate.

Dans la gravure, la couleur de *gueules* s'exprime par des hachures perpendiculaires, tirées du chef de l'écusson à la pointe. On la marque aussi par la lettre *G.*

Cette couleur représente la couleur du sang, le cinnabre & la vraie écarlate : c'est la premiere des couleurs qu'on emploie dans les armoiries; & elle marque une si grande distinction, que les ancienes loix défendoient à tout le monde de la porter dans les armoiries, à moins qu'on ne fût prince, ou qu'on n'en eût la permission du souverain.

Spelman, dans son *Aspilogia*, dit que cette couleur étoit dans une estime particuliere chez les Romains, comme elle avoit été auparavant chez les Troyens; qu'ils peignoient en vermillon les corps de leurs dieux, aussi-bien que de leurs généraux, le jour de leur triomphe. Sous le

gouvernement des consuls, les soldats étoient habillés de rouge, d'où étoit venu le nom de *russati*. Jean de Bado Aureo ajoute que la teinture rouge, appelée par les Grecs *phéniciene*, & par nous *écarlate*, fut adoptée d'abord par les Romains, pour empêcher que l'on ne s'éfrayât du sang qui découloit des plaies des blessés dans la bataille.

En effet, le rouge a toujours passé pour une couleur impériale, & les empereurs étoient toujours vêtus, chaussés & meublés de rouge. Leurs édits, dépêches, signatures & sceaux étoient d'encre & de cire rouges; c'est de là qu'est venu le nom de *rubrique*. *Diction. étymol. de Trév. & Chambers*.

Cet article, à quelques mots près, est resté tel qu'il étoit dans l'Encyclopédie.

De la Marche, seigneur du Baudrier, en Bretagne, de *gueules* au chef d'argent. (*Voyez Pl. I, fig.* 13.) Il y a plusieurs maisons qui portent de *gueules* tout pur, sans aucun meuble sur ce champ.

GUIDON, s. m. meuble de l'écu qui représente une sorte d'enseigne étroite, longue & fendue, ayant deux pointes; elle est atachée à un manche en forme de lance.

Baronat de Polienas, en Dauphiné, d'or à trois *guidons* d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

Vasselot, d'azur à trois étendards ou *guidons* d'argent, fûtés d'or, couchés dans le sens des bandes, 2 & 1.

GUIVRE, s. f. serpent ou bisse qui paroît dans l'écu avec un enfant à mi-corps, les bras étendus, issant de sa gueule.

Le duché de Milan, porte d'argent à une *guivre* d'azur, couronée d'or, issante de gueules. (*Voyez pl. VII, fig.* 355.)

Origine de ses armes.

On dit qu'Othon, vicomte de Milan, étant à la guerre de la Terre Sainte (sous Godefroi de Bouillon) combatit, pendant le siége de Jérusalem, Volux, amiral des Sarasins, qui défioit le plus vaillant des chevaliers chrétiens; & l'ayant tué, il prit, en signe de trophées & pour marque de sa victoire, le casque d'or de cet amiral, sur lequel étoit représenté un serpent qui dévoroit un enfant; il fit de ce cimier l'écu de ses armes.

GULPE, s. m. tourteau de pourpre qui tient le milieu entre le besan qui est toujours de métal, & le tourteau qui est toujours de couleur. On le nomme *gulpe*, pour ne le nommer ni *tourteau* ni *besan*, & le pourpre, qui est son émail propre, est pris par quelques persones, tantôt pour couleur, & tantôt pour métal. *Dict. de Trév. & Chambers*.

GUMENE, se dit de la corde d'une ancre, soit qu'elle soit d'un même émail que l'autre, ou d'un émail différent: d'azur à l'ancre d'or, la *gumene* de gueules. On dit aussi *gume*.

GUSE, s. f. se dit des tourteaux de couleur sanguine ou de laque. (*Voyez* TOURTEAU.)



HABILÉE,

HABILLÉ, ÉE, adj. se dit d'une figure humaine qui a ses vêtemens; on doit éviter de dire *vêtu* en pareil cas, parce que *vêtu* est un terme particulier de l'art héraldique, employé pour signifier un espace en forme de losange qui remplit le champ de l'écu, & où les quatre parties triangulaires des angles sont d'un autre émail.

Parée se dit d'une foi dont le vêtement est de différent émail.

Quelques auteurs se sont servis mal-à-propos du mot *habillé*, en parlant d'un navire qui a ses voiles; il faut dire *équipé*.

Asselaincourt de Gorse, en Lorraine, d'or à l'homme de carnation de profil, *habillé* d'une veste de gueules & d'un surtout d'azur, les bas d'argent, les souliers de sâble, arrêté sur une terrasse de sinople; un sanglier contourné de sâble, se présentant devant l'homme qui lui enfonce dans le gosier son épée de pourpre, garnie d'argent.

Wolefkeel, en Franconie, d'or à un homme passant de carnation, *habillé* de sâble, tenant de la main droite une branche de rosier, de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*Pl. VIII*, *fig.* 438.)

Andelberg, en Suede, d'argent, parti de gueules, à une femme de carnation *habillée* à l'allemande, les manches rebroussées, les mains posées sur le ventre, partie de l'une en l'autre. (*Fig.* 440.)

Lorsque les figures humaines, employées comme tenans ou supports dans les ornemens extérieurs de l'écu, ont des vêtemens, on les appele indifféremment *habillées* ou *vêtues*.

HACHE (ordre de la). Raymond Bérenger, quatrieme du nom, comte de Barcelone, & qui forma la seconde race des rois d'Aragon par son mariage avec l'héritiere de ce royaume, institua cet ordre en Catalogne vers l'an 1149, en mémoire du courage avec lequel les femmes avoient défendu, la *hache* à la main, la ville de Tortose; & comme en cette occasion, elles avoient surpassé les hommes en valeur, ce prince voulut qu'à l'avenir elles précédassent les hommes dans les cérémonies publiques, & il leur acorda divers priviléges atachés exclusivement à leur sexe.

HACHE, s. f. meuble de l'écu qui représente une coignée.

On nomme *doloire* une *hache* sans manche.

Hache consulaire est une petite *hache* à long manche, environée de faisceaux, le tout lié ensemble.

Hache d'armes; celle qui est large à dextre & pointue à sénestre, & dont le manche est arondi. Les anciens s'en servoient quand ils avoient brisé leurs lances.

Brie de Champrond, en Champagne, d'azur à deux *haches* adossées d'argent.

La Porte, Mazarin, de la Meilleraye, à Paris, d'azur à la *hache consulaire* d'argent, issante d'un faisceau d'or, lié du second émail; une fasce de gueules, chargée de trois étoiles du troisieme émail, brochante sur le faisceau. (*Pl. IX*, *fig.* 498.)

Jocet de la Charquetiere, en Bretagne, d'argent à deux *haches d'armes* de gueules, adossées; cinq mouchetures d'hermine de sâble entre les *haches d'armes*, trois en chef, deux en pointe.

Varennes, d'argent à deux *haches* d'azur, posées en sautoir, les têtes en haut. (*Pl. IX*, *fig.* 497.)

Renty, d'argent à trois fers de *hache*, nommés *doloires* ou *douloirs*, de gueules, les deux du chef afrontés. (*Pl. X*, *fig* 557.)

HACHEMENS, s. m. pl. se dit des liens des panaches à divers nœuds & lacets, & à longs bouts voltigeans en l'air. Les Allemands en lient leurs lambrequins, qui doivent être des mêmes émaux. On dit aussi *hanchemens*, & on y met une *h* par corruption: car *achemens* étoient autrefois synonymes à *ornemens*; & l'on entendoit par ce mot des lambrequins ou chaperons d'étofe découpés, qui envelopent le casque & l'écu, & qui sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries.

HACHURE, s. f. les *hachures* sont d'un grand usage dans le Blason, pour faire distinguer les différens émaux des écussons, sans qu'ils soient enluminés. (*Voyez* ÉMAIL & COULEUR.) Toutes les figures ombrées de ce livre sont gravées en *hachures*. (*Voyez les planches*, sur-tout la premiere, *fig.* 13--4--5--6--7.

HAIE, s. f. meuble de l'écu.

La Haye, d'argent à une *haie* de sinople, posée en fasce. (*Pl. XII*, *fig.* 625.)

HALLEBARDE, s. f. meuble d'écu.

Crenan, en Bretagne, d'argent à deux *hallebardes* rangées en pal, de gueules. (*Pl. X*, *fig.* 505.)

HAMÉIDE, s. f. piece faite en forme de trois fasces alezées c'est-à-dire qui ne touchent point les bords de l'écu; elle est rare en armoiries.

Les auteurs sont partagés sur l'étymologie de ce mot; les uns croient que *haméide* vient de la maison de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une fasce alezée de trois pieces, laquelle, selon Upton, représente une piece d'étofe découpée.

D'autres disent que c'est une bariere à jour de trois pieces, semblable à celles qui traversent les

grands chemins pour avertir les paſſans de payer des droits de péage.

D'autres enfin ſont dans l'opinion que les *haméides* repréſentent des chantiers propres à ſoutenir des toneaux dans les caves, leſquels chantiers ſont nommés *hames* en Flandre, mot emprunté de *hama* ou *hamula*, qu'on a dit dans la baſſe latinité, pour ſignifier une bouteille ou vaſe à mettre du vin.

Le P. Ménétrier dit que dans le même pays les maiſons bâties de bois s'appelent *hames*, à cauſe des pieces de bois qui les traverſent, & que de ce mot *hames* vient celui de *haméides*, à cauſe que les maiſons qui les compoſent ſont ordinairement bâties de cette ſorte.

Quoi qu'il en ſoit, on peut prendre une idée fort exacte de ce qui s'appele *haméide* en Blaſon, en jetant les ieux ſur la *figure* 605, *pl. XI.* armes de Halney, du Hainaut, d'or à une *haméide* de gueules.

D'Auberticourt, en Hainaut, d'hermine à une *haméide* de gueules.

Baudin de Salonne, en Lorraine & en Barois, d'azur à une *haméide* d'or, acompagnée de trois macles de même.

HARPE, ſ. f. inſtrument de muſique, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Davy, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *harpes* de même. (*Pl. X. fig.* 532.)

Herpont, en Lorraine, d'azur à trois *harpes* d'argent.

Touchard, dans l'Orléanois, d'azur à la *harpe* d'argent.

Du Perron, d'azur au chevron d'argent, acompagné de trois *harpes* d'or.

HARPYE, ſ. f. animal fabuleux ayant le buſte d'une jeune fille & le reſte du corps ſemblable à l'aigle.

Calois de Meſville, à Paris, de gueules, ſemé de fleurs de lis d'argent, à une *harpye* de même.

Boudrac, d'or à une *harpye* de gueules. (*Pl. XI*, *fig.* 592.)

HAUSSÉ, ÉE, adj. ſe dit d'une faſce, ou d'une autre piece, quand elle eſt plus haute que ſa poſition ordinaire.

De Roſtaing, en Forez, d'azur à une faſce *hauſſée* d'or, acompagnée en pointe d'une roue de même.

HAUTE, adj. ſe dit d'une croix qui paroît longue, le croiſillon ou ſa traverſe étant élevé.

Bignon de Blanſy de l'Islebelle d'Hadricourt, à Paris, d'azur à la croix *haute* d'argent, acolée d'un pampre de vigne de ſinople, poſée ſur une terraſſe de même, & cantonée de quatre flammes d'or. (*G. D. L. T.*)

Bec de lievre, en Normandie, de ſâble à deux croix *hautes*, tréflées, au pied fiché d'argent, acompagnées en pointe d'une coquille de même. (*Pl. IV*, *fig.* 183.)

HAUTE ſe dit encore de l'épée droite.

HAUTES PUISSANCES, titre donné par toutes les cours de l'Europe aux États-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appele, en s'adreſſant à eux, *Hauts & Puiſſans Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *Leurs Hautes Puiſſances*.

HAUTESSE, ſ. f. titre d'honeur qu'on donne au grand ſeigneur. Nos rois l'ont reçu; mais il n'a guere été d'uſage que ſous la ſeconde race.

HÉAUME ou CASQUE, ſ. m. meuble d'armoiries.

Bretin, de ſâble, à trois roues perlées d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois *héaumes* de profil d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 525.)

HÉRAUT, un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciénement un officier de guerre & de cérémonies, qui avoit pluſieurs belles fonctions, droits & privilèges.

Ducange tire ce mot de l'allemand *héere-ald*, qui ſignifie *gendarme*, ſergent d'armes ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidele à ſon ſeigneur : ce ſont-là les deux étymologies les plus vraiſemblables.

On diviſoit ces officiers de guerre & de cérémonies en roi d'armes, *hérauts*, & pourſuivans. Le premier & le plus ancien s'appeloit *roi d'armes*. Les autres étoient ſimplement *hérauts*, & l'on donnoit le nom de *pourſuivans* aux ſurnuméraires.

Les *hérauts*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les diſtinguoient. Montjoie Saint-Denis étoit le titre affecté au roi d'armes; les autres portoient le nom de provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leurs cottes d'armes de velours violet cramoiſi, chargées devant & derriere de trois fleurs de lis d'or, de brodequins pour les cérémonies de paix, & de botes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres, ils portoient une longue robe de deuil traînante, & tenoient à la main un bâton, qu'on appeloit *caducée*, couvert de velours violet, & ſemé de fleurs de lis d'or en broderie.

Pluſieurs auteurs ont décrit fort au long les fonctions, droits & privilèges de nos anciens *hérauts d'armes*, en paix & en guerre; mais nous ne raporterons ici que quelques-unes des particularités ſur leſquelles ils s'acordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dreſſer des armoiries, des généalogies, des preuves de nobleſſe, de corriger les abus & uſurpations des courones, caſques, timbres & ſupports; de faire dans leurs provinces les enquêtes néceſſaires ſur la nobleſſe, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur ſervir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de ſignifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeler tant l'aſſaillant que le tenant, & de partager également le ſoleil aux combatans à outrance. Ils publioient auſſi la fête

de la célébration des ordres de chevalerie, & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des rois, & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour pleniere, où ils appeloient le grand maître, le grand panetier, le grand bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obseques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honeur, comme sceptre, courone, main de justice, &c.

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs persones alors étoient sacrées, comme celles des ambassadeurs.

Le jour d'une bataille, ils assistoient devant l'étendard, faisoient le dénombrement des morts, redemandoient les prisoniers, sommoient les places de se rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouveles dans les cours étrangeres alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans. Nous voyons par les anciens livres de romancerie, & par l'histoire des rois qui ont précédé saint Louis, qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme des vils messagers, dont on se servoit en toutes sortes d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les trouverres & chanterres sur la préséance. Pour établir contr'eux leur dignité, ils produisirent un titre par lequel Charlemagne leur acordoit des droits excessifs, & c'étoit un faux titre; cependant ils parvinrent insensiblement à s'acréditer, à obtenir des privileges, & à composer leur corps de gens nobles; mais, dit Fauchet, „ ce corps s'est abâtardi par aucuns qui y „ sont entrés, indignes de telle charge, & par le „ peu de compte que les rois & princes en ont „ fait, principalement depuis la mort d'Henri II; „ quant à l'occasion des troubles, les cérémonies „ ancienes furent méprisées, faute d'en entendre „ les origines. „ Depuis il n'a plus été question du corps des *hérauts*.

Il ariva seulement que lorsque Louis XIII vint en 1621 dans les provinces méridionales de son royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveler l'anciene formalité suivante, qui est aujourd'hui entiérement abolie.

Lorsqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme suspect, un *héraut d'armes* se présentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: „ A „ toi Isaac ou Jacob tel, le roi, ton souverain „ seigneur & le mien, t'ordone de lui ouvrir, & „ de le recevoir comme tu le dois, lui & son „ armée: à faute de quoi, je te déclare criminel „ de lêse-majesté au premier chef, & roturier, toi „ & ta postérité; tes biens seront confisqués, tes „ maisons rasées, & celles de tes assistans. „

Le même Louis XIII, en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes*; ce *héraut* devoit présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III, gouverneur des Pays-Bas. C'est-là la derniere déclaration de guerre qui se soit faite par un *héraut d'armes*; depuis ce temps on s'est contenté de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'est en partie les trompetes & les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

Si quelqu'un est curieux de plus grands détails, il peut consulter Ducange, au mot *Heraldus*; le *Glossar. Archæolog.* de Spelman; Jacob Spencer *de Art. heraldica*, Francof. 2 vol. *in-fol.* la *Science héraldique* de Vulson de la Colombiere; Fauchet, *Traité des Chevaliers*; André Favin, *Théâtre d'honeur*; & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris, 1610, *in*-12. (*D. J.*)

HÉRAUTS D'ARMES. Leur college, qu'on appele en anglois *thé herald's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois sont assez instruits des généalogies du royaume; ils tienent regiître des armoiries des familles, reglent les formalités des couronemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les distingue en trois classes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *pursevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms*; le premier qui s'appele le *Garter* fut institué par Henri V, pour assister aux solemnités des chevaliers de la Jaretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de se rendre à Windsor afin d'y être installés, & pour poser les armes au dessus de la place où ils s'asseyent dans la chapelle: c'est encore lui qui a le droit de porter la jaretiere aux rois & princes étrangers, qui sont choisis membres de cet ordre; enfin c'est lui qui regle les funérailles solemneles de la grande noblesse: sa création étoit autrefois une espece de couronement acompagné des formalités du regne de la chevalerie: il est obligé, par son serment, d'obéir au souverain de l'ordre de la Jaretiere en tout ce qui regarde sa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoissance exacte de la noblesse, & instruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le Blason; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuser qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne soit contraint en justice à déposer contre lui.

Clarencieux & Norroy, les deux autres *hérauts d'armes* sont appelés *hérauts provinciaux*, parce que la jurisdiction de l'un est bornée aux provinces qui sont au nord de la Trent, & l'autre a dans son district celles qui se trouvent au midi; ils ordonent les funérailles de la petite noblesse, savoir, des baronets, chevaliers & écuyers: ils sont tous deux créés à peu près comme le Garter, avec le pouvoir, par patentes, de blasoner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme simplement *heralds* sont au

nombre de six, distingués par les noms de Richemont, de Lancaster, de Chester, de Windsor, de Sommerset & d'Yorck. Leur office est d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ses ordres, d'assister aux solemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les poursuivans, au nombre de quatre, s'appelent *blue mantles* ou *manteaux bleus*, *rouge-croix*, *rouge-dragon* & *port-cullice*, en françois, *porte-coulisse*; probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouissoit autrefois. Outre ces quatre poursuivans, il y en a deux autres qu'on appele *poursuivans extraordinaires*.

Le collége des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honeurs, parce qu'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes, & templi honoris æditui*. Ils assistent le grand maréchal dans sa cour de chevalerie, qui se tient ordinairement dans la salle des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte d'armes. Il faut qu'ils soient, à l'exception des poursuivans, *gentlemen* de naissance; & les six *hérauts* sont faits écuyers, *squiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du roi; mais le Garter a double salaire, outre certains droits à l'installation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HÉRISSON, s. m. petit animal qui a la tête, le dos & les flancs couverts d'aiguillons ou de pointes assez semblables aux épines.

Il paroît dans l'écu, marchant, & differe du porc-épic, en ce que ce dernier est plus haut sur ses jambes, & en ce qu'il a ses piquans beaucoup plus longs.

Le *hérisson* a la faculté de se mettre en boule, ce qu'il fait quand il ne peut se sauver à la course; alors il paroît, comme une châtaigne armée de ses piquans, & ses ennemis ne peuvent l'ataquer.

Hericy de Montbray, de Fierville, en Normandie, d'argent à trois *hérissons* de sâble.

HÉRISSONÉ, adj. ne se dit que d'un chat ramassé & acroupi.

HERMINE (ordre de l') *ordo velleris Pontici*, nommé aussi l'*ordre de Bretagne*, parce qu'il fut institué ou renouvelé par Jean IV, duc de Bretagne, dit *le vaillant* & *le conquérant*. Les uns placent cette institution vers l'an 1365, les autres en 1381.

Le collier de l'ordre étoit formé de deux chaînes, sur lesquelles il y avoit des épis deux à deux, passés en sautoirs: au milieu de cette chaîne double étoit suspendue, par trois petits chaînons, une *hermine* courante sur une terrasse émaillée de fleurs, le tout d'or, & au dessous, sur un listel, étoit en émail la devise: *A ma vie*; devise de laquelle, ainsi que de beaucoup d'autres, on ne sait ni le vrai sens ni l'à-propos. (*Voyez la planche XXVI, fig. 66.*)

Hermine (ordre de l'). Nom d'un ordre de chevalerie, institué en 1464 par Ferdinand, roi de Naples. Du collier qui étoit d'or, pendoit une *hermine*, avec cette devise: *Malo mori quam fœdari. J'aime mieux mourir que d'être souillée.* Pontanus en parle au livre premier de la *Guerre de Naples*.

Hermine, s. m. fourure blanche, chargée de mouchetures de sâble.

On nomme *contre-hermine* un champ de sâble semé de mouchetures d'argent.

On donnoit autrefois le nom d'*Hermins* aux Arméniens, parce que l'Arménie est un pays abondant en *hermines*, & que l'on y faisoit un grand trafic de ces peaux.

Quinson de Verchieres, en Bresse, plein *d'hermine*.

Le duché de Bretagne & la maison de Sainte Hermine portent aussi tout *hermine*.

La maison de Bailleul, parti d'*hermine* & de gueules. (*Pl. I, Fig.* 25.)

Plomet, tiercé en chevrons, d'argent, de sâble & d'*hermine*. (*Fig.* 36.)

Carbonel en Normandie, coupé, cousu de gueules & d'azur, à trois tourteaux d'*hermine*. (*Fig.* 42.)

Catel, coupé de gueules & d'*hermine*, au lion de l'un en l'autre. (*Fig.* 43.)

Kerouser, en sautoir de gueules & d'*hermine*, le gueules chargé d'un lion d'argent. (*Pl. II, fig.* 59.)

Chambray, en Normandie, d'*hermine* à trois tourteaux de gueules.

Hermine, s. f. animal différent de la fourure.

Mutel, de gueules à trois *hermines* d'argent. (*Pl. XII, fig.* 618.)

HERMINÉ, ée, adj. une croix *herminée* est une croix composée de quatre mouchetures d'hermine.

Il faut remarquer que dans de telles armes, les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raison que ni la croix ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

La Colombiere, dans son *Blason*, appele ces sortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillem les appele une *croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix*. Les quatre mouchetures d'hermine, dont le sautoir dentelé est cantoné dans les armes de Bertin (*Pl. IV, fig.* 191.) peuvent être considérées comme formant une croix *herminée*.

Courg de Saint Albans d'azur à trois fleurs de lis, *herminées*.

HERMINITE. Ce mot paroît un diminutif d'hermine, & devroit naturélement signifier *petite hermine*; mais il signifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire est seulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs se servent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaûne tacheté de noir; mais les François lui donnent un nom plus juste, en l'appelant *or semé d'hermines de sâble*.

HÉRON, s. m. oiseau aquatique & sauvage, ayant le cou long, un grand bec & les jambes hautes; il paroît arrêté dans l'écu.

De la Mare du Theil, en Normandie, d'azur au *héron* d'argent.

Bouquart, en Lorraine, à un *héron* d'argent, béqué & membré d'or, acompagné de trois annelets aussi d'argent, deux en chef, un en pointe.

§ HERSE, f. f. meuble de l'écu qui représente un instrument propre à renverser les terres sur les grains, pour les couvrir après qu'ils ont été semés.

Des Hayes de Gassard, en Normandie, d'azur à trois *herses* d'or.

Morienville, d'azur à la *herse* d'or. (*Pl. V*, *fig.* 226.)

HERSE-SARASINE, f. f. meuble d'armoiries fait de cinq ou six pals alezés & aiguisés en bas, avec cinq traverses posées horizontalement, jointes avec des clous aux intersections, & un anneau au milieu de la traverse supérieure.

La *herse-sarasine* représente une porte faite en treillis, suspendue en haut avec une corde, & qu'on fait tomber par deux coulisses dans les cas de surprise; & lorsque la porte d'une ville de guerre est rompue, elle sert à fermer le passage aux ennemis.

D'Apelvoisin, vicomte de Ferré, seigneur de la Jouviniere, en Bretagne, de gueules à la *herse-sarasine* d'or.

On donne aussi quelquefois à la *herse-sarasine* le nom de *coulisse*, ou du moins ces deux meubles de l'écu se ressemblent beaucoup.

Vieille-Maison, d'azur à la *coulisse* ou à la *herse* d'or. (*Pl. V*, *fig.* 225.)

HERSÉ, ÉE, adj. se dit d'un château, d'une tour, d'une porte, dont la herse-sarasine est abatue.

De Tourteville, en Lorraine, d'azur à la tour d'argent, *hersée* de sâble.

HEURTES, f. m. pl. ce sont deux tourteaux d'azur que quelques armoristes ont ainsi appelés pour les distinguer des tourteaux des autres couleurs.

Les armoristes anglois distinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conséquence des noms qui leur convienent; ceux des autres nations se contentent d'appeler ceux-ci simplement *tourteaux d'azur*; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajouter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils sont.

HIE, f. f. *fistuca*, *æ*, meuble de l'écu en forme de fusée alongée, terminée par deux lignes courbes, dont les bouts finissent en pointe, avec deux annelets saillans vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à sénestre en bas.

La *hie* est rare dans les armoiries.

Damas, d'argent à la *hie* de sâble, acompagnée de six roses de gueules en orle. (*Pl. XI*, *fig.* 578.)

HIRONDELE, f. f. meuble de l'écu qui représente cet oiseau.

Les *hirondeles* peuvent être de différens émaux dans l'écu.

De Gironde de Monclara, en Guienne, d'or à trois *hirondeles* de sâble, deux afrontées en chef, l'autre éployée en pointe.

Arondel, en Angleterre, d'argent à sept *hirondeles* de sâble, posées trois, trois & un.

HOMME, f. m. Les figures humaines sont employées de deux manieres dans les armoiries.

Ou comme meubles de l'écu.

Wolefkeel, en Franconie, d'or à un *homme* passant de carnation, habillé de sâble, tenant de la main droite une branche de rosier, de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*Pl. VIII*, *fig.* 438.) *Voyez* aussi *fig.* 437--9.440--1--2--3. des *hommes* à cheval, des femmes, des enfans, enfin des figures humaines sous toutes les formes.

Ou comme ornemens extérieurs de l'écu.

Des figures humaines de toutes les formes sont employées comme tenans ou supports. (*Voyez Planche XV*, *fig.* 2, 8, 11. *& Planche XXII*, *fig.* 1--2.)

HOUSEAUX, f. m. pl. HOUSETES, f. f. pl. espece de guêtres ou de botines, sont quelquefois employées comme meuble d'armoiries.

Artier, d'azur au chevron acompagné de trois *houseaux* ou *housetes*, le tout d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 457.)

HOUSSÉ, ÉE, adj. se dit d'un cheval qui a sa housse.

HOUSSETE, f. f. même chose que *houseaux* & *housetes*, espece de botine en usage autrefois parmi les militaires. On en voit dans quelques écus.

Houssete est un vieux mot gaulois, d'où l'on a fait *houseau*, *heuse*, dérivé de *hosellum*, diminutif de *hosa*, qui vient de l'allemand *hose*, botine.

De la Heuse de Baudran, en Anjou, d'or à trois *houssetes* de sâble.

HOUSSILLES, f. f. pl. brodequins ou bas de chausses. Il n'est d'usage que dans l'art héraldique. (*Voyez* HOUSEAUX.)

HOUX, f. m. arbuste, dont la feuille toujours verte est armée, sur les bords, de longues pointes.

La Villeléon, en Bretagne, d'argent à un *houx* de sinople, au chef de sâble, frété d'or.

HUBERT (l'ordre de saint). Ordre de chevalerie, institué par Girard V, duc de Juliers, en 1473, pour rendre grâces à Dieu des victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis; il le mit sous l'invocation de *saint Hubert*, évêque de Liége.

On croit que cet ordre s'éteignit en 1487.

La croix de l'ordre étoit patée, émaillée d'azur, ornée de douze diamans & de huit perles, & anglée de vingt rayons d'or ondoyans & droits alternativement, cinq à chaque angle; au centre étoit une médaille d'or en ovale couché, où étoit représenté *saint Hubert* à genoux devant une croix entre les bois d'un cerf.

La devise, *in fide sta firmiter*, étoit autour de la médaille.

Les chevaliers portoient un ruban rouge en écharpe, où pendoit cette croix. (*Planche XXIII*, *fig.* 19.) (*G. D. L. T.*)

HUCHET, f. m. petit cor de chasse qui sert

à appeler les chiens. Il paroît dans l'écu ſans atache.

Huchet vient du vieux verbe *hucher*, qui a ſignifié *appeler*, lequel étoit dérivé, ſelon Ducange, de *hucciare*, mot de la baſſe latinité qui avoit la même ſignification.

Dieu préſerve, en chaſſant, toute honête perſone,
D'un donneur de *huchet*, qui mal-à-propos ſone.

De Bernard de Javerſac, d'Aſtruge, de Monſanſon, à Paris, d'or à trois *huchets* de gueules.

Dans la *figure* 534, *planche X*, il n'y a qu'à ſuppoſer les trois cors de chaſſe ſans leurs ataches; on aura trois *huchets*.

HURE, ſ. f. tête du ſanglier; elle paroît de profil dans l'écu; elle eſt ſouvent de ſâble, & quelquefois d'un autre émail.

Roſnivinen, d'argent à la *hure* de ſanglier de ſâble, flamboyante de gueules. (*Pl. V*, *fig.* 269.)

Défendue ſe dit de la défenſe ou dent du ſanglier; *alumé*, de ſon œil, lorſqu'il eſt de différent émail: *hure* ſe dit encore de la tête du ſaumon & de celle du brochet.

Pulhoſen, en Baviere, d'or à une *hure* de ſanglier de ſâble, le boutoir vers le chef *défendu* d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 589.)

De Gueyton de la Duchere, de Châteauvieux, de Fromentes, en Bourgogne & en Breſſe, de gueules à une *hure* de ſanglier d'or.

Dumouchet de la Moucheterie, au Perche, d'argent à trois *hures* de ſanglier de ſâble.

Aubry de Caſtelnau de Lazenay, en Berry, d'argent à une *hure* de ſanglier de ſâble, alumée & défendue du champ de l'écu; au chef denché d'azur, chargé de trois roſes d'or.

Bernier de Racecourt, en Lorraine, d'azur à la faſce d'argent, acompagnée en chef d'une *hure* de ſaumon d'or, & en pointe d'une clef du ſecond émail.

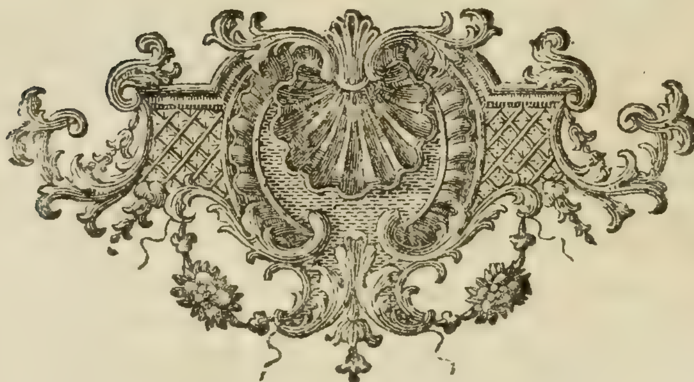
De Tourtenoutre de Penaurin, de Kermarchan, en Bretagne, d'argent à trois *hures* de brochet d'azur.

HYDRE, ſ. f. eſpece de dragon qui paroît dans l'écu avec ſept têtes, la plus baſſe pendante à un ſeul filament.

Les poëtes ont feint que l'*hydre* avoit ſept têtes, & qu'à meſure qu'on en coupoit une, il en croiſſoit une autre.

Joyeuſe, palé d'or & de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *hydres* d'or.

De Belſunce de Caſtelmoron, en Biſcaie, d'argent à une *hydre* à ſept têtes de ſinople.



JACQUES DE L'ÉPÉE (saint). Nom d'un ordre militaire & hospitalier établi en Espagne, sous le regne de Ferdinand II, roi de Léon & de Galice.

L'époque de cette institution n'est pas parfaitement connue. Les uns la raportent à l'an 1161; d'autres à 1170; d'autres enfin à 1175. En conséquence de cette incertitude, l'ordre de Calatrava & l'ordre de *saint Jacques* disputent entr'eux d'anciéneté. Le plus grand nombre des auteurs est favorable sur ce point à l'ordre de Calatrava, dont on raporte assez communément l'institution à l'année 1158.

L'objet de l'établissement de l'ordre de *saint Jacques* fut d'arrêter les courses des Maures qui troubloient les pélerins de *saint Jacques* de Compostelle. D'abord treize chevaliers s'engagerent par un vœu solemnel à garder les chemins & à les rendre libres & sûrs. Des chanoines de saint Éloi avoient un hôpital sur la route; ces gentilshommes leur proposerent de s'unir à eux; l'union se fit, l'ordre se forma, & il fut confirmé en 1172, selon les uns, en 1175, selon les autres.

En 1493, Ferdinand & Isabelle réunirent à leur courone la dignité de grand maître, ce qui fut confirmé en 1523 par le Pape Adrien VI. Les rois d'Espagne conservent avec soin ce titre de grand maître de l'ordre de *saint Jacques*, comme un des plus beaux droits de leur courone, à cause des revenus qu'il leur procure, & des riches commanderies dont il leur donne la disposition. Le nombre des chevaliers est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands s'empressant d'y être reçus à cause des commanderies auxquelles ils esperent parvenir, & des priviléges considérables dont cet ordre jouit dans tout le royaume, mais particuliérement en Catalogne.

Les chevaliers font preuve de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel. Il faut de plus qu'ils n'aient eu parmi leurs ancêtres, ni juifs, ni sarasins, ni hérétiques, ni aucune persone reprise par l'inquisition.

Les novices sont obligés de faire le service de la marine pendant six mois sur les galeres, & de demeurer un mois dans un monastere. Autrefois ils étoient véritablement religieux; ils faisoient vœu de chasteté; ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéissance & de fidélité conjugale; ils y joignent, depuis l'an 1652, le vœu de défendre l'Immaculée Conception de la Vierge. Leur habit de cérémonie est un manteau blanc avec une croix rouge sur la poitrine. Cet ordre est le plus considérable des trois grands ordres d'Espagne.

Ses ancienes armes étoient d'or, à une épée de gueules, chargée en abîme d'une coquille de même, & portoient ces mots pour devise: *Rubet ensis sanguine Arabum*. Aujourd'hui c'est une croix en forme d'épée, dont le pommeau est fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs de lis. On croit que ces fleurs de lis qui se rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Espagne, sont un monument de reconoissance des secours que les François donnerent souvent aux Espagnols contre les Maures.

La marque de cet ordre est différente en Espagne & en Portugal; en Espagne, c'est un collier à trois chaînes d'or, jointes à un chaînon, d'où pend une épée de gueules à poignée & garde fleuronées, la pointe en bas, l'épée chargée en haut de la lame d'une coquille d'argent. (*Voyez la planche XXIII*, *fig.* 13.)

La marque de ce même ordre en Portugal, est une croix de gueules fleurdelisée à l'antique au pied fiché; elle est suspendue à une chaîne d'or. (*Voyez la planche XXVI*, *fig.* 80. *G. D. L. T.*)

JACQUES (saint) *hôpital saint Jacques*. Il a été fondé par des bourgeois de Paris vers la fin du douzieme siecle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres patentes de Louis X. En 1321, le Pape Jean XXII reconoissant le droit de patronage & d'administration laïque que les fondateurs de cette maison s'étoient réservé à eux & à leurs successeurs, voulut, par une bulle donnée en faveur de cet établissement, qu'on construisît une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle fût desservie par quatre chapelains; il décida que l'un d'eux, sous le nom de *trésorier*, ordoneroit de toutes les choses ecclésiastiques & autres qui concerneroient l'office divin seulement; qu'il auroit charge d'âmes des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur administreroit les sacremens; que ce trésorier rendroit compte tous les ans aux administrateurs; que ceux-ci présenteroient au trésorier des persones capables de remplir les chapellenies, & que la trésorerie venant à vaquer, un des chapelains seroit présenté par les administrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de trésorier. Une bulle de Clément VI confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la suite; mais quatre seulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'institution étoit l'hospitalité envers les pélerins de *saint Jacques*; mais elle y a toujours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre sexe. En 1676, on tenta de réunir cette maison à l'ordre hospitalier de saint Lazare: mais en 1698, le roi anéantit l'union

faite : depuis ce temps, l'administration & l'état de l'hôpital *saint Jacques* ont été un sujet de contestations qui ne sont pas encore terminées. Un citoyen honête avoit proposé de ramener cet établissement à sa premiere institution ; mais il ne paroît pas qu'on aît goûté son projet. *Voyez*, parmi les différens mémoires qu'il a publiés sous le titre de *Vues d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit. (*Article resté.*)

JAMBE, s. f. meuble d'écu. (*Voyez* les armes de Cossa & de Courtin. *Pl. IX*, *fig.* 449--50.)

JANVIER (l'ordre de saint) fut institué le 2 juillet 1738 par Charles, infant d'Espagne, roi de Jérusalem & des deux Siciles.

La croix de cet ordre a huit pointes pommetées, & quatre fleurs de lis dans les angles, le tout d'or, émaillé de blanc ; au centre est l'image de *saint Janvier*, évêque, avec ses ornemens pontificaux, la mitre sur la tête, la main dextre levée comme pour donner la bénédiction, tenant de la main sénestre sa crosse ; il paroît à mi-corps, naissant ou mouvant de plusieurs nuées : sur le revers est une médaille émaillée d'azur ; au centre on voit un livre d'or, chargé de deux buretes de gueules, & acompagné de deux palmes de sinople.

Le collier est une chaîne, & des trophées de crosses & de croix longues passées en sautoirs, entremêlées de fleurs de lis, le tout d'or.

Les chevaliers portent sur leurs habits un large ruban bleu céleste, où est atachée cette croix. (*Voyez la planche XXV*, *fig.* 55. *G. D. L. T.*)

JARETIERE, s. f. lien avec lequel on atache ses bas.

L'ordre de la *jaretiere* est un ordre militaire institué par Édouard III en 1350, sous le titre des *suprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la* jaretiere.

Cet ordre est composé de vingt-six chevaliers ou compagnons tous pairs ou princes, dont le roi d'Angleterre est ou le chef, ou le grand maître.

Ils portent à la jambe gauche une *jaretiere* garnie de perles & de pierres précieuses, avec cette devise, *honni soit qui mal y pense*.

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une société qui a son grand & son petit sceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un gréfier, un roi d'armes & un huissier.

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des sous-chanoines, des porte-verges, & vingt-six pensionaires ou pauvres chevaliers.

L'ordre de la *jaretiere* est sous la protection de saint George de Cappadoce, qui est le patron tutélaire d'Angleterre.

L'assemblée ou chapitre des chevaliers se tient au château de Windsor, dans la chapelle de saint George, dont on voit le tableau peint par Rubens, sous le regne de Charles I, & dans la chambre du chapitre, que le fondateur a fait construire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie sont la *jaretiere* enrichie d'or & de pierres précieuses, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours ; aux fêtes & solemnités, ils ont un surtout, un manteau, un grand bonet de velours, un collier de GGG, composé de roses émaillées, &c.

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de saint George émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier, qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public sans la *jaretiere*, sous peine de dix sous, huit deniers qu'ils sont obligés de payer au gréfier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jaretiere* est de tous les ordres séculiers le plus ancien, & le plus illustre qu'il y ait au monde. Il a été institué 50 ans avant l'ordre de saint Michel de France, 83 ans avant celui de la toison d'or, 190 ans avant celui de saint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant.

Depuis son institution, il y a eu huit empereurs & vingt-sept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes souverains étrangers, qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient sur son origine : on raconte communément qu'il fut institué en l'honeur d'une *jaretiere* de la comtesse de Salisbury, qu'elle avoit laissé tomber en dansant, & que le roi Édouard ramassa : mais les antiquaires d'Angleterre les plus estimés traitent ce récit d'historiete & de fâble.

Cambden, Fern, &c. disent qu'il fut institué à l'occasion de la victoire que les Anglois remporterent sur les François à la bataille de Créssi : selon quelques historiens, Édouard fit déployer sa *jaretiere* comme le signal du combat ; & pour conserver la mémoire d'une journée si heureuse, il institua un ordre dont il voulut qu'une *jaretiere* fut le principal ornement, & le symbole de l'union indissoluble des chevaliers. Mais cette origine s'acorde mal avec ce qu'on va lire ci-dessous.

Le P. Papebroke, dans ses *Analectes* sur saint George, au troisieme tome des *Actes des saints* publiés par les Bollandistes, nous a donné une dissertation sur l'ordre de la *jaretiere*. Il observe que cet ordre n'est pas moins connu sous le nom de *saint George* que sous celui de la *jaretiere* ; & quoiqu'il n'ait été institué que par le roi Édouard III, néanmoins, avant lui, Richard I s'en étoit proposé l'institution du temps de son expédition à la terre sainte (si l'on en croit un auteur qui a écrit sous le regne d'Henri VIII) ; cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas sur quoi cet auteur fonde son opinion, & que, mal-gré presque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette institution en 1350, il aime mieux la raporter avec Froissard, à l'an 1344 ; ce qui s'acorde beaucoup mieux avec l'histoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une assemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette assemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jare-*

tiere, il s'ensuivra que cet ordre subsistoit dès l'an 1344; par conséquent l'origine que lui ont donnée Cambden, Fern & d'autres, est une pure supposition, car il est constant que la bataille de Créssi ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'août. Comment donc Édouard auroit-il pu instituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la classe des choses possibles? Ou s'il a retardé jusqu'en 1350 à l'instituer en mémoire de la victoire de Créssi, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'usage commun de ces sortes d'établissemens, qui suivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne seroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là sauver la gloire d'Édouard, & tourner du côté de l'honeur une action qui n'eut pour principe que la galanterie? Ce prince fut un héros, & nous le fit bien sentir; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ses foiblesses. En tout cas, si la *jaretiere* de la comtesse de Salisbury est une fâble, la *jaretiere* déployée à la bataille de Créssi pour signal du combat, est une nouvele historique.

En 1551, Édouard VI fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le composa en latin, & l'on en conserve encore aujourd'hui l'original écrit de sa main; il y ordona que l'ordre ne seroit plus appelé *l'ordre de saint George*, mais celui de la *jaretiere*; & au lieu du portrait de saint George suspendu ou ataché au collier, il substitua l'image d'un cavalier portant un livre sur la pointe de son épée, le mot *protectio* gravé sur l'épée, *verbum Dei* gravé sur le livre, & dans la main gauche une boucle sur laquelle est gravé le mot *fides*. *Larrey*.

On trouvera une histoire plus détaillée de l'ordre de la *jaretiere* dans Cambden, Dawson, Heland, Polydore Virgile, Heylin, Legar, Glover & Favin.

Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des descriptions des cérémonies usitées à l'installation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Cîteaux, nommé *Mendocius Valetus*, a composé un traité intitulé *la jaretiere*, ou *speculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis sous le titre de *Catéchisme de l'ordre de la jaretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur sens moral. (*Article resté*.)

JAVELOT, f. m. (*Voyez* le deuxieme & le troisieme quartier des armes de la maison O-Brien. (*Pl. XI*, *fig.* 599.)

JEAN ET DE SAINT THOMAS (l'ordre de saint), en Portugal, institué en l'année 1254. Les chevaliers peuvent se marier; leur croix est patée de gueules & chargée au centre sur un médaillon des images de *saint Jean* & de *saint Thomas*, à côté l'un de l'autre. (*Voyez la planche XXIV*, *fig.* 33. *G. D. L. T.*)

Jean de Latran (l'ordre de saint), dit de l'*Éperon*, à Rome, fut institué par le Pape Pie IV, en l'année 1560. Ceux qui sont reçus dans cet ordre, de même que les chevaliers de Notre-Dame de Lorete, ne font aucune preuve de noblesse ni de service militaire. La croix est à huit pointes; entre les deux pointes d'en-bas est ataché un éperon: au centre de cette croix, sur un médaillon, est l'image de *saint Jean Baptiste*, sur une terrasse de sinople, & entouré de la légende, *Ordinis institutio* M. D. L. X. Sur le revers se trouvent deux clefs pafsées en sautoir, surmontées d'une tiare, & pour légende, *Præmium virtuti & pietati*. (*Voyez la planche XXVII*, *fig.* 82. *G. D. L. T.*)

JÉSUS-CHRIST (ordre de). Nom d'un ordre de chevalerie, institué en 1320 à Avignon par le Pape Jean XXII. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or de même façon; les émaux étoient différens de ceux de la croix de l'ordre de Christ en Portugal. (*Voyez* Christ. Favin, *théât. d'hon. & de chevalerie*.)

Jésus et Marie, ordre de chevalerie connu à Rome du temps du Pape Paul V, qu'on croit en avoir été l'instituteur vers le commencement du dix-septieme siecle. Par les loix de cet ordre, que l'on a encore, il est ordoné que chacun des chevaliers portera un habit blanc dans les solemnités, & qu'il entretiendra un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état ecclésiastique. Ces chevaliers portoient une croix bleue céleste, sur laquelle étoient écrits les noms de *Jésus & Marie*. Le grand maître étoit choisi par le chapitre, parmi trois chevaliers que le Pape proposoit. On pouvoit entrer dans l'ordre sans faire de preuves, mais à condition de fonder une commanderie de deux-cents écus de rente, dont le fondateur pouvoit jouir lui-même pendant sa vie, & qui, après sa mort, apartenoit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equestr.* (*Articles restés*.)

IMMORTALITÉ, f. f. bûcher du phénix, nommé ainsi du mot *immortel*, parce que, selon la fâble, il se dresse lui-même son bûcher, bat des ailes dessus pour l'alumer, s'y consume, & il naît de sa cendre un ver d'où se forme un autre phénix.

On n'exprime, ou du moins on n'est obligé d'exprimer l'*immortalité*, en blasonant, que lorsqu'elle est d'un autre émail que cet oiseau.

Feyne de Lavanne, à Paris, d'argent au phénix de sâble, sur son *immortalité* de gueules.

Malet de Lusart, d'azur à un phénix sur son *immortalité*, regardant le soleil, le tout d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 315.)

ISALGUE, f. f. fleur en forme de cinq trefles, à queues alongées, dont les bouts traversent une portion de cercle qui imite un croissant renversé.

Isalguier de Moussens, à Toulouse, de gueules à la fleur d'*isalgue* d'argent.

ISSANT, te, adj. se dit d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal qui paroît sur un chef, sur

une fasce, &c. & qui ne montre que la tête & une petite partie du corps.

Servient, d'azur à trois bandes d'or, au chef cousu du champ, chargé d'un lion *issant* du second. (*Pl. V*, *fig.* 249.)

Pour connoître la différence, ou du moins une des principales différences du lion *issant* au lion naissant, il ne faut que jeter les ieux sur la *fig.* 248.

Varnier, d'azur au lion *naissant* d'or, au chef d'argent, chargé de trois croissans de gueules.

Cette différence consiste en ce que le lion *issant* sort du chef, ou du moins de la partie supérieure de l'écu, au lieu que le lion *naissant* prend sa naissance vers le milieu du champ de l'écu.

De Monteynard de Montfrin, de la Pierre de Chastelard, en Languedoc & en Dauphiné, de vair au chef de gueules, chargé d'un lion *issant* d'or. *Issant* peut se dire encore d'un lion, ou d'un autre animal sortant d'une maison, d'un bois, &c.

Il se dit aussi d'un enfant qu'une guivre semble dévorer; mais on ne se sert de ce terme que lorsque l'enfant est d'un autre émail que la guivre.

De Colas de Tenax, de Couyeres, de Gasfé, en Normandie, d'argent à la guivre de sâble, *issante* de gueules, au chef de même, chargé de trois roses du champ.

La ville de Milan, à une givre ou guivre d'azur, couronée d'or, à l'enfant *issant* de gueules.

§ JUMELLE, s. f. fasce formée de deux bureles. (*Voyez fig.* 137, *pl. III.*)

La *jumelle* occupe dans l'écu un espace égal à la fasce; cet espace se divise en trois parties égales posées horizontalement: la partie du milieu est le fond de l'écu qui marque le vide entre les deux bureles, dont la *jumelle* est formée.

Ainsi on n'appele point *jumelles* au pluriel les deux bureles égales & séparées par un intervalle égal à leur largeur, mais ces deux bureles, jointes avec cet intervalle, ne forment qu'une seule *jumelle*.

Il peut n'y avoir qu'une seule *jumelle* dans l'écu; en ce cas, on la place au milieu de l'écu, comme une seule fasce; mais le plus ordinairement les *jumelles* se trouvent au nombre de deux ou trois dans l'écu, & alors elles sont placées à la même distance les unes des autres que le seroit un pareil nombre de fasces; c'est ce qu'on peut voir en comparant la *figure* 137, avec la *figure* 127, *pl. III.*

Les *jumelles* se placent non seulement en fasce, mais aussi en bande, en sautoir, &c. Quand elles sont autrement qu'en fasce, on en exprime la position en blasonant.

Landois, sieur d'Hérouville, en Normandie, de gueules à deux *jumelles* d'or.

De Gouffier de Thois, en Picardie, d'or à trois *jumelles* de sâble. (*Pl. III*, *fig.* 137.)

JUMELÉ, adj. De même que de fasce (*fig.* 126--7, *pl. III.*) on fait fascé, (*fig.* 128.) & de bureles (*fig.* 129.) on fait burelé; de même aussi de *jumelles* (*fig.* 137.) on fait *jumelé*, & il se dit d'un sautoir, d'une bande, d'une fasce, & d'un chevron de deux jumelles.

Gaëtan ou Gaëtani, maison catalane d'origine, dont étoit le Pape Boniface VIII, & qui prit ce nom de Gaëtan ou Cajetan, parce que les premiers de cette famille qui s'établirent en Italie, demeurerent d'abord à Gaëte ou Cajete, porte d'argent, à deux ondes *jumelées* ou une jumelle ondée d'azur en bande.



LACS D'AMOUR, f. m. on prononce *las d'amour*, meuble de l'écu qui repréfente un cordon entrelâcé circulairement, dont les bouts traverfent les centres, l'un à dextre, l'autre à féneftre ; ce meuble eft ordinairement pofé en fafce.

Damours de Saint Martin, de Liffon en Normandie, d'argent à trois *lacs d'amour* de sâble.

Courdemanche, en Normandie, de gueules à trois *lacs d'amour* d'or, pofés en pal deux & un.

Les *lacs d'amour* font auffi des ornemens extérieurs de l'écu & fervent de lambrequins. On en trouve auffi dans les colliers des ordres. Les lambrequins de l'écu des veuves font un cordon en *lacs d'amour*. (*Voyez Pl. XXVII*, *fig. derniere*.) L'ordre de Cypre ou de Lufignan, dit de l'*épée*, a pour collier un cordon rond de foie blanche noué en *lacs d'amour*. (*Voyez Pl. XXVI*, *fig. 76.*)

LAMBEL, f. m. piece d'armoiries formée d'un filet ordinairement à trois pendans, quoiqu'on en voie quelquefois jufqu'à fix dans quelques écus : dans ce cas, il eft néceffaire d'en exprimer le nombre ; quand il n'y en a que trois, on peut indifféremment en exprimer ou n'en pas exprimer le nombre ; car il ne faut pas croire qu'un excès d'exactitude en blafonant, foit un défaut. Le *lambel* fe pofe horizontalement en chef, fans toucher les extrémités de l'écu.

Ses proportions font une demi-partie des fept pour la hauteur du *lambel*, dont le tiers de cette demi-partie pour la tringle, les deux autres tiers pour la faillie des pendans qui finiffent en queue d'aronde. Sa longueur horizontale eft de trois parties des fept en la fuperficie fupérieure. (*Voyez Pl. XXXIII*, *fig.* 5.)

Ce meuble d'armoiries eft quelquefois de face ; on en exprime alors la pofition.

Le *lambel* eft le plus fouvent une brifure, il fert à diftinguer les cadets des grandes maifons.

Le mot *lambel* vient du vieux françois *label*, qui fignifioit un *nœud de rubans*, lequel s'atachoit au cafque, couvroit l'écu & pofoit fur fa partie fupérieure ; il fervoit à diftinguer les enfans de leur pere, parce qu'il n'y avoit que ceux qui n'étoient point mariés qui en portaffent ; ce qui a donné occafion d'en faire les brifures des armoiries des premiers cadets,

De la Saudrays de Keroman, en Bretagne, d'argent au chef de sâble, chargé d'un *lambel* d'or.

Dufos de Mery, de la Taulle, de la Chambellane, d'Ullé, à Paris, d'or à trois pals de gueules, au *lambel* d'argent brochant.

De Mauffabré des Genets, à Loches en Touraine, d'azur au *lambel* d'or en fafce.

Monfrain de Fouarnez, d'azur au *lambel* d'or pofé en fafce. (*Pl. VIII*, *fig.* 392.)

On peut voir auffi le *lambel* d'argent d'Orléans, pofé en chef, qui eft la place la plus ordinaire du *lambel*. (*Pl. XVII*, *fig.* 3.)

LAMBREQUINS, LAMBEQUINS ou LAMEQUINS, f. m. pl. Les *lambrequins* repréfentent des morceaux d'étofe découpés qui defcendent du cafque & acompagnent l'écu pour lui fervir d'ornemens ; ils doivent être des mêmes émaux que le champ de l'écu & des pieces qui s'y trouvent.

On ne voit plus guere de *lambrequins* ni de cafques fur les armoiries depuis environ un fiecle ; on y a fubftitué des courones.

Quelques hérauts ont nommé *volets* les *lambrequins*, parce qu'ils voltigeoient au gré du vent, lorfque les anciens chevaliers combatoient dans les joûtes & tournois. D'autres les ont nommés *feuillards*, parce qu'ils leur paroiffoient reffembler à des feuilles d'acanthe ; on les a même nommés *acanthes* & *feuillages* ; & dans la fuite, lorfque les plumes ont remplacé les feuillages, on les a nommés *panaches* ou *pennaches*, *plumages*, *hachemens*, &c.

Le P. Ménestrier, en fon livre intitulé : *Origine des ornemens des armoiries*, édition de 1680, *p.* 41. dit que le mot *lambrequins* vient du latin *lemnifcus*, qui fignifie en terme propre ces rubans volans, dont les courones de feuilles de laurier & de chêne des anciens étoient liées.

On peut voir les volets ou *lambrequins* du duc de Bourbon & du duc de Bretagne (*Pl. XII*, dans le tableau d'en-bas). Ceux du cafque ou timbre des armes de France (*Pl. XV*, *fig.* 2.) & la maniere de pofer les *lambrequins* fur les écus, 1°. des chevaliers créés par lettres ; 2°. des nobles & gentilshommes ; 3°. des anoblis (*Pl. XXVII*, *fig.* 12--3--4.)

LAMPASSÉ, ÉE, adj. fe dit de la langue des lions & des autres animaux.

On n'exprime ordinairement le *lampafsé* que quand il eft d'un émail différent de celui du corps de l'animal.

Daubigné, de gueules au lion d'hermine, armé, *lampafsé* & couroné d'or.

Luxembourg, d'argent au lion de gueules, armé, *lampafsé* & couroné d'azur, la queue fourchée, nouée & paffée en double fautoir. (*Pl. V*, *fig.* 241.)

Charolois, de gueules au lion la tête contournée d'or, armé & *lampafsé* d'azur. (*Fig.* 242.)

De Beauvau, d'argent à quatre lionceaux de gueules, armés, *lampafsés* & couronés d'or. (*Ibid. Fig.* 250.)

De Bretigny, en Bourgogne, d'or au lion dra-

goné de gueules, armé, *lampassé* & couroné d'argent. (*Fig.* 252.)

Testu de Balincourt, d'or à trois lions léopardés de sâble, armés & *lampassés* de gueules, l'un sur l'autre, celui du milieu contre-passant. (*Fig.* 254. *Voyez* aussi le lion de gueules, armé, *lampassé* & couroné d'azur, la queue fourchée, nouée & passée en sautoir, dont est chargé l'écusson d'argent posé sur le tout dans les armes de Montmorenci. *Pl. VI*, *fig.* 307.)

LANCE (*Hist. de la Chevalerie*). Du temps de l'anciene chevalerie, le combat de la *lance* à course de cheval étoit fort en usage, & passoit même pour la plus noble des joûtes. Un chevalier tient ce propos à son adversaire dans le roman de *Florès de Grece* : „ Pendant que nous sommes à cheval, & „ que les *lances* ne nous peuvent manquer, éprou„ vons-nous encore quelque temps, étant, comme „ il m'est avis, le plaisir de la course à *lance*, trop „ plus beau que le combat à l'épée. „ C'est pour cette raison que la *lance* afranchissoit l'épée, & que l'épée n'afranchissoit pas la *lance*. On ne parloit dans les récits de joûtes que de *lances* à outrance, *lances* à fer émoulu, *lances* courtoises, *lances* mousses, *lances* frétées & mornées ; ces dernieres étoient des *lances* non pointues, qui avoient une frete, morne ou anneau au bout.

De cette passion qui régnoit alors, de montrer à la *lance* sa force & son adresse, vinrent ces expressions si fréquentes dans les livres de chevalerie, faire un coup de *lance*, rompre des *lances*, briser la *lance*, baisser la *lance*. Cette derniere expression signifioit, *céder la victoire*, & nous le disons encore en ce sens au figuré.

Cependant tous les combats d'exercices & d'amusemens à la *lance* cesserent dans ce royaume par l'accident d'un éclat de *lance* qu'Henri II reçut dans l'œil le 29 juin 1559, en joûtant contre le comte de Montgomery. On sait que ce prince en mourut onze jours après.

Enfin l'usage de la *lance* qui continuoit à la guerre, perdit toute sa gloire à la journée de Pont-Charra, où Amédée, duc de Savoie, fut défait par Lesdiguieres l'an 1591. Voyez-en les raisons dans Mézeray, *tome III*, *p.* 900. Et si vous voulez connoître les avantages & les défauts de cette anciene arme de cavalerie, George Basta, Walhausen, & sur-tout Montecuculli, vous en instruiront. (*D. J.*)

Lance, s. f. meuble d'armoiries qui représente la *lance* dont on se servoit autrefois, à la guerre & aux joûtes des anciens tournois.

De Villeneuve de Trans, de Vence en Provence, de gueules, freté de six *lances* d'or, les claire-voies remplies chacune d'un écusson de même ; sur le tout un d'azur, chargé d'une fleur de lis du deuxieme émail. Cet écusson, chargé d'une fleur de lis, est une concession de Louis XII. (*Pl. IX*, *fig.* 502.)

LANGUE, dans l'ordre de Malte ; c'est le nom général qu'on donne aux huit divisions des différens pays ou nations qui composent l'ordre des chevaliers de Malte. Voici leurs noms & le rang qu'on leur donne : la *langue* de Provence, la *langue* d'Auvergne, la *langue* de France, celles d'Italie, d'Aragon, d'Angleterre, d'Allemagne & de Castille. Ainsi il y a trois *langues* pour le royaume de France, deux pour l'Espagne, une pour l'Italie, autant pour l'Angleterre & pour l'Allemagne. Chaque *langue* a son chef, qu'on nomme *pilier*.

LANGUÉ, ée, adj. se dit de la langue de l'aigle & de celle des autres oiseaux, lorsqu'elles se trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Langué se dit aussi du grifon quand sa langue est d'émail différent, parce qu'il a la partie supérieure de l'aigle.

Langué se dit encore de la bisse & de quelques autres reptiles, lorsque leur langue est de différent émail.

De Contades, à Paris, originaire d'Anjou, d'argent à l'aigle d'azur, au vol abaissé, *languée* & membrée de gueules.

Binot de Touteville, à Paris, d'azur à la bisse d'argent, *languée* de gueules.

C'est ce qui s'appele *lampassé* pour les lions, lionceaux, léopards & autres quadrupedes.

LAPIN, s. m. animal qui paroît courant.

Ménage fait venir ce mot de *lepinus*, diminutif de *lepus*, *leporis*, lievre.

Dufresche de la Villeorien, en Bretagne, d'argent à trois *lapins* courans de sâble.

D'Aydie, de gueules à quatre *lapins* d'argent, courans l'un sur l'autre. (*Pl. VI*, *fig.* 298.)

LARME, s. f. meuble dont la partie supérieure, en pointe & ondoyante, s'élargit & se termine en forme ronde en bas.

Les *larmes* représentent les goutes d'eau qui coulent des ieux lorsque l'on pleure ; elles désignent l'affliction & la douleur. On en met sur les ornemens d'église destinés pour les services des morts, dans les pompes funebres, sur les catafalques, tombeaux & mausolées.

D'Amproux de la Messaye, en Bretagne, de sinople à trois *larmes* d'argent.

Turmenies de Nointel, d'azur à trois *larmes* d'argent, surmontées d'une étoile d'or. (*Pl. XII*, *fig.* 630.)

LAURIER, s. m. arbrisseau à feuilles longues & pointues, dont la tige paroît unie & sans nœuds.

Le *laurier* est le symbole de la victoire ; les Romains en couronoient ceux qui recevoient les honeurs du triomphe.

Apollon & les divinités qui président aux arts libéraux, ont des courones de *laurier* pour signifier que les ouvrages de génie sont consacrés à l'immortalité, dont le *laurier* est le symbole, parce qu'il conserve sa verdure mal-gré les rigueurs de l'hiver.

De Launay, seigneur de Launay-Ravilly, en Bretagne, d'argent au *laurier* de cinq rameaux de sinople.

Meſſemé, de gueules à ſix feuilles de *laurier* d'or, poſées en roſe. (*Pl. VIII*, *fig.* 404.)

Lazare (prêtres de ſaint) nommés auſſi *Lazariſtes*, clercs ſéculiers d'une congrégation inſtituée en France dans le dix-ſeptieme ſiecle, par M. Vincent de Paule. Ils prenent leur nom d'une maiſon qu'ils ont dans le fauxbourg ſaint-Denis à Paris, qui étoit autrefois un prieuré ſous le titre de *Saint Lazare*. Ils ne font que des vœux ſimples, & ils peuvent en être entiérement diſpenſés au beſoin. Leur inſtitut eſt de former des miſſionaires & des directeurs capables de conduire les jeunes eccléſiaſtiques dans les ſéminaires, dont pluſieurs en France ſont confiés à leurs ſoins. Leur maiſon de *Saint Lazare* où réſide le général, eſt auſſi une maiſon de force pour renfermer les jeunes gens dont les débauches & la mauvaiſe conduite obligent leurs parens de ſévir contr'eux. Ces prêtres dirigent auſſi quelques cures en France, entr'autres celles de Verſailles & des Invalides, de Fontainebleau, &c.

Lazare, (les ordres royaux, hoſpitaliers & militaires de ſaint) *& de Notre-Dame de Mont Carmel*.

L'ordre de *Saint Lazare* eſt le plus ancien ; on prétend qu'il fut inſtitué à Jéruſalem, par les Chrétiens d'occident, en l'année 1119, pour recevoir les pélerins qui venoient viſiter les ſaints lieux, les ſecourir & les protéger.

Ces chevaliers s'établirent en France, ſous le regne de Louis VII, dit *le jeune*. Ce prince leur donna la terre de Boigny à une lieue au midi d'Orléans; ils y firent leur réſidence, & y tinrent leurs chapitres.

Le Pape Alexandre IV confirma l'ordre des chevaliers de *Saint Lazare* ſous la regle de ſaint Auguſtin, par une bulle donnée à Naples le 11 avril 1255.

Philippe IV, dit *le Bel*, acorda des lettres de ſauve-garde & de protection à cet ordre, au mois de juillet 1308.

Philippe V, dit *le Long*, maintint le grand maître & les chevaliers dans la poſſeſſion de la haute & baſſe juſtice de Boigny, par arrêt du 14 août 1317.

Il y eut une bulle du Pape Pie V, qui commence par les mots *Sicuti bonus agricola*, en faveur de ces chevaliers: elle fut donnée à Rome le 7 des calendes de février 1567.

L'ordre de *Notre-Dame de Mont Carmel* fut inſtitué par Henri IV ; ce monarque écrivit au Pape Paul V à ce ſujet; le Pontife lui envoya une bulle datée du 16 février 1607, par laquelle il approuvoit l'intention du roi, qui fit expédier à Philibert de Nereſtang, chevalier de ſon ordre, capitaine de ſes gardes, le 4 avril 1608, des lettres patentes pour la grande maitriſe; il préta ſerment de fidélité à Fontainebleau, le 30 octobre ſuivant.

Les ordres de *Saint Lazare & de Notre-Dame de Mont Carmel* furent unis enſemble le lendemain 31 octobre de ladite année 1608.

Ces ordres furent confirmés par lettres patentes de Louis XIV, du mois d'avril 1664.

Un arrêt du grand conſeil du même roi, daté du premier mars 1698, maintient les chevaliers royaux, hoſpitaliers & militaires de *Saint Lazare & de Notre-Dame de Mont Carmel*, dans les priviléges qui leur ont été acordés par les Papes, & particuliérement Pie V & Paul V, de poſſéder & de jouir des penſions ſur toutes ſortes de bénéfices.

Louis XV donna un édit au mois d'avril 1722, portant confirmation deſdits ordres dans leurs biens, droits & priviléges; un autre édit le 15 juin 1767, pour l'adminiſtration deſdits ordres, & ſa majeſté les confirma au mois de ſeptembre 1770.

La marque diſtinctive des ordres de *Saint Lazare & de Notre-Dame de Mont Carmel* eſt une croix à huit pointes, émaillée de pourpre & de vert alternativement, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis de même.

Le ruban eſt de pourpre moiré, paſſé à la boutoniere de leur habit.

Les commandeurs portent une ſemblable croix atachée à un large ruban de même couleur paſſé au cou, laquelle pend ſur la poitrine.

Ils mettent les uns & les autres une grande croix à huit pointes, pourpre & verte, derriere l'écu de leurs armoiries.

Monſeigneur le comte de Provence, grand maître & chef général, (actuélement Monſieur) tint chapitre le mardi 19 avril 1774, dans la maiſon des peres miſſionaires qui deſſervent l'égliſe paroiſſiale de S. Louis de Verſailles, & ordona avec l'agrément du feu roi ſon aïeul, à tous les chevaliers & commandeurs profès, de porter journélement une croix verte à huit pointes, couſue ſur leurs habits, & dans les cérémonies ſur leurs manteaux.

Deviſe de ces ordres, *dieu & mon roi*.
Souverain chef & protecteur, le Roi.
Grand maître & chef général, Monſieur.
Un Régent & adminiſtrateur de l'ordre.

Grands officiers commandeurs.

Un chancelier, garde des ſceaux.
Un prévôt, maître des cérémonies.
Un procureur général.
Un gréfier, ſecrétaire général.

Autres officiers.

Un intendant.
Un généalogiſte.
Un héraut, roi d'armes & garde armorial.
Deux huiſſiers.
Un agent, principal commis du grêfe & prépoſé à la garde des archives.
Un hiſtoriographe.

Hiſtoire des ordres royaux, hoſpitaliers & militaires de Saint Lazare de Jéruſalem & de Notre-Dame de Mont Carmel, impreſſion du Louvre, 1

vol. *in* 4°. édition de 1772, par M. Gautier de Sibert, de l'académie des belles lettres, historiographe desdits ordres. On trouve dans cet ouvrage tous les réglemens, édits & déclarations qui concernent l'ordre de *Saint Lazare* & celui *de Notre-Dame de Mont Carmel*.

Il y a une édition de cette histoire en deux volumes *in* 12. imprimée la même année. (*Voyez Planche XXIII*, *fig. 6.*)

LÉOPARD, s. m. cet animal quadrupede est un peu plus rare que le lion dans les armoiries.

Le *léopard* est passant & a toujours la tête de front, c'est-à-dire qu'il montre les deux ieux & les deux oreilles; sa queue doit être retournée sur le dos, le bout en dehors.

De Brehan de Plelo, en Bretagne, de gueules au *léopard* d'argent.

De Jaucourt de Vaux, de Villarnoue en Bourgogne, de sâble à deux *léopards* d'or.

Croismare, d'azur au *léopard* passant d'or. (*Pl. V*, *fig.* 258.)

De Voyer de Paulmy d'Argenson, d'azur à deux *léopards* couronés d'or. (*Fig.* 259.)

On nomme *léopard lioné* celui qui est rampant, mais *rampant* dans le Blason signifie à peu près tout le contraire de ce qu'il indique dans l'usage ordinaire. (*Voyez* ce mot) & *Voyez Pl. V*, *fig.* 260, les armes de la maison de la Valiere (la Baume le Blanc) coupé de gueules & d'or, au *léopard lioné* d'argent sur gueules, couroné d'or & de sâble sur or.

LÉOPARDÉ, adj. m. se dit du lion passant & qui semble marcher; en ce cas, il a la queue tournée en dehors comme celle du léopard.

Le lion posé de la sorte est dit *léopardé*, parce que sa situation ordinaire est d'être rampant.

De la Villette de la Motte-Chemilly, en Bourgogne, de gueules au lion *léopardé* d'argent.

Testu de Balincourt, à Paris, d'or à trois lions *léopardés* de sâble, l'un sur l'autre, celui du milieu contre-passant. (*Pl. V*, *fig.* 254.)

Quelquefois des têtes seules de *léopards* remplissent l'écu.

Fremont d'Auneuil, d'azur à trois têtes de *léopards* d'or. (*Pl. V*, *fig. 261.*)

LE TOUT. On se sert de ce terme en blasonant, pour éviter la répétition de plusieurs pieces ou meubles de l'écu qui se trouvent du même émail.

Auvray de la Gondonniere, en Normandie, de gueules à la fasce acompagnée en chef de deux roses, & en pointe de deux lionceaux afrontés, *le tout* d'or.

Bautru, d'azur au chevron acompagné en chef de deux roses, & en pointe d'une tête de loup arrachée, *le tout* d'argent. (*Pl. VI*, *fig. 296.*)

Dans les écus écartelés & dans les pennons généalogiques, il se trouve souvent au centre de l'écu ou du pennon, un écusson placé sur le milieu de la croisure des quartiers: cet écusson est ce qu'on appele *posé sur le tout*. (*Voyez Pl. XIV*, *fig.* 1, *Pl. XV*, les armes de l'empereur *fig.* 1, celles du roi de Naples, *fig.* 4, du roi de Pologne, *fig.* 5, &c. *Voyez* sur-tout *Pl.* 20, le pennon généalogique des 32 quartiers).

Quelquefois l'écusson posé ainsi sur *le tout* est écartelé, & au milieu de l'écartelure il se trouve encore un autre écusson, qu'on nomme alors *sur le tout du tout*. (*Voyez Pl. XV*, les armes du roi d'Espagne, *fig. 3. Sur le tout*, écartelé au premier & quatre, de gueules, au château d'or, sommé de trois tours de même, qui est *Castille*; au deux & trois, d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé & couroné de gueules, qui est *Léon*, chapé ou arondi à la pointe de l'écu, d'or, à une grenade de sinople, ouverte de gueules, qui est *Grenade; sur le tout du tout*, de France, à la bordure de gueules, qui est *Anjou*. *Voyez* encore, *idib. fig.* 7, les armes du roi de Sardaigne; *sur le tout*, de Sardaigne, & *sur le tout du tout*, de Savoie. *Voyez* encore *fig.* 8, les armes du roi de Danemarck; *fig. 9*, celles du roi de Suede.)

LEVÉ, ÉE, adj. se dit de l'ours qui paroît dans l'écu, droit sur ses pates de derriere.

Borne d'Altier, du Champ aux Cévenes, d'or à l'ours *levé* de sâble, alumé & armé de gueules.

LEVRETE, s. f. têtes de *levrete*, meuble d'armoiries.

Sordet, de gueules à trois têtes de *levrete* d'argent. (*Pl. VI*, *fig.* 285.)

LÉVRIER, s. m. chien de chasse qui paroît dans les armoiries, passant, courant ou rampant, ayant un collier au cou. (*Voyez Planche VI*, *fig.* 283, les armes de Nicolaï.)

Le *lévrier* qui n'a point de collier, est nommé *levron*.

Deux *lévriers* dans un écu sont ordinairement afrontés & rampans, & semblent se regarder; quand il y en a trois ou quatre, ils sont l'un sur l'autre, passans ou courans à distances égales.

D'Anglas de Boisfray, en Champagne, d'or au *lévrier* passant de sâble, acolé d'argent.

De la Roque, en Auvergne, d'azur à deux *lévriers* afrontés & rampans d'argent, au chef d'or, chargé de deux roc-d'échiquiers de sâble.

LEVRON, s. m. jeune lévrier qui se distingue dans l'écu, parce qu'il n'a point de collier au cou.

De Poudeux, en Guienne, d'or à trois *levrons* de gueules, courans l'un sur l'autre.

LÉZARD, s. m. reptile à quatre pieds, ayant la queue longue proportionément à son corps; il paroît ordinairement montant, c'est-à-dire la tête en chef & la queue vers la pointe de l'écu; s'il est posé d'une autre maniere, il faut spécifier sa situation en blasonant.

On dit le *lézard* ami de l'homme & ennemi du serpent.

Le mot *lézard* vient du latin *lacertus*, le bras; parce que cet animal a les pates semblables aux bras de l'homme.

Sortembosc de Sainte Marguerite, en Normandie, d'argent à trois *lézards* de sinople.

Le Tellier, d'azur à trois *lézards* d'argent, rangés en trois pals, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. (*Pl. VII*, *fig.* 356.)

LICORNE, f. f. la *licorne* paroît dans l'écu de profil, & est ordinairement passante; on la représente d'une figure qui imite le cheval, à l'exception d'une corne droite qu'elle a au milieu du front, d'une petite barbe sous le menton, & de ce que ses pieds sont fourchus.

Licorne saillante est celle qui est représentée rampante.

De Bernard de Montebise, en Touraine, d'azur à la *licorne* d'argent.

De la Villeloays de la Villejan, Dubois-Boyer, en Bretagne, d'azur à la *licorne saillante* d'argent.

Chabanne, de gueules à la *licorne* d'argent.

Harling, d'argent à la *licorne* assise ou aculée de sâble.

Chevalier, d'azur à la tête & corne de *licorne* d'argent, au chef de même, chargé de trois demi-vols de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 280--1--2.)

Les *licornes* sont quelquefois des ornemens extérieurs de l'écu; alors elles sont employées comme supports. (*Voyez Pl. XV*, *fig.* 10, les armes du roi d'Angleterre, qui ont pour support à sénestre une *licorne*.)

LIÉ, ÉE, adj. se dit des pieces & meubles de l'écu qui sont joints, resserrés & atachés par un lien, cordon ou ruban, tels que les cors de chasse, les gerbes, &c.

Goubert de Ferriere, de Saint Cheron, en Normandie, de gueules au cor de chasse d'or, *lié* d'azur, acompagné en pointe d'une molete d'éperon du second émail.

Sevin, d'azur à une gerbe d'or, *liée* de gueules.

LIÉ se dit aussi des cercles, barils, toneaux, cuves, quand ils sont d'un autre émail que les douves.

LIEVRE, f. m. animal connu, ordinairement représenté de profil & courant. Il est quelquefois arrêté & paroît assis sur ses jambes; alors on le dit *en forme*. (*Voyez* EN FORME.)

D'Hebrail de Canast, en Lauraguais, près Castelnaudari, d'azur à deux *lievres* courans d'or.

Perrin, d'azur à un arbre au naturel, ayant au pied un *lievre* d'argent *en forme*.

LIMACE, f. f. LIMAÇON, f. m. meubles de l'écu.

Alessan, d'azur au sautoir d'or, cantoné de quatre *limaçons* de même.

Le Maçon, de Treves, d'azur à la fasce d'or, acompagnée de trois *limaces* d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 349--50.)

LION, f. m. cet animal paroît rampant (*Voyez* ce mot) & de profil, ne montrant qu'une oreille & un œil; sa langue sort de sa gueule, & est courbée & arondie à l'extrémité supérieure; sa queue levée droite un peu en onde, a le bout retourné vers le dos.

On voit grand nombre de *lions* dans les armoiries, (*fig.* 240--8-51--2. *pl. V.*)

Le *lion* qui semble marcher est nommé *lion léopardé*; alors sa queue, tournée sur le dos, a le bout retourné en dehors comme celle du léopard. (*Voyez Pl. V*, *fig.* 253, armes de Guemadeuc.)

Couroné se dit du lion qui a une courone sur la tête. (*fig.* 241--50--2.)

Lampassé & *armé* se dit de sa langue & de ses grifes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps. (*Fig.* 241--2-50--1--2--4.)

LION MORNÉ est celui qui n'a ni dents ni langue.

Léon, d'or au *lion morné* de sâble.

LION DIFFAMÉ, celui qui n'a point de queue. (*Fig.* 244.)

LION DRAGONÉ, celui dont la partie inférieure du corps est terminée en queue de dragon. (*Fig.* 252.)

Il y a aussi des *lions* à double queue, fourchée, nouée & passée en sautoir. (*Fig.* 241.)

LION ISSANT, est celui qui, étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le cou, les bouts de ses pates de devant & l'extrémité de sa queue. (*Fig.* 249.)

LION NAISSANT, celui qui ne paroît qu'à moitié sur le champ de l'écu, la partie inférieure de cet animal ne paroissant point. (*Fig.* 248.)

On appele *lion brochant sur le tout*, celui qui, étant posé sur le champ de l'écu, chargé déja d'un autre blason, en couvre une partie. (*Pl. III*, *fig.* 150.) il n'y a qu'à supposer le *lion brochant* sur la bande & sur les roses dont elle est chargée, au lieu que c'est la bande qui est *brochante sur le lion*, & qui en couvre une partie.

De Sabran de Beaudinar, d'Aiguine, en Provence, de gueules au *lion* d'argent; Palliot dit, au *lion* d'or. La devise de cette maison: *Noli irritare leonem.*

Biencourt de Potrincourt, près d'Amiens, de sâble au *lion* d'argent, couroné, lampassé & armé d'or.

Ligonier de Montcuquet, à Castres, en Albigeois, de gueules au *lion* d'or, au chef de même, chargé d'un croissant à côté de deux étoiles; le tout d'argent.

LIONCEAU, f. m. petit lion qui charge ou acompagne une piece honorable.

Bouchu du Lessart de Loisy, en Bourgogne, d'azur au chevron acompagné en chef de deux croissans, & en pointe d'un *lionceau*; le tout d'or.

Augier de Cavoy, à Paris, d'or à la bande de sâble, chargée de trois *lionceaux* d'argent.

Le plus souvent les *lionceaux* sont en nombre dans l'écu, comme dans l'exemple précédent & comme dans les deux suivans.

De Beauvau, d'argent, à quatre *lionceaux* de gueules, armés, lampassés & couronés d'or. (*Pl. V*, *fig.* 250.)

De Taleyrand, de Périgord, de gueules à trois *lionceaux* d'or, couronés & armés d'azur.

On n'emploie guere le nom de *lionceaux* au lieu de celui de *lions*, que lorsqu'il y en a au moins trois dans l'écu. Deux lions ou afrontés, comme dans la *figure* 245, ou adossés comme dans la *fig.* 246, ou en sautoir, comme dans la *fig.* 247, *pl. V*, ou l'un sur l'autre, conservent le nom de *lions*, & même les trois lions léopardés des armes de Balincourt, (*fig.* 254) ne s'appelent point *lionceaux*.

LIONÉ, adj. se dit du léopard rampant : il est ainsi nommé, parce qu'alors il se trouve dans l'atitude du lion.

Guiteau de la Touche, en Poitou, de gueules au léopard *lioné* d'argent.

La Baume Le Blanc de la Valiere. (*Voyez* les armes de cette maison, *Pl. V*, *fig.* 260; & *voyez* le mot Léopard, où elles sont déja citées.)

LIS ou NOTRE-DAME DU LIS, ordre militaire institué par Garcias IV, roi de Navarre, à l'occasion d'une image de la sainte Vierge, trouvée miraculeusement dans un *lis*, & qui guérit, dit-on, ce prince d'une maladie dangereuse. En reconoissance de ces deux événemens, il fonda en 1048 l'ordre de *Notre-Dame du Lis*, qu'il composa de trente-huit chevaliers nobles, qui faisoient vœu de s'oppofer aux Maures, & s'en réserva la grande maitrise à lui & à ses successeurs. Ceux qui étoient honorés du collier portoient sur la poitrine un *lis* d'argent en broderie, & aux fêtes ou cérémonies de l'ordre une chaîne d'or entrelâcée de plusieurs MM gothiques, d'où pendoit un *lis* d'or émaillé de blanc, sortant d'une terrasse de sinople, & surmonté d'une grande M, qui est la lettre initiale du nom de *Marie*. Favin, *Hist. de Navarre*.

Lis (l'ordre du) institué par le pape Paul III, de la maison de Farnese, en 1546, pour défendre le patrimoine de saint Pierre contre les entreprises des ennemis de l'Église.

Paul IV confirma cet ordre en 1556, & lui donna le pas sur les autres ordres de sa dépendance.

Les chevaliers du *lis* portent le dais sous lequel marche le Pape dans les cérémonies, lorsqu'il n'y a point d'ambassadeurs de princes pour cette fonction.

Le collier de l'ordre est une double chaîne d'or, entrelâcée des lettres *M* à l'antique, où est atachée une médaille ovale qui représente un *lis* émaillé d'azur, mouvant d'une terrasse de sinople. À l'entour il y a une légende d'argent avec ces mots : *Paul. III*, *Pontif. maxim. munus*; & au revers est l'image de Notre-Dame assise sur un chêne. (*Pl. XXIV*, *fig.* 3. *G. D. L. T.*)

Lis, s. m. fleur qui paroît avec sa tige.

Quoique les *lis* soient le plus souvent d'argent dans les armoiries, on en voit cependant de divers émaux.

On les nomme *au naturel*, lorsqu'ils sont semblables à ceux des jardins.

Lefevre d'Ormesson, à Paris, d'azur à trois *lis* d'argent. (*Voyez fig.* 413, *pl. VIII.*)

Dupuy de la Lagade, en Languedoc, d'azur au *lis* d'or.

Enjorran de la Villate, en Berri, d'azur à trois *lis* au naturel.

LISTON, s. m. petite bande en forme de ruban, qu'on mêle ordinairement avec les ornemens de l'écu, & sur laquelle on place quelquefois la devise.

LIVONIE (l'ordre de) dit des *freres de Christ*, *de l'épée* ou *freres porte-glaives*.

Engilbert & Thierry de Tissench, nés à Brême, en furent les instituteurs en 1203, dans le dessein de combatre contre les infideles de Livonie.

Il fut approuvé & confirmé en l'année 1233, par le Pape Innocent III. Cet ordre fut aboli en 1241.

Les freres de Christ, de l'épée ou porte-glaives, avoient pour marque de leur ordre deux épées d'or passées en sautoir les pointes en bas, atachées à une chaîne d'or, en forme de chevron, par leurs pommeaux. (*Voyez Planche XXV*, *fig.* 56. *G. D. L. T.*)

LIVRE, s. m. meuble d'écu. (*Voyez Pl. IX*, *fig.* 490, les armes de l'université de Paris.)

LIVRÉE, couleur ou couleurs qu'on choisit pour distinguer ses domestiques de ceux des autres, & par-là se distinguer soi-même des autres.

Dion raporte qui Œnomaüs fut le premier qui imagina de faire porter des couleurs vertes & bleues aux troupes qui représentoient divers combats soit de terre, soit de mer; ce sera de là, si l'on veut, que sera venu l'usage des livrées; mais nos anciens chevaliers portoient dans les tournois les livrées ou les couleurs de leurs maitresses; il est plus vraisemblable que de cet usage est né, par imitation, celui de faire porter aux domestiques les livrées de leurs maîtres; il est probable aussi que la différence des émaux & des métaux dans le Blason, a introduit dans les livrées la diversité des couleurs, & même certaines figures relatives aux pieces des armoiries, comme on peut le remarquer dans les livrées de la maison de Rohan, dont les galons sont semés de macles qui sont une des pieces de l'écusson de cette maison. Le P. Méneſtrier, dans son traité des *Carrousels*, a beaucoup parlé du mélange des couleurs dans les livrées.

Par un abus assez commun & très-funeste, les grands seigneurs & les hommes puissans, sur-tout en Angleterre, donnoient leurs livrées à des gens qui n'étoient point leurs domestiques; ce qui étoit pour ceux-ci un engagement de les servir dans leurs quereles, & ce qui animoit & perpétuoit ces mêmes quereles; cet abus fut réformé en Angleterre par les premiers statuts du regne de Henri IV, & il ne fut plus permis de donner des livrées qu'à ses domestiques.

Long-temps après, sous le regne de Henri VII, le comte d'Oxford, qui avoit beaucoup contribué à placer ce prince sur le trône, le recevoit un jour

dans une de ses maisons avec une magnificence convenable ; le roi qui remarquoit tout, aperçut un plus grand nombre de gens de livrée que la loi ne permettoit d'en avoir. „ Tous ces domes- „ tiques sont-ils à vous? dit Henri VII au comte. „ Sire, répondit le comte, ils ne me servent que „ dans des occasions telles que celles-ci. Milord, „ répliqua Henri, je suis très-reconoissant de la „ magnifique réception que vous me faites ; mais „ que penseriez-vous de moi, si je laissois violer „ les loix en ma présence? Mon procureur gé- „ néral vous parlera „. Le procureur général parla, & pour le faire taire, il fallut, par composition, payer quinze mille marcs. La foule des historiens cite ce fait comme un trait de rapacité de la part de Henri VII. M. Hume, au contraire, y voit une attention louable à extirper un abus dangereux. Ces domestiques ou cliens étrangers étoient, pour les seigneurs auxquels ils s'atachoient, des ministres de débauches & de violences, des complices dans les révoltes, des agens dans les intrigues & les cabales, des témoins prêts à déposer en leur faveur dans les tribunaux ; ils servoient leurs patrons au préjudice des loix, d'autant plus impunément, que ne portant leurs livrées que dans des occasions rares, ils n'étoient pas connus pour leur apartenir. On avoit fait contre cet abus une multitude de réglemens, toujours inefficaces ; Henri VII crut nécessaire de faire un exemple.

Les livrées, dans l'origine, sont une afaire de choix ; chacun prend la livrée qui lui convient ; mais elles se perpétuent dans les familles par succession comme les armoiries.

Livrée se dit de tout galon soit uni, soit façoné ou à figures, qui sert à border les habits de domestique.

LONGÉ, ée, adj. se dit d'un épervier ou autre oiseau de proie qui a des longes aux pieds, lorsqu'elles se trouvent d'un autre émail que leur corps. (*Voyez Fig.* 623, *pl. XII*, les armes des Mangot de Villarceau, d'azur à trois éperviers d'or, chaperonés de gueules, *longés* & grilletés d'argent.)

Fréval, d'azur au dextrochere d'argent ganté & habillé, portant un épervier de même *longé* d'or.

LORÉ, ée, adj. se dit des nageoires d'un poisson, lorsqu'elles sont d'un émail diférent.

De Bardon de Segonsac, en Périgord, d'or à l'aigle de profil de sâble, béquée & armée de gueules, empiétant un poisson du deuxieme émail, *loré* du troisieme, posé en fasce, & lui béquetant la tête, une riviere d'azur mouvante du bas de l'écu ; en chef à dextre une croisete de gueules.

LORRAINE, croix de *Lorraine* ou croix patriarchale s'emploie

Et comme meuble de l'écu.

Le Fevre, d'argent à la croix de *Lorraine* de sâble, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. (*Pl. IV*, *fig.* 173.)

Artin, en Lorraine, de gueules à trois coquilles d'argent, mises en bande & acompagnées de deux croix de *Lorraine* d'or, une en chef, l'autre en pointe.

Larcher, à Paris, d'azur au chevron d'or acompagné de deux roses d'argent en chef, & d'une croix de *Lorraine* de même en pointe.

Et comme ornement extérieur de l'écu.

Comme dans les armes des primats, légats, patriarches, d'où cette croix est nommée *patriarchale* ; elle se pose en pal derriere l'écu. (*Voyez* les armes de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, *Pl. XIII*, *fig.* 6.)

LOSANGE, s. f. meuble de l'écu qui représente une figure de quatre côtés posée sur un de ses angles aigus.

La *losange* se trouvant seule, doit avoir en largeur deux parties un tiers des sept de la largeur de l'écu, & une huitieme partie de plus des deux parties, une troisieme en hauteur.

Trois *losanges*, soit qu'elles se trouvent posées deux & une, ou acolées en fasce, ne doivent avoir chacune en largeur que deux parties des sept de la largeur de l'écu, & une huitieme partie de plus des deux parties en hauteur.

Par ces proportions, les trois *losanges* acolées en fasce ne touchent point les flancs de l'écu.

Un plus grand nombre de *losanges* a des proportions équivalentes à celles qu'on vient d'expliquer, toujours en diminuant proportionément à leur plus grand nombre.

Dumoncel de Martinvast, en Normandie, de gueules à trois *losanges* d'argent.

Cardoene de Gabriac, en Gévaudan & à Paris, de gueules à sept *losanges* d'argent.

Mollan, de gueules à trois *losanges* d'or. (*Pl. V*, *fig.* 227.)

Sérocourt, d'argent à la bande de sâble, acompagnée parallélement de sept *losanges* de même, quatre en chef, trois en pointe.

Bélot, en Franche-Comté, d'argent à trois *losanges* d'azur, au chef d'or cousu & bastillé.

Arnault, en Périgord, d'azur à la bande d'or chargée de trois *losanges* de gueules, côtoyée en chef de trois étoiles d'argent.

LOSANGÉ, ée, adj. se dit de l'écu rempli de losanges de deux émaux alternés.

Pour avoir les proportions du *losangé*, on trace une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle sénestre du bas, ce qui fait le tranché ; de cette ligne ou de ce tranché, on trace trois paralleles de chaque côté à égale distance ; on fait la même opération en traçant une diagonale des angles opposés qui forme le taillé, & trois autres paralleles de chaque côté de ce taillé, qui croisent les premieres lignes obliquement ; ces quatorze diagonales, sept à dextre, sept à sénestre, font le *losangé*. (*Voyez Fig.* 41, *planche XXXII.*)

Losangé, se dit aussi de la croix, de la fasce & autres pieces remplies de losanges.

Losange & *losangé* vienent de l'Italien *losa*, qui signifie une pierre taillée en angles aigus.

De Talhouet de Keraveon, de Kerio, en Bretagne, *losangé* d'argent & de sâble.

Loras de Campagnieu, de Montplaisant, du Saix, en Dauphiné, de gueules à la fasce *losagnée* d'or & d'azur.

Craon, en Anjou, *losangé* d'or & de gueules.

Noë, en Languedoc, de même, avec cette seule distinction que l'écu est carré.

Ligniville, en Lorraine, *losagné* d'or & de sâble.

Bonlieu, *losangé* d'or & d'azur.

Turpin de Crissé, *losangé* d'argent & de gueules. (*Pl. V*, *fig.* 228.)

LOUIS (l'ordre de Saint). Ordre militaire créé en avril 1693 par Louis XIV, pour récompenser les officiers de ses troupes qui ont donné des preuves de leur valeur.

Pour y être admis, il faut avoir servi au moins dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine.

Le temps du service n'est pas toujours limité; quelquefois le roi acorde la croix à un jeune officier qui dans un siége ou une bataille, se sera distingué par une action d'éclat.

L'ordre a 300000 liv. de rente annuele, qui sont distribuées en pensions de 6000 liv. à chacun des grand'croix, & de 3000 liv. à chacun des commandeurs, & ensuite des pensions depuis 200 jusqu'à 800 liv. à un grand nombre de simples chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'anciéneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir de sa majesté.

Les fonds sont assignés sur l'excédent du revenu de l'hôtel royal des invalides.

Les grand'croix ont le grand ruban rouge & la croix en broderie d'or sur le justaucorps & sur leurs manteaux.

Les commandeurs ont le grand ruban rouge qu'ils portent en écharpe comme les grand'croix: mais ils n'ont point de croix en broderie.

Les chevaliers portent la croix atachée à un petit ruban rouge à la boutoniere de leur habit.

La marque de l'ordre est une croix émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis de même, chargée au centre de l'image de *saint Louis*, cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une courone de laurier, & de la gauche une courone d'épine & les clous de la passion, en champ de gueules. L'image du saint est environée d'un petit cercle d'azur sur lequel sont ces mots: *Ludovicus magnus instituit* 1693. Au revers est un médaillon de gueules à une épée flamboyante, la pointe passée dans une courone de laurier, liée de l'écharpe blanche; sur un petit cercle d'azur qui l'environe, est la devise en lettres d'or: *Bellicæ virtutis præmium*.

Suivant l'édit du mois de mars 1694, il est statué que: „ Tous ceux qui sont admis dans cet ordre, „ pouront faire peindre ou graver dans leurs armoiries ces ornemens; savoir, les grand'croix, „ l'écusson acolé sur une croix d'or à huit pointes „ boutonées par les bouts, & un ruban large „ couleur de feu autour dudit écusson, avec ces „ mots: *Bellicæ virtutis præmium*, écrits sur le „ ruban auquel sera atachée la croix dudit ordre. „ Les commandeurs de même, à la réserve de la „ croix sous leur écusson; & quant aux simples „ chevaliers, il leur est permis de faire peindre „ ou graver au bas de l'écusson une croix dudit „ ordre, atachée d'un petit ruban noué, aussi de „ couleur rouge „.

Le roi est grand maître de l'ordre.

Les maréchaux de France & l'amiral sont chevaliers nés de cet ordre.

Il y a cette année 1782,

28 grand'croix, dont 4 sont du service de mer.

63 commandeurs, dont 12 du service de mer.

Et un grand nombre de simples chevaliers.

Officiers grand'croix.

Un chancelier garde des sceaux.
Un prévôt maître des cérémonies.
Un secrétaire gréfier.

Autres officiers.

Un intendant.
Trois trésoriers.
Trois contrôleurs.
Un garde des archives.
Deux hérauts.
Un scelleur.
Un avertisseur.

(*Planche XXIII*, *fig.* 5. *G. D. L. T.*)

LOUP, s. m. cet animal paroît ordinairement passant, & quelquefois courant.

Lampassé se dit de sa langue, *armé* de ses grifes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps.

On nomme *loup ravissant*, celui qui est dans l'atitude du lion.

Dubosque, en Bretagne, d'argent au *loup* passant de sâble, lampassé & armé de gueules.

Albertas de Jonques, de Roquefort en Provence, de gueules au *loup* ravissant d'or.

Beraud de Lahaye, en Bretagne, de gueules au *loup* courant d'argent, acompagné de trois coquilles de même.

D'Agoult, d'or au *loup* ravissant d'azur, armé & lampassé de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 288.)

Baillet, en Lorraine, d'argent à un *loup* cervier au naturel, au chef d'azur chargé de deux moletes d'or.

Fiquelmont, aussi en Lorraine & dans le Barois, d'azur à trois paux de gueules, abaissés & surmontés d'un *loup* de sâble passant.

LOUTRE, s. f. animal qui a quelque ressemblance avec le castor, excepté qu'il est moins grôs, & qu'il a la queue menue & alongée, dont le bout finit en pointe.

Ce mot vient du latin *lutra*, dérivé du grec

λοῦτὸν, qui ſignifie *lavoir*, parce que la *loutre* ne ſe plonge jamais que dans l'eau douce, propre à faire un bain; au lieu que le caſtor va non ſeulement dans les rivieres, mais auſſi dans la mer.

Lefevre d'Argencé, à Paris, d'argent à une *loutre* de sâble, paſſant ſur une terraſſe de ſinople, au chef d'azur, chargé de deux roſes du champ. (*Pl. VI*, *fig.* 289.)

LUNE, ſ. f. meuble d'écu, ſoit pleine, ſoit en croiſſant ou en décours.

Zily, en Suiſſe, d'azur à deux *lunes* en croiſſant & en décours, adoſsées d'or. (*Pl. VII*, *fig.* 374.)

LUNEL, on appele ainſi dans le Blaſon quatre croiſſans apointés en forme de roſe à quatre feuilles; ils ne ſont d'uſage qu'en Eſpagne.

L'UN SUR L'AUTRE ſe dit des animaux & autres choſes, dont l'une eſt poſée & étendue au deſſus d'une autre.

Caumont, en Agenois, d'azur à trois léopards d'or, armés, lampaſsés & couronés, *l'un ſur l'autre*.

De Monſaulmin de Montal, en Dauphiné, de gueules à trois léopards d'or, *l'un ſur l'atre*.

De Chanaleilles de la Saumès, du Villar en Vivarais, d'or à trois lévriers de sâble, acolés d'argent, courans *l'un ſur l'autre*.

L'un sur l'autre, ſe dit de deux, trois, quatre, ou d'un plus grand nombre de lions, léopards, lévriers ou autres animaux, poſés l'un au deſſus de l'autre. (*Voyez Pl. VI*, *fig.* 284--91, & *Pl. V*, *fig.* 250--4.)

Les pieces de longueur, comme fleches, piques & autres, poſées horizontalement, ſont dites *en faſces*.

LUTH, ſ. m. inſtrument de muſique, eſt quelquefois un meuble d'armoiries.

Luzy, de gueules, à deux *luths* d'argent, rangés en faſce. (*Pl. X*, *fig.* 531.)



MACLE, f. f. efpece de petite figure faite comme une maille de cuiraffe, & percée en lofange. La *macle* a la même dimenfion que la lofange, à laquelle elle eft tout-à-fait femblable, excepté qu'elle eft auffi percée au milieu en forme de lofange; en quoi elle differe des ruftres qui font percées en rond.

Rohan, de gueules à neuf *macles* d'or, posées 3, 3 & 3. (*Pl. V, fig.* 231.) & pour la comparaifon des *macles* avec les lofanges & les ruftres, raprochez de cette *figure* 231 les *figures* 227--32, même *planche V.*

MAÇONÉ, ÉE, adj. fe dit des ponts, des tours, pans de murs, châteaux, & autres bâtimens, lorfque les lignes qui marquent la féparation des pierres font d'un émail particulier.

Pontevez, en Provence, de gueules au pont de deux arches d'or, *maçoné* de sâble.

Cafanova, en Efpagne, d'azur à une maifon d'argent, *maçonée* de sâble, efforée de gueules.

De Marillac, d'argent *maçoné* de sâble, carrelé de fept pieces remplies de fept merletes de sâble.

Klamenftein, en Baviere, de sâble, tranché, *maçoné*, pignoné de deux montans d'argent. (*Pl. IX, fig.* 466--74--5.)

MADELEINE, (l'ordre de fainte) fut projeté par Jean Chefnel, feigneur de la Chappronaye, gentilhomme Breton, qui le préfenta à Louis XIII & à la chambre de la nobleffe pendant la tenue des états-généraux (qui s'étoient affemblés à Paris, le 27 octobre 1614.) Le roi en vit les ftatuts, & dit, peu de jours après, qu'il agréoit le deffein de ce gentilhomme; cependant cet ordre ne fut point inftitué.

La fin qu'il fe propofoit, étoit d'empêcher les duels & les quereles parmi la nobleffe; &, à l'exemple de *fainte Madeleine*, parfait modele de pénitence, de faire revenir les jeunes gentilshommes de leurs égaremens, & les conduire à la vertu.

Les ftatuts de l'ordre de *fainte Madeleine*, dresfés par Jean Chefnel, fe trouvent en vingt articles dans Favin, en fon livre intitulé: *Théâtre d'honeur, page* 872 *& fuivantes*.

La marque de l'ordre étoit une croix greque naiffante d'un croiffant, dont la branche d'en-haut, ainfi que les deux des côtés, fe terminoient en fleurs de lis; elle étoit acompagnée de huit palmes, deux entre chaque branche posées en cercle, les feuillages pendans intérieurement: au centre de cette croix, on voyoit l'image de la *Madeleine* profternée devant une croix.

Le collier étoit composé de lacs d'amour divins, repréfentés par des fleches à têtes en forme de croix patées; des chifres faits des lettres *L A M*, étoient placés entre les lacs d'amour, & repréfentoient les noms de *fainte Madeleine*, du roi Louis XIII & d'Anne d'Autriche, fa femme; le tout d'or, émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu.

La devife de cet ordre étoit: *L'amour de Dieu eft pacifique*. (*Voyez Pl. XXVI, fig.* 62.)

MAILLET, f. m. meuble de l'écu qui repréfente un inftrument de guerre de bois, propre à rompre & à brifer; on s'en fert pour enclouer les pieces de canon des ennemis, pour enfoncer les portes après l'efcalade des villes & à divers autres ufages. On les appele *mailloches* quand ils font de fer & plus petits que les *maillets* ordinaires.

De Mailly de Nesle, à Paris, d'or à trois *maillets* de finople. (*Pl. XI, fig.* 569.)

De Monchy de Hoquincourt, en Picardie, de gueules à trois *maillets* d'or.

MAIN, f. f. eft quelquefois un meuble d'armoiries.

Rouillé, de gueules à trois *mains* dextres à paumes ou apaumées d'or, au chef de même, chargé de trois moletes de gueules. (*Pl. IX, fig.* 448.)

MAISON, f. f. meuble de l'écu qui repréfente le domicile d'un citoyen. *Ouverte*, *ajourée* & *maçonée*, fe dit de la porte, des fenêtres & des joints des pierres, lorfqu'ils font d'un autre émail que l'édifice.

On nomme *maifon efforée*, celle dont le toit eft de différent émail.

Le mot *maifon* vient du latin *manfio*, demeure, séjour.

De Saifmaifons de la Saulciniere de Tréambert, à Nantes, de gueules à trois *maifons* d'or, ouvertes, ajourées & maçonées de sâble.

Cafanova, cité ci-deffus, d'azur à une *maifon* d'argent, &c. efforée de gueules. (*Voyez Pl. IX, fig.* 466.)

MAISON, f. f. famille d'une anciene nobleffe, ou élevée par de grandes dignités.

MAL-ORDONÉ, ÉE, adj. fe dit de trois pieces ou meubles de l'écu, qui, au lieu d'être posés deux & un, comme il fe pratique ordinairement, font au contraire un en chef & deux en pointe.

De l'Eftrange de Garofon, en Vivarais, de gueules au léopard d'argent, & deux lions d'or adofsés *mal-ordonées*.

De Bifien de la Salle, en Bretagne, d'argent à la fafce de sâble, acompagnée d'une étoile & de deux croiffans de gueules *mal-ordonés*.

MAL-TAILLÉE, adj. f. fe dit d'une manche d'habit taillée d'une maniere capricieufe & bizâre.

Le P. Ménestrier s'est trompé dans sa *Méthode du Blason*, quand il dit qu'il n'y en a des exemples qu'en Angleterre. (*Voyez Pl. IX*, *fig.* 460.)

Condé de Coenry, élection de Reims, d'or à trois manches *mal-taillées* de gueules.

Herpin du Coudrey, en Berry, d'argent à deux manches *mal-taillées* de gueules, chacune rayée en trois endroits en sautoir du champ, au chef emmanché de trois pieces de sâble.

De Levemont de Moufflaines, en Normandie, fascé d'argent & d'azur, à la manche *mal-taillée* de gueules, brochante sur le tout.

MALTE (l'ordre de). Cet ordre de religieux militaires commença vers l'an 1048; des marchands de la ville de Melfi au royaume de Naples, eurent permission du calife d'Égypte, moyénant un tribut annuel, de bâtir à Jérusalem une église du rit latin, qui fut nommée *Sainte Marie la Latine*; ils fonderent à côté un monastere pour y soigner les malades, sous la direction d'un recteur, qui devoit être à la nomination de l'abbé de Sainte Marie la Latine: on y fonda de plus une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, dont Gérard, provençal, de la ville de Martigues, fut le premier recteur en l'année 1099.

Godefroi de Bouillon, généralissime de l'armée des croisés, ayant été élu roi de Jérusalem le 22 juin de la même année, enrichit cet hôpital de quelques domaines qu'il avoit en France; d'autres seigneurs imiterent cette libéralité. Les revenus de l'hôpital ayant augmenté considérablement, Gérard, de concert avec les hospitaliers, résolut de se séparer de l'abbé & des religieux de Sainte Marie la Latine, de faire un ordre à part, sous le nom de *saint Jean-Baptiste*, ce qui donna lieu de les nommer *hospitaliers* ou *freres de l'hôpital de S. Jean de Jérusalem*.

Le Pape Pascal II, par une bulle de l'an 1113, confirma les donations faites à cet hôpital, qu'il mit sous la protection du saint siége, ordonant qu'après la mort de Gérard, les recteurs seroient élus par les hospitaliers.

Raimond Dupuy, successeur de Gérard en 1118, donna une regle aux freres; elle fut approuvée par Calixte II l'an 1120; ce premier maître voyant que les revenus de l'hôpital surpassoient de beaucoup la dépense nécessaire à l'entretien des pélerins & des malades, crut devoir employer le surplus à la guerre contre les infideles: il s'offrit dans cette vue à Baudouin II, alors roi de Jérusalem: il sépara ses hospitaliers en trois classes; les nobles qu'il destina à la profession des armes pour la défense de la foi & la protection des pélerins; les prêtres & chapelains pour faire l'office divin; les freres servans qui n'étoient pas nobles, furent aussi destinés à la guerre: il régla la maniere de recevoir les chevaliers; le tout fut confirmé par Innocent II, élu souverain pontife le 17 février 1130, qui cette même année ordona que l'étendard de l'ordre seroit une croix blanche sur un fond rouge, laquelle fait encore actuélement les armoiries de l'ordre de ces chevaliers, qui sont de gueules, à la croix d'argent.

Après la peste de Jérusalem, ils se retirerent à Margat, ensuite à Acre, qu'ils défendirent avec beaucoup de valeur en 1230.

Après la perte entiere de la terre sainte en 1291, les hospitaliers, avec Jean de Villiers de l'Île Adam, leur grand maître, se retirerent dans l'île de Cypre, où le roi Guy de Lusignan qu'ils avoient suivi, leur donna la ville de Limisso, qu'ils habiterent environ 18 ans.

En 1309, ils prirent l'île de Rhodes sur les Sarasins & s'y établirent; ce n'est qu'alors qu'on commença à leur donner le nom de *chevaliers*: on les nomma *chevaliers de Rhodes*, *equites Rhodii*.

Andronic II, empereur de Constantinople, acorda au grand maître, Foulques de Villaret, l'investiture de cette île en 1310.

L'année suivante, secourus par Amédée IV, comte de Savoie, ils se défendirent contre une armée de Sarasins, & se maintinrent dans leur île.

Le grand maître, Pierre d'Abusson, la défendit contre Mahomet II, & la conserva mal-gré une armée formidable de Turcs, qui l'assiégea pendant trois mois. Soliman l'ataqua le 21 juin 1522, avec une armée de trois cents mille combatans, & la prit le 24 décembre suivant, après que l'ordre l'eut possédée 213 ans.

Le grand maître, Philippe de Villiers de l'Île Adam, & les chevaliers allerent en l'île de Candie; puis le Pape Adrien VI en 1523, & son successeur Clément VII, élu le 29 novembre de la même année, leur donnerent Viterbe: enfin Charles Quint leur donna l'île de *Malte* au mois de mars 1539; le grand maître & les chevaliers y ariverent le 26 octobre suivant: ils prirent alors le nom de *chevaliers de Malte*; mais leur véritable nom est celui de *chevaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem*, & le grand maître se qualifie dans ses titres, *frater N N. Dei gratia sacræ domus hospitalis sancti Joannis Hierosolimitani & militaris ordinis sancti Sepulcri Dominici*, *magister humilis pauperumque Jesu Christi custos*.

Frere Marie des Neiges Jean Emmanuel de Rohan, né le 19 avril 1725, a été élu grand maître de *Malte* le 12 novembre 1775.

Les chevaliers donnent au grand maître le titre d'*éminence*, & les sujets de l'île, celui d'*altesse*.

Ceux qui se présentent pour être admis dans l'ordre, doivent faire des preuves de noblesse de quatre degrés, tant du côté paternel que du maternel.

La croix que portent les chevaliers de *Malte* est d'or, émaillée de blanc à huit pointes, atachée à la boutoniere de leur habit, avec un ruban noir.

Les chevaliers françois ont quatre fleurs de lis aux angles de leur croix: ils y mettent souvent une courone royale entre les deux pointes d'enhaut, sous l'atache.

Les chevaliers profès portent avec cette croix

une autre croix de toile blanche, auffi à huit pointes, coufue fur leur habit au côté gauche.

Lorfque les chevaliers profès font grand'croix, ils ajoutent fur leur poitrine un plaftron noir, où fe trouve une troifieme croix, femblable à celle qui eft coufue fur leur habit, mais beaucoup plus grande; ils la portent les jours de cérémonies avec l'habit de l'ordre. (*Voyez Pl. XXIII*, *fig.* 10. *G. D. L. T.*)

MANCHE, eft la repréfentation d'une manche de pourpoint à l'antique, telle qu'on en voit dans quelques armoiries.

MANIPULE, f. m. ornement eccléfiaftique que portent à l'autel les prêtres, diacres & foudiacres. Dans le Blafon c'eft quelquefois un meuble d'écu.

De Villiers, d'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochere revêtu d'un *manipule* d'hermine, pendant fur le champ d'or.

MANTEAU D'HONEUR (*Hift. de la Chevalerie*); *manteau* long & traînant, envelopant toute la perfone, & qui étoit particuliérement réfervé au chevalier, comme la plus augufte & la plus noble décoration qu'il pût avoir, lorfqu'il n'étoit point paré de fes armes. La couleur militaire de l'écarlate que les guerriers avoient eue chez les Romains, fut pareillement affectée à ce noble *manteau*, qui étoit doublé d'hermine, ou d'autre fourure précieufe. Nos rois le diftribuoient aux nouveaux chevaliers qu'ils avoient faits. Les pieces de velours ou d'autres étofes qui fe donnent encore à préfent à des magiftrats, en font la repréfentation: tel eft encore l'ancien droit d'avoir le *manteau* d'hermine, & figuré dans les armoiries des ducs & préfidens à mortier, qui l'ont eux-mêmes emprunté de l'ufage des tapis & pavillons armoriés, fous lefquels les chevaliers fe mettoient à couvert avant que le tournois fut commencé. (*Voyez* Monftrelet *fur l'origine des manteaux*, le Laboureur & M. de Sainte Palaye. *D. J.*

Voyez les manteaux de la *planche XVI*, *fig.* 4, 5, 6. *Planche XVII*, *fig.* 5, 6. *Pl. XIX*, *fig.* 5, 6.)

MANTELÉ, ÉE, adj. fe dit du lion & des autres animaux qui ont un mantelet, auffi-bien que de l'écu ouvert en chàpe, comme dans les armes de Sarate, en Efpagne; d'argent, *mantelé* de fâble. (*Pl. II*, *fig.* 75.) En comparant cette *figure* avec la foixante-dix-feptieme & la quatre-vingt-deuxieme, on verra en quoi le *mantelé* differe du chapé & du chauffé.

MANTELET, f. f. il fe dit des courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne font pas couvertes de leurs chapeaux. C'étoit autrefois une efpece de lambrequin large & court, qui couvroit les cafques & les écus des chevaliers. (*Voyez* LAMBREQUINS.)

MARC, MARC D'OR, f. m. meuble qui fe trouve dans quelques écus.

Marc La Ferté, d'azur à trois *marcs d'or*. (*Pl. XI*, *fig.* 571.)

MARCHE, f. f. Le P. Méneftrier dit qu'il eft employé dans les anciens manufcrits pour la corne du pied des vaches.

MARÉCHAL (*Hift. de Malte*). Le *maréchal*, dit M. de Vertot, eft la feconde dignité de l'ordre de Malte, car il n'y a que le grand commandeur avant lui. Cette dignité eft atachée à la langue d'Auvergne dont il eft le chef ou le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réferve des grand'croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En temps de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître écuyer; & quand il fe trouve fur mer, il commande non feulement le général des galeres, mais même le grand amiral. (*D. J.*)

MARIE (chevaliers de fainte). C'eft le nom de plufieurs ordres de chevalerie, comme *Sainte Marie* du Chardon, *Sainte Marie* de la Conception, *Sainte Marie* de l'Éléphant, *Sainte Marie* & Jéfus, *Sainte Marie* de Lorete, *Sainte Marie* de Mont Carmel, *Sainte Marie* de l'ordre Teutonique, &c.

MARINÉ, ÉE, adj. fe dit des lions & des autres animaux auxquels on donne une queue de poiffon, comme aux firenes.

Imhof, en Allemagne, de gueules au lion *mariné* d'or. (*Pl. XI*, *fig.* 587.)

MARMITE, f. f. inftrument de ménage, eft quelquefois un meuble d'armoiries.

Du Bordage, d'or à trois *marmites* de gueules. (*Pl. XI*, *fig.* 562.)

MARQUÉ, ÉE, adj. fe dit des points qui fe trouvent fur diverfes pieces de l'écu, & particuliérement de ceux qui paroiffent fur les dés à jouer.

De Morant de la Resle de Bordes, en Bourgogne, de gueules à l'aigle d'argent, acompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, *marqués* de fâble, celui à dextre de quatre points, celui à féneftre de cinq points.

Le Peinteur, fieur des Rufflets, en Normandie, d'azur à l'ancre d'argent, la trabe d'or, acotée de deux dés à jouer du fecond émail, *marqués* de fâble, le premier de cinq points, l'autre de fix.

On dit quelquefois de ces dés, *marquant* tant de points.

Matthias, de gueules à trois dés d'argent, *marquant* chacun fur le devant 5. (*Pl. XI*, *fig.* 573.)

MARTEAU, f. m. meuble d'armoiries.

Martel, d'or à trois *marteaux* de gueules. (*Pl. XI*, *fig.* 570.)

MASQUÉ, adj. fe dit d'un lion qui a un mafque.

MASSACRE, f. m. ramure d'un cerf avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des auteurs nomment *maffacre*, une rencontre de cerf; ce qu'il ne faut pas confondre, dit l'auteur du Supplément; mais *voyez*, fur cette diftinction, l'article CERF, & l'exemple cité à cet article.

De Meſchatain de la Faye, en Bourbonois, d'azur au *maſſacre* d'or, au chef d'argent.

De Villemor de Crané, de la Deſiniere, proche Troyes en Champagne, d'azur au *maſſacre* d'or, acompagné en chef d'une molete d'éperon de même.

MASSE, ſ. f. figure d'un bâton orné en haut, garni d'or ou d'argent, qu'on porte devant le roi en quelques cérémonies & devant le chancelier.

On porte auſſi des *maſſes* devant le recteur de l'univerſité de Paris, quand il va avec les quatre facultés aux proceſſions & autres cérémonies.

De Nay de Richecourt, en Lorraine, d'azur à deux *maſſes* d'argent, emmanchées d'or, paſſées en ſautoir.

MASSUE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Maſſiac, d'azur à la main d'or, habillée d'argent, tenant une *maſſue* d'or en pal. (*Pl. X*, *fig.* 506.)

MÂT, ſ. m. meuble de l'écu qui repréſente un *mât* de navire avec une voile & des cordages des deux côtés; le haut eſt terminé par une girouette.

Mât désarmé eſt celui qui n'a point de voile.

Le *mât* ſignifie les voyages ſur mer.

Dumas, à Paris, d'azur au *mât* d'or mouvant du bas de l'écu, la voile & la girouette d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 526.)

MAURICE (l'ordre de ſaint), ordre militaire de Savoie.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques ſeigneurs de ſa cour, inſtitua cet ordre de chevalerie pour honorer la mémoire de ce ſaint martyr; il voulut que les chevaliers portaſſent une robe longue & un chaperon de couleur griſe avec la ceinture d'or, le bonet & les manches de camelot rouge, & ſur le manteau une croix pommetée de tafetas blanc, à l'exception de celle du grand maître qui devoit être en broderie d'or.

Les chevaliers de *ſaint Maurice*, ſuivant leur inſtitut, doivent combatre pour la foi & la défenſe du ſaint ſiége.

Philibert Emmanuel, duc de Savoie, obtint du Pape Grégoire XII en 1572, que l'ordre de ſaint Lazare ſeroit réuni à celui de *ſaint Maurice*.

La marque de l'ordre eſt une croix à huit pointes de ſinople; la croix de *ſaint Maurice* pommetée & bordée d'or, émaillée de blanc par-deſſus.

Les chevaliers peuvent porter le ruban de telle couleur qu'ils veulent. (*Pl. XXV*, *fig.* 49. *G. D. L. T.*)

MELLUSINE, ſ. f. on donne le nom de *melluſine* à une figure mi-échévelée, demi-femme & demi-ſerpent, qui ſe baigne dans une cuve, où elle ſe mire & ſe coëfe; on ne ſe ſert de ce terme que pour les cimiers. Les maiſons de Luſignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *melluſine*. (*D. J.*)

MELON, ſ. m. eſt quelquefois employé comme meuble d'armoiries.

Rayvenau, d'azur à trois *melons* d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 436.)

MEMBRE, ſ. m. pate de devant d'un grifon, ou pate d'un autre oiſeau, détachée du corps de l'animal; elle ſe poſe en bâre. (*Voyez Pl. V*, *fig.* 263.) On ſe ſert du terme *pate* pour les lions, ours & autres animaux quadrupedes, mais on nomme *membres* les pates des oiſeaux détachées de leur corps, & *membrées* les mêmes pates jointes au corps des oiſeaux, lorſqu'elles ſe trouvent d'émail différent. Les grifons étant moitié aigle, moitié lion, les pates de devant ſont nommées *membres*, & celles de derriere, *pates*.

Armé ſe dit des grifes, lorſqu'elles ſont d'autre émail que le *membre*.

Gaufreteau de Puynormand, en Guienne, d'azur à trois *membres* de grifons d'or.

Bourdeille d'Archiac, de Matha, en Périgord, d'or à deux *membres* de grifon de gueules, armés d'azur, poſés en bâre l'un ſur l'autre. (*Pl. V*, *fig.* 263, où ils ſont mal appelés *pates*.)

MEMBRÉ, ée, adj. ſe dit des pates ou membres d'aigles, de cygnes, & autres oiſeaux, quand ils ſe trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Dubois d'Eſpinay, de Pirou, en Normandie, d'or à une aigle de ſâble, *membrée* de gueules.

Foiſſy de Crenay, de Villemareuil, de Moteux, en Champagne, d'azur au cygne d'argent, béqué & *membré* d'or.

De la Trémoille, d'or au chevron de gueules, acompagné de trois aigletes d'azur, béquées & *membrées* de gueules.

Segoing, d'azur à la cicogne d'argent, béquée & *membrée* de gueules, portant au bec un lézard de ſinople. (*Pl. VI*, *fig.* 304--13.)

MENU-VAIR. Le *menu-vair* étoit une eſpece de panne blanche & bleue, d'un grand uſage parmi nos peres. Les rois de France s'en ſervoient autrefois au lieu de fourures; les grands ſeigneurs du royaume en faiſoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le ſeigneur d'Entrache qui avoit été bleſſé, il le trouva envelopé dans ſon couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des préſidens à mortier, les robes des conſeillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés juſqu'au quinzieme ſiecle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribauds d'en porter, auſſi-bien que des ceintures dorées, des robes à collets renverſés, des queues & boutonieres à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'eſt le *ſciuro vario* d'Aldrovande, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturaliſtes latins le nomment *varius*, ſoit à cauſe de la diverſité des deux couleurs griſe & blanche, ou par quelque fantaiſie de ceux qui ont commencé à

blasoner. Les pelletiers nomment à présent cette fourure *petit gris*.

On la diversifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appeloit *grand vair* ou *petit vair*. Le nom de *panne* imposé à ces sortes de fourures, leur vint de ce qu'on les composa de peaux cousues ensemble, comme autant de pans ou de paneaux d'un habit. On conçoit de là que le *vair* passa dans le Blason, & en fit la seconde panne, qui est presque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine est presque toujours d'argent ou de sâble. Le *menu-vair*, en terme d'armoiries, se dit de l'écu chargé de *vair*, lorsqu'il est composé de six rangées; parce que le *vair* ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut spécifier en blasonant, aussi-bien que l'émail, quand il est d'autre que d'argent & d'azur. (*D. J.*)

Le *menu-vair* est donc dans le Blason une fourure faite de pieces d'argent, en forme de cloches renversées sur un fond d'azur; elle differe de la fourure de *vair*, en ce qu'elle est plus serrée, ayant six tires; les premiere, troisieme & cinquieme ont six cloches; les deuxieme, quatrieme & sixieme en ont cinq, & deux demies aux extrémités.

D'Auvans, à Lille en Flandre, *menu-vair*.

MENU-VAIRÉ, terme qu'on emploie, lorsque le menu-vair est composé d'autres émaux que l'argent & l'azur, & alors on exprime ces autres émaux.

De Guines, de Bonieres, de Souatres, en Artois, *menu-vairé* d'or & d'azur.

MER, s. f. la mer, dans les armoiries, se représente par des traits ou lignes courbes qui figurent les ondes; elle remplit le quart de la hauteur de l'écu vers le bas; son émail particulier est l'argent; elle peut cependant être d'un autre émail.

Durand, à Paris, d'azur au rocher d'or posé au milieu d'une *mer* d'argent, acompagné en chef de deux bouquets de trois roses chacun du second émail, les tiges & les feuilles de même.

Tranchemer, en Bretagne, de gueules coupé d'une *mer* ondée d'argent, ombrée d'azur, au couteau d'or plongé dans la *mer*. (*Pl. VII*, *fig.* 390.)

Auvelliers, d'azur au navire d'argent, équipé de gueules, sur une *mer* d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglete d'azur. (*Pl. X*, *fig.* 527.)

MERCURE, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes souverains. *Voyez* POURPRE.

MÉRITE MILITAIRE (ordre du), a été institué par Louis XV, le 10 mars 1759, en faveur des officiers de la religion protestante, qui servent en France.

Il y a trois grand'croix, quatre commandeurs & les chevaliers.

La marque distinctive de cet ordre est un ruban grôs bleu avec une croix d'or à huit pointes pommetées, & anglées de quatre fleurs de lis de même; au centre est une épée en pal, la pointe en haut; & pour légende ces mots : *Pro virtute bellica*. Au revers est une courone de laurier & cette légende : *Ludovicus XV instituit* 1759. (*Planche XXIII*, *fig.* 9.)

MERLETE, s. f. petit oiseau représenté de profil, sans bec ni pied. Les *merletes* sont le plus souvent en nombre dans l'écu.

Du Bouchet de Villeflix, à Paris, d'argent à la merlete de sâble, au chef d'azur chargé de trois besans d'or.

Guierna de Bérenger, en Orléanois, d'argent à trois *merletes* de sâble.

Bongard d'Arsilly, à Bourges, de gueules à trois *merletes* d'argent.

Malon de Bercy, d'azur à trois *merletes* d'or. (*Planche VI*, *fig.* 308.)

MERLUSINE, s. f. sirene qui paroît dans une cuve; elle sert de cimier à la maison de la Rochefoucauld & à quelques autres maisons.

L'origine de ce cimier vient d'une comtesse de Lusignan nommée *Merlusine*, laquelle étoit fort absolue & commandoit à tous ses vassaux avec une telle autorité, que lorsqu'elle leur envoyoit des lettres ou patentes scellées de son sceau ou cachet, sur lequel étoit gravée une sirene, il falloit obéir dans l'instant; & de là ses vassaux la nommerent *magiciene*.

Il y a un vieux Roman, intitulé *Merlusine*, qui eut beaucoup de vogue en son temps. (*G. D. L. T.*)

Nous laissons cet article, ainsi que celui de *Mellusine* tel que nous le trouvons. Nous observerons seulement, quant à la prononciation, que la seule bonne, à ce que nous croyons est *Mellusine*, dont on a fait par corruption *Merlusine*. On peut s'en faire une idée, en voyant la sirene de la *Pl. VII*, *fig.* 345.

MÉTAUX, s. m. pl. Il y en a deux, l'or & l'argent.

La couleur jaûne se nomme *or*.

La couleur blanche *argent*.

L'*or*, premier émail, se marque en gravure par nombre de petits points.

L'*argent*, second émail, est tout blanc, c'est-à-dire, sans aucune hachure.

C'est une regle du Blason, de ne point mettre *métal* sur *métal*.

Châteaugiron de Launay, en Bretagne, d'or au chef d'azur.

Avaugour du Bois, de Kergroais, en la même province, d'argent au chef de gueules.

Voyez d'ailleurs *Pl. premiere*, *les fig.* 11 & 12.

MEUBLES, s. m. pl. Besans, tourteaux, quintefeuilles, annelets, moletes d'éperons, billetes, croissans, étoiles, animaux pédestres, volatiles, reptiles, tours, châteaux, arbres, arbrisseaux, fleurs, fruits, & généralement tout ce qui peut se trouver dans les armoiries, soit qu'il y ait des pieces honorables ou non.

Toutes ces choses sont nommées *meubles*, parce qu'elles garnissent le champ de l'écu.

Positions des meubles *d'armoiries*.

Un seul ; se pose au centre du champ.
Deux ; l'un sur l'autre.
Trois ; deux & un.
Quatre ; aux quatre cantons.
Cinq ; en sautoir.
Six ; trois, deux & un.
Sept ; trois, trois & un.
Huit ; en orle.
Neuf ; trois, trois, trois.

Si les *meubles* de l'écu se trouvent posés d'une autre maniere, il faut nommer la position en blasonant.

Renouard de Villayer, en Bretagne, d'argent à une quinte-feuille de gueules.

Montesquiou d'Artagnan, en Bigorre, d'or à deux tourteaux de gueules.

Carruel de Mercy, diocêse d'Évreux, d'argent à trois merletes de sâble.

De Lahaye de Bonneville, près d'Amiens, d'argent à quatre croissans de gueules.

Chappel de Curby, en Bourgogne, d'or à cinq merletes de sâble.

Regnier de Guerchy, de Nangis, à Paris, d'azur à six besans d'argent.

Bruneau de la Rabastelliere, en Poitou, d'argent à sept poules de sâble crêtées & membrées d'or.

De Chemilly, en Anjou, d'or à huit merletes de gueules.

Du Boisvilly de la Villehervé, en Bretagne, de gueules à neuf étoiles d'or.

De Gournay, de Marcheville, de Sécourt, en Lorraine, de gueules à trois tours d'argent en bande.

De Vigneulles de Maixé, du Mesnil en la même province, d'azur à cinq annelets d'argent, 2, 2 & 1.

De Pattau, de Laborie, en Rouergue & en Languedoc, d'azur à trois croissans d'argent en pal. (*G. D. L. T.*)

MÉZAIL, s. m. On appele ainsi dans le Blason, le devant ou le milieu du héaume. Borel, qui raporte ce mot comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec *μέσον*, *milieu*.

MICHIEL (l'ordre de Saint) institué par Louis XI à Amboise, le premier août 1469.

Suivant la chronique de Sigebert en 709 sous le regne de Childebert III, surnommé le *juste*, *saint Michel* parut en songe devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, & l'avertit de lui faire bâtir une chapelle sur un rocher qui depuis a été nommé *le Mont Saint Michel*. La tradition raporte que chaque fois que les ennemis de la France se sont approchés de ce mont, on y a vu un archange exciter des orages sur la mer, & de là est venue l'origine de la devise de l'ordre de *Saint Michel*, *immensi tremor oceani*.

Lorsque Louis XI institua cet ordre, les chevaliers portoient une chaîne d'or, chargée de coquilles d'argent, d'où pendoit une médaille où étoit l'image de *Saint Michel*, foulant aux pieds le dragon, & ils l'ont ainsi portée jusqu'au 31 décembre 1578, jour de la premiere promotion de l'ordre du Saint Esprit. Actuélement ceux qui sont nommés chevaliers du Saint Esprit, prenent la veille de leur réception l'ordre de *Saint Michel*; c'est pourquoi ils ont le titre de *chevaliers des ordres du roi*.

Louis XIV, par une déclaration du 12 janvier 1665, ordona que de tous ceux qui avoient reçu l'ordre de *Saint Michel*, sans avoir celui du Saint Esprit, on en choisît un certain nombre, à condition qu'ils feroient preuve de leur noblesse & de leurs services militaires.

Le roi commet chaque année deux chevaliers de ses ordres, un duc & un gentilhomme, pour présider en son nom, l'un en absence de l'autre, aux cérémonies & chapitres de l'ordre de *Saint Michel*, & pour recevoir les nouveaux chevaliers que sa majesté a nommés.

Les cérémonies & réceptions se font deux fois l'année, le 8 de mai & le premier lundi de l'avent dans le couvent des cordeliers de Paris.

Le grand sceau de cet ordre représente *Saint Michel* ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'ange rebelle, avec cette légende autour du sceau, *Louis XI, roi de France, instituteur de l'ordre de Saint Michel, en 1469 ; Louis XIV, roi de France & de Navarre, restaurateur en 1664*.

Hardouin Mansard & André Lenostre furent les premiers artistes faits chevaliers de *Saint Michel* en 1693. Depuis ce temps cet ordre est donné à des gens de lettres, des financiers & des artistes célebres pour les récompenser de leurs mérites & de leurs talens. On leur envoie des lettres de noblesse quelques jours avant leur réception.

Ces chevaliers portent sur leur veste un grand ruban de soie noire, moiré, passé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix à huit pointes où est représenté *Saint Michel*.

Le premier Janvier 1772, il y avoit 77 chevaliers de l'ordre de *Saint Michel*, dont 13 admis & non reçus, étant alors dans des provinces éloignées du royaume ou dans des cours étrangeres. (*Voyez Planche XIII, fig. 3.*) (*Article resté.*)

MI-PARTIS, adj. pl. il se dit de deux écus coupés par la moitié, & joints ensemble par un seul écu, de sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maisons, en usent ainsi. L'écu coupé & *parti* seulement en une de ses parties, s'appele aussi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens apelent mal-à-propos, *saligdon*, d'azur, au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MIRAILLÉ, ÉE, adj. se dit du papillon dont les ailes ont des marques rondes d'un émail différent, & aussi de certains oiseaux dont les plumes

paroissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas natureles.

Ces marques sont ainsi nommées de ce que les couleurs des papillons & de quelques oiseaux imitent par leur luisant les miroirs.

Barin de la Galissoniere à Paris, d'azur à trois papillons d'or, *miraillés* de sâble. (*Planche VI, figure* 330.)

MIROIR, s. m. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Miron, de gueules au *miroir* à l'antique d'argent, cerclé de perles de même.

MITRE, s. f. ornement pontifical en forme de bonet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendans derriere.

Les évêques & les abbés réguliers portent la *mitre* sur l'écu de leurs armes; ils y ajoutent la crosse.

La *mitre* des évêques se pose de front à dextre, & la crosse à sénestre, tournée en dehors.

Les abbés doivent porter la *mitre* de profil à dextre, & la crosse à sénestre, tournée en dedans, pour montrer que leur jurisdiction n'est que dans leur cloître.

Le mot *mitre* vient du latin *mitra*, dérivé du grec *μίτρα* qui a la même signification.

Voir *Pl. XIII, fig.* 11, 12, 13, 14. *Pl. XIV, fig.* 1, 2 *&* 3.

MOLETE D'ÉPERON, s. f. meuble de l'écu en forme d'étoile à six rais, avec une ouverture ronde au centre.

On voit beaucoup de *moletes d'éperons*, dans les armoiries; elles représentent celles des anciens chevaliers; l'usage en est venu de ce que les rois faisoient mettre des *éperons* aux gentilshommes & écuyers, qu'ils créoient chevaliers.

Guido de Kermaingny en Bretagne, d'azur à la *molete d'éperon* d'or.

Raoulin de Reacamps, de Gueudeville en Normandie, d'argent à trois *moletes d'éperons* de sâble.

De Neufcheze en Bretagne, de gueules à neuf *moletes d'éperons* d'argent.

De Vimeur de Rochambeau en Touraine, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *moletes d'éperons* de même.

Gautier, d'azur à deux éperons d'or, posés en pal, liés de même, au chef d'argent chargé de trois *moletes* de gueules. (*Pl. X, fig.* 513.)

MONDE, est un globe sur lequel il y a une croix. On le trouve dans les armes des empereurs & des électeurs de l'Empire. Christophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ses armes, avec la permission du roi d'Espagne.

MONSTRUEUX, EUSE, adj. se dit d'un lion ou d'un autre animal quadrupede, même des volatiles qui ont quelques parties de leurs corps qui ne sont point de leur nature.

Des Reaux de Coclois en Champagne, d'or au lion *monstrueux* de sâble, à tête humaine de carnation, tournée de front. (*Pl. V, fig.* 243.)

MONTAGNE, s. f. meuble d'armoiries représentant ce que le mot exprime.

Durey, de sâble à une *montagne* ou rocher d'argent, surmontée d'une croisete de même. (*Pl. VIII, fig.* 393.) *Voyez* ROCHER.

MONTANT, TE, adj. il se dit non seulement du croissant représenté les pointes en haut vers le chef, mais encore des écrevisses, des épis & autres choses dressées vers le chef de l'écu.

Perrot, à Paris, d'azur à deux croissans aculés d'argent, l'un *montant*, l'autre versé, au chef d'or, chargé de trois aigletes de sâble.

Le Clerc de Lesseville, d'azur à trois croissans *montans*, surmontés d'un lambel, le tout d'or. (*Planche VII, fig.* 367.)

Bochart, d'azur au croissant *montant* d'or, abaissé sous une étoile de même. (*Planche VII, fig.* 368.)

Lunati, d'azur à trois croissans d'argent, les deux du chef afrontés, celui de la pointe *montant*. (*Fig.* 373.)

MONT CARMEL, nom d'un ordre de chevalerie, auquel est joint celui de S. Lazare de Jérusalem. *Voyez* S. LAZARE. Les chevaliers de cet ordre portent sur le côté gauche de leur manteaux une croix de velours ou de satin tanné, à l'orle ou bordure d'argent; le milieu de la croix est rond, chargé d'une image de la Vierge environée de rayons d'or, le tout en broderie. Ils portent aussi devant l'estomac une croix d'or avec l'image de la Vierge émaillée au milieu, atachée à un ruban de soie. Cet ordre fut rétabli sous Henri IV, par les soins de Philibert de Nerestang, puis confirmé par Louis XIV, en 1664; mais en 1691, le roi en sépara plusieurs biens, & se contenta du titre de souverain protecteur. Les chevaliers jouissent de quelques commanderies & priviléges. *Voyez* LAZARE.

MONT JOIE SAINT DENIS, mot fameux dans l'histoire de France, qui a été long-temps le cri de guerre de la nation, & qui est encore aujourd'hui le nom du roi d'armes.

Divers auteurs ont débité bien des fâbles & des conjectures puériles sur l'origine & l'étymologie de ce nom. Ce qu'on a de plus sensé sur cette matiere, se réduit à remarquer qu'on appeloit autrefois *mont joie* un monceau de pierres entassées, pour marquer les chemins. Sur quoi le cardinal Huguet de S. Cher raporte la coutume des pélerins, qui faisoient des *mont joies* de monceaux de pierres sur lesquels ils plantoient des croix aussi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélerinage: *constituunt*, dit-il, *acervum lapidum & ponunt cruces, & dicitur MONS GAUDII*. Del-Rio atteste la même chose des pélerins de S. Jacques en Galice: *lapidum congeries .... Galli* mont joies *vocant*. Les croix que l'on voit sur le chemin de Paris à Saint Denis étoient de ces *mont joies*. Or, comme ces *mont joies* étoient destinés à marquer les chemins, de

même quand nos rois eurent pris S. Denis pour protecteur du royaume, & sa baniere ou l'oriflamme pour baniere de dévotion dans les armées, cette baniere devint le *mont joie* qui régloit la marche de l'armée ; & crier *mont joie Saint Denis*, c'étoit crier, *suivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la baniere de Saint Denis*. De même que les ducs de Bourgogne avoient pour cri *mont joie Saint André* ; & quand le duc se trouvoit en persone à la guerre, *mont joie au noble Duc* : ceux de Bourbon crioient, *mont joie Notre-Dame*, pour rassembler leurs troupes autour d'eux, ou de leurs banieres qui portoient l'image de la Vierge. Quoique dans la suite on ne portât plus dans les armées la baniere de Saint Denis, le cri de guerre auquel on étoit acoutumé, comme à un cri de joie & de victoire, ne laissa pas que de subsister jusqu'au temps où l'introduction de l'artillerie exigea des signaux d'une autre espece dans les combats.

Cette opinion paroît plus probable que celle qu'a avancée M. Beneton dans ses commentaires sur les enseignes militaires, où il remarque qu'on élevoit sur les tombeaux des persones considérables, des saints, des martyrs, &c. de ces sortes de monceaux, & qu'on les nommoit *mont joie* ; que *mont joie saint Denis* signifioit le tombeau de S. Denis, dont nos monarques se glorifioient d'être possesseurs ; comme s'ils eussent voulu dire, *nous avons la garde du tombeau de S. Denis*, mont joie saint Denis *est un témoignage de la joie que nous ressentons de cet avantage ; nous espérons que ces paroles serviront à ranimer la piété & la valeur de nos soldats*. Mais les ducs de Bourgogne posśédoient-ils dans leurs états le corps de saint André ? & ceux de Bourbon étoient-ils possesseurs du sépulcre de la Vierge ? Que signifioit donc *mont joie* dans leur bouche, sinon *à la baniere de S. André*, & à celle *de Notre-Dame* ; ainsi *mont joie saint Denis* n'a non plus signifié autre chose qu'*à la baniere de S. Denis*, parce que cette baniere servoit, sous les rois de la troisieme race, à régler les marches & les campemens de l'armée.

Il est bon aussi d'observer que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le regne de Louis le Grôs, qui ayant réuni en sa persone le comté de Vexin à la courone, devint avoué de l'église de S. Denis, en prit la baniere, de laquelle est venu le cri d'armes. Ainsi, ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puisque la baniere de saint Martin de Tours fut portée dans les armées, depuis le regne de ce prince, comme l'étendard de la nation.

MONT JOIE, nom d'un ordre de chevalerie établi à Jérusalem par le Pape Alexandre III, qui le confirma en 1180, & lui prescrivit la regle de S. Basile. Ces chevaliers portoient une croix rouge & devoient combatre contre les infideles. Le roi Alphonse le sage les introduisit en Espagne, s'en servit utilement contre les Maures ; & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *chevaliers de Mosrat* ; mais sous le regne de Ferdinand ils furent unis à l'ordre de *Calatrava*. (*Articles restés*.)

MORAILLES, s. f. plur. meuble d'armoiries représentant deux tenailles qui servent à serrer le nez du cheval, pour empêcher qu'il ne se tourmente lorsqu'on le tient au travail : ce sont deux branches de fer jointes par une charniere à l'un des bouts, & que l'on serre ou lâche du côté opposé tant que l'on veut.

Ce meuble est ordinairement ouvert, tendu en fasce ; s'il y a plusieurs *morailles*, on les met l'une sur l'autre ; leur émail est l'or ou l'argent ; elles sont rares dans l'écu.

De Moreilles, à Paris, d'azur à trois *morailles* d'argent en fasce. (*Pl. X*, *fig.* 518.)

De Girard, à Bourges, de gueules à deux *morailles* d'or, liées d'argent, posées en chevrons l'une sur l'autre.

MORNÉ, ÉE, adj. il se dit des lions & autres animaux qui n'ont ni dents, ni bec, ni langues, ni grifes, ni queue.

Du Halgoet, en Bretagne, d'azur au lion *morné* d'or.

MORTS, (têtes de *morts*) meuble employé dans quelques écus ; ce sont, si l'on veut, les têtes des ennemis qu'on a tués.

Durant, parti de sâble & d'or, au chevron de l'un en l'autre, au chef d'argent, chargé de trois *têtes de morts* de sâble. (*Pl. IX*, *fig.* 451.)

MOT, s. m. se dit des armoiries & des devises.

Ce qu'on appele le *mot* dans les armoiries, est une courte sentence ou phrase écrite sur un rouleau qu'on place ordinairement au dessus de l'écusson, & quelquefois au dessous. Tantôt ce *mot* fait allusion au nom ou à quelques pieces des armes de la persone à qui apartienent les armes, & tantôt il n'a raport ni au nom ni au blason.

Le *mot*, dit Guillin, est un ornement extérieur ataché à la cotte d'armes ; il présente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes apartienent, mais exprimée succinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites sur une bande ou compartiment qu'on place au pied de l'écusson ; & comme ce *mot* tient la derniere place dans les armes, on le blasone aussi le dernier. À la rigueur, il devroit exprimer quelque chose de relatif à ces armes ; mais l'usage a fait admettre toute sorte de sentences, expressives ou non.

Cette coutume d'employer un *mot* ou symbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, se reconoître, & se rallier dans les combats, est très-anciene. L'Histoire sacrée & profane nous en fournissent également des exemples. Nos ancêtres faisoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur passion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, &c. ou quelqu'événement extraordinaire qui leur fût arivé. On trouve plu-

sieurs *mots* de cette derniere sorte qui se sont perpétués dans leurs familles, quoiqu'ils ne convinssent proprement qu'à la premiere persone qui se l'étoit attribué.

Le *mot* de la maison royale de France est *espérance ;* & dans quelques écussons *lilia non laborant neque nent*, par allusion à la loi salique, qui exclut les femmes de la courone : celui de la maison de Stuart est *Dieu & mon droit*. L'ordre de la jaretiere a pour *mot*, *honni soit qui mal y pense ;* & le duc de Nortfolck ces paroles, *sola virtus invicta* : le duc de Bedfort celles-ci, *che sara sara* : celui de Devonshire, *cavendo tutus*, par allusion au nom de sa maison, qui est *Cavendish*. Le duc de Kinston, dont le nom est Pierrepont, a pour *mot*, *Pie reponet* : le comte de Radnor, *quæ supra*, parce qu'il porte trois étoiles dans ses armes : le lord Klinton, dont le nom est *Fortescue*, prend celui-ci, *Forte scutum*, *salus ducum*.

On peut voir sous l'article *cri de guerre*, les *mots* que prenent ou prenoient plusieurs des premieres maisons de France. Le *mot* d'une devise s'appele aussi l'*âme de la devise*. *Voyez* Devise.

MOUCHETÉ, ée, adj. se dit du papeloné, lorsqu'il est rempli de trefles, de mouchetures, d'hermine, *&c.* il se dit aussi des taches ou marques qui paroissent sur quelques poissons.

De Fouilleuse de Flavacourt en Picardie, d'argent, papeloné, de gueules, *moucheté* de trefles versés de même. (*Pl. V*, *fig.* 239.)

D'Helie de Vilarsel, de Montgranier, de Roquetaillade, de S. André, au pays Narbonois, d'azur à trois lamproies d'argent, *mouchetées* de sâble, en fasces l'une sur l'autre, celle du milieu contre-passante.

MOUCHETURE, s. f. meuble de l'écu qui représente une queue d'hermine ; son émail particulier est le sâble.

Druais de Franclieu en Bourgogne, d'argent à la *moucheture* de sâble.

Dubois d'Escordal, de Momby en Champagne, d'argent à cinq *mouchetures* de sâble, 3 & 2.

Roux de Puivert de Sainte Colombe à Toulouse, de gueules à six *mouchetures* d'argent.

Boullé, d'argent à la fasce de gueules, à trois pals brochans d'azur, acompagnés de six *mouchetures* de sâble, quatre en chef, & deux en pointe. (*Pl. III*, *fig.* 118.)

MOUTON, s. m. Cet animal paroît dans l'écu de profil & passant.

De Barjac de Castelbouc, en Vivarais ; de gueules au *mouton* passant d'or, acompagné en chef d'un croissant d'argent.

Duchilau, en Poitou, de sâble à trois *moutons* passans d'argent.

Montholon, d'azur à un *mouton* passant d'or, surmonté de trois roses de même. (*Pl. V*, *fig.* 275.)

MOUVANT, te, adj. se dit d'une piece ou meuble qui saille de l'un des flancs, ou de l'un des angles de l'écu.

Il se dit aussi des pieces ou meubles qui touchent à quelques autres.

Dapougny de Jambeville, de Sericourt, à Paris, d'azur au dextrochere *mouvant* du flanc sénestre de l'écu, & tenant un vase de trois lis, le tout d'argent.

Laverne d'Athée, du Magny, en Bourgogne, d'azur au vol & au demi-vol d'or, *mouvans* d'une rose de gueules posée au centre de l'écu.

Alberti, à Florence, d'azur à quatre chaînes d'or, *mouvantes* des quatre angles de l'écu, & liées au cœur à un anneau de même.

De Bellegarde, d'azur aux rayons droits & ondés d'or alternativement *mouvans* d'une portion de cercle du chef vers la pointe de l'écu, chaque intervalle de rayons rempli d'une flamme de même, au chef d'or, chargé d'une aiglete de sâble. (*Pl. VII*, *fig.* 384.)

Durand, d'azur au rocher d'or, *mouvant* d'une mer d'argent, qui occupe le bas de l'écu, acompagné en chef de six roses trois à trois, en forme de bouquets, un de chaque côté, feuillé & tigé du second. (*Pl. VIII*, *fig.* 394.)

MURAILLE, s. f. meuble d'armoirie, représentant ce que le nom exprime.

Le Fevre, d'azur à un pan de *muraille* d'argent, *maçoné* de sâble, surmonté d'une étoile d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 473.)

Lorsque dans une *muraille*, ainsi que dans les tours, châteaux, maisons & autres meubles de construction & relatifs à des édifices, les lignes qui marquent la séparation des pierres sont d'un autre émail que le corps du bâtiment, on l'exprime en disant : *maçoné de tel émail*, comme on peut le voir dans l'exemple précédent. Si, dans le même cas, il y a des créneaux aux murs, on dit, *crénelé*. S'il y a des girouettes aux tours, on dit, *girouetté*. Quelques auteurs disent : *ajouré* pour les fenêtres, d'autres se contentent de spécifier de quel émail sont les fenêtres ainsi que les portes. On appele *meurtrieres* les petites fenêtres qu'on voit à côté des tours & qui servent à les défendre. Il faut spécifier & l'émail & le nombre des *meurtrieres*.



NAGEANT, TE, adj. terme dont on se sert pour représenter dans les armoiries un poisson couché horizontalement, ou en travers de l'écusson. *Voyez* POISSON.

Gardereau, d'azur au brochet *nageant* ou mis en fasce, surmonté en chef d'une étoile, & en pointe d'un croissant, le tout d'argent.

Raoul, de sâble au rouget d'argent, *nageant* ou posé en fasce, acompagné de quatre annelets, trois en chef & un en pointe. (*Pl. VII*, *fig.* 340, 341.)

NAISSANT, TE, adj. se dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les pieds & les jambes de devant avec la pointe de la queue, le reste du corps demeurant caché sous l'écu, sous la fasce, ou sous le second du coupé, d'où il semble naître ou sortir.

Naissant differe d'*issant*, en ce que dans le premier cas, l'animal sort du milieu de l'écu, & que dans le second, il sort du haut de l'écu. *Voyez* ISSANT.

Le pere Ménestrier veut que *naissant* se dise des animaux qui ne montrent que la tête, comme sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé.

La baume de Suze, en Dauphiné, d'or à trois chevrons de sâble, au chef d'azur, chargé d'un lion *naissant* d'argent.

Frenelle, anciene maison de Lorraine, portoit d'azur à trois bandes d'or, au chef de gueules cousu & chargé d'un lion *naissant*, aussi d'or.

Assignes de Tournay, d'Oisy, en Artois, d'or à trois lions *naissans* de gueules.

Hyongue de Sepvret, en Poitou, d'argent à trois cerfs *naissans* de sâble.

La Treille de Fosieres de l'Héras, à Lodeve en Languedoc, coupé de gueules & d'azur, au lion d'or sur gueules, *naissant* du coupé.

Varnier, d'azur au lion *naissant* d'or, au chef d'argent, chargé de trois croissans de gueules. (*Pl. V*, *fig.* 248.) *Voyez* aussi la *fig.* 249, pour la différence d'*issant* à *naissant*.

NASAL, s. m. Il se dit de la partie supérieure de l'ouverture d'un casque ou d'un héaume, qui tomboit sur le nez d'un chevalier lorsqu'il le baissoit, du latin *nasus*, nez.

NATUREL, AU NATUREL, est en usage *dans le Blason*, pour signifier *des animaux*, *des fruits*, *des fleurs*, qui sont peints dans un écu avec leurs couleurs natureles, quoique différentes des couleurs ordinaires du Blason; ce mot sert à empêcher qu'on n'accuse des armoiries d'être fausses, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blason.

Berthelas, en Forêt, d'azur à un tigre au *naturel*.

Joly de Fleury, d'azur à un lis *au naturel*, au chef d'or, chargé d'une croisete patée de sâble. (*Pl. VIII*, *fig.* 412.)

NAVETE, s. f. meuble d'armoiries.

De Tilly, en Normandie, de gueules à trois *navetes* d'or, posées 2 & 1. (*Pl. XI*, *fig.* 610.)

NAVIRE, ou DU CROISSANT (l'ordre du) fut institué par saint Louis, lors de son départ pour la derniere croisade en 1269, afin d'encourager les seigneurs de sa cour à le suivre à cette expédition.

Le *navire* étoit le symbole du trajet de mer qu'il falloit faire pour la croisade; & le *double croissant* signifioit qu'on alloit combatre contre les Infideles.

Le collier étoit fait de coquilles & de *croissans* tournés & contournés, le tout entrelâcé & ataché à une chaîne, d'où pendoit une médaille ovale, où étoit représenté un *navire* avec tous ses agrès, flotant sur des ondes.

Cet ordre ne subsista pas long-temps en France après la mort de saint Louis (arivée devant Tunis le 25 août 1270): mais Charles de France, comte d'Anjou, roi de Naples & de Sicile, frere de saint Louis, le conserva pour ses successeurs; & René d'Anjou, roi de Jérusalem, de Sicile & d'Aragon, le rétablit en 1348, sous le nom de *l'ordre du croissant*. (*Pl. XXVI*, *fig.* 73. *G. D. L. T.*)

NÉBULÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu, rempli de parties rondes, saillantes & creuses alternativement, qui imitent les nues.

Nébulé se dit aussi de quelques pieces honorables & autres pieces d'armoiries, figurées de pareilles sinuosités.

Rochechouart Faudoas, d'Aureville, de Clermont, & Rochechouart de Mortemar, de Tonnay Charente, à Paris, *nébulé* fascé d'argent & de gueules. (*Voyez Pl. III*, *fig.* 132, les armes de cette maison.)

La Fraise, en Lorraine, de gueules à la fasce d'or *nébulée*, acompagnée à dextre en chef d'une étoile de même, & en pointe d'un croissant d'argent.

Marin de la Malgue, en Provence, d'argent à trois bandes, *nébulées* de sâble.

NERVÉ, ÉE, adj. Il se dit de la fougere & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroissent d'un autre émail.

Les anciens princes d'Antioche, d'argent à la branche ou feuille de fougere de sinople, *nervée* d'or.

NILLE, s. f. se dit d'une espece de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉ, ÉE, adj. On dit, croix *nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes séparées & crochues par le bout. Cette croix est ancrée & fort déliée, comme est la *nille* ou le fer d'un moulin, ce qui la fait aussi appeler *croix de moulin*.

De Barres, d'argent à la croix *nillée* ou *niflée* de sâble. (*Pl. IV, fig.* 185.)

NOBLESSE, s. f. On en distingue de différentes especes.

NOBLESSE (HAUTE). Il n'est pas aisé de définir aujourd'hui si ce titre dont tant de gens se parent, consiste dans une *noblesse* si anciene que l'origine en soit inconnue, ou dans des dignités actueles qui supposent, mais qui ne prouvent pas toujours une véritable *noblesse*.

Le point le plus intéressant n'est pas cependant de discuter l'objet de la *noblesse* d'anciéneté ou de dignité, mais les premieres causes qui formerent la *noblesse* & la multiplierent.

Il semble qu'on trouvera l'origine de la *noblesse* dans le service militaire. Les peuples du nord avoient une estime toute particuliere pour la valeur militaire: comme par leurs conquêtes ils cherchoient la possession d'un pays meilleur que celui de leur naissance; qu'ils s'estimoient considérables à proportion du nombre des combatans qu'ils pouvoient mettre sur pied, & que pour les distinguer des paysans ou roturiers, ils appeloient *nobles* ceux qui avoient défendu leur patrie avec courage, & qui avoient accrû leur domination par les guerres: pour récompense de leurs services, dans le partage des terres conquises, ils leur donnerent des francs-fiefs, à condition de continuer à rendre à leur patrie les mêmes services qu'ils lui avoient déja rendus.

C'est ainsi que le corps de la *noblesse* se forma en Europe & devint très-nombreux; mais ce même corps diminua prodigieusement par les guerres des croisades, & par l'extinction de plusieurs familles: il fallut alors de nécessité créer de nouveaux nobles. Philippe le Hardi, imitant l'exemple de Philippe le Bel son prédécesseur, qui le premier donna des lettres de *noblesse* en 1270 en faveur de Raoul l'orfevre, c'est-à-dire, l'argentier ou payeur de sa maison, prit le parti d'anoblir plusieurs roturiers. On employa la même ressource en Angleterre. Enfin en Allemagne même, si les empereurs n'eussent pas faits de nouveaux gentilshommes, s'il n'y avoit de nobles que ceux qui prouveroient la possession de leurs châteaux & de leurs fiefs, ou du service militaire de leurs aïeux, du temps de Frédéric Barberousse, sans doute qu'on n'en trouveroit pas beaucoup. (*D. J.*)

NOBLESSE DE HAUT PARAGE, est celle qui se tire d'une famille illustre & anciene. *Voyez le roman* de Garin & Guillaume Guyart. La Roque, *chap. ij*. (*A*)

NOBLESSE HÉRÉDITAIRE, est celle qui passe du pere aux enfans & autres descendans. La *noblesse* provenant des grands offices étoit héréditaire chez les Romains, mais elle ne s'étendoit pas au delà des petits enfans.

En France toute *noblesse* n'est pas héréditaire; il y a des offices qui ne donnent qu'une *noblesse* personele, d'autres qui donnent commencement à la *noblesse* pour les descendans; mais il faut que le pere & l'aïeul aient rempli un de ces offices pour donner la *noblesse* au petit-fils sans qu'il soit pourvu d'un office semblable; enfin il y a des offices qui transmettent la *noblesse* au premier degré.

NOBLESSE HONORAIRE, est celle qui ne consiste qu'à prendre le titre de noble, & à être considéré comme vivant noblement sans avoir la *noblesse* héréditaire: ce n'est qu'une *noblesse* personele; elle n'a même que les priviléges des nobles, comme la *noblesse* personele de certains officiers. *Voyez* la Roque, *chap. xciv*.

NOBLESSE ILLUSTRE, est celle qui tient le premier rang ou degré d'honeur, comme sont les princes du sang; elle est encore au dessus de ce que l'on appele *la haute noblesse*. *Voyez* Loyseau, *traité des Ordres*, *ch. vj. n. 9*.

NOBLESSE IMMÉDIATE, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & qui jouissent des mêmes prérogatives que les villes libres: ils prenent l'investiture en la même forme; mais ils n'ont pas, comme ces villes, le droit d'archives.

Le corps de la *noblesse* immédiate est divisé en quatre provinces & en quinze cantons; savoir, la Suabe, qui contient cinq cantons; la Franconie, qui en contient six; la province du Rhin, qui en contient trois; & l'Alsace, qui ne fait qu'un canton.

Cette *noblesse* immédiate est la principale *noblesse* d'Allemagne, parce que c'est l'empereur qui la confere immédiatement. Ceux que les électeurs anoblissent, ne sont nobles que dans leurs états, à moins que leur *noblesse* ne soit confirmée par l'empereur. *Voyez* la Roque, *c. clxxij*.

NOBLESSE IMMÉMORIALE, *ou* IRRÉPROCHABLE, est celle dont on ne connoît point le commencement, & qui remonte jusqu'au temps de l'établissement des fiefs; c'est pourquoi on l'appele aussi *féodale*; on l'appele *irréprochable* parce qu'elle est à couvert de tout reproche ou soupçon d'anoblissement. *Voyez* la Roque, *préface*.

NOBLESSE INFÉODÉE *ou* FÉODALE, est celle qui tire son origine de la possession anciene de quelque fief.

NOBLESSE DE LAINE, est la seconde classe de la *noblesse*. Dans la ville de Florence on distingue deux sortes de *noblesse* pour le gouvernement; savoir la *noblesse* de soie & la *noblesse* de laine. La premiere est plus relevée & plus qualifiée que la seconde. Il y a apparence que ces différentes dénominations vienent de la différence des habits. Cette distinction de deux sortes de *noblesse* se fait à l'égard du gouvernement de la ville. *Voyez le*

traité de la Noblesse par la Roque, *chap. cxij & clxvj*.

Noblesse libérale, est celle que l'on a acordée à ceux qui poussés d'un beau zele ont dépensé leur bien pour la défense de la patrie. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de lettres, est celle qui est acordée aux gens de lettres, & aux gradués & officiers de judicature. On l'appele aussi *noblesse littéraire*. Voyez *ci-après* Noblesse littéraire.

Noblesse par lettres, est celle qui provient de lettres d'anoblissement acordées par le prince.

M. d'Hozier dans l'histoire d'Amanzé, raporte une charte d'anoblissement du 24 Juin 1008, mais cette charte est suspecte.

D'autres prétendent que les premieres lettres d'anoblissement furent données en 1095 par Philippe I à Eudes le Maire, dit Chalo S. Mars.

On fait encore mention de quelques autres lettres de *noblesse* données par Philippe Auguste.

Mais il est plus certain qu'elles commencerent sous Philippe III ; car il se voit un anoblissement de ce temps qu'il acorda à Raoul l'orfevre.

Ses successeurs en acorderent aussi quelques-uns ; mais ils devinrent plus fréquens sous Philippe de Valois, & il en acorda dès-lors moyénant finance & sans finance ; car la charte de *noblesse* de Guillaume de Dormans en 1339, fait mention qu'elle fut donnée sans finance, & en 1354, Jean de Reims paya trente écus d'or ; un autre en 1355 en paya quatre-vingt.

Dans la suite il y a eu des anoblissemens créés par édit, & dont la finance a été réglée ; mais ils ont toujours été suivis de lettres particulieres pour chaque persone qui devoit profiter de la grâce portée par l'édit.

Charles IX créa douze nobles en 1564 ; il en créa encore trente par édit de 1568.

Henri III en créa mille par édit du mois de Juin 1576, par des déclarations des 20 Janvier & 10 Septembre 1577.

Il y eut une autre création de nobles par édit de Juin 1588, vérifiée au parlement de Rouen.

On en créa vingt par édit du 20 Octobre 1592, & vingt autres par édit du 24 Novembre suivant pour des persones tant taillables que non taillables ; dix par édit d'Octobre 1594, & encore en Mars 1610.

En 1643 on en créa deux en chaque généralité pour l'avénement de Louis XIV à la courone.

Le 4 décembre 1645, il fut créé cinquante nobles en Normandie, avec permission de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureroient dans des villes franches, & serviroient le roi au premier arriere-ban.

En 1660 Louis XIV créa deux nobles dans chaque généralité.

En 1696 il créa cinq-cent nobles dans le royaume. On obtenoit des lettres de *noblesse* pour deux mille écus. Il créa encore deux-cent nobles par édit du mois de mai 1702, & cent autres par édit de décembre 1711.

On a souvent donné des lettres de *noblesse* pour récompense de services ; mais à moins qu'ils ne soient spécifiés, on y a peu d'égard, vu qu'il y a eu de ces lettres où cette énonciation étoit devenue de style ; on laissoit même le nom de la persone en blanc, de sorte que c'étoit une *noblesse* au porteur.

Les divers besoins de l'état ont ainsi réduit les ministres à chercher des ressources dans l'avidité que les hommes ont pour les honeurs.

Il y a même eu des édits qui ont obligé des gens riches & aisés de prendre des lettres de *noblesse*, moyénant finance ; de ce nombre fut Richard Graindorge, fameux marchand de bœufs, du pays d'Auge en Normandie, qui fut obligé en 1577 d'accepter des lettres de *noblesse*, pour lesquelles on lui fit payer trente mille livres. La Roque en son *traité de la Noblesse*, *ch. xxj.* dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge sieur du Rocher, son petit-fils.

Ce n'est pas seulement en France que la *noblesse* est ainsi devenue véniale. Au mois d'octobre 1750, on publia à Milan, par ordre de la cour de Vienne, une espece de tarif qui fixe le prix auquel on poura se procurer les titres de prince, duc, marquis, comte, & les simples lettres de *noblesse* ou de naturalisation. *Voyez* le Mercure de France, décembre 1750, *pag.* 184.

Les anoblissemens acordés à prix d'argent, ont été sujets à plusieurs révolutions. Les anoblis ont été obligés en divers temps de prendre des lettres de confirmation, moyénant une finance.

On voit aussi dès 1588 des lettres de rétablissement de *noblesse* ensuite d'une révocation qui avoit été faite.

Henri IV par l'édit du mois de janvier 1598, révoqua tous les anoblissemens qui avoient été faits à prix d'argent.

Il les rétablit ensuite par édit du mois de mars 1606.

Louis XIII par édit du mois de novembre 1640, révoqua tous ceux qui avoient été faits depuis trente ans.

Les lettres de *noblesse* acordées depuis 1630, furent aussi révoquées par édit du mois d'août 1664.

Enfin par édit du mois d'août 1715, Louis XIV supprima tous les anoblissemens par lettres & priviléges de *noblesse* attribués depuis le premier janvier 1689, aux offices, soit militaires, soit de justice ou finance.

Pour jouir pleinement des priviléges de la *noblesse*, il faut faire enregistrer ses lettres au parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides.

Voyez la Roque, *ch. xxj.* Brillon, au mot *Anoblissement*.

Noblesse Littéraire *ou* Spirituele, est une qualification que l'on donne à la *noblesse*, acordée aux gens de lettres pour récompense de leurs talens. *Voyez la préface* de la Roque.

On peut auſſi entendre par-là une certaine *nobleſſe* honoraire, qui eſt atachée à la profeſſion des gens de lettres, mais qui ne conſiſte en France que dans une certaine conſidération que donnent le mérite & la vertu. À la Chine on ne reconoît pour vrais nobles que les gens de lettres; mais cette *nobleſſe* n'y eſt point héréditaire: le fils du premier officier de l'état reſte dans la foule, s'il n'a lui-même un mérite perſonel qui le ſoutiene.

Quelques auteurs par *nobleſſe littéraire*, entendent auſſi la *nobleſſe* de robe, comme Nicolas Upton anglois, qui n'en diſtingue que deux ſortes; l'une militaire, l'autre littéraire, qui vient des ſciences & de la robe, *togata* ſive *litteraria*.

Noblesse locale, eſt celle qui s'acquiert par la naiſſance dans un lieu privilégié, telle que celle des habitans de Biſcaie. *Voyez* la Roque, *chap. xxvij.*

On pouroit auſſi entendre par *nobleſſe locale*, celle qui n'eſt reconue que dans un certain lieu, telle qu'étoit celle des villes romaines dont les nobles étoient appelés *domi nobiles*.

Les auteurs qui ont traité des patrices d'Allemagne, diſent que la plupart des communautés qui ſont dans les limites de l'Empire, ſont gouvernées par certaines familles qui uſent de toutes les marques extérieures d'une *nobleſſe*, qui n'eſt pourtant reconue que dans leur ville; aucun des nobles de cette eſpece n'étant reçu dans les chapitres nobles: en ſorte qu'il y a en Allemagne comme deux ſortes de *nobleſſe*, une parfaite & une autre *locale* qui eſt imparfaite; & ces mêmes auteurs diſent que la plupart de ces familles ne tenant point du prince le commencement de leur *nobleſſe*, & ne portant point les armes, elles ſe ſont contentées de l'état de bourgeoiſie & des charges de leur communauté, en vivant noblement. *Voyez* la Roque, *ch. xxxix.*

Il en eſt de même des nobles de Ciary en Piémont, & des nobles de certains lieux dans l'état de Veniſe. La Roque, *ch. clxvij.*

Noblesse civile, politique *ou* accidentele, eſt celle qui provient de l'exercice de quelque office ou emploi qui anoblit celui qui en eſt revêtu: elle eſt opposée à la *nobleſſe* d'origine. *Voyez* la Roque & Thomas Miles, *in tract. de nobilitate*.

On peut auſſi entendre par *nobleſſe civile*, toute *nobleſſe* ſoit de race ou d'office, ou par lettres, reconue par les lois du pays, à la différence de la *nobleſſe* honoraire qui n'eſt qu'un titre d'honeur ataché à certains états honorables, leſquels ne jouiſſent pas pour cela de tous les privilèges de la *nobleſſe*.

Noblesse cléricale, ou atachée à la cléricature, conſiſte en ce que les clercs vivant cléricalement, participent à quelques privilèges des nobles, tels que l'exemption des tailles; mais cela ne produit pas en eux une *nobleſſe* proprement dite: ils ſont ſeulement conſidérés comme gens vivant noblement.

Les eccléſiaſtiques des diocèſes d'Autun & de Langres ont prétendu avoir par état la *nobleſſe*; mais tout leur droit ſe borne comme ailleurs, à l'exemption des tailles & corvées perſoneles. *Voyez* la Roque, *ch. xlix.* (*A*)

Noblesse de cloche, ou de la *cloche*, eſt celle qui provient de la mairie & autres charges municipales auxquelles la *nobleſſe* eſt attribuée. On l'appele *nobleſſe de cloche*, parce que les aſſemblées pour l'élection des officiers municipaux ſe font ordinairement au ſon du béfroi ou grôſſe cloche de l'hôtel de ville.

Les commiſſaires du roi en Languedoc, faiſant la recherche de la *nobleſſe*, appelent ainſi la *nobleſſe* des capitouls de Toulouſe, *nobleſſe de la cloche*. *Voyez* la Roque, *ch. xxxvj.*

Noblesse comitive, eſt celle que les docteurs régens en Droit acquièrent au bout de 20 ans d'exercice. On l'appele *comitive*, parce qu'ils peuvent prendre la qualité de *comes*, qui ſignifie *comte*; ce qui eſt fondé ſur la loi unique au code *de profeſſoribus in urbe Conſtantin.*

Il eſt conſtant que les profeſſeurs en Droit ont toujours été décorés de pluſieurs beaux privilèges, qu'en diverſes occaſions ils ont été traités comme les nobles, par raport à certaines exemptions. C'eſt pourquoi pluſieurs auteurs ont pensé qu'ils étoient réellement nobles: ils ont même prétendu que cela s'étend à tous les docteurs en Droit. Tel eſt le ſentiment de Guy pape, de Tiraqueau, de François Marc, de Cymus Bartolus, de Balde Dangelus, de Paul de Caſtre, de Jean Raynuce, d'Ulpien, de Cromerus, de Lucas de Penna.

La qualité de profeſſeur en Droit eſt ſi conſidérable à Milan, qu'il faut même être déja noble pour remplir cette place, & faire preuve de la *nobleſſe* requiſe par les ſtatuts avant ſa profeſſion, comme le raporte Paul de Morigia, docteur Milanois, dans ſon *hiſt. ch. xlix.* & *l.*

Mais en France, les docteurs en Droit ni les profeſſeurs ne jouiſſent de la *nobleſſe* que comme les Avocats & Médecins, c'eſt-à-dire que leur *nobleſſe* n'eſt qu'un titre d'honeur, qui ne les autoriſe pas à prendre la qualité d'écuyer, & ne leur donne pas les privilèges de la *nobleſſe*. *Voyez* la Roque, *ch. xlij.*

Noblesse commencée, eſt celle dont le temps ou les degrés néceſſaires ne ſont pas encore remplis, comme ils doivent l'être pour former une *nobleſſe* acquiſe irrévocablement. *Voyez* Noblesse actuele.

Noblesse commensale, eſt celle qui vient du ſervice domeſtique & des tables des maiſons royales, telle qu'étoit autrefois celle des chambellans ordinaires. *Voyez la préf.* de la Roque.

Noblesse coutumiere *ou* utérine, eſt celle qui prend ſa ſource du côté de la mere, en vertu de quelque coutume ou uſage. *Voyez la préf.* de la Roque, & *ci-après* Noblesse utérine.

Noblesse débarquée *ou* de tranſmigration, eſt celle d'un étranger qui paſſe de ſon pays dans un autre état, où il s'annonce ſous un nom emprunté,

prunté, ou qui est équivoque à quelque grand nom. *Voyez la préf.* de la Roque.

Demi-noblesse, est une qualification que l'on donne quelquefois à la *noblesse* personele de certains officiers, qui ne passe point aux enfans. *Voyez* M. le Bret dans son *septieme plaidoyer*.

Noblesse à deux visages, est celle qui est acordée tant pour le passé que pour l'avenir, lorsqu'on obtient des lettres de confirmation ou de réhabilitation, ou même en tant que besoin seroit d'anoblissement. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* (*A*)

Noblesse de dignité, est celle qui provient de quelque haute dignité, soit féodale ou personele, comme des grands offices de la courone, & des offices des cours souveraines.

Noblesse des docteurs en Droit. *Voyez ce qui est dit ci-devant à l'article* Noblesse comitive.

Noblesse qui dort, c'est celle dont la jouissance est suspendue à cause de quelqu'acte contraire. C'est un privilége particulier aux nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561, les nobles qui font trafic de marchandises & usent de bourse commune, contribuent pendant ce temps aux tailles, aides & subventions roturieres; & les biens acquis pendant ce même temps, se partagent également pour la premiere fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais il leur est libre de reprendre leur *noblesse* & priviléges d'icelle, toutes fois & quantes que bon leur semblera, en laissant leur trafic & usage de bourse commune, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être insinuée au grêfe, & notifiée aux marguilliers de la paroisse, moyénant quoi le noble reprend sa *noblesse*, pourvu qu'il vive noblement; & les acquêts nobles, faits par lui depuis cette déclaration, se partagent noblement.

M. d'Argentré observe que cet article est de la nouvele réformation; mais que l'usage étoit déja le même auparavant.

La *noblesse qui dort* est en suspens, *dormit sed non extinguitur*. (*A*)

Noblesse d'échevinage, est celle qui vient de la fonction d'échevin, que celui qui se prétend noble, ou quelqu'un de ses ancêtres paternels, a remplie dans une ville où l'échevinage donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, &c.

Ce privilége est établi à l'instar de ceux des décurions des villes romaines, qui se prétendoient nobles & privilégiés, *cod. de decur*. Charles V, en 1371, donna la *noblesse* aux bourgeois de Paris. Henri III, par des lettres de janvier 1577, réduisit ce privilége au prévôt des marchands & aux quatre échevins qui avoient été en charge depuis l'avénement d'Henri II à la courone, & à leurs successeurs, & à leurs enfans nés & à naître, pourvu qu'ils ne dérogent point.

Quelques autres villes ont le même privilége.

Noblesse empruntée, est lorsqu'un parent anobli prête sa charte à un autre non anobli, pour mettre toute sa race en honeur & à couvert de la recherche de la taxe des francs fiefs & de la taille. *Préf.* de la Roque.

Noblesse entiere, est celle qui est héréditaire, & qui passe à la postérité, à la différence de la *noblesse* personele atachée à certains offices, qui ne passe point aux enfans de l'officier, & qu'on appele *demi-noblesse*. La Roque, *ch.* 54. *Voyez ci-dessus* Demi-noblesse.

Noblesse d'épée, est celle qui vient de la profession des armes. *Voyez* Noblesse par les armes.

Noblesse étrangere; on entend par-là celle qui a été acordée ou acquise dans un autre état que celui où l'on demeure actuélement.

Chaque souverain n'ayant de puissance que sur ses sujets, un prince ne peut réguliérement anoblir un sujet d'un autre prince. L'empereur Sigismond étant venu à Paris en 1415, pendant la maladie de Charles VI, vint au parlement où il fut reçu par la faction de la maison de Bourgogne; on plaida devant lui une cause au sujet de l'office de sénéchal de Beaucaire, qui avoit toujours été rempli par des gentilshommes; l'un des contendans qui étoit chevalier, se prévaloit de sa noblesse contre son adversaire nommé *Guillaume Signet*, qui étoit roturier. Sigismond pour trancher la question, voulut anoblir Guillaume Signet; Pasquier, & quelques autres supposent même qu'il le fit, & que pour cet effet, l'ayant fait mettre à genoux près du gréfier, il fit apporter une épée & des éperons dorés, & lui donna l'acolade; qu'en conséquence, le premier président dit à l'avocat de l'autre partie de ne plus insister sur le défaut de *noblesse*, puisque ce moyen tomboit. Pasquier n'a pu cependant s'empêcher de dire que plusieurs trouverent mauvais que l'empereur entreprît ainsi sur les droits du roi, & même qu'il eût pris séance au parlement.

Quelques-uns disent que le chancelier, qui étoit aux pieds de Sigismond, s'opposa à ce qu'il vouloit faire, lui observant qu'il n'avoit pas le droit de faire un gentilhomme en france; & que Sigismond voyant cela, dit à cet homme de le suivre jusqu'au pont de Beauvoisin, où il le déclara gentilhomme: enfin, que le roi confirma cet anoblissement. *Tableau de l'empire germanique*, *pag.* 27.

Tiraqueau a prétendu qu'un prince ne pouvoit conférer la *noblesse* hors les limites de ses états, par la raison que le prince n'est là que persone privée; mais Bartole, *sur la loi* 1. *ff.* 3, *off. pro consul. coll.* 9. Barbarus, *in caput novit. coll.* 11. & Jean Raynuce, en son *Traité de la noblesse*, tienent le contraire, parce que l'anoblissement est un acte de jurisdiction volontaire; c'est même plutôt une grâce qu'un acte de jurisdiction. Et en effet, il y en a un exemple récent pour la chevalerie, dont on peut également argumenter pour la simple *noblesse*. Le 9 octobre 1750, dom François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, chargé d'une commission particuliere de S. M. Catho-

lique, fit dans l'église de l'abbaye royale de saint Germain des Prés, la cérémonie d'armer chevalier de l'ordre de Calatrava le marquis de Maenza, seigneur espagnol, auquel le prieur de l'abbaye donna l'habit du même ordre. *Voyez* le Mercure de France de décembre 1750, *pag.* 188.

Mais, quoiqu'un prince souverain qui se trouve dans une autre souveraineté que la siene, puisse y donner des lettres de *noblesse*, ce n'est toujours qu'à ses propres sujets; s'il en acorde à des sujets d'un autre prince, cet anoblissement ne peut avoir d'effet que dans les états de celui qui l'a acordé, & ne peut préjudicier aux droits du prince, dont l'anobli est né sujet, à moins que ce prince n'acorde lui-même des lettres par lesquelles il consente que l'impétrant jouisse aussi du privilége de *noblesse* dans ses états; auquel cas l'anobli ne tire plus à cet égard son droit de la concession d'un prince étranger, mais de celle de son prince.

Cependant, comme la *noblesse* est une qualité inhérente à la persone, & qui la suit par-tout, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, sont aussi tenus pour *nobles* en France. Ils y sont en conséquence exempts des francs fiefs, ainsi que l'observe Bacquet. Loyseau prétend même que ces *nobles* étrangers sont pareillement exempts de tous subsides roturiers, sur-tout, dit-il, lorsque ces *nobles* sont nés sujets d'états amis & alliés de la France, & que leur *noblesse* est établie en la forme prescrite. Defranco, *Traité des ordres*, *cap. v.*

Mais dans l'usage présent, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, n'ont en France qu'une *noblesse* personele, qui ne leur donne pas le droit de jouir de tous les autres priviléges attribués aux *nobles*, tels que l'exemption des tailles & autres subsides, & sur-tout des priviléges qui touchent les droits du roi, parce qu'un souverain étranger ne peut acorder des droits au préjudice d'un autre souverain; mais la Roque, *ch. xxj*, dit que des étrangers ont été maintenus dans leur *noblesse* en se faisant naturaliser.

Il faut néanmoins excepter ceux qui tienent leur *noblesse* d'un prince allié de la France, & dont les sujets y sont réputés regnicoles, tels que les sujets du duc de Lorraine, & ceux du prince de Dombes, car les sujets de ces princes qui sont *nobles* dans leur pays, jouissent en France des priviléges de *noblesse*, de même que les sujets du roi; ce qui est fondé sur la qualité de regnicoles, & sur la réciprocité des priviléges qu'il y a entre les deux nations; les François qui sont *nobles* jouissant pareillement des priviléges de *noblesse* dans les états de ces princes. *Voyez* la Roque, *Traité de la noblesse*, *ch. lxxvj.* (*A*)

Noblesse féminine *ou* utérine, est celle qui se perpétue par les filles, & qui se communique à leurs maris & aux enfans qui naissent d'eux. *Voyez ci-après* Noblesse utérine.

Noblesse féodale, *ou* inféodée, est celle dont les preuves se tirent de la possession anciene de quelque fief, & qui remonte jusqu'aux premiers temps de l'établissement des fiefs où ces sortes d'héritages ne pouvoient être possédés que par des nobles, soit de pere ou de mere, tellement que quand le roi vouloit conférer un fief à un roturier, il le faisoit chevalier, ou du moins l'anoblissoit en lui donnant l'investiture de ce fief. Dans les commencemens, ces anoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, ne se faisoient que verbalement en présence de témoins. Dans la suite, quand l'usage de l'écriture devint plus commun, on dressa des chartes de l'anoblissement & investiture. Il ne faut pas confondre ces anoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, avec ceux qui se donnoient par lettres simplement, sans aucune investiture de fiefs. Le premier exemple de ces lettres n'est que de l'an 1095, au lieu que l'anoblissement par l'investiture des fiefs, est aussi ancien que l'établissement des fiefs, c'est-à-dire, qu'il remonte jusqu'au commencement de la troisieme race, & même vers la fin de la seconde.

La facilité que l'on eut de permettre aux roturiers de posséder des fiefs, & l'usage qui s'introduisit de les anoblir à cet effet, fit dans la suite que tous ceux qui possédoient des fiefs, furent réputés nobles. Le fief communiquoit sa *noblesse* au roturier qui le possédoit, pourvu qu'il fît sa demeure sur le fief; tandis qu'au contraire les nobles étoient traités comme roturiers tant qu'ils demeuroient sur une roture.

Cependant la succession d'un roturier qui possédoit un fief sans avoir été anobli, ne se partageoit pas noblement jusqu'à ce que le fief fût tombé en tierce foi, c'est-à-dire, qu'il eût passé de l'aïeul au fils, & de celui-ci aux petits enfans; alors le fief se partageoit noblement, & les petits enfans jouissoient de la *noblesse* héréditaire.

Cet anoblissement par la possession des fiefs, quand ils avoient passé de l'aïeul au fils, du fils au petit-fils, étoit encore en usage en Italie & en France, dans le xve siecle, ainsi que l'atteste le *Poggio*.

Pour réprimer cette usurpation de *noblesse* qui se faisoit par la possession des fiefs, nos rois ont fait payer de temps en temps aux roturiers une certaine finance que l'on a appelé *droit de francs fiefs*, afin d'interrompre la possession de la *noblesse* que les roturiers prétendoient tirer des fiefs.

Cependant les roturiers qui possédoient des fiefs, continuant toujours à se qualifier écuyers, l'ordonance de Blois, art. 258, ordona que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne seroient pour ce anoblis, de quelque revenu que fussent les fiefs par eux acquis, & tel est actuélement l'usage. *Voyez* la Roque, *ch. xviij.* la *préface de M.* de Lauriere, *sur le premier tome des ordonances*, le mot Fief, & Noblesse immémoriale.

Noblesse de mairie, *ou* de privilége, est celle qui vient de la fonction de maire, ou autre office municipal, qui a été rempli par celui qui se prétend noble, ou par quelqu'un de ses ancêtres

en ligne directe masculine, dans une ville où l'exercice des charges municipales donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, à Poitiers, &c.

NOBLESSE MATERNELE, est la *noblesse* de la mere considérée par raport aux enfans.

Suivant le droit commun, la *noblesse* de la mere ne se transmet point aux enfans: on peut voir ce qui est dit ci-après à ce sujet à *l'article* NOBLESSE UTÉRINE.

C'est principalement du pere que procede la *noblesse* des enfans; celui qui est issu d'un pere noble & d'une mere roturiere, jouit des titres & priviléges de *noblesse*, de même que celui qui est issu de pere & mere nobles.

Cependant la *noblesse* de la mere ne laisse pas d'être considérée; lorsqu'elle concourt avec celle du pere, elle donne plus de lustre à la *noblesse* des enfans, & la rend plus parfaite. Elle est même nécessaire en certains cas, comme pour être admis dans certains chapitres nobles, ou dans quelqu'ordre de chevalerie où il faut preuve de *noblesse* du côté de pere & de mere; il faut même en certains cas prouver la *noblesse* des aïeules des peres & meres, de leurs bisaïeules, & de leurs trisaïeules; on dispense quelquefois de la preuve de quelques degrés de *noblesse* du côté des femmes, mais rarement dispense-t-on d'aucun des degrés nécessaires de *noblesse* du côté du pere.

La *noblesse* de la mere peut encore servir à ses enfans, quoique le pere ne fût pas noble, lorsqu'il s'agit de partager sa succession, dans une coutume de représentation où il suffit de représenter une persone noble, pour partager noblement. *Voyez le premier tome des œuvres* de Cochin, *art.* 20.

NOBLESSE MÉDIATE, en Allemagne, est celle que donnent les électeurs; elle n'est reconue que dans leurs états, & non dans le reste de l'empire.

De Prade, dans son *hist. d'Allemagne*, dit que les nobles médiats ont des régales ou droits régaliens dans leurs fiefs par des conventions particulieres; cependant qu'ils n'ont point droit de chasse. *Voyez ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *& ci-après* NOBLESSE MIXTE.

NOBLESSE MILITAIRE, est celle qui est acquise par la profession des armes. C'est de là que la *noblesse* de France la plus anciene, tire son origine; car les Francs qui faisoient tous profession de porter les armes, étoient aussi tous réputés nobles. Les descendans de ces anciens Francs ont conservé la *noblesse*; on la regardoit même autrefois comme atachée à la profession des armes en général; mais sous la troisieme race on ne permit de prendre le titre de *noble*, & de jouir des priviléges de *noblesse*, qu'à ceux qui seroient nobles d'extraction, ou qui auroient été anoblis par la possession de quelque fief, ou par un office noble, ou par des lettres du prince.

Il n'y avoit depuis ce temps aucun grade dans le militaire, auquel la *noblesse* fût atachée; la dignité même de maréchal de France ne donnoit pas la *noblesse*, mais elle la faisoit présumer en celui qui étoit élevé à ce premier grade.

Henri IV, par un édit du mois de mars 1600, *art.* 25, défendit à toutes persones de prendre le titre d'*écuyer*, & de s'insérer au corps de la *noblesse*, s'ils n'étoient issus d'un aïeul & d'un pere qui eussent fait profession des armes, ou servi le public en quelqu'une des charges qui peuvent donner commencement à la *noblesse*.

Mais la disposition de cet article éprouva plusieurs changemens par différentes loix postérieures.

Ce n'est que par un édit du mois de novembre 1750, que le roi a créé une *noblesse militaire* qu'il a atachée à certains grades & anciéneté de service.

Cet édit ordone entr'autres choses, qu'à l'avenir le grand officier général conférera de droit la *noblesse* à ceux qui y parviendront, & à toute leur postérité légitime lors née & à naître.

Ainsi tout maréchal de camp, liutenant général, ou maréchal de France, est de droit anobli par ce grade.

Il est aussi ordoné que tout officier né en légitime mariage, dont le pere & l'aïeul auront acquis l'exemption de la taille par un certain temps de service, suivant ce qui est porté par cet édit, sera noble de droit, après toutefois qu'il aura été créé chevalier de Saint Louis, qu'il aura servi pendant le temps prescrit par les articles quatre & six de cet édit, ou qu'il aura profité de la dispense acordée, par l'article huit, à ceux que leurs blessures mettent hors d'état de continuer leurs services.

Au lieu des certificats de service que l'édit de 1750 avoit ordoné de prendre au bureau de la guerre, pour jouir de la *noblesse*, la déclaration du 22 janvier 1752 ordone de prendre des lettres du grand sceau, sous le titre de *lettres d'approbation de services*, lesquelles ne sont sujetes à aucun enregistrement.

L'impératrice reine de Hongrie a fait quelque chose de semblable dans ses états, ayant par une ordonance du mois de février 1757, qu'elle a envoyée à chaque corps de ses troupes, acordé la *noblesse* à tout officier, soit national, soit étranger, qui aura servi dans ses armées pendant 30 ans. *Voyez le Mercure d'avril* 1757, *pag.* 181. (*A*)

NOBLESSE MIXTE, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & aussi d'autres fiefs situés dans la mouvance des électeurs & autres princes qui relevent eux-mêmes de l'empire. *Voyez* la Roque, *ch. clxxij. & ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *&* NOBLESSE MÉDIATE.

NOBLESSE NATIVE, *ou* NATURELE, est la même chose que *noblesse de race*; Thomas Miles l'appele *native:* Bartole, Landulphus, & Therriat, l'appelent *naturele. Préface* de la Roque.

NOBLESSE DE NOM ET D'ARMES, est la *noblesse* anciene & immémoriale, celle qui s'est formée en même temps que les fiefs furent rendus héré-

ditaires, & que l'on commença à user des noms de famille & des armoiries. Elle se manifesta d'abord par les cris du nom dans les armées & par les armes érigées en trophées dans les combats sanglans, & en temps de paix parmi les joûtes & les tournois.

Les gentilshommes qui ont cette *noblesse* s'appelent *gentilshommes de nom & d'armes*; ils sont considérés comme plus qualifiés que les autres nobles & gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de *noblesse*.

Cette distinction est observée dans toutes les anciennes chartes, & par les historiens & autres auteurs; l'ordonance d'Orléans, celle de Moulins & celle de Blois veulent que les baillis & sénéchaux soient gentilshommes de nom & d'armes, c'est-à-dire d'anciene extraction, & non pas de ceux dont on connoît l'anoblissement.

En Allemagne & dans tous les Pays-Bas, cette *noblesse de nom & d'armes* est fort recherchée; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg du 11 juin 1619, que dans ce duché on n'admet au siége des nobles que les gentilshommes de nom & d'armes; que les nouveaux nobles, qu'on appele *francs hommes*, ne peuvent pas seoir en jugement avec les autres nobles féodaux. *Voyez* la Roque, *ch. vij, à la fin*. (*A*)

Noblesse nouvele est opposée à noblesse anciene. On entend parmi nous par *noblesse nouvele* celle qui procede de quelqu'office ou de lettres, dont l'époque est connue. Dans les Pays-Bas, on regarde comme *noblesse nouvele* non seulement celle qui s'acquiert par charges ou par lettres, mais même celle de race, lorsqu'elle n'est pas de nom & d'armes. *Voyez* la Roque, *ch. vij. & ci-devant* Noblesse anciene.

Noblesse d'Office *ou* Charge est celle qui vient de l'exercice de quelqu'office ou charge honorable, & qui a le privilége d'anoblir.

Celui qui est pourvu d'un de ces offices ne jouit des priviléges de *noblesse* que du jour qu'il est reçu & qu'il a prété serment.

Pour que l'officier transmette la *noblesse* à ses enfans, il faut qu'il décede revêtu de l'office ou qu'il l'ait exercé pendant 20 ans, & qu'au bout de ce temps il ait obtenu des lettres de vétérance.

Il y a même certains offices dont il faut que le pere & le fils aient été revêtus successivement pour que leurs descendans jouissent de la *noblesse*.

Les offices qui donnent la *noblesse* sont les grands offices de la courone, ceux de secrétaire d'état & de conseiller d'état, ceux des magistrats des cours souveraines, des trésoriers de France, des secrétaires du roi, & plusieurs autres, tant de la maison du roi que de judicature & de finances.

Il y a aussi des offices municipaux qui donnent la *noblesse*. *Voyez* Noblesse de cloche, d'Échevinage de ville. (*A*)

Noblesse officieuse est celle qui sert aux passions & inclinations des grands, pour élever leurs domestiques qui leur ont rendu des services. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse d'origine *ou* originele est celle que l'on tire de ses ancêtres. *Voyez* Duhaillan *dans son histoire de France*, & les *articles* Noblesse anciene, native, d'extraction, de race.

Noblesse palatine est celle qui tire son origine des grands offices du palais, ou maison du roi & de la reine, auxquels la *noblesse* est atachée. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de parage est la *noblesse* de sang, & singuliérement celle qui se tire du côté du pere. *Voyez* la Roque, *ch. xj.*

Noblesse parfaite est celle sur laquelle il n'y a rien à désirer, soit pour le nombre de ses quartiers, soit pour les preuves: la *noblesse* la plus parfaite est celle dont la preuve remonte jusqu'au commencement de la troisieme race sans qu'on en voie même l'origine; & pour le nombre des quartiers en France on ne remonte guere au delà du quatrieme aïeul, ce qui fournit 32 quartiers: les Allemands & les Flamands affectent de prouver jusqu'à 64 quartiers. *Voyez* la Roque, *ch. x.*

Noblesse paternele est celle qui vient du pere; suivant le droit commun, c'est la seule qui se transmette aux enfans.

On entend aussi quelquefois par *noblesse paternele* l'illustration que l'on tire des alliances du côté paternel. *Voyez* Noblesse maternele.

Noblesse *patre et avo*, on sous-entend *consulibus*, est celle qui n'est acquise aux descendans d'un anobli par charge qu'autant que le pere & le fils ont rempli successivement une de ces charges qui donnent commencement à la *noblesse*.

Cet usage a été établi sur le fondement de la loi 1 au code de *dignitatibus*, qui porte; *Si ut proponitis & avum consularem & patrem prætorium habuistis, & non privatæ conditionis hominibus sed clarissimis nupseritis; claritatem generis retinetis*.

Cette loi est néanmoins mal appliquée; car elle ne dit pas qu'il soit nécessaire pour avoir le titre de *clarissime*, que le pere & l'aïeul aient été dans des charges éminentes, on ne révoquoit pas en doute la *noblesse* d'origine de la fille, mais de savoir si elle la conservoit en se mariant.

La loi 2. du même titre confirme que la *noblesse* de l'officier se transmettoit au premier degré, puisqu'elle dit *paternos honores filiis invidere non oportet*.

Cependant parmi nous tous les offices ne transmettent pas la *noblesse* au premier degré: ce privilége est réservé aux offices de chancelier, de garde des sceaux, de secrétaire d'état, de conseiller d'état servant actuélement au conseil, de maître des requêtes, de secrétaire du roi.

Les conseillers de certaines cours souveraines ont aussi la *noblesse* au premier degré; tels sont ceux des parlemens de Paris, de Besançon, de Dauphiné; le parlement de Dombes jouit de ce même privilége, tant en Dombes qu'en France.

La chambre des comptes de Paris & la cour des aides ont auſſi le même droit.

Mais dans la plupart des autres cours ſouveraines les offices de préſident & de conſeiller ne tranſmettent la *nobleſſe* qu'au ſecond degré, qui eſt ce qu'on appele *patre & avo*. *Voyez* la Roque, *ch. ij* du petit *traité*, qui eſt à la ſuite du grand. (*A*)

Noblesse patriciene peut s'entendre de ceux qui deſcendoient de ces premiers ſénateurs de Rome, & qui furent nommés *patriciens*.

Dans les Pays-Bas, on appele *familles patricienes* celles qui ſont nobles.

En Allemagne, les principaux bourgeois des villes prenent le titre de *patrices*, & ſe donnent des armes; mais ils n'ont point de priviléges particuliers, ſi ce n'eſt dans quelques villes, comme Nuremberg, Augsbourg, Ulm, où ils ſont diſtingués dans le magiſtrat; mais cette *nobleſſe* n'eſt pas reçue dans les colléges.

Les Suiſſes n'eſtiment que la *nobleſſe* qui étoit avant leur changement de gouvernement, & appelent celle qui s'eſt faite depuis *nobleſse patriciene*. *Voyez* la Roque, *ch. clxxij*.

Noblesse personele eſt celle qui ne paſſe pas la perſone, & ne ſe tranſmet pas à ſes enfans; telle eſt la *nobleſse* atachée à certains offices de la maiſon du roi & autres qui donnent le titre d'écuyer, & toutes les exemptions des nobles, ſans néanmoins communiquer une véritable *nobleſse* tranſmiſſible aux enfans.

On entend auſſi par *nobleſse perſonele* celle qui eſt atachée à certaines profeſſions honorables, telles que les fonctions de judicature, la profeſſion d'avocat & celle de médecin: en Dauphiné, à Lyon, en Bourgogne, ces ſortes de perſones ſont en poſſeſſion de mettre devant leur nom la qualité de *noble*; mais cette *nobleſse* n'eſt qu'honoraire, & ne leur attribue pas les priviléges des nobles. *Voyez* la Roque, *ch. xciv &* Henris.

Noblesse petite, en Eſpagne on appele ainſi les ſeigneurs qui n'ont point de dignité, mais ſeulement juriſdiction; il y en a encore une moindre qui eſt celle des nobles qui n'ont aucune juriſdiction, & enfin on appele *nobleſse* très-petite, *minima*, l'état de ceux qui ne ſont pas vraiment nobles, mais qui vivent noblement & de leurs revenus.

En France, on ne connoît point ces diſtinctions; toute *nobleſse* eſt de même qualité; un homme nouvélement anobli jouit des mêmes priviléges que celui qui eſt noble de race, ſi ce n'eſt dans le cas où il faut prouver pluſieurs degrés de *nobleſse*. *Voyez* Loyſeau, *traité des ordres*, *ch. vj*, *no.* 5.

Noblesse politique *ou* civile eſt celle qui prend ſon origine des charges ou des lettres du prince. *Voyez la préface* de la Roque, Landulphus, Therriat & Bartole.

Noblesse au premier degré eſt celle qui eſt acquiſe & parfaite en la perſone des enfans, lorſque leur pere eſt mort revêtu d'un office qui anoblit, ou qu'il a ſervi pendant le temps preſcrit par les réglemens. *Voyez* Noblesse d'office, Noblesse militaire, Noblesse transmissible.

Noblesse privilégiée eſt celle qui vient de la mairie & des charges de ſecrétaires du roi. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse Prononcée, on appele ainſi celle qui n'étant pas bien fondée, eſt reconue par un jugement paſſé de concert entre le prétendu noble & les habitans du lieu où il demeure. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse protégée eſt celle de quelqu'un dont la *nobleſse* eſt douteuſe & qui s'allie des grandes maiſons par des mariages, afin de s'aſſurer par le crédit de ces maiſons le titre de *nobleſse* qu'on lui conteſte. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de la Pucele d'Orléans. *Voyez ce qui en eſt dit ci-après à l'article* Noblesse utérine.

Noblesse de quatre lignes *ou* quartiers eſt celle qui eſt établie par la preuve que les quatre aïeuls & aïeules étoient nobles; d'autres par *nobleſse de quatre lignes* entendent celle dont la preuve comprend quatre lignes paterneles & autant de lignes du côté maternel, de ſorte que l'on remonte juſqu'à quatre générations, c'eſt-à-dire juſqu'au biſaïeul, ce qui forme huit quartiers. Si l'on commence par celui *de cujus*, il eſt compté pour la premiere ligne; ſi l'on commence par le biſaïeul, celui-ci fait la premiere ligne, & celui *de cujus* fait la quatrieme. En Italie & en Eſpagne, on exige communément la preuve de quatre lignes; il eſt fait mention de cette *nobleſse de quatre lignes* dans les ſtatuts de l'ordre du croiſſant, inſtitué par René roi de Sicile & duc d'Anjou le 11 août 1448, il déclare que nul ne poura être reçu dans cet ordre qu'il ne ſoit gentilhomme de quatre lignes. *Voyez* la Roque, *ch. x.*

Noblesse de race, *ou d'anciene extraction*, eſt celle qui eſt fondée ſur la poſſeſſion immémoriale, plutôt que ſur les titres: cependant à cette poſſeſſion l'on peut joindre des titres énonciatifs ou confirmatifs.

En France la poſſeſſion doit être au moins de cent ans, quoique la déclaration de 1664 ſemble la fixer à cent quatre, puiſqu'elle veut que l'on prouve ſa poſſeſſion depuis 1560; mais elle eſt relative à une autre déclaration de l'an 1660: ainſi il ne faut que cent ans, comme il eſt encore ordoné par la déclaration du 16 janvier 1714. *Voyez* Noblesse anciene, Noblesse d'Extraction, Noblesse de quatre lignes.

Noblesse de robe, on appele ainſi celle qui provient de l'exercice de quelqu'office de judicature auquel le titre & les priviléges de *nobleſse* ſont atachés.

Quoique la profeſſion des armes ſoit la voie la plus anciene par laquelle on ait commencé à acquérir la *nobleſse*, il ne faut pas croire que la *nobleſse* de robe ſoit inférieure à celle d'épée. La

noblesse procede de différentes causes; mais les titres & priviléges qui y sont atachés, sont les mêmes pour tous les nobles, de quelque source que procede leur *noblesse*; & la considération que l'on atache à la *noblesse* doit être égale, lorsque la *noblesse* procede de sources également pures & honorables, telles que la magistrature & la profession des armes.

Pendant long-temps en France la profession des armes & l'administration de la justice n'étoient point séparées. La justice ne pouvoit être rendue que par des militaires, les loix saliques leur défendoient même de quiter l'écu en tenant les plaids. Dans la suite tout le monde quita les armes pour rendre la justice, & prit l'habit long, que les gens de loi ont seuls conservé.

Loyseau dans *son traité des offices*, *l. I*, *c. ix*, *n.* 10. fait voir que la vertu militaire n'est nécessaire qu'en cas de guerre, au lieu que la justice est nécessaire en paix & en guerre; en paix, pour empêcher la guerre; & en guerre, pour ramener la paix; que la force sans la justice ne seroit pas une vertu, mais une violence, d'où il infere que la *noblesse* peut aussi-bien procéder de la justice que de la force ou valeur militaire. Il observe encore au *n.* 17 que les offices d'éminente dignité attribuent aux pourvus, non seulement la simple *noblesse*, mais aussi la qualité de chevalier, qui est un titre emportant haute *noblesse*; ce qui a eu lieu, dit-il, de tout temps à l'égard des principaux offices de justice, témoins les chevaliers de lois dont il est parlé dans Froissart.

Enfin il conclut au nombre 18, en parlant des offices de judicature, que tous ceux qui, à cause de leurs offices, se peuvent qualifier chevaliers, sont nobles d'une parfaite noblesse eux & leurs enfans, ainsi que l'observe M. le Bret dans son septieme plaidoyer, ni plus ni moins que ceux à qui le roi confere l'ordre de chevalerie.

Noblesse du sang, est celle que l'on tire de la naissance, en justifiant que l'on est issu de parens nobles, ou au moins d'un pere noble. *Voyez* Noblesse d'extraction.

Noblesse des Secrétaires du Roi, *Voyez cidessus* Noblesse d'office ou charge, & Noblesse *patre et avo*.

Noblesse simple, est celle qui ne donne que le titre de noble ou écuyer, à la différence de la haute noblesse, qui donne le titre de chevalier, ou autre encore plus éminent, tels que ceux de baron, comte, marquis, duc. *Voyez* Noblesse de chevalerie *&* haute noblesse.

Noblesse de soie. *Voyez ce qui en est dit cidevant à l'article* Noblesse de laine.

Noblesse spirituelle *ou* littéraire. *Voyez cidevant* Noblesse littéraire.

Noblesse de terre ferme, est le nom que l'on donne dans l'état de Venise & en Dalmatie à la noblesse qui demeure ordinairement aux champs. Dans l'état de Venise les nobles de terre ferme ou de campagne n'ont point de prérogatives; ils ne participent point aux conseils & aux délibérations. En Dalmatie la *noblesse* de terre ferme gouverne aristocratiquement. *Voyez* la Roque, *c. clxvij.*

Noblesse titrée, est celle qui tire son origine de la chevalerie. *Voyez* Noblesse de chevalerie.

On entend aussi par ce terme la haute *noblesse* ou *noblesse* de dignité, c'est-à-dire, les princes, les ducs, les marquis, comtes, vicomtes, barons, *&c. Voyez* Haute noblesse.

Noblesse de tournoi, est celle qui tire son origine des tournois ou combats d'adresse, institués en 935 par l'empereur Henri l'Oiseleur. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de douze quartiers. Ces tournois furent défendus ou négligés l'an 1403 en France; le dernier fut celui de 1559, qui fut si funeste à Henri II. *Voyez* la Roque, *ch. clxxvij*.

Noblesse de transmigration *ou* débarquée. *Voyez ci-devant* Noblesse débarquée.

Noblesse transmissible, est celle qui passe de l'anobli à ses enfans & petits enfans. Il y a des charges qui donnent une *noblesse* transmissible au premier degré, *voyez* Noblesse au premier degré; d'autres qui ne la donnent que *patre & avo consulibus*. *Voyez* Noblesse *patre & avo*.

Noblesse vénale, est celle qui a été acordée par lettres, moyénant finance. *Voyez* Noblesse par lettres.

Noblesse verriere. On appele ainsi celle des gentilshommes qui s'occupent à soufler le verre. C'est une tradition vulgaire que les gentilshommes ont seuls le droit de travailler à cet ouvrage; ce qui est de certain, c'est que dans la plupart des verreries, ce sont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice, & qu'ils ne soufriroient pas que des roturiers travaillassent avec eux, si ce n'est pour les servir. C'est apparemment ce qui a fait croire à quelques persones que l'exercice de l'art de la verrerie faisoit une preuve de *noblesse*; & en effet la Roque, *ch. cxliv*, dit que les arrêts contraires n'ont pas empêché qu'en quelques provinces plusieurs verriers n'aient été déclarés nobles en la derniere recherche des usurpateurs de *noblesse* (il parle de celle qui fut faite en exécution de la déclaration de *1696*) quoique, dit-il, ces verriers n'eussent aucune charte ni autre principe de *noblesse*. Mais dans les vrais principes il est constant que l'exercice de l'art de verrerie ne donne pas la *noblesse*, & ne la suppose pas. On voit même que des gentilshommes de Champagne demanderent à Philippe le Bel des lettres de dispense pour exercer la verrerie, & que tous les verriers des autres provinces en ont obtenu de semblables des rois successeurs de Philippe le Bel; ce qu'ils n'auroient pas fait, si cet art eût anobli, ou s'il eût supposé la *noblesse*: ainsi tout ce que l'on peut prétendre, c'est qu'il ne déroge pas. On voit en effet au *livre II*, *du titre Théodosien*, que Théodose honora les verriers de l'exemption

de la plupart des charges de la république, pour les engager à perfectioner leur profession par l'invention admirable du verre. *Voyez* la Roque, *ch. cxliv.* (*A*)

Noblesse de ville, est celle qui tire son origine de la mairie, c'est-à-dire, des charges municipales, telles que celles de prévôt des marchands, de maire, d'échevin, capitoul, jurat, *&c.* dans les villes où ces charges donnent la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, à Toulouse, *&c.*

Ce privilége de *noblesse* a été ôté à plusieurs villes qui en jouissoient sans titre valable. *Voyez* Échevin, Échevinage, Noblesse de cloche.

Noblesse utérine ou coutumiere, est celle que l'enfant tient seulement de la mere, lorsqu'il est d'une mere noble & d'un pere roturier.

Cette espece de *noblesse* étoit autrefois admise dans toute la France, & même à Paris: en effet, on voit dans les établissemens de saint Louis, qu'un enfant né d'une *gentilfemme* & d'un pere *vilain* ou *roturier* pouvoit posséder un fief, ce qui n'étoit alors permis qu'aux nobles & gentilshommes.

Cet usage est très-bien expliqué par Beaumanoir sur les coutumes de Beauvaisis, où il observe que la seule différence qu'il y eût entre les nobles de partage, c'est-à-dire, par le pere & les nobles de mere, c'est que ces derniers ne pouvoient pas être faits chevaliers; il falloit être noble de pere & de mere.

Du reste, ceux qui tiroient leur *noblesse* de leur mere, étoient qualifiés de gentilshommes. Monstrelet, en parlant de Jean de Montaigu, qui fut grand maître de France sous Charles VI dit qu'il étoit gentilhomme par sa mere.

Il n'y a point de province où la *noblesse* utérine se soit mieux maintenue qu'en Champagne. Toutes les femmes nobles avoient le privilége de transmettre la *noblesse* à leur postérité. Les historiens tienent que ce privilége vint de ce que la plus grande partie de la *noblesse* de cette province ayant été tuée en une bataille l'an 841, on acorda aux veuves le privilége d'anoblir les roturiers qu'elles épouserent, & que les enfans qui naquirent de ces mariages furent tenus pour nobles. Quelques-uns ont cru que cette *noblesse* venoit des femmes libres de Champagne, lesquelles épousant des esclaves, leurs enfans ne laissoient pas d'être libres; mais la coutume de Meaux dit très-bien que la verge anoblit, & que le ventre afranchit.

Quoiqu'il en soit de l'origine de ce privilége, il a été adopté dans toutes les coutumes de cette province, comme Troyes, Châlons, Chaumont en Bassigny, Vitri.

Les commentateurs de ces coutumes se sont imaginés que ce privilége étoit particulier aux femmes de Champagne; mais on a déja vu le contraire; & les coutumes de Champagne ne sont pas les seules où il soit dit que le ventre anoblit: celles de Meaux, de Sens, d'Artois & de Saint Michel portent la même chose.

Charles VII, en 1430 donna des lettres datées de Poitiers, & qui furent regiftrées en la chambre des comptes, par lesquelles il anoblit Jean l'Éguisé, Évêque de Troyes, ses pere & mere, & tous leurs descendans, mâles & femeles, & ordona que les descendans des femeles seroient nobles.

Sous le regne de Louis XII, en 1509, lorsque l'on présenta les procès verbaux des coutumes de Brie & de Champagne aux commissaires du parlement, les vrais nobles qui ne vouloient point avoir d'égaux, remontrerent que la *noblesse* ne devoit procéder que du côté du pere; ceux du tiers état, & même les ecclésiastiques du bailliage de Troyes & autres ressorts de Champagne & de Brie s'y opposerent, & prouverent par plusieurs jugemens, que tel étoit l'usage de toute ancieneté. On ordona que la *noblesse* & le tiers état donneroient chacun leur mémoire, & que les articles seroient insérés par provision tels qu'ils étoient. Les commissaires renvoyerent la contestation au parlement, où elle est demeurée indécise.

Dans la suite, lorsqu'on fit la réduction de la coutume de Châlons, l'article second, qui admet la noblesse utérine, ayant été présenté conforme aux coutumes de Troyes, de Chaumont & de Meaux, les gens du roi au siége de Châlons remontrerent l'absurdité de la coutume de Châlons, & demanderent que l'on apportât une exception pour les droits du roi; ce qui fut acordé, & l'exemption confirmée par arrêt du parlement du 23 Décembre 1566; & présentement la noblesse utérine admise par les coutumes de Champagne & quelques autres, ne sert que pour ce qui dépend de la coutume, comme pour posséder des fiefs, pour les partages, successions & autres choses semblables; mais elle ne préjudicie point aux droits du Roi.

La *noblesse utérine* de Champagne a été confirmée par une foule de jugemens & arrêts, dont les derniers sont de Noël 1599, 11 janvier 1608, 7 septembre 1622, 7 septembre 1627, 14 mars 1633, 18 août 1673. Il y eut en 1668 procès intenté au conseil de la part du préposé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendoit ne tirer leur *noblesse* que du côté maternel; mais le procès ne fut pas jugé, le conseil ayant imposé silence au préposé. *Voyez les recherches sur la* noblesse utérine *de Champagne*.

L'exemple le plus fameux d'une *noblesse utérine* reconue en France, est celui des persones qui descendent par les femmes de quelqu'un des freres de la Pucele d'Orléans. Elle se nommoit Jeanne d'Ars ou d'Arc. Charles VII, en reconoissance des services qu'elle avoit rendus à la France par sa valeur, par des lettres du mois de décembre 1429, l'anoblit avec Jacques d'Ars ou d'Arc & Isabelle Romée ses pere & mere, Jacquemin & Jean d'Arc & Pierre Perrel ses freres ensemble leur lignage, leur parenté & leur postérité née & à naître en ligne masculine & féminine.

Charles VII changea auſſi leur nom en celui de *du Lis*.

On a mis en doute ſi l'intention de Charles VII avoit été que la poſtérité féminine des freres de la pucele d'Orléans eût la prérogative de tranſmettre la *noblesse* à ſes deſcendans, parce que c'eſt un ſtyle ordinaire dans ces ſortes de chartes d'anoblir les deſcendans mâles & femeles de ceux auxquels la *noblesse* eſt acordée, mais non pas d'anoblir les deſcendans des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, dans ſon traité de la *noblesse*, raporte vingt exemples de ſemblables anobliſſemens faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V, Charles VI, Charles VII, & Louis XI, en vertu deſquels perſone n'a prétendu que les filles euſſent le privilége de communiquer la *nobleſſe* à leurs deſcendans; il n'y a que les parens de la pucele d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilége.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration d'Henri II, du 26 Mars 1555, par laquelle il eſt dit qu'il s'étend & ſe perpétue ſeulement en faveur de ceux qui ſeroient deſcendus du pere & des freres de la Pucele en ligne maſculine & non féminine, que les ſeuls mâles ſeroient cenſés nobles, & non les deſcendans des filles, ſi elles ne ſont mariées à des gentilshommes. Ce même privilege fut encore aboli par l'édit d'Henri IV de l'an 1598, ſur le fait des anobliſſemens créés depuis 1578. L'édit de Louis XIII du mois de juin 1614, *art.* 10, porte que les filles & les femmes deſcendues des freres de la Pucele d'Orléans n'anobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 & de 1635 portent la même choſe. Ainſi, ſuivant l'édit de 1614, les deſcendans de la Pucele d'Orléans par les filles, nés avant cet édit, ſont maintenus dans leur poſſeſſion de *nobleſſe*; mais ce prétendu privilége a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de ſemblables priviléges. J'ai vu des lettres du mois de février 1699, acordées dans une ſouveraineté voiſine de la France, qui donnoient aux filles du ſieur de * * * le droit d'anoblir leurs maris; mais je ne ſais s'il y a eu occaſion de faire valoir ce privilége.

Juſte Lipſe dit qu'à Louvain il y a ſept familles principales & nobles, qui ont droit de transférer la *nobleſſe* par les femmes; de ſorte que ſi un roturier épouſe une fille de l'une de ces familles, les enfans qui naiſſent d'eux ſont tenus pour nobles, & leurs deſcendans pour gentilshommes.

François Pyrard raporte qu'aux îles Maldives les femmes nobles, quoique mariées à des perſones de condition inférieure & non nobles, ne perdent point leur rang, & que les enfans qui en ſont iſſus ſont nobles par leur mere. *Voyez* les *recherches ſur la* nobleſſe *utérine de Champagne*; le *traité de la* nobleſſe *par* la Roque; le *code des tailles*, le *mém. alphabétique des tailles*, & *ci-devant* Noblesse maternele. (*A*)

Noblesse (uſurpateur de la). On nomme en France *uſurpateurs de la nobleſſe* ou *faux nobles*, ceux qui n'étant pas nobles uſurpent les droits & les priviléges de la *noblesse*. Sous M. Colbert on en fit pluſieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéreſſante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable *noblesse*; mais la maniere d'y procéder fut toujours mauvaiſe, & le remede qu'on prit pour ce genre de recherches penſa être auſſi funeſte que le mal. Les traitans chargés de cette diſcuſſion, ſe laiſſerent corrompre par les faux nobles qui purent les payer; les véritables nobles furent tourmentés de mille manieres, au point qu'il fallut rechercher les traitans eux-mêmes, qui trouverent encore le moyen d'échaper à la peine qu'ils méritoient. (*D. J.*)

NŒUD. Ordre du Nœud, nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, inſtitué en 1352 par la reine Jeanne I[ere] à l'occaſion de la paix conclue entr'elle & le roi de Hongrie, au moyen de ſon mariage avec Louis, prince de Tarente.

Cet ordre étoit composé de ſoixante chevaliers. Clément VI l'approuva & lui donna la regle de S. Baſile; il prit S. Nicolas pour protecteur; mais il ne dura qu'autant que ſes inſtituteurs vécurent.

NOTRE-DAME DU CHARDON (l'ordre de). C'étoit autrefois un ordre militaire inſtitué en 1370 par Louis II duc de Bourbon. Il étoit composé de 26 chevaliers, dont ce prince & ſes ſucceſſeurs furent les chefs. Ils portoient une ceinture bleue céleſte, & dans les grandes cérémonies un manteau de la même couleur, avec un collier d'or entrelâcé de fleurs de lis; & pour deviſe, le mot *Eſpérance*, qu'on liſoit en grandes lettres dans les intervalles des fleurs.

Notre-Dame de gloire (l'ordre de) à Mantoue, fut inſtitué par Barthélemi, religieux de l'ordre de S. Dominique, qui fut enſuite évêque de Vicence. Il l'établit pour ſoulager les pauvres veuves & orphelins, réconcilier les ennemis & réunir les mauvais ménages entre maris & femmes.

Les chevaliers ſuivoient la regle de S. Dominique.

La marque de l'ordre étoit une médaille d'argent chargée d'une croix patée de pourpre, cantonée de quatre étoiles de même. *Voyez planche XXV, fig.* 50. (*G. D. L. T.*)

Notre-Dame des Grâces, *en Eſpagne* (l'ordre de) fut inſtitué le jour de S. Laurent de l'année 1223, par Jacques I, roi d'Aragon, dans la cathédrale de Barcelone, où Pierre Nolasko fut nommé grand maître.

Les chevaliers portent ſur l'eſtomac un écu, coupé au premier, de gueules à la croix d'argent; au deuxieme, écartelé en ſautoir les premier & quatrieme quartiers d'or, à quatre pals de gueules, qui eſt d'Aragon; les deuxieme & troiſieme d'argent

d'argent à l'aigle de sâble, couronée, languée & membrée de gueules, qui est de Sicile. (*Voyez Pl. XXIII*, *fig.* 15. *G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE LORETE (l'ordre de) fut institué par le Pape Sixte V en 1587, la deuxieme année révolue de son pontificat. Il fit pendant son regne deux-cents soixante chevaliers.

La marque de cet ordre est une médaille d'or où est représentée l'image de *Notre-Dame de Lorete*. (*Voyez planche XXIV*, *fig.* 30. *G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE MONTEZA (l'ordre de) au royaume de Valence en Espagne, fut institué par Jacques II, roi d'Aragon & de Valence, en 1317.

La croix des chevaliers est rouge sur un habit blanc; & leurs armoiries un écusson d'or à la croix alezée de gueules. (*Voyez Pl. XXIII*, *fig.* 16. *G. D. L. T.*)

NOUÉ, ÉE, adj. se dit des pieces honorables & autres qui paroissent liées ou entourées d'un cordon.

Nouée se dit aussi de la queue fourchée d'un lion, lorsqu'elle a un ou plusieurs nœuds.

De la Bouexiere du Haut-bois, de la Métrie, en Bretagne, d'argent à deux fasces de gueules, *nouées* chacune en deux endroits.

De Bournonville de la Loge, de Chatillon-sur-Bar, & d'Oiselet en Champagne, de sâble au lion d'argent, la queue fourchée, *nouée* & passée en sautoir couroné, lampassé & armé d'or.

Luxembourg, d'argent au lion de gueules, armé, lampassé & couroné d'azur, la queue fourchée, *nouée* & passée en double sautoir. (*Pl. V*, *fig.* 241.)

NOUEUX, se dit des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

Thomassin, en Bourgogne, d'azur à deux estocs ou bâtons *noueux* d'or en croix, ou à la croix de deux bâtons estoqués.

Parent, d'azur à deux bâtons *noueux* ou écotés & alezés d'or, passés en sautoir, acompagnés d'un croissant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc, & une en pointe. (*Pl. VIII*, *fig.* 401.)

NOURI, IE, adj. On nomme arbre *au pied nouri*, celui dont le fût est coupé horizontalement en bas.

Fleur *au pied nouri*, celle dont la tige paroît coupée en sa partie inférieure.

Fleur de lis *au pied nouri*, celle qui n'a point de queue.

On a donné le nom de *nouri* aux arbres, arbrisseaux, plantes & fleurs, dont la tige paroît coupée; parce qu'en les coupant vers la racine, on conserve plus long-temps aux plantes leur verdure, aux fleurs leurs couleurs.

Baudouin de Chamoult, à Paris, d'argent à l'arbre de sinople au pied *nouri*; au chef de gueules, chargé d'un croissant du champ acoté de deux étoiles d'or.

De Vignacourt d'Orvillé, en Picardie, d'argent à trois fleurs de lis de gueules au pied *nouri*.

Hames, en Artois, d'or à trois fleurs de lis de gueules *nouries*.

NOYER, s. m. arbre qu'on ne peut reconoître dans les armoiries qu'à sa feuille longue & pointue.

Nogaret, d'argent au *noyer* de sinople, arraché.

NUAGE, s. m. ce mot se dit des pieces qui sont représentées avec plusieurs ondes, sinuosités ou lignes courbes, soit fasces, soit bandes.

NUAGÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu, où il y a des pieces ou des divisions telles qu'elles sont annoncées dans l'article précédent. Pour se former une idée exacte du *nuagé*, il faut voir *Pl. premiere fig.* 51 *&* 53, les armes de Hochstetter & de Hainsbach, les unes, tranchées d'or, *nuagées* d'azur; les autres, taillées d'or, *nuagées* d'azur.

En comparant ces deux figures, avec la *fig.* 132, *Pl. III*, représentant les armes *nébulées* de la maison de Rochechouart, on verra la différence du *nuagé* au *nébulé*.

NUÉE, s. f. meuble de l'écu qui imite un nuage.

Curel, originaire du Bassigny, d'azur au lion d'or lampassé de gueules, adextré d'un bras de carnation tenant une balance d'argent, & sortant d'une *nue* ou *nuée* au naturel, chargée d'une étoile aussi d'argent.

De Beauvais de Gentilly, de la Boissiere, à Paris, d'azur à un cœur d'or, acompagné en chef d'une *nuée* d'argent étendue en fasce alezée, & en pointe d'un croissant de même. Cet article d'ailleurs est le même que le précédent, c'est-à-dire que *nuage*.





ŒILLET, s. m. meuble d'armoiries représentant cette fleur.

Brisson, d'argent à trois *œillets* de gueules, feuillés & tigés de sinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 417.)

Clémery, en Lorraine, d'or à la fasce d'azur, chargée de trois besans d'argent, & acompagnée en chef de trois poignards de gueules, mis en pal & en rang; en pointe de trois *œillets* de même, mouvans d'une seule tige de sinople.

OGOESSE, s. m. Il se dit des tourteaux de sâble, pour les distinguer des autres qui se nomment *gulpes*, quand ils sont de pourpre; *guses*, quand ils sont de gueules; *heurtes*, quand ils sont d'azur; *sommes* ou *volets*, quand ils sont de sinople; cependant ils retienent tous en général le nom de *tourteaux*. *Voyez* Tourteau. (*D. J.*)

OIGNON, s. m. meuble d'écu.

Mouton, écartelé au premier & au quatrieme, d'azur, à la gibeciere d'or, au second & troisieme, de gueules, à trois *oignons* d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 548.)

OISEAU, s. m. On nomme *oiseau* dans l'art héraldique, celui dont on ne peut connoître l'espece.

Les *oiseaux* sont dits, béqués, langués & membrés, lorsque leur bec, langue & jambes, sont d'émail différent de celui de leur corps.

L'aigle paroît de front, le vol étendu.

Le coq de profil, se distingue par sa tête levée; sa crête, sa barbe, ses jambes, sa queue retroussée, dont quelques plumes retombent en portions circulaires.

L'épervier, par son chaperon, ses grillets & ses longes.

Le paon, parce qu'il fait la roue avec sa queue, qu'il semble s'y mirer, & par une huppe de trois plumes en forme d'aigrete sur la tête.

Il y a quelquefois dans l'écu des paons de profil; leur tête décorée de trois plumes, & leur longue queue traînante les distinguent, de même que ceux qui font la roue.

Le pélican se connoît par l'ouverture qu'il se fait dans la poitrine avec le bec, pour nourir ses petits de son sang.

La grue, par un long bec & un caillou qu'elle tient de sa pate dextre nommée *vigilance*.

Le phénix, par son bûcher que l'on nomme *immortalité*.

La colombe se distingue par l'émail d'argent qui lui est propre, & encore plus par un rameau d'olivier qu'elle porte souvent en son bec.

Les alérions, petites aigles au vol abaissé, n'ont ni bec, ni jambes.

Les merletes, sont de petites cannes de profil, sans bec, ni pates.

L'hirondele, est connue de tout le monde; son émail particulier est le sâble.

De Vallerot de Senecey, à Paris, d'or à cinq *oiseaux* d'azur.

Camus, à Dole, d'azur à un chevron acompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un *oiseau* essorant, le tout d'argent.

Verdelin de Montagut, au pays de Comminges, d'or à la fasce d'azur, acompagnée en chef d'un *oiseau* de même, béqué & membré de gueules. (*G. D. L. T.*)

Oiseau de Paradis, s. m. meuble d'armoiries.

Coicault de la Riviere, d'azur à un *oiseau de paradis* d'or, posé en fasce, acompagné de trois étoiles d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 593.)

OLIVIER, s. m. meuble d'armoiries représentant cet arbre.

Olivier, d'or à l'*olivier* arraché de sinople, au lion contourné & couroné de gueules, grimpant à l'arbre. (*Pl. VIII*, *fig.* 395.)

Sandrier, d'azur au rameau d'*olivier*, à deux branches d'or, mouvant d'un croissant de même. (*Ibid. fig.* 398.)

OMBELLE, s. f. ce mot se dit d'une espece de parasol que le doge de Venise met sur ses armes par une concession que fit le Pape Alexandre III, quand il se réfugia à Venise, en fuyant la persécution de Frédéric I. Elle est quelquefois sous les armes de la république.

OMBRE, s. f. image si déliée qu'on voit le champ ou les pieces de l'écu au travers.

L'*ombre* se représente par un seul trait qui forme la circonférence de la figure & n'est rempli d'aucun émail, de sorte que l'on voit dessous l'émail des pieces qui s'y trouvent.

Trasegniès de Florainville, en Lorraine, bandé d'or & d'azur, à l'*ombre* de lion; & une bordure engrêlée de gueules.

Ombre de soleil, s. f. image du soleil, sans ieux, nez, ni bouche.

Ricouart d'Érouville, à Paris, d'azur à l'*ombre de soleil* d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de sâble.

Joly de Chouin, d'azur à une *ombre de soleil* d'or, au chef de même, chargé de trois roses de gueules. (*Pl. VII*, *fig.* 366.)

Hurault de Chiverni, d'or à la croix d'azur, cantonée de quatre *ombres de soleil* de gueules.

OMBRÉ, ée, adj. se dit des édifices, corps cubiques, & autres corps à plusieurs faces ou facetes, dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent pour marquer l'ombre.

Chapelle de Jumillac, en Périgord, d'azur à une chapelle d'or, *ombrée* de sinople. (*G. D. L. T.*)

ONCEAU, s. m. petit *once*, espece de tigre ou de léopard, employé quelquefois comme meuble dans les armoiries.

Polonceau, de sâble à un *onceau* d'or. (*Pl. XII*, *fig.* 620.)

ONDÉ, ÉE, adj. se dit des croix, fasces, bandes, pals & autres pieces de longueur qui ont des sinuosités curvilignes, concaves & convexes alternativement. (*Voyez Pl. IV*, *fig.* 186.)

Ces pieces sont ainsi nommées de ce qu'elles imitent les ondes.

Chalut de Verin, à Paris, d'or à la croix *ondée* d'azur.

Selve de Cromieres, en Orléanois, d'azur à deux fasces *ondées* d'argent.

Rochefort d'Ally de Saint-Poin, en Auvergne, de gueules à la bande *ondée* d'argent, acompagnée de six merletes de même en orle.

Moncoquier, de sâble à trois fleurs de lis d'or, au chef *ondé* & abaissé de même. (*Pl. II*, *fig.* 109.)

D'Amorezan, d'azur à une fasce *ondée* d'or. (*Pl. III*, *fig.* 133.)

Chalut de Verin, en Espagne, d'or à la croix *ondée* d'azur. (*Pl. IV*, *fig.* 186.)

De Puget, d'azur au chevron *ondé*, acompagné de trois moletes, le tout d'argent. (*Pl. IV*, *fig.* 199.)

De Layat, d'azur à quatre pals *ondés* d'argent, acompagnés de trois flammes d'or entre les pals, rangées en fasce. (*Pl. IX*, *fig.* 478.)

La Guerre, en Lorraine, seigneurs de Lezeville, d'or à deux fasces de gueules, *ondées* & acompagnées en chef d'un rencontre de biche de même, à la bordure de sinople engrêlée.

Charnai, de gueules, à trois croisetes d'or, ancrées, au pied fiché, au chef d'argent, chargé d'une vergete d'azur *ondée*.

ONDÉ se dit tant de la bordure que des pieces qui sont dans l'écusson.

ONGLÉ, ÉE, adj. signifie les ongles ou serres des bêtes ou des oiseaux, lorsque ces ongles sont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Il se dit sur-tout de la corne des jambes des bêtes au pied fourchu, lorsqu'elles se trouvent de différent émail.

De Beaumont du Breil-Varenne, en Bretagne, d'argent à trois pieds de biche de gueules, *onglés* d'or.

De Bourdeilles, d'or à deux pates (ou membres) de grifon de gueules, *onglées* d'azur, & posées l'une sur l'autre. (*Pl. V*, *fig.* 263.)

Le Fortuné, de gueules à un éléphant d'or, armé & *onglé* d'azur. (*Pl. VI*, *fig.* 292.)

OPPOSÉ, ÉE, adj. se dit de deux pieces peintes sur l'écu, lorsque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OR, s. m. couleur jaûne que l'on nomme *or*, le premier des deux métaux. Cet émail est représenté en gravure par un nombre infini de petits points. (*Voyez Fig.* 11, *Pl. I.*)

De Pratcontal d'Ancone, en Dauphiné, d'*or* au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis du champ.

Bandinelli, à Rome, maison dont étoit le Pape Alexandre III, porte d'*or* plein.

ORANGE, s. f. se dit de toute piece ronde qui est jaûne ou tannée.

ORDRE DE CALATRAVA. Cet *ordre* n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, puisqu'on peut s'y marier une fois, & qu'il ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne. (*Voyez* CALATRAVA (ordre de). (*D. J.*)

ORDRE DU CHARDON OU DE S. ANDRÉ, (*Hist. mod.*) est un *ordre* militaire d'Écosse, institué, à ce que disent quelques-uns, par Hungus ou Hungo, roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta sur Athelstan.

La légende porte, que pendant la bataille, une croix de *saint André*, patron d'Écosse, apparut à Hungus qui en conçut un bon augure, décora son étendard de la figure de cette croix, & après le gain de la bataille, institua un *ordre* de chevaliers, dont le collier est d'or entrelâcé de fleurs de chardons & de branches de rue.

Au bas du collier pend une médaille sur laquelle on voit l'image de saint André, ayant sa croix sur la poitrine avec cette devise, *nemo me impune lacesset*, persone ne me défiera impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet *ordre*, & nous assurent qu'il fut institué après la conclusion d'une paix entre Charles VII, roi de France d'une part, & le roi d'Écosse de l'autre.

L'abbé Justiniani remonte plus haut, & prétend qu'il fut institué par Achaius I, roi d'Écosse en 809, lequel, après avoir conclu une alliance avec Charlemagne, prit pour sa devise le chardon avec ces mots, *nemo me impune lacesset*, laquelle devise est effectivement celle de l'*ordre*: il ajoute que le roi Jacques IV renouvela cet *ordre*, & le mit sous la protection de saint André.

L'*ordre* n'est composé que de douze chevaliers, & du roi qui en est le chef & le souverain; ils portent le ruban vert au bas duquel pend un chardon d'or couroné dans un cercle d'or, avec l'inscription de la devise. (*H. Voyez* ANDRÉ & CHARDON.)

ORDRE DE L'ÉLÉPHANT, est un des *ordres* militaires des rois de Danemarck; on l'appele ainsi, parce que ses armes sont un éléphant. Il y a bien des sentimens sur l'origine de l'institution de cet *ordre*. Mennenius & Hocpingius l'attribuent à Christiern IV qui fut élu roi en 1584; Selden & Imhof à Fréderic II élu en 1542; Gregorio Leti à Fréderic I, qui régna vers 1530; Bernard Rebolledus à Jean I, qui commença à régner en 1478; Bechman & Janus Bicherodius soutienent que Canut VI en est le premier instituteur, & que c'est aux croisades qu'il en faut raporter l'origine. Il est certain qu'en 1494 l'*ordre* de l'éléphant subsistoit. Cet

ordre s'appela d'abord l'*ordre de sainte Marie*, & celui *de l'éléphant* sous Christiern I; ce qui donna occasion à son institution, fut une action courageuse de quelques Danois qui tuerent un éléphant dans une guerre que Canut soutint contre les Sarasins. Cet *ordre* a toujours été sous la protection de la Vierge, & s'appele encore à présent l'*ordre de sainte Marie*. Au dessous de l'éléphant pend une image de la Vierge, environée de rayons. Plusieurs princes augmenterent cet *ordre*. Frédéric II créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de son couronement. Christiern V en fit autant, & l'orna beaucoup: les chevaliers portent un collier d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçoné de sâble. L'éléphant est porté sur une terrasse de sinople, émaillée de fleurs. Les rois de Danemarck ne font des chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronement. (*Voyez* ÉLÉPHANT.)

ORDRES MILITAIRES, les *ordres militaires* sont certains corps de chevaliers institués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honeur & faire des distinctions dans leur noblesse.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel institua l'*ordre* de la genete qui ne dura point.

Saint Louis fonda en *1269* l'*ordre* du navire & du croissant, qui fut aussi de courte durée.

En 1350, le roi Jean institua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands seigneurs; la devise étoit *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages: cet *ordre* dont le siége étoit à Saint Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandoné aux chevaliers du guet.

En 1389, Charles VI fonda l'*ordre* de la ceinture de l'espérance, dont on ne sait aucun détail. En *1469*, Louis XI institua l'*ordre* de saint Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en discrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-six, & ce fut au traité de Noyon que Charles Quint & François I se donnerent mutuélement, l'un l'*ordre* de la toison, l'autre celui de saint Michel; mais François II, en 1559, ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de saint Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honeur, dit M. de Sainte Palaye, sont la monoie de l'état; il est aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser.

Enfin, l'an *1693* est la date de l'institution de l'*ordre* de saint Louis.

Loin d'entrer dans les détails sur ces divers *ordres*, je me borne à deux réflexions.

1°. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de malte, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'anciene chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espece de chevalerie fut absolument différente de l'anciene. Elle produisit en effet les *ordres* monastiques & *militaires* fondés par les Papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* singuliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou leur puissance; d'autres ont subsisté avec éclat.

2°. Les souverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les services considérables que les sujets ont rendus à l'état, en honeur, en dignités & en rubans, plutôt qu'en argent ou autres semblables récompenses. „Ç'a été, dit Montagne, „ une belle invention, & reçue en la plupart des „ polices du monde, d'établir certaines marques „ vaines & sans prix, pour en honorer & récom- „ penser la vertu, comme sont les courones de „ laurier, de chêne, de myrte, la forme de cer- „ tain vêtement, le privilége d'aller en coche par „ ville, ou de nuit avec flambeau, quelque assiete „ particuliere aux assemblées publiques, la préro- „ gative d'aucuns surnoms & titres, certaines mar- „ ques aux armoiries, & choses semblables, de „ quoi l'usage a été diversement reçu, selon l'o- „ pinion des nations, & dure encore. Nous avons „ pour notre part & plusieurs de nos voisins, les „ *ordres* de chevalerie qui ne sont établis qu'à „ cette fin. Il est beau de reconoître la valeur „ des hommes, & de les contenter par des paie- „ mens qui ne chargent aucunement le public, & „ qui ne coûtent rien au prince, & ce qui a été „ toujours connu par expérience anciene, & que „ nous avons autrefois aussi pu voir entre nous, „ que les gens de qualité avoient plus de jalousie „ de telles récompenses, que de celles où il y „ avoit du gain & du profit, cela n'est pas sans „ raison & sans apparence. Si au prix qui doit „ être simplement d'honeur, on y mêle d'autres „ commodités & de la richesse, ce mélange, au „ lieu d'augmenter l'estimation, il la ravale, & „ en retranche...... La vertu embrasse & aspire „ plus volontiers à une récompense purement siene, „ plutôt glorieuse qu'utile; car, à la vérité, „ les autres dons n'ont pas leur usage si digne, „ d'autant qu'on les emploie à toutes sortes d'oc- „ casions. Par des richesses on satisfait le service „ d'un valet, la diligence d'un courier, le dan- „ ser, le voltiger, le parler, & les plus vils of- „ fices qu'on reçoive: voire & le vice s'en paye, „ la flaterie, le maquerélage, la trahison; ce „ n'est pas merveille, si la vertu reçoit & désire „ moins volontiers cette sorte de monoie commune „ que celle qui lui est propre & particuliere, „ toute noble & généreuse.„ (*D.J.*)

ORDRE MILITAIRE; c'est en France l'*ordre* de saint Louis que Louis XIV établit en *1693*, pour récompenser les officiers de ses troupes, & leur donner une marque de distinction particuliere sur les autres états. Ceux qui sont revêtus de cet *ordre* sont appelés *chevaliers de saint Louis*; ils portent à la boutoniere de leur habit & sur l'estomac une croix d'or, sur laquelle il y a l'image de saint Louis; elle y est atachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'*ordre* de saint Louis huit grands croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands croix portent leur croix atachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe ; & outre cela, ils portent une croix en broderie d'or sur leur habit & sur leur manteau. Pour les commandeurs, ils portent aussi leur croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée sur leurs habits. Le roi est le grand maître de cet *ordre* ; M. le Dauphin en est revêtu, & tous les héritiers présomptifs de la courone doivent la porter.

Il y a des commandeurs qui ont 4000 liv. de pension, & d'autres 3000 liv. Il y a aussi un nombre de simples chevaliers qui ont des pensions, mais elles sont moins considérables. (*Q*)

Ordre du S. Esprit, est un *ordre* de chevalerie institué par Henri III en 1579 ; il devoit être composé de cent chevaliers seulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de noblesse. Le grand maître & les commandeurs sont revêtus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de saint Michel. Ils sont de velours noir, garnis tout autour d'une broderie d'or & d'argent qui représente des fleurs de lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chifres d'argent, & au dessus de ces chifres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or semées de part en part. Ce grand manteau est garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie semblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chifres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets sont doublés de satin jaûne orangé ; ils se portent retroussés du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Le grand maître & les commandeurs portent des chausses & des pourpoints blancs, façonés à leur discrétion ; ils ont un bonet noir surmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert sur leurs manteaux le grand collier de l'*ordre* qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier est vêtu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais seulement la croix cousue sur le devant de son manteau, & celle d'or pendante au cou. Le prévôt, le grand trésorier & le gréfier ont aussi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne sont brodés que de quelques flammes d'or. Ils portent aussi la croix de l'*ordre* cousue & celle d'or pendante au cou ; le héraut & les huissiers ont des manteaux de satin & le mantelet de velours vert, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'*ordre* avec son émail pendue au col, & l'huissier une croix de l'*ordre*, mais plus petite que celles des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix cousue sur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de dessus. Le grand maître, qui est le roi, la porte aux habillemens de dessous, au milieu de l'estomac quand bon lui semble, & en ceux de dessus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle est faite en forme de croix de Malte en broderie d'argent ; au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs de lis brodées en argent. C'est un des statuts irrévocables de l'*ordre*, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au cou pendante à un ruban de soie ; de couleur bleue céleste, & l'habit aux jours destinés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent aussi une croix de l'*ordre* pendante au cou & au même ruban. La croix est de la forme de celle de Malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans émail : dans les angles il y a une fleur de lis; mais sur le milieu ceux qui sont chevaliers de l'*ordre* de saint Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne sont point de cet *ordre* portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'*ordre* du saint Esprit est d'or, fait à fleur de lis avec trois différens chifres entrelâcés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il est toujours du poids de deux cents écus ou environ, sans être enrichi de pierreries ni d'autres choses. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager, ni aliéner, pour quelque nécessité ou cause que ce soit, parce qu'il apartient à l'*ordre* & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'*ordre du Saint Esprit*, les commandeurs reçoivent celui de saint Michel ; c'est pourquoi leurs armes sont entourées de deux colliers. En 1664, le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers sont, le chancelier & garde des sceaux, le prévôt & grand maître des cérémonies, le grand trésorier, le gréfier, les intendans, le généalogiste de l'*ordre*, le roi d'armes, les hérauts & les huissiers. Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs ecclésiastiques en forme de collier pendant sur l'estomac.

Ordre de la Table ronde, (*Histoire de la Chevalerie*) *ordre* de chevalerie célebre dans les ouvrages des écrivains de romans, qui en attribuent l'institution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers récits fabuleux sur ce fondement, il ne s'ensuit point que l'institution de cet *ordre* doive entiérement passer pour chimérique ; il n'est pas contre la vraisemblance, qu'Arthur ait institué un *ordre* de chevalerie dans la Grande Bretagne, puisque dans le même siecle, Théodoric, roi des Ostrogoths, en avoit institué un en Italie. Arthur a été sans doute un grand capitaine ; c'est domage que ses actions aient servi de base à une infinité de fàbles qu'on a publiées sur son sujet, au lieu que sa vie méritoit d'être écrite par des historiens sensés. (*D. J.*)

Ordre teutonique, est un *ordre* militaire & religieux de chevaliers. Il fut institué vers la fin du douzieme siecle, nommé *Teutonique*, à cause que la plupart de ses chevaliers sont Allemands ou Teutons.

Voici l'origine de cet *ordre*. Pendant que les chrétiens, sous Guy de Lusignan, faisoient le siége d'Acre, ville de la Syrie, sur les frontieres de la Terre Sainte, auquel siége se trouvoient Philippe Auguste, roi de France, Richard, roi d'Angleterre, & quelques seigneurs Allemands de Brême & de Lubek, on fut touché de compassion pour les malades & blessés qui manquoient du nécessaire, & on établit une espece d'hôpital sous une tente faite d'une voile de navire, où l'on exerça la charité envers les pauvres soldats.

C'est ce qui fit naître l'idée d'instituer un troisieme ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hospitaliers.

Ce dessein fut approuvé par le patriarche de Jérusalem, par les évêques & archevêques des places voisines, par le roi de Jérusalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les seigneurs & prélats Allemands qui se trouvoient pour lors dans la Terre Sainte.

Ce fut du consentement commun de tous ces personages, que Frédéric, duc de Suabe, envoya des ambassadeurs à son frere Henri, roi des Romains, pour qu'il sollicitât le Pape de confirmer cet ordre nouveau. Célestin III qui gouvernoit l'église, acorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 février 1191 ou 1192; & le nouvel *ordre* fut appelé l'*ordre des chevaliers Teutoniques de l'hospice de sainte Marie de Jérusalem*.

Le Pape leur acorda les mêmes priviléges qu'aux templiers & aux hospitaliers de saint Jean, excepté qu'il les soumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer la dîme de ce qu'ils possédoient.

Le premier maître de l'*ordre*, Henri de Walpot, élu pendant le siége d'Acre, acheta, depuis la prise de cette ville, un jardin où il bâtit une église & un hôpital, qui fut la premiere maison de l'*ordre Teutonique*, suivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre du même *ordre*. Jacques de Vitri s'éloigne un peu de ce fait historique, en disant que l'*ordre Teutonique* fut établi à Jérusalem, avant le siége de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ses notes sur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'*ordre Teutonique* fut institué d'abord à Jérusalem par un particulier, Allemand de nation: que cet *ordre* fut confirmé par le Pape, par l'empereur & par les princes pendant le siége d'Acre; & qu'après la prise de cette ville, cet *ordre* militaire devint considérable & se fit connoître par tout le monde.

S'il est vrai que cet ordre fut institué d'abord par un particulier, auquel se joignirent ceux de Brême & de Lubek, qui étoient alors dans la ville de Jérusalem, on ne peut savoir au juste l'année de son origine.

L'*ordre* ne fit pas de grands progrès sous les trois premiers grands maîtres, mais il devint extrêmement puissant sous le quatrieme, nommé *Hermand de Saltz*. Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son amitié & du secours, & pour lui offrir & à son *ordre*, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pouroient recouvrer sur les Prussiens idolâtres qui désoloient ses états par des incursions continueles, & auxquels il opposa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'*ordre* de Christ ou de Dobrin, qu'il avoit institués dans la même vue, étoient trop foibles pour exécuter ses desseins.

De Saltz accepta la donation, & Grégoire IX la confirma. Innocent publia une croisade pour aider les chevaliers Teutons à réduire les Prussiens. Avec ce secours l'*ordre* subjugua, dans l'espace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncerent au culte des idoles, & dans le cours de cinquante ans, ils conquirent toute la Prusse, la Livonie, la Samogitie, la Poméranie, &c.

En 1204, le duc Albert institua l'*ordre* des chevaliers porte-glaives, qui fut uni ensuite à l'*ordre Teutonique*, & cette union fut approuvée par le Pape Grégoire IX.

Waldemar III, roi de Danemarck, vendit à l'*ordre* la province d'Estein, les villes de Nerva & de Wessamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque temps après, une nouvele union mit de grandes divisions dans l'*ordre*: cette union se fit avec les évêques & les chanoines de Prusse & de Livonie, lesquels en conséquence prirent l'habit de l'*ordre*, & partagerent la souveraineté avec les chevaliers dans leurs diocêses.

L'*ordre* se voyant maître de toute la Prusse, fit bâtir les villes d'Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzick, Konigsberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II permit à l'*ordre* de joindre à ses armes l'aigle impérial, & en 1250 saint Louis lui permit d'écarteler de la fleur de lis.

Après que la ville d'Acre eut été reprise par les infideles, le grand maître de l'*ordre Teutonique* transféra son siége à Marienbourg. A mesure que l'*ordre* croissoit en puissance, les chevaliers vouloient croître en titres & en dignités; de sorte qu'à la fin, au lieu de se contenter, comme auparavant, du nom de *freres*, ils voulurent qu'on les traitât de *seigneurs*; & quoique le grand maître Conrad Zolnera de Rotestein se fut opposé à cette innovation, son successeur Conrad Wallerod, non content de favoriser l'orgueil des chevaliers, se fit rendre à lui-même des honeurs qui ne sont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profiterent des divisions qui s'étoient mises dans l'*ordre*: les Prussiens se révolterent; & après des guerres continueles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers céderent au roi Casimir la Prusse supérieure, & conserverent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le temps de la réformation, Albert, marquis de Brandebourg, grand maître de l'*ordre*, se rendit luthérien, renonça à la dignité de grand maître, détruisit les commanderies, & chassa les chevaliers de la Prusse.

La plupart des chevaliers ſuivirent ſon exemple, & embraſſerent la réformation : les autres transférerent le ſiége du grand maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'*ordre* eſt encore aujourd'hui.

Ils y élurent pour leur grand maître Walter de Cromberg, intenterent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire : cependant l'*ordre* ne put jamais recouvrer ſes domaines ; & aujourd'hui les chevaliers ne ſont tout au plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui ſuffiſent à peine pour faire ſubſiſter le grand maître & ſes chevaliers.

Pendant que l'*ordre Teutonique* étoit dans ſa ſplendeur, ſes officiers étoient le grand maître, qui faiſoit ſon ſéjour à Mariendal, & qui avoit ſous lui le grand commandeur, le grand maréchal, réſidant à Konigsberg, le grand hoſpitalier, réſidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le tréſorier vivant à la cour du grand maître, & pluſieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Konigsberg, d'Elbing, &c.

L'*ordre* avoit auſſi des commandeurs particuliers dans les châteaux & dans les forteresses, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des proviſions, &c.

Waiſſelms, dans ſes annales, dit que l'*ordre* avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hoſpitaliers, 35 maîtres de couvens, 40 maîtres d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maîtres de moulins, 700 freres ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 freres de chœur ou prêtres, 6200 ſerviteurs ou domeſtiques, &c.

Les armes de l'*ordre Teutonique* ſont une croix partie de ſâble, chargée d'une croix potencée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleurs de lis d'or ; & anciénement elles faiſoient partie de leur Blaſon, mais peu à peu ils ont négligé & enfin abandoné cette marque d'honeur. (*Article reſté*.)

ORDRE DE LA TOISON D'OR, eſt un *ordre* militaire inſtitué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429.

Il a pris ſon nom de la repréſentation de la toiſon d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, compoſé de fuſils & de pierres à feu. Le roi d'Eſpagne eſt le chef & grand maître de l'*ordre de la Toiſon*, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers eſt fixé à trente & un. On dit qu'il fut inſtitué à l'occaſion d'un gain immenſe que le duc de Bourgogne fit ſur les laines. Les Chimiſtes prétendent que ce fut pour un myſtere de chimie, à l'imitation de cette fameuſe Toiſon d'or des anciens, qui, ſelon les initiés dans cet art, n'étoit autre choſe que le ſecret de l'élixir écrit ſur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit en mémoire à Philippe I, archiduc d'Autriche, pere de l'empereur Charles V, que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ſon aïeul, avoit inſtitué l'*ordre de la Toiſon d'or*, dans la vue de celle de Jaſon, & que Jean Germain, évêque de Châlons-ſur-Saone, & chancelier de l'ordre, étant venu ſur ces entrefaites, le fit changer de ſentiment, & déclara au jeune prince que cet *ordre* avoit été inſtitué en mémoire de la Toiſon de Gédéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit auſſi chancelier de l'*ordre*, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la Toiſon d'or de Jaſon & celle de Jacob ; c'eſt-à-dire, ces brebis tachetées de diverſes couleurs que ce patriarche eut pour ſa part, ſuivant l'acord qu'il avoit fait avec ſon beau-pere Laban ; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un grôs ouvrage en deux parties. Dans la premiere, ſous le ſymbole de la Toiſon de Jaſon, il parle de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profeſſion ; & ſous le ſymbole de la Toiſon de Jacob, de la vertu de juſtice.

Paradin a ſuivi ce ſentiment, en diſant que le duc voulut inſinuer que la conquête fabuleuſe que l'on dit que Jaſon fit de la Toiſon d'or, n'étoit autre choſe que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir ſans vaincre les monſtres horribles, qui ſont les vices & les affections déſordonées.

Dans la premiere inſtitution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fouré d'hermine. Maintenant leur habit de cérémonie eſt une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoiſi rouge, & un chaperon de velours violet. La deviſe eſt, *pretium non vile laborum*, qui ſemble faire alluſion aux travaux que Jaſon & ſes compagnons ſurmonterent pour enlever la Toiſon, & dont elle fut le prix. (*Article reſté*.)

OREILLES, ſ. f. pl. ce ſont deux petites pointes d'émail différent, qui ſont au haut des grandes coquilles, comme à celles de ſaint Jacques. Ce mot ſe dit encore des grandes coquilles quand elles ont des *oreilles* auſſi d'émail différent. *Méneſtrier*. (*D. J.*)

OREILLÉ, ÉE, adj. ſe dit des dauphins & des coquilles dont les oreilles ſont d'un émail différent de celui de leur corps.

ORIFLAMME, ſ. f. étendard de l'abbaye de ſaint Denis. Il en ſera parlé plus particuliérement dans l'Hiſtoire.

ORLE, ſ. m. filet qui n'a que la moitié de la largeur de la bordure, laquelle moitié ſupprimée eſt l'eſpece ou le vide qui ſépare cette piece du bord de l'écu.

En orle ſe dit des meubles de l'écu, poſés dans le ſens de l'*orle*, même de ceux qui acompagnent les pieces honorables, lorſqu'ils ſe trouvent dans le même ſens.

Le mot *orle*, ſelon Ménage, vient du latin *orlum*, dérivé de *ora*, *æ*, bord ou liſiere.

De Vaudricourt d'Allenay, en Picardie, de gueules à l'*orle* d'argent.

Gaudechard du Fayel, de Bachevilliers, en la même province, d'argent à neuf merletes de gueules en *orle*.

De Chandée du Châtelet, de Vaſſalieu, en Breſſe, d'azur à la bande d'or, acompagnée de ſix beſans d'argent en *orle*.

Pour l'*orle* en nature, *voyez Pl. IV*, *fig.* 214.

Et pour les meubles, mis en *orle :* Dupuis, d'azur à la bande d'or, engoulée de deux mufles de lions de même, acompagnée de ſix beſans d'argent rangés en *orle*, chacun chargé d'une moucheture d'hermine de ſâble. (*Pl. IX*, *fig.* 479.)

Damas, d'argent à la hie de ſâble, poſée en bande, à ſix roſes de gueules rangées en *orle*. (*Pl. XI*, *fig.* 578.)

ORNEMENT, ſ. m. ORNEMENS, ſe dit de tout ce qui eſt hors de l'écu, comme les timbres, les bourelets, les lambrequins, les cimiers, les ſupports, colliers, manteaux, pavillons, &c.

OS, ſ. m. *os* de jambes ou de quelque autre partie du corps ſont quelquefois employés comme meubles dans les armoiries.

Douſſy, de ſâble à trois *os* de jambes l'un ſur l'autre, poſes en faſce. (*Pl. IX*, *fig.* 453.)

OTELLE, OTELLES, ſ. f. pl. bouts de fer & piques aſſez larges par derriere, qu'on a appelées *amandes pelées*, à cauſe qu'ils en ont la figure; on charge quelquefois l'écu de ces bouts de fer.

L'auteur du Supplément dit qu'en vieux gaulois une amande pelée ſe nommoit une *otelle*.

Quelques-uns font venir ce mot de *haſſulæ* ou *haſſilæ*, pique ou lance, mot de la baſſe latinité. Il pouroit venir d'un mot de la bonne latinité avec lequel il auroit encore plus d'analogie, *haſtile*, *haſtilia*,

Bina manu lato criſpans haſtilia *ferro*.

Comminge, de gueules à quatre *otelles* adoſſées & poſées en ſautoir. (*Pl. X*, *fig.* 507.)

Rollin, en Lorraine, d'azur à la faſce d'or acompagnée de douze *otelles* d'argent, vidées de gueules; huit en chef, miſes en deux rangs, quatre en pointe, deux & deux.

OURS (ordre de l') ou de SAINT-GALL, ordre de chevalerie en Suiſſe, établi par Frédérie II, empereur en 1218, ſous le pontificat d'Honore III. Frédéric voulut, par l'inſtitution de cet ordre, récompenſer l'abbé de Sant-Gall, des ſervices qu'il en avoit reçus lors de ſon élection à l'empire; on choiſit les chevaliers parmi la principale nobleſſe du pays.

Le collier eſt une chaîne d'or où pend une médaille d'argent, chargée d'un *ours* paſſant de ſâble ſur une terraſſe de ſinople.

On a ajouté, en 1305, en mémoire de Gautier Furſt, Wener Stauffacher, & Arnold de Melchtal, les trois chefs fondateurs de la liberté des Suiſſes, *une branche de chêne en redorte*, qui acompagne l'ancien collier. (*Pl. XXVI*, *fig.* 75. *G. D. L. T.*)

OURS, ſ. m. cet animal paroît dans l'écu de profil, ne montrant qu'un œil & une oreille.

OURS PASSANT, celui qui ſemble marcher.

OURS LEVÉ, ſe dit quand il eſt debout ſur ſes deux pates de derriere.

De Saint Ours de Lechaillon, en Dauphiné, d'or à un *ours* paſſant de ſâble.

De Bermond de Puiſſerguier, en Languedoc, d'or à l'*ours levé* de ſâble, acolé d'un ceinturon de gueules, d'où pend une épée d'argent.

Aubes Roquemartine, à Arles, d'or à un *ours* écorché de gueules. (*Pl. XII*, *fig.* 621. *Voyez* auſſi *Pl. VI*, *fig.* 294.)

OUVERT, TE, adj. ſe dit des portes des châteaux, tours, murailles, &c. dont l'émail eſt différent.

OUVERT, TE, ſe dit auſſi de quelques inſtrumens de mathématiques à charniere qui paroiſſent *ouverts*, ſoit compas ou autres.

OUVERT, TE, ſe dit encore des fruits, particuliérement des grenades, dont l'ouverture eſt de différent émail.

De Saillans de Breſenod, de Saint Julien, en Bourgogne & en Breſſe, d'azur à la tour donjonée de trois donjons d'or, *ouverte* de ſâble, au chef d'argent, chargé d'un lion iſſant, couroné de gueules.

De Murat de Leſtang, en Dauphiné, d'azur à trois murailles d'argent en faſces crénelées l'une ſur l'autre; la premiere de cinq créneaux, la ſeconde de quatre, la troiſieme de trois, & *ouverts* en porte.

Le Compaſſeur de Courtivron, de Tarſus, de Lamotte, en Bourgogne, d'azur à trois compas *ouverts* d'or.

Bonneau de Rusbelles, de Terriniere, en Touraine, d'azur à trois grenades tigées d'or, *ouvertes* de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 425.)



PAILLÉ,

PAILLÉ, ÉE, adj. se dit des fasces, peaux, & autres pieces bigârées de différentes couleurs.

Clere, en Normandie, d'argent à la fasce d'azur, *paillée* d'or.

PAIRLE, s. m. espece de pal mouvant du bas de l'écu, qui se divise au centre en deux parties égales, lesquelles se terminent aux angles du haut du même écu.

Le *pairle* est assez semblable à l'i grec, Y.

En pairle se dit de plusieurs meubles ou pieces rangés dans le sens du *pairle*.

Ce mot vient de *pergula*, que l'on a dit anciénement d'une piece de bois fourchée dont on se servoit pour soutenir les châpes & autres ornemens d'église dans les sacristies.

Conigan de Cangé, au pays Nantois en Bretagne, de sâble au *pairle* d'argent.

De Kerchreac, aussi en Bretagne, de gueules à trois bars d'or en *pairle*, les têtes au centre de l'écu.

Issoudun, ville du Berry, porte d'azur au *pairle* acompagné de trois fleurs de lis mal ordonées, le tout d'or. (*Pl. IV*, *fig.* 218.)

Harach, de gueules à trois plumes (ou panaches) posées en *pairle*, mouvantes d'un besant posé au centre de l'écu, le tout d'argent. (*Pl. VI*, *fig.* 334.)

Bricy, d'argent au *pairle* d'azur chargé de cinq billetes du champ, & flanqué de deux ours de sâble, levés & afrontés, muselés de gueules.

Le *pairle renversé* est celui qui est composé de trois branches qui partent du centre de l'écu, & dont la premiere, posée en pal, aboutit au milieu du chef, & les deux autres aux angles inférieurs. C'est un Y renversé, λ.

PAISSANT, TE, adj. se dit du cheval, de la vache, du mouton, de la brebis, &c. qui ont la tête baissée & semblent paître.

De Bonnefoi de Pucheric, diocêse de Lavaur, d'azur au mouton d'argent, *paissant* sur une terrasse de sinople; au chef d'or, chargé de trois croisetes de gueules.

Berbisy d'Hérouville, près de Gisors en Normandie, d'azur à la brebis d'argent, *paissante* sur une terrasse de sinople.

Berbisay, en Bourgogne, d'azur à une brebis *paissante* d'argent sur une terrasse de sinople.

PAL, s. m. piece honorable posée perpendiculairement qui occupe en largeur, étant seule, les deux septiemes de la largeur de l'écu. (*Voyez Fig.* 4, *pl. XXVIII.*)

S'il y a deux *pals* dans un écu, cet écu est divisé en cinq parties égales par quatre lignes perpendiculaires; chaque *pal* occupe une partie deux cinquiemes de largeur; les trois vides de même proportion forment le champ. (*Fig.* 12, *pl. XXIX.*)

S'il y a trois *pals*, la division de l'écu se fait par six lignes perpendiculaires à distances égales qui le partagent en sept parties; les *pals* ont chacun une partie en largeur. (*Fig.* 13, *Pl. XXVIII. Voyez* aussi *Pl. II*, *fig.* 99.)

Le *pal* représente un pieu posé debout, & est une marque de jurisdiction.

Plusieurs auteurs font venir le mot *pal* du latin *palus*, un pieu, un poteau.

Ducange le dérive de *pallea*, qui a signifié un tapis ou une piece d'étofe de soie, & il dit que les anciens nommoient *pales* les tapisseries qui couvroient les murailles, qu'elles étoient d'étofe d'or & de soie cousues alternativement; il ajoute que les anciens disoient *paler* pour *tapisser*, & que de là on doit tirer l'origine des mots *pal* & *palé*. Effectivement on voit encore dans quelques châteaux, de vieilles tapisseries d'étofes d'or & de soie par bandes perpendiculaires, qui imitent le palé des armoiries.

Bolomier de Nercia, en Bresse, de gueules au *pal* d'argent. (*Pl. II*, *fig.* 99.)

De Harlay du Cely, à Paris, d'argent à deux *pals* ou *paux* de sâble. (*Pl. III*, *fig.* 112.)

De Robert de Lignerac de Quelus, en Querci, d'argent à trois *pals* de gueules.

D'Estissac, d'azur à trois *pals* d'argent. (*Pl. III*, *fig.* 113.)

Bricy, anciene maison de Lorraine, portoit d'or à trois *pals* de gueules, à la bordure de sâble.

On appele *pal brochant* celui qui couvre quelque piece de l'écu.

Le Clerc de Fleurigny, de sâble à trois roses d'argent, au *pal* de gueules, brochant sur la troisieme. (*Pl. III*, *fig.* 116.)

PAL ACOTÉ, celui qui a des deux côtés quelques autres pieces.

Vallée, d'azur au *pal* d'argent, *acoté* de deux aigles d'or. (*Fig.* 117.)

PALS ACOMPAGNÉS, ceux qui ont entr'eux d'autres pieces placées alternativement.

Boullé, d'argent à la fasce de gueules, à trois *pals* brochans d'azur, *acompagnés* de six mouchetures de sâble, quatre en chef & deux en pointe. (*Pl. III*, *fig.* 118.)

PALS ONDÉS, ceux qui étant de la même largeur dans toute leur étendue, sont ondoyans & présentent des angles saillans & des angles rentrans.

Dabolio, d'azur à quatre *pals ondés* d'or. (*Pl. III*, *fig.* 119.)

De Layat, d'azur à quatre *pals ondés* d'argent, acompagnés de trois flammes d'or entre les *pals*, rangées en fasces. (*Pl. IX*, *fig.* 478.)

Pals flamboyans, ceux qui n'ayant pas la même largeur dans toute leur étendue, & ne touchant pas l'extrémité de l'écu, sont ondoyans ou plutôt semblables à des flammes, & se terminent en pointe.

Bataille, en Bourgogne, d'argent à trois *pals flamboyans* de gueules, mouvans de la pointe. (*Pl. III*, *fig.* 125.)

Pals cométés sont précisément la même chose que les *pals* flamboyans, mais en sens contraire; c'est-à-dire qu'ils sont mouvans du chef, & que leurs pointes, dirigées vers la partie inférieure de l'écu, ne touchent point à cette partie.

De Termes, d'azur à trois *pals cométés* ou ondoyans d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 381.)

Pal freté est celui qui est formé par des fretes. (*Voyez* ce mot.)

Miremont, d'azur au *pal* d'argent, *freté* de sâble, acoté de deux fers de lance coupés d'argent & de gueules. (*Pl. III*, *fig.* 120.)

Pal bandé, celui qui est formé par des bandes.

Chauveron, d'argent au *pal* bandé de six pieces. (*Pl. III*, *fig.* 121.)

Pal bretessé vergeté, celui qui a des bretesses des deux côtés, & dont le milieu rétréci offre une vergete plutôt qu'un *pal*.

Sublet, d'azur au *pal bretessé* d'or, maçoné de sâble, chargé d'une vergete de même. (*Ibid. fig.* 122.)

Pals alaiés & fichés, on appele ainsi les *pals* qui ne touchent point au haut de l'écu, & qui se terminent en pointes; on les appele aussi, à cause de cette seconde propriété, *pals aiguisés*, & ils servent à faire des palissades.

Saligny, d'or à trois *pals alaisés*, ou alezés au pied fiché de sâble. (*Fig.* 123.)

Pals abaissés, ce sont ceux qui sont posés dans une situation plus basse qu'à l'ordinaire, & qui, par exemple, ne commencent que vers le milieu de l'écu.

Crosse, d'azur à trois *pals abaissés* d'or, surmontés de trois étoiles de même. (*Fig.* 124.)

Pal retrait. (*Voyez* Retrait, & *voyez Pl. XII*, *fig.* 640.)

PALADIN, s. m. (*Hist. de la Chevalerie*). On appeloit autrefois *paladins*, ces fameux chevaliers errans, qui cherchoient des occasions pour signaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour justifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires, ils publioient de toutes parts, que leurs maitresses étoient les plus belles persones qui fussent au monde, & ils obligeoient ceux qui n'en conviendroient pas volontairement, de l'avouer ou de perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la cour d'Artus, roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politesse & de bonté les chevaliers de son royaume & ceux des pays étrangers, lorsqu'ils s'étoient acquis par leurs défis, la réputation de braves & de galans chevaliers. Lancelot étant arivé à la cour de ce prince, devint amoureux de la reine Genevre, & se déclara son chevalier; il parcourut toute l'île, il livra divers combats dont il sortit victorieux, & se rendant ainsi fameux par ses faits guerriers, il publia la beauté de sa maitresse, & la fit reconoître pour être infiniment au dessus de toutes les autres beautés de la terre. Tristan, d'un autre côté, amoureux de la reine Issorte ou Iseult publioit de même la beauté & les grâces de sa maitresse, avec un défi à tous ceux qui ne les reconoîtroient pas.

L'amour qui est fondé sur le bonheur ataché au plaisir des sens, sur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore sur le désir de plaire aux femmes, se porte plus vers une de ces trois choses, que vers les deux autres, selon les circonstances différentes dans chaque nation & dans chaque siecle. Or, dans le temps des combats établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Montesquieu, l'esprit de galanterie qui dut prendre des forces. Des *paladins*, toujours armés dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses & de brigands, trouvoient de l'honeur à punir l'injustice, & à défendre la foiblesse. De là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires, qui, voyant la vertu jointe à la beauté & à la foiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flaterent ce désir de plaire, & donnerent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie, que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

Le luxe prodigieux de cette immense ville de Rome flata l'idée des plaisirs des sens. Une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grece, fit décrire les sentimens de l'amour, comme on peut le voir dans les romans grecs du moyen âge. L'idée des *paladins*, protecteurs de la vertu & de la beauté des femmes, conduisit à celle de la galanterie. Cet esprit se perpétua par l'usage des tournois, qui, unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, donnerent encore à la galanterie une grande importance. *Esprit des loix*. (*D. J.*)

PALÉ, ée, adj. se dit d'un écu divisé en six pals égaux par cinq lignes perpendiculaires, dont trois pals d'un émail, trois d'un autre; un de métal, l'autre de couleur alternativement. Ces six pals qui forment le *palé* ont chacun une partie un sixieme de partie. (*Voyez Fig.* 20--1, *pl. XXX.*)

Il y a aussi des écus *palés* de huit pieces; alors chaque pal est de sept huitiemes de partie; & en blasonant, on dit, *palé de huit pieces*.

Rupiere de Furuye, en Normandie, *palé* d'or & d'azur.

De Montferrand, en Gascogne, *palé* d'argent & d'azur de huit pieces. (*G. D. L. T.*)

De Briqueville, *palé* d'or & de gueules. (*Pl. III*, *fig.* 114.)

Mérodes, écartelé, au premier & quatrieme *palé* de huit pieces d'or & de gueules ; au deuxieme & troisieme, burelé de huit pieces d'argent & d'azur, au lion de gueules, couroné d'argent à l'antique, brochant sur le tout.

Contre-palé. (*Voyez la fig.* 115 armes de Joinville, & *voyez* cet article Contre-palé, au mot Contre.)

PALISSÉ, ée, adj. se dit d'une fasce ou autre piece formée de plusieurs pieux placés près à près pointus en haut, qui imite les palissades employées pour la défense des places de guerre.

De Guesille du Rocher, de Chesnay, des Forges, en Bretagne, d'argent à la fasce *palissée* d'azur.

Die Mystinkofe, à Lubeck, d'azur à trois troncs écotés d'or, enclos dans une enceinte ronde, *palissés* de même.

PALME, s. f. meuble de l'écu qui représente un rameau ou branche de palmier.

Leforestier de la Laforesterie, en Normandie, d'argent à cinq *palmes* de sinople, liées de gueules.

Magnien de Chailly, en Bourgogne, d'azur à deux *palmes* adossées d'or.

Le Boullanger, d'or à trois *palmes* de sinople, acompagnées en chef d'une étoile de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 408.)

PALMIER, s. m. arbre dont la tige ou le fût est figuré en forme d'écailles ; ses branches vers la cyme sont autant de palmes qui penchent en portion de cercle ; son fruit qui a quelque ressemblance aux prunes, se nomme *datte* & est d'un bon goût.

Le *palmier*, dans les armoiries, est ordinairement de sinople.

De Lesquen de Romeny, de Lestremeur, en Bretagne, d'or au *palmier* de sinople.

PÂMÉ, ée, adj. se dit du dauphin ou autre poisson qui a la gueule ouverte ou béante, & qui semble expirer ; & aussi de l'aigle sans langue, dont le bec paroît fort crochu, & qui a l'œil fermé, parce qu'on prétendoit autrefois que cet oiseau (qui, disoit-on, vit plus d'un siecle) étant sur la fin de ses jours, son bec devient si crochu, qu'il ne peut plus prendre de nouriture ; ce qui lui cause la mort. Le Blason, comme institution anciene, a conservé toutes les vieilles erreurs.

Ce mot de *dauphin pâmé* distingue le dauphin d'Auvergne du dauphin du Viennois, qui est toujours représenté vif.

Saint Ilpice de Comberonde, en Auvergne, de gueules au *dauphin pâmé* d'or.

De Saqueville, en Normandie, d'hermine à l'aigle *pâmée* de gueules, au vol abaissé.

PAMPRE, s. m. cep de vigne orné de quelques feuilles : son émail particulier est le sinople ; il y en a cependant d'autres émaux dans les armoiries.

Les *pampres* sont les attributs de Bacchus & des Bacchantes qui célébroient les mysteres de ce dieu.

De Lavigne de la Chesnaye, de la Hautemorais, en Bretagne, d'argent au *pampre* de vigne de sinople posé en fasce.

Le Besgue de Majainville, d'azur au cep de vigne ou *pampre* d'or, soutenu d'un échalas de même ; un oiseau d'argent perché au haut, & acoté de deux croissans de même. (*Pl. VIII*, *fig.* 432.)

Monod, de gueules au chevron d'argent, acompagné en pointe d'un *pampre* de sinople. (*Pl. XI*, *fig.* 608.)

PAMPRÉ, ée, adj. se dit des feuilles & de la tige d'une grape de raisins, lorsqu'elles se trouvent d'un autre émail que la grape.

Arlot de Frugie de la Roque, à Périgueux, d'azur à trois étoiles rangées en fasce, acompagnées en chef d'un croissant, & en pointe d'une grape de raisins, le tout d'argent, la grape *pamprée* de sinople.

PANACHE ou PENNACHE, ou PLUMES, s. m. meubles d'armoiries.

De Marolles, d'azur à l'épée d'argent, la garde en haut d'or, acotée de deux *panaches* adossés du second émail.

Harach, de gueules à trois *plumes* ou *panaches* mouvans d'un besant posé au centre de l'écu, le tout d'argent. (*Pl. VI*, *fig.* 333--4.)

On représente le *panache* dans les armoiries en pal le sommet courbé comme une feuille d'acanthe ; d'azur, à trois *panaches* d'or.

PANACHÉ, adj. par lequel on désigne un chapeau ou un bonet orné de *panaches*.

Un bonet d'argent, rebrassé d'hermine & *panaché* de trois plumes d'or.

PANNELE, s. f. c'est le nom qu'on donne aux feuilles de peuplier. La maison de Schreisbergdorf, en Silésie, porte de gueules, à trois *panneles* ou feuilles de peuplier d'argent, posées en pairle, les queues aboutées en cœur.

Laubenberg, en Suabe, de gueules à trois *panneles* d'argent, mises en bande. (*Pl. XI*, *fig.* 607.)

PANNON GÉNÉALOGIQUE, écu chargé des diverses alliances des maisons dont un noble est descendu. Il sert à faire ses preuves. Il comprend les armes du pere & de la mere, de l'aïeul & de l'aïeule, du bisaïeul & de la bisaïeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, sur lesquels on dresse l'arbre généalogique. (*Voyez le pennon* ou *pannon généalogique* de trente-deux quartiers de la *planche XX.*)

PAON (vœu du), *Hist. de la Chevalerie.* Les entreprises de guerre & de chevalerie, sur-tout celles des croisades, étoient annoncées & publiées avec un appareil capable d'inspirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir, & de partager la gloire qui devoit en être le prix. L'engagement en étoit

scellé par des actes de religion, & par des vœux dont rien ne pouvoit dispenser.

Le plus authentique de tous les vœux étoit celui que l'on appeloit le *vœu du paon* ou *du faisan*. Ces nobles oiseaux, car on les qualifioit ainsi, représentoient, par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majesté des rois, & les superbes habillemens dont ces monarques étoient parés pour tenir ce que l'on nommoit *tinel* ou *cour plénière*. La chair du *paon* ou du faisan étoit, si l'on en croit nos vieux romanciers, la nouriture particuliere des preux & des amoureux. Enfin, selon Matthieu Paris, une figure de *paon* servoit de but aux chevaliers qui s'exercoient à la course des chevaux & au maniment de la lance.

Le jour donc que l'on devoit prendre l'engagement solemnel, un *paon* ou bien un faisan quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, étoit apporté majestueusement par des dames ou par des demoiselles dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuse assemblée de chevaliers convoqués. On le présentoit à chacun d'eux, & chacun faisoit son vœu sur l'oiseau: ensuite on le reportoit sur une table, pour être enfin distribué à tous les assistans. L'habilité de celui qui tranchoit, consistoit à le partager de maniere que tous pussent en avoir. Les dames ou demoiselles choisissoient un des plus braves de l'assemblée, pour aller avec elles porter le *paon* au chevalier qu'il estimoit le plus preux. Le chevalier choisi mettoit le plat devant celui qu'il croyoit mériter la préférence, coupoit néanmoins l'oiseau, & le distribuoit sous ses ieux; & cette distinction si glorieuse, atachée à la plus éminente valeur, ne s'acceptoit qu'après une longue & modeste résistance. *Mém. de l'acad. des Inscript. tome XX*. (*D. J.*)

Paon, s. m. oiseau qui se distingue dans l'écu par trois plumes en aigrete sur la tête & par sa longue queue; il est ordinairement de front étalant sa queue en forme de roue, & semblant s'y mirer; on le nomme alors *paon rouant*.

Quelquefois il paroît de profil, sa queue traînante.

Le *paon* est l'attribut de Junon, femme de Jupiter.

De Belly d'Arbusenier, en Bresse, d'azur au *paon* rouant d'or.

De Guisselin de Fremessent, en Picardie, d'azur à trois *paons* d'or de profil.

Bachelier, d'azur à la croix engrêlée d'or, cantonée de quatre *paons* rouans d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 596.)

Badet, en Lorraine, d'or au chevron d'azur, acompagné de trois têtes de *paon* au naturel, deux en chef, une en pointe.

PAPELONÉ, ée, adj. se dit de l'écu rempli de parties circulaires qui imitent les écailles des poissons.

Le plein de ces écailles tient lieu de champ, & les bords de pieces & d'ornemens.

Papeloné, ée, se dit aussi des pieces honorables & autres chargées de pareils ornemens.

D'Arquinvilliers, en Picardie, d'hermine *papeloné* de gueules.

Havet de Neuilly, à Paris, d'azur à la croix d'argent, *papelonée* de gueules.

Fouilleuse de Flavacourt, d'argent *papeloné* de chaque piece d'argent, chargée d'un trefle renversé de gueules. (*Pl. V*, *fig.* 239.)

PAPILLON, s. m. insecte qui paroît dans l'écu, de front, le vol étendu.

Papillon miraillé, est celui qui a les marques des ailes d'un autre émail que le corps.

De Rancrolles, en Picardie, de gueules à un *papillon* d'argent.

Barrin de la Galissonniere, d'azur à trois *papillons* d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 330.)

PARÉ, ée, adj. se dit d'un dextrochere, dont le bras est d'un autre émail que la main, & aussi d'une foi habillée d'émail différent.

Vaillant de Begnimond, de Rebais, près d'Arques en Normandie, d'azur au dextrochere d'argent, *paré* de gueules, mouvant d'une nuée du second émail, tenant une épée de même, garnie d'or.

De Beauxhostes d'Agel, à Narbone, d'azur à une foi d'argent, *parée* d'or, surmontée d'une courone de comte de même.

PARTI, ie, adj. division de l'écu en deux également, par une ligne perpendiculaire.

L'écu est quelquefois *parti* de plusieurs traits: en ce cas, les divisions se trouvent de même égales entr'elles.

Parti, se dit aussi du lion ou d'un autre animal divisé par une ligne perpendiculaire en deux émaux différens.

De Bailleul de Châteaugontier, à Paris, *parti* d'hermine & de gueules.

De Lusy de Pélissac, en Forès, *parti* au premier, d'or, à la fasce échiquetée d'argent & de gueules, qui est de Lusy; au deuxieme, de gueules, au chevron d'argent, acompagné de trois étoiles d'or, qui est de Pélissac.

Beauvoir de Grimoard, du Roure, de Barjac, en Languedoc, *parti* de deux traits, coupé d'un, ce qui forme six quartiers; au premier, d'azur, au chêne d'or à quatre branches entrelâcées en deux cercles, l'un dans l'autre, qui est du Roure; au deuxieme, d'or, au lion de vair, couroné d'azur, qui est de Montlaur; au troisieme, de gueules, au chef émanché de trois pieces, qui est de Grissac, dit *Grimoard*; au quatrieme, d'or, à deux léopards d'azur, qui est de Maubec; au cinquieme, d'argent, à la tour de gueules, ouverte & ajourée de sable, qui est de Gévaudan ancien; en sixieme & dernier, de sâble, au lion d'argent, à la bordure engrêlée de même, qui est de Beauvoir.

De Cadrieu, en Guienne, d'or au lion couroné, *parti* de gueules & de sâble.

De Lemps de la Touviere, en Dauphiné, *parti* d'or & de gueules, au lion de l'un à l'autre.

Rougraff, *parti* d'or & de gueules.

Graff, *parti* de sâble & d'argent, à l'aigle éployée de l'un en l'autre. (*Pl. I, fig.* 37.)

Chatillon, *parti* d'argent & de gueules, au lion de l'un en l'autre. (*Ibid. fig.* 38.)

La Pallud, en Savoie, *parti* de gueules, à la fasce *partie* de l'un en l'autre, chargée de trois roses de même. (*Fig.* 39.)

Zettritz, *parti* d'argent & de gueules, à un rencontre de bufle de l'un en l'autre. (*Fig.* 40.)

Karpen, d'azur à un rencontre de bufle, *parti* de gueules & d'argent. (*Fig.* 41.)

Les persones les moins acoutumées à la langue du Blason, entendent qu'ici le mot *parti* signifie *partagé*; mais il a, pour ainsi dire, deux significations différentes, l'une particuliere, l'autre générale; sa signification particuliere, qui, même à la rigueur, est la seule, ne s'applique qu'au *parti* en pal, ou simplement *parti*. La signification générale s'applique à toutes sortes de partitions, & on ne s'en sert jamais sans y ajouter quelques mots pour caractériser la partition particuliere que l'on entend.

Ainsi nous avons *parti* en croix, en chef, en pal, en fasce, en bande droite, en bande gauche, en chevron, &c. (*Voyez* ÉCARTELER.)

L'inclination de nos ancêtres, dit la Colombiere, étant fort portée aux faits d'armes & de chevalerie, ils étoient dans l'usage de conserver armes coupées & fracassées, comme des marques honorables de leurs exploits, & ceux qui s'étoient trouvés aux actions les plus vives, étoient distingués par le plus grand nombre de coupures & de brisures qui paroissoient sur leurs écus. Pour en perpétuer la mémoire, dit le même auteur, ils les faisoient peindre sur leurs boucliers, &, par ce moyen, les faisoient passer à la postérité. Et quand le Blason devint un art, & que les officiers reçurent ordre de choisir leurs armoiries, ils donnerent à ces coupes des noms convenables à leur nature, & en prescrivirent quatre dont tous les autres sont tirés: savoir *parti* (en anglois); *parti* en pal, coupe (en anglois); *parti* en fasce, tranché (en anglois); *parti* en bande droite, & taillé (en anglois); *parti* en bande gauche. (*Voyez* COUPÉ, TRANCHÉ, &c.)

PARTI EN PAL, c'est quand l'écusson est divisé perpendiculairement en deux par une coupure dans le milieu depuis le sommet jusqu'en bas.

PARTI EN FASCE, c'est quand l'écusson est coupé à travers le milieu de côté en côté. (*Voyez* FASCE.)

PARTI EN BANDE DROITE, c'est quand la coupure descend depuis l'angle supérieur de l'écusson du côté droit jusqu'à l'angle inférieur qui lui est opposé. (*Voyez* BANDE.)

PARTI EN BANDE GAUCHE, c'est quand la coupure descend de l'angle gauche supérieur à travers l'écusson jusqu'à l'angle inférieur qui lui est opposé.

De ces quatre partitions générales ont été composées quantité de partitions particulieres de formes différentes.

Spelman dit dans son *Aspilogie*, que les divisions dont on se sert à présent dans les écussons, étoient inconnues sous le regne de l'empereur Théodose; qu'elles ont été introduites dans le temps de Charlemagne, ou après; qu'elles étoient peu en usage chez les Anglois sous le regne d'Henri II, roi d'Angleterre, mais beaucoup sous celui d'Édouard III.

La section droite de haut en bas, observe le même auteur, est appelée en latin *palaris*, à cause de sa ressemblance avec un poteau ou palus; & il y a souvent deux armoiries entieres sur les côtés, celle des maris à droite, & celle des femmes à gauche. La section directe en travers étant à la place d'une ceinture, est appelée *baltica*, &c.

Quand l'écusson est *parti* & coupé, on le nomme *écartelé*. (*Voyez* QUARTIER & ÉCARTELÉ.)

On dit *parti l'un de l'autre*, lorsque l'écusson entier est chargé de quelque piece honorable coupée par la même ligne qui coupe l'écusson. Il y a une regle qui demande qu'un côté soit de métal, & l'autre de couleur: ainsi il porte de sâble, *parti* d'argent, une aigle éployée *partie* de l'un en l'autre.

Bailleul, d'hermine *parti* de gueules.

PARTITIONS, s. f. pl. il y a quatre *partitions* générales; le parti, le coupé, le tranché & le taillé.

Le parti divise l'écu en deux également par une ligne perpendiculaire.

Le coupé, par une ligne horizontale.

Le tranché, par une ligne diagonale à droite.

Et le taillé, par une ligne diagonale à gauche.

Les autres *partitions* sont composées de ces quatre premieres. (*Voyez Pl. I, les fig.* 25-6--7--8.)

Parti & *partitions* vienent du verbe *partir*, diviser en parts, en portions égales. (*G. D. L. T.*)

PAS D'ARMES, *en chevalerie*, est une place que les anciens chevaliers entreprenoient de défendre; par exemple, un pont, un chemin, &c. par lequel on ne sauroit passer sans combatre la persone qui le garde.

Les chevaliers qui défendoient le *pas* pendoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes, &c. élevées pour cet usage; & quiconque étoit disposé à disputer le passage, touchoit une de ces armoiries avec son épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter; le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenus avant le combat.

On appeloit aussi *pas d'armes* le combat ou défi qu'un tenant, ou seul, ou acompagné de plusieurs chevaliers, offroit dans les tournois contre tous venans: ainsi, en 1514, François, duc de Valois, avec neuf chevaliers de sa compagnie, entreprit un pareil combat appelé *le pas de l'arc triomphal*, dans la rue Saint Antoine à Paris, pour les fêtes du mariage de Louis XII; & le tournoi où Henri II

fut blessé à mort en 1559, étoit aussi un *pas d'armes*, puisqu'il est dit dans les lettres de cartel, *que le pas est ouvert par sa majesté très-chrétiene*, &c. *pour être tenu contre tous venans dûment qualifiés*. Le funeste accident qui mit ce prince au tombeau, a fait cesser ces dangereux divertissemens.

PASMÉ, ÉE, adj. (*Voyez* PÂMÉ.)

PASSANT, TE, adj. se dit du cerf, du loup, du levrier, du bœuf, de la vache, de la licorne & des autres animaux quadrupedes qui semblent marcher: on en excepte le lion qui, en cette atitude, est dit *léopardé*; & aussi le léopard qui est presque toujours représenté *passant*; ce qui ne s'exprime point.

De Beugres de la Chapelle Bragny, en Bourgogne, d'or au bœuf *passant* de sâble, acorné de gueules.

Isarn de Fressinet, de Valady, en Rouergue, de gueules au bouc *passant* d'argent.

De Bons de Farges, en Bresse, d'azur au cerf *passant* d'or.

Trudaine, d'or à trois daims *passans* de sâble. (*Pl. V*, *fig.* 264.)

Montholon, d'azur à un mouton *passant* d'or, surmonté de trois roses de même. (*Ibid. fig.* 275.)

La Chétardie, d'azur à deux chats *passans* d'argent l'un sur l'autre. (*Pl. VI*, *fig.* 287.)

D'Ossim, d'or à l'ours *passant* de sâble, sur une terrasse de sinople. (*Pl. VI*, *fig.* 294.)

PASSÉS EN SAUTOIR, PASSÉES, adj. se dit de deux badelaires, de deux épées, de deux piques, de deux fleches & autres pieces de longueur croisées l'une sur l'autre en diagonales, l'une à dextre, l'autre à séneftre.

PASSÉS EN SAUTOIR se dit aussi de deux lions ou autres animaux rampans, dont l'un contourné broche sur l'autre.

PASSÉE EN SAUTOIR se dit encore de la queue fourchée d'un lion, dont les deux parties divisées se croisent.

Marec de Launay, de Keridec en Bretagne, d'azur à deux badelaires d'or, *passés en sautoir*.

Coignet de la Tuillerie, de Coursan, en Bourgogne, d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or, *passées en sautoir*, acompagnées de quatre croissans du second émail.

Pascal de Saint Juëri, de Cassillac, de Rochegude, diocêse de Béziers, & en Albigeois, d'azur à deux bourdons de pélerins d'or, *passés en sautoir*; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent.

Desfossés de Pot, de Beauville, en Picardie, d'or à deux lions de gueules *passés en sautoir*.

De Bruyeres le Châtel de Chalabre, diocêse de Mirepoix, d'or au lion de sâble, la queue fourchée, nouée & *passée en sautoir*.

Marbeuf, d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or, *passées en sautoir*, les pointes en bas. (*Pl. IX*, *fig.* 493.)

Varennes, d'argent à deux haches d'azur, *passées en sautoir*, les têtes en haut. (*Ibid. fig.* 497.)

Clermont Tonnerre, de gueules à deux clefs *passées en sautoir*. (*Planche XI*, *fig.* 568.)

Parent, d'azur à deux bâtons écotés & alezés d'or, *passés en sautoir*, acompagnés d'un croissant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc & une en pointe. (*Pl. VIII*, *fig.* 401. *Voyez* aussi les lions *passés en sautoir* de la *fig.* 247, *Pl. V.*)

PASSION DE JÉSUS CHRIST (ordre de la). Ordre de chevalerie fondé vers l'an 1380, en Angleterre, par le roi Richard II, & en France par Charles VI, lorsque ces princes eurent formé le dessein de reconquérir la Terre Sainte. Leur but étoit qu'en se rapelant les circonstances & la fin de la *passion de Jésus Christ*, les croisés vécussent avec plus de piété & de régularité que n'avoient fait la plupart de ceux qui les avoient précédés dans de semblables entreprises. Il y eut plus de onze cents chevaliers qui firent les trois vœux, & l'on acorda au grand maître une autorité qu'un prince auroit enviée.

Dans les solemnités ils devoient porter un habit de pourpre qui descendoit jusqu'aux genoux, avec une ceinture de soie, & sur la tête un capuce ou chaperon rouge. Leur habit ordinaire étoit couvert d'un surtout de laine blanche, sur le devant duquel étoit une croix de laine rouge, large de trois doigts. On recevoit aussi dans cet ordre des veuves qui devoient soigner les malades, mais il ne subsista pas; il y a même des auteurs qui disent qu'on en demeura au simple projet.

PASSION (l'ordre de la noble) institué par Jean Georges, duc de Saxe Weissenfels, en 1704, pour inspirer des sentimens d'honeur à la noblesse de ses états.

La marque des chevaliers de cet ordre est un ruban blanc bordé d'or, sur l'épaule droite en écharpe, qui soutient une étoile d'or sur un cercle d'argent où sont écrits ces mots: *J'aime l'honeur qui vient par la vertu*; l'étoile chargée d'une croix de gueules, surchargée d'un médaillon d'azur avec un chifre formé de deux lettres *J. G.* Au revers sont les armes de la principauté de Querfurt, & ces mots: *Société de la noble Passion*, *instituée p. J. G. D. d. S. Q.* 1704. (*Pl. XXIV*, *fig.* 25. *G. D. L. T.*)

PASSION, croix de *passion*, est une croix à laquelle on donne ce nom, parce qu'à l'imitation de celle de la *passion*, elle n'est point croisée dans le milieu; mais vers le haut, avec les bras courts en proportion de la longueur du côté d'en-haut.

PASSION (clous de la), on appele ainsi une forme particuliere de clous, qu'on suppose faits comme ceux dont on crucifia J. C. pour les différencier des autres clous ordinaires.

Les Machiavelli de Florence portent d'argent à la croix d'azur, onglée de quatre clous de la *passion*.

PATENÔTRE, s. f. meuble de l'écu qui représente un chapelet. (*Voyez Pl. IX*, *fig.* 481.)

Ce terme vient du vieux françois *patenostre*, dé-

rivé des mots latins *pater noster*, & qui signifioit un *chapelet*.

De Lermite de Saint Aubin, en Auvergne, de sinople à la *patenôtre* d'or de vingt-un grains, posée en chevron, un dixain de chaque côté, qui se terminent par une houpe en bas, une croisete de même sur le grain en chef; cette *patenôtre* acompagnée de trois quinte-feuilles d'argent. (*Voyez* CHAPELET.)

PATENÔTRÉ, ÉE, adj. une croix *patenôtrée* est une croix faite de grains, tels que ceux du chapelet.

PATRIARCHALE, adj. f. se dit d'une croix haute à deux traverses, la premiere moins longue.

On l'appele *patriarchale*, parce que les croix de cette espece apartienent aux patriarches, comme la triple croix au Pape.

Oritel de la Vigne, de la Porte, en Bretagne, d'azur à la croix *patriarchale* d'or, le montant acoté de deux clefs adossées d'argent, les panetons en bas. (*Voyez* LORRAINE, CROIX DE LORRAINE.)

PATE, s. f. jambe de lion, d'ours, de lévrier ou d'autre animal quadrupede, séparée de leur corps.

Les *pates* jointes au corps d'un quadrupede, ne se nomment en blasonant que lorsqu'elles se trouvent d'émail diférent.

Les *pates* de l'aigle & autres oiseaux sont nommées *membres*.

De Gerard de Hervillers, en Lorraine, d'argent à la *pate* de lion de sâble, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

De Haut de Sancy, dans le Barois, d'azur à trois *pates* de lion d'or, l'une sur l'autre.

De Brignac de Montarnaud, à Montpellier, de gueules au lévrier rampant d'argent, acolé d'or, les deux *pates* dextres de même.

Malabranca, à Rome, de gueules à une *pate* de lion d'argent, mouvante du flanc dextre & posée en bande. (*Pl. V*, *fig.* 256.)

PATÉ, ÉE, adj. se dit du sautoir, de la croix & autres pieces, dont les branches s'élargissent à leurs extrémités.

Rougé du Plessis Belliere, en Bretagne, de gueules à la croix *patée* d'argent.

Gaucher, en Lorraine, d'or au chevron d'azur, acompagné en chef de deux croix de sâble, *patées*, & en pointe d'une étoile de gueules, au chef de même chargé de trois besans d'or en rang.

De Savonieres de Lignieres, en Anjou, de gueules à la croix *patée* & alezée d'argent.

Barlot du Chatellier, en Poitou, de sâble à trois croisetes *patées* d'argent.

Dorat de Chameulles, de gueules à trois croix *patées* d'or. (*Pl. III*, *fig.* 156.)

On appele *patée-chargée*, une croix ainsi élargie à ses extrémités, qui est d'ailleurs chargée de quelques moindres pieces.

Le Peletier, d'azur à la croix *patée* d'argent, *chargée* en cœur d'un chevron de gueules, & en pointe d'une rose de même, boutonée d'or, le chevron acoté de deux moletes de sâble sur la traverse de la croix. (*Pl. III*, *fig.* 157.)

PAVILLON, s. m. signifie une couverture en forme de tente, qui revêt & envelope les armoiries des souverains.

Les auteurs héraldiques de France disent qu'il n'y a que les monarques souverains qui puissent porter le *pavillon* entier.

Il est composé de deux parties; du comble, qui est son chapeau, & de la courtine, qui en fait le manteau. Les rois électifs, ou soumis à quelque dépendance, doivent, selon les héraldistes, ôter le dessus, & ne laisser que les courtines. (*Voyez* MANTEAU.)

L'usage des *pavillons* & des manteaux dans les armoiries est venu, selon les uns, des anciens lambrequins qui se sont trouvés quelquefois étendus en forme de couverture, & retroussés de part & d'autre.

D'autres prétendent que cet usage est venu des anciens tournois, où l'on exposoit les armes des chevaliers sur des tapis précieux, sur des tentes & des *pavillons*, que les chefs des quadrilles y faisoient dresser, pour se mettre à couvert jusqu'à ce qu'ils entrassent en lice.

On appele aussi *pavillon* la grande ouverture d'une trompe, d'une trompete ou d'un cou de chasse, opposée à l'embouchure.

Rouyer de Hénamenil, dans le Barois, parti, au premier, de gueules à la voile d'or; au second, d'azur semé de croix d'or au pied fiché à trois *pavillons* de même, deux & un, & sur le tout, une rose aussi d'or en cœur.

PAVILLONÉ, ÉE, adj. le Blason se sert du terme *pavilloné* pour exprimer l'émail du pavillon d'une trompe ou d'un cor de chasse, ou d'un autre instrument semblable, lorsque le pavillon est d'un autre émail que le reste. Quand l'embouchure du cor de chasse est différente, on dit qu'il est *enguiché*; & quand le pavillon ou la grande ouverture de l'autre bout se trouve d'un autre émail, on dit qu'il est *pavilloné*. On appele encore *pavilloné* & *pavillonées*, les châteaux & tours où il y a une girouette; & on exprime leur émail lorsqu'il est différent de la tour ou château.

La maison de Laidet Calissane porte, de gueules, à une tour ronde *pavillonée* d'or.

Murviel porte dans ses armes, au deuxieme & troisieme quartier, d'or à un château sommé de trois donjons *pavillonés* d'azur. *Ménestrier*. (*D. J.*)

PEAUTRÉ, ÉE, adj. se dit du bout de la queue du dauphin ou d'un autre poisson, lorsqu'elle est de différent émail.

On fait venir ce terme du mot gaulois *peautre*, qui a signifié le gouvernail d'un navire; parce que le poisson, au mouvement de sa queue, qui lui sert de gouvernail, va & vient à son gré dans l'eau.

De Viennois de Visan, en Dauphiné, d'or au dauphin d'azur, alumé, loré & *peautré* de gueules.

PÉGASE, ſ. m. cheval ailé & volant, qui paroît dans le Blaſon, tel que la fable le repréſente.

Guerard de Boſcheon, du Bourg, en Normandie, d'azur au *pégaſe* d'argent. (*G. D. L. T.*)

PEIGNE, ſ. m. s'emploie comme meuble dans quelques écus.

Eſpeignes, d'azur au *peigne* poſé en faſce, acompagné de trois étoiles, le tout d'or. (*Pl. XI, fig.* 576.)

PÉLICAN, ſ. m. oiſeau qui paroît de profil ſur ſon aire, les ailes étendues comme s'il prenoit l'eſſor, ſe béquetant la poitrine pour nourir ſes petits au nombre de trois.

Les goutes de ſang qui ſemblent ſortir de ſa poitrine, quand elles ſont d'un autre émail que l'oiſeau, ſont nommées ſa *piété*.

Le *pélican* eſt le ſymbole de la tendreſſe des peres & meres pour leurs enfans, & de l'amour du prince pour ſes peuples.

Vivefay de la Salle, à Ponteau de Mer, en Normandie, d'azur au *pélican* d'or.

Le Camus, de gueules au *pélican* d'argent, enſanglanté de gueules dans ſon aire, au chef couſu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. (*Pl. VI, fig.* 316.)

Collinet de la Malmaiſon, & Bouſmard, en Barois, d'azur au *pélican* d'argent, ſur une terraſſe de même.

PELLE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Claret, de gueules à trois *pelles* d'argent. (*Pl. XI, fig.* 575.)

PENDANS, ſ. m. pl. parties ſaillantes ſous la tringle du lambel, au nombre de deux, trois, quatre, cinq, ſix, &c. Elles imitent les goutes des triglyphes de la friſe dorique.

On nomme le nombre des *pendans*, quand il n'y en a que deux, ou quand il y en a plus de trois.

De Saint Jean, ſeigneur dudit lieu, en Bretagne, d'argent à la faſce vivrée d'azur, au lambel de quatre *pendans* de même.

PENNON, ſ. m. baniere à pointe pendante, affectée autrefois aux écuyers & aux bacheliers qui n'avoient pas le droit de porter la baniere carrée. (*Voyez* Pannon & la *planche XX.*)

PENSÉE, ſ. f. fleur qui s'emploie quelquefois comme meuble dans les armoiries.

Chabenat de Bonneuil, d'argent à trois *penſées* au naturel, tigées & feuillées de ſinople, au chef d'azur, chargé d'un ſoleil d'or. (*Pl. VIII, fig.* 420.)

PERCÉ, ée, adj. ce mot a la même ſignification dans le Blaſon que par-tout ailleurs ; il exprime l'état ſuppoſé accidentel d'une piece actuélement percée, & dont l'état naturel n'eſt point de l'être.

La forme de l'ouverture ou trou qui paroît dans la piece *percée* doit s'exprimer dans le Blaſon : ainſi une croix qui a un trou carré, ou qui eſt *percée* au centre, ſe blaſone *au carré percé*, ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime ; on dit en France, *percé en carré* : quand le trou eſt rond, il faut dire *percé en rond*. C'eſt ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à cauſe que tous les trous faits avec des perçoirs ou des tarieres ſont ronds. Si le trou au centre eſt en forme de loſange, on dit *percé en loſange*.

Tout ce qui eſt *percé*, c'eſt-à-dire le trou, doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il eſt naturel que le trou d'une piece laiſſe voir ce qui eſt deſſous : ainſi quand on voit au centre d'une croix de ſemblables figures qui ne ſont pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas ſuppoſer que la croix ſoit *percée*, mais que cette figure eſt une autre piece ; on doit par conſéquent l'exprimer en blaſonant.

Les macles, les ruſtres, les moletes, bris d'huis, fers de cheval, moyeux de roues, quinte-feuilles, ray d'eſcarboucles, &c. ſont toujours *percés*, de ſorte que l'on voit le champ de l'écu à travers, ce qui ne s'exprime point en blaſonant ; mais s'il ſe trouve dans les armoiries d'autres pieces ouvertes en rond, on dit qu'elles ſont *percées*.

De Huchet de Cintré, du Breuil, diocêſe de Saint Malo, en Bretagne, d'azur à ſix billetes *percées* d'argent.

De Bologne d'Alanſon, en Dauphiné, d'argent à la pate d'ours de ſâble en pal, les grifes en haut ; cette pate *percée* de ſix trous.

PERCHÉ, ée, adj. ſe dit des oiſeaux poſés ſur les branches d'arbres, fleurs, bâtons, &c.

Auriol de Lauraguel, diocêſe de Narbone, d'argent au figuier de ſinople, un oiſeau de ſâble *perché* au haut de l'arbre.

De Rohello de Quenhuen, en Bretagne, de gueules à une fleur de lis d'or & deux oiſeaux d'argent afrontés & *perchés* ſur les retours.

De Laumot de Puigaillard, en Guienne, d'azur au faucon d'argent, *perché* de même.

PERDREAUX, ſ. m.

PERDRIX, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant cet oiſeau.

Raguier, d'argent au ſautoir de ſâble, cantoné de quatre *perdrix* de gueules.

Guyot, en Lorraine, d'azur à une *perdrix* d'or, membrée de gueules, au chef auſſi d'or.

Le Doux, d'azur à trois têtes de *perdreaux* arrachées d'or. (*Pl. VI, fig.* 322--3.)

PÉRI, ie, adj. ſe dit d'un meuble qui ſe trouve au centre de l'écu, & qui eſt d'une très-petite proportion.

Péri, ſe dit plus ordinairement d'un petit bâton, poſé en bande ou en bâre, qui ſert de briſure, & qui eſt auſſi poſé au centre de l'écu.

Lepine de Grainville, près de Giſors, en Normandie, d'azur à trois moletes d'éperon d'or, un trefle de même *péri* au centre.

Quelques branches cadetes de la maiſon de France briſent leurs armes d'un bâton *péri* en bande, & les branches légitimées, d'un bâton *péri* en

en bâre. (*Voyez Pl. XVIII*, *fig.* 1--6, & *Planche XVII*, *fig.* 9--12.)

PERLE, f. f. eft un mot dont font ufage ceux qui blafonent avec des pierres précieufes au lieu de couleurs & de métaux ; ils s'en fervent pour de l'argent ou pour du blanc.

PERROQUET, f. m. oifeau qui entre dans quelques armoiries ; il paroît de profil & arrêté ; fon émail eft le finople. Il eft le fymbole des voyages aux Indes.

Defchamps de Vitot, de Boishebert, de Beureville, en Normandie, d'argent à trois *perroquets* de finople, béqués & membrés de gueules.

Bournel de Monchy, en Picardie, d'argent à un écuffon de gueules, acompagné de huit *perroquets* de finople en orle, béqués & membrés du fecond émail.

Beaudoire, en Lorraine, d'argent au *perroquet* de finople, pofé fur une terraffe de même, béqué & membré de gueules.

Dormy de Vefvres, à Bourbon Lancy, en Bourgogne, d'argent au chevron de gueules, acompagné en chef de deux *perroquets* de finople afrontés, & en pointe d'un tourteau de fâble.

La Cave, de gueules au *perroquet* de finople. (*Pl. VI*, *fig.* 17.)

PHÉNIX, f. m. oifeau qui paroît de profil, les ailes étendues fur un bûcher, qu'on nomme *immortalité*, laquelle ne s'exprime en blafonant que lorfqu'elle eft d'un autre émail que l'oifeau.

Sur les médailles & anciens monumens le *phénix* eft le fymbole de l'immortalité, parce que, felon la fable, cet oifeau fe renouvele de cinq fiecles en cinq fiecles ; alors il fe dreffe un bûcher, bat des ailes pour alumer, s'y confume ; il naît dans l'inftant un ver de fa cendre, d'où il fe forme un autre *phénix*.

Viart de Quemigny, en Bourgogne, d'or au *phénix* de fâble fur fon *immortalité* de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent.

Malet de Lufart, d'azur à un *phénix* fur fon *immortalité*, regardant fixement un foleil d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 315)

PHÉONS, ce font des fers, des dards, des fleches ou d'autres armes, barbelés.

D'Égerton, de fâble à la fafce d'hermine entre trois *phéons*.

Sidney, comte de Lancaftre, d'or au *phéon* d'azur.

PIE, f. m. nom d'un ordre de chevalerie, inftitué par le Pape Pie IV en 1560. Il créa jufqu'à cinq-cens trente-cinq chevaliers de cet ordre pendant fon pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédaffent les chevaliers de l'empire & ceux de Saint Jean de Jérufalem : mais, mal-gré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur acorda, cet ordre ne fubfifte plus depuis longtemps.

Pie, f. f. meuble d'armoiries repréfentant cet oifeau.

Mauger, d'or à trois *pies* au naturel. (*Pl. XI*, *fig.* 595.)

PIÉ, on appele en termes de Blafon, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu ; & on dit qu'un animal eft en *pié*, pour dire qu'il eft pofé fur fes quatre *piés*. Lorfqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui eft au deffous en eft retranché, on dit *pié coupé* & *pié nouri*. On appele *pié fiché*, celui qui eft pointu & propre à ficher en terre.

PIECES HONORABLES, eft le nom que l'on a donné à certaines *pieces* regardées comme les principales qu'on emploie dans le Blafon.

Les *pieces honorables* font au nombre de dix ; favoir, le chef, le pal, la bande, la bâre, la fafce, la croix, le fautoir, le chevron, la bordure & l'orle. (*Voyez* chaque *piece* fous fon article particulier ; *voyez* Chef, Pal, &c.)

Quelques-uns y ajoutent le pairle & la pointe ; d'autres, au contraire, n'en veulent compter que fept & retranchent la bâre, la bordure & l'orle. Quelques blafoneurs les avoient multipliées jufqu'à vingt, & avoient mis au nombre des *pieces honorables* une multitude de pieces qui ne font point réputées telles : les héraldiftes fe partagent aujourd'hui entre le nombre 10 & le nombre 7.

Si on demande pourquoi ce titre d'*honorables* donné à ces *pieces*, ils en raportent différentes raifons. 1°. L'anciéneté de ces *pieces*, qu'on croit avoir été les premieres employées dans le Blafon, & avoir conftitué dans l'origine cette fcience. 2°. Le volume de ces *pieces* & la place qu'elles occupent dans l'écu, dont elles touchent les bords & dont elles ont près du tiers de la largeur. 3°. Les raports qu'on trouve entre ces *pieces* & les *pieces* principales de l'armure des chevaliers ou leurs expéditions les plus importantes : à la vérité, ces raports font un peu arbitraires, & ceux qui admetent un plus grand nombre de *pieces honorables*, trouvent dans toutes, les mêmes raports que les autres n'aperçoivent que dans un moindre nombre. Quoi qu'il en foit, voici les principaux & les plus naturels de ces raports.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu ; il repréfente le cafque de l'homme de guerre.

La fafce placée au milieu horizontalement, repréfente l'écharpe de l'ancien chevalier.

Le pal au milieu de l'écu perpendiculairement, eft une marque de jurifdiction.

La croix s'étend par fes branches jufqu'aux bords de l'écu, & laiffe quatre cantons vides égaux entr'eux ; elle défigne les voyages des croifades.

La bande pofée diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu, à l'angle féneftre du bas, repréfente l'écharpe du chevalier fur l'épaule.

Le chevron formé de deux *pieces* qui fe joignent en pointe vers le haut de l'écu, & s'étendent, l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle féneftre du bas, repréfente, felon certains auteurs, une bariere de lice des anciens tournois ; felon d'autres, l'éperon du chevalier.

Le ſautoir a la forme d'une croix de Saint André: c'étoit anciénement un cordon couvert d'une étofe précieuſe, qui étoit ataché à la ſelle d'un cheval, & ſervoit d'étrier pour monter deſſus.

La Garde de Chambonas, en Languedoc, d'azur au *chef* d'argent.

Laſtic de Saint Jal, en Auvergne, de gueules à la *faſce* d'argent.

De Meyſeria, en Breſſe, de ſinople au *pal* d'argent.

D'Albon de Montaut, de Saint Forgeux, en Lyonois, de ſâble à la *croix* d'or.

De Vaſſignac d'Imecourt, des Loges, en Champagne, d'azur à la *bande* d'argent.

De Nettancourt de Vaubecourt, en la même province, de gueules au *chevron* d'or.

De Gerente, ou Jerente, ou Jarente de Senas, en Provence, d'or au *ſautoir* de gueules. (*Voyez Pl. II, fig.* 98--9--100--1--2--3--4--5.)

Pieces héraldiques. Nous avons déja dit pluſieurs fois combien les auteurs varient ſur les proportions que doivent avoir ſoit entr'elles, ſoit avec l'écu, les différentes *pieces* honorables & autres, & nous avons quelque peine à nous figurer qu'on doive abſolument réduire à la rigueur ſcrupuleuſe & infaillible des proportions géométriques l'uſage de diſtinctions eſſentiélement arbitraires & vraiſemblablement très-irrégulieres dans l'origine; cependant, comme la régularité ne peut que donner de la conſiſtance & du poids à la ſcience du Blaſon, nous insérerons ici l'article ſuivant tout entier, tel que nous le trouvons dans le Supplément de l'Encyclopédie.

Écu ou *écuſſon*. La largeur de l'écu diviſée en ſept parties égales, on en ajoute une huitieme pour la hauteur. On arondit les angles d'en-bas d'une portion de cercle dont le rayon eſt d'une demi-partie; deux autres portions de cercle de même proportion, au milieu de la ligne horizontale inférieure, ſe joignent en dehors & forment la pointe. (*Voyez la planche XXVIII.*)

Planche XXVIII. *Opération. Premiere figure.* Une ligne horizontale tracée à volonté, *A*, *B*, ſera diviſée en deux également au point *C*.

On prend ſur l'échele 3 parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *C* en *D* & de *C* en *E*.

On ouvre le compas que l'on porte de *A* en *F*, & enſuite de *B* en *F*, traçant des portions de cercle; le point de ſection *F* répond au point *C* pour la ligne perpendiculaire; on tire cette ligne de *F* en *C*.

On prend avec le compas huit parties qui font la longueur de l'échele que l'on porte de *D* en *G*, en traçant une portion de cercle; on fait la même opération de *E* en *F*; on trace la ligne *GH*.

On prend ſur l'échele 3 parties $\frac{1}{2}$ qui eſt la longueur de *C* en *D*, de *C* en *E* que l'on porte de *I* en *G* & de *I* en *H*, qui donnent 7 parties de *G* en *H*, de même qu'il y a 7 parties de *D* en *E*.

On arondit les angles *D*, *E* par des portions de cercle dont le rayon eſt de $\frac{1}{2}$ partie; & par deux autres portions de cercle de ſemblables proportions, on fait la pointe extérieurement ſous la lettre *C*.

En traçant les lignes ponctuées (*a*) *GH*, *DE*; *DG*, *EH*, on a la hauteur & la largeur de l'écu, leſquelles lignes, miſes à l'encre, donnent la forme de l'écu en lignes pleines *G*, *H*, *D*, *E*.

Pieces honorables. Ces *pieces* ſont ainſi nommées, parce qu'elles ſont les premieres qui ont été miſes en uſage dans l'art du Blaſon; elles ſont au nombre de ſept, & ont chacune deux parties de ſept de la largeur de l'écu.

2[e] *figure*. Le chef qui repréſente le caſque de l'homme de guerre, occupe deux parties au haut de l'écu; on prend cette meſure ſur l'échele; on porte les 2 parties de *A* en *B*, de *C* en *D*; on tire la ligne *BD*, il reſte 6 parties pour le champ de chaque côté, & $\frac{1}{2}$ partie de plus vers la pointe.

3[e] *figure*. La faſce repréſente l'écharpe de l'ancien chevalier poſée autour du corps; elle ſe met au milieu de l'écu horizontalement; pour la déterminer, on trace une ligne horizontale *AB*, qui partage l'écu en deux, en maniere de coupé. On prend ſur l'échele une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *D*, de *B* en *F*; la faſce ſe trouve avoir en largeur de *C* en *E*, de *D* en *F*, 2 parties; le champ a 3 parties au deſſus, autant en bas & $\frac{1}{2}$ partie de plus vers la pointe.

4[e] *figure*. Le pal qui eſt une marque de juriſdiction des ſeigneurs, eſt mis perpendiculairement dans l'écu; on trace une ligne perpendiculaire *AB*; on prend ſur l'échele une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *D*, de *B* en *E*, de *B* en *F*; on tire les lignes *EC*, *FD*; le pal a 2 parties, & les côtés qui rempliſſent le champ, ſe trouvent avoir chacun 2 parties $\frac{1}{2}$.

5[e] *figure*. La croix qui déſigne les voyages faits en terre ſainte du temps des croiſades, occupe par ſes branches la hauteur & la largeur de l'écu; pour en avoir les dimenſions, on trace deux lignes, une

---

(*a*) Les lignes ponctuées ſur les planches ſe font au crayon ſur les deſſeins, & on les éface lorſque l'on a tracé les lignes à l'encre.

On auroit pu ne donner à la ligne *A B*, ponctuée de la premiere figure que la longueur *D E*; mais plus une ligne horizontale eſt étendue, plus la perpendiculaire tracée géométriquement eſt préciſe.

Les grôſſes lignes des ſix planches marquent les ombres des bords des écuſſons & des *pieces* ou figures que s'y trouvent.

perpendiculaire *AB*, l'autre horizontale *CD*, qui se croisent au centre & partagent l'espace en quatre également dans le sens du parti & du coupé; on prend sur l'échele une partie que l'on porte de *A* en *I*, de *A* en *E*, de *B* en *M*, de *B* en *N*, de *C* en *E*, de *C* en *G*, de *D* en *F*, de *D* en *H*. Les branches de la croix ont deux parties de largeur, & chaque canton a 2 parties $\frac{1}{2}$ de large & 3 parties de hauteur.

6e figure. La bande qui est l'écharpe de l'ancien chevalier sur l'épaule se pose diagonalement sur l'écu, & ses proportions se prenent par une diagonale *AB*, de l'angle dextre à l'angle sénestre opposé de haut en bas. On prend sur l'échele une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *D*, de *B* en *F*; on tire les lignes *CD*, *EF*, & cette bande se trouve avoir 2 parties de largeur.

7e figure. Le chevron représente, selon certains auteurs, une bariere de lice des anciens tournois, selon d'autres, l'éperon du chevalier; il est formé de deux pieces qui se joignent en pointe au haut de l'écu, & s'étendent l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle sénestre vers le bas. Pour en avoir les proportions, on trace une perpendiculaire *AB*, on prend une partie sur l'échele que l'on porte de *A* en *C*; ensuite on prend sur la même échele 6 parties que l'on porte de *D* en *F*, de *E* en *G*; on tire les lignes *FC*, *CG*; on prend ensuite deux parties que l'on porte de *L* en *H*, de *F* en *N*, de *M* en *H*, de *G* en *O*. On tire les lignes *NH*, *HO*, & le chevron se trouve déterminé, chaque branche ayant 2 parties de large.

8e figure. Le sautoir, en forme de croix de saint André, étoit anciénement un cordon couvert d'une riche étofe, ataché à la selle d'un cheval; il servoit d'étrier pour monter dessus; les dimensions de cette piece se trouvent en traçant deux lignes diagonales, l'une à dextre *AB*, l'autre à sénestre *CD*; on prend sur l'échele une partie que l'on porte de *A* en *E*, de *A* en *F*, de *B* en *G*, de *B* en *H*, de *C* en *I*, de *C* en *K*, de *D* en *L*, de *D* en *M*; on tire les lignes *EO*, *QG*; *FP*, *RH*; *LP*, *OI*; *MR*, *QK*; chaque branche de sautoir a 2 parties en largeur.

Planche XXIX. *Pieces honorables en nombre*. *9e fig*. Chef sous un autre chef. Quand il y a deux chefs dans un écu, on donne à chacun une partie $\frac{1}{2}$ des 7 parties en largeur. On prend sur l'échele une partie $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *B*, de *B* en *C*, de *D* en *E*, de *E* en *F*. On trace les lignes *BE*, *CF*, & les deux chefs ont ensemble 3 parties des 8 de la hauteur: il reste 5 parties pour le champ.

10e fig. Lorsqu'il y a deux fasces, la hauteur de l'écu, qui est toujours de 8 parties, étant divisée de cinq espaces égaux, chacun se trouve avoir une partie $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{10}$

On n'a point coté les trois espaces qui forment le champ de l'écu, pour mieux distinguer les deux fasces, & pareillement les *pieces* héraldiques qui suivent.

11e fig. Trois fasces occupent chacune une partie $\frac{1}{2}$. En divisant la hauteur de l'écu en sept espaces égaux, les trois espaces cotés sont les fasces; les autres sont le champ.

12e fig. Deux pals. On en a les proportions, en divisant la largeur de l'écu, qui est toujours de 7 parties en cinq espaces égaux; ils ont chacun une partie $\frac{2}{5}$. Les deux espaces cotés sont les pals; les autres espaces sont le champ.

13e fig. Trois pals. Leurs proportions se trouvent en divisant la largeur de l'écu en sept espaces égaux; ils ont chacun une partie. Le second, le quatrieme & le sixieme espaces sont les pals; les quatre autres sont le champ.

14e fig. Deux bandes se déterminent sur l'écu, par une ligne tracée de l'angle dextre du haut à l'angle sénestre opposé du bas *AE*; & sur cette ligne, avec le compas, on a les proportions, en prenant une partie sur l'échele, que l'on porte de *A* en *B*, de *A* en *C*, de *E* en *D*, de *E* en *F*. Cette opération donne un espace de 2 parties, que l'on porte par deux paralleles vers l'angle sénestre du haut de l'écu, & par deux autres paralleles vers l'angle dextre du bas.

15e fig. Trois bandes se déterminent de la même maniere par une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle sénestre opposé *AE*, en portant $\frac{3}{4}$ de partie de *A* en *B*, de *A* en *C*, de *E* en *D*, de *E* en *F*, ce qui forme un espace d'une partie $\frac{1}{2}$ de *B* en *C*, de *D* en *F*, qui, étant porté trois fois en haut & autant en bas par des paralleles, les bandes se trouvent déterminées par des espaces tant pleins que vides.

16e fig. Pour tracer deux chevrons, on tire une perpendiculaire *AG*, qui divise l'écu en deux également. On prend, avec le compas, $\frac{1}{2}$ partie sur l'échele, que l'on porte de *A* en *B*; point qui doit terminer la pointe du premier chevron. On prend ensuite, sur la même échele, 4 parties que l'on porte de *C* en *E*, de *D* en *F*. On tire les lignes *EB*, *BF*; de ces deux lignes diagonales à 1 partie $\frac{1}{4}$ de distance, on tire six autres lignes, trois paralleles de chaque côté; la perpendiculaire fixant les pointes des chevrons.

17e fig. Trois chevrons se déterminent ainsi. La ligne ponctuée étant tracée au milieu de l'écu perpendiculairement *AG*, on donne de *A* en *B*, $\frac{1}{2}$ partie de l'échele. On prend 3 parties de la même échele que l'on porte de *C* en *D*, & de *E* en *F*; on a les trois points qui servent à tracer les deux

lignes de ſuperficie du premier chevron. On tire ces deux lignes *DB*, *BF*: on porte le compas à cinq eſpaces d'une partie, chacun partant de la diagonale *DB*; on tire les cinq lignes paralleles dextres; on fait la même opération partant de la diagonale *BF*; les trois chevrons ſe trouvent déterminés, ayant des eſpaces égaux à leurs branches.

PLANCHE XXX. *Diviſions de l'écu en faſcé, palé, bandé, chevroné.* 18ᵉ *fig.* Le faſcé ſe fait en diviſant l'écu en ſix eſpaces égaux, par cinq lignes horizontales. Chaque eſpace a une partie $\frac{2}{6}$ de l'échele en hauteur.

19ᵉ *fig.* Le faſcé de huit pieces eſt diviſé en autant d'eſpaces égaux par ſept lignes horizontales, chacun ayant en hauteur 1 partie de l'échele.

20ᵉ *fig.* Le palé ſe diviſe en ſix eſpaces égaux, par cinq lignes perpendiculaires: chacun a en largeur une partie $\frac{1}{6}$ de l'échele.

21ᵉ *fig.* Le palé de huit *pieces* eſt diviſé en autant d'eſpaces, par ſept lignes perpendiculaires: chacun ſe trouve avoir en largeur $\frac{7}{8}$ de partie.

22ᵉ *fig.* Le bandé eſt diviſé en ſix bandes, par cinq lignes diagonales. Pour en avoir les dimenſions, on tire une ligne de l'angle dextre du haut de l'écu *A*, à l'angle ſéneſtre du bas *B*. On prend ſur l'échele 1 partie $\frac{2}{3}$ avec le compas; deux lignes paralleles ſe tracent à cette diſtance, partant de la ligne *A B*, vers l'angle ſéneſtre du haut de l'écu. On trace deux autres lignes paralleles partant de la même ligne *A B*, vers l'angle dextre du bas, & la figure eſt déterminée.

23ᵉ *fig.* Le bandé de huit *pieces* ſe diviſe en autant d'eſpaces; on en a les meſures en traçant la diagonale *AB* de l'angle dextre ſupérieur de l'écu à l'angle ſéneſtre inférieur. On prend enſuite une partie $\frac{1}{4}$ ſur l'échele, que l'on porte, partant de la diagonale *AB* par trois paralleles au deſſus, & trois paralleles au deſſous, de la même maniere qu'à la *fig.* 22ₑ précédente.

24 *fig.* Le chevroné eſt l'écu diviſé en ſix chevrons, formé par dix lignes diagonales qui ſe joignent deux à deux; cinq en bâres, cinq en bandes. Pour en avoir les proportions, on tire une ligne perpendiculaire *A B*, qui partage l'écu en deux également: on prend $\frac{1}{2}$ partie ſur l'échele, que l'on porte de *A* en *C*; on prend ſur la même échele 2 parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *D* en *F*, de *E* en *G*: on tire les lignes *FC*, *CG*. Cette opération faite, on tire quatre lignes paralleles à dextre à 1 partie $\frac{1}{4}$ de diſtance chacune: on en tire quatre autres à ſéneſtre; elles ſe terminent toutes à la perpendiculaire ponctuée *A B*.

PLANCHE XXXI. *Diviſes, bureles, trangles, vergetes, cotices.* 25ᵉ *fig.* La diviſe eſt une faſce diminuée qui n'a que le quart de la faſce; quelquefois elle eſt poſée immédiatement ſous le chef. On dit alors que ce chef eſt ſoutenu d'une diviſe. Pour avoir les proportions de la diviſe, on prend ſur l'échele 2 parties que l'on porte de *A* en *B*, & de *C* en *D*: cet eſpace eſt pour le chef. On prend enſuite ſur la même échele $\frac{1}{2}$ partie que l'on porte de *B* en *E*, & de *D* en *F*; on trace les lignes *BD*, *EF*; on a la diviſe qui ſoutient le chef.

26ᵉ *fig.* La diviſe, lorſqu'il n'y a point de chef, eſt de même placée au haut de l'écu, mais à 2 parties $\frac{1}{2}$ du bord ſupérieur. Pour la mettre en ſéante poſition, on prend ſur l'échele 2 parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*: on prend enſuite ſur l'échele $\frac{1}{2}$ partie que l'on porte de C en *E*, & de *D* en *F*; on tire les deux lignes horizontales C *D*, *E F*; la diviſe ſe trouve déterminée.

27ᵉ *fig.* Les bureles ſont des faſces diminuées en nombre pair, ordinairement de ſix, quelquefois de huit. Quand on met ſix bureles dans un écu, on le diviſe en treize eſpaces égaux par douze lignes horizontales. Sept de ces eſpaces alternativement, commençant en haut & finiſſant en bas, ſe trouvent être le champ de l'écu; & les bureles qui ſe trouvent cotées, ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{13}$ $\frac{1}{26}$ de partie.

28ᵉ *fig.* S'il y a huit bureles, l'écu eſt diviſé en dix-ſept eſpaces égaux par ſeize lignes horizontales. Neuf de ces eſpaces alternativement, commençant en haut & finiſſant en bas, ſe trouvent être le champ de l'écu. En donnant $\frac{1}{2}$ partie à chaque burele, chacun des intervalles qui forment le champ, aura $\frac{1}{2}$ partie moins $\frac{1}{9}$ de partie. Huit bureles ſe trouvent rarement dans un écuſſon.

29ᵉ *fig.* Les trangles ſont des faſces diminuées en nombre impair, le plus ſouvent de cinq, quelquefois de ſept. Quand il y a cinq trangles, on diviſe l'écu en onze eſpaces égaux par des lignes horizontales. Six de ces eſpaces forment le champ de l'écu, commençant en haut & finiſſant en bas alternativement. Chaque trangle, ainſi que chaque eſpace du champ, eſt de $\frac{3}{4}$ de partie $\frac{1}{16}$.

30ᵉ *fig.* S'il y a ſept trangles, on diviſe l'écu en quinze eſpaces égaux. Huit de ces eſpaces ſont le champ, commençant en haut, finiſſant en bas alternativement. Les trangles ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{15}$ de partie, & de même chaque intervalle vide du champ.

31ᵉ *fig.* La vergete eſt un pal rétréci qui n'a

que le tiers de la largeur du pal étant seule, & une moindre proportion, s'il y en a plusieurs. Les dimensions de la vergete dans l'écu se trouvent en traçant une perpendiculaire *AB*, qui le partage en deux également. On prend sur l'échele $\frac{1}{3}$ de partie, que l'on porte de *C* en *E*, de *C* en *F*, de même de *D* en *G*, de *D* en *H*: on tire les lignes perpendiculaires *EG*, *FG*; on a déterminé la largeur de la vergete qui est de $\frac{2}{3}$ de partie, faisant le tiers de 2 parties de la largeur du pal.

32e *fig.* Lorsqu'il y a cinq vergetes, on trace une ligne perpendiculaire *A B* au crayon, qui se trouve ponctuée dans cette figure; & c'est seulement pour avoir le milieu de l'écu en sa hauteur. On divise cet écu en onze espaces égaux, par dix lignes perpendiculaires, qui sont les lignes au trait: six de ces espaces alternativement, en commençant à dextre & finissant à sénestre, se trouvent être le champ de l'écu: les autres espaces sont les vergetes. Les vergetes espacées, tant pleines que vides, ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{7}\frac{1}{14}$ de partie.

33e *fig.* La cotice se pose en diagonale à dextre, & n'a que la moitié de la largeur de la bande; une ligne étant tracée de l'angle dextre *A* à l'angle sénestre *D*. On prend sur l'échele $\frac{1}{2}$ partie; on la porte de *A* en *B*, de *A* en *C*, de *D* en *E*, de *D* en *F*: on tire les lignes diagonales *BE*, *CF*. La cotice se trouve déterminée, & a 1 partie qui est la moitié de la largeur de la bande.

34e *fig.* S'il y a deux cotices dans un écu; après avoir tracé la ligne *AB* de l'angle dextre supérieur à l'angle sénestre inférieur, on prend sur l'échele une partie $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *C* en *D*, de *C* en *G*, de *E* en *F*, de *E* en *H*. On prend sur l'échele une partie que l'on porte de *D* en *I*, de *F* en *K*, de *G* en *L*, de *H* en *M*: on tire les lignes *I K*, *DF*, *GH*, *L M*; on a alors les proportions de chaque cotice.

35e *fig.* Quand il doit y avoir cinq cotices dans un écu, on trace la ligne diagonale *AB* de l'angle dextre du haut à l'angle sénestre opposé. Cette ligne qui est ponctuée, ne sert que pour la division des espaces. On prend sur l'échele $\frac{7}{8}$ de partie; on en donne la moitié qui est $\frac{1}{4}\frac{1}{8}\frac{1}{16}$ de *A* en *C*, de *A* en *E* de *B* en *F*: on tire les lignes *CD*, *EF*; l'espace entre ces deux lignes pleines qui fait la cotice du milieu, est de $\frac{7}{8}$ de partie; de la ligne *CD* on tire quatre lignes paralleles à la distance de $\frac{7}{8}$ de partie vers l'angle sénestre du haut de l'écu: on fait la même opération en partant de la ligne *EF*, vers l'angle dextre inférieur, & on a cinq cotices de $\frac{7}{8}$ de partie chacune, dont les vides, qui sont le champ, ont chacun pareillement $\frac{7}{8}$ de partie.

Planche XXXII. *Répartitions* ou *différentes divisions de l'écu & diverses pieces.*

36e *fig.* Le burelé, division de l'écu en dix espaces égaux par neuf lignes horizontales de deux émaux alternés, est un fascé de dix *pieces*; on en a les proportions en divisant l'écu en deux parties égales par un coupé *AB*; on divise le haut de ce coupé partant de *A* & de *B* en cinq espaces égaux de chaque côté; on fait la même opération partant aussi de *A* & de *B* vers le bas de l'écu; on tire quatre lignes horizontales au dessus du coupé & quatre autres lignes au dessous aux points marqués, & le burelé se trouve de dix fascés, ayant chacun $\frac{3}{4}$ de partie de $\frac{1}{20}$ de l'échele.

37e *fig.* Le vergeté est un écu rempli ordinairement de dix pals, quelquefois de douze; dans cette figure, il est divisé en dix espaces qui sont autant de pals: pour en avoir les dimensions, la ligne perpendiculaire *AB* étant tracée, on a un parti; on divise ce parti en cinq espaces égaux à dextre en haut & en bas; on fait la même opération à sénestre en haut & en bas; on trace quatre lignes de chaque côté sur les points marqués, & on a un vergeté de dix *pieces*, chacune ayant $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{8}\frac{1}{28}\frac{1}{40}$ de partie de l'échele.

38e *fig.* Le coticé est une division de dix espaces égaux dans le sens des bandes, de deux émaux alternés; pour le construire, on tire une ligne diagonale de l'angle dextre supérieur de l'écu *A* à l'angle sénestre inférieur *B*; on prend sur l'échele 1 partie que l'on porte sur la ligne *AB*: cet espace fixe les quatre lignes paralleles vers l'angle sénestre du haut de l'écu, & les quatre autres paralleles vers le bas du côté opposé.

39e *fig.* Les points équipolés sont neuf carreaux en forme d'échiquier, ceux des quatre angles & celui du centre étant d'un émail, les autres sont d'un émail différent. Pour les tracer, on divise la largeur de l'écu en trois espaces égaux *A*, *B*, *C*, *D*; *E*, *F*, *G*, *H*; on divise pareillement la hauteur en trois espaces égaux *A*, *I*, *K*, *E*; *D*, *L*, *M*, *H*; on tire les lignes *BF*, *CG*; *I*, *L*, *K*, *M*. Cette opération finie, on a les points équipolés qui représentent le quart de l'échiqueté qui doit toujours être de trente-six carreaux, comme à la 40e *figure* qui suit.

40e *fig.* L'échiqueté est un écu en échiquier, par un parti de cinq traits & un coupé d'autant de traits; ce qui le divise en trente-six carreaux. On en a les dimensions en partageant l'écu en quatre, par les lignes *DL*, *RZ*; ce qui forme l'écartelé: on remplit les quatre quartiers partant de *D* par les points *CBA*, *EFG*; partant de *L* par les points *KIH*, *MNO*, à égales distances. Partant de *R* par les points *QPA*, *STH*; partant de *Z* par les points

WG, & *& a o*. On trace les lignes *CK*, *BI*; *ME*, *NF*, & ensuite les lignes *PV*, *QT*, *S*, *&*, *T a*. Cette opération donne l'échiqueté qui est toujours de trente-six carreaux.

41e *fig.* Le losangé est un écu rempli de vingt-quatre losanges & de seize demi-losanges. Les dimensions de cette figure se trouvent en divisant la largeur de l'écu en quatre espaces égaux, de *A* en *B*, *C*, *D*, *E*; ce qui donne trois points *B*, *C*, *D*, non compris ceux des angles supérieurs. On fait la même opération en bas de *F* en *G*, *H*, *I*, *L*; ce qui donne quatre autres espaces pareils & trois autres points, *G*, *H*, *I*. La hauteur se divise en quatre espaces pareillement à dextre de *A* en *M*, *N*, *O*, *F*; & à sénestre de *E* en *P*, *Q*, *R*, *L*.

On tire les lignes *DP*, *CQ*, *BR*, *AL*, *MI*, *NH*, *OG*; ensuite les lignes *MB*, *NC*, *OD*, *FE*, *GP*, *HQ*, *IR*. Cette opération donne vingt-quatre losanges & seize demi-losanges qui en total font la valeur de trente-deux losanges.

42e *fig.* Le franc canton; *piece* carrée qui a de large trois parties des sept de la largeur de l'écu & trois parties $\frac{1}{2}$ en hauteur. Il est toujours placé à dextre & joint l'angle supérieur. On prend sur l'échele trois parties que l'on porte de *A* en *B*, de *C* en *D*; on prend sur la même échele trois parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*. On tire les lignes *CD*, *DB*; & on a les dimensions qui lui sont propres.

43e *fig.* Le canton se place dans l'écu le plus souvent à dextre vers l'angle supérieur; alors on le nomme *canton dextre*; il est quelquefois placé à sénestre; dans ce cas, il est nommé *canton sénestre*. Pour avoir les proportions du canton dextre, on prend sur l'échele deux parties que l'on porte de *A* en *B*, de *C* en *D*, & ensuite deux parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*; on tire les lignes *CD*, *DB*.

44e *fig.* Le canton sénestre se fait de la même maniere que le précédent & a de pareilles proportions; après avoir pris les mesures sur l'échele, on tire les lignes *AC*, *CD*, & il se trouve construit.

45e *fig.* Le gironé est formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé; on en a les proportions en prenant sur l'échele quatre parties que l'on porte de *E* en *A*, de *G* en *A*; de *H* en *B*, de *F* en *B*; on prend sur la même échele trois parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *E* en *C*; de *H* en *C*; de *G* en *D*; de *F* en *D*. Par les angles qui se trouvent construits, on a les huit points qui déterminent le gironé; on tire les lignes *AB*, *CD*, *EF*, *GH*, & la figure se trouve faite.

46e *fig.* Le gironé de dix *pieces*: ses proportions se trouvent en divisant l'écu en deux également, par un coupé *AB*; on prend sur l'échele deux parties $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *C* en *G*, de *D* en *H*; de *E* en *I*, de *F* en *K*; on prend sur la même échele une partie $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *C* en *L*, de *D* en *M*, de *E* en *N*, de *F* en *O*. On tire les lignes *GK*, *IH*, *LO*, *NM*.

47e *fig.* Le gironé de douze *pieces* se fait en divisant l'écu en quatre par un écartelé *A*, *B*, *C*, *D*; on prend sur l'échele une partie $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *E* en *I*, de *F* en *K*, de *G* en *L*, de *H* en *M*. On prend sur l'échele une partie $\frac{3}{4}$ que l'on porte de *E* en *N*, de *F* en *O*, de *G* en *P*, de *H* en *Q*. On tire les lignes *IM*, *LK*, *PO*, *NQ*.

PLANCHE XXXIII. *Autres répartitions & pieces.*

48e *fig.* Le sur-le-tout; écusson au milieu d'un écu écartelé, doit avoir en largeur deux parties $\frac{1}{2}$ des sept de la largeur de l'écu écartelé, & en hauteur trois parties des huit parties du même écu. L'écu *ABCD* étant tracé, on prend sur l'échele deux parties $\frac{1}{2}$ avec le compas, que l'on porte de *A* en *L*, de *B* en *M*; de *C* en *N*, de *D* en *O*; on tire les lignes *LM*, *NO*; on a la hauteur du sur-le-tout, qui est de 3 parties: on prend sur l'échele 1 partie $\frac{1}{4}$ que l'on porte de *I* en *E*, de *I* en *F*; de *K* en *G*, de *K* en *H*: 1 partie $\frac{1}{4}$ de chaque côté de la perpendiculaire *IK*, font 2 parties $\frac{1}{2}$ pour la largeur: on tire les lignes *EG*, *FH*; on arondit les angles *GH*; on trace deux quarts de cercle sous *K* qui forment la pointe; on met à l'encre le sur-le-tout *EFGH*, comme à la *fig.* 49e.

49e *fig.* Le sur-le-tout se pose ordinairement au milieu d'un écu écartelé: quelquefois il se trouve sur un écu qui n'est point écartelé, ou sur un écu coupé, ou sur une fasce, ou autres *pieces*: on lui donne toujours 2 parties $\frac{1}{2}$ en largeur, & trois parties de hauteur de l'écu sur lequel il se trouve.

50e *fig.* Le sur-le-tout du tout est rare en armoiries; s'il falloit en tracer un, on diviseroit le sur-le-tout *ABCD* en 7 parties de large, & sa hauteur en 8; on feroit une échele de 8 parties qui n'auroit que la longueur *AC*; cette échele donneroit les proportions du sur-le-tout du tout, de même que l'écusson *ABCD*, *fig.* 48, les a données pour le sur-le-tout *EFGH*.

Brisures pour distinguer les branches des ancienes & grandes maisons.

Il y a trois principales brisures, le lambel pour les puînés; le bâton péri en bande pour les cadets de puînés, & la bordure pour les autres cadets.

51e *fig.* Le lambel est une *piece* en forme de di-

vise alezée à trois pendans ; il se place au haut de l'écu horizontalement, à une partie de distance du bord ; ses proportions se trouvent en prenant sur l'échele une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D* ; on tire la ligne ponctuée *CD* ; on prend sur la même échele 2 parties que l'on porte de *C* en *E*, de *D* en *F* ; il reste de *E* en *F* trois parties, qui font la longueur du lambel : on donne ordinairement $\frac{1}{2}$ partie de hauteur au lambel, parce qu'étant une brisure, on la fait paroître le moins qu'il est possible ; mais sa vraie proportion est de $\frac{3}{4}$ de partie de *E* en *G*, de *F* en *H*, dont $\frac{1}{4}$ de partie pour la hauteur de la divise alezée, $\frac{1}{2}$ partie pour la saillie des pendans.

52e *fig.* Le bâton péri en bande, seconde brisure pour les cadets de puînés ; on en a les proportions en traçant une diagonale *AB*, & une autre diagonale *CD* qui traverse la premiere ; on prend sur l'échele une partie que l'on porte du point de section *G* en *E* & en *F* ; ce qui donne 2 parties pour la longueur ; on lui donne en largeur $\frac{1}{9}$ de partie.

53e *fig.* La bordure, troisieme brisure pour les cadets de cadets, se fait en traçant intérieurement autour de l'écu des paralleles à $\frac{7}{8}$ de partie de distance des bords.

Brisure pour les enfans naturels légitimés des grandes maisons.

54e *fig.* Les enfans naturels, légitimés des grandes maisons, portent pour brisure, eux & leurs descendans, dans leurs armes, un bâton péri en bâre. Les proportions semblables à celle du bâton péri en bande, se prenent sur la ligne ponctuée *CD* ; *EF* est sa longueur. (*Voyez* la 52e. *fig.* *G. D. L. T.*)

PIED FICHÉ, croix au *pied fiché*. (*Voyez la fig. 176 de la pl. IV.*)

Rousset, de gueules à une croix au *pied fiché* d'argent. L'inspection de cette figure suffit pour faire comprendre que la croix dont il s'agit, se termine en pointe par le pied : on appele aussi cette croix, *croix fichée*.

PIERRE (l'ordre de saint) ET DE SAINT PAUL, ordre de chevalerie institué par le Pape Paul III, Romain, de la maison de Farnese, l'an 1540. Ce pontife fit 200 chevaliers jusqu'à sa mort, qui ariva le 10 novembre 1549.

La marque de l'ordre est une médaille ovale d'or où est représentée l'image de *saint Pierre* ; au revers est celle de *saint Paul*. Cette médaille est atachée à une chaîne aussi d'or. (*Pl. XXVI*, *fig.* 64. *G. D. L. T.*)

PIÉTÉ, s. f. On se sert de ce terme dans le Blason, pour signifier les petits d'un pélican, qui s'ouvre le sein pour les nourir de son sang. Les le Camus de Paris, originaires de Poitou, portent dans leurs armes un pélican avec sa *piété*, le tout de gueules. *Ménestrier*. (*D. J.*)

Tel est l'article de M. le chevalier de Jaucourt ; mais nous croyons, avec l'auteur du Supplément, que ce mot de *piété* représente moins les petits que la poitrine du pélican ouverte ; car c'est le pere qui est pieux, & non pas les petits : nous croyons aussi qu'on ne la nomme en blasonant que lorsqu'elle est d'un autre émail que l'oiseau.

Du Dresic de Kersorn, en Bretagne, d'argent au pélican d'azur, sa *piété* de gueules.

PIGNONÉ, ÉE, adj. se dit de la représentation d'un pignon de muraille, qui se termine en pointe par briques ou carreaux les uns sur les autres, en forme de plusieurs montans ou escaliers. Il porte d'argent, à un lion naissant de sâble, d'une campagne maçonée, *pignonée* de deux montans de gueules. *Dict. de Trévoux*. (*D. J.*)

Klamenstein, en Baviere, de sâble, tranché, maçoné, *pignoné* de deux montans d'argent. (*Pl. IX*, *fig.* 475.)

Hohenstein, en Allemagne, d'argent à la fasce *pignonée* de cinq montans de sâble. (*Fig.* 476.)

PILE, s. f. ce mot se dit d'une pointe renversée ou d'un pal aiguisé qui s'étrécit depuis le chef, & va se terminer en pointe vers le bas de l'écu : quelques-uns croient que ce mot est emprunté du latin *pilum*, javeline armée de fer.

PILE, s. f. pal aiguisé en forme d'obélisque renversé, la base étant mouvante du bord supérieur de l'écu.

Cette piece est rare en armoiries.

Ce terme vient du latin *pilum* ; les anciens nommoient *piles* les pieces de bois armées de fer, ainsi que les traits ou dards qu'ils décochoient aux prises des villes & dans leurs batailles ou combats.

De Maillisy, en l'Île de France, d'azur à trois *piles* d'or l'une en pal, les deux autres en bande & en bâres apointées vers la pointe de l'écu. (*Pl. II*, *fig.* 95.)

PILIER (*Ordre de Malte*). Nom qu'on donne dans l'ordre de Malte aux chefs des huit langues qui composent cet ordre : ainsi *pilier* de langue signifie celui des grands croix, qui est à Malte le représentant & le chef d'une des langues. (*D. J.*)

PILIER, s. m. colonne.

Des Pilliers de Fontet, de gueules à trois *piliers* d'argent, deux & un.

PIN, s. m. arbre qui se distingue dans l'écu par sa tige droite, unie, ses branches écartées, ainsi que par son fruit nommé *pommes de pin*.

Les anciens se servoient du *pin* pour construire les bûchers des victimes qu'ils offroient dans les sacrifices.

Silvain, dieu des forêts, sous la forme d'un satyre, est quelquefois représenté tenant un rameau de *pin*.

Lebouexier de la Chapelle, de Penieuc, en Bretagne, d'argent à trois *pins* de sinople.

De Budes de Guebriant, de Terrejouan, près

Saint Brieux, en Bretagne, d'or au *pin* de sinople fruité du champ; le fût de l'arbre acoté de deux fleurs de lis de gueules.

De la Live, d'argent au *pin* de sinople, le fût acoté de deux étoiles de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 397.)

PIQUE, s. f. meuble d'armoiries.

Villiers, d'argent à trois *piques* de sâble, posées en pal. (*Pl. IX*, *fig.* 500.)

Ferrier, d'argent à trois fers de *pique* d'azur. (*Ibid. Fig.* 501.)

PLAINE, CHAMPAGNE, POINT DE CHAMPAGNE, s. f. piece qui occupe en hauteur au bas de l'écu, une partie des sept de sa largeur. Le bord supérieur se termine de niveau, ou en ligne horizontale.

On coupe l'écu en carré un peu au dessus de la pointe, & l'espace que la pointe laisse vide au dessous du carré, étant d'un autre émail que l'écu, est ce qu'on appele *plaine* ou *champagne* ou *campagne*.

Elle a servi quelquefois de marque de bâtardise. Les descendans légitimes des bâtards, en ôtant la bâre, le filet ou traverse que portoient leurs peres, coupoient ainsi la pointe de leurs écus d'un autre émail; ce qui annonçoit la légitimité dans une branche originairement bâtarde.

La *plaine* ou *champagne* est rare en armoiries: elle se nomme après les pieces & meubles qui se trouvent sur le champ, excepté le chef.

De Geoffroy des Marets, à Paris, d'azur à trois épis de blé, tigés & feuillés d'or mouvans d'une *plaine* d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du troisieme émail. (*G. D. L. T.*)

Brochant, d'or à l'olivier de sinople, acolé de deux croissans de gueules, à la *plaine* ou *champagne* d'azur, chargée d'un brochet d'argent.

Petite-Pierre, de gueules au chevron d'argent, à la *plaine* d'or. (*Pl. II*, *fig.* 73--4.)

On a pris quelquefois le point de *plaine* ou de *champagne* pour brisure, ou pour marque de dégradation.

PLEIN, adj. m. se dit d'un écu rempli d'un seul émail, où il ne se trouve par conséquent aucune piece ni meuble.

Duvivier de Sarraute, de Lansac, de Lissac, diocêse d'Alet & de Rieux, en Languedoc, *plein* de gueules.

La maison de Rubei, en Toscane, porte aussi de gueules tout, ou *plein* de gueules. (*Pl. I*, *fig.* 13.)

De Barge, en Lorraine, porte d'azur pur, ou *plein* d'azur. (*Ibid. Fig.* 14.)

Les anciens comtes de Gournay & Desgabetz-Dombale-Lorraine, *plein* de sâble. (*Fig.* 15.)

Bordeaux, Puy Paulin, Paernon, Bandinelli à Rome, maison dont étoit Alexandre III, Pape en 1159, d'or pur ou *plein* d'or. (*Fig.* 11.)

Boquet, en Normandie, d'argent pur. (*Fig.* 12.)

PLEINES, adj. f. pl. se dit des armoiries qui sont sans aucune écartelure ni brisure, telles que les portent les aînés d'une maison illustre & anciene. Ce terme s'emploie, lorsque les branches cadetes sont obligées de mettre des lambels, bâton ou abîme, bordure, &c. pour faire des distinctions entr'elles: alors on dit: la branche aînée portant les armes *pleines*. (*G. D. L. T.*)

PLIÉ, ÉE, adj. ou PLOYÉ, se dit de ce qui est simplement courbe, aussi-bien que des oiseaux qui n'étendent pas leurs ailes, & sur-tout de l'aigle qu'on nomme alors *au vol plié*.

PLIÉ, ÉE, se dit aussi du chevron, de la fasce & de quelques autres pieces de longueur, dont la superficie est creuse ou concave.

Saumese de Bouze, du Thil Saint Loup, en Bourgogne, d'azur au chevron *plié* d'or, acompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules. (*Pl. IV*, *fig.* 200.)

PLUMETÉ, ÉE, adj. est la même chose que le moucheté ou papilloné.

Ceba, à Gênes, *plumeté* d'argent & d'azur.

POÊLE ou POÎLE, s. f. *poêle* à frire, instrument de ménage, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Padella, en Espagne, d'azur à trois *poêles* à frire rangées en pal, d'argent, acompagnées de neuf croissans de même, posés trois en chef renversés, trois en fasce contournés, & trois en pointe. (*Pl. XI*, *fig.* 561.)

POINT, s. m. se dit de la division de l'écu en plusieurs carrés, au nombre tantôt de neuf, tantôt de quinze, dont les uns sont d'un émail, & les autres de l'autre, qu'on appele aussi *points équipolés*. *Voyez* ÉQUIPOLÉ & les armes de Bussy Rabutin. (*Planche IV*, *figure* 221.)

On nomme pareillement *points* les divisions de la componure. Il y a aussi une autre division de l'écu en plusieurs *points*, où se trouvent le *point* d'honeur, le nombril, &c.

Le *point* d'honeur se dit de la place qui est dans un écu, répondant au milieu du chef & au dessous.

On appele le *nombril* de l'écu, un *point* qui est au milieu du dessous de la fasce, & qui la sépare de la pointe. Ainsi on dit: N. porte d'or à un écusson de gueules mis au *nombril*. (*D J.*)

POINT CHAMPAGNE, le *point champagne*, dans le blason d'Angleterre, est une marque déshonorante, ou une tache à la noblesse, qu'un gentilhomme est forcé de porter dans ses armes, lorsqu'il a tué un ennemi qui demandoit quartier. Cette piece est rare dans le blason de France: elle s'appele encore *plaine*, & elle occupe l'espace en bas d'un peu moins du tiers de l'écu. *Voyez* PLAINE & CHAMPAGNE.

POINTE, s. f. la partie inférieure de l'écu qui aboutit ordinairement à une petite *pointe*. C'est aussi une piece qui monte du bas de l'écu en haut, & qui étant plus étroite dans sa largeur que le chapé, occupe seulement le tiers de la *pointe* de l'écu. On appele *pointe en bande*,

pointe en bâre, celle qui eſt poſée dans la ſituation de la bande ou de la bâre. *Pointe en faſce* eſt celle qui eſt mouvante d'un des flancs de l'écu, & *pointe renverſée* celle qui étant mouvante du chef contre-bas, occupe les deux tiers du chef en diminuant juſqu'à la *pointe* de l'écu, ſans la toucher néanmoins.

Plus généralement, la *pointe* eſt un pal aiguiſé qui, mouvant du bas de l'écu, ſe termine vers le bord ſupérieur à une partie de diſtance: ſa baſe a deux parties de large.

La *pointe* differe du giron, en ce que ce dernier finit au centre de l'écu.

Gaillard, baron d'Heillimer, d'argent à trois faſces d'azur, à la *pointe* de gueules, brochante ſur le tout, & chargée de trois beſans d'or, mal ordonés.

Gueret de Montet, d'azur à la *pointe* d'or chargée d'une croiſete d'azur potencée & acompagnée en chef de deux autres croiſetes d'or, auſſi potencées.

Saint Blaiſe de Changy, en Champagne, d'azur à la *pointe* d'argent.

De Fumel, en Querci, d'or à trois *pointes* d'azur.

Bredel, au Tirol, d'argent à trois *pointes* d'azur, à la champagne de gueules. (*Pl. II*, *fig.* 93.)

POINTÉ, ÉE, adj. On appele *écu pointé faſcé*, un écu chargé de pluſieurs pointes en faſces, qui ſont en nombre égal, d'émaux différens. *Pointé* ſe dit auſſi d'un écu marqué de pointures ou piquures, comme les pointes qui ſervent de maſſe à la roſe, tandis qu'elle eſt en bouton. Il porte trois roſes boutonées d'or & *pointées* de ſinople.

POIRE, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant ce fruit.

Peruſſys, d'azur à trois *poires* d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 424.)

POISSON, ſ. m. dans l'art héraldique, on diſtingue parmi les *poiſſons*, le *dauphin* qui eſt de profil, courbé en demi-cercle, dont la tête & la queue ſe trouvent tournées du côté dextre de l'écu.

Dauphiné, Province, d'or au *dauphin* d'azur crêté & oreillé de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 335.)

Les *bars* un peu courbés, & ordinairement deux enſemble & adoſſés.

Poiſſon de Marigny, de gueules à deux *bars* adoſſés d'or. (*Pl. VII*, *fig.* 337.)

Les *chabots* montrent le dos & ſont en pal, la tête vers le haut de l'écu.

Chabot, d'azur à trois *chabots* de gueules. (*Ibid. Fig.* 336.)

Les *écreviſſes* montrent auſſi le dos & ſont en pal, la tête en haut.

Thiars de Biſſy, d'or à trois *écreviſſes* de gueules. (*Fig.* 346.)

Les autres eſpeces de *poiſſons* ſont nommées ſimplement *poiſſons*, lorſque l'on ne peut pas en diſtinguer l'eſpece.

Vaillant de Benneville, de Barbeville, près de Baieux en Normandie, d'azur au *poiſſon* d'argent en faſce au chef d'or.

Aubin de Malicorne, au Maine, de ſâble à trois *poiſſons* d'argent en faſces l'un ſur l'autre.

De Cuſſé, en Bretagne, d'argent au ſautoir de ſâble, au franc-quartier de gueules, chargé de deux *poiſſons* d'argent en faſce l'un ſur l'autre.

POMME, ſ. f. fruit du pommier; elle eſt ordinairement repréſentée dans l'écu, atachée au bout de ſa tige, & pendante comme ſur l'arbre même.

Pommereu, d'azur au chevron d'argent, acompagné de trois *pommes* d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 422.)

POMME DE PIN, ſ. f. fruit de l'arbre, nommé *pin*; cette *pomme* paroît dans l'écu atachée au bout de ſa tige, & figurée avec des lignes diagonales qui ſe croiſent à diſtances égales, & forment de petites loſanges qui imitent ce fruit, tel qu'il eſt ſur l'arbre.

Quintin de Richebourg, de Champcenets, à Paris, d'azur à trois *pommes de pin* d'or.

Pinon, marquis de Saint Georges, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *pommes de pin*, de même.

Ferrieres de Champigny, en Poitou, d'azur à trois *pommes de pin* d'or, à la bordure de gueules.

Pinard, de gueules, à trois *pommes de pin*, d'argent, poſées 2 & 1, abaiſſées ſous un lion léopardé d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 423.)

POMMETÉ, ÉE, adj. ſe dit de la croix & de quelques autres pieces qui ont à leurs extrémités de petits boutons arondis.

Rochas de Châteauredon, à Paris, d'or à la croix *pommetée* de gueules, au chef d'azur, chargé d'une étoile du champ.

Ray, au comté de Bourgogne, de gueules au rai d'eſcarboucle, *pommeté* & fleureté d'or.

Hennezon, d'argent à la faſce d'azur chargée de trois pantheres d'or, paſſantes, & acompagnée de trois rais d'eſcarboucle de gueules, *pommetés*, deux en chef, un en pointe.

PONT, ſ. m. meuble de quelques armoiries repréſentant ce que le nom exprime.

De Pontac, de gueules au *pont* à quatre arches d'argent ſur une riviere de même, ombrée d'azur, & ſupportant deux tours du ſecond. (*Pl. IV*, *fig.* 465.)

Pontbriant, d'azur au *pont* d'argent à trois arches, maçoné de ſâble.

PORC, ſ. m. La femele ſe nomme *truie*: le *porc* & la truie paroiſſent dans l'écu de profil & paſſans; leur émail eſt le ſâble.

Février de la Belloniere, à Paris, d'argent au *porc* de ſâble.

De Porcelets de Maillane, à Beaucaire, en Languedoc, d'or à une truie de ſâble.

Il y a des auteurs qui prétendent que la maiſon

de Porcelets est originaire d'Espagne, & issue du comte Diego, surnomé *Porcelos*, fils de Roderic, comte de Castille; & que le surnom de *Porcelos* lui fut donné à cause que la comtesse sa mere, acoucha de sept fils à la fois, en l'année 884.

Mais l'opinion la plus commune est que ceux de ce nom tirent leur origine de Provence, & que ce fut dans la ville d'Arles, que l'imprécation d'une pauvre femme causa une heureuse fécondité à la persone qu'elle imploroit dans sa misere; cette pauvre femme ayant mis au monde deux jumeaux, les portoit dans ses bras, lorsqu'elle parut devant une jeune dame pour lui demander l'aumône; elle croyoit que la pluralité d'enfans inspireroit plus de compassion à ceux qui la verroient en cet état; mais la vue de ces enfans fit un effet contraire; cette dame la traita d'impudique, s'imaginant qu'une honête femme ne pouvoit avoir qu'un seul enfant d'une couche: cette pauvre femme se voyant offensée, levant les ieux au ciel, dit à haute voix: *Je prie Dieu, madame, pour la défense de mon honeur, qu'il vous fasse mettre au monde autant d'enfans que cette truie qui passe par-là a de petits cochons.* On assure qu'un an après, la dame acoucha de neuf enfans mâles, qui étoit le nombre des petits de la truie.

En considération de ce prodige, ces enfans furent nommés les *Porcelets*, & le nom de *Porcelets* fut transmis à leur postérité, laquelle a depuis porté pour armes une truie de sâble au champ d'or.

Quelques historiens, & Nostradamus en son *Histoire de Provence*, ont donné cours à ces fâbles, & elles passent pour vraies dans l'idée du peuple d'Arles: on voit encore en cette ville une truie représentée en sculpture sur la façade de l'anciene maison de Porcelets, dans le quartier appelé *le Bourg-vieux*. (*G. D. L. T.*)

Quelque apocryphes que soient sans doute de pareils faits, nous n'avons pas cru devoir supprimer cet article. Les fâbles sont une partie de l'histoire de la noblesse, & les fâbles antiques sont des preuves de grandeur & des titres de gloire; d'ailleurs l'histoire est relative au sujet.

Porc-épic, s. m. animal terrestre, armé de longs aiguillons, qui a quelque ressemblance avec le porc; il paroît passant dans l'écu.

Les juges d'Athênes se servoient de vases, dont l'extérieur étoit rempli de pointes semblables à celles du *porc-épic*, pour faire entendre qu'on ne pouvoit les corrompre dans l'administration de la justice, qu'ils étoient inflexibles & integres.

Le Coigneux de Belabre, de Bezonville, à Paris, d'azur à trois *porcs-épics* d'argent.

De Foucrand de la Nouhe, à Luçon, d'argent à trois *porcs-épics* de sâble.

De Maupeou, d'argent au *porc-épic* de sâble. (*Pl. V*, *fig.* 270.)

PORTAIL, s. m. meuble d'armoiries.

De la Poterie, de gueules au *portail* antique, donjoné de trois donjons, deux lions afrontés, posés sur les perrons, & apuiés contre le *portail*, le tout d'argent, au chef de même, chargé de trois étoiles d'azur. (*Pl. IX*, *fig.* 469.)

La Porte, de gueules au *portail* d'or.

PORTÉE, adj. f. une croix *portée*, c'est une croix qui n'est pas debout, comme sont généralement les croix, mais qui est couchée de travers sur l'écusson, en forme de bande, comme si elle étoit *portée* sur l'épaule d'un homme.

La Colombiere assure que quelques-uns disent *portée*, parce que J. C. allant soufrir la mort, fut obligé de porter sa croix, qui est toujours représentée de travers & inclinée de cette maniere.

PORTE-GLAIVE, PORTE-ÉPÉE, c'est un ordre de chevaliers en Pologne, appelés en latin *ensiferi*.

On les nomme ainsi, parce qu'Albert, évêque de Riga, entre les mains duquel les premiers d'entr'eux firent leurs vœux, leur ordona de porter pour habit une robe de serge blanche avec la châpe ou manteau noir, sur lequel ils portoient, du côté de l'épaule gauche, une épée rouge croisée de noir, & sur l'estomac deux pareilles épées passées en sautoir.

Cet ordre fut confirmé par le Pape Innocent III. Il l'envoya en Livonie, pour défendre les prédicateurs de l'Évangile contre les infideles dans les commencemens de la conversion de cette contrée. Mais n'étant pas assez forts pour exécuter ce dessein, ils s'unirent aux chevaliers Teutoniques par l'autorité du Pape; & au lieu de *chevaliers de l'épée*, on les nomma *chevaliers de la croix*. Mais ils en furent séparés en 1541 sous Univivus leur grand maître, ou selon d'autres en 1525, lorsqu'Albert de Brandebourg renonçant à la grande maitrise de l'ordre Teutonique, embrassa le Luthéranisme.

Quand les chevaliers Teutoniques furent dépossédés de la Prusse & que les *porte-glaives* eux-mêmes vinrent à donner dans les opinions de Luther, leur ordre tomba en décadence; car en 1557 ils se brouillerent avec l'évêque de Riga de la maison de Brandebourg, parce qu'il ne vouloit pas embrasser leurs opinions; & que, pour mettre son propre bien en sûreté, il livra la ville de Riga aux Polonois.

Ensuite les Moscovites ayant pris sur les chevaliers la plus grande partie de la Livonie, ceux-ci se mirent sous la protection de Sigismond Auguste, roi de Pologne, en 1559. Mais Guillaume de Furstemberg, leur grand maître, ayant été trahi par ses propres gens ou mercenaires, qui le livrerent aux Moscovites, Gothard Ketler, son successeur, suivant l'exemple d'Albert grand maître de Prusse, transigea pour tout l'ordre avec Sigismond: il fut arrêté que Sigismond pouroit disposer de l'ordre dans le château de Riga; on lui remit la croix, le sceau de l'ordre, les chartes & les brefs des différens Papes & empereurs qui le concernoient, comme aussi les clefs de la ville & du château de Riga, la dignité de grand maître,

les droits de monoie, & tous les pouvoirs & privileges qui y étoient atachés; & par retour, Radzivil, plénipotentiaire du roi, fit présent à Gothard Ketler du duché de Curlande, pour lui, & pour ses hoirs, à perpétuité. (*Article resté.*)

PORTER, v. a. On dit *porter telles armoiries*, parce qu'anciénement ceux qui se présentoient aux tournois, y faisoient *porter*, par leurs valets, leur écu où étoient empreintes leurs armes, qu'ils avoient pour être reconus.

Porter, on dit de quiconque a des armes, qu'il *porte* les différentes pieces dont est chargé son écusson: si, par exemple, il y a trois lions rampans, on dit qu'il les *porte*.

POSÉ, ée, adj. se dit d'un lion, d'un cheval ou d'un autre animal arrêté sur ses quatre pieds, pour indiquer qu'il n'est pas dans une posture de mouvement.

Il se dit aussi d'un château, d'une tour, ou autre édifice, d'un arbre, &c. placés sur un rocher, un mont, une terrasse.

Castillon de Saint Victor, de Roussas, de Belvefet, près d'Uzès en Languedoc, d'azur à la tour d'argent, *posée* sur un rocher d'or.

Fortia de Piles, de Baumes, de Peiruis, en Provence, d'azur à la tour d'or, *posée* sur une terrasse de sinople.

Sarret de Consergues, à Béziers, d'azur à deux lions afrontés d'or, lampassés & armés de gueules, *posés* sur une terrasse du second émail, en chef une étoile de même.

Le Fevre d'Argence, d'argent à une loutre de sâble, *posée* sur une terrasse de sinople, au chef d'azur, chargé de deux roses d'argent. (*Pl. VI*, *fig.* 289.)

Loménie, d'or à l'arbre arraché de sinople, *posé* sur un tourteau de sâble, au chef d'azur, chargé de trois losanges d'argent. (*Pl. VIII*, *fig.* 396.)

Rogier de la Ville, d'argent à une ville *posée* sur un rocher d'azur, surmontée de trois étoiles de gueules. (*Pl. IX*, *fig.* 472.)

POT, POT À FLEURS, POTS À FLEURS, s. m. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Quant au *pot* simple, Pignatelli, d'or à trois *pots* de sâble, les deux du chef afrontés.

Quant au *pot à fleurs*, Lemperriere, de gueules à une tige de trois roses dans un *pot* d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 563--4.)

POTENCÉE, adj. f. se dit d'une croix dont les extrémités représentent une double potence.

De la Poterie, d'argent à une croix *potencée* de sâble. (*Pl. IV*, *fig.* 169.)

Rubat, d'azur à la croix *potencée* d'or. (*Ibid.* *fig.* 187.)

Hurault, originaire du Barois, d'argent au lion de sâble, armé & lampassé d'or, chargé sur l'épaule séneſtre d'une croix de même *potencée*, à la bordure de gueules, engrêlée & chargée de treize billetes d'argent.

Viart, d'azur à trois croix d'or *potencées*, au chef d'argent.

Potencé se dit aussi de quelques autres pieces.

Bureau, d'azur au chevron *potencé* & contre-potencé d'argent, acompagné de trois barils ou fioles d'or.

POURPRE, s. m. émail tirant sur le violet; on le représente en gravure par des lignes diagonales à séneſtre. (*Voyez Pl. I*, *fig.* 17.)

Cet émail, couleur rare en armoiries, est mixte; c'est-à-dire, qu'il participe du métal & de la couleur, parce que l'argent qu'on appliquoit par feuilles sur les anciens écussons devenoit de couleur *pourpre* par succession de temps, ainsi que le raporte Vulson de la Colombiere en son livre de la *Science héraldique*: aussi met-on cet émail sans fausseté sur les couleurs, comme sur les métaux.

De Gaste, en Forès, de *pourpre* à deux fasces d'azur.

Mesnard de la Bâre, en Normandie, d'azur au chevron de *pourpre*, chargé de trois croisetes d'argent, & acompagné de trois trefles d'or.

Arbois de Blanchefontaine, en Picardie, d'azur au loup passant de *pourpre*, la tête contournée, acompagnée en chef de trois cloches d'argent.

POURSUIVANT D'AMOUR (*Histoire de la Cheval.*). On vit autrefois à la guerre plusieurs chevaliers prendre le nom de *poursuivant d'amour*, & d'autres titres pareils; se parer du portrait, de la devise & de la livrée de leurs maitresses; aller sérieusement dans les siéges, dans les escarmouches & dans les batailles offrir le combat à l'ennemi, pour lui disputer l'avantage d'avoir une dame plus belle & plus vertueuse que la siene, & de l'aimer avec plus de passion. Un écuyer Anglois, capitaine du château de Beaufort, qui en 1369 prit parti pour la France, se nommoit *le poursuivant d'amour*. Il est encore fait mention de lui sous ce nom dans l'histoire de Bertrand du Guesclin. Sainte Palaye, *Hist. de la Chevalerie*.

Poursuivant d'armes (*chevalerie anc.*). Ce mot s'est dit autrefois des gentilshommes qui s'atachoient aux hérauts pour aspirer à leur charge à laquelle ils ne pouvoient parvenir qu'après sept ans d'apprentissage passés dans cet exercice. Ils étoient de la dépendance des hérauts, & assistoient à leur chapitre. Un seigneur baneret pouvoit avoir des *poursuivans* de l'aveu de quelque héraut.

Leurs cottes d'armes étoient différentes de celles des hérauts: les *poursuivans* la portoient tournée sur le bras, les hérauts devant & derriere; & le roi d'armes la portoit semée de lis, la courone sur l'écu.

Le détail des fonctions de leur ministere est amplement expliqué dans un manuscrit composé par René d'Anjou, roi de Sicile, & qui se conserve dans la bibliotheque du roi. Dans un état de la France fait & arrêté en 1644, il y a trois *poursuivans d'armes*: le premier ayant 200 livres de gages, & les autres chacun 100 liv.

La cérémonie de l'institution des *poursuivans d'armes* étoit des plus solemneles. Ils étoient présentés par un héraut d'armes en habit de cérémo-

nie à leur ſeigneur & maître pour être nommés. Ils ne devoient point être faits pendant une moindre fête qu'un dimanche. Le héraut les conduiſoit par la main gauche au ſeigneur, & en préſence de pluſieurs témoins appelés à cet effet, il lui demandoit quel nom il lui plaiſoit que portât ſon *pourſuivant d'armes*; & le ſeigneur l'ayant déclaré, le héraut l'appeloit de ce nom. Ces noms arbitraires contenoient ſouvent des deviſes énigmatiques, qu'on appliquoit aux *pourſuivans d'armes* pour les diſtinguer. Il y en a pluſieurs exemples dans les anciens titres: cependant le *pourſuivant* ne fait nul ſerment aux armes, & peut rendre ſes armes ſans rien méfaire; ce ſont les termes d'un ancien manuſcrit cité par le P. Méneſtrier dans ſon livre de la chevalerie. (*D.J.*)

PRÉSENTÉ, ÉE, (*terme de Généalogie*) celui ou celle qui ſe préſente pour entrer dans un chapitre où il faut faire des preuves de nobleſſe; ou pour être fait chevalier de quelque ordre, où l'on ne peut être reçu ſans avoir prouvé que l'on eſt d'une race noble. (*G. D. L. T.*)

PREUVES DE NOBLESSE, ſ. f. plur. (*Généalogie*). Pour prouver ſa nobleſſe, le préſenté ou la préſentée doit mettre en évidence ſon extrait baptiſtaire, les contrats de mariage de ſon pere, ſon aïeul, ſon biſaïeul, ſon triſaïeul, avec leurs teſtamens; les brevets, lettres & commiſſions des ſervices militaires, les tranſactions, homages, dénombremens, actes d'acquiſitions de terres, & autres actes, tous titres originaux.

Il doit préſenter ſes armoiries, celles de ſa mere & des femmes de ſes ancêtres.

L'uſage eſt de fournir au moins deux actes à chaque degré.

Celui qui eſt chargé de recevoir les *preuves*, indique au préſenté tous les actes qu'il doit fournir, & où doivent remonter les degrés les plus reculés, & s'il eſt néceſſaire de prouver la nobleſſe des femmes tant du côté paternel que du maternel. (*G. D. L. T.*)

PROBOSCIDE, ſ. f. trompe de l'éléphant. Elle s'emploie quelquefois en armoiries.

Filtz, en Siléſie, de gueules parti d'argent, à deux *proboſcides* ou trompes d'éléphant, adoſſées, les naſeaux en haut de l'un en l'autre. (*Pl. VI*, *fig.* 293.)

PYRAMIDE, ſ. f. meuble d'armoiries.

Bigault, d'azur à une *pyramide* élevée d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 468.)



QUARTIER DESCENTE, (*terme de Généalogie*) qui signifie chaque degré d'ordre & de succession des descendans dans une ligne ou une famille.

Ainsi on dit deux *quartiers*, trois *quartiers* de noblesse, &c. Un homme est réputé de bonne noblesse quand il prouve quatre *quartiers* du côté du pere, & autant du côté de la mere; c'est-à-dire quand son bisaïeul, son aïeul & son pere, tant du côté paternel que du côté maternel, ont été gentilshommes.

Pour entrer dans certains chapitres nobles d'Allemagne, il faut faire preuve de seize *quartiers*, tant du côté paternel que du côté maternel; & comme, selon le calcul le plus généralement reçu, on compte trois générations pour un siecle, la noblesse de ces candidats doit au moins remonter à cinq cents ans. Aussi n'y a-t-il point de nation plus jalouse de sa noblesse, & plus attentive à ne pas se mésallier que la nation Allemande. (*Article resté*.)

Quartier, s. m. (*terme de Généalogie*). Écu d'une famille noble, qui, dans un arbre généalogique, sert de preuve. Il faut plusieurs *quartiers* pour prouver la noblesse, lorsque l'on veut entrer dans des chapitres qui exigent des preuves.

Ce mot *quartier* vient de ce qu'autrefois on mettoit sur les quatre angles d'un mausolée ou tombeau, les écussons du pere, de la mere, de l'aïeul & de l'aïeule du défunt; ce qu'on à augmenté ensuite jusqu'à 8, 16 & 32.

Ces exemples sont fréquens sur les sépultures des maisons nobles en Flandre & en Allemagne. (*G. D. L. T.*)

Quartier, s. m. quatrieme partie d'un écu, lorsqu'il est écartelé.

On nomme aussi *quartiers*, les divisions d'un écu en un plus grand nombre de parties carrées.

Il y a même des écus divisés en seize & trente-deux *quartiers*.

Les *quartiers* du haut sont blasonés les premiers, ensuite les *quartiers* au dessous, puis on finit par ceux qui se trouvent en bas.

Les *quartiers*, dans l'art héraldique, ont été ainsi nommés, parce que chacun remplit le quart de l'espace de l'écu, lorsqu'ils se trouvent formés par la ligne perpendiculaire du parti & la ligne horizontale du coupé.

Et de même par la ligne diagonale à dextre du tranché, & par la ligne diagonale à sénestre du taillé.

Depuis, un plus grand nombre de divisions de l'écu en parties égales entr'elles ont été nommées *quartiers*.

Bonvilar d'Auriac, de la Vernede, de la Crousile, en Languedoc, écartelé aux premier & quatrieme *quartiers* d'argent, au deuxieme d'azur, au troisieme de gueules.

De Crevant, écartelé au premier & quatrieme *quartiers* d'argent, au deuxieme & troisieme d'azur. (*Pl. I*, *fig. 29.*)

Aubert, écartelé au premier & quatrieme *quartiers* d'or, au deuxieme & troisieme d'azur, à la bordure écartelée de l'un en l'autre. (*Pl. IV*, *fig.* 213.)

Quant aux écartelures plus composées & aux *quartiers* plus multipliés, on peut voir, *Pl. XV*, les armes de l'empereur, celles du roi d'Espagne, du roi de Sardaigne, du roi de Danemarck, du roi de Suede, du roi de Prusse; *Pl. XVI*, celles de l'électeur de Cologne; *Pl. XVII*, celles de la république des Suisses & celles de M. le duc d'Usez; *Pl. XVIII*, celles de Bouillon & de Lorraine; sur-tout, *Pl. XX*, le pennon généalogique de trente-deux *quartiers*. (*Voyez* Parti pour un plus grand nombre de *quartiers*.)

QUATRE-FEUILLE, s. f. fleur, dont le nom annonce qu'elle est divisée en *quatre feuilles* ou fleurons.

Phelypeaux, d'azur semé de *quatre-feuilles* d'or, au canton d'hermine. (*Pl. VIII*, *fig.* 241.)

QUÊTE, (*Hist. de la Chevalerie*) terme de l'anciene chevalerie, qui signifie les courses ou voyages que plusieurs chevaliers qui venoient de recevoir les honeurs de la chevalerie, ou qui avoient assisté aux fêtes qui y étoient relatives, faisoient en commun, soit pour retrouver un fameux chevalier qui avoit disparu, soit pour reprendre une dame restée au pouvoir d'un ennemi, soit pour d'autres objets encore plus relevés, comme celui de la *quête* du S. Graal. Ces sujets se sont étendus & multipliés à l'infini dans l'imagination des faiseurs de romans. Nos héros errant de pays en pays, parcouroient sur-tout les forêts presque sans autre équipage que celui qui étoit nécessaire à la défense de leur persone; & ils vivoient uniquement de leurs chasses: des pierres plates plantées en terre, qu'on avoit exprès placées pour eux, servoient à faire les apprêts de leurs viandes, comme à prendre leurs repas; les chevreuils qu'ils avoient tués étoient mis sur ces tables, & recouverts d'autres pierres, avec lesquelles ils les pressoient pour en exprimer le sang, d'où cette viande est nommée dans nos romans, *chevaux de presse*, *nouriture des héros*: du sel & quelques épices, les seules munitions dont on se chargeoit, en faisoient tout l'assaisonement. Afin de surprendre plus sûrement les ennemis qu'ils

alloient chercher, ils ne marchoient qu'en petites troupes de trois ou de quatre, ayant soin, pour n'être point connus, de changer, de déguiser leurs armoiries, ou de les cacher en les tenant couvertes d'une housse. L'espace d'un an & d'un jour étoit le terme ordinaire de leur entreprise. Au retour, ils devoient, suivant leur serment, faire un récit fidele de leurs aventures, exposer ingénûment leurs fautes, leurs malheurs & les succès qu'ils avoient eus dans leurs *quêtes*. (*D. J.*)

QUEUE, s. f. se dit principalement de la *queue* d'un cerf. Celles de plusieurs autres animaux s'expriment par des noms particuliers.

QUILLE, s. f. morceau de bois tourné, de forme à peu près conique. Le jeu de *quilles*.

Quilly, dans le Barois, d'argent à la bande d'azur, chargée de sept *quilles* d'or, & acompagnée de deux roses de gueules, une en chef, l'autre en pointe.

QUINTAINE, s. f. meuble qui représente un poteau où est ataché un écusson que l'on suppose être mobile.

La *quintaine* étoit anciénement un exercice militaire que l'on faisoit à cheval, la lance à la main. On venoit en courant sur un bouclier ataché à un arbre; & si la lance étoit rompue, on se trouvoit en défaut.

Il y en a qui prétendent que la *quintaine* a pris son nom du latin *quintus*, de ce que ces sortes de jeux se faisoient de cinq ans en cinq ans; d'autres disent qu'un nommé *Quintus* en fut l'inventeur.

De Robert de Lezardieres, en Poitou, d'argent à trois *quintaines* de gueules.

QUINTE-FEUILLE, s. f. fleur à cinq fleurons arondis, ayant chacun une pointe, & dont le centre est percé en rond, de maniere que l'on voit le champ de l'écu à travers.

Serent de Kerfelix, en Bretagne, d'or à trois *quinte-feuilles* de sâble.

Duplessis Châtillon de Nonant, au Maine, d'argent à trois *quinte-feuilles* de gueules.

Renouard, d'argent à une *quinte-feuille* de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 406.)

Morisot, en Bourgogne, d'argent à la *quinte-feuille* de gueules, acompagnée de trois mûres de sâble.

Patornay, en Franche-Comté, d'azur à une *quinte-feuille* d'or en cœur, acompagnée de trois croissans d'argent.

Roskorel, en Bretagne, d'or à une *quinte-feuille* d'azur, enfilée en cœur par une fleche de gueules en bande, la pointe en bas.



RACCOURCI, IE, adj. ce mot se dit des pieces honorables qui ne touchent point les bords de l'écu ; c'est la même chose que *coupé*, *alaisé* ou *alezé*. (*D. J.*)

RACE, s. f. (*terme de Généalogie*) génération continuée de pere en fils ; descendans & ascendans d'une ligne noble, anciene & illustre.

Le mot *race* tire son étymologie du latin *radix*, *icis*, qui signifie la racine généalogique d'une postérité, dont on ne connoît point le commencement. (*G. D. L. T.*)

RACE, s. f. (*Généalo.*) ce mot est synonyme à naissance.

Madame de Lambert dit dans ce dernier sens, que vanter sa *race*, c'est louer le mérite d'autrui. Si le mérite des peres rehausse la gloire des enfans qui les imitent, il est leur honte quand ils dégénerent : il éclaire également leurs vertus & leurs vices. C'est un heureux présent de la fortune qu'un beau nom ; mais il faut savoir le porter. „ Je „ serai le premier de ma *race*, & toi peut-être le „ dernier de la tiene „, répondit Iphicrate à Hermodius, qui lui reprochoit la bassesse de sa naissance. Iphicrate tint parole ; il commanda en chef les armées d'Athênes, batit les Thraces, rétablit la ville de Seuthée, & tailla en pieces une bande de Lacédémoniens. (*D. J.*)

RACOURCI, IE. *Voyez* RACCOURCI.

RADIÉ, ÉE, adj. se dit des courones antiques, qu'on appele *courones radiées*.

RAIS, s. m. pl. ou RAYONS, ce mot se dit de l'escarboucle qu'on peint sur les écus avec huit *courones* ou bâtons pommetés, qui en sortent en croix & en sautoir.

Château-neuf, d'or à une étoile à huit *rais* de gueules. (*Pl. VII*, *fig.* 376.)

Des Baux, de gueules à une étoile à seize *rais* d'argent. (*Ibid. fig.* 377.)

Giry, d'azur à l'escarboucle d'or, à huit *rais*, rayons ou bâtons pommetés. (*Pl. X*, *fig.* 358.)

RAISIN. (*Voyez* GRAPE.)

Rouzieres ou Rozieres en Lorraine, coupé par une fasce d'azur, chargée de trois roses d'or ; au premier, d'or, à l'aigle de sâble éployée : au second, d'argent, à la *grape de raisin* de gueules, pendante, tigée & pamprée de sinople.

RAMÉ, ÉE, adj. se dit du bois du cerf, du daim, lorsqu'il est d'un autre émail que l'animal.

D'Ugues de la Villehux, en Bretagne, d'azur au cerf passant d'argent, *ramé* d'or.

Frédorf, en Baviere, d'argent au cerf de gueules, *ramé* d'or.

RAMEAU, (*Généalog.*) il se dit dans les généalogies de diverses branches qui sortent d'un même tronc. Cette illustre famille s'est divisée en plusieurs *rameaux*, dont les uns se sont portés en France, les autres en Italie.

RAMEAU, s. m. (*Généalogie*) se dit figurément d'une branche qui dans une généalogie n'a donné que quelques degrés de filiation, qui se trouve éteinte par un ou plusieurs enfans morts sans postérité. (*G. D. L. T.*)

RAMEAU, s. m. meuble de l'écu qui représente une petite branche d'arbre ou d'arbrisseau.

Ce terme vient du latin *ramus*, qui a la même signification.

Houssaye du Couldray, près Lisieux en Normandie, d'azur à trois *rameaux* de chêne d'or, chacun de six feuilles.

Sandrier, d'azur, au *rameau* d'olivier, à deux branches d'or, mouvant d'un croissant de même. (*Pl. VIII*, *fig.* 398.)

RAMPANT, TE, adj. ce mot a dans le Blason une acception particuliere, & signifie tout le contraire de *ramper*. Il s'applique aux animaux à quatre pieds, & signifie qu'ils ont la tête & les pates de devant élevées vers l'angle dextre de l'écu, comme s'ils vouloient, dit-on, s'élever & monter le long d'une rampe. Telle est l'étymologie qu'on donne à ce mot. Au reste, quoique cette position soit dans le Blason, celle de la plupart des quadrupedes, le mot *rampant* ne se dit guere que du chien, du lévrier & du renard, la même position dans les autres animaux étant exprimée par un autre mot qui leur est propre.

Le lion *rampant* ; sa position ne s'exprime point, parce qu'il est souvent en cette atitude ; s'il se trouve passant, on le dit *lion léopardé*.

Le léopard qui est ordinairement passant, quand il est *rampant*, s'appele *lioné*.

Le loup *rampant* s'appele *ravissant*.

Le cheval à moitié levé sur ses jambes de derriere, se nomme *câbré* ; tout droit, il s'appele *éfaré*.

Le taureau *rampant* est nommé *furieux*.

La licorne, le bélier, le bouc, la chevre, le chamois *rampans*, sont nommés *saillans*.

L'ours *rampant*, *levé*.

Le chat *rampant*, *éfarouché*.

Chapelain de Bedos, de la Vialle, de Trouilhas en Gévaudan, d'argent au lévrier *rampant* de sâble, au chef d'azur.

Auderic de Lastours, diocêse de Narbone, d'argent à l'arbre de sinople, à sénestre un chien de sâble *rampant*, les pates de devant apuiées sur le fût de l'arbre, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Montregnard, de gueules au renard *rampant* d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 290.)

RAMURE, f. f. meuole de l'écu qui repréfente le bois du cerf; chaque côté a fix dagues, y compris celle de l'extrémité.

Demi-ramure eft un côté feul du bois de l'animal.

Mafsacre eft une *ramure* jointe au crâne du cerf ou à la tête entiere.

De Fouraire de Villers la Chevre, en Lorraine, d'azur à une *ramure* d'or, au centre de l'écu, entre la ramure une étoile de même.

De Barne d'Avejan, de Montgros, diocêfe d'Ufez en Languedoc, d'azur à la *demi-ramure* d'or, posée en bande.

Cornu, d'argent à la corne de cerf ou *ramure* de gueules, furmontée d'une aigle éployée de sâble. (*Pl. V*, *fig.* 266.)

Paffart, d'azur à trois cornes de cerf ou *ramures* d'or, rangées en fafces. (*Ibid. fig.* 267.)

RANGÉS ÉES, adj. fe dit des animaux & autres pieces ou meubles de longueur, posés fur une ligne horizontale.

De Hugon du Prat, de Mafgonthiere, en Limoufin, d'azur à deux lions *rangés* d'or, lampafsés & armés de gueules.

De Coublant de la Touche, en Anjou, d'azur à deux aigles *rangées* d'argent.

De Fortiffon de Roquefort, en Guienne, d'azur à deux tours *rangées* d'argent.

De Hingant de Keriffac, en Bretagne, de sâble à trois épées d'argent garnies d'or, *rangées*.

RANGIER, f. m. meuble de l'écu qui repréfente le fer d'une faux.

De Sorny des Grelets, près Épernay en Champagne, de gueules à trois *rangiers* d'argent en trois pals, les pointes en haut. (*G. D. L. T.*)

De Fourbin, de gueules à trois *rangiers* ou fers de faux d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 554.)

RAQUETE, f. f. meuble d'armoiries.

La communauté des paumiers, porte, de sâble, à la *raquete* d'or, acompagnée de quatre balles d'argent, rangées en croix. (*Pl. XI*, *fig.* 615.)

RAT, f. m. meuble d'armoiries, repréfentant cet animal.

La ville d'Arras, d'azur à la fafce d'argent, chargée de trois *rats* paffans de sâble, la fafce furmontée d'une mitre, & acompagnée en pointe de deux croffes pafsées en fautoir, le tout d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 363.)

RATEAU, f. m. inftrument de jardinage, eft employé comme meuble d'armoiries.

Retel, de gueules à trois *rateaux* d'or fans manches, posés 2 & 1. (*Pl. XI*, *fig.* 566.)

RAVISSANT, TE, adj. fe dit du loup rampant.

Loubens de Verdale, à Revel, près Caftelnaudari, de gueules au loup *ravifsant* d'or.

D'Agoult, d'or au loup *ravifsant* d'azur, armé & lampafsé de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 288.)

On appéleroit vraifemblablement auffi *ravifsant* un loup, un lion, ou tout autre animal carnaffier, qui feroit repréfenté emportant fa proie.

RAY-D'ESCARBOUCLE, f. m. meuble de l'écu percé en rond au centre, divisé ordinairement en huit rais, dont quatre font en croix, les autres en fautoir; ces *rais* font pommetés au milieu, & terminés en bâtons de pélerins.

Giry de Veillau, en Nivernois, d'azur au *ray-d'éfcarboucle* d'or.

Saint Aubin de Vecourt, de Fouchete, en Picardie, d'azur au *ray-d'efcarboucle* d'or, adextré en chef d'une croifete d'argent.

Giry, d'azur à l'efcarboucle d'or à huit *rais*. (*Voyez* RAIS.)

RAYON, f. m. s'emploie quelquefois pour meuble dans l'écu.

De Merle, de gueules aux *rayons* d'argent de trois pointes, naiffans de l'angle à dextre de l'écu. (*Pl. VII*, *fig.* 379.)

De Bellegarde, d'azur aux *rayons* droits & ondés d'or alternativement, mouvans d'une portion de cercle, du chef vers la pointe de l'écu, chaque intervalle de *rayons* rempli d'une flamme de même, au chef d'or, chargé d'une aiglete de sâble. (*Ibid. fig.* 384.)

RAYONANT, TE, adj. fe dit des étoiles & autres aftres qui ont entre leurs rais des petites lignes en rayons pour les rendre plus lumineux.

Joly de Choin, en Breffe, d'azur à l'étoile *rayonante*, à feize rais d'or, au chef de même, chargé de trois rofes de gueules.

Bernard de Boulainvilliers, à Paris, d'azur à une ancre d'argent, acompagnée en chef à féneftre d'une étoile d'argent, *rayonante* d'or.

REBATEMENT, f. m. ce mot fe dit de diverfes figures qui fe font à fantaifie, & qu'on aime beaucoup en Allemagne. Les principales font une dextre, une pointe, une plaine, une champagne, une pointe en pointe, des gouffets, une gore, une billete couchée, un écuffon renversé dans un autre, &c. On appele auffi *rebatemens* plufieurs autres divifions extraordinaires de l'écu, lorfque les figures font opposées, & qu'elles femblent fe rabatre l'une l'autre. *Méneftrier*.

RECERCELÉE, adj. f. fe dit d'une croix ancrée dont les huit pointes circulaires ont chacune deux circonvolutions.

Ce terme vient du vieux mot gaulois *recercelé* qui a fignifié tourné en fpirale en maniere de volute, & en quelque forte plié comme un cerceau. On appele même quelquefois cette croix *cercelée*.

Ferlay de Sathonnay, en Breffe, de sâble à la croix *recercelée* d'argent.

Funillis, d'or à la croix *recercelée* de sâble, chargée de cinq écuffons d'argent, bordés, engrêlés de sâble. (*Pl. III*, *fig.* 162.)

RECEVEUR (*ordre de Malte*). C'eft le nom d'un chevalier qui réfide dans une commanderie pour en recueillir les revenus. Les *receveurs* dans l'ordre de Malte jouiffent de tous les droits & privileges de la réfidence conventuele. (*D.J.*)

RECOUPÉ, adj. on appele *écu recoupé*, un écu mi-coupé & recoupé un peu plus bas. (*A. R.*)

RECROISETÉE, adj. f. fe dit d'une croix ou croifete,

croisete, dont chaque branche est traversée d'une autre branche.

Boufflers, d'argent à trois moletes de gueules à six rais, deux & un, acompagnées de neuf croisetes de même, *recroisetées* au pied fiché, trois en chef, trois en fasce, trois en pointe, ces dernieres posées deux & un.

Mauvoisin, d'azur au chevron d'argent, acompagné de trois croix d'or *recroisetées*.

De Huon de Kerullac, de Kerbrat, en Bretagne, de gueules à cinq croisetes *recroisetées* d'argent, posées en croix.

Brodeau de Candé, d'azur à la croix *recroisetée* d'or, au chef de même, chargé de trois palmes de sinople. (*Pl. III*, *fig.* 167.)

REDORTE, s. f. ce mot se dit d'une branche de frêne & autres arbres, retortillée en anneaux les uns sur les autres. Il y a dans le Blason des *redortes* feuillées, & d'autres sans feuilles. (*D. J.*)

Nigry de la Redorte d'Ouveillan, à Toulouse, d'azur à trois *redortes* d'or, en trois pals, chacune de quatre cercles.

Torta, à Naples, d'azur à une *redorte* feuillée de trois pieces d'or. (*Pl. XI*, *fig.* 609.)

REGARDANT, se dit d'un lion ou autre bête de proie, qui regarde derriere elle, ayant la face tournée du côté de la queue.

D'autres entendent par *regardant*, un animal qui ne meut que la tête & quelque partie du cou, mouvant de quelque division de l'écu dans une autre.

Servien porte d'azur, à trois bandes d'or au chef d'argent chargé d'un lion *regardant* de gueules.

REMPLI, IE, adj. se dit d'une piece de l'écu, dont le milieu, dans toute sa longueur, est d'un autre émail que la piece. Ainsi l'on dit que telle maison porte d'azur au chevron potencé & contrepotencé d'or *rempli* d'argent.

Montfort-Thaillant, en Bourgogne, d'argent à trois rustres de sâble *rempli* d'or.

Méligny, d'azur à la bande d'or contre-potencée, *remplie* du champ.

Les pieces *remplies* se distinguent des pieces bordées en ce que ces dernieres ne sont chargées d'aucune piece, & que les premieres peuvent l'être.

De Bureau de Pargé, de la Haterie, en Bretagne, d'azur au chevron contre-potencé d'or, *rempli* de sâble, acompagné de trois buretes d'argent.

RENARD, s. m. Cet animal paroît de profil, passant ou rampant; il a sa queue levée perpendiculairement, dont le bout tend vers le haut de l'écu, ce qui le distingue du loup qui a toujours sa queue pendante.

De Marolles, en Valois, d'azur au *renard* passant d'or.

De Reynard de la Serre, de Saint Julien, d'Avançon en Dauphiné, d'azur au *renard* rampant d'or.

Montregnard, de gueules au *renard* rampant d'or. (*Pl. VI*, *fig.* 290.)

RENCHIER, s. m. meuble de l'écu qui représente un cerf de la plus haute taille : il a un bois aplati, couché en arriere, beaucoup plus large que celui du cerf : on croit que c'est le renne des Lappons.

De la Grange de Villedonné, près Vitri en Champagne, d'azur à trois *renchiers* d'or. (*G. D. L. T.*)

RENCONTRE, s. m. tête de cerf, de bufle, de bélier, ou d'un autre animal quadrupede qui paroît, dans l'écu, de front, c'est-à-dire, montrant les deux ieux.

La tête du lion détachée du corps de l'animal, est la seule des animaux quadrupedes, qui ne peut point être nommée *rencontre*, parce qu'elle n'est jamais de front dans l'écu.

Le *rencontre* a pris son nom du verbe *rencontrer*, voir de front, en face.

Et si on en a dénaturé le genre, c'est par cette manie de multiplier sans néceffité les mots techniques, & de différencier les signes, lorsque les choses sont les mêmes ; manie dont nous avons parlé dans le discours placé à la tête de ce Dictionaire.

Fontaine des Montées, des Bordes, en Orléanois, d'or au *rencontre* de cerf de sâble.

Tournebulle de Bussy, de Villiers le Sec en Champagne, d'argent à trois *rencontres* de bufles de sâble.

Perrot, en Bretagne, de sâble au *rencontre* de bélier d'or. (*Pl. V*, *fig.* 276.)

Bouvet, de gueules au *rencontre* de bœuf d'or. (*Pl. V*, *fig.* 272.)

Desjardins, dans le Barrois, d'azur à la fasce d'argent, acompagnée de trois *rencontres* de cerfs d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

Bonnet en Lorraine, parti, au premier d'argent, au *rencontre* de bœuf de gueules, au second de gueules, à un lion d'or, tenant une hache de même.

Le canton d'Ury porte d'or, au *rencontre* de bufle de sâble, acorné & bouclé de gueules.

Riedefer, dans la Hesse, d'or à un *rencontre d'âne* de sâble, mangeant un chardon de sinople. (*Pl. XI*, *fig.* 590.)

RENVERSÉ, adj. m. se dit du chevron qui, au lieu d'avoir la pointe en haut & l'extrémité de ses branches en bas, se trouve dans une position contraire.

Renversé se dit aussi d'un écusson posé à contre-sens, & des animaux qui sont représentés dans l'écu portés sur le dos.

Fourré de Beaupré, du Velbourg en Normandie, de gueules à trois chevrons *renversés* d'argent.

Corville de Ners dans la même Province, de gueules à trois écussons *renversés* d'or.

Prévost Saint Cir, d'or au chevron *renversé* d'azur, acompagné en chef d'une molete de

gueules, & en pointe d'une aiglete & de sâble. (*Pl. IV*, *fig.* 202.)

De Beausobre, d'azur à deux chevrons, dont l'un *renversé* & entrelâcé d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une ombre de soleil d'or. (*Ibid. fig.* 206.)

Briel dans le Barois, d'azur au chevron d'or *renversé*, d'où pend un huchet de même, virolé & lié d'argent.

RÉPARTITIONS, s. f. plur. divisions de l'écu, ou figures composées de plusieurs partitions.

L'*écartelé* est formé du parti & du coupé.

L'*écartelé en santoir*, du tranché & du taillé.

Le *gironé*, qui est ordinairement de huit girons, est formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé.

Les *points équipolés* de neuf carreaux, sont formés de deux partis & de deux coupés.

Le *fascé*, le *burelé*, le *bandé*, le *coticé*, le *palé*, le *vergeté*, l'*échiqueté*, le *fuselé*, le *losangé*, le *freté*, sont des *répartitions*.

Ce mot vient du verbe *répartir*, diviser, partager, distribuer en plusieurs parts, des espaces qui ont déja été partagés. (*G. D. L. T.*)

REPOTENCÉE, adj. f. se dit d'une croix potencée où les extrémités de chaque branche sont encore potencées.

Descognets de la Ronciere, en Bretagne, de sâble, à la croix *repotencée* d'argent cantonée de quatre moletes d'éperons de même.

RESARCELÉ, ÉE, adj. se dit de la croix, bande ou autre piece honorable chargée d'un orle ou d'un filet conduit le long de ses bords, à une égale distance de sa largeur.

Les pieces *resarcelées* sont extrêmement rares.

Leduc de Virvodé, à Paris, d'or à la bande de gueules, *resarcelée* de champ & chargée de trois alérions d'argent.

RÉSEAU, s. m. ornement divisé par des lignes diagonales à dextre & à sénestre; il imite un ouvrage de fil ou de soie entrelâcé, dont les vides laissent des mailles en losanges.

De Malivert en Bresse, bandé d'argent & de gueules, au *réseau* brochant sur le tout de l'un en l'autre.

Fovet de Dornes, à Paris, d'azur à une bande d'argent, chargée d'un *réseau* de gueules.

Daun, d'or au *réseau* de gueules. (*Pl. XI*, *fig.* 579.)

RETRAIT, TE, adj. se dit des pals, bandes, &c. qui mouvant du haut de l'écu ne s'étendent point jusqu'en bas, & se trouvent racourcis.

Retrait se dit aussi du chef, qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire, quoiqu'il ne soit point abaissé sous un autre chef.

De la Porte de Lissac, en Limosin; d'argent à trois pals *retraits* de gueules; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'une divise du second émail.

Ruesdorf en Baviere, d'azur au pal *retrait* d'argent. (*Pl. XII*, *fig.* 640.)

Desrollans de Rhellanete en Provence, d'azur à trois pals *retraits* en chef d'or, au cor de chasse, lié de même en pointe.

D'Esteing de Saillans, du Terrail, en Rouergue, d'azur à trois fleurs de lis d'or, au chef *retrait* de même.

RINCEAU; lorsqu'on voit des branches croisées & enlacées sur un écu, on le blasone aux *rinceaux* passés en sautoir. (*D. J.*)

RIVIERE, s. f. piece en forme de champagne au bas de l'écu, ou de fasce au milieu. On la distingue par des traits curvilignes qui marquent les flots ou courans d'eau; les berges sont ondées.

Tremolet de Montpesat, en Languedoc, d'azur au cygne d'argent sur une *riviere* de même, acompagné en chef de trois moletes d'éperons d'or.

Raitty de Vitté en Poitou, de gueules au cygne d'argent nageant sur une *riviere* au naturel, mouvante du bas de l'écu; en chef à dextre une comete d'or.

Paluste de Chambonneau, dans la même province, d'azur à une *riviere* d'argent en fasce, un cygne de même nageant sur les ondes, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur.

Ragareu, de sinople à une *riviere* d'argent, ondée en fasce. (*Pl. VII*, *fig.* 389.)

ROC D'ÉCHIQUIER, s. m. meuble d'armoiries fait en petit pal alezé, dont la partie supérieure est ancrée & l'inférieure chargée d'une traverse.

Les Espagnols appelent *rocs*, les tours des échecs, & on prétend que c'est de là qu'est venu le nom de *roc d'échiquier*.

La Roche de Fontenilles, de Rambure à Toulouse, d'azur à trois *rocs d'échiquier* d'or.

Manny en Lorraine, écartelé en sautoir; le chef & la pointe de gueules, au *roc d'échiquier* d'or, la dextre & la sénestre fascé de six pieces d'or & d'azur.

Roquelaure de Saint Aubin, à l'Île Jourdain, d'azur à trois *rocs d'échiquier* d'argent.

Normand, écartelé de gueules & d'or, les quartiers de gueules chargés d'un *roc d'échiquier* d'or; ceux d'or chargés d'un *roc d'échiquier* de gueules, sur le tout d'azur, à une fleur de lis d'or. (*Pl. X*, *fig.* 510.)

ROCHER, s. m. meuble de l'écu qui représente une roche; elle est figurée avec des inégalités pointues.

La Roque d'Olès, d'Ornac, diocèse de Saint Pons, d'azur au *rocher* d'argent.

Jobal de Pagny en Lorraine, d'azur au *rocher* d'argent, flanqué de deux lions d'or, afrontés, & surmonté d'une croisete de même entre deux étoiles d'argent.

Roquetes d'Amedes, à Paris, de gueules au *rocher* d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Durey, de sâble à un *rocher* d'argent, surmonté d'une croisete de même. (*Pl. VIII*, *fig.* 393.)

Durand, d'azur au *rocher* d'or mouvant d'une

mer d'argent, qui occupe le bas de l'écu, acompagné en chef de six roses trois à trois, en forme de bouquets, un de chaque côté feuillé & tigé du second. (*Pl. VIII*, *fig.* 394.)

ROMPU, se dit des pieces ou armes brisées, & des chevrons dont la pointe d'en-haut est coupée. Ainsi l'on dit: il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois moletes, &c.

Blanlus en Touraine, d'azur au chevron *rompu* d'or, acompagné de trois étoiles d'argent.

Rompu, dans cette signification est la même chose que *brisé*. Cependant quelques héraldistes mettent une différence entre les deux. Ils appelent *brisé* ou *éclaté* le chevron dont on a coupé la pointe, & *rompu* celui dont les côtés sont câssés ou brisés. On en peut voir la différence en comparant ensemble les figures 204 & 205 de la *Pl. IV.*

ROSE, s. f. meuble de l'écu en forme de *rose* de Jardin; elle paroît épanouie, avec un bouton au centre, quatre feuilles & cinq plus éloignées, avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures, & sont ordinairement sans tige.

Les *roses* ont pour émail particulier le gueules; il y en a cependant de divers émaux.

Roses tigées & feuillées, sont celles qui ont des tiges & des feuilles.

De Nollant de Limbeuf, en Normandie, d'argent à une fleur de lis de gueules, acompagnée de trois *roses* de même.

De Rofcoet du Mené, en Bretagne, d'argent à trois *roses* de gueules, feuillées & tigées de sinople.

Longueil, d'azur à trois *roses* d'argent, au chef d'or, chargé de trois *roses* de gueules. (*Pl. VII*, *fig.* 414.)

Caradas, d'argent au chevron d'azur, acompagné de trois *roses* de gueules, feuillées & tigées de sinople. (*Ibid. Fig.* 45.)

La *rose* s'appele *soutenue*, quand elle est figurée avec sa queue; elle est quelquefois d'un même & quelquefois d'un différent émail, mais toujours épanouie.

ROUANT, adj. se dit du paon qui paroît dans l'écu, de front, & semble se mirer dans sa queue, qu'il étend en cercle.

Ce terme vient du mot *roue*, parce que la queue de cet oiseau étalée, l'imite par sa circonférence.

De Saint Paul de Ricault à Paris, d'azur au paon *rouant* d'or.

Bachelier, d'azur à la croix engrêlée d'or, cantonée de quatre paons *rouans* d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 596.)

ROUE, s. f. meuble qui représente une roue semblable à celle des chars de triomphe des anciens: elle est à six rais dans l'écu.

D'Arros d'Heronval, en Béarn, de gueules à une *roue* d'argent.

Rostaing, d'azur à la *divise* d'or, acompagnée en pointe d'une *roue* de même.

Mouzin ou Mouzain, dans le Barois, d'argent à la bande d'azur, chargée de trois *roues* d'or, clouées de gueules.

De Kerouarts de Kermaho, en Bretagne, d'argent à la *roue* de sâble, acompagnée de trois croisetes de même.

Bossuet, d'azur à trois *roues* d'or. (*Planche X*, *fig.* 523.)

Bonzy, d'azur à la *roue* d'or sans cercle. (*Ibid. Fig.* 524.)

ROUE DE SAINTE CATHERINE, s. f. *roue* dont les jantes paroissent armées de rasoirs ou de fers tranchans.

Elle est ainsi nommée d'une semblable, qui sert d'attribut au martyre de Sainte Catherine.

Genest, en Lorraine, d'azur au chevron d'or, chargé de trois écussons de gueules, un & deux, & acompagné de trois *roues* de sainte Catherine, d'argent, deux en chef, une en pointe.

Guillouzou de Keronnes, de Kereden, en Bretagne, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *roues* de sainte Catherine de même.

RUBAN, s. m. c'est la huitieme partie d'une bande.

RUCHE, s. m. meuble de l'écu qui représente la *ruche* où s'assemblent les abeilles pour faire le miel.

Brion de Houppeville, en Normandie, d'azur au chevron d'or, acompagné de trois *ruches* d'argent.

Lourdet, d'argent à la *ruche* de sâble, acotée de deux mouches de chaque côté de même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 597.)

RUPERT (*l'ordre de saint*) fut institué par Jean Ernest de Thun, archevêque de Saltzbourg en Allemagne, en 1701.

La croix est à huit pointes, émaillée de blanc; au centre est une médaille de gueules, où se trouve la représentation du saint prélat fondateur, vêtu de ses ornemens pontificaux, la mitre sur la tête, la main étendue, comme pour donner la bénédiction, & tenant sa crosse de la main sénestre. Sur le revers de la croix est au centre une croisete de gueules; le tout ataché à une chaîne d'or. (*G. D. L. T.*)

RUSTRE, s. f. meuble de l'écu en forme de losange, percé en rond au centre, de sorte que l'on voit le champ de l'écu à travers.

On fait venir ce terme de *raute*, *rutten*, mot Allemand, qui signifie un petit morceau de fer en forme de losange percé; tels que ceux qui servent à arrêter les grôs clous à vis des sérures & des happes des portes.

Souineret d'Essenan, à Lille en Flandres, de sâble à trois *rustres* d'or.

Montfort de Taillant, en Franche-Comté, d'argent, à trois *rustres* de sâble remplies d'or.

Schefnaye, en Flandres, de gueules à trois *rustres* d'argent. (*Pl. V*, *fig.* 235.)

SÂBLE, f. m. couleur noire (fuivant le fentiment ordinaire; quoiqu'il femble qu'on doive plutôt le mettre parmi les fourures que parmi les couleurs, comme on le dira plus bas.) émail qui fe repréfente en gravure par des lignes horizontales & perpendiculaires, croisées les unes fur les autres. (*Voyez Pl. I, fig.* 15.)

Les fentimens des auteurs fur l'étymologie de ce terme font partagés: les uns le font venir de *sâble*, qui eft une terre noire & humide, fur ce qu'il y a du *sâble* de forge qui fert aux peintres pour le noir, après qu'il a été plufieurs fois cuit, mouillé & féché; d'autres, avec plus de vraifemblance, le dérivent de *martes zibelines*, dont les plus noires font les plus belles, qui font nommées en latin, *zabula* ou *fabula*, & en françois *sâble*.

Defgabets d'Ombale, à Paris, plein de *sâble*.

Les anciens comtes de Gournay, portoient auffi plein de *sâble*.

De Caulincourt de Beauvoir, près Noyon en Picardie, de *sâble* au chef d'argent.

Lopriac de Coetmadeuc, en Bretagne, de *sâble* au chef d'argent, chargé de trois rofes de gueules. (*G. D. L. T.*)

Ceux qui ont écrit du Blafon ne donnent le nom de *fourures* qu'à l'hermine & au vair; & ils ont mis le *sâble* au nombre des couleurs, parce qu'ils ont ignoré la véritable fignification de ce mot, & qu'ils l'ont pris pour du noir ordinaire, tel que le *sâble* de forge, ou une terre noire, humide & sâbloneufe.

Les martes zibelines (*a*), dont les plus noires font les plus belles, fe nomment quelquefois en latin *zabula*, en Allemand *zable*, en Anglois & en François *sâble*.

L'*Hiftoire générale des voyages*, par M. l'abbé Prévoft, *tome V*, *page* 187; & l'*Hiftoire naturele*, par M. de Buffon, *tome II*, *page* 149, *édit. de* 1770, s'acordent à dire que le *sâble* ou la marte font le même animal: c'eft donc la robe du *sâble* qui fait le noir en armoirie, comme les mouchetures de *sâble*, femées fur argent, font les pointes noires de queues d'hermines.

Cette affertion eft conféquente & n'a rien d'arbitraire, comme pour le vair, lequel eft factice & de convention, quant à la figure & à la couleur de l'animal qu'on défigne; car des pieces variées d'argent & d'azur, en forme de cloche de melon ou de béfroi fans batant, n'offrent point d'elles-mêmes la dépouille d'un écureuil ou petit gris.

Le *sâble* eft donc une troifieme fourure en Blafon. *Mémorial raifoné pour les éditions fuivantes du dict. raif. des fciences*, &c.

SAFRE, f. f. aiglete de mer.

Cléron de Saffre, en Lorraine, de gueules à la croix d'argent, cantonée de quatre croix treflées de même & couronées d'or; fur le tout, de gueules, chargé à dextre de trois befans d'argent, deux & un, & à fénestre de cinq *fafres* de même, en fautoir.

SAILLANT, TÉ, adj. fe dit du chevreuil, du bouc, de la chevre, de la licorne, qui paroiffent debout ou rampant.

Capriol de Pechaffaut, en Languedoc, d'azur à une chevre *faillante* d'or.

Morlat de Doyx, en Auvergne, d'azur à une licorne *faillante* d'argent.

De Cupis, à Rome, d'argent au bouc *faillant* d'azur, onglé & acorné d'or.

SAINT ANTOINE (*ordre de*). Ordre militaire inftitué en Hainaut en 1382, par le comte Albert de Baviere, à l'occafion de la maladie appelée *feu faint Antoine*: ceux qui en étoient ataqués allerent vifiter une chapelle dédiée à ce *faint*, dans le bois d'Havré, près de Mons. Cet ordre n'étoit compofé que de gentilshommes ou de gens réputés du premier mérite: on prétend que les premiers chevaliers fe diftinguerent par leur empreffement à aller combatre les infideles dans la Pruffe & dans l'Afrique; mais cet ordre ne fubfifta pas longtemps: il tenoit fes affemblées dans la chapelle d'Havré, où l'on établit en 1415 des religieux de

(*a*) *Zibeline*, mot tiré de l'Italien, & nom d'une forte de marte que les feptentrionaux nomment *zabelle* ou *sâble*, dont la peau eft extrêmement eftimée pour les fourures; les plus noires font les plus précieufes. *Manuel lexique*, édit. de 1755.

La peau vaudra quelquefois foixante écus, quoiqu'elle n'ait que quatre doigts de largeur. La différence qu'il y a de cette fourure à toutes les autres, c'eft qu'en quelque fens qu'on pouffe le poil, il obéit également; au lieu que les autres poils pris à rebours, font fentir quelque roideur par leur réfiftance. *Hift. nat. de M. de Buffon*, *tome XI*, *page* 25, *édit. in-12 de* 1770.

(Nous avons laifsé ces deux articles, tels qu'ils font & dans le fupplément de l'Encyclopédie, & dans le mémorial raifoné, &c. Le lecteur jugera & de l'importance de la queftion & de la force des raifons, & en jetant les ieux fur la planche premiere, depuis la figure 13 jufqu'à la figure 19, il verra d'un coup d'œil fi c'eft aux couleurs ou aux fourures qu'il doit raporter le *sâble*.) (*Fig.* 25.)

saint Antoine, avec un hôpital pour recevoir les pélerins. La marque de l'ordre étoit un collier fait en forme de corde d'hermite, auquel pendoit un bâton à s'apuier & une petite cloche. (C.)

SAINT LOUIS (ordre de). Ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis le Grand, pour honorer la valeur de ses officiers militaires. Le roi en est le grand maître, & par l'édit de création, il a sous lui huit grands-croix, vingt-quatre commandeurs, & les autres simples chevaliers. Mais en 1719, Louis XV rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en administrer les afaires, augmentation de deux grands-croix, de cinq commandeurs & de cinquante-trois pensions, nombre au reste qui n'est pas tellement fixe qu'il ne puisse être augmenté à la volonté du roi, puisqu'en 1740 on comptoit quatorze grands-croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galeres sont chevaliers nés. Pour y être admis, il faut avoir servi dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine; cependant le temps du service n'est pas une regle si invariable qu'elle n'ait ses exceptions, le roi acordant quelquefois la croix à un jeune officier qui se sera distingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuele, qui sont distribuées en pensions de 6000 livres à chacun des grands-croix; de 4000 & de 3000 livres aux commandeurs; de 2000 livres à un certain nombre de chevaliers; & ensuite depuis 1500 jusqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'anciéneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir du roi. Ces fonds sont assignés sur l'excédent du revenu ataché à l'hôpital royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre est émaillée de blanc, cantonée de fleurs de lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *saint Louis* cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une courone de laurier, & de la gauche une courone d'épines & les clous, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus instituit* 1693; & de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une courone de laurier, liée de l'écharpe blanche, aussi en champ de gueules bordée d'azur comme l'autre, & pour légende ces mots: *Bellicæ virtutis præmium*. Les grands-croix la portent atachée à un ruban large couleur de feu passé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or sur le justaucorps & sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée; & les chevaliers portent la croix atachée à la boutoniere avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'est pas limité; on en compte aujourd'hui plus de quatre-mille.

Par édit de Louis XIV, donné au mois de Mars 1694, il est statué que „ tous ceux qui seront „ admis dans cet ordre, pouront faire peindre „ ou graver dans leurs armoiries ces ornemens: „ savoir, les grands-croix, l'écusson acolé sur „ une croix d'or à huit pointes boutonées par les „ bouts, & un ruban large couleur de feu autour „ dudit écusson, avec ces mots, *Bellicæ virtutis* „ *præmium*, écrits sur ledit ruban, auquel sera „ atachée la croix dudit ordre; les commandeurs „ de même, à la réserve de la croix sous l'écusson; „ & quant aux simples chevaliers, il leur est per- „ mis de faire peindre ou graver au bas de leur „ écusson une croix dudit ordre atachée d'un petit „ ruban noué aussi de couleur de feu „. (*A. R.*)

SALADE, s. f. nom que l'on donnoit au casque ou armure de tête. C'est proprement un armet morné.

Bettancourt, anciene maison de Lorraine, de gueules à trois *salades d'or*.

SALAMANDRE, s. f. espece de lézard qui a le dos arondi, le cou long, la langue terminée en pointe de dard, quatre pates assez semblables à celles du grifon.

La *salamandre* paroît de profil dans l'écu, posée au milieu d'un feu ardent, & environée de flammes élevées. Elle a la tête contournée; sa queue est levée sur le dos.

On ne nomme les flammes que lorsqu'elles sont d'un autre émail que la *salamandre*.

Ce qui a fait croire aux anciens que la *salamandre* vivoit dans les flammes, c'est qu'elle jete une écume si froide, qu'elle éteint le feu quand il n'est pas trop violent.

Despieres de Brécourt, à Paris, d'or à la *salamandre* de gueules, acompagnée de trois croisetes de sinople. (*Pl. VII*, *fig.* 388.)

De Jobelot, en Franche-Comté, de sâble à la *salamandre* couronée d'or dans des flammes de gueules.

SANG (l'ordre militaire du PRÉCIEUX) institué par Vincent de Gonzague IV, duc de Mantoue, en 1608, à l'honeur de trois goutes de *SANG* de Jésus Christ, qui, suivant le raport de quelques historiens, sont dans la cathédrale de S. André de Mantoue, & que l'on dit avoir été trouvées dans cette ville du temps du Pape Léon XI, en avril 1605.

Le collier de l'ordre est composé d'ovales droits & couchés alternativement, entrelâcés par des chaînons, le tout d'or. Les ovales sont émaillés de blanc, les couchés se trouvent chargés du mot *domine*, dont un sur la médaille est chargé du mot *probasti*; les autres ovales levés sont chargés chacun d'un creuset, environé de flammes ardentes de gueules: au dessous du mot *probasti*, est une médaille atachée par trois chaînons, sur laquelle sont représentés en émail deux anges de carnation avec leurs robes, tenant un ciboire courroné, terminé par une petite croix avec ces mots à l'entour: *Nihil hoc triste recepto*, qui veulent dire qu'il n'arive rien de fâcheux, quand on est décoré de cet ordre.

Les chevaliers portent la médaille ſur l'eſtomac journélement, & ne prenent le collier de leur ordre que les jours de cérémonie; ces jours ils ont une robe de ſoie cramoiſie, ſemée de creuſets d'or en broderie, traînant à terre, ouverte par-devant, & brodée tout au tour d'ornemens ſymboliques à l'ordre; ſous cette robe, ils ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or; leur bas ſont auſſi de ſoie cramoiſie. (*Pl. XXV*, *fig.* 51. *G.D.L.T.*)

SANGLÉ, ÉE, adj. ſe dit du cheval, des pourceaux & ſangliers qui ont par le milieu du corps une eſpece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Siléſie, d'azur au pourceau d'argent en faſce, *ſanglé* de gueules.

SANGLIER, ſ. m. porc ſauvage, qui paroît de profil & paſſant dans l'écu; s'il eſt debout, on le dit rampant.

On dit *défendu* de ſa dent ou défenſe, *alumé* de ſon œil, lorſqu'ils ſont d'un autre émail que ſon corps.

Boutoi ſe dit du bout du nez du *ſanglier*, ſoit qu'il ſe trouve d'un émail différent ou tourné vers le haut de l'écu.

La tête ſe nomme *hure*, & eſt ſouvent détachée du corps de l'animal.

Cujas & Ménage font venir le mot *ſanglier* du latin *ſingularis*.

Lamotte de Pont Roger, en Normandie, d'argent au *ſanglier* de ſâble.

Nogent de la Peiriere, en la même province, d'argent au *ſanglier* rampant de ſâble.

Février de la Belloniere, d'argent au *ſanglier* de ſâble. (*Pl. V*, *fig.* 268.)

Roſnivinen, d'argent à la hure de *ſanglier* de ſâble, flamboyante de gueules. (*Ibid. Fig.* 269.)

Pulnhoſen, en Baviere, d'or à une hure de *ſanglier* de ſâble, le boutoi ou boutoir élevé vers le chef, défendu d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 589.)

SANGSUE, ſ. f. meuble de l'écu.

Doullé, d'argent à trois *ſangſues* de gueules renverſées. (*Pl. VII*, *fig.* 362.)

SARDINE, ſ. f. poiſſon employé comme meuble dans quelques écus.

Sartine, d'or à la bande d'azur, chargée de trois *ſardines* d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 342.)

Quarracino, au royaume de Naples, d'azur à une bande d'or, chargée de trois *ſardines* de ſâble, dans le ſens de la bande.

SAUMON, ſ. m. poiſſon qu'on reconoît à ſa groſſeur & à ſes mouchetures rouges.

La principauté de Salm porte, de gueules à deux *ſaumons* d'argent adoſsés.

D'Aubasle, en Lorraine, de ſâble à deux *ſaumons* d'argent adoſsés, l'écu ſemé de croix d'argent recroiſetées, au pied fiché.

SAUTERELE, ſ. f. meuble d'armoiries repréſentant cet inſecte.

Bérard, d'argent à la faſce de gueules, chargée de trois trefles d'or, la faſce acompagnée de trois *ſauterelles* de ſinople, deux en chef, & une en pointe. (*Pl. VI*, *fi.* 328.)

SAUTOIR, ſ. m. piece honorable en forme de croix de ſaint André: ſa largeur eſt de deux ſeptiemes de largeur de l'écu, & ſes branches ſe terminent aux angles. *Voyez Pl. IV*, *fig.* 190, & *Pl. XXVIII*, *fig.* 8.

Il y a des *ſautoirs* ſimples, d'autres chargés, cantonés, acompagnés, engrêlés, denchés, échiquetés, alezés, ancrés, dentelés, bordés-dentelés, engoulés, breteſsés, &c.

Les petits *ſautoirs* ſont nommés *flanchis*.

Le *ſautoir* étoit anciénement un cordon de ſoie ou de corde, couvert d'une étofe précieuſe; il étoit ataché à la ſelle du cheval, & ſervoit d'étrier pour monter ou ſauter deſſus; ce qui lui a fait donner le nom de *ſautoir*.

Longaulnay de Franqueville, en Normandie, d'azur au *ſautoir* d'argent.

Cherité de la Tour de Voiſins, en Anjou, d'azur au *ſautoir* d'argent, cantoné de quatre croiſetes patées d'or.

Boullaye de Feſſanvilliers, en Normandie, d'azur au *ſautoir* alezé d'or.

Mouy, d'or au *ſautoir* de gueules, cantoné de quatre moletes de même.

Grange, en Franche-Comté, de gueules au *ſautoir* d'or.

Aucy, d'argent au *ſautoir* de gueules, alezé, chargé aux quatre bouts d'une croix d'or recroiſetée au pied fiché, au lion de ſâble chargé ſur l'épaule gauche d'un écuſſon d'or & brochant ſur le tout.

D'Entragues, d'azur au chef d'argent, à trois *ſautoirs* de l'un en l'autre, ceux du chef en rang, les autres deux & un.

Loupy, anciene maiſon du Barois, portoit de gueules à cinq annelets d'argent, en *ſautoir*.

De la Guiche de Saint Geran, en Bourgogne, de ſinople au *ſautoir* d'or.

Bertin, d'argent au *ſautoir* dentelé de ſinople, cantoné de quatre mouchetures d'hermine. (*Pl. IV*, *fig.* 191.)

Froulay de Teſsé, d'argent au *ſautoir* de gueules, bordé-dentelé de ſâble. (*Ibid. Fig.* 192.)

Guichenon, de gueules au *ſautoir* engoulé de quatre têtes de léopards d'or mouvans des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ. (*Fig.* 193.)

Frizon de Blamont, d'azur au *ſautoir* breteſsé d'or. (*Fig.* 194.)

Broglio, d'or au *ſautoir* ancré d'azur. (*Fig.* 195.)

SAUVAGE, ſ. m.

Il s'emploie de deux manieres dans le Blaſon.

Comme meuble de l'écu.

De Lier d'Andilly, d'or au *ſauvage* au naturel, apuié ſur ſa maſſue de même, ſur une terraſſe de ſinople, chapée & arondie d'azur, à deux lions afrontés d'or. (*Pl. XI*, *fig.* 584.)

Comme ornement extérieur de l'écu. (*Voyez Pl.*

XV, *fig.* 8, les armes du Roi du Danemarck, où les tenans sont des *sauvages*.)

SAUVEUR DE MONTEZAT, SAINT (*Ordre militaire*). Mariana, *liv. XV. ch. xvj*, dit que cet ordre militaire a été institué par Alphonse, roi d'Aragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, lesquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais en sorte néanmoins qu'ils auroient leur grand maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge sur un manteau blanc. Dom Joseph Michieli, l'abbé Justiniani, & le pere Helyot, ont parlé les uns & les autres diversement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

SCEPTRE, s. m. bâton de commandement, l'une des marques de la royauté, que le Blason représente toujours en pal.

L'électorat de Brandebourg porte, d'azur au *sceptre* d'or.

SCORPION, s. m. petit insecte noirâtre ou de couleur de suie, réputé venimeux; on le représente à peu près comme l'écrevisse.

D'or, à un *scorpion* de sâble.

SECTION, s. f. se dit lorsque l'écu est divisé en deux parties égales de droite à gauche, parallélement à l'horizon, & en maniere de fasce.

Ce mot se dit aussi des pieces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils sont également divisés dans le même sens, de maniere qu'une moitié soit de couleur, & l'autre de métal. On dit que les pieces sont coupées, quand elles ne vienent pas pleines aux extrémités de l'écu.

SELLÉ, ÉE, adj. se dit d'un cheval qui a une *selle*.

Werderern, en Saxe, d'azur au cheval éfrayé d'argent, *sellé*, bridé & caparaçoné de gueules.

SEMÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu ou piece honorable, chargé de plusieurs fleurs de lis, trefles, roses, étoiles, croissans ou autres meubles, tant pleins que vides en un nombre incertain, dont ceux des extrémités meuvent des bords du champ.

De Châteaubriant des Roches, en Bretagne, de gueules, *semé* de fleurs de lis d'or.

Trelon de la Tour, en Bourgogne, d'azur *semé* de trefles d'or.

Thouars, d'or semé de fleurs de lis d'azur, au canton de gueules. (*Pl. II*, *fig.* 97.)

Foucault, d'azur *semé* de fleurs de lis d'argent. (*Pl. VIII*, *fig.* 411.)

Phelipeaux, d'azur *semé* de quatre feuilles d'or au canton d'hermine. (*Pl. VIII*, *fig.* 421.)

L'église de Laon, d'azur *semé* de fleurs de lis d'or, à la crosse d'argent posée en pal. (*Pl. IX*, *fig.* 484.)

Peirenc de Moras, de gueules *semé* de pierres ou cailloux d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout. (*Pl. XII*, *fig.* 631.)

Anglure de Coublanc, d'Amblise, de Sy, en Champagne, d'or *semé* de croissans de gueules, chaque croissant surmonté d'un grillet d'argent. Oger de Saint Cheron épousa Helvinde d'Anglure, dame d'Anglure, héritiere de sa maison; il mourut en 1236. Les ancêtres d'Helvinde, dame d'Anglure, avoient acompagné Godefroy de Bouillon à ses conquêtes d'outremer, & il est dit dans l'histoire de ce temps: „ Qu'un seigneur d'Anglure étant prisonier de Saladin, soudan d'Égypte, s'étoit attiré les bonnes grâces de ce prince & en étoit considéré; pour marque de son estime, il lui permit, sur sa parole, de venir en France chercher sa rançon: il partit; mais n'ayant pu trouver l'argent qu'il falloit pour la payer, n'ayant qu'une légitime de cadet, il retourna vers Saladin, lequel admirant sa foi & sa fidélité en la tenue de sa parole, lui quita sa rançon, le combla de présens & le renvoya, avec des regrets de le perdre pour toujours: il le chargea de prendre pour armes, des croissans de gueules, surmontés de grillets d'argent, en un champ d'or à la croix ancrée de sâble; ce soudan voulut aussi qu'en mémoire de ce qu'il le renvoyoit libre, il fît porter le nom de Saladin à tous les aînés mâles qui descendroient de lui „. Ce qui a donné lieu aux seigneurs d'Anglure, d'ajouter à tous leurs descendans mâles aînés, le nom de Saladin, précédé des noms de baptême.

Depuis que l'héritiere d'Anglure a pris alliance avec la maison de Saint Cheron, les seigneurs de Saint Cheron ont quité leur nom & pris celui d'Anglure & les armes de cette maison, éteinte & fondue en la leur, qui sont d'or *semé* de croissans de gueules, surmontés d'autant de grillets d'argent; & ils ont continué d'ajouter aux noms de baptême de leurs descendans mâles, celui de Saladin.

(Ce trait d'histoire étant relatif à l'origine des armes d'Anglure & de Saint Cheron, nous le laissons tel que nous le trouvons dans le Supplément.)

SÉNESTRE, s. f. côté gauche de l'écu, où l'on met quelque piece ou meuble.

On dit *à sénestre*, pour dire à gauche, de même que l'on dit *à dextre* pour la droite.

Dufresne de la Roulliere, en Normandie, d'azur à la fasce d'argent, acompagnée de trois fers de cheval d'or tournés à *sénestre*.

Collardin du Boisolivier, dans la même province, d'azur à la fasce d'or chargée à *sénestre* d'un tourteau de sâble, & acompagnée à dextre en chef d'une fleur de lis du second émail.

Mendocé, de sinople à une bande d'or, chargée d'une autre de gueules, écartelé au sautoir d'or, aux mots: *Ave Maria;* à dextre: & *gratia plena*, à *sénestre*, d'azur.

Thomassin, de sâble, semé de faux d'or, à dextre & à *sénestre* d'argent. (*Pl. II*, *fig.* 70.)

Papillon, d'or à dextre de trois roses de gueules posées en pal, & à *sénestre* d'un lion de même. (*Ibid. fig.* 71.)

Ragot, d'azur à dextre d'un croissant d'argent, surmonté de trois étoiles mal-ordonées; & à *sé-*

nestre, d'un épi feuillé & tigé, le tout d'or. (*Pl. II*, *fig.* 72.)

Meynier, en Provence, d'azur à deux chevrons rompus, le premier à dextre, le second à *sénestre*. (*Pl. IV*, *fig.* 205.)

SÉNESTRÉ, ÉE, adj. se dit d'une bande, d'un chevron, d'un pal, d'une croix, d'une fasce, d'un arbre ou autre piece de l'écu qui est acompagnée à sénestre de quelque meuble.

Villier de Laubardiere, en Anjou, d'argent à la bande de gueules, *sénestrée* en chef d'une rose de même.

Charité de Ruthie, en basse Navarre, d'argent à l'arbre de sinople *sénestré* d'un ours de sâble; le tout posé sur une terrasse du second émail.

De sinople, *sénestré* d'or. (*Pl. II*, *fig.* 69.)

Dans tous les exemples où nous avons vu employer les mots *à dextre* & *à sénestre*, on pouvoit dire de l'écu qu'il étoit *adextré* & sénestré de telle & telle piece, de tel & tel émail.

SÉNESTROCHERE, s.m. bras gauche mouvant du flanc dextre de l'écu.

Le dextrochere est toujours mouvant du flanc sénestre.

Le *sénestrochere* est beaucoup plus rare que le dextrochere.

Brossard de Bazinval, des Aunettes, de Rigecourt, à Paris, d'azur au *sénestrochere* d'argent, ganté d'or, tenant un épervier du second émail, acompagné de trois mouchetures de même, surmontées chacune d'une fleur de lis du troisieme émail.

SÉPULCHRE, SAINT, nom d'un ordre militaire établi dans la Palestine. La plupart des écrivains en attribuent la fondation à Godefroi de Bouillon; mais c'est une idée chimérique. Les chevaliers du *saint Sépulchre* ne s'éleverent que sur les ruines des chanoines réguliers ainsi nommés; ce fut Alexandre VI qui institua l'ordre militaire de ce nom, dont il prit la qualité de grand maître. Clément VII, en 1525, acorda de vive voix, au gardien des religieux de saint François en Terre Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers. Paul V, sous Louis XIII, confirma la réunion de l'ordre du *saint Sépulchre*, à celui de saint Jean de Jérusalem. (*D. J.*)

SERPENT, s. m. reptile représenté diversement dans les armoiries, tantôt rampant, tantôt en pal, quelquefois plié ou cerclé.

Morlant, en Lorraine, d'azur à un pieu de gueules, fiché d'or, chargé de trois croix de Lorraine d'argent, surmonté d'une colombe de même, & acompagné à dextre d'un *serpent* au naturel, dressé & se bouchant l'oreille de sa queue, & à sénestre, d'un lion d'or, orné & lampassé de gueules.

Copons, à Perpignan, porte de gueules à une coupe d'or, d'où sortent trois têtes de *serpent* au naturel, placées sur un même cou. (*Voyez* BISSE, COULEUVRE & GIVRE, ou GUIVRE.

SERVANS D'ARMES, freres ou chevaliers du troisieme rang dans l'ordre de Malte. Les freres *servans* portent l'épée, & combatent comme les chevaliers; mais il n'est pas nécessaire qu'ils prouvent la même noblesse que ceux-ci. Quoiqu'ils soient gentilshommes, ils ne peuvent être reçus dans le premier rang, si leur noblesse ne va jusqu'au bisaïeul & au delà de cent ans, tant du côté paternel que du côté maternel. Il y a dans toutes les langues des commanderies affectées aux chevaliers *servans*.

SICAMOR, s. m. c'est un cerceau ou cercle lié comme celui d'un toneau. On voit des écus de sâble à un *sicamor* d'or. (*D. J.*)

SINGE, s. m. meuble d'armoiries représentant cet animal.

Coulombier, en Dauphiné, d'argent au *singe* assis de gueules. (*Pl. XII*, *fig.* 617.)

SINOPLE, s. m. c'est ainsi qu'on appele le vert ou la couleur prasine dans les armoiries. Cette couleur signifie, selon les symbolistes, *amour*, *jeunesse*, *beauté*, *réjouissance*, & sur-tout *liberté*; d'où vient qu'on scelle en cire verte & en lacs de soie verte les lettres de grâce, d'abolition & de légitimation. L'origine du mot *sinople* est inconnue; mais il ne faut pas la tirer de la terre de Sinope dans le Pont; car cette terre n'étoit point verte, dit M. le chevalier de Jaucourt; mais l'auteur du supplément dit que ce nom vient de la ville de Sinope, parce qu'on y faisoit trafic de cette couleur. On représente le *sinople* en gravure, par des hachures qui prenent de l'angle dextre du chef, à l'angle sénestre de la pointe.

Les évêques ont pris le chapeau de *sinople* sur leurs armoiries, pour marque de leurs priviléges & exemptions de droits.

Dufresne du Bois, en Normandie, de *sinople* au chef denché d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

Vergeze d'Aubussargues, en Languedoc, de *sinople*, au lévrier d'argent, ayant un collier de gueules, bordé d'or, quatre roses du second émail aux cantons de l'écu.

Voyez Pl. I, *fig.* 16 le *sinople* parmi les différens émaux du Blason. *Voyez* aussi le fond des armes de Mendoce, *Pl. II*, *fig.* 60 & 69.

SIRENE, s. f. monstre marin, ayant la tête, le sein, le bras & le corps jusqu'au nombril d'une jeune fille, le reste terminé en queue de poisson; elle tient d'une main un miroir ovale à manche, & de l'autre un peigne.

On voit peu de *sirenes* dans les armoiries; elles servent quelquefois de tenans aux écus.

De Seré des Landes, au pays Nantois en Bretagne, de gueules à la *sirene*, se peignant de la main dextre, & se mirant de la main gauche, posée sur des ondes mouvantes du bas de l'écu; le tout d'argent.

Sequiere, à Toulose, d'azur à une *sirene* se peignant & mirant, d'argent, nageant sur des ondes au naturel. (*Pl. VII*, *fig.* 345.)

Mathieu de Moulon, en Lorraine, d'azur à la *sirene*

sirene d'argent, tenant dans sa main droite une lampe d'or antique, alumée de gueules.

SOC, s. m. *soc* de charue, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Pheilhan, d'azur au *soc* de charue d'argent. (*Pl. X*, *fig.* 552.)

SOL, s. m. il se dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pieces honorables & les meubles.

SOLEIL, s. m. meuble de l'écu, dont le visage avec un nez, deux ieux & une bouche, est un cercle parfait, entouré de seize rayons, huit droits, huit ondoyans, posés alternativement, un droit & un ondoyant; son émail particulier est l'or; il y en a cependant de différens émaux.

Soleil levant est celui qui meut de l'angle dextre du haut de l'écu.

Soleil couchant, celui qui meut de l'angle sénestre du haut de l'écu.

Ombre de *soleil*, est un *soleil* qui n'a ni ieux, ni nez, ni bouche.

Felines de la Renaudie, en Limousin, d'azur au *soleil* d'or.

Pouffard de Lhommeliere, en Poitou, d'azur à trois *soleils* d'or.

De Cheries, gironé de gueules & d'azur, au *soleil* d'or, en abîme, brochant sur le tout. (*Pl. VII*, *fig.* 365.)

Joly de Choin, d'azur à une ombre de *soleil* d'or, au chef de même, chargé de trois roses de gueules. (*Ibid. fig.* 366.)

SOMMÉ, ÉE, adj. se dit des petites tours ou donjons qui se trouvent posés sur une tour ou château.

Sommé se dit aussi des ornemens extérieurs de l'écu, soit des courones, casques ou autres.

Le terme *sommé* vient du vieux verbe *sommer*, qui a signifié mettre le sommet, le couronement à quelque chose.

Dornant des Vallées, de Besniere, en Normandie, de gueules à la tour d'or, *sommée* d'un donjon de même.

Castille, de gueules au château, ou à la tour *sommé* de trois tours d'or. (*Pl. IX*, *fig.* 463.)

Sommé appliqué aux ornemens extérieurs peut se dire de tout écu sur lequel il y a un casque ou une courone.

SOUCI, s. m. meuble de l'écu qui représente une fleur de *souci*.

Ce mot vient du latin *solsequium*, *ii*, tournesol, parce que la fleur de cette plante se ferme quand le soleil se couche, & s'ouvre le matin, quand il se leve. (Nous répétons que le Blason, en histoire naturele, comme dans l'histoire proprement dite, conserve les fables autant qu'il consacre les vérités.)

Le Maistre de Ferriere, à Paris, d'azur à trois *soucis* d'or. Ces armes sont parlantes, faisant allusion au proverbe : *si les valets ont la peine, le maître a les soucis*. (*Pl. VIII*, *fig.* 416.)

D'Auburtin, en Lorraine, d'azur à une gerbe d'or avec ses racines, flanquée de deux *soucis* de même, au chevron d'argent brochant sur le tout, & surmonté de trois étoiles d'or, en rang.

SOUTENANT, adj. se dit d'un ou de plusieurs animaux qui paroissent soutenir quelques pieces ou meubles.

S'il se rencontroit dans un écu une figure humaine qui soutînt quelque piece, il faudroit se servir du terme *tenant*. Les figures humaines sont si rares sur le champ de l'écu en France, qu'il est difficile d'en trouver des exemples; mais il y a beaucoup de parties du corps humain, particuliérement des dextrocheres, qui tienent différentes pieces.

De Marches de la Saigne en Condomois, pays de Gascogne, d'argent à deux lions de sâble afrontés *soutenant* un croissant d'azur.

De Saint Jean de Massaguel, de Bouisse, en Languedoc, d'azur à deux lions afrontés d'or, lampassés de gueules, *soutenant* une cloche d'argent bataillée de sâble.

De Saint Brieuc du Guerne, de Pembulso, en Bretagne, d'azur au dextrochere d'or, tenant une fleur de lis de même.

SOUTENU, adj. m. se dit d'un cep de vigne que soutient un échalas lorsqu'ils sont d'émail différent.

Soutenu se dit aussi d'un chef qui paroît posé sur une divise.

Guyon de Vauguyon, de Sauffay, en Normandie, d'argent au cep de vigne pampré de sinople, fruité de gueules, *soutenu* d'un échalas de sâble, & posé sur une terrasse du second émail.

Soulfour de Gouzangrés, dans la même province, d'azur à trois bandes d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois losanges du second émail, & *soutenu* d'une divise d'or.

Caylar, en Languedoc, d'or à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naissant de sâble, *soutenu* d'une divise cousue d'or, chargée de trois trefles de sâble.

Des Ursins, d'argent, bandé de gueules, au chef du premier, chargé d'une rose du second, pointé d'or, *soutenu* de même, chargé d'une givre d'azur. (*Pl. II*, *fig.* 110.)

Le Besgue de Majainville, d'azur au cep de vigne d'or *soutenu* d'un échalas de même; un oiseau d'argent perché au haut, & acoté de deux croissans de même. (*Pl. VIII*, *fig.* 432.)

SPHERE, s. m. meuble de l'écu qui représente la *sphere* céleste.

Danican de Lepine de Landivisiau, à Paris, d'azur à la *sphere* d'argent cintrée d'un cercle ou zôdiaque de sâble, acompagnée en chef d'une étoile d'or & en pointe d'un grand vol de même dont les bouts des ailes s'élevent au dessus de la *sphere*. (*Pl. VII*, *fig.* 372.)

Raymond, de gueules à une *sphere* d'argent. (*Pl. VII*, *fig.* 364.)

Bardin, en Lorraine, écartelé en sautoir; les cantons du chef & de la pointe de gueules à la

sphere céleste, d'argent, les cantons dextre & sénestre, d'azur à la croix d'argent alezée.

SPHINX, s. m. meuble de l'écu qui représente le monstre fabuleux de ce nom, avec la tête & le sein d'une femme, les grifes d'un lion & le reste du corps fait en forme de chien.

Savalette de Magnanville, à Paris, d'azur au *sphinx* d'argent, acompagné en chef d'une étoile d'or. (*Voyez Pl. VII*, *fig.* 344.)

STANGUE, s. f. meuble de l'écu, représentant la tige droite d'une ancre de navire ; elle est traversée en sa partie supérieure vers l'anneau d'une piece que l'on nomme *trabs*.

La *stangue* n'est nommée en blasonant que lorsqu'elle se trouve d'un autre émail que l'ancre.

La *stangue* d'émail différent est rare en armoiries.

Dupastiz de Montcollain, en Normandie, d'argent à l'ancre de sâble, *la stangue* & le trabs d'azur.

SUPPORTS, s. m. plur. *lions*, *grifons*, *lévriers*, *aigles* & autres animaux qui semblent soutenir un écu d'armoiries.

Il y a ordinairement deux *supports* ensemble & ils sont afrontés ; il y en a aussi en diverses autres atitudes.

On distingue les *supports* des *tenans* : ces derniers sont des *anges*, des *sauvages*, & autres figures humaines.

Le mot *support* vient du verbe *supporter*, porter, soutenir.

Voyez *Planche XXII* toutes les figures, excepté les deux premieres, qui sont des *tenans*, & *Pl. XV*, les *fig.* 3, 4, 5, 7, 9, 10.

SUPPORTANT, se dit de la fasce, lorsqu'elle semble soutenir ou supporter quelqu'animal qui est peint au chef de l'écu, quoiqu'il ne porte que sur le champ, & c'est la différence qu'il y a entre la fasce *supportant* & la fasce chargée ; ce dernier mot ne se dit que lorsqu'il y a des pieces qui posent effectivement sur la fasce ; l'on dit aussi *supportant* dans le même cas, des jumelles, d'une bande, d'un croissant. *Ménestrier*. (*D. J.*)

SUPPORTÉ, ce mot se dit des plus hauts quartiers d'un écu divisé en plusieurs quartiers, qui semblent être *supportés* & soutenus par ceux d'en-bas. On appele aussi le chef *supporté* ou soutenu, lorsqu'il est de deux émaux, & que l'émail de la partie supérieure en occupe les deux tiers. En ces cas, il est en effet *supporté* par l'autre émail qui est au dessous. *Ménestrier*. (*D. J.*)

SURCHARGÉ, ÉE, adj. se dit d'une piece honorable ou autre chargée, où il s'en trouve encore une ou plusieurs brochantes.

Combeau d'Auteuil, près Beauvais en Picardie, d'or à trois merletes de sâble, au chef de gueules, chargé à dextre d'un écusson du champ, *surchargé* d'un lionceau de gueules & de huit coquilles de même en orle. (*G. D. L. T.*)

SUR LE TOUT, s. m. écusson posé sur un écu écartelé ; il doit avoir en largeur 2 parties $\frac{1}{2}$ des 7 de la largeur de l'écu, & en hauteur 3 parties des 7. *Voyez Pl. IX*, *fig.* 502. *Pl. XXXIII*, *fig.* 48 & 49.

Le *sur le tout* est destiné pour les armes propres de la famille, & les quatre quartiers de l'écartelé pour les alliances.

En blasonant, on commence par les quartiers de l'écartelé & on finit par le *sur le tout* ; & s'il y a un *sur le tout du tout*, il est blasoné après le *sur le tout*.

Rosset de Fleury, de Ceilhes, en Languedoc, écartelé au premier quartier, d'argent au bouquet de trois roses de gueules, feuillé & tigé de sinople qui est de Rosset ; au deuxieme, d'azur au lion d'or, qui est de Lasset, la Zude, de Ganges ; au quatrieme, d'azur à trois roc-d'échiquiers d'or, qui est de Rocozel ; *sur le tout*, d'azur à trois roses d'or, qui est de Fleury.

SUR LE TOUT DU TOUT, s. m. petit écusson brochant sur un *sur le tout*.

Le *sur le tout du tout* doit avoir en largeur 2 parties $\frac{1}{2}$ des 7 de largeur du sur le tout, & en hauteur 3 parties des 7 de la même largeur. *Voyez Pl. XXXIII*, *fig.* 50.

De Villeneuve de Trans, en Provence, écartelé, au premier quartier, contr'écartelé d'or à deux vaches de gueules, onglées, clarinées & acolées d'azur, qui est de Béarn : au deuxieme, de gueules aux chaînes d'or, posées en croix, sautoir, double orle, une émeraude au centre, qui est de Navarre : au troisieme, écartelé en sautoir, aux premier & quatrieme d'or à quatre pals de gueules, qui est d'Aragon ; aux deuxieme & troisieme d'argent à l'aigle de sâble, qui est de Sicile : au quatrieme & dernier quartier, d'azur à la bande componée d'argent & de gueules, acotée de deux fleurs de lis d'or, qui est d'Évreux. *Sur le tout* de gueules freté de six lances d'or, les claires voies remplies chacune d'un écusson de même. *Sur le tout du tout*, d'azur à une fleur de lis d'or. *Voyez* l'article LE TOUT & les planches & figures qu'on y a indiquées.

SURMONTÉ, ÉE, adj. se dit des fasces, chevrons, jumelles ou autres pieces de longueur de l'écu, qui étant au dessous de leur position ordinaire, sont acompagnés en chef de quelque animal ou meuble.

Bazan de Flamanville, en Normandie, d'azur à deux jumelles d'argent surmontées d'un lion léopardé de même, couroné & lampassé d'or.

Cibo, de gueules à la bande échiquetée de trois traits d'argent & d'azur au chef d'argent à la croix de gueules, *surmontée*, à l'aigle de l'empire avec la devise ou divise. (*Pl. II*, *fig.* 111.)

Rogier de la Ville, d'argent à une ville d'azur sur un rocher de même, *surmontée* de trois étoiles de gueules.

Bigos, en Guienne, d'azur à une levrete d'argent, courante, bouclée & acolée de même & *surmontée* de trois tours aussi d'argent, maçonées de sâble & mises en rang.

Ernécourt, en Champagne, d'azur à trois paux ou pals d'argent, abaissés, *surmontés* de trois étoiles d'or.





TABLE RONDE, f. f. Chevaliers de la *table ronde*: ordre militaire qu'on prétend avoir été inftitué par Arthur ou Artus, premier roi des Bretons, vers l'an 516.

On dit que ces chevaliers, tous choifis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirerent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial, & les difputes du rang au fujet du haut & bas bout de la *table*.

Lesly nous affure qu'il a vu cette *table ronde* à Winchefter, fi on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, qu'ils difent être celle même dont fe fervoient les chevaliers; & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & plufieurs autres écrivains, ont débité férieufement cette fable comme un fait hiftorique. Mais outre que Camden obferve que la ftructure de cette *table* eft d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du fixieme fiecle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixieme fiecle on ne favoit ce que c'étoit que des ordres de chevalerie.

Il paroît au contraire que la *table ronde*, n'a point été un ordre militaire, mais une efpece de joûte ou d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combatoit troupe contre troupe. C'eft ce que Matthieu Paris diftingue expreffément. „ *Non in* „ *haftiludio illo*, dit-il, *quod* TORNEAMENTUM *di-* „ *citur*, *fed potius in illo ludo militari qui* MENSA „ ROTUNDA *dicitur* „. Et l'on croit qu'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les chevaliers qui y avoient combatu venoient au retour fouper chez le principal tenant, où ils étoient affis à une *table ronde*. *Voyez* encore fur ce fujet l'abbé Juftiniani & le pere Helyot.

Plufieurs auteurs difent qu'Artus, duc de Bretagne, renouvela l'ordre de la *table ronde*, qu'on fuppofoit fauffement avoir exifté. Paul Jove raporte que ce ne fut que fous l'empire de Frédéric Barberouffe qu'on commença à parler des chevaliers de la *table ronde*: d'autres attribuent l'origine de ces chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Édouard III fit, felon Walfingham, bâtir un palais qu'il appela la *table ronde*, dont la cour avoit deux-cents pieds de diametre. (*A. R.*)

TABLE, f. f. fe dit des écus ou des écuffons qui ne contienent que la fimple couleur du champ, qui ne font chargés d'aucune piece, figure, *&c.* On les appele *tables d'atente*, ou *tables rafes*. *Voyez* (*Pl. I*, les *fig.* 13, 14, 15, 16, 17.)

TAILLÉ, ÉE, adj. fe dit de l'écu divifé en deux parties par une ligne diagonale de l'angle féneftre en chef, à l'angle dextre oppofé.

D'Efclope, taillé d'or & d'azur. (*Pl. I*, *fig.* 28.)

Camus, originaire du Barois, *taillé* d'or & d'argent, au lion de fâble, armé & lampaffé de gueules, brochant.

Clercy au pays de Vaud, près des Suiffes, *taillé* d'or & de gueules, à un fanglier iffant de fâble & mouvant de gueules fur l'or.

Hainsbach, *taillé* d'or, nuagé d'azur. (*Pl. I*, *fig.* 53.)

Fentzl, *taillé* de fâble & d'or, au lion de l'une en l'autre. (*Ibid. Fig.* 54.)

Lorfqu'il y a une tranche au milieu de la taille on dit *taillé tranché*, & quand il y a une entaille fur la tranche, on dit *tranché taillé*.

On appele *taillé chargé* un écu taillé, dont chacune des divifions eft chargée d'une piece de l'autre émail.

Goberg, *taillé* d'or & d'azur, l'or *chargé* d'une molete du fecond de ces deux émaux, & l'azur d'un croiffant du premier. Ce qui fe raporte à ce qu'on appele *de l'un en l'autre*. (*Voyez* ce mot & *voyez Pl. I*, *fig.* 52.)

TANCHE, f. f. poiffon de riviere, repréfenté montant, dans les armoiries.

Tanques, en Picardie, d'or à trois *tanches* de gueules.

TANNÉ, f. m. fe dit d'une couleur brillante, faite de rouge & de jaûne mêlés enfemble. Les graveurs l'expriment par des lignes diagonales, qui partent du chef féneftre, comme le pourpre dont ils diftinguent cette couleur par un T.

Dans les cottes d'armes de tous ceux qui en Angleterre font au deffous du degré des nobles, cette couleur s'appele *tanné*, dans celles des nobles *hyacinthe*, & dans celles des princes *tête* ou *fang de dragon*. (*A. R.*)

TARÉ, adj. fe dit du cafque qui termine l'écu en fa partie fupérieure, foit qu'il fe trouve de front ou de profil.

Un cafque *taré* de front eft une marque d'anciene nobleffe.

Ce terme, felon le pere Méneftrier, vient des grilles des cafques qui étoient reprefentés anciénement à la maniere des tarots des cartes. (*G. D. L. T.*)

TARER, v. act. ce verbe fignifie donner un certain tour au héaume ou timbre de l'écu. On dit *tarer* de front, de côté ou de profil. Ce terme

employé pour les casques, vient de leurs grilles qui étoient autrefois représentées à la maniere des tarots de cartes. *Ménest.*

TAU, s. m. meuble de l'écu qui a beaucoup de ressemblance au T. On le nomme aussi *croix de Saint Antoine*, à cause qu'il est semblable à la croix que portent les chanoines réguliers de Saint Antoine.

L'origine du *tau*, selon quelques-uns, est tirée de l'Apocalypse où elle est une marque que l'ange mit sur le front des prédestinés. Selon d'autres, c'étoit une béquille d'estropié, convenable à l'ordre de S. Antoine, qui étoit hospitalier. Enfin, il y a des auteurs qui disent, que c'est le dessus d'une crosse greque; ils fondent leur opinion, sur ce que les évêques & abbés du rit grec la portent encore à présent ainsi, & ils ajoutent que si les chanoines réguliers de S. Antoine la portent de cette façon, c'est que leur fondateur étoit abbé.

Jourdain de la Panne, au Mans, de gueules au *tau* d'argent.

La Potterie de Pommereux, en Normandie, d'argent au *tau* de sâble.

Quelo de Cadouan, en Bretagne, d'azur à trois *taus* d'argent. (*G. D. L. T.*)

TAUREAU, s. m. cet animal dans l'écu paroît furieux; c'est-à-dire, rampant, la queue retroussée sur le dos, le bout tourné à séneste.

Ce qui le distingue essentiélement du bœuf, c'est qu'il est tout-à-fait *vilainé*; c'est-à-dire, représenté avec ce qui constitue le mâle dans cette espece.

Coussant de Morainville, d'azur au chef d'argent, chargé d'un *taureau* de sâble naissant, alumé d'argent.

Ranconnet, en Périgord, de gueules à la fasce d'argent, surmontée d'un *taureau* d'or, passant.

De Becary, en Provence, de gueules au *taureau* furieux d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis du second émail.

Berthier, d'or au *taureau* furieux de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent, posées en bande. (*Pl. V*, *fig.* 271.)

TENANT, s. m. on appeloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le carrousel, & qui faisoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts; c'étoient eux qui composoient la premiere quadrille; les autres chevaliers étoient les assaillans. Les *tenans* furent ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient les armes à la main les propositions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, TE, adj. se dit d'une figure humaine d'un dextrochere, d'une main, qui paroît tenir quelques piece ou meuble dans un écu.

Du Chastelier, en Bretagne, de gueules au dextrochere, mouvant de l'angle séneste en chef, & posé en bâre, tenant une fleur de lis, acompagnée de quatre besans, un en chef, deux aux flancs, un en pointe; le tout d'argent.

Gemmel, en Baviere, de gueules au pal d'argent, acoté de deux enfans de carnation, *tenant* un cœur du champ posé sur le pal. (*Pl.* 8, *fig.* 437.)

Wolefkeel, en Franconie, d'or à un homme passant de carnation habillé de sâble, *tenant* de la main droite une branche de rosier, de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*Ibid. Fig.* 438.)

Desmartes, d'azur au dextrochere d'argent, *tenant* une plante de trois lis de même. (*Fig.* 445.)

De Massol, coupé d'or & de gueules, l'or chargé d'une aigle éployée de sâble, membrée & languée de gueules, le gueules chargé d'un dextrochere armé d'or, *tenant* un marteau de même, & mouvant d'une nuée d'argent. (*Fig.* 447.)

TENANS, s. m. plur. anges, sauvages, mores, sirenes, qui semblent tenir l'écu. Ils sont ordinairement deux, un de chaque côté.

L'origine des *tenans*, vient de ce que dans les anciens tournois, les chevaliers faisoient porter leurs écus par des valets déguisés en mores, sauvages & dieux de la fâble, même en monstres pour inspirer de la terreur à leurs adversaires.

Il y avoit aussi des valets déguisés en ours, lions & autres animaux.

Ces valets tenoient l'écu de leurs maîtres; lorsque l'on ouvroit les pas d'armes, ceux qui devoient combatre, touchoient de leur lance l'écu du chevalier avec lequel ils devoient entrer en lice. Celui qui voyoit toucher son écu, se présentoit & ataquoit le champion.

Les auteurs ont nommé *tenant* dans les armoiries, les figures humaines, & *supports* les figures des animaux. *Voyez la Pl. XXII. Figure* 1 où deux religieux Augustins soutienent d'une main l'écu des Grimaldi, princes de Monaco, & tienent de l'autre une épée nue pour le défendre; *fig.* 2 où deux sirenes sont les *tenans* des armes de Vérac.

Voyez aussi la Planche XV, *fig.* 2 où des anges sont les *tenans* de l'écu de France; *fig.* 8 où deux sauvages, cachés de lierre, armés de leur massue, sont les *tenans* des armes du roi de Danemarck, & *fig.* 11 où les armes de roi de Prusse, ont pour *tenans* deux sauvages casqués qui tienent deux étendards, chargés d'une aigle impériale.

TENTE, s. f. meuble d'armoiries.

Hutte-zu-heuspach, en Baviere, de sâble à une *tente* d'argent. (*Pl. XI*, *fig.* 602.)

TERRASSE, s. f. *terra scuti*, piece mouvante du bas de l'écu en toute sa largeur; elle n'a de hauteur qu'une partie $\frac{1}{7}$ de sept; la ligne qui la termine n'est pas de niveau, mais elle a quelques sinuosités arondies qui la distinguent de la champagne.

La *terrasse* ne se nomme qu'après les pieces ou meubles de l'écu qui sont dessus, soit arbre, animal, tour, *&c.*

De Suge de Brassac, près de Castres, en Albigeois, d'azur à un olivier d'argent posé sur une *terrasse* de sinople, adextré d'un croissant d'or, & sénestré d'une étoile de même.

De Vignes de Puilaroque, au bas Montauban, d'or à une vache de gueules, clarinée d'argent, paſſante ſur une *terraſſe* de ſinople.

De Lier d'Andilly, d'or au ſauvage au naturel, apuié ſur ſa maſſue de même, ſur une *terraſſe* de ſinople, chapée & arondie d'azur, à deux lions afrontés d'azur. (*Pl. XI*, *fig.* 584.)

Le Fevre d'Argencé, d'argent à une loutre de sâble, posée ſur une *terraſſe* de ſinople, au chef d'azur, chargé de deux roſes d'argent. (*Pl. VI*, *fig.* 289.)

D'Oſſun, d'or à l'ours paſſant de sâble, ſur une *terraſſe* de ſinople. (*Ibid. Fig.* 294.)

Des Pruetz, en Languedoc, d'azur à une chapelle d'argent, ſur une *terraſſe* d'or, ombrée de ſinople, au chef d'argent, chargé de deux arbres auſſi de ſinople.

TERRASSÉ, ÉE, adj. ſe dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

Il ſe dit en général d'un écu chargé d'une terraſſe; on peut auſſi s'en ſervir pour déſigner un animal abatu & renversé.

TERTRE, ſ. m. petite terraſſe, employée comme piece d'armoiries, & dont la poſition eſt indéterminée.

TÊTES DE MORE, ou de MAURE, ſ. f. meuble de l'écu qui repréſente une *tête de more*; elle eſt ordinairement de profil avec un bandeau ou tortil ſur le front, noué ſur le derriere des cheveux qui paroiſſent crépus & courts; ſon émail eſt le sâble.

De Sarraſin de Chambonnet, près Genouillac dans les Cévenes, d'or à trois *têtes de more* de sâble.

Camus de Romainville, en Anjou, d'or à la *tête de more* de sâble, tortillée d'argent, acompagnée de trois coquilles de gueules.

Le Goux, d'argent à une *tête de more* de sâble, tortillée du champ, acompagnée de trois moletes d'éperons de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 242.)

TÊTE DE MORT (ordre de la) inſtitué par Silvius Nimrod, duc de Wirtemberg, en Siléſie, l'an 1652.

La marque de cet ordre eſt une *tête de mort*, avec un ruban blanc, en maniere de liſtel, où ſont écrits ces mots: *memento mori*; le tout ataché & ſuſpendu à un ruban noir. (*Pl. XXIII*, *fig.* 20.)

Tête de mort, ſ. f. meuble d'armoiries. Tête humaine décharnée. Cette piece, dit la Colombiere, porte ſa ſignification avec elle.

Mortal, en Lorraine, de sâble à trois *têtes de mort* d'argent, deux & un, au chef d'azur, couſu & chargé d'un cheval d'argent, naiſſant & câbré.

TÊTES D'ANIMAUX, ſ. f. plur. *têtes* de lions, aigles, licornes, lévriers, béliers, bœufs, & de quelques autres animaux qui ſe trouvent de profil dans l'écu.

Les *têtes* des léopards ſont toujours de front; c'eſt-à-dire, montrent les deux ieux; les *têtes* de front des autres animaux quadrupedes, ſont nommées *rencontres*.

Lampaſsées ſe dit des *têtes* des animaux pédeſtres;

Languées de celles des aigles & autres oiſeaux, lorſque les langues ſont de différent émail.

Si parmi pluſieurs *têtes* il s'en trouve d'afrontées, on l'exprime en blaſonant.

La *tête* du ſanglier, toujours de profil, eſt nommée *hure*, ainſi que celle du ſaumon & du brochet.

Têtes arrachées, ſont celles des lions, des aigles & autres animaux, où l'on voit quelques parties pendantes & inégales deſſous.

Têtes coupées, celles qui au contraire ſont ſans aucun filament.

De Morges de Ventavon, dans le Gapençois, pays du Dauphiné, d'azur à trois *têtes* de lion d'or, couronées d'argent, lampaſsées de gueules.

Carnin de Lillers, en Artois, de gueules à trois *têtes* de léopards d'or.

Aiſcelin de Montagu, en Auvergne, de sâble à trois têtes de lion, arrachées d'or, lampaſsées de gueules.

Thierry, d'azur à trois *têtes de lévrier* d'argent, acolées de gueules & bouclées d'or.

Fruche de Domprel, en Franche-Comté, de gueules à trois *têtes de licornes* d'argent, les deux en chef afrontées.

Mercier de Malaval, en Gévaudan, d'or à deux *hures* de ſangliers de sâble, alumées de gueules.

Saint Amadour, de gueules à trois *têtes de lion* d'argent, arrachées. (*Pl. V*, *fig.* 255.)

Fremont d'Auneuil, d'azur à trois *têtes de léopards* d'or. (*Ibid. Fig.* 261.)

Voyez même Planche le *maſſacre* ou la *tête de cerf*, (*Fig.* 265.). La *hure* de ſanglier, (*Fig.* 269.). Le *rencontre* de bœuf, (*Fig.* 272.). De bélier, (*Fig.* 276.). La *tête* & le cou d'un cheval, (*Fig.* 279.). *Planche VI*, une *tête* de licorne, (*Fig.* 282.). Des *têtes* de levrete, (*Fig.* 284.). De braque, (*Fig.* 286.). Une *tête* d'ours emmuſelée, (*Fig.* 295.). Une de loup arrachée, (*Fig.* 296.). Des *têtes* arrachées d'aigles, (*Fig.* 305.). De corbeaux, (*Fig.* 319.). De perdrix, (*Fig.* 323.). De bécaſſes, (*Fig.* 324.).

TIERCES ou TIERCHES, ſ. f. pl. ce ſont des faſces en diviſe qui ſe mettent trois à trois, comme les jumelles deux à deux, les trois faſces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la faſce ordinaire, ou de la bande, ſi elles y ſont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu.

Bourbourg, d'azur à trois *tierces* d'or. (*Pl. III*, *fig.* 138.)

TIERCE-FEUILLE, ſ. f. figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle eſt diſtinguée des trefles.

De Prie, de gueules à trois *tierce-feuilles* d'or, au chef d'argent, chargé d'une aiglete de sâble. (*Pl. VIII*, *fig.* 407.)

TIERCÉ, adj. ce mot se dit d'un écu qui est divisé en trois parties, soit en pal, soit en bande, soit en fasce, par deux lignes paralleles. *Tiercé en bande*, est lorsque l'écu est divisé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, sans autre champ ni figure. Le *tiercé* en pal, en fasce & en bâre forme de même trois pals égaux, trois fasces égales, trois bâres égales.

Polani, *tiercé* en fasce, d'or, d'azur & d'argent. (*Pl. I*, *fig.* 32.)

Le Roi, *tiercé* en pal, d'azur, d'argent & de gueules. (*Ibid. Fig.* 32.)

Caumont, *tiercé* en bande, d'or de gueules & d'azur. (*Fig.* 34.)

Verteuil, à Bourdeaux, *tiercé* en bâre, d'argent, de gueules & d'azur, l'argent chargé de trois losanges d'argent, & l'azur de trois étoiles aussi d'argent, le tout dans le sens de la bâre. (*Fig.* 35.)

Drouyn, ou de Rouyn, *tiercé* en fasce, ou coupé de deux; au premier, de gueules à une jambe & une cuisse humaine d'argent, pliées & mises en chevron; au second, d'or, à trois chevrons d'azur; au troisieme, d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besans d'or.

TIGÉ, ÉE, adj. se dit des plantes & des fleurs représentées sur leurs *tiges*.

Le Fevre d'Ormesson & d'Eaubonne, à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & *tigés* de sinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 413.)

Caradas, d'argent au chevron d'azur, acompagné de trois roses de gueules, feuillées & *tigées* de sinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 415.)

Brinon, d'argent à trois œillets de gueules, feuillés & *tigés* de sinople. (*Ibid. Fig.* 417.)

Thumerie, d'or à la croix de gueules, cantonée de quatre tulipes de même, feuillées & *tigées* de sinople. (*Fig.* 418.)

Chabenat de Bonneuil, d'argent à trois pensées au naturel, *tigées* & feuillées de sinople, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. (*Ibid. Fig.* 420.)

D'Hame, en Lorraine, d'azur à la rose d'argent, *tigée* & feuillée de sinople, issante d'un cœur de gueules, mise en abîme & acompagnée en chef de deux étoiles d'or à six rais, & en pointe d'un croissant d'argent.

TIGRE, s. m. quadrupede sauvage, rare en armoiries. On le représente de profil, courant ou passant, la queue retroussée sur le dos & courbée, comme celle du léopard.

TIMBRE, s. m. ce mot se dit de tout ce qui se met sur l'écu pour distinguer les degrès de noblesse ou de dignité, soit ecclésiastique, soit séculiere, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les courones, bonets, mortiers, & sur-tout les casques, que les anciens ont appelés particuliérement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils résonoient comme les *timbres* quand on les frapoit. C'est l'opinion de Loyseau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux sont ornées d'un chapeau rouge qui leur sert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*.

Voyez la tiare & les chapeaux rouges ou verts de la *Pl. XIII*; les casques de la *Pl. XIV*; les courones de la *Pl. XV* &c. & des *Planches XVII*, *XVIII*, *XIX*.

TIMBRÉES, ARMES, armes qui sont chargées d'un *timbre*, & qui n'apartienent qu'aux nobles suivant les regles du blason.

TIRES, s. f. pl. ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le béfroi, le vair, & le menu vair. Le béfroi est composé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une fasce sont variés, il faut spécifier de combien de *tires* ou de rangs. Ce mot s'applique aussi aux rangées de carreaux qui se trouvent sur un chef, une fasce, une bande, un chevron ou autre piece échiquetée: on nomme en blasonant le nombre de *tires*.

Grivel d'Ouroy, en Berry, d'or à la bande échiquetée de sâble & d'argent de deux *tires*.

Hamelin d'Épinay, en Normandie, d'argent au chevron échiqueté de gueules & d'or de trois *tires*.

D'Ailly, de gueules à deux branches d'alizier d'argent, passées en double sautoir, au chef *échiqueté* d'argent & d'azur, de trois traits ou *tires*. (*Pl. II*, *fig.* 106.)

Cibo, de gueules à la bande *échiquetée* de trois traits ou *tires* d'argent & d'azur au chef d'argent à la croix de gueules surmontée d'or, à l'aigle de l'empire avec la divise. (*Ibid. Fig.* 111.)

TOISON, (ordre de la) ordre que confere le roi d'Espagne comme héritier des ducs de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épousé à Bruges, en troisiemes noces, Élisabeth de Portugal, institua l'*ordre de la toison* en l'honeur d'une de ses maitresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit passer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes apartenantes à Philippe le bon, faisoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ses états. La france dut à ce prince sa paix & sa grandeur.

Louis XI, qui ne lui ressembla point, eut d'abord intention de se rendre chef de l'*ordre de la toison*, & de la conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de se

rendre chef de l'ordre de son vassal. Cet ordre a cependant continué de se soutenir jusqu'à ce jour, & se seroit soutenu bien davantage si le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoiqu'il en soit, il a fourni la matiere de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

Toison, s. f. dépouille d'agneau ou de mouton.

De gueules à une *toison* d'argent, suspendue à un ruban d'or.

TONANT adj. Canon. C'est un canon représenté avec des jets de flammes & des tourbillons de fumée, au moment où le coup est supposé partir.

Un *canon* d'azur, *tonant* de gueules, & fumant de sâble.

TONE, s. f. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Creney, d'argent à trois *tones* de gueules. (*Pl. X*, *fig.* 544.)

TORQUE, s. f. se dit d'un bourelet de figure ronde, tant dans sa circonférence, que dans son tortil, étant composé d'étofe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui se pose sur les écus. La *torque* est toujours de deux principaux émaux, qui sont le grôs des armoiries, aussi-bien que les lambrequins; mais c'est le moins noble des enrichissemens qui se posent sur le héaume pour cimier. (*D. J.*)

TORTIL ou TORTIS, s. m. c'est un cordon qui se tortille autour des courones des barons; ce mot se dit aussi du bandeau qui ceint les têtes de more sur les écus. *Ménestrier.* (*D. J.*)

TORTILLANT; se dit du serpent ou de la guivre qui entourent quelque chose.

Bardel, en Dauphiné, de gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couroné d'or.

TORTILLÉ, ée, adj. ce mot se dit en blasonant, de la tête qui porte le tortil, comme est celle du more, qui est toute semblable au bourelet, & qui sert quelquefois de timbre.

Le Goux de la Berchere, de Rochepot, d'Inteville, en Bourgogne, d'argent à la tête de more, de sâble *tortillée* du champ, acompagnée de trois moletes d'éperons de gueules. (*Pl. VIII*, *fig.* 442.)

TORTUE, s. f. meuble de l'écu représentant cet animal.

D'Eslinger, d'or à une *tortue* de sâble. (*Pl. XII*, *fig.* 662.)

TOULOUSE, croix de Toulouse, ou croix *cléchée*.

Toulouse, de gueules à la croix *vidée*, *cléchée*, *pommetée & alezée* d'or, dite, croix de *Toulouse*. (*Pl. IV*, *fig.* 188.)

Lautrec, en Languedoc, de gueules à *la croix de Toulouse*, d'or.

TOUR, s. f. il y a en blason différentes especes de *tours*; on les appele *rondes*, *carrées*, *crevées*, *carnelées* ou *crénelées*. Les unes sont sans portes, les autres avec la porte grillée, les unes sont maçonées, quelques autres sont couvertes; & il y en a de sommées de girouettes, ou d'autres pieces. (*Voyez Pl. IX*, les *fig.* 462, 463, 464, 465, 470.)

Raigecourt, en Lorraine, originaire de Metz, d'or à la *tour* de sâble.

Dattel de Marzéville, d'azur à trois *tours* d'argent, maçonées de gueules.

TOURNÉ, ce mot, dans le blason, ne se dit proprement que d'un croissant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'est pas la situation naturele du croissant, dont les cornes doivent regarder en haut; & si elles regardoient le flanc sénestre, on le diroit *contourné*.

Parmi les croissans en cœur de la *figure* 370, *Planche VII*, & parmi les croissans afrontés de la *figure* 373 même *Pl.*, le croissant qui regarde le côté dextre, s'appéleroit *tourné*, s'il étoit seul.

TOURNOI, s. m. exercice de guerre & de galanterie que faisoient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. C'est l'usage des *tournois*, qui unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel mensonge de l'amour.

On appeloit *tournois*, dans le temps que régnoit l'anciene chevalerie, toutes sortes de courses & combats militaires, qui se faisoient conformément à certaines regles, entre plusieurs chevaliers & leurs écuyers par divertissement & par galanterie. On nommoit *joûtes*, des combats singuliers qui se faisoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague; ces joûtes étoient ordinairement une partie des *tournois*.

Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François se disputent la gloire, en faisant remonter l'origine de ces jeux au milieu du neuvieme siecle.

L'historien Nithard parle ainsi des jeux militaires, dont les deux freres Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnerent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui est devenue si célebre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine sæpe causa exercitii frequentabant..... Subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonum, Vasconum, Austrasiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat....* & plus bas, *eratque res digna.... spectaculo.*

Il paroît assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théâtre de ces jeux qui avoient quelque ressemblance aux *tournois* qui succéderent. La plupart des auteurs Allemands prétendent que l'empereur Henri I, surnomé *l'oiseleur*, qui mourut en 936, fut l'instituteur des *tournois*; mais quelques-uns avec plus de fondement en font honeur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siecle au premier.

En

En ce cas, les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du onzieme siecle, par Geoffroi, seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno* 1066, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui* torneamenta *invenit*, *apud Andegavum occiditur*.

Il y a même un historien étranger, qui parlant des *tournois*, les appele des combats françois, *conflictus gallici*, soit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, soit parce que de son temps les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Matthieu Paris, sous l'an 1179, *mare transiens in* conflictibus gallicis, *&* *profusioribus expensis*, *triennium peregit*, *regiaque majestate deposita*, *totus est de rege translatus in militem*. Selon les auteurs de l'histoire byzantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y est toujours distinguée jusqu'au temps de Brantôme.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combatre, venoient aussi visiter la place destinée pour les joûtes. „ Si venoit devant eux un hérault qui crioit tout en hault, seigneurs chevaliers, demain aurez la veille du *tournoy*, où prouesse sera vendue, & achetée au fer & à l'acier „.

On solemnisoit cette veille des *tournois* par des especes de joûtes appelées, tantôt *essais* ou *éprouves*, *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *escrémie*, c'est-à-dire *escrimes*, où les écuyers s'essayoient les uns contre les autres avec des armes plus légeres à porter, & plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuses pour ceux qu'elles blessoient. C'étoit le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, la *maître éprouve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers devoient donner le lendemain.

Les dames s'abstinrent dans les premiers temps d'assister aux grands *tournois*; mais enfin, l'horreur de voir répandre le sang céda dans le cœur de ce sexe né sensible, à l'inclination encore plus puissante qui le porte vers tout ce qui apartient aux sentimens de la gloire, ou qui peut causer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les esprits la proclamation de ces *tournois* solemnels, annoncés long-temps d'avance, & toujours dans les termes les plus fastueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les écuyers à faire d'autres *tournois*, où par toutes sortes d'exercices, ils se disposoient à paroître sur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparoit les lieux destinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monasteres voisins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils apartenoient; & si parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, soit pour quelqu'autre offense, elle touchoit l'écu de ses armes pour le recomander aux juges du *tournoi*; c'est-à-dire pour leur en demander justice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devoient prononcer; & si le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition suivoit de près. Le chevalier se présentoit-il au *tournoi* mal-gré les ordonances qui l'en excluoient? une grêle de coups que tous les autres chevaliers faisoient tomber sur lui, le punissoit de sa témérité, & lui apprenoit à respecter l'honeur des dames & les loix de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, étoit seule capable de mettre des bornes au châtiment du coupable.

Je ne ferai point la description des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours, c'est-à-dire des échafauds dressés autour de la carriere où tant de nobles personages devoient se signaler. Je ne distinguerai point les différentes especes de combats qui s'y donnoient, joûtes, castilles, pas d'armes & combats à la foule; il me suffit de faire remarquer que ces échafauds, souvent construits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de banieres, de banderoles & d'écussons. Aussi les destinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princesses, & tout ce qui composoit leur cour, les dames & les demoiselles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au manîment des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y distinguer encore, touchés d'une tendresse pleine d'estime pour cette jeunesse valeureuse, qui leur rapeloit le souvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaisir leur anciene valeur renaître dans ces essaims de jeunes guerriers.

La richesse des étofes & des pierreries relevoit encore l'éclat du spectacle. Des juges nommés exprès, des maréchaux du camp, des conseillers ou assistans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les loix des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pouroient en avoir besoin. Une multitude de hérauts & poursuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les ieux fixés sur les combatans, pour faire un raport fidele des coups qui seroient portés & reçus. Une foule

de ménétriers avec toute sorte d'instrumens d'une musique guerriere, étoient prêts à célébrer les prouesses qui devoient éclater dans cette journée. Des sergens actifs avoient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appéleroit, soit pour donner des armes aux combatans, soit pour contenir la populace dans le silence & le respect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arivée des chevaliers superbement armés & équipés, suivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiselles amenoient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves atachés avec des chaînes qu'elles leur ôtoient seulement, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élancer. Le titre d'esclave ou de serviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honeur qui devoit être acheté par des exploits; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il composa, pour le *tournoi* fait à Saint Denis, sous Charles VI, au commencement de Mai 1389.

Servans d'amour, regardez doucement
Aux échafauds, anges de paradis,
Lors joûterez fort, & joyeusement,
Et vous serez honorés & chéris.

À ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appeloit *faveur*, *joyau*, *noblesse*, *nobloy*, ou *enseigne*; c'étoit une écharpe, un voile, une coëfe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, en un mot quelque piece détachée de leur habillement ou de leur parure; quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son héaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes, ou quelqu'autre partie de son armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le sort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occasionoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier pour le consoler, & pour relever son courage: ainsi elle l'animoit à se venger, & à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étoient parés, & dont il devoit ensuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les seules offrandes que les chevaliers vainqueurs faisoient aux dames; ils leur présentoient aussi quelquefois les champions qu'ils avoient renversés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vider les arçons.

Lorsque toutes ces marques, sans lesquelles on ne pouvoit démêler ceux qui se signaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arivoit souvent par les coups qu'ils se portoient en se heurtant les uns les autres, & s'arrachant à l'envi leurs armes, les nouveles faveurs qu'on leur donnoit sur le champ, servoient d'enseignes aux dames, pour reconoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit rejaillir sur elles. Quelques-unes de ces circonstances ne sont prises à la vérité que des récits de nos romanciers; mais l'acord de ces auteurs, avec les relations historiques des *tournois*, justifie la sincérité de leurs dépositions.

Enfin, on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne prissent un intérêt sensible aux succès de leurs champions. L'attention des autres spectateurs n'étoit guere moins capable d'encourager les combatans: tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans, étoit célébré par les sons des ménétriers, & par les voix des hérauts. Dans la victoire on crioit, *honeur au fils des preux*; car, dit Monstrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux luimême, si ce n'est après le trépassement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui soutienent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & prouesse est guaingné en sang mêlé de sueur.*

À proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs présens étoient reçus avec d'autres cris; les mots de *largesses* ou *noblesse*, c'est-à-dire *libéralité*, se répétoient à chaque distribution nouvele. Une des vertus les plus recomandées aux chevaliers, étoit la générosité; c'est aussi la vertu que les jongleurs, les poëtes & les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chansons & dans leurs écrits: elle se signaloit encore par la richesse des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carriere, les éclats des armes, les pailletes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout se partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII, lorsque le duc de Buckingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal atachées; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honête de les faire accepter à ceux qui les ramassoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appelés *écoles de prouesse* dans le roman de Perceforest, consistoient à ne point fraper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combatre hors de son rang; à ne point blesser le cheval de son adversaire; à ne porter des coups de lance qu'au visage, & entre les quatre membres; c'est-à-dire au plastron; à ne plus fraper un chevalier dès qu'il avoit ôté la visiere de son casque, ou qu'il s'étoit déhéaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appelé *joûte*.

Le juge de paix, choisi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interposer son ministere pacifique, lorsqu'un chevalier ayant

violé par inadvertance les loix du combat, avoit attiré contre lui seul les armes de plusieurs combatans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëfe, n'avoit pas plutôt abaissé sur le héaume de ce chevalier le signe de la clémence & de la sauve-garde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit absous de sa faute lorsqu'on la croyoit en quelque façon involontaire; mais si l'on s'apercevoit qu'il eût eu dessein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuse punition.

Celles qui avoient été l'âme de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particuliere. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice sans faire à leur honeur une derniere joûte, qu'ils nommoient *le coup des dames*; & cet hommage se répétoit en combatant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joûtes celle où l'on se piquoit de faire les plus nobles éforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du soin de distribuer les prix proposés, suivant les divers genres de force ou d'adresse; soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances; soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée; soit pour être resté plus long-temps à cheval sans être démonté, ni désarçoné; soit enfin pour avoir tenu plus long-temps de pied ferme dans la foule du *tournoi*, sans se déhéaumer, ou sans lever la visiere pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisoient leur raport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme souveraines du *tournoi*; & quand il arivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient estimé le plus digne, elles lui acordoient elles-mêmes un second prix. Enfin, lorsque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiselles, celles qui devoient présenter ce prix au vainqueur. Le baiser qu'il avoit droit de leur donner en recevant le gage de sa gloire, lui paroissoit le plus haut point de son triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt sur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertissemens qui venoient à la suite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. „ Tandis „ qu'on dansoit, dit Olivier de la Marche, *mém. liv. I. pag.* 437. „ les rois d'armes & héraux, „ aveques les nobles hommes qui furent ordonnés pour l'enqueste, allerent aux dames & aux „ demoiselles, savoir à qui l'on devoit présenter „ le prix, pour avoir le mieux jousté & rompu „ bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de „ Charolois l'avoit gagné, & desservy. Si prirent „ les officiers d'armes deux damoyselles, princesses (mademoiselle de Bourbon & mademoiselle d'Estampes), pour le prix présenter, & „ elles le baillerent à mon dict seigneur de Charolois, lequel les baisa, comme il avoit accoutumé, & qu'il étoit de coutume, & fut crié „ mont joye, moult hautement „.

Non seulement le vainqueur recevoit le baiser, gage de son triomphe, mais il étoit désarmé par les mêmes dames qui lui présentoient des habits, & le menoient à la salle où il étoit reçu par le prince, qui le faisoit asseoir au festin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inscrit dans les registres des officiers d'armes, & ses actions faisoient souvent la matiere des chansons & des lays que chantoient les dames & les demoiselles au son des instrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*: il n'est pas difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas de la dévotion des chevaliers à l'irréligion, ils n'eurent aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès du libertinage; les *tournois*, presque toujours défendus par l'Église à cause du sang que l'on y répandoit, & souvent interdits par nos rois, à cause des dépenses énormes qui s'y faisoient, les *tournois*, dis-je, ruinerent une grande partie des nobles, qu'avoient épargnés les croisades & les autres guerres.

Il est vrai néanmoins que si nos rois réprimerent souvent par leurs ordonances la fureur des *tournois*, ils les ranimerent encore plus souvent par leur exemple; de là vient qu'il est fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenses passageres, qui fut suivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainsi ne soyons pas surpris que ces sortes de combats fussent toujours en honeur, mal-gré les canons des conciles, les excommunications des Papes, les remontrances des gens d'église, & le sang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie, en 1240, à soixante chevaliers & écuyers, dans un seul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI les soutint, & sa passion pour cet exercice lui attira souvent des reproches très-sérieux; car contre l'usage ordinaire des rois, il s'y mesuroit avec les plus adroits joûteurs, compromettoit ainsi sa dignité, & exposoit témérairement sa vie en se mêlant avec eux.

Enfin, le funeste accident d'Henri II, tué dans un *tournoi* en 1559, sous les ieux de la nation, modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée jusque-là pour ces sortes d'exercices; cependant la vie désœuvrée des grands, l'habitude & la passion, renouvelerent ces jeux funestes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon Montpensier, prince du sang, en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les *tournois* cesserent alors absolument en France; ainsi leur abolition est de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie qui ne parut plus guere que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois*, ne furent que des carrousels, & ces mêmes

carrousels ont entiérement passé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le dessus sur tous ces amusemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des sciences. „ Notre siecle plus éclairé „ (dit un auteur roi, moins célebre encore par „ la gloire de ses armes que par son vaste génie,) notre siecle plus éclairé n'acorde son „ estime & son goût qu'aux talens de l'esprit, & „ à ces vertus qui relevent l'homme au dessus de „ sa condition, le rendent bienfaisant, généreux „ & secourable „.

Les curieux pouront consulter sur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & sa *Dissertation* placée à la suite de Joinville ; le pere Ménestrier, *divers traités sur la chevalerie* ; le pere Honoré de Sainte Marie, *Dissertation historique sur la chevalerie anciene & moderne ;* Lacolombiere, *Théâtre d'honeur & de chevalerie*, où il donne, *tome I, pag.* 519, la liste de plusieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500 ; les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage sur l'*anciene chevalerie*, *considérée comme un établissement politique & militaire* par M. de la Curne de Sainte Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURTEAU, s. m. ce mot ne se dit maintenant en blason que de ces représentations de gâteaux qui sont de couleur, à la différence des besans qui sont de métal.

Le *tourteau* est plein comme le besan, sans aucune ouverture, autrement ce seroit un cercle ou un anneau. Il est ainsi nommé, à cause de sa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, selon sa différente couleur, & appelent *ogæses* ceux de sâble ; *gulpes*, ceux de pourpre ; *guses*, ceux de gueules ; *heurtes*, ceux d'azur ; & *pommes* ou *volets*, ceux de sinople.

Tourteau besan, est une piece ronde d'armoiries, qui est moitié de couleur, & moitié de métal, soit qu'elle soit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On nomme la couleur la premiere.

Ce terme vient du mot latin *torta* qui a signifié anciénement un gâteau ou pain que l'on faisoit pour les sacrifices.

Giou de Cailus de Sales, en Auvergne, d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Mitry, en Lorraine, & Courtenay, d'or à trois *tourteaux* de gueules.

Amerval, dans le Hainaut, d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Nani, à Venise, tranché d'or & de gueules, au *tourteau besan*, en cœur de l'un à l'autre.

Serisay de la Roche, en Normandie, d'argent à dix *tourteaux* de gueules ; 4, 3, 2 & 1.

De Montesquieu, d'or à deux *tourteaux* de gueules, posés l'un sur l'autre. (*Pl. V*, *fig.* 236.)

Abtot, en Angleterre, d'or parti de gueules aux *tourteaux* & besans de l'un en l'autre, en chef un *tourteau* & un besan, en pointe un *tourteau* besan. (*Ibid. Fig.* 237.)

Pour voir la différence des *tourteaux besans* aux besans *tourteaux*, & en général des *tourteaux* aux besans, il faut joindre à ces deux figures, la *fig.* 235, *& la fig.* 238.

TOURTELÉ, ÉE, adj. qui s'applique aux pieces chargées de *tourteaux*.

Gourdot Dambrieres, dans le Barois ; de sinople, à trois besans d'or, 2 & 1, à la bordure de même, *tourtelée* du champ.

TOURTERELE, s. f. Oiseau connu.

Regnaudin, d'or au laurier de sinople, acoté de deux *tourtereles* de sâble, afrontées.

TRABE, s. f. ce mot se dit du bâton qui supporte l'enseigne & la baniere ; on dit, par exemple, il porte une baniere semée de France, à la *trabe* d'argent.

La trabe est aussi le bois d'une ancre, & dans l'ancre *la trabe* traverse la stangue perpendiculairement.

Boler & Rodemack, en Lorraine, d'argent à l'ancre de sâble, dont la *trabe* est d'or ; mais c'est à l'enseigne ou drapeau que ce mot s'applique le plus communément. On dit aussi quelquefois *trabs*, & ce mot est masculin.

TRACÉ, ÉE, adj. *Voyez* OMBRÉ.

Scribani, à Gênes, d'or à une croix ancrée & fleurée simplement, *tracée* à filets de sâble, à deux chicots de sinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton sénestre de la pointe.

TRAIT, s. m. signifie une *ligne* qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut jusqu'au bas, & sert à faire différens quartiers.

Écu parti d'un, & coupé de deux traits.

TRANCHÉ, on dit qu'un écu est *tranché*, lorsqu'il est divisé en deux diagonalement, & que la division vient de l'angle dextre du chef, à l'angle sénestre de la pointe ; quand il est divisé dans le sens contraire, on l'appele *taillé*. On dit *tranché-crénelé*, quand la division du *tranché* est faite par créneaux ; *tranché-endenté* est quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure. *Tranché-retranché*, se dit de ce qui est *tranché*, puis taillé & *retranché ;* & *tranché-taillé*, quand sur le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier*. (*D. J.*)

Aglion, *tranché* d'argent & de gueules. (*Pl. I*, *fig.* 27.)

De Bouilloud, seigneur de Cellettes, *tranché* d'argent & d'azur à six tourteaux & besans mis en orle de l'un en l'autre. (*Ibid. Fig.* 46.)

Lampardi, *tranché* d'argent & d'azur à une aigle de l'un en l'autre. (*Fig.* 47.)

Mignot, *tranché* d'argent & de gueules, l'argent chargé d'une croix de Lorraine de sâble ; & le gueules, d'une tour d'argent. (*Fig.* 48.)

Bartholi, *tranché-crénelé* de gueules & d'argent à deux étoiles de l'un en l'autre. (*Fig.* 49.)

Aych en Suabe, *tranché-danché* ou *dentelé* de

gueules & d'argent à deux roses de l'un en l'autre. (*Fig.* 50.)

Hochstetter, d'or *tanché-nuagé* d'azur.

Durand de Silly, en Lorraine, *tranché* de gueules & d'or à la fasce d'azur acompagnée de deux léopards contre-passans, de l'un en l'autre.

TRANCHÉ-MAÇONÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu *tranché*, dont une des divisions est en maçonerie, & l'autre seulement en couleur.

Klamenstein en Baviere, de sâble *tranché-maçoné*, pignoné de deux montans d'argent. (*Pl. IX*, *fig.* 475.)

TRANGLE, s. f. ce mot se dit des fasces rétrécies qui n'ont que la moitié, ou même qu'une moindre partie de leur largeur, & qui sont en nombre impair. (*Voyez Pl. XXXI*, *fig.* 29 & 30.)

TRAVERSE, s. f. ce mot se dit d'une espece de filet qui se pose dans les armes des bâtards, traversant l'écu de l'angle séneстre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient dans sa largeur que la moitié du bâton. P. *Ménestrier*. (*D. J.*)

Leonnet de Bourbon, seigneur d'Aubigny, fils naturel de Jean de Bourbon, seigneur de Carency, portoit, d'azur à trois fleurs de lis d'or, c'est-à-dire les armes de France, à la *traverse* de pourpre.

Le comte de Dunois, portoit d'Orléans, brisé d'une *traverse* de sâble.

TRAVERSÉ, ÉE, adj. se dit des pieces enfilées par d'autres pieces.

Hatton Châtel, anciene maison de Lorraine, portoit écartelé, au premier & quatrieme, de sâble, à la croix d'or; au deuxieme & troisieme, d'azur à six annelets d'argent, *traversées* de dards de même, & posés 3. 2. & 1. qui étoit de Clermont en Argone.

TRÉCHEUR, s. m. c'est une tresse ou une espece d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de sa largeur. Le *trécheur* est conduit dans le sens de l'écu. Il y en a de simples & de doubles, quelquefois de fleuronés, & quelquefois de fleurdelisés, comme celui du royaume d'Écosse; on l'appele autrement *essonier*. (*D. J.*)

Bossu d'Escry, d'or au *trécheur* d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout, chargé d'un écusson aussi de gueules, surchargé d'une bande d'or. (*Pl. IV*, *fig.* 215.)

De Scoll, en Angleterre, d'or à trois pointes renversées de gueules, aboutissantes l'une à l'autre, chargé à l'abîme d'un écusson du champ au *trécheur* de même. (*Ibid. Fig.* 216.)

Moyenneville, en Picardie, d'argent à deux livres de sâble, afrontés, dans un *trécheur* de gueules.

La Mothe-Ferchaud, d'or au croissant d'azur, enfermé dans *un double trécheur*, de sinople.

Dandric, d'argent à trois aigles de sâble au double *trécheur* de gueules. (*Fig.* 217.)

On peut voir dans les armes du roi d'Angleterre, au second quartier, les armes d'Écosse, qui sont d'or au lion de gueules, enfermé dans un double *trécheur* fleuroné, de même. (*Pl. XV*, *fig.* 10.)

TREFLE, s. m. est tantôt employé comme un meuble de l'écu.

Malet, d'azur à trois *trefles* d'or. (*Pl. VIII*, *fig.* 405.)

Vauban, d'azur au chevron d'or acompagné de trois *trefles* de même, & surmonté d'un croissant d'argent, entre les *trefles* du chef.

Montberon, de gueules, semé de *trefles* d'argent à deux bars d'or adossés.

Tantôt comme simple accessoire & comme une modification d'un autre meuble; par exemple, dans la croix *tréflée*, qui est ainsi nommée, parce que ses extrémités sont en forme de *trefle*.

Surville, de gueules à la croix *tréflée* d'argent, au chef cousu d'azur. (*Pl. IV*, *fig.* 178.)

De l'Île, dans le Barois, d'azur au chevron d'or, chargé de trois croix de gueules *tréflées* 1 & 2, & acompagné de trois têtes de licorne d'argent, 2 & 1.

Dans l'exemple suivant, le substantif & l'adjectif sont employés l'un & l'autre.

Asprey, de gueules, à la croix d'or *tréflée*, soutenue de trois *trefles* d'argent à la queue tortillante, posés 2 & 1.

TREILLIS, s. m. c'est une espece de fretes. Les *treillis* en different seulement, en ce que les fretes ne sont point clouées, mais les listes, ou bâtons qui (se traversant en sautoir) les composent, sont posés nûment les uns sur les autres, au lieu que les *treillis* sont garnis de clous dans le solide, & aux endroits où les listes & bâtons se rencontrent.

Le mot *treillis*, se dit aussi des grilles, des casques & héaumes servans de timbres aux armoiries: le nombre en est proportioné à la qualité de ceux qui les portent. *P. Ménestrier*. (*D. J.*)

TREILLISSÉ, ÉE, adj. ce mot non seulement se dit du freté le plus serré, mais il faut remarquer de plus qu'au freté les bandes sont entrelâcées avec les bâres, & qu'au *treillissé* elles sont seulement appliquées les unes sur les autres, & souvent clouées.

On exprime même le *cloué*, lorsqu'il est d'un autre émail que le reste du *treillissé*.

Bardonenche, d'argent, *treillissé* de gueules, *cloué* d'or. (*Pl. V*, *fig.* 224.)

L'écu peut être *treillissé* par des bureles & des vergetes, comme dans les armoiries suivantes.

Billaut, de Leschicault, en Lorraine, d'argent à la bande d'azur, acompagnée en chef d'une hure de sanglier, de sâble, arrachée, armée & alumée d'argent, en pointe, *treillissé* de sâble, de quatre montans & d'autant de traverses.

TRIANGLE, s. m. meuble de l'écu qui représente un triangle équilatéral; il pose ordinairement sur sa base.

Il y a des triangles pleins & d'autres évidés; on ne spécifie que ces derniers en blasonant, ainsi que la position de ceux qui se trouvent apuiés sur leur pointe.

Bachet de Meziriac, de Vauveisant, en Bresse, de sâble au *triangle* d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail. (*Pl. XI*, *fig.* 580.)

Languet de Gergy, de Rochefort, en Bourgogne, d'azur au *triangle* évidé d'or, posé sur sa pointe, les trois extrémités chargées chacune d'une molete d'éperon de sâble.

Stahler, en Suede, de gueules à deux *triangles* cléchés & enlâcés d'or, les pointes aux flancs. (*Pl. XI*, *fig.* 581.)

Baillivy, en Lorraine, de gueules au chevron d'or, acompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un *triangle* de même.

TROIS, DEUX, UN, se dit de six pieces disposées, *trois* en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers, en Beauce, d'or à six annelets de gueules, 3, 2, 1.

La Vieuville, d'argent à six feuilles de houx, posées 3, 2, & 1. (*Pl. VIII*, *fig.* 403.)

Caillebot, d'or à six annelets de gueules, posés 3, 2 & 1. (*Pl. X*, *fig.* 517.)

Ces exemples suffisent pour faire connoître les sept à 3, 3 & 1. les cinq à 2, 2 & 1. & les trois à 2 & 1. Ce dernier arangement étant le plus ordinaire & formant pour ainsi dire, la regle générale, s'exprime rarement.

TROMPETE, s. f. instrument de guerre en usage dans la cavalerie. On représente la *trompete* en pal ou en fasce, l'embouchure en pointe ou à dextre.

De gueules, à une *trompete* d'or en pal.

TRONC D'ARBRE, s. m. tige d'un arbre, représentée avec ses racines & sans branches.

Bannerot d'Herbéviller, en Lorraine, d'argent à trois *troncs d'arbre* de sâble, écotés, alumés de gueules, & posés 2 & 1.

D'argelot, d'or à deux *troncs d'arbre*, arrachés, de sâble. (*Pl. VIII*, *fig.* 402.)

TRONÇONÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix coupée par morceaux & démembrée, de sorte cependant, que toutes les pieces conservent la forme d'une croix, quoiqu'elles soient séparées les unes des autres par un petit intervalle.

TRONQUÉ, se dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRUITE, s. f. poisson qui est employé comme meuble dans quelques écus.

Orcival, d'azur à la *truite* d'argent, posée en bande, à l'orle de cinq étoiles d'or, 2 & 3. (*Pl. VII*, *fig.* 339.)

TULIPE, s. f. meuble d'armoiries, représentant cette fleur.

Thumerie, d'or à la croix de sâble engrêlée, cantonée de quatre *tulipes* de gueules, feuillées & tigées de sinople. (*Pl. VIII*, *fig.* 418.)

Dondorff en Franconie, de gueules au dextrochere d'or, armé, la main de carnation tenant trois *tulipes* variées d'argent & de gueules, avec leurs tiges & leurs oignons au naturel.

TURCOPOLIER, s. m. dignité dans l'ordre de Malte, qui ne subsiste plus depuis que l'Angleterre a secoué le joug de Rome. Avant ce temps-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* signifioit anciénement dans le levant *un chevau léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* sont déférées en partie au sénéchal du grand maître. (*D. J.*)

TYMBRE, s. m. *Voyez* TIMBRE.

TYMBRÉ, on appele armes *tymbrées*, celles qui n'apartienent qu'aux nobles; & l'écu *tymbré*, celui qui est couvert d'un casque ou d'un timbre.



VACANT (le). On appele le *vacant*, dans l'ordre de Malte, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'est-à-dire l'année qui suit le mortuaire. Le *vacant* apartient au trésor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, est obligé de l'y faire tenir.

VACHE, s. f. meuble d'armoiries représentant cet animal.

Puget, d'argent à une *vache* de gueules, surmontée sur la tête d'une étoile d'or. (*Pl. V*, *fig.* 274.)

On dit d'une *vache*, *acornée*, en parlant de ses cornes, *couronée* d'une courone qu'on lui met quelquefois sur la tête, *clarinée* d'une clochete qu'elle a quelquefois au cou, *acolée* du collier ou lien d'où pend cette clochete, quand il y a différence d'émaux.

Portail, semé de France, à la *vache* d'argent, *clarinée* de même, *acolée*, *acornée* & *couronée* de gueules. (*Pl. V*, *fig.* 273.)

VAIR, s. m. c'est une fourure faite de plusieurs petites pieces d'argent & d'azur à peu près comme un U voyele, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur opposée à la pointe d'argent, & la base d'argent à celle d'azur.

On dit *vair afronté*, lorsque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair apointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* est opposée à la base de l'autre.

On appele *vair contre vair*, lorsque les *vairs* ont le métal opposé au métal, & la couleur opposée à la couleur: ce qui est contraire à la disposition ordinaire du *vair*.

Vairé se dit de l'écu, ou des pieces de l'écu chargées de *vairs*: quand la fourure est d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appele aussi des pieces honorables de l'écu *vairées*, quand elles sont chargées de *vair*. (*Voyez* les articles VAIR, CONTRE-VAIR, VAIRÉ & CONTRE-VAIRÉ, au mot ÉMAIL.) (*D.J.*)

Fléville, anciene maison de Lorraine, portoit *plein de vair*.

De Fresnoy, en Bretagne, porte de même.

Fay, d'or à trois paux ou pals de *vair*, au chef de gueules.

Crue, anciene maison de Lorraine, portoit d'azur, à la croix d'argent, au franc canton *vairé* d'or & de sâble.

Hennequin, *vairé* d'or & d'azur au chef de gueules, chargé d'un lion d'argent léopardé.

Bosredon, en Auvergne, écartelé au premier & quatrieme, d'azur, au lion d'argent, armé & lampassé de gueules; au deuxieme & troisieme, *vairé* d'argent & de sinople de quatre tires.

VAISSEAU, s. m. *navire*, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Auvelliers, d'azur au *vaisseau* d'argent, équipé de gueules, sur une mer d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglete d'azur. (*Pl. X*, *fig.* 527.)

VANNETS, s. m. pl. on appele ainsi en termes de Blason, les coquilles dont on voit le creux, à cause qu'elles ressemblent à un van à vanner.

De Gars, d'argent à trois bandes de gueules, au chef de sinople, chargé de trois *vannets* d'or. (*Pl. VII*, *fig.* 352.)

VEILLE, (des armes, la) anciene cérémonie, qui consistoit en ce que la *veille* du jour où quelqu'un devoit être fait chevalier, il passoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain, & en ce sens on disoit, faire la *veille des armes*. *Voyez l'hist. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. (*D.J.*)

VERGETE, s. f. on appele ainsi un pal rétréci de moitié, selon les uns, des deux tiers, selon les autres.

VERGETÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu partagé en *vergetes* comme le palé l'est en pals, & on appele *bretessé-vergeté* ou *vergeté-bretessé*, celui où un pal ainsi rétréci a des *bretesses* des deux côtés. *Voyez* BRETESSE.

Sublet, d'azur au pal *bretessé* d'or, maçoné de sâble, chargé d'une *vergete* de même.

Ou d'azur *bretessé-vergeté* d'or & de sâble. (*Pl. III*, *fig.* 122.)

VERSÉ, ÉE, se dit des glands, pommes de pin, croissans.

Arlande, en Dauphiné, d'azur au croissant *versé* d'or sur une étoile d'argent.

VÊTU, adj. m. ce mot se dit lorsque l'écu est rempli d'un carré posé en losange dont les quatre pointes touchent les bords; alors ce carré tient lieu de champ, & les quatre cantons qui restent aux quatre flancs du carré, donnent à l'écu la qualité de *vêtu*, parce que cette figure est composée du chapé par le haut, & du chaussé par le bas. *Ménestrier*. (*D.J.*)

Gibing, de gueules, *vêtu* d'or. (*Pl. II*, *fig.* 85.)

Gervaise, en Lorraine, d'azur à un bras droit de carnation, *vêtu* d'argent, & tenant une croix de calvaire d'or.

VICAIRE ou CHAMPION, étoit celui qui se substituoit à quelqu'un & se batoit pour lui en duel,

ou qui subissoit à sa place quelqu'autre épreuve du nombre de celles qu'on appeloit *purgation vulgaire*, telles que celles de l'eau froide ou de l'eau bouillante, du feu, du fer ardent, de la croix, de l'Eucharistie, &c. Hincmar, archevêque de Reims, parlant du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Tierberge, dit qu'à défaut de preuve, le *vicaire* de la reine se présenta pour subir l'épreuve de l'eau bouillante dont il sortit sans aucun mal.

VIDÉ, ÉE, se dit d'une piece principale, croix, sautoir, &c. dont la partie intérieure est vide, & dont il ne reste que les bords pour en faire connoître la forme, de sorte que le champ paroît au travers; il n'est pas nécessaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie *vidée*, puisque c'est naturélement la couleur du champ.

La croix *vidée* est différente de la croix engrêlée, en ce que cette derniere ne fait pas voir le champ au travers, comme fait la premiere.

La même chose a lieu pour les autres pieces.

Buffevent, en Dauphiné, d'azur à la croix cléchée, *vidée* & fleuronée d'argent.

Dubosquet de Villebrumier, de Veilhes, près Montauban, d'or à la croix *vidée* de gueules.

De Saint-Pern, de Ligonier, près Saint Malo, en Bretagne, d'azur à dix billetes *vidées* d'argent, 4, 3, 2 & 1.

Clément, en Lorraine, d'azur, à l'étoile d'argent *vidée*.

Selon la remarque d'un héraldiste très-instruit, c'est improprement qu'on applique l'adjectif *vidé* aux pieces bordées, dont le milieu paroît sous un émail différent du champ & de la bordure. On dit dans ce cas que ces pieces sont *remplies* ou *bordées*.

Ainsi Fourault, en Lorraine, porte d'argent à deux bandes de gueules, engrêlées, chargées chacune d'une autre bande, d'azur, ou *remplies* d'azur, & non pas *vidées* d'azur.

VIDÉE, CLÉCHÉE, POMMETÉE & ALEZÉE, adj. se dit d'une croix à jour, semblable à celle des anciens comtes de Toulouse; on la nomme aussi *croix de Toulouse*. (*Voyez* TOULOUSE.)

Vidée, signifie que l'on voit le champ de l'écu à travers; *cléchée*, qu'elle est faite à la maniere des clefs antiques; *pommetée*, qu'elle a de petits boutons ou pommes aux angles saillans; & *alezée*, que les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

D'Oradour de Saint-Gervasy, d'Authesat, en Auvergne, d'argent à la croix *vidée*, *cléchée*, *pommetée & alezée* d'azur.

VILLE, s. f. meuble de quelques écus représentant une *ville*.

Rogier de la Ville, d'argent à une *ville* sur un rocher d'azur, surmonté de trois étoiles de gueules. (*Pl. IX*, *fig.* 472.)

VILENÉ, adj. se dit du lion dont la verge est d'émail différent.

De Feuillens du Chastenay, en Bresse, d'argent au lion de sâble, lampassé & *vilené* de gueules.

Rochay Guengo, d'argent au lion *vilené*, armé & lampassé de gueules. (*Pl. V*, *fig.* 251.)

VIOLETE, s. f. fleur du printemps, qui paroît quelquefois dans l'écu.

Jaquot en Bourgogne, d'argent à trois *violetes* au naturel, tigées & feuillées de sinople.

VIOLON, s. m. c'est quelquefois un meuble d'armoiries.

Sueting en Angleterre, d'azur à trois *violons* d'argent, les manches en bas, posés 2 & 1. (*Pl. X*, *fig.* 530.)

VIRE, qui se dit de plusieurs anneaux passés les uns dans les autres, en sorte que les plus petits soient au milieu des plus grands, avec un centre commun, comme aux armoiries d'Albissi & de Virieu.

VIROLE, s. f. ce mot se dit du cercle, ou de la boucle qui est aux extrémités du cornet, du huchet, ou de la trompe, qu'il faut spécifier en blasonant, quand elle est d'un différent émail: & en ce cas on l'appele le cornet *virolé* d'or ou d'azur, &c. (*D. J.*)

Nesmond, d'or à trois cors de chasse de sâble, liés & *virolés* de gueules. (*Pl. X*, *fig.* 534.)

VIVRÉ, ÉE, adj. se dit de bandes & de fasces qui sont sinueuses & ondées avec des entailles faites d'angles rentrans & saillans, comme des redens de fortification.

Sart, au pays de Valois, de gueules à la bande *vivrée* d'argent.

De la Baume Montrevel, d'or à la bande *vivrée* d'azur.

L'anciene maison de Chatel, portoit d'argent, à la fasce de gueules *vivrée*.

Beaufort, de sâble à la fasce d'or *vivrée* & acompagnée de deux léopards de même, armés de gueules, celui de la pointe contourné.

VŒU DU PAON ou DU FAISAN. Du temps que la chevalerie étoit en vogue, c'étoit le plus authentique de tous les *vœux* que faisoient les chevaliers lorsqu'ils étoient sur le point de prendre quelqu'engagement pour entreprendre quelqu'expédition. La chair du paon & du faisan étoit, selon nos vieux romanciers, la nouriture particuliere des preux & des amoureux. Le jour auquel on devoit prendre l'engagement, on apportoit dans un grand bassin d'or ou d'argent, un paon ou un faisan, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes. Ce bassin étoit apporté avec cérémonie par des dames ou demoiselles; on le présentoit à chacun des chevaliers, lequel faisoit son *vœu* sur l'oiseau; après quoi on le raportoit sur une table, pour être distribué à tous les assistans, & l'habileté de celui qui le découpoit, étoit de le partager de maniere que chacun en pût avoir. Les cérémonies de ce *vœu* sont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Sainte Palaye, sur la chevalerie, où il raporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille en 1453, à l'occasion d'une croisade projetée contre les Turcs, laquelle néanmoins n'eut pas lieu.

VŒUX

VŒUX *de chevalerie*, engagemens généraux ou particuliers, que prenoient les anciens chevaliers dans leurs entreprises, par honeur, par religion, & plus encore par fanatisme.

Soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, soit qu'on en fît l'investissement pour l'ataquer, soit qu'en pleine campagne on se trouvât en présence de l'ennemi, les chevaliers faisoient souvent des sermens & des *vœux* inviolables, de répandre tout leur sang plutôt que de trahir, ou d'abandoner l'intérêt de l'état.

Outre ces *vœux* généraux, ils en faisoient encore d'autres, qui consistoient à visiter divers lieux saints auxquels ils avoient dévotion; à déposer leurs armes ou celles de ennemis vaincus, dans les temples & dans les monasteres; à faire différens jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. On peut voir la Colombiere, *théâtre d'honeur, c. xxj*, des *vœux* militaires; mais en voici quelques exemples qui lui ont échapé, & qui se trouvent dans l'histoire de Bertrand du Guesclin.

Avant que de partir pour soutenir un défi d'armes proposé par un anglois; il entendit la messe; & lorsque l'on étoit à l'offrande, il fit à Dieu celle de son corps & de ses armes qu'il promit d'employer contre les infideles, s'il sortoit vainqueur de ce combat. Bientôt après, il en eut encore un autre à soutenir contre un anglois, qui en jetant son gage de bataille, avoit juré de ne point dormir au lit sans l'avoir acompli. Bertrand relevant le gage, fit *vœu* de ne manger que trois soupes en vin au nom de la sainte Trinité, jusqu'à ce qu'il l'eût combatu. Je raporte ces faits pour la justification de ceux qu'on voit dans nos romans; d'ailleurs ces exemples peuvent servir d'éclaircissemens à quelques passages obscurs des anciens auteurs, tels que le Dante.

Du Guesclin étant devant la place de Moncontour que Clisson assiégeoit depuis long-temps sans pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande, & de ne se déshabiller qu'il ne l'eût prise; „ jamais ne mangerai chair, ne dépouillerai ne de jour, ne de nuit „. Une autre fois il avoit fait *vœu*, de ne prendre aucune nouriture après le souper qu'il alloit faire, jusqu'à ce qu'il eût vu les Anglois pour les combatre. Son écuyer d'honeur, au siége de Bressiers, en Poitou, promit à Dieu de planter dans la journée sur la tour de cette ville la baniere de son maître qu'il portoit, en criant *du Guesclin*, ou de mourir plutôt que d'y manquer.

On lit dans la même histoire plusieurs autres *vœux* faits par des chevaliers assiégés, comme de manger toutes leurs bêtes; & pour derniere ressource, de se manger les uns les autres par rage de faim, plutôt que de se rendre. On jure, de la part des assiégeans, de tenir le siége toute sa vie, & de mourir en bataille, si l'on venoit la présenter, ou de donner tant d'assauts qu'on emportera la place de vive force. J'ai *vœu* à Dieu & à S. Yves, dit Bertrand aux habitans de Tarascon, que par force d'assaut vous aurez. De là ces façons de parler si fréquentes *avoir de vœu*, *vouer*, *vouer à Dieu*, *à Dieu le vœu*, &c. Cependant Balzac exaltant la patience merveilleuse des François au siége de la Rochelle, la met fort au dessus de celle de nos anciens chevaliers, quoiqu'ils s'engageassent par des sermens dont il rapele les termes, à ne se point désister de la résolution qu'ils avoient prise.

La valeur, ou plutôt la témérité, dictoit encore aux anciens chevaliers des *vœux* singuliers, tels que d'être le premier à planter son pennon sur les murs ou sur la plus haute tour de la place dont on vouloit se rendre maître, de se jeter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup; en un mot, de faire tel exploit, &c. Voyez encore la Colombiere au sujet des *vœux* dictés par la valeur: les romans nous en fournissent une infinité d'exemples. Je me contente, pour prouver que l'usage nous en est connu par de meilleures autorités, de raporter le témoignage de Froissart. James d'Endelée, suivant cet historien, avoit fait *vœu* qu'à la premiere bataille où se trouveroit le roi d'Angleterre ou quelqu'un de ses fils, il seroit le premier assaillant ou le meilleur combatant de son côté, où qu'il mourroit à la peine; il tint parole à la bataille de Poitiers, comme on le voit dans le récit du même auteur. Sainte Palaye, *Mémoires sur l'anciene chevalerie*.

Mais le plus authentique de tous les *vœux* de l'anciene chevalerie, étoit celui que l'on appeloit le *vœu du paon* ou *du faisan*, dont nous avons parlé ci-dessus. (*D. J.*)

VOGUANT, TE, adj. qui sert à désigner un bateau ou un navire flotant sur les eaux.

Pouget, en Lorraine, d'azur au vaisseau d'argent équipé, *voguant* sur une mer de même, adextré en chef d'une étoile d'or.

VOILE, s. f. C'est d'une voile de navire qu'il s'agit ici, & dans le Blason elle est ordinairement représentée atachée à une vergue montée sur un mât en pal.

Boncourt, en Lorraine, d'azur à la *voile* d'or.

VOL, s. m. deux ailes d'oiseau étendues & jointes ensemble, dont les bouts s'élevent vers le haut de l'écu, l'un à dextre, l'autre à senestre.

Une aile seule se nomme *demi-vol*.

Il y a quelquefois plusieurs *vols* ou *demi-vols* dans un écu.

Vol abaissé se dit d'un *vol*, dont les bouts des ailes, au lieu de s'étendre vers le haut de l'écu, sont au contraire tournés vers le bas.

On nomme aussi le *vol* d'un aigle, lorsqu'il se trouve *abaissé*.

Du Costal de Verines, de Saint Benigne, en Bourgogne, d'azur au *vol* d'or.

Pidou de Saint Olon, à Paris, d'azur à trois *vols* abaissés d'argent.

Grain de Saint Marsault, en Anjou, de gueules à trois *demi-vols* d'or, les deux en chef afrontés.

La Mothe de la Mothevillebret, en Touraine,

d'argent à l'aigle au *vol* abaissé d'azur, béquée & membrée de gueules.

Fourcy, d'azur à une aigle, le *vol abaissé* d'or, au chef d'argent, chargé de trois besans de gueules. (*Pl. VI*, *fig.* 301.)

D'Osmond, de gueules au *vol* renversé ou retourné d'hermines. (*Ibid. Fig.* 331.)

Bevard, de gueules au *demi-vol* d'argent. (*Fig.* 332.)

VOLANT, TE, adj. se dit des oiseaux qui semblent voler.

Olivari de Campredon, en Provence, d'azur à trois colombes d'argent, *volantes* en bande ; la premiere ayant en son bec un rameau d'olivier d'or.

La maison de Noël, en Languedoc, porte d'azur à la colombe *volante* en bande, béquée & membrée d'or, à la bordure componée d'or & de gueules.

Doublet de Persan, d'azur à trois doublets ou papillons d'or *volans* en bande (c'est-à-dire en troupe) 2 & 1. (*Pl. VI*, *fig.* 327.)

VOLET, s. m. c'est un ornement que les anciens chevaliers portoient sur leurs heaumes, qui étoit un ruban large pendant par-derriere, volant au gré du vent dans leurs marches & leurs combats ; il s'atachoit avec le bourelet ou tortil, dont leur casque étoit couvert. *Voyez* le *volet* ou lambrequin des ducs de Bourbon & de Bretagne. (*Pl.* 12) dans le tableau d'en-bas.

VOTATION, s. f. ce mot en général est l'action de donner sa voix pour quelque élection ; mais il est sur-tout d'usage, dans l'ordre de Malte, à cause de l'exactitude requise dans les formalités de l'élection du grand maître. Lorsqu'il s'agit de nommer les trois premiers électeurs, il faut que tous les votaux donnent chacun leur bulletin ; & si le nombre de ceux-ci n'égaloit pas celui des votaux, on les brûleroit, & l'on recomenceroit une nouvele *votation*. Il faut, pour qu'un chevalier puisse être électeur, qu'il ait le quart franc des bulletins, ou ballotes, en sa faveur ; & lorsqu'aucun n'a le quart franc des suffrages, il faut recomencer la *votation*. (*D. J.*)

Fin du Blason.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE DE L'HISTOIRE.

„ LE Public, dit M. de Fontenelle, ne „ soufre pas volontiers qu'on lui dérobe rien de „ ce qu'il a une fois eu en sa possession, „ peut-être même sa malignité en seroit-elle „ affligée, elle perdroit des sujets de s'exercer; „ il poura bien mépriser, oublier ce qu'on „ lui donne de trop; mais il veut en avoir „ le plaisir; & si ce trop entraîne la disgrace „ du reste, c'est ce qui ne lui importe guere „.

C'est cette même raison qui nous détermine à donner, & à donner dans l'Encyclopédie, un nouveau dictionaire historique.

Nous l'avons dit hautement dans le *prospectus*, & nous le répétons ici, l'histoire particuliere, l'histoire proprement dite ne devoit point entrer dans l'Encyclopédie, & elle n'étoit point entrée dans la premiere édition de cet ouvrage; elle est elle-même plus vaste que l'Encyclopédie, & c'est une entreprise à part.

Mais les Auteurs du *Supplément de l'Encyclopédie* ayant cru devoir admetre l'histoire dans ce supplément, & ayant même fait envisager l'omission (très-réfléchie) de cette partie, comme une des principales causes qui rendoient ce supplément nécessaire, leur exemple nous fait la loi, d'après le principe de M. de Fontenelle, *le Public ne veut rien perdre*.

On ne peut pas même dire, sans restriction, que l'histoire ait été exclue de la premiere édition de l'Encyclopédie; il n'y avoit d'exclu que la biographie, parce qu'elle n'a point de bornes; on avoit envisagé l'histoire comme une science qui a ses mots techniques; on avoit défini ces mots; on avoit admis l'histoire des choses; on n'avoit rejeté que celle des persones. Le supplément ayant admis après coup les persones, notre plan général est tout tracé; c'est un dictionaire mixte qu'il faut faire, c'est-à-dire, un dictionaire historique des choses & des persones.

La partie des choses étant composée d'articles assez courts, qui sont plutôt des définitions que des récits, nous reproduisons ici la plupart de ces articles avec les corrections convenables, tant par raport au fond que par raport au style.

Mais quant à l'histoire des persones, quant à la biographie, nous avons été long-temps à chercher notre plan; l'inconvénient de l'immensité nous paroissoit toujours sans remede.

Tantôt, ne voyant dans l'Encyclopédie que le dictionaire des sciences & des arts, nous ne voulions parler que de ceux qui avoient cultivé ou protégé les sciences & les arts.

Tantôt, considérant un objet plus vaste, l'humanité, mais ne la considérant que d'un côté, nous voulions ne parler que de ceux qui ont fait du bien aux hommes.

Tantôt enfin, augmentant encore ce plan, & le bornant toujours, nous voulions ne parler que des personages extrêmement célebres dans quelque genre que ce fût; & ce principe, quoique nous ne l'adoptions pas sans distinction, sera pourtant celui dont nous nous écarterons le moins.

Mais comme nous travaillons (car il faut l'avouer) sur un plan essentiélement défectueux, c'est-à-dire, sur celui d'admetre l'histoire dans

l'Encyclopédie, nous marchons environés d'écueils, & nous sommes obligés de faire attention à tout. Une suite d'articles choisis d'hommes illustres dans les divers genres ne suffiroit pas pour un *dictionaire historique*; ce titre suppose plus d'étendue, une sorte d'*intégrité*, en un mot, un ouvrage à peu près complet; d'ailleurs, la partie qui concerne les choses étant assez entiere, si la biographie étoit si prodigieusement incomplete, il y auroit une disparate trop marquée entre ces deux parties; l'ouvrage manqueroit de proportion & d'ensemble.

D'un autre côté, mettre toute l'histoire, même en abrégé, dans l'Encyclopédie, c'est une chose impossible; il y faut du choix, il en faut beaucoup: il en faut entre le vrai & le faux, entre le certain & le douteux, entre l'important & le frivole, entre l'utile & l'inutile, entre les persones illustres & les persones obscurs. La foule des rois, des ministres, des généraux, des écrivains qui n'ont rien fait de mémorable, & qui ne servent qu'à marquer la chronologie, doit faire place ici à ceux qui ont occupé d'eux l'univers, même lorsqu'ils n'étoient plus.

Ce n'est pas tout, il faut encore du choix dans les détails de chaque article. Tout n'est pas mémorable dans les persones les plus dignes de mémoire; il ne faut dire aux hommes que ce qu'ils ont intérêt de savoir, que ce qu'il leur seroit ou honteux, ou préjudiciable d'ignorer. En conséquence, il faut que les articles soient courts pour laisser de la place à tous ceux qui doivent être admis, & substantiels pour contenir tout ce qui mérite d'être su. Voilà ce qu'ils doivent être en général; en particulier, l'étendue de chaque article doit être mesurée sur son importance; mais il y a encore ici du choix, & la regle la plus raisonable en apparence doit souvent céder à de certaines considérations. Plus un fait est important, plus ordinairement il est connu; on ne doit quelquefois alors que l'indiquer & le juger: ce seroit être mauvais économe de l'espace qu'il est permis de donner à l'histoire dans l'Encyclopédie, que de s'arrêter à raconter avec détail des faits que persone n'ignoreroit. Les faits qui demanderoient un récit détaillé, sont ceux qui ne seroient pas connus en proportion de leur importance, & la mal-adresse des historiens en a laissé subsister quelques-uns de ce genre. En un mot, de l'instruction pour les ignorans, des souvenirs pour les savans: voilà ce que chaque article doit fournir:

Indocti discant, & ament meminisse periti.

Ce vers doit être la devise de tout abrégé; mais cette devise contient une regle assez difficile à suivre.

Quant aux faits incertains, il y a une distinction nécessaire à faire. Si ces faits n'ont point partagé les savans, s'ils n'ont point fait naître des opinions diverses, ils ne sont bons qu'à omettre, comme n'étant ni assez importans, ni assez avérés.

S'ils ont donné lieu à des opinions & à des systêmes connus, alors ces opinions, ces systêmes devienent la matiere propre de l'histoire, qui est autant le tableau des opinions que des faits réels.

Nous avons refait entiérement, ou si considérablement remanié, réduit & changé le plus grand nombre des articles d'histoire insérés dans le supplément de l'Encyclopédie, que nous pouvons les regarder comme étant à nous; nous en faisons ici aux auteurs de ces articles toutes les excuses convenables, & nous les prions de croire qu'aucun motif désobligeant pour eux ne nous a déterminés à ce parti. Mais chacun a sa maniere de voir & de faire, & nous avons voulu éviter, autant que les circonstances ont pu le permettre, la bigârure qui résulteroit de ces différentes manieres. D'ailleurs, l'étendue qu'on a donnée à de certains articles dans le supplément, ne nous a point paru compatible avec notre plan. Ceux de ces articles qui ont pu s'acorder avec ce plan, & que par cette raison nous avons conservés en entier, ou avec de très-légers changemens de style, continueront de porter le nom de leurs auteurs, ou la marque qui les désignoit, soit dans l'Encyclopédie, soit dans le supplément, ou enfin une indication quelconque, qui assure à chacun ce qui lui apartient. Au défaut de nom, les lettres *A. R.* signifieront *article resté*. Mais le nombre de ces articles conservés en entier ne sera pas aussi grand qu'on l'auroit désiré, du moins dans la biographie. Les articles tirés de l'histoire sainte nous ont paru le plus dans le cas d'être conservés.

On nommera ou on indiquera de même les auteurs qui auront fourni des articles nouveaux: il n'y aura enfin que les articles aparte-

nans en propre à l'auteur de ce dictionaire, qui n'auront, comme dans le dictionaire du blason, d'autre indication que de n'en point avoir.

Quand on ajoutera quelque chose aux articles même conservés, soit pour les contredire, soit pour les modifier, on mettra ces additions entre deux parentheses.

Nous ne prenons de l'histoire anciene, dont l'histoire sainte forme une partie si importante, que la biographie, que l'histoire personele & individuele; le reste apartient ou à l'auteur chargé des antiquités, médailles, monumens, &c., ou à l'auteur du dictionaire théologique & de l'histoire ecclésiastique, ou à l'auteur de l'histoire de la philosophie anciene & moderne, ou à l'auteur du dictionaire de l'art militaire, ou aux auteurs du dictionaire de géographie, qui sont en possession de joindre à la géographie proprement dite des détails historiques & politiques, &c. Quant à l'histoire moderne, nous embrassons, comme nous l'avons dit plus haut, & les choses & les persones, mais toujours en abandonant aux auteurs que nous venons d'indiquer, & à d'autres encore, tout ce qui peut apartenir à leurs genres. En général, nous nous laisserons circonscrire & serrer de fort près par nos voisins; ne cherchant qu'à restreindre notre genre, que nous avouons être trop étendu, tout sacrifice sera pour nous une acquisition.

Voici donc les différences principales qui distingueront ce nouveau dictionaire historique, de presque tous les autres. Il sera d'abord essentiélement distingué des grands dictionaires historiques de Moréri, de Bayle, de Prosper Marchand, de Chauffepié, &c., en ce qu'il sera un abrégé, astreint par conséquent à toutes les loix des ouvrages de ce genre, comme de rejeter tous les articles peu importans, peu utiles, de choisir même entre les autres, & sur-tout de les resserrer pour la plupart dans un espace assez court, de rejeter encore les longues dissertations, les discussions savantes, & de ne présenter que des précis & des résultats. Telle sera du moins la regle générale; mais elle recevra des exceptions, qui seront déterminées par les circonstances.

Il sera distingué ensuite & de ces mêmes grands dictionaires, & des abrégés, par l'avantage qu'il aura d'être mixte, c'est-à-dire, à la fois un dictionaire & des choses & des persones.

Il sera encore distingué & des uns & des autres, en ce que ceux-ci tendent toujours à multiplier les articles, & qu'il tendra toujours à les choisir.

Pour rendre les articles, plus substantiels, on aura soin d'y insérer, sans les charger ni les alonger, autant qu'il sera possible, les discours mémorables, les traits qui peignent, ces mots qui quelquefois montrent encore mieux que les actions le fond de l'âme, enfin tout ce qui fait lire l'histoire; car puisqu'il n'y a d'utile que ce qu'on lit, il faut tâcher de faire lire jusqu'aux dictionaires, ce sera peut-être encore une distinction.

Mais il en est une plus importante que nous ambitionons sur-tout de procurer à cet ouvrage, autant qu'il peut en être susceptible; c'est de faire servir le passé à l'instruction du présent & de l'avenir, de donner à l'histoire toute son utilité, en la rendant la leçon des rois & des peuples, de la purger de ces faux jugemens, de ces réflexions machiavellistes qui infectent nos histoires, même les plus estimées; de cet éloge perpétuel des guerres, des conquêtes, des victoires & du faste ruineux des rois; de cette admiration pour le crime insolent & pour le crime adroit, sur-tout de ce principe si pernicieux, qu'il y a une morale pour les états, & une pour les particuliers; que la politique peut se passer de la justice, se séparer de la bonne foi, & admetre le mensonge & le crime. On diroit, à entendre les politiques machiavellistes, que les hommes d'état se sont réservé le crime, comme Dieu s'en est réservé la vengeance.

Pour nous, nous n'écrirons rien sur l'histoire, qui ne soit la censure du machiavellisme dans toutes ses branches; nous assurerons cet avantage à ce dictionaire sur tous les dictionaires historiques & sur toutes les histoires; nous en prenons ici l'engagement de la maniere la plus solemnele.

N. B. Comme l'histoire n'a point d'autre ordre didactique ou encyclopédique que celui qui résulte de la géographie & de la chronologie combinées, ordre qui est nécessairement marqué à chaque article: comme d'ailleurs en rangeant dans l'ordre géographique & chronologique tous les articles, qui entreront dans la composition de ce dictionaire, il n'en résulte-

roit jamais une hiſtoire complete & ſuivie de chaque pays ni de chaque ſiecle ; nous ſommes diſpenſés, par la nature même du ſujet, de placer ici le tableau d'analyſe que la plupart des auteurs de l'Encyclopédie méthodique mettront à la tête de leurs dictionaires particuliers, & que nous avons mis nous-mêmes en abrégé à la tête du dictionaire du blaſon ; nous y ſuppléerons par l'attention à diſtinguer dans les titres de chaque article, l'hiſtoire anciene & l'hiſtoire moderne, l'hiſtoire ſacrée & l'hiſtoire profane, l'hiſtoire politique & l'hiſtoire littéraire, & enfin l'hiſtoire de tous les différens peuples, tant anciens que modernes.

L'objet d'un dictionaire étant de faciliter l'inſtruction, & ce motif étant le ſeul qui puiſſe faire préférer l'ordre alphabétique à l'ordre didactique & Encyclopédique ; on aura ſoin de placer tous les articles ſous les noms les plus connus, afin que le lecteur trouve toujours les notions dont il a beſoin dans l'endroit où il doit naturélement les chercher. Ainſi les renvois, quand il y en aura, ſeront toujours du nom le moins connu au nom le plus connu.



HISTOIRE.

AARON, (*Hist. sacr.*) premier grand prêtre des Juifs, fils d'Amram & de Jacob, de la tribu de Lévi, naquit en Égypte, trois ans avant Moyse son frere, l'an du monde 2430, & avant Jésus-Christ 1574, suivant le calcul le plus commun. Ceux qui veulent donner une signification particuliere au nom d'*Aaron*, le tirent d'un mot chaldaïque, qui signifie *élever*, & le traduisent par *montagne* ou *montagnard* (*mons sive montanus*) ou même par *montagne forte*. Moyse ayant été choisi de Dieu pour délivrer les Israëlites de la servitude d'Égypte, *Aaron* le seconda dans l'exécution de ce dessein, & eut beaucoup de part à tout ce que fit Moyse pour cette délivrance. Comme Moyse étoit begue, *Aaron* portoit pour lui la parole, soit au peuple, soit à Pharaon : aussi l'Écriture l'appele-t-elle le prophete de Moyse & son interprete. La verge d'*Aaron* opéra quantité de prodiges en Égypte. Après le passage de la mer Rouge, *Aaron* fut désigné de Dieu pour être souverain sacrificateur des Juifs, & après lui ses fils & ses descendans, à perpétuité. Lorsque les Israëlites furent nouris de la manne dans le désert, il en recueillit dans un vase qu'il mit dans le tabernacle. Pendant que Josué combatoit contre les Amalécites, *Aaron* soutint, avec Hur, les mains de Moyse élevées vers le ciel, ce qui décida la victoire. Moyse étant monté sur le sommet du mont Sinaï, pour recevoir la loi du Seigneur, le peuple ennuyé de sa longue absence, s'adressa tumultuairement à *Aaron*, & lui dit : „ fais-nous „ des dieux qui marchent devant nous ; car pour „ ce Moyse qui nous a tirés de l'Égypte, nous ne „ savons ce qu'il est devenu „. *Aaron* dit aux Israëlites de lui apporter leurs boucles d'oreilles, celles de leurs femmes & de leurs enfans, ce qu'ils firent ; il les jeta en fonte & en forma un veau d'or, à l'imitation du bœuf Apis que les Égyptiens adoroient, &, que la plupart des Hébreux avoient aussi adoré en Égypte. Moyse descendu de la montagne, reprocha au peuple son idolatrie, & à son frere *Aaron* sa foiblesse. Celui-ci s'excusa en rejetant la faute sur les importunités du peuple ; il s'humilia devant le Seigneur, & Dieu lui conserva le sacerdoce. Après l'érection du tabernacle, Moyse consacra son frere *Aaron* avec l'onction sainte, & le revêtit de l'éphod & des autres ornemens de sa dignité. Ses quatre fils, Nadab, Abiu, Éléazar & Ithamar furent faits prêtres en même temps ; mais bientôt les deux aînés, ayant voulu offrir l'encens avec un feu étranger, périrent par le feu du ciel.

Aaron & Marie sa sœur, ne purent se défendre d'un mouvement de jalousie qui les fit murmurer contre Moyse. Marie fut frapée de la lepre. *Aaron* reconut son injustice, en demanda pardon & l'obtint avec la guérison de sa sœur. Coré voulut lui disputer la souveraine sacrificature, sous prétexte qu'il étoit de la tribu de Lévi comme lui : Dieu confondit les prétentions de cet audacieux ; Coré, avec deux de ses complices, Dathan & Abiron fut englouti dans le sein de la terre. Deux cents cinquante lévites eurent la hardiesse de vouloir offrir de leur chef de l'encens au Seigneur ; un feu subit sortit du tabernacle & consuma ces téméraires. Ce prodige terrible fait murmurer le peuple contre Moyse & *Aaron* ; de nouveles flammes s'élancent du sein de la terre & dévorent une partie des murmurateurs, & le reste n'échape à la vengeance du ciel, que par l'intercession d'*Aaron*, qui se mit, l'encensoir à la main, entre les morts & les vivans. Enfin, pour que le grand prêtre ne rencontrât plus d'opposition dans l'exercice du sacerdoce, Dieu voulut en confirmer la possession par un nouveau miracle. *Aaron* & les chefs de chaque tribu, reçurent ordre d'apporter chacun une verge d'amandier, avec leur nom écrit dessus. Ces verges devoient être mises dans le tabernacle, & y rester jusqu'au lendemain ; la souveraine sacrificature devant être déférée à celui dont la verge auroit éprouvé quelque changement miraculeux. La chose ayant été exécutée, la verge d'*Aaron* se trouva, le matin du jour suivant, couverte de feuilles, de boutons & d'amandes. Depuis ce moment, *Aaron* exerça paisiblement sa charge. Il n'entra pas dans la terre promise, parce qu'il avoit participé à la méfiance que Moyse témoigna lorsque le Seigneur lui dit de fraper le rocher à Cadès pour en faire jaillir une source d'eau. *Aaron* avoit épousé Élisabeth, fille d'Aminadab, de la tribu de Juda, dont il eut les quatre fils nommés ci-dessus. Les deux continuerent la race des grands prêtres en Israël, qui furent, en tout au nombre de quatre-vingt-six,

depuis *Aaron* jusqu'à la destruction du temple. *Aaron* reçut ordre de Dieu de se dépouiller, de son vivant, de sa dignité & des habits sacerdotaux, pour en revêtir Éléazar son fils, désigné son successeur; ce qu'il fit en présence de tout le peuple, avec beaucoup de solemnité, sur la montagne de Hor, au pied de laquelle les Hébreux étoient campés à Mosera; puis il mourut, âgé de cent vingt-trois ans, au premier jour du cinquieme mois de la quarantieme année, après la sortie d'Égypte, 1452 ans avant J. C. *Exod. cap. v. vij. & suiv. Lévit. chap. ix. &c. Nomb. chap. xvj. &c. Deuteron. chap. x. Ecclésiastiq. chap. 45. vers. 7 & suiv. S. Paul, épît. aux Hébr. ch.* 5--10. Flav. Jos. *Ant. Jud. liv. II. III. & IV.*

Calmet, dictionaire de la Bible, au mot: *Aaron*, trouve plusieurs traits de conformité entre *Aaron* & Mercure, entre la verge d'*Aaron* & le caducée. (*Article abrégé.*)

Aaron d'Alexandrie (*Hist. litt. moderne*), prêtre Chrétien & médecin en Égypte, vers l'an 622, est le premier qui ait traité de la petite vérole, maladie venue de l'Arabie. Ses ouvrages, écrits en langue syriaque, furent traduits en arabe vers la fin du septieme siecle, par ordre du calife Mervan I.

Aaron-Rashid, ou Al-Rashid, ou Rachid, c'est-à-dire, *le juste* (*Hist. des Arabes*) vingt-cinquieme calife & le cinquieme de la race des Abassides, étoit fils de Mahadi. La loi déféroit le califat, non au fils, ni au plus proche parent, mais au plus âgé de la famille. Mahadi avoit deux fils, Hadi ou Hahi-Musa & *Aaron*. Soit prédilection pour *Aaron*, soit connoissance de la supériorité de ses talens, Mahadi le nomma pour son successeur, au préjudice de Musa. *Aaron* jugea cette préférence injuste & refusa d'en profiter: Musa, moins touché de la modération de son frere que de l'intérêt de son fils, déclara celui-ci son héritier. Ce renversement de la loi scandalisa les Musulmans zélés; Musa éprouva des contradictions, il s'irrita, & il alloit se porter aux dernieres violences contre son frere, lorsqu'il mourut. *Aaron* fut proclamé calife, l'an de notre ere 786, de l'hégire 164. Son regne fut brillant & heureux. Il étendit ses conquêtes dans les trois parties du monde, depuis l'Espagne & l'Afrique jusqu'aux Indes. Il gagna en persone huit grandes batailles, il imposa tribut à l'empire Grec du temps de l'impératrice Irene, & Nicéphore, successeur d'Irene, lui ayant écrit à son avénement une lettre très-fiere, pour lui demander la restitution du tribut payé par Irene, *Aaron* ne lui répondit qu'en s'avançant jusqu'aux portes de Constantinople, & en soumettant Nicéphore à un tribut plus considérable. Nicéphore, pour mieux l'apaiser, joignit au tribut de riches présens. Parmi ces présens, il y avoit des épées: le calife en fit l'essai en présence des ambassadeurs Grecs, & les ayant toutes coupées avec son cimetere: „ Vous „ voyez, leur dit-il, si les armes de votre maître „ peuvent résister aux mienes. Mais, eût-il mon „ cimetere, il lui faudroit encore mon bras pour „ s'en servir „.

Ce fut sous le regne d'*Aaron*, que les Arabes commencerent à aller commercer à la Chine.

De tous les souverains du monde, *Aaron* n'estimoit, & ne vouloit pour allié que Charlemagne. Ces deux princes, sans s'être jamais vus, eurent toujours, l'un pour l'autre, le cœur d'un ami. La seule renomée établit entre ces rois, une amitié plus tendre & plus constante que celle qu'un commerce assidu fait naître & que l'habitude entretient entre des particuliers. Les historiens se sont plus à décrire les présens qu'*Aaron* envoya en différentes rencontres à Charlemagne; une tente d'une étendue aussi vaste & d'une distribution intérieure, aussi commode que les palais les plus somptueux; une horloge d'un travail singulier; mais sur-tout un éléphant le premier qui eût encore paru en France, le seul qu'eût alors le calife, & dont il se priva sans hésiter, ayant entendu dire que Charlemagne en désiroit un; il envoya, dit-on, aussi à ce prince, les clefs du Saint Sépulchre, & lui abandona la propriété des Lieux Saints; fait qui auroit besoin d'être confirmé ou expliqué, & qui a servi de fondement à toutes les fables où Charlemagne est représenté comme l'inventeur des croisades, & le premier conquérant de la Terre Sainte. Mais ce qui est plus vrai & plus important, c'est la parfaite conformité de talens, de lumieres, de vertus qui se trouvoit entre ces deux grands princes; tous deux furent plus célebres encore par les arts de la paix que par les talens de la guerre, & par la science utile du gouvernement, que par la gloire funeste des conquêtes; tous deux protégerent & cultiverent les lettres, & s'entourerent de savans qu'ils instruisoient eux-mêmes; tous deux eurent, sur tous leurs sujets, cette supériorité de mérite qui devroit distinguer tous les souverains, & qui semble être le véritable droit de régner, antérieur à toute loi, & indépendant de toute convention. Charlemagne monté sur le trône, dix-huit ans avant *Aaron*, paroît avoir servi de modele à ce prince, & c'est sa plus grande gloire.

Aaron aimoit à répandre l'instruction parmi le peuple; il étoit persuadé que la connoissance des devoirs en facilite la pratique; il avoit été frapé du discours d'un sage avec lequel il s'enfermoit un jour pour lire & expliquer un passage important d'un auteur, concernant les devoirs de l'homme; *Aaron* ordona de fermer la porte de sa chambre, pour n'être pas interrompu dans sa lecture. „ Faites „ plutôt ouvrir toutes les portes „ lui dit le savant qui l'acompagnoit „ une lecture utile est un bien- „ fait dont un prince ne doit point priver ses „ peuples „.

Aaron avoit sur-tout en recomandation la justice & la vérité; mais un conquérant peut-il toujours être juste? Un jour marchant à la tête de son armée, il fut abordé par une femme qui vint lui porter des plaintes

plaintes de quelques vexations que les soldats avoient commises en passant sur ses terres. *Aaron* trop indulgent pour des soldats qui lui étoient trop nécessaires, dit à cette femme : *N'avez-vous pas lu „ dans l'Alcoran, que les princes désolent tous les „ lieux par où passent leurs armées ? -- Oui ; mais „ j'y ai lu aussi*, répondit cette femme, *que les „ maisons des princes seront détruites à cause de „ leurs injustices* „. Le domage fut réparé.

On a, dans l'Orient, une vénération particuliere pour les fous; le proverbe que *les fous & les enfans prophétisent*, y est très-acrédité ; les Musulmans croient que Dieu parle dans ceux que la raison ne fait point parler, & que par conséquent ils ne peuvent rien dire que de vrai ; il vaudroit mieux croire plus simplement, que la raison n'agissant point encore dans les enfans & n'agissant plus dans les fous, leurs discours ne méritent aucune attention. *Aaron* vouloit bien que les fous conservassent leurs priviléges, mais il ne vouloit pas que ces priviléges fussent usurpés par des imposteurs.

Aaron faisoit, comme Charlemagne, d'abondantes aumônes ; il étoit Musulman zélé, & fidele aux observances de la loi; on a remarqué qu'il faisoit, par jour, jusqu'à cent génuflexions ; qu'il fit, jusqu'à huit fois, le pélerinage de la Meque ; qu'il est le dernier calife qui l'ait fait en persone, & que tournant du moins la superstition en charité, quand il ne pouvoit faire lui-même ce voyage, il le faisoit faire à ses dépens, par trois cents pauvres. Il mourut, en l'an 809, après vingt-trois ans de regne.

AARSENS ou AERSENS (FRANÇOIS), (*Hist. mod.*) fils d'un gréfier des États-Généraux des Provinces Unies, fut formé dans la politique par du Plessis-Mornay. Il remplit avec succès & avec éclat différentes ambassades en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Il fut le premier ambassadeur des Provinces Unies reconu en France dans cette qualité : Henri IV fixa son rang immédiatement après celui de l'ambassadeur de Venise. Il a laissé des mémoires estimés sur ses ambassades de France en 1609 & 1624, & d'Angleterre en 1620 & 1641. C'est un des plus grands hommes d'état qu'ait eu la république de Hollande. Le cardinal de Richelieu disoit qu'il n'avoit connu que trois grands politiques, dont *Aarsens* étoit un.

ABAB, f. m. (*Hist. moderne*.) c'est le nom des matelots que le Turc leve dans son empire, lorsque les esclaves lui manquent pour le service de la marine. Vingt familles fournissent un *Abab* qui est soudoyé par les dix-neuf dont il n'est pas. Sa paye est d'environ cinq cents livres par an. (*Article resté*.)

(Π) ABACO (PAUL dall') ainsi appelé à cause de ses connoissances en Arithmétique, descendit de la noble famille Dagomari, & naquit à Prato en Toscane. Dans un temps, où les sciences les plus utiles étoient presqu'oubliées, c'est-à-dire dans le XIVe siecle, il cultiva avec soin l'Arithmétique & l'Astronomie, & par le moyen de quelques instrumens fabriqués par lui-même, au raport de Philippe Villani, auteur contemporain, il corrigea plusieurs erreurs, qui s'étoient glissées dans les tables d'Alphonse roi de Castille. M. l'Abbé Ximenès conjecture qu'il ait été le premier ou un des premiers qui ont employé les équations Algébraïques. Il mourut en 1365.) (LE CHEVALIER TIRABOSCHI.)

ABACOT, f. m. nom de l'anciene parure de tête des rois d'Angleterre ; sa partie supérieure formoit une double courone. (*A. R.*)

ABACUC. *Voyez* HABACUC.

ABAILARD, ou ABELARD (PIERRE), (*Hist. moderne*.) un des plus célebres docteurs du douzieme siecle. Il étoit Breton, né au village de Palais, à quatre lieues de Nantes : ce qui l'a fait appeler par quelques auteurs le *Péripatéticien Palatin*. De même que les peuples barbares ne savent que faire la guerre, les savans barbares ne savent que disputer. *Abailard* étoit le plus subtil dialecticien & le plus ardent disputeur de son siecle; c'est à l'argumentation scholastique, unique science alors, unique talent, tant dans la philosophie que dans la Théologie, qu'il a dû sa grande réputation, des persécutions éclatantes, & l'honeur de plaire à Héloïse. Disciple, rival de gloire, & vainqueur de Guillaume de Champeaux, archidiacre de l'Église de Paris, autre docteur célebre dans le même genre, il éleva autel contre autel, école contre école. Tantôt chassé par la persécution, tantôt rapelé par l'estime publique, souvent fugitif, par-tout révéré, par-tout suivi d'une foule d'écoliers, absent, présent, également redoutable à Champeaux, contre lequel il disputoit sans cesse, sur quoi ? sur les universaux ; Champeaux ne put échaper à cette guerre d'argumens, qu'en devenant évêque de Châlons ; *Abailard* eut à peu près les mêmes démêlés avec Anselme, son maître en Théologie, comme Champeaux l'avoit été en philosophie. La source de ces quereles étoit toujours la supériorité d'*Abailard* sur ses maîtres, son mépris pour eux, & la facilité avec laquelle il leur enlevoit leurs écoliers. D'après ce double principe d'amour propre & d'intérêt blessés, on ne doit pas être surpris de l'acharnement de ces disputes, les universaux n'étoient que le prétexte. *Abailard*, las des orages & des contradictions que lui attiroient son mérite & son humeur, chercha sa consolation dans l'amour : on sait comment s'étant introduit chez Fulbert, chanoine de l'Église de Paris, pour enseigner la philosophie à Héloïse sa niece, il parvint à lui inspirer une passion, qui n'a peut-être jamais eu d'égale pour la vivacité ni pour la durée. Il naquit un fruit de leur amour qu'ils nommerent *Astrolabius*, apparemment en mémoire de l'astronomie qui les occupoit alors. *Abailard* tira son Héloïse de la maison de Fulbert, & l'envoya faire ses couches chez une sœur qu'il avoit en Bretagne ; il offrit ensuite à Fulbert d'épouser secrétement sa niece : mais Héloïse, par

une délicatesse singuliere, ne vouloit pas même consentir à un mariage secret : le sacrifice de sa réputation étoit fait, elle vouloit tout devoir & tout donner à l'amour, rien à la nécessité ; le nom de femme, disoit-elle, est plus saint & plus imposant, mais celui d'*amie* est plus doux. D'ailleurs, elle craignoit d'être un obstacle à la fortune que les talens d'*Abailard* lui promettoient dans l'état ecclésiastique. Les philosophes, disoit-elle, ne doivent point se marier, cet engagement n'est pas fait pour eux ; les embaras du ménage nuisent à la liberté d'esprit nécessaire pour l'étude : cependant comme elle ne savoit point résister à *Abailard*, elle l'épousa secrétement, parce qu'il le voulut. Fulbert, qui n'avoit prétendu que réparer l'honeur de sa niece, & qui n'entendoit rien à toutes ces délicatesses, s'empressa, contre la parole donnée, de publier ce mariage : Héloïse persista toujours à le nier. Fulbert ne voyant dans cette conduite qu'une soumission aveugle aux intentions d'un mari injuste, s'en prit à celui-ci ; & se portant aux derniers excès de la vengeance & de la fureur, il gâgna le domestique d'*Abailard*, qui introduisit la nuit des assassins dans la chambre de son maître : ce fut alors qu'*Abailard* reçut ce cruel & flétrissant outrage, qui le retranchant du nombre des hommes, le jeta dans le cloître, sans autre vocation que la confusion & la douleur. Il avoit déja procuré à son Héloïse une retraite dans le monastere d'Argenteuil, pour la soustraire aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit à cause de lui dans la maison de son oncle, & ce second enlévement n'avoit pas peu contribué à la résolution violente que Fulbert avoit prise. Elle ne resta pas impunie : deux des assassins, dont le domestique d'*Abailard* étoit un, subirent la peine du talion, & de plus furent condamnés à perdre les ieux ; Fulbert en fut quite pour la perte de ses biens. *Abailard*, en entrant dans le monastere de Saint Denis, donna ordre à Héloïse de prendre le voile à Argenteuil. La douce Héloïse obéit avec plus de satisfaction qu'elle n'avoit consenti à un mariage, qui lui paroissoit contraire aux intérêts de son amant. Depuis ce moment l'histoire ne produit pas un seul témoignage contre les mœurs d'Héloïse : elle se conforma en silence aux obligations de son nouvel état, brûlant dans le secret de son cœur pour un homme qui, après tout, avoit été son mari. *Abailard* étoit moins tranquille & moins résigné : obligé par sa faute à plus d'indulgence qu'un autre, mais devenu plus sévere peut-être par sa disgrace, il voulut à Saint Denis réformer l'abbé & les moines ; & comme il avoit un peu plus de critique & d'érudition qu'eux, il leur nia que leur Saint Denis fût Denis l'Aréopagite. Sur ce blasphême il fut chassé, ou plutôt il obtint la grâce de sortir d'une maison où il déplaisoit & se déplaisoit ; il redevint errant, & retrouva partout des orages, ou en fit naître. Le comte de Champagne, Thibaut IV, dit *le Grand*, lui donna sur ses terres un asyle, où *Abailard* bâtit un oratoire qu'il nomma *Paraclet*. Cette solitude fut bientôt peuplée de disciples qu'attiroit en foule la réputation d'*Abailard* ; des maîtres moins habiles & moins heureux, indignés de perdre dans les villes, au sein des commodités qu'elles rassemblent, les nombreux disciples qui suivoient *Abailard* dans son désert, lui susciterent tant de persécutions qu'ils le forcerent d'abandoner le *Paraclet* ; & lorsque Suger, abbé de Saint Denis, par des raisons que ses panégyristes même n'ont pas approuvées, eût chassé d'Argenteuil les religieuses dont Héloïse étoit devenue la prieure, *Abailard* eut la satisfaction de pouvoir leur offrir un asyle dans son oratoire du *Paraclet*. Héloïse avoit aimé la retraite d'Argenteuil, parce qu'elle y étoit entrée par l'ordre de son amant ; elle aima encore plus la solitude du *Paraclet*, parce qu'elle la devoit à *Abailard*. Elle en fut la premiere abbesse, & y vécut sous les loix de celui à qui elle aimoit à obéir.

Bayle raporte, d'après Aubert le Mire, que les religieuses du *Paraclet* célebrent l'office en grec le jour de la Pentecôte, ce qu'il regarde comme une espece d'hommage pour la mémoire d'Héloïse, qui se distinguoit par la connoissance du grec, dans un temps où cette langue étoit peu cultivée, & qui savoit même un peu d'hébreu.

Les moines de l'abbaye de Saint Gildas de Ruis, en basse Bretagne, avoient élu *Abailard* pour leur abbé. Ces moines étoient alors également malheureux & déréglés. Un seigneur violent leur enlevoit leurs revenus, *de sorte*, dit Bayle, en traduisant *Abailard* à la lettre, *qu'ils étoient contraints de nourir de leur propre bourse leurs concubines & leurs enfans*. *Abailard*, qui n'en avoit plus, ne voulut pas qu'ils en eussent ; & s'il avoit voulu réformer Saint Denis, où il n'étoit que simple moine, on peut croire qu'il voulut réformer Ruis, en étant abbé. Les moines ne voulurent pas être réformés : ils se repentirent de l'avoir élu, & chercherent à s'en défaire : ils tenterent de l'empoisoner, tantôt à la Messe, tantôt au réfectoire. *Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qui lui avoit été préparée, il vit mourir son campagnon qui la mangea* ; il eut dans un ordre plus respectable des ennemis plus redoutables encore, Saint Norbert & sur-tout Saint Bernard. Ils l'ataquerent sur sa doctrine ; on trouva dans ses écrits des propositions hazardées sur la Trinité : *Abailard* se distinguoit des docteurs de son siecle par la clarté, il aimoit à présenter ses idées sous des images sensibles, il y acoutumoit ses disciples, & ceux-ci le pressoient de porter cette clarté dans l'explication des mysteres. *Abailard*, qui n'avoit que l'argumentation & les syllogismes dans la tête, comparoit le mystere de la Trinité à un syllogisme ; comme les trois propositions d'un syllogisme, disoit-il, ne font qu'une seule vérité, de même le Pere, le Fils & le Saint-Esprit ne font qu'une même essence. Le

célebre Wallis, mathématicien d'Oxford, a depuis comparé le myſtere de la Trinité aux trois dimenſions de la matiere : mais il ne faut ni comparer, ni expliquer les myſteres. *Abailard* fut condamné aux conciles de Soiſſons & de Sens, & obligé de jeter lui-même au feu ſon écrit, humiliation qui lui fut plus douloureuſe que ſes autres malheurs : Héloïſe l'aimoit, le conſoloit, le défendoit, oppoſoit ſon eſtime & ſon amour à toutes les condamnations, & ne voyoit dans les ennemis & les juges d'*Abailard* que des envieux & des perſécuteurs. Le zele des Saints ne connoît pas toujours la modération (Π); Saint Bernard appele *Abailard* dans ſes lettres un *horrible composé d'Arius*, *de Pélage & de Neſtorius*, *un moine ſans regle*, *un abbé ſans moines*, *un homme ſans mœurs*, *un monſtre*, *un nouvel Hérode*, *un Ante-chriſt*, & de quoi s'agiſſoit-il ? de ſavoir ſi la comparaiſon des trois perſones de la Trinité avec les trois propoſitions d'un ſyllogiſme, donnoit une idée exacte du myſtere (Π). L'acharnement fut pouſſé ſi loin, qu'on fit querele à *Abailard* ſur le nom de *Paraclet* donné par lui au monaſtere qu'il avoit fondé, comme ſi un malheureux ne pouvoit donner l'épithete de *Conſolateur* à l'aſyle où il avoit reſpiré dans ſa miſere. On crut voir dans cette dénomination quelque prédilection pour celle des trois perſones de la Trinité, qui eſt diſtinguée par ce titre intéreſſant de *Conſolateur* : on crut y trouver quelqu'idée d'inégalité entre les trois perſones. C'étoit une nouveauté, diſoit-on d'ailleurs, il n'étoit pas permis de conſacrer des Égliſes, ni au Saint-Eſprit, ni à Dieu le Pere, ni à l'Enfant Jéſus ; il paroît que l'uſage, contraire à cette aſſertion, a prévalu. Le Pape Innocent II, prévenu par les ennemis d'*Abailard*, crut être indulgent, en ſe contentant d'ordoner qu'on l'enfermât. Entraîné par le torrent des événemens & des afaires, agité par tant de quereles, alarmé de tant de dangers, *Abailard* s'occupoit peu d'Héloïſe ; il y avoit long-temps qu'il paroiſſoit l'oublier, lorſqu'une lettre adreſſée par lui à un ami, & qui contenoit l'hiſtoire de ſes malheurs, étant tombée entre les mains de cette tendre fille, & ayant ralumé dans ſon cœur toute l'ardeur d'une paſſion que le temps n'avoit pu éteindre, que la Religion n'avoit fait qu'aſſoupir, donna lieu à cette lettre touchante d'Héloïſe, dont on peut dire :

Spirat adhuc amor,
Vivuntque commiſſi calores
Æoliæ fidibus puellæ.

C'eſt cette lettre qui a été imitée & altérée par tant d'auteurs, embélie par Pope & par Colardeau. L'original leur a fourni les idées principales & les ſentimens les plus vrais. Le combat, toujours ſi intéreſſant de la nature & de la grâce, de l'amour & de la piété, y eſt vivement dépeint. On doit ſur-tout y remarquer ce trait : *Quæ cum ingemiſcere debeam de commiſſis, ſuſpiro potius de amiſſis*. *Je gémis d'avoir perdu des plaiſirs dont je dois gémir d'avoir joui* ; mot qui ſemble être le modele de celui de madame de la Valiere, à la nouvele de la mort du comte de Vermandois ſon fils. *C'eſt trop pleurer ſa mort, n'ayant pas encore aſſez pleuré ſa naiſſance.*

Ces lettres d'*Abailard* & d'Héloïſe ſont le principal fondement de leur hiſtoire, & contienent les particularités les plus conſidérables de leurs amours & de leurs malheurs.

Abailard trouva un port dans ſon naufrage : Pierre le vénérable le reçut dans ſon abbaye de Clugny. Cet homme d'une vertu aimable fut reſpecter l'infortune & la gloire, il verſa ſur les plaies de ce cœur ulcéré le baume de la douceur & de l'atendriſſement. Il apuia de tout le crédit que donne le mérite & la vertu, la foibleſſe d'un ami opprimé ; il lui apprit à pardoner, en lui procurant à lui-même le pardon de ſes fautes & de ſes erreurs ; il le réconcilia enfin avec le Pape, avec Saint Bernard, ſur-tout avec la vertu & le bonheur. Il recueillit ſes derniers ſoupirs ; & touché d'une paſſion que tant de traverſes, de conſtance & de délicateſſe rendoient reſpectable, il ſe fit un devoir d'envoyer à Héloïſe, conformément aux dernieres volontés d'*Abailard*, les cendres de cet ami uniquement aimé. *Abailard* mourut âgé de 63 ans, le 21 avril 1142, non pas à l'abbaye de Clugny, mais au prieuré de Saint Marcel-ſur-Saône, près de Châlons, où on l'avoit envoyé à cauſe de l'agrément du lieu qu'on croyoit propre à rétablir ſa ſanté. Héloïſe le pleura encore vingt-un ans : elle mourut le 17 mai 1163. Elle eſt enterrée à côté d'*Abailard*, dans cette même maiſon du Paraclet, près de Nogent & de Pont-ſur-Seine, aſſez près auſſi

(Π) Ce défaut de modération, dont on fait un crime aux docteurs de l'Égliſe, & ſur-tout à S. Bernard, eſt démenti par le témoignage des Hétérodoxes mêmes. Voyez Nat. Alex. Hiſt. Eccl. Sæc. XI & XII, Cap. 6, Art. 1, où l'on trouve ces mots. *Ipſi etiam Heterodoxi S. Bernardum, cogente veritate, laudarunt. Lutheri judicio omnes Eccleſiæ doctores vicit. Bucerus virum Dei nuncupat. Calvino teſte, in libris de conſideratione ita loquitur, ut veritas ipſa loqui videatur ; ipſumque pium & ſanctum Scriptorem appellat.* Voyez auſſi Guillaume Cave. Hiſt. Litt. Sæc. XII.

(Π) C'étoit bien quelque choſe de plus remarquable, dont il s'agiſſoit alors. Il faut lire dans la même Hiſt. Eccl. Sæc. XI & XII Nat. Alex. Dis. 7, Art. 5, le catalogue des erreurs d'Abailard. Il enſeignoit, entr'autres choſes, qu'il y avoit différens degrés dans la Trinité ; que le Saint-Eſprit n'étoit pas de la même ſubſtance du Pere & du Fils ; que Dieu n'empêchoit jamais les maux, en changeant la volonté des hommes ; & beaucoup d'autres Héréſies, qu'on peut voir au lieu cité ci-deſſus.

d'une autre abbaye où reposent les restes d'un autre illustre personage, M. de Voltaire. En *1766*, l'académie des belles lettres, à la réquisition de madame de Roye de la Rochefoucault, abbesse du Paraclet, a fait l'épitaphe d'*Abailard* & d'Héloïse, placée aujourd'hui sur leur tombeau. Bayle a donné une bien mauvaise opinion de son goût & de sa sensibilité, en décrivant leurs amours du ton d'un boufon libertin. Pour illustrer tout autre siecle que ceux d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X & de Louis XIV, il suffit d'un homme tel qu'*Abailard* & d'une femme telle qu'Héloïse. Leurs talens, leurs passions, leurs malheurs font encore aujourd'hui l'occupation & l'intérêt des âmes sensibles. La gloire d'*Abailard* est bien moins d'avoir éfacé ses maîtres, & enivré de zele & d'enthousiasme pour les lettres & pour lui-même la foule de ses disciples, que d'avoir su inspirer à un cœur noble & tendre, à un esprit vraiment éclairé une inclination si forte & si constante. Pétrarque dans la suite a immortalisé Laure: c'est Héloïse qui a immortalisé *Abailard*. Comme elle l'énnoblit au moment même où il l'immole, lorsque s'enfermant dans un cloître pour lui obéir, pour l'imiter, pour s'unir du moins à sa destinée, ne pouvant plus s'unir à lui, elle s'accuse encore de l'avoir rendu malheureux, & s'écrie avec Cornélie dans Lucain:

O maxime conjux!
O thalamis indigne meis! hoc juris habebat
In tantum fortuna caput! cur impia nupsi
Si miserum factura fui? nunc accipe pœnas,
Sed quas sponte luam.
LUCAN. *Pharsal. liv.* 8.

Elle s'appliquoit aussi, par amour & par respect pour *Abailard*, cette belle expression d'Andromaque.

Dejectam conjuge tanto.

C'étoit *Abailard* dont on pouvoit dire:

Dejectum conjuge tali.

Voici leur épitaphe:

HIC

SUB EODEM MARMORE JACENT
HUJUS MONASTERII
CONDITOR PETRUS ABŒLARDUS
ET ABBATISSA PRIMA HELOISA
OLIM STUDIIS, INGENIO, INFAUSTIS NUPTIIS
ET PŒNITENTIA
NUNC ÆTERNA, UT SPERAMUS, FELICITATE
CONJUNCTI.

PETRUS OBIIT 21 *APRILIS* 1142.
HELOISA 17 *MAII* 1163.

(Π) ABANO (PIERRE d') né l'an 1250 à Abano, bourg du territoire de Padoue très-célebre par ses bains, fut un de ces Italiens, qui avant l'arivée des Grecs en Italie, passerent en grand nombre dans la Grece pour y apprendre la langue de ces peuples: il y fit, dit-on, des progrès si surprenans, qu'il obtint une chaire dans ces lieux mêmes. De retour en Italie, il voyagea à Paris, dont l'Université étoit alors très-renomée. Ensuite il professa la médecine à Padoue & pendant une année à Trévise, & mourut dans la premiere de ces villes en 1315 ou dans l'année suivante. On le jugeoit un des plus savans médecins de son temps: les apointemens qu'on lui assigna à Padoue correspondoient à sa célébrité, car ils se montoient à 6000 petites livres par an; somme très-considérable dans ce temps-là & dont nul autre professeur avoit joui jusqu'alors. Il étoit très-versé dans la langue greque: nous en avons une preuve dans la version qu'il fit de plusieurs ouvrages des anciens écrivains, c'est-à-dire d'Aristote, de Galien, d'Alexandre, &c. Son livre, intitulé *Conciliator*, dans lequel il tâche de concilier, le mieux qu'on le peut, les opinions des médecins & des philosophes anciens qui semblent se contre-dire, lui valut l'estimation d'homme presque divin, & l'imposture de l'Astrologie Judiciaire qu'il favorisoit, agrandit l'opinion qu'on avoit de ses talens. Lorsque le bas-peuple s'est laissé une fois saisir par l'admiration, il ne voit plus les objets dans leur état naturel; il rêve, il n'aperçoit que des miracles. C'est ce qui ariva au sujet de *Pierre d'Abano*: on le crut un sorcier, faiseur de prodiges les plus étrangers. De là tant de fâbles qu'on débita à sa charge auxquelles il fut alors ajouté foi non seulement par le bas-peuple, mais par ceux même qui prétendoient s'élever au dessus des préjugés vulgaires, & qu'on voit adoptées par les écrivains postérieurs, remarquables par leur crédulité. Cela lui attira bien des chagrins de son vivant même; & quoiqu'il fît avant sa mort une profession de foi telle qu'on la peut désirer d'un homme vraiment Catholique, il ne put cependant éviter sa condamnation: on déterra son cadâvre, & on le brûla.) (LE CHEVALIER TIRABOSCHI.)

ABARIS (*Hist. anc.*), son nom est trop fameux pour être omis, son histoire est trop peu connue pour être raportée; il apartient à la fâble & non à l'histoire. Porphire & Jamblique lui attribuent une foule de prodiges. Il traversoit les airs sur une fleche volante qu'il avoit reçue d'Apollon, dont il étoit prêtre chez les Hyperboréens; il prédisoit les tempêtes & les tremblemens de terre, il rendoit des oracles. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il étoit Scythe, qu'il vint à Athênes, & que son nom est resté célebre dans la Grece, comme celui d'un barbare éclairé. D'ailleurs on varie sur le temps où il vivoit; les uns l'ont placé vers le temps du siége de Troye, les autres l'ont fait contemporain de Crœsus.

ABAS (Schah.) dit le grand, (*Hist. de Perse.*) septieme roi de Perse, de la race des Sophis, succéda en 1585 à Kodabendeh, l'un de ses freres. Ce fut un conquérant; il prit ou reprit plusieurs provinces sur les Turcs & sur les Tartares; il se rendit maître le 25 avril 1622 avec le secours des Anglois de l'île & de la ville d'Ormus, possédées par les Portugais depuis l'an 1507. Il fut incliné à la cruauté; mais les Persans le réverent comme le restaurateur de l'état. Ce fut sous lui qu'Ispahan devint la capitale de la Perse. Il mourut en 1629 après avoir régné environ 44 ans.

Abas II (Schah.), (*Hist. de Perse.*) neuvieme roi de la race des Sophis, succéda en 1642 à son pere Schah-Sefi ou Sofi, n'ayant alors que 13 ans. Il fut éclairé, favorable aux Chrétiens, qu'il défendit de persécuter & d'inquiéter. Ses lumieres ne purent le préserver de la manie générale. Il voulut être conquérant. Il n'avoit encore que 18 ans, lorsqu'il reprit la ville de Candahar cédée au Mogol sous le regne précédent. Il sut la conserver mal-gré tous les éforts de l'empereur du Mogol, qui vint plusieurs fois l'assiéger avec trois cents mille hommes. *Abas II* voulut aussi étendre son empire du côté du Nord, & l'histoire doit s'élever contre une telle entreprise, mais elle doit louer beaucoup la maniere dont cette entreprise fut conçue. *Abas*, avant de commencer la guerre, voulut s'être assuré des fonds nécessaires pour la faire; & il voulut que ces fonds, pris sur ses épargnes & sur le retranchement de ses dépenses superflues, ne coûtassent rien à ses peuples; s'il pouvoit être permis d'être un conquérant, ce seroit à ce seul prix. La mort le surprit à 37 ans, au milieu de ses projets, en 1666. Il est au nombre des victimes illustres du mal vénérien.

ABBADIE (Jacques), (*Hist. mod.*) célebre ministre protestant, naquit à Nay en Béarn, en 1654. Après avoir voyagé en différens pays, & exercé les fonctions de son ministere à Berlin & à Londres, il finit par être doyen de Killaloé en Irlande. Il mourut en 1727, à Sainte Marybonne, près de Londres, âgé de 73 ans. Ses traités *de la vérité de la religion Chrétiene*; *de la Divinité de J. C.* & *de l'art de se connoître soi-même*, ont réuni les suffrages des Catholiques & des Protestans. Le traité *de la vérité de la religion réformée* n'a dû plaire qu'aux protestans; *le triomphe de la providence & de la Religion dans l'ouverture des sept sceaux, par le fils de Dieu*, ouvrage du même auteur, a déplu à tous les gens sensés, & a paru plus digne de Jurieu que d'*Abbadie*.

On a encore de cet auteur quelques autres ouvrages; un volume de sermons peu connu; un écrit intitulé *défense de la nation Britannique, contre l'auteur de l'avis important aux réfugiés*; ce livre d'*Abbadie* est assez rare. Enfin, *les caracteres du Chrétien & du Christianisme*.

Abbadie avoit pour la prose une mémoire qu'on n'a guere que pour les vers; il retenoit ses ouvrages dans sa tête, & ne les écrivoit qu'au moment de les faire imprimer. Cette méthode nous en a fait perdre quelques-uns de lui; & il est étonant qu'elle ne nous en ait pas fait perdre davantage.

ABBAS, (*Hist. des Arabes.*) premier calife Abbasside, descendoit d'un autre Abbas, cousin de Mahomet, qui avoit donné son nom à cette race, avant qu'elle fût parvenue au califat. Les califes Ommiades s'étoient rendus odieux par leurs cruautés; ils furent détrônés par les Abbassides, qui ne furent pas d'abord moins cruels. Les Musulmans exaltent beaucoup cependant la douceur & la générosité d'*Abbas*, qui exposa publiquement la tête de Mervan II, dernier calife Ommiade, dans sa propre capitale, & dont le fameux général Moslem fit passer au fil de l'épée jusqu'à six cents mille hommes dans différens combats, livrés pour la cause des Abbassides. Il paroît que les historiens n'attribuent à *Abbas* ni les victoires remportées, ni les atrocités commises sous son nom. Il mourut l'an 136 de l'hégire, qui étoit la cinquieme année de son regne.

ABBASSIDES, (*Hist. des califes.*) les *Abbassides* sont cette race de califes, successeurs d'Abbas. Ils descendoient tous, comme nous l'avons dit, d'un autre Abbas, cousin de Mahomet, qui donna son nom à cette race. Ils occuperent le califat pendant l'espace de 524 ans, & donnerent 37 califes; c'est sous cette race que l'Arabie fut quelque temps la patrie des lettres & des sciences.

ABBAUCAS, (*Hist. anc.*) philosophe, dont on ne sait qu'un trait, raporté par Lucien, c'est que dans un incendie il aima mieux sauver son ami qua sa femme & ses deux enfans, dont un périt dans les flammes. Quand on lui demanda la raison de cette préférence : *On refait*, dit-il, *un enfant, refait-on un ami?*

ABBON. Deux moines de ce nom, ont mérité d'être connus, au moins des savans; l'un, moine de Saint Germain-des-Prés, à la fin du neuvieme siecle, a écrit en vers latins, tels qu'on en faisoit alors, l'histoire du siége de Paris par les Normands, siége dont il avoit eu le malheur d'être le témoin oculaire. On trouve cette histoire dans les recueils des historiens de France; & il en existe une traduction françoise. L'autre, moine, puis abbé de Fleury, dans le dixieme siecle, très-savant pour son temps, grand & heureux défenseur des moines, dans un siecle où les moines étoient les seuls savans, eut parmi les évêques même des ennemis à combatre. Ce fut à cette occasion qu'il composa son apologie, ouvrage qu'il dédia aux rois Hugues Capet & Robert. Il adressa aux mêmes princes un recueil de canons sur la matiere la plus importante, les devoirs respectifs des rois & des sujets. Il fut employé par le roi Robert dans des négociations alors intéressantes. Le Pape Grégoire V menaçoit de mettre le royaume de France en interdit : *Abbon* suspendit l'orage. Réformateur

du monastere de la Réole, dépendant de celui de Fleury, il fut tué à la Réole, l'an 1004, dans une sédition. On a publié en 1687 le recueil de ses lettres *in-fol.* imprimé sur les manuscrits de Pierre Pithou. On y a joint ses *canons* & son *apologie*.

ABBOT. Il y a aussi deux personages de ce nom qui méritent d'être connus; Robert à qui le livre latin de *la souveraine puissance des rois* contre Bellarmin & Suarez, publié en 1619, *in*-4° à Londres, valut l'évêché de Salisbury, que lui donna le roi Jacques I, dont la Théologie se trouva conforme à la siene; & Georges qui fut archevêque de Cantorbery, mais qui perdit la faveur du même roi, pour s'être opposé au mariage du prince de Galles (depuis Charles I) avec l'infante d'Espagne. Persécuté par le duc de Buckingham, il fut suspendu des fonctions de la primatie, & mourut en simple particulier, en 1633, au château de Croyden; Robert étoit mort en 1618. On a encore de ce Robert plusieurs ouvrages de controverse, entr'autres une réponse à l'apologie du pere Garnet jésuite, au sujet de la conspiration des poudres; on a aussi de Georges, outre des questions théologiques & des sermons, une *histoire du massacre de la Valteline*, imprimée à la fin des actes de l'Église Anglicane de Jean Fox, *Londres*, 1631, *in-folio*; une *Géographie* assez estimée pour le temps; un *traité de la visibilité perpétuele de la vraie Église*, in 4°. Ces trois ouvrages sont en anglois, ainsi que les sermons.

ABDALLA, (*Hist. des califes.*) oncle de cet Abbas, dont on vient de parler, le premier des califes Abbassides, contribua beaucoup, par ses victoires, à mettre son neveu sur le trône. Il exerça sur la race infortunée des Ommiades, des cruautés égales à celles du général Moslem, dont nous venons aussi de parler à l'article d'Abbas, & supérieures peut-être à celles qu'on avoit tant reprochées aux Ommiades. Pour récompense de ces victoires & de ces cruautés, *Abdalla* eut le gouvernement de la Syrie, où ce barbare, pour se dédomager de n'avoir plus à combatre & à vaincre, repaissoit ses regards du spectacle des tortures & des supplices de tous ses ennemis. Après la mort d'Abbas qu'il avoit fait régner, il voulut régner lui-même; il prétendit qu'Abbas s'étoit engagé par serment à le nommer son successeur; en conséquence il refusa de reconoître pour calife son autre neveu, Abougiafar-Almansor, frere d'Abbas; il leva ouvertement l'étendard de la révolte: mais vaincu par Moslem, il alla chercher un asyle à Basra, où il vécut long-temps dans l'obscurité, paroissant avoir renoncé à ses vastes espérances. Soit que son neveu crût n'avoir plus rien à craindre de sa part, soit qu'il crût au contraire ne pouvoir s'assurer de lui, qu'en le tenant sous ses ieux & sous sa main, il employa toute sorte de moyens pour l'engager à venir à la cour. *Abdalla* y fut très-acueilli, mais il périt quelque temps après avec ses femmes, ses eunuques & ses esclaves, enséveli sous les ruines de son palais qui s'écroula tout-à-coup. On a prétendu qu'Almansor lui avoit fait bâtir ce palais; que les fondemens étoient de sel, & que quand *Abdalla* fut logé, on y fit couler, par des canaux secrets, des eaux qui minerent l'édifice. Rien n'a plus l'air d'une fable. *Abdalla* mourut, selon les uns, l'an 754 de J. C., selon les autres, l'an de l'hégire 145, qui tomberoit à l'an 767.

Abdalla, (*Hist. des Arabes.*) fils de Motateb & pere de Mahomet le prophete. Ce dernier titre est le seul qu'il ait pour être connu. C'étoit dans la vérité un esclave & un conducteur de chameaux, dont on ne sait rien de plus; mais les Mahométans, pour relever l'origine du fils, ont falsifié l'histoire du pere. Ils en font, pour la beauté, un Astolfe ou un Joconde, pour qui toutes les femmes mouroient d'amour, même dans sa vieillesse. Il avoit 75 ans, ou, selon quelques auteurs, 85, lorsqu'il épousa la plus belle & la plus vertueuse femme de sa tribu, car ce fut la mere de Mahomet, elle se nommoit *Amena*. La premiere nuit de ses noces, cent belles & jeunes filles moururent de désespoir & de jalousie de son bonheur. Une reine de Syrie avoit demandé *Abdalla* en mariage. Ces fables ne sont pas l'histoire: mais le motif qui les fait inventer, n'est pas étranger à l'histoire de l'esprit humain.

L'histoire des Arabes offre encore quelques autres *Abdalla* moins célebres, un entr'autres dont l'avarice & la valeur étoient également passées en proverbe, & dont on disoit: *la bravoure & la libéralité sont inséparables, excepté chez Abdalla, fils de Zobair*; & un autre, qui étoit docteur, & qui disoit que la devise des docteurs devroit être, *je ne sais pas*.

Mais nous ne pouvons passer sous silence le fameux *Abdalla III*, septieme calife Abbasside, & le second après Aaron Rashid, plus connu sous le nom d'*Almamon*.

Abdalla Almamon, (*Hist. des califes.*) vingt-septieme calife de Bagdad, fut proclamé le même jour que son frere fut assassiné. Son premier soin fut de confier l'administration à des hommes integres & éclairés, qui conspirassent avec lui à faire le bonheur de son peuple. L'empire étoit alors agité de guerres civiles, deux descendans d'Ali s'étoient fait successivement proclamer califes dans Cufa; mais cette rébellion fut bientôt réprimée. Les théologiens musulmans susciterent des troubles plus difficiles à apaiser: il s'agissoit de décider si l'alcoran étoit créé ou incréé. Un de ces docteurs débita devant lui des argumens subtils, pour lui prouver que chaque article venant de Dieu, devoit être éternel comme lui; le calife qui savoit mieux faire usage de son cimetere que des armes de la scholastique, finit la dispute en coupant d'un seul coup la tête du docteur. *Abdalla Almamon* penchoit en secret pour la secte d'Ali, & ne pouvant plus contenir son zele, il

désigna pour son successeur un descendant du gendre du prophete. C'étoit sacrifier à sa religion les intérêts de sa famille, qui depuis long-temps posédoit le califat. Les Abbassides, pour prévenir leur dégradation, résolurent de le déposer, & de mettre à sa place Ibrahim, son oncle, qui aussi-tôt fut proclamé calife dans Bagdad. *Almamon* reconut alors l'indiscretion de son zele; & pour regagner l'affection des peuples, il fit assassiner dans le bain son visir, qui lui avoit conseillé de se ranger parmi les disciples d'Ali; & marchant ensuite vers Bagdad, il apprit sur sa route qu'Ibrahim avoit été déposé: il fit son entrée avec tout l'appareil de la vengeance, & après avoir inspiré la crainte, il eut la modération de pardoner. Mais les habitans furent scandalisés de voir ses troupes habillées de vert, qui étoit la livrée des Alides; & ce fut pour faire cesser les murmures, que huit jours après il les fit habiller de noir, qui étoit la couleur des Abbassides. Quand tous les troubles domestiques furent apaisés, il tourna ses armes contre les Grecs qui avoient fait périr seize cents habitans de Tarse & de Masysia, en Cilicie; les terres de l'empire furent ravagées; il parcourut ensuite ses provinces agitées par l'ambition des gouverneurs qui s'érigeoient en souverains. Aydus, qui étoit le plus redoutable, fut vaincu & puni. Les Bimaïdes, tribu puissante d'Égypte qui ne vouloit point reconoître de maîtres, furent taillés en pieces ou réduits en esclavage; & rentrant ensuite sur les terres de l'empereur Grec, il s'empara de quatorze villes. Il eût poussé plus loin ses conquêtes, si la mort ne l'eût arrêté dans le cours de ses triomphes. Ses traits nous ont été transmis par les historiens ses contemporains. Sa physionomie étoit agréable, & sa taille réguliere & majestueuse annonçoit le maître du monde. Il mourut dans la quarante-neuvieme année de son âge, après un regne de vingt ans cinq mois & treize jours. Ce prince fut l'ornement de la famille des Abbassides, si féconde en grands hommes; protecteur des talens, il appela dans sa cour les savans de toutes les contrées. C'étoit par le glaive que ses prédécesseurs avoient établi l'Islamisme; il prit une autre route: ennemi de la théologie scholastique, il dédaigna & punit ces docteurs turbulens, qui obscurcissent les vérités les plus simples par des raisonemens pointilleux. La tolérance assura la tranquillité de l'empire; humain & indulgent, il avoit coutume de dire que si la trempe de son cœur étoit bien connue, les plus grands criminels l'aborderoient sans craindre d'être punis. Les docteurs rigides le blâmerent d'avoir introduit la philosophie & les autres sciences spéculatives; ce fut sous son regne que l'astronomie commença à être cultivée chez les Musulmans, qui auparavant n'avoient que des astrologues. (*T-N.*)

ABDALMALEK, (*Hist. des califes.*) cinquieme calife Ommiade, & l'un des grands conquérans Arabes, si décrié pour son avidité, qu'il en fut surnommé l'*écorcheur de pierre*, & célébré cependant par l'histoire, parce qu'il fit la guerre avec succès, & qu'il étendit la domination de son peuple. Il étoit, comme tous les héros barbares, fort vaillant & fort superstitieux, croyant aux songes & aux prédictions. On a dit de lui qu'il avoit l'haleine si infecte, qu'elle tuoit les mouches qui se reposoient sur ses levres; ce qui a bien l'air d'une exagération de mauvaise physique.

ABDALONYME. *Voyez* ABDOLONYME.

ABDAS, évêque dans la Perse, qui, par un zele inconsidéré, aluma une violente persécution contre les Chrétiens. Ceux-ci n'étoient que tolérés dans la Perse, *Abdas* non content de la liberté de conscience, & même de culte public qu'on acordoit aux Chrétiens, il renversa un des temples consacrés à l'adoration du feu. Sur les plaintes des mages, le roi fit venir *Abdas*, & lui ordona de rebâtir ce temple, lui déclarant qu'en cas de désobéissance, il feroit renverser toutes les Églises des Chrétiens; *Abdas* aima mieux les laisser détruire, & laisser abolir le culte des Chrétiens dans la Perse, que de réparer le domage qu'il avoit causé, en quoi il montra un zele plus opiniâtre que juste ou éclairé. Bayle n'a pas toujours raison, à beaucoup près: mais il seroit difficile de répondre aux argumens, par lesquels il combat les éloges donnés par quelques écrivains ecclésiastiques, au refus que fit Abdas d'obéir. (Π) *Voyez* Nat. Alex. Hist. Eccl. Sæc. V Cap. I, & Graveson Hist. Sæc. ejusdem, Colloq. I.) Il lui en coûta la vie, le roi indigné le fit périr, & abandona les Chrétiens à la persécution des mages leurs ennemis. Au reste on ne s'acorde ni sur l'époque de cet événement, ni sur le nom du roi sous lequel il ariva. Selon Théodoret, c'étoit Isdegerdes qui vivoit du temps de l'empereur Théodose le *jeune*; selon Socrate, c'étoit Vararanes, fils & successeur d'Isdegerdes; & Baronius n'ose prononcer entre Théodoret & Socrate.

ABDELATIF, (*Hist. des Tartares.*) grand kan des Tartares, mort en 1435, fut le dernier de la race de Gengis-kan.

ABDEMELECH, (*Hist. Sainte.*) Éthiopien de naissance, eunuque ou serviteur du roi Sédécias, sachant que Jérémie languissoit dans une prison où les principaux de Jérusalem l'avoient fait mettre, obtint de son maître la permission d'aller l'en tirer. Cette action généreuse, comme le lui avoit prédit le prophete, ne resta pas sans récompense. (*Jérém. xxxix.* 15, 16.) Nabuzardan, ayant pris & pillé la ville, Abdemelech & Jérémie furent épargnés. An du monde 3416, avant J. C. 584, & avant l'ere vulgaire, 588. (*A. R.*)

ABDEMELECH *ou* ABDEMELEK, (*Hist. mod.*) roi de Fez & de Maroc. Ce prince & Mahomet son neveu se disputoient le trône; *Abdemelech*, appela les Turcs à son secours, & Mahomet les Portugais. Don Sébastien, roi de Portugal, passa lui-même en Afrique, & alors se livra le 4 août

1578 cette célebre bataille d'Alcacer où les trois rois, les deux maures & le portugais périrent. On ne put retrouver le corps de don Sébastien.

ABDENAGO *ou* AZARIAS, (*Hist. Sainte.*) proche parent du roi Sédécias, fut un des trois jeunes Hébreux, compagnons de Daniel; jetés dans une fournaise ardente, pendant la captivité des Juifs à Babylone, pour n'avoir pas voulu se prosterner devant la statue que Nabuchodonosor avoit fait ériger, & qu'il vouloit qu'on adorât. Dieu les délivra miraculeusement, & ils sortirent des flammes sans avoir éprouvé aucun mal.

ABDERAME, (*Hist. des califes.*) surnommé *Abdel*, c'est-à-dire, *le Juste*, mérita sans doute ce glorieux surnom par des actions que l'histoire ne nous a pas transmises, car elle ne nous le peint que comme un conquérant qui dévaste tous les pays qu'il soumet à sa puissance. Il étoit petit-fils du calife Heſcham de la race des Ommiades; après la ruine de sa famille en Asie, les Sarasins révoltés contre leur roi Joseph, l'appelerent d'Afrique en Espagne, vers l'an 754. Il défit plusieurs fois ce prince, & lui ayant ôté la vie dans le dernier combat qu'il lui livra, il prit le titre de roi de Cordoue, & celui de calife en 762. Il conquit ou plutôt il ravagea la Castille, l'Aragon, la Navarre, le Portugal. Aurélius, l'un des rois d'Espagne, acheta de lui la paix, en lui payant un tribut annuel de cent jeunes filles. *Abderame* bâtit la grande mosquée de Cordoue, mais nous ne voyons rien dans tout cela qui mérite le surnom de *Juste*. Il mourut en 790, laissant onze fils & neuf filles; Osman son fils lui succéda. Il y a trois autres *Abderame*, rois de Cordoue, qui méritent à peine d'être nommés. (*A. R.*)

ABDERAME *ou* ABDALRAHMAN, (*Hist. des Sarasins.*) général de Hescham, calife des Sarasins au huitieme siecle, conquit l'Espagne, pénétra en France avec une puissante armée, prit Bourdeaux, dont il pila & brûla les Églises, vainquit Eudes, duc d'Aquitaine, qui avoit vaincu Zama, autre général des Sarasins à la bataille de Toulouse en 721, traversa & ravagea le Poitou, & s'avança jusqu'à Tours. La mémoire de ces ravages s'est conservée & subsiste encore parmi le peuple de ces contrées. Charles Martel arrêta les conquêtes d'*Abderame*, & lui ôta la vie dans une bataille fameuse, donnée près de Poitiers en 732. Ce grand événement, qui sauva l'Europe du joug du mahométisme, a tant exalté l'imagination des historiens, qu'il nous ont donné sur cette bataille des calculs absolument incroyables; ils ne parlent pas de moins que de trois cents soixante-quinze mille Sarasins restés sur le champ de bataille, tandis que les François, selon eux, ne perdirent que quinze cents hommes. Concluons seulement que les Sarasins étoient très-supérieurs en nombre, & que leur perte fut hors de toute proportion avec celle des François. Il paroît que Paul Diacre, & Anastase le bibliothécaire, qui tous deux ont parlé de ce nombre incroyable des Sarasins tués à Poitiers, & qui sont les premiers qui en aient parlé, ont confondu la bataille de Poitiers, gâgnée par Charles Martel, contre les Sarasins, commandés par *Abderame*, en 732, avec la bataille de Toulouse, gâgnée par le Duc d'Aquitanie Eudes, contre les mêmes Sarasins, commandés par Zama, en 721. Une circonstance qui a pu les tromper, c'est qu'*Abderame* périt à la bataille de Poitiers comme Zama, dans celle de Toulouse. Paul Diacre nomme Charles Martel, par conséquent il désigne la bataille de Poitiers; mais Anastase le bibliothécaire parle d'Eudes, prince d'Aquitaine, & tous deux raportent la même circonstance des trois cents soixante-quinze mille Sarasins tués, & quinze cents François, seulement. Anastase cite l'autorité d'Eudes lui-même, qui l'écrivit ainsi au Pape Grégoire II; ce qui fait voir qu'il s'agit de la bataille de Toulouse, & non de celle de Poitiers; car, selon le même Anastase, le Pape Grégoire II, est mort le 11 février 731, & par conséquent n'a point vu la bataille de Poitiers livrée en 732. Il paroît donc que Paul Diacre parle de la bataille de Poitiers, & Anastase, de la bataille de Toulouse, & cependant chacun d'eux applique à la bataille dont il parle, ce calcul merveilleux des morts des Sarasins, comparés à ceux des François; calcul qui ne peut être vrai ni pour l'une ni pour l'autre de ces batailles. Au reste, Anastase ne raporte point la lettre du duc Eudes, &, 1°. cette lettre peut n'avoir point été écrite. 2°. En supposant qu'elle l'ait été, elle pouvoit ne point contenir le calcul ridicule dont parle Anastase, aussi-bien que Paul Diacre. 3°. Si la lettre contenoit ce calcul, il n'en est pas plus vrai-semblable, & c'étoit sans doute une fanfaronade du duc Eudes. 4°. Quant à la bataille dont Anastase a voulu parler, & à laquelle il applique la même circonstance que Paul Diacre raporte de la bataille de Poitiers, ces deux auteurs peuvent se concilier, si l'on suppose que le Pape, à qui la lettre du duc Eudes fut adressée, étoit au lieu de Grégoire II, Grégorie III, son successeur; entre deux Papes consécutifs du même nom, on a pu se tromper sur le nombre qui les désigne; & 5°. Enfin, de ce qu'Anastase nomme le duc Eudes, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il parle de la bataille de Toulouse; car des auteurs croient que le duc Eudes étoit aussi à la bataille de Poitiers. Ce point du moins est resté incertain dans l'histoire, & tout est incertain avec des chroniqueurs qui ne désignent rien, qui ne distinguent rien, qui ne marquent ni les lieux, ni les temps; qui défigurent, dégradent & exagerent tout.

ABDERE, ABDÉRITES, ABDÉRITAINS, (*Hist. anc.*) *Abdere*, ville de Thrace, si célebre par la stupidité de ses habitans, que Juvenal l'appele *vervecum patria*, en observant cependant que Démocrite

Démocrite étoit né dans cette ville, qui fut aussi la patrie de plusieurs autres philosophes célebres

Quorum prudentia monstrat
Summos posse viros & magna exempla daturos
Vervecum in patria, crassoque sub aere nasci.

Il paroît qu'au moins l'air de ce pays, comme le dit Juvenal, étoit épais & mal-sain.

Martial dit aussi en très-mauvaise part:

Abderitanæ pectora plebis habes.

Lucien & plusieurs autres écrivains assurent que dans un certain temps de l'année, pendant la chaleur apparemment, les Abderitains avoient presque tous le transport au cerveau, qu'ils couroient au milieu des rues, en récitant des vers de tragédies, & que ces mots: Ô *amour! tyran des Dieux & des hommes!* étoit leur refrain ordinaire. Démocrite, qui rioit de leur folie, leur parut fou lui-même, ils firent venir Hippocrate pour le traiter; Hippocrate les assura que Démocrite étoit très-sain & très-sage, & il leur proposa de les traiter eux-mêmes; offre qu'un peuple ne croit jamais avoir besoin d'accepter. Bayle regarde comme un acte de religion l'usage où l'on étoit à *Abdere*, selon Ovide, de dévouer une persone avant de l'assomer à coups de pierre:

Aut te devoveat certis Abdera *diebus*,
Saxaque devotum grandine plura petant.

(Si cet acte n'avoit aucun raport à la croyance, si ce n'étoit qu'un appareil de plus, ajouté à la condamnation des criminels pour inspirer plus d'horreur & d'éfroi, l'usage d'*Abdere*, loin d'être mauvais pouvoit avoir quelqu'avantage.

(Outre Démocrite, Abdere comptoit parmi ses citoyens Protagoras, Anaxarque, l'Historien Hécatée & le Poête Nicænetus. *Voyez* Stephan. Byzant. au mot ABDUPA.)

ABDIAS, (*Hist. Sainte.*) le quatrieme des douze petits prophetes, vivoit sous le regne d'Ézéchias, vers l'an 726 avant Jésus-Christ. Il ne faut pas le confondre avec plusieurs autres *Abdias*, dont il est parlé dans l'Écriture; savoir, 1°. Un trésorier de David; 2°. Un général des armées du même roi; 3°. Un intendant de la maison d'Achab, qui cacha dans une caverne d'une montagne à laquelle il donna son nom, cent prophetes pour les soustraire à la fureur de Jézabel; 4°. Un lévite qui rétablit le temple sous le regne de Josias.

ABDIAS, de Babylone, (*Hist. Ecclés.*) est auteur d'une *Histoire du combat des Apôtres*. Il dit, qu'il avoit vu Jésus-Christ, qu'il étoit du nombre des soixante & douze disciples, qu'il suivit en Perse S. Simon & S. Jude, qui l'ordonerent premier évêque de Babylone. En même temps il cite Hégésippe, qui n'a vécu que cent trente ans après l'ascension de Jésus-Christ, il dit, que son ouvrage, écrit d'abord en hébreu, a été traduit en grec, par son disciple, nommé Eutrope; & du grec en latin, par Jules Africain, qui vivoit en 221. Wolfang Lazius, qui trouva le manuscrit de cet ouvrage dans le monastere d'Ossiak en Carinthie, le fit imprimer à Bâle, en 1551, comme un monument précieux. Il y en a eu plusieurs autres éditions; l'imposture d'*Abdias* est visible, & reconue, ce qui n'est pas toujours la même chose.

ABDOLONYME *ou* ABDALONYME, (*Hist. de Sidon.*) ce Phénicien nous fournit un exemple des caprices de la fortune qui fuit ceux qui la cherchent & qui cherche ceux qui la fuient. Alexandre, après avoir conquis la ville de Tyr, avoit ôté la courone à Straton, roi des Sidoniens, pour le punir d'avoir embrassé le parti de Darius. Éphestion fut chargé de choisir, pour remplacer Straton, celui des Sidoniens qui en paroîtroit le plus digne. Éphestion offrit le trône à deux freres, chez lesquels il étoit logé, & qui par leur naissance & leurs richesses étoient les plus considérables du pays; ils parurent en être dignes par le refus qu'ils firent d'y monter: ils alléguerent que n'étant point du sang des rois, les loix leur défendoient d'aspirer à la royauté. Éphestion, étoné de cette modération, s'écria: Ô *âmes héroïques qui comprenez qu'il y a plus de gloire à refuser le trône qu'à y monter, je ne puis vous donner un plus grand témoignage de mon estime & de ma confiance, que de vous déférer l'honeur de nommer vous-mêmes un roi.* Ces deux vrais citoyens ne consultant que l'intérêt & l'honeur de leur patrie, désignent un descendant, fort éloigné, des anciens rois de Sidon. C'étoit *Abdolonyme*, homme vertueux & simple, qui, loin du bruit des armes & de toute ambition, cultivoit en paix un jardin, nécessaire & suffisant à sa subsistance. Sa pauvreté étoit celle d'un homme de bien, qui avoit une répugnance naturele pour les moyens ordinaires de s'enrichir & de s'élever. Paisible dans son heureuse obscurité, il ignoroit jusqu'aux révolutions arivées dans sa patrie. Les deux freres le trouverent arrachant les mauvaises herbes de son jardin. Quand il les entendit parler de sceptre & de courone, il crut que c'étoit une plaisanterie, & comme il n'y avoit point donné lieu, il leur représenta qu'il n'étoit ni juste, ni noble d'ensulter ainsi à sa vieillesse & à sa pauvreté. „ Ce n'est point un „ jeu, lui dirent-ils, Sage vieillard, montez sur „ le trône, & portez-y le souvenir de cette „ pauvreté vertueuse, qui a été pour nous un „ des plus puissans motifs de vous choisir „.

Amené devant Alexandre, il parut avec un maintien modeste qui ne démentoit point la dignité d'un roi. Alexandre, en jugea ainsi & admira le courage avec lequel il avoit supporté la pauvreté. „ Que les Dieux, répondit *Abdolonyme* „ me donnent autant de force pour porter le „ poids de la courone! Ces bras suffisoient à mes „ besoins & à mes vœux. Je n'avois rien, rien „ ne me manquoit „. Tel est le récit de Quinte Curce, & le discours qu'il met dans la bouche

d'*Abdolonyme*. Ce récit a fourni à M. de Fénélon, l'épisode d'Aristodeme dans Télémaque, & à M. de Fontenelle le sujet d'une de ses comédies.

ABDON, (*Hist. Sainte*.) fils d'Illel, de la tribu d'Ephraïm, le dixieme juge d'Israël, succéda à Ahialon, l'an du monde 2840, & jugea Israël pendant huit ans. Il eut une belle & nombreuse postérité composée de quarante fils & de trente petits-fils, qu'il eut la satisfaction de voir presque tous établis. Il mourut l'an du monde 2856, & fut enterré à Pharaton, dans le lot d'Ephraïm, qui étoit le lieu de sa naissance.

L'Écriture fait mention de plusieurs autres *Abdon*; 1. *Abdon*, de la tribu de Benjamin, & fils de Jehiel; 2. *Abdon*, fils d'Abigabaon & de Maacka; 3. *Abdon*, fils de Micha, qui fut envoyé par le roi Josias à la prophétesse Holda, pour lui demander son avis sur le livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple. (*A. R.*)

ABEILLE (*l'Abbé*), poête françois, né à Riez en Provence, en 1648, fut reçu de l'académie françoise, en 1704, & mourut à Paris, le 22 Mai 1718. C'est presque tout ce qui reste à dire de lui; il paroît qu'une humeur enjouée, une figure ridicule & le talent de contre-faire plaisament, lui procurerent des succès dans le monde & à la cour; ces succès passent avec la persone, & de bons ouvrages restent; il n'en est point resté de *Gaspard Abeille*; c'est presque de l'érudition, & une érudition inutile, de savoir qu'outre des odes & des épîtres en vers, il a donné en 1674, *Argélie*, tragédie; en 1676, *Coriolan*, tragédie; en 1681, *Lyncée*, tragédie; en divers temps, *Soliman*, *Hercule*, tragédies, dont la derniere fut donnée sous le nom de la Tuillerie, & deux opéra, *Hésione* & *Ariane*; il a fait encore deux autres tragédies, *Silanus* & *la mort de Caton*, qui n'ont été ni jouées, ni imprimées, mais qui apparemment avoient été lues avec grand succès dans des sociétés particulieres, puisqu'un grand prince disoit, que *Caton d'Utique étoit moins Caton*, *que le Caton de l'Abbé Abeille*. C'est de la tragédie d'*Argélie*, qu'on a dit qu'elle commençoit par ce vers:

> Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi notre pere?

A quoi un spectateur prévenant la réponse, répondit par ce vers de *Jodelet-prince*:

> Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Ce qui, dit-on, fit tomber la piece. L'Abbé *Abeille* soutenoit que cette tradition étoit fausse, & qu'il n'avoit jamais fait le vers qu'on prétend avoir donné lieu à cette plaisanterie.

Gaspard Abeille, avoit un frere, nommé *Scipion Abeille*, chirurgien célebre, qui a fait une *histoire des os*, publiée en 1685, *in*-12. ouvrage estimé, & un autre ouvrage intitulé *Le parfait Chirurgien d'armée*, publié en 1696, *in*-12. Il mourut en 1697.

Il avoit un fils, qui a donné en 1712, *La Fille valet* & *Crispin jaloux*, comédies.

ABEL, (*Hist. Sainte*.) second fils d'Adam, naquit l'an du monde 2, & fut tué par son frere Caïn, environ l'an du monde 130. Voici ce que nous apprend la Genese à ce sujet: „ Caïn & „ *Abel*, instruits par Adam leur pere, de leur „ devoir envers le Créateur, lui offrirent chacun „ les prémices de leurs travaux. Caïn étoit labou- „ reur, & *Abel* pasteur de troupeaux; le premier „ lui offrit les prémices de ses fruits, & l'autre, „ la graisse ou le lait de ses troupeaux. Dieu „ témoigna qu'il avoit pour agréable l'offrande „ d'*Abel*, sans témoigner agréer de même celle „ de Caïn. Celui-ci en conçut une jalousie & „ une haine violentes contre son frere, qui le „ porterent à le tuer „. M. Gesner, excellent poête Allemand, a fait dans sa langue un poëme fort estimé, intitulé *la mort* d'*Abel*, dont nous avons une bonne traduction françoise, par M. Huber. (*A. R.*)

Abel, (*Hist. de Danemarck*.) roi de Danemarck, étoit fils de Waldemar II. Celui-ci, avant de mourir, désigna Éric pour son successeur, & donna au jeune *Abel* le Juthland en apanage; les deux autres enfans de Waldemar, Canut & Christophe eurent, l'un le duché de Blekin, l'autre l'île de Langeland. Après la mort de Waldemar, Éric fut couroné en 1241. *Abel* avoit épousé Mechtilde, fille d'Adolphe, comte de Holstein: ce prince avoit toujours conservé une haine implacable contre le Danemarck; ses enfans, dont *Abel* étoit tuteur, avoient hérité de cette haine; quelques seigneurs Allemands s'étoient liés d'intérêt avec ces dangereux orphelins. La ville de Lubek, dont l'inimitié n'étoit que trop justifiée par tous les éforts que les rois de Danemarck avoient faits pour détruire cette république, entra dans la même ligue, & *Abel* qui devoit au moins être médiateur entre ses pupilles & son frere, donna contre lui le signal de la guerre, Éric la soutint avec beaucoup de fermeté, une bataille décisive alloit la terminer: les deux armées étoient en présence, l'Europe avoit les ieux fixés sur elles. Dans cet instant critique, les alliés d'*Abel* prévirent qu'ils perdroient leurs états en perdant la bataille, qu'ils ne gâgneroient rien en remportant la victoire, & qu'*Abel*, maître alors du Danemarck, ne partageroit pas avec eux le fruit de leurs travaux: ils engagerent une négociation; les deux freres jurerent de vivre dans l'union la plus intime. Éric fut fidele à son serment: on va voir comment *Abel* remplit le sien.

Il possédoit aussi le duché de Sleswick: ces ducs avoient toujours été vassaux de la courone de Danemarck. Dans l'origine, le domaine n'étoit qu'un simple apanage que l'on donnoit au premier prince du sang, dont ses enfans n'héritoient pas,

& qu'on pouvoit lui ôter à lui-même. Cette politique étoit ſage ; car ſi tous les princes de la maiſon royale avoient été indépendans & rois dans leurs domaines, après quelques ſiecles, le Danemarck auroit eu autant de ſouverains que de châteaux, & ſeroit devenu un théâtre de diſcordes perpétueles. Cependant *Abel* refuſa de rendre hommage à ſon frere ; la guerre fut déclarée. Éric ravagea les états de ſon ennemi, *Abel* mit tout à feu & à ſang dans ceux de ſon frere, & les ſujets des deux princes furent les victimes de leur méſintelligence. Les domaines de l'Égliſe ne furent reſpectés par aucun des deux partis ; le clergé, ſans décider lequel des deux princes avoit eu raiſon de prendre les armes, les excommunia tous deux indirectement & ſans les nommer. Le décret foudroyoit en général quiconque oſeroit porter une main avide ſur les biens de l'Égliſe. Cet acte lu toutes les ſemaines au peuple aſſemblé dans les temples, lui apprit à mépriſer des princes marqués du ſceau de la réprobation ; & comme il n'y a qu'un pas du mépris à la révolte, Éric & *Abel* furent occupés à la calmer chacun dans leurs états, & paſſerent quelque temps ſans commettre aucune hoſtilité l'un contre l'autre.

Le Juthland fut plutôt pacifié que le reſte du Danemarck, & tandis qu'Éric étoit encore aux priſes avec ſes ſujets, *Abel* fortifia ſon parti, anima contre Éric, ſes freres Canut & Chriſtophe, & fit avec eux une ligue offenſive & défenſive, qui fut ſignée en 1247. Dès les premieres hoſtilités, Canut fut fait priſonier ; les habitans de Lubek, moins par amitié pour lui, que par haine pour Éric, briſerent ſes fers ; la guerre s'échaufa de plus en plus : toutes les villes priſes d'aſſaut furent livrées aux flammes & au pillage, la plupart des priſoniers furent impitoyablement maſſacrés ; deux filles d'Éric, Ingeburge & Sophie, furent traitées cruélement par *Abel*, qui ne reſpecta ni la foibleſſe de leur ſexe, ni les liens du ſang qui l'atachoient à elles. Les Lubékois augmenterent le déſordre par leurs fréquentes irruptions, & s'enrichirent des dépouilles des Danois.

Cependant Éric ſoumit tout le duché de Sleſwick, & entra dans la capitale. *Abel* l'en chaſſa bientôt, reconquit tout ce qu'il avoit perdu, mais abandoné par ſes alliés, il fut contraint de faire ſa paix, le roi la ſigna avec joie. *Abel* rendit hommage avec dépit ; Éric l'embraſſa, le traita, non comme ſon vaſſal, mais comme ſon ami. Le ſpectacle de leur réconciliation atendrit tous les aſſiſtans, & le Danemarck crut voir enfin renaître ce calme qu'il avoit perdu depuis tant d'années.

C'étoit en 1248 que cette paix avoit été conclue. *Abel*, ainſi qu'Éric, ne paroiſſoit occupé qu'à éfacer les traces des maux qu'il avoit causés lui-même à ſes états ; mais ſa haine étoit d'autant plus dangereuſe, qu'il la cachoit ſous les dehors de l'amitié. Éric s'avançoit à la tête d'une armée, pour ſoumettre quelques provinces ſoulevées par les évêques, il paſſoit près de Sleſwick ; *Abel* l'invite à prendre quelque repos dans ſon palais, & à reſſerrer, par de nouveaux ſermens, les nœuds de l'amitié qu'ils s'étoient jurée. Éric s'y rend avec confiance ; un feſtin pompeux eſt préparé, & une gaité véritable ſemble l'animer. Au repas ſuccedent des jeux innocens, enfin les deux freres reſtent ſeuls avec quelques officiers dévoués à la vengeance d'*Abel*. Tout-à-coup la ſcène change, la fureur d'*Abel* long-temps étoufée, s'exhale par un torrent d'injures. Éric eſt chargé de fers, jeté dans un bateau qu'on abandone à la fureur des flots. *Que faut-il faire du roi ?* dit Lagon-Guth-mund, miniſtre de la vengeance du duc. *Fais-en ce que tu voudras, je te l'abandone*, répond froidement *Abel*. Lagon ſaute dans une barque, joint celle d'Éric, lui fait trancher la tête, & jete ſon corps à la mer. *Abel* témoigna en public la plus vive douleur, il s'arrachoit les cheveux, rempliſſoit ſon palais de cris toujours répétés par ſes courtiſans, appeloit ſon frere, comme ſi ſon amitié l'eût rendu encore préſent à ſes ieux ; faiſoit chercher ſon cadâvre, lui promettoit un ſuperbe mauſolée, & juroit de le cimenter du ſang des aſſaſſins, s'il pouvoit les découvrir : cet artifice réuſſit. Tout le Danemarck le crut innocent du meurtre de ſon frere, & la nation, d'une voix unanime, mit la courone ſur la tête d'un fratricide, ce fut en 1250.

Au reſte, un des plus puiſſans motifs qui firent pencher la balance en ſa faveur, fut la crainte de le voir aſſouvir ſa vengeance dans le ſang de ceux qui lui auroient refuſé leurs ſuffrages, entrer à main armée dans le royaume, y introduire l'étranger, replonger l'état dans tous les malheurs dont il étoit à peine ſorti, & ſe rendre lui-même indépendant de la courone dans ſon duché de Sleſwick.

Le premier ſoin d'*Abel* fut de s'emparer des tréſors que ſon frere avoit laiſſés ; avant de le faire périr, il l'avoit forcé à révéler le lieu où il les avoit cachés : il le fit ouvrir ; mais au lieu des richeſſes qu'atendoit ſon avarice, il n'y trouva qu'un codicile, par lequel Éric déclaroit que ſon projet étoit de quiter la pourpre royale, pour ſe revêtir du froc de Saint François, & de laiſſer ſon trône à ſon frere *Abel*. On prétend que celui-ci laiſſa échaper quelques larmes à la lecture de cet écrit, ſi propre à inſpirer des réflexions profondes ſur l'inutilité des crimes, & un profond regret d'en avoir commis. Éric, par ce généreux artifice, s'étoit vengé de ſon meurtrier. *Abel*, ſoit par l'effet de cette leçon, ſoit par une politique adroite, ſut pendant quelque temps ſe concilier tous les ordres de l'état. Le rétabliſſement des aſſemblées générales ſuſpendues par la guerre, l'affermiſſement des princes dans leurs apanages, un partage égal dans la diſtribution des faveurs, la ceſſion de la Gervie faite à l'ordre Teutonique, par Waldemar, confirmée de nouveau par *Abel*, lui donnerent en Allemagne des alliés puiſſans, dans ſa famille des

amis fideles, & dans ses états une foule d'adorateurs ; mais cet enthousiasme s'éteignit plus vîte encore qu'il ne s'étoit alumé.

Un impôt considérable, établi sous prétexte de payer les dettes de l'état, occasionées par la guerre, excita des murmures parmi les habitans du Slefwick, les Dythmases & les Frisons: des murmures on passa bientôt à une révolte décidée. *Abel*, à le tête d'une armée, s'avança vers le pays des Frisons, défendu par des marais que la glace rendoit accessibles : un dégel força le roi de revenir sur ses pas. Il signala son retour par des ravages qui firent assez voir la férocité naturele de son caractere, long-temps déguisée sous le voile d'une bonté politique. Il reparut l'année suivante 1252, ataqua les Frisons, fut vaincu, tomba entre les mains des rebelles, & fut assassiné: mort digne d'un assassin. (*M. de Sacy.*)

ABELLI, ou ABÉLY (Louis), évêque de Rhodès. Nous n'aurions rien à dire de cet écrivain, dont il n'est rien resté (Π), si Boileau n'avoit pas fait sur lui des plaisanteries qui sont restées. On sait que son livre intitulé, *Medulla theologica*, lui a valu l'épithete du *moëleux Abelli* que lui donne Boileau; & pour peindre un docteur ridicule, le même Boileau dit:

Alain, ce savant homme,
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la somme,
Qui possede Abelli.

Ce n'est pas que les ouvrages théologiques d'un évêque dussent préter beaucoup aux plaisanteries d'un poëte, mais un évêque Moliniste, & qui dans une vie de Saint Vincent de Paul avoit décrié l'abbé de Saint Cyran, prétoit aux plaisanteries d'un Janséniste; & le poëte Janséniste devoit avoir contre l'évêque la faveur du public. Abelli, né en 1603, mourut le 4 octobre 1691.

ABESAN, (*Hist. Sainte.*) de la tribu de Juda, dixieme juge d'Israël, successeur de Jephté. Il gouverna sept ans, & mourut à Bethléem, laissant trente fils, trente filles, trente belles-filles, trente gendres.

ABGARE, (*Hist. Ecclés.*) nom commun à plusieurs rois d'Édesse, Arabes d'origine. Le plus célebre est celui qui vivoit du temps de J. C. Il lui écrivit, dit-on, pour le prier de le guérir de la goute ou de la lepre; J. C. lui fit réponse, & lui envoya son portrait: la lettre & la réponse sont dans Eusebe, & M. de Tillemont les a cru authentiques. Ce n'est pas l'avis du plus grand nombre des critiques.

ABIA, (*Hist. Sainte.*) Il y a plusieurs personages de ce nom dans l'écriture: 1°. le second fils de Samuël, dont la mauvaise conduite dans l'administration de la justice, engagea les Israëlites à demander un roi. 2°. Le fils de Roboam, roi de Juda, qui remporta une grande victoire sur Jéroboam. 3°. Un chef de la huitieme des 24 classes des prêtres Juifs, suivant la division qui en fut faite par David.

ABIATHAR, (*Hist. Sainte.*) grand prêtre des Juifs, du temps de Saül, de David & de Salomon.

ABIGAIL, (*Hist. Sainte.*) femme de Nabal; David, poursuivi par Saül, fit demander à Nabal quelques rafraîchissemens dont il avoit besoin, & que Nabal refusa fort durement, David alloit l'en punir, lorsqu'*Abigail*, empressée à réparer la faute de son mari, vint à la rencontre de David, lui apporta des vivres en abondance, & apaisa son ressentiment. David, après la mort de Nabal, épousa cette même *Abigail*. (Vers l'an 1060 avant Jesus-Christ.)

ABIMELECH, (*Hist. Sainte.*) Il y a dans l'Écriture plusieurs personages de ce nom: 1°. deux rois de Gerare, pere & fils, dont l'un enleva Sara, l'autre Rebecca, les croyant sœurs, & non point femmes, l'une d'Abraham, l'autre d'Isaac: mais avertis en songe de la vérité, ils les renvoyerent à leurs maris, avec de riches présens. Ces deux événemens ariverent en différens temps. 2°. Un fils naturel de Gédeon, qui, après la mort de son pere, massacra soixante & dix de ses freres légitimes; le plus jeune, nommé *Joathan*, lui succéda. *Abimelech* se fit tyran de Sichem, patrie de sa mere: au bout de trois ans il en fut chassé par une révolte générale des Sichimites, mais il prit leur ville, & la détruisit. Ayant mis ensuite le siége devant une ville, nommée *Thebes*, une femme lui jeta du haut d'une tour un grôs morceau d'une meule de moulin, dont il fut mortélement blessé. Honteux de mourir de la main d'une femme, il se fit tuer d'un coup d'épée par son écuyer, vers l'an 1233, ou 1235 avant J. C.

ABIRAM, (*Hist. Sainte.*) Josué ayant détruit Jéricho, prononça une malédiction contre celui qui la rétabliroit. Hilel de Bethel ayant entrepris de la rebâtir, perdit *Abiram* son fils aîné, en jetant les fondemens; & Segub, le dernier de ses fils, en posant les portes.

ABIRON, (*Hist. Sainte.*) complice de Dathan & de Coré. Voir leur faute & leur châtiment à l'article Aaron.

ABISAG, (*Hist. Sainte.*) c'est le nom de la jeune Sunamite, choisie pour servir David dans sa vieillesse. Après la mort de ce prince, Adonias, un de ses fils, voulut épouser *Abisag*; Salomon fit périr ce prince qui lui étoit devenu suspect, & le mariage n'eut point lieu. Saint Jérôme n'a vu qu'une allégorie dans l'histoire de la Sunamite.

(Π) Il nous en est resté, comme on le dit ensuite, la *Medulla Theologica*, dont on a fait même plusieurs Éditions. (LE CHEV. TIRAB.)

ABISAI, (*Hist. Sainte.*) un des braves de David, tua de sa main trois cents hommes, mit en fuite ou tailla en pieces dix-huit mille Iduméens, & massacra un géant Philistin, nommé *Sesbibenoc*, qui étoit armé d'une lance, dont le fer pesoit trois cents sicles.

ABIU, (*Hist. Sainte.*) Nadab & *Abiu*, enfans d'Aaron, consumés par les flammes, pour avoir mis du feu profane dans leur encensoir, vers l'an 1490 avant J. C.

ABLANCOURT (d'), *voyez* PERROT.

ABNER, (*Hist. Sainte.*) fils de Ner, général des armées de Saül, puis d'Isboseth, & enfin de David; assassiné par Joab, devenu jaloux de sa faveur. David lui fit élever un tombeau à Hébron. Ce fut, dit-on, à l'occasion de ce meurtre, que David composa le psaume 138. *Domine, probasti me & cognovisti me, &c.* „ Seigneur, vous „ m'avez éprouvé & vous m'avez connu „.

ABOU-HAINFAH, (*Hist. Mod.*) célebre docteur musulman, chef de la secte des Hanifites, d'une modération plus recomandée aux Chrétiens qu'usitée parmi eux. Un brutal lui ayant donné un souflet, il retint un premier mouvement, & lui dit d'un ton tranquille: *un homme emporté vous puniroit, un délateur vous accuseroit, un vrai Musulman vous pardone, & prie Dieu pour vous.* Il mourut en prison à Bagdat, vers l'an 757. C'est le Socrate des Musulmans.

ABOU-JOSEPH, (*Hist. Mod.*) docteur Musulman, disciple du précédent, avoit une modestie égale à la modération de son maître. Le calife Aaron-Rachid l'aimoit & l'estimoit, & lui faisoit une pension. Interrogé un jour sur une question, qui paroissoit être de son ressort, il déclara nétement qu'il n'en savoit rien. „ Mais, „ lui dit-on, le calife vous paye pour le savoir. „ Heureusement, répondit *Abou-Joseph*, le calife „ me paye pour ce que je sais, s'il me payoit „ pour ce que je ne sais pas, ses trésors ne pou- „ roient y suffire „.

ABOULOLA, (*Hist. Mod.*) le premier des poëtes Arabes, étoit aveugle, comme Homere, Ossian & Milton. La petite vérole lui avoit fait perdre la vue à l'âge de 3 ans. Né à Maora, en 973, mort en 1059.

ABRABANEL, ABARBANEL, *ou* AVRAVANEL (ISAAC), est trop connu parmi les rabbins, pour n'être pas au moins nommé ici. Les Juifs le font descendre de David. Quoiqu'il en soit, il naquit à Lisbone en 1437, fut conseiller d'Alphonse V, roi de Portugal, puis de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne: mais les Juifs ayant été chassés d'Espagne en 1492, il fut obligé d'en sortir, & après avoir erré en différens pays, il mourut à Venise en 1508. Ses principaux ouvrages sont ses commentaires sur l'ancien Testament, & un traité sur la création du monde, où il réfute Aristote, qui croyoit le monde éternel.

ABRADATE, (*Hist. anc.*) roi de la Susiane, allié de Cyrus, tué dans une bataille en servant ce prince, contre Crœsus: Panthée, femme d'*Abradate*, se tua de désespoir sur le corps de son mari. Cette histoire est très-intéressante dans la Cyropédie de Xénophon. Cet événement ariva environ cinq siecles & demi avant l'ere Chrétiene.

ABRAHAM, *& d'abord* ABRAM, (*Hist. sacrée.*) fils de Tharé, descendoit en droite ligne de Sem, fils aîné de Noé, par Arphaxad, Salé, Heber, Phaleg, Rehu, Sarug, Nachor & Tharé. Il naquit à Ur en Chaldée, l'an du monde 2008. Son pere étoit idolâtre. *Abram* avoit reconu la vanité des idoles, & n'adoroit que le vrai Dieu. Ils quiterent leur patrie, pour venir en Mésopotamie: ils s'arrêterent à Haran où Tharé mourut. *Abram* passa en Palestine, & se fixa à Sichem avec Sara sa femme, & Loth son neveu. La famine les obligea de se rendre en Égypte: ils revinrent ensuite dans la terre de Chanaan. Alors *Abram* se sépara de Loth son neveu, parce que l'endroit où ils étoient entre Bethel & Haï ne pouvoit suffire à leurs nombreux troupeaux. *Abram* s'établit dans la vallée de Mambré. Ce fut là que Dieu, qui avoit dirigé toutes ses courses, changea son nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui signifie *pere de la multitude*, lui promit qu'il auroit un fils de sa femme Sara, quoique déja fort avancée en âge, & lui prescrivit la circoncision comme le sceau de son alliance avec lui. Cependant *Abraham* avoit un fils nommé *Ismaël*, d'Agar, une de ses servantes, qu'il avoit prise pour femme, du vivant & du consentement de Sara. Celle-ci devint grôsse, & acoucha d'un fils qui fut circoncis. *Abraham* s'étoit lui-même soumis à cette opération, à l'âge de près de cent ans. L'enfant fut appelé *Isaac*, & Dieu lui avoit promis qu'il seroit pere d'une postérité nombreuse. *Isaac* avoit à peine vingt-cinq ans, lorsqu'*Abraham* reçut ordre de le lui offrir en sacrifice. Le Patriarche se disposoit à obéir; & lorsqu'il levoit le bras sur la victime pour la fraper, l'Ange du Seigneur arrêta son bras, & substitua un bélier à la place de ce fils chéri. Sara étant morte, *Abraham* épousa Cethura dont il eut six enfans; il mourut à l'âge de cent soixante-quinze ans, & fut enterré auprès de Sara, dans le sépulcre qu'il avoit acheté à Hébron. *Voyez* la *Genese*. L'histoire d'*Abraham* est racontée par les rabbins avec beaucoup d'autres circonstances, dont ces hommes crédules & superstitieux l'ont chargée, & parmi lesquelles il est difficile de reconoître la vérité. (*A. R.*)

ABSALOM, (*Hist. Sainte.*) troisieme fils de David, naquit à Hébron, de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur. C'étoit le plus bel homme de tout Israël. L'Écriture célebre beaucoup sa chévelure, qu'il faisoit couper une fois tous les ans, parce que son poids de deux cents sicles l'incommodoit beaucoup. Informé de l'outrage qu'Amnon son frere avoit fait à leur sœur Thamar (*Voyez* AMNON), il conçut un violent désir de le laver dans le sang du coupable: il l'invita deux ans après à un festin, & l'y fit massacrer sous ses ieux.

David eut bien de la peine à lui pardoner ce fratricide, & *Absalom* resta cinq ans entiers dans sa disgrace. De retour à la cour de son pere, il souleva le peuple contre lui, & le chassa de Jérusalem. Joignant l'outrage & l'inceste à la révolte, il abusa publiquement de toutes les femmes de David, dans une tente dressée sur la terrasse du palais du roi. David, forcé de se défendre, leva une armée contre *Absalom*, & en donna le commandement à Joab. *Absalom* fut défait dans la forêt d'Éphraïm; & lorsqu'il fuyoit, ses cheveux s'étant embarassés dans les branches d'un arbre, son cheval se déroba sous lui, & le prince resta suspendu. Joab le voyant en cet état, ordona d'abord à un soldat de le tuer, & sur le refus du soldat, Joab le perça lui-même de trois dards, quoique David eût expressément ordoné à tout le monde d'épargner la vie de ce fils rebelle & dénaturé. Sa mort peut être placée vers l'an du monde 2980. David le pleura; il étoit pere.

ABSALON, (*Hist. de Danemarck.*) ministre, général & prélat, descendoit d'une des plus illustres maisons de Danemarck. Il avoit été élevé à a cour de jeune Waldemar, qui depuis parvint au trône; & fut contraint de disputer à Suénon III & à Canut V l'héritage de ses peres. Il fut l'ami de son maître, partagea sa bonne & sa mauvaise fortune, l'aida de ses conseils, de ses biens, de son sang, administra ses finances, commanda ses armées, dirigea ses démarches politiques. Il étoit présent en 1157 à la fête exécrable où le perfide Suénon fit assassiner ses deux rivaux. Dans l'horreur des ténebres, *Absalon* chercha Waldemar pour se jeter au devant des coups dont il étoit menacé. Il reçut dans ses bras la victime des fureurs de Suénon, l'emporta toute sanglante; & lorsque la lumiere lui permit de voir le fardeau dont il s'étoit chargé, il reconut Canut, rival de Waldemar. Alors, dit Pontanus, une joie secrete se mêla à sa douleur; il alla rejoindre Waldemar qui, après s'être long-temps défendu contre les assassins, s'étoit fait jour l'épée à la main, & avoit trouvé chez quelques Danois fideles un asyle inaccessible à la haine du tyran. Là il rassembla quelques amis: cette troupe devint bientôt un parti; ce parti se grôssit, & forma en peu de temps une armée. *Absalon* la commanda sous Waldemar; elle courut de victoires en victoires, & Suénon périt comme il l'avoit mérité.

Waldemar reconu sans obstacles, se livra au penchant de son amitié; il fit *Absalon* évêque de Roschild, puis archevêque de Lunden. Le prélat ne suspendit ni ses fonctions pacifiques, ni ses travaux militaires. On sait que dans ces temps barbares, les ministres d'un Dieu de paix marchoient à la tête des armées, & trempoient dans le sang des hommes, des mains qu'ils levoient ensuite vers le ciel. Dans un siecle plus éclairé & moins éloigné du nôtre, nous avons vu encore des cardinaux paroître dans les siéges & dans les combats.

Waldemar fit partir *Absalon* avec Magnus contre les Slaves qui commettoient d'horribles brigandages. Après avoir fait un désert de leur contrée, les Danois songerent à rentrer dans leur patrie. *Absalon*, toujours le premier quand on alloit à l'ennemi, étoit toujours le dernier dans la retraire. L'armée venoit de passer une riviere, mais il étoit encore sur l'autre bord avec l'arriere-garde. On aperçoit un parti de Slaves; il étoit aisé au général de mettre la riviere entre les ennemis & lui; mais il étoit trop jaloux de la réputation des armes Danoises, pour disparoître sans coup férir. Suivi de quarante cavaliers d'élite, il court sus aux Slaves, les met en déroute, & revient tranquillement joindre l'armée.

Aussi profond dans l'art des négociations, que dans celui de la guerre, il ne prit jamais les armes, sans avoir tenté les voies politiques. Les pirates qui infestoient les mers, furent les seuls avec qui il n'usa point de cette modération: elle eût été dangereuse. Il les ataqua dans le golphe d'Oréonde; ils n'oserent accepter le combat, & s'enfuirent à force de rames & de voiles; mais *Absalon* les poursuivit, sut les atteindre, en massacra une partie sur leurs vaisseaux, fit prendre le reste sur le rivage, pour éfrayer par cet exemple ce ramas de fainéans avides qui troubloient le commerce des nations.

Après cette victoire, l'infatigable ministre passe en Zélande, & par des moyens doux & infaillibles, étoufe une révolte prête à éclôre. Il apprend que le même esprit de sédition fermente dans la Scanie; il y court, & les mutins rentrent dans le devoir à son approche; les troubles se réveillent en Zélande, *Absalon* y revient, & tout est pacifié.

Sur ces entre-faites, Waldemar mourut en 1182. Ses sujets le pleurerent, & l'on sent quelle impression profonde cette perte dut faire sur le cœur de son ami. *Absalon* conserva à Canut VI ce zele actif, ce désintéressement héroïque qu'il avoit fait éclater sous le regne précédent. Quelques troubles ayant appelé le roi en Juthland, Bogislas, duc de Poméranie, vint fondre sur l'île de Rugen: *Absalon*, sans atendre l'ordre du roi, équipa une flote, présenta la bataille à Bogislas, prit, coula à fond, ou mit en fuite tous ses vaisseaux, & le poursuivit jusqu'au sein de ses états. Enfin, il mourut en 1202, comblé de gloire, & emporta au tombeau les regrets de la nation & ceux du monarque.

La faveur constante dont il jouit sous Waldemar & Canut, ne fait pas moins l'éloge de ces deux princes, que celui d'*Absalon*. C'est le seul ministre peut-être, qui, maître de tout faire, n'ait rien fait que de juste. Les historiens Danois, ne louent en lui que la magnificence avec laquelle il dota des Églises & enrichit les moines. Mais ils nous ont transmis des faits qui fournissent à son éloge une matiere plus ample & plus belle. La politique, qui n'est pour tant de ministres que l'art de mentir avec adresse, n'étoit aux ieux d'*Absalon* que celui

de se taire à propos. Les secrets de l'état étoient pour lui un dépôt sacré; mais il confioit les siens avec une candeur naturele aux belles âmes. Aussi jaloux du bonheur de la nation, que des intérêts du souverain, il fut souvent médiateur entre son peuple & lui. Après avoir vaincu les Scaniens révoltés, il se jeta aux genoux de Canut pour obtenir leur grâce. Protecteur des lettres encore dans leur enfance, il les auroit tirées de leur berceau, si les préjugés de son siecle ne se fussent opposés au soin qu'il prenoit d'éclairer les hommes. L'histoire de Danemarck que Saxon a laissée, est un des bienfaits d'*Absalon*, qui encouragea les éforts de ce savant. Il fonda même un monastere où, suivant son projet, des moines versés dans les annales du nord, devoient enrichir par un travail assidu le dépôt des archives du Danemarck: mais les moines, ne laisserent à la postérité que le souvenir de cette fondation. (*M. de Sacy.*)

ABSIMARE (*Hist. de l'empire d'Orient.*) proclamé empereur en 698 par les soldats, enferma dans un monastere l'empereur Léonce, après lui avoir fait couper le nez & les oreilles, ce qui parut presqu'une clémence de sa part, parce qu'il auroit pu faire périr Léonce. Ce Léonce, détrôné par *Absimare*, avoit lui-même détrôné Justinien le Jeune; celui-ci, avec le secours des Bulgares, ayant surpris Constantinople & fait *Absimare* prisonier, se fit amener dans l'hippodrome *Absimare* & Léonce, chargés de chaînes, il les fit coucher par terre, & prit un plaisir cruel & bizâre à leur tenir pendant une heure le pied sur la gorge, à la vue de tout le peuple, qui pendant ce temps crioit & chantoit: *Super aspidem & basiliscum ambulabis & conculcabis leonem & draconem*. „ Vous marcherez sur l'aspic & le „ basilic, & vous foulerez aux pieds le lion & „ le dragon „. Le Pape Alexandre III en fit & en dit autant, dit-on, dans la suite à l'empereur Frédéric Barberousse. (Ce fait d'Alexandre est démenti par le témoignage de presque tous les Historiens. *Voyez* Muratori An. d'Italie, an 1177.) Justinien le Jeune ne s'en tint pas à cet outrage, il fit décapiter Léonce & *Absimare* en 705.

ABSTEMIUS (Laurent), (*Hist. litt. mod.*) fabuliste des quinzieme & seizieme siecles, souvent imprimé avec les anciens fabulistes, Ésope, Phedre, Gabrias, Aviénus, &c. Son recueil a pour titre: *Hecatomythium*; c'est-à-dire, recueil de cent fâbles, il est le premier chez qui l'on trouve le conte des talens multipliés, répété depuis par beaucoup d'auteurs. Un prêtre, nommé supérieur d'un couvent de filles où il n'y avoit que cinq religieuses, eut, au bout d'un an, un enfant de chacune d'elles. Mandé à l'évêché pour rendre compte de sa conduite: *Seigneur*, dit-il à l'évêque, *vous m'aviez mis cinq talens entre les mains*; *en voici*, *outre ceux-là*, *cinq autres que j'ai gâgnés*. Cette réponse plaisante lui valut son pardon. *Quo dicto tam faceto permotus Episcopus, homini veniam dedit*. La morale de cette fâble est que, quand on ne peut pas se justifier par de bonnes raisons, il faut se tirer d'afaire par de bonnes plaisanteries. *Fabula indicat, peccata, cum ratione nequeant, urbanitate diluenda*. Un évêque qui „ se payeroit d'une profanation si goguenarde „ dit Bayle, „ ne feroit guere mieux son devoir „ que le gardien des cinq religieuses „.

(Π) Abstemius naquit à Macerata, enseigna la Grammaire & fut Bibliothécaire du Duc d'Urbin. Il avoit même entrepris un vaste ouvrage Géographique, dont on conserve le manuscrit à Rome dans la Bibliotheque Barberini.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ABU-BEKER, *ou* Abu-Bicre, (*Hist. des califes.*) premier calife, successeur de Mahomet, avoit été un de ses premiers disciples. Son vrai nom étoit Abdal-Caaba, que le prophete changea en celui d'Abdala, qui signifie *serviteur de Dieu*. Il est plus connu sous le nom d'*Abu-Beker*, qui désigne le pere de la pucele; parce que sa fille Aïesha étoit vierge lorsqu'elle épousa le prophete, au lieu que toutes ses autres femmes étoient veuves lorsqu'elles entrerent dans son lit. *Abu-Beker*, illustre par sa naissance & plus encore par ses richesses, sembla dégagé de toute affection pour les biens de la terre. Son désintéressement, ses mœurs pures & rigides, donnerent beaucoup d'éclat au mahométisme naissant; il fit servir ses immenses richesses au triomphe de la religion nouvele. Les principaux seigneurs de l'Arabie furent subjugués par son exemple. *Abu-Beker* étoit Musulman de bonne-foi; & quoiqu'il ait passé sa vie dans la familiarité du prophete, il eut pour lui une vénération qui ne se démentit jamais. Il se rendit garant des révélations de Mahomet, ainsi que de son voyage nocturne dans le ciel; c'est ce qui lui fit donner le nom de *Sedit* ou de témoin *fidele*; Mahomet l'honora encore du titre d'*Atik*, qui veut dire *prédestiné*. Il ne pouvoit donner une idée trop sublime d'un disciple dont la crédulité réalisoit toutes ses chimeres.

Abu-Beker fut chargé de toutes les expéditions importantes, & s'en aquita bien, parce qu'il étoit né dans un siecle où une valeur brutale étoit plus nécessaire que des combinaisons réfléchies; & comme il étoit persuadé qu'une milice céleste combatoit toujours à ses côtés, il se précipitoit dans tous les périls avec une assurance imprudente. Mal-gré son dévoûment aveugle à Mahomet, il combatit avec succès à la mort de ce prophete, le fanatisme de quelques-uns des ses disciples, & mérita par-là d'être son successeur. Cette mort fut d'abord un sujet de scandale pour l'islâmisme: comment le prophete seroit-il mort? Ses disciples ne pouvoient ni le croire ni en douter. Dans cette incertitude, Omar tire son sâbre, & menace de hacher en pieces les téméraires qui osoient dire que le prophete étoit mort. *Abu-Beker*, plus calme & plus sage, parle à la multitude, & lui dit: *est-ce Mahomet que vous adorez, ou le Dieu qu'il vous a fait connoître; sachez que ce Dieu est le seul immortel, & que*

tous ceux qu'il a créés sont sujets à la mort. À sa voix les esprits se calmerent, & l'on ne songea plus qu'à nommer un successeur. On fut quelque temps incertain sur le choix. Le prophete, avant que de mourir, avoit chargé *Abu-Beker* de faire la priere en sa place dans la mosquée; & cette fonction servit de titre pour le nommer au califat, au préjudice d'Ali, qui, en qualité de cousin germain & de gendre du prophete avoit des droits pour lui succéder. Ce mépris de la loi, fut une source de guerres & de divisions parmi les Musulmans. Ali, forcé de souscrire à l'élection, n'en fut pas moins regardé par ses partisans comme le successeur légitime, & leur opinion s'est perpétuée parmi un grand nombre de Musulmans, qui prétendent que l'autorité souveraine, tant pour le temporel que pour le spirituel, réside dans ses descendans: c'est l'origine de cette haine invétérée qui regne entre les Turcs & les Persans. *Abu-Beker* prit le titre de calife, c'est-à-dire, *lieutenant*: ce titre modeste lui parut convenir au successeur d'un homme extraordinaire. Les premiers jours de son regne furent orageux. Un grand nombre de tribus retomberent dans l'idolâtrie; quelques-unes embrasserent le christianisme, que l'on confondoit alors avec la religion judaïque. Plusieurs nouveaux imposteurs s'éleverent; des femmes s'arrogerent le droit de prophétie. L'exemple de Mahomet qui les séduisoit, les entraîna tous à leur perte. Lui seul fut prophete, tous les autres furent des imposteurs; tous furent punis. *Abu-Beker* & Kaleb, son général, soumirent tout.

Lorsque ces fureurs religieuses furent calmées, *Abu-Beker* tourna ses armes contre les Grecs. Ce fut dans la Syrie qu'il porta la guerre. Kaleb soumit l'Irak, & le tribut qu'il imposa aux habitans, fut le premier qu'on porta à Médine. *Abu-Beker* n'offroit aux peuples que l'alternative, ou d'embrasser l'Islamisme, ou de payer un tribut annuel. Des conditions si dures furent rejetées: la querele fut décidée par les armes. Il y eut une action sanglante dans les plaines de Damas. Les femmes Arabes parcouroient les rangs la lance à la main exhortant leurs maris à mériter la palme du martyre, qu'elles ambitionoient de partager avec eux. Cinquante mille Grecs resterent sur la place, & leur défaite fut suivie de la conquête de Damas, qui ouvrit ses portes aux vainqueurs. *Abu-Beker* mourut le jour même où cette place se rendit; il n'avoit régné que trois ans; mais ses succès furent continuels & ses conquêtes très-rapides. Avec un caractere doux, il fut persécuteur par esprit de religion & à l'exemple de son maître. Il étoit si libéral & si désintéressé, qu'on ne trouva que trois drachmes dans son trésor; ce qui fit dire, à Omar, son successeur, *il me donne un exemple bien difficile à suivre*, à peu près comme le successeur du duc de Vendôme dans le gouvernement de Provence, averti par les magistrats, que son prédécesseur, avoit refusé la bourse de mille louis, qu'on présentoit pour la forme aux gouverneurs, à leur entrée, dit, en acceptant la bourse: *Oh! ce M. de Vendôme étoit un homme inimitable*. La vénération d'*Abu-Beker* pour le prophete, ne se démentit jamais; quoique son successeur, il ne se regarda jamais comme son égal; & toutes les fois qu'il montoit en chaire, il s'asseyoit dans un degré plus bas que celui où s'étoit placé le prophete. Son testament étoit conçu en ces termes: „ C'est ici le testament d'*Abu-* „ *Beker*, qu'il a dicté au moment où il étoit sur „ le point de sortir de ce monde. Dans ce temps „ où les infideles ont des motifs de croire, où „ les impies ne doivent plus avoir de doute, où „ les méchans sont dans l'impuissance de déguiser „ la vérité, je nomme Omar pour mon successeur. „ Musulmans, écoutez sa voix, obéissez à ses „ ordres. S'il gouverne avec équité, il répondra „ à la haute opinion que j'ai conçue de lui; s'il „ s'écarte du sentier de la justice, il en rendra „ compte devant le tribunal du souverain juge. „ Mon intention est bonne, mais je ne pénetre „ point dans l'avenir. Au reste ceux qui font mal „ seront punis. Adieu „.

On ne s'acorde point sur le genre de sa mort. Les uns disent qu'il mourut de consomption; d'autres prétendent qu'il fut empoisoné par un Juif: c'étoit l'usage de calomnier cette nation, à qui l'on imputoit tous les crimes dont les auteurs étoient ignorés, & ceux même qui n'avoient point été commis. Sa fille Aïesha raporte que s'étant mis au bain un jour où il faisoit très-froid, il en sortit avec une fievre qui le mit au tombeau: il mourut la treizieme année de l'hégire. Ce fut lui qui rédigea les révélations de Mahomet, jusqu'alors éparses, comme les réponses des Sybilles. Il ordona de ramasser tout ce qui étoit écrit sur des feuilles volantes, & tout ce que chaque Musulman avoit retenu dans sa mémoire; il en forma un corps complet: c'est ce recueil révéré que les Arabes appelerent *moshaf*, c'est-à-dire, *le livre*. Le premier exemplaire en fut confié à la garde de Hoffa, fille d'Omar, & veuve de Mahomet. Il ne fut publié par autorité publique, que sous le califat d'Othman. *Abu-Beker*, en rangeant les articles dans l'ordre où ils sont à present, n'eut point égard à l'ordre des temps où ils avoient été révélés; les plus longs furent placé les premiers.

ABUDAHER, (*Hist. du Mahométisme.*) chef des Karmatiens, secte religieuse ou plutôt troupe de brigands impies, qui, sous prétexte de combatre les superstitions populaires, commettoient toute sorte de violences & de profanations en Arabie. *Abudaher* massacra les pélerins de la Mecque, & jeta leurs cadâvres dans le puits Zemzem, puits miraculeux, qui, selon la tradition des Arabes, étoit né des larmes d'Agar, ou étoit sorti tout-à-coup du fond du désert, pour étancher sa soif; on boit de l'eau de ce puits par dévotion, & on en envoie en présens aux princes & aux persones distinguées. Il entra à cheval dans la

Caaba, ou temple de la Mecque, le fouilla en difant: *Si c'eſt le temple de Dieu, qu'il le venge & me foudroie!* Il enleva la fameuſe pierre noire, objet particulier de la vénération des Mahométans, qui la croyoient deſcendue du ciel, elle avoit ſervi, diſoient-ils, de marche-pied à Abraham pour conſtruire la *Caaba* (car c'étoit lui qui l'avoit conſtruite,) & cette pierre s'élevoit ou s'abaiſſoit au gré du patriarche & ſelon ſes beſoins, *Abudaher* n'avoit pas tort de fronder ces ſuperſtitions; mais il avoit tort d'égorger ceux qui y croyoient. Quelque temps après, les Karmatiens renvoyerent par mépris cette pierre aux Mecquois, & les Muſulmans publierent qu'ils y avoient été forcés par les fléaux dont ils avoient été accâblés en punition de leur profanation. On raporte l'expédition d'*Abudaher*, à l'an de l'hégire 317.

ABULFARAGE (Grégoire), connu comme médecin & comme hiſtorien, étoit né à Malaſia près de l'Euphrate; on a de lui une hiſtoire univerſele depuis la création du monde juſqu'à ſon temps, laquelle eſt dans le cas d'être conſultée pour la partie qui concerne les Saraſins, les Mogols & les conquêtes de Gengis-kan. Pococke a traduit cet ouvrage d'arabe en latin, & l'a fait imprimer à Oxford, en 1663 & 1672, en 2 vol. *in*-4°. *Abulfarage* mourut évêque d'Alep, en 1286.

Abulfarage, eſt auſſi le nom de trois poëtes arabes aſſez célebres, & d'un vaëz ou prédicateur de la même nation, dont les ſermons ſont eſtimés.

ABULFEDA (Ismael), eſt célebre parmi les princes qui ont cultivé les ſciences; il régnoit à Hama en Syrie dans le quatorzieme ſiecle. On a de lui une Géographie, une vie de Mahomet & une de Saladin. Ces ouvrages ſont écrits en arabe; mais on en a des traductions latines, & ils ſont eſtimés. *Abulfeda* découvrit en 1320, la véritable longueur de la mer Caſpiene, & réforma ſur ce point les erreurs de Ptolomée. Il étoit né en 1273, avoit commencé à régner en 1310, & mourut en 1345.

ABU-MESLEM, (*Hiſt. des Arabes.*) grand capitaine, gouverneur du Khoraſan, eſt célebre dans l'hiſtoire, pour avoir fait paſſer la dignité de calife en 746, de la race des Ommiades à celle des Abaſſides: révolution qui cauſa la mort à plus de ſix cents mille hommes, & dont il fut lui-même la victime, ayant été maſſacré huit ans après par l'ordre du calife Almanſor. (*A. R.*)

ABYDENE, connu pour avoir compoſé une hiſtoire des Chaldéens & des Aſſyriens, dont Euſebe raporte un fragment dans le neuvieme livre de ſa préparation évangélique: on ne ſait point d'ailleurs dans quel temps il vivoit.

ACACE, (*Hiſt. Eccléſiaſtiq.*) il y a pluſieurs perſonages de ce nom, célebres dans l'hiſtoire eccléſiaſtique:

1°. Acace, ſurnomé le *Borgne*, chef des Acaciens, branche des Ariens, ſucceſſeur & diſciple d'Euſebe de Céſarée, dont il a écrit la vie. Il fit dépoſer Saint Cyrille & banir le Pape Libere (Π). Il mourut vers l'an 365.

2°. Acace, Patriarche de Conſtantinople en 471, ſucceſſeur de Saint Gennade. Ce fut lui qui engagea l'empereur Zenon à publier l'*hénoticon*, édit favorable aux Eutychiens. Condamné dans un concile tenu à Rome, par le Pape Félix III, il ſe ſépara de la communion Romaine. Il mourut en 488. Son nom fut ôté des Dyptiques de Conſtantinople en 519.

3°. Acace, évêque d'Amide, ſur le Tigre, en 420, connu par un trait de bienfaiſance ſingulier. Il vendit les vaſes ſacrés de ſon Égliſe, pour racheter ſept mille eſclaves Perſes, qui mouroient de faim & de miſere, il leur donna quelqu'argent & les renvoya libres à Véranius leur roi; ce prince touché d'une telle généroſité, en voulut connoître l'auteur; il eut avec *Acace* une entrevue, dont le fruit fut la paix, entre Véranius & l'empereur Théodoſe le jeune, entre l'empire de Conſtantinople & l'empire des Perſes. Ce fait important montre quel eſt le pouvoir des bienfaits ſur les Souverains & ſur les peuples, auſſi-bien que ſur les particuliers, vérité trop méconnue en politique. La politique vulgaire trouveroit peut-être étrange qu'en temps de guerre, un évêque françois employât le tréſor de ſon Égliſe à délivrer des priſoniers anglois, mais l'humanité profita du bienfait d'*Acace*; & la politique même dut s'en applaudir, puiſqu'il procura un plus grand bienfait encore, la paix entre deux grands empires.

4°. Acace, évêque de Bérée en Paleſtine, ami de Saint Épiphane & de Flavien, perſécuta Saint Jean-Chryſoſtôme, & ne s'en repentit qu'après la mort de ce pere de l'Égliſe. Il aſſiſta au concile de Conſtantinople en 381, & mourut vers 432; on a de lui quelques lettres dans les actes de quelques conciles.

(Π) ACCIAJUOLI. C'eſt une auſſi anciene que noble famille Florentine, qui a donné à l'Italie pluſieurs célebres Écrivains. Nous ne parlerons que de ceux, qui ont un plus grand droit à l'immortalité.

Donat, appelé le vieux, pour le diſtinguer d'entre pluſieurs autres de même nom, né en 1428, doit être compté parmi ceux, qui contribuerent le plus particuliérement à la renaiſſance des Lettres au XVe ſiecle. Ami de Laurent de Médicis, le protecteur de tous les ſavans de ſon temps, très-verſé dans la langue Greque auſſi-bien que dans la Latine, Orateur, Philoſophe, & Mathématicien, quoiqu'il fût chargé preſque toujours du ſoin des afaires publiques & envoyé ambaſſadeur à pluſieurs princes, il eut cependant le temps de cultiver les lettres, de traduire pluſieurs ouvrages Grecs, de former des commentaires à l'Éthique &

(Π) Libere, exilé par l'empereur Conſtance en 355, fut rapelé l'an 358, & mourut à Rome en 366.

à la Politique d'Aristote (ce qui étoit alors une des plus importantes occupations d'un homme de lettres), de transporter dans la langue Italiene l'Histoire de Florence de Léonard Arétin, & de composer plusieurs autres ouvrages. Il mourut à Milan, en 1478, âgé de 50 ans. La République de Florence en renouvelant les anciens exemples d'Athènes & de Rome, décréta que le public fourniroit aux dépens du mariage de ses deux filles; & le même Laurent de Médicis voulut être le tuteur de trois petits orphelins qu'il laissa après soi.

Nicolas, grand sénéchal du royaume de Naples, rendit de grands honeurs à Pétrarque. Les marques d'amitié qu'il donna à ce Poëte immortel en le visitant à Milan, lui ont fait dire (*Mém.* de Pétrarque, tom. *3*) qu'il lui sembla voir Pompée allant chez le Philosophe Possidonius, les faisceaux baissés, la tête découverte, & se courbant par vénération. Cet illustre protecteur des savans, obtint, en 1355, à Zanobe da Strada l'honeur de recevoir solémnélement à Pise la courone de laurier des mains de l'empereur Charles IV. Il fit bâtir près de Florence la célebre Chartreuse, ouvrage magnifique & vraiment royal, & y fonda trois écoles, en assignant les fonds pour y entretenir trois maîtres & cinquante écoliers, pour lesquels il acheta une quantité considérable de livres qu'il plaça dans le même couvent. Ainsi en ce temps même, que nous appelons l'âge de l'ignorance, on voyoit parmi les particuliers de tels monumens de libéralité & de munificence pour la culture des lettres & des sciences, qu'on auroit à souhaiter que notre siecle, nommé le savant, nous en fournît de semblables.

Zanobe, né en 1461, ami d'Ange Politien & de Marsile Ficino, fit des progrès surprenans sous leur direction. Ayant ensuite embrassé l'Ordre des Prêcheurs, il s'occupa particuliérement à examiner les Manuscrits Grecs de la Bibliotheque de S. Marc & de plusieurs autres de Florence, & à en traduire quelques-uns qu'il publia. Appelé, l'an 1518, à la surintendance de la Bibliotheque Vaticane, il n'eut pas le temps d'y donner des marques de son savoir, puisque il mourut l'année suivante.) (LE CHEV. TIRABOSCHI).

ACCIUS (LUCIUS), ancien poête tragique latin, dont il ne reste rien (Π), mais qu'il faut bien nommer, puisque Cicéron & Horace en ont parlé comme d'un poête célebre, vivoit environ un siecle & demi avant J. C. On sait les titres de ses tragédies, mais des titres n'aprenent rien; on voit seulement par les siens, qu'il donnoit la préférence aux sujets grecs. On comparoit chez les Romains Pacuvius & *Accius*, comme on compare chez nous Corneille & Racine, & il y avoit entr'eux à peu près le même raport de temps, c'est-à-dire que Pacuvius étoit vieux lorsqu'*Accius* étoit jeune.

Ambigitur quoties uter utro sit prior, aufert
Pacuvius docti famam senis, Accius *alti*.

Quintilien en porte à peu près le même jugement.

(Π) ACCOLTI. Noble & anciene famille d'Arezzo, fertile, en tout temps, en hommes de lettres & d'afaires. Le célebre Mazzuchelli en raporte plusieurs : nous en indiquerons quelques-uns des plus renomés.

Benoît le vieux, né l'an 1415, fut Jurisconsulte & professa le droit à Florence. Il obtint aussi plusieurs charges très-honorables dans sa patrie & à Florence, où il fut créé, en 1459, secrétaire de la République ; emploi très-important qu'il conserva jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'à l'an *1466*. L'étude de la Jurisprudence ne l'empêcha pas de cultiver l'Histoire : il a laissé sur cette science deux ouvrages en langue Latine, qui ne furent publiés que plusieurs années après sa mort. Le premier renferme l'Histoire des Croisades, divisée en 4 livres ; elle a été imprimée pour la premiere fois à Venise en 1532 : le second est un Dialogue très-estimable sur les hommes illustres de son temps, publié par les soins du P. Abbé Bocchini à Parme, l'an *1689*.

Benoît le Jeune, appelé le Cardinal de Ravenne (parce qu'il obtint cet Archevéché en 1524, & trois ans après la poupre sacrée) fut employé par les souverains Pontifes en différens gouvernemens, dans lesquels cependant sa conduite n'a pas toujours été approuvée. L'an 1535, il fut enfermé, par un ordre de Paul III, dans le Château-Saint-Ange, d'où il ne put sortir qu'en payant une grôsse amende. Il mourut à Florence en 1549, âgé de 52 ans. Quelques lettres & quelques pieces Poëtiques Latines, qui nous sont restées, témoignent sa valeur dans les études. Il est compté, à juste titre, tant pour la prose que pour la poésie, parmi les plus élégans écrivains de ce siecle savant.

Bernard, surnomé l'Unique Arétin, se distingua au commencement du XVI[e] siecle par ses impromptu en Poésie Italiene à la cour d'Urbin & ensuite à celle de Léon X. Les écrivains de ce temps-là nous raportent des particularités presqu'incroyables sur l'enthousiasme, qui s'alumoit en tout genre de persones lorsqu'il se publioit que l'Arétin devoit chanter des impromptu. On fermoit les boutiques, on accouroit de toute part pour l'entendre, on étoit obligé de placer la garde à la porte de la maison, on éclairoit les chambres : les savans & les Prélats les plus respectables alloient chez lui ; & tandis qu'il chantoit ses vers, la piece étoit souvent interrompue par les applaudissemens. Cependant les vers que la presse nous a conservés, ne semblent pas correspondre assez à la renomée dont il jouit de son vivant. Les dif-

(Π) Il en reste quelques fragmens.

ficultés de cette entreprise, la prévention favorable, la verve qui s'excite dans les auditeurs même, & la célérité du chant donnent souvent du prix à un impromptu poétique, qui revu ensuite avec réflexion perd beaucoup de son éclat. Il mourut peu après l'an 1534.

François, né environ l'an 1418, a été peut-être le plus célebre Jurisconsulte d'Italie aux XVe siecle; parce qu'à l'étude des loix il joignit une érudition très-étendue. Paul Cortese, écrivain judicieux de ce temps-là, en forme en peu de mots un éloge des plus magnifiques, en disant, qu'il fut certainement le plus savant des Jurisconsultes; qu'il n'y avoit point de chose publiée, ou enseignée en fait de beaux arts, dont il n'eût connoissance ou sur laquelle il ne fît du moins des recherches, & qu'il étoit donné d'une mémoire si étonante que quelque chose qu'il entendît, elle ne lui échapoit plus à toujours. Par conséquent il fut recherché à l'envie par toutes les Universités d'Italie, & presque toutes le possédérent pour quelque temps. Ses apointemens à Ferrare se montoient à près de 500 sequins, & à Parme jusqu'à 1440 florins. Dans l'Histoire de la Littérature Italiene (tom. VI, Ire P^e) où l'on a donné les détails les plus intéressans sur ce grand homme, on a aussi publié un diplôme du Marquis Lionel de Ferrare si favorable à François *Accolti*, qu'on n'a peut-être acordé rien de semblable à qui que ce soit. Il mourut aux bains de Siene l'an 1438: il nous a laissé, outre quelques ouvrages sur les loix, plusieurs traductions du Grec, qui ont été par méprise attribuées par quelques-uns à un autre François Arétin.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ACCORDS (ÉTIENNE TABOUROT, seigneur des), (*Hist. mod.*) avocat du roi au bailliage & à la chancélerie de Dijon, est principalement connu par ses *bigârures*, imprimées pour la premiere fois à Paris en 1582. Il est aussi l'auteur d'un autre ouvrage à peu près du même genre, mais moins connu, intitulé: *Les Touches*, imprimé à Paris en 1585. Ces deux ouvrages ont depuis été réunis pour n'en former qu'un; il y a encore de lui d'autres opuscules. On lui reproche de l'obscénité. Né en 1549, mort en 1590, à Dijon.

ACCURSE, (*Hist. mod.*) est le nom d'un fameux Jurisconsulte Florentin du treizieme siecle, qui professa le droit à Bologne. Sa glôse sur le droit, écrite en latin barbare, mais plus méthodique que les précédentes, eut beaucoup de succès & lui a fait une réputation qui dure encore:

Tantum series juncturaque pollent.

Il a eu l'honeur rare, pour un commentateur, d'être commenté lui-même comme le texte des loix. On ne sait sur quoi étoit fondée la tradition qui faisoit remonter jusqu'à lui l'origine de ce proverbe long-temps usité parmi les ignorans: *Græcum est, legi non potest*; „ c'est du grec, on „ ne le peut lire „. Il est prouvé qu'*Accurse* savoit du grec. Ses commentaires sont imprimés avec le corps du droit en six volumes *in-folio*, Lion 1627. On l'appeloit l'*idole des jurisconsultes*. On ne sait certainement l'époque ni de sa naissance ni de sa mort. L'opinion la plus commune est qu'il mourut vers l'an 1229, âgé d'environ 78 ans. D'autres placent sa mort en 1260, 1265, même 1270.

(Π) Il naquit, selon l'opinion la plus probable, à Bagnolo, village du Florentin, vers l'an 1182; commença ses leçons environ l'an 1220; & mourut à Bologne en 1260. On voit son tombeau près l'Église de Saint François. Quelques-uns prétendent qu'*Accurse* eut une fille qui en imitant l'exemple paternel monta en chaire & interpréta les loix. Mais le P. Sarti rejete ce fait, faute de preuves. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'*Accurse* eut trois fils, François, Cervotte, & Guillaume, qui suivirent la profession de leur pere. François eut l'honeur d'être appelé en Angleterre, l'an 1273, par le Roi Édouard I qui l'éleva à la dignité de conseiller: il y demeura huit ans, comblé d'honeurs; après quoi il revint à Bologne, où il mourut en 1293. Cervotte & Guillaume furent proscrits & exilés pendant les troubles dont leur patrie étoit agitée. Cervotte qui professoit en ce temps-là le droit à Padoue, ne revit plus Bologne. Guillaume obtint son rapel l'an 1297, par les instances de l'Université; mais il passa ensuite au service de la cour de Rome, & mourut peu après l'an 1312.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

François *Accurse* son fils se distingua aussi dans la science du droit; il professoit à Toulouse.

(Π) Ce fut peut-être en allant en Angleterre ou dans quelqu'autre occasion, comme l'a averti le P. Sarti, que François *Accurse* passa par Toulouse, où pour satisfaire les désirs des citoyens il donna peut-être quelque leçon: cependant les époques de sa vie sont si bien déterminées qu'on n'y trouve pas le temps qu'il employa à Toulouse.

Un autre *Accurse* de Rhege, au même siecle XIIIe, professa le droit d'abord dans sa patrie, ensuite à Padoue, environ l'an 1277. Il eut aussi un fils, nommé François. Il n'est pas hors de vrai-semblance que de quelqu'un des ouvrages attribués au fils d'*Accurse* Florentin on soit redevable au fils de cet *Accurse* Rhégien.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

Accurse est encore le nom d'un savant critique du seizieme siecle, à qui on doit l'Ammien-Marcellin d'Ausbourg, 1533; la premiere édition des lettres de Cassiodore, des Diatribes sur Ausone, & d'autres auteurs. Ses noms de baptême étoient *Marie-Ange*.

(Π) Il étoit natif d'Aquila, ville du royaume de Naples.

Il ne faut pas oublier *Bon Accurse* Pisan, qui fleurissoit vers la fin du XVe siecle, & qui s'occupa singuliérement à publier & illustrer plusieurs

anciens Écrivains Latins.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ACHAB, (*Hist. sacrée.*) roi d'Israël, étoit fils d'Amri, auquel il succéda, il signala son regne, qui dura 23 ans, par des actions impies & tyranniques. Il épousa Jézabel, fille d'Etbaal, roi des Sidoniens, femme cruele, impérieuse, & tout-à-fait digne d'un si méchant prince. Elle fut la complice & souvent l'instigatrice de ses crimes. Il commença par se livrer aux superstitions de l'idolatrie, fit élever un temple & des autels à Baal, persécuta & fit mourir les prophetes; & pour agrandir ses jardins, il s'empara de la vigne d'un bourgeois de Jezrahel, nommé *Naboth*, contre lequel Jézabel suscita de faux témoins pour le faire mourir. Enfin, ce roi indigne du trône perdit la vie dans une bataille que lui livra Ben-Adad, roi de Syrie, l'an du monde 3107. (*A. R.*)

(Il est parlé dans Jérémie, chap. 29, ℣. 22, d'un autre *Achab*, fils de Cholias, faux prophete.)

ACHAN, (*Hist. sacrée.*) à la prise de Jéricho, mit à part, & cacha deux cents sicles d'argent, un manteau d'écarlate & une regle d'or, contre la défense expresse que Dieu avoit faite aux Israëlites de se rien réserver des dépouilles de ces peuples. Les Israëlites ayant été repoussés au siége de Haï, jugerent qu'il y avoit parmi eux un coupable. Le sort ayant désigné *Achan*, Josué le fit lapider avec sa femme & ses enfans. Haï fut prise.

ACHAZ, (*Histoire sacrée.*) roi de Juda, fils & successeur de Joatham, porta la barbarie & la superstition jusqu'à immoler son propre fils aux faux Dieux. Il fit lever le siége de Jérusalem à Phacée, roi d'Israël, & à Rasin, roi de Syrie, qui s'étoient ligués contre lui. Il fut vaincu ensuite par ce même Phacée dans un combat, où il perdit un fils, deux Généraux, & cent vingt mille hommes. Après ce désastre, il implora le secours de Theglath-Phalasar, roi d'Assyrie, qui le délivra de tous ses ennemis. *Achaz*, pour reconoître ce bienfait, lui donna les richesses immenses que renfermoit le temple de Jérusalem, ferma ce temple, en éleva un autre aux idoles du roi d'Assyrie, son libérateur; & se soumit de plus à payer un tribut à ce monarque. *Achaz* mourut après un regne de seize ans, l'an du monde 3278.

ACHAZIA, ou Ochosias, (*Hist. sac.*) nom propre, qui signifie, *celui que l'Éternel a pris*. C'est le nom du fils & du successeur d'Achab, roi d'Israël, dont il est parlé au *quatrieme liv. des Rois*, *j*, 2, *II*, *chron. xxx*, 35. Imitateur de son pere & de sa mere, il rendit un culte à Baal, & s'attira l'indignation de Dieu. Il voulut faire un traité de commerce & de navigation avec Josaphat, roi de Juda; mais le prophete Éliéser annonça à celui-ci que l'entreprise n'auroit aucun succès à cause de la perversité de son associé. Dans le temps qu'*Achazia* étoit occupé des moyens de soumettre les Moabites, qui, après avoir été réunis au royaume d'Israël, s'étoient révoltés contre lui, un accident fatal, joint à son imprudence, vint déconcerter ses projets. Une chute qu'il fit d'un endroit élevé de son palais, lui rapela l'idée de la mort; idée qui le remplit de crainte. Pour calmer ses frayeurs, il envoya des messagers à Hekron, chargés de consulter Beelsebul, & de s'informer si cet accident ne seroit point mortel. Élie eut ordre d'aller au devant de ces messagers, de leur reprocher leur crime à l'égard du roi d'Israël, & de leur annoncer la mort de leur maître. Tout ayant été fidélement raporté à *Achazia*, il comprit que celui qui leur avoit parlé étoit Élie, & il envoya un détachement de cinquante hommes, avec un capitaine, pour le saisir & l'emmener. Élie fit tomber le feu du ciel sur deux troupes de soldats qu'*Achazia* avoit envoyées successivement; & il en eût fait autant à la troisieme, si l'Ange de Dieu ne lui eût ordoné d'aller parler lui-même au roi. Il lui répéta ce qu'il avoit déja dit de la part de Dieu aux messagers envoyés à Hekron; & *Achazia* mourut effectivement après deux années de regne, laissant le royaume à son frere Joram. *Voyez Flav. Jos. liv. IX des Antiquités Judaïques.*

Il est fait mention d'un autre *Achazia*, fils de Joram, roi de Juda & d'Athalie, *IV*, *Rois*, *viij*, 24, 24, *ix*, 16, *II*, *Chron. xxj*, 1, qui est aussi appelé *Jehoachaz*, *III*, *Chron. xxj*, 17, & *Hazaria* ℣. 6. Conduit par les mauvais conseils de sa mere, & de ceux de la maison d'Achab, qui furent ses conseillers après la mort de son pere, il s'abandona à l'idolatrie & à toutes sortes d'excès. Il eut aussi l'imprudence de s'associer avec Joram, roi d'Israël, pour faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie, à l'occasion de la ville de Ramoth, que Joram prétendoit recouvrer après la mort de Benhadad, selon le raport de Josephe. Blessé par les Syriens, Joram vint se faire traiter de ses blessures à Jisréel; & là il reçut la visite de *Achazia* ou Hazaria, qui coûta cher à celui-ci, puisqu'elle fut la cause de sa ruine entiere, dont Dieu lui-même avoit préparé les voies, en punition de ses crimes. *Achazia* en effet partit avec Joram, pour aller au devant de Jéhu, que l'Éternel avoit choisi pour exterminer la maison d'Achab, *IV*, *Rois*, *ix*, 21, 27, & l'ayant trouvé au champ de Naboth Jisréelite, ils lui demanderent s'il venoit dans des dispositions pacifiques; mais Jéhu leur apprit bientôt quelles étoient ses intentions, puisqu'il tua Joram de sa main, & fit fraper *Achazia* sur son chariot, lorsqu'il s'enfuyoit vers une métairie dans la montagne de Gur, qui est auprès de Jibleham. Il mourut à Meggido de ses blessures. Il est dit, *II*, *Chron. xxij*, 8, 9, que Jéhu, après avoir tué ceux qui étoient à la suite d'*Achazia*, fit chercher celui-ci qui s'étoit caché à Samarie; & après l'avoir trouvé, le fit périr. Il n'y a rien dans ce récit qui ne puisse se concilier avec le précédent, si l'on suppose qu'*Achazia*, après s'être séparé de

Joram, se retira d'abord à Samarie, d'où ayant découvert qu'on l'y cherchoit, il prit le parti de se réfugier dans un endroit écarté, à la montagne de Gur; que là étant saisi, il fut amené à Jéhu, qui ordona de le fraper sur son char, d'où il fut transporté à Meggido, où il mourut. (C. C.)

(Nous n'avons rien changé à cet article, que nous supposons fait par un homme instruit; nous y trouvons une affectation un peu trop savante de changer l'orthographe & la prononciation reçues des noms hébreux; mais on les reconoîtra sans peine à travers ce déguisement; ce n'est pas la peine d'avertir qu'*Achazia* est *Ochozias*, Jisréel, Jesraël; & ainsi du reste.)

ACHÉMENES. (*Hist. des Perses.*) Nom d'un roi des Perses, & d'une dynastie dont il fut l'auteur, laquelle occupa le trône jusqu'à Darius Codomanus:

Num tu quæ tenuit dives Achemenes, *&c.*

De là, le nom d'*Achéméniens* donné par les poëtes aux Perses & aux pays qu'ils habitoient.

Nunc & Achemenia
Perfundi nardo juvat; *&c.*
Nec Falerna
Vitis, *Achemeniumque costum.*

ACHERY (dom Luc d'), (*Hist. litt.*) vertueux & savant bénédictin de la congrégation de Saint Maur, compilateur & critique. C'est lui qui a publié l'épître attribuée à Saint Barnabé, les œuvres de Lanfranc, celles de Guibert, abbé de Nogent; un recueil des ouvrages ascétiques des peres; il est l'auteur d'un livre intitulé: *Regle des solitaires*; mais c'est par le *Spicilége* qu'il est le plus particuliérement connu: c'est une collection utile pour les premiers temps de notre histoire moderne; on y trouve beaucoup d'histoires, de chroniques, de vies des Saints, d'actes, de chartes, de lettres qui n'avoient pas vu le jour. Il y a joint de savantes préfaces. Le *Spicilége* parut d'abord en 13 volumes *in*-4°.; il a été réimprimé en 1723 en 3 volumes *in-folio* par les soins de M. de la Barre. La vie entiere de dom Luc d'*Achery* fut consacrée à l'étude & à la piété. Né en 1609 à Saint Quentin en Picardie, il mourut en 1685 à Paris à l'abbaye de Saint Germain-des-Prés.

ACHIA, (*Histoire sacrée.*) fils du grand prêtre Achitob, lui succéda dans cette dignité, qu'il laissa en mourant à son frere Achimelech.

ACHIAB, (*Hist. des Juifs.*) neveu du grand Hérode. Pendant la maladie de son oncle, il empêcha la reine Alexandra, mere de Marianne, de s'emparer d'une des forteresses de Jérusalem, dont il étoit gouverneur, en faisant avertir à propos le roi de ce qui se tramoit. Il sauva plusieurs fois la vie à Hérode. Un jour entr'autres, ce prince demanda une pomme & un couteau pour la peler; mais *Achab* s'étant aperçu que c'étoit pour se percer, tant la vie lui étoit à charge, lui arracha le couteau, & lui épargna ce suicide. (*A. R.*)

ACHILLÉE (L. Épidius Achillœus), (*Hist. rom.*), général romain, commandant en Égypte, du temps de Dioclétien, se fit reconoître empereur à Alexandrie, l'an 292, & se maintint pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'ayant été pris par Dioclétien, dans Alexandrie, après un siége de huit mois, il fut condamné à être dévoré par les lions.

ACHILLINI, (*Hist. litt. mod.*) Il y a trois hommes connus, de ce nom & de cette famille.

1°. Alexandre, dit *le grand philosophe*, né à Bologne, & qui professa dans cette ville la philosophie & la médecine. On lui attribue la découverte de deux ossemens de l'organe de l'ouïe, nommés le *marteau* & *l'enclume*; il mourut, en 1512, âgé de quarante neuf ans. Ses ouvrages ont été recueillis *in-fol.*, à Venise, en 1545.

(Π) Il étoit fils de Claude. La premiere édition de ses ouvrages parut l'an 1508: celle de 1545 en est la derniere. Du reste il occuperoit un rang éminent parmi les restaurateurs de l'Anatomie, quand il fût constaté qu'on lui doit la découverte ci-dessus. Mais d'autres l'attribuent à Jacques Berenger de Carpi. *Voyez* sur ce sujet une savante lettre du célebre Professeur Morgagni, *Epist. Anat. Vol. I*, *Ep. VI*, *n.* 1, 2.) (le chev. Tiraboschi.)

2°. Philotée, parent & compatriote du précédent (Π) auteur d'un poëme, intitulé: *Il Viridario*, imprimé à Bologne, en 1513, *in*-4o.

3°. Claude, petit-neveu d'Alexandre, professeur de jurisprudence, enseigna dans plusieurs villes d'Italie, &, en dernier lieu, à Bologne, sa patrie; il étoit aussi poëte; il fit, sur les conquêtes de Louis XIII, en Piémont, un fameux sonet italien, qui commence par ce vers:

Sudate, o fuochi, a preparar metalli.

pour lequel le cardinal de Richelieu lui donna, dit-on, mille écus.

Claude Achillini, né à Bologne en 1574, mourut en 1640.

(Π) Il étoit petit-neveu de Philotée, c'est-à-dire, fils de Cléarc. À présent il n'est connu que pour ses vers. C'est un de ces novateurs à qui l'on doit principalement ce goût dépravé qui s'introduisit en ce temps-là dans la poésie. Cependant il faut avouer poūr l'honeur de l'Italie, que ce ne fut pas seulement chez nous qu'on admira les

---

Π) Il en étoit frere.)

pieces d'Achillini : en France, elles obtinrent des applaudissemens, bien plus flateurs & de plus grandes récompenses; car une Ode pour la naissance du Dauphin (non pas le sonet qui commence :

Sudate, o fuochi, a preparar metalli.)

lui valut une collane d'or du prix de mille écus. Il mourut dans ses terres près Bologne.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ACHIMAAS, (*Hist. sacrée.*) fils du grand prêtre Sadoc, succéda à son pere, l'an du monde 3000, sous le regne de Salomon. Pendant la révolte d'Absalom, il informa David des résolutions que ce fils rebelle prenoit contre son pere; & ce fut lui qui annonça le premier à ce prince le gain de la bataille dans laquelle ce jeune ambitieux subit le juste châtiment de ses crimes. *Achimaas* épousa Semach, une des filles de Salomon. (*A. R.*)

ACHIMBASSI, (*Hist. mod.*) nom d'un office, ou plutôt d'un officier du grand Caire. Il signifie le *chef* ou le *préfet des médecins*. Son office est de s'informer du mérite de ceux qui exercent la médecine dans cette ville, & de leur acorder des priviléges. On a fort peu d'égard au mérite & au savoir de celui qu'on honore du titre d'*achimbassi*; car le bacha du Caire en revêt toujours celui qui le paye le mieux. Celui-ci, à son tour, ne s'embarasse pas davantage du mérite de ceux qui se présentent pour obtenir leurs licences; & ils en savent toujours assez, pourvu qu'ils ne se présentent pas les mains vides. (†)

ACHIMELECH, (*Hist. sacrée.*) fils d'Achitob & frere d'Achia, succéda à celui-ci dans la souveraine sacrificature. David, fuyant la colere de Saül, se trouva sans provisions, & en demanda à *Achimelech*, qui ne put lui donner que les pains de proposition. David étoit sans armes : le grand prêtre lui donna l'épée de Goliath. Saül le sut; &, pour l'en punir, il le fit mourir avec quatre-vingt-cinq hommes de sa tribu.

Je remarquerai ici, qu'*Achimelech* est appelé *Abiathar*, dans l'Évangile selon S. Marc, *chap. xj*, *v.* 26. (*A. R.*)

ACHIOR, (*Hist. sacrée.*) chef des Ammonites, déplut à Holopherne, pour lui avoir parlé, avec éloge, du peuple Juif, & lui avoir dit que ce peuple étoit sous la protection de Dieu; Holopherne, qui assiégoit alors Béthulie, le fit lier à un arbre, près de cette ville, le menaçant d'un plus grand châtiment lorsqu'il l'auroit prise; il ne la prit point, & lorsque Judith eut délivré Béthulie, les Juifs délivrerent *Achior* & le reçurent dans leur ville, où il embrassa leur religion. On place cet événement environ sept siecles avant J. C.

ACHIS, (*Hist. sacrée.*) roi de Geth, donna retraite à David, lorsqu'il fuyoit la colere de Saül. Deux ans après, la guerre s'étant alumée entre les Israëlites & les Philistins, *Achis* voulut engager David dans son parti; mais les princes des Philistins, craignant que David ne les trahît dans le combat, porterent le roi à le congédier : ce qu'il fit avec tous les égards dûs à une persone de son rang, & de qui il n'avoit qu'à se louer. (*A. R.*)

ACHITOB, (*Hist. sacrée.*) Les Juifs ont eu deux grands prêtres de ce nom. Le premier, fils de Phinées, succéda à son aïeul Héli, l'an du monde 2888, son pere ayant été tué à la bataille où l'arche fut prise par les Philistins; le second, fils d'Amarias, lui succéda dans la même dignité. (*A. R.*)

ACHITOPHEL, (*Hist. sacr.*) conseiller de David, homme dont les avis étoient regardés comme les oracles de Dieu même, fut cependant assez lâche, assez infidele à son prince, pour se joindre à Absalom, dans la conjuration que celui-ci forma à Hébron contre son pere. On croit qu'il y entra par animosité contre le roi, pour venger l'afront qu'il avoit fait à Bethsabée, sa petite fille. *Voyez ci-après*, Bethsabée. Quoi qu'il en soit, il conseilla à Absalom de s'emparer du trône & des femmes de son pere. Il s'offrit à aller lui-même, à la tête de douze cents hommes, ataquer David, & le tuer. Mais Chusaï ayant été d'un avis contraire, qui prévalut dans le conseil d'Absalom, *Achitophel*, outré de voir que le sentiment d'un autre fût préféré au sien, alla se pendre de dépit : digne fin d'un ministre, qui, dans sa vieillesse, déshonora la sagesse de sa vie passée. (*A. R.*)

ACHMET, (*Hist. des Turcs.*) C'est le nom de quatre empereurs des Turcs, dont le premier, qui succéda, en 1603, à Mahomet III, son pere, & qui mourut, en 1627, est connu pour avoir fait construire, dans l'hippodrome de Constantinople, une mosquée qui passe pour un des plus beaux temples de cette capitale. L'auteur des Lettres Juives dit qu'elle fut bâtie uniquement de pierres tirées des ruines de Troye.

Le plus grand événement du regne d'*Achmet* II, qui succéda, en 1691, à Soliman III, son frere, est la perte de la bataille de Salankemen, en Hongrie, livrée le 19 de la même année 1691, & où le grand visir Oglu Kiuperli ou Coprògli, fut tué; c'est de cette bataille que parle Rousseau dans ces vers :

Et de Salankemen les plaines infectées
Sont encore humectées
Du sang de ses soldats sur la poussiere épars.

Ce fut le prince Louis de Bade, qui remporta cette victoire pour l'empereur Léopold. *Achmet* II mourut en 1695.

Achmet III succéda, en 1703, à un empereur déposé, & fut déposé lui-même, en 1763. Il étoit fils de Mahomet IV, qui avoit aussi été déposé en 1687. L'empereur, sur la déposition duquel il avoit été nommé, étoit Musthapha III,

ſon frere; celui qui régna ſur ſa dépoſition, fut Mahomet V, ſon neveu. Ce fut ſous le regne de cet *Achmet III*, que Gharles XII alla chercher un aſyle en Turquie, & ſoutint le ſiége de Bender, ou de Varnitza. Il enleva la Morée aux Vénitiens, mais il fut batu, en Hongrie, par le prince Eugene.

Achmet IV, eſt le grand ſeigneur actuélement régnant (en 1786).

Achmet-Géduc & Achmet-Bacha, ſont les noms de deux généraux de l'empire Ottoman.

Le premier, ſous Mahomet II, prit Otrante, en 1480, & après la mort de Mahomet, arivée l'année ſuivante, ſervit contre le prince Zizim, Bajazet II, ſon frere l'en récompenſa, en le faiſant mourir. *Achmet-Geduc*, étoit Albanois de naiſſance. Le ſecond, après avoir très-bien ſervi Soliman II, au ſiége de Rhodes & en Égypte, en 1522 & 1524, ſe révolta contre lui, fut défait, pris, étoufé dans un bain. Sa tête fut envoyée au grand ſeigneur.

ACINDYNUS (Septimius), (*Hiſt. Rom.*) conſul romain, l'an 340 de J. C. Saint Auguſtin raporte, de lui, un jugement rendu dans une afaire ſinguliere. Étant gouverneur d'Antioche, il retenoit en priſon un homme qui ne payoit pas les impôts. Un particulier riche offrit à la femme du priſonier, la ſomme dont ſon mari avoit beſoin pour ſortir de priſon. La femme fit part à ſon mari de la propoſition qu'on lui faiſoit, & de la condition qu'on y mettoit. Le mari eut la foibleſſe, ou ſi l'on veut, la baſſeſſe d'y conſentir, & le marché eut lieu; mais il fut mal tenu par l'homme riche, qui, trompant cette femme, lui donna une bourſe pleine de terre. *Acindynus* l'ayant ſu, condamna cet homme à payer au fiſc la ſomme due par le priſonier, puiſque tel étoit le marché, & pour réparation de la tromperie faite à la femme, il adjugea, en entier à cette femme, le champ d'où avoit été tirée la terre dont la bourſe avoit été remplie.

On raporte de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, un jugement plus ſévere, mais rendu dans des circonſtances plus fortes; le gouverneur d'une place de ſa dépendance, avoit vendu ainſi à une femme la grâce de ſon mari coupable; le lendemain au matin, étant encore avec cette femme, il ſe leve, ouvre une fenêtre qui donnoit ſur la place publique, & lui fait voir le corps de ſon mari, pendu au gibet; le duc de Bourgogne voulut d'abord qu'il épouſât la veuve, pour lui rendre l'honeur, & enſuite il le fit pendre au même gibet.

Un autre Acindynus, nommé Grégoire, moine grec, du quatorzieme ſiecle, écrivit contre les moines du mont Athos, ſur *la lumiere increée* du Thabor.

ACMÉ, (*Hiſt. anciene.*) fille d'une grande diſtinction, de la race des Juifs. Étant à Rome, elle ſut ſi bien plaire à la femme d'Auguſte, que cette impératrice la garda auprès d'elle. Cette jeune perſone rendit de grands ſervices à Antipater, fils du grand Hérode, entr'autres elle lui en rendit un qui lui coûta la vie. Elle contre-fit l'écriture de l'impératrice, dans une lettre à Hérode, contre ſa ſœur Salomé; la fourberie ayant été découverte, elle en fut punie de mort. (*A. R.*)

ACOSTA (Uriel), (*Hiſt. mod.*) gentilhomme Portugais, né à Porto, vers la fin du ſeizieme ſiecle, mort à Amſterdam vers le milieu du dix-ſeptieme, eſt un triſte exemple des malheurs où l'inconſtance & l'indéciſion peuvent entraîner un homme eſtimable. Celui-ci étoit recomandable par beaucoup d'humanité, ſur-tout, par l'excès de ſa ſenſibilité; mais n'ayant point de principes fixes, il vécut & mourut le jouet des événemens & des opinions. Nouri dans la religion Catholique, ayant long-temps médité ſur l'Évangile, il crut y apercevoir des caracteres de fauſſeté, qui le déterminerent à embraſſer le judaïſme, & à s'embarquer pour Amſterdam, renonçant à un bon bénéfice & à tous ſes biens, & quitant le royaume ſans permiſſion du roi, ce qui eſt expreſſément défendu en Portugal, à ceux, qui, comme *Acoſta*, ſont deſcendus des Juifs. Établi à Amſterdam, agrégé à la ſynagogue, il reconut bientôt que les mœurs & les obſervances des Juifs n'étoient pas conformes aux loix de Moyſe, il s'en expliqua, il dogmatiſa, il fut excommunié, il s'en moqua d'abord, ne voyant, à la ſuite de cette excommunication, ni les tortures, ni les ſupplices qu'entraîne avec elle l'inquiſition, à laquelle il avoit échapé; mais bientôt il vit qu'il n'y gâgnoit rien, & que ſa nouvele condition n'étoit pas plus douce. Tout le monde le fuyoit comme un peſtiféré, on lui crachoit au viſage, on l'accâbloit de pierres. Ses parens, ſes amis le trahiſſoient & étoient les premiers à l'opprimer. Enfin, on lui perſuada, pour ſe ſouſtraire à tant de maux, de ſe préſenter à la pénitence, & on lui fit entendre que la ſynagogue ſatisfaite de cette ſoumiſſion, ne paſſeroit point à l'exécution. Il y fut atrapé. On l'obligea à monter en chaire en préſence de tout le peuple, & de lire tout haut un écrit où il confeſſoit qu'il avoit mille fois mérité la mort, pour avoir débité des erreurs pernicieuſes; il déclaroit que pour l'expiation de ce crime, il étoit prêt de ſoufrir tout ce qu'on ordoneroit. Enſuite il reçut ordre de ſe retirer au coin de la ſynagogue, où il ſe déshabilla juſqu'à la ceinture, & ſe déchauſſa, & le portier lui atacha les mains à une colonne; le maître chantre lui donna trente-neuf coups de fouet (nombre ſacré & preſcrit par la loi). Le prédicateur, enſuite, leva l'excommunication, en lui ordonant de s'aller coucher par terre, à la porte de la ſynagogue, où tous ceux qui ſortirent, lui paſſerent ſur le corps. *Acoſta* déſeſpéré de cet indigne traitement, voulut depuis ſe venger d'un perfide parent, qui le lui avoit attiré par ſes conſeils; il lui tira un coup de piſtolet,

le manqua, rentra chez lui, & se tua d'un autre pistolet.

(Π) ACQUAPENDENTE (JÉRÔME FABRICIUS d'). Le surnom d'*Acquapendente*, par lequel il est mieux connu que par celui de Fabricius, lui est venu de la ville de ce nom placée dans l'État Ecclésiastique, où il naquit environ l'an 1537. Éleve du célebre Falloppius, il professa ensuite, en 1565, la Chirurgie dans l'Université de Padoue, auquel office on joignit aussi la charge d'expliquer l'Anatomie & d'en faire les démonstrations; ce qui lui procura une grande réputation & un apointement de 1000 écus. Il accumula des richesses si considérables, que, quoiqu'il vît splendidement & qu'il refusât souvent la paye des malades, il laissa cependant, dit-on, lors de sa mort arivée en 1619, à sa niece, qu'il institua héritiere, deux cents mille ducats, outre un cabinet de choses précieuses lui données par ceux dont il avoit refusé la paye; sur la porte duquel cabinet il avoit pour cela posé cette inscription: *Lucri neglecti Lucrum*. C'est à lui qu'on doit le Théâtre Anatomique érigé à Padoue. Ses ouvrages, bien plus que cette institution, lui ont valu l'immortalité: ils ont été recueillis & imprimés à Leipsick l'an 1687, & à Leyde en 1737. Son livre *de Ostiolis Venarum* peut être considéré comme le principal fondement du systême de la circulation du sang, & c'est par conséquent à lui, ce me semble, plutôt qu'à Harvey qu'on doit l'honeur de cette découverte. Peu de gens peut-être auront observé qu'*Acquapendente* dans son traité *de Brutorum loquela*, a prévenu le P. Bougeant, dont l'ouvrage sur le même argument sembla une nouveauté, & excita en France un si grand bruit. Du reste ses ouvrages Chirurgiques ne sont pas moins estimés que les Anatomiques.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ACRON ou AGRON, (*Hist. anc.*) médecin d'Agrigente, qui vivoit environ quatre ou cinq siecles avant l'ere Chrétiene, imagina, dit-on, le premier de brûler des parfums pour purifier un air corrompu; il dissipa, dit-on, par ce moyen, la peste qui, de son temps ravageoit l'Attique.

ACRON, est aussi le nom d'un ancien scholiaste d'Horace, qui vivoit vers le septieme siecle.

ACROPOLITE (GEORGES), (*Hist. litt.*) est un des auteurs de l'histoire Bizantine. Il vivoit dans le treizieme siecle. Son histoire imprimée au Louvre en 1651, est rare; elle commence où finit celle de Nicétas, & comprend toute l'histoire de l'empire des Latins. Léon Allatius & Douza ont commenté cet historien.

ACTISANÈS, (*Histoire d'Égypte.*) Les Égyptiens gémissant sous la tyrannie d'Aménophis, désiroient un libérateur. *Actisanès*, roi d'Éthiopie, fut touché du malheur de ses voisins, il entra dans l'Égypte, moins pour la conquérir que pour la consoler & la délivrer. Ses succès furent aussi brillans que ses motifs avoient été purs. Aménophis fut vaincu & puni, & la reconoissance publique plaça sur le trône *Actisanès*. Il justifia le choix de la nation par la maniere dont il la gouverna: modeste dans la fortune, il foula aux pieds la pompe du trône & le luxe de ses prédécesseurs, & ne mit sa gloire que dans le bonheur de ses sujets. L'Égypte & l'Éthiopie, gouvernées par un roi pere & citoyen, furent purgées d'un essaim de brigands qui troubloient la tranquillité publique; *Actisanès* voulant rendre les châtimens utiles, ne décerna point de peines de mort contre les coupables, il leur imprima une flétrissure qui les distinguoit des autres citoyens; après leur avoir fait mutiler le nez, il les relégua dans une ville qu'il fit bâtir au milieu des déserts les plus arides. La stérilité du sol qui refusoit tout à leurs besoins, les rendit industrieux. La nécessité, féconde en découvertes, y fit germer l'abondance, & leurs marécages devinrent des plaines couronées de moissons. *Actisanès*, après avoir fait le bonheur de son peuple pendant son regne, eut la noble ambition d'être après sa mort le bienfaicteur de la génération suivante: il pouvoit choisir dans sa famille un héritier; mais persuadé qu'une nation est toujours la plus éclairée sur ses intérêts, il laissa aux Égyptiens la liberté de lui donner un successeur. (*T-N.*)

ACTUARIUS, (*Hist. litt.*) c'est le nom d'un fameux médecin Grec, du treizieme siecle, qui donna le premier la description & l'analyse des purgatifs doux, tels que la casse, la manne, le séné. Ses ouvrages se trouvent dans le recueil d'Henri Étienne, intitulé: *Medicæ artis principes*.

ACUNA (CHRISTOPHE D'), (*Hist. litt.*) jésuite Espagnol, né à Burgos en 1597. Missionaire en Amérique. On a de lui une relation de la riviere des Amazones, en espagnol, qui a paru en 1641, *in*-4°. & qui a été traduite en françois, par Gomberville, en 4 vol. *in*-12, 1682. L'original espagnol est rare.

ACUSILAS, (*Histoire litt. anc.*) nom d'un ancien historien Grec, souvent cité par les anciens, mais dont les ouvrages sont perdus; il vivoit avant la guerre du Péloponese.

ADAB ou ADAD, (*Hist. sacrée.*) c'est le nom de plusieurs rois de Syrie & de Damas, qui se succéderent les uns aux autres de pere en fils, & firent long-temps la guerre aux Juifs. David en tua un. Son petit-fils vint assiéger Samarie sous le regne d'Achab, fut obligé de lever le siége, & fut fait prisonier l'année suivante par le même roi, qui lui rendit la liberté, & fit une alliance avec lui. *Adab* devenu libre recomença la guerre, & périt dans une bataille. Son fils, appelé *Benadad*, assiégea Joram dans sa capitale, le réduisit à la plus grande famine, & l'auroit obligé à se rendre ou à mourir de faim, si Dieu n'eût envoyé dans le camp des Syriens une terreur panique, qui leur fit lever le siége. *Benadad* en tomba malade de désespoir, & fut étoufé par Hazaël son fils, qui lui succéda. (*A.R.*)

ADALARD,

ADALARD, *ou* Adélard, (*Hist. mod.*) & *Vala*, son frere étoient fils légitimes du comte Bernard, lequel étoit fils naturel de Charles Martel, ils étoient réputés princes du sang, & recevoient de grands honeurs à la cour de Charlemagne, leur cousin germain. Lorsque Charlemagne répudia Hermengarde, fille de Didier, dernier roi des Lombards, quoique la reine Berthe, mere de Charlemagne, dont cette alliance avoit été l'ouvrage, l'eût fait jurer expressément sous la garantie de plusieurs seigneurs François, du nombre desquels étoit sans doute *Adalard*, de ne jamais répudier la princesse Lombarde, *Adalard* trouva la conduite de Charlemagne si injuste en cette occasion, qu'il quita la cour, & se retira mécontent dans son abbaye de Corbie. Mais Charlemagne qui se connoissoit en hommes, le rapela promptement à sa cour & l'y fixa par des marques de confiance; il le mit avec *Vala*, auprès de Pépin, son fils, roi d'Italie, & ensuite auprès de Bernard, fils de Pépin, pour diriger la jeunesse de ces princes. *Adalard* étoit savant, Charlemagne le plaça dans son académie, où, selon un usage qui s'est conservé dans quelques académies étrangeres, chacun des membres de la compagnie prenoit un nom littéraire & académique, qui exprimoit ou son goût, ou ses inclinations, ou le genre de ses études, ou enfin son caractere. *Adalard* prit ou reçut le nom d'Augustin, parce qu'on le jugeoit le plus approchant par ses études, d'un pere de l'Église. Après la mort de Charlemagne il retomba dans la disgrace, à propos de l'expédition de Bernard, roi d'Italie, contre l'empereur, Louis le Débonnaire, *Adalard* & *Vala* devinrent suspects, & peut-être avoient-ils à se reprocher de n'avoir pas assez fortement détourné Bernard, leur éleve, de cette entreprise qui lui fut si fatale; l'empereur les chassa de la cour; mais comme toutes ses idées étoient flotantes, & que sa foiblesse le jetoit tour-à-tour dans tous les partis les plus opposés, il les rapela & se gouverna quelque temps par leurs conseils. Le principal ouvrage d'*Adalard* étoit un *Traité touchant l'ordre ou l'état du Palais & de toute la Monarchie Françoise*. Il y décrit la forme des Parlemens convoqués par Pépin le Bref, Charlemagne & Louis le Débonnaire, l'ordre qu'on y observoit, les matieres qu'on y traitoit. Ce monument nous a été transmis par Hincmar, & il est très-précieux pour l'histoire de notre seconde race. *Adalard* mourut le 2 Janvier 826.

ADALBÉRON, (*Hist. mod.*) il y a eu deux hommes de ce nom, célebres vers la fin de la seconde race & le commencement de la troisieme. Le premier étoit archevéque de Rheims & chancelier du Royaume sous le Roi Lothaire, suivant l'usage de ces temps-là, qui sembloit atacher la dignité de chancelier à l'archevéché de Rheims; il est au nombre des bienfaicteurs de l'Église de Rheims. Il mourut le 5 Janvier 988.

Le second, distingué par le nom d'*Adalbéron-Ascelin*, fut ordoné évêque de Laon, par le précédent en 977, & joua un rôle dans la révolution qui fit passer la courone, des Carlovingiens aux Capétiens. Charles de Lorraine, en défendant son droit à la courone, après la mort de Louis le Fainéant, avoit pris la ville de Laon, & batu son compétiteur Hugues Capet, qui vouloit la reprendre; mais l'évêque étoit dans les intérêts de Hugues, & par une suite de leur intelligence, Hugues fut introduit dans la place la nuit du Jeûdi Saint, 2 Avril 991. Charles tomba entre les mains de son ennemi avec sa femme & ses enfans, & le nouvel archevêque de Rheims, Arnoul, successeur du premier *Adalbéron*. L'éloignement des temps, la sécheresse des historiens, l'ignorance des droits & des intérêts qui peuvent résulter des circonstances, font qu'il est difficile de juger aujourd'hui, jusqu'à quel point la conduite de l'évêque de Laon dans cette afaire, peut être taxée de trahison, ou excusée par sa conformité avec le vœu public; mais il est bien singulier qu'entre ces deux prélats, Arnoul & *Adalbéron*, l'archevêque de Rheims & l'évêque de Laon, ce soit le trahi qui ait été traité en traître. Il ne fut rien dit ni rien fait à l'évêque de Laon, & l'archevêque de Rheims fut déposé par un concile, comme traître au roi Hugues Capet. Cependant cet archevêque de Rheims, Arnoul, n'avoit fait que prendre les intérêts & défendre les droits de sa maison; il étoit de la race Carlovingiene, fils naturel du Roi Lothaire, & neveu de Charles de Lorraine; mais il devoit, dit-on, son archevéché à Hugues Capet! Sans examiner si cette obligation n'étoit pas l'effet de quelque accommodement passager entre les deux maisons, on peut dire au moins, que partagé entre les droits du sang & ceux de la reconoissance, Arnoul se détermina pour les premiers, ce qui reçoit quelque excuse. L'opposition du Pape Jean XV, obligea de convoquer d'autres conciles pour revoir l'afaire d'Arnoul; on n'y décida rien, le fameux Gerbert, qui avoit remplacé Arnoul, resta en possession du siége de Rheims pendant tout le regne de Hugues Capet, & Arnoul resta en prison, jusqu'à ce qu'enfin le roi Robert, quoique Gerbert eût été son précepteur, rendit la liberté à l'archevêque Arnoul & le remit en possession de son archevéché, pour complaire au Pape Grégoire V, successeur de Jean XV, & pour le rendre favorable à son mariage avec Berthe, sa parente, qu'il avoit épousée sans dispenses, crime alors irrémissible & qui ne lui fut point remis. *Adalbéron* conserva sa faveur auprès des deux rois Hugues & Robert, qu'il avoit si bien servis. Il cultiva les lettres; il dédia au roi Robert qui les cultivoit aussi, un poëme satyrique de 430 vers héxametres, dont Adrien de Valois, a donné en 1663, une édition *in-8°.* à la suite du panégyrique de Bérenger. Il mourut en 1030, un an avant le roi Robert.

ADALBERT, Adelbert *ou* Adlebert, (*Hist. mod.*) Imposteur, homme à révélations qui fut

dénoncé au Pape Zacharie, par Saint Boniface, évêque de Maïence, apôtre de la Germanie, & qui fut condamné au concile de Soissons en 744, & dans un concile tenu à Rome, en 748. Carloman, & Pépin, dont il étoit né sujet, le firent enfermer à la priere de Saint Boniface, & il mourut dans sa prison.

ADALIDES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Dans le gouvernement d'Espagne ce sont des officiers de justice, qui connoissent de toutes les matieres concernant les forces militaires.

Dans les loix du roi Alphonse, il est parlé des *Adalides* comme des magistrats établis pour diriger la marche des troupes & veiller sur elles en temps de guerre. Lopèz les représente comme une sorte de juges qui connoissoient des différents nés à l'occasion des incursions, du partage du butin, des contributions, *&c.* peut-être étoit-ce la même chose que nos intendans d'armée, ou nos commissaires des guerres. (*G.*)

ADAM; il seroit assez remarquable que les auteurs du supplément, ayant admis dans l'Encyclopédie, l'histoire, & en particulier l'histoire sacrée, eussent commencé par oublier *Adam*, si cet article n'avoit pas été traité théologiquement dans l'Encyclopédie. Nous n'en dirons ici que deux mots relativement à l'histoire. Les rabbins & quelques hérétiques ont chargé de beaucoup de fables l'histoire de ce pere du genre humain; il faut s'en tenir à ce qu'en dit l'Écriture Sainte. Il fut formé le sixieme jour de la création; Dieu le plaça dans le paradis terrestre, d'où il fut ensuite chassé pour avoir, à la sollicitation d'Eve, mangé du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal, contre la défense expresse de Dieu. *Adam* eut trois fils, Caïn, Abel & Seth, & plusieurs autres enfans dont l'Écriture ne dit pas le nom. Il mourut à 930 ans.

Les Adamites étoient des hérétiques, qui sous prétexte d'imiter *Adam* & Eve dans l'état d'innocence, se mettoient tout nus dans leurs assemblées.

Les Préadamites étoient d'autres hérétiques, qui croyoient qu'il y avoit eu d'autres hommes avant *Adam*.

Il y a eu quelques personages modernes célebres du nom d'*Adam*.

1°. Adam de Brême; chanoine de Brême, qui vivoit sur la fin du onzieme siecle. On a de lui une histoire Ecclésiastique, contenant le récit de l'établissement & de la propagation de la foi dans les contrées septentrionales, & en particulier dans les diocèses de Brême & de Hambourg, depuis le regne de Charlemagne jusqu'à celui de l'empereur Henri IV. On trouve à la suite de cette histoire un petit traité du même auteur sur la situation du Danemarck. La derniere & la meilleure édition de ces deux ouvrages est celle de Helmstad, *in-4°.* 1670. On croit qu'*Adam de Brême* mourut vers l'an 1075.

2°. Adam de Saint Victor, qui fit lui-même, en quatorze vers, son épitaphe qu'on voit encore dans le cloître de Saint Victor. C'est là que sont ces deux vers d'une précision si philosophique :

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori?

„ J'oppose cette piece, dit Pâquier, à tous épi-„ taphes tant anciens que modernes „. Peut-être *cujus nasci pœna, cujus necesse mori*, ne forment-ils pas une construction bien latine; mais les idées sont belles, & il est impossible de dire plus de choses en moins de mots. *Adam de Saint Victor* est ainsi nommé, parce qu'il étoit chanoine régulier de l'abbaye de Saint Victor; il est l'auteur de quelques ouvrages de dévotion, moins connus que son épitaphe. Il mourut en 1177.

3°. Adam, dit l'*Écossois*, parce qu'il étoit originaire d'Écosse, ou de *Prémontré*, parce qu'il étoit religieux de cet ordre, fut envoyé en Écosse par Saint Norbert, instituteur des prémontrés, pour y enseigner l'Écriture Sainte & la tradition. Il fut évêque de Withern; il étoit entré dans l'ordre des prémontrés en 1158. Il mourut en 1180. On a ses œuvres en un volume *in-folio*, édition d'Anvers, 1659.

4°. Adam d'Orleton, né à Héreford, devint évêque d'Héreford, puis de Worcester & de Winchester. Consulté sur le traitement qu'on devoit faire au roi Édouard II, il fit, dit-on, cette réponse équivoque, dont il ne voulut jamais lever l'ambiguité, & qui, interprétée par la haine & par la fureur, coûta la vie à cet infortuné monarque, que ses sujets tenoient alors en prison, *Edwardum regem occidere nolite timere bonum est*; ce qui dans un temps où la ponctuation n'aidoit point à distinguer le sens, pouvoit signifier également: *Ne tuez point le roi Édouard; il est bon de craindre*, ou *ne craignez point de tuer le roi Édouard, c'est une bonne action*. *Adam* mourut en 1375, vieux & aveugle.

5°. Il y a des *vies des philosophes, théologiens, jurisconsultes & médecins Allemands des 16ᵉ & 17ᵉ siecles* d'un Melchior *Adam*, né en Silésie, recteur du collége d'Heidelberg. Cet ouvrage a été publié de son vivant en 1615.

6°. Le pere *Adam*, jésuite, fameux par ses déclamations contre les jansénistes, & à leur occasion contre Saint Augustin, qu'il n'appeloit jamais que l'*Africain échauffé*, & *le docteur bouillant*. Il avoit acquis en chaire une sorte de réputation par son zele moliniste & son audace burlesque. La reine Anne d'Autriche, qu'il comparoit à la Sainte Vierge, ainsi que le cardinal Mazarin à Saint Jean-Baptiste, tâchoit de le mettre en vogue; elle demandoit un jour à un homme de la cour, qui venoit de l'entendre, ce qu'il en pensoit: *Madame, il m'a rendu Préadamite. --- Comment? --- Il m'a prouvé que le pere Adam n'étoit pas le premier homme du monde*. Le pere *Adam* a écrit la vie de Saint François de Borgia, sans omettre aucun

des miracles qui pouvoient empêcher de croire à ce Saint. Il a écrit sur l'Eucharistie contre le ministre Claude, sans pouvoir faire de mal à ceux qu'il décrioit, ni de bien à ceux qu'il célébroit. Il étoit né Limousin, il mourut en *1684* supérieur de la maison professe de Bourdeaux.

7°. Adam Billaut, dit *maître Adam*, ou le *menuisier de Nevers*, ou le *Virgile au rabot*, a fait d'assez bons vers pour un menuisier, comme le cocher de M. de Vertamond pour un cocher, & en général les contemporains sont très-indulgens pour les vers de ceux qui ne leur paroissent pas d'état à en faire; mais la postérité ne tient compte que de ce qui l'amuse, *quid*, *non quis*. Maître *Adam* s'est servi de ses vers pour chanter & célébrer ses outils; nous avons ses *chevilles*, son *vilebrequin*, son *rabot*. Il avoit une pension du cardinal de Richelieu. Il mourut le 19 mai 1562.

ADDISSON (Joseph), (*Hist. litt. mod.*) un des meilleurs écrivains de l'Angleterre, bon poëte, philosophe très-éclairé; il mit dans ses écrits plus de sagesse, de critique & de goût que n'en avoient mis jusqu'alors les écrivains Anglois. Son analyse du *Paradis perdu de Milton* ne contribua pas peu à la réputation de ce fameux poëme; il en rendit les beautés sensibles, il en pallia fort adroitement les défauts, & dans le parallele qu'il fit du poëme anglois avec l'Iliade & l'Énéide, il releve quelquefois chez les anciens des défauts réels. Ce qui le distingue particuliérement, & ce qui lui a fait donner le nom de *sage*, c'est qu'il paroît avoir cherché dans tous ses ouvrages à plier le génie anglois aux regles & aux convenances. Une suite d'écrivains tels qu'*Addisson* auroit peut-être donné aux Anglois d'autres principes de goût. On le regarde en quelque sorte comme le réformateur du théâtre de sa nation. Sa tragédie de *Caton* est la premiere tragédie angloise écrite avec une élégance & une noblesse soutenues; ce qui n'empêche pas qu'un françois n'y trouve encore bien des défauts. „ La barbarie de Shakespeare, dit un auteur mo-„ derne, se fait encore un peu sentir dans la ré-„ gularité d'*Addisson* „. Il a aussi des comédies célebres. Destouches lui doit son *tambour nocturne*. On put dire de son temps:

> Anglois, vous savez vaincre, & chanter vos conquêtes.

C'étoit le temps des grandes victoires de l'Angleterre, & c'étoit *Addisson* qui les célébroit: son poëme à la louange de Guillaume III en *1695*, qui lui valut une pension de 300 livres sterlings; son poëme sur la bataille d'Hochstet en 1704, & plusieurs autres semblables sont de beaux monumens de la gloire de sa nation. Les François disent qu'il n'y rend pas assez de justice aux ennemis des Anglois, nommément à Louis XIV. Il y a de lui des morceaux de philosophie & de critique très-estimés dans le *spectateur*, dans le *guardian* ou *curateur*, dans le *tatler* ou *babillard* de Richard Steele.

Comme en Angleterre les talens menent aux honeurs & aux emplois, *Addisson* fut secrétaire d'état; mais comme les lettres demandent un homme tout entier, & soufrent difficilement le partage, *Addisson* se démit de cette place en 1717, pour se livrer entiérement aux lettres. Il mourut à Holland-Housse près de Kinsington, le 7 Juin 1719. Il étoit né à Milston dans le Wiltshire en *1672*. On dit, mais qu'importe? qu'il n'aimoit pas M. Pope & qu'il se faisoit violence pour paroître le ménager. Ses ouvrages ont été imprimés à Londres en 1726 en 3 volumes *in*-12. Sa vie a été écrite en anglois par Desmaiseaux.

ADÉLAIDE est le nom de plusieurs princesses, dont quelques-unes furent reines de France. Celle qui est distinguée par le titre de *Sainte*, est la fille de Rodolphe, roi de Bourgogne, la femme de Lothaire, roi d'Italie, puis de l'empereur Othon I, la mere de l'empereur Othon II, l'aïeule de l'empereur Othon III, née en *931*, morte le *16* décembre *999*. Saint Odilon a le premier écrit sa vie.

ADELINE, (*Hist. litt. mod.*) neveu d'Inas, roi des Saxons occidentaux, abbé de Malmesburi en *671*, ensuite premier évêque de Stirburn. Bede & Cambden parlent de lui avec éloge; nous n'en parlons ici que parce qu'il fut, dit-on, le premier des Anglois qui écrivit en latin & qui fit connoître à ses compatriotes les regles de la poésie latine.

ADELITES, et ALMOGANENS, *Adelitti & Almoganeni*, s. m. p. (*Hist. mod.*) Nom que les Espagnols donnent à certains peuples, qui par le vol & le chant des oiseaux, par la rencontre des bêtes sauvages & de plusieurs autres choses semblables, devinoient à point nommé tout ce qui devoit ariver de bien ou de mal à quelqu'un. Ils conservent soigneusement parmi eux des livres qui traitent de cette espece de science, où ils trouvent des regles pour toutes sortes de pronostics & de prédictions. Les devins sont divisés en deux classes, l'une de chefs ou de maîtres, & l'autre de disciples ou d'aspirans. On leur attribue encore une autre sorte de connoissance, c'est d'indiquer non seulement par où ont passé des chevaux ou autres bêtes de somme, mais aussi le chemin qu'auront tenu un ou plusieurs hommes, jusqu'à spécifier la nature ou la forme du terrain par où ils auront fait leur route, si c'est une terre dure ou molle, couverte de sâble ou d'herbe, si c'est un grand chemin pavé ou sâblé, ou quelque sentier détourné, s'ils ont passé entre des roches, en sorte qu'ils pouvoient dire au juste le nombre des passans, & dans le besoin les suivre à la piste. Laurent Valla, de qui l'on a tiré ces particularités merveilleuses, a négligé de nous apprendre dans quelle province d'Espagne & dans quel temps vivoient ces devins. (*G.*)

ADELSTAN. (*Hist. d'Angleterre.*) Ce ne fut point à l'éclat de sa naissance, ce fut encore moins

à la légitimité de ses droits qu'*Adelstan* dut la courone d'Angleterre. Le sceptre passa dans ses mains, parce qu'alors il n'y en avoit point de plus dignes de le porter. Comment concilier la barbarie qui régnoit en Europe dans ces temps reculés, avec l'hommage que les peuples rendoient aux vertus éminentes, aux talens distingués ? Car il faut avouer que ce furent là les seuls titres du successeur d'Edward ou Édouard l'ancien; & ces titres, qui, dans des siecles plus éclairés, n'ont pu frayer à l'ambition la route de la souveraine puissance, aplanirent tous les obstacles qui s'opposoient à l'élévation d'*Adelstan*. Ce grand prince n'étoit que le fils naturel d'Édouard, dont le fils légitime eût dû, suivant les loix & les usages établis, recueillir la succession: mais cet héritier présomptif étoit encore dans l'enfance, & l'Angleterre subjuguée en partie par les Danois, menacée par les Northumbres, agitée par la division des citoyens & par les factieux qui ne cherchoient que l'occasion de ralumer les feux mal éteints de la guerre civile, avoit besoin d'un prince actif, connu par sa valeur, & dont les triomphes passés inspirassent à la nation la plus entiere confiance, & aux ennemis de l'état la plus grande terreur. C'étoit par ces motifs que le sage Édouard, craignant d'ailleurs les maux que produit ordinairement une minorité, s'étoit déterminé à préférer son fils naturel à son fils légitime. L'événement justifia cette conduite, injuste en apparence. À peine *Adelstan* fut monté sur le trône, que les Danois recomencerent leurs hostilités. Ces anciens oppresseurs de l'Angleterre se rendirent alors d'autant plus redoutables, qu'ils s'étoient secrétement ligués avec Alfred, l'un des plus puissans seigneurs Anglois, jeune, ambitieux, qui mécontent du choix qu'avoit fait Édouard, ne craignit point de conspirer contre son souverain, & mourut, par permission divine, disent les écrivains de ce temps, pour avoir porté l'impiété jusqu'à jurer aux pieds du Pape Jean, qu'il n'étoit point coupable du crime dont on l'accusoit. Délivré des complots d'Alfred, *Adelstan* se hâta d'aller à la rencontre de ses ennemis; il les joignit dans le Northumberland, les combatit, remporta la victoire, les dispersa & subjugua les Northumbres: mais à l'inquiétude naturele des habitans de cette province, jugeant qu'ils ne porteroient jamais que forcément le joug anglois, il en donna le gouvernement, avec le titre de roi, à Sithrio, seigneur Danois, qu'il crut s'atacher encore davantage, en lui faisant épouser sa sœur Éditha. Sithrio ne trompa point les espérances d'*Adelstan*; mais il mourut un an après; & ses deux fils, Anlaf & Goodfrid, nés d'un premier mariage, persuadés, ou feignant de l'être, qu'ils avoient des droits à la souveraineté, s'en emparerent, sans daigner même demander le consentement d'*Adelstan*. Le roi d'Angleterre irrité marcha contr'eux, les renversa du trône & les força de s'éloigner. Anlaf se retira d'abord en Irlande; il se joignit ensuite à quelques pirates Danois, &, ne pouvant régner, il se ~~mit à~~ écumer les mers. Goodfrid s'enfuit en Écosse auprès de Constantin, qui y régnoit alors, & qui, ne voulant point le livrer aux Anglois, l'avertit & protégea sa fuite. Goodfrid n'ayant plus ni sceptre ni ressource, fit aussi le métier de pirate & mourut peu de temps après. Constantin méritoit l'estime d'*Adelstan* pour avoir refusé de trahir un prince malheureux; mais soit que le roi d'Angleterre manquât de générosité, soit qu'il ne cherchât qu'un prétexte, il entra en Écosse à main armée, ravagea ce royaume, & n'acorda la paix qu'aux plus dures conditions. Aussi-tôt que Constantin crut pouvoir se venger, il se ligua avec Anlaf qui infestoit la mer suivi d'un nombre très-considérable de pirates Danois: il se ligua aussi avec quelques princes Gallois, & tous ces confédérés firent inopinément une irruption en Angleterre. *Adelstan* ne leur laissa ni le temps, ni la liberté de poursuivre le cours de leurs dévastations; il rassembla toutes ses forces, rencontra les ennemis dans le Northumberland, & remporta sur eux une victoire éclatante, que les ancienes chroniques attribuent à la valeur de Turketal, chancelier d'Angleterre; car on sait que dans ce temps il n'avoit point de place éminente, civile ou ecclésiastique, qui obligeât de renoncer au métier des armes. La défaite de Constantin, & l'humiliation des princes Gallois, laissérent jouir *Adelstan* d'une tranquillité qui ne fut plus troublée. Les Danois craignirent sa valeur & respecterent sa puissance. Il ne songeoit qu'à rendre ses sujets heureux, & ses vues eussent été remplies, s'il eût eu assez de temps pour exécuter les projets que sa sagesse avoit médités; un événement cruel, un crime afreux que sa jalouse méfiance, irritée par l'imposture de quelques dénonciateurs lui fit commettre, l'empêcha de suivre le plan qu'il s'étoit fait. On lui persuada qu'Edwin, son frere, conspiroit contre lui; & sur les raports infideles des détracteurs d'Edwin, il fit exposer ce jeune prince sur un petit navire sans voiles, sans cordages, à la merci des flots, qui bientôt l'engloutirent. *Adelstan* ne tarda point à reconoître l'innocence de son frere, & fut déchiré de remords: il crut les apaiser par les largesses qu'il fit aux monasteres. Mais le souvenir du malheureux Edwin le poursuivant toujours, il ne put se pardoner l'excès de sa barbarie: il mourut accâblé de chagrin, de honte & de remords, quoiqu'il se fût d'ailleurs couvert de gloire: il désiroit la mort qui exauça ses vœux en *941*, il étoit âgé de *46* ans, & en avoit régné *16*. On ignore s'il fut marié, mais on sait qu'il n'eut point d'enfans, & qu'il laissa à Edmond & Edred, qui lui succéderent, de grands exemples à imiter. (*L. C.*)

(On voit que parmi ces exemples il y en a quelques-uns qu'il est bon de ne pas suivre.)

ADELUS, ou ADILSE, (*Hist. de Suede & de Danemarck.*) roi de Suede. Il étoit fils d'Othar, qui périt dans un combat contre les Danois. Ces barbares lui refuserent les honeurs de la sépulture.

Les Suédois indignés de l'outrage qu'on avoit fait aux mânes de leur prince, se hâterent de placer sa courone sur la tête de son fils en 560; ils l'exciterent à venger la mort de son pere; le jeune prince équipa une flote, & se mit en route, pour chercher celle de Jarméric, roi de Danemarck: il la rencontra bientôt; le combat dura trois jours: la mer fut couverte de cadâvres & de débris de vaisseaux: cependant la victoire demeura indécise. On négocia en pleine mer. La paix fut conclue; & pour la mieux cimenter, Jarméric épousa Swavilda, sœur d'*Adelus*. Peu de temps après, ce prince l'accusa d'adultere, & la fit fouler aux pieds des chevaux. Tous les anciens historiens se réunissent pour attester son innocence. *Adelus* résolut de venger sa sœur, & descendit sur les côtes de Danemarck avec une puissante armée. Le peuple ne s'opposa point à sa marche triomphante: Jarméric étoit odieux; la compassion qu'avoit inspirée la mort de Swavilda, redoubloit encore la haine publique. Le peuple regardoit *Adelus* plutôt comme un libérateur, que comme un ennemi. Jarméric, abandoné par ses sujets, se retira avec ses gardes dans un château que sa politique sombre & défiante l'avoit engagé à faire bâtir, pour se défendre contre eux. La place fut emportée: Jarméric fut coupé par morceaux. *Adelus* réunit au Gotland la Scanie, le Halland, & la Beklingie, qu'il venoit de conquérir. Il laissa cependant la courone de Danemarck au jeune Broder, fils de Jarméric, exigea de lui un tribut, & repassa en Suede. Il voulut offrir aux Dieux un sacrifice solemnel, pour leur rendre grâces du succès de ses armes. Mais on prétend qu'en faisant le tour du temple d'Upsal, son cheval s'abatit, & qu'il mourut de cette chute. (*M. de Sacy.*)

ADER (Guillaume), médecin de Toulouse, au commencement du dix-septieme siecle: est connu par un ouvrage imprimé en 1621 sous ce titre: *De ægrotis & morbis Evangelicis*; „ des malades „ & des maladies de l'Évangile „. Il examine si la médecine fournissoit des moyens de guérir les maladies que J. C. a guéries par miracle, & il décide que ces maladies étoient incurables & n'ont pu être guéries que par miracle.

ADHEMAR (Guillaume), gentilhomme provençal, troubadour célebre, agréable par ses talens à l'empereur Frédéric Barberousse, & à l'impératrice Béatrix sa femme à laquelle il dédia un traité en vers, des femmes illustres. Mort vers 1190.

ADHERBAL. (*Hist. anc.*) Le fameux Masinissa, roi de Numidie, eut trois fils: Micipsa, Manastabal & Gulussa. Ces deux derniers étant morts avant leur pere, Micipsa recueillit seul sa succession & posséda seul le royaume de Numidie. Il eut deux fils, *Adherbal* & Hiempsal. Manastabal son frere avoit eu d'une concubine ce fameux Jugurtha dont Salluste a écrit l'histoire. Micipsa, séduit par les qualités brillantes de Jugurtha, & par la faveur des Romains que ce jeune homme avoit su se concilier, l'avoit adopté, & croyant peut-être mettre la foiblesse de ses deux fils sous la protection des talens de Jugurtha, il partagea ses états entre celui-ci & ses fils par égale portion. On connoît le beau discours qu'il tient en mourant à Jugurtha & à ses deux fils dans Salluste. *Parvum ego te, Jugurtha, &c.* & qu'il finit par dire à ses deux fils: *Vos autem, Adherbal & Hiempsal colite, observate talem hunc virum; imitamini virtutem, & enitimini ne ego meliores liberos sumpsisse videar quam genuisse.* L'ingrat & ambitieux Jugurtha fit périr d'aborb Hiempsal, ensuite *Adherbal*, & réunit toute la Numidie.

ADIMARI (Raphael), (*Hist. litt. mod.*) né à Rimini sur la fin du seizieme siecle, a écrit l'histoire de son pays sous ce titre: *Sito Riminese*, *Brescia*, *1616*, 2 vol. *in*-4°.

Adimari (Alexandre), florentin. On a de lui une traduction de Pindare en vers Italiens, assez estimée. Elle parut à Pise en 1631 *in*-4°.

(Π) Alexandre *Adimari* mourut en *1649*, âgé de 70 ans.

Originaire de Florence étoit aussi Louis *Adimari* né par un accident à Naples l'an *1644*. Nous avons de lui plusieurs pieces de Poésie & quelques autres ouvrages. Il mourut à Florence en 1708.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ADLERFELDT (Gustave), Suédois, gentilhomme de la chambre du roi Charles XII, tué d'un coup de canon à la bataille de Pultava en 1709, a écrit en suédois des mémoires pour servir à l'histoire de ce prince qu'il avoit suivi dans ses campagnes. Le fils de l'auteur en a fait une traduction françoise en 4 vol. *in*-12, imprimée à Amsterdam en 1740.

ADOLPHE, (*Hist. mod.*) ce nom a été porté par plusieurs souverains célebres.

1°. Adolphe *ou* Adolfe de Nassau, (*Hist. d'Allemagne*.) vingtieme empereur d'Allemagne depuis Conrad I, étoit fils de Walleram, comte de Nassau, & d'Adélaïde de Kadzen Élenbogen, il fut élu le 6 Janvier 1292, il mourut le 2 Juillet 1298.

Ce prince fut élu par les mêmes motifs qui avoient fait élire Rodolphe, son prédécesseur: il dut la courone à sa valeur & au peu de crédit de sa famille. Il avoit peu de biens & peu de fiefs; mais il s'étoit distingué dans plusieurs batailles: on le savoit capable de soutenir la gloire de l'Empire à la tête des armées, mais trop peu puissant pour l'asservir. Heiss attribue l'élection d'*Adolphe* au stratagême de l'archevêque de Maïence, qui, se flatant de régner sous son nom, avoit extorqué les suffrages qui penchoient pour Albert d'Autriche, fils aîné de Rodolphe. Suivant cet auteur, dont on ne doit pas toujours adopter le sentiment, l'artificieux prélat, chargé de recueillir les voix, fit croire à chacun des électeurs, qui étoient divisés, que le plus grand nombre étoit pour *Adolphe*. Alors tous, pour faire la cour au

prince qu'ils ne croyoient pas pouvoir exclure, lui donnerent leur voix. Albert, le voyant préféré, préta serment & se retira en Autriche, après en avoir reçu l'investiture. Mais son ambition mécontente ne lui permit pas d'y vivre en paix; il chercha tous les moyens de monter sur un trône dont il avoit occupé les degrés. Une somme qu'*Adolphe* reçut du roi d'Angleterre, qui lui demandoit des secours contre Philippe le Bel, favorisa les vues secretes d'Albert. *Adolphe* s'étoit servi de cet argent pour acheter le landgraviat de Turinge, qu'Albert, *le dénaturé*, gendre de Frédéric II, prétendoit aliéner, moins par nécessité que pour en priver ses fils légitimes & faire un sort à un de ses fils naturels. Les princes dépouillés réclamerent les loix qui ne permettoient pas l'aliénation de ces fiefs, & voyant que ce cri étoit impuissant, ils prirent les armes & trouverent des partisans: l'empereur essuya même un échec. Albert, voyant que les procédés d'*Adolphe* soulevoient les esprits, fit une ligue avec Wenceslas, roi de Bohême, & le duc de Saxe. L'archevêque de Maïence, qui trouvoit moins de complaisance dans l'empereur qu'il ne s'en étoit promis, approuva les desseins des ducs rebelles & promit de les seconder. Des bruits malignement semés rendirent *Adolphe* odieux. On l'accusoit d'avoir blessé la majesté de l'empire, en se rendant le pensionaire d'un roi étranger, pour dépouiller, contre les loix, une famille illustre. Philippe le Bel ne laissa pas échaper cette occasion de se venger de l'empereur, qui avoit fait alliance avec le roi d'Angleterre: il apuia les rebelles & leur fit passer des sommes considérables. Alors ils déployerent l'étendard de la guerre civile, & firent déposer l'empereur dans une diete. *Adolphe* marcha contr'eux aussi-tôt, mais la colere qui le transportoit l'ayant empêché de faire les préparatifs nécessaires, il fut vaincu près de Géliem, dans le voisinage de Spire, & perdit le trône & la vie. (On dit qu'Albert & *Adolphe* s'étant joints dans la mêlée, *Alphonse* reçut de son concurrent un coup d'épée dans l'œil, dont il mourut.) *Alphonse* avoit eu de l'impératrice Imagina, cinq fils dont quatre moururent jeunes, & ne laisserent aucune postérité; Gerlac, le cinquieme, est regardé comme la tige des princes de Nassau-Usingen, de Saarbruck & de Wielbourg. Il eut encore une fille qui épousa Rodolphe, comte palatin. On croit que ce fut sous son regne que les villes impériales eurent part pour la premiere fois aux délibérations publiques. (*M--r.*)

2°. Adolphe, comte de Cleves, connu par l'institution de l'ordre des foux en 1380. L'objet de cette institution étoit, dit-on, d'entretenir l'union entre les nobles du pays de Cleves. En ce cas que ne l'appeloit-on l'ordre de l'union ou de la concorde? Ils portoient, dit-on, sur leurs manteaux la figure d'un fou en broderie d'argent. Leurs assemblées entraînoient des festins, où on terminoit à l'amiable les contestations survenues entre les confreres. Cet ordre ne subsiste plus depuis long-temps.

3°. Adolphe, (*Histoire de Danemarck.*) fils de Gérard, comte de Holstein & duc de Slefwick. Il n'avoit que trois ans lorsque son pere marcha contre les Dythmarses, & perdit la bataille & la vie: il fut élevé à la cour de l'empereur. On remarqua dans lui, dès sa plus tendre enfance, un mépris profond pour le luxe. Il rejeta, avec une espece d'horreur, une chaîne de perles dont Marguérite, reine de Danemarck, vouloit enrichir sa parure. Cette princesse regarda comme un symptôme de haine, & comme le présage des plus grands malheurs, ce qui n'étoit, dans cet enfant que l'effet d'une sagesse prématurée. Ce ne fut qu'en 1440 qu'il reçut des mains de Christophe III, roi de Danemarck, avec le drapeau ducal, l'investiture du duché de Slefwick. Il s'occupa du bonheur de ses sujets, étoufa peu à peu l'esprit de révolte dont ils étoient animés, & rendit aux loix, presque oubliées, leur premiere vigueur; estimé de ses contemporains, il fut peu connu des siecles suivans. Tous les historiens du nord n'ont daigné prendre la plume que pour décrire des batailles & de grandes révolutions & parce qu'*Adolphe*, adoné tout entier au gouvernement de ses états, ne songea point à troubler ceux de ses voisins, ils ont peu parlé de lui. On ne connoît qu'un trait de sa vie, mais ce trait seul vaut l'histoire la plus belle & la plus longue. Après la mort de Christophe III, la courone de Danemarck lui fut offerte par la nation, & il la refusa, en disant que ce fardeau étoit au dessus de ses forces. Ce fut par ses conseils qu'on la mit sur la tête de Christiern I, son neveu. Il mourut en 1459. (*M. de Sacy.*)

4°. Adolphe Frédéric II, de Holstein-Gottorp, roi de Suede, succéda en 1751, à Frédéric son pere. Son regne fut une époque de bonheur pour la Suede, il réforma les loix, il protégea les sciences, il fit fleurir le commerce. En 1755 il fit élever à Tornéo dans la Bothnie occidentale, une pyramide, pour servir de monument au voyage & aux opérations des académiciens françois, dont l'objet étoit de déterminer la figure de la terre. La même année, il établit à la recomandation de la reine, sœur du roi de Prusse, qu'il avoit épousée en 1744, une académie des inscriptions & belles lettres. À sa mort, arivée en 1771, ses sujets l'ont pleuré comme un pere. Son fils seul, le roi Gustave actuélement régnant, (en 1786) a pu consoler la Suede de sa perte, & plaire à la nation & la rendre heureuse en rétablissant le pouvoir absolu.

ADON, archevêque de Vienne en Dauphiné, en 860, mort le 16 Décembre 875, à 76 ans, & auteur d'une chronique fort connue, qui fait autorité pour les premiers temps de notre histoire.

ADONIAS *ou* Adonija, (*Hist. sacrée.*) nom propre qui signifie, le *Seigneur Eternel*. C'est le

nom du quatrieme fils que David eut de Haggith, *II*, *Rois*, *iij*, 4. Imitateur de l'ambitieux Absalom, il voulut se faire proclamer successeur de son pere du vivant de celui-ci. Il crut y réussir en faisant un festin où il invita tous ses freres excepté Salomon. Mais le prophete Nathan instruisit Bethsabée de ce complot, & par ses conseils elle se présenta devant David, pour lui rapeler la promesse solemnele qu'il lui avoit faite de laisser le trône à son fils. Cette démarche, jointe aux exhortations de Nathan qui vint pour apuier la demande de Bethsabée, décida le roi à faire proclamer Salomon pour son successeur. *Adonias* craignant le ressentiment de celui-ci, se réfugia auprès de l'autel; mais Salomon le fit appeler pour lui acorder son pardon. La témérité qu'il eut de demander Abisag pour femme lui coûta la vie, *III*, *Rois*, *j*, *ij*.

Il est parlé d'un autre *Adonias*, que le pieux Josaphat envoya dans les villes de Juda pour enseigner le peuple, *II*, *Chron. xvij*, 8. Il y eut aussi un *Adonias* parmi ceux qui signerent l'alliance, *Néh. x*, *16*. C'est le même qui est appelé ADONIKAM, c'est-à-dire, le *Seigneur s'est élevé*. *Néh. vij*, 18. *Esdr. ij*, 13, *viij*, 13. (*CC.*)

ADONI-BESECH, (*Hist. Sainte.*) roi de la ville de *Besech* en Chanaan, fut un prince féroce qui ayant fait prisoniers soixante & dix rois, leur fit couper les extrémités des pieds & des mains, & ne voulut pas qu'on leur donnât d'autre nouriture que ce qu'ils pouvoient ramasser avec la bouche des restes qu'il leur jetoit de sa table. Il fit la guerre aux Hébreux, qu'il avoit juré d'exterminer. Mais les Hébreux le batirent, lui tuerent dix mille hommes, le firent prisonier & le traiterent comme il avoit traité les soixante & dix rois ses captifs. (*A. R.*)

ADONISEDECH, (*Hist. sacrée.*) roi de Jérusalem, fut défait par Josué avec les rois ses alliés, dans cette fameuse journée où Dieu arrêta le soleil à la priere de Josué, pour lui donner le temps de compléter sa victoire. (*A. R.*)

ADOPTION, (*Histoire mod.*) L'adoption est fort commune parmi les Turcs, & encore plus parmi les Grecs & les Arméniens. Il ne leur est pas permis de léguer leurs biens à un ami, ou à un parent éloigné; mais, pour empêcher que ces biens n'aillent grôssir le trésor du grand seigneur, quand ils se voient sans espoir de lignée, ils choisissent un enfant dans une famille du peuple, le menent au cadi, & là, en présence & du consentement de ses parens, ils déclarent qu'ils l'adoptent pour leur enfant. En même temps les pere & mere renoncent à tous leurs droits sur lui, & les remettent à celui qui l'adopte : on passe un contrat en bonne forme & dès-lors l'enfant ainsi adopté ne peut être déshérité. Milady Montaguë, qui raporte cette forme d'adoption dans ses lettres, dit avoir vu plus d'un mendiant refuser de livrer ainsi leurs enfans à de riches grecs, tant la nature a de pouvoir sur le cœur d'un pere & d'une mere, quoique les peres adoptifs aient en général beaucoup de tendresse pour ces enfans, qu'ils appelent *enfans de leurs âmes*. Cette coutume seroit beaucoup plus de mon goût, ajoute cette judicieuse angloise, que l'usage absurde où nous sommes de nous atacher à notre nom. Faire le bonheur d'un enfant que j'éleve à ma maniere, ou (pour parler turc) *sur mes genoux*, que j'ai acoutumé à me respecter comme son pere, est, selon moi, plus conforme à la raison, que d'enrichir quelqu'un qui tient des lettres, qui composent son nom, tout son mérite & toute son affinité. (*A. R.*)

ADORATION, (*Hist. mod.*) maniere d'élire les Papes, mais qui n'est pas ordinaire. L'élection par *Adoration*, se fait lorsque les cardinaux vont subitement & comme entraînés par un mouvement extraordinaire à l'*Adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament Pape. Il y a lieu de craindre dans cette sorte d'élection que les premiers qui se levent n'entraînent les autres, & ne soient cause de l'élection d'un sujet auquel on n'auroit pas pensé. D'ailleurs, quand on ne seroit point entraîné sans réflexion, on se joint pour l'ordinaire volontairement aux premiers, de peur que si l'élection prévaut, on n'encoure la colere de l'élu. Lorsque le Pape est élu, on le place sur l'autel, les cardinaux se prosternent devant lui, ce qu'on appele aussi l'*Adoration du Pape*, quoique ce terme soit fort impropre, l'action des cardinaux n'étant qu'une action de respect. (*A. R.*)

ADORNE, (*Hist. mod.*) anciene famille de Gênes, célebre par plusieurs grands personages, & par sa rivalité avec la maison Fregose, a donné plusieurs doges à la république. Les plus fameux sont, *Antoine Adorne*, qui étoit doge, lorsqu'en 1396 les Génois se donnerent à Charles VI. *Prosper Adorne*, élu, puis chassé en 1461, rétabli sous un autre titre, en 1477, & qui étoit dans des intérêts contraires à la France. Un autre *Antoine Adorne*, ataché à la France du temps de Louis XII, & qui commandoit à Gênes pour ce prince en 1513. Il fut élu doge en 1527, puis chassé. Les révolutions de Gênes ne peuvent ni se concevoir, ni se nombrer.

ADRAMMELEC, (*Hist. sacrée.*) Ce nom est dérivé, suivant Reland, *de vet. ling. Pers. c. jx*, du persan, & signifie *feu royal*; selon d'autres il est absolument hébreu, & désigne un *roi magnifique*. Il se prend dans l'Écriture pour une divinité assyriene, dont le culte fut introduit dans la Samarie, après la transplantation des Cuthéens, & qui fut particuliérement honorée par les habitans de Sepharvajim, *IV*, *Rois*, *xvij*, 32.

Les rabins Kimchi, Iarchi Abarbanel, lui ont donné la figure d'un mulet; les Thalmudistes Babyloniens, celle d'un paon. Mais leur sentiment n'est pas de grand poids lorsqu'il s'agit de caractériser les divinités des païens, & sur-tout celles des Samaritains, parce qu'ils se plaisoient à les charger de traits ridicules & grotesques.

Les ſavans convienent aſſez généralement que les Dieux *Adrammelec* & Hanamelec, dont il eſt parlé au même endroit, étoient la même divinité que Moloch, Dieu des Ammonites & des Moabites ; & ils le prouvent premiérement par les noms mêmes ; car *Melec*, *Molec*, *Milcom*, ſignifient également *roi* ; & les additions *adra* ou *adar* & *hana* ne font que des adjectifs deſtinés à relever les attributs de cette divinité. Ainſi *Adrammelec* ſignifie *roi magnifique* & *puiſſant* du mot אדיר & *Hanamelec*, *roi exauçant*, du verbe ענה *répondre*. On tire une ſeconde preuve du culte même de ces divinités, qui conſiſtoit, comme celui qu'on rendoit à Moloch, à faire paſſer ſes enfans par le feu. Conſultez Voſſius, *de Idolol. Gentil.* Pfeiffer, *dub. vex. c. iij.* Jurieu, *Hiſt. des dogmes*, *page* 569. Budæi, *Hiſt. Eccleſ. V. T. t. ij*, *page* 529. Selden, *de Diis Syris*. *L. II*, *c. jx.* (*C. C.*)

ADRAMMELECH, fils de Sennacherib. Lui & Sarazar ſon frere tuerent leur pere à ſon retour de Jéruſalem, où l'Ange exterminateur lui avoit tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Leur frere Aſahardon s'empara du trône, & les deux parricides ſe réfugierent dans l'Arménie. (*A. R.*)

ADRASTE, (*Hiſt. anc.*) fut un de ces infortunés qui vivent déchirés de remords, ſans s'être rendus coupables. Il tua par imprudence ſon frere ; & quoique ce meurtre fût involontaire, il fut bani par ſon pere Gordius, roi de Phrygie, & fils de Midas. Après avoir long-temps erré ſans patrie, il ſe réfugia à la cour de Crœſus, roi de Lydie, qui le reçut comme le fils d'un roi, dont il étoit l'allié & l'ami ; mais il n'exerça envers lui l'hoſpitalité, qu'après qu'il ſe fut ſoumis aux purifications uſitées en Lydie pour les meurtriers qui vouloient ſe faire abſoudre. Un ſanglier monſtrueux déſoloit alors le territoire d'Olympe, & les plus intrépides chaſſeurs n'oſoient eſſayer contre lui leurs traits. Les habitans conſternés firent ſupplier Crœſus de leur envoyer ſon fils à la tête d'une jeuneſſe courageuſe, pour les délivrer de ce fléau. Le monarque éfrayé par un ſonge où il avoit vu ſon fils Atis percé d'un dard, conſentit avec répugnance à leur demande. Il fit appeler *Adraſte* qui, depuis ſon malheur, s'étoit condamné à vivre ſans gloire & ſans éclat, & il lui annonça qu'il l'avoit choiſi pour acompagner ſon fils avec une troupe d'élite, & tout ſon équipage de chaſſe. Dès qu'ils furent arivés ſur le mont Olympe, ils pourſuivirent ſans relâche l'animal furieux. *Adraſte* qui venoit d'être purgé d'un meurtre, lance un trait qui perce le malheureux Atis, qu'il ne voyoit pas. Crœſus inconſolable de la perte d'un fils, implore les vengeances de Jupiter expiateur, & il ſe plaint au Dieu de l'hoſpitalité, d'un coup porté par un étranger qu'il avoit reçu dans ſa maiſon, & qu'il venoit d'abſoudre. *Adraſte*, plus affligé que ce pere, ſe préſente devant lui, & le ſollicite de le faire égorger ſur la tombe de ſon fils. Crœſus touché de ſa douleur & de ſon déſeſpoir, fut aſſez généreux pour lui pardoner. *Adraſte* honteux de ſurvivre à ſon frere, & au fils de ſon bienfaicteur, ne voulut pas que ſes meurtres reſtaſſent impunis. Il aſſiſte à la pompe funebre d'Atis, & à la fin de la cérémonie, il s'élance ſur la tombe qu'il aroſe de ſes larmes, & ſe plonge un poignard dans le ſein. (*T-N.*)

(Cette hiſtoire eſt intéreſſante & nous n'avons pas voulu la ſupprimer. Crœſus, contemporain de Solon & de Cyrus, commence à apartenir à l'hiſtoire ; mais un temps où un ſanglier éfraye les plus intrépides chaſſeurs & oblige à demander du ſecours, apartient bien à la fable & ſuppoſe toute la mal-adreſſe & toute l'ignorance des temps les plus barbares.)

ADRESSE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) expreſſion ſinguliérement uſitée en Angleterre, où elle ſignifie *placet*, *requête* ou *remontrance* préſentée au roi au nom d'un corps, pour exprimer ou notifier ſes ſentimens de joie, de ſatisfaction, *&c.* dans quelque occaſion extraordinaire. Ce mot eſt françois : il eſt formé du verbe *adreſſer*, *envoyer quelque choſe à une perſone*.

On dit en Angleterre, l'*adreſſe des Lords*, l'*adreſſe des communes*. Ces *adreſſes* commencerent à avoir lieu ſous l'adminiſtration d'Olivier Cromwel. A Paris, le lieu où s'impriment & ſe débitent les gazetes eſt appelé *Bureau d'adreſſe*. (*H.*)

ADRETS, (FRANÇOIS DE BEAUMONT, baron des), (*Hiſt. de France.*) c'eſt ce fameux baron des *Adrets*, qui pendant les guerres de religion dont la France fut affligée ſous les regnes de Charles IX, & de Henri III, ſe rendit tour-à-tour ſi redoutable aux Catholiques & aux Huguenots du Dauphiné & des provinces voiſines par ſa valeur & par ſa barbarie. On ſait le mot d'un ſoldat qu'il faiſoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours ſur le bord du précipice : *monſieur*, *je vous le donne en dix*. Ce mot valut la grâce au ſoldat. Les Huguenots qui rioient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher quand il ſe fut fait Catholique, & il paroît qu'ils les ont beaucoup exagérées ; déteſtons toute violence, quelqu'en ſoit l'objet. On a examiné à charge & à décharge les bonnes & les mauvaiſes actions du baron des *Adrets*, dans une hiſtoire généalogique de la maiſon de Beaumont, en 2 volumes *in-folio*, imprimée en 1779, & qui n'a point été miſe en vente.

ADRIANI (JEAN-BAPTISTE), né à Florence, en 1511, fut ſecrétaire de la république, il mourut dans la même ville en 1579 ; il a compoſé en italien, l'hiſtoire de ſon temps, qui eſt une ſuite de celle de Guichardin ; elle commence à l'an 1536, où finit celle du Guichardin, & va juſqu'à l'an 1573. M. de Thou s'en eſt beaucoup ſervi dans ſon hiſtoire. On croit que Côme, grand duc de Toſcane, lui avoit fourni des mémoires. Il fit l'oraiſon funebre de

ce prince & des empereurs Charles Quint & Ferdinand I.

(Π) Le célebre Mazzuchelli, en donnant le catalogue des ouvrages de cet Auteur, parle aussi de son pere Marcel-Virgile, qui outre quelques brochures, transporta en langue Latine Dioscoride, l'illustra par des commentaires, & le publia à Florence l'an 1518. Le même Mazzuchelli fait mention de Marcel le jeune, fils de Jean-Baptiste, très-versé dans la langue Greque aussi-bien que dans la Latine, & qui mourut à Florence en 1604.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ADRIEN. Il y a plusieurs personages célebres de ce nom. 1°. L'empereur romain.

Adrien (Œlius), (*Hist. rom.*) fils adoptif, & successeur de Trajan, sortoit d'une famille illustre, qui s'étant anciénement transplantée en Espagne, étoit retournée en Italie du temps des Scipions. Ses flateurs prétendoient que ses ancêtres avoient donné leur nom à la mer Adriatique. Il naquit à Lyon; & son pere, en mourant le mit sous la tutele de Trajan qui, dans la suite, lui fit épouser sa petite niece. Il étoit à la tête des armées d'Orient, lorsqu'à la mort de Trajan il fut proclamé empereur par les intrigues de l'impératrice Plotine, à qui il avoit inspiré de l'amour. Trajan avoit long-temps refusé de le nommer son successeur, & ce ne fut que par complaisance pour sa femme, qu'il consentit à ce choix. Plusieurs rivaux lui disputerent l'empire; mais il les fit rentrer dans le devoir. Un d'eux s'étant présenté pour obtenir son pardon: *le voilà*, répondit-il en l'embrassant. (Il dit à un de ses ennemis, qui sembloit craindre de paroître devant lui depuis qu'*Adrien* étoit devenu tout puissant: *vous voilà sauvé*.) Quoiqu'il se proposât Trajan pour modele, il étoit en secret envieux de sa gloire. Ce fut par ce motif, dit-on, qu'il rendit aux Parthes l'Assyrie, la Mésopotamie & l'Arménie, conquêtes de Trajan. Il voulut que l'Euphrate fût la bariere de l'empire: il se proposoit aussi d'abandoner la Dacie; mais il n'exécuta point cette résolution imprudente, parce qu'on lui représenta que ce seroit livrer les citoyens romains à la discrétion des barbares. Trajan avoit peuplé cette grande province, de colonies romaines, auxquelles il avoit donné les terres & les villes. À l'exemple de Trajan, il parcourut toutes les provinces, pour y établir l'ordre, & en réformer les abus. Tant qu'il résida dans Rome, son palais fut le temple des sciences & des arts. Les gens de lettres perfectionoient leur goût avec lui, & les savans trouvoient à s'instruire dans sa conversation. Le philosophe Favorin disputoit souvent avec lui; & quoiqu'il eût souvent raison, il avoit la politique de lui céder la victoire. Ses amis lui reprocherent cette basse complaisance, le philosophe leur répondit: *Il est dangereux d'avoir raison avec un homme qui a trente légions pour réfuter vos argumens*. La persécution contre les Chrétiens sous son regne ne fut que passagere. L'apologie de leur religion, par Quadratus & Aristide, le convainquit de la pureté de leurs dogmes, & de l'innocence de leurs mœurs: on prétend qu'il forma le dessein de bâtir un temple au Dieu des Chrétiens. On ne connoît que trop sa passion pour le jeune Antinoüs qui, l'ayant acompagné en Égypte, se noya dans le Nil. *Adrien* inconsolable, l'honora d'une apothéôse: il bâtit sur le bord du fleuve une ville qui porta son nom. Antinoüs eut un temple & des prêtres qui rendirent des oracles. Ce fut sous son regne que le Juif Barchochebas sema sa doctrine, & prétendit être le messie. Les Juifs se rangerent en foule sous ses enseignes. Cette révolte fut éteinte dans le sang de ces fanatiques. Il fut défendu aux Juifs de mettre le pied dans Jérusalem; & pour leur en ôter la tentation, on mit un pourceau de marbre sur la porte qui regardoit Béthléem. Cette ville sainte étoit également respectée des Chrétiens. *Adrien*, pour les en éloigner, fit placer une statue de Jupiter dans le lieu où J. C. étoit ressuscité, une de Vénus dans le lieu où il étoit né. Le Calvaire fut planté d'un bois consacré à Adonis. (Π) Vers l'an 320 Constantin le gran renversa en tous ces lieux ces monumens de l'idolatrie, érigea à Jérusalem un temple magnifique sous le titre de la Résurrection, & fit bâtir des Églises à Béthléem & en d'autres lieux pour honorer la mémoire de la naissance & de la mort de Jésus-Christ. Voyez Eusebe *De vita Constantini*, liv. III.) Les vers qu'*Adrien* fit dans les derniers momens de sa vie, prouvent qu'il vit sans émotion sa fin prochaine (Π)*. Sa femme Sabine, vivement soupçonée d'adultere, le fut également d'avoir hâté sa mort par le poison. *Adrien* mourut à Bayes, l'an 138 de J. C., à l'âge de soixante-deux ans. (*T-n.*)

2°. Il y a, du même nom d'*Adrien*, un Saint qui soufrit le martyre à Nicomédie, l'an 305 ou 306.

3°. Six Papes, dont quatre au moins sont célebres; savoir,

Adrien I, d'une anciene famille de Rome, fut élu Pape après la mort d'Étienne III en 772.

(Π)* Ce sont les vers qu'on lui attribue, tels qu'on les trouve dans Spartien:

Animula vagula, blandula,
Hospes, comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca?
Pallidula, rigida, nudula,
Nec, ut soles, dabis jocos.)

On a dit avec raiſon qu'il joignoit aux vertus du Chriſtianiſme le caractere ferme des anciens Romains, & le caractere prudent & adroit des nouveaux. Il eut beſoin d'habileté dans ſa conduite avec le camérier Paul Afiarte, qui avoit gouverné & trahi le dernier Pape Étienne IV, & qui pouvoit par ſon crédit & par celui de Didier, roi des Lombards, traverſer l'élection d'*Adrien*. Il falloit enſuite miner peu à peu ce grand crédit d'Afiarte, ſans lui donner d'ombrage. *Adrien* y parvint en l'éloignant de Rome ſous un titre honorable. Il l'envoya en ambaſſade auprès de Didier, avec lequel Afiarte ſe ſeroit tout auſſi-bien concerté de Rome que de Pavie, mais auquel il auroit été plus utile à Rome. Enfin, au moment où Paul Afiarte, auſſi perfide envers *Adrien* qu'envers ſon prédéceſſeur, revenoit pour lui dreſſer des embûches, & pour le livrer à Didier, ennemi né du Saint ſiége, *Adrien* le fait arrêter ſur ſa route par Léon, archevêque de Ravenne, qui lui fait faire ſon procès, & qui l'envoie au ſupplice, en quoi il paſſa les ordres du Pape, qui ne vouloit qu'exiler Paul Afiarte.

Adrien eut beſoin de fermeté dans ſa conduite à l'égard de Didier. Ce prince, pour venger Paul Afiarte, & inſulter Charlemagne, prend avec lui les enfans de Carloman, dépouillés par Charlemagne leur oncle, ſe jete ſur les terres de l'Égliſe, aſſiege *Adrien* juſque dans Rome, & le preſſe, à la tête d'une puiſſante armée, de couroner les fils de Carloman. „ Vous ne pouvez vous en défendre, lui dit-il, „ ils ſont nés ſous la protection du „ Saint ſiége; ce ſont les fils d'un prince qu'un „ de vos prédéceſſeurs a couroné de ſa main; ils „ ont de plus, pour vous toucher, leur inno- „ cence, le malheur qu'ils éprouvent, & l'injuſ- „ tice qu'on leur fait „. Didier ajoutoit quelque choſe de beaucoup plus touchant; c'étoit l'offre de lui remettre tout ce qu'il détenoit de ce qu'on appeloit déja depuis long-temps *le patrimoine de Saint Pierre*. La ſituation étoit critique pour *Adrien*, mais il la jugea d'un coup d'œil; il ſentit que les Lombards ſes voiſins ſeroient toujours ſes ennemis néceſſaires, qu'ils lui reprendroient tôt ou tard ce qu'il auroit cédé en cette occaſion, que Rome n'avoit d'apui contr'eux que la France; qu'une démarche foible, en le privant de la protection de Charlemagne, alloit le perdre. Il prit ſur le champ ſon parti, fit fermer les portes de Rome, ſe ſoumit aux dangers & aux malheurs d'un ſiége, & rejeta toute propoſition de la part des Lombards. Il lui étoit aiſé de ſe faire un honeur & un mérite de cette conduite auprès de Charlemagne; mais il falloit pénétrer juſqu'à lui; le Lombard faiſoit garder ſoigneuſement tous les paſſages. L'envoyé romain alla par mer, route aſſez peu uſitée alors; il débarqua à Marſeille, & ne put joindre Charlemagne qu'à Thionville, d'autres afaires l'attirant en ce moment du côté de l'Allemagne. Cette célérité inconcevable, qui diſtingue Charlemagne de tous les guerriers, fut d'un grand uſage dans cette occaſion; il accourt, il arive au pied des Alpes. Didier quite promptement Rome & les terres de l'état Eccléſiaſtique, pour venir défendre ſes propres états, qu'il ne put ſauver. Charlemagne, conquérant de la Lombardie, & libérateur de Rome, eſt reçu dans cette capitale du monde Chrétien comme roi des Lombards, exarque de Ravenne, patrice de Rome: il y entra aux acclamations de tout le peuple. Le Pape, qui avoit comme lui ces avantages extérieurs, ſi impoſans dans une ſolemnité, l'atendoit dans le veſtibule à la tête du clergé Romain; ils s'embraſſerent avec une expreſſion de tendreſſe & une effuſion de joie, qui rapelant vivement tout ce qu'ils avoient fait l'un pour l'autre, répandirent parmi les ſpectateurs l'intérêt & l'atendriſſement.

Il étoit impoſſible que le Pape négligeât une ſi heureuſe occaſion de faire renouveler & confirmer la donation faite au Saint ſiége par Pépin, & de faire donner à cet acte toute la ſanction qu'il pouvoit recevoir. Charlemagne ne ſe contenta point de confirmer cette donation, il l'amplifia conſidérablement.

Au départ de ce prince, le Pape lui fit préſent d'un recueil des anciens canons dont ſe ſervoit l'Égliſe romaine. Ce livre étoit dédié *au libérateur de Rome*. Le Pape lui-même en avoit fait l'épître liminaire, qui étoit un poëme en forme d'acroſtiche, à la louange de Charlemagne. On trouve cet ouvrage dans le *recueil des hiſtoriens de France*, *tom. V*, *pag.* 403. Les quarante-cinq vers ou lignes dont il eſt composé, & dont il eſt difficile d'aſſigner la meſure, forment par leurs lettres initiales les mots ſuivans: *Domino excell. filio Carolo Magno regi*, Hadrianus *Papa*. On ne ſait pas préciſément ſi c'eſt à ce premier voyage ou à quelqu'un des ſuivans que le Pape *Adrien* fit ce préſent & rendit cet hommage à Charlemagne. Le Pape & le roi n'eurent qu'à ſe louer l'un de l'autre. On a remarqué que Charlemagne donna de grands domaines au Pape, qui, de ſon côté, lui donna un livre, & qui toutes les fois qu'il diſoit la Meſſe, récitoit, depuis ce temps, une oraiſon pour le roi de France.

Les bienfaits de Charlemagne envers le Saint ſiége, & l'autorité qu'il exerçoit dans Rome à titre de patrice, avant même d'être empereur, ont donné lieu à des fables & à des prétentions contradictoires. Les Papes ou leurs partiſans ont imaginé après coup une prétendue donation de Conſtantin, que Pépin & Charlemagne, ſelon eux, n'avoient fait que confirmer & qu'étendre; & au lieu que dans l'origine, l'élection des Papes étoit confirmée par les empereurs françois, comme elle l'avoit été auparavant par les empereurs Romains & même par les empereurs Grecs, ce furent les Papes qui dans la ſuite voulurent confirmer ou même concéder la dignité impériale, & qui auroient voulu diſpoſer même de la courone de France. Les Impérialiſtes ont

eu aussi leurs fables & leurs prétentions exagérées; ils ont conté qu'en 774, après la réduction de la Lombardie, Charlemagne avoit fait tenir à Rome un concile de cent cinquante trois évêques, où on lui avoit acordé le droit, non pas de confirmer, mais d'élire le Pape. Il paroît que c'est une équivoque fondée sur la convention par laquelle les Papes s'engagerent à n'entrer en possession de leur temporel, qu'après avoir obtenu l'agrément des empereurs, rois de France. Il est cependant parlé de ce droit d'élire les Papes, dans le décret de Gratien, & précédemment encore dans Sigébert & dans Walthram, évêque de Naumbourg, & postérieurement dans Sigonius. Cette tradition s'est long-temps conservée en France: on trouve dans les mémoires de Castelnau un discours du chancelier de l'Hôpital à Charles IX, dans lequel il lui dit que les rois ses prédécesseurs ne seroient jamais excusés d'avoir laissé perdre un des plus beaux droits de leur courone, celui de nommer à la papauté, si justement acquis à Pépin & à Charlemagne.

On conserve en original, dans les archives de la ville de Beauvais, un discours de Henri IV tenu le 2 Août 1594 aux députés de cette ville. En voici les propres termes:

„ J'accuse mes prédécesseurs d'une grande lâcheté „ d'avoir laissé perdre ce beau titre d'être le pi- „ lier du chef de l'Église, & la premiere nomi- „ nation qu'ils avoient anciénement du Saint Pere „ à Rome „.

Mézerai dit expressément „ que le Pape *Adrien* „ & les évêques acorderent à Charlemagne le „ pouvoir de donner l'investiture des évêchés, & „ même de nommer les Papes, *pour ôter les ca-* „ *bales & les désordres qui se faisoient dans l'é-* „ *lection* „.

Le Blanc ne s'éloigne point de cette opinion dans le savant ouvrage placé à la suite de son *Traité des monoies*; & qui a pour titre: *Dissertation historique sur quelques monoies de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire, & de leurs successeurs, frapées dans Rome; par lesquelles on réfute l'opinion de ceux qui prétendent que ces princes n'ont jamais eu aucune autorité dans cette ville que du consentement des Papes.*

Adrien I, dans une des ses lettres, ne fait commencer le patriciat de Charlemagne qu'à l'époque de la prise de Pavie, & de la ruine du royaume des Lombards; il date ses lettres des années de ce patriciat, que quelques auteurs, nommément dom Mabillon & le Blanc, distinguent de celui qui avoit été conféré à Pépin le Bref & à ses fils, par conséquent à Charlemagne lui-même, par Étienne III. Ils regardent le premier comme un simple titre d'honeur, & le second comme un titre de pouvoir & d'autorité.

Ainsi Charlemagne, s'il n'eut pas le droit d'élire les Papes, eut au moins celui de les confirmer; il eut d'ailleurs dans Rome une autorité absolue, après la destruction du royaume des Lombards. C'est par l'effet de cette conquête, & en vertu de la dignité de patrice, conférée par le Pape *Adrien* I au nom du sénat & du peuple romain, que Charlemagne fut reconu pour souverain dans Rome, & qu'il y exerça des actes d'autorité, long-temps avant qu'il fût empereur.

Charlemagne eut toujours dans le Pape *Adrien* un correspondant sûr & un ami fidele qui veilloit aux intérêts de la France en Italie, & dont les avis lui furent souvent utiles.

Lorsque l'impératrice Irene fit tenir en 787 le second concile de Nicée, où les Iconoclastes furent condamnés, & le culte des images établi, le Pape *Adrien*, très-content de ce concile, & de la part qu'il y avoit eue par ses légats, s'empressa d'en envoyer les actes à Charlemagne son ami. Sa surprise & sa douleur furent extrêmes de voir que Charlemagne, loin d'y applaudir, composa ou fit composer par les évêques de sa domination, auxquels il avoit donné ces actes à examiner, un ouvrage dans lequel il rejetoit les décisions du second concile de Nicée, comme contraires à l'usage & à l'opinion de l'Église d'Occident, & s'éforçoit de prouver que ce concile n'étoit point œcuménique. Cet ouvrage que nous avons, & qui est fort connu sous le nom de *livres Carolins*, n'est ni sans fiel, ni même sans quelques légeres erreurs. Il respire en plus d'un endroit la prévention & l'aversion contre les Grecs. L'auteur, quelqu'il fût, ne montre pas toute l'érudition ecclésiastique nécessaire, lorsqu'il avoue qu'il ne connoît ni la persone, ni les écrits de Saint Grégoire de Nysse, dont l'autorité étoit réclamée par le concile de Nicée.

Au reste, l'erreur principale de Charlemagne & de ses évêques, sur la doctrine de ce concile, étoit très-naturele; elle venoit de l'impéritie du traducteur des actes. On y avoit lu avec autant d'étonement que de scandale, cette formule: *Je reçois & j'honore les images, & je leur rends la même adoration que je rends à la Sainte Trinité.* On jugea en France que la haine pour les Iconoclastes avoit jeté les peres de Nicée dans l'idolatrie. L'original grec portoit au contraire: *Je reçois & j'honore les Saintes images; mais je ne rends qu'à la seule Trinité l'adoration de Latrie.* Ce qui étoit conforme à la doctrine que l'Église avoit professée dans tous les temps.

Il paroît que l'erreur de Charlemagne ne fut pas promptement dissipée; car au concile de Francfort sur le Mein, qui se tint en 794, & où il rassembla les évêques de toutes les provinces de son obéissance, le second concile de Nicée fut rejeté, toujours sur le fondement de la même erreur. Cette opposition de deux conciles tous deux très-nombreux & très-solemnels, fit redouter dès lors au Pape *Adrien* la séparation des deux Églises, qui ne devoit avoir lieu que dans le siecle suivant; il craignoit de voir naître ce schisme d'un mal-entendu, dans le moment où l'Église greque, ab-

jurant l'erreur dont on avoit voulu l'infecter, se réunissoit à l'Église romaine sous une impératrice orthodoxe, & prenoit avec le Saint siége de nouveaux engagemens. (Π) L'opposition de ces deux conciles eut la même origine que l'erreur de Charlemagne, c'est-à-dire un mal-entendu : ce fut une surprise des Grecs Iconoclastes. Nous avons des exemples de la fourberie des Grecs Ariens dans la vie de Saint Athanase. Du reste toute opposition de ces deux conciles fut enlevée, lorsqu'on fut au fait du sens des actes de Nicée. *Voyez* les An. de Baronius, an 794, par. XXXII & suiv.) *Adrien* écrivit contre le livre de Charlemagne, non en controversiste, mais en pere commun & en pacificateur; sa lettre à Charlemagne est d'un ton aussi doux, aussi aimable, aussi paternel, & en même temps aussi respectueux, que celui des *livres Carolins* est aigre & amer. Il est vrai que le Saint siége ne pouvoit trop ménager un bienfaicteur tel que Charlemagne; mais enfin *Adrien* eut sur lui un avantage marqué dans cette dispute. Le mal-entendu cessa enfin, & la paix se maintint entre les deux Églises.

Adrien I fut, dit-on, le premier Pape qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les pieds. Élevé au pontificat en 772, il mourut en 795, ayant plus approché qu'aucun autre Pape, de ce terme, qu'aucun Pape *ne doit voir*; c'est-à-dire de vingt-quatre ans, cinq mois & dix jours, pendant lesquels Saint Pierre gouverna l'Église de Rome: *Non videbis annos Petri*. Charlemagne ne le regréta pas seulement comme un de ces alliés que donne la politique, & sur lesquels on ne peut compter qu'en proportion de l'intérêt; il le pleura comme un ami tendre, courageux, d'une constance éprouvée dans des temps difficiles & dont le cœur ne s'étoit jamais démenti à son égard dans tout le cours de sa vie. Nous avons dit (article Aaron) qu'Aaron Rachid & Charlemagne s'étoient aimés fidélement sans s'être jamais vus; Charlemagne & *Adrien* s'aimoient d'autant plus qu'ils s'étoient vus, & que leurs relations étoient plus intimes. *Adrien* avoit fait en vers l'éloge de Charlemagne, Charlemagne fit aussi en vers latins l'épitaphe d'*Adrien*; il y peint sa tendresse & sa douleur, c'est un monument de l'amitié d'un roi. On voit encore cette épitaphe gravée sur une table de marbre, auprès de la porte de l'Église du Vatican. Elle est composée en tout de trente-huit vers. En voici quelques-uns.

Post patrem lacrymans Carolus *hæc carmina scripsi*
Tu mihi dulcis amor; te modo plango, pater...
Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostra.
Adrianus, Carolus, rex ego, tuque, pater...
Tum memor esto tui nati, pater optime, posco,
Cum patre dic natus pergat & iste tuus.

Charlemagne, en envoyant au même Pape un psautier en lettres d'or, comme le Pape lui avoit donné à Rome le recueil des canons, l'avoit acompagné de vingt vers latins, aussi héxametres & pentametres, qui servent de dédicace, comme l'acrostiche d'*Adrien* en avoit servi au recueil des canons.

Adrien II. Tout étoit changé sous *Adrien* II. Élevé au pontificat en 867 & mort en 872. Les Papes alors vouloient être les maîtres des empereurs & des rois, & vouloient se mêler de leurs afaires. (Π) L'afaire dont va parler cet Auteur, étoit le répude d'une épouse légitime pour s'unir publiquement à une concubine; c'est une afaire qui ne doit pas être etrangere au Pape: les circonstances que ce même auteur y raporte, sont démenties par les écrivains les plus sensés: c'est pourquoi nous croyons devoir un tribut à la vérité en raportant à la fin de ce récit, le même fait tel qu'on le voit dans les Annales de M. Louis-Antoine Muratori.) Nicolas I, prédécesseur d'*Adrien* II, avoit excommunié le jeune Lothaire, roi de Lorraine, arriere petit-fils de Charlemagne, pour avoir répudié Thietberge, & avoir épousé Valdrade. Cette afaire étoit presque dans toutes ses circonstances la même que celle qui dans la suite occasiona le schisme d'Angleterre sous le pontificat de Clément VII & le regne de Henri VIII. Lothaire feignit de se soumettre & de renvoyer Valdrade. Nicolas mourut: les Sarasins ravageoient alors l'Italie. Lothaire imagina d'aller offrir au nouveau Pape *Adrien* II ses services & ses secours contre les Sarasins; il crut qu'un tel bienfait lui tiendroit lieu de la soumission si impérieusement exigée par Nicolas; il fut acueilli en effet avec toutes les démonstrations de la reconoissance; la confiance & l'amitié parurent régner entre *Adrien* & lui. Lothaire, dans un jour de solemnité, voulut communier de la main du Pape avec tous les seigneurs François de sa suite. Aussi-tôt qu'ils eurent reçu la communion, le Pape les força de jurer avec le roi sur l'Eucharistie, qu'il avoit en effet obéi au Pape Nicolas son prédécesseur, & que sa rupture avec Valdrade étoit sincere & sans retour. Le serment sur l'Eucharistie étoit alors au nombre des épreuves ou jugemens de Dieu, en vertu des paroles de Saint Paul: *Que celui qui reçoit indignement le Corps & le Sang de Jésus-Christ, mange & boit son jugement.* On croyoit en conséquence que quiconque osoit se parjurer sur l'Eucharistie, mouroit infailliblement dans l'année. Lothaire & ses François, surpris, éfrayés, mais trop avancés pour pouvoir reculer sans une extrême confusion, bégayerent en tremblant le serment redoutable qu'on exigeoit d'eux. (*Voyez* ci-après.) & si nous en croyons les historiens de ce siecle, ils moururent tous peu de temps après, comme si le glaive de l'Ange exterminateur les eût frapés. Ce qui est certain, c'est que Lothaire tomba dans une maladie de langueur dont il mourut à Plaisance, lorsqu'il retournoit dans ses états. (Π) M. Muratori dans ses Annales, à l'an 862, raporte ce fait de la maniere suivante.

„ Dans cette année, dit-il, Lothaire Roi de Lorraine, emporté par sa concupiscence effrénée, répudia scandaleusement sa femme Thietberge & épousa publiquement Valdrade sa concubine. La Reine Thietberge ainsi chassée se refugia dans les états de Charles le Chauve. Cela ayant été raporté au Pape (Nicolas), il convoqua à Rome un Concile, où l'on anula tout ce qui avoit été arrêté par le concile de Mets & par les évêques dévoués à la cour. Il envoya ensuite en Lorraine & en France le Légat Arsenius, évêque d'Orta. Ce prélat vint à but de persuader le Roi Lothaire à rapeler la Reine Thietberge, & Valdrade à venir en Italie se présenter au Pape. Mais Lothaire peu de temps après oubliant la promesse faite au Légat maltraita de nouveau Thietberge, & rapela Valdrade arivée déja à Pavie. Cela apartient à l'an 865. En 867 mourut le Pape Nicolas, à qui succéda dans la même année Adrien II. L'an 869 Lothaire vint en Italie, & par le moyen de l'Empereur Louis demanda au Pape de communier solemnélement de la main de sa Sainteté. Adrien le rechercha s'il avoit exécuté tout ce qui lui avoit été prescrit par Nicolas: le Roi ayant déclaré & juré qu'il avoit en effet obéi, sur la foi de cette assertion, reçut la communion du Pape. Avoit-il ainsi été forcé de jurer? Le Roi & tous ses François avoient perjuré: Adrien l'ignoroit. Lothaire quita Rome, tomba malade à Lucques, & mourut à Plaisance le 10 Août. Thietberge institua à Plaisance de pieux offices pour son époux dans l'Église de Saint Antonin de Plaisance, où on l'avoit enterré: elle se retira ensuite à Mets dans le couvent de Sainte Glodesinde, où elle mourut „. Il n'y a pas d'Auteur sensé parmi les anciens, qui ne condamne la débauche & l'injustice de Lothaire, & qui n'approuve la modération & la constance de Nicolas I & d'Adrien II.)

Charles, roi de Provence, son frere puîné, qui n'avoit point subi comme lui l'épreuve de l'Eucharistie, mourut assez-tôt pour n'avoir pas le temps d'hériter de lui.

Leur seul héritier légitime étoit l'empereur Louis leur frere. Charles le Chauve, au mépris des droits de Louis son neveu, s'empara de la Lorraine. Louis ainsi dépouillé, eut recours à l'autorité du Saint siége, & lui qui, à titre d'empereur, devoit être le protecteur du Pape, en devint le protégé. *Adrien* prit avec Charles le Chauve le même ton d'empire que Nicolas avoit pris avec Lothaire le jeune. Il le menaça de l'excommunier: il ordona même aux évêques François de se séparer de la communion de Charles, s'il différoit de restituer la Lorraine à l'empereur. Le Pape cependant ne montroit tout ce zele que pour récompenser l'empereur du bon exemple qu'il avoit donné de recourir au Saint siége, (Π) Ce n'a point été le motif du zele du Pape pour les intérêts de Louis, comme cet Auteur s'est plu de l'imaginer. Ce qui l'engagea à se déclarer en sa faveur, ce fut la justice de ses droits, avouée par ce même Auteur, les circonstances & le mérite de cet Empereur, qui soutenoit en ce temps-là la guerre en Italie contre les Sarasins à la défense de la Chrétiéneté.) car d'ailleurs Louis étoit de tous les princes Carlovingiens, celui dont le Pape désiroit le plus l'afoiblissement, précisément parce qu'il étoit empereur & qu'il avoit l'Italie dans son partage.

Nicolas I & *Adrien* II avoient le mérite de défendre la cause la plus juste; car Lothaire avoit tort à l'égard de Thietberge sa femme, & Charles le Chauve avoit tort à l'égard de l'empereur Louis son neveu; cependant les démarches d'*Adrien* révolterent une partie du clergé de France; les deux Hincmar se partagerent, l'oncle, le grand Hincmar, l'archevêque de Reims, se porta pour le défenseur de son roi Charles le Chauve & des libertés de l'Église Gallicane, lesquelles ne permettent pas pourtant d'envahir le bien d'autrui; le neveu, l'évêque de Laon, qui ne trouvoit rien plus d'insupportable que la conduite de son oncle, devint le chef du parti papiste. Charles le Chauve, qui ordinairement trembloit devant ses évêques, se sentant apuié par le meilleur Hincmar (car il s'en falloit bien que le neveu eût la considération de l'oncle) osa conseiller au Pape de montrer plus de modération, *afin que lui & ses prélats n'eussent occasion de l'éconduire.*

Sous le pontificat d'*Adrien* II se formoit le grand schisme d'Orient; *Adrien* tint à Rome, en 868, un concile où il fit condamner Photius, il envoya des légats au concile de Constantinople, huitieme concile œcuménique, qui condamna encore plus solemnélement ce patriarche.

Adrien IV, Anglois, fils d'un mendiant, mendiant lui-même, après avoir erré long-temps de pays en pays, comme les gens de cette profession, regarda enfin comme une bonne fortune d'être reçu en qualité de domestique chez les chanoines réguliers de Saint Ruf. (Π) Adrien IV, né à Saint Alban en Angleterre, d'une condition plus aisée que ne le suppone cet Auteur, dès l'adolescence vint faire le cours des études à Arlay à sept lieues d'Avignon, près laquelle ville étoit le couvent de Saint Ruf: dans ce couvent il fut reçu chanoine régulier, & ensuite élevé à la dignité de général. *Voyez* le Pere Paggi dans ses Notes aux Annales de Baronius, à l'an 1154). Ces chanoines lui ayant trouvé des talens très-supérieurs à son état, l'aggrégerent d'abord à leur ordre, & le mirent ensuite à leur tête, il fut leur général. Le Pape Eugene III le fit cardinal, évêque d'Albano, & l'envoya en légation dans le Danemarck & dans la Norwege. Il fut fait Pape lui-même le 3 décembre 1154, & se distingua entre tous les Papes par son zele pour les intérêts du Saint siége, & par son indifférence pour les intérêts de sa famille. Quant au premier point, son zele eut occasion d'éclater dès le commencement

de son pontificat. Arnaud de Bresse vivoit encore; ce fameux hérétique, disciple d'Abailard, beaucoup plus hardi que son maître, enseignoit une doctrine, qui est celle de toutes les hérésies qui doit le plus déplaire au clergé. Selon lui, tout ecclésiastique possédant des terres, étoit damné; l'Église ne devoit rien posséder & tous ses biens apartenoient aux princes temporels. Si cette doctrine devoit lui faire de puissans ennemis, elle lui procuroit aussi de zélés partisans. Arnaud fut chef de parti, il eut une armée, il se rendit le maître dans Rome, il en chassa les Papes, il en changea le gouvernement, il voulut y rétablir le sénat. Eugene III enfin après plusieurs combats fut reçu dans Rome; Arnaud fut fait prisonier; mais les Romains ne se pressant pas de prononcer sur son sort, *Adrien* IV, second successeur d'Eugene III, les excommunia jusqu'à ce qu'ils eussent brûlé vif Arnaud de Bresse, ce qui ariva en 1155.

Adrien prétendit que Guillaume, roi de Sicile, de la race Normande, usurpoit les biens de l'Église, il l'excommunia. Il redemanda instament à l'empereur Frédéric I, dit *Barberousse*, les fiefs compris dans la donation faite au Saint siége par la comtesse Métilde, le duché de Spolete, la Corse & la Sardaigne; il ne put rien obtenir, mais il ne se rebuta jamais.

Quand au second point, (son désintéressement par raport à sa famille) il laissa sa mere & tous ses parens dans la pauvreté. On raconte que sa mere ayant pris des habits au dessus de son état, pour paroître décemment à son audience publique, il feignit de ne la pas connoître & refusa de l'entendre; que cette même femme ayant reparu à son audience en habit de paysane, croyant peut-être le mortifier, il la distingua dans la foule, courut à elle, l'embrassa, & dit publiquement: *Je reconois ma mere;* mais il ne fit rien pour elle. Il mourut à Anagni en 1159.

Adrien VI, né à Utrecht en 1459, fils d'un tisserand, nommé Florent, ayant été boursier dans l'université de Louvain, en devint vice-chancelier, & fut doyen de l'Église de cette ville. L'empereur Maximilien I le nomma précepteur de son petit-fils l'archiduc Charles, qui fut l'empereur Charles Quint. Ferdinand le Catholique, aïeul maternel de Charles Quint, fit *Adrien* évêque de Tortose; après la mort de Ferdinand, il partagea la régence d'Espagne avec le cardinal Ximenès, & fut ensuite seul vice-roi au nom de Charles Quint. Léon X le fit cardinal & il lui succéda dans la papauté par le crédit de Charles Quint & par l'adresse de la brigue impériale; persone ne paroissoit songer à cet *Adrien* Florent, qu'on ne regardoit que comme un homme de collége, & qui avoit confirmé cette idée par le mauvais succès de son administration d'Espagne; il y avoit une concurrence éclatante entre le cardinal de Médicis, cousin du dernier Pape, & le cardinal Volsey, à qui l'empereur avoit promis de l'apuier de tout son parti. On ne donna pas le temps aux cardinaux françois d'ariver; ils apprirent en route l'élection d'*Adrien*. Tous les cardinaux du conclave, ceux même qui étoient dans le secret, s'étonerent de ce choix, quelques-uns s'en indignerent, les Romains en furent humiliés & irrités. Lorsque les cardinaux passerent sur le pont Saint Ange en sortant du conclave, le peuple les accâbla d'injures & de malédictions, le cardinal de Gonzague se tournant vers lui, s'écria: *Vous êtes trop bons de vous en tenir aux injures, nous méritons d'être lapidés.* Ce que l'empereur avoit espéré, ce que le sacré collége avoit prévu ariva, *Adrien* ne fut point un *Pape prince*, Charles Quint fut le maître à Rome; *Adrien*, crut devoir cette déférence à son bienfaicteur, il crut devoir abandoner le soin des afaires du siecle aux puissances séculieres; il prit pour lui la partie spirituele & religieuse; il voulut réformer la cour de Rome, & il eut le mérite de déplaire à cette cour; il se fit un devoir sacré de l'économie; on lui représenta qu'il prenoit trop peu de domestiques: *Je veux*, dit-il, *avant tout payer les dettes de l'Église. Combien mon prédécesseur avoit-il de palfreniers? — Cent — C'est beaucoup, quatre me suffiroient. — Le moins fastueux des cardinaux en a dix au moins. — Ayons-en donc douze, pour ne pas céder en superfluités au moins fastueux des cardinaux.* Les Romains crurent le haïr comme étranger, ils le haïssoient comme un homme juste & simple. À sa mort, ils mirent sur la porte de son médecin, cette inscription: *Au libérateur de la patrie.* Étant professeur de Louvain, il avoit fait un livre théologique, où il disoit: *Que le Pape peut errer, même en matiere de foi.* Étant Pape, il fit réimprimer ce livre avec la même proposition. (Π) De ce que le livre d'Adrien VI fut réimprimé pendant son Pontificat, on ne doit pas inférer que ce fut par ses ordres qu'on en fit la nouvele édition. Ne sentons-nous pas tous les jours des Auteurs se plaigner qu'on imprime leurs ouvrages à leur insu? *Voyez* Bellarm. de Rom. Pont. liv. 4, chap. 2: *Voyez* aussi Melchior can. liv. 6, chap. 1.) Il se jugea très-bien en mourant: *Mon seul malheur*, dit-il, *fut d'avoir à commander.* Il n'étoit pas né en effet pour le commandement; mais il a donné aux souverains de grandes leçons & de grands exemples d'économie & de justice. On l'a comparé avec *Adrien* IV. Tous deux s'éleverent, d'une origine obscure jusqu'à la premiere dignité du monde Chrétien; tous deux regréterent sur le trône pontifical leur obscurité primitive; tous deux refuserent d'élever & d'enrichir leur famille; mais *Adrien* IV avoit plus d'élévation & plus de force dans le caractere. On a observé qu'*Adrien* VI, qui devoit sa fortune aux lettres, ne fit rien pour elles. Il mourut le 14 septembre 1523. Gaspard Burmane a donné sa vie en latin. Utrecht, 1727 *in*-4°.

Adrien III & Adrien V ne siégerent pas assez long-temps pour être connus. On a retenu du dernier un prétendu mot. À peine élu, il tomba

malade de la maladie dont il mourut : ses parens étant accourus pour le féliciter sur la nomination, le trouverent au lit & assez mal : *J'aimerois mieux*, leur dit-il, *être cardinal en santé que Pape mourant*. Est-ce là un mot?

Adrien est aussi le nom d'un chartreux, auteur du traité intitulé : *Liber utriusque fortunæ*, attribué autrefois à Pétrarque, & dont la premiere édition publiée à Cologne, *in*-4°. en 1471, est rare & recherchée.

(Π) Ce traité intitulé : *De remediis utriusque fortunæ*, composé à imitation peut-être du livre de Pétrarque qui porte le même titre, se trouvoit dans le Bibliotheque de M. Gaignat. (Le Chev. Tiraboschi.)

ADVÉNEMENT, s. m. *ou* Avénement, (*Hist. mod.*) se dit de l'élévation d'un prince sur le trône, d'un Pape au pontificat.

ÆLIANUS MECCIUS, (*Hist. anc.*) c'est le nom assez peu connu d'un médecin loué par Galien, qui le premier employa, dans un temps de peste, la thériaque, & comme remede, & comme préservatif, & l'un & l'autre avec succès.

ÆMILIUS PROBUS. (*Voyez* Cornelius Nepos.)

ÆNÉAS SYLVIUS. (*Voyez* Pie II.)

AÉTIUS. Il y a plusieurs personages célebres de ce nom.

1°. Aétius, surnommé l'*impie*, avoit commencé par être chaudronier, & finit par être patriarche de Constantinople sous Julien, surnommé l'*apostat*. Il embrassa les erreurs d'*Arius*, & en eut encore de particulieres, dont Saint Épiphane en a recueilli quelques-unes. Il mourut à Constantinople en 367.

2°. Aétius, médecin d'Amide, ville de la Mesopotamie sur le Tigre, vers la fin du quatrieme siecle & le commencement du cinquieme, premier médecin Chrétien dont nous ayons des écrits sur la médecine. Son ouvrage grec, intitulé *Tetrabiblos*, est un recueil des écrits des médecins qui avoient vécu avant lui. *Janus Cornarus* le traduisit en latin, & le fit imprimer à Bâle chez Froben en 1542 sous ce titre : *Contracta ex veteribus medicina*. Il excelloit, dit-on, dans la pratique de la chirurgie, sur-tout dans le traitement des maladies des ieux.

3°. Aétius, (*Hist. de l'empire romain.*) gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de son temps, & le boulevard de l'empire contre les barbares qui l'inondoient, étoit fils de Gaudentius, un des hommes les plus distingués de cette portion de la Scythie, qui étoit tombée sous la domination des Romains. Sa mere, née dans l'Italie, étoit issue d'une famille opulente & illustrée par les plus nobles emplois ; ce qui fraya le chemin des honeurs à son fils qui, au sortir de l'enfance, servit dans les troupes de la garde du prince, où il annonça ce qu'il devoit être un jour. Il fut donné pour otage aux Visigoths, & ensuite aux Huns, dont il étudia les mœurs & la discipline militaire. Ce fut l'an 425 qu'il obtint le gouvernement des Gaules dévastées par les Visigoths. Le bruit de son arivée releva les courages abatus. Arles assiégée alloit par sa destinée décider de celle de toutes les provinces. *Aétius* se met en mouvement pour la délivrer, les Visigoths levent le siége, & sont ataqués dans leur retraite par ce général actif, qu'ils croyoient encore éloigné. Le carnage qu'il fit des Barbares les mit dans l'impuissance d'étendre leurs conquêtes. *Aétius*, après avoir fait de l'Espagne le théâtre de sa gloire, délivra Mets & Toul, de l'oppression des Bourguignons qui vouloient s'en rendre maîtres.

L'an 428, les Francs se répandirent dans les Gaules, *Aétius* les obligea de repasser le Rhin. Ses services furent récompensés par la charge de maître de la milice, qui mettoit toutes les forces de l'empire dans ses mains. Sa fortune excita l'envie ; il se forma une conspiration contre sa vie, & il en fit assassiner les auteurs. Placidie, qui gouvernoit alors l'empire, aima mieux fermer les ieux sur cet abus d'autorité, que de s'exposer au danger de le punir.

Mais *Aétius*, par son ambition, par les troubles qu'il semoit dans l'empire, par ses délations calomnieuses contre ses ennemis, précipita sa disgrace ; il ne s'y soumit pas, il devint hautement rebelle, & alla chercher un asyle chez les Huns qui le chérissoient, parce qu'il avoit été nouri dans leur camp ; ce fut sous prétexte de le venger qu'ils fondirent sur l'Italie, privée alors de ses plus braves défenseurs. L'empire prévint sa chute par une paix humiliante. *Aétius* fut nommé patrice, dignité qui lui donnoit le droit de commander par-tout où l'empereur & le consul n'étoient pas. Il signala son retour dans les Gaules par la défaite des Bourguignons, des Visigoths, des Armoriques. Sa politique étoit de diviser ses ennemis, il arma les Alains contre les Armoriques, qui s'afoiblirent également par leurs victoires & leurs défaites. Ce fut dans ce temps que Clodion traversa les Ardennes, se rendit maître de Tournai, de Cambrai, & de tout le pays qui est entre ces villes & la Somme. Les garnisons romaines furent passées au fil de l'épée. *Aétius* se mit en mouvement pour l'arrêter dans ses conquêtes. Le combat qu'il livra près du vieux Hesdin, sans être décisif, réduisit les François à quiter les bords de la Somme pour se retirer dans la Belgique. La guerre qu'il eut à soutenir contre Attila mit le comble à sa gloire. Ce prince barbare entra dans les Gaules, & Mets fut sa premiere conquête. Il marcha contre Orléans, qu'il prit & qu'il évacua sur la nouvele qu'*Aétius* s'avançoit pour le combatre, & tandis qu'il veut regagner les bords du Rhin, il est ataqué par *Aétius*. Jamais on n'avoit vu deux armées si nombreuses en venir aux mains. Attila vaincu fit sa retraite à la faveur des ténebres. Sa ruine eût suivi sa défaite, si *Aétius*, que la guerre rendoit nécessaire, n'eût favorisé sa retraite, pour lui laisser le temps de lever une nouvele armée : ce

fut par une suite de cette politique criminele que, chargé de s'opposer à une nouvele irruption, il négligea de couper les voies militaires, & de retrancher les défilés. Sa conduite devint suspecte, mais il étoit trop redoutable pour n'être pas respecté de ses maîtres. Valentinien, parvenu à l'empire, eut l'humiliation de traiter avec son sujet comme avec un égal; il usa d'artifice pour mieux assurer sa vengeance, il lui acorda tout ce qui pouvoit flater un cœur ambitieux. Séduit par ces démonstrations affectueuses, *Aétius* se présenta devant son maître, qui ne vit en lui qu'un rival, & qui le tenant en sa puissance, le fit massacrer, & lui donna de sa main le premier coup de poignard. Boëce, qui étoit préfet du prétoire d'Italie, fut assassiné avec lui, quoiqu'on ne pût lui reprocher que d'avoir été son ami; les précautions dont l'empereur usa pour justifier ce meurtre, l'apologie qu'il envoya dans toutes les cours, montrent combien *Aétius* étoit puissant & respecté. (Un courtisan à qui Valentinien s'excusoit de ce meurtre, sur la raison d'état, lui répondit. *Vous vous êtes coupé la main droite avec la main gauche*. L'événement justifia ce discours.) Occylla, né barbare & ami d'*Aétius*, vengea sa mort sur Valentinien, qu'il massacra dans le temps que ce prince montoit dans une tribune pour haranguer le peuple. (*T-N.*)

Aétius fut tué en 454.

AFER (Domitius), né à Nîmes, orateur à Rome, connu pour avoir été le maître de Quintilien, mais connu aussi pour avoir été un grand délateur sous Tibere, Caligula & Néron. Caligula le fit consul. Il mourut sous Néron, l'an 59 de Jésus-Christ.

AFRANIUS, fameux poëte comique romain, dont parlent Cicéron & Horace, & à qui Quintilien reproche des obscénités. Il ne reste de lui que quelques fragmens qu'on trouve dans le *corpus poetarum* de Maittaire, Londres 1723, 2 vol. *in-folio*. Il vivoit environ 100 ans avant Jésus-Christ, & ne peut être confondu avec Quinctianus Afranius que Néron fit mourir.

AFRICAIN (Jules), historien du troisieme siecle, auteur d'une chronique estimée, qui n'existe plus que dans la chronique d'Eusebe.

AGA, s. m. (*Hist. mod.*) dans le langage du Mogol, est un grand seigneur ou commandant.

Les Turcs se servent de ce mot dans ce dernier sens; ainsi chez eux l'*aga* des Janissaires est le colonel de cette troupe. Le *capi aga* est le capitaine de la porte du sérail.

Ils donnent aussi quelquefois le titre d'*aga* par politesse à des persones de distinction, sans qu'elles aient de charge ni de commandement. Mais à l'égard des persones revêtues du titre d'*aga* par honeur & par respect pour leur dignité, on emploie le mot d'*agarat*, terme pluriel, au lieu de celui d'*aga* qui est singulier. Ainsi parmi nous, au lieu de *vous*, nous disons à certaines persones *votre grandeur*; & au lieu de *je*, un ministre ou officier général écrit *nous*, &c.

En quelques occasions, au lieu d'*aga*, ils disent *agasi* ou *agassi*: ainsi ils appelent l'*aga* ou commandant général de la cavalerie *spahilar Agassi*. (*A. R.*)

AGABUS, (*Hist Sacr.*) nom propre, que l'on croit d'origine hébraïque *Esdr. ij*, 45, 46, & tiré du verbe עגב, *aimer*, synonyme de celui de *philete*, qui signifie *aimé*. C'est le nom d'un de ces prophetes, c'est-à-dire, de ces Chrétiens honorés du don de prophétie alors répandu dans l'Église *Act. xiij*, qui vinrent de Jérusalem à Antioche, lorsque S. Paul y étoit avec S. Barnabé, sur la fin de l'empire de Caligula, ou au commencement de celui de Claude. Cet *Agabus*, que les Grecs prétendent avoir été un des soixante & douze disciples, „ prédit par l'esprit, selon le raport de S. Luc, „ qu'il y auroit une „ grande famine par toute la terre habitable „, comme elle ariva sous l'empereur Claude, *Act. xj*, 28.

Josephe, *ant. xx*, 2, Suétone, *in Claud. c. xviij*, Tacite, *ann. xij*, 43, parlent bien de deux grandes famines survenues du temps de l'empereur Claude; mais Usserius prouve qu'elles n'ont point été générales dans tout l'empire romain, & que celle qui fait l'objet de la prédiction d'*Agabus*, a été omise par ces historiens. Il croit que celle-ci doit être raportée à l'année de la mort d'Hérode Agrippa, ou la quatrieme de l'empire de Claude; parce que l'auteur sacré, *Act. xij*, insinue qu'il y eut une grande disete cette année-là. Scaliger & Spanheim ont été du même avis. Mais Vitzius ne paroît pas satisfait de leurs raisons, & il préfere d'entendre par cette famine, cette disete de vivres qui se fit sentir successivement dans toutes les provinces de l'empire romain, pendant tout le temps de l'empire de Claude, c'est-à-dire, pendant l'espace de quatorze ans. *Meletem Leydenes*, *page* 41.

Il est bon de remarquer que l'Écriture Sainte entend par *la terre habitable*, quelquefois l'empire romain, d'autres fois seulement la Judée, *Luc. ij*, 1. *Agabus* auroit fort bien pu avoir eu en vue ce dernier sens: & ce qui est dit des secours que les fideles envoyerent en Judée, semble le supposer. *Consultez* Wolfii, *Cur. Philolog.*

On prétend que c'est le même *Agabus* qui vint de Judée à Césarée pour visiter S. Paul, & lui prédire par le Saint-Esprit, qu'à son arivée à Jérusalem, il seroit pris par les Juifs, & livré aux Gentils; ce qui ariva effectivement. *Act. xxj*, 10, 11.

Les Grecs disent qu'*Agabus* soufrit le martyre à Antioche, & ils ont fixé la fête de ce Saint au 8 mars. (*C. C.*)

AGAG, (*Hist. des Juifs.*) roi des Amalécites, fut épargné par Saül, après la bataille dans laquelle il défit cette nation. Mais Dieu lui avoit

avoit ordoné de ne faire grâce à persone, de passer au fil de l'épée tout ce qui avoit vie, hommes, femmes, enfans, & même les animaux. La clémence de Saül envers *Agag*, étoit donc une désobéissance, dont le prophete Samuël lui fit un reproche amer, & qu'il expia en massacrant en sa présence à coups de hache, ce roi captif que Saül avoit épargné. (*A. R.*)

AGALARI, s. m. (*Hist. mod.*) Un *agalari* est un page du premier rang chez le grand seigneur: il sert la persone du prince. Ces *agalaris* savent quelquefois mériter les bonnes grâces & la confiance de leur maître, & s'élever ainsi aux premieres places de l'empire.

AGAPET, est le nom de deux Papes, dont le premier n'occupa le Saint siége que dix mois, entre les Papes Jean II, & Sylvere, & mourut en 536, le second entre Marin ou Martin III, & Jean XII, de 946 à 955.

AGAR, (*Hist. sacrée.*) Égyptiene de nation, d'abord servante de Sara, femme d'Abraham. Celle-ci se voyant stérile, la donna elle-même à son mari pour femme du second ordre, afin qu'il en eût des enfans. *Agar*, devenue grôsse, s'enorgueillit tellement de cet avantage, qu'elle avoit sur Sara, que celle-ci la chassa de chez elle avec l'agrément d'Abraham. Cependant *Agar* obtint son pardon & revint dans la maison d'Abraham, où elle acoucha d'un fils nommé Ismaël. Dans la suite Sara devint mere d'Isaac; & les deux enfans ne pouvant s'acorder, Abraham congédia *Agar* avec son fils. Elle traversa le désert, où elle seroit morte de faim & de soif, sans le secours d'un Ange qui lui apparut pour lui montrer une fontaine, elle vint se fixer en Arabie où elle maria Ismaël. (*A. R.*)

AGARISTE, (*Hist. anc.*) fille de Clistene, qui chassa d'Athênes le tyran Hippias. Cette Athéniene fut célebre par la beauté, & par les jeux publics que les jeunes Grecs donnoient pour lui plaire, & où ils s'empressoient de se distinguer à ses ieux.

AGARISTIE, (*Hist. anc.*) mere du fameux Périclès. On raporte qu'étant grôsse, elle songea qu'elle acouchoit d'un lion.

AGASICLÈS, (*Hist. anc.*) roi de Lacédémone, pere d'Ariston. Roi pacifique & philosophe & dont à ce titre, il faut conserver la mémoire. *Comment*, lui disoit-on un jour, *un roi peut-il vivre tranquille? En traitant ses sujets*, répondit-il, *comme un pere traite ses enfans*. Il vivoit vers l'an 650, avant J. C.

AGATHARCIDES, célebre historien grec, dont il ne reste que des citations dans Strabon, Joseph & Photius. C'est, dit-on, le premier écrivain qui ait donné la description du rhinocéros. Il vivoit environ 180 ans avant J. C.

AGATHIAS le scholastique, né à Myrine, avocat à Smyrne, & moins connu en cette qualité que par son histoire, qui est comme la suite de celle de Procope, & qui a été traduite du grec par le président Cousin. Il vivoit au sixieme siecle de l'ere Chrétiene.

AGATHOCLE, (*Histoire de Syracuse.*) À peine Timoléon avoit afranchi sa patrie du joug des Denis, qu'*Agathocle*, jeune ambitieux, fils d'un potier de terre, envahit le pouvoir suprême dans Syracuse. Ce fut par le sang des principaux citoyens qu'il affermit sa puissance usurpée. Tous ceux qui ne furent pas ses complices, furent traités en coupables; les femmes & les enfans furent envelopés dans le meurtre des peres & des époux. Ce ne fut pas le seul fléau dont la Sicile fut affligée. Quand un pays est déchiré de factions, ses voisins, sous le titre imposant de *pacificateurs*, profitent de ses divisions pour l'asservir. C'étoit en paroissant protéger la Sicile que les Carthaginois en avoient usurpé la domination. Toute l'île étoit sous leur puissance, & il n'y avoit que Siracuse qui eût résisté à leurs armes & à leurs promesses. Cette ville opulente & peuplée vit bientôt les Africains devant ses murs; les extrémités où elle se vit réduite, n'ébranlerent point la constance de ses habitans. *Agathocle* réveillé par le danger, conçut le projet audacieux de transporter en Afrique le théâtre de la guerre. Ce fut-là qu'il crut pouvoir humilier la fierté d'un peuple commerçant, moins propre à combatre qu'à calculer. Il équipe secrétement une petite flote, où il embarque treize mille hommes aussi audacieux que lui; quoique Syracuse fût étroitement investie par terre & par mer, il trouve le moyen de tromper la vigilance des assiégeans, & d'ariver sans obstacle en Afrique qu'il trouva sans défenseurs. Carthage, sur le bruit de ses prospérités en Sicile, n'avoit pu prévoir que l'ennemi qui ne devoit qu'implorer sa clémence, viendroit l'insulter dans ses murs. Toutes les campagnes furent la proie des flammes. Les habitans abandonerent leurs richesses & leurs troupeaux pour se réfugier dans le fond de l'Afrique. Les Carthaginois sans force & sans courage trembloient enfermés dans leurs murs. Ils ne s'occuperent plus à faire des conquêtes & alarmés pour leurs propres foyers, ils rapelerent de Sicile une partie de leurs troupes. Un peuple riche & commerçant ayant beaucoup à perdre, est toujours tremblant à l'aspect du ravisseur. La levée du siége de Syracuse fut le premier fruit de cette victoire, & l'on peut dire que ce fut en Afrique qu'*Agathocle* fut le libérateur de la Sicile. Les troupes qui avoient combatu dans cette île, vinrent à leur tour défendre leur patrie: les deux armées en vinrent aux mains, & la victoire se déclara pour les Siciliens. Mais leurs succès multipliés ne faisoient qu'épuiser leurs forces qu'ils ne pouvoient rétablir dans une terre étrangere: *Agathocle*, trop clair-voyant pour compter sur des succès durables, consentit à une paix dont il dicta lui-même les conditions. Elle lui fut d'autant plus glorieuse, que ce fut le premier traité, dit un écrivain profond, où le vainqueur stipula pour les intérêts de l'humanité, puisqu'il exigea des Carthaginois le

ferment de ne plus immoler de victimes humaines, (Nous sommes cependant obligés d'avouer avec beaucoup de regret, que ce fait est contesté par des savans, qui raportent des raisons assez plausibles de leur avis. On peut les voir dans l'histoire des colonies ancienes par M. le Baron de Sainte Croix.) *Agathocle* revint triomphant à Syracuse, où il auroit été reçu comme le libérateur de sa patrie, si l'on avoit pu y oublier qu'il en avoit été le tyran. Les Syracusains souvent courbés sous le joug, n'avoient jamais pu se familiariser avec l'esclavage. *Agathocle* reconut bientôt qu'il étoit abhorré d'un peuple fier qui ne pouvoit lui pardoner d'avoir eu l'orgueil de lui donner des fers, & qui disoit hautement qu'il ne les avoit délivrés de la domination des Africains que pour être leur tyran. Ainsi dans le temps qu'il croyoit jouir de sa gloire, il se vit condamné à vieillir dans l'amertume & le mépris; alors abandoné des anciens adorateurs de sa fortune, il perdit tout espoir: & ne pouvant survivre à sa dégradation, il aima mieux se donner la mort que de rentrer dans la vie privée. Il laissa la réputation d'un grand politique, d'un intrépide guerrier & d'un mauvais citoyen. (*T-N.*)

AGATHON, poëte Grec, tragique & comique, dont Aristote & Athénée citent quelques vers, & qui vivoit dans la 90e Olympiade.

AGATHON, Pape, élu le 26 Juin 679, mort en 682, fit cesser le tribut que le Saint siége payoit aux empereurs Grecs à l'élection de chaque Pape. (Π) *Voyez* Anastase Bibliothécaire. Ce fut sous ce même Pape qu'on célébra le sixieme concile œcuménique, où l'on condamna l'hérésie des Monotélites.)

AGATHON étoit aussi le nom d'un musicien Grec assez fameux, & les *chansons* d'*Agathon* étoient passées en proverbe pour signifier une chose plus agréable qu'utile.

(Π) AGELLI ou AJELLI (ANTOINE), Sorrentin, Clerc Régulier & évêque d'Acerne, ville du royaume de Naples, homme versé dans la langue Greque & dans les Orientales, fut un de ceux que les Pontifes Pie V & Grégoire XIII chargerent de la correction de la Vulgate, & Sixte V de celle des Septante. Il composa aussi plusieurs ouvrages pour illustrer l'Écriture. Il mourut à Rome, en 1608, âgé de 76 ans.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

AGEMOGLANS, s. m. *ou* AGIAM-OGLANS, *ou* AZAMOGLANS, (*Histoire mod.*) sont de jeunes enfans que le grand seigneur achete des Tartares, ou qu'il prend à la guerre, ou qu'il arrache d'entre les bras des Chrétiens soumis à sa domination.

Ce mot dans la langue orientale signifie *enfant de Barbare*; c'est-à-dire, suivant la maniere de s'exprimer des Musulmans, né de parens pauvres qui ne sont pas Turcs. Il est composé des deux mots Arabes, אגם, *agem*, qui signifie parmi les Turcs la même chose que *barbares* parmi les Grecs, les Turcs distinguant tous les habitans de la terre en Arabes ou Turcs, & en *agem*, comme les Grecs les divisoient en Grecs & en Barbares; l'autre mot est צלאנ, *oglan*, qui signifie *enfans*.

La plupart de ces enfans sont des enfans de Chrétiens que le sultan fait enlever tous les ans par forme de tribut, des bras de leurs parens. Ceux qui sont chargés de la levée de cet odieux impôt, en prenent un sur trois, & ont soin de choisir ceux qui leur paroissent les mieux faits & les plus adroits.

On les mene aussi-tôt à Gallipoli, ou à Constantinople, où on commence par les circoncire; ensuite on les instruit dans la religion Mahométane, on leur apprend la langue Turque, & on les forme aux exercices de la guerre, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de porter les armes: & c'est de cette école qu'on tire les Janissaires.

Ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes, on les emploie aux offices les plus bas & les plus abjects du férail; comme à la cuisine, aux écuries, aux jardins, sous le nom de *Bostangis*, *Attagis*, *Halvagis*, &c. Ils n'ont ni gages ni profits, à moins qu'ils ne soient élevés à quelque petite charge, & alors leurs apointemens sont très-médiocres & ne montent qu'à sept aspres & demi par jour, ce qui revient à environ trois sous & demi de notre monoie. (*G.*)

AGÉSILAS, roi de Sparte. (*Hist. de Lacédém.*) *Agésilas* est au rang des plus grands capitaines de la Grece. Agis, son frere, laissa un fils nommé Léotichide, qu'il n'avoua qu'au moment de sa mort. Le trône lui apartenoit, mais comme on le soupçonoit d'être le fils d'Alcibiade, qui avoit aimé sa mere, les Spartiates le priverent de l'héritage de ses ancêtres, & *Agésilas* son oncle fut roi, mais il ne voulut pas profiter de la succession d'Agis, dont son neveu Léotichide avoit été privé comme bâtard. Son désintéressement mérita l'estime publique.

Artaxerxe menaçoit la Grece, & c'étoit sur Sparte qu'il devoit porter les premiers coups. *Agésilas* représenta qu'il seroit plus avantageux de porter la guerre en Asie que de la soutenir en Europe. Il fut chargé de cette expédition, & il ariva dans les provinces de la Perse, avant qu'on soupçonât qu'il eût quité la Grece. Quoiqu'il n'eût qu'une très-foible armée, il dicta des loix à Tissapherne, satrape de l'Asie mineure, qui consentit à laisser la liberté à toutes les villes greques de l'Asie, à condition qu'*Agésilas* n'exerceroit aucune hostilité. Mais quand Tissapherne eût rassemblé ses forces, il changea de ton, & fit sommer *Agésilas* de s'éloigner de l'Asie. *Agésilas* feignit de tourner ses armes contre la Carie, où le satrape avoit de grandes possessions. Tissapherne y porta toutes ses forces; alors *Agésilas* se jeta sur la Phrygie, qu'il trouva sans défenseurs. Il y fit un butin immense qu'il abandona tout entier à son armée.

Agésilas qui avoit trompé le satrape par un artifice, le trompa par une vérité la campagne suivante. Il fit publier qu'il marchoit en Lydie, & comme il déclaroit ce dessein, on crut qu'il en vouloit à la Carie. Tissapherne y envoya l'élite de ses troupes, & *Agésilas* profita de son erreur pour marcher à Sardes dont il forma le siége. Tissapherne tenta de délivrer cette place, il fut vaincu & la cour de Perse lui fit trancher la tête. Tandis qu'*Agésilas* étendoit ses conquêtes, Sparte fut ataquée par Thebes, Argos & Corinthe. *Agésilas* rapelé au secours de sa patrie, se plaignit d'être arraché de l'Asie par trente mille archers, faisant allusion aux dariques, pieces d'or où la figure d'un archer étoit représentée, & que le roi de Perse avoit employées à corrompre les Grecs, & à les soulever contre Sparte. Il traversa en trente jours le pays que Xerxès avoit été un an à parcourir. Les Athéniens joints aux Béotiens l'ataquerent dans les plaines de Coronée. Il en fit un horrible carnage. Il fut chargé de marcher contre les Corinthiens, & les ayant vaincus, on lui proposa de détruire Corinthe, il répondit: *laissons à la Grece des barieres contre les Barbares*. Il ne se trouva point à la bataille de Leuctres qui éclipsa pour jamais la splendeur de sa patrie. Il sembloit en avoir prévu le funeste succès. L'armée victorieuse se présenta devant Sparte alors sans murailles, *Agésilas* fut son rempart. Les richesses qu'il avoit enlevées de la Perse, avoient été versées dans le trésor public, & il s'étoit fait un scrupule d'en réserver rien pour lui. Ce fut la ressource de Sparte dans ses revers. *Agésilas*, en voyant de plus près les mœurs asiatiques, n'en avoit conçu que plus de mépris pour le luxe & plus d'horreur pour la molesse. Fidele à la discipline de Lycurgue & aux vertus des Spartiates, il se distinguoit par la sobriété, la frugalité, la simplicité, la pauvreté. La nature qui lui avoit donné de grands talens & de grandes vertus, lui avoit refusé, tous ces avantages extérieurs qui imposent au vulgaire, & son caractere lui interdisoit le faste qui remplace jusqu'à un certain point ces avantages dans l'imagination des hommes. Difforme, boîteux, petit & mal-fait, il le paroissoit encore davantage par le peu de soin qu'il prenoit de déguiser ces défauts. Il ne reconoissoit de supériorité parmi les rois & parmi les hommes que celle que donne la vertu. Quelqu'un appelant devant lui le roi de Perse LE GRAND ROI, *En quoi*, dit-il, *est-il plus grand que moi, s'il n'est pas plus vertueux?* Ce roi lui ayant envoyé de riches présens & surtout de riches étofes, qu'il ne crut pas apparemment devoir refuser, il les distribua sur le champ à ses esclaves pour faire voir le cas qu'il en faisoit. Avec ces sentimens, ces principes & ce défaut d'agrémens, *Agésilas* étoit d'abord un objet de mépris pour les étrangers & pour les barbares, l'ascendant de son mérite ne l'emportoit qu'avec le temps. Tachos, roi d'Égypte, auquel il mena une armée de Grecs, pour le défendre contre les Perses, dédaigna sa persone & négligea ses conseils, il porta la guerre dans la Phénicie, mal-gré *Agésilas*, qui lui représenta, que dans la disposition où il voyoit ses peuples, il ne croyoit pas qu'il fût prudent au roi de s'éloigner de ses états; en effet, à peine Tachos fut-il éloigné, que ses sujets se souleverent & mirent Nectenabo en sa place. Celui-ci à son tour eut un concurrent nommé Mutus, *Agésilas* lui conseilla de marcher d'abord à sa rencontre & de l'accâbler, avant qu'il eût le temps de rassembler ses forces, Nectenabo n'eut pas plus d'égard que Tachos pour les conseils d'*Agésilas* & pensa en être puni de même. Pressé par les armes de Mutus, il fut trop heureux qu'*Agésilas* vînt à son secours, arrêtât les progrès de Mutus, & rendît la paix à l'Égypte par la défaite & la prise de ce rebelle. *Agésilas* mourut dans Cyrenaïque en revenant de cette expédition, l'an 456 avant Jésus-Christ, la 81e année de son âge, la 41e de son regne. Son corps fut embaumé & transporté à Sparte, qui étoit jalouse de posséder les cendres d'un tel roi. Les peuples de la Grece qu'il avoit défendus, voulurent lui élever des statues; il les refusa; *faut-il d'autres monumens à l'homme de bien*, dit-il, *que ses actions mêmes?* Cet *Agésilas* est le second du nom, dans la liste des rois de Sparte.

Cynisca, sa sœur, fut la premiere femme qui remporta le prix de la course aux jeux olympiques, & ce fut sur des chevaux qu'il l'avoit engagée à dresser elle-même.

AGÉSILAS, éphore de Sparte, tyran hypocrite, célebre par le bien qu'il parut faire & par le mal qu'il fit, fut un des principaux instrumens dont Agis III se servit pour faire revivre la discipline de Lycurgue. La vie d'*Agésilas* jusqu'à ce moment, n'avoit été qu'un tissu de débauches, & il ne favorisa le projet de la réformation, que pour s'afranchir de ses dettes. L'histoire le peint comme un homme artificieux, doué de cette éloquence naturele qui domine sur les esprits; sans frein dans ses penchans, audacieux dans ses projets, téméraire dans l'exécution, zélateur apparent d'une réforme qui accusoit le scandale de sa vie. Ce fut ce citoyen corrompu qui proposa au peuple de rendre aux loix leur vigueur, & aux mœurs leur premiere innocence. Il se rend à l'assemblée. Il fait parler la religion qui commande l'égalité: il cite des oracles & anciens & nouveaux, qui assuroient que si les Spartiates faisoient revivre leurs ancienes institutions, ils seroient triomphans & respectés comme autrefois. Son éloquence fut apuiée par le sacrifice qu'Agis & sa famille firent de tous leurs biens. Le peuple, saisi d'admiration, applaudit à un si généreux désintéressement; on abolit toutes les dettes, on brûla toutes les obligations dans le *forum*. *Agésilas* s'écria qu'il n'avoit jamais vu de flamme plus pure & plus agréable. Mais après cette opération il travailla sourdement à détruire l'édifice qu'il venoit d'élever: l'abolition des dettes, pour être juste, doit

être suivie d'un nouveau partage des terres, & tel étoit le projet d'Agis, mais ce n'étoit pas celui d'*Agésilas*, le citoyen le plus considérable de l'état par l'étendue de ses possessions. L'abolition des dettes l'avoit débarassé de l'importunité de ses créanciers, & remis dans la jouissance de ses domaines. Il étoit trop intéressé au partage des terres, pour consentir à une égalité qui le mettoit au dessous de ses besoins. Il en retarda l'exécution sous prétexte de ne point entreprendre deux choses à la fois, de peur d'ébranler l'état par des secousses trop violentes. La guerre & le temps entraînerent d'autres soins. *Agésilas* devint le tyran d'un peuple dont il se disoit le protecteur. Ses vexations l'ayant rendu odieux, il fut obligé de prendre la fuite; il revint quelque temps après dans sa patrie, où, revêtu de la charge d'éphore, il exerça une domination tyrannique. (*T-N.*)

AGÉSIPOLIS, (*Hist. de Lacédémone.*) fils de Pausanias, roi de Lacédémone, perdit son pere étant dans un âge trop foible encore pour gouverner lui-même. Les Corinthiens se flaterent que le temps de sa minorité leur seroit favorable pour abaisser l'orgueil de Sparte qui depuis long-temps, insultoit à la foiblesse du reste de la Grece; ils furent défaits, & leur humiliation contint tous les peuples jaloux de la puissance des Lacédémoniens. *Agésipolis* parvenu à l'âge où la loi le mettoit dans l'exercice de sa dignité, voulut se montrer digne de commander à une nation belliqueuse. Il tourna ses armes contre l'Argolide, qui étoit la contrée de tout le Péloponese dont Sparte avoit le plus à se plaindre. Les Argiens abandonés de leurs alliés se sentirent trop foibles pour lui résister, ils demanderent la paix; leurs députés n'essuyerent que des mépris, & pour toute réponse, *Agésipolis* porta la désolation dans leur territoire. Tout lui en présageoit la conquête, lorsque de grands tremblemens de terre répandirent la consternation dans son armée. Les Spartiates étoient superstitieux, & lorsque quelque phénomene extraordinaire frapoit leur sens, ils le regardoient comme un avertissement du ciel qui condamnoit leur entreprise. *Agésipolis* fut mal secondé par des soldats dont la superstition avoit glacé le courage. Il fallut céder à leurs murmures, pour éviter une révolte. La prise de Mantinée le consola de cette disgrace. Il s'en rendit le maître en détournant le cours du fleuve Ophis, dont les eaux baignoient les murs de cette ville; & cette opération simple & facile lui mérita la réputation d'un grand capitaine. Les Olinthiens éprouverent ensuite l'éfort de ses armes. Plusieurs de leurs villes furent prises d'assaut, & la sévérité dont il usa, détermina les autres à prévenir leur ruine par une prompte soumission. Olinthe fut la seule qui osa lui opposer de la résistance. Les fatigues qu'il essuya devant cette place, l'enleverent au milieu de sa carriere. Il mourut vers l'an 380 avant Jésus-Christ, & n'ayant point laissé de postérité, Cléombrote, son frere, fut son successeur. (*T-N.*)

AGGÉE, (*Hist. sainte.*) le dixieme des douze petits prophetes, naquit pendant la captivité des Juifs à Babylone; & après leur retour il exhorta Zorobabel, prince de Juda, le grand prêtre Jésus, fils de Josédech, & tout le peuple, à rétablir le temple, leur reprochant leur négligence à cet égard, & leur promettant que Dieu rendroit ce second temple plus illustre & plus glorieux que le premier, par la présence du Messie. On lui attribue quelques-uns des psaumes. Il prophétisoit environ 500 ans avant l'ere Chrétiene. (*A. R.*)

AGIATIS, femme d'Agis III, roi de Lacédémone, fut la plus rare beauté de la Grece, & ce fut le moindre de ses titres. Après qu'Agis, son premier mari, eut expiré sous le fer des bourreaux, l'avare Léonidas, qui dévoroit ses richesses, lui fit épouser son fils Cléomene. Toujours livrée à sa douleur, elle lui faisoit sans cesse, en pleurant, l'éloge d'Agis, le plus vertueux & le plus infortuné des rois de Sparte. Cléomene qui l'aimoit, devint vertueux pour lui plaire.

AGILA, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) mauvais prince, qui avoit assassiné en 549 Théodiscle son prédécesseur, moins mauvais prince que lui, & fut assassiné en 554 par les partisans d'Athanagilde son successeur.

AGIS, (*Hist. de Lacédémone.*) Il y a eu quatre rois de ce nom à Lacédémone. Agis I, qui donna son nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euristene, descendant d'Hercule, dont la postérité, après avoir long-temps erré sans éclat dans le Péloponese, se rassembla dans la Laconie, où elle occupa le trône de Sparte pendant neuf cents ans. Euristene & Proclès furent les premiers de cette famille, qui régnerent conjointement à Lacédémone avec un pouvoir égal. Euristene étant mort après un regne de quarante-deux ans, son fils *Agis* recueillit son héritage, & eut la portion du trône qui apartenoit à sa famille.

Ce fut lui qui réduisit en servitude les Élotes ou Ilotes, dont le nom fut étendu dans la suite à tous les ennemis dont les Lacédémoniens triompherent, & qu'ils réduisirent en servitude. Leur violence & leur tyrannie à l'égard de ces peuples vaincus ne reçoivent point d'excuse. *Agis* I mourut environ mille ans avant Jésus-Christ.

Agis II monta sur le trône de Sparte, la sixieme année de la guerre du Péloponese, commencée sous le regne d'Archidamas, son pere & son prédécesseur. *Agis* fut un roi guerrier; il eut, comme les plus heureux guerriers, des succès divers; ce fut lui qui gagna, contre les Athéniens, la bataille de Mantinée, & en général il assura, tant par la guerre que par les négociations, la supériorité de Sparte sur Athênes. À son retour à Sparte, il ne put obtenir le privilége de souper avec sa femme: ce roi vainqueur

fut soumis à la loi commune, qui assujettissoit tous les citoyens à se trouver aux repas publics. Il étoit d'un caractere franc & brusque, ses reparties étoient vives. Le député d'une ville alliée lui fit une longue harangue, & lorsqu'il eut fini, il lui demanda quelle réponse il feroit à ceux qui l'avoient envoyé : *Dis leur*, répond *Agis*, *que tu as eu bien de la peine à finir*, *& moi à t'entendre*. Il mourut 397 ans avant J. C.

Agis III n'est célebre que par sa jalousie contre Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir arrêter les prospérités; il souleva le Péloponese, & avec l'argent de la Perse, il leva une armée qui fut défaite & dissipée par les lieutenans du héros Macédonien. (*T---n.*)

(Il ne faut pas blâmer *Agis III*, de cette prétendue jalousie: la Grece n'avoit certainement rien de mieux à faire que de profiter de l'absence d'Alexandre, pour secouer le joug que Philippe lui avoit imposé, elle auroit dû seulement se réunir pour cette noble entreprise. Lacédémone fut la seule qui fit quelques éforts sous la conduite d'*Agis*; il fut repoussé par Antipater, à qui Alexandre avoit confié, pendant son absence, la garde & la défense de la Macédonie; mais ne jugeons point par l'événement, & louons *Agis* d'avoir donné l'exemple de s'opposer aux conquérans.)

Agis IV monta sur le trône de Sparte dans un âge où les passions exercent le plus leur empire. Les institutions de Lycurgue étoient tombées dans l'oubli, & l'anciene austérité avoit fait place au luxe & à la molesse. *Agis*, élevé dans les délices, ne se laissa point séduire par l'exemple; il forma le dessein de rendre aux institutions primitives leur anciene vigueur, & pour y réussir, il commença la réforme sur lui-même. Le luxe asiatique, introduit par les relations des Spartiates avec les Perses, fut proscrit. Sobre & frugal, *Agis* ne fit servir sur sa table que des mets communs & sans assaisonement: simple dans ses habits, ses mœurs furent sa parure. L'exemple des rois est la regle de leurs sujets, les jeunes Spartiates se firent un devoir d'imiter sa simplicité. Toute réforme est moins pénible aux jeunes gens, qui n'ont point encore fixé leurs penchans, qu'aux vieillards blanchis dans les préjugés, & subjugués par l'habitude. La mere d'*Agis* épouvantée de la témérité de l'entreprise, ne vit dans ce projet qu'un amour dangereux des nouveautés; mais elle se laissa persuader par son frere Agésilas qui goûta cette réforme, parce qu'elle le mettoit à couvert de la poursuite des ses créanciers. La mere, rassurée par la pureté des motifs qui dirigeoient son fils, versa tout son or dans le trésor public, & fit le sacrifice de ses biens immenses à la patrie. Son exemple eut bientôt de généreux imitateurs. Un enthousiasme subit saisit tous les Spartiates. Les dames entraînées par l'exemple de la mere de leur roi, embrasserent l'austérité de la réforme; elles exerçoient alors une domination absolue sur leurs maris qui n'étoient que leurs premiers esclaves; elles n'userent de leur pouvoir que pour les afranchir de la servitude des richesses.

Ce premier mouvement étoit trop vif pour être durable : elles se repentirent bientôt d'avoir renoncé à la parure, & résolurent de détruire l'ouvrage qu'elles s'étoient empressées d'élever. Le roi *Agis* avoit pour collegue Léonidas, qui avoit vieilli dans le luxe & les voluptés. Il ne put se résoudre à se soumettre, dans son déclin, à un régime sévere. Les vieillards qui trembloient au seul nom des institutions de Lycurgue, formerent une espece de confédération pour arrêter le réformateur dans sa marche. *Agis*, que les obstacles rendoient plus ardent, leur opposa Lysandre & plusieurs citoyens respectés par leur désintéressement; & assuré de leur apui, il convoque le sénat, où il propose d'abolir les dettes, & de partager par égales portions les terres entre tous les citoyens. La proposition fut vivement agitée, & les opposans l'emporterent d'une voix. Ce premier début ne rebuta point le réformateur, il se transporta dans l'assemblée du peuple, où il se dépouilla de tout son patrimoine: sa mere, son aïeule, ses parens & ses amis firent le même sacrifice. Le peuple frapé du désintéressement d'un roi qui se dépouilloit pour le revêtir, le révere comme un Dieu. Léonidas, jaloux de la gloire de son collegue, ne voit en lui que le censeur de son avarice; il souleve le sénat, dont les membres étoient acoutumés à des superfluités que l'habitude rend nécessaires. Lysandre, pour se débarasser d'un ennemi si dangereux, le cite au tribunal du peuple, juge de ses rois, il l'accuse d'avoir épousé une femme étrangere, & d'élever, comme ses enfans, les fruits d'une union que la loi flétrissoit comme un concubinage. La plus grave des accusations étoit d'avoir fait un long séjour dans une cour étrangere, dont il avoit raporté la molesse & les vices. La loi de Sparte décernoit la peine de mort contre celui qui sans permission résidoit dans une terre étrangere. Léonidas, pour se soustraire à la rigueur de son arrêt, chercha un asyle dans un temple. Il fut aussi-tôt dégradé, & son gendre fut mis en sa place.

Sparte déchirée de factions, se soutint par la prudence d'*Agis*, qui ne vit dans Léonidas qu'un infortuné que son malheur lui rendoit respectable; & pour ne point l'exposer à être la victime d'une multitude furieuse, il lui donna une escorte qui le conduisit à Tégée. N'ayant plus d'opposition à craindre, & voyant son nouveau collegue concourir à l'exécution de ses desseins, il ordona d'apporter dans le *forum* toutes les obligations pécuniaires, qui furent brûlées aux ieux des créanciers. Le partage des terres fut ensuite proposé, le perfide Agésilas s'opposa pour lors à l'exécution. Les dettes abolies l'avoient délivré de l'importunité de ses créanciers; il étoit le plus riche de la Laconie en fonds de terre, il ne put con-

sentir à un partage qui le réduisoit à l'égalité. (*Voyez* plus haut l'article Agésilas, éphore de Sparte.) Sur ces entrefaites, *Agis* fut obligé de marcher au secours des Achéens. Pendant son absence Agésilas revêtu du pouvoir, exerça les vexations les plus criantes. La haine qu'excitoit sa tyrannie, retomba sur les deux rois, qui trompés par de fausses apparences de zele & de vertu, l'avoient favorisé. *Agis* triomphant n'essuie à son retour que des outrages. Ses amis l'abandonent: il cherche un asyle dans le temple de Minerve. Léonidas revenu de son exil, devient son juge & son persécuteur. Ce prince ingrat eut la lâcheté d'oublier, que dans la premiere révolution, il n'avoit été redevable de la vie qu'à la générosité d'*Agis*. Il corrompt des hommes pervers pour l'arracher de son asyle. L'éphore nommé Amphare, se chargea de lui livrer sa victime. Ce traître, quelque temps auparavant, avoit emprunté la vaisselle d'or & les meubles les plus précieux de la mere d'*Agis*. Il saisit cette occasion pour se les approprier. Il va trouver *Agis*, pour le conduire au bain avec une puissante escorte, & lorsque le prince étoit prêt de rentrer dans le temple qui lui servoit d'asyle, il est traîné en prison par ce parjure. Les éphores le condamnerent à la mort. Tous les officiers refuserent de le conduire au lieu de son supplice. Amphare, sans remords & sans pudeur, se charge de remplir lui-même ce barbare ministere. *Agis* voit d'un œil tranquille l'appareil de la mort; tous les spectateurs versent des larmes; *ce n'est pas moi*, dit-il, *que vous devez plaindre, mais ceux qui me font périr*. Sa mere & son aïeule à qui l'on avoit caché sa mort, se rendent à sa prison pour le consoler. Archidamie, l'aïeule, accâblée d'infirmités & d'années, entre la premiere, & en même temps elle expire sous le fer des assassins: la mere d'*Agis*, qui fut ensuite introduite, aperçut le cadâvre sanglant de sa bellemere. Elle s'écrie: Ô, Agis! *mon cher* Agis! *ta douceur dangereuse nous a conduites à la mort*. Amphare lui dit: *Puisque tu oses plaindre ton fils, tu te déclares sa complice*; & aussi-tôt il donne aux boureaux le signal de fraper. *Dieux immortels*, s'écrie-t-elle, *épargnez ma patrie: ne permettez pas que mon sang, ni celui de ma famille, soit la semence des calamités publiques:* Archidamas, frere d'*Agis*, sauva sa vie par la fuite. (*T---n.*)

AGITATEURS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donna en Angleterre vers le milieu du siecle passé, en 1643, à certains agens ou solliciteurs que l'armée créa pour veiller à ses intérêts.

Cromwel se ligua avec les *agitateurs*, trouvant qu'ils étoient plus écoutés que le conseil de guerre même. Les *agitateurs* commencerent à proposer la réforme de la religion & de l'état, & contribuerent plus que les autres factieux à l'abolition de l'épiscopat & de la royauté: mais Cromwel parvenu à ses fins par leur moyen, vint à bout de les faire chasser. (*G.*)

AGNÈS SOREL. (*Voyez* Sorel.)

AGNIUS, (*Hist. de Suede.*) fils de Dager, roi de Suede, succéda à son pere en 172. Sa passion pour la guerre lui fit quiter bientôt les rênes du gouvernement pour prendre les armes. Il les tourna contre les Finlandois. Ces peuples s'étoient signalés sous le regne de son pere, par de fréquentes révoltes. Il les soumit & les força de lui donner, pour otage de leur fidélité, Sehialvia, fille de Froton, dont la beauté faisoit l'ornement de cette contrée. Mais dans le trajet, il fut tellement épris des charmes de sa captive, que dès qu'il fut abordé au port de Stok-Sund, il fit dresser sous un arbre une tente superbe, épousa la princesse en présence de ses officiers, & la fit proclamer reine. Elle feignit de lui rendre tendresse pour tendresse; mais elle avoit conçu le projet de venger la Finlande par une perfidie que son patriotisme ne peut excuser. Tandis que son époux étoit plongé dans le someil léthargique qui suit l'ivresse, elle l'étrangla, le suspendit à l'arbre même où l'hymen avoit été célébré, & s'enfuit en Finlande: on la poursuivit en vain. *Agnius* fut enterré au pied de l'arbre même; & c'est là, dit-on, que fut bâtie depuis la ville de Stockolm. (*M. De Sacy.*)

(Cette histoire, comme l'observe M. de Sacy, paroît avoir été imaginée d'après celle de Judith: en général, à l'époque dont il s'agit, l'histoire de Suede est encore très-incertaine.)

AGNODICE, jeune Athéniene, se déguisoit en homme pour assister aux leçons de médecine d'Hierophile. Les dames d'Athênes firent en sa faveur révoquer la loi qui interdisoit aux femmes l'exercice de la médecine.

AGOBARD, archevêque de Lyon, prit part à la révolte de l'empereur Lothaire contre son pere Louis le Débonnaire. On a même de ce prélat une apologie de cette révolte. Déposé en 835 au concile de Thionville, il fut rétabli dans la suite, & rentra en grâce auprès de Louis le Débonnaire. Ses ouvrages, dont Papyre Masson donna la premiere édition en 1606, & dont Baluze en a donné une autre en 1666 en deux volumes *in*-8°, sont très-remarquables, en ce que les préjugés du temps & qui ont subsisté si long-temps encore après, tels que le duel judiciaire, les épreuves par l'eau & par le feu, l'opinion qui attribue à des sorciers les tempêtes & je ne sais quels maléfices, y sont formélement combatus; c'étoit un heureux effet des lumieres que Charlemagne avoit répandues; mais ces lumieres n'éclairerent que quelques esprits privilégiés, & ne parvinrent pas jusqu'au peuple. Ces œuvres d'*Agobard* resterent long-temps oubliées, & Papyre Masson, qui les publia, en acheta le manuscrit d'un relieur qui alloit s'en servir à couvrir d'autres livres. *Agobard* mourut en 840.

(Π) AGOSTINI) Jean degli), mineur observant, Vénitien, né l'an 1701, fut un des plus exacts & des plus diligens illustrateurs de l'His-

toire Littéraire qu'ait produit ce siecle. Il a publié, outre quelques petits ouvrages, deux volumes des *Notices des Écrivains Vénitiens*, imprimés l'an 1752. C'est un domage qu'il n'ait pu continuer cet ouvrage, & en achever quelques autres qu'il avoit déja commencés ou du moins esquissés. La mort l'enleva en 1755.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

AGOULT (GUILLAUME D'), gentilhomme & poëte Provençal du douzieme siecle, annoncé comme un des hommes les plus aimables de son temps, est sur-tout connu par son poême, intitulé: *La maniera d'Amar dal temps passat;* titre qui fournit une preuve de plus, que la manie de regréter la passé n'est pas nouvele.

AGRÉDA (MARIE D'), fille de François Coronel. Son pere se fit cordelier, sa mere & ses sœurs se firent cordelieres, elle fut cordeliere aussi, & leur maison paternele fut changée en un couvent de cordelieres, sous le titre de l'*Immaculée conception*. Marie d'*Agréda* en fut supérieure. Elle avoit des visions & des révélations; elle écrivit la vie de la Vierge sous la dictée de la Vierge elle-même; mais ses divers directeurs furênt d'avis différens sur cet ouvrage; l'un lui ordona de jeter son manuscrit au feu, elle obéit; un autre lui ordona de le refaire, elle obéit encore. L'ouvrage ne parut qu'après sa mort sous ce titre: *La mystique cité de Dieu, miracle de sa toute-puissance, abyme de la grâce de Dieu, histoire divine & vie de la Très-Sainte Vierge Marie, Mere de Dieu, manifestée dans ces derniers siecles par la Sainte Vierge, à la sœur Marie de Jésus, Abbesse du couvent de l'Immaculée Conception de la ville d'Agréda*. La lecture en fut défendue à Rome, & le P. Crozet, récollet de Marseille, en ayant publié en 1696 la premiere partie en françois, elle fut censurée par la Sorbonne; ce qui n'empêcha pas la traduction entiere de ce récollet de paroître en 1717 à Bruxelles, en huit vol. *in*-12, & en trois vol. *in*-4°. Marie d'*Agréda*, née en 1602, mourut en 1665.

AGRICOLA. Il y a plusieurs hommes célebres de ce nom.

1°. CNEIÙS-JULIUS AGRICOLA, gouverneur, sous Vespasien, de la Bretagne qu'il avoit soumise, persécuté sous Domitien; sa plus grande gloire est d'avoir eu Tacite pour gendre & pour historien.

2°. RODOLPHE AGRICOLA, savant Hollandois du quinzieme siecle, loué par Érasme, protégé par le duc de Ferrare, Hercule d'Est; aujourd'hui oublié, né en 1442, mort en 1485 à Heidelberg. On a ses œuvres en deux vol. *in*-4°. Collogne, 1539.

3°. JEAN-ISLEBIUS AGRICOLA, ou plutôt *Jean-Agricola Islebius*, c'est-à-dire natif d'Islebe, ainsi que Luther, théologien protestant, est connu pour avoir rédigé sous les ordres de Charles Quint le fameux *interim* du 15 mai 1548, avec les deux évêques Catholiques, Phlug, évêque de Naumbourg, & Helding, évêque titulaire de Sidon; il écrivit contre Luther son compatriote, & contre Mélanchton, & il en demanda pardon. Il ne fut estimé ni dans son parti, ni dans le parti ennemi. Né le 20 avril 1492, il mourut à Berlin en 1566.

4°. GÉORGE AGRICOLA, savant médecin Allemand, dont le traité *de re metallica*, annonce une grande connoissance des métaux & des fossiles: né à Glauchen dans la Misnie en 1494, mort à Chemnitz aussi en Misnie, l'an 1555.

AGRIPPA. Il y a plusieurs personages célebres de ce nom.

1°. MÉNÉNIUS AGRIPPA, consul romain, vers l'an 252 de la fondation de Rome. Il y a principalement trois choses à observer su ce qui le concerne; l'une, qu'il fut le premier qui reçut à Rome les honeurs du triomphe; l'autre, que ce fut lui qui par l'apologue fameux des membres révoltés contre l'estomac, & plus encore sans doute par son adresse à manier les esprits, ramena dans Rome le peuple, qui mécontent du sénat, & accâblé de misere, s'étoit retiré sur le mont sacré; la troisieme enfin, qu'après avoir rempli les premiers emplois de la république, il mourut si pauvre, que le peuple fut obligé de fournir aux frais de ses funérailles & à la subsistance de ses enfans; ce qui arivoit souvent aux Héros Grecs & Romains dans l'âge d'or de ces républiques.

2°. MARCUS VIPSANIUS AGRIPPA, l'ami & le gendre d'Auguste, l'âme de ses conseils, & le principal instrument de ses victoires; qu'il ait été trois fois consul, deux fois tribun, une fois censeur, qu'importe? ce n'étoit plus la république qui conféroit ces dignités; il fut le véritable vainqueur de Philippe & d'Actium. Dans ce fameux conseil où Auguste délibéroit s'il quiteroit l'empire, fruit des victoires d'*Agrippa*, & s'il rendroit la liberté à Rome, il fut pour l'affirmative, & Auguste ne lui en fut pas mauvais gré; voilà la gloire de tous deux. *Agrippa* soumit les Germains & les Cantabres, & soit modération, soit prudence, il refusa les honeurs du triomphe; il enrichit Rome de plusieurs monumens; il bâtit le Panthéon, qui subsiste encor aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde; il épousa Julie, fille d'Auguste & veuve de Marcellus, & fut le martyr de sa coquéterie; il en eut trois fils, Caïus & Lucius, qui moururent avant Auguste leur aïeul, & le jeune *Agrippa*, prince d'un caractere farouche & violent & d'une force de corps singuliere. Quelques emportemens indiscrets contre Auguste, ou plutôt contre Livie, le firent reléguer dans l'île de Planasie, & lorsque son aïeul commençoit à s'atendrir sur son sort, & pensoit à le rapeler, on croit que Livie prévint ce projet en empoisonant Auguste; ce qui est certain, c'est qu'à la mort d'Auguste, Livie & Tibere envoyerênt un centurion tuer *Agrippa*, qui, quoique sans armes, se défendit long-temps contre lui.

Ainsi mourut à vingt-six ans le dernier des petits-fils d'Auguste ; mais la postérité d'Auguste & d'*Agrippa* fut continuée par Agrippine, sœur du jeune *Agrippa*, & des princes Caïus & Lucius, laquelle épousa Germanicus, fils de Drusus, neveu de Tibere, & petit-fils de Livie. *Agrippa* le pere mourut vers l'an 12 avant J. C. Il étoit d'une famille obscure.

3°. Il y a encore deux *Agrippa*, qui furent les deux derniers rois des Juifs ; l'un nommé Hérode *Agrippa*, fils d'Aristobule, & petit-fils d'Hérode le Grand. Persécuté, & même imprisoné par Tibere, il fut comblé de biens par Caligula & par Claude. Ce fut lui qui, à la priere des Juifs, fit massacrer Saint Jacques, & arrêter Saint Pierre. Il mourut, dit-on, de la maladie pédiculaire, l'an 43 de J. C. L'autre fut son fils, nommé comme lui *Agrippa*, il se joignit aux Romains, ses tyrans, contre les Juifs ses sujets ; il étoit avec Titus au siége de Jérusalem. Il mourut sous Domitien, vers l'an 94 de J. C. On l'accusoit d'un commerce incestueux avec Bérénice sa sœur. C'est devant lui & devant cette princesse que Saint Paul comparut & plaida sa cause à Césarée.

4°. Parmi les modernes, Henri Corneille Agrippa mérite ici un article à part. Cet homme singulier a vécu par-tout, comme il arive à ceux qui ne peuvent vivre nulle part ; l'énumération seule de ses voyages de ses divers séjours & de ses différentes professions, suffit pour peindre son inconstance. Né à Cologne le 14 septembre 1486 d'une famille noble, il fut secrétaire de l'empereur Maximilien, puis militaire, docteur en droit, médecin, théologien. Il étoit en France avant 1507, en Espagne en 1508, à Dole en Franche-Comté, en 1509. Là, se voyant persécuté par les moines, il voulut leur opposer les femmes ; il fit un traité en leur faveur, il l'intitula : *De l'excellence des femmes*. La persécution fut la plus forte ; il s'enfuit en Angleterre (1510), où il travailla sur les épîtres de Saint Paul ; il revint à Cologne ; il alla faire la guerre en Italie, puis il se fit théologien du concile de Pise ; (1511) il se réconcilia avec les Papes qu'il avoit mortélement offensés par cette seule qualité ; il alla enseigner la théologie à Pavie & à Turin (1515.) Sur quelque nouvel orage, il se sauva de cette derniere ville & vint à Mets, où il fut syndic & orateur de la ville (1518.) Les moines, qui vouloient qu'il n'y eût qu'une Magdeleine, vouloient en revanche que Sainte Anne eût eu trois maris, & le Fevre d'Étaples, qui avoit trouvé trois Magdeleines, ne trouvoit qu'un mari à Sainte Anne, double hérésie, selon les moines. *Agrippa* prit parti pour le Fevre, & de peur d'être brûlé, il quita Mets & revint à Cologne (1520.) Il alla ensuite à Geneve (1521), puis à Fribourg en Suisse (1523); enfin, il vint à Lyon (1524), obtint une pension de François I & entra au service de la duchesse d'Angoulême en qualité de médecin & d'astrologue ; il étudia ses goûts & ses foiblesses pour les contrarier. La duchesse qui croyoit à l'astrologie, lui demanda son horoscope, il ne voulut jamais le tirer. Elle haïssoit le connétable de Bourbon, il fit l'horoscope du connétable, & lui promit toute sorte de triomphes ; on le chassa & on le raya de l'état des pensions ; il s'en vengea par des satyres, où il appeloit la duchesse d'Angoulême *Jézabel*. Il voulut se retirer dans les Pays-Bas ; il lui falloit un passe-port du duc de Vendôme, qui le refusa long-temps, en disant : *Je ne veux rien signer pour ce sorcier*, & qui le donna enfin d'assez mauvaise grâce. *Agrippa* vint à Anvers en 1528, Marguérite d'Autriche le fit historiographe de l'empereur ; mais bientôt prévenue contre lui par les moines, elle alloit le chasser, lorsqu'elle mourut. Il dit lui-même que si elle ne fût pas morte, il alloit périr comme criminel de *lêse-capuchon ; monachalis majestatis sacræque cucullæ reus*. *Agrippa* fit son épitaphe. Il fut mis en prison à Bruxelles (1531) ; il en sortit & revint à Cologne, puis il alla à Bonn (1533.) Il lui prit fantaisie alors de revenir à Lyon (1535) ; le souvenir de ses ancienes insolences contre la mere du roi le fit arrêter ; mais cette princesse étoit morte, *Agrippa* fut bientôt libre ; il alla enfin à Grenoble, où il mourut, & même, selon quelques-uns, à l'hôpital, la même année 1535. Il avoit vécu errant & malheureux, querélant les hommes & se fuyant lui-même, troublant la société, s'agitant dans la solitude. On l'a cru luthérien, parce qu'il disoit quelquefois du bien des réformés en haine des Catholiques ; mais il en disoit aussi des Catholiques en haine des réformés. Ses guerres continueles avec les moines contribuerent encore à lui donner le vernis hérétique. Tantôt il déclamoit contre Luther, tantôt il écrivoit à Mélanchton : *Salutabis mihi invictum illum hæreticum Martinum Lutherum, qui, ut in Actibus ait Paulus, servit Deo secundum sectam, quam hæresim vocant. Utinam*, ajoutoit-il, *hic Nabuchodonosor* (c'étoit Charles Quint) *aliquando ex bestia rediret in hominem, aut ego relinquere possem istud Ur Chaldæorum*. (Ce passage s'oppose tout-à-fait à cet autre de l'épître XXXVI, liv. VI à Érasme : *Illud te admonitum volo, me de his quæ ad religionem attinent, nequaquam secus sentire, quam sentit Ecclesia Catholica*.) Grâce à sa bizârerie, il eut toutes les réputations les plus contradictoires, il eut sur-tout celle de magicien, lui qui passa toute sa vie dans la misere & dans l'oppression.

Ses deux livres les plus célebres sont sa *philosophie occulte*, & son *traité de la vanité des sciences*. Dans ce dernier ouvrage, il veut représenter les sciences, non seulement comme vaines, mais encore comme dangereuses ; paradoxe que quelques gens de lettres ont pris plaisir à soutenir pour exercer leur esprit, sans songer au danger beaucoup plus réel de fournir des armes à l'ignorance.

Dans

Dans sa dissertation sur l'origine du péché, il attribue la chute de nos premiers peres à une cause qui n'est pas celle que la Genese exprime littéralement.

Il préparoit un traité *des hérésies & des crimes des jacobins*, dans lequel, disoit-il, *infecta sæpius veneno sacramenta, ementita sæpissime miracula, interemptos veneno reges & principes, proditas urbes & respublicas, seductos populos, assertasque hæreses, & cætera ejusmodi heroum illorum facinora dilucide narrabo;* c'est-à-dire, *je raconterai les sacremens devenus dans leurs mains, par un sacrilége afreux, des armes perfides & des instrumens de mort; les faux miracles, les rois & princes empoisonés, les villes & républiques trahies, les peuples séduits, les hérésies soutenues, & les autres semblables explois de ces héros.*

Ce livre n'a point paru, le titre seul en eût asiuré le debit; mais le nom d'*Agrippa* eût pu l'empêcher de faire impression.

Voici le portrait que fait de Corneille *Agrippa* M. Thomas dans son *essai sur le caractere, les mœurs & l'esprit des femmes dans les différens siecles*. „ Il étudia toutes les sciences, embrassa „ tous les états, parcourut tous les pays, porta „ les armes avec distinction, se fit ensuite théologien, docteur en droit, docteur en médecine, commenta les épîtres de Saint Paul en Angleterre, donna des leçons sur la pierre philosophale à Turin, sur la théologie à Pavie, „ pratiqua la médecine en Suisse, fut ataché successivement à trois ou quatre princes & princesses, & n'en fut que plus malheureux: essuya „ des injustices, s'en plaignit avec courage, fut „ mis deux fois dans les fers, & toujours errant, „ parce qu'il se laissa toujours entraîner à une „ imagination ardente & foible, parce qu'incapable d'être libre & d'être esclave, il ne sut „ avoir ni le courage de la pauvreté, ni celui „ de la dépendance; après avoir excité tour-à-tour ou à la fois la pitié, l'admiration & la „ haine, il mourut en France, à quarante-neuf „ ans, avec une grande réputation & de grands „ malheurs „.

On lui a fait cette espece d'inscription:

Inter divos, nullos non carpit Momus.
Inter heroas, monstra quæque insectatur Hercules.
Inter dæmones, rex Erebi Pluto irascitur omnibus umbris.
Inter philosophos, ridet omnia Democritus;
Contra deflet cuncta Heraclitus,
Nescit quæque Pyrrho;
Et scire se putat omnia Aristoteles.
Contemnit cuncta Diogenes.
Nullis hic parcit Agrippa,
Contemnit, scit, nescit, deflet, ridet, irascitur, insectatur, carpit omnia.
Ipse philosophus Dæmon, heros, Deus & omnia.

AGRIPPINE. Il y a deux femmes célebres de ce nom. L'une est celle dont nous avons parlé à l'article d'*Agrippa*; c'est cette femme, cette veuve de Germanicus, dont l'arivée à Brindes avec ses deux enfans & les cendres de son mari, forme dans Tacite un tableau si touchant, & dont la douleur partagée par tous les honnêtes gens (*Flebunt Germanicum etiam ignoti*) auroit été si intéressante, si elle n'eût pas trop souvent paru sous la forme de l'orgueil & de la colere, *violenta luctu & nescia tolerandi*. Son mari mourant l'avoit avertie d'adoucir sa fierté, (*exueret ferociam*) & sur-tout de ne point alarmer la politique jalouse dont il mouroit la victime, *neu regressa in urbem æmulatione potentiæ validiores irritaret*. Elle suivit mal ce tendre & sage conseil, elle se plaignit avec tant de hauteur & d'amertume (*Agrippina semper atrox*) de la persécution & des chagrins qu'elle éprouvoit, que Tibere lui répondit un jour par ce vers d'un poëte grec:

Votre chagrin, ma fille, est de ne pas régner.

La fille de Julie, la petite fille d'Auguste pouvoit porter en dot à un mari des droits redoutables à ceux de Tibere. *Agrippine* ayant parlé devant Tibere de se remarier, l'empereur ne répondit pas un mot; mais Séjan feignant de s'atendrir sur les malhéurs d'*Agrippine*, lui fit craindre d'être empoisonée par Tibere; celui-ci, ou averti par Séjan, ou s'apercevant par lui-même des précautions injurieuses d'*Agrippine*, dit un mot qui fut regardé par les courtisans comme l'arrêt de mort de son ennemie. *Sera-t-on surpris si je traite avec quelque sévérité une femme qui m'accuse d'empoisonement?* En effet, il partit de sa funeste solitude de Caprées, des lettres de proscription adressées au sénat contre *Agrippine*, & Néron son fils, qu'il ne faut pas confondre avec l'empereur dont les crimes ont pour jamais flétri ce nom. Le sénat n'étoit plus qu'un troupeau d'esclaves, il ne s'abstint de les condamner à mort, que parce que l'empereur, qui *n'étoit pas réconcilié avec Agrippine*, & qui vouloit se venger d'elle long-temps, défendit qu'elle mourût. Quoiqu'il n'osât calomnier ouvertement la vertu reconue de cette femme, il essaya de répandre à cet égard quelque nuage dans les esprits en la reléguant dans l'île Pandataire, où Julie sa mere avoit été long-temps exilée pour les désordres de sa conduite. Tibere eut la lâcheté cruele de vouloir insulter en persone au malheur d'*Agrippine*; les reproches dont elle l'accâbla étoient trop justes pour ne pas l'irriter. Dans sa brutalité féroce il ordona au centurion qui l'acompagnoit, de la fraper au visage, ce que le centurion exécuta si brutalement lui-même, qu'il lui fit sauter un œil. Elle mourut de douleur dans son exil, Drusus & Néron, ses fils, moururent de faim en prison; Caligula fut réservé

pour le trône ; il ne manqua aux malheurs de sa mere que de voir ce monstre régner.

Sa fille fut donc plus malheureuse ; c'est la seconde *Agrippine*. Elle vit régner Néron. Que dis-je ? Elle le fit régner, mais il l'en punit. Elle eut la fierté de sa mere & l'impudicité de son aïeule ; mais Julie avoit péché par foiblesse, & *Agrippine* fit du vice l'instrument de son ambition. Elle plut à l'empereur Claude, son oncle, l'épousa, le gouverna & l'empoisona, dit-on ; elle voulut plaire à Néron, son fils, & il paroît qu'elle dut au succès de ce coupable dessein le peu de crédit qu'elle conserva quelque temps sous l'empire de ce prince. On lui avoit, dit-on, prédit, du temps de l'empereur Claude, que ce fils qu'elle élevoit à l'empire par tant d'intrigues & de crimes, la feroit périr un jour. *Qu'il me tue*, avoit-elle répondu, *pourvu qu'il regne !* Cri d'une âme ambitieuse plus que d'un cœur maternel. Ce *pourvu qu'il regne*, signifioit : *pourvu que je regne*. Néron se chargea d'acomplir la prophétie, par le seul motif que Virgile donne à de beaucoup moindres crimes de Cacus,

Ne quid inausum,
Aut intentatum scelerisve dolive fuisset.

Il tenta d'abord l'artifice ; un vaisseau qui portoit sa mere & qu'il lui avoit fourni, sembla périr par accident ; mais Acéronie qui l'acompagnoit, ayant crié qu'elle étoit l'impératrice, afin d'être plus promptement secourue, fut assomée à coups de rames & d'avirons. *Agrippine* ne dut la vie en cette occasion qu'à son silence prudent ; mais Néron fâché d'avoir manqué son crime, ne daigna plus prendre de détours, il envoya égorger & assomer sa mere dans son lit. Frapée à la tête par un des assassins, elle leur crie : *Frapez les entrailles qui ont porté ce monstre*, *ventrem feri*, deux mots qui ont plus d'éloquence & de moralité que n'en auroient les plus fortes déclamations contre le parricide. Tacite & Suétone raportent que par un genre de sacrilége inoui, Néron voulut voir le corps de sa mere morte, & qu'il donna d'infâmes louanges à ce qu'il avoit vu. Néron voulut persuader qu'*Agrippine* avoit tenté de l'assassiner lui-même, & qu'il avoit été forcé de la prévenir, il envoya au sénat une lettre qui contenoit cette récrimination, & qui avoit été composée par Seneque ; Thraséas sortit du sénat à cette lecture ; mais le sénat, & qui plus est, Burrhus, féliciterent l'empereur d'être échapé aux complots de sa mere. Romains toujours étonans, toujours au dessus de toute comparaison avec les autres hommes, dans le vice comme dans la vertu, dans la bassesse comme dans la grandeur !

Néron prétendoit descendre d'Énée ; on fit sur cette prétention, & sur le crime de Néron l'épigramme suivante :

Quis neget Ænææ magna de stirpe Neronem :
Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem.

Comment imagine-t-on de faire un *calembourg* & de plaisanter sur un fils qui égorge sa mere ?

Agrippine avoit laissé des mémoires dont Tacite a fait usage & qu'il a cités. Elle avoit eu trois maris ; 1°. Cneïus Domitius Œnobarbus, à qui Tibere l'avoit mariée ; 2°. l'orateur Crispus Passienus, deux fois consul ; 3°. l'empereur Claude. Néron étoit né du premier mariage, Claude l'avoit adopté ; il régna au préjudice de Britannicus, fils de Claude & de Messaline. *Agrippine* mourut le 10 Juin de l'an 59 de J. C.

AGUERRE (CHRÉTIENE D'), comtesse de Sault. (*Hist. moderne.*) *Chrétiene d'Aguerre*, fille de Claude d'*Aguerre*, avoit épousé en secondes noces François Louis d'Agoust, comte de Sault. Faite pour commander aux hommes beaucoup plus par l'ascendant de son génie que par le pouvoir de ses charmes, elle avoit dans les afaires les talens d'un politique, & dans le péril le courage d'un héros. Sensible, mais jamais esclave du sentiment, dévorée d'une ambition qui ne jugeoit rien impossible, elle résolut de faire époque & réussit. La fortune d'un fils que le comte de Sault lui avoit laissé, fut le prétexte des grandes révolutions qu'elle méditoit. Elle eut bientôt formé un parti dans la Provence, mais le comte de Carces, à qui sa haute naissance donnoit beaucoup d'autorité sur les Provençaux, lui opposa sa faction. Celle de la comtesse alloit succomber lorsqu'elle appela un protecteur puissant. C'étoit le duc de Savoie. Il falloit réunir tous les suffrages, pour introduire dans la Provence un allié plus dangereux qu'un ennemi même. Les agens de ce prince, lui cherchoient des créatures, flatoient les mécontens, prodiguoient les promesses, l'un d'eux voulut séduire le brave & vieux Saint Marc. „ Penses-tu, dit le guerrier en montrant ses cheveux blancs, „ qu'après avoir blanchi au service du roi de „ France, je veuille donner à un autre ce soufle „ de vie qui me reste „. La comtesse apuie de son autorité ces négociations, elle cabale en faveur du duc de Savoie, le comte de Carces cabale contr'elle, le parlement d'Aix balance entre les deux partis ; tandis qu'il délibere, la comtesse paroît à la tête d'une troupe de séditieux, l'assemblée se dissipe, le palais est livré au pillage. La comtesse députe vers le duc de Savoie, pour le prier de venir secourir à main armée la foi Catholique contre les protestans. Ce prince fit de grands préparatifs, temporisa, pour donner à la révolution le temps de s'affermir, observa de loin le péril, partit enfin, marcha lentement, & se montra lorsqu'il crut ne plus trouver de résistance. Il entend par-tout retentir sur son passage les cris de *vive son altesse*, *vive la Messe*, & y répond en versant l'or à pleines mains. Pendant ces délais, Castellar, créature de la comtesse, ignorant magistrat, citoyen turbulent, brave soldat, à la tête de quelques fanatiques, avoit conquis Barjols & plusieurs autres places. Le duc assiege Salon, un pan de muraille s'écroule, les prêtres comparent

le duc à Josué, la ville à Jéricho, le canon avoit fait ce miracle.

Cependant les finances du duc étoient épuisées. Il alla chercher des secours en Espagne. Jeannin l'acompagnoit, Jeannin, magistrat integre, négociateur profond, ligueur sans fanatisme, qui fut l'ennemi de Henri IV, mérita son estime & devint son ami. Philippe II donna au duc cinquante mille écus, mille soldats, quinze galeres, & lui fit pour l'avenir les plus belles promesses. Le duc entra en triomphe dans le port de Marseille, mais en mettant pied à terre, il apprend que ses troupes ont été batues par le célebre Lesdiguieres. Impatient de venger sa gloire, il court à Berre, & s'empare de cette place après un siége opiniâtre. Il avoit promis le gouvernement de cette conquête à la comtesse de Sault pour un de ses favoris. C'étoit Louis Honoré de Castellane, sieur de Besaudun, brave officier, esprit orné par les lettres, qui savoit nouer des intrigues, faire des chansons, & gâgner des batailles. Le duc manqua à sa parole; la comtesse dévora son ressentiment, & atendit l'instant de la vengeance; dès-lors elle apprit avec une joie secrete tous les malheurs du duc de Savoie, lui suscita des envieux parmi les grands, des ennemis parmi le peuple, & ne songea plus qu'à le chasser de la Provence. Le duc étoit trop clair-voyant pour ne pas soupçoner ces menées. Il chercha à gâgner l'estime des Provençaux par des traits d'équité frapans. Pierre Biord, lieutenant dans Arles, homme sans talens, sans courage, sans vertus, qui croyoit sa vie menacée par tout ce qui l'environoit, barbare par foiblesse, odieux au peuple, à ses créatures, à lui-même, immoloit sans pitié tous les objets de ses pusillanimes soupçons. Lesdiguieres s'avançoit pour venger les habitans, le duc l'apprend, il veut le prévenir. La comtesse, qui voit que le prince, par une juste sévérité, va se concilier l'affection du peuple, fait jouer mille ressorts pour suspendre sa marche, & pour le rapeler. Mais déja le duc est dans Arles, & Biord est dans les fers. Le prince ne dissimule plus alors l'indignation que lui causent les procédés de la comtesse de Sault. Il tone, il menace, il croît n'avoir en tête qu'une femme vulgaire, qu'on peut séduire par la politique, ou intimider par les armes. Il court à Aix, entend crier de tous les côtés *fouero Savoyard*, voit la colere peinte à son aspect dans tous les ieux, & reconoît l'effet des intrigues de la comtesse; ses partisans courent à l'hôtel de son ennemie, enfoncent les portes, pénetrent jusque dans son apartement pour se saisir, disoient-ils, des séditieux dont il étoit l'asyle. La comtesse se présente l'air calme, avec une indignation tranquille. „ Voilà donc, dit-elle, le prix des services que j'ai „ rendus au duc de Savoie, qu'il tremble, qu'il tremble! l'ingratitude ne demeure jamais impunie: les „ mains viles & mercenaires qu'il arme aujourd'hui contre moi, s'armeront un jour contre „ lui „. Elle entend un des conjurés qui murmuroit ces mots: *qu'atendons-nous? Que n'exécutons-nous notre ordre?* „ Frapez, leur dit la „ comtesse, je n'ai point le cœur assez bas pour „ demander la vie. Tous les cœurs ne sont pas „ glacés pour moi: ma mort trouvera des ven- „ geurs. Et vous, dit-elle, en s'adressant à quelques magistrats qui étoient entrés, „ vous peres de „ la patrie, vous dépositaires de l'autorité suprême, „ vous soufrez qu'un audacieux étranger s'éleve „ un trône au milieu de la Provence „! Ce discours étone, subjugue les esprits. Les assassins tremblent, reculent & disparoissent. Revenus de cette premiere surprise, ils rentrent chez la comtesse, & la chargent de fers. Elle joue la malade, une femme de la suite, poussée par un zele héroïque, trompe les surveillans, se met dans le lit de la comtesse, & détourne par des accents plaintifs l'attention des gardes, tandis que *Chrétiene d'Aguerre*, vêtue en Savoyard, le menton couvert d'une barbe longue & toufue, s'évade avec son fils déguisé en paysan. Les Marseillois ouvrent les bras à ces illustres fugitifs, & prenent les armes contre une troupe de commissaires & d'huissiers, que le duc avoit envoyée pour se saisir de la comtesse.

Depuis cet instant le duc perdit par degrés son crédit & ses conquêtes. Il voulut faire un dernier éfort pour ramener la fortune. Il présenta la bataille à la Vallete, chef du parti François. Les deux partis formoient à peu près huit mille hommes; on vit ces deux corps s'avancer avec autant de gravité que les plus grandes armées, divisés de même, observer le même ordre, exécuter les mêmes manœuvres. La victoire balança long-temps, enfin le duc fut entraîné dans la déroute de ses soldats. La Vallete survécut peu à sa victoire. Il périt quelques jours après à l'ataque du village de Roquebrune. C'étoit un vertueux gentilhomme qui, dans le choix des partis qui divisoient la France, avoit plus consulté son cœur que ses intérêts. La ligue lui offrit le gouvernement de la Provence, s'il vouloit la seconder dans ses projets ambitieux. Il rejeta cette proposition avec beaucoup de noblesse, mais sans faste comme sans détours.

Après sa mort, la comtesse de Sault s'empara des afaires & des esprits, elle se présenta dans les principales villes, persuada au peuple qu'elle avoit été séduite, qu'elle lui avoit donné un tyran croyant lui donner un protecteur. Elle éteignit peu à peu les troubles qu'elle avoit fait naître, ferma pour jamais au duc l'entrée de la Provence & passa le reste de sa vie, adorée dans sa faction, respectée dans l'autre, & redoutée d'un prince qui, dans ses plus hauts projets, n'avoit paru être que le ministre de l'ambition d'une femme. (*M. DE SACY.*)

(Toute cette histoire, qui est absolument sans dates, a pour époques générales & principales, comme on le voit, les regnes de Henri IV en France, & du duc Charles Emmanuel en Savoie.)

AGUI, l'an neuf, (*Hist. anc.*) cri ou refrain des anciens Druides, lorsqu'ayant cueilli *le gui* de

chêne, le premier jour de l'an, ils alloient le porter en pompe, soit dans les villes, soit dans les campagnes voisines de leurs forêts. On cueilloit ce *gui* avec beaucoup de cérémonies dans le mois de Décembre; au premier jour de l'an, on l'envoyoit aux grands, & on le distribuoit pour étrennes au peuple, qui le regardoit comme un remede à tous maux, & le portoit pendu au cou, à la guerre, *&c.* On en trouvoit dans toutes les maisons & dans les temples. (*G*)

Agui, l'an neuf, (*Hist. mod.*) quête que l'on faisoit en quelques diocêses le premier jour de l'an, pour les cierges de l'Église. Il paroît que cette cérémonie, instituée d'abord pour une bonne fin, dégénéra ensuite en abus. Cette quête se faisoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, ils choisissoient un chef qu'ils appeloient leur folet, sous la conduite duquel ils commettoient, même dans les Églises, des extravagances qui approchoient fort de la fête des foux.

Cette coutume fut abolie dans le diocêse d'Angers en 1595 par une ordonance synodale, mais on la pratique encore hors des Églises; ce qui obligea un autre synode en 1668, de défendre cette quête, qui se faisoit dans les maisons avec beaucoup de licence & de scandale, les garçons & les filles y dansant, & chantant des chansons dissolues. On y donnoit aussi le nom de Bacheletes à cette fole réjouissance, peut-être à cause des filles qui s'y assembloient, & qu'en langage du vieux temps on appeloit bacheletes. Thiers, *Traité des jeux*. (*A. R.*)

AGUIRRE (Joseph Saenz d'), (*Hist. mod.*) né à Logrogno en Espagne en 1630, d'abord bénédictin, ensuite cardinal en 1686, est célebre par sa collection des conciles d'Espagne, publiée en 1693 & 1694, en 4 vol. *in-folio*. On en a donné une nouvele édition à Rome en 1753, en 6 vol. *in-folio*. La premiere édition est encore la meilleure. Mort à Rome en 1699. Il est auteur de quelques autres ouvrages moins connus & à peu près du même genre.

AHIAS *ou* Achias, (*Hist. sainte.*) prophete, natif de Silo, qui prédit à Jéroboam son élévation, la mort de son fils Abia, & la désolation de sa maison.

AILLY (Pierre d'), (*Hist. mod.*) né à Compiegne en 1350, d'une famille pauvre, reçu docteur de Sorbone en 1380, chancelier de l'université de Paris, confesseur & aumônier du roi Charles VI, évêque du Puy, & ensuite de Cambrai, enfin cardinal, est sur-tout célebre par le zele qu'il témoigna & les soins qu'il se donna pour l'extinction du grand schisme d'Occident, qui étoit de son temps dans toute sa force. Ce fut un de ses sermons, prêché en 1405, devant l'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Lune), qui fit instituer la fête de la Trinité, laquelle n'existoit pas encore, il se distingua aux conciles de Pise & de Constance. Les éloges qu'on lui donnoit dans l'université, n'annoncent qu'un scholastique célebre; c'étoit l'*Aigle des docteurs de la France*, c'étoit *le marteau des hérétiques*. Sa réputation est encore respectée; mais elle ne va pas jusqu'à faire lire ses ouvrages, qui ont presque tous été imprimés à Strasbourg en 1490, *in-folio*, & dont quelques-uns l'avoient déja été séparément à Paris. Ils sont tous en manuscrit dans la bibliotheque du collége de Navarre, où il avoit été boursier, & qui le reconoît pour son second fondateur. Le plus connu de ses ouvrages & qui ne l'est guere que par le titre, est *son traité de la réforme de l'Église*; cet ouvrage l'a toujours fait citer parmi les prélats bien intentionés, qui sentoient la nécessité de réformer l'Église, mais sans rien innover dans la foi. Au reste, il ne fut pas s'élever au dessus des erreurs de son siecle, il croyoit à l'astrologie judiciaire, & le Pape, selon lui, pouvoit disposer des courones. Il mourut, selon les uns, le 8 Août 1419; selon les autres, le 9 Octobre 1425 ou 1426.

AIMOIN, moine de l'abbaye de Fleury ou S. Benoît-sur-Loire, est auteur d'une histoire de France, qui se trouve dans le recueil de Duchêne & dans celui des bénédictins, & qui est d'ailleurs imprimée à part; on la consulte & on la cite, faute de mieux, pour les premiers temps de notre histoire, *Aimoin* est mort au commencement du onzieme siecle.

Un autre *Aimoin*, moine de Saint Germain-des-Prés, mort vers l'an 888, moins connu que l'autre, est auteur d'une histoire de la Translation de S. Vincent, qu'on trouve jointe à l'histoire de l'autre *Aimoin*. Dom Mabillon & dom Martene ont aussi publié quelques autres écrits de cet *Aimoin* de l'abbaye de Saint Germain.

AIMON, prince des Ardennes, pere de ces quatre Preux, si connus sous le nom des quatre fils Aimon, apartient bien plus au roman qu'à l'histoire. On croit cependant qu'il a existé, qu'il a porté les armes sous Charlemagne, qu'il s'est ensuite fait moine à Cologne, & des légendaires Allemands prétendent qu'il mourut martyr.

AIRAULT (Pierre), né à Angers en 1536, y fut lieutenant criminel, après avoir été à Paris un avocat célebre. Un de ses fils étant entré chez les jésuites à son insu & y étant resté mal-gré lui, lui donna occasion de faire son *traité de la puissance paternele*; cet ouvrage est estimé, ainsi qu'un autre du même auteur, intitulé: *traité de l'ordre & instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusation publique, conféré à l'usage de la France*. Paris, 1598, *in*-8°. Ménage étoit petit fils d'*Airault*, & il a écrit sa vie en latin, 1675, *in*-4°. *Airault* mourut à Angers en 1601.

AITZÉMA (Léon Van), (*Hist. Litt. mod.*) gentilhomme de la province de Frise, né à Dockum en 1600, conseiller des villes anséatiques, & leur résident à la Haye, est auteur d'une *histoire des Provinces-Unies*, écrite en hollandois, 7 vol. *in-fol.* & 15 *in*-4°. contenant les actes & les preuves. Elle ne s'étend que de 1621 jusqu'à 1769, année de la mort de l'auteur. On a donné en

3 vol. *in-fol.* une continuation de cette histoire jusqu'en 1692.

C'est d'après l'ouvrage d'*Aitzéma* qu'a été faite l'*histoire* françoise *des Provinces-Unies*, en 8 vol. *in*-4°. publiés à Paris en 1757 & 1771.

On a encore d'*Aitzéma* une *histoire* latine *de la paix de Munster*, *in*-4°. qui a paru en 1554.

AKAKIA. (*Hist. Mod.*) Ce nom, qui, en Grec signifie *sans malice*, a été porté par quelques médecins assez célebres, dont un étoit médecin de François premier, & l'autre, qui étoit fils de celui-là, & qui se nommoit Martin comme son pere, a été médecin de Henri III. On a du premier une traduction de deux traités de Galien; savoir, *Ars medica*, *quæ est ars parva*, & *De ratione curandi*.

On a du second des conseils de médecine, & un traité des maladies des femmes; l'un & l'autre en latin.

Le pere est mort en 1552, le fils en 1588.

Celui-ci eut deux fils, Martin mort en 1605, & Jean en 1630, tous deux médecins; Jean fut médecin de Louis XIII. Charles *Akakia*, médecin de Port-Royal, mort en 1670, étoit son fils.

AKIBA, (*Hist. mod.*) rabin du deuxieme siecle, trop célebre pour que nous ne lui donnions pas ici un petit article, quoique dans l'intention où nous sommes de nous resserrer considérablement, nous n'ayons guere de place à donner à des rabins. Celui-ci garda des troupeaux jusqu'à l'âge de 40 ans; la fille de son maître, laquelle apparemment avoit du goût pour lui & pour les sciences, lui promit de l'épouser, s'il devenoit savant; il le devint & l'épousa; mais il eût mieux fait de rester berger; avec la science d'un rabin, il en prit le fanatisme; il se jeta dans le parti du faux Messie *Barcochebas*, & comme ce nom de *Barcochebas* signifie, *enfant de l'étoile*, il lui appliqua la prophétie de Balaam: *orietur stella ex Jacob*, &c.; & comme sous ce prétexte il excitoit les Juifs à la révolte, & commettoit & faisoit commettre beaucoup de cruautés, l'empereur Adrien le fit périr avec sa femme, ses enfans, & plusieurs de ses disciples, l'an de J. C. 135. Les Juifs disent qu'il avoit alors 120 ans. On le croit auteur d'un livre intitulé: *jeyira* ou *de la création* que les Juifs ont attribué longtemps sur sa parole à Abraham.

AKOND, s. m. (*Hist. mod.*) *terme de relation*, officier de justice en Perse qui juge des causes des veuves & des orphelins, des contrats & autres afaires civiles. Il est le grand maître de l'école de droit, & c'est lui qui en fait leçon aux officiers subalternes. Il a des députés dans toutes les cours du royaume; & ce sont ces députés, assistés d'un sadra, qui font tous les contrats. (*G*)

ALARBES, c'est, selon Marmol, le nom qu'on donne aux Arabes voleurs établis en Barbarie.

ALACOQUE (MARGUÉRITE MARIE), dévote mystique très-inconnue, avant qu'elle fût trop connue par le livre de M. Languet, archevêque de Sens. Ce n'est pas que cette histoire de Marie Alacoque fût plus ridicule que beaucoup de légendes, & elle étoit mieux écrite; mais le temps des légendes étoit passé: l'archevêque avoit écrit contre les Jansénistes, ce nom de Marie Alacoque prêtoit au ridicule, & ce ridicule des noms malsonans a une grande force en France.

Il savoit même un peu de soliloque,
Et des traits fins de *Marie Alacoque*.
VERVERT.

On dit qu'un particulier, prenant un billet de la loterie de Saint Sulpice, indiqua pour devise: *Marie Alacoque*, & que le buraliste faisant difficulté de recevoir cette devise, parce qu'il la regardoit comme une insulte faite au frere du Curé, (Languet) le curé qui ariva au milieu de ce débat, & qui s'intéressoit plus au succès de sa loterie qu'au succès des livres de son frere, donna gain de cause au particulier, & lui dit: *je souhaite*, *Monsieur*, *que ce nom vous soit plus favorable qu'il ne l'a été à mon frere*.

ALAGON (CLAUDE), (*Hist. mod.*) Provençal, qui du temps d'Henri IV voulut livrer Marseille aux Espagnols, & eut la tête tranchée à Paris en 1605, pour ce complot.

ALAIN, (*Hist. mod.*) Il y a plusieurs personages célebres de ce nom.

1°. ALAIN, roi des Alains, inconnu aux auteurs, & dont l'existence n'est attestée que par une médaille, au revers de laquelle on voit la tête d'Abgare *ou* Agbare roi d'Édesse. On croit que cet *Alain*, *Alanus*, a été un chef ou un roi de ces barbares connus sous le nom d'*Alains*, qu'ils ont peut-être même pris de lui. On les croit Scythes d'origine. Mais comment ces peuples si fameux par les ravages qu'ils firent en Europe & en Afrique, se trouveroient-ils ainsi au milieu de l'Asie, & pourquoi cette tête d'un roi d'Édesse sur la médaille d'*Alain*? Josephe, dans le livre VII, chap. 29 de la guerre des Juifs, dit que du temps de Vespasien, les *Alains* qu'il place près du Tanaïs & des Palus méotides, ayant fait un traité avec le roi d'Hircanie, seul maître du passage connu sous le nom de *portes Caspienes*, passerent ces portes, ravagerent la Médie, puis l'Arménie. Les voilà donc voisins d'Édesse, & *Alain*, leur roi peut avoir fait alors avec Abgare, roi d'Édesse, un traité d'alliance, qui ait donné lieu à une médaille, portant d'un côté la tête d'*Alain*, de l'autre celle d'Abgare.

2°. ALAIN DE L'ÎLE, dit le *Docteur universel*, dont on disoit: *sufficiat vobis vidisse Alanum*. *Qu'il vous suffise d'avoir vu Alain*, est un de ces héros de la scholastique, dont on ne peut se dispenser de parler, parce que leur réputation, quoique détruite depuis long-temps, sert à faire connoître l'esprit & la littérature de leur siecle. Il mourut âgé, dit-on, de plus de cent ans, vers la fin du treizieme siecle. Ses ouvrages, tant en prose

qu'en vers, ont été imprimés à Anvers, en 1653, *in-folio*.

3°. Guillaume Alain, nommé le cardinal d'*Angleterre*, persécuté comme Catholique par la reine Élisabeth, fut fait cardinal en 1587, par Sixte Quint; il fut un des reviseurs de la Bible de Sixte V. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

ALAMANNI (Louis), (*Hist. mod.*) gentilhomme Florentin, poëte Italien célebre, ayant conspiré contre Jules de Médicis, qui fut depuis le Pape Clément VII, se réfugia en France, où François I, qui acueilloit tous les savans, le combla de bienfaits, lui donna l'ordre de Saint Michel, & l'envoya en ambassade auprès de Charles Quint. Henri II l'employa aussi en diverses négociations. Il n'est plus connu aujourd'hui que comme poëte. Indépendament de diverses poësies fugitives, on a de lui deux poëmes célebres, l'un intitulé *Girone il Cortese*, traduction du roman de Giron le Courtois; l'autre *della coltivazione*, que les Italiens mettent à côté des Géorgiques.

(Π) Il naquit en 1495. À cause de sa conspiration contre Jules de Médicis, obligé de s'enfuir, il fut errant pendant plusieurs années; on l'arrêta même quelquefois: mais enfin le parti des Médicis ayant succombé l'an 1527, il fut rapelé a Florence, élevé aux premieres charges & envoyé en différentes ambassades. Ce fut en 1530, que les Médicis s'étant de nouveau emparés de Florence, Alamanni relégué en Provence & peu après déclaré rebelle, se retira à la cour de François I. Est célebre le fait qui lui ariva dans une audience publique, lors de son ambassade auprès de Charles Quint, l'an 1540. Dans le discours qu'il adressa à cet empereur au nom de son maître, en faisant l'éloge de ce Prince il nommoit souvent, l'Aigle impérial: l'Empereur en souriant l'interrompit par ces vers:

L'Aquila grifagna
Che per più divorar due becchi porta:

qui avoient été employés par Alamanni dans une piece Poëtique à la louange de François I. Alamanni loin de se troubler à cette reproche, se tira d'afaire si adroitement, que Charles même l'eut par la suite en grande estimation & lui préta des honeurs considérables. Il mourut à Amboise, où demeuroit la cour, l'an 1556.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ALAMOS (Balthassar), (*Hist. litt. mod.*) espagnol moins connu pour avoir été onze ans en prison, pour je ne sais quels mysteres politiques, ce que la tyrannie compte pour rien, & pour avoir été ensuite revêtu de grands emplois, que pour avoir fait une traduction espagnole de Tacite, avec des aphorismes politiques, publiée en 1614; mort vers le milieu du dix-septieme siecle, âgé de 88 ans.

ALARIC, (*Hist. des Visigoths.*) Il y a deux rois Visigoths de ce nom également célebres; savoir,

1°. Alaric, dit le *Hardi* & l'*entreprenant*. L'histoire commence à faire mention de ce prince vers l'an 395. Il étoit alors allié de Théodose le Grand, qui s'en servit utilement dans plusieurs guerres, & qui lui dut en partie sa victoire sur le Tyran Eugene. Arcadius & Honorius, ces foibles successeurs de Théodose le Grand, dont le nom est, pour ainsi dire, passé en proverbe pour désigner des rois toujours enfans, ne surent pas conserver un allié si utile, ils devinrent les ennemis d'*Alaric*. Stilicon, qui étoit sous Honorius ce qu'Aétius fut depuis sous Valentinien III, c'est-à-dire, un général & un ministre plein de talens & de ressources, mais suspect d'intelligence avec les barbares qui ébranloient alors l'Empire Romain, Stilicon livra bataille aux Visigoths, près de Quierasque. Le choc fut rude des deux côtés; mais il dura peu. On prétend que Stilicon ménagea le roi barbare pour s'en faire un apui contre Honorius, qu'il avoit dessein de renverser du trône pour y mettre Eucher, son fils. Il eut en sa puissance la femme & les enfans d'*Alaric*, qui, pour les délivrer, fit un traité par lequel il s'obligeoit de se retirer en Épire, pourvu qu'on lui donnât quatre mille livres pesant d'or. Il se retira, & on ne les lui donna pas. *Alaric* reste tranquille & se laisse tellement oublier, qu'on le croit mort, & le bruit s'en étoit répandu dans l'Empire, lorsque tout-à-coup il parut aux portes de l'Italie. Avant de traiter les Romains en ennemis, il envoya des députés au sénat, demander les sommes qu'on lui avoit promises pour séjourner en Épire. Le sénat, voyant l'impossibilité de résister à une si formidable puissance, prit le parti de l'apaiser en payant les quatre mille livres d'or. Mais Honorius qui n'avoit eu le courage ni d'avouer, ni de désavouer le traité, eut la perfidie de faire ataquer *Alaric*, au moment où ce prince, se croyant sans ennemis, n'étoit point sur ses gardes. C'étoit le jour de Pâque 408, & les Visigoths dans la ferveur de leur Christianisme récent, aimerent mieux se laisser tailler en pieces que de combatre le jour de Pâque. Pour comble de malheur *Alaric* apprit la mort de Stilicon son ami, qu'Honorius venoit de faire assassiner comme Valentinien III fit assassiner dans la suite Aétius, & par les mêmes raisons. *Alaric* revient pour venger son ami, & demander raison à Honorius de toutes ses perfidies; Honorius répondit avec l'insolence d'un tyran foible qui se croit fort, *Alaric* poursuit sa marche, maître des deux rives du tibre, & Rome est réduite à l'extrémité; le sénat tremblant envoie des ambassadeurs, qui demandent grâce à genoux & tout en larmes. „ Je sens en „ moi, leur dit *Alaric*, quelque chose qui m'ex- „ cite à mettre Rome en cendres „. Les ambassadeurs à ce mot, redoublent de soumissions & d'instances. „ Eh bien! dit-il, qu'on m'épargne „ la peine de la piller; qu'on me remette tout

„ l'or & tous les meubles précieux qui se trouve-„ ront dans la ville. — Que laisserez-vous donc „ aux habitans ? — La vie, & c'est plus qu'ils „ ne méritent „. Il se laissa pourtant toucher & se contenta d'une très-foible portion du butin qu'il eût pu faire & qu'il pouvoit exiger ; mais il ne crut pas devoir s'éloigner avant d'avoir reçu les sommes convenues. Honorius, prince qui, comme le dit Montesquieu, ne savoit faire ni la paix ni la guerre, fit d'expresses défenses de rien payer, mais pour en user ainsi, il falloit être le plus fort, & Honorius ne l'étoit pas. *Alaric* revint une seconde fois devant Rome, & la bloqua de toutes parts. La ville assiégée fut bientôt réduite à une extrémité plus afreuse que tout ce qu'elle avoit encore éprouvé. Les Romains éperdus revinrent implorer une pitié dont leur infidélité les rendoit indignes. *Alaric*, toujours modéré dans la victoire, leur fit grâce ; mais aux premieres conditions, il en ajouta d'autres : il exigea un tribut annuel, & demanda de plus qu'on lui abandonât le Norique, la Vénitie & la Dalmatie ; & voulant montrer aux Romains son mépris, il leur donna pour maître le préfet Attale, qu'il fit empereur de sa seule autorité. On s'étone qu'*Alaric*, maître du sceptre des Romains, ne l'ait pas gardé pour lui. Mais tel étoit l'orgueil de ces rois barbares, que satisfaits d'ébranler ou d'affermir à leur gré le trône des empereurs, ils dédaignoient de s'y asseoir. Le roi des Visigoths, après avoir ainsi humilié l'orgueil romain, fit ses préparatifs pour assiéger Ravenne, où Honorius se tenoit honteusement caché. L'empereur Attale, qu'il ne distinguoit pas de ses sujets, eut ordre de le suivre à cette conquête. Les afaires d'Honorius ne pouvoient être plus désespérées : les barbares de la Germanie fondoient à l'envi sur ses états : sa domination étoit presqu'éteinte dans les Gaules & en Espagne. Convaincu de l'impossibilité de continuer la guerre, il envoya des ambassadeurs à Attale, lui proposer la moitié de ses états pour gage de la paix qu'il sollicitoit. Cette proposition ne devoit pas être dédaignée par Attale : mais *Alaric* alors mécontent de ce prince l'obligea de rendre le sceptre, & le chassa en présence de l'armée. *Alaric* délibéra ensuite s'il devoit acorder la paix à Honorius. Son conseil y paroissoit disposé ; mais les Huns, alliés des Romains, ayant chargé un détachement de Visigoths, il prit cet acte d'hostilité pour une nouvele perfidie d'Honorius, & rejeta tout accommodement : il marcha aussi-tôt vers Rome, qui, pour cette fois, fut obligée de le recevoir dans ses murs. On le loue beaucoup de sa modération. Il est vrai que ses soldats n'y commirent que les désordres qu'il ne put empêcher. Quoique les Ariens, dont il suivoit les erreurs, fussent depuis long-temps exposés à la persécution des Orthodoxes, il ne crut pas devoir user de représailles : il ordona de respecter les Églises, & défendit, sous les peines les plus rigoureuses, de faire aucun outrage à ceux qui s'étoient réfugiés dans ces asyles sacrés. Il y fit reporter des vases d'or que la cupidité du soldat avoit enlevés. Il ne resta que trois jours dans Rome : il en sortit pour aller faire la conquête de la Sicile & de l'Afrique ; mais une tempête ayant brisé une partie de ses vaisseaux, il mourut à Cosence. Ses officiers craignant que le souvenir des maux qu'il avoit faits en Italie, ne portât les peuples à s'en venger sur son corps, lui creuserent un tombeau au milieu du fleuve Bazento ou Vazento, dont ils détournerent les eaux pour cet effet. Sa mort se raporte à l'an 410 de notre ere. Son portrait nous est parvenu fort défiguré. On nous l'a représenté comme un prince avide de sang & souillé de carnage ; mais sa conduite envers les Romains est assez justifiée par les perfides procédés d'Honorius. Ataulfe, son beau-frere, lui succéda du consentement des chefs de sa nation.

2°. ALARIC II, *roi des Visigoths*. Du temps de Clovis, la Gaule étoit partagée entre les Romains que les François chassoient alors de ce pays ; les Bourguignons, qui outre les provinces auxquelles le nom de Bourgogne est resté, possédoient le Lionois & les provinces voisines de l'Italie ; les Visigoths, qui joignoient à l'Espagne, le Languedoc & d'autres provinces méridionales de la France. *Alaric* étoit leur roi, & c'étoit pour le temps un assez grand roi. Clovis avoit un rival dans Siagrius, fils de ce comte Gilles qui avoit été le rival de Childéric, pere de Clovis. Siagrius, ainsi que le comte Gilles, étoit gouverneur dans la Gaule pour les Romains. Clovis défait Siagrius près des Soissons ; le vaincu va chercher un asyle auprès d'*Alaric* ; Clovis menace *Alaric*, se fait livrer Siagrius, & lui fait trancher la tête ; premier sujet de division entre *Alaric* & Clovis. Les princes Bourguignons se faisoient une guerre cruele pour se dépouiller les uns les autres ; Clovis & *Alaric* prirent parti l'un contre l'autre dans cette querele pour tâcher d'en profiter ; seconde source de division. *Alaric*, jeune, vaillant, ambitieux comme Clovis, possédant une partie de la Gaule, devoit naturélement être son rival & son ennemi. *Alaric* étoit Arien, Clovis Catholique ; Clovis tira un grand parti de cette circonstance pour mettre le clergé dans ses intérêts ; il ne parloit que de défendre la divinité du Verbe & la consubstantialité du Pere & du Fils ; il transforma cette querele d'ambition en une guerre de religion.

Après diverses hostilités, les deux rivaux se rencontrerent dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers ; comme cette expédition est la plus importante de celles de Clovis, & qu'*Alaric* y périt, elle est aussi chez les historiens la plus chargée de circonstances, ou merveilleuses, ou au moins singulieres. Une biche indiqua aux François un gué pour passer la Vienne ; cet endroit s'appele encore *le Pas de la biche*. On vit une aurore boréale qui paroissoit partir du clocher de Saint Hilaire de Poitiers ; ce fut un signe céleste qui annonçoit aux François la victoire ; des François, en en-

trant dans l'Église, entendirent chanter deux versets d'un pseaume qui la leur promettoient encore plus positivement ; ils jurerent de ne se point faire la barbe qu'ils n'eussent vaincu, ces sortes de vœux aident encore à vaincre. Les Visigoths furent défaits ; Clovis renversa de cheval *Alaric* & le tua de sa main (en 507) ; tout ce qui est entre la Loire & les Pyrénées fut soumis pour quelque temps au vainqueur. Mais Théodoric, roi des Ostrogoths, c'est-à-dire des Goths d'Italie, vengea son gendre *Alaric*, en remportant sur Clovis, auprès d'Arles, une victoire qui priva Clovis d'une grande partie de ses conquêtes, qui réunit le royaume des Visigoths à celui des Ostrogoths, & qui conserva pour la suite le premier au jeune Amalaric, fils d'*Alaric* & petit fils de Théodoric.

Alaric, ainsi que Théodoric son beau-pere, n'étoit pas tout-à-fait un barbare ; il ne fut pas uniquement célebre par les armes, il s'occupa des loix, il engagea le plus grand jurisconsulte de son temps, Arien, à rassembler celles du code Théodosien, & à en faire un abrégé à l'usage des Visigoths ; de là vient que les provinces méridionales de la France, celles précisément qu'occupoient les Visigoths, sont encore aujourd'hui régies par le droit romain. *Alaric* rendoit lui-même la justice à ses sujets ; mais il la leur rendoit sévere, & quelques-uns de ses jugemens se sentent de la barbarie de son pays & de son siecle : il condamna un séditieux & un rebelle nommé Pierre, qui avoit excité des mouvemens parmi le peuple, à être brûlé vif dans un taureau d'airain, soit qu'il connût l'invention de Pérille, adoptée par Phalaris, soit qu'il se fût rencontré avec ce barbare, & qu'il eût comme lui l'honeur de cette invention abominable.

Alaric *ou* Alric, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Il régnoit dans ces siecles de barbarie, où les rois du Nord n'étoient que des brigands, occupés à se dépouiller les uns les autres. *Alaric* ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il voulut s'emparer de celui de Gestillus, roi des Goths. Ce prince trouva un apui dans Frotton, roi de Danemarck, qui fit marcher à son secours deux généraux nommés Godestac & Éric. Gauto, fils d'*Alaric*, périt dans le premier choc. *Alaric* voulut venger son fils de sa propre main. Il appela Gestillus en duel. Ce prince, courbé sous le poids de l'âge, pouvoit à peine soulever ses armes. Mal-gré sa foiblesse, le magnanime vieillard vouloit combatre ; Éric, jeune, brave & généreux, le prévint, se présenta au rendez-vous, & porta au roi de Suede un coup mortel. (*M. de Sacy.*)

Alaric II, (*Hist. de Suede.*) fils d'Agnius, roi de Suede, étoit né en 172 ; son frere Éric partagea avec lui le trône vacant par la mort de leur pere en 192. Ils ne régnerent pas long-temps en paix ; une jalousie réciproque les dévoroit ; elle éclata bientôt ; des mauvais procédés ils passerent aux injures, & des injures au coups. On raporte que s'étant trouvés tous deux sans armes au rendez-vous, ils débriderent leurs chevaux, & s'assomerent avec les courroies. (*M. de Sacy.*)

(Il ne faut point tromper le lecteur, les temps dont il s'agit dans ces deux articles, précedent de beaucoup ceux où l'histoire de Suede, comme celle de tous les autres peuples modernes, commence à être véritablement connue.)

ALBANI. Nom d'une famille romaine, originaire d'Urbin, & dont étoit le Pape Clément XI & ses neveux les cardinaux Annibal & Alexandre Albani.

ALBANIN *ou* Balbanin, s. m. peuple qui, selon M. d'Herbelot, n'a aucune demeure fixe, subsiste de ses courses sur la Nubie & l'Abissinie, a une langue qui n'est ni l'arabe, ni le copte, ni l'abissin, & se prétend descendu des anciens Grecs qui ont possédé l'Égypte depuis Alexandre.

ALBATENIUS, (*Hist. litt. mod.*) ainsi nommé, parce qu'il étoit de Batan ou Bantan en Mésopotamie, se nommoit Muhacamed-ben-Geber ; il ne faut pas cependant le confondre avec le fameux Geber, auteur arabe, aussi-bien que lui. *Albatenius* est aussi nommé quelquefois *Mahometes Aractensis*, parce que ses observations astronomiques ont été faites à Aracta. On a de lui un traité *de scientia stellarum*, dont il n'y a eu d'imprimé que la traduction latine. L'original arabe est en manuscrit à la bibliotheque du Vatican. Il observoit vers 880. Il mourut en 929.

ALBE (le duc d'), (*Hist. mod.*). *Voyez* Tolede, qui est le nom de sa maison.

ALBÉRIC, (*Hist. mod.*) marquis de Toscane, fils de la courtisane Marozie, laquelle étoit fille de la courtisane Théodora ; ces deux femmes célebres par le crime, la galanterie & la beauté, faisoient & défaisoient les Papes à leur gré, leur fils les persécuta, & toute cette race fut très-funeste à Rome. Tout y étoit scandale & désordre sous leur puissance. Pour comble de maux, un patrice Romain nommé Crescence, sous prétexte d'afranchir sa patrie, s'en fit le tyran, jusqu'à ce qu'enfin l'empereur Othon III, délivra Rome de tous ces fléaux, & mit les Papes en liberté. Ces événemens auquels Rousseau a fait allusion dans ces vers :

Il choisit les Othons, & voulut par leurs mains,
Du joug des Albérics & des fers de Crescence
Afranchir les Romains.

Ces événemens remplissent le dixieme siecle, sur-tout la seconde moitié.

ALBÉRONI (Jules), (*Hist. mod.*).

Enfant de la fortune & de la politique,
Qui marchant à grands pas au pouvoir despotique
Et

Et voulant étendre ce despotisme, non seulement sur l'Espagne qu'il gouvernoit, mais sur l'Europe entiere dont il prétendoit changer la face, en y introduisant, par la guerre, des combinaisons politiques nouveles, fut arrêté dans sa carriere & sacrifié aux alarmes & aux plaintes de l'Europe, soulevée contre lui. *Albéroni*, né à Plaisance le 31 Mai 1664, d'un pere jardinier, fut jardinier sous lui jusqu'à quatorze ans, & ce fut peut-être son temps le plus heureux. Une place de soneur à la cathédrale de Plaisance lui parut une fortune; son ambition s'accrut, on le fit prêtre, puis chanoine; il étoit curé de village, lorsque le poète Campistron, voyageant en Italie, & traversant l'état de Parme, fut arrêté & dépouillé par des voleurs; dans sa détresse, il eut recours au curé le plus voisin, qui lui donna un habit & de l'argent pour se rendre à Rome; c'étoit *Albéroni*; Campistron s'aperçut qu'il n'avoit pas moins d'esprit & de capacité, que d'humanité, il jugea que c'étoit un trésor enfoui: quelques années après, Campistron suivit, dans les guerres d'Italie, le duc de Vendôme, auquel il étoit ataché. Le duc ayant besoin, pour guider sa marche & ses opérations, d'un homme intelligent & sûr, qui connût le pays, Campistron qui indiqua le curé *Albéroni*; celui-ci plut à M. de Vendôme, & s'étant ataché à ce prince, le suivit en Espagne; le duc lui trouvant des talens pour la négociation, se servit de lui dans la correspondance qu'il étoit obligé d'entretenir avec la princesse des Ursins, qui régnoit alors en Espagne sous le nom de Philippe V, & de sa premiere femme, qu'elle gouvernoit également; il plut à la princesse des Ursins, & après la mort du duc de Vendôme, qui n'avoit rien trouvé de mieux à faire pour lui, que de lui offrir la cure d'Anet, il s'atacha au service de la cour d'Espagne; la princesse des Ursins lui donna toute sa confiance.

Il la trahit, mais ce fut pour servir sa souveraine naturele. Le roi d'Espagne, veuf de la princesse de Savoie, & jeune encore, voulut se remarier ou on voulut qu'il se remariât; on proposa la princesse de Parme, Élisabeth Farnese.

La princesse des Ursins avoit, dans cette afaire, un intérêt qu'on pouvoit soupçoner, mais qu'elle ne pouvoit avouer qu'à ses plus intimes confidens. Elle avoit gouverné la premiere reine d'Espagne, gouverneroit-elle de même la seconde? De quel caractere seroit celle-ci? *Albéroni* connoissoit la princesse de Parme; il étoit né son sujet, il fut consulté; il confia perfidement à la princesse des Ursins qu'Élisabeth étoit telle que l'ambition de la favorite pouvoit le désirer, uniquement livrée aux amusemens de l'enfance, sans goût comme sans talent pour les afaires, & d'une docilité pusillanime, égale à son incapacité. Sur ce raport, on l'envoya traiter de ce mariage à Parme; il pressa la conclusion de l'afaire avec la plus grande ardeur, pour prévenir les contre-ordres qui pouroient ariver si la princesse des Ursins venoit à être désabusée; en effet, la princesse ayant pris d'autres instructions, & ayant su qu'Élisabeth étoit précisément le contraire de ce qu'avoit dit *Albéroni*, celui-ci vit ariver un courier portant un ordre exprès de suspendre la négociation du mariage; c'étoit la veille même du jour qui avoit été pris pour la signature. *Albéroni* jugea qu'il faloit mettre le tout pour le tout, & que la princesse des Ursins ne lui pardoneroit jamais de l'avoir trompée sur un tel article. Il prit son parti sur le champ. *Veux-tu mourir*, dit-il au courier, *ou vivre riche? --- Que faut-il faire? --- N'ariver que demain au lieu d'être arivé aujourd'hui; en un mot, te cacher vingt-quatre heures, & ne paroître que quand je te ferai avertir*. Les menaces & les promesses déterminerent cet homme; l'afaire fut conclue, & le courier bien payé fut renvoyé le lendemain, portant pour réponse, qu'il n'étoit arivé qu'après la signature; Élisabeth partit pour l'Espagne, où le premier usage qu'elle fit de son autorité, fut d'ordoner à la princesse des Ursins, qui étoit venue au devant d'elle, de sortir incessament du royaume, & de ne jamais reparoître en sa présence; Élisabeth vit Philippe, lui plut ou le subjugua, & bientôt elle eut le crédit qu'avoit eu la princesse des Ursins, joint à celui qu'avoit eu la premiere reine d'Espagne. Elle n'oublia pas celui à qui elle devoit ce service; elle mit *Albéroni* à la tête des afaires, le fit cardinal & premier ministre. L'ambition privée d'*Albéroni* étant ainsi satisfaite, son ambition politique n'en devint que plus vaste; il voulut rendre à l'Espagne les jours de sa gloire, & la rétablir dans le degré de fortune & de puissance où elle avoit été sous Charles Quint. Il étoit beau de vouloir être le restaurateur du pays qu'il gouvernoit, mais ce fut avec les préjugés d'un siecle d'ignorance, qu'il entreprit une révolution qui ne pouvoit être l'ouvrage que de la raison & des lumieres. Il faloit apprendre à l'Espagne à devenir active, laborieuse, industrieuse; il faloit lui apprendre à profiter de toutes les ressources d'un beau ciel, d'un sol heureux & des deux mers qui l'environent; à placer l'honeur dans le travail, non dans une orgueilleuse indolence; il faloit détruire tout ce qui s'oppose aux progrès de l'esprit, à la culture des arts, & à l'introduction du bonheur. Ce fut par la conquête & par la guerre qu'*Albéroni* prétendit relever un état abatu & désolé par la guerre; il prit le bruit & l'éclat pour le bonheur & pour la gloire, il voulut, en laissant l'Espagne telle qu'elle étoit, & même, en l'afoiblissant par de nouveaux éforts, lui faire conquérir l'Italie; il bouleversoit tout dans l'Europe, il réunissoit les ennemis, il divisoit les amis. Charles XII & Pierre I avoient été rivaux toute leur vie, il les réconcilioit; Charles XII croyoit avoir à se plaindre des Turcs, & le voisinage armoit quelquefois les Turcs contre les Russes; *Albéroni* réunissoit, dans une même ligue

contre l'Empereur, les Turcs, les Ruſſes, les Suédois; l'Angleterre pouvoit s'oppoſer à ces changemens, l'Angleterre alloit être occupée chez elle, *Albéroni* renverſoit la maiſon d'Hanover & rétabliſſoit la maiſon Stuart; la France & le régent étoient alors dans les intérêts de l'Angleterre, *Albéroni* enlevoit la régence au duc d'Orléans, & la donnoit au roi d'Eſpagne: c'étoit, à la fois, bien du courage & de la folie. Après le regne guerrier de Louis XIV, après tout le ſang que la querele de Philippe V & de Charles VI avoit ſur-tout coûté à l'Eſpagne, pouvoit-on encore penſer à des guerres? Comment ne voyoit-on pas que ce n'étoient point des ſecouſſes ni des révolutions violentes qu'il falloit à l'Europe, mais du repos, & qu'il ne s'agiſſoit pas de conquérir, mais de reſpirer? *Albéroni* avoit des qualités, des vues, des reſſources; c'étoit, ſi l'on veut, un grand miniſtre, mais ce grand miniſtre étoit le fléau le plus funeſte que le courroux du ciel pût envoyer à un état épuiſé. Une fille publique à Paris diſſipa d'un mot tous ces projets. Le prince de Cellamare, ambaſſadeur d'Eſpagne en France, & chargé d'y opérer la révolution concernant la régence, envoyoit en Eſpagne, par l'abbé Porto-Carréro, tous les papiers relatifs à cette conjuration; la Fillon ſut qu'un ſecrétaire de cet ambaſſadeur avoit paſſé la nuit à expédier ces dépêches, elle en avertit le régent, les papiers de l'abbé Porto-Carréro furent ſaiſis, la conjuration découverte, les projets d'*Albéroni* dévoilés; la France & l'Angleterre fondirent ſur l'Eſpagne; elle ſentit alors le beſoin de la paix, qui ne lui fut acordé qu'à condition de renvoyer le cardinal *Albéroni*; mais ce ne furent pas les ſeuls intérêts politiques qui déterminerent le roi ou plutôt la reine d'Eſpagne à ce ſacrifice, ce fut un combat d'intrigue entre l'abbé du Bois & le cardinal, dans lequel l'abbé fut vainqueur. Voici, à ce ſujet, quelques anecdotes tirées des *pieces intéreſſantes & peu connues, pour ſervir à l'hiſtoire. Bruxelles* 1781. „ L'abbé du Bois, inſtruit par ſes „ eſpions de l'aſcendant que Laura avoit ſur l'eſ- „ prit de la reine, entreprit de s'en ſervir pour „ perdre le miniſtre. Il fit offrir à Laura tout „ l'argent qu'elle voudroit: l'intérêt réuni à la „ haine, détermina la nourice. Le 5 Décembre, „ *Albéroni* reçut, par un billet de Philippe V, ordre „ de ſortir en vingt-quatre heures de Madrid, „ & dans quinze jours, de ſa domination; *Albé-* „ *roni* partit avec des richeſſes immenſes.... Il „ y avoit déja deux jours qu'il étoit en marche, „ lorſqu'on s'aperçut qu'il emportoit le teſtament „ de Charles XII, qui inſtituoit Philippe V hé- „ ritier de la monarchie (d'Eſpagne).

„ Il fallut uſer de violence pour l'obliger à „ rendre ce teſtament. Il avoit ſans doute envie „ de gâgner la protection de l'empereur, en lui „ remettant ce titre précieux.

„ *Albéroni* devant traverſer la France, le che- „ valier de Marcion (ou de Marcieu), eut ordre „ d'aller le prendre à la frontiere, de ne le quiter „ qu'à l'embarquement, & de ne pas ſoufrir qu'il „ lui fût rendu aucun honeur, ſur ſon paſſage.

„ Le cardinal ſe rendit à Parme, n'oſant s'ex- „ poſer au reſſentiment du Pape. Ce ne fut qu'en „ 1721, à la mort de Clément XI, qu'il fut à „ Rome pour le conclave.

„ En paſſant par la France, il eut l'audace „ d'écrire au régent dont il avoit mérité l'indi- „ gnation, & de lui offrir de faire à l'Eſpagne „ la guerre la plus dangereuſe. Le régent mon- „ tra ſa lettre, & ne l'honora pas même d'une „ réponſe „. Lorſqu'*Albéroni* fut diſgracié, tout le monde voulut le perſécuter. Arivé à Gênes, il y fut arrêté à la ſollicitation du Pape Clément XI, qui vivoit encore, & à qui l'empereur avoit fait porter des plaintes ſur les liaiſons qu'*Albéroni* avoit eues contre lui avec les Turcs; mais les Génois à qui cette détention déplaiſoit, comme contraire à la bonne foi & à l'hoſpitalité, le remirent promptement en liberté.

Innocent XIII, ſucceſſeur de Clément XI, fit faire le procès au cardinal *Albéroni*: il n'étoit coupable que d'un crime qu'on ne punit pas, celui d'avoir été & voulu être l'incendiaire de l'Europe; on le condamne pour je ne ſais quelles irrégularités, à paſſer quatre ans dans un couvent; c'étoit un curé qu'on envoyoit au ſéminaire: il paſſa un an chez les jéſuites. Benoît XIII le traita mieux, il reprit inſeſiblement l'aſcendant naturel de l'eſprit & du talent, fut moins turbulent & plus utile, & M. de Voltaire ne démentoit point la voix publique, lorſqu'en 1735, il écrivoit au cardinal *Albéroni*: „ Si Rome entend „ aſſez ſes intérêts pour vouloir au moins rétablir „ les arts, le commerce, & remettre quelque „ ſplendeur dans un pays qui a été autrefois le „ maître de la plus belle partie du monde, j'eſ- „ pere alors que je vous écrirai ſous un autre „ titre, que ſous celui de votre éminence „.

Obſervons que dans l'hiſtoire de Charles XII, M. de Voltaire avoit traité le cardinal *Albéroni d'homme dangereux*, mais de *puiſſant génie*, & que le cardinal fut très-flaté du titre de *puiſſant génie*, & ne fut nullement bleſſé de celui d'*homme dangereux*. Nous avons ſon remercîment à M. de Voltaire, où il ſe trouve mieux loué par lui, que Trajan ne l'avoit été par Pline, & où il l'aſſure de la plus *parfaite reconoiſſance*. Le cardinal *Albéroni* n'eſt mort que le 26 Juin 1752, âgé de quatre-vingt-ſept ans; & ſon hiſtoire étoit imprimée dès 1719. On a publié ſous ſon nom en 1753, un faux teſtament politique qu'on prétend avoir été recueilli de ſes mémoires, de ſes lettres & de ſes entretiens, & qui peut-être n'auroit pas été indigne de lui.

ALBERT. (*Hiſt. mod.*) Il y a pluſieurs perſonages célebres de ce nom.

1°. ALBERT I, dit *le Triomphant* & *le Borgne* (*Hiſt. d'Allemagne.*) XXIe roi ou empereur depuis Conrad I; né vers l'an 1268, de l'empereur

Rodolphe de Hasbourg I, & de l'impératrice Anne de Hokbert, nommé duc d'Autriche en 1282, élu empereur en 1298, après la mort d'Adolphe qu'il avoit défait & tué en bataille rangée, mort en 1308.

Les empereurs, instruits par les malheurs de Henri IV & de Frédéric II, avoient renoncé à se faire obéir des Papes: mais ceux-ci n'avoient pas renoncé à se faire obéir des empereurs. *Albert* crut ne pouvoir se dispenser de demander la confirmation de son élection à Boniface VIII, qui ne douta plus de ses droits sur tous les royaumes du monde; ce Pape refusa de le reconoître, & s'érigeant en juge suprême de tous les souverains, il le cita fiérement à son tribunal; „ nous ordo-„ nons, disoit ce Pontife, qu'*Albert* comparoisse „ dans six mois, devant nous, & qu'il se justifie „ du crime de lèse-majesté, commis contre A-„ dolphe son souverain „. Les partisans du Pape en Allemagne, y exciterent une guerre civile, & peut-être *Albert* eût-il été forcé d'obéir, si Boniface eût su dissimuler son ambition. Mais on le vit, dans le même temps, prétendre faire un empereur de Constantinople, juger un empereur d'Allemagne & détrôner le roi de France. La fermeté de Philippe le Bel contre les pretendus droits de Rome, porta le Pontife à se réconcilier avec l'empereur, qui acheta la paix par une indiscrétion dont les suites pouvoient être funestes. *Albert* reconoissoit que l'empire avoit été transféré aux Allemands par le Saint siége: que les électeurs tenoient leurs droits du Pape, & que les empereurs & les rois recevoient de lui le droit du glaive. Boniface, pour le récompenser, lui fit présent du royaume de France; mais il étoit plus facile de faire un semblable présent que de s'en saisir. *Albert* remercia le Saint Pere, sans être seulement tenté de ses offres. Il trouvoit moins de difficulté à faire passer dans sa famille le royaume de Bohême, vacant par la mort de Wenceslas, qui périt assassiné: il en donna l'investiture à Rodolphe, son fils aîné, qui mourut peu de temps après. La perte de ce fils l'affecta d'autant plus sensiblement qu'il ne lui fut pas possible de disposer une seconde fois du trône de Bohême, les États de ce royaume ayant nommé tout d'une voix Henri, duc de Carinthie; cependant l'amour d'*Albert* pour sa famille, le poussoit souvent à des injustices, qui lui faisoient perdre l'estime de ses sujets, & l'avilissoient aux ieux de l'étranger. Il en commit une qui lui coûta la vie. Le duc Jean, titulaire d'une partie de la Suabe, son neveu & son pupille, conspira contre lui, & l'assassina pour se venger de ce qu'*Albert* retenoit l'héritage de ses peres, confié à ses soins. Son regne forme une époque remarquable dans l'histoire de l'Europe. Ce fut sous ce regne, & pour repousser les insultes de ses lieutenans, que les Suisses éleverent l'édifice de leur indépendance: cette nation généreuse secoua le joug qu'elle ne pouvoit porter plus long-temps sans ignominie.

Albert II, dit *le Grave & le magnanime*, (*Hist. d'Allemagne & de Hongrie*.) successeur de Sigismond, vingt-huitieme empereur d'Allemagne depuis Conrad I, vingt-troisieme roi de Hongrie, vingt-sixieme roi de Bohême, naquit en 1394, d'*Albert* d'Autriche, IVe du nom, & de Jeanne de Baviere.

Les dernieres volontés de Sigismond, qui avoit appelé *Albert II* aux trônes de Hongrie & de Bohême, n'étoient pas un titre suffisant. Les Bohémiens & les Hongrois prétendoient avoir seuls le droit de se donner des maîtres. Fondés sur ces prétentions, les états de Hongrie s'assemblerent à Presbourg. *Albert* ne crut point devoir les en empêcher. Cette condescendance lui réussit, tous les suffrages se réunirent en sa faveur, & la courone lui fut déférée comme au prince le plus digne de la porter. Cependant, avant de le sacrer, on lui imposa des conditions, dont la principale étoit, qu'il ne monteroit jamais sur le trône impérial. Les états craignoient que les afaires de l'empire ne lui fissent négliger les leurs, dans un temps où les Turcs & les Tartares portoient leurs dévastations sur les frontieres. *Albert* éprouva plus de difficultés de la part des Bohémiens. Ces Hussites avoient appelé Casimir, fils de Jagellon & frere de Ladislas V, roi de Pologne. Casimir, à peine âgé de treize ans, voulut en vain justifier ses droits: sa faction, qui n'étoit plus qu'un foible reste d'un parti autrefois considérable, fut forcée de céder; & *Albert II* reçut la courone à Prague. Les états des deux royaumes venoient de lui rendre hommage, lorsque des députés vinrent lui apprendre que les électeurs l'avoient unanimement élu empereur, & l'inviterent à ne point se refuser aux vœux de l'Allemagne. *Albert* ne fut point insensible à ce nouvel honeur. Il étoit retenu par le serment que les Hongrois avoient exigé à son sacre, mais cet obstacle fut bientôt levé: les Hongrois le jugeant capable de porter ce nouveau sceptre, & de suffire à tant de devoirs différens, lui envoyerent leur agrément. Le premier événement mémorable de son regne, fut une diete qu'il tint à Nuremberg. Il y fit plusieurs réglemens utiles, & se déclara le protecteur du concile de Bâle. On abolit, dans cette diete, une loi qui subsistoit depuis Charlemagne. Cette loi qui, comme le dit un moderne, n'étoit qu'une maniere d'assassiner, s'appeloit *le jugement secret*, & consistoit à condamner à mort une persone, sans qu'elle sût qu'on lui avoit fait son procès. La foiblesse du gouvernement l'avoit rendu nécessaire, dans un temps où l'on n'eût pu sévir contre un coupable puissant, sans exciter des révoltes. L'ancien tribunal des Austregues y subit une réforme. Ce tribunal étoit établi pour juger les quereles des seigneurs qui, se croyant supérieurs aux loix, s'arrogeoient le droit de venger, les armes à la main, les torts qu'ils prétendoient avoir reçus: mais ce qui dut rendre son nom bien cher à l'Allemagne, ce fut

cette attention de faire défendre, par le concile, de donner aucune expectative sur les bénéfices, dont la nomination devoit apartenir aux chapitres & aux communautés par une élection canonique. Les annates furent supprimées, comme un droit à charge à l'Église. Ces décrets furent adoptés par le roi de France Charles VII en 1438, où on fit, dans une assemblée tenue à Bourges, la célebre pragmatique sanction, sur les libertés de l'Église Gallicane. Ces commencemens donnoient à la Hongrie & à l'Empire les plus heureuses espérances; mais la contagion qui fit périr la plus grande partie de l'armée qu'il conduisoit contre Amurat II, conquérant de la Servie, lui causa la mort à lui-même. Il laissa l'Europe dans les alarmes où la tenoient les rapides progrès des Turcs & des Tartares. Il étoit dans la quarante-sixieme année de son âge, & la deuxieme de son regne, ayant été fait empereur le premier Janvier 1438, & étant mort le 27 octobre 1439. (*M-r.*)

Albert, (*Hist. d'Allemagne & des Pays-Bas.*) archiduc d'Autriche, gouverneur, puis souverain des Pays-Bas, étoit le sixieme fils de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Autriche. Il fut d'abord cardinal & archevêque de Tolede; puis il quita la pourpre pour épouser l'infante Isabele Claire-Eugénie d'Autriche, fille de Philippe II & d'Élisabeth de France. (Π) Cela ariva le 15 novembre 1598 dans la Cathédrale de Ferrare à la présence du Pape Clément VIII. *Voyez* Jean Palazzi, *tom. III.*) Il avoit eu en 1583 le gouvernement du royaume de Portugal, dont Philippe II venoit de s'emparer; il eut ensuite pour le même roi le gouvernement orageux des Pays-Bas. C'étoit dans le fort de la guerre entre les Espagnols & les Hollandois révoltés que la France soutenoit contre l'Espagne. *Albert*, arivé à Bruxelles au mois d'avril 1596, avoit pris dans la même année Calais, Ardres & Hulst. Ce fut l'année suivante, le 11 mars, que les Espagnols surprirent Amiens; tous les éforts d'*Albert* ne purent empêcher Henri IV de se resaisir par force de cette place le 3 septembre suivant. La paix entre la France, & l'Espagne ayant été conclue à Vervins le 2 mai 1598, & *Albert* étant devenu de simple gouverneur, souverain des Pays-Bas Catholiques que l'infante Isabele Claire-Eugénie lui avoit portés en dot, en fit la guerre avec plus d'ardeur, mais avec moins de bonheur, aux Hollandois devenus ses seuls ennemis. Il perdit, le 2 juillet 1600, contre le prince Maurice de Nassau, la bataille de Nieuport. Il prit Ostende le 22 septembre 1604, après trois ans & trois mois de siége, remportant pour tout fruit de sa victoire un monceau de cendres, qui, outre des sommes immenses, avoit coûté plus de cent mille hommes; & pendant ce siége qui étoit devenu pour les Espagnols une afaire de point d'honeur & d'acharnement, le prince Maurice leur avoit enlevé l'Écluse, Grave & quelques autres places importantes; mais enfin après avoir fait la guerre avec quelque gloire & peu de succès, il eut la sagesse & le bonheur de conclure d'abord une treve de huit mois en 1607, & ensuite une autre de douze ans en 1609. Il passa du moins le reste de ses jours en paix, & mourut regrété de ses peuples en 1621, âgé de 62 ans. Il n'a point laissé de postérité.

Albert de Mecklenbourg, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, est connu dans l'histoire pour avoir moitié conquis, moitié obtenu par des suffrages libres la courone de Suede, & pour l'avoir perdue, moitié par sa mauvaise conduite qui révolta ses sujets, moitié par la valeur de la célebre Marguérite de Waldemar, nommée la *Sémiramis du Nord*, qui, reine de Danemarck par Waldemar son pere & de Norwege, par Haquin son mari, le devint de Suede par ses victoires sur *Albert*, & par la décision des États Généraux des trois royaumes essemblés à Calmar en 1391. *Albert* détrôné, privé d'un fils qui annonçoit des talens & dans lequel il s'étoit flaté de revivre, mourut dans la retraite vers l'an 1396 ou 1397.

Albert (Jean), (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne, étoit le troisieme des enfans de Casimir IV son prédécesseur. „ C'étoit, dit l'auteur de son article dans les supplémens de l'Encyclopédie, „ un „ prince cruel par foiblesse, esclave de ses préju- „ gés comme de ses favoris, estimant la vertu & „ n'osant être vertueux, ne faisant rien par lui- „ même, ne voyant rien par ses ieux, laissant „ à ses favoris la gloire de tout le bien qu'il „ put faire, & ne se réservant que la honte des „ crimes qu'ils lui firent commettre. Il avoit „ remis toute son autorité dans les mains de „ Philippe Buonaccorsi, qui avoit été son gou- „ verneur. C'étoit un pédant que, de nos jours, „ on eût fait rentrer dans la poussiere des colléges, „ mais qui, dans un siecle presque barbare, joua „ un rôle en Europe, gouverna la Pologne, dicta „ des loix, fit la paix & la guerre, & fut le „ maître de son roi, comme il l'avoit été de son „ éleve „.

Il semble qu'un prince si semblable à la foule des rois, ne méritoit guere d'en être tiré par un article particulier. Il avoit de la valeur, tous les rois en ont dans les temps & chez les peuples barbares, il fit la guerre avec assez de succès aux Turcs, aux Tartares, à Étienne Vaivode de Valaquie, & le résultat de toutes ces guerres fut que l'empereur des Turcs Bajazet II, & le Vaivode Étienne demanderent la paix au moment où Jean *Albert* succombant comme eux à tous les fléaux que la guerre entraîne, alloit lui-même leur demander la paix. Il se laissa même imposer des conditions humiliantes; on demanda qu'il fût lâche & cruel, & il le fut encore plus qu'on ne le demandoit. Pierre, fils d'Heley, prédécesseur d'Étienne, s'étoit mis sous la protection de la Pologne, Étienne, vassal rebelle de la Pologne, qui n'avoit droit de rien exiger d'elle, exigea que

Pierre lui fût livré. Jean *Albert* fit plus que de le livrer, il lui fit trancher la tête en présence des députés Valaques; un chef des Tartares, ayant, mal-gré cet exemple, recherché son alliance, & l'ayant servi contre les autres chefs de la nation & contre les Russes, Jean *Albert* fit sa paix en secret & abandona son allié à la fureur de ses ennemis. Ces crimes d'une politique fausse & basse sont si communs dans l'histoire, qu'ils méritent à peine d'être remarqués; mais une question qu'il seroit toujours important d'examiner, c'est si ces infidélités politiques ont jamais procuré quelque fruit utile, si elles ne font pas naître nécessairement des défiances & des divisions, si elles ne vont pas directement contre le but qu'on se propose, c'est-à-dire contre l'intérêt de celui qui les emploie.

Jean *Albert* alloit entrer en guerre avec l'ordre Teutonique qui refusoit de lui rendre hommage, lorsqu'il mourut d'apoplexie en 1501.

Il y a encore deux princes du nom d'*Albert* qui méritent d'être distingués.

L'un est *Albert* l'*Ours*, fils d'Othon, prince d'Anhalt, qui, nommé marquis & électeur de Brandebourg, par l'empereur Conrad III vers l'an 1150, défricha ce pays, lequel n'étoit alors qu'une vaste forêt, & y bâtit des villes; mort en 1168.

L'autre est *Albert*, dit le *Courageux*, duc de Saxe, homme utile par ses conseils & par ses exploits à l'empereur Maximilien I, & mort en 1500.

Un archevêque de Maïence, du même nom d'*Albert*, joua un rôle très-équivoque dans la fameuse querele des investitures vers la fin du onzieme siecle & le commencement du douzieme. Ataché en qualité de secrétaire ou de chancelier à la persone du prince Henri, fils de l'empereur Henri IV, ce fut par ses conseils que ce jeune prince fit ses plus grandes fautes & commit ses attentats les plus condamnables; il l'excita lui-même à la révolte contre son pere, & apuia cette révolte. Lorsque Henri eut forcé son pere d'abdiquer, & fut monté sur le trône, *Albert* eut sous lui le crédit principal, il fut employé auprès du Pape Pascal II dans plusieurs négociations délicates, toujours relatives aux investitures, & dans lesquelles il se montra toujours impérialiste zélé, & grand partisan du droit réclamé par Henri V, ainsi que par son pere, d'investir par la crosse & par l'anneau. Il suivit Henri V en Italie; ce fut lui qui engagea ce prince à se saisir de la persone du Pape Pascal II, & à tirer par force de ce Pontife une confirmation du droit d'investiture, ce qui souleva tout le clergé. Le même empereur fit *Albert* archevêque de Maïence en 1109, & l'investit par la crosse & par l'anneau. Là, finit l'atachement de cet ingrat, il s'arma du bienfait contre le bienfaicteur & embrassa la cause du clergé; il forma des cabales, & s'unit avec les ennemis de Henri V, qui le tint en prison pendant trois ou quatre ans depuis 1112 jusqu'en 1115, qu'une révolte du peuple de Maïence, qui redemandoit son évêque, obligea l'empereur de le remettre en liberté. *Albert* courut à la vengeance, prit les armes pour le Pape contre Henri V, jusqu'à ce que cet empereur se fût soumis au Saint siége, & qu'il eût renoncé au droit des investitures. *Albert* présida au concile de Maïence en 1131, & mourut le 23 juin 1137 sous l'empire de Lothaire II, successeur de Henri V.

ALBERT LE GRAND, (*Hist. mod.*) un de ces héros de la scholastique & de ces docteurs du *trivium* & du *quadrivium*, admirés dans le treizieme siecle, oubliés depuis long-temps. Un philosophe a dit qu'*Albert* avoit été nommé *le Grand*, parce qu'il avoit vécu dans un siecle où les hommes étoient petits: des savans ont cru réfuter bien doctement ce mot, en observant que le nom de famille d'*Albert* étoit *Groot*, qui en Allemand signifie *Grand*; de sorte que *le Grand* est ici un nom propre & non pas une épithete; ces savans peuvent n'avoir pas tout-à-fait tort, & le philosophe a tout-à-fait raison. Il est certain qu'*Albert* a été réputé grand dans son siecle, qu'il a été au rang des scholastiques les plus célebres dans un temps où la scholastique formoit toute la littérature, & que s'il se nommoit Grand ou le Grand, on lui avoit fait de son nom propre une épithete & un titre d'honeur. C'est de lui que la place Maubert a pris son nom, *Magistri Alberti*, ou *Magni Alberti platea*. Comme il savoit en physique & en méchanique quelques prétendus secrets que tout le monde ne savoit pas, il passa pour sorcier; tout savant l'étoit alors, & quelques-uns même croyoient l'être; de là vient que le mot *sorcier* étoit à peu près synonyme du mot *clerc*, & se prenoit aussi en bonne part: *un grand sorcier*, *un grand clerc*, signification qu'il conserve encore dans cette phrase vulgaire: *ce n'est pas un grand sorcier*. La sorcélerie ou la magie du grand *Albert* est célebre; il avoit fabriqué une tête d'airain qui répondoit sans hésiter à toutes les questions qu'on pouvoit lui faire. Voilà la sorcélerie. Rentrons dans le vrai. Ses œuvres ont été imprimées à Lyon en 1651 en 21 volumes *in-folio*. Ce sont des commentaires sur Aristote, sur Saint Denis l'aréopagite, sur Pierre Lombard, dit *le maître des sentences*. La fécondité stérile d'*Albert* rapele ce Cassius le Toscan dont parle Horace, auquel il ne fallut pas d'autre bûcher que ses propres ouvrages.

Etrusci
Quale fuit Cassi rapido ferventius amni
Ingenium: capsis quem fama est esse librisque
Ambustum propriis.

Albert étoit dominicain, il fut quelque temps évêque de Ratisbone. Né à Lawingen en Suabe en 1205, il mourut à Cologne en 1282. (Π) *Voyez* Scriptores Ordinis Prædic. par Jacques Échard,

tom. I. Voyez aussi l'Histoire Littéraire de Guillaume Cave, siecle XIIIe où l'on parle bien différemment de cet Auteur.)

ALBERT *ou* ALBERE (ÉRASME), (*Hist. mod.*) disciple de Luther dans l'université de Wittemberg, auteur du fameux *Alcoran des cordeliers*, ouvrage qui n'est qu'un extrait du *livre des conformités de Saint François avec J. C.* du cordelier Albizi ou de Albizis, plus connu sous le nom de Barthélemi de Pise. Dans ce livre, Saint François est mis bien au dessus de Jésus-Christ, & *Albert* n'eut besoin, pour rendre un tel ouvrage ridicule, que de l'extraire fidélement. (*Voyez* l'Histoire de la Littérature Italiene par M. le Chev. Tiraboschi, tom. V. (n) Le livre de Barthélemi de Pise, composé dans le quatorzieme siecle, avoit eu le plus grand succès dans son ordre; il avoit été présenté au chapitre général, assemblé à Assise en 1399, qui, comme on dit, fit don à l'auteur de l'habit de S. François. Les premieres éditions du livre des *conformités* sont rares; la premiere édition en allemand, est de l'an 1531; en latin, de 1542, à Wittemberg, *in* 4°. Conrad Badius, célebre imprimeur de Geneve, traduisit en françois l'*Alcoran des cordeliers*, & y ajouta un second livre composé de même de divers passages du livre des *conformités*. L'édition la meilleure & la plus complete de l'*Alcoran des cordeliers* est celle de 1734 à Amsterdam, deux vol. *in* 12. *Albert* dit qu'en faisant, par ordre de Joachim II, électeur de Brandebourg, dont il étoit prédicateur ordinaire, la visite des couvens des cordeliers, il ne trouva nulle part la bible, mais par-tout le livre des *conformités*, ce qui lui fit faire l'*Alcoran des cordeliers*. Barthélemi de Pise, mourut à Pise en 1401, dans un âge très-avancé: Érasme *Albert* mourut vers le milieu du seizieme siecle dans le Mecklenbourg.

ALBERT (CHARLES D'), (*Hist. mod.*) duc de Luines, garde des sceaux, & connétable de France, revêtu d'ailleurs d'une foule de dignités moins importantes, que la faveur accumula sur sa tête, répandit par ces dignités mêmes un si grand éclat sur sa maison d'ailleurs noble & anciene, que quelques-uns ont cru, mal-à-propos, que cette maison ne remontoit qu'à lui. Le *Capitaine Luines*, son pere, connu sur-tout par son combat avec le capitaine Panier, sous le regne de Charles IX (dernier duel public autorisé par nos rois), étoit chevalier de l'ordre du roi, & revêtu de grands emplois, soit à la guerre, soit à la cour; mais il y avoit loin de ces emplois à ceux dont le fils a seul fait voir dans sa persone l'étonante réunion. Page, puis gentilhomme ordinaire de Louis XIII encore enfant, il gâgna ses bonnes grâces en dressant des pie-griesches à prendre des moineaux. Le roi crut lui devoir sa courone, lorsqu'en 1617 il eut fait assassiner le maréchal d'Ancre, dont il eut la confiscation & toute la puissance; ce maréchal, en le voyant entrer dans le louvre avec une suite de dix-huit ou vingt gentilshommes, avoit dit qu'*il lui rogneroit la queue*; il éprouva, dit Amelot de la Houssaye, la vérité du proverbe: *qui menace avertit*.

De Luines, dit le même auteur, étoit si bel homme, qu'on ne pouvoit le regarder sans l'aimer. On répondoit à ceux qui s'étonoient de sa haute fortune, *vous ne l'avez pas vu*.

Ses freres partagerent sa fortune: l'un, Honoré d'*Albert*, fut fait maréchal de France; il épousa l'héritiere de la maison d'Ailly, qui lui porta en dot Pequigny & Chaulnes: l'autre, Léon d'*Albert*, épousa une Luxembourg, & forma la branche, aujourd'hui éteinte, des ducs de Luxembourg de la maison d'*Albert*.

Le second maréchal de Chaulnes, mort en 1744, étoit arriere-petit-fils du connétable; le cardinal en descend aussi.

Le connétable de Luines avoit épousé Marie de Rohan-Montbazon, qui fut depuis cette célebre duchesse de Chevreuse. Bassompierre raporte que Louis XIII en fut très-amoureux; mais qu'il passa de cet amour à une haine si violente pour elle, qu'il avertit le connétable de prendre garde au duc de Chevreuse qui étoit amoureux d'elle. Cette marque de haine pouvoit bien être une assez grande marque d'amour de la part d'un prince aussi jaloux à tous égards que Louis XIII. „ Je lui dis, ajoute Bassompierre, „ qu'il avoit très-mal fait de „ mettre le mauvais ménage entre le mari & la „ femme „. Le duc de Chevreuse, Claude de Lorraine, après la mort du connétable, épousa sa veuve en 1622.

Le connétable de Luines avoit une vanité qui saisissoit de bien foibles prétextes; il ne prétendoit pas être de la maison d'Albret, & il ne fondoit aucune fable sur la ressemblance des deux noms; mais il étoit flaté de cette ressemblance, & lorsqu'il reçut l'épée de connetable le 22 avril 1621, il voulut qu'on se réglât pour le cérémonial, sur ce qui s'étoit pratiqué sous Charles VI en 1402 à l'égard du connétable d'Albret, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. On lui connoissoit apparemment ce foible singulier sur la ressemblance des noms, & ses ennemis l'ataquerent par-là. On fit imprimer l'histoire de Jean II, roi de Castille, pour avoir l'occasion de comparer le connétable de Luines au connétable de Luna, qui après avoir gouverné Jean II, comme Luines gouvernoit Louis XIII, avoit fini par avoir la tête tranchée, pour avoir abusé de son pouvoir, comme on accusoit de Luines d'en abuser; pour avoit persécuté les grands, comme faisoit de Luines; pour avoir alumé la guerre dans le royaume, comme de Luines la faisoit aux Huguenots, lorsqu'il mourut. C'étoit le cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon, & chef du parti de la reine mere contre celui du connétable, qu'on soupçonoit de composer ou de faire composer & de répandre dans le public ces libelles & ces allégories. Luines ne vécut pas long-temps au faîte des grandeurs où il étoit parvenu, il mourut la même année (15

décembre 1621) où il avoit été fait connétable & garde des sceaux. Il mourut à 43 ans. On a remarqué qu'à sa mort il avoit été abandoné de tout le monde, c'est l'effet ordinaire de la cessation du pouvoir, les courtisans ne tendent rien aux morts que par l'intérêt de faire leur cour aux vivans. Louis XIII, qui étoit jaloux de tout, devint jaloux du connétable de Luines, & parut se repentir d'avoir élevé si haut sa fortune; il disoit souvent avec aigreur *le roi Luines*. *Voilà le roi qui entre*, dit-il un jour à Bassompierre, en voyant de Luines à l'armée, suivi de toute la cour & des principaux chefs. Bassompierre, qui vrai-semblablement savoit le peu de conséquence de ces dépits passagers, ou qui étoit ami de Luines, répondit: *Vous me pardonerez, sire, c'est un connétable qui fait voir la grandeur & les bienfaits de son maître*. La réplique du roi fut encore plus aigre & plus menaçante. Les amis du connétable s'alarmerent de cette jalousie, & voulurent lui en faire craindre les effets; *Vous n'y entendez rien*, leur dit le connétable, *il est bon de lui donner de ces petits chagrins*. C'étoit peut-être connoître bien Louis XIII; & Richelieu parut penser ainsi. Quel ministre fut plus *roi* & affecta plus le faste & le pouvoir royal que Richelieu? Quel roi fut plus jaloux de son ministre, & montra plus cette jalousie que Louis XIII, à l'égard de Richelieu? & Richelieu mourut tout puissant. Cependant Louis XIII avoit fait assassiner le *Roi Concini*.

ALBERTI *ou* DE ALBERTIS (LÉON-BAPTISTE), (*Hist. litt. mod.*) architecte, peintre & mathématicien, dit le *Vitruve Florentin*, a écrit sur les arts. Son traité *de architectura*, *seu de re ædificatoria*, fut célebre & eut plusieurs éditions. Son traité sur la peinture a été réimprimé à la suite du Vitruve d'Amsterdam, 1649, *in folio*. Il vivoit dans le quinzieme siecle.

(Π) Ce fut un des plus rares génies d'Italie au quinzieme siecle; quoiqu'il n'ait eu jusqu'à présent la fortune de trouver persone qui en examinant attentivement ses ouvrages, s'aperçoive des découvertes ingénieuses qu'il y a ou indiqué, ou expliqué, ou du moins ébauché. Né environ l'an 1414, & consacré dès son enfance aux études & particuliérement aux beaux Arts, il montra bientôt un talent singulier pour les premieres, & une admirable souplesse dans les seconds. La lute, la course, la danse, la musique, la sculpture, la peinture l'occuperent successivement; il excella dans chacune d'elles, ou du moins fit voir qu'il pouvoit y réussir. Il imita si heureusement les Auteurs Latins, qu'une comédie par lui composée dans cette langue trompa les savans qui l'attribuerent pendant long-temps à un des anciens Écrivains. Il cultiva avec soin la Géométrie, l'Astronomie, la Physique, enfin toutes les sciences connues de son temps: il étoit toujours en mouvement pour acquérir de nouveles connoissances: il n'y avoit point de persone, de quelque rang qu'elle fût, même parmi les plus vils artisans, à qui il ne fit des questions pour en tirer des lumieres apartenantes à leurs métiers. L'Architecture l'occupa peut-être plus que tout autre genre d'études: l'ouvrage qu'il en a laissé, quoique né dans un siecle dans lequel les sciences étoient encore, ce semble, ensévelies dans l'obscurité, pouroit cependant paroître à notre temps bien plus que plusieurs autres sur le même sujet. Mais ce ne fut pas assez pour lui que d'en donner des préceptes; il voulut aussi nous en laisser des exemples: quand il ne nous fût resté que les Églises de Saint André à Mantoue & de Saint François à Rimini, ces deux pieces suffiroient pour le placer parmi les plus célebres Professeurs de cet Art. Ses trois livres sur la peinture n'en sont pas moins estimables: ils ont été mis à la suite du traité de Léonard da Vinci sur le même sujet dans la magnifique édition de Paris de 1651. Ajoutez à tout cela plusieurs inventions ingénieuses, & particuliérement celle de la chambre optique, dont il semble qu'on soit redevable à lui plutôt qu'à Jean-Baptiste de la Porta. Il mourut à Rome l'an 1472.

Il y a eu en Italie plusieurs autres Écrivains de même surnom, mais de patrie différente. Nous ne ferons mention que de Frere Léonard Alberti Dominicain, né à Bologne, où il mourut en 1552, à l'âge de 73 ans. Outre plusieurs ouvrages en différens genres d'études, nous avons de lui six livres sur les hommes illustres de son Ordre, l'Histoire de Bologne, la premiere qui ait été écrite entiérement, & la Description de l'Italie entiere, dans laquelle au milieu des erreurs on rencontre des notices assez intéressantes qu'on chercheroit en vain ailleurs.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ALBIZI *ou* DE ALBIZIS, *ou* BARTHÉLEMI DE PISE. (*Hist. litt. mod.*) *Voyez* tout ce qu'il faut savoir de ce cordelier à l'article ALBERT *ou* ALBERE ÉRASME.

Le cardinal *Albizi*, mort en 1684 âgé de 91 ans, est connu pour avoir dressé la bulle d'Urbain VIII du 6 mars 1642, la premiere qui ait été donnée contre le livre de Jansénius.

ALBOIN, (*Hist. mod.*) roi des Lombards, doit être regardé comme un fondateur d'empire; ce fut lui qui établit les Lombards en Italie vers l'an 568 ou 569. Il étoit fils d'Audoin, aussi roi des Lombards, & se signala sous lui en Germanie dès sa tendre jeunesse dans une guerre contre les Gépides: au fort de la mêlée il aperçoit Turismode ou Turismond, fils de Turisende, roi des Gépides; il court à sa rencontre, l'ataque, le renverse & le tue. Ce fut le signal de la victoire; les Gépides consternés prenent la fuite & sont taillés en pieces.

Le trait que je vais raporter fait connoître quelques usages de ces temps & de ces peuples; peint au naturel leurs mœurs, leur simplicité, le caractere de leur audace, leur respect pour l'hospitalité, & le mélange de grôssiéreté, de grandeur

& de vertu qui distingue toutes ces nations Germaniques.

Les Lombards jugeant que la victoire éclatante remportée par le jeune *Alboin*, l'avoit rendu digne d'être admis à la table du roi, demanderent à Audoin cette récompense de la valeur de son fils: „ Vous savez, leur répondit Audoin, que l'usage „ constant de la nation s'y oppose, & qu'aucun „ fils de roi ne peut être admis à la table de „ son pere, s'il n'a été armé par un roi „ étranger „.

À ce discours, *Alboin* comprit que ce seroit doubler l'honeur d'être armé, par un roi étranger, que de l'être par un roi ennemi; il prend avec lui quarante jeunes hommes choisis & d'une valeur éprouvée, & va trouver le roi des Gépides. Turisende lui fait l'acueil le plus favorable, l'admet à sa table, le fait asseoir à sa droite, à la place qu'occupoit autrefois Turismond son fils; sa vertu se fit cet éfort; mais son cœur paternel ne put soutenir ce spectacle sans se troubler; de profonds soupirs trahirent sa douleur, des larmes coulerent, de ses ieux; il se tourna en gémissant vers *Alboin*: „ La place où vous êtes, lui dit-„ il, est celle où mes ieux étoient acoutumés à „ voir mon fils; faut il y voir aujourd'hui son „ vainqueur & son meurtrier „?

À ces mots, un autre fils qui restoit à Turisende, & qui avoit eu peine jusqu'alors à se contenir, Cunimond s'éleve contre les Lombards, les insulte, & mêlant aux injures une raillerie grôssiere, il les compare à des jumens noires aux pieds blancs, parce qu'ils portoient des chaussures blanches. Un Lombard de la suite d'*Alboin* répond fiérement: „ Tu sais trop avec quelle vigueur „ savent ruer ces jumens aux pieds blancs: va „ voir sur le champ de bataille les os de ton „ frere, épars à l'aventure, comme ceux du plus „ vil bétail au milieu des prairies. „ La querele s'échaufe, les Gépides paroissent vouloir courir aux armes; les Lombards portent tous à la fois la main sur leurs épées: le roi se leve, se jete entre les Gépides & les Lombards, arrête les uns, apaise les autres: „ Je ne soufrirai point, dit-il, „ qu'on opprime ainsi des étrangers dans ma „ maison; cette indigne victoire seroit exécrable „ devant Dieu & devant les hommes „. Le respect qu'il inspire, calme tous les esprits; il redouble d'attentions & d'égards pour *Alboin*, il lui donne les armes de Turismond & le renvoie, avec une sûre escorte, à son pere, à la table duquel *Alboin* vint s'asseoir en vainqueur, étonant ses citoyens du récit de son audace & de la générosité de Turisende.

Alboin succéda à Audoin son pere, & Cunimond à Turisende. Cunimond n'avoit pardoné a son rival, ni l'afront qu'il lui avoit fait, ni celui qu'il comptoit en avoir reçu; il ne respiroit que la vengeance; on courut aux armes, & dans le premier combat la nation Gépide fut exterminée. *Alboin* tua Cunimond de sa main, lui coupa la tête, & fit de son crâne un vase à boire, selon un usage barbare de diverses nations Scythiques, Scandinaves & Germaniques. Il n'en épousa pas moins Rosemonde, fille de Cunimond, femme singuliere, que le mélange de quelques vertus avec beaucoup de vices a rendu célebre, & qu'un sentiment naturel de piété filiale, jeta dans un enchaînement bizâre de crimes & de malheurs. *Alboin* étoit veuf de Clodesinde, fille de Clotaire, premier roi de France.

Les Lombards étoient devenus le peuple le plus puissant de la Germanie: l'Empire les craignoit & recherchoit leur alliance: Justinien leur avoit abandoné la Panonie, pour qu'ils servissent de bariere à l'Italie contre les autres peuples barbares; il avoit fourni des secours aux Lombards contre les Gépides: les Lombards en avoient fourni à leur tour à Justinien contre les Goths. Ils avoient aidé Narsès, ce grand général de l'Empire, à écraser Totila: dans cette expédition ils avoient connu l'Italie.

Voici à quelle occasion ils y retournerent pour s'y établir.

Narsès étoit devenu suspect pour avoir été trop utile. Ses conquêtes & les richesses qu'elles lui avoient procurées, avoient excité l'envie; les Romains, qui le haïssoient, le perdirent dans l'esprit de Justin II, neveu & successeur de Justinien, & sur-tout dans l'esprit de l'impératrice Sophie. Justin crut trop aisément qu'un mot suffiroit pour perdre un homme tel que Narsès, il le rapela, & envoya Longin pour commander en sa place en Italie, sous le nouveau titre d'exarque. L'indiscrete & superbe Sophie, joignant l'insulte à l'injustice, écrit à Narsès; „ *Hâtez votre retour; les* „ *femmes vous atendent dans le Gynécée pour filer* „ *avec vous; venez leur distribuer la laine, c'est* „ *l'emploi d'un eunuque* „. Narsès lui répond: *Je vais vous ourdir une trame que vous ne démêlerez de votre vie*. Il rapele ces Lombards qui avoient déja vaincu avec lui: *Quitez*, leur dit-il, *vos pauvres campagnes de Panonie; venez partager avec moi les délices de cette fertile Italie*. Une pareille proposition flatoit un peuple guerrier & un principe avide de conquêtes. *Alboin* la reçut avec transport; il parcourut en vainqueur la Vénétie, Milan, la Ligurie, fit le siége de Pavie, & pénétrant par la Tuscie ou Toscane, porta la terreur jusqu'aux portes de Ravenne & de Rome. On lui a reproché quelques violences inévitables dans une pareille expédition; il chercha toujours à en arrêter le cours, il vouloit faire aimer son joug, il étoit naturélement juste & généreux, autant qu'un barbare & un conquérant peut l'être. Il signala son entrée dans Pavie par la clémence, & grâce à son caractere bienfaisant, la tyrannie des Lombards en Italie eut d'heureuses prémices.

Il fixa le siége du royaume à Pavie. Son regne fut de trois ans & six mois, il l'employa tout entier à conquérir, & les peuples conquis ne furent point trop à plaindre.

Sa mort fut le crime de Rosemonde sa femme. Cette union forcée d'une captive avec le vainqueur & le meurtrier de son pere, dut avoir peu de douceur pour Rosemonde, & *Alboin* eut l'imprudence de lui rapeler d'une maniere cruele, les raisons qu'elle avoit de le haïr. Un jour, à Vérone, dans un festin, il voulut faire l'essai de cette fatale coupe qu'il avoit formée du crâne de Cunimond, & il obligea Rosemonde d'y boire : *Buvez gaiment avec votre pere*, lui dit-il. Si Rosemonde avoit pardoné la mort de Cunimond, elle ne put pardoner l'usage qu'*Alboin* lui faisoit faire de ces afreuses & respectables dépouilles : dès-lors elle jura sa mort. Mais ce qui caractérise plus particuliérement les mœurs Gépides & Lombardes, ce sont les étranges moyens qu'employa Rosemonde pour le perdre. Elle fit entrer, dans ses vues, un officier du roi, nommé Helmige, qui même avoit été nouri avec lui. Helmige engagea Rosemonde à faire part de son projet à un homme d'une force surnaturele & d'une audace éprouvée, nommé Pérédée : celui-ci en eut assez d'horreur pour s'y refuser, mais non pour en avertir *Alboin*. Pérédée entretenoit un commerce de galanterie avec une des femmes de Rosemonde, la reine prit sa place, & trompa Pérédée à la faveur de la nuit ; elle ne laissa durer son erreur qu'autant qu'il le falloit, pour qu'il se rendît coupable : *Reconois Rosemonde*, lui dit-elle alors, *& vois quel est désormais ton sort ; choisis de mourir de la main du tyran ou de l'immoler ; après l'outrage que tu viens de lui faire, ta perte est infaillible, si tu ne le préviens*. Pérédée se regardant comme enchaîné au crime, consentit à tout : les trois conjurés prirent leurs mesures. Rosemonde eut soin d'écarter toutes les armes, & pendant qu'*Alboin* dormoit, elle atacha si fortement son épée au chevet du lit, qu'elle lui en ôta entiérement l'usage ; alors elle introduisit les meurtriers dans sa chambre. *Alboin* s'éveille, voit des assassins fondre sur lui, met la main sur son épée, sent qu'elle résiste & qu'il est trahi, il ne s'abandone pas lui-même, il saisit un *escabeau*, *scabello suppedaneo*, avec lequel il se défend quelque temps ; mais il succombe enfin, il expire percé de coups.

La douleur & l'indignation qu'excita la mort d'*Alboin* forcerent les meurtriers à la fuite, après qu'Helmige ayant épousé Rosemonde, qui, ce semble, auroit dû plutôt épouser Pérédée, eut tenté vainement de recueillir le prix de son crime, en s'emparant du trône ; le Lombards révoltés vouloient le faire périr ; Rosemonde le sauva, & ce fut pour sa perte ; elle étoit entrée dans une carriere de crimes & de malheurs, d'où il ne lui fut plus possible de sortir. Elle se mit, avec son nouvel époux, sous la protection de l'exarque Longin, qui leur donna un asyle à Ravenne. Helmige & Rosemonde s'étoient emparés des trésors d'*Alboin* ; soit que ces trésors tentassent la cupidité de Longin, soit qu'il crût que le titre de mari de Rosemonde lui fourniroit des moyens plus sûrs de semer la discorde parmi les Lombards, chez qui la reine pouvoit avoir un parti, il lui fit la proposition de se défaire d'Helmige & de l'épouser. Toutes les passions entroient fortement dans l'âme de Rosemonde ; elle avoit immolé son premier mari à la vengeance, elle sacrifia le second à l'ambition. Elle présente à Helmige, au sortir du bain, un breuvage empoisoné ; le poison produisit assez promptement son effet, pour qu'Helmige s'en aperçut, & forçât, l'épée à la main, Rosemonde de boire le reste. C'est ainsi que les meurtriers d'*Alboin* prirent eux-mêmes le soin de le vanger.

Quant à Pérédée, il avoit, dit-on, suivi Helmige & Rosemonde dans leur fuite, & fut envoyé par Longin à Constantinople avec Albsuinde, fille d'*Alboin*. Le reste de l'histoire de Pérédée, semble imaginé d'après celle de Samson, avec quelques changemens. Il déchire en pieces, dans un spectacle public, en présence de l'empereur, un lion d'une grandeur énorme : sa hardiesse & sa force le font redouter ; on lui creve les ieux. Pour s'en venger, il demande à révéler à l'empereur un secret important ; l'empereur n'ose courir les risques d'un entretien particulier avec lui, & se contente de lui envoyer deux de ses plus intimes confidens ; ils s'approchent, alors Pérédée tire deux poignards qu'il tenoit cachés, & fait tomber à ses pieds ces deux seigneurs. On ignore son châtiment, ou la suite de ses aventures.

ALBON, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une anciene & illustre maison, encore existante, dont étoit ce fameux maréchal de Saint André, l'homme le plus magnifique & le plus ruiné de la cour, qui se vendit aux Guises sous François II ; qui, sous Charles IX, fut le Crassus ou le Lépide du Triumvirat François, & qui, si l'on en croit Brantôme, proposa dans un conseil secret de ce Triumvirat, de mettre Cathérine de Médicis dans un sac, & de la jeter à l'eau, ce que Cathérine, selon le même Brantôme, entendoit, à la faveur d'un trou pratiqué dans la chambre où se tenoit le conseil : le maréchal de Saint André ayant été pris à la bataille de Dreux (20 décembre 1562), fut tué de sang froid après l'action, par un particulier nommé Bobigny-Méziere, qu'il avoit autrefois outragé. Il avoit montré une valeur brillante à la bataille de Cérisoles, sous François premier, à celle de Saint Quentin, sous Henri II, où il avoit été fait prisonier ; à cette bataille de Dreux, sous Charles IX, où il venoit encore d'être fait prisonier, lorsqu'il fut tué de sang froid : il montra même, en quelques occasions, les talens d'un général ; mais s'il est vrai qu'il ait proposé sérieusement au conseil des Triumvirs, de jeter la reine mere dans la riviere, on ne peut pas dire que ce fût un homme d'état. Ce fut Marguérite de Lustrac, sa veuve, qui aima si éperdument le prince de Condé, & qui lui donna sa terre de Valeri.

ALBORNOS (Alvarès), archevêque de Tolede. *Voyez* l'article Pierre le Cruel.

ALBRET, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une des plus nobles & des plus illustres maisons de la France, & elle le tire du pays d'*Albret*, dans les landes de Bourdeaux ; c'est de cette maison que sont venus à la France les droits au royaume de Navarre, par Jeanne d'*Albret*, mere de Henri IV. Cette même maison a produit, entr'autres personages distingués, le connétable d'*Albret*, tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, plusieurs cardinaux & le maréchal d'*Albret*, mort en *1676*, homme d'esprit & de cœur, qui avoit un foible bien singulier ; il s'évanouissoit quand il voyoit la tête d'un marcassin. Sur quoi Bussi demande s'il seroit permis en honeur, à un homme qui se batroit contre le maréchal d'*Albret*, de porter une tête de marcassin dans la main gauche. L'hôtel d'*Albret*, grâce au goût du maréchal pour les lettres & pour l'esprit, sembloit avoir succédé à l'hôtel de Rambouillet. C'est de la maréchale sa femme, que madame de Caylus, dans ses *souvenirs*, fait plusieurs contes assez plaisans.

Elle alloit aux spectacles, comme beaucoup d'autres, sans y rien entendre, & elle vouloit toujours avoir auprès d'elle madame Scarron, depuis madame de Maintenon, pour lui expliquer toute la piece pendant qu'on la jouoit, au lieu d'écouter & de la laisser écouter.

La maréchale aimoit le vin & avoit le nez rouge : un jour se regardant au miroir, elle s'écria : *Mais où ai-je pris ce nez-là ? Au bufet*, répondit Matha.

Le même Matha voyant que la maréchale d'*Albret*, à la mort de son pere ou de son frere, ne vouloit point prendre de nouriture, lui dit : *Examinez-vous bien ; si vous avez résolu de ne manger de votre vie, vous avez raison ; si vous devez manger un jour, croyez-moi, il vaut autant manger tout-à-l'heure*. Ce discours la persuada, elle se fit apporter un gigot de mouton.

(Π) ALBUCIUS (Cajus silus), Novaois, eut d'abord l'emploi d'Édile dans sa patrie. Mais ayant un jour condamné un de ses concitoyens, ce scélérat l'insulta dans son tribunal même, en fondant sur lui, & le traînant par les pieds ; ce qui détermina Albucius à abandoner Novare & à passer à Rome, où pendant plusieurs années il plaida les causes au bâreau sous Auguste, & s'acquit une grande réputation. Seneque le Rhéteur & Quintilien en font une mention honorable dans leurs écrits : le Comte Félix Durando de Ville en a fait, il y a peu de temps, un éloge très-élégant, qui a mérité l'approbation des savans. (le Chev. Tiraboschi.)

ALBUQUERQUE, gouverneur de Pierre le Cruel. *Voyez* l'article Pierre le Cruel.

Le fameux conquérant des Indes Orientales pour le roi de Portugal Emmanuel le Grand, Alphonse d'*Albuquerque*, étoit de la même famille que le gouverneur de Pierre le Cruel, c'est-à-dire de la maison même de Portugal ; ils descendoient d'un fils naturel du roi Denis. Alphonse *Albuquerque* mourut plein de gloire en 1515 au port de Goa, au retour de son expédition d'Ormus, âgé de *63* ans. Blaise, son fils, publia, sur les expéditions d'Alphonse, des mémoires qui furent imprimés à Lisbone en 1576.

On a aussi d'un Édouard d'*Albuquerque* Coëlho, comte de Fernambouc dans le Brésil, un journal de la guerre du Brésil entre les Hollandois & les Portugais, commencée en *1630*.

ALCADE, s. m. (*Hist. mod.*) en Espagne, est un juge ou officier de judicature, qui répond à peu près à ce que nous appelons en France *un prévôt*.

Les Espagnols ont tiré le nom d'*alcade*, de l'*alcaïde* des Mores. (*G.*)

ALCAÏDE *ou* Alcayde, sub. m. (*Hist. mod.*) chez les Mores, en Barbarie, est le gouverneur d'une ville ou d'un château, sous l'autorité du roi de Maroc. Ce mot est composé de la particule *al*, & du verbe קאד, *kad*, ou *akad*, gouverner, régir, administrer.

La jurisdiction de l'*alcaïde* est souveraine, tant au criminel qu'au civil, & c'est à lui qu'apartienent les amendes. (*G.*)

ALCAMENE, (*Hist. de Sparte.*) petit-fils d'Archelaüs, succéda au trône de Sparte, dont ses vertus le rendoient encore plus digne que sa naissance. Il régna dans un temps où les institutions de Lycurgue étoient dans toute leur vigueur, & il en observoit toute l'austérité. Il fut moins sensible à l'ambition de faire des conquêtes qu'à la gloire d'être le pacificateur de ses voisins. Les Crétois, agités de dissensions domestiques, le choisirent pour arbitre de leurs différents ; il leur envoya un Spartiate integre, qui étoufa le germe des factions parmi ces insulaires. Pendant qu'il faisoit régner le calme dans la Grece, les habitans d'Élos, c'est-à-dire les *Élotes* ou *Ilotes*, tenterent de s'afranchir du joug des Lacédémoniens. *Alcamene* marcha contr'eux, les défit, & pour les mettre dans une éternele impuissance de se soulever, il rasa leur ville, & appesantit encore le joug dont ils étoient déja accâblés. (*T-n.*)

ALCÉE DE MITILENE, (*Hist. greq.*) fameux poëte lyrique grec, & inventeur des vers alcaïques, étoit contemporain & compatriote de Sapho, & vivoit vers l'an *604* avant Jésus-Christ. Il reste de lui quelques fragmens dans le *Corpus poetarum*. On y voit qu'il avoit pris la fuite dans une bataille, comme fit long-temps après lui Horace son imitateur. On croit que le tyran Pittacus, contre lequel *Alcée* avoit tant déclamé, le fit mourir.

ALCIATI (André), (*Hist. mod.*) jurisconsulte célebre du seizieme siecle, fils d'un riche marchand de Milan, naquit dans cette ville en 1491, étudia le droit à Pavie & à Bologne, & l'enseigna d'abord à Avignon, puis à Bourges,

où il fut attiré par François premier ; enfin, dans diverses villes d'Italie où il erra au gré de son inconstance ou de sa cupidité. Il mourut à Pavie d'indigestion en 1550. Il avoit de la littérature, & ses ouvrages même de jurisprudence s'en ressentent : il a écrit une histoire de Milan, sa patrie. Ses emblêmes & ses épigrammes peuvent le faire compter parmi les poëtes ; mais il n'a un grand nom que dans la jurisprudence.

(II) Il étoit fils d'Ambroise *Alciati*, noble Milanois & Décurion dans sa patrie : il naquit à Alzate, diocèse de Milan, en 1492. Ce fut un homme très-inconstant : son ambition le portoit à souhaiter d'être appelé par toutes les Universités ; mais à peine montoit-il une chaire, qu'il en étoit bientôt ennuyé. Prôneur de son mérite plus qu'il ne convient à un savant, il aimoit l'argent avec un transport dont un Jurisconsulte devroit rougir. Mais ces défauts étoient en lui bien compensés par des qualités surprenantes. Ce fut lui, qui eut le courage, avant tout autre, de dissiper les nuages qui avoient jusqu'alors couvert la Jurisprudence. L'étude de la langue Greque, la lecture des meilleurs Auteurs, l'examen des monumens anciens, la critique & sur-tout le bons sens qui lui servoit de guide, lui frayerent la route à l'interprétation des loix, à en connoître l'esprit, à découvrir les méprises des autres interpretes, enfin à redoner à la Jurisprudence sa premiere majesté, son ancien honeur. Haï, par conséquent, & même raillé par la foule des Jurisconsultes ignorans, qui n'osoient l'imiter, il n'eut de soulagement que l'approbation de quelques hommes vraiment savans qui en connoissoient le mérite, & l'espérance d'être jugé moins sévérement par l'impartiale postérité. (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ALCIBIADE, (*Hist. des Athéniens.*) capitaine Athénien, descendoit, dit-on, d'Ajax, & son origine, du côté de sa mere, n'étoit pas moins glorieuse, puisqu'elle étoit, dit-on encore, de la famille des Alcméonides, la plus illustre de l'Attique. La nature en le formant sembla réunir toutes ses forces pour en faire un homme acompli. Des traits nobles & intéressans, des grâces touchantes, soutenues de tous les dons du génie & de l'aménité du caractere, lui assurerent un empire absolu sur les cœurs & les esprits. Né avec toutes les passions, il les asservit toutes à son ambition, il fut tour-à-tour altier & populaire, intempérant & frugal, décent & licentieux. Toujours différent de lui-même, il ne fut que ce qu'exigeoit le moment. Il sut plaire à tous & dans tous les temps. Il est difficile de ne pas abuser d'un tel avantage ; aussi fut-il le corrupteur des mœurs publiques. Il préta à la débauche les grâces de la volupté ; & les vices, pour ainsi dire, anoblis par ses exemples, n'offrirent rien de rebutant. Les inclinations de son enfance manifesterent ce qu'il seroit pendant tout le cours de sa vie. Un jour qu'il lutoit contre un de ses compagnons, il se sentit si vivement pressé qu'il le mordit au bras, comme s'il eût voulu le dévorer. L'offensé s'écrie: *ah traître! tu mords comme une femme ; — dis plutôt comme un lion*, répond *Alcibiade*. Dans une autre occasion, pendant qu'il jouoit aux osselets dans la rue, un chariot vint à passer, il prie le conducteur d'arrêter un moment, mais ce charetier sans complaisance presse plus vivement ses chevaux : tous les compagnons d'*Alcibiade* se dispersent ; au lieu de les imiter, il se couche devant la roue, en disant : *malheureux, passe, si tu l'oses*. Ces détails, qui paroissent minutieux, sont bien dignes d'être observés par ceux qui président à l'éducation de la jeunesse. Quoiqu'il fût naturélement impérieux, l'avidité de savoir le rendit docile à la voix de ses maîtres ; (mais il choisissoit & ces maîtres & les choses qu'il vouloit apprendre d'eux ; il refusa, par exemple, d'apprendre à jouer de la flute, disant fiérement qu'il étoit né pour recevoir du plaisir & non pour en donner ; c'étoit un trait de caractere.) Ce fut à l'école de Socrate qu'il dévelopa le germe heureux de ses talens. *Alcibiade*, beau & voluptueux, donna lieu à la malignité de croire que cette union étoit fondée sur une passion proscrite par la nature ; & la licence des mœurs acrédita ces bruits calomnieux. Ses contemporains l'ont accusé de ce vice ; mais (si sa figure, sa jeunesse & ses mœurs favorisoient ce soupçon, il semble que la sagesse & la vertu de Socrate auroient dû l'en défendre. Le vers :

Trop équivoque ami du jeune *Alcibiade*,

a peut-être plus nui encore chez les modernes à la réputation de Socrate, que ses liaisons avec *Alcibiade* n'y avoient nui chez les anciens.) Quoiqu'il en soit, Socrate devint nécessaire à son jeune ami, il l'acompagnoit à la ville, à la campagne, sous la tente, par-tout. Il se trouva avec lui à l'expédition de Potidée, où Socrate montra que, s'il savoit disserter sur le mépris de la vie, il savoit aussi mépriser la mort. Le prix de la valeur lui auroit été adjugé, mais les généraux le déférerent à *Alcibiade* qui avoit montré autant de courage, & qui lui étoit supérieur par la naissance ; & dans une autre occasion où l'armée Athéniene fut défaite, Socrate à pied fut rencontré par *Alcibiade*, qui, ne voulant point abandoner son ami, lui servit de rempart contre une troupe d'assaillans. Quoique l'éleve eût beaucoup d'atachement pour son maître, il se déroboit quelquefois à sa vigilance pour se livrer secrétement à la licence de ses penchans. Socrate alors le poursuivoit comme un esclave fugitif de la maison de son maître. Le goût d'*Alcibiade* pour les beaux arts alloit jusqu'à l'enthousiasme : étant entré dans l'école d'un grammairien, il lui donna un souflet, parce que ce grammairien n'avoit point d'Homere. Un autre

maître lui montra un Homere corrigé de sa main: *quoi!* lui dit-il, *tu te crois capable de corriger Homere, & tu t'amuses à enseigner des enfans!* Sa naissance lui ouvroit le chemin aux plus hautes dignités, il ne voulut être redevable de son élévation qu'à ses talens. Ce fut sur-tout par son éloquence qu'il ambitiona de subjuguer les suffrages. Une imagination riante & féconde, une prononciation gracieuse & facile, un geste noble & décent lui assuroient ce triomphe. Également jaloux de plaire au peuple que le faste séduit, il nourissoit les plus beaux chevaux pour disputer le prix dans les jeux de la Grece, & ses chariots surpassoient en magnificence ceux de tous les rois qui en envoyoient aux jeux olympiques. Il y fut deux fois couroné, & les villes lui firent de magnifiques présens. La réputation de Nicias, qui le surpassoit en éloquence, choquoit sa fierté. Tout moyen lui parut légitime pour le supplanter; il le décria comme le partisan secret des Lacédémoniens. Nicias devenu suspect, fut obligé de partager le commandement avec Lamachus & *Alcibiade*. La Sicile devint le théâtre de la guerre. Athênes épuisa ses trésors pour lever des soldats & des matelots. L'ardeur de s'enrôler faisoit envisager de grands succès. La diversité des caracteres des généraux afoiblit le commandement. Nicias, circonspect jusqu'à la timidité, voyoit les difficultés sans découvrir les moyens de les surmonter. *Alcibiade* audacieux jusqu'à la témérité, paroissoit assuré de vaincre, s'il pouvoit résoudre ses collegues à combatre. Son éloquence les tira de leur assoupissement, & leur réveil fut suivi de la victoire. Tandis qu'il triomphoit en Sicile, on l'accusoit à Athênes d'avoir mutilé les statues des dieux, & d'avoir profané les mysteres sacrés. Celui que l'on avoit révéré comme le héros de la patrie, se vit abhorré comme un sacrilége, digne d'expirer sous le glaive de la loi. Sa religion étoit fort suspecte; on l'avoit déja accusé de faire servir dans ses banquets les vases sacrés qu'on portoit dans les processions, & cette accusation donna de la probabilité à la seconde. Les Athéniens, aveuglés par leur zele, fermerent les ieux sur le caractere des témoins. Tout fut admis; rien ne fut discuté. Tous les profanateurs furent condamnés à la mort. *Alcibiade* eut ordre de quiter l'armée, pour aller se justifier à Athênes: il s'embarqua avec ses amis, & affecta une confiance qu'il n'avoit pas, parce qu'il connoissoit ses ennemis. La crainte d'être livré à un peuple fanatique, lui fit prendre le parti de débarquer à Thurium, & de se soustraire à la vigilance de ses conducteurs. Les Athéniens, furieux d'avoir manqué leur proie, le condamnerent à mort & confisquerent ses biens. (Quand il apprit son arrêt, *je leur ferai voir*, dit-il, *que je suis encore en vie*. Il n'étoit pas en effet assez vertueux pour que son premier mouvement fût de pardoner à une patrie injuste & ingrate. Chez lui la générosité n'étoit produite que par la réflexion ou même que par la politique. Il se retira chez les Lacédémoniens, ennemis des Athéniens, & les servit contre Athênes. Socrate, son maître, lui avoit dit plusieurs fois que *s'il se comparoit avec les jeunes Lacédémoniens il verroit qu'il n'étoit à leur égard qu'un enfant ou une femme*. Il se souvint de ce mot, & comme il étoit à Athênes le plus voluptueux des Athéniens, comme il fut depuis dans les États du Roi de Perse, le plus mol des Asiatiques, il se piqua d'être à Sparte le plus austere des Lacédémoniens, il se baignoit dans l'eau glacée, ne prenoit que des nouritures grôssieres, ne mettoit que les habits les plus simples. Athênes s'aperçut bientôt qu'elle l'avoit perdu.) Les soldats, privés de leur chef, tomberent dans l'abatement: la flote des Athéniens fut détruite, & Nicias tomba entre les mains des Syracusains, qui le firent périr. (Mais bientôt *Alcibiade* vit éclater contre lui la jalousie des chefs Spartiates; d'ailleurs il lui étoit plus aisé d'adopter des usages étrangers & d'exceller, que de vaincre ses propres penchans); il séduisit Timée, femme du roi Agis, qui lui avoit donné l'hospitalité. Après avoir ainsi trahi son hôte & son protecteur, il crut avoir tout à redouter de ses vengeances, il se retira dans le Péloponese, mais les peuples alarmés de posseder un homme si dangereux par l'art de séduire, conspirerent sa mort. *Alcibiade*, instruit de leur complot, se réfugia vers Tissapherne, gouverneur de la basse Asie. Sa dextérité, sa souplesse insinuante, le rendirent bientôt l'ami de son nouveau protecteur; & reprenant les sentimens d'un citoyen, il se servit à l'avantage de sa patrie, de l'ascendant qu'il prit sur le Satrape. Il ménagea aux Athéniens l'alliance des Perses contre les Spartiates & leurs alliés, qui n'éprouverent plus que des revers. Quoique comblé d'honeurs dans une terre d'exil, il soupiroit pour sa patrie, & les Athéniens désiroient son retour; il répondit cependant, à leurs propositions, non avec la modestie d'un bani, mais avec la fierté d'un vainqueur qui prescrit des loix. Il déclara qu'il se priveroit de la consolation de revoir sa patrie, tant que le gouvernement seroit démocratique, pour ne pas être une seconde fois la victime d'une populace insolente qui l'avoit si injustement persécuté pendant qu'il la servoit. Ce fut à Samos, au milieu du tumulte du camp, que la constitution d'Athênes fut changée. Pisandre, assuré de l'armée, se rendit dans Athênes, où il força le peuple à remettre l'autorité illimitée entre les mains de quatre cents nobles, qui, dans des circonstances critiques, seroient obligés de convoquer cinq mille citoyens, pour délibérer sur les besoins de l'état. Les nobles envahirent tout le pouvoir, & *Alcibiade*, dont ils redoutoient les talens, ne fut point rapelé, les prisons furent remplies de citoyens généreux. Athênes eut autant de boureaux qu'elle eut de tyrans. L'armée apprit avec indignation que le peuple avoit été dépouillé de ses priviléges. Les soldats, qui étoient citoyens, déposent leurs généraux & rapelent *Alcibiade*. Le peuple con-

firme leur choix, & d'une voix unanime il est élevé au commandement. Il ne voulut point que son rapel fût regardé comme une grâce, & il ne rentra dans sa patrie que suivi de la victoire. La fortune ne l'abandona point pendant cette campagne, & les Péloponéfiens furent obligés de lui céder l'empire de la mer. Alors, il se montra dans Athènes, précédé des prisoniers qu'il avoit faits. Les dépouilles & les débris de deux cents vaisseaux ornoient sa pompe triomphale. Les Athéniens atendris se reprochoient les outrages qu'il avoit essuyés. Cette ivresse d'admiration fut bientôt dissipée; le peuple reprit bientôt son esprit d'Ostracisme & considéra moins ce qu'*Alcibiade* avoit fait que ce qu'il pouvoit faire; on se mit à interpréter toutes ses actions de la maniere la plus sinistre. S'il s'arrêtoit dans ses conquêtes ou s'il éprouvoit quelques légers revers, il étoit corrompu par l'ennemi & d'intelligence avec lui. Après une victoire complete remportée près d'Andros, il ne put se rendre maître de cette île; le peuple éclata en murmures. On lui faisoit un crime d'une lenteur qu'on ne devoit attribuer qu'à l'épuisement des finances; il étoit souvent forcé de quiter son armée pour aller chercher de l'argent & des provisions. Pendant une de ces absences son armée fut défaite; il fut accusé d'être l'auteur de ce désastre, & de ne s'être éloigné de la flote que pour se livrer à des débauches. On le peignit comme un exacteur qui parcouroit les provinces pour s'enrichir de leurs dépouilles; on allégua qu'il avoit fortifié une citadelle près de Byzance, où il déposoit ses trésors, & d'où il se flatoit de braver les vengeurs des loix & du public. Il fut destitué du commandement, & le peuple vomit contre lui mille imprécations. Il sentit le danger de rentrer dans sa patrie, & rassemblant avec lui ses amis, il forma une armée d'aventuriers qui s'atacherent à sa fortune. Il porta la guerre dans la Thrace, où il construisit trois citadelles pour s'opposer aux incursions des barbares. Plusieurs petits rois rechercherent son alliance; & sa facilité à se plier aux mœurs & aux usages étrangers, leur fit presqu' oublier qu'il étoit né dans Athènes. Les généraux qu'on lui avoit substitués, étoient sans talens & sans expérience. Leur armée sans ordre & sans discipline, bravoit les Spartiates qui affectoient de la craindre. *Alcibiade* se souvint qu'il étoit Athénien, & se trouvant dans le voisinage des deux armées, il se rendit auprès des généraux Athéniens, auxquels il daigna donner des conseils; ils crurent n'en avoir pas besoin, ils l'écouterent avec mépris, & l'un d'eux nommé *Tidée*, lui ordona de s'éloigner au plutôt du camp. Il alla chercher un asyle auprès du Satrape Pharnabase, & quoiqu'éloigné de la Grece, il n'en parut pas moins redoutable aux Lacédémoniens. Lysandre, leur général, le fit demander mort ou vif au Satrape, qui ayant alors besoin d'eux, eut la bassesse de condescendre à ses désirs. Les droits de l'hospitalité furent violés pour servir la politique. Ceux qui furent envoyés pour arrêter *Alcibiade*, n'osant entrer dans sa maison, y mirent le feu. *Alcibiade* en sort l'épée à la main. Il n'avoit avec lui qu'un ami & une femme, qui s'étoient associés à ses destinées. Les barbares n'osent en approcher, ils lui lancent de loin une grêle de dards, & il tombe percé de coups à l'âge de quarante ans. Cet homme singulier, qui servit sa patrie, dont il fut presque toujours persécuté, eut des talens réels, mais il n'eut que le faste des vertus. On prétend qu'il étoit pere de la célebre Laïs, qui eut en partage ses grâces & sa beauté. Quelques-uns disent que Pharnabase & les Lacédémoniens n'eurent aucune part à sa mort, ils l'imputent à deux freres dont il avoit séduit la sœur, & qui, pour venger l'outrage fait à leur famille, mirent le feu à sa maison. (*T-N.*)

ALCIONIUS (Pierre). (*Hist. mod.*) Italien de nation, né à Venise, où il fut d'abord correcteur d'imprimerie du célebre Alde Manuce, fut ensuite professeur en grec à Florence. On a dit qu'ayant entre les mains le seul manuscrit qui existât, du traité de Cicéron *de gloria*, il en prit tout ce qui lui convenoit pour son ouvrage intitulé *de exilio*, & que pour cacher son plagiat, il jeta au feu ce manuscrit unique. On a fait le même conte de quelques autres auteurs. Ce traité *de exilio*, imprimé à Venise en 1522, *in*-4°. l'a été depuis, par les soins de Mencken, à Leipsick, en 1707, *in*-12. sous le titre d'*Analecta de calamitate litteratorum*. *Alcionius*, protégé par le Pape Clément VII, de la maison de Médicis, perdit cette protection, pour avoir embrassé le parti des Colonnes, ennemis du Pape, ce que nous observons à cause du raport que cette disgrace peut avoir avec son traité *de exilio*.

(Π) Il naquit vers la fin du XVe siecle, & obtint la chaire de langue greque à Florence l'an 1521. Son orgueil & son mépris pour les autres le firent l'objet de la haine commune; ainsi la plupart des Écrivains de ce siecle nous le présentent sous un aspect assez défavorable. Il mourut à Rome environ l'an 1527. Dans l'Histoire de la Littérature Italiene, *tom. I*, on a parlé au long de l'imputation lui faite, & l'on en a démontré le peu de fondement. C'est la même chose à l'égard de l'autre crime dont on a accusé Alcionius, c'est-à-dire d'avoir supprimé quatre livres de Mathématiques composés par Pierre Martelli: on en fait mention dans la même Histoire, *tom. VII*, *P.* II.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ALCIPHRON, (*Hist. anc.*) C'est le nom de deux personages qu'il ne faut pas confondre, dont l'un étoit un philosophe célebre du temps d'Alexandre, l'autre un auteur Grec, dont nous avons quelques épîtres. On ignore dans quel temps vivoit ce dernier.

ALCIPPE, (*Hist. anc.*) Lacédémonien, exilé de Sparte, par ce principe d'Ostracisme qui sert & nuit aux républiques. Démocrita, sa femme

& deux filles qu'ils avoient, se voyant réduites à la misere, & n'ayant pu le suivre, parce que le magistrat les en empêcha, ne prirent plus conseil que du désespoir; un jour que la solemnité d'une fête attiroit le peuple en foule dans un temple, elles y mirent le feu, & voyant qu'elles alloient être mises en pieces par le peuple, qui avoit promptement éteint l'incendie, elles se tuerent à sa vue, en lui reprochant son injustice à l'égard d'*Alcippe*.

ALCMAN, (*Hist. anc.*) le premier poête Grec, connu par des poésies érotiques; il mourut, dit-on, de la maladie pédiculaire. Il vivoit vers l'an *672*, avant J. C. Athénée nous a conservé quelques fragmens de ses poésies.

ALCMÉON, (*Hist. anc.*) de Crotone, disciple de Pythagore, est dit-on, le premier qui ait disséqué des animaux; c'est aussi, à ce qu'on croit, le premier qui ait écrit sur la physique; on n'a point ses ouvrages.

ALCON, (*Hist. anc.*) chirurgien, que Pline appele *Medicus vulnerum*, célebre dans son temps pour les fractures, savant aussi dans l'art de traiter les hernies par incision, est connu pour avoir fait une telle fortune dans sa profession, qu'une amende d'un million de nos livres, qu'il fut obligé de payer à l'empereur Claude, ne parut pas l'incommoder.

ALCORAN, (*Hist. mod.*) considéré comme le livre de la loi mahométane, apartient à la théologie; nous ne considérons ici ce mot que sous une signification particuliere. Il désigne chez les Persans, une espece de tour ou de clocher fort élevé, environé de deux ou trois galeries l'une sur l'autre, d'où les Moravites, espece de prêtres parmi eux, récitent des prieres à haute voix, plusieurs fois le jour, en faisant le tour de la galerie, afin d'être entendus de tous côtés. C'est à peu près la même chose que les Minarets dans les mosquées des Turcs. (*A. R.*)

ALCUIN, (*Hist. litt. mod.*) fut un des principaux coopérateurs de Charlemagne dans la restauration des Lettres; ce fut en Italie que Charlemagne rencontra ce savant homme, Anglois de naissance, qui avoit comme lui, étendu son esprit par les voyages. *Alcuin* lui enseigna la rhétorique, sans le secours de laquelle Charlemagne étoit naturélement éloquent; la dialectique, qu'il est toujours bon d'apprendre, mais sans laquelle on raisone très-bien, quand on a l'esprit juste, & avec laquelle on raisone très-mal, quand on a l'esprit faux; enfin, l'astronomie à laquelle il s'atacha beaucoup, & dans laquelle il surpassa son maître. Charlemagne le combla de biens. *Alcuin* réunissoit les abbayes de Ferrieres, de Saint Loup de Troies, de Saint Josse sur mer, & de Saint Martin de Tours: les terres de ces abbayes étoient peuplées de serfs, abus qu'*Alcuin* eût dû avertir Charlemagne de détruire. *Alcuin* ayant écrit par l'ordre de Charlemagne, contre l'hérésie d'Élipand de Tolede & de Félix d'Urgel, Élipand, dans sa réponse, lui reprocha d'avoir vingt-mille serfs dans les terres des ses abbayes. Il y a bien loin de ce reproche à la question de savoir si Christ, en tant qu'homme est fils véritable ou seulement fils adoptif de Dieu; mais, dans toutes les disputes, la persone est toujours bien près des écrits, & dans les diverses accusations & récriminations, on passe toujours bien aisément d'un de ces objets à l'autre. Au reste le reproche ne pouvoit être plus mal adressé. *Alcuin* tenoit tous ces dons de la pure amitié de Charlemagne, qui avoit été bien au delà de ses vœux; ses richesses lui étoient à charge par les soins qu'elles exigeoient, & qui le détournoient de l'étude, seule richesse dont il sût jouir; il se plaignoit de son opulence comme on se plaint de sa pauvreté, & il regarda comme une faveur la permission qu'il obtint enfin, à force d'importunités, de se démettre de quelques-unes de ses abbayes.

C'est bien moins par ses ouvrages, qu'il n'est plus question de lire aujourd'hui, qu'*Alcuin* à été utile à la France, que par les écoles qu'il fit fonder, par le plan d'étude qu'il traça, par le goût des lettres qu'il répandit. *Il ne tient pas à vous & à moi*, écrivoit-il à Charlemagne, *que nous ne fassions de la France une Athênes Chrétiene*, car les lettres ne se séparoient point alors de la religion. Mais le désir de rendre la France Chrétiene, prenoit un peu chez *Alcuin*, sur le désir de la rendre semblable à Athênes; car il interdisoit à ses disciples la lecture des grands Poëtes de l'antiquité, craignant qu'ils ne fissent perdre du côté des mœurs plus qu'ils ne seroient gâgner du côté du goût. Il reproche à Ricbode, archevêque de Treves, d'aimer trop Virgile; *j'aimerois mieux*, dit-il, *vous voir l'esprit rempli des quatre Évangiles que des douze livres de l'Énéide*.

„ Oh! s'écrioit un jour Charlemagne, dans le désir qu'il avoit de former ses sujets aux lettres & à la religion, „ que n'ai-je douze hommes tels que „ Saint Jérôme & Saint Augustin! „ Dieu n'en „ a créé que deux, dit *Alcuin*, & vous en voulez „ douze „!

On voit que les sujets que traitoit *Alcuin*, ou de lui-même, ou pour répondre aux questions de Charlemagne, se raportent presque toujours à la religion ou aux usages de l'Église; par exemple, Charlemagne lui avoit demandé l'explication de la dénomination de septuagésime, sexagésime, quinquagésime & quadragésime, donnée aux trois dimanches qui précédent immédiatement le carême, & au premier dimanche de carême. Cette dénomination, en effet, offre deux difficultés; l'une, qu'elle suppose chaque semaine de dix jours au lieu de sept; l'autre que la dénomination n'est jamais juste. En effet, le nom de septuagésime suppose soixante-dix jours, jusqu'à Pâque, & il n'y en a que soixante-trois; la sexagésime en suppose soixante, & il n'y en a que cinquante-six; la quinquagésime approche davantage du terme qu'elle exprime, car il reste quarante-neuf jours, & en comptant le

jour de Pâque, il y en auroit cinquante; la quadragésime n'en annonce que quarante, & il y en a au moins quarante-deux. La véritable solution est peut-être, qu'on s'est contenté d'une approximation assez vague; que, comme la dénomination ne pouvoit porter que sur les dimanches, on a été obligé de supposer les semaines de dix jours, parce que la dénomination ne change que de dixaine en dixaine. *Alcuin*, suivant l'esprit du temps, trouve des raisons plus subtiles.

Charlemagne pressoit souvent *Alcuin* de l'acompagner dans ses fréquens voyages d'Italie; il l'invitoit à quiter les murs enfumés de l'abbaye de Saint Martin de Tours, pour les palais dorés de Rome. „ Ces murs enfumés, répondoit *Alcuin*, „ sont le séjour de la paix, & cette superbe „ Rome par ses discordes éterneles, se ressent tou- „ jours du fratricide qui souilla ses foibles com- „ mencemens „.

Le nom d'*Alcuin*, dans l'académie de Charlemagne, (*Voyez* ADALARD) étoit *Albinius*, on ne voit pas trop la raison d'un si foible changement: *Alcuin* chargeant Angilbert, qui étoit à Rome, & dont le nom, dans cette même académie étoit *Homere*, de lui raporter des reliques, cite gaiment ce vers de l'art d'aimer d'Ovide:

Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras.

Alcuin mourut en 804. On grava sur son tombeau, dans l'Église de Saint Martin de Tours, une épitaphe qu'il s'étoit faite à lui-même: l'éloge qu'il s'y donne, est d'avoir été un voyageur célebre:

Famosus in orbe viator.

Du reste, elle ne contient que les moralités communes du sujet.

Quod nunc es fueram . . . .
Et quod nunc ego sum, tuque futurus eris.
Delicias mundi casso sectabar amore:
Nunc cinis & pulvis vermibus atque cibus.

„ J'étois ce que vous êtes, vous serez ce que je suis. Je recherchois avec une vaine ardeur les délices du monde, maintenant je suis cendre & poussiere, & la pâture des vers „.

Quelques Martyrologes donnent à *Alcuin* le titre de *bienheureux*, & la chronique de Tours l'appele *Saint*.

(Π) Ses ouvrages ont été derniérement illustrés & réimprimés à Ratisbone en deux gros volumes *in-folio*.)

ALDERMAN, f. m. (*Hist. mod.*) terme usité en Angleterre, où il signifie un *adjoint* ou *collegue*, associé au maire ou magistrat civil d'une ville ou cité, afin que la police y soit mieux administrée.

Il y a des *aldermans* dans toutes les cités & villes municipales, qui en composent le conseil commun, & par l'avis desquels se font les réglemens de police. Ils prenent aussi connoissance en quelques occasions de matieres civiles & même crimineles, mais très-rarement.

Leur nombre n'est point le même par-tout; il y en a plus ou moins, selon les différentes villes: mais il n'y en a nulle part moins de six, ou plus de vingt-six.

C'est de ce corps d'*aldermans* qu'on tire tous les ans des maires & échevins, qui après leur marine ou échevinage retournent dans la classe des *aldermans*, dont ils étoient commissaires.

Les vingt-six *aldermans* de Londres sont supérieurs aux trente-six quartiniers.

Quand un des *aldermans* vient à mourir, les quartiniers en présentent deux, entre lesquels le lord maire & les *aldermans* en choisissent un.

Tous les *aldermans* qui ont été lords maires, & les trois plus anciens *aldermans* qui ne l'ont pas été, ont le brevet de juges de paix.

Il y a eu autrefois des *aldermans* des marchands, des *aldermans* de l'hôpital, & autres. Il est parlé aussi dans les ancienes archives des Anglois, de l'*alderman du roi*, qui étoit comme un intendant ou juge de province envoyé par le roi pour rendre la justice. Il étoit joint à l'évêque pour connoître des délits; de sorte néanmoins que la jurisdiction du premier se renfermoit dans les loix humaines, & celle de l'autre, dans les loix divines, & qu'elles ne devoient point empiéter l'une sur l'autre.

Les *aldermans* chez les Anglois Saxons étoient le second ou troisieme ordre de leur noblesse; aussi ce mot vient-il du saxon *alder*, ancien, & *man*, homme.

Un auteur moderne prétend avec assez de vraisemblance, que chez les anciens Allemands, le chef de chaque famille ou tribu se nommoit *alderman*, non pas pour signifier qu'il fût le plus vieux, mais parce qu'il représentoit l'aîné des enfans, conformément au gouvernement paternel qui étoit usité dans cette nation.

Comme un village ne consistoit ordinairement qu'en une tribu ou branche de famille, le chef de cette branche ou tribu, qui en cette qualité avoit une sorte de jurisdiction sur le village, s'appeloit l'*alderman* du village.

Thomas Éliensis, dans la vie de S. Éthelred, rend *alderman* par *prince* ou *comte*: *Egelwinus, qui cognominatus est* alderman, *quod intelligitur princeps sive comes*. Matthieu Paris, rend le mot d'*alderman* par justicier, *justiciarius*; & Spelman observe que ce furent les rois de la maison des ducs de Normandie, qui substituerent le mot de *justicier* à celui d'*alderman*.

Atheling signifioit un noble de la premiere classe; *alderman*, un noble de la seconde; & *thane*, un simple gentilhomme.

Alderman étoit la même chose que ce que nous appelons *comte*; & ce fut après le regne d'Athles-

tane qu'on commença à dire *comte* au lieu d'*alderman*.

Alderman, dès le temps du roi Egdar, s'employoit aussi pour signifier un *juge* ou un *justicier*.

C'est dans ce sens qu'Alwin, fils d'Athlestane, est appelé *aldermanus totius Angliæ*; ce que Spelman rend par *capitalis justiciarius Angliæ*. (*G*)

(Π) ALDROVANDI (Ulysse), gentilhomme Bolonois, né l'an 1522, Professeur dans l'Université de sa patrie pendant 48 années, est un des plus célebres illustrateurs de l'Histoire Naturele; ce que témoignent treize volumes qu'il a publiés sur cette science. Pour tout éloge il suffit d'observer que M. de Buffon, dont les jugemens en fait d'Histoire Naturele ne soufrent point de réplique, regarde Aldrovandi comme le plus laborieux & le plus savant de tous les Naturalistes, & dit que les ouvrages de ce grand homme, si on en excepte la prolixité, sont les meilleurs qui aient paru sur l'Histoire Naturele. (*Hist. Natur. tom. I. Discours Prélimin.*) Il assembla dans le Jardin Botanique de cette ville les herbes les plus utiles; il forma dans sa maison un cabinet très-remarquable de productions natureles les plus rares, auquel il joignit une bibliotheque très-considérable de livres sur cette science. À sa mort, arivée l'an 1605, il fit présent de tout cela au Sénat de Bologne, qui dans ce siecle en disposa à faveur de l'Institut des Sciences. Le Comte Jean Fantuzzi en a publié la vie à Bologne en 1774.) (Le Chev. Tiraboschi.)

ALÉANDRE, (*Hist. mod.*) Il y a deux personages célebres de ce nom. L'un nommé Jérôme, né en 1480 à la Motte, petite ville sur les confins du Frioul & de l'Istrie, enseignoit les humanités à quinze ans; il eut le bonheur de vivre dans un temps où la plupart des souverains aimoient les lettres, & plusieurs d'entr'eux contribuerent à sa fortune. Louis XII l'appela en France & le fit recteur de l'université de Paris. Le Pape Léon X, le fit bibliothécarie du Vatican & l'envoya nonce en Allemagne, où il signala son éloquence contre Luther, à la diete de Vormes, en 1519. Clément VII le fit Archevêque de Brindes & l'envoya nonce en France; il suivit François I, à la bataille de Pavie, & y fut fait prisonier avec lui. Paul III le fit Cardinal; il mourut à Rome en 1542. Il fut du nombre des savans utiles qui ranimerent dans l'Europe & surtout en France, l'étude des lettres greques. On a de lui une grammaire greque, & un Lexique grec & latin.

Le second *Aléandre*, nommé Jérôme, comme le premier, étoit principalement antiquaire & Jurisconsulte; on a de lui quelques ouvrages peu connus aujourd'hui, il mourut d'indigestion à Rome, en 1631. C'étoit le petit-neveu du précédent.

ALEGAMBE (Philippe), (*Hist. mod.*) jésuite de Bruxelles, devenu secrétaire du général de son ordre, a continué & augmenté la bibliotheque des écrivains jésuites, commencée par Ribadeneira. *Alegambe*, né à Bruxelles le 22 janvier 1592, mourut à Rome le 6 septembre 1652. Dans son ouvrage d'ailleurs estimé, la raison de corps plus impérieuse que la raison d'état se fait trop sentir. Là, comme l'insinue Baillet, tout jésuite est un Saint, & tout ouvrage de jésuite un chef-d'œuvre. La bibliotheque des auteurs jésuites par le pere Oudin, est beaucoup plus ample & un peu plus exacte.

ALEGRE (Yves d'), (*Hist. mod.*) La maison d'*Alegre*, est une des plus illustres de la province d'Auvergne, le nom d'*Yves* a été porté par plusieurs personages célebres de cette maison, singuliérement par le maréchal d'*Alegre*, mort le 9 Mars 1733, à l'âge d'environ 80 ans. Avant lui, celui qui avoit le plus illustré ce nom, étoit *Yves d'Alegre*, gouverneur du Milanès pour le roi Louis XII, tué en 1512, à la bataille de Ravenne, où il avoit décidé la victoire. Gaston de Foix, duc de Nemours, qui commandoit l'armée Françoise & le chevalier Bayard, compagnon d'armes du Baron d'*Alegre*, alloient être envelopés par la cavalerie légere du marquis de Pescaire & les gendarmes de Fabrice Colonne, d'*Alegre*, qui voit leur danger, quite son poste, vole à leur défense, les dégage; leurs éforts réunis mettent en fuite Colonne, & détruisent sa troupe.

Ce succès important coûta plus que la vie au malheureux d'*Alegre*; il apprend dans l'instant que son fils vient d'être tué, en combatant à côté du duc de Nemours, avec une valeur digne de son nom. D'*Alegre* avoit perdu quelque temps auparavant un autre fils; il sentit en ce moment qu'il venoit de les perdre tous deux; le désespoir le saisit, il ne songe plus à vaincre, il ne veut que périr. *Je vous suis, mes enfans!* crioit-il d'une voix douloureuse, & il se précipitoit dans le péril, & dans la mort, qu'il fut trop heureux de trouver. C'étoit un des plus vertueux, des plus braves & des plus habiles capitaines de son temps. Bayard, qui n'aimoit que la vertu, étoit son ami, Gaston l'honoroit de sa confiance.

ALEMDAR, s. m. (*Hist. mod.*) Officier de la cour du grand seigneur. C'est celui qui porte l'enseigne ou étendard vert de Mahomet, lorsque le sultan se montre en public dans quelque solemnité. Ce mot est composé d'*alem* qui signifie *étendard*, & de *dar*, avoir, tenir. Ricault, *de l'emp. Ott.* (*G*)

ALENÇON, (*Hist. mod.*) Alençon a souvent été donné en apanage à des princes de la maison de France, Saint Louis l'avoit donné au cinquieme de ses fils, qui mourut sans postérité. Philippe le Hardi le donna au comte de Valois, Charles, son fils puîné, & celui-ci à un autre Charles, aussi son fils puîné, frere de Philippe de Valois, & qu'il faut regarder comme la tige de la branche d'*Alençon*, éteinte sous François I, en

en 1525. *Alençon*, qui n'étoit d'abord qu'un Comté-Pairie, fut érigé en duché, en faveur de Jean, petit-fils de Charles, lequel Jean, fut tué à la bataille d'Azincourt, le 15 Octobre 1415. Charles son aïeul avoit été tué à celle de Crécy, le 26 Août 1346. Jean II, fils de Jean I, fut le premier exemple d'un prince du sang, solemnélement condamné à mort, *en présence* & *en persone* par le roi dans sa cour des pairs; le comte d'Artois, le roi de Navarre, Charles le Mauvais, les ducs de Bretagne, n'avoient été jugés que par contumace. Pareil au rebelle d'Artois, comme lui fils & petit-fils de princes morts pour la patrie, le duc d'*Alençon* avoit, comme lui, servi l'état avec gloire avant de le trahir. Prisonier à la bataille de Verneuil, en 1424, & maître de recouvrer sa liberté, en traitant avec les Anglois, il avoit préféré, les fers à l'infidélité; il devint infidele en s'atachant au dauphin (qui fut depuis Louis XI). Le crime du duc d'*Alençon*, fut de traiter, à la sollicitation de ce fils dénaturé avec les Anglois, contre Charles VII, pere de Louis. Son arrêt fut rendu à Vendôme, le 10 Octobre 1458. Charles VII, aussi clément que juste, fit grâce de la vie au duc d'*Alençon*, mais il le tint enfermé pendant tout son regne; le dauphin Louis, parvenu au trône, s'empressa de lui rendre la liberté & de le réhabiliter; cela étoit presque juste, il étoit son complice; mais le duc d'*Alençon* ayant dans la suite entretenu quelque intelligence contre les intérêts de Louis XI, avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, il y eut un second arrêt de mort, prononcé contre le duc d'*Alençon*, le 18 Juillet 1474. Le roi commua la peine en une prison perpétuele. Jean II, mourut en 1476, René son fils, fut une des malheureuses victimes des injustices de Louis XI. Il avoit toujours été fidele, cependant il plut à Louis XI, qui apparemment ne l'aimoit pas, de le traiter en coupable & de le comprendre dans les lettres d'abolition acordées à son pere; il s'en plaignit, on n'eut aucún égard à ses plaintes. Ces lettres contenoient une clause par laquelle Louis XI, ennemi de tout privilége, faisoit renoncer aux priviléges de la pairie le pair auquel il acordoit ces lettres, s'il arivoit que celui-ci retombât dans la *félonie*. René, qui ne craignoit pas d'y retomber, puisqu'il n'y étoit pas tombé, ne sentit pas la conséquence de cette clause, & ne prévit pas l'abus qu'on en feroit contre lui dans la suite. Louis XI, armé de cette piece, employa le grand art qu'il posśedoit supérieurement, de faire des mécontens & des rebelles, il l'employa tout entier contre René, il le rassasia de dégoûts & d'outrages, supprima ses pensions, donna ses biens à d'autres, le fit insulter dans sa maison & dans sa persone, lui fit craindre des persécutions plus violentes encore, aposta de faux amis pour l'alarmer & le déterminer à une fuite dont on vouloit lui faire un crime; il parut en effet vouloir se réfugier auprès du duc de Bretagne, comme lui prince du sang & vassal de la courone, qui étoit actuélement en paix avec la France, & du pays duquel nulle loi ne défendoit l'entrée aux sujets du roi; mais Louis XI, dans le fond de son cœur haïssoit & craignoit le duc de Bretagne, & d'ailleurs il vouloit perdre le duc d'*Alençon*. René est arrêté, enfermé à Chinon dans une cage de fer d'un pas & demi de long, où on lui donnoit à manger à travers les bareaux au bout d'une fourche, & d'où on ne le faisoit sortir qu'une fois la semaine, pour donner de l'air à sa cage. Voilà ce Louis XI, qu'il plait encore à quelques Machiavellistes d'exalter! qu'il soit à jamais l'exécration de tous les amis de la Justice & de l'humanité! Le duc d'*Alençon*, innocent, éprouva pendant douze semaines entieres, ce traitement barbare; on lui nomma des commissaires, il les récusa & obtint enfin d'être jugé par le Parlement, mais sans l'adjonction des pairs. Le Parlement rendit un arrêt politique, par lequel il voulut sauver le prince sans irriter le roi; il déclara donc le duc d'*Alençon* coupable de quelques fautes & désobéissances, pour lesquelles il ne lui infligea d'autre peine que de recourir à la clémence du roi. Tout sujet peut avoir besoin des bontés du roi, tout courtisan les réclame trop souvent, mais le coupable seul a besoin de clémence & de pardon. Cet arrêt est de 1482. Charles VIII, qui fut sur plusieurs points le réparateur des torts de son pere, rétablit le duc d'*Alençon* dans tous ses biens & dans tous ses droits. Ce duc mourut le 1 Novembre 1492. Son fils Charles, dernier prince de la branche d'*Alençon*, étoit à l'avénement de François I, le premier prince du sang; il épousa la sœur de François I, cette charmante Marguérite de Valois ou d'Angoulême, depuis Reine de Navarre, qui n'eut jamais que du mépris pour ce premier mari, dont en effet, la figure & le mérite répondoient assez mal à la dignité de son rang & plus mal encore aux grâces de Marguérite. Au passage de l'Escaut en 1521, où François I perdit l'occasion de batre Charles Quint, & peut-être de le faire prisonier, il donna au duc d'*Alençon* la conduite de l'avant-garde, en quoi il désobligea sensiblement le connétable de Bourbon, qui regardoit comme un droit de sa place l'honeur de conduire l'avant-garde; aussi lorsqu'après sa défection, le roi lui envoya redemander l'épée de connétable, Bourbon répondit-il, *il me l'ôta au passage de l'Escaut*. Bourbon fut bien vengé à Pavie, non seulement par sa victoire & par la prise du roi, mais encore par la honte du rival qu'on lui avoit préféré. Pendant qu'à Pavie toute la noblesse Françoise mouroit autour du roi, le duc d'*Alençon*, beau-frere de ce roi, premier prince du sang, au lieu de voler à son secours avec l'aile gauche toute entiere qui n'avoit point encore donné, s'épouvante de la ruine de l'aile droite, du désordre du corps de bataille, & se livrant à une lâcheté à laquelle rien n'avoit encore préparé de sa part, il fait soner la retraite, & par-là décide la perte

de la bataille. La Roche du Maine, son lieutenant, ayant vainement combatu de tout son pouvoir cette étrange résolution, le quita & s'alla jeter dans le corps de bataille, où les débris de l'aile droite s'étoient aussi réfugiés. Tout fut tué ou pris avec le roi, le duc d'*Alençon* reparut seul en France. De quel front put-il soutenir les regards d'une cour qu'il remplissoit de consternation & de désespoir? Il ne les soutint pas long-temps. Les mépris que sa femme lui prodigua plus que jamais, les reproches dont la duchesse d'Angoulême l'accâbla, les murmures de toute la France révoltée contre lui, ses propres remords le consumerent bientôt. Il mourut de honte & de douleur, à Lyon, le 21 Avril 1525. Doublement malheureux de n'avoir point perdu avec honeur, dans la bataille, une vie qu'il devoit conserver si peu, & dont les restes furent flétris.

Enfin, le titre de duc d'*Alençon* fut encore porté par le quatrieme des fils de Henri II, & le seul de ces princes qui n'ait pas régné. Les principaux événemens de sa vie répondent au regne de Henri III, & alors il portoit le titre de duc d'Anjou, nous en parlerons sous ce titre.

(Π) ALÉOTTI (JEAN-BAPTISTE), surnomé d'Argenta, parce qu'il eut sa naissance dans le bourg de ce nom au Duché de Ferrare, fut d'abord simple maçon: aidé par ses lumieres natureles il devint Géometre, Architecte & Hydrostatique des plus célebres d'Italie en ce temps-là: il fut par conséquent appelé & employé par plusieurs Princes & particuliérement par les cours de Parme & de Modene, & par la ville de Ferrare qui le créa son Architecte. Quelques livres publiés par lui-même sur cette science, & les ouvrages publics bâtis sous sa direction, témoignent l'étendue & la justesse de ses lumieres. Il est connu de peu de gens qu'on lui doit un des plus magnifiques bâtimens d'Italie, c'est le célebre théâtre de Parme, où l'on voit renouvelée la majesté, la pompe & la forme des théâtres Romains. Le grand ouvrage commencé l'an 1618, fut achevé l'année suivante. *Voyez* sur cela la vie de Vespasien Gonzaga par le P. Affò, imprimée à Parme en 1780. Aléotti mourut à Ferrare l'an 1630.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ALEXANDRE BALES, ou BALAS, ou BALA, roi de Syrie, (*Hist. de Syrie*) fut un de ces instrumiens dont la politique se sert pour troubler les états. Sa naissance étoit pour le moins incertaine. Héraclide, chassé de Syrie, s'étoit retiré à Rome, où il éleva ce jeune homme sous le nom d'*Alexandre*, fils d'Antiochus Épiphanes. Le sénat fermant les ieux sur une imposture dont il espéroit profiter, voulut placer cet aventurier sur le trône de Syrie: on lui donna une armée pour apuier ses prétentions: Démétrius Soter, qui régnoit en Syrie, vint à sa rencontre, le combatit & remporta la victoire. Mais abhorré de ses sujets, qui se rangerent sous les drapeaux de son ennemi, il tenta la fortune d'un nouveau combat où il perdit la vie. *Alexandre*, devenu paisible possesseur du trône de Syrie, s'apuia de l'alliance de Ptolomée, qui lui donna sa fille Cléopâtre en mariage. Cet usurpateur porta sur le trône tous les vices: livré sur-tout à la débauche, il se reposa des soins du gouvernement sur Ammonius, ministre sans pudeur & sans capacité; le fils & la sœur de Démétrius furent les premieres victimes immolées à ses soupçons, la Syrie regorgea de sang; bientôt une armée nombreuse de mécontens se rangea sous les ordres du jeune Démétrius, qui saisit l'occasion de recouvrer l'héritage de ses peres. Ptolomée arma pour son gendre, il entre dans la Cilicie avec un appareil si formidable, qu'*Alexandre* craignit qu'il ne s'en rendît maître, & pour prévenir son ambition, il eut l'ingratitude d'attenter à la vie de son beau-pere & de son défenseur. Ptolomée indigné, lui déclare la guerre; il se présente devant Antioche, dont les habitans lui ouvrent les portes. Ammonius fut mis en pieces par le peuple. Ptolomée, proclamé roi de Syrie par la voix publique, eut la modération de refuser ce titre. Il exhorta les Syriens à rentrer sous l'obéissance du jeune Démétrius, qui n'avoit point hérité des vices de son pere Antiochus. Sa recomandation eut son effet; l'armée de l'imposteur jura fidélité au descendant de ses légitimes maîtres. *Alexandre*, au bruit de cette révolution, sortit du someil où il étoit plongé. Il marche contre Antioche. Les deux armées en vienent aux mains; *Alexandre* vaincu s'enfuit seul dans l'Arabie; le roi de ce pays, au mépris des droits de l'hospitalité, lui fit trancher la tête, qu'il envoya comme un don précieux à Ptolomée. (*T-N.*)

(Ces événemens, dont l'époque n'est point marquée, se passoient environ un siecle & demi avant l'ere chrétiene.)

ALEXANDRE II, *surnomé* ZÉBIN, (*Hist. de Syrie*) Ptolomée Phiscon, roi d'Égypte, voulant se venger de Démétrius Nicanor ou Nicator, roi de Syrie, se servit d'un fripier d'Alexandrie, nommé *Alexandre*, qui eut l'adresse de se faire passer pour le fils d'Alexandre Bala, dont il reclama l'héritage. La conformité de l'âge, de la taille & des traits, favoriserent son imposture: Phiscon lui fournit des troupes & de l'argent pour apuier ses prétentions. Dès qu'il parut dans la Syrie, les peuples le reconurent pour leur roi, sans examiner ses titres, dont le plus réel fut une victoire remportée sur Démétrius, qui, après sa défaite, fut assassiné dans Tyr, où il avoit cru trouver un asyle. L'imposteur monta sur le trône aux acclamations d'un peuple séduit. Il se crut assez puissant pour ne pas s'assujétir à la honte d'un tribut annuel que Phiscon exigeoit comme une récompense du secours qu'il lui avoit fourni: ce refus raluma la guerre. Les Égyptiens entrerent en Syrie, où ils remporterent une grande victoire. *Alexandre* qui avoit vu tailler ses troupes en pieces, enleva les richesses du temple de Jupiter pour lever une nouvele armée. Les peuples scandalisés de ce sacrilége, secouerent le

joug de l'obéissance. *Alexandre* abandoné, ne dut la vie qu'à la fuite. Il fut pendant quelque temps errant & inconnu, mais enfin il fut pris & condamné à mort, non comme imposteur, mais comme un sacrilége qui avoit dépouillé les dieux de leurs richesses. Il est plus connu sous le nom de *Zébin*, qui étoit celui de son pere. (*T-N.*)

Alexandre I, (*Hist. d'Égypte.*) Le même Ptolomée Phiscon, dont il est parlé dans l'article précédent, septieme Roi d'Égypte de la race des Lagides, laissa trois fils, dont l'aîné étant né d'une concubine, fut exclu du trône par le vice de sa naissance. Son pere, en mourant, légua son royaume à sa femme Cléopâtre, la laissant maitresse de faire monter avec elle sur le trône celui de ses fils qu'elle en croiroit le plus digne. Sa prédilection fut pour le plus jeune, nommé *Alexandre*; mais le peuple respectant l'ordre de la nature, y plaça l'aîné, qui prit le nom de *Ptolomée Soter II*, mais qui est connu sous le nom de *Lathyre*. Le souvenir de la préférence donnée à son puîné, le rendit ennemi secret de sa mere, qui se délivra d'un collegue si dangereux, en publiant qu'il avoit voulu attenter à sa vie, & en le faisant détrôner pour ce crime vrai ou faux.

(Elle associa de nouveau son cher *Alexandre* à la royauté, Lathyre arma, pour soutenir ses droits, il eut d'abord quelques succès; mais bientôt se reprochant d'en avoir contre sa mere, il désarma, & la rendit l'arbitre de son sort. Cléopâtre usa en marâtre du pouvoir qu'il n'avoit voulu donner qu'à une mere, elle accâbla ce fils soumis de marques de haine).

Alexandre, touché du sort de son frere, craignit d'être à son tour la victime d'une mere violente, soupçoneuse & cruele; & pour prévenir ses fureurs il abdiqua l'autorité souveraine. Il fut bientôt rapelé de l'exil volontaire qu'il s'étoit imposé, par le peuple, qui, las d'obéir à une femme, demandoit un maître. *Alexandre* remonta sur le trône, où, jusqu'alors, il n'avoit eu que l'ombre du pouvoir; il voulut en avoir la réalité. Sa mere trop ambitieuse pour partager le pouvoir souverain résolut de se délivrer d'un fils qu'elle ne regardoit plus que comme un rival, & lorsqu'elle se préparoit à le faire périr, elle fut prévenue par le prince qui la fit mourir elle-même.

(Cette histoire a beaucoup de raport avec celle de la Cléopâtre de Rodogune, en général l'histoire d'Égypte & celle de Syrie dans ces temps-là se ressemblent beaucoup, mêmes mœurs, mêmes noms, & à peu près mêmes événemens).

Après ce coup afreux les Égyptiens ne virent plus dans *Alexandre* qu'un fils parricide, ils crurent devoir venger la mort d'une femme qu'ils avoient abhorrée pendant sa vie; ils oublierent ses crimes, & leur haine retomba sur *Alexandre*, qui, chargé des imprécations publiques, fut obligé de descendre du trône pour aller mendier un asyle chez l'étranger, où il fut assassiné. (*T-N.*)

(Ces événemens, toujours raportés sans époques, se passoient environ 90 ans avant J. C.)

Alexandre II, (*Hist. d'Égypte.*) second fils d'Alexandre I, fut élevé sur le trône d'Égypte par la protection des Romains, qui disposoient de ce royaume que Lathyre leur avoit légué en mourant. Bérénice, fille unique de ce monarque, tenoit du privilége de sa naissance, un droit plus sacré; mais Rome, qui avoit usurpé le pouvoir de distribuer les sceptres, associa au trône & maria ensemble *Alexandre* & Bérénice. Ce mariage, qui n'étoit point formé par leurs penchans, fut la source de malheurs & de crimes. *Alexandre* fit assassiner Bérénice.

Alexandre, devint l'objet de l'exécration publique, mais protégé par Sylla, il jouit d'une longue impunité. Ce ne fut qu'après la mort du dictateur, que les Égyptiens, humiliés d'obéir à un parricide, le renverserent du trône, pour y placer Aulete, fils bâtard de Lathyre. Le monarque dégradé se retira dans le camp de Pompée, trop occupé contre Mitridate pour lui acorder le secours qu'il sollicitoit. Il succomba sous le poids de ses chagrins, & mourut à Tyr au milieu des trésors qu'il avoit enlevés de l'Égypte pour tenter l'avarice des Romains. (*T-N.*)

(La chronologie est du moins marquée ici par les noms de Sylla, de Pompée & de Mitridate. *Alexandre II* régnoit un peu plus d'un demi-siecle avant la naissance de J. C.)

Alexandre le grand, (*hist. anc.*) *Alexandre le grand*, troisieme du nom, fils & successeur de Philippe, roi de Macédoine, naquit l'an du monde trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit. Le nom de ce prince présente l'idée d'un héros qui maitrise la fortune & dispose des événemens. Jamais roi ne le surpassa en magnanimité; jamais général ne remportera de victoires plus éclatantes, & ne sut mieux en profiter. Sa naissance fut marquée par plusieurs signes, qui tous furent regardés comme autant de présages de sa grandeur future, & qu'on peut lire dans Quinte-Curce & Plutarque.

Alexandre n'eut pour ainsi dire point d'enfance, & dans l'âge où les hommes ordinaires ont besoin de s'instruire, ses questions & ses réponses annonçoient une parfaite maturité de raison. Indifférent pour tous les plaisirs, il n'eut de passion que pour la gloire, & tous ses penchans parurent tournés vers la guerre. Des ambassadeurs du roi de Perse l'ayant vu à la cour de Philippe, s'écrierent: „ Notre roi est riche & puissant, mais cet enfant „ est véritablement un grand roi „. Comme on le pressoit un jour d'entrer en lice pour disputer le prix de la course: „ Où sont les rois répondit- „ il, que vous me proposez pour émules „? Son courage impatient de commander sembloit lui avoir révélé qu'il n'avoit pas besoin du secours de l'expérience. Les victoires de Philippe, en excitant son émulation, lui causoient une tristesse secrete; & quand on lui en apportoit la nouvele, il se

tournoit vers les enfans de son âge pour se plaindre de ce que son pere ne lui laisseroit rien de grand à exécuter.

Il n'avoit que seize ans lorsque son pere, occupé à faire la guerre aux Bizantins, lui confia pendant son absence les rênes de l'état. Les Médares, pleins d'un injuste mépris pour sa jeunesse, crurent que ce moment étoit favorable pour recouvrer leur anciene indépendance. *Alexandre* ayant pris leur ville, les en chassa, & après l'avoir repeuplée du mélange de différens peuples, il lui fit porter le nom d'*Alexandropolis*. Son courage, long-temps oisif, se déploya à la bataille de Chéronée où il eut la gloire d'enfoncer le bataillon sacré des Thébains. Ce fut autour de lui que se rassemblerent les plus vaillans hommes, & que se fit le plus grand carnage. Le lieu où il avoit combatu étoit tellement jonché de morts, qu'il fut choisi pour celui de leur sépulture. Sa magnanimité surpassant sa valeur, les Macédoniens lui donnerent le nom de *roi* par excellence, & Philippe ne s'offensa pas de ce qu'on ne l'appeloit que le général. Cependant les noces de Philippe avec Cléopâtre, occasionerent des troubles, dont *Alexandre* manqua d'être la victime. Olympias ambitieuse & jalouse, voyoit avec chagrin une rivale qui venoit partager une place qu'elle avoit occupée toute entiere. Elle engagea *Alexandre* à venger son orgueil offensé, & dès-lors il y eut des quereles fréquentes entre le pere & le fils. Philippe, dans un accès de colere, fut sur le point de tuer *Alexandre*, qui, pour eviter les effets de son ressentiment, fut obligé de se retirer en Épire, où il passa quelque temps en exil avec sa mere. Il étoit dans sa vingtieme année, lorsqu'il monta sur le trône de Macédoine, vacant par la mort de Philippe, assassiné par Pausanias. Il trouva son royaume en proie aux guerres intestines. Les républiques de la Grece n'étoient pas encore assez façonées à l'esclavage pour ne pas frémir au nom d'un maître. Les changemens opérés dans les provinces, les avoient peuplées de mécontens; & l'on passe aisément du murmure à la révolte. La jeunesse du nouveau roi faisoit croire qu'on pouvoit tout enfreindre avec impunité. Les généraux & les ministres, épouvantés des orages prêts à fondre sur la Macédoine, conseilloient à *Alexandre* de resserrer sa domination, & de rendre aux villes de la Grece leurs anciens priviléges, comme un moyen infaillible de les captiver par le frein des bienfaits. Cette politique tendoit encore à prévenir le soulevement des Barbares, qui n'étant plus soutenus des Grecs mécontens, n'oseroient point sortir de l'obéissance: mais au lieu de suivre ces conseils timides, *Alexandre* n'écouta que sa magnanimité. Il savoit que l'indulgence pour des rebelles ne sert qu'à nourir leur confiance, & à les rendre plus indociles. Il conduisit aussi-tôt une armée sur les bords du Danube, & par une victoire éclatante remportée sur Syrmus, fameux roi des Tribales, il retint dans le devoir tous les peuples d'en deçà de ce fleuve: alors se repliant vers la Grece, il commença par dissiper la ligue que les peuples de Thebes avoient formée avec ceux d'Athênes. *Marchons d'abord contre Thebes*, dit-il à ses soldats, *& lorsque nous aurons soumis cette ville orgueilleuse, nous forcerons Démosthene qui m'appele un enfant, à voir un homme sur les murs d'Athênes*. Arivé aux portes de Thebes, il voulut donner aux habitans le temps du repentir. Il envoya un héraut leur promettre un pardon illimité, s'ils vouloient lui livrer les principaux auteurs de leur révolte; mais les Thébains ayant fait une réponse trop fiere pour des sujets, il prit & rasa leur ville. Six mille habitans furent passés au fil de l'épée, & trente mille furent condamnés à l'esclavage. *Alexandre* conserva la vie & la liberté à tous les prêtres; il eut la même vénération pour les descendans de Pindare; & la maison où ce poëte étoit né, fut la seule qui subsista au milieu de tant de débris.

Cette exécution sanglante, excusée par la politique, fut suivie d'un vif repentir? *Alexandre* eut toujours devant les ieux les malheurs des Thébains. Ce prince attribua toutes les disgraces qui lui ariverent dans la suite à son excès de sévérité envers ces peuples: aussi ceux de ces infortunés qui survécurent au désastre de leur patrie & qui voulurent s'atacher à son parti, en reçurent mille bienfaits. Il fit grâce à tous les fugitifs, & négocia avec les Athéniens, qu'il invita à se soumettre de gré, ne voulant pas leur faire éprouver les mêmes malheurs. Après leur avoir pardoné, il leur recomanda de s'occuper des afaires du gouvernement, parce que, s'il venoit à périr dans l'exécution de ses vastes projets, il vouloit que leur ville donnât la loi à toute la Grece.

Toutes les républiques de la Grece dans une assemblée libre, l'élurent pour leur général. Il songea pour lors à humilier la fierté des Perses, qui, maîtres de l'Asie, avoient de tout temps ambitioné la conquête de la Grece; & qui même projetoient alors de l'envahir. Avant de partir pour cette guerre importante, il donna audience aux principaux officiers des villes libres, & à tous les philosophes qui venoient le féliciter sur ses glorieux desseins. Étoné de ne pas voir Diogene, il daigna le prévenir par une visite; & après lui avoir fait les complimens qu'il eût dû en recevoir, il lui demanda s'il ne pouvoit rien faire pour l'obliger? Ce fut à cette occasion que ce cynique lui répondit qu'il ne lui demandoit autre chose, que de ne pas se placer devant son soleil. On dit qu'*Alexandre* admira cette réponse, qui prouve que l'âme d'un philosophe sait résister aux attraits de la fortune.

Avant de se mettre en marche, *Alexandre* voulut consulter Apollon, soit que son esprit fût infecté des préjugés vulgaires, soit qu'il se fût assuré des oracles de ce dieu pour mener avec plus

de facilité des soldats naturélement superstitieux. La prêtresse, en l'abordant, lui dit: *ô mon invincible fils!* Il la quita sur le champ, s'écriant qu'il n'en vouloit pas davantage. Il partit pour l'Asie avec environ trente-quatre mille fantassins & cinq mille chevaux. Ce fut avec cette armée si peu nombreuse, mais composée de bons soldats, qu'il marcha à la conquête du plus florissant empire du monde, contre un prince qui venoit le combatre à la tête de près d'un million d'hommes. Il fit aussi-tôt le partage de tous ses biens entre tous ses amis, ne se réservant que l'espérance avec l'amour de ses sujets, & le droit de leur commander. Il dirigea sa route par la Phrygie; arivé à Ilion, il marcha avec respect sur les cendres de cette ville également célebre par sa puissance & par ses malheurs. Il y offrit un sacrifice à Minerve, & fit des libations aux héros. Pendant qu'il en observoit les ruines, quelqu'un lui demanda s'il étoit jaloux de voir la lyre de Pâris, *montrez-moi*, répondit-il, *celle dont se servoit Achille pour chanter les exploits des grands hommes*.

Après avoir franchi les bords escarpés du Granique sous les ieux & mal-gré les éforts d'une armée nombreuse, il prit Sardes, le plus ferme boulevard de l'empire d'Asie: Milet & Halicarnasse eurent la même destinée. Un nombre infini d'autres villes, frapées de terreur, se rendirent sans opposer de résistance. Ces rapides succès donnerent lieu à des mensonges qu'il n'auroit pas manqué d'acréditer, s'il eût prévu la vanité qu'il eut dans la suite, de vouloir passer pour dieu. On publioit que les montagnes s'aplanissoient devant lui, & que la mer docile retiroit ses eaux pour lui laisser un libre passage: mais *Alexandre* écrivit plusieurs lettres pour détruire ces prétendus miracles. Il n'ambitionoit encore que les éloges avoués par les sages. Arivé à Gordium, capitale de l'Asie mineure, il coupa le fameux nœud gordien auquel les oracles avoient ataché le destin de l'empire de l'Asie. La conquête de la Paphlagonie & de la Cappadoce suivit de près la prise de Gordium; & sur ce qu'on lui apprit la mort de Memnon, le plus grand capitaine de Darius, il marcha à grandes journées vers les hautes provinces de l'Asie. Déja Darius étoit parti de Suze, plein de confiance dans la supériorité du nombre de ses troupes qui montoient à six cents mille combatans. Ses mages, prêtres flateurs, augmentoient encore ses espérances, & tiroient les plus favorables présages des événemens les plus ordinaires. Ils lui promettoient la victoire, & lui faisoient perdre tous les moyens de se la procurer.

Cependant *Alexandre* s'étoit emparé de la Cilicie, abandonée par son lâche gouverneur. Il étoit avec son armée sur les bords du Cydnus, lorsque la beauté des eaux & l'extrême chaleur l'inviterent à se baigner. Il ne fut pas plutôt entré dans le fleuve, que la fraîcheur des eaux glaça son sang & le priva de tout mouvement. Ses officiers le retirerent aussi-tôt, & le porterent dans sa tente à demi-mort. Il eut à peine repris ses esprits, qu'il déclara à ses médecins qu'il préféroit une mort prompte à une tardive convalescence. Darius avoit mis sa tête à prix; aucun médecin n'osoit prendre sur soi l'événement d'un remede précipité. Philippe qui traitoit *Alexandre* depuis son enfance, fut le seul qui eut assez de confiance dans son art, pour se rendre à son impatience: mais tandis qu'il préparoit son remede, le roi reçut des lettres de Parménion le plus zélé de ses généraux, qui l'avertissoit de ne point se confier à Philippe, parce qu'il le soupçonoit de s'être laissé corrompre par les promesses de Darius qui lui offroit mille talens & sa fille en mariage. Cette lettre plongea le roi dans la plus grande perplexité. Il craignoit d'être accusé d'imprudence s'il prenoit le remede qu'on lui disoit être un poison, ou d'être opprimé par l'ennemi sous sa tente, si sa santé tardoit à se rétablir: mais tous ses doutes se dissiperent en présence de Philippe. Il reçoit la coupe que lui présente ce médecin fidele, & la boit sans témoigner la plus légere émotion: il lui remit ensuite la lettre de Parménion. Cette héroïque assurance est un trait qui caractérise ce conquérant.

Après qu'il eut avalé ce breuvage, *Alexandre* se fit voir à son armée. Il s'avança aussi-tôt vers les gorges de la Cilicie, qui conduisent dans la Syrie. C'étoit le poste que ses généraux lui avoient conseillé d'occuper, parce que ces défilés ne pouvant recevoir une grande armée rangée en bataille, les Macédoniens & les Perses se mesureroient nécessairement à force égale.

Darius eut l'imprudence de s'y engager. Il n'y fut pas plutôt entré, qu'il voulut retourner dans ces vastes campagnes de la Mésopotamie qu'il n'auroit jamais dû quiter; mais *Alexandre* s'étant présenté à sa rencontre, il fut obligé de ranger ses troupes en bataille dans un lieu qui, resserré d'un côté par la mer, & de l'autre par des montagnes escarpées, lui ôtoient tout l'avantage du nombre. Le Pinare qui coule de ces montagnes, rendoit sa cavalerie inutile. Mais si la fortune donna à *Alexandre* un camp de bataille avantageux, ce prince tira des secours plus grands encore de son génie pour la guerre. Comme il craignoit d'être envelopé par un ennemi supérieur en nombre, il étendit son front de bataille depuis la mer jusqu'aux montagnes. Ses deux ailes étoient composées d'hommes forts & hérissés de fer. Se plaçant lui-même à la tête de la droite, il renverse l'aile gauche des ennemis, & la met en fuite. Lorsqu'il l'eut entiérement dissipée, il retourna sur ses pas au secours de Parménion qui commandoit l'aile gauche: rien ne put résister aux Macédoniens, encouragés par la présence du prince qui, mal-gré une blessure qu'il avoit reçue à la cuisse, se portoit dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand. La victoire fut complete, & l'on peut dire qu'*Alexandre* en méritoit tout l'honeur.

Cent dix mille Perses resterent sur le camp de bataille; toute la famille de Darius, sa mere, sa femme & ses enfans, toute leur suite, tomberent au pouvoir du vainqueur, qui mit sa gloire à leur faire oublier leurs malheurs: après leur avoir fait dire que Darius, qu'ils pleuroient comme mort, étoit vivant, il les fit inviter à ne point se laisser abatre par la douleur, & leur fit annoncer sa visite. Mais comme il étoit tout couvert de sueur, de sang & de poussiere, il défit sa cuirasse, & voulut prendre des bains chauds. *Allons*, dit-il à ses officiers, *allons laver cette sueur dans le bain de Darius*. Lorsqu'il y fut entré, & qu'il eut aperçu les bassins, les urnes, les buires, les fioles, & mille autres utensiles tous d'or massif, & travaillés par les plus célebres artistes; lorsqu'il eut respiré l'odeur délicieuse d'une infinité d'aromates & d'essences précieuses dont la chambre étoit parfumée, & que de là il eut passé dans la tente qui, par sa grandeur, son élévation, la magnificence de ses meubles, & par la somptuosité & la délicatesse des mets préparés pour le souper de Darius, surpassoit tout ce qu'il avoit vu jusqu'alors, il fut frapé d'étonement, & ne put s'empêcher de dire, en se retournant vers ses officiers: *Celui qui présidoit ici étoit vraiment roi*. C'est le seul mot qui paroisse indigne d'*Alexandre*. Les ambassadeurs Perses qui l'avoient vu à la cour de Philippe, avoient une idée bien plus sublime de la vraie grandeur.

Alexandre, après s'être remis de ses fatigues, & avoir fait donner la sépulture aux morts, honeur qui fut étendu aux ennemis, voulut voir ses captifs, non pour jouir du spectacle de sa gloire, mais pour les consoler de leur infortune. Il eut pour Sysigambis, mere de Darius, les mêmes égards qu'il eût eus pour la siene. Il entra dans la tente de cette princesse avec Éphestion, fils de sa nourice, qu'il avoit toujours beaucoup aimé. *Alexandre* avoit des grâces natureles, mais il étoit d'une petite taille, & son extérieur étoit négligé. La reine le prenant pour le favori, adressa le salut à Éphestion: un eunuque l'avertissant de son erreur, elle se jete à ses pieds, & s'excuse sur ce qu'elle ne l'avoit jamais vu. *Alexandre* la relevant aussi-tôt: *Ô, ma mere!* lui dit-il avec bonté, *vous ne vous êtes point trompée, celui-ci est aussi Alexandre*. „ Certe, dit Quinte-Curce, „ s'il eût gardé cette modération jusqu'à la fin „ de ses jours, s'il eût vaincu l'orgueil & la „ colere dont il ne put se rendre maître, & „ qu'au milieu des festins, il n'eût pas trempé „ ses mains dans le sang de ses meilleurs amis, „ ni été si prompt à faire mourir ces grands „ hommes auxquels il devoit une partie de ses „ victoires, je l'aurois estimé plus heureux qu'il „ ne s'imaginoit l'être, quand il imitoit les tri- „ omphes de Bacchus, qu'il remplissoit de ses „ victoires les rivages de l'Hellespont & de l'O- „ céan: mais la fortune n'avoit point encore „ égaré sa raison; & comme elle ne faisoit que „ commencer à lui prodiguer ses faveurs, il les „ reçut avec modération; mais à la fin il n'eut „ pas la force de la soutenir, & fut accâblé sous „ le poids de sa grandeur. Il est certain que „ dans ses premieres années il surpassa en bonté „ & en continence tous les rois qui l'avoient pré- „ cédé. Il vécut avec les filles de Darius, Prin- „ cesses de la plus rare beauté, comme si elles „ eussent été ses sœurs; & pour la reine, qui „ passoit pour la plus belle persone de son siecle, „ il eut l'attention d'empêcher qu'il ne se passât „ rien qui pût lui déplaire: enfin il se comporta „ avec tant d'humanité envers les princesses ses „ captives, que rien ne leur manqua que cette „ confiance qu'il est impossible au vainqueur d'in- „ spirer „. Suivant Plutarque, *Alexandre* ne se permit pas même de voir la femme de Darius. Ce prince avoit coutume d'appeler les dames perses, *le mal des ieux*. Il n'en usa pas de même avec la veuve de Memnon, cet excellent capitaine de Darius; mais ce fut à la sollicitation de Parménion, qui eut la bassesse de corrompre son maître & de se rendre le ministre de ses foiblesses.

Les succès de cette bataille, livrée aux environs d'Issus, ouvrit tous les passages aux Macédoniens. *Alexandre* envoya un détachement à Damas en Syrie, se saisir du trésor royal de Perse, & alla en persone s'assurer des ports & des villes maritimes le long de la Méditerranée. Plusieurs rois vinrent lui jurer obéissance, & lui remettre l'île de Cypre & la Phénice, à l'exception de Tyr, qui, fiere de sa situation au milieu de la mer, forma la résolution de se défendre. *Alexandre* employa sept mois entiers au siége de cette ville, dont la prise forme une époque remarquable dans la vie de ce conquérant. Il eut à combatre tous ses élémens, & il ne s'en rendit maître qu'après l'avoir jointe au continent, dont elle étoit séparée par une mer orageuse.

La prise de Tyr fut suivie de celle de Gaza, capitale de la Syrie. Cette nouvele conquête lui coûta plusieurs blessures. Dans toutes ses expéditions, il eut la même sagesse, la même intrépidité & la même fortune. Il souilla cependant la gloire qu'il s'étoit acquise devant Gaza, par son inhumanité envers ce Betis qui en étoit gouverneur. Il ne pouvoit reprocher à ce guerrier que sa résistance généreuse, & sa fidélité envers son maître. *Alexandre*, oubliant dans ce moment les égards dûs à la valeur, le fit mourir de la mort des coupables; & tandis qu'il respiroit encore, il lui fit passer des courroies à travers les talons, & l'ayant fait atacher à un chariot, il le traîna autour de la ville: il usa de cette barbarie à l'exemple d'Achille, dont il se disoit descendu. C'est ainsi qu'Homere fit le malheur de Betis, en louant son héros féroce dans ses vengeances.

Alexandre se rendit en Égypte, dont les peuples, fatigués de la domination des Perses qui les traitoient en maîtres ambitieux & avares, l'atendoient

comme leur libérateur. Il s'avança vers Memphis, qui à la premiere sommation, ouvrit ses portes, tandis que ses lieutenans marchoient vers Peluse, qui lui rendit la plus prompte obéissance. La révolution fut rapide. Les Perses, épouvantés de cette défection générale, abandonerent un pays qu'ils étoient dans l'impuissance de défendre. Mazaze, lieutenant de Darius, ne sauva sa vie & sa liberté qu'en livrant au héros Macédonien les trésors de son maître.

Alexandre, aussi politique que guerrier, étudia le caractere des ses nouveaux sujets, & profita de leur foiblesse pour affermir sa domination naissante. Il rétablit les anciens coutumes & les cérémonies religieuses abolies par les Perses. Les Égyptiens, gouvernés par leurs propres loix, & libres dans l'exercice de leur culte, oublierent qu'ils avoient un maître. Cette nation, naturélement indocile, devint soumise & fidele, dès qu'elle servit ses dieux suivant ses penchans. Cette conquête se fit sans effusion de sang. *Alexandre* paroît vraiment grand dans les moyens qu'il prit pour la conserver. Il savoit qu'un conquérant peut dévaster avec impunité tout un royaume, mais qu'il ne pouvoit abatre un autel ou un bois sacré sans exciter un bouleversement général. Pour plaire à ses nouveaux sujets, il affecta pour Jupiter Ammon le respect dont ils étoient pénétrés; mais avant d'aller consulter l'oracle de ce dieu, il s'assura d'une réponse favorable par des largesses prodiguées aux prêtres. Ce voyage entrepris à la tête d'une armée, offroit les plus grands périls dans un pays où le ciel avare de ses eaux, fait du sol une masse de poussiere & de sâble. *Alexandre* ne fut point arrêté par l'exemple de Cambise qui, dans ce voyage, avoit perdu une armée de cinquante mille hommes, ensévelie sous des montagnes de sâble. Les Macédoniens étoient prêts à périr de soif & de chaleur dans ces contrées brûlantes, lorsqu'il survint une pluie abondante. Cette pluie fut regardée comme un miracle opéré par Jupiter, en faveur du prince qui venoit visiter son oracle. Ce premier bienfait fut suivi d'un second. Les vents avoient couvert de sâble les bornes qui servoient de guides aux voyageurs, & les Macédoniens erroient sans tenir de route certaine, lorsqu'un essaim de corbeaux se présenta, dit-on, devant leurs enseignes, s'arrêtant de distance en distance pour les atendre, & les appelant par leurs croacemens pendant la nuit. *Alexandre*, qui avoit regardé comme faux les premiers miracles, adopta ceux-ci, & prétendit les donner pour marques de son origine céleste, qui commençoit à flater son ambition.

Le caractere de la divinité imprimé à ce conquérant, affermit son pouvoir sur un peuple superstitieux; mais cet orgueil le rendit méprisable aux ieux des sages: leurs voix furent étoufées par les clameurs de la multitude; ils furent obligés d'obéir & de se taire. À son retour du temple d'Ammon, *Alexandre* voulut laisser dans l'Égypte un monument durable de sa puissance. Il choisit un espace de quatre-vingts stades entre la mer & les Palus Maréotides, pour y fonder une ville, qui de son nom fut appelée *Alexandrie*. La commodité de son port, les priviléges dont il la gratifia, les édifices dont il l'embélit, en firent une ville célebre qui devint dans la suite la capitale de tout le royaume. Tandis qu'il en traçoit l'enceinte avec de la farine & de l'orge, suivant l'usage des Macédoniens, une multitude d'oiseaux de toute espece en fit sa pâture. *Alexandre* qui faisoit tout servir à ses desseins, emprunta l'organe des prêtres pour déclarer au peuple crédule, que ce phénomene étoit un signe que toutes les nations s'y rendroient en foule.

Lorsqu'il eut établi son culte & affermi sa domination, il quita l'Égypte, où il laissoit autant d'adorateurs, que de sujets. Il en confia le gouvernement à Échile de Rhode, & à Peucetès, Macédonien: il ne leur donna que quatre mille hommes pour faire respecter son autorité. Polémon fut chargé de garder les bouches du Nil avec trente galeres. La perception des impôts fut confiée à Cléomene; & par-tout il établit un si bel ordre, que l'Égypte pouvoit se flater d'un calme durable.

Cependant Darius lui avoit écrit plusieurs lettres superbes, auxquelles il avoit répondu avec plus de fierté. Il en reçut une plus modeste de la part de ce prince, qui lui offroit autant d'argent que pouvoit en contenir la Macédoine, & pour dot de sa fille qu'il lui donnoit en mariage, toutes les terres & souverainetés d'entre l'Euphrate & l'Hellespont, pourvu qu'il voulût devenir son ami, & faire avec lui une alliance offensive & défensive. *Alexandre* communiqua cette lettre à ses officiers. Parménion ouvrant le premier son avis: *J'accepterois ces offres*, dit-il, *si j'étois Alexandre*. *Et moi aussi*, repartit *Alexandre* avec une fierté dédaigneuse, *si j'étois Parménion*. Il fit réponse à Darius que, s'il vouloit venir le trouver, il lui donnoit sa parole que non seulement il lui laisseroit son royaume, mais qu'il lui rendroit toute sa famille sans rançon; qu'en atendant il alloit au devant de lui pour le combatre. Il donna aussi-tôt ses ordres pour se mettre en marche: mais il fut arrêté par les obseques de Statira, femme de Darius, qui venoit de mourir en acouchant. Les larmes dont il honora cette princesse, exciterent les soupçons jaloux de Darius, qui ne pouvoit s'imaginer que l'on pût avoir en sa puissance une femme si belle & la respecter. Ce fut à Gaugamele, bourg voisin d'Arbelles, à quelque distance de l'Euphrate, que se donna la seconde bataille. Darius étoit à la tête de huit cents mille hommes de pied, & de deux cents mille de cavalerie. Les généraux d'*Alexandre*, étonés à la vue d'une armée si nombreuse, étoient d'avis de combatre pendant la nuit, qui cacheroit aux Macédoniens leur inégalité; mais il leur ferma la bouche, en

leur disant qu'il ne déroboit point la victoire. L'ordre fut donné pour le lendemain, & il alla se reposer dans sa tente.

Quoique cette bataille dût décider de son sort, il ne témoigna aucune inquiétude. Son âme étoit si calme, qu'il dormoit encore à l'heure qu'il avoit marquée, pour ranger son armée en bataille. Ses officiers, surpris de ne le point voir, se rendirent à sa tente, & le trouverent plongé dans un profond someil. Parménion l'appela plusieurs fois: *Comment seigneur*, lui dit-il, *nous sommes en présence de l'ennemi, & vous dormez, comme si vous aviez vaincu! Mon ami*, lui répondit-il avec bonté, *nous avons effectivement vaincu, puisque Darius est présent, & qu'il nous exempte la peine de le chercher dans des plaines qu'il a changées en afreuses solitudes*. Après les avoir renvoyés à leurs postes, il prit son armure: c'étoit une double cuirasse de lin, bien piquée, qu'il avoit gâgnée à la journée d'Issus; un casque de fer, mais plus brillant que l'argent le plus pur; son hausse-col étoit aussi de fer, mais tout semé de diamans. Sa cotte d'armes s'atachoit avec une agrafe d'un travail exquis, & d'une magnificence fort au dessus du reste de son armure. C'étoit un présent que lui avoit fait la ville de Rhodes, pour marque de son admiration. Il avoit pour armes offensives une épée & une javeline. Lorsqu'il eut fait ses dispositions pour l'ataque, & qu'il eut excité le courage de ses soldats, il se fit amener Bucéphale, cheval excellent, & qui lui avoit été d'une grande utilité dans toutes ses expéditions: il s'y étoit d'autant plus ataché, que lui seul avoit su le dompter. Ce cheval, quoique vieux, n'avoit encore rien perdu de sa vigueur. Avant de prendre le poste qu'il étoit résolu de garder pendant la bataille, *Alexandre* fit paroître le magicien Aristandre, qui promit à l'armée le succès le plus favorable. Aussi-tôt la cavalerie, fiere de le voir à sa tête, s'avance au galop, & la phalange Macédoniene la suit à grands pas dans la plaine. Mais avant que les premiers rangs fussent assez près pour donner, l'avant-garde des Perses prit la fuite. *Alexandre* profitant de ce coup de fortune, poursuit avec ardeur les fuyards, & les renverse sur le corps de bataille, où il porte l'épouvante. Le roi ambitionoit la gloire de prendre, ou de tuer Darius, qu'on voyoit paroître sur un char élevé au dessus de son escadron royal, & qui se faisoit remarquer par sa fierté, & la magnificence de son équipage. Ses gardes firent une belle contenance; mais voyant de près *Alexandre*, qui renversoit les fuyards sur ceux qui opposoient de la résistance, ils imitent l'exemple de leurs compagnons. Quelques-uns, plus audacieux, jetent leurs armes, & saisissant les Macédoniens au corps, ils les traînent sous les pieds de leurs chevaux, & meurent eux-mêmes, satisfaits d'avoir fait de leur corps un rempart à leur roi. Darius se trouva, comme dit Plutarque, frapé du spectacle le plus éfrayant. Sa cavalerie, rangée devant son char qu'elle vouloit défendre, est taillée en pieces, & les mourans tombent à ses pieds. Les roues du char embarassées par les cadâvres & les blessés, ne peuvent se mouvoir. Ses chevaux, percés, couverts de sang, n'obéissent plus à la main qui les guide. Sur le point d'être pris, il se précipite de son char; il se jete sur un cheval, & s'éloigne de cette scêne de carnage. Il seroit tombé au pouvoir de son vainqueur, si Parménion, pressé par la droite des Perses, n'eût fait prier *Alexandre* de venir le dégager. La présence de ce monarque décida de la victoire, & son premier devoir fut d'en témoigner sa reconoissance aux dieux, par des hymnes & des sacrifices. Il se fit ensuite proclamer roi de toute l'Asie. Magnifique dans les récompenses, dont il honora la valeur des officiers & des soldats, il voulut encore que tous les peuples de sa domination participassent à sa gloire. La liberté qu'il rendit aux républiques de la Grece, fut le premier monument de sa victoire, toutes les villes de la Grece que son pere & lui avoient détruites, furent rebâties par ses ordres. Ses bienfaits ne se bornerent point à la Grece: il envoya du camp de bataille une partie des depouilles aux Crotoniates, en Italie, pour honorer la mémoire de Phail, qui, du temps de la guerre des Medes, avoit équipé une galere à ses dépens, & s'étoit rendu à Salamine, pour partager le péril des Grecs. Ce fameux athlete y acquit beaucoup de gloire; & ce furent ses concitoyens qui, longtemps après sa mort, en recueillirent les fruits.

Alexandre parcourut en vainqueur les provinces d'Arbelles & de Babylone, & sa marche avoit l'éclat d'une pompe triomphale. Il se rendit ensuite à Suze, qui étoit l'entrepôt de toutes les richesses de l'Orient. C'étoit-là que se gardoient les trésors des rois de Perse. Il s'appropria cent cinquante millions d'argent monoyé, & cinq cents mille livres de pourpre d'Hermione, qui se vendoit alors jusqu'à cent écus la livre. Une seule heure mit au pouvoir d'un étranger des richesses, que l'avarice des rois avoit accumulées pour leur postérité. Le monarque conquérant eut la vanité de se faire voir sur le trône des Perses; & ce fut dans cette occasion, qu'il donna un nouveau témoignage de sa bonté compatissante. Le trône se trouvant trop élevé, un page lui apporta une table pour lui servir de marchepied: un eunuque de Darius, touché de ce spectacle, fondit en larmes. On l'interrogea sur la cause de sa douleur: *c'étoit sur cette table*, répondit l'eunuque, *que mon maître prenoit ses repas*. *Alexandre* loua beaucoup sa sensibilité, & il auroit fait ôter cette table, sans Philotas, qui lui fit craindre qu'on ne tirât de sinistres présages d'un sentiment si généreux.

Après avoir réglé tout ce qui pouvoit assurer le calme dans cette ville pendant son absence, il la désigna pour être le séjour de la famille de Darius, à laquelle il ordona de rendre les mêmes honeurs qu'elle recevoit dans le temps de sa premiere fortune. Avant de partir, il voulut rendre

visite

visite à sa mere de ce prince infortuné ; il lui témoigna des respects aussi affectueux, que si elle eût été sa propre mere : il la combla de magnifiques présens ; & comme dans son compliment, il blessa quelques usages de Perse, il lui en fit les excuses les plus touchantes. Il dirigea sa marche vers Persépolis, siége des anciens rois, & capitale de tout l'empire. Cette ville lui ouvrit ses portes, sans s'exposer au danger d'un siége. Il eut de grands périls à essuyer, en franchissant des défilés qu'on avoit regardés jusqu'alors comme inaccessibles à une armée. Les délices du climat causerent une grande révolution dans ses mœurs. Ce héros sobre & tempérant, qui aspiroit à égaler les dieux par ses vertus, & qui se disoit dieu lui-même, sembla se raprocher du vulgaire des hommes, en se livrant aux plus grands excès de l'intempérance. Un jour, plongé dans l'ivresse, il s'abandona aux conseils d'une courtisane qui avoit partagé sa débauche, & qui lui demanda, comme un gage de son amour, de réduire en cendres la demeure des anciens rois. *Alexandre*, folement complaisant, quite la salle du festin ; & acompagné de son amante insensée, qui comme lui, porte une torche enflamée, il met le feu au palais de Persépolis, qui, presque tout bâti de cédre, passoit pour la merveille du monde. Les soldats se répandent en un instant dans toute la ville, qui bientôt ne fut plus qu'un amâs de cendres & de débris. Tel fut, dit Quinte-Curce, le destin de Persépolis, qu'on appeloit *l'œil de l'orient*, & où autrefois tant de nations venoient pour y perfectioner leurs loix & leurs usages. Les adulateurs de la fortune de ce héros ont tâché d'adoucir l'horreur de cette action, en alléguant que la politique ne permettoit pas de laisser subsister une ville qui rapeloit aux Perses le souvenir de leur grandeur éclipsée. C'est ainsi que les adorateurs des caprices des rois érigent en vertus, les plus coupables excès. *Alexandre*, plus sincere, & juge rigide de lui même, en fut puni par ses remords, & il répondit à ses courtisans, qui le félicitoient d'avoir ainsi vengé la Grece : *Je pense que vous auriez été mieux vengés, en contemplant votre roi assis sur le trône de Xerxès, que je viens de détruire*.

Il sortit aussi-tôt de cette ville, qu'il venoit de changer en un afreux désert ; & se mettant à la tête de sa cavalerie, il alla à la poursuite de Darius : il étoit impatient de l'avoir en sa puissance, non pour jouir du spectacle barbare de son malheur, mais pour faire éclater sa clémence & sa modération. Plutarque prétend qu'il fit cent trente-deux lieues en moins d'onze jours, ce qui est difficile à croire, dans un pays aride, & où il falloit traverser d'immenses solitudes qui ne produisent rien pour les besoins de l'homme. Ses troupes, épuisées de fatigues, se livroient à des murmures séditieux, & faisoient même difficulté de le suivre. Sa dextérité à manier l'esprit du soldat, lui devint inutile ; il fut sur le point d'en être abandoné. On manquoit d'eau depuis plus d'un jour, & on marchoit sous un ciel brûlant & avare de pluie. L'exemple de sa patience contint les soldats. Un vivandier lui ayant présenté sur l'heure de midi de l'eau dans un casque, il la rejeta, disant qu'il ne vouloit se désaltérer qu'avec ses troupes.

Arivé à Thabas, aux extrémités de la Paretasene, sur les confins de la Bactriane, on aperçut dans le fond d'une vallée une misérable charete traînée par des chevaux percés de traits. Cette charete portoit un homme couvert de blessures, & lié avec des chaînes d'or ; c'étoit Darius. Ce prince infortuné, depuis la journée d'Arbelles, avoit erré de province en province, jusqu'au moment où il fut assassiné par Bessus, gouverneur de la Bactriane, qui crut par cet attentat s'approprier le reste de ses dépouilles. *Alexandre* ému de ce spectacle, donna un libre cours à ses larmes : il ne put voir en cet état le monarque de toute l'Asie, que ses peuples, quelque temps auparavant, avoient révéré comme un dieu, & qui s'étoit vu à la tête d'un million d'hommes dévoués à le défendre. Il détacha cette riche cotte d'armes, dont les Rhodiens lui avoient fait présent, & en couvrit le cadâvre. Après lui avoir fait rendre les honeurs funebres avec la magnificence usitée chez les Perses, il se mit en marche pour le venger. Le parricide Bessus ne put échaper à son activité ; il fut pris à quelque distance du Tanaïs. Ses officiers, qui avoient été ses complices, le trahirent. On le conduisit chargé de chaînes à *Alexandre*, qui lui reprocha son crime avec une éloquence forte & vertueuse : *Monstre*, lui dit-il, *comment as-tu pu te résoudre à enchaîner ton roi, ton bienfaicteur, & à le percer des traits destinés à le défendre ? Dépose ce diadême, prix de ton exécrable parricide*. Bessus fut remis entre les mains d'Oxatrès, frere de Darius, qui le fit expirer dans des tourmens proportionés à son crime.

Alexandre n'ayant plus de rivaux à combatre, ne s'occupa que des moyens de captiver le cœur de ses nouveaux sujets. Les larmes, dont il avoit honoré les cendres de Darius, ses égards respectueux pour la mere de ce prince, & pour sa famille, qu'il combloit chaque jour de nouveaux bienfaits, les avoient heureusement prévenus en faveur de sa domination ; & comme il savoit que les hommes reglent leurs affections sur le degré de conformité que l'on affecte avec eux, il adopta les usages des Perses, comme il avoit fait ceux des Égyptiens. Il se fit faire un habit moitié mede & moitié perse ; & pour prix de cette condescendance, il engagea ces peuples à se dépouiller de leurs mœurs antiques, pour se façoner à celles des Macédoniens. Il se flatoit, par cet échange, de confondre les vainqueurs avec les vaincus, & d'étoufer ces antipathies natureles, qu'entretient la différence des usages. Ce prince, plus jaloux du titre de

protecteur , que de celui de conquérant, fonda des écoles pour trente mille enfans Perses, qui devoient être formés à tous les exercices de la Grece. Cette politique eut un succès heureux, ces nouveaux sujets, en se dépouillant des vices inhérens à leur nation, perdirent le souvenir de leurs anciens maîtres, & se porterent à lui obéir avec autant de zele, que les Macédoniens mêmes, qu'ils égalerent d'ailleurs en courage.

Alexandre s'étant approché du Tanaïs, fit défense aux Scythes, qui habitoient sur ses bords, de jamais passer ce fleuve, & de faire des incursions sur les terres de sa nouvele domination : ces peuples superbes, nouris dans l'indépendance naturele, furent étonés d'entendre un homme qui leur dictoit des loix ; & après lui avoir fait une réponse fiere & dédaigneuse, ils se déciderent pour la guerre ; mais la fortune seconda mal leur courage. *Alexandre*, après les avoir vaincus, bâtit une ville à quelque distance du Tanaïs, & y mit une garnison puissante, pour réprimer les brigandages de ces barbares. Les remparts de cette ville, la seconde qu'il fit appeler *Alexandrie*, furent commencés & finis en dix-sept jours. Il en bâtit six autres aux environs de l'Oxus, qui, s'étant unies par une confédération, donnerent pendant long-temps la loi à tous les pays voisins.

Alexandre insatiable de gloire, vouloit dominer par-tout où il y avoit des hommes. Son ambition enflamée par ses succès, ne connoissoit pour bornes de son empire, que les limites du monde. Les vastes régions de l'Inde, dont le nom étoit à peine connu, lui parurent une conquête digne de son courage. Il en prit la route, & pour n'être point embarassé dans sa marche, il fit brûler tous ses bagages. Porus, un des rois de ce pays, s'avança sur les bords de l'Hydaspe, avec une armée qui combatit avec courage, & qui ne put éviter sa défaite. Ce prince tomba au pouvoir de son vainqueur, qui mit sa gloire à le rétablir dans son anciene dignité. *Alexandre*, après ce premier succès, parcourut l'Inde, moins en ennemi que comme le maître de la terre, l'arbitre des destinées, le dispensateur des trônes, il y éleve ceux qui s'abaissent devant lui, & il en précipite ceux qui résistent. Enfin, cédant aux larmes des Macédoniens, fatigués de leurs longs travaux, & jaloux de revoir leur patrie, il ne passa pas le Gange. Ce fleuve, un des plus considérables de l'Inde, fut le terme de ses courses. Ses bords étoient défendus par une armée de deux cents vingt mille hommes, de huit mille chariots & de six mille éléphans dressés à la guerre. Il érigea, suivant l'usage des anciens conquérans, des autels en l'honeur des dieux, & avant de revenir sur ses pas, il fit jeter dans les campagnes des mors de brides d'une grandeur & d'un poids extraordinaires. Il ordona encore de construire des écuries, dont les mangeoires sembloient avoir été plutôt destinées pour des éléphans que pour des chevaux. Plutarque cite cette anecdote pour accuser de vanité le héros ; mais *Alexandre* pouvoit être guidé par la politique d'exagérer l'idée qu'on devoit se former des Macédoniens. C'étoit un moyen d'inspirer plus de terreur aux peuples naturélement indociles, en leur faisant craindre d'avoir à combatre des ennemis dont les chevaux étoient si monstrueux.

Le monarque conquérant fit équiper une flote, sur laquelle il s'embarqua pour gâgner la mer des Indes. Après sept mois de navigation sur différens fleuves, pendant lesquels il fit des descentes fréquentes, cherchant par-tout de nouveaux dangers & de nouveles victoires, il jouit du spectacle de cette mer qu'il regardoit comme la bariere du monde. Après y avoir navigué quelques stades, il se fit mettre à terre pour examiner la nature de la côte, il offrit plusieurs sacrifices aux dieux, les conjurant qu'après lui aucun mortel ne portât plus loin ses armes. Il ordona à ses amiraux de conduire la flote par le golfe Persique & par l'Euphrate : pour lui il revint par terre à la tête de sa cavalerie, composée de six-vingts mille chevaux, dont il ramena à peine le quart. Cette perte, qui ne diminua pas sa confiance, n'excita aucun peuple à se révolter ; & monarque paisible dans une terre étrangere, il imita pendant sa route, les triomphes de Bacchus qu'il s'étoit proposé pour modele dans toutes ses expéditions.

Dès qu'il fut rentré dans la Perse, il s'assujétit à l'usage des anciens rois, qui, au retour de leurs voyages, distribuoient une piece d'or à chaque femme. Il s'appliqua ensuite à éfacer toute distinction entre ses anciens & ses nouveaux sujets ; & comme tous n'avoient qu'un seul & même maître, il voulut que tous fussent soumis aux mêmes loix & aux mêmes obligations. Il étoit impossible de discerner lequel lui étoit le plus cher d'un Macédonien ou d'un Perse. Le tombeau de Cyrus ayant été pillé, l'auteur de ce larcin sacrilége fut puni de mort ; le titre de Macédonien, ni l'éclat de sa naissance, ne purent le préserver d'un supplice ignominieux. Ce vaste empire ne vit plus qu'un pere chéri dans un maître respecté. Toutes les voix se réunirent pour bénir son regne fortuné ; & quoique conquérant, il fut plus aimé que les rois héréditaires. Ce fut pour mettre le sceau à son ouvrage, qu'il favorisa les mariages entre la nation conquérante & la nation subjuguée, & pour apprendre aux Macédoniens à ne point rougir de ces alliances, il en donna lui-même l'exemple en épousant Statira, fille aînée de Darius ; & en mariant les plus grands seigneurs de la cour & ses premiers favoris, avec les autres dames perses de la premiere qualité. Ces noces furent célébrées avec la plus grande pompe & la plus grande magnificence, & l'on y étala tout le luxe asiatique. Il y eut quantité de tables délicatement servies où furent admis tous les Macédoniens qui s'étoient déja mariés dans le pays. On ne doit donc pas être surpris s'il ne garda que treize mille Macédoniens pour conserver des

conquêtes si étendues. Les autres furent renvoyés dans leur patrie, & ce fut le trésor public qui aquita leurs dettes. Pendant toutes ces expéditions, il avoit eu soin d'établir des colonies dans les provinces, dont les peuples indociles lui paroissoient disposés à la révolte; & par cette politique, il contenoit dans l'obéissance des hommes qu'il auroit eus à punir.

Alexandre, après avoir célébré ses noces à Suze, se rendit à Babylone. C'étoit-là que l'atendoient les ambassadeurs de toutes les nations. La terre étoit remplie de la terreur de son nom. Tous les peuples venoient le flater à l'envi, comme celui qui devoit être le maître. Il se hâtoit d'ariver dans cette grande ville, pour y tenir les états généraux de l'univers. En passant par Ecbatane, il perdit Épheſtion. La mort de cet illustre favori le plongea dans la plus profonde affliction. Les foiblesses de l'homme éclipserent la fermeté du héros. Il parut disposé à ne pas survivre à cet ami fidele. Plutarque raporte que sa sensibilité égarant sa raison, il fit couper les crins à tous ses chevaux & à tous les mulets de son armée, comme s'il eût voulu que les animaux partageassent le deuil public. Suivant cet auteur, il immola sur son tombeau, les Cusséens qui formoient un peuple nombreux, voulant, ajoute Plutarque, imiter Achille qui, barbare dans le délire de sa douleur, avoit immolé plusieurs princes Troyens sur le tombeau de Patrocle.

Cependant il approchoit lui-même du terme fatal, & s'étant mis en marche, il mourut à la vue de Babylone, dans la trente-deuxieme année de son âge, la douzieme de son regne, & la huitieme de son empire d'Asie. Il ne nomma point de successeur. Il avoit eu deux femmes, Barcine & Roxane; la premiere avoit un fils, & la seconde étoit grôsse. Ni l'une ni l'autre n'eut la gloire de donner un héritier au trône. Ce fut Aridée, frere d'*Alexandre*, qui fut proclamé roi par le suffrage de l'armée. Voici l'ordre qui fut mis dans l'empire: Ptolomée eut la Satrapie d'Égypte & de toutes les provinces d'Afrique qui en dépendoient; Laomédon celle de Syrie & Phénicie. La Syrie & la Pamphilie furent données à Antigonus, avec une grande partie de la Phrygie. La Cilicie échut à Philotas. Léonatus eut en partage la petite Phrygie, avec toute la côte de l'Hellespont. Cassandre eut le gouvernement de la Carie, & Menandre celui de la Lydie. Eumenes eut la Cappadoce & la Paphlagonie, jusqu'à Trébisonde. Python fut établi dans la Médie; Lysimaque dans la Trace & dans le Pont. Tous les satrapes établis par *Alexandre* dans la Sogdiane, la Bactriane & l'Inde, furent continués dans leur charge. Perdiccas resta auprès d'Aridée, comme principal ministre de ce prince & général de ses armées. Cet empire, conquis par la plus étonnante valeur, & gouverné par des chefs instruits dans l'art de la guerre & de la politique, sembloit reposer sur une base durable, mais l'ambition de ces chefs surpassant encore leur capacité, sa fin fut aussi prompte & aussi déplorable, que sa naissance avoit été brillante.

Il est bien difficile de tracer un tableau digne d'*Alexandre*, le peintre sera toujours au dessous de ce que l'on atend de lui. Il ne faut pas le juger par les regles ordinaires. L'héroïsme a une marche qui lui est particuliere. *Alexandre* fut plus qu'un homme, ou du moins il fut tout ce qu'un homme peut être. Les projets qu'il conçut, furent exécutés avec gloire. Heureux à conquérir, habile à gouverner, il fut plus grand encore après la victoire que dans le combat, & il subjugua les cœurs avec plus de facilité que les provinces. Le plus beau de ses éloges, c'est que Sysigambis, mere de Darius, avoit survécu aux malheurs de sa maison, & qu'elle ne put survivre à la mort d'*Alexandre*. Ce héros, dans l'espace de dix ans, fonda un empire aussi vaste que celui que les Romains éleverent en dix siecles. Tant qu'il vécut, ses généraux resterent dans l'obscurité, parce qu'ils ne furent que les exécuteurs de ses ordres, & dès qu'il ne fut plus, ils éclipserent la gloire des plus grands rois de la terre; ce qui prouve son discernement dans le choix de ses agens. Ce prince, ami des arts & protecteur de ceux qui les cultivent, récompensoit avec magnificence les grands hommes dans tous les genres. Il donna près de deux millions à Aristote, pour lui faciliter les moyens de faire ses expériences physiques. Il entretint une infinité de chasseurs & de pêcheurs pour procurer à ce naturaliste des secours dans ses recherches sur la constitution interne des animaux. Son siecle fut le siecle du génie. Ce fut celui qui enfanta les Diogene, les Pyrrhon. Les arts étendirent leurs limites. Protogene & Apelle firent respirer la toile avec leur pinceau; Praxitele, Polyclete, Lysippe animerent le marbre, le bronze & l'airain. *Alexandre*, indifférent pour le médiocre, étoit épris de tout ce qui sortoit des bornes ordinaires. Stasurate, architecte fameux, lui proposa de tailler le Mont-Athos en forme humaine & de lui en faire une statue où il eût été représenté portant dans une main une ville peuplée de dix mille habitans, & dans l'autre un fleuve, déposant ses eaux à la mer. Le projet de ce colosse resta sans exécution, & la gloire du héros n'a pas eu besoin de ce monument gigantesque pour se perpétuer dans tous les âges. Les siecles d'*Alexandre*, d'Auguste, de Léon X, & de Louis XIV, sont des époques intéressantes dans l'histoire des arts & du génie. (*M-Y.*)

(Nous laissons cet article tel à peu près qu'il a paru dans le supplément de l'encyclopédie; il contient les principaux faits de l'histoire d'*Alexandre*. Quant à l'opinion qu'il faut se former de ce conquérant, il y en a deux principales qui ont l'une & l'autre en leur faveur d'assez grandes autorités.

La premiere est celle que Boileau a exprimée dans ces vers.

Quoi donc ! à votre avis fut-ce un fou qu'*Alexandre* ?
Qui ? cet écervelé qui mit l'Asie en cendre ?
Ce fougueux l'Angeli, qui de sang altéré,
Maître du monde entier, s'y trouvoit trop serré :
L'enragé qu'il étoit, né roi d'une province
Qu'il pouvoit gouverner en bon & sage prince,
S'en alla folement, & pensant être Dieu,
Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu,
Et traînant avec soi les horreurs de la guerre,
De sa vaste folie emplir toute la terre.
Heureux ! si de son temps, pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des petites maisons,
Et qu'un sage tuteur l'eût, en cette demeure,
Par avis de parens enfermé de bonne heure.

À travers les exagérations & les plaisanteries que la poésie autorisoit, l'avis de l'auteur est assez bien motivé, & les conquérans n'ont rien à répondre à cette objection.

Né roi d'une province
Qu'il pouvoit gouverner en bon & sage prince.

En effet, avant de songer à conquérir, ne faudroit-il pas s'assurer d'avoir tiré de son pays tout le parti possible en tout genre ?

Rousseau paroît penser comme Boileau, lorsqu'il dit :

J'admirerai dans *Alexandre*
Ce que j'abhorre en Attila ?
J'appélerai vertu guerriere
Une vaillance meurtriere
Qui dans mon sang trempe ses mains ?
Et je pourai forcer ma bouche
À louer un héros farouche
Né pour le malheur des humains ?

Voilà bien *Alexandre* confondu avec tous ces autres *fléaux de Dieu*, ces ravageurs du monde, ces brigands illustres qu'on appele conquérans.

Avant Boileau & Rousseau, Juvenal avoit montré très-philosophiquement, sans humeur & sans colere, (ce qui ne lui arive pas toujours) combien les vœux outrés & les projets vastes du jeune héros macédonien, contrastent avec le sort d'un mortel.

Unus Pellæo juveni non sufficit orbis,
Æstuat infelix angusto limite mundi,
Ut Gyaræ clausus scopulis, parvaque seripho.
Cum tamen a figulis munitam intraverit urbem,
Sarcophago contentus erit. Mors sola fatetur
Quantula sint hominum corpuscula.

C'est ce que M. de Voltaire a si bien dit :

Tes destins sont d'un homme, & tes vœux sont d'un Dieu.

Cependant M. de Voltaire, cet ennemi de la guerre, qui accuse les prédicateurs & les moralistes d'avoir trop peu combatu cette *rage épidémique* de détruire, M. de Voltaire (& c'est la seconde opinion) est très-favorable à *Alexandre*, il réfute Pascal, qui avoit dit avec dénigrement que l'*amusement de conquérir le monde étoit bon à Alexandre*, parce que *c'étoit un jeune homme qu'il étoit difficile d'arrêter*. „ L'on s'imagine d'ordinaire, dit M. de Voltaire, qu'*Alexandre* & César sont sortis de chez eux dans le dessein de conquérir la terre : ce n'est point cela. *Alexandre* succéda à Philippe dans le généralat de la Grece, & fut chargé de la juste entreprise de venger les Grecs des injures du roi de Perse; il batit l'ennemi commun, & continua ses conquêtes jusqu'à l'Inde, *parce que le royaume de Darius s'étendoit jusqu'à l'Inde* ; de même que le duc de Malborough seroit venu jusqu'à Lyon sans le maréchal de Villars „.

„ Laissez, dit-il ailleurs, Juvenal & Boileau donner du fond de leur cabinet, des ridicules à *Alexandre*, qu'ils eussent fatigué d'encens s'ils eussent vécu sous lui ; qu'ils appelent *Alexandre* insensé ; vous, philosophe impartial, regardez dans *Alexandre* ce capitaine général de la Grece semblable à peu près à Scanderberg, à Hunniade, chargé comme eux de venger son pays, mais plus heureux, plus grand, plus poli, & plus magnifique. Ne le faites pas voir seulement subjuguant tout l'empire de l'ennemi des Grecs, & *portant ses conquêtes jusqu'à l'Inde, où s'étendoit la domination de Darius*. Mais représentez-le donnant des loix au milieu de la guerre, formant des colonies, établissant le commerce, fondant Alexandrie & Scanderon, qui sont aujourd'hui le centre du négoce de l'Orient. C'est par-là sur-tout qu'il faut considérer les rois „.

Alexandre porta ses conquêtes jusqu'à l'Inde, *parce que le royaume de Darius s'étendoit jusqu'à l'Inde*, & cette raison l'excuse ! Ainsi donc, lorsqu'on est une fois entré en guerre, on ne doit plus poser les armes, qu'on n'ait pénétré jusqu'aux extrémités les plus reculées des états de son ennemi, qu'on ne l'ait exterminé, & avec lui les peuples & les rois ses tributaires, tout ce qui directement ou indirectement lui apartient & releve de lui ! Ainsi Charles XII eût grande raison de s'engager dans l'Ukraine, car la domination du Czar Pierre, son ennemi, s'étendoit jusque-là. De plus, *Alexandre* ainsi substitué à toute la puissance de Darius, acquéroit de nouveaux droits, de nouveaux intérêts, de nouveaux motifs de guerre, de nouveaux ennemis ; de là il suit qu'en s'engageant dans une premiere conquête, il faut avoir bien pris son parti de ne s'arrêter qu'après avoir

achevé la conquête du monde entier, car au delà des peuples qu'on aura soumis on trouvera nécessairement des peuples qu'on n'aura pas soumis, & dont on sera devenu l'ennemi ou déclaré, ou secret, à raison même des conquêtes qu'on aura faites; en un mot, on aura toujours des voisins, par conséquent des ennemis à soumettre & des conquêtes à faire. Quant au généralat de la Grece, ne soyons point les dupes de ce titre que Philippe & *Alexandre* s'étoient fait donner comme un prétexte favorable à leur ambition, & que des ennemis vaincus n'avoient pu refuser à un ennemi vainqueur. Les Grecs savoient bien que leur véritable ennemi étoit le roi de Macédoine, & non le roi de Perse:

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon françois.

Aussi les Lacédémoniens, les seuls des Grecs qui conservassent quelque vigueur, & qui osassent consulter les vrais intérêts de la Grece, profiterent-ils de l'absence d'*Alexandre*, de ce général de la Grece, pour fondre sur la Macédoine, d'où ils furent repoussés par Antipater, auquel *Alexandre* en avoit confié la défense contre ces mêmes Grecs, dont il se sentoit bien plus l'ennemi que le général.

Quant au reste, si *Alexandre*, par quelques loix & quelques établissemens utiles, a réparé, comme Charlemagne, une partie du mal qu'il a fait par la guerre, c'est une gloire dont il est juste de lui tenir compte.

Ce conquérant a trouvé encore dans l'auteur de l'esprit des loix un panégyriste illustre & zélé. M. de Montesquieu prouve d'abord qu'*Alexandre* devoit réussir, & que Charles XII qui l'avoit pris pour modele, comme *Alexandre* avoit pris Achille, devoit échouer. Oserons-nous le dire & secouer à ce point l'autorité des plus grands noms ? Ce n'est peut-être pas un médiocre défaut dans nos meilleurs livres politiques, tels que ceux de Machiavel, de Bodin, de Montesquieu même, de voir toujours si évidemment que les événemens ont dû être tels qu'ils ont été; c'est une maniere de *prédire le passé*, dont on apercevroit le ridicule, s'il n'avoit pas été couvert à force d'esprit, de talent & de philosophie; car enfin nous n'avons presque jamais toutes les données nécessaires pour asseoir un jugement certain de ce qui devoit ariver: à égalité d'esprit & de talent on pouroit donner une autre explication tout aussi probable des mêmes événemens, & si toutes les données qui nous manquent nous étoient fournies à la fois, si le degré d'influence de chaque cause dans le concours de toutes, nous étoit assigné avec précision, nous aurions avec les mêmes faits des résultats politiques tout différens. On peut dire à ces philosophes qui voient si clairement dans le passé la liaison des causes avec les effets, ce que la Fontaine disoit aux astrologues: „ L'état où nous „ voyons aujourd'hui l'univers, méritoit bien que „ quelques-uns d'eux l'eussent prévu & annoncé; „ que ne l'ont-ils donc fait? Et quant à l'avenir, „ les causes sont sous leurs ieux, que ne précisent-ils les effets „?

Et par où l'un périt, un autre est conservé.

a dit Corneille; & il est vrai que tel est souvent le résultat de l'histoire dans ses principaux événemens; cependant le raport des effets avec leurs causes est infaillible & invariable; d'où vient donc cette différence, sinon de ce que les causes paroissent être les mêmes, & ne sont pas les mêmes, & de ce qu'aux causes apparentes se mêlent des causes réelles, mais secretes, qui nous échapent. Il en échape bien peu sans doute à M. de Montesquieu, il met dans le plus beau jour les grands talens, les grandes vues de son héros; il prouve très-bien que si la victoire lui donna tout, il fit tout aussi pour se procurer la victoire, qu'il mit à faire ses conquêtes & à les conserver, un art supérieur peut-être à sa valeur même, qu'il conquit tout pour tout conserver; il finit par dire: „ *Alexandre* fit deux mauvaises actions; il brûla „ Persépolis & tua Clitus. Il les rendit célebres „ par son repentir, &c. „.

Mais ne fit-il que ces deux mauvaises actions? Sans parler de Callisthene indignement mutilé, enchaîné avec un chien dans une cage de fer, & traîné par-tout à sa suite dans cet état pour avoir refusé de l'adorer; de Lysimaque livré aux bêtes pour avoir terminé les maux de ce philosophe son ami, &c. Je crains bien que l'admiration d'Homere, & l'imitation d'Achille ne l'aient mené trop loin; je crains qu'il n'ait traîné Bétis vivant autour des murs de Gaza, parce qu'Achille avoit traîné le corps d'Hector, autour des murs de Troye; je crains qu'il n'ait brûlé Persépolis, parce qu'Achille vouloit brûler Troye, & que Pyrrhus, son fil, la brûla; je crains même qu'il n'ait immolé des victimes humaines sur le tombeau d'Éphestion, parce qu'Achille en avoit immolé sur le tombeau de Patrocle, &c. Il est vrai que M. de Montesquieu nous avertit de ne pas croire ceux qui ont fait un roman de l'histoire d'*Alexandre*; mais veut-il nous réduire à l'autorité d'Arrien, le seul auteur qu'il cite, & veut-il que nous rejetions tout ce qu'ont dit Quinte-Curce, Plutarque, Justin, &c.?

Les idées sur *Alexandre* sont du moins aujourd'hui rectifiées & fixées; ce n'est plus le destructeur de Thebes, de Tyr, de Persépolis qu'on admire dans *Alexandre*, c'est le héros généreux qui courone la fermeté de Porus, qui respecte le malheur de Darius, la douleur de sa mere, la beauté de sa femme, l'innocence de ses filles; qui venge sur le perfide Bessus ce roi lâchement trahi; qui veut venger sur lui-même l'indiscret Clitus; qui sent l'amitié, qui l'ennoblit, qui dit à Sysigambis: *Vous ne vous trompez*

pas, *Ephestion est aussi Alexandre*, qui fonde Alexandrie, qui établit un grand commerce, & se fait pardoner par-là d'avoir formé un grand empire.

Charles XII n'en savoit pas tant, c'étoit le conquérant seul qu'il admiroit & qu'il vouloit imiter dans *Alexandre*. On sait avec quelle indignation il déchira le feuillet de Boileau, où étoient les vers que nous avons cités plus haut; il n'avoit pas les vices d'*Alexandre*, mais il n'avoit pas son génie & ses talens: *Il n'étoit point Alexandre*, dit Montesquieu; *mais il auroit été le meilleur soldat d'Alexandre*.)

(Π) Alexandre I, de ce nom, Roi d'Épire, étoit fils de Néoptoleme, & frere d'Olympias, mere d'Alexandre *le Grand*. On dit qu'ayant mal expliqué un oracle, qui lui conseilloit de fuir le fleuve Acheron, il sortit de son pays, pour éviter ce fleuve qui y couloit; mais, il trouva la mort près d'un autre fleuve de même nom, dans le pays des Brutiens en Italie. Il faisoit alors la guerre aux Lucaniens & aux Samnites, qui sont aujourd'hui les peuples de l'Abruzze & de la Basilicate. Après les avoir vaincus dans une bataille l'an 332 avant Jésus-Christ, il fit alliance contr'eux avec les Romains. Quelques années après il fut défait & tué dans une bataille près du fleuve Acheron par ces mêmes ennemis, l'an de Rome 428, & avant Jésus-Christ 326. Aulu-Gelle dit que ce Prince se plaignant de l'inégalité qu'il y avoit entre sa fortune & celle de son neveu, disoit que pour lui il avoit trouvé des hommes à combatre en Italie, mais que le Roi de Macédoine ne combatoit que des femmes dans l'Asie. * Just. *l.* 17. Strabon, *l.* 6. Tite Live, *l.* 9. Orose, *l.* 3. Aulu-Gelle, *l.* 17. *c.* 21.)

(Π) Alexandre II, Roi d'Épire, voulut venger la mort de *Pyrrhus* son pere, qui avoit été tué faisant la guerre à Antigone, la premiere année de la CXXVII Olympiade, 272 ans avant J. C. Il entra dans la Macédoine en l'absence de son ennemi, qui combatoit pour lors les Athéniens. Démétrius, qui étoit très-jeune, se montra digne fils d'Antigonus, il remit une armée sur pied, chassa Alexandre de ses terres, & le poursuivant avec vigueur, le dépouilla du Royaume d'Épire. Ce Prince se réfugia chez les Acarnanes, & fut bientôt remis sur le trône par leurs secours, & par le zele des Épirotes ses sujets, qui ne lui témoignerent pas moins d'affection que ses alliés. * Justin, *l.* 26. *c.* 2.)

Alexandre de Paphlagonie, (*Hist. anc.*) fut un célebre imposteur qui étona le vulgaire par de prétendus prodiges. Les Poëtes avoient débité qu'Esculape avoit été métamorphosé en serpent, symbole de la prudence que doivent avoir ceux qui, comme lui, professent l'art de guérir. Ce célebre médecin, révéré comme le dispensateur de la santé, devint l'objet d'un culte religieux, & tint le premier rang parmi les divinités inférieures. *Alexandre* profita de la crédulité populaire, pour usurper le titre d'homme inspiré; & s'étant associé Croconas, chroniqueur Bizantin aussi artificieux que lui, il courut les provinces sous plusieurs empereurs Romains. Les peuples de Macédoine avoient l'art d'aprivoiser les serpens, & on en voyoit de si privés, qu'ils tétoient les femmes, & jouoient avec les enfans sans leur faire aucun mal. *Alexandre* étudia leur méthode, & se servit d'un de ces animaux pour établir dans sa patrie un culte qui pût y attirer les offrandes des nations. Les deux imposteurs passerent à Calcédoine, là ils cacherent dans un vieux temple d'Apollon qu'on démolissoit, quelques lames de cuivre, où ils écrivirent qu'Esculape avoit résolu de se fixer dans le bourg d'Abonus en Paphlagonie. Ces lames furent bientôt découvertes; Croconas, comme le plus éloquent, prêcha cette prophétie dans toute l'Asie mineure, & sur-tout dans la contrée qui alloit être honorée de la présence du dieu de la santé; tandis qu'*Alexandre*, vêtu en prêtre de Cybele, annonçoit un oracle de la Sybille, portant qu'il alloit venir de Sinople sur le Pont-Euxin, un libérateur d'Ausonie; & pour donner plus de poids à ses promesses, il se servoit de termes mystiques & inintelligibles, mêlant la langue juive avec la greque & la latine qu'il prononçoit d'un ton plein d'enthousiasme; ce qui faisoit croire qu'il étoit saisi d'une fureur divine: ses contorsions étoient éfrayantes, sa bouche vomissoit une écume abondante par le moyen d'une racine qui provoquoit les humeurs. Ses connoissances dans les méchaniques favoriserent encore ses impostures, il fabriqua la tête d'un dragon dont il ouvroit & fermoit la gueule à son gré, par le moyen d'un crin de cheval: ce fut avec cette tête & son serpent aprivoisé qu'il séduisit plusieurs provinces: il n'y a pas beaucoup de mérite à tromper les hommes.

Les Paphlagoniens s'empresserent de construire un temple digne d'un dieu qui leur donnoit la préférence; & tandis qu'on en jete les fondemens, il cache dans la fontaine sacrée, un œuf où étoit renfermé un serpent qui venoit de naître. Dès qu'il eut préparé le prodige, il se rend dans la place publique vêtu d'une écharpe d'or; ses pas étoient chancelans comme s'il eût été transporté d'une ivresse mystérieuse, ses ieux respiroient la fureur, sa bouche étoit écumante, & ses cheveux étoient épars à la maniere des prêtres de Cybele. Il monte sur l'autel, il exalte les prospérités dont le peuple alloit jouir: la multitude l'écoute avec un respect religieux, chacun se prosterne & fait des vœux. Quand il voit les imaginations embrasées du feu de son fanatisme, il entone une hymne en l'honeur d'Esculape, qu'il invite de se montrer à l'assemblée, & quelques-uns même crurent voir ce dieu; il enfonce un vase dans l'eau d'où il tire un œuf, & s'écrie: *peuple, voici votre dieu*; il le casse & l'on en voit sortir un serpent. Toute le monde est frapé d'un étonement stupide; l'un demande la santé,

l'autre les honeurs & les richeſſes. *Alexandre* enhardi par ſes ſuccès, fait annoncer le lendemain que le dieu qu'ils avoient vu ſi petit la veille, avoit repris ſa grandeur naturele. Les Paphlagoniens courent en foule admirer ce miracle ; ils trouvent l'impoſteur couché ſur un lit, & vêtu de ſon habit de prophete, le ſerpent aprivoisé étoit entortillé à ſon cou & ſembloit le careſſer ; il n'en laiſſoit voir que la queue, & il ſubſtituoit à la tête celle du dragon, dont il dirigeoit la mâchoire à ſon gré.

Cette impoſture illuſtra la Paphlagonie où chacun vint apporter ſes offrandes ; & comme la ſanté eſt le plus précieux des biens, les provinces tant voiſines qu'éloignées, envoyerent conſulter ſes oracles, & l'on crut avec ce ſecours pouvoir ſe paſſer de médecins. Croconas, ſon complice, partageoit avec lui les applaudiſſemens du vulgaire, lorſqu'il mourut à Calcédoine de la morſure d'une vipere. *Alexandre*, deſtitué de l'apui d'un impoſteur plus adroit que lui, ſoutint cependant par lui-même ſa réputation ; les imaginations étoient ébranlées, il n'y a quelquefois qu'une premiere ſéduction difficile à opérer. Les ieux faſcinés réaliſerent tous les fantômes ; il vendoit ſes oracles à un prix ſi modique, qu'il en avoit un grand débit. Pour dix ſous de notre monoie, chacun avoit d'avance la connoiſſance certaine de tout ce qui devoit ariver. On lui envoyoit dans un billet cacheté la queſtion qu'on propoſoit, & il écrivoit la réponſe dans le même billet, ſans qu'il parût qu'on eût rompu le cachet. On voyoit un miracle dans un ſecret que le dernier commis poſſede aujourd'hui ; les remedes qu'il preſcrivoit aux malades acréditerent ſes impoſtures, parce qu'il avoit fait une étude sérieuſe de l'art de guérir. Sa réputation s'étendit juſqu'à Rome où il fut appelé par Marc-Aurele en l'an 174. L'acueil que lui fit cet empereur philoſophe, lui acquit la confiance des courtiſans & du peuple ; on le révéra comme le diſpenſateur de l'immortalité, parce qu'il promettoit à tous de prolonger leur vie juſqu'au delà du terme ordinaire. Il prédit qu'il vivroit cent cinquante ans, & qu'alors il ſeroit frapé de la foudre ; il étoit de ſon intérêt de faire croire qu'il mourroit par un accident, pour ne pas décrier les promeſſes qu'il faiſoit aux autres de prolonger leur exiſtence, & de rectifier les vices de la nature. Ses prédictions furent démenties par l'événement : il mourut d'un ulcere à l'âge de ſoixante & dix ans.

Le nom d'*Alexandre* a ſouvent été déshonoré par des impoſteurs. Outre *Alexandre* Bales, qui enleva la courone à Démétrius Soter, on voit encore un aventurier de ce nom qui ſe diſoit le fils de Perſée, & qui diſputa ſon héritage aux Romains. Les Macédoniens séduits ſe rangerent ſous ſes enſeignes ; ſon début fut brillant, mais Métellus l'arrêta dans le cours de ſes proſpérités, c'étoit vers l'an 147 avant J. C. *Alexandre* qui n'avoit aucune des qualités guerrieres du prince dont il ſe diſoit le fils, eſſuya de fréquens revers. Il fut pourſuivi juſqu'en Dardanie, ou il diſparut ſans qu'on pût découvrir ſa retraite. (*T-N.*)

Alexandre, tyran de Phérès, (*Hiſtoire de la Grece.*) Ce prince réunit aux plus grands talens qui honorent l'homme public, les vices qui dégradent les plus obſcurs particuliers. Ses premiers penchans ſe déclarerent pour la guerre, dont il médita les principes. Les Theſſaliens, qui connoiſſoient ſon ambition & la férocité de ſon caractere, n'oſerent le mettre à la tête de leurs armées. *Alexandre*, trop fier pour vieillir dans des emplois ſubalternes, ſe fraya une route au commandement par le meurtre du général Poliphron, & s'érigea en tyran de la Theſſalie, dont ſon crime l'avoit rendu l'exécration. Magnifique dans ſes dons, terrible dans ſes vengeances, il impoſa ſilence à la haine, & ſe fit de tous les hommes pervers d'avides & zélés partiſans. Les ſoldats, juges & témoins de ſa valeur, fermerent les ieux ſur ſes vices, pour ne les ouvrir que ſur les récompenſes qu'il leur prodiguoit. Dès qu'il ſe vit à la tête de vingt mille brigands aguerris, il crut pouvoir tout enfreindre avec impunité. Les plus vertueux citoyens lui parurent autant d'ennemis, & les plus riches furent ſes victimes. Leurs dépouilles furent le partage d'une ſoldateſque effrénée. Les femmes furent enlevées du lit de leurs époux, & les filles furent arrachées des bras de leurs meres. Les Theſſaliens accâblés d'un tel joug, implorerent le ſecours des Thébains. Pélopidas, qui leur fut envoyé, réduiſit le tyran à recevoir la loi qu'il daigna lui preſcrire. Mais *Alexandre* n'avoit ſouſcrit au traité qu'avec le projet de l'enfreindre. Le général Thébain pouvoit l'en punir ; mais il lui parut plus digne de lui, d'employer la douceur, pour aprivoiſer ce caractere farouche ; il vint le trouver ſans autre eſcorte qu'un ami. Le tyran le voyant ſans défenſe ne rougit point de ſe ſaiſir de lui & de le jeter dans une priſon où il le fit traiter avec la plus grande rigueur.

Les Thébains, indignés de l'outrage fait à leur général, envoyerent en Theſſalie une nouvele armée ſous les ordres de deux généraux ſans courage & ſans capacité. *Alexandre* les combatit avec avantage, juſqu'au moment où les Thébains mirent à leur tête Épaminondas, plus digne de leur commander. La réputation de ce grand homme rendit le tyran plus traitable & plus ſoumis : Épaminondas négocia au lieu de le combatre ; il craignoit qu'*Alexandre* aigri par une nouvele défaite, ne fît éprouver ſa férocité à l'illuſtre captif qu'il tenoit dans ſes fers ; ainſi il fut redevable de ſon ſalut à la crainte qu'inſpiroient ſes cruautés. La paix fut conclue, & Pélopidas ſortit de ſa priſon. Dès que les Thébains furent éloignés, le tyran renouvela ſes violences & ſes injuſtices, Pélopidas, rapelé par les cris d'un peuple ſoufrant, ſe met à la tête de ſept mille hommes, & marche contre *A-*

lexandre, qui lui en oppose vingt mille, exercés dans toutes sortes de brigandages. L'action s'engage dans les plaines de Cynocéphale; Pélopidas, qui avoit sa patrie & ses injures particulieres à venger, oublie qu'il est général, & n'a plus que l'intrépidité d'un soldat; il aperçoit le tyran, il le défie au combat du geste & de la voix; il périt accâblé d'une grêle de traits, son génie lui survit, & préside après sa mort aux mouvemens de son armée. *Alexandre* vaincu est forcé de rendre toutes les places, il s'engage par serment à ne plus porter les armes sous les ordres des Thébains. Réduit à l'impuissance de nuire, la débauche fut sa seule ressource, & ne pouvant plus exercer ses cruautés sur les citoyens, il les fit sentir à sa femme & à ses esclaves. Enfin, devenu odieux à tous, il fut assassiné par sa femme, & par ses freres (vers l'an 367 avant l'ere Chrétiene.) (*T-N.*)

(Π) ALEXANDRE III, Roi d'Écosse, monta sur le trône à l'âge de neuf ans. Le Royaume fut gouverné durant sa minorité par la faction nommée des *Cuméniens* que ce Roi chassa depuis, parce qu'ils avoient opprimé le peuple. Il entretint la paix avec le Roi d'Angleterre Henri III, dont il épousa la fille *Marguérite*. Il défit Achon Roi de Norwege, & recouvra pour peu d'argent les îles Hébrides, de Magnus, successeur d'Achon, qui épousa depuis une des filles d'Alexandre. Il avoit usurpé quelques biens de l'Église; mais par les soins de l'évêque de Saint André, il les restitua, & envoya des troupes à Saint Louis pour l'expédition de la Terre-Sainte. Après avoir établi des loix très-avantageuses pour le bien du Royaume, il mourut le 19 Mai de l'an 1286 sans laisser d'enfans. Son regne fut de 37 ans. Sa mort causa de grandes divisions en Écosse entre Jean de Bailleul de Harcourt & Robert de Brus, qui prétendoient tous deux à la courone. * Jean Leslé, *l. 6. Hist. Scot.* Buchanan, *l.* 7.)

(Π) ALEXANDRE, Duc d'Albanie, frere de *Jacques* III Roi d'Écosse, vivoit dans le XV siecle. À son retour de France, où il étoit allé visiter son grand-pere maternel, il fut fait prisonier par les Anglois, & relâché peu de temps ensuite, à la priere des Écossois, qui étoient dégoûtés de leur Roi à cause de la bassesse de ses inclinations, qui lui faisoit choisir des artisans pour ses favoris, & qui vouloient purger la Cour de cette canaille. Les Courtisans informés de ce qui se tramoit, se saisirent de Jean, le plus jeune frere du Roi, qui avoit mal parlé des afaires de l'état, & le firent condamner à la mort: Alexandre se vit par-là fort en danger, quoiqu'il fît tout ce qu'il put pour éloigner de lui tout soupçon. Les Courtisans ne se crurent pas en sûreté tant que ce Prince vivroit, & firent si bien, qu'ils l'enfermerent dans le Château d'Édimbourg. Mais il en sortit secrétement, & se sauva à la Cour d'Édouard IV, Roi d'Angleterre, à qui il fit part de la mésintelligence qu'il y avoit entre le Roi d'Écosse & la Noblesse du pays. Il ajouta que s'il vouloit profiter de l'occasion, un grand nombre de troupes se joindroit à lui, dès qu'il auroit mis le pied en Écosse. Sur cela le Roi Édouard envoya une armée sous le commandement de Richard Duc de Glocester son frere. Par ce moyen l'Angleterre recouvra la ville de Barwich, & Alexandre fut rétabli dans toutes ses dignités, ayant même été déclaré Régent du Royaume dans la premiere assemblée des états d'Écosse. Pour éfacer les restes de la haine que son frere avoit conçue contre lui, il le retira de la prison où on l'avoit mis, & le fit remonter sur le trône. Mais ce bienfait ne prévalut point sur les ancienes offenses. La jalousie que le Roi conçut contre son frere, qui étoit un Prince fort populaire, fut augmentée par les inspirations des gens malicieux qui s'approchoient de lui, & qui lui faisoient croire qu'Alexandre avoit dessein de le supplanter. Enfin, ayant été averti par ses amis que la Cour avoit conjuré sa perte, il s'enfuit en Angleterre, & de là en France, où il mourut. Il laissa deux fils, l'un nommé *Alexandre*, qu'il eut de sa premiere femme, qui étoit fille du Comte d'Orkny; & *Jacques*, d'une seconde femme. Celui-ci fut dans la suite Régent d'Écosse pendant plusieurs années. Buchanan.)

ALEXANDRE, (*Hist. de Pologne.*) Après la mort de Jean Albert, trois fils de Casimir IV prétendirent au trône de Pologne, & partagerent les suffrages de la diete. C'étoient Ladislas, roi de Bohême & de Hongrie; Sigismond, duc de Glogaw; & *Alexandre*, grand duc de Lithuanie. Le premier s'eforçoit de subjuguer les esprits par sa puissance, & de corrompre les cœurs par ses présens. Le second n'opposoit à ses deux concurrens, que ses vertus & l'estime publique. Un plus grand intérêt décida la diete en faveur du troisieme; on saisit le moment d'éteindre ces haines nationales, si funestes à la Lithuanie & à la Pologne, & de former un même corps politique de deux peuples si long-temps rivaux. Les Lithuaniens, flatés de voir la courone sur la tête de leur duc, consentirent à la réunion, & obtinrent le droit de voter dans les élections. *Alexandre* fut donc couroné en 1501; mais Hélene son épouse, fille du Czar ne le fut pas; la nation lui fit un crime de son atachement au schisme des Grecs. *Alexandre* calma les ressentimens de son beau-pere qui avoit juré d'exterminer les Lithuaniens. Ce peuple cultivoit ses champs en paix, lorsque les Tartares, qui n'étoient arrêtés ni par le souvenir de leurs ancienes défaites, ni par la foi des traités, vinrent fondre tout-à-coup sur la Lithuanie. *Alexandre* étoit malade, & touchoit presqu'à ses derniers momens; il se fit porter en litiere à la tête de son armée, anima ses soldats d'une voix mourante, & les conjura de donner à ses ieux le spectacle d'une victoire, avant qu'ils se fermassent pour jamais. On étoit déja arivé à la vue des ennemis;

mis ; le général Stanislas Kiska rangea les troupes en bataille, distribua les postes, & donna le signal du combat. Les Tartares furent vaincus ; le roi étoit expirant, & son âme sembloit s'arrêter pour apprendre le succès de la bataille. On vint lui annoncer qu'elle étoit gâgnée ; il leva les ieux au ciel, & mourut le 19 Août 1506. C'étoit un prince mélancolique & taciturne ; il luta, mais en vain, avec le secours de la musique contre le noir chagrin qui le rongeoit. Il étoit plus sévere qu'équitable, & moins généreux que prodigue. Il régna quatorze ans en Lithuanie & cinq en Pologne. (*M. de Sacy*.)

Alexandre, (*Hist. de Pologne*.) fils de Jean Sobieski, roi de Pologne. L'histoire de ce prince n'est remarquable que par une contradiction singuliere. En 1697 il se mit sur les rangs avec les autres prétendans à la courone de Pologne ; en 1704 Charles XII la lui offrit, & il la refusa. Le motif de son refus, étoit l'exclusion qu'on avoit donnée à son frere aîné ; mais dans la diete de 1697 il concouroit avec ce même frere, & s'éforçoit de le supplanter. Il est difficile de pénétrer les raisons de cette conduite. (*M. de Sacy*.)

Il y a eu huit Papes du nom d'*Alexandre*. Le premier a le titre de Saint. (Ce Pape mourut l'an 132, d'après onze ans de papauté.)

C'est du troisieme qu'on a dit que l'empereur Frédéric Barberousse étant allé se jeter à ses pieds à Venise, pour lui demander pardon d'avoir soutenu contre lui plusieurs anti-Papes, *Alexandre* mit à l'empereur le pied sur la tête, en citant ce passage : *Super aspidem & basiliscum ambulabis & conculcabis leonem & draconem*. „ Vous „ marcherez sur l'aspic & sur le basilic, & vous „ foulerez aux pieds le lion & le dragon „. Frédéric, dit-on, répondit : *Non tibi, sed Petro*. „ C'est à Pierre, non à vous, que ces „ paroles ont été dites, ou que je me soumets „. *Alexandre* répliqua : *Et mihi & Petro*. En effet la distinction de l'empereur ne valoit rien ; si les puissances devoient être soumises à Saint Pierre dans les choses temporeles, elles devoient aussi l'être à son successeur. Frédéric, en faisant ainsi le théologien hors de propos, au lieu de faire le prince, réfutoit fort mal le Pape, & lui donnoit trop d'avantage (*a*). Mais le cardinal Baronius & d'autres écrivains ecclésiastiques traitent cette histoire de fable, & la refutent par les lettres mêmes d'*Alexandre* III, contenant la relation de cette entrevue. *Alexandre* III mourut le 27 août 1181. Ce fut lui qui donna aux doges de Venise le droit d'épouser la mer Adriatique, en reconoissance de ce que le doge Ziani l'avoit défendu contre l'empereur Frédéric Barberousse, & avoit gâgné pour ses intérêts un combat naval, où le principe Othon, fils de Barberousse, avoit été pris (*b*). *Alexandre* III est aussi le premier Pape qui ait réservé au Saint Siége la canonisation des Saints.

Alexandre V (Pierre Philargi, né dans l'île de Candie) n'a de remarquable que d'être devenu Pontife après avoir été mendiant. Mort en 1410.

(Ce fut Alexandre V qui enleva le royaume de Naples à Ladislas, & mit sur le trône Louis d'Anjou. Ce fut aussi lui qui délivra Rome de la tyrannie de ce même Ladislas qui l'avoit occupée.)

Mais *Alexandre* VI, (Rodrigue Borgia de Valence), est un de ces hommes *condamnés*, comme dit Pope, *à une renomée éternele*. (*Voyez* la continuation des Ann. Ecclés. de Baronius par Odoricus Raynaldus. *Tom.* 11, *an.* 1492). Il n'y a point de crimes qu'on ne lui impute, le moindre est encore l'horrible simonie sur laquelle on fit ces deux vers :

Vendit Alexander *claves, altaria, Christum :*
Vendere jure potest, emerat ille prius.

„ *Alexandre* vend tout, clefs, autels, le Christ
„ même : il peut tout vendre, il a tout acheté „.

Il mérita les comparaisons les plus odieuses :

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus & ipse :
Semper & a Sextis perdita Roma fuit.

„ Sextus Tarquin, Sextus Néron, Sextus *Alexandre* :
„ les Sextus ont toujours été funestes à Rome „.

Mais la plus odieuse de toute est celle qu'on faisoit de lui avec César Borgia son fils, qui lui disputoit le prix des crimes & des vices. Une ambition effrénée pour ce fils, un amour criminel pour Lucrece Borgia sa fille, furent les deux principales sources des empoisonemens & des assassinats attribués à ce Pontife. Cette Lucrece étoit aussi aimée de deux de ses freres, dont César Borgia étoit un ; celui-ci tua son rival, & jeta son corps dans le Tibre ; *Alexandre* l'en fit tirer pour lui rendre les honeurs funebres, sur quoi ont fit encore cette épigramme :

Piscatorem hominum ne te non, Sexte, putemus ?
Piscaris natum retibus ecce tuum.

„ *Alexandre* est vraiment pêcheur d'hommes, le
„ voilà qui pêche son propre fils „.

Plaisanterie barbare & qu'il est afreux de faire, même à des méchans.

On croit qu'*Alexandre* VI étant Espagnol, cette

(*a*) Ce récit est démenti avec toute évidence par le Cardinal Baronius, tom. 12, an. 1177, & par Jacques Gretserus, tom. 6, pag. 674. (Π)

(*b*) *Voyez* Sabellici *Historia Veneta*, Décad. 1, l. 7, & notre *remarque* au mot *Bucentaure* dans le Dictionaire de Marine de cette Encyclopédie. (Π)

raiſon a ſuffi aux Italiens pour le décrier avec excès, & pour grôſſir la liſte de ſes prétendus crimes. Il mourut, dit-on, par un mal-entendu, qui lui fit avaler le poiſon qu'il avoit préparé pour pluſieurs cardinaux. M. de Voltaire ne croit point ce fait, quoiqu'il croie aſſez aux crimes d'*Alexandre* VI. „ On ne s'aviſe guere, „ dit-il, de douter que le Pape *Alexandre* VI „ ne ſoit mort du poiſon qu'il avoit préparé pour „ le cardinal Corneto, & pour quelques autres „ cardinaux dont il vouloit, dit-on, être l'héri-„ tier. Guichardin, auteur contemporain, auteur „ reſpecté, dit qu'on imputoit la mort de ce Pon-„ tife à ce crime & à ce châtiment du crime; il „ ne dit pas que le Pape fut un empoiſoneur, il „ le laiſſe entendre, & l'Europe ne l'a que trop „ bien entendu „.

„ Et moi, continue M. de Voltaire, j'oſe dire „ à Guichardin: l'Europe eſt trompée par vous, „ & vous l'avez été par votre paſſion: vous étiez „ l'ennemi du Pape, vous avez trop cru votre „ haine & les actions de ſa vie „.

Mais quelle ſi grande haine pouvoit avoir pour *Alexandre* VI ce Guichardin qui n'avoit que dix ans, lorſqu'*Alexandre* fut fait Pape, & qui n'en avoit que vingt, lorſqu'*Alexandre* mourut? D'ailleurs, qu'on liſe Guichardin, on n'y trouvera aucune marque de haine ni de paſſion. M. de Voltaire ajoute quelques autres inductions qui ont peut-être plus de force, & qui autoriſent au moins le doute ſur un événement ſi ſingulier. *Alexandre* VI mourut le 18 août 1503 (*a*).

Alexandre VII (Chigi) eſt connu par le formulaire contre Janſénius, & par la pyramide élevée à Rome, & qui dura pendant tout ſon pontificat, monument de la réparation qu'il fit à Louis XIV, pour l'inſulte que les Corſes avoient faite au duc de Créquy; ambaſſadeur de France à Rome. *Alexandre* VII mourut en 1667. On a de lui des poéſies latines imprimées au louvre *in-folio* en 1656, ſous ce titre: *Philomathi muſæ juveniles*.

(Alexandre VII reçut à Rome Chriſtine, reine de Suede, aſſez célebre par ſon abjuration de la religion proteſtante & par ſon amour pour les lettres & pour les ſavans. Il orna auſſi la ville de Rome de pluſieurs beaux bâtimens; acheva le fameux collége de la *Sapienza*, & y ajouta une belle bibliotheque.)

La dextérité d'*Alexandre* VIII (Ottoboni) apaiſa beaucoup de troubles, que l'inflexibilité d'Innocent XI (Odeſcalchi) ſon prédéceſſeur, avoit fait naître. *Alexandre**, nommé Pape à près de quatre-vingt ans, s'empreſſa d'avancer ſa famille, qui s'empreſſa de *dévorer ce pontificat d'un moment*. „ Il eſt, diſoit le Pape, vingt-trois heures & „ demie „. Mort le 1 Février 1691.

(Alexandre VIII étoit fils de Marc Ottoboni Vénitien grand Chancelier de la République. Il fut élu Pape le 6 Octobre 1689, & occupa le ſaint ſiége un an, trois mois & vingts-ſix jours. Il donna des ſecours à l'empereur Léopold I, & aux Vénitiens pour faire la guerre aux Turcs.)

Il y a auſſi du nom d'*Alexandre* pluſieurs hommes célebres dans les lettres.

1°. *Alexandre* Polyhiſtor, qui avoit compoſé quarante-deux traités ſur divers ſujets, qu'on ne connoît que par les citations qu'on en trouve dans pluſieurs anciens auteurs, tels qu'Étienne de Bizance, Athénée, Plutarque, Diogene Laërce, Pline, Suidas, Saint Clément d'Alexandrie, Saint Cyrille. Il vivoit près d'un ſiecle avant J. C.

2°. *Alexandre* de Halès fut précepteur de Saint Bonaventure & de Saint Thomas d'Aquin. Albert Krantz dit que Halès avoit fait vœu de ne rien refuſer de ce qu'on lui demanderoit au nom de Marie, & que les cordeliers lui ayant demandé, au nom de Marie, de prendre l'habit de Saint François, ce fut là ſa vocation. Il compoſa un corps de théologie, & commenta le premier le maître des ſentences; il commenta auſſi pluſieurs livres de la Bible, ſans oublier l'apocalypſe; il fit beaucoup d'autres ouvrages, entr'autres une vie de Mahomet. On peut lire dans l'Égliſe du grand couvent des cordeliers de Paris, ſon éloge en mauvais vers Léonins rimés en *orum* par les deux hémiſtiches. Il eſt diſtingué parmi les héros de la ſcholaſtique par le titre de *docteur irréfragable*. On l'appele auſſi, je ne ſai pourquoi, *la Fontaine de vie*. *Alès* ou *Halès* eſt le nom d'un monaſtere dans le comté de Cheſter, où il avoit été élevé. Il mourut le 27 août 1245.

Il y a un autre *Alexandre* de Halès moins connu, théologien de la confeſſion d'Ausbourg au ſeizieme ſiecle.

3°. *Alexandre* de Paris, poëte Normand du treizieme ſiecle; on croit que c'eſt de lui que le vers françois de douze ſyllabes fut nommé *Alexandrin*, ſoit parce qu'il fit uſage de ce vers, que Gaſſe, auteur du *Rou des Normands*, avoit employé dès le douzieme ſiecle, ſoit parce que le principal ouvrage d'*Alexandre* écrit dans cette meſure de vers eſt une poême ſur *Alexandre* le Grand. Mais *Alexan-*

(*a*) Il étoit en uſage autrefois, dit M. Muratori dans ſes Annales, de diſtinguer les actions de Pape d'avec celles de Prince; les actions eccléſiaſtiques portoient le nom du Pontife & les actions civiles celui de la perſone. D'après cette diſtinction il ſeroit bien aiſé de voir que les actions qu'on vient de raporter, apartienent à Rodrigue Borgia, & que celles touchant l'Égliſe ſon réſervées à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Du reſte la mort d'Alexandre VI n'eſt pas arivée de la maniere qu'on la décrit ici, & M. Muratori prouve évidemment que c'eſt une fâble que de dire qu'il mourut empoiſoné. Odoricus Raynaldus raporte un journal dans lequel il eſt dit qu'Alexandre VI tomba malade le 12 août, que le 13 on lui fit une ſaignée, qu'il lui ſurvint une fievre tierce, que le 17 il prit une médecine & que le 18 il décéda; ce qui eſt auſſi confirmé par dix lettres écrites en cinq jours de la cour de Rome à celle de Ferrare. *Voyez* Muratori Ann. d'Ital. an. 1503. (D)

dre n'eſt qu'un prétexte, & le poëme eſt une allégorie continuele du regne de Philippe Auguſte. On y trouve quelques vers ſentencieux, auxquels il ne manqueroit qu'un vernis moderne pour être retenus & pour paſſer en proverbe. Tels ſont ceux-ci :

N'eſt pas roi qui ſe fauſe, & ſa rézon dément....
Miex vaut amis en voie que en borſe denier.....
Pire eſt riche mauvais que pauvres honorés.

4°. *Alexandre* d'Alexandre (*Alexander ab Alexandro*) juriſconſulte de Naples, ſavant diſtingué, & principalement connu par le livre intitulé : *Dierum genialium*, *lib. 6*, ſur lequel André Tiraqueau a fait de ſavantes remarques. On a de lui auſſi un livre moins connu ſur les ſonges, les apparitions, les illuſions des démons, &c. Né à Naples en 1461, mort à Rome le 2 Octobre 1523.

5°. Noël *Alexandre*, (*Natalis Alexander*) ſavant dominicain du dix-ſeptieme ſiecle, eſt auteur d'une hiſtoire eccléſiaſtique en huit volumes *in-folio*. Il a écrit auſſi ſur les cérémonies chinoiſes, en faveur des dominicains contre les jéſuites. Né à Rouen le 19 janvier 1639, mort à Paris le 21 août 1724.

ALEXAS, (*Hiſtoire des Juifs.*), troiſieme mari de Salomé, ſœur d'Hérode le Grand, mérite de juſtes éloges pour avoir mis en liberté, après la mort d'Hérode, les principaux des Juifs que ce roi cruel avoit fait enfermer dans l'Hippodrome de Jéricho, avec ordre à *Alexas* & à Salomé de les faire mourir, auſſi-tôt qu'il auroit les ieux fermés, afin que la Judée, affligée de la mort de tant de perſones de conſidération parût porter le deuil de ſon roi.

ALEXIS; c'eſt le nom de pluſieurs perſonages célebres, & dans l'hiſtoire anciene, & dans l'hiſtoire moderne.

1°. Alexis, poëte comique grec, oncle de Menandre, vivoit du temps d'Alexandre le grand, vers l'an 336 avant J. C. on trouve des fragmens de ce poëte, dans un recueil intitulé : *vetuſtiſſimorum Græcorum bucolica gnomica*.

2°. Alexis eſt auſſi le nom de pluſieurs empereurs Grecs célebres, principalement des maiſons Comnene & Lange.

Alexis, de la maiſon Comnene, naquit à Conſtantinople, l'an 1048, il étoit fils de Jean Comnene, frere de l'empereur Iſaac Comnene; il uſurpa l'empire ſur Nicéphore Botoniate qu'il confina dans un cloître en 1081; l'uſurpation eſt ſi fréquente dans l'hiſtoire du bas empire, qu'on s'y acoutume comme à un événement ordinaire; *Alexis* fit la guerre avec ſuccès & avec gloire contre les Turcs, contre les Scythes, contre Robert Guiſcard, chef de ces Normands, qui s'établiſſoient alors en Italie; mais c'eſt par la conduite qu'il tint dans le temps de la premiere croiſade, qu'il eſt le plus célebre & peut-être le moins connu, car lorſqu'il y a deux grands partis oppoſés l'un à l'autre, il n'y a plus que des *factums* au lieu d'hiſtoire, ce ne ſont plus des faits qu'il s'agit d'apprendre, c'eſt un procès qu'il s'agit de juger. Anne Comnene, fille d'Alexis, a écrit la vie de cet empereur, & cette vie eſt un mémoire apologétique pour ſon pere; au contraire des auteurs chrétiens, qui ne voyoient rien que de légitime dans les croiſades & que de reſpectable dans les croiſés, ont accuſé *Alexis* de les avoir trahis, parce qu'il avoit à ſe plaindre d'eux & qu'il s'en plaignoit en effet, les croiſés exerçoient toutes ſortes de brigandages dans ſes états & traitoient leur allié en ennemi. De plus *Alexis* voyoit parmi les principaux chefs des croiſés, Bohémond, fils de Robert Guiſcard, ſon ennemi. On ne doit donc pas s'étoner que la défiance régnât entre les Grecs & les croiſés, & que les plaintes & les imputations réciproques aient pu corrompre la fidélité de l'hiſtoire, relativement à cette fameuſe expédition; mais il réſulte du choc même des opinions qu'*Alexis* avoit de grandes qualités, qu'il aimoit ſon peuple & cherchoit à le ménager; c'étoit d'ailleurs un prince éclairé & ami des lettres; il mourut en 1118 à 70 ans.

Alexis II, auſſi de la maiſon Comnene, étoit fils de l'empereur Manuel Comnene, il n'avoit que douze ans lorſqu'il lui ſuccéda en 1180: Marie ſa mere & *Alexis* Comnene ſon oncle, gouvernoient ſous ſon nom & gouvernoient mal. *Alexis* mourut en 1182 à quatorze ans; le ſeul événement de ſon regne & de ſa vie eſt qu'il fut détrôné par Andronic Comnene, ſon couſin, qui le fit étrangler avec ſa mere; le corps du malheureux *Alexis* ayant été apporté ſous les ieux d'Andronic, il le pouſſa du pied avec horreur & mépris, en diſant : *ſon pere étoit un parjure, ſa mere une impudique, & lui un imbécille.* Étoit-ce une raiſon pour le détrôner & ſur-tout pour l'étrangler?

Alexis III & Alexis IV de la maiſon de Lange, & *Alexis V* dit *Murtzulphe*, de la maiſon Ducas.

L'hiſtoire de ces trois *Alexis*, n'en forme qu'une par l'effet de la concurrence. *Alexis* III frere de l'empereur Iſaac Lange, le détrôna en 1195, lui fit crever les ieux & l'enferma. L'uſurpateur étoit un tyran ſans talens, comme ſans vertus; il fit la guerre malheureuſement, la paix honteuſement, & ce qui devroit être réputé beaucoup plus honteux, il foula ſes peuples. Iſaac Lange avoit un fils, qui dans le déſaſtre de ce Prince s'étoit retiré en Allemagne auprès de l'empereur Philippe, dont il étoit beau-frere. C'étoit le temps où ſe formoit la quatrieme croiſade, compoſée principalement de François & de Vénitiens; le fils d'Iſaac Lange obtint des croiſés qu'ils le rétabliroient ſur le trône de Conſtantinople, & que ce ſeroit par-là que commenceroit la croiſade; en effet il étoit important pour les croiſés, d'avoir dans l'empereur grec un allié ſur lequel ils puſſent compter : ils aſſiégerent Conſtantinople & le prirent en 1203.

Alexis Lange prit la fuite, & après diverses aventures, il tomba entre les mains de Théodore Lascaris, qui lui fit crever les ieux, comme *Alexis* les avoit fait crever à Isaac Lange son frere, & l'enferma dans un monastere où *Alexis* mourut. Le fils d'Isaac Lange fut couroné sous le nom d'*Alexis* IV; mais, fils tendre & pieux, il ne crut pas qu'il lui fût permis de régner sans son pere, il eut la gloire de briser ses fers & de le reporter sur le trône, où il consentit seulement de servir de guide à un pere aveugle, en qualite de collégue ou d'associé. Isaac mourut peu de jours après son rétablissement. *Alexis* IV lui succeda.

Mais pour opérer cette révolution, *Alexis* IV avoit pris avec les croisés des engagemens onéreux & nécessaires; il devoit leur fournir des sommes considérables dont ils avoient besoin pour la croisade: il fallut donc en revenir à fouler par nécessité des peuples qu'*Alexis* III avoit déja foulés par cupidité. Les peuples murmurerent; les croisés trouverent encore qu'*Alexis* manquoit aux promesses qu'il leur avoit faites; tout le monde étoit mécontent, alors il s'éleva un nouveau concurrent qui persuada aux peuples qu'il les délivreroit des croisés, plus funestes pour eux que les deux *Alexis*. Ce nouvel usurpateur, qui régna sous le nom d'*Alexis* V, se nommoit Ducas, & étoit surnommé *Murtzulphe*, parce que ses sourcils se joignoient, & lui tomboient sur les ieux; il avoit été grand maître de la garde-robe sous Isaac Lange & *Alexis* IV. Il détrôna ce dernier Prince, & le fit étrangler, mais il ne jouit pas de son crime; il crut devoir commencer son regne par une guerre contre les croisés; ceux-ci reprirent Constantinople, & *Alexis* V étant dès-lors réputé détrôné, les Grecs élurent pour empereur Théodore Lascaris; mais les Latins, qui avoient pris deux fois Constantinople, résolurent de le garder, & de transférer l'empire des Grecs aux Latins; ce qu'ils firent en élisant pour empereur, Baudouin, comte de Flandre, & alors commença ce qu'on appele l'*Empire des Latins*, qui dura cinquante-huit ans. L'élection de Baudouin s'étoit faite le second Dimanche d'après Pâque de l'an 1204. Baudouin continua la guerre contre Murtzulphe, le prit & parut vouloir se contenter de lui faire crever les ieux; mais les François étoient trop irrités contre Murtzulphe pour le laisser vivre, ils le précipiterent du haut d'un rocher. Il mourut en 1204, peu de temps après sa révolte & son couronement; cependant il avoit assez régné pour montrer sur le trône beaucoup d'avidité, d'injustice & de cruauté. Tous les détails de cette étonante révolution ont été consignés dans l'histoire par une lettre fort curieuse de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne.

Le nom d'*Alexis* est célebre aussi dans la Russie, pour avoir été porté par un grand empereur & par un prince malheureux.

Le czar *Alexis Michaelowitz*, c'est-à-dire, fils de Michel, fit la guerre aux Polonois & aux Turcs, disputa le trône de Pologne à Jean Sobieski, agrandit ses états par la conquete de Smolensko, de Kiovie & de l'Ukraine, ce qui prépara des guerres à ses successeurs; il protegea le commerce, fit exécuter les loix, plus grands avantages sans aucuns inconveniens; mais sa plus grande gloire est d'avoir eté le pere du czar Pierre I. Il fut au czar Pierre ce que Philippe avoit été à Alexandre, ce que Pepin le bref avoit été a Charlemagne, le digne précurseur d'un grand prince, le digne pere d'un fils plus grand que lui. Il mourut en *1676* ou *1677*.

Alexis Petrowitz, fils du czar Pierre le grand, ennemi de son pere, hautement opposé à toutes ses réformes, fut condamné à mort, & vrai-semblablement executé; du moins il mourut très subitement, peu de jours après sa sentence le 26 juillet 1718 dans la vingt-neuvieme année. C'est de Charlote Christine Sophie de Brunswich Wolfembuttel, sa femme, morte à Pétersbourg le 1 novembre 1715, qu'on raconte qu elle ne mourut ni dans ce temps, ni dans ce lieu, qu'elle se sauva, se déguisa, vint en France, où elle fut reconue par le comte de Saxe dans les tuileries, & qu'elle est morte bien avant dans ce siecle, au village de Vitry près Paris.

ALFAQUIN, s. m. prêtre des Maures: il y en a encore de cachés en Espagne. Ce mot est composé de deux mots arabes, dont l'un signifie *exercer l'office de prêtre*, ou *administrer les choses saintes*, & l'autre signifie *clerc*: l'*alfaqui* ou *alfaquin* de la grande mosquée de Fez est souverain dans les afaires spiritueles, & dans quelques afaires temporeles où il ne s'agit point de peine de mort. (*A. R.*)

ALFARABI; philosophe musulman du dixieme siecle, dont on conte des merveilles, qui ont bien l'air de fâbles. Au retour du pélerinage de la Meque, il passa par la Syrie & parut à la cour de Seifeddoulet, sultan de Syrie, qui aimoit les lettres & les arts. Il disputa sur les sciences contre les docteurs, il triompha des docteurs; on fit venir des musiciens, il triompha des musiciens; il joua ensuite différens airs de sa composition, un air plaisant, & il fit rire tous les assistans, un air touchant, & il les fit tous pleurer, un air ennuyeux apparemment, & il les fit tous dormir, ce qui n'empêche pas qu'on ne lui fasse honeur de ce dernier air, parce qu'on suppose qu'il vouloit les endormir. Le sultan, charmé de cette universalité de talens, voulut le retenir & le fixer à sa cour, *Alfarabi* s'excusa d'y rester, & il fit prudemment, s'il est vrai qu'il eût triomphè des docteurs; mais il n'y gâgna rien, car en passant dans une forêt de la Syrie, il fut tué par des voleurs, l'an 954, de J. C. Il avoit écrit sur toutes les sciences, car il les possédoit toutes; une partie de ses ouvrages se trouve, dit-on, dans la bibliotheque de Leyde.

ALFENUS VARUS (Publius), (*Hist. rom.*); cordonier à Crémone, puis jurisconsulte, puis con-

ſul romain, l'an 755 de Rome. C'eſt bien certainement de lui qu'Horace parle dans la ſatyre 3[e] du livre I, v. 130:

Ut Alſenus vafer. omni
Abjecto inſtrumento artis, clauſaque taberna
Sutor erat (a).

Il n'eſt pas auſſi certain que ce ſoit lui qui, ayant été envoyé par Auguſte pour commander vers le Pô à la place de Pollion, ait exempté les terres de Virgile du ſort des autres terres du voiſinage, aſſignées aux ſoldats après la défaite de Brutus, & qu'en conſéquence ce ſoit de ce Varus que parle Virgile, églogue ſixieme, v. 6:

Super tibi erunt, qui dicere laudes,
Vare, tuas cupiant & triſtia condere bella ...
Te noſtræ, Vare, myricæ,
Te nemus omne canet: nec Phœbo gratior ulla eſt,
Quam ſibi, quæ Vari præſcripſit pagina nomen.

Et dans l'églogue neuvieme, v. 26:

Imo hæc, quæ Varo nec dum perfecta canebat,
Vare, tuum nomen (ſuperet modo Mantua nobis,
Mantua, væ miſeræ nimium vicina Cremonæ)
Cantantes ſublime ferent ad ſidera cycni.

Et plus bas, v. 33:

Me quoque dicunt
Vatem paſtores; ſed non ego credulus illis.
Nam neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinna
Digna, ſed argutos inter ſtrepere anſer olores.

Ici nous ſommes bien tentés de rendre à nos lecteurs le ſervice de les empêcher d'être trop ſavans ſur ce qui concerne les différens Varus, Varius & Quintilius dont il eſt parlé dans Virgile & dans Horace, & de les aſſurer que la matiere eſt pleine d'embaras & d'incertitude.

M. Dacier (le traducteur d'Horace) croit que le Varus dont il eſt parlé, au moins dans ce dernier vers:

Nam neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinna
Digna.

eſt le poëte Varius, & il lit en conſéquence:

Nam neque adhuc Vario.

Ce qui eſt contraire à preſque toutes les éditions, & c'eſt domage, car le ſens ſeroit fort naturel. Virgile parlant avec modeſtie de ſon talent, diroit: je n'en crois point les bergers qui me flatent du titre de poëte; je mêle le ſiflement aigre d'un oiſon au chant mélodieux de ces cygnes; Cinna, dans ce cas, ſeroit Caius Helvius Cinna, poëte renomé chez les Romains.

Mais il eſt poſſible auſſi que Virgile ne ſe compare dans ces vers à aucun poëte, qu'il ne parle que d'hommes puiſſans & illuſtres dont ſes chants ne lui paroiſſent pas dignes, & qu'il ne ſe compare que d'une maniere générale à un oiſon, troublant par ſon cri, le chant des cygnes. Auſſi le P. de la Rue & d'autres critiques croient-ils qu'il s'agit dans tous ces vers de Quintilius Varus, batu en Germanie & aux mânes duquel Auguſte redemandoit avec tant de douleur ſes légions détruites, & que Cinna eſt celui envers lequel Auguſte exerça ſa clémence. D'autres enfin trouvent un Quintilius Varus de Crémone, auquel ils appliquent tous ces vers de Virgile.

Quant à Varius, il ne paroît pas que Virgile en parle dans aucun endroit, quoiqu'il fût de ſes amis. Horace en parle ſouvent.

Scriberis Vario fortis.
Forte epos acer
Ut nemo, Varius ducit.

Virgilius, poſt hunc Varius dixere quid eſſem.

Dilecti tibi Virgilius Variuſque poetæ.

Plotius & Varius ſinueſſæ Virgiliuſque
Occurrunt; animæ, quales neque candidiores
Terra tulit, neque queis me ſit devinctior alter.

Mais quel eſt le Varus à qui Horace adreſſe la dix-huitieme ode du premier livre? M. Dacier ne balance point ſur cette queſtion. „ C'eſt, dit-il, „ le poëte Quintilius Varus, parent de Virgile„. Le poëte! eh bien! eſt-ce le même que Varius, ou y a-t-il un Quintilius Varus, différent de Varius, & qui fût auſſi un poëte célebre?

Quant au Quintilius, ſur la mort duquel Horace adreſſe à Virgile la vingt-quatrieme ode du premier livre, & qui n'eſt pas plus nommé Varus dans cette vingt-quatrieme ode, que le Varus de la dix-huitieme n'eſt nommé Quintilius, M. Dacier ne doute pas que ce ne ſoit le même Quintilius Varus qu'il appele le poëte. Mais en ce cas il eſt un peu étonant que dans l'ode dix-huitieme Horace ne lui parle que de vin & d'ivreſſe, & que dans la vingt-quatrieme, qui eſt ſon oraiſon funebre, & qui eſt adreſſée à Virgile, il ne diſe pas un mot du talent poétique de ce Quintilius

---

(a) Il n'eſt pas auſſi certain qu'on le croit, que le juriſconſulte Alfenus ait été d'abord cordonier, & qu'Horace parle de lui dans les vers cités. Everard Othon, a ajouté à la vie de Servius Sulpicius Rufus qu'il a publiée à Utrecht en 1737, une Diſſertation, dans laquelle il démontre que cette opinion n'a pas aſſez de fondement. On a dans les mémoires de Leipſick an. 1711, une Diſſertation de Chriſtefide Wechtler ſur le même ſujet.) (Le Chev. Tiraboschi.)

Varus ; on peut remarquer ſeulement que l'éloge qu'il en fait

Cui pudor & juſtitiæ ſoror
Incorrupta fides, nudaque veritas.

ſe raporte aſſez à celui qu'il a fait de Varius conjointement avec Plotius & Virgile :

Animæ, quales neque candidiores
Terra tulit.

Il y a eu des auteurs qui ont cru que ce Quintilius dont Horace déplore la perte avec Virgile, eſt Quintilius Varus ; mais Virgile & Horace étoient morts au temps de la défaite de ce Varus.

On voit qu'on ne ſait pas bien préciſément quel eſt le Varus, ſoit de Virgile, ſoit d'Horace, qu'il n'eſt pas prouvé que Virgile parle dans un ſeul endroit de notre *Alfenus Varus*, & qu'Horace n'en parle bien évidemment, que dans l'endroit où il l'appele *Alfenus vafer*, & où il rapele ſon premier métier de cordonier.

Il y a encore d'autres *Alfenus* ou *Alphenus* ; un Sextus *Alphenus* dont il eſt beaucoup queſtion dans le diſcours de Cicéron pour Quinctius, & un *Alfenus Varus*, général d'armée, & préfet du prétoire ſous Vitellius.

ALFON, (*Hiſt. du Nord.*) étoit fils de Sigard, roi de Danemarck. Son pere aimoit la paix dans un ſiecle où la manie des combats étoit preſque la ſeule vertu. On ne peut lui faire un mérite de ſon éloignement pour la guerre ; cette qualité précieuſe & ſi rare étoit un effet de ſon indolence, bien plus que de ſon amour pour l'humanité. À peine fut-il monté ſur le trône de Danemarck, qu'il abandona ſes droits ſur la Suede que Siwald ſon pere avoit conquiſe. Ce prince puſillanime ne jouit pas cependant de la tranquillité qu'il croyoit s'être aſſurée par ce honteux ſacrifice. Ses trois fils la troublerent bientôt par leur humeur turbulente & leur goût pour la guerre. *Alfon*, ſur le récit qu'on lui fit de la beauté d'Alvide, fille du Roi de Gothland, en devint amoureux. Dès-lors, il jura de ne pas prendre de repos que cette princeſſe ne fût en ſa puiſſance : ce ne fut qu'après avoir paſſé par une ſuite d'aventures trop ſingulieres pour être vraies, qu'il parvint à voir ſa flamme couronée.

Les grâces de ſa nouvele épouſe ne purent retenir long-temps ce jeune prince dans l'oiſiveté ; la mer avoit été le théâtre de ſes exploits, il y reparut avec Alger ſon frere. La fortune ne tarda pas à leur offrir une occaſion de ſignaler leur courage : ils rencontrerent la flote des trois fils d'Hamund, roi d'un canton de la Suede. On ſe batit de part & d'autre avec acharnement : la nuit ſépara les combatans ſans qu'on eût pu décider de quel côté avoit penché la victoire. Le lendemain, chaque chef s'aperçut que le combat de la veille avoit ſi fort diminué le nombre de ſes troupes ; qu'il reſtoit à peine aſſez de monde pour ramener la flote dans les ports. On ne parla plus de ſe batre ; & l'impuiſſance de faire la guerre fit à l'inſtant ſigner la paix aux deux partis. *Alfon* retourna en Danemarck, auſſi indigné de n'avoir pas gâgné la bataille qu'un autre l'eût été de l'avoir perdue. Il équipa une nouvele flote, & vint ataquer les princes Suédois qui, ſe fiant trop ſur la foi des traités, n'étoient point préparés à le recevoir. Helwin & Hamund qu'il rencontra les premiers, furent les victimes de leur ſécurité ; mais Hagbert ayant appris la défaite de ſes freres, vint fondre à ſon tour ſur les Danois, à l'inſtant où, chargés de butin, ils remontoient ſur leurs vaiſſeaux. *Alfon* & Alger furent faits priſoniers dans cette occaſion, & le vainqueur les immola ſans pitié aux mânes de ſes freres. (*M. DE SACY.*)

(Toutes ces antiquités ont peu de certitude.)

ALFRED LE GRAND. (*Hiſt. d'Angleterre.*) Vers le même temps où les Normands ravageoient la France, & préparoient leur établiſſement dans le pays, qui de leur nom fut appelé *Normandie*, les mêmes peuples du nord, ſous le nom de Danois, faiſoient encore des conquêtes plus conſidérables en Angleterre. La même cauſe qui avoit ouvert la France aux Normands, le défaut de marine, ouvrit auſſi l'Angleterre aux Danois ; & ces barbares trouvant peut-être moins d'obſtacles dans la réſiſtance des Anglois que dans celle des François, tournerent leurs vues en Angleterre beaucoup plutôt qu'en France vers un établiſſement ſolide. Leurs premieres incurſions dans l'un & l'autre pays, ont à peu près la même époque ; cependant, dès le milieu du neuvieme ſiecle, on les voit déja établis dans quelques provinces d'Angleterre, où ils cultivent des campagnes & paroiſſent déterminés à ſe fixer. Après les viciſſitudes ordinaires de la guerre ſous Egbert, ſous Ételwolph & ſes fils, l'Angleterre, au commencement du regne d'*Alfred*, ſe trouvoit preſque également partagée entre les Anglois & les Danois, la balance penchoit même du côté des Danois, & bientôt elle fut emportée. Une irruption ſoudaine de ce peuple renverſa du trône *Alfred*, & l'obligea d'errer de contrée en contrée, ſous divers déguiſemens, raſſemblant en ſecret les cœurs qui lui reſtoient fideles, les inſtruiſant, les encourageant, ſachant ſoufrir & atendre, comme la Suede a vu depuis, ſon Guſtave Vaſa, caché dans les forêts de la Dalécarlie, méditant, au fond des mines, où il travailloit avec des eſclaves, le grand projet d'afranchir ſon pays. On raconte qu'*Alfred*, retiré à la campagne, chez un fermier ſeul inſtruit de ce qu'il étoit, ſe chargeoit de toute ſorte d'emplois, pour mieux ſeconder ſon déguiſement, en ſe rendant utile à cet homme qui l'avoit pris à titre de valet. La femme de ce fermier n'étant pas dans le ſecret, chargea un jour *Alfred* de faire cuire des gâteaux ; *Alfred* les laiſſa brûler, & fut grondé ; la fermiere lui dit avec

humeur qu'il auroit plus d'empressement à les manger qu'il n'avoit eu d'attention à les faire cuire, & le menaça de le renvoyer, s'il ne devenoit plus soigneux. C'est du fond de cette abjection qu'*Alfred* conduisant de l'œil ses grands desseins, & guidant ses guerriers déguisés comme lui, sut tout-à-coup s'élever avec eux au comble de la puissance & de la gloire. Après avoir passé trois jours dans le camp des Danois, déguisé en joueur de harpe, observant tout ce qui s'y passoit, témoin de leur négligence & de leur sécurité, il donne aux siens le signal d'agir, & tous les Danois sont massacrés ou soumis. Bientôt une puissante marine qu'il fut créer en fort peu de temps, ferma l'entrée de son pays aux autres bandes de ces peuples que le nord eût pu y envoyer, & les Danois, devenus chrétiens, parurent s'accoutumer au joug avec moins de peine. S'ils continuerent de troubler le royaume sous les regnes suivans, c'étoient les mouvemens de sujets factieux & révoltés, non les incursions d'un ennemi étranger. Différence essentiele entre la politique d'*Alfred* & celle de Charles le Simple. Elle est toute à l'avantage du premier. Charles démembra la France en faveur des Normands, *Alfred* avoit su incorporer les Danois à la nation. Mais ce n'est point avec Charles le Simple qu'il faut comparer *Alfred*, c'est avec Charlemagne. *Alfred*, ainsi que Charlemagne, forma la constitution de son pays, augmenta & perfectiona la législation, l'art militaire, la marine; porta dans toutes les parties de l'administration, l'ordre, la lumiere & la vie, protégea & cultiva les sciences; il est reconu pour le fondateur de l'université d'Oxford, peut-être à plus juste titre que Charlemagne n'est réputé l'être des universités de Paris & de Pavie. Il fut l'homme le plus éloquent, le plus sage & le plus savant de son royaume; il en fut le meilleur poëte, & il faut lui tenir compte de ce mérite, puisqu'il n'en fut pas moins un grand roi. Il fut même inventeur de quelques arts plus nécessaires. Ce fut lui qui apprit à ses concitoyens l'art de bâtir en brique: avant lui, on ne bâtit soit qu'en bois, ce qui rendoit les incendies fréquens & désastreux. Une seule invention utile devroit illustrer plus que cent batailles. *Alfred* d'ailleurs est plus interessant que Charlemagne, en ce qu'il connut le malheur & qu'il en profita; qu'ennemi des conquêtes & de la manie des grands empires, il consacra tous ses talens au bonheur de ses sujets, & que, presque toujours armé, il ne le fut jamais que pour leur defense. Si, à l'exemple de Charlemagne, il convertit ses ennemis, ce fut sans les baptiser comme lui dans le sang; son gouvernement eut quelque chose de moins fastueux & de plus paternel que celui du monarque françois. *Alfred* fut tel enfin, que l'histoire, qui juge les rois, n'a trouvé aucun reproche à lui faire.

C'est lui qui, par les embélissemens qu'il fit à Londres, rendit cette ville la capitale de l'Angleterre, *Alfred* commença de régner vers l'an 871 ou 872, & mourut le 28 octobre 899 ou 900.

ALGAROTTI (FRANÇOIS), (*Hist. Litt. Mod.*) né à Padoue en 1712, joignit à l'étude le secours des voyages pour étendre son goût & ses connoissances; il parcourut l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, la Prusse, la Russie, & séjourna long-temps dans plusieurs de ces pays; un voyage de Russie, *in*-12. traduit en françois & imprimé en 1769 est un des fruits de ces courses utiles; ce fut à Paris qu'il composa son *Newtonianisme pour les Dames*, ouvrage qu'on a beaucoup comparé avec *la Pluralité des Mondes* de Fontenelle, & qui est resté au dessous dans l'opinion publique: peut-être son traducteur, M. du Perron de Castera, lui a-t-il fait tort en France ainsi qu'au Camoëns; des essais sur la peinture, la musique, l'architecture sont des monumens de ses connoissances dans les arts; son ouvrage intitulé: *Il Congresso di Citera*, est célebre; par une suite de son goût éclairé pour les arts, il a introduit des réformes heureuses dans l'Opéra italien. Ses œuvres ont été recueillies en 1765 à Livourne en 4 vol. *in* 8° (*a*). Elles ont eté traduites en françois, & imprimées à Berlin en 1772, en 8 vol. *in*-8°. Quel que soit le sort de ces œuvres dans la postérité, ce ne sera pas une médiocre gloire pour M. *Algarotti* d'avoir été si agréablement célébré par M. de Voltaire, dans l'épître qui commence par ces vers:

Enfant du Pinde & de Cythere,
Sage & brillant *Algarotti*.

Et plus encore dans l'épître adressée aux académiciens partans pour aller déterminer la figure de la terre:

Lorsque ce grand courier de la philosophie, &c....
Et vous, *Algarotti*, vous cygne de Padoue,
Éleve harmonieux du cygne de Mantoue, &c.

M. *Algarotti* est du petit nombre des gens de lettres auxquels on a rendu justice, & que la fortune n'a point traités en marâtre. Le roi de Prusse lui donna l'ordre du mérite, le titre de comte, & le fit son chambellan. Le roi de Pologne, Auguste II, auprès duquel il s'étoit fixé, lui donna le titre de conseiller intime pour les afaires de la guerre. Ces faveurs des rois & les éloges de

(*a*) On a publié à Crémone, en 1778, une nouvele & plus complete édition des ouvrages du comte Algarotti, en dix volumes in-8°., dans laquelle on en trouve la vie par M. Dominique Michelesi, & l'éloge par M. le comte Jean-Baptiste Giovio. (H)

M. de Voltaire ont rendu sa persone en quelque sorte plus célebre que ses ouvrages. Il voulut revoir l'Italie, & mourut à Pise, le 23 mai 1764. Il fit lui-même son mausolée par goût pour les arts, dit-on, & aussi sans doute pour ne pas abandoner aux autres le soin de sa gloire. Il fit aussi son épitaphe (*a*): *Hic jacet Algarottus, sed non omnis*. Inscription qui peut paroître vaine, si on l'entend dans le sens d'Horace: *non omnis moriar*, mais qui n'est que simple, si on la prend, comme on le doit, dans un sens purement chrétien.

ALGUAZIL, s. m. (*Hist. mod.*) en Espagne, est le nom des bas officiers de justice, faits pour procurer l'exécution des ordonances du magistrat ou juge. *Alguazil* répond assez à ce que nous appelons ici *sergent* ou *exempt*. Ce nom est originairement arabe, comme plusieurs autres que les Espagnols ont conservés des Sarasins ou Mores, qui ont long-temps régné dans leur pays. (*G*)

ALI, (*Hist. des Califes. Hist. des sectes relig.*) fils d'Abu Thaleb, étoit cousin germain de Mahomet, qui dans la suite, le choisit pour son gendre; les Musulmans, pour relever sa gloire, disent qu'il fut le premier disciple du prophete, & même qu'il fit profession de l'islamisme dans le ventre de sa mere qui le mit au monde dans le temple de la Mecque; ils ajoutent que par des impulsions secretes, il l'empêchoit de se prosterner devant les simulacres des faux dieux; lorsque Mahomet eut formé le dessein de déclarer son apostolat, il choisit *Ali*, âgé de neuf ans, pour être son lieutenant ou son visir. Comme la secte naissante ne comptoit point encore de nombreux prosélites, cette dignité n'imposoit point d'obligations qui exigeassent des lumieres & de l'expérience. C'est à cet âge, que le cœur susceptible de toutes sortes d'impressions est ouvert à la séduction. *Ali* naturélement complaisant & docile, fut bientôt subjugué par le ton imposant du prophete. La gloire d'être associé aux fonctions de l'apostolat, facilita les progrès de la séduction, & quoiqu'il eût une conception vive & facile, quoiqu'il eût le goût de tous les arts, il tint sa raison captive sous le joug des préjugés. Sa soumission aux volontés du prophete, & sa crédulité le firent regarder comme l'instrument le plus propre à élever l'édifice de la religion naissante, dont l'auteur avoit coutume de dire, *Ali* est pour moi, & je suis pour lui, il tient auprès de moi le même rang qu'Aaron tenoit auprès de Moyse: je suis la ville où la véritable science est renfermée, & *Ali* en est la porte.

Aussi-tôt que l'âge lui permit de faire l'essai de son courage, il donna des témoignages d'une intrépidité impétueuse qui se précipitoit dans les dangers, & sembloit défier la mort. Mahomet l'employoit dans les occasions les plus périlleuses, assuré que l'exemple de son courage transformoit les plus pusillanimes en héros. La religion qui devroit adoucir les mœurs, lui avoit inspiré dans la guerre une férocité brutale, dont il se dépouilloit dans la vie privée. Il sembloit avoir deux caracteres opposés. Guerrier cruel & sans pitié, il étoit dans les emplois pacifiques humain & compatissant. Ce fut sur-tout dans les combats particuliers qu'il signala son courage & son adresse. Il en sortit toujours vainqueur, & les trophées les plus chers à son cœur, étoient les têtes de ses ennemis tombés sous ses coups. Le prophete le chargeoit de tous les ministeres de rigueur; il l'envoyoit couper des têtes, ou percer le cœur des rebelles & des incrédules; l'emploi de boureau, loin d'être ignominieux, étoit alors chez les Arabes un ministere de gloire & de noblesse, parce qu'il étoit censé ne s'exercer que contre les ennemis de Dieu.

À la mort de Mahomet, les droits de la naissance, les talens militaires & le mérite personel appeloient *Ali* au califat, & comme Mahomet n'avoit point désigné de successeur, il semble qu'on devoit suivre l'ordre de la nature. Un si riche héritage fut envahi par une faction puissante qui éleva Abu-Becre au califat. C'étoit un pieux fanatique qui avoit vieilli dans une éternele enfance; il n'étoit recomandable que par cette austérité des mœurs qui en impose davantage que l'éclat & la solidité des talens, sur-tout dans la chaleur d'une secte naissante. *Ali* exclu d'une dignité si éminente, ne put dissimuler son ressentiment. Mais il étoit trop foible pour en faire ressentir les effets. Ses partisans persisterent en secret à le reconoître pour légitime calife & à regarder Abu-Becre comme un usurpateur.

La même faction qui avoit déféré cette dignité à Abu-Becre, y éleva après sa mort le farouche Omar, qui né pour la guerre la fit toujours par ses lieutenans. *Ali* privé pour la seconde fois du califat, soufrit cette injustice sans murmurer, & même il aida de ses conseils l'usurpateur, qui lui fut redevable de ses prospérités, jusqu'au moment qu'il fut assassiné. Il ne désigna point son successeur, & lorsqu'on lui conseilla de nommer *Ali*, il répondit que ses mœurs n'étoient pas assez graves pour remplir une place qui exigeoit un extérieur sérieux. Othman lui fut encore préféré. Le regne de celui-ci fut orageux, l'esprit de révolte se répandit dans les provinces. Othman assiégé dans son palais par les rebelles, implora le secours d'*Ali* qui fut assez généreux pour oublier qu'il avoit été offensé. Ses deux fils furent détachés pour défendre le palais, & leur présence

(*a*) Il ne fit pas lui-même son Mausolée; il assigna seulement mille sequins à son Maurin Tesi, pour qu'il en fit le dessein & eût soin de l'exécution; mais ce Maurin ayant été enlevé par la mort, le mausolée fut exécuté sur le dessein de M. Charles Bianconi, maintenant secrétaire de l'Académie royale des Beaux Arts à Milan. (*H*)

présence en imposa aux rebelles ; mais ces deux princes s'étant éloignés, les mutins profiterent de leur absence pour forcer les portes & le calife fut assassiné.

Après la mort d'Othman, tous les suffrages se réunirent en faveur d'*Ali*, dont l'ambition éteinte rejeta une dignité qu'il avoit autrefois sollicitée. Il protesta qu'il aimoit mieux la qualité de visir que le titre de calife, dont il redoutoit les obligations. Mais il fallut céder aux empressemens de l'armée & du peuple qui le proclamerent successeur du prophete. Quoique tous les suffrages eussent été unanimes, il n'ignoroit pas qu'une faction dirigée par Ayesha (c'étoit la veuve de Mahomet) & les Ommiades, répandoit dans toutes les provinces les semences de la révolte. Il envoya chercher les chefs des mécontens qui lui préterent serment de fidelité dans la mosquée. Mais ce serment ne fit que des parjures. Les partisans d'Othman, dépouillés imprudemment de leurs emplois, se joignirent aux mécontens. Toute la Syrie se déclara pour Moavia, chef de la famille des Ommiades. Ayesha fit soulever la Mecque, sous prétexte de venger le meurtre d'Othman, dont *Ali* étoit reconu innocent. Le feu de la guerre civile s'alume dans toutes les provinces. On négocie sans fruit, & chaque parti prend la résolution de décider la querele par les armes. Ayesha, à la tête d'une armée nombreuse, s'avance vers Basra ; les peuples se rangent en foule sous les drapeaux d'une femme ambitieuse qu'on appeloit la *mere des fideles*, & qui prétendoit venger la religion outragée par le meurtre d'Othman. Elle étoit portée dans une litiere, d'où elle exhortoit les soldats à imiter l'exemple de courage qu'elle alloit leur donner. Basra fut emportée dès le premier assaut, & les trésors d'*Ali* furent la proie du vainqueur.

Le calife, secondé des habitans de Cufor & de Médine, se présenta devant Basra où il trouva ses ennemis préparés à le recevoir. Après bien des négociations inutiles, on donna le signal du combat, l'armée d'*Ali* quoiqu'inférieure en nombre, remporta une victoire complete. Ayesha opposa une résistance opiniâtre : sa litiere étoit défendue par une troupe intrépide, qui aima mieux périr que de l'abandoner ; soixante & dix des plus braves qui tenoient la bride de son chameau, eurent la main coupée. Mais leur courageuse défense ne put l'empêcher de tomber au pouvoir du vainqueur qui, se bornant à lui ôter les moyens de nuire, la relégua dans sa maison de Médine où elle languit sans autorité, au milieu de l'abondance que le calife eut la générosité de lui procurer.

Cette guerre étoit à peine éteinte, lorsqu'il s'en éleva une plus cruele du côté de la Syrie, où Moavia se fit proclamer calife & prince des Musulmans. *Ali* usa de la plus grande célérité pour étoufer cette nouvele rebellion. Sa modération avoit été regardée comme l'effet de la crainte & de la foiblesse. Moavia qui lui étoit inférieur en talens & en courage, étoit secondé par des généraux d'une capacité & d'une valeur reconue qui lui inspiroient une confiance présomptueuse. Toutes les forces des Musulmans se réunirent pour vider cette importante querele. L'armée d'*Ali* étoit de quatre-vingt-dix mille hommes, & son concurrent en comptoit cent vingt mille sous ses drapeaux. Il y eut un combat sanglant qui ne fut point décisif ; quoique l'avantage fût pour *Ali*, il crut avoir acheté trop cher la victoire, parce qu'il avoit perdu vingt-six hommes qui autrefois avoient combatu sous les enseignes de Mahomet ; ce fut pour venger leur mort qu'il se jeta sur les Syriens à la tête de douze mille hommes, & après en avoir fait un afreux carnage, il se reprocha un peu trop tard, de verser tant de sang Musulman, il proposa à Moavia de terminer leur différent par un combat singulier qui ne fut point accepté ; on fit des dispositions pour un nouveau combat. Moavia, plus fécond en artifices que son rival, ordona à ses soldats d'atacher un alcoran au bout de leurs lances, de marcher à l'ennemi en criant : *voici le livre qui doit décider de tous nos différents : ce livre défend à vous & à moi de répandre le sang Musulman*. Ce stratagême eut le plus heureux succès. Les soldats d'*Ali*, saisis d'un respect superstitieux refusent de combatre, & menacent même de livrer leur calife, s'il ne fait soner la retraite. *Ali* consterné de se voir arracher une victoire certaine, est obligé de céder & de se retirer.

Moavia convaincu de la capacité de son concurrent, parut adopter un systême pacifique, il se soumit aux décisions de deux arbitres. *Ali* rendoit son élection suspecte en la soumettant à un nouvel examen. Mais comme il ne se croyoit plus libre au milieu de son armée, il répondit que ce n'étoit point à lui à décider, d'autant plus que son élection n'ayant point été son ouvrage, ce n'étoit point à lui à en soutenir la légitimité, il ne fut point consulté dans le choix des arbitres, & séduit par sa candeur, il souscrivit au choix que son rival artificieux avoit dicté par le ministre de ses agens secrets. Amru aussi dissimulé que lui, fut nommé par les Syriens. Les Arabes choisirent Musa Al Ashari, qui avoit plus de probité que d'expérience dans les afaires. Les deux califes consentirent à s'éloigner pour laisser les suffrages plus libres. Ce fut sur les frontieres de la Syrie que ce fameux procès fut discuté. Amru qui avoit cette duplicité de caractere qui sait se plier aux inclinations des autres pour les amener à son but, affecta des vues pacifiques, & persuada à son collegue que pour rétablir le calme, il étoit nécessaire de déposer les deux califes & de procéder à une nouvele élection. Musa ne soupçonant aucun piége, consentit à cette proposition, & aussi-tôt il monta sur un tribunal qu'on avoit élevé entre les deux armées. Ce fut-là qu'il prononça la déposition des califes : alors le perfide Amru montant sur le tribunal à son tour,

dit : „ Musulmans , vous venez d'entendre Musa „ déposer *Ali* „ je souscris à l'arrêt qu'il vient de „ prononcer contre ce calife , & je défere cette di „ gnité à Moavia , qu'Othman a déclaré son successeur , & qui en effet en est le plus digne „ . Cet artifice grôssier souleva tous les partisans d'*Ali*, qui avoient droit de se plaindre de cette décision. Les deux partis également aigris , se fraperent l'un l'autre d'anathêmes , & ces excommunications réciproques répandirent la semence des haines qui se sont perpétuees jusqu'à ce jour entre les Turcs & les Persans . Les Musulmans divisés se prepararent à soutenir leurs droits par les armes . Soixante mille d'entr'eux renouvelerent leur serment de fidelité à *Ali ;* mais les Kharegites qui jusqu'alors lui avoient été les plus affectionés , l'abandonerent sous prétexte qu'il avoit souscrit à un traité honteux , & qu'il avoit laissé au jugement des hommes, une cause qui ne devoit être citée qu'au tribunal de Dieu même. Ils se retirerent sur les bords du Tigre, où une foule de mécontens se joignit à eux . *Ali* informé qu'ils avoient rassemblé une armée de vingt-cinq mille hommes , & que, devenus persécuteurs de tous les Musulmans, ils égorgeoient impitoyablement ceux qui ne pensoient pas comme eux , fit avancer son armée pour les combatre . Ce prince avare du sang de ses freres , fit pl.nter un étendad hors de son camp, dont il fit un asyle sacré pour ceux qui rentreroient dans le devoir. Plusieurs rebelles profiterent de cette indulgence ; mais les plus opiniâtres, réduits à quatre mille , fondirent en désespérés sur l'armée du calife qui les punit de leur témérité ; il n'y en eut que neuf qui se déroberent au carnage, & d'autres ajoutent que tous furent passés au fil de l'épée . Après leur défaite toute l'Arabie se rangea sous l'obéissance d'*Ali*.

Ses troupes encouragées par cette victoire, le solliciterent de marcher contre Moavia. Le calife céda à leur empressement , mais les deux concurrens , au lieu d'engager une action décisive , se bornerent à dévaster chacun les terres de son ennemi . La Syrie & l'Arabie furent inondées du sang de leurs habitans . Le spectacle de tant de calamités affligeoit les véritables Musulmans : trois Kharegites, touchés du malheur de leur patrie, crurent devoir couper la racine du mal en exterminant *Ali* , Moavia & Amru qu'ils refusoient de reconoître pour imams. Ils se confirmerent dans leur dessein par des sermens , & s'y préparerent par des jeûnes. L'un se transporta à Damas , & frapa Moavia d'un coup de poignard , mais le coup ne fut pas mortel . Un autre se rendit en Égypte , & s'introduisit dans la mosquée , où Amru avoit coutume de se trouver. Une maladie dont il venoit d'être ataqué, lui sauva la vie , & comme il ne put exercer ce jour-là les fonctions d'imam , il en chargea un de ses officiers qui expira sous les coups de ce fanatique. Le troisieme des conjurés se rendit à Cufa pour assassiner *Ali ;* ce fanatique saisit le moment où le calife avoit coutume de se trouver à la mosquée pour y faire l'office d'imam. Il s'associa deux scélérats, vieillis dans le crime , qui crurent éfacer leurs iniquités par le sacrifice d'un homme qu'ils regardoient comme l'auteur des calamités de la nation . Le premier coup porté au calife ne fut point mortel, mais le second ne lui laissa que le temps de dire : „ si je guéris, épargnez l'assassin ; si je meurs, „ prononcez l'arrêt de sa mort, afin que je puisse „ le citer au tribunal de Dieu „.

On ignora long-temps le lieu où il avoit été d'abord inhumé ; ce ne fut que sous les califes Abassides que ce secret fut découvert . Les écrivains Arabes ont eu soin de nous transmettre tous ses traits. Il étoit plein d'embonpoint , sa barbe étoit épaisse , il avoit la tête chauve & la poitrine velue . Quoiqu'il eût l'esprit fort orné , il etoit d'une crédulité imbécille, & la force des préjugés lui rendit toutes ses connoissances inutiles. La superstition courba son esprit sous les volontés d'un imposteur qui fit servir les talens d'*Ali* à ses propres succès. Son désintéressement dégénéra en prodigalité . Tant que Fatime, fille chérie du prophete vécut, il n'eut point d'autre femme. Époux tendre & constant , il réunit sur elle toutes ses affections, il en eut trois fils . Après sa mort il s'abandona plus librement à ses penchans , & il usa du privilége de la polygamie . Il eut de ces différens mariages quinze fils, & dix-huit filles.

Le respect qu'inspire sa mémoire à ses sectateurs est poussé jusqu'à l'idolatrie . Quoique son tombeau, près de Cufa, atteste qu'il a été sujet à la mort , les superstitieux sont persuadés qu'il n'a point subi cette commune loi . Ils publient qu'il reparoîtra bientôt sur la terre acompagné d'Élie, pour faire régner la justice & pour extirper les vices. Les plus outrés de ses adorateurs sont les Gholaïtes, qui, l'élevant au dessus de la condition humaine, assurent qu'il participe à l'essence divine. Le juif Abdala, déserteur de la foi de ses peres, fut le fondateur de cette secte extravagante. Il n'abordoit jamais *Ali* sans lui dire : *tu es celui qui est*, c'est-à-dire, *tu es Dieu* . Les disciples de cet insensé sont partagés en deux sectes. Les uns soutienent qu'il est Dieu, ou un être extraordinaire qui ressemble à Dieu. D'autres prétendent que Dieu s'est incarné dans Mahomet , *Ali* & ses enfans , qui ont surpassé tous les autres hommes en sainteté. Ils supposent une infinité de miracles opérés par *Ali*, auquel ils appliquent tout ce qui est dit du verbe éternel dans nos livres sacrés. Il n'y a qu'une secte parmi ses partisans qui admete que la succession de cet imam ait été interrompue ; toutes les autres prétendent que sa race ne s'éteindra jamais, & que de siecle en siecle il sortira de cette tige fortunée de nouveaux rejetons pour exercer les fonctions du grand prophete.

Le nom de *shiites*, qui proprement signifie *sectaires*, est employé pour désigner paticuliérement les sectateurs d'*Ali*, qui prétendent que la qualité d'imam & de calife apartient aux descendans de

ce grand prophete. Quoique divisés en cinq branches qui se subdivisent à l'infini, ils se réunissent dans l'opinion que l'institution d'un imam est un article de foi qui ne dépend point du caprice du peuple ; que ceux qui sont revêtus de cette dignité doivent s'élever au dessus des foiblesses humaines, & être aussi purs que la loi dont ils sont les interpretes & les ministres. Le schisme, qui partage l'empire musulman en shiites & en sonnites, prit naissance sous le califat d'*Ali*. Les premiers restreignent leur foi à tout ce qui est contenu dans l'alcoran, les autres admetent les traditions qui furent insérées dans ce livre par les compagnons de Mahomet. Les shiites regardent Abu-Becre, Omar & Othman comme des usurpateurs du califat, au lieu que les sonnites ont une grande vénération pour leur mémoire. Les uns élevent *Ali* au dessus de Mahomet, ou du moins lui donnent l'égalité. Les autres n'admetent aucune concurrence avec leur prophete : ces questions agitées dans les écoles musulmanes, ont excité dans tous les temps des haines religieuses, qui ont infecté les champs de l'islamisme ; le peuple a combatu pour des opinions acréditées par la politique, qui avoit intérêt de diviser les nations pour former différens empires. Telle est la source de cette antipathie qui subsiste encore entre les Turcs & les Persans, lesquels s'accâblent réciproquement d'anathêmes. Un juif & un chrétien leur sont moins odieux qu'un musulman qui ne pense pas comme eux. Les Persans, les Usbecs, qui sont les habitans de l'Oxus des anciens, la plupart des Indiens Mahométans, sont de la secte d'*Ali*. Les Turcs, les Tartares & les Africains admetent les traditions.

Le courage d'*Ali* le fit appeler le *lion de Dieu victorieux*. Son droit à l'héritage du prophete lui fit donner le surnom d'*héritier*. Sa foi brûlante lui mérita le nom de *mortada*, qui signifie *bien-aimé de Dieu*. Son goût pour les arts & son esprit cultivé le firent appeler *le distributeur de la lumiere*. Ces qualifications pompeuses ne lui ont point été données par tous les Musulmans. Les califes Ommiades lancerent des excommunications contre lui & contre sa famille dans toutes les mosquées de l'empire. Les Abassides, qui avoient une tige commune avec lui, supprimerent ces malédictions, quoique quelques-uns aient flétri sa mémoire. Mais les califes Fatimites, qui régnerent en Égypte, ordonerent aux crieurs d'ajouter son nom à celui de Mahomet toutes les fois que du haut des minarets, ils appeloient le peuple à la priere publique ; les Alides, tantôt fortunés & tantôt malheureux, ont éprouvé les plus grandes révolutions de la fortune. Un petit-fils d'Hosein, fils d'*Ali*, eut le courage de revendiquer l'héritage de ses peres ; mais le calife Rashid réprima son ambition & le fit repentir de sa témérité. Les Alides plus heureux dans la suite, fonderent des empires dans le Maranderan, dans le Kerman. On voit plusieurs sultans de cette famille dans l'Yemen, à Cufa & dans les provinces d'Afrique. Leurs partisans ont une vénération superstitieuse pour un descendant d'*Ali* nommé *Mahomet*, & c'est un article de foi qu'il reparoîtra triomphant sur la terre avant la fin du monde.

Ali joignit au titre de guerrier & d'imam celui d'écrivain : on a de lui cent maximes ou sentences qui lui font honeur. J'en dois citer une pour faire connoître que ses sectateurs intolérans ont dégénéré de sa modération : „ gardez-vous bien, dit-il, „ de faire divorce avec les autres Musulmans „ pour des opinions particulieres : celui qui se sépare de ses freres devient l'esclave du démon, „ comme la brebis qui s'ecarte de son troupeau „ devient la proie du loup „. Il est encore l'auteur d'un commentaire sur l'alcoran que ses sectateurs lisent avec beaucoup d'édification. Il étoit naturélement éloquent & poëte ; mais les soins de l'empire ne lui permirent point de cultiver ses talens. Je finis en observant que ses sectateurs se distinguent des autres Musulmans par la forme de leurs turbans & par la façon dont ils tressent leurs cheveux. (*T-n.*)

Ali Berg, interprete de la Porte Ottomane dans le dix-septieme siecle, savoit, dit-on, dix-sept langues. On a de lui une version turque de la Bible.

ALIGRE (d'). Le nom de cette famille s'écrivoit autrefois *Haligre*. Elle a produit deux chanceliers & plusieurs présidens à mortier. Étienne François d'*Aligre* est aujourd'hui (en 1783) premier président du parlement de Paris.

ALLATIUS (Leo), Léon Allazzi, (*Hist. litt. Mod.*) savant critique, né en 1586 dans l'île de Chio, successeur de Lucas Holstenius dans la place de bibliothécaire du Vatican. La liste de ses ouvrages est considérable. Le journal des savans du 19 janvier 1665, en rendant compte de celui qui a pour titre : *De Simeonum scriptis*, s'exprime ainsi : „ C'est une plainte de la Vierge ayant Jésus-Christ mort entre ses bras, qui a été composée par Métaphraste ; d'où Leo *Allatius*, bibliothécaire du Pape, a pris sujet de nous donner „ un éloge de Métaphraste écrit par Psellus. Et „ comme Métaphraste s'appeloit Siméon, il a aussi „ pris de là sujet de faire une très-longue dissertation sur la vie & sur les ouvrages des grands „ hommes qui ont eu le nom de Siméon. Des „ Siméons il a passé aux Simons, de ceux-ci aux „ Simonides ; enfin, de ces derniers il est venu aux „ Simonactides „.

C'est la maniere de composer de plus d'un savant. On ne conçoit pas pourquoi ils finissent. Il est vrai qu'on ne conçoit pas mieux pourquoi ils commencent.

Le savoir de Léon *Allazzi* n'étoit pourtant pas sans fruit. Il paroît que MM. de Port-Royal s'en sont aidés dans leur dispute contre le ministre Claude au sujet de l'Eucharistie, sur-tout dans ce qui concerne la croyance des Grecs sur cet article. Le ministre Claude en conséquence le traite bien

parfaitement en ennemi, & en fait un bien vilain portrait. Né de Grecs schismatiques, il avoit embrassé la religion romaine, & il outroit le zele catholique. Dans son livre intitulé: *De ecclesiæ Occidentalis, atque Orientalis perpetua consensione*, il ne parle que d'exterminer & de brûler les hérétiques. Dom Mabillon, dans son *Musæum Italicum*, raporte de lui quelques mots & quelques anecdotes qu'il tenoit de Jean Pastricius, ami d'*Allatius*, & héritier de ses livres.

Le Pape Alexandre VII, étoné qu'un bibliothécaire du Vatican ne fût pas ecclésiastique, lui demanda un jour pourquoi il ne se faisoit pas prêtre? C'est, dit-il, pour être toujours prêt à me marier. — Et pourquoi ne vous mariez-vous pas? — C'est pour être toujours prêt à me faire prêtre.

Léon *Allazzi* se servit quarante ans d'une même plume pour écrire en grec, & l'ayant perdue au bout de ce temps, il en fut inconsolable, & pensa en pleurer de douleur. Il mourut à Rome au mois de Janvier *1669*, âgé de 83 ans.

ALLEMAGNE. Cette région de l'Europe fut connue, dans les premiers temps, sous le nom de *Germanie*. Elle renfermoit alors le Danemarck, la Norwege & la Suede, jusqu'au golfe Bothnique. Elle a aujourd'hui moins d'étendue du côté du nord. L'océan, la mer Baltique, & tout ce que les anciens appeloient *Chersonese Cimbrique*, la bornent au septentrion; la Hongrie & la Pologne à l'orient; l'Italie & la Suisse au midi; la France & les Pays-Bas à l'occident. Les pertes qu'elle a essuyées du côté du septentrion ont été réparées du côté du midi, où elle a reculé ses frontieres jusqu'à la Dalmatie & l'Italie, & même au delà du Danube: elle a encore pris des accroissemens du côté de l'occident, par l'acquisition des pays qui composoient une partie de la Gaule Belgique.

Les traits & le fonds du caractere des anciens Germains se sont perpétués dans leurs descendans. La candeur, le courage & l'amour de la liberté sont chez eux des vertus héréditaires qui n'ont point éprouvé d'altération. Les Allemands, comme leurs ancêtres, sont robustes, grands & bien conformés. Tous semblent nés pour la guerre; leurs exercices, leurs ieux, & sur-tout leur musique, manifestent leurs inclinations belliqueuses. Ce peuple de soldats, quoique fier & jaloux de ses privileges, se soumet sans murmure à l'austérité de la discipline militaire; & quoique le commandement y soit dur, l'obéissance y est sans réplique. Leur esprit inventeur a étendu les limites des arts utiles: & leur dédain pour les arts agréables leur en a fait abandoner la culture à leurs voisins. La chimere de la naissance est un mérite d'opinion qui ouvre en *Allemagne* le chemin à la fortune & aux honeurs. Les comtes, les barons se regardent comme des intelligences sublimes & privilégiées. Leur vanité leur fait croire que la nature n'a employé que la plus sale argile pour former le vulgaire des hommes, & qu'elle a réservé le limon le plus précieux pour composer ceux de leur espece. Ce préjugé est fortifié par les prérogatives atachées à la naissance: ce n'est qu'à la faveur d'une longue suite d'aïeux qu'on peut prétendre aux dignités de l'Église, dont les richesses entretienent la splendeur des familles.

La constitution actuele de l'*Allemagne* est à peu près la même que dans son origine. C'est un reste de ces confédérations formées par plusieurs tribus, pour assurer l'indépendance commune contre les invasions étrangeres. Cette région étoit autrefois habitée par différens peuples, qui avoient une identité d'origine, de langage & de mœurs, & dont chacun avoit un gouvernement particulier indépendant des autres. Le pouvoir des rois étoit limité par la loi, & les intérêts publics étoient discutés dans les assemblées nationales. Les Germains, toujours armés, & toujours prêts à combatre & à mourir pour conserver leur indépendance & leurs possessions, furent souvent ataqués, quelquefois vaincus, & jamais subjugués. C'est le seul peuple de la terre qui n'ait point obéi à des maîtres étrangers. Les Romains y firent quelques conquêtes, mais leur domination y fut toujours chancelante, & jamais ils ne compterent la Germanie au nombre de leurs provinces. Il est vrai que les différentes républiques ne connurent pas toujours assez le prix de leur confédération, & que souvent divisées d'intérêts ou de haines personeles, elles s'afoiblirent par des guerres domestiques, au lieu de réunir leurs forces contre les oppresseurs. Elles eussent été invincibles, si elles avoient eu autant de politique que de courage.

Quoique l'*Allemagne* eût été, dans tous les temps, le théâtre de la guerre, elle a toujours été surchargée d'habitans. Son excessive population la fait appeler la pépiniere des hommes. C'est un privilége dont elle est redevable à la salubrité de l'air qui entretient la vigueur du corps, & à la fertilité de son sol qui fournit des subsistances faciles au cultivateur. Les rivieres, dont ce pays est arosé, favorisent sa fécondité naturele & ses relations de commerce. Des bains d'eaux minérales, chaudes & tempérées, offrent des ressources puissantes contre les maux qui affligent l'humanité. Quoique le climat & le sol ne soient pas favorables à la culture de la vigne, on recueille sur les bords du Neckre & du Rhin, des vins fort estimés. Les bords de la mer, beaucoup plus froids, ne connoissent pas cette richesse; mais on y fait d'abondantes moissons de blé, & l'on y nourit des troupeaux nombreux dans de gras pâturages.

Les Francs, qu'on regarde comme originaires de la Germanie, furent les premiers qui en changerent la constitution. Après avoir été les conquérans des Gaules, ils repasserent le Rhin, & se rendirent les maîtres de tout le pays renfermé

entre le Danube & le Mein. Charlemagne étendit plus loin ses conquêtes; & après avoir subjugué la Saxe & la Baviere, il porta ses armes victorieuses jusque dans les provinces voisines de la Pologne & de la mer Baltique. L'*Allemagne*, sous ce prince conquérant & sous le regne de son fils, ne fut, pour ainsi dire, qu'une province de France, dont elle fut détachée par le partage imprudent que les fils de Louis le Débonnaire firent de son riche héritage. Elle échut à Louis II à titre de royaume; & ses descendans la posséderent depuis 840 jusqu'à 911, que Louis l'enfant mourut sans laisser de postérité. Alors l'*Allemagne* fut rendue élective; & séparée de la France, elle forma un gouvernement particulier, sous le nom d'*empire Romain*, titre stérile, qui, loin de contribuer à sa splendeur, l'a inondée d'un déluge de calamités renaissantes.

Le chef du corps Germanique prend le nom d'empereur des Romains. Les peuples d'Italie, opprimés par des barbares, & sur-tout les Papes, voulant se soustraire à la domination des Goths, des Lombards & des Grecs, choisirent Charlemagne pour protecteur. La majesté de ce prince fut révérée dans Rome, il y fut reconu empereur, & y exerça tous les actes de souveraineté.

Les Romains se lasserent bientôt d'être asservis à des souverains étrangers. Les rois d'*Allemagne*, à qui le titre d'*empereur des Romains* ne suscitoit que des guerres, se désisterent successivement de leurs droits, & abandonerent le siége de Rome aux Papes. Mais en renonçant à la réalité du pouvoir, ils continuerent à se parer d'un titre vain & pompeux; &, à leur élection, on les fait encore jurer qu'ils seront les défenseurs de l'empire, mot qui n'offre aucune idée, & qui n'impose aucune obligation, puisqu'il ne reste aucun vestige de cet empire. Ils ont même aboli l'usage d'aller se faire couroner à Rome, usage qui coûta tant de sang à l'Europe; & les princes électeurs n'exigent point l'acomplissement de leur serment: les dépenses de cette cérémonie épuisoient l'*Allemagne*, & enrichissoient l'Italie.

L'*Allemagne*, comme dans les premiers temps, est encore gouvernee par différens souverains, dont l'empereur est le chef; mais, dont le pouvoir est restreint par celui des états de l'empire, qui sont composés des princes, dont les uns sont ecclésiastiques, & les autres séculiers. Cette dignité, depuis Charlemagne, a toujours été élective. Quoique toute la nation fût convoquée pour donner sa voix, il est constant qu'il n'y eut presque jamais que les princes, les évêques & la noblesse, qui donnerent leur suffrage. Le nombre des électeurs est aujourd'hui restreint à neuf, dont trois sont ecclésiastiques: savoir les archevêques de Maïence, de Treves & de Cologne. Les six autres sont le roi de Bohême, le roi de Prusse, les ducs de Baviere, de Saxe, de Hanover, & le comte Palatin du Rhin. On ne peut fixer le temps où ces princes se sont approprié ce privilége exclusif: la plupart des droits ne sont que d'anciens usages. L'opinion la plus générale en fixe l'époque à Othon III. Il est probable que les premiers officiers de l'empire, qui tenoient dans leurs mains tout le pouvoir, s'arrogerent le droit d'élection. La bulle d'Or les confirma dans un privilége, dont on ne pouvoit les dépouiller. Le chef de tant de souverains est fort limité dans l'exercice du pouvoir suprême: il ne peut rien décider sans le concours des princes; & dès qu'il est élu, il confirme par ses lettres & par son sceau les droits & les priviléges des princes, de la noblesse & des villes.

L'empereur & les électeurs sont les seuls princes qui soient véritablement souverains, parce qu'ils sont assez puissans pour faire respecter leurs priviléges & la foi des traités. La courone impériale, après avoir ceint le front des princes de Saxe, de Suabe, de Baviere & de Franconie, *&c.* passa sur la tête du comte de Habsbourg, tige de la maison d'Autriche, dont les descendans ont étendu leur domination dans les plus belles provinces de l'Europe, plutôt par une politique sage & suivie, que par la force & l'éclat des armes. L'extinction de cette auguste maison en a fait passer l'héritage dans celle de Lorraine, qui, à ce que quelques-uns ont prétendu, avoit une origine commune avec elle.

La maison des comtes Palatins du Rhin se glorifie de la plus haute antiquité. Sa domination s'étend depuis les Alpes jusqu'à la Moselle: elle est divisée en deux branches principales, dont l'une qui descend de Rodolphe, a pour chef l'électeur Palatin; l'autre qui descend de Guillaume, possede la Baviere. (La branche Guillelmine est aujourd'hui éteinte, & la branche Rodolphine ou Palatine réunit les deux électorats.) La branche Palatine des Deux-Ponts, a donné des rois à la Suede, & des souverains illustres à plusieurs pays de l'*Allemagne*. On peut dire à la gloire de cette maison, qui possede aujourd'hui deux électorats, qu'elle a été dans tous les temps féconde en grands hommes.

La maison de Saxe, qu'on voit briller dans le berceau de l'*Allemagne*, paroît aussi grande dans son origine, qu'elle l'est aujourd'hui. La Thuringe, la Misnie, la haute & basse Lusace qu'elle possede, sont situées au milieu de l'*Allemagne*. Elle est divisée en deux branches qui en forment plusieurs autres. L'Ernestine, qui est l'aînée, a été dépouillée de l'électorat qui a passé dans la branche Albertine. Si les possessions de cette maison étoient réunies sur une seule tête, elles formeroient une puissance redoutable: les princes de Gottha, de Veimar, d'Hildburghausen, *&c.* n'ont plus que l'ombre du pouvoir, dont leurs ancêtres avoient la réalité.

La maison électorale de Brandebourg est parvenue au dernier période de la grandeur, sous un roi philosophe & conquérant: ses possessions s'étendent au delà de l'*Allemagne*, où il est maître

de la Poméranie ultérieure, de la Marche de Brandebourg, de la Prusse érigée en royaume, de Cleves, de la plus grande partie de la Silésie, des évêchés d'Halberstad, de Minden, de Bamin, & de l'Archevéché de Magdebourg. Cet état considérable par son étendue, prend chaque jour de nouveaux accroissemens par sa population, dont les progrès sont favorisés par la fertilité du sol, & par les encouragemens du gouvernement.

L'électorat a passé dans la maison de Brunswick-Hanover qui a aussi la gloire d'occuper le trône d'Angleterre. Les possessions de cette maison, quoique divisées, lui donnent un rang considérable parmi les princes souverains de l'*Allemagne*. L'électorat de Bohême est tombé dans la maison d'Autriche : les électeurs ecclésiastiques sont chanceliers de l'empire. Celui de Maïence doit exercer cette dignité en *Allemagne*, celui de Treves, dans la Gaule & la province d'Arles à laquelle les Allemands conservent toujours le titre de royaume; celui de Cologne dans l'Italie. On peut juger par ce partage que leurs fonctions sont trop simples pour être pénibles : il n'y a que le premier à qui son titre impose des obligations réelles.

Chaque électeur est haut officier de l'empire. Le duc de Baviere prend le titre de grand maître : c'est lui qui, dans la solemnité du couronement, porte la courone d'or. L'électeur de Saxe, en sa qualité de grand maréchal, porte l'épée. Celui de Brandebourg, comme grand chambellan, porte le sceptre. Le Palatin, comme grand trésorier, distribue au peuple les pieces d'or, dont l'empereur a coutume de faire des largesses après son couronement. Enfin, chaque électeur a sa fonction, qu'il fait exercer par des vicaires, surtout depuis que plusieurs d'entr'eux, revêtus du titre de rois, croiroient se dégrader, en descendant à des devoirs qu'on n'exige que d'un sujet. Lorsque l'empire est vacant, & qu'il n'y a point de roi des Romains, l'électeur de Saxe & le Palatin sont les vicaires de l'empire.

L'*Allemagne* a plusieurs sortes de souverains qui, avec une égalité de prérogatives, sont distingués par la différence des noms. Les Landgraviats qui, dans leur origine, n'étoient que des commissions, devinrent héréditaires. La jurisdiction de ces landgraves s'étendoit sur une province, c'est pourquoi on les appeloit *juges* ou *comtes provinciaux*. Les uns relevoient immédiatement de l'empereur, dont ils recevoient l'investiture de leur dignité, & les autres relevoient des évêques & des seigneurs, à qui ils étoient obligés de rendre hommage comme à leurs souverains. Leur grandeur actuele fait méconnoître leur origine. Les margraves ou marquis commandoient sur la frontiere. La jurisdiction du burgrave étoit bornée dans une ville. Quoique la prérogative d'élire le chef de l'empire, soit annexée exclusivement à certaines maisons, il y a plusieurs souverains qui marchent leurs égaux. Les princes de Hesse-Cassel, maîtres d'un pays étendu & fertile, font rechercher leur alliance par leurs voisins. Ceux de Holstein possedent presque toute cette péninsule, connue autrefois sous le nom de *Chersonese cimbrique*. Le duc de Virtemberg possede une partie de la Suabe. Les états du duc de Meckelbourg sont renfermés entre la mer Baltique & l'Elbe, & ceux du marquis de Bade s'étendent le long du Rhin.

Plusieurs autres princes sont véritablement souverains; mais leur puissance bornée les met en effet dans la dépendance de leurs voisins plus puissans: tels sont sur-tout les princes ecclésiastiques. Comme leur dignité n'est point héréditaire, elle leur donne moins de considération : ils ne sont souverains, qu'autant qu'ils se tienent enfermés dans le cercle de leurs états.

Le chef du corps Germanique prend le titre d'*empereur*; & comme il n'y a point de revenus atachés à cette suprême dignité, on a soin de n'élire qu'un prince assez riche & assez puissant, pour en soutenir l'éclat. Ce roi des rois n'a pas une ville à lui; les titres de *toujours auguste*, de *César*, de *majesté sacrée*, ne lui donnent point le droit de prononcer souverainement sur les afaires de la paix & de la guerre. L'établissement des impôts, & toutes les branches de l'administration dépendent des assemblées générales, qu'on appele *dietes*. Tout ce qu'on y décide, ne peut avoir force de loi, s'il n'a le sceau de l'empereur.

Les états de l'empire sont composés de trois corps ou colléges, dont le premier est celui des électeurs; le second celui des princes; le troisieme est celui des villes impériales. Les électeurs & les princes sont véritablement souverains dans leurs états; il est des cas où on peut appeler de leurs jugemens à la chambre impériale de Spire, ou au conseil aulique, qui se tient dans la résidence de l'empereur : c'est-là que se décident les afaires de la noblesse. Le collége des princes est encore composé d'évêques & d'abbés qui forment une classe particuliere. Quoiqu'ils ne doivent leur élévation qu'aux suffrages de leur chapitre, ils ont la préséance sur les princes séculiers, dans les dietes & les cérémonies publiques. L'étendue de leurs possessions & leurs immenses revenus leur fournissent les moyens de tenir une cour, dont la magnificence éclipse celle de la plupart des autres princes. Il est vrai que, depuis l'établissement de la religion protestante, plusieurs sont déchus de cet état d'opulence; les archevêques de Maïence, de Treves, de Cologne n'ont point été envelopés dans cette révolution; leurs richesses & leurs priviléges leur donnent une place distinguée parmi les autres souverains. L'archevêque de Salzbourg tient le second rang après eux. Les princes évêques sont ceux de Bamberg, de Virtzbourg, Spire, Vormes, Constance, Ausbourg, Hildesheim, Paderborn, Freisingen, Ratisbone, Trente, Brixen, Bâle, Liége,

Osnabruck, Munster & Coire, *&c.* & quelques-uns de ces évêques occupent plusieurs siéges, dont les revenus donnent un nouvel éclat à leur dignité. Le grand maître de l'ordre Teutonique tient le premier rang dans la classe des évêques. Les abbés qui ont le titre de princes, sont ceux de Fulde de Kempten, de Prum, d'Elvan, de Vissembourg, *&c.* Le grand prieur de Malte prend place parmi eux : le titre de *comte* & *baron* donne autant de considération dans ces dietes, que celui de *prince*. Au reste cette considération est toujours proportionée à l'étendue de leurs états.

Plusieurs villes, qui ont conservé leur indépendance forment chacune des especes de républiques, & figurent avec éclat au milieu d'un peuple de souverains. On compte cinquante-une de ces villes, qu'on nomme *impériales*, parce qu'elles ne dépendent que de l'empereur. Le traité de Munster leur donne voix délibérative, & toutes ensemble ont deux voix dans les dietes : l'état florissant de ces villes est une nouvele preuve que l'abondance est un fruit certain de la liberté. On y voit germer les richesses, & les besoins y sont ignorés. Les plus considérables sont Hambourg, Lubec & Brême dans la basses Saxe; Ratisbone dans le cercle de Baviere; Nuremberg & Altorf dans la Franconie; Ausbourg, Ulm, Hailbron dans la Suabe; Cologne, Aix-la-Chapelle dans la Westphalie; Francfort, Spire, Wormes, dans le cercle du haut Rhin. Toutes ces villes offrent le spectacle de l'opulence.

Il est une autre espece de villes qui forment une puissance fédérative pour les intérêts de leur commerce: on les appele *anséatiques*, qui sont Cologne dans le cercle de la Westphalie, Hambourg, Lubec, Brême, Rostock, dans le cercle de la basse-Saxe; & Dantzic dans la Prusse Polonoise: ces villes sont des especes de républiques qui, sous la protection de l'empire, se gouvernent par leurs propres loix, & n'obéissent qu'à leurs magistrats.

L'*Allemagne* fut divisée en différens cercles, ou grandes provinces, l'an 1439, dans la diete de Nuremberg. Chaque cercle renferme plusieurs états dont les souverains s'assemblent pour régler leurs intérêts communs. Quatre de ces cercles sont au midi de la haute *Allemagne*; savoir ceux d'Autriche, de Bourgogne, de Baviere & de Suabe. Les cinq autres sont la Westphalie, la haute & basse Saxe, le haut & le bas Rhin. Le cercle de Bourgogne ne subsiste plus depuis que les pays d'où il tiroit son nom ont passé sous une autre domination.

Le cercle d'Autriche renferme l'archiduché de ce nom, les duchés de Stirie, Carinthie & Carniole, le comté de Tirol & la Suabe Autrichiene; l'archiduché est un pays fertile en vins, en grains & en pâturages : ses anciens marquis étoient charges de défendre la frontiere contre les invasions des Huns ou Avares. Ce pays faisoit partie des provinces romaines de Norique & Pannonie; la Stirie est un pays montagneux qui nourit beaucoup de bétail; son nom allemand signifie *bœuf*. Sa principale richesse consiste dans ses mines de fer. Le duché de Carinthie fournit les mêmes productions. Celui de Carniole est dominé par de hautes montagnes, & le sol est hérissé de rochers : on y trouve des mines de fer & d'argent. Le Tirol, quoique rempli de montagnes couvertes de neige, est considérable par sa population, par ses mines de fer, d'argent & de mercure.

Le cercle de Baviere, du temps des Romains, faisoit partie de la Norique & de la Vindelicie. Ce pays pauvre n'auroit besoin que d'habitans industrieux & commerçans, pour voir naître l'abondance. La terre y produit de riches moissons de blé. On y trouve des mines de fer, de cuivre, de vitriol & d'argent; les salines y sont d'un produit considérable. Six états sont renfermés dans ce cercle, le duché & le palatinat de Baviere, le duché de Neubourg, l'archevêché de Salzbourg, les évêchés de Freisingen, de Ratisbone & de Passaw; l'électeur de Baviere, de la branche cadete de la maison palatine, ne possede la dignité électorale que depuis 1621. L'archevêque de Salzbourg est un souverain riche & puissant qui prend le titre de légat du Saint Siége. Il a la prérogative de nommer à plusieurs évêchés; le duché de Neubourg & la principauté de Sulsback s'appele aujourd'hui *le nouveau palatinat*, parce qu'il a passé sous la domination de l'électeur palatin du Rhin. Les évêques de Freisingen, de Ratisbone & de Passaw sont princes de l'empire.

La Suabe, qui tire son nom des Sueves ses anciens habitans, est célebre par ses bains & ses fontaines salées, ce cercle renferme trente & une villes impériales & un grand nombre de principautés ecclésiastiques & séculieres, dont les plus considérables sont les duchés de Virtemberg, la principauté & le comté de Furstemberg, le marquisat de Bade, l'évêché d'Ausbourg & l'abbaye de Kempten; les princes de Virtemberg tienent le premier rang parmi les souverains du cercle de Suabe. La principauté ou comté de Furstemberg est possédée par les princes de ce nom, qui datent de la plus haute antiquité. Kempten n'est considérable que par les priviléges dont jouit son abbé. Ausbourg, célebre par ses ouvrages d'orfévrerie, d'horlogerie & d'ivoire, donne le titre de souverain à ses évêques. Ulm, sur le Danube, est une ville commerçante en toiles, en laines, en futaines & en ouvrages de fer. C'est la premiere des villes impériales de la Suabe.

La Franconie, qui fut le berceau des conquérans des Gaules, dont elle conserve encore le nom, est riche par ses blés, ses pâturages & ses fruits. Ce cercle, qui renferme cinq villes impériales, a pour directeur l'évêque de Bamberg, & l'un des deux marquis d'Anspach & de Culembach, qui remplissent tour à tour cette fonction; mais l'évêque jouit seul du droit de proposer les afaires, de recueillir les suffrages & de dresser les conclusions.

Cet évêque, par un droit fondé uniquement sur l'usage, a pour officiers héréditaires les électeurs de Bohême, de Saxe, de Baviere & de Brandebourg, qui font remplir leur fonction par des subalternes; il sont trop grands pour s'en aquiter euxmêmes. Il paroît surprenant que des princes aussi puissans n'aient pas aboli une coutume qui semble déroger à leur dignité; des motifs d'interêt l'ont perpétuée. Ils ont grand soin de se faire investir de leurs offices par les évêques, pour jouir de plusieurs terres qui y sont atachées; l'évêché de Virtzbourg est d'un revenu considérable: lorsque quelqu'un se présente pour être reçu chanoine, il est obligé de passer au milieu des chanoines, rangés en haie, qui le frapent légérement sur le dos. Cette coutume est un artifice pour éloigner des canonicats les princes de l'empire qui refusent de se soumettre à cette cérémonie. C'est dans ce cercle que les princes de Saxe, de Gottha, de Cobourg, d'Hildburghausen, ont leurs possessions. Le landgrave de Hesse-Cassel y possede plusieurs principautés. Les marquisats d'Anspach & de Culembach ou de Bareith, qui apartienent à des princes cadets de la maison de Brandebourg, y sont aussi renfermés: les principales villes impériales sont Nuremberg, où se fait un grand commerce, & Francfort sur le Mein.

Le cercle de la haute Saxe, comprend la Saxe, l'électorat de Brandebourg & le duché de Poméranie; il n'y a que deux villes impériales enclavées dans la Thuringe. La Saxe est un pays fertile en blé & en pâturages; on y trouve des mines de plomb & d'argent, c'est de là qu'on tire la gaude, plante propre à la peinture. Les princes de Saxe descendent du marquis de Misnie. Ils ne possedent ce duché que depuis l'an 1422, & l'électorat que depuis l'an 1448. Persone ne leur conteste d'être une des plus anciennes maisons de l'Europe; la branche Albertine a presque tout englouti l'héritage de cette maison. L'Ernestine a ses principales possessions dans la Thuringe, unie à la Misnie en 1240. La principauté d'Anhalt est possédée par les descendans des princes d'Ascanie, qui dans le douzieme siecle, figuroient parmi les plus grands princes de l'Europe. Ils possédérent successivement le marquisat de Brandebourg, le duché de Saxe & plusieurs autres grandes principautés. La marche de Brandebourg a essuyé de fréquentes révolutions, & a souvent changé de maîtres. Elle est enfin passée sous la domination des descendans de Frédéric, margrave de Nuremberg, qui sont maîtres de la Prusse & de beaucoup de pays qui forment aujourd'hui le royaume de Prusse, royaume puissant & devenu redoutable à l'Europe par le génie de ses derniers rois. L'électeur de Brandebourg, roi de Prusse, ne le cede qu'à la maison d'Autriche par l'étendue de ses possessions. La multitude de ses principautés lui donne rang & droit de suffrage dans plusieurs cercles. C'est ce qui établit son crédit dans tout l'empire.

Le cercle de la basse Saxe comprend les duchés de Meckelbourg, de Holstein, de Brunswick, de Hanover, les principautés d'Hildesheim & d'Halberstadt, avec le duché de Magdebourg. La maison de Brunswick, partagée en deux branches, la ducale & l'électorale, y a son plus riche patrimoine. La principauté d'Halberstadt, qui étoit un riche évêché, a passé dans la maison de Brandebourg, ainsi que l'archevéché de Magdebourg qui a été sécularisé. Le duché de Meckelbourg est un démembrement de l'ancien royaume des Vandales. Les princes de cette maison sont divisés en deux branches, qui partagent le duché. Le Holstein, qui dans son origine n'étoit qu'un comté, fut érigé en duché en faveur de Christiern, roi de Danemarck, dont les descendans le partagent aujourd'hui. Lubec, ville libre & impériale, tient le premier rang parmi les villes Anséatiques. L'évêché est héréditaire dans la maison d'Holstein.

Le cercle de Westphalie est divisé en treize états principaux, l'évêque de Liége en est le souverain, & sa qualité de prince de l'empire lui donne séance & droit de suffrage dans les dietes. Les duchés de Juliers & de Bergne sont devenus le patrimoine des électeurs palatins, héritiers des ducs de Cleves. Le roi de Prusse possede dans ce cercle, la Marck, Cleves & Ravensperg, l'évêché de Menden qui fut sécularisé en 1648, Emden & la principauté d'Oostfrise. Les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst apartienent au roi de Danemarck.

Le cercle du bas Rhin est appelé *cercle électoral*, parce qu'il renferme les trois électorats ecclésiastiques & les palatinats du Rhin qu'il ne faut pas confondre avec le palatinat de Baviere; & le cercle du haut Rhin est composé des évêchés de Wormes, de Spire & de Bâle, des duchés de deux Ponts & de Simmeren, des landgraviats de Hesse & de Darmstad; du comté de Nassau, de la principauté de Nassau.

Les disputes sur la religion ont excité de fréquentes révolutions dans l'*Allemagne*. C'est le fer à la main, qu'on y a prétendu décider les questions théologiques. La religion catholique est professée dans tous les pays de la domination Autrichiene, dans les états des électeurs & des princes ecclésiastiques, & dans le cercle de Baviere. Le luthéranisme domine dans les cercles de la haute & basse Saxe, de la Westphalie, de la Franconie, de la Suabe, & dans les villes impériales. Le calvinisme est suivi dans les états de l'électeur de Brandebourg, du landgrave de Hesse-Cassel & de plusieurs autres provinces. Les guerres religieuses sont éteintes. Les catholiques vivent en paix avec les protestans, & quelquefois le même temple sert à des cultes différens.

Le corps germanique est composé de pieces de raport qui doivent en afoiblir la constitution par la difficulté d'en entretenir l'harmonie. Il seroit difficile de décider quelle est sa constitution politique,

tique, tant elle varie dans les différens états qui le composent. Ici la puissance souveraine est héréditaire, là elle est élective. Dans certains états le pouvoir du prince est absolu, dans d'autres il est limité par des capitulations & par la loi. Les villes libres ont un sénat composé des principaux citoyens, & l'élection en est confiée aux sénateurs mêmes. Le gouvernement est aristocratique; dans d'autres ce sont les tribus qui élisent les sénateurs qui peuvent absoudre ou flétrir de leurs censures. C'est une véritable démocratie.

Le gouvernement ne peut y être regardé comme aristocratique. Un pareil gouvernement suppose un sénat fixe & permanent, dont l'autorité souveraine délibere sans opposition sur tout ce qui concerne la république, & qui confie à des officiers subalternes & à des magistrats l'exécution de ses ordres & de ses délibérations. La chambre de Spire & le conseil aulique ne sont qu'une image imparfaite de ce sénat souverain : on n'y porte les afaires que par appel; ainsi ce tribunal resteroit sans fonction si les parties jugées étoient satisfaites du premier arrêt. Les dietes ne doivent point être regardées comme un sénat permanent & absolu, quoique tout s'y décide à la pluralité des voix. L'Angleterre & la Suede ont leurs parlemens où les afaires sont réglées par les suffrages des députés des provinces, sans que le gouvernement prene le nom *d'aristocratique*. Les biens de chaque sénateur, dans l'aristocratie, dépendent absolument des loix & du sénat qui peut en prendre une portion pour les besoins de l'état. En *Allemagne* tous les états ensemble n'ont point de droit sur les biens des particuliers.

On a souvent agité si l'*Allemagne* pouvoit être mise dans la classe des monarchies. La question ne peut se décider qu'en en distinguant de deux especes. Dans les unes le monarque est absolu, dans les autres son pouvoir est limité par la loi. Il est certain que l'exercice de la puissance impériale est réglé par des capitulations, & que l'empereur n'a pas plus de pouvoir sur les princes, qu'un canton Suisse n'en a sur les autres. Les titres fastueux dont il se pare sont des sons sans idée, des fantômes sans réalité. Les états en lui prêtant serment de fidélité se réservent leur indépendance & leurs priviléges. Quelques jurisconsultes, ennemis de la puissance impériale, ont avancé que celui qui en étoit revêtu n'étoit qu'un magistrat chargé de titres pompeux & stériles, & que la souveraineté résidoit dans les états. Il faut convenir que dans la capitulation que l'empereur jure d'observer, les électeurs lui prescrivent ce qu'il doit faire, & qu'ils se réservent le droit de lui désobéir s'il viole ses engagemens. Cette capitulation prouve simplement que sa puissance n'est pas absolue, & qu'il est des cas où la désobéissance ne peut être regardée comme criminele. Le chef de l'empire ne déroge point au droit de souveraineté lorsqu'il s'engage à observer les loix fondamentales, à demander le conseil des états dans les afaires publiques, à ne point changer les législations, à n'introduire aucune nouveauté dans le culte, à ne faire ni la paix ni la guerre sans le consentement de la nation. C'est en conséquence de ces engagemens que les états de l'empire promettent de consacrer leur fortune & leurs vies pour la cause commune.

La puissance impériale est beaucoup moins étendue que dans les monarchies où la puissance du monarque est restreinte par la loi. Dans celles-ci les premiers de l'état lui doivent compte de leurs actions, & il ne peut être cité à aucun tribunal, il leve des tributs & des armées, & par la raison ou sous le prétexte du bien public, il peut soumettre la fortune de ses sujets à ses volontés pour soutenir des guerres justes ou d'ambition. L'empereur d'*Allemagne* ne jouit point de ces priviléges. Ses intérêts sont absolument distingués de ceux des états. Les princes qui composent le corps germanique, font des alliances avec les autres puissances, sans sa participation; & lorsqu'ils se croient lésés, ils lui déclarent la guerre. Il y a encore une autre différence dans les prérogatives des empereurs & des rois. Un monarque peut disposer des forces de l'état, il est général né de ses armées, il en dirige, à son gré, les opérations, il est l'âme & l'esprit qui font mouvoir tout le corps. L'empereur, quoique chef d'une nation nombreuse, n'a pas le même privilége; c'est avec ses propres revenus qu'il soutient l'éclat de sa dignité; il n'y a point de trésor public; les états ne lui entretienent point d'armées; chaque prince dispose à son gré de ses troupes & du revenu de sa souveraineté. Lorsqu'il est pressé par des guerres, il est obligé de mendier des secours d'hommes & d'argent que souvent on lui refuse ou qu'on lui fournit avec épargne. Il est une autre espece de servitude qui le met au dessous des rois. Une anciene coutume, confirmée par la bulle d'or, assujétissoit l'empereur dans de certains cas à comparoître devant le comte palatin pour rendre compte de ses actions. Les trois électeurs ecclésiastiques citerent Albert I. à ce tribunal, mais il étoit trop puissant pour obéir; & au lieu de répondre il prit les armes contre ses accusateurs: c'est le seul exemple que l'histoire nous fournisse de l'exercice de cette loi.

Quelques écrivains Allemands ont prétendu que leur gouvernement étoit populaire, & qu'eux seuls jouissoient du droit de citoyens, qui consiste à être admis dans les délibérations, & à donner sa voix dans les afaires publiques. Il faut en conclure que les états sont les seuls citoyens qui, tous en général & en particulier, décident de l'administration publique. La constitution politique d'*Allemagne*, n'a aucun trait de conformité avec les républiques populaires de l'anciene Grece; on est forcé d'avouer que ce gouvernement, qui n'est formé sur aucun modele, n'en servira jamais à d'autres. C'est un corps monstrueux qu'on

ne peut réformer sans le détruire ; ses membres sont trop inégaux pour en faire un tout régulier ; c'est une confédération de peuples libres, semblable à celle qui étoit entre les Romains & les Latins. Les Allemands, sous leur empereur, ressemblent aux Grecs, qui se réunirent sous Agamemnon pour venger sur Troye, l'injure de Ménélas.

On peut juger des forces de l'*Allemagne*, par le nombre de ses villes, de ses bourgs & de ses villages, où l'on voit par-tout briller l'industrie commerçante. Une noblesse riche & magnifique y répand l'abondance ; les guerres dont elle a toutjours été agitée, ont enlevé beaucoup de cultivateurs à la terre. Le goût décidé des Allemands pour les arts méchaniques, les éloigne des travaux champêtres, & dès qu'ils sont assez fortunés pour apprendre un métier, ils quitent leurs villages, & se retirent dans les villes dont la molesse énerve leur vigueur naturele : on compte dans les dix cercles dix-neuf cents cinquante-sept villes & bourgs, sans y comprendre la Bohême où l'on trouve deux cents deux villes, trois cents huit bourgs & trente mille trois cents soixante & trois villages. Quoique l'*Allemagne* s'étende depuis le pays de Liége, jusqu'aux frontieres de la Pologne, & depuis le Holstein, jusqu'aux extrémités de la Hongrie, il n'y a point de contrée qui ne fournisse des subsistances suffisantes à ses habitans. L'exportation de ses denrées excede l'importation. C'est l'introduction du luxe qui leur a fait un besoin des vins de France & d'Espagne, des draps étrangers dont ils ont la matiere premiere. Les bords du Rhin sont couverts de mûriers, qui donnent la facilité de nourir des vers à soie. Plusieurs villes, situées sur le Mein & la mer Baltique, favorisent les importations, dont les progrès sont arrêtés par des impositions accâblantes. C'est de là que plusieurs nations tirent le fer travaillé, le plomb, le vif-argent, du blé, de la laine, des draps grôssiers, des serges, des toiles de lin, des chevaux & des moutons. La puissance de l'*Allemagne* est toute renfermée en elle-même ; elle n'a point, comme les autres royaumes, de possessions dans des terres étrangeres, c'est ce qui donne des entraves à son commerce, & ce qui rend l'argent plus rare ; cette disete d'especes est encore occasionée par le goût de la jeunesse allemande pour les voyages : ils vivent pauvres chez eux pour figurer avec éclat chez l'étranger, où ils perdent la simplicité innocente de leurs mœurs. Dans les autres royaumes, les capitales engloutissent tout l'or des provinces ; en *Allemagne*, il y a plus d'économie dans la distribution des richesses, & cette égalité qui lui donne moins d'éclat, est ce qui entretient son embonpoint.

Le puissance d'un état est relative à celle de ses voisins ; l'*Allemagne* contiguë à la Turquie d'Europe, a pour remparts, la Stirie, la Hongrie & la Croatie. Les Ottomans, considérables par leur nombre, ne sont point des ennemis dangereux ; peu aguerris & mal disciplinés, ils n'ont que l'impétuosité de courage, qui s'éteint à mesure qu'ils pénetrent dans les pays froids. La stérilité de la Servie & de la Bulgarie, leur refuse les subsistances nécessaires à de nombreuses armées. Ils ont eu quelques succès dans plusieurs guerres, on doit les attribuer au mépris qu'ils inspiroient : l'*Allemagne* ne leur a jamais opposé que le quart de ses forces, & c'étoient des troupes de rebut, mal payées & mal disciplinées. La terreur qu'inspiroit le nom Turc, étoit un effet de la politique Autrichiene, qui exageroit leurs forces pour tirer de plus fortes contributions : la religion a encore contribué à nourir cette opinion ; les prêtres & les moines ont toné dans la tribune sacrée, pour armer l'Europe contre ces peuples infideles. L'*Allemagne* n'a rien à redouter de l'Italie gouvernée par différens princes qui ne peuvent porter la guerre au dehors. La Pologne, sans cesse déchirée de factions, ne figure plus parmi les puissances de l'Europe. Elle n'a ni la force ni l'ambition de faire des conquêtes. Le Danemarck, attentif à conserver ses possessions, ne peut nuire à l'empire, & a besoin de son secours contre la Suede. L'Angleterre satisfaite d'être la dominatrice des mers, n'est jalouse que d'étendre ses possessions dans le nouvel hémisphere. Les Hollandois, nés au milieu des eaux, ont tourné leur ambition du côté de l'Inde. La Suede, sous ses rois conquérans, a enlevé plusieurs provinces d'*Allemagne* ; mais cette puissance manque d'hommes & d'argent pour soutenir une longue guerre ; c'est un débordement qui se dissipe dans les campagnes qu'il inonde. La France est le seul état qui puisse ataquer avec succès l'*Allemagne*. Mais la nature a fixé ses bornes, & l'expérience lui a appris qu'elle ne peut les franchir impunément.

Les avantages du corps germanique sont compensés par beaucoup de maux politiques qui le consument au dedans. Le défaut d'harmonie avec le souverain, est le germe de sa langueur & de son dépérissement. Il est impossible dans le physique que plusieurs parties réunies forment un seul corps ; la même impossibilité se rencontre dans les corps politiques : quand il y a plusieurs princes qui président au destin d'un état, on ne voit jamais plier leurs forces sous une même volonté ; cette union parfaite ne se trouve que dans les monarchies, ou dans les républiques, où le pouvoir suprême est concentré dans une seule ville, comme dans Rome, Sparte, Athênes & Venise : les jalousies divisent & détruisent les gouvernemens composés de plusieurs états égaux en pouvoir. Il faut que le gouvernement soit uniforme pour en assurer la prospérité. Ainsi le plus grand vice du gouvernement de l'empire, est de n'être ni monarchique, ni puissance fédérative ; l'empereur est sans cesse attentif à éten-

dre ses prérogatives, & les autres princes veillent sans cesse pour les restreindre. Les villes impériales, devenues riches par leur commerce, excitent la cupidité des princes indigens qui ne peuvent se dissimuler que c'est la liberté qui fait germer les richesses & l'industrie : la noblesse, fiere de son origine, prodigue le mépris au peuple qui se croit aussi respectable qu'elle par son opulence. La jalousie seme encore la division entre les princes séculiers & les princes ecclésiastiques; les premiers voient avec indignation les ministres de l'autel jouir du droit de préséance, quoiqu'ils soient bien inférieurs en naissance, & qu'ils ne puissent transmettre leur grandeur à leur famille; de leur côté les princes ecclesiastiques se plaignent sans cesse des séculiers qui ont usurpé une portion de leurs revenus; enfin, on voit par-tout des opprimés & des oppresseurs.

Le prétexte de la religion fomente des haines natureles & divise des cœurs qu'elle se proposoit d'unir; le clergé catholique a été privé par les princes protestans de quelques-uns des domaines qu'il possédoit. Les prêtres dépouillés d'une partie de leurs biens, ne sont pas disposés à en aimer les ravisseurs; le plus grand vice de ce gouvernement est le droit acordé à différens états de l'empire de faire des alliances avec leurs voisins; c'est ouvrir une entrée aux étrangers; c'est rompre l'union naturele pour en faire une adoption nouvele; c'est confier au sort des armes la décision des quereles qui ne doivent être discutées qu'au tribunal des loix; enfin sans ces vices de constitution, auxquels l'*Allemagne* est atachée, elle pouroit vouloir donner des loix à l'Europe entiere, ou au moins la tenir dans de continueles frayeurs. (*Mr.*)

(Mais aussi l'Europe feroit contr'elle plus d'éforts; car la politique proportione naturélement son activité à ses dangers & à ses craintes.)

ALLEN *ou* ALLEYN (GUILLAUME); (*Hist. mod.*) controversiste anglican, dont les ouvrages ont été imprimés en 1707 *in-folio*, mais dont nous ne parlons, que pour observer que du temps de Cromwel il parut en françois un traité politique qu'on annonçoit comme traduit de Guillaume *Allen*, mais qui étoit, à ce qu'on croit d'un gentilhomme françois, nommé M. de Marigny. Dans ce traité, on disoit que *tuer un tyran n'est pas un meurtre*. Ce livre, dit-on, fut présenté à Cromwel, qui le reçut avec plaisir, & qui au lieu d'y voir une invitation à le tuer, n'y vit qu'une apologie du meurtre de Charles I, tant les passions & l'esprit de parti peuvent aveugler les plus clair-voyans!

Il y a eu aussi un mathématicien anglois célebre, qui se nommoit Thomas *Allen*, mais dont les ouvrages sont perdus. Né en 1542, mort en 1632.

ALLUCIUS *ou* ALLUTIUS, (*Hist. anc.*) prince des Celtibériens en Espagne, est connu, si on ose le dire, par l'honeur qu'il eut d'être vaincu par Scipion, & d'avoir donné lieu au trait fameux tant célébré sous le titre *de la continence de Scipion*. C'étoit à ce prince *Allucius* qu'étoit fiancée cette jeune & belle fille que Scipion fit prisoniere, & sur laquelle il eut la générosité de s'interdire tous les droits de la victoire, quoiqu'il eût été touché de sa beauté. Il la remit religieusement, & comme un dépôt sacré au prince *Allucius*, en l'exhortant seulement à être l'ami des Romains. Une pareille conduite étoit bien propre à les faire aimer. Scipion augmenta la dot de la fille, d'une somme que les parens de cette fille l'avoient obligé de recevoir pour sa rançon. C'est ainsi, dit Valere Maxime, que se comporta Scipion *& juvenis & victor & cœlebs*, *& jeune & vainqueur & célibataire*. Cet événement ariva 210 ans avant J. C.

ALMAGRO (DIEGO). (*Hist. mod.*) C'est un de ces fameux vainqueurs de l'Amérique,

Que le ciel fit si grands sans les rendre meilleurs.

a dit l'auteur d'Alzire.

Almagro né dans une telle abjection qu'il ne connoissoit pas même son pere, devint illustre par sa valeur & fameux par sa cruauté; il acompagna en 1525 François Pizarre à la conquête du Pérou, il prit Cusco, & c'est à lui principalement qu'on impute la mort d'Atabalipa, dernier roi du Pérou, qui fut arrêté par trahison dans une entrevue, puis étranglé contre la foi donnée, en 1533. *Almagro* pénétra jusqu'au Chili, signalant toujours par-tout & la même valeur & la même cruauté. S'étant brouillé avec Pizarre, il le fit assassiner. Ce crime ne resta pas impuni. Vaca de Castro, vice-roi du Pérou, fit la guerre à *Almagro*, le vainquit, le prit & le fit décapiter en 1542.

ALMAMON *ou* ALMAMOUN. *Voyez* ABDALLA ALMAMON.

ALMANSOR. (*Hist. mod.*) Le nom est plus célebre que les personages qui l'ont porté. On distingue trois princes Mahométans de ce nom, connus sur-tout par les guerres continueles qu'ils firent aux chrétiens.

Le premier étoit roi de Cordoue, il prit Barcelone, il mourut l'an 1002.

Le second, se nommoit Joseph, étoit roi de Maroc, les chrétiens eurent de l'avantage sur lui; il fut défait en 1158 par les Espagnols.

Le troisieme étoit son fils, il se nommoit Jacob; il fut un conquérant assez heureux, il se rendit maître de Maroc, de Fez, de Tremecen, de Tunis, & portant la guerre en Espagne, il gâgna la bataille d'Alarcos en Castille. Le Pape Innocent III lui adressa un bref en 1199 pour le rachat des esclaves chrétiens.

ALMÉIDA (FRANÇOIS), (*Hist. mod.*) gentilhomme Portugais, fut le premier gouverneur des Indes orientales, depuis que le Portugais y eurent pénétré en doublant le cap de Bonne-Espérance; le roi Emmanuel l'y envoya en 1505. Il se distingua dans cette expédition par sa valeur & sa

bonne conduite. Il défit en 1508 l'armée navale de Campson, sultan d'Égypte, qui cherchoit à traverser l'entreprise des Portugais.

ALMELOVEEN. (*Hist. mod.*) Il y a deux Hollandois célebres de ce nom.

1°. Thomas Jansson d'*Almeloveen*, connu par son *Hortus Malabaricus*, c'est-à-dire, par la description des plantes du Malabar, Amsterdam, 1678, 12 vol. *in-fol.* auxquels il faut joindre *Flora Malabarica*, 1696 *in-fol.*

2°. Théodore, de la même famille, professeur en histoire, en langue greque & en médecine à Hardewick, mort a Amsterdam, en 1742. On a de lui quelques ouvrages de littérature, publiés en différens temps à Amsterdam, tels que *de vitis Stephanorum*, *Plagiariorum Syllabus*, *Fasti Consulares*. *&c.*

ALMOHADES; (*Hist. mod.*) nom de la quatrieme race des rois de Fez & de Maroc.

ALP-ARSLAN; (*Hist. Mod.*) second sultan de la dynastie des Selgiucides, fut un assez grand conquérant dans l'Asie, pour avoir mérité cette épitaphe qu'on lit sur son tombeau à Meru dans le Khorasan, où il mourut en 1072 : *Vous tous qui avez vu la grandeur d'Alp-Arslan élevée jusqu'aux cieux, venez à Mera, vous la verrez ensévelie sous la poussiere.*

ALPAÏDE; femme ou concubine de Pepin de Héristal, qui répudia, dit-on, Plectrude, sa femme légitime, pour épouser cette *Alpaïde*, femme célebre par sa beauté. Il en eut Charles-Martel, & ce Childebrand, prince inconnu, dont il a plu au sieur de Sainte Garde, aumônier du roi, de faire le héros d'un poëme épique, & à quelques généalogistes de faire la tige de la troisieme race de nos rois.

Quelques auteurs modernes traitent de bâtards Charles Martel & Childebrand, ce qui n'est peut-être pas trop d'acord avec les usages de ce temps-là, qui permettoient le divorce, & regardoient comme légitimes les mariages faits en conséquence. Des actes semblent prouver cependant que Plectrude ne fut jamais répudiée, & que Pepin, à l'exemple de nos premiers rois, & suivant l'exemple des Germains, eut ces deux femmes à la fois. Les annales de Mets raportent même que le mariage de Pepin avec *Alpaïde* ayant excité le zele de Saint Lambert, évêque de Liége, qui le qualifia hautement d'adultere public, ce prélat fut assassiné par Odon, frere d'*Alpaïde*, & même avec le consentement de Pepin. On ajoute que le meurtrier, rongé de vers tout vivant, devenu furieux, & comme poursuivi par la vengeance divine, se précipita dans la Meuse. *Alpaïde* se retira, selon l'usage, dans un monastere qu'elle avoit fondé, c'étoit Orp-le-Grand dans le Brabant. Elle y mourut. „ Un cloître, dit Bayle, est „ ordinairement aux persones de cette espece, ce „ qu'étoit autrefois Ligourne aux banqueroutiers. „

ALPHONSE. (*Histoire d'Espagne.*) Plusieurs rois de Léon, des Asturies, de Castille, d'Aragon & de Navarre, ont porté le nom d'*Alphonse*; & commé la loi que nous nous sommes imposée de nous borner aux généralités de l'histoire, ne nous permet pas d'entrer dans les détails de leur regne, nous parlerons de chacun d'eux en particulier, avec la briéveté qui convient à notre plan.

ALPHONSE I, surnomé le *catholique*, mérita ce titre par les victoires qu'il remporta sur les Musulmans, auxquels il rendit le nom chrétien redoutable. Proclamé roi en 739, par les Goths réfugiés dans les montagnes des Asturies, il sembla, pendant les premieres années de son regne, ne respirer que la guerre & le carnage; se baigner dans le sang des Mahométans, démanteler des places, sacager des villes, changer de riches campagnes en déserts afreux. Tels furent les exploits par lesquels il signala sa haine contre le Mahométisme, (ou plutôt par lesquels il tenta de reconquérir les états enlevés aux Goths par les Sarasins). Las ou honteux de tant de dévastations, (qui remplissoient mal son objet) ce guerrier sanguinaire devint un roi doux, pacifique & bienfaisant, plus occupé du bonheur de ses sujets, que de la destruction des infideles. Il mourut en 757, & laissa son trône à son fils Froïla.

ALPHONSE II, dit le *chaste*, parce qu'il vécut en continence avec sa femme, monta sur le trône des Asturies en 791, par l'abdication volontaire de D. Bermude, successeur de l'usurpateur Moregat, & eut assez de générosité pour oublier des injures dont il lui étoit aisé de se venger, préférant le noble soin de se concilier tous les cœurs par ses bienfaits, à la peine inquiétante de rechercher des coupables qu'il eût été obligé de punir. Il fit la guerre aux Maures; mais ce fut pour défendre ses provinces de leur fureur; c'étoit l'amour de son peuple qui l'animoit, & non la haine de ses ennemis. Ce roi bon & juste fut déposé par une troupe de factieux, mécontens de la justice qu'il faisoit observer dans ses états. Ils l'enfermerent dans un monastere. Des citoyens fideles volerent au secours de leur monarque, le tirerent de sa prison, & le rétablirent sur le trône au bruit des acclamations publiques. *Alphonse* ne sut se venger de ses ennemis que par des bienfaits. Cette générosité héroïque fit rentrer dans le devoir ceux qui s'en étoient si étrangement écartés. Après un regne florissant de 44 ans, ce prince moins fatigué de la royauté qu'épuisé par les soins pénibles de l'administration & par ses longs travaux militaires, assembla les grands du royaume, demanda qu'il lui fût permis de jouir d'un repos auquel son âge (il avoit 70 ans) & ses infirmités le condamnoient, leur recomanda pour son successeur, Ramire son cousin, vit son choix approuvé, remit à celui-ci les rênes du gouvernement, & vécut encore sept ans simple citoyen, observant les loix aussi exactement qu'il les avoit fait observer.

ALPHONSE III, surnomé le *grand*, roi d'Oviédo & de Léon, monta fort jeune sur le trône, & vit les premiers jours de son regne troublés par

la révolte de Froïla, comte de Galice, qui obligea le jeune monarque à fuir devant lui, & à lui laisser le sceptre. Mais Froïla ne jouit pas long-temps du fruit de son crime, ayant été assassiné dans son palais un peu moins d'un an après son usurpation. *Alphonse* reprit les rênes du gouvernement, & courut risque d'être détrôné une seconde fois; il réduisit les rebelles, à la tête desquels étoit le comte d'Eylon. Une continuité de victoires remportées sur les Sarasins illustrerent la suite de son regne, & lui mériterent le sur nom de *grand:* grandeur fatale qui ne lui laissa pas un moment de tranquillité. Souvent, tandis que le souverain triomphe hors de ses états, le désordre s'introduit au dedans, & lorsqu'il s'agit de réformer les abus, on trouve des obstacles qui entraînent de grands troubles. Les seigneurs vexoient le peuple; *Alphonse* voulut borner leur autorité. Plusieurs se révolterent, & *Alphonse* se vit contraint de tourner contre ses propres sujets, des armes qu'il eût voulu n'employer que contre les Maures. Le sang des rebelles coula sans éteindre le feu de la rebellion. Il eut la douleur de voir ses fils & la reine, son épouse, conjurés contre lui; & dans cette conjoncture accâblante, soit foiblesse, ou générosité, il abdiqua en faveur de D. Garcie, l'aîné de ces fils dénaturés, & donna la Galice à D. Ordogne, le cadet. *Alphonse* mourut deux ans après cette abdication, le 20 décembre de l'an 912. Il avoit fait lui seul plus de conquêtes que tous ses prédécesseurs ensemble; ses états comprenoient les Asturies, la Galice, une partie du Portugal & de la vieille Castille, avec le royaume de Léon.

Alphonse IV, dit le *moine*, parce que, ne se sentant aucune des qualités nécessaires pour régner, il abdiqua la courone en faveur de Ramire, son frere, quoiqu'il eût un fils, & se fit moine dans l'abbaye de Sahagun. Mais il se repentit de cette démarche, &, comme s'il eût appris dans l'obscurité du cloître l'art de régner, il sortit de son couvent, & prétendit que Ramire lui rendît la courone; il eut des partisans, mais ils furent bientôt dissipés. *Alphonse* abandoné, se jeta aux pieds de son frere qui lui fit crever les ieux & le fit étroitement garder dans le monastere de Saint Julien, où il finit ses jours.

Alphonse V n'avoit que cinq ans lorsqu'il monta sur le trône; son éducation fut confiée au comte de Galice D. Melando Gonzalez, & la régence à Dona Elvire, mere & tutrice du monarque enfant. L'une & l'autre concoururent à en faire un roi vertueux, doux, équitable, bienfaisant, qui gouverna ses états en paix, & mourut en 1028 sous les murs de Viséo, place importante de la Lusitanie, dans la premiere entreprise qu'il forma contre les Maures. Il étoit dans sa trente-quatrieme année.

Alphonse VI, dit *le brave*, réunit les trois royaumes de Castille, de Léon & de Galice, que Ferdinand le Grand, son pere, avoit divisés entre ses trois fils. Mais les Castillans ne voulurent le reconoître pour leur souverain, qu'à condition qu'il jureroit de n'avoir eu aucune part à la mort du roi son frere. Le Cid, ce héros si célebre par sa valeur & la continuité de ses victoires sur les Sarasins, reçut ce serment; & l'on assure qu'il exigea d'*Alphonse* qu'il le répétât jusqu'à trois fois: hardiesse indiscrete qui le fit exiler par le nouveau roi. Mais bientôt le bruit de ses exploits le fit rapeler.

La conquête de Tolede & de plusieurs places des environs, qui subirent le joug des Castillans, & donnerent commencement à une nouvele province, nommée la nouvele Castille, est l'événement le plus remarquable du regne d'*Alphonse*. Si ses armes ne furent pas toujours victorieuses, son courage ne brilla jamais avec plus d'éclat que dans les revers. Ce fut après avoir perdu deux grandes batailles contre les Maures, qu'il força le Miramolin, vainqueur du roi de Séville, à faire hommage de ses conquêtes à la courone de Castille, à s'en reconoître tributaire, & à payer sur le champ une somme considérable. Ce fut après la fatale journée des sept comtes, qu'*Alphonse*, infirme & âgé de 75 ans, arrêta un vainqueur qui sembloit devoir envahir la Castille, l'insulta jusque sous les murs de Séville, & revint à Tolede chargé de gloire & de riches dépouilles. Il y mourut peu de temps après, le premier jour de juillet 1109.

Alphonse *le batailleur*, roi d'Aragon, & Urraque son épouse, fille unique & héritiere d'Alphonse VI, se disputerent pendant sept ans la courone de Castille: ce qui plongea l'Espagne dans une guerre intestine, qui n'aboutit qu'à rendre vaines les prétentions de l'un & de l'autre. La courone apartenoit sans contre-dit à Urraque par le droit de sa naissance; & cette princesse, au lieu de la partager avec le roi d'Aragon son époux, prétendoit gouverner seule toute la Castille & ses autres états. *Alphonse* cependant n'avoit épousé Urraque que pour réunir toute l'Espagne chrétiene sous un seul maître; aussi prit-il le titre d'empereur des Espagnes, à l'exemple de son beau-pere. Mais Urraque avoit un fils de son premier mari, Raymond de Bourgogne. Ce fils, exclu du trône par une volonté assez bizâre de son aïeul, étoit élevé dans la Galice qu'on lui avoit laissée pour apanage avec le titre de comte. Tandis que les deux époux se faisoient une guerre cruele, les Galiciens reconurent l'infant pour souverain, & le couronerent à Compostelle. Bientôt il eut un parti considérable. Le roi d'Aragon jugea à propos de laisser la mere & le fils continuer cette querele, & de songer à agrandir son propre royaume par des conquêtes sur les Maures. La reine Urraque mourut; son fils, aidé du Pape Calixte II, son parent, força le roi d'Aragon à lui restituer, par un traité, les places qu'il occupoit encore dans la Castille. (*Voy. ci-après* Alphonse I, roi d'Aragon.)

Alphonse VII, roi de l'anciene & de la nouvele Castille, de Léon, des Asturies & de la Galice, se fit couroner empereur des Espagnes, à

Tolede, en 1135; il fut le quatrieme & le dernier qui porta ce titre fastueux; il signoit *Ildephonsus pius, felix, augustus, totius Hispaniæ imperator*. C'est cette affectation qui le fait surnomer l'*empereur* par les historiens d'Espagne. Il mourut en 1157, après avoir divisé ses états entre Sanche, son fils aîné, à qui il donna les deux Castilles, & Ferdinand qui eut en partage le royaume de Léon & de Galice.

Alphonse VIII, dit *le noble* ou *le bon*, roi de Castille, n'avoit que quatre ans lorsqu'il monta sur le trône. Sa minorité fut orageuse; ses états furent démembrés. Mais ayant atteint sa quinzieme année, il fut déclaré majeur en 1166 par les états-généraux du royaume de Castille assemblés à Burgos, & reconquit rapidement tout ce que ses voisins avoient usurpé sur lui pendant son enfance. En 1176, *Alphonse* tourna toutes ses forces contre les Maures, dans le dessein de les chasser de l'Espagne; il suivit si constament ce projet, que quand les rois d'Aragon, de Navarre & de Léon se liguerent contre lui en 1191, il leur demanda la paix, & fut assez heureux pour changer la ligue en une croisade dont il se déclara le chef. Cependant il perdit une grande bataille contre le Miramolin, en 1195. On assure que vingt mille hommes d'infanterie & toute sa cavalerie resterent sur le champ de bataille. La journée de Marandal en 1212, le vengea de cette défaite. Les historiens disent que cent mille Maures y perdirent la vie. La peste & la famine qui désoloient alors l'Espagne, & sur-tout l'armée d'*Alphonse*, l'empêcherent de tirer de sa victoire tout l'avantage qu'il eût pu en espérer dans des circonstances plus favorables. Ce prince mourut en 1214, âgé de 60 ans.

Alphonse IX, roi de Léon, des Asturies & de Galice, fils de Ferdinand, roi de Léon, & de Dona Urraque, infante de Portugal, répudiée par son époux, succéda à son pere en 1188. Tour-à-tour allié & ennemi des rois de Castille, (car ses états avoient été distraits & détachés de cette courone,) tantôt il leur fit la guerre, & tantôt il joignit ses armes aux leurs contre les Sarasins. Plus heureux lorsqu'il combatit les infideles, que lorsqu'il porta les ravages de la guerre dans les états des princes chrétiens, il ne contribua pas peu à afoiblir la puissance des Maures en Espagne, par les conquêtes qu'il fit sur eux. Il mourut en 1230, après un regne de 42 ans.

Alphonse X, surnomé *le sage*, ou *l'astronome*, fils de Ferdinand III, lui succéda en 1252. Peu satisfait de la courone de Castille, il se laissa aller à l'ambition indiscrete d'y joindre la courone impériale, démarche inconsidérée, qui causa son malheur & celui de l'état. Il fut réellement élu empereur en 1257, par la faction de quelques seigneurs allemands, qu'il gâgna par ses profusions; mais il ne put pas soutenir efficacement cette prétendue élection; & l'or qu'il prodiguoit à des étrangers, il l'amâssoit par des impôts excessifs, dont il chargeoit ses sujets, & en retenant les apointemens des principaux officiers de la courone. On commença par murmurer dans la Castille; puis on conspira. *Alphonse*, jaloux de se faire reconoître empereur, vouloit, mal-gré ces mouvemens, partir pour l'Italie; il promit aux révoltés de les satisfaire, & leur donna de l'argent: ceux-ci profiterent de la crainte qu'ils lui inspiroient, pour fortifier leur parti. *Alphonse* couroit risque de perdre la courone qu'il possédoit, en poursuivant celle qu'il ne devoit pas posséder. L'élévation de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial, fit évanouir toutes les espérances du roi de Castille, relativement à l'empire. Il revint dans ses états, gâgna les mécontens à force de dons & de promesses; mais il laissa un levain de rebellion dans les esprits.

Don Ferdinand, son fils aîné, étoit mort, & laissoit deux enfans, qui devoient naturélement hériter des droits de leur pere, déclaré successeur d'*Alphonse*: mais Don Sanche, frere de Ferdinand, conçut le perfide projet, non seulement d'être déclaré héritier du trône, préférablement à ses neveux, mais encore de détrôner son pere. Ce fils ingrat réussit à se faire déférer le titre de roi, par les états assemblés à Vailladolid. *Alphonse* se ligua avec le roi de Maroc, qui ne put le rétablir sur le trône. Il maudit son fils, le déshérita, puis rétracta cette exhérédation, & mourut de chagrin en 1284. Ses tables astronomiques, connues sous le nom de *Tables Alphonsines*, qu'il fit rédiger en 1270, lui avoient mérité le surnom d'*Astronome*. Le code des loix, qu'il forma & publia, lui fit donner celui de *sage*, dont il ternit la gloire par la fole ambition qu'il eût d'être empereur d'Allemagne. (C'est de cet *Alphonse* que Mariana, lib. 13 de reb. Hispanic. c. 20, a dit qu'*il perdit la terre, à force de contempler le ciel*, & c'étoit lui qui disoit que, *si Dieu l'avoit appelé à son conseil, lorsqu'il avoit créé le monde, il lui auroit donné de bons avis*.)

(Il falloit donner ces avis aux Astronomes de ce temps-là à ce qu'ils s'empressassent à connoître un peu mieux le systême de la nature.)

Alphonse XI, surnomé *le vengeur*, fils de Ferdinand IV, lui succéda aux royaumes de Léon & de Castille en 1312; il ne faisoit, pour ainsi dire, que de naître, lorsque son pere mourut; & tout le temps de sa minorité fut une continuité d'intrigues, de cabales, de révoltes & de guerres intestines. L'Espagne chrétiene fut alors dans la situation la plus déplorable. *Alphonse*, devenu majeur, s'arma d'une sévérité peut-être trop dure, mais jugée nécessaire, pour faire rentrer les grands dans le devoir. Ce prince ajouta même quelquefois la ruse & la trahison à la rigueur. Ces moyens violens n'eurent pas tout l'effet qu'il en atendoit: il ne put jamais détruire entiérement le levain de rebellion, qui fermentoit depuis le regne de Ferdinand III. La rigueur de ses jugemens lui mérita le surnom de *vengeur*, titre plus terrible que glorieux. *Alphonse* se signala contre les Maures: la bataille de la Salado, où son armée com-

binée avec celle du roi de Portugal, tua plus de deux cents mille Maures, & fit un nombre incroyable de prisoniers, est célebre dans les annales de son regne. Tous les chemins, à plus de trois lieues à la ronde, étoient couverts de cadâvres. *Alphonse* prit ensuite Algezire, place forte de l'Andalousie, sur la côte du détroit de Gibraltar; & peut-être eût-il conquis Gibraltar même, si la peste n'eût terminé ses jours, lorsqu'il en faisoit le siége en 1350. Les Castillans le regréterent: sa grande sévérité devint alors un sujet d'éloges. On jugea qu'elle avoit purgé la Castille des brigands qui l'infestoient, donné une nouvele force aux loix, réformé un grand nombre d'abus dans l'administration de la justice, & souvent réprimé la tyrannie des grands qui opprimoient le peuple, & faisoient des usurpations injurieuses à la courone. Il n'est pas sûr que la douceur eût produit les mêmes effets, dans un temps où l'esprit de révolte animoit presque tous les grands. Plaignons un roi qui se voit dans la dure nécessité de faire couler le sang des plus puissans de ses sujets, pour assurer la tranquillité & le bonheur des autres; & conseillons-lui toujours de n'avoir recours à la justice rigoureuse, qu'après avoir épuisé prudemment tous les autres moyens que l'humanité prescrit. Si la sévérité d'*Alphonse* en imposa souvent aux séditieux, il éprouva aussi plus d'une fois, que la crainte du châtiment n'est pas toujours un remede infaillible.

Alphonse I, roi d'Aragon, surnomé *le batailleur*, parce qu'il se trouva à vingt-neuf batailles rangées. Nous avons parlé ci-devant de ses démêlés avec la reine Urraque son épouse, au sujet des royaumes de Castille & de Léon. Lorsqu'après bien des troubles & du sang répandu, il prit le parti de ses borner à ses états héréditaires, ou plutôt lorsqu'il chercha à faire sur les Maures des conquêtes, qu'il ne pouvoit pas espérer de faire dans l'Espagne chrétiene, il remporta victoires sur victoires; & la fortune ne l'abandona, que lorqu'il eut conquis tout le pays de la partie méridionale de l'Ebre, & augmenté de plus des deux tiers la monarchie Aragonoise. En 1134, il s'opiniâtra mal-à-propos au siége de Fraga. Cette ville fut secourue par un renfort considérable de Maures qui lui livrerent bataille: il fut vaincu, pour la premiere fois de sa vie, par les Sarasins; il n'échapa à la fureur de l'ennemi, qu'en se retirant dans le monastere de S. Jean de la Pegna, où il mourut peu de jours après, épuisé par les éforts de valeur qu'il fit dans cette derniere action, pour arracher la victoire aux Maures, & peut-être aussi par le dépit que lui causa sa défaite. Mariana prétend que ce prince, qui n'avoit point d'enfans, institua pour héritiers de ses états les chevaliers du Temple, & ceux de S. Jean de Jérusalem: mais ce prétendu testament est contesté par tous les autres historiens; & il est sûr que, supposé qu'il ait existé, les Aragonois n'y eurent aucun égard.

Alphonse II, roi d'Aragon. Il est dur pour un historien, ami de l'humanité, de n'avoir que des exploits militaires à raconter. Il semble que tous les rois, qui régnerent sur les différentes contrées de l'Espagne, pendant plusieurs siecles, ne montassent sur le trône que pour faire la guerre aux rois leurs voisins & aux Maures. Et quel bien pouvoient-ils faire à leurs sujets, ces princes toujours occupés de projets de conquêtes, dans un temps où la vertu guerriere étoit presque la seule qu'on admirât? *Alphonse* II monta sur le trône en 1162, âgé de dix ans; il en régna trente-quatre, étant mort en 1196.

Alphonse III, roi d'Aragon, ayant pris ce titre en 1285, à la mort de son pere Pierre III, sans s'être fait couroner solemnélement dans l'assemblée des états, les grands du royaume lui en témoignerent leur surprise & leur mécontentement, & lui firent sentir que les rois d'Aragon ne l'étoient pas avec sûreté, avant d'avoir juré de maintenir les privileges des grands & du peuple. *Alphonse* se rendit à leurs remontrances, se fit couroner solemnélement, avec les cérémonies acoutumées, & porta même la déférence jusqu'à permettre que les états lui choisissent ses ministres, & les principaux officiers de sa maison. Mais, après la conquête de Minorque & d'Ivica, ce prince convoqua les états, & y fit recevoir plusieurs réglemens qui, en diminuant la puissance des grands, augmentoient celle du monarque. Le roi son pere lui avoit laissé une guerre à soutenir contre la France; il ne la termina qu'en 1291, peu de temps avant sa mort. Il prit part aux troubles qui divisoient la Castille, fut excommunié par le Pape Nicolas IV, se racomoda ensuite avec lui, & alloit former une alliance avantageuse, en épousant Éléonore d'Angleterre, lorsqu'il mourut âgé seulement de vingt-six ans, dans la sixieme année de son regne.

Alphonse IV, surnomé *le débonnaire*, à cause des actes multipliés d'une bonté qui dégénéra quelquefois en imprudence & en foiblesse, avoit juré aux états, lors de son couronement, de n'aliéner aucun des domaines de la courone: serment qu'ils avoient cru devoir exiger de ce prince, pour mettre des bornes à sa générosité excessive. Il fit la guerre avec succès aux Maures & aux Génois. Mais les chagrins domestiques qu'il éprouva, mêlerent bien de l'amertume à ses succès. *Alphonse* avoit apanagé dom Ferdinand, son second fils, du marquisat de Tortose, & de la seigneurie d'Albarazin, n'ayant pas prétendu, par le serment qu'il avoit fait aux états, se priver du droit d'assurer à ses enfans un sort convenable. Il avoit aussi donné à la reine Éléonore de Castille son épouse, Xativa & quelques autres places. Don Pedre, fils aîné d'*Alphonse*, & héritier du trône, mécontent de ces arangemens, osa accuser hautement son pere d'avoir violé son serment. Don Pedre étoit excité par l'archevêque de Saragosse, prélat ambitieux. La reine découvrit cette intri-

gue, & l'archevêque fut bani de la cour. Il avoit pris un tel ascendant sur l'esprit de l'infant, qu'il le porta à se venger de sa mere, en s'emparant de Xativa. Éléonore n'osa point solliciter son époux à prendre sa défense contre son propre fils; mais la sensibilité d'*Alphonse*, ataqué alors d'hydropisie, accrut tellement son mal, qu'il mourut le 24 janvier 1336.

Alphonse V, surnomé *le magnanime*, fils de Ferdinand *le juste*, roi d'Aragon, lui succéda en 1416. Franc, généreux, bienfaisant, guerrier intrépide, habile politique, ami des arts, protecteur des sciences, savant lui-même, galant à l'excès; *Alphonse* sut allier toutes ces qualités, & c'est de leur assemblage qu'il se forma ce caractere de grandeur, qui lui mérita le surnom de *magnanime*. La jalousie de la reine Marie, son épouse, éloigna *Alphonse* de ses états d'Aragon. Ce prince, un des plus beaux hommes de l'Europe, aimoit une dame de la cour, dont il avoit eu un fils. La reine fit empoisoner sa rivale. *Alphonse*, trop grand pour se venger d'une femme, quelque sensible qu'il fût à cette perte, prit le parti d'aller distraire sa douleur hors de son royaume, par des voyages & des expéditions militaires. On conjura contre lui: un des conspirateurs, touché de remords, vint se jeter à ses pieds, lui découvrit la conspiration, & lui donna la liste des coupables. *Alphonse* la déchira sans la lire, & dit: *Je vous pardone, afin que vous alliez dire aux conjurés que je prends plus de soin de leur vie, qu'ils n'en prenent eux-mêmes*. Il montra la même grandeur d'âme en plusieurs autres occasions; & lorsqu'il se vit dans la nécessité de punir, le sang d'un seul versé à regret, lui parut suffisant pour expier le crime de tous. Reconu roi de Sicile en 1442, il fixa son séjour en Italie, mal-gré les instances des Aragonois. Il aimoit à aller à pied & sans suite dans les rues de sa capitale. Lorsqu'on lui représentoit que c'étoit exposer sa persone, il répondoit: *Que peut craindre un pere qui se promene au milieu de ses enfans?* L'étude & l'amour le délassoient des fatigues de la guerre, & des soins pénibles du gouvernement. Il avoit coutume de dire qu'un *prince ignorant étoit un âne couroné*. (Ce mot avoit été dit longtemps avant lui au roi de France Louis d'Outremer par Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, qui savoit que le roi se moquoit de l'usage où il étoit de chanter au lutrin, usage qui supposoit des connoissances, comptées alors pour quelque chose.)

Si la fole passion d'*Alphonse* pour Lucrece Alania, jeta quelque ridicule sur les derniers jours de sa vie, au moins on ne lui reprochera point d'avoir sacrifié ses sujets, ses devoirs, ni la majesté de son rang, aux caprices & à l'avidité de ses maitresses. Il mourut en 1458.

Alphonse I, (*Histoire de Portugal*.) fils de Henri, comte de Portugal, & de Thérese, fille naturele d'Alphonse VI, roi de Castille, avoit à peine trois ans, lorsque la mort de son pere le laissa sous la tutele de sa mere, femme ambitieuse & peu décente dans ses mœurs, qui ne céda l'autorité suprême à *Alphonse*, que lorsque celui-ci l'y contraignit à force ouverte. Ce prince ayant recouvré ses droits, tourna ses armes contre les Maures, & les victoires multipliées qu'il remporta sur eux, le firent proclamer roi de Portugal, par ses troupes en 1130. Le Pape Eugene III lui confirma ce titre par un bref; mais son couronement ne fut célébré que quelques années après, à Lamego, où le trône fut déclaré héréditaire par une loi constitutive de l'état, & les étrangers exclus de la courone, mais non pas les princes naturels. Assisté des prélats & des principaux citoyens des villes, il fit des loix pour la tranquillité & la bonne police du royaume; de sorte qu'il fut à la fois un guerrier habile & heureux, un roi doué de grandes qualités, le fondateur de la monarchie portugaise, & le législateur de sa nation. Il mourut en 1185, laissant pour successeur son fils dom Sanche I, qui se montra digne d'un si grand prince.

Alphonse II, surnomé *le grôs*. Sanche I, ne voulant pas que les cadets de ses enfans fussent dans la dépendance de l'aîné, avoit apanagé, non seulement ses deux fils dom Ferdinand & dom Pedre, mais encore ses deux filles, dona Thérese & dona Sanche. *Alphonse* II, monté sur le trône, eut de violens démêlés avec ses sœurs; il prétendoit que leur pere n'avoit pu démembrer de la courone, les places dont il leur avoit donné la souveraineté. Cette querele fut suivie d'une guerre civile: le Pape s'en mêla à la sollicitation des princesses. *Alphonse* fut excommunié, & son royaume mis en interdit. Ainsi, dona Thérese & dona Sanche forcerent leur frere à souscrire à la cession des places que Sanche I leur avoit données. Le roi de Portugal fit ensuite la guerre aux Maures: guerre glorieuse par ses succès, mais funeste par les nouveles quereles qu'elle lui fit avec le Pape, & tout le clergé de son royaume. Il jugea qu'il n'étoit pas juste que ses sujets laïcs supportassent seuls les frais d'une guerre entreprise en faveur de la religion; en conséquence il crut en pouvoir taxer les ecclésiastiques, les plus riches de ses sujets. L'archevêque de Brague en jugea autrement: il excommunia les officiers chargés par le roi de lever les taxes imposées. *Alphonse* saisit les revenus de l'archevêque, & se contenta de le faire sortir de ses états. Le Pape, irrité de ce procédé, envoya en Portugal des commissaires qui excommunierent le roi, & jeterent un interdit sur le royaume. *Alphonse* entra en négociation avec le clergé, mais il ne vit pas la fin de cette afaire, étant mort excommunié, le 25 de mars 1223.

Alphonse III arracha le sceptre des mains de son frere aîné Sanche II; mais lorsqu'il fut assis sur le trône, en 1248, il tâcha d'éfacer la honte de son usurpation, par une administration juste & modérée,

modérée, & témoigna en plusieurs circonstances, tant par ses paroles que par des bienfaits répandus sur ceux qui étoient restés fideles à son frere, qu'il désapprouvoit un crime dont il recueilloit les fruits. Il sut remédier à plusieurs abus qui s'étoient introduits à la faveur des troubles dont le royaume avoit été agité : mais, lorsqu'il voulut réformer le clergé, il trouva tant de résistance de la part des ecclésiastiques de Portugal, & surtout de la part du Pape, qu'il échoua dans ce projet, peut-être faute d'y avoir procédé avec assez de prudence. Il mourut en 1279.

Alphonse IV, surnomé *le Brave*, eut quelques bonnes qualités avec beaucoup de vices. Fils dénaturé, il s'arma plusieurs fois pour détrôner le roi Denis son pere, & fut cause de sa mort, par l'atrocité de ses procédés envers lui. Frere injuste, il persécuta long-temps dom Sanche, prince digne d'un meilleur sort. Il fit douze ans la guerre au roi de Castille son gendre; le sang des Portugais & des Castillans ne cessa de couler pendant tout ce temps, pour les quereles domestiques de leurs souverains. Barbare & crédule, cédant trop facilement aux suggestions de quelques favoris jaloux & méchans, il fit assassiner sous ses ieux Inès ou Agnès de Castro, que son fils dom Pedre avoit épousée secrétement, & aluma ainsi le feu d'une nouvele guerre. Il semble que la cruauté d'*Alphonse* fut entiérement tournée contre sa famille; car, à l'exception, de l'assassinat de l'évêque d'Évora, qu'il commit de sang froid, son regne fut assez modéré; il se montra attentif à ne point charger ses sujets de nouveaux impôts, à faire fleurir l'industrie, à favoriser le commerce : mais son animosité continuele contre les siens troubla sans cesse l'état, & lui fit infiniment plus de mal qu'il ne pouvoit d'ailleurs lui faire de bien. *Alphonse* mourut en 1357.

Alphonse V, surnomé l'*Africain*, mérita ce titre par ses exploits & ses conquêtes en Afrique. Ce fut sous son regne que les Portugais découvrirent la Guinée, d'où ils raporterent beaucoup d'or. Ce prince, époux fidele, pere tendre, habile négociateur, roi juste, eût mérité d'être mis au rang des plus grands monarques, si l'ambition des conquêtes n'eût pas été sa passion dominante. Plus occupé du désir d'agrandir ses états, que du soin d'y faire fleurir l'abondance & la paix, il régna presque toujours sous la tente. Ses armes furent heureuses; mais un guerrier illustre, un habile général n'est pas un roi, les rois ne devroient chercher la gloire que dans la bienfaisance & l'amour de la justice. Il abdiqua deux fois. Après avoir résigné sa courone à dom Juan son fils dans le dessein d'aller à Jérusalem, pour y vivre dans la solitude, il se repentit de cette démarche indiscrete & dom Juan lui rendit le sceptre. *Alphonse*, quelques années après, se dégoûta une seconde fois du trône, & après y avoit fait monter son fils à sa place, il étoit en chemin pour aller se retirer au couvent de S. Antoine de Varatojo, lorsqu'il fut ataqué de la peste qui ravageoit alors le Portugal. Il en mourut en 1481.

Alphonse VI, également incapable de remplir les devoirs d'un roi & ceux d'un mari, se vit enlever sa courone & sa femme, par son frere dom Pedre. Cette révolution fut revêtue de la forme d'une abdication volontaire en apparence, mais réellement forcée.

(Tous ces articles d'*Alphonses* sont restés tels qu'ils étoient dans le supplément, à quelques changemens, retranchemens & additions près, ces dernieres renfermées entre deux crochets, comme on en a prévenu dans la préface.)

Il y a deux rois de Naples du nom d'*Alphonse*; le premier est celui dont il vient d'être parlé sous le nom d'*Alphonse* V, surnomé le *Magnanime*, roi d'Aragon. L'auteur des précédens articles d'*Alphonse*, avoit dit, que Jeanne, deuxieme reine de Naples, *s'étoit jouée deux fois de la bonne foi d'Alphonse, roi d'Aragon, après avoir tiré de puissans secours de sa générosité, mais que la conquête de Naples l'avoit vengé*. Quelques panégyristes d'*Alphonse* peuvent avoir pris ainsi son parti contre Jeanne seconde, princesse très-décriée pour les mœurs; mais en général, la foule des historiens représente *Alphonse* comme un ingrat qui, comblé des bienfaits de Jeanne, la traita presque, comme Charles de Duras avoit traité la premiere Jeanne. La seconde avoit institué *Alphonse* son héritier; il voulut la dépouiller de son vivant; il porta la guerre dans ses états, il l'assiégea dans un des châteaux de Naples. Sforce la délivra. Le premier usage qu'elle fit de sa liberté, fut d'anuler l'adoption dont *Alphonse* s'étoit rendu indigne, & d'appeler à sa place Louis III, duc d'Anjou, qui mourut avant elle, & dont les droits qui passerent au roi René, son frere, furent recueillis, & si l'on veut, usurpés par *Alphonse*. Celui ci laissa en mourant le royaume de Naples à Ferdinand son bâtard, dont le fils & le successeur fut *Alphonse* II.

Cet *Alphonse*, fils odieux d'un pere odieux, occupoit & déshonoroit le trône de Naples, dans le temps où Charles VIII, héritier des droits de la seconde maison d'Anjou, parcouroit l'Italie en maître & en vainqueur, & passoit dans le royaume de Naples avec aussi peu de difficulté que s'il eût traversé une province de France. Ferdinand étoit mort de frayeur au bruit de son arivée. *Alphonse* s'étoit enfui lâchement, & étoit allé se faire moine à Messine. Ferdinand II, son fils, voulut faire valoir ses droits; on le plaignit & on l'abandona. Charles VIII soumit tout, mais il perdit tout avec la même promptitude, & regarda comme un bonheur de pouvoir sortir de l'Italie, au moyen de sa victoire de Fornoue; les généraux qu'il laissa dans le royaume de Naples, acheverent de le perdre. Ferdinand II, cher aux Napolitains, qui ne l'avoient abandoné que par inconstance & par crainte; fut reçu dans toutes ses places aux acclamations du peuple, & il ne resta aux François, de cette expédition si bril-

lante, qu'une raison éternele d'en détester le souvenir.

Alphonse voyant ce retour de fortune, voulut quiter son cloître & reprendre le sceptre ; il en fit parler à son fils. Ferdinand, sûr que l'affection des peuples se bornoit à sa persone, & ne remontoit pas jusqu'à son pere, répondit qu'il falloit atendre que les afaires fussent assez solidement rétablies, pour qu'*Alphonse* ne fût pas obligé d'abandoner le royaume une seconde fois. Il eût pu épargner à son pere cette dure ironie.

Alphonse mourut en 1495.

Il y a eu quatre *Alphonses*, ducs de Ferrare & de Modene, de la maison d'Este.

Il y a eu aussi de ce nom quelques savans obscurs, pour la plupart Espagnols.

ALPIN, (*Hist. anc.*)

Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona, &c.

poëte que nous ne connoîtrions pas, si Horace, d'un trait de plume, ne lui eût donné cette immortalité ridicule & redoutable, que Boileau & Voltaire ont depuis prodiguée à leurs ennemis. N'irritons pas les poëtes.

ALPINI (Prosper), (*Hist. mod.*) professeur de botanique à Padoue, né en 1553, mort en *1616*, dont Boërhaave estimoit assez le traité de *præsagienda vita & morte*, pour l'avoir fait imprimer, à Leyde, 1710, *in*-4°. *Alpini*, qui avoit voyagé en Égypte pour perfectioner la botanique, a décrit les plantes de ce pays & de quelques autres. On a encore de lui d'autres ouvrages de médecine estimés.

ALTADAS, (*Hist. anc.*) fut le douzieme roi d'Assyrie. Son histoire n'offre aucun trait mémorable. Berose, auteur suspect, nous le représente comme un prince assoupi dans la molesse & les voluptés, plus occupé du soin de jouir que de gouverner. Quelques-uns le confondent avec Sardanapale, & la conformité de leurs inclinations & de leurs désordres donne du poids à leur opinion. Il commença à régner l'an *699* avant Jésus-Christ. (*T-N.*)

ALTING (Menson), (*Hist. mod.*) bourgmestre de Groningue, mort le 2 août 1713, est auteur d'une description des Pays-Bas ; *descriptio Germaniæ inferioris ;* Amst. 1697, *in-fol.* Cet ouvrage est estimé.

Il y a eu deux autres *Alting*, pere & fils, Henri & Jacques, tous deux professeurs de théologie à Groningue, tous deux savans obscurs, quoique le pere ait joué un rôle au synode de Dordrecht, où il étoit député du Palatinat ; il avoit été précepteur du prince électoral Palatin. Il étoit dans Heidelberg, lorsque cette place fut prise, en *1622*, par le comte de Tilly. Il tomba entre les mains d'un soldat, qui lui montrant sa hache, lui dit : *Cette hache a tué dix hommes aujourd'hui ; montre-moi le docteur Alting, il sera le onzieme.* Alting échapa, il mourut en *1644* ; & son fils en *1679*.

(Π) ALTOMARE ou ADIMARI (Blaise) ; célebre Jurisconsulte du dernier siecle, natif du Royaume de Naples, plus célebre encore par deux ouvrages Généalogiques, dont l'un ; *Des différentes familles nobles Napolitaines & Étrangeres*, imprimé à Naples l'an *1691 ;* l'autre plus estimé, *De la famille Caraffa*, imprimé magnifiquement en trois volumes *in-fol.* dans cette ville, la même année. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces ouvrages, c'est qu'il ne s'apuie point sur de vieilles & souvent mal fondées traditions, mais sur des documens authentiques, dont il apporte une grande quantité ; ce qui étoit assez rare en ce temps-là. Il mourut l'an 1713.

Donat-Antoine *Altomare*, qu'on conjecture être issu de la même famille, fut un savant Médecin qui s'acquit une grande réputation, & publia plusieurs ouvrages : il mourut en 1562, âgé de 56 ans. De ces deux écrivains & de leurs ouvrages parlent diffusément le célebre Mazzuchelli, & le Pere d'Afflitto.) (Le Chevalier Tiraboschi.)

ALVARÈZ (Diégo), (*Hist. litt. mod.*) dominicain Espagnol, connu pour avoir défendu avec Lémos, son confrere, la cause des Thomistes contre les Molinistes, dans la congrégation *de Auxiliis ;* il fut archevêque de Trani dans le royaume de Naples. Il mourut en *1635*. On a de lui différens traités théologiques, principalement sur la grâce & le libre arbitre.

Un autre *Alvarèz* (François), chapelain d'Emmanuel, roi de Portugal, & aumônier de l'ambassade envoyée par ce prince, à David, empereur d'Éthiopie ou d'Abissinie, passa six ans dans ce pays. À son retour, il rendit compte de son voyage au Pape Clément VII, en présence de l'empereur Charles-Quint, dans l'entrevue de Bologne, en 1533. Il a fait une relation de ce voyage d'Éthiopie, elle est en portugais, elle a été traduite en latin & en françois ; c'est le premier auteur qui ait donné quelques notions exactes sur l'Éthiopie.

Alvarèz (Albornoz). (*Voy.* Albornoz ou plutôt Pierre le Cruel.)

ALVIANO (Barthélemi), (*Hist. mod.*) nous l'appelons en françois l'*Alviane ;* ce général Vénitien, du temps de Louis XII, & au commencement du regne de François Premier, étoit estimé le plus grand homme de guerre de l'Europe. Il se distingua sur-tout à la bataille d'Aignadel, en 1509, & à celle de Marignan, en 1515 ; dans la premiere, contre les François ; dans la seconde pour eux. La journée d'Aignadel fut également glorieuse & infortunée pour l'*Alviane ;* on admira la disposition de son armée ; on admira encore plus ce courage intrépide qui le précipitoit dans les plus grands dangers : il succomba enfin sous la valeur des François ; ses troupes furent dispersées ; il essaya en vain de les rallier. Renversé d'un coup de lance, dont il eut un œil crevé, il fut pris, & présenté au roi Louis XII, qui lui prouva, par son acueil, qu'il savoit estimer le

mérite dans un ennemi. Mais tandis qu'il le consoloit de sa disgrace, on entendit, tout-d'un-coup, soner l'alarme dans le camp des François; le roi qui en avoit donné l'ordre, pour rallier ses soldats, feignit d'être surpris. *Qu'est-ce*, dit-il à l'*Alviane*, *vos gens sont difficiles à contenter, ils veulent en tâter une seconde fois?* — *Sire*, répondit l'*Alviane*, *s'il y a plus fait d'armes aujourd'hui, il faut que vos gens s'entre-batent; pour les nôtres, vous les avez gouvernées de maniere, que de quinze jours ne les reverrez en face*.

Les François & les Vénitiens étoient redevenus amis par l'intérêt commun qui les réunissoit contre Maximilien, alors empereur, & contre le Pape; ce fut de concert avec la république de Venise que François Premier, à peine monté sur le trône, entreprit sa premiere expédition du Milanès. L'*Alviane*, qui commandoit l'armée Vénitiene, cherchant à faire sa jonction avec François Premier, s'étoit avancé, sans obstacle, jusqu'à Lodi, d'où il étoit à portée de donner la main au camp de Marignan, qu'occupoit l'armée françoise.

Le roi s'entretenoit avec l'*Alviane*, qui étoit venu de Lodi, pour prendre des arangemens avec lui, lorsque le connétable de Bourbon lui fit dire qu'on voyoit les Suisses s'avancer en ordre de bataille. À cette nouvele, l'*Alviane* remonte à cheval, & court à toute bride vers son camp de Lodi, pour hâter la marche de l'armée vénitiene. Après avoir été en mouvement toute la nuit avec ce qu'il avoit pu rassembler de cette armée, il ariva au moment où les Suisses cédoient enfin & commençoient à se retirer, quoiqu'encore en bon ordre. L'*Alviane* voulut prendre part aux événemens de la journée; il avoit d'abord rencontré sur sa route quelques soldats François, que les éforts des Suisses avoient mis en fuite, & qui lui dirent en tremblant que le roi avoit perdu la bataille: *Eh bien! mes enfans*, leur répondit l'Alviane, *nous allons la regagner: suivez-moi*. Quand la vue du camp de bataille l'eut désabusé, il regréta la gloire qu'il s'étoit flaté d'acquérir. La bonne contenance des Suisses lui servit du moins de prétexte pour troubler leur retraite. Déja trop fatigué de la double marche qu'il avoit faite avec tant de rapidité, il charge sans relâche l'arriere-garde Suisse, soutient contr'elle un combat violent, & remporte un reste de victoire inutile, & trop chérement acheté. L'ardeur de ces grands mouvemens peu proportionée à son âge de soixante ans passés, acheva d'altérer son tempérament afoibli, & lui donna la maladie qui le mit au tombeau peu de temps après. Il mourut si pauvre, que le sénat de Venise fut obligé de faire une pension alimentaire à son fils & de marier ses filles.

ALVILDE, (*Hist. Mythol.*); c'est le nom d'une femme célebre, dans les annales du Nord, par sa vertu & sa beauté, sur-tout par sa valeur. Elle étoit fille de Sivard, roi de Gothland, qui vivoit dans le deuxieme siecle. Ce prince qui ne vouloit pour gendre qu'un homme d'une rare valeur, résolut d'éprouver le courage de tous ceux qui prétendroient à la main de sa fille. Une chronique respectée dans le Nord, raporte qu'il enferma sa fille dans une tour dont l'entrée étoit gardée par deux serpens d'une énorme grandeur. Ce n'étoit qu'après avoir tué ces deux monstres qu'on pouvoit parvenir à l'apartement d'*Alvilde*. Alfon, fils de Sigard, roi de Danemarck, entendit parler de la beauté de la princesse de Gothland. C'étoit un jeune téméraire qui n'envisageoit jamais dans une entreprise périlleuse, que la gloire dont il pouvoit se couvrir. Les dangers dont on le menaçoit, ne firent qu'irriter son courage. Il tenta l'aventure, & fut assez heureux pour étendre à ses pieds les deux serpens.

Le vieux Sivard, charmé de son courage, alloit lui donner sa fille; *Alvilde* elle-même, l'acceptoit avec une secrete joie. Les grâces du jeune homme, sur-tout sa valeur, avoient fait impression sur elle. (Elle ne crut point devoir en faire mystere à sa mere; mais cette femme, par une sévérité de mœurs, qui étoit ou de son pays ou de son caractere, & peut-être de tous les deux, n'entendit cet aveu qu'avec indignation, ne jugeant pas que son sexe, avant le mariage, dût connoître, ou du moins avouer l'amour.) Elle en fit des reproches amers à sa fille. *Alvilde*, désespérée d'avoir perdu l'estime de sa mere, résolut de lui prouver, que quelque grande que fût sa passion, elle étoit capable de la vaincre, & jura de réparer par le reste de sa vie, un moment de foiblesse.

En effet, elle renonce pour jamais au mariage, à son amant, & tandis que tout s'apprête pour son hymen dans le palais de son pere, elle s'échape, suivie d'une troupe de jeunes filles à qui elle fait faire le même serment, & sous l'habit guerrier, va chercher des aventures. Elles rencontrerent sur le rivage de la mer, une troupe de pirates qui venoient de rendre les derniers devoirs à leur chef, & déploroient encore sa perte. *Alvilde* leur offrit ses services & les pria de lui permettre, ainsi qu'à ses compagnes, de partager la gloire de leurs exploits. Ces barbares furent charmés de la bonne mine & des grâces de l'étranger, & lui offrirent le commandement. Ils n'eurent point à se repentir de leur choix; *Alvilde*, dans toutes les rencontres, leur fit voir qu'elle étoit digne du rang où ils l'avoient élevée.

Cependant Alfon avoit aussi équipé une flote, & cherchoit à se distraire, par la gloire & les combats, des chagrins que lui causoit la perte de sa maitresse. On sait que le métier de pirate n'avoit rien de déshonorant chez les peuples du Nord; c'étoit l'occupation chérie des rois & des héros. À peine un jeune prince avoit-il atteint l'âge de porter les armes, qu'il demandoit à son pere une flote & des troupes, & qu'il alloit courir

les mers. Par ces légeres expéditions, ces peuples préludoient à ces grandes entreprises, qui furent long-temps l'étonement & l'éfroi de l'Europe. C'étoit cependant moins la soif du pillage qui guidoit les jeunes guerriers dans leurs courses, que l'amour de la gloire & le désir de s'illustrer par quelque action d'éclat. Le brigandage avoit ses loix, & la voix de l'honeur se faisoit entendre à ces barbares, qui méconnoissoient souvent celle de la nature & de l'humanité. Un pirate eût rougi d'ataquer un vaisseau marchand, ou dont l'équipage eût été désarmé. Souvent même les princes se mettoient en course dans le seul dessein d'assurer la liberté du commerce, & de purger la mer d'une autre espece de pirates qui l'infestoient, & dont l'unique but étoit de s'emparer des vaisseaux marchands qu'ils rencontroient. À travers ces préjugés & ces mœurs grôssieres, on entrevoit le premier crépuscule de cet esprit de chevalerie, & de ces préjugés sublimes qui furent la source de tant de grandes actions que l'Europe n'a pu égaler depuis qu'elle est éclairée.

Alfon, dans le cours de son expédition, entra dans un golfe où une autre flote de pirates venoit aussi de se retirer. Les deux partis en vinrent aux mains: on se batit de part & d'autre avec acharnement. Dans le fort de la mêlée, Alfon joint l'amiral ennemi, & s'élance sur son bord; il abat, il renverse tout ce qu'il trouve sur son passage. Un seul guerrier lui résiste, & lui fait douter un moment de la victoire. Alfon indigné, rassemble ses forces, & d'un coup, fait voler en éclats le casque de son adversaire. Il reconoît sa maitresse. Il tombe à ses genoux, & la conjure de ne plus s'opposer à son bonheur. *Alvilde* se rendit à ses prieres, & deux fois vaincue par l'amour & la fortune des armes, elle consentit enfin à lui donner la main.

Nous nous garderons bien de garantir la vérité de cette aventure; cependant quelque romanesque qu'elle paroisse, elle est peut-être aussi-bien fondée que celles des Clélies & des autres héroïnes à qui Rome se vante d'avoir donné le jour: au moins n'est-il pas impossible que chez une peuple guerrier une femme ait eu aussi l'ambition de s'illustrer par la gloire des armes. (*M.* DE SACY.)

(La mythologie du Nord n'est pas moins fabuleuse que la mythologie des Grecs, mais elle est moins essentiélemeut séparée de l'histoire, soit parce qu'elle a été moins travaillée par l'imagination des poëtes & de grands poëtes, soit parce qu'on la puise dans la même source que l'histoire, c'est-à-dire, dans les chroniques; le nom de cette *Alvilde* est en effet célebre dans l'histoire du Nord; d'ailleurs cet article contient des observations qu'on peut regarder comme historiques, sur les ancienes mœurs de ces peuples barbares; enfin, l'article existoit dans le supplément de l'encyclopédie, & comme il n'apartiént à aucun autre genre que l'histoire, on ne le trouveroit point ailleurs; ce sont ces raisons qui nous ont déterminés à le laisser subsister ici avec des retranchemens & quelques changemens.)

ALYATES, (*Hist. anc.*) roi de Lydie, pere de Crésus. Son article pouroit se borner à ce seul titre, sans un trait d'ignorance & de superstition remarquable que présente son regne. *Alyates* faisoit la guerre à Cyaxare, roi des Medes, les armées étoient en présence, & alloient en venir aux mains; une éclipse de soleil qui survint, les sépara; les deux peuples, & les deux rois la prirent pour un signe de la colere céleste qui réprouvoit cette guerre; en conséquence les Medes & les Lydiens se hâterent de faire la paix. Des préjugés qui porteroient les hommes à la paix seroient préférables à des lumieres qui laissent subsister la guerre; mais il faut convenir qu'en général ce sont les préjugés, & non les lumieres qui entretienent la guerre. Hérodote dit que l'éclipse dont il s'agit avoit été prédite par Thalès le milésien; les Lydiens & les Medes l'ignoroient donc, ou bien le prodige, (car une éclipse en étoit un alors,) les éfrayoit d'autant plus qu'il avoit été prédit, & que les peuples n'avoient aucune idée des moyens de le prédire.

AMAÏS, (*Hist. d'Égyp.*). Sésostris partant pour aller conquérir l'Asie & l'Afrique, confia la régence de ses états à son frere *Amaïs*, lui déféra une puissance illimitée, & n'exigea de lui que le serment de ne point porter de diadême, & de respecter sa femme & ses concubines. *Amaïs* viola son serment sur ces deux points. Le bruit de sa révolte hâta le retour de Sésostris qui, trompé par une feinte soumission, usa de clémence envers ce frere coupable. *Amaïs* habile à dissimuler, méditoit l'horreur d'un fratricide; il invite à une fête le roi, la reine & leurs enfans; la profusion des vins provoqua les convives au someil. *Amaïs* profitant de leur assoupissement, met le feu à la maison du banquet, Sésostris se sauve à travers les flammes: on raconte qu'il étendit deux de ses enfans sur le bois enflamé, & qu'il s'en fit une planche pour se soustraire aux flammes, avec le reste de sa famille. *Amaïs*, pour se dérober à une juste vengeance, alla mendier un asyle dans la Grece. On prétend que c'est son aventure qui a donné lieu à la fable de Danaüs. (*T---N.*)

AMALARIC, (*Hist. de Goths.*) fils légitime d'Alaric II, étoit encore au berceau lorsque son pere mourut. Son enfance l'exclut du trône; & ce fut son frere, né d'une concubine, qui régna. Les peuples obéissoient à regret à un bâtard. Théodoric, grand-pere maternel d'*Amalaric*, profita de la disposition des esprits pour rétablir son petit-fils dans l'héritage de son pere. L'usurpateur, abandoné de ceux qui l'avoient proclamé, rentra dans la vie privée. Mais le jeune roi n'eut que l'ombre du pouvoir; ce fut Théodoric qui en eut toute la réalité. Ce tuteur habile eut besoin de toute sa dextérité pour se maintenir contre l'ambition de Clovis qui aspiroit à

régner sans rivaux dans les Gaules. Ce prince, ennemi secret des Visigoths, & souvent leur vainqueur, fut quelquefois arrêté dans ses entreprises contr'eux par les prieres de sa fille Clotilde, qu'il avoit donnée en mariage au jeune *Amalaric*. Cette princesse fut mal récompensée de son atachement pour son époux; la diversité de religion fut le germe de leurs divisions domestiques. L'un avoit embrassé les erreurs de l'Arianisme, & l'autre, élevée dans la religion de ses peres, avoit persévéré dans la pureté de la foi. *Amalaric* lui fit essuyer toutes sortes d'outrages pour la résoudre à l'apostasie; ses duretés & ses violences épuiserent la patience de la princesse qui envoya à Childebert un linge teint du sang sorti de ses plaies. Ce fut le signal d'une guerre sanglante; Childebert arma pour venger sa sœur & punir *Amalaric*; on en vint aux mains. Les Visigoths furent taillés en pieces, & leur roi *Amalaric* fut envelopé dans le carnage. D'autres raportent qu'il étoit prêt à s'embarquer pour l'Espagne lorsqu'il s'aperçut qu'il avoit oublié ses pierreries dans Barcelone; il y retourne, & lorsqu'il voulut en sortir avec ses trésors, ses soldats le dépouillerent. Il voulut se réfugier dans une Église; mais lorsqu'il étoit prêt d'y entrer, il fut tué d'un coup de javelot l'an 526, après un regne de cinq ans. Ses sujets se retirerent en Espagne avec leurs femmes & leurs enfans. Tout le pays qu'ils avoient occupé dans les Gaules fut partagé entre les Francs & les Goths d'Italie. (*T--N*.

AMALARIUS-FORTUNATUS, (*Hist. Mod.*) archevêque de Treves, l'un des plus illustres prélats du temps de Charlemagne, lui dédia un *traité du baptême*, qui a été imprimé sous le nom & parmi les œuvres d'Alcuin. *Amalarius* fut ambassadeur de Charlemagne auprès de Michel Curopalate, empereur d'Orient, successeur de Nicéphore & de Staurace.

Il mourut en 814.

Un autre AMALARIUS, distingué par le nom de *Symphosius*, diacre, puis prêtre de l'Église de Mets, ensuite abbé de Harnbac, contemporain du premier, & qui n'a pas vécu au delà de l'an 837, a composé un *traité des offices Ecclésiastiques*, ouvrage encore précieux à ceux qui veulent s'instruire des antiquités de l'Église.

AMALASONTE, (*Hist. des Goths, d'Italie.*) étoit fille de Théodoric, roi des Goths en Italie, qui envoya en Mésie lui chercher un époux, & le choix tomba sur Évaric qui étoit comme elle de l'illustre famille des Amales. Athalaric fut le fruit de cette union. Après la mort prématurée de son époux, elle gouverna l'état pendant la minorité de son fils; & tant qu'elle fut chargée de l'administration des afaires, l'Italie n'éprouva ni troubles ni revers. L'empire des Ostrogoths eût été détruit aussi-tôt que formé, si des mains aussi habiles n'en eussent dirigé les rênes. La lettre qu'elle écrivit à l'empereur Justinien, est un monument qui atteste que les rois Ostrogoths vouloient bien reconoître dans les empereurs d'Orient une supériorité de rang, mais non pas une supériorité de jurisdiction. Les Ostrogoths, comme tous les peuples brigands, dont la guerre étoit le métier & l'unique ressource, ne plaçoient jamais une femme sur le trône, parce qu'ils n'avoient besoin d'un roi que pour marcher à leur tête. Mais quoique les femmes fussent exclues de la puissance souveraine, elles gouvernoient quelquefois sous le nom d'un prince; on ne leur refusoit que le titre, & on leur laissoit l'exercice de la puissance. *Amalasonte* prit donc la tutele de son fils sans exciter aucun murmure; & elle fut obéie comme si elle eût eu la plénitude du pouvoir souverain. Sa dextérité dans les négociations, son discernement dans le choix de ses ministres, lui assignent un rang distingué parmi ceux qui se sont montrés dignes de gouverner. La mort lui enleva son fils âgé de dix-huit ans. Ce coup, qui devoit la faire rentrer dans la vie privée, l'affermit sur le trône, elle ne put renoncer au plaisir de commander.

Elle crut éluder la rigueur de la loi qui l'excluoit du trône, en y faisant asseoir un prince avec elle. Ce prince fut Théodat. Il promit, dit-on, à son épouse de se contenter du titre & des honeurs de la royauté, & de lui abandoner l'administration des afaires. Mais il étoit trop ambitieux pour n'être pas infidele à ses promesses. Cette princesse prit soin de les lui rapeler; elle éclata en reproches contre lui. Théodat, pour ne plus entendre ses plaintes, la relégua dans une île du lac de Bolsene. Ce fut-là qu'elle s'occupa des moyens de tirer vengeance de son perfide époux. Justinien lui parut l'instrument le plus propre à l'exécution de ses desseins: elle l'intéressa dans sa cause par la promesse de le rendre maître absolu de toute l'Italie. Son désintéressement donna un nouveau poids à ses sollicitations; elle ne demanda pour récompense qu'un établissement convenable à la dignité de la fille & de la mere d'un roi. Justinien lui acorda plus qu'elle ne demandoit. Mais Théodat instruit par la voix publique, du traité d'*Amalasonte* avec Justinien, prévint, par la mort d'*Amalasonte*, l'exécution de ses complots. Cette princesse, plus admirée que chérie, trouva des vengeurs après sa mort; les Ostrogoths, qui respectoient en elle le sang du fondateur de leur empire, se rangerent du parti de Justinien, qui poursuivoit la vengeance de sa mort; & cette défection facilita à ses généraux la conquête de l'Italie & de la Sicile. *Amalasonte* mourut l'an 535. (*T--N.*)

AMALEC, (*Hist. sainte.*) fils d'Éliphaz, & petit-fils d'Ésaü, fut le pere & le chef des Amalécites, peuple de l'Idumée.

AMALRIC (ARNAUD), (*Hist. mod.*) général de l'ordre de Cîteaux, inquisiteur & grand persécuteur des Albigeois, grand ami du Pape Innocent III, fondateur de l'inquisition, étoit rempli

de l'esprit des croisades, il vouloit qu'on eût sans cesse les armes à la main contre les hérétiques & les infideles ; il réunit les princes d'Espagne contre les Maures ; ceux-ci furent vaincus dans une bataille donnée en 1212 ; dont *Amalric*, témoin oculaire, a donné une relation. Il fut archevêque de Narbone ; il mourut en 1225.

AMALTHÉE, (*Histoire anc.*). C'est le nom de la sibylle de Cumes. Elle présenta au roi de Rome, Tarquin le superbe, neuf livres sibyllins, c'est-à-dire, remplis de prédictions des sibylles, sur le destin de Rome ; elle lui en demanda trois cents écus, Tarquin la dédaigna ; elle alla brûler trois de ces livres ; elle revint quelque temps après : il ne m'en reste plus que six, dit-elle, les voulez-vous ? Tarquin en demanda le prix, le même, dit-elle, elle fut encore éconduite ; elle en brûla trois autres, & demanda le même prix des trois qui lui restoient. Cette audace frapa Tarquin, il regréta la perte des six autres livres ; il craignit de perdre encore les trois seuls qui restassent, & ayant consulté les augures, il donna la somme demandée ; il fit enfermer ces livres dans un cofre de pierre sous une des voûtes du capitole. On en confia la garde à des magistrats choisis, qui furent chargés de les consulter dans les cas extraordinaires & dans les temps difficiles. Ces magistrats furent d'abord au nombre de deux, puis de dix ; ils étoient au nombre de quinze du temps de Sylla. Ces livres périrent dans l'incendie du capitole, l'année d'avant la dictature de Sylla ; on envoya, en vertu d'un arrêt du sénat, des députés dans les principales villes de la Grece & de l'Italie, pour rassembler tout ce qu'on pouroit trouver de vers sibyllins échapés à l'injure des temps. On en trouva mille, qui furent gardés de nouveau avec le plus grand soin, jusqu'à ce qu'enfin dans la décadence de l'empire, ils furent brûlés par le fameux Stilicon, beau-pere de l'empereur Honorius. Ce qu'on a voulu publier depuis, de vers sibyllins, paroît être supposé. (*Voyez* Servatius Gallæus, Σιβυλλίακοι χρησμοί, c'est-àdire, sibyllina Oracula.) Les premiers chrétiens en fabriquerent un grand nombre qui contenoient des prédictions sur Jésus-Christ, réputées faites dans les temps les plus reculés. C'est ce qu'on appele *fraude pieuse*. Le troisieme vers du premier couplet de la prose *dies iræ*, met les prédictions des Sibylles à côté de celles de David, *teste David cum sibylla* ; on a changé ce vers dans les nouveaux bréviaires (de France), il subsiste dans les anciens.

AMALTHÉO ou AMALTHÉE (JÉRÔME, JEAN-BAPTISTE & CORNEILLE) (*Hist. mod.*), étoient trois freres qui cultivoient la poésie latine en Italie au 16e siecle ; & que Muret mettoit au dessus de tous les autres poëtes latins de l'Italie moderne. C'est dans leurs poésies, publiées en 1689, à Amsterdam, par Grævius, que se trouve cette *épigramme* connue sur deux enfans d'une rare beauté, quoique tous deux privés d'un œil.

Lumine Acon dextro, capta est Leonilla sinistro,
Et poterat forma vincere uterque Deos.
Parve puer, lumen quod habes concede sorori ;
Sic tu cæcus Amor, sic erit illa Venus.

Il nous semble qu'on a fait l'application de ces vers à une mere & à un fils qui étoient dans le même cas ; on mettoit *parenti*, au lieu de *sorori*, & alors le dernier vers :

Sic tu cæcus Amor, sic erit illa Venus.

avoit un degré de plus de convenance.

AMAN, (*Hist. des Juifs.*) Amalécite, fils d'Amadath, & favori d'Assuérus, qui l'éleva au dessus de tous les princes de sa cour, s'enorgueillit tellement de la faveur du roi, qu'il se fit rendre des honeurs qui alloient jusqu'à l'adoration ; & le roi de Perse qui le savoit, avoit la foiblesse de le soufrir. Tout le monde fléchissoit le genou devant le superbe *Aman* ; le Juif Mardochée étoit le seul qui refusât de ramper servilement devant lui. *Aman* en fut choqué, & résolut de perdre Mardochée avec tous les Juifs ; il surprit au roi un ordre pour les exterminer. Le jour de cette sanglante exécution n'étoit pas encore arivé ; *Aman* voulut le prévenir pour Mardochée. Il fit élever une potence, & alloit demander à Assuérus qu'il lui fût permis de faire pendre ce Juif insolent, lorsque le roi, qui venoit d'être informé que cet homme, avoit autrefois découvert une conspiration tramée contre lui, voyant entrer son favori, lui dit : „ *Aman*, que peut-on faire à un „ homme que le roi désire de combler d'honeur „ ? *Aman* croyant parler pour lui-même, répondit à Assuérus qu'il falloit revêtir cet homme des habits royaux, lui mettre le diadême royal sur la tête, le faire monter sur le cheval du roi, & ordoner au premier des grands de la cour de le conduire en triomphe par la ville, en criant : *C'est ainsi que sera honoré celui que le roi voudra honorer.* Assuérus lui dit : „ Allez, & faites vous-même „ ce que vous venez de dire envers le Juif Mar- „ dochée, qui a découvert une conspiration contre „ ma persone, & qui n'en a point été récom- „ pensé „. *Aman* fut contraint d'obéir. Esther saisit cette occasion de désabuser Assuérus des calomnies qu'on lui avoit faites contre les Juifs. Le roi reconut l'imposture d'*Aman*, ordona qu'il fût ataché à la potence qu'il avoit fait dresser pour Mardochée, & donna un édit en faveur des Juifs, qui révoquoit le premier. (*A. R.*)

AMAND, *Voyez* SAINT AMAND.

(Π) AMASEO (ROMULUS), Udinois, fils de Grégoire & frere de Jérôme, qui nous ont laissé tous les deux des preuves de leur doctrine. Né d'une religieuse, l'an 1489, & ensuite légitimé, il professa les belles Lettres à Padoue & plus long-temps à Bologne, où il fut comblé d'honeurs, & créé premier Secrétaire du Sénat. Après

quoi appelé à Rome, en 1544 par le Pape Paul III, pour y soutenir la même charge de Professeur de belles Lettres avec un apointement annuel de 600 écus d'or, & pour instruire en même temps le Cardinal Alexandre, neveu du même Pontife, il fut élevé, l'an 1550, à la dignité de Secrétaire des Brefs, dans laquelle il mourut deux ans après. Nous avons de lui quelques traductions du Grec, plusieurs Oraisons, quelques Lettres. Il eut un fils, nommé Pompilius, dont la vie a été publiée, il y a peu d'années, par M. l'Abbé Flaminius Scarselli.) (Le Chevalier Tiraboschi.)

AMASIAS, (*Hist. sainte*.) huitieme roi de Juda, succéda à son pere Joas, l'an du monde 3165, remporta une victoire complete contre les Iduméens. Au milieu de ses succès, il se livra aux superstitions de l'idolatrie, après avoir adoré le vrai Dieu dans le commencement de son regne. Le roi d'Israël lui déclara la guerre, le vainquit & le fit prisonier. *Amasias* racheta sa liberté au prix de tous les trésors du temple de Jérusalem. Dans la suite, ses sujets ne voulant point un roi idolâtre, se souleverent contre lui. Il s'enfuit à Lachis où les conjurés le firent assassiner l'an du monde 3194, après un regne de 27 ans. (*A. R.*)

AMASIS, (*Hist. d'Égypte*.) Ce prince, sans être issu des rois d'Égypte, eut les droits les plus sacrés d'en occuper le trône, parce qu'il y fut appelé par le suffrage de la nation, & qu'il sut la rendre heureuse & florissante. On peut juger de son caractere par la douceur avec laquelle il voulut traiter Apriès, que la fortune avoit précipité du trône dans les fers. Il se contenta de le confiner dans le palais de Saïs, que ce roi dégradé occupoit au temps de ses plus grandes prospérités; mais le peuple craignant qu'un caprice de la fortune ne le relevât de sa chute, demanda sa mort pour ne pas éprouver un jour ses vengeances. *Amasis*, après une longue résistance, l'abandona en gémissant aux fureurs de la multitude; mais respectant toujours en lui le caractere de roi, il le fit enterrer dans le tombeau des monarques de l'Égypte, & lui rendit les honeurs funebres qu'on avoit coutume de rendre aux rois.

L'Égypte, délivrée des guerres civiles, reprit sous *Amasis* son premier éclat; les abus furent corrigés & la licence réprimée par le frein des loix: ce fut lui qui assujétit chaque citoyen à déclarer au magistrat quelles étoient ses ressources pour subsister, & quiconque ne pouvoit alléguer de moyens honêtes, étoit puni de mort. Il ne négligea rien pour peupler l'Égypte, pour y attirer l'étranger, pour y faire germer l'industrie. Il employa sur tout ses soins à déraciner ces haines nationales qui troublent les états où de nouveles colonies vienent se confondre avec les anciens habitans. Toutes ses institutions le firent respecter comme le législateur de la nation. La conquête de Cypre & de Sidon lui assigna une place parmi les rois conquérans.

La bassesse de son extraction diminuoit le respect qu'on devoit au trône anobli par ses vertus; ce fut pour détruire ce préjugé populaire, qu'il ordona de prendre un vase qui servoit à laver les pieds & les mains de ses convives, pour en faire la statue d'un Dieu. Quand l'ouvrage fut achevé, le peuple vint se prosterner devant la nouvele idole; alors il déclara que ce vase, autrefois destiné aux plus sales usages, & devenu l'objet de leur culte, étoit le symbole de sa fortune, & qu'il prétendoit qu'on oubliât ce qu'il avoit été, pour ne songer qu'à ce qu'il étoit.

Sa conduite avec Polycrate, tyran de Samos, dont il avoit toujours été l'ami & l'allié, fut fort singuliere. On dit qu'*Amasis* étoné des constantes prospérités de son ami, présagea qu'il seroit malheureux sur le déclin de sa vie. Ainsi il aima mieux rompre avec lui pendant le cours de ses prospérités, que d'avoir un jour à partager les infortunes d'un ami. Il paroît que sur la fin de son regne, les Perses tournerent leurs armes contre l'Égypte, puisqu'on la voit tributaire de Cyrus, contemporain de ce prince; & *Amasis*, grand politique & grand guerrier, ne transmit à son fils qu'une puissance chancelante. (*T n.*)

AMAUTAS, s. m. (*Hist. mod.*) philosophes du Pérou, sous le regne des *Incas*. On croit que ce fut l'*Inca Roca* qui fonda le premier des écoles à Cusco, afin que les *Amautas* y enseignassent les sciences aux princes & aux gentilshommes; car il croyoit que la science ne devoit être que pour la noblesse. Le devoir des *Amautas* étoit d'aprendre à leurs disciples les cérémonies & les préceptes de leur religion; la raison, le fondement & l'explication des loix; la politique & l'art militaire; l'histoire & la chronologie; la poésie même, la philosophie, la musique & l'astrologie. Les *Amautas* composoient des comédies & des tragédies qu'ils représentoient devant leurs rois & les seigneurs de la cour, aux fêtes solemneles. Les sujets de leurs tragédies étoient des actions militaires, les triomphes de leurs rois ou d'autres hommes illustres. Dans les comédies ils parloient de l'agriculture, des afaires domestiques, & des divers événemens de la vie humaine. On n'y remarquoit rien d'obscene ni de rampant; tout, au contraire, y étoit grave, sentencieux, conforme aux bonnes mœurs & à la vertu. Les acteurs étoient des persones qualifiées; quand la piece étoit jouée, ils venoient reprendre leur place dans l'assemblée, chacun selon sa dignité. Ceux qui avoient le mieux réussi dans leur rôle, recevoient pour prix des joyaux ou d'autres présens considérables. La poésie des *Amautas* étoit composée de grands & de petits vers, où ils observoient la mesure des syllabes. On dit néanmoins qu'au temps de la conquête des Espagnols ils n'avoient pas encore l'usage de l'écriture, & qu'ils se servoient de signes ou d'instrumens sensibles pour exprimer ce

qu'ils entendoient dans les sciences qu'ils enseignoient. Garcilasso de la Vega, (*Hist. des Incas, liv. II & IV.*) (*G*).

AMBASSADE, sub. f. (*Hist. mod.*) envoi que les princes souverains ou les états se font les uns aux autres de quelque persone habile & expérimentée pour négocier quelques afaires en qualité d'*ambassadeur*. *Voyez* AMBASSADEUR.

Le P. Daniel dit que c'étoit la coutume sous les premiers rois de France, d'envoyer ensemble plusieurs *ambassadeurs* qui composoient une espece de conseil: on observe encore quelque chose d'assez semblable à cela dans les traités de paix. L'*ambassade* de France à Nimegue, pour la paix, étoit composée de trois plénipotentiaires; celle de Munster de deux, *&c.*

L'histoire nous parle aussi d'*ambassadrices*; Madame la maréchale de Guébriant a été, comme dit Wicquefort, la premiere femme, & peut-être la seule, qui ait été envoyée par aucune cour de l'Europe en qualité d'*ambassadrice*. Matth. *liv. IV, vie d'Henri IV*, dit que le roi de Perse envoya une dame de sa cour en *ambassade*, vers le grand-seigneur, pendant les troubles de l'Empire.

AMBASSADEUR, sub. m. (*Hist. mod.*); *ministre public*, envoyé par un souverain à un autre, pour y représenter sa persone.

Ce mot vient de *ambasciator*, terme de la basse latinité, qui a été fait de *ambactus*, vieux mot emprunté du gaulois, signifiant *serviteur*, *client*, *domestique* ou *officier*, selon Borel, Ménage, & Chifflet, d'après Saumaise & Spelman: mais les jésuites d'Anvers, dans les *act. sancti Mart. tome II, page* 128, rejetent cette opinion, parce que l'*ambact* des Gaulois avoit cessé d'être en usage long-temps avant qu'on se servît du mot latin *ambascia*; cependant cela n'est pas strictement vrai; car on trouve dans la loi salique, *tit. xjx*, *ambascia* qui s'est fait d'*ambactia*, en prononçant le *t* comme dans *actio*; & *ambactia* vient d'*ambactus*, & ce dernier d'*ambact*. Lindenbrog le dérive de l'allemand *ambacht*, qui signifie *œuvre*, comme si on le louoit pour faire quelque ouvrage ou légation. Chorier est du sentiment de Lindenbrog au sujet du même mot, qui se trouve dans la loi des Bourguignons. Albert Acharisius dans son dictionaire italien, le dérive du latin *ambulare*, marcher ou voyager. Enfin, les jésuites d'Anvers, à l'endroit que nous venons de citer, disent que l'on trouve *ambascia* dans les loix des Bourguignons, & que c'est de là que vienent les mots *ambassicatores* & *ambasciatores*, pour dire les *envoyés*, les *agens* d'un prince ou d'un état, à un autre prince ou état. Ils croient donc que chez les barbares qui inonderent l'Europe, *ambascia* signifioit le discours d'un homme qui s'humilie ou s'abaisse devant un autre, & qu'il vient de la même racine qu'*abaisser*, c'est-à-dire, de *an* ou *am* & de *bas*.

En latin nous nommons ce ministre *legatus* ou *orator*: cependant il est certain que ce mot *ambassadeur* a chez nous une signification beaucoup plus ample que celui de *legatus* chez les Romains; & à la réserve de la protection que le droit des gens donne à l'un & donnoit à l'autre, il n'y a presque rien de commun entr'eux.

Les *ambassadeurs* sont ou *ordinaires* ou *extraordinaires*.

AMBASSADEUR ORDINAIRE, est celui qui réside dans la cour d'un autre prince par honeur, pour entretenir réciproquement une bonne intelligence, pour veiller aux intérêts de son maître, & pour négocier les afaires qui peuvent survenir. Les *ambassadeurs ordinaires* sont d'institution moderne; ils étoient inconnus il y a deux cents ans: avant ce temps-là tous les *ambassadeurs* étoient *extraordinaires*, & se retiroient si-tôt qu' ils avoient achevé l'afaire qu'ils avoient à négocier.

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, est celui qui est envoyé à la cour d'un prince pour quelque afaire particuliere & pressante, comme pour conclure une paix ou un mariage, pour faire un compliment, *&c.*

À la vérité, il n'y a nulle différence essentiele entre *ambassadeur ordinaire* & *ambassadeur extraordinaire*: le motif de leurs *ambassades* est tout ce qui les distingue: ils jouissent également de toutes les prérogatives que le droit des gens leur acorde.

Athênes & Sparte florissantes, dit M. de Toureil, n'avoient autrefois rien tant aimé que de voir & d'entendre dans leurs assemblées divers *ambassadeurs* qui recherchoient la protection ou l'alliance de l'une ou de l'autre. C'étoit, à leur gré, le plus bel hommage qu'on leur pût rendre; & celle qui recevoit le plus d'*ambassades*, croyoit l'emporter sur sa rivale.

À Athênes, les *ambassadeurs* des princes & des états étrangers montoient dans la tribune des orateurs, pour exposer leur commission & pour se faire mieux entendre du peuple: à Rome ils étoient introduits au sénat, auquel ils exposoient leurs ordres. Chez nous, les *ambassadeurs* s'adressent immédiatement & uniquement au roi.

Le nom d'*Ambassadeur*, dit Cicéron, est sacré & inviolable: *Non modo inter sociorum jura, sed etiam inter hostium tela incolume versatur. In Ver. orat. VI.* Nous lisons que David fit la guerre aux Ammonites, pour venger l'injure faite à ses *ambassadeurs*. *Liv. II des rois, chap. x.* Alexandre fit passer au fil de l'épée les habitans de Tyr, pour avoir insulté ses *ambassadeurs*. La jeunesse de Rome ayant outragé les *ambassadeurs* de Vallonne, fut livrée entre leurs mains pour être punie à discrétion.

Les *ambassadeurs* des rois ne doivent point aller aux noces, aux enterremens, ni aux assemblées publiques & solemneles, à moins que leur maître n'y ait intérêt: ils ne doivent point aussi porter le deuil, pas même de leurs proches, parce qu'ils représentent la persone de leur prince, à qui il est de leur devoir de se conformer en tout.

En France, le *Nonce* du Pape a la préséance sur

fur tous les autres *ambaſſadeurs*, & porte la parole en leur nom, lorſqu'il s'agit de complimenter le roi.

Dans toutes les autres cours de l'Europe l'*ambaſſadeur* de France a le pas ſur celui d'Eſpagne, comme cette courone le reconut publiquement au mois de Mai *1662*, dans l'audience que le roi Louis XIV donna à l'*ambaſſadeur* d'Eſpagne, qui, en préſence de vingt-ſept autres, tant *ambaſſadeurs* qu'envoyés des princes, proteſta que le roi ſon maître, ne diſputeroit jamais le pas à la France. Ce fut en réparation de l'inſulte faite à Londres l'année précédente, par le baron de Batteville, *ambaſſadeur* d'Eſpagne, au comte d'Eſtrades *ambaſſadeur* de France: on frapa à cette occaſion une médaille. (*G*).

(Π) AMBROGIO (Thésée) de la noble famille des Comtes d'Alboneſe, né à Pavie l'an *1469*, à l'âge d'environ 20 ans embraſſa l'Ordre des Chanoines Réguliers, où il ſe dédia à une étude alors très-peu connue en Europe, & qui lui coûta par conſéquent des peines incroyables. Ce fut l'étude des Langues Orientales, dans leſquelles il fit de ſi grands progrès, qu'il put en donner des leçons, & publier, en *1539*, à Pavie, l'ouvrage intitulé: *Introductio in Chaldaicam linguam, Syriacam, atque Armenicam, & decem alias linguas: characterum differentium Alphabeta circiter quadraginta, &c.* Ce fut le premier ouvrage publié en Europe, où l'on vît réunis les caracteres d'un ſi grand nombre de langues, & où l'on donnât auſſi des regles pour la plupart d'entr'elles. Le livre, qui avoit paru l'année antérieure en France ſur le même ſujet par les ſoins de Poſtel, étoit peu de choſe en comparaiſon de celui-ci, & d'ailleurs Poſtel s'étoit beaucoup ſervi des lumieres d'*Ambrogio*, avec lequel il avoit eu des entrevues à Veniſe. *Ambrogio* mourut à Pavie l'an 1540.) (Le chev. Tiraboschi.)

AMÉNOPHIS, (*Hiſt. d'Égypte.*) fils de Ramsès, roi d'Égypte, fut élevé ſur ſon trône qu'il ſouilla par ſes cruautés. L'hiſtoire nous le repréſente comme un tyran féroce, qui ne marche qu'environé de boureaux & de victimes, qu'il immole à ſes caprices & à ſes ſoupçons. Les Égyptiens, accâblés par ce maître impitoyable, ſe révolterent, ils appelerent à leur ſecours le roi d'Éthiopie, qui les délivra de ce monſtre. Quelques-uns croient qu'*Aménophis* eſt le Pharaon de Moyſe. (*T-n.*)

AMESTRIS, (*Hiſt. de Perſe.*) femme de Xerxès, roi de Perſe, à laquelle l'hiſtoire impute les atrocités les plus abominables & les plus dégoûtantes. On dit que s'étant fait livrer par ſon mari, ſa belle-ſœur, qu'elle croyoit ſa rivale & qui ne l'étoit pas, elle lui fit couper les mamelles, la langue, le nez, les oreilles & les levres, & les fit jeter aux chiens, en préſence de cette malheureuſe femme, qui, vivant encore, ſe vit ainſi dévorer par parties. On dit que pour remercier les dieux d'avoir réuſſi dans une vengeance cruele & injuſte, elle leur offrit en ſacrifice quatorze enfans des meilleures familles de Perſe, qu'elle fit enterrer tous vivans.

Que ces faits ſoient au moins une leçon & un avis contre le deſpotiſme.

AMICLÈS, (*Hiſt. de Lacédémone.*) troiſieme roi de Lacédémone, n'eſt connu que pour avoir été le fondateur d'une ville de Laconie, à laquelle il donna ſon nom, comme ſon aïeul Lacédémon avoit donné le ſien à tout le pays de ſa domination. Il fut pere d'Hyacinthe, tué d'un coup de palet par un de ſes compagnons. *Amiclès* fut ſi touché de ſa mort, que pour perpétuer ſa mémoire, il inſtitua des jeux funebres qui devinrent la plus grande ſolemnité de Lacédémone. Il récompenſa les orateurs & les poëtes qui célébrerent les vertus de ſon fils. Les poëtes reconoiſſans, publierent que Zéphyre, jaloux de la préférence qu'Apollon donnoit à ce prince aimable, avoit dirigé avec ſon haleine le palet dont il avoit été frapé. Ils ajoutoient que le dieu affligé de la mort de ſon favori, l'avoit métamorphoſé en une fleur blanche qui porte encore aujourd'hui ſon nom. Cette fleur eſt marquée d'une eſpece de courone rouge qui retrace la bleſſure de celui dont elle emprunte ſon nom. (*T-n.*)

(On ne peut pas trop dire que ce ſoit-là de l'hiſtoire, mais enfin le nom d'*Amiclès* ſubſiſte dans celui de la ville d'*Amiclès*.)

AMICT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) du latin *amictus*, venant du verbe *amicire*, vêtir, couvrir; c'eſt un des ſix ornemens que porte le prêtre à l'autel: il conſiſte en une piece carrée de toile blanche, à deux coins de laquelle ſont atachés deux rubans ou cordons: on le paſſe à l'entour du cou, diſent les anciens rituels, *ne inde ad linguam tranſeat mendacium*, & on fait enſuite revenir les bouts ſur la poitrine & ſur le cœur; enfin, on l'arrête en nouant les rubans derriere le dos. Dans preſque toutes les Égliſes, les prêtres ſéculiers le portent ſous l'aube; dans d'autres, & en particulier dans celle de Paris, cette coutume n'a lieu qu'en été. Pendant l'hiver l'*amict* ſert à couvrir la tête, & forme une eſpece de capuce ou de camail, qu'ils laiſſent tomber ſur les épaules, depuis la préface juſqu'après la communion. Les réguliers en couvrent en tout temps leur capuchon. La rubrique porte qu'on ne doit point mettre d'aube ſans *amict*. (*G.*)

AMIDA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) faux dieu adoré par les Japonois. Il a pluſieurs temples dans l'empire du Japon, dont le principal eſt à Jedo, Sa ſtatue, compoſée d'un corps d'homme avec une tête de chien, comme l'Anubis des anciens, eſt monté ſur un cheval à ſept têtes. Proche de la ville de Méaco, on voit un autre temple dédié à cette idole, qui eſt repréſentée ſous la figure d'un jeune homme portant ſur ſa tête une courone environée de rayons d'or. Il eſt acompagné de mille autres idoles qui ſont rangées aux deux côtés de ce temple. Les Japonois ont une ſi grande con-

fiance dans leur idole *Amida*, qu'ils se persuadent qu'ils jouiront d'un bonheur éternel, pourvu qu'ils puissent souvent invoquer ou prononcer son nom. Ils croient même qu'il suffit, pour se sauver, de répéter fréquemment les paroles suivantes: *Nami*, *Amida*, *buth*, c'est-à-dire, *heureux Amida sauvez-nous*. On garde une des figures de cette idole à Rome, dans le cabinet de Kircher, comme on le peut voir dans le *Mus. Coll. Rom. Soc. Jesu*, Amst. 1678. (*G.*)

AMILCAR, fils de Magon, (*Hist. des Carthaginois.*). Plusieurs généraux Carthaginois ont illustré le nom d'*Amilcar*. Le premier étoit fils de Magon, général célebre, qui perfectiona l'art militaire, en établissant la subordination dans les armées. *Amilcar* formé par les leçons de son pere, fut l'héritier des ses talens. On l'éleva au commandement des armées pour chasser les Grecs de la Sicile. Ses intelligences avec Anaxilas, roi ou tyran de Rhege, lui promettoient de brillans succès. Ce prince l'éblouit par la magnificence de ses présens, & lui donna ses enfans pour gage de sa fidélité. *Amilcar* assuré de son secours, mit à la voile, & sa flote, en sortant des ports, fut dispersée par la tempête. Les soldats regardant ce malheur comme un avertissement céleste, tomberent dans l'abatement. Pour lui, s'élevant au dessus des terreurs superstitieuses, il n'en fut que plus ardent à poursuivre son entreprise. Dès qu'il eut fait son débarquement, il mit le siége devant Himere. Gelon, tyran de Syracuse, marcha au secours de cette ville; & voulant ménager le sang de ses sujets, il employa la ruse pour triompher d'un ennemi supérieur en nombre. Informé par une lettre interceptée, qu'*Amilcar* préparoit un sacrifice à Neptune, & qu'une troupe de cavalerie Selmontoise devoit le joindre le lendemain, il envoya la lettre par un courier de confiance, & retint celui qui devoit la remettre, de sorte qu'*Amilcar* ne put soupçoner qu'il étoit découvert. Gelon choisit un nombre de cavaliers égal à celui que l'ennemi atendoit. Ils furent reçus comme des alliés que Selmonte lui envoyoit, & au milieu du sacrifice, ils s'élancerent sur les Carthaginois sans défense, qui tous furent égorgés. *Amilcar* échapa, non sans peine, à ce carnage, il se retira dans son camp, & voulut tirer vengeance de cette humiliation. Tandis que son armée combat devant Himere avec furie, il est étoné par de funestes présages & ne voulant point survivre à une défaite, il offre un sacrifice à Saturne, & se précipite au milieu des flammes. Son fils Gisco fut puni de son malheur. Carthage le retrancha du nombre de ses citoyens. Cet illustre bani ne parut sensible qu'à la honte dont sa patrie se couvroit, en punissant injustement le fils de son bienfaicteur. Il se retira à Selmonte, où il languit dans la misere. Les Carthaginois se repentirent de l'injustice de leur arrêt. La mémoire d'*Amilcar* fut rétablie; ils assurerent qu'il avoit été prendre place parmi les dieux. Ils lui déférerent les honeurs divins; ils lui érigerent des autels dans leur ville, & dans tous les lieux où ils fonderent des colonies. (*T--N.*)

AMILCAR RHODANE fut envoyé par les Carthaginois auprès d'Alexandre, pour penétrer les desseins de ce conquérant qui, après la prise de Tyr, menaçoit d'envahir l'Afrique & l'Asie. *Amilcar*, souple & artificieux, s'introduisit dans la faveur d'Éphestion, qui lui procura une audience de son maître. Il fut reçu comme un fugitif que les factions avoient obligé de quiter sa patrie, & qui venoit chercher la glorie & la fortune sous les drapeaux des Macédoniens. Alexandre, charmé de son éloquence & de son enjoument, l'admit dans sa familiarité; & dès lors il fut à portée de découvrir aux Carthaginois tous les projets du roi conquérant. Il se servoit de tabletes de bois sur lesquelles il gravoit ce qu'il vouloit faire savoir à Carthage; il étendoit ensuite dessus une couche de cire sur laquelle il imprimoit des choses indifférentes aux Macédoniens dont il trompoit la confiance. Il paroît qu'après avoir trahi son bienfaicteur, il devint infidele à sa patrie, puisqu'à son retour à Carthage il fut condamné à perdre la tête. (*T-N.*)

AMILCAR. On voit paroître un nouvel *Amilcar* sous le regne d'Agathocle, dont il fut l'ami ou plutôt le complice. Justin prétend qu'il lui préta cinq mille Africains pour être les exécuteurs des cruautés qu'il exerça contre les principaux citoyens de Syracuse. Les services rendus au tyran par ce Carthaginois, ne désarmerent point sa haine contre Carthage, & les Carthaginois eurent lieu de soupçoner qu'il y avoit entre *Amilcar* & Agathocle une intelligence secrete. Ce soupçon fut encore fortifié par les courses qu'Agathocle fit sur les terres de la république. *Amilcar* qui pouvoit les réprimer, fut le témoin de ces hostilités qui resterent impunies. Les Siciliens gémissant sous la tyrannie d'Agathocle, l'accuserent à Carthage de favoriser leur oppression. Le sénat, convaincu de la justice de leur plainte, crut devoir arrêter l'ambition d'un général qui ne ménageoit un tyran que pour s'en faire un apui, & pour opprimer comme lui la liberté de sa nation; mais comme il avoit sous ses ordres toutes les forces de la république, on craignit de s'exposer à son ressentiment. Son procès fut instruit en secret, & les juges donnerent leurs suffrages dans une urne sur laquelle on apposa un sceau qui ne devoit être levé qu'au retour du coupable à Carthage: mais une mort prématurée lui épargna la honte d'expier sur la croix le crime de son ambition. (*T-N.*)

AMILCAR, fils de Giscon, bani de Carthage, qui vécut malheureux à Selmonte, & petit-fils de cet *Amilcar* qui se précipita dans un bûcher à la journée d'Himere. Ses concitoyens, pour le consoler de la persécution suscitée à sa famille, l'éleverent au commandement de leur armée de Sicile. Ce fut lui qui réprima les projets ambitieux de l'autre *Amilcar* qu'il remplaça dans cette île.

Agathocle assiégeoit alors Agrigente, & il se flatoit que la prise de cette ville entraîneroit la conquête de toute la Sicile : *Amilcar* y envoya une flote de soixante voiles qui ôta au tyran l'espoir de s'en rendre maître. Syracuse fut insultée jusque dans ses murailles ; quarante vaisseaux Carthaginois entrerent dans son port où ils brûlerent tous les vaisseaux de transport. *Amilcar* abusa des droits de la victoire, & barbare dans la prospérité, il fit couper les mains aux prisoniers qui s'étoient rendus à discrétion. Agathocle ne pouvoit point être surpassé en cruauté, il usa du droit de représailles envers tous les Carthaginois qui tomberent sous sa puissance. Le sénat de Carthage crut devoir employer toutes les forces de la république pour terminer avec gloire une guerre si meurtriere. Il équipa une flote de cent trente galeres, de soixante vaisseaux de guerre & de deux cents navires de transport qui furent submergés. Cette perte répandit la consternation dans Carthage où tous les murs furent tendus de deuil, cérémonie usitée dans les grandes calamités. *Amilcar* rassembla les débris de la république, dont il forma une armée de quarante mille hommes de pied & de cinq mille chevaux. La meilleure partie de ces troupes lui fut fournie par les Siciliens mécontens, contre qui le tyran exerçoit les plus crueles vengeances. Il falloit qu'une bataille décidât du sort de la Sicile. Les deux armées n'étoient séparées que par une riviere. Agathocle étoit campé sur une hauteur vis-à-vis des Carthaginois, postés sur le mont Énomas célebre par le taureau d'airain de Phalaris. L'action s'engagea par une escarmouche. Les Siciliens eurent d'abord l'avantage, lorsqu'un nouveau renfort fit pencher la fortune du côté des Carthaginois. Agathocle vaincu fit sa retraite vers Gela ; & sur le bruit que Syracuse étoit assiégée, il se fit un devoir d'y entrer pour la défendre. Il étoit sans espoir de la conserver, lorsqu'il exécuta un projet que le plus audacieux oseroit à peine concevoir : ce fut de transporter le théâtre de la guerre en Afrique. Tandis qu'*Amilcar* subjugue les villes de la Sicile sans défense, & qu'il ravage le territoire des villes rebelles, il s'engage dans un défilé au milieu des ténebres de la nuit. Son armée dont il ne peut diriger les mouvemens, l'abandone & prend la fuite en désordre. Il tombe au pouvoir du vainqueur qui lui fait essuyer les plus grands outrages. Les parens de ceux qu'il avoit sacrifiés à ses vengeances, le traînerent avec ignominie dans les places publiques ; ils lui firent couper la tête & les mains qu'ils envoyerent à Agathocle en Afrique. Lorsque cette offrande lui fut présentée, il s'approcha de Carthage pour la faire voir aux habitans qui, à l'exemple des soldats, se prosternerent devant la tête de leur suffete. (*T-N.*)

Amilcar, surnomé Barca, donna naissance à cette faction si fameuse sous le nom de *Barcine*. Sa famille, considérée par ses richesses & ses services, étoit encore respectée par la noblesse de son origine, il descendoit des anciens rois de Tyr. Il étoit jeune encore quand il fut élevé au commandement de l'armée de Sicile, & dans ses premiers essais, il fit voir qu'il n'avoit pas besoin du secours de l'expérience. Sévere par systême, il rétablit la discipline militaire, & apprit au soldat à obéir. Avant de tenter la fortune d'un combat, il eut la patience d'étudier le caractere des généraux qui lui étoient opposés. Il fatigua ses troupes par des marches & contre-marches qui n'avoient d'autre but que de les familiariser avec les exercices de la guerre. La prise d'Érix donna un grand éclat à ses armes, & il eût poursuivi plus loin ses avantages, si le consul Luctatius n'eût dispersé, près des îles Égates, la flote de l'amiral de Carthage, qui devoit favoriser les opérations d'*Amilcar*. Les Romains, maîtres de la mer, lui couperent toute communication avec l'Afrique. Ce revers le mit dans l'impuissance de faire la guerre avec gloire ; il sentit la nécessité de faire la paix, & il la demanda comme un général qui ne craignoit point de faire la guerre. Les Romains, fiers de leurs victoires, exigerent que l'armée Carthaginoise leur remît ses armes. *Amilcar* répondit : *Je me soumettrai plutôt aux tourmens & à la mort, que de rendre aux ennemis de ma patrie, ces mêmes armes qu'elle m'a confiées pour la défendre.*

Les deux partis, également épuisés par la guerre, conclurent une paix qui fut humiliante pour les Carthaginois. *Amilcar*, forcé d'y souscrire, en conçut une haine implacable contre les Romains. Carthage débarassée de cette guerre, en eut une plus cruele à soutenir contre son armée de Sicile, qui étoit passée en Afrique. Le trésor public étant épuisé, ne pouvoit satisfaire à l'avarice des mercénaires qui, en exagérant leurs services, en exigeoient le salaire. Carthage marchanda avec eux comme s'il se fût agi d'une denrée de commerce. Ils demanderent *Amilcar* pour arbitre, & voyant qu'on négligeoit de les satisfaire, ils se rassemblerent au nombre de dix mille hommes, tant Liguriens que Gaulois Illyriens. Carthage leur oppose Hannon qui fut vaincre sans savoir profiter de la victoire. Son incapacité détermina à lui substituer *Amilcar*, qui, quoique inférieur en force, livra deux combats où il eut toujours l'avantage. Il usa avec modération de la victoire : tous les prisoniers eurent l'alternative de se retirer dans leur patrie ou de servir dans ses troupes : cette clémence rendit les rebelles plus féroces : ils crurent qu'on ne les ménageoit que parce qu'on les craignoit. Giscon qui avoit été leur ami & leur bienfaicteur, se trouvoit alors dans leur camp pour tâcher de les ramener à leur devoir ; ils lui couperent les mains, le batirent de verges & l'ensévelirent tout vivant dans une fosse : tous les autres prisoniers furent lapidés ; tous les Carthaginois qui tomberent entre leurs mains, expirerent dans les tourmens. *Amilcar* crut devoir user de représailles ; il exposa tous ses prisoniers aux bêtes féroces. Les factions qui divisoient la république, s'oppo-

ferent au succès de ses opérations. Hannon lui fut associé dans le commandement. Il y avoit trop d'opposition dans leur caractere, pour qu'il y eût de l'unanimité dans leurs opérations. Le sénat prévint les suites de leur division, en déférant aux soldats le droit de mettre à leur tête celui qu'ils en jugeroient le plus digne: tous les suffrages se réunirent sur *Amilcar*. Cinquante mille rebelles dominoient dans les campagnes, & fiers de leur supériorité, ils cherchoient l'occasion de livrer bataille. *Amilcar* les afoiblit par des escarmouches multipliées, & fécond en ruses, il les enferma dans un défilé où il leur étoit aussi dangereux de combattre que de faire leur retraite. Ils se retranchent dans leur camp où la famine les réduit à manger leurs prisoniers & leurs esclaves. Spendius, avec deux autres chefs des rebelles, muni d'un sauf-conduit, se rend dans la tente d'*Amilcar* qui acorde la paix à condition que les rebelles mettroient bas les armes, & qu'ils seroient renvoyés avec un seul habit. Les rebelles ne voyant pas leurs députés revenir assez tôt au gré de leur impatience, se crurent trahis. Ils prenent les armes sous les ordres de Mathos, & livrent un combat où quarante mille rebelles furent écrasés par les éléphans. Mathos se retire dans Tunis, où il est bientôt assiégé: il fait plusieurs sorties où il déploie le courage du désespoir. Séduit par ses premiers succès, il engage une action générale où il fut mal secondé par les mercénaires. Mathos fut pris & conduit à Carthage, où il subit la mort la plus cruele. Les atrocités où s'abandonerent les deux partis, firent donner à cette guerre le nom d'inexpiable.

Amilcar, après avoir éteint le feu de ces discordes civiles, punit ceux qui avoient favorisé les rebelles. Les Numides & plusieurs autres peuples de l'Afrique, furent soumis. Il se rendit ensuite en Espagne, où il signala son arivée par la conquête de Tarte, & par des victoires remportées sur les Celtes & les Ibériens, dont la principale noblesse périt les armes à la main. Les peuples les plus belliqueux furent obligés de plier sous le joug de Carthage. *Amilcar* encouragé par la rapidité de ses succès, étendit ses vœux de son ambition; il forma le dessein d'aller ataquer les Romains dans le sein de l'Italie: mais ne voulant pas laisser d'ennemis en Espagne, il marcha contre les Vectones qui lui restoient à subjuguer. Il fut trahi par Orison, prince du pays qui, sous prétexte d'amitié, envoya une armée qui se déclara contre lui. *Amilcar* n'eut d'autre ressource que la fuite, & en passant une riviere, il se noya. Ce général étendit les limites de la domination Carthaginoise. Il eut la facilité d'amâsser de grands trésors; mais au lieu de se les approprier, il versa dans le trésor public tout ce qu'il ne distribua point à ses soldats. Mal-gré tous ses succès, son plus beau titre de gloire est d'avoir été le pere d'Annibal, ce grand & illustre héritier de sa haine pour les Romains. (T-N.)

AMIN, (*Hist. des Califes.*) fils d'Aaron Rashid, fut proclamé par les habitans de Bagdat, le jour même que l'on reçut la nouvele de la mort de son pere. L'armée qui étoit à Thus lui avoit déféré le même titre quinze jours auparavant. Héritier des états de son pere, il n'eut ni ses talens, ni ses vertus; livré tout entier aux excès de la table & du jeu, il s'abrutit dans la débauche, & se déchargea sur son visir du soin des afaires. Le goût des voluptés, qui quelquefois du moins adoucit les mœurs, ne fit qu'aigrir son caractere dur & sauvage. Il n'usa de son pouvoir que pour punir. Son humeur sanguinaire se manifestoit jusque dans les actions les plus indifférentes. Il fit construire sur le Tigre, des navires qui ressembloient à des lions, à des serpens, à des dragons, à des vautours. Il dépensa de grandes sommes pour acheter des eunuques éthiopiens qu'il fit les gardiens de ses femmes dont il étoit idolâtre; & devenu invisible à ses sujets, il s'endormit au milieu d'un troupeau de concubines lascives, qui le provoquoient aux voluptés par les charmes de leur voix & le son des instrumens. Le tableau qu'on nous a laissé de ses débauches est révoltant & dégoûtant. Les eunuques & les boufons furent élevés aux premiers emplois, & le principal mérite fut de fournir des alimens à ses passions éffrénées. Le temps que la satiété ne lui permettoit pas de donner à l'amour, étoit employé aux échecs. Tous ceux qui excelloient à ce jeu étoient bien acueillis, & magnifiquement récompensés. Ce calife avoit un frere nommé *Abdalla Almamon*, à qui son pere, en mourant, avoit légué le gouvernement perpétuel du Khorasan & le commandement des troupes de cette province. La sagesse de son administration le rendit cher aux peuples, & comme sous les tyrans les vertus sont plus dangereuses que les vices, le calife fut honteux d'avoir un frere qui n'étoit pas aussi corrompu que lui. *Amin* pour le punir de ses vertus, fit supprimer son nom dans les prieres publiques. Cette espece de dégradation occasiona des haines & une guerre ouverte. Almamon se fortifia de l'apui de plusieurs gouverneurs qui s'étoient rendus indépendans dans leurs provinces, & se fit reconoître calife du Khorasan; son nom fut substitué à celui d'*Amin* sur les monoies, & il fit toutes les fonctions d'imam dans la mosquée. Les deux freres soutinrent leurs droits par les armes, & à l'exemple des califes Abbassides, leurs ancêtres, ils firent la guerre par leurs lieutenans. Almamon confia le commandement de son armée à Taher, le plus grand capitaine de son siecle. Ce fut lui qui donna, quelque temps après, son nom à la dynastie des Taifites. Ce général, vainqueur dans plusieurs combats, se présenta devant Bagdad; *Amin* abandoné des habitans & de la milice, tomba au pouvoir de ses ennemis qui lui trancherent la tête, l'an de l'hégire 198. Il avoit régné ou plutôt someillé sur le trône pendant sept ans & huit mois: il étoit, comme ses ancêtres, magnifique & libéral; mais comme il

n'avoit que l'abus des vertus, sa libéralité ne fut qu'une profusion funeste. (*T-N.*)

AMINADAB, (*Hist. sacrée.*) Lévite demeurant à Cariathiarim, & chez lequel on déposa l'arche, après qu'elle eut été ramenée du pays des Philistins; *Aminadab* en confia le soin à son fils Éléazar, qui la garda jusqu'au temps où David la fit venir à Jérusalem.

AMIOT, ou AMYOT, précepteur de Charles IX, qui le fit évêque d'Auxerre & grand-aumônier de France, connu par ses traductions de Plutarque, de Diodore de Sicile, d'Héliodore, & sur-tout de Longus, est un des auteurs qui font le plus goûter l'ancien langage françois. Né à Melun le 30 octobre 1540 d'un pere si obscur, qu'on ne sait pas bien qu'elle étoit sa profession. Mort le 6 février 1593.

AM-KAS, f. m. (*Hist. mod.*) vaste salle dans le palais du grand mogol, où il donne audience à ses sujets, & où il paroît les jours solemnels avec une magnificence extraordinaire. Son trône est soutenu par six gros pieds d'or massif, & tout semés de rubis, d'émeraudes & de diamans; on l'estime soixante millions. Ce fut Cha-Gean, pere d'Aurengzeb, qui le fit faire pour y exposer en public toutes les pierreries de son trésor, qui s'y étoient amassées des dépouilles des anciens Patas & Rajas, & des présens que les Ombras sont obligés de faire au grand mogol, tous les ans à certaines fêtes. Les auteurs qui nous apprenent ces particularités, convienent que tous ces ouvrages si riches, pour la matiere, sont travaillés sans goût, à l'exception de deux paons couverts de pierreries & de perles, qui servent d'ornement à ce trône, & qui ont été faits par un François. Assez près de cette salle on voit dans la cour une tente qu'on nomme l'*aspek*, qui a autant d'étendue que la salle ou *am-kas*, & qui est renfermée dans un grand balustre couvert de lames d'argent; elle est soutenue par des piliers revêtus de lames de même métal: le dehors est rouge, & le dedans doublé de toiles peintes au pinceau, dont les couleurs sont si vives & les fleurs si natureles, qu'elles paroissent comme un parterre suspendu. Bernier, (*Hist. du grand mogol.*) (*G.*)

AMLETH ou HAMLET, (*Hist. de Danemarck.*) roi du Jutland. Hordenwil, pere de ce prince, régnoit glorieusement sur cette partie du Danemarck, lorsqu'il fut assassiné par son frere Feggon. Le perfide s'empara de ses états, & pour fortifier son parti, ne rougit pas d'offrir une main encore dégoûtante du sang de son frere & de son roi, à Géruthe, sa veuve. La reine l'accepta, vaincue par la nécessité. Hordenwil laissoit un fils, dont l'éducation fut confiée à l'assassin de son pere. L'enfance d'*Amleth* avoit d'abord désarmé le farouche Feggon; mais il ne le vit pas sans ombrage, atteindre à cet âge où le désir de la vengeance est d'autant plus impérieux que le sentiment des peines est plus vif. Il se fût bientôt lassé d'élever dans sa cour un prince dont la vue, en retraçant aux peuples la mémoire d'Hordenwil, pouvoit fournir chaque jour un prétexte à la révolte, si *Amleth*, en qui la prudence avoit devancé les années, n'eût conjuré cet orage. Il vit bien qu'on ne lui laisseroit point en paix déveloper ses talens, & que chaque pas qu'il faisoit vers la raison, étoit un pas vers la mort. Le désir de conserver sa vie, & sur-tout l'espoir de se venger un jour, lui firent imaginer un artifice qui, en le rendant l'objet du mépris des Danois, devoit calmer les inquiétudes de son oncle. Il feignit d'être insensé, & s'aquita si bien de ce nouveau rôle, que toute la cour y fut trompée. Nous respectons trop nos lecteurs pour entrer dans le détail des expédiens dont on dit que s'avisa Feggon pour s'assurer si la folie de son neveu étoit feinte ou réelle. *Amleth* eut le bonheur d'éviter tous les piéges qu'on lui tendit. Un des plus difficiles sans doute à fuir, fut lorsqu'on lui présenta une jeune fille d'une rare beauté. On espéroit que se trouvant seul avec elle, il ne pouroit s'empêcher de lui témoigner l'impression que ses attraits faisoient sur lui, & qu'il démentiroit un moment le personage qu'il s'étoit imposé. Mais la voix de la nature parloit trop haut dans le cœur d'*Amleth*, pour que celle des sens s'y fît entendre. Le souvenir de son pere, mort sans vengeance, le fit sortir vainqueur de cette épreuve périlleuse.

Ce prince renfermoit ses chagrins dans son cœur & les dévoroit en silence. Isolé dans le palais de Feggon, objet des mépris d'une cour auquel il auroit dû commander, il passoit dans l'obscurité des jours dûs à la vengeance. Enfin, le sort lui offrit une occasion de punir le meurtrier de son pere. Feggon donna un banquet solemnel aux grands de sa cour. *Amleth*, à la faveur du tumulte & du désordre qui suivent ces sortes de fêtes, trouva le moyen de se glisser dans l'appartement de Feggon, & de l'immoler de sa propre main. Ensuite il met le feu au palais & se rend à la place publique; il se présente aux Danois, tenant encore en main le glaive dont il s'étoit servi pour tuer le tyran. Il leur rapele la mémoire d'Hordenwil, de ses vertus, de la douceur de son regne. À ce tableau, il oppose la peinture des cruautés de Feggon & de ses exactions. „ J'ai tué l'assassin de mon pere, ajoute-t-il, je „ vous ai délivré d'un tyran. J'ai vengé d'un „ coup ma patrie & la nature: c'est à vous de „ juger si je suis digne de récompense ou de punition. La mort de l'usurpateur laisse le trône „ vacant, ma naissance m'y donne des droits; „ mais ces titres sont vains pour moi, & je renonce pour jamais à ce trône où régnoient mes „ ancêtres, si ce n'est votre amour qui m'y éleve „. Les Danois furent aussi étonés du courage d'*Amleth*, que charmés de son éloquence. Ils ne pouvoient concevoir qu'un prince qu'ils avoient jusqu'alors tant méprisé, eût pu former une entreprise aussi hardie: ils se hâterent de réparer l'injure qu'ils lui avoient faite, & le proclamerent à haute voix roi de Jutland.

Le Jutland étoit un démembrement de la courone de Danemarck ; il étoit arivé par raport à cette contrée, ce qui est arivé si souvent dans tous les royaumes du nord. Les rois de Danemarck ne pouvant veiller par eux-mêmes sur cette province, y avoient envoyé des gouverneurs ou des vice-rois. Ces dignités d'abord amovibles, étoient devenues héréditaires par l'énorme crédit des seigneurs qui les possédoient. Ces vassaux orgueilleux firent souvent trembler leurs maîtres. Le seul droit que les rois de Danemarck avoient conservé sur le Jutland, étoit que ses souverains ne pouvoient se faire couroner sans leur consentement. *Amleth*, redevable de sa courone à l'amour de ses sujets, négligea de faire confirmer son élection par Wigleth, roi de Danemarck. Ce prince prétendit que la majesté de sa courone étoit blessée par ce manque de déférence. Il se jeta dans le Jutland septentrional, qu'il ravagea. *Amleth* tâcha d'abord de le fléchir par ses prieres & ses soumissions ; enfin, voyant qu'il ne pouvoit calmer la colere de Wigleth, il marcha contre lui, & le repoussa au delà des frontieres de ses états. Wigleth rassembla de nouveles forces, & reparut une seconde fois dans le Jutland, à la tête d'une armée encore plus forte que la premiere, *Amleth* succomba cette fois ; il fut vaincu & tué dans le combat. Le champ qu'il illustra par sa défaite, s'appele encore maintenant *Amlethshede*, c'est-à-dire, sépulture d'*Amleth*. (M. DE SACY.)

AMMAN, (*Hist. mod.*). C'est le nom de deux savans utiles, tous deux médecins, l'un principalement a donné trois ouvrages relatifs à la science qu'il professoit. 1°. *Enumeratio plantarum horti Lipsiensis*. Lipsiæ 1675 *in*-8°. 2°. *Character plantarum*, 1676 *in*-12. 3°. *Hortus Bosianus quoad exotica descriptus*, 1686 *in*-4°. Il se nommoit Paul, il étoit de Breslaw, enseignoit à Leipsick, & mourut en 1690.

L'autre, nommé Jean Conrard, médecin suisse, plus connu que le premier, s'est acquis une grande réputation dans cet art utile, exercé depuis avec tant d'éclat & de succès, par M. l'abbé de l'Épée, & par quelques autres, c'est-à-dire, dans l'institution des sourds & muets ; il a même composé sur cette matiere, deux écrits, intitulés, l'un, *Surdus loquens*, Harlem, 1692 *in* 8°. ; l'autre, *De loquela*, Amstelodami, 1700 *in*-12.

AMMIEN-MARCELLIN, (*Hist. anc.*) natif d'Antioche, mort vers l'an 390, est célebre par son histoire romaine, qui commence à la fin du regne de Domitien, & qu'il a poussée jusqu'à son temps. De 32 livres dont elle étoit composée, il ne nous en reste que 18. On a su gré à cet auteur païen d'avoir traité les chrétiens & leur religion avec assez de ménagement (*a*), comme on a su gré à M. l'abbé de la Bletterie, qui a écrit principalement d'après cet auteur, d'avoir rendu justice à l'empereur Julien. Cet empereur est le héros d'*Ammien-Marcellin*. L'édition de cet auteur qui passe pour la meilleure, est celle de Gronovius, Leyde, 1693, *in-folio*. Celle de Paris, 1681, est aussi assez estimée. L'abbé de Marolles a traduit *Ammien-Marcellin* en 3 volumes *in*-12. Il y en a une autre traduction plus nouvele, imprimée à Berlin, aussi en 3 volumes *in*-12.

AMMIRATO (SCIPION), (*Hist. mod.*) célebre par son histoire de Florence, par ses généalogies des familles nobles de Florence & du royaume de Naples, par des discours sur Tacite & par divers autres ouvrages en prose & en vers, étoit né à Lecce, ville du royaume de Naples, & avoit été fixé à Florence par les bienfaits du grand duc Ferdinand I, qui lui donna un canonicat de cette ville & l'engagea fortement à en écrire l'histoire ; la meilleure édition de cet ouvrage est celle qui fut faite à Florence de 1641 à 1647 en 3 volumes *in-folio*.

Scipion Ammirato le jeune, qui donna cette édition, se nommoit Christophe Del-Bianco, & n'avoit droit au nom de *Scipion Ammirato*, que, parce que le véritable *Scipion Ammirato*, son ami, lui avoit laissé tout son bien par testament, à condition de prendre son nom & ses armes. *Scipion Ammirato*, l'ancien, mourut à Florence le 30 janvier 1600 dans sa soixante-neuvieme année.

AMMON, (*Hist. sacrée.*) né de l'inceste de Loth avec sa seconde fille, lorsqu'au sortir de Sodome, il se retira dans une caverne avec ses deux filles, fut pere des Ammonites, peuple puissant & toujours ennemi des Israëlites. Il naquit l'an du monde 2107 ; mais on ne sait aucune particularité de sa vie. (*A. R.*)

AMMONIUS. Il y a plusieurs personages connus, de ce nom.

1°. *Ammonius*, philosophe d'Alexandrie au 3e siecle, surnomé *Saccas*, parce que son premier métier étoit de porter du blé dans des sacs. Devenu philosophe de la secte éclectique ou des nouveaux platoniciens, il eut pour disciples Origene & Plotin ; il est moins connu par sa concorde des Évangélistes, quoique louée par Saint Jérôme, que par le talent ou le bonheur qu'il eut de se concilier également l'estime des auteurs païens & chrétiens. Plotin, Porphyre, Longin, Hiéroclès, n'en faisoient pas moins de cas que Saint Jérôme.

2°. *Ammonius*, philosophe péripatéticien, disciple de Proclus, au 6e siecle, a fait un traité *de differentia vocum*, imprimé avec d'autres anciens grammairiens, Leyde 1739, 2 part. *in*-4° & un commentaire sur Aristote.

3°. *Ammonius* est encore le nom d'un chirurgien d'Alexandrie, le premier qui fit une ouverture à la vessie pour en tirer la pierre, ce qui lui fit donner le surnom de *Lithotome*, *coupeur de pierre*.

(*a*) Dans l'éloge de Julianus, il dit : *Illud inclemens quod docere vetuit magistros rhetoricos & grammaticos christianos, ni transissent ad numinum cultum* ; & en beaucoup d'autres endroits il parle en faveur des chrétiens. *Voyez* Ammiani Marcellini l. 25 &c.

AMNON, (*Hist. sacrée*) fils aîné de David, né d'Achinoam sa seconde femme, conçut un amour si passioné pour sa soeur Thamar, qu'il en tomba dans une langueur capable de le conduire au tombeau, s'il n'avoit trouvé moyen de satisfaire sa passion en abusant de Thamar, mal-gré sa résistance. Après cette violence, son amour se changea en aversion, au point de ne pouvoir plus soufrir sa soeur, qu'il chassa honteusement de sa maison. David laissa ce crime impuni; mais Absalom, frere d'*Amnon*, l'ayant invité à un festin au bout de deux ans, le fit assassiner pour venger l'afront fait à Thamar. (*A. R.*)

AMON, (*Hist. sacrée*) fils de Manassès & de Messalemeth, fut le XIVe roi de Juda. Il monta sur le trône à l'âge de 22 ans, se livra au culte des idoles, & fut assassiné au bout de deux ans de regne, par ses propres officiers, dans sa maison, l'an du monde 3365. Josias, son fils, lui succéda. (*A. R.*)

AMOS, (*Hist. sacrée*) un des douze petits prophetes, étoit un pasteur de la ville de Thécué: il prophétisoit à Béthel où Jéroboam II, adoroit des veaux d'or, disant que la maison de ce prince seroit exterminée, & que tout son peuple seroit mené en captivité, s'il persistoit dans son idolatrie. Amasias, prêtre des veaux d'or, fut choqué de la liberté d'*Amos*, l'accusa devant Jéroboam, le traitant de visionaire & d'homme dangereux, propre à soulever le peuple contre son roi: ce qui obligea le prophete à sortir de Béthel, après avoir prédit à Amasias que sa femme se prostitueroit au milieu de Samarie, & ses filles périroient par l'épée. Du reste, on ignore le temps & le genre de sa mort.

La Bible fait mention d'un autre *Amos*, pere du prophete Isaïe; on en trouve un troisieme dans la généalogie de notre Sauveur, raportée dans l'Évangile selon Saint Luc. (*A. R.*)

AMOUQUE, s. m. c'est, en Indien, le nom des gouverneurs ou pasteurs des Chrétiens de Saint Thomas.

AMPLISSIME, adj. superl. *amplissimus*, qualité dont on honore chez les étrangers & dans les colléges quelques persones constituées en dignité: on traite dans les exercices publics le recteur de l'Université de Paris d'*amplissime rector*.

AMRI, (*Hist. des Juifs.*) fut proclamé roi d'Israël par l'armée, après la mort d'Éla, assassiné par Zambri. Thebni, élu aussi roi par une partie des grands & du peuple, lui disputa la courone pendant quatre ans. Mais enfin Thebni ayant été tué, tout se réunit en faveur d'*Amri*, qui régna douze ans, se livrant à toutes sortes d'iniquités & de superstitions idolâtres. Il mourut à Samarie, qu'il avoit batie, l'an du monde 3086. (*A. R.*)

ANACANDRIANS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de l'île de Madagascar donnent à ceux qui sont descendus d'un *Roandrian*, ou prince blanc, qui a dérogé, ou pris une femme qui n'étoit ni de son rang, ni de son état.

ANACHARSIS, (*Hist. anc.*) philosophe Scythe, mis au rang des sages de la Grece, quoiqu'étranger & réputé barbare. Sa mere étoit greque, elle lui apprit sa langue, & lui inspira le désir de connoître la Grece. *Anacharsis* vint à Athênes, où il eut des conférences avec Solon. Il est resté de lui plusieurs mots célebres; c'est lui qui a comparé les loix que les grands violent impunément, à des toiles d'araignées qui ne prenent que des mouches. Il disoit aussi que *la vigne portoit trois sortes de fruits la volupté, l'ivresse & le repentir*.

Un honête homme, disoit-il encore, *est sobre dans le parler, dans le manger & dans le plaisir*.

La vue de l'ivrogne est la meilleure leçon de sobriété. Cette maxime est encore d'*Anacharsis*. Les Lacédémoniens pensoient comme lui, puisqu'ils enivroient leurs Ilotes, pour que la vue de l'état d'abrutissement où ces esclaves étoient réduits, inspirât aux hommes libres une horreur salutaire de l'ivrognerie.

Anacharsis disoit *qu'à Athênes c'étoient les sages qui proposoient, & les fous qui décidoient*, parce que le Sénat ne pouvoit que proposer, & le peuple que statuer sur la proposition du Sénat. C'est *Anacharsis*, qui étant sur mer, a dit avant Aratus & avant Boileau:

Un bois mince & léger nous défend de la mort.

Un grec lui reprochant qu'il étoit Scythe, il répondit: *Eh bien! je tâcherai d'honorer ma patrie, craignez de déshonorer la vôtre*. C'est ce que Cicéron, dans *Rome Sauvée*, dit à Catilina, en parlant de la Naissance.

Mon nom commence en moi, de votre honeur jaloux,
Tremblez que votre nom ne finisse dans vous.

Anacharsis, en parlant des prix proposés aux poëtes dans les jeux publics de la Grece, & des juges de leurs combats, dit: *N'est-il pas étrange que des artistes combatent, & que ce ne soient pas des artistes qui soient leurs juges?* Cela est en effet si étrange que nous ne saurions croire que cela fût ainsi, & mal-gré le mot d'*Anacharsis* qui semble constater le fait, nous croyons seulement qu'il s'agissoit d'un mauvais choix fait par hazard. Au reste nous trouvons ce mot dans les mémoires de littérature, tome 13, pag. 341. On cite en marge Lucien, dans son ouvrage intitulé: *Harmonides*, où *Anacharsis* n'est pas même nommé; c'est dans l'ouvrage de Lucien, intitulé: *Le Scythe* ou *L'Hospitalier*, qu'il est beaucoup question d'*Anacharsis*; mais on n'y trouve pas son jugement sur les juges des combats poétiques de la Grece. *Anacharsis* fut le premier étanger initié aux mysteres d'Éleusis, & honoré du titre de citoyen d'Athênes. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire les dieux & les loix de la Grece, ce projet souleva contre lui le roi des Scythes, son propre frere, qui le tua,

car l'intolérance qui arme le frere contre le frere est un fléau qui a fait le tour du monde. On l'a cru l'inventeur de la roue des potiers de terre, mais Homere, antérieur de plusieurs siecles à *Anacharsis*, parle de cette invention. *Anacharsis* avoit, dit-on, écrit en vers un traité des loix des Scythes & un autre de l'incertitude & de la fragilité de la vie. Il mourut environ 544 ans avant l'ere chrétiene.

ANACHORETE, (*Hist. mod.*); hermite ou personage pieux qui vit seul dans quelque désert, pour y être à l'abri des tentations du monde, & plus à portée de méditer. Ce mot vient du grec *ἀναχωρέω*, *se retirer dans une région écartée*.

Tels ont été S. Antoine, S. Hilarion & une infinité d'autres. S. Paul, l'hermite, fut le premier *Anachorete*.

Parmi les Grecs, il y a un grand nombre d'*Anachoretes*, la plupart religieux, qui ne se souciant pas de la vie laborieuse & des fatigues du monastere, demandent un petit canton de terre & une cellule où ils se retirent, & ne se montrent plus au couvent qu'aux grandes solemnités.

On les appele aussi quelquefois *ascetes* & *solitaires*.

Les *Anachoretes* de Syrie & de Palestine se retiroient dans les endroits les plus inconnus & les moins fréquentés, habitant dans des grotes, & y vivant de fruits & d'herbes sauvages.

Il y a eu aussi des *Anachoretes* dans l'Occident. Pierre Damien, qui a été de l'ordre des hermites, en parle souvent avec éloge. Il les représente, comme ce qu'il y a de plus parfait parmi les religieux, & marque pour eux beaucoup plus d'estime & de vénération que pour les cœnobites ou moines qui résident dans des monasteres.

La plupart de ces *Anachoretes* ne se retiroient qu'avec la permission de leur abbé, & c'étoit le couvent qui leur fournissoit leurs besoins. Le peuple, en considération de leur piété, leur portoit quelquefois des sommes considérables d'argent qu'ils gardoient, & à leur mort ils les laissoient au monastere dont ils étoient cœnobites. L'ordre de S. Benoît a eu beaucoup de ces *Anachoretes*; ce qui étoit conforme aux constitutions de cet ordre, qui permet de quiter la communauté pour vivre solitaires ou *Anachoretes*. Les *Anachoretes* ne subsistent plus aujourd'hui: mais les anciens ont enrichi leurs monasteres de plusierus revenus considérables, comme l'a remarqué Pierre Acosta dans son histoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiastiques. (*G*).

ANACRÉON, (*Hist. litt. anc.*) poëte grec, natif de Théos en Ionie a dans son genre autant de réputation qu'Homere, il a comme lui la gloire d'être le premier & le plus parfait modele dans son genre, petit genre à la vérité, mais le plus agréable de tous & qui plait à tout le monde. *In tenui labor, at tenuis non gloria*. Il vivoit, il aimoit, il chantoit, il jouissoit dans le temps que Polycrate étoit tyran de Samos, & Hipparque d'Athênes. Ce dernier, qui aimoit les lettres, & qui remplissoit sa cour de poëtes & de philosophes, attira auprès de lui *Anacréon*, il lui envoya, par honeur, une galere à cinquante rames pour l'amener. *Anacréon* fut cher aussi à Polycrate qu'il célebre souvent dans ses vers, quoiqu'il ait été, dit-on, son rival & son rival heureux, dans une de ces passions honteuses & crimineles qu'*Anacréon*, selon l'usage de son temps & de son pays, mêloit sans scrupule à d'autres passions plus légitimes. L'objet de cette rivalité se nommoit Smerdias. On connoît la passion d'*Anacréon* pour Bathylle, qui fut aussi aimé de Polycrate.

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teium,
Qui persæpe cava testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem.

Le bon vieillard qui brûla pour Bathylle,

a dit Rousseau avec l'indulgence que la bonhomie d'*Anacréon* & son incurie philosophique inspirent pour ses vices mêmes. Voici comment M. de la Nauze de l'académie des belles lettres, vrai savant, bon esprit, excellent modele des mœurs d'un homme de lettres, a caractérisé les Odes d'*Anacréon*.

„ A regarder ces pieces du côté du style, c'est „ une douceur, une délicatesse qui peut-être n'a „ point d'exemple. Tout y est beau & naturel, „ point de pensée qui ne soit un sentiment, point „ d'expression qui ne parte du cœur, & qui n'aille „ au cœur. On y trouve ces grâces naïves qui „ caractérisent la chanson, & la distinguent des „ autres ouvrages de poésie. On y voit ces images „ riantes toujours sûres de plaire, parce qu'elles „ sont prises avec goût & avec discernement dans „ la simple nature. L'air sans doute y étoit assorti „ aux paroles; ainsi la Dialecte Ioniene pleine „ de douceur, & le Mode Ionien plus tendre que „ tous les autres, devoient rendre ces chansons „ d'un agrément parfait. Mais à les envisager du „ côté des mœurs, tout y respire une débauche „ outrée, un libertinage qui est dans l'e[illegible] „ comme dans le cœur; une paresse affectée, qui „ éloigne, comme autant d'idées frivoles, tout „ ce qui s'appele fortune, honeur, vertu, bien- „ séance „.

Anacréon a cependant trouvé des apologistes, même sur l'article des mœurs. Élien veut qu'il n'ait eu pour Smerdias qu'une amitié pure, & il ne sauroit soufrir qu'on l'accuse ou d'incontinence ou d'intempérance. M. le Fevre, pere de madame Dacier, a aussi justifié *Anacréon*; & un savant anglois a soutenu que ce poëte étoit sobre & chaste; il a de même justifié les mœurs de Pindare & de Sapho, & traité d'ignorans ou de gens stupides ceux qui doutoient de leur vertu. *Anacréon* mourut à quatre-vingt-cinq ans, étranglé, dit-on, par un pepin de raisin. Il est difficile de fixer les époques de sa naissance & de sa mort.

ANALABE,

ANALABE, f. m. (*Hist. mod.*); partie de l'habillement des moines grecs. L'*analabe* étoit en Orient, ce qu'est le scapulaire en Occident; il étoit percé dans le milieu, d'une ouverture pour passer la tête, & s'ajustoit sur les épaules en forme de croix. *Analabe* vient de ἀνὰ, *dessus*, & de λαμβάνω, *je prends*. (*A. R.*)

ANANEL, (*Hist. sacrée.*) grand prêtre des Juifs, fut revêtu de cette dignité par Hérode le Grand, au bout de deux ou trois ans, il fut contraint de la céder à Aristobule, beau-frere d'Hérode, à qui celui-ci la donna à la sollicitation d'Alexandra sa belle-mere, & de Marianne sa femme; mais *Ananel* la reprit un an après, lorsque le roi eut fait mourir Aristobule. Il ne la garda pas long temps; Hérode l'en dépouilla pour en revêtir Jésus, fils de Phabet ou Phabi. Ce prince ombrageux craignoit l'autorité des grands prêtres qui étoient perpétuels, & s'arrogea le droit de disposer à son gré de cette dignité. (*A--R.*)

ANANIAS, (*Hist. sacrée.*) fils de Nébédée, souverain sacrificateur des Juifs, succéda à Joseph, fils de Camith: il étoit fort aimé des Juifs à cause de sa grande générosité. Quadratus, gouverneur de Syrie, étant venu dans la Judée à l'occasion des différents qu'il y avoit alors entre les Samaritains & les Juifs, envoya à Rome le grand prêtre *Ananias*, qu'on accusoit d'être l'auteur de ces troubles, pour rendre compte de sa conduite à l'empereur Claude. Il se justifia & revint absous. Depuis son retour il fit comparoître devant lui & maltraiter l'apôtre S. Paul. Il fut gâgner l'affection d'Albin, gouverneur de la Judée, & eut toujours un grand crédit sur son esprit: il le dut en partie à ses richesses. Quelques-uns de ses gens en abuserent pour commettre impunément de grandes violences; il ne jouit que sept ans de la souveraine sacrificature. Agrippa l'en dépouilla pour la donner à Imaël, fils de Phabé, l'an 62 de l'ere vulgaire. (*A. R.*)

ANANIAS, (*Hist. des Juifs.*) surnomé le *Saducéen*, est célebre dans la révolte des Juifs contre les Romains, de laquelle il fut un des plus ardens promoteurs. Il alla solliciter auprès des Iduméens, des secours en faveur des rebelles, & obtint ce qu'il demandoit. Ce fut lui qui, par son éloquence, persuada à Métilius, capitaine des troupes Romaines, assiégé dans le palais royal de Jérusalem, de se rendre avec ses gens, à condition qu'on lui laisseroit la vie sauve, à lui & à sa troupe. Métilius fut la dupe de sa confiance; lorsqu'il se fut rendu, les factieux égorgerent tous les Romains, & il n'échapa lui-même à leur fureur qu'en promettant de se faire Juif.

Il est encore fait mention, dans l'Écriture sainte, de quelques autres *Ananias*, ou Ananie, moins célebres que ceux dont on vient de parler. (*A. R.*)

ANANUS, (*Hist. des Juifs.*) fils de Seth, grand prêtre des Juifs, appelé *Anne* dans l'Évangile, posséda la grande sacrificature pendant onze ans, & eut cinq de ses fils grands prêtres, dont un porta aussi le nom d'*Ananus*. Après avoir été déposé de cette dignité, il en conserva le titre, & eut toujours beaucoup de part aux afaires. Il étoit beau-pere de Caïphe, & ce fut chez lui que Jésus-Christ fut d'abord mené, lorsqu'il eut été arrêté au jardin des olives.

Ananus son fils, qui ne fut grand prêtre que trois mois, & que le conseil des Juifs nomma ensuite gouverneur de Jérusalem, fit lapider S. Jacques, frere, c'est-à-dire, parent de Jésus-Christ, selon la chair, avec quelques chrétiens, comme coupables d'impiétés: violence qui lui fit perdre le pontificat. L'historien Joseph loue extrêmement la prudence de ce gouverneur: il en parle comme d'un homme très-juste, ami de la paix, zélé pour le bien public, très-vigilant & très-attentif aux intérêts du peuple: ce qui prouve qu'il s'étoit bien corrigé de ce zele impétueux & violent qu'il montra lorsqu'il étoit grand prêtre.

L'Écriture parle encore de quelques autres *Ananus*. (*A. R.*)

(Π) ANASTASE, Bibliothécaire du Saint Siége au neuvieme siecle, très-versé dans la langue Greque (ce qui étoit assez rare en ce temps-là), est connu par les Vies des Romains Pontifes qui lui ont été attribuées. À présent, après les savantes Dissertations de Bianchini, de Vignoli, de Muratori, & de plusieurs autres, l'on croit qu'il en ait été ordinairement le compilateur plutôt que l'Auteur.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ANAXAGORAS, (*Hist. anc.*) fut disciple d'Anaximenes, & Périclès, Euripide, &, selon quelques-uns, Socrate furent ses disciples. Il plaçoit le bonheur suprême dans la contemplation, & avoit pour principe de ne se mêler d'aucune afaire publique, principe plus agréable dans une monarchie, que convenable dans une république; on lui reprochoit cette indifférence pour sa patrie, *au contraire*, dit-il, en montrant le ciel, *c'est pour m'occuper uniquement de ma véritable patrie*. C'est dans le même sens qu'il se disoit *né pour contempler le soleil, la lune & le ciel*. Ce fut lui, selon Saint Clément d'Alexandrie, qui transporta le premier la philosophie, de Milet à Athènes; selon Diogene Laërce, ce fut le philosophe Archélaüs, disciple d'*Anaxagoras*. Mais la philosophie étoit alors au berceau. Une contemplation assidue & les observations les plus raisonées ne conduisirent *Anaxagoras* qu'à soupçoner que le soleil est une masse de feu, (idée qui se présente d'abord à tout le monde) & qu'il pouroit bien être un peu plus grand que le Péloponese, (paradoxe qui étona & qui scandalisa beaucoup la Grece, dans ce qu'il contenoit de vrai) que la lune a des collines & des vallées, & pouroit bien avoir des habitans, (idée qui ne se présentoit pas alors à tout le monde, & qui nous étoit assez étrangere à nous-mêmes avant le livre de la *pluralité des mondes*, où même elle n'est présentée qu'avec précaution, & comme une con-

jecture hazardée.) Les cieux, selon *Anaxagoras*, étoient de pierre, & c'étoit la vitesse seule de leur mouvement qui les empêchoit de tomber; (où tomberoient-ils?) ils enlevoient des pierres de la terre, ils les alumoient & en faisoient des astres; *Anaxagoras* est l'auteur du systême des *homœomeries*, ou parties similaires dont il disoit que chaque espece de corps étoit formée, systême que Lucrece expose & réfute dans le premier livre de son poême. *Anaxagoras* disoit encore que la neige est noire, parce que ce n'est qu'une eau condensée, & que le noir est la couleur propre de l'eau; de là il concluoit que nos sens nous trompent, & que ce n'est pas à eux, mais à la raison à juger des choses; mais la raison peut-elle jamais nous dire, & cela contre le témoignage de nos sens, quelle est la couleur d'un corps? Ce qui fait le plus d'honeur à ce philosophe, c'est d'avoir été le premier qui ait remarqué dans toute la nature des traces d'intelligence, & qui ait mis en dogme qu'une intelligence supérieure a disposé la matiere, lui a donné le mouvement & a débrouillé le chaos; il en eut le surnom, d'*Entendement* ou d'*Intelligence*, soit parce qu'il voyoit par-tout de l'intelligence, soit parce qu'il en falloit beaucoup pour apercevoir & déveloper cette grande vérité, à travers les préjugés qui l'obscurcissoient & qui attribuoient tout au hazard. C'est cette belle idée que Virgile présente en plusieurs endroits.

Esse apibus partem divinæ mentis, & haustus
Æthereos dixere, deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas:
Scilicet huc reddi deinde ac resoluta referri
Omnia.

GÉORG. *liv.* 4, *v.* 220.

Principio, cœlum ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, Titaniaque astra
Spiritus intus alit; totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.
Inde hominum, pecudumque genus, vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus!

ÉNÉID. *liv.* 6, *v.* 734.

Quant à la pierre tombée du soleil, sur la côte appelée la riviere de la Chevre, pierre miraculeuse, dont la chute prédite, dit-on, par *Anaxagoras*, présageoit la défaite (qu'il n'avoit pas prédite) de la flote Athéniene, détruite par Lysandre, cette tradition, raportée par Pline, par Plutarque, par Diogene Laërce, prouve seulement que de toute ancieneté, le peuple est en possession d'attribuer des prédictions absurdes aux hommes qui ont la réputation d'être versés dans l'astronomie, & sur-tout d'inventer des prédictions & des présages après des événemens funestes. Bayle raporte à ce sujet la note d'un commentateur qui suppose la prédiction, & qui n'en est pas étoné. *Il n'y a*, dit-il, *aujourd'hui, si petit astrologue qui n'en fît autant*. Pline plus sensé, dit que la prédiction d'*Anaxagoras* eût été un plus grand miracle, que la chute de la pierre.

Les Grecs étoient intolérans; *Anaxagore* fut accusé d'impiété, parce qu'il disoit que le soleil étoit une masse de feu ou de matiere enflamée; on ne sait pas bien certainement s'il fut condamné, ou absous; tout ce qu'on sait, c'est que Périclès entreprit de le défendre, & que par-là, il se mit en danger. Jupiter, dans le dialogue de *Timon* de Lucien, dit „ J'ai brisé deux pointes de mon „ foudre, en le lançant trop brusquement contre „ le philosophe *Anaxagoras*, qui vouloit persua- „ der à ses disciples que nous autres dieux, nous „ n'existons pas. Mais il se mit à couvert sous l'au- „ torité de Périclès, & cependant j'allai mettre en „ poudre le temple de Castor & de Pollux, qui ne „ m'avoit fait ni bien ni mal „.

Ceux qui disent qu'*Anaxagoras* fut condamné, même à mort, raportent de ce philosophe un mot qui annonce du sang froid & du courage. En apprenant la sentence des juges, *il y a long-temps*, dit-il, *que la nature a prononcé son arrêt de mort contr'eux aussi-bien que contre moi*. Son mot à la mort de ses fils: *Je savois bien que je les avois engendrés mortels*, est, ou d'un pere peu sensible, ou d'un philosophe plein de courage. Il étoit d'une gravité remarquable; Cicéron dit de lui: *Maxima fuit & gravitatis & ingenii gloria*. Élien & Plutarque disent qu'on ne le vit jamais rire ni même, sourire; si c'est depuis la mort de ses fils, son mot est jugé, il est une preuve de courage & non pas d'indifférence, c'est ainsi qu'on raconte du roi d'Angleterre, Henri I, que depuis le malheureux naufrage qui fit périr presque toute sa famille, on ne le vit jamais sourire; mais le fait ne peut guere être vrai de la vie entiere d'un homme, au moins quant au sourire; car, pour le rire, on assure que Fontenelle, qui avoit toujours sur les levres le sourire philosophique, n'a jamais ri aux éclats, & qu'il en convenoit en tâchant de donner du ridicule au rire éclatant, qui n'en est guere susceptible quand il est sincere & qu'il part de l'âme. Au reste, l'antiquité raporte aussi de Pythagore, d'Héraclite, qui pleuroit toujours, & de Crassus, l'aïeul de celui qui fut tué par les Parthes, qu'ils étoient *agélastes*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont jamais ri.

Il dédaignoit le luxe & sur-tout celui des bâtimens; quand on lui vantoit la beauté d'un édifice, *oui*, répondoit-il avec froideur, *c'est un monument de l'art de convertir l'or en pierre*. C'étoit réduire & l'or & la pierre à leur juste valeur. *Anaxagore*, né à Clazomene dans l'Ionie, vers la septieme olympiade, environ cinq cents ans avant J. C. mourut à Lampsaque, la premiere année de la quatre-vingt-huitieme olympiade, 428 ans avant J. C. À sa mort, ses amis lui demanderent s'il vouloit que son corps fût porté à Clazomene? *Croyez-vous*, leur dit-il, *que le séjour qui m'atend*

soit plus voisin de Clazomene que de Lampsaque ? L'honeur d'avoir été le premier philosophe qui ait publié des livres, reste encore indécis entre *Anaxagoras* & Alcméon, disciple de Pythagore, & telle est l'opinion ou plutôt l'incertitude commune ; mais Saint Augustin attribue des livres à Thalès ; selon Suidas, la tradition des Grecs étoit que Phérécydes étoit le premier qui eût fait des livres. Or Thalès & même Phérécydes sont plus anciens qu'*Anaxagoras*, ou Anaxagore, car son nom est assez connu pour pouvoir prendre la terminaison françoise. Il avoit écrit entre autres choses sur la quadrature du cercle.

Diogene Laërce parle de trois autres *Anaxagoras* moins connus ; le premier, orateur & disciple de Socrate ; le second, sculpteur ; le troisieme, grammairien & disciple de Zenodote.

ANAXANDRE, (*Hist. de Lacédémone*) roi de Lacédémone, fut un prince féroce par caractere & par éducation. Les institutions de Lycurgue qu'il observoit dans toute leur rigueur, avoient encore fortifié ce fond de férocité qu'il tenoit de la nature. Roi citoyen dans Sparte, il vouloit être tyran chez ses voisins. Les peuples nouvélement subjugués furent traités en esclaves, & la dureté de son gouvernement fut la cause de la seconde guerre contre les Messéniens ; ces peuples épuisés par la rapacité des exacteurs, se souvinrent qu'ils avoient été libres. Ils mirent à leur tête un jeune audacieux qui fit trembler ses maîtres. *Anaxandre*, instruit de ce soulévement regardoit ce feu comme une foible étincele ; il marche contr'eux moins pour les combatre que pour les punir : mais il éprouva que ceux qu'il traitoit en esclaves étoient des hommes qui savoient mourir. Une sanglante défaite qu'il essuya, mit Sparte sur le bord du précipice. Ces fiers tyrans de leurs voisins envoyerent consulter l'oracle de Delphes qui leur répondit, qu'*ils ne seroient vainqueurs que quand ils auroient un Athénien à leur tête*. Cette réponse humilia leur fierté ; mais trop superstitieux pour être rebelles à la voix d'une prêtresse, ils s'abaisserent à demander aux Athéniens un général ; on leur envoya Tyrtée, poëte de profession qui n'avoit jamais fait la guerre, & qui fut reçu comme un dieu tutélaire par les Lacédémoniens. On lui déféra le titre de général, mais *Anaxandre* s'en réserva toutes les fonctions. Les deux partis se livreret un combat où la fortune se déclara pour les Messéniens. Tyrtée fit des vers qui consolerent les vaincus, & qui, dit-on, releverent leur courage. Les Spartiates engagerent un nouveau combat & remporterent une victoire complete. *Anaxandre* sut profiter de ses avantages : il mena son armée contre Ira où les Messéniens avoient rassemblé toutes leurs forces ; ils soutinrent un siége d'onze ans. *Anaxandre*, moins rebuté qu'aigri de leur résistance, sapa les murs & s'introduisit par la brêche dans la ville, où l'on vit la plus afreuse scêne de carnage. Les femmes, les vieillards & les enfans oubliant leur foiblesse, combatirent comme des forcenés qui ne demandoient qu'à mourir : ceux qui survécurent à cette action furent réduits à la condition des Ilotes. Voilà tout ce qu'on sait d'*Anaxandre*. (*T--N.*)

(On sait encore de lui, parce que Plutarque le raporte, qu'il répondit à ceux qui lui demandoient pourquoi les Lacédémoniens, n'avoient point de trésor public, que c'étoit *de peur qu'on ne corrompît ceux qui en auroient les clefs*.)

ANAXANDRIDE, (*Hist. de Lacédémone.*) roi de Sparte, n'est connu que par deux traits qui ont perpétué sa mémoire. 1.° Ce fut sous son regne que les Lacédémoniens fatigués du loisir de la paix, chercherent un vain prétexte pour faire la guerre aux Tégéates. La Pythie qu'ils consulterent, répondit qu'*ils seroient vainqueurs, s'ils pouvoient recouvrer les os d'Oreste, fils d'Agamemnon, inhumé à Tégée*. Un certain Lychès se transporte dans cette ville & achete un fond qui avoit apartenu à ce prince, il fouille & découvre une urne qu'il raporte à Sparte, prétendant qu'elle renfermoit les dépouilles morteles d'Oreste. Il fut cru, parce qu'on désiroit qu'il dît vrai. Les Lacédémoniens pleins de confiance dans ce dépôt, marchent contre les Tégéates & les rangent sous leur domination : cette guerre couvrit de gloire *Anaxandride*. 2.° Ce prince avoit une femme qui ne lui donnoit point de postérité. Les Lacédémoniens craignant de voir sa famille éteinte, lui députerent les éphores pour lui représenter la nécessité de répudier sa femme & d'en prendre une autre qui pût lui donner un successeur. *Anaxandride* répondit, qu'*il ne pouvoit consentir à un divorce qui sémeroit l'amertume sur le reste de sa vie*. Les éphores ne pouvant le résoudre à rompre son premier engagement, lui proposerent de prendre une seconde femme, & de faire taire la loi qui réprouvoit cette double union ; il y consentit avec peine, & il eut de cette seconde femme un fils nommé *Cléomene*, qui régna après lui. Sa premiere femme si long-temps stérile, lui donna dans la suite trois fils ; savoir, Doreus, Léonidas & Cléombrote. *Anaxandride* vivoit du temps de Crésus, roi de Lydie. (*T-N.*)

ANAXANDRIDE est aussi le nom d'un poëte comique, qui vivoit du temps de Philippe, roi de Macédoine, & dont nous n'avons pas les comédies, qui étoient, dit-on, au nombre de soixante-cinq. Il passe pour le premier auteur qui ait mis sur la scêne, les amours & les intrigues des suborneurs, & qui ait averti les jeunes filles des dangers de cette passion, & des artifices dont elles pouvoient être les victimes. On dit que les Athéniens, par une intolérance qui n'est pas plus rare dans les républiques que dans les monarchies, le condamnerent à mourir de faim, pour avoir censuré leur gouvernement dans une de ses comédies.

ANAXARQUE, (*Hist. anc.*) Philosophe d'Abdere, favori d'Alexandre le Grand, & digne de l'être par la liberté hardie avec laquelle il se moquoit en sa présence de la manie qu'avoit Alexandre d'être Dieu. Alexandre s'étant blessé & saignant : *Eh bien !* lui dit *Anaxarque*, *est-ce là du*

sang des dieux? Mais le même *Anaxarque* n'est plus qu'un favori ordinaire, lorsqu'Alexandre ayant ordoné à ses trésoriers de donner au philosophe tout ce qu'il demanderoit, il demanda cent talens, c'est-à-dire, trois cents mille livres. Alexandre qui vrai-semblablement en fut un peu surpris, couvrit son imprudence & cette avidité d'un voile d'héroïsme, en s'écriant: *c'est à présent que je reconois combien Anaxarque est de mes amis & combien il craindroit qu'Alexandre ne s'avilît par des présens indignes de sa grandeur.* Tout courtisan auroit eu, s'il l'eût osé, cet égard pour Alexandre, & l'antiquité qui a vanté ce mot, auroit dû observer au contraire qu'Alexandre donnoit à son ami ou la substance de ses sujets, ou des dépouilles enlevées à de légitimes possesseurs, cruel & injuste, dans l'un & l'autre cas. Combien est supérieur à *Anaxarque* abusant ainsi des bontés de son maître, ce bramin Sissa, fils de Daher, qui ayant donné au roi des Indes une leçon importante, & pouvant choisir sa récompense, fit de sa demande même une leçon nouvele pour le roi, qui en avoit encore besoin. Voici le fait: nous copions les propres termes de l'histoire de l'académie Royale des Inscriptions & belles lettres, tom. 5, page 254. „ Le prince sensible & „ reconoissant laissa au Bramin le choix de sa „ récompense. Celui-ci demanda qu'on lui donnât „ nombre de grains de blé que produiroit le nombre des câses de l'échiquier, un seul pour la „ premiere, deux pour la seconde, quatre pour „ la troisieme, ainsi de suite, en doublant tou- „ jours jusqu'à la soixante-quatrieme.

„ Le roi, étoné de la modicité apparente de la „ demande, l'acorda sur le champ & sans exa- „ men; mais quand ses trésoriers eurent calculé, „ ils trouverent que le roi s'étoit engagé à une „ chose pour laquelle tous ses trésors ni ses va- „ stes états ne suffiroient point. On a évalué en „ effet la somme de ces grains de blé à 16384 „ villes, dont chacune contiendroit 1024 gre- „ niers, dans chacun desquels il y auroit 174762 „ mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. „ Alors le bramin se servit de cette occasion, „ pour lui faire sentir combien il importe aux „ rois de se tenir en garde contre ceux qui les „ entourent, & combien ils doivent craindre que „ l'on n'abuse de leurs meilleures intentions „.

Voilà la leçon qu'un philosophe tel qu'*Anaxarque* devoit donner à Alexandre. Il en donnoit quelquefois de plus dures, jamais de si utiles. Un jour étant à la table d'Alexandre avec Nicocréon, tyran de Cypre, qu'il n'aimoit pas, & Alexandre lui ayant demandé comment il trouvoit le repas, *il n'y manque*, répondit-il, en regardant Nicocréon, *que la tête d'un tyran.* Il eût pu ajouter avec autant de vérité, *& celle d'un conquérant*; mais le conquérant étoit son bienfaicteur, & il étoit à sa table. Après ce mot, il falloit ne pas tomber entre les mains du tyran, *Anaxarque* y tomba: jeté par la tempête sur les côtes de l'île de Cypre, après la mort d'Alexandre qui eût pu le sauver, il périt dans des supplices, qui ne purent triompher de sa constance vraiment stoïque. Nicocréon, dans un accès de colere, le menaçant de lui faire couper la langue, *tu n'en feras rien*, dit-il, *petit efféminé.* Il se la coupa lui-même avec les dents, & la lui jeta au visage. Nicocréon le fit piler dans un mortier avec des pilons de fer. Alors même *Anaxarque* bravoit encore les boureaux: *Pilez*, leur crioit-il, *pilez l'étui d'Anaxarque, vous ne pouvez rien sur son âme.* Jamais l'impassibilité stoïciene n'a été portée plus loin. *Anaxarque* étoit de la secte des sceptiques. Il vivoit dès le temps du regne de Philippe vers l'an 340 avant J. C.

ANAXARQUE est aussi le nom d'un capitaine thébain dont Thucydide parle souvent dans l'histoire de la guerre du Péloponese.

ANAXIDAME, (*Hist. de Lacédémone.*) fut le collegue d'Anaxandre, roi de Sparte. Il paroît que ce prince, occupé de l'administration civile, fut sans talent pour la guerre, puisqu'il n'est point fait mention de lui dans la guerre que les Spartiates firent aux Messéniens pendant son regne. Il eut pour successeur son fils Archidame, qui transmit son trône à son fils Argesiclès, princes pacifiques, qui ne s'occuperent que du bonheur de leur peuple. L'histoire n'entre dans aucun détail sur leur regne, parce qu'elle n'aime qu'à consacrer les auteurs des révolutions & des calamités publiques, de sorte qu'on pouroit dire, à quelques égards, que les princes sont comme les femmes dont les plus honêtes sont celles de qui on ne parle pas. (*T-N.*)

(Mais comment a-t-on oublié ce mot qu'il répondit à un étranger, qui lui demandoit qui gouvernoit à Sparte? — *Les loix.*

On a voulu dans la suite attribuer ce mot à un moderne (M. Quesnay); mais ce n'étoit vraisemblablement qu'une application ou qu'une réminiscence. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal des savans, juin, premier vol. 1777, pag. 336 de l'édition *in*-4°. „ M. le Dauphin, pere du „ roi, disoit un jour devant M. Quesnay, que la „ charge d'un roi étoit bien difficile à remplir. „ *Monsieur, je ne trouve pas cela*, dit M. Quesnay. — Eh! que feriez-vous donc, si vous étiez „ roi? — *Monsieur, je ne ferois rien.* — Eh! qui „ gouverneroit? — *Les loix* „.

Mais ces loix, qui les a faites? quand les a-t-on faites? comment les a-t-on faites? quelles sont celles qu'il faut laisser agir & laisser subsister? quelles sont celles qu'il faut changer? quand faut-il les changer? comment faut-il les changer? Toutes questions fort importantes, auxquelles on ne répond point par ce beau mot: *les loix.* M. le Dauphin avoit raison, la charge d'un roi est bien difficile à remplir.)

ANAXIMANDRE, (*Hist. anc.*) philosophe de Milet, disciple & successeur de Thalès. Pline lui attribue l'invention de la sphere; Strabon le fait

auteur des premieres cartes géographiques, & Suidas, des horloges : il fut le premier qui eut & qui donna des idées précises des équinoxes & des solstices ; il eut en tout des notions assez exactes sur l'astronomie & la géographie. On le regarde encore comme l'inventeur du gnomon ou de l'art de faire des cadrans : il croyoit le soleil aussi grôs que la terre ; c'étoit un grand avantage qu'il avoit d'avance sur Anaxagore, qui environ un siecle après osoit à peine le croire aussi grand que le Péloponese. On voit par-là aussi de combien l'école de Milet précédoit celle d'Athènes, & combien l'Asie mineure l'emporta d'abord sur la Grece, qui fut si éfarouchée de la proposition d'Anaxagore. *Anaximandre* avoit appris de Thalès son maître, que la lune n'est point lumineuse par elle-même, & qu'elle emprunte sa lumiere du soleil, ainsi que la terre ; il en avoit, dit-on, conclu par analogie, que la terre & la lune tournoient autour du soleil. C'étoit un grand pas de fait dans la connoissance du systême du monde ; mais s'il est vrai, comme le disent Pline & Cicéron, qu'il ait prédit un tremblement de terre qui renversa la ville de Sparte, & qui fit tomber sur les maisons une partie du mont Taygete ; s'il est vrai, qu'en conséquence de cette prévision, il ait averti les Lacédémoniens de sortir de Sparte & de camper, & que par-là il ait sauvé la vie à tout un peuple, il faut avouer d'un côté qu'il avoit des lumieres bien supérieures à celles des philosophes mêmes de nos jours ; de l'autre, qu'il avoit un grand ascendant sur les esprits & un grand talent pour persuader ; car on ne déplace pas aisément tout un peuple par la seule crainte d'un danger que rien n'annonce, & chez nous toute l'autorité de la police a bien de la peine à obtenir des bourgeois de Paris qui habitent sur les ponts, qu'ils veuillent bien déménager dans les temps où les glaces & les grôsses eaux menacent le plus évidemment les ponts de leur chute. *Anaximandre* vivoit vers l'an 545 avant J. C.

ANAXIMENE, *ou* Anaximenes, (*Hist. anc.*) Il y a deux philosophes célebres de ce nom dans l'antiquité. *Anaximene* de Milet, & *Anaximene* de Lampsaque.

Le premier étoit disciple d'Anaximandre ; Pline lui attribue le premier cadran solaire qui ait été fait. Il tint l'école de Milet après Anaximandre son maître, à qui Diogene de Laërce attribue cette invention du premier cadran solaire. La chronologie est un peu embrouillée sur ce qui le concerne ; on voit seulement qu'il vivoit environ cinq siecles avant J. C.

Anaximene de Lampsaque, fils d'Aristoclès, disciple de Diogene le cynique, & maître d'éloquence d'Alexandre le Grand, eut le bonheur de sauver sa patrie, qu'Alexandre vouloit détruire, parce qu'elle avoit pris parti contre lui pour Darius. Alexandre, qui ne pouvoit s'acoutumer à la résistance, étoit dans une si violente colere contre la ville de Lampsaque, qu'en voyant paroître *Anaximene*, dont il prévoyoit les sollicitations, il jura que sa réponse seroit contraire à la demande de ce philosophe. *Anaximene*, qui entendit ce serment, demanda la ruine de Lampsaque, & Alexandre apaisé par cette plaisanterie, épargna cette ville. On dit que ce même *Anaximene*, irrité contre Théopompe, adressa, sous le nom de cet historien, aux principales villes de la Grece, des écrits satyriques faits pour nuire à leur auteur, & qu'il avoit si bien imité le style de Théopompe, que tout le monde s'y méprit. Il avoit écrit l'histoire anciene de la Grece, & les vies de Philippe & d'Alexandre.

Il avoit un neveu, fils de sa sœur, nommé *Anaximene* comme lui ; & distingué par le titre d'historien, auteur d'un *traité historique de la mort des rois*, cité par Saint Clément d'Alexandrie, par Athénée & par Étienne de Bysance. Vossius, dans ses historiens grecs, parle de ces deux *Anaximenes*.

ANCHISE *ou* Ansegise, (*Hist. de France.*) fils de Saint-Arnoul, épousa Begge, fille de Pepin de Landen, ou Pepin l'ancien, collegue de Saint Arnoul dans l'institution du roi Dagobert, & fut pere de Pepin de Héristal, aïeul de Pepin le Bref. *Anchise* est le second des auteurs connus de la race Carlovingiene. Il fut tué à la chasse l'an 679, & à ce qu'on croit, par un ennemi.

ANCILLON (David & Charles), (*Hist. mod.*) protestans & réfugiés célebres ; David, c'est le pere, est connu principalement par la vie du ministre Guillaume Farel, il l'est encore plus par son fils (Charles) qui a donné entr'autres ouvrages des *Mélanges critiques de littérature, recueillis des conversations de son pere*. Ses autres ouvrages sont : *une histoire de l'établissement des François réfugiés dans les états de Brandebourg*, Berlin 1690. *in*-8°. *Une vie de Soliman II*, 1706. *in*-4°. *Un traité des eunuques*, 1707. *in*-12. Des Mémoires sur plusieurs gens de lettres, 1709, *in*-12. *Ses mélanges critiques*, &c. sont de 1698, 3 vol. *in*-8°. *Son traité des eunuques* a été publié sous le nom de C. Ollincan, c'est l'anagramme de C. Ancillon. Le pere & le fils moururent à Berlin. David en 1692. Charles en 1715.

ANCOURT. *Voyez* d'Ancourt.

ANCRE (*le maréchal* d'). *Voyez* Concini.

ANCUS MARTIUS, (*Hist. Romaine.*) quatrieme roi de Rome, fut un prince religieux & bienfaisant, comme Numa Pompilius, dont il étoit petit-fils. On le soupçona d'avoir avancé les jours d'Hostilius son prédécesseur pour régner en sa place ; mais la modération qu'il fit paroître dans toute sa conduite, dissipa tous ces vains bruits semés par les rivaux de sa fortune. Après la mort du roi Hostilius, tous les suffrages se réunirent en sa faveur, sans qu'il se fût abaissé à les briguer. Comme la piété lui étoit plus naturele que la valeur, il prit pour modele Numa, son aïeul, dont il avoit les inclinations pacifiques. *Ancus*, en adoptant comme lui un systême pacifique, fit

d'un peuple de soldats autant de citoyens. Les institutions de Numa presqu'oubliées pendant le regne orageux d'Hostilius, reprirent leur vigueur; & pour qu'on ne pût point alléguer de motifs pour se dispenser de les observer, il les fit graver sur des feuilles de chêne qu'il fit afficher dans les places publiques.

Ses mœurs douces & faciles, son exactitude à remplir les devoirs de la religion, lui concilierent l'affection du peuple; mais les Latins s'imaginerent qu'un prince dévot devoit être sans talent & sans courage. Ces peuples humiliés par Hostilius, crurent que l'occasion étoit venue de rentrer dans leur anciene indépendance. *Ancus*, sans goût & sans talent pour la guerre, donna sa confiance à un Corinthien, nommé *Lucumon*, qu'il fit général de sa cavalerie, & qui fut l'instrument de ses victoires; *Ancus* se mit à la tête d'une armée composée des vieux soldats d'Hostilius. Les combats n'étoient alors qu'un choc de deux corps, dont la premiere secousse décidoit du succès. Toute la science militaire se bornoit au choix des campemens, & des moyens de trouver des subsistances. Le courage impétueux du soldat faisoit le reste. Les Romains ne trouverent point d'ennemis à combatre, ils allerent les chercher dans leurs remparts où ils étoient renfermés. Les Piloriens & les Fidenates furent assiégés & contraints de se rendre à la discrétion du vainqueur; tous les Latins furent passés au fil de l'épée. Les Sabins & les Véjentins, entraînés dans la révolte des Latins, eurent la même destinée; les Volsques, courageux, mais sans discipline & sans subordination, furent vaincus & punis. Plus la guerre étoit opposée aux inclinations d'*Ancus*, plus il exerçoit de vengeances sur ceux qui l'avoient forcé de prendre les armes.

Ancus employa le loisir de la paix à construire des monumens utiles. Ce fut sous son regne que le mont Aventin fut revêtu d'une muraille. Il fit construire sur le Tibre un pont qui ouvrit une communication facile entre les différens quartiers de Rome, & il établit un corps de troupes sur les bords du fleuve, pour réprimer les incursions des Étrusques. Ce fut lui qui jeta les fondemens d'une ville, à l'embouchure du Tibre, pour en faire le grenier de Rome. Cette ville est connue aujourd'hui sous le nom d'*Ostie*. *Ancus* mourut l'an de Rome 136, après un regne de vingt-quatre ans. (*T-N.*)

ANDERSON (LARZ), (*Histoire de Suede*) chancelier & premier ministre de Gustave Vasa, roi de Suede, est celui qui introduisit le Luthéranisme dans ce royaume.

ANDERSON est encore le nom d'un Jurisconsulte anglois, célebre sous le regne d'Élisabeth. Celui-ci se nommoit Edmond. On a de lui des ouvrages de Jurisprudence estimés. Il mourut le 5 septembre 1605.

ANDOCIDES, (*Hist. anc.*) C'est le nom d'un orateur d'Athênes, souvent exilé, dont il nous reste quatre discours publiés à Bâle en 1566, *in-folio*. On les trouve aussi parmi les *oratores græci* d'Étienne. Il naquit vers l'an 468, avant J. C.

ANDRADA (DE PAYVA D'). (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une Maison illustre en Portugal, qui a produit trois freres connus par des écrits; l'un nommé Diégo, a écrit pour la défense du concile de Trente; c'étoit un théologien: François étoit un historien; il a écrit la vie de Jean III, roi de Portugal; il fut historiographe de Philippe III, roi d'Espagne. Thomas fut un Saint, il commença la réforme des Augustins déchaussés; ayant suivi dom Sébastien dans sa malheureuse expédition d'Afrique, il fut prisonier ou captif chez les infideles. S'il est vrai qu'ayant reçu de la comtesse de Lignérès, sa sœur (*Yolande d'Andrada*) une somme pour se racheter, il ait mieux aimé employer cette somme à racheter d'autres captifs & qu'il ait voulu rester dans les fers pour fournir du moins des consolations & des secours à ceux qu'il n'avoit pas pû délivrer, c'étoit un héros chrétien. Il a fait des livres ascétiques. Il mourut en 1582, & Diégo, en 1578.

ANDRADA est encore le nom d'un jésuite missionaire, Portugais, qui a laissé une relation de la découverte qu'il avoit faite en 1624, du Cathay & du Tibet. Il se nommoit Antoine, il mourut en 1634.

ANDRANODORE, (*Hist. de Syracuse.*) gendre d'Hyéron, aspira après lui à la tyrannie de Syracuse. Le sénat lui envoya des députés pour l'engager à se désister de ses prétentions; mais sollicité par sa femme il persista à regarder la souveraineté comme son héritage. Le peuple furieux demanda l'extinction de la race de ses tyrans; *Andranodore*, avec sa femme & ses enfans, fut immolé à la liberté publique. Ce sang ne fut point encore suffisant pour apaiser la rage des Syracusains; ils se transportent à la maison d'Héraclée, qui étoit de la famille du tyran. Cette femme voyant le glaive des assassins levé sur elle, s'écria: *Épargnez du moins mes filles*, *que leur enfance*, *que leur innocence vous touchent*. Rien ne les toucha; il frapent les filles avant la mere. Toute la famille d'Hyéron fut envelopée dans ce carnage. (*T-N.*)

(Cet article, ainsi que plusieurs autres du supplément, est sans aucune indication de Chronologie; mais Hyéron, dont il est question dans cet article, est Hyéron II, qui mourut la seconde année de la 141e olympiade, & la 549e de la fondation de Rome. Ces événemens suivirent de près sa mort.)

ANDRÉ (SAINT). On ne sait de cet apôtre, qui étoit frere de Saint Pierre, que ce qui en est dit dans l'Évangile, où on le voit figurer dans cinq ou six occasions différentes. On ne sait d'ailleurs ni où il précha l'Évangile, ni où, ni quand, ni comment il soufrit le martyre & la tradition de la *croix de Saint André*, n'a aucun fondement

dans l'antiquité. (*Voyez* Sandini, *Historia Apostolica*, Patavi typis Seminari.)

Il y a trois rois de Hongrie du nom d'*André*, mais ils n'ont rien de célebre.

Le plus connu de tous les princes du nom d'*André*, est *André* de Hongrie, roi de Naples par Jeanne premiere de Naples sa femme. *Voyez* la déplorable histoire de ce prince à l'article de la trop fameuse JEANNE DE NAPLES, & à l'article ANJOU.

(Π) ANDRÉ (JEAN D'), un des plus célebres Canonistes du XIV[e] siecle, naquit à Bologne. Son pere, qui étoit de Florence, après l'avoir engendré se fit prêtre. Jean professa le droit à Bologne pendant plusieurs années, fut envoyé ambassadeur à plusieurs Princes, demeura quelque temps à Padoue & à Pise, & mourut à Bologne l'an 1348, après avoir composé plusieurs ouvrages qui virent le jour ensuite, & particuliérement des commentaires sur six livres des Décrétales, qui furent acueillis alors très-favorablement, comme le plus savant de tous les traités qui avoient paru jusqu'à ce temps-là sur ce sujet.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ANDREHAN, ENDREGHEN *ou* AUDENEHAM (ARNOUL), (*Hist. de Fr.*) maréchal de France sous les rois Jean & Charles V, se distingua en France dans les guerres contre les Anglois & en Espagne dans les expéditions du connétable du Guesclin contre Pierre le Cruel. Plus malheureux que le connétable Anne de Montmorenci, il fut fait prisonier jusqu'à trois fois. 1°. Dans une rencontre avec les Anglois en Guienne en 1351, où il servoit sous le maréchal Guy de Neslé, qui fut aussi fait prisonier dans cette rencontre. 2°. À la bataille de Poitiers, en 1356, où le roi Jean fut pris aussi. 3°. À la bataille de Navarette en 1367, où le connétable du Guesclin (non encore connétable) fut aussi fait prisonier. C'étoit la destinée du maréchal d'*Andrehan*, d'être toujours pris avec le général dans toutes les défaites des François. Quand son âge ne lui permit plus d'exercer sa charge de maréchal de France, il la remit au roi Charles V, qui lui donna en dédomagement l'oriflamme à porter, *chose non octroyée*, dit Belleforêt, *qu'à des chevaliers vieux & expérimentés, & renomés de grande prud'hommie*. Il sembleroit par-là que la commission de porter l'oriflamme fût purement honorifique, & n'entraînât point de fonctions fatigantes, ni périlleuses, ce qui paroît contraire à ce que Raoul de Presles écrivoit dans le même temps en s'adressant à Charles V. „ Les rois de France doivent révéremment & dévotement garder les solemnités des prédécesseurs, & humblement prendre ladite baniere, „ qui se dit oriflamme, comme ont fait leurs devanciers, & bailler en garde & à porter à un „ chevalier noble en courage & en fait, constant „ & vertueux, loyal, pieux & chevalereux, & „ qui doute & aime dieu, comme je crois & „ sai certainement que ainsi le faites-vous, & „ avez toujours fait, & que tel est celui que vous „ avez ordoné qu'elle soit baillée „. Il paroît par la comparaison des temps, que c'est le maréchal d'*Andrehen* qui est désigné par ces derniers mots. S'il se jugeoit trop âgé pour les fonctions de maréchal de France, il se croyoit toujours en état de servir, & il retourna chercher en Espagne la guerre & les dangers, il y mourut de maladie au mois de décembre 1370.

ANDREINI (ISABELLE), (*Hist. litt. mod.*) comédiene vantée pour sa vertu & pour sa chasteté autant que pour ses talens, qui ne se bornoient point à la déclamation théâtrale, étoit née à Padoue vers la fin du seizieme siecle. Elle fut de l'académie des *Intenti* de Pavie. Ses titres étoient: *Isabella Andreini, comica gelosa, accademica Intenta, detta l'accesa*; ce dernier titre étoit celui qu'elle avoit pris dans l'Académie. On a d'elle des lettres, des sonets, des madrigaux, des chansons, des églogues & une pastorale intitulée: *Mirtilla*; le tout fort estimé. Sa persone fut également considérée en Italie, & en France, où elle fut acueillie de toute la cour, & où elle mourut à Lyon, d'une fausse-couche, le 10 Juin 1604, dans sa quarante deuxieme année. Les mémoires du temps la représentent comme une persone parfaite & pour la figure & pour le caractere; son épitaphe la loue même de beaucoup de piété. On avoit mis au bas de son portrait cette inscription: *hoc histricæ eloquentiæ caput, lector admiraris, quid si auditor sies?* dont le sens général est: *le lecteur* (on entend le lecteur de l'inscription, par conséquent celui qui regarde le portrait) *le lecteur même admire ce chef-d'œuvre de l'éloquence théâtrale, que sera-ce de l'auditeur?* Erycius Puteanus, (Henri du Puy,) qui professoit alors à Milan, fit pour elle une autre inscription d'un goût moins pur, dont le sens général est le même, plus dévelopé.

Hanc vides & hanc audis:
Tu disputa, Argus esse malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantum enim sermonem vultus
Quantum sermo vultum commendat:
Quorum alterutro æterna esse potuisset,
Cum vultum omnibus simulacris emendatiorem,
Et sermonem omni suada venustiorem possideat.

Tout ieux pour la voir, tout oreilles pour l'entendre. Argus est bien choisi pour les ieux, Midas l'est bien mal pour les oreilles. On reconoît bien à ce choix un savant sans goût qui se contente du raport général dont il a besoin, sans examiner si les autres convenances s'y trouvent.

Le mari d'Isabelle, nommé *Andreini* comme elle (François Andreini de Pistoie), acteur & auteur comme elle, fut inconsolable de sa perte; il la regrete & la célebre dans la préface de ses œuvres. Il lui avoit fait faire l'épitaphe suivante:

D. O. M.

Isabella Andreina, *Patavina*,
mulier magna virtute prædita,
honestatis ornamentum,
maritalisque pudicitiæ decus,
ore facunda, mente fœcunda, religiosa,
pia, musis amica et artis scenicæ caput,
Hic resurrectionem expectat.
Ob abortum obiit 4 *idus junii* 1604,
annum agens 42.
Franciscus Andreinus mœstissimus posuit.

Ces éloges funebres d'Isabelle *Andreini* rapelent les honeurs rendus en Angleterre à mademoiselle Ofils & les honeurs plus grands peut-être rendus aux mânes irrités de mademoiselle le Couvreur par la muse de M. de Voltaire.

Un autre *Andreini ou* Andreino *Jean Baptiste* (fils de François & d'Isabelle) a donné à Milton l'idée de son *paradis perdu*. C'est M. de Voltaire qui nous apprend ce fait. „ Milton, dit-„ il, voyageant en Italie dans sa jeunesse, vit „ représenter à Milan une comédie intitulée : „ *Adam* ou *le péché original*, écrite par un cer-„ tain Andreino, & dédiée à Marie de Médi-„ cis, reine de France ; le sujet de cette comé-„ die étoit la chute de l'homme. Les acteurs „ étoient Dieu le pere, les diables, les anges, „ Adam, Eve, le serpent, la mort, & les sept „ péchés mortels.......

„ La scêne ouvre par un chœur d'anges, & „ Michel parle ainsi au nom de ses confreres.

„ *Que l'arc-en-ciel soit l'archet du violon du* „ *firmament, que les sept planetes soient les sept* „ *notes de notre musique, que le temps bate exa-*„ *ctement la mesure, que les vents jouent de l'orgue*, „ *&c.......*

„ Milton... découvrit à travers l'absurdité de „ l'ouvrage, la sublimité cachée du sujet....... „ il conçut le dessein de faire une tragédie de la „ farce d'Andreino, il en composa même un acte „ & demi; ce fait m'a été assuré par des gens de „ lettres qui le tenoient de sa fille.....

„ Dans le temps qu'il travailloit à cette tragé-„ die, la sphere de ses idées s'élargissoit à „ mesure qu'il pensoit........ & enfin au lieu „ d'une tragédie,........ il imagina un poême „ épique „.

Il y a encore d'autres pieces de cet *Andreini*.

ANDRELINUS (Publius Faustus), (*Hist. litt. mod.*) poëte du roi & de la reine, comme dit Érasme, *poeta...... regius*, *atque etiam*, *si diis placet*, *regineus* ; ce roi & cette reine étoient notre roi Louis XII & sa femme chérie Anne de Bretagne. *Andrelinus* Italien, né à Forli, s'étoit ataché à Charles VIII dans le temps de la fameuse expédition de ce prince en Italie; il avoit célébré cette expédition funeste.

Scilicet ut bello claram expugnavit aperto
Prathenopem, patrios victorque redivit in agros,
Quamvis hesperio vetitus foret orbe regressus.

Il en fut magnifiquement récompensé, il reçut du roi un sac d'argent & même d'or qu'il pouvoit à peine porter sur ses épaules, & de plus une bonne pension annuele.

Nescio qua nostri captus dulcedine cantus
Ipse fuit, fulvi saccum donavit & æris
Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
Pensio larga datur, qualem non lentus habebat
Tityrus, umbrosis resonans sua gaudia sylvis.

Le même *Andrelinus* adresse aussi *des distiques à Jean Ruzé, trésorier général des finances du roi Charles VIII, pour le remercier d'une pension forte & honorable que ce prince lui faisoit payer avec des soins extraordinaires* dit Paradin, qui a traduit ces distiques. *Andrelinus* mourut vers 1518 (*a*).

ANDROMAQUE. Ce nom au féminin n'apartient qu'à la fable. Au masculin, c'est celui de plusieurs personages de l'antiquité, dont les plus remarquables sont:

1°. Un Sicilien, pere de l'historien Timée, fondateur de la ville de Tauromenium, instigateur & coopérateur de Timoléon dans le projet d'afranchir la Sicile.

2°. Un gouverneur de la Syrie pour Alexandre le grand, que les Samaritains brûlerent vif, cruauté qu'Alexandre punit par d'autres cruautés.

3°. Le traître, qui par sa perfidie, causa chez les Parthes la défaite & la mort de Crassus.

4°. Le médecin de Néron, qui inventa la thériaque.

ANDRONICUS, nom de quelques personages célebres dans l'histoire tant anciene que moderne:

1°. D'un philosophe péripatéticien, natif de l'île de Rhodes, qui, du temps de Pompée & de Cicéron, vint à Rome, où il fit connoître les écrits d'Aristote qu'il avoit mis en ordre.

2°. D'un philosophe Épicurien, son contemporain, Syrien de nation, qui vint aussi à Rome, où il enseigna la grammaire.

3°. D'un

(*a*) Dans l'Histoire de la Littérature Italiene *Tom.* VI. *P.* II, on a raporté partie d'une Élégie de Claude Budin François, dans laquelle ce Poëte assure, que c'est à Andrelinus qu'on doit la premiere lueur des Lettres qui parut en France.

Hic situs est Faustus, qualem nisi fata dedissent,
Barbarior Gallo non foret ipse Getes.)

(Le Chev. Tiraboschi.)

3°. D'un de ces Grecs fugitifs, qui, au quinzieme siecle de l'ere chrétiene, porterent les connoissances de la Grece en Italie & en France.

(Π) ANGELI (Étienne Degli), Vénitien, religieux Jésuat jusqu'à la suppression de cet Ordre en *1668*, ensuite Prêtre séculier, & Professeur de Mathématiques à Padoue de *1663* jusqu'à sa mort, arivée l'an *1697*, fut un Géometre très-habile : il s'appliqua particuliérement à déveloper & éclaircir la méthode des Indivisibles, imaginée par son Confrere & Maître, Bonaventure Cavalieri.

Bonaventure Angeli, Ferrarois, mort à Parme vers la fin du XVI[e] siecle, est l'auteur de plusieurs ouvrages, & singuliérement d'une histoire de Parme, imprimée dans cette ville en 1591 : c'est une des meilleures Histoires des villes d'Italie, publiées dans ce siecle.

Pierre degli Angeli ou Angelio, natif de Barga en Toscane, après plusieurs vicissitudes auxquelles il avoit été exposé pendant sa jeunesse, professa les belles Lettres à Rhege en Lombardie & ensuite à Pise, où il obtint, peu de temps après, la chaire de l'Éthique & de la Politique d'Aristote. Appelé à Rome, en 1575, par le Cardinal Ferdinand de Médicis, qui fut ensuite grand-Duc, y fut comblé d'honeurs & fourni d'apointemens très-considérables : ayant dédié ses Poésies au même Cardinal il en eut une gratification de deux mille florins d'or. L'an 1588 il fut élu Consul de l'Académie Florentine : vers la fin de sa vie il se retira à Pise, où il mourut en 1596, âgé de 79 ans, & où l'on y fit de solemneles funérailles. Il publia plusieurs ouvrages : les plus estimés sont les Poêmes Latins Didactiques sur la Vénerie, & sur la chasse aux Oiseaux, & le Poême Héroïque sur la conquête de Jérusalem, dont les deux premiers livres, imprimés d'abord à Paris l'an 1582, lui obtinrent du Roi Henri III des présens, des honeurs, des titres en si grande quantité qu'il n'en pouvoit pas désirer davantage.

Dominique de Angelis, né à Lecca, & mort dans le même lieu en 1718, âgé seulement de 43 ans, a contribué beaucoup dans ce siecle à l'illustration de l'Histoire Littéraire par plusieurs ouvrages, & particuliérement par ses deux volumes des Vies des Savans Salentins, imprimés à Naples en 1710 & 1713.) (Le Chevalier Tiraboschi.)

ANGÉLIQUE (habit) ; c'est ainsi qu'on appele l'habit de certains moines grecs de l'ordre de Saint Basile. On distingue deux sortes de ces moines : ceux qui font profession d'une vie plus parfaite, sont appelés *moines du grand & angélique habit* ; les autres qu'on nomme du *petit habit*, sont d'un rang inférieur, & ne menent pas une vie si parfaite. Léon Allat. *de Consens. eccl. orient. & occid. lib. III*, *cap. viij*. (*G.*)

Angélique (Vêtement *ou* Habit), *angelica vestis* ; chez les anciens Anglois c'étoit un habit de moines que les laïcs mettoient un peu avant leur mort, afin de participer aux prieres des moines.

On appeloit cet habit *angélique*, parce qu'on regardoit les moines comme des *anges*, dont les prieres aidoient au salut de l'âme. De là vient que dans leurs anciens livres, *monachus ad succurrendum*, signifie celui qui s'étoit revêtu de l'habit *angélique* à l'heure de la mort.

Cette coutume subsiste encore en Espagne & en Italie, où les persones de qualité sur-tout ont soin, aux approches de la mort, de se faire revêtir de l'habit de quelque ordre religieux, comme de S. Dominique ou de S. François, avec lequel on les expose en public & on les enterre. (*G.*)

(Π) ANGHIERA (Pierre-Martyr d'), ainsi appelé parce qu'il naquit à Anghiera au Diocêse de Milan près le lac Majeur, vécut presque toujours en Espagne, comblé d'honeurs par cette cour, & élevé à la dignité de Chanoine & Prieur de l'Église Cathédrale de Grenade, où il mourut l'an 1526. Il nous a donné, avant tout autre, dans un ouvrage divisé en huit décades, intitulé, *De rebus Oceanicis*, *& Orbe Novo*, une Histoire complete de la découverte de l'Amérique par Christophe Colombo. Ce livre, quoique peu estimable par l'élégance, doit être cependant acueilli favorablement, atendu l'exactitude & la quantité de notices intéressantes qu'on y rencontre bien souvent.) (Le Chevalier Tiraboschi.)

ANGLETERRE. (*Histoire mod.*) L'*Angleterre*, comme toutes les nations réputées modernes, n'a point d'histoire anciene, c'est-à-dire, que son histoire commence au temps où les Romains en firent la conquête.

L'*Angleterre* a été conquise successivement par les Romains, par les Saxons, per les Danois, par les Normands.

César ayant subjugué les Gaulois, voulut encore soumettre les Bretons ou Britons, premiers habitans connus du pays, qui fut depuis nommé *Angleterre*, & qui se nommoit alors *Bretagne*. Cette île fut aussi nommée *Albion*, à cause de la couleur blanche de ses rochers qu'on aperçoit du continent.

On croit, d'après toutes les conformités possibles de langue, de mœurs, de figure, de religion, de gouvernement, que les premiers habitans de la Bretagne, sur-tout ceux des côtes, étoient des Celtes ou Gaulois, qui, du rivage opposé, étoient venus peupler cette île.

César, auquel il fut donné de tout vaincre, vainquit les Bretons, quoiqu'un zele outré de patriotisme britannique, ou la vanité nationale, ait voulu persuader qu'il fut vaincu par eux, & quoique, selon Lucain, la frayeur lui eût fait tourner le dos aux Bretons :

Territa quæsitis ostendit terga Britannis.

Mais bientôt la conquête du monde vint s'offrir à son ambition, & lui fit abandoner cette île, où il se contenta d'imposer aux Bretons un tribut qui vrai-semblablement fut mal payé après son départ, puisqu'il ne laissa point de garnison, & ne bâtit point de forts dans la Bretagne.

Auguste & Tibere la laisserent en paix.

Caligula publia qu'il alloit la conquérir; il arma deux cents mille combatans, parut sur la rive opposée, fit ramasser des coquilles, & revint triompher à Rome des Bretons qu'il n'avoit pas vus.

Claude les vit, & prit le surnom de *Britannique*, seul héritage de son malheureux fils.

Sous l'empire de Néron, Suétonius Paulinus réduisit l'île de Mona ou d'Anglesey.

Sous Vespasien & ses fils, Agricola soumit presqu'entiérement la Bretagne; il en fit le tour avec sa flote, & s'assura que c'étoit une île, car jusqu'alors les Romains l'avoient crue atachée au continent; il reconut les Hébrides & les Orcades, il y fit des descentes; mais Tacite, gendre d'Agricola, & qui a décrit cette expédition, vrai-semblablement sur les mémoires de son beau-pere, dit des choses bien étranges de ce pays; il prétend que le soleil ne s'y leve & ne s'y couche point comme dans les autres contrées; qu'il traverse la terre, & qu'il l'éclaire même pendant la nuit. Juvénal supposoit aussi les nuits plus courtes dans la Bretagne que dans le reste du monde:

....*Minima contentos nocte Britannos.*

Agricola avoit séparé, par un rempart ou une chaîne de forteresses, les conquêtes romaines, d'avec les provinces du Nord, toujours bretones & sauvages.

L'empereur Adrien réprima en persone les courses que les Bretons septentrionaux faisoient souvent sur les terres romaines. Il les resserra par un nouveau rempart plus fort que celui d'Agricola, qui fut depuis réparé sous Antonin Pie: celui d'Adrien le fut par l'empereur Sévere. Il s'étendoit depuis Carlille jusqu'à Newcastle. On en voit encore aujourd'hui quelques ruines.

Depuis les conquêtes d'Agricola, la Bretagne fut toujours regardée comme une province romaine; ce fut de là que partit Albin pour disputer l'empire à Sévere. Ce dernier empereur mourut dans la ville d'Yorck. Ce fut aussi en Bretagne que Carausius prit la pourpre sous les empereurs Dioclétien & Maximien qui l'y laisserent régner paisiblement pendant sept ans, comme Allectus, son assassin, pendant trois ans; Constance Chlore eut cette province dans son partage, & mourut dans Yorck ainsi que Sévere. La célebre Hélene, femme de Constance Chlore, & mere de Constantin, étoit Bretone, & Constantin partit de la Bretagne pour écraser tous ses concurrens.

L'empire conserva la Bretagne jusqu'au temps d'Honorius; ce fut vers l'an 448 qu'ils dirent un dernier adieu à la Bretagne, après avoir relevé les boulevards d'Antonin & de Sévere.

Ce fut vers l'an 449 ou 450, que les Anglo-Saxons passerent dans la Bretagne sous la conduite d'Hengist & d'Horsa, deux de leurs chefs. Les violences qu'avoient entraînées leurs conquêtes dans cette île, jointes aux ravages des Pictes & des Scots, qui habitoient la partie septentrionale de l'île, découragerent les malheureux Bretons, dont un grand nombre, abandonant leur patrie, chercherent un asyle sur les côtes de la Gaule, & s'établirent dans cette province, qui de leur nom se nomme aujourd'hui *Bretagne*, tandis que la Grande Bretagne prenoit le nom d'*Angleterre* du nom des Anglo-Saxons.

D'autres Bretons se retirerent dans les rochers du pays de Galles, où, comme l'observe le pere d'Orléans, ils devinrent invincibles, quand ils n'eurent plus rien à perdre. Ils s'y maintinrent en corps de nation indépendant, traités de sauvages par les Anglois qu'ils batoient souvent, qu'ils inquiétoient toujours, & qui ne les soumirent que sous Édouard I, à la fin du treizieme siecle.

Les Saxons partagerent l'*Angleterre* en sept royaumes, c'est ce qu'on appele l'heptarchie ou l'anarchie saxone. Ces royaumes sont ceux de Kent, dont Kenterbury ou Cantorbéry est la capitale, & qui comprend ce qui est entre la mer & la Tamise.

D'Essex, ou des Saxons orientaux, comprenant Londres, & ce qui est immédiatement au dessu de la Tamise.

De Sussex, ou des Saxons méridionaux, comprenant les provinces de Sussex & Surrey.

De Wessex, ou des Saxons occidentaux, comprenant tout ce qui est situé entre le canal de la Manche & le canal de Bristol, c'est-à-dire, les provinces de Cornouailles, de Devon, de Dorset, de Sommerset, de Southampton.

De Northumberland, ou des Anglois septentrionaux, comprenant tout ce qui est au Nord de la riviere d'Humbre, c'est-à-dire, les provinces de Lancastre, d'Yorck, de Durham, de Westmoreland, de Cumberland.

D'Est-Anglie, ou des Anglois orientaux, formé des provinces de Nortfolck de Cambridge.

Enfin, le royaume de Mercie, ou des Anglois situés au milieu des terres, qui s'étendoit depuis Glocester & la Severne, jusqu'à la riviere d'Humbre.

Egbert, roi de Wessex, contemporain de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, réunit en 827 tous ces royaumes, & fit cesser l'heptarchie qui avoit duré trois siecles & demi.

Le changement qu'avoit éprouvé l'*Angleterre* ent

passant de la domination des Romains à celle des Saxons, fut cause qu'il fallut convertir deux fois au christianisme les habitans de ce pays. On a cru que la foi avoit été prêchée aux Bretons par Saint Paul ou par quelques-uns de ses disciples. La Bretagne ou l'*Angleterre* avoit eu part à la persécution de Dioclétien, & ce fut alors que Saint Alban soufrit le martyre. On sait que Pélage étoit né dans la Grande Bretagne; ce fut à Verolam ou Verulam que se tint cette assemblée, où Saint Germain & Saint Loup disputerent contre les Pélagiens.

Tel étoit l'état de l'Église bretone, lorsque les Anglo-Saxons ramenerent le paganisme dans la Grande-Bretagne. La seconde conversion de ce pays fut l'ouvrage de Berthe, fille de Caribert ou Cherebert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I. Cette princesse avoit épousé le roi de Kent Éthelbert; elle engagea son mari à recevoir les missionaires qu'elle engagea le Pape Saint Grégoire à lui envoyer. Ils avoient à leur tête le moine Saint Augustin, réputé l'apôtre de l'*Angleterre*. La reine Brunehaud, sur les terres de laquelle ces missionaires passoient, leur donna des guides, des interpretes, & favorisa de tout son pouvoir cette mission. Éthelbert se convertit; Éthelburge, sa fille, épousa Edwin, roi de Northumberland, qu'elle convertit aussi. Une autre femme en fit autant dans le royaume de Mercie. La religion passa ainsi de royaume en royaume, & l'heptarchie entiere étoit chrétiene avant sa dissolution.

Les Danois, dès le temps de l'heptarchie, avoient commencé à faire en *Angleterre* des courses, qui dans la suite devinrent des établissemens, & enfin une conquête sous Suénon & Canut le Grand, au commencement du onzieme siecle. Depuis ce temps, les races saxone & danoise se disputerent le trône jusqu'à la conquête que les Normands, sous la conduite de Guillaume le Bâtard, leur duc, firent de ce royaume par la victoire d'Hastings du 14 Octobre 1066.

Tous les premiers rois de la race normande, & de la race angevine descendue de cette premiere, depuis Guillaume le Bâtard jusqu'à Jean sans Terre, traiterent la nation en pays de conquête, leur despotisme n'eut point de bornes. Jean sans Terre fut aussi un despote & un tyran, mais vil & foible, & dégradé par ses crimes. Son regne est une grande époque pour la législation angloise.

Chez les Anglo Saxons, Éthelbert & Ina, parmi les rois de l'heptarchie; & depuis la réunion, Alfred, Édouard l'ancien, Adelstan, Édouard, Edgard, Éthelred, Édouard le Confesseur, s'étoient distingués par la législation. Alfred avoit formé un corps de loix, aujourd'hui perdu, qui a servi long temps de base à la jurisprudence angloise, & qu'on regarde comme la source de ce qu'on appele en *Angleterre le droit commun*. On peut juger du respect de ce grand prince pour la liberté, par ce mot de son testament: *Tout Anglois devroit être libre comme sa pensée*. Édouard le Confesseur fit faire dans la suite une compilation plus étendue des loix de ses prédécesseurs; ces loix n'étoient pas l'ouvrage des rois seuls, elles étoient concertées avec les états du royaume, avec ce conseil national, connu sous le nom de *Wittenagemot*, ou *assemblée des sages*; il étoit composé des évêques & abbés, des aldermans ou gouverneurs des provinces, & des *Whites* ou sages. Quels étoient ces Whites ou sages? C'est ce qui a été diversement interprété par cet esprit de faction, qui a dû embrouiller en *Angleterre* toutes les questions politiques. Les uns ont cru que ces sages étoient les juges ou les gens de loi; les autres ont voulu y voir les représentans des bourgs, & ce qu'on appele aujourd'hui les *Communes*. Mais les dénominations que donnent tous les historiens aux membres du *Wittenagemot*, semblent supposer une aristocratie, & rejeter cette idée de *Communes*. Quoi qu'il en soit, l'esprit de ces loix est très-favorable à la liberté; il se ressent beaucoup de l'influence que la nation a eue sur la législation. Il est vrai que la nation y paroît un peu trop résider dans les grands & la noblesse, & que les classes inférieures participent bien moins à l'avantage de la liberté; mais l'autorité royale est très-bornée, chose encore plus favorable à l'autorité des grands qu'à la liberté du peuple. Quelques tribunaux de justice semblent pourtant avoir pour objet le maintien de la liberté générale. Les loix pénales avoient conservé l'esprit des ancienes loix barbares; elles se réduisoient, même pour le meurtre, à des amendes pécuniaires. Toutes les têtes avoient un prix fixe, & celle du roi en avoit un qui n'étoit pas le quadruple du prix de la tête d'un évêque ou d'un alderman. Dans le royaume de Kent la tête d'un archêveque étoit à plus haut prix que celle du roi, monument un peu singulier de l'ancien respect pour les ecclésiastiques. La dignité royale n'étoit pas incommensurable avec les dignités subalternes, & celles-ci ne paroissoient pas de simples émanations de la dignité royale. Les grands avoient une puissance fondée sur l'indépendance; la noblesse étoit libre; le peuple avoit des branches de liberté. La conquête de l'*Angleterre* par les Normands fit disparoître tous ces avantages, & changea la constitution, qui avoit été déja bien ébranlée par la conquête & le gouvernement des rois Danois. La liberté disparut à la fois pour tous les ordres de la nation. Les rois de la race normande & angevine, à la réserve de Henri II, furent des tyrans d'autant plus terribles qu'ils étoient illustres. Leur grandeur persconsole servit leur violence. On trembla, & on obéit; mais le souvenir des loix saxones vivoit au fond des cœurs; & s'il naissoit quelque occasion de composer avec l'autorité, si quelque usurpateur mendioit les suffrages de la nation pour acquérir le droit de l'opprimer, si la tyrannie avoit quelques momens de langueur ou de foiblesse, la liberté s'éveilloit; elle redemandoit les loix d'Édouard;

elle avoit obtenu de Henri I & d'Étienne, des chartes de liberté, mais qui étoient restées sans exécution. Le moment étoit venu de les faire exécuter, de les étendre même, & de redoner à la liberté publique des fondemens solides. C'étoit l'objet des deux chartes arrachées à la foiblesse du roi Jean.

La *grande charte*, ou la charte des libertés, acordoit ou rendoit d'importans priviléges à tous les ordres du royaume, au clergé, à la noblesse, & même au peuple; chose remarquable, & qui a dû rendre à jamais respectable à l'*Angleterre* la mémoire des barons qui dicterent cette charte. Leur modération, au milieu de leurs triomphes, & leur zele pour le bien public furent tels, que placés entre le roi, dont ils vouloient borner le pouvoir, & le peuple, dont les grands sacrifient toujours les intérêts, ils laisserent à l'autorité des droits qu'ils auroient pu lui ôter, & firent acorder au peuple des priviléges auxquels ce peuple n'osoit guere prétendre. Ils rechercherent la gloire d'une restauration durable. Ils sentirent qu'elle ne pouvoit être l'ouvrage que de la justice: que les vues étroites, les petits intérêts de parti, les avantages du moment sont emportés par le moment qui suit, que les grandes vues d'ordre public, de bien général de la société, ont par elles-mêmes un poids qui les rend durables. Ils sentirent d'ailleurs qu'ils seroient bientôt abandonés, s'ils ne travailloient que pour eux; & que s'ils vouloient atacher le peuple à leurs intérêts, il falloit étendre jusqu'à lui le bienfait de la liberté.

Le clergé eut pour son partage le droit des élections; on ménagea d'ailleurs les biens ecclésiastiques: on décida que les amendes auxquelles le clergé pouroit être condamné dans la suite, seroient proportionées aux biens de patrimoine, & non aux revenus des bénéfices. La liberté indéfinie de sortir du royaume, acordée à tout citoyen, & nécessaire à des sujets qui possédoient tant de biens dans le continent, parut encore au clergé une faveur; mais par une raison qui n'a plus lieu, c'est que les appels à Rome en devenoient plus libres.

Le principal objet de la noblesse, dans les priviléges qu'elle se fit acorder, fut d'adoucir les rigueurs de la loi féodale, introduite ou du moins très-étendue en *Angleterre* par les conquérans normands; les rois l'avoient entiérement tournée à leur avantage, & l'exerçoient d'une maniere arbitraire: on fixa tout, & le service & les redevances dans tous les cas. On laissa au roi la garde noble des mineurs, lorsqu'ils étoient vassaux immédiats de la courone; mais on ne lui permit plus de vendre ce droit, & on l'obligea aux réparations des biens de ces mineurs. Le soin de les marier n'étoit plus abandoné au roi seul, le roi étoit obligé d'avertir les parens. Une veuve fut libre de rester veuve, & fut afranchie de toute redevance pour son douaire. On voit par cet article jusqu'à quel point avoit été poussée la servitude persone. Le droit de *scutage*, sorte de taxe arbitraire, odieuse dès son origine, & devenue insupportable par l'excès de l'abus, fut fixé quant à la quotité, & réduit quant à la perception, aux trois cas spécifiés par la loi féodale; celui de la captivité du roi, celui du mariage de sa fille aînée, & celui où il armoit chevalier son fils aîné.

Mais l'article le plus important, l'article dans lequel réside principalement la liberté britannique, & que toutes les monarchies doivent envier à l'*Angleterre*, c'est cet avantage inestimable, autrefois commun à tous les états de l'Europe, de ne pouvoir être assujétis à aucun impôt sans le consentement du grand-conseil de la nation. Ce grand-conseil, à la vérité, ne comprenoit alors que les prélats & les barons. Mais les mêmes immunités que les barons se faisoient acorder contre le roi, ils les acordoient contr'eux-mêmes à leurs vassaux; ils renonçoient aussi à lever sur eux aucun subside, excepté dans les trois cas féodaux. On établit irrévocablement le même poids & la même mesure dans tout le royaume, réforme commencée sous le roi Richard, mais qui ne fut achevée qu'alors. Tout homme libre disposa de tous ses biens à son gré, ce qui n'avoit pas toujours été. Les cours de justice furent rendues sédentaires, & l'administration de la justice fut gratuite. Aucun homme libre ne put être arrêté, emprisoné, dépossédé, proscrit, bani, lésé enfin en aucune maniere, soit dans sa persone, soit dans ses biens, qu'en vertu de la loi, & que par un jugement légal de ses pairs. Toute amende devoit être proportionée à la faute & à la fortune, de maniere à n'entraîner jamais la ruine de la persone amendée. On ne pouvoit, à plus forte raison, pour le paiement d'une amende, saisir les charetes d'un laboureur, ni sa charue, ni aucun instrument du labourage.

La *charte des forêts* régloit les cours, bornoit la jurisdiction, & réprimoit les concussions des forestiers, changeoit en une légere amende la peine de mort ou de mutilation pour avoir tué une bête fauve, ordonoit d'abatre les bois plantés hors du domaine de la courone depuis le regne de Henri I, & par-là rendoit à la culture de vastes campagnes, autorisoit les possesseurs de francs-fiefs à cultiver & améliorer leurs terres situées dans l'étendue des forêts.

Cet article des forêts étoit, de tous les traits d'oppression si communs sous les premiers rois normands & angevins, celui qui avoit toujours été le plus odieux à la nation: c'est en effet celui qui annonce le plus de mépris pour l'espece humaine, qu'on sacrifie même aux animaux.

Henri III, fils de Jean sans Terre, fit la guerre à ses sujets pour se soustraire à l'exécution de ces deux chartes, & à l'inspection de ceux qui avoient été nommés conservateurs des priviléges du peuple. Son opposition ne fit que donner lieu aux statuts d'Oxford, qui sont époque dans la consti-

tution angloise, comme les deux chartes dont ils sont la confirmation & l'extension. Il fut fait prisonier par ses sujets. Ce fut, dit-on, pendant sa prison que les représentans des bourgs, nombrés par les conservateurs des privilèges du peuple dans chaque comté, eurent séance pour la premiere fois au parlement, où ils furent appelés en 1265. Telle est, selon la plupart des auteurs, l'origine de la chambre basse ou chambre des communes, époque mémorable dans la constitution angloise. Cet établissement, né du sein des troubles, semble se présenter sous un aspect peu favorable, mais c'est souvent du sein des troubles que naissent les révolutions les plus heureuses; l'admission des représentans du peuple dans le parlement, étoit un dernier pas vers cette réunion des trois pouvoirs vanté par Montesquieu, admirable dans la théorie, orageuse dans la pratique, & qui seroit sans doute la forme de gouvernement la plus parfaite, si l'autorité pouvoit soufrir le partage.

La déposition des roi Édouard II & Richard II, le supplice de Charles I, l'expulsion de Jacques, II & de sa race sont des actes un peu violens de l'autorité parlementaire & populaire. Les Anglois en convienent à l'égard des trois premiers articles; ils détestent comme un parricide l'assassinat juridique ou plutôt militaire de Charles I; mais ils approuvent la révolution de 1688; ils l'appelent la révolution par excellence; ils comptent y avoir gâgné quelques degrés de liberté, & c'est de cette époque seulement qu'ils regardent leur constitution comme perfectionée.

Quant à la succession des rois d'*Angleterre*, les rois bretons n'étoient vrai-semblablement que des chefs de différentes peuplades, & il seroit inutile d'en rechercher la suite.

Il seroit difficile & peu utile aussi de rechercher la suite des rois de l'heptarchie ou anarchie saxone; il suffit de commencer à Egbert, qui réunit tous ces royaumes en un seul, vers l'an 828.

Race Saxone.

Egbert mourut en 837.
Ételwolph en 857.
Ételbald en 860.
Édelbert en 865.
Édelred en 872.
Alfred, dit le Grand, en 899 ou 900.
Édouard l'ancien en 925.
Adelstan en 940.
Edrede en 955.
Éduin en 957.
Edgard en 975.
Édouard le Martyr en 978.
Ételred en 1016.
Edmond, côte de fer, en 1016.
Canut le Grand en 1036.
Haralde en 1040.
Harde Canut en 1042.
Alfred en 1043.
Édouard le Confesseur en 1066.
Conquête de l'*Angleterre* faite par les Normands en 1066.

Race Normande.

Guillaume I, dit *le Bâtard* & *le Conquérant*, mort en 1087.
Guillaume II, dit *le Roux*, en 1100.
Henri I, dit *Courmantel*, en 1135.
Étienne, de la maison de Blois, roi en concurrence avec Mathilde, fille de Henri I, & femme de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, en 1154.

Race des Plantagenets.

Henri II, fils de Geoffroi Plantagenet & de Mathilde, mort en 1189.
Richard I en 1199.
Jean sans Terre en 1216.
Henri III en 1273.
Édouard I en 1308.
Édouard II en 1326.
Édouard III en 1377.
Richard II en 1399.
Henri IV en 1413.
Henri V en 1422.
Henri VI, détrôné en 1461.
Édouard IV en 1483.
Édouard V en 1483.
Richard III en 1485.

Race des Tudor.

Owen Tudor, gentilhomme ou non, du pays de Galles, avoit épousé Cathérine de France, fille de notre roi Charles VI, veuve de Henri V, & mere de Henri VI, rois d'*Angleterre*. De ce mariage, étoit né Edmond, comte de Richemond, qui avoit épousé Marguérite de Sommerset, de la maison de Lancastre, le fils d'Edmond & de Marguérite régna sous le nom de Henri VII, étant issu de la maison royale d'*Angleterre* par sa mere.
Henri VII mort en 1509.
Henri VIII en 1547.
Édouard VI en 1553.
Marie en 1558.
Élisabeth en 1603.

Race des Stuarts.

La postérité de Henri VIII étant éteinte, la courone d'*Angleterre* passoit à la maison d'Écosse descendue de Henri VII par Marguérite sa fille aînée, femme de Jacques IV, roi d'Écosse.
Jacques VI en Écosse, premier en *Angleterre* mort en 1625.
Charles I en 1649.

Protectorat de Cromwel, depuis 1649 jusqu'en 1658.

Protectorat de Richard.

Rétablissement de la maison Stuart en 1660.

Charles II mort en 1685.

Jacques II, détrôné en 1688.

Guillaume de Nassau, prince d'Orange, & Marie d'*Angleterre* sa femme.

Marie, morte en 1695.

Guillaume III mort en 1702.

Anne, en 1714.

Race des Brunswichs-Hanover.

Elle descendoit de Jacques I par Élisabeth sa fille, mariée à l'électeur palatin Fréderic V, & par la princesse Sophie, fille de cet électeur & d'Élisabeth. Sophie fut mariée dans la maison de Brunswick-Hanover, & fut mere de George Premier.

Cette race fut préférée pour raison de religion, non seulement à la maison Stuart, mais à beaucoup d'autres maisons intermédiaires.

George I mort en 1727.

George II en 1760.

George III actuélement régnant en 1787.

Observons que dans la liste des rois d'*Angleterre* les rois de la race saxone, du même nom que ceux de la race normande & angevine & des autres races qui en sont issues, se comptent à part: que par exemple les trois rois Édouards de la race saxone n'empêchent pas que le premier Édouard de la race normande & angevine ne s'appele Édouard I; au lieu que nous joignons dans notre maniere de compter, les Charles & les Louis de la race carlovingiene avec ceux de la race capétiene.

(Π) ANGUILLARA (Jean-André Dell'), célebre Poëte Italien du XVI[e] siecle, dont la vie cependant est pleine d'obscurités & de doutes, est renommé particuliérement par sa belle traduction en Octaves des Métamorphoses d'Ovide, dans laquelle cependant il s'écarte souvent de l'original plus qu'il n'est permis à un traducteur. Outre quelques autres ouvrages, il a aussi composé une Tragédie, intitulée l'*Édipe*, qui fut représentée à Padoue, avec une pompe magnifique, chez Louis Cornaro, environ l'an 1556.) (Le Chevalier Tiraboschi.)

ANICET est le nom d'un monstre & celui d'un Saint.

Le monstre est l'afranchi *Anicet*, qui se chargea pour de l'argent *de délivrer* Néron de sa mere, & qui tint parole.

Le Saint est un Pape qui mérite en effet d'être proposé pour modele aux Papes & aux théologiens. Il trouva bon que Saint Polycarpe fût d'un avis différent du sien, sur le jour où on devoit célébrer la Pâque & quoiqu'ils n'eussent pu s'acorder, la paix n'en fut pas troublée, ni la charité altérée entr'eux. *Anicet* avoit succédé l'an 157 à S. Pie & soufrit le martyre le 17 avril 168, dans la persécution de Marc-Aurele.

ANICH (Pierre), (*Hist. mod.*) fils d'un laboureur des environs d'Inspruck & laboureur lui-même jusqu'à l'âge de 25 ans. Au milieu de ses travaux champêtres, il prenoit un plaisir extrême à contempler le cours des astres, quoiqu'il n'y vît qu'un spectacle, & qu'il ignorât que ce fût l'objet d'une connoissance: quand il sut qu'il y avoit des savans qui connoissoient jusqu'aux moindres effets de ces révolutions, ce fut pour lui la plus heureuse découverte; il voulut connoître ces hommes divins, admis aux secrets du créateur, il courut à Inspruck & ayant trouvé accès auprès du pere Hill, jésuite, professeur dans l'université de cette ville, il lui montra tant de sagacité, tant d'aptitude pour les sciences, que ce savant se fit un plaisir de l'instruire. *Anich* devint géometre & astronome. Il joignoit beaucoup d'adresse au goût des sciences, & son pere & lui s'étoient beaucoup exercés à tourner, il devint en peu de temps un des plus habiles méchaniciens de l'Europe. Il fit pour l'Université d'Inspruck, deux globes, l'un céleste, l'autre terrestre, qui furent regardés comme des chefs-d'œuvre en leur genre; il fit encore d'autres ouvrages semblables dont on admira la précision & la néteté; sa réputation parvint jusqu'à l'impératrice-reine dont il étoit sujet, elle alloit lui faire sentir les effets de sa munificence lorsqu'il mourut en 1766, à l'âge de 43 ans, étant né en 1723. L'impératrice-reine a fait à la sœur d'*Anich*, une pension de 50 florins, pour se dédomager de n'avoir pu récompenser les talens & les travaux de son frere.

ANIEN, (*Hist. mod.*). Jurisconsulte du temps d'Alaric II, roi des Visigoths (celui qui fut tué par Clovis) publia par l'ordre de cet Alaric, en 506, un abrégé du Code Théodosien. De là l'origine de l'observation du droit écrit dans certaines provinces de France. (*Voyez* Alaric II, roi des Visigoths.)

ANJOU, (*Hist. de France.*) L'*Anjou* a eu ses comtes particuliers: Geoffroi, dit *Plantagenet*, comte d'*Anjou*, fut, par son mariage avec Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre, la tige des rois d'Angleterre de la race des Plantagenets. L'*Anjou* fut confisqué par Philippe Auguste sur Jean sans Terre, petit-fils de Geoffroi & de Mathilde.

Depuis ce temps, l'*Anjou* a été donné en apanage à plusieurs princes de la maison de France.

Les deux maisons d'*Anjou* descendues, l'une de Louis VIII, roi de France; l'autre du roi Jean, sont sur-tout célebres par les droits au royaume de Naples qu'elles ont transmis à la courone de France.

Comme l'exercice de ces droits, & les divers événemens auxquels il a donné lieu forment une des plus importantes parties de l'histoire de France & même de celle de l'Europe, nous allons parcourir rapidement les plus mémorables époques de ces événemens.

Pendant les quereles du ſacerdoce & de l'empire, vers le milieu du treizieme ſiecle, Naples & la Sicile, qui ne formoient alors qu'un ſeul royaume ſous le nom de royaume de Sicile, étoient poſſédés par les empereurs de la maiſon de Suabe, irréconciliable ennemie des Papes, & les Papes prétendoient ſur ce royaume le droit de ſuzeraineté qu'ils prétendent encore aujourd'hui.

L'empereur Frédéric II, qui avoit ſignalé ſa haine contre les Papes, & qui en avoit reçu beaucoup de domages, eut pour ſucceſſeur l'empereur Conrad ſon fils.

Celui-ci fut, dit-on, empoiſoné par Mainfroy, bâtard de Frédéric II. Mainfroy avoit auſſi été ſoupçoné d'avoir accéléré la mort de ſon pere; & il ſembla autoriſer ces ſoupçons, en uſurpant la Sicile ſur Conradin, ſon neveu, fils de Conrad & petit fils de Frédéric II.

Le Pape Alexandre IV, dont Mainfroy ravageoit les terres, voyant qu'il n'avoit à combatre qu'un uſurpateur décrié par ſes crimes, entreprit de le détrôner; il propoſa la courone de Sicile à un prince d'Angleterre, qui ne put profiter de cette offre.

Urbain IV, ſon ſucceſſeur, l'offrit à Charles, comte d'*Anjou*, frere de Saint Louis; ce qui parut d'autant plus convenable, qu'originairement le royaume de Sicile avoit été fondé par des François par ces braves aventuriers normands, dont l'héritiere étoit entrée dans la maiſon de Suabe.

La femme du comte d'*Anjou* étoit la derniere des quatre filles du comte de Provence. L'aînée avoit épouſé Saint Louis, roi de France, la ſeconde, Henri III, roi d'Angleterre; la troiſieme, Richard, frere du roi d'Angleterre, élu roi des Romains: la quatrieme voulut auſſi avoir le titre de reine; elle obligea ſon mari d'accepter la courone de Sicile; elle vendit ſes pierreries pour lever des troupes; Charles paſſa en Italie, vainquit & tua Mainfroy à la bataille de Bénévent; mais il ſouilla ſa victoire, en laiſſant mourir la femme & les enfans de ſon ennemi en priſon, & ſur-tout en laiſſant couler à Naples, ſur un échafaud, le ſang du jeune Conradin, légitime héritier du royaume de Sicile, héros naiſſant, qu'un courage digne de ſon nom avoit engagé à défendre ſes droits, & que le malheur ataché aux reſtes de la maiſon de Suabe fit tomber entre les mains du vainqueur. Conradin étant ſur l'échafaud, jeta ſon gant dans la place, gage d'inveſtiture pour qui oſeroit le venger. Ce gant fut relevé & porté à Jacques, roi d'Aragon, gendre de Mainfroy, qui crut par ce moyen avoir réuni les droits de Conradin à ceux de Mainfroy ſon beau-pere.

La maiſon de Suabe fut cruélement vengée de cette cruauté ſous Pierre, roi d'Aragon, fils de Jacques, par ce maſſacre général des François, connu ſous le nom de *vêpres Siciliennes*.

Charles d'*Anjou* ne voulut pas laiſſer cette atrocité impunie; les plus grands armemens annoncerent de ſa part la plus terrible vengeance; mais le roi d'Aragon joignant avec ſuccès l'artifice à la force, ſut le maintenir du moins dans l'île de Sicile.

Charles le Boiteux, fils de Charles d'*Anjou*, pris devant Naples, par un amiral Aragonois, (1284) tranſporté à Palerme, & condamné à mort, penſa ſervir de repréſailles à Conradin; ſon danger fit mourir ſon pere de crainte & de douleur. (1285.)

Charles le Boiteux, devenu héritier des droits de la maiſon d'*Anjou* au trône de Sicile, les ſacrifia par un traité pour ſortir de priſon, & devenu libre, il déſavoua le traité comme l'ouvrage de la violence; la guerre continua entre lui & Jacques II, fils de Pierre, roi d'Aragon; elle finit par des traités qui bornerent les droits reſpectifs pour les mieux aſſurer; on démembra le royaume de Sicile; l'île demeura aux Aragonois, le royaume de Naples à la maiſon d'*Anjou*, & le fare de Meſſine ſervit de ſéparation naturele aux deux royaumes.

La maiſon d'*Anjou* s'étendit, ſes branches multipliées donnerent des rois à la Hongrie & à la Pologne, Robert, ſucceſſeur de Charles le Boiteux, rendit le royaume de Naples floriſſant; Charles, duc de Calabre, ſon fils, mourut avant lui, & Robert eut pour héritiere ſa petite-fille Jeanne, fille du duc de Calabre, princeſſe fameuſe par ſon crime, ſes foibleſſes & ſes malheurs. Elle avoit épouſé André, ſon couſin, frere de Louis, roi de Hongrie, deſcendu comme elle de mâle en mâle de Charles le Boiteux. Ce malheureux André fut étranglé la nuit du 18 ſeptembre 1345 par une troupe de conjurés. On crut que Jeanne avoit conſenti à ce meurtre, on prétend même qu'elle avoit tiſſu de ſa main le cordon de ſoie qui ſervit à cette funeſte exécution, & que ſon mari qui la voyoit travailler à cet ouvrage, lui ayant demandé à quoi elle le deſtinoit, elle lui avoit répondu en riant: *à vous étrangler*. Si à vingt ans elle fut capable de cette diſſimulation perfide & de cette plaiſanterie barbare, elle mérita tous ſes malheurs; mais ſon gouvernement fut doux; elle montra de la bonté, de la grandeur même, elle aima ſes maris & ſes peuples.

A-t-on tant de vertus après un ſi grand crime?

Quoi qu'il en ſoit, Louis, roi de Hongrie, la crut ou parut la croire coupable; il chaſſa Jeanne de ſes états, & il n'eſt pas bien ſûr que, comme l'ont dit quelques auteurs, il n'ait pas voulu les prendre pour lui; elle y fut rétablie dans la ſuite; mais trente-quatre ans après, Charles de Duras, ſon parent, de la maiſon d'*Anjou* comme elle, élevé par elle avec beaucoup de tendreſſe, comblé de ſes bienfaits, & déſigné par elle ſon héritier, arma pour lui arracher la courone qu'il devoit porter après elle. Ce Charles de Duras mérite d'être le ſymbole des ingrats. Son ingratitude ne fut que trop heureuſe. Cependant la reine opprimée appele à ſon ſecours, & nommé ſon héritier, Louis, duc d'*Anjou*, frere de Charles V, roi de France; il fut

la tige de la seconde maison d'*Anjou*. Ce prince, après biens des irrésolutions & des lenteurs, porte enfin dans le royaume de Naples les trésors de la France. Il ariva trop tard pour la reine & pour lui-même; déja l'usurpateur, avec le secours du roi de Hongrie, avoit presqu'achevé sa conquête; déja la reine assiégée dans le château de l'Œuf, s'étoit rendue, & avoit été transférée au château d'Averse; Duras ayant consulté l'implacable frere du malheureux André, fit étrangler Jeanne dans la prison où il la retenoit, & où, prenant des sentimens conformes à sa situation, elle passoit les jours dans la priere & dans les larmes.

Le duc d'*Anjou* ne put ni la défendre, ni la venger, ni recueillir sa succession. La faim & les maladies détruisirent son armée; ses trésors immenses, dépouilles de sa patrie, étant épuisés, il envoya Craon, son confident & son ami, chercher de nouveaux secours en France. Craon obtint tout ce qu'il demanda, il revenoit chargé de sommes d'argent qui auroient pu rétablir le parti du duc d'*Anjou*, si elles n'eussent été indignement dissipées par Craon lui-même. Ce ministre infidele oubliant sa mission parmi les fêtes de Venise, s'y livroit à de ruineuses voluptés, tandis que son maître abandoné, découragé, mouroit de faim, de maladie, de douleur & de ses blessures au château de Biseglia, près de Bari. Les François, touchés de ses malheurs, lui avoient pardoné ses ancienes extorsions; ils donnerent des larmes à sa mort, ils s'atendrirent en voyant le convoi de ce prince, jeune encore, plein de courage, avide de gloire, digne en tout d'un sort moins triste, traverser le royaume pour se rendre à Angers.

La France reconut pour roi de Naples, Louis II, son fils aîné. Ainsi les deux branches d'*Anjou* furent ennemies & rivales.

Cependant Charles de Duras s'affermissoit par l'injustice & par l'audace sur le trône qu'il avoit usurpé. Déja il se disposoit à en usurper un nouveau, à dépouiller la famille d'un autre bienfaicteur. Il court enlever la Hongrie à la reine Marie, fille de ce Louis qui l'avoit aidé à faire la conquête du royaume de Naples. La fortune seconde encore cette nouvele injustice; deux reines tombent entre ses mains. C'étoient la veuve & la fille du roi Louis. Tant d'attentats furent enfin punis. Un palatin ataché au parti des reines, leur procura la liberté par la mort du tyran.

À cette nouvele, les espérances de la seconde maison d'*Anjou* renaissent: Louis II, avec le secours des S. Sévérins, grande maison napolitaine, soumet presque tout le royaume de Naples. La veuve de Duras se retire à Gaëte avec Ladislas, son fils; elle étendit ses troupes autour de cette ville, & on n'osa entreprendre de l'y forcer. Cette femme courageuse mérita, par sa sagesse & sa persévérance, un retour de fortune qu'elle avoit d'ailleurs lieu d'atendre de la légéreté des Napolitains. Les S. Sévérins, mécontens de Louis II, se déterminerent à détruire leur ouvrage; ils rapelerent Ladislas, il chasserent Louis, qui, après avoir luté un an contre la fortune, revint en France chercher du secours.

Ladislas, resté possesseur assez paisible de la courone de Naples, mal-gré quelques autres tentatives de Louis II, régna & mourut dans le sein des voluptés. (1414.)

Jeanne, sa sœur, lui succéda. Cette seconde Jeanne eut avec la premiere une conformité bizâre de caractere & d'aventures. Plus décriée encore pour les mœurs, elle fut trahie de même par un ingrat comblé de ses bienfaits. Alphonse, roi d'Aragon, qu'elle avoit institué son héritier, voulut la dépouiller de son vivant; il porta la guerre dans ses états, il l'assiégea dans un des châteaux de Naples. Délivrée par Sforce, le premier usage qu'elle fit de sa liberté, fut d'anuler l'adoption dont Alphonse s'étoit rendu indigne, & d'appeler à sa place Louis III, duc d'*Anjou*, fils de Louis II.

Quelques auteurs espagnols justifient Alphonse & disent que Jeanne le trompoit; ce n'est pas l'opinion générale.

Cette Jeanne fut le dernier rejeton de la premiere branche d'*Anjou*, qui avoit duré près de deux cents ans. (1434.)

Ainsi la maison d'Aragon, qui pendant les divisions des deux branches d'*Anjou*, avoit paru se contenter du royaume de Sicile, renouvela ses prétentions sur le royaume de Naples, & les deux branches d'*Anjou* se réunirent contr'elle.

Louis III étoit mort avant sa bienfaictrice. René, frere de Louis III, hérita de ses droits; mais ce René ayant disputé la Lorraine à la branche de Vaudemont, avoit été fait prisonier dans une bataille qu'il avoit perdue; pendant sa captivité, il fut aisé au roi d'Aragon d'envahir le royaume de Naples. Quand René fut libre, il passa en Italie, où il eut, comme ses prédécesseurs, quelques succès suivis des plus grandes disgraces.

Le roi d'Aragon Alphonse laissa, en mourant, le royaume de Naples à Ferdinand, son fils bâtard, qui même, selon quelques auteurs, n'étoit pas son fils: on ne pouvoit braver plus pleinement les droits de la maison d'*Anjou*. René, indigné, ne laissa point à Ferdinand le temps de s'affermir; le duc de Calabre, son fils, qu'il envoya en Italie, parut d'abord devoir conquérir tout le royaume de Naples: il gâgna la bataille de Sarno, il écrasa le parti de Ferdinand, tout retentissoit de sa gloire. Le Pape, qui protégeoit Ferdinand, appele en Italie Scanderberg, ce roi d'Albanie si célebre par sa valeur, sa force & ses conquêtes; la fortune change encore. L'invincible Scanderberg arrête les progrès du duc de Calabre, & replace Ferdinand sur le trône. Le duc de Calabre abandoné, se défendit long-temps dans l'île d'Ischia contre ses ennemis & contre la faim; il fallut succomber, il revint en France implorer la protection stérile & peu sincere de Louis XI.

L'union

L'union de duc de Calabre avec les chefs de la ligue, dite du bien public, acheva de rendre Louis XI très-indifférent sur les afaires de Naples, & plutôt contraire que favorable à la maison d'*Anjou*.

L'expédition du duc de Calabre fut la derniere tentative de cette maison sur le royaume de Naples. Le duc de Calabre, & Nicolas d'*Anjou*, son fils, moururent avant le roi René, qui par son testament, transmit ses droits à son neveu, Charles d'*Anjou*, comte du Maine, au préjudice de René de Lorraine, son petit-fils, par Ioland d'*Anjou* sa mere.

Le comte du Maine institua Louis XI son héritier; de là les droits de la courone de France au royaume de Naples, droits que Charles VIII & ses successeurs firent valoir.

Les droits de la maison d'Aragon légitime ont passé à la maison d'Autriche. Charles-Quint & ses successeurs les ont fait valoir.

Les droits de la maison d'Aragon bâtarde ont passé à la maison de la Trémoille, qui les fait valoir en toute occasion par des protestations.

On vient de voir quels sont les droits de la maison de Lorraine.

Anjou (Marguérite d'), fille de René d'Anjou, roi titulaire de Naples & de Sicile, épousa & gouverna despotiquement le foible roi d'Angleterre Henri VI. Son courage & son orgueil la destinoient à de grandes fautes, de grands malheurs & de grandes ressources. Ce fut sous son regne, vers le milieu du quinzieme siecle qu'éclata la fameuse querele des deux roses. Elle eut à défendre du chef de son mari & de son fils la cause de Lancastre contre celle d'Yorck; les Anglois disent que ce fut son despotisme qui donna naissance à tous ces troubles, peut-être en faut-il plutôt accuser la foiblesse de Henri VI. Deux factions partageoient le conseil de ce prince. Le duc de Glocestre, son oncle, ne respiroit que la guerre & ce qu'il appeloit la gloire du nom Anglois; le cardinal de Wincestre, son grand-oncle, étoit pour la France & pour la paix. Le duc avoit voulu marier Henri VI avec une fille du comte d'Armagnac; le cardinal avoit fait conclure le mariage du roi avec Marguérite d'*Anjou*, & en faveur de ce mariage, l'Angleterre, au lieu d'exiger une dot, avoit cédé la province du Maine à Charles d'*Anjou*, oncle de la princesse. L'implacable Marguérite d'*Anjou* ne pardona jamais au duc de Glocestre l'opposition qu'il avoit mise à son mariage. Elle ariva en Angleterre, ennemie du parti de Glocestre & protectrice de celui de Wincestre. Le jeune Suffolck de qui le cardinal s'étoit servi pour négocier le mariage, devint le favori de la reine: elle le combla de bienfaits avec une profusion, qui porta quelque atteinte à la réputation de cette princesse.

N'ayant pu rendre le duc de Glocestre coupable, on voulut le perdre innocent; on le fit arrêter sur un des prétextes qui ne manquent jamais à la haine, & quelques jours après on le trouva mort dans la prison.

La haine publique poursuivit dans Marguérite & dans Suffolck, les boureaux du duc de Glocestre. Leur parti s'appeloit en Angleterre *le parti François*. Marguérite en effet parut toujours atachée aux intérêts de la France, sa patrie, & le duc de Suffolck pour lui plaire, alla quelquefois jusqu'à trahir la siene; la nation se souleva contre ce favori, les communes l'accuserent, la reine fut obligée de l'abandoner. Suffolck eut la tête tranchée sans aucune forme de procès, crime contre la liberté, trop souvent commis dans ce pays libre.

Le duc de Sommerset, qui remplaça Suffolck dans la faveur de Marguérite, le remplaça aussi dans la haine de la nation, il fut mis pour un temps à la tour de Londres sur l'accusation des communes, il avoit succédé au duc d'Yorck dans la régence de France, qui avoit été injustement enlevée à ce prince. L'Angleterre reprochoit à Sommerset la perte de la Normandie, arivée pendant sa régence & qu'on attribuoit à ses intrigues, ou du moins à sa négligence. C'étoit une raison pour que la reine fût sa protectrice. Le duc d'Yorck se mit à la tête du parti Anglois avec ses deux amis le comte de Salisbury & son fils, ce fameux Richard Névil, comte de Warwick, qui mérita le surnom de *king-Maker*, *faiseur de rois*.

On crut dévoir changer de conduite, on avoit tué Glocestre, on ménagea Yorck & ses amis, on les fit entrer au conseil, dès-lors ils furent les maîtres, Sommerset fut arrêté, le roi le fit sortir de prison, le duc d'Yorck arma, il livra en 1455 la bataille de Saint Albans, où le roi, blessé d'un coup de fleche à la gorge, fut fait prisonier, & où le duc de Sommerset fut tué.

Marguérite avoit toujours entretenu Henri VI dans une dévotion pusillanime, qui lui faisoit abandoner les rênes de l'état, & c'étoit elle qui s'en emparoit. „ Henri, dit le pere d'Orléans, „ savoit mieux prier dieu qu'elle; mais elle sa- „ voit mieux gouverner que lui „. Le duc d'Yorck, après sa victoire, fut déclaré par Henri VI lui-même protecteur du royaume que ce roi imbécille ne pouvoit plus gouverner; le duc d'Yorck en fut dépouillé par les intrigues de Marguérite, il reprit les armes pour ne les plus quiter.

Le comte de Salisbury batit l'armée royale à Bloreheath en 1459. Marguérite répara cet échec en dissipant sans combat l'armée d'Yorck, en réduisant le duc & ses amis à la fuite par un mélange de menaces & de promesses, qui intimida une partie de cette armée & séduisit l'autre. Alors le parlement déclara le duc d'Yorck & ses adhérens, coupables de haute trahison & leurs descendans jusqu'à la quatrieme génération, incapables de recueillir aucune succession. A peine cet arrêt ridiculement insensé étoit-il rendu, que le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck,

entroit en triomphe dans Londres à la tête d'une nouvele armée avec Salisbury & Warwick ; la reine fut batue en 1460 à Northampton, où elle faisoit toutes les fonctions de général, tandis que Henri atendoit dans sa tente la victoire ou la captivité. Ce fut la captivité.

Henri alors fut gouverné par ses vainqueurs, comme il l'avoit été par sa femme, & le parlement déclara les Yorckistes bons & fideles sujets. Marguérite s'enfuit en Écosse avec son fils; le duc d'Yorck lui fit ordoner, par Henri VI, de revenir à Londres, elle revint, mais à la tête de dix-huit mille hommes; elle défait le duc d'Yorck & le comte de Rutland, son second fils, dans leurs propres états, à la bataille de Wakfeild, (1460) où ils périrent tous les deux, & fait exposer leurs têtes sur les murs d'Yorck, avec celle du comte de Salisbury, qui ayant été blessé & pris, fut décapité. On mit par dérision une courone de papier sur la tête du duc d'Yorck.

Il restoit, pour la vengeance de ces princes, le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck & Warwick. Marguérite eut l'honeur de vaincre Warwick à la bataille de Barnet en 1461, & de mettre Henri VI en liberté; c'est-à-dire, dans sa dépendance. Le comte de la Marche batit, à la croix de Mortemer, dans le comté d'Héreford, les troupes de Lancastre; il marche à Londres, il est proclamé, c'est Édouard IV.

Secondé de Warwick, il abat le parti de Lancastre à la bataille de Towton encore en 1461, où Marguérite, avec une armée supérieure, fut mise en déroute.

Marguérite ne perdoit jamais le courage, & trouvoit toujours des ressources. Le seul intérêt de régner sous le nom de son mari, lui avoit fait tout entreprendre ; l'intérêt de faire régner son fils fut encore plus puissant sur son âme; les uns, pour l'exclure, disoient seulement qu'il n'étoit pas fils de Henri, d'autres le disoient entiérement supposé ; Marguérite montra bien qu'elle étoit sa mere. La tendresse maternele, source de tant de force & de foiblesse, l'élevant au dessus d'elle-même, fit de cette ambitieuse une héroïne intéressante. Elle négocia en Écosse, en France ; Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie, s'enflamant pour elle & pour sa cause d'un zele de chevalier, s'embarque avec elle pour l'Angleterre. De nouveles disgraces y atendoient cette reine infortunée. Repoussée des premieres côtes où elle voulut aborder, batue par la tempête, séparée de Brezé, qui ne la rejoignit qu'avec peine à Berwik, s'étant sauvée du naufrage dans une barque de pêcheur, elle alla perdre la bataille d'Hexham en 1462. Peu de temps après, Henri VI, que le parlement venoit de déclarer usurpateur, après l'avoir si long-temps reconu pour roi, tomba entre les mains du vainqueur. On lia ce malheureux roi sur un cheval, on le conduisit ainsi à Londres, où on l'abandona aux outrages de la populace ; Warwick lui-même n'eut pas honte de l'insulter dans cet état ; on finit par enfermer Henri VI dans la tour de Londres.

Pendant qu'il entroit dans sa prison, Marguérite errante, abandonée, dépourvue de tout, se cachoit dans les bois, s'enfonçoit dans les déserts, insensible à ses dangers, tremblante pour son fils qu'elle tenoit entre ses bras ; des voleurs la dépouillent, & prenant querele entr'eux pour le partage du butin, lui laissent la liberté de s'échaper avec son fils. À quelque distance de là, elle rencontre un autre voleur ; la fatigue, l'épuisement ne lui permettent plus de fuir ; son courage lui fournit une de ces ressources qui n'apartienent qu'aux grandes âmes, elle s'avance vers cet homme avec une majesté qui l'étone, elle remet le prince dans ses mains : *tiens*, *mon ami*, lui dit-elle, *sauve le fils de ton roi*. Cet homme, saisi d'une pitié respéctueuse à la vue d'une telle infortune, flaté d'ailleurs du grand personage dont il se voit chargé, répond à cette sublime confiance par une noble fidélité, il oublie que sa fortune pouroit être le prix d'une délation ; il porte le prince, il aide à marcher à la reine, & les conduit tous deux au bord de la mer, où ils s'embarquerent pour l'Écluse. Bientôt des révolutions nouveles leur envoyerent un défenseur qu'ils n'atendoient pas. Warwick, brouillé avec Édouard IV, voulut détruire son ouvrage ; il tendit à Marguérite cette même main qui avoit mis son mari dans les fers; il souleva contre Édouard son propre frere le duc de Clarence, auquel il donna sa fille aînée, il donna la cadete au prince de Galles, fils de Marguérite.

Édouard endormi dans les voluptés, dédaigna stupidement la colere d'un homme tel que Warwick ; il donna plus stupidement encore sa confiance au lord Montaigu, frere de Warwick. Ce nom seul, & l'*ours blanc* de Warwick, pris pour enseigne par cinq cents paysans à peine enrôlés, gâgnerent en 1469 la bataille de Bambury. Warwich paroît, il surprend Édouard, & le fait prisonier; les deux rois sont en sa puissance; mais tandis qu'il court à Londres pour délivrer Henri VI, il apprend qu'Édouard a échapé à ses gardes, & qu'il est à la tête d'une armée; il repasse en France pour chercher du secours; il reparoît en Angleterre; Montaigu lui livre l'armée royale, Édouard s'enfuit dans les Pays-Bas, Henri VI remonte sur le trône aux acclamations du même peuple qui avoit insulté à son malheur. Édouard rentre en Angleterre, il traite en secret avec le duc de Clarence, son frere, qui trahit Warwich, comme Montaigu avoit trahi Édouard. Ce monarque heureux & chéri, quoiqu'indolent, est introduit dans Londres par ses amis, ses créanciers & ses maitresses ; Warwick est défait & tué avec le lord Montaigu, son frere, à la bataille de Barnet le 14 avril 1471. Henri est encore précipité du trône, & pour jamais.

Marguérite connut enfin le découragement, elle

trembla pour ſon fils, elle le cacha dans un monaſtere; mais bientôt à la ſollicitation des principaux ſeigneurs de ſon parti, elle ſe remit à leur tête avec ſon fils, qui commençoit à être en état de s'armer pour ſa cauſe; elle tenta la fortune à Tewkesbury, encore en 1471. Ce fut le dernier de tant de revers : Édouard eſt vainqueur; on lui amene après la bataille le prince de Galles priſonier. „ Jeune téméraire, lui dit arrogament Édouard, „ qui t'a inſpiré l'audace d'en„ trer, les armes à la main, dans ce Royaume? „ J'ai cru, répondit le prince de Galles avec une fermeté modeſte, „ pouvoir prendre les armes „ pour faire rendre à mon pere un trône qui „ n'apartient qu'à lui. On feignit de trouver de „ l'inſolence dans cette réponſe „. *Il manque de reſpect !* s'écrie Richard duc de Gloceſtre, ſecond frere d'Édouard, qui fut depuis l'afreux Richard III, & qui en immolant tour-à-tour les Lancaſtres & les Yorcks, parvint de crime en crime juſqu'au trône qu'il n'occupa que deux ans; Édouard indigné, ou voulant le paroître, d'une réponſe qu'il eût dû eſtimer, frape avec ſon gantelet le prince de Galles au viſage, ce fut l'arrêt du vaincu; le duc de Gloceſtre, le duc de Clarence, & d'autres tigres s'élancent ſur le prince de Galles, qui tombe percé de coups. Marguérite fut trouvée mourante ſur le champ de bataille, elle ne revint à la vie que pour pleurer ſon fils, ſon mari & ſa liberté. Enfermée à la tour de Londres, elle y gémit quatre ans, au bout deſquels Louis XI ſe détermina enfin à payer la rançon d'une reine de ſon ſang. Marguérite ayant tout perdu, s'étoit laiſſée traîner dans la captivité par les Anglois, ſe laiſſa mettre en liberté par les François, également inſenſible aux rigueurs de l'une & aux douceurs de l'autre; elle paſſa le reſte de ſa déplorable vie à regréter ce fils, le principe de ſon grand courage, & l'objet de tous ſes travaux. Elle mourut en 1482.

On trouva Henri VI mort dans ſa priſon, ſoit de chagrin, quoiqu'il en parût peu ſuſceptible, ſoit par un nouveau crime du duc de Gloceſtre; cette ſeconde opinion eſt la plus vrai-ſemblable & la plus générale.

Henri VI eut quelques vertus de tempérament; ſon humanité, qui malheureuſement n'étoit en général que de la foibleſſe & de la douceur ſans lumieres, alloit juſqu'à ne conſentir jamais qu'avec une extrême répugnance, au ſupplice des plus grands criminels; d'ailleurs il n'eut point de caractere; il ne mérite d'être remarqué que comme un exemple des viciſſitudes humaines & de l'inconſtance du ſort. Mais s'il fut incapable de goûter les faveurs que la fortune lui prodigua dans ſon enfance, il ne paroît pas qu'il ait ſenti les malheurs dont elle ſembla vouloir l'accâbler dans l'âge mûr, la nature vint à ſon ſecours, en lui faiſant le triſte don de l'inſenſibilité.

Le jeune Édouard, prince de Galles, ſon fils, arraché aux eſpérances de la nation par le fer du barbare Gloceſtre, promettoit des vertus & montroit du courage. Il paroît que l'âme ardente de ſa mere eût vivifié en lui les vertus douces de ſon pere. Nouri parmi les dangers & les malheurs, la ſenſibilité eût pu en faire un bon roi. Son dernier mot à ſon tyran, annonçoit de la grandeur ſans orgueil, & de la modeſtie ſans foibleſſe.

Marguérite, que nulle femme, dit le pere d'Orléans, ne ſurpaſſoit en beauté, & que ſi peu d'hommes égaloient en courage, la ſublime Marguérite fut peu regrétée des Anglois; ſes paſſions pouvoient lui avoir attiré ſes revers; mais obſervons combien l'équité des jugemens publics devoit alors être altérée par l'eſprit de parti. Les Anglois haïſſoient ſur-tout dans Marguérite ſon atachement fidele à la France, ſa patrie, ſentiment dont il ſeroit injuſte de faire un crime à cette princeſſe.

Marie d'*Anjou*, femme de Charles VII, étoit la tante de Marguérite. Elle ſe trouva auſſi dans des conjonctures délicates, & ſi elle n'eut pas d'occaſion de déployer tout l'héroïſme de ſa niece, elle montra bien de la ſageſſe & de la fermeté, lorſque Charles VII découragé, étoit prêt de renoncer à tout; elle lui fit reprendre courage, elle y employa même Agnès Sorel, & cette femme, qu'une autre eût regardée comme une rivale odieuſe, Marie d'*Anjou* ſut s'en faire une amie utile. Toutes deux furent utiles à Charles VII, l'une par la prudence de ſes conſeils, l'autre par l'élévation de ſes ſentimens.

Les deux derniers fils de Henri II, ont porté le titre de ducs d'*Anjou*; l'un a été le Roi Henri III, l'autre avoit été connu long-temps ſous le nom de duc d'Alençon; celui-ci eſt aſſez maltraité dans les mémoires de Sully, Henri IV, ne l'aimoit ni ne l'eſtimoit; il paroît que ce duc d'Alençon-*Anjou* n'eut jamais de principes bien fixes de religion ni de politique. Il n'avoit jamais eu pour les Huguenots le même éloignement que ſes freres; il avoit toujours montré de l'atachement & de la vénération pour l'amiral de Coligny, & faiſoit gloire de ſe conduire par ſes avis; Cathérine de Médicis ſa mere, lui en avoit ſouvent fait la guerre, & après la mort de Coligny, ayant vu dans les papiers de cet amiral, parmi d'autres projets politiques, un conſeil qu'il donnoit à Charles IX, de ne point acorder d'apanage trop conſidérable au duc d'Alençon, elle triomphoit d'avoir trouvé ce moyen de faire haïr au duc la mémoire de l'amiral. „ Voilà, lui „ dit-elle, des conſeils de votre ami. „ Je ne „ ſai pas, répondit le duc d'Alençon, s'il „ m'aimoit beaucoup, mais je ſai que ce conſeil „ eſt d'un homme qui aimoit l'État „. Cette réponſe eſt d'un homme digne auſſi d'aimer l'État.

On voulut, ſur la fin du regne de Charles IX, enlever, de leur conſentement, le duc d'Alençon, le roi de Navarre (Henri IV) & le prince de Condé, ſon couſin, pour les mettre à la tête du

parti des politiques; c'est ce qui s'appela *la conjuration de S. Germain*, dont il paroît que le véritable objet étoit d'empêcher, à la mort de Charles IX, le retour du roi de Pologne Henri III, en France, & d'assurer la courone au duc d'Alençon, *Je le sai bien*, dit Brantôme, *pour avoir été convié à la fricassée*. La cour en ayant eu avis, fit mettre le duc d'Alençon & le roi de Navarre à Vincennes, les maréchaux de Montmorenci & de Cossé à la bastille, le prince de Condé prit la fuite, la Mole & Coconas eurent la tête tranchée.

Le duc d'Alençon & le roi de Navarre furent interrogés, le duc répondit avec l'embaras & la timidité d'un coupable convaincu; le roi de Navarre confondit la reine-mere par ses raisons & la fit rougir par ses reproches; on étoit si acoutumé aux violences sous ce regne, que l'emprisonement du frere du roi, & d'un roi son beau-frere, parut un événement ordinaire; ils étoient tous deux étroitement resserrés; on leur permettoit seulement d'aller tant qu'ils vouloient dans la chambre des filles de la reine-mere, car les voies de corruption étoient toujours ouvertes.

Le Laboureur, dans ses additions aux mémoires de Castelnau, raporte que le duc d'Alençon, pendant sa captivité, avoit comploté avec le roi de Navarre d'étrangler de ses mains sa propre mere, lorsqu' elle viendroit dans leur chambre. Quelque invraisemblable que soit une telle atrocité de la part d'un fils, il est plus invraisemblable encore que le roi de Navarre ait pu y consentir un moment, comme le dit le Laboureur, qui du moins fait honeur à leur prompt repentir de l'inexécution du complot.

Le duc d'Alençon voulut, dit-on, assassiner Henri III, le roi de Navarre l'en empêcha; mais Henri III étant tombé malade, on lui persuada que le duc d'Alençon l'avoit empoisoné; il le crut d'autant plus aisément que sa maladie étoit un mal dans l'oreille, pareil à celui dont François II étoit mort. Dans cette idée, il voulut à son tour faire assassiner le duc d'Alençon par le roi de Navarre : „ En me vengeant, lui dit-il, „ vous montez au trône „. Le roi de Navarre fit rougir Henri III, & de la proposition, & du motif dont il l'apuioit.

Le duc d'Alençon s'échapa de la cour, & fut joint à l'instant par toute la noblesse protestante & politique. Le prince de Condé lui amena d'Allemagne vingt mille hommes, dont il lui remit le commandement. Quand le duc d'Alençon se vit à la tête d'une armée si nombreuse, il jura de venger la Mole; il avoit conservé un des habits de son malheureux favori, & devoit le porter un jour de bataille. Telles étoient les idées qui occupoient ce prince, à qui la moitié de l'état confioit alors les intérêts les plus chers, ceux de sa religion & de sa liberté.

Rien ne peint mieux l'esprit machiavelliste de ce temps-là, que l'idée généralement répandue alors, que c'étoit Cathérine de Médicis qui avoit favorisé l'évasion du duc d'Alençon, pour se rendre nécessaire par la confusion même des afaires, pour se procurer une plus ample matiere à négociations, ou pour semer la division & la défiance dans le parti protestant. Il passa pour constant que le duc de Nevers, envoyé à la poursuite du duc d'Alençon, eût pu lui couper le chemin, & le ramener à la cour; mais que Cathérine l'en empêcha, en affectant les foiblesses d'une mere, & la crainte que son fils ne pérît dans le combat.

Elle couroit par-tout après ce fils qu'elle appeloit *sa brebis égarée*, elle négocioit sans cesse avec lui, pour le rendre de plus en plus suspect aux protestans.

Vers le même temps, le roi de Navarre se sauva aussi de la cour; ainsi la reine-mere eut plus d'afaires qu'elle n'en vouloit peut-être; cependant elle sut profiter habilement des divisions que les intrigues des filles de sa suite avoient depuis long-temps semées entre ces princes; de la jalousie secrete que le duc d'Alençon commençoit à sentir de voir le roi de Navarre, son rival de gloire, prêt à l'éclipser; du mécontentement couvert qu'avoit le prince de Condé de n'être plus qu'au second rang dans l'armée protestante, après l'avoir en partie formée & s'être long-temps flaté d'en être le chef. Plus unis, ces princes eussent été plus en état de faire la loi, ils la firent encore mal-gré leurs défiances mutueles; la paix qu'on leur acorda ou plutôt qu'ils acorderent, fut bien plus favorable que les précédentes à la cause publique du protestantisme, & aux intérêts particuliers des chefs. Ce ne fut pas pour rien qu'on l'appela *la paix de Monsieur*, elle lui valut le Berry, la Touraine & l'Anjou, en augmentation d'apanage, & ce fut alors que le duc d'Alençon prit le titre du duc d'*Anjou*. Il faut convenir ou qu'il avoit oublié sa réponse au sujet de l'amiral de Coligny, ou qu'il y a bien loin d'un beau mot à une belle action.

La guerre civile recomença en 1576, & ce même duc d'*Anjou*, qui, dans la guerre précédente avoit été le chef du parti huguenot, fut dans celle-ci le chef du parti catholique. Si l'on cherche la cause de ce changement, c'est que le prince de Condé s'amusoit à contre-faire le duc d'*Anjou* & à lui donner du ridicule, ou plutôt c'est que le duc d'*Anjou* étoit jaloux du roi de Navarre & du prince de Condé, c'est sur-tout qu'il sentoit que ces princes l'estimoient peu.

Les Flamands révoltés contre Phillipe II, après avoir appelé à leur secours divers princes, jeterent les ieux sur le duc d'*Anjou*; Henri III n'aprouvoit pas que le duc d'*Anjou* se mêlât des afaires des Pays-Bas, il l'avoit même fait arrêter pour rompre le cours de ces négociations; mais le duc d'*Anjou* se sauva & se retira en Flandre; il fut solemnélement élu souverain des Pays-Bas, au mois de février 1582. On dit qu'il montra peu de satisfaction, lorsque dans la cérémonie de son

couronement, il entendit publier à haute voix qu'il gouverneroit, non selon sa volonté, mais selon la justice, & conformément aux privileges de la nation. Ce n'étoit presque pas la peine de rejeter Philippe II, pour prendre un prince qu'une pareille condition éfarouchoit déja ; il fut installé par le prince d'Orange, qui se contenta du titre de son lieutenant-Général ; on peut croire que le lieutenant veilloit sur le nouveau souverain, & qu'il avoit bien plus que lui la confiance des états.

Il ariva un événement qui mit un moment en danger le duc d'*Anjou* & les François. Le prince d'Orange fut assassiné chez lui en sortant de table, & l'assassin fut à l'instant même massacré par les François qui étoient présens, & qui suivirent trop les mouvemens indiscrets de leur indignation.

Ces circonstances étoient faites pour être suspectes ; on crut que cet assassin étoit un François, & qu'il avoit été assassiné par ses complices ; on crut qu'un tel coup en annonçoit d'autres, & que le duc d'*Anjou* vouloit affermir sa nouvele domination par un massacre général de tout ce qui lui faisoit ombrage ; depuis la Saint Barthélemi, les François étoient souvent exposés à ce soupçon. Heureusement pour eux, le fils du prince d'Orange fit souiller l'assassin ; on trouva sur lui des lettres, qui firent connoître qu'il se nommoit Jauréguy, qu'il étoit espagnol, & qu'il avoit agi par l'instigation de l'Espagne. Le prince d'Orange ne mourut point de la blessure qu'il avoit reçue en cette occasion ; mais il ne put échaper aux émissaires de l'Espagne ; deux ans après, un Franc Comtois, nommé Balthasar Gérard, acheva ce que Jauréguy avoit commencé.

Dans l'intervalle du premier de ces attentats au second, éclata la conjuration que le duc d'*Anjou* lui-même avoit formée contre le pays qui venoit du lui confier la défense de sa liberté ; il voulut usurper une autorité indépendante de toutes les conventions, & supérieure à toute résistance. Pour y réussir, il falloit commencer par s'emparer à la fois de toutes les places fortes, & sur-tout de la persone du prince d'Orange ; l'entreprise réussit sur quelques villes & manqua sur quelques autres : le point important étoit de se saisir d'Anvers, lieu de la résidence du duc d'*Anjou* & du prince d'Orange ; les mesures du duc d'*Anjou* paroissoient bien prises, son armée campée à la porte de la ville, & instruite de ses desseins, atendoit le signal ; le jour marqué pour l'exécution, le prince d'Orange va rendre une visite au duc d'*Anjou*, & le trouve tout prêt à sortir avec ses gardes, sous prétexte d'aller voir son armée ; il l'exhorte, & même avec instance, à ne point sortir ce jour-là ; il allegue des mouvemens extraordinaires qu'il a remarqués parmi le peuple, & dont il faut démêler la cause ; le duc d'*Anjou* ne pénétrant pas le vrai sens de ce conseil, s'obstine à sortir, selon son projet ; ses gardes vont ouvrir une porte du côté du camp, le signal est donné, une partie de l'armée entre dans la ville, & déja on entend crier : *Tue, tue, vive la messe & ville gagnée*. Aussi-tôt, comme si l'on n'eût atendu que le moment de convaincre les François de leur perfidie, les bourgeois sortent de leurs maisons en armes, les femmes paroissent aux fenêtres avec des pierres & des morceaux de bois qu'elles font pleuvoir sur les François ; les chaînes sont tendues dans les rues, les troupes du prince d'Orange s'emparent des postes les plus importans, les François repoussés fuient vers la porte par où ils sont entrés ; ils y trouvent le reste de leur armée qui vient à leur secours ; l'éfort que font les uns pour entrer, les autres pour sortir, est cause qu'au lieu de se secourir, ils s'écrasent & s'étoufent les uns les autres ; l'ennemi, en les pressant, augmente le désordre ; d'autres voyant ce chemin fermé à la fuite, se précipitent en foule du haut des remparts : le duc d'*Anjou* prenoit plaisir à les voir ainsi sauter dans les fossés, croyant que c'étoient des bourgeois ou des soldats flamands. Quand il eut reconu que c'étoient ses propres soldats, il n'eut que le temps de se sauver lui-même, laissant quinze cents de ses François, officiers & soldats, morts sur la place, & deux mille autres enfermés sans aucun espoir de salut. Fervaques, son lieutenant, le principal auteur, & le plus ardent exécuteur de ce complot, fut pris par le prince d'Orange. Ce prince montra autant de modération & de générosité après la victoire, qu'il avoit montré de prudence & d'habileté dans l'expédition ; le peuple vouloit mettre en pieces Fervaques, le prince d'Orange le fit garder avec soin pour le renvoyer à son maître ; il sauva la vie aux François enfermés dans la place, il fit secourir les blessés, & rapeler à la vie, à force de soins, quelques-uns des corps entassés à la porte, & qu'on croyoit morts ; tous les prisoniers furent renvoyés au duc d'*Anjou* & traités avec beaucoup d'égards. Ce duc s'étoit retiré plein de rage & de confusion dans un château voisin ; de là il écrivit aux États des lettres assez équivoques, où, tantôt avouant, tantôt désavouant son entreprise, prenant le ton tantôt d'un maître irrité, tantôt d'un suppliant, il finissoit par les assurer de sa protection, & par les prier d'agréer encore ses services. Les États déciderent qu'on lui enverroit des députés, & le prince d'Orange fit ajouter à cette résolution, qu'on enverroit en même temps des vivres dont le duc d'*Anjou* avoit un pressant besoin ; mais cette grâce n'étant que pour deux jours, le duc d'*Anjou* parut vouloir se retirer dans quelqu'une des places qu'il avoit surprises, avec l'intention de s'y défendre : la difficulté étoit de s'y rendre, Anvers lui ferma le passage de l'Escaut, Malines inonda ses environs au moyen des écluses ; ce ne fut qu'à travers une plaine immense d'eaux, & qu'à la faveur de mille détours, que le duc d'*Anjou* pût parvenir jusqu'à Tenremonde. Enfin, les États firent, avec le duc, une espece d'accommodement, au moyen duquel il se retira dans le Cambrésis. Sa mere, qui voyoit le fruit

de ses leçons & de ses exemples, vint l'y chercher pour le ramener à la cour; elle le trouva dans un égarement d'esprit causé par la confusion; il n'osoit lever les ieux de peur de rencontrer le mépris ou la pitié, il ne pouvoit soufrir la présence même de sa mere, il passa six mois dans une entiere solitude, uniquement livré à la mélancolie & aux remords. Il y avoit sans doute quelque ressort dans une âme si sensible à la honte; ce jeune prince pouvoit encore être ramené à la gloire & à la vertu; mais il lui auroit fallu d'autres guides que Médicis, & d'autres exemples que ceux de la cour de Henri III.

Cette cour joignoit les crimes aux vices, & l'atrocité à la bassesse; c'est sur-tout dans l'aventure tragique du brave Bussy-d'Amboise que cette complication d'horreurs se montre dans toute son étendue, & le duc d'*Anjou* n'eut que trop de part à cette indignité.

Louis de Clermont d'Amboise de la branche de Bussy, s'étoit rendu redoutable à toute la noblesse de la cour par son adresse & son bonheur dans les combats singuliers; il étoit ataché au duc d'*Anjou*, & c'étoit lui qui se chargeoit de queréler & de défier tous les ennemis de son maître. Les favoris qu'il forçoit à beaucoup de circonspection sur tout ce qui concernoit ce prince, le haïssoient, & n'osoient le perdre. Il leur en fournit l'occasion. Non moins fameux par ses galanteries que par sa bravoure, il étoit alors amoureux de la femme du comte de Montsoreau, grand-véneur d'*Anjou*; il ne cachoit rien à son maître, pas même ces secrets de l'amour que l'honeur & la reconoissance doivent rendre inviolables; il mandoit très-indiscrétement au duc d'*Anjou : la bête du grand-véneur est enfin tombée dans mes filets*. Le duc d'*Anjou* par une indiscrétion bien plus forte encore, montra & laissa la lettre au roi, qui par un procédé pour lequel il n'y a point d'expression, la fit voir au comte de Montsoreau, en lui permettant ou lui commandant la vengeance. Le comte força sa femme d'écrire à Bussy pour lui donner un nouveau rendez-vous: Bussy vint, & trouva au lieu de la comtesse, des assassins cuirassés, contre lesquels il se défendit long-temps: enfin, se voyant près de succomber, il saute par une fenêtre, & dans l'instant même, un coup d'épée le renverse mort dans un fossé du château, ou selon d'autres, Bussy ayant été arrêté par son habit aux pointes d'une grille de fer qui se trouvoit sous la fenêtre, les assassins l'y poignarderent à loisir. Que de crimes en un seul! Un amant qui par vanité compromet avec sa vie, l'honeur & la vie de sa maitresse; un prince qui, par jeu & sans intérêt, expose ainsi son ami & une femme; un roi qui livre si lâchement ces victimes à la vengeance d'un époux outragé; un mari, qui se permet une si exécrable vengeance! Le plus coupable sans doute est le roi.

C'est le duc d'*Anjou* qui termine la nombreuse liste des amans d'Élisabeth, reine d'Angleterre, aussi fameux, aussi trompés que les amans de Pénélope; c'est celui de tous qui a été le plus autorisé à se flater d'obtenir sa main. L'amitié qu'il avoit montrée pour l'amiral de Coligny, les liaisons qu'il avoit eues avec les réformés de France, la haine que lui portoient Henri III & les Guises, étoient pour lui des titres de recomandation auprès de la reine d'Angleterre, & Cathérine de Médicis elle-même prit soin de faire valoir ces titres. Le duc d'*Anjou* passa en Angleterre & parut plaire à la reine, mal-gré l'énorme disproportion d'âge, ou peut-être à cause de cette disproportion; le mariage fut résolu au grand mécontentement des Anglois & sur-tout des Puritains; les articles furent dressés, & ces articles, par l'attention même avec laquelle on y avoit pourvu aux principaux inconvéniens de ce mariage, sembloient garantir la sincérité de la reine; aucun emploi ne pouroit être donné aux étrangers; il n'y auroit dans toutes les places du royaume que des garnisons Angloises, & que des gouverneurs Anglois; la reine ne pouroit sortir du royaume sans le consentement de la noblesse; les joyaux de la courone ne pouroient non plus être transportés hors du royaume; si Henri III mouroit sans enfans mâles, & que le duc d'*Anjou* eût deux fils de son mariage avec Élisabeth (qui avoit alors quarante huit ans passés) l'aîné auroit la courone de France, le second celle d'Angleterre; s'il n'y avoit qu'un fils, il réuniroit les deux courones; mais il passeroit quatre mois de l'année en Angleterre.

La reine choisit le jour même de l'anniversaire de son couronement pour donner au duc d'*Anjou* un anneau, gage de sa foi. Ce jour fut un jour de deuil pour la nation; un morne silence régnoit jusque dans le palais de la reine, ses femmes passerent la nuit à pleurer, la reine même parut se repentir d'avoir été trop vîte & trop loin; prête à faire le sacrifice de sa liberté, il sembla qu'elle en sentoit mieux le prix; elle proposa des délais qui eurent l'air de refus, & allégua des prétextes qui eurent l'air de défaites; enfin, n'ayant rien à répondre aux pressantes sollicitations de la France, & paroissant rougir elle-même de ses incertitudes, elle prend la plume pour signer les articles; ses ministres étoient autour d'elle, aucun d'eux n'approuvoit ce mariage, & c'étoit par les ordres exprès de la reine qu'ils avoient dressé le contrat; elle laisse tomber sur eux un regard, jete le plume sans avoir signé, & s'écrie: *on ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir*. Le duc d'*Anjou* étant venu la voir: „ j'ai fait, lui dit-elle, de „ sérieuses réflexions sur ce qui nous concerne; „ ce mariage ne feroit ni votre bonheur ni le „ mien. Vous ne connoissez pas le peuple An- „ glois; jamais un prince catholique & François „ ne doit compter sur son obéissance, j'aurois „ la douleur d'être perpetuélement placée entre „ mon mari & mon peuple „. Le prince s'em-

porta, brisa l'anneau, voulut partir. La reine, qui ne l'avoit jamais tant aimé, le retint encore pendant trois mois, & ces trois mois se passerent en fêtes. Elle ne cessa de lui donner des marques d'estime, de confiance & d'amitié. Lorsqu'il partit pour retourner dans les Pays-Bas, elle le conduisit jusqu'à Cantorbéri, lui fit des présens considérables, le fit acompagner en Flandre par les seigneurs de sa cour en qui elle avoit le plus de confiance; elle les chargea de le recomander de sa part aux États, & comme elle ne pouvoit se résoudre à ôter toute espérance à un amant, elle lui fit promettre de revenir au plutôt la voir, & lui fit entendre qu'il trouveroit peut-être ses irrésolutions fixées. Le duc d'*Anjou*, lorsque sa funeste expédition d'Anvers ne lui laissoit plus d'amis, lorsqu'il étoit devenu pour tout le monde un objet de haine & de mépris, retrouva Élisabeth; elle vint à son secours, & lui procura l'accommodement le plus avantageux qu'il pût espérer des États-Généraux après sa trahison.

Le seul désagrément qu'eut le duc d'*Anjou* pendant son séjour à Londres, fut de voir mener au supplice quelques prêtres qu'on avoit rendus fanatiques en les persécutant, & de ne pouvoir obtenir leur grâce.

Au reste la conduite d'Élisabeth à l'égard du duc d'*Anjou* dans l'afaire du mariage, fut peut-être plus sincere qu'on ne l'a cru; il paroît que cette princesse étoit très-combatue, & qu'une crainte légitime triompha chez elle d'un penchant véritable. Cette crainte n'étoit pas seulement de perdre l'empire & la liberté. Qu'on se rapele les larmes de ses femmes, lorsque l'anneau eut été donné; qu'on se rapele ce mot d'Élisabeth elle-même: *On ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir!* & l'on jugera peut-être que la nature ne lui avoit en effet permis le mariage qu'aux dépens de sa vie. C'est même l'opinion assez généralement établie. „ Cette princesse, dit „ Mézerai, étoit formée de telle sorte, qu'elle „ aimoit passionément, mais ne pouvoit être „ aimée jusqu'à être mere, sans un très-grand „ péril de sa vie „.

Le duc d'*Anjou*, à son retour à la cour de France après l'expédition d'Anvers, ayant été quelque temps négligé, parce qu'il étoit malheureux, finit par être recherché de nouveau, parce qu'il étoit l'héritier présomptif; le duc de Guise voulut l'attirer au parti de la ligue, & le duc d'*Anjou* écouta peut-être plus qu'il ne devoit, cet ennemi de sa maison. Un jour on vit ce prince tomber aux genoux du roi, son frere; on ne pouvoit entendre leur entretien, mais on crut remarquer que depuis ce temps la haine du roi pour le duc de Guise avoit été en augmentant. On crut remarquer aussi que depuis ce temps la santé du duc d'*Anjou* avoit toujours été en dépérissant; il paroît que sa maladie étoit une phthisie; la violence de la toux lui ayant rompu une veine dans la poitrine, il jeta beaucoup de sang, ce qui a fait trouver quelque raport entre sa maladie & celle de Charles IX. On ignore ce qu'il auroit été sur le trône, & si le malheur qu'il avoit éprouvé l'auroit aigri ou corrigé; on a dit qu'il n'avoit été pleuré que de ses créanciers, que sa mort ruinoit; il laissa pour trois cents mille écus de dettes contractées pour sa malheureuse expédition de Flandre; on poussa l'indécence jusqu'à laisser un fils de France mourir banqueroutier; le roi, qui avoit le goût des cérémonies funebres, aima mieux dépenser deux cents mille écus aux funérailles du duc d'*Anjou* que de payer aucune des dettes de ce prince. Le délire de l'injustice ne peut guere aller plus loin.

Henri IV, qui avoit si bien connu le duc d'*Anjou*, mais qui avoit été son rival à beaucoup d'égards, disoit de lui: „ Il a si peu de courage, „ le cœur si double & si malin, le corps si mal „ bâti, &c. „.

Le roi Jean disoit, que „ si la bonne foi étoit „ banie du reste du monde, elle devroit se re- „ trouver dans la bouche des rois „. La reine Marguérite, qui avoit aimé le duc d'*Anjou*, son frere, avec une tendresse qu'on avoit voulu ne pas croire innocente, disoit cependant de lui: *Si toute la mauvaise foi étoit banie de la terre, il la pouroit repeupler.* Mais n'étoit-ce pas le propos d'une femme en colere?

Les autres Princes de la maison de France qui ont porté le titre de ducs d'*Anjou*, sont morts dans l'enfance, ou sont plus connus sous d'autres titres.

ANNALES, s. f. (*Histoire en génér.*) raport historique des afaires d'un état, rédigées par ordre des années. La différence qui se trouve entre les *annales* & l'*histoire*, est un point différemment traité par divers auteurs. Quelques-uns disent que l'histoire est proprement un récit de choses que l'auteur a vues, ou du moins auxquelles il a lui-même assisté; ils se fondent pour cela sur l'étymologie du mot *histoire* qui signifie en Grec *la connoissance des choses présentes*; & dans le vrai ἱστορεῖν signifie *voir*: au contraire, disent-ils, les *annales* raportent ce que les autres ont fait, & ce que l'écrivain ne vit jamais.

Tacite lui-même paroît avoir été de ce sentiment, puisqu'il intitule *annales* toute la premiere partie de son histoire des siecles passés; au lieu que descendant au temps même où il vivoit, il change ce titre, & donne à son livre le nom d'*histoire*.

Aulu-Gelle est d'un autre avis: il soutient que l'*histoire* & les *annales* different comme le genre & l'espece, que l'histoire est le genre, suppose une narration & récit des choses passées, que les *annales* sont l'espece, & sont aussi le récit des choses passées, mais avec cette différence, qu'on les réduit à certaines périodes ou années.

Le même auteur raporte une autre opinion, qu'il dit être de Sempronius Asello : suivant cet écrivain, les *annales* sont une relation toute nue de ce qui se passe chaque année, au lieu que l'histoire nous apprend non seulement les faits, mais encore leurs causes, leurs motifs & leurs sources. L'annaliste n'a rien autre chose à faire que l'exposition des événemens, tels qu'ils sont en eux-mêmes : l'historien au contraire a de plus à raisoner sur ces événemens & leurs circonstances, à nous en déveloper les principes, & réfléchir avec étendue sur les conséquences. Cicéron paroît avoir été de ce dernier sentiment, lorsqu'il dit des annalistes ; *unam dicendi laudem putant esse brevitatem*, *non exornatores rerum*, *sed tantum narratores*. Il ajoute qu'originairement l'histoire n'étoit qu'une collection d'*annales*.

L'objet en fut, dit-il, de conserver la mémoire des événemens : le souverain Pontife écrivoit chaque année ce qui s'étoit passé l'année précédente, & l'exposoit en un tableau, dans sa maison, où chacun le pouvoit lire à son gré. C'étoit ce qu'ils appeloient *annales maximi*, & l'usage en fut conservé jusqu'à l'an *620* de la fondation de Rome.

Plusieurs autres écrivains, à l'imitation du Pontife, s'en tinrent à cette maniere simple de raconter les choses sans commentaires, & furent pour cela même appelés *annalistes*. Tels furent Caton, Pison, Fabius Pictor, Antipater, *&c.*

Les *annales* de Grotius sont un livre bien écrit, & qui contient de fort bonnes choses. Il a moins de particularités, mais plus de profondeur que Strada ; & d'ailleurs il approche beaucoup plus de Tacite. Patin, *Lett. chois.* 120.

Lucas Holstenius, chanoine de S. Jean de Lateran, disoit du ton le plus positif à Naudé, qu'il étoit en état de montrer 8000 faussetés dans les *annales de Baronius*, & de les prouver par manuscrits contenus dans la bibliotheque du Vatican dont il avoit soin. Patin, *Lett. chois.* 165. (*G.*)

(„ Sans vouloir exagérer le nombre de fautes avec Luc Holstenius, il faut avouer, dit M. Moreri, que son ouvrage *du cardinal Baronius* est d'une très-grande étendue, bien digéré, plein de grandes recherches, composé avec soin, & avec autant d'exactitude, qu'on le peut espérer d'un homme qui entreprend le premier un ouvrage aussi vaste & aussi difficile que celui-là.)

ANNAT (François), (*Hist. mod.*) est beaucoup plus connu pour avoir été confesseur du roi Louis XIV, plus connu encore par les deux dernieres lettres provinciales de Pascal qui lui sont adressées, que par trois volumes *in*-4°. d'œuvres latines, imprimées à Paris en *1666*, & par de petites œuvres polémiques Françoises, contre les ennemis de la société, nommément par l'écrit intitulé : *Le Rabat-joie des Jansénistes*, ou *Observations sur le miracle qu'on dit être arivé à Port-Royal*. On est peut-être fâché de voir dans l'histoire si intéressante de Port-Royal, ce miracle de la sainte épine (*a*), 1°. raporté par le grand Racine, 2°. attesté par Messieurs Fagon & Félix, l'un premier médecin, l'autre premier chirurgien de Louis XIV, mais il ne falloit point faire *le Rabat-joie des Jansénistes*, qui n'est plus connu de persone, tandis que l'histoire de Port-Royal est entre les mains de tout le monde. On dit que le P. *Annat* fut renvoyé pour avoir fait des représentations à Louis XIV, sur son inclination naissante pour mademoiselle de la Valliere ; quoique mademoiselle de la Valliere ait été la plus estimable & la plus désintéressée des maitresses de Louis XIV, le P. *Annat* faisoit son devoir ; ce sont les confesseurs, qui se taisent en pareil cas, ou qui ne disent que ce qu'on veut entendre, qui devroient être renvoyés comme des prévaricateurs. Cependant si le monarque n'avoit pas jugé à propos de consulter le confesseur, si c'étoit hors du tribunal de la pénitence & peut-être par l'effet de quelque intrigue ou contre-intrigue, comme il arive trop souvent, que le P. *Annat* s'étoit érigé en censeur des mœurs du roi, son zele pouvoit n'avoir pas été assez pur dans son principe, ni assez mesuré dans ses effets. Le P. *Annat*, né a Rodez en 1590, mourut à Paris en *1670*. Il avoit rempli beaucoup d'emplois & reçu beaucoup d'honeurs dans l'ordre des jésuites.

ANNATE, s. f. (*Hist. mod.*) revenu d'un an, ou taxe sur le revenu de la premiere année d'un bénéfice vacant. Il y a eu, dès le douzieme siecle, des évêques & des abbés, qui par un privilége ou par une coutume particuliere recevoient les *annates* des bénéfices vacans, dépendans de leur diocêse ou de leur abbaye. Étienne, abbé de Sainte Genevieve, & depuis évêque de Tournai, se plaint dans une lettre adressée à l'archevêque de Rheims, que l'évêque de Soissons s'étoit réservé l'*annate* d'un bénéfice, dont le titulaire n'avoit pas de quoi vivre. Par ce fait & par plusieurs autres semblables, il paroît que les Papes avoient acordé le droit d'*Annate* à différens collateurs, avant que de se l'attribuer à eux-mêmes. L'époque de son origine n'est pas bien certaine. Quelques-uns la raportent à Boniface IX, d'autres à Jean XXII, & d'autres à Clément V ; mais M. de Marca, *lib. V de concord. c. x & xj* observe que du temps d'Alexandre IV, il s'étoit élevé de grandes disputes au sujet des *Annates*, & par conséquent qu'elles étoient dès-lors en usage.

Clément

(*a*) C'est le miracle par lequel guérit la fille de Me Perier sœur de M. Pascal d'une fistule lacrymale. Sur ce sujet, outre l'histoire de Port-Royal, *voyez* la vie de M. Pascal écrite par Me Perier.)

Clément V les établit en Angleterre. Jean XXII, se réserva les *Annates* de tous les bénéfices qui vaqueroient durant trois ans dans toute l'étendue de l'Église catholique à la réserve des évêchés & des abbayes. Ses successeurs établirent ce droit pour toujours, & y obligerent les évêques & les abbés. Platine dit que ce fut Boniface IX, qui pendant le schisme d'Avignon, introduisit cette coutume, mais qu'il n'imposa pour *Annate* que la moitié de la premiere année du revenu. Thiery de Niem dit que c'étoit un moyen de cacher la simonie, dont Boniface IX ne se faisoit pas grand scrupule. Le Jurisconsulte Dumoulin & le docteur de Launoy ont soutenu en conséquence, que les *Annates* étoient simoniaques. Cependant Gerson & le Cardinal d'Ailly, qu'on n'accusera pas d'être favorables aux Papes, ont prouvé qu'il étoit permis de payer les *Annates* par l'exemple des réserves, des pensions, décimes, ou autres impositions sur les fruits des bénéfices, qu'on ne regarde point comme des conventions simoniaques. Ce qu'il y a de plus important à remarquer pour la justification des *Annates*, c'est qu'on ne les paye point pour les provisions, qui s'expédient toujours *gratis*, mais à titre de subvention, ou, comme parlent les canonistes, de *subsidium charitativum*, pour l'entretien du Pape & des cardinaux. On peut consulter sur cette matiere *Fagnan*, qui l'a traitée fort au long.

Il faut avouer cependant que les François ne se sont soumis qu'avec peine à cette charge. Le roi Charles VI, condamnant le prétendu droit de dépouilles par son édit de 1406, défendit de payer les *Annates*, & les taxes qu'on appeloit de *menus services*, *minuta servitia*. Dans le même temps ce prince fit condamner par arrêt du parlement, les exactions de l'anti-Pape Benoît de Lune, surtout par raport aux *Annates*.

Dans le concile de Constance en 1414, il y eut de vives contestations au sujet des *Annates*; les François demandoient qu'on les abolît, & s'assemblerent pour ce sujet en particulier. Jean de Scribani, procureur fiscal de la chambre apostolique, appela au Pape futur de tout ce qui pouroit être décidé dans cette congrégation particuliere; les cardinaux se joignirent à lui, & l'afaire demeura indécise; car Martin V, qui fut élu, ne statua rien sur cet article. Cependant en 1417, Charles VI, renouvela son édit contre les *Annates*: mais les Anglois s'étant rendus maîtres de la France, le duc de Bedfort, régent du royaume pour eux, les fit rétablir. En 1433 le concile de Bâle décida par le décret de la session 12, que le Pape ne devoit rien recevoir pour les bulles, les sceaux, les *Annates*, & autres droits qu'on avoit coutume d'exiger pour la collation & la confirmation des bénéfices. Il ajouta que les évêques assemblés pourvoiroient d'ailleurs à l'entretien du Pape, des officiers & des cardinaux, à condition que si cette proposition n'étoit point exécutée, on continueroit de payer la moitié de la taxe ordinaire pour les bénéfices qui étoient sujets au droit d'*Annates*, non point avant la concession des bulles, mais après la premiere année de la jouissance. Dans le décret de la session 21, qui est relatif à celui de la douzieme, le même concile semble abolir les *Annates*: mais il approuve qu'on donne au Pape un secours raisonable pour soutenir les charges du gouvernement ecclésiastique, sans toutefois fixer sur quels fonds il le prendra. L'assemblée de Bourges en 1438, à laquelle assista le roi Charles VII, reçut le décret du concile de Bâle contre les *Annates*, & acorda seulement au Pape une taxe modérée sur les bénéfices vacans pendant sa vie, & à cause des besoins pressans de la cour de Rome; mais sans tirer à conséquence. Charles VII, avoit confirmé dès 1422 les édits de son prédécesseur. Louis XI, avoit rendu de pareils édits en 1463 & 1464. Les états assemblés à Tours en 1493, présenterent à Charles VIII, une requête pour l'abolition des *Annates*; & il est sûr qu'on ne les paya point en France, tant que la pragmatique sanction y fut observée. Mais elles furent rétablies par le concordat pour les évêchés & les abbayes, comme le remarque M. de Marca, *lib. VI de concord. cap. xj*, n°. 12; car les autres bénéfices sont tous censés au dessus de la valeur de vingt-quatre ducats, & par conséquent ne sont pas sujets à l'*Annate*. Mal-gré cette derniere disposition, qui a aujourd'hui force de loi dans le royaume, François I, fit remontrer au Pape les inconvéniens de ces exactions, par les cardinaux de Tournon & de Grammont, ses ambassadeurs extraordinaires en 1532. Henri II, dans les instructions données à ses ambassadeurs envoyés au concile de Trente en 1547, demandoit qu'on supprimât ces impositions; & enfin Charles IX en 1561, donna ordre à son ambassadeur auprès du Pape, de poursuivre l'abolition des *Annates*, que la faculté de théologie de Paris avoit déclarées simoniaques. Ce décret de la faculté ne condamnoit comme telles que les *Annates* exigées pour les provisions sans le consentement du roi & du clergé, & non pas celles qui se payent maintenant sous le titre de *subvention*, suivant la disposition du concile de Bâle comme ci-dessus.

En Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, jouissoit autrefois des *Annates* de tous les bénéfices de son diocêse, par un privilége du Pape, comme le raporte Matthieu Paris dans son *histoire d'Angleterre* sur l'année 746. Clément V, en 1305, se fit payer les *Annates* de tous les bénéfices quelconques, vacans en Angleterre pendant deux ans comme l'écrit *Matthieu de Westminster*, ou pendant trois ans, selon *Walsingham*. Les *Annates* furent depuis établies dans tout ce royaume, jusqu'à Henri VIII, qui les abolit.

Par le concordat fait entre la nation Germanique & le Pape Nicolas V, en 1448, on régla que tous les évêchés & les abbayes d'hommes payeroient l'*Annate*; que les autres bénéfices n'y seroient sujets, que quand le revenu seroit de

vingt-quatre florins d'or. Charles V fit des éforts inutiles pour abolir les *Annates* en Allemagne ; & l'article de l'ordonance d'Orléans, qui les abrogeoit en France, fut révoqué par l'édit de Chartres en 1562.

Paul II, fit une bulle en 1469, pour ordoner qu'on payeroit les *Annates* de quinze ans en quinze ans pour les bénéfices sujets à ce droit, qui seroient unis à quelque communauté. Ses successeurs confirmerent ce réglement. Fagnan remarque que quand il arive plusieurs vacances du même bénéfice dans la même année, on ne paye qu'une seule *Annate :* ce qui prouve, ajoute-t-il, que ce n'est point pour la collation des bénéfices, mais pour l'entretien du Pape & du sacré collége. *Voyez ce canoniste*, *Fevret*, *le P. Alexandre*, *M. de Marca*, &c. Thomassin, *Discipline de l'égl. part. IV*, *liv. IV*, *ch. xxxv & xxxvj.* Fleury *Instit. au droit ecclés. tom. I*, *part. XVII*, *chap. xxjv*, *pag.* 424. (*A. R.*)

ANNE, (*Hist. sacrée.*) mere de Samuël ; Anne, femme de Tobie l'ancien ; Anne, la prophétesse, dont il est parlé dans Saint Luc ; Anne, femme de saint Joachim, & mere de la Sainte Vierge, sont les persones les plus distinguées sous ce nom dans l'ancien & le nouveau testament.

Anne, (*Hist. anc.*) sœur de Pygmalion & de Didon, (si pourtant ces noms n'apartienent pas plus à la fâble qu'à l'histoire) se retira de Tyr à Carthage avec Didon, vers l'an 888 avant J. C.

Anne Comnene, (*Hist. mod.*) fille de l'empereur Alexis I, de la maison Comnene, a écrit la vie de son pere, comme nous l'avons dit à l'article d'Alexis ; cette vie est un ouvrage célebre, tant par son mérite que par le jour qu'il répand sur l'histoire de la premiere croisade & sur les intérêts divers des croisés & des Grecs, réunis contre les infideles, mais fort mal-unis entr'eux ; il faut regarder cette vie d'Alexis comme une apologie de la conduite de ce prince à l'égard des croisés, qui l'ont accusé d'infidélité, même de perfidie. *Anne* fait retomber ces reproches sur les chefs des croisés, qu'elle maltraite beaucoup, nommément Boëmond, fils de Robert Guiscard, ennemi naturel d'Alexis, aux dépens duquel ce Robert Guiscard s'établissoit en Italie. Des auteurs ont attribué à l'amour l'animosité de la princesse *Anne* contre Boëmond, il seroit assez simple de l'attribuer à la haine, mais l'autre idée l'a emporté, comme plus romanesque. À la mort d'Alexis arivée en 1118, *Anne Comnene* voulut enlever la courone à son frere Jean Comnene, pour la procurer à son mari Nicéphore Brienne, prince doux & juste, qui refusa de se préter à un pareil projet. Les historiens vulgaires, qui ont beaucoup de foible pour les crimes politiques & qui les aiment sur-tout dans une femme, n'ont pas manqué d'exalter beaucoup la noble ambition d'*Anne Comnene*, & de traiter avec beaucoup de mépris Nicéphore Brienne, dont ils ont taxé la modération d'indolence & de lâcheté. *Anne Comnene* aimoit les sciences & les savans, voilà l'éloge qui lui est dû ; il n'y avoit qu'une princesse supérieure à son sexe, à son rang & à son siecle, qui pût au douzieme siecle écrire l'histoire d'une maniere qui la fît passer aux siecles suivans. Le savant Ducange a donné de l'ouvrage d'*Anne Comnene*, une édition au Louvre 1651, *in-folio*, qui fait partie de la Byzantine, & le président Cousin a traduit ce même ouvrage, qui s'étend depuis l'an 1081, jusqu'à l'an 1118.

Anne de France, (*Hist. mod.*) ; dame de Beaujeu, fille de Louis XI, & sœur de Charles VIII, épousa en 1474 Pierre de Bourbon Beaujeu, qui devint duc de Bourbon en 1488, par la mort du connétable Jean de Bourbon son frere. La dame da Beaujeu est le seul exemple en France d'une sœur de roi qui ait paru avoir la régence pendant le bas âge de son frere. Nous disons, qui ait paru avoir la régence, car elle ne l'eut pas formélement, Charles VIII étant monté sur le trône à treize ans & deux mois, & étant dès-lors réputé majeur ; mais cette majorité purement légale n'empêcha pas que Louis XI, en mourant ne confiât, à la dame de Beaujeu sa fille, l'administration du royaume & le gouvernement de la persone du roi. Elle s'en montra digne par ses talens & son courage, sur-tout par son habileté. Les états-généraux assemblés à Tours, en 1484, confirmerent la disposition de Louis XI, mal-gré l'opposition du duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Louis XII, & qui étant alors le premier prince du sang, & l'héritier présomptif, réclamoit la principale autorité. Cette rivalité fit naître des troubles que la dame de Beaujeu sut dissiper ; elle mena elle-même une armée en Guienne contre les rebelles, & mêlant les négociations aux hostilités, elle détacha du parti du duc d'Orléans les principaux chefs. Louis II de la Trémoille, l'un des plus habiles généraux de ce temps, gâgna le 28 juillet 1488, la bataille de S. Aubin du Cormier, où le duc d'Orléans fut fait prisonier. La dame de Beaujeu le fit enfermer à la tour de Bourges. Des auteurs modernes, qui pouroient avoir confondu la dame de Beaujeu, sœur de Charles VIII, avec la duchesse d'Angoulême, mere de François I, & le duc d'Orléans avec le connétable de Bourbon, ont dit, que la dame de Beaujeu avoit à punir dans le duc d'Orléans, le mépris dont il avoit payé l'inclination qu'elle avoit pour lui. „ Brantôme dit formélement, que si le „ duc d'Orléans eût voulu un peu fléchir à l'amour „ de madame *Anne de France*, il auroit eu bonne „ part au gouvernement, *car elle en étoit un peu* „ *éprise* „ ; mais Brantôme qui n'étoit contemporain ni de Charles VIII, ni de François I, & qui d'ailleurs étoit très-sujet à erreur, pouroit bien avoir donné l'exemple de confondre les temps & les persones. Charles VIII, qui commençoit à s'ennuyer de la tutele de sa sœur, ne la consulta pas pour rendre la liberté au duc d'Orléans, qui

sortit de sa prison en 1490, & qui, l'année suivante, conclut le mariage de Charles VIII, avec *Anne de Bretagne*. Depuis ce temps il n'est plus question de la dame de Beaujeu; on ne la voit reparoître que dans le temps de l'injuste procès, suscité au connétable de Bourbon Charles, pour la succession des biens de la maison de Bourbon. Pour réunir ces biens, le connetable avoit épousé Susanne, fille de la dame de Beaujeu; il n'en avoit pas eu d'enfans, mais dans ce cas prévu, Susanne lui avoit fait une donation de tous ses biens; la dame de Beaujeu defendit son gendre & les dispositions de sa fille avec le même courage qu'elle avoit déployé autrefois au milieu des troubles civils; mais la duchesse d'Angoulême qui vouloit opprimer le connétable de Bourbon, pour se venger de son indifférence, étoit alors ce que la dame de Beaujeu avoit eté autrefois, & le crédit de celle ci n'étoit plus qu'une vieille considération qui ne pouvoit balancer la toute puissance de la duchesse d'Angoulême. La dame de Beaujeu mourut dès les commencemens de ce procès, en 1522.

Anne de Bretagne (*Hist. mod.*) fille de François II, duc de Bretagne & de Marguerite de Foix, naquit à Nantes en 1476; la Bretagne étoit de son temps un des grands objets de la politique de l'Europe; le vieux duc François II, descendoit au tombeau, & n'avoit que des filles; l'aînée, qui resta seule dans la suite, est la fameuse *Anne de Bretagne* dont nous parlons. Il pouvoit la faire impératrice, en la mariant à Maximilien d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne, depuis 1482. Il pouvoit la faire reine de France en la mariant à Charles VIII; il l'eût faite encore reine de France en la mariant au duc d'Orléans, qui fut dans la suite Louis XII, mais qui n'étoit alors qu'un mécontent persécuté par la dame de Beaujeu. Il pouvoit la faire reine d'Angleterre, en la mariant à Richard III, qui devint veuf vers ce temps, ou à son rival, le comte de Richemont, qui fut dans la suite le roi Henri VII, mais qui n'étoit alors qu'un proscrit auquel le duc de Bretagne donnoit un asyle, ainsi qu'au duc d'Orléans. Il pouvoit sans confondre ainsi sa petite souveraine dans une grande monarchie, former une nouvele maison de Bretagne en donnant sa fille à quelque seigneur particulier, qui lui auroit dû sa grandeur. Ce dernier parti eût peut être été le plus noble; celui de s'unir à la France étoit le plus raisonable; mais le plus héroïque & le plus romanesque eût été de donner la princesse de Bretagne à un proscrit, tel que le comte de Richemont, en détrônant un tyran tel que Richard, ou au duc d'Orléans, qui, dit on, aimoit la Princesse & en étoit aimé. Tous ces projets occupoient tour-à-tour l'esprit hardi, mais inconstant de Landais, qui, de fils d'un tailleur étoit devenu favori & premier ministre du duc de Bretagne. Les seigneurs Bretons indignés de son faste & de son insolence, l'arrêterent dans l'apartement du duc de Bretagne, & le livrerent à la justice. Pendant que le duc s'informoit de l'état du procès, & déclaroit qu'il faisoit grâce à Landais à tout événement, ces seigneurs faisoient pendre Landais publiquement, & le duc seul l'ignoroit. Toutes les puissances de l'Europe avoient recherché la faveur de cet homme pour obtenir la main de la princesse de Bretagne; Maximilien sur-tout, après avoir enlevé à la France l'héritiere de Bourgogne, cherchoit encore à lui enlever l'héritiere de Bretagne. Les troubles que faisoient naître dans cette province l'imbécillite du vieux duc François II, l'insolence de Landais son ministre, l'insolence peut être plus grande encore des seigneurs qui firent périr ce ministre, le désir qu'avoit le duc de venger son favori, & sur-tout d'échaper à ses tyrans, ces troubles, disons-nous avoient donné au conseil de France l'idée de conquérir la Bretagne; on pouvoit, sans prendre tant de peine, se contenter de réunir cette province à la courone par le mariage de Charles VIII, avec *Anne de Bretagne*; mais on avoit alors en France de vues plus ambitieuses, on espéroit que Charles VIII soumettroit la Bretagne par les armes, & qu'il acquerroit les comtés d'Artois & de Bourgogne, par un mariage qu'on projetoit entre ce prince & Marguérite d'Autriche, fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne. Maximilien consentoit à ces conditions, mais il ne disoit pas tout son secret à la France. Tandis qu'il paroissoit uniquement occupé du mariage de sa fille, il épousoit par procureur cette même *Anne de Bretagne* que Charles VIII opprimoit, & par-là il devenoit le défenseur de cette princesse contre la France, comme il l'avoit été de Marie de Bourgogne. D'un autre côté la France, tandis qu'elle déchiroit la Bretagne, étoit elle-même divisée, le duc d'Orléans, forcé de chercher un asyle en *Bretagne*, s'atachoit à la princesse *Anne*, prenoit sa défense, perdoit pour elle la liberté à la bataille de Saint Aubin du Cormier. Cet échec étoit la perte de la Bretagne; la situation de la Princesse *Anne* étoit digne de pitié; son pere mort, ses amis dans les fers, son mari ne pouvant ou n'osant la défendre, la Bretagne alloit passer sous la domination de la France. *Anne* eut recours au roi d'Angleterre. C'étoit ce comte de Richemont, dont nous avons parlé, ce prince qui avoit trouvé si longtemps un asyle à la cour de Bretagne, vainqueur de Richard III, qui avoit péri dans le combat où le sort de l'Angleterre avoit été décidé, le comte de Richemont régnoit paisiblement en Angleterre sous le nom de Henri VII; il ne refusa point ses secours à la princesse *Anne*, mais il les lui vendit, & comme elle n'avoit pas d'argent pour les payer, il se fit donner des places de sûreté. *Anne* ne crut point avoir acheté trop cher des services dont elle ne pouvoit se passer, ils furent efficaces, puisqu'ils accélérerent le traité par lequel *Anne de Bretagne* devint reine de France. En effet Charles VIII, voyant que l'Angleterre agissoit puissament, jugea qu'il falloit renoncer au projet de conquérir la Bretagne; refroidi d'ailleurs sur l'al-

liance de Maximilien, depuis la découverte de ses vues sur cette même Bretagne, il prit le parti de lui renvoyer sa fille & de lui prendre sa femme. Mais la princesse refusoit avec éfroi sa main à son persécuteur; il fallut que son amant la priât de se donner à son ennemi; on fit sortir le duc d'Orléans de sa prison pour cette négociation, il possédoit le cœur de la princesse, elle n'épousoit Maximilien que par politique; le duc d'Orléans la persuada, elle comprit que ne pouvant se marier pour elle-même, il falloit qu'elle se mariât pour ses sujets, elle se soumit; mais en montant sur un des premiers trônes du monde, elle sentit seulement qu'elle étoit sacrifiée. Plus heureuse dans la suite, elle épousa le duc d'Orléans, devenu roi de France, sous le nom de Louis XII, & qui pour se réunir à elle & la replacer sur le trône, repudia Jeanne de France, fille de Louis XI.

En épousant Charles VIII, *Anne de Bretagne* avoit fait conserver aux Bretons leurs privileges: mais sans la consulter on avoit stipulé dans le contrat de mariage, 1°. que si le roi mouroit sans enfans, *Anne* seroit obligée d'épouser son successeur, 2°. que si elle mouroit avant lui, soit qu'elle eût des enfans ou qu'elle n'en eût pas, la Bretagne resteroit unie à la France. Cette seconde clause la révoltoit; son zele pour les intérêts bien ou mal entendus de la Bretagne lui faisoit voir avec indignation ce duché reduit en province ordinaire de l'empire François; elle vouloit lui assurer un duc particulier; ce desir étoit dominant dans son ame; aussi en épousant Louis XII, se servit-elle de tout son pouvoir sur lui pour le faire souscrire aux deux conditions suivantes: 1°. que si elle mouroit sans enfans, le duché retourneroit aux héritiers de sa maison; 2°. que si elle avoit plusieurs enfans, le puîné auroit le duché de Bretagne. C'étoit faire perdre à la France tout le fruit de ses travaux; c'étoit lui préparer pour l'avenir les mêmes embarras, les mêmes troubles dont on avoit voulu couper la racine, c'étoit enfin procurer à la Bretagne une indépendance orageuse, qui l'eût toujours privée de la paix, le plus grand des biens politiques.

L'Empire de la reine *Anne de Bretagne* étoit sans bornes en France; elle gouvernoit Louis XII, qui lui acordoit tout, en disant: *il faut soufrir beaucoup d'une femme, quand elle aime son honeur & son mari*.

La comtesse d'Angoulême, Louise de Savoie, mere du prince qui fut dans la suite François I, étoit peu soigneuse de plaire à la reine, elle lui déplut bientôt; leur inimitié fut éclatante. En vain le roi étoit sans cesse occupé à les réconcilier, leur antipathie, supérieure a ses éforts, rompoit toujours les nœuds trop foibles dont il les unissoit: le rang de la comtesse d'Angoulême, veuve du cousin-germain du roi, mere de l'héritier présomptif de la courone, lui donnoit un crédit redoutable à sa rivale. Tous les mécontens qui sont toujours en grand nombre sous le regne le plus heureux, grôssissoient & fortifioient son parti; la reine chercha des prétextes pour la renvoyer en Savoie, le roi n'y voulut jamais consentir.

Louis XII, & *Anne de Bretagne* n'avoient plus d'enfans mâles, mais il leur restoit deux filles, Claude & Renée. La reine prétendoit disposer de leur établissement, sur-tout de celui de l'aînée, parce qu'elle avoit une souveraineté importante à lui donner. Tous les vœux des François étoient pour la réunion de la Bretagne à la courone, & pour le mariage de madame Claude avec le jeune comte d'Angoulême; mais sa mere étoit trop odieuse à la reine, & la reine étoit trop fidele au projet de donner un duc particulier à la Bretagne. D'un autre côté la comtesse d'Angoulême, qui sentoit de quelle importance étoit ce mariage pour son fils, en faisoit l'objet de toutes les negociations; mais incapable d'abaisser son orgueil aux pieds de son ennemie, elle mettoit sa gloire à obtenir la princesse directement du roi & de l'état, & à l'arracher pour ainsi dire, des bras de la reine; c'étoit à la fois satisfaire sa haine & son ambition, s'élever avec son fils & mortifier sa rivale. La reine eut toujours en vue l'alliance du prince d'Espagne, & elle contribua beaucoup à une multitude de traités, où Claude fut promise à ce prince, qui fut depuis Charles-Quint. Pendant cette fermentation, le roi eut une maladie qui sembla lui ouvrir le tombeau; les médecins desespererent de sa vie, la douleur de la reine ne l'empêcha pas de prendre des mesures pour se retirer en Bretagne avec ses filles. Quelques bateaux chargés de ses meubles les plus precieux, descendoient déja vers Nantes par la Loire; le maréchal de Gyé, gouverneur de l'Anjou, osa penser qu'il étoit de son devoir de faire arrêter ces bateaux. La reine dont il etoit né sujet, sentit cette injure jusqu'au fond du cœur; ses grandes vertus lui avoient laissé le grand défaut d'être implacable. En vain le roi parut applaudir à la fidélité hardie du Maréchal de Gyé, il ne put resister éternélement aux plaintes d'une femme adorée, il fallut livrer le maréchal à son ressentiment; elle fit rechercher avec rigueur toute sa vie; on vouloit des crimes, on ne manqua pas d'en trouver. On nomma pour faire le procès au maréchal, le parlement de Toulouse, parce qu'il avoit la réputation d'être le plus sévere du Royaume; mais ce parlement si severe ne fit que manifester l'innocence du maréchal de Gyé par la douceur des peines qu'il lui infligea; il se contenta de le suspendre pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, & de le banir à dix lieues de la Cour: le public trouva encore ce jugement trop rigoureux.

Cependant un nouveau traité, conclu à Blois en 1504, avoit confirmé le traité de Lyon, de 1503, renouvelé la promesse faite au prince d'Espagne de lui donner madame Claude en mariage, & sembloit achever d'ôter toute espérance à la comtesse d'Angoulême & à son fils; car pour donner plus de poids à ce traité, on le faisoit signer aux grands du royaume, aux princes du

sang & au duc de Valois lui-même. La comtesse d'Angoulême ne fut point découragée. Elle vit d'abord quel remede il falloit appliquer à un tel mal; elle devina que le roi n'avoit pas souscrit bien volontairement ce traité, que sa complaisance pour la reine, & les conjonctures avoient tout fait, & que le roi sauroit gré à qui le mettroit dans l'heureuse impuissance d'exécuter une convention si désavantageuse à l'état. En effet, par ce mariage, Claude alloit transporter à la maison d'Autriche, non seulement la Bretagne du chef de sa mere, mais encore le Milanès du chef de son pere, ce duché étoit le patrimoine de la maison d'Orléans; c'étoit renouveler la faute énorme qu'avoit faite Louis XI de laisser passer la succession de Bourgogne à la maison d'Autriche. On vit donc tout à coup les grands du royaume & les députés des villes s'assembler à Tours de leur propre mouvement, disoient-ils, faire au roi des remontrances sur les suites de l'alliance proposée, & demander que madame Claude fut donnée au duc de Valois. (C'est François I.) Le roi fut très-content de leur acorder leur demande: on fiança les deux parties le 22 mai 1506; la reine en fut malade de douleur; mais bientôt elle imagina un moyen d'anéantir le triomphe de la comtesse d'Angoulême.

On a déja dit qu'il avoit été stipulé dans le contrat de mariage d'*Anne de Bretagne* avec Louis XII, que si l'aîné des enfans parvenoit à la courone, le puîné auroit le duché; la reine affecta d'étendre cette clause aux filles, & elle avoit en effet pour elle les termes du contrat. „ L'aînée, „ disoit-elle, va parvenir à la courone puisqu'elle „ épouse l'heritier présomptif: le duché doit donc „ apartenir à la puînee, & la puînée épousera le „ prince d'Espagne; par-là on remplira tout-à-la-„ fois & les vœux de la nation qui demande le „ mariage de Claude avec François, & les enga-„ gemens pris avec le prince d'Espagne. L'incon-„ venient de transporter à la maison d'Autriche „ le patrimoine du pere & celui de la mere, sera „ diminué de moitié; les droits sur le Milanès „ apartiendront à Claude, Renée n'aura que la „ Bretagne, & les Bretons auront le duc particu-„ lier qu'ils souhaitent „.

Anne de Bretagne ne voulut point voir, tant sa haine pour la comtesse d'Angoulême l'aveugloit! combien ce plan étoit contraire à ses propres vues pour l'indépendance de son pays; que si les Bretons desiroient un duc particulier, c'etoit un duc résident parmi eux & qui les gouvernât par lui-même, non par un vice-roi ou un gouverneur étranger, comme eût fait le prince d'Espagne, & qu'enfin s'il falloit que la Bretagne fût partie d'une plus grande souveraineté, il valoit mieux qu'elle devint province françoise, puisque tant de nœuds l'unissoient d'ailleurs à la France, que province espagnole ou autrichiene. Le roi sentit bien que sa femme, en voulant transporter la Bretagne à une monarchie rivale, n'étoit en effet ni bretone, ni françoise; qu'elle n'étoit qu'ennemie de la comtesse d'Angoulême: il ne soufrit point qu'une passion aveugle décidât ainsi du destin de sa fille & de celui de l'état; il sut trouver de la fermeté contre sa femme dans cette occasion, & le mariage de Renée avec le prince d'Espagne ne se fit point: mais celui de Claude avec le duc de Valois ne se fit pas non plus pendant la vie d'*Anne de Bretagne*, elle sut y mettre des obstacles que ni le mérite du duc de Valois, ni la sensibilité qu'il avoit inspirée à la princesse, ni les vœux de la nation entiere, ni les instances de Louis XII ne purent jamais vaincre.

La mort de la reine fut le moyen violent dont la fortune se servit pour terminer les divisions de la cour. Cette princesse mourut à trente sept ans le 9 janvier 1514. Louis XII mal-gré son accâblement, jugea que ce qu'il devoit à la mémoire d'*Anne de Bretagne* étoit subordoné à ce que l'état & sa famille exigeoient de lui. Le temps étoit venu de lever l'injuste opposition que cette reine avoit eu la foiblesse de mettre à l'union de la princesse Claude avec le duc de Valois: le mariage s'acomplit le 18 mai suivant. La princesse porta en dot à son mari la Bretagne, outre beaucoup d'autres droits; la princesse Renée, aussi souvent promise que sa sœur au prince d'Espagne, ne l'épousa point; elle fut mariée dans la suite au fils du duc de Ferrare, sans lui porter les hautes prétentions que sa mere avoit eues pour elle & qu'un prince si foible eût d'ailleurs été peu en état de faire valoir. La réunion entiere & formele de la Bretagne à la courone fut consommée par une charte du mois d'août 1532, donnée sur la réquisition même des états, que des négociations habiles avoient préparée.

Anne d'Autriche, (*Hist. mod.*) fille aînée de Philippe III roi d'Espagne, femme de Louis XIII roi de France & mere de Louis XIV, princesse aimable, ne fut point aimée de son mari. Beaucoup d'hommages & de vœux ou éclatans ou secrets l'en dédomagerent. Tout l'aima, jusqu'au terrible Richelieu lui-même, fait pour glacer l'amour par sa sévérité & pour l'efrayer par sa violence. Il osa, dit-on, porter ses vœux jusqu'à cette reine, dont le foible crédit sur l'esprit de son foible mari, avoit besoin de s'étayer de celui du cardinal, & il la persécuta dans la suite, parce qu'elle n'avoit pu l'aimer. Le duc de Buckingham vint en France chercher la princesse Henriette femme de Charles I. Il devint aussi amoureux de la reine *Anne*; on a prétendu qu'il avoit été plus heureux, du moins cet homme brillant & avantageux ne négligea rien pour le faire croire; „ cet „ atachement de l'âme qui couvre tant de dangers „ sous une délicieuse surface, semble avoir été „ soufert par la reine „, dit M. Hume; & c'est en effet ce qui résulte du récit de madame de Motteville, à qui la reine avoit laissé voir toutes les affections de son âme. *Je répondrois bien au roi de votre vertu, mais non pas de votre*

cruauté, disoit la princesse de Conty à la reine, après une conversation que Buckingham venoit d'avoir avec cette reine, en présence de la princesse. Mais si la reine se bornoit à l'atachement de l'âme, Buckingham ne savoit pas toujours commander à ses transports; on sait même qu'il osa être entreprenant, & que s'étant trouvé un moment à l'écart avec *Anne d'Autriche*, à Amiens, où elle étoit allée avec la reine-mere conduire la reine d'Angleterre, il l'obligea de rapeler sa suite. On dissimula ou l'on déguisa cette insolence d'un ambassadeur qui étoit en France pour un sujet agréable, & qui étoit agréable lui-même, mais Richelieu s'en souvint.

La guerre étoit alors fort animée en France contre les protestans, & la Rochelle étoit menacée. Soubise, frere du duc de Rohan, vint à Londres demander du secours, il en obtint, & Buckingham voulut le conduire lui-même; il revint secrétement à Paris, se présenta chez la reine, & fut congédié avec un reproche qui annonçoit, dit M. Hume, moins de colere que de bonté, il ne fut congédié qu'après avoir été admis, qu'après avoir exprimé sa passion par des discours, & des transports, que la comtesse de Lannoy, dame d'honeur de la reine, fut obligée de réprimer. La reine étoit au lit, la comtesse de Lannoy étoit assise au chevet, Buckingham baisoit le drap & les couvertures, avec toute l'ivresse, tout le délire de l'amour; son langage étoit assorti à ses mouvemens. La comtesse de Lannoy lui dit d'un ton sévere, que ce n'étoit pas-là l'usage de France; „ un etranger amoureux, répondit-il, ne peut „ s'assujetir à vos usages „. La reine crut devoir paroître offensée, & le renvoya. Cette scêne éclata, plusieurs domestiques de la reine furent exilés pour avoir favorisé cette entrevue, entr'autres Putanges, son écuyer, dont la conduite dans l'afaire d'Amiens, avoit déja fait naître quelques soupçons. Richelieu fit interdire à Buckingam tout voyage en France à quelque titre & sous quelque prétexte que ce pût être; lorsque le duc reçut cette défense, „ *je ne reçois*, dit-il, *de loi* „ *que de l'amour*, *je la reverrai mal-gré eux*, „ *mal-gré elle*, *&* *mal gré moi* „. Madame de Motteville insinue que la reine & la duchesse de Chevreuse, sa confidente, qui aimoit le lord Hollandt, ami de Buckingham, se permettoient de faire des vœux pour la flote angloise. On dit que le cardinal de Richelieu pour se donner le temps de faire construire la digue, au moyen de laquelle il prit la Rochelle, profita contre le duc de Buckingham, de cet amour même que la reine *Anne* avoit su lui inspirer; on exigea que la reine écrivit à son amant, & qu'elle le priât de différer l'embarquement qu'il projetoit; Buckingham, dit-on, sacrifia son devoir & sa gloire à ce chimérique amour. Il obéit à la souveraine de son cœur, & lorsqu'enfin honteux de sa foiblesse & pressé par les instances des Rochelois, il voulut partir, lorsqu'au moment du départ, il fut tué par Felton, lorsque mal-gré sa mort, la flote ariva devant la Rochelle, la digue étoit construite & le port fermé.

Le cardinal de Richelieu, attentif à séparer Louis XIII de sa mere, de sa femme, de son frere, de tous ceux qui pouvoient avoir des droits sur son cœur & qui pouvoient s'intéresser le plus sincérement à lui, avoit prévenu l'esprit de ce prince contre la reine *Anne*, en lui persuadant que pendant la maladie dont il avoit pensé mourir à Lyon en 1630, elle s'étoit consolée par l'espérance d'épouser Monsieur; la reine, justement indignée de cette accusation, ne s'en étoit défendue qu'en disant: *J'aurois trop peu gâgné au change*. Lorsqu'en 1643 elle vit le roi mourant, elle fit un dernier éfort pour le tirer d'une erreur si injurieuse pour elle. On sait la réponse severe que lui fit Louis XIII. *Dans l'état où je suis, la religion m'ordone de vous pardoner; mais elle ne m'ordone pas de vous croire.*

Le roi ne pouvant ôter la régence à une mere, voulut du moins borner son autorité par l'établissement d'un conseil de régence; mais le parlement déféra sans restriction à la reine la régence & la tutele. Son administration fut celle du cardinal Mazarin, auquel elle donna toute sa confiance & par les conseils duquel elle se gouverna constament, même lorsque cédant aux violences de la fronde, aux arrêts du parlement, & à ce cri public, *point de Mazarin*, ce ministre fut obligé de s'éloigner jusqu'à deux fois, *Anne* lui conserva une amitié fidele, à laquelle la licence générale donnoit un autre nom dans les chansons, dans les libelles & dans la plupart des mémoires du temps. Elle avoit dans l'esprit une galanterie qui prétoit a toutes ces imputations. Le cardinal de Retz dans ses mémoires, donne une liste nombreuse des amans dont elle avoit paru ne pas dédaigner l'hommage, peu s'en faut qu'il ne se mette du nombre. On lui avoit conseillé de prendre avec elle le ton de la galanterie & de l'amour, pour essayer d'éfacer dans son cœur le cardinal Mazarin, & il insinue que ces tentatives ne parurent point déplaire. C'est d'après cette idee que le grand Condé encouragea le marquis de Jarsay à faire une déclaration d'amour à la reine, & trouva mauvais qu'elle s'en offensât; mais cette idée étoit une insulte, & Conde alors ne vouloit que braver la reine. L'ascendant que le cardinal Mazarin eut toujours sur son esprit, le ton despotique, quelquefois même dur, dont il lui adressoit ses ordres sous le nom de conseils, du fond de son exil à Cologne & à Bouillon, peuvent faire soupçoner que, si la reine fut en effet capable d'une foiblesse, ce fut pour ce ministre. Elle fut trouver cependant de la fermeté contre lui-même dans une occasion importante. Louis XIV étoit devenu amoureux de mademoiselle de Mancini & vouloit l'épouser. On voit par les lettres du cardinal Mazarin qu'il combatit fortement cette inclination & ce désir; mais tout le monde ne convient pas que

cette opposition fût bien sincere ; madame de Motteville prétend que Mazarin fût tenté de laisser agir l'amour du roi, & de mettre sa niece sur le „ trône. „ Il pressentit adroitement la reine-me-„ re, dit l'Auteur du siecle de Louis XIV. *Je* „ *crains bien*, lui dit-il, *que le roi ne veuille* „ *trop fortement épouser ma niece*. La reine-qui „ connoissoit le ministre, comprit qu'il souhaitoit „ ce qu'il feignoit de craindre. Elle lui répondit „ avec la hauteur d'une princesse du sang d'Au-„ triche, fille, femme & mere de rois, & avec „ l'aigreur que lui inspiroit depuis quelque temps „ un ministre qui affectoit de ne plus dépendre d'el-„ le. Elle lui dit : *Si le roi étoit capable de cette* „ *indignité, je me mettrois avec mon second fils à* „ *la tête de toute la nation contre le roi & con-* „ *tre vous* „. Mazarin ne pardona jamais, dit-on, cette réponse à la reine.

C'est à la reine *Anne* que la cour de France dut en partie ces agrémens, cette politesse qui la distingue dans l'Europe, sur-tout cette galanterie noble & délicate dont la duchesse d'Orleans, Henriete d'Angleterre, fut encore de son temps même & après elle, un plus parfait modele & un plus digne objet. L'Église du Val-de-Grâce est un monument de la magnificence & de la piété d'*Anne d'Autriche*. Elle mourut d'un cancer, le 20 janvier *1666*, âgée de *64* ans.

Anne, (*Hist. mod.*) reine d'Angleterre, fille de Jacques II & d'Anne Hyde, sa premiere femme, naquit le *6* février *1664*. Quoique Jacques II, alors duc d'Yorck, fût catholique, & que le roi Charles II son frere inclinât vers le catholicisme, la nation, qui étoit protestante & qui faisoit la loi à ses maîtres sur l'article de la religion, les obligea d'élever les princesses Marie & *Anne*, filles du duc d'Yorck, dans la religion réformée. *Anne* épousa le 17 août 1683 Georges, prince de Danemarck, dont elle eut plusieurs enfans, mais tous morts jeunes & dont aucun ne lui a survécu. *Anne* étoit l'objet de la prédilection de son pere, & dans la révolution, qui le renversa du trône, il soutint avec assez de courage le malheur d'être trahi & détrôné par la princesse Marie, sa fille aînée & par le prince d'Orange son gendre, mais quand il apprit la fuite de sa chere *Anne*, vaincu par la douleur, il fondit en larmes, & s'écria comme David : *Soutenez-moi, mon Dieu ! mes propres enfans m'ont abandoné*.

Pendant que ce malheureux pere étoit au désespoir, la rage de ses ennemis alloit jusqu'à l'accuser d'avoir fait périr, par zele de religion, cette même fille dont l'ingratitude lui perçoit le cœur, & si cette abominable calomnie n'eût été promptement détruite par la connoissance certaine qu'on eut de l'existence de la princesse *Anne* & du lieu de sa retraite, les couteaux étoient déja tirés, on alloit faire un massacre général des prêtres & des moines, qu'on regardoit comme les auteurs de sa mort.

Pendant le regne de Guillaume & de Marie, la situation de la princesse *Anne*, qui, au moyen de l'exclusion de Jacques II & de son fils, étoit l'héritiere présomptive, fut difficile & embarassante. Les communes avoient toujours voulu que la princesse *Anne* eût en Angleterre un état indépendant de Guillaume & de Marie, & ces projets faisoient ombrage au roi & à la reine. Marie interrogea sur ce point sa sœur, qui répondit qu'elle avoit entendu dire en effet que ses amis vouloient faire quelque chose pour elle. *Vos amis !* répliqua aigrement la reine, *en avez-vous d'autres que le roi & moi ?* Depuis ce temps il y eut entre les deux sœurs une froideur assez semblable à une rupture ouverte, & la princesse *Anne* entretenoit avec son pere des liaisons très-suspectes à Guillaume III. Churchill, lord Marlborough, qui avoit été favori de Jacques II, & dont la sœur avoit été la maitresse de ce prince, mais qui l'avoit abandoné dans le temps de sa révolution, & qui depuis avoit servi avec éclat contre lui dans la guerre d'Irlande, Churchill forma en faveur de ce même Jacques II une conspiration pour laquelle il fut mis à la tour ; Lady Marlborough, sa femme, gouvernoit la princesse *Anne*, on exigea que cette princesse la renvoyât, *Anne* affecta de paroître par-tout avec elle ; la reine arivant à un spectacle où la duchesse de Marlborough étoit avec la princesse, envoya ordre à la duchesse de sortir, elle obéit, & la princesse sortit avec elle ; on lui ôta ses gardes, on défendit aux dames de la cour de la voir ; elle se retira dans la ville de Bath, & sa disgrace fut publique. À la mort de Marie, arivée en *1694*, *Anne* étoit encore brouillée avec cette Princesse, & ne put obtenir de la voir ; elle se réconcilia depuis avec Guillaume, & le laissa régner : il eût été difficile de l'en empêcher.

Guillaume III étant mort le 19 mars 1702 sans laisser d'enfans de la princesse Marie d'Angleterre sa femme, *Anne* monta sur le trône, & avec elle le duc & la duchesse de Marlborough. La duchesse gouvernoit la reine & la cour, le duc gouvernoit & illustroit la nation. Le regne d'*Anne* eut presqu'exactement la durée de la grande guerre de la succession d'Espagne, ainsi elle ne régna que pour vaincre, & faire pour ainsi dire la loi à l'Europe. Ce regne fut réputé heureux, parce que l'Angleterre eut l'honeur d'être ruinée par des victoires éclatantes, & d'acquérir à prix d'or & de sang des avantages pour son commerce, qu'elle eut pu également s'assurer par la négociation & par le consentement de l'Europe, en procurant l'exécution des traités de partage qu'elle avoit fait conclure au sujet de la succession d'Espagne, dans la vue de prévenir la guerre.

Enfin, la reine se dégoûta de la persone & se lassa de l'empire de Sara Jennings, duchesse de Marlborough. Une nouvele favorite la gouverna. L'imprudente Marlborough, s'étoit donné une ri-

vale, en faisant entrer au service de la reine une de ses parentes, nommée Hill, qui fut depuis Milady Masham. Plus imprudente encore, la même duchesse de Marlborough, voyant ce crédit naissant ébranler le sien, acheva de se perdre par des hauteurs & des traits d'aigreur, qui aliénerent entiérement le cœur de la reine. Une jate d'eau, que la duchesse, par une mal-adresse réelle ou feinte, répandit sur la robe de la nouvele favorite, dans un moment où la reine & ses femmes prenoient plaisir à considérer la beauté de cette robe, fut un écueil où vint se briser cet énorme crédit des Marlboroughs. Si pourtant, dit l'auteur du siecle de Louis XIV. „ Le caractere de la du- „ chesse eût pu admetre quelque souplesse, elle „ eût régné encore. La reine & elle étoient „ dans l'habitude de s'écrire tous les jours sous „ des noms empruntés. Ce mystere & cette fa- „ miliarité laissoient toujours la voie ouverte à „ la réconciliation; mais la duchesse n'employa „ cette ressource que pour tout gâter. Elle écri- „ vit impérieusement. Elle disoit dans sa lettre: „ *Rendez-moi justice, & ne me faites point de* „ *réponse*. Elle s'en repentit ensuite: elle vint „ demander pardon, elle pleura, & la reine ne „ lui répondit autre chose, sinon: *Vous m'avez* „ *ordoné de ne vous point répondre, & je ne vous* „ *répondrai pas* „. Alors la rupture fut sans retour, la duchesse fut entiérement disgracié; on ataqua par degrés la puissance du duc de Marlborough lui-même; on commença par borner son autorité; on rechercha ensuite son administration, & on le dépouilla de ses emplois. Marlborough étoit le seul qui eût intérêt à la continuation d'une guerre qui augmentoit tous les jours sa gloire & sa puissance. La disgrace de ce général, jointe aux autres événemens du temps, amena la paix d'Utrecht où la reine *Anne* fit véritablement la loi à l'Europe. Elle la fit à la France sur un article intéressant; elle exigea que les réformés, envoyés aux galeres pour cause de religion, en fussent rapelés, c'étoit rendre service à Louis XIV lui-même, à qui cet excès de sévérité faisoit tort.

Anne n'avoit pu élever qu'un fils, qu'on nommoit le duc de Glocestre, il étoit mort en 1700 à l'âge de neuf ans. L'année suivante, & encore du vivant de Guillaume, la nation avoit fait un réglement pour fixer la courone dans la ligne protestante, & renverser les espérances que les Jacobites commençoient à fonder sur le défaut d'enfans nés de Marie & d'*Anne*. On décida que si Guillaume III & *Anne* sa belle-sœur venoient à mourir sans enfans, la courone passeroit à la maison d'Hanover par la princesse Sophie, fille d'Élisabeth d'Angleterre, laquelle étoit fille de Jacques I.

Il étoit naturel que la reine *Anne* se voyant sans enfans, fît des vœux pour Jacques III son frere, plus que pour des parens aussi éloignés que les princes d'Hanover commençoient à l'être à son égard; aussi les Wighs accuserent-ils la reine & les Toris de travailler au rétablissement de la maison Stuart, & de vouloir faire anéantir l'acte de 1701. Le prince Eugene qui étoit venu à Londres pour concerter avec Marlborough, le compagnon de ses victoires, les moyens de retarder la paix d'Utrecht, eut avec ce général & avec les principaux Wighs, des conférences où on méditoit les projets les plus violens; on rapeloit la révolution de 1688; on disoit qu'il en falloit une pareille, on proposoit d'appeler dès-lors en Angleterre, le duc d'Hanover, fils de la princesse Sophie. Les faits suivans ont été attestés en France par le lord Bolingbroke à des persones dignes de foi. Il ne s'agissoit pas de moins, selon lui, dans ces complots, que de détrôner & d'emprisoner la reine. Bolingbroke alarmé du danger de cette princesse, entra dans sa chambre au milieu de la nuit, lui fit part des avis qu'il avoit reçus, & lui proposa de faire arrêter sur le champ le prince Eugene & le duc de Marlborough; la reine éfrayée d'un parti si violent & toujours portée à la modération, lui demanda s'il n'imaginoit pas de moyens plus doux? Oui, madame, dit Bolingbroke & il proposa de remplir de gardes le palais & les environs, & les postes le plus importans de Londres. En effet, les mal-intentionés voyant leurs projets découverts & prévenus, resterent tranquilles & se cacherent. Le prince Eugene partit; mais la reine *Anne* ne put trouver d'autre moyen pour dissiper les alarmes de son peuple, que de mettre la tête de son frere à prix. Cette démarche dut lui coûter, & on remarque que depuis ce temps elle ne fit plus que languir.

Un des événemens les plus considérables de son regne, dans la politique intérieure, fut l'union de l'Angleterre & de l'Écosse en un seul royaume & sous un seul parlement. Cette réunion ne fut agréable à aucune des deux nations, elle avoit quelque chose de forcé entre deux états de Religion différente, dont l'un étoit de la secte des épiscopaux, & l'autre de la secte presbytériene.

La reine *Anne* survécut peu à la conclusion de la paix d'Utrecht, elle vit signer la paix de Radstadt qui en étoit une suite, mais elle ne vit pas signer celle de Bade qui en étoit pareillement une suite. La paix d'Utrecht est de 1713, & contient divers traités signés à diverses fois & à différens jours. La paix de Radstadt est du 6 mars 1714. *Anne* mourut le 12 août de la même année, & la paix de Bade ne fut conclue que le 7 septembre suivant.

On dit que l'usage des liqueurs fortes abrégea les jours de la reine *Anne*, elle tenoit ce goût de son mari, qui le tenoit du climat. Elle a laissé une mémoire chérie. On ne l'appeloit que *la bonne reine Anne*, & ce titre peut suffire à son éloge; elle aima ses peuples, elle eut dans un degré distingué ce mérite de la reine Élisabeth, dont elle n'eut d'ailleurs ni les talens, ni les vices.

Anne Iwanowa, duchesse de Curlande & *Anne* de Mecklembourg, duchesse de Brunswick. (*Hist. de Russie.*) En 1730 à la mort du jeune empereur Pierre II petit-fils de Pierre I, foible enfant, gouverné tour-à-tour par le prince Menzikoff & par les princes Dolgoroukis, le haut-conseil, le sénat & les principaux officiers de l'armée, représentant la noblesse, s'assemblerent: on proposa de ne donner la courone qu'à des conditions qui bornassent le pouvoir suprême. La race masculine de Pierre I, étoit éteinte; mais il restoit deux filles de cet empereur, la duchesse de Holstein & la princesse Élisabeth. Le czar Jean ou Iwan, frere aîné de Pierre I avoit aussi laissé deux filles, la duchesse de Meklembourg & *Anne Iwanowa*, qui avoit épousé le 13 novembre 1710 Frédéric Guillaume, duc de Curlande, mort le 20 ou 21 janvier 1711. Ce fut sur cette derniere que tomba le choix de la nation. On allégua que les filles de l'aîné devoient être préférées, mais que l'aînée de ces filles, la duchesse de Mecklembourg, étoit mariée à un prince étranger. Cependant elle l'avoit quité depuis 1719, & étoit alors à Moscow. On ajouta que la duchesse de Curlande étoit veuve & que n'ayant que trente-six ans, elle pouvoit se remarier & donner des héritiers au trône; mais, selon M. le comte de Manstein, la véritable raison qui fit préférer la duchesse de Curlande, fut qu'elle étoit alors à Mittau, & que son éloignement laissoit le temps d'affermir le systême républicain. On dressa des articles qui astreignoient la nouvele impératrice, à ne pouvoir ni régner ni se marier, ni se choisir un successeur, sans l'agrément du haut-conseil.

On envoya trois députés de la part du haut-conseil, du sénat & de la noblesse, lui proposer les conditions de son élection & lui faire signer les articles. On la pria aussi de ne point mener à Moscow, Biron son favori. On fit préter serment à l'assemblée de ne servir l'impératrice que de concert avec le haut-conseil, & il fut défendu sous peine de la vie, de révéler ce qui s'étoit passé dans l'assemblée. La duchesse de Curlande ne devoit apprendre son élection que par les députés, & qu'en recevant les articles.

Cependant le lieutenant-Général comte Jagousinsky envoya son aide-de-camp M. Samorokow, à Mittau, pour avertir l'impératrice de ce qui se passoit. On arrêtoit & on fouilloit tout le monde sur la route de Moscow à Mittau. M. de Samorokow trouva le moyen de passer, en prenant des détours & en se déguisant; il n'eût que le temps de remettre ses dépêches à l'impératrice, avant que le députés fussent admis à l'audience.

Ceux-ci furent avertis de l'arivée d'un courier & de l'entretien qu'il avoit eu avant eux avec l'impératrice; ils firent des perquisitions: M. de Samorokow fut arrêté, chargé de fers, remené à Moscow, & M. de Jagousinsky fut aussi arrêté.

L'impératrice s'étant rendue à Moscow, le grand-chancelier, à la tête du haut-conseil, lui présenta le cordon de Saint André, avec l'étoile dans un bassin d'or: l'impératrice les prit, en disant: *il est vrai, j'ai oublié de m'en revêtir*, & elle se les fit atacher par un des assistans, sans vouloir les recevoir d'aucun des membres du haut-conseil. Le grand-chancelier la voulut haranguer; elle lui imposa silence; le même jour elle donna une place importante au comte de Soltikoff, son parent, sans la participation du conseil, ce qui étoit formélement contraire aux articles qu'elle avoit signés; elle fit bientôt un acte d'autorité plus important encore en appelant Biron à Moscow. Peu après elle mit la noblesse dans ses intérêts, & lorsque tout fut disposé en sa faveur, elle se fit prier par des députés de ce corps, d'assembler le haut-conseil & le sénat, pour examiner quelques points concernant la régence donnée au conseil; là, ces députés de la noblesse déclarent à l'impératrice qu'elle avoit été surprise par le haut-conseil. *Quoi donc!* s'écria l'impératrice, en feignant un grand étonement, *l'acte que j'ai signé à Mittau ne contenoit-il pas le vœu de la nation?* On l'assura que non; un des Dolgoroukis avoit été un des députés envoyés en Curlande: l'impératrice se tournant de son côté, lui dit: *Vous m'avez donc trompée!* Elle fit lire les articles un à un, en demandant sur chaque article, si c'étoit-là le vœu de la nation; l'assemblée ayant toujours répondu, *non*, l'impératrice prit les articles, les déchira, en disant: *ces écrits ne sont donc pas nécessaires?* Elle déclara en même temps, qu'elle montoit sur le trône par droit héréditaire, non par élection, & que quiconque oseroit ataquer sa souveraineté, seroit puni comme coupable de trahison. Le prince Gallitzin, qui avoit eu grande part à la réduction des articles dit, en voyant ce mauvais succès des tentatives en faveur de la liberté: *Le repas étoit apprêté, mais les convives n'en étoient pas dignes.*

L'impératrice rendit au comte Jagousinsky, ainsi qu'à M. de Samorokow, la liberté qu'ils avoient perdue pour elle; le conseil fut câssé, les Dolgoroukis & leurs amis furent arrêtés & exilés, les uns dans leurs terres, les autres, en Sibérie. On les rapela huit ans après, & bientôt sous prétexte de correspondances entretenues par eux en pays étranger, on leur fit leur procès. Les princes Basileï & Iwan Dolgoroukis, dont l'un avoit été un des députés envoyés à Mittau, l'autre avoit été le favori de Pierre II, furent roués, deux autres furent écartelés, quelques autres périrent encore pour la même cause. Biron, qui avoit pris son nom de la maison de Biron en France dont il n'étoit pas, régna en Russie sous l'impératrice *Anne*, comme Menzikoff & les Dolgoroukis avoient régné sous Pierre II. C'étoit Biron qui disoit que *les afaires font les hommes*, & il en étoit la preuve; cependant il se connoissoit en chevaux plus qu'en hommes, & on disoit de lui qu'*il parloit des chevaux en homme, & des hommes en cheval*. Il fut dans la suite élu duc de Cur-

lande, par le crédit de la Czarine & à la faveur des troupes Russes, disposées autour du lieu de l'élection.

Cette même princesse n'étant encore que duchesse douairiere de Curlande, avoit de même fait élire duc de Curlande le comte de Saxe son amant, qu'elle se proposoit d'épouser, & que par l'événement elle eût peut-être fait czar de Moscovie, s'il n'eût mis lui-même obstacle à sa fortune par ses infidélités perpétueles, qui lasserent les bontés de la duchesse. Une aventure avec une des femmes de la duchesse, que ses autres femmes s'empresserent de lui raconter, croyant bien la divertir, fut, dit-on, la derniere faute de ce genre qui acheva de révolter la duchesse & de la détacher d'un amant si difficile à fixer. Cette aventure, qui est raportée dans une vie du maréchal de Saxe, en deux volumes, imprimés en 1754, rassemble beaucoup à celle qu'on raconte d'Éginard & d'Emma, fille de Charlemagne, excepté qu'au lieu qu'Emma portoit Éginard, c'étoit le comte de Saxe qui portoit sa maitresse, pour qu'elle n'imprimât pas ses pieds dans la neige; une vieille femme passe avec une lanterne, le comte pour n'être pas vu, veut donner un coup de pied dans la lanterne, il tombe avec sa charge sur la vieille femme, qui remplit de ses cris le château de Mittau, on accourt de toutes parts sur le lieu de la scène, & le mystere est découvert. Revenons au duc de Curlande Biron.

La noblesse Curlandoise avoit été jusque-là très-remuante, & sur-tout très-libre dans ses discours. Le nouveau duc trouva, dit le comte de Manstein, un moyen tout particulier pour arrêter les discours. Ceux qui étoient convaincus, ou seulement soupçonés d'en avoir tenu, étoient arrêtés par des gens masqués, jetés dans une voiture couverte, & transportés en Sibérie. Le comte de Manstein raconte à ce sujet un fait singulier.

Un gentilhomme, nommé M. de Sacken, étant un soir à la porte de sa maison de campagne, fut enlevé par des inconnus & jeté dans une de ces voitures couvertes. On le promene pendant près de deux ans de province en province, sans lui laisser voir persone, ses conducteurs même restant toujours masqués. Une nuit on détele les chevaux, & on le laisse couché dans la voiture; il y reste tranquillement jusqu'au jour, s'atendant à continuer sa route à l'ordinaire. Le jour venu, les conducteurs ne paroissent point: M. de Sacken prête l'oreille, il entend parler autour de lui la langue curlandoise, il sort de sa voiture, il se trouve à la porte de sa maison. Il porte ses plaintes au duc: le duc parut les apuier à la cour de Petersbourg, mais les défaites ne pouvoient manquer. La réponse fut que s'il parvenoit à faire connoître les coupables, on les puniroit très-sévérement.

En 1738, le fils d'un paysan de l'Ukraine voulut se faire passer pour le Czarewitz, fils de Pierre I, mort par ses ordres vingt ans auparavant, (en 1718). Un village entier & trois soldats qui y étoient de garde, le reconurent pour Pétrowitz; le prêtre fit soner les cloches, & dit une messe pour lui. Un capitaine de cosaques avertit le général Roumantzoff, qui étoit en quartier dans le voisinage. L'aventurier & ses adhérens furent promptement arrêtés; on leur fit leur procès. L'imposteur fut empalé vif, le prêtre & les trois soldats périrent aussi de divers supplices. L'impératrice fit grâce aux paysans, mais non pas au village; il fut démoli, & les habitans transportés dans d'autres endroits.

Le duc de Curlande gouvernoit toujours la Russie sous l'impératrice *Anne*, & mal-gré la douceur naturele de cette princesse, il souilloit son regne par des violences & des cruautés révoltantes. Quelques momens de froideur entre l'impératrice & le favori, avoient enhardi M. de Walinsky, ministre du cabinet, à présenter contre le duc un mémoire que l'impératrice eut la foiblesse de lui communiquer; cette foiblesse en entraîna une autre plus grande; elle sacrifia Walinsky à la vengeance du duc, qui lui fit trancher la tête, & cette disgrace, suivant l'usage de la Russie, s'étendit à tous les amis de Walinsky. La place de ministre du cabinet fut donnée au comte de Bestuchef, ami du duc de Curlande.

Du mariage de la sœur aînée de l'impératrice avec le duc de Mecklembourg, étoit née la princesse *Anne*, que l'impératrice sa tante maria le 14 juillet 1739 au prince de Brunswick, Antoine Ulric. De ce mariage naquit, le 24 août 1740, le prince Iwan. Vers la fin du mois de septembre de la même année, l'impératrice étant tombée malade, le duc de Curlande, qui l'avoit gouvernée pendant sa vie, la gouverna encore à sa mort: il sentoit qu'il alloit perdre tout son crédit, si la princesse de Brunswick succédoit à sa tante: il commença par la faire exclure de la succession, & fit nommer le prince Iwan, grand duc & successeur: mais si le prince de Brunswick & la princesse *Anne* avoient la régence, c'étoit avoir toute l'autorité, le duc de Curlande n'étoit plus rien; ce fut donc à lui-même qu'il fit donner la régence; la famille & les créatures du duc obsédérent tellement l'impératrice, que la princesse *Anne* ne put trouver le moment de lui parler. L'impératrice mourut le 28 octobre 1740, après dix ans d'un regne assez heureux. Le duc de Curlande exerça toutes les violences qu'il jugea nécessaires pour affermir sa puissance; les amis du prince & de la princesse de Brunswick furent persécutés; le prince de Brunswick, qui étoit lieutenant général de l'armée, lieutenant colonel des gardes, & chef d'un régiment des cuirassiers, eut ordre d'écrire au régent, pour lui demander la permission de quiter ses places, & le régent lui fit conseiller de ne pas se montrer en public. Le régent menaçoit de renvoyer le mari & la femme en Allemagne, & de placer sur le trône, ou le duc de Holstein, fils de la fille aînée de Pierre I, ou Élisabeth,

sa fille cadete. Il paroît qu'il se tournoît entiérement du côté de la postérité de Pierre I. Il vouloit marier son fils aîné avec Élisabeth, & faire épouser la fille au duc de Holstein. C'est un semblable projet qui avoit déja causé la perte du prince Menzikoff, & des princes Dolgoroukis. Biron le renouveloit, tant les ministres & les favoris profitent peu des disgraces de leurs semblables!

Le maréchal de Munich, l'un des généraux les plus brillans & les plus heureux de l'impératrice *Anne*, n'avoit pas moins d'ambition que le duc de Curlande. Il avoit demandé le titre de Hospodar de Moldavie, avant même d'avoir fait la conquête de cette province; il avoit demandé depuis le titre de duc d'Ukraine; *que ne demande-t-il celui de grand duc de Russie?* Ce fut la seule réponse de l'impératrice *Anne*. Le maréchal de Munich avoit toujours été l'ami du duc de Curlande, & l'avoit servi dans ses projets ambitieux, espérant gouverner sous lui, & ne lui laisser que le titre de régent; il voulut être à la fois premier ministre & généralissime. Ayant essuyé un refus, le ressentiment le jeta dans le parti de Brunswick, qu'il résolut de relever; il prépara tout pour une révolution, pendant qu'il prodiguoit au duc les marques d'atachement, & qu'il paroissoit en avoir toute la confiance. On convint d'arrêter le duc pendant la nuit; le duc & le maréchal passerent ensemble la journée qui la précédoit; le duc parut inquiet & rêveur: *Monsieur le maréchal*, dit-il tout-à-coup, *dans vos expéditions militaires, n'avez-vous jamais rien exécuté pendant la nuit?* Cette question imprévue déconcerta d'abord le maréchal, mais il se remit promptement: *Je ne me rapele*, dit-il, *aucune grande expédition nocturne que j'aie entreprise; mais j'ai toujours eu pour principe de saisir toutes les occasions favorables.* Ils se séparerent à onze heures du soir: à deux heures après minuit, le maréchal fit appeler son premier aide-de-camp; c'étoit le général Manstein, auteur des mémoires; ils se rendent ensemble au palais où logeoient & l'empereur & ses parens; ils entrent dans l'apartement de la princesse de Brunswick par la garde-robe: la princesse vient seule parler au maréchal; après un moment d'entretien, le maréchal dit à Manstein d'appeler tous les officiers qui étoient de garde au palais; la princesse leur fait part de son projet, ils l'approuvent, on fait mettre la garde sous les armes; le maréchal communique aussi le projet aux soldats. Le duc régent étoit haï; tous montrerent beaucoup de zele pour le parti de Brunswick; les officiers mêmes de la garde du régent offrirent d'aider à l'arrêter, si on avoit besoin d'eux. Manstein, chargé de l'exécution, laisse sa troupe à quelque distance, s'engage seul dans les apartemens, mais ne connoissant pas la chambre à coucher du duc, & ne voulant pas la demander aux domestiques, pour ne pas donner l'alarme, il restoit assez embarassé. Le hazard le servit bien; il trouva une porte à deux batans, fermée à clef, mais dont on avoit oublié de fermer les verrous en haut & en bas: il n'eut pas de peine à l'enfoncer: c'étoit la chambre à coucher du duc & de la duchesse, & ils dormoient tous deux d'un someil si profond, que le bruit qu'il avoit fait en forçant la porte ne les avoit pas réveillés. À la voix de Manstein, qui demandoit à parler au régent, en ouvrant les rideaux assez fortement, tous deux se réveillerent, & se mirent à crier pour appeler la garde. Manstein se trouvant du côté de la duchesse, vit le régent qui se jetoit à terre pour se cacher sous le lit: il se jeta sur lui & le tint étroitement serré jusqu'à l'arivée des soldats qui le suivoient; le duc ayant voulu se défendre, les soldats, à grands coups de crosse, le renverserent de nouveau, lui mirent un mouchoir dans la bouche, lui lierent les mains avec l'écharpe d'un officier, & le porterent tout nu devant le corps de garde, où on jeta sur lui le manteau d'un soldat, puis on le mit dans le carosse du maréchal de Munich. La duchesse étoit sortie de son palais en chemise, & couroit après son mari au milieu des rues, remplissant la ville de ses cris. Un soldat la saisit par le bras, la traîna jusqu'auprès du comte de Manstein, en demandant ce qu'il en falloit faire. Manstein ordona au soldat de la ramener dans son palais; le soldat ne voulant pas en prendre la peine, la jeta au milieu de la neige, & s'en alla. Le capitaine de la garde l'ayant trouvée dans cet état, la releva, lui fit donner des habits, & la remena dans son apartement. Manstein alla ensuite arrêter Gustave Biron, frere puîné du duc; le comte de Bestuchef fut aussi arrêté. Le duc fut mis d'abord dans la forteresse de Schlusselbourg; les autres parens & amis du duc furent pareillement arrêtés.

La princesse *Anne* se déclara grande duchesse de Russie & régente pendant la minorité de son fils. Le maréchal jugea le moment favorable pour se faire nommer généralissime: la grande duchesse répondit que ce titre ne convenoit qu'au pere de l'empereur; le maréchal de Munich fut premier ministre. Il dressa l'acte par lequel le prince de Brunswich fut déclaré généralissime, & il eut l'audace d'y insérer la clause suivante:

Quoique le maréchal comte de Munich, après les services signalés qu'il a rendus à l'état, eût pu prétendre à la charge de généralissime, il s'en est désisté néanmoins en faveur du prince Antoine-Ulric, pere de l'empereur, & se contente de la place de premier ministre.

L'orgueil du maréchal de Munich lui attira des dégoûts, dont l'effet fut de l'engager à donner sa demission, qui fut reçue; le duc de Curlande fut envoyé en Siberie. La régente fit part de son sort aux états de Curlande, & les fit prier d'élire pour leur nouveau duc le prince Louis de Brunswick, son beau-frere, ce qui fut fait.

La grande-duchesse s'occupa ensuite sérieusement du projet de se faire déclarer elle-même impéra-

trice, pour prévenir les inconvéniens que pouroit entraîner la mort du prince Iwan, son fils, si elle arivoit, & parce qu'en effet elle paroissoit être l'héritiere légitime de l'impératrice *Anne*, sa tante. Cet arangement alloit se faire le 18 décembre, jour de l'anniversaire de la naissance de la grande duchesse; mais la nuit du 5 au 6 ariva la grande révolution qui mit la princesse Élisabeth sur le trône.

Il n'avoit pas tenu à son chirurgien Lestock qu'elle n'y eût été placée dès les temps de la mort de Pierre II, son neveu; aussi-tôt qu'il avoit apris la nouvele de cette mort, il étoit entré dans la chambre de la princesse Élisabeth qui dormoit, l'avoit éveillée & pressée instament de faire assembler les gardes, de se montrer au peuple, de se rendre au sénat pour y faire valoir son droit à la courone; mais elle n'avoit jamais voulu sortir de sa chambre. „ Elle préféroit alors ses amusemens, dit le comte de Manstein, à l'honeur „ de régner „. Elle avoit encore moins d'inclination pour le mariage que pour le gouvernement.

Avant même qu'elle pût avoir une volonté à cet égard, le hazard ou la politique avoient fait échouer plusieurs projets de mariage qui la regardoient. L'impératrice Cathérine, sa mere, avoit ordoné, par son testament, qu'elle épousât le prince de Holstein, évêque de Lubeck. Il mourut quinze jours après l'impératrice. Nous aprenons du comte de Manstein, que quelques années avant la mort de Pierre I, on avoit proposé de marier Élisabeth avec Louis XV. „ Il y a, dit-il, „ des gens qui assurent que l'empereur de Russie „ avoit fait les premieres propositions de cette alliance, mais que la cour de France les avoit „ éludées. D'autres soutienent que le duc d'Orléans, régent, & le ministere de France, y auroient volontiers donné les mains; que M. Campredon, alors ministre à Petersbourg, avoit „ même eu ordre de la négocier; mais que plusieurs autres cours qui n'auroient pas trouvé leur „ compte dans cette alliance, l'avoient fait rompre par leurs intrigues „. C'eût été le seul exemple d'une alliance par mariage, de la France avec la Russie, depuis notre roi Henri I.

Sous Pierre II, on proposa de marier Élisabeth au prince de Prusse Charles-Frédéric, aujourd'hui roi de Prusse, (en 1783).

La grande duchesse *Anne*, mere du jeune empereur Iwan, ne cessoit de persécuter Élisabeth, pour lui faire épouser le prince Louis de Brunswick, duc de Curlande, & le désir de se délivrer de cette persécution ne fut pas un des moindres motifs qui déterminerent Élisabeth à monter sur le trône: elle sentit que pour être libre, il falloit qu'elle fût souveraine. Lestock, son chirurgien, ne cessoit de l'y exhorter. Le marquis de la Chéttardie, qui, selon le comte de Manstein, avoit eu ordre de la cour de France d'exciter des troubles domestiques en Russie, pour empêcher les Russes de se mêler des afaires du reste de l'Europe, fournit de l'argent à Élisabeth. Lestock faisoit plus de tort à ce parti par ses indiscrétions, qu'il ne le servoit par son zele; il annonçoit dans les cafés qu'on verroit bientôt de grands changemens; le bruit en vint jusqu'à la grande duchesse. Le 4 décembre, jour d'apartement, elle prit à part la princesse Élisabeth, & lui parlant avec une confiance & une amitié qu'Élisabeth ne méritoit plus, elle lui fit part des avis qu'elle avoit eus sur la conduite & sur les fréquentes conférences de son chirurgien avec le ministre de France; elle ajouta, que jusque-là elle avoit toujours méprisé ces bruits, mais qu'ils étoient si détaillés, si positifs & si soutenus, qu'il y auroit de l'imprudence à les négliger plus long-temps; que s'ils continuoient, on seroit obligé de commencer par arrêter Lestock. Élisabeth ne montra aucun trouble; elle dissimula si habilement, elle protesta de son innocence avec tant d'apparences de sincérité, elle employa si heureusement l'équivoque, en assurant que jamais Lestock n'avoit mis le pied dans l'hôtel de M. de la Chétardie, (ce qui étoit vrai, parce qu'ils se voyoient toujours ailleurs), elle consentit de si bonne grâce à la proposition de faire arrêter Lestock, que la grande duchesse jugea cette précaution superflue, & crut que ce seroit faire une insulte gratuite à une princesse innocente. Cet éclaircissement finit par l'atendrissement & par les larmes. Élisabeth en versa beaucoup, en se récriant sur la noirceur de ses ennemis: la grande duchesse pleura elle-même avec elle, la consola, la rassura, & ne crut plus rien de tout ce qu'on avoit dit.

Le marquis de Botta, ministre de la cour de Vienne, donna de nouveaux avis, qu'elle rejeta: le prince de Brunswick, son mari, la pressa encore d'arrêter Lestock, & de veiller sur la conduite d'Élisabeth. *Oh! non*, dit-elle, *j'ai vu ses larmes*, *& je les crois*.

On peut penser que cet entretien d'Élisabeth avec la grande duchesse, fut pour la premiere une puissante raison de ne pas différer l'exécution de son projet. Lestock lui présenta une espece de petit tableau, où l'on voyoit d'un côté la princesse avec la courone impériale sur la tête, de l'autre, la même Élisabeth représentée avec un voile, & autour d'elle des roues & des gibets pour ses amis. *Choisissez*, *madame*, lui dit-il.

À minuit, la princesse, acompagnée de Worontzoff & de Lestock, se rendit dans les casernes des gardes, qui se déclarerent pour elle. Trente grenadiers eurent ordre d'aller arrêter la famille ducale. Les soldats entrerent tumultuairement dans la chambre où le prince de Brunswick étoit couché avec la grande duchesse, sa femme; ils ordonerent à la grande duchesse, au nom d'Élisabeth, de se lever & de les suivre. La grande duchesse s'habilla, & tandis qu'on l'emmenoit, elle demanda la permission de parler à Élisabeth, ce qui lui fut refusé. D'autres soldats envelopperent le prince dans ses couvertures, le descendirent en

cet état, puis le mirent dans un traîneau, & le couvrirent d'une pelisse; d'autres passerent dans la chambre du jeune Iwan, qui, s'étant éveillé, se mit à pleurer: sa nourice accourut & le prit entre ses bras; les grenadiers emmenerent l'enfant avec la nourice. La petite princesse Cathérine, sœur d'Iwan, fut aussi emmenée; à trois heures du matin la révolution étoit consommée; Élisabeth, en retournant chez elle tranquillement, fit annoncer l'heureux succès de son entreprise à M. de la Chétardie, qui n'en savoit rien. Le sénat, & tous les grands de l'empire furent convoqués au palais de la nouvele impératrice. Dès la pointe du jour, les troupes assemblées devant ce même palais, préterent serment de fidélité; tout fut tranquille comme auparavant.

Élisabeth disoit, dans un de ses manifestes, que la princesse *Anne* & son mari n'ayant aucun droit à l'empire de Russie, ils seroient renvoyés en Allemagne avec toute leur famille; c'est sans doute ce qu'on auroit dû faire. On les fit en effet partir de Petersbourg avec une garde commandée par le général Soltikoff; mais ils furent enfermés, d'abord dans la citadelle de Riga, ensuite dans celle de Dunamunde, puis à Oranienbourg, ville bâtie par le prince Menzikoff sur les frontieres de l'Ukraine; enfin, à Kolmogori, lieu situé dans une île de la Dwina, à quatre-vingts verstes d'Archangel. Ce fut-là que la grande duchesse mourut en couche au mois de mars 1746.

Pour l'infortuné prince Iwan, on sait qu'ayant été séparé de ses parens à Oranienbourg, il fut transporté à Schlusselbourg, où, après une captivité de plus de seize ans, il fut tué la nuit du 4 au 5 juin 1762.

Les ministres de la maison de Brunswick furent tous arrêtés au moment de la révolution, & le maréchal de Munich, mal-gré sa disgrace, fut arrêté comme les autres. On leur fit leur procès. Le comte Osterman, qui, par sa dextérité, s'étoit soutenu dans le ministere pendant cinq regnes, fut condamné à être roué vif, le maréchal de Munich à être écartelé, les autres à être décapités. L'impératrice leur fit grâce de la vie; ils furent tous relégués en Sibérie. Élisabeth fit vœu de ne punir persone de mort pendant son regne, & elle l'a rempli. Il seroit bien important pour la politique intérieure des états, qu'on eût observé avec soin quelle fut l'influence de cette conduite sur la police de la Russie.

Le comte Osterman mourut vers 1747, à Berezowa, ville de Sibérie, où étoit mort aussi le prince Menzikoff. Le maréchal de Munich fut rapelé au commencement du regne de Pierre III; son retour fut un triomphe. Si cet empereur eût mieux suivi ses conseils, il auroit pu prévenir la révolution qui le renversa du trône; cependant Cathérine seconde, aujourd'hui régnante, nomma le maréchal de Munich directeur général des ports de la mer baltique, & des canaux de Ladoga. Il mourut le 16 octobre 1767, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Le comte de Worontzoff, qui, avec Lestock, avoit été le principal agent de la révolution opérée en faveur d'Élisabeth, fut fait vice-chancelier. Lestock supplia l'impératrice de le récompenser en argent, & de lui permettre de quiter la Russie. L'impératrice, dit le comte de Mansteln, voulut avoir le plaisir de l'élever aux dignités. *Voilà ce que je crains*, lui dit Lestock; *ces dignités me feront des ennemis, & ces ennemis me feront exiler*. L'impératrice le fit son premier médecin, avec le titre de conseiller privé. En 1744, l'empereur Charles VII le fit comte de l'empire. „ Au commencement, il „ ne vouloit se mêler que de la médecine; mais „ l'impératrice lui parlant souvent d'afaires, il y „ prit goût: ce fut lui qui procura l'élévation du „ comte Bestuchef; il eut lieu de s'en repentir, „ & l'impératrice l'en avoit averti „. *Lestock*, lui dit-elle, en lui acordant pour Bestuchef une place importante, *je crains bien que vous ne donniez des verges pour vous foueter*. En effet, la disgrace de Lestok, qu'il s'attira par ses étourderies & ses indiscrétions, fut principalement l'ouvrage de Bestuchef. Il fut enfermé quatre ans dans la forteresse de Petersbourg, puis exilé du côté d'Archangel; il fut rapelé par Pierre III, & mourut de la pierre le 12 juin 1767.

L'empereur, qui succéda dans la suite à Élisabeth, sous le nom de Pierre III, étoit, comme on sait, le duc de Holstein, fils de la sœur aînée d'Élisabeth. Aussi-tôt qu'Élisabeth avoit été affermie sur le trône, elle avoit fait venir ce prince en Russie. Il fit abjuration de la religion protestante dans la cathédrale de Moscow, embrassa la religion greque, & fut déclaré grand duc. Il étoit petit-fils d'Hedwige, sœur de Charles XII, roi de Suede, & à ce titre, il avoit des droits à la courone de Suede; il fut même élu par les états de ce royaume; mais il refusa cette courone, & s'en tint à celle de la Russie. Il épousa en 1745 la princesse d'Anhalt-Zerbst, connue aujourd'hui sous le nom de l'impératrice Cathérine II, & dont nous avons vu en France le fils & la belle-fille, sous les noms de comte & de comtesse du Nord.

ANNEAU, s. m. (*Hist. anc. & mod.*); petit corps circulaire que l'on met au doigt, soit pour servir d'ornement, soit pour quelque cérémonie.

L'*anneau* des évêques fait un de leurs ornemens pontificaux: on le regarde comme le gage du mariage spirituel que l'évêque a contracté avec son Église.

L'*anneau* des évêques est d'un usage fort ancien. Le quatrieme concile de Tolede, tenu en *633*, ordone qu'un évêque qui aura été condamné par un concile, & qu'ensuite un second concile aura déclaré innocent, sera rétabli dans sa dignité, & que pour cela on lui rendra l'*anneau*, le bâton épiscopal ou la crosse, *&c.*

L'usage de l'*anneau* a passé des évêques aux cardinaux, qui doivent payer une certaine somme *pro jure annuli cardinalitii*.

Origine des anneaux. Pline, *liv. XXXVII, ch. j*,

observe que l'on ignore entiérement qui est celui qui a le premier inventé ou porté l'*anneau*, & qu'on doit regarder comme une fable l'histoire de Prométhée & celle de Midas. Les premiers peuples parmi lesquels nous trouvons l'usage de l'*anneau* établi, sont les Hébreux, *Gen. xxxviij.* Dans cet endroit il est dit que Judas, fils de Jacob, donna à Thamar son *anneau* pour gage de sa promesse : mais il y a apparence que l'*anneau* étoit en usage dans le même temps chez les Égyptiens, puisque nous lisons, *Gen. xlj*, que le roi Pharaon mit un *anneau* au doigt de Joseph, comme une marque de l'autorité qu'il lui donnoit. Dans le premier liv. des rois, *ch. xxj*, Jézabel scelle de l'*anneau* du roi l'ordre qu'elle envoie de tuer Naboth.

Les anciens Chaldéens, Babyloniens, Perses, & Grecs, se servoient aussi de l'*anneau*, comme il paroît par différens passages de l'Écriture & de Quinte-Curce. Ce dernier auteur dit qu'Alexandre scella de son propre sceau les lettres qu'il écrivit en Europe, & qu'il scella de l'*anneau* de Darius celles qu'il écrivit en Asie.

Les Persans prétendent que Guiamschild, quatrieme roi de leur premiere race, est le premier qui se soit servi de l'*anneau*, pour en signer ses lettres & ses autres actes. Les Grecs, selon Pline, ne connoissoient point l'*anneau* du temps de la guerre de Troye; la preuve qu'il en donne, c'est qu'Homere n'en fait point mention : mais que quand on vouloit envoyer des lettres, on les lioit ensemble avec des cordes que l'on nouoit.

Les Sabins se servoient de l'*anneau* dès le temps de Romulus : il y a apparence que ces peuples furent le premiers qui reçurent cette pratique des Grecs. Des Sabins elle passa aux Romains, chez qui cependant on en trouve quelques traces un peu de temps auparavant. Pline ne sauroit nous apprendre lequel des rois de Rome l'a adopté le premier; ce qui est certain, c'est que les statues de Numa & de Servius Tullius étoient les premieres où l'on en trouvoit des marques. Le même auteur ajoute que les anciens Gaulois & Bretons se servoient aussi de l'*anneau*.

Matiere des anneaux. Quelques-uns étoient d'un seul & unique métal; d'autres étoient de plusieurs métaux mêlés, ou de deux métaux distingués : car le fer & l'argent des *anneaux* étoient souvent dorés, ou au moins l'or étoit renfermé dans le fer, comme il paroît par un passage d'Artemidore, *liv. II, ch. v.* Les Romains se contenterent longtemps d'*anneaux* de fer; & Pline assure que Marius fut le premier qui en porta un d'or, dans son troisieme consulat, l'an de Rome 650. Quelquefois l'*anneau* étoit de fer, & le sceau d'or; quelquefois il étoit creux, & quelquefois solide; quelquefois la pierre en étoit gravée, quelquefois elle étoit unie : dans le premier cas, elle étoit gravée tantôt en relief, tantôt en creux. Les pierres de cette derniere espece étoient appelées *gemmæ ectypæ*, & les premieres, *gemmæ sculptura prominente*.

La maniere de porter l'*anneau* étoit fort différente selon les différens peuples: il paroît par le *chap. xxij de Jérémie*, que les Hébreux le portoient à la main droite. Chez les Romains, avant que l'on eût commencé à orner les *anneaux* de pierres précieuses, & lorsque la gravure se faisoit encore sur le métal même, chacun portoit l'*anneau* à sa fantaisie, au doigt & à la main qu'il lui plaisoit. Quand on commença à enchâsser des pierres dans les *anneaux*, on ne les porta plus qu'à la main gauche; & on se rendoit ridicule quand on les mettoit à la main droite.

Pline dit, qu'on les porta d'abord au quatrieme doigt de la main, ensuite au second, ou index; puis au petit doigt; & enfin à tous les doigts, excepté celui du milieu. Les Grecs porterent toujours l'*anneau* au quatrieme doigt de la main gauche, comme nous l'apprend Aulu-Gelle, *liv. X*; la raison que cet auteur en donne est prise dans l'Anatomie : c'est, selon lui, que ce doigt a un petit nerf qui va droit au cœur, ce qui fait qu'il étoit regardé comme le plus considérable des cinq doigts, à cause de sa communication avec une si noble partie. Pline dit, que les anciens Gaulois & les anciens Bretons portoient l'*anneau* au doigt du milieu.

D'abord on ne porta qu'un seul *anneau*; puis un à chaque doigt : Martial, *liv. XI, épig. lx*; enfin, un à chaque jointure de chaque doigt. *Voyez* Aristophane, *in Nub.* Peu à peu le luxe s'augmenta au point qu'on eut des *anneaux* pour chaque semaine. Juvenal, *sat. vij*, parle d'*anneaux* semestres, *annuli semestres* : on eut aussi des *anneaux* d'hiver & des *anneaux* d'été. Lampride remarque, *chap. xxxij*, que persone ne porta là-dessus le luxe aussi loin qu'Héliogabale, qui ne mit jamais deux fois le même *anneau*, non plus que les mêmes souliers.

On a aussi porté les *anneaux* au nez comme des pendans d'oreilles. Bartholin a fait un traité exprès, *de annulis narium*, des *anneaux* des narines. S. Augustin nous apprend que c'étoit l'usage parmi les Maures de les porter ainsi; & Pietro della Valle fait la même remarque au sujet des Orientaux modernes.

On peut dire qu'il n'y a presque point de partie du corps où on n'ait porté l'*anneau*. Différens voyageurs nous assurent que dans les Indes orientales, les naturels du pays portent des *anneaux* au nez, aux levres, aux joues, & au menton. Selon Ramnusio, les dames de Narsingua dans le Levant, & selon Diodore, *liv. III*, les dames d'Éthiopie avoient coutume d'orner leurs levres d'*anneaux* de fer.

À l'égard des oreilles, c'est encore une chose ordinaire par-tout que de voir des hommes & des femmes y porter des *anneaux*.

Les Indiens, particuliérement les Guzarates, ont porté des *anneaux* aux pieds. Lorsque Pierre Alvarez eut sa premiere audience du roi de Calicut, il le trouva tout couvert de pierres enchâs-

ſées dans des *anneaux* : il avoit à ſes deux mains des bracelets, & des *anneaux* à ſes doigts ; il en avoit juſqu'aux pieds & aux orteils. Louis Bortome nous parle d'un roi du Pégu, qui portoit à chaque orteil, ou grôs doigt du pied, une pierre enchâſſée dans un *anneau*.

Uſage des anneaux. Les anciens avoient trois différentes ſortes d'*anneaux*: la premiere ſervoit à diſtinguer les conditions & les qualités. Pline aſſure que d'abord il n'étoit pas permis aux ſénateurs de porter un *anneau* d'or, à moins qu'ils n'euſſent été ambaſſadeurs dans quelque cour étrangere ; qu'il ne leur étoit pas même permis de porter en public l'*anneau* d'or, excepté dans les cérémonies ; le reſte du temps ils portoient un *anneau* de fer : ceux qui avoient eu les honeurs du triomphe étoient aſſujétis à la même loi.

Peu à peu les ſénateurs & les chevaliers eurent la permiſſion de porter preſque toujours l'*anneau* d'or ; mais Acron, *ſur la Sat. vij, liv. II*, d'*Horace*, remarque qu'il étoit néceſſaire pour cela que l'*anneau* d'or leur eût été donné par le préteur.

Dans la ſuite l'*anneau* d'or devint une marque diſtinctive des chevaliers : le peuple portoit des *anneaux* d'argent, & les eſclaves des *anneaux* de fer : cependant l'*anneau* d'or étoit quelquefois permis au peuple, & Sévere acorda à ſes ſoldats la liberté de le porter. Auguſte donna la même permiſſion aux afranchis. Néron fit à la vérité dans la ſuite un réglement contraire ; mais on ceſſa bientôt de l'obſerver.

Les *anneaux* de la ſeconde eſpece étoient ceux qu'on appeloit *annuli ſponſalitii*, *anneaux d'épouſailles* ou *de noces*. Quelques auteurs font remonter l'origine de cet uſage juſqu'aux Hébreux : ils ſe fondent ſur un paſſage de l'Exode, *xxxv*, 22. Léon de Modene cependant ſoutient que les anciens Hébreux ne ſe ſont jamais ſervis d'*anneau nuptial*. Selden, dans ſon *uxor hebraica*, *liv. II*, *ch. xjv*, remarque qu'à la vérité ils donnoient un *anneau* dans la cérémonie de mariage ; mais que cet *anneau* ne faiſoit que tenir lieu d'une piece de monoie de même valeur qu'ils donnoient auparavant. Les Grecs & les Romains faiſoient la même choſe ; & c'eſt d'eux que les chrétiens ont pris cet uſage, qui eſt fort ancien parmi eux, comme il paroît par Tertullien & par quelques ancienes liturgies, où nous trouvons la maniere de bénir l'*anneau nuptial*.

Les *anneaux* de la troiſieme eſpece étoient deſtinés à ſervir de ſceaux : on les appeloit *cerographi*, ou *cirographi*.

Richard, évêque de Salisbury, dans ſes *Conſtitutions ann.* 1217, défend de mettre au doigt des femmes des *anneaux* de jonc, ou d'autre matiere ſemblable, pour venir plus aiſément à bout de les débaucher ; & il inſinue en même temps la raiſon de cette défenſe ; ſavoir, qu'il y avoit des filles aſſez ſimples pour croire que l'*anneau* ainſi donné par jeu étoit un véritable *anneau nuptial*.

De Breville, dans ſes *Antiquités de Paris*, dit que c'étoit autrefois une coutume de ſe ſervir d'*anneau* de jonc dans le mariage, lorſqu'on avoit eu commerce enſemble auparavant.

Les anciens Germains portoient un *anneau* de fer pour marque d'eſclavage, juſqu'à ce qu'ils euſſent tué un ennemi de la nation. Et dans le temps que les inveſtitures avoient lieu en Allemagne, l'empereur ou le prince qui confirmoit l'élection des évêques, leur mettoit au doigt l'*anneau paſtoral*. Dans l'Égliſe romaine ils a été défendu par des conciles aux eccléſiaſtiques de porter des *anneaux*, à moins qu'ils ne fuſſent conſtitués en dignité, comme évêques ou abbés. (*G*)

Anneau *du Pêcheur*, (*Hiſt. eccléſ.*) ; c'eſt le ſceau dont le Pape ſcelle tous les brefs apoſtoliques. Cet *anneau* s'appele *anneau du pêcheur*, parce qu'on ſuppoſe que S. Pierre qui étoit pêcheur, en a uſé le premier pour ſceller ſes brefs apoſtoliques, & que les Papes s'en ſervent après lui. Cependant les auteurs convienent preſque tous qu'il n'y a qu'environ 400 ans que ce terme eſt en uſage. Ce ſceau a l'image de S. Pierre.

Auſſi-tôt que le Pape a rendu l'eſprit, le cardinal camerlingue en habit violet, vient, acompagné des clercs de la chambre en habit noir, reconoître le corps du Pape : il l'appele trois fois par ſon nom de baptême, & fait dreſſer un acte ſur ſa mort par les protonotaires apoſtoliques. Là-deſſus il prend du maître de la chambre du Pape l'*anneau* du pêcheur, pour le faire rompre ; & ce ſceau ceſſe juſqu'après l'élection du nouveau Pape. (†)

Anneaux *de Samothrace*, (*Hiſt. anc.*) *annuli Samothracii ferrei* ; c'étoient des eſpeces de taliſmans que la ſuperſtition avoit inventés, & que l'impoſture acréditoit : on gravoit ſur ces *anneaux* des caracteres magiques, & on y enfermoit de l'herbe coupée en de certains temps, ou de petites pierres trouvées ſous de certaines conſtellations. Ceux qui portoient ces *anneaux*, ſe croyoient à l'abri de toutes ſortes de revers, & aſſurés du ſuccès de tout ce qu'ils entreprenoient, on les appeloit *Samothraciens*, parce que les peuples de cette île s'appliquoient particuliérement à étudier les ſecrets de la nature. (*L.*)

ANNIBAL, (*Hiſt. des Carth.*). Ce général, dont le nom réveille en nous l'idée d'un genie fait pour la guerre, étoit de la famille Barca, la plus illuſtre de Carthage. Il n'avoit encore que ſept ans, lorſque ſon pere Amilcar, le plus grand capitaine de ſon ſiecle, lui fit jurer ſur les autels des dieux, protecteurs de Carthage, une haine éternele contre les Romains, & jamais ſerment ne fut plus religieuſement rempli. *Annibal*, élevé ſous la tente de ſon pere, ſe familiariſa avec tous les périls ; les fatigues du camp fortifierent ſa vigueur naturele, les combats furent les amuſemens de ſa jeuneſſe ; ſon éducation toute guerriere dévelopa le germe d'héroïſme renfermé dans ſon âme, & la nature ſembla lui avoir révélé des ſecrets que les hommes ordinaires n'ap-

prenent qu'avec le ſecours de l'expérience. Amilcar, tué dans le ſein de la victoire, ſurvécut à lui-même dans un fils qui avoit le feu de ſes regards, la fierté de ſes traits & de ſa démarche. Ce grand homme lui laiſſa pour héritage ſon intrépidité tranquille, ſon déſintéreſſement & ſes inclinations belliqueuſes, ſa capacité, & ſur-tout ſa haine contre les Romains.

Hannon, chef de la faction oppoſée à la famille Barca, regarda toujours la guerre comme deſtructive dans une république commerçante. La faction Barcine étoit perſuadée que c'étoit par les armes qu'on pouvoit aſſurer les proſpérités publiques, en ſe rendant redoutable à ſes voiſins. Aſdrubal, gendre d'Amilcar, & ſon ſucceſſeur dans le commandement de l'armée d'Eſpagne, pria le ſénat de Carthage de lui envoyer *Annibal*, âgé de vingt-deux ans, pour le perfectioner dans l'art de la guerre. Hannon s'oppoſa à cette demande, prévoyant que le feu de ce jeune courage alloit alumer un incendie difficile à éteindre; ſon oppoſition fut impuiſſante. *Annibal* partit pour faire l'eſſai de ſes talens ſous ſon beau-frere. Après la mort d'Aſdrubal tous les ieux ſe fixerent ſur lui. Les vieux ſoldats qui avoient combatu & triomphé ſous ſon pere, le demanderent pour marcher à leur tête, & le choix de l'armée fut confirmé par le ſuffrage du ſénat. La conquête de Sagonte fut le prélude de ſes victoires: cette ville alliée des Romains, étoit la ſeule qui eût conſervé ſon indépendance. *Annibal* ne voulut pas laiſſer ſubſiſter ce monument de la liberté qui ſembloit reprocher aux autres villes la honte de leur ſervitude. Ce ſiége mémorable eſt un triſte & ſublime témoignage de ce que peut ſoufrir un peuple fier qui combat pour ſon indépendance. Les Sagontins aimerent mieux mourir libres que de vivre eſclaves: toute la jeuneſſe moiſſonée dans les premieres ataques ne laiſſa à cette ville pour défenſeurs que des femmes & des vieillards à qui *Annibal* offrit de leur conſerver la vie; mais ces furieux aimerent mieux s'enſévelir ſous les ruines de leurs remparts, que de laiſſer un monument de la clémence de leurs vainqueurs: ils portent leur or & tout ce qu'ils ont de plus précieux dans la place publique; ils alument un bûcher & ſe précipitent au milieu des flammes avec toutes leurs richeſſes.

La ruine de cette ville fut la cauſe de la ſeconde guerre punique. Les Romains, vainqueurs des Carthaginois dans la Sicile & la Sardaigne, parurent à *Annibal* des ennemis faciles à vaincre au ſein de l'Italie. Hannon, perſécuteur déclaré de la faction Barcine, ne vit dans ce projet que l'ivreſſe d'un jeune préſomptueux qui croyoit pouvoir tout exécuter, parce qu'il oſoit tout concevoir. *Annibal* ne chercha point d'autre apologie que ſes victoires. Son entrepriſe étoit audacieuſe, & il ne pouvoit trouver de modele que dans Pyrrhus, dont le début avoit été brillant, mais qui avoit été trop malheureux pour faire naître l'envie de l'imiter. *Annibal* n'eut d'autre guide que ſon génie. Rien ne prouve mieux la fécondité de ſes reſſources, que les moyens qu'il employa pour préparer ſes ſuccès & pour en aſſurer la durée. Son premier ſoin fut d'éteindre, dans le ſoldat, cet atachement qui nous rapele ſans ceſſe vers les lieux qui nous ont vu naître: il leur exagéra les richeſſes de l'Italie qui devoient être leur récompenſe. Rien n'inſpire plus de confiance en nous que d'en avoir dans les autres, il parut aſſuré de la fidélité de ſes ſoldats; il leur permit d'aller faire leurs adieux à leurs parens, dont ils alloient être pour long-temps éloignés, en leur faiſant promettre de ſe rendre ſous leurs drapeaux au retour du printemps. Ils furent fideles à leur engagement & tous eurent le même empreſſement.

Lorſqu'il fit la revue de ſon armée, il s'aperçut que quelques-uns murmuroient d'avoir les Alpes à traverſer, & ſur-tout d'abandoner leur famille pour aller chercher les périls dans une terre étrangere. Sept mille de ces murmurateurs furent licenciés avec ignominie, & l'armée moins nombreuſe n'en fut que plus redoutable, parce que la lâcheté eſt contagieuſe. Ce fut dans le choix des nations dont il forma ſon armée, qu'il montra le plus de diſcernement. La Numidie & l'Eſpagne renomées par la bonté de leurs chevaux, formerent ſa cavalerie. Les îles Baléares lui fournirent des frondeurs, & la Crete des archers. Chaque peuple fut encore employé dans l'exercice de ſon talent; il arma ſes ſoldats à la Romaine, & ne rougit pas d'emprunter de ſes ennemis le ſecret de les vaincre. Avant de s'éloigner, il pourvut à la défenſe de Carthage, en tranſportant les Eſpagnols en Afrique & les Africains en Eſpagne, afin que les deux nations euſſent des gages réciproques de leur fidélité.

Annibal s'aſſura de l'amitié de tous les petits rois dont il avoit à traverſer les états. Il ſe mit en marche avec une armée de quatre-vingts mille hommes de pied, de douze mille chevaux & de trente-ſept éléphans. La religion qui ſert la politique des grands, fut employée à élever le courage des ſoldats; il fit publier qu'il avoit vu en ſonge un jeune homme d'une taille extraordinaire, que Jupiter envoyoit pour le conduire en Italie: ce menſonge ne trouva point d'incrédules. Son armée étoit un aſſemblage d'hommes dont la guerre étoit l'unique reſſource. La plupart qui avoient combatu ſous Amilcar, ſe flatoient de vaincre encore ſous ſon fils. La licence eſt banie du camp, & le néceſſaire ſe trouve ſous la tente où l'on ne connoît pas le ſuperflu. Les petits ſouverains des Pyrénées & des Gaules qui ont à négocier avec lui, n'exigent que ſa parole pour gage des traités. Sa franchiſe militaire inſpire une confiance qui réfute les calomnies dont les écrivains Romains ont flétri ſa candeur. Les rois qu'il ne peut s'atacher par des bienfaits, éprouvent ſes vengeances;

geances ; quoiqu'il évitât de multiplier ses ennemis, il eut toujours à combatre jusqu'à sa descente dans l'Italie : son esprit fécond en inventions, se manifesta dans les moyens qu'il employa pour faire passer le Rhône à ses éléphans. Son armée tombe dans le découragement, à la vue des Alpes couvertes de neiges & de lacs. Les habitans, avec leur barbe sale & longue, étoient vêtus de peaux, & ressembloient plutôt à des animaux féroces qu'à des hommes. On avoit tout à craindre des Allobroges, habitans de ces montagnes arides & glacées, qui seuls en connoissoient les abîmes & les défilés. Le général Carthaginois, frapé de leur pauvreté, les crut plus accessibles à la séduction de ses présens ; mais ils affecterent d'être généreux & désintéressés, afin qu'il ne se précautionât point contre le dessein qu'ils avoient formé de s'enricher de ses dépouilles. Ils le suivirent dans sa marche, & ils se tinrent le jour sur la cyme des rochers d'où ils rouloient des pierres qui écrasoient dans leur chute les hommes & les chevaux. Leurs hurlemens devenus plus afreux par l'écho des montagnes, éfrayoient les bêtes de somme qui se précipitoient dans les abîmes avec le bagage. *Annibal* s'étant aperçu qu'ils quitoient leurs rochers pendant la nuit, profita des ténebres pour s'en emparer, & quand à la renaissance du jour ils vinrent pour reprendre leur position ordinaire, ils furent étonés de voir les Carthaginois maîtres des hauteurs qui dominoient sur leurs têtes.

Annibal sorti de ce danger, eut de nouveaux combats à soutenir contre une nation Gauloise, qui avoit formé des établissemens dans ces lieux disgraciés de la nature. Ces Gaulois transplantés avoient substitué à la candeur de leur premiere patrie les ruses italienes : ils s'offrirent à lui fournir des guides, qui l'engagerent dans des défilés, où tous les Carthaginois eussent péri sous un général moins fécond en ressources. Après neuf jours de marche, son armée épuisée de fatigues, arive au sommet des Alpes, d'où elle découvre les plaines riantes & fertiles de l'Italie. Cette armée nombreuse & brillante, en partant de la nouvele Carthage, se trouva réduite à vingt mille hommes en entrant en Italie. Il n'avoit alors ni places, ni magasins, ni alliés ; toute sa confiance étoit dans la bonté de ses troupes, dans la supériorité de ses talens. Si on lui eût fourni une flote pour transporter ses troupes, on eût prévenu la perte que devoit naturélement causer une marche si longue & si pénible ; mais Carthage, folement ambitieuse, avoit négligé sa marine au moment même qu'elle avoit eu la vanité d'être conquérante.

Annibal ne pouvoit réparer ses pertes qu' en se faisant des alliés. Il publia qu'il n'étoit venu dans l'Italie que pour l'afranchir du joug de ses tyrans, motif dont se couvre toujours l'ambitieux & qui séduit toujours un peuple chargé de fers. Turin rejeta son amitié, elle en fut punie par le carnage de ses habitans. Cette sévérité lui parut nécessaire pour déterminer les esprits flotans entre les Romains & lui : on croit aisément que celui qui punit est le plus fort. La cruauté, si l'on en croit les historiens Romains, lui étoit naturele ; mais il paroît qu'elle lui fût inspirée par la politique. Il fut cruel quand il fut dans la nécessité de l'être ; mais toujours maître de ses penchans, il fut généreux & clément pour le succès des afaires, & son caractere fut toujours asservi à ses intérêts. Les Gaulois, ennemis secrets des Romains, dont ils avoient à se plaindre, penchoient pour les Carthaginois qui pouvoient les venger ; mais ils n'osoient se déclarer avant que la victoire eût décidé du sort des deux peuples rivaux. *Annibal* réduit à la nécessité d'être heureux dans la guerre, ne pouvoit se dissimuler qu'une seule défaite décidoit de sa ruine, & qu'il lui falloit une continuité de victoires pour se maintenir dans une terre étrangere. Les Romains en temporisant l'auroient ruiné insensiblement : mais leurs généraux qui avoient plus de courage que de capacité, auroient cru flétrir la gloire de le république, s'ils n'avoient accepté la bataille que les Carthaginois leur présenterent. Les deux armées en vinrent aux mains sur les bords du Tesin. *Annibal* avant d'engager l'action, immole un agneau dont il écrase la tête, en conjurant Jupiter de l'écraser de même, s'il n'abandonoit pas à ses soldats tout le butin, promesse bien séduisante pour des hommes qui faisoient la guerre moins par un motif de gloire, que par un sentiment d'avarice. La victoire se déclara pour les Carthaginois, & ce furent les Numides qui eurent tout l'honeur de cette journée. Les anciens Romains faisoient consister leur force dans l'infanterie, & leur mépris pour la cavalerie subsista jusqu'à la guerre de Pyrrhus, qui, avec ses escadrons Thessaliens, leur fit changer de sentiment. La cavalerie Numide d'*Annibal* inspira tant de terreur aux légions, qu'elles n'oserent plus descendre dans la plaine pendant tout le cours de cette guerre.

Dès qu'*Annibal* fut heureux, son alliance fut recherchée. Les Gaulois furent les plus empressés à se ranger sous son drapeau, & Rome se vit pour la premiere fois abandonée de ses alliés. Le consul afoibli par leur défection, fut dans l'impuissance de tenir la fortune d'un nouveau combat, il se retrancha sur une hauteur inaccessible à la cavalerie ; son arriere-garde eût été défaite dans sa marche, si les Numides ne se fussent occupés à piller le camp qu'il venoit de quiter. *Annibal*, laborieux & toujours occupé dans son loisir, étudia le caractere du nouveau général qu'on venoit de lui opposer. C'étoit le consul Sempronius, dont la fougue impétueuse formoit un soldat intrépide, mais qui n'avoit aucun des talens d'un général. Quelques avantages

mal disputés augmenterent sa vanité; & dès qu'il se crut redoutable, il agit sans précaution. Ce fut en irritant son orgueil qu'*Annibal* l'attira dans des embûches qui coûterent cher aux Romains, à la journée de Trébie. Ce fut dans cette occasion qu'il se montra supérieur à lui-même : il fut vainqueur, parce qu'il employa tous les moyens qui assurent la victoire; habile à choisir son camp & à profiter de tous les avantages du terrain, il dirigea tous les mouvemens de son armée avec le même calme que s'il eût été dans le silence du cabinet. Ses plus brillans succès ne pouvoient que l'afoiblir, & en étendant ses conquêtes, il divisoit ses forces pour contenir les peuples subjugués. Il s'arrêta dans le cours de ses prospérités pour se fortifier par de nouveles alliances. Ce fut alors qu'il se montra aussi grand politique qu'il étoit habile général; il usa de la plus grande rigueur envers les Romains prisoniers; mais généreux envers leurs alliés, il les renvoya comblés de présens, pour mieux les détacher de l'amitié de leurs tyrans. Ce fut par cette conduite qu'il se montra bien supérieur à Pyrrhus qui ne fut généreux qu'envers les Romains, & qui ne maltraita que leurs alliés.

Les Gaulois fatigués de nourir une armée d'étrangers sur leurs terres, murmurerent de supporter tout le poids de la guerre. Il est difficile de faire subsister une armée sur les possessions de ses alliés, à qui l'on doit toujours de ménagemens. *Annibal*, pour faire cesser d'aussi justes plaintes, tourna ses armes contre la Toscane. Il lui fallut traverser des marais dont les vapeurs meurtrieres lui enleverent beaucoup de soldats; & comme il donnoit à tous l'exemple de la fatigue & de la patience, il perdit un œil dans cette marche pénible : il choisit son camp dans une plaine vaste & fertile qui pouvoit fournir aux hommes & aux animaux des subsistances abondantes & faciles. Rome lui avoit opposé un général vain & audacieux qui, admirateur de lui-même, se croyoit l'arbitre des événemens. *Annibal* connoissant l'esprit superbe de Flaminius, irrita sa témérité présomptueuse en brûlant à ses ieux les villages des alliés des Romains. Le consul, témoin impatient de tant de ravages, s'abandona aux saillies de son courage imprudent; il prit la résolution de combatre, & c'étoit où vouloit le réduire *Annibal*, qui n'avoit que l'alternative ou de vaincre ou d'abandoner l'Italie. L'action s'engagea près du lac de Trasimene, & le consul imprudent perdit la bataille avec la vie.

Après la journée de Trasimene, Rome créa un dictateur qui, par caractere & par systême, s'écarta des maximes de ceux qui l'avoient précédé dans le commandement. Avant de se livrer à l'ambition de vaincre, il prit toutes sortes de précautions pour n'être pas vaincu; il falloit rassurer les soldats épouvantés par trois sanglantes défaites. Il releva leur courage avant de s'exposer à en faire l'expérience : telle fut la conduite du dictateur Quintus Fabius, homme froid & réfléchi qui préféroit l'utilité à l'éclat. On lui avoit donné pour général de la cavalerie Marcus Minutius, homme plus violent que courageux, qui mettoit de la hauteur où il falloit de la sagesse, de l'audace où il falloit de la circonspection. Fabius, revêtu d'un titre stérile, gémissoit sur sa patrie qui prostituoit sa confiance à un téméraire. *Annibal* ne fut pas long-temps sans s'apercevoir de l'opposition de leur caractere; il présenta plusieurs fois le combat à Fabius qui jamais ne succomba à la tentation de l'accepter. Minutius au contraire regardoit ces défis comme autant d'afronts faits au nom Romain, & il taxoit de lâcheté la circonspection du dictateur. *Annibal*, ingénieux à rendre Fabius suspect, porta le fer & la flamme dans le plus beau pays de l'Italie, & respecta les domaines du dictateur, pour faire soupçoner qu'il étoit d'intelligence avec lui; & tandis qu'il travaille à le décrier, il exalte les talens de Minutius qu'il affecte de craindre. Il engageoit de fréquentes escarmouches, où il laissoit prendre au général de la cavalerie une petite supériorité qui augmentoit sa présomption & son credit parmi les Romains; en effet, ceux-ci éblouis par ses succès, partagerent le commandement, & chacun eut son camp à part. Le sénat fut dirigé dans cette occasion par *Annibal*, qui sous sa tente sembloit présider aux déliberations des Romains. Dès que Minutius eut son camp séparé, il crut pouvoir exécuter tout ce qu'il osa concevoir; *Annibal* s'en approcha & fut l'attirer au combat, en paroissant vouloir l'éviter. Minutius y eût péri avec toute son armée, si Fabius, qui devoit être son ennemi, n'eût été assez généreux pour le dégager.

Varron, censeur amer de la sage lenteur de Fabius, fut nommé consul pour l'année suivante. C'étoit un homme exercé dans les tumultes populaires, où l'audace & l'inquiétude de l'esprit usurpent la réputation qui n'est due qu'à la sagesse & aux talens. Par l'impétuosité de son caractere, il ne savoit rien prévoir, ni rien craindre. On lui avoit donné pour collegue Paul-Emile, dont l'intrépidité sage & tranquille étoit dirigée par la prudence. Leurs avis étoient toujours opposés; l'un, impatient & bouillant, cherchoit l'occasion de combatre; l'autre, circonspect sans timidité, atendoit les moyens de vaincre. Comme le commandement étoit alternatif, Varron saisit le jour où l'armée étoit à ses ordres pour engager la célebre bataille de Cannes. Le succès mit le comble à la gloire d'*Annibal*. Trente mille Romains expirerent sur le camp de bataille, & dix mille furent faits prisoniers : jamais victoire ne fut plus complete. Ce jour eût été le dernier des Romains, si *Annibal* eût poursuivi ses avantages, en marchant droit à Rome. Maharbal lui promet-

toit à souper dans le capitole, & le voyant sourd à ses conseils, il lui dit : *vous savez vaincre, Annibal, vous ne savez pas profiter de la victoire*.

Un peu plus d'activité eût terminé tous ses travaux, & cette faute est un témoignage que les plus grands génies ont leurs bornes, que la patience s'épuise, & que le courage a des momens de langueur. Les esprits vastes, à force de trop voir, se font des difficultés qui les arrêtent dans leur marche. La réputation de Rome la soutint au bord du précipice. Les légions étoient détruites, *Annibal* crut les voir toujours armées. Son imagination lui représente une puissance qui n'est plus. Il réfléchit quand il faut exécuter, & le souvenir des obstacles qu'il a surmontés, lui en montre de plus grands à vaincre. Ceux qui entreprenent de le justifier, s'apuient sur la constitution de son armée, plus propre à livrer des batailles qu'à former des siéges. Ceux qu'il avoit entrepris jusqu'alors lui avoient mal réussi, & les villes les plus obscures avoient été l'écueil de sa gloire, parce qu'il avoit peu de bonne infanterie, & qu'il manquoit de machines, comme de subsistances réglées. C'eût été exposer son armée à périr devant una ville munie abondament du nécessaire ; & en la perdant, il perdoit toute sa considération dans une terre étrangere, où il falloit être le plus fort pour être le plus respecté ; ainsi, il lui parut plus prudent de s'établir proche de la mer, d'où il pouvoit recevoir plus commodément les secours de Carthage.

Rome dut encore son salut aux divisions du sénat de Carthage, & lorsqu'*Annibal* demanda de nouveaux secours pour profiter de ses avantages, Hannon, plus ennemi de la famille Barcine que des Romains, parla plutôt comme un de leurs alliés, que comme un Carthaginois. *Quoi !* dit-il, *on nous demande encore des troupes & de l'argent ! Et que demanderoit-il, s'il avoit été vaincu? Ou c'est un imposteur qui cherche à nous séduire par de fausses nouveles, ou c'est un avare exacteur qui après s'être enrichi des dépouilles de l'ennemi, veut encore épuiser sa patrie*. Le sénat Romain tint une conduite toute opposée, il ne se dissimula point ses pertes, mais il ne sentit point sa foiblesse : il fut défendu aux femmes de pleurer. Les débris de l'armée vaincue furent envoyés en Sicile pour y cacher la honte de leur défaite, & pour y vieillir dans l'ignominie. Les prisoniers qu'*Annibal* vouloit rendre pour une modique rançon, ne furent point rachetés, comme étant dégradés du rang de citoyens Romains. On envoya des hommes & des vivres aux alliés, & Rome, pour donner une idée de sa force, refusa le secours que Naples lui offrit. *Annibal*, dont les plus redoutables ennemis étoient dans Carthage, y trouvoit sans cesse des oppositions. Les secours qu'on lui préparoit étoient ou trop lents ou trop foibles, & ne pouvant faire agir son armée avec gloire, il l'en dédomagea en lui faisant goûter les délices de Capoue. De vieux soldats acoutumés à tout soufrir, furent d'autant plus ardens pour les plaisirs, qu'ils les avoient jusqu'alors ignorés. Des hommes acoutumés à une vie dure & austere, si tout-à-coup on leur offre l'abondance, tombent bientôt dans la débauche. Les Carthaginois nageant dans les délices, se dépouillerent de leur rudesse, & ce qui leur avoit paru mâle & généreux, ne leur parut plus qu'une austérité grôssiere dont il falloit laisser l'erreur à des peuples sauvages. Ce fut aux délices de Capoue qu'on imputa le relâchement de la discipline, comme si des soldats riches des dépouilles de l'Italie, n'eussent point trouvé par-tout des alimens à leur luxe & à leurs débauches.

Annibal étoit le seul dont les délices de Capoue n'avoient point amoli le courage ; mais quand il fallut recomencer les hostilités, il ne trouva que des soldats sans émulation & sans vigueur, également insensibles à la gloire & aux reproches. Les généraux Romains avoient profité de leurs défaites & de ses leçons ; mais *Annibal*, quoique mal secondé de Carthage & de son armée, sut se maintenir dans l'Italie, dont les Carthaginois l'arracherent, pour qu'il vînt les défendre contre Scipion, qui désoloit l'Afrique. Ce général obéit avec la même docilité qu'on auroit pu exiger du dernier des citoyens ; mais obligé de s'éloigner d'un lieu qui avoit été le théâtre de sa gloire, il vomit mille imprécations contre la faction d'Hannon. „ Ce „ ne sont pas les Romains, s'écrioit-il, qui m'ont „ vaincu ; ce sont des citoyens impies qui m'ar„ rachent à la victoire „. Transporté de fureur, il fit massacrer un corps d'Italiens qui refusa de le suivre. Pendant le cours de sa navigation, ses ieux resterent fixés sur l'Italie, les larmes arosoient son visage ; il ne pouvoit soutenir l'idée que Rome alloit devenir la dominatrice d'un pays dont il avoit réglé le destin ; & il se reprocha mille fois de n'avoir point marché au capitole après la journée de Cannes. Dès qu'il fut débarqué en Afrique, les Carthaginois reprirent leur supériorité. Ses succès ne pouvoient être durables ; il étoit trop clair-voyant pour espérer de se soutenir parmi un peuple déchiré de factions. Quoiqu'il ne respirât que la guerre, il adopta un systême pacifique ; il fit demander à Scipion une entrevue pout traiter de la paix. Ces deux grands capitaines, pénétrés d'une admiration réciproque, se donnerent les louanges les plus délicates, & ne purent convenir des conditions du traité. Chacun se retira dans son camp pour se disposer au combat. *Annibal*, forcé d'engager une action à la tête d'une multitude sans discipline & sans courage, en présagea les suites funestes. Il combatit, son armée fut vaincue ; mais il conserva toute sa gloire. La défaite des soldats mercenaires entraîna la perte de toute l'armée ; le corps de réserve, composé de vieux soldats qui avoient servi en Italie, fut inébranlable : la plupart moururent avant d'avoir été vaincus. Ces braves guerriers furent l'éloge du maître qui leur avoit donné des leçons ; les Carthaginois, les Romains, & sur-tout Scipion,

réunirent leurs voix pour applaudir à sa capacité. La paix fut conclue à des conditions fort humiliantes pour les Carthaginois, mais elle fut bientôt violée par les Romains qui refuserent de rendre les ôtages, sous pretexte qu'*Annibal* étoit toujours à la tête d'une armée. Le sénat de Carthage le destitua du commandement, pour l'élever à la premiere magistrature. Il remplit les devoirs de suffete avec l'intelligence d'un homme qui auroit vieilli dans les fonctions de cet emploi. Les finances furent administrées avec un désintéressement qui lui étoit naturel; les impositions furent réparties avec égalité, les abus furent réformés. Quelque temps après Rome envoya des députés chargés d'ordres secrets de se défaire d'*Annibal*, soupçoné d'intelligence avec Antiochus, qui faisoit de préparatifs de guerre contre les Romains. *Annibal* pénétra leur dessein, & le prévint par la fuite. Il alla joindre le roi de Syrie à Éphese, & il l'eut bientôt associé à ses vengeances, l'assurant que c'étoit aux portes de leur ville que les Romains étoient faciles à vaincre. Il ne lui demanda que cent vaisseaux & dix-sept mille hommes de debarquement, pour faire une descente en Italie. Le sénat envoya Villius en ambassade vers Antiochus; on dit que Scipion lui fut donné pour collegue, & que dans une entrevue qu'il eut à Éphese avec *Annibal*, il lui demanda quel avoit été, selon lui, le plus grand capitaine? C'est Alexandre, répondit le Carthaginois, & Pyrrhus est le second parce qu'il a su vaincre les Romains. Interrogé quel étoit celui à qui il assignoit le troisieme rang. À moi, répondit-il avec confiance. Et que seriez-vous donc, lui dit Scipion, si vous m'aviez vaincu? Je me serois, répliqua-t-il, nommé le premier.

La guerre fut déclarée. Il tâche de se fortifier de l'alliance de Philippe de Macédoine. Les conseils d'*Annibal* ne furent point suivis. On lui donna le commandement d'une flote qui en vint aux mains avec les Rhodiens; mais il fut mal secondé, trahi même par un général Syrien, qui prit la fuite avec son escadre; il n'eut que la gloire de faire une belle retraite. Antiochus se détermina à la paix, dont une des conditions fut de livrer *Annibal*; mais il eut la dextérité de se soustraire à la poursuite de ses ennemis, il alla chercher un asyle à la cour de Prusias, roi de Bithynie, qui le mit à la tête de ses armées. Il l'employa contre Eumenes, roi de Pergame, allié des Romains, qui le voyant prêt à succomber, envoyerent Flaminius à la cour de Prusias pour se plaindre de l'asyle qu'il donnoit à leur ennemi. Ce monarque, violateur de la foi des traités, fit investir sa maison par des satellites; toutes les avenues furent occupées par cette troupe d'assassins. Ce grand homme, qui n'étoit ataché à la vie que par l'espoir de se venger des Romains, prévint la honte d'être leur captif, en avalant du poison. Avant d'expirer, il fit les imprécations des mourans & des opprimés contre ses ennemis, en invoquant les dieux garans & vengeurs des droits de l'hospitalité. Enfin, tenant dans ses mains la coupe empoisonée, il dit, (& ce furent ses dernieres paroles): *Délivrons les Romains de l'inquiétude que leur cause un vieillard décrépit, dont ils ne peuvent atendre la mort.*

Telle fut la fin de ce grand homme, qui mourut âgé de soixante-dix ans dans un village de Bithynie, appelé *Lybissa*. On grava sur sa tombe cette inscription: *Ici repose Annibal*. Ce nom seul faisoit naître une plus grande idée, que les panégyriques les plus éloquens. Mal-gré toutes les couleurs odieuses dont les historiens romains ont noirci son portrait, ils ont eu assez de pudeur pour respecter ses talens, & lui acorder quelques vertus: voici à peu près l'idée que nous en donne Tite-Live. *Annibal*, également né pour tous les emplois, eût été un grand magistrat dans des temps pacifiques, comme il fut un grand capitaine dans un siecle de guerre. L'obéissance n'eut pour lui rien de pénible, & revêtu du commandement, il l'exerça sans orgueil. Tant qu'il fut subordoné à Asdrubal, il fut chargé des entreprises les plus périlleuses. Audacieux sans témérité, c'étoit dans les plus grands dangers qu'il déployoit cette intrépidité tranquille, qui fait tout prévoir & ne rien craindre. Le soldat, qui marchoit sous ses ordres, étoit animé du feu de son courage. Son corps, endurci par le travail, supportoit toutes les fatigues. Les chaleurs les plus excessives, les froids les plus rigoureux, ne pouvoient altérer sa vigueur naturele. Sobre & frugal, il se nourissoit d'alimens grôssiers, & n'en usoit que pour contenter la nature. Ennemi de toutes les voluptés, il résistoit sans éforts à toutes leurs amorces. Il n'avoit point de temps marqué pour dormir, & il ne se reposoit que quand il n'avoit plus rien à faire. Ce n'étoit pas sur le duvet, sur la laine ou la plume qu'il goûtoit le someil; la terre lui servoit de lit. Il ne cherchoit point le silence des palais pour dormir, c'étoit dans le tumulte du camp qu'il prenoit son repos; c'étoit-là qu'on le voyoit couché parmi les sentinelles, ou dans le corps-de-garde. Simple, & même négligé dans ses vêtemens, il ne se distinguoit que par la magnificence de ses armes & la beauté de ses chevaux.

Le même écrivain ne nous fait pas un portrait aussi avantageux de son cœur. Il le peint cruel jusqu'à la férocité, parjure, & toujours prêt à enfeindre les droits les plus sacrés; impie & sacrilége, méprisant les dieux & leurs ministres. On fixe sa mort à l'an 3821 du monde. (*T—x.*)

ANNIUS DE VITERBE, ou JEAN NANNI, dominicain, (*Hist. mod.*) maître du sacré palais sous le Pape Alexandre VI, est principalement connu par ses dix-sept livres d'antiquités, imprimés à Rome en 1498 *in-fol.*, & en 1552 *in-8°*. C'est une compilation qui a induit en erreur les ignorans, & même quelques savans. Il y entasse tous les écrits supposés, attribués aux anciens auteurs;

tels que Xénophon, Philon, &c. On croit que ce n'étoit qu'un homme crédule, & non pas un imposteur; mais l'inconvénient seroit le même pour les lettres, si on n'en avertissoit pas. Il mourut à Rome en 1502, âgé de soixante-dix ans.

ANSEGISE, (*Hist. mod.*). C'est le nom de deux personages connus; l'un abbé, a rendu service aux lettres, en recueillant les capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, dont Baluze a depuis donné une si bonne édition: l'autre, étoit archevêque de Sens, le Pape Jean VIII le fit primat des Gaules & de la Germanie, primatie à laquelle s'opposerent Hincmar & d'autres évêques. Le premier mourut en 854, le second en 883.

ANSELME, (*Hist. mod.*). C'est le nom de plusieurs personages connus, tels que: 1°. Saint Anselme, natif d'Auguste, abbé du Bec en France, archevêque de Cantorbéry en Angleterre. Prélat de l'Église alors militante, il passa toute sa vie dans les combats ecclésiastiques; il vécut au milieu des disputes sur la procession du Saint-Esprit, de la rivalité de l'anti-Pape Guibert, & du Pape Urbain II & de la grande querele du sacerdoce & de l'empire. Il fut brouillé avec Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, mauvais roi, pour la querele d'Urbain & de Guibert, Guillaume étoit pour Guibert, *Anselme*, pour Urbain. Retiré à Rome, il disputa sur la procession du Saint-Esprit contre les Grecs, au concile de Bari en 1098. Rapelé en Angleterre par Henri I, frere & successeur de Guillaume le Roux, il se brouilla encore avec lui pour la querele des investitures, & fut encore errant en France & en Italie. Il revint mourir à Cantorbéry; sa mort ariva en 1109. Il étoit né en 1033. Dom Gerberon a donné en 1675 une bonne édition de ses œuvres *in-folio* (*a*).

2°. Anselme, mantouan, évêque de Luques en Toscane, ne mérite guere qu'on en parle que par le singulier scrupule qui lui fit remettre son évêché, parce qu'il avoit, selon lui, eu le tort, & même commis le crime d'en recevoir l'investiture de l'empereur Henri IV. On peut croire qu'il n'y perdit rien, & que le Pape Grégoire VII lui rendit son évêché. Mort en 1086.

3°. Le P. Anselme, augustin déchaussé, si connu par son *Histoire généalogique & chronologique de la maison de France & des grands officiers de la courone*. Mort à Paris, sa patrie, en 1694, âgé de soixante-neuf ans. Son ouvrage, d'abord imparfait & fautif, est devenu meilleur par le travail de Dufourny & des peres Ange & Simplicien, ses continuateurs. Dans l'état où est actuelement cette utile compilation, elle est estimée, consultée & citée, mal-gré beaucoup d'omissions & de fautes.

4°. L'abbé Anselme (Antoine), connu par des sermons & des panégyriques, & par quelques dissertations insérées dans les mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres, dont il étoit membre. Il avoit été précepteur du marquis, depuis duc d'Antin. Il étoit né en 1652 à l'Île en Jourdain, petite ville de l'Armagnac; il mourut à son abbaye de Saint Séverin en Gascogne en 1737.

ANSER, (*Hist. anc.*); poête latin, qui loua Marc-Antoine, & à qui Marc-Antoine donna une maison de campagne à Falerne, don précieux pour un poête, & pour tout homme de lettres. Virgile auroit-il voulu faire une équivoque sur le nom de ce poête, qui signifie *une oie*, lorsqu'il a dit,

Argutos inter strepere Anser *olores?*

ANSON (Georges), (*Hist. mod.*). L'amiral *Anson*, si connu par son voyage autour du monde, fut un des plus heureux navigateurs, des plus intrépides guerriers & des plus honêtes hommes de l'Angleterre. Son expédition de Payta, au Pérou, en 1741, aussi glorieuse pour lui, aussi funeste aux vaincus, aussi utile aux vainqueurs que l'avoit été trente ans auparavant l'expédition de Rio-Janéiro, dans le Brésil, par le fameux du Dugai Trouin, une foule d'autres expéditions moins importantes & moins décisives, mais qui furent toujours le triomphe du petit nombre sur la multitude & du talent sur la force; l'audace avec laquelle il fit doubler le cap Horn à une petite chaloupe de huit canons, premier navire de cette espece qui ait osé passer ainsi d'une mer dans une autre; & qui s'empara depuis, dans la mer du Sud, d'un bâtiment espagnol de six cents toneaux, dont l'équipage, dit l'Auteur des siecles de Louis XIV & de Louis XV, ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue d'Angleterre dans l'Océan Pacifique; la constance avec laquelle il soutint, pendant la navigation la plus longue & la plus pénible, les fatigues, les dangers, les maladies, les tempêtes de diverses mers, dont quelques-unes lui étoient inconnues; la course qu'il fit de la mer Pacifique à la mer des Indes, d'Acapulco aux îles Mariannes, à la Chine, aux îles Philippines, pour enlever le galion de Manille, qu'il enleva, quoique ce galion fût encore plus fort que lui lorsqu'il se rendit; l'entrée triomphante qu'il fit à Londres avec les richesses, fruit de ses exploits & de sa bonne conduite, partagées à l'instant avec ses officiers, ses soldats & ses matelots, sans que le roi y eût aucune part; telles sont les époques les plus remarquables de la vie de l'amiral *Anson*; tels sont ses titres de gloire les plus connus: il en a d'autres

(*a*) Les Maurins Auteurs de l'Histoire Littéraire de France, *tom.* VII, attribuent à cet archevêque & à Lanfranc de Pavie, qui avant lui étoit passé en France, le principe de l'heureuse révolution qui changea la face des sciences dans ce royaume aux temps de Louis le Jeune.) (Le Chev. Tiraboschi.)

qui mériteroient peut-être de l'être davantage; c'est qu'il s'atachoit par-tout à réparer les maux que fait la guerre, & que ces mêmes pays qu'on l'envoyoit ravager, & d'où il transportoit dans sa patrie un butin immense, par-tout où il trouvoit un climat doux & un sol fertile, il les couvroit de légumes & de fruits dont il avoit apporté les semences & les noyaux ; de sorte qu'il devenoit le bienfaicteur même de ses ennemis.

Le 16 mai 1747, il s'illustra encore par la victoire navale du cap de Finisterre, remportée sur les François, & qui lui coûta plus que celles qu'il avoit autrefois remportées en Amérique & aux Indes orientales, sur les Espagnols. À Finisterre, il avoit une supériorité considérable ; il ataquoit six vaisseaux de guerre avec quatorze ; mais c'étoit le brave de la Jonquiere qu'il ataquoit, ce fut la Jonquiere qu'il vainquit, & cet avantage ajouta beaucoup à sa renomée ; la Jonquiere s'honora encore plus dans sa défaite par sa belle résistance : il ne se rendit qu'à la derniere „ extrémité. „ *Je n'ai jamais vu*, écrivoit un „ capitaine de vaisseau anglois, *une meilleure con-* „ *duite que celle du commodore françois*; *& pour* „ *dire la vérité*, *tous les officiers françois ont mon-* „ *tré un grand courage ; aucun d'eux ne s'est rendu* „ *que quand il leur a été absolument impossible* „ *de manœuvrer* „. M. de la Jonquiere, en se rendant, dit à *Anson* : *Vous avez vaincu l'Invincible*, *& la Gloire vous suit* : c'étoient les noms des deux vaisseaux de son escadre qu'il lui remettoit. Nous retrouvâmes l'amiral *Anson* dans la guerre de 1755. En 1758 il couvrit la descente des Anglois à Saint Malo ; & après la bataille de Saint Cast, il recueillit & ramena en Angleterre les soldats échapés au fer des François vainqueurs. Il mourut à Londres en 1762 ; il étoit né à Staffordshire.

ANTÉCESSEURS, s. m. plur. (*Hist. mod.*) ; nom dont on honoroit ceux qui précédoient les autres en quelque science, du mot latin *antecedere*. Justinien l'appliqua particuliérement aux jurisconsultes chargés d'enseigner le droit ; & dans les universités de France, les professeurs en droit prenent le titre d'*antecessores* en latin, dans les theses & dans les affiches. (*G*)

ANTÉSIGNAN, (Petrus Antesignanus) (*Hist. mod.*) connu par sa Grammaire greque, avant qu'il y en eût de bonnes; il étoit de Rabasteins, dans le diocêse d'Alby, & vivoit dans le seizieme siecle.

ANTHELMI ou ANTELMI, (Joseph d') (*Hist. litt. mod.*) chanoine de Fréjus, qui travailla toute sa vie à une histoire de son pays, laquelle n'a point paru ; mais qui, en atendant, & en s'y préparant, a donné beaucoup de dissertations savantes, soit sur l'Histoire ecclésiastique de Fréjus, soit sur l'Histoire ecclésiastique en général. Il a eu plusieurs disputes avec le P. Quesnel, mais elles ne rouloient que sur des points de critique ecclésiastique. Charles-Léonce d'*Anthelmi*, évêque de Grasse, son frere, étoit aussi fort instruit dans le même genre. Joseph d'*Anthelmi* mourut en 1697, âgé de quarante-neuf ans.

ANTHEMIUS, (*Hist. de l'empire d'occid.*) empereur romain, triompha par ses vertus de tous les obstacles qu'une naissance obscure opposoit à son élévation. Après que Sévere eut été empoisoné par Ricimer, il y eut un interregne de deux ans dans l'empire d'occident. Ricimer fut pendant cet intervalle revêtu de tout le pouvoir, sans oser prendre le titre d'empereur. L'horreur de son crime l'avoit rendu odieux, & l'avoit écarté du but où il vouloit ariver. Il pressentit qu'il seroit un jour forcé d'abdiquer un pouvoir usurpé ; il aima mieux se faire un mérite d'une abdication volontaire, que de s'exposer à une dégradation ignominieuse; mais il voulut que le maître qu'il alloit se donner, lui fût redevable de son élévation. *Anthemius*, qui n'avoit d'autre titre que ses vertus pour parvenir à l'empire, fut celui sur lequel il jeta les ieux. Il étoit déja élevé à la dignité de patricien; il n'avoit que des parens obscurs ; & comme il étoit sans intrigues, Ricimer espérant de commander sous son nom, convint avec Léon, empereur de Constantinople, de le revêtir de la pourpre. Ce fut ainsi qu'*Anthemius*, sans ambition, fut proclamé empereur d'occident. On ne pouvoit élever au trône persone qui fût plus capable de faire sortir l'état de la confusion où il étoit plongé. Les loix étoient sans force, les provinces étoient gouvernées par des tyrans qui, sous le nom des empereurs, épuisoient les peuples par leurs exactions & les révoltoient par leur orgueil. *Anthemius*, consommé dans les afaires, eût gouverné avec gloire dans des circonstances moins orageuses, mais il étoit né dans un siecle où il falloit plus de roideur dans le caractere, que de droiture dans le cœur. Sidonius, qui nous a transmis l'éloge de ses vertus & de ses talens, nous apprend qu'il aimoit à récompenser les gens de probité, & que les plus vertueux citoyens étoient toujours préférés dans la distribution des dignités, mais trop mou & trop indulgent, il manquoit de cette fermeté imposante qui réprime ou punit les perturbateurs du bien public. Il étoit grec d'origine, d'autant plus ataché à l'empereur grec qu'il lui étoit redevable de sa fortune. Il lui préta ses troupes contre les Vandales d'Afrique. Le succès de cette guerre fut malheureux, l'armée romaine fut taillée en pieces ; Marcellinus, qui la commandoit, fut puni de sa défaite par ses propres soldats qui l'assassinerent. Ceux qui survécurent à ce désastre, remonterent sur leurs vaisseaux, & laisserent les Vandales paisibles possesseurs de l'Afrique. *Anthemius* eut une nouvele guerre à soutenir contre les Visigoths qui ambitionoient l'empire absolu des Gaules. Ricimer, qui avoit épousé sa fille, eut la perfidie de faire soulever l'armée, laquelle étoit plus favorable à un ambitieux qui prodiguoit les récompenses, qu'à un prince citoyen, économe des biens de ses su-

jets. *Anthemius*, dévoré de chagrins, mourut l'an 472, après avoir régné huit ans. (*T-N.*)

Anthemius est aussi le nom d'un mathématicien & machiniste célebre dans le sixieme siecle, du temps de l'Impereur Justinien.

ANTIGENE, (*Hist. anc.*) un des capitaines d'Alexandre, eut le second des prix que ce conquérant fit distribuer solemnélement aux huit capitaines les plus braves de son armée: c'étoit bien *être nommé brave par les braves eux-mêmes*. Ce même *Antigene*, après la mort d'Alexandre, ne fut plus qu'un traître; il livra Eumenes à Antigone, qui, après lui avoir donné le prix promis pour sa trahison, voulut l'empêcher d'en user quelque jour à son égard, & le fit brûler vif dans une cage de fer, cruauté qui vaut bien une trahison.

Antigene est aussi le nom d'un historien grec, cité par Plutarque, comme ayant parlé de la visite faite à Alexandre par Thalestris, reine des Amazones.

On ne sait si l'*Antigene* dont parle Virgile, dans sa cinquieme églogue, v. 88, désigne un personage réel.

At tu sume pedum: (quod, me cum sæpe rogaret,
Non tulit Antigenes, *&* *erat tum dignus amari.)*

ANTIGÉNIDE; musicien thébain, cité pour un de ces effets puissans, attribués à la musique des anciens; on prétend, qu'exécutant un jour sur la flûte un air guerrier, en présence d'Alexandre, ce prince, transporté, se jeta sur ses armes, & fut prêt à charger les assistans.

ANTIGONUS, (*Hist. anc.*) surnommé le *cyclope* ou le *borgne*, fut un des lieutenans d'Alexandre qui eut le plus de part à sa confiance. Le héros macédonien ayant résolu de rétablir Smyrne dans son anciene splendeur, en rassembla les habitans qui erroient dans les déserts, depuis qu'ils avoient été dispersés par les Lydiens. Il jeta les fondemens d'une ville nouvele au pied du mont Pagus, & ce fut *Antigonus* qui fut chargé de présider à cette entreprise qu'il exécuta avec magnificence; de sorte qu'il fut regardé comme le fondateur de la nouvele Smyrne, qui tient encore aujourd'hui le second rang parmi les villes de l'empire ottoman. Alexandre, qui ne confioit ses conquêtes qu'à ceux qu'il croyoit capables de les conserver, lui donna le gouvernement de la Lycie, de la Phrygie & des pays circonvoisins. Les lieutenans de Darius, après la perte de la bataille d'Issus, se réunirent pour faire une invasion dans ses provinces, qu'ils croyoient sans défense. En effet, *Antigonus* les avoit dégarnies pour fortifier l'armée macédoniene; mais quoiqu'il n'eût que des troupes ramassées sans choix, il n'en fut pas moins ardent à chercher l'ennemi, & vainqueur dans trois combats, il rétablit le calme dans son gouvernement, & porta la guerre dans la Lycaonie dont il fit la conquête. Alexandre, qui se trouvoit pendant l'hiver dans une province de la Perse, dont les délices pouvoient amolir le courage de ses soldats, prévint ce danger en celébrant des jeux qui entretinrent leur activité. Il forma huit régimens de mille hommes chacun, qu'il destina pour être le prix de la valeur & des services, & ces récompenses furent briguées comme la distinction la plus honorable; le cinquieme prix fut décerné à *Antigonus*.

Après la mort du conquérant, l'empire fondé par ses armes fut partagé entre les lieutenans, qui ne prirent d'abord que le titre modeste de gouverneurs. *Antigonus* eut dans son partage l'Asie mineure, la Pamphilie & la grande Phrygie. Perdiccas, qui, sous le nom d'Aridée, frere d'Alexandre, exerçoit une espece d'autorité sur les autres lieutenans d'Alexandre, vouloit les tenir dans l'abaissement, il se servit d'Eumenes, gouverneur de la Cappadoce, pour leur faire la guerre. Antipater & Ptolomée rechercherent l'alliance d'*Antigonus*, à qui ils déférerent le commandement général. Aussi-tôt qu'il fut à la tête des rois confédérés, il pénétra dans la Cappadoce, où il eut à combatre un ennemi qui ne lui étoit inférieur ni en courage ni en talens. Eumenes, trahi par Antigene, (*Voyez* Antigene) lui fut livré, & au lieu de respecter sa valeur, il le fit assassiner. Cassandre, après la mort de son pere Antipater, ne put supporter l'afront d'avoir un collegue dans le gouvernement de la Macédoine, il se retira avec tous ses partisans auprès d'*Antigonus*, qui, soutenu de leur apui, fit trembler l'Asie. Quoiqu'il n'eût que le titre de gouverneur, il commandoit en roi. Le spectacle imposant d'une armée de soixante dix mille hommes aguerris, & de trente éléphans, assuroit l'exécution de ses ordres. Les officiers, dont la fortune n'étoit pas son ouvrage, furent déposés. D'autres, dont la fidélité lui étoit suspecte, furent punis & dépouillés: il suffisoit de lui paroître redoutable, ou d'avoir l'affection de la milice, pour être traité en coupable. Séleucus, satrape de Babylone, fut envelopé dans la proscription; *Antigonus* lui demanda compte de son administration, comme s'il eût été son sujet. Mais, au lieu de se soumettre à cet injurieuse sommation, il se retira à la cour d'Égypte, où il forma une ligue avec Ptolomée, Lysimaque, & Cassandre, qui, comme lui, redoutoient l'ambition de ce tyran de l'Asie. Ces rois confédérés ayant réuni leurs forces, quiterent le ton de supplians pour parler en maîtres. *Antigonus* fut sommé à son tour de restituer la Cappadoce & la Lycie à Cassandre, la Phrygie à Lysimaque, & Babylone à Séleucus. *Antigonus*, seul contre tant d'ennemis, chercha à se fortifier de l'alliance des Grecs dont il se déclara le protecteur. Il fit publier qu'il ne prenoit les armes que pour les faire rentrer dans la jouissance de leurs priviléges, & de leur liberté. Il fit la même promesse aux Cyrénéens qui se laisserent séduire par cet espoir;

alors, se mettant à la tête d'une nombreuse armée, il descendit du mont Taurus, & se précipita comme un torrent dans les campagnes de la Cilicie, tandis que son fils, avec une flote nombreuse, ataquoit les villes maritimes de la Phénicie. Les Cyrénéens furent les premiers à embrasser sa cause, & à leur exemple, les villes lui ouvrirent leurs portes. Gaza, Tir & Joppé, qui opposerent quelque résistance, furent punis par le pillage. L'île de Cypre, alors en proie aux factions, lui fut livrée par Pygmalion, dont il avoit corrompu la fidélité. Ses prospérités ne furent pas sans mélange de revers: son fils Démétrius perdit une bataille sous les murs de Gaza, en Syrie, & sa défaite fit rentrer les villes de Phénicie sous la domination de Ptolomée, qui n'ambitiona d'autres fruits de sa victoire, que l'honeur de rétablir Séleucus, son allié, dans Babylone; il lui fournit des troupes dont le commandement fut confié à un général présomptueux, qui, plein de mépris pour la jeunesse de Démétrius, s'imagina qu'il lui suffiroit de le combatre pour le vaincre. Il marcha sans précaution, & le jeune prince, informé de sa négligence, fondit sur lui & dispersa son armée. *Antigonus*, instruit que son fils avoit été défait dans les plaines de Gaza, dit froidement: *Ptolomée a vaincu des enfans, il aura bientôt des hommes à combatre.* Il franchit le Taurus avec toutes ses forces, il entra dans la Phénicie qui fut rangée sous son obéissance. Les deux partis également rebutés de la guerre, firent une paix qui fut rompue aussi-tôt que jurée. Démétrius commit les premieres hostilités, en descendant dans l'île de Cypre, qui fut sa conquête. La flote de Ptolomée, dispersée par la tempête, ne put l'arrêter dans le cours de ses prospérités. Ce fut dans ce temps qu'*Antigonus* se fit proclamer roi de l'Asie; il fut le premier des successeurs d'Alexandre qui prit ce titre, & son exemple fut imité par tous les gouverneurs des autres provinces. *Antigonus* se regarda comme le monarque universel, & enflé de ses succès, il forma le dessein de conquérir l'Égypte: il fut mal secondé par la fortune; sa flote, dispersée par les vents, ne put seconder les opérations de l'armée de terre, qui eut beaucoup à soufrir. Ptolomée profita de cette circonstance pour faire déserter les troupes de son ennemi; les soldats mercénaires succomberent aisément à la séduction de ses promesses, aimant mieux servir sous un roi magnifique qui savoit récompenser, que sous un roi sévere qui ne savoit que punir. Cette défection l'obligea d'abandoner l'Égypte sans avoir pu l'entamer. Sa disgrace ne put humilier sa fierté, & persévérant à se croire supérieur aux autres rois, il traitoit Ptolomée de capitaine de vaisseau; Séleucus, de conducteur d'éléphans; & Lysimaque, de garde du trésor royal. Ces rois dédaignés réunirent leurs forces, lui livrerent une bataille près d'Ipsus, ville de Phrygie. L'impétueux Démétrius, dans le premier choc, disperse l'ennemi, & entraîné par son courage imprudent, il poursuit les fuyards avec une chaleur qui lui ravit la victoire. Il se trouve par-tout investi sans pouvoir rejoindre le corps de l'armée: son pere, éfrayé de son danger, tente de s'ouvrir un passage pour le dégager; il se précipite comme un furieux au milieu des éléphans & des ennemis. Ses soldats, étonés de son désespoir, l'abandonent sans combatre: il tombe percé de coups sur une foule de morts qu'il avoit immolés. Il mourut la douzieme année de l'ere des séleucides; on lui donna le surnom de Cyclope, parce qu'il étoit borgne. (*T-N.*)

(On a retenu d'*Antigonus* ou *Antigone* plusieurs mots mémorables. C'est lui qui a dit le premier *que la royauté est une honête servitude*, & *que si on savoit ce que pese une couroue, on craindroit de se la mettre sur la tête.* Ce barbare qui avoit fait brûler vif Antigene auquel, après tout, il avoit obligation, & qu'il avoit engagé à la perfidie qu'il osa punir en lui, étoit devenu, dans sa vieillesse, d'une douceur extrême, quelqu'un s'en étonoit: *on conserve par la douceur*, dit Antigone, *ce qu'on acquiert par la force.* Il étoit avare, & amâssoit de l'argent par toute sorte de petits moyens, on lui opposoit l'exemple d'Alexandre, qui avoit toujours paru dédaigner l'argent. *Alexandre moissonoit*, répondit-il, *moi, je ne fais que glaner.* Un poëte l'appeloit Dieu dans ses vers. *Mon valet-de-chambre, dit-il, sait bien le contraire.* Un philosophe de la secte des Cyniques, lui demanda une drachme; *c'est trop peu pour un Prince*, dit Antigone. Le Cynique alors demanda un talent. — *C'est trop pour un Cynique.*)

Antigonus Gonatas, fils de Démétrius, Poliorcetes, dont il vient d'être parlé dans l'article précedent, & petit-fils d'*Antigonus*, objet de ce précédent article, fut également célebre par son courage & ses malheurs, il fut surnomé *Gonatas*, parce qu'il avoit été élevé à Gone, ville de Thessalie; son pere qui avoit fait trembler l'Asie, & qui avoit réuni tant de peuples sous sa domination, ne lui laissa pour héritage que la Macédoine, & quelques contrées de la Grece. Il signala les premiers jours de son regne par ses victoires sur les Thébains; mais il se rendit plus respectable par sa piété filiale, que par ses talens militaires. Son pere retenu à la cour de Séleucus, écrivit aux Athéniens & aux Corinthiens: Ne me comptez plus au nombre des vivans, n'ayez plus d'égard à mes lettres, ni à mes ordres, ni à mon sceau; c'est à mon fils que vous devez l'obéissance, il est votre roi puisque je suis captif. *Antigonus*, véritablement touché du malheur de son pere, ordona un deuil public, & donna les témoignages les moins suspects d'une profonde affliction: insensible aux attraits du trône, il n'écouta que la nature, & il écrivit à Séleucus en ces termes: „ Je vous offre tout ce qui me reste de l'hé„ ritage de mes peres; & si, pour vous en as„ surer la possession, vous avez besoin de ma

t„ tête

„ tête, vous pouvez en disposer ; ce sacrifice „ n'aura rien de pénible pour moi, si vous ren„ dez la liberté à mon pere „. Ses prieres furent inutiles ; & devenu maître d'un royaume agité de troubles domestiques, il eut à combatre Pyrrhus, roi d'Épire, qui, après l'avoit vaincu, le dépouilla de ses états, & se fit proclamer roi de Macédoine. Ce prince conquérant, pour assurer le fruit de sa victoire, vouloit l'avoir en sa puissance ; il le poursuivit de contrée en contrée, & l'assiégea dans Argos, où un mur, s'écroulant sous les coups des machines de guerre, l'écrasa sous ses débris. Après sa mort, *Antigonus* entra en possession de ses états dont il avoit été privé pendant sept mois. Ce fut sous son regne que les Gaulois répandus dans l'Asie, ne laissoient aux rois de l'Orient que l'alternative, ou de leur payer tribut, ou d'essuyer leurs brigandages. *Gonatas* fut le seul des successeurs d'Alexandre qui ne consentit jamais d'être leur tributaire, & il se prépara courageusement à les combatre s'il étoit ataqué. Ces barbares, étonés de son refus, inonderent bientôt ses frontieres. Leurs prêtres, après avoir consulté les entrailles des victimes, leur prédirent que cette guerre leur seroit funeste ; mais ils se flaterent de fléchir les dieux par le sacrifice de ce qu'ils avoient de plus cher ; & saisis d'une cruauté impie, ils égorgent sur l'autel d'Hercule leurs femmes & leurs enfans. La nature outragée excita leurs remords ; & lorsqu'il furent en présence de l'ennemi, ils crurent voir dans les Macédoniens autant d'Euménides armées pour les punir de leur fureur : ils passent des transports de l'ivresse à l'abatement & l'inertie. Cette victoire délivra la Grece des invasions des barbares ; mais lorsqu'*Antigonus* espéroit en recueillir le fruit, il vit ses frontieres dévastées par Alexandre, roi d'Épire, qui prit le prétexte de venger la mort de Pyrrhus, son pere, pour satisfaire son ambition. Les deux partis en vienent aux mains, & *Gonatas* abandoné de son armée, est vaincu & fait prisonier. La Macédoine passa sous la domination d'Alexandre, qui à son tour fut vaincu & dépouillé de ses états par Démétrius, fils d'*Antigonus*. Ce prince régna quarante-quatre ans dans la Grece, & trente-quatre dans la Macédoine : il mourut âgé de quatre-vingts ans. Sa postérité régna dans la Macédoine jusqu'à Persée qui en fut le dernier roi ; & alors le royaume fut réduit en province romaine.

Antigonus, fils d'Aristobule, roi des Juifs, implora la protection de Pacorus, roi des Parthes, à qui il promit mille talens, & cinq cents femmes, s'il vouloit l'aider à monter sur le trône de Judée. Le roi barbare, séduit par l'éclat de cette promesse, se transporta à Jérusalem, alors en proie à deux factions dont l'une favorisoit Hircan & Phaselus, & l'autre soutenoit *Antigonus*. Dès que les Parthes furent maîtres de la ville, ils se saisissent d'Hircan & de Phaselus qui furent jetés dans les fers. Phaselus, instruit du sort cruel qui l'atendoit, prévint son arrêt en se donnant la mort. Hérode, son frere, sauva sa vie par la fuite. *Antigonus*, arbitre des destinées d'Hircan, daigna le laisser vivre, mais il eut la barbare précaution de lui arracher les oreilles avec ses dents, pour le rendre incapable des fonctions du sacerdoce. La loi judaïque excluoit du ministere sacré tout homme mutilé ; *Antigonus* se crut alors paisible possesseur du sceptre & de l'encensoir ; mais Hérode, qui s'étoit réfugié à Rome, en obtint du secours pour se rendre maître de Jérusalem ; il se saisit d'*Antigonus* qu'il envoya à Antoine pour le punir. Ce Romain, charmé d'avoir en sa puissance le protégé d'un prince dont le pere avoit humilié la fierté de Rome par la défaite de Crassus, condamna son captif à expirer sous la hache du boureau, trente-huit ans avant la naissance de Jésus-Christ. (*T-n.*)

(Il y a des *histoires mémorables* d'un *Antigonus* de Cariste, qui vivoit sous les deux premiers Ptolomées.)

ANTIMONARCHIQUE, adj. (*Hist. & Polit.*) ce qui s'oppose ou résiste à la monarchie ou au gouvernement royal.

L'antimonarchique est fréquemment usité dans le même sens que *Républicain*. (*G*)

ANTINE (D. Maur François d'), (*Hist. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint Maur, a travaillé aux cinq premiers volumes de l'édition de Ducange, de 1736 ; à la collection des historiens de France, & à l'art de vérifier les dates, 1750, *in*-4.° Ce dernier ouvrage a été réimprimé *in-folio* en 1770, par les soins de D. Clément, qui l'a considérablement augmenté.

ANTINOUS, (*Hist. anc.*). C'est le nom de ce *trop équivoque* ou *trop peu équivoque* ami d'Adrien, qui est une tache éternele dans la vie de cet empereur. Il mourut l'an 129 de Jésus-Christ. Les uns disent qu'il se noya dans le nil ; les autres que, dans un sacrifice offert aux Dieux pour la prolongation des jours d'Adrien, il voulut être la victime, & s'immola lui-même. Si ce fait est vrai, il aimoit encore plus Adrien qu'il n'en étoit aimé, & comment met-on une générosité si fole dans un sentiment contre nature ? Qu'Adrien l'ait pleuré, rien de plus naturel ; mais il lui érigea des temples, lui donna des prêtres, des prophetes, un oracle, & l'adora mort aussi-bien que vivant. Il fit fraper des médailles en son honeur ; on en a encore quelques-unes où il est représenté en Bacchus ; c'étoit un Grec de Bithynie.

ANTIOCHUS I, ou Antiochus Soter, (*Hist. de Syrie*) ; ce nom donné à plusieurs rois de Syrie jete une grande confusion dans leur histoire, & ce n'est que par leur surnom qu'on peut les distinguer les uns des autres. Le premier qui le porta étoit fils de Séleucus, capitaine & successeur d'Alexandre dont il recueillit les plus riches héritages. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'empire de Syrie, qui domina sur la plus grande partie de l'Asie, & qui, le premier, prit le titre

de *roi* au lieu de celui de *satrape*, dont s'étoient contentés les lieutenans du héros Macédonien. Ce prince, célebre par sa tendresse pour ses enfans, étoit inquiet de la santé de son fils qu'il voyoit tomber de jour en jour dans le dépérissement. Érasistrate, qui étoit son médecin & son favori, lui révéla que cette maladie avoit sa source dans un amour violent, dont le jeune prince brûloit pour Stratonice, épouse chérie du vieux monarque, qui en avoit déja un fils. La tendresse paternele étoufa tout autre sentiment, & ce pere complaisant lui fit le sacrifice de ce qu'il avoit de plus cher. Stratonice passa dans le lit du jeune *Antiochus*, & il en eut un fils qui régna après lui. (Cette aventure que tous les auteurs modernes, sur la foi des anciens, raportent comme si elle étoit sans difficultés & qu'il n'y eût rien de plus simple, paroît apartenir plutôt à la fâble qu'à l'histoire. Chez quelle nation, même barbare, & pourvu seulement qu'elle ne soit pas entiérement sauvage, a-t-on vu jamais une femme passer ainsi du lit du pere dans celui du fils, & avoir des enfans de l'un & de l'autre? Quelles loix, quelles mœurs ont jamais pu autoriser ce renversement monstrueux de toutes les idées du mariage?

Quod genus hoc hominum, quæve hunc tam barbara morem
Permittit patria?)

Séleucus, quelque temps après, fut assassiné dans une terre étrangere; son fils tendre & reconoissant recueillit ses cendres, les déposa dans un temple qu'il fit bâtir à son honeur, & où il lui fit rendre un culte & les honeurs divins. Après avoir ainsi satisfait à la piété filiale, il se prépara à tirer vengeance de Ptolomée Ceraunus, meurtrier de Séleucus, & usurpateur du trône de Macédoine. C'étoit dans le temps que Pyrrhus méditoit son expédition contre les Romains. Ce prince, dont la puissance étoit respectée de tous ses voisins, crut devoir prévenir une guerre dont le feu pouvoit se communiquer à ses états pendant son absence. Il s'érigea en arbitre des quereles des deux rois, qu'il força de faire la paix, sans pouvoir les rendre amis. À la mort de Séleucus, plusieurs provinces s'étoient soustraites à la domination des rois de Syrie, & la défection avoit été presqu'universele dans les pays situés au delà du mont Taurus, où étoit le siége de la rebellion. *Antiochus* voulant recueillir la succession entiere de son pere, leva une puissante armée dont il confia le commandement à Patrocle, capitaine courageux & expérimenté. Ce général tourna ses armes contre Héraclée, dont les habitans prévinrent leur ruine par une prompte soumission. Il traversa ensuite la Phrygie pour entrer dans la Bithynie: & comme il ne connoissoit point le pays, il tomba dans des embûches où il périt avec toute son armée. *Antiochus*, humilié de ce revers, ne songea qu'à le réparer. Nicomede, roi de Bithynie, se fortifia de l'alliance des Héracléens. Antigone, qui avoit des prétentions sur la Macédoine, qu'*Antiochus* réclamoit comme le patrimoine de son pere, prit parti pour ses ennemis. Cette querele embrâsa l'Asie; *Antiochus*, par-tout vainqueur, recula les limites de ses états, & se trouvant assez puissant, il abandona la Macédoine à Antigone, dont il se fit un ami. Ces deux princes réconciliés, unirent leurs forces contre les Gaulois qui infestoient l'Asie de leurs brigandages, & qui faisoient acheter la paix à tous les souverains. Antigone aima mieux les combatre que d'être leur tributaire. Il marcha contr'eux, & ces barbares, étonés de ses forces, tâcherent de se rendre les dieux favorables par un sacrifice inhumain. Avant d'engager l'action, ils égorgerent, au pied de l'autel, leurs femmes & leurs enfans. La nature indignée de cette atrocité, reprit bientôt ses droits; revenus à eux-mêmes, ils s'imaginerent que les hommes qu'ils avoient à combatre étoient autant de furies armées pour les punir, & tous se laisserent massacrer sans opposer de résistance. Cette victoire, qui purga l'Asie d'un essaim de brigands, fit donner à *Antiochus* le surnom de *Soter*, qui signifie *Libérateur*. L'histoire raporte qu'*Antiochus* exécuta de grandes choses en Asie pendant plusieurs années; mais elle ne nous en a point transmis le détail. Il fut le fondateur de deux villes; savoir, Antioche dans la Margiane, province de la Parthie, & Apamée dans la Phrygie, à laquelle il donna le nom de sa mere; il y transporta tous les habitans de Célenne. Ce monarque, chargé d'années & de gloire, mourut à Éphese après un regne de vingt ans. Les Athéniens établis à Lemnos lui décernerent les honeurs divins, conjointement avec son pere Séleucus. Les habitans de Smyrne érigerent un temple à l'honeur de sa femme Stratonice, qui fut adorée sous le nom de *Vénus Stratonice*. L'oracle d'Apollon fit jouir ce temple du droit d'asyle. Après la mort de Stratonice, il épousa une autre femme dont il eut une fille nommée *Laodice*.

Dans les médailles qui nous restent de ce prince, il n'est désigné que par ces mots *Antiochus*, roi. Sur le revers il est représenté en Apollon, parce que tous les Séleucides se glorifioient de tirer leur origine de ce dieu. Laodice, aïeule d'*Antiochus*, pendant que son mari étoit occupé à la guerre, publia qu'en dormant elle avoit eu commerce avec Apollon; & sur ce témoignage, on ne contesta pas aux Séleucides une origine céleste.

Antiochus II., fils d'Antiochus Soter, & de Stratonice, monta sur le trône de Syrie après la mort de son pere. Les Miléfiens qu'il afranchit de la tyrannie de Timarque, lui déférerent le surnom de *Dieu*, par une adulation sacrilége. À son avénement au trône, il tourna ses armes contre Bysance; mais le secours que les Héracléens envoyerent à cette ville, la mirent en état de défense; il se contenta d'éclater en menaces

contre un peuple qu'il étoit dans l'impuissance de punir. Ce prince, conformément aux dernieres volontés de son pere, renouvela la guerre commencée contre Ptolomée, roi d'Égypte, & il marcha contre lui avec toutes les forces de l'Orient. Le commencement de cette guerre lui fut glorieux, & la fin lui devint funeste. Ptolomée lui donna sa fille en mariage, & cette union, formée par la politique, suspendit leurs haines sans les éteindre. L'empire de Syrie étoit déchiré par des rebellions toujours punies & toujours renaissantes. Arsace, issu des anciens rois de Perse, se révolta contre Agatocle, qu'*Antiochus* en avoit fait gouverneur. Les peuples, pleins de respect pour le sang de ses anciens maîtres, se rangerent en foule sous ses drapeaux. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'empire des Parthes, l'an 63 de l'ere des Séleucides. Dans le même temps Théodote fit révolter mille villes de la Bactriane, & cet exemple fut suivi de presque tous les peuples de l'Orient. Les Grecs, chassés de ces provinces où ils avoient des établissemens, n'eurent de ressources que dans leur courage. Ils formerent une armée qui pénétra jusqu'aux extrémités de l'Inde, & qui conquit des pays qui avoient été ignorés d'Alexandre. *Antiochus* ayant appris la mort de Ptolomée, dont il avoit épousé la sœur, rapela auprès de lui Laodice, sa premiere épouse. Cette princesse, moins sensible au plaisir de son rapel qu'à la crainte d'être la victime d'une nouvele inconstance, égorgea son mari pour assurer le trône à son fils. Ce fut ainsi que périt *Antiochus* après un regne de quinze ans. Quoiqu'ennemi d'Éléazar, pontife des Juifs, il n'étendit point sa haine sur eux; il les fit jouir du droit de citoyens dans toutes les villes de l'Ionie, & il leur permit de vivre selon leurs loix, leurs usages & leurs rites sacrés, ou plutôt il leur confirma ces priviléges qui leur avoient été acordés par Séleucus Nicanor. Il mourut l'an 66 de l'ere des Séleucides. Les habitans de Smyrne lui décernerent les honeurs divins, & chaque particulier l'honora d'un culte qui étoit un témoignage de ses bienfaits. On n'a point gravé le surnom de *dieu* sur ses médailles, & on ne le distingue des autres princes de son nom, qu'à son nez court & recourbé.

ANTIOCHUS III, fut de son vivant surnommé le *grand*, & ce titre lui a été confirmé par la postérité, qui seule a droit de le déférer aux rois. Il étoit fils de Séleucus second & de Laodice. Il succéda à son frere Séleucus III, qui ne fit que paroître sur le trône. L'empire des Séleucides étoit alors en proie à la rebellion; chaque province fournissoit un ambitieux qui aspiroit au pouvoir souverain. C'étoit sur-tout dans les pays situés au delà du mont Taurus, que l'esprit de révolte étoit le plus répandu. *Antiochus* eut ses propres sujets à conquérir; & ceux qu'il honora le plus de sa confiance furent ses plus dangereux ennemis. Deux freres, dont l'un nommé *Molon* & l'autre *Alexandre*, avoient obtenu les gouvernemens de la Perse & de la Médie; dès qu'ils furent armés du pouvoir, ils s'en servirent pour se rendre indépendans d'un prince dont ils méprisoient la jeunesse. *Antiochus*, instruit de leur révolte, envoya contr'eux Hérodote & Xénon, & ne voulant point avoir de sujets à combatre, il se mit à la tête d'une autre armée pour faire la conquête de la Célé-Syrie, dont Théodote, qui en étoit gouverneur, avoit promis de le mettre en possession. Le monarque Syrien fut reçu dans Tyr & Ptolémaïde comme un libérateur. Il fut arrêté dans le cours de ses prospérités par l'inondation du nil qui servit de bariere à l'Égypte. Il se retira à Séleucie, sur l'Oronte, où il accepta la paix qui lui fut offerte par Ptolomée, & qui lui étoit nécessaire pour réunir toutes ses forces contre ses sujets rebelles. Ses lieutenans avoient été taillés en pieces. Zenate, qui leur fut substitué dans le commandement, essuya des revers qui laisserent Molon maître de plusieurs provinces. *Antiochus* sentit alors la nécessité de se montrer lui-même aux rebelles. Il les joignit dans les plaines d'Apollonie. Sa présence pénétra de respect les soldats de Molon, qui passerent dans son camp, & ce chef se vit abandoné. Le monarque, vainqueur sans effusion de sang, tourna ses armes contre plusieurs peuples barbares qui faisoient des invasions dans ses états. Ses premiers coups tomberent sur le chef d'un de ces peuples, nommé Artabazane, vieillard qui, trop foible pour résister aux forces de l'Asie, souscrivit à toutes les conditions qui lui furent prescrites. Son petit empire subsistoit depuis plusieurs siecles. *Alexandre* en avoit dédaigné la conquête.

Tandis qu'*Antiochus* étoit occupé à cette guerre, Acheus, son parent, qu'il avoit établi gouverneur des provinces situées au delà du Taurus, s'en fit proclamer roi dans la ville de Laodice en Phrygie. *Antiochus* différa de le punir pour marcher contre le roi d'Égypte, qu'il regardoit comme l'artisan de cette révolte. Ces deux princes formoient des prétentions sur la Célé-Syrie, la Phénicie, la Judée & Samarie; & comme ils n'apuioient leur demande sur aucun titre, il n'y avoit que la force qui pût en décider. *Antiochus* se mit à la tête de son armée, les Égyptiens l'atendirent dans une chaîne des montagnes du Liban. Ce fut-là que s'engagea une scêne meurtriere, où les Syriens eurent tout l'avantage. On livra, dans le même jour sur mer, un second combat, dont le succès fut indécis. Les Égyptiens vaincus sur terre, choisirent une position si avantageuse, que le vainqueur ne put profiter de ses avantages. La campagne suivante fut mémorable par la bataille de Gaza. *Antiochus* vaincu, abandona ses conquêtes, & se retira dans ses états avec les débris de son armée, qu'il employa contre Acheus. Ce rebelle, vivement poursuivi, se réfugia dans Sardes, ville extrêmement fortifiée, d'où il se flatoit de défier les vengeances d'un maître irrité. Il y fut trahi par un Crétois qui le livra à *Antiochus*.

Les droits du sang ne purent le soustraire au supplice; sa tête fut atachée à une croix pour servir d'exemple à ceux qui seroient tentés de l'imiter. *Antiochus* eut une nouvele guerre à soutenir contre Arsace, fils de celui qui avoit fondé l'empire des Parthes. Il trouva pour lors un ennemi véritablement digne de lui. Arsace montra tant de grandeur & de capacité, qu'*Antiochus* aima mieux l'avoir pour ami que d'être dans la nécessité de le traiter en rebelle. Leurs armées réunies marcherent contre Eutydeme qui avoit envahi la Bactriane. Cette guerre tira en longueur; & quoiqu'*Antiochus* la fît en grand capitaine, il trouva partout un ennemi formidable. Rebuté de combatre sans fruit, il laissa Eutydeme en possession de ses usurpations, & s'en fit une bariere contre les Scythes Nomades, qui sans cesse infestoient ses frontieres. Ce prince, incapable de repos, ne se plaisoit que dans le tumulte des armes; & quand le calme régnoit dans ses états, il portoit la guerre chez ses voisins. L'Égypte, afoiblie par ses divisions, excita son ambition. Il rechercha l'alliance de Philippe de Macédoine, également avide de partager une si riche proie. *Antiochus* entra dans la Célé-Syrie, dont il fit la conquête, tandis que Philippe, qui s'étoit avancé dans la Chersonese de Thrace, en imposoit à l'Égypte. Les Romains, flatés du titre de protecteurs des peuples, & d'arbitres des rois, écouterent les plaintes des habitans d'Alexandrie, qui craignant de tomber sous une domination étrangere, implorerent leur assistance. Le sénat envoya des ambassadeurs aux deux monarques pour leur offrir l'alternative ou d'avoir Rome pour ennemie, ou de mettre bas les armes. *Antiochus* affecta une aveugle déférence pour un ordre qui humilioit en secret sa fierté. Il s'éloigna de l'Égypte avec son armée qu'il conduisit contre Attale, roi de Pergame & allié des Romains. Le sénat lui envoya un ambassadeur pour lui signifier qu'il eût à s'abstenir de toutes hostilités contre ce prince; & cet ordre fut exécuté sans réplique. Tandis qu'*Antiochus* étoit occupé à cette guerre, Ptolomée lui enleva la Célé-Syrie & la Judée. *Antiochus* arma pour les bords du Jourdain, & le vainqueur entra triomphant dans les villes de Sidon & de Gaza, dont les richesses furent la proie du soldat. *Antiochus* ambitionoit de rendre à son empire l'éclat qu'il avoit eu sous les premiers Séleucides, par la réunion des provinces situées au delà du Taurus: mais la guerre d'Égypte l'empêchoit de porter ses forces vers l'orient. Ce fut pour la terminer qu'il donna sa fille en mariage à Ptolomée dont il désiroit se faire un allié. Cette princesse, devenue reine d'Égypte, en embrassa les intérêts. Ce fut elle qui sollicita les Romains à faire la guerre à son pere. *Antiochus*, trop fier pour fléchir sous l'orgueil de ces maîtres du monde, aima mieux être leur ennemi que leur esclave. Annibal, fugitif de Carthage, que lui seul pouvoit défendre, alla le joindre à Éphese pour l'affermir dans le dessein de faire la guerre aux Romains. Il fut reçu avec magnificence; il proposa de transporter le théâtre de la guerre dans l'Italie, comme le seul pays où ce peuple conquérant fût aisé à vaincre. Il ne demanda que cent vaisseaux avec dix mille hommes de pied & mille chevaux qu'il devoit joindre aux forces de Carthage. Ses conseils ne furent point suivis. Les courtisans, jaloux de la faveur de cet illustre fugitif, le calomnierent dans l'esprit du monarque: & le plus grand general du siecle fut traité comme un bani. *Antiochus*, indocile à ses leçons, fut vaincu près des Thermopiles, par Assyrius, qui le força d'abandoner la Grece & de se retirer en Asie. Sa puissance ébranlée par ce premier coup, fut presque ruinée par une seconde defaite; après une guerre où il avoit été l'aggresseur, il accepta une paix honteuse, qui lui enleva la domination de toutes les provinces situées au delà du Taurus. Il fallut encore qu'il se soumît à payer pendant dix ans un tribut qui épuisa ses trésors. Il voulut en remplir le vide en enlevant les dépouilles du temple de Jupiter en Élemaïde. Ce sacrilége ne resta point impuni; les barbares, indignés de l'outrage fait à leurs dieux & à leurs autels, le surprirent & l'assassinerent. D'autres prétendent qu'il fut tué au milieu d'un festin par ses courtisans. Ce prince laissa une grande réputation de clémence & de bonté. Il porta la libéralité jusqu'à la profusion. Ennemi du pouvoir arbitraire, il fit publier un édit qui défendoit de lui obéir toutes les fois qu'il ordoneroit quelque chose de contraire à la loi; assurant qu'il ne vouloit régner que par elle. (Plusieurs despotes ont fait une pareille ordonance, & ce n'est qu'un acte populaire qui n'engage à rien. L'autorité reste toujours maitresse d'interpréter la loi & de prouver qu'elle n'est jamais contraire à la volonté du moment.) Il fit rétablir Alexandrie, ville du golfe Persique, au confluent du Tygre & de l'Eulée. La ville de Pélée, embélie par sa magnificence, fut appelée *Antioche*. Il protégea les lettres & les arts, que sa vie agitée l'empêcha de cultiver. L'historien Mnesoptoleme fut son plus cher favori. Quiconque fait de grandes choses aime ceux qui les transmettent à la postérité. Dans les différens périodes de sa vie il fut différent de lui-même. Il parut dans sa jeunesse capable de tout exécuter; mais appesanti par l'âge, il n'eut plus la même activité. Les médailles de ce prince sont extrêmement rares. Il y est représenté sous la figure d'un jeune homme, la tête nue, avec un nez long & pointu. Il régna trente-sept ans, & mourut dans la 126[e] année de l'ere des Séleucides. Il laissa neuf enfans, cinq fils & quatre filles.

Antiochus IV, joignit au surnom de *dieu* celui d'*épiphane* ou d'*illustre*. Les Romains, après la défaite de son pere *Antiochus* le grand, le demanderent pour ôtage. Il fut élevé à Rome, & on lui fit bâtir un palais où il fut traité avec une magnificence royale. L'échange des ôtages se fai-

foit tous les trois ans. Démétrius, fils du roi Séleucus, fon frere, fut envoyé à Rome pour le remplacer. *Antiochus* en partit avec l'idée qu'il ne falloit que de l'argent pour en corrompre tous les habitans, tant la vénalité avoit corrompu les mœurs de ce peuple autrefois fi magnanime. En arivant à Athènes, il apprit que le roi Séleucus fon frere avoit été affaffiné par Héliodore qui avoit cru par ce meurtre fe frayer un chemin au trône de Syrie. Attale & Eumene, deux autres de fes freres, vinrent le joindre dans la Grece, & ils marcherent enfemble contre le meurtrier de Séleucus, dont ils difliperent les partifans. Ce fut par le confeil de fes deux freres qu'il envahit la puiffance fuprême qui apartenoit à leur neveu commun, Démétrius, fils de Séleucus. Dès qu'il fut armé du pouvoir, il s'abandona à tous fes penchans; il fortoit de fon palais avec quelques compagnons de fes débauches, & donnoit au public le fpectacle fcandaleux de l'ivreffe & de l'intempérance. Quelquefois il fe montroit fans fuite, vêtu d'une robe d'or, portant fur fa tête une courone du même métal, & prodigue fans être libéral, il jetoit de l'argent à la populace. Il fe rendoit quelquefois dans la place publique où, vêtu à la romaine, il arrêtoit les paffans, dont il follicitoit à prix d'argent les fuffrages pour le nommer édile ou tribun du peuple; & lorfqu'il avoit été nommé, il fe plaçoit fur une chaife d'ivoire pour rendre la juftice. Il faifoit paroître la même extravagance dans la diftribution des charges & des honeurs; & plus fon choix étoit fcandaleux & bizâre, plus il croyoit jouir de fon pouvoir. Ce fut par un de ces caprices qu'il dépouilla de la fouveraine facrificature des Juifs, Onias, refpectable par fa fcience & fes mœurs, pour en revêtir Jafon, flétri par fes impiétés. Ce prêtre facrilége introduifit les cérémonies de la Grece dans le temple de Jérufalem; quelques Juifs apoftats qui lui étoient dévoués, & qui jouiffoient du droit de bourgeoifie dans Antioche, y furent envoyés avec de grandes fommes d'argent, pour fournir aux dépenfes des facrifices qu'on offroit à Hercule, & la circoncifion fut défendue.

Quoiqu'*Antiochus* fût bizâre dans fes goûts, & fans frein dans fes penchans, il n'étoit pas fans élévation dans l'efprit; mais s'il eut des talens, il n'en montra fouvent que l'abus. La Paleftine & la Célé-Syrie étoient depuis long-temps une femence de guerre entre l'Égypte & la Syrie, Ptolomée Philometor les revendiquoit, prétendant que dans le partage de la fucceffion d'Alexandre, ces provinces avoient été cédées à Soter, & que les rois Syriens n'en jouiffoient que par droit de conquête. *Antiochus* informé des préparatifs de Ptolomée, le prévint par fa célérité. Son armée nombreufe en hommes & en éléphans, marcha contre l'Égypte. Macron, gouverneur de Cypre, lui livra cette île. Il y eut une action fanglante entre Peluze & le mont Cafius; la victoire fe déclara pour les Syriens. Ptolomée vaincu, leve une nouvele armée qui eft encore défaite. Les vainqueurs acharnés au carnage, auroient exterminé jufqu'au dernier des Égyptiens, fi *Antiochus* n'eût réprimé leur férocité. Cette modération dans la victoire lui concilia le cœur des vaincus; les villes lui ouvrirent leurs portes, & toutes éprouverent fa clémence & fes bienfaits: on ignore fi Philometor fut pris dans le combat, ou fi, fe défiant de fes fujets, il fe réfugia dans le camp des Syriens. (Il étoit par fa mere, neveu d'*Antiochus*. *Voyez* l'article précédent.) *Antiochus* charmé de l'avoir en fa puiffance, écouta la voix de la nature; il l'admit à fa table, & prenant le titre modefte de fon tuteur, il lui fit rendre tous les honeurs qu'on doit aux rois. Les Alexandrins proclamerent roi fon jeune frere, connu fous le nom de *Ptolomée Évergete*, & plus célebre encore fous celui de *Phifcon*.

Le bruit de la mort d'*Antiochus* fe répandit dans la Judée. L'impie Jafon, trompé par cette fauffe nouvele, fit foulever les Juifs par l'efpoir de recouvrer leur indépendance. Ils s'affemblent tumultuairement, & le gouverneur de Jérufalem fe fouftrait à leur fureur, en fe retirant dans la citadelle. *Antiochus* irrité de la joie que les Juifs avoient témoignée de fa mort, marche contre Jérufalem trop foible pour lui réfifter. Cette ville fut abandonée au pillage; on maffacra jufqu'aux femmes, aux vieillards, & aux enfans, quarante mille habitans périrent par l'épée, & autant furent condamnés à l'efclavage. Le temple faint devint le lieu de l'abomination; l'autel d'or, les lampes, les coupes, les vafes qui fervoient au facrifice, furent enlevés pour orner les temples d'Antioche. Après avoir réprimé l'indocilité des Juifs, *Antiochus* rentra dans l'Égypte, dont Phifcon avoit été proclamé roi. Le monarque de Syrie déclara qu'il ne prenoit les armes que pour rétablir fon neveu injuftement dépofé. Les Alexandrins, batus fur mer, implorerent l'affiftance des Romains qui envoyerent trois ambaffadeurs pour régler le deftin de l'Égypte. Ces députés trouverent *Antiochus* occupé au fiége d'Alexandrie. Le monarque apercevant Popilius qui étoit un des trois ambaffadeurs & fon ancien ami, lui tendit la main, & s'avança pour l'embraffer; mais le fier Romain recula & lui dit: *avant de recevoir vos politeffes, & de m'avouer pour votre ami, je veux favoir fi vous êtes celui de Rome. Voici le décret du fénat que je vous préfente, prenez & lifez.* *Antiochus* demanda quelques jours pour préparer fa réponfe, l'inflexible Popilius traça un cercle fur le fâble autour du roi, & lui dit: *il me faut une réponfe avant de fortir de ce cercle.* *Antiochus*, étoné de tant de hauteur, promit de fe foumettre aux ordres du fénat, & la paix fut conclue.

Antiochus, retiré dans fes états, y fit publier un édit qui ordonoit, fous peine de mort, à tous les peuples de fa domination de n'avoir plus qu'un mê-

me culte & les mêmes cérémonies religieuses. Des inspecteurs séveres furent nommés pour veiller à l'exécution de cet édit. Un de ces magistrats fut envoyé aux Juifs pour leur prescrire de substituer les rites de la Grece aux cérémonies & au culte de leurs peres. Il leur ordona de dédier leur temple à Jupiter Olympien, & d'y placer des idoles comme dans ceux des autres nations qui se soumirent sans murmurer à cet édit. Plusieurs Juifs tomberent dans l'apostasie, le simulacre de Jupiter Olympien fut placé dans le temple du vrai Dieu, le sanctuaire fut souillé par le sacrifice des animaux immondes. Ceux qui persévérerent dans leur culte redoublerent l'horreur que les autres nations avoient pour eux. Les Samaritains, pour faire leur cour au monarque syrien, nierent d'être des rameaux sortis de la même tige, & falsifiant leur origine, ils se dirent descendus des Medes & des Perses. La foi ébranlée en Israël, n'y fut point tout-à-fait éteinte. Quelques Juifs fideles à leur Dieu, se retirerent dans des cavernes pour y célébrer le sabbat; la persécution les y suivit: ils furent tous la proie des flammes. Plusieurs femmes, victimes de leur zele, furent précipitées du haut des remparts avec leurs enfans qu'elles tenoient serrés dans leurs bras. L'anniversaire du roi offrit de nouveles scênes d'atrocité, il fut ordoné d'assister aux sacrifices de Bacchus, avec une courone de lierre sur la tête. Plusieurs refuserent d'obéir, on les fit assembler dans un cercle que formoit l'armée; on leur ordona de manger des viandes immondes, & tous ceux qui résisterent à l'appareil des tourmens, furent massacrés sans pitié. Le vieillard Éléasar aima mieux se voir condamner à la mort, que de manger de la chair de pourceau. Sept freres firent le même refus, & on les conduisit à Antioche avec leur mere, pour y atendre leur arrêt. Leur fermeté fut couronée de la palme du martyre. Ce fut dans cette persécution que les enfans du pontife Mathathias, célebres sous le nom de Machabées, firent éclater ce courage héroïque qui a été consacré dans nos annales saintes, & qu'au défaut des historiens profanes, nos écrivains sacrés ont préservé de l'oubli.

Tandis que les fureurs de l'impiété désoloient la Judée, le monarque persécuteur célébroit à Daphné, faux-bourg d'Antioche, des jeux dont la magificence éfaçoit tout ce que les Romains avoient offert de plus pompeux dans ces sortes de solemnités. Apollonius, qu'il avoit laissé en Judée, y entretenoit le feu de la persécution, & les supplices multipliés ne faisoient qu'augmenter le nombre des prétendus rebelles. Il fondit sur eux le jour du sabbat, & tous se laisserent égorger comme des agneaux sans défense. *Antiochus*, irrité de leur résistance opiniâtre, crut qu'il étoit plus aisé de les détruire que de les asservir. Il leve une armée formidable pour les exterminer, mais ses trésors épuisés ne lui fournissoient pas les moyens de la faire subsister : il parcourut les différentes provinces de sa domination pour y recevoir les tributs; son char se brise dans sa marche, & il tombe enséveli sous les débris. Il mourut quelques jours après, chargé d'ulceres, d'où s'exhaloit une odeur empoisonée, qu'on regarda comme une punition de ses crimes. Ce prince fut un assemblage de grandeur & de foiblesse, de vices & de vertus, parce qu'il se montra toujours tel qu'il étoit, sans se donner la peine de mettre un frein à ses passions. Toutes les villes de sa domination éprouverent ses bienfaits; plusieurs furent embélies de cirques, de théâtres & d'autres édifices pompeux. Ce fut sur-tout dans le culte public qu'il fit éclater sa magnificence: les temples, enrichis par ses offrandes, lui parurent plus dignes d'être la demeure de la divinité. Il régna douze ans, & mourut l'an 49 de l'ere des Séleucides. Il est représenté sur ses médailles avec des attributs différens; sur les unes, il tient un foudre dans sa main droite, & une hache dans sa gauche; dans d'autres, il a le front ceint d'un diadême avec la courone rayonante que portoient les dieux, mais on ne lit sur aucune, ni le surnom de *dieu*, ni celui d'*épiphane*.

ANTIOCHUS V, *ou* ANTIOCHUS EUPATOR, n'avoit que neuf ans à la morte de son pere Épiphane, dont il fut le successeur au trône de Syrie. Le surnom d'*Eupator* lui fut donné pour désigner qu'il étoit heureux d'avoir eu pour pere un si grand roi. Épiphane, en mourant, confia à Philippe son frere de lait, l'éducation de son fils, & l'administration du royaume pendant sa minorité; & pour marque du pouvoir dont il le faisoit dépositaire, il lui remit son diadême, sa simarre & son anneau royal, pour les rendre à son fils, lorsqu'il auroit atteint l'âge de gouverner. Les volontés du monarque mourant ne furent point exécutées. Lysias, parent d'Eupator, humilié de se trouver dans la dépendance d'un régent sans naissance, dit que c'étoit blesser la majesté du trône que de doner à un roi un tuteur. Le jeune prince sans expérience, prit lui-même les rênes de l'empire, & le premier usage qu'il fit de son pouvoir, fut de mettre Lysias à la tête de ses armées, & de se reposer sur lui du soin des afaires. Ce général véritablement roi, sans en avoir le titre, continua la guerre alumée dans la Judée, où il n'essuya que des revers, quoiqu'il eût sous ses ordres toutes les forces de la Syrie; il fut vaincu par une poignée de Juifs commandés par Judas Machabée qui lui tua onze mille hommes d'infanterie, & seize cents de cavalerie; le reste de cette grande armée, saisie de terreur, se dissipa sans combatre. Un ange exterminateur fit un grand carnage des ennemis du peuple de Dieu. Lysias reconut enfin qu'un Dieu combatoit pour les Juifs; & craignant de s'exposer à ses vengeances, il leur acorda la paix avec la liberté de leur culte. Les généraux qu'il laissa pour la faire observer, continuerent leurs hostilités, & les revers qu'ils éprouverent, déterminerent *Antiochus*, à se mettre à la tête de cent mille

hommes de pied, & de vingt mille chevaux. Il marcha contre Jérusalem, résolu d'en faire le tombeau de ses habitans. Judas Machabée, bien inférieur en nombre, mais plein de confiance dans le ciel, forme le projet de l'arrêter dans sa marche, & profitant des ténebres, il fond avec impétuosité sur son camp. Le carnage fut afreux jusqu'à la renaissance du jour, que le chef des Israélites fit sa retraite. Le monarque revenu de son premier étonement, fait avancer son armée dans les défilés qu'occupoit Judas Machabée, qui trop foible pour résister, eut l'habileté d'échaper. *Antiochus* se présente devant Jérusalem, dont les habitans épouvantés abandonerent la défense; mais Dieu qui veilloit à sa conservation, suscita un puissant ennemi à leur persécuteur. Philippe, que le pere d'Eupator avoit désigné pour être son tuteur, s'étoit vu honteusement dégradé par Lysias; ce sujet disgracié s'étoit retiré dans les provinces de Médie & de Perse, où il sut intéresser à sa vengeance les soldats vétérans qui avoient servi sous Épiphane. Il entra dans la Syrie, où il se rendit maître d'Antioche, & de plusieurs villes importantes. Eupator alarmé de ses progrès, sent la nécessité de retourner dans ses états. Il acorde la paix aux Juifs, fait relever les murs de leur temple, où il offre lui-même des sacrifices, avec les cérémonies judaïques. Il reprend ensuite la route d'Antioche, qu'il fit rentrer sous son obéissance. Philippe tombe en son pouvoir, expire au milieu des supplices, & la rebellion est étoufée. Ce fut dans ce temps que les Romains, qui vouloient tenir tous les rois dans leur dépendance, lui envoyerent des ambassadeurs pour lui défendre de rien faire dans ses états sans leur aveu. On lui prescrivit de tuer tous les éléphans qui excéderoient le nombre acordé à son pere par les traités. On coupa les jarets à plusieurs de ces animaux dans qui les Syriens mettoient toute leur confiance. Ce spectacle jeta la consternation dans toute la Syrie. Un particulier, dans son indignation contre les ambassadeurs, poignarda Octavius, chef de cette députation; & cet assassinat, qui n'avoit point été commandé par le roi, lui attira le ressentiment du peuple romain. Démétrius, fils de Séleucus, qui pour lors étoit en ôtage à Rome, profita de cette circonstance pour rentrer dans l'héritage de son pere. Il se rendit en Syrie, sans en demander la permission au sénat, & dès qu'il fut arivé en Lycie, il publia un manifeste pour déclarer qu'il ne prenoit les armes que contre le meurtrier d'Octavius. C'étoit le voile dont il couvroit ses desseins. Il marcha contre Apamée, s'en rendit maître, & dirigea ensuite sa marche vers Antioche. Le jeune roi, acompagné de Lysias, vint à sa rencontre sans escorte & sans suite. Dès que Démétrius les eut en son pouvoir, il les fit massacrer, pour régner sans rivaux. *Antiochus Eupator* ne régna que deux ans; & l'histoire de son regne est celle de ses généraux & de ses ministres; c'est pourquoi il est représenté sur ses médailles sous la figure d'un enfant. Il mourut l'an 151 de l'ere des Séleucides.

ANTIOCHUS VI, fils d'Alexandre Eupator, & petit-fils d'Antiochus le dieu, prit, comme son aïeul, le surnom de *dieu*, auquel il joignit celui d'*épiphane*.

Il fut élevé en Arabie, pour n'être pas la victime des ambitieux qui se disputoient le trône de Syrie. Diodote, qui prit soin de son éducation, se servit de ses droits & de son nom pour se frayer un chemin au pouvoir suprême. Démétrius Nicator, se croyant paisible possesseur du trône de Syrie, licentia son armée, & laissa son royaume sans défense. Diodote profita de cette imprudence pour faire valoir les droits d'*Antiochus*, & fortifié de l'alliance de Jonathas, il marche contre Démétrius, sur lequel il remporte une pleine victoire. Antioche lui ouvre ses portes, & *Antiochus*, proclamé roi, prend le nom de *Nicéphore*, qui signifie *vainqueur*. Il ne fut jamais véritablement roi, puisqu'il ne fut reconu que dans quelques contrées de la Syrie; & quoique les médailles lui donnent ce nom, il est certain que c'est plutôt par égard pour ses droits, que par la réalité de sa puissance. Ce phantôme de monarque ne régna que trois ans. Diodote se croyant assuré de l'affection des soldats, le fit massacrer pour se substituer à ses droits, l'an 170 de l'ere des Séleucides.

ANTIOCHUS VII étoit fils de Démétrius Soter, & frere de Démétrius Nicator. Les vœux du peuple & de l'armée l'appelerent au trône de ses ancêtres, que Tryphon avoit usurpé. Dès qu'il eut donné le signal d'une révolution, les Syriens abandonerent le camp de l'usurpateur, pour se ranger sous le drapeau de l'héritier de leurs rois. Tryphon étoné de cette défection générale, n'eut d'autre ressource que la fuite; après avoir erré dans la Phénicie, il se réfugia dans la ville d'Apamée sa patrie. Il y fut bientôt assiégé; on assure que pour favoriser sa fuite, il sema sur toute sa route une quantité de pieces d'or que les soldats qui le poursuivoient s'occuperent à ramasser, & que leur avarice ralentit leur activité. Apamée n'opposa qu'une foible résistance; Tryphon fut tué les armes à la main, & selon d'autres, il fut poignardé dans la maison où il avoit pris naissance. *Antiochus*, paisible possesseur de l'héritage de ses peres, prit le surnom d'*Évergete*, qui signifie *bienfaisant*. Joseph est le seul qui lui donne celui de *Soter* & de *pieux*, qu'on ne lit sur aucune de ses médailles. Eusebe dit qu'il fut surnomé *fidetes*, à cause de sa passion pour la chasse. Les Juifs, dont il avoit été l'ami, & dont il avoit reçu du secours, éprouverent son ingratitude; il leur offrit l'alternative, ou de lui restituer Joppé, Gaza & la citadelle de Jérusalem, ou de lui payer cinq cents talens pour dédomagement; il exigea encore une pareille somme de toutes les villes de la Judée, en forme de tribut. Sur le refus qu'il essuya, il fit marcher contr'eux un de ses généraux, qui dévasta le territoire d'Israël. Les Juifs

qui tomberent en ſon pouvoir furent condamnés à l'eſclavage. Jean, fils de Simon, remporta ſur lui une victoire qui afranchit pour un moment la Judée du joug des Syriens. Ptolomée, beau-frere de Jean, dont il avoit épouſé la ſœur, fut jaloux de ſa gloire, & ſe voyant exclu des places où il pouvoit ſervir ſa patrie, il eut la lâcheté de la trahir. Il invite à un feſtin Simon & ſes deux fils, Mathathias & Juda, & les égorge tous les trois. Ptolomée, devenu odieux à ſa nation par ce crime, écrit à *Antiochus* de lui envoyer des troupes pour ſoumettre toute la Judée. L'armée ſyriene marche contre Jéruſalem pour en faire le ſiége. Jean, chargé de la défendre, en fait ſortir toutes les bouches inutiles; cette multitude, rebutée de ſes concitoyens, ſe trouva enfermée entre les murs & les Syriens, où elle fut obligée de ſe nourir d'herbes & de racines; le ſpectacle de leur miſere atendrit Jean, qui conſentit à les faire rentrer dans Jéruſalem. Il ſollicita enſuite une treve de ſept jours, pour pouvoir pratiquer les devoirs preſcrits par la religion. *Antiochus* y conſentit, & ne bornant point là ſa générosité, il envoya des taureaux & des vaſes remplis de parfums pour ſervir aux ſacrifices. Il fit conduire ces offrandes avec une grande pompe juſqu'aux portes de Jéruſalem; c'eſt ce qui fit donner à ce monarque le ſurnom de *pieux* par les Juifs. Cet acte de piété détermina les aſſiégés à la ſoumiſſion; ils ne demanderent d'autres conditions que le privilége de vivre ſelon leurs loix & de pratiquer leurs rites ſacrés. La plupart des courtiſans ſouhaitoient la ruine de Jéruſalem & la diſperſion de ſes habitans. Mais *Antiochus*, que ſon penchant portoit à la clémence & à la magnanimité, aima mieux accepter leur ſoumiſſion; il exigea que les Juifs lui remiſſent leurs armes, & détruiſiſſent les fortifications de leurs villes qui toutes furent ſoumiſes à un tribut annuel: ce fut ainſi que la Judée fut réduite en province de l'empire de Syrie.

Antiochus, informé que Scipion ſe préparoit à faire le ſiége de Numance, lui envoya de riches préſens pour ſe concilier ſa bienveillance. Scipion les reçut aſſis ſur ſon tribunal en préſence de ſon armée; il ordona au queſteur de les dépoſer dans le tréſor public, pour les diſtribuer aux ſoldats qui ſe diſtingueroient par quelque action d'éclat. *Antiochus* ſe voyant à la tête d'une armée aguerrie, déclara la guerre aux Parthes qui retenoient dans la captivité ſon frere Démétrius Nicator. Quoiqu'il comptât environ cent mille combatans ſous ſes drapeaux, il traînoit après lui un plus grand nombre de goujats, de cuiſiniers, de pâtiſſiers, de comédiens & d'autres artiſans & miniſtres du luxe & des voluptés. Les tentes reſſembloient à des ſalles de feſtin; la marche étoit embaraſſée par des chariots remplis de viandes, de poiſſons & des productions les plus délicates des différentes provinces. Les officiers & les ſoldats portoient des courones de fleurs & de rubans, & l'on reſpiroit dans tout le camp l'odeur de la myrrhe & de l'encens, ſpectacle plus propre à alumer la cupidité d'un ennemi avare, qu'à lui inſpirer de la terreur. *Antiochus* étoit ſuivi de Jean, pontife de Jéruſalem, qui étoit à la tête des troupes de la Judée. Les rois de l'Orient, indignés de l'orgueil des Parthes, ſe déclarerent pour les Syriens qu'ils regarderent comme leurs vengeurs. Les deux peuples rivaux en vinrent bientôt aux mains. Indale, général des Parthes, engagea une action proche le fleuve Lycus en Aſſyrie, & ſa défaite rendit *Antiochus* maître de pluſieurs provinces; il remporta deux autres victoires qui furent ſuivies de la conquête de Babylone. Tous les peuples ſe rangerent à l'envi ſous ſa domination, & l'empire des Parthes fut reſſerré dans la ſeule province dont il tire ſon nom. Phraates, roi des Parthes, qui tenoit Démétrius dans une eſpece de captivité, l'envoya en Syrie pour en faire la conquête; il ſe flatoit, par cette diverſion, d'éloigner de ſes états un ennemi qui auroit les ſiens à défendre; mais *Antiochus* fut conſtant dans ſes premiers deſſeins. Phraates ſe ſentant trop foible pour tenter la fortune d'un nouveau combat, tâcha inutilement de l'attirer dans une embuſcade. Mais les Syriens répandus dans les villes, y exigerent des contributions exceſſives, qui ſouleverent contr'eux tous les peuples; ils furent ataqués dans leurs quartiers d'hiver, & comme ils étoient épars, ils ne purent ſe prêter un ſecours réciproque: on en fit un grand carnage dans pluſieurs villes. *Antiochus* réunit toutes les troupes qui étoient près de lui, pour aller délivrer celles qui étoient en danger. Il fut ataqué ſur ſa route par les Parthes, ils ſe défendit avec intrépidité; mais ſon eſcorte épouvantée l'abandona, & il ſe fit tuer les armes à la main. Ce prince qui avoit les plus grandes vertus, en ternit l'éclat par ſon intempérance. Ennemi de la flaterie, on pouvoit lui dire les vérités les plus hardies. S'étant un jour égaré à la chaſſe, il ſe réfugia dans la cabane d'un laboureur, & l'ayant interrogé ſur ce qu'on penſoit de lui; le laboureur qui ne le connoiſſoit point, lui dit: *Notre roi eſt juſte & bienfaiſant, mais il a de méchans miniſtres*. Le lendemain, à la renaiſſance du jour, ſes gardes ariverent & le revêtirent de ſa pourpre & de ſon diadême. Le payſan ſe ſouvint en tremblant de ſon indiſcrétion; mais le monarque le raſſura & lui dit: *Vous m'avez révélé des vérités que jamais je n'ai entendues à ma cour*. Il régna douze ans ſelon quelques-uns, & neuf ſelon Euſebe, dont l'opinion eſt adoptée par tous les antiquaires. Il mourut l'an 182 de l'ere des Séleucides.

Antiochus VIII, roi de Syrie, eut le ſurnom d'*Épiphane* & de *Griphon*; quoiqu'il fût le dernier des fils de Démétrius Nicator, il fut élevé au trône au préjudice de ſes freres, par les intrigues de ſa mere Cléopâtre, qui lui fit déférer le vain titre de roi dont elle ſe réſerva toute la puiſſance. Cette princeſſe, fille de Ptolomée Philometor, n'entra dans la maiſon des Séleucides que pour la remplir

plir de meurtres & de discorde ; épouse & mere homicide, elle s'abandona à toutes les fureurs qui pouvoient servir sa passion de régner. Séleucus, son fils aîné, vouloit venger sur elle le meurtre de son pere ; elle le prévint, en le perçant d'un coup de fleche. Cette marâtre plaça sur le trône le jeune *Antiochus*, dont les mains étoient encore trop foibles pour diriger les rênes de l'empire ; Cléopâtre alors, donnant un libre cours à son ambition, usurpa tout le pouvoir ; & insultant, pour ainsi dire, à la foiblesse de son fils, elle fit graver sur les médailles son nom avant celui du jeune monarque ; son gouvernement dégénéra en tyrannie. Un jeune syrien, nommé *Alexandre*, profita du mécontentement des peuples pour se frayer une route au trône ; & quoiqu'il fût d'une naissance obscure, il se dit fils d'Alexandre Bala ou Balès, dont il réclama l'héritage. Les Romains & le roi d'Égypte favoriserent son imposture. Les Syriens, impatiens du joug dont les accâbloit la régente, le reconurent pour roi, sans examiner la légitimité de ses titres ; & après plusieurs combats où il eut toujours la supériorité, il crut n'avoir plus besoin de secours étrangers pour se maintenir sur le trône. Ptolomée, qui avoit le plus contribué à son élévation, exigea pour prix de ses services qu'il lui rendît hommage ; & sur son refus, il fit des préparatifs pour détruire son propre ouvrage ; il avoit besoin de Cléopâtre pour assurer sa vengeance, il se réconcilia avec elle, & leurs forces réunies marcherent contre leur ennemi commun ; les trésors d'Alexandre étoient épuisés, son industrie sacrilége lui fournit les moyens d'en remplir le vide. Il eut l'imprudence de piller les richesses du temple de Jupiter : le peuple furieux rompit le frein de l'obéissance. *Antioche* prit les armes pour venger l'outrage fait à son dieu. Alexandre, prêt à être la victime de cette multitude effrénée, sauva sa vie par la fuite ; mais également ennemi des hommes & des dieux, il fut découvert & massacré. *Antiochus*, resserré jusqu'alors dans une contrée obscure de la Syrie, rentra dans la possession absolue du royaume de ses ancêtres : il commença alors à rougir de la dépendance humiliante où le tenoit sa mere ; cette marâtre, trop familiarisée avec le commandement, pour rentrer dans la condition de sujete, résolut de se débarasser d'un roi qui ne vouloit plus être esclave. Cette femme, sans frein & sans remords dans le crime, lui présente une coupe empoisonée : le prince, instruit de ses desseins, refuse le funeste breuvage, & lui en allegue les motifs : il lui déclare ensuite, que pour se justifier, elle n'a que la ressource de faire sur elle-même l'expérience de la liqueur suspecte : elle fut forcée de se soumettre à cette épreuve, dont elle expira la victime. Sa mort délivra la Syrie d'un monstre altéré du sang des Séleucides, dont elle eût éteint la race, si elle n'eût été arrêtée dans sa marche criminele. Ce fut dans ce temps qu'*Antiochus* prit le surnom d'*Épiphane* sur ses médailles : on ne lit sur aucune celui de *Griphon*, qui, selon Justin, lui fut donné à cause de son nez long & pointu ; ce surnom n'étoit point assez noble pour être gravé sur les monoies. Joseph le nomme encore *Philometor ;* mais cet historien n'apuie son opinion sur aucune autorité. Ce prince, instruit au crime à l'école de sa mere, voulut faire périr son frere, qui, comme lui, s'appeloit *Antiochus*. Cet attentat, qui fut découvert avant d'être exécuté, fut la semence d'une guerre civile où les deux partis éprouverent successivement des succès & des revers. Les deux freres, également rebutés de ne pouvoir fixer la fortune, consentirent à partager la Syrie ; & ce partage fut la source des discordes qui préparerent la ruine des Séleucides. Épiphane, âgé de quarante-cinq ans, fut assassiné par Héracléon, qu'il avoit comblé de biens & d'honeurs : son regne de trente-huit ans, fut agité de dissensions domestiques ; il mourut l'an 315 de l'ere des Séleucides.

Antiochus IX, surnomé *Philopator*, étoit fils d'Antiochus Évergete, & frere utérin d'Antiochus Épiphane ; il prit aussi le nom de *Cizique*, parce qu'il avoit été élevé dans une ville de ce nom ; mais il est plus connu sous celui de *Philopator*, qu'il ambitiona par prédilection comme un témoignage de sa piété filiale, & pour se concilier l'affection des Syriens, pénétrés de respect pour la mémoire de son pere, qui les avoit gouvernés plutôt en pere qu'en souverain. Ce prince, échapé à la mort que lui préparoit son frere, le força de partager avec lui l'empire de Syrie : tant que Philopator resta dans la vie privée, il parut digne d'une plus grande élévation ; mais dès qu'il fut revêtu du pouvoir suprême, il s'abandona sans pudeur à la bassesse de ses penchans, il ne dispensa les honeurs & les dignités qu'aux ministres de ses plaisirs : sa cour fut remplie de boufons, de bateleurs, qu'il récompensoit avec magnificence, parce qu'ils avoient seuls le secret de le tirer de l'assoupissement où le plongeoient ses excès. Son goût pour faire danser les marionetes, lui fit faire plusieurs découvertes dans les méchaniques ; il trouva le secret de faire des oiseaux artificiels, qui, par des ressorts ingénieux, planoient au milieu des airs. Tandis qu'oubliant les soins du trône, il se livroit à ces occupations futiles, son neveu Séleucus, qui régnoit dans la partie de la Syrie, qu'il avoit héritée de son pere, ne voyant dans Philopator qu'un concurrent efféminé, & qu'un usurpateur chargé de ses dépouilles, rassemble toutes ses forces, & lui livre une bataille qui décida du destin de la Syrie : Philopator, entraîné par un cheval indocile & fougueux, fut précipité au milieu des escadrons ennemis, où se trouvant sans défense, il aima mieux se donner la mort, que d'être redevable de la vie à son vainqueur. Ce prince, passione pour la chasse & pour d'autres amusemens qui avilissoient sa dignité, ne fut pas absolument sans talens. Méchanicien ingénieux, il inventa plusieurs ma-

chines de guerre, qui furent perfectionées dans les siecles suivans. La religion, dont les princes doivent donner l'exemple, ne lui parut qu'un frein pour contenir le peuple; & sans respect pour les dieux, il fit enlever du temple la statue d'or massive de Jupiter, haute de quinze coudées, & il eut l'adresse de lui en substituer une autre d'une matiere ville & grôssiere, qu'il eut soin de revêtir d'une feuille d'or; elle étoit si semblable à la premiere, que persone ne s'aperçut de son sacrilége. Cet attentat, s'il eût été découvert, auroit soulevé contre lui tout le peuple d'Antioche; cette ville, plongée dans les délices & la débauche, s'abandonoit au scandale des plus furieuses & avilissantes superstitions. *Antiochus* mourut l'an 217 de l'ere des Séleucides; & depuis son regne, la Syrie, où se passerent tant de scênes éclatantes, a été dédaignée par les historiens, qui ne sont entrés dans aucun détail sur les actions de ses derniers rois. Les monumens qui nous restent sont épars dans différens écrivains, où il est pénible de les aller consulter: c'est une contrée où l'on marche au milieu des ténebres, & que les seuls antiquaires ont droit de parcourir, puisqu'il n'y a que les médailles qui fournissent un fil pour s'y conduire, d'autant plus que les derniers rois qui étoient autant de concurrens à l'empire, portoient presque tous le même nom, & avoient presque les mêmes attributs.

Antiochus X, surnomé *le pieux*, se vit sans apui après la mort de son pere Philopator. Séleucus, cruel dans la victoire, craignant de l'avoir pour concurrent à l'empire, avoit ordoné sa mort; mais ce prince infortuné trouva un asyle dans Arade, ville de Phénicie, où il fut reçu avec tous les honeurs dûs à son rang. Les dangers renaissans qu'il eut à essuyer, & qu'il sut éviter dans sa fuite, firent croire aux Phéniciens qu'une divinité protectrice veilloit à sa conservation pour le récompenser de sa piété filiale. Eusebe dit que les Phéniciens, charmés du respect qu'il conservoit pour la mémoire de son pere, lui déférerent le titre de *pieux*. Ses malheurs & ses vertus intéresserent tous les peuples en sa faveur; & dès qu'il parut armé pour venger la mort de Philopator, les soldats de Séleucus se rangerent sous ses enseignes, & le proclamerent roi de toute la Syrie, qui devint le théâtre d'une guerre nouvele. Séleucus vaincu, se retira à Mopsueste, où il exigea des sommes immenses pour lever une nouvele armée: les habitans, épuisés par ses exactions, le brûlerent dans son palais avec tous ses partisans; *Antiochus*, délivré de cet ennemi, eut bientôt à combatre un concurrent plus dangereux. Un autre *Antiochus*, fils d'Épiphane, prit le diadême & les armes pour venger la mort de son frere, & pour se substituer à ses droits au trône; il s'empara de Mopsueste, qui fut détruite de fond en comble, & dont les habitans furent passés au fil de l'épée, en punition du meurtre de Séleucus; mais cette prospérité ne fut que passagere; *Antiochus le pieux* marcha contre lui & le vainquit: ce prince, craignant de tomber entre les mains de son vainqueur, ne prit aucune précaution pour traverser l'Oronte, où il se noya; Philippe, son frere jumeau, réclama son héritage, & se voyant à la tête d'une puissante armée, il ne se borna point à la partie de la Syrie, où ses freres avoient régné, il voulut en envahir la domination entiere. Il y eut plusieurs combats livrés entre ces deux princes rivaux. La fortune, long-temps incertaine, se déclara contre *Antiochus*, qui fut obligé de se réfugier chez les Parthes, dont il emprunta le secours pour rentrer dans ses états; mais ses tentatives furent stériles; après sa dégradation, il se tint caché dans le détroit de Cilicie, & selon d'autres, dans la province de Comagene, où l'on soupçone qu'il régna: l'histoire ne fixe point la date de sa mort.

Antiochus XI. Quoique ce prince n'ait jamais régné véritablement sur la Syrie, son nom est inscrit sur la liste des rois Séleucides; il étoit le second fils d'*Antiochus* Épiphane, & frere du roi Séleucus IV. On lui donna le nom de *Philadelphe*, à cause de sa tendresse pour ses freres, & celui de *Didime* parce qu'il étoit frere jumeau de Philippe, qui, comme lui, aspira au trône de Syrie après sa mort: il prit le diadême, & se mit à la tête d'une armée qui fut défaite par *Antiochus le pieux*; il se précipita dans l'Oronte l'an 219 de l'ere des Séleucides.

Antiochus XII étoit fils d'*Antiochus le pieux*, qui ne lui laissa que ses malheurs pour héritage. La Syrie étoit alors en proie aux factions; les peuples, épuisés par les quereles des Séleucides, appelerent au trône Tigrane, roi d'Arménie; *Antiochus*, abandoné de ses sujets, fut élevé secrétement dans une province obscure de l'Asie, & c'est ce qui lui fit donner le nom d'*Asiatique*. Dans la suite, il régna conjointement avec son frere sur une partie de la Syrie, qui n'avoit jamais reconu Tigrane pour roi. Ces deux freres unis par la conformité de leurs penchans, se rendirent à Rome pour y solliciter le royaume d'Égypte, dont leur mere étoit légitime héritiere; ils y répandirent des sommes immenses; mais leur libéralité ne put assouvir l'avare cupidité de ce peuple vénal. Tigrane, en leur absence, fit mourir leur mere Selenne, au nom de laquelle ils réclamoient l'Égypte; & cette mort fournit un prétexte aux Romains pour leur refuser du secours; ils quiterent Rome sans avoir rien obtenu. À leur retour en Syrie, ils apprirent que Mithridate, vaincu par les Romains, s'étoit réfugié en Arménie auprès de Tigrane, son gendre. Lucullus, instruit de sa retraite, exigea qu'on lui livrât ce roi fugitif pour servir d'ornement à son triomphe; mais Tigrane, respectant les droits de l'hospitalité, fut assez généreux pour lui répondre qu'il aimoit mieux être son ennemi, que de se rendre l'objet de l'exécration publique, en livrant à l'ignominie ou à la mort le pere de sa femme. Ce refus fit transporter le théâtre de la

guerre dans ses états ; *Antiochus* profita des circonstances pour rentrer en possession de l'héritage de ses peres. Tigrane, en partant pour l'Arménie, laissa la Syrie sans défense. *Antiochus* n'eut pas ses sujets à combatre ; toutes les villes à l'envi lui ouvrirent leurs portes. L'affection que lui témoignerent les habitans de Damas, lui fit prendre le surnom de *Dionysius*, qui étoit celui de Bacchus, protecteur de leur ville : quelques-uns le regardent comme le dernier roi de la race des Séleucides. Les principaux événemens de son regne sont tombés dans l'oubli, & l'histoire se borne à nous apprendre qu'il porta la guerre en Arabie, & qu'il y remporta une victoire : il livra un nouveau combat où il perdit la vie, l'an 227 de l'ere des Séleucides.

Antiochus XIII. *Antiochus*, dernier roi de Syrie, de la race des Séleucides, étoit fils d'*Antiochus le pieux* ; il eut le surnom d'*Asiatique*, parce qu'il avoit été élevé avec son frere en Asie, pour n'être pas la victime de Tigrane, roi d'Arménie, que les Syriens avoient appelé pour les gouverner. Après la mort de sa mere, il prit le nom de *Comagene*, ce qui semble indiquer qu'il en fut le roi ; mais il est certain qu'au lieu d'y exercer sa domination, il s'y tint toujours caché. Tigrane ayant été défait, Lucullus, dispensateur des trônes de l'Asie, vit ariver dans son camp tous les rois de l'orient, qui lui rendirent les plus humilians hommages pour mériter sa protection : *Antiochus* grossit la foule de ces rois avilis ; Lucullus le reçut avec bonté, il le qualifia du titre de roi de Syrie, & le rétablit dans la possession entiere de ce royaume. Ce fut à cette occasion qu'*Antiochus* prit le surnom de *Callinicus*, qui signifie *victorieux* ; comme si c'eût été par la victoire qu'il eût été replacé sur le trône de ses ancêtres. Pompée ne lui permit pas de jouir long-temps de la générosité de Lucullus ; la possession de la Syrie excita son ambition ; il franchit le Taurus à la tête d'une armée triomphante, & déclara la guerre à *Antiochus*, dont le peuple romain n'avoit aucun sujet de se plaindre. Le monarque malheureux, sans être coupable, s'abandonna à la discrétion d'un ennemi qu'il ne croyoit pas capable d'abuser de sa foiblesse : il invite lui-même Pompée à se rendre à Antioche ; le romain, insensible à un si noble procedé, se rend dans cette ville, où il déclare publiquement *Antiochus* déchu du trône, sans voiler d'aucun motif sa dégradation. Ce prince ne put fléchir par ses prieres son juge inexorable, qui lui répondit, avec une hauteur insultante : „ Je ne donnerai „ jamais aux Syriens un roi qui s'est tenu tran„ quille & caché, pendant tout le temps que „ Tigrane jouissoit de ses dépouilles : ce seroit „ vous déférer le prix de la victoire achetée au „ prix de notre sang ; apprenez que les royau„ mes n'apartienent qu'à ceux qui les savent dé„ fendre & conserver. Je ne puis vous laisser la „ Syrie, ce seroit un présent inutile, que Ti„ grane viendroit bientôt vous enlever ; elle a „ besoin de défenseurs pour la soustraire aux bri„ gandages des Juifs & des Arabes, qui en in„ festent les frontieres „. Ce fut par cet arrêt irrévocable que ce royaume, autrefois si florissant, fut réduit en province romaine. Pompée, pour adoucir la rigueur de cet arrêt, donna en dédomagement à *Antiochus*, la province de Comagene, Séleucie, & quelques autres villes de la Mésopotamie, où il régna sans gloire, puisque l'histoire a dédaigné de nous apprendre le reste de ses destinées.

L'ere des Séleucides, dont nous nous sommes servis pour marquer les principaux événemens du regne des *Antiochus*, commence sous le grand Séleucus, successeur d'Alexandre, l'an du monde 3692 & 312 avant l'ere vulgaire ; on l'appeloit encore les *ans Grecs*. Les Juifs l'adopterent depuis qu'ils furent assujétis à la domination des Macédoniens, & il en est fait mention dans le livre des Machabées. (*T--N.*)

(Antiochus est encore le nom de deux philosophes, l'un stoïcien, disciple de Carnéade & maître de Cicéron ; l'autre cynique, comblé des bienfaits des empereurs Sévere & Caracalla.

C'est enfin le nom d'un abbé de S. Sabas, qui vivoit au commencement du septieme siecle, & dont on trouve quelques ouvrages dans la *bibliotheque des peres*.)

ANTIPAS, (*Hist. sacrée.*) l'un des premiers disciples de J. C., soufrit le martyre à Pergame, dont il étoit évêque : il en est parlé dans l'Apocalypse, chap. 2, vers. 13 ; „ *Antipas*, *mon témoin fidele*, *a soufert la mort parmi vous* „.

ANTIPATER, (*Hist. anc.*) nom célebre dans l'histoire greque & dans l'histoire des Juifs.

C'est celui d'un des généraux d'Alexandre, qui, étant resté gouverneur de la Macédoine pendant la guerre d'Alexandre contre Darius, réduisit les Traces & défit les Lacédémoniens. Alexandre, pour plaire à Olympias, sa mere, ayant ôté à *Antipater* ce gouvernement, & l'ayant rapelé auprès de lui, *Antipater* fut soupçoné d'avoir poussé la vengeance jusqu'à empoisoner Alexandre. *Antipater* mourut l'an 321, avant J. C.

Antipater est aussi le nom d'un roi de Macédoine, qui fit périr sa mere, nommée *Thessalonice* ; il avoit succédé à Cassandre : il fut tué par Lisimachus, l'an 297, avant J. C.

C'est le nom d'un Iduméen, pere d'Hérode, dit *le Grand*, & qui, lui-même, joua un rôle considérable dans la Judée & dans l'Égypte. César, qu'il avoit servi utilement dans la guerre d'Alexandrie, le fit gouverneur de la Judée. Un juif de ses amis, le soupçonant de vouloir se faire roi, l'empoisona, dit-on, l'an 43, avant J. C. Hérode, fils d'*Antipater*, bâtit en son honeur une ville qu'il nomma *Antipatride*.

Antipater est encore le nom d'un poëte & philosophe stoïcien, dont il reste quelques épigrammes dans l'anthologie, (il vivoit vers l'an 136, avant J. C.) & d'un historien latin, (*Lælius Cœlius Antipater*) auteur d'une *histoire de la seconde guerre punique*, dont il reste des fragmens: il vivoit vers l'an 124, avant J. C.

ANTIPHILE, (*Hist. anc.*); peintre Égyptien, contemporain & rival d'Apelle, & dont Pline parle avec éloge.

ANTIPHON, (*Hist. anc.*) orateur Athénien, surnomé le *Rhamnusien*, parce qu'il étoit né à Rhamnus dans l'Attique, fut, dit-on, le premier qui fit de l'éloquence un art & un métier; c'est-à-dire, qu'il enseigna & plaida le premier pour de l'argent. Thucydide fut son disciple. *Antiphon*, mourut vers l'an 411, avant Jésus-Christ. Il nous est resté de lui seize oraisons qui se trouvent dans la collection des anciens orateurs Grecs, d'Étienne, 1575, *in-fol.*

ANTISTHENE, (*Hist. anc.*). Philosophe Athénien, maître de Diogene & fondateur de la secte des Cyniques. Il y avoit déja quelque temps qu'il donnoit des leçons, soit de rhétorique, soit de philosophie, lorsqu'ayant entendu Socrate, il renvoya ses disciples, en leur disant, *cherchez un maître, j'en ai trouvé un*; & de maître il devint disciple. Mais ce disciple conserva toujours l'esprit d'un maître, il modifia d'après son caractere la doctrine de Socrate; il mit de l'austérité & de la dureté où Socrate mettoit de la douceur & de la modération; Socrate vouloit inspirer de l'indifférence pour les richesses; *Antisthene* alloit jusqu'au mépris, jusqu'à la haine pour elles & jusqu'à une affectation orgueilleuse de la pauvreté; il vendit ses biens & ne garda qu'un vieux manteaux troué; ses défauts ou plutôt ses excès n'échapoient pas à Socrate: *je vois*, lui dit-il, *ta vanité à travers les trous de ton manteau*. Avec sa longue barbe, son bâton à la main & sa besace sur son dos, *Antisthene*, sans doute, outroit la philosophie, mais il avoit de la philosophie; un de ces hommes frivoles qui ont tant de peine à concevoir l'amour de la retraite & de l'étude, lui demandoit à quoi la philosophie lui avoit été utile? *À vivre avec moi*, répondit-il. Sa philosophie étoit bonne, car elle étoit humaine: *Le seul bien qui ne puisse nous être enlevé*, disoit-il, *est le plaisir d'avoir fait une bonne action*. Un sentiment si naturel est, sans doute, dans toutes les âmes honêtes; mais il est beau d'être cité comme le premier qui l'ait érigé en maxime. Un de ces ennemis publics, toujours prêts à conseiller la guerre comme un moyen pour eux de s'enrichir ou de s'avancer, disant devant lui que la guerre emportoit beaucoup de misérables; *elle en fait bien plus, qu'elle n'en emporte*, dit-il, en gémissant. La maxime si bien exprimée depuis par Térence, *Humani nihil a me alienum puto*, ne lui fut pas inconnue, il l'exprimoit ainsi. *Il n'y a rien d'étranger dans le monde que le vice*. Il ne faut point se prévenir contre ces caracteres énergiques qui passent un peu la mesure dans la haine du vice & dans l'amour de la vertu. Le misanthrope de Moliere est plein d'humeur & d'exagération, & il n'y a point d'honête homme qui ne dise avec Montausier: *je voudrois bien ressembler au Misanthrope*; nous avouons cependant qu'il vaut mieux ressembler à Socrate qu'à *Antisthene*; mais celui-ci paroît avoir tenu le milieu entre Socrate & Diogene, & il eût eu plus de zele que le premier, pour la réformation des abus & l'extinction des vices. *On sépare*, disoit-il, *le froment de l'ivroie, on chasse d'une armée les poltrons & les lâches, & on ne purge point la société, des méchans qui la corrompent*. Il plaignoit les envieux: ces misérables, dit il, *sont consumés par leur propre caractere, comme le fer l'est par la rouille*. Mais c'étoit sur-tout les flateurs qu'il haïssoit.

Les corbeaux, disoit-il, *ne mangent que les morts, les flateurs dévorent les vivans*.

La destinée malheureuse de Socrate ne fit que rendre *Antisthene* plus ferme dans la doctrine de ce maître illustre, & plus hardi à enseigner le dogme de l'unité de Dieu; il eut la consolation & la gloire de venger Socrate en faisant banir Anytus & périr Mélitus, les persécuteurs de ce philosophe. On a peut-être injustement accusé *Antisthene* de favoriser le suicide, parce qu'il avoit souvent à la bouche cette maxime: *l'âme paye trop cher le séjour qu'elle fait dans le corps; elle ne peut-être trop tôt rapelée à sa véritable patrie*. *Antisthene* vivoit vers l'an 324 avant Jésus-Christ; ses lettres sont imprimées avec celles des autres philosophes socratiques, Paris, 1637, *in-4°*. On trouve des discours d'un *Antisthene* dans les orateurs Grecs d'Alde, 1513, *in-fol.* On ne croit pas que ce soit *Antisthene* le cynique.

ANTOINE (Marc), (*Hist. rom. Hist. litt.*) surnomé l'*Orateur*, occupa les premiers emplois de la république, & il ne les dut qu'à son éloquence & à ses vertus. Nommé questeur en Asie, il en avoit pris la route lorsque ses ennemis l'accuserent d'inceste, & le citerent au tribunal du préteur Cassius, nommé l'*Écueil des haccusés*. Sa délicatesse ne lui permettant pas de jouir du privilége qui dispensoit les officiers absens de répondre aux accusations formées contr'eux, il revint à Rome, & se justifia avant de songer à se rendre dans son département. L'intégrité de son administration le fit successivement nommer préteur en Sicile, & proconsul en Cilicie. Ses victoires lui mériterent les honeurs du triomphe, & lui frayerent une route à la suprême magistrature. Nommé consul l'an 655 de Rome, il se signala par sa fermeté contre les entreprises séditieuses de Sextus Titus, tribun factieux, qui fomentoit les quereles du sénat & du peuple; il exerça dans la suite une censure, pendant laquelle il fit déposer un sénateur, qui vou-

lut en vain s'en venger en l'accusant de brigue: *Marc* fut absous par le peuple. Quant à son éloquence qui lui mérita le titre d'*orateur*, comme il n'a rien laissé par écrit, nous ne saurions en juger par nous-mêmes: mais les éloges que lui donne Cicéron, en font concevoir une haute idée. Quoiqu'il eût passé par tous les grades militaires il n'avoit rien négligé pour se perfectioner au bâreau; il avoit même plaidé long-temps avec un succès extraordinaire. Nous apprenons de Cicéron & de Valere Maxime, qu'il résista à la vanité de publier ses plaidoyers, parce que s'il étoit tombé dans quelque écart, il ne vouloit pas que les avocats, séduits par sa réputation, adoptassent ses erreurs. C'est une délicatesse qu'on ne sauroit trop admirer. Cette vie glorieuse fut terminée par une mort funeste. Il fut proscrit & tué pendant les désordres civils qu'excita la tyrannie du cruel Sylla & du farouche Marius. Sa tête fut exposée sur la tribune aux harangues. Il eut deux fils, savoir, Marcus & Caïus. (*T-N.*)

ANTOINE (MARC), (*Hist. rom.*) fils de l'orateur, fut nommé par dérision le *Crétique* parce qu'il avoit été batu dans la guerre de Crete, mais sa bonté, sa générosité doivent le rendre à jamais célebre. Junie sa femme, l'observoit sans cesse pour en arrêter les excès; un jour il profita d'un moment où elle étoit absente, & s'étant fait apporter un bassin d'argent, il le donna à une persone qu'il savoit être dans le besoin. *Paterc. liv. II*, *Flor. Plut.*

Caïus Antonius, frere du précédent, acompagna Sylla dans la guerre contre Mitridate, ce fameux roi de Pont. Accusé de concussion, il fut d'abord dégradé du rang de sénateur; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir au consulat. Il fut collegue de Cicéron, & fut chargé de conduire l'armée contre Catilina. Il fut soupçoné d'être le complice de cet ennemi domestique, pour s'être déchargé du commandement le jour du combat. Il se peut cependant que la conviction de son incapacité ait occasioné cette conduite. (Salluste ne l'accuse ni d'incapacité ni de complicité avec Catilina, il dit, qu'ayant la goute aux pieds, *Caïus Antonius* ne put se trouver au combat, & il faut convenir que c'est un empêchement légitime. *Pedibus æger prælio adesse nequibat.*) Toutes ces circonstances, poursuit l'auteur de cet article, attestent qu'il étoit peu fait pour la guerre: en effet les Dardaniens lui firent éprouver une défaite. Cité une seconde fois à Rome pour de nouveles vexations, il fut condamné au banissement, mal gré le plaidoyer que Cicéron prononça en sa faveur: lorsque *Marc-Antoine*, son neveu, eut subjugé les Romains, sous prétexte de venger le meurtre de Jules-César, il rapela *Caïus* qui, n'ayant qu'une fille, la lui donna en mariage. Marc-Antoine la répudia dans la suite l'accusant d'adultere avec Dolabella. (*T-N.*)

ANTOINE (MARC), le triumvir. (*Hist. rom.*) Les orages dont sa jeunesse fut agitée, & le peu de succès d'Antoine le Crétois ou le Crétique, son pere dans les afaires du gouvernement, sembloient devoir l'exclure de ce haut rang auquel il fut élevé. Il eut une jeunesse infâme, les Curions, les Clodius, les plus méprisables des Romains, par la bassesse de leurs inclinations & la corruption de leurs mœurs, furent ses amis & ses compagnons de débauche. À peine sorti de l'enfance, il avoit déja fait pour près d'un million de dettes. Son pere le chassa de sa maison; il voyagea en Grece & devint un autre homme, le goût des armes & de l'éloquence, l'amour de la gloire entrerent dans son âme. Ses progrès, dans les différens exercices, fixerent l'attention des plus grands personages de Rome, qui ne considérant que ses talens, fermerent les ieux sur les erreurs de sa premiere jeunesse. Gabinius, en partant pour son gouvernement de Syrie, lui donna le commandement de sa cavalerie: poste honorable & l'un des premiers de la milice romaine. Les succès d'*Antoine*, son activité, sa prudence, & principalement son humanité dans la victoire, éclipserent aussi-tôt toute la gloire de Gabinius, qui lui dut ses victoires sur les Juifs & sur les Égyptiens. Il vainquit, & fit prisonier Aristobule roi de Judée, il rétablit Ptolomée Aulétès sur le trône d'Égypte. Archelaüs, concurrent de Ptolomée, fut trouvé mort sur le champ de bataille. *Antoine* l'ayant revêtu de ses habits royaux, lui fit rendre les honeurs funebres avec toute la pompe Égyptiene. Cette modération généreuse, qui lui gâgna d'abord les cœurs des Égyptiens lui auroit fait ériger des autels dans Alexandrie, s'il eût voulu le permettre, les Romains le compterent depuis ce temps au nombre de leurs plus grands généraux. Ce fut alors qu'on s'étudia à lui trouver des traits de conformité avec les Héraclides, dont les Antoniens se disoient descendus. Il avoit une taille majestueuse, un front large & élevé, un air d'inspiration dans le regard, la barbe extrêmement épaisse, les membres nerveux & parfaitement proportionés: tout en sa persone retraçoit le héros auquel il affectoit de ressembler. Plein d'estime pour la valeur, il lui rendoit une espece d'hommage, soit qu'elle se rencontrât dans le soldat ou dans le capitaine: quiconque s'étoit distingué par quelque action d'éclat, étoit admis à sa table. L'histoire lui reproche de n'avoir point eu la même vénération pour les vertus pacifiques. De retour à Rome, il la trouva partagée en deux factions. Forcé de se déclarer pour Pompée ou pour César, il embrassa le parti de celui-ci par les intrigues de Curion, qui le fit élire tribun du peuple, & lui procura le *bâton augural*. Dès qu'il fut entré en charge, il donna la plus haute idée de sa fermeté; & quoiqu'il se fût déclaré pour César, il ne paroît pas que son intention pour lors fût de le servir en trahissant les intérêts de la république. Le sénat, après plusieurs séances, proposa deux questions; savoir, si Pompée renverroit ses légions,

ou si César renverroit les siennes. Quelques-uns, mais en petit nombre, furent d'avis que ce fût Pompée. *Antoine* se levant de son tribunal, demanda pourquoi cette prédilection pour l'un de ces rivaux, & s'il n'étoit pas plus juste de leur donner l'exclusion à l'un & à l'autre? il conclut aussi tôt à ce que Pompée & César licenciassent leurs troupes dans le plus court délai. Il se disposoit à recueillir les suffrages, lorsque les partisans de Pompée, du nombre desquels étoient les deux consuls & Caton, le chasserent honteusement du sénat. Le tribun n'ayant pu digérer cette injure, sortit aussi tôt de Rome, & se retira dans le camp de César. Il se plaignit, non sans raison, „ de ce que les loix les plus saintes étoient „ violées, disant que la capitale étoit en proie à „ des séditieux qui ôtoient la liberté même aux „ tribuns de dire leur avis, & qu'il y avoit du „ danger à user dans Rome d'un droit dont les „ conseillers d'état usoient impunément dans les „ gouvernemens les plus despotiques „. César qui haïssoit mortelement Pompée, auquel on prétendoit le subordoner, & qui peut-être avoit dès-lors formé le projet d'usurper là puissance souveraine, tira avantage de l'imprudence de Caton & s'apuia des clameurs du tribun. *Antoine* fut dès lors associé à la gloire de ce grand homme qui, après s'être assuré de sa capacité, lui donna pour derniere marque de sa confianse, le commandement de l'aile gauche de son armée à la journée de Pharsale, journée fameuse qui devoit décider de son sort. César, pour récompenser ses services, le nomma son général de la cavalerie, dès qu'il se fut fait élire dictateur, & l'envoya à Rome. *Antoine* y flétrit sa gloire par le luxe & la débauche. Ses excès allerent si loin, que César ne put se résoudre à le prendre pour collegue dans son troisieme consulat & lui préféra Lepidus qui n'avoit pas les mêmes talens. Ce fut pour l'arracher à ces voluptés, qui rapeloient la honte de ses premieres années, que César l'engagea à épouser Fulvie, femme grave & impérieuse qui, comme dit Plutarque, ne s'amusoit ni à ses laines, ni à ses fuseaux, ni aux soins domestiques, *& qui ne bornoit pas son ambition à dominer sur un simple particulier, mais qui vouloit commander à un mari qui commandoit aux autres, & être elle-même le général d'un mari qui étoit à la tête des armées : de maniere que Cléopâtre devoit à Fulvie le prix des bonnes leçons qu'elle avoit données à Antoine pour lui apprendre à dépendre toujours de ses femmes : car c'est d'elle qu'elle le reçut si souple, & si acoutumé à leur obéir en tout*. Le mariage changea *Antoine*, comme avoient fait les voyages; d'un Célibataire éffréné dans ses plaisirs, il devint un mari sage & soumis. César songea alors à l'élever aux plus grands honeurs, il le prit pour son collegue dans son cinquieme consulat, qui fut aussi le dernier de ce grand homme. Peu s'en fallut qu'*Antoine* ne fût envelopé dans la ruine de César. Les conjurés délibérerent si après avoir tué César, ils ne tueroient pas *Antoine*. Brutus s'y opposa de tout son pouvoir, voulant, dit Plutarque, qu'une action qu'ils avoient le courage d'entreprendre pour la défense des loix & de la liberté, fût pure & exempte de tout reproche d'injustice. *Antoine*, en apprenant la mort de César, se crut d'abord en danger, & pour échaper aux conjurés, il se déguisa en esclave; mais voyant que tout étoit tranquille; & que Brutus, retiré au capitole, protestoit ne vouloir exercer aucune violence sur les amis de César, il reprit les marques de sa dignité, & convoqua le sénat. Plutarque vante sa dextérité dans ces conjonctures embarassantes. Il est vrai qu'il sut plaire également aux deux partis. Il empêcha les sénateurs de délibérer sur cette importante question, si César devoit être regardé comme tyran, il fit rendre un décret par lequel le sénat confirmoit tout ce que César avoit fait depuis le commencement de sa dictature, & acordoit aux conspirateurs un pardon illimité. Cette conduite lui attira de grands éloges; mais, dit Plutarque: „ l'enflure que lui „ causa la grande opinion que le peuple avoit de „ lui, banit de sa tête tout raisonement sage, & „ lui fit croire qu'il seroit le premier de l'empi- „ re s'il parvenoit à détruire le parti de Bru- „ tus „: c'étoit effectivement son dessein. Ayant fait confirmer le testament de César, qui léguoit des sommes immenses au peuple, & prononcé son oraison funebre, il excita une rumeur si grande, que les conjurés furent obligés de sortir de Rome. Peu s'en fallut que leurs maisons ne fussent réduites en cendre. Cette démarche lui atacha tous les partisans & tous les amis de César. Calpurnie sa veuve, alla le trouver, & lui confiant ses intérêts les plus chers, elle lui remit environ douze millions de notre monoie. Elle lui donna des mémoires où son mari avoit écrit, non seulement tous les changemens qu'il avoit opérés dans le gouvernement, mais encore le plan de ceux qu'il avoit projetés. C'étoit un recueil important, surtout depuis que le sénat avoit confirmé tous les actes de César. *Antoine* y inséroit chaque jour tout ce qu'il jugeoit à propos. Il créoit des offices, rapeloit les banis, remettoit les prisoniers en liberté, proscrivoit les sénateurs qui lui étoient suspects; & toujours en vertu de ce qu'il disoit être dans les mémoires du dictateur. C'est ainsi que César régnoit, après sa mort, plus despotiquement qu'il n'avoit fait pendant sa vie, ou plutôt sous son nom, *Antoine* tendoit au rang suprême. Il alloit y monter sans beaucoup d'obstacles, lorsqu'il vit paroître un concurrent, qui d'abord lui sembla peu redoutable. C'étoit le jeune Caïus Octavius, plus connu sous le nom d'*Auguste*. Adopté par César, il venoit en revendiquer l'héritage. *Antoine*, dépositaire des trésors du dictateur, lui dit: „ Vous vous trompez, „ si vous croyez que César vous ait légué l'em- „ pire romain, aussi-bien que ses richesses & son

„ nom. La mort du dictateur doit apprendre à „ son fils adoptif que la constitution d'une ré„ publique libre rejete également les souverains „ électifs & les souverains héréditaires ; & ce „ n'est point à un jeune homme à interroger de „ son chef un consul . . . Sans moi on abolissoit „ jusqu'au nom de César, on flétrissoit sa mé„ moire comme celle d'un tyran ; alors il n'y „ avoit ni héritage, ni testament, ni adoption... „ J'ai fait passer quelques décrets favorables aux „ conspirateurs, mais les raisons qui m'ont dé„ terminé ne sont pas de nature à être saisies „ par une persone de votre âge. L'argent que „ vous demandez, ne monte pas à une somme „ aussi considérable que vous pouvez le croire ; „ cet argent apartient à la république, & les „ magistrats s'en sont servis pour les besoins „ de l'état ; je vous remettrai volontiers ce qui „ m'en reste ; mais permettez-moi, jeune homme, „ de vous donner un conseil : prenez garde de „ vous répandre en libéralités inutiles ; servez„ vous de vos biens pour renvoyer des partisans „ qui s'atachent moins à vous qu'à votre for„ tune. Craignez le peuple qui vous caresse, & „ montrez-vous avare des bienfaits qu'il atend de „ vous. C'est un monstre qui ne connoît d'autre „ guide que sa cupidité, & qui est toujours prêt „ à vous payer d'ingratitude. Vous êtes versé „ dans l'histoire greque, & vous savez que les „ favoris de la multitude n'ont qu'un éclat pas„ sager, que l'amitié d'un peuple est plus incon„ stante que les flots de la mer „.

Ce conseil intéressé étoit donné avec trop de hauteur pour persuader. Auguste n'étoit point un jeune homme ordinaire ; la nature l'avoit, pour ainsi dire, créé homme d'état ; à peine sorti de l'enfance, on admiroit déja en lui une maturité de raison, rare même dans les persones d'un âge avancé : *Antoine* se repentit de ne l'avoir point assez ménagé ; mais la fierté ne lui permettant pas de changer de conduite, il chercha par toutes sortes de moyens à le tenir dans l'abaissement, & ne laissa échaper aucune occasion de lui faire essuyer quelque humiliation. Cette conduite engagea Auguste à se jeter dans le parti du sénat. S'étant concilié l'estime de cette compagnie, dont Cicéron lui gâgna les principaux membres, Auguste s'apprêta à demander raison à *Antoine* les armes à la main sur ses droits & ses prétentions. *Antoine* craignant l'événement d'une guerre civile, consentit à une conférence qui se tint au capitole. Si l'on en croit Plutarque, ce fut un songe dans lequel *Antoine* crut voir Auguste lui dresser des embûches, qui empêcha leur réconciliation : Cicéron, ennemi d'*Antoine*, fit passer un décret, par lequel on le déclaroit ennemi de la patrie. Cet orateur fit tant par ses sollicitations & par ses brigues, que le sénat envoya à Auguste les faisceaux & tous les ornemens de préteur, & ordona à Brutus, ainsi qu'aux consuls Hirtius & Pansa, de l'assister des troupes de la république. *Antoine* ne pouvant résister à leurs forces réunies, prit la fuite après avoir été vaincu aux environs de Modene. Sa défaite coûta bien cher à ses ennemis ; ils la payerent de la vie des deux consuls.

Antoine, traînant les débris de sa défaite, se retira vers les Gaules. Son dessein étoit de se joindre à Lépidus qui commandoit plusieurs légions dans cette contrée, & qui lui étoit en partie redevable de son élévation. Ce fut pendant cette retraite qu'il eut à soutenir toutes les incommodités de la guerre : mais cet homme qui venoit de scandaliser les Romains par sa vie voluptueuse & efféminée, montra dans sa disgrace une âme au dessus des revers. C'étoit dans l'adversité qu'*Antoine* paroissoit vraiment grand. On le voyoit confondu avec les soldats dont il relevoit le courage abatu par la misere & les fatigues. Il fut réduit à une extrémité si triste, en passant les Alpes, que les troupes & lui-même ne vécurent que de racines & d'écorces d'arbres ; on le voyoit boire l'eau la plus corrompue sans témoigner le moindre dégoût. Arivé sur les frontieres des Gaules, il écrivit à Lépidus qui lui fit une réponse peu satisfaisante. Ce faux ami lui mandoit que le sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit unir sa baniere à la siene, sans s'exposer au même décret ; il l'assuroit cependant que jamais il ne le traiteroit en ennemi. *Antoine* ne s'en tint point à ce refus ; il continua sa route, & alla camper près d'une riviere qui bordoit le camp de Lépidus. Le lendemain, ayant pris des habits de deuil, il s'approcha des retranchemens. Les soldats, émus par le récit de ses infortunes, n'en purent soutenir le spectacle. *Antoine* avoit la barbe longue, & les cheveux négligés ; touchés jusqu'aux larmes, ils envoyerent deux officiers déguisés en courtisanes, lui dire d'ataquer le camp avec confiance, qu'ils étoient prêts à le recevoir, & même à tuer Lépidus, s'il en donnoit l'ordre. *Antoine* les remercia de leur zele, mais il leur recomanda de ne faire aucune insulte à leur général. Quel fut l'étonement de Lépidus, lorsqu'à son réveil il aperçut *Antoine* dans sa tente entouré de ses propres gardes ! Il se jeta à ses pieds en lui demandant la vie. *Antoine* aussi-tôt lui tend la main, l'embrasse, en l'appelant son pere. Il le dépouilla du commandement, mais il lui laissa le titre de général avec tous les honeurs atachés à cette dignité. Un Romain, nommé Juventius Laterensis ne voulant pas être le témoin des maux qu'il voyoit prêts à fondre sur sa patrie, se donna la mort dans le temps que ces deux généraux s'embrassoient. *Antoine* se disposa à rentrer en vainqueur en Italie. Il se mit en marche avec dix-sept légions, & dix mille chevaux ; il avoit de plus six légions qu'il laissa dans les Gaules pour faire respecter son autorité. L'armée qu'il conduisoit en Italie, n'étoit pas capable de le rassurer contre les caprices du sort : il avoit toujours contre lui le sénat, & les conjurés dont Brutus

étoit le chef. Il étoit en proie aux plus vives inquiétudes, lorsque des députés d'Auguste lui proposerent un accommodement de la part de ce prince. Cette réconciliation, funeste à la république, & inspirée par la politique, se fit par la médiation de Lépidus, qui entra pour un tiers dans le partage de l'empire romain. Cet empire, élevé par 500 ans de vertus & de victoires, devint la proie de trois ambitieux qui l'acheterent par des crimes. Chacun d'eux se fit sacrifier ses ennemis: „ la haine, dit Plutarque, & la vengeance l'emporterent sur l'amitié & sur la parenté. Auguste sacrifia Cicéron au ressentiment d'*Antoine*; *Antoine* sacrifia à Auguste, Lucius César; & tous deux soufrirent que Lépidus mît son propre frere au nombre des proscrits. Rien jamais ne fut plus cruel, plus afreux que cet échange. En payant ainsi le meurtre par le meurtre, ils tuoient chacun également ceux que les autres leur abandonoient, & ceux qu'ils abandonoient aux autres: mais leur injustice étoit inconcevable à l'égard de leurs amis qu'ils sacrifioient avec la derniere inhumanité, sans avoir contr'eux aucun sujet de haine, pas même de plainte „. *Antoine* perdit dans cette occasion cette réputation de bonté & d'humanité qu'il s'étoit acquise. Il fit éclater une joie barbare en voyant la tête & la main droite de Cicéron. Après s'être rassassié de ce spectacle, il les fit porter au milieu de la place publique, insultant encore aux mânes de cet illustre orateur. Lorsqu'il eut assouvi ses vengeances, & réglé ses afaires dans Rome, il partit avec Auguste pour la Macédoine qui devoit être le théâtre de la guerre contre Brutus & Cassius, chefs des conjurés. Les écrivains s'acordent à lui donner l'honeur de cette guerre. Ils assurent qu'Auguste, qui devoit seul en recueillir tout le fruit, n'en fut que le timide témoin. *Antoine*, vainqueur dans deux grandes batailles livrées dans les plaines de Philippes, usa de sa victoire avec la plus grande modération. Ayant trouvé le corps de Brutus dans la poussiere du camp, il gémit des malheurs de ce vertueux républicain, & voyant que la cupidité du soldat lui avoit enlevé jusqu'à ses vêtemens, il détacha sa cotte d'armes, & après l'en avoir couvert, il ordona qu'elle servît à orner son bûcher. Il fit même punir du dernier supplice un de ses afranchis, pour avoir retiré des flammes cette cotte d'armes qui étoit d'un prix inestimable.

(C'étoit placer l'excès jusque dans la modération.)

La journée de Philippes changea les destinées du monde; ce ne fut plus au sénat que les peuples & les rois allerent offrir leur hommage & leur encens, mais aux triumvirs qui exigerent bientôt du sénat même de semblables respects. *Antoine*, en parcourant la Grece, eut à sa cour tous les potentats de l'Asie. Les uns mendioient le prix de leurs services; les autres imploroient sa clémence. Sa marche sembloit un véritable triomphe. Les femmes des rois se disputoient l'honeur de mettre à ses pieds les plus magnifiques présens, & d'obtenir de lui quelques regards: mais rien ne flata plus son amour propre que la réception que lui firent les Éphésiens. Les rues étoient jonchées de fleurs, & les murs décorés de thyrses & de courones de lierre, les dames, parées de leurs plus somptueux habits, portoient les attributs de Bacchus; les hommes déguisés en faunes & en satyres, allerent à sa rencontre; ils chantoient des vers à sa louange; & lui attribuoient la valeur & la bonté de Bacchus.

Après avoir remercié les Éphésiens, *Antoine* fit dresser un tribunal au milieu de leur ville, & y cita tous les princes alliés & sujets de Rome, à qui il parla en maître. Il prit ensuite le chemin de la Cilicie. Ce fut dans cette contrée qu'il donna audience à la fameuse Cléopâtre, qui venoit s'excuser d'avoir fourni des secours aux partisans de la république. On sait par quelle magie cette reine voluptueuse parvint à mettre ce juge des rois à ses pieds. *Antoine* oublia dans ses bras l'empire du monde & sa propre gloire; il laissa à ses lieutenans le soin de faire triompher les aigles romaines, & alla s'enivrer des délices d'Alexandrie. Depuis cette époque, il ne fit plus rien de considérable par lui-même. Il remporta à la vérité quelques avantages sur les Parthes; mais il les acheta par tant de malheurs, tous occasionés par sa passion pour Cléopâtre, qu'on ne peut lui en faire un mérite. Octavie, sœur d'Auguste, qu'il avoit épousée depuis la mort de Fulvie, pour sceller son alliance avec Auguste, fit d'inutiles éforts pour le tirer de cette langueur fatale. Elle partit de Rome, résolue de l'acompagner dans une nouvele expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Arivée à Athênes, elle lui écrivit pour le prier de se ressouvenir de leur union, & lui annoncer son voyage & les secours qu'elle lui amenoit elle-même. *Antoine* se disposoit à recevoir cette tendre & vertueuse épouse, lorsque Cléopâtre, craignant une rivale dont les attraits étoient relevés par la modestie & les mœurs, employa tous les artifices d'une galanterie rafinée pour conserver sa conquête; elle pleuroit & rougissoit d'avoir pleuré; elle cachoit & montroit ses larmes, elle vouloit mourir. *Antoine*, trompé ou subjugué, défendit à Octavie de venir le joindre sous prétexte qu'il alloit passer l'Euphrate. Octavie n'opposa à ces mépris que la douleur d'avoir perdu le cœur de son époux. Cette vertueuse Romaine, aussi occupée de ses devoirs, que sa rivale l'étoit de ses plaisirs, menoit une vie privée & obscure, n'ayant d'autre plaisir que d'élever ses enfans, & de leur inspirer une respectueuse tendresse pour un pere qui les sacrifioit à l'amour d'une étrangere.

Cet afront fait au sang des Césars indisposa les Romains contre *Antoine*. L'affectation qu'il eut de triompher dans Alexandrie, honeur que

Rome prétendoit avoir seule le droit de déférer, & l'indiscrétion qu'il eut de s'asseoir sur le trône d'Égypte, porta l'indignation publique à son comble. C'étoit pour la premiere fois qu'on voyoit un Romain revêtu des ornemens de la royauté. Son front étoit ceint d'un diadême, il portoit un sceptre d'or à la main, sa robe de pourpre étinceloit de diamans. Cléopâtre assise à sa droite, parée des attributs de la déesse Isis, dont elle se donna le nom, fut reconue pour sa femme, & proclamée reine d'Égypte, de Cypre, de la Lybie, de la Célé-Syrie, & Césarion qu'elle avoit eu de César, lui fut donné pour collegue. Les enfans qu'elle avoit donnés à *Antoine* eurent aussi leur partage, & le superbe titre de *rois des rois*. L'aîné, nommé *Alexandre*, devoit avoir l'Arménie, la Médie & la Parthie, après qu'il en auroit fait la conquête. Ptolomée, le plus jeune, eut la Syrie, la Phénicie & la Cilicie. Ces jeunes princes prirent aussi-tôt les habits des peuples sur lesquels ils devoient bientôt régner, & choisirent leurs officiers & leurs gardes parmi les principales familles.

Octave tenoit à Rome une conduite bien différente, jaloux du rang suprême, il ménageoit l'estime des peuples, & ne négligeoit rien pour perdre *Antoine*. Politique habile, il cacha son ambition sous les apparences du bien public; il se plaignoit sans cesse de ce que son collegue dépouilloit l'état par ses profusions, & en resserroit les limites au lieu de les étendre. Il fit ses préparatifs, sous prétexte de tirer vengeance du mépris qu'*Antoine* avoit fait de la majesté romaine. *Antoine* instruit de l'abîme qui se creusoit sous ses pas, envoya des députés à Rome, & quita les bords de l'Araxe. Il rejoignit Canidius qui campoit aux environs d'Éphese avec seize légions. Cléopâtre ne tarda pas à le suivre dans cette ville, pour prévenir toute réconciliation avec César & Octavie. Les plus sages murmuroient de voir une femme dominer dans le camp, & introduire sous la tente le luxe d'une cour efféminée. *Antoine* sentoit lui-même combien ce scandale révoltoit les esprits; mais entraîné par la force de son penchant, il n'écoutoit que les conseils de ses flateurs, qui lui représentoient que la présence de cette reine étoit nécessaire pour entretenir le courage des Égyptiens; que d'ailleurs Cléopâtre, instruite dans l'art de gouverner, pouvoit aller de pair avec les plus grands hommes. Ce conseil flatoit trop la passion d'*Antoine*, pour être rejeté. Il se rendit à Samos où se trouverent tous les rois ses alliés, qui ne sembloient que les premiers sujets d'une reine enivrée de sa grandeur. Tous les jours furent marqués par des fêtes & des festins où l'on étaloit tout le luxe asiatique. Dans un voyage qu'il fit à Athênes, il voulut que l'on rendît à son amante les mêmes honeurs qui avoient été déférés à Octavie quelque temps auparavant. Il exigea qu'ils lui fissent une députation dont lui-même étoit le chef. Ce fut-là qu'il tint un conseil, où l'on opina qu'il falloit déclarer la guerre à Auguste, & répudier Octavie. S'il eût profité du moment, il accabloit son ennemi qui n'avoit point encore rassemblé toutes ses forces: mais aveuglé & ralenti par la molesse, il remit à l'année suivante une guerre qu'il eût terminée sans péril en usant de diligence.

Des députés admis au sénat y déclarerent son divorce avec Octavie. Les esprits, déja révoltés par tant d'outrages, furent saisis de la plus vive indignation à la lecture d'un testament qu'Auguste présentoit comme celui d'*Antoine*, mais qu'on croit avoir été supposé par son rival; *Antoine* y instituoit pour ses héritiers, les enfans qu'il avoit eus de la reine d'Égypte, & ordonoit que son corps fût transféré à Alexandrie, en quelque lieu du monde qu'il mourût. Autorisé par un décret du peuple, Auguste déclara la guerre à Cléopâtre. Ce prince artificieux auroit blessé la politique, en y faisant comprendre nommément *Antoine*, il falloit lui laisser le soin & le tort de se déclarer lui-même ennemi de la patrie en combatant pour Cléopâtre. C'étoit d'ailleurs un ménagement pour les chefs du parti contraire qui avoient un reste de crédit dans Rome. La guerre devint inévitable. Ces deux rivaux intéresserent à leur querele presque tous les peuples connus. *Antoine* eut sous ses enseignes toutes les nations Afriquaines, depuis l'Éthiopie jusqu'à la Cyrénaïque, & les Asiatiques, alliées ou tributaires de Rome. Il comptoit parmi ses lieutenans Bocchus, Tarcondeme, Archelaüs, Philadelphe, Mithridate & Adallas, tous ornés du diadême. Octave commandoit à tous les peuples Africains, placés à l'occident de la Cyrénaïque, & à tous ceux de l'Europe; il en faut cependant excepter les Sarmates, les Germains & les Bretons dont il n'avoit que quelques essaims. Vainqueur du fils du grand Pompée, ses flotes lui assuroient l'empire des mers. Ses troupes se rendirent par mer & par terre aux environs d'Actium. Canidius, lieutenant général d'*Antoine*, lui conseilla d'éviter le combat de mer qu'Auguste désiroit, & sur-tout de renvoyer Cléopâtre en Égypte; mais la volonté de cette reine impérieuse l'emporta sur la sagesse de ce conseil. *Antoine* disposa sa flote composée de deux cents grôs vaisseaux bien garnis de soldats, mais dépourvus de matelots. Un vieil officier, qui servoit sous lui depuis un grand nombre d'années, gémit de ce qu'il s'exposoit à être vaincu, lorsque ses troupes de terre lui promettoient la victoire la plus complete. „ Mon général, lui dit-il, que „ ne vous fiez-vous à ces cicatrices, à cette épée, „ plutôt qu'à ce bois pourri? Laissez la mer aux „ Égyptiens & aux Phéniciens, gens nouris sur „ cet élément; mais à nous autres Romains, don- „ nez-nous la terre où nous sommes acoutumés à „ braver la mort, & à chasser devant nous nos „ ennemis „. *Antoine* lui tendit la main & prit le conseil en bonne part, mais ne le suivit pas.

Cinq jours après que les deux flotes eurent été en présence, *Antoine* leva l'ancre, & s'avança à la hauteur qu'il avoit résolu de tenir pendant l'action. Elle commença vers les six heures du matin. Cette bataille sembloit un combat de terre, ou plutôt un siége de ville. Les galeres d'*Antoine* s'élevoient au dessus de celles d'Octave, comme autant de citadelles; elles étoient garnies de tours, d'où les soldats lançoient les mêmes armes dont on use dans la défense des places. Celles de César, plus légeres, mais plus nombreuses & mieux équipées, ataquerent ces lourdes masses, & ne pouvant les endomager avec leurs éperons, elles jeterent dans les tours des matieres enflamées; le combat continuoit avec une ardeur égale des deux côtés, lorsque Cléopâtre, déployant ses voiles, passe à travers les deux armées, & dirige sa route vers le Peloponese avec son escadre, composée de soixante galeres. *Antoine* oubliant sa flote, & s'oubliant soi-même, vole à sa suite. Ayant atteint son vaisseau, il quite le sien & s'assied sur le tillac la tête dans ses mains, les coudes sur ses genoux, il passa trois jours dans cette atitude, & gardant un morne silence, également humilié de sa passion & de sa défaite. Arivé au cap de Tenare, il leva enfin les ieux, & les tournant vers Cléopâtre, il oublia sa perfidie, & se livra avec une nouvele complaisance à ses caresses trompeuses. Sa flote combatit long-temps avec courage, & ne fut vaincue que par un vent contraire, la plupart de ses vaisseaux furent pris, coulés à fond ou dispersés. Son armée de terre, qui étoit forte de cent mille hommes, se rendit sans tirer l'épée, ayant été trahie & abandonée par ses chefs. De Tenare, Cléopâtre se rendit en Égypte, & *Antoine* en Lybie, où il avoit une armée qui étoit sa derniere ressource. Ayant appris que ces troupes infideles s'étoient déclarées pour Octave, il se feroit donné la mort, si ses amis ne lui eussent conseillé de vivre pour les défendre. Se voyant alors général sans armée, il alla rejoindre Cléopâtre à Alexandrie, où il la trouva occupée du plus vaste projet qu'eût pu concevoir une femme: c'étoit de voiturer sa flote à travers l'Isthme de Suez, & de gâgner par la mer rouge des régions inconnues, pour y vivre à l'abri des guerres & de la servitude. L'ayant détournée de ce projet, il se livra à des fêtes qui marquoient plus sa stupidité, que son goût pour les plaisirs. L'impossibilité de continuer la guerre, le força de recourir à la négociation. Il demandoit à Octave de le laisser vivre simple particulier dans Athênes, s'il lui refusoit le gouvernement d'Égypte. Il crut le fléchir en lui rapelant le souvenir de leur anciene amitié. Octave reçut ses présens, & ayant renvoyé ses ambassadeurs sans réponse, il continua sa route vers Alexandrie. *Antoine*, instruit de la prise de Peluse, résolut d'arrêter son ennemi dans sa marche. Il le chargea avec autant de valeur que de prudence, & le vainquit dans un combat de cavalerie. Ce premier avantage ranima son espoir. Il engagea une nouvele action, dont le mauvais succès l'obligea de chercher une retraite dans les murs d'Alexandrie. Octave l'y suivit, & campa près de l'Hippodrome, d'où il entretint des intelligences avec la reine. *Antoine*, trahi au dedans, & ataqué au dehors, fit une rigoureuse sortie sur les assiégeans, dont la cavalerie se retira en désordre. Fier de cette nouvele victoire, il rentra dans le palais, le sâbre nu & sanglant. Il salue Cléopâtre d'un baiser, & lui présente un soldat qui s'étoit montré son émule. On célébra cette journée par un festin, où *Antoine* fit paroître la gaité d'un philosophe aimable & détaché de tout: „ Mes amis, „ dit-il à ses officiers, traitez-moi bien aujour-„ d'hui, il est incertain si vous me verrez de-„ main, & si vous ne serez pas à d'autres maî-„ tres „. Voyant que ces paroles prononcées avec un sourire adressé à ses amis, les faisoient fondre en larmes, il essaya de les consoler. Rangeant son armée en bataille, il vit sa flote & sa cavalerie passer du côté de César. Alors trahi & privé de toute espérance, il rentre dans la ville, gémissant de ce qu'une femme, pour laquelle il alloit se sacrifier, le livroit à son ennemi.

La perfide Cléopâtre, craignant sa colere & son désespoir, se retira dans son tombeau, d'où elle lui fit dire qu'elle étoit morte: „ Qu'atends-tu „ donc *Antoine*, s'écria-t-il aussi-tôt en détachant „ sa cuirasse, qu'atends-tu! la fortune ne t'a-t-„ elle pas tout ravi? .... chere Cléopâtre, „ je ne me plains pas de ce que je vais te re-„ joindre; mais un empereur, un Romain devoit-„ il se laisser vaincre par une femme en magna-„ nimité „? aussi-tôt se retournant vers Éros, le plus cher de ses afranchis, il lui rapela sa promesse de le tuer dès qu'il lui en donneroit l'ordre. Éros aussi-tôt tira son épée & la leva, comme pour l'en fraper; mais tout-à-coup détournant la vue, il se la passe au travers du corps, & tombe mort aux pieds de son maître. *Antoine* s'écria: *généreux Éros, tu m'apprends mon devoir*: aussi-tôt il se perce le flanc, & se jete sur un lit où il appele la mort, trop lente à venir à son secours. Ses mains foibles ne peuvent élargir sa blessure; il redemande son épée à ses amis, que l'excès de la douleur éloigne de ce spectacle funeste. Cléopâtre apprenant qu'il meurt pour elle, qu'il lui adresse ses derniers soupirs, lui fait savoir qu'elle est encore vivante; il ordone sur le champ à ses esclaves de le porter dans le tombeau où elle s'étoit retirée. Cléopâtre soupçonant la foi d'Auguste, & craignant d'être surprise par ses émissaires, ne fit point ouvrir les portes. Elle parut aux fenêtres, d'où elle jeta des cordes, auxquelles on atacha *Antoine*, qui, flotant en l'air & expirant, tournoit encore ses regards vers elle. Dès qu'il fut dans les bras de Cléopâtre, il lui conseilla de vivre, si elle le pouvoit avec gloire; & sur ce qu'elle fondoit en larmes voyant sa plaie & son corps couvert de sang:

„ Consolez-vous, lui dit-il, & au lieu de gémir „ de ma disgrace, louez mon bonheur. La for- „ tune m'a comblé de tous ses biens, je me suis „ vu le plus grand, le plus glorieux & le plus „ puissant homme de la terre, & à la fin de mes „ jours, romain, je ne suis vaincu que par un ro- „ main „. Il eut à peine fini ces paroles, qu'il expira sur le sein de Cléopâtre, dans la soixante-troisieme année de son âge, d'autres disent dans la cinquante-sixieme. Il laissoit sept enfans qu'il avoit eus de ses trois femmes, Fulvie, Octavie & Cléopâtre. On ne sait quel fut le sort de ses deux fils, Alexandre & Ptolomée, que lui avoit donnés la reine. La vertueuse Octavie éleva sa fille Cléopâtre avec le même soin que ses propres enfans, & la maria à Juba, roi de Mauritanie, l'un des princes les plus acomplis de son siecle. Antillus, l'aîné des fils qu'il avoit eus de Fulvie, fut livré, par son propre gouverneur, entre les mains des soldats d'Octavien, qui le firent périr par les ordres de leur maître. Julius Antonius, frere puîné d'Antillus, & issu de la même mere, fut un des principaux favoris d'Auguste, & épousa Marcella, fille d'Octavie, sa belle-mere; mais ayant été surpris avec Julie, fille unique de l'empereur, il fut puni du dernier supplice. Octavie donna à Marc-*Antoine* deux filles, toutes deux nommées *Antonia*. La premiere, qui fut mariée à L. Domitius Enombarbus, donna le jour à Cn. Domitius, pere de l'empereur Néron. La cadete, aussi vertueuse que sa mere, qu'elle égaloit en beauté, épousa Drusus, frere de Tibere & fils de Livie. Ce fut de ce mariage que sortirent Germanicus, si célebre par les regrets dont les Romains honorerent sa mémoire, & l'empereur Claude, qui régna avant Néron. Caïus Caligula, fils de Germanicus, régna pareillement dans Rome. Si *Antoine*, avant sa mort, eût su lire dans les livres des destins, il eût été satisfait, en voyant sa race sur un trône fondé par son ennemi qui lui refusoit une maison dans Athênes. (*M--r.*)

ANTOINE DE BOURBON, (*Hist. mod.*) roi de Navarre par Jeanne d'Albret, sa femme, prince foible, indécis, flotant entre les deux religions & les deux partis, qui signala sa valeur en mille occasions, & ne montra de la résolution qu'une fois; qui servit ses ennemis qu'il craignoit, contre ses parens qu'il aimoit, & qui mourut en combatant pour la cour, après en avoir reçu mille outrages; tel fut le pere du roi Henri IV.

En même temps qu'*Antoine* étoit roi de Navarre par sa femme, il étoit de son chef premier prince du sang de France, & le roi François II, quoique majeur par la loi, étoit enfant; le connétable de Montmorenci, déchu de sa faveur par la mort de Henri II, & remplacé par les Guises, oncles de Marie Stuart, femme de François II, Montmorenci, pour balancer le crédit des Guises, pressoit le roi de Navarre de venir prendre dans le conseil, & auprès du roi, la place qui lui apartenoit; mais l'irrésolu *Antoine* n'osoit se fier à Montmorenci, qui avoit conseillé autrefois à Henri II de s'emparer des restes de son petit royaume de Navarre, déja presque réduit à rien par l'anciene usurpation de Ferdinand le Catholique; le roi de Navarre venoit lentement & à petites journées; il n'ariva que pour entendre François II lui déclarer qu'il avoit confié l'administration *à ses oncles de Guise*; d'ailleurs il n'éprouva qu'oubli & que mépris de la part de la cour, on ne lui avoit pas même réservé un logement, & le maréchal de Saint-André, quoiqu'ataché aux Guises, se crut obligé, par décence, de lui céder le sien. Le roi de Navarre enfin, pour pouvoir quiter la cour avec honeur, fut trop heureux de se faire donner la commission de conduire sur la frontiere la princesse Élisabeth, qui alloit épouser Philippe III. C'étoit précisément au roi de Navarre que cette commission n'auroit pas dû être donnée; car elle portoit, que la princesse seroit conduite sur les terres d'Espagne, & cependant c'étoit à Roncevaux, qui est sur les terres de Navarre, que la princesse devoit être remise aux députés espagnols. Aussi le roi de Navarre fut-il obligé de protester contre cette énonciation.

Le prince de Condé, son frere, déja plus que soupçoné d'avoir été le chef secret de la conjuration d'Amboise, redoubloit d'éforts auprès du roi de Navarre pour l'entraîner dans la révolte. Sur le bruit d'une nouvele conjuration, le roi de Navarre, le prince de Condé, le Connétable furent mandés à la cour. Les princes auroient pu y paroître à leur avantage, s'ils avoient accepté les secours que la noblesse s'empressa de leur offrir; mais le roi de Navarre ne voulut être armé que de sa seule innocence, & le prince de Condé crut qu'il se justifieroit de cette nouvele conjuration, aussi facilement que de la premiere.

Au moment où le roi de Navarre alloit entrer dans l'apartement de François II, il reçut avis que les Guises avoient arraché à la foiblesse de ce prince un consentement de le faire assassiner en sa présence; ce fut alors qu'*Antoine* montra une fermeté, qui n'étoit pas de son caractere: „ s'ils me „ tuent, dit-il à Reinsy son gentilhomme, portez „ à ma femme & à mon fils mes habits tout san- „ glans, ils y liront leur devoir „. Il entre d'un air intrépide & modeste, les Guises jetoient des regards inquiets sur le roi, qui balançoit à donner le signal & qui ne le donna point; *Antoine* sortit, sans avoir paru troublé ni instruit du danger qu'il couroit; le duc de Guise sortit après lui plein de colere contre François II, & s'écriant: *ô foible, ô lâche roi!*

Observons cependant que M. de Thou, qui raporte ce fait, ne paroît pas le garantir.

Le prince de Condé fut arrêté, jugé, condamné, on se contenta d'observer le Roi de Navarre.

Celui-ci, pour sauver la vie à son frere, céda la régence à Cathérine de Médicis pendant la minorité de Charles IX, & se contenta de la lieutenance générale du royaume, qui ne fut qu'un titre entre ses mains. C'est à cette occasion qu'on fit des vers

où on le comparoit avec Marc-Antoine le Triumvir, dont il avoit la valeur & la foiblesse.

Marc-Antoine, qui pouvoit être
Le plus grand seigneur & le maître
De son pays, s'oublia tant,
Qu'il se contenta d'être *Antoine*,
Servant lâchement une reine !
Le Navarrois en fait autant.

Il faisoit plus. Il servoit une reine qu'il haïssoit; Marc-Antoine avoit servi une reine qu'il aimoit.

Il fit plus encore, il se réconcilia même avec les Guises. On lui faisoit espérer, tantôt que le roi d'Espagne, avec lequel les Guises étoient étroitement liés, lui restitueroit son royaume de Navarre, tantôt qu'il lui donneroit la Sardaigne en échange. „ Il prit, dit Bayle, l'île de Sardaigne, pays de „ banissement, pays malheureux & disgracié, il „ la prit, dis-je, tant il connoissoit la carte ! pour „ une de ces îles fortunées dont les fables font mention „. On lui proposa de répudier Jeanne d'Albret & d'épouser Marie Stuart, alliance qui, au lieu des restes toujours menacés du royaume de Navarre, lui auroit procuré le royaume d'Écosse & peut-être les trois royaumes Britanniques. Son atachement pour Jeanne d'Albret, ou, selon quelques auteurs, le respect de Marie Stuart pour les droits de cette premiere épouse, fit tomber cette proposition.

La guerre civile s'aluma, le prince de Condé, chef déclaré des Huguenots, s'approchoit en armes, de Fontainebleau où étoit la cour; Cathérine de Médicis étoit alors d'intelligence avec lui & vouloit se remettre entre ses mains, le roi de Navarre, gâgné par les Guises, vint déclarer à la reine qu'il falloit ramener le roi à Paris; la reine hésitoit: *vous pouvez rester, si bon vous semble*, lui dit le roi de Navarre, *nous partons*. La reine ne put que les suivre.

Au milieu des hostilités se fit l'entrevue de Thoury entre le prince de Condé d'un côté, le roi de Navarre de l'autre, acompagné de la reine mere, alors réunie avec le roi de Navarre & les Guises. Tout s'y passa, comme dans l'entrevue d'Arminius & de Flavius, son frere, sur les bords du veser, chez les Germains; le roi de Navarre reprocha au prince de Condé sa révolte & l'embrâsement du royaume; Condé reprocha au Roi de Navarre son asservissement aux Guises, les esprits s'aigrirent, on alloit en venir aux armes, il fallut rompre la conférence.

Au siége de Rouen, fait par les Catholiques en 1562, le roi de Navarre fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule: sa blessure, qui n'étoit pas même dangereuse, devint mortele par son incontinence; la demoiselle du Rouet, une des filles que Cathérine de Médicis menoit à sa suite pour séduire les hommes avec qui elle vouloit traiter, la défit de ce rival d'autorité qui n'avoit pas été fort redoutable pour elle: il mourut en bateau à Andelis, le 17 novembre 1562, au bout de trois semaines, en voulant revenir à Paris par la riviere. Lorsqu'il fut blessé, il étoit dans la tranchée, & se trouvoit dans la situation où son épitaphe le représente.

Ami lecteur, le prince ici gissant,
Vécut sans gloire, & mourut en pissant.

Il mourut dans la même irrésolution où il avoit vécu à l'égard de la religion. Il fut un peu plus ferme dans son opinion sur le gouvernement, qui ne lui parut mériter aucune confiance. Il fit avertir sa femme de prendre garde à elle, de fortifier ses places & de ne jamais venir à la Cour. Elle avoit changé de religion en même temps que son mari, mais en sens contraire. D'abord catholique, lorsque le roi de Navarre s'étoit fait Huguenot, elle lui avoit déclaré que „s'il vouloit faire confisquer ses états, elle vouloit conserver les siens, ou ne pas fournir du moins ce prétexte de les envahir.

Depuis, soit persuasion, soit changement dans les vues politiques, elle embrassa la réforme avec zele, vers le même temps où son mari, dit Brantôme, *s'embarqua dans la catholique*.

Antoine oublioit les injures, plus par foiblesse que par magnanimité, il les oublioit en effet plutôt qu'il ne les pardonoit. Les plaisans disoient, qu'en l'ouvrant, on ne lui avoit trouvé ni cœur, ni fiel. C'est presque le mot connu sur les courtisans: *ni humeur, ni honeur*.

Antoine, prieur de Crato, roi titulaire de Portugal, étoit le prince dont les droits à cette courone parurent les meilleurs, après que dom Sébastien eut disparu à la bataille d'Alcaçar en 1578, & sur-tout après que le cardinal Henri, qui lui avoit succédé, fut mort en 1580. Philippe II, roi d'Espagne, dont les droits étoient les plus foibles, les apuia par la force, s'empara du royaume de Portugal, mit à prix la tête du prieur de Crato, son rival, que la noblesse & le peuple avoient proclamé roi dans Lisbone. Quatre-vingt mille ducats, promis par le roi d'Espagne, toutpuissant à Lisbone, ne purent engager les généreux Portugais à lui livrer celui qu'ils regardoient comme leur souverain légitime; à travers tous les dangers qui assiégent un proscrit, il fut toujours en sûreté parmi eux. On prétend même qu'il étoit caché dans Lisbone, pendant tout le séjour que Philippe II y fit pour affermir sa puissance.

Antoine mourut à Paris en 1595, à 64 ans, cédant à Henri IV, ses droits sur le royaume de Portugal, & lui recomandant ses enfans, dont la postérité masculine a subsisté encore près d'un siecle.

On sait qu'*Antoine* est le nom de deux Saints célebres; savoir, l'instituteur de la vie monastique, connu par ses tentations & ses miracles, né à Côme en Égypte en 251, mort le 17 Janvier 356, âgé de 105 ans, & dont Saint Athanase a écrit la vie.

Et Saint Antoine, dit *de Padone*, cordelier, né

à Lisbone en 1195, mort à Padoue le 13 juin 1231, & si révéré en Portugal, qu'il est toujours le général des armées de ce royaume ; son couvent reçoit les apointemens de cette dignité : ceux qui commandent réellement les troupes, ne sont que ses lieutenans.

(Π) Les dépouilles sacrées de ce grand Thaumaturge se conservent à Padoue dans un temple très-ancien & l'un des plus magnifiques. La place qu'il y a au devant du temple est très-ample ; elle est embélie de beaux bâtimens & d'une statue équestre représentant le fameux Érasme de Narni. Le temple renferme les ouvrages les plus précieux des sculpteurs & des peintres les plus célebres. La Chapelle du *Saint* est de Sansovin : elle est d'une valeur immense. Le revenu affecté à son entretien est fort considérable. La grande vénération que tout le monde Catholique a pour ce Saint, est constatée par un concours de peuple innombrable qui de toute part y arive pour révérer ses saintes reliques & pour lui témoigner sa vive dévotion.)

ANTOINE, est encore le nom d'un savant du 15e siecle, distingué par le surnom de *Panormitain*, parce qu'il étoit de Panorme, c'est-à-dire, de Palerme, & connu sur-tout par ses quereles avec un autre savant, nommé *Laurentius Valla*. Alphonse d'Aragon, roi de Naples, l'envoya en 1451, demander aux Vénitiens l'os du bras de Tite-Live, qu'il obtint. On dit qu'*Antoine* vendit une de ses terres pour acheter un exemplaire de cet historien, copié par le Pogge, monument plus précieux en effet que l'os d'un bras. Mort à Naples, en 1471, âgé de 78 ans.

(À Padoue, dans la grande Salle de la Raison, on montre le tombeau de Tite-Live avec l'inscription qu'on fit à cette occasion.

Inclyto Alphonso Aragonum Regi, studiorum fautori, Reipubl. Venetæ fœderato, Antonio Panormita Poeta, legato suo orante, & Matthæo Victurio hujus Urbis Prætore constantissimo intercedente, ex Historiarum Parentis T. Livii ossibus, quæ hoc tumulo conduntur, Brachium Patavini Cives in munus concessere anno Christi millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo, XIV Kalend. Septembris.)

(Π) ANTONIANO (SYLVIUS), originaire de l'Abruzze, né à Rome de famille roturiere l'an 1540, dès son enfance eut la fortune d'entrer parmi les domestiques du Cardinal Othon de Truchses, qui connut les talens dont il étoit fourni. Aussi-tôt il commença à décéler son admirable facilité pour la Poésie Italiene & sur-tout pour les impromptus. Il en dônna souvent des preuves, comblé toujours d'applaudissemens, à Rome, à Ferrare, où il fut pendant plusieurs années le favori du Duc Hercule II ; à Venise, où il eut l'honeur de voir parmi ses auditeurs la reine Bonne de Polonie ; à Florence, où le célebre Varchi en fut ravi de maniere, qu'il en écrivit un éloge très-flateux, dans lequel il l'appele *prodige & miracle de la nature*. Après la mort du duc Hercule, *Antoniano* fut appelé à Rome par le Pape Pie IV, & destiné maître & Secrétaire pour les lettres latines du Saint Cardinal Charles Borromeo, son neveu. Après avoir soutenu avec une grande réputation de prudence & de piété différentes charges honorables, il fut élevé à la pourpre sacrée par le souverain Pontife Clément VIII, l'an 1598. Il mourut en 1603 à l'âge de 63 ans.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

ANTONIN PIE, (*Hist. rom.*) nom cher à l'humanité, prince juste, bon, pacifique, adopté par Adrien qu'il éfaça, & qui adopta Marc-Aurele, par lequel il fut pour le moins égalé, mais dont la gloire rejaillit sur lui ; aussi réunit-on ces deux princes sous ce nom chéri des *Antonins*. Sous eux, l'univers respira avant d'être livré aux Commode, aux Caracalla, aux Héliogabale ; comme il avoit respiré sous Titus avant d'être livré à Domitien. Nous ne raporterons ici que deux traits, pour faire connoître le caractere généreux, doux & tendre d'*Antonin Pie*, qui, quand on lui parloit de guerre, répétoit toujours ce mot de Scipion : *J'aime mieux conserver un citoyen que de tuer mille ennemis*. Étant proconsul en Asie avant son élévation à l'empire, à son arivée à Smyrne, on l'avoit logé dans la maison du sophiste Polémon, qui étoit pour lors à la campagne ; il en revint quelques jours après, fort tard, trouva très-mauvais qu'on eût disposé de sa maison en son absence, & usant durement de ses droits de propriétaire, il obligea le proconsul d'en sortir à l'instant même ; il étoit minuit : *Antonin* ne répliqua point & sortit. Lorsqu'il fut empereur, Polémon vint à Rome, & alla le saluer, soit qu'il ne crût pas pouvoir s'en dispenser, soit qu'il espérât que le prince auroit oublié son procédé. *Antonin* le reçut fort bien, & l'obligea de prendre un apartement dans son palais. *J'ai logé chez vous*, lui dit-il, *il est juste que vous logiez chez moi*. Et voyant que Polémon, un peu confus, ne savoit que répondre, il ajouta en riant : *Vous pouvez prendre cet apartement en toute assurance, on ne vous en fera pas sortir à minuit*. Ce Polémon, faisant représenter une piece de théâtre qu'il avoit faite, chassa publiquement un acteur qui lui paroissoit exécuter mal son rôle, & l'obligea de descendre du théâtre, soit qu'il en eût le droit ou non. Le comédien alla se plaindre à l'empereur. *Il m'a chassé*, disoit-il, *en public, en plein midi*. *Moi*, dit l'empereur, *il m'a chassé en plein minuit, & je n'ai rien dit*.

L'autre trait est, que voyant Marc-Aurele qu'il avoit adopté pleurer celui qui l'avoit élevé, & entendant les courtisans taxer cette sensibilité de foiblesse. „ Respectez ses larmes, leur dit-il, & „ soufrez qu'il soit homme „.

C'est ce trait qu'on a voulu célébrer dans des

vers lus & applaudis dans l'académie françoise à la séance de la Saint Louis en 1766.

Ce héros bienfaisant, ce divin Marc-Aurele
Pleuroit l'heureux vieillard, son ami, son modele,
Guide de son enfance, & qui, même à la cour,
Avoit nouri son cœur de vertus & d'amour.
Le vieillard succomboit, appesanti par l'âge.
Le prince, en l'embrassant, oublioit son courage;
Il pleuroit. *Antonin* observant ses douleurs,
Dit aux durs courtisans qui condamnoient ses pleurs:
„ Laissez pleurer mon fils, permettez qu'il soit homme;
„ Ses pleurs feront la gloire & le bonheur de Rome;
„ Je l'ai nommé César, il l'a bien mérité;
„ Sur la foi de ces pleurs je l'aurois adopté.

Antonin mourut le 7 mars 161, âgé de soixante-dix ans: on ignore si l'itinéraire qui porte son nom est son ouvrage, ou celui de quelqu'un de ses successeurs.

ANTONIO (Nicolas), chevalier de l'ordre de Saint Jacques, & chanoine de Séville, auteur d'une *Bibliotheque des écrivains espagnols*, en deux volumes *in-fol.* ouvrage estimé, & d'un autre ouvrage moins connu, imprimé à Anvers en 1659, intitulé: *De exilio, sive de pœna exilii exulumque conditione & juribus*, *in-fol.* Né à Séville en 1617, mort à Madrid en 1684.

ANTONIUS PRIMUS, (*Hist. rom.*) un des principaux lieutenans de Vespasien, un des principaux instrumens de ses victoires sur Vitellius, rival de gloire & de puissance de Mucien sous Vespasien, avoit été condamné comme faussaire sous le regne de Néron. Tacite parle beaucoup de lui dans les second, troisieme & quatrieme livres de ses histoires. Voici le portrait qu'il en fait dans le second livre, chap. 86: *Strenuus manu, sermone promptus, ferendæ in alios invidiæ artifex, discordiis & seditionibus potens, raptor, largitor, pace pessimus, bello non spernendus*. „ Brave, éloquent, possédant l'art d'envenimer „ les esprits, de soufler la discorde & les sédi- „ tions, avide de rapines, prodigue par intérêt, „ citoyen détestable, excellent militaire „. (Traduction du P. Dotteville.)

ANTRUSTIONS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) volontaires qui chez les Germains suivoient les princes dans leurs entreprises. Tacite les désigne par le nom de *compagnons;* la loi salique, par celui d'*hommes qui sont sous la foi du roi;* les formules, de Marculfe, par celui d'*antrustions;* nos premiers historiens, par celui de *leudes*, & les suivans, par celui de *vassaux* & *seigneurs*.

On trouve dans les loix saliques & ripuaires, un nombre infini de dispositions pour les Francs, & quelques-unes seulement pour les *Antrustions*. On y regle par-tout les biens des Francs, & on ne dit rien de ceux des *Antrustions;* ce qui vient de ce que les biens de ceux-ci se régloient plutôt par la loi politique que par la loi civile, & qu'ils étoient le sort d'une armée, & non le patrimoine d'une famille. (*A. R.*)

AOD, (*Hist. des Juifs.*) fils de Gera, de la tribu de Benjamin, fut chargé d'aller porter des présens à Églon, roi des Moabites, qui opprimoit les Hébreux. Ce jeune homme ayant fait sa commission, & ayant quité le roi, revint sur ses pas, feignant d'avoir quelque chose d'important à dire à Églon. Celui-ci fait retirer tout le monde. *Aod* saisit ce moment pour le poignarder, & sortit de la tente du roi avant qu'on se fût aperçu de ce meurtre. Il fut juge d'Israël, vers l'an du monde 2679. (*A. R.*)

APAMÉ, (*Hist. d'Égypte.*) veuve de Magus, usurpateur de la Cyrénaïque, dont le roi d'Égypte lui avoit confié le gouvernement, avoit tout le courage & tous les talens nécessaires pour affermir un trône usurpé. Après la mort de son mari, elle offrit sa fille en mariage à Démétrius, oncle d'Antigone, roi de Macédoine. Ce prince, séduit par l'apât d'une courone, se rendit dans la Cyrénaïque, & la veuve, touchée des grâces de sa figure, garda pour elle l'époux qu'elle destinoit à sa fille. La jeune princesse outragée intéressa en sa faveur le peuple & les grands. Tous embrasserent la cause de la jeunesse & de la beauté; les conjurés rangés sous ses ordres, entrent de nuit dans l'apartement de sa mere qu'ils trouvent couchée avec son nouvel époux; la fille furieuse enfonce le poignard dans le sein de son amant infidele, & brigue le cruel honeur de lui porter les premiers coups. *Apamé* fut épargnée, & les conjurés la renvoyerent à son frere Antiochus. Elle vieillit dans sa cour, chargée du mépris public, quoiqu'elle possédât tous les talens qui font naître l'estime; mais il ne faut qu'un moment de foiblesse pour ternir l'éclat de mille vertus. (*T--N.*)

(On ne dit ni de quel Antiochus cette *Apamé* étoit sœur, ni dans quel temps elle vivoit.)

APANAGE, s. m. *ou*, comme on disoit autrefois, Appenage, (*Hist. mod.*); terres que les souverains donnent à leurs puînés pour leur partage, lesquelles sont réversibles à la courone, faute d'enfans mâles dans la branche à laquelle ces terres ont été données. Ducange dit que dans la basse latinité on disoit *apanere*, *apanamentum*, & *apanagium*, pour désigner une pension ou un revenu annuel qu'on donne aux cadets, au lieu de la part qu'ils devroient avoir dans une seigneurie, qui ne doit point, suivant les loix & coutumes, se partager, mais rester indivise à l'aîné. Hoffman & Monet dérivent ce mot du celtique ou allemand, & disent qu'il signifie *exclure* & *forclore* de quelque droit; ce qui arive à ceux qui ont des *apanages*, puisqu'ils sont exclus de la succession paternele. Antoine Loysel, cité par Ménage, croit que le mot *apanager* vouloit dire

autrefois *donner des armes* ou *plumes*, & des moyens aux jeunes seigneurs qu'on chassoit de la maison de leurs peres, pour aller chercher fortune ailleurs, soit par la guerre, soit par le mariage.

Nicod & Ménage dérivent ce mot du latin *panis*, pain, qui souvent comprend aussi tout l'accessoire de la subsistance.

Quelques-uns pensent que les *apanages*, dans leur premiere institution, ont été seulement des pensions ou des paiemens annuels d'une certaine somme d'argent.

Les puînés d'Angleterre n'ont point d'*apanage* déterminé comme en France, mais seulement ce qu'il plait au roi de leur donner.

En France même, sous les rois de la premiere & ceux de la seconde race, le droit de primogéniture ou d'aînesse, & celui d'*apanage*, étoient inconnus; les domaines étoient à peu près également partagés entre tous les enfans.

Mais comme il en naissoit de grands inconvéniens, on jugea dans la suite qu'il valoit mieux donner aux cadets ou puînés, des comtés, des duchés, ou d'autres départemens, à condition de foi & hommage, & de réversion à la courone à défaut d'héritiers mâles, comme il est arivé à la premiere & à la seconde branche des ducs de Bourgogne. À présent même les princes apanagistes n'ont plus leurs *apanages* en souveraineté: ils n'en ont que la jouissance utile & le revenu annuel. Le duché d'Orléans est l'*apanage* ordinaire des seconds fils de France, à moins qu'il ne soit déja possédé, comme il l'est actuélement, par un ancien apanagiste.

On ne laisse pas d'appeler aussi improprement *apanage*, le domaine même de l'héritier présomptif de la courone; tel qu'est en France le Dauphiné; en Angleterre la principauté de Galles; en Espagne celle des Asturies; en Portugal celle du Brésil, &c.

On appele aussi *apanage*, en quelques coutumes, la portion qui est donnée à un des enfans, pour lui tenir lieu de tout ce qu'il pouroit prétendre à la succession.

Paul-Émile a remarqué que les *apanages* sont une invention que les rois ont raportée des voyages d'outre-mer. (*G-H.*)

APION, grammairien célebre, qui professoit à Rome, sous l'empire de Tibere. Il étoit d'Oasis en Égypte; il avoit fait un livre des *antiquités d'Égypte*, où il maltraitoit beaucoup les Juifs: il fit encore contr'eux un autre ouvrage, mais qui n'est connu, non plus que les *antiquités d'Égypte*, que par la célebre réponse de Joseph à *Apion*. Ce même *Apion* mérita, par sa haine déclarée contre les Juifs, d'être le chef de l'ambassade que les habitans d'Alexandrie envoyerent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitoient dans leur ville. Tibere appeloit *Apion*, *Cymbalum mundi*, le regardant apparemment comme un déclamateur.

APOLLINAIRE (SIDOINE). *Voyez* SIDOINE.

APOLLONIUS est aussi le nom de plusieurs écrivains, philosophes, sophistes, &c. parmi lesquels nous distinguerons:

1°. APOLLONIUS de Perge en Pamphilie, dit le *grand géometre*. Il vivoit vers l'an 244 avant J. C. sous le regne de Ptolomée Évergetes. Son ouvrage le plus célebre est le traité des sections coniques; il n'a pas manqué d'éditeurs, traducteurs & commentateurs. L'illustre M. Halley en a donné une magnifique & excellente édition greque & latine. Pappus fait connoître plusieurs autres ouvrages d'*Apollonius* de Perge.

2°. APOLLONIUS de Rhodes, connu par un poëme en quatre livres sur l'expédition des Argonautes, ouvrage dont Longin & Quintilien ont jugé diversement; il vivoit vers l'an 232 avant Jésus-Christ, sous le regne du même Ptolomée Évergetes.

3°. APOLLONIUS d'Alabanda, dont Cicéron prit des leçons de grec & à Rome, & en Asie, & qui vivoit environ 84 ans avant J. C.

4°. APOLLONIUS de Tyr, historien grec dont il ne reste rien, contemporain du grand Pompée, environ 60 ans avant J. C.

5°. Mais le plus célebre de tous ceux qui ont porté ce nom, est APOLLONIUS de Tyanes; c'étoit un philosophe Pythagoricien, que les Païens ont voulu opposer à J. C. & à qui Philostrate, auteur de sa vie, traduite par Vigénere, attribua divers miracles, qui ont été réfutés par Eusebe & par M. Dupin. *Apollonius* étoit né à Tyanes en Cappadoce, vers le temps de la naissance de J. C. dont M. Godeau & beaucoup d'autres l'ont appelé le signe. Il étoit tellement ataché à la doctrine de Pythagore, qu'il ne portoit point même de souliers & qu'il ne s'habilloit que de toile, pour ne rien tirer des animaux. Nous ne toucherons point à ses miracles, c'est matiere théologique; nous nous contenterons de remarquer certains traits singuliers de sa vie, & certains mots mémorables qu'on lui attribue. Dans son noviciat de pythagorisme, il passa cinq ans entiers sans parler, & quand il commença d'enseigner & de pratiquer des mysteres secrets, il ne vouloit d'abord pour disciples & pour initiés, que des hommes qui eussent passé au moins quatre ans sans parler. En général, il faisoit un grand cas du silence. Étant allé à Rome du temps de Néron, *pour voir*, dit-il, *de près quel animal c'étoit qu'un tyran*, il entendit Néron chanter en plein théâtre dans les jeux publics; Tigellin, flateur & complaisant de Néron, lui demanda ce qu'il pensoit de ce prince & de son chant: *J'en pense*, lui dit-il, *beaucoup plus favorablement que vous; vous le jugez digne de chanter, & moi de se taire.*

Apollonius se piquoit de franchise avec les rois & les grands, & elle lui réussit tantôt bien, tantôt mal. Vespasien étoit plein de respect pour lui, Domitien le mit en prison & menaça sa vie. En Asie on lui montroit l'image du roi des Parthes,

pour qu'il rendît à ce vain simulacre les adorations acoutumées, il n'en voulut rien faire. „ Celui que vous adorez, dit-il aux Parthes, sera „ trop heureux s'il mérite que je l'estime & que „ je le loue „. Sur cela M. de Tillemont trouve qu'il avoit *une vanité digne d'un démon*. Son propos paroît cependant assez sensé ; il est vrai qu'on n'a peut-être pas le droit de dire de soi-même ce que Cicéron dit de Caton dans *Rome sauvée :*

Méritez que Caton vous aime & vous admire.

Mais il est certain qu'il n'est pas toujours en notre pouvoir d'estimer ce que nous sommes forcés de respecter. Il tint encore, à ce qu'il nous semble, un fort bon propos à un roi de Babylone, qui se défiant des dangers de son état, lui demandoit un moyen de régner sûrement. *Ayez*, lui dit-il, *beaucoup d'amis & peu de confidens*. Un eunuque ayant été surpris avec une concubine de ce même roi, il consulta encore *Apollonius* sur la maniere dont il devoit punir le coupable: *en lui laissant la vie*, dit *Apollonius* ; & comme ce tyran d'Asie avoit peine à comprendre cette doctrine de pure clémence, *Apollonius*, par une sorte de condescendance pour les préjugés despotiques du roi, lui présenta une idée de châtiment; *son amour*, lui dit-il, *fera son supplice*. *Apollonius* étoit de son temps un des hommes qui avoit le plus voyagé, & le plus vu d'hommes & d'erreurs. Les lumieres qu'il avoit acquises dans ses voyages, le firent aisément passer pour magicien, & il le voulut bien: il fit une étude profonde de ce qu'on appeloit de son temps la magie, & se piquoit d'habileté dans cette vaine science. Il eut aussi le tort de se laisser rendre des honeurs divins ; mais il paroît qu'il fut irréprochable dans ses mœurs, & que si les païens en général l'ont trop exalté, quelques Chrétiens l'ont peut-être aussi trop décrié ; M. de Tillemont, dans le savant article qu'il a fait d'*Apollonius* de Tyanes, parle trop de démons & de magie. Ce philosophe, ou cet imposteur mourut, à ce qu'on croit, dans une extrême vieillesse, à la fin de l'an *96* de notre ere.

APOLLONIUS, (*Hist. des Juifs*.) gouverneur de Syrie & lieutenant des armées d'Antiochus Épiphanes, fit des maux épouvantables aux Juifs, il leva une puissante armée pour les exterminer. Mais Judas Machabée, avec une poignée de monde, le défit, le tua de sa main, & lui prit son épée dont il se servit dans la suite en mémoire d'une si glorieuse action.

Un autre APPOLLONIUS, général des troupes de Démétrius, & gouverneur de la Célé-Syrie, fut défait par Jonathan, 148 ans avant Jésus-Christ. (*A. R.*)

APPIEN, (*Hist. litt. anc.*) historien grec, né à Alexandrie, qui vivoit sous Trajan, Adrien & Antonin Pie, auteur d'une *histoire romaine*, dont nous n'avons que des parties. Il n'y suivoit pas cet ennuyeux plan chronologique auquel tant d'historiens ont cru devoir s'assujétir dans tous les détails de leur narration ; il traitoit à part des différentes guerres contre les différentes nations, puisqu'enfin l'histoire romaine n'est presque que l'histoire de ces guerres que Rome a faites ou aux autres nations ou à elle-même. La meilleure édition d'*Appien* est celle d'Amsterdam, *1670*, 2 vol. *in*-8.°

APPION. *Voyez* APION.

APRIÈS, (*Hist. d'Égypte*.) fils de Psamnis, fut son héritier au trône d'Égypte. L'aurore de son regne fut brillante, & tous ses combats furent suivis de la victoire. Ses flotes, qui couvroient les mers, lui asservirent l'Égypte & Sidon, dont il fit passer les richesses & le commerce dans ses états. Les conquêtes, qui souvent épuisent les peuples conquérans, ouvrirent dans l'Égypte les sources de l'abondance. *Apriès* ne se livra à ses inclinations belliqueuses que pour rendre son pays plus florissant. Les Juifs, fatigués du joug tyrannique de Nabuchodonosor, chercherent un asyle dans l'Égypte, où leur industrie commerçante accumula l'or des nations. L'ivresse de ses succès le rendit impie, & se croyant plus qu'un homme, il osa défier les dieux & braver leur puissance. Son audace sacrilége fut punie par la révolte des Égyptiens, qui jamais ne laisserent impunies les offenses faites au culte public. Ce monarque, vainqueur des nations, se vit abhorré de ses sujets. Il passa de l'insolence de la victoire à l'abatement d'un esclave qui atend en tremblant son arrêt de la bouche d'un maître irrité. Ses sujets lui paroissoient d'autant plus redoutables, qu'il les avoit instruits lui-même dans l'art de combatre & de vaincre. Il eut dans cette extrémité recours à la négociation, & choisit pour médiateur Amasis, qui avoit, par ses talens & sa probité, mérité la confiance de son maître & l'affection des peuples. Cet agent également propre à la guerre & à la négociation, avoit montré jusqu'alors une âme insensible aux promesses de l'ambition. À peine eut-il exposé aux rebelles le sujet de sa mission, qu'un de leurs chefs lui mit un casque sur la tête & le proclama roi. *Apriès* ne regarda ce feu dévorant que comme une étincele prompte à s'éteindre. Il avoit dans sa cour un de ces hommes privilégiés qui, satisfaits de faire leur devoir, n'atendent leur récompense que du témoignage intérieur de leur conscience. C'étoit Paterbemis, que son intégrité & son désintéressement avoient rendu l'idole de la nation. Ce sage, dont la fidélité étoit incorruptible, fut chargé d'amener Amasis vivant, & de le livrer aux vengeances d'un maître offensé. Sa négociation eut un mauvais succès ; il n'essuya que les railleries de ceux qu'il crut devoir étoner par ses menaces. *Apriès* mécontent, le soupçona d'être le complice de l'usurpateur de son pouvoir, & pour l'en punir, il lui fit trancher la tête. La nation, indignée d'avoir

vu

vu tomber un citoyen si respectable sous la hache du boureau, se souleva pour venger sa mémoire. Tous les ieux se fixerent sur Amasis, qui dès ce moment fut regardé comme le vengeur de la nation. *Apriès* abandoné de ses favoris, se jeta dans les bras de l'étranger. Trente mille Cariens & Ioniens mercenaires trafiquerent de leur sang avec loi. On en vint aux mains dans les plaines de Memphis. Les étrangers combatirent avec un courage qui tenoit du désespoir; mais enfin, accâblés par la supériorité du nombre, & fatigués de donner la mort, ils furent dans l'impuissance de défendre leur vie; tous expirerent en combatant. *Apriès* fait prisonier, ne leur survécut que pour être traîné au supplice par ses propres sujets. (*T--N*.)

APULÉE (LUCIUS), (*Hist. anc.*) auteur de l'*âne d'or*, ouvrage célebre & traduit dans la plupart des langues modernes. Il y a encore d'autres ouvrages d'*Apulée*, dont la plupart traitent de la philosophie platoniciene. On a fait du tout une édition *ad usum Delphini*, ce qui semble mettre *Apulée* au nombre des auteurs classiques. On l'a accusé de magie, on l'a loué de beaucoup de miracles, que les Païens ont osé comparer à ceux de J. C. comme ceux d'Apollonius de Tyanes. Sa magie & ses miracles furent d'avoir plu à une riche veuve qui fit sa fortune, & d'avoir gâgné son procès contre les parens de cette femme, qui l'accusoient de l'avoir ensorcelée, & ce qui étoit un peu plus grave, d'avoir fait mourir le fils que cette femme avoit eu d'un premier mariage. Nous avons l'apologie d'*Apulée* faite par lui-même devant le proconsul d'Afrique. *Apulée* étoit né à Madaure en Afrique; sa femme se nommoit Pudentilla, & le fils de cette femme Pontianus. *Apulée* vivoit au deuxieme siecle, sous Antonin & sous Marc-Aurele.

AQUA-VIVA, (*Hist. mod.*). Il y a eu au moins trois hommes célebres de ce nom & de cette maison. 1.° André-Matthieu, duc d'Atri (*a*), estimé comme guerrier, plus connu comme savant, auteur d'une encyclopédie, très-imparfaite sans doute, mais enfin d'une encyclopédie; auteur aussi de commentaires sur Plutarque. Mort en 1528 à 72 ans.

2.° Le cardinal Octavio, mort en 1612, dans sa cinquante-deuxieme année, ami des sciences & des savans.

3.° Claude, général des jésuites, qui, par sa fameuse ordonance, connue sous le nom de *ratio studiorum*, eût arrêté les progrès des sciences, si on l'eût laissé faire; mais son plan d'études, fut rejeté par l'inquisition, & d'un autre côté les jésuites ne voulurent pas être ainsi gênés dans leurs opinions (*b*). Eh! qui sommes-nous pour défendre à l'esprit humain de faire de nouveles découvertes ou d'abjurer d'ancienes erreurs? pour dire à nos semblables: *Vous penserez & vous parlerez ainsi sur ce qu'un Dieu n'a pas révélé?* Souvenons-nous de l'arrêt de 1624 qui défendoit, *sous peine de mort*, d'enseigner aucune maxime contraire aux anciens philosophes, nommément à Aristote, & profitons, si nous le pouvons, de l'arrêt burlesque de Boileau (*c*).

AQUILA, (*Hist. sacrée.*) surnommé le *Pontique*, parce qu'il étoit originaire du Pont, contrée d'Asie, fut converti par Saint Paul avec sa femme Priscille. Il en est parlé dans l'*épître aux Romains*.

AQUILA (SÉBASTIEN D'), (*Hist. mod.*) médecin italien, zélé défenseur de la doctrine de Galien, auteur d'un traité *de morbo gallico*, & d'un autre *de febre sanguinea*, mort en 1543.

(Π) Il professa la Médecine à Ferrare vers la fin du quinzieme siecle.

Séraphin *dall' Aquila* ou Aquilain, fut un des plus célebres Poëtes Italiens vers la fin du même siecle: il fut par conséquent honoré à l'envie par tous les Princes d'Italie, & comblé d'éloges magnifiques. Cependant ses vers à présent sont à peine connus. Il mourut à Rome l'an 1500.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

AQUINO, (*Hist. mod.*) nom d'une ville du royaume de Naples; & d'une anciene & illustre maison de ce royaume, à qui cette ville a donné son nom, & qui a produit plusieurs personages célebres, entr'autres Saint Thomas d'Aquin, l'une des lumieres de l'Église au treizieme siecle, mort en 1274, dit le *docteur Angélique*, l'*ange de l'école*, l'*aigle des théologiens*.

La même ville d'*Aquino* ou *Aquin* a donné le nom à un professeur d'hébreu, né à Carpentras,

---

(*a*) André-Matthieu, duc d'Atri né l'an 1457, mourut le 19 janvier 1529. Ce fut un des plus illustres membres de la célebre Académie de Pontan: il érigea dans son palais une magnifique imprimerie, où l'on fit, entr'autres, la belle édition du Poëme de Sannazzaro *de Partu Virginis*, en 1526: il fut comblé d'éloges par tous les hommes de lettres qui vivoient alors à Naples. Son Encyclopédie ayant péri, nous ne pouvons à présent juger de son mérite.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

(*b*) Il y a des Écrivains, entr'autres le P. d'Afflitto, qui prétendent que par cette ordonance on ôtoit tout frein à la liberté de penser. Quoi qu'il en soit, le P. Claude élu général l'an 1581, mourut en 1615.)

(*c*) La noble famille *Aqua-viva* a donné à l'Italie plusieurs autres hommes célebres: nous n'en indiquerons que deux des plus renomés.

1.° Le comte Bélisaire, premier duc de Nardi, né environ l'an 1464, mort après l'août de l'an 1528, joignit à la gloire militaire celle des lettres. Nous avons des preuves de son étude dans l'élégant & érudit opuscule *De instituendis liberis Principum*, imprimé à Naples en 1519, qui fut suivi par une Paraphrase de l'Économie d'Aristote, par deux livres *De Venatione & Aucupio*, & par deux autres *De Re militari*.

2.° Jean-Jérôme, duc d'Atri, né l'an 1521, mort en 1592, cultiva la Poésie Italiene, dont il nous a laissé des pieces, & porta ses regards sur tout genre de Littérature: entr'autres choses, il avoit entrepris une version qu'on pouroit appeler une explication en langue Italiene de tous les ouvrages d'Aristote.) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)

mais qui fut baptisé à *Aquino* sous le nom de *Philippe*, & qui étant venu enseigner à Paris, fut un des correcteurs de la polyglotte de le Jay; il mourut à Paris en *1650*.

Antoine d'*Aquin*, premier médecin de Louis XIV, & mort en *1696*, étoit son petit-fils.

(Π) Le P. Charles d'*Aquino*, Jésuite, né l'an 1654, mort en 1737, fut célebre par l'étendue de son érudition, & par ses Poésies Latines. Trois dictionaires Latins, de l'Art militaire, de l'Architecture, de l'Agriculture; la traduction du Poëme de Dante en vers latins, & quelques autres ouvrages lui ont mérité une place éminente parmi les Écrivains des premieres années de ce siecle.) (Le Chev. Tiraboschi.)

AQUITAINE, (*Hist. mod.*) c'étoit une des divisions de la Gaule sous les empereurs romains. Dagobert I en céda une partie avec le titre de royaume, à son frere Aribert, ou Charibert, pour lui tenir lieu des partages qui avoient eu lieu jusqu'alors; les descendans d'Aribert posséderent à peu près le même état, mais à titre de duché seulement, & il fut confisqué sur eux par Pepin le Bref. Charlemagne donna le titre de roi d'*Aquitaine*, au prince Louis, son troisieme fils, qui fut dans la suite Louis le Débonnaire. Ses successeurs qui se disputerent tout & qui déchirerent tous ses états, se disputerent & déchirerent aussi l'*Aquitaine*, qui réunie à la courone, en 877, par l'avénement de Louis le Begue au trône, fut confiée à des ducs ou gouverneurs lesquels s'en rendirent maîtres, comme firent presque tous les gouverneurs de provinces sur la fin de la seconde race. L'*Aquitaine* eut alors ses ducs particuliers, dont l'héritiere fut cette fameuse Éléonore d'*Aquitaine*, objet principal de cet article.

Le duc d'*Aquitaine* Guillaume IX, son pere, avoit été long-temps le fléau de ses peuples & de ses voisins; il lui prit envie de faire pénitence, envie qui prend quelquefois aux mauvais princes, quand ils sont vieux. Dans sa jeunesse même, il avoit voulu vendre ses états au roi d'Angleterre Guillaume le Roux, pour aller dans la Terre-Sainte; cette fois il entreprit le pélerinage de Saint Jacques en Galice, dans l'intention de ne pas revenir; on croit qu'il mourut le 9 avril 1137.

Il laissoit pour héritiere Éléonore d'*Aquitaine*, sa fille; en partant il la remit au roi de France, Louis le Grôs, avec ses états, en le chargeant de la marier à Louis le Jeune, son fils, ce que Louis le Grôs s'empressa de faire. Quelle alliance plus avantageuse eût-il pu désirer? Mais son fils détruisit bientôt son ouvrage, il alla d'abord signaler dans la Syrie un courage inutile & funeste, & manquer à toutes les loix de la politique en Asie ainsi qu'en Europe. Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, oncle d'Éléonore d'*Aquitaine*, pria Louis le Jeune, son neveu par sa femme, de l'aider à étendre les limites de sa principauté; Louis étoit venu dans l'intention de nuire aux infideles, il pouvoit donc agrandir à leurs dépens les états de Raymond; mais jugeant que l'intérêt de la chrétienté demandoit de lui d'autres entreprises, il refusa Raymond, qui voulut s'en venger. Louis avoit mené avec lui en Syrie la reine sa femme: il est difficile de dire s'il avoit bien ou mal fait, la présence de cette femme étoit pour le moins inutile en Syrie: elle eût peut-être été funeste en France. Le prince d'Antioche, qui avoit conçu peu d'estime pour Louis le Jeune, & peut-être trop d'amitié pour Éléonore, voyant cette princesse à peu près dans les mêmes dispositions que lui à l'égard de son mari, envenima ces principes de discorde, & engagea Éléonore à demander la nullité de son mariage; Éléonore n'entroit que trop dans ses vues, & le roi ne s'y opposoit pas assez. Soupçoneux, comme tous les esprits foibles, il avoit sur la conduite de la reine les inquiétudes d'un mari vulgaire; il s'alarmoit du vif intérêt qu'il voyoit le prince d'Antioche prendre à sa niece; il accusoit aussi Éléonore d'un commerce un peu libre avec un jeune turc, nommé Saladin: *Mais de ces choses-là*, dit naïvement Mézerai, *on en dit souvent plus qu'il n'y en a, & quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en sait*. Ce qui est certain, c'est que le mépris d'Éléonore pour son mari augmentoit tous les jours, qu'elle ne reconoissoit en lui d'autre mérite qu'une dévotion dont elle faisoit peu de cas; qu'elle avoit le caractere libre & l'âme haute; qu'elle étoit en tout l'opposé de son mari, qui, de son côté, avoit pour elle toute l'aversion que peut donner une telle opposition de caracteres. Éléonore disoit qu'elle avoit cru épouser un roi, & qu'elle avoit épousé un moine. Pierre Lombard, le *maître des sentences*, le pere de la scholastique, regardé par beaucoup d'historiens comme le vrai fondateur de l'université de Paris, si considéré d'ailleurs, que Philippe, frere de Louis le Jeune, étant élu évêque de Paris, lui céda cette place par respect pour sa doctrine, Pierre Lombard avoit engagé Louis le Jeune à se faire couper les cheveux par une dévotion du temps; ces cheveux courts & plats parurent ridicules à Éléonore; Louis l'avertit dévotement qu'il ne falloit pas plaisanter sur de pareilles matieres, Éléonore plaisanta sur cette réponse. Enfin, l'aversion réciproque persuada au roi que son honeur & sa conscience exigeoient la séparation demandée d'abord par la reine; bientôt elle fut poursuivie avec plus d'ardeur par le roi lui-même. L'abbé Suger, avant de mourir, lui rendit encore l'important service de suspendre au moins une si funeste résolution; mais dès que ce sage ministre eut les ieux fermés, Louis ne garda plus de mesures; les prélats assemblés par son ordre à Beaugency, prononcerent la nullité de ce triste mariage, qui eût dû être heureux, si les convenances morales se régloient toujours sur les arangemens politiques. Ainsi, l'ouvrage de la sagesse de Louis le Grôs fut détruit, & toute la grandeur que cette alliance avoit promise à la France, passa, comme Suger l'avoit prévu, à une puis-

fance rivale. „ Louis le Jeune ne croyoit peut-„ être pas, dit le pere d'Orléans, „ qu'il y eût un homme assez hardi pour épouser une princesse „ qu'il auroit répudiée, ou un prince assez peu „ délicat pour prendre une femme décriée, & „ dont il avoit eu deux filles „. L'événement fit voir qu'il s'étoit trompé.

Avouons cependant qu'il est dû quelque estime à la bonne foi avec laquelle Louis rendit à Éléonore d'*Aquitaine* toutes les provinces qu'elle lui avoit apportées en mariage. Les politiques machiavellistes n'ont pas manqué de dire qu'il auroit dû renvoyer la femme & garder la dot; nous ne connoissons point de loi qui autorise les rois à retenir le bien d'autrui.

Éléonore devenue libre, fit le choix que les conjonctures lui indiquoient: elle prit d'ailleurs le mari, qui par son ardeur & pour les plaisirs & pour les afaires, par la hauteur impétueuse de son âme & par des talens déja brillans, lui parut le plus différent de son premier mari; ce fut Henri, d'Anjou par son pere, d'Angleterre par sa mere; ce fut le fils de Geoffroi Plantagenet & de Mathilde, qui, possédant déja en France la Normandie, l'Anjou, le Maine & la Touraine, & allant posséder du chef de sa femme le Poitou, la Guienne, & d'autres provinces adjacentes, telles que le pays d'Aunis, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin, & même une grande partie de l'Auvergne, étoit déja plus riche & plus puissant en France que le roi même, pressé & resserré, comme il l'étoit, de tous côtés par des vassaux redoutables. Henri devint de plus l'héritier de la couronne d'Angleterre, & régna long-temps & glorieusement sous le nom de Henri II.

Qui n'auroit regardé comme heureux le mariage de Henri II avec Éléonore d'*Aquitaine*? Ils s'étoient presque choisis l'un l'autre, avantage si rare parmi les princes; & quant aux avantages politiques, Éléonore avoit porté en dot, au plus puissant roi de l'Europe, un tiers de la France. Cinq fils & trois filles, fruits de cette union, sembloient en attester le bonheur: elle fut pourtant troublée par de violens orages. Cette Éléonore, dont la conduite avoit forcé Louis le Jeune à l'éclat d'une séparation, Éléonore, „ la persone du monde, dit le pere d'Orléans, „ à qui il convenoit le „ moins d'être jalouse d'un mari, eut le malheur „ de l'être avec excès „. Elle ne put pardoner à Henri quelques infidélités: elle le persécuta dans ses maitresses & par ses fils. Rosemonde de Clifford captiva long-temps Henri, qui ne voulut jamais la sacrifier à Éléonore, mais qui ne la déroba qu'avec peine à ses violences. On raconte même (mais cette histoire paroît trop fabuleuse) que pendant l'expedition d'Irlande, Henri cacha Rosemonde dans un labyrinthe à Wodestocke, que la reine s'engagea dans ce labyrinthe, s'y égara, y passa la nuit; mais que le lendemain elle parvint jusqu'à sa rivale, & l'empoisona. Non moins ambitieuse que jalouse, ou peut-être jalouse uniquement parce qu'elle étoit ambitieuse, Éléonore étoit indignée de ce que Henri lui refusoit l'administration des états qu'elle avoit apportés en mariage. Henri, qui ne la croyoit pas faite pour le gouvernement, ne vouloit pas plus livrer un peuple à ses caprices qu'une femme à sa jalousie. Éléonore poussa si loin les effets de son ressentiment, qu'elle força Henri à des coups d'autorité, source de malheur pour l'un & pour l'autre. Elle souleva contre lui les fils même qu'elle avoit eus de lui, & qui tous semblerent nés pour le haïr & pour le tourmenter; ils ne respecterent ni sa gloire, ni sa vieillesse, ni sa tendresse. Il les combla de bienfaits, ils attenterent à sa vie; les plus modérés d'entr'eux vouloient au moins lui succéder de son vivant; le jeune Henri, son fils aîné, demandoit nétement qu'on lui cédât ou l'Angleterre, ou la Normandie; Richard vouloit être maître en Guienne & en Poitou, Geoffroi en Bretagne; ils s'étoient tous mis sous la protection de la France, tous les mécontens s'étoient joints à eux; toutes les provinces angloises du continent furent en feu. Éléonore voulut aller trouver ses fils en France: elle s'étoit déguisée en homme pour s'échaper plus aisément: elle fut reconue, & le roi, son mari, crut devoir s'assurer d'elle. Il la retint plusieurs années en prison. Cette sévérité, peut-être nécessaire, parut une ingratitude criminele & scandaleuse envers une reine à laquelle Henri avoit dû sa grandeur en France.

On accusa Henri II d'aimer trop Alix, fille de Louis le Jeune, qui, selon les traités, devoit épouser Richard, second fils de Henri II. Ce fut Éléonore elle-même qui l'en accusa. On prétend qu'il eut un enfant d'Alix, soit qu'il l'eût séduite, soit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Éléonore, épouser Alix, & s'il en avoit des fils, les déclarer ses héritiers. Les chagrins que lui causoient sa femme & ses fils pouvoient lui avoir donné cette idée, ou l'avoir donnée au public. Quelques historiens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouse Éléonore.

Elle resta enfermée pendant toute la vie de Henri II, qui mourut l'an 1189, en maudissant des fils qui le faisoient mourir de douleur: Richard, à la vue de son cadâvre & du sang qui en sortoit, parce qu'il étoit mort d'apoplexie, ne put retenir ce cri du remords: *Ah! c'est moi qui ai tué mon pere.* Il mit sa mere en liberté, & elle le lui rendit, car lorsque Richard, à son retour de la Terre Sainte, eut été retenu prisonier par le duc d'Autriche & par l'empereur Henri VI, Éléonore, après avoir rempli l'Europe de ses cris & de ses plaintes, après avoir écrit au Pape des lettres où éclatent toute la douleur d'une mere affligée, & toute l'indignation qu'excite l'injustice, passa elle-même en Allemagne l'an 1194, pour délivrer son fils. Jean-sans-Terre, pendant la captivité du roi Richard, son frere, avoit excité en Angleterre des troubles dont Éléonore s'étoit plainte aves amer-

tume ; cependant à la mort de Richard, arivée en 1199, elle voulut procurer la courone à ce vil & lâche Jean-sans-Terre, son dernier fils, au préjudice de son petit-fils Artus ou Arthur, fils de Geoffroi, frere aîné de Jean-sans-Terre, & son petit-fils fut obligé de lui faire la guerre. Elle mourut l'an 1202, selon les uns ; l'an 1204, selon les autres, le 31 mars.

ARABES (*Histoire des*). Les Arabes, enivrés de leur antiquité & de l'honeur qu'ils ont de descendre des patriarches, réservent toute leur estime pour eux-mêmes, & n'ont que du mépris pour le reste des nations. Il est bien difficile de déchirer le voile qui couvre leur origine, tous les monumens historiques sont mutilés ou détruits, & l'on ne peut s'apuier que sur des traditions qui ont conservé quelques vérités & beaucoup de mensonges. On assure sans preuve que l'Arabie, dès les temps les plus voisins du déluge, fut peuplée par trois familles différentes ; la postérité de Cham s'établit sur les bords de l'Euphrate & du golfe arabique. L'intérieur de la partie méridionale fut occupé par les fils de Jochtan, dont l'aîné donna son nom à toute la presqu'île : ses descendans furent regardés comme *Arabes* naturels, au lieu que la postérité de Cham, & les Ismaëlites qui formerent des établissemens dans l'Arabie Pétrée, quelque temps après, furent toujours désignés par le nom de *Most-Arabes* ou de *Mac-Arabes*, ce qui marquoit leur origine étrangere.

La postérité d'Ismaël, devenue la plus nombreuse, & par conséquent la plus puissante, réunit, dit-on, ses forces pour envahir tout le domaine de l'Arabie, & les deux autres peuples furent exterminés par elle : ce massacre fut acompagné de beaucoup de prodiges sans preuves. Quoiqu'on ne puisse se dissimuler les atrocités énormes de ces siecles, dont on n'exalte ordinairement l'innocence que pour mieux faire la censure du présent, quel intérêt auroit eu cette génération, aussi féroce d'ailleurs qu'on voudra la supposer, pour exterminer ces deux peuples qui partageoient avec elle l'Arabie ? Étoit-ce celui d'envahir leurs possessions dans un temps où la terre manquoit de cultivateurs & d'habitans, où l'on pouvoit étendre ses domaines autant que ses désirs, où le superflu dans ce genre abondoit de toutes parts ? Il est donc plus naturel de croire que les trois nations se confondirent, & qu'assujéties par la nature du sol & du climat à un même genre de vie, & aux mêmes usages, elles formerent entr'elles des alliances qui, par la succession des temps, firent disparoître les distinctions qui désignoient la différence de leur origine. Mais cette façon de concevoir est trop simple, & les *Arabes* flatés de descendre tous d'Abraham, aiment mieux calomnier leurs ancêtres & les représenter comme des conquérans barbares, que d'avouer que le sang ismaëlite a été altéré par le mélange impur du sang étranger ; & en effet toutes les tribus se glorifient d'avoir également Abraham pour auteur.

Ce peuple, comme tous ceux de l'orient, étoit partagé en différentes tribus, dont chacune avoit son chef, ses usages & ses rites sacrés qui lui étoient particuliers : chaque famille formoit une espece d'empire domestique absolument indépendant ; éloignées les unes des autres, sans relation d'intérêts & d'amitié, elles avoient seulement conservé certains traits qui faisoient reconoître que c'étoient autant de rameaux sortis de la même tige ; toutes avoient le meme amour de l'indépendance, & libres dans leurs déserts, elles plaignoient les nations asservies à des maîtres : cet amour de la liberté, passion des âmes nobles & généreuses, étoit chez les *Arabes* un fanatisme national, d'où naissoit leur mépris pour le reste des hommes.

Les *Arabes*, ordinairement grands & bien faits, entretienent leur vigueur par des exercices pénibles, par une vie active qui les endurcit au travail & aux fatigues. La frugalité qui leur est inspirée par la sterilité du climat, semble en eux une vertu naturele : l'eau est un breuvage qu'ils préferent a toutes les liqueurs qui énervent les forces, & qui suspendent l'exercice de la raison ; uniquement occupés des moyens de subsister & du plaisir de se reproduire, ils n'éprouvent jamais les inquiétudes de l'ambition, ni les tourmens de l'ennui ; ils ne connoissent point cet essaim de maladies qui afflige les peuples abrutis par l'intempérance ; ils n'ont d'autre lit que la molesse & le gazon, ni d'autre oreiller qu'une pierre, & jamais leur someil n'est troublé par le tumulte des passions. Ce genre de vie les conduit sans infirmité a une longue vieillesse ; & quand il faut payer le dernier tribut à la nature, ils semblent plutôt cesser d'être que mourir : ils ont, comme tous les peuples, des vertus & des vices qu'ils tienent de l'influence du climat. Mais on leur fait un reproche très-grave dont il est difficile de les justifier, c'est cette cruauté qui leur fait répandre sans fruit & sans remords le sang humain. Leurs propres historiens nous ont transmis des atrocités qui déposent que ce peuple féroce se proposoit moins de conquérir le monde, que de le détruire, (& qui rendent vrai-semblable cette premiere destruction sans intérêt & sans objet que l'auteur de cet article n'avoit pas d'abord voulu croire.) Mais comme ils ont des vertus qui semblent incompatibles avec leurs vices, dévelopons les causes qui produisent des effets si opposés. Pour juger une nation, il faut partir d'après le principe qui la fait agir. Un seul préjugé d'éducation suffit pour la rendre vertueuse ou féroce. Les *Arabes* descendus d'Ismaël regardoient le domaine de la terre comme leur héritage ; leur patriarche chassé de la maison paternele eut pour partage les plaines & les déserts ; ses descendans qui le représentent s'arrogent le même privilége : ainsi l'enlévement d'une caravane n'est point un larcin qui puisse exciter leurs remords ; ils le regardent comme la récompense de leur courage, & comme la restitution d'un bien usurpé sur eux ; leurs erreurs sur le droit de la guerre leur ont encore fait commettre

bien des crimes ſans remords. La plupart des pays qu'ils ont ſubjugués, ont été privés de la moitié de leurs habitans. L'exemple des Amalécites exterminés par le peuple hébreu, leur avoit peut-être donné de fauſſes idées ſur les égards qu'on doit aux vaincus. Éfrayés du deſtin de leurs voiſins, ils ſe perſuaderent que tout ennemi étoit exterminateur : ils ſe cruent donc autoriſés par la loi naturele à maſſacrer des hommes qui les auroient exterminés, s'ils avoient remporté la victoire ſur eux.

Ces excès que l'expérience auroit dû leur aprendre à réprimer, furent encore autoriſés par la religion muſulmane qui, au lieu d'adoucir les mœurs, leur communiqua plus de férocité. Les premiers Muſulmans ſe regardant comme les exécuteurs des vengeances du ciel, croyoient avoir droit d'égorger ceux dont leurs prophetes leur diſoient que Dieu avoit prononcé la condamnation : ces miſſionaires guerriers étoient intolérans par principe, & inſpiroient à leurs diſciples l'ambition d'être les vengeurs de ce qu'ils appeloient la cauſe de la religion. J'avoue que pour adopter des préjugés ſi barbares, il faut avoir un penchant décidé à la cruauté ; mais on peut leur aſſigner une autre cauſe. L'atachement des *Arabes* pour leurs uſages & leurs opinions, le mépris de la mort qu'ils contemploient avec une froide intrépidité, leur vie iſolée qui les éloignoit des hommes, étoient autant de cauſes qui pouvoient les rendre barbares. Celui qui mépriſe la vie eſt inacceſſible à la pitié, & il n'y a point d'ennemi plus redoutable que celui qui ſait mourir.

Si les *Arabes* ont ſurpaſſé les autres nations en férocité, ils ont auſſi donné des exemples de bienfaiſance qui ont eu peu d'imitateurs. Nobles & fiers dans leurs ſentimens, ils ont fait conſiſter la félicité à répandre des bienfaits, le malheur à en recevoir. Peres tendres, enfans reſpectueux, ils écoutent avec une délicieuſe émotion la voix de la nature qui ſans ceſſe parle à leur cœur. On a fait de tous temps l'éloge de leur fidélité à tenir leurs engagemens ; celui qui viole la ſainteté du ferment, eſt condamné à viellir dans l'ignominie : c'eſt avec leur ſang qu'ils ſcellent leurs alliances, pour leur imprimer un caractere plus ſacré ; les droits de l'amitié ſon inviolables. Deux amis contractent des obligations récíproques dont ils ne peuvent ſe diſpenſer ſans être traités de profanateurs. Les *Arabes* bienfaiſans envers tous les hommes, ont étendu leur générofité juſque ſur les animaux qui ont vieilli à leur ſervice ; ils leur acordent le privilége de paître dans les plus gras pâturages, ſans en exiger aucun travail. Quelques dévots inſenſés conſidérant que les bêtes féroces ſont l'ouvrage de la divinité, leur envoient des ſubſiſtances ſur le ſommet des montagnes. Quand on voit ce peuple réunir les vertus & les vices qui ſemblent les plus incompatibles, on eſt preſque tenté de croire qu'il a deux natures ; mais c'eſt par cette oppoſition qu'il reſſemble au reſte des hommes, qui ſont un aſſemblage de grandeur & de foibleſſe, & dont le caractere du matin eſt démenti par celui du ſoir. Ce peuple qui, dans la chaleur de la mêlée, ne reſpire que le ſang, qui, dans une ville priſe d'aſſaut, égorge ſans pitié des femmes, des enfans & des vieillards, ſe dépouille de la férocité du lion, & n'a plus que la douceur de l'agneau, lorſque l'ivreſſe du carnage eſt diſſipée ; on le voit dans le déſert & les routes enlever les dépouilles du voyageur ; & un inſtant après, il exerce la plus généreuſe hoſpitalité envers l'étranger qui ſe réfugie dans ſa tente & qui ſe confie à ſa foi. Dans chaque canton habité on alume, pendant la nuit, des feux qu'on nomme les feux de l'hoſpitalité, pour appeler les voyageurs qui s'égarent dans leur route, ou qui ont beſoin de ſe délaſſer de leurs fatigues ; & après les avoir bien régalés, on les reconduit au ſon des inſtrumens & on les comble de preſens ; mais ce qui décele en eux un fond d'humanité, eſt leur indulgence pour les foibleſſes, & la modération dont ils uſent envers les hommes, même convaincus de crimes : ils rougiroient de faire uſage de ces tortures barbares, adoptées pour decouvrir la vérité, & qui ſouvent arrachent de la bouche de l'innocent, l'aveu d'un crime qu'il n'a pas commis ; ils ne dreſſent point ces échafauds, ils n'alument point ces bûchers où la loi, ſous prétexte de prévenir la tentation, ne proportione pas toujours le peine au délit : ils ſe font un ſcrupule d'infliger la même peine au foible qui n'a fait qu'une chute, & au ſcélérat qui a vieilli dans l'habitude du crime. La loi du talion regle leurs jugemens, & le mépris public eſt le ſupplice que redoute le peuple à qui il reſte des mœurs.

Les Scenetis, dont les deſcendans ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Bedouins*, habitent les deſerts & menent la vie nomade comme leurs ancêtres. La ſtérilité de leur ſol a perpétué chez eux le goût du brigandage ; ils font des incurſions ſur les frontieres de la Syrie, de l'Égypte, & ſe répandent quelquefois juſque ſur les côtes d'Afrique. Ils n'ont point de demeures fixes. Ils s'arrêtent dans les lieux où ils trouvent des eaux & des pâturages ; ils ſe nouriſſent de la chair de cheval, de chameau, ou ils ſe contentent de fruits : dès qu'ils ont épuiſé les productions d'un canton, ils recomencent leur courſe vagabonde juſqu'à ce qu'ils aient trouvé un territoire où ils puiſſent jouir d'une nouvele abondance. Ils marchent à la guerre ſous les ordres d'un émir ou d'un ſchérif, dont l'autorité eſt à peu près la même que celle des gouverneurs établis dans les provinces par les ſucceſſeurs de Mahomet. Ce chef, toujours tiré de la famille la plus noble, n'eſt obéi qu'autant qu'il eſt ſecondé par la fortune dans ſes expéditions militaires. Dans le calme de la paix ce ne ſont plus que des magiſtrats qui préſident aux aſſemblées publiques, & quoiqu'on leur jure une obéiſſance ſans bornes, ils ſont obligés de rendre compte de leur conduite au peuple, qui ſouvent les dégrade pour les punir de l'abus de leur pouvoir. Ce peuple autrefois ſi

prompt à s'alarmer pour son indépendance n'est plus embrâsé de l'ancien enthousiasmé républicain. Les émirs devenus plus puissans, les ont façonés à l'obéissance, & la constitution nouvele de l'Arabie a favorisé les desseins de ces chefs ambitieux. Les caravanes mieux escortées ont imposé aux tribus la nécessité de réunir leurs forces pour agir avec plus de succès, & à mesure que les sociétés sont devenues plus nombreuses, chacune a été obligée de faire le sacrifice d'une portion de son indépendance au maintien de l'ordre social; l'horreur qu'inspiroit le tumulte des villes a été remplacée par l'amour des commodités qu'elles procurent. Des besoins multipliés ont alumé chez eux de nouveles passions qu'ils ne peuvent parvenir à satisfaire, qu'en se faisant acheter par des chefs, seuls assez riches pour les payer; ils n'ont conservé des ancienes mœurs que le goût du brigandage, & l'horreur & le mépris de l'agriculture. Les *Arabes*, habitans des villes & des bourgades, ont à peu près la même forme de gouvernement que les Bedouins. Ils ont, comme eux, des chefs qui, magistrats & guerriers, president à la police intérieure; quoique leurs mœurs aient essuyé le plus d'altération, ils ont conservé certains traits de famille qui rapelent leur origine. Les villes modernes, beaucoup plus considérables que les ancienes, qui n'étoient qu'un assemblage informe de tentes & de chariots, sont habitées par des commerçans & des cultivateurs. Plusieurs ports sont ouverts aux nations; c'est sur tout à Moka, situé sur la mer Rouge, que les Européens vont chercher le café qu'ils échangent contre leur or & leurs vices. Les *Arabes*, séduits par leur exemple contagieux, ont senti naître en eux la cupidité. Ils ont abandoné leurs déserts sauvages & se sont répandus dans les échelles du levant, où l'or qu'ils accumulent par le commerce, ne sert qu'à leur apprendre à rougir de leur antique simplicité; & devenus plus riches & moins heureux, ils afoiblissent chaque jour le sentiment généreux de cette liberté précieuse dont toutes les richesses du monde ne peuvent dédomager.

Le flambeau des sciences & des arts éclaira l'Arabie avant d'avoir jeté la moindre lueur sur les autres nations; & c'est ce qui prouve son titre d'aînesse sur la terre. Les sciences utiles y précéderent les arts d'agrément. Les *Arabes* furent les premiers à contempler les astres. Un peuple nomade, placé sous un ciel pur & sans nuages, uniquement occupé à mener ses troupeaux dans des plaines découvertes ou sur le sommet des montagnes, dut acquérir de promptes connoissances des planetes & des étoiles; & ce qui prouve qu'ils ont été les premiers astronomes, c'est que les noms qui désignent ces corps célestes, sont tous tirés des différentes especes d'animaux connus dans cette région. Il est vrai que ce peuple, quoiqu'observateur, n'étendit pas fort loin ses connoissances. Solitaires & réduits à se contempler eux-mêmes, sans relation avec les étrangers, ils ne pouvoient emprunter d'eux leurs découvertes & même leurs opinions, dont le choc eût produit des étinceles de lumiere. Leurs observations, qui n'étoient point apuiées par le calcul, se bornerent à leur apprendre les variations de l'air, le lever & le coucher de certaines étoiles, à former des astrologues & des magiciens qui en imposerent à la crédulité.

Le berceau des arts & des sciences est entouré de charlatans. On voyoit en Arabie de prétendus savans qui se vantoient d'entendre le langage des oiseaux. Ils préféroient leur conversation à celle de leurs semblables. Ils prenoient un grand plaisir à découvrir leurs secrets & leurs petites intrigues. Une science aussi extraordinaire ne pouvoit être que bien acueillie chez un peuple amateur du merveilleux. D'autres prophanant le titre de prophete, se retiroient dans les antres & les déserts, où, après des jeûnes austeres & des macérations douloureuses, ils étoient gratifiés de visions qu'ils venoient annoncer à la multitude, qui n'avoit garde de reconoître un fourbe dans un homme pâle & décharné, souvent couvert de plaies & d'ulceres, qu'on regardoit comme autant de caracteres de sainteté. Ce fut encore dans cette partie de l'Arabie, qui confine à l'Égypte, qu'on vit éclore cet essaim d'aventuriers qui, errant sans patrie sur le globe, sous le nom de diseurs de bonne aventure, font payer leurs mensonges au peuple; c'étoit avec des fleches, des baguetes divinatoires, des philtres, des amuletes, que ces imposteurs, en prononçant des paroles mystérieuses, faisoient leurs opérations magiques.

La médecine languit dans une longue enfance en Arabie; ceux qui l'exerçoient n'avoient que leurs expériences & le secours des traditions. Les mêmes symptômes leur paroissoient demander les mêmes remedes, ils ignoroient le méchanisme du corps, & ils ne faisoient aucune distinction des tempéramens. Mais les aromates & les plantes salubres dont le pays abonde, la sobriété & la vie active des habitans suppléoient à l'ignorance des médecins, dont la plupart employoient des paroles magiques pour guérir leurs malades. Il est vrai qu'à la renaissance de la médecine ce furent les *Arabes* qui furent les premiers maîtres dans l'art de guérir. Ils eurent des disciples chez toutes les nations. Les rois & les grands, affligés de maladies, leur donnerent leur confiance, qui fut justifiée par quelques succès.

Les *Arabes*, fiers de la noblesse de leur origine, ont toujours fait une étude sérieuse de leur genéalogie; mais comme leurs ancêtres ne savoient ni lire ni écrire, ils n'ont pu leur transmettre de titres qui constatent leur descendance, & par la même raison il est impossible de les convaincre d'erreur. Il est vrai que depuis environ trente six siecles les filiations sont déposées dans les archives publiques. Cet usage, religieusement observé, fut introduit par Adnan, qui fut un des ancêtres de Mahomet. Au reste, un peuple aussi peu nombreux, qui n'a point contracté d'alliance étran-

gere, qui n'a jamais essuyé de révolutions, qui dans son loisir solitaire, est toujours occupé des intérêts de sa vanité, a pu du moins plus facilement conserver le souvenir de ses ancêtres & la suite de ses générations.

Les arts méchaniques ne durent pas beaucoup se perfectioner chez un peuple qui éprouvoit peu de besoins. Comme leurs productions ont moins d'éclat que d'utilité, c'est plutôt dans les villes qu'au milieu des déserts qu'on les voit éclôre, parce que le besoin est créateur de l'industrie. Les *Arabes*, uniquement occupés à faire la guerre aux hommes & aux animaux, n'excellerent qu'à fabriquer des cimeteres, des arcs & des dards. Leurs toiles de coton ne furent jamais fort estimées.

Les sciences graves & sérieuses qui s'apuient du secours des calculs, qui demandent une méditation profonde pour lier le principe avec les conséquences, ne peuvent prendre de grands accroissemens chez une nation dominée par une imagination toujours embrâsée. Ces sciences, banies des climats voisins du tropique, ont été remplacées par les arts d'agrément. C'est-là qu'on découvre le berceau de la poésie & de l'éloquence, qui à peine éclôses, y sont parvenues à une prompte maturité. Les *Arabes*, en sortant des mains de la nature, sont tous poëtes & orateurs. Une langue harmonieuse & féconde qui admet des figures audacieuses, favorise sur ce point leurs penchans fortunés. La raison ne se montre chez eux que parée des grâces de la poésie, & la morale dépouillée de son austérité, s'insinue plus aisément dans les cœurs. L'émulation multiplie les productions du génie: les pieces sont récitées dans les assemblées publiques, & l'on décerne des honeurs & des récompenses à l'auteur qui a le mieux réussi. Les femmes, revêtues de leurs robes nuptiales, chantent la gloire du vainqueur dont les louanges sont encore célébrées par ses rivaux, & les pieces couronées sont déposées dans les archives de la nation. Les orateurs étoient honorés des mêmes distinctions. Leur éloquence étoit une prose harmonieuse & cadencée, faite pour leurs oreilles, accommodée au génie de leur langue, & à la trempe de leur caractere: mais elle ne peut servir de modele aux étrangers. Toutes ces pieces enfantées par l'imagination n'ont aucune chaîne dans les raisonemens, ce sont des sentences sans liaison qui se succedent & se choquent avec bruit, des transitions subites & inatendues, des éclairs qui éblouissent plutôt qu'ils n'éclairent : enfin, l'imagination bondissante & vagabonde se promene d'objets en objets, & n'en laisse entrevoir que la superficie.

Ce fut encore dans l'Arabie que l'apologue prit naissance: cette maniere d'instruire a, dans tous les temps, été en usage chez les peuples de l'Orient, qui aiment à enveloper d'un voile mystérieux les choses les plus communes, pour en relever la dignité. Les *Arabes* sur-tout ont fait briller leur subtilité à deviner des énigmes. Ils se glorifient d'avoir produit Locman, dont les traits sont trop ressemblans à ceux d'Ésope, pour qu'on en puisse méconnoître l'identité. Ce célebre fabuliste a servi de modele à tous ceux qui l'ont suivi. Ainsi ce peuple, aidé de son seul génie, a puisé, dans son propre fonds, les richesses que les autres ont empruntées de leurs voisins.

L'éducation de la jeunesse n'est point confiée à des instituteurs mercénaires qui se chargent sans pudeur d'enseigner ce qu'ils ignorent & ce que leurs éleves doivent oublier dans un âge plus avancé. Chaque pere de famille chez les *Arabes* en regle la police, & à son défaut, c'est à celui qui a le privilége de l'âge, & la supériorité de la sagesse, qu'est confié l'emploi glorieux de former les mœurs des enfans. Ce n'est point par des maximes surannées & parasites qu'il les instruit; au lieu de tous ces apophtegmes rebutans, il n'oppose que ses exemples pour rectifier leurs penchans: & comme il est intéressé à perpétuer la gloire de sa famille, il se montre toujours pur & réservé, pour ne point étoufer en eux le germe héréditaire des vertus. Les *Arabes* subjugués par l'exemple, font pendant toute leur vie ce que faisoient leurs peres.

La langue Arabe, qui est la langue savante des Musulmans, est une de celles qui disputent l'honeur d'être la langue-mere originaire. Ses titres, sans être décisifs, établissent sa haute antiquité. Le pays où elle est en usage, eut des habitans dans les siecles les plus reculés, de nouveles colonies n'y sont point venues chercher des établissemens; il ne subit jamais de domination étrangere, & s'il eut à luter contre des invasions, ce furent des torrens passagers qui se dissiperent. Ainsi le langage n'eut point à essuyer ces altérations qu'occasionent le mélange de différens peuples. Sa fécondité & son harmonie n'ont pu être que l'ouvrage tardif du temps. Riche jusqu'à la profusion, elle offre souvent le choix de cinq cents mots pour exprimer une seule & même chose. Ses tropes hardis, ses métaphores fécondes augmentent encore son abondance: or comme elle se montroit avec la même parure & la même magnificence dans les siecles où le reste des nations étoit plongé dans la plus épaisse barbarie, on ne peut lui contester une origine assez anciene pour légitimer ses prétentions au titre d'aînesse. Cette langue est composée de différens dialectes, dont le plus estimé est celui des Koreishites, parce que c'étoit celui que parloit le prophete législateur. Les autres sont tombés dans une espece de mépris. Les premiers caracteres ne sont plus d'usage; Morabe, du temps de Mahomet, leur en substitua de nouveaux, qui sont appelés encore aujourd'hui les enfans de Morabe. Ce fut avec ces caracteres que le Koran fut écrit pour la premiere fois. Quoique moins imparfaits que les anciens, ils étoient encore informes & grôssiers: on leur en substitua de plus nets & de plus réguliers, qui furent perfectionés dans la suite par le

fecrétaire du dernier calife Abbaffide ; & ce font ceux qui font en ufage aujourd'hui.

Les *Arabes* avoient des ufages qu'ils tenoient de leurs peres, & qui leur étoient communs avec la plupart des peuples de l'Orient qui n'avoient aucune relation avec eux ; ce qui femble démontrer que ces ufages s'étoient établis par le befoin du climat. La circoncifion douloureufe qu'ils tenoient d'Ifmaël, a été retenue par la perfuafion qu'elle arrêtoit les ravages de certaines maladies dont la fource eft peut-être heureufement tarie. La diftinction des viandes permifes & prohibées étoit une leçon donnée par l'expérience, qui avoit appris que les alimens qui influent fur le phyfique, avoient également une influence fecrete fur le moral : ainfi une fage police étoit autorifée à interdire la chair de porc & des autres animaux immondes qui pouvoit également altérer la fanté & les mœurs. Les ablutions n'ont rien de bizâre que les cérémonies prefcrites pour en affurer l'efficacité. Les *Arabes* ne connoiffoient point l'ufage du linge & de la toile ; la pouffiere du défert enlevée par le vent s'atache à leur corps & les rend fales & dégoûtans. La chaleur du climat, les tempéramens fecs & brûlés, les maladies de la peau, dont la lepre étoit la plus hideufe, trouvoient dans les lotions un remede facile & peu difpendieux, & par conféquent convenable à un peuple indigent : cette inftitution politique & religieufe n'a rien de pénible, & fi la religion ne l'eût pas prefcrite, les *Arabes* feroient par plaifir ce qu'ils font par devoir.

La polygamie, autorifée par l'exemple des patriarches, s'eft perpétuée dans l'Arabie, quoique ce ne foit point un privilége dans un pays où le divorce eft permis, fans qu'on foit obligé d'alléguer d'autres motifs que fes dégoûts. Plufieurs cantons avoient fur le mariage des ufages particuliers bien contraires à l'ufage prefqu'univerfel. Les Troglodites, par exemple, poffédoient leurs femmes en commun, & chez les Sarafins le mariage n'étoit qu'une union paffagere, formée par une befoin réciproque. Les *Arabes* atachoient un grand honeur à la fécondité ; & comme ils fe croyoient formés d'une argile plus pure que le refte des hommes, ils étoient perfuadés que leur efpece ne pouvoit être trop multipliée : errans & folitaires dans leurs déferts, ils croient que la trifte uniformité d'une vie paffée toute entiere avec le même objet, les plongeroit dans un affoupiffement perpétuel, au lieu qu'une famille plus nombreufe diverfifie leurs occupations & leurs plaifirs : tout, jufqu'aux jaloufies domeftiques, les réveille & les fait fortir de la langueur. Les femmes fupportent fans murmure le joug qui leur eft impofé ; leur vie laborieufe, les détails domeftiques dont elles font furchargées, écartent loin d'elles les paffions qui corromproient leur cœur & troubleroient la paix du ménage. La difcipline à laquelle on les affujétit depuis l'introduction du mahométifme, eft bien plus auftere que celle des premiers temps ; elles acompagnoient autrefois leurs maris à la guerre, elles préfidoient aux fêtes, & jamais cette liberté ne dégéneroit en licence ; la chafteté étoit une vertu nationale, & la crainte de perdre un cœur dont elles n'avoient que le partage, les précautionoit contre une chute dont le fcandale les auroit réduites à une indigence abfolue.

Les *Arabes* naturélement guerriers, n'atendirent que les circonftances pour être conquérans ; long-temps pacifiques & obfcurs, ils ne prirent les armes que par l'avidité du butin, & jamais pour étendre leurs limites : ils méprifoient trop les hommes pour défirer les avoir pour fujets. Ils marchoient fans ordre & fans difcipline ; mais acoutumés à combatre les bêtes féroces, ils portoient le courage jufqu'à la férocité. Quelques hordes plus fauvages que les autres vendoient leur fang & leurs fervices à des rois affez riches pour les payer, & c'étoit moins par un fentiment de gloire, que par l'efpoir du butin, qu'ils renonçoient à la douceur de leurs folitudes. Les Romains & les Perfes avoient dans leurs armées un corps de Sarafins, qui fouvent fixa le fort des combats ; quoique, fatisfaits de leur indépendance, ils fe fiffent un fcrupule d'attenter à la liberté de leurs voifins, ils donnerent à l'Égypte des rois qui font connus fous le nom de pafteurs : leur plus grande gloire fut de n'avoir jamais fubi de domination étrangere. Séfoftris, dont les exploits pouvoient bien n'être que fabuleux, ne fe rendit maître que de quelques villes maritimes qu'il fut obligé d'abandoner. Les Perfes, protecteurs de quelques tribus, ne leur donnerent jamais la loi, & on ne trouve l'Arabie dans aucun dénombrement de leurs provinces. Les Spartiates acoutumés à vaincre y firent une invafion, & fe repentirent de leur témérité. Les préparatifs que fit Alexandre à fon retour des Indes, prouvent qu'il regardoit cette conquête comme digne de tout fon courage : la mort l'arrêta au milieu de ce projet, & l'on ne peut décider quel en auroit été le fuccès. Les fucceffeurs de ce héros qui en tenterent l'exécution, n'éprouverent que des défaites. La réponfe des *Arabes* à Démétrius fait connoître leur mâle fermeté & leur indifférence pour la gloire des armes. „ Roi Démétrius, lui dirent-ils, quelles „ font tes prétentions ? qu'exiges-tu de nous ? „ quel motif t'engage à troubler le filence de „ nos déferts, où la nature marâtre n'offre à „ fes enfans que des moyens pénibles de fubfifter. „ Nos plaines arides & sâbloneufes n'ont d'at„ traits pour nous que par la liberté dont nous y „ jouiffons, & que tu veux nous ravir. C'eft „ cet amour de l'indépendance naturele qui nous „ rend fupportables des maux inconnus aux au„ tres habitans de la terre. Ces rochers font „ trop durs pour être brifés par ton fceptre. „ Tu voudrois nous foumettre à ton joug, com„ mence

„ mence par ſubjuger nos ſentimens, change „ notre maniere de vivre, & ſonge auparavant „ au moyen de ſubſiſter dans un pays qui n'a „ que du sâble, des rochers & des métaux; „ crois-nous, laiſſe vivre en paix des peuples „ dont tu n'as aucun ſujet de te plaindre, & „ qui ne veulent avoir rien à démêler avec toi: „ voici des préſens que nous t'apportons, puiſ„ ſent-ils t'engager à ne voir dans les Naba„ théens que tes amis „.

Les Romains pénétrerent dans l'Arabie, & n'en furent jamais les conquérans. Quelques tribus vaincues par Lucullus rendirent hommage à la majeſté du peuple romain. Arétas, prince d'une contrée, fut forcé de recevoir garniſon dans Petra; Craſſus, jaloux d'en faire la conquête, y entra avec une nombreuſe armée, qui périt dans les déſerts, de ſoif & de miſere: Élius-Gallus répara la honte de ce déſaſtre. C'eſt le général romain qui a pénétré le plus avant dans ces immenſes déſerts; il eut d'abord les plus brillans ſuccès, mais les chaleurs meurtrieres lui enleverent ſes meilleurs ſoldats, & il fut contraint de ſe retirer en Égypte avec les débris de ſon armée, dont les flateurs d'Auguſte célébrerent les victoires ſtériles. Caïus, ſon petit-fils, reconoiſſant l'impoſſibilité de ſubjuguer un peuple qui n'eſtimoit la vie qu'autant qu'il pouvoit vivre libre, porta le fer & la flamme dans leurs villes, d'où ils faiſoient des incurſions ſur les terres de l'empire, & il crut avoir fait aſſez pour ſa gloire, de leur avoir ôté les moyens de nuire: depuis ce temps, juſqu' au regne de Trajan, on ne voit aucune guerre entre ces deux peuples. Cet empereur fit le ſiége de la capitale des Hagaréniens, qu'il eut la honte de lever; ſes ſucceſſeurs payerent un ſubſide aux Saraſins qui ſervoient dans leurs armées; mais Julien, qui les regardoit comme ſes ſujets, & non comme ſes alliés, trouva que ce traité aviliſſoit la majeſté de l'empire, & il refuſa de payer un tribut qu'on qualifioit du nom de ſubſide; les barbares ſe plaignirent de cette infraction; mais ce prince qui ſavoit combatre comme il ſavoit gouverner, leur répondit avec fierté: „ Je n'uſe que du fer, & „ je ne connois pas l'or „. Ces peuples belliqueux marcherent quelque temps après au ſecours de Conſtantinople, dont ils furent les libérateurs. Ce fut ſous le regne de Théodoſe qu'ils commencerent à faire la guerre en leur nom, & après avoir ſoutenu l'empire chancelant, ils en furent la terreur. Les *Arabes*, juſqu'alors partagés en tribus, ſe réuniſſent & devienent conquérans. Il falloit que le germe de cette valeur barbare fût renfermé dans leur cœur, & que leur vie dure les eût préparés à devenir d'intrépides ſoldats. Leurs déſerts étoient une bariere qui les mettoit à l'abri des incurſions étrangeres; on ne pouvoit y pénétrer ſans s'expoſer à périr par la diſete des eaux, & les puits qui pouvoient en fournir n'étoient connus que des habitans qui ne révéloient jamais ce ſecret; leurs villes n'étoient que des magaſins où ils renfermoient le fruit de leurs brigandages; elles n'étoient formées que d'un aſſemblage de cabanes qu'ils abandonoient à l'approche de leurs ennemis; leurs citadelles étoient l'ouvrage de la nature: c'étoient des rochers eſcarpés, d'où ils défioient les armées les plus nombreuſes, qui, comme eux, n'avoient à redouter que la famine & la diſete d'eau. Comme ils ignoroient l'art des fortifications, ils étoient peu verſés dans l'ataque des places; ainſi leurs guerres offenſives n'étoient que des incurſions paſſageres; les citadelles que leurs ennemis élevoient ſur les frontieres, réprimoient leurs brigandages. Ils avoient coutume de remercier le ciel de ce qu'il leur avoit donné des épées au lieu de remparts; leur éducation étoit toute guerriere; ils exerçoient l'enfance à ſe ſervir de l'arc & de l'épée, & à dompter les chevaux; une excellente épée étoit un monument domeſtique qu'un pere laiſſoit à ſes enfans pour les faire ſouvenir du courage de leurs ancêtres. Prodigues de leur ſang, ils ne devoient pas être avares de celui des autres. Ils ne combatoient qu'à la clarté de jour, parce que le courage s'enflâme quand il a des témoins, & ils croyoient que les ténebres favoriſoient la lâcheté; il n'eſt donc pas étonant qu'un peuple né avec des penchans ſi nobles, ait enfanté tant de prodiges de valeur, quand il a ſuccombé à l'amour des conquêtes.

Les *Arabes* conſerverent long-temps l'idée de l'unité d'un Dieu créateur, qui leur avoit été révélée par leurs patriarches; il paroît même que cette vérité, quoique défigurée, ne fut jamais entiérement éfacée de tous les eſprits. Comme les tribus étoient indépendantes, chacune avoit ſon culte, ſes idoles & ſes rites ſacrés; mais mal-gré cette diverſité d'opinions, toutes ſe réuniſſoient dans la pratique de la circonciſion & des ablutions, dont le beſoin du climat leur faiſoit ſentir la néceſſité; la difficulté de concevoir un Dieu intellectuel, chargé ſeul de la police du monde, leur fit imaginer des agens ſubordonés, & d'après cette ſuppoſition, ils tomberent dans toutes les extravagances du polithéiſme; ce n'étoit pas qu'ils niaſſent l'exiſtence d'un être ſuprême, leur idolatrie conſiſtoit à lui aſſocier des divinités inférieures qui partagerent leurs adorations. Ce fut l'aſtronomie qui donna naiſſance aux premieres erreurs religieuſes; les *Arabes*, dans le loiſir de leur ſolitude, jeterent les ieux vers les corps céleſtes; frapés de la régularité de leurs mouvemens, ils ſe perſuaderent bientôt que les aſtres étoient animés; ils ſe fortifierent dans cette premiere erreur, en conſidérant l'influence qu'ils ont ſur les corps terreſtres; que c'eſt par leur éloignement ou leur voiſinage, leur abſence ou leur apparition, que l'on diſtingue les ſaiſons, & qu'on regle le temps des ſemailles &

des moissons ; ils imaginerent bientôt une milice céleste à qui ils rendirent un culte que Moyse proscrivit avec sévérité : cette religion est d'autant plus intéressante à connoître, qu'elle a été la source de toutes les cérémonies de l'Orient.

De l'adoration des astres ils passerent au culte de leurs simulacres, & dans leur polythéisme outré, il adorerent jusqu'à des pierres ; l'idole Manah étoit une pierre informe à qui l'on attribuoit la vertu d'opérer des miracles; la déesse Alura inspiroit à ses adorateurs un zele féroce ; la tribu des Koréishites lui sacrifioit ses filles. Chaque idole avoit son domaine particulier, l'une distribuoit des pluies, & on lui adressoit des prieres dans des temps de sécheresse ; une autre étoit armée du fléau des maladies qui affligent l'humanité, & elle seule pouvoit les guérir. Chaque famille, chaque contrée, avoit son génie tutélaire ou mal-faisant, qui causoit ses prospérités ou ses désastres : car les *Arabes* adopterent avidement la hiérarchie céleste ; le systême de la métempsychôse eut aussi des partisans en Arabie, & il est même étonant qu'il n'y ait pas fait de plus grands progrès. Tout peuple dominé par son imagination, est susceptible de crainte & d'espérance ; la transmigration des âmes dans de nouveaux corps, dissipe l'horreur naturele de la mort; elle substitue des peines passageres à une éternité de soufrances, & comme on a plus de sensibilité pour les maux que pour les biens, on meurt sans regret, parce qu'on se flate de renaître plus heureux ; les *Arabes* étoient tous en général prévenus en faveur des augures & du sort ; s'ils apercevoient quelque animal ou quelque oiseau réputé sinistre, ils restoient sous leurs tentes, & les afaires les plus importantes ne les auroient jamais pu déterminer à se mettre en route. Le sacerdoce étoit la récompense de la vertu, & ne donnoit aucune prééminence sur les autres citoyens ; chaque famille avoit son autel, son idole & son sacrificateur, qui n'étoit point dispensé de prendre les armes pour la défense commune, ni des autres obligations imposées au reste des citoyens ; on les choisissoit parmi les vieillards, afin que dégagés de la servitude des sens, ils ne donnassent point ces scênes de scandale qui auroient déshonoré la sainteté de leur ministere ; il paroît même que le sacerdoce étoit une dignité du moment, qu'on donnoit à tout sacrificateur employé au culte religieux, & ces prêtres éphémeres rentroient après la cérémonie, dans la classe ordinaire de simples citoyens ; mais tant qu'on en étoit revêtu, il falloit donner des exemples de modération & de sobriété. Les prêtres Sabéens, moins intempérans que les autres prêtres du paganisme, ne se réservoient rien de la victime immolée qu'ils réduisoient en cendre, regardant comme un sacrilége la hardiesse de s'asseoir à la table des dieux, & de toucher aux mets qui leur étoient offerts. Les anciens *Arabes* n'ont jamais conçu que les pleurs & les macérations fussent des offrandes agréables à la divinité ; ils célébroient leurs fêtes par des danses & des concerts, & l'alégresse publique étoit le témoignage de leur reconoissance envers le Dieu qui répandoit sur eux ses bienfaits; il est vrai que chaque tribu avoit ses usages, & chacune imprimoit à ses cérémonies son caractere gai ou chagrin : telle étoit la constitution civile & religieuse de l'Arabie, lorsque Mahomet conçut & exécuta le projet d'en être le législateur, (*T-N.*)

(Π) L'on distingue les Arabes en Naturels appelés *Arab Alaaraba*, & en Prosélites appelés *Arab Almostaaraba*. Les premiers tirent leur origine de Jectan, que les Arabes appelent Cahtan, & de Chus & de leurs fils, dont la Genese en fait mention Chap. 10, & en Ézech. Chap. 27, & 38. Jectan ou Cahtan a été frere de Faleg, fils d'Heber, fils de Saleh, fils de Sem, fils de Noé. Il eut treize enfans qui ont demeuré dans Ymen ou Arabie Heureuse ; voici leurs noms : 1 Elmadad, 2 Saleph, 3 Asarmoth ou Hadarmaut, 4 Yare ou Yarach, appelé par les Arabes Hélal, 5 Aduram, 6 Uzal, 7 Decla, 8 Obal, 9 Abimaël, 10 Saba, 11 Ophir, 12 Évila ou Chavila, 13 Jobab. De ceux-ci sont dérivées autant de tribus dont en parlent plusieurs écrivains Grecs & Latins; c'est-à-dire, Catanæi da Cahtan, Allumectæ de Almodad, Salapenti & en Tolomée Alapeni de Saleph, Chatrammitæ, ou Chtramotitæ, & Atramitæ de Adarmaut, Alilæi de Hélal, Adramitæ, de Aduran, Auzanitæ de Uzal, Abalitæ de Obal, Malitæ, ou Manitæ de Abimaël, Sabæi de Saba, Chaulanitæ ou Charbi & Cerbani de Chavila ou Évila, Jobabitæ, & en Tolomée Jobaritæ de Jobab.

Les fils de Chus, autre Pere des Arabes qui a été fils de Cham provenant de Noé, sont Saba, Hévila, Sabatha, Regma, & Sabatacha, & les fils de Regma Saba, & Édom; ceux-ci ont habité la terre qui du golfe persique s'étend à la mer rouge.

Les Arabes *Almostaaraba* tirent leur origine des fils qu'Abraham, Patriarche, eut de Hagar & Cetura, & de Moab & Ammon fils de Loth, & enfin de Ésaü ou Édom fils d'Isac Patriarche.

On appele ceux-ci Arabes Prosélites, puisqu'ils vinrent habiter le pays des premiers Arabes avec qui ils se sont unis au lieu de les avoir opprimés & détruits, comme prétend l'auteur de cet Article. C'est par cette raison-là que les Arabes s'enorgueillissent de leur origine très-anciene.

Le premier Culte des Arabes a été l'adoration du seul & véritable Dieu, & ensuite, comme il est arivé à toute nation, ils ont adoré le soleil, la lune, les planetes, & même des Idoles de toute espece.

On distingue deux classes d'Arabes, l'une de Nomades ou habitans du Désert, l'autre d'Arabes habitans des Villes. Les Nomades étoient grôssiers & sauvages; & s'ils ont été les premiers qui aient observé le cours des Astres & des Planetes,

cela eſt arivé parce que leur vie étoit tout-à-fait champêtre, & leur pays ſous un ciel pur & ſerein ; cependant leurs obſervations n'étoient point apuiées par le calcul. Leur langue riche & armonieuſe les rendoit naturélement Orateurs féconds & Poëtes excellens, d'autant plus que leur imagination devoit être très-vive, étant échaufée du climat brûlant près du tropique.

Les Arabes habitans des Villes étoient très-policés même en comparaiſon de toute autre nation. Si nous n'avons pas aujourd'hui point de traces ou monumens de leur culture, nous devons nous en plaindre du temps & des ravages des Mahométans à qui rien n'a pu s'y ſouſtraire. Les Sabéens habitans de l'Arabie Heureuſe étoient à coup sûr fort policés, puiſque la Sainte Écriture nous apprend que la Reine Saba, inſtruite par la renomée de la ſcience de Salomon, ſe mit en voyage & vint elle-même le mettre à l'épreuve par des Énigmes, III. Reg. (telle étoit la philoſophie de ce temps-là,) & le Prophete Baruc fait des reproches de la part de Dieu aux Arabes Temanites & Agariens parce qu'ils cultivoient les Sciences du monde, & négligeoient la véritable ſcience de Dieu.

Les Arts dans l'Arabie Heureuſe étoient auſſi floriſſans. Il eſt aiſé à voir que dans ce pays extrêmement riche & commerçant le luxe devoit auſſi y être répandu. En effet pluſieurs écrivains Grecs & Latins nous en aſſurent de cela. Agatarchide dit que les Sabéens faiſoient des dépenſes royales dans des chefs-d'œuvre de bas-relief, des ſculptures, des taſſes d'or, des piédeſtaux & des colonnes d'argent, des vaſes précieux parſemés de joyaux & autres pierreries précieuſes, dont ils embéliſſoient le toit, le ſommet & les portes de leurs maiſons. Après l'énumération des magnificences de ce peuple, c'eſt ainſi que s'exprime ce même Auteur : *Nullam denique gentem his opulentiorem, qui diſpenſant quidquid habetur pro ſumptuoſo in Aſia & Europa*; c'eſt-à-dire, il n'y a enfin aucune nation qui ſoit plus riche que celle-ci, qui fournit ce qu'il y a de plus rare & magnifique en Aſie & en Europe.

Les Arabes du Déſert n'ont jamais changé leur maniere de vivre, aujourd'hui elle eſt la même que celle de leurs peres. Toujours errans & égarés dans ces grands Déſerts chercher leur nouriture qui ne conſiſte que dans des herbages & de l'eau. Ils couchent ſous des tentes informes ; cépendant ils ſont très-ſoigneux de leur liberté.

Les Arabes des Villes après la Religion Mahométane, mêlés à pluſieurs nations qu'ils ont ſubjuguées, ont auſſi adopté leurs mœurs.

Des preſſes de l'imprimerie de l'édition de cette Encyclopédie, va paroître un ouvrage intitulé : *Eſſai ſur l'origine, Culte, Littérature & mœurs des anciens Arabes avant le Pſeudoprophete Mahomete*, où l'auteur de cette remarque donne le dévelopement & l'étendue néceſſaire à ce ſujet.) (*L'Abbé* SIMON ASSEMANI.)

ARAGON. *Voyez* ARRAGON.

ARAN, (*Hiſt. ſacrée.*) frere d'Abraham, fut l'aîné des fils de Tharé : il mourut avant ſon pere, & ce fut le premier des hommes qui ne ſurvécut point à l'auteur de ſes jours ; ſa mort prématurée, ſelon Saint Épiphane, fut une punition de Dieu qui voulut châtier Tharé d'avoir forgé des dieux nouveaux. Les Rabbins diſent qu'ayant refuſé d'adorer le feu, ſon pere qui fut ſon juge & ſon accuſateur, le fit précipiter dans une fournaiſe ardente ; d'autres aſſurent qu'ayant voulu éteindre le feu qu'Abraham avoit mis aux idoles de ſon pere, il fut dévoré par les flammes. (*T-N.*)

ARATUS, (*Hiſt. de Sycione.*) chef de la ligue des Achéens, étoit fils de Clinias qui fut élevé au trône ou plutôt à la premiere magiſtrature de Sycione par le ſuffrage unanime de la nation. Depuis la mort du roi Cléon, ce petit royaume étoit déchiré par des factions ; il s'élevoit de petits tyrans qui bientôt étoient punis de leur ambition. Clinias, appelé au gouvernement par une autorité légitime, fut enlevé par une mort prématurée. Abantidide s'empara de la tyrannie, & bientôt il fut maſſacré par Nioclès qui fut uſurpateur à ſon tour. *Aratus* s'impoſa un exil volontaire pour n'être pas la victime de cet ambitieux ; mais toujours occupé de ſa patrie dans une terre étrangere, il ſe lia avec tous les autres exilés pour la tirer de l'oppreſſion : il n'avoit que vingt ans ; c'eſt à cet âge que les entrepriſes les plus périlleuſes ne laiſſent apercevoir que la gloire atachée à l'exécution. Il s'approche en ſilence de Sycione où il s'introduit par eſcalade. Tous les partiſans de la liberté ſe rangent ſous ſes enſeignes ; ils mettent le feu au palais de Nioclès qui a le bonheur de ſe ſouſtraire à leur vengeance. Les Sycioniens reconoiſſans déférerent à leur vengeur le pouvoir ſuprême ; mais il leur déclare que, ſatisfait du titre de leur libérateur, il vouloit qu'il n'y eût plus d'autres rois que les loix.

Le premier effet de cette modération fut la réunion des cœurs juſqu'alors diviſés par la fureur des factions. Revêtu de tout le pouvoir, parce qu'il avoit la confiance publique, il engagea Sycione dans la ligue des Achéens. Les Macédoniens s'érigeoient alors en arbitres de la Grece, & tout préſageoit qu'ils en ſeroient bientôt les tyrans. *Aratus*, nommé chef de la ligue, en dirigea les mouvemens avec la dextérité d'un génie exercé dans la politique. Corinthe fut ſa premiere conquête, & il fut redevable à ſon or plutôt qu'à ſes armes. Cette ville lui fut livrée par un de ſes habitans à qui il promit ſoixante talens. Ce ſuccès fut le fondement de ſa réputation. Épidaure, Trézene & Mégare abandonerent les Macédoniens pour entrer dans ſon alliance ; quoiqu'il eût autant de courage que de prudence, il étoit plus propre à gouverner qu'à combatre. À force de trop prévoir, il étoit d'une circonſpection timide, & ſe précipitoit dans les dangers qu'il

craignoit pour les autres. Son désintéressement & ses talens éprouvés firent fermer les ieux sur ce qui lui manquoit pour être un grand capitaine. Il fut nommé pour la seconde fois chef de la ligue des Achéens; & il signala son commandement par l'extinction de la tyrannie dans plusieurs villes du Péloponese & de l'Illyrie. Son ambition étoit d'humilier les Macédoniens, regardés encore comme des barbares par le reste de la Grece qu'ils méditoient d'asservir. Ils étoient déja les maîtres de Pyrcée, de Munichie, de Sunium & de Mégare; il ne pouvoit se flater de les leur enlever par la force des armes. Il corrompit, à force de présens, Diognes qui lui livra ces villes dont il étoit gouverneur. Ce fut encore le moyen qu'il employa pour déterminer Lysiade à abdiquer la tyrannie de Mégalopolis.

Les Macédoniens n'avoient point encore eu d'ennemi plus redoutable. *Aratus* devint tout-à-coup leur plus zélé partisan; & ce furent les circonstances qui réglerent sa politique. Cléomene, roi de Sparte, sous prétexte des hostilités exercées sur le territoire des Arcadiens par *Aratus*, déclara la guerre aux Achéens: les avantages qu'il remporta sur eux, les forcerent d'accepter la paix aux conditions qu'il prescrivit lui-même; il exigea d'être reconu pour général de la ligue. *Aratus* acoutumé au commandement, regarda cette condition comme un outrage; & ce fut pour en prévenir l'effet, qu'il se dépouilla de sa haine contre les Macédoniens. Il fit alliance avec eux, & pour gage du traité, il leur remit Corinthe. Antigone qui gouvernoit alors la Macédoine en qualité de tuteur du jeune Philippe, joignit ses forces à l'armée des Achéens. On en vint aux mains dans les plaines de Sélasie; & la phalange macédoniene eut tout l'honeur de dette journée. *Aratus*, enflé de ce succès, marcha contre les Étoliens qui ravageoient la Messénie; & il essuya une sanglante défaite. Depuis ce revers il devint plus circonspect & plus timide; il se consola de cette disgrace par la gloire dont son fils se couvrit au siége de Psopolis, ville d'Arcadie, dont il fit la conquête au milieu de l'hiver. Philippe étant monté au trône de Macédoine, avoit donné toute sa confiance à un favori nommé *Apelle*, dont les Achéens eurent à essuyer les hauteurs. Ce prince instruit de ses vexations, lui défendit de rien faire sans l'approbation d'*Aratus*; mais ce tyran subalterne, abusant toujours de son pouvoir, força son maître de l'arrêter & de le faire mourir.

Tant que Philippe suivit les conseils d'*Aratus*, sa vie fut un enchaînement de prospérités; mais aussi-tôt qu'ébloui de sa fortune, il se gouverna par lui-même, il se plongea dans la débauche. Les Romains, dont il étoit l'ennemi, eurent des avantages qui, au lieu de l'humilier, aigrirent son caractere; & d'humain & populaire, il devint sombre & féroce. Il punit sur ses alliés la honte de sa défaite, & ce furent sur-tout les Messéniens qu'il traita avec le plus de rigueur. *Aratus* eut le courage de lui remontrer l'injustice de sa conduite; & Philippe le fit assassiner pour se débarasser de l'importunité de sa censure. Toutes les villes de l' Achaïe se disputerent l'honeur d'être les dépositaires de ses cendres. Sycione, où il avoit pris naissance, eut le privilége de les obtenir; on lui fit de magnifiques funérailles. On offrit des sacrifices sur son tombeau, toutes les villes lui érigerent des autels, & lui décernerent les honeurs divins. (*T-n.*)

(Aratus est aussi le nom d'un poëte astronome, dont le poëme sur l'astronomie, intitulé: *les Phénomenes*, est fort connu. Cicéron l'avoit traduit du grec en vers latins. *Aratus* vivoit vers l'an 272 avant Jésus-Christ à la cour d'Antigonus Gonatas, roi de Macédoine. Les meilleures éditions de son poëme, sont celles que Grotius donna en 1600, *in*-4°. à Leyde, & sur-tout celle d'Oxford, 1672 *in*-8°.)

ARBACE, (*Hyst. d'Assyrie.*) Mede d'origine, fut un des principaux capitaines de Sardanapale, dernier roi d'Assyrie: ce monarque, honteusement célebre par sa molesse & ses débauches, s'étoit rendu invisible à ses sujets pour vivre dans son palais environé d'eunuques & de concubines. *Arbace* profita du mécontentement du peuple pour le précipiter du trône; & pour mieux assurer le succès d'une révolution, il crut devoir se faire un complice parmi les prêtres, dont le ministere sacré est toujours puissant sur le peuple: il jeta les ieux sur Belisis, prêtre révéré, astrologue savant, & qui joignoit à ces deux titres tous les talens de l'homme de guerre. Ce complice artificieux l'assura que les dieux l'appeloient au trône d'Assyrie. *Arbace*, flaté de cette prédiction, lui promit le gouvernement de Babylone: ses manieres affàbles & populaires lui concilierent tous les cœurs; mais ambitieux avec prudence, il voulut connoître le caractere du monarque avili, dont il vouloit envahir la puissance. Les eunuques, corrompus par ses largesses, l'introduisirent dans l'endroit où languissoit ce phantôme couroné; dès qu'il eut étudié ses penchans & ses mœurs, il eut une pleine confiance dans les promesses de Belisis qui eut l'adresse de faire entrer les principaux seigneurs Babyloniens dans la conjuration.

La constitution militaire de l'Assyrie étoit de lever une armée qui, après avoir servi un an, étoit remplacée par une autre l'année suivante. *Arbace* profita de cette coutume pour faire entrer dans sa rebellion les Perses, les Medes & les Babyloniens qui devoient servir l'année suivante: il en forma une armée de quatre cents mille hommes tous dévoués à ses volontés. Sardanapale sorti du someil de la débauche, marche contre les rebelles qu'il a le bonheur de tailler en pieces. *Arbace* ne fut pas moins redoutable après sa défaite; il rassemble les débris de son armée, & vient défier son vainqueur au combat. Sardanapale, au lieu d'opposer la force, met à prix la tête d'*Arbace*. Aucun soldat ne fut assez avare pour se souiller d'un assas-

ſinat: il fallut décider la querele par les armes ; *Arbace* vaincu une ſeconde fois, ſe retira dans des montagnes inacceſſibles, où il n'eut rien à redouter des vengeances du monarque offenſé. Belifis fit ſervir la religion à le relever de ſa chute ; il annonça aux rebelles que les dieux, dont il étoit l'interprete, lui avoient révélé qu'il n'avoit qu'à combatre, pour remporter la victoire : encouragés par ſes promeſſes, les rebelles engagent une action ; & ils eſſuient une nouvele défaite. Belifis ne fut point rebuté par ce mauvais ſuccès ; il emploie toute la nuit à conſulter les aſtres, & au lever de l'aurore, il leur annonce l'arivée d'une milice céleſte. Il étoit informé qu'une armée de Bactriens marchoit au ſecours de Sardanapale ; il députe des hommes de confiance à ces auxiliaires pour leur repréſenter la honte d'obéir à un prince éfféminé, & pour leur offrir les moyens de rentrer dans leur anciene indépendance. Les Bactriens éblouis par cette promeſſe, ſe joignent aux rebelles. *Arbace* ſoutenu de ces nouveaux alliés, ataque Sardanapale qui étoit occupé à donner des fêtes aux complices de ſes débauches ; il en fit un horrible carnage ; & ce monarque ſe retira ſous les murs de Ninive, où il eſſuya une ſeconde défaite. Il y ſoutint un ſiége de trois ans ; & ſe voyant ſans eſpoir d'être ſecouru, il ſe précipita dans un bûcher avec ſes femmes, ſes concubines & ſes eunuques. *Arbace*, poſſeſſeur de ſes états, forma de l'empire d'Aſſyrie trois grandes Monarchies ; la Médie, Babylone & la Perſe eurent leurs rois particuliers. (*T-N.*)

ARBOGASTE, (*Hiſt. mod.*) comte, François de naiſſance, devenu ſi important ſous les empereurs romains du Bas Empire, par ſes ſervices, & ſi puiſſant par ſa faveur, qu'étant tombé dans la diſgrace de l'empereur Valentinien, ou Valentinien étant tombé dans la ſiene, il le fit étrangler & mit en ſa place le tyran Eugene, qu'il ſoutint quelque temps contre Théodoſe le jeune ; mais enfin *Arbogaſte* ayant été défait, ſe tua l'an *394*.

Il y a un autre Arbogaste, évêque de Strasbourg, mort en *678*, aſſez peu connu & dont nous ne parlerons que pour raporter de lui un trait d'humilité aſſez bizâre ; il voulut être enterré dans le lieu où l'on exécutoit les criminels.

ARBORIBONZES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) prêtres du Japon, errans, vagabonds, & ne vivant que d'aumônes. Ils habitent des cavernes ; ils ſe couvrent la tête de bonets faits d'écorces d'arbres terminés en pointe, & garnis par le bout d'une toufe de crin de cheval ou de poil de chevre. Ils ſont ceints d'une liſiere d'étofe grôſſiere, qui fait deux tours ſur leurs reins ; ils portent deux robes l'une ſur l'autre ; celle de deſſus eſt de coton, fort courte, avec des demi-manches ; celle de deſſous eſt de peaux de bouc, & de quatre à cinq doigts plus longue ; ils tienent en marchant, d'une main, un gobelet qui pend d'une corde atachée à leur ceinture, & de l'autre une branche d'un arbre ſauvage qu'on nomme *ſoutan*, & dont le fruit eſt ſemblable à notre nêfle ; ils ont pour chauſſure des ſandales atachées aux pieds avec des courroies, & garnies de quatre fers qui ne ſont guere moins bruyans que ceux des chevaux ; ils ont la barbe & les cheveux ſi mal peignés, qu'ils ſont horribles à voir. À l'âge de 30 ans, ils ſe mêlent de conjurer les démons. (*A. R.*)

ARBORICHES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) peuples que quelques-uns croient être les habitans de la Zélande ; d'autres, d'anciens habitans du territoire voiſin de celui de Maſtricht : ſelon Bécan, les *Arboriches* occupoient le pays qui eſt entre Anvers & la Meuſe.

Les Arboriches & les Arboriques ſont les mêmes, s'il eſt vrai qu'il y ait jamais eu des peuples ainſi nommés ; l'abbé Dubos le nie dans ſon *Hiſtoire de la monarchie françoiſe*, liv. 4. chap. 3.

ARBOUSE (Marguérite Veny d'), abbeſſe & réformatrice du Val-de-Grace, ſous le regne de Louis XIII. Le célebre abbé Fleury a écrit ſa vie *in*-8°. *1685*, & c'eſt tout ce que nous voulions obſerver ſur cet article.

ARBRISSEL (Robert d'). (*Hiſt. mod.*) C'eſt le fameux fondateur de l'ordre de Fontevrault, dont la ſingularité eſt que les hommes, ſous le nom de *pauvres de Jéſus-Chriſt*, obéiſſent aux femmes, qui ſont nommées *les ſervantes de Jéſus-Chriſt*. (Voyez *Baronius*, an. 1117, n. 12.) Les prétendues tentations où Robert d'*Arbriſſel* s'expoſoit avec les femmes, ſont vraiſemblablement un conte ; mais ce conte a ſon fondement dans deux lettres du temps, écrites par Geoffroi, abbé de Vendôme, & Marbode, évêque de Rennes, qui contienent beaucoup de reproches ſemblables, fondés ou non, qu'on faiſoit à Robert d'*Arbriſſel* ; ils ont été réfutés dans divers écrits apologétiques, ſur-tout dans une Diſſertation adreſſée à Bayle par le pere Sorie en 1701.

Outre le principal monaſtere, qui eſt dans le diocêſe de Poitiers, Robert d'*Arbriſsel* en fonda pluſieurs autres en diverſes provinces. Son nom d'*Arbriſsel* lui vient du lieu de ſa naiſſance, petit bourg de Bretagne dans le diocêſe de Rennes ; il fut archidiacre de Rennes ; il mourut au prieuré d'Orſan en 1117.

ARBUTHNOT, gentilhomme écoſſois, né en 1538, mort en 1583 à Aberdéen, où il étoit principal du collége royal, a laiſſé peu d'écrits & une grande réputation. Il eſt célebre comme proteſtant & comme ſavant. On n'a de lui que quelques harangues latines ſur l'origine & l'excellence du droit : c'eſt lui qui a publié l'infidele & intéreſſante hiſtoire d'Écoſſe, de Buchanan, ſon ami, qui lui en avoit confié la réviſion. Ils étoient unis dans un même intérêt de religion contre Marie Stuart, ſi cruélement diffamée dans l'ouvrage de Buchanan.

ARC (Jeanne d'), dite *la pucelle d'Orléans*. (*Hiſt. de France.*) Orléans, preſſé par les An-

glois sous le regne de Charles VII, alloit se rendre ou être forcé, quand Jeanne d'*Arc*, ou la pucelle d'Orléans parut.

L'aventure de Jeanne d'*Arc* est le plus singulier des phénomenes historiques. Les annales d'aucun peuple ne présentent une femme si extraordinaire, ni des exploits si incroyables & si certains. En écartant de l'histoire de Jeanne d'*Arc* tout le merveilleux, c'est-à-dire, le surnaturel dont il étoit assez simple de l'embélir, il restoit encore une multitude de faits assez étranges pour excuser l'incrédulité, assez prouvés pour ne pas laisser lieu même au doute.

Jeanne d'*Arc*, née en 1412 de parens pauvres, au village de Donremy sur Meuse, se présente en 1428, à seize ans, pour sauver la France. Son pays avoit soufert, comme le reste du royaume, des ravages de la guerre, & la haine nationale contre les Anglois étoit alors au plus haut point. Jeanne fut élevée dans l'horreur du nom anglois; on lui parloit sans cesse des droits & des malheurs de Charles VII, prince digne d'un meilleur sort: son âme s'échaufoit à ces récits. Ne pouvant servir le roi, elle prioit pour lui; elle demandoit à Dieu un libérateur & un vengeur pour la France; bientôt elle demanda d'être elle-même ce libérateur, & bientôt elle se crut exaucée. Jamais on ne vit un enthousiasme plus vrai, plus soutenu, plus noble, plus rapidement, plus universélement communiqué. Cet enthousiasme pouvoit être augmenté chez elle par des dispositions physiques. „ Elle n'avoit, dit un auteur „ moderne, que l'extérieur de son sexe, sans „ éprouver les infirmités qui en caractérisent la „ foiblesse: cette disposition de ses organes de„ voit nécessairement augmenter la force active „ de son imagination „. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'elle allégua des révélations; laissons les révélations.

Laissons aussi la connoissance qu'elle eut de la journée des Harengs, annoncée par elle à Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, avant que la nouvele en fût arivée; laissons le talent qu'elle eut de distinguer le roi dans la foule, sans avoir jamais vu même son portrait, qui se trouvoit sur tant de pieces de monoie, & ce grand secret de Charles VII qu'elle lui révéla, & dont ni l'un ni l'autre n'ont jamais parlé; laissons encore un coup tout le merveilleux, & voyons ce qu'elle a fait réellement.

Laissons encore la question si Jeanne étoit véritablement pucelle, question qu'on jugeoit alors fort importante, parce qu'on la croyoit liée avec celle de la sorcélerie. Raportons-nous-en sur ce point à la reine de Sicile & aux dames de Gaucourt & de Fiennes, qui, après un examen rigoureux, furent convaincues de la virginité de Jeanne.

Observons seulement que les Anglois, quoique par grôssiéreté & par une basse vengeance, ils ne l'appelassent jamais que *la P.... des Armagnacs*, n'ont jamais réellement élevé un doute sur la pureté de ses mœurs; qu'elle étoit scrupuleusement atachée à toutes les bienséances de son sexe; que quand elle se trouvoit dans quelque ville de garnison, elle couchoit toujours avec une femme d'une vertu reconue dans la ville; que dans les camps elle gardoit son armure la nuit, & avoit toujours deux de ses freres à ses côtés.

Lorsque Jeanne se présenta d'abord à Baudricourt, il la renvoya comme une visionaire; elle avoit dû s'y atendre, elle ne se rebuta point; elle revint, elle parla, elle étona Baudricourt, qui enfin l'envoya au roi. Elle assura le roi qu'elle feroit lever le siége d'Orléans, & qu'elle le méneroit à Reims pour être sacré; elle étona la cour entiere, comme elle avoit étoné le commandant de Vaucouleurs; on commença bientôt à prendre confiance en elle.

Le parlement alors siégeant à Poitiers, fut chargé de l'examiner; il lui demanda des signes de sa mission. „ Qu'on me mene à Orléans, dit„ elle, & on en verra des signes certains „. Tous ses discours annonçoient cette impatience de combatre & cette assurance de vaincre.

„ Mais, lui dit-on, vous demandez des trou„ pes; Dieu ne peut-il pas sauver la France sans „ employer d'armée „? Le raisonement étoit pressant. La pucelle n'y fit qu'une réponse d'enthousiaste. „ Les gens d'armes, dit-elle, comba„ tront en mon Dieu, & le Seigneur donnera la „ victoire „.

Elle vient à Blois, on y préparoit un convoi pour Orléans; elle rassemble les prêtres, elle en forme une espece de bataillon sacré, qui marche à la tête des troupes, en chantant des hymnes, que les soldats répétoient avec transport; tous la croyoient inspirée, tous sembloient inspirés à leur tour. Le convoi, escorté de six mille hommes, passe au milieu des ennemis. La pucelle est reçue en triomphe dans Orléans; Dunois & la Hire marchoient à ses côtés. Dunois ne doutoit pas qu'elle ne fût inspirée, il en parloit encore dans sa vieillesse avec le même enthousiasme.

Les jours suivans, d'autres convois, d'autres secours, furent introduits dans la ville, toujours protégés par la pucelle, qui se tenoit avec un corps de troupes entre la ville & les Anglois.

Jeanne procédoit en regle; avant de sortir de Blois & de commencer la premiere hostilité, elle avoit fait sommer les Anglois de rendre le royaume au souverain légitime. Les Anglois chargerent de chaînes son messager; elle l'envoya redemander; elle se plaignit de cette violation du droit des gens, & menaça d'user de représailles. Les assiégeans lui écrivirent des injures; mais ils renvoyerent le hérault.

On résolut dans Orléans de reprendre des forts dont les Anglois étoient les maîtres & qui serroient de près la ville. La pucelle somma encore les Anglois d'abandoner ces forts; mais, pour n'exposer persone, elle envoya ses lettres au

bout d'une fleche dans le camp des assiégeans. „ Anglois, leur marquoit-elle, vous qui n'avez „ aucun droit à ce royaume, Dieu vous ordone, „ par moi, Jeanne la pucelle, d'abandoner vos „ forts & de vous retirer : je vous ferois tenir „ ma lettre plus honêtement, si vous ne reteniez „ pas mes héraults „.

Des injures furent encore la seule réponse à ce juste reproche ; mais la terreur dont les Anglois étoient frapés, perçoit à travers leurs faux mépris ; ils la croyoient sorciere, & cette idée n'étoit pas propre à les rassurer.

Le premier fort, après un assaut de quatre heures, est emporté ; le surlendemain on en emporte deux autres. Dans tous ces assauts, Jeanne paroissoit toujours la premiere, son étendard à la main.

A l'ataque d'un autre fort, une terreur panique s'empare des François au moment où ils plantoient leurs écheles, ils fuient en désordre ; la pucelle ne pouvant les retenir, couvre la retraite. Les Anglois enhardis par cette fuite, sortent du fort. Jeanne, indignée qu'on osât la poursuivre, se retourne, & s'avance seule vers les Anglois ; on eut honte de ne la pas suivre, on eut honte d'avoir fui à ses ieux : on repousse les Anglois, & le fort est emporté d'assaut.

Enfin, on devoit ataquer le dernier & le plus important de ces forts. Jeanne passa la nuit sous les armes, & le lendemain n'en monta pas moins la premiere à l'assaut ; blessée à la gorge, elle fut forcée de se retirer. Les Anglois crurent avoir *rompu le charme* ; les François perdirent courage ; Dunois lui-même, fatigué d'un combat qui avoit duré presque tout le jour, songeoit à la retraite. Jeanne reparoît au bout d'un quart d'heure, n'ayant pris que le temps de faire mettre le premier appareil à sa blessure, les Anglois consternés à sa vue lui cedent la victoire, & chassés de tous leurs forts, ne songent plus qu'à lever le siége d'Orléans.

On a une lettre du duc de Bedfort, régent d'Angleterre & de France pendant la minorité de Henri VI, dans laquelle il mande en Angleterre l'état des afaires. „ Tout réussissoit, dit-il, jusqu'au temps du siége d'Orléans ; mais depuis „ cette époque, ajoute-t-il, un coup terrible a „ été frapé sur nous par la main de Dieu. Ce „ revers est causé en grande partie par la crainte „ superstitieuse qu'ils ont conçue d'une femme, „ vraie disciple de Satan, formée du limon de „ l'enfer appelée *la pucelle*, laquelle s'est servie „ d'enchantemens & de sortiléges. Ce revers & „ cette défaite, non seulement ont fait périr ici „ une grande partie de nos troupes, mais ont „ encore en même temps découragé le reste de „ la maniere la plus étonante, & ont au contraire ranimé les ennemis &c. „. Cette lettre d'un ennemi est le plus beau monument de gloire pour la pucelle ; voilà le plus sincere aveu de l'éfroi que son nom seul inspiroit aux Anglois.

C'étoit sans aucune arme meurtriere, c'étoit avec son seul étendard que Jeanne les foudroyoit ainsi : voilà ce que le lecteur aura peine à comprendre ; en songeant à tant de victoires si rapides, si étonantes, il se représente la pucelle au milieu du carnage, les mains teintes de sang, donnant la mort à tout ce qui résiste. Au contraire, cette guerriere, aussi humaine que vaillante, abhorroit le sang, s'exposoit aux coups, & n'en portoit point ; elle ne se servoit jamais de „ son épée : „ Je veux chasser les ennemis du „ roi, disoit-elle ; mais je ne veux tuer perso- „ ne „. En effet, il ne paroît pas qu'elle ait jamais donné la mort ; elle couroit par-tout dans les rangs ennemis avec son étendard, toujours la premiere au combat, la derniere à la retraite. Son ardeur, son audace, sa certitude de vaincre, son étendard qu'on croyoit magique, sa grâce dans les exercices, sa sérénité dans le péril, voilà le prestige qui consternoit & dissipoit ses ennemis.

La ville d'Orléans fut délivrée le 8 mai 1429 ; les ennemis se retirerent avec précipitation, abandonant leurs malades, leurs vivres, leur artillerie, leur bagage. On vouloit les poursuivre & troubler leur retraite ; Jeanne s'y opposa. „ Laissons les fuir, dit-elle, l'objet est rempli, point „ de carnage inutile „. Quelle philosophie pouroit valoir cet enthousiasme vertueux ?

Orléans étant délivré, il falloit se mettre au large, en reprenant les places voisines. On courut à Gergeau, qui étoit défendu par le comte de Suffolck ; le détachement françois de ce siége étoit commandé par le duc d'Alençon. Dès qu'on fut sous les murs de Gergeau : *Avant, gentil duc ! à l'assaut !* s'écrie la pucelle. Dans les momens périlleux, elle lui disoit : *Ne craignez rien, j'ai promis à la duchesse d'Alençon de vous ramener sain & sauf*. Tous les traits des assiégés étoient dirigés contr'elle. Parvenue au haut de son échele, elle alloit arborer son étendard sur les murs ; cet étendard est déchiré, un autre coup l'atteint à la tête, & la renverse dans le fossé. Elle sentit que c'étoit le moment de redoubler d'enthousiasme ; elle se releve, elle remonte : *Amis, amis*, s'écrie-t-elle, *sus, sus ! notre Seigneur a condamné les Anglois : ils sont à nous, bon courage*. Gergeau est forcé ; le comte de Suffolck est pris avec un de ses freres ; un autre de ses freres est tué ; de douze cents hommes qui composoient la garnison, onze cents sont taillés en pieces, le reste est fait prisonier. Meun est repris avec la même facilité, on assiege Beaugency, Beaugency capitule. Mais il restoit à vaincre les Anglois en bataille rangée.

Les Anglois s'avancent dans la plaine de Patay en Beauce, avec des forces supérieures, sous la conduite de Talbot, leur plus illustre général, & de Fastol, récemment vainqueur à la journée des Harengs. On demande à la pucelle s'il faut combatre les Anglois. *S'il faut les combatre !*

s'écria-t-elle ; *oui certainement*, *fussent-ils pendus aux nues !* Elle ajouta : *Mais nous aurons besoin de bons éperons*. *Quoi donc !* dit le duc d'Alençon *prendrions-nous la fuite ? Non*, répliqua Jeanne, *mais les ennemis la prendront*, *& il ne sera pas facile de les atteindre*. En effet, dès le commencement du combat, Fastol saisi de cette terreur que la pucelle étoit en possession d'inspirer aux Anglois, s'enfuit avec une précipitation qui jeta le désordre dans l'armée angloise. Talbot se surpassa lui-même, il s'épuisa en éforts sublimes pour rétablir le combat, pour rapeler la victoire ; il ne put que retarder sa défaite, & sur-tout que la rendre plus sanglante par l'opiniâtreté même de la défense. Saintrailles le fit prisonier.

Il faut l'avouer, de tels exploits n'étoient point honorés des regards du souverain, ce qui les rend plus admirables encore. Charles VII, étoné de son bonheur, ne pouvant le comprendre, n'osant s'y fier, perdoit à délibérer avec la Trémoille, son jeune favori, le temps qu'on employoit à le servir par des actions si brillantes & si utiles ; la pucelle va le trouver : „ Sire, lui dit-elle, c'est „ trop délibérer, le temps est venu d'agir, il „ faut aller à Reims recevoir la courone royale „. Cette proposition faite par tout autre que par la pucelle, n'eût paru qu'une extravagance ; il s'agissoit de traverser quatre-vingts lieues d'un pays occupé par les ennemis : mais la pucelle avoit acquis le droit de faire respecter ses oracles ; on a vu comment elle savoit se faire jour à travers les Anglois.

On partit pour Reims : il faut avouer que cette entreprise étoit contraire aux loix de la prudence ordinaire, & à toutes les spéculations politiques. On n'avoit ni argent pour payer les troupes, ni vivres pour les nourir, ni artillerie pour réduire les places ennemies qu'on rencontreroit sur sa route, ni ressource d'aucune espece en cas de défaite ; on marchoit sur la foi d'une villageoise de dix-sept ans, la fortune de Charles VII & du royaume étoit remise entre ses mains.

L'armée royale prit sa route par la Bourgogne. Le duc, sans être encore ami de Charles VII, ne l'étoit déja plus des Anglois, il vouloit être neutre ; encore un pas, il alloit être François, Auxerre ferma ses portes, mais elle fournit des vivres. La Bourgogne traversée, on ariva devant Troies, cette ville anti-royale, trop fameuse alors par le traité, qui neuf ans auparavant avoit proscrit Charles VII, & livré la France aux Anglois ; on n'avoit aucun moyen pour la réduire. Jeanne assura qu'avant trois jours le roi y entreroit en vainqueur ; l'archevêque de Reims lui dit, d'un ton un peu incrédule : „ Prenez-en sept, „ & si vous tenez parole, nous nous estimerons „ fort heureux „. Jeanne, piquée de ce doute, court à l'assaut, on la suit ; elle plante son étendard sur le bord des fossés, & s'écrie : *Qu'on m'apporte des fascines*. À la vue de cet étendard redouté, *le charme opere*, la terreur s'empare des assiégés, la garnison se retire, la ville se soumet, les habitans abjurent le traité de Troies, prêtent serment à Charles VII, fournissent des vivres à l'armée royale. Châlons sur Marne présente ses clefs ; il restoit à soumettre la ville de Reims ; elle en épargna la peine, elle se rendit ; Charles VII y est sacré & couroné, comme la pucelle l'avoit prédit.

Laon, Senlis, Compiegne ouvrent leurs portes ; Beauvais chasse son évêque, Pierre Cauchon, diffamé pour son dévoûment aux Anglois. Le duc de Bedfort trembla pour Paris, & rassembla toutes ses forces autour de cette place.

Paris fut le premier terme des succès de la pucelle. Sa mission, dit-on, étoit remplie, elle se bornoit à délivrer Orléans, & à faire sacrer le roi ; mais c'eût été laisser son ouvrage imparfait ; il falloit assurer à Charles la courone qu'elle lui avoit mise sur la tête, il falloit du moins lui rendre sa capitale.

Les soldats françois étoient enivrés des succès de la pucelle ; mais les chefs en étoient jaloux & les courtisans alarmés : des dispositions perfides se formoient contr'elle à la cour ; on redoutoit l'ascendant que lui donnoient ses exploits & ses services. Jeanne, née parmi le peuple, en avoit conservé la simplicité vertueuse ; intrépide à la cour comme aux combats, la même horreur de l'injustice, qui l'avoit armée pour Charles VII contre les Anglois, lui faisoit toujours prendre la défense du pauvre, du foible & de l'opprimé. Chere au peuple, & dès-lors odieuse aux courtisans, elle faisoit profession d'aimer & de respecter ce peuple qu'on ne méprise que quand on n'a pas de quoi lui plaire. En voyant l'empressement avec lequel les François venoient se ranger auprès du roi dès qu'ils pouvoient échaper à la tyrannie angloise, en contemplant son ouvrage dans cette heureuse révolution, ses ieux se remplissoient de larmes de joie, & tout l'orgueil qu'elle auroit pu concevoir se tournoit en tendresse. „ Peuple aimable ! s'écrioit-elle ; peuple „ excellent ! puissent tes maîtres rendre ce qu'ils „ doivent à ton amour ! tu fais ton bonheur de „ mourir pour eux, je ferois le mien de mourir „ pour toi „ ! Quoique elle ignorât le manege des cours, quoiqu'elle ne comprît point ces petits intérêts, ces grandes haines, ces noirceurs puériles, ces finesses imbécilles, & les profondes combinaisons de l'art absurde de nuire, elle vit bien que les courtisans n'aimoient pas le roi, qu'ils la haïssoient & qu'ils étoient las de sa gloire : on veilloit avec moins d'attention sur elle dans les périls où elle s'exposoit ; on la suivoit de moins près aux assauts ; on l'abandonoit davantage au hazard des événemens ; on paroissoit moins persuadé que le sort de l'état fût ataché à la conservation de sa persone. Dans une ataque qu'on livroit à Paris, Jeanne s'étant avancée la premiere, selon son usage, sur le bord du fossé, crioit qu'on apportât

portât des fascines, & l'on n'obéissoit point; elle reçut dans ce moment une si forte blessure, que perdant tout son sang, elle resta couchée sur le revers d'une petite éminence, qui la garantissoit des traits des assiégés: on la laissa dans cet état presque toute la journée, sans que persone songeât à la secourir; enfin, sur le soir, le duc d'Alençon vint lui-même lui annoncer le mauvais succès de l'ataque, & la nécessité de lever le siége. Jeanne humiliée de ce premier échec, alarmée de la mauvaise volonté qu'on lui avoit montrée, & peut-être choquée de l'abandon où elle étoit restée en cette occasion, demanda la permission de quiter la cour & la guerre; le roi la retint, mais son vœu étoit toujours pour la retraite. „ Plût à Dieu, disoit-elle à l'archevêque de Reims, „ que j'eusse la „ liberté de renoncer aux armes, & de me retirer „ auprès de mes parens pour les servir & garder „ leurs troupeaux avec ma sœur & mes freres „.

Au siége de Saint Pierre le Moutier en Nivernois, les François furent repoussés; Jeanne d'*Arc* étoit à leur tête; on vint lui proposer de se retirer. „ J'étois mourante, dit-elle, quand on m'en- „ traîna de devant les murs de Paris; je périrai „ ici, ou j'emporterai la place „. Cinq ou six hommes d'armes qui l'acompagnoient, parurent prêts à se dévouer avec elle. Une telle résolution rend le courage aux troupes. On retourne à l'assaut, la place est prise.

La guerre se faisoit à la fois dans plusieurs provinces; Jeanne les parcourut toutes, & se signala par-tout; elle avoit toujours la même valeur, plus de conduite peut-être, mais moins d'enthousiasme; le caractere de prophétesse & d'inspirée s'afoiblissoit en elle; c'étoit le fruit heureux ou malheureux des lumieres qu'elle acquéroit, & de l'expérience anticipée qui naissoit de tant d'événemens & de révolutions.

Elle batit, près de Lagny, un de ces chefs de bandes, que le malheur des temps avoit multipliés à l'excès; celui ci qu'on nommoit Franquet d'Arras, étoit distingué par sa valeur & par ses brigandages, parmi tous ces brigands valeureux. Jeanne le fit prisonier, & prétendoit qu'il fût traité comme un prisonier de guerre ordinaire. Mal-gré les éforts qu'elle fit en sa faveur, il fut exécuté à Lagny: il l'avoit mérité; mais Jeanne d'*Arc* méritoit qu'on eût plus d'égard pour ses sollicitations, & qu'on ne jetât point sur sa conduite les apparences d'un manque de foi, dont les Anglois la punirent dans la suite, mal-gré son innocence.

Les Anglois & les Bourguignons réunis voulurent reprendre Compiegne; Jeanne vint s'y enfermer; mais moins heureuse dans la défense des places que dans l'ataque, elle fit une sortie qui ne réussit pas, & fut prise en couvrant la retraite.

Un archer Anglois, plus hardi que les autres, osa la saisir par le bras & la renverser de cheval. Le bâtard de Vendôme la fit prisoniere, & la remit à Jean de Luxembourg Ligny, général des troupes bourguignones. Les François la virent prendre, & ne retournerent point à la charge pour la délivrer!

S'il étoit prouvé que Flavy, gouverneur de Compiegne, lui eût fait fermer la bariere, lorsqu'elle voulut rentrer dans la ville, le nom de ce gouverneur seroit à jamais exécrable, comme celui de ce Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui n'eut pas honte d'employer les plus indignes manœuvres pour faire brûler vive une fille de dix-neuf ans, irréprochable, vertueuse, comblée de gloire, & qui avoit tant de droit à l'admiration de ses ennemis. Cet évêque, le plus furieux persécuteur de sa patrie, le plus vil esclave des Anglois, chassé de son siége comme ennemi public de la France, sollicita, comme une grâce, cette occasion d'assouvir sa haine; il disputa cette proie à *frere Martin, vicaire général de l'inquisition en France*; il réclama la pucelle, comme ayant été prise dans son diocèse, ce qui étoit faux, car c'étoit dans le diocèse de Noyon. C'est une grande tache à la mémoire du bâtard de Vendôme, & de Jean de Luxembourg Ligny, d'avoir vendu cette fille aux Anglois; c'en est une pour le duc de Bourgogne qui eut la curiosité de la voir dans sa prison, de ne l'avoir pas protégée; c'en est une pour l'université, alors soumise au joug anglois, d'avoir présenté requête pour la faire périr; mais c'est sur-tout une tache que les Anglois voudroient pouvoir éfacer de leur histoire, que d'avoir livré cette illustre ennemie au supplice le plus cruel.

Jean de Luxembourg la leur vendit dix mille francs. C'étoit le prix qu'Édouard III avoit payé pour avoir en sa puissance le roi Jean. La joie barbare que les Anglois firent éclater lorsqu'ils se virent maîtres du sort de la pucelle, étoit l'aveu de la crainte qu'elle leur avoit inspirée. Pour leur échaper, elle sauta par une fenêtre de la tour où elle étoit gardée; la violence de sa chute lui ôta les moyens de se relever, elle resta sur la place, ses gardes accoururent, elle fut étroitement renfermée.

Charles VII ne fit point assez d'éforts pour la tirer de leurs mains, & jamais son indolence ne fut plus coupable. Il semble qu'il auroit pu aisément la racheter comme un prisonier de guerre ordinaire, du moins lorsqu'elle étoit encore en la puissance du bâtard de Vendôme ou de Jean de Luxembourg. Des auteurs ont dit qu'Agnès Sorel redoutoit l'ascendant que la pucelle avoit pris ou pouvoit prendre sur Charles VII, & qu'elle arrêta ou ralentit les démarches que ce prince vouloit faire en faveur de Jeanne. Si le fait est vrai, Agnès Sorel a déshonoré son amant, & ce crime éface le mérite qu'elle avoit eu autrefois d'engager Charles à régner.

Ce fut à Rouen qu'on instruisit le procès de la pucelle; l'archevêché étoit alors vacant; le chapitre préta territoire à l'évêque de Beauvais, qui ne pouvoit faire aucune fonction de juge dans un diocèse étranger sans cette permission. Il eut pour

aſſeſſeurs les eccléſiaſtiques qu'on crut les plus dévoués aux Anglois.

L'évêque fit faire au village de Donremy, des informations ſur les mœurs de la pucelle pour tout le temps qui avoit précédé l'arivée de cette guerriere à la cour de Charles VII; mais l'homme qu'il avoit envoyé à Donremy n'ayant raporté qu'un témoignage avantageux, l'évêque refuſa de lui payer ſes frais de voyage, & l'accâbla d'injures.

Les réponſes de Jeanne à ſes juges furent d'une ſageſſe ſupérieure à ſon ſiecle, & d'une modération qu'on ne devoit guere atendre d'une enthouſiaſte. On lui fit jurer de dire la vérité; elle mit des reſtrictions à ce ferment. *Vous pouriez*, dit-elle, *me demander ce que je ne puis vous révéler ſans parjure*.

On lui défendit de ſonger à ſe ſauver. *Si je me ſauvois*, dit-elle, *on ne pouroit m'accuſer d'avoir violé ma parole, puiſque je ne vous ai point donné ma foi*.

On lui demanda ſi le roi Charles avoit auſſi des viſions. *Envoyez lui demander*, répondit-elle.

Si elle croyoit avoir bien fait d'avoir ataqué les remparts de Paris un jour de fête. (C'étoit le 8 ſeptembre, jour de la nativité de Notre-Dame.) „ Il eſt juſte, dit-elle, de reſpecter la ſolemnité „ des fêtes; ſi j'ai péché, c'eſt à mon confeſſeur „ à en juger „.

„ Vous dites que vous êtes mon juge, dit-elle à l'évêque de Beauvais; „ mais prenez garde au „ fardeau que vous vous êtes impoſé „.

On lui demanda ſi les bienheureux lui avoient annoncé l'irruption des Anglois en France: elle répondit que les Anglois étoient en France depuis long-temps, lorſqu'elle avoit eu ſes premieres révélations; (car elle ſoutint toujours la réalité de ſes révélations:) ce fut le ſeul tribut qu'elle parut payer aux erreurs de ſon temps.

Si elle avoit eu dès ſon enfance le déſir de combatre les Bourguignons.

Réponſe. *J'ai toujours ſouhaité que mon roi recouvrât ſes états*.

Si les eſprits céleſtes lui avoient promis qu'elle échaperoit.

Réponſe. *Cela ne touche point mon procès; voulez-vous que je parle contre moi?*

De tous les reproches que les juges mêloient à leurs queſtions, le ſeul raiſonable, s'il eût été fondé, concernoit le ſupplice de Franquet d'Arras. „ Il méritoit la mort, dit la pucelle; cependant „ je fis tous mes éforts pour lui ſauver la „ vie „.

On l'interrogea au ſujet d'un enfant qu'elle avoit, diſoit-on, reſſuſcité à Lagny. L'évêque de Beauvais eſpéra qu'en avouant ce miracle, elle alloit ſe trahir, (car chaque queſtion qu'on lui faiſoit, étoit un piége qu'on lui tendoit.) Elle répondit que cet enfant qu'on avoit cru mort, avoit été porté à l'Égliſe, qu'il y avoit donné quelques ſignes de vie ſuffiſans pour qu'on lui adminiſtrât le baptême; que ce prodige, ſi c'en étoit un, n'étoit dû qu'à Dieu.

C'étoit principalement de ſuperſtition que ſes juges ſuperſtitieux vouloient la convaincre, & il faut convenir que par ſa perſévérance ſur l'article des révélations, elle leur fourniſſoit un prétexte; mais quand elle n'auroit pas eu ce tort contre elle-même; auroit-elle échapé à leur rage? Leur parti étoit pris, ſa perte étoit réſolue; ſon crime, c'étoit d'avoir vaincu les Anglois.

Ils lui demanderent ſi elle changeoit ſouvent d'étendard. — Toutes les fois qu'il étoit briſé.

Si elle les faiſoit bénir, & avec quelles cérémonies. — Toujours avec les cérémonies ordinaires.

Pourquoi elle y faiſoit broder les noms de Jéſus & de Marie. — C'eſt des eccléſiaſtiques que j'ai appris à faire uſage de ces noms ſacrés.

Si elle avoit fait croire aux troupes françoiſes, que cet étendard portoit bonheur.

„ Je ne faiſois rien croire; je diſois aux ſoldats „ françois: *Entrez hardiment au milieu des Anglois*, „ & j'y entrois moi-même „.

Pourquoi à la cérémonie du couronement de Charles, elle avoit tenu ſa baniere levée à côté de ce prince.

„ Il étoit bien juſte qu'après avoir partagé les tra„ vaux & les périls, je partageaſſe l'honneur „.

Ces interrogatoires étoient quelquefois auſſi ridicules que perfides; on ſautoit d'un objet à un autre; à des queſtions captieuſes, on en mêloit de burleſques, ſoit par une dériſion barbare, ſoit pour embaraſſer la pucelle.

On lui demanda ſi les bienheureux qui lui aparoiſſoient, avoient des boucles d'oreilles, des bagues. *Vous m'en avez pris une*, dit-elle à l'évêque de Beauvais; *rendez-la moi*.

S'ils étoient nus ou habillés.

„ Penſez-vous que Dieu n'ait pas de quoi les „ vêtir „?

Si elle avoit vu des fées, & ce qu'elle en penſoit.

„ Je n'en ai point vu, j'en ai entendu parler, „ je n'y ajoute point foi „.

Si elle avoit eu autrefois une mandragore, & ce qu'elle en avoit fait.

„ Je n'en ai point eu; on dit que c'eſt une choſe „ dangereuſe & criminele „.

Quelquefois les juges lui faiſoient tous enſemble des queſtions différentes. *Beaux peres*, leur diſoit-elle, *l'un après l'autre, s'il vous plait*.

Quelquefois excédée de la multitude de queſtions inutiles, déplacées, indécentes même, que l'évêque de Beauvais ſur-tout affectoit de lui faire, elle diſoit: *Demandez à tous les juges aſſiſtans, ſi cela eſt du procès, & j'y répondrai*.

On diſcourut beaucoup devant elle ſur la différence de l'Égliſe militante & de l'Égliſe triomphante on la ſomma de reconoître cette différence: ſans vouloir entrer dans ces diſtinctions, elle répondit qu'elle ſeroit toujours ſoumiſe à l'Égliſe.

On la preſſa de déclarer ce qu'elle penſoit du

Pape actuélement régnant : *Que je ne le connois pas*, dit-elle.

Un des ses juges, moine augustin, nommé Isembart, (il mérite qu'on le nomme) fut touché de compassion & saisi d'horreur, en voyant une fille de dix-neuf ans aux prises avec une troupe de théologiens, qui alloient épuiser leur scholastique, pour arracher à sa simplicité ignorante quelque hérésie qui pût servir à la faire brûler; il saisit le moment où on lui parloit du Pape & de l'Église, pour lui conseiller de s'en raporter au jugement du Pape & du concile, qui alloit se tenir à Bâle. Jeanne suivit cet avis, & fit son appel à l'instant. L'effet de cet appel étoit de dépouiller les juges, & de soustraire Jeanne à leur fureur. L'évêque de Beauvais en sentit la conséquence : *Taisez-vous de par le Diáble*, cria-t-il à Isembart, en lançant sur lui un regard foudroyant. Ensuite parlant bas au gréfier, pour n'être pas entendu de Jeanne, il lui défendit de faire mention de cet appel. Jeanne s'en aperçut : *Ah! dit-elle, vous écrivez bien ce qui fait contre moi, & vous ne voulez pas qu'on écrive ce qui fait pour moi*.

On eut recours au honteux expédient d'altérer ses réponses, pour les faire paroître crimineles, ou pour y insérer l'aveu de quelque crime. Un des gréfiers attesta dans la suite, que l'évêque de Beauvais avoit exigé de lui cette infidélité, & sur son refus, s'étoit emporté à des menaces & à des injures; on lui associa un autre gréfier, qui fit tout ce qu'on voulut. Un prêtre, nommé l'*Oyseleur*, fut mis dans la même prison que Jeanne, on lui permit de la voir; captif & malheureux comme elle, il gâgna sa confiance. Jeanne étoit pieuse, & soufroit sur-tout de l'interruption de ses devoirs religieux : elle désiroit de se confesser, le prêtre s'offrit pour cet office, & fut accepté. C'étoit un espion aposté par l'évêque de Beauvais. Tandis qu'il recevoit la confession de Jeanne, deux hommes cachés derriere une fenêtre couverte d'un rideau de serge, écrivoient ce qu'elle disoit. Ce lâche artifice ne produisit rien. L'innocente Jeanne n'avoit point de crimes à confesser. L'expédient d'altérer sa confession & ses réponses étoit beaucoup plus sûr.

Des témoins déposent qu'ils ont eu lieu de soupçoner que l'évêque de Beauvais, dans le dépit de ne pouvoir convaincre la pucelle d'aucun crime, avoit voulu l'empoisoner. Il faut avouer que cette idée est peu vrai-semblable; c'eût été mal répondre aux vues des Anglois, & mal servir leur vengeance.

Jean de Luxembourg-Ligny, qui avoit si lâchement vendu cette respectable fille, eut la nouvele lâcheté d'aller la voir dans la prison, acompagné des comtes de Warwick & de Stafford. Par une lâcheté peut-être plus grande encore, il voulut lui persuader qu'il venoit pour traiter de sa rançon avec les Anglois : sans daigner lui faire de reproches, elle se contenta de lui répondre : *Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sai bien que ces Anglois me feront mourir, croyant qu'après ma mort ils gâgneront le royaume de France; mais ils n'auront pas ce royaume*.

Irrité de cette prophétie, Stafford s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre une femme sans défense; il alloit la tuer, si le comte de Warwick ne l'avoit retenu. La pucelle déclara qu'un très-grand seigneur d'Angleterre l'avoit voulu violer dans sa prison. Nous n'avons point d'éclaircissemens sur cette infâme particularité. La maniere dont quelques historiens s'expriment, sembleroit indiquer le duc de Bedfort. Il faut l'avouer, toute la conduite connue de ce prince semble réclamer contre un tel soupçon. Mais le trait suivant est attesté.

On fit visiter la pucelle; l'objet de cette visite étoit l'opinion reçue qu'une sorciere ne pouvoit être vierge, & cette opinion même nous avertit que le grand seigneur Anglois désigné dans la plainte de la pucelle, pouvoit avoir eu un motif plus exécrable que l'incontinence. Quoiqu'il en soit, le fait attesté est que le duc de Bedfort vit cet examen d'une chambre voisine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur.

Jeanne, dans sa prison, étoit chargée de fers, & de plus, atachée avec une chaîne pendant la nuit; ses gardes, ses juges ne cessoient de lui prodiguer l'insulte & l'outrage; le promoteur, qu'on nommoit *Bénédicité*, ne lui parloit jamais qu'en l'appelant hérétique, infâme, &c.

Massieu, curé de Saint Candide de Rouen, l'un des gréfiers, étoit chargé de la conduire devant les juges, il lui permettoit de s'arrêter en passant devant la chapelle du château, pour y faire sa priere. Le promoteur le sut, & reprocha durement à Massieu cette foible indulgence. *Truand*, lui dit-il, *qui te fait si hardi d'approcher cette P..... excommuniée, de l'Église, sans licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune, ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus*.

Jeanne succomba enfin à l'horreur de sa situation, & fut dangereusement malade. Le duc de Bedfort, le cardinal de Wincestre, le comte de Warwick lui donnerent deux médecins, auxquels ils recomanderent instament d'employer toutes les ressources de leur art pour empêcher qu'elle ne mourût de sa maladie, ajoutant que le roi d'Angleterre l'avoit achetée trop cher pour n'avoir pas la satisfaction de la faire brûler; que l'évêque de Beauvais connoissoit sur ce point les intentions du roi, & que dans cette vue, il pressoit avec la plus grande ardeur l'instruction du procès. Ces étranges aveux sont attestés par la déposition des médecins.

L'évêque de Beauvais, pour accélérer le jugement, vouloit faire donner la question à Jeanne, toute malade qu'elle étoit; il fit exposer à ses ieux l'appareil des tortures. Jeanne protesta d'avance, & jura de désavouer après la question, tous les aveux contraires à la vérité, si la violence des douleurs en arrachoit de tels à sa foiblesse. La

crainte qu'elle ne mourût à la question, fut le seul motif qui la lui fit épargner.

Avant son jugement, on la conduisit à la place du cimetiere de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen. Un docteur, nommé Guillaume Érard, prononça, sous le titre de *prédication charitable*, un discours rempli d'invectives contr'elle & contre le roi de France. *C'est à toi, Jeanne, que je parle*, s'écrioit-il, *& je dis que ton roi est hérétique & schismatique.*

Jeanne ne répondit rien sur ce qui ne concernoit qu'elle. Quand elle entendit insulter le roi, elle interrompit le prédicateur: *Par ma foi, Sire*, lui dit-elle, *révérence gardée, je vous ose bien dire & jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, & n'est point tel que vous dites.*

Qui ne seroit touché de ce témoignage d'amour & de zele pour un roi indifférent, qu'elle avoit si bien servi, & qui la laissoit périr si misérablement!

On vouloit tirer d'elle un aveu. On la pressa d'abjurer. Elle dit qu'elle ne savoit point ce que ce terme signifioit. Puis, quand on le lui eut expliqué, elle se ressouvint du conseil d'Isembart: *Je m'en raporte*, dit-elle, *à l'Église universele, qu'elle juge si je dois abjurer. Tu abjureras présentement*, lui cria Érard, *ou tu seras arse*. En même temps on lui montroit l'exécuteur qui l'atendoit à l'extrémité de la place avec la charete toute prête pour la conduire au bûcher. Le gréfier s'approcha, & lui lut un modele d'abjuration, qui contenoit seulement une promesse de ne plus porter les armes, de laisser croître ses cheveux, & de quiter l'habit d'homme; il falloit signer cet écrit ou mourir; elle signa: mais par une supercherie digne de ces monstres, il se trouva qu'elle avoit signé un autre écrit, où elle se reconoissoit dissolue, hérétique, schismatique, idolâtre, séditieuse, invocatrice des démons, sorciere, &c. toutes les qualifications les plus incompatibles y avoient été accumulées. C'est l'usage. Sur cet aveu escroqué, l'évêque de Beauvais prononça le jugement qui la condamnoit, selon le style de l'inquisition, à une prison perpétuele, *au pain de douleur & à l'eau d'angoisse*. Le comte de Warwick reprocha aux juges la douceur de ce jugement, les Anglois trouvoient que ces juges iniques n'avoient pas gâgné l'argent qu'ils avoient reçu, puisque Jeanne échapoit au supplice: *Ne vous embarassez pas*, dit un des juges, *nous la ratraperons bien.*

L'écrit qu'elle avoit signé, contenoit, comme celui qu'on lui avoit lu, la promesse de quiter pour jamais l'habit d'homme. La nuit, les gardes enleverent les vêtemens de femme qui étoient sur le lit de Jeanne, & y mirent un habit d'homme. Elle représenta aux gardes la défense qui lui avoit été faite de mettre un tel habit: ils lui répliquerent brutalement qu'elle n'en auroit point d'autre. Elle prit le parti de rester au lit; elle y resta jusqu'à midi. Forcée enfin de se lever, du moins pour un moment, la pudeur lui fit prendre les seuls vêtemens qui fussent à sa disposition. Des témoins apostés entrent aussi-tôt & constatent la transgression. Pierre Cauchon, transporté de joie du succès de son artifice, dit au comte de Warwick, en éclatant de rire: *C'en est fait, nous la tenons.* Elle est livrée comme relapse au bras séculier, & envoyée au bûcher. L'évêque de Beauvais voulut encore en ce moment l'obliger de se rétracter sur l'article des révélations. *Or ça, Jeanne*, lui dit-il, *vous nous avez toujours dit que vos voix vous disoient que vous seriez délivrée.* (Nous avons vu pourtant qu'elle avoit refusé de répondre sur cet article.) *Vous voyez maintenant comme elles vous ont déçue; dites-nous-en la vérité.* Jeanne persista: *Soit bons, soit mauvais esprits*, dit-elle, *ils me sont apparus. Quant à ma délivrance, l'état où vous me voyez vous justifie, & je n'espere rien.* Cependant en allant au supplice, elle s'écrioit quelquefois: *Ah! Rouen, Rouen, seras-tu ma derniere demeure?* Mot qui sembloit annoncer encore un reste d'espérance.

Plusieurs historiens ont trouvé beau de donner à Jeanne, au moment de sa mort, une constance plus qu'héroïque & un enthousiasme prophétique; ce n'étoit pas la peine d'altérer la vérité pour diminuer l'intérêt par cet étalage d'une insensibilité stoïque. Les monumens attestent que Jeanne eut, dans ce terrible moment, toutes les foiblesses de la nature: & elle n'en est que plus intéressante. Elle pleura beaucoup, mais ne se permit que de douces plaintes, sans emportemens, sans bravades, sans injures. Mal-gré les imputations odieuses & les qualifications infamantes qu'on lisoit sur la mitre dont sa tête étoit couverte, & sur un grand tableau placé en face du bûcher, le peuple fondoit en larmes, & eût voulu la délivrer; le boureau pleuroit & trembloit. L'évêque de Beauvais lui-même, ce tigre, se sentit atendri, lorsque Jeanne lui dit avec douceur: *Vous m'aviez promis de me rendre à l'Église, & vous me livrez à mes ennemis!* Il rougit d'avoir pu connoître la pitié, il dévora des pleurs, reste d'humanité que son cœur féroce n'avoit pu dépouiller entiérement, mais qu'il désavouoit. Quelques juges, honteux d'avoir prêté leur ministere à tant d'injustices, s'étoient retirés. Un d'eux, nommé André Marguerye, ayant ouvert un avis qui pouvoit sauver la pucelle (c'étoit de lui demander quels motifs l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme) il pensa lui en coûter la vie. Ceux de ces mêmes juges qui laisserent échaper quelques marques de repentir, eurent peine à éviter eux-mêmes le supplice; deux d'entr'eux furent arrêtés, & n'obtinrent leur grâce qu'en se soumettant à la honte d'une rétractation publique. Après l'exécution, le boureau vint trouver les deux religieux dominicains qui avoient assisté Jeanne à la mort: il leur dit en pleurant, qu'il ne croyoit pas que Dieu lui pardonât jamais le tourment qu'il avoit fait soufrir à cette sainte fille, (ce

furent ses termes) & que jamais il n'avoit tant craint de faire une exécution.

Un secrétaire du roi d'Angleterre cria tout haut: *Nous sommes tous perdus & déshonorés par ce supplice afreux d'une femme innocente.*

Comme on vouloit qu'il ne pût rester aucun doute sur la mort de la pucelle, (14 Juin 1431) on l'avoit élevée sur un échafaud de plâtre, afin qu'elle fût distinctement aperçue de tout le peuple. Cette précaution rendit ses tourmens beaucoup plus longs, parce que les flammes ne pouvoient qu'à peine l'atteindre. Pendant toute la durée du supplice, à travers les cris de douleur que la violence des tourmens lui arrachoit, on n'entendit sortir de sa bouche que le nom de *Jésus*. Le cardinal de Wincestre fit jeter ses cendres dans la Seine.

Charles VII fit revoir le procès, & réhabiliter la mémoire de Jeanne, (jugement du 7 juillet 1456) réparation dont la gloire de cette guerriere n'avoit pas besoin, mais qui étoit nécessaire à la gloire de Charles lui-même.

Le juges qui avoient condamné la pucelle, devinrent un objet d'exécration pour les François, & de mépris pour les Anglois; on les montroit dans les rues, on les évitoit avec horreur. Louis XI jugea que son pere n'avoit pas assez fait en cassant leur sentence, il leur fit faire leur procès; la plupart étoient morts, mais il en restoit deux qui subirent la peine du talion.

Jeanne d'*Arc* avoit été anoblie avec toute sa famille, par Charles VII; elle l'étoit assez par ses exploits. Les lettres de noblesse comprenent également les mâles & les femeles à perpétuité. Ce privilége en faveur des femmes de la famille de Jeanne, a subsisté jusqu'au commencement du dernier siecle. En 1608, Lude le Maire, qui descendoit par sa mere de la famille de Jeanne d'*Arc*, fit enregistrer ses lettres d'anoblissement. Six ans après, la noblesse fut bornée aux seuls descendans de mâle en mâle. Il faut présumer qu'on eut de bonnes raisons pour restreindre ainsi ce privilége; cependant comme il devoit son origine à la valeur d'une femme, il paroissoit assez naturel qu'il pût être communiqué par les femmes.

La précaution qu'on avoit prise d'exécuter Jeanne d'*Arc* en plein jour, & de la tenir élevée, pour qu'elle fût bien vue de tout le peuple, n'empêcha pas qu'après sa mort il ne parût plusieurs fausses Jeannes d'*Arc*. Une entr'autres avoit une ressemblance si marquée avec la pucelle, ou joua si bien son personage, qu'elle trompa les freres mêmes de la pucelle. On sait qu'à la faveur de cette imposture, elle épousa un gentilhomme de la maison des Armoises; elle reçut à Orléans les honeurs dûs à la libératrice de la ville.

Une autre trompa encore la reconoissance des Orléanois; mais sa fourberie ayant été découverte, elle fut exposée à Paris, aux regards du peuple, sur une pierre de marbre, qui étoit alors au bas des grands degrés du palais.

Ces deux premieres se disoient échapées au supplice par des moyens plus ou moins merveilleux.

Il en vint une troisieme, qui, en convenant du supplice & de la mort, prétendoit avoir été ressuscitée. On dit que le roi prit la peine de la confondre lui-même, en lui demandant compte d'un secret réel ou chimérique, qu'il disoit n'avoir été connu que de lui & de la pucelle. Ce prétendu secret n'étoit point entré dans les instructions de cette femme; ce qui prouve que du vivant de la pucelle il n'en avoit pas été question; car si le roi eût déclaré du vivant de Jeanne d'*Arc*, comme on le prétend, qu'elle avoit su par révélation un secret connu de lui seul, quelle femme eût osé prendre sur elle de jouer ce personage? Celle-ci, déconcertée par une question qu'elle n'avoit pas prévue, se jeta aux pieds du roi, lui demanda grâce, & l'obtint.

Ce que nous avons raporté de Jeanne d'*Arc*, est le résultat de son procès combiné avec le récit des historiens. Ces deux sources, les seules où il soit possible de puiser, se sentent sûrement beaucoup de l'enthousiasme qu'inspira de son temps cette fille singuliere. La philosophie peut en retrancher ce qu'elle voudra; elle peut modifier les faits par les circonstances, & les témoignages historiques par les vrai-semblances; elle peut partager plus également entre la pucelle & les généraux de Charles VII la gloire des exploits de ce temps, ou même n'attribuer qu'à ces derniers le plan & la conduite des opérations, & regarder la pucelle comme n'ayant été qu'un instrument entre les mains de la politique; cet instrument du moins fut bien actif & bien efficace. Peut-être en tout, ce phénomene historique est-il inexplicable. La condition, le sexe, l'âge, les vertus, la piété, la valeur, la bonne conduite, les succès de ce vengeur inatendu de Charles VII offrent un ensemble où le merveilleux domine, quelque éfort qu'on fasse pour l'écarter, ou pour l'afoiblir. S'il falloit absolument expliquer ce merveilleux, nous l'expliquerions par le vertueux & sublime enthousiasme qui animoit la pucelle, par l'idée répandue parmi les François, qu'elle étoit inspirée, & parmi les Anglois, qu'elle étoit magiciene. Ce dernier point est prouvé par la lettre du duc de Bedfort que nous avons raportée. On sent combien une pareille idée étoit naturele dans le temps dont il s'agit, & quel effet prodigieux elle devoit produire.

ARCADIUS & HONORIUS, (*Hist. de l'Empire d'Orient.*) furent associés à l'empire par le testament de Théodose *le Grand*, leur pere. Leur jeunesse fit craindre qu'ils ne fussent encore trop foibles pour soutenir le poids des afaires, & leur pere trop prévoyant, leur nomma à chacun un tuteur pour les instruire dans l'art de gouverner. Le malheur des souverains est de donner leur confiance à leurs flateurs. *Arcadius* fut mis sous la tutele de Rufin, & Honorius sous celle de Stili-

con. On partagea l'empire pour éviter les haines qui naissent de la rivalité du pouvoir. Constantinople fut le siége où *Arcadius* établit sa domination qui s'étendit sur tous les peuples de l'Orient: Rome, sous Honorius, redevint la capitale des nations de l'Occident & du Septentrion. Chacun content de son partage, sembloit promettre à la terre un calme durable, si les tuteurs ambitieux se fussent resserrés dans les bornes de leur devoir. Rufin, que l'habitude de commander dégoûtoit de la vie privée où la majorité de son pupille alloit le condamner, crut devoir se rendre nécessaire, en replongeant l'état dans la confusion. Les richesses qu'il avoit accumulées par ses exactions, lui servirent à préparer l'invasion d'Alaric, roi des Goths dans l'Italie, & il eut l'adresse de lui persuader qu'*Arcadius* intimidé par ses armes, abdiqueroit sans effusion de sang un empire que ce tuteur parjure ambitionoit pour lui. La conjuration fut découverte, & les soldats indignés lui trancherent la tête, qui fut envoyée à Constantinople, où elle fut exposée sur une des portes de cette capitale, pour prévenir la tentation de ceux qui auroient voulu lui ressembler.

(*Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,*
Absolvitque deos.
CLAUDIEN.)

Le gouvernement de l'Afrique, qui étoit de la dépendance d'Honorius, étoit confié à Gildon, qui voulut en envahir la souveraineté; mais ce gouverneur infidele ayant trempé ses mains dans le sang de ses neveux, attira sur lui les armes de leur pere Marellus, qui le vainquit & le fit étrangler. Marellus, fier de sa victoire, regarda l'Afrique comme son héritage. Honorius, qui tailla son armée en pieces, le traita en rebelle. Stilicon, beau-pere d'Honorius, eut l'ambition de placer son fils sur le trône, & pour y réussir, il suscita des ennemis à son gendre jusqu'aux extrémités du nord. Les Sueves, les Vandales & les Allemands firent une irruption dans l'Italie avec une armée de deux cents mille hommes, sous la conduite de Radaguse. Ce chef de brigands, plus propre à piller qu'à combatre, fut vaincu & jeté dans une prison où il fut étranglé. Son armée se réunit & élut pour chef Alaric qui l'an 411 se rendit maître de Rome. Le perfide Stilicon ne jouit pas du fruit de son crime, sa trahison fut découverte, & il fut condamné à la mort avec son fils. Honorius fut dans la suite plus réservé à donner sa confiance. Son regne qui avoit été si orageux devint plus tranquille; il mourut à Rome, & laissa ses états à son fils Théodose. (*T--N.*)

ARCÉSILAS, (*Hist. anc.*) disciple & successeur de Crantor, dans l'école platonique, forma la secte appelée *la seconde académie.* Ses principes étoient ceux du pyrrhonisme. On a retenu de lui quelques mots & quelques traits. Horace préféroit Homere pour la philosophie même à Chrysippe & à Crantor: soit qu'*Arcésilas*, quoique disciple de Crantor, eût pensé d'avance comme Horace, soit qu'il n'aimât Homere que comme poëte, il ne pouvoit se lasser de le lire; il ne l'appeloit que *ses amours*. Il disoit *que la mort étoit le seul mal qui ne chagrinât que dans l'absence.* On observoit devant lui qu'on voyoit beaucoup de philosophes abandoner leurs sectes pour celle d'Épicure, & qu'on ne voyoit point d'épicurien abandoner la secte d'Épicure pour une autre. *C'est*, dit-il, *que d'un homme on fait aisément un eunuque, & que d'un eunuque on ne sauroit faire un homme.* Mal-gré une condamnation si forte de l'épicurisme, *Arcésilas* mourut en épicurien, c'est-à-dire, d'un excès d'intempérance, ce fut vers l'an 300 avant Jésus-Christ. Il avoit 75 ans; il étoit né à Pitane en Éolide.

ARCHELAUS, (*Hist. anc.*). Ce nom a été celui de plusieurs personages assez célebres en différens temps, & dans différentes conditions.

1°. ARCHELAÜS, (*Hist. de Lacédém.*) roi de Sparte, régna pendant soixante ans; l'histoire ne nous a transmis rien de mémorable touchant ce prince, qui ne nous est connu que par la conquête d'Égis, ville frontiere de Laconie, qui s'étoit liguée avec les Arcadiens, alors en guerre avec Sparte; il régna conjointement avec Charillas, qui ne nous est connu que de nom. (*T--N.*)

2°. ARCHELAÜS, (*Hist. de Macédoine.*) fils naturel de Perdiccas, s'empara de la courone de Macédoine, après avoir fait mourir les héritiers légitimes. Cet usurpateur fut un grand prince, du moins ce fut un tyran qui eut de la grandeur; il rendit son royaume florissant, il protégea les lettres, il appela Socrate à sa cour: mais Socrate n'y vint point, la tyrannie l'éfraya. *Archelaüs* fut assassiné vers l'an 399 avant J. C.

ARCHELAÜS. (*Hist. d'Égypte.*) Après l'expulsion de Ptolomée Auletès, sa fille Bérénice fut élevée sur le trône d'Égypte qu'elle n'ambitionoit pas, & ce fut pour adoucir le poids des afaires qu'elle épousa *Archelaüs*, grand prêtre de Comane, dans le Pont. Ce n'étoit point un spectacle rare en Égypte, de voir le sceptre dans les mains d'un ministre de l'autel. Associé au gouvernement il montra qu'il possédoit tous les talens qui constituent le grand capitaine & le politique les plus rafiné. Les temps étoient orageux, & il falloit des mains habiles pour diriger les rênes d'un empire agité par tant de tempêtes.

Gabinius, sous prétexte de rétablir Auletès, s'en approprioit les plus riches dépouilles. *Archelaüs* osa s'opposer à la fortune des Romains. Il leva une nombreuse armée. Mais les Égyptiens amolis par les délices, seconderent mal sa valeur & sa prudence. Tremblans & sans discipline, ils ne savoient ni combatre ni obéir. Toutes les fois que la nécessité leur prescrivoit de se retrancher, ils refusoient de remuer la terre pour s'en faire un rempart, alléguant qu'un peuple libre & guer-

rier ne devoit point s'avilir par un travail qui ne convenoit qu'à des esclaves. *Archelaüs*, général d'une multitude sans courage & sans discipline, eut assez de confiance pour en venir aux mains avec Antoine & Gabinius. Il déploya toutes les ressources d'un génie fait pour la guerre, mais étant mal secondé, il tomba percé de coups. Antoine, qui honoroit le mérite jusque dans ses ennemis, lui fit rendre les honeurs funebres. (*T-N.*)

Cet *Archelaüs* étoit fils d'un autre *Archelaüs*, général des armées de Mithridate, & il eut pour petit-fils:

4°. ARCHELAÜS, (*Hist. rom.*) qui fut fait roi de Cappadoce par Marc-Antoine, & qui le secourut contre Auguste à la bataille d'Actium: Auguste lui pardona; mais Tibere, pour de bien moindres sujets, le fit périr en prison la seizieme année de J. C.

5°. ARCHELAÜS, (*Hist. des Juifs.*) fils d'Hérode le Grand, lui succéda dans le royaume de Judée, non sous le titre de roi, mais sous celui d'ethnarque, que lui acorda Auguste, avec la moitié seulement des états dont son pere avoit joui, lui promettant qu'il lui acorderoit la royauté, s'il s'en rendoit digne. Mais il gouverna la Judée avec tant de violence & de cruauté, que les Juifs se révolterent contre lui, & porterent leurs plaintes à Auguste, qui le fit venir à Rome pour répondre aux accusations formées contre son administration. Il ne put se justifier. Auguste le reléguа à Vienne dans les Gaules, où *Archelaüs* finit ses jours. (*A. R.*)

6°. ARCHELAÜS est encore le nom d'un philosophe grec, disciple d'Anaxagore, & qui eut l'honeur d'avoir Socrate pour disciple. Il vivoit vers l'an 444 avant J. C.

7°. D'un célebre sculpteur de l'Ionie, qui vivoit, à ce qu'on croit, du temps de l'empereur Claude. Il fit en marbre l'apothéose d'Homere. Ce monument, l'un des plus beaux de l'antiquité, fut trouvé en 1658 dans une terre apartenante aux princes Colonnes, & où l'on prétend que l'empereur avoit une maison de plaisance. Le P. Kircher, Cuper, Spanheim & d'autres antiquaires ont donné la description & l'explication de ce monument.

8°. D'un évêque de Mésopotamie, qui disputa l'an 277 contre Manès. Les actes de cette conférence existent encore dans une traduction latine.

ARCHIAS, (*Hist. anc.*). Poëte grec, connu par le plaidoyer que Cicéron fit pour sa défense.

ARCHICAMÉRIER ou ARCHICHAMBELLAN, s. m. (*Hist. mod.*) officier de l'empire d'Allemagne, qui n'a pas les mêmes fonctions que le grand chambellan en France, & dont la dignité n'est, à proprement parler, qu'un titre d'honeur.

L'électeur de Brandebourg est *archichambellan* de l'empire, comme il est porté par la bulle d'or, & en cette qualité il porte le sceptre devant l'empereur & marche à la gauche de l'électeur de Saxe. Dans le festin qui suit l'élection de l'empereur, il est à cheval comme les autres électeurs, porte un bassin & une aiguiere d'argent avec une serviete sur le bras, pour donner à laver à ce prince: ce n'est guere qu'en cette occasion qu'il exerce les fonctions de sa charge, & même il peut être supplée par un vice-gérent, qui est le prince d'Hohenzollern, aussi de la maison de Brandebourg. Heiss, *Hist. de l'Emp.* (*A. R.*)

ARCHICHANCELIER, s. m. (*Hist. mod.*) *grand chancelier*; c'étoit anciénement le chef des notaires, c'est-à-dire, des secrétaires d'état.

On trouve cet office établi en France sous les rois de la premiere & de la seconde race, & ensuite sous les empereurs. Comme ils avoient trois différens gouvernemens; savoir, l'Allemagne, l'Italie & le royaume d'Arles, ils avoient trois *archichanceliers*, ce qui subsiste encore en Allemagne; l'archevêque de Maïence est *archichancelier* d'Allemagne; celui de Cologne l'est de l'Italie, & celui de Treves a le titre d'*archichancelier* d'Arles.

Bern. de Mallincrot, dans son traité *de Archicancellariis Imp. rom.* montre que ces trois archevêques furent *archichanceliers* avant que d'être électeurs. On trouve aussi dans l'histoire des *archichanceliers* de Bourgogne, que ce titre fut donné par l'empereur Frédéric I à l'archevêque de Vienne.

Des trois électeurs *archichanceliers* de l'empire, celui de Treves & celui de Cologne n'ont aucune fonction; l'électeur de Maïence seul en fait les fonctions, ce qui rend sa dignité très-considérable; car en cette qualité il est le doyen perpétuel des électeurs & le garde de la matricule de l'empire. Il a inspection sur le conseil aulique, sur la chambre impériale de Spire, & en cas de vacance du siége impérial, le droit de convoquer les dietes d'élection. Non seulement il a en sa possession les archives de l'empire, pour ce qui concerne l'Allemagne, mais encore tous les diplômes, titres & papiers des afaires d'Italie. Il a à la cour impériale un vice-chancelier qui garde ces archives, & en délivre des expéditions. L'abbé de Fulde a aussi le titre d'*archichancelier* de l'impératrice, qui lui fut confirmé par l'empereur Charles IV en 1368. Heiss, *hist. de l'Emp. J. G.*)

ARCHIDAME ou ARCHIDAMAS. (*Histoire de Lacédémone.*) Il y a eu deux rois de ce nom, célebres à Sparte: le premier monta sur le trône de Sparte au milieu des calamités publiques. Athênes avoit repris sa supériorité, l'état étoit déchiré de factions. Un tremblement de terre bouleversa toute la Laconie, qui resta presque sans habitans. Les Ilotes, ennemis secrets des Lacédémoniens, qui les traitoient en esclaves, profiterent de cette désolation pour se venger de leurs maîtres insolens. Les Messéniens qui avoient une origine commune avec ces peuples opprimés, leur envoyerent du secours pour les relever de leur dégradation. Cette guerre n'offrit que des scênes d'atrocité. Les Ilotes vouloient exterminer jusqu'au

dernier des Lacédémoniens. Mais mal-gré la supériorité de leur nombre, ils furent contraints de se retirer à Itome en Messénie, d'où ils firent des courses sur le territoire de Lacédémone. Les Spartiates implorerent l'assistance des Athéniens, qui furent assez généreux pour oublier qu'ils avoient été offensés ; mais ces nouveaux alliés devinrent bientôt suspects, & cet outrage fait à leur fidélité les rendit ennemis de ceux dont ils s'étoient offerts d'être les libérateurs. Il s'éleva une guerre sanglante qui partagea la Grece. Les Spartiates & les Athéniens embrasserent chacun un parti différent. Le début en fut heureux pour Athênes, mais la fortune, à force de la favoriser, multiplia ses ennemis. Toute la Grece se souleva contr'elle. *Archidame* fut choisi pour être le pacificateur de la Grece & l'arbitre des différents. Mais les esprits étoient trop aigris pour concourir à ses vues pacifiques. Il fallut reprendre les armes, & toutes les villes regarderent les Spartiates comme leurs libérateurs. *Archidame* laisse trente mille hommes pour la défense de la Laconie, & entre à la tête de soixante mille dans l'Attique. La Grece n'avoit jamais mis sur pied une armée aussi formidable. *Archidame*, avant de commencer les hostilités, députe un Spartiate aux Athéniens, mais ils refuserent de l'entendre jusqu'à ce que les ennemis eussent mis bas les armes. L'Attique fut dévastée, sans que les Athéniens, renfermés dans leurs villes, fissent aucun mouvement. Tranquilles dans leurs murailles, leurs armées les vengeoient dans le Péloponese, & ravageoient cette riche contrée. L'année suivante n'offrit encore que des scênes de désolation : nul parti ne remporta des avantages décisifs ; mais la peste épuisa les Athéniens, qui abaisserent leur fierté, & demanderent la paix. *Archidame* se souvenant de la réception faite à son député, répondit qu'il ne savoit point pardoner quand on le forçoit de punir ; la guerre fut continuée avec fureur. Les Platéens, alliés des Athéniens, furent assiégés & obligés de se rendre après deux ans de résistance. *Archidame* les abandona aux vengeances des Thébains, leurs implacables ennemis. Tous furent égorgés par ces vainqueurs barbares avec les Athéniens qui se trouverent dans leur ville. *Archidame* mourut l'an 426 avant Jésus-Christ. (*T--N.*)

(Le second ARCHIDAME, digne fils & digne successeur d'Agésilas le Grand, remporta plusieurs victoires sur les ennemis de Sparte, & mourut en combatant pour la patrie. On a de lui des mots pleins ou de grandeur ou de philosophie. On lui demandoit jusqu'où s'étendoit le domaine des Lacédémoniens? *Par-tout*, répondit-il, *où ils peuvent étendre leurs lances ;* mot qui a dû paroître sublime à des peuples guerriers, mais qui peint un peuple conquérant & usurpateur, l'ennemi né de tous ses voisins. Le mot suivant est moins spartiate & plus philosophique. On lui disoit que Philippe, roi de Macédoine, s'enorgueillissoit du succès de ses armes : *Qu'il regarde*, dit-il, *son ombre au soleil, il ne la trouvera pas plus grande après la victoire*.

ARCHIDAMIE, (*Hist. anc.*) femme spartiate ; fut l'honeur de son sexe, & mérita d'avoir une place parmi les défenseurs de la patrie. Pyrrhus, roi d'Épire, aspirant à la domination de la Grece, assiégeoit Sparte alors presque sans défense ; il fut arrêté que pour se débarasser des bouches inutiles, on enverroit les femmes en Candie. Cette résolution parut flétrissante à *Archidamie*. Elle se transporta dans la salle du conseil, tenant en sa main une épée nue, & se chargeant de venger l'honeur des femmes, elle reprocha à ceux qui avoient opiné contr'elles, l'injustice de les avoir crues assez lâches pour survivre à la ruine de la patrie. Cette fermeté courageuse fit révoquer la délibération. *Archidamie*, à la tête des femmes, se joignit aux vieillards débiles, & tous travaillerent à l'envi aux tranchées qu'on formoit vis-à-vis du camp ennemi. Lorsque l'ouvrage fut achevé, elles voulurent elles-mêmes armer les hommes, en les exhortant de défendre avec intrépidité le rempart qu'elles venoient d'élever, ou de mourir en Spartiates. Les unes se précipitoient avec les soldats dans la mêlée ; d'autres alloient leur chercher des fleches & des javelots ; elles leur donnoient à boire & à manger, & remportoient sur leurs épaules les blessés pour les faire panser. Ce fut la valeur héroïque de ces femmes qui sauva Sparte d'un joug étranger. Pyrrhus, forcé de lever le siége, avoua qu'il avoit été vaincu par des femmes. (*T-N.*)

ARCHIDAPIFER, s. m. (*Hist. mod.*) grand maître d'hôtel : c'est le nom d'un des grands officiers de l'empire. L'électeur de Baviere est revêtu de cette charge, qui lui a été contestée par les électeurs Palatins, ceux-ci prétendant qu'elle étoit annexée au palatinat ; mais ils se sont désistés de cette prétention. Il faut distinguer cette charge de celle de grand maître d'hôtel de la maison de l'empereur, qui est la premiere de sa cour. Sous celui-ci sont les contrôleurs, les tréforiers, les argentiers, les officiers de la bouche, les maîtres & autres officiers de cuisine, d'échansonerie, de sommélerie, de panetrie, de fruiterie, les pourvoyeurs, & les marchands qui en dépendent. Heiss, *hist. de l'Emp.* (*G.*)

ARCHIDUC, s. m. (*Hist. mod.*) est un duc revêtu d'une autorité, d'une prééminence sur les autres ducs.

L'*archiduc* d'Autriche est celui dont les titres sont les plus anciens. Il y a eu aussi des *archiducs* de Lorraine & de Brabant.

L'Autriche fut érigée en marquisat par Othon ou Henri I, & en duché par Frédéric I en 1156 ; mais on ne sait pas le temps où le nom d'*archiduché* lui a été donné. Les uns croient que ce fut Frédéric IV qui prit le premier le nom d'*archiduc* : d'autres, que ce nom fut acordé par Maximilien I en 1459, & qu'il annexa à cette qualité de très-grands priviléges : les principaux sont que

l'*archiduc* exerce toute juſtice dans ſon domaine, ſans appel; qu'il eſt cenſé recevoir l'inveſtiture de ſes états, après en avoir fait la demande par trois fois; qu'il ne peut être dépouillé de ſon état, même par l'empereur & les états de l'empire; que l'on ne peut conclure aucune afaire qui concerne l'empire ſans ſa participation; qu'il a le pouvoir de créer des comtes, des barons, & d'anoblir dans tous les états de l'empire, priviléges que n'ont point les autres ducs. Outre cela, dans les dietes de l'empire l'*archiduc* d'Autriche tient le directoire des princes, c'eſt-à-dire, qu'il préſide à leur collége alternativement avec l'archevêque de Saltzbourg. Cette alternative ne ſe fait pas à chaque ſéance, mais à chaque changement de matiere, ſans pourtant que l'un & l'autre quitent leur place pendant qu'on agite les propoſitions & qu'on eſt aux opinions: mais l'*archiduc* fait toujours l'ouverture de la diete. Heiſſ, *hiſt. de l'empire*. (*G*).

ARCHI-ÉCHANSON *ou* GRAND ÉCHANSON, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dignité de l'empire. Le roi de Bohême, en qualité d'électeur, en eſt revêtu, & ſa fonction conſiſte, dans le feſtin qui ſuit l'élection d'un empereur, à lui préſenter la premiere coupe de vin; mais il n'eſt point obligé d'avoir en cette occaſion la courone ſur la tête. Il a pour vicaire ou ſous-échanſon le prince héréditaire de Limbourg. Heiſſ, *hiſt. de l'empire*. (*G.*)

ARCHILOQUE, (*Hiſt. anc.*) célebre poëte ſatyrique grec, qu'on regarde comme l'inventeur des vers Iambes.

Archilochum *proprio rabies armavit Iambo*.

Il a conſervé une grande réputation & de talent, & de méchanceté: amoureux de la fille de Lycambe ou de ſa fortune, & furieux de ce que Lycambe, après la lui avoir promiſe, lui avoit préféré un rival plus riche, il fit, dit-on, contre le pere & contre la fille des vers ſi atroces, qu'ils ſe pendirent de déſeſpoir. Il s'eſt peint lui-même fort peu avantageuſement dans les vers qui nous reſtent de lui, & qu'on trouve dans les poëtes grecs, imprimés en deux volumes *in fol.* à Geneve 1606 & 1614. Il avoit fui dans une bataille en jetant ſon bouclier, comme fit depuis Horace, *relicta non bene parmula*; & il en plaiſantoit plus lâchement encore: *J'ai perdu mon bouclier*, diſoit il, *mais j'ai ſauvé ma vie; on n'en a qu'une, & il y a tant de boucliers!* Ses vers étoient auſſi licencieux que violens. Sparte en défendit la lecture à ſes citoyens, sûr moyen peut-être de les faire lire, même à des Spartiates; on croit qu'*Archiloque* mourut aſſaſſiné. Il étoit de l'île de Paros; il étoit né vers l'an 664 avant J. C.

ARCHIMANDRITE, ſ. m. (*Hiſt. mod. eccléſ.*) Ce nom ſignifioit anciénement le *ſupérieur d'un monaſtere*, & revient à ce qu'on appele préſentement un *abbé régulier*.

Covarruvias obſerve que ce mot ſignifie littéralement le *chef* ou le *guide d'un troupeau*, & dans ce ſens il peut convenir à un ſupérieur eccléſiaſtique, auſſi trouve-t-on dans l'hiſtoire ce nom quelquefois donné aux archevêques; mais dans l'Égliſe greque, il étoit & eſt encore particuliérement affecté au ſupérieur d'une abbaye ou monaſtere d'hommes.

M. Simon aſſure que ce mot eſt originairement ſyriaque, au moins ſa derniere partie, *mandrite*, qui dans un ſens éloigné ſignifie un *ſolitaire* ou un *moine*; la premiere eſt greque, *ἀρχὴ*, *empire*, *autorité*.

Les abbés des monaſteres en Moſcovie, où l'on ſuit le rit grec, ſe nomment *archimandrites*, & les ſupérieurs des caloyers, ou d'autres moines répandus tant dans la Grece moderne que dans les îles de l'Archipel, portent auſſi le même titre.

ARCHIMARÉCHAL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*). On nomme ainſi le grand maréchal de l'empire. L'électeur de Saxe eſt *archimaréchal* de l'empire, & en cette qualité il précede immédiatement l'empereur dans les cérémonies, & porte devant lui l'épée nue. Avant le dîner qui ſuit le couronement de l'empereur, l'*archimaréchal* acompagné de ſes officiers, monte à cheval, & le pouſſe à toute bride dans un grand monceau d'aveine amâſſée dans la place publique, il en emplit une grande meſure d'argent qu'il tient d'une main, & qu'il racle de l'autre avec un racloir auſſi d'argent: enſuite de quoi il donne cette meſure au vice-maréchal ou maréchal héréditaire de l'empire, qui la raporte à la maiſon de ville. Cette derniere charge eſt depuis long-temps dans la maiſon de Pappenheim. Heiſſ, *hiſt. de l'empire*. (*G*).

ARCHIMEDE, (*Hiſt. anc.*) ſyracuſain, parent d'Hyéron, roi de Syracuſe, & de plus, ſon ami, eût pu être un grand ſeigneur à la cour de ce roi, & être aujourd'hui abſolument ignoré, il préféra d'être un mathématicien habile, & ſon nom eſt immortel. C'eſt de lui qu'on a dit qu'en expliquant à Hyéron les effets des forces mouvantes, il lui diſoit: *Aſſignez-moi hors de l'univers un point d'où je puiſſe opérer, je ſouléverai le ciel & la terre*.

Dic ubi conſiſtam, cœlum terramque movebo.

C'eſt de lui qu'on a dit qu'il avoit fait une ſphere de verre, dont les cercles ſuivoient avec régularité tous les mouvemens du ciel. Un orfevre ayant mêlé du cuivre avec de l'or dans une courone d'or qu'il avoit faite pour Hyéron, *Archimede*, par la ſeule force de ſon génie, trouva le ſecret alors inconnu de découvrir & d'évaluer la fraude. Ayant fait cette découverte pendant qu'il étoit au bain, il en ſortit tout-à-coup tranſporté de joie & ne ſongeant plus qu'il étoit nu, en criant: *Je l'ai trouvé*. Lorſque Marcellus fit le ſiége de Syracuſe, *Archimede* brûla, dit-on,

avec un miroir ardent, les vaisseaux de ce général romain, à une distance si considérable, qu'on s'étoit acoutumé à regarder ce fait comme chimérique & impossible, lorsque M. de Buffon en a démontré la possibilité, en donnant à un miroir ardent de sa composition des effets plus considérables encore. Lorsque, mal-gré les talens & les éforts d'*Archimede*, Marcellus se fut rendu maître de Syracuse, il voulut conserver un homme de ce mérite & de cette réputation, il donna ordre de l'épargner, cet ordre fut mal exécuté, un soldat le tua sans le connoître, ou par un malentendu. *Archimede*, occupé alors à tracer des figures & à résoudre un problême de géométrie, n'eut, dit-on, aucune connoissance du sort de la ville ni du sien. Marcellus honora du moins *Archimede* dans ses parens, il lui fit construire à lui-même un tombeau sur lequel étoient représentés un cylindre & une sphere. Cicéron, étant questeur en Sicile, découvrit ce monument. Les Grecs, qui se réfugierent en Italie, après la prise de Constantinople, nous ont conservé quelques traités d'*Archimede* dont les éditions les plus recherchées, sont celle de Londres *in*-4°. *1675*, mais sur-tout celle de Paris, *in fol.* 1615. *Archimede* mourut vers l'an 208 avant J. C.

(Π) Ce génie admirable, l'un des plus surprenans qu'aient eu jusqu'à présent les Sciences sublimes, naquit vers l'an 286 avant l'ere Chrétiene. Dans ses ouvrages l'on voit la célebre découverte de la proportion de la sphere au cylindre, dont il s'amusa de façon qu'il voulut ces deux figures pour ornement de son tombeau; ses observations sur les conoïdes & les sphéroïdes, ses recherches sur les dimensions du cercle & sur la quadrature de la parabole. On le regarde comme le Créateur de la Méchanique; ce dont sont foi ses livres *De Æquiponderantibus*, & *De iis quæ vehuntur in fluido*. On lui attribue l'invention du limaçon ou de la vis inclinée, celle de la vis qu'on appele infinie, & de la poulie mobile. Il donna une preuve bien éclatante de son talent lorsqu'il inventa les machines pour tirer à la mer le navire immense du Roi Hyéron, dont on voit la description dans Athénée. L'on a raporté qu'*Archimede* brûla avec un miroir ardent les vaisseaux Romains, lors du siége de Syracuse; & pour démontrer la possibilité de ce fait, l'on a cité les expériences de M. de Buffon. Cela ne suffit pas. Pour que ce miroir pût brûler les vaisseaux de Marcellus, il falloit 1.° que ces vaisseaux fussent immobiles; au défaut de quoi, ils auroient par leurs mouvemens émoussé la force des rayons du soleil: 2.° que les Romains en voyant s'alumer le feu, qui ne devoit pas tout-à-coup devenir considérable, ne se souciassent pas de l'éteindre. Tout cela est-il possible? Quoi qu'il en soit, *Archimede* ne put que retarder la prise de Syracuse, qui lui coûta la vie. Plusieurs ont écrit sur ce grand homme: on peut voir la vie publiée par le célebre Mazzuchelli à Bresse en *1737*, l'Histoire des Mathématiques par Montucla, les recherches sur *Archimede* par M. Melot qui cependant ne les a pas achevées, & l'Histoire de la Littérature Italiene, *tom.* 1. Nous terminerons cet article par le bref mais magnifique Éloge d'*Archimede* de l'Anglois Wallis: *Vir stupendæ sagacitatis, qui prima fundamenta posuit inventionum fere omnium de quibus promovendis ætas nostra gloriatur.*) (LE CHEV. TIRABOSCHI.)



ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE

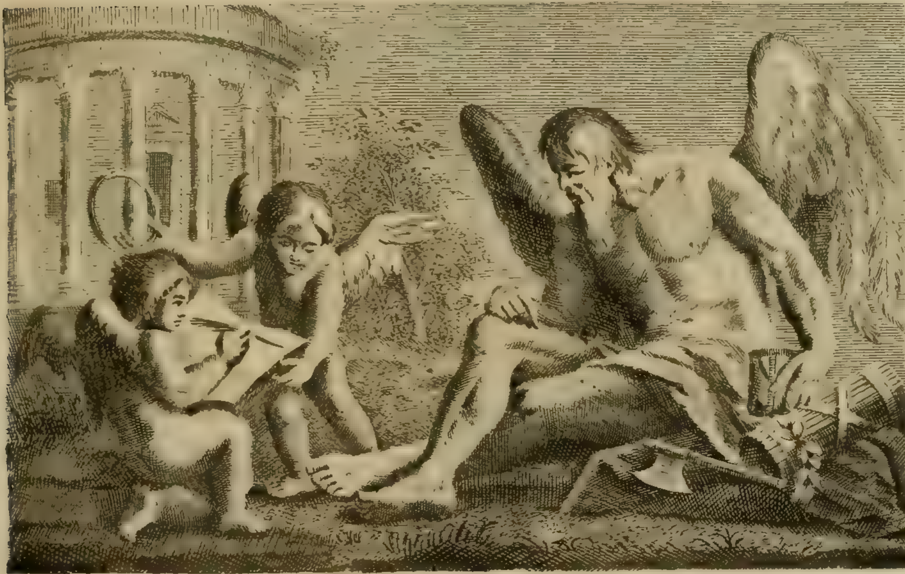
NOUVELE ÉDITION ENRICHIE DE REMARQUES

DÉDIÉE À LA SÉRÉNISSIME

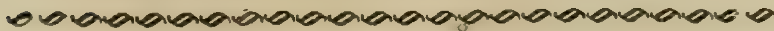
RÉPUBLIQUE DE VENISE

HISTOIRE

TOME PREMIER SECONDE PARTIE.



À PADOUE



M. DCC. XCII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE.



AVERTISSEMENT.

Nous croyons devoir répéter que les articles qui n'ont absolument aucune marque, sont les seuls qui apartienent en propre au Rédacteur actuel ; ces articles forment à peu près les trois quarts de ce demi-volume.

Les articles de M. de Sacy portent son nom en toutes lettres.

Ceux de M. de Montigny sont désignés par ces deux lettres *M–r*.

Ceux de M. Turpin, par celles-ci : *T–N*.

Il y en a qui sont désignés par la lettre *G*. Ceux-là pouroient faire équivoque, ils sont de M. Grunswald ; d'autres le sont par les lettres (*L. C.*) ; d'autres par différentes lettres ou marques.

Ceux qui sont marqués d'une croix † sont d'un auteur qui n'est pas nommé.

Il y a encore quelques autres articles dont les auteurs ne sont ni nommés ni indiqués, & qui ne sont pas du rédacteur actuel. Quand ces articles étoient déja dans l'Encyclopédie ou dans le supplément, nous les distinguons par ces deux lettres (*A. R.*) c'est-à-dire, *article resté*.

Quant aux nouveaux articles qui pouront nous être fournis, nous en nommerons les auteurs, s'ils veulent être nommés, sinon nous indiquerons ces articles par ces deux lettres (*A. F.*)

Il est arivé quelquefois que, quand deux ou trois articles avoient le même nom & rouloient à peu près sur le même objet, nous avons cru que le lecteur les reconoîtroit aisément pour être de la même main, & nous nous sommes contentés de mettre la marque au dernier article ; il eût été plus exact de la mettre à tous, & désormais nous prendrons ce soin.

Quand on croira devoir ajouter quelque chose aux articles conservés, soit pour les modifier, soit pour les contre-dire, on mettra ces additions entre deux parentheses, soit au milieu de l'article & dans l'endroit même qu'on voudra modifier, soit à la fin de l'article.

Quant au plan qu'on a ſuivi dans ce Dictionaire, il eſt mêlé des divers plans qui ont été expoſés dans le diſcours préliminaire ; on a pris un peu de chacun, aucun n'a été adopté excluſivement ; les exceptions ont été déterminées par le degré d'importance des articles & par les autres circonſtances.

ARCHIMINISTRE, f. m. (*Hist. mod.*) le premier ministre d'un prince ou d'un état. Charles le Chauve ayant déclaré Boson son vice-roi en Italie, le fit aussi son premier ministre, sous le titre d'*archiministre*. Ce mot est formé du grec ἀρχὸς, & du latin *minister*. *Chorier.* (*G*)

ARCHINTO, (OCTAVE) (*Hist. mod.*) savant antiquaire du seizieme siecle, dont nous avons un recueil d'antiquités fort rare, mais difficile à indiquer, car il ne porte aucune indication de temps ni de lieu. Cet *Archinto* étoit d'une famille Milanoise, qui prétendoit descendre des rois Lombards.

(Π) Il s'appliqua particuliérement aux antiquités de sa patrie & de sa famille. Le célebre Mazzuchelli (*E. c. p. 959.*) parle de deux ouvrages publiés par lui sur ce sujet, outre plusieurs autres qu'on conserve MSS. à Milan dans la bibliotheque de la même famille. Cette maison a produit plusieurs autres personages aussi célebres par leurs dignités que par leur littérature, dont on peut voir les détails chez le même Mazzuchelli. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

ARCHI-TRÉSORIER, sub. m. (*Hist. mod.*) ou *grand trésorier de l'empire*, dignité dont est revêtu l'électeur Palatin. Cette dignité fut créée avec le huitieme électorat en faveur du prince Palatin du Rhin : mais Frédéric V ayant été dépossédé de son électorat par l'empereur Ferdinand II, après la bataille de Prague, sa charge fut donnée à l'électeur de Baviere : mais elle a été rendue à la maison palatine lorsqu'elle est rentrée en possession d'une partie de ses états par le traité de Westphalie. Au commencement de ce siecle, l'empereur Joseph ayant mis l'électeur de Baviere au ban de l'empire, le priva de son électorat & de sa charge de grand-maître d'hôtel, qu'il donna à l'électeur Palatin, revêtit de celle de grand trésorier l'électeur d'Hanover, qui fonde d'ailleurs son droit à cette charge sur ce qu'il descend de Frédéric V. Mais la maison de Baviere ayant été rétablie dans ses états & dans ses droits, le Palatin conteste à l'électeur d'Hanover le titre de *grand trésorier*, d'autant plus que celui-ci ne le tient qu'en vertu d'une disposition particuliere de l'empereur Joseph, qui n'est point confirmée par la décision du corps germanique. Quoi qu'il en soit de ces droits, une des principales fonctions de l'*archi-trésorier* de l'empire, le jour du couronnement de l'empereur, est de monter à cheval & de répandre des pieces d'or & d'argent au peuple dans la place publique. Heiss, *hist. de l'emp.* (*G*)

ARCHIVES, f. f. (*Hist. mod.*) se dit d'anciens titres ou chartres qui contienent les droits, prétentions, priviléges & prérogatives d'une maison, d'une ville, d'un royaume : il se dit aussi d'un lieu où l'on garde ces titres ou chartres. Ce mot vient du latin *arca*, cofre, ou du grec ἀρχαῖον, dont Suidas se sert pour signifier la même chose : on trouve dans quelques auteurs latins *archarium*. On dit les *archives* d'un collége, d'un monastere. Les *archives* des Romains étoient conservées dans le temple de Saturne, & celles de France le sont dans la chambre des comptes. Dans le code on trouve qu'*archivum publicum vel armarium*, étoit le lieu *ubi acta & libri exponebantur*. Cod. *de fid. instrum. auth. ad hæc XXX. quæst. j.* (*H*)

ARCHIVISTE, f. m. garde des archives. *Voyez* ARCHIVES.

ARCHON, (LOUIS) (*Hist. mod.*) chapelain de Louis XIV, auteur d'une *histoire de la chapelle des rois de France*, assez estimée. Paris, 1704 & 1711, deux vol. *in*-4.

ARCHYTAS de Tarente, (*Hist. anc.*) philosophe pythagoricien célebre, savant dans la géométrie & la méchanique. Un auteur mathématicien, nommé Eutocius, dit qu'il inventa la vis & la poulie, qu'il trouva la duplication du cube, & qu'il donna aux mathématiques leur plus grand utilité en les appliquant aux usages de la vie. C'est lui qu'Horace appele : *Maris & terræ numeroque carentis arenæ mensorem*, c'est lui qui est le principal interlocuteur dans le dialogue qui forme la vingt-huitieme ode du premier livre. *Archytas* périt en effet dans un naufrage, comme Horace le raporte ; il fut trouvé mort sur les côtes de la Pouille vers l'an 408 avant J. C. Porphyre nous a conservé un fragment d'*Archytas*, qu'un danois, M. Jean Gramm, a traduit en latin.

(Π) Archytas eut l'honeur d'avoir pour disciple Platon. On dit qu'il fit un pigeon qui voloit.

La découverte de la poulie & de la vis est due à Archimede. (*Voyez* notre remarque à l'article Archimede.) Il fut aussi vaillant guerrier, & il eut la fortune favorable dans toutes les batailles. (*Le Chev.* Tiraboschi.)

ARDENS, adj. pl. (*Hist. mod.*) est le nom qu'on a donné à une espece de maladie pestilentiele, qui fit autrefois beaucoup de ravage à Paris, & dans le royaume de France; & c'est de là qu'est venu le nom de *Sainte Genevieve des ardens*; parce que cette maladie fut, dit-on, guérie par l'intercession de cette Sainte.

Il y avoit à Paris, proche l'Église métropolitaine, une petite paroisse sous le titre de *Sainte Genevieve des ardens*, & qu'on a détruite pour agrandir l'hôpital des enfans trouvés. (G)

ARDSCHIR, c'est-à-dire, Assuérus ou Artaxerxès, (*Hist. de Perse.*) distingué par le nom ou surnom de *Babéghan*, premier roi de la dynastie des Sassanides, mérite de vivre dans la mémoire, non parce qu'il eut le bonheur de reconquérir sa courone sur un *Ardavan* qui l'avoit usurpée, mais parce qu'il eut des vertus & des maximes utiles au genre humain, parce qu'il disoit *que le peuple est plus obéissant quand le roi est juste*: parce que toujours attentif à proportioner les châtimens aux fautes, en donnant toujours quelque chose à l'indulgence, sa sentence favorite étoit : *N'employez pas l'épée quand la canne suffit*.

Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.

Il ne régna que quinze ans, depuis l'an 223 de J. C. jusqu'à l'an 238 qu'il mourut.

ARETAS I, (*Hist. des Arabes.*) chef ou roi d'une tribu des Arabes Nabatées ou Nabathéens. On ne sait à quelle époque raporter le commencement de son regne. Ayant été appelé par les habitans de Damas qui étoient en guerre contre les Juifs, il marcha à leur secours vers l'an 84 avant notre ere. Après avoir délivré Damas, il poursuivit les Juifs jusque dans le centre de leur pays, & remporta sur eux une fameuse victoire, près d'un lieu nommé *Adida*. *Aretas* fit une seconde expédition en Judée, & prétendit contraindre Aristobule II, fils d'Alexandre Jannée, à rendre le sceptre des Juifs a Hircan, frere aîné de ce prince. Son armée, composée de cinquante mille hommes, tant Arabes que Juifs, étoit devant Jérusalem, qui délibéroit si elle lui ouvriroit ses portes, lorsque Schorus, lieutenant de Pompée, l'obligea de lever le siége. Une défaite qu'il essuya dans un lieu nommé *Papiron*, lui fit abandoner le pays; il rentra en Arabie, & craignant pour l'événement de cette guerre, il désarma le général romain par un présent de trois cents talens. Ce prince eut encore avec les Juifs plusieurs démêlés, dont, suivant Josephe, le succès lui fut toujours contraire: on place ordinairement sa mort vers l'an *66* avant J. C. Josephe, *Ant. Judaïques*. (*T-n.*)

Aretas II, autrement Énée, arriere-successeur d'*Aretas* I. Il paroît que de son temps les Arabes de sa tribu étoient obligés à quelques devoirs envers les Romains. En effet, dès qu'il fut reconu pour roi, il envoya des ambassadeurs à Rome pour faire confirmer son élection par l'empereur, & lui offrir une courone d'or d'un très-grand prix. Auguste rejeta ces présens, & refusa d'admetre les ambassadeurs à son audience: le motif de ce refus fait honeur à l'empereur. *Aretas* étoit accusé d'avoir fait empoisoner Obadas son prédécesseur; lorsqu'on eut découvert que c'étoit une calomnie, Sylleus, qui en étoit l'auteur, fut jugé digne de mort, & subit cet arrêt: Auguste rendit aussi-tôt sa faveur au prince Arabe; l'histoire ne l'accuse pas d'en avoir abusé, il ne fit aucune entreprise dont les Romains eussent à se plaindre. Suivant l'auteur des antiquités juives, *Aretas* remporta une grande victoire sur le tétrarque Hérode, qui venoit de lui renvoyer sa fille pour épouser Hérodiade : on ne sait ni le genre, ni l'année de sa mort. Des écrivains donnent à ces deux *Aretas* la qualité de rois des Arabes; cette maniere de s'exprimer est peu exacte, elle feroit entendre que l'Arabie étoit gouvernée par un seul souverain, tandis qu'elle en avoit une multitude tous indépendans les uns des autres: ces rois n'étoient proprement que des chefs décorés du titre d'émir, qui répond au mot *capitaine* ou *duc*. Joseph. *Ant. Jud.* (*T-n.*)

ARETIN, (*Hist. mod.*) nom donné à quelques hommes célebres, parce qu'ils étoient nés à Arezzo en Toscane.

1°. À Guy Aretin, ou d'Arezzo, moine bénédictin, qui dans l'onzieme siecle inventa la musique à plusieurs parties, trouva les lignes, la gamme & les six notes, *Ut*, *Re*, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*.

(Π) De ce Guy & de ses ouvrages, après plusieurs autres écrivains, a traité derniérement le P. Dom Placide Fédérici, Moine du Mont-Cassin (*Rerum Pomposianar. Histor. Vol. I. p. 296.*) Il faut cependant avertir de ne le pas confondre avec le frere Guitton d'Arezzo, rimeur vers la fin du XIIIe siecle. (*Le Chev.* Tiraboschi.)

2°. À Léonard Bruni, né en 1370, mort en 1444, chancelier de la république de Florence, & employé par elle en diverses ambassades, il est un de ceux qui firent époque à la renaissance des lettres, & c'est par la littérature qu'il est connu, plus que par la politique. On a de lui d'assez grands ouvrages historiques; par exemple trois livres de la guerre punique d'après Polybe; quatre de la guerre contre les Goths; douze de l'histoire de Florence, &c. Il a donné des traductions latines de quelques vies de Plutarque, ainsi que des *Politiques* & des *Œconomiques* d'Aristote,

& il a traduit en italien son histoire de Florence, composée d'abord en latin. On a de lui encore un traité *de studiis & litteris*, & des épîtres ou lettres estimées. Érasme parle assez avantageusement de Léonard *Aretin*.

(Π) L'on trouvera d'exactes notices sur la vie & les ouvrages de Léonard Bruni chez le célebre Mazzuchelli (*Scritt. Ital. T. 2, p. 4, p. 2196*) qui fait aussi mention d'un autre appelé Aretin, c'est-à-dire, de Charles Marsuppini qui succéda à Léonard dans la charge de Chancelier de la République de Florence en 1444, & qui mourut l'an 1453. Ce fut un Savant littérateur dont on a des traductions du Grec, des poésies latines, & plusieurs autres petits ouvrages. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

3°. À Pierre ARETIN, & c'est le plus célebre. Il étoit bâtard de Louis Bacci, gentilhomme d'Arezzo. Il se rendit, par ses satyres, redoutable aux plus grands princes de son temps; il fut appelé en conséquence le *fléau des grands*.

L'*Aretin* étoit politique encore plus que hardi, il étoit même vil, il l'étoit dans tous les sens; il trafiquoit de ses satyres, & vendoit jusqu'à son silence. Charles-Quint ayant été repoussé dans une expédition contre Alger en 1542, envoya une chaîne d'or à l'*Aretin* pour lui fermer la bouche: *Elle est bien légere pour une si grande faute*; dit l'*Aretin* en la pesant. François I, en 1533, lui en avoit aussi envoyé une qu'il lui promettoit depuis trois ans, comme l'*Aretin* prend soin de le lui rapeler dans une de ses lettres; car il mendioit avec la plus audacieuse & la plus méprisable franchise. Un françois lui conseillant ou le priant de bien traiter François I dans ses écrits, l'*Aretin* lui répondit: *François I fut long-temps l'idole de mon cœur; mais le feu qui brûloit sur son autel, s'est éteint, faute d'aliment, je ne vis pas de fumée*.

Au reste, il prétendoit, & il pouvoit avoir raison, que l'univers lui devoit quelque reconoissance du soin qu'il prenoit de faire parvenir la vérité jusqu'aux rois.

L'*Aretin* joignoit un orgueil démesuré à une impudence cynique. Il fit fraper une médaille qui le représentoit assis sur un trône, recevant les envoyés & les présens de rois. Si quelques princes lui firent des présens, d'autres lui firent donner des coups de bâton. L'Église a condamné comme impies plusieurs de ses ouvrages. Les figures gravées par Marc-Antoine de Bologne, sur les desseins de Jules Romain, d'après quelques ouvrages de l'*Aretin*, sont passées en proverbe comme modeles d'indécence. Il y a de lui quelques comédies; mais c'est la satyre qui domine dans ses écrits. Il a écrit la vie de Sante Catherine, celle de la Vierge; & les psaumes pénitentiaux. On lui a fait en italien une épitaphe qui a été rendue ainsi en françois:

Le temps, par qui tout se consume,
Sous cette pierre a mis le corps
De l'*Aretin*, de qui la plume
Blessa les vivans & les morts:
Son encre noircit la mémoire
Des monarques de qui la gloire
Est vivante après le trépas:
Et s'il n'a pas contre Dieu même
Vomi quelque horrible blasphême,
C'est qu'il ne le connoissoit pas.

Pierre *Aretin* mourut à Venise, vers l'an 1556.

(Π) Il naquit en avril l'an 1492, & passa les premieres années de sa jeunesse sans se fixer en aucun endroit particulier. Il fut à Mantoue, à Arezzo, à Rome, dont on le chassa deux fois; la premiere, par ordre de Clément VII, à cause des sonets obscènes qu'il avoit composés; & la seconde à l'occasion des blessures qu'il reçut d'Achille de la Volta gentilhomme Bolonois & son rival dans ses amours pour la Cuisiniere de Giberti. En 1527 il vint se fixer à Venise, où il vécut presque toujours & où il mourut vers l'an 1557. Il paroît incroyable que, dans un siecle aussi éclairé & aussi fécond en savans que le fut le XVI.me siecle en Italie, un homme sans connoissance de la langue latine & profondément ignorant ait pu jouir d'une si grande réputation & recevoir de si grands honeurs. Lisez en effet ses ouvrages. Le talent s'y manifeste-t-il? l'érudition s'y fait-elle connoître? admire-t-on l'élégance, ou la force du style? en un mot où pourez-vous y trouver un seul des avantages qu'on rencontre dans des écrivains même très-médiocres? Si vous exceptez quelques endroits de ses poésies, écrits avec facilité, & où une brillante imagination se déploie, le reste de ses ouvrages ne mérite pas la peine d'être lu. Cependant cêt homme infâme, qui par son ignorance & par ses vices auroit dû sans doute être couvert du mépris public trouva un grand nombre d'admirateurs, il en eut même parmi les hommes célebres. Les princes & les particuliers le comblerent de si riches présens qu'il avoue en avoir reçu pendant l'espace de dix-huit ans jusqu'à la somme de 25 mille écus. Comment y parvint-il? Il eut le bonheur de persuader que sa plume pouvoit à son gré couvrir de gloire ou d'infamie. Telle est l'origine de sa fortune. Pour le punir de son orgueilleuse témérité, plus d'une fois il s'en trouva qui le batirent & le blesserent dangereusement. Il fut même si fort maltraité qu'il sembloit, dit Boccalini, une carte marine couverte de lignes & de raies. D'autres dans leurs écrits le chargerent d'opprobres.

Outre les ouvrages ci-dessus il composa un recueil de lettres en six volumes & plusieurs autres petits ouvrages en prose & en vers dont la perte ne seroit pas fort à regréter. Mazzuchelli a écrit

sa vie qu'on imprima à Bresse en 1741, & qui en 1763 fut réimprimée avec des additions.

On donna aussi le nom d'*Unique Aretin* à Bernard Accolti. *Voyez* ACCOLTI. (*Le Chev.* TIRABOSCHI)

ARGALUS, (*Hist. de Lacédémone.*) successeur d'Amiclès au trône de Sparte, n'a sauvé que son nom du naufrage des temps. La fable même n'en fait aucune mention, ce qui semble indiquer qu'il fut sans vices & sans vertus. (*T--N.*)

ARGENS, (le marquis d'*Argens*, JEAN-BAPTISTE DE BOYER) étoit fils du procureur général du parlement d'Aix. Il servit, & fut blessé au siége de Kell en 1734. Il le fut bien plus encore quelque temps après d'une chute de cheval, qui le mit hors d'état d'y remonter, & l'obligea de quiter le service. On ne le connoît plus que comme auteur, & c'est à ce titre qu'il a dû celui de chambellan du roi de Prusse, auprès duquel il passa vingt-cinq ans de sa vie. On a de lui plusieurs lettres, & autres ouvrages. Il avoit traduit, avant l'abbé Batteux, *Ocellus Lucanus*, & *Timée de Locres*. Il revint mourir dans sa patrie. Né en 1704 à Aix, il mourut en 1771 au château de madame la barone de la Garde, sa sœur, près de Toulon.

ARGENSON, (DE VOYER DE PAULMY D') (*Hist. mod.*) grande & anciene maison de Touraine, qui remonte, dit M. de Fontenelle, par des titres & par des filiations bien prouvées, jusqu'au temps de Saint Louis & des croisades. De cette maison, étoit Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, qui a donné tant d'importance à la place de lieutenant de police, qui a été garde des sceaux sous la régence, & dont M. de Fontenelle a fait un si bel éloge. Il fut 1.° pere du marquis d'Argenson, ministre des afaires étrangeres, pere de M. le marquis de Paulmy, 2°. de M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, pere de feu M. le marquis de Voyer.

ARGENTIER, (*Hist. mod.*) signifioit autrefois en France le surintendant des finances du roi. Le fameux Jacques Cœur étoit *argentier* du roi Charles VII. (*G*)

ARGENVILLE, (ANTOINE JOSEPH DEZALLIER D') (*Hist. mod.*) fils d'un libraire de Paris, maître des comptes, amateur instruit & éclairé des arts & des sciences, est auteur de plusieurs ouvrages élémentaires utiles, de l'*Oryctologie*, de la *Conchilogie*, à laquelle on joint la *Zoomorphose*, de la *Vie des Peintres*, des deux *Voyages pittoresques de Paris & des environs*; de la *Théorie & pratique du jardinage*, tous ouvrages connus. Mort le 30 novembre 1765.

ARGIS, (BOUCHER D') (*Hist. litt. mod.*) avocat célebre de ce siecle, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence estimés, & d'un grand nombre d'articles de jurisprudence & d'histoire insérés dans l'Encyclopédie.

ARGONNE, (dom BONAVENTURE D') (*Hist. litter. mod.*) né à Paris en 1640, mort chartreux à Gaillon, près de Rouen, en 1704. C'est lui qui est auteur des *Mélanges d'histoire & de littérature*, publiés sous le nom de Vigneul de Marville, en trois vol-*in*-12. dont l'abbé Banier a fait presque tout le dernier. L'édition de 1725 est la meilleure. On a du même chartreux un *Traité de la lecture des peres*, & un *de l'éducation*.

ARGOU, (GÉBRIEL) avocat célebre, auteur d'un des meilleurs ouvrages élémentaires de jurisprudence, tout le monde le connoît; c'est l'*Institution au droit françois*, en deux vol. *in*-12. C'est le pendant de l'*Institution au droit ecclésiastique* de l'abbé Fleury, son ami, à l'instigation duquel il composa cet excellent ouvrage. *Argou* étoit du Vivarais, & mourut au commencement de ce siecle.

ARGUES, (GERARD DES) (*Hist. litt. mod.*) géometre du dix-huitieme siecle, ami de Descartes, & auteur de divers ouvrages de géométrie, tels qu'un *Traité de perspective*, un *Traité des sections coniques*, un *Traité de la coupe des pierres*, un intitulé : *la Pratique du trait.*

ARIADNE, (*Hist. rom.*) fille de l'empereur Léon I, femme de l'empereur Zénon, devint amoureuse d'Anastase, jeune homme de basse naissance. Elle entreprit de le faire empereur. Son mari s'étant enivré dans un grand repas, soit de lui-même, soit qu'on l'y eût aidé, elle le fit, dit-on, passer pour mort, le fit enfermer vivant dans le tombeau, l'y laissa expirer, & mit Anastase à sa place, elle mourut l'an 515.

ARIARATHE, (*Hist. anc.*) c'est le nom de dix rois de Cappadoce, des regnes desquels on pouroit tirer beaucoup de ces guerres sans objet & sans intérêt, beaucoup de ces insipides barbaries, dont les écrivains sans philosophie, c'est-à-dire, sans esprit, sont en possession de composer ce qu'ils appelent l'histoire; mais ils fourniroient fort peu d'exemples dont on pût profiter, fort peu même de faits dont il fût agréable ou utile d'être instruit. Les plus remarquables de ces dix rois, sont Ariarathe II par sa fin désastreuse. Perdiccas, un des successeurs d'Alexandre l'ayant vaincu, le fit atacher à une croix; ce qui prouve bien à la vérité que Perdiccas étoit un barbare; mais ce qui ne prouve rien ni pour ni contre *Ariarathe* II. *Ariarathe* VI mérita, par son atachement pour son pere, le surnom toujours glorieux de *Philopator*.

ARIAS MONTANUS, (BENOÎT) *Hist. mod.*) espagnol, savant théologien du seizieme siecle, éditeur de *la Polyglotte d'Anvers*, imprimée chez les Plantins, depuis 1569 jusqu'en 1572, huit vol. *in-fol.* Il fut surnomé *Montanus*, sans doute parce que Philippe II le tira d'une retraite où il s'étoit caché dans les montagnes de l'Andalousie, pour se livrer entiérement à l'étude; ce fut pour lui confier l'édition de *la Polyglotte* que Philippe II le fit sortir de ses montagnes. Il est auteur de quelques autres ouvrages sur l'écriture sainte.

Il mourut en 1598 à Séville sa patrie, âgé de 71 ans.

ARIBERT, (*Hist. de Fr.*) fils de Clotaire II, & frere de Dagobert I, qui le priva injustement du partage qui lui étoit dû.

Les partages étoient des abus sans doute, non pas que l'égalité dans le partage des successions ne soit l'arangement le plus conforme à la nature, mais il n'en est pas des royaumes comme des successions ordinaires, la réunion de l'état dans une même main, peut seule assurer la paix, & faire le bonheur des peuples : mais ce principe n'étoit point connu alors, on regardoit la courone comme le patrimoine des mâles, & on la partageoit entr'eux ; cet abus étoit consacré par un usage constant, qui ne pouvoit plus être détruit légitimement que par une loi portée sans intérêt, dans un temps où il n'y auroit point de partage à faire ; la réunion ainsi réglée, auroit coupé une des plus fortes racines des guerres civiles : mais l'introduire par un principe d'avidité, par des moyens de force, c'étoit vouloir se jeter dans une nouvele guerre civile ; & en effet elle eût été inévitable avec un prince moins doux & moins patient qu'*Aribert*.

Une autre considération favorable alors aux partages, se tiroit des accroissemens successifs de l'empire francois, & principalement de l'étendue qu'il avoit acquise au delà du Rhin, étendue qui avoit rendu nécessaire la division de la France en Austrasie & Neustrie, & qui avoit déterminé Clotaire II à céder la Neustrie à Dagobert. Cette libéralité d'un monarque envers son fils, libéralité sans exemple jusqu'alors, auroit dû empêcher Dagobert de commettre, à l'égard de son frere, une injustice sans exemple aussi jusqu'à lui.

Brunulfe, oncle maternel d'*Aribert*, parut vouloir réclamer les droits de son neveu ; on le craignit du moins, & sur cette crainte, Dagobert le fit assassiner.

Il consentit cependant de céder à son frere quelques-unes des provinces méridionales, situées au delà de la Charente. Cet état, trop foible pour rendre *Aribert* redoutable, étoit assez grand pour mériter le titre de royaume ; Toulouse en fut la capitale.

Aribert mourut deux ou trois ans après Clotaire II, sont pere, à la suite d'un voyage à la cour de Dagobert ; circostance fâcheuse & qui fut observée. Il avoit un fils nommé *Chilpéric*, qui mourut peu de jours après lui ; circonstance qui aggrava la premiere. Dagobert rentra dans les provinces cédées à *Aribert* ; & réunit l'empire françois.

Cependant *Aribert* laissoit deux autres fils, Boggis & Bertrand, dont les droits étoient les mêmes que ceux de Chilpéric ; Amand, duc de Gascogne, leur aïeul maternel, par Gisele, sa fille, prit la défense de ces droits. Les historiens parlent d'une révolte des Gascons sous le regne de Dagobert ; cette révolte, qui peut-être n'en mérite pas le nom, avoit pour objet cette défense des droits de Boggis & de Bertrand ; il paroît que ce fut pour terminer la guerre, que Dagobert se résolut enfin à donner l'Aquitaine à ces deux princes : on fit un accommodement ; on prit un milieu entre les prétentions contraires ; Dagobert ne vouloit point donner à ses deux neveux le royaume d'Aquitaine qu'avoit eu leur pere & leur frere ; ses neveux ne vouloient pas se contenter du simple gouvernement de cet état : on leur donna ce duché d'Aquitaine à titre héréditarie, sous la condition de la foi & hommage envers la courone & d'un tribut annuel ; premier exemple de l'hérédité des fiefs, ou plutôt premier exemple de l'apanage. Le fameux duc d'Aquitaine Eudes, fils de Boggis, posséda l'Aquitaine à titre héréditaire, & il la réunit toute entiere, ayant aussi recueilli la succession de Bertrand, son oncle, qui lui fut abandonée par Saint Hubert, évêque de Maëstricht & de Liége, fils unique de Bertrand. Eudes descendoit donc, de mâle en mâle, de Clovis par *Aribert* & Boggis, & de cet Eudes descendoit par les ducs d'Aquitaine, puis par les ducs de Gascogne, cette illustre maison d'Armagnac, qui a produit le connétable d'Armagnac, trop fameux du temps de Charles VI ; le duc de Nemours, trop malheureux sous Louis XI, & qui s'est éteinte en 1503 par la mort du duc de Nemours, son fils, tué à la bataille de Cérignoles ; mais la postérité d'*Aribert* & d'Eudes s'est perpétuée dans d'autres maisons actuélement existantes, nommément dans celle de Montesquiou. Guillaume Garcie, descendu des ducs de Gascogne, est la tige des comtes de Fezensac ; son second fils, Bernard de Fezensac, dit *le Louche*, fut la tige des comtes d'Armagnac, ducs de Nemours. Othon, frere aîné de Bernard, eut pour petit-fils Aimeri, comte de Fezensac, dont le second fils, nommé aussi Aimeri, est la tige des barons de Montesquiou, &c.

Au reste, qu'il y ait ou qu'il n'y ait point de descendans de Clovis par *Aribert*, Boggis & Eudes, ce n'est plus aujourd'hui qu'un point de curiosité.

ARIMASE, (*Hist. anc.*) étoit un souverain d'une partie de la Sogdiane, qui, pour échaper aux armes d'Alexandre, s'étoit enfermé dans un château bâti sur la pointe d'un rocher. Sommé de se rendre, il répondit : *Oui, si vous pouvez voler*. Ce seul mot lui coûta la vie, à lui & à toute sa famille, tant les conquérans sont délicats, & tant leurs droits sont sacrés ! *Arimase* fut pris & mis à mort par ordre du vainqueur vers l'an 328 avant J. C.

ARIOSTE, (Louis) (*Hist. mod.*) c'est le célebre auteur de l'*Orlando furioso*, poëme immortel, mal-gré ses défauts & mal-gré la justesse du mot que dit à l'auteur le cardinal Hyppolite d'Este, auquel il dédia ce poëme : *où diable avez-vous pris tant de sotises?*

L'*Arioste* étoit né en 1474 à Reggio, d'une famille alliée à la maison d'Este; il fut ataché toute sa vie à cette maison. Le cardinal Bembe, qui savoit si bien le latin, & qui l'aimoit tant, auroit voulu que l'*Arioste* eût écrit en latin: *J'aime mieux*, lui répondit l'*Arioste*, *être le premier des écrivains italiens, que le second des latins*. Le conseil du cardinal Bembe n'étoit pas à propos. Des idées & des peintures originales doivent toujours être présentées dans la langue la plus familiere à l'auteur qui écrit, & une langue morte n'est familiere à persone; d'ailleurs la majesté un peu inflexible du latin ne se feroit pas aussi-bien prétée au badinage de l'*Arioste*, que la souplesse naturele de l'italien. On a dit que le tombeau de Roland est dans *la Jérusalem délivrée*, le tombeau de Roland n'est nulle part, Roland ne mourra point, non plus que *la Jérusalem délivrée*. Le mérite si différent de ces deux ouvrages fait qu'ils ne peuvent pas plus se nuire, qu'une belle comédie ne nuit à une belle tragédie. *Arioste* eut le gouvernement d'une province située dans l'Apennin, & sa principale fonction devoit être de la purger des brigands qui l'infestoient. Peu occupé de ce soin, & peu éfrayé du danger, il s'écartoit souvent seul dans les lieux les plus déserts pour rêver & faire des vers; il tomba entre les mains de quelques-uns de ces brigands, qui, au lieu de lui nuire, lui rendirent des honeurs infinis: *Le gouverneur est notre ennemi*, lui dirent-ils, *& nous ne le traiterions pas si bien, mais le poëte est l'ami de tout le monde*. L'*Arioste* avoit de la philosophie, il savoit se contenter de peu; il s'étoit fait construire à Ferrare une maison très-petite & très-simple; on s'étonoit de n'y trouver aucunes traces de la magnificence qu'on admire dans ses descriptions poétiques de palais & de jardins: *C'est qu'il en coûte moins*, dit-il, *pour assembler des mots que des pierres*. Il mourut avec courage. *Plusieurs de mes amis partis avant moi m'atendent*, dit-il, *& je vais les revoir*. Outre son poëme, il a fait des satyres, des comédies, des sonets, des chansons, &c. mais c'est par son poëme qu'il est illustre. La Fontaine y a puisé quelques-uns de ses comtes; plusieurs écrivains distingués en ont fait la traduction; & on en essaye tous les jours de nouveles, tant en prose qu'en vers. Un poëme françois moderne & célebre doit beaucoup au poëme d'*Orlando furioso*, quoiqu'il soit très-différent. Il y a plusieurs éditions très-recherchées de l'*Orlando furioso*. 1°. L'édition originale de Ferrare, 1515. 2°. Celle des Aldes à Venise, *in*-4°. 1545. 3°. Celle de 1584, aussi à Venise, avec les notes de Ruscelli, & les figures de Porro; mais la plus parfaite peut-être est celle qui a été publiée en 1772 en 4 vol. *in*-8°. par Molini, libraire italien, établi à Paris, & qui est sortie des presses de Baskerville; elle est ornée de figures qui répondent à la beauté de l'exécution typographique.

(II) L'*Arioste* naquit à Reggio le 8 septembre 1474. Son pere fut Nicolas de Renaud Ariosti, gentilhomme de Ferrare, qui commandoit alors dans la forteresse de cette ville pour le duc Hercule Ier; il eut pour mere Daria Maleguzzi, dame de Reggio. Grégoire de Spoleti lui enseigna la langue latine dans laquelle il s'exerça dès sa jeunesse, ainsi que dans la langue italiene. La noblesse de son origine lui ouvrit le chemin des emplois les plus honorables & des plus illustres ambassades. En 1507 le Cardinal Hippolyte d'Este l'envoya pour complimenter la marquise Isabelle Gonzague sa sœur, sur son heureux acouchement, & la lettre qu'écrivit alors la marquise à son frere, prouve que l'*Arioste* avoit déja commencé son poëme. Il fut encore envoyé deux ans après par le duc Alphonse Ier, son maître, au Pape Jules II; peu s'en fallut que le fougueux Pontife irrité contre le duc, ne fît précipiter dans la mer le malheureux poëte. Il revint à Rome pour l'élection de Léon X dont il avoit été l'ami, & Léon lui fit l'acueil le plus favorable. En 1519 le même Alphonse l'envoya pour faire des complimens de condoléance au duc d'Urbin Laurent de Médicis, sur la mort de la duchesse Magdeleine son épouse. Plus d'une fois l'*Arioste* s'est trouvé dans les batailles, & il y a toujours montré un courage que les poëtes ne connoissent guere que dans leurs écrits. Il ne cessoit pourtant pas de travailler à son *Orlando furioso* qui parut pour la premiere fois en 1516. Dans les différentes éditions qu'on en fit pendant sa vie il le retoucha, l'augmenta même, & dans la derniere de 1537, le poëme fut composé de XLVI chants. Sans nous arrêter ici à examiner le caractere de cet admirable poëme, & les rares beautés qu'il renferme, sans répéter tout ce qu'on dit sur la comparaison qu'on a coutume de faire entre le Tasse & l'*Arioste*, on peut avancer que quiconque n'admire pas dans l'*Arioste*, la force & les ressources de l'imagination, la facilité de la composition, la vivacité de la narration, le coloris des passions, & tantôt un style ou gracieux ou sublime, lorsque l'auteur veut être tour à tour l'un ou l'autre, doit renoncer pour toujours à la lecture des poëtes, & avouer que la poésie & ses charmes lui sont absolument inconnus. On peut voir le catalogue des éditions de l'*Orlando furioso* chez le célebre Mazzuchelli.

On connoît ce que dit à l'*Arioste* le Cardinal d'Este dans le froid acueil qu'il fit, dit-on, à cet auteur qui lui présentoit son poëme. Ce fait, quoique généralement répandu, n'est pas constaté. Le seul témoignage de Paul Jove & de ceux qui l'ont copié, ne paroît pas suffisant pour en garantir la vérité. Ce qu'il y a de très-sûr c'est que le Cardinal aimoit l'*Arioste*, & qu'il lui avoit assigné une pension de 45 écus sur l'archevéché de Milan. Cette pension lui fut conservée quoiqu'il eut perdu les bonnes grâces du Cardinal en s'excúsant de le suivre dans son voyage de Hongrie. La même année le duc Alphonse lui assi-

gna sept écus par mois avec la somme nécessaire pour l'entretien de trois domestiques, & de deux chevaux. Ce duc le faisoit souvent manger à sa table, & lui acorda plusieurs grâces qu'il avoit demandées pour lui & pour les persones auxquelles il s'intéressoit. S'il faut en croire Jove, les libéralités d'Alphonse mirent l'*Arioste* en état de faire construire une maison petite à la vérité, mais élégante & gracieuse, sur laquelle le poëte a fait les vers suivans:

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo sed tamen ære domus.

Le même duc lui donna la place honorable de Commissaire de la Garfagnana, où il demeura depuis 1522 jusqu'en 1524; mais le séjour de cette province sauvage & déserte étoit peu convenable à un poëte, & l'*Arioste* fut très-content de pouvoir revenir à Ferrare. Le marquis del Vasto voulut aussi lui prouver l'estime qu'il avoit pour lui; il lui fit assigner en 1531 une pension annuele de cent ducats d'or. On dit encore qu'il fut solemnélement couroné par l'empereur Charles V, mais c'est une fâble. Il reçut tout au plus un diplôme de poëte lauréat dont on ne doit pas faire grand cas en parlant de l'*Arioste*, puisqu'on le voit alors acordé souvent à de médiocres poëtes. L'*Arioste*, âgé de 58 ans, mourut le 6 juin à Ferrare, & fut enséveli dans l'anciene Église de S. Benoît; après que la nouvele fut construite, Augustin Mosti lui fit élever en 1572 un tombeau plus considérable, & Louis, arriere-neveu du poëte, en 1612 lui en fit ériger un beaucoup plus magnifique dans la même Église.

Outre le célebre poëme qu'il composa, la langue italiene lui doit les premieres comédies & les premieres satyres écrites en vers. Il se distingua dans l'un & l'autre genre, ainsi que dans la langue latine qu'il écrivoit très-purement.

Si on veut un plus grand détail sur la vie & sur les ouvrages de l'*Arioste*, on peut consulter la vie de ce grand homme écrite & publiée par le docteur Jean-André Barotti. On la trouve à la tête de l'édition de Baskerville. Cette vie est aussi insérée dans le Tome Ier *delle Memoire degli illustri Ferraresi* dans Mazzuchelli (*Tom. I, P. II, p.* 1060.), & dans la *Storia della Letteratura Italiana* dans laquelle on s'est servi de plusieurs renseignemens qu'on trouve dans l'archive ducal de Modene (*Tom. VII, P.* 1, *p.* 34; *P.* 3, *p.* 92. *Tom. IX*, *p.* 174, édition de Modene). (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

ARIOVISTE, (*Hist. anc.*) roi des Sueves, que l'honeur d'avoir été vaincu par César & de lui avoir fait un peu acheter la victoire, a rendu célebre. Sa défaite est de l'an 59 avant J. C.

ARISBE. (*Hist. anc.*)

„ Quand Marius, dit M. de Fontenelle, eut „ été chassé de Rome par la faction de Sylla; & „ se fut retiré en Afrique, son fils qui l'acom„ pagnoit tomba entre les mains d'Hiempsal, roi „ de Numidie, qui le retint prisonier. Une des „ femmes de ce roi (il la nomme *Arisbe*) de„ vint amoureuse du jeune Marius, & eut la „ générosité de lui fournir des moyens de sortir „ de sa prison, quoique par-là elle le perdit pour „ jamais „.

C'est le sujet de la troisieme héroïde de M. de Fontenelle.

ARISBE étoit aussi le nom d'une ville de la Troade, prise par les Troyens quelque temps avant la guerre de Troye. Ascagne promet à Nisus deux vases conquis par son pere à la prise d'Arisba:

Bina dabo argento perfecta atque aspera signis
Pocula, devicta genitor quæ cepit Arisba.
ÉNÉID. Lib. IX.

ARISTACRIDAS. C'est le nom d'un capitaine Lacédémonien, dont on ne sait presque rien, sinon qu'il étoit fort brave, & que lorsqu'Antipater, gouverneur de la Macédoine pendant l'expédition d'Alexandre dans l'Asie, eut défait les Lacédémoniens & tué Argis leur roi, l'an 330 avant J. C., ce même *Aristacridas* ayant entendu un homme qui s'écrioit: *Malheureux Spartiates, vous serez donc esclaves des Macédoniens!* il répondit: *Eh! pourquoi donc esclaves? qui peut les empêcher de mourir libres, en combatant pour la patrie?*

ARISTAGORAS, (*Hist. anc.*) fils de Melpagoras, gendre & cousin d'Histée, souverain de Milet. Sa fierté ne lui permettant pas de voir tranquillement Athênes, sa patrie, sous la domination des Perses, il forma le projet de l'afranchir. Son activité égalant son génie, il mit une flote en mer, & s'avança jusqu'à Sardes qu'il réduisit en cendres. Darius en conçut un ressentiment si vif, qu'il recomanda à ses principaux officiers de l'entretenir de cette révolte tous les soirs avant le souper, & de l'exhorter à laver cette injure dans le sang du rebelle. *Aristagoras* recula son châtiment par des victoires: mais ses compatriotes ne pouvant résister à la supériorité des Perses, il fut défait & tué vers la soixante-dixieme olympiade, après avoir soutenu six ans de guerre. L'histoire fait mention de plusieurs autres *Aristagoras*, dont l'un avoit fait des recherches sur l'Égypte. On croit que celui-là est le même dont parle Diogene Laërce dans sa *Vie de Chinon*. Il vivoit sous le regne de Ptolémée Philadelphe. (*T—N.*)

ARISTANDRE, devin & interprete de songes qui flatoit Philippe & Alexandre, & qui, à la bataille d'Arbelles fit, dit-on, remarquer aux troupes une aigle qui planoit sur la tête d'Alexandre. Le Brun n'a point oublié cette aigle dans le tableau qui représente cette bataille.

ARISTARQUE, (*Hist. anc.*) est le nom de trois personages célebres dans l'antiquité.

1°. Aristarque de Samos, est un des premiers astronomes qui ait dit que la terre tourne. Sans savoir précisément en quel temps vivoit ce philosophe, on sait qu'il vivoit avant Archimede. Il ne nous reste de lui qu'un *Traité de la grandeur & de la distance du soleil & de la lune*, qui se trouve dans le troisieme tome des mathématiques de Wallis, & qui a aussi été imprimé à part, à Pesaro, 1572 *in*-4°. & à Oxford, 1688 *in*-8°.

2°. Aristarque de Samothrace; c'est celui qui est si connu par la critique sévere qu'il exerça sur Homere, sur Pindare, sur Aratus, &c. mais si sa critique est taxée de sévérité, elle ne l'est pas d'injustice, & le nom d'*Aristarque* se prend toujours en bonne part, comme celui de Zoïle en mauvaise:

> *Fiet Aristarchus; nec dicet, cur ego amicum*
> *Offendam in nugis?*

On croit que c'est *Aristarque* qui divisa l'Iliade & l'Odyssée, chacune en vingt-quatre livres. Il fut chargé de l'éducation de Ptolémée Philometor vers l'an 148 de J. C. Il mourut à 72 ans dans l'île de Chypre. On dit que jugeant sa maladie incurable, (c'étoit une hydropisie) il se laissa mourir de faim.

3°. Aristarque, disciple & compagnon de Saint Paul dans son apostolat, le fut aussi, à ce qu'on croit, dans son martyre à Rome sous Néron.

ARISTÉE, (*Hist. anc.*) sans remonter à l'*Aristée* de Virgile, qui n'apartient qu'à la fâble, comme son secret pour réparer la race des abeilles n'apartient qu'à la mauvaise physique, on trouve quelques personages célebres de ce nom.

1°. Aristée le *Proconésien*, historien & poête grec, car les poêtes ont été par-tout les premiers historiens, vivoit du temps de Cyrus & de Cræsus vers l'an 556 avant J. C. Il avoit fait sur la guerre des Arimaspes ou Scythes hyperboréens, un poême dont Longin & Tzetzès raportent quelques vers.

2°. Aristée, contemporain d'Alexandre le Grand, & ami d'Euclide; celui-ci, pour ne pas nuire à la réputation d'*Aristée*, ne voulut pas écrire sur un sujet qu'*Aristée* avoit traité, comme M. de Fontenelle a dit que c'étoit peut-être par amitié pour lui que M. de la Motte n'avoit pas publié ses idylles.

3°. Aristée, est encore le nom d'un officier de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, qui fut, dit-on, envoyé par ce prince à Éléazar, grand-prêtre des Juifs, pour lui demander des persones intelligentes & propres à remplir le projet qu'il avoit de se procurer une bonne traduction greque de la bible faite sur l'hébreu; c'est la fameuse version des septante. Il y a une histoire fabuleuse & apocryphe de cette version sous le nom d'*Aristée*; composée après coup par un juif hellénisté d'Alexandrie.

ARISTENETE, auteur grec du cinquieme siecle, mort dans un tremblement de terre qui renversa la ville de Nicomédie. On a de lui des lettres dont le Sage a donné en 1695 une traduction françoise.

ARISTIDE, (*Hist. anc.*) athénien, dit le *Juste*. La vie entiere d'*Aristide* fut une suite d'actions justes, à l'égard de tout le monde, & de services désintéressés, rendus à la patrie. Rival de Thémistocle, traité par lui en ennemi, il fut toujours uni avec lui pour le bien de l'état. Thémistocle le fit exiler, quoiqu'innocent, & lorsqu'à son tour Thémistocle tomba dans une disgrace beaucoup plus méritée, *Aristide* refusa d'y contribuer & de se venger. C'étoit un sage; c'étoit aussi un héros. Il contribua beaucoup à la victoire de Marathon sous Miltiade, & les lauriers de Miltiade ne le firent pas sécher d'envie comme Thémistocle. Il étoit un des dix chefs qui avoient chacun leur jour pour commander l'armée; il sentit tous les inconvéniens de ce partage & de ce changement perpétuel du pouvoir; il donna l'exemple de déférer le commandement absolu à l'expérience de Miltiade; il combatit & vainquit sous lui; il combatit aussi & vainquit sous Thémistocle à Salamine; il commandoit en chef à Platée; par-tout vainqueur, soit qu'il obéît, soit qu'il commandât. Élu trésorier général de la république, charge annuele, son administration fidele & désintéressée mit dans un grand jour les déprédations de ses prédécesseurs, sur-tout de Thémistocle, & cette administration parut fort rigoureuse aux officiers subalternes dont il vouloit que les mains fussent aussi pures que les sienes. Thémistocle forma contre lui une brigue puissante, & le prévenant & l'accusant le premier des vols dont lui-même étoit coupable, il parvint à le faire condamner; mais ce jugement étoit si manifestement inique, si contraire à toutes les idées reçues, qu'il fallut le réformer: on remit à *Aristide* l'amende prononcée contre lui, & pour réparation, on l'élut encore trésorier pour l'année suivante. *Aristide* alors laissa les subalternes & tous les intéressés piller l'état autant qu'ils le voulurent, & s'en fit, par cette conduite, des créatures d'autant plus zélées, qu'attribuant ce changement de conduite à la crainte de leur déplaire, & au souvenir de ce qu'ils avoient pu contre lui, ils crurent avoir intérêt de le conserver; ils formerent donc de nouveau, mais en sa faveur, une brigue puissante, & le firent continuer encore pour un an. Alors *Aristide* se montrant tout entier: „ Citoyens, dit-il, en s'adressant au peuple, „ c'est donc „ ainsi que vous punissez ceux qui vous servent, „ & que vous récompensez ceux qui vous trahissent; l'année derniere je vous avois défendu „ contre les brigands publics, vous m'avez condamné; cette année je vous ai livrés à toute „ leur avidité, vous me comblez d'honeurs: mais „ ces honeurs seroient un afront, je les refuse.

„ Je ne m'étois permis cette violation de mes „ devoirs que pour votre instruction. Connoissez „ donc enfin vos vrais intérêts ; apprenez à discer- „ ner vos amis & vos oppresseurs, les bons & „ les mauvais citoyens, à encourager les uns, à „ réprimer les autres „. Thémistocle, à qui *Aristide* avoit dit ce qu'il pensoit de son avarice & de son peu de fidélité dans le manîment des deniers publics, s'en vengeoit, en disant que le mérite d'*Aristide* à cet égard étoit celui d'un cofre fort, qui garde & rend fidélement l'argent qu'on lui confie. Thémistocle, Cimon & Périclès, dit Plutarque, ont orné Athênes d'édifices & de statues, *Aristide* l'a enrichie de vertus. Il mérita le surnom de *Juste*, surnom, dit encore Plutarque, véritablement royal ou plutôt divin. Un jour qu'on jouoit à Athênes une piece d'Eschyle, lorsque l'acteur récita ce vers qui contient l'éloge d'Amphiaraüs, *il ne veut point paroître juste*, *mais l'être effectivement*, tout le monde jeta les ieux sur *Aristide*, & lui en fit l'application. Il est dangereux, dans une république, d'être trop estimé: Thémistocle profita, contre *Aristide*, de ses vertus même, & de la gloire de ce grand pers611age ; il le fit banir par l'ostracisme. On sait que dans l'assemblée du peuple où il fut bani, un paysan qui ne le connoissoit pas, & qui ne savoit pas écrire, s'adressa à lui-même pour le prier d'écrire son suffrage contre *Aristide*. Quel mal vous a-t-il fait? dit *Aristide*. Aucun, reprit le paysan ; mais je suis las de l'entendre toujours appeler le *Juste*. *Aristide*, sans répliquer un seul mot, écrivit le suffrage du paysan, fut bani & partit en priant les dieux de ne pas permettre que sa patrie fût forcée de le regréter. L'irruption de Xercès dans la Grece le fit rapeler de l'aveu de Thémistocle même, qui sentit combien son pays avoit besoin de lui.

Athênes & Lacédémone se disputoient le commandement de la Grece. Lacédémone en étoit en possession ; Thémistocle imagina un moyen de le lui enlever. Il annonça que ce moyen demandoit du secret, & il pria l'assemblée de nommer quelqu'un en qui elle eût confiance, pour recevoir sa confidence, & se concerter avec lui. L'assemblée nomma tout d'une voix *Aristide*. Le projet de Thémistocle étoit de brûler la flote des Grecs, où les Lacédémones dominoient, & par-là de réduire la Grece aux forces de terre, où Athênes avoit tout l'avantage. *Aristide* annonça au peuple que le projet de Thémistocle étoit très-utile, mais très-injuste, & sur ce raport, la vertu du peuple réveillée par celle d'*Aristide*, rejeta le projet. Belle & noble résolution! La douceur, la sagesse, la justice d'*Aristide* firent ce qu'on n'avoit pas permis à Thémistocle d'exécuter par un crime. Les Lacédémoniens voyant combien la conduite d'*Aristide*, opposée à la perfidie de Pausanias leur général, donnoit d'avantage sur eux aux Athéniens dans l'esprit des alliés, renoncerent d'eux-mêmes au commandement de la Grece. Alors on fit *Aristide* trésorier général des finances de la Grece entiere, comme il l'avoit été des finances particulieres d'Athênes, & dans ce nouvel emploi, comme dans le premier, son administration fut toujours pure & fidele, il trouva le secret de rester toujours économe & toujours pauvre. M. Rollin lui applique ingénieusement ces trois mots de Séneque à une persone chargée d'un pareil emploi: *Tu quidem orbis terrarum rationes administras tam abstinenter quam alienas, tam diligenter quam tuas, tam religiose quam publicas*. Tels sont en effet tous les devoirs d'un ministre des finances, les régir comme son propre bien, s'en abstenir comme du bien d'autrui, mettre dans leur administration cette exactitude religieuse due aux choses publiques & sacrées. *Aristide*, dit Plutarque, ne fut pas toujours en charge ; mais il fut toujours utile à sa patrie. Sa maison étoit une école publique de vertu, de sagesse, de politique. Un sage vieillard, sans même sortir de sa maison, peut y exercer une sorte de magistrature dont l'influence se fait sentir à la république par l'instruction de la jeunesse. Plutarque partage en trois âges la vie des hommes d'état. Dans le premier, ils s'instruisent ; dans le second, ils pratiquent ; dans le troisieme, ils instruisent leurs successeurs. *Aristide* après avoir commandé les armées, gouverné les finances & vécu dans la pauvreté, mourut si pauvre, qu'il ne laissa pas même de quoi se faire enterrer. La république fit les frais de ses funérailles, maria ses filles, & se chargea de nourir son fils.

Aristide vivoit environ cinq siecles avant Jésus-Christ.

Aristide est encore le nom d'un historien, d'un philosophe platonicien, d'un orateur, d'un peintre, tous grecs, aujourd'hui peu connus, mais qui ont eu dans leur temps quelque célébrité.

ARISTIPPE, (*Hist. anc.*) de Cyrene en Afrique, disciple de Socrate, fondateur de la secte cyrénaïque. Il quita la Lybie, pour aller entendre Socrate à Athênes ; mais il trouva sa philosophie trop sévere, & il s'en fit une plus commode, ce fut dans la volupté qu'il plaça le souverain bien ; il vécut à la cour des rois, & mit sa gloire à leur plaire ; il pensa ce qu'Horace a depuis exprimé dans ce vers:

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Denis le tyran l'acueillit beaucoup ; il aimoit son esprit, & sur-tout son goût, car *Aristippe* se connoissoit si bien en bonne chere, qu'au raport de Lucien, les cuisiniers du prince venoient prendre l'ordre du philosophe. Diogene disoit: *Si Aristippe savoit se contenter de légumes, il ne voudroit pas faire sa cour aux princes. Aristippe* répondoit: *Si Diogene savoit faire sa cour aux princes, il ne se contenteroit pas de légumes.* Denis le tyran disoit un jour devant *Aristippe*, qu'*on voyoit*

plus souvent les philosophes chez les grands, *que les grands chez les philosophes*. C'est par la même raison, répondit *Aristippe*, qu'*on voit plus souvent les médecins chez les malades*, *que les malades chez les médecins*. Un jour Denis lui donna le choix de trois courtisanes fort belles, il les prit toutes les trois, en disant: *Pâris s'est trop mal trouvé d'avoir choisi*. Le mot étoit d'un homme d'esprit, & sa conduite fut d'un philosophe, car il ne poussa pas plus loin la galanterie, & s'en tint à ce mot. Il eut cependant un commerce assez suivi avec la courtisane Laïs. *Je la possede*, disoit-il, *mais elle ne me possede pas*. Il disoit que la philosophie lui avoit appris *à bien vivre avec tout le monde*, *& à ne rien craindre*, *& que ce qui mettoit les philosophes au dessus des autres hommes*, *c'est que quand il n'y auroit point de loix*, *ils vivroient comme ils vivent*, *& feroient tout ce qu'ils font*. Il disoit encore que *l'ignorance est un mal plus incurable que la pauvreté*, *parce qu'il est plus aisé de donner que d'instruire*. *Aristippe* vivoit vers l'an 400 avant J. C.

Il eut un petit-fils (Aristippe, dit le *Jeune*) qui fut le plus ardent de ses sectateurs. Il vivoit vers l'an 364 avant J. C.

Aristippe est aussi le nom d'un tyran d'Argos, qui par les frayeurs ordinaires aux tyrans, & par l'excès de ses précautio ns contre les assassins, justifioit la maxime connue: *Necesse est ut multos timeat quem multi timent*. *Il faut craindre quand on est craint*. Mal-gré ces précautions, ou à cause de ces précautions, il fut assassiné l'an 242 avant J. C.

ARISTOBULE, (*Hist. des Juifs*.) autrement appelé *Judas*, & surnommé *Philellen*, fils d'Hircan & petit-fils de Simon Machabée, grand-prêtre & roi des Juifs, succéda à son pere l'an du monde 3898; il ne régna qu'un an, pendant lequel il fit mourir de faim sa mere dans la prison, où il l'avoit faite enfermer avec trois de ses freres; il fit mourir aussi Antigone son frere, mais par un accident, ou plutôt par la fourberie insigne de quelques-uns de ses courtisans. *Aristobule* malade envoya son frere Antigone à une expédition militaire dont il revint victorieux. Des hommes jaloux de sa gloire firent entendre à *Aristobule* qu'il avoit tout à craindre d'Antigone, qui avoit formé le projet de le tuer pour régner seul. Quoique le roi n'ajoutât pas foi à ces propos, il voulut s'en éclaircir avec son frere, & lui fit dire de le venir voir sans armes; en même temps il ordona aux gardes qui étoient dans son palais en un lieu obscur & souterrain, par où le prince devoit passer, de le mettre à mort, s'il venoit armé, ne doutant pas qu'alors il n'eût réellement quelque mauvais dessein. Ceux qu'*Aristobule* avoit chargés de dire à son frere de le venir trouver sans armes, lui dirent au contraire que le roi ayant entendu parler de la beauté de son armure, étoit curieux de le voir sous ses armes brillantes, & le prioit de le venir voir armé de pied en cap. Antigone donna dans le piége, & fut massacré par les gardes de son frere. *Aristobule* fut si touché de cette mort, dont il étoit beaucoup moins coupable que de celle de sa mere, qu'il devint plus malade, & mourut peu après, l'an du monde 3899.

Aristobule, (*Hist. des Juifs*.) second fils d'Alexandre Jannée & d'Alexandra, & frere puîné du grand-prêtre Hircan, à qui Alexandra, en mourant, laissa la courone, usurpa & le royaume & la souveraine sacrificature sur son frere qui lui céda l'un & l'autre forcément après une guerre dans laquelle *Aristobule* fut victorieux; il en jouit pendant trois ans & trois mois: au bout duquel temps Pompée ayant des raisons de mécontentement d'*Aristobule*, le mena prisonier à Rome, après l'avoir dépouillé de la royauté & de la dignité de grand-prêtre pour les rendre à Hircan. Plusieurs années après, Jules-César lui ayant rendu la liberté, voulut le charger de quelque expédition contre Pompée; mais les partisans de celui-ci l'empoisonerent avant qu'il sortît de Rome, l'an du monde 3955.

Aristobule, (*Hist. des Juifs*.) petit-fils du précédent, eut pour sœur Mariamne, épouse d'Hérode le grand: celui-ci fit tout ce qu'il put pour l'éloigner de la souveraine sacrificature qui lui étoit due. Vaincu néanmoins par les sollicitations de Mariamne, il lui acorda cette dignité, quoiqu'il n'eût encore que dix-sept ans. Mais ayant remarqué la grande affection du peuple juif pour ce jeune prince, il en prit de l'ombrage; & lorsqu'*Aristobule* se baignoit à Jéricho dans un réservoir d'eau près du palais, Hérode envoya quelques jeunes gens se baigner avec lui, avec ordre de le noyer; ce qu'ils firent par un jeu barbare, l'an du monde 3970.

Aristobule, (*Hist. des Juifs*.) fils d'Hérode le Grand & de Mariamne, fut un prince d'une extrême beauté, & ce qui est beaucoup plus estimable, doué des plus belles qualités de l'âme. Son oncle Pheroras & sa tante Salomé le noircirent tellement auprès d'Hérode par leurs infâmes calomnies, que ce pere dénaturé, au lieu de s'éclaircir de la vérité de leurs imputations, le jeta dans un afreux cachot avec son frere Alexandre, & ne les en tira que pour les faire étrangler.

ARISTOGITON, (*Hist. anc.*) connu pour avoir de concert avec un autre citoyen, nommé *Harmodius*, délivré Athênes de la tyrannie d'Hipparque. Les Athéniens lui dresserent des statues dans la place publique, & il fut le premier à qui cet honeur fut déféré. Une petite-fille d'*Aristogiton* fut mariée & dotée aux dépens de la république. Les tyrans furent chassés d'Athênes la même année que les rois le furent de Rome, c'est-à-dire, l'an 513 avant J. C.

ARISTOMENE, (*Hist. anc.*). C'est le nom de deux rois ou chefs des Messéniens, qui soutinrent de grandes guerres contre les Lacédémoniens sept ou huit siecles avant J. C. & dont

l'histoire paroît mêlée de beaucoup de fâbles. Ce fut pendant les guerres du premier *Aristomene*, que Sparte étant épuisée de citoyens, l'armée Lacédémoniene fut obligée d'y renvoyer les nouveaux soldats, & de leur abandoner indistinctement les femmes & les filles pour repeupler le pays; ce qui produisit cette race de citoyens distinguée par le nom de *Parthéniens*, qui rougissant dans leur pays du vice de leur naissance, prirent le parti de s'exiler, & allerent, sous la conduite de Phalante, l'un d'entr'eux, s'établir à Tarente en Italie. On dit que ce premier *Aristomene* ayant dévoué sa fille par superstition & par générosité, pour faire cesser une peste qui ravageoit sa patrie, se tua sur le tombeau de cette même fille. Ce premier *Aristomene* est nommé par quelques-uns *Aristodeme*.

ARISTON, (*Hist. anc.*). C'est le nom 1°. d'un roi de Sparte, fils d'Agesicles, & pere de Démarate. Il vivoit vers l'an 540 avant J. C. Plutarque nous a conservé quelques mots de lui. On lui disoit qu'un roi devoit faire du bien à ses amis & du mal à ses ennemis. *Pourquoi*, dit-il, *de ses ennemis ne feroit-il pas des amis?* On lui parloit de l'éloge funebre qui avoit été fait des Athéniens morts dans une bataille qu'ils avoient perdue contre les Lacédémoniens. *Quel éloge des vainqueurs!* dit-il.

2°. D'un philosophe, disciple de Zénon, & qui finit par l'être d'Épicure ou d'Aristippe. Il vivoit vers l'an 236 avant J. C.

3°. D'un jurisconsulte romain, dont le prénom étoit Titus, & dont Pline le jeune fait l'éloge dans une de ses lettres.

ARISTOPHANE; poète comique grec, si connu, qu'il suffit de le nommer & de renvoyer à ses comédies. Il vivoit vers l'an 446 avant J. C.

ARISTOTE; philosophe dont l'histoire apartient tellement à la philosophie, qui forme dans cette nouvele Encyclopédie un département particulier, que nous croyons devoir y renvoyer.

ARIUS, chef des Ariens, apartient à l'histoire de l'Église & des sectes religieuses.

ARMADE, s. f. (*Hist. mod.*) ou *le régiment de l'armade*; c'est celui qui a droit de garder la principale porte du palais du roi de Portugal, & de loger dans la ville.

ARMAGNAC, (*Hist. mod.*); grande & anciene maison issue des rois de France de la premiere race. *Voyez* l'article ARIBERT.

ARMELLINO (FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) naquit à Pérouse, de parens qui n'étoient pas illustres par leur naissance. Il alla s'établir à Rome, où ses mérites lui ouvrirent le chemin de se faire connoître au Pape Léon X, qui l'adopta en la famille des Médicis, le créa Cardinal, & le fit intendant des finances. Les honeurs dont le Pape combla *Armellino* lui firent des envieux & des ennemis, & son nom étoit odieux au peuple de Rome, qu'il avoit chargé d'impôts. L'activité de ce Cardinal resta oisive pendant le court pontificat d'Adrien VI qui succéda à Léon X. Mais le Cardinal de Médicis ayant depuis été élevé au pontificat, sous le nom de Clément VII, il lui donna sa confiance, & le fit archevêque de Tarente. Quelque temps après il éprouva les revers de la fortune, & il fut assiégé avec le Pape Clément VII dans le château Saint-Ange par l'armée de Charles Quint. Il mourut au mois d'octobre en 1527.) (Π)

ARMINIUS (*Hist. rom.*), chef des Chérusques, peuplade de la Germanie, & vainqueur de Varus, fut révéré par les Germains, comme le libérateur de son pays; on croit que c'étoit lui que les Saxons adoroient sous le nom d'*Irminsul*, cette idole fameuse que Charlemagne détruisit avec son temple.

ARMINIUS (JACQUES), (*Hist. mod.*) chef d'une secte moderne en Hollande, né en 1560; mort en 1609. C'étoit le plus tolérant des nouveaux sectaires; ses opinions sur la prédestination & la grâce s'éloignent beaucoup de la rigueur de celles de Calvin, & se raprochent de celles des Pélagiens, & des Sémi-Pélagiens. Ses disciples nommés de son nom, les *Arminiens*, & connus aussi sous le nom de remontrans, furent condamnés au synode de Dordrecht, & fortement persécutés par les Gomaristes leurs rivaux, qui avoient pour eux la faveur des princes d'Orange; mais comme les Arminiens ne persécutent persone, & qu'ils enseignent qu'il ne faut point persécuter; comme la douceur est l'âme de leur secte, ceux qui ne considerent ces matieres qu'humainement & politiquement, croient que cette secte finira par absorber toutes les sectes réformées. Grotius & Le Clerc ont donné beaucoup de considération au parti des Arminiens. *Arminius* prenoit pour devise: *Bona conscientia paradisus*. On ne lit plus ses ouvrages.

ARNAUD DE BRESSE, (*Hist. mod.*); disciple d'Abailard, condamné & brûlé en 1155. (*Voyez* l'article ARNALDISTES, dans le Dictionaire de Théologie.)

ARNAUD DE VILLENEUVE, (*Hist. mod.*) médecin du quatorzieme siecle, non content de quelques succès dans son art, voulut prédire la fin du monde qu'il fixoit à l'an 1335 ou 1345: il voulut dogmatiser, & fut condamné; mais il fit faire quelques pas à la chimie, il trouva l'esprit de vin, l'huile de térébenthine & les eaux de senteur. Il mourut sur mer, & fut enterré à Gênes en 1313. On a ses œuvres *in-folio*.

(Il s'en faut bien qu'*Arnaud* de Villeneuve ait été condamné, puisqu'il est mort au contraire, étant le médecin du Pape Clément V. On peut s'en assurer par une Bulle que donna ce Souverain Pontife en 1312 sous les ides de mars, & qui vient d'être publiée tout récemment par M. l'Abbé Caïetan Marini dans son ouvrage très-estimé *degli Archiatri Pontificj*. On doit donc placer une année plutôt la mort d'Arnaud.) (Π) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

ARNAULD. (*Hist. mod.*) *Antoine Arnauld*, fils d'un autre Antoine *Arnauld*, avocat général de la reine Catherine de Médicis, fut un avocat célebre, & célebre sur-tout par son plaidoyer contre les jésuites pour l'université de Paris en 1594, source des haines perpétuées dans sa famille & contre sa famille. Il mourut en 1619, ayant eu de Catherine Marion, sa femme, vingt enfans, dont dix moururent en bas âge, & dix lui survécurent; savoir, quatre fils, parmi lesquels il y en a trois de célebres, & six filles, qui furent toutes religieuses, & dont deux furent célebres; savoir, Angélique *Arnauld*, abbesse & réformatrice de Port-Royal-des-Champs, & la mere Agnès *Arnauld*, religieuse dans le même monastere, ainsi que leurs quatre autres sœurs. Leur niece Angélique de Saint-Jean *Arnauld*, seconde fille de M. *Arnauld* d'Andilly, fut aussi abbesse de Port-Royal. C'est d'elle que M. *Arnauld* d'Andilly disoit: *Comptez que tous mes freres & tous mes enfans & moi nous sommes des sots en comparaison d'Angélique*. L'abbesse Angélique, sa tante, mourut en 1661. Agnès en 1671. La niece en 1684.

L'aîné des fils d'Antoine *Arnauld* fut Robert *Arnauld* d'Andilly. Né en 1588, il se retira dans la solitude de Port-Royal-des-Champs à l'âge de cinquante-cinq ans; de là il envoyoit tous les ans à la reine-mere, Anne d'Autriche, des fruits cultivés de sa main, & que le cardinal Mazarin appeloit *des fruits bénis*. M. *Arnauld* d'Andilly mourut en 1674, ayant conservé, jusqu'à quatre-vingt-cinq ans une vieillesse saine & robuste. Voici ce qu'en écrivoit un des solitaires de Port-Royal, M. Fontaine. „ Ses ieux vifs, sa démarche prom-„ pte & ferme, sa voix de tonerre, son corps „ sain & droit, plein de vigueur, ses cheveux „ blancs, qui s'acordoient si bien avec le vermil-„ lon de son visage, sa grâce à monter & à se „ tenir à cheval, la fermeté de sa mémoire, la „ promptitude de son esprit, l'*intrépidité* de sa „ main, soit en tenant la plume, soit en taillant „ les arbres, étoient comme une espece d'immor-„ talité. „ (Remarquons ici en passant le mot *intrépidité* employé au propre.)

On connoît les traductions que M. *Arnauld* d'Andilly a faites des confessions de Saint Augustin, de l'histoire des Juifs de Josephe, des œuvres de Sainte Thérese, de celles du bienheureux Jean d'Avila, &c. On connoît ses vies des peres du désert. On a aussi des mémoires de sa vie, écrits par lui-même en deux volumes *in*-12 imprimés en 1734; un poëme sur la vie de Jésus-Christ, & quelques autres poésies chrétienes.

Lorsque en 1671 Louis XIV fit ministre des afaires étrangeres, M. de Pomponne, fils de M. *Arnauld* d'Andilly, & que celui-ci alla faire ses remercîmens, en atendant l'arivée de son fils qui étoit alors en ambassade, le roi fit à M. d'Andilly un acueil plein de grâce & de bonté, dont le récit a beaucoup d'agrément dans madame de Sevigné.

„ Le roi causa une heure avec le bonhomme „ d'Andilly, aussi plaisament, aussi bonnement, „ aussi agréablement qu'il est possible: il étoit „ aise de faire voir son esprit à ce bon vieillard, „ & d'attirer sa juste admiration; il témoigna „ qu'il étoit plein du plaisir d'avoir choisi M. de „ Pomponne, qu'il l'atendoit avec impatience, „ qu'il auroit soin de ses afaires, sachant qu'il „ n'étoit pas riche. Il dit au bonhomme qu'il y „ avoit de la vanité à lui d'avoir mis dans sa „ préface de Josephe qu'il avoit quatre-vingts ans, „ que c'étoit un péché: enfin on rioit, on avoit „ de l'esprit. Le roi ajouta qu'il ne falloit pas „ croire qu'il le laissât en repos dans son désert, „ qu'il l'enverroit querir, qu'il le vouloit voir „ comme un homme illustre par toute sorte de „ raisons: comme le bonhomme l'assuroit de sa „ fidélité, le roi dit qu'il n'en doutoit point, & „ que quand on servoit bien Dieu, on servoit „ bien son roi. Enfin, ce furent des merveilles; „ il eut soin de l'envoyer dîner, & de le faire „ promener dans une caleche; il en a parlé un „ jour entier en l'admirant. Pour M. d'Andilly, „ il est transporté, & dit, de moment en mo-„ ment, sentant qu'il en a besoin: *il faut s'humilier* „.

Henri *Arnauld*, évêque d'Angers, étoit son frere. Il naquit à Paris en 1597. En 1645, il fut envoyé à Rome, où il soutint les intérêts de la maison Barberine contre les parens d'Innocent X. Il fut fait évêque d'Angers en 1649, & alors il ne fut plus qu'évêque; il ne se réservoit pas un moment, tout son temps étoit à ses diocésains. Quelqu'un lui représentant qu'il devroit au moins prendre un jour dans chaque semaine pour se reposer: *Donnez-moi donc*, dit-il, *un jour où je ne sois pas évêque*. La ville d'Angers s'étant révoltée en 1652, & la reine-mere s'étant mise en marche pour la punir, l'évêque alla au devant d'elle, lui donna la communion, & lui dit: *Voilà votre Dieu*, *madame*, *qui a pardoné à ses ennemis*, *en mourant sur la croix par leurs mains*. Le pardon des ennemis, & l'oubli ou le mépris des injures étoient ses vertus favorites. Pour exprimer à quel point il poussoit l'acomplissement de ce précepte de l'Évangile, on disoit de lui, *que le meilleur titre pour en obtenir des grâces étoit de l'avoir offensé*. L'évêque d'Angers mourut en 1692, âgé de quatre-vingt-quinze ans. Ses négociations à la cour de Rome & en différentes cours d'Italie, ont été publiées à Paris en cinq volumes *in*-12, en 1748.

Mais le plus célebre de tous les enfans d'Antoine *Arnauld*, & en général de tous les *Arnaulds*, est le docteur, nommé Antoine comme son pere.

Il a eu grande part à la grammaire & à la logique, dites *de Port-Royal*; il composa la premiere avec M. Lancelot; la seconde avec M. Nicole. Quant aux autres ouvrages de ce fameux docteur, comme la plupart sont polémiques, le

temps leur a fait tort, soit en diminuant l'intérêt des questions qu'on y traite, soit en amenant des principes différens sur la dispute & sur la maniere même de disputer; aussi ces ouvrages sont-ils moins lus qu'estimés, & moins estimés que célebres. Quiconque se consacre au genre polémique & à la guerre de plume, a fait son choix entre son siecle & les âges suivans; il sacrifie l'avenir au présent, il veut amuser ou occuper ses contemporains, il consent d'être indifférent à ceux qui viendront après lui. On ne peut s'empêcher de regréter qu'*Arnauld* ait perdu un temps & des éforts qu'il eût pu employer à laisser des monumens durables de son beau génie & de sa vaste érudition.

La cour opprimoit M. *Arnauld*, parce que les jésuites le vouloient; mais elle eût voulu l'honorer & le récompenser, s'il avoit daigné se prêter à ses faveurs. Il avoit été exclu de Sorbone pour des propositions réputées jansénistes.

La trop passagere paix de Clément IX en 1668, amena une treve entre *Arnauld* & les jésuites; la cour de France & la cour de Rome y prirent part; *Arnauld* fut présenté par des évêques au nonce, qui lui dit: *qu'il ne pouvoit mieux employer sa plume d'or qu'à défendre l'Église*. Le roi Louis XIV, auquel il fut présenté par son neveu, M. de Pomponne, ministre des afaires étrangeres, lui tint à peu près le même langage. *J'ai été bien aise*, lui dit-il, *de voir un homme de votre mérite, & je souhaite que vous employez vos grands talens à la défense de la religion.* Monsieur, frere du roi, s'avança vers lui en disant: *Il faut bien faire quelque pas pour voir un homme si rare*. Mais les hostilités & les persécutions recomencerent bientôt; Louis XIV crut *Arnauld* dangereux. Il fut obligé de se cacher; mais en se cachant, il augmentoit le nombre de ses admirateurs, & il leur étoit toujours présent. Quelqu'un disoit devant Boileau, que le roi faisoit chercher M. *Arnauld*, & vouloit le faire arrêter; *le roi*, répondit Boileau, *est trop heureux pour le trouver*. Ce poête vante par-tout M. *Arnauld*, & s'honore sur-tout de son suffrage:

Arnauld, le grand *Arnauld* fit mon apologie.

Arnauld se retira en 1679 dans les Pays-Bas. Il y vécut jusqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une retraite ignorée, inconnu, sans fortune, même sans domestique, lui, dont le neveu avoit été ministre d'état. Il donna jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte, inébranlable, & supérieure à la mauvaise fortune.

On raporte de lui un petit fait qui annonce au moins de la simplicité dans les mœurs. Il alloit par la voiture publique voir l'évêque d'Angers, son frere; on parla beaucoup du livre de *la perpétuité de la foi* qui venoit de paroître, & tout le monde le vanta. M. *Arnauld*, qui en connoissoit mieux les défauts que persone, crut devoir, par modestie, les relever, & rabatre un peu des éloges. Ce téméraire, qui osoit ataquer le grand *Arnauld*, scandalisa beaucoup, on ne le lui dissimula point, & on lui déclara sans ménagement qu'on ne le croyoit pas fait pour entrer en lice avec un tel écrivain. Quand on fut arivé à quelques lieues d'Angers, on y trouva le carosse de l'évêque, qui envoyoit prendre son frere; les domestiques de l'évêque le nommerent en le demandant à la voiture publique, & il fallut reconoître que l'adversaire de M. *Arnauld* n'étoit pas indigne de lui.

Un autre petit trait caractérise M. *Arnauld*. M. Nicole, qui avoit tant combatu avec lui les corrupteurs de la morale, les ennemis de la foi, & sur-tout les ennemis de Port-Royal, lui disoit un jour qu'il étoit las de cette guerre de plume, & qu'il vouloit enfin se reposer. *Vous reposer!* répondit M. *Arnauld*, *eh! n'aurez-vous pas l'éternité toute entiere pour vous reposer?* mot qui ressemble assez à celui de l'évêque d'Angers: *Donnez-moi donc un jour où je ne sois pas évêque*.

M. *Arnauld* ne se reposa en effet que dans l'éternité, il écrivit & combatit toute sa vie. Ses œuvres éparses formoient près de cent volumes en différens formats; on en a donné un recueil complet en plusieurs volumes *in*-4°. à Lausanne; en 1777, 1778 & 1779. Indépendament des ouvrages que nous avons déja nommés, ses écrits contre les ministres Claude & Jurieu, contre le pere Malebranche de l'Oratoire, contre le P. Maimbourg, & les jésuites, sont connus, ou plutôt comme nous l'avons dit, ils commencent à être oubliés.

Le gouvernement, quand il ne persécutoit pas M. *Arnauld*, employoit volontiers sa plume contre ses ennemis, parce qu'elle étoit forte & acréditée. L'ouvrage intitulé: *Le prince d'Orange, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel*, est reconu pour être de M. *Arnauld*, & ce n'est pas détruire cette idée, que d'observer, que le titre de cet ouvrage est du style du P. Garasse. M. *Arnauld* se permettoit quelquefois ce style dans la dispute.

Il faut observer que de tous les écrits polémiques de M. *Arnauld*, le plus éloquent, le plus intéressant & le plus utile a été composé pour la défense des jésuites, dans une occasion où ils étoient calomniés & opprimés; ce qui fait un honeur infini à M. *Arnauld*, en montrant qu'il étoit toujours prêt à défendre la vérité, & que les intérêts de parti ne prévaloient point chez lui, sur ceux de la justice & de l'humanité. Cet écrit est intitulé: *Apologie du clergé de France, & des catholiques d'Angleterre*, contre une prétendue conspiration Papiste qu'on leur imputa vers la fin du regne de Charles II.

Si M. *Arnauld* avoit toujours disputé sur de pareils sujets, si, sur des matieres importantes dans tous les temps comme celle-ci, il eût joint ainsi à la force du raisonement, au charme de

l'éloquence, le pouvoir du ridicule, il auroit été plus utile aux hommes, & ses écrits polémiques seroient plus généralement lus.

Antoine *Arnauld* mourut à Bruxelles en 1694. (Il naquit à Paris le 6 février de l'an 1612. Après avoir achevé ses humanités & sa philosophie au collége de Calvy, il se livra à l'étude de la théologie, & il y fit des progrès extraordinaires. Sur le traité de la grâce il eut pour maître M. Lescot, mais il ne s'atacha pas à sa doctrine, comme le prouva formélement son acte de tentative qu'il soutint en 1636 pour être reçu Bachelier. Étant entré en licence sans être reçu de la Maison & Société de Sorbonne, & ne pouvant plus y être admis selon les regles ordinaires, la Société demanda au cardinal de Richelieu, son proviseur, qu'il y fût reçu extraordinairement, à cause de son rare mérite. Cet honeur lui fut alors refusé, & même après la mort du Cardinal, le 24 décembre 1642; mais il l'obtint le dernier octobre de l'année suivante. Il avoit pris le bonnet de Docteur en Théologie de la faculté de Paris, dès le 19 décembre 1641. Les disputes qui s'alumerent sur la grâce & sur quelques autres sujets, exercerent beaucoup le génie d'*Arnauld*, & lui firent produire quantité de livres. Quelques-unes de ses propositions furent censurées par la Sorbonne le dernier de janvier 1656, & il fut exclus de la faculté de Théologie. Il fit ses protestations contre ce résultat, & conserva toujours le titre de docteur. Quelque temps auparavant, il avoit pris le parti de s'ensévelir dans la solitude; ce dernier coup l'y détermina tout-à-fait. Cette retraite dura environ quinze années, & ce fut pendant ce temps, qu'il composa ce grand nombre d'ouvrages sur différentes matieres. *Arnauld* revint ensuite à Paris, & il écrivit contre les Calvinistes. Ses ennemis le rendirent suspect sur les visites nombreuses qu'il recevoit tous les jours; il crut par conséquent devoir sortir du royaume, & se retira dans les Pays-Bas en 1679, où il continua de se distinguer par de nouveles productions. À l'âge de quatre-vingts ans, quoiqu'il jouît encore d'une entiere liberté de corps & d'esprit, craignant néanmoins que son extrême vieillesse ne le mît hors d'état de continuer ses travaux ordinaires, il apprit par cœur tous les Psaumes de David, afin d'avoir de quoi s'occuper le reste de sa vie, en les méditant & en les récitant. C'est ainsi que M. *Arnauld* consomma sa course, & mourut à Bruxelles dans le faux-bourg de Loo, le huitieme jour d'août 1694, après avoir reçu les Sacremens de la main de son Pasteur, quoiqu'il eût célébré le sacrifice de la Messe deux jours auparavant. Son corps fut inhumé dans l'Église de l'hospice des Prémontrés où il logeoit, & son cœur apporté à Port-Royal-des-Champs. (Π)

Un autre Antoine ARNAULD, fils aîné de M. *Arnauld* d'Andilly, & abbé de Chaumes, n'est connu que parce qu'il a laissé des *Mémoires*, imprimés en 1756 en 3 vol. *in*-12. Mais son frere, Simon *Arnauld*, marquis de Pomponne, employé avec succès dans un grand nombre d'ambassades, & chargé depuis du ministere des afaires étrangeres, est un de ceux qui ont répandu le plus d'éclat sur le nom d'*Arnauld*. Madame de Sévigné le fait aimer & regréter dans la plupart de ses *Lettres*; c'est peut-être après M. de Turenne, l'homme de ce siecle qu'elle peint le plus favorablement. C'est à lui qu'elle adresse ces lettres si animées & si pleines d'intérêt sur le procès de M. Fouquet. Il paroît que M. de Pomponne étoit fort ataché à ce ministre, ce qui ne nuisit point à son élévation. Entr'autres excellentes qualités, il montra sur-tout un désintéressement que sa pauvreté & une nombreuse famille dont il étoit chargé rendoient très-méritoire. Dans le temps qu'il étoit ambassadeur à la Haye en 1662, il lui naquit un fils, qui fut dans la suite l'abbé de Pomponne. Les États-Généraux lui offrirent de le tenir sur les Fonts baptismaux. À cet honeur étoit ataché une pension viagere de deux mille écus pour l'enfant. M. de Pomponne refusa, pour éviter dans ses négociations, dit un auteur, l'embaras de la reconoissance. Il fut fait ministre des afaires étrangeres en 1671, à la mort de M. de Lionne; il fut disgracié en 1679, après la paix de Nimegue. Un ministre renvoyé étoit sous Louis XIV un grand événement: ce ministre d'ailleurs étoit vertueux & intéressant. „ En vérité, dit „ madame de Sévigné, je ne m'acoutume point „ à la chute de ce ministre, je le croyois plus „ assuré que les autres, parce qu'il n'avoit point „ de faveur. On dit qu'il y avoit près de deux „ ans qu'il étoit gâté auprès du roi, qu'il étoit „ opiniâtre au conseil, qu'il alloit trop souvent „ à Pomponne, que cela lui ôtoit l'exactitude, „ & qu'en dernier lieu ce courier de Baviere, „ qui étoit arivé le jeudi au soir, & dont il ne „ vint rendre compte que le samedi à cinq heu„ res du soir, a été la derniere goute qui a fait „ répandre le verre. Il se défend de cette faute „ en disant qu'il falloit tout ce temps-là pour „ déchifrer, & que si le courier n'eût point pa„ ru, sa majesté n'eût point eu d'impatience; „ mais il étoit à M. Colbert, & il donna ses „ lettres; de sorte que les nouveles étoient répan„ dues, & le roi n'avoit point ses lettres „. On reprochoit encore à M. de Pomponne de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimegue les villages qui sont entre Fribourg & Brisac; en effet, quand le roi fit dans la suite son entrée dans Strasbourg, & qu'il voulut aller visiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner sans s'arrêter en chemin, parce que c'étoient des terres de l'Empire.

Voici la raison que Louis XIV lui-même donne & de la nomination & du renvoi de M. de Pomponne. En 1671, dit-il, il mourut un secrétaire d'état. „ Je fus quelque temps à penser à „ qui je ferois avoir cette charge, & après avoir „ bien examiné, je trouvai qu'un homme qui

„ avoit long-temps servi dans des ambassades, é-
„ toit celui qui la rempliroit le mieux. Je lui
„ fis mander de venir. Mon choix fut approuvé
„ de tout le monde... Mais l'emploi que je lui
„ ai donné se trouvoit trop grand & trop éten-
„ du pour lui .... Enfin il a fallu que je lui or-
„ done de se retirer, parce que tout ce qui pas-
„ soit par lui, perdoit de la grandeur & de la
„ force qu'on doit avoir en exécutant les ordres
„ d'un roi de France „.

On voit par-là que le nom d'*Arnauld* n'a pas eu part, comme le croyoit madame de Sévigné, à la disgrace de M. de Pomponne. „ Un homme „ me disoit l'autre jour, dit-elle, c'est un crime „ que sa signature; & je dis *oui* c'est ún crime „ pour eux de signer & de ne signer pas „.

„ Un certain homme, dit-elle encore, (c'étoit „ M. de Louvois,) avoit donné de grands coups „ depuis un an, espérant tout réunir : mais on „ bat les buissons, & les autres prenent les oi- „ seaux; de sorte que l'affliction n'a pas été mé- „ diocre, & a troublé entiérement la joie inté- „ rieure de la fête „.

En effet, M. Colbert fit donner la place de M. de Pomponne, au président Colbert de Croissy, son frere, qui négocioit alors en Baviere le mariage de M. le Dauphin avec la princesse de Baviere, & qui avoit envoyé le courier, fatal à M. de Pomponne; & Louvois qui haïssoit bien plus Colbert que Pomponne, trouva qu'il avoit perdu à cette afaire où il avoit espéré gâgner.

On ne reverra jamais, dit madame de Sévigné, un ministre aussi aimable. Il est vrai que Colbert & Louvois n'étoient point aimables, mais ils étoient appliqués, ils faisoient de grandes choses, & il faut l'avouer, il ne reste rien de grand qui serve de monument au ministere de M. de Pomponne, il avoit vrai-semblablement plus de vertus, d'esprit & de grâces que de talens.

On a de lui la *négociation* de sa premiere ambassade en Suede, où il alla deux fois, en 1665, & en 1671. Il mourut à quatre-vingt-un ans, en 1699. Louis XIV dit alors à l'abbé de Pomponne, son fils : *vous pleurez un pere que vous retrouverez en moi*; *& moi, je perds un ami que je ne retrouverai plus*. L'abbé de Pomponne avoit eu l'abbaye de S. Maixent, il eut ensuite celle de S. Médard, & alors il remit la premiere. Il fut long-temps doyen du conseil. On dit que lorsqu'il parvint à cette dignité, dont on n'a l'obligation qu'à l'âge, il demanda respectueusement à Louis XV la permission de prendre ce titre de doyen, & d'en faire les fonctions, & que Louis XV répondit: *il me seroit difficile de vous en empêcher*. L'abbé de Pomponne avoit été ambassadeur à Venise; il fut, en 1743, honoraire de l'académie des Inscriptions & Belles Lettres. Il mourut en 1756 à quatre-vingt-sept ans. C'est le dernier des *Arnaulds* connus. Il se nommoit Henri-Charles.

ARNOBE, (*Hist. ecclés.*) un des premiers défenseurs du christianisme contre les Païens, connu par ses *livres contre les Gentils*. Il étoit né en Afrique, il se fit chrétien sous l'empire de Dioclétien; Lactance fut son disciple.

(On distingue deux ARNOBES : l'ancien, c'est celui dont nous venons de parler; & le jeune, prêtre Gaulois, qu'on croit auteur d'un commentaire des Psaumes, & qui vers l'an 460 prit parti contre les disciples de Saint Augustin en faveur des Prêtres de Marseille.)

ARNOUL (SAINT) (*Hist. de Fr.*). On ne sait rien des auteurs de la race Carlovingiene au delà de Saint *Arnoul* : le pere d'*Arnoul* étoit un très-grand seigneur, un homme riche & puissant; nous remontons presque par lui jusqu'au berceau de notre monarchie.

Saint *Arnoul* fut plus qu'un grand seigneur, il fut un sujet respectable par ses vertus, le digne ami d'un bon roi, le digne instituteur d'un prince, & si son éleve ne fut pas digne de lui, cet éleve lui dut au moins le peu de vertus qui tempérerent ses vices; ce fut Dagobert I.

Lorsque Clotaire II, en 624, donna l'Austrasie à Dagobert son fils, avec le titre de roi, il le mit sous la direction de deux ministres qui jouissoient de la plus haute réputation de sagesse & de vertu : c'étoient Saint *Arnoul*, évêque de Mets, gouverneur de Dagobert, & Pepin, dit le vieux, ou de Landen.

Saint *Arnoul*, avant d'être engagé dans les ordres, avoit été marié & avoit eu des enfans; c'est de lui que descend de mâle en mâle la seconde race de nos rois; elle descend aussi de Pepin, par les femmes. Ainsi, de ces deux hommes que la tendresse éclairée de Clotaire II, avoit donnés pour guides à la jeunesse de Dagobert, devoient naître les princes destinés à enlever le trône à la race de Dagobert & de Clotaire II.

On raporte de Dagobert des traits de violence singuliers à l'égard de son gouverneur. Saint *Arnoul* ne respiroit que la retraite, c'étoit-là son ambition; il en parla au roi, (c'étoit alors Dagobert) qui, soit habitude de le voir, soit connoissance & sentiment du besoin qu'il avoit de ses conseils, le pria de rester. *Arnoul* insista; le roi ne trouva pas pour le retenir de moyen plus doux que de le menacer de faire périr son fils; & comme *Arnoul* ne se rendoit point encore, le roi, passant par affection aux plus violens transports de la haine, tira son épée, & voulut l'en percer lui-même.

Selon l'auteur des *Gestes de Dagobert*, ce prince du vivant de Clotaire II, par un mouvement de colere ou de jeunesse, outragea ce même gouverneur d'une maniere si coupable, que craignant le ressentiment de son pere, il se retira dans une petite chapelle de Saint Denis, comme dans un asyle. Il fit de là sa paix avec son pere, & dans la suite, en mémoire de cet événement, & en expiation de ce tort, il fit bâtir dans le

même lieu l'Église & le monaſtere de Saint Denis.

Tant que Dagobert ſe gouverna par les avis de Saint *Arnoul* & de ſes pareils, ſon gouvernement mérita des louanges; lorſqu'il s'éloigna d'eux, ou lorſqu'il les força de s'éloigner de lui, les favoris & les femmes s'emparerent aiſément de cette âme vide & foible. Saint *Arnoul* ſe retira dans les Voſges. Un auteur contemporain a écrit ſa vie, & elle a été traduite par M. Arnauld d'Andilly.

Arnoul, (*Hiſt. de Fr.*) fils de Carloman, roi de Baviere, qui l'avoit eu d'une maitreſſe, nommée *Litovinde*, fut élu empereur d'Occident, à la place de Charles-le-Grôs, ſon oncle paternel, par les princes de l'empire, dans l'aſſemblée de Tribur, vers le Saint Martin de l'an 887, ou 888 ſelon quelques auteurs, & dans le temps que Guy, duc de Spolete, & quelques autres petits princes, prirent le même titre en Italie. Il réprima les Eſclavons, auxquels il céda la Moravie par un traité de paix, & qu'il défit entiérement, lorſqu'enflés de vanité, ils violerent le traité de paix & ſe moquerent de leurs promeſſes. Enſuite il chaſſa les Normands qui pilloient la Lorraine, qu'il donna à ſon fils naturel Zuintilbolde ou Zenebald, & paſſa en Italie, pour défendre le Pape Formoſe contre les Tyrans. Berenger, duc de Frioul, joignit ſes armes à celles de l'empereur, contre Lambert, fils & ſucceſſeur de Guy; & avec ce ſecours *Arnoul* prit Bergame, puis Rome, où il fut couroné par Formoſe l'an 896. Peu de jours après il alla aſſiéger Spolete, où la ducheſſe, qui étoit une femme fort artificieuſe, le fit empoiſoner par un de ſes domeſtiques, qu'elle corrompit à force d'argent. Le premier effet de ce poiſon fut de cauſer un aſſoupiſſement qui dura trois jours, après lequel *Arnoul* revint en Allemagne. Le venin ayant fait lentement ſon opération, *Arnoul* devint ſi malade, que ſon corps tomba dans une pourriture incurable, & qu'il mourut enfin de la maladie pédiculaire le 24 de novembre 899, après un regne d'environ 12 ans. Par ſa mort l'empire ſortit pour toujours de la race de Charlemagne, tant légitime, que bâtarde. Le dernier empereur deſcendu de Charlemagne, dans la ligne maſculine & légitime fut Charles le Grôs; le dernier empereur de la même ligne, mais bâtard, fut *Arnoul*.) (Π)

Arnoul eſt encore le nom d'un évêque de Liſieux dans le 12e ſiecle, lequel a laiſſé des *Épîtres* & des *Poéſies*, dont Turnebe a donné une édition à Paris en 1585, *in* 8°.

Et d'un dominicain du 17e ſiecle qui voulut inſtituer, en l'honeur de la Vierge, *l'ordre du Collier céleſte du ſacré Roſaire, compoſé de cinquante demoiſelles*.

(Il y eut dans le XIe ſiecle un *Arnoul* Milanois qui écrivit l'hiſtoire de ſa patrie. On la trouve inſérée dans le *T. IV. Script. Rer. Ital.*) (Π)

(Π) AROMATARI (Joseph) d'Aſſiſe, fut célebre par la défenſe de Pétrarque qu'il entreprit contre Alexandre Taſſoni qui avoit un peu trop ſévérement critiqué ce grand poëte. Mais il eſt encore plus célebre par une lettre qu'il mit à la tête de ſon traité: *De rabie contagioſa*, imprimé à Veniſe en 1625. Dans cette lettre il parle de la génération des plantes, & il prétend qu'elles naiſſent toutes de leur ſemence; il ſoutient encore que c'eſt des œufs que naiſſent tous les animaux. On doit par conſéquent regarder *Aromatari* comme un des premiers défenſeurs de cette opinion que Redi & pluſieurs autres ont ſi bien prouvée dans la ſuite. Il mourut à Veniſe à l'âge de 74 ans en 1660.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

ARONS, ARUNS, ou Aronce. (*Hiſt. Rom.*) C'eſt le nom d'un frere & d'un fils de Tarquin, dit le *Superbe*. Le frere avoit épouſé avant lui, la cruele Tullia, fille de Servius Tullius, ſixieme roi de Rome. L'ayant trouvé moins digne d'elle que Tarquin, elle s'en défit, à ce qu'on croit pour épouſer celui-ci. *Aruns* & Tarquin vivoient environ cinq ſiecles avant J. C.

Aruns, fils de Tarquin & de Tullie, fut chaſſé de Rome avec toute ſa famille. Brutus & lui s'entre-tuerent dans un combat.

ARONDEL, (*Hiſt. d'Angleterre.*) c'eſt le nom 1°. d'un prélat anglois, qui fut ſucceſſivement évêque d'Ély, archevêque d'York, puis de Cantorbery en Angleterre, & de Saint-André en Écoſſe. Il eut beaucoup de part à la révolution qui renverſa du trône Richard II, pour y placer Henri IV.

2°. D'un vaillant capitaine anglois, qui ſe diſtingua dans les guerres des Anglois & des François ſous Charles VII, & Henri VI: on l'appeloit l'*Achille anglois*. Il mourut d'une bleſſure au talon, comme ce héros grec, dont on lui donnoit le nom & dont il avoit la valeur.

3°. Ce nom a encore été illuſtré par Thomas Howard, comte d'*Arondel*, & de Surrey, qui l'a donné à ces fameux marbres, autrement nommés d'Oxford ou de Paros, parce qu'ils avoient été découverts dans l'île de Paros, par des gens envoyés par le comte d'*Arondel*, & qu'ils ont été donnés depuis à l'univerſité d'Oxford. On ſait que ces marbres renferment les principales époques de l'hiſtoire des Athéniens, depuis la premiere année de Cecrops, l'an 1582 avant J. C. juſqu'à l'an 364 avant ſa naiſſance. La meilleure édition de ces marbres eſt celle d'Oxford, 1763, *in*-fol. Les marbres d'*Arondel* ſont la baſe la plus ſûre de la chronologie de l'hiſtoire anciene.

ARPA EMINI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand-ſeigneur; c'eſt le pourvoyeur des écuries: il eſt du corps des mutaferacas ou gentilshommes ordinaires de ſa hauteſſe. A la ville il reçoit l'orge, le foin, la paille & les autres fourages d'impoſition; à l'armée ils lui ſont fournis par le deſterdard ou grand tréſorier qui a ſoin des magaſins. L'*arpa emini* en fait la diſtribution aux

écuries du sultan & à ceux qui en ont d'étape. Guer. *Mœurs des Turcs*, tom I. (*G*)

ARPAJON, (Louis, marquis de Severac, duc d') après avoir servi & commandé avec la plus grande distinction sous le regne de Louis XIII, dans le Monferrat, dans le Piémont, dans la Franche-Comté, où il eut part à la prise de trente-deux villes; dans la Lorraine, où il prit Luneville & quelques autres places; dans la Guienne, qu'il soumit en 1642; voyant l'île de Malte menacée par les Turcs, alla offrir ses services au grand-maître, Jean-Paul Lascaris, qui le fit chef de ses conseils & généralissime des armées de la religion. Il pourvut à la sûreté de Malte avec tant de zele & de capacité, que l'ordre, pour lui en témoigner sa reconoissance, lui acorda pour lui & pour ses descendans aînés, le privilége de mêler à leurs armes celles de la religion; de nommer chevalier en naissant, un de leurs enfans à leur choix, lequel devient grand-croix à l'âge de seize ans. Ce privilége, après l'extinction des mâles, a été étendu aux filles. Madame la maréchale de Mouchy, fille du dernier descendant mâle de Louis d'*Arpajon*, l'a porté dans la maison de Noailles, où il doit passer de même aux filles à défaut de mâles. Louis d'*Arpajon*, revenu en France, fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en Pologne, auprès de Ladislas IV, il favorisa l'élection de Casimir, successeur de Ladislas. Il fut fait duc en 1651 par Louis XIV. Il mourut en 1679 à Severac, une de ses terres.

ARPHAXAD, (*Hist. sac.*) fils de Sem, & pere de Salé, naquit l'an du monde 1658, un an après le déluge, & mourut l'an du monde 2096, âgé de quatre cents trente-huit ans.

Il est aussi parlé, dans le livre de Judith, d'un *Arphaxad*, roi des Medes, que l'on suppose être le même que Phraortès, fils & successeur de Déjocès, roi des Medes. (*A. R.*)

ARRACHION, (*Hist. anc.*) fameux Athlete, déclaré vainqueur après sa mort aux jeux olympiques. Voici dans quelles circonstances. Il avoit terrassé tous ses adversaires, il n'en restoit plus qu'un, qui ayant eu un doigt du pied rompu, demanda grâce, & s'avoua hors de combat, *Arrachion* cessant de le presser, il prit son avantage, & se jetant sur lui tandis qu'il ne s'atendoit à rien, il le surprit & l'étrangla; les Éléens détestant cette ruse coupable, adjugerent le prix au cadâvre d'*Arrachion*.

ARRAGON, (*Hist. mod.*) nom d'un des royaumes de l'Espagne avant la réunion, & d'une des principales provinces de cette monarchie depuis la réunion.

Cette réunion fut l'ouvrage de Ferdinand V, dit *le Catholique*. Avant lui, l'*Aragon*, ainsi que la Castille, la Navarre & les autres principales provinces d'Espagne, avoit eu pendant plusieurs siecles, ses rois particuliers. Ferdinand, par son mariage avec Isabelle de Castille en 1474, réunit d'abord l'*Aragon* avec la Castille, à laquelle étoit déja réuni le royaume de Léon & des Asturies; à ces divers royaumes, les plus considérables de l'Espagne, il joignit en 1497, celui de Grenade qu'il conquit sur les Mores, & en 1513, le royaume de Navarre qu'il conquit sur Henri d'Albret & Catherine de Foix sa femme. Depuis ce temps, les rois d'*Aragon* & de Castille ont porté le titre de rois d'Espagne, & c'est sous cette dénomination que les princes de la maison d'Autriche, descendus d'une fille de Ferdinand & d'Isabelle, ont possédé ces états. Quant à la rivalité de la maison d'*Aragon* & de la maison D'ANJOU, relativement au royaume de Naples, rivalité qui par la maison d'*Aragon* a été transmise à la maison d'Autriche, il faut voir l'article ANJOU.

ARRIE, (*Hist. rom.*) dame Romaine, célebre par son courage & sa tendresse pour son mari Cœcina Pætus; celui-ci ayant été condamné à mort comme ayant favorisé ou excité le soulévement de l'Illyrie contre l'empereur Claude, *Arrie* se perce le sein d'un poignard, & le présente à Pætus, en lui disant, *il ne fait pas de mal*. L'épigramme de Martial sur ce trait de courage est célebre,

> ..... *Vulnus quod feci, non dolet, inquit,*
> *Sed quod tu facies hoc mihi, Pæte, dolet.*

ARRIEN, (*Hist. littér. anc.*) historien grec, disciple du stoïcien Épictete, fut gouverneur de la Cappadoce sous l'empereur Adrien & vécut encore sous les empereurs Antonin & Marc Aurele. Son histoire d'Alexandre le Grand est plus estimée que celle de Quinte-Curce, qui est beaucoup plus lue. On a encore de lui le Périple du Pont-Euxin, celui de la mer Rouge & d'autres ouvrages de géographie; on a aussi une tactique & un traité de la chasse; ce dernier ouvrage, traduit en françois par Fermat, a été publié à Paris en 1690 *in*-12. D'Ablancourt a traduit l'histoire d'Alexandre.

ARRIEN est aussi le nom d'un poëte qui vivoit du temps d'Auguste & de Tibere.

ARRIERE-BAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est la convocation que le prince ou le souverain fait de toute la noblesse de ses états pour marcher en guerre contre l'ennemi. Cette coutume étoit autrefois fort commune en France, où tous ceux qui tenoient des fiefs & arriere-fiefs, étoient obligés, sur la sommation du prince, de se trouver à l'armée, & d'y mener selon leur qualité, un certain nombre d'hommes d'armes ou d'archers. Mais depuis qu'on a introduit l'usage des compagnies d'ordonance & des troupes réglées, l'*arriere-ban* n'a été convoqué que dans les plus pressantes extrémités. On trouve pourtant que sous Louis XIV, l'*arriere-ban* a été convoqué pendant la guerre qui commença en 1688, & fut terminée par la paix de Ryswick. Dans ces occasions la noblesse de chaque province forme un corps séparé, commandé par un des plus anciens nobles de cette province.

Il y a des familles qui sont en possession de cet honeur. En Pologne, sur les universaux du roi ou de la diete, les gentilshommes sont obligés de monter à cheval pour la défense de l'état, & l'on nomme ce corps de cavalerie *Pospolite*.

Quelques-uns disent que le ban est la premiere convocation, & l'*arriere-ban* la seconde; comme une convocation réitérée pour ceux qui sont demeurés *arriere*, ou qui ne se sont pas rendus à temps à l'armée. D'autres font venir ce nom d'*heri bannum*, proclamation du maître ou du souverain pour appeler ses sujets au service militaire, sous les peines portées par les loix. (*G*)

ARSACE, (*Hist. de l'empire des Parthes.*) fondateur de l'empire des Parthes, descendoit des anciens rois de Perse; & mal-gré la noblesse de son origine, il vivoit confondu dans la foule de ceux qui faisoient leur cour aux gouverneurs des rois de Syrie. Agathoclès, à qui Antiochus II, avoit confié le gouvernement de la Perse, brûla d'une passion criminele & brutale pour Tiridate, frere d'*Arsace*; ce satrape effréné n'ayant pu réussir à le séduire par ses promesses, voulut employer la violence. Les deux freres à qui l'injure étoit commune, s'armerent contre leur infâme corrupteur qu'ils poignarderent. *Arsace* redoutant les vengeances d'Antiochus, dont Agathoclès étoit le favori, se retira dans la Parthie, où il se rendit indépendant, après en avoir chassé les Macédoniens. Les peuples charmés de rentrer sous l'obéissance de leurs anciens maîtres, favoriserent sa rébellion, si l'on peut qualifier ainsi une révolution qui rétablit un prince dans l'héritage de ses peres. Le roi de Syrie n'entreprit point de le dépouiller d'un état dont les cœurs de ses sujets lui assuroient la possession. Ce fut ainsi que se forma le royaume des Parthes que quelques-uns confondent mal-à-propos avec celui des Perses; il comprenoit cette région célebre de l'Asie, qui a la Médie à l'occident, la Perse au midi, la Bactriane à l'orient, la Margiane & l'Hircanie au septentrion. Hécatompile, ainsi nommée à cause de ses cents portes, en étoit la capitale: c'est aujourd'hui Hispahan. Cet empire a subsisté pendant près de cinq cents ans sous vingt-sept rois connus sous le nom de rois Arsacides, dont l'histoire est presque tombée dans l'oubli; il n'en reste que quelques fragmens épars dans les annales des peuples qui ont eu des démêlés ou des intérêts à discuter avec eux. Artaban en fut le dernier roi. Artaxerxès ou Artaxate, soldat de fortune, lui ôta le trône & la vie l'an 223 de l'ere vulgaire.

ARSACE II, fils & successeur du fondateur de l'empire des Parthes, fut un prince véritablement grand & magnanime. Maître de la Parthie & de l'Hircanie, il joignit aux états qu'il avoit reçus de son pere, plusieurs provinces voisines. Antiochus le grand, alarmé de sa puissance, entreprit de la détruire avant qu'elle fût affermie; il marcha contre lui avec toutes ses forces. *Arsace* se flata que les déserts qui servoient de barieres à ses états, seroient le tombeau des Syriens, qui n'y trouveroient aucune subsistance; mais voyant que ces obstacles ne les arrêtoient point dans leur marche, il fit empoisoner les fontaines & les puits. Les exécuteurs de ses ordes furent mis en fuite par Antiochus, lequel traversa sans péril des contrées qui refusoient tout aux besoins de l'homme. Il se présente devant Hécatompile qui lui ouvre ses portes. *Arsace* avoit quité la Parthie pour se retirer dans l'Hircanie défendue par des montagnes escarpées, qui ne pouvoient être franchies par une armée. Antiochus aplanit cet obstacle, en partageant son armée en différens corps qui se réunirent à la descente des montagnes. *Arsace* s'étoit cru invincible par la nature du terrain, il sentit alors la nécessité d'arrêter les Syriens en leur opposant de plus grandes difficultés; il se met à la tête de cent mille hommes de pied & de vingt mille chevaux, & se présente devant un ennemi épuisé par une marche longue & pénible. On alloit donner le signal du combat, lorsqu'Antiochus adoptant un systême pacifique, aima mieux avoir *Arsace* pour allié que pour ennemi; après leur réconciliation, ils marcherent ensemble contre Euthydeme qui avoit envahi la Bactriane. Dès qu'*Arsace* n'eut rien à craindre des rois de Syrie, il devint redoutable aux Barbares, dont il réprima les brigandages. Les détails de sa vie ne nous sont point connus: il mourut l'an 222 avant l'ere vulgaire.

ARSACE III, le troisieme de sa famille qui régna sur les Parthes, avoit toutes les vertus qu'on exige de l'homme privé, & tous les talens qui font les grands rois. Heureux conquérant, il fit le bonheur des peuples subjugués. Sa domination s'étendit depuis le mont Caucase jusqu'à l'Euphrate; il vainquit & fit prisonier Démétrius Nicator, roi de Syrie; & quoiqu'il eût à s'en plaindre, il adoucit les ennuis de sa captivité, en lui faisant rendre tous les honeurs qu'on rend aux rois dans leurs propres états. Mais ce prince dégradé se sentit humilié de recevoir, à titre de grâces, des honeurs dûs à sa naissance; & quoiqu'il eût épousé Rodogune, sœur d'*Arsace*, dont il avoit des enfans, il prit la fuite pour se retirer dans ses états; mais il fut arrêté sur le territoire de Babylone, & envoyé dans l'Hircanie comme dans une terre d'exil, où on lui procura tous les plaisirs, excepté celui de commander. Un traitement aussi doux étoit inspiré par la politique. *Arsace* qui depuis long-temps ambitionoit la conquête de la Syrie, vouloit se servir de Démétrius pour faire la guerre à Antiochus le pieux qui, depuis la détention de son frere, avoit profité de son malheur pour monter sur le trône. Ce projet formé par *Arsace* fut exécuté par Phraate, son successeur. Ce prince heureux dans

l'art des combats, habile dans l'art de gouverner, fut le législateur de sa nation qui, avant lui, connoissoit peu le frein des loix. Il emprunta des peuples vaincus les institutions qui lui parurent les plus utiles pour adoucir les mœurs dures & sauvages de ses sujets. On voit encore paroître dans l'histoire un quatrieme *Arsace* qui envoya des ambassadeurs à Sylla pour faire alliance avec les Romains. Quoique ses successeurs eussent des noms distinctifs, on leur donne à tous indistinctement celui d'*Arsacides*.

(Ces trois articles d' *Arsace* sont de M. *T—N.*)

ARSENE, diacre de l'Église romaine, nommé en 383 précepteur d'Arcadius, fils aîné de l'empereur Théodose. Il a donné lieu à un trait devenu mémorable dans l'histoire de l'éducation des princes. Théodose étant entré inopinément dans la chambre de son fils pour assister à sa leçon, fut étoné de voir le prince assis & le précépteur debout, il fit asseoir *Arsene* & donna ordre à son fils de recevoir debout & avec le plus grand respect les leçons d'*Arsene*. Mais Arcadius étoit un prince auprès duquel devoit échouer toute l'habileté des plus grands maîtres; *Arsene*, convaincu de cette vérité, quita la cour & se retira dans le désert de Scéthé. Arcadius, devenu empereur, voulut le rapeler auprès de lui, & lui fit les offres les plus avantageuses, *Arsene* préféra son désert. Le désintéressement étoit la premiere de ses vertus. Un de ses parens l'ayant institué son héritier, il demanda combien il y avoit de temps que le testateur étoit mort? on lui dit qu'il y avoit quelques mois. *Il y a bien plus long-temps*, dit-il, *que je suis mort au monde*, & il refusa la succession. Il mourut l'an 445, âgé de 95 ans.

Arsene est aussi le nom d'un évêque d'Hypsele dans la Thébaïde. Saint Athanase fut accusé par les Ariens, au concile de Tyr en 335, de l'avoir tué, & d'avoir gardé sa main droite desséchée, pour s'en servir à des opérations magiques; pour convaincre Saint Athanase, ils montroient une main qu'ils disoient être celle d'*Arsene*. Il étoit malicieusement caché dans le monastere de Ptemenastre. Saint Athanase se défendit d'une maniere très-forte: il fit paroître dans le Concile *Arsene* lui-même avec ses deux mains.

Arsene est encore le nom d'un patriarche de Constantinople, nommé en 1255, déposé & relégué en 1260, pour avoir peut-être fait son devoir, en excommuniant l'empereur Michel Paléologue, qui avoit fait crever les ieux au jeune Jean Lascaris, dont il étoit le tuteur. On a de cet *Arsene* un livre intitulé: *Nomocanon*, c'est un recueil de canons de l'Église, comparés aux loix impériales.

ARSINOÉ, (*Hist. d'Égypte.*) sœur de la fameuse Cléopâtre, en eut toute l'ambition sans en avoir les talens & la beauté. César lui fit présent de l'île de Cypre, dont elle fut mise en possession avec le plus jeune de ses freres; mais mécontente du partage, elle engagea Photin à se révolter contre les Romains. Cet eunuque qui avoit tous les talens nécessaires pour gouverner un empire, s'associa avec Achillas qui avoit tous les talens nécessaires pour commander une armée. Ces deux rebelles, sollicités par *Arsinoé*, rassemblerent des esclaves fugitifs de Syrie & de Cilicie, qu'ils joignirent à un corps de soldats qui avoient servi sous Gabinius, mais dont le séjour en Égypte avoit amoli le courage & les mœurs. Ces hommes autrefois célebres par leurs exploits militaires, n'étoient plus connus que par des larcins & des meurtres. Ce fut de cet amâs impur qu'Achillas & Photin formerent une armée. *Arsinoé* fut assez aveugle pour croire que cette guerre changeroit le destin de l'Égypte. Elle se retira dans le camp des rebelles, où sa présence éleva le courage des Égyptiens, flatés d'avoir à leur tête une princesse du sang de leurs rois. La jalousie du commandement divisa les chefs, Achillas fut assassiné. *Arsinoé* revêtue du pouvoir, mit à la tête de l'armée, Ganimede, qui, quoiqu'eunuque, avoit l'âme d'un héros. Ses talens ne purent balancer la fortune de César, & malgré la supériorité du nombre, il fut vaincu dans une bataille qui rendit le calme à l'Égypte. *Arsinoé*, sans armée, tomba aux pieds du vainqueur qui, craignant qu'elle n'excitât de nouveaux troubles, la conduisit à Rome chargée de chaînes, pour servir d'ornement à son triomphe. Après avoir essuyé cette humiliation, elle fut reléguée dans le fond d'une province de l'Asie, où elle vécut obscure & sans considération, jusqu'à ce qu'Antoine, souscrivant aveuglément aux volontés de Cléopâtre, lui sacrifiât sa sœur *Arsinoé*; elle fut égorgée à Éphese dans le temple de Diane, où elle avoit cru trouver un asyle. (*T-N.*)

Arsinoé, fille du premier des Ptolémées, fut mariée à Seleucus, roi de Syrie. Elle avoit deux freres, Ceranus & Ptolémée Philadelphe; Ceranus étoit l'aîné, mais leur pere par son testament, appela le cadet au trône. Ceranus ne put se résoudre à obéir à celui que la nature avoit destiné à être son sujet, il se retira à la cour de son beau-frere pour solliciter son secours; mais Seleucus allégua la foi des traités qui l'obligeoient à ne jamais faire la guerre aux enfans de Ptolémée; sur son refus, Ceranus le fit assassiner. *Arsinoé*, veuve de ce prince, se retira avec ses enfans dans Cassandrée, pour les soustraire aux fureurs du perfide Ceranus. Alors Ceranus, forcé de dissimuler, fit demander sa sœur en mariage, suivant l'usage de l'Égypte, & promit d'assurer à ses neveux l'héritage de leur pere. *Arsinoé* qui n'étoit point assez puissante pour lui résister, consentit à le recevoir dans Cassandrée. Après qu'il eut prété serment sur l'autel de Jupiter qu'il seroit le protecteur de ses enfans, elle va à sa

rencontre, acompagnée des deux fils d'*Arsinoé*, dont l'aîné avoit seize ans & l'autre trois. Cette réception fut brillante: on offrit des sacrifices dans les temples, & ce jour fut marqué par des fêtes. Ceranus paroît recevoir ses neveux avec joie; mais à peine est-il le maître de la ville, qu'il dicte l'arrêt de leur mort; *Arsinoé* les défend avec courage, ils sont massacrés dans ses bras; on l'arrache de dessus leurs cadâvres, & elle est traînée en exil dans la Samothrace. Son autre frere Ptolémée Philadelphe la fit venir dans sa cour, & l'épousa. Ce fut pour se concilier l'affection des Égyptiens, amateurs des fêtes, qu'elle célébra avec pompe la fête d'Adonis, & toute l'Égypte accourut en foule à cette solemnité; quoiqu'elle ne fût plus dans l'âge d'avoir des enfans, & qu'elle eût perdu la fleur de sa beauté, elle conserva pendant toute sa vie un ascendant vainqueur sur son époux, qui, pour l'avoir toujours présente, lui érigea une statue de topaze, haute de quatre coudées, qu'il fit placer dans ses apartemens. Il lui consacra un temple dans Alexandrie, & la nation dont elle avoit fait les délices, lui en fit bâtir un autre aussi magnifique sur le promontoire de Zéphirie, où elle fut adorée sous le nom de *Vénus Zéphiride*. Plusieurs villes ne crurent pouvoir mieux perpétuer sa mémoire & leur reconoissance, qu'en renonçant à leur ancien nom, pour prendre celui d'*Arsinoé*; telle fut Patere dans la Lycie, & une autre dans le Delta. (*T-N.*)

ARSINOÉ, fille de Lysimaque, roi de Macédoine, épousa le second des Ptolémées, & cette union fut une source d'amertumes & de crimes. Sa jalousie, excitée par la prédilection de son mari pour une autre, la précipita dans un déseſpoir qui la rendit capable des plus grandes atrocités; elle corrompit par ses caresses & ses présens, Amintas & le médecin Chrisippe, qui s'engagerent à faire périr par le poison sa rivale & son époux infidele. Les conspirateurs furent découverts & punis; Ptolémée respectant encore dans *Arsinoé* le titre de son épouse, & plus encore celui de mere des enfans qu'elle lui avoit donnés, eut la modération de ne pas la faire expirer dans les supplices; il borna sa vengeance à la reléguer à Copte, ville de la Thébaïde, où dévorée de remords, elle languit dans un éternel oubli. (*T-N.*)

ARSINOÉ, sœur & femme de Ptolémée Philopator, ne put soufrir, ou le partage du cœur d'un mari qu'elle aimoit, ou l'afront d'être supplantée par une courtisane, elle éclata en reproches contre son infidele mari. Ptolémée qui se sentoit coupable n'en fut que plus importuné de ses plaintes, & pour ne les plus entendre, il chargea son ministre de le délivrer d'*Arsinoé* par le fer ou le poison. L'ordre barbare fut bientôt exécuté, & *Arsinoé* expira victime d'un époux qui ne pouvoit lui reprocher qu'un excès de tendresse dont il n'étoit pas digne. (*T-N.*)

ART-ET-PART, (*Hist. mod.*) *auteur & complice*; c'est une expression usitée dans l'extrémité septentrionale de l'Angleterre & en Écosse. Quand quelqu'un est accusé d'un crime, on dit: il est *art-&-part* dans cette action; c'est-à-dire, que non seulement il l'a conseillée & approuvée, mais encore qu'il a contribué personélement à son exécution. (*G*)

ARTABAN, ou ARTABANE, (*Hist. de Perse.*) Hircanien de naissance, tint le premier rang parmi les favoris de Xerxès dont il fut capitaine des gardes. Ce prince qui n'acordoit sa confiance qu'aux compagnons de ses débauches, lui abandona le soin des afaires, & ne se réserva que le titre de roi. *Artabane* étoit le distributeur des grâces, il lui fut aisé de se faire des adorateurs. Xerxès, tombé dans le mépris, lui parut une victime qu'on pouvoit immoler impunément, & son ambition croissant avec sa puissance, il espéra pouvoir s'élever de crime en crime jusqu'au trône, & rendre propre à sa race l'autorité dont il n'avoit joui jusque-là qu'à titre précaire. Il conspira donc contre la vie d'un maître endormi dans les voluptés. Il profita des ténebres de la nuit pour entrer dans sa chambre, où, suivi des eunuques qu'il avoit fait ses complices, il le tua pendant son someil; il va ensuite trouver Artaxerxès, lui annonce que son frere Darius venoit de se souiller d'un parricide, & que lui-même alloit être envelopé dans le meurtre de son pere. Artaxerxès, crédule & sans défiance, ajouta foi à l'imposture; & pour sauver sa vie, il autorisa *Artaban* à donner la mort à son frere. Ce meurtrier disposa de la courone, qu'il mit sur la tête du jeune Artaxerxès, en atendant l'occasion favorable de la mettre sur la siene. Il avoit sept fils qu'il pourvut des premieres dignités de l'état. Fier de leur apui, il prodigua les trésors de l'état pour se faire des partisans; quand il crut son pouvoir assez affermi, il laissa apercevoir ses desseins. Artaxerxès en fut instruit, & le fit assassiner avant qu'il pût les exécuter. Ses fils voulurent venger sa mort: ils leverent une armée, & ils livrerent un combat où ils furent défaits & pris, ils expirerent au milieu des tourmens avec tous leurs complices. (*T-N.*)

(ARTABAN, ou ARTABANE, est aussi le nom du frere de Darius I, ou Darius Ochus, qui ne donna jamais à Darius & à Xerxès fils de Darius, & son neveu, que d'excellens conseils, toujours très-mal suivis; il s'opposa de tout son pouvoir, à la malheurese expédition de Darius contre les Scythes, sur-tout à l'expédition plus malheureuse encore de Xerxès contre la Grece, & s'atacha en toute occasion à préserver ces deux princes du poison des flateurs.)

(Il y a eu cinq rois Parthes du nom d'*Artaban*.)

ARTABASDE, ou ARTAVASDE, (*Hist. des empereurs Grecs.*) gendre de Léon l'Isaurien, qui, après la mort de ce prince, ayant disputé l'Empire à Constantin Copronyme, fils de Léon,

& s'étant fait proclamer empereur l'an 742, fut défait & pris, & eut les ieux crevés.

ARTABAZANE, (*Hist. de Perse.*) fils aîné de Darius, roi de Perse, étoit appelé par le droit de sa naissance au trône de son pere ; mais son frere Xerxès, lui fut préféré, parce qu'il étoit né depuis l'élévation de son pere, & qu'il descendoit par Atossa sa mere, de Cyrus, fondateur de l'empire Persan, au lieu qu'*Artabazane* étoit né avant que son pere fut revêtu de la pourpre, & qu'il n'avoit point du côté de sa mere une origine royale. Leurs droits furent discutés au tribunal de Darius, selon l'usage des rois de Perse qui, avant de mourir, désignoient leur successeur. (Ou, selon Justin & Plutarque, ce fut Artabane leur oncle qui prononça entr'eux, & qui prononça en faveur de Xerxès.) Dès que l'arrêt qui donnoit la préférence à Xerxès eut été prononcé, *Artabazane* se prosterna devant son frere, & le reconut pour son roi. Il donna pendant le cours de sa vie un exemple de la fidélité qu'on doit à ses maîtres, & le premier sujet fut le plus soumis : il fut tué à la bataille de Salamine, en combatant pour son frere. (*T-N.*)

ARTABAZE, (*Hist. des Perses.*) un des meilleurs capitaines de Xerxès, qui l'ayant suivi dans son expédition contre la Grece, & étant resté dans l'armée de Mardonius, osa donner à ce général présumptueux le conseil d'éviter la bataille de Platée, & de se retirer sous les murs de Thebes. Sous le regne de Xerxès, les avis salutaires étoient rarement suivis, Mardonius rejeta celui d'*Artabaze*, avec la hauteur ordinaire aux courtisans corrupteurs & corrompus ; Mardonius fut batu, *Artabaze* combatit avec autant de valeur, que s'il eût désiré & conseillé la bataille, & quand tout fut désespéré, il sauva, par une sage & habile retraite, quarante mille hommes, seul reste de l'immense armée de Mardonius.

Artabaze, (*Hist. de Perse.*) Perse d'origine, excita une rébellion dans son gouvernement, moins pour satisfaire son ambition, que pour n'être pas la victime des violences de son maître. Artaxerxès Ochus, roi de Perse, se rendoit odieux & infâme par ses cruautés. Ce fut sur ses généraux & ses domestiques qu'il fit l'essai de ses fureurs. Ensuite il se souilla du sang de son oncle & de celui de cent de ses enfans. Il eut la férocité de faire enterrer sa sœur vivante. Tant d'atrocités le rendirent l'objet de l'exécration publique. *Artabaze* profita de la disposition des esprits pour se rendre indépendant dans son gouvernement. Il attira dans son parti Charès, général des Athéniens, qui tailla en pieces soixante mille hommes des troupes d'Ochus. Ce monarque menaça les Athéniens de ses vengeances, s'ils ne rapeloient leur général. Cette menace produisit son effet. *Artabaze* abandoné des Athéniens, eut recours aux Thébains qui lui fournirent 5000 hommes avec lesquels il remporta deux victoires. L'argent d'Ochus fit ce que ses armes n'avoient pu exécuter. Trois cents talens comptés aux Thébains les engagerent à trahir un allié qui n'étoit pas assez riche pour les payer. *Artabaze*, privé de leur secours, se réfugia chez Philippe de Macédoine, auquel il révéla le secret de subjuguer la Perse dont il connoissoit la foiblesse ; & ce fut sur le plan qu'il traça, qu'Alexandre, quelque temps après, en fit la conquête. (*T-N.*)

(*Artabaze* cependant aimoit sa patrie ; il saisit l'occasion de se réconcilier avec elle & de la servir ; il fut fidele à Darius Codomanus, il le défendit contre Alexandre, & ce fut mal-gré lui qu'il fut obligé de céder à la fortune de ce conquérant. Il étoit alors dans une extrême vieillesse ; il avoit quatre-vingt-quinze ans, lorsqu'il parut devant Alexandre vainqueur, auquel il présenta neuf de ses enfans ; Alexandre leur fit à tous l'acueil le plus favorable, il combla sur-tout *Artabaze* d'égards & d'honeurs. Il marchoit ordinairement à pied à la tête de son armée ; il fit amener un cheval pour *Artabaze*, qui auroit eu trop de peine à le suivre à pied ; mais par une délicatesse digne de lui, craignant que ce vieillard qui se piquoit encore de vigueur & de courage, ne fût blessé d'une distinction qui mettoit en évidence la foiblesse de son âge, il se fit donner à lui-même un autre cheval pour l'acompagner.)

ARTAGNAN, branche de la maison de Montesquiou. *Voyez* Aribert.

ARTAXERXÈS Longue-main, (*Hist. de Perse.*) Ce prince, surnommé *Longue-main*, à cause qu'il avoit la main droite plus longue que la gauche, fut magnifique & bienfaisant : quoiqu'il ne fût que le troisieme fils de Xerxès, il fut son successeur au trône de Perse. Darius, son aîné, avoit été envelopé dans le meurtre de son pere, assassiné par Artabane ; & Hydaspe, que la naissance appeloit à la courone, étoit alors trop occupé dans la Bactriane, pour faire valoir ses droits. Artabane ne plaça *Artaxerxès* sur le trône, que pour en faire bientôt sa victime ; mais il fut prévenu dans ses desseins criminels, & quand il étoit prêt de les exécuter, il fut assassiné lui-même. Les semences des troubles de la Perse ne furent pas étoufées dans son sang, il lui restoit sept fils aussi ambitieux que lui. *Artaxerxès*, ardent à venger la mort de son pere, marcha contre les enfans de son meurtrier ; il leur livra une bataille, ils furent défaits, pris & livrés au supplice. Dès qu'il se vit délivré d'ennemis si redoutables, il tourna ses armes contre son frere, dont les droits incontestables furent mal secondés par la fortune. *Artaxerxès* vainqueur, se vit paisible possesseur d'un empire qu'il étoit digne de gouverner ; les officiers dont la fidélité étoit suspecte, furent déposés ; ceux qui furent convaincus de tyrannie & d'exactions, expirerent dans les supplices ; les moins coupables furent notés d'infamie, punition plus cruele que la mort, pour ceux qui conservent un reste de pudeur. Les abus réformés, &

les tyrans subalternes punis, lui mériterent l'amour de ses sujets, qui est la récompense des bons rois, & le fondement inébranlable de leur pouvoir.

Ce fut sous son regne que Thémistocle, fugitif d'Athênes, vint chercher un asyle dans la Perse, où sa tête avoit été mise à prix. *Artaxerxès*, religieux observateur des droits de l'hospitalité, révoqua l'arrêt de sa proscription, & rendit grâce à Oromaze, d'avoir pour hôte un guerrier qui, après avoir ébranlé le trône de la Perse, étoit capable d'en augmenter la splendeur. Il eut plusieurs entretiens avec lui, pour découvrir quels étoient les ressorts de la puissance de la Grece, & les vices de sa constitution, & satisfait de ses conseils, il lui assigna des revenus considérables pour vivre avec magnificence. Cimon, athénien, enlevoit alors à la Perse ses plus riches provinces: Eione, Seste, Amphipolis & Bizance, furent ses conquêtes: tout le pays d'Ionie, jusqu'en Pamphilie, passa sous la domination des Athéniens & de leurs alliés. La flote d'*Artaxerxès*, composée de trois cents cinquante voiles, fut batue & dissipée à l'embouchure du fleuve Eurimedon, & la conquête de la Chersonese de Thrace fut le fruit de la victoire de Cimon. Cette guerre fournit plusieurs exemples qui prouvent que la domination des rois de Perse devoit être bien douce, puisqu'on voit régner chez eux ce même enthousiasme de citoyen, qui n'embrâse ordinairement que les âmes républicaines. Les insulaires de Thase, assiégés par les Athéniens, décernerent la peine de mort contre le premier qui parleroit de se rendre: ils soufrirent pendant trois ans toutes les horreurs de la faim; les femmes s'élevant au dessus des foiblesses de leur sexe, ne le céderent point aux hommes en courage & en constance; on manquoit de cordes pour faire agir les machines, elles couperent leurs cheveux, & consacrerent à cet usage leurs plus cheres dépouilles. Quand la famine n'offrit plus aux assiégés que la ressource de mourir, un des habitans, nommé *Hegetoride*, paroît dans l'assemblée du peuple, la corde au cou, & dit: „ Chers compatriotes, disposez de ma vie, je vous l'abandone, si vous „ croyez que ma mort vous puisse être utile; mais „ du moins sauvez le reste du peuple, en abrogeant un loi meurtriere, qui vous défend de „ traiter avec les arbitres de votre destinée „. Les Thasiens, pleins d'admiration pour sa généreuse audace, abolirent la loi qu'il venoit d'enfreindre; la ville ouvrit ses portes aux Athéniens, qui respecterent la vie & les biens des habitans. Bogès, gouverneur d'Ione sur le Strimon, donna dans le même temps un exemple de fidélité pour ses maîtres; il fut assiégé par les Athéniens, & quoiqu'il fût dans l'impuissance de se défendre, il crut que son honeur lui prescrivoit de mourir dans le poste qui lui avoit étoit assigné; il fit rassembler tout l'or & l'argent qu'il trouva dans la ville, & le fit jeter dans le fleuve Strimon, ne voulant pas qu'il tombât entre les mains des ennemis de son roi. Après ce premier sacrifice, il égorgea sa femme, ses enfans & ses esclaves, & teint de leur sang, il se précipita dans un bûcher qu'il avoit fait préparer. Les républiques n'offrent point un exemple plus frapant d'amour pour la patrie; & quand on voit des hommes prêts à tout soufrir pour vivre dans la dépendance d'un maître, on doit présenter ces exemples aux rois, pour leur apprendre à mériter de si grands sacrifices: ces éforts d'une vertu portée jusqu'à la férocité, font l'éloge de la bonté d'*Artaxerxès*.

Les Égyptiens étoient toujours indociles & rebelles: nés pour être esclaves, ils ne songeoient point à briser leurs fers, ils ne vouloient que changer de maîtres. Ils se fortifierent de l'alliance des Athéniens, & se crurent assez puissans pour s'afranchir de la domination des Perses. *Artaxerxès* fit marcher contr'eux son frere Achemenide, à la tête de trois cents mille hommes: cette armée fut défaite, & les débris s'en rassemblerent dans Memphis, où ils furent assiégés pendant trois ans; ils furent enfin délivrés par une nouvele armée, envoyée à leurs secours. Il y eut alors un second combat, où Inare, que les Égyptiens avoient élu pour leur roi, perdit la vie. Sa mort rendit le calme à l'Égypte. Les vengeances exercées contre les rebelles, furent une nouvele semence de guerre; Megabise, gouverneur de Syrie, s'étoit engagé par serment à conserver la vie des prisoniers; la mere d'*Artaxerxès* exigea qu'on les lui livrât pour les immoler aux mânes de son fils Achemenide, tué dans le combat, & dès qu'elle les eut en son pouvoir, elle les fit tous crucifier. Megabise indigné de ce qu'on l'avoit rendu parjure, se retira dans son gouvernement de Syrie, où, levant l'étendard de la rébellion, il ébranla le trône de son maître; les armées d'*Artaxerxès* furent défaites dans plusieurs occasions, & il fallut recourir à la négociation pour le faire rentrer dans son devoir. Ce fut la vingtieme année du regne d'*Artaxerxès*, que ce prince envoya Néhémie, son échanson, avec le titre de gouverneur, pour rebâtir les murs de Jérusalem, qui n'avoient pu encore être rétablis, mal-gré les édits de Cyrus & de Darius, fils d'Hystaspe, & la protection déclarée de ces deux rois pour le peuple juif.

Artaxerxès, fatigué d'une guerre onéreuse à son peuple, la termina par une paix qui rendit aux villes greques d'Asie leur liberté, leurs loix & leur anciene forme de gouvernement. Ce traité, dont les conditions paroissent avoir été dictées par les Grecs, est un monument de la supériorité d'un peuple qui combat pour son indépendance, sur une nation avilie par l'esclavage. Un événemens qui fait honeur aux sciences, pensa devenir la semence d'une nouvele guerre. La réputation du médecin Hippocrate avoit pénétré jusqu'aux extrémités de la Perse: Suze frapée de la peste avoit besoin d'une main habile pour détourner ce fléau; *Artaxerxès* le sollicita de venir au secours des ses sujets soufrans, & il crut l'éblouir par l'éclat de ses pro-

messes. Les Grecs avoient une aversion invincible pour les barbares; Hippocrate, susceptible de cette antipathie nationale, & supérieure à tout ce qui peut tenter l'avarice & l'ambition, répondit au monarque asiatique, qu'étant sans désirs & sans besoins, il devoit se consacrer au soulagement de ses concitoyens, préférablement à celui des étrangers, ennemis de sa patrie. Une réponse si fiere irrita l'orgueil d'*Artaxerxès*, qui somma la ville de Cos de lui livrer Hippocrate. Les habitans, sensibles au sacrifice qu'Hippocrate leur avoit fait de sa fortune, aimerent mieux s'exposer par leur refus au ressentiment d'un monarque puissant. *Artaxerxès* éprouva que les rois peuvent avoir besoin d'un médecin qui peut se passer d'eux.

La guerre du Péloponese depuis sept ans embrâsoit la Grece acharnée à se détruire; les deux partis également incapables d'en soutenir le fardeau, solliciterent le secours d'*Artaxerxès*, qui seul pouvoit faire pencher la balance: ce prince flaté d'être l'arbitre de la Grece, faisoit des préparatifs formidables, pour donner plus de poids à sa médiation, lorsque la mort l'enleva à la Perse. Il fut sans doute un grand roi, puisqu'il fut aimé de ses sujets, & qu'il préféra la gloire d'être leur bienfaicteur, à la vanité d'être un conquérant. Quoiqu'il cultivât les lettres, & qu'il aimât à les récompenser, il manqua d'historiens pour nous transmettre ses talens & ses vertus; il ne nous est connu que par les Grecs, peintres infideles, dont la jalouse malignité défiguroit les plus beaux traits de l'étranger. Xerxès II qui lui succéda, fut le seul fils qu'il eut de sa femme légitime, mais il en eut dix-sept autres de ses concubines: les loix, en réglant l'ordre des successions, prévenoient les abus de l'incontinence. (*T-n.*)

(*Artaxerxès* mourut l'an 450 avant J. C.)

Artaxerxès II, surnommé *Mnemon*, à cause de sa prodigieuse mémoire, (*Hist. de Perse*,) étoit fils d'Ochus qui, à son élévation au trône, avoit pris le nom de *Darius Nothus*. Étant auprès de son pere alors expirant, *Artaxerxès* lui demanda par que secret il n'avoit éprouvé que des prospérités pendant un regne de dix-neuf ans; „ j'ai, répondit le monarque, toujours pratiqué ce que la justice „ & la religion exigeoient de moi „. Le nouveau roi en montant sur le trône (l'an 405 avant J. C.) eut sa famille & des rebelles à punir; son frere Cyrus, qui avoit formé le projet de l'assassiner, fut découvert & condamné à la mort; mais le monarque clément, à la sollicitation de sa mere, le renvoya dans son gouvernement de l'Asie mineure. Cyrus plus sensible à l'afront de la condamnation qu'à la grâce du pardon, leva une armée de cent mille barbares, & les Lacédémoniens lui fournirent encore des troupes & des vaisseaux; cette armée, après une marche de cinq cents lieues, qu'elle exécuta en quatre-vingt-treize jours, arive dans les plaines de Babylone, où elle trouve *Artaxerxès* prêt à lui livrer bataille. Les Grecs ataquent avec tant d'impétuosité, que l'aile qui leur est opposée est défaite & dispersée; dans ce premier succès, ils proclament Cyrus roi, en frapant sur leurs boucliers; ce jeune prince aperçoit son frere, il fond sur lui, tue le capitaine de ses gardes, & est tué à son tour par *Artaxerxès* d'un coup de javeline: la rébellion fut éteinte dans son sang.

La cour de Perse offrit encore une scêne aussi sanglante: *Artaxerxès* avoit épousé Statira, dont le frere étoit mari d'Amestris, sœur du monarque; ce frere pour assouvir la passion incestueuse poûr sa sœur, essaya d'empoisoner son épouse Amestris: il fut découvert & puni. Sa famille, qui n'avoit point eu de part à son crime, fut envelopée dans son châtiment, & Suze, au milieu de cette confusion, fut le théâtre des incestes, des adulteres, des meurtres & des empoisonemens.

Ce fut après la défaite de Cyrus, que les Grecs firent cette belle retraite, célebre sous le nom de la *retraite des dix mille*. *Artaxerxès* ne vouloit partager avec persone le cruel honeur d'avoir tué son frere; un Carien qui se vanta de lui avoir porté le premier coup, fut livré à Parisatis, mere de Cyrus, & qui avoit juré la perte de ceux qui avoient eu part à la mort de son fils: ce soldat malheureux, sans être coupable, éprouva pendant huit jours les tourmens les plus horribles, & il ne cessa de soufrir, qu'en cessant de vivre. L'eunuque, qui, par l'ordre de son maître, avoit coupé la tête & la main à Cyrus, fut écorché tout vif. *Artaxerxès* opprima les Grecs de l'Asie mineure, pour les punir du secours qu'ils avoient prété à son frere. La rivalité qui divisoit ses généraux, s'opposa aux succès qu'il devoit se promettre de la supériorité de ses forces contre une poignée de Lacédémoniens; il se fortifia de l'alliance des Athéniens, jaloux de la grandeur de Sparte. Ils lui envoyerent Conon pour commander sa flote sur les côtes de Phénicie & de Syrie. Les Spartiates, sous les ordres de Descyllidas, pénétrerent dans la Carie, & d'un autre côté, Agelas, avec une autre armée, parut devant Éphese avant qu'on eût une armée à lui opposer: rien n'arrêta ses conquêtes, & les Perses n'eurent d'autre ressource, que de s'abaisser à demander la paix, qui leur fut refusée. *Artaxerxès* étoit persuadé qu'il ne pouvoit détruire les Grecs qu'en les armant les uns contre les autres: il eut plus de confiance dans son or que dans ses soldats. Thebes, Argos, Corinthe, corrompus par ses largesses, trahirent la cause commune de la Grece. La flote Persane, fortifiée de celle de ses alliés, mit à la voile tous les ordres de Conon, il y eut une action sanglante près de Cnide, ville de l'Asie mineure; la mort du général des Lacédémoniens mit le désordre dans leur flote: cinquante de leurs vaisseaux furent coulés à fond, & leur plus grande perte fut la défection de leurs alliés.

La politique d'*Artaxerxès* dans toute cette guerre fut de semer la division parmi les Grecs, & d'apuier les uns pour afoiblir les autres. Ce prince devenu l'arbitre de la Grece, sans en prendre le titre, exigea que pour dédomagement des dépen-

ses de la guerre, toutes les villes Greques de l'Asie lui fussent soumises, & de toutes les îles, il ne se réserva que Cypre & Clazomene ; ce fut à ce prix qu'il consentit de rendre aux autres villes la liberté de vivre chacune sous leurs loix ; Scyros, Lemnos & Imbros, furent remises aux Athéniens, & chaque peuple qui avoit été de ses alliés eut part au partage : ce fut ainsi qu'affectant une modération qui n'étoit qu'apparente, il dicta des loix à la Grece, trop afoiblie par ses divisions pour ne pas y souscrire. Ce fut pour mettre ce traité en exécution qu'il tourna ses armes contre Évagoras, roi de Cypre, à qui il vouloit enlever son île ; ce prince, possesseur d'un petit état, osa soutenir tout le poids de la guerre, contre un monarque dominateur de l'Asie, & arbitre de la Grece ; il succomba, mais avec gloire, & les Perses, forcés d'admirer sa magnanimité, le laisserent possesseur de Salamine. La Perse triomphante au dehors, avoit au dedans un vice de constitution qui annonçoit son dépérissement ; une rébellion éteinte étoit la semence d'une rébellion nouvele. Goas voyant dans les fers Teribase, dont il avoit épousé la fille, craignit d'être envelopé dans sa disgrace ; il lui parut plus sûr de se révolter que de s'abandoner à la discrétion de ses calomniateurs ; toute la milice se déclara pour lui ; l'Égypte lui fournit des troupes, & les Lacédémoniens, à qui il promit l'empire de la Grece, se laisserent éblouir par ses promesses ; tout annonçoit dans la Perse une prochaine révolution, lorsque Goas fut assassiné par un de ses officiers : sa mort dissipa l'orage ; mais il s'en éleva un autre aussi éfrayant. Les Cadusiens qui habitoient entre le pont Euxin & la mer Caspiene, étoient fiers & belliqueux, comme tous les peuples pauvres ; ils ne vouloient s'assujétir qu'à leurs usages, & frémissoient au nom d'un maître ; & comme les Perses n'avoient aucun titre pour leur commander, ils ne se croyoient point obligés d'obéir.

Artaxerxès marcha contr'eux avec une armée de trois cents mille hommes de pied, & de deux cents mille chevaux ; quoiqu'il ne trouvât point de rebelles à combatre, il eut les plus grands obstacles à surmonter. Le pays, pauvre & stérile, ne put fournir des subsistances à une armée si nombreuse ; ses soldats furent réduits à manger les bêtes de somme ; la tête d'un âne fut vendue jusqu'à soixante drachmes. *Artaxerxès* humilié d'une expédition où il falloit esfuyer des travaux sans fruit, tourna ses armes contre l'Égypte, dont le roi Achoris lui opposa une vigoureuse résistance ; *Artaxerxès* qui avoit plus de confiance dans la valeur & la discipline des Grecs, que dans ses propres sujets, voulut que leur nombre dominât dans son armée, & pour mieux les intéresser à sa destinée, il rendit à leurs villes tous leurs privileges, & les rétablit dans leur ancienne indépendance : cette politique lui concilia tous les cœurs, & lui fournit d'intrépides défenseurs. Vingt mille Grecs, commandés par Iphicrate, se réunirent à cent mille Perses sous les murs de Ptolemaïs ; cette armée, capable de tout exécuter, ne fit rien de mémorable ; la mésintelligence des généraux arrêta toutes les opérations ; Iphicrate fut accusé de corruption, & il accusa à son tour d'incapacité Pharnabase, général des Perses ; *Artaxerxès* épuisa ses trésors sans gloire & sans fruit.

Douze ans après cette malheureuse expédition, la guerre contre l'Égypte se raluma ; Tachos qui occupoit alors le trône de Memphis, se fortifia de l'alliance des Lacédémoniens, qui lui fournirent un corps de troupes, commandé par Agésilas. La Grece fut scandalisée de voir un roi de Sparte à la solde d'un roi barbare ; ce général, âgé de plus de quatre-vingts ans, succomba à la vanité de se voir l'arbitre de deux rois puissans ; mais dès qu'il parut à la cour de Memphis, il n'essuya que des dégoûts, & ses conseils dédaignés favoriserent les progrès des Perses, qui poussoient leurs conquêtes dans le sein de l'Égypte, en même temps que Tachos, contre l'avis d'Agésilas, faisoit de la Phénicie le théâtre de la guerre : *Artaxerxès*, accâblé de chagrins domestiques, devenoit chaque jour plus insensible à la gloire de ses armes. Ses enfans voyant sa fin approcher, se disputoient son héritage, il en avoit cent-quinze de ses concubines, & trois d'Atossa, sa femme légitime. Il crut pouvoir prévenir leurs divisions en désignant son successeur, son choix tomba sur l'aîné, nommé *Darius*, qui dès le moment fut couroné du diadême, & prit le titre de roi. Ce jeune prince brûloit d'un feu secret pour une des concubines de sont pere, & sur le refus qu'il essuya, il conçut l'horrible projet d'un parricide : il fut découvert & puni avec les plus distingués de la Perse, qui s'étoient rendus ses complices. Tant de sang n'étoufa point les haines & les révoltes ; Ariaspe & Ochus, nés d'un légitime mariage, avoient une égale ambition de régner ; Arsane, né d'une concubine, leur parut un compétiteur dangereux. Le pere avoit pour lui un amour de préférence, qui étoit justifié par ses mœurs & ses talens : Ochus & Ariaspe se délivrerent de ce concurrent par le poison. Le pere, justement irrité, menaça de punir ce fratricide ; Ariaspe, pour prévenir son ressentiment, aima mieux se donner la mort que de la recevoir de la main d'un boureau, *Artaxerxès* qui n'avoit plus que son unique héritier à punir, ne put survivre à la honte de sa famille souillée de tant d'atrocités. Il mourut l'an 361 avant Jésus-Christ, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, dont il avoit régné quarante-six. Ce fut un prince généreux & politique. (*T-N.*)

ARTAXERXÈS OCHUS, (*Hist. de Perse*.) Ce prince détesté des grands & du peuple, eut trouvé de grands obstacles pour ariver au trône, s'il n'eut caché pendant dix mois la mort d'Artaxerxès *Mnémon*, son pere : il employa cet intervalle à

acheter

acheter des partisans, & dès qu'il se crut assez puissant, il donna en son nom, les ordres qui jusqu'alors avoient été revêtus du sceau de son pere. Les Perses qui ne voyoient en lui que le meurtrier de sa famille, alumerent le feu de la révolte dans toutes les provinces. L'Asie mineure, la Syrie, la Phénicie, refuserent de le reconoître pour roi. Tous les gouverneurs des provinces furent déclarés les chefs de la révolte. Les impôts qu'on avoit coutume de verser dans le trésor du roi, furent destinés à lui faire la guerre. La rivalité divisa les chefs; & ceux qui avoient été les plus séditieux devinrent les plus soumis. Datame, gouverneur de Cappadoce, soutint seul tout le poids de la rébellion, il se rendit maître de la Paphlagonie, où il se maintint avec gloire jusqu'au moment qu'il fut assassiné par un traître dont il avoit été le bienfaicteur. Sa mort fit entrer dans l'obéissance toutes les provinces, qui ne reconurent plus qu'un seul maître. *Artaxerxès*, possesseur paisible de ses états, n'usa de son pouvoir que pour se livrer à la vengeance. La rébellion qui venoit de s'éteindre lui en fit craindre une nouvele. Tous ceux qui pouvoient la ralumer, furent ses victimes: il prononça un arrêt de mort contre tous les princes de sa famille; son oncle fut investi avec cent de ses enfans, & tous périrent percés de fleches. Ocha sa sœur, dont il avoit épousé la fille, fut enterrée vivante. Tous les grands qui lui faisoient ombrage, furent immolés à ses soupçons, il sembloit moins vouloir régner sur des hommes que sur des déserts.

Ce fléau de l'humanité eut autant d'ennemis qu'il lui resta de sujets. Artabaze, gouverneur de l'Asie mineure, donna le signal de la révolte. *Artaxerxès* fit marcher contre lui soixante & dix mille hommes qui furent taillés en pieces par Charès, général des Athéniens, partisans d'Artabaze. Le monarque les menaça de les faire repentir un jour d'une alliance qui étoit un attentat contre les traités. Charès fut rapelé. Artabaze privé de la main qui pouvoit le défendre, implore l'apui des Thébains qui lui fournissent cinq mille hommes, avec lesquels il remporta plusieurs victoires: les Thébains se laisserent corrompre par l'or d'*Artaxerxès*. Trois cents talens les rendirent infideles à leurs engagemens, & Artabaze destitué de tout secours, se réfugia chez Philippe de Macédoine. Sa retraite ne mit point fin aux troubles de la Perse: les Sidoniens & les Phéniciens armerent pour recouvrer leur indépendance, & ils taillerent en pieces les toupes des gouverneurs de Syrie & de Cilicie, qui furent contraints de laisser cette révolte impunie. Les Cypriots suivirent l'exemple des Phéniciens rebelles. Le roi de Carie fut chargé de mettre tout à feu & à sang dans leur île, tandis qu'*Artaxerxès*, à la tête de trois cents mille hommes de pied & de trente mille chevaux, marchoit contre la Phénicie. Mentor le Rhodien, que les Phéniciens avoient mis à la tête de leur armée, se sentit trop foible pour résister à cette multitude de combatans, il saisit cette occasion pour élever sa fortune aux dépens de sa gloire: il offrit au monarque de lui livrer Sidon, & de passer à son service avec le corps de troupes qu'il avoit à ses ordres: cette proposition fut acceptée, & *Artaxerxès* ne crut pouvoir trop acheter une si belle conquête & un si grand capitaine. Les Sidoniens trahis s'enfermerent avec leurs femmes & leurs enfans dans leurs maisons, & y mirent le feu. Plus de quarante mille habitans se précipiterent volontairement dans les flammes.

La destinée de Sidon en fit craindre aux autres villes une aussi déplorable. Toutes également empressées à rentrer sous l'obéissance, implorerent la clémence du vainqueur. Quoique la clémence ne fut point une vertu naturele à *Artaxerxès*, il aima mieux les traiter en sujets qu'en rebelles, parce que voulant porter la guerre en Égypte, il lui eût été dangereux de faire des mécontens: il étendit sa générosité jusque sur les Cypriots qu'il laissa sous la domination paisible de leur roi. Après avoir pacifié Cypre & la Phénicie, il marcha contre l'Égypte avec trois armées, dont une seule eut été suffisante pour en faire la conquête. Nectenabo, qui en occupoit alors le trône, avoit des forces beaucoup inférieures; mais il mettoit sa confiance dans des étrangers mercénaires, dont la guerre étoit le métier & l'unique ressource. Mentor qui commandoit l'armée persane, fit publier que son maître, magnifique dans ses récompenses & terrible dans ses châtimens exigeoit une obéissance prompte, & qu'il sauroit punir sévérement les téméraires & les rebelles. Les étrangers corrompus par ses largesses, trahirent Nectenabo, & furent renvoyés dans leurs pays, chargés de présens. *Artaxerxès* retourna triomphant à Babylone qu'il enrichit des dépouilles de l'Égypte; quand il n'eut plus d'étrangers ni de rebelles à combatre, il s'assoupit dans les débauches, se reposant du soin de l'empire sur l'eunuque Bagoas & sur Mentor le Rhodien. L'eunuque, Égyptien de naissance, étoit aussi ataché aux superstitions de son pays, que son maître les trouvoit avilissantes; & ce fut pour venger sa religion & son pays, autant que par ambition, que cet eunuque se fit un devoir de l'empoisoner avec toute la famille royale. (*T-N.*)

(Ce fut parce qu'*Artaxerxès* avoit profané les temples de l'Égypte, & fait tuer le bœuf Apis, que l'eunuque Bagoas regarda comme un devoir de l'empoisoner. Il ne vit point dans cette action un régicide, il n'y vit que l'expiation & la juste punition d'un sacrilége. *Artaxerxès* III, mourut l'an 338 avant J. C.)

ARTAXIAS, (*Histoire anciene*,) lieutenant d'Antiochus le Grand, profita des dissensions de la maison des Séleucides, pour se rendre indépendant dans l'Arménie, dont ses services lui avoient mérité le gouvernement; il rechercha l'alliance des Romains qui le maintirent dans son usurpation, qu'il af-

fermit lui-même par ses manieres affables & populaires; & sa domination s'étendit sur tout le pays situé entre la Cappadoce, l'Ibérie, la Médie & la Mésopotamie. Possesseur paisible de cette région, il vit son alliance recherchée par Pharnace, roi de Pont, & par Eumene, roi de Pergame, qui se faisoient une guerre sanglante, où les Syriens étoient entrés pour favoriser Pharnace. Les Romains, arbitres des quereles des rois de l'orient, leur ordonerent de quiter les armes. Les hostilités cesserent; & dans le traité de paix, dont ils dicterent les conditions, le titre de roi d'Arménie fut confirmé à *Artaxias*; dès qu'il eut un titre pour régner, il fit de sa province un empire florissant. La ville d'Artaxate, dont il jeta les fondemens, devint la capitale de ce nouvel empire & la résidence des rois. Annibal qui avoit une haute idée de son courage & de ses talens, se rendit à sa cour dans l'espoir de l'associer à son ressentiment contre les Romains. *Artaxias*, plus jaloux d'affermir sa puissance que de faire des conquêtes nouveles, le traita honorablement sans se laisser séduire par ses promesses. Quelque temps après, Antiochus Épiphane lui redemanda les provinces qu'il avoit usurpées. La guerre se raluma. *Artaxias* perdit une bataille sans rien perdre de sa gloire; il tomba au pouvoir du vainqueur, & mourut dans la captivité, (l'an 179 avant J. C.) sa détention ni sa mort ne changerent point le destin de l'Arménie, qui forma pendant 227 ans un royaume indépendant sous quatorze rois descendus d'*Artaxias*. (*T--N.*)

ARTEMISE, *reine d'Halicarnasse*, (*Hist. anc.*) fille de Lygdamis, roi d'Halicarnasse, de Cos, de Calidon & de plusieurs autres contrées, fut une de ces femmes privilégiées, qui, tenant leurs passions asservies à leur raison, se sont montrées dignes de commander aux hommes. Après la mort de son pere & de son mari, elle tint les rênes de l'état pendant la minorité de son fils, dont elle augmenta les possessions: ayant appris que Xerxès méditoit une invasion dans la Grece, elle saisit cette occasion de montrer qu'elle savoit combatre, comme elle savoit gouverner; & sans atendre les sollicitations du monarque asiatique, elle fit équiper une petite flote, dont les vaisseaux ne le cédoient en magnificence qu'à ceux des Sidoniens. Cette princesse voulut la commander elle-même, & quoiqu'elle n'eût aucune expérience de la navigation, elle fut un témoignage que le génie est propre à tous les emplois. Xerxès étoné de son intelligence, l'appela dans tous ses conseils; & lorsqu'on agita s'il étoit avantageux d'engager une action dans le détroit de Salamine, elle fut la seule qui en représenta le danger, elle disoit que les Grecs étoient plus expérimentés dans la marine que les Perses, & que la perte d'une bataille seroit suivie de la ruine de l'armée de terre. Il lui paroissoit plus avantageux de tirer la guerre en longueur, & de s'approcher du Péloponese, persuadée, comme elle l'étoit, que l'armée des Grecs, composée de différens peuples qui avoient leurs intérêts particuliers à ménager, se dissiperoit pour aller défendre ses propres foyers. Le succès justifia la sagesse d'un conseil qui ne fut pas suivi. Ce fut elle qui dans ce combat, qu'elle avoit désapprouvé, donna à tous l'exemple de l'intrépidité. Xerxès, frapé de sa résistance héroïque, s'écria que les hommes combatoient en femmes, & que les femmes combatoient en hommes. Il falloit qu'elle parût bien redoutable à ses ennemis, puisque les Athéniens eurent la bassesse de mettre sa tête à prix.

Ils ne mirent pas proprement sa tête à prix, car ils promirent au contraire dix milles drachmes, (cinq mille livres de notre monoie) pour récompense à quiconque la pouroit prendre en vie; sur quoi M. Rollin fait cette réflexion: „ S'ils „ l'eussent prise, elle n'auroit mérité que d'être „ comblée de louanges & d'honeurs „. Sans doute, & ce mot est la condamnation de la bassesse des Anglois du quinzieme siecle envers la Pucelle d'Orléans, qui étoit plus obligée encore de défendre son roi qu'*Artemise* ne l'étoit de seconder Xerxès dans son irruption.

Xerxès, qui se repentoit de n'avoir point suivi ses avis, la consulta trop tard sur le parti qui lui restoit à prendre pour réparer une perte qu'il auroit dû prévenir. *Artemise* qui le voyoit déterminé à rentrer dans ses états, & à laisser Mardonius dans la Grece, ne s'obstina point à combatre sa résolution; mais prévoyant le mauvais succès d'une guerre conduite par un général sans talens & sans expérience, elle ne voulut point en partager la honte, & elle sollicita son retour dans ses états. Xerxès, après l'avoir comblée d'éloges & d'honeurs, la fit conduire avec une forte escorte jusqu'à Éphese; & pour témoignage de son estime, il lui confia plusieurs de ses enfans nés de ses concubines qui l'avoient suivi dans cette guerre. Les autres actions de cette princesse sont tombées dans l'oubli; mais ce que l'histoire nous a conservé, suffit pour lui assigner une place parmi les plus grands hommes. (*T--N.*)

(On sait que la bataille de Salamine est de l'an 480 avant J. C.)

ARTEMISE, (*Hist. anc.*) reine de Carie, femme de Mausole, roi de Carie, s'est rendue immortele par sa tendresse conjugale, & sur-tout par les regrets dont elle honora la mémoire de son époux. Ce prince qui venoit de subjuguer les îles de Rhodes & de Cos, fut enlevé par une mort prématurée au milieu de ses conquêtes. Son épouse, vivement touchée de sa perte, lui éleva un superbe tombeau qui a servi de modele à tous les siecles suivans dans les pompes funéraires. On donne encore le nom de *mausolée* à ces monumens, qui sont érigés en honeur des morts. Cette princesse ne pouvant vivre séparée de celui qui avoit fait sa félicité, fit brûler son corps, en recueillit les cendres, & en mêla toujours dans sa boisson, jusqu'à ce que son corps fût devenu la véritable

sépulture de son époux. Les poëtes & les orateurs qui célébrerent les vertus de Mausole, furent récompensés avec magnificence. *Artemise* institua des combats & des jeux funebres, où Isocrate & Théopompe déployerent les richesses de l'éloquence. Quoiqu'occupée de sa douleur, elle ne négligea point l'administration publique. Élevée au trône de Carie, elle se montra digne de l'occuper. Les Rhodiens qui s'étoient révoltés, furent punis. Les vengeances qu'elle exerça sur ces insulaires, exciterent la compassion des Athéniens. L'orateur Démosthene fut l'organe dont ils se servirent pour intéresser Athênes à leur sort. Les soins qu'*Artemise* donna aux afaires, ont fait douter de la sincérité de sa douleur, au reste la grandeur du courage peut s'allier avec la sensibilité. (*T--N.*)

(*Artemise* mourut vers l'an 351 avant J. C.)

ARTÉMON DE CLAZOMENE, (*Hist. anciene.*) machiniste habile, inventa, dit-on, le bélier, la tortue, & d'autres machines de guerre, au siége de Samos, où il avoit suivi Périclès. *Artémon* étoit boiteux & se faisoit porter en chaise à ses bateries; ce qui lui fit donner le nom de *Périphorete*. L'époque du siége de Samos se raporte à peu près à l'an 440 avant J. C.

ARTEVELLE. (JACQUES & PHILIPPE) (*Hist. moderne.*)

Louis de Crécy, comte de Flandre, neveu, par sa femme, de Charles le Bel, roi de France, devoit le comté de Flandre à la sentence arbitrale que Charles le Bel avoit rendu entre ce Louis, & Robert de Cassel, son oncle paternel, qui lui disputoit le comté de Flandre. Les Flamands haïssoient dans Louis de Crécy, un ami des François, qui leur avoit été donné par un roi de France. Les violences & les injustices de Louis soulevoient d'ailleurs contre lui ses sujets; les principales villes commerçantes, Gand, Bruges, Ypres, &c. s'étoient soustraites à son obéïssance, & croyoient être plus libres sous la tyrannie d'un brasseur, nommé Jacques *Artevelle*. C'étoit un de ces factieux sublimes, qui, nés pour changer la face des états, disposent de la multitude, & se font despotes en défendant la liberté. Actif, éloquent, intrépide, fécond en ressources, mais injuste, insolent, avide, il avoit abatu les grands, il flatoit le peuple, il faisoit trembler le comte; les proscriptions l'avoient délivré de ses plus puissans ennemis, & leurs dépouilles l'avoient enrichi; les états de la Flandre prenoient ses ordres: il étoit le véritable comte de Flandre: Louis n'en avoit que le titre.

C'étoit le temps de la fameuse concurrence de Philippe de Valois & d'Édouard III, à la courone de France; Philippe n'eut pour allié en Flandre que le compte Louis, Édouard traita directement avec *Artevelle*; ce fut par son conseil qu'Édouard prit ce titre de roi de France que ses successeurs n'ont point encore quité. L'objet de cette démarche étoit de lever le scrupule que les Flamands pouvoient se faire de porter les armes contre leur suzerain: or ce suzerain étoit le roi de France, quel qu'il fût. De plus, les Flamands s'étoient obligés, sous peine d'interdit, de payer au Pape deux milions de florins, si jamais ils rentroient en guerre contre le roi de France; or, ils ne devoient plus rien si le roi de France étoit Édouard. C'étoit connoître l'esprit de son siecle, que de sentir, combien les noms & les titres ont d'influence sur les choses.

Le comte de Flandre, de son côté, secondoit par sa conduite plus qu'imprudente, le parti d'Édouard & d'*Artevelle*; il fit mourir, sans aucune forme de procès, un gentilhomme de Courtray, qu'il soupçonoit d'atachement pour les Anglois; c'étoit assassiner ses sujets: Louis n'étoit pas assez puissant pour commettre impunément de tels attentats, qui sont même l'écueil de toute puissance. Des ambassadeurs d'Édouard traitoient avec *Artevelle*, Louis voulut les faire enlever; ces ambassadeurs, escortés d'une flote angloise, non seulement lui échaperent, mais ils enleverent eux-mêmes des Écossois qui venoient de traiter avec le comte de Flandre & avec Philippe de Valois. Ces deux princes ne purent nuire à *Artevelle*, mais il se nuisit lui-même: ce tyran démocratique laissa trop voir à sa patrie les fers dont il la chargeoit; les intentions du peuple sont ordinairement pures, on le trompe bien plus qu'on ne le pervertit; il est rare qu'il ne se rende pas à la vérité, quand il peut la connoître. Il avoit aimé dans *Artevelle* le défenseur de la patrie, il détesta l'oppresseur. *Artevelle* manifesta le projet de livrer la Flandre aux Anglois, soit que dans l'impossibilité de se faire lui-même comte de Flandre, il se bornât à en souhaiter un qui fût son ouvrage, soit qu'il voulût seulement se rendre redoutable par le secours des Anglois, & qu'il se proposât de les trahir, quand ils auroient affermi son pouvoir. *Artevelle* étoit convenu avec le roi d'Angleterre que la Flandre seroit érigée en duché souverain pour le jeune prince de Galles, Édouard, connu sous le nom de *prince Noir*; le roi d'Angleterre passa en Flandre avec son fils pour l'exécution de ce projet, il vit des dispositions qui lui annonçoient une résistance opiniâtre, & crut devoir ne rien précipiter. Les Flamands vouloient bien humilier leur duc, & borner sa puissance, mais non pas rejeter sa race; ils frémirent de voir, à quel point *Artevelle* les avoit trompés, ils frémirent de le voir marcher parmi ses égaux environé d'une garde redoutable que le roi d'Angleterre lui avoit donnée, & qui attestoit son crime. Leur fureur fut sans bornes comme l'avoit été leur dévoûment, ils forcent la maison d'*Artevelle*, dissipent sa garde, & le massacrent en 1345. Tel fut le sort de Jacques d'*Artevelle*. Le comte de Flandre fut tué l'année suivante à la bataille de Crécy, en combatant pour le roi de France, son suzerain & son protecteur. Louis, dit *de Male*, son fils, lui succéda, il traita ses sujets comme son pere les avoit traités & en fut traité de même; il prodiguoit les coups

d'autorité, parce qu'il n'avoit point d'autorité. Les Gantois le chasserent de leur ville. Pour s'en venger, il fit crever les ieux à des marchands Gantois arrêtés sur l'Escaut; le soulévement en devint plus général; la ville de Bruges, ennemie & rivale de celle de Gand, s'étoit partagée en deux factions, dont une tenoit pour les Gantois. Le comte s'empare de Bruges, & livre au supplice cinq cents habitans; il soumet Ypres, & y fait décapiter sept cents hommes. Alors la révolte fut au comble.

Les Gantois se souvinrent du nom d'*Artevelle* fatal à leurs comtes. Un fils de Jacques, nommé *Philippe*, se signaloit alors parmi eux, ils l'élurent pour leur chef, comme les Romains nommoient un dictateur & comme depuis, les Hollandois élurent un stathouder dans les temps difficiles. Le fils étoit aussi vaillant que le pere, mais on le jugeoit moins habile. Un capitaine assez expérimenté, nommé Pierre *Dubois*, se chargea de lui donner des instructions, qui auroient pu causer sa perte: *Soyez cruel & hautain*, lui disoit-il, *ainsi veulent les Flamands être menés; on ne doit entre eux tenir compte de vies d'hommes, ne avoir pitié non plus que de Arondeaux ou d'Alouetes, qu'on prend en la saison pour manger*. Mais c'étoit pour avoir été hautains & cruels, & pour n'avoir pas fait assez de cas de la vie des hommes, que le comte & son pere avoient vu leurs sujets soulevés contr'eux, & que Jacques d'*Artevelle* avoit été massacré par ceux mêmes qui l'avoient élu. Philippe se montra digne du choix de ses concitoyens. Investi par le comte dans la ville de Gand, réduit au désespoir par la famine, il sort à la tête de cinq ou six mille hommes, charge avec impétuosité le comte, qui en avoit quarante mille, taille en pieces cette nombreuse armée; puis, profitant de sa victoire, surprend Bruges, la sacage, & rentre triomphant dans sa patrie, aux acclamations du peuple, tandis que le comte humilié, tremblant, qui, deux jours auparavant, avoit exigé que les Gantois se rendissent, la corde au cou, se cachoit dans un grenier, puis se sauvoit à Lille, travesti en artisan.

Mais tout changea bientôt de face, lorsque le comte, par le conseil de Philippe, duc de Bourgogne, son gendre, eut imploré la protection du nouveau roi de France, Charles VI. On persuada aisément à ce jeûne monarque, plein d'ardeur & de courage, que sa gloire étoit intéressée à défendre son vassal, opprimé par des rebelles; il leva l'oriflamme, & marcha lui-même avec toute la noblesse de son royaume, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, contre *Artevelle*, qui faisoit alors le siége d'Oudenarde. *Artevelle*, de son côté, appela les Anglois, mais ils tarderent trop à le secourir; ce général, voyant qu'il falloit se suffire à soi-même, laissa quinze mille hommes au siége sous la conduite de Dubois, & avec quarante mille, alla présenter la bataille aux François; après quelques escarmouches assez vives, dont le succès fut malheureux pour les Flamands, l'afaire générale s'engagea entre Rosebeque & Courtray, le 27 novembre 1382. *Artevelle*, plein de présomption, & se croyant sûr de la victoire parce qu'il combatoit pour la liberté, avoit recomandé de n'épargner que le roi: *ce n'est qu'un enfant*, disoit-il, *on lui doit pardoner, il ne sait ce qu'il fait, il va ainsi qu'on le mene*. Tout cela étoit vrai, mais il falloit avoir vaincu pour avoir droit de le dire. *Nous le ménerons à Gand*, ajoutoit-il, *apprendre à parler Flamand*. Il ataqua, mais avec une fureur aveugle, sans principes & sans regle, des troupes aguerries, exercées, & dont les opérations savantes étoient dirigées par le connétable de Clisson. Leur valeur éclairée, prudente, ménagée avec art, déconcerta les éforts fougueux d'une populace indisciplinée. Les Flamands ne savoient que fraper au hazard & mourir, ils ignoroient l'art du rallîment; leurs pelotons rompus se précipitoient les uns sur les autres, en voulant se jeter sur l'ennemi; on ne voyoit plus parmi eux que désordre & que confusion; la déroute fut complete, & le carnage horrible. Par-tout où le péril étoit le plus grand, on rencontroit *Artevelle*, prodigue de sa vie, insensible aux blessures dont il étoit couvert, animé du désir de vaincre pour assurer la liberté publique; *Artevelle* n'eut point la douleur de survivre à sa défaite, il périt dans la bataille.

ARTIGNI, (ANTOINE GACHET D') (*Hist. litt. mod.*) chanoine de l'Église primatiale de Vienne, sa patrie, est connu par ses *Mémoires d'histoire, de critique & de littérature*, en 7. vol. *in*-12. publiés à Paris en 1749, & années suivantes. On l'accuse de plagiat, on prétend que les articles les plus intéressans de ses *Mémoires* ont été tirés d'une histoire manuscrite des poëtes François, par feu M. l'abbé Brun, doyen de Saint Agricole, à Avignon: ouvrage, dont M. l'abbé d'*Artigni*, avoit, dit-on, eu communication par des voies indirectes. Cette histoire interessera peu la postérité; les *mémoires* n'en restent pas moins bons, mais le mérite de les avoir faits est moindre, ou plutôt il devient étranger à l'auteur apparent.

ARTOIS, (*Hist. de Fr.*) nom d'une province françoise & d'une branche célebre de la maison de France, issue d'un frere de S. Louis: l'*Artois* fut longs-temps regardé comme une dépendance du comté de Flandre; Philippe Auguste épousa en premieres noces Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut, niece du comte de Flandre, dont il eut le roi Louis VIII; le comte de Flandre, qui n'avoit point d'autres héritiers que la comtesse de Hainaut, sa sœur, mere d'Isabelle, avoit promis, en faveur de ce mariage, d'assurer au roi de France le comté d'*Artois*; Philippe à la mort du comte de Flandre, demanda donc à Baudouin de Hainaut, nouveau comte de Flandre, le comté d'*Artois*; ce fut sur les terres du comte de Flandre, & les armes à la main, que Philippe fit cette demande, il fallut tout acorder. Philippe

eut le comté d'*Artois*; mais le comte de Flandre saisit, selon l'usage, le premier moment d'embaras où se trouva Philippe pour rentrer dans l'*Artois*, il reprit Arras: Philippe en fit le siége, le comte vint au secours. Les armées étant en présence, le comte se retira, même avec quelque apparence de désordre. Philippe le poursuivit, & s'engagea dans des chemins étroits & converts entre des marécages, situation désespérée, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combatre; il avoit négligé de s'assurer des ponts pour la retraite, & l'ennemi les avoit fait rompre. Philippe, pour se tirer d'un si mauvais pas, prit l'engagement de rendre l'*Artois*; mais quand il fut à Paris, dit Mézeray, il ne trouva que trop de gens qui l'assurerent qu'une promesse faite par force n'obligeoit à rien, & qu'un seigneur ne pouvoit s'engager valablement envers un vassal rebelle. Il garda donc l'*Artois*, qui fut donné en apanage à Robert, frere de S. Louis, tige de la branche d'*Artois*.

Dès-lors ce comté devoit être sujet à réversion, à défaut d'héritiers mâles; mais les principes de la loi des apanages étoient encore mal éclaircis.

En 1297, l'*Artois* fut érigé en comté-pairie par Philippe le Bel, en faveur de Robert II, fils de Robert I, c'étoit une inféodation nouvele dont la condition essentiele étoit la réversion à la courone: „ Je décore votre terre, je vous décore „ vous même d'un titre éminent, à condition de „ retour à la courone „. Tels furent les principes généraux de la pairie, comme ceux des apanages. Observons que du temps de l'érection du comté d'*Artois* en pairie, les principes des apanages étoient bien dévelopés, & pouvoient répandre de la lumiere sur ceux de la pairie. Si un domaine détaché de la courone pour être le partage d'un fils de France, est sujet à réversion, à défaut d'héritiers mâles, en vertu de la loi salique & de l'inaliénabilité du domaine de la courone, à plus forte raison ce domaine est-il réversible, quand on y a joint une dignité éminente, & dont les fonctions paroissent ne convenir qu'aux mâles. Ainsi le comté d'*Artois* sembloit être dans le cas de la réversion faute d'héritiers mâles, & comme grand-fief de la courone, & comme apanage, & comme pairie; il sembloit ne pouvoir apartenir à une femme. Il y a bien loin de ces principes, à priver un petit-fils de la succession de son aïeul paternel, en faveur d'une fille; c'est cependant ce qui ariva.

Robert I, avoit été tué à la bataille de la Massoure en 1250; Robert II, à la bataille de Courtray en 1302; Philippe, fils de Robert II, & pere de Robert III, étoit mort du vivant de son pere, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Furnes en 1297: le prix de tout ce sang fut pour la comtesse Mahaud, fille de Robert II. Robert III, pour avoir eu le malheur de perdre son pere avant son aïeul, perdit le droit de leur succéder. La comtesse Mahaud, sa tante, lui disputa l'*Artois*, alléguant que la coutume de cette province n'admétoit point la représentation, même en ligne directe. Il nous semble que les grands-fiefs devoient être considérés comme de petits états, & que la succession aux états doit être réglée par d'autres principes que les successions particulieres; il nous semble de plus que la succession à un apanage & à une pairie devoit être réglée par la loi générale des apanages & des pairies. Philippe le Bel en jugea autrement, & Mahaud, à la mort de Robert II, fut mise en possession de l'*Artois*. Robert III étoit mineur alors; à sa majorité il réclama, on se soumit de part & d'autre à l'arbitrage du roi, qui fit une espece de transaction entre les parties, en laissant toujours l'*Artois* à Mahaud.

Cette princesse avoit épousé Othelin, comte de Bourgogne; elle en avoit un fils & une fille: la fille épousa Philippe le Long. Mahaud étoit comtesse d'*Artois*, elle étoit pair de France, elle en fit les fonctions au sacre de Philippe le Long, son gendre; elle soutint la courone sur la tête du roi avec les autres pairs, chose sans exemple & auparavant & depuis, & qui excita l'indignation publique. C'étoit en effet un grand exemple des contradictions humaines, de voir une femme qui excluoit son neveu de la succession d'un pere & d'un aïeul, soutenir la courone sur la tête d'un roi élevé au trône par la loi salique, au préjudice de la fille de son frere; les pairs de France étoient les juges nés des questions qui concernoient la courone; ils étoient les interpretes, les gardiens & les conservateurs de la loi salique; ainsi cette femme étoit juge née & conservatrice de la loi salique, au mépris de laquelle elle régnoit en *Artois*.

Cette même femme avoit séance au parlement, & ce qui doit sur-tout paroître d'une irrégularité choquante, elle opina, comme les autres pairs, dans son procès contre Robert d'*Artois*.

Le fils unique de Mahaud mourut, mais la fille étoit reine de France; Robert cependant se trouvant alors le seul mâle de la branche d'*Artois*, fit en 1316 une tentative nouvele, & il la fit à main armée; la noblesse & le peuple se déclarerent pour lui, tant sa cause paroissoit ou juste ou favorable. La seule ville de Saint Omer lui ferma ses portes, & demanda *si le roi l'avoit reçu à comte*; les députés de Robert ayant répondu qu'ils n'en savoient rien, *adonc*, répondirent ceux de la ville, *nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois: mais si le roi l'eût reçu à comte, nous l'aimissions autant qu'un autre*. Réponse très-sage, & qui nous paroît unir au respect & à l'obéissance dûs au suzerain, l'expression d'un désir & d'un regret en faveur de Robert. Philippe le Long, qui régnoit alors, s'arma pour Mahaud, sa belle-mere, Robert succomba, il fut même obligé de se constituer prisonier au châtelet, à Paris; on le réconcilia, comme on put, avec sa tante, qui resta en possession du comté,

conformément à un nouvel arrêt du mois de mai 1318 ; cet arrêt ordona *que ledit Robert amast ladite comtesse comme sa chiere tante, & ladite comtesse ledit Robert comme son bon nepveu*. Mais on n'aime point en vertu d'un arrêt : on prit soin de donner à celui-ci toute la solemnité possible. Robert & Mahaud en jurerent l'observation sur les évangiles.

Cependant Robert eut à son tour un moment de faveur ; il avoit épousé la sœur de Philippe de Valois, & ayant trouvé l'occasion de défendre les droits de son beau-frere contre Édouard, il s'aquita de ce noble & juste emploi avec un zele, échaufé sans doute par ses intérêts, mais qui parut mériter une récompense : sa terre de Beaumont-le-Roger fut érigée par Philippe de Valois en comté-pairie.

Jusque-là Robert d'*Artois* étoit intéressant ; nous allons le voir coupable.

Il faut faire connoître ce prince, qui fut à la fois le fléau de la France & de l'Angleterre.

Trojæ & patriæ communis erynnis.

Son histoire exige des détails, & quoiqu'elle ait été parfaitement éclaircie par M. Lancelot, elle offre encore quelques points à examiner.

Plusieurs auteurs, tels que Duhaillan, Belleforêt, Mézeray, le pere Daniel, sans entreprendre de justifier Robert d'*Artois*, ont cherché à lui concilier la pitié du lecteur ; ils ont accusé Philippe de Valois d'une ingratitude condamnable, & d'une rigueur excessive envers ce prince. M. Lancelot les a réfutés ; il montre par-tout Philippe de Valois juste, patient, plein de clémence ; & Robert d'*Artois* toujours coupable.

M. Villaret cherche à diminuer les crimes de ce dernier, mais il lui en laisse encore beaucoup.

Robert d'*Artois* avoit servi l'état sous cinq rois, Philippe le Bel, Louis-Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, Philippe de Valois, avec le même zele que ses peres. Philippe de Valois, dans les lettres d'érection de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, rend témoignage à la valeur de ce prince, à ses talens, à la sagesse de ses conseils ; il est vrai que Philippe de Valois étoit son beau-frere & son ami.

L'avénement de Philippe de Valois au trône parut à Robert une occasion favorable pour faire révoquer les arrêts de 1302, de 1309 & de 1318, qui avoient adjugé l'*Artois* à la comtesse Mahaud, sa tante ; le temps n'avoit pu soumettre son âme à cette décision, assez étrange en effet : mais il déshonora sa cause par l'indignité des moyens qu'il employa pour la défendre.

La contesse Mahaud avoit donné toute sa confiance à Thierry-d'Irechon, d'abord prévôt d'Aire, ensuite évêque d'Arras. Le gouvernement de ce ministre, peu agréable à la province, excita des soulévemens parmi la noblesse : on voit Louis-Hutin & Philippe le Long souvent occupés à éteindre ce feu ; on suppose avec assez de vraisemblance que Robert d'*Artois* l'atisoit secrétement, il chercha même ouvertement à profiter de ces troubles pendant la régence de Philippe le Long.

L'évêque d'Arras avoit eu une amitié suspecte avec *Jeanne de Divion*, que tous les auteurs apelent *la Divion*, de son nom de fille, celui de son mari, Pierre de Broye, étant à peine connu. L'évêque, en mourant, fit à cette femme un legs considérable. La comtesse Mahaud, exécutrice du testament de l'évêque, ne voulut point que la Divion profitât de cette libéralité ; elle la chassa même de la province. Les dépositions de quelques témoins entendus dans l'afaire de Robert d'*Artois*, pouroient faire penser qu'il entroit un peu de jalousie dans la rigueur de Mahaud à l'égard de la Divion. Quoi qu'il en soit, la Divion, pour se venger, alla offrir ses dangereux talens à Robert d'*Artois* & à la comtesse de Beaumont sa femme ; elle vint concerter avec eux les moyens de leur fournir de nouveaux titres, qui pussent enlever le comté d'*Artois* à Mahaud.

La plupart des témoins représentent la Divion comme une femme à qui les plus grands crimes étoient familiers. M. Villaret cherche à croire que Robert d'*Artois*, fut pendant quelque temps trompé par elle ; qu'il crut qu'en effet elle étoit dépositaire de papiers qui pouvoient servir à sa cause ; qu'il le publia, qu'il le dit au roi de bonne foi, que conduit au crime par l'erreur, il ne vit l'abîme qu'après y être tombé ; qu'instruit enfin que cette femme n'avoit que de faux titres à lui fournir, il les accepta, moitié par orgueil, pour ne point revenir sur ses pas, moitié par cupidité, pour ne pas renoncer à ses espérances. Tous ces rafinemens n'ont pas de fondement bien sensible dans l'histoire, & puisque Robert d'*Artois* consentit d'être servi par des falsifications, qu'importe qu'il ait été un moment dans l'erreur ? Quoi qu'il en soit, voici le plan qu'on traça & le roman qu'on inventa.

„ Lorsqu'en 1280, Robert II, comte d'*Artois*, avoit marié Philippe son fils, pere de „ Robert III, avec Blanche de Bretagne, il „ lui avoit cédé en faveur de ce mariage, la „ propriété du comté d'*Artois*. On avoit fait deux „ expéditions du contrat de mariage, ainsi que „ des ratifications & confirmations. L'une de ces „ expéditions avoit été remise au roi Philippe „ le Hardi & avoit été enregistrée *en la cour*, „ l'autre destinée pour les archives d'Arras, étoit „ restée, à l'insu de tout le monde, entre les „ mains de l'évêque d'Arras „. Ce prélat avoit été chancelier de Robert II, comme il l'étoit de Mahaud, & il n'avoit pas eu moins de part à la confiance du pere qu'à celle de la fille. „ À la „ mort de Robert II, qui avoit survécu de quatre „ ans Philippe son fils, l'évêque d'Arras avoit „ voulu remettre son expédition à Blanche de „ Bretagne, veuve de Philippe & mere de Ro-

„ bert III ; son atachement pour Mahaud l'en „ avoit empêché ; Mahaud croyoit que cette ex„ pédition avoit été supprimée par l'évêque d'Ar„ ras. Quatre ans après, Mahaud, mariant Jean„ ne sa fille avec Philippe le Long, second fils „ de Philippe le Bel, obtint d'Enguerrand de Ma„ rigny, moyénant une somme de quarante ou „ cinquante mille livres, qu'il jetât au feu l'ex„ pédition de ces mêmes actes qu'on gardoit en „ France, & qu'il fît aussi disparoitre l'enregistre„ ment. Mais l'Évêque d'Arras avoit remis son „ expédition *ez-mains d'un prud'homme*, (on ne „ le désignoit pas autrement) qui devoit la ren„ dre à Robert d'*Artois* ou à ses héritiers, mais „ seulement après la morte de Mahaud, & pour „ que ce *prud'homme* ne fût pas le maître d'a„ néantir le dépôt, l'évêque d'Arras avoit instruit „ de tout, le chancelier de France, il l'avoit „ chargé de rendre au roi ou à Robert d'*Artois*, „ après la mort de l'évêque, une lettre qui con„ tenoit tous ces faits : par cette lettre, il les „ prioit de laisser jouir Mahaud du comté d'*Ar*„ *tois*, la vie durant de cette princesse. L'évêque „ d'Arras, se voyant au lit de la mort, écrivit à „ Robert d'*Artois* une autre lettre dont il char„ gea la Divion ; dans cette lettre, il démandoit „ pardon à Robert d'avoir contribué, au moins „ par son silence, à le priver du comté d'*Artois ;* „ il lui révéloit tous les mysteres qu'on vient „ d'exposer, excepté qu'il ne désignoit Enguer„ rand de Marigny, que sous le titre *d'un de nos* „ *grands Seigneurs* : enfin pour réparation du tort „ que l'évêque s'accusoit d'avoir fait au prince, „ & en reconoissance des bienfaits qu'il avoit re„ çus de la maison d'*Artois*, il laissoit tous ses „ biens à Robert qu'il prioit encore de laisser à „ Mahaud l'usufruit de l'*Artois*. „

Cette prétendue lettre de l'évêque d'Arras mourant fut la premiere piece fausse qu'on produisit dans cette afaire : la Divion, en la fournissant, renonçoit au legs que l'évêque lui avoit fait, & dont Mahaud l'avoit frustrée; car cette lettre étoit une espece de testament nouveau qui révoquoit le précédent; mais on sent que la Divion étoit bien dédomagée par Robert d'*Artois* ; on voit même dans le procès en quoi consistoit ce dédomagement, Robert lui donnoit une terre.

Il y avoit dans la fausse lettre de l'évêque d'Arras une particularité assez importante, que persone n'a relevée. L'évêque citoit le chancelier de France comme étant instruit de tout. Or dans tout le procès il n'est pas question du chancelier. La lettre de l'évêque est datée de 1328, & c'est l'époque de sa mort. Nous trouvons trois chanceliers morts vers le même temps : savoir Jean de Cherchemont, mort en cette même année 1328, Pierre Rodier, dont on sait seulement qu'il vivoit encore cette année-là, & Matthieu *Ferrand*, mort en 1329. Il est très-vrai-semblable que le chancelier désigné dans la lettre de l'évêque, étoit mort dans l'intervalle de la mort de l'évêque au temps où l'on produisoit sa lettre. C'est la seule maniere d'expliquer comment il n'est fait aucune mention d'un témoignage aussi considérable que celui du chancelier.

Les autres persones citées, comme instruites, dans la fausse lettre, étoient pareillement mortes. On sent l'intérêt que les faussaires pouvoient avoir à ne citer que des morts. Par ce moyen le *prud'homme* désigné comme dépositaire des actes, pouvoit les remettre ou ne les pas remettre à son gré; c'est-à-dire, au gré des faussaires. Fabriquer ces actes, étoit une grande afaire, une entreprise très-périlleuse, & qui demandoit du temps & des mesures ; il y avoit des formalités à remplir, diverses écritures à imiter, des sceaux à contre-faire ou à détacher d'un titre pour les replacer à un autre, & peut-être n'avoit-on pas encore pris une derniere résolution à cet égard.

Les actes étoient assez rares alors, la preuve testimoniale y suppléoit; c'étoit par témoins qu'on prouvoit presque toutes les conventions, & la fréquence même de la preuve testimoniale avoit multiplié les faux témoins. Robert d'*Artois* & la Divion n'eurent point de peine à en trouver, on voit même au procès quelques-uns des moyens de subornation qu'ils employoient. La preuve testimoniale étoit utile dans tous les cas : si l'on jugeoit à propos de produire les actes, le concours des dépositions avec ces actes devoit dissiper jusqu'au moindre doute ; si les actes ne paroissoient pas, la preuve testimoniale y suppléeroit.

On s'atacha sur-tout à bien faire la leçon aux témoins. Les uns devoient avoir été instruits des faits par Enguerrand de Marigny, les autres par l'évêque d'Arras, ou par les autres persones désignées dans sa lettre : quelques-uns par la voix publique seulement, & ceux-ci ne devoient rien savoir que de vague ; quelques-uns ne devoient faire que des dépositions indifférentes, mais qui rentreroient dans le systême général ; quelques-uns même devoient en faire de contraires en apparence à Robert d'*Artois*, mais qui seroient faciles à concilier avec ses intérêts. Ceux mêmes qui déposoient le plus fortement en sa faveur, eurent soin de varier entr'eux dans des circonstances peu importantes, pour écarter toute idée de concert.

Quand tout fut prêt de ce côté, Robert d'*Artois* produisit la lettre de l'évêque d'Arras, demanda que le procès fût revu & les témoins entendus. Le roi donna une commission en conséquence, & ayant vu dans la lettre de l'évêque d'Arras, qu'il laissoit tous ses biens à Robert d'*Artois*, il ordona le séquestre de ces biens, & fit cesser l'exécution testamentaire de Mahaud.

Il y eut cinquante cinq témoins entendus, tant à Paris qu'à Arras. Pendant ce temps on travailloit à la fabrication des pieces annoncées par la lettre de l'évêque ; le comte & la comtesse de Beaumont (on appeloit ainsi Robert d'*Artois* & sa femme) avoient jugé qu'après un tel éclat, il falloit compléter la preuve de ce qu'ils avoient

avancé. Ils dirent à la Divion que le roi l'exigeoit, qu'il avoit dit expressément : „ La Divion „ doit avoir ces pieces, ou la lettre de l'évêque „ d'Arras seroit fausse, il faut qu'elle en réponde „ sur sa vie „. En conséquence ils la menacerent au nom du roi, d'être brûlée si elle n'achevoit son ouvrage. Voilà du moins ce qu'allégua la Divion pour s'excuser quand elle fut forcée d'avouer son crime ; elle ne parla que de la puissance & des menaces de M. & de madame de Beaumont. Il est difficile de dire quelle confiance peut être due à ces dépositions, qui furent les dernieres de la Divion, & de décider si ce fut elle qui détermina le comte d'*Artois*, ou si ce fut lui qui la détermina ; mais il est certain que quand on s'est une fois permis le crime pour servir les grands, on n'est plus le maître de s'arrêter, on est enchaîné par ce crime même à des crimes nouveaux.

Mahaud, dès qu'elle fut avertie de ce qui se passoit, fit venir Marie de Foulquieres, cousine de la Divion, & l'interrogea sur la lettre de l'évêque d'Arras, d'une maniere pressante, qui marquoit l'inquiétude & l'agitation de son âme : Mahaud fit aussi arrêter deux filles, nommées Marie la Blanche & Marie la Noire, domestiques & complices de la Divion, & qui se trouvoient alors à Arras : c'étoit le vrai moyen de pénétrer dans le secret d'une afaire, où Mahaud ne pouvoit rien comprendre. À cette nouvele, la Divion courut toute épouvantée chez le comte d'*Artois*. Robert sentit aisément de quelle conséquence étoit cet incident, il eut assez de crédit pour faire mettre ces deux filles en liberté. Mahaud vint défendre ses droits à la cour.

Elle eut une grande conférence avec le roi, sur son afaire. En retournant de Saint Germain à Paris, elle se trouva mal en chemin, & mourut au bout de huit jours, le 27 octobre 1329. Trois mois après, la reine sa fille, veuve de Philippe le Long, mourut plus promptement encore, en allant dans l'*Artois*, dont elle avoit obtenu la jouissance provisionele à la mort de sa mere. On dut croire qu'elles avoient été empoisonées, & qu'elles l'avoient été par Robert d'*Artois*, & par la Divion. On le crut en effet, & un des témoins semble le dire. Jeanne femme d'Eudes, duc de Bourgogne, fille aînée de Philippe le Long, & de Jeanne, fille de Mahaud, obtint, comme sa mere, la jouissance provisionele de l'*Artois*, les droits de Robert réservés.

La mort de Mahaud & de sa fille, soit qu'elle fût ou non l'ouvrage des faussaires, les enhardit à produire une piece que vrai-semblablement ils n'eussent point produite du vivant de Mahaud ; c'étoit une déclaration de Mahaud elle-même, qui reconoissoit que le comté d'*Artois* avoit été donné en mariage à Philippe son frere, & devoit apartenir à Robert son neveu, fils de Philippe. Les autres pieces fausses étoient le contrat de mariage de Philippe, la prétendue cession de l'*Artois*, la confirmation de ces actes par le roi Philippe le Hardi, & diverses ratifications faites par Robert II, comte d'*Artois*. La Divion trouva aisément des copistes & des faussaires, pour transcrire sous ses ordres ces divers actes.

La plus grande difficulté étoit d'appliquer les sceaux de tous les personages mentionés dans ces actes ; on prit le parti de détacher ces sceaux de quelques autres titres pour les appliquer à ceux-ci. La Divion, qui avoit déja quelque usage de cet art funeste, s'y rendit bientôt assez habile pour servir le comte & la comtesse de Beaumont à leur gré.

Enfin, lorsqu'on crut ces pieces absolument inataquables, Robert d'*Artois* les produisit.

Il avoit bien prévu, que, pour premiere question, on lui demanderoit de qui il tenoit ces actes-là. La réponse avoit été préparée de loin, & le *prud'homme* n'avoit pas été mis pour rien dans la lettre de l'évêque d'Arras. Dans ces temps d'ignorance, on vouloit toujours pouvoir mentir avec vérité. On faisoit autant d'éforts pour tromper sa propre conscience, que pour tromper les autres. Robert d'*Artois* vouloit pouvoir dire qu'il tenoit ces actes de son confesseur ; il vouloit que son confesseur pût attester la même chose. Pour cela, il lui montra ces actes, les lui mit entre les mains, & les reprit ensuite. En même temps, il lui révéla, sous le sceau de la confession, tout ce qui concernoit ces actes & l'usage qu'il en vouloit faire. Par-là, selon le systême de Robert, ce moine ne pouvoit que le servir, en déclarant lui avoir remis ces actes, & il ne pouvoit lui nuire sur le reste, puisque ce reste étoit un secret de confession. Pour lui, lorsque dans le cours du procès, on lui fit la question à laquelle il s'attendoit, il répondit mystérieusement qu'il tenoit ces actes d'un homme vêtu de noir, & fit si bien qu'on devina que cet homme étoit le dominicain Jean Aubery, son confesseur, & que c'étoit-là le *prud'homme* désigné dans la lettre de l'évêque d'Arras.

Mal-gré l'air de vérité que les faussaires trouvoient dans leurs actes, mal-gré le nombre des témoins, qui d'avance avoient déposé conformément à ces actes, le duc & la duchesse de Bourgogne, à la seule inspection, arguerent ces pieces de faux, & demanderent qu'elles restassent sous la main du roi, ce qui leur fut acordé. Trop de gens avoient été employés à cette manœuvre pour que rien n'eût transpiré. On arrêta la plupart des écrivains & quelques-uns des témoins les plus suspects ; on arrêta la Divion elle-même, & tout fut bientôt découvert ; quelques témoins avoient disparu ; on soupçona Robert d'*Artois* de les avoir fait périr, parce qu'ils vouloient se rétracter. Ceux qui avoient été arrêtés avouerent la subornation, la Divion avoua son crime ; tous ceux qui avoient eu part à cette fourberie, prétendirent avoir cédé aux promesses, aux menaces, aux bienfaits, & en effet quel autre motif auroient-ils pu avoir ?

Une particularité assez étrange de ce procès, c'est qu'on força le confesseur du comte d'*Artois* de rendre témoignage contre lui. Des docteurs & des jurisconsultes déciderent que ce confesseur *pouvoit & devoit tout révéler*, & pour achever de le déterminer, l'évêque de Paris le menaça de la question.

Il ne tint pas à Philippe de Valois que son beau-frere ne s'épargnât l'infamie de son arrêt. Avant de laisser agir la justice, il sollicita par sa franchise la confiance de Robert; il l'avertit que ses titres étoient faux, qu'il en avoit la preuve; il le conjura de renoncer à sa prétention: Robert poussa l'insolence jusqu'à le défier indirectement. Valois, après un premier mouvement de colere, dévora cette insulte, le plaignit, l'avertit encore, le fit avertir par tous ses amis, & ne l'abandona qu'à l'extrémité; on s'étona de la patience que témoigna dans cette afaire ce roi impétueux; on s'étona de l'endurcissement du comte d'*Artois*. La preuve du faux eut tout l'éclat qui pouvoit la rendre humiliante pour ce prince. La Divion avoua tout devant lui, en présence du roi & des juges; elle recomença l'opération à leurs ieux, pour montrer comment elle l'avoit faite. Le comte d'*Artois* ne se rendit point encore.

Enfin, comme il étoit temps de prononcer, le procureur du roi (on appeloit ainsi alors le procureur général) demanda publiquement au comte d'*Artois* s'il prétendoit encore se servir de ces titres? Robert embarassé de cette question pressante, sortit pour délibérer avec son conseil; il rentra peu de temps après dans la salle, & déclara qu'il renonçoit à ces titres, qui alors furent lacérés solemnélement en sa présence, & en apparence de son consentement; mais, dès qu'il fut éloigné de la cour, il changea de langage.

Il ne faut pas dissimuler une objection assez forte que M. Villaret fait très-bien valoir. Outre une foule de témoins pris parmi des gens de pratique & parmi des gens du peuple, il y avoit un autre ordre de témoins, que leurs noms, leur rang, leur âge même sembloient mettre au dessus du soupçon. C'étoient de vieux chevaliers ou écuyers qui déposoient d'un fait comme l'ayant seulement entendu dire. On trouve parmi eux des Mailly, & des de Fienne. Leur âge est de 63, 65, 70, 75, 80 ans; ils déclarent avoir oui dire, quarante ou cinquante ans auparavant, que Robert II *avoit cédé à Philippe, son fils, la propriété du comté d'*Artois, *pour lui & pour ses hoirs*. „ Ces témoins, dit M. Villaret, ne sont „ point rapelés dans le jugement, leur témoigna„ ge ne paroît avoir aucune liaison avec l'impo„ sture de la Divion; la Divion ne les accusa ni „ dans le cours du procès ni à la mort; on ne „ procéda point contr'eux „. Parmi ces témoins il y a un Pierre de Machaus, qui avoit été chargé par le roi Louis le Hutin, d'arrêter Enguerrand de Marigny, & qui, le jour du supplice de ce ministre, fut envoyé à Montfaucon, pour l'interroger sur l'afaire de l'*Artois*; il raporte la réponse d'Enguerrand, il marque le temps & le lieu où elle a été faite, il nomme les persones présentes à cette réponse, & cette réponse est qu'en effet Robert II avoit donné le comté d'*Artois* à Philippe son fils, pere de Robert, & que l'évêque d'*Artois* est en état de le certifier & d'en raporter les preuves. Que penser après cela de cette afaire? Les titres véritables de Robert d'*Artois* avoient-ils disparu par une manœuvre concertée entre Mahaud, l'évêque d'Arras son ministre, & Enguerrand de Marigny? Étoit-ce pour remplacer ces titres véritables qu'il en avoit produit de supposés, comme un homme qui opposeroit une quitance fausse à un billet faux, & qui, par ce cercle d'impostures rentreroit dans la justice & la vérité? Observons cependant que la déposition de Pierre de Machaus pouroit bien être dans le cas de ne rien prouver, précisément parce qu'elle prouveroit trop; que la conformité parfaite de cette déposition avec l'imposture de Robert d'*Artois* & de la Divion, les raports marqués de cette même déposition avec la fausse lettre de l'évêque d'Arras, sont des circonstances bien suspectes. Nous avons remarqué que la lettre de l'évêque d'Arras ne désignoit celui qui avoit jeté au feu l'expédition gardée en France, que sous le titre *d'un de nos grands seigneurs*. On avoit réservé vrai-semblablement à la déposition de Pierre de Machaus de nommer ce grand seigneur, & la connivence est au moins très-probable. Ces considérations paroissent avoir échapé à M. Villaret. Ajoutons que si l'histoire avoit pu nous instruire des liaisons de ce témoin avec Robert d'*Artois*, ou avec son parti, cette déposition nous surprendroit peut-être moins; ajoutons encore que le roi dont il parle (Louis Hutin), étoit mort, que Marigny étoit mort, que l'évêque d'Arras étoit mort, que les autres témoins qu'il cite, étoient peut-être morts au temps de la déposition dont il s'agit, ce qui achéveroit de la rendre très-suspecte.

La dame de Divion fut brûlée vive avec une de ses complices, (arrêt du 6 octobre 1331). Une telle rigueur peut étoner aujourd'hui, elle tenoit à d'ancienes erreurs; on n'avoit pas cru autrefois, qu'il fût possible sans magie de contrefaire des sceaux & des écritures. Ce fut la sorciere qu'on brûla en brûlant la faussaire. Elle expliquoit à la vérité son opération d'une maniere naturele; mais les préjugés qui servoient de loix alors, raportoient à la magie cette espece de crime. Aussi voyons-nous que ses complices mêmes lui disoient qu'elle seroit *arse*, qu'on la devoit *ardoir*.

Le comte d'*Artois*, aussi coupable que la Divion, puisqu'il avoit commandé & payé ce crime, ne fut que bani du royaume, (arrêt du 19 mars 1332). Cette différence dans la peine peut venir aussi de la différence de rang.

Observons cependant que les conclusions du

procureur du roi étoient à mort ; & , *atendu l'abſence*, au baniſſement ; ce qui ſembleroit prouver qu'alors on ne condamnoit point à mort par contumace, ſoit qu'on jugeât injuſte de condamner un homme à mort ſans l'avoir entendu, ſoit qu'on jugeât ridicule de rendre un arrêt ſans pouvoir le faire exécuter.

Robert d'*Artois*, réduit au déſeſpoir, s'abandona aux ſuperſtitions les plus abſurdes & les plus crimineles ; également crédule & méchant, il ſe perſuada que des billets écrits d'une certaine encre moitié rouge, moitié noire, auroient la vertu d'aſſoupir ceux qui les liroient, au point qu'ils pouroient être enlevés tout endormis & ſans s'en apercevoir. Il eſpéra ſe rendre maître par ce moyen de tous ſes ennemis. Plus atroce encore dans ſes ridicules projets de vengeance, il eſſaya, dit-on, d'aſſaſſiner, puis *d'envoûter* le roi, la reine, & leur fils aîné.

Il n'avoit pas atendu ſon arrêt de baniſſement pour s'expatrier, il erra pendant quelques années en diverſes provinces des Pays-Bas, d'où le roi, par ſon crédit, le força ſouvent de ſortir, puis en Provence, où le roi voulut le faire arrêter, vraiſemblablement parce que Robert travailloit partout à lui ſuſciter des ennemis.

Enfin, Robert d'*Artois* alla porter ſa honte & ſouffler ſa rage à la cour d'Angleterre ; il confirma Édouard III dans la réſolution de réclamer le trône de la France ; il s'offrit à ſervir cette injuſtice, dans l'eſpérance de ſe venger, & de chaſſer de l'*Artois* ſon compétiteur, le duc de Bourgogne, qui avoit épouſé la petite fille de Mahaud. Philippe de Valois écrivit aſſez inutilement au roi d'Angleterre & au ſénéchal de Gaſcogne, pour demander qu'on renvoyât Robert d'*Artois* en France, ſous bonne & ſûre garde, il n'obtint pas même une réponſe. Alors Robert fut déclaré ennemi du roi & de l'État. (Lettres du 7 mars 1337.)

Sa femme, quoique ſœur de Philippe de Valois, fut enfermée au château de Chinon. Outre qu'elle avoit partagé les crimes de ſon mari, elle cherchoit à exciter des troubles pour le ſervir. Robert, depuis ſon baniſſement, s'étoit hazardé à faire un voyage ſecret en France pour la voir, & prendre des meſures avec elle.

Leurs enfans, innocens, furent enfermés à Nemours, puis à Andely pour ſervir d'ôtages.

Robert d'*Artois* aſſiégea Saint-Omer, il fut obligé de lever le ſiége, après avoir été batu ſous les murs de la ville, le 26 Juillet 1340. Il alla enſuite ſervir en Bretagne contre la France. Aſſiégé dans Vannes, il eſt bleſſé à un aſſaut ; Vannes eſt pris, Robert ſe ſauve par une poterne & ſe retire à Hennebon, d'où ſes bleſſures l'obligent de paſſer en Angleterre pour être à portée des ſecours ; il mourut dans le trajet, ou à ſon arivée à Londres (1342) ; il mourut chargé de la haine des François & peu regréte des Anglois, qu'il avoit engagés dans une guerre funeſte à tous les partis ; exemple déplorable des crimes & des malheurs où peuvent entraîner l'ambition & la vengeance ! Si ce prince, dépouillé de l'héritage de ſes peres par une loi rigoureuſe, peut-être injuſte, peut-être mal appliquée, eût eu aſſez de grandeur pour ſoutenir ſon ſort & ſervir ſa patrie, la France l'eût plaint, admiré, récompenſé ſans doute. Le roi avoit plus d'un moyen de dédomager ſon beaufrere, & il avoit commencé à le dédomager : Robert, par ſon crime & par ſa révolte, combla lui-même ſa diſgrace. Iſſu de tant de rois, fils, petit-fils, arriere-petit-fils de héros morts pour la patrie, Robert d'*Artois* mourut en combatant contr'elle avec la valeur de ſes peres, & laiſſa une mémoire infâme.

Ses enfans expierent ſes crimes & furent dignes de leurs aïeux. Philippe d'*Artois*, comte d'Eu, ſon petit-fils, fût connétable de France ſous Charles VI, il fut fait priſonier à la bataille de Nicopolis en 1396, & mourut dans la Natolie, toujours priſonier, le 15 juin 1397.

Son fils Charles fut pris à la bataille d'Azincourt en 1415 & conduit en Angleterre, où il reſta priſonier juſqu'en 1438. Charles VII le fit pair de France en 1458, Louis XI, gouverneur de Paris en 1465. Il mourut ſans enfans le 25 juillet 1472, & en lui finit la branche d'*Artois*.

Le comté d'*Artois* étoit reſté à la maiſon de Bourgogne, qui s'éteignit en 1361 ; il fut poſſédé auſſi par la ſeconde maiſon de Bourgogne, & paſſa par elle à la maiſon d'Autriche, mais toujours à la charge de l'hommage envers la France ; l'époque de 1529 apporta un changement à ce dernier article ; François I, par le traité de Cambray, fut obligé de renoncer à toute ſouveraineté ſur la Flandre & ſur l'*Artois*, & de céder à l'empereur Charles Quint, tous ſes droits ſur Tournay & ſur Arras.

Les événemens de la grande guerre de 1635, terminée en 1659 ſeulement, & ſur-tout les traités des Pyrénées (7 novembre 1659), & de Nimegue, (17 ſeptembre 1678), nous rendirent l'*Artois*, qui depuis ce temps eſt reſté à la France & qui ſert actuélement de titre à un frere du roi.

ARTORIUS, (*Hiſt. anciene*) chevalier romain, dont Joſephe raporte l'aventure dans le ſixieme livre de la guerre des Juifs, chap. 19 ; au ſiége de Jéruſalem, il s'étoit engagé inconſidérément dans le haut d'un des portiques du temple, lorſqu'on y mit le feu ; il alloit être envelopé par les flammes, & n'avoit aucun moyen d'y échaper, lorſqu'il s'aviſa de crier à Lucius ſon ami & ſon compagnon d'armes, qui étoit en bas & à l'abri du danger, qu'il alloit ſe jeter, & que ſi Lucius vouloit le recevoir dans ſes bras, il le faiſoit ſon héritier. Lucius l'atendit, le reçut, lui ſauva la vie, mais aux dépens de la ſiene ; il fut écraſé par le poids du corps de ſon ami, & mourut ſur la place.

ARTORIUS eſt auſſi le nom d'un médecin d'Auguſte, & peut-être de deux, ſi celui qui eſt ap-

pelé *Antonius Musa* dans plusieurs éditions d'Horace (1. *Epist. xv.* 2.):

Nam mihi Baias
Musa supervacuas Antonius,

se nommoit, comme quelques-uns le croient, *Artorius Musa* (mais la plupart l'appele *Antonius*).

ARTOXARE, eunuque puissant sous Artaxerxès Longuemain, & encore plus sous Darius Nothus, marque certaine d'un mauvais gouvernement & d'un prince sans mérite, disoit Pline à Trajan: *scis præcipuum indicium non magni principis magnos libertos*. Cet *Artoxare*, d'esclave de Darius & de Parisatis sa femme, voulut devenir souverain; Parisatis démêla ses desseins, & le fit périr dans les supplices.

ARTUS, ARTHUS, ou ARTUR, (*Hist. mod.*) est le nom de plusieurs princes & hommes illustres dans l'histoire moderne, ou dans les Fâbles qui en tienent lieu. Par exemple, le premier *Artus*, dernier roi des Bretons, chassés par les Saxons, de la Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre, n'est connu que par les romans, qui ont répandu tant de merveilleux sur ses prétendus exploits. Ces douze grandes batailles où il défit les Saxons, étoient de petits chocs dont le succès avoit à peine la moindre influence sur l'état des afaires, puisque les Saxons ne perdirent presque pas un pouce de terrain, & que le théâtre de la guerre ne cessa pas d'être renfermé dans un espace très-borné; mais enfin cet *Artus* fut le dernier Breton qui eut du courage, & les restes de la liberté Bretone périrent avec lui.

Les Romans ont fait naître *Artus* comme la Fâble a fait naître Hercule; le roi Uther, devenu amoureux de la mere d'*Artus*, la trompa, en prenant par les enchantemens de Merlin la figure de son mari. Nous ne relevons ces folies, que parce que nous en trouvons la cause morale dans l'admiration & la reconoissance des Bretons pour les derniers défenseurs de leur liberté.

Le roi *Artus* & les chevaliers de la Table ronde, ne sont, selon M. le comte de Caylus, qu'une imitation de Charlemagne & de ses douze pairs. C'étoient des fâbles imitées de fâbles. Il observe en général que les Anglois ont été anciénement, en littérature, en histoire, & dans les Fâbles historiques, des imitateurs des François, qui en effet les précédoient dans les lettres & dans les arts, comme ils étoient précédés eux-mêmes par les Italiens & les autres peuples méridionaux. Les Anglois nous envioient Charlemagne, ce héros auquel ils n'en avoient point à opposer de semblable, au moins avant lui. La Fâble vint au secours de l'Histoire; ils voulurent avoir l'équivalent de Charlemagne, avant Charlemagne même; ils choisirent, dans des temps ignorés, un prince auquel ils pouvoient, à leur gré, donner toutes les belles qualités, attribuer tous les hauts faits que l'imagination pouvoit concevoir. Nulle vérité historique ne les gênoit. On ne connoissoit guere de ce prince que son nom & l'époque de son regne, & cette époque avoit un grand avantage; comme elle étoit antérieure à Charlemagne, Charlemagne devenoit en apparence la copie d'*Artus*. C'est ce double intérêt de pouvoir embélir leur héros de toutes les couleurs de l'imagination, & en même temps se procurer l'antériorité de date sur Charlemagne, qui a fait préférer *Artus* à d'autres princes qui auroient mieux soutenu le parallele avec le conquérant françois, par exemple, à Egbert, qui eut l'honeur d'éteindre l'Heptarchie, & de réunir tous les royaumes de l'Angleterre; & au grand Alfred, à qui l'histoire n'a presque trouvé aucun reproche à faire: mais Egbert avoit un grand titre d'exclusion, c'est que l'histoire le représente comme l'éleve de Charlemagne, à la cour duquel il avoit trouvé un asyle. Formé par les leçons & les exemples de ce protecteur, aidé de ses secours, il eût toujours rapelé sa supériorité. Alfred, son petit-fils, avoit l'inconvénient d'être postérieur à Charlemagne, qui eût toujours paru avoir été son modele. (*Voy.* l'Histoire universele des Auteurs Anglois.)

Les raports entre *Artus* & Charlemagne sont sensibles; les auteurs des romans d'*Artus* ont mal déguisé l'imitation. Charlemagne & *Artus* se ressemblent parfaitement par le nombre & la qualité des guerres qu'ils ont eues à soutenir, par le grand nombre de voyages qu'ils ont faits: tous deux ont combatu les Païens & les Saxons; tous deux distribuoient avec la même générosité à leurs capitaines, à leurs soldats, le butin qu'ils avoient fait; tous deux avoient les mêmes vertus, la même sobriété, la même frugalité, la même économie dans la vie privée, la même magnificence dans les fêtes, dans les solemnités, dans les cours plénieres: tout ce qui est en précepte & en loi dans les capitulaires de Charlemagne, est mis en action dans la vie d'*Artus*. Charlemagne & *Artus* ont eu l'un & l'autre un neveu très-brave, qu'ils ont aimé uniquement. Roland, dans les romans de Charlemagne, Gauvain, dans les romans d'*Artus*, jouent le même rôle.

La bonne épée de Charlemagne, *longue & large*, que l'on nommoit *Joyeuse*, & que l'on montre encore à Saint Denis, & la *Durandal*, cette merveilleuse & magique épée, donnée par Charlemagne à Roland, & qui, entre les mains de ce paladin, même afoibli par la perte de son sang, coupoit un rocher en deux, font le modele de l'*Escalibor*, cette épée d'*Artus*, à laquelle rien ne pouvoit résister, & de toutes les autres épées enchantées, dont il a plu aux poëtes & aux romanciers de décrire les effets merveilleux & les terribles coups: le premier modele de ces armes divines est dans les armes forgées par Vulcain pour Achille & pour Énée. Roland, près de mourir, câsse la lame de *Durandal*, & en jete bien loin les tronçons, afin qu'elle ne puisse jamais servir aux Infideles contre les Chrétiens. *Artus*, au moment de sa mort, charge son écuyer de jeter *Es-*

calibor dans un lac, pour que persone n'eût l'honeur de la posséder après lui.

Les chevaliers de la Table ronde répondent aux pairs de Charlemagne; & ce titre de pairs, qui annonce une égalité parfaite entre ceux qui portent ce titre, a vrai-semblablement fait naître l'idée de la Table ronde, dont l'établissement, s'il apartient à l'histoire, n'étoit, selon la conjecture de l'abbé le Gendre, qu'un moyen d'éviter toute dispute sur les rangs. L'époque de cet établissement ne se trouve nulle part dans l'histoire.

2°. Artus, ou Arthur, prince d'Angleterre petit-fils d'Henri II, par Geoffroy, frere aîné de Jean sans-Terre, fut une victime bien intéressante & bien malheureuse de l'ambition criminele de Jean son oncle. Celui-ci avoit succédé au trône d'Angleterre, en vertu du testament de Richard I, son frere aîné, au préjudice d'*Artus* son neveu, qui étoit l'héritier légitime. *Artus* l'étoit aussi de la Bretagne, que Constance sa mere avoit porté en dot à Geoffroy. Constance vivoit encore & gouvernoit la Bretagne; la fameuse Éléonore d'Aquitaine, veuve d'Henri II, vivoit aussi, & la rivalité de l'aïeule & de la mere fut fatale au jeune *Artus*.

On soupçona Éléonore d'avoir influé sur la disposition qui avoit privé *Artus* de la courone d'Angleterre. Elle avoit conservé beaucoup d'ascendant sur Richard & une grande part au gouvernement pendant les longues & fréquentes absences de ce prince. La continuation de son pouvoir lui paroissoit plus assurée sous Jean son fils que sous *Artus* son petit-fils, précisément, parce que ce dernier avoit, pour mere Constance, non moins ambitieuse qu'Éléonore, non moins acoutumée qu'elle à commander sous le nom de son fils, & qui vrai-semblablement n'eût pas moins régné en Angleterre qu'en Bretagne, si *Artus* eût succédé à Richard.

Jean étoit conduit par sa mere, *Artus* l'étoit par la siene; deux femmes telles qu'Éléonore & Constance, préparoient un spectacle aux politiques & des troubles à l'Europe.

On proposa de laisser l'Angleterre à Jean, & de donner les provinces du continent au jeune *Artus*; c'étoit une transaction d'autant plus raisonable, qu'indépendament des droits de la nature, *Artus* avoit pour lui un premier testament de Richard, qui l'avoit institué son unique héritier dans tous ses états. On proposa ensuite de partager du moins ces provinces du continent, d'en donner à peu près la moitié à l'un, & la moitié à l'autre. Constance, mere d'*Artus*, mourut en 1202 ou 1204, au milieu de ces négociations; *Artus*, prince plein de feu & de courage, courut ataquer la Guyenne dont Philippe Auguste lui avoit donné l'investiture pour embarasser le roi Jean. En traversant le Poitou, il apprend que son aïeule Éléonore, toujours son ennemie, étoit dans le château de Mirebeau; il assiege ce château & l'emporte d'assaut; mais Éléonore eut le temps de se refugier dans une tour, d'où elle trouva le moyen de faire savoir son danger au roi Jean, qui étoit alors à Rouen. Ce prince sortit un moment de son someil, & cet essai qu'il fit de l'activité, fut heureux. *Artus* tomba entre ses mains; *Artus* qui brûloit de suivre les traces de Henri II & de Richard, surpris par Jean, son oncle, de qui on n'atendoit rien de semblable, s'imagina qu'entouré de l'élite de la noblesse françoise, il n'avoit rien à craindre. Il ne considéra ni le nombre, ni la discipline des troupes mercenaires que Jean avoit rassemblées. Assiégé par des forces trop supérieures dans le même château où il avoit pensé prendre Éléonore, il fit des sorties; il fut envelopé. Son courage ne put le sauver; il fut pris, conduit d'abord à Falaise, puis ramené à Rouen. Le reste de sa destinée est ignoré; on sait seulement qu'il disparut deux ou trois jours après la mort d'Éléonore, qui n'avoit pas cessé d'être son ennemie, mais qui n'eût jamais soufert que son fils eût été le boureau de son pet-fils.

On raconte un peu au hazard les circonstances de cet horrible événement. Voici celles qui ont paru les plus certaines.

Les seigneurs Bretons demandoient avec instance la liberté de leur comte. Le roi de France pressoit & menaçoit. Jean étoit inébranlable, & paroissoit rouler dans son esprit quelque grand & sinistre projet. La défiance & la crainte étoient dans toutes les âmes. Jean redoutoit les droits, la vengeance & la gloire naissante de ce jeune *Artus*. Les amis d'*Artus* trembloient en voyant dans quelles mains la fortune l'avoit livré. Jean avoit fait ses preuves; l'Europe atendoit un crime. Jean n'osa pas d'abord faire périr son neveu; il se contenta de vouloir lui ôter, avec la vue, le pouvoir de se reproduire, & il crut être modéré, parce qu'il ne faisoit pas tout le mal qu'il auroit désiré de faire. Il donna ses ordres pour cette cruele exécution à Hubert de Burgh ou du Bourg, gouverneur du château de Falaise. Celui-ci, pour se dispenser de les acomplir, proposa au roi de prendre un autre parti, celui de sonder la disposition des esprits, en répandant un faux bruit de la mort d'*Artus*. Jean approuva cet expédient. Le son funebre des cloches anonça dans toute la Normandie la mort du prince. La fureur des Bretons à cette nouvele, leurs sermens de venger leur comte, le soulévement ou le murmure de toutes les provinces du continent, apprirent au tyran combien il étoit haï, combien *Artus* étoit aimé, combien c'étoit risquer que d'attenter à sa vie. Hubert de Burgh, pour prévenir les effets de cette fermentation générale, fut obligé de montrer *Artus* au peuple; mais cet homme qui servoit à la fois le roi & le prince, devint suspect ou odieux à Jean, qui frémissoit de rage de n'oser consommer son crime. Plus ce crime étoit dangereux, plus il le jugeoit nécessaire. Il fit transporter le prince à Rouen, & chercha par-tout des assassins: il n'en trouva point;

on le connoiſſoit capable d'immoler ſe boureau après la victime, pour déſarmer la haine publique; l'honeur inſpiroit les uns, la crainte arrêtoit les autres. Guillaume de Bray, auquel Jean propoſa d'aſſaſſiner *Artus*, répondit qu'un chevalier n'entendoit rien à un pareil métier; d'autres en dirent autant. Le roi enfin vit qu'il ne pouvoit compter que ſur lui-même. Il ſe rendit par eau pendant la nuit, au pied de la tour de Rouen; il fit amener le prince dans ſa barque, & avant de le jeter dans la riviere, une groſſe pierre au cou, il lui paſſa pluſieurs fois ſon épée au travers du corps, dans la crainte qu'on ne le repêchât vivant. On ajoute qu'en effet le corps d'*Artus* fut tiré ſur le rivage par les filets d'un pêcheur, & enterré à l'inſu de Jean dans le prieuré de Notre-Dame du Pré.

Dans le temps qu'*Artus* étoit encore gardé au château de Falaiſe, Jean s'y étoit rendu, pour conférer avec lui, & ſoit qu'il n'eût point encore pris de réſolution funeſte, ſoit qu'il voulût ſeulement, s'inſtruire dans cette conférence de diverſes choſes qu'il pouvoit lui importer de ſavoir, il eſſaya de détacher *Artus* des intérêts de la France, en lui offrant à ce prix la vie & la liberté. *Artus*, dit-on, répondit qu'il n'abandoneroit point ſon bienfaicteur pour ſon tyran, & redemanda ſon trône d'Angleterre & ſes provinces de France que Jean lui retenoit injuſtement. Ce fut, ajoute-t-on, cette hauteur inflexible qui acheva de déterminer Jean à le perdre, & ce fut ce crime de Jean qui le perdit lui-même. Ses ſujets l'abandonerent, les Bretons ſe révolterent; Philippe Auguſte citant le roi Jean à la cour des pairs, l'y condamnant par contumace, confiſquant les provinces du continent par une ſentence, & les ſoumettant par les armes, parut bien moins un conquérant qui profitât de l'embaras d'un roi voiſin, qu'un juge qui puniſſoit un coupable, qu'un héros qui vengeoit la querele des rois & de l'humanité. Que les méchans apprenent qu'il eſt toujours dangereux d'être coupable. L'arrêt de Jean peut les inſtruire, le voici :

„ Jean, duc de Normandie, ayant violé ſon „ ſerment envers le roi Philippe, ſon ſeigneur; „ tué le fils de ſon frère aîné, vaſſal de la cou„ rone de France, couſin du roi, & commis ce „ crime dans l'étendue de la ſeigneurie de Fran„ ce, il eſt déclaré coupable de félonie & de tra„ hiſon; toutes les terres qu'il tient à hommage „ ſeront confiſquées.

„ Rollon, dit Mezeray, pour s'être, de bar„ bare, fait chrétien & vertueux, fut le premier „ duc de Normandie; & Jean, pour être, de „ chrétien, devenu plus méchant que les païens „ & les barbares, fut le dernier „.

L'aſſaſſinat d'*Artus* eſt de l'an 1202.

3°. Artus de Bretagne, comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, Jean VI, & dans la ſuite duc de Bretagne lui-même. Son frere & lui étoient dans les intérêts de la France contre Henri V & les Anglois. *Artus* fut fait priſonier à la bataille d'Azincourt en 1415. Henri V lui permit de faire un voyage en Bretagne ſur ſa parole. La mort de ce monarque étant arivée avant le retour de Richemont, celui-ci, dit-on, prétendit être dégagé de ſon ſerment, prétention peu digne d'un chevalier, car on n'avoit jamais entendu dire qu'un priſonier devînt libre par la mort du vainqueur, & la rançon étoit un objet d'intérêt qui paſſoit à l'héritier. Le duc de Bedfort frere de Henri V, & régent d'Angleterre & de France pendant la minorité de Henri VI, ne s'amuſa pas à prouver & à reprocher au comte de Richemont ſon infidélité envers l'Angleterre, il profita de la conjonƈture pour le rendre infidele à la France, & gâgner par lui le duc de Bretagne; il engagea le duc de Bourgogne, dont il avoit épouſé une ſœur, à donner au comte de Richemont, ſa ſœur aînée, veuve du dauphin Louis, frere aîné de Charles VII; ainſi le comte de Richemont devint beaufrere & du duc de Bourgogne & du duc de Bedfort, & il ſe forma entre les ducs de Bedfort, de Bourgogne, de Bretagne, & le duc de Richemont, une alliance plus utile à l'Angleterre, que n'eût pu l'être la rançon de ce dernier.

Le duc de Bedfort avoit gâgné le duc de Bretagne en rendant la liberté au comte de Richemont ſon frere; le roi Charles VII, à ſon tour, le regagna, en donnant au même comte l'épée de connétable, vacante par la mort du comte de Bukan, Jean Stuart, tué en 1424 à la bataille de Verneuil. Le duc de Bedfort fondit tout-à-coup ſur la Bretagne; le duc de Bretagne, ſurpris & éfrayé, n'eut d'autre parti à prendre que de renoncer à l'alliance de la France, d'accéder au traité de Troies, de reconoître la régence de Bedfort & la ſuzeraineté de Henri VI. Mais le comte de Richemont reſta connétable de Charles VII; il lui vendit cher ſes ſuperbes ſecours; s'il rendit d'importans ſervices, il fit de violens outrages: il voulut preſcrire au roi le choix de ſes amis & de ſes ennemis; il purgea la cour de favoris, & en chaſſa les miniſtres à force ouverte, pour être le ſeul favori & le ſeul miniſtre. Il ne put jamais y parvenir; il put cauſer des diſgraces, mais non obtenir la faveur; le roi ne vit en lui qu'un ſerviteur inſolent & tyrannique, d'autant plus odieux, qu'il étoit quelquefois néceſſaire.

C'étoit le préſident Louvet que Charles VII avoit envoyé au comte de Richemont pour lui offrir l'épée de connétable. Richemont avoit des ſujets d'être mécontent de cet homme, & Charles VII avoit chargé exprès Louvet d'une négociation qui paroiſſoit propre à éteindre le reſſentiment que Richemont pouvoit avoir conſervé contre lui; Richemont acueillit fort bien la propoſition, & reçut fort mal l'envoyé. La premiere condition qu'il mit au traité, fut le renvoi de Louvet. Il y joignit Tanneguy du Chatel, à cauſe de l'aſſaſſinat du pere du duc de Bourgogne. Le roi promit tout, dans l'eſpérance de ne rien te-

nir ; mais du Chatel lui fit sentir la nécessité de sacrifier tout à un homme qui pouvoit lui répondre du duc de Bretagne, & peut-être le réconcilier avec le duc de Bourgogne ; en conséquence il se condamna lui-même à l'exil, & partit malgré toutes les instances du roi. Le président Louvet ne s'exécuta point de si bonne grâce, il employa l'intrigue & le pouvoir des femmes, pour rester. Cependant, le comte de Richemont, qui en acceptant l'épée de connétable, s'étoit fait donner des ôtages & des places de sûreté, revenoit de négocier avec les ducs de Bretagne & de Bourgogne ; il comptoit ne plus retrouver à son retour les ministres qu'on lui avoit promis d'éloigner ; il arive avec des troupes dont Charles avoit besoin ; Charles, résolu de garder ses ministres, fuit devant lui ; Richemont le poursuit comme un ennemi qu'on presse & qu'on veut réduire ; dans cette conjoncture toutes les places réputées royalistes, ouvrirent leurs portes à Richemont, & refuserent obéissance au roi.

Les ministres sont forcés d'abandoner la cour. Louvet, en partant, recomande au roi, Giac son ami & sa créature, suspect ainsi que sa femme, d'avoir trahi le duc de Bourgogne, Jean, à Montereau. Richemont avoit compris dans la proscription le bâtard d'Orléans (le comte de Dunois), mais bientôt sur sa réputation de talent & de probité, il le fit revenir, pour montrer qu'il ne poursuivoit que le crime, & qu'il étoit l'ami du mérite, par-tout où il le rencontroit. Il ne le rencontra point dans Giac, qui, pour gouverner son maître, le rendoit invisible, & le plongeoit dans la molesse, & qui, pour faire échouer les entreprises du connétable, détournoit l'argent destiné à la guerre. Richemont étoit acoutumé à se faire justice lui-même ; sans demander au roi une permission qu'il étoit sûr de ne pas obtenir, il fait arrêter Giac dans son lit, & entre les bras de sa femme, qu'on soupçone d'avoir trahi Giac, son mari, dans cette occasion, comme elle avoit trahi le duc Jean, son amant, à Montereau. Le roi, informé de cette violence, envoya ses gardes pour délivrer Giac ; il n'étoit plus temps ; le connétable, qui le tenoit en sa puissance, lui fit faire, de son autorité privée, une sorte de procès, c'est-à-dire, qu'on lui donna la question, & qu'il avoua tout ce qu'on voulut. Ce qu'il parut avouer avec le plus de sincérité, ce fut le don qu'il avoit fait au diâble d'une de ses mains, pour parvenir par son moyen à la fortune qu'il avoit faite ; il demanda instament que l'on commençât son supplice par lui couper cette main, de peur que le diâble n'emportât le corps entier. Telles étoient les ministres & les favoris de Charles VII.

Giac fut noyé à Dun-le-Roi. La dame de Giac confirma le soupçon qu'on avoit eu de ses intelligences avec les ennemis de son mari, en épousant trop peu de temps après la mort de Giac, le seigneur de la Trémoille, alors ami du connétable. Le Camus de Beaulieu, ayant succédé à Giac dans la faveur & dans l'abus qu'il en avoit fait, en reçut encore plus promptement le salaire. Le connétable le fit assassiner, & assura le roi que c'étoit pour le bien de l'état.

Le connétable reconut une vérité qui n'avoit pas échapé à Louvet, c'est que Charles VII ne pouvoit se passer d'un favori, & que quand on ne pouvoit l'être, il falloit du moins avoir le même de lui en donner un, ce qui n'étoit pas difficile. Louet lui avoit donné Giac, le connétable lui donna la Trémoille ; le roi l'agréa, mais il dit au connétable : *beau-cousin, vous me le baillez, mais vous vous en repentirez, car je le connois mieux que vous*. C'étoit se connoître lui-même que de se sentir capable de donner sa confiance à un homme qu'il en jugeoit indigne. La Trémoille ne tarda pas à vérifier la prédiction du roi, il parvint bientôt à rendre sa faveur indépendante du connétable, d'où s'ensuivit d'abord un mécontentement secret de ce prince, ensuite un refroidissement marqué ; enfin une haine déclarée entre le connétable & la Trémoille.

Il n'y avoit aucun de ces favoris qui ne fût disposé à trahir son maître pour décréditer un rival. Giac, en arrêtant les succès du connétable, en ne payant pas son armée, en détournant l'argent destiné à ses expéditions, étoit parvenu à le faire regarder par le roi comme un allié inutile & un général sans talens.

La Trémoille alla plus loin, il fit passer Richemont pour dangereux.

Le duc de Bretagne, comme nous l'avons vu, étoit retourné, quoique mal-gré lui, au parti Anglois : la Trémoille fit remarquer qu'il étoit imprudent de confier le commandement des armées françoises au frere d'un allié des ennemis. Le roi, frapé de cette réflexion, crut devoir refuser les services du connétable ; celui-ci parcourant des provinces royalistes pour se rendre à la cour, trouva sur son passage presque toutes les villes fermées : il n'en poursuivit pas moins sa route jusqu'à Chinon, où des princes & des grands, ennemis de la Trémoille, & mécontens de sa faveur, se joignirent au connétable. Alors la guerre civile s'aluma entre le peu de François qui étoient restés atachés au parti de Charles VII, dernier malheur qui manquoit à ce prince, mais qu'il méritoit par ses complaisances aveugles pour ses favoris ; cependant on traita, la paix se fit, on n'y comprit point le connétable.

La Trémoille se contenta de cette petite victoire, que le connétable lui céda sans peine. Ce général, pour le bien de la paix, s'éloigna de la cour, & la Trémoille crut l'en avoir chassé. Il ne songea plus qu'à lui ôter toute espérance de retour, en rassemblant autour du roi tous les ennemis du connétable. Richemont dédaignant toutes ces intrigues, plaignant un roi qui couroit à sa perte, & qu'il ne pouvoit ni

servir, ni haïr, alla dans la ville de Parthenay en Poitou, atendre les événemens. Les afronts qu'on affectoit de lui prodiguer, ne purent le rendre rebelle, son cœur étoit françois. Si ses procédés avoient quelquefois été violens, ses intentions avoient toujours été pures; s'il vouloit gouverner le roi, c'étoit pour l'arracher à la molesse & le rendre à la gloire. Les succès des Anglois le pénétroient de douleur. À chaque nouvele d'une ville prise, d'un avantage remporté par ces ennemis de la France, honteux de son inaction, il sortoit de sa retraite, & ne se lassoit point d'offrir au roi des services qu'on ne le lassoit point de refuser.

Quand les Anglois entreprirent le siége d'Orléans, le connétable insista pour faire agréer ses services, il fut obstinément refusé.

Le bruit des succès de la Pucelle d'Orléans vint tourmenter le connétable dans sa retraite, il s'indignoit d'être étranger à tout, il brûloit de s'associer à la gloire de cette illustre fille, & de contribuer à l'expulsion des Anglois. Après avoir dévoré encore quelques refus, il résolut de se perdre, ou de forcer le roi à soufrir du moins ses secours; il se rend à l'armée avec des troupes rassemblées en Bretagne & ailleurs. Au premier bruit de sa marche, le roi lui fait défense de passer outre, il poursuit sa route; le roi défend à son armée de le recevoir, il arive à l'armée; celle-ci fut incertaine du parti qu'elle avoit à prendre; devoit-elle, mal-gré les ordres du roi, recevoir le connétable comme ami? Devoit-elle le combatre comme ennemi, & renouveler la guerre civile entre les partisans de Charles VII? On dit que la Pucelle, mettant les ordres du roi au dessus des intérêts de l'état, fut de ce dernier avis. Le connétable du moins le crut ainsi, „ *Jeanne*, lui dit-il, *on m'a dit que vous voulez* „ *me combatre. Je ne sai pas qui vous êtes, ni* „ *de par qui vous êtes envoyée; si c'est de par* „ *Dieu ou de par le Diáble; si vous êtes de par* „ *Dieu, je ne vous crains point, car Dieu connoît* „ *mon intention comme la vôtre; si vous êtes de* „ *par le Diáble, je vous crains encore moins*„. Jeanne l'assura de son dévoûment, tant qu'il seroit fidele au roi.

La Hire & les autres seigneurs bien intentionés qui étoient dans l'armée, firent au roi de si fortes représentations, que mal-gré l'opposition constante de la Trémoille, il consentit enfin à laisser faire le connétable, se contentant de ne le point voir. Richemont eut beaucoup de part à la victoire de Patay, où Fastol s'enfuit, & où Talbot fut fait prisonier. La Pucelle & les chefs de l'armée allerent rendre compte au roi de ce succès. Parmi ces chefs on ne vit point le connétable, & c'étoit le cas de ce *Præfulgebant*, &c. de Tacite, dont on a fait tant d'applications; il craignit de montrer un visage odieux, & de paroître triompher de la Trémoille & peut-être du roi, plus que de Fastol & de Talbot. Le roi parut sentir bien mal cette délicatesse, un ordre de quiter l'armée en fut tout le prix. Cet ordre révolta & l'armée & la cour contre le favori, & même contre le roi; on détestoit l'insolence de l'un, on déploroit la foiblesse de l'autre. Si le connétable eût permis alors à sa vertu d'abuser, contre un maître ingrat & contre un ministre imprudent, des dispositions générales que cette injustice avoit fait naître, les succès de la Pucelle pouvoient encore rester sans effet, & les Anglois reprendre leur ascendant. Le roi exposoit l'état & sa propre courone pour un favori.

La Pucelle enfin se jeta aux pieds du roi, pour le prier de rendre ses bonnes grâces au connétable. La Trémoille frémit de cette démarche; il feignit de se réconcilier avec Richemont; ce fut pour le mieux trahir. Le roi ne haïssoit persone, il ne faisoit que se prêter aux sentimens qu'on lui inspiroit; il fit dire à Richemont qu'il lui pardonoit: mais les intrigues de la Trémoille firent empoisoner cette grâce par une nouvele insulte. Le roi défendit au connétable de le suivre à Reims, ayant, disoit-il, besoin de lui, pour couvrir l'Orléanois & le Maine contre les Anglois; du moins le prétexte avoit quelque chose d'honête, mais l'événement fit voir que ce n'étoit en effet qu'un prétexte; Richemont continua d'être traité en ennemi du roi; toutes les villes du parti royal lui fermerent leurs portes comme auparavant, & toujours en vertu des ordres de la cour. Richemont retourna dans sa retraite de Parthenay. L'historien de Bretagne dit que la Trémoille tenta de l'y faire assassiner: le fait n'est pas avéré; quoi qu'il en soit, Richemont poussé à bout, sortit de Parthenay pour faire la guerre, non plus aux Anglois, mais à la Trémoille; il lui prit quelques places, qui furent reprises ou rendues, comme il arive dans toute guerre: on ménagea entr'eux une nouvele réconciliation, aussi fausse que la premiere, mais qui fit cesser les hostilités ouvertes, non les haines ni les intrigues. On ne conçoit pas bien comment Richemont, dont l'âme étoit noble, les intentions droites, & qui montroit tant d'ardeur contre les ennemis de l'état, n'avoit pas mieux aimé se faire chef des bandes contre les Anglois, pour se venger du roi en le servant mal-gré lui, que d'augmenter les troubles du royaume en faisant la guerre au favori du roi, ce qui ressembloit trop à faire la guerre au roi lui-même.

On ne put pas l'empêcher au moins de rendre l'important service de détacher le duc de Bourgogne, des intérêts de l'Angleterre, & de l'amener à la paix d'Arras (1435).

On ne put pas l'empêcher non plus de vaincre les Anglois à Fourmigny en 1450, & d'achever par cette victoire la réduction de la Normandie. De nouveaux motifs étoient venus envenimer la haine de Richemont & de la Trémoille. Celui-ci recherchoit pour son fils, Françoise, fille de Louis d'Amboise, seigneur de Thouars. Riche-

mont la demandoit pour son neveu, Pierre de Bretagne, & Louis d'Amboise inclinoit de ce côté. Deux amis du connétable & de Louis d'Amboise (André de Beaumont, seigneur de Lezay, & Antoine de Vivonne), étoient suspects à la Trémoille comme détournant Louis d'Amboise de son alliance. La Trémoille proposa au connétable une entrevue pour terminer leurs différens, & prendre des arangemens sur ce nouvel objet de rivalité; Richemont craignit quelque piége, & refusa l'entrevue. La Trémoile en proposa une autre à d'Amboise, Lezay & Vivonne, qui l'accepterent; ils furent arrêtés & décapités sans forme de procès; la Trémoille ne fit grâce de la vie qu'à celui dont il demandoit la fille pour son fils. L'arrêt de Louis d'Amboise portoit que le roi, *pour certaines causes*, lui remettoit la peine de mort. *Ces certaines causes*, n'eurent point lieu. Marguerite de Rieux, femme de Louis d'Amboise, alla remettre sa fille au connétable; Françoise épousa Pierre de Bretagne, & la guerre se raluma plus que jamais entre le connétable & le favori. Charles VII ouvrit enfin les ieux sur tant d'iniquités & de violences, que le favori soit commettre sous son nom. Il cessa de l'aimer, mais il n'osoit le sacrifier, on l'aida; il se fit une conjuration de presque toute la cour, le connétable à la tête, contre la Trémoille. La cour étant à Chinon, les conjurés introduits dans le château par Gaucourt, qui en étoit gouverneur, & par Frétal, son lieutenant, enfoncent les portes de l'apartement de la Trémoille: celui-ci ayant voulu se mettre en défense, reçut un coup de dague dans le ventre; mais on n'en vouloit point à sa vie, on le chargea de fers, & on l'envoya dans le château de Montrésor, d'où il ne sortit qu'en payant une forte rançon. Les conjurés allerent eux-mêmes rendre compte au roi de ce qu'ils avoient fait; le roi fut quelque temps incertain de ce qu'il devoit faire, puis il approuva tout. Le frere de la reine, Marie d'Anjou, le comte du Maine, qui avoit apuié la conjuration, prit, dans la faveur du roi, la place de la Trémoille, & le fit oublier. Le connétable fut rapelé auprès du roi, qui s'étona de ne le point haïr.

Lorsque dans la suite la conjuration du dauphin Louis, contre Charles VII son pere, cette conjuration connue sous le nom de la *Praguerie*, vint à éclater, Richemont s'empressa d'aller joindre le roi à Amboise: *Je ne crains plus rien*, dit le roi en l'embrassant, *puisque j'ai mon connétable*. Richemont le servit avec d'autant plus de zele dans cette occasion, que la Trémoille, son ennemi, pour se venger de sa disgrace, étoit entré dans le complot de la *Praguerie*.

Richemont, après la mort du duc de Bretagne, son frere, & des trois fils de ce frere, fut duc de Bretagne, & n'en conserva pas moins l'épée de connétable. *Elle a honoré ma jeunesse*, dit-il, *je veux que ma vieillesse l'honore*. Il fit toujours porter deux épées devant lui, l'une comme duc de Bretagne, l'autre comme connétable de France.

Il gouverna bien ses sujets, il est connu sous le nom d'*Artus le Justicier*, il est le troisieme du nom d'*Artus* parmi les ducs de Bretagne; il ne régna que quinze mois, & mourut regrété, en 1458, dans sa soixante-sixieme année. Charles VII avoit eu à se louer & à se plaindre de lui. Général habile, politique utile, homme vertueux, il mesuroit pourtant les services qu'il daignoit rendre à son roi sur les sacrifices qu'il en obtenoit ou qu'il en arrachoit, ne voulant point soufrir de rivaux dans la faveur. Il contribua, par ses conseils, à la création d'une milice permanente; institution dont l'objet étoit bon dans l'origine & dont les suites souvent ont été funestes.

4°. Artus est encore le nom d'un auteur françois, qui a continué jusqu'en 1612, l'histoire des Turcs de Chalcondyle, laquelle finit à l'an 1463.

ARVIEUX (Laurent d'). (*Hist. litt. mod.*) Le chevalier d'*Arvieux* avoit beaucoup vécu dans le levant & en avoit étudié l'histoire tant anciene que moderne; il fut envoyé à Tunis, pour des négociations, en 1668; il fut depuis consul d'Alger, puis d'Alep, en 1679; on a ses *mémoires* en six *vol. in*-12, publiés à Paris en 1735 par le pere Labat; ils contienent la relation de ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, &c. Le voyage d'*Arabie* par la Roque, imprimé à Paris en 1717, *in*-12, a été fait sur un de ses manuscrits. Né à Marseille en 1635, le chevalier d'*Arvieux* mourut en 1702.

ASA, (*Hist. des Juifs.*) fils & successeur d'Abia, roi de Juda, commença à régner l'an du monde 3049, se déclara d'abord contre le culte des idoles qui s'étoit introduit à Jérusalem & dans le reste de ses états; vainquit Zara, roi des Éthiopiens, qui lui fit la guerre; s'allia ensuite avec Bénadad, roi de Syrie, alliance dont le prophete Hanani lui fit des reproches, qui déplurent tellement au roi, qu'il le fit mettre en prison. Il mourut de la goute, après un regne de quarante-un ans, dont la fin fut ternie par les violences qu'il exerça contre plusieurs persones de Juda qu'il fit mourir, sans qu'elles eussent commis des crimes dignes d'un si cruel traitement. (*A. R.*)

ASAPPES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) ce sont des troupes auxiliaires que les Turcs levent sur les Chrétiens de leur obéissance, & qu'ils s'en servent pour soutenir le premier choc des ennemis. (*A. R.*)

ASARHADDON. (*Hist. d'Assyrie.*) Après l'extinction de la premiere race des rois Babyloniens, il y eut un interregne de huit ans. Les troubles qui agiterent l'état, firent sentir au peuple la nécessité de se réunir sous un chef. *Asarhaddon* profita de ce temps de trouble pour monter sur le trône d'Assyrie. On ne sait s'il y fut

fut appelé par les vœux de la nation, ou s'il établit sa grandeur par l'épée. Il étoit déja roi de Babylone, d'où l'on peu conjecturer qu'il étoit assez puissant pour envahir un empire voisin, qui étoit agité de troubles domestiques. Quand les deux empires furent réunis sous un même maître, la puissance Assyriene devint formidable. La Palestine & la Syrie avoient été enlevées au dernier des rois Assyriens, *Asarhaddon* en fit la conquête. Quelques Israëlites qui, après la proscription prononcée par Sennacherib, étoient restés dans leur pays, furent transportés en Assyrie, & les plaines de la Palestine furent changées en déserts. *Asarhaddon* les peupla de colonies étrangeres, qui substituerent l'idolatrie au culte du vrai Dieu. Le fléau de la stérilité fut la punition de ce peuple profanateur, ce fut pour le détourner qu'*Asarhaddon* leur envoya un prêtre israëlite, chargé de rétablir le culte dans sa premiere pureté; mais l'erreur avoit pris de trop profondes racines. La religion ne fut qu'un mélange de judaïsme & de superstitions étrangeres. Et ce fut la source de l'aversion des Juifs pour les Samaritains. Quand toutes les nations fléchissoient sous *Asarhaddon*, l'Égypte se crut assez puissante pour résister à ses armes; mais elle fut bientôt asservie. Ceux qui admetent deux Sardanapales, l'un efféminé & l'autre belliqueux, croient apercevoir dans cet *Asarhaddon* le Sardanapale conquérant. Son regne en Assyrie fut de trenteneuf ans, il en avoit déja régné treize à Babylone. (*T--N.*)

ASBIORN, (*Hist. de Danemarck.*) chef de rebelles en Danemarck contre le Roi Canut IV surnommé *le Saint & le Martyr*. Dans des troubles excités dans le royaume, les rebelles choisirent *Asbiorn* pour leur chef; il étoit beau-pere du feu roi Harald; & ce titre lui donnoit beaucoup d'ascendant sur tous les esprits. Ce qu'il y a d'étonant, c'est que cette proclamation se fit sans que le roi en fût informé. *Asbiorn* profita de son ignorance. Il vouloit examiner les forces de Canut, lui arracher le secret de ses desseins, & le plan de son expédition, pour lui porter des coups plus sûrs. Il alla le trouver à Odensée. „ Vos sujets, lui dit-il, ont pris les „ armes contre vous, je me suis présenté à eux, „ j'ai employé les menaces & les prieres pour les „ engager à venir se jeter à vos pieds: mais les „ trouvant opiniâtres dans leur révolte, mon ata- „ tachement à votre persone m'a inspiré un arti- „ fice qui a réussi. J'ai feint de partager leur „ mécontentement, & d'entrer dans leurs des- „ seins. Ils m'ont confié tout le plan de leur „ conspiration, & je viens vous le révéler „. Alors il lui apprit tout ce que les rebelles n'avoient pas dessein de faire; Canut le crut, l'embrassa, & lui demanda conseil dans cet extrémité. *Asbiorn* lui persuada que son armée n'étoit pas en état de résister à la multitude des rebelles, & qu'il devoit se retirer jusqu'à ce que la premiere fermentation des esprits s'étant dissipée, son armée fût grôssie, & celle des ennemis diminuée. Canut alloit suivre ce conseil, si Benoît, son frere, ne s'y fût opposé. „ Allez, dit Canut „ à *Asbiorn*, retournez vers les rebelles; dites- „ leur que je leur pardone s'ils mettent bas les „ armes; mais s'ils persistent dans leur désobéis- „ sance, revenez combatre, vaincre, ou périr „ avec moi „. *Asbiorn*, après avoir examiné tous les endroits par lesquels on pouvoit entrer dans Odensée, retourna vers les rebelles qui, suivant ses ordres, s'étoient avancés dans la Fionie, tandis qu'il étoit auprès du roi. Son dessein étoit de se saisir de la persone de ce prince. Il les conduisit jusqu'aux portes d'Odensée, assembla ses officiers, & leur dit: „ J'ai sondé le cœur „ de Canut; c'est une âme féroce, également in- „ capable de repentir & de clémence; si vous „ vous soumettez, vous êtes perdus; ne vous fiez „ point à la foi des traités: rien n'est sacré pour „ lui. Notre seule ressource est dans notre cou- „ rage. Ataquons Odensée, je marcherai à vo- „ tre tête. Si quelqu'un de vous aime mieux „ mourir sur un échafaud qu'au champ d'hon- „ neur, qu'il aille se jeter aux genoux du ty- „ ran „. L'armée poussa des cris de joie, & s'avança en bon ordre: déja l'alarme est répandue dans la ville; on court aux armes; on excite le roi à se défendre, on lui montre l'armée des rebelles déja presque aux portes, il refuse d'en croire ses ieux: „ Non, dit-il, si ma vie étoit mena- „ cée, mon fidele *Asbiorn* seroit revenu m'en „ avertir: au reste, mes amis, sauvez-vous; s'il „ faut que quelqu'un périsse, ce sera moi „. Cependant l'armée est entrée dans la ville, Canut se retire dans une Église; il est massacré aux pieds des autels. *Asbiorn* tout couvert du sang de son roi, vouloit se faire proclamer roi lui-même. Mais son armée se dissipa; il se vit abandoné, en horreur à ses amis même, si les scélérats ont des amis. Enfin il périt misérablement. (*M. de Sacy.*)

ASCELIN, moine de l'abbaye du Bec, disciple de Lanfranc, connu comme lui, pour avoir combatu les erreurs de Bérenger, vers le milieu du onzieme siecle.

ASCLÉPIADE. Nous ignorons quel fut l'inventeur du vers *Asclépiade*. Ce nom est principalement célebre dans l'histoire de la médecine anciene; car sans parler de ces descendans d'Esculape, désignés par ce nom *d'Asclépiades*, qui ouvrirent diverses écoles de médecine dans la Grece, & dont l'histoire est entiérement renfermée dans l'histoire de la médecine, qui ne nous regarde pas, il y en a eu quelques-uns à Rome, dont la vie rentre un peu plus dans l'histoire commune; un entr'autre qui vivoit sous Trajan; mais le plus célebre, est celui qui exerçoit son art à Rome du temps de Pompée; il étoit de Pruse en Bithynie; il refusa de s'atacher à Mithridate, peut-être par jalousie de métier. Un évé-

nement heureux fit sa réputation & sa fortune. Un de ses malades fut réputé mort, & on alloit l'enterrer; *Asclépiade* lui trouva un reste de vie, & le rétablit. Pline parle souvent *d'Asclépiade*, mais avec peu d'estime; il avoit un principe qui devoit plaire à ses malades; c'étoit de les guérir promptement, sûrement, & agréablement. Étoit-ce une promesse ou un simple vœu? Il recomandoit particuliérement cinq choses: plutôt comme préservatifs, sans doute, que comme remedes; l'abstinence de viande, l'abstinence du vin dans de certains cas, les frictions, la promenade, l'usage des voitures. Il fit, dit-on, une gageure qu'aucun médecin sensé n'oseroit faire, & il la gâgna, c'étoit de n'être jamais malade, il ne le fut point; il mourut d'une chute, dans un âge très-avancé, l'an 96 avant J. C.

ASCLÉTARION, (*Hist. rom.*) c'est seulement pour remarquer combien l'amour du merveilleux a de tout temps corrompu l'histoire que nous raporterons d'après Suétone & Dion, la prétendue aventure de cet *Asclétarion*. C'étoit un astrologue qui osa prédire le moment de la mort de Domitien, l'empereur le fit venir & lui dit, d'un ton menaçant: *Mais toi, qui sai si précisément le moment de ma mort, sai-tu seulement le genre de la tiene? — Oui, dit* Asclétarion, *je serai dévoré des chiens;* Domitien, pour démentir cette prédiction, le fit tuer, & ordona que son corps fût brûlé; mais il survint un violent orage, & la pluie éteignit le bûcher; des chiens mangerent le cadâvre. Cette sote histoire est d'autant plus mal imaginée, qu'en la supposant vraie, *Asclétarion* auroit toujours mal prédit. Les chiens ne l'auroient mangé qu'après sa mort. Angelo Cattho se tira plus habilement d'une pareille question de Louis XI. *Quand mourras-tu? —Trois jours avant le roi.*

(Π) ASCOLI (François d') communément appelé Cecco, fut de la famille Stabili. On l'appele Cecco d'Ascoli du nom de sa patrie qui est une ville de la Marche d'Ancône. Ce fut un des plus célebres partisans de l'Astrologie judiciaire au XIV siecle. Nous n'avons rien de certain sur sa vie; ce qu'on sait pourtant c'est qu'il fut professeur d'Astrologie à Bologne. En 1324 cité à l'Inquisition pour des erreurs contre la foi, il fut jugé, condamné à une pénitence, & privé de tous ses livres d'Astrologie. Il se retira ensuite à Florence & continuant à soutenir le mêmes opinions, il fut brûlé vif l'an 1327. On peut voir, sur tout ce que nous venons de dire ainsi que sur toutes les fâbles qu'on a débitées à l'occasion de sa mort, la *Storia della Letteratura Italiana* (T. V, p. 159); On a de lui un poéme intitulé l'*Acerba*, dans lequel il traite plusieurs questions de Physique, de la Philosophie morale, de la Religion, & surtout de l'Astrologie judiciaire. Tout son mérite est d'être un des plus anciens ouvrages que connoisse la poésie Italiane. (LE CHEV. TIRABOSCHI).

ASCONIUS PÉDIANUS; ancien grammairien célebre, (qui semble avoir vécu sous l'empereur Claude) a laissé des commentaires sur les harangues de Cicéron; il ne nous en reste qu'une partie. La premiere édition de ces commentaires, faite à Venise en 1477, *in-fol.* est rare & recherchée; mais ces commentaires se trouvent dans le Cicéron de Gronovius, publié en 1692, en deux vol. *in* 4°.

ASDRUBAL, fils de Magon, (*Hist. des Carthaginois*). Plusieurs généraux Carthaginois ont annobli le nom d'*Asdrubal*. Le premier qui paroît dans l'histoire, étoit fils de Magon, célebre capitaine, qui le premier introduisit la discipline militaire des Grecs parmi les Carthaginois. Ce fut sous sa tente que son fils *Asdrubal* fit l'apprentissage de la guerre. Le fils formé par des exemples & des leçons domestiques, fut l'héritier de la gloire & des talens de son pere, lorsqu'après sa mort il fut élevé au commandement des armées. Quoiqu'il eût les qualités qui forment le grand général, il ne fut pas toujours secondé de la fortune: une trop grande étendue de génie s'oppose quelquefois aux succès. À force de trop voir, on juge mal des vues des généraux qu'on a en tête, & ce fut la source des revers qu'éprouva souvent *Asdrubal*. Régulus, qui lui étoit bien inférieur en talens, remporta sur lui une grande victoire en Afrique, & quelque temps après il fut encore défait par Cecilius Metellus, qui lui enleva tous ses éléphans. Ces animaux, avec qui les Romains n'étoient point encore familiarisés, furent promenés, comme autant de trophées, dans toutes les villes d'Italie. *Asdrubal*, quoique malheureux dans les combats, n'en fut pas moins respecté de ses concitoyens, parce que fécond en ressources, il réparoit promptement ses pertes, & paroissoit aussi redoutable après une défaite, que d'autres après une victoire. Il paroît qu'il ne fut pas toujours malheureux à la guerre, puisque Carthage, fort économe dans la distribution des récompenses, lui acorda les honeurs de quatre triomphes, ce qui suppose qu'il fit au moins quatre campagnes glorieuses. La Sardaigne fut le plus brillant théâtre de ses victoires. Il y mourut en héros dans une bataille, dont le succès assura à Carthage la conquête de cette île. Il laissa un fils auquel il transmit tous ses talens, & qui les déploya dans la guerre de Numidie. *Asdrubal*, grand homme de guerre, exerça avec gloire tous les emplois civils. Il fut élevé onze fois à la dignité de suffete. Cette suprême magistrature étoit élective & annuele comme le consulat à Rome. Celui qui en étoit revêtu avoit la même autorité à Carthage, que les rois avoient à Lacédémone. Le commandement des armées n'étoit point ataché à cette dignité, parce qu'il paroissoit dangereux de mettre dans la même main le glaive de la loi & celui de la guerre. (*T--N.*)

ASDRUBAL, fils de Giscon, fut nommé par le sénat pour commander en Sicile, pendant la premiere guerre punique. Son incapacité favorisa les progrès des Romains, & toujours mal secondé

par ses soldats, dont il étoit méprisé, il n'essuya que des revers. Après l'avoir accablé d'outrages, ils pousserent la licence & la cruauté jusqu'à le crucifier. Cette milice insolente & cruele ne fit que prévenir l'arrêt de mort que devoit prononcer contre lui le sénat de Carthage, qui avoit coutume de regarder les malheureux comme coupables. (*T--N.*)

ASDRUBAL, surnomé le *Beau*, avoit reçu de la nature le don de plaire, & de grands talens; il obtint la bienveillance du grand Amilcar, à qui il devint nécessaire. Un atachement si marqué, fut suspect; le sénat voulut arrêter ce scandale, & leur défendit de se voir. Amilcar, pour se soustraire à l'arrêt flétrissant des magistrats, donna sa fille en mariage à son ami. La loi ordonoit de ne jamais séparer le gendre du beau-pere. Ce fut en usant du privilege de cette loi qu'il fut autorisé à le mener avec lui en Espagne, où il le chargea de toutes les expéditions où l'on pouvoit acquerir le plus de gloire. Ce fut dans la guerre de Numidie qu'*Asdrubal* fit connoître tous ses talens. Les Numides voyant les Carthaginois occupés en Espagne, eurent la témérité de déclarer la guerre aux Carthaginois. *Asdrubal* quita l'Espagne pour passer en Afrique; ses victoires pacifierent les troubles, & firent rentrer les peuples dans l'obéissance. Après la mort de son beau-pere, l'armée d'Espagne le proclama général, & ce choix fut confirmé par le sénat, qui crut ne pouvoir mieux confier ses destinées qu'à un éleve d'Amilcar. Les premiers jours de son commandement furent marqués par la défaite d'un prince Espagnol, qui osa le provoquer au combat. La conquête de douze villes qui lui ouvrirent leurs portes, fut le fruit de cette victoire. La modération dont il usa envers elles, engagea des contrées entieres à se soumettre. Plein de reconoissance pour la mémoire d'Amilcar, il sollicita le sénat de Carthage de lui envoyer Annibal, qu'il se chargea de former comme il avoit été formé lui-même par son pere, & supérieur à l'envie, il ne craignit point d'être éfacé par ce jeune guerrier, que les vœux des soldats appeloient au commandement. Un mariage qu'il contracta avec une princesse Espagnole, acheva de lui gâgner tous les cœurs de la nation. Après qu'il eut étendu ses conquêtes, il crut devoir s'en assurer la possession, en bâtissant une ville qui pût servir de rempart à ce novel empire. Il lui donna le nom de *Carthage la neuve*, & cette ville devint dans la suite la plus riche & la plus commerçante du monde. Les Romains, alors occupés contre les Gaulois, qui avoient fait une irruption dans l'Italie, n'étoient point en état de l'arrêter dans le cours de ses prospérités. Il étoit plus intéressant pour eux de protéger leurs foyers que de porter leurs forces dans une terre étrangere; ainsi ils conclurent le fameux traité, par lequel les Carthaginois s'engageoient à ne point passer l'Ebre, à ne jamais troubler Sagonte & les autres colonies Greques dans la jouissance de leurs privileges. Ce traité fut religieusement observé, & *Asdrubal* tourna ses armes contre cette partie de l'Espagne qui s'étend depuis l'Océan jusqu'à l'Ebre. Les rois & les peuples, subjugués par son affabilité, n'opposerent aucune résistance. Carthage conquérante sans effusion de sang, vit toute l'Espagne se faire un mérite de sa soumission. Tandis qu'*Asdrubal* jouissoit paisiblement de ses conquêtes, il fut assassiné par un esclave Gaulois dont le maître avoit été condamné à mort par le général Carthaginois Ce serviteur fanatique, tranquille & serien au milieu des tourmens, ne parut sensible qu'à la gloire d'avoir vengé son maître. (*T--N.*)

ASDRUBAL BARCA, fils d'Amilcar, & frere d'Annibal, eut les inclinations belliqueuses qui distinguoient ceux de sa maison. Instruit dans le métier de la guerre par son pere & son beau-frere, il se montra le digne éleve de ses illustres maîtres. Ce fut lui qui fut établi gouverneur de l'Espagne, lorsqu'Annibal partit pour porter la guerre en Italie; on lui laissa le commandement de la flote pour protéger les côtes, & une puissante armée pour contenir les peuples dans l'obéissance. Tandis qu'Annibal triomphoit en Italie, Cneïus Scipion subjuguoit tout le pays, depuis l'Ebre jusqu'aux Pyrénées. Magon, qui commandoit dans cette partie de l'Espagne, fut défait par ce Romain. Les troupes victorieuses se répandirent dans la campagne, sans observer ni ordre ni discipline. *Asdrubal*, qui étoit venu au secours de son collegue, profita de la dispersion & de la sécurité présomptueuse des Romains. Il se mit à la tête de dix mille hommes de pied & de mille chevaux, passa l'Ebre & fondit sur cette multitude éparse, dont le plus grand nombre fut passé au fil de l'épée. La fortune ne lui fut pas aussi favorable la campagne suivante. Il mit en mer quarante-cinq vaisseaux de ligne, dont il donna le commandement à un Amilcar, qui passoit pour le plus grand homme de mer de son temps. Il y eut une action sanglante où la fortune des Romains triompha de la valeur des Carthaginois. *Asdrubal* équipoit une nouvele flote, & fit voile pour la Sardaigne, il se proposoit de descendre en Italie, & d'y conférer avec Annibal sur le plan de cette guerre. Mais Servilius avec une escadre de soixante & dix galeres, l'obligea de rentrer dans ses ports. Les Romains, afoiblis par les pertes qu'ils essuyoient en Italie, étoient dans l'impuissance de fournir des secours à l'Espagne; *Asdrubal* s'en promit l'entiere conquête. Il faisoit des préparatifs formidables, lorsqu'il reçut de Carthage l'ordre de passer en Italie, pour porter du secours à son frere épuisé par ses propres victoires. À peine se mettoit-il en marche, qu'il apprit qu'Ibéra étoit vivement pressée par les Romains. Il fait ses dispositions pour la délivrer. Au bruit de son arivée le siége est levé, & l'ennemi vient camper près de son armée. Les deux partis étoient dans une égale impatience de combatre, on

en vint bientôt aux mains. *Asdrubal* dirigeoit en grand capitaine les mouvemens de son armée, & ses premiers avantages lui présageoient une pleine victoire, lorsque les Espagnols, ou lâches ou infideles, lâcherent le pied, & l'abandonerent dans la plus grande chaleur du combat. Le motif de cette défection étoit le chagrin qu'ils avoient d'être transportés en Italie. Vingt mille Carthaginois resterent sur la place, & dix mille furent faits prisoniers. *Asdrubal*, trahi par les alliés de Carthage, n'a de ressource que dans lui-même : il équipe une puissante flote, & met à la voile pour la Sardaigne, où il étoit appelé par les vœux de tous les habitans, fatigués de la domination des Romains ; dès qu'il fut débarqué, il renvoya ses vaisseaux en Afrique, pour marquer aux insulaires qu'il mettoit en eux toute sa confiance. Les Sardes se rangent en foule sous ses enseignes. Manlius, qui commandoit dans cette île, rassemble une armée & livre un combat, où *Asdrubal*, qui touchoit au moment de la victoire, est lâchement abandoné par ces insulaires dont il défendoit les droits & la liberté. Il trouve à peine le moyen de retourner en Espagne, où toutes les provinces, pendant son absence, s'étoient déclarées pour les Romains. Son génie fécond y crée une nouvele armée dans un pays où Carthage n'a plus ni alliés ni sujets. Il y balance la fortune des Romains, il livre deux combats, & quoique toujours vaincu, il soutient la réputation de grand capitaine, parce que dans ses malheurs il n'eut point de fautes à se reprocher.

Annibal n'en imposant plus dans l'Italie par l'éclat de ses victoires, se vit abandoné de tous ses alliés, la fortune parut alors se lasser de servir les Carthaginois dans tous les lieux où ils porterent la guerre ; le jeune Scipion se signala en Espagne par la prise de Carthagene. C'étoit-là que les richesses des Africains étoient accumulées : cette ville étoit l'arsenal où étoient déposées leurs armes & toutes leurs munitions & leurs machines de guerre. C'étoit saper la puissance de Carthage dans ses fondemens ; il falloit un *Asdrubal* pour en retarder la chute ; il se maintint avec gloire jusqu'au moment où Édesco, prince Espagnol, fort acrédité parmi sa nation, embrassa le parti des Romains. Son exemple entraîna plusieurs autres chefs, qui aimerent mieux combatre sous les enseignes d'un peuple belliqueux, que sous les drapeaux de républicains commerçans. *Asdrubal*, voyant que son armée s'afoiblissoit chaque jour par de nouveles désertions, comprit qu'il falloit remporter des victoires pour rétablir la réputation de ses armes. Les circonstances ne lui permettoient point d'atendre l'arivée de Magon & d'un autre *Asdrubal*, qui lui avoient été associés dans le commandement. Le mal étoit urgent, il ne prit conseil que de la nécessité. Il se lassa de la lenteur de ses collegues, & choisissant une position où il avoit droit de se croire invincible, il engagea une action, où les historiens assurent qu'il fut batu. Mais il faut que sa perte ne fût pas considérable, puisque ce revers ne l'empêcha point de faire sa jonction avec ses collegues, ce qu'il n'avoit pu exécuter avant le combat. De plus, ils firent le partage des provinces, ce qui suppose qu'ils en étoient encore les maîtres. *Asdrubal* fut chargé de conduire une armée en Italie, pour y favoriser les opérations de son frere Annibal. Il traverse les Gaules, précédé de ses éléphans, & dans tous les lieux de son passage il laisse des monumens de sa générosité. On lui permet partout de faire des recrues, & les Gaulois, séduits par sa magnificence, s'empressent à marcher sous ses ordres. Les Liguriens le reçurent comme le libérateur de leur pays. Sa marche fut si rapide que Plaisance étoit assiégée avant que les Romains & Annibal même soupçonassent son entrée dans l'Italie. Il fut contraint d'en lever le siége pour hâter sa jonction avec son frere. Les lettres écrites pour établir leurs relations, furent interceptées. Les consuls, instruits de leur dessein, réunirent leurs armées, & voulant le prévenir, ils s'approcherent de son camp pour mieux observer tous ses mouvemens. *Asdrubal*, trop foible pour résister à leurs forces réunies, prit la résolution de faire sa retraite, & d'éviter une action où il ne pouvoit avoir que du désavantage. Il étoit dans un pays dont il ignoroit les routes, il fut dans la nécessité de se cofier à des guides infideles qui le tromperent. Il erra quelques jours sans pouvoir tenir une route certaine ; les Romains le joignirent près du fleuve Metaro, dont il ne connoissoit ni la profondeur, ni les issues. Mais, soutenu par son intrépidité naturele, il affecta toujours la même confiance : ses dispositions savantes annonçoient un général consommé. L'avantage de sa position & la sagesse de son ordre de bataille, suppléoient à la supériorité du nombre. Il donne le signal du combat & l'exemple de la plus grande intrépidité. Déterminé à vaincre & à mourir, il voit tomber à ses pieds des milliers de soldats qui tous briguent l'honeur de mourir à ses ieux. Honteux de survivre à cette milice courageuse, il se précipite au milieu d'une cohorte où il trouve une mort digne d'un fils d'Amilcar & d'un frere d'Annibal. Le barbare Claudius déshonorant sa victoire, lui fit couper la tête, qui fut jetée quelques jours après dans le camp de son frere Annibal. Le héros Carthaginois, saisi d'horreur & de pitié, ne fut dans l'avenir qu'un enchaînement d'événemens funestes, & il présagea dès ce moment quel seroit le destin de Carthage. (*T-N.*)

Asdrubal, général des Carthaginois dans la derniere guerre punique, n'étoit point de la famille Barcine ; mais il paroît avoir eu, pour le nom romain, la même aversion qui distingua ceux de cette maison. Entraîné par son caractere turbulent & farouche, il accéléra la ruine de sa patrie, par les éforts même qu'il fit pour la relever de sa chute. Le peuple, entraîné à son tour

par l'enthousiasme républicain qu'*Asdrubal* faisoit paroître, suivit les impulsions de ce génie inquiet & fougueux. Citoyen factieux & chef tyrannique, deux excès souvent plus voisins l'un de l'autre qu'on ne pense, il n'introduisit dans l'état que confusion & anarchie, il troubla tout par l'abus du pouvoir; il fit condamner à l'exil quarante des principaux citoyens, il fit jurer au peuple que jamais il ne parleroit de leur rapel: les grands & le sénat gémirent dans l'oppression, & les plaintes furent punies comme le cri de la révolte. Ces illustres banis se réfugierent auprès de Massinissa, roi de Numidie, qui s'intéressa pour eux, & demanda leur retour. Le refus insultant qu'il essuya, fut la cause ou le prétexte d'une guerre, où plus de cinquante mille Carthaginois périrent dans une seule bataille; ce coup violent dont Carthage, déja si chancelante, fut frapée, épuisa ses forces languissantes; elle accepta la paix à des conditions humiliantes, dont la nécessité & sa foiblesse lui déguiserent l'ignominie.

Les Carthaginois, par leur dernier traité avec les Romains, s'étoient soumis à ne jamais prendre les armes, sans l'aveu du sénat; ils avoient violé cet engagement en portant la guerre en Numidie. Les Romains alléguerent cette infraction pour avoir un prétexte d'abatre entiérement cette anciene rivale de leur puissance. Pour calmer leur ressentiment réel ou affecté, le sénat de Carthage déclara *Asdrubal* criminel d'état, comme auteur d'une guerre où Massinissa avoit été véritablement l'agresseur. Mais les Romains vouloient trouver Carthage coupable, parce qu'ils vouloient perdre Carthage; ils proposerent des conditions de paix si dures, que les Carthaginois aimerent mieux s'exposer à tout soufrir, que de souscrire à leur entiere dégradation. Cette république commerçante ne forma plus qu'un peuple de soldats; tous se revêtirent de la cuirasse & du bouclier; les temples, les palais & les places publiques furent des âteliers où les femmes & les vieillards, travailloient avec les artisans, à fabriquer des dards, des épées, des cuirasses & des boucliers: tout retentissoit du bruit des marteaux & des enclumes. *Asdrubal*, ignominieusement bani de sa patrie, y fut rapelé avec gloire, pour combatre ce même ennemi, auquel une politique timide l'avoit sacrifié; on le mit à la tête de vingt mille hommes pour commander au dehors, mais bientôt resserré par les Romains, il s'enferma dans Nephese qui fut assiégée & prise d'assaut: soixante mille hommes furent ensévelis sous ses ruines. *Asdrubal* ne fut point envelopé dans ce carnage, il rassembla une nouvele armée, & continua de harceler les Romains. Il eût mieux aimé commander dans la ville que hors des murailles; mais son caractere farouche le faisoit redouter des citoyens, qui aimoient mieux obéir à un autre *Asdrubal* à qui ils avoient confié le commandement. Le premier accusa son concurrent de trahison; celui-ci ne s'abaissa point à se justifier; son silence fut regardé comme l'aveu de son crime, & il fut massacré par la multitude indignée. Notre *Asdrubal* lui fut substitué dans le commandement de la ville, dont il eût pu retarder la chute, s'il eût su régler l'impétuosité de son courage, & maitriser la violence de son caractere. Le premier succès des Romains ne fit qu'aigrir la férocité de ce général, il s'abandona à des excès qui, sans réparer ses pertes, le rendirent plus odieux; il fit emmener sur les remparts tous les prisoniers; & à la vue des assiégeans, il leur fit couper le nez, les pieds, les mains, les oreilles, les ieux, & arracher la peau de dessus le corps avec des peignes de fer; ensuite il les fit précipiter du haut des remparts: c'étoit ôter tout espoir d'accommodement & de pardon. Quelques convois étant entrés dans la ville, qui déja depuis long-temps éprouvoit les horreurs de la famine, *Asdrubal* les fit distribuer à ses seules troupes, comptant pour rien le reste des habitans; on murmura d'une distinction si odieuse & si cruele; il fit périr ceux dont les murmures parvinrent jusqu'à lui. Carthage comprit enfin que son plus cruel ennemi étoit dans ses murs; les principaux citoyens, pleins de confiance dans la générosité de Scipion, sortent de la ville & vont se présenter à lui en habit de supplians; ils lui demandent d'acorder la vie à tous ceux qui voudroient sortir de Chartage, & un moment après, on voit ariver cinquante mille, tant hommes que femmes, qui furent reçus avec bonté; neuf cents transfuges, ministres des fureurs d'*Asdrubal*, ne purent obtenir cette faveur, qui fut également refusée à leur général impitoyable. Ces hommes désespérés prenent la résolution de vendre bien cher leur vie; ils se retranchent dans le temple d'Esculape avec *Asdrubal*, sa femme & ses enfans; ils auroient été invincibles s'ils avoient pu se soustraire à la famine. *Asdrubal* trembla pour sa vie, & passant de la fureur à l'abatement, il abandone les transfuges, il sort furtivement du temple, tenant une branche d'olivier dans ses mains, & va se prosterner aux pieds de Scipion. Sa femme abandonée avec ses enfans au ressentiment d'une soldatesque désespérée, ne peut se résoudre à partager son ignominie. Les Romains, du haut des remparts exposent à ses ieux son mari; les transfuges vomissent contre lui les plus horribles imprécations, & plutôt que d'imiter sa lâcheté, ils prenent conseil de leur seul désespoir, ils mettent le feu au temple, aimant mieux être la proie des flammes, que d'expirer sous les verges & les haches des boureaux. Pendant qu'on alumoit le bûcher, la femme d'*Asdrubal* se pare de ses plus riches habits, & se mettant à la vue de Scipion, avec ses deux enfans dans ses bras, elle éleve la voix & lui crie: „ Romain, je ne „ fais point d'imprécations contre toi, tu ne fais „ qu'user du droit de la guerre; mais puisse le „ génie de Carthage conspirer avec toi pour pu„ nir le parjure qui a trahi sa patrie, ses dieux,

„ sa femme & ses enfans „. Elle s'adresse ensuite à son perfide époux : „ oh ! le plus lâ„ che & le plus scélérat des hommes, rassasie tes „ ieux de ces flammes qui vont nous dévo„ rer, moi & mes enfans ; notre sort est moins „ à plaindre que le tien : nous allons terminer „ nos soufrances. Pour toi, indigne capitaine de „ Carthage, va servir d'ornement à la pompe „ triomphale de ton vainqueur, va subir à la „ vue de Rome vengée, la peine due à tes cri„ mes „ : aussi-tôt elle égorge ses enfans, les jete dans le feu, & s'y précipite avec eux. (*T-N.*)

ASEIGY, (*terme de la milice Turque.*) c'est le cuisinier des janissaires, qui, outre cet office, est obligé d'arrêter les prisoniers, de les garder & de les mettre aux fers, ou de les garroter, selon qu'il est ordoné par l'oda-basog ; il porte pour marque de son emploi un grand couteau dans sa gaîne, pendu au côté. (*V.*)

ASEKI, ou comme l'écrivent quelques historiens, *assekai*, (*Hist. mod.*) ; nom que les Turcs donnent aux sultanes favorites, qui ont mis au monde un fils. Lorsqu'une des sultanes du grand-seigneur est parvenue par-là au rang d'*aseki*, elle jouit de plusieurs distinctions, comme d'avoir un apartement séparé de l'apartement des autres sultanes, orné de vergers, de jardins, de fontaines, d'offices, de bains, & même d'une mosquée : elle y est servie par des eunuques & d'autres domestiques. Le sultan lui met une courone sur la tête, comme une marque de la liberté qu'il lui acorde, d'entrer sans être mandée, dans l'apartement impérial, aussi souvent qu'il lui plaira ; il lui assigne un homme de confiance pour chef de sa maison, & une nombreuse troupe de baltagis destinés à exécuter ses ordres : enfin elle acompagne l'empereur lorsqu'il sort de Constantinople en partie de promenade ou de chasse, & qu'il veut bien lui acorder ce divertissement. Le sultan regle à sa volonté la pension des *asekis* : mais elle ne peut être moindre de cinq cents bourses par an. On la nomme *paschmaklik* ou *pasmalk*, qui signifie *sandale*, comme si elle étoit destinée à fournir aux sandales de la sultane, à peu près comme nous disons, *pour les épingles*, *pour les gants*, &c. Les Turcs ne prenent point de ville, qu'ils ne réservent une rue pour le *paschmaklik*. Les *asekis* peuvent être regardées comme autant d'impératrices, & leurs dépenses ne sont guere moindres que celles d'une épouse légitime. La premiere de toutes qui donne un enfant mâle à l'empereur, est réputée telle, quoiqu'elle n'en porte point le nom, & qu'on ne lui donne que celui de premiere ou grande favorite, *buyuk aseki*. Son crédit dépend de son esprit, de son enjoûment, & de ses intrigues pour captiver les bonnes grâces du grand-seigneur ; car depuis Bojazet I, par une loi publique, les sultans n'épousent jamais de femmes. Soliman II la viola pourtant en faveur de Roxelane. Le sultan peut honorer de la courone & entretenir jusqu'à cinq *asekis* à la fois : mais cette dépense énorme n'est pas toujours de son goût, & d'ailleurs les besoins de l'état exigent quelquefois qu'on la retranche. Les *asekis* ont eu souvent part au gouvernement & aux révolutions de l'empire turc. Guer, *Mœurs & usages des Turcs*, *tome II.* (*G*).

ASELLI, (GASPARD) (*Hist. mod.*) médecin pe Crémone, découvrit les veines lactées dans le mésentere ; (Il écrivit un livre, sur sa découverte, qui fut imprimé après sa mort en 1627.) Il étoit professeur d'anatomie à Pavie, & mourut à Milan en 1626.

ASENAPHAR, (*Hist. des Juifs.*) roi d'Assyrie, qui envoya les Cuthéens dans le pays des dix Tribus, après en avoir emmené captifs tous les habitans.

ASENETH, (*Hist. sainte*) fille de Putiphar, femme de Joseph, mere d'Éphraïm & de Manassès. On croit que ce Putiphar n'est point le mari de la femme qui voulut séduire Joseph, & qui l'accusa d'avoir voulu la séduire.

ASER, (*Hist. sainte*) fils de Jacob & de Zelpha, servante de Lia, sa femme, chef d'une des douze Tribus.

ASFELD, (CLAUDE-FRANÇOIS BIDAL, MARÉCHAL D') étoit d'une famille Suédoise. La reine Christine avoit fait son pere baron ; le maréchal, alors lieutenant général, se distingua en 1707 à la bataille d'Almanza, & contribua beaucoup à cette victoire. Le roi d'Espagne, Philippe V, pour reconoître les services qu'il lui avoit rendus en Espagne, nommément dans le royaume de Valence lui permit d'ajouter à ses armes celles de ce royaume, avec cette inscription : *Bellicæ virtutis in Hispania præmium*. En 1734, lorsque le maréchal de Berwich eut été tué d'un coup de canon devant Philisbourg, ce fut le maréchal d'*Asfeld*, qui acheva son ouvrage, en réduisant Philisbourg, le 18 juillet ; il avoit été fait maréchal de France le 14 juin précédent. Il mourut à Paris en 1743.

L'abbé D'ASFELD, son frere, (Jacques Vincent Bidal) travailloit en société avec le célebre abbé du Guet, & a eu part à quelques-uns des ouvrages qui ont paru sous le nom de ce dernier. Il fut exilé en 1721 pour jansénisme.

ASHLEY COOPER, (ANTOINE) *Histoire d'Angleterre.*) d'abord l'un des membres de la *cabale*, devenu depuis le fameux lord Shaftsbury, chancelier d'Angleterre. On appeloit la *cabale* un conseil particulier que Charles II, roi d'Angleterre s'étoit fait d'après son goût & ses vues ; & on l'appeloit ainsi parce que les noms de cinq persones qui le composoient, formoient par leurs lettres initiales le mot *cabal*. C'étoient Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington, Lauderdale. Charles II disoit d'*Ashley* que *c'étoit le plus foible & le plus méchant de tous les hommes*, & il continuoit de s'en servir. *Ashley* nouri dans les troubles civils, tour-à-tour partisan de Charles I,

& de Cromwel, n'avoit aucun principe, réunissoit les qualités les plus opposées, formoit à la fois les projets les plus discordans; ministre despotique, sujet factieux, il entroit dans tous les partis & n'étoit d'aucun: il divisoit la cour & soulevoit le peuple. Il avoit toujours, selon son expression, *dix mille gaillards de bonne volonté qui n'atendoient qu'un signal de sa part pour sacager Londres*: zélateur ardent de la pérogative royale en public, il étoit toujours le chef secret de l'opposition. Auteur de tous les conseils violens, ses jugemens, ses décrets dans les fonctions de l'office de chancelier, furent toujours distinguées par la modération & l'équité.

À la foiblesse dont Charles II le taxoit, il joignoit une audace & une insolence qui auroient dû renverser son crédit, & qui l'affermissoient. Charles II étant irrité contre lui, (ce qui arivoit souvent,) lui dit: *Shaftsbury, vous êtes le plus grand coquin du royaume. De vos sujets, sire*, répondit Shaftsbury, en faisant une profonde révérence.

Il ne bravoit pas moins le parlement que les princes; pour perdre ses ennemis, il supposoit des conspirations, qu'il chargeoit toujours de circonstances incroyables. Ses amis lui représentant que les romans mêmes ont besoin de vrai-semblance: „ Gardons-nous bien, dit-il, d'acoutu„ mer ces gens-ci à la vrai-semblance, nous ne „ pourions plus en rien faire „.

Il étoit le plus dangereux ennemi du duc d'Yorck, & cherchoit à l'exclure de la succession au trône; il promettoit la courone au duc de Monmouth, fils naturel de Charles II: il l'offroit à la duchesse de Portsmouth, pour le duc de Richemont, son fils, au prince d'Orange pour lui-même: & tandis qu'il éloignoit le roi du duc d'Yorch, qu'il soulevoit le parlement contre le duc, il l'avertissoit des résolutions qui se prenoient contre lui à la cour & dans le parlement; mais le duc d'Yorck, qui le connoissoit, ne pouvoit prendre aucune confiance en lui. Un jour, Shaftsbury convenant avec le prince de tous ses torts, affectant le plus vif repentir & offrant de lui révéler d'importans secrets, s'il vouloit lui pardoner, le duc d'Yorck se contenta de répondre froidement; *Shaftsbury, vous avez plus besoin du pardon du roi que du mien*.

Shaftsbury étant tombé dans la disgrace, forma des complots après en avoir supposé. Le plus considérable de ces complots est celui qui est connu dans l'Histoire d'Angleterre, sous le nom de *complot de la maison de Rye*, & qui fut formé par des protestans en haine du duc d'Yorck, & du catholicisme; il fut découvert, & la plupart des conjurés punis; quant à Shaftsbury, une retraite ignorée, même de ses complices, & qu'il ne quita que pour fuir en Hollande, puis une mort prompte & obscure dans cette terre étrangere, le déroberent au supplice, vers la fin du regne de Charles II.

ASHMOLE, (Élie) (*Hist. litt. mod.*); chimiste & alchimiste, surnomé par cette raison le *Mercuriophile anglois*; c'est de lui que le *Musæum Ashmoleanum* d'Oxford a tiré son nom. On a de lui *l'histoire & les statuts de l'ordre de la Jarretiere*, Londres, 1672, in-*fol.* On en a fait un abrégé *in*-8°. qui a paru en 1715. Il mourut en 1692, âgé de 75 ans.

ASIATICUS, (Valerius), (*Hist. romaine.*) Caligula ayant abusé de sa femme, & lui en ayant fait publiquement des plaisanteries, *Asiaticus*, pour se venger, entra dans la conspiration de Chærea contre ce prince; il fut même à sa mort, un de ceux qui furent proposés pour lui succéder, Claude qui l'emporta, se souvint dans la suite de cette concurrence, & Messaline convoitant ces beaux jardins de Lucullus qu'*Asiaticus* possédoit & qu'il embélissoit tous les jours, on le força de se faire ouvrir les veines l'an 47 de J. C. Il étoit né à Vienne en Dauphiné, & jouissoit d'une grande puissance dans les Gaules.

On trouve un autre Valerius Asiaticus, peut-être son fils, qui commande sous Néron dans les Gaules, qui se joint à Vindex, lorsque celui-ci se révolte contre Néron, qui entre des premiers dans le parti de Vitellius dont il devoit épouser la fille.

Asiaticus est encore le nom d'un comédien, afranchi de Vitellius, pour qui l'armée eut la bassesse de demander à ce vil prince la dignité de chevalier romain, non qu'*Asiaticus* l'eûtméritée par aucune belle action, mais uniquement pour faire la cour à Vitellius; l'empereur par une fausse puder refusa cette grâce en public, & l'acorda en particulier.

ASINIUS POLLIO. *Voyez* Pollion.

ASMONÉE, ASMONÉENS. (*Hist. des Juifs.*) *Asmonée*, chef des *Asmonéens*, race qui régna sur les Juifs pendant 126 ans jusqu'au regne d'Hérode.

ASMUND, (*Histoire de Suede*) roi de Suede. Après la mort de Suibdager son pere, qui fut vaincu par Hadding, roi de Danemarck, & périt les armes à la main, il crut qu'il ne se rendoit digne de succéder à la courone, qu'en immolant Hadding au mânes de son pere. Il lui déclara la guerre. Il ne fut point arrêté par un préjugé général qui faisoit du roi de Danemarck un sorcier dont les charmes étoient irrésistibles. Il crut que si l'enfer combatoit pour Hadding, le ciel combatroit pour la bonne cause. Les deux armées furent bientôt en présence, Éric faisoit ses premieres armes sous les ieux d'*Asmund* son pere. Le premier coup d'Hadding renversa le jeune prince expirant aux pieds d'*Asmund*. Celui-ci furieux, ayant à la fois son pere & son fils à venger, se précipite sur Hadding. La colere & la douleur égarerent son bras; Hadding lui plongea sa lance dans le sein. La reine Gulnida, désespérée de la mort de son époux, donna à

tout le nord un ſpectacle plus tragique & plus rare encore. Elle ſe tua de ſa propre main. (*M. DE SACY*).

ASMUND II, (*Hiſtoire de Suede.*) roi de Suede, fut un prince pacifique qui ne prit les armes que pour venger la mort de ſon pere Ingard, aſſaſſiné par des rebelles. Il revint triomphant de cette expédition, & quita les armes pour prendre en main le timon de l'état. Il fut juſte & généreux, affable, n'eut d'autre miniſtre que lui-même, & donna au nord l'exemple de toutes les vertus, dans un ſiecle où l'on n'en connoiſſoit d'autre que la bravoure. C'eſt lui qui fit brûler une partie des immenſes forêts qui couvroient la Suede, & ſervoient de retraite aux brigands & aux bêtes féroces, les cendres de ces arbres fertiliſerent la terre; les cultivateurs, encouragés par le gouvernement, ne ſe plaignirent plus ni de l'ingratitude de la nature, ni des exactions de l'état. *Aſmund* fit aplanir les chemins, & favoriſa la circulation du commerce. Des bourgades & des villes s'éleverent dans les lieux qui juſque-là n'avoient été habités que par des ours; ſon peuple jouiſſoit du fruit de ſes ſoins; il goûtoit lui-même le plaiſir de faire des heureux, lorſque Sivard ſon frere oſa lui diſputer la courone. *Aſmund* marcha contre lui; les deux armées ſe rencontrerent dans la Néricie. *Aſmund* périt dans le combat, l'an 564. On l'avoit ſournommé *Brant*, c'eſt-à-dire, deſtructeur des forêts. (*M. DE SACY.*)

ASMUND III, (*Hiſtoire de Suede*,) roi de Suede. Il s'empara du trône de Biorn, & fut détrôné comme lui. Il perſécuta les chrétiens qui commençoit à faire des progrès dans le nord. Chaſſé de ſes états, il équipa une flote, il écuma les mers, fit aux Vandales une guerre cruele, laiſſa ſur les côtes d'Angleterre des monumens de barbarie, & périt dans un combat vers l'an 848. (*M. DE SACY.*)

ASMUND IV, ſurnomé *Kolbrenner*, (*Hiſtoire de Suede*,) roi de Suede. Le ſurnom de *Kolbrenner* ſignifie *brûleur*. *Aſmund* publia une loi pénale, par laquelle celui qui avoit fait tort à un autre étoit condamné à voir brûler ſa propre maiſon. La peine étoit cependant proportionée au crime. Si le domage étoit léger, on ne brûloit qu'une partie de la maiſon du coupable. *Aſmund* rendit aux ancienes loix leur premiere vigueur, en créa de nouveles, favoriſa les progrès de l'évangile, & fut le pere de ſes ſujets qui tinrent peu de compte de ſes bienfaits dans un ſiecle où les habitans du nord pardonoient aux tyrans mêmes leur barbarie, lorſqu'ils étoient de braves & habiles guerriers. Il ſe laiſſa entraîner dans une guerre de la Norvege contre le Danemarck; elle lui fut fatale: il périt dans une bataille, l'an 1035. (*M. DE SACY.*)

ASMUND V, ſurnomé *Slemme* (*Hiſtoire de Suede*) frere du précédent. Il lui ſuccéda & périt comme lui les armes à la main: mais il ne vécut pas de même. La juſtice languit ſous ſon regne, les loix furent oubliées, les mœurs perdirent cette pureté qu'*Aſmund* IV leur avoit rendue, & les brigands reparurent, le roi termina par la ceſſion de la Scanie, les longs différents qui s'étoient élevés entre le Danemarck & la Suede à l'égard de cette province. Ses ſujets lui firent un crime d'avoir reſſerré les limites de ſes états; leur ambition étoit plus vaſte que celle de leur prince. Le ſurnom de *Slemme*, qu'ils lui donnerent, faiſoit une alluſion injurieuſe à la foibleſſe avec laquelle il avoit abandoné un des plus beaux fleurons de ſa courone. La honte fit ſur ſon cœur ce que l'amour de la gloire n'avoit pu faire. Il réſolut d'éfacer ce ſurnom odieux, révoqua ſa ceſſion, déclara la guerre au roi de Danemarck, fut aſſiégé dans un château, & mourut ſur la brêche, l'an 1041. (*M. DE SACY.*)

ASORATH, *ou les traditions des Prophetes*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt chez les Mahométans le livre le plus reſpecté après l'Alcoran. Il renferme les interprétations des premiers califes, & des docteurs les plus célebres, touchant leur loi. (†)

ASPAR, nom très-connu par une tragédie de Fontenelle qui ne l'eſt point, eſt celui d'un général des armées de Théodoſe le Jeune qui ſe rendit ſi puiſſant dans l'empire, que Leon I ne put être proclamé empereur en 457, qu'à condition de donner ſa fille & le titre de Céſar à un fils d'*Aſpar*. L'empereur, en 471, fit tuer le pere & le fils quoique le fils fût ſon gendre.

ASPASIE, (*Hiſt. anc.*) C'eſt le nom de deux courtiſanes célebres par l'eſprit & par la beauté, l'une dans la Grece, l'autre dans la Perſe, & qui toutes deux, mais ſur-tout la premiere, eurent beaucoup d'influence ſur les afaires publiques. Cette premiere *Aſpaſie*, connue ſous le nom d'*Aſpaſie de Milet*, tenoit école publique d'éloquence, de philoſophie & de politique à Athênes. Socrate fut ſon diſciple, Périclès fut ſon amant & quita ſa femme pour l'épouſer, elle eut ſur lui, & par lui ſur la république d'Athênes, un empire abſolu, elle fut accuſée (en juſtice) d'impiété; l'amour de Périclès, ſon éloquence & ſes larmes la tirerent de ce danger; elle eut aſſez de crédit pour engager les Athéniens dans pluſieurs guerres, 1°. en faveur des habitans de Milet, ſa patrie, contre ceux de Samos, dont les premiers avoient à ſe plaindre; 2°. contre les Mégariens pour les punir d'avoir enlevé deux filles de ſa ſuite, c'eſt-à-dire, deux courtiſanes, dont elle avoit toujours autour d'elle un nombreux eſſaim pour les plaiſirs de ſes amis. De cette guerre de Mégare naquit celle du Péloponneſe, qu'*Aſpaſie* par conſéquent eut auſſi à ſe reprocher. Périclès mourut la troiſieme année de la guerre du Péloponneſe, 428 ans avant J. C. Sa mort n'emporta pas tout le crédit d'*Aſpaſie*, il lui en reſta encore aſſez pour élever aux premiers emplois de la république un homme de baſſe naiſſance, qui étoit parvenu à lui plaire.

Ce fut la gloire & la grande réputation d'*Aſpaſie* de Milet, qui fit donner ſon nom à la ſeconde

conde *Aspasie*, laquelle se nommoit *Milto*; elle fut la maitresse de Cyrus le jeune, frere d'Artaxerxès Mnémon; ce prince eut pour elle la même tendresse que Périclès avoit eue pour *Aspasie* de Milet, dont il voulut qu'elle prît le nom, il ne faisoit rien non plus sans ses conseils. Lorsque le jeune Cyrus eut péri dans sa malheureuse expédition contre Artaxerxès, son frere, Artaxerxès, qui avoit beaucoup entendu parler des charmes & des talens d'*Aspasie* & qui entendoit beaucoup parler de sa douleur, voulut la voir pour la consoler, il la consola si bien qu'ils resterent atachés l'un à l'autre pendant trente-sept ans, au bout desquels, *Aspasie* dit-on, conservoit encore assez de charmes, pour que Darius, fils d'Artaxerxès, en devînt amoureux & engageât son pere à la lui céder, & pour qu'ensuite Artaxerxès devenant jaloux du bonheur de son fils & se repentant de sa condescendance, reprît *Aspasie* à Darius; mais il ne la garda pas long-temps; il la consacra au service des autels, il la fit prétresse du Soleil ou de Diane, d'autres disent de Vénus & c'est un mot qu'il faut ici entendre au propre. Le jeune Cyrus avoit été tué la quatrieme année de la 94 Olympiade, qui tombe à l'an 401 avant J. C. & c'est, dit-on, vers la premiere année de la cent quatrieme Olympiade, 364 ans avant J. C. que Darius obtint *Aspasie* d'Artaxerxès son pere.

La premiere *Aspasie*, étoit fille d'un milésien, nommée *Axiocus*, la seconde d'un phocéen nommée *Hermontine*.

ASPENDIUS; (*Hist. anc.*); célebre joueur de lyre, ainsi nommé, d'Aspende en Pamphilie, lieu de sa naissance, a donné lieu à divers proverbes chez les anciens, par le singulier talent qu'il avoit de toucher les cordes de la main gauche avec tant de délicatesse qu'il n'étoit presque entendu que de lui seul, ce qui faisoit dire de lui *mihi & fidibus cano*, en conséquence on disoit de ceux qui ne travailloient que pour eux-mêmes & qui ne songeoient qu'à leurs intérêts particuliers: *c'est le musicien Aspendius, il ne joue que pour lui*, & on appeloit les voleurs, sur-tout les filoux, *joueurs Aspendiens*, parce qu'ils tâchent toujours de n'être entendus de persone en volant.

ASSADI *ou* Assedi; nom d'un célebre poëte Persan, dont parle d'Herbelot, dans sa bibliotheque orientale.

ASSARHADDON. *Voyez* Asarhaddon.

ASSAS, (le chevalier d'); guerrier, dont la France n'oubliera jamais le généreux dévoûment à l'afaire de Clostercamp en Allemagne en 1760, il étoit capitaine au régiment d'Auvergne, ce régiment étoit posté près d'un bois; de peur de surprise, le chevalier crut devoir sonder ce bois, pour s'assurer qu'aucun détachement ennemi n'y étoit caché, il y entra seul pendant la nuit avec précaution, pour voir s'il n'entendroit & n'apercevroit rien de suspect. À peine eut-il fait quelques pas qu'il fut environé d'une troupe d'ennemis, qui lui apuiant leurs baionete, sur la poitrine, le menacerent de le tuer à l'instant, s'il poussoit un cri. Il ne leur répondit qu'en criant de toute sa force: *Auvergne, faites feu, ce sont les ennemis*, & il tombe percé de coups. Ce dévoûment digne des plus beaux temps de la Grece & de Rome, étoit tombé dans l'oubli; il fut réservé à Louis XVI, d'honorer dignement la mémoire du chevalier d'*Assas*; il a créé une pension de mille livres, héréditaire de mâle en mâle à perpétuité dans la famille du chevalier & qu'on peut appeler la *pension du dévoûment*; c'est une sorte de substitution graduele & perpétuele, la plus noble qui ait jamais été faite.

L'aventure du chevalier d'*Assas* rapele l'histoire moins connue d'un soldat françois qui, en 1525, dans les guerres de Charles Quint & de François I, s'exposa plus volontairement & avec bien moins de nécessité à un danger à peu près semblable & s'en tira beaucoup plus heureusement pour lui, quoi que son projet eût mal réussi à quelques égards. C'étoit un soldat de la garnison d'Hesdin, nommé *Bâtard*; il avoit été pris par les soldats impériaux & conduit à Béthune; le comte de Fiennes, gouverneur de Flandre, & le duc d'Arscot, commandant des troupes impériales dans les Pays-Bas, tenterent de le corrompre; ils lui donnerent la liberté & lui promirent une grande récompense s'il pouvoit leur livrer le château d'Hesdin. Bâtard s'y engagea; il leur dit que les clefs de ce château sont entre les mains d'un de ses amis, qu'il le mettra facilement dans ses intérêts; qu'il va concerter cette entreprise avec lui, que les François ne pouront rien soupçoner & le croiront envoyé à Hesdin pour traiter de sa rançon avec sa famille. Bâtard étoit fidele, & n'employoit cet artifice que pour surprendre les ennemis. Arivé à Hesdin, son premier soin fut d'avertir Créquy de Pontdormi, qui commandoit en Picardie sous le duc de Vendôme, gouverneur de la province, & de lui rendre compte de la proposition qu'on lui avoit faite & de ce qu'il avoit répondu. Pontdormi lui ordone d'entretenir sa fausse intelligence avec les Impériaux, & de les amener, s'il peut, dans Hesdin, sur l'espérance de les rendre maîtres du château. Pontdormi remplit le parc de troupes choisies, il fait faire une herse derriere la porte, pour la faire tomber, quand une partie des ennemies seroit entré dans le parc; un ravelin placé près de la porte, & par lequel les Impériaux devoient nécessairement passer, fut rempli de barils de poudre & d'artifices couverts de paille où l'on devoit mettre le feu, quand les ennemis seroient entrés dans le ravelin. Pontdormi se place au dessus de la porte près de la herse, & atend l'effet des intrigues de Bâtard; celui-ci ayant assuré les Impériaux du succès de l'entreprise, arive pendant la nuit avec le comte de Fiennes, le duc d'Arscot, & un détachement considérable d'Impériaux. Le duc d'Arscot prit les plus grandes pré-

cautions. Bâtard marchoit au premier rang, lié, entouré de quatre soldats, qui avoient ordre de le poignarder, s'ils apercevoient quelque trahison. Bâtard donne un coup de siflet; on lui répond; il demande à voix basse: *est-il temps?* on répond: *oui*. La porte se trouve ouverte, & les soldats Impériaux entrent avec lui à la file. Quand Pontdormi crut qu'il en étoit entré un assez grand nombre, il ordona de baisser la herse, mais le bois s'étant apparemment déjeté, la herse ne tomba qu'à moitié, & ne ferma point le passage. Pontdormi ordone aussi-tôt qu'on mette le feu aux pondres du ravelin, qu'on jete les fusées & les saucisses; on veut lui obéir, on se presse en tumulte, comme dans toutes les expéditions nocturnes; une fusée échape des mains de l'ingénieur, est portée à la fenêtre où étoit Pontdormi, crève & lui brûle le visage. Pour comble de malheur, Pontdormi parloit en ce moment pour donner ses ordres, le feu lui entre par la bouche avec tant de violence qu'il eut aussi les intestins tout brûlés, il tomba sans connoissance & ne recouvra le sentiment que pour expirer au bout de deux jours dans des douleurs inexprimables. Canaples, son neveu, ne put le remplacer, le même coup lui ayant brûlé une partie du visage & l'ayant presque aveuglé; les autres officiers, consternés de ce malheur, n'étant peut-être point d'ailleurs dans le secret, n'osent ou ne peuvent donner les ordres nécessaires; on se contente de faire prisoniers ceux des Impériaux qui étoient entrés dans le parc, on ne poursuit point ceux qui étoient restés au dehors, & qui se voyant trahis, avoient pris la fuite. Bâtard, au travers de tout ce désordre, sut éviter la mort, en promettant la vie aux quatre soldats qui le gardoient, & qui se rendirent à lui. C'étoit un spectacle assez singulier que quatre hommes bien armés, qui s'avouoient les prisoniers d'un homme qu'ils tenoient désarmé & garoté.

ASSASSINS, (*Hist. mod.*); l'usage à tellement fixé ce mot à la signification de meurtriers, qu'on a oublié & qu'on ignore assez communément qu'il désignoit dans l'origine, un peuple, qui a donné son nom à l'assassinat. Ce n'est pas que parmi les innombrables étimologies qu'on a données de ce nom d'*Assassins*, il n'y en ait plusieurs qui supposent qu'il avoit, dès l'origine, la même signification qu'il a aujourd'hui; aussi des savans doutent-ils que les *Assassins* s'appelassent eux-mêmes de ce nom; c'est plutôt, disent-ils, celui que leur donnoient leurs ennemis; pour eux, il paroît qu'ils prenoient celui de *Bathéniens*, qui signifie *illuminés*, ou celui d'Ismaëliens, comme tenant leur doctrine d'Ismaël, fils de Giafar. Ils étoient d'une secte mahométane. On appeloit leur chef l'*ancien* ou le *vieux* de la Montagne. Le mot arabe *Schéikh*, qui est le titre de ce chef, répond au mot latin *Senior*, dont nous avons fait celui de *Seigneur*, qui n'a raport qu'à la puissance & à l'autorité, & nullement à l'âge. Quant au nom de la *Montagne*, il désignoit la résidence de ce chef & de son peuple dans les montagnes du Liban. On distingue, autant qu'on peut voir c'air dans ces obscurités, les *Assassins* de Syrie, ceux-là étoient établis dans les montagnes du Liban & de l'Antiliban, & les *Assassins* de Perse; & on croit que ceux de la Syrie étoient venus de la Perse & que le chef des *Assassins* de la Syrie avoit correspondance avec celui de Perse. Quoiqu'il en soit, le dévoûment des *Assassins* à leur *Schéikh* étoit tel, que quand il avoit besoin ou de leur bras ou de leur vie, jamais il n'éprouvoit de résistance. Plusieurs historiens raportent qu'un député du calife étant venu l'exhorter à se soumettre, pour toute réponse, il fit venir en présence de ce député, deux ou trois de ses sujets, donna ordre à l'un de se tuer d'un coup de poignard, à l'autre de se précipiter du haut d'une montagne ou d'une tour. „ J'ai, lui dit-il ensuite, soixante & dix mille hommes animés du „ même esprit; dites à votre maître qu'avec de „ tels sujets on ne se soumet à persone „. Henri II, comte de Champagne, passant sur les terres des *Assassins* & à la cour de leur chef, vit ce chef faire un signe, & aussi-tôt trois jeunes gens se précipiterent d'une tour voisine. Un historien grec du Bas-Empire, Nicétas Choniate, dit que les *Assassins*, au simple mouvement des sourcils de leur prince, se jetoient dans l'eau, dans le feu, ou sur la pointe des armes qu'on leur présentoit.

Le principe de ce dévoûment est, dit-on, que leur *Schéikh* les enivroit par des breuvages singuliers, qu'il les faisoit transporter pendant leur someil dans des jardins charmans, où il leur donnoit un avant-goût des délices qu'il leur promettoit après leur mort. Il les employoit ordinairement à se défaire par le poignard, de tous ses ennemis. Par-là il s'étoit rendu redoutable à tous, d'autant plus que les divers souverains avoient recours à lui pour être défaits aussi de leurs ennemis. Le *Schéikh*, bien payé, leur donnoit quelques-uns de ses obéissans *Assassins*, & ils étoient servis à souhait. Ce furent les sujets du vieux de la Montagne qui assassinerent en 1148 Raymond II, comte de Tripoli, en 1192 Conrard, marquis de Montferrat; ce furent eux qui attenterent plusieurs fois à la vie de Saladin, ce fut un de ces *Assassins*, qui étant entré dans la chambre d'Édouard I, roi d'Angleterre, lorsqu'il faisoit la guerre avec éclat dans la Palestine, lui fit avec une dague empoisonée, une blessure, dont la pureté de son sang & l'habileté des chirurgiens le guérirent.

Le vieux de la Montagne envoya en 1250, une ambassade & des présens à S. Louis; mais il n'est pas vrai, quoique Guillaume de Nangis l'ait raporté, qu'il eût envoyé des *Assassins* pour le tuer, & que sur le bruit de ses vertus il les ait contre-mandés. En général l'histoire des *Assassins* est très-mêlée de fables; on en peut voir plusieurs réfutées dans le seizieme tome des mémoires de

l'académie des inscriptions & belles lettres, page 155, & dans les deux mémoires de M. Falconet sur les *Assassins*, tome 17. Les Tartares, sous la conduite d'Holagou, frere & lieutenant de Mangou-Kan, grand kan des Tartares, détruisirent, vers l'an 1257, les *Assassins* de Perse & firent périr leur chef; ceux de Syrie subsisterent plus longtemps à la faveur de leur position dans les montagnes du Liban.

ASSEFS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) sont en Perse des gouverneurs que le prince a mis dans quelques provinces à la place des kans, dont le grand nombre d'officiers épuisoient les peuples. (*A. R.*)

ASSELIN, (*Hist. mod.*) Guillaume le Conquérant ou le Bâtard étoit un homme barbare & cruel, & fut enterré dans l'Église de S. Étienne de Caën qu'il avoit bâtie. Au milieu de la cérémonie de l'enterrement, un gentilhomme, nommé *Asselin* ou *Ascelin*, se présenta devant les prélats: „ Je vous défends au nom de Dieu, leur dit-il à „ haute voix, d'enterrer ce corps en cet endroit, „ cet emplacement est à moi, c'est celui de la „ maison de mon pere, envahie par ce tyran; „ Dieu qui m'entend, & qui vient de le juger, „ m'a vengé sans doute de ses injustices „. Les prélats eurent égard à cette violente requête, & on enterra le corps un peu plus loin. D'autres disent que le prince Henri, troisieme fils de Guillaume le Conquérant, fit payer sur le champ à cet *Asselin* la valeur de son terrain, qu'il savoit lui être due. Cet événement ariva en 1087.

L'abbé Asselin, (Gilles-Thomas) docteur de Sorbone, & proviseur du collége d'Harcourt, n'étoit pas un homme de collége ordinaire; il étoit éleve de Thomas Corneille, il fut l'ami de M. de la Motte. Il avoit remporté en 1709 le prix de poésie à l'académie françoise, & en 1711 divers prix de poésie à l'académie des jeux Floraux. Il mourut à Paris le 11 octobre 1767 à 85 ans. Il étoit né à Vire.

ASSER, (*Hist. mod.*); rabbin célebre, auteur en grande partie du Thalmud, dit de Babylone.

ASSER, ou ASSERIUS, (*Hist. d'Angleterre*), bénédictin, puis secrétaire de l'évêque de Saint David, puis précepteur des fils d'Alfred, puis évêque de Salisbury. Il a écrit la vie de cet excellent Alfred, aussi grand & meilleur que Charlemagne. Il est aussi l'auteur d'une histoire d'Angleterre. Il mourut, selon les uns en 883, selon les autres en 909. Ce fut, dit-on, par ses conseils qu'Alfred fonda l'université d'Oxford.

ASSISTANT, adj. pris subst. (*Hist. mod.*); personne nommée pour aider un officier principal dans l'exercice de ses fonctions.

Assistant, se dit principalement d'une espece de conseillers qui sont immédiatement au dessous des généraux ou supérieurs des monasteres, & qui prenent soin des afaires de la communauté. Dans la congrégationde Saint Lazare, chaque maison particuliere a un supérieur & un *assistant*. Le général des jésuites avoit cinq *assistans*, qui devoient être des gens d'une expérience consommée, choisis dans toutes les provinces de l'ordre; ils prenoient leur nom des royaumes ou pays qui étoient de leur ressort; savoir, l'Italie, l'Espague, l'Allemagne, la France, & le Portugal.

ASSONAH, ou Assona, s. m. (*Hist. mod.*); c'est le livre des Turcs qui contient des narrations réligieuses. Ce mot est arabe. *Sonna* veut dire une seconde loi, & *as* est l'article de ce mot. Nos auteurs appelent ordinairement ce livre-là *Zuse* ou *Sonne*. Ricault, *de l'empire Ottoman.*

ASSOUCY, (Charles Coypeau, sieur d') (*Hist. litt. mod.*)

Et jusqu'à d'*Assoucy*, tout trouva des Lecteurs.

D'*Assoucy*, avec son page, est encore bien plus maltraité dans le voyage de Bachaumont & de Chapelle, & pensa l'être bien davantage par la justice; à Calais, on voulut le noyer comme sorcier; à Montpelier, le brûler comme libertin, à Rome, comme impie. À Paris, on le mit à la Bastille, puis au Châtelet; il vécut fort errant. Si d'*Assoucy* a eu de son temps des lecteurs, il n'en a plus. Il avoit fait pour Ovide ce que Scarron a fait pour Virgile, il l'a dégradé par le burlesque. Il a travesti les *Metamorphoses*, sous le titre d'*Ovide en belle humeur*. Il a pareillement dégradé Claudien par sa basse & burlesque traduction du *ravissement de Proserpine*. On a ses aventures écrites par lui-même, du même style. Il mourut en *1679*. On l'appeloit le *Singe de Scarron*.

ASSUERUS, (*Hist. des Juifs.*); roi de Perse, qui après avoir répudié Vasthi, épousa une Juive nommée *Esther*, parente de Mardochée; il est toujours nommé Artaxerxès dans le grec du livre d'Esther, quoique l'hébreu & la vulgate lui donnent le nom d'*Assuérus*. Mais quel est cet *Assuérus*? est-ce Darius, fils d'Hystaspe? est-ce Artaxerxès Longuemain? est-ce Cambyse? Les sentimens des savans sont partagés sur ce point, & l'on peut consulter là-dessus les différens commentateurs de l'Écriture sainte. *Voy.* D. Calmet.

ASSUR, (*Hist. anc.*) fils de Sem, quita le pays de Sennaar, forcé, par l'usurpateur Nemrod, d'aller plus haut vers les sources du Tigre, où il s'arrêta, bâtit la fameuse ville de Ninive, & jeta aussi les premiers fondemens de l'empire d'Assyrie, auquel il donna son nom. Cependant les auteurs sont partagés sur ce qui concerne *Assur*. Les uns le regardent, ainsi que nous venons de le dire, comme le fondateur de l'empire d'Assyrie; d'autres prétendent que ce nom désigne une vaste contrée, qui, dans la suite, envahit la domination des peuples voisins. Les différentes interprétations sont également fondées sur ce texte de l'Écriture, *de terra illa egressus est Assur & ædificavit Niniven*. Les uns raportent ces paroles à Nemrod, qui, sortant de la Chaldée se ré-

pandit dans la contrée, nommée *Assur* ou *Assyrie*. D'autres prétendent qu'*Assur*, fils de Sem, ne pouvant souffrir le joug d'un maître, se retira de Babylone, & alla chercher une nouvele patrie; un peuple de mécontens s'associa à ses destinées. *Assur*, devenu chef de ces émigrans, remonta vers les sources du Tigre, où il donna son nom à la contrée, qui depuis fut connue sous le nom d'*Assyrie*. Il y jeta les fondemens d'une ville qui, quelque temps après, devint la capitale d'un florissant empire: cette opinion est la plus probable & la plus suivie.

Il ne paroît pas qu'*Assur*, chef de ce peuple fugitif, ait jamais été revêtu du pouvoir suprême, & ainsi l'on a tort d'apercevoir en lui la source de la royauté: Il ne nous reste aucun monumen historique qui atteste qu'*Assur* ait eu des successeurs; & ce n'est qu'en l'an cinq cent quarante-trois qu'on voit un guerrier s'ériger en maître de Ninive. Il est donc probable que dans cette société naissante, chaque famille ou chaque tribu se gouvernoit par ses mœurs & ses usages; il suffisoit qu'il y eût des juges pour décider les différents qui pouvoient s'élever entre les différens cantons: il n'y avoit point encore de roi à Ninive du temps de Loth & d'Abraham. (*T--N.*)

ASSYRIE, (*Hist. anciene*). L'empire d'*Assyrie* a essuyé tant de révolutions, qu'il est difficile d'en fixer les limites: son étendue a varié selon ses prospérités ou ses revers. L'opinion la mieux fondée suppose qu'il renfermoit tous les pays situés entre le Tigre & l'Indus: on lui donne pour fondateur Assur, que quelques-uns confondent avec Nemrod. L'*Assyrie*, dans son origine eut des rois ou des chefs héréditaires; qui n'eurent qu'un pouvoir limité; mais ensuite ils étendirent leur autorité, & devinrent souverains absolus. L'*Assyrie* fut le berceau du despotisme, parce que ce fut le premier empire où l'on déifia les rois; on les vit exiger & recevoir l'encens & des sacrifices: mais ces idoles révérées étoient souvent avilies & traînées dans la boue, parce que tout ce qui déroge à la nature, n'a qu'une existance passagere.

Leur législation n'est point parvenue jusqu'à nous, ce qui suppose qu'ils n'avoient que des usages ou des loix fort informes. Nous ne sommes pas mieux instruits de leurs rites sacrés; on sait seulement qu'ils étoient idolâtres & fort superstitieux, & que leurs principales divinités, étoient représentées sous la forme d'une mule, d'un cheval, d'un paon, d'un faisan & d'une caille; ils rendoient un culte particulier aux poissons, en mémoire de la déesse Derceto, qui fut ainsi métamorphosée: Sémiramis étoit adorée sous la figure d'un pigeon. On peut juger de leurs penchans pour l'apothéose, quand on les voit déifier tous leurs rois, sans même en exclure le voluptueux Sardanapale.

Ce pays, autrefois si riche & si fécond, n'offre plus que des plaines incultes & stériles, où quelques habitans épars traînent une vie obscure & indigente; soit que le sol se soit épuisé par sa propre fécondité, soit que sa situation entre plusieurs peuples rivaux, qui en ont fait le théâtre des guerres, ait opéré cette étonante révolution, on ne voit plus que quelques viles bourgades, dans les lieux où l'on admiroit Ninive, Ctesiphon, & tant d'autres villes riches & peuplées, dont l'histoire a consacré les noms & la magnificence. Ce pays étoit arosé par plusieurs grands fleuves, dont les plus considérables étoient le Tigre, ainsi nommé à cause du grand nombre de tigres qui infestoient ses bords; le Lycus & le Caprus, connus aujourd'hui sous le nom des deux Zabes. On y trouvoit un lac qu'on croit être l'Averne; ses eaux étoient si meurtrieres, que l'oiseau ou l'animal qui en buvoient, & qui respiroient les vapeurs qu'elles exhaloient, tomboient morts sur le champ.

L'histoire des rois d'*Assyrie* n'est qu'un tissu de fâbles révoltantes, rassemblées par Ctesias, qui a été copié par tous les écrivains postérieurs. Tout y paroît en contradiction avec ce qui est consigné dans nos annales sacrées, qui seroient des guides sûrs pour l'histoire orientale, si elles ne s'étoient pas presque entiérement bornées aux faits qui regardent le peuple de Dieu; ainsi l'on est obligé de suivre Ctesias, qui a plutôt écrit ce qui étoit cru que ce qui étoit arivé.

Ninus, qu'on suppose avoir été le premier roi d'*Assyrie*, pouroit n'être qu'un héros fabuleux, créé par l'imagination des Grecs, qui trouvoient dans le nom d'une ville, celui de son fondateur; ainsi de Ninive ils purent tirer celui de Ninus. Les traits, dont ils embélissent son histoire, montrent qu'ils ont réalisé un fantôme; ils disent que Ninus fut le premier qui attenta à la tranquillité des peuples, qui, jusqu'alors, n'avoient point eu de guerres à soutenir; ils ajoutent qu'il craignit d'être arrêté dans ses expéditions par les Arabes, qui étoient les plus belliqueux de la terre: tout est contradiction dans ce récit. S'il est vrai que ce fut la premiere guerre que les hommes eurent à soutenir, comment les Arabes pouvoient-ils avoir la réputation d'un peuple belliqueux? C'est encore à ce prince qu'on attribue la fondation de Ninive & de Babylone; mais comment, dans des temps si voisins de la naissance du monde, pouvoit-on rassembler un million d'habitans dans une même enceinte? c'est supposer que les compagnes étoient peuplées de nombreux cultivateurs, pour fornir aux besoins de cette prodigieuse multitude; c'est supposer que les arts qui ont besoin du secours de l'expérience & du temps, parvinrent subitement à leur dernier degré de perfection. Les superbes monumens qui embélirent ces deux villes, les rafinemens d'un luxe délicat & recherché, introduits dans la cour du monarque & des grands, sont autant de témoignages des erreurs ou des impostures des premiers écrivains.

On dit que ce prince, dévoré de l'ambition des conquêtes, se mit à la tête de sept cents mille hommes de pied, & de deux cents mille chevaux : il avoit encore dix mille chariots armés. Ce fut avec cette multitude qu'il fit une irruption dans le royaume de Babylone, rempli de villes riches & peuplées, dont il fit la conquête ; ensuite il subjugua l'Arménie, la Bactriane, la Médie, & tous les pays situés entre le Nil & le Tanaïs : ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les rois, ses ennemis, lui opposoient des millions de combatans. L'imagination la plus féconde ne peut concevoir que dans un temps où la terre manquoit d'habitans, on ait pu rassembler des armées si nombreuses; les hommes indociles & féroces auroient-ils renoncé à leurs foyers, à leurs femmes, à leurs enfans, pour aller chercher à l'extrémité du globe, des richesses qu'ils trouvoient sous leurs mains? Les sociétés alors étoient peu nombreuses; l'autorité des rois étoit trop bornée pour rassembler sous le même drapeau, tant d'hommes dispersés & satisfaits des productions de leur sol. Comment faire subsister des armées si nombreuses? Les routes n'étoient point frayées ; les montagnes & les bois opposoient des barieres par-tout renaissantes; les champs étoient incultes & stériles ; la navigation, encore dans son enfance, n'offroit point le moyen de transporter les productions d'une terre féconde dans les pays arides ; ainsi toutes ces armées & ces expéditions sont autant de fables, qui, comme l'ivroie, croissent dans les champs de l'histoire.

Après la mort de Ninus, Sémiramis fut placée sur le trône ; cette princesse, que la supériorité de ses talens fait compter parmi les plus grands hommes, fut amenée captive d'Ascalon, où elle étoit née, à la cour de Ninive; le roi Ninus frapé de l'éclat de sa beauté, la fit entrer dans son lit; il en eut un fils dont il lui confia en mourant la tutele : cette princesse ennoblit son sexe, en se montrant digne de commander à des hommes. Occupée du bonheur de ses sujets, elle ouvrit aux provinces une communication réciproque, en bâtissant sur le Tigre & l'Euphrate, plusieurs villes dont la magnificence immortalise sa mémoire. Après avoir assuré le bonheur de ses sujets, elle succomba à la tentation d'être comptée parmi les conquérans : ses expéditions militaires paroissent fabuleuses, du moins on a droit de révoquer en doute le nombre d'hommes qu'elle employa contre les Medes & les Indiens. On assure, sans pudeur, que son armée étoit composée de trois millions d'hommes de pied, d'un million de cavaliers, de cent mille chariots armés de faux, & de trois cents mille hommes pour les conduire, & pour différens usages. L'ambition de régner la rendit injuste envers son fils Ninias, à qui elle refusa de remettre le sceptre, dont elle n'étoit que dépositaire. Ce fils dénaturé, arma la main d'un eunuque pour lui ôter la vie ; on répondit qu'elle avoit été transportée au ciel sous la forme d'une colombe : cette fable trouva beaucoup d'incrédules : ainsi Ninias, pour se justifier, publia qu'elle avoit voulu l'engager à commettre un inceste avec elle ; le scandale de sa vie acrédita ce bruit ; on l'avoit vue, dit-on, dans les plaines de Médie, s'abandoner à la brutalité de l'officier & du soldat.

Les différentes couleurs, dont l'histoire peint cette reine célebre, prouvent qu'il y en a eu plusieurs dont on a confondu les traits ; de là vient ce mélange de grandeur & de foiblesse, de mœurs & de débauches, dont l'alliance est impossible ; quoiqu'il en soit, Sémiramis, après sa mort, reçut les honeurs de l'apothéôse : elle fut adorée dans la Palestine, où elle avoit pris naissance, & dans l'*Assyrie*, qu'elle avoit rendue heureuse par ses bienfaits. Ses statues étoient sans ornement ; elle étoit représentée nue & les cheveux épars ; ce désordre pouvoit bien être une image de sa vie licencieuse.

Ninias, fils d'une mere qui réunissoit les talens & le courage des grands hommes, ne porta sur le trône que des foiblesses & des vices. Les rois, jusqu'alors gardés par l'amour de leurs sujets, avoient ressemblé à des peres au milieu de leur famille. Ninias introduisit l'usage de se faire garder par des hommes armés. Ce prince, trop efféminé pour avoir de l'ambition, se renferma dans l'ombre de son palais, où assoupi dans les voluptés, il ne vivoit qu'avec ses femmes & ses concubines, ce fut en se rendant invisible à ses peuples, qu'il crut se dérober au mépris public.

Trente générations s'écoulerent, sans qu'il parût un roi digne de l'être : leurs noms, comme leurs actions, sont tombés dans l'oubli. Ce vide qui se trouve dans l'histoire d'*Assyrie*, a fait présumer à de judicieux critiques, que cet empire n'eut plus de roi après Ninias : leurs conjectures ont toutes les couleurs de la vrai-semblance ; on ne voit parmi ces rois aucun législateur, aucun ambitieux. Comment, pendant douze cents ans, cet état auroit-il pu rester sans troubles domestiques, sans guerres étrangeres ? Comment tant de rois tributaires auroient-ils été si long-temps dociles au joug imposé par Belus & Sémiramis ? S'il a éprouvé les secousses & les agitations qui ébranlent les autres empires, pourquoi les écrivains de l'antiquité auroient-ils gardé un silence unanime sur ces révolutions ? Plus il avoit d'étendue, plus il devoit intéresser la curiosité, plus ses ressorts compliqués étoient sujets à se déranger. C'est supposer que tous les rois de la terre étoient aussi dégradés que les monarques Assyriens ; supposition plus difficile, que de concevoir, que, depuis Ninias, jusqu'à Sardanapale, ce trône ne fût point occupé. L'opposition qui se trouve dans les deux listes de leurs anciens rois, favorise cette conjecture ; l'une contient trente-six rois, & l'autre quarante & un. On n'est pas plus d'acord sur la durée de cet empire ; les uns lui donnent treize cents ans, & les autres réduisent ce nombre à cinq cents vingt ; mais

comme tous n'ont pour guide que Ctesias, ils n'ont fait que répéter ses erreurs.

Après une éclipse de plus de mille ans, on voit reparoître sur le trône d'*Assyrie*, un Sardanapale, dont les vices & les mœurs infâmes ont immortalisé la mémoire. On donne encore aujourd'hui son nom aux princes efféminés & débauchés. Ce tyran invisible, environé d'eunuques & de concubines, n'étoit occupé qu'à la recherche des voluptés, & de celles même qui révoltent la nature, & que la pudeur défend de nommer. Fatigué du poids du sceptre, il prenoit la quenouille & se fardoit pour disputer aux femmes le prix des grâces & de la beauté. Tel est le portrait que des auteurs outrés en ont laissé pour nous peindre un prince voluptueux, qui sacrifioit à ses plaisirs les soins de son empire. Ce monarque, avili, fit un peuple de mécontens. Arbace, Mede de nation, honteux d'obéir à un maître efféminé, forma une conjuration avec Belesis, gouverneur de Babylone, prêtre & guerrier, qui avoit la réputation de pénétrer dans les secrets de l'avenir : les peuples se rangerent en foule sous leur drapeau. Les conjurés furent souvent défaits; mais ils se releverent toujours de leur chute. Sardanapale, réveillé par le bruit du danger, fit voir que le goût des voluptés n'éteint pas toujours le courage; il donna des preuves d'un génie véritablement fait pour la guerre, & après avoir remporté trois victoires, il essuya un revers qui l'obligea de se renfermer dans Ninive. Il y fut assiégé par l'armée rebelle, dont les éforts eussent été impuissans, si le débordement du Tigre n'eût renversé la muraille. Le monarque, voulant prévenir la honte d'implorer la clémence du vainqueur, fit préparer un bûcher qui le réduisit en cendres, avec ses eunuques, ses concubines & ses trésors. Il s'éleva trois grands royaumes sur les débris de ce vaste empire. Arbace, chef de la conjuration, eut celui de Médie; Belesis, quoique subordoné à Arbace, avoit dirigé tous les ressorts qui préparerent la rébellion: le trône de Babylone fut sa récompense. Le royaume de Ninive fut indépendant des deux autres, & le premier qui en fut roi, se fit appeler Ninus le jeune : cet événement arriva l'an du monde 3257. (*T-n.*)

ASTER, (*Hist. anc.*) habile archer, de la ville d'Amphipolis, en Macédoine, qui alla offrir son talent au roi Philippe, pere d'Alexandre, en lui disant, qu'il ne manquoit jamais un oiseau à la volée. Philippe fit peu de cas de cette adresse, & lui dit froidement: *Eh bien! quand je ferai la guerre aux étourneaux, je vous prendrai à mon service*. Piqué de ce mépris, *Aster* se jete dans une place que Philippe assiégeoit, & lui lance une fleche sur laquelle étoit écrit : *à l'œil droit de Philippe*, & qui en effet lui creva l'œil droit; Philippe renvoie la même fleche avec cette autre inscription; *Philippe fera pendre Aster, quand il aura pris la ville*, il la prit & le fit pendre. Ne devoit-il pas cependant user de quelque clémence envers un archer si sûr de ses coups, qui avoit pû viser aussi juste au cœur qu'à l'œil, & qui ne l'avoit pas fait?

ASTIAGE. *Voyez* ASTYAGE.

ASTOLFE *ou* ASTOLPHE, (*Hist. des Lombards*) roi des Lombards, succéda en 749 à Rachis, son frere. À son avénement au trône, il a fait aussi-tôt aux Romains des sommations très-fieres & très-pressantes de reconoître son autorité, & de lui payer tribut. Le Pape Étienne III ayant porté ses plaintes à Pepin le Bref sur la violence des Lombards, Pepin saisit cette occasion de l'inviter à passer en France, pour qu'ils pussent conférer à loisir de ces afaires. Les Lombards, amis de la France sous Charles Martel, & qui ne vouloient pas en devenir ennemis sous Pepin le Bref, n'oserent s'opposer au passage du Pape, quoiqu'ils vissent l'objet de son voyage.

Pepin décidé à tout faire pour le Pape, assembla un parlement à Crécy-sur-Oise, pour faire résoudre la guerre contre les Lombards; *Astolphe* envoya en France, pour plaider sa cause, le prince Carloman, frere aîné de Pepin, & qui étoit alors moine au Mont-Cassin; il avoit très-bien compris l'effet que pouroient faire sur les esprits la vue inopinée de ce prince, & le souvenir du rang qu'on l'avoit vu tenir en France. Les grands, entraînés par les raisons de Carloman, arrêterent qu'on enverroit des ambassadeurs à *Astolphe* & qu'on lui offriroit douze mille sous d'or pour l'inviter à la paix. Les ambassadeurs François y trouverent *Astolphe* très-disposé; il offroit d'y faire tous les sacrifices convenables : il se désistoit de son entreprise sur Rome; mais il refusoit de céder au Pape la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne.

Sur ce refus la guerre fut résolue, après que Pepin eut envoyé une seconde ambassade au roi des Lombards, afin de montrer son zele pour la paix, & parce que les grands paroissoient désirer cette démarche.

Ce fut alors que Pepin le Bref, & les deux princes ses fils, créés patrices de Rome par le Pape & par le peuple Romain, firent à l'Église de Saint Pierre la célebre donation de l'Exarcat & de la Pentapole, qui devoit avoir son effet après la conquête. Pepin passe les Alpes, force le pas de Suse, taille en pieces l'armée des Lombards, assiege *Astolphe* dans Pavie. La frayeur saisit *Astolphe*; il promet tout pour se tirer de danger, & donne toutes les assurances qu'on exige; il livre pour ôtages quarante des principaux seigneurs Lombards, consent que le Pape soit mis dès l'instant même en possession de Narni, en atendant que l'évacuation entiere de l'Exarchat & de la Pentapole pût s'effectuer.

Sur la foi de ces sermens, sur-tout de ces sûretés, & plus encore de la vengeance qu'il se sentoit en état de tirer d'*Astolphe*, si celui-ci osoit manquer à sa parole, Pepin crut pouvoir reprendre la route de France, dans la crainte que

les lavanges ne fermassent le passage des Alpes; il laissa seulement en Italie un abbé nommé *Fulrade*, pour recevoir d'*Astolphe* les villes de l'Exarchat & de la Pentapole, & les remettre au Pape. L'éloignement de Pepin ayant permis au roi Lombard de respirer, il songea aux moyens d'éluder l'engagement où il avoit été forcé; il différa, sous divers prétextes, la restitution des places; puis s'enhardissant par degrés, & ne se bornant plus même au refus de l'évacuation promise, il alla jusqu'à faire des courses sur le territoire de Rome, & jusqu'à investir le Pape dans cette place. Les cris douloureux du Pape se firent entendre jusqu'en France. À cette nouvele, Pepin, avec cette célérité qui distingue les héros de sa maison, repasse les Alpes, délivre Rome, détruit une seconde armée de Lombards, assiege de nouveau *Astolphe* dans Pavie, & le presse si vivement, qu'*Astolphe* voyant à quel guerrier il avoit afaire, & cédant à sa destinée, prit le parti d'exécuter de bonne-foi, quoiqu'un peu lentement, un nouveau traité signé à Pavie, traité plus onéreux encore que le premier, & par lequel, outre l'évacuation de l'Exarchat & de la Pentapole, il se reconut vassal & tributaire de la France. L'abbé Fulrade reçut une à une & de loin en loin, les clefs des places promises, & les mit entre les mains du Pape, avec l'acte de la donation faite au Pape par Pepin & ses fils. *Astolphe* survécut peu à sa disgrace; il morut en 756.

ASTORGA, ASTROGUE, (La marquise d') (*Hist. d'Esp.*) femme, qui, sous le regne de Charles II, & dans le siecle de Louis XIV, a renouvelé les horreurs tragiques de Gabrielle de Vergy & de Raoul de Coucy, excepté qu'elle prit pour elle le rôle de Fayel. Son mari avoit une maitresse, elle en fut jalouse, elle court chez sa rivale, la tue de sa main, lui arrache le cœur, le sert en ragoût à son mari, & lui dit: *Ce mets a dû te plaire, c'est le cœur de ta maitresse*; puis joignant à l'histoire de Gabrielle de Vergy, la fable de Progné, de Térée & d'Ithis, elle tire d'un armoire la tête de sa victime, & la jete sur la table; elle s'enfuit à l'instant dans un couvent, où elle devint fole de jalousie, de rage & de remords.

ASTRONOMÉ, (L'). On désigne ainsi un historien contemporain de Louis le Débonnaire, dont le président Cousin a traduit l'ouvrage.

ASTRUC, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) médecin de la faculté de Montpellier, puis de celle de Paris. C'est de lui qu'on a dit qu'il savoit de tout, même de la médecine. Son traité: *De Morbis venereis*, son *traité des maladies des femmes*, ses *mémoires pour servir à l'histoire naturele du Languedoc*, lui ont fait une grande réputation, qu'une multitude d'autres bons ouvrages sur différentes parties de la médecine, a encore étendue. Il lui ariva ce qui arive presque toujours aux hommes célebres, lorsqu'ils voient dans leur vieillesse des réputations nouveles s'établir, des usages nouveaux s'introduire, des doctrines modernes s'accréditer. Ils compromettent leur vieille gloire contre ces gloires naissantes. *Astruc* écrivit contre l'inoculation, & la victoire ne paroît pas lui être restée. Il étoit au moins autant théologien que médecin, & sa prédilection étoit pour la théologie. Si, dans les visites qu'il rendoit à ses malades, il n'étoit question que de médecine, la visite duroit peu; si, lorsqu'il s'étoit levé pour sortir, on le retenoit par une question de théologie, relative sur-tout au jansénisme, il se rasseyoit & passoit deux ou trois heures à réfuter très-doctement les jansénistes. Tout ce qu'on pouvoit mettre d'esprit & de lumieres dans la scholastique, il l'y mettoit. Il disoit qu'un savant devoit mener une vie militante, & il le faisoit comme il le disoit. Il a écrit des mémoires sur le livre de Moyse: il a fait aussi une *dissertation sur l'immatérialité, & l'immortalité de l'âme*. C'est son dernier ouvrage, & il n'ajoute rien à tant de traités sur ce sujet. On a publié, après sa mort, des *mémoires* de lui *pour servir à l'histoire de la faculté de Médecine de Montpellier*. Il a été médecin consultant de Louis XV; premier médecin d'Auguste II, roi de Pologne; professeur de médecine au collége royal. Il étoit né à Sauve, dans le diocêse d'Alais, en 1684. Il est mort à Paris, le 5 mai 1766.

ASTURIES, (LES) (*Hist. Mod.*) c'est dans les montagnes & les cavernes des *Asturies* que se cacherent & que se conserverent les restes de l'anciene monarchie d'Espagne; c'est de là que s'étandant insensiblement à travers mille obstacles, les Goths chrétiens, échapés en 715 aux armes des Sarasins ou Mores, parvinrent à la longue à consumer cette puissance mahométane qui les avoit subjugués près de huit siecles auparavant; & c'est parce que les habitans de cette province n'ont jamais reconu l'empire des Mores, & qu'ils sont les premiers qui, sous la conduite de leur roi Pelage, ont commencé le grand ouvrage de l'expulsion de ces mêmes Mores, c'est par cette raison, disons-nous, que les fils aînés des rois d'Espagne prenent le titre de prince des *Asturies*.

ASTYAGE, (*Hist. anc.*) fils de Cyaxare, fut le dernier roi des Medes. On dit que pendant la grôssesse de sa fille Mandane, qu'il avoit mariée à Cambise, il vit en songe une vigne qui sortoit de son sein, & qui s'étendoit dans toute l'Asie: ce qui l'éfraya si fort, dit Hérodote, qu'il résolut de faire mourir l'enfant qu'elle mettroit au monde: car il avoit appris des mages que cet enfant ruineroit plusieurs empires. Mandane étant acouchée de Cyrus, le garantit des embûches de son grand-pere. (†)

ASTYDAMAS; est le nom des deux poëtes tragiques grecs, pere & fils, qui vivoient environ quatre siecles avant J.C., & dont il ne nous reste rien.

ASTYLE de Crotone, (*Hist. anc.*) eut la gloire de remporter toutes les courones aux jeux olympiques, & la foiblesse de renier sa patrie, & de se dire de Syracuse pour faire sa cour à Dinomene, fils du roi Hiéron; ses concitoyens indignés de ce vil mensonge, briserent sa statue, & firent de sa maison la prison publique. Il vivoit quatre à cinq siecles avant J. C.

ATABALE, s. m. (*Hist. mod. & musiq.*) espece de tambour, dont il est fait mention dans les voyageurs, & qu'on dit être en usage parmi les Mores, mais dont on ne nous donne aucune description. (*A. R.*)

ATABALIPA, (*Hist. du Pérou*). Ce roi du Pérou de la famille des Incas, eut un sort déplorable. François Pizarro, chef des Espagnols le fit prisonier, & le chargea de chaînes à la vue de ses timides sujets, que les armes à feu avoient éfrayés, & qui prenoient pour des dieux ceux qui disposoient de ce tonerre. Pizarro le fit ensuite étrangler. Ce fait est de 1533.

ATABEK, s. m. (*Hist. mod.*); nom de dignité qui signifie en Turc *pere du prince*, & qu'ont porté plusieurs seigneurs, instituteurs des princes de la maison des Selgiucides; les Persans les appelent *atabekian*. La faveur de leurs maîtres les rendit si puissans, qu'ils établirent en Asie quatre branches, qu'on nomme *dynasties*: il y eut les *atabeks* de l'Iraque qui firent la premiere dynastie; ils commencerent l'an 1127 de J. C. & finirent l'an 631 de l'hégire, après avoir régné sur la Chaldée, la Mésopotamie, toute la Syrie, jusqu'en Égypte: les *atabecks* de la Médie ou de l'Adherbigian, qui firent la seconde dynastie; ils commencerent l'an 555 de l'hégire, & finirent en 622: les *atabecks* de Perse ou Salgariens; ils ont duré depuis l'an 543, jusqu'en l'an 663 de l'hégire: les *atabeks Laristans*, ainsi appelés de la province de Lar, dont ils se rendirent maîtres finirent en Modhaffèredin Afrasiab, quelque temps après l'an de l'hégire 740.

ATEIUS, (*Hist. Rom.*)

Ou tel chez les Romains, l'inflexible *Ateius*
Maudit au nom des Dieux les armes de Crassus.

Ateius, tribun du peuple, ne pouvant empêcher Crassus de partir pour aller contre les Parthes, porta un brasier ardent à la porte de la ville par où Crassus sortoit, y jeta certaines herbes & maudit l'expédition de Crassus, en invoquant des divinités infernales.

ATÉMA-DOULET, s. m. (*Hist. mod.*) premier ministre de l'empire des Perses. Il jouit de la plus grande autorité. Il est grand chancelier de l'état, président du conseil, surintendant des finances, & chargé de la distribution des dons & pensions, & de toutes les afaires étrangeres. Les édits & ordonances se publient sous son nom en cette forme:

Moi qui suis le soutien de la puissance, la créature de cette cour, &c.

L'*atéma-doulet* tire par mois lunaire, pour ses apointemens, mille tomans, qui font environ cinq cents quarante mille livres de France: il vend d'ailleurs les gouvernemens & tous les emplois importans de la milice & des finances; & il ne faut pas oublier dans le calcul de ses revenus, le produit des étrennes qu'il reçoit annuélement des divers officies de l'empire. (†)

Ce mot, selon Kempfer, s'écrit en persan *athemaaddaulet*; selon Tavernier, *athemadoulet*; selon Sanson, *etmadoulet*. On le regarde comme originairement Arabe, & composé de *itimade & daulet*, c'est-à-dire, *la confiance en la majesté*; ou selon Tavernier, *le support des riches*; & selon Kempfer, l'*apui & le réfuge de la cour*.

L'autorité de l'*atémadoulet* ressemble beaucoup à celle du grand visir de Turquie, excepté qu'il n'a point le commandement de l'armée, comme le grand visir. (*G*)

ATHALARIC, (*Hist. mod.*); roi des Goths d'Italie ou des Ostrogoths, étoit petit-fils & fut le successeur de Théodoric, dit le *Grand*; il étoit fils de la célebre Amalasonte. Ce prince n'est connu que par son aïeul & par sa mere. Son éducation paroît avoir été un sujet de mésintelligence entre sa mere & ses sujets. Amalasonte voulut l'élever à la maniere des Romains, c'est-à-dire, lui donner des maîtres pour les diverses sciences. Les Ostrogoths encore barbares, quoique sortant du regne de Théodoric, n'imaginoient pas qu'il dût ou qu'il pût y avoir d'autre science que la guerre, ils disoient en murmurant qu'il suffisoit d'eux pour le former aux exercices militaires. Il ne répondit à aucune des deux éducations, il mourut jeune, consumé par les voluptés en 534, après huit ans de regne.

ATHALIE, (*Hist. des Juifs.*); fille d'Achab, roi de Samarie; & de Jezabel, épousa Joram, roi de Juda. Après la mort de ce prince, elle résolut de faire tuer tous les enfans que son fils Ochosias avoit laissés, afin de pouvoir monter sans obstacle sur le trône de Juda, car Jéhu avoit mis à mort Ochosias lui-même avec quarante-deux princes de son sang. Elle exécuta en partie son projet sanguinaire: il n'y eut que le jeune Joas, que sa tante Josabet trouva le moyen de soustraire à ce massacre. Cet enfant fut élevé secrétement dans le temple. Au bout de sept ans le grand-prêtre Joïada voulut le remettre sur le trône de ses peres qu'occupoit la cruele *Athalie*. Il réussit, & *Athalie* accourue au bruit du couronement inespéré de Joas, fut mise à mort par les troupes, l'an du monde 3126. (*A. R.*)

ATHANAGILDE, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne*). L'Histoire a célébré les vertus de ce prince, & l'a mis au rang des plus illustres souverains. Ses sujets ne lui reprocherent ni vices, ni défauts; il fut le pere de ses peuples, & fonda son autorité sur leur affection; il fit régner la justice & le bon ordre, autant qu'il fut en lui. Il fit la guerre aux Romains, dans laquelle il eut la

la fortune tantôt favorable, tantôt contraire. Sa renomée, & la réputation de beauté des deux filles qu'il avoit eues de son épouse Gosuinde, s'étoient répandues chez ses voisins, & Sigebert, roi d'Austrasie, pénétré d'estime pour les vertus d'*Athanagilde*, & peut-être d'amour pour la célebre Brunichilde ou Brunehaut, lui envoya demander cette jeune princesse en mariage, par Gogon, son premier ministre, à la tête d'une ambassade solemnele. Le roi des Visigoths acueillit favorablement la demande de Sigebert, & Brunehaut, emportant avec elle une très-riche dot en argent, partit avec Gogon, & se rendit auprès de Sigebert, qu'elle n'eut pas plutôt épousé, qu'elle abjura l'arianisme pour le catholicisme. Quelques historiens assurent que son pere étoit catholique aussi, mais en secret, & qu'il dissimula sa religion, de crainte de déplaire à ses sujets: mais ce qui rend un peu suspecte l'assertion de ces historiens, c'est la vaine tentative qu'ils font pour justifier Brunehaut des crimes que lui ont imputés d'autres historiens. Quoi qu'il en soit, Chilpéric, roi de Soissons, & frere de Sigebert, enchanté des grandes qualités de Brunehaut, demanda l'année suivante en mariage, Galsuinde, sœur de Brunehaut. Informé de l'inconduite & des mœurs dépravées de Chilpéric, *Athanagilde* ne consentit qu'avec beaucoup de peine à ce mariage, qui fut célébré cependant, & qui fut fatal à l'infortunée Galsuinde, que son barbare époux fit étrangler par les conseils violens de Frédegonde. *Athanagilde* n'existoit déja plus lors de ce meurtre; il étoit mort en 567, après un regne glorieux & paisible de treize années.

ATHANASE, (SAINT) (*Hist. ecclés.*) la vie de ce Saint est proprement l'histoire de l'Arianisme, & cette histoire ne nous regarde pas. Nous observerons seulement certains traits que l'histoire générale peut réclamer. Il est bon, par exemple, d'observer que les Ariens accuserent au concile de Tyr en 335 Saint *Athanase*, patriarche d'Alexandrie, 1°. d'avoir violé une vierge, 2°. d'avoir tué l'évêque Arsene, qui étoit Arien, 3°. d'avoir gardé la main droite de cet évêque pour l'employer à des opérations magiques. Saint *Athanase* 1°. fit voir que la prétendue vierge, fille de mauvaise vie, qui soutenoit cette calomnie pour de l'argent, ne le connoissoit pas: en effet, à la confrontation, elle prit un de ses Diacres pour lui, 2°. sur les deux autres points, sa réponse fut de produire l'évêque Arsene avec ses deux mains. Il avoit, dans l'intervalle, converti cet évêque, que les Ariens avoient d'abord engagé à se cacher, & qui depuis sa conversion ne balança plus à se montrer. La démonstration de l'innocence d'*Athanase* étoit complete; elle ne toucha point un concile tout Arien, *Athanase* fut déposé: on voulut croire qu'il produisoit un faux Arsene, & une main que produisoient les Ariens, fut reconue pour avoir apartenu au véritable Arsene; on voulut aussi croire à la vierge violée. Tel est l'empire que l'esprit de persécution prend sur les sens & la raison. Saint *Athanase* fut obligé, jusqu'à quatre fois, de prendre la fuite & de se cacher. On croit que Saint *Athanase* étoit né à Alexandrie; il en fut fait évêque & patriarche en 326, il avoit assisté l'année précédente au concile de Nicée, où Arius avoit été condamné. Il mourut dans son siége le 2 mai 373. Nous avons ses œuvres en trois volumes *in-folio* de l'édition de dom Monfaucon, 1698. (On en a aussi une de Padoue de l'an 1777, en grec avec une traduction très-exacte à côté.)

ATHEAS, (*Hist. anc.*). L'histoire parle de deux rois de ce nom. Le premier occupa le trône de Pont; c'est la seule particularité que nous sachions de sa vie. L'autre, qui fut roi des Scythes, succéda à Sycles, son pere, vers l'an 300 avant Jésus-Christ. Le temps nous a dérobé la mémoire de la plupart de ses actions; mais il en reste encore assez pour faire voir que ce fut un des grands princes qui aient régné dans la Scythie. Il joignoit à la fierté & à la valeur naturele de sa nation, la sagesse & la politique des Grecs. *Atheas* eut de fréquens démêlés avec les Tribales & les Istriens sur qui il remporta plusieurs victoires, sans pouvoir leur ôter l'envie de lui faire la guerre. L'opiniâtreté de ce peuple ayant lassé sa constance, *Atheas* envoya demander des secours à Philippe, lui promettant pour récompense de le faire reconoître pour son successeur au trône de Scythie. Le roi de Macédoine étoit pour lors occupé contre les Bizantins, auxquels il faisoit une guerre pénible & ruineuse. Il avoit besoin de toutes ses troupes pour lui-même; mais le prix qu'*Atheas* mettoit à ses services, lui fit multiplier toutes les ressources: le secours partit; mais étant arivé trop tard, il fut renvoyé. Philippe en ressentit une vive douleur; réduit à dissimuler, il envoya demander au prince Scythe les frais qu'il lui avoit occasionés. Ce fut à cette occasion qu'*Atheas* fit cette fiere réponse qu'un de nos grands tragiques s'est appropriée. „ Les Scythes, répondit-il aux Ambassadeurs Macédoniens, „ n'ont ni „ argent ni or; du fer, du courage, voilà leur „ unique richesse „. On reconoît aisément cette réponse dans ces vers que dit Pharasmane dans Rhadamiste.

La nature marâtre en ces afreux climats,
Ne produit au lieu d'or que du fer, des soldats.

Quelle que soit la pompe de ces deux vers, on peut dire qu'ils afoiblissent la pensée du roi Scythe. *Atheas* met le fer & le courage au dessus de l'or, & est bien loin de donner à son pays des épithetes désagréables, telles que *marâtre* & *afreux*. Quoi qu'il en soit, Philippe conçut le dessein de se venger de cette réponse; mais comme il n'étoit pas le plus fort, il voulut user d'artifice. Il envoya de nouveaux ambassadeurs demander au roi des Scythes l'entrée dans ses états, sous prétexte de vouloir ériger, à l'embouchure du Danube, une statue en l'honneur d'Hercule.

Atheas lui répondit avec ce laconisme ordinaire aux Scythes : „ qu'il viene, mais seul & sans „ armée „. Il ne fut pas possible à Philippe de retenir plus long-temps son ressentiment, il déclara la guerre aux Scythes. *Atheas* n'ayant employé que de la valeur contre un prince artificieux, périt dans un combat, vers l'an 340 avant notre ere. Il étoit âgé de 90 ans. C'étoit un prince tempérant & sobre, aimant la guerre & détestant le repos. On dit que pendant la guerre de Macédoine, ses officiers lui ayant présenté un musicien fameux qui avoit été fait prisonier, il lui ordona de chanter; mais que ne pouvant supporter sa voix efféminée, il le fit taire aussi-tôt. „ Que j'aime bien mieux entendre, disoit-il, les „ hennissemens de mon cheval, que la musique „ de cet homme-là „! Ce trait suffit pour caractériser *Atheas* & les Scythes. *Atheas* eut Carcassis pour successeur. Justin, *l. IX. c. ij.* Front. *l. II. c. jv.* Oros. *& alii*. (*T.—N.*)

ATHELING, s. m. (*Hist. mod.*) étoit chez les anciens Saxons, ancêtres des Anglois, un titre d'honeur qui apartenoit en propre à l'héritier présomptif de la courone.

Ce mot vient du mot saxon *ædeling*, qui est dérivé de *ædel*, noble. On l'écrit aussi quelquefois *adeling*, *edling*, *ethling* & *etheling*.

Le roi Édouard le confesseur, étant sans enfans, & voulant faire son héritier Edgar, dont il étoit le grand oncle maternel, lui donna le premier le nom d'*atheling;* les antiquaires remarquent qu'il étoit ordinaire aux Saxons de joindre le mot de *ling* ou *ing*, à un nom chrétien, pour marquer le fils ou le plus jeune, comme *Edmonding*, pour le fils d'Edmond; *Edgaring*, pour le fils d'Edgar: c'est pour cela que quelques-uns ont cru que le mot *atheling* devoit signifier originairement *le fils d'un noble* ou *d'un prince*. Cependant il y a apparence que le mot *atheling*, quand il est appliqué à l'héritier de la courone, signifie plutôt *un homme doué de plusieurs belles qualités*, que le fils d'un noble; & ce terme paroît répondre au *nobiliss. Cæsar*, qui étoit en usage chez les Romains. (*G*)

ATHÉNAGORAS, Athénagore (*Hist. anc.*) étoit d'Athênes; c'étoit un philosophe chrétien qui adressa une apologie pour les chrétiens à l'empereur Marc-Aurele & à Commode, son fils; il est aussi l'auteur d'un traité sur la résurrection des morts, mais il ne l'est pas d'un roman intitulé : *Du vrai & parfait amour, contenant les amours honêtes de Théagenes & de Charides, de Phérécides & de Mélangelie*. Le véritable auteur de cet ouvrage, composé en 1569, imprimé en 1599 & 1612, est Martin Fumée, seigneur de Genillé, qui le donna pour traduit du grec *d'Athénagore*.

ATHÉNAIS. *Voyez* Eudoxie.

ATHÉNÉE, (*Hist. anc.*); fameux grammairien grec, contemporain de Marc-Aurele, de Commode, de Pertinax & des autres jusqu'au delà de Sévere, distingué par une érudition immense & très-variée. De tous ses ouvrages il ne nous reste que ses *Dipnosophistes*, c'est-à-dire, les *Sophistes à table;* encore nous en manque-t-il plusieurs livres; cet ouvrage, tel que nous l'avons, est un monument de cette érudition dont nous avons parlé. Noël le Comte l'a traduit en latin, & l'abbé de Marolles, en françois. La meilleure édition de l'original, est celle qu'en a donnée Casaubon, 1621, 2 vol. *in-fol.* *Athénée* étoit de Naucratis en Égypte.

Athénée est encore le nom, 1°. d'un historien. 2°. D'un orateur & philosophe péripatéticien, tous les deux du temps d'Auguste. 3°. D'un médecin de Cilicie, contemporain de Pline & souvent cité par Gallien. 4°. D'un ingénieur de Byzance, qui fut employé par l'empereur Gallien à fortifier les places de la Thrace & de l'Illyrie exposées aux incursions des Scythes.

Athénée, en latin Athenæum, est un nom, qui, en mémorie d'Athênes, la mere des arts, des sciences & de la littérature, a été donné dans Rome à tout endroit consacré aux exercices littéraires. Chez les peuples qui n'ont point eu l'usage de l'imprimerie, les lectures particulieres étoient un des moyens que les auteurs employoient pour se faire connoître, & ces lectures particulieres étoient, comme elles le sont encore quelquefois aujourd'hui, aussi publiques qu'il étoit possible. Les citoyens riches prêtoient leurs maisons & leurs jardins pour ces sortes de lectures, parce qu'elles demandoient des lieux spacieux & capables de contenir beaucoup d'auditeurs. C'est ainsi qu'à Athênes, les disciples de Platon s'assembloient dans l'académie; ceux d'Aristote se promenoient dans le Lycée; ceux de Zénon, dans le Portique ou la galerie peinte pas Polignote; ceux d'Épicure, dans ses jardins. Juvénal parle d'un Fronton, qui, à Rome, prêtoit ainsi sa maison & ses jardins aux poëtes qui vouloient réciter leurs vers devant une assemblée nombreuse. Comme ces assemblées devenoient des spectacles, elles entraînoient des dépenses, & ces dépenses étoient à la charge des auteurs; les proprietaires des maisons vastes, croyant faire assez pour eux en leur fournissant l'emplacement, & en soufrant le dérangement & l'embaras que ces assemblées occasionoient. L'empereur Adrien voulut faire plus pour les auteurs; il fit construire l'an 135, sous le nom d'*Athénée*, un grand édifice pour servir d'auditoire aux savans qui voudroient lire leurs ouvrages en public; il s'y établit dans la suite une école & une espece d'académie, & en général ce nom d'*Athénée* s'est étendu dans la suite, à tout lieu d'exercice littéraire. On reconoît encore ce nom d'*Athénée* avec la contraction ordinaire, dans celui de l'abbaye d'*Ainai*, près de Lyon, où étoient cet autel d'Auguste & cette fameuse école ou académie, & où se célébroient ces jeux institués par Caligula, qui, selon son caractere, au lieu d'en faire un objet d'encouragement, en avoit fait un objet de terreur en ordonant que les vaincus

éfaceroient leurs propres ouvrages avec la langue, ou qu'ils feroient fouetés ou jetés dans le Rhône. De là ces vers connus de Juvénal:

Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

ATHÉNODORE, (*Hist. anc.*). Il y a eu dans l'antiquité divers philosophes de ce nom. Un seul mérite que nous nous y arrêtions. Il avoit été précepteur ou d'Auguste, ou de Tibere, son fils adoptif: il donna un jour à Auguste, une leçon hardie & utile; il venoit d'apprendre par le désespoir d'un sénateur de ses amis, qu'Auguste entretenoit un commerce de galanterie avec la femme de ce sénateur, & qu'il lui avoit envoyé une litiere pour l'amener au lieu du rendez-vous; il se met dans la litiere avec des habits de femme & un poignard sous ces habits; il présente à Auguste la pointe de ce poignard. *Voyez*, lui dit-il, *à quoi vous vous exposez; ne pouvoit-ce pas être le mari? Et ce qui n'est de ma part qu'une feinte, son désespoir ne pouvoit-il pas le réaliser?* Ce fut lui encore qui donna au même empereur le conseil de réciter l'alphabet, lorsqu'il seroit en colere, avant de rien dire ou faire, afin de donner le temps au premier mouvement de se calmer.

ATHOTIS, (*Hist. d'Égypte*). Après la mort de Menés, qui avoit étendu sa domination sur toute l'Égypte, ce royaume fut partagé entre ses quatre fils. Celui de Thebes fut l'héritage d'*Athotis*: il paroît que le pouvoir suprême résida tout en lui, & que ses freres ne furent que ses lieutenans. Il est du moins constant qu'il fut le collegue de celui qui régnoit à This, & qu'il n'avoit point d'associé dans le gouvernement de Thebes. Ce prince ennoblit encore le trône par la supériorité de ses connoissances. Les Égyptiens lui attribuent l'invention de l'écriture & de la langue sacrée; il donna, dit-on, à ses peuples les premieres leçons de géométrie. Il découvrit la cause des éclipses & détermina avec précision leur retour. Ses découvertes dans l'astronomie furent gravées sur des colonnes de pierre & de marbre; & pour les rendre plus respectables, il n'employa que des caracteres mystérieux, voulant prévenir la curiosité indiscrete du peuple qui eût négligé la culture des arts utiles pour se livrer à des observations plus satisfaisantes & moins pénibles. Ce monarque bienfaisant ne se bornant point à une étude oisive, voulut encore épier la nature pour lui dérober le secret de ses opérations & pour aider sa fécondité: l'expérience lui avoit appris que le sol d'Égypte n'étoit pas toujours également fertile, & qu'une année d'abondance étoit souvent suivie d'une année de stérilité; ce fut pour en connoître la cause & pour en prévenir les effets, qu'il fit creuser des caves profondes où il observoit le degré de fermentation de la terre. C'étoit sur la quantité des vapeurs qu'elle exhaloit qu'il présageoit les années d'abondance ou de stérilité. Il est probable qu'en descendant dans les entrailles de la terre, on pouroit découvrir par quels moyens elle enrichit sa surface. La reconoissance publique lui donna une place dans le ciel, selon l'usage de déifier les bienfaicteurs de la patrie. Il fut adoré sous le nom de *Thot* ou de *Mercure*. L'histoire & la fable le représentent comme un génie créateur & comme une intelligence bienfaisante, envoyé sur la terre pour en régler la police & l'harmonie. Les détails de sa vie sont tombés dans l'oubli. (*T--N.*)

ATHRONGE, (*Hist. des Juifs*) simple berger, d'une force & d'une taille extraordinaires, au raport de l'historien Josephe, qui nous apprend que cet homme, fier de ces qualités, profita de l'absence d'Archelaüs, roi ou plutôt ethnarque de Judée, pour usurper son trône; mais qu'Archelaüs à son retour, s'étant saisi de lui, le fit promener ignominieusement par toutes les villes de son ethnarchie, monté sur un âne avec une courone de fer sur la tête, d'un poids proportioné à sa force, puis le fit mourir. (*A. R.*)

ATILIUS. (*Hist. rom.*) Romain connu par l'horrible désastre dont il fut cause; il voulut donner un spectacle de gladiateurs & fit construire exprès un amphithéâtre près de Fidenes; cet ouvrage manquant de solidité, s'écroula pendant le spectacle; il y eut cinquante mille persones écrasées ou au moins blessées dangereusement. Ce malheur ariva la treizieme année de l'empire de Tibere. Le sénat fit à cette occasion une loi tardive, comme elles le sont presque toutes, pour assurer à l'avenir la solidité de ces sortes d'édifices consacrés aux jeux & aux spectacles publics.

ATOSSE, (*Hist. des Perses.*) fille de Cyrus, épousa, 1°. Cambyse son frere, 2°. Smerdis, 3°. Darius, dont elle eut Xerxès, qui fut préféré pour le trône, à Artabazane, son frere aîné, mais d'un autre lit, principalement par la raison, que par *Atosse*, sa mere, il étoit petit-fils de Cyrus, fondateur de l'empire des Perses, & qu'Artabazane son frere, étoit étranger à ce même Cyrus. Ussérius croit qu'*Atosse* est la reine Vasthi de l'écriture, & que Darius est Assuérus. *Atosse* avoit épousé Darius l'an 521 avant J. C.

ATTALE (*Hist. anc.*). C'est le nom de trois rois de Pergame, qui nous fourniront peu de détails.

Attale, ce grand roi, dans la pourpre blanchi,
Qui du peuple Romain se disoit l'afranchi,

n'en étoit que l'esclave, & n'étoit pas un grand roi. C'étoit le second de trois princes de ce nom.

Le premier de ce nom fut aussi le premier de sa race qui prit le titre de roi de Pergame; il fut conquérant, il s'étendit jusqu'au Mont Taurus & cependant il fut ami des Romains, qu'il secourut contre Philippe. Il eut des vertus aussi-bien qu'Apolonias sa femme, & ces vertus furent récom-

pensées. Ils eurent quatre fils distingués dans l'histoire par cette union parfaite qu'on appele fraternele, plutôt en considération de ce qu'elle devroit être que de ce qu'elle est ordinairement. Ces quatre freres se nommoient Eumenès, *Attale* II, Philétete & Athénée.

ATTALE II, nommé *Philadelphe*, à cause de cette tendresse pour ses freres, fut tuteur d'*Attale* III son neveu, fils d'Eumenès; il prit le titre de roi, mais sans dépouiller son neveu; ce fut lui qui fut l'ami, l'allié, l'afranchi, l'esclave des Romains qu'il servit & qu'ils protégerent contre Antiochus, contre Persée, contre Prusias, &c. ce qu'il fit de mieux, fut qu'il bâtit deux villes en Lydie: *Attalie* & *Philadelphie*. On reconoît encore dans le nom de celle-ci l'inclination dominante du fondateur pour ses freres.

ATTALE III, fils d'Eumenès, fut surnomé *Philometor*, à cause de sa tendresse pour sa mere; titre qui n'auroit jamais dû distinguer persone. D'ailleurs il abandona le soin de son royaume, pour e livrer à des goûts particuliers, tels que le jardinage, sur-tout la culture des poisons, & la fonte des métaux; il envoyoit en présent à ses amis l'aconit & la ciguë qu'il cultivoit dans ses jardins. Varron, Pline & Columelle, disent qu'il laissa des traités d'agriculture; il se fit aussi architecte par tendresse pour sa mere; il voulut lui bâtir de sa propre main un tombeau: cette occupation le tenant exposé trop long-temps au soleil, il y gâgna la fievre dont il mourut. Comme il étoit apparemment aussi *afranchi du peuple romain*, il l'institua son héritier dans ces termes: *Populus Romanus meorum hæres esto*. On croit qu'il n'entendoit par ce mot *meorum* que les choses à son usage particulier, nommément les meubles de son palais; mais on est sûr que les Romains voulurent l'entendre de la maniere la plus étendue & la plus favorable à leurs intérêts, & qu'en conséquence ils s'emparerent de ses états qui étoient fort vastes & de ses richesses qui étoient passées en proverbe: *Attalicis conditionibus, neque Attali ignotus hæres regiam occupavi*.

On attribue à cet *Attale* l'invention des Tapisseries. Le premier *Attale* mourut l'an 198 avant J. C.; le second l'an 139; le troisieme l'an 134.

Il y a encore un autre ATTALE connu dans l'histoire par les vicissitudes ridicules de sa fortune. Alaric le trouva préfet de Rome, lorsqu'il prit cette ville en 409. Il voulut s'amuser à le faire empereur. L'année suivante il le défit & lui préféra Honorius. Depuis ce temps il tenoit *Attale* à sa cour comme une espece de boufon, qu'il revêtoit un jour de la pourpre impériale, & le lendemain d'une robe d'esclave. Après la mort d'Alaric, arivée en 410, *Attale* voulut redevenir empereur sans aucun moyen pour réussir dans ce projet; il erra de province en province, se montrant par-tout aux factieux, sans pouvoir acquérir un seul partisan. il fut pris & conduit à Honorius, qui lui fit couper la main droite, dont il avoit prétendu porter le sceptre, & après l'avoir donné en spectacle, & traîné en triomphe à Rome, l'exila dans l'île de Lipari, où *Attale* mourut obscur & oublié.

On connoît encore un ATTALE de Rhodes auteur de commentaires sur le poême d'Aratus.

Et un philosophe stoicien qui vivoit sous l'empire de Tibere, & que Séneque reconoît pour son maître.

ATTELIER, *ou* ÂTELIER, s. m. (*Hist. mod.*) se dit d'un lieu où l'on enferme les pauvres, les vagabonds & les fainéans, pour les y faire travailler, moyénant la nouriture & l'habillement, &c.

Tels sont à Londres Bridwell, & plusieurs autres lieux dans les faux-bourgs, sur-tout dans la rue de Bishopsgate, où l'on retire les pauvres enfans de la ville qui n'ont aucun établissement; & celui qui est dans la paroisse de Sainte Marguerite à Westminster, appelé *the-Grey-Coat-hospital*.

Il y a à Amsterdam un fameux *âtelier* ou maison de correction, appelée *Rasphuyse*, qui, par un privilége obtenu en 1702, a seule le droit de scier & de couper les bois qui servent pour la teinture, comme le bresil, le santal, le campêche, le sassafras, &c.

Chaque persone est obligée de donner 250 livres de bois râpé par jour, & ceux qui sont moins robustes, une certaine quantité de coupeaux. (*G*)

ATTERBURY, (FRANÇOIS); évêque de Rochester, prélat très-savant, a mis en beaux vers latins *l'Absalon & Achitophel* de Dryden. Il fut chapelain du roi Guillaume, & ensuite de la reine Anne, qui le fit évêque de Rochester en 1713. Cette princesse l'ayant vrai-semblablement fait entrer dans ses vues secretes pour le prétendant, il se déclara pour lui à la mort de la reine Anne, ce qui fit mettre l'évêque à la tour de Londres en 1722, & le fit banir l'année suivante. Il se retira en France, & en débarquant à Calais, il y trouva le lord Bolingbroke, qui, pour la même cause, s'étoit retiré en France, & ayant obtenu son pardon, s'embarquoit pour retourner en Angleterre; *je vois bien*, lui dit-il, *que je ne suis qu'échangé*. Les lettres le consolerent dans son exil; elles lui attirerent une considération qui suffit à son bonheur. Les gens de lettres avouoient que ses lumieres leur avoient été plus d'une fois utiles. Il mourut à Paris en 1732. Il étoit né à Mittleton dans la province de Buckingham, en 1662. On a de lui des sermons en Anglois, des lettres latines, insérées dans le quatrieme tome du recueil des pieces de litterature de l'abbé Granet, & d'autres ouvrages, tous fort estimés ainsi que sa persone.

ATTICUS, (TITUS POMPONIUS) (*Hist. Rom.*) fut le plus grand philosophe des Romains, puisqu'il fit servir ses connoissances, non à contenter

une curiosité stérile & superbe, mais à se rendre meilleur. Savant sans orgueil, généreux sans faste, il chercha moins à briller qu'à plaire & à être utile. Son histoire, sans offrir aucun de ces traits qui frapent l'imagination, & que le préjugé ennoblit, doit servir de modele aux grands & aux riches, qui, nés avec des passions tranquilles, s'éloignent du tumulte des afaires dans les temps orageux, pour jouir d'eux-mêmes & de leurs amis. *Atticus*, né chevalier romain, fut satisfait d'être ce qu'étoient ses peres. La nature en le comblant de tous les dons aimables, jeta encore dans son cœur le germe de toutes les vertus; un pere tendre & vigilant se fit un devoir de diriger ses inclinations naissantes; heureux qui peut avoir un tel maître! les progrès d'*Atticus* furent si rapides, que les premieres familles de Rome briguerent l'avantage d'associer leurs enfans à ses études. L'aménité de ses mœurs tempéroit l'envie atachée à la supériorité de ses talens, il n'inspira que de l'émulation à ses égaux. Une mort prématurée lui enleva son pere, dans un âge où les passions sont le plus impérieuses, & où l'on ne sait pas encore combien elles sont dangereuses. Maître alors d'une grande fortune, recherché pour ses richesses & pour lui-même, il se précautiona contre les amorces du luxe & des voluptés, & ne connut les tempêtes des passions, que par les fréquens naufrages des compagnons de sa jeunesse. Sulpicius, son proche Parent, fut massacré pour avoir voulu faire revivre les loix agraires. *Atticus* craignit d'être envelopé dans la ruine de ce zélé tribun, auquel il étoit ataché par les liens du sang & de l'amitié; Rome alors n'opposoit plus de frein à la licence, & le plus factieux étoit le plus acrédité. *Atticus* crut devoir préférer un asyle où il pût être impunément homme de bien, & ce fut à Athênes qu'il fixa son séjour; mais en s'éloignant de Rome, il conserva toujours le même atachement pour Cicéron, Canius, Marius, & Torquatus, qu'il aimoit depuis l'enfance: dès qu'il eut fixé son séjour dans cette ville, qui étoit le domicile des arts & du goût, l'amour des lettres lui tint lieu de tout; il apprit à connoître toutes les beautés de la langue greque, qu'il parloit avec tant de délicatesse, qu'on eût dit qu'il étoit né dans Athênes. Il composa plusieurs pieces de poésie, qu'il récitoit avec des grâces qui donnoient un nouveau prix à sa composition; poête & orateur sans prétention, il joignit à ces deux titres une grande connoissance des antiquités romaines. Il fit la généalogie de plusieurs illustres maisons de la république; & il sauva du naufrage des temps tous les Brutus, les Marcellus, les Fabius, les Cornéliens & les Émiliens. Cette riche collection étoit un hommage rendu aux héros bienfaicteurs de sa patrie; ses liaisons avec Cicéron nous fournissent un volume de lettres, qui suffisent pour nous instruire des principaux événemens de ce siecle. Jamais il ne prenoit ses repas sans qu'on y fît quelque lecture instructive, parce qu'il étoit persuadé que l'esprit avoit autant besoin d'alimens que le corps.

Atticus, supérieur aux autres par ses connoissances & la délicatesse de son génie, n'ambitionoit que de les surpasser en bienfaisance & en générosité; il sembla n'être que le dispensateur de ses biens, & il fut un exemple de ce que peut la libéralité jointe à la bonne conduite; ses trésors étoient ouverts à quiconque étoit dans le besoin. Les prêts usuraires étoient alors autorisés par l'usage & ce vice étoit un fonds inépuisable pour l'avare opulent. *Atticus* prétoit sans intérêt, mais il exigeoit qu'on fût exact à s'aquiter, pour ne pas lui ôter la ressource d'obliger. Dans une calamité dont Athênes fut affligée, il fit distribuer du froment à tous les citoyens pauvres; l'éclat du rang & de la naissance ne lui en imposoit pas dans la distribution de ses dons, le plus malheureux devenoit l'objet de sa prédilection, quand il étoit le plus honête. Les Athéniens reconoissans lui déférerent le droit de bourgeoisie, honeur qu'ils ne prodiguoient pas; il ne put l'accepter, pour ne point déroger à la qualité de citoyen romain, qu'on croyoit incompatible avec toute autre. Ils voulurent encore lui ériger des statues, il refusa constament cette distinction glorieuse; & ce ne fut qu'en son absence que la reconoissance publique lui en éleva, ainsi qu'à sa femme Pylia, dans les lieux regardés dans l'Attique comme les plus célebres. Vertueux sans éclat, il eût vécu obscur, s'il n'eût été trahi par ses bienfaits.

Quoiqu'ami de tous les hommes, il y en avoit de privilégiés dans son cœur. Le jeune Marius, proscrit par Sylla, trouva d'abondantes ressources dans sa générosité, & quand il fut privé de tout, il ne manqua de rien. Cicéron, exilé par les intrigues de Clodius, en reçut des sommes immenses, qu'il n'avoit point sollicitées. Si les hommes possédoient le secret d'obliger, il n'y auroit que peu d'ingrats; la dureté avec laquelle ils humilient leurs protégés, dispense de la reconoissance. *Atticus* étoit persuadé que la libéralité est le seul bien dont on jouit sans amertume & sans satiété; & quand il donnoit, il croyoit être le seul heureux. Sylla, à son retour d'Asie, passa par Athênes, où il fut retenu par les charmes de sa conversation savante & polie, il n'oublia rien pour se l'atacher, & lorsqu'il fut obligé d'en partir, il voulut l'emmener avec lui. *Atticus* ne fut point ébloui par l'éclat de ses promesses & lui répondit: „ N'exigez pas que j'aille combatre des amis „ qui m'ont déterminé à quiter l'Italie, parce „ qu'ils exigeoient que je prisse les armes contre „ vous „. Sylla applaudit à sa délicatesse, & avant de s'en séparer, il l'autorisa à recevoir tous les honeurs que les Athéniens lui avoient déférés; ce fut alors qu'il prit le nom d'*Atticus*: devenu citoyen d'Athênes, il consacra une partie de son temps à l'administration publique, & les momens qu'il put dérober aux afaires, furent employés à l'étude & aux

ſoins domeſtiques ; également ennemi de l'avarice & de la prodigalité, il conſerva toujours un eſprit d'ordre qui le mit en état de ſe livrer à ſes inclinations bienfaiſantes.

Quelques momens de calme dont Rome jouit, le déterminerent à revenir dans ſa patrie. Sa fortune déja immenſe reçut de grands accroiſſemens ; il recueillit la ſucceſſion d'un oncle riche, d'ailleurs homme fâcheux & difficile, qui haïſſoit tous les hommes, & dont *Atticus* avoit le privilége d'adoucir la férocité. Il maria ſa ſœur avec Quintus Cicéron, frere de l'orateur. Cette union ne fut point heureuſe ; les deux époux furent obligés de ſe ſéparer, & ce divorce ne mit aucune altération dans l'amitié d'*Atticus* & de l'orateur, parce que cette amitié étoit fondée ſur la conformité des inclinations, & non ſur l'affinité.

Le chemin des honeurs lui étoit ouvert, il y étoit appelé par les vœux des gens de bien, & ſes richeſſes lui donnoient la facilité d'acheter les ſuffrages des âmes vénales ; il refuſa la préture, & ne voulut être qu'homme privé ; mais il n'en avoit pas moins d'influence dans les délibérations publiques ; & dans ce temps de troubles & de factions, il reſta conſtament ataché au parti le plus juſte. Il prit les fermes de la république, ſelon l'uſage antique des chevaliers romains ; ſa perception fut douce & humaine, il n'intenta aucun procès, il ne fit décerner aucune peine contre ceux qui alléguoient l'impuiſſance de payer. Les gouverneurs des provinces avoient coutume de ſe faire acompagner par des chevaliers, dont ils faiſoient les inſtrumens & les complices de leurs exactions. *Atticus* fut ſollicité de ſe prêter à cette baſſeſſe ; mais il n'aimoit qu'à uſer de ſes biens, ſans envahir ceux des autres. Pendant les guerres de Céſar & de Pompée, il reſta tranquille à Rome, quoique ceux qui reſtoient dans la neutralité fuſſent regardés comme des ennemis par les deux chefs de parti. Pompée, qui exigea le plus, ne fut point offenſé de ſon indifférence pour ſa cauſe : & Céſar, vainqueur à Pharſale, lui témoigna les mêmes égards que s'il en eût été bien ſervi : tel eſt l'aſcendant des hommes maîtres d'eux-mêmes. Lorſque l'ivreſſe des factions eſt diſſipée, on félicite ceux qui ont refuſé d'y prendre part. Céſar lui envoya le fils de ſa ſœur Pomponia fait priſonier à Pharſale, & pendant toute ſa dictature, il lui témoigna la même confiance.

Son eſprit ſouple & docile ſe prêtoit à tous les goûts : jeune encore, il fut plaire à Sylla dans ſon déclin ; vieux il devint également cher à Brutus, qui étoit dans la fleur de ſon âge. C'eſt le privilége des âmes tranquilles, qui jamais ne ſe livrent aux faillies de l'humeur. Lorſque la fortune abandona Brutus, & qu'il fut obligé de ſortir d'Italie, *Atticus*, qui avoit été indifférent à ſa cauſe, ſe fit un devoir de l'obliger, parce qu'il étoit malheureux ; il lui fit tenir en Épire une ſomme conſidérable, & après la journée de Philippes, il uſa de la même généroſité envers les illuſtres proſcrits, à qui il fournit de l'argent & des vaiſſeaux pour ſe retirer dans la Samothrace. Antoine heureux, ne le compta pas parmi les adorateurs de ſa fortune ; mais lorſqu'il eut été déclaré ennemi de la république, *Atticus* ſe fit un devoir d'adoucir le ſort de ſa famille, dans un temps où l'on n'avoit pas lieu de préſumer qu'elle fût jamais en état de lui en marquer ſa reconoiſſance. Fulvie, femme de ce triumvir, étoit alors pourſuivie par des créanciers impitoyables, il ſe rendit ſa caution ſans en être ſollicité, & lui préta même de l'argent ſans intérêts, pour aller rejoindre ſon mari ; & comme on lui demandoit le motif de cette généroſité envers un homme qu'il avoit négligé dans la proſpérité, il leur répondoit : Il faut aimer les hommes & non pas leur fortune. Une révolution imprévue ramena Marc Antoine heureux & triomphant à Rome ; ceux qui l'avoient abandoné dans ſa diſgrace éproverent ſes vengeances. *Atticus* craignit que ſes liaiſons avec Cicéron ne l'euſſent fait paroître coupable, il ſe tint caché, pour ne pas s'expoſer à l'orage. Antoine, qui vouloit s'honorer d'une ſi illuſtre amitié, lui écrit de ſe rendre avec confiance auprès de lui, l'aſſurant qu'il étoit éfacé de la liſte des proſcrits, ainſi que ſon ami Canius. *Atticus* heureux de s'être ſauvé du naufrage commun, s'abandona comme auparavant à toute ſa bienfaiſance : protégé d'Antoine, il n'uſa de ſon crédit que pour adoucir les maux de ceux qui avoient ſuivi le parti de Brutus. Servilie, mere de ce dernier des romains, tombée dans la diſgrace, vieilliſſoit dans la miſere, il eut pour elle les mêmes égards, que dans les temps où ſon fils étoit l'idole des Romains. Vipſanius-Agrippa, qui avoit droit de prétendre à tout, à cauſe de la faveur dont il jouiſſoit auprès d'Auguſte, ne crut pouvoir contracter une alliance plus riche & plus honorable qu'en épouſant la fille d'*Atticus* ; celui-ci l'accepta pour gendre, & il n'eut en cela d'autre motif que de ſe ſervir de ſon crédit pour protéger tant d'illuſtres infortunés que les triumvirs avoient proſcrits. Il naquit de ce mariage une fille, qui dans la ſuite fut mariée à Tibere-Claude-Néron. Devenu plus puiſſant par cette alliance, qui le faiſoit entrer dans la famille d'Auguſte, il fut toujours ſans ambition, & il n'y eut que les malheureux qui firent l'heureuſe expérience de ſa faveur. Auguſte, enchanté de ſa converſation, déroboit tous les jours quelques heutes aux afaires pour s'entretenir avec lui, & lorſqu'il étoit éloigné de Rome, il étoit exact à lui écrire. Des intérêts domeſtiques alumerent des haines entre les deux rivaux de la puiſſance ſuprême. *Atticus*, favori d'Auguſte, ne ceſſa jamais d'être l'ami d'Antoine, avec lequel il entretint un commerce de lettres juſqu'au dernier moment de ſa vie. Il tint la même conduite envers Cicéron & Hortenſius qui partagerent ſon atachement. Les rivaux de talens rarement ſont ſans haine ; mais ces deux orateurs étoient trop ſupérieurs au reſte des hommes pour s'abandoner à la baſſeſſe de

l'envie: pénétrés d'une estime réciproque, ils regardoient la gloire comme un commun héritage, & ce fut ce sentiment qui les unit constament avec *Atticus*.

Il étoit parvenu à l'âge de 77 ans, sans avoir éprouvé aucune des infirmités qui affligent la vieillesse, alors il se sentit ataqué d'une irritation d'humeur dans la partie inférieure des intestins. La vie ne fut plus pour lui qu'un sentiment douloureux. Ennuyé d'en supporter le poids, il prit la résolution de s'en délivrer. Il appele ses proches & ses amis, il leur fait d'éternels adieux avec la même sérénité que s'il n'eût entrepris qu'un voyage ordinaire. Cette scêne fut touchante; il se priva de toute espece d'alimens, & mourut le cinquieme jour. Il avoit défendu qu'on lui rendît aucuns honeurs funebres, il fut déposé sans pompe dans le tombeau de Cécilius, son oncle, dont il avoit réuni toutes les affections. Mais les regrets & l'affluence des gens de bien qui assisterent à ses funérailles, furent le plus bel ornement de sa pompe funebre. Sa piété filiale suffiroit à son éloge. *Atticus* avoit 67 ans, lorsqu'il perdit sa mere, âgée de 90. Il fut inconsolable de sa mort; la seule idée qui parût alors avoir pour lui quelque douceur, étoit le témoignage qu'il lui rendoit & qu'il se rendoit, que pendant le cours d'une si longue vie, leur tendresse réciproque n'avoit éprouvé aucune altération. Il eut le même atachement pour sa sœur Pomponia, avec laquelle il se fit un devoir de partager sa fortune: tel fut cet homme opulent, qui n'usa de ses richesses que pour soulager les malheureux; ce favori des maîtres du monde qui n'ambitiona que de les rendre des hommes de bien; ce savant sans orgueil, qui ne connut jamais l'envie; ce philosophe, qui ne fit servir cette science qu'à régler ses mœurs. (*T-N.*)

ATTICUS est encore le nom de trois personages, pere, fils & petit-fils, dont il faut dire un mot.

Le premier étoit préfet de toute l'Asie sous l'empire de Nerva, l'an 97 de J. C. Il trouva un trésor dans sa maison; il en avertit l'empereur, en lui demandant ce qu'il en feroit. L'empereur répondit: *Utere invento, Usez de votre trésor. Atticus* insista; *mais il est immense, & trop au dessus de ma naissance & de mon état.* L'empereur répliqua: *Etiam abutere. Eh! bien, abusez-en.* Cet *Atticus* étoit de Marathon, & l'on prétend qu'il descendoit de Miltiade.

Hérode ATTICUS, son fils, étoit si éloquent qu'on l'appeloit *le roi du discours.* Il avoit composé des ouvrages, mais il n'en reste rien. On a retenu de lui un mot: menacé dans sa vieillesse par un homme puissant; *ne sais-tu pas*, lui dit-il, *qu'à mon âge on ne craint plus?*

Cet homme distingué par son esprit, eut un fils imbécille, auquel il étoit impossible d'apprendre à lire & même à distinguer les lettres. Son pere s'avisa d'un stratagême; ce fut de lui donner vingt-quatre domestiques, qui portoient chacun le nom d'une des vingt-quatre lettres de l'alphabet, & qui en avoient la figure peinte sur l'estomac; à force de les voir & de les nommer, il parvint enfin à savoir lire; mais il n'alla point audelà.

ATTILA, (*Hist. des Goths.*) fils de Bendeme, arriere-fils du grand Nembrod, élevé & nouri dans Engaddi; par la grâce de Dieu, roi des Huns, des Medes, des Goths, des Daces; la terreur, l'éfroi de l'univers, la verge & le fléau de Dieu. Tels étoient les titres que prenoit cet homme farouche, le plus redoutable & l'unique de son espece que nous offrent les annales du monde. Rien n'égaloit son orgueil; il avoit coutume de dire que les étoiles tomboient devant lui; que la voûte des cieux s'abaissoit; que son poids faisoit la terre, & qu'il étoit un marteau pour tous les peuples. On ne sait rien de ses premieres années, mais on peut croire qu'elles annoncerent ce qu'il devoit être. Aidé de Bleda son frere & son associé au trône des Huns, il ravagea toutes les provinces de l'empire d'Orient, & força Théodose le jeune à lui payer tribut. Après avoir ainsi humilié ce prince, il lui fit chaque jour de nouveaux outrages. „ Théodose, disoit-il insolemment, est issu d'un „ pere très-noble, ainsi que moi; mais en me payant tribut, il est déchu de sa noblesse, & est „ devenu mon esclave. S'il ose me faire la guerre, ou me dresser des embûches, je le punirai „ comme un esclave rebelle & méchant „. Un jour, il lui envoya un Goth pour ambassadeur, avec ordre de lui parler en ces termes: „ *Attila*, „ mon maître & le vôtre, vous ordone de tenir „ un palais prêt pour le recevoir. Il ne convient „ pas à Théodose, disoit il encore, d'être fourbe „ ou menteur: il a promis à un de mes sujets la „ fille de Saturellus en mariage; s'il est dans l'impuissauce de l'acomplir, & qu'un de ses sujets „ ose lui désobéir, je vole le venger „. Outre le tribut qu'il exigeoit de l'empereur, il recevoit les apointemens de général. Une circonstance singuliere de la vie de cet homme étonant, c'est qu'il ne voulut soumettre les Romains que pour avoir droit de les défendre: il se déclara leur protecteur, lorsqu'il pouvoit être leur maître. Cependant, après la mort de Théodose le jeune, Marcien, successeur de ce prince, refusa de plier sous le joug du barbare: après avoir fait fortifier tous les postes importans, il déclara qu'il ne vouloit pas d'un semblable général. *Attila* prétendit en tirer vengeance; il fit une irruption sur les terres de l'empire d'Orient. Mais Marcien lui ayant opposé de bonnes troupes, il se replia vers l'occident, où il se promettoit des victoires plus faciles: il avoit fait massacrer son frere Bleda, ne pouvant supporter d'associé au trône. Plusieurs écrivains raportent qu'il subjugua une partie de la grande Germanie. On ne voit cependant pas qu'il ait été en guerre contre les peuples de cette célebre contrée. Au reste, les Germains pouvoient s'être volontairement soumis à un prince qui ne levoit au-

cun impôt sur ses sujets, & qui, moins intéressé qu'ambitieux, se contentoit de soumettre les nations, & leur en abandonoit les dépouilles. *Attila* ne demandoit que des hommes & du fer. Les Germains, naturélement avides de gloire & de butin, ne pouvoient choisir un meilleur général. Ce fut vers l'an 451 qu'il entreprit cette invasion si fameuse sous le nom d'*invasion d'Attila* : il avoit une armée de cinq cents mille hommes tous dévouées à la victoire ou à la mort; il leur avoit inspiré un zele fanatique & superstitieux, se disant armé par le dieu Mars qui lui avoit envoyé son égide & son épée. Ces forces ne l'empêcherent pas de recourir à la ruse: tous les moyens de réussir entroient dans sa politique. Lorsque les Romains d'occident lui demanderent contre qui il destinoit ses immenses préparatifs, il leur répondit que c'étoit pour châtier les Visigoths ses esclaves, & se venger d'une injure que lui avoit faite Théodoric leur roi, ainsi que des Francs qui avoient osé mettre le pied sur les terres de l'empire dont il s'étoit déclaré le protecteur ; dans le même temps, il recomandoit à Théodoric de ne pas prendre l'alarme, l'assurant qu'il ne venoit dans les Gaules que pour les partager entre les Huns & les Visigoths. Lorsqu'il eut trompé sur ses desseins Valentinien III & Théodoric, il couvrit le Danube d'une infinité de barques : il traversa la Pannonie, le Norique & la Suabe ; arivé dans les Gaules, il marche vers Cologne ; il en chasse Merouée, & livre la ville au pillage & aux flammes. Tongres, Treves, Spire, Vormes, Maïence, Andernac, Arras, Besançon, Mets, Toul, Langres & plusieurs autres villes éprouverent également la fureur de cet impitoyable conquérant. Les Romains, étonés de ces succès, en conçurent la plus vive inquiétude. Aétius se rendit aussi-tôt à Arles : les Huns étoient devant Orléans, dont ils batoient les murs. Comme il n'avoit qu'une foible armée, il se tint sur la défensive, & envoya des députés aux assiégés les assurer d'un prompt secours. Les Orléanois étoient assez portés à faire une vigoureuse défense; le sort éfrayant de leurs voisins étoit pour eux un aiguillon puissant. Aétius fit aussi-tôt solliciter Théodoric de se joindre à lui, afin d'opposer une digue au torrent. Le roi des Visgoths se refusa d'abord aux sollicitations du général Romain ; il avoit résolu d'atendre, pour se déclarer, que les Huns eussent mis le pied sur ses terres : il étoit retenu par *Attila* qui l'assuroit toujours de son amitié, & lui promettoit de l'associer à ses conquêtes ; mais le préfet Avitus se servit de son ascendant sur l'esprit de ce prince, & le décida pour la cause commune. Il l'éclaira sur les desseins d'*Attilla*, & lui fit voir que cet ambitieux tendoit à se former une monarchie universele ; &, comme on l'a remarqué, Théodoric pouvoit-il se flater que le roi des Huns, qui régnoit par le massacre d'un frere, & dont le nom étoit redouté jusqu'aux rives de l'Indus & du Tanaïs, eût respecté l'alliance des Visigoths ?

Tandis qu'Avitus négocioit à la cour de Théodoric, Aétius avoit envoyé des députés au delà du Rhin & dans toutes les parties des Gaules, où les Huns n'avoient point encore pénétré. Il négocia avec tant de succès, que son armée, suivant Prosper, fut en peu de temps presque aussi nombreuse que celle des ennemis; elle étoit composée des Francs de la tribu de Mérouée, de plusieurs peuples Sarmates & Saxons, qui avoient refusé de se plier au joug des Huns, d'Armoricains aujourd'hui les Bretons, de Lisiens, de Bourguignons sujets de Gondioche & de Chilpéric, des Ripuaires qui tenoient les environs de Cologne, des Brions autrement Bréones que Valois place dans la Vindélicie, & de plusieurs autres peuples de la Gaule celtique & de la Germanie, auxquels les Romains avoient commandé autrefois comme à leurs sujets & qu'ils étoient charmés de compter alors parmi leurs alliés.

Lorsque cette armée, jointe à celle des Visigoths, approcha d'Orléans, cette ville étoit réduite aux dernieres extrémités; elle étoit comme la clef de l'Aquitaine. *Attila*, persuadé qu'il étoit de la derniere importance de s'en assurer, avant l'arivée des nations confédérées, faisoit continuer les assauts le jour & la nuit. Les assiégés n'espérant plus aucun secours, perdirent enfin courage, & envoyerent au camp des Huns demander grâce. *Attila* n'en faisoit pas; & tout ce qu'il leur acorda en faveur d'Anian, leur évêque, chef de la députation, fut qu'ils seroient réduits en servitude, & qu'ils iroient vivre dans quelque contrée inhabitée de ses états. L'horreur de la mort l'ayant emporté sur la honte de l'esclavage, les assiégés ouvrirent leurs portes, & *Attila* envoya les principaux officiers faire le partage des captifs. On chargeoit leurs chariots de leurs dépouilles; on les chassoit vers le camp du vainqueur, eux, leurs femmes & leurs enfans, lorsqu'Aétius & ses alliés surprirent les troupes que les Huns avoient au delà de la Loire. Les Romains chargerent les Huns avec tant de vigueur, que les troupes se jeterent dans le fleuve, où périt un nombre prodigieux de soldats. Tous ceux qui étoient entrés dans Orléans pour en enlever les dépouilles, furent massacrés, à la réserve d'un petit nombre auquel Anian sauva la vie. Ce n'étoit qu'un léger échec pour *Attila* ; il se retira vers la partie des Gaules qu'il avoit conquise, à dessein sans doute d'y attirer les Romains & les Visigoths, dont les troupes étoient encore inférieures aux siennes. Mais Aétius, trop sage pour s'enorgueillir de ses premiers succès, se contenta de relever les murs d'Orléans : ce fut dans cette ville qu'il atendit les Francs qui n'avoient point encore pu le joindre. Dès qu'ils furent arivés, il sortit d'Orléans, & avec eux & les autres peuples ses alliés, il alla chercher l'ennemi. *Attila* étoit dans les plaines de Châlons en Champagne ; d'autres disent de Sologne dans l'Orléanois, lorsqu'il reçut les premieres nouveles de l'approche d'Aétius.

d'Aétius. Sa fierté ne lui permettant pas de l'attendre dans l'enceinte d'un camp, il donne le signal du départ, & marche à sa rencontre : il y eut, pendant une nuit, un combat dont le succès fit connoître combien celui dont devoit dépendre le destin des Gaules, coûteroit de sang. Un corps de Gépides, détachés de l'armée des Huns, pour batre la campagne, ayant rencontré une troupe de Francs, qui précédoit celle d'Aétius dans le même dessein, ces deux partis se chargerent réciproquement ; ils se trouverent si parfaitement égaux en nombre & en valeur, qu'aucun ne pouvant vaincre, ni se résoudre à une retraite, on ne cessa de tuer, de part & d'autre, que quand il n'y eut plus persone en état de fraper.

Dès que les deux armées furent en présence, *Attila* envoya un détachement pour se saisir d'une hauteur que l'on regardoit comme un poste de la derniere importance. Aétius l'ayant prévenu, les Huns en tirerent de sinistres présages. *Attila*, pour les rassurer, eut recours aux aruspices qui, sur l'inspection des victimes, répondirent que le destin ne promettoit rien de favorable à la vérité, mais qu'un général de l'armée ennemie resteroit sur le champ de bataille. Quelques particularités dans la vie d'*Attila*, comme l'épée qu'il prétendoit avoir reçue du dieu Mars, ont fait penser à quelques écrivains que ce prince regardoit la religion en politique ; mais sa confiance en ces oracles menteurs, prouve qu'il avoit adopté les erreurs des Huns idolâtres. Il ne révoqua point en doute l'événement de cette prédiction ; persuadé que le sort menaçoit Aétius, il résolut de livrer la bataille. La mort de ce général balançant dans son esprit toutes les pertes qu'il pouvoit faire, les plaines de Châlons furent couvertes d'un nombre infini de soldats que l'on regardoit comme l'élite de tous les peuples d'Europe : ils n'avoient reçu les uns des autres aucun outrage, dit Jornandès, & cependant ils étoient prêts à s'entre-détruire, par complaisance pour un seul homme dont l'ambition leur tenoit lieu de la plus implacable haine. Quel malheur, continue le même historien, que la folie d'un barbare ait détruit dans une heure, ce que la nature n'avoit produit qu'avec éfort pendant tant d'années ! L'action commença vers les quatre heures du soir ; & ce fut une des plus sanglantes dont l'histoire fasse mention. Un ruisseau qui couloit au milieu des deux camps, sortit de ses bords, grôssi du sang qui se mêloit avec ses eaux. Théodoric périt dans la chaleur de l'action, & sa mort fut regardée comme l'acomplissement de la prédiction des devins. La victoire se déclara pour les Romains. *Attila*, furieux de voir que la fortune l'abandone, se précipite avec ses Huns dans les plus grands périls. Les Ostrogoths, les Gépides ne leur céderent point en valeur. La nuit ne put calmer la fureur des combatans ; ils se chargeoient encore dans les plus épaisses ténebres. Cependant *Attila* donne l'ordre pour la retraite ; & son armée le suit dans un silence farouche : rentré dans son camp, il se forme un rempart de ses chariots, suivant l'usage des Huns, qui fut commun à toutes les hordes du Nord. *Attila* ne sortit point de ses retranchemens. On dit que craignant d'y être forcé, il fit faire un bûcher, résolu de s'ensévelir dans les flammes, ne voulant pas, dit un historien, qu'un prince qui avoit été la terreur des nations pendant sa vie, fût en leur puissance après sa mort. Cependant, pour ne manifester rien de ses craintes, & pour masquer sa défaite, il ordona des chants de victoire, & fit retenir son camp du bruit des trompetes & des autres instrumens militaires.

Aétius, au lieu de s'applaudir de sa victoire, tint conseil, & délibéra sur les moyens de s'en assurer le fruit. Ce sage général, insensible à une vaine gloire, ne songea qu'aux intérêts de l'empire. Il ne tenoit qu'à lui d'achever la ruine d'*Attila* ; mais il se contenta de l'avoir afoibli : il craignit que les Francs & les Visigoths, auxquels il attribuoit le succès de cette journée, ne devinssent trop puissans, & ne partageassent entr'eux les Gaules ; il ménagea le roi des Huns comme un ennemi dont la terreur devoit les retenir dans l'alliance des Romains. Il engagea Thorismond, fils de Théodoric, à aller se faire couroner à Toulouse, capitale de son état, lui disant qu'il devoit craindre que ses freres ne se fissent un titre de son absence pour le supplanter. Aétius usa des mêmes artifices pour engager Mérouée à se retirer dans ses états. Il leur donna à l'un & à l'autre un vase d'or, présent qui fut long-temps d'usage dans l'antiquité : il y avoit de ces vases qui pesoient jusqu'à cinq cents livres.

Attila étoit toujours en proie aux plus vives alarmes ; il ne put d'abord se persuader que les Francs & les Visigoths fussent réellement partis, il rejeta les premieres noveles de ce départ comme une ruse de ses ennemis pour l'attirer hors de ses retranchemens ; mais lorsque ses couriers lui en eurent donné la certitude, il forma des projets plus vastes que ceux qui venoient d'échouer. On dit que cette bataille lui coûta deux cents mille hommes ; il est certain que ses troupes étoient considérablement diminuées, puisque, sachant Aétius privé d'une partie de ses alliés, il n'eut point assez de confiance pour l'ataquer. Tels sont les détails que nous ont conservés les anciens historiens, de l'invasion d'*Attila* dans les Gaules, invasion plus fameuse par ses ravages que par ses succès. Les villes & les campagnes par où passa ce furieux torrent, furent changés en déserts ; & l'on peut juger de la terreur que le roi des Huns inspira, par la conduite des habitans de la ville de Troies. On raporte qu'ils se retirerent sur des montagnes, & que Lupus, leur évêque, ne put les déterminer à rentrer dans leur ville.

Le roi des Huns ne retourna dans ses états que pour faire de nouveles levées. Les Quades, les Oses, les Turcilinges & les autres Ger-

mains d'au delà de la Vistule, désignés dans l'antiquité, sous le nom de *Basternes*, ainsi que les Scythes, lui ayant fourni des recrues, il dirigea d'abord sa route vers Constantinople; mais ce n'étoit qu'une ruse pour tromper sur ses desseins les Romains d'occident. Il revint presqu'aussi-tôt sur ses pas, passa les Alpes, & mit le siége devant Aquilée. Cette ville, dont dépendoit le sort de l'Italie, fit une défense si vigoureuse, que les Huns désespérant du succès, firent éclater leurs murmures: ils parloient de lever le siége, lorsqu'*Attila* aperçut plusieurs cigognes qui, dirigeant leur vol vers la campagne, portoient sur leurs ailes leurs petits encore trop foibles pour les suivre. „ Ces oiseaux, guidés par leur instinct, „ leur dit-il, vous montrent quel doit être dans peu „ le destin de la ville; ils ne la quitent que pour „ se soustraire à l'embrâsement dont elle est me„ nacée „. Les Huns, non moins superstitieux que leur souverain, accepterent cet augure. Ils redoublerent leurs assauts avec une ardeur nouvele, ne doutant pas que le départ des cigognes ne fût le présage assuré de leur triomphe. Les assiégés, étonés de leurs éforts, & ne pouvant en soutenir l'impétuosité, abandonerent leur ville; & pour avoir le temps de mettre en sûreté ce qu'ils avoient de plus précieux, ils placerent sur les remparts, des statues qui représentoient des soldats armés. Les Huns, à qui ce stratagême en avoit imposé, furent privés du pillage qu'ils s'étoient promis: leur cupidité trompée excitant leur fureur, ils justifierent la prédiction d'*Attila* & réduisirent la ville en cendres; encouragés par ce succès, ils prenent successivement Vérone, Trévigio, Crémone, Brescia & Bergame. Les garnisons de ces différentes villes furent passées au fil de l'épée. Ce fut dans ces désordres & de ces désordres même que naquit Venise, cette ville qui devoit balancer un jour les destinées de l'Europe. On raporte que les Padouans, pour se soustraire au sort éfrayant de leurs voisins, se réfugierent dans des marais près du golfe Adriatique, où ils languirent d'abord dans une afreuse misere, jusqu'à ce que leur constance les élevant au dessus de leurs revers, ils se construisirent quelques cabanes. Voilà quels furent les commencemens de Venise.

Attila continuoit toujours ses ravages; il s'étoit rendu maître de Pavie & de Milan. Ce fut dans cette derniere ville qu'il déploya toute la fierté de son âme. Ayant vu des tableaux dans lesquels les empereurs étoient représentés sur leur trône, traitant les rois en esclaves, il les fit éfacer aussi-tôt, & en fit faire d'autres où les empereurs étoient représentés dans une atitude humiliante, & le conjurant de recevoir leurs hommages qu'il sembloit dédaigner. Les Romains étoient consternés; ils n'avoient aucun obstacle à opposer aux Huns. Aétius étoit dans les Gaules où il s'éforçoit de soutenir une ombre de la majesté romaine; & s'il étoit vrai que la destinée d'*Attila* eût dépendu de lui l'année précedente, il dut se repentir de n'en avoir pas profité pour le perdre. Convaincu de l'impossibilité de conserver l'Italie, il écrivit à Valentinien III, lui conseillant de faire la paix, n'importe à quelles conditions, ou de se rendre dans les Gaules où il lui préparoit une retraite. Tel étoit le déplorable état de l'empire, lorsque le Pape Léon sortit de Rome, & alla au devant d'*Attila*; parvenu à sa tente, il se présente, & le conjure, avec larmes, de rendre le calme à l'occident. Le Pontife parvint à vaincre le barbare. *Attila* se tourna vers les seigneurs de sa cour, „ Je ne sai „ pourquoi, leur dit-il, les paroles de ce prêtre m'ont touché „. On prétend qu'il dit avoir vu un homme vénérables vêtu en Pontife qui le menaçoit de le tuer, s'il persistoit à vouloir la guerre. Il consentit enfin à se retirer, & il demanda qu'on lui remettît Honora, sœur de Valentinien, qu'il réclamoit comme sa femme, avec la part du trésor impérial, qui revenoit à cette princesse; il exigea en outre une pension annuele. L'empereur souscrivit à ces conditions.

Attila ne survécut point à cette expédition; il songeoit à faire une invasion en Asie, lorsqu'il fut pris d'un saignement de nez, dont il mourut l'an 453. Ce saignement de nez étoit apparemment l'effet d'une ataque d'apoplexie. On prétend, contre toute vrai-semblance, qu'il étoit dans sa cent vingt-cinquieme année: il n'est guere probable qu'à cet âge on puisse supporter les fatigues des guerres laborieuses qu'il entreprenoit sans cesse. Bonfinius, qui raporte cette particularité, en ajoute une plus croyable: il assure qu'il mourut pour s'être livré à des plaisirs trop vifs le jour de ses noces. Plusieurs modernes se sont plu à nous tracer le portrait de cet homme étonant, & en ont saisi tous les traits. „ Ils (les Huns) „ étoient, dit l'un d'eux, gouvernés par *Attila*, „ le monarque le plus redoutable qui fût alors „ dans l'univers. S'il est vrai qu'il ait conquis la „ Germanie, comme quelques-uns le prétendent, „ sans cependant raporter les guerres qu'il eut à „ soutenir pour s'en rendre maître, ses états s'é„ tendoient des rives du Rhin jusqu'aux bords „ les plus reculés de la mer Noire (on ne sau„ roit fixer autrement l'étendue de sa domina„ tion); elle n'avoit pour bornes que la terreur „ de ses voisins. Les princes & les rois trembloient „ à son seul nom, & la déférence qu'avoient „ pour lui l'empereur d'orient & celui d'occi„ dent ne différoit pas de l'obéissance que des su„ jets doivent à leur souverain. Également fait „ pour la guerre & pour la politique, il avoit „ tous les talens du capitaine & de l'homme d'é„ tat, employant tour-à-tour & toujours avec „ succès les forces, les menaces, l'artifice & la „ ruse. Il usoit indifféremment de tous les moy„ ens: aucun n'étoit vil à ses ieux, s'il lui pro„ curoit la victoire. Quoique craint de ses sujets, „ il en fut l'amour & l'idole, comme il fut la

„ terreur & l'éfroi de ses ennemis ; ce n'étoit „ pas par une vaine ostentation qu'il en imposoit „ au peuple ; plein de mépris pour toute magni- „ ficence extérieure, il se montroit toujours en „ public dans la plus grande simplicité. Il pa- „ roissoit pauvre au milieu des dépouilles d'une „ partie de la terre ; il n'avoit d'autre symbole „ de sa puissance que sa lance & son épée. Son „ trône étoit une chaise de bois, quelquefois mê- „ me une pierre brute, placée sous un arbre, „ ou sous un drapeau qui lui servoit de tente. „ C'étoit à ce tribunal qu'il citoit le Perse, le „ Grec & le Romain, qui tous s'humilioient de- „ vant lui..... Comme tout intéresse, continue le même auteur, „ dans la vie de cet hom- „ me extraordinaire, je dirai quelque chose de „ son extérieur : quoique d'une taille au dessous „ de la médiocre, il avoit la tête d'une grôsseur „ démesurée, le nez extrêmement large & écra- „ sé ; le front aplati, la barbe claire & entre- „ coupée par d'afreuses cicatrices ; ses ieux pe- „ tits, qu'il ne pouvoit fixer, étoient comme son „ corps toujours en mouvement : cette figure hi- „ deuse.... tout en lui sembloit dire au mon- „ de qu'il étoit fait pour en troubler la paix „. M. de Montesquieu l'a peint avec cette touche vigoureuse & sublime, qui n'apartient qu'à lui. „ Ce prince dans sa maison de bois, où nous le „ représente Priscus, dit-il, maître de toutes les „ nations barbares, & en quelque façon de tou- „ tes celles qui étoient policées, étoit un des „ grands monarques dont l'histoire ait jamais „ parlé. On voyoit à sa cour les ambassadeurs „ des Romains d'orient & de ceux d'occident, „ qui venoient recevoir ses loix, ou implorer sa „ clémence ; tantôt il demandoit qu'on lui ren- „ dît les Huns transfuges, ou les esclaves Ro- „ mains qui s'étoient évadés ; tantôt qu'on lui li- „ vrât quelque ministre de l'empereur : il avoit „ mis sur l'empire d'orient un tribut de deux „ mille cent livres d'or. Il recevoit les apointe- „ mens de général des armées romaines. Il étoit „ craint de ses sujets, & il ne paroît pas qu'il „ en fût haï : prodigieusement fier, mais cepen- „ dant rusé, ardent dans sa colere, mais sachant „ pardoner ou différer la punition, suivant qu'il „ convenoit à ses intérêts, ne faisant jamais la „ guerre, quand la paix lui pouvoit donner as- „ sez d'avantage, fidélement servi des rois même „ qui étoient sous sa dépendance, il avoit gardé „ pour lui seul l'anciene simplicité des mœurs „ des Huns. Du reste, on ne peut guere louer „ sur la bravoure le chef d'une nation où les „ enfans entroient en fureur au récit des hauts „ faits d'armes de leurs peres, & où les peres „ versoient des larmes, parce qu'ils ne pouvoient „ pas imiter leurs enfans „.

La vaste monarchie dont *Attila* avoit été le fondateur, fut divisée après sa mort. Persuadé que tout partage conduit un état à sa ruine inévitable, il avoit nommé, pour lui succéder, Ellac, l'aîné de ses fils. Ellac avoit toutes les qualités qui caractérisent un général ; & ce n'étoit que par celles-là que l'on devoit prétendre à régner sur un peuple qui ne vivoit que dans un camp, & ne se plaisoit que dans un champ de bataille. Mais il avoit un grand nombre de freres qui tous s'étoient signalés par des actions de la plus étonante valeur ; ne pouvant se résoudre à obéir, ils se firent des partisans, & se réunirent pour demander une égalité de partage : leurs prétentions réciproques plongerent toutes les nations septentrionales dans la plus horrible confusion. Les rois tributaires ou sujets en profiterent pour recouvrer leur indépendance. Ardaric, roi des Gépides, fit entendre à Ellac & à ses freres qu'il ne prétendoit recevoir les loix d'aucun d'eux. Sa fierté étoit indignée qu'on se disputât sa conquête comme celle d'un vil bétail ; les autres rois des différentes nations, Scythes, Sarmates & Germains, firent voir le même esprit d'indépendance ; ils réunirent leurs forces à celles d'Ardaric, & tout ensemble allerent combatre Ellac qui fut assez généreux pour renoncer à la supériorité qu'il prétendoit sur ses freres, & pour marcher leur égal contre l'ennemi commun. Les rois rebelles eurent l'avantage dans une grande bataille. Leur victoire fut scellée du sang de trente mille Huns & de celui d'Ellac, qui fit des prodiges de valeur, & périt en digne fils d'*Attila*. Les Huns vaincus, abandonerent la Pannonie aux Gépides, & se retirerent vers l'embouchure du Danube. (*T--N.*)

ATTILIUS. *Voyez* Régulus.

ATTILUS, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede ; il n'est célebre que par son avarice. Il surchargea son peuple d'impôts, non pour entretenir le luxe de sa cour, mais pour ensévelir dans des caveaux la substance du pauvre. Il eut le sort des avares ; il vécut dans des alarmes continueles, épousa une femme prodigue, qui de concert avec son fils Rolvo, roi de Danemarck, enleva les trésors & alla les dissiper dans les états de ce prince. (*M. de Sacy.*)

ATTUAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) ; peuples qui faisoient partie de l'ancien peuple François ; ils habitoient le Laonois. Les Salies ou Saliens faisoient une autre partie du même peuple.

ATYS, (*Hist. anc.*) ; un des fils de Crœsus, jeune homme de grande espérance, commanda quelque temps les armées de son pere. Crœsus qui n'avoit pas craint pour lui les dangers de la guerre, craignit un songe dans lequel il vit son fils menacé de périr par le fer, il le rapele à sa cour, le marie & l'enferme dans son palais sans lui permettre d'en sortir, à peu près comme le jeune homme de la fâble de l'horoscope, dans La Fontaine. On proposa pour amuser le jeune prince une chasse de sanglier, & il fit lui-même tant d'instance auprès du roi pour qu'il lui permît d'y aller, que Crœsus se rendit, en prenant seulement la précaution de le confier aux soins

d'Adraſte ſon gouverneur qu'il chargea de veiller ſur lui & d'écarter de lui tout danger. Adraſte par un coup mal-adroit & malheureux, perça le prince d'un javelot qu'il lançoit au ſanglier. *Atys* mourut, Adraſte inconſolable ſe tua ſur ſon tombeau. Cette aventure fabuleuſe eſt raportée par Hérodote; c'eſt à ce titre qu'elle eſt cenſée apartenir à l'hiſtoire.

AVALOS, (grande maiſon d'Eſpagne), établie à Naples, & dont étoient le marquis de Peſcaire & le marquis du Guaſt, généraux de Charles Quint. (*Voyez* les articles GUAST ET PESCAIRE.)

AVARES, ſ. m. pl. (*Hiſt.*) Les *Avares*, peuple Tartare, ont été quelquefois confondus avec les Huns, parce qu'ils habitoient les mêmes régions & avoient les mêmes mœurs & les mêmes uſages. Le titre de Topa, qu'on donnoit au chef de la famille royale, ſignifioit *maître de la terre*. Ce n'eſt que vers l'an 260 de J. C. qu'ils commencent à ſe faire connoître par leurs guerres civiles. Ce peuple ne devint conſidérable qu'au commencement du cinquieme ſiecle, ſous le regne de Tou-lun, qui rangea ſous ſon obéiſſance un grand nombre de hordes Tartares, & qui ſe vit ſouverain de toutes les contrées qui ſont entre la Corée & la riviere d'Ili; une partie de la Sibérie & de la Tartarie le reconut pour ſouverain; il pouſſa ſes conquêtes juſqu'aux frontieres de l'Europe. Il prit alors le titre de kan, qui eſt devenu celui de tous les princes du Turkeſtan. Ses ſujets étoient les plus ignorans & les plus grôſſiers de toute la Tartarie. L'art d'écrire & de compter leur étoit entiérement inconnu. Ils ſe ſervoient de crotes de chevres, diſpoſées d'une certaine façon, pour exprimer leurs penſées. Leur averſion pour les arts étoit ſi forte que, quoiqu'ils euſſent des relations intimes avec les Chinois, ils reſterent conſtament enſévelis dans la barbarie. Tou-lun, ſatisfait d'avoir des ſujets obéiſſans, dédaigna de les éclairer: il ſimplifia ſeulement l'art de lire & de calculer. Il ſubſtitua aux crotes de chevres des tailles & des inciſions ſur le bois.

Les *Avares* ne figurent dans l'hiſtoire que ſous l'empire de Juſtinien, qui leur ordona de lui envoyer des ambaſſadeurs. On fut étoné de voir ariver à Conſtantinople des hommes hideux, qui paroiſſoient moins propres à négocier qu'à inſpirer de l'horreur. Leurs cheveux flotans étoient treſſés avec des rubans, & étoient la ſeule différence qu'on remarquât entr'eux & les autres Huns. Ils furent reçus avec les honeurs qu'on ſe croyoit obligé de rendre à une nation belliqueuſe qui avoit la réputation d'être invincible, & dont l'alliance promettoit de plus grands avantages aux Romains. Ils conſentirent à faire une guerre perpétuele aux Barbares qui infeſtoient les provinces de l'empire, & ſur leur parole on leur acorda des établiſſemens dans une contrée fertile, avec un ſubſide annuel: les *Avares*, fortifiés du ſecours des Romains, ataquerent ſucceſſivement tous les peuples Tartares qui habitoient le nord de la Circaſſie, qu'ils fatiguerent par des incurſions multipliées. Juſtinien, pour les récompenſer, leur offrit des établiſſemens dans la Pannonie, mais ils ne vouloient pas abandoner la Scythie; & rebutés d'eſſuyer des refus ſur d'autres demandes qu'ils firent, ils ſe déclarerent contre les Romains. Alors la nation ſe partagea. Une partie ſe fixa dans les montagnes de la Circaſſie, & l'autre s'établit dans la Pannonie. Ceux-ci firent des incurſions juſque dans les Gaules, où ils ſe rendirent odieux par leurs brigandages, ſous le nom de Huns, ſous le regne de Clovis premier. Les autres, diſperſés dans la Circaſſie, y porterent leur langue & leurs mœurs, qui n'avoient aucune conformité avec celles de leurs voiſins. Leurs bourgades, qui ne ſont qu'un aſſemblage de tentes, ſont ſituées ſur des montagnes; chaque canton a ſon chef, dont aucun n'a un pouvoir arbitraire. Leurs mœurs antiques ſe ſont conſervées chez leurs deſcendans qui ſe nouriſſent de leur bétail dans une terre avare de ſes productions; mais bornés dans leurs déſirs, ils n'inquietent que rarement leurs voiſins. Ils ſe ſervent indiſtinctement d'armes à feu, d'arcs, de fleches & de ſâbres. En 1727, ils ſe ſoumirent aux Ruſſes qui ſeuls pouvoient les protéger. Leur chef, qui les fit conſentir à cette révolution, ſe flatoit qu'en prenant de tels protecteurs il réduiroit ſous ſon obéiſſance les autres hordes indépendantes. La famille de cet ambitieux gouvernoit depuis long-temps les *Avares*, & un de ſes ancêtres avoit été rétabli dans la ſouveraineté de ſon pays par un des fils de Gengis-Kan.

Les *Avares* de Pannonie menacerent d'exercer de nouveaux ravages ſi l'on n'augmentoit les ſubſides; quoiqu'on leur fît un refus injurieux, il n'en eſt pas moins vrai que leurs menaces déceloient la confiance qu'ils avoient dans leurs forces. Dans l'invaſion qu'ils firent en Auſtraſie, ils firent paroître des ſpectres qui mirent le déſordre dans l'armée françoiſe; ce qui prouve qu'ils étoient d'adroits impoſteurs, ou que les François étoient d'une crédulité imbécile. Les Romains vécurent en paix avec les *Avares*, lorſque Tibere, qui avoit éprouvé leur valeur, fut parvenu à l'empire. Mais les Barbares cherchant à ſurprendre les Romains, firent conſtruire ſur la Save un pont qui leur ouvroit un paſſage dans les provinces de l'empire. En vain ils proteſterent qu'ils n'avoient que des vues pacifiques, Tibere exigea des ſermens pour gages de leurs promeſſes. Le kan tira ſon épée en diſant: „ Je veux périr avec „ toute ma nation, je veux que la voûte du ciel „ nous écraſe, que les montagnes & les forêts „ tombent ſur nos têtes, que la Save nous en„ gloutiſſe ſous ſes eaux, ſi nous avons l'inten„ tion de porter la guerre dans l'empire. „ Enfin, pour mieux tromper les Romains, il uſa de la formule de leurs ſermens & jura ſur l'Évangile; il en fut perfide avec plus d'éclat. Il fit paſſer le pont à ſon armée, & Tibere étoné de leur

progrès, n'en arrêta le cours qu'en leur acordant un subside annuel dont ils reçurent trois années d'avance. Plus ils obtenoient, plus ils osoient exiger. Dès que Maurice eut été élevé à l'empire, ils demanderent une augmentation de vingt mille livres d'or que l'empereur, mal affermi, n'osa leur refuser. Les *Avares* liés par les traités, les violerent bientôt. Leur grand-prêtre ayant séduit une des femmes du kan, se réfugia chez les Romains dans l'espoir d'y trouver l'impunité. Il en résulta une guerre dont le prélude fut glorieux pour les Romains; mais la mésintelligence s'étant mise parmi leurs généraux, ils furent batus, & leur défaite rendit les *Avares* maîtres de la Thrace; & ils eussent étendu plus loin leurs ravages, si la peste, qui leur fit sentir les siens, ne les eût déterminés à la paix.

Les *Avares*, dans l'espoir de s'enrichir des dépouilles de Rome, entrerent pour la premiere fois dans l'Italie, l'an 199, ils ravagerent la Vénétie & tous les pays par où ils passerent; ils parvinrent jusqu'à Fréjus, qui leur fut livré par Romilde, femme du roi des Lombards, que leur chef avoit promis d'épouser pour prix de sa trahison. Mais dès qu'il fut maître de la ville, il fit empaler cette épouse perfide. Sous les regnes de Phocas & d'Héraclius, ils porterent les ravages jusqu'aux murs de Constantinople. À force de vaincre ils épuisoient leur puissance & ils ne firent que des courses passageres jusqu'au regne de Charlemagne qui, alarmé de leur voisinage, forma le dessein de les subjuguer. Il sut profiter de la division de leurs chefs pour étendre sa domination jusqu'à la riviere du Raab. Le duc de Frioul les voyant dans l'impuissance de résister, s'empara de Ringue, qui étoit leur principal boulevard, où il fit un butin immense. Ce fut Pepin, fils de Charlemagne, qui frapa les derniers coups. Il leur fit une guerre où tous leurs chefs périrent; la nation entiere fut dispersée & détruite. Tel fut le destin de ce peuple sauvage qui sorti des rives du fleuve Amur, parcourut en vainqueur la Chine & la Tartarie, s'établit à l'orient du Volga, d'où il passa dans la Pannonie. L'empire Romain dans sa décadence n'eut point d'ennemi plus redoutable. Après avoir désolé l'Italie & les Gaules, ils furent enfin détruits par les François. Ce fléau dura pendant quatre cents quatre-vingt-neuf ans. La Pannonie, par une destinée malheureuse, fut successivement occupée par les Huns, les *Avares* & les Turcs, qui tous avoient une commune origine. (*T-N.*)

AUBERGE, s. f. (*Hist. mod.*) lieu où les hommes sont nouris & couchés, & trouvent des écuries pour leurs montures & leur suite. L'extinction de l'hospitalité a beaucoup multiplié les *auberges*; elles sont favorisées par les loix à cause de la commodité publique. Ceux qui les tienent ont action pour le paiement de la dépense qu'on y a faite, sur les équipages & sur les hardes, pourvu que ce ne soient point celles qui sont absolument néceſſaires pour se couvrir. Les hôtes y doivent être reçus avec affabilité, y demeurer en pleine sécurité, & y être fournis de ce dont ils ont besoin pour leur vie & celles de leurs animaux, à un juste prix. Les anciens ont eu des *auberges* comme nous. Les nôtres ont leurs loix, dont les principales sont de n'y point recevoir les domiciliés des lieux, mais seulement les passans & les voyageurs; de n'y point donner retraite à des gens suspects, sans avertir les officiers de police; de n'y soufrir aucuns vagabons, gens sans aveu, & blasphémateurs, & de veiller à la sûreté des choses & des persones. *Voyez le traité de la police*, *p.* 727. Dans la capitale, l'aubergiste est encore obligé de porter sur un registre le nom & la qualité de celui qui entre chez lui, avec la date de son entrée & de sa sortie, & d'en rendre compte à l'inspecteur de police. Il y a des *auberges* où l'on peut aller manger sans y prendre sa demeure. On paye à tant par tête, en comptant ou sans compter le vin ni les autres liqueurs. (*A. R.*)

AUBERGISTE, s. m. celui qui tient auberge.

AUBERT (PIERRE), (*Hist. litt. mod.*); avocat de Lyon, peu connu, mais qu'il faut nommer, parce qu'il a laissé à la ville de Lyon, sa bibliotheque, à condition qu'elle seroit publique. Il a donné d'ailleurs une édition du Dictionaire de Richelet, & un recueil de *Factums* qu'il est inutile de dire qu'on ne lit point. Né en 1642, mort en 1733.

AUBERTIN (EDME), (*Hist. litt. mod.*) ministre de Charenton, que nous ne nommons ici que parce qu'il a eu l'honeur d'être réfuté par M. Arnauld, dans sa *Perpétuité de la Foi*. L'ouvrage d'*Aubertin* a pour titre : *l'Eucharistie de l'anciene Église*, 1633, *in-fol. Aubertin*, né à Châlons-sur-Marne, en 1595, mourut à Paris en 1652.

AUBERY (ANTOINE), (*Hist. litt. mod.*); avocat au conseil, si connu par une multitude d'ouvrages, quoique tous au dessous du médiocre, qu'il n'y a pas moyen de le passer entiérement sous silence, mourut en 1695, à plus de 78 ans. Ses ouvrages les plus célebres sont ses histoires du cardinal de Richelieu, & du cardinal Mazarin, toutes deux faites dans un esprit d'adulation. La premiere a, dit-on, fait dire à la reine mere, Anne d'Autriche, un excellent mot, dont un tel ouvrage ne méritoit pas d'être l'occasion. L'imprimeur, nommé *Bertier*, l'avertissant qu'il y avoit des persones de la cour, dont l'historien ne parloit pas avantageusement, & paroissant craindre pour lui-même leur ressentiment: *Travaillez hardiment*, lui dit la reine, *& faites tant de honte au vice, qu'il ne reste que de la vertu en France*. Le même *Aubery* a fait un *Traité de la régale*, dédié à M. le président de Lamoignon, fils aîné du premier président, & alors avocat-général. Une *Histoire des cardinaux*, & plusieurs autres ouvrages. (Il mourut le 29 janvier 1695 à l'âge de soixante & dix-huit ans.)

Il y a un autre AUBERY, distingué par le

nom de *Du Maurier* (Louis), & qui n'eſt pas moins connu que le précédent ; il étoit fils d'un ambaſſadeur en Hollande, il l'avoit ſuivi dans ſon ambaſſade, & avoit fait une étude particuliere des afaires de ce pays. On a de lui des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Hollande*; ces Mémoires ſont eſtimés & cités : il eſt auſſi l'auteur d'une *Relation* de l'exécution de Cabrieres & de Mérindol, Paris, 1645, *in*-4°. Et ſon petit-fils a donné en 1637 des *Mémoires de Hambourg*, qui ſont auſſi de Louis *Aubery* Du Maurier. Celui-ci eut quelque temps la faveur de la reine Anne d'Autriche, mais ſon goût l'éloignoit de la cour. Il mourut dans ſes terres en 1687.

AUBESPINE (DE L'), (*Hiſt. de France*). Nom d'une famille originaire de Beauce, qui a produit pluſieurs perſonages célebres, tels que Claude de l'*Aubeſpine*, baron de Château-Neuf, ſecrétaire d'état ſous François I, Henri II, François II, & Charles IX. Son miniſtere ſert d'époque à un changement ; avant lui les *ſecrétaires d'état* étoient qualifiés ſecrétaires des finances, & ils prétoient ſerment entre les mains du chancelier. Claude de l'*Aubeſpine* eſt qualifié ſecrétaire d'état dans le Traité de Cateau-Cambreſis, qui fut en partie ſon ouvrage, & il paroît être le premier qui ait eu ce titre ; c'eſt depuis lui auſſi que les ſecrétaires d'état prêtent ſerment entre les mains du roi. Il mourut en 1567, le 11 novembre, le lendemain de la bataille de Saint Denis; il mourut, dit-on, de la douleur que lui cauſerent les guerres civiles, & la veille de ſa mort, le jour même de la bataille de Saint Denis, Catherine de Médicis étant le matin au chevet de ſon lit, & lui demandant conſeil, il ne lui donna que des conſeils de paix.

Le garde des ſceaux (Charles de l'AUBESPINE, marquis de Château-Neuf) étoit ſon petit-fils. L'aïeul avoit vécu & étoit mort au milieu des orages; le garde des ſceaux vécut au milieu des intrigues. Le cardinal de Richelieu lui donna les ſceaux en 1630, & les lui ôta le 25 Février 1633. Il fut mis en priſon à Angoulême en 1633, & il y reſta juſqu'après la mort du cardinal & de Louis XIII. En 1643 il eut la permiſſion de revenir à ſa maiſon de Montrouge ; il ſe jeta dans le parti opposé au cardinal Mazarin, & ſe fit rendre les ſceaux en 1650, par le crédit de la Fronde ; on les lui ôta dès l'année ſuivante, & on le renvoya dans ſa maiſon de Montrouge, parce qu'il étoit toujours contraire au cardinal Mazarin. Il mourut en 1653. Il pouſſoit très-loin l'orgueil des manieres, on ne l'appeloit que le viſir.

Gabriel, ſon frere, évêque d'Orléans en 1604, mort à Grenoble en 1630, âgé de 52 ans, a laiſſé divers ouvrages ; entr'autres un Traité : *De veteribus Eccleſiæ ritibus*, in-4°, & un autre *de l'anciene police de l'Égliſe ſur l'adminiſtration de l'Euchariſtie*.

Magdeleine de l'*Aubeſpine*, leur tante, femme de Nicolas de Neufville de Villeroy, ſecrétaire d'état, fut célebre par l'eſprit & par la beauté. Ronſard & Bertaud l'ont célébrée. On lui attribue une traduction des Épîtres d'Ovide, & d'autres ouvrages en vers & en proſe. Elle mourut à Villeroy le 17 Mai 1596.

AUBIGNAC (FRANÇOIS HÉDELIN, abbé d') (*Hiſt. littér. mod.*). On connoît ſa *pratique du théâtre*, on a oublié les mauvaiſes pieces qu'il a publiées.

AUBIGNÉ (THÉODORE AGRIPPA) (*Hiſt. mod.*) a lui-même écrit ſa vie, ſous le titre *d'hiſtoire ſecrete*, &c. Il naquit le 8 février 1550.

Il fut nommé *Agrippa*, *quaſi ægre partus* : ſa mere étant morte en acouchant de lui, les médecins, dit-il, propoſerent le choix de ſauver la mere ou l'enfant, ce qui peut faire penſer qu'on opta pour l'enfant; mais qui eſt-ce qui opta? c'eſt ce qu'on ne dit point. À huit ans & demi il fut amené à Paris par ſon pere. Théodore Agrippa s'atacha au roi de Navarre, en qualité d'écuyer.

Trois filles de la reine, meſdemoiſelles de Bourdeille, de Beaulieu & de Terme, qui toutes trois enſemble, dit-il, faiſoient bien cent quarante ans, le regardant d'un air de mépris & lui diſant d'un ton moqueur : *Que contemplez-vous là*, *monſieur*? — *Les antiquités de la cour*, *meſdames*, répondit-il du même ton. Les dames avouerent qu'elles s'étoient trompées, elles lui demanderent ſon amitié, & voulurent, dit-il, faire avec lui ligue offenſive & défenſive.

D'*Aubigné* ſe plaignoit toujours du roi de Navarre, qui, ſelon lui, ne récompenſoit pas aſſez bien ſes ſervices, le roi de Navarre lui ayant donné ſon portrait, d'*Aubigné* y mit au bas ce quatrain :

Ce prince eſt d'étrange nature,
Je ne ſai qui diâble l'a fait,
Car il récompenſe en peinture
Ceux qui le ſervent en effet.

D'*Aubigné* rencontra un épagneul, qui avoit acoutumé, dit-il, de coucher ſur les pieds du roi ; cette pauvre bête qui ſe trouvoit abandonée & qui mouroit de faim, le vint careſſer, (lui d'*Aubigné*) de quoi il fut ſi touché & ſi atendri, qu'il le mit en penſion chez une femme de la ville d'Agen, & fit graver ſur ſon collier un ſonet qui ſatyriſoit beaucoup le roi.

Le chien fut dès le lendemain mené au roi, qui paſſa par Agen, & qui changea de couleur, en liſant le ſonet.

Quoi qu'il en ſoit, peu de rois auroient pardoné le ſonet, le clément Henri pardona tout.

À l'aſſemblée qui ſe tint à Sainte-Foix : „ les „ députés du Languedoc demanderent au roi de „ Navarre où étoit d'*Aubigné*, & ce qu'il avoit

„ fait de lui ; à quoi il répondit qu'il le réputoit „ toujours sien, & qu'il donneroit ordre à son „ retour. En effet le roi de Navarre le rapela „ par quatre lettres consécutives que d'*Aubigné*, „ toujours mécontent, jeta toutes au feu „ ; il ne se rendit enfin qu'aux deux traits suivans qui, en effet, justifient bien Henri IV du reproche d'ingratitude, & montrent en lui une sensibilité extraordinaire. Le bruit courut que dans une entreprise sur Limoges, faite pour les intérêts du parti protestant, d'*Aubigné* avoit été fait prisonier. À cette nouvele, & dans le premier mouvement de sa bonté, le roi de Navarre prit les bagues de la reine pour payer la rançon de d'*Aubigné*; ensuite le bruit courut que d'*Aubigné* avoit eu la tête tranchée, d'*Aubigné* sut que le roi *en avoit témoigné un grand deuil jusqu'à en perdre le repos*. Il se détermina, pour lors, à retourner à son service.

Le roi de Navarre passant un jour à Cadillac, maison sur la Garonne, au dessus de Bourdeaux, apartenante alors à la maison de Foix, voulut voir le cabinet de physique & d'histoire naturele de François de Candale, de la maison de Foix, mort depuis évêque d'Aire ; ce cabinet passoit alors pour curieux, on y fit, en présence du roi de Navarre, quelques expériences physiques, auxquelles apparemment d'*Aubigné* ne prit point de goût ; il se détacha de la troupe des curieux, & apercevant des tabletes qui étoient aussi un objet de curiosité, & qu'il prévoyoit qu'on ouvriroit, il y grava ces deux vers :

Non isthæc princeps regem tractare doceto,
Sed docta regni pondera ferre manu.

Ah! s'écria monsieur de Candale, en ouvrant les tabletes, *il y a ici un homme.* — *Tenez-vous le reste pour des bêtes?* reprit le roi ; & ayant d'abord deviné l'auteur des vers, il se fit un plaisir de le donner à deviner aux autres.

La reine de Navarre n'aimoit pas d'*Aubigné* : elle pria le roi à genoux & en larmes de le chasser de sa cour, *& ne le plus jamais voir*. Le roi congédia donc en public d'*Aubigné*, & en particulier il lui dit de rester ; d'*Aubigné* se cachoit le jour, & passoit toutes les nuits dans la chambre de son maître. Cette disgrace apparente lui donna lieu, dit-il, *de connoître ses vrais ou faux amis*.

Après la mort d'Henri IV, d'*Aubigné* fut presque constament en disgrace.

Il y eut jusqu'à quatre arrêts de mort rendus contre d'*Aubigné*, pour des crimes, dit-il, *qui lui avoient fait honeur & plaisir*. La France le faisoit persécuter par ses agens, à Geneve, où il s'étoit retiré ; il croit même qu'on rendit exprès le quatrieme arrêt de mort pour traverser le mariage qu'il étoit prêt de contracter à Geneve, avec une veuve fort respectée dans cette ville, & qui étoit de la maison de Burlamachi de Luques ; d'*Aubigné* prit son parti, il porta lui-même son arrêt à cette veuve, qui lui dit : *Je suis trop heureuse de partager avec vous la querele de vos ennemis.*

D'*Aubigné* fit sur ce sujet ces quatre vers :

Quand d'*Aubigné* se vit un corps sans tête,
Il maria son tronc pâle & hideux,
Très-assuré qu'une femme bien faite
Auroit assez de tête pour tous deux.

Théodore Agrippa d'*Aubigné* a fait plusieurs ouvrages, & il mourut à Geneve le 29 avril 1630. On lit sur sa tombe dans le cloître de Saint-Pierre de Geneve, son épitaphe en mauvais latin qu'il avoit fait lui-même.

AUBIGNY, (*Hist. de Fr.*) ville & terre considérable dans le Berri, fut donnée en apanage à la branche d'Évreux, puis étant retournée à la courone, par l'extinction de cette branche, Charles VII en fit don à Jean Stuart, comte de Buchan, pour prix de ses services & du secours de sept mille Écossois, qu'il lui amena dans ses besoins pressans. On sait d'ailleurs qu'il fit le comte de Buchan, connétable, & qu'il forma de quelques braves, choisis parmi les Écossois de Buchan, une compagnie d'ordonance, à laquelle il confia la garde de sa persone, & qui est encore représentée par la premiere compagnie des gardes du roi, qui en a retenu le nom de *garde écossoise*. Quant au domaine d'*Aubigny*, il fut encore réuni à la courone en 1672 par l'extinction de la branche de la maison Stuard, issue du comte de Buchan. En 1684, Louis XIV, à la sollicitation de Charles II, roi d'Angleterre, érigea *Aubigny* en duché-pairie, en faveur de la duchesse de Portsmouth & de ses héritiers ; en conséquence il passa au duc de Richemont, fils de Charles II, & de la duchesse de Portsmouth. Ce prince, né le 2 août 1672, fut naturalisé en France, en 1685 ; dans la suite il repassa en Angleterre, & s'atacha au roi Guillaume III. Il est mort le 7 juin 1723, laissant postérité.

AUBREY (Jean), (*Hist. litt. mod.*). Anglois, né en 1626, mort à Oxford en 1700, auteur de la *vie de Hobbes*, en anglois, & d'une histoire naturele de la province de Surrey, sous le titre de *Promenade de la province de Surrey*, aussi en anglois. On a de lui encore des *mélanges sur divers sujets*.

AUBRIOT (Hugues), (*Hist. de Fr.*) ; prévôt de Paris, avoit obtenu par ses talens la faveur du roi Charles V, & celle du duc d'Anjou, son frere. C'est lui qui fit construire la bastille, pour tenir en respect les bourgeois de Paris, & le petit châtelet pour tenir dans le devoir les écoliers de l'université. Ceux-ci, qui étoient presque tous des hommes faits, étoient devenus redoutables par le nombre, par l'insolence & par l'impunité. *Aubriot* entreprit de leur ôter ce dernier

avantage ; il les faisoit arrêter par-tout où on les trouvoit causant du désordre, & il les retenoit dans sa prison du petit châtelet. Il y avoit fait creuser deux grands cachots, qu'il appeloit le *clos Bruneau*, & *la rue du Fouare*, du nom de deux quartiers de Paris, où l'université tenoit ses écoles. L'université jura sa perte ; mais *Aubriot* avoit pour lui la faveur des princes & les droits d'un bienfaicteur public. Paris lui devoit la naissance de la police en tout genre, la sûreté, la propreté des rues, la salubrité de l'air, l'invention des égoûts & des canaux souterrains, le revêtissement du quai du Louvre, en pierres, la construction du pont Saint-Michel, la reconstruction du pont-au-Change, & l'emploi de tous les indigens à ces travaux utiles. Nul homme public n'avoit encore si bien mérité de l'état : l'envie, & la persécution furent le prix de ses services. À force de perquisitions sur sa vie privée, on parvint à découvrir que cet homme aimoit des femmes juives : bientôt il fut Juif & hérétique tout-à-la-fois. Ce fut dans les prisons de l'officialité qu'on le conduisit, ce fut à l'officialité qu'on le jugea ; il alloit être brûlé vif : la cour n'osant le défendre, crut faire beaucoup, en sollicitant pour lui une sentence plus modérée. Il fut obligé de demander pardon à genoux & nue tête sur un échafaud dressé devant l'Église de Notre-Dame, & de se soumettre à la pénitence publique qui lui seroit imposée. L'évêque de Paris le prêcha publiquement, & le condamna au pain & à l'eau, & à finir sa vie *dans la fosse*, c'est-à-dire, dans un cachot. Le peuple, qui avoit paru voir avec plaisir l'humiliation d'*Aubriot*, le délivra l'année suivante dans une sédition, pour en faire son chef ; c'étoit la sédition des *Maillotins* au commencement du regne de Charles VI. Le sage *Aubriot* ne fit d'autre usage de sa liberté, que de se dérober par la fuite à de tels amis & à de tels ennemis ; il alla chercher dans la Bourgogne, sa patrie, un asyle ignoré, où il pût vivre en paix & en sûreté. De ce moment l'histoire est muete sur son compte, par conséquent il y a lieu de croire que le reste de sa carriere fut heureux.

La place de prévôt de Paris, qu'il avoit remplie avec tant de gloire, étoit alors aussi orageuse qu'importante ; la police naissante étoit sans cesse exposée à la sédition. On compte jusqu'à vingt-quatre prévôts de Paris sous le seul regne de Charles VI. Il faut même en compter vingt-sept, parce que Pierre des Essarts le fut deux fois, & Tanneguy du Châtel trois fois. Un prévôt de Paris étoit toujours alors un favori de la faction dominante, désigné pour victime à la faction contraire lorsqu'elle seroit dominante à son tour. Audouin Chauveron, successeur d'*Aubriot*, fut déposé par le duc d'Orléans, uniquement pour avoir été en place sous le gouvernement des ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne. On lui fit son procès, il fut trouvé irréprochable, & n'en resta pas moins déposé. La disgrace des autres, souvent plus méritée, n'eut presque jamais de motif plus juste.

AUBRY (JEAN) ; est le nom d'un charlatan empyrique & alchimiste, médecin, chirurgien, voyageur, aventurier en un mot, dont Guy Patin parle avec beaucoup de mépris & qui a laissé des ouvrages propres à justifier ce mépris, tels que *l'abrégé des secrets de Raimond Lulle*, *la merveille du monde*, ou *la médecine véritable ressuscitée ; le triomphe de l'archée*, & *le désespoir de la médecine*. Ces deux derniers ouvrages ont depuis été réunis sous ce titre : *La médecine universele & véritable*. *Jean Aubry* est mort vers 1667.

AUBRY (JACQUES CHARLES) ; est aussi le nom d'un avocat très-célebre, mort le 22 octobre 1739, & dont le fils exerce encore aujourd'hui la même profession, avec l'estime publique.

AUBUSSON (D'), (*Hist. de Fr.*). C'est le nom d'une grande & anciene maison ; elle le tire d'*Aubusson*, ville de la province de la Marche, limitrophe de l'Auvergne, & célebre par ses tapisseries. De cette maison étoient le chevalier de Rhodes, Louis d'*Aubusson*, connu sous le nom du commandeur de Charroux ; son neveu, plu célebre que lui, Pierre d'*Aubusson*, trente-neuvieme grand-maître de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, dont la résidence étoit alors à Rhodes ; ce fut lui, qui en 1480, fit lever aux Turcs le siége de Rhodes.

De la même maison étoient encore ce fameux maréchal de la Feuillade, colonel des gardes françoises, qui fit fondre à ses dépens, & élever en 1686, dans la place des Victoires, la statue pédestre de Louis XIV, & le duc de la Feuillade, gendre de M. de Chamillart, & qui en 1706, conduisoit le siége de Turin. Ce dernier étoit fils du maréchal.

L'archevêque d'Embrun, oncle du duc & frere du maréchal, fut employé dans plusieurs ambassades importantes ; ce fut lui qui en 1661, engagea le roi d'Espagne à faire au roi de France, la réparation de l'insulte faite à Londres au comte d'Estrades, par le baron de Batteville.

AUCOUR (JEAN-BARBIER D'), *Voyez* BARBIER.

AUDEBERT (GERAMIN), (*Hist. litt. mod.*) ; jurisconsulte & poëte d'Orléans, fut anobli en France, comme jurisconsulte, & fait chevalier de Saint Marc à Venise, comme poëte, & en reconoissance d'un éloge en vers, de la ville de Venise ; il étoit disciple d'Alciat, il mourut en 1598, âgé de plus de quatre-vingts ans. On a de lui un recueil *in*-8°. de poésies latines.

AUDIFFRET (HERCULE) ; général de la doctrine chrétiene, mort en 1659, doit être nommé, parce qu'il fut l'oncle & le maître de Fléchier.

AUDIGUIER (VITAL D'), (*Hist. litt. mod.*) ; sieur de la Menor, près de Villefranche de Rouergue, auteur de l'ouvrage intitulé : *L'usage des duels*

duels & de quelques autres ouvrages moins connus, eut une destinée singuliere & malheureuse. *Magistrat royal*, il fut ataqué & blessé dangereusement à différentes reprises par des ligueurs, à cause de son atachement à Henri IV. Il fut volé en voyage & laissé sans ressource par un domestique infidele. À peine relevé d'une grande maladie, il fut appelé en duel, blessa son ennemi & fut obligé de fuir & de se cacher. Ce fut cette aventure qui lui fit faire son traité des duels. Il fut mis en prison, il essuya un procès criminel & fut réconu innocent; il finit, dit-on, par être assassiné vers l'an 1630, il étoit né vers l'an 1565.

AUDITOIRE, (*Hist. mod.*); siége, banc, tribunal à Rome. Les divers Magistrats avoient des *auditoires* conformes à leur dignité; ceux des officiers supérieurs, s'appeloient *tribunaux*, & ceux des inférieurs *subsellia*.

Les juges *pédanées*, ainsi nommés parce qu'ils jugeoient de bout, avoient leurs *auditoires* dans le portique du palais impérial; ceux des Hébreux aux portes des villes. Les juges des anciens seigneurs avoient leurs siéges sous un orme planté devant le principal manoir, & c'étoit-là leur *auditoire*.

AUDITOIRE, en ce sens, c'est-à-dire, employé comme synonyme à *tribunal*, ne se dit que du siége des Juges subalternes. (*H*)

AUDITOIRE, dans les ancienes Églises, étoit la partie où les assistans s'instruisoient, se tenant de bout.

L'*auditoire*, étoit ce qu'on appele aujourd'hui la *nef*.

Dans les premiers siecles de l'Église on contenoit sévérement le peuple dans les bornes de cet *auditoire*. (*H*)

AVENELLES *ou* DES AVENELLES, (PIERRE) (*Hist. de Fr.*); c'est le nom d'un avocat protestant chez qui l'intérêt de l'état prévalut sur un intérêt de secte, & qui révéla la conjuration d'Amboise, dont la Rénaudie lui avoit fait confidence.

AVENTIN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) auteur des *annales de Baviere*, mort en 1534, & dont l'ouvrage n'a paru qu'en 1554 par les soins d'un éditeur, nommé Jérôme Ziegler.

AVENTURIERS, s. m. pl. (*Hist. mod.*). Les *aventuriers* étoient dans l'origine des boucaniers qui, après avoir détruit dans les Antilles une grande partie des bœufs sauvages & des sangliers, las de suivre dans les bois les traces d'une proie devenue rare, & que l'expérience du péril rendoit rusée & difficile à saisir, monterent sur des flibustes pour faire la pêche, s'ennuyerent bientôt d'un travail pénible, dont le fruit suffisoit à leur subsistance & non à leur avarice, armerent leurs barques en guerre, & allerent chercher fortune sur l'Océan. Ces especes de chevaliers errans couroient les mers, non pas comme nos anciens preux parcouroient la terre pour détruire les brigands, mais pour commettre eux-mêmes les plus horribles brigandages. L'histoire de ces pirates apprend à ne pas confondre l'héroïsme véritable avec la bravoure. Aucun corps militaire ne peut se vanter de traits d'audace aussi extraordinaires. Féroces, impitoyables, s'ils prenoient un vaisseau, l'équipage étoit presque toujours massacré. S'ils prenoient une ville, ils n'en sortoient guere sans se récréer les ieux par le spectacle d'un incendie. Le plus brave étoit leur chef. Avant de partir pour une expédition, deux *aventuriers* s'associoient comme les anciens freres d'armes, juroient de partager le péril, la gloire, le butin, & leur observoient traité. Si l'un périssoit dans le combat, l'autre vengeoit la mort de son ami, & héritoit de la part qui lui étoit due. On en a vu plusieurs s'associer pour la vie, & observer ce pacte jusqu'à la mort. Les François, les Espagnols, les Anglois, les Hollandois avoient leurs *aventuriers* qui infestoient sans cesse les côtes de l'Amérique. Dans des temps de guerre, chaque nation envoyoit les siens contre la nation ennemie pour détruire son commerce; mais quand la paix étoit firmée, l'autorité des souverains ne pouvoit plus retenir ces brigands. Ils ont souvent ralumé des gueres éteintes; & quelquefois on les a vus s'emparer même des vaisseaux de leur nation. Lorsque des flibustiers ennemis se rencontroient sur la mer, ils s'évitoient, & l'on en sent assez la raison. La ruse leur étoit familiere, & souvent ils la poussoient jusqu'à la perfidie. Leur but étoit de surprendre & non pas de combatre.

Le rendez-vous des *aventuriers* François, étoit l'île de la Tortue sur les côtes de S. Domingue; ce fut vers 1630 qu'ils s'y établirent; ils en chasserent les Espagnols, furent chassés à leur tour, y rentrerent & s'y maintinrent. Ils eurent beaucoup de part aux révolutions qui agiterent cette colonie. Ils se signalerent par de fréquentes révoltes. Leurs chefs avoient beaucoup d'autorité. La cour osoit à peine nommer les gouverneurs, sans le suffrage de cette soldatesque plus dangereuse qu'utile. Le plus grand désavantage de cette institution, moins autorisée que tolérée, c'est que les flibustiers engageoient les colons à grôssir leur multitude, que ceux-ci de brigands devenoient oisifs, & aimoient mieux, au péril de leur vie, s'enrichir des dépouilles de nos ennemis, que de se nourir paisiblement des productions de la terre qu'il falloit cultiver. Les Espagnols opposerent aux *aventuriers* François des hommes à qui un instinct aussi féroce avoit fait embrasser la même profession: les Anglois avoient leur Morgan, les Hollandois leur Laurent Degraff qui depuis trahit sa république pour servir la France. On rendra compte de leurs exploits dans le récit des grandes expéditions où ils se sont réunis aux troupes nationales. On a vu aussi la Méditerranée & l'Archipel infectés de ces brigands. Les puissances européenes ont frapé les

coups les plus terribles sur ces républiques africaines qui s'enrichissent des dépouilles des nations commerçantes. On a négocié avec elles, & les traités n'ont guere mieux réussi que les châtimens. (*M. de Sacy.*)

AVENZOAR, *ou* Abenzoar, (*dit le Sage & l'Illustre.*) (*Hist. des Arab.*) médecin Arabe du douzieme siecle, contemporain d'Averroës, & loué par ce dernier. On prétend qu'il vécut 136 ans, & qu'il eut l'obligation de cette longue vie à ses connoissances en médecine, en chirurgie & en pharmacie; on a de lui un ouvrage intitulé: *Rectificatio medicationis, & regiminis*, Lyon, 1531. *in*-8° & un traité sur les fievres, Venise 1576, *in-fol.*

AVERANI, (Benoît (*Hist. litt. mod.*). On dit des choses merveilleuses des connoissances & de la mémoire de ce savant. Il savoit tout & pouvoit tout enseigner. Il n'y avoit point de poëte latin ou italien, qu'il ne sût presque entiérement par cœur, dont il ne citât sur le champ de longs passages, & dont il ne pût trouver chaque article à l'ouverture du livre. Né à Florence en 1645. Mort à Pise en 1707. On a un recueil de ses œuvres latines, en 3 volumes *in-fol.*, imprimé à Florence en 1717.

(II) Joseph son frere né à Florence en 1662, fut Professeur de droit dans l'université de Pise, où il mourut en 1738. Il étoit très-versé non seulement dans le droit, mais encore dans la langue Greque & dans les Belles Lettres, comme le prouvent ses ouvrages. *Voyez* à ce sujet ainsi que sur les ouvrages de Benoît son frere & de plusieurs autres de la même famille, le C. Mazzucchelli. *Scin. Ital. T.* 1, *p.* 11, *p.* 1235.

AVIRROËS, (*Hist. des Arab.*) philosophe & médecin fameux du douzieme siecle, traduisit le premier en arabe, Aristote, & le commenta; ce qui le fit surnomer le *commentateur*. Il exerçoit à Cordoue, sa patrie, une sorte de magistrature. On lui dénonça un poëte juif, qu'on accusoit de licence dans ses vers, il le réprimanda, mais voyant le succès de ces mêmes vers, & sachant que chacun les récitoit publiquement dans Cordoue, il ferma l'oreille aux plaintes qu'on vouloit lui en faire, en disant; *Une seule main pouroit-elle fermer mille bouches?* Ses ouvrages de médecine ont été recueillis sous ce titre: *Collectaneorum de re medica, sectiones tres.*

AVERTISSEUR, f. m. (*Hist. mod.*); officier de la maison du roi, dont la fonction est d'annoncer quand le roi vient dîner. (*A. R.*)

AVEUGLES, (*Hist. mod.*); hommes privés de la vue qui forment au Japon un corps de savans fort considérés dans le pays. Ces beaux esprits sont bien venus des grands; ils se distinguent surtout par la fidélité de leur mémoire. Les annales, les histoires, les antiquités, forment un témoignage moins fort que leur tradition: ils se transmettent les uns aux autres les événemens; ils s'exercent à les retenir, à les mettre en vers & en chant, & à les raconter avec agrément. ils ont des académies où l'on prend des grades. *Voyez Barth. Asia & l'Hist. du Japon* du pere Charlevoix. (*A. R.*)

AUGEARD, (Matthieu) (*Hist. lit. mod.*) connu par son *recueil d'arrêts des différens tribunaux du royaume*, en 3 vol. *in*-4°, étoit un avocat au parlement de Paris; il fut secrétaire du sceau, sous M. Chauvelin, le garde des sceaux, puis secrétaire du roi. Mort le 27 décembre 1751.

AUGER, (Edmond) (*Hist. de Fr.*) naquit en 1530, au village d'Alleman dans le diocêse de Troies; il prit l'habit de jésuite à Rome sous Saint Ignace; il revint en France pour convertir les protestans, & dans le cours de cet apostolat, quelquefois dangereux alors, il tomba entre les mains du baron des Adrets, alors protestant, qui voulut le faire pendre; un ministre obtint sa grâce, qui ariva au moment où il avoit déja le pied sur l'échele. Henri III le nomma son prédicateur & son confesseur. Il mourut en 1591. Un P. Dorigny a écrit sa vie.

AUGILES *ou* Augilites, f. m. pl. (*Hist. anc.*); peuples d'Afrique, qui habitoient la contrée qui séparoit les Garamantes des Troglodites. Hérodote les confond avec les Nasomanes leurs voisins, qui étoient aussi sauvages qu'eux. Leur histoire n'offre rien de mémorable. Pomponius Méla nous apprend qu'ils n'avoient d'autres dieux que les mânes. On ne décidoit rien dans les assemblées nationales & dans la vie privée, qu'après avoir juré par eux. Ils se couchoient sur les tombeaux de leurs ancêtres, pour y recevoir des inspirations qui devenoient les regles de leur conduite. Leurs rois n'étoient que des chefs, qu'ils choisissoient lorsqu'il s'agissoit d'aller contre leurs voisins. (*T--n.*)

AUGURELLI, (Jean-Aurelius) poëte & alchimiste, auteur, entre autres ouvrages, d'un poëme intitulé, *la Chrysopée*, où il enseigne à faire la pierre philosophale: il dédia ce poëme au Pape Léon X, qui pour récompense lui donna une grande bourse vide en lui disant avec dérision: *Vous saurez la remplir.*

(II) Né à Rimini vers l'an 1441, il passa presque toute sa vie à Trévise, ou il professa les Belles Lettres. Il fut Chanoine, & mourut en 1524. Il nous a laissé plusieurs pieces écrites en vers latins, entre lesquelles se trouve un poëme intitulé *Chrysopée*. Dans ce poëme il enseigne la maniere de faire de l'or; mais il proteste lui-même qu'il ne fait que badiner, & qu'il n'ajoute aucune foi à cet art mensonger. C'est donc à tort que Paul-Jove le représente comme un défenseur de l'Alchimie. Il faut encore regarder comme une fâble ce qu'on raporte de Léon X. M. le Comte Rambald des Azzons Avogaro, chanoine de Trévise, est l'auteur qui a écrit avec plus de soin sur Augurelli (*Nuova Raccolta d'Opusc.* T. VI, p. 155. (*Le Chev.* Tiraboschi.)

AUGUSTE, (*Hist. Rom.*); tel fut le nom que la flaterie donna à Caïus-Octavius. Ce conquérant, qui fut assez sage & assez heureux pour se soutenir pendant une longue suite d'années sur un trône que César avoit teint de son sang en voulant y monter, naquit l'an de Rome 690, de Caïus-Octavius, préteur de Macédoine, & d'Accia, fille de Julie, sœur de César. La famille des Octaves étoit partagée en deux branches; savoir, celle des Gnéiens & celle des Caïens. Les premiers raportoient leur illustration aux premiers temps de la république; les autres, dont descendoit *Auguste*, n'étoient point encore sortis de l'ordre des chevaliers dans le temps de la ruine de Carthage. Le bisaïeul d'*Auguste* avoit été tribun légionaire en Sicile, & sa mere Accia, autrement Atia, étoit fille de Julie & d'Accius Balbus, dont la famille étoit depuis long-temps considérée dans Aricie, ville ancienne du Latium. Cette origine a reçu quelque atteinte dans l'opinion publique; Antoine pendant les guerres civiles reprocha souvent à Octave l'obscurité de sa naissance. À l'entendre, le bisaïeul paternel d'*Auguste* avoit été flétri des chaînes de l'esclavage. Cassius de Parme, dans une lettre qu'il lui écrivit avant la bataille d'Actium, lui dit qu'il devoit le jour à un banquier & à une femme élevée dans les moulins d'Aricie: mais ce ne sont là que des traits lancés par la rivalité & par la haine. Nous en avons pour garant le sentiment de Suétone, dont l'autorité n'est certainement pas suspecte lorsqu'il fait l'éloge d'un prince: d'ailleurs *Auguste* avoit en sa faveur l'adoption de César, dont on sait quelle étoit la fierté. Au reste, ce n'est pas la naissance que nous admirons dans ce prince; il nous intéresse comme politique & comme législateur; comme l'homme de guerre, il n'eut d'autre mérite que l'heureux choix de ses généraux. Son regne offre tant de détails intéressans, que nous nous arrêterons peu sur son enfance. Il avoit à peine quatre ans lorsqu'il perdit son pere Octavius. Cette perte lui devint moins sensible par le nouveau choix que fit Atia. Philippe, son beau-pere, lui donna une éducation conforme à sa naissance, & l'on peut dire qu'il en sut profiter. À neuf ans, il harangua le peuple, à douze, il prononça dans la tribune l'oraison funebre de Julie son aïeule. Quoique enfant, il avoit cet air majestueux, qui lui attira dans la suite la vénération des peuples. César, admirateur de ses belles qualités, forma de bonne heure le projet de l'associer à ses hautes destinées, jaloux de le former lui même dans l'art militaire; il avoit résolu de le mener à la guerre qu'il méditoit contre les Parthes. On sait par quelle catastrophe le projet de cette guerre, qui eût probablement mis le comble à la gloire de César, fut suspendu. Ce grand homme reçut des mains de ses compatriotes le coup qu'il destinoit à leurs ennemis. Octave étoit à Apollonie, lorsqu'on lui apprit par quels éforts Rome venoit de signaler sa liberté mourante. Les circonstances étoient embarassantes; les vengeurs de de la Patrie, le poignard à la main, menaçoient les partisans de César; & un de ses prétendus amis, aidé de la faveur du peuple, se préparoit à se revêtir de ses dépouilles, sous prétexte de le venger. Le sénat, enchaîné par la terreur, faisoit des vœux pour Brutus, & fléchissoit devant Antoine. Octave avoit été adopté par César. Sa famille, qui sentoit les dangers de cette adoption, lui écrivit pour l'engager à y renoncer, & à préférer une vie privée à une grandeur qu'il falloit chercher à travers tant d'écueils. Il est vrai qu'en faisant ratifier cette adoption, il alloit se rendre odieux aux deux partis. Les uns devoient le regarder comme le successeur d'un tyran, les autres comme le possesseur titré des biens qui excitoient leur convoitise. Ses amis, suivant l'intention de ses parens, lui conseilloient de chercher une retraite parmi les troupes de Macédoine, milice acoutumée à vaincre sous César, & inconsolable de la mort de ce grand général. Octave, guidé par son ambition, rejeta des conseils avoués par la prudence: mais quoiqu'il portât dès-lors l'orgueil de ses desseins & de ses espérances jusque sur le trône, son âme parut toujours dans le plus grand calme. On n'aperçut en lui aucun de ces mouvemens qu'excitent d'ordinaire les grandes passions & l'espoir des grands succès. Résolu de passer en Italie, il fit sonder les dispositions de la garnison de Brindes; ayant vu qu'elle étoit affectionée au parti de César, il s'en fit un apui. Après l'avoir remerciée de son atachement pour la mémoire de son grand-oncle, & avoir sacrifié aux dieux en sa présence, il se déclara héritier de César, & son fils par adoption, & ce fut alors qu'il changea son nom de Caïus-Octavius en celui de Caïus Julius César Octavianus.

Cette premiere démarche donna la plus haute idée de son courage, & inspira la plus grande confiance à ses partisans. La fermeté que ce prince fit paroître au milieu des discordes civiles, nous feroit penser que, s'il parut moins souvent à la tête des armées, ce fut moins une prouve de cette pusillanimité qu'on lui reproche, qu'un effet de la prudence qui ne permet pas à un homme d'état de mettre toutes ses espérances dans le destin d'une bataille. Dès qu'il se fut assuré de l'affection de la garnison de Brindes, qui lui livra toutes les munitions de guerre & de bouche destinées pour l'expédition contre les Parthes, il forma la résolution de se rendre à Rome, toujours flotante entre la servitude & la licence. Octave ne tarda point à s'apercevoir des desseins d'Antoine. Le regardant dès-lors comme son plus redoutable rival, il feignit de se jeter dans le parti de la république. Cicéron, auparavant les délices de Rome, étoit retiré à la campagne où il vivoit en homme privé, faisant des vœux pour sa patrie qu'il n'étoit plus en état de sauver.

Octave sentit quelle considération ce sage donneroit à son parti. Il alla lui rendre visite à Cumes, & l'assura que, quoiqu'il se portât pour héritier de César, son projet n'étoit pas d'asservir ses compatriotes, & qu'il n'avoit d'autre dessein que de travailler à rétablir le calme dans la république, & à l'asseoir sur ses anciens fondemens. Cicéron d'autant plus facile à persuader, qu'il nourissoit contre Antoine une haine invincible, se laisse séduire. Cette premiere conquête atacha une foule de sénateurs au parti d'Octave qui ne balança plus à entrer dans Rome. Le peuple idolâtre pour le nom de César, qu'il avoit pris, alla le recevoir au delà des murs, & lui décerna une espece de triomphe. Tous les anciens amis de César imiterent cette ivresse; Antoine seul parut mécontent de son arivée; il ne lui rendit aucun honeur. Octave, trop clairvoyant pour ne pas deviner la cause de cette tiédeur, feignit de ne pas s'en apercevoir; & lorsque ses courtisans s'en plaignirent, c'est à moi, leur répondit-il, qui ne suis qu'un jeune homme, à prévenir un citoyen qui m'est si supérieur par son âge, ses services & le rang qu'il occupe dans la république. Cette déférence apparente rendoit ce consul odieux, & augmentoit le crédit de son jeune rival. Octavien se plia à toutes les soumissions qu'on exigea de lui. Ayant fait ratifier son adoption, il se rendit aux jardins de Pompée. Antoine les avoit eus des dépouilles de cet homme célebre. *Auguste* atendit long-temps l'audience du consul, qui vouloit l'acoutumer de bonne heure à l'air d'autorité qu'il vouloit prendre. Cependant il en fut reçu avec beaucoup de civilité. Lorsqu'on l'eut introduit, Octavien entama la conversation: il se plaignit d'abord, mais avec un ton de modestie, de l'acte de pardon qu'Antoine avoit fait passer en faveur des conjurés qu'il auroit pu châtier aussi sévérement, disoit-il, & d'une maniere aussi arbitraire qu'il en avoit châtié d'autres. Il lui rapela ensuite, dans les termes les plus obligeans, l'amitié dont César l'avoit honoré, & les grands services de ce dictateur, auquel il étoit redevable de sa fortune. Il le conjura, par la mémoire de son ami, de leur commun bienfaicteur, de l'aider à venger la mort de César, ou au moins de ne lui opposer aucun obstacle dans une entreprise si digne de louange. Tout, dans ce discours, flatoit Antoine, qui dans de nouveles proscriptions voyoit de nouveaux biens à acquérir: mais lorsqu'il lui demanda les trésors qu'il avoit fait enlever du palais de César, son zele se refroidit tout-à-coup: „ & comme cette somme, ajouta Octavien, n'est pas suffisante pour aquiter les obligations du testament de César, j'espere que vous ne balancerez pas à m'aider de vos trésors, ou au moins que vous engagerez les questeurs à m'ouvrir ceux de la république, d'après les offres que je fais de rendre ce que je pourai emprunter pour un si noble dessein; quant aux meubles, je vous en fais de bon cœur le sacrifice; c'est un gage de plus qui doit vous atacher au parti de mon pere; mais à l'égard de l'argent, j'en ai besoin, & j'exige qu'on me le remette sans délai „. Antoine, d'autant plus offensé de la hardiesse de ce jeune homme, qu'il ne doutoit pas que ce ne fût pour acheter la faveur du peuple, qu'il demandoit cet argent, lui fit un refus, qu'il acompagna de paroles très-dures. Ils se séparerent ennemis. Octavien mit aussi-tôt en vente toutes les maisons & toutes les terres qui lui revenoient de la succession du dictateur. Il fit publier en même temps qu'il ne consentoit à l'aliénation de ces grands biens, que pour empêcher Antoine de priver tant de familles des effets de la libéralité de César: mais le consul lui donna la mortification de s'opposer à cette vente, en engageant quelques particuliers à réclamer les terres, comme ayant fait partie du patrimoine de leurs ancêtres, que le dictateur avoit dépouillés pendant la guerre civile. D'un autre côté, les questeurs, excités par Antoine, formerent des prétentions sur une partie de ces terres, comme ayant été confisquées au profit du public. Ces procédés étoient injustes; mais Octavien, au lieu de s'adresser au sénat qui eût pu lever ces obstacles, mit en vente son propre patrimoine, ainsi que les biens de sa mere & de son beau-pere qui firent ce généreux sacrifice, pour favoriser ses desseins. Du produit de ces ventes, *Auguste* aquita les legs que César avoit faits au peuple; & cette feinte libéralité pensa entraîner la ruine d'Antoine. La populace, dont le cœur s'ouvre toujours à l'intrigant qui fournit le plus d'alimens à sa cupidité, parloit de mettre en pieces Antoine. Une nouvele dispute, élevée à l'occasion de la chaire & de la courone de César, qui, suivant un décret du sénat, devoient être placées dans tous les spectacles, mit le comble à leur mésintelligence. Octavien fait prendre cette chaire & cette courone, & les fait placer au milieu de l'amphitéâtre, malgré les déclamations d'Antoine, qui le menaçoit de le faire traîner en prison. Cette fermeté acheva de lui gâgner la faveur du peuple. Profitant de cet enthousiasme, il monte à la tribune; alors apostrophant Antoine, comme s'il eût été présent: „ Consul injuste, implacable, s'écria-t-il, faut-il que ta haine contre moi s'étende jusque sur le grand César? Tu foules avec mépris les cendres de ce héros dont ta fortune est l'ouvrage. Tu prétendois venger sa mémoire, & tu cherches à la flétrir; tu te prosternois autrefois à ses pieds, tu lui offrois le diadême; aujourd'hui tu lui refuses jusqu'aux honeurs que le sénat lui a déférés. Sacrifie-moi à ton coupable ressentiment; mais au moins épargne les mânes d'un grand homme, indignés de ton ingratitude. Rends a tes concitoyens des biens qu'il n'avoit réservés que pour eux; j'abandone le reste à ton insatiable cupidité: je me croirai assez riche si je puis m'aquiter envers ces généreux défenseurs de la patrie „.

Ce discours artificieux mit le peuple en fureur contre Antoine ; ses gardes même censuroient sa conduite. Rome alloit devenir une arêne sanglante, lorsque des vues politiques réunirent ces deux rivaux. Le consulat d'Antoine étoit prêt d'expirer ; la crainte que sa grandeur ne s'éclipsât avec sa magistrature, l'engagea à se réconcilier avec Octavien. Il ambitionoit le gouvernement des Gaules ; convaincu que l'injure faite à l'héritier de César, n'étoit pas un titre pour avoir les suffrages du peuple, il fit les premieres démarches ; & Octavien sensible à cette déférence, consentit à l'aider de son crédit. Ce fut sans doute, une faute de ce grand politique : il sembla oublier que c'étoit dans cette contrée que César avoit trouvé des armes pour asservir Rome. Cette réconciliation ne pouvoit être de longue durée entre ces deux ambitieux. Dès qu'Antoine eut pris possession de son gouvernement, il traversa toutes les mesures d'Octavien. Le sénat qui voyoit en eux deux tyrans plus terribles que celui qu'il avoit fait périr, fomentoit cette désunion dans l'espoir de les détruire l'un par l'autre. Cette politique alloit réussir ; mais les amis d'Antoine s'aperçurent du piege qui leur étoit tendu, & le forcerent de rester uni avec Octavien. Brutus vivoit encore, & la liberté ne pouvoit s'éteindre tant qu'il lui resteroit une soufle de vie. „ Votre sûreté, & la nôtre, disoient à Antoine ses amis, „ exige la ruine des conjurés. Si leur „ parti l'emporte, nous serons persécutés, pros„ scrits comme fauteurs de la tyrannie. Redou„ tez Brutus & ses partisans farouches, & songez „ que nous ne pouvons nous maintenir que par „ notre union avec le jeune Octavien (Il entroit pour lors dans sa 19ᵉ. année,) „ Aidez-le donc „ à exécuter ses généreux desseins, en vengeant, „ de concert avec lui, la mort de César. Que „ nous n'ayons pas à vous reprocher que le meil„ leur ami du dictateur ait empêché son fils de „ punir ses assassins „. Antoine désiroit avec autant d'ardeur que ses officiers de détruire les conjurés ; mais il ne vouloit pas qu'Octavien en eût la gloire. Il le connoissoit trop bien pour se laisser abuser sur ses desseins ; mais comme on insistoit sur une entrevue, il y consentit, & fit une espece de traité qui fut rompu presqu'aussitôt que conclu. Antoine fit mettre en prison plusieurs soldats accusés d'avoir voulu l'assassiner à l'instigation d'Octavien. Cette lâcheté a trouvé dans Cicéron, un panégyriste aveuglé par sa haine contre Antoine. Les partisans de la république crurent que c'étoit un incident adroitement ménagé pour avoir l'un & l'autre un prétexte de faire des levées ; mais la suite fit clairement connoître que chacun d'eux aspiroit à perdre son rival, & à rester seul à la tête du parti contraire à celui des conjurés. Tous deux s'apprêterent à soutenir leurs prétentions les armes à la main. Antoine envoya ordre à son frere de lui amener les légions de Macédoine. Il comptoit sur l'amitié de Lépide qui commandoit quatre légions en Espagne, & sur celle de Plancus qui en commandoit trois dans les Gaules. *Auguste*, pour conjurer l'orage, alla dans la Campanie où il leva dix mille vétérans dont César avoit récompensé la valeur, en leur donnant des terres dans cette partie de l'Italie. Ces troupes ne lui paroissant pas suffisantes, il corrompit, à prix d'argent, deux des légions d'Antoine, & s'en atacha deux autres qui tenoient auparavant pour le parti de la république. Ce fut alors qu'il prit le chemin de Rome qui s'apprêtoit à voir renaître les scênes sanglantes de Marius & de Sylla ; s'étant arrêté à deux lieues de la ville, il feignit de n'y vouloir entrer qu'avec l'agrément du peuple. Un tribun qu'il avoit mis dans ses intérêts, lui aplanit tous les obstacles, en prononçant une harangue, dans laquelle il fit croire au peuple qu'il n'avoit d'autre projet, en entrant dans Rome, que de défendre ses concitoyens contre les attentats d'un consul ambitieux. Plusieurs sénateurs eurent la foiblesse de le penser, & Cicéron, toujours guidé par son aversion contre Antoine, travailloit de tout son pouvoir à étendre le bandeau de l'illusion. Brutus, qui portoit lui seul tout le fardeau de la république, écrivit plusieurs lettres pour dessiller les ieux de cet orateur. Il finit par lui reprocher que sa haine étoit contre le tyran, & non contre la tyrannie. En effet, Cicéron avoit perdu cette fierté républicaine qui le distingua dans plusieurs occasions. L'Italie entiere étoit dans la plus grande agitation : on voyoit déja déployer l'étendard de la guere civile. *Auguste* n'avoit point encore de titre ; & dès qu'il sut qu'Antoine s'approchoit à la tête d'une armée, ses soldats lui offrirent celui de propréteur, sans atendre les ordres du sénat. Trop sage pour offenser cette compagnie dans des conjectures aussi délicates, *Auguste* refusa ce titre, & lorsque ses amis les plus intimes lui demanderent les raisons de ce refus : „ Le sénat, leur répondit-il, „ s'est déclaré pour moi, moins „ par affection que par la terreur qu'Antoine lui „ inspire. On ne prétend m'employer que pour „ sa ruine, afin de me faire périr moi-même par „ les mains des assassins de César. Dissimulons „ encore. Il y auroit de l'imprudence à paroître „ percer les odieux mysteres de cette sombre po„ litique, ce que je ferois à coup sûr, si j'avois „ l'indiscrétion de prendre le titre que l'armée „ veut me faire accepter. Ma déférence pour le „ sénat engagera les peres conscripts à me l'of„ frir „. L'événement justifia le discours d'*Auguste*, & alla bien au delà de ses espérances. Non seulement les sénateurs lui acorderent le titre de propréteur ; ils firent encore un décret par lequel il lui étoit permis d'être consul, dix ans avant l'âge fixé par les loix. On lui érigea dès-lors une statue, & il eut rang parmi les sénateurs.

Cette politique avoit un effet trop certain,

trop prompt pour qu'*Auguste* voulût y renoncer. Cicéron tout-puissant dans le sénat, lui en assuroit tous les membres. Octavien sut encore se concilier l'esprit des nouveaux consuls C. Vibius Pansa & Aulus Hirtius. Il les abusa au point qu'ils proposerent au sénat les deux questions suivantes; savoir, qu'elles récompenses méritoient les deux légions qui avoient abandoné Antoine, pour se ranger sous ses enseignes, & de quels moyens il falloit user pour forcer Antoine à se désister du proconsulat des Gaules? Le sénat fit aussi-tôt un décret qui autorisoit les consuls à récompenser les légions à leur gré, & à prendre toutes les mesures qui leur sembleroient nécessaires pour déposséder Antoine qui, sur de nouveles déclamations de Cicéron, fut déclaré ennemi de la patrie. *Auguste* reçut aussi-tôt des ordres de se joindre aux consuls & d'agir de concert avec eux contre l'ennemi commun. Il fut revêtu d'une autorité égale à la leur, chose inouie jusqu'alors; & comme si ces honeurs eussent été au dessous de ses services, le sénat prononça un décret, en vertu duquel les vétérans qui étoient à son service auroient chacun plusieurs arpens de terre, dès que la guerre seroit terminée, avec exemption de toute charge. C'est ainsi que les chefs de la république couroient eux-mêmes au devant du joug que leur préparoit ce jeune ambitieux. Antoine qui se voyoit inférieur par le nombre de ses troupes, au parti de Brutus & de celui d'*Auguste* qui s'étoient réunis, tenta la voie de la négociation. Ce fut inutilement; après plusieurs combats dont les succès furent variés, il fut vaincu aux environs de Mutine, aujourd'hui Modene. Forcé de fuir devant le grand nombre & redoutant le courage de Brutus, il prit le chemin des Gaules à dessein de se joindre avec Lépide, Plancus & Asinius Pollio, qui commandoient dans cette contrée chacun un corps de troupes assez considérable.

Cette journée dans laquelle Brutus & *Auguste* avoient combatu sous les mêmes enseignes, sembloit devoir les réunir pour toujours; Brutus le désiroit; mais un associé aussi clairvoyant, aussi difficile à corrompre n'étoit pas du goût d'*Auguste*. Celui-ci lui connoissoit un amour trop violent pour la liberté, il désespéroit de pouvoir jamais en faire un esclave. Dans la nécessité d'avoir un collegue, il préféroit encore Antoine. Le consul Vibius le détermina pour ce dernier parti. Ce consul étant près de mourir, le fit venir à Bologne où il lui parla en ces termes: „ J'ai toujours aimé César plus que moi-même, „ & quand il fut assassiné, j'aurois hazardé ma „ vie pour sauver la siene, si j'avois eu des ar„ mes. Je n'ai jamais renoncé jusqu'ici au désir ni „ à l'espérance de venger quelque jour sa mort. Quel„ ques motifs de prudence que vous avez vous„ même approuvés, m'ont lié les mains & m'ont „ retenu dans le parti du sénat. Ma mort, qui „ s'approche, me prive d'un espoir si cher à mon „ cœur: mais avant que d'expirer, je m'aquite„ rai envers le fils de ce que j'ai dû au pere. „ Sachez donc que vous êtes détesté de ce sénat „ qui vous caresse. Rien ne seroit plus agréable „ aux peres conscripts que la nouvele de votre „ désastre & de celui d'Antoine. Ils n'aspirent „ qu'à vous voir périr l'un & l'autre, & vous „ regardent comme des instrumens réciproques „ de votre ruine. N'allez pas croire que ce soit „ par amitié qu'ils se sont déclarés en votre fa„ veur, c'est qu'ils vous regardent comme le „ moins redoutable. Ils en ont fait plus d'une „ fois l'aveu à Hirtius & à moi. L'amitié dont „ César m'a honore, m'oblige à vous donner un „ avis que je suivrois à votre place. Étoufez, „ Antoine & vous, toutes les semences de di„ scorde qui vous divisent; c'est l'unique moyen „ d'éviter votre ruine. Mon dessein n'a jamais „ été, comme le sénat l'a cru, de détruire An„ toine, mais seulement de le forcer à main „ armée à faire avec vous, un traité d'alliance „ durable, afin de poursuivre conjointement les „ assassins de notre commun bienfaicteur. Je vous „ remets vos deux légions, je désirerois de mê„ me vous faire passer toute l'armée, mais je „ n'en suis pas le maître. La plupart des offi„ ciers sont des espions du sénat „. Telles furent les dernieres paroles de ce consul. Elles firent une vive impression sur l'âme d'Octavien; & ce fut sans doute cet avis qui produisit dans la suite le fameux triumvirat.

La conduite du sénat répondit bientôt à cet avis. Croyant n'avoir plus rien à redouter d'Antoine, qu'elle voyoit très-afoibli, cette compagnie commença à négliger Octavien & à caresser le parti des conjurés. Le triomphe qu'il demandoit, fut déféré à Brutus qui fut maintenu dans son gouvernement des Gaules, & fait général des troupes qu'avoient commandées les consuls Hirtius & Pansa. Hirtius avoit péri à la journée de Mutine d'un coup que lui porta Octavien, par malheur, d'autres disent exprès. Ceux qui sont de ce dernier sentiment, accusent encore *Auguste* d'avoir fait périr Pansa en corrompant le médecin qui pansoit sa blessure. Quoi qu'il en soit, cette conduite du sénat ne permit point à *Auguste* de s'abuser sur ses desseins. Il songea dès-lors à se réconcilier sérieusement avec Antoine. Il lui envoya sur le champ les prisoniers de marque faits à la journée de Modene. Il lui fit dire par Ventidius, qu'il voyoit avec peine qu'il se faisoit illusion sur ses vrais intérêts. Dans le même temps il écrivit à Lépide, à Plancus & à Asinius Pollio, qui, tous étoient dans la familiarité d'Antoine, que le sénat dévoué, sans réserve, aux meurtriers de César, avoit conjuré sa perte, & qu'ils s'abusoient eux-mêmes étrangement, s'ils en espéroient un traitement plus favorable. Il ajouta quelques plaintes contre Antoine; mais les expressions étoient si ménagées, qu'elles ne pouvoient l'offenser.

Antoine étoit dans des circonſtances trop fâcheuſes, pour être inſenſible aux procédés d'Octavien. On peut lire à ſon article le déplorable état où il étoit réduit, il prit le commandement des troupes qu'avoit Lépide, & fit ſes préparatifs pour entrer en Italie à la tête de dix-ſept légions & de mille chevaux. Les peres conſcripts, étonés d'apprendre qu'il marchoit vers Rome, changerent de ſyſtême & comme ils ignoroient que c'étoit aux intrigues d'Octavien qu'ils devoient imputer cette marche d'Antoine, ils conférerent à Octavien, conjointement avec Brutus, la conduite de la guerre. Octavien inſtruit par la nature & par l'art, cacha ſes ſentimens ſous de fauſſes careſſes. Il remercia d'abord le ſénat dans les termes les plus affectueux; mais lorſqu'il eut des troupes à ſa diſpoſition, il leva le maſque. Ayant aſſemblé ſes principaux officiers, il leur déclara ſes véritables deſſeins. Il ſonda auſſi-tôt les légions qui, ſéduites par l'éclat de ſes promeſſes, envoyerent des députés à Rome demander qu'on lui déférât le conſulat. Ce n'étoit qu'une vaine formalité; il avoit formé la réſolution de le prendre de force, ſi on ſe refuſoit à le lui acorder de bon gré. Le ſénat qui vouloit encore uſer de quelque ménagement, fit aux députés une réception obligeante; mais leur demande fut rejetée ſur ce qu'Octavien n'avoit point atteint l'âge preſcrit par les loix. Ce n'étoit qu'un prétexte, puiſqu'un décret l'en avoit diſpenſé. Les députés alléguerent les exemples de Rullus, de Décius, de Corvinus, des deux Scipions, de Pompée & de Dolabella; & ſur ce que des ſénateurs répondirent que la plupart des grands hommes que l'on venoit de citer, s'étoient diſtingués par leur zele pour la liberté, ils répliquerent qu'on ne s'en tiendroit point à leur refus. Cornelius, l'un de ces députés, portant la main ſur la garde de ſon épée, quita l'aſſemblée d'un air menaçant: voilà, ajouta-t-il, ce qui ſaura faire un conſul. Les légions offenſées du refus des ſénateurs, preſſerent Octavien de les conduire à Rome, diſant que comme héritier de Céſar il avoit droit de diſpoſer du conſulat. On voit comment le droit de conférer les grandes charges de la république paſſoit inſenſiblement du ſénat à l'armée. Des écrivains ont accuſé *Auguſte* d'avoir introduit cette nouveauté qui occaſiona le meurtre d'un ſi grand nombre de ſes ſucceſſeurs: mais on voit que ce fut l'ouvrage des circonſtances, & non pas de la réflexion. *Auguſte* mettant à profit l'heureuſe diſpoſition de l'armée, paſſa le Rubicon, foible ruiſſeau, mais fameux depuis que Céſar s'étoit arrêté ſur ſes bords. Ayant partagé ſon armée en deux corps, il marcha à la tête de l'un vers la capitale, uſant de la plus grande célérité. L'aproche inatendue de ce prince remplit la ville d'une terreur ſoudaine. Les ſénateurs délibéroient à la hâte, & leurs décrets étoient auſſi-tôt révoqués que conçus. Pluſieurs n'oſant poſer la main ſur le timon de l'état, s'écarterent des endroits que l'orage menaçoit, & ſe retirerent à leurs maiſons de campagne. Cicéron étoit de ce nombre. Rome enrichie des dépouilles des nations aſſervies offre un ſpectacle bien moins intéreſſant que Rome pauvre & ſans eſclaves. On n'y voyoit plus ces âmes fieres qui ſavoient enviſager la mort ſans pâlir. Les Romains dégradés craignoient l'eſclavage, non parce qu'il eſt honteux, mais ſeulement parce qu'il eſt pénible. Dès qu'Octavien parut devant les murs, tous les ordres de l'état vinrent à ſa rencontre, non pour le combatre, mais pour lui donner des marques de la plus entiere obéiſſance. Il ſembloit moins un rebelle, qu'un roi qui montoit ſur un trône dont la poſſeſſion lui étoit confirmée, par une longue ſuite d'aïeux. Il entra dans la ville au milieu des acclamations de tout le peuple. Les veſtales, précédées par ſa mere & ſes ſœurs, l'acompagnerent juſqu'à ſon palais, où les patriciens ſe rendirent en foule pour lui faire des ſoumiſſions que leur cœur déſavouoit. Cicéron fut le dernier à lui rendre hommage. Cet orateur reçut un acueil aſſez froid, & c'eſt une mortification que l'on n'eſt pas fâché de lui voir eſſuyer. Le caractere faux qu'il fit paroître dans les dernieres années de ſa vie, nous retient ſur les éloges dont il ſe montra ſi jaloux. Ennemi d'abord de Céſar, il étoit devenu ſon flateur; & ce protecteur d'Octavien avoit récemment prononcé une harangue dans laquelle il diſoit, en termes équivoques, *qu'il falloit le faire périr*. Cornutus fut le ſeul qui refuſa de ſe plier au joug du tyran. Il avoit gouverné Rome depuis la mort des derniers conſuls; n'ayant pu voir ſes compatriotes courir d'eux-mêmes à la ſervitude, cet homme s'étoit tué de déſeſpoir. Après avoir exercé dans Rome pluſieurs actes de ſouveraineté, *Auguſte* en ſortit le jour où on devoit l'élire conſul. C'eſt ainſi qu'il feignoit de laiſſer aux comices la liberté des ſuffrages, lorſqu'il venoit de faire tout trembler ſous le poids de ſon deſpotiſme. C'eſt encore une eſpece de réfutation des auteurs qui ont reproché à ce prince d'avoir fait paſſer aux ſoldats le droit de ſe choiſir des maîtres. Il paroît qu'au moins dans la forme, il laiſſoit au peuple le droit d'élection. Il fut nommé conſul d'une voix unanime, & eut pour collegue un de ſes parens appelé Q. Pædius. La flaterie publia qu'on avoit aperçu douze vautours, dans le temps où il offroit un ſacrifice aux Dieux en reconoiſſance de ſon élection, d'où l'on conclut qu'il ſeroit un jour revêtu d'une autorité égale à celle de Romulus.

Le premier uſage que fit Octavien de ſon autorité, fut de faire confirmer ſon adoption dans une aſſemblée du peuple. Il obtint enſuite du ſénat un décret qui ordonoit de faire le procès à tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre de Céſar, & comme ce décret eût pu le rendre odieux, il avoit eu ſoin de le faire ſolliciter par ſon collegue. Tous les conſpirateurs furent cités,

& lorsque le héraut prononça le nom de Brutus, le sénat & le peuple fondirent en larmes, c'étoit un dernier hommage que les Romains rendoient à leur antique vertu. Entre les juges qui furent choisis pour prononcer sur le sort de tant d'illustres citoyens, Sicilius Coronas fut assez généreux pour se déclarer en leur faveur, & ce trait de magnanimité lui coûta la vie : Octavien le fit périr après une réconciliation apparente. Mal-gré l'opposition de ce digne Romain, tous les conjurés furent condamnés, sans être entendus, à un exil perpétuel, & tous leurs biens furent confisqués. La difficulté d'opprimer Brutus & Cassius, accéléra le traité qu'Octavien méditoit avec Antoine, dont le bras lui étoit nécessaire ; la conférence se tint dans une île formée par le Reno, petite riviere qui, après avoir arosé le territoire de Bologne, se décharge dans le Pô. Ce fut dans cette île que se forma ce fameux triumvirat, qui porta le dernier coup à la république, & entraîna la ruine de ce qu'elle avoit de plus illustre. Lépide qui, sans avoir les talens de ces deux hommes fameux, devoit être associé à leur fortune, visita l'endroit où on devoit s'assembler, dans la crainte qu'*Auguste* n'y eût placé quelqu'embuscade ; la conférence dura trois jours, après lesquels il fut décidé, 1°. qu'Octavien abdiqueroit le consulat en faveur de Ventidius, lieutenant d'Antoine ; 2°. que l'autorité souveraine résideroit toute entiere dans eux trois, pendant l'espace de cinq ans, sous le nom de triumvirs, & de réformateurs de la république ; 3°. qu'ils feroient ratifier ce partage par le peuple romain : c'est ainsi qu'ils déguisoient les chaînes qu'ils préparoient au peuple ; 4°. qu'Antoine auroit le gouvernement de toutes les Gaules, excepté la Gaule narbonoise qui devoit être déférée à Lépide, avec les deux Espagnes, & qu'Octavien auroit pour son lot, outre l'ancien domaine de Carthage, l'Égypte entiere, la Sicile & la Sardaigne ; 5°. que les provinces d'Orient, alors au pouvoir de Brutus & de Cassius, resteroient pendant quelque temps en commun ; 6°. qu'Antoine & Octavien se réuniroient sur le champ contre Brutus & Cassius, tandis que Lépide resteroit à Rome pour y faire respecter l'autorité du triumvirat.

Les triumvirs, après avoir ainsi usurpé l'autorité souveraine, & s'être promis une fidélité réciproque, songerent à satisfaire leur vengeance ; mais la crainte que les excès auxquels ils alloient se livrer, ne révoltassent les légions, les engagea à leur faire part de la proie qu'ils s'apprêtoient à dévorer ; chaque légionaire devoit avoir 5000 drachmes après les troubles ; chaque centurion 25000, & chaque tribun 50000. À ces sommes prodigieuses furent ajoutées des récompenses plus solides encore ; on devoit leur répartir les terres des dix-huit meilleures villes d'Italie, après qu'on en auroit chassé les légitimes possesseurs : Capoue, si fameuse par ses délices, & le séjour d'Annibal, étoit du nombre de ces villes, ainsi que Rhege, Lucerie, Ariminie & Vibo.

Les sermens ne leur suffisant pas, ces tyrans farouches scellerent leur union par les plus horribles sacrifices. Antoine demanda le meurtre de Cicéron, Octavien celui de Lucius César, oncle maternel d'Antoine : on ne sait si Lépide sollicita la permission de faire mourir Lucius Emilius Paulus, son propre frere, ou s'il fut forcé de l'abandoner au ressentiment de ses collegues. À ce trois noms furent ajoutés ceux de 300 sénateurs, & de plus de deux mille chevaliers ; tous ceux qui possédoient de grands biens, ou que l'on soupçonoit d'intelligence avec Brutus, furent condamnés sans pitié : voici comment finissoit ce traité fatal. „ Aucun ne recélera les pro„ scrits, ni ne facilitera leur évasion, ni n'en„ tretiendra aucun commerce avec eux, sous pei„ ne d'être proscrit lui-même. Tout homme li„ bre qui livrera la tête d'un proscrit à l'un des „ triumvirs, en recevra 25000 sesterces, un es„ clave en recevra dix mille ; tout esclave qui „ tuera son maître proscrit, aura la liberté avec „ la récompense promise. Les mêmes sommes „ seront données à ceux qui indiqueront l'endroit „ où un proscrit se tient caché, & le nom du „ délateur restera inconnu „. Plusieurs cohortes se rendirent aussi-tôt à Rome, pour exécuter les ordres sanguinaires des triumvirs. Plusieurs proscrits furent massacrés dans les rues, d'autres auprès de leurs foyers, tout fut en un instant, rempli d'épouvante & de confusion ; comme on ignoroit la cause de ces meurtres, chacun trembloit pour soi-même. Un nombre considérable de familles sortirent avec des torches enflamées, & mirent le feu à différens quartiers, pour avoir la triste consolation de faire périr les boureaux avec leurs victimes : les fatigues que Q. Pædius se donna pour faire cesser le tumulte & l'incendie, occasionerent sa mort.

Tandis que Rome étoit en proie à ces alarmes, les triumvirs s'avancerent à la tête de leurs troupes ; ils entrerent dans la ville pendant trois jours consécutifs ; Octavien le premier jour, Antoine le second, Lépide le troisieme ; ils étoient dans l'appareil le plus formidable : chacun d'eux étoit acompagné de sa cohorte prétoriene & d'une légion. Comme leur intention étoit, non d'abolir les loix, mais seulement de s'élever au dessus, ils firent confirmer par le peuple l'autorité qu'ils venoient d'usurper, & dès que cet acte fut passé, on continua le massacre des proscrits. Comme l'argent provenu des dépouilles de tant de malheureux ne montoit pas encore à deux cents mille talens qu'ils avoient jugés nécessaires pour la guere, ils imposerent une taxe énorme sur quatorze cents dames romaines, meres, femmes ou filles des proscrits. Ce fut dans cette occasion que la célebre Hortence, fille de l'orateur de ce nom, qui disputa si long-temps contre Cicéron la palme de l'éloquence, se rendit au tribunal des tyrans,

rans, suivie d'un nombreux cortege de dames ; elle leur représenta avec une noble fermeté, la cruauté de ces taxes arbitraires, & leur reprocha d'avoir franchi les bornes où s'étoient arrêtés les tyrans qui les avoient précédés : la noble hardiesse de cette femme excitant l'indignation des triumvirs, ils ordonerent à leurs licteurs de l'écarter ainsi que toute sa suite. Cependant le peuple ayant murmuré de l'injure faite aux femmes, ils réduisirent les 1400 dames à 400 ; mais la tyrannie ne fit que changer d'objet ; plusieurs familles furent taxées arbitrairement ; on les força de payer sur l'heure la quinzieme partie de leurs biens, avec le revenu entier d'une année ; les soldats, chargés de la levée des taxes, se livrerent à des cruautés inouies : le consul voulut en vain arrêter leurs excès, ce magistrat déchu de son autorité premiere, avoit appris à trembler.

Les triumvirs ayant fait couler sous la hache des boureaux, le sang le plus pur des Romains, convoquerent le sénat, & annoncerent à cette compagnie consternée & tremblante, la fin du massacre. Antoine se déclara l'ami de ceux auxquels il avoit permis de vivre, & Lépide, cet imbécille que nous verrons rentrer dans la classe du peuple, couvert d'opprobre & d'ignominie, entreprit de justifier les fureurs auxquelles ils venoient de se livrer ; il assura les peres conscrits qu'il vouloit vivre dans la suite en citoyen : Octavien, toujours altéré de sang, déclara hautement qu'il se réservoit encore la liberté de punir. Après ces détails, pourons-nous admetre les éloges que son siecle lui a prodigués ? & comment des écrivains, parmi nous, se sont-ils élevés avec tant de passion contre le critique qui met ce prince sur la même ligne que Néron ? celui-ci le surpassa en débauches, mais il ne l'égala pas en cruautés : ce n'est encore qu'une légere ébauche des excès auxquels il s'abandona. (Tout ceci nous paroît un peu exagéré. L'Auteur a sous les ieux les cruautés d'Auguste, & il en est justement révolté ; il perd de vue la sagesse, la douceur & la gloire du long regne de cet Empereur, & il ne voit que dans le lointain les crimes beaucoup plus atroces de Néron.)

Antoine, après la bataille de Philippes, voyant Brutus étendu sur la poussiere, pleura sur le corps de cet illustre défenseur du parti le plus juste, & punit un de ses afranchis, pour avoir négligé la pompe de ses funérailles. Octavien ne fut pas capable d'une pareille magnanimité ; implacable dans sa haine, il ne put cacher sa lâche satisfaction, & fit séparer la tête du corps qui excitoit la douleur généreuse de son collegue. Sa conduite envers les prisoniers est plus horrible encore ; avant d'immoler à sa haine les plus illustres d'entr'eux, il se faisoit un cruel plaisir d'insulter à leurs malheurs. Un de ces infortunés lui demandant pour grâce les honeurs de la sépulture, dans peu, lui répondit-il, les corbeaux prendront ce soin. Un pere demandant grâce pour son fils, & le fils pour son pere, au lieu d'être sensible à ce combat de générosité, il leur ordona par un excès de barbarie inconnue parmi les nations les plus féroces, de combatre l'un contre l'autre ; le pere ne voulant pas survivre à son fils, ni le fils à son pere, il les vit se doner réciproquement le coup mortel. Aussi les prisoniers, lorsqu'on les amenoit devant Antoine & devant lui, le chargeoient d'imprécations, & donnoient à Antoine le glorieux nom d'*imperator* (*général victorieux*) ; de ce nombre fut le fameux Favonius qui, sur le point d'être égorgé, reprocha fortement à Octave tous ses crimes avec la liberté d'un philosophe.

Des plaines de Philippes, *Auguste* se rendit en Italie ; ce fut alors que peu satisfait du partage de l'autorité, il conçut le projet de dépouiller ses collegues ; Fulvie, femme d'Antoine, s'en aperçut, & lui opposa quelques obstacles. *Auguste* s'en vengea, en répudiant Claudia sa fille, après avoir déclaré avec serment, que, quant à lui, elle étoit encore vierge. Cet afront public, cette distinction injurieuse mettant Fulvie en fureur, elle harangua les vétérans qui avoient servi sous Antoine, & les exhorta à prendre les armes contre un collegue assez ingrat pour prétendre recueillir tout le fruit de la victoire de Philippes, lui qui n'avoit pas même eu assez de confiance pour soutenir le spectacle d'une armée rangée en bataille ; il est vrai que l'histoire reproche à *Auguste* de s'être caché dans des roseaux, & d'avoir feint une maladie lors de cette célebre journée. Fulvie fut secondée par Lucius, son beau-frere : cette division occasiona de sanglans débats, dont le succès fut toujours contraire à Lucius & à Fulvie. Lucius fut obligé de demander grâce, & ce fut encore à cette occasion qu'*Auguste* fit paroître toute la cruauté de son âme ; quoiqu'il eût promis un pardon général, il se fit livrer trois cents des principaux citoyens de Pérouse, qui s'étoient déclarés contre lui, & les fit immoler au pied de la statue de César : leur ville fut livrée au pillage. Antoine eût pu remédier à ces désordres, & réprimer les injustes desseins de son ambitieux collegue ; mais ce triumvir, asservi à la plus honteuse passion, s'enivroit des plaisirs que lui offroit Cléopâtre.

Cependant les clameurs de Fulvie séparerent Antoine de l'insidieuse & voluptueuse reine d'Égypte, & le déterminerent à faire un voyage en Italie. Il dirigea sa route par Athènes où l'atendoit Fulvie, qui n'eut point à s'applaudir de la réception de cet époux infidele ; aveugle sur les desseins d'Octavien, il la blâma hautement, la regardant comme l'auteur des troubles ; mais il ne tarda pas à être désabusé ; on lui apprit qu'*Auguste* s'étoit rendu maître de la Gaule transalpine, contre les loix d'un traité conclu après la journée de Philippes. Ce procédé fut regardé comme une déclaration de guerre ; ainsi se mettant

en mer sans délai, il fit voile vers l'Italie; mais ayant voulu visiter la ville de Brindes, la garnison lui en ferma les portes, sous prétexte qu'il avoit dans son armée un ami d'*Auguste*. Cet acte d'hostilité pensa changer encore une fois la face de Rome, & la livrer aux fureurs d'une nouvele faction, qui se fût vengée sur les partisans de César, des coups que ceux-ci avoient portés au parti républicain: cette faction étoit celle de Pompée, qui se soutenoit en Sicile, sous un fils de ce grand homme. Pompée, invité par Antoine, se rendit en Italie, & prit plusieurs villes le long de la côte; Octavien, craignant pour les suites de cette guerre, se rendit aussi-tôt à l'endroit où étoit le danger; mais les vétérans, admirateurs de la valeur d'Antoine, ayant refusé de combatre, il fut obligé de recourir à la négociation.

L'accommodement se fit par l'entremise de Cocceïus, de Pollion & du fameux Mécene, ministre dont le nom sera toujours cher aux savans: il savoit les récompenser, & ce qui est plus flateur pour eux les honorer. Les légions, pour rendre cette alliance durable, demanderent qu'elle fût cimentée entre leurs généraux par les liens du sang, & proposerent le mariage d'Antoine & d'Octavie; Antoine consentit par politique à une union que réprouvoit son cœur, toujours épris pour Cléopâtre, amante perfide, qui devoit l'immoler à son inconstance, dont elle fut elle-même la victime. Le mariage fut célébré en présence des deux armées: il y eut quelque temps après un traité auquel eut part Sextus Pompée. Octavien fit dans cette occasion une démarche qui s'acordoit peu avec sa défiance ordinaire; il accepta, ainsi qu'Antoine, un repas que Pompée leur offrit sur sa galere amirale: c'est ainsi qu'ils se confioient l'un & l'autre à la foi d'un ennemi qui avoit de grandes vengeances à tirer d'eux. Cette confiance de la part des triumvirs, fait honeur à Pompée, & rend croyable un trait raporté par Appien: suivant cet auteu, Menas, son lieutenant, s'étant approché, lui dit que s'il le vouloit, il alloit le défaire de ses rivaux, & le rendre maître de l'empire; mais ce romain avoit des principes de vertu, contre lesquels toutes les promesses de la fortune étoient impuissantes. *Menas peut manquer à sa parole*, répondit-il aussi-tôt, *mais cette perfidie n'est pas digne du fils de Pompée*.

Lépide, Antoine & Pompée ne songeoient qu'à maintenir dans l'obéissance les provinces dépendantes de leur gouvernement; mais il n'en étoit pas de même d'Octavien. Son ambition ne devoit s'arrêter qu'après avoir rangé l'empire entier sous ses loix. Il commença par la ruine de Pompée, qui maître de la fertile Sicile, tenoit en quelque sorte sous sa dépendance les Romains, dont cette île fortunée étoit depuis long-temps la principale ressource dans les temps de disete: le Péloponnese servit de prétexte à cette guerre. Cette province avoit été cédée à Pompée sans aucune réserve; Octavien prétendit que les taxes devoient apartenir aux triumvirs. Leurs prétentions réciproques n'ayant pu se terminer à l'amiable, ils en vinrent plusieurs fois aux mains; mais la fortune d'Octavien & la valeur d'Agrippa, son général, le rendirent maître de la Sicile & de toutes les forces de son ennemi. Pompée traînant les débris de son armée, passa en Asie, où il périt, après avoir inutilement tenté de relever son parti: Rome perdit en lui le dernier de ses citoyens. Le vainqueur ne parut en Italie que pour y chercher de nouveles victimes; & sur le plus léger prétexte, il déclara la guerre à Lépide, qui, ayant été trahi & abandoné, abdiqua le triumvirat, & rentra dans une obscurité, où la foiblesse de son esprit le rapeloit sans cesse. Ces succès éleverent Octavien au plus haut degré de gloire & de puissance; il se voyoit à la tête de deux cents mille légionaires, de vingt-cinq mille hommes de cavalerie, de cent soixante mille hommes armés à la légere, & de six cents vaisseaux du premier rang, sans compter un nombre infini de bateaux de transport. Cette haute fortune étoit encore au dessous de son ambition; le sénat, si cependant on peut appeler de ce nom un corps dégradé, lui rendit les plus magnifiques honeurs, & lui déféra le triomphe de l'ovation: l'adulation fut portée à un tel point, que la pudeur du triomphateur, qui n'étoit rien moins que modeste, en fut offensée. On lui érigea une statue d'or au milieu de la place publique avec cette inscription: *A César, vainqueur sur terre & sur mer*. Le jour où il avoit vaincu Pompée, fut mis au nombre des fêtes solemneles. Comme il méditoit la ruine d'Antoine, il ne négligea rien pour s'insinuer de plus en plus dans la faveur du peuple; l'ayant convoqué dès le lendemain de son ovation, il diminua les taxes, &, remit à tous ceux qui avoient loué des maisons du public, ce qu'ils devoient au trésor; &, sur les plaintes que les voleurs infestoient Rome & les campagnes voisines, il créa un lieutenant de police, *præfectus vigilum*, & des compagnies de gens armés, chargés de maintenir l'ordre, & de garder les routes à la campagne & les rues dans la ville; on transporta en Italie tous les blés de Sicile; ainsi l'on vit succéder l'ordre à la confusion, la sûreté publique au vol & au brigandage, & l'abondance à la disete. Toutes les villes d'Italie, oubliant les précédens massacres, l'apeloient leur commun bienfaicteur; on porta la reconoissance jusqu'à lui ériger des autels. Un procédé vraiment généreux, mais qui tenoit plus à sa prudence qu'à sa bonté, mit le comble à cette ivresse populaire: Pompée, dans une fuite précipitée, n'avoit pu mettre à couvert ses papiers, parmi lesquels il y avoit une infinité de lettres qui lui avoient été écrites par le parti républicain; ces papiers ayant été remis à Octavien, il les fit brûler dans la place publique, protestant qu'il ne vouloit pas même connoître ses enne-

mis, & qu'il étoit charmé de trouver cette occasion de sacrifier son ressentiment particulier au bien de la patrie. Mais un trait, qui doit être regardé comme le chef-d'œuvre de la politique, c'étoit de renoncer au titre odieux de triumvir, & d'en conserver toute la puissance, sous une dénomination révérée du peuple. Il se fit déférer le tribunat à perpétuité, & promit d'abdiquer le triumvirat au retour d'Antoine, qu'il prétendoit engager à en faire autant, sans l'associer aux honeurs de sa nouvele dignité. On sait quelle étoit l'autorité des tribuns; placés à la tête du peuple, comme des surveillans contre les entreprises du sénat, ils étoient vraiment rois; ils avoient droit de révision & d'opposition: toutes les loix, proposées par le sénat, devoient leur être déférées; ils y donnoient la sanction, ou les rejetoient à leur gré. Il est vrai que dans certaines occasions ils devoient consulter le peuple; mais ce peuple aveugle pour ses patrons, qu'il révéroit comme ses idoles, n'alloit jamais contre ce qu'ils avoient décidé. On sent bien qu'*Auguste*, qui venoit de faire trembler tous les ordres de l'état, une fois revêtu de cette charge, pouvoit aisément en augmenter les prérogatives; cependant comme il y avoit toujours eu plusieurs tribuns, il étoit à craindre qu'Antoine n'entreprît de se faire déférer le même titre à perpétuité: cette considération engagea *Auguste* à rendre son concurrent odieux & méprisable; attentif à toutes ses démarches, il dévoiloit toutes ses foiblesses. Antoine, victime de sa passion pour les femmes & pour la table, fournissoit une ample carriere aux plaintes & aux reproches; prodigue de ses propres biens, il usoit de même des domaines de la république: Cléopâtre venoit d'en obtenir la Phénicie, la Celé-Syrie, Cypre, la Judée & une partie de l'Arabie. Les Romains, naturélement jaloux d'une domination vaste, virent avec indignation qu'un de leurs chefs les dépouilloit de ces riches provinces pour une reine dont ils avoient toujours eu le nom en horreur: un afront que reçut Antoine de la part des Parthes, augmenta l'aversion qu'inspiroit sa conduite. L'artificieux tribun, voyant les esprits échaufés par ses déclamations, chercha tous les moyens d'en venir à une rupture ouverte. Le mécontentement d'Octavie, qui voyoit avec un secret dépit les infidélités d'Antoine, lui parut une circonstance propre à consommer l'ouvrage de son ambition; il engagea cette épouse mécontente à aller revendiquer ses droits, bien déterminé à venger l'afront auquel il l'exposoit. La vertueuse Octavie ne s'aperçut point du piége que son frere tendoit à son époux, elle se rendit à Athênes, d'où elle écrivit à Antoine, qui étoit pour lors à Leucopolis; elle lui témoignoit la joie qu'elle se promettoit en le revoyant, & lui annonçoit des habits pour ses soldats, un grand nombre de chevaux, des présens considérables, tant pour ses amis que pour ses lieutenans, & deux mille hommes parfaitement équipés, pour recruter sa cohorte prétoriene; Antoine, séduit & entraîné par Cléopâtre, fut insensible aux démarches de son épouse, il refusa de la voir, & lui fit dire de retourner à Rome, tandis qu'esclave de sa rivale, il alloit à Alexandrie passer l'hiver dans les plaisirs & la débauche.

Octavie obéit aussi-tôt; son frere feignant de partager l'humiliation qu'elle venoit de recevoir, tâcha d'exciter sa jalousie, & lui dit de sortir de la maison d'un époux qui la traitoit avec tant de dédain: il lui promettoit de venger son injure. Octavie étoit bien éloignée d'approuver ses desseins; elle répondit à son frere qu'elle ne savoit que pleurer sur les égaremens d'un mari, & non s'en venger; elle lui recomanda de se montrer plus avare du sang de ses compatriotes, & de ne pas le verser pour les chagrins d'une femme.

Plus Octavie montroit de vertu, plus Antoine devenoit odieux, & *Auguste* ne manquoit pas d'intéresser, par des pratiques secretes, le peuple en faveur de sa sœur. Il faisoit voir avec une affectation, dont il avoit soin de cacher le motif, cette femme, le modele de son sexe, élevant ses enfans avec le plus tendre soin, sans faire à cet égard aucune distinction entre les siens propres, & ceux que son mari avoit eus de Fulvie. L'indiscrétion qu'eut Antoine de s'asseoir sur le trône d'Égypte, porta au comble le mécontentement du peuple romain. Tout sembloit conspirer à élever *Auguste* sur le trône du monde, en conduisant son concurrent à sa perte inévitable. Antoine, assis sur un trône étranger avec Cléopâtre, la proclama reine d'Égypte, de Cypre, de Celé-Syrie & de toute la partie de l'Afrique qui obéissoit aux Romains. Césarion qu'elle avoit eu de Jules-César, fut déclaré collegue du triumvir: quant aux enfans qu'il avoit eus de cette princesse, il donna à celui qu'il nommoit *Alexandre*, l'Arménie, la Médie, la Parthie, & généralement cet immense pays compris entre l'Indus & l'Euphrate. Son esprit étoit tellement dérangé par sa passion, qu'il donnoit des pays où jamais les armées romaines n'avoient pu pénétrer. Ses autres enfans reçurent des présens non moins magnifiques, & tous devoient avoir le titre sublime de *rois des rois*: le triumvir se livra encore à mille autres extravagances, que nous avons eu soin de décrire à son article.

Octavien, profitant du mécontentement général, qu'excitoit une conduite si répréhensible, cita son collegue devant le sénat & le peuple, l'accusant d'avoir trahi la majesté romaine. Antoine voulut en vain se justifier; son testament, vrai ou supposé, par lequel il exigeoit que son corps, en quelque endroit qu'il mourût, fût transféré en Égypte, (*Voy. ci-devant* ANTOINE) rendit la guerre inévitable. *Auguste* fit ses préparatifs, qui furent immenses; tous les ressorts furent tendus; il ataqua d'abord son rival par les traits du ridicule, qui produisirent leur effet. Ses flateurs, dont il empruntoit l'organe, publioient

qu'on ne devoit plus s'atendre à voir Antoine à la tête de ses armées, mais l'eunuque Mardion, qui devoit avoir pour conseillers de guerre Phroline, Tras & Charmion, suivantes de Cléopâtre. Le politique tribun eut encore l'attention de ne point ataquer directement Antoine: il sembla ne vouloir diriger ses armes que contre Cléopâtre. Ce fut à cette reine que ses ambassadeurs remirent la déclaration de guerre; on sent la raison de cette conduite, il savoit bien qu'Antoine, idolâtre comme il l'étoit de la reine, ne manqueroit pas de se déclarer en sa faveur, & que cette démarche le feroit déclarer ennemi de la patrie: les égaremens d'Antoine, la perfidie de Cléopâtre le servirent plus puissament encore, qu'une politique si rafinée. Nous ne répéterons point ici par quel revers de fortune, Antoine perdit la plus belle moitié de l'empire du monde, lorsqu'abandonant une armée intrépide, il courut après une ingrate, qui ne parut le regréter & le plaindre que quand elle fut forcée de se donner, comme lui, la mort, pour éviter la honte d'être traînée en triomphe à Rome.

Octavien, (an de Rome 723.) vainqueur d'Antoine & de Cléopâtre, se rendit en Égypte, & la rangea sous son obéissance. Après avoir réglé dans Alexandrie, le destin de ce royaume, il en sortit, & parcourut la Syrie, l'Asie mineure & la Grece, portant un œil satisfait sur ces florissantes contrées, devenues son domaine. Arivé à Antioche, il y trouva Tiridate qui lui demanda des secours contre Phradate, son concurrent au trône des Parthes. Il lui fit un acueil obligeant, & lui recomanda de ne point négliger ses droits. Ayant donné audience aux ambassadeurs de Phradate, qui lui faisoient la même demande de la part de leur maître, il leur fit le même acueil & la même réponse. Il lui importoit peu qui occupât le trône des Parthes. Son dessein étoit de fomenter les troubles de ces peuples, afin qu'occupés dans le centre de leur état, ils cessassent leurs irruptions dans les provinces de l'empire. Telle fut la politique constante d'*Auguste* pendant tout le cours de son regne, à l'égard des puissances étrangeres. Il songea moins à les soumettre qu'à les occuper. De retour en Italie, il fut honoré de trois triomphes consécutifs. Le premier lui fut décerné à propos de quelques avantages remportés sur les Dalmates, avant la guerre d'Antoine; le second pour la journée d'Actium, le troisieme, pour avoir soumis l'Égypte. Dans le dernier, qui fut de la plus grande magnificence, le char du triomphateur fut précédé des enfans qu'Antoine avoit eus de Cléopâtre, & d'un lit sur lequel on portoit une statue représentant cette reine offrant son bras au dard d'un aspic. Ce fut après ce triomphe qu'on lui conféra le titre d'*empereur*, non dans le sens ordinaire, qui n'emportoit que l'idée d'un général d'armée, mais dans un sens d'autorité souveraine.

Cependant, tandis que les Romains lui offroient leur encens, & que le peuple à qui il prodiguoit les trésors d'Alexandrie, se livroit à une fole ivresse de joie, sa fortune même le fit trembler. Il avoit des exemples récens de son inconstance; Marius, les deux Pompée, César, Antoine, qui tous avoient figuré en maîtres sur la scène du monde, venoient de disparoître. Tous les périls inséparables d'une autorité nouvele & usurpée se présenterent à son esprit, & porterent le trouble dans son âme. L'aversion naturele des Romains pour le gouvernement monarchique, & le cri de la liberté, lui faisoient craindre un nouveau Brutus qui eût pu rapeler cette idole qu'il proscrivoit. En proie aux plus vives inquiétudes, il balança s'il devoit abdiquer l'autorité souveraine, & suivre l'exemple de Sylla, qui, teint du sang de ses concitoyens, avoit osé déposer le poignard, & vivre dans Rome en homme privé. On prétend qu'il s'étoit décidé pour ce parti, lorsqu'il voulut entendre Agrippa & Mécene. Le premier, uniquement sensible à la gloire que l'homme tire de sa propre vertu, l'affermit dans sa résolution: mais Mécene lui fit sentir qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que sur le trône; que les peres, les enfans, les freres des proscrits pouroient, quand ils le verroient leur égal, lui demander raison du sang précieux qu'il avoit versé. „ Gardez la souveraine puissance, lui dit ce ministre, mais „ usez-en à l'égard des autres, comme vous voudriez qu'on en usât envers vous, si vous étiez „ né pour obéir „.

Ce conseil étoit sage, *Auguste* ne devoit pas se laisser séduire par l'exemple de Sylla. Sylla étoit grand de sa propre grandeur. Il n'avoit pas eu besoin d'un Agrippa pour vaincre, ni d'un Mécene pour apprendre à jouir de la victoire. On révéroit en lui le premier capitaine du monde, le vainqueur de Marius. Son nom étoit plus puissant que les haches & les faisceaux. Semblable en tout à ce Marius, couché sur son lit, il eût fait tomber d'un mot, d'un regard, le poignard des mains de l'assassin. Sylla avoit rapelé la liberté, & *Auguste* l'avoit anéantie.

(Cet éloge de Sylla est-il parfaitement juste? La honte d'*Auguste* est d'avoir trop imité Sylla. Sa gloire est d'avoir réparé ses premieres injustices, ce que Sylla n'a point fait, ou ce qu'il n'a fait au moins que par son abdication.)

On ne doit donc pas s'étoner si l'avis de Mécene prévalut sur celui d'Agrippa. Instruit par l'exemple de César, *Auguste*, en usurpant l'autorité souveraine, résista à la vanité de porter le titre de roi; il conserva celui d'empereur, & sous cette dénomination, familiere & agréable aux Romains, il jouit de tous les priviléges de la royauté. Convaincu que le peuple se laisse toujours surprendre aux apparences, il respecta la forme de l'ancien gouvernement. Les magistratures furent conservées avec leurs prérogatives extérieures. Son objet unique devoit être d'atacher toute l'autorité de la justice & des armes à celle d'em-

pereur. Ce fut dans ce dessein qu'il se fit nommer au consulat. Cette dignité qu'il réunit avec celle de tribun perpétuel, pendant neuf années consécutives, lui permit de se faire des créatures. Ce fut alors qu'il s'appliqua constament à fermer les plaies qu'il avoit ouvertes. Il ménagea les provinces, prodigua ses trésors dans la capitale & dans les armées; cachant sa haine contre le sénat, il déféroit de grands honeurs à cette compagnie pour la réformer, sans exciter les murmures. Il appeloit *réforme*, le meurtre qu'il ordonoit de temps en temps de ses principaux membres. Un seul de ses édits en dégrada quatre cents, dont plusieurs périrent par ses ordres secrets, sans que nous sachions la cause de cette sévérité; Tacite n'en accuse que leur zele pour la république; d'autres prétendent qu'*Auguste* suivit la maxime odieuse de se défaire de ceux que l'on a offensés; aussi ce sénat que Cineas avoit pris pour une assemblée de rois, ne fut plus qu'un ramas de flateurs. Après lui avoir déféré le glorieux nom de *pere de la patrie*, celui d'*Auguste* qui ne s'appliquoit qu'aux choses saintes, après lui avoir conféré le droit illimité de n'avoir pour regle de ses actions que ses propres volontés, ils se proposerent de faire sentinelle tour-à-tour, tant de jour que de nuit, aux portes du palais. Ce décret avilissant alloit passer sans un bon mot de Labeon. *Auguste* n'y auroit certainement pas souscrit. Il n'auroit pas placé auprès de son lit, pendant son someil, des membres du seul corps qu'il craignît. Une preuve que ces témoignages d'amour n'étoient que le tribut de la flaterie, & que le sénat & ce prince se regardoient toujours comme deux puissances ennemies, c'est qu'il défendit à tout sénateur de sortir d'Italie sans son agrément.

Ce fut au commencement de son septieme consulat que, voyant le peuple charmé de la douceur de son gouvernement, il se rendit par le conseil d'Agrippa & de Mécene, au sénat qu'il avoit rempli de ses créatures. Après avoir prononcé un discours étudié, il proposa aux peres conscrits de consentir à sa retraite: mais il n'y avoit aucun sénateur qui ne sentît le danger de délibérer sur une matiere de cette importance. Tous se jeterent à ses pieds & le conjurerent de continuer à faire les délices de l'empire. Sans doute qu'il affecta cette modération pour découvrir s'il ne lui restoit point d'ennemi dans le sénat. Le modeste tribun se fit une douce violence; mais il déclara qu'on prétendoit en vain le charger pour toujours d'un si pénible fardeau, qu'il n'agréoit l'autorité qu'à condition qu'on recevroit sa démission dans dix ans, promettant de mettre la république dans un état si florissant qu'elle n'auroit plus besoin de chef. Ce terme expiré, il offrit la même scène, & toujours ainsi de suite jusqu'à sa mort. Quoiqu'il eût dégradé le sénat, il affecta pour ce corps une considération qu'il n'avoit pas. Il voulut toujours que ce fût le conseil de la nation. Peut-être en sentoit-il la nécessité. Il feignit de vouloir partager avec lui l'honeur du gouvernement. Il lui assigna les provinces les plus tranquilles & les moins belliqueuses, & se réserva toutes celles qui exigeoient la présence des armées. Par cette feinte modération, il se réservoit toute l'autorité militaire, & mettoit cette compagnie dans les fers, lorsqu'il sembloit la révérer.

Cependant ce n'étoit pas assez pour *Auguste* d'avoir changé la face de Rome, ou, pour nous conformer au style ordinaire, les destinées du monde, il crut sa gloire intéressée à perpétuer son ouvrage. Il n'avoit eu de ses débauches qui furent fréquentes dans le commencement de son regne, ni de ses différens mariages, aucun enfant mâle; les intrigues de sa femme lui firent préférer Tibere son beau-fils, à son petit-fils Postumus Agrippa. Lorsqu'il sentit son âge décliner & sa santé s'afoiblir, il fit reconoître Tibere pour son collegue. Ce fameux décret, qui perpétuoit l'esclavage des Romains, fut conçu en ces termes. „ Sur la requête du peuple romain, nous acordons à C. Jul. César Tibere, la même autorité sur toutes les provinces & sur toutes les armées de l'empire romain, dont *Auguste* a joui, dont il jouit encore, & que nous prions les dieux de lui conserver „. Tibere ayant su cette disposition favorable, se rendit quelque temps après à Nole, où il trouva l'empereur dans son lit de mort. Velleius Paterculus prétend qu'*Auguste* le reconut publiquement pour son successeur, & lui fit jurer de le prendre pour modele: mais Tacite assure que l'on n'a jamais su si Tibere, en arivant à Nole, trouva l'empereur mort ou malade, Livie ayant fait garder les avenues du palais, & publier de temps en temps des nouveles favorables de la santé de l'empereur. Cet auteur ajoute que lorsque cette princesse artificieuse eut pris toutes ses mesures, elle fit annoncer dans le même instant la mort de l'empereur & le couronement de Tibere. *Auguste* vit approcher sa derniere heure avec une fermeté qui surprend dans un prince qui avoit acheté l'empire par tant de crimes. Il s'entretint avec ses amis, & leur donnoit des conseils sur leur conduite publique & privée. En parlant de ses propres actions, il leur dit qu'il avoit trouvé Rome de brique, & qu'il la laissoit de marbre. Il faisoit allusion aux monumens dont il l'avoit décorée, & aux édifices superbes dont les débris nous étonent encore. Mais il en avoit éteint l'esprit républicain, vrai germe des grandes vertus & des grandes actions. Avant d'expirer il se fit apporter une glace, & retroussant ses cheveux à la maniere des acteurs: „ Si j'ai bien joué mon rôle, dit-il à ses amis, batez des mains, la scène est finie „. Ainsi mourut cet homme qu'on pouroit appeler le prodige des siecles. Il étoit dans la soixante-seizieme année de son âge, la cinquante-sixieme depuis son premier consulat, & la quarante-troisieme depuis la journée d'Actium. On nous dispensera de faire ici son

éloge & sa censure, ses actions parlent. Il enchaîna, par ses propres liens, le peuple le plus fier qui fût jamais, & fonda la monarchie la plus vaste, la plus riche, la plus puissante qui eût été avant lui, & qui ait subsisté depuis. Cet empire acquit tant de grandeur, que les plus grands empires n'en sont qu'un foible débris; les arts en tout genre furent portés à une perfection si étonante, que dix-huit siecles n'ont pu rien y ajouter. *Auguste* a surpassé par ses services, & par ses vertus tous les rois; aussi un sage a-t-il dit, en parcourant sa vie, que ce prince auroit dû ne jamais naître, ou ne jamais mourir. (*M-r.*)

AUGUSTIN (SAINT), évêque d'Hippone. La vie entiere de ce pere de l'Église, apartient à l'histoire de la religion, qui est confiée à d'autres mains. Il vivoit dans le quatrieme, & le cinquieme siecles. (*Voyez* son article dans le dictionaire de Théologie.)

Un autre Saint Augustin, moine bénédictin, à la fin du sixieme, fut envoyé par le Pape Saint Grégoire, dans la Grande Bretagne, pour convertir les Anglo-Saxons, qui avoient ramené le paganisme dans ce pays. Il mourut à Cantorbery le 26 mai 607.

AUGUSTULE, (*Hist. rom.*); prince enfant, dernier empereur d'Occident, détrôné en 476 par Odoacre, roi des Hérules. Ce nom diminutif paroît lui avoir été donné par dérision, & par mépris pour sa jeunesse & son incapacité. Son vrai nom étoit Romulus Augustus; il ne monta sur le trône que pour en être renversé. Oreste, son pere, général des armées Romaines dans les Gaules, l'avoit fait proclamer en 475. Odoacre fit périr Oreste, dépouilla *Augustule* de l'empire, l'exila dans la Campanie, en lui laissant par pitié un revenu de six mille livres pour subsister. Odoacre prit le titre de roi d'Italie. Ceux qui aiment les singularités historiques n'ont pas manqué d'observer que le premier & le dernier empereur Romain avoient porté le nom d'Auguste, & que l'un & l'autre avoit été précédé par un prince du nom de Jules. Le prédécesseur d'Auguste étoit Julius nepos.

AVICENNE, (*Hist. des Arab.*), philosophe & médecin Arabe, du XI siecle, doit être mis au rang des enfans illustres & des savans précoces, & y a été mis par Baillet. À dix ans, il savoit tout l'alcoran par cœur, & à dix-huit toutes les sciences connues de son temps; il s'atacha, comme fit dans la suite Averroës, mais avec moins de succès & d'éclat qu'Averroës, à l'étude d'Aristote. À seize ans, il exerçoit la médecine & avec succès. Il mourut, dit-on, des suites de ses débauches, à 56 ans en 1036. Mort plus honteuse encore, ce semble, pour un médecin que pour un autre. Ses ouvrages de médecine & de philosophie ont été imprimés d'abord en arabe, Rome, 1593, *in-fol.*, puis traduits en latin à Venise, 1594, 2 vol. *in-fol.* Ils ont encore été traduits depuis, & sur-tout commentés.

AVIENUS (RUFUS FESTUS) (*Hist. litt. anc.*); poëte latin, qui vivoit vers la fin du quatrieme siecle, sous les regnes de Gratien, & de Théodose. On a de lui une traduction en vers latins des *phénomenes* d'Aratus, de la *description de la terre* de Denis d'Alexandrie, & de quelques fables d'Ésope. Il avoit mis tout Tite-Live en vers iambes; c'étoit apparemment des vers techniques, faits pour aider la mémoire.

AVILA (D'), (*Hist. mod.*). Il y a plusieurs espagnols célebres de ce nom.

1°. Louis d'AVILA, général de la cavalerie sous Charles Quint au siége de Mets en 1553. On a de lui *des mémoires de la guerre d'Afrique*; & d'autres mémoires historiques plus connus encore de la guerre de Charles Quint en Allemagne. Ceux-ci ont été traduits de l'espagnol en latin & en françois.

2°. Jean d'AVILA dit *l'apôtre de l'Andalousie*, prédicateur auquel on attribue des conversions célebres, telles que celles de saint François de Borgia, de saint Jean de Dieu & la vocation de sainte Thérese. M. Arnauld d'Andilly a traduit ses œuvres. Mort en 1569.

3°. Sanche d'AVILA, ainsi nommé parce qu'il étoit de la ville d'Avila, confesseur de sainte Thérese, évêque de Carthagene, puis de Siguenza, puis de Placentia. Mort en 1626. On a de lui des sermons, des traités de piété, & les vies de saint Augustin & de saint Thomas.

4°. Gilles Gonzalès d'AVILA, ainsi nommé par la même raison, historiographe du roi d'Espagne, Philippe IV, pour la Castille, auteur des *antiquités de Salamanque*, & *du théâtre des Églises des Indes*, ouvrages espagnols.

Aucun de ces auteurs ne doit être confondu avec le célebre *Davila*, qu'il faut voir à son article.

AVIRON (JACQUES LE BATHELIER D'), avocat au présidial d'Évreux, vers la fin du seizieme siecle, composa sur la coutume de Normandie, des commentaires qu'on trouve imprimés avec ceux de Berault & de Godefroy, Rouen, 1684, 2 vol. *in-fol.* Ils avoient été imprimés à part, sans nom d'auteur, peu de temps après la mort de d'*Aviron*, par les soins du premier président de Rouen, nommé Groulard. Comme l'ouvrage étoit anonyme, on crut que le premier président n'étoit pas fâché de se l'attribuer, & on lui en fit compliment comme d'un ouvrage de lui. *Ce livre est tant beau*, dit-il gravement, *qu'il ne peut être que l'œuvre de Jacques le Bathelier, ne connu sous un autre nom*. Ce livre, *tant beau*, *n'est plus connu sous aucun nom*, & le nom de *Jacques le Bathelier* n'est plus connu de persone, excepté de quelques jurisconsultes normands.

AVITUS, (*Hist. du Bas-Emp.*) sorti d'une famille patriciene, de la cité d'Auvergne, fut moins illustre par sa naissance & son élévation, que par ses qualités personeles. Sa douceur & sa modération lui mériterent la confiance de Théo-

doric, roi des Visigoths, qui ne fit rien sans le consulter, & qui sembla ne voir que par ses ieux. *Avitus* n'usa de son ascendant sur l'esprit de ce prince, que pour rétablir la tranquillité dans sa patrie; & citoyen sans ambition, il se crut assez heureux en jouissant du bonheur qu'il avoit le crédit de procurer aux autres. Il fut employé dans les plus importantes négociations; sa dextérité à manier les esprits, sa prudence sans artifice en assurerent le succès, & sa parole fut le plus sûr garant des traités. Ce fut par son éloquence douce & persuasive, que les Visigoths se joignirent aux Romains contre *Attila*. Aétius qui lui donna toute sa confiance, eut toujours à se féliciter d'avoir suivi ses conseils: ses services lui mériterent la dignité de maître de la milice dans le département du prétoire des Gaules. La maniere dont il s'en aquita, le fit juger digne de l'empire; il dut son élévation aux belles lettres, à qui tant d'autres reprochent le renversement de leur fortune: ce fut en donnant des leçons de droit & de littérature à Théodoric II, qu'il dévelopa son génie & ses connoissances. Rome agitée de discordes civiles, ne pouvoit se résoudre à nommer un successeur à Maxime. Théodoric qui pouvoit envahir l'empire, n'aspira qu'à la gloire d'en disposer. Il fait venir dans sa cour *Avitus*, & le proclame empereur; „ Montez au trône, lui dit-il, tant que „ vous gouvernerez l'empire, il n'aura point de „ soldat plus ardent que moi à le défendre „. Ce choix fait par un roi barbare, auroit dû soulever les esprits. Les Visigoths, il est vrai, étoient bien soldats romains; mais ils n'avoient point la qualité de citoyens: armés du pouvoir, la force fut leur droit. D'ailleurs la milice depuis long-temps avoit usurpé le privilége de nommer les empereurs; & Théodoric étoit trop puissant pour qu'on refusât de souscrire à son choix; il eût été soutenu par les Gaulois, dont la vanité étoit flatée de voir un de leurs compatriotes placé sur le trône d'Occident. Ainsi, *Avitus* ne vit que des sujets empressés à lui jurer obéissance. Le jour de son installation fut marqué par l'alégresse publique, & lui seul parut gémir de sa nouvele grandeur. Tous les députés de la nation, qui assisterent à cette cérémonie, sont désignés par le titre d'*honorable*, qui alors n'étoit acordé qu'aux représentans de la communauté, & que l'usage prostitue aujourd'hui aux plus vils favoris de la fortune; il fut revêtu du pouvoir suprême par les mêmes raisons qui, du temps de Rome vertueuse, avoient élevé au consulat ou à la dictature, les Camilles & les Cincinnatus. Ce ne fut qu'à la sollicitation des Gaulois, qu'il consentit à accepter l'empire; il savoit combien il étoit dangereux de devenir le maître de ceux dont on avoit été l'égal. Dès qu'il eut été proclamé, il jura l'observation de la loi, dont les droits toujours sacrés sont souvent violés par le plus fort. Il partit ensuite pour Rome, où il fut reçu avec autant d'applaudissement que si sa nomination eût été l'ouvrage du peuple & du sénat; l'anciene constitution exigeoit qu'on n'élût les empereurs que dans les murs de cette capitale du monde, qui n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été. L'exemple de Galba avoit autorisé à ne plus s'assujétir à cette formalité; & *Avitus* se fit un devoir de la rétablir.

Il écrivit à Martian, empereur d'Orient, pour le prier de le reconoître pour son collegue: c'est ce qu'on appeloit alors *l'unanimité*; il existoit un ancien préjugé que l'empire d'Occident, toutes les fois qu'il venoit à vaquer, étoit réuni à celui de l'Orient, & que la portion du peuple romain, restée dans l'Italie, ne pouvoit se donner un maître sans le concours de la portion transplantée à Byzance. Les ambassadeurs envoyés à Martian furent reçus honorablement, & *Avitus* fut reconu pour son collegue: il ne soutint pas sous la pourpre l'idée qu'on s'étoit formée de lui. Il avoit des vertus; l'homme de bien n'est pas toujours le plus propre à gouverner les méchans & les hommes entraînés par l'agitation de leurs passions. L'empire alors avoit plusieurs maîtres, & les sujets ne savoient point obéir. Son regne n'offre rien de mémorable; il eût mieux aimé pacifier les troubles de l'état, que d'en étendre les limites. Il fournit un corps de troupes à Théodoric II, dans l'invasion que celui-ci fit en Espagne, alors partagée entre les Romains & les Barbares. Ce fut encore sous son regne que Ricimer tailla en pieces, dans l'île de Corse, les Vandales d'Afrique; mais *Avitus* acheta bien cher les victoires de son général, qui abusa de son autorité contre celui qui l'en avoit fait dépositaire. Ricimer souleva l'armée d'Italie, & soutenu du sénat romain, qui murmuroit d'obéir à un Gaulois, il força enfin *Avitus* d'abdiquer, l'an quatre cents cinquante-six. Sa dégradation l'exposoit aux vengeances de ses ennemis; il crut s'y soustraire, en entrant dans les ordres sacrés: le sacrifice qu'il avoit fait de sa dignité, & le caractere d'évêque dont il venoit d'être revêtu, ne désarmerent point l'envie & la haine. Le sénat humilié de l'avoir eu pour maître, acheta des assassins pour l'en punir; il fut informé qu'on en vouloit à sa vie; il prit la résolution de se retirer dans les Gaules, où il se flatoit de trouver un asyle dans l'Église de Brioude, dédiée à Saint Julien, martyr, qu'il avoit choisi pour son protecteur. *Avitus* mourut, à ce que l'on croit, sur la route; & l'on soupçone qu'il fut assassiné. On voit encore, dans l'Église de Brioude, une grande urne de marbre, où l'on prétend que son corps est renfermé; ce fut dans la troisieme année de son regne, qu'il abdiqua l'empire qu'il n'avoit point ambitioné. (*T—N.*)

(Il se nommoit Marcus Macilius, il avoit été proclamé en 455. Il mourut en 456. Son neveu Sextus Alcimus Avitus, archevêque de Vienne, contribua beaucoup à la conversion de

Clovis. On le voit présider à divers Conciles. Dom Luc d'Achery a publié dans le 5e tome de son *Spicilége*, la conférence d'*Avitus* avec les évêques Ariens en présence de Gondebaud, roi des Bourguignons, prince Arien qu'il vouloit convertir à la foi Catholique, & dont il convertit le fils, Sigismond. Le P. Sirmond a donné, en 1643, les œuvres d'*Avitus* avec des notes. Ce prélat mourut de 523 à 527.)

AULETE, (Ptolémée Aulete ou Auletes.) (*Hist. d'Égypte*). Le privilége de la naissance appeloit au trône d'Égypte Selene, sœur de Lathyre, à l'exclusion d'*Aulete*, que la loi écartoit comme bâtard. *Aulete* se saisit des rênes du gouvernement, quoiqu'il fût né de la concubine de Lathyre; & les Égyptiens qui craignoient de passer sous la domination des Romains, fermerent les ieux sur le vice de sa naissance. Ce prince tomba dans le mépris, parce qu'au lieu d'ambitioner les vertus qui font les grands rois, il ne cultiva que les talens agréables qui peuvent honorer quelques particuliers. On lui donna le surnom d'*Aulete*, qui signifie *flûteur*, parce qu'il excelloit à jouer de la flûte; & ce nom humiliant parut flater sa vanité: mais il ne put se dissimuler qu'il étoit l'objet du mépris de ses sujets: & sentant le besoin d'un apui pour se soutenir, il épuisa l'Égypte pour acheter la protection des Romains. Le vide causé par ses profusions fut rempli par les impôts dont il accâbla ses sujets, qui se révolterent. *Aulete* se voyant sans amis, alla chercher un asyle dans les murs de Rome; il y mendia les suffrages des premiers magistrats: ses trésors furent plus persuasifs que son éloquence. Les Égyptiens envoyerent aussi des ambassadeurs pour défendre leur cause au tribunal de ce peuple roi des rois; mais tous périrent par le fer & le poison. Les Romains, témoins de tant d'attentats, avoient conservé un reste de pudeur au milieu de la corruption: leur indignation éclata contre ce roi meurtrier, qui, pour se soustraire aux outrages, se retira dans le temple de Diane à Éphese: ses trésors lui acquirent un vengeur dans Gabinius, proconsul de Syrie, qui, pour une somme de trente millions, dont Antoine reçut la moitié, abandona son gouvernement pour aller chercher dans l'Égypte des alimens à son avarice. Péluse fut sa premiere conquête: dès qu'*Aulete* se vit le maître de cette porte du royaume, il ne s'occupa que du soin de satisfaire ses vengeances. Ce premier succès fut suivi d'une nouvele victoire. *Aulete*, arbitre de la destinée de ses sujets, ne parut sensible qu'au plaisir de punir; & les Romains, largement payés, furent les instrumens de ses vengeances. L'Égypte fut inondée de sang & accâblée de subsides. Le tyran épuisoit la fortune des peuples pour remplir ses engagemens avec Antoine & Gabinius. La superstition tira les peuples de l'oppression. Un chevalier Romain tua un chat, dont le meurtre fit prendre les armes à toute le nation acharnée à demander la mort du sacrilége: l'autorité du roi & de Gabinius fut obligée de céder aux importunités des rebelles qui, dans leurs fureurs religieuses, mirent en pieces le malheureux assassin de l'animal sacré. *Aulete*, que cet exemple rendit circonspect & timide, traîna sur le trône une vie obscure & languissante. Il joignoit à son habileté à jouer de la flûte, un goût effréné pour la danse; il nomma par son testament, son fils & sa fille aînée pour ses héritiers, & les mit avec son royaume sous la tutele des Romains. (*T—N.*)

AULIQUE, adj. (*Hist. mod.*); dénomination de certains officiers de l'empereur qui composent une cour supérieure, un conseil dont la jurisdiction s'étend à tout en dernier ressort sur tous les sujets de l'empire dans les procès dont il connoît. Nous disons *conseil aulique*, *cour aulique*, *chambre aulique*, *conseiller aulique*, *&c.*

Le conseil *aulique* est établi par l'empereur, il en nomme les officiers; mais l'électeur de Maïence a droit de visite. Il est composé d'un président catholique, d'un vice-chancelier présenté par cet électeur, & de dix-huit assesseurs ou conseillers, dont neuf sont protestans, & neuf sont catholiques.

Ils sont partagés en deux tribunaux: les gens de qualité occupent l'un, & ceux de robe l'autre. Ils tienent leurs assemblées en présence de l'empereur, d'où leur vient le nom de *justitia imperatoris*, justice ou tribunal de l'empereur, comme celui du *conseil aulique*, de ce qu'il suit la cour de l'empereur, *aula*, & que sa résidence est toujours dans le lieu que l'empereur habite. Cette cour & la chambre impériale de Spire sont assez dans l'usage de se contrarier, à cause de la prévention qui a lieu entr'elles, & que nulle cause ne peut s'évoquer de l'une à l'autre. L'empereur ne peut empêcher ni suspendre les décisions d'aucune de ces cours, ni évoquer à son tribunal une cause dont elles ont une fois pris connoissance, à moins que les états de l'empire n'en soient d'avis. Il est néanmoins des cas où ce conseil s'abstient de prononcer définitivement sans la participation de l'empereur; & dans ces cas on prononce, *fiat votum ad Cæsarem*, *que le raport s'en fasse à César*, c'est-à-dire à l'empereur en son conseil.

Le conseil *aulique* n'a été originairement institué que pour connoître des différents entre les sujets des empereurs. On y a depuis porté les contestations des sujets de l'empire, & il s'est attribué sur la chambre impériale de Spire ou de Wetzlar, une espece de droit de prévention, qui ne se soufre pourtant que dans les procès des particuliers: les princes n'ont pas encore reconu cette jurisdiction. Mais sous les empereurs Léopold, Joseph, & Charles VI, le conseil *aulique* a fait plusieurs entreprises contraires aux libertés germaniques, comme de confisquer les duchés de Mantoue & de Guastalle, de mettre au ban

de

de l'empire les électeurs de Baviere & de Cologne.

Le conseil *aulique* cesse aussi-tôt que l'empereur meurt, s'il n'est continué par ordre exprès des vicaires de l'empire, au nom desquels il rend alors ses jugemens, il se sert de leur sceau. Heiss, *hist. de l'empire*. (*A. R.*)

AULU-GELLE; grammairien latin fameux, qui vivoit vers l'an 130, sous l'empire d'Adrien, & mourut, à ce qu'on croit, vers le commencement de l'empire de Marc-Aurele. On connoît ses *Nuits Attiques* en vingt livres, & les savantes remarques de Lambecius sur cet ouvrage, dont il y a plusieurs éditions estimées. Il en a paru en 1776, une traduction par l'Abbé de Verneuil, en 3 vol. in-12. Ce titre de *Nuits Attiques* a beaucoup moins de raport aux matieres traitées dans l'ouvrage, qu'aux circonstances où il a été composé. L'Auteur étoit à Athênes, & il employa les longues soirées de l'hiver à composer ce livre.

AUMALE, (*Hist. de Fr.*). Ville située sur les confins de la Normandie & de la Picardie, a eu des comtes particuliers, & ayant passé dans la maison de Lorraine, fut érigée en duché, l'an 1547, par le roi Henri II, en faveur du duc de Guise, François, qui le céda dans la suite à son second frere, lequel a formé la branche d'*Aumale*. Cette branche, qui sous Henri II, François II & Charles IX, jouissoit du crédit de sa maison, sans y ajouter, & contribuoit sans éclat aux projets ambitieux de cette maison, acquit une célébrité funeste par son atachement constant à la ligue. Le premier duc d'*Aumale*, chef de cette branche, précéda les temps de la ligue; mais il en eut l'esprit. On sait qu'au commencement du regne de Henri II, les prétentions des Princes de Guise allerent jusqu'à s'égaler aux princes du sang, & jusqu'à vouloir confondre les rangs entre la maison royale de France & la leur. Ces prétentions furent acueillies à la cérémonie du sacre de Henri II, où sous prétexte de suivre l'ancien usage qui régloit les rangs entre les pairs, suivant l'ordre de leurs pairies, sans aucune exception en faveur des princes du sang, on nomma pour représenter les anciens pairs laïcs, des princes du sang & des princes Lorrains, dans un ordre qui plaçoit quelques-uns des princes Lorrains avant quelques-uns des princes du sang. En 1548 Henri II fit des entrées solemneles & triomphantes dans les places conquises sur le duc de Savoie, pendant le regne de François I. Il étoit à cheval, précédé des seigneurs de sa cour; & le duc de Vendôme, Antoine, qui n'étoit pas encore roi de Navarre, marchoit seul en qualité de premier prince du sang. Cet ordre fut suivi par-tout, excepté à Chambéri. Dans cette ville, le duc de Vendôme, en voulant prendre son rang, fut surpris de voir le duc d'*Aumale* se mettre à sa gauche. *Quoi donc, mon compagnon*, lui dit-il, *tiendrons-nous rang ensemble? oui, monsieur*, répondit le Duc d'*Aumale*, *le Roi m'a assigné cette place comme au gouverneur de la province*. Il avoit en effet le gouvernement du Dauphiné, auquel on avoit annexé ceux de la Savoie & de la Bresse, qui étoient alors sous la domination de la France. „ *Mais*, dit le duc de Vendôme, *c'est* „ *tout ce que je pourois permettre au duc de Lorraine, chef de votre maison. Il est vrai*, répondit „ le duc d'*Aumale*, *que vous avez le pas sur lui* „ *en France, mais non ailleurs; car il est souverain*, *&* *vous sujet & vassal de la couronne; M. de Lorraine ne releve que de Dieu &* „ *de son épée* „.

Le duc de Vendôme rentra, & la marche fut arrêtée. Le roi envoya dire au duc de Vendôme de reprendre sa place. Vendôme obligé d'obéir aux ordres du roi, intéressé d'ailleurs à ménager ce monarque qui s'étoit chargé de négocier lui-même le mariage du duc de Vendôme avec l'héritiere de Navarre, se contenta de dire au duc d'*Aumale*: *Vous pouvez, mon compagnon, marcher sur la même ligne que moi: car si le roi avoit ordoné à un laquais de prendre le rang que vous prenez, je le soufrirois par respect pour les ordres de sa majesté*. (Mémoires de Vieille-Ville.) Cette contestation n'eut point pour le moment d'autres suites; mais elle prépara les haines qui éclaterent dans la suite entre les maisons de Bourbon & de Lorraine.

Le même duc d'*Aumale*, étant allé au devant du Cardinal Charles de Lorraine son frere, lorsque celui-ci revint du concile de Trente, pensa recevoir sa part de l'insulte que le maréchal de Montmorenci, gouverneur de Paris & de l'Île de France, fit à ce cardinal, sur ce qu'il entroit avec des gardes dans la capitale; mais le hazard fit que le duc d'*Aumale*, après avoir vu son frere, rentra par la rue S. Martin, tandis que le cardinal, rentrant par la rue S. Denis, fut rencontré & ataqué par le maréchal de Montmorenci (*Voyez* l'article LORRAINE, & dans cet article, l'article particulier du cardinal CHARLES DE LORRAINE). Les jours suivans, le duc d'*Aumale* rassembla ses amis, le maréchal de Montmorenci les siens; on s'atendoit à tout moment à quelque choc entre les deux partis; mais le roi leur ordona de désarmer, & ils obéirent.

Le duc d'Aumale, ainsi que ceux de sa maison fit la guerre aux Huguenots avec divers succès; il fut tué en 1573, au siége de la Rochelle, par sa faute ou par celle du duc de Bouillon, son neveu, qui, de lui-même, ou par le conseil du duc d'*Aumale*, prévint d'un jour l'expiration d'une treve.

Charles de Lorraine, duc d'*Aumale*, son fils aîné, se distingua, même parmi les princes de sa maison, par son atachement persévérant aux intérêts de la Ligue; il les eût cependant abandonés, si Henri IV ne lui eût pas refusé le Gouvernement de Picardie. La ville de Ham lui

apartenoit. En 1595, d'Humieres tué devant cette place; l'amiral de Villars tué de sang froid devant Dourlens; le maréchal d'Aumont, blessé à mort devant le bourg de Comper en Bretagne; Cambrai pris par les Espagnols, tous ces désastres de la France irritant le parlement de Paris contre le duc d'*Aumale* qui n'y avoit pas peu contribué; il rendit contre ce prince un arrêt par lequel *il le déclaroit criminel de lèse-majesté au premier chef, & coupable du parricide de Henri III, & pour ces crimes, le condamnoit à être tiré tout vif à quatre chevaux, ses quartiers atachés aux quatre principales portes de Paris, s'il pouvoit être appréhendé, sinon en effigie, sa maison d'Anet rasée & ses bois coupés à hauteur de ceinture, ses biens confisqués, & ses enfans dégradés de noblesse*. Le roi, qui n'eût pas approuvé cet excès de zele, étoit absent alors; le premier président de Harlay voulut faire surseoir à l'exécution, jusqu'à ce qu'on eût pu recevoir les ordres du roi; mais un de ces zélateurs qui troublent les compagnies & entraînent la multitude par leur violence, le conseiller Angenout *mena tant de bruit*, dit Mezeray, *qu'il fallut passer outre*; on traîna l'effigie du duc *Aumale* à la Grêve, où elle fut écartelée le 24 Juillet 1595. „ Le Roi, continue Mezeray, fut bien fâché „ qu'on eût dérobé ce pardon à sa clémence, „ & que par-là on eût engagé ce prince & ce „ qu'il y avoit encore de François déterminés „ & opiniâtres, dans une haine irréconcilia-„ ble contre la France. „ Le duc d'*Aumale* alla chercher un asyle à Bruxelles, où il mourut en 1631.

Le chevalier d'*Aumale*, son frere, qui, dans la Henriade, est le héros du parti de la Ligue, se signala beaucoup en effet dans ce parti, & étoit toujours à la tête des sorties pendant le siége de Paris. Mais il est toujours bon d'avertir ceux qui ne connoissent l'histoire que par la poésie, que le prétendu combat singulier du vicomte de Turenne & du chevalier d'*Aumale*, dans le dixieme chant de la Henriade, n'est qu'une fiction. En 1591 le chevalier d'*Aumale* surprit S. Denis pendant la nuit, du 2 au 3 Janvier; mais il y trouva le fameux Dominique de Vic, gouverneur de la place, qui toujours vigilant & toujours intrépide, avec une poignée de monde, ataqua la troupe nombreuse du Chevalier d'*Aumale*, la mit en fuite, & le renversa mort sur la place avec quinze ou seize des siens.

La branche d'*Aumale* ne passa pas la troisieme génération.

AUMÔNIER (GRAND) *de France* (*Hist. mod.*); officier de la courone, dont la dignité ne s'acorde plus qu'aux ecclésiastiques d'une naissance distinguée, & ne se donne ordinairement qu'à des cardinaux, quoiqu'on l'ait vue autrefois remplie par le savant Amyot, qui étoit d'une fort basse extraction. Le *grand aumônier* dispose du fonds destiné pour les aumônes du roi, célebre le service divin dans la chapelle de sa majesté, quand il le juge à propos, ou nomme les prélats qui doivent y officier, les prédicateurs, *&c.* Il est l'évêque de la cour, faisant toutes les fonctions de cette dignité dans quelque diocèse qu'il se trouve, sans en demander la permission aux évêques des lieux; il donnoit autrefois les provisions des maladreries de France, & prétendoit qu'il lui apartenoit de gouverner, de visiter & de réformer les hôpitaux du royaume, surtout quand ils sont gouvernés par des laïcs. Les édits de nos rois & les arrêts du parlement de Paris l'ont maintenu pendant quelque temps dans la possession de ce droit. Il a l'intendance de l'hôpital des Quinze-vingts de Paris. Il prête serment de fidélité entre les mains du roi, & est, à cause de sa charge, commandeur né des ordres de sa majesté. Moréri dit que ce fut Geoffroy de Pompadour, évêque d'Angoulême, puis de Périgueux & du Puy en Vélai, qui a porté le premier la qualité de *grand aumônier*. Selon du Tillet, cité par le P. Thomassin, *Discipl. ecclésiast. part. IV. liv. I. chap. lxxviij*, c'est Jean de Rely, évêque d'Angers, qui prit le premier ce titre sous Charles VIII. On ne trouve pas le nom de ce Jean de Rely dans la liste que donne le dictionaire de Moréri. Il en compte cinquante-cinq depuis Eustache, chapelain du roi Philippe I, en 1067, jusqu'à M. le cardinal de Rohan, Armand-Gaston. M. le cardinal de Rohan, Louis-René-Édouard, occupe aujourd'hui cette grande dignité. (G)

Il y a aussi en Angleterre un *grand aumônier*, qu'on appele *lord aumônier*. Les fonds qui lui sont assignés pour les aumônes du roi, sont entr'autres choses les *deodandes*, & les biens des persones qui se sont défaites.

Il peut, en vertu d'un ancien usage, donner le premier plat de la table du roi à un pauvre, tel qu'il lui plait de le choisir, ou lui donner l'équivalent en argent.

Il y a aussi sous le *lord aumônier* un *aumônier* en second, un yeman, & deux gentilshommes de l'aumônerie, tous à la nomination du *lord aumônier*. (*A. R.*)

AUMONT, (*Hist. de Fr.*) D'AUMONT. Nom d'une anciene & illustre maison françoise, qui a produit entr'autres hommes distingués, deux maréchaux de France, Jean & Antoine. On ne doit jamais oublier les vertueux éforts que fit le premier, pour sauver à Henri III la honte de l'assassinat des Guises, & le généreux conseil qu'il osa donner d'arrêter le duc de Guise, & de lui faire son procès. C'est de ce maréchal d'*Aumont* qu'il est parlé dans la Henriade:

D'*Aumont*, qui sous cinq rois avoit porté les armes.

Ces cinq rois étoient, Henri II, ses trois fils & Henri IV. Plusieurs autres ont pu voir la fin du regne de Henri II, & le commencement de ce

lui de Henri IV, & servir ces cinq rois. Le connétable Anne de Montmorenci avoit de même porté les armes sous cinq rois: Louis XII, François I, Henri II, François II, Charles IX. Le maréchal d'*Aumont* étoit connu à la cour sous le nom de *Franc-Gaulois*. Nous ignorons, si, comme le disent quelques auteurs, un peu de rudesse dans les manieres faisoit prendre ce nom en mauvaise part; mais le conseil qu'il avoit donné au sujet du duc de Guise, méritoit qu'on le prît en très-bonne part, & qu'on lui en fît un éloge. Le maréchal d'*Aumont* fut blessé devant le bourg de Comper, près de Rennes, d'un coup de mousquet, dont il mourut peu de jours après, en 1595, âgé de 73 ans.

Son petit-fils Antoine, pareillement maréchal de France, servit aussi-bien Louis XIV, que l'aïeul avoit servi Henri IV; il eut part à la victoire remportée en 1750, à Réthel, sur Turenne lui-même, par le maréchal du Plessis-Praslin; il commandoit l'aile droite à cette afaire, & fut fait maréchal de France l'année suivante. Il fut fait gouverneur de Paris, en *1662*. Il mourut en *1669*.

AUMUSSE, s. f. (*Hist. mod.*); sorte de vêtement de tête & d'épaules dont on se servoit anciénement en France; il étoit à la mode sous les Mérovingiens; la courone se mettoit sur l'*aumusse*; on la foura d'hermine sous Charlemagne; le siecle d'après on la fit toute de peaux: les *aumusses* d'étofes prirent alors le nom de *chaperon*; celles de peaux retinrent celui d'*aumusse*: peu à peu les *aumusses* & les chaperons changerent d'usage & de forme. Le bonet leur succéda; & il n'y a plus aujourd'hui que les chanoines & les chanoinesses qui en aient en été. Ils portent pendant cet saison sur leurs bras, ce qui servoit jadis en tout temps à leur couvrir la tête. Ce sont les pelletiers-foureurs qui les travaillent; elles sont faites de pieces de petit gris raportées; elles ont quatre à cinq pieds de long, sur huit à neuf pouces de large; elles sont herminées & terminées à un bout par des queues de martes; & l'on pratique quelquefois à l'autre bout, une espece de poche où le bréviaire ou quelque livre de piété peut être mis. (*A. R.*)

AUNOY *ou* AULNOY, (MARIE-CATHERINE-JUMELLE DE BERNEVILLE, comtesse D') (*Hist. lit. mod.*). On connoît, on lit même quelques-uns de ses ouvrages, ses *Contes des Fées*, ses *Aventures d'Hippolyte, comte de Douglas*; ses *Mémoires historiques de ce qui s'est passé de plus remarquable en Europe, depuis* 1672, *jusqu'en* 1679, ses *Mémoires de la cour d'Espagne*, ses *Histoires de Jean de Bourbon, prince de Carency*, son *comte de Warwick*, &c. Le comte d'*Aulnoy* son mari, pensa succomber dans une accusation de lêse-majesté, qui lui fut intentée par trois Normands; heureusement il prit un remords à un des accusateurs qui avoua la calomnie.

AVOGARO, AVOGARE, (*Hist. mod.*). Dans le temps des succès de Gaston de Foix, duc de Nemours, dans l'Italie en 1512, Bresse étoit divisée en deux factions: on voyoit à leur tête les maisons rivales d'*Avogaro* & de *Gambara*. Celle-ci jouissoit de toute la faveur des François, & selon l'usage, s'en servoit pour accâbler ses ennemis. Le comte d'*Avogaro* demanda justice au duc de Nemours de quelque insulte que le comte de Gambara lui avoit faite: ce général lui promit satisfaction & l'oublia; mais le comte d'*Avogaro*, s'en souvint trop bien; il souleva tout son parti contre les François, il appela secrétement les Vénitiens, qui en furent chassés auparavant, & les ayant introduits dans la ville, il se joignit à eux; Gaston, qui étoit à quarante lieues de là, accourt, prend Bresse, c'est un de ses exploits les plus brillans. Le comte d'*Avogaro* fut pris dans la place, il passa pour un rebelle, l'armée françoise demandoit à grands cris son supplice & celui de son fils: il commençoit déja dans le fond de leur cœur par le spectacle afreux du pillage de leur patrie, & de la désolation de leur famille, contre laquelle tout fut permis. En vain, pour échaper à la honte de l'échafaud, représentoient-ils qu'étant nés sujets des Vénitiens, ils n'avoient fait que réclamer le secours de leurs maîtres naturels, contre l'oppression dans laquelle ils gémissoient; on écouta plus la politique que la justice; on crut qu'il falloit éfrayer par un grand exemple, des peuples nouvélement conquis & mal soumis encore. En général, les hommes ne connoissent point assez le pouvoir de la clémence sur les cœurs, la sévérité leur paroît plus sûre: cependant la crainte ne retient que ceux qui n'ont pas actuélement le pouvoir de nuire, & que pour le temps où ce pouvoir leur manque; la reconoissance & l'amour atachent dans tous les temps, par les nœuds les plus forts.

Le comte d'*Avogaro* apartenoit aux maisons les plus considérables de Bresse; son malheur acheva de combler la désolation publique: on plaignoit sur-tout son fils dont la jeunesse, les vertus & la valeur admirée par Gaston lui-même étoient dignes d'un autre sort. Gaston vit toute la ville tomber à ses pieds pour demander leur grâce; il crut devoir être inexorable; il les plaignit, & les envoya au supplice. (*Voyez* Muratori, Annali d'Italia. T. X. p. 75. an. 1512.)

(La famille *Avogaro* & la famille Gambara sont à présent agrégés à la noblesse Vénitiene.)

AURAI, (*Hist. de Fr.*); petite ville de Bretagne, près de Vannes, située sur le golfe ou bras de mer, connu sous le nom de *Morbian*. *Aurai* est célebre par la bataille du 29 septembre 1364, qui décida de la succession de Bretagne entre la maison de Montfort & celle de Blois. Jean V assisté des capitaines Anglois, Chandos & Knolles, y batit le comte de Blois, Charles, son compétiteur, qui avoit avec lui du Guesclin. Jean V en eut les surnoms de *Vaillant* & de *Conquérant*. Du Guesclin dans cette bataille, fut fait prisonier par Chandos.

AURELE. *Voyez* MARC-AURELE ANTONIN. Le nom d'*Aurele* ne se sépare point de celui de *Marc*.

AURÉLIEN, (*Hist. rom.*) né dans la contrée qui séparoit le pays des Daces de la Macédoine, monta à la puissance souveraine, sans avoir d'autre titre que sa valeur & ses talens pour la guerre; artisan de sa grandeur, il fit oublier que ses peres n'étoient que de simples cultivateurs qui vivoient du produit de leur champ & du fruit de leur travail. L'empire Romain penchoit vers sa ruine, lorsqu'il fut choisi pour le relever, l'an deux cents soixante & onze de notre ere. Après avoir passé par tous les degrés de la milice, il fut proclamé empereur par l'armée, qui depuis long-temps avoit usurpé le droit d'élire les maîtres du monde. *Aurélien* avoit les talens d'un conquérant & la rudesse d'un soldat; il pouvoit briller à la tête d'une armée, mais il ignoroit l'art de gouverner; fatigué du détail importun des afaires il négligea la police intérieure, pour ne s'occuper que du rétablissement de la discipline militaire. La foiblesse & l'agitation des regnes précédens avoient jeté l'état dans la langueur. La licence introduite dans les armées y faisoit méconnoître la voix des chefs. *Aurélien*, qui étoit l'ouvrage de cette soldatesque insolente, crut l'ennoblir en la faisant rentrer dans les bornes de ses devoirs. La sévérité devenue nécessaire, fut portée à l'excès; le soldat étoné de ses vengeances, se soumit sans paroître en murmurer, parce qu'il étoit convaincu que ce général étoit seul digne de marcher à sa tête. Dès que l'anciene discipline eut été rétablie, *Aurélien* fit des préparatifs pour une guerre étrangere; le sénat proposa d'immoler une hécatombe pour rendre le ciel propice à ses armes; les soldats s'écrierent que leur empereur étoit assez puissant pour vaincre, sans associer les dieux à l'honeur de ses victoires. Cette impiété est du moins un témoignage glorieux de la haute idée que la milice s'étoit formée de ses talens, & qu'il justifia par la défaite des Barbares qui depuis long-temps désoloient l'occident. Une femme, illustre par tous les talens qui forment les grands hommes, prit alors le titre de reine de l'orient, & voulut en usurper tous les priviléges; c'étoit Zénobie, reine de Palmyre, princesse qui réunissoit toutes les connoissances qui font respecter les philosophes, & la valeur circonspecte qui fait les héros. *Aurélien* tourna ses armes contre cette illustre ennemie. Zénobie vaincue fut réduite à s'enfermer dans sa capitale, où elle se vit bientôt assiégée. Son âme, toujours supérieure à sa fortune, ne s'abaissa point à implorer la clémence de son ennemi; elle lui écrivit une lettre insultante, qui dévoiloit la fierté d'une âme préparée à tous les revers; cette lettre fut l'ouvrage du célebre Longin à qui elle coûta la vie. Zénobie, après une défense opiniâtre, sentit l'inutilité d'une plus longue résistance; elle sortit secrétement de Palmyre qui n'offroit plus que des ruines. Elle se flatoit de trouver un asyle & des vengeurs chez les Perses, ennemis comme elle des Romains; mais elle fut arrêtée dans sa route, & menée au vainqueur qui eut assez de modération pour ne pas déshonorer sa victoire par la mort d'une femme qui l'avoit insulté; mais il la réserva pour servir d'ornement à son triomphe; il lui demanda comment elle avoit eu l'audace d'insulter un empereur Romain: „ Je ne te reconois pour empereur, „ répondit-elle, que depuis que tu m'as vain- „ cue „. *Aurélien* satisfait d'avoir humilié sa fierté, lui assigna des terres suffisantes pour subsister en persone privée.

Tandis qu'il rendoit à l'empire son anciene splendeur, ses principaux officiers indignés de ses cruautés, ne purent lui pardoner d'avoir fait mourir son propre neveu, pour un égarement passager. Ils formerent une conjuration, & ils employerent le ministere d'un esclave qui l'assassina dans la Thrace, entre Héraclée & Constantinople.

Ce prince, pendant un regne de cinq ans & trois mois, éloigna les Germains de l'Italie, qui depuis un siecle étoit devenu le théâtre de leurs brigandages. La défaite des Sueves, des Marcomans, & des Sarmates délivra Milan de ses barbares oppresseurs. Rome, sous son regne, fut revêtue de murailles, & l'empire reprit ses premieres limites. Il fut le premier Romain qui ceignit sa tête d'un diadême. Ce prince, craint & admiré des barbares, chéri des peuples qu'il protégeoit contre la licence du soldat, n'est point compté au nombre des empereurs illustres & bienfaisans, parce que les années manquerent à ses vertus; un regne plus long eût étendu sa gloire & assuré la félicité des peuples: il imprima une flétrissure à tous les délateurs. Les exacteurs qui avoient élevé leur fortune sur les ruines du public, rentrerent dans le néant. Il n'exerça point de persécutions contre les chrétiens; & ceux qui le rangent parmi les ennemis de l'Église naissante, sont réfutés par Eusebe qui dit que la persécution cessa depuis Décius jusqu'à Dioclétien. L'armée dont il avoit été la terreur & l'idole, conserva tant de respect pour sa mémoire, qu'elle ne put se résoudre à lui trouver un successeur parmi ses chefs, dont la plupart étoient les complices de sa mort; l'élection fut renvoyée au sénat, qui ne voulut point accepter ce dangereux honeur; il y eut un long interregne, & l'empire resta sans chef jusqu'à l'élection de Tacite. Il avoit succédé à Quintellus Flavius, proclamé empereur par le sénat; mais ce Quintellus ne fut qu'un phantôme qui s'évanouit à la premiere nouvele qu'*Aurélien* avoit été proclamé par l'armée, & dès qu'il apprit qu'il avoit un compétiteur si dangereux, il se fit ouvrir les veines pour se soustraire à la honte d'être redevable de la vie à un rival. (*T-N.*)

AURELIUS PROBUS, (*Hist. rom.*); empereur romain, eut le surnom de *Probus*, qui marquoit son intégrité & l'innocence de ses mœurs. Quoique fils d'un paysan de Dalmatie, il eut toute l'élévation des sentimens d'un prince né sous la pourpre, & qui en seroit digne; également propre aux exercices de la guerre & de la paix, il fut aussi grand à la tête des armées, que dans les détails de l'administration. Florianus, frere de l'empereur Tacite, s'étoit saisi de l'empire comme d'un héritage; mais à la premiere nouvele qu'*Aurelius* avoit été proclamé empereur, il se fit ouvrir les veines pour ne pas survivre à sa dégradation. Sa mort laissa son rival, possesseur tranquille du pouvoir. Les Gaules, envahies & dévastées par les Barbares, furent délivrées de leurs oppresseurs; & le calme dont elles jouirent fut le fruit des victoires d'*Aurelius*. Il se transporta ensuite dans l'orient, où il dissipa la révolte de Saturninus, qui s'étoit fait proclamer empereur; tous les petits tyrans qui désoloient l'empire, furent vaincus & punis. Les Sarmates qui faisoient la guerre, moins par un sentiment de gloire, que par l'avidité du butin, furent taillés en pieces, & réduits à l'impuissance de troubler leurs voisins: toute la terre alloit jouir de la paix acquise par ses armes, lorsqu'une parole imprudente la replongea dans les calamités. *Aurelius* se félicitant du bonheur dont ses peuples alloient jouir, eut l'indiscrétion de dire que puisqu'il n'y avoit plus de guerre, il falloit licencier l'armée qui surchargeoit le cultivateur; les soldats s'assemblerent tumultuairement, & le massacrerent dans le lieu même de sa naissance: son regne fut de six ans. (*T-N.*)

AURELIUS VICTOR (SEXTUS) (*Hist. lit. anc.*); ce nom est connu pour être celui d'un historien romain, dont il ne nous reste qu'un abrégé d'une *Histoire romaine* aujourd'hui perdue. Quelques critiques croient que cet abrégé n'est pas de lui, quoiqu'il porte son nom, & que cet abrégé, ouvrage d'une main étrangere, a eu, comme beaucoup d'autres, le tort de faire perdre l'histoire originale, qui étoit d'*Aurelius Victor*. Quant à la persone de cet historien, c'est une question entre les savans s'il ne faut pas en reconoître deux, tous deux historiens, tous deux nés dans la pauvreté, tous deux élevés aux plus hautes dignités de l'empire; il paroît cependant que l'opinion la plus établie n'en reconoît qu'un seul, qui fut préfet de la seconde Pannonie en 361, & qui fut consul avec l'empereur Valentinien, en 369.

AURENG-ZEB, empereur du Mogol, contemporain de Louis XIV, régna quarante-sept ans. Il détrôna son pere & le laissa mourir en prison; il fit étrangler ses freres pour n'avoir point de concurrens au trône; la peine de ces violences crimineles fut de craindre sans cesse de la part de ses fils le traitement qu'il avoit fait à son pere, & d'être toujours combatu entre la tendresse que la nature lui inspiroit pour eux & les défiances que la politique & sa conscience lui donnoient. Il conquit le Décan, Visapour, Golconde & Carnate. Il eut quelquefois le propos au moins d'un bon roi. Quand ses courtisans lui reprochoient un excès de travail & l'exhortoient à ménager sa santé, il les traitoit de flateurs, & si c'étoient ses ministres qui lui donnoient ce conseil, il le croyoit intéressé: „ Ma santé! disoit-il, n'en „ dois-je pas le sacrifice à mon peuple? Ne lui „ dois-je pas l'emploi de tous mes momens „? Il citoit souvent un vers de Sadi, dont le sens est:

Rois, cessez d'être rois, ou régnez par vous-mêmes.

Il commença de régner en 1660. Il mourut le 4 mars 1707, âgé de près de cent ans. C'est l'Auguste du Mogol; il parvint à l'empire par des crimes; il régna bien & long-temps.

AUREOLUS, (*Hist. de l'empire romain*) général de l'armée d'Illyrie sous Gallien, fut proclamé empereur par ses soldats, qui le forcerent de prendre la pourpre. Gallien, tombé dans le mépris, aima mieux l'avoir pour collegue que pour ennemi, & n'ayant pu réussir à le vaincre, il mendia son assistance contre Posthume qui avoit envahi la Gaule. Gallien ayant perdu la vie dans un combat contre Claudius, le vainqueur, sous prétexte de pacifier l'empire, demanda une entrevue à *Aureolus*; celui-ci, plein d'une confiance imprudente, se rendit à l'invitation de son rival, qui le fit assassiner auprès d'un pont, lequel depuis ce temps a conservé le nom de cet empereur. (*T-N.*)

(*Pons Aureoli*, aujourd'hui *Pontirolo* sur l'Adda, entre Milan & Bergame. L'époque de la révolte d'*Aureolus* est l'an 267. Celle de sa mort paroît être 269.)

AVRIGNY (HYACINTHE ROBILLARD D'), (*Hist. lit. mod.*); jésuite, connu par deux ouvrages qu'on cite & qu'on lit. 1°. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, pour servir à l'histoire ecclésiastique, depuis 1600 jusqu'en 1716, avec des réflexions & des remarques critiques*, 4 *vol. in*-12. 2°. *Mémoires pour servir à l'histoire universele de l'Europe, depuis 1600 jusqu'en 1716, avec des réflexions & des remarques critiques*, 4 *vol. in*-12. réimprimés en 1757, en 5 volumes, avec des additions & des corrections par le pere Griffet. Le pere d'*Avrigny*, né à Caen, en 1675, se fit jésuite à Paris le 15 septembre 1691, mourut en 1719 du chagrin, dit-on, que lui causerent les retranchemens faits à ses ouvrages.

AVRILLOT (BARBE), connue sous le nom de *sœur de l'Incarnation*, passe pour la fondatrice des carmélites réformées en France. Fille d'un maître des comptes, seigneur de Champiâtreux, elle épousa un autre maître des comptes, nommé Acarie, dont elle eut six enfans. Devenue veuve,

elle se fit carmélite à Amiens, en *1614*; elle mourut à Pontoise, en odeur de sainteté, en *1618*. Plusieurs auteurs, entre autres, Duval, docteur de Sorbone, & un barnabite, nommé Maurice Marin ont écrit sa vie.

AURIOL *ou* D'AURIOL (BLAISE); nom en vénération dans l'université de Toulouse. M. de Lamoignon de Bâville, ce célebre intendant de Languedoc, dans des mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc, s'exprime ainsi: „ François „ I aimoit si fort les lettres & les sciences, qu'il „ fit marcher à Toulouse le recteur à son côté „ préférablement à tous autres; & par ses lettres „ patentes du mois d'août 1533, il donna le droit „ de chevaliers aux professeurs de cette même uni- „ versité. L'un d'eux appelé *Blaise d'Auriol*, re- „ çut l'anneau d'or, l'épée & les éperons dorés. „ Les professeurs se font encore enterrer avec ces „ marques d'honeur „. Ce *Blaise d'Auriol*, qui recevoit ainsi, comme chevalier, l'épée & les éperons dorés, étoit prêtre & professeur en droit canon. Il fut doyen de l'Église de Pâmiers, & il étoit en même temps référendaire en la chancélerie du parlement de Toulouse; il harangua le roi, qui apparemment fut content de sa harangue, car ce fut lui qui obtint pour l'université la noblesse & pour les professeurs le privilége de faire des chevaliers, *privilegium creandi milites*. Comme *Auriol* n'en pouvoit pas faire, étant prêtre, il fut fait chevalier lui-même. Il y eut à ce sujet une cérémonie solemnele, le 1 septembre 1533. Pierre Dassis, docteur régent & comte ès loix, *Comes legum*, titre qu'on donnoit dès-lors aux docteurs qui avoient professé vingt ans, lui mit les éperons d'or aux pieds, la chaîne d'or au cou, l'anneau au doigt. Il lui dit dans sa harangue: „ Vous êtes le premier prêtre qui ait été „ pourvu de la charge de référendaire dans la „ chancélerie de Toulouse, le premier de votre „ nom (*de Blaise*) qui ait écrit sur le droit, le „ premier qui ait enseigné l'art d'écrire sur l'art „ oratoire en langue françoise, &c. „ Ses ouvrages de droit se réduisent à quelques commentaires, mais il y a de lui un ouvrage de poésie assez célebre, intitulé: *La départie d'amours, où il y a de toutes les tailles de rimes que l'on pourroit trouver*; on trouve cette piece à la suite de la *chasse d'amours*, par Octavien de Saint Gelais, Paris, 1533, *in*-4°. gothique. On prétend, & c'est Bodin qui le dit, que des astrologues ayant annoncé un nouveau déluge universel pour l'année 1524, *Auriol* prit ses précautions en conséquence, & à l'imitation de Noé, fit faire une arche pour s'en garantir. D'autres disent que c'est un ridicule qu'on a voulu lui donner gratuitement, & que la prétendue arche étoit un bateau qu'il avoit fait faire pour la pêche. *Auriol* étoit de Castelnaudari; on ignore le temps de sa mort.

(II) AURISPA (JEAN); Sicilien, né à Noto l'an *1369*. Dès sa plus tendre jeunesse il voyagea dans la Grece & revint en Italie en 1423, avec un grand nombre de manuscrits grecs, & une grande connoissance de cette langue. Recherché par plusieurs villes d'Italie qui se disputoient alors les savans, il choisit d'abord Bologne, il passa ensuite à Florence pour y professer la langue greque, & après il se retira à Ferrare. Il fut secrétaire des deux Papes Eugene IV & Nicolas V. Fixé à Ferrare en 1450, il refusa constament de se rendre à Naples, mal-gré les instances du roi Alphonse, & mourut en 1460. Sur ses traductions greques, sur ses autres ouvrages, & principalement sur les circonstances particulieres de sa vie, voyez *Mazzuchelli* (*l. c. p.* 1277) & la *Storia della Letteratura Italiana* (*T. VI. P. II. p.* 265). (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

AUSEN, s. m. (*Hist. mod.*); nom que les Goths donnoient à leurs généraux; il signifioit *demi-dieu* ou *plus qu'homme*, & on ne l'obtenoit que par des victoires. (*A. R.*)

AUSONE, (*Hist. litt. anc.*) (*Decimus magnus Ausonius*), un des meilleurs poëtes du quatrieme siecle, étoit de Bourdeaux; il avoit pour pere, un médecin nommé Jule, né à Bazas, qu'il a rendu célebre par deux de ses pieces, intitulées, l'une *parentalia*, l'autre *Epicedion in patrem*. *Ausone* le pere eut un avantage plus grand encore pour un médecin que pour un autre homme, par la confiance qu'il inspire dans la médecine & dans le médecin, c'est qu'il vécut jusqu'à quatre-vingt-dix ans, sans ressentir aucune des infirmités de la vieillesse, & qu'à cet âge il marchoit encore sans apui.

Nonaginta annos baculo sine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis.

C'étoit son moindre avantage, si l'on en croit son fils. Si le portrait du pere est fidele, il n'y a point de louanges qu'il n'ait méritées, s'il est flaté, il faut louer au moins la piété filiale du poëte. Celui-ci professa d'abord la grammaire & la rhétorique à Bourdeaux; il devint ensuite précepteur de Gratien, fils de l'empereur Valentinien; ces deux princes le comblerent d'honeurs; il fut questeur sous Valentinien, préfet du prétoire en Italie, dans les Gaules, & enfin consul sous Gratien.

Si fortuna volet, fies de rhetore consul.

Mais c'est comme poëte qu'il est célebre. C'est une grande question parmi les critiques de savoir de quelle religion étoit *Ausone*. Plusieurs de ses ouvrages annoncent un païen, quelques-uns ne peuvent être que d'un chrétien. Vossius & Baillet l'ont cru païen, Lilius Gyraldus & la foule des auteurs font du sentiment contraire: on a même été jusqu'à dire qu'il avoit été évêque de Bourdeaux & même qu'il avoit été canonisé. On l'a aussi confondu avec un évêque d'Angoulême du même nom, qui soufrit le martyre au temps

de l'irruption des Vandales dans les Gaules. Celui qui a traité le plus à fond cette question est M. le Baron de la Bastie dans la quatrieme partie de son mémoire sur le souverain pontificat des empereurs romains. Il y prouve fort bien que le plus grand nombre des ouvrages qui portent le nom d'*Ausone*, sont visiblement d'un païen, que toutes les idées y sont empruntées de la théologie païene, & il fait à ce sujet une réflexion qui prévient toute difficulté, en distinguant les temps & les conjonctures. „ À la vérité, dit-il, un de „ nos poëtes pouroit aujourd'hui employer toutes „ ces idées & tous ces noms dans ses ouvrages, „ sans que persone en fût scandalisé ; on sauroit „ bien qu'il ne les met en œuvre que pour présenter des images plus poétiques ; mais cette maniere de parler étoit-elle indifférente au siecle „ d'*Ausone*, dans un temps où la moitié de l'empire encore imbue de ces fictions, les prenoit „ pour des réalités, & où les chrétiens n'étoient „ occupés qu'à les combatre & à en montrer l'extravagance? Quels sont les poëtes chrétiens des „ quatre premiers siecles de l'Église qui aient osé „ se servir dans leurs ouvrages, des idées prises „ de la mythologie. Quelqu'un d'eux a-t-il seulement nommé les divinités des païens, sans „ y ajouter des épithetes qui fissent voir combien il les méprisoit? A-t-il fait mention de „ leurs fables, autrement que pour en montrer „ le ridicule?

M. le baron de la Bastie réfute très-bien aussi la plupart des raisons particulieres qu'on emploie pour prouver le christianisme d'*Ausone*, mais il ne les réfute pas toutes, & Bayle qui se déclare pour cette opinion, en raporte quelques preuves qui sont restées sans réponse, celle-ci, par exemple : Saint Paulin, ce fameux évêque de Nole, natif de Bourdeaux, comme *Ausone*, & qui avoit été son disciple, avoit renoncé à tout pour s'ensévelir dans une retraite près de Nole, avant d'être évêque de cette ville. *Ausone* qui vivoit à la cour, se moque en courtisan de ce renoncement universel & de ce goût de retraite qui lui paroît excessif, il compare Saint Paulin à Bellerophon.

Tristis, egens, deserta colat, tacitusque pererret
Alpini convexa jugi : ceu dicitur olim
Mentis inops, cœtus hominum, & vestigia vitans,
Avia perlustrasse vagus loca Bellerophontes.

Saint Paulin répond à *Ausone*, qu'il respecte comme son maître, qu'il appele son pere, & auquel il donne l'épithete de Saint : „ Je ne puis „ croire que ma conduite soit condamnée par mon „ pere, ni qu'il regarde comme une erreur & une „ folie, le parti que j'ai pris de vivre pour Jésus-Christ seul „.

Non reor hoc sancto *sic displicuisse* parenti,
Mentis ut errorem credat, sic vivere Christo.

Il est évident que cette réponse n'a pu être faite qu'à un chrétien. Une erreur plaisante est celle d'un savant Danois, nommé Borrichius, qui persuadé qu'*Ausone* étoit païen, a pris sur lui d'affirmer que Saint Paulin, dans toutes ses lettres, lui faisoit la guerre sur son paganisme ; on vient de voir le contraire.

On peut encore faire quelques observations à l'apui de cette preuve.

Valentinien, empereur chrétien, auroit-il donné à son fils, pareillement chrétien, un païen pour précepteur? Il y a plus : *Ausone* étoit d'une famille chrétiene, il avoit été élevé par deux tantes religieuses ; „ or, c'est la remarque de Bayle, „ en ce temps-là le christianisme étant sur le „ trône & favorisé par l'empereur, il n'arivoit „ guere qu'un chrétien se fît païen „. Mais ce ne sont-là que des considérations. *Ausone* peut, à toute force, avoir été d'une autre religion que ses tantes & que son éleve, Valentinien peut à toute force lui avoir confié l'éducation de son fils, & le pere & le fils peuvent l'avoir comblé d'honeurs en considération de ses grands talens & malgré sa religion.

Il est certain que les preuves de paganisme tirées de ses ouvrages sont fortes, la preuve de christianisme tirée de Saint Paulin & de quelques ouvrages attribuées à *Ausone*, est très-forte aussi. Les savans se sont acordés dans l'idée qu'il étoit nécessaire d'opter entre les vers chrétiens & les vers païens d'*Ausone*, & de regarder les uns ou les autres, comme lui ayant été faussement attribués ; mais seroit-il donc impossible de distinguer deux temps, l'un où il eût été païen, l'autre où il se fût fait chrétien? Ne pouroit-il pas, par exemple, avoir abjuré le paganisme dans le temps où il fut chargé de l'institution du prince Gratien? La chronologie démentiroit-elle cette idée? La date de ses différens ouvrages est-elle assez précisément indiquée, pour qu'on voie clairement que cette distinction de temps & ce changement de religion ne peuvent être présumés?

Ausone fut consul en 379. On a des preuves qu'il vivoit encore en 388, & même vers 392. On ignore l'année de sa mort. Il eut un fils nommé Hespere, qui exerça conjointement avec lui la préfecture des Gaules.

AUSSUN (D'). *Voyez* OSSUN.

AUSTREGUES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne à des juges ou arbitres devant lesquels les électeurs, princes, comtes, prélats & la noblesse immédiate, ont droit de porter certaines causes.

Ce nom vient de l'allemand, *austragen*, qui veut dire *acorder*, parce que la fonction de ces juges est de pacifier les différents ; ce sont proprement des arbitres, à cela près que les arbitres sont autorisés par le droit naturel, au lieu que la jurisdiction des *austregues* est fondée sur des constitutions de l'empire, quoique dans le fond leurs sentences ne soient qu'arbitrales.

Lorsqu'un électeur ou prince a un différent avec un autre, soit prince, soit électeur, & qu'il lui a fait signifier sa demande, le défendeur lui dénome dans le mois quatre électeurs ou princes, moitié ecclésiastiques, & moitié séculiers, & le somme d'en agréer un pour juge, ce que le demandeur est obligé de faire dans le mois suivant. Ce juge, qu'on nomme *austregue*, instruit le procès, le décide; & la partie qui ne veut pas s'en tenir à son jugement, en appele directement à la chambre impériale.

Ceux qui veulent terminer leurs différents par la voie des *austregues*, ont deux moyens pour y parvenir: l'un, en faisant nommer d'autorité par l'empereur, à la réquisition du demandeur, un commissaire impérial, qui doit toujours être un prince de l'empire, que le défendeur ne peut récuser; l'autre, en faisant proposer par le demandeur trois électeurs dont le défendeur est obligé d'en choisir un dans un certain temps pour être leur juge; & ce juge ou commissaire impérial instruit le procès & le décide avec les officiers & jurisconsultes de sa propre justice.

Dans cette jurisdiction d'*austregues*, les parties ne plaident que par production, il ne leur est permis d'écrire que trois fois, & il leur est défendu de multiplier les pieces, quand même elles en appéleroient à la chambre impériale.

Tous les membres de l'empire n'ont pas indifféremment le droit d'*austregues*, ou de nommer des arbitres autorisés par l'empire; c'est à peu près la même chose que ce que nous appelons en France *droit de committimus*, dont il n'y a que certaines persones qui soient gratifiées.

Il faut encore remarquer que les *austregues* ne prenent point connoissance des grandes afaires, telles que les procès où il s'agit des grands fiefs de l'empire, de l'immédiateté des états, de la liberté des villes impériales & autres causes qui vont directement à l'empereur, ou même à la diete de l'empire. Heiss, *Hist. de l'emp. tom. III.* (*G*)

AUTELS (Guillaume des); nom connu, d'un poête françois du seizieme siecle, qui n'est pas estimé, même de ceux qui goûtent le jargon de nos anciens poêtes antérieurs à Marot ou ses contemporains, né vers 1527, mort en 1576.

AUTHARIS, (*Hist. des Lombards*) troisieme roi des Lombards, fils de Cleph, second roi, joignoit à la valeur & aux talens militaires, une galanterie héroïque digne d'une autre nation & d'un autre siecle, & ce qui vaut mieux que la valeur & que la galanterie, il étoit juste & aimoit ses peuples. Son premier soin fut de les faire jouir de la paix & de la sûreté, deux biens dont ils avoient été long-temps privés. Les historiens remarquent avec admiration, que sous son regne, la force n'opprimoit plus, la foiblesse ne trahissoit plus; que les brigandages avoient entiérement cessé; que le libre voyageur & le paisible citoyen ne craignoient plus d'outrage. C'étoit peut-être chez les Lombards qu'il falloit chercher alors le modele d'un gouvernement sage & doux; mais on peut voir par les éloges même qu'on donnoit à ce gouvernement quel avoit été précédemment le sort des Lombards.

Autharis eut à combatre les empereurs de Constantinople & les François. L'empereur Maurice envoya de l'argent à Childebert, fils de Sigebert & de Brunehaut, pour l'engager à faire une irruption contre les Lombards en Italie; Childebert y entra en effet avec une armée considérable. Les Lombards renfermés dans les places, le laisserent courir & ravager les campagnes: *Autharis* se hâta de le renvoyer avec des présens, & d'en obtenir la paix. L'empereur, trompé dans ses espérances, envoya redemander son argent à Childebert, qui ne daigna pas lui faire de réponse.

Quelque temps après, Ingonde, sœur de Childebert, & veuve de Saint Herminigilde, étant tombée, avec son fils, en la puissance de l'empereur, il exigea pour prix de leur liberté, que Childebert ataquât de nouveau les Lombards, ce qu'il fit; mais tandis que les Lombards étoient en marche pour le combatre, les François & les Allemands, dont l'armée de Childebert étoit composée, prirent querele & retournerent chez eux sans le moindre butin.

Dans l'intervalle de l'une à l'autre de ces deux expéditions, *Autharis* avoit châtié un duc rebelle, nommé *Droctulphe*, qui avoit pris le parti de l'empereur. Ce duc étoit d'une famille Sueve: tombé, dès son enfance entre les mains des Lombards, il leur devoit son éducation, sa fortune, ses honeurs. Sa bonne mine & apparemment quelques talens l'avoient fait élever à la dignité de duc: mal-gré tant de bienfaits, je ne sai quelle honte de son anciene captivité, honte qui tenoit peut-être aux mœurs de ces peuples barbares, le rendoit secrétement l'irréconciliable ennemi des Lombards: il saisit la premiere occasion, *de se venger d'eux*, dit Paul Diacre; disons plutôt *d'être ingrat & de les punir de leurs bienfaits*: il se vendit aux empereurs, il s'empara pour eux de Bersello sur le Pô; mais *Autharis* l'y força & l'obligea de chercher un asyle à Ravenne, où par son zele à défendre jusqu'à sa mort, l'exarchat contre les Lombards, il mérita que la reconoissance des habitans de Ravenne lui érigeât un tombeau dans l'Église de Saint Vital, avec une inscription où on lui fait un mérite d'avoir été le persécuteur de la nation qui l'avoit adopté, éloge qui est un reproche grave:

Vastator gentis adfuit ipse suæ.

Autharis soumit l'Istrie, & assiégea dans une île du lac de Côme un ancien lieutenant de Narsès; il l'en chassa, & s'empara des trésors que les villes voisines avoient déposés dans cette île, comme dans un poste sûr; il fit ensuite une treve de trois ans avec le Patrice Smaragde, succes-

seur

seur de Longin dans l'exarchat de Ravenne: voulant s'assurer d'une paix durable avec Childebert, il lui fit demander en mariage Clodesinde, sa sœur, Childebert la lui promit & lui manqua de parole; puis, craignant son ressentiment, il se hâta de le prévenir; il mena une armée en Italie, après avoir mandé à l'empereur Maurice, qu'il alloit enfin, selon ses désirs, exterminer cette odieuse nation Lombarde. *Autharis*, forcé de combatre l'injuste ennemi qu'il n'avoit pu apaiser, remporta une des plus mémorables victoires dont on eût entendu parler depuis long-temps: à peine quelques misérables restes de l'armée françoise purent-ils regagner leur patrie. Childebert voulut prendre sa revanche; ayant reçu des noveles de l'empereur, qui l'assuroit qu'il étoit prêt de le joindre en Italie, il se hâta d'y retourner avec une armée qu'il partagea en pelotons sous la conduite de divers chefs. Les uns allerent camper aux environs de Milan: d'autres allerent à Plaisance, à Vérone; d'autres prirent quelques forts dans le Trentin. Le sage *Autharis* laissa ce torrent s'écouler; il se contenta de renfermer ses troupes dans les places fortes, & d'observer la marche de ses ennemis, pour saisir l'occasion de les surprendre: ceux-ci atendoient toujours l'empereur, ils l'atendirent en vain, les signaux qu'il avoit promis ne parurent point. L'excessive chaleur de ce climat, auquel les François n'étoient point acoutumés, leur devint bientôt insupportable; la dyssenterie fit parmi eux des ravages qui les obligerent à la retraite: la famine vint encore rendre cette retraite également nécessaire & pénible; ils furent forcés de vendre d'abord leurs habits, ensuite leurs armes, pour pouvoir subsister jusqu'aux frontieres de France, où ils ariverent demi-morts de faim, de fatigue & de maladie.

Autharis, content d'en avoir délivré son pays, se garda bien d'entrer en France sur leurs traces; il ne songea qu'à s'affermir & à s'agrandir en Italie; il envoya des ambassadeurs à Gontran, pour l'engager à détourner Childebert, son neveu, de ces expéditions qui lui avoient si mal réussi. Gontran reçut les ambassadeurs d'*Autharis* comme ceux d'un grand roi & d'un vainqueur; mais il le renvoya pour la paix à Childebert, ne voulant pas abuser de l'ascendant que ses bienfaits & son expérience pouvoient lui donner sur ce jeune prince, ou ne voulant plus se mêler des afaires du fils de Brunehaut.

Autharis ayant perdu l'espérance de devenir le beau-frere de Childebert, envoya une ambassade à Garibald, duc ou roi des Bajoariens ou Bavarois, pour lui demander Theudelinde sa fille en mariage; il fut agréé avec joie. Frédégaire dit que Theudelinde avoit été promise à Childebert, mais que Brunehaut le détourna de cette alliance. Les talens & les vertus que Theudelinde fit paroître sur le trône des Lombards, peuvent servir à expliquer la conduite de Brunehaut dans cette occasion; *Autharis* en profita. Il assaisona sa demande de traits de galanterie qui paroissent peindre beaucoup plus son caractere particulier que les mœurs de sa nation. Il envoya à Garibald une autre ambassade, dont le chef étoit un vieillard vénérable, le second ambassadeur, un jeune homme d'une taille avantageuse, d'une figure noble & touchante, ornée d'une belle chévelure blonde. Lorsque le chef de l'ambassade en eut exposé l'objet, le second ambassadeur prit la parole, & dit: *Le roi Autharis, mon maître, impatient de connoître la princesse qui lui est destinée, veut, avant tout, la voir par mes ieux; il m'a chargé de lui mander, sans déguisement, si sa beauté répond à ce que la renomée en publie.* Garibald fait venir sa fille; à sa vue, le jeune ambassadeur s'écrie: *Oui, elle est digne de régner sur nous. Permettez que dès ce moment nous la reconoissions pour notre reine, & que nous recevions la coupe de sa main, pour gage de son union avec notre maître.* Garibald y consentit. La princesse présenta d'abord la coupe au chef de l'ambassade, puis au jeune ambassadeur, qui en la lui rendant, lui prit la main & baisa aussi-tôt la siene, parce qu'elle avoit touché celle de la princesse. Tout cela se fit avec tant d'adresse & de promptitude, que persone ne s'en aperçut. La princesse rougit & se tut en public, par confusion ou par timidité, mais en particulier elle fit confidence à sa nourice de ce qui s'étoit passé. *Nul autre que le roi votre époux*, répondit la nourice, *n'eût osé prendre une telle liberté; aussi, tout dans cet ambassadeur annonce un grand roi & un prince aimable, tel qu'on nous a peint* Autharis; *cependant ne révélez point ce secret, de peur d'irriter votre pere si ma conjecture étoit fausse.* Elle ne l'étoit point, la nourice avoit bien deviné. Le faux ambassadeur retournant en Italie, acompagné de Bavarois qui le reconduisoient par honeur jusqu'à la frontiere, se dresse tout-à-coup sur ses étriers, lance de toute sa force, contre un arbre qui se trouvoit sur la route, une hache qu'il tenoit à la main; la hache reste enfoncée dans l'arbre, *c'est avec cette sûreté*, dit-il, *qu'*Autharis *lance tous ses traits*. Les Bavarois, alors, le reconurent pour *Autharis*. On se sépara sur la frontiere; il rentra dans ses états, laissant les Bavarois charmés de sa galanterie, de son adresse & de son agilité, qualités qui distinguoient alors un héros. Theudelinde ariva peu de temps après en Italie, avec Gundoald, son frere. *Autharis* vint à sa rencontre, & elle reconut avec plaisir dans un époux, qui la combloit d'égard & d'honeurs, ce même ambassadeur qui lui avoit un peu manqué de respect en Baviere. *Autharis* ne vécut pas long-temps depuis son mariage; son regne glorieux & fortuné ne fut que de six ans. Paul Diacre dit qu'on disoit qu'il avoit été empoisoné; il n'accuse ni sa femme, ni son successeur: qui donc pouvoit avoir interet de faire périr un tel prince? Ce soupçon vague, qui ne

tombe sur persone, prouve seulement le regret qu'avoient les Lombards de se voir enlever à la fleur de l'âge, ce jeune prince chéri, digne de l'être, à la gloire duquel il paroît n'avoir manqué qu'un plus vaste empire & un plus long regne. Il mourut le 5 septembre 591.

AUTON (D') *ou* D'AUTHON (JEAN), (*Hist. litt. mod.*); foible historien d'un bon roi (Louis XII). Il est mort en 1523. Son histoire que Théodore Godefroi a publiée, s'étend depuis l'an 1490, jusqu'en 1508, & contient une grande partie du regne de Charles VIII.

AUTREAU (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*); peintre & poête, connu par des ouvrages joués sur les trois théâtres de Paris & plus encore par sa pauvreté, mourut en 1745, aux incurables, à Paris; il étoit triste & il a fait des comédies qu'on a trouvées plaisantes; il a commencé à les faire à près de 60 ans; il a travaillé pour le théâtre françois, dans les deux genres, tragique & comique. Sa comédie du *Port-à-l'Anglois*, est la premiere piece dans laquelle les comédiens Italiens aient eu la permission de parler françois: Rameau mit en musique son opéra de *Platée*. Ses œuvres ont été recueillies en 1749, en quatre volumes *in*-12.

AUTRICHE, (*Hist. d'Allemagne*); nom de deux grandes & illustres maisons, qui ont possédé le pays de ce nom. La premiere maison d'*Autriche* descendoit de Léopold, surnommé l'illustre, fils d'Albert & petit de fils de Henri, des comtes de Bebepergen, sortis des anciens ducs de Souabe. Léopold en 928, fut investi de l'*Autriche* par l'empereur Henri I, dit l'*Oiseleur*, son beau-pere. L'empereur Othon I, fils de Henri, érigea pour le même Léopold, l'*Autriche* en marquisat. L'Empereur Frédéric Barberousse l'érigea en duché pour Henri II, par des lettres patentes du 17 septembre 1156. De cette premiere maison étoit ce Léopold d'*Autriche*, qui pour se venger d'un afront qu'il avoit reçu au siége d'Acre, de Richard I, roi d'Angleterre, le fit arrêter à son passage en Allemagne, & après avoir assouvi sur lui sa lâche vengeance par toute sorte de mauvais traitemens, le vendit lié & garoté à la vengeance de l'empereur Henri VI, qui étoit aussi l'ennemi personel de Richard, & qui paya au duc d'*Autriche* soixante mille marcs d'argent, pour avoir Richard en sa puissance. La premiere maison d'*Autriche* s'éteignit vers le milieu du treizieme siecle. Ottocare, roi de Bohême, en réclama la succession, & se rendit maître de l'Autriche en 1253; mais Rodolphe de Hasbourg, élevé à l'empire en 1273, tua Ottocare dans une bataille en 1278, & mit l'*Autriche* dans sa maison. Ce Rodolphe de Hasbourg est la tige de la seconde maison d'*Autriche*, qui a donné tant d'empereurs à l'Allemagne, tant de rois à l'Espagne, à Naples, à la Sicile, à la Hongrie, à la Bohême.

On compte jusqu'à vingt opinions différentes touchant l'origine de la maison d'Hasbourg; on auroit peine à compter les volumes que cette discussion a produits. François Guillimann & Jean George Eccard chez les Allemands, le P. Vignier de l'Oratoire en France, étoient ceux qui avoient écrit le plus raisonablement & le plus savament sur cette matiere, avant que le P. Hertgott publiât sa savante généalogie diplomatique de la maison d'Hasbourg, dont M. de Foncemagne a donné trois extraits dans le journal des savans, mois de mars, avril & juin 1740.

Le P. Hergott fait remonter de charte en charte & de titre en titre, la généalogie de la maison d'Hasbourg jusqu'à Gontran le riche, qu'on voit souvent rapelé dans les chartes depuis 952, jusqu'en 973, & qu'un diplôme de l'an 959 qualifie comte absolument, sans marquer son district. Le surnom de *Riche* lui fut donné à cause des grands domaines qu'il possédoit dans le Turgow, dans le Brisgaw & dans l'Alsace.

De Gontran le Riche, le P. Hergott remonte encore par des inductions tirées de plusieurs passages de différentes chartes raprochées, comparées, combinées, expliquées les unes par les autres, jusqu'à Éthic ou Adelric, duc d'Allemagne, qui vivoit vers le milieu du septieme siecle. Eccard va plus loin, il remonte jusqu'au bisaïeul d'Éthic, qu'il nomme Leuthaire, aussi duc d'Allemagne, & qui mourut en 554; de sorte que sa naissance peut se raporter au temps de Clovis. D'autres auteurs ont remonté plus haut; mais, dit le P. Hergott: *Austriaci, quia sunt candidi principes, seduci nolunt.*

Eccard & le P. Hergott reconoissent également Gontran le Riche pour la tige de la maison d'Hasbourg; mais ils varient sur la filiation de ce Gontran même, qui, selon Eccard, est né d'Hugues, comte de Ferrette, & selon le P. Hergott, de Hunfroy; ils raportent tous deux l'origine de leur Gontran au même Éthic, duc d'Allemagne ou d'Alsace; mais ils remontent par des degrés tout différens jusqu'à ce terme, qui leur est commun, l'un par Hugues & les Éberhards, l'autre par Hunfroy & les Luitfrids.

Ils s'acordent de même tous deux à donner une origine commune aux maisons d'Hasbourg & de Lorraine; mais ils ne convienent pas sur le degré où l'on doit placer la séparation des deux branches. Le P. Hergott les sépare dès le premier degré des fils d'Éthic, duc d'Allemagne. D'Éthic, selon lui, naquirent Adalbert, fils aîné, de qui est issue la maison d'Hasbourg, & Éthic II, fils puîné, de qui est issue la maison de Lorraine. Eccard au contraire, & avant lui le P. Vignier, continuent la ligne des aïeux communs jusqu'à Hugues comte de Ferrette, de qui sont nés, selon eux, Éberhard, comte d'Alsace, fils aîné, tige de la maison de Lorraine; Hugues, fils puîné, comte d'Engisheim, aïeul du Pape saint Léon; Gontran le Riche, troisieme fils tige de la maison d'Hasbourg.

Albert III, bisaïeul de Rodolphe de Hasbourg, est le premier à qui les chartes donnent le titre de landgrave d'Alsace. Ce titre fut héréditaire dans sa maison, ainsi que la possession des domaines qu'il désigne. Rodolphe, par un partage de l'an 1239, entre son pere & son oncle, est désigné seul landgrave héréditaire d'Alsace; il prenoit, dès l'année 1253, la qualité de comte & de landgrave par la grâce de Dieu; il possédoit de grands domaines, & jouissoit de toutes les distinctions qui caractérisent ceux qu'on appeloit alors, *comites majores*, lorsqu'il fut élevé à l'empire en 1273. Cependant un préjugé vulgaire, adopté même par le savant Blondel, loin d'acorder aux comtes de Hasbourg des commencemens si brillans, a persuadé que Rodolphe, avant d'être élu roi des Romains, avoit tenu un rang peu considérable entre les comtes. C'est une erreur fondée à la vérité sur un passage d'un écrivain contemporain, Barthelemi de Luca, *Bartholomæus Lucensis*. Il dit, à l'année 1273, *comes Rodulphus de Hasbourg in imperatorem eligitur, qui quidem fuit parvi dominii & comitatus*; & ailleurs: *hic quamvis fuerit parvus comes*. Le P. Hergott réfute avec avantage cet Italien mal instruit de l'histoire d'Allemagne, qui après avoir traité Rodolphe de *parvus comes*, suppose au même endroit, par une contradiction manifeste, que son comté s'étendoit depuis Bâle jusqu'à la Savoie; enfin, qui est démenti par les textes formels des diplômes & des chartes.

(Π) Cette Maison a donné jusqu'à nos jours une longue suite de Princes, de Rois & d'Empereurs. Les bornes de ce dictionaire ne nous permettent pas de nous étendre sur les héros de cette Maison, qui ont illustré leur siecle. On trouvera les détails des vertus & des exploits de chacun à leurs articles particuliers.

On trouve l'histoire politique de cette Maison, ses prérogatives, sa grandeur & sa puissance, dans le dictionaire d'Économie politique à l'Article Autriche.)

AUVERGNE (*Hist. Mod.*). Sur ce qui concerne cette province, nous nous bornons à l'histoire moderne.

L'*Auvergne* a eu long-temps ses comtes particuliers. Au commencement du treizieme siecle, Guy II, comte d'*Auvergne*, de concert avec les Anglois, ravageoit les terres de l'Église, & avoit emprisoné l'évêque de Clermont, son frere, qui l'avoit excommunié. Philippe Auguste, qui n'avoit pas toujours été l'ami du clergé, prit sa défense en cette occasion, parce que cette conduite pouvoit être utile; elle le fut: il dépouilla Guy de son comté, qu'il réunit à la courone en 1210. Guillaume VIII, fils de Guy, trouva grâce devant Saint Louis, qui lui rendit le comté d'*Auvergne*, à l'exception de quelques terres qu'il se réserva.

Une fille de cette maison porta le comté d'*Auvergne* dans la maison de la Tour, vers la fin du quatorzieme siecle. Il y resta jusqu'au commencement du seizieme, que Magdeleine de la Tour, héritiere d'*Auvergne*, épousa le 26 janvier 1418, Laurent de Médicis, neveu du Pape Léon X. De ce mariage naquit Catherine de Médicis, femme de Henri II, roi de France.

Henri III fit don de ce comté, en 1589, à Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX.

La reine Marguerite, sœur de Henri III & femme de Henri IV, ataqua en 1606 cette donation, qui fut en effet câssée par arrêt du parlement; le comté d'*Auvergne* en conséquence fut adjugé à Marguerite. Charles de Valois en porta seulement le titre jusqu'en 1619, que le roi Louvis XIII lui donna le duché d'Angoulême. On trouvera un article particulier de ce comte d'*Auvergne*, duc d'Angoulême, au mot Charles.

Marguerite de Valois donna le comté d'*Auvergne* au Dauphin Louis, qui fut dans la suite Louis XIII. Elle s'en réserva seulement l'usufruit; elle mourut en 1615, & alors ce comté fut réuni à la courone.

Remontons maintenant aux premiers comtes d'Auvergne, pour trouver la branche des Dauphins d'*Auvergne*; elle étoit la branche aînée des comtes & avoit droit au comté. Guillaume IV, comte d'*Auvergne*, mort en 1157, avoit eu deux fils, Robert & Guillaume dit le Vieux; Robert mourut avant son pere, laissant un fils nommé Guillaume, sur lequel Guillaume le Vieux son oncle usurpa le comté d'*Auvergne*, alléguant, que suivant la coutume de cette province, la représentation n'avoit pas lieu, même en ligne directe. C'est le même raisonement, en vertu duquel le malheureux Robert d'Artois fut dans la suite privé de la succession de son aïeul, qu'il vit passer à sa tante Mahaud; mais la succession aux états se regle-t-elle par les dispositions particulieres des coutumes? la succession à la courone se regle-t-elle par la coutume de Paris? Guillaume V, ainsi privé du comté d'*Auvergne*, étoit petit-fils, par sa mere, de Hugues III, dauphin de Viennois; n'héritant point de son pere, il adopta un titre maternel, il prit celui de dauphin; & ayant ensuite fait, avec Guillaume le Vieux, son oncle, un accommodement par lequel son oncle lui céda la portion de l'*Auvergne*, dont Issoire est la capitale, il appliqua le titre de Dauphin au partage que ce traité lui assuroit; ses successeurs en firent autant: de là les dauphins d'*Auvergne*.

Anne, fille de Beraud II, dauphin d'*Auvergne*, épousa, le 19 Août 1371, Louis II, duc de Bourbon, elle hérita du dauphiné d'*Auvergne*, qui entra par elle dans la maison de Bourbon. Charles, duc de Bourbon, son petit-fils, le céda par un traité, à Louis de Bourbon, son frere, tige de la branche de Montpensier. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, fils de Louis, étoit appelé, du vivant de son pere, *le prince Dauphin*, & après sa mort, comte de Montpensier & dauphin d'*Auvergne*; il fut pere du fameux connétable Charles III.

La révolte de celui-ci donna lieu à la confiscation de ses biens, & le Dauphiné d'*Auvergne* fut compris dans cette confiscation; mais François I s'étant soumis, par les traités de Madrid & de Cambray, à rendre les biens du connétable de Bourbon à ses héritiers, il y eut différens actes en forme de transaction, l'un sous François I, en 1538, l'autre sous François II, en 1560, par lesquels le Dauphiné d'*Auvergne*, entre autres domaines, resta aux héritiers du connétable. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, avoit épousé le 21 mars 1504, la sœur du connétable; & par ce mariage, il devint la tige de la seconde branche de Montpensier. Il étoit mort en 1520, avant le connétable; ce fut avec Louise de Bourbon, sa veuve, sœur du connétable, & avec Louis II de Bourbon, fils du prince de la Roche-sur-Yon, & qui fut depuis duc de Montpensier, du chef de sa mere, que furent passés les actes de 1538 & de 1560. Marie de Bourbon-Montpensier, arriere petite-fille de Louis II, épousa le *6* août *1626*, le duc d'Orléans Gaston, frere de Louis XIII. De ce mariage naquit la fameuse mademoiselle de Montpensier, dont nous avons les mémoires, & qui disposa par testament de plusieurs domaines, dont le Dauphiné d'*Auvergne* faisoit partie, en faveur de Philippe de France, duc d'Orléans, frere de Louis XIV.

AUVIGNY (Castres d'), (*Hist. litt. mod.*); chevau-léger, tué à la bataille de Dettingue en 1743, disciple de l'abbé Desfontaines. C'étoit, dit-on, une mauvaise école & pour le goût, & pour les mœurs. M. d'*Auvigny* est sur-tout connu par ses *Vies des hommes illustres de la France*; ouvrage, dont le projet est fort bon, & l'exécution très-médiocre. Ses autres écrits, tels que les *mémoires de Barneveld*, un *abrégé de l'histoire Romaine & de l'histoire de France*, une *de l'histoire de Paris*, sont restés obscurs.

AUZANET (Barthélemy), (*Hist. litt. mod.*); avocat au parlement de Paris, jurisconsulte célebre, auteur d'un bon commentaire sur la coutume de Paris, & de quelques autres ouvrages de jurisprudence estimés.

Croi-moi, dût *Auzanet* t'assurer du succès,
Abbé, n'entreprends point même un juste procès.

a dit Boileau.

Auzanet, né à Paris en 1591, reçu avocat en 1599, est mort en *1673*.

AXIOTÉE, (*Hist. anc.*); femme de Nicoclès, roi de Paphos, est un exemple également mémorable de la tendresse conjugale, & de ce que peut l'horreur de l'esclavage. Son mari condamné à mort par l'ordre du premier Ptolémée, se poignarda lui-même, pour éviter la honte de périr par la main du boureau. Cette femme, craignant pour elle & pour sa famille la même destinée, crut devoir suivre l'exemple de son mari; elle passe dans l'apartement de ses filles qu'elle étrangle de ses propres mains, pour les soustraire à l'esclavage, & dans le désespoir où la plonge cet acte de férocité, elle va trouver les sœurs de Nicoclès, & les exhorte à mourir avec elle: toutes à son exemple s'enfoncent un poignard dans le sein, après avoir eu la cruele précaution de mettre le feu au palais, pour réduire leurs corps en cendres, ne voulant pas être, même après leur mort, dans la dépendance de leur persécuteur. (*T—n.*)

AYALA (Athanase d'), (*Hist. d'Esp.*). On ne connoît de lui qu'une action; mais il faut la publier. Il étoit page de Charles Quint, son pere étoit proscrit & misérable, le fils n'avoit que son cheval; il le vendit, & en envoya le prix à un gentilhomme qu'il connoissoit assez fidele ami de son pere, pour le lui faire tenir sûrement. On ne douta pas que le page n'eût sacrifié son cheval à ses fantaisies ou à ses plaisirs; il laissa croire tout ce qu'on voulut, ne se justifia sur rien, n'avoua rien, ne nia rien, subit tous les châtimens qu'on jugea qu'il avoit mérités, & garda son secret tout entier. Cette constance piqua la curiosité du gouverneur des pages; on fit tant de perquisitions, qu'on parvint à découvrir la vérité. Mais au lieu de faire au jeune page toutes les réparations qui lui étoient dues, on crut devoir le dénoncer à l'empereur, parce qu'il s'agissoit d'un criminel d'état. L'empereur voulut voir le page; celui-ci lui avoua tout ce qu'il avoit caché aux autres, persuadé qu'il étoit impossible qu'un grand prince désapprouvât une telle action. L'empereur atendri, charmé, mais retenu par les préjugés du pouvoir & de la politique, se refusa le plaisir de combler le page d'éloges; il prit un détour pour le récompenser, mais il le récompensa: il lui fit donner un cheval d'un plus grand prix que celui qu'il avoit vendu; dans la suite il ne perdit jamais de vue la fortune de ce jeune homme, il saisit tous les prétextes de l'avancer, de le distinguer, de l'honorer. Il éprouva & reconut que les vertus domestiques sont le plus sûr garant des vertus civiles, & qu'un fils tendre est un sujet fidele & un citoyen zélé.

AYEN. (*Voyez* Noailles.)

AYMAR (Jacques), (*Hist. mod.*). Imposteur dont l'aventure a été célebre. Il prétendoit découvrir toutes les choses secretes, par le moyen de la baguete divinatoire, & l'illusion fut si forte & si générale, que le sort de ses ennemis étoit entre ses mains, & qu'il y eut à Lyon un homme condamné à être pendu, & qui fut exécuté, parce que la baguete de *Jacques Aymar* le désigna pour l'auteur d'un meurtre qui avoit été commis. On l'employa aussi à Paris à découvrir les meurtriers d'un archer du guet, assassiné dans la rue S. Denis. M. le prince de Condé Henri-Jules, jugea qu'il étoit digne de lui d'arrêter, sur un point de cette importance, la superstition publique. *Jacques Aymar* vint à l'hôtel de Condé, y fut convaincu d'imposture, en fit l'aveu solemnel

& en donna sa déclaration, que M. le prince de Condé rendit publique. Ce fait ariva en *1693*. *Jacques Aymar* étoit un paysan de S. Véran en Dauphiné. Son ignorance même & sa simplicité grôssiere étoient alléguées en faveur de son art divinatoire. C'étoit, disoit-on, un talent inné, un don de la nature, plus sûr que les talens étudiés & que les connoissances acquises. Il fit à l'hôtel de Condé une Déclaration bien importante, & qui peut servir beaucoup à la connoissance des hommes, c'est que sa propre hardiesse avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenue, que la crédulité d'autrui; en effet, le délire de l'erreur va souvent plus loin de la part des dupes, que le désir de tromper de la part des fourbes.

AYRAULT. *Voyez* AIRAULT.

AZAMIE *ou* AZEMIE *ou* AGAMIE, (*Hist. mod.*); noms que quelques auteurs, comme Chalcondyle, Ferculph & Paul-Jove ont donné à la Perse. Les pays des Parthes s'appelent encore aujourd'hui *Iraque-Agemie*. (*A. R.*)

AZARIAS, (*Hist. des Juifs.*) ou Ozias, fils d'Amasias, commença à régner à Jérusalem à l'âge de seize ans, après le meurtre de son pere, qui fut massacré par ses propres sujets. Cet exemple terrible influa beaucoup sur la conduite de ce prince, auquel l'Écriture Sainte ne reproche autre chose sinon de n'avoir pas détruit les hauts lieux, & d'avoir voulu offrir l'encens dans le temple, fonction réservée aux seuls prêtres. Cette témérité fut punie par une lepre, dont il fut frapé d'une maniere assez singuliere, si nous en croyons l'historien Josephe. Il nous dit qu'au moment que le prince mettoit la main à l'encensoir, un tremblement de terre fit ouvrir la voûte du temple, & donna ainsi passage à un rayon de soleil qui frapa le front du roi, dont le corps parut aussi-tôt chargé de lepre. Il régna cinquante-deux ans, & mourut l'an du monde 3245. (*A. R.*)

AZARIAS, est aussi le nom d'un des trois enfans jetés dans la fournaise, pour avoir refusé d'adorer la statue de Nabuchodonosor, & qui en sortirent miraculeusement. (*Daniel*, *chap. 3*.) Ils sont nommés, tantôt Sidrach, Misach & Abdenago, tantôt Ananias, *Azarias* & Misaël. (*Voyez* ABDENAGO.) Misaël est Misach, Ananias Sidrach, *Azarias* Abdenago.

Il y a encore plusieurs *Azarias*, sacrificateurs chez les juifs: un prophete, fils d'Oded, sous le regne d'Aza; un centenier de lévites, que Joad ou Joïada plaça dans le temple, pour la défense de Joas, & à qui Racine donne le même emploi dans Athalie; on voit aussi dans le premier *livre des Machabées*, *ch.* 5 *vers.* 56 *& suivant*, un *Azarias*, général des Juifs, qui combat sans atendre les ordres des Machabées, & qui est batu.

AZEVEDO (SYLVESTRE); missionaire, dominicain Portugais, qui passe pour l'apôtre du royaume de Camboye ou Camboge, dans les Indes orientales sur le golfe de Siam. On dit que le roi de Camboye lui demanda un traité de la religion chrétiene, dans la langue du pays, & qu'il s'aquita de cette commission en 1385. Mais on ne connoît point cet ouvrage en Europe. *Azevedo* mourut vers 1589.

Un autre AZEVEDO, jésuite, nommé Ignace, est regardé comme martyr. En 1745, le pere Gilles François de Beauvais, jésuite, a fait imprimer *la vie du vénérable pere Ignace Azevedo; l'histoire de son martyre & de celui de ses trente-neuf compagnons, le tout tiré des procès verbaux dressés pour leur canonisation*. Le décret de cette canonisation est du Pape Benoît XIV, du 21 Septembre 1742. En allant de Madere à l'île de Palme, il fut pris par des corsaires, qui le firent périr avec ses compagnons, le 15 juillet 1570.

Un autre jésuite, missionaire, nommé aussi AZEVEDO (Louis) prêcha la foi en Éthiopie, & traduisit en langue Éthiopiene le nouveau testament, un catéchisme & une grammaire.

AZINCOURT, (*Hist. de Fr.*); petit village de Picardie, près de Blangy, fameux par la victoire que le roi d'Angleterre Henri V, y remporta sur les François le 25 octobre 1415. Henri V qui à peine avoit une armée, & qui n'avoit point de vivres, ne pouvoit échaper; l'armée françoise étoit postée de maniere qu'il étoit impossible aux Anglois de passer outre sans livrer bataille. Il falloit s'en tenir là & atendre que les Anglois avec le peu de monde qui leur restoit, ataquassent dans ce poste une armée de quarante mille hommes, fraîche, pourvue de tout, avantageusement campée. Les Anglois s'établirent dans un terrain étroit, flanqué de deux bois; ils vouloient qu'on supposât ces deux bois remplis de troupes qu'on ne pouvoit voir, mais qu'en effet ils n'avoient pas; cette position étoit excellente pour cacher leur foiblesse, & il y avoit du talent à l'avoir choisie.

Les Anglois, moins découragés qu'afoiblis, trouvoient encore une derniere espérance dans le souvenir des batailles de Crécy & de Poitiers dont ils voyoient revenir toutes les circonstances; elles revinrent, en effet, jusqu'au bout; l'impétuosité françoise perdit tout, à son ordinaire, par l'impatience de vaincre. Tous les princes du sang qui étoient en France voulurent assister à cette bataille, excepté les ducs de Berry, & de Bourgogne (Jean), il paroît que le dauphin (Louis) fut nommé pour commander l'armée. Henri V l'envoya défier à un combat singulier; ce jeune prince eut la modération de ne rien répondre, il espéroit répondre avec avantage dans la bataille; Charles VI même vouloit s'y trouver, le vieux duc de Berry s'y opposa: *j'ai vu Poitiers*, dit-il. Ce nom retint le roi & le dauphin, & l'armée fut commandée par le connétable d'Albret. Il envoya défier à son tour Henri V à une bataille générale, & lui en indiqua le jour. Henri parut recevoir la proposition avec joie & renvoya le héraut comblé de présens.

Quelques historiens Anglois disent que les Fran-

çois se permirent, avant la bataille, des bravades qui les couvrirent de confusion après l'événement; ils tiroient, dit-on, au sort, ou jouoient aux dés les prisoniers qu'ils devoient faire; ils leur avoient préparé des logemens, & le dauphin même ou le connétable avoit envoyé demander à Henri V quelle somme il comptoit donner pour sa rançon. Remarquons à ce sujet que les historiens vulgaires adaptent toujours les mêmes circonstances à tous les faits semblables, & qu'on retrouve ces sortes de bravades dans les relations de toutes les batailles, où le petit nombre a triomphé de la multitude.

Au jour marqué, le connétable quite son poste, descend dans le défilé avec sa gendarmerie; dès-lors les François ont perdu tous les avantages du nombre & de la position; des terres naturélement grasses, & détrempées alors par d'abondantes pluies, rendent leur marche pesante & irréguliere; le front de la troupe angloise, palissadé avec soin, brise encore l'impétuosité de leur choc, tandis que les archers anglois, armés à la légere, & libres dans leurs évolutions, tirent sur eux à coup sûr, tantôt en face, à l'abri des palissades, tantôt en flanc du fond des bois où ils se retirent des deux côtés, nouvel avantage qu'ils tirent de leur position. Au contraire l'étroit défilé dans lequel les François se trouvent engagés rompt tout ordre dans leur marche & tout concert dans leurs mouvemens. Bientôt ne pouvant plus ni fuir ni se défendre, ils ne font que tomber sous la hache, comme des troupeaux; les Anglois eurent même les mouvemens assez libres pour faire des prisoniers & pour les choisir; ils en firent un grand nombre; mais lorsque par les progrès naturels de la victoire ils furent sortis du défilé & entrés dans la plaine, ils y trouverent l'arriere-garde françoise redoutable à leur petit nombre, ils virent des chevaliers qui se rallioient, des gentilshommes du voisinage qui rassembloient leurs paysans; ils craignirent que la bataille ne recomençât, & que si les prisoniers venoient à être délivrés & à se rejoindre à leurs compagnons, ce second danger ne devînt plus grand que le premier. Dans cette extrémité, Henri V donna l'ordre afreux (fût-il même nécessaire) d'égorger tous les prisoniers. Lorsqu'il eut reconu que les François ne songeoient qu'à la retraite, il fit cesser ce carnage.

La bataille d'*Azincourt*, comme celles de Crécy & de Poitiers, ne fut, de la part des François, qu'une grande déroute & la déroute avoit commencé avec la bataille; c'est ce qu'avoit paru prévoir un officier gallois, nommé David Gaut, que Henri V avoit envoyé reconoître l'armée françoise & en observer les dispositions, Henri lui demandant à combien d'hommes à peu près il croyoit qu'elle pût monter: „ *Sire*, lui répondit froidement ce capitaine, *je ne me suis pas trop amusé à les compter; tout ce que j'ai cru voir en général, c'est que quand nous en aurons tué beaucoup & fait beaucoup de prisoniers, la déroute sera encore très-forte*.

Ce fut la troisieme bataille considérable perdue par les François contre les Anglois, dans les mêmes conjonctures, par les mêmes causes, avec la même supériorité de nombre de la part des vaincus, avec la même certitude de vaincre, en s'abstenant seulement de combatre. Édouard III, le prince noir, Henri V devoient tomber dans nos fers; ce fut le roi Jean, qui tomba dans ceux des Anglois à Poitiers. Philippe de Valois n'échapa qu'avec peine à Crécy; rien ne put échaper à *Azincourt*, & si l'avis du duc de Berry n'avoit pas prévalu, la mort ou la captivité du roi & du dauphin eût comblé les désastres de la France. Si, à ces trois funestes journées, nous joignons celle de Courtrai, perdue par les François contre les Flamands, en 1302, & quelques autres échecs reçus, soit avant, soit depuis ces époques, toujours par la même précipitation, nous trouverons que cette nation doit toujours être en garde contre sa valeur, & que son trésor le plus rare est un général prudent. Peut-être aussi trouverons-nous qu'elle a un peu trop négligé les exemples de l'histoire & les leçons de l'expérience.

Les Anglois n'en avoient pas mieux profité; c'étoit pour la troisieme fois que leur imprudence les livroit sans asyle & sans ressources, au milieu d'un pays ennemi, à des forces supérieures qui devoient infailliblement les accâbler. Ils avoient, comme les François, répété toujours les mêmes fautes, & de plus ils avoient espéré les mêmes fautes de la part de l'ennemi. On ne sait ce qui doit étoner le plus, ou qu'une telle espérance ait pu être conçue, ou qu'elle ait pu être remplie. À la bataille d'*Azincourt*, presque tous les princes du sang de France furent tués ou pris; le comte de Nevers & le duc de Brabant, freres du duc de Bourgogne, plus fideles à leur patrie, moururent pour elle, ainsi que le duc d'Alençon, & Louis de Bourbon, de la branche de Préaux. Le duc de Bourgogne, dans un mouvement d'indignation & de douleur de la mort de ses freres, envoya trop tard, un défi à Henri V, qui répondit que les deux princes avoient été assassinés, pendant la bataille, par les François mêmes; c'étoit sans doute une défaite, & l'on ne voit pas qu'elle eût le moindre fondement. Philippe, comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, fut inconsolable de la défense que le duc lui avoit faite d'aller partager le sort des autres princes du sang dans cette bataille; il en pleura de dépit, & cinquante ans après il en parloit encore avec amertume. Le duc d'Orléans, le comte d'Eu, dernier prince de la branche d'Artois, le comte de Richemont, de la maison de Bretagne, le comte de Vendôme, le duc de Bourbon furent pris; ce dernier mourut à Londres, après dix-huit ans de captivité.

Par ce sort des princes du sang, on peut ju-

ger de la perte des François. Ce fut comme à Crécy & à Poitiers, sur la noblesse que tomba principalement cette perte de dix mille François dont le champ de bataille fut couvert, il y en avoit huit mille de gentilshommes, formant l'élite de ce grand & redoutable corps de la gendarmerie françoise; le connétable d'Albert fut du nombre des morts, ainsi que le maréchal de Heilly, l'amiral Jacques de Châtillon-Dampierre, Jean de Montaigu, archevêque de Sens & chancelier de France, frere du ministre Montaigu, décapité en 1409. *Ce prélat*, dit un auteur du temps, *fut peu plaint, parce que ce n'étoit pas son office*. Le maréchal de Boucicaut fut du nombre des prisoniers, qui montoient à quatorze mille, & dont une partie trop considérable fut égorgée de sang froid, comme nous l'avons raconté.

Il est bien peu vrai-semblable que cette bataille n'ait coûté aux Anglois que quarante hommes, comme le prétendent quelques-uns de leurs auteurs, puisque le duc d'Yorck y fut tué à côté du roi d'Angleterre, ainsi que David Gaut & le duc de Suffolck; que le duc de Glocestre, frere du roi d'Angleterre, fut renversé d'un coup de massue & que le roi d'Angleterre, lui-même courut risque de la vie à plusieurs reprises. Le duc d'Alençon d'un coup d'épée abatit sa courone, un autre chevalier avec sa hache d'armes, lui eût fendu la tête, si le casque n'eût afoibli le coup.

Il falloit que la bataille d'*Azincourt* ressemblât en tout à celles de Crécy & de Poitiers; elle leur ressembla encore par ses suites beaucoup moins funestes à la France qu'on n'avoit lieu de le craindre. Henri V qui n'avoit combatu que pour s'ouvrir la route de Calais, sembla ne pas chercher d'autre fruit de sa victoire, & n'étoit pas en état apparemment d'en recueillir d'autre, il retourna en Angleterre, & conclut une treve, d'après laquelle deux ans se passerent sans qu'on vît reparoître en France aucunes troupes angloises, & il ne tint pas au vainqueur d'*Azincourt* que ce malheureux royaume ne respirât.

AZOLINI, AZZOLINI, *ou* AZOLIN (*Decio*) (*Hist. mod.*). Lorsque Christine, après avoir abdiqué la courone de Suede, vint s'établir à Rome, le Pape Alexandre VII lui donna pour gouverner ses afaires le cardinal *Azolini*, homme aimable & habile. Ce cardinal rétablit le dérangement qui se trouvoit alors dans les finances de Christine, tant par ses profusions, que par le peu d'exactitude à lui payer ses pensions. Ce cardinal *Azolini* resta son ami & son confident jusqu'à sa mort.

Christine le nomma son légataire universel, mais il ne jouit pas long-temps de ce legs; il mourut deux mois après Christine, la nuit du 7 au 8 Juin 1689. Pompée *Azolini* son neveu recueillit cette riche succession.

AZON, AZO PORTIUS, (*Hist. litt. mod.*), célebre jurisconsulte de Boulogne, au douzieme siecle, nommé *le maître du droit* & la *source des loix*, jeta un jour un chandelier à la tête d'un homme contre lequel il disputoit & eut le malheur de le tuer. On lui fit son procès; *Azon* qui connoissoit toutes les loix, répétoit sans cesse dans ses interrogatoires, & même seul dans sa prison, *ad bestias, ad bestias*, voulant indiquer à ses juges la loi *ad bestias, de pœnis*, qui ordone de modérer la peine, lorsqu'il s'agit d'un coupable qui a excellé dans quelque science ou dans quelque art utile. Les juges qui ne savoient pas les loix comme lui, crurent qu'il les insultoit, le condamnerent à mort, & le priverent même de la sépulture. Beaucoup d'auteurs traitent cette historiete de fâble.

(Π) Il n'est peut-être aucune partie de l'histoire littéraire aussi incertaine & qui contiene autant de fâbles que celle qui regarde la vie des jurisconsultes des derniers temps. Vous diriez que les historiens ont pris plaisir à écrire autant de romans. Telle est entr'autres la vie d'*Azon*. Que de fâbles débitées sur son compte! On les trouve dans l'article qu'a composé Mazzuchelli (*L. c. p.* 1293). Sa critique n'a pas été toujours juste pour distinguer le vrai d'avec le faux. Le pere Sarti (*de Cl. Profes. Archigym. Bon.* vol. I. p. I. p. 91), de qui nous avons pris ce que nous allons dire, paroît beaucoup plus judicieux. *Azon* naquit à Bologne; il y fut professeur de loix depuis 1190 jusqu'à 1220, il ne le fut pas ni à Modene, ni à Montpellier. Après 1220 il n'en est plus parlé. Il fut, dit-on, décapité pour avoir massacré dans la chaleur de la dispute son adversaire avec un chandelier; mais c'est une fâble. La *Somme* qu'il composa fut très-estimée de son temps, & l'a toujours été. Gravina ne craint pas d'avancer que cet ouvrage sorti du sein de la barbarie est si savant & si profond que sa perte en seroit une véritable même pour le siecle éclairé dans lequel nous vivons (*de Orig. Jur. Vol.* I. *pag.* 93). Il eut le courage de parler avec franchise à l'empereur Henri VI, pere de Frédéric II, & de soutenir contre le jurisconsulte Lothaire une proposition qui sembloit contraire à l'autorité impériale. En conséquence, dit Odofred auteur presque contemporain, Henri fit présent d'un cheval à Lothaire, & *Azon* s'en retourna les mains vides. C'est à quoi sans doute il a voulu faire allusion dans sa Somme, lorsqu'il dit en plaisantant: *plenam ergo*, vel plenissimam *jurisdictionem soli principi competere dico.... Sed merum imperium etiam aliis sublimioribus potestatibus competere dico, licet ob hoc amiserint equum, sed non fuit æquum.* (*Summa in L. III. Cod. tit. de jurisdictione omn. jud.*) (*Le Chev.* TIRABOSCHI).

AZPILCUETA (MARTIN). (*Hist. litt. mod.*) Il faut avouer que ce savant est très-peu connu, & il ne le seroit guere davantage sous le nom de *Navarre* qu'on lui donna, parce qu'il étoit né dans ce royaume. On disoit cependant de son temps pour vanter l'érudition d'un homme: *il*

est savant comme Navarre. Ce savant étoit d'ailleurs un homme vertueux; il apprend que Barthélemi Carranza, dominicain, archevêque de Tolede, son ami, est mis à l'inquisition à Rome, sur des accusations d'hérésie; il part à 80 ans pour l'aller défendre. On lui rendit toute sorte d'honeurs dans son voyage, & l'histoire lui rend le témoignage qu'il ne perdit rien de sa modestie. On le fixa même à Rome par des places. Le Pape Grégoire XIII ne passoit jamais devant sa porte sans le faire appeler, & il restoit quelquefois une heure entiere à s'entretenir avec lui dans la rue. Souvent il alloit, acompagné de plusieurs cardinaux, lui rendre visite & le consulter sur divers objets. *Navarre*, (nous l'appelons de ce nom, plus aisé à retenir que l'autre) donnoit beaucoup aux pauvres, & étoit tellement acoutumé à n'en pas refuser un seul, qu'on dit que sa mule s'arrêtoit d'elle-même, dès qu'elle apercevoit un mendiant. Il mourut à Rome, en 1586, âgé de 92 ans; ses œuvres ont été imprimées en six volumes *in-fol.* à Lyon, en 1597, à Venise en 1602. Il étoit oncle maternel de Saint François de Sales.



BAART, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) le Virgile de la Flandre, au moins quant aux géorgiques, a fait des géorgiques flamandes, estimées.

BAASA, (*Hist. des Juifs*) fils d'Ahias, tua Nabad, fils de Jeroboam, roi d'Israël, s'empara de son trône & extermina toute la famille royale. Le prophete Jehu lui ayant reproché son idolâtrie, il le fit mourir. *Baasa* fit la guerre au roi de Juda, & mourut après un regne de vingt-quatre ans, l'an du monde 3074. (*A. R.*)

BABELOT, (*Hist. de Fr.*). Dans le temps des guerres civiles & religieuses sous Charles IX, le duc de Montpensier, celui qui dans la suite devint beau-frere des Guises, se distinguoit par son zele contre les huguenots. Sa formule de condamnation pour les hommes, étoit: *Je vous recomande à M. Babelot; ce M. Babelot* étoit un cordelier qui devoit les confesser. Pour les femmes: *Je vous recomande à mon Guidon Montoiron*. Il n'apartient qu'à Brantôme de peindre ce terrible Montoiron. (*Bran. hom. illust. art.* Montpensier.)

BABIN, (François) (*Hist. mod.*). C'est le nom du rédacteur des conférences d'Angers, livre de théologie estimé. Il étoit chanoine & grand-vicaire d'Angers, né en 1657, mort le 19 décembre 1734.

BABILUS, (*Hist. rom.*) astrologue du temps de Néron. Suétone raporte que cet empereur, éfrayé de l'apparition d'une comete, consulta *Babilus*, qui convint que la comete étoit menaçante, mais qui assura que l'empereur pouvoit détourner sur les plus illustres têtes de l'état le malheur dont elle le menaçoit. Ce fut le prétexte, peut-être la cause d'une persécution cruele contre les principaux sénateurs. Il est impossible de faire un plus détestable abus de la fausse science.

BABOU, (Philibert) (*Hist. de Fr.*) argentier & maître d'hôtel du roi François Ier, eut un fils, (Jean *Babou* de la Bourdaisiere) maître général de l'artillerie, & un autre, cardinal.

BABYLAS, (Saint) (*Hist. ecclés.*) évêque d'Antioche, refusa, dit-on, l'entrée de son Église à l'empereur Philippe à cause de l'assassinat de l'empereur Gordien, son pupille. Dans la persécution de l'empereur Dece, il fut emprisoné pour la foi, & mourut en prison, l'an 251, de J. C. Il voulut être enterré avec ses fers.

BACCALAR-Y-SANNA. *Voyez* Philippe (dom Vincent, marquis de Saint.)

BACCHINI, (Benoît) (*Hist. mod.*) savant bénédictin du Mont Cassin, auteur d'un journal de littérature & d'un ouvrage intitulé: *De sistrorum figuris ac differentia*. Son plus beau titre est que le fameux marquis Maffei se glorifioit d'être son disciple; né le 31 août 1651, mort le 1 septembre 1721.

(II) Il naquit dans le Bourg Saint Donnin dans le duché de Parme, & entra en 1667 dans la congrégation du Mont Cassin. Il est un des premiers qui ont renouvelé en Italie le bon goût à l'égard des études sacrées & profanes, & il forma dans les unes & dans les autres plusieurs sujets, qui marcherent ensuite sur ces traces. La Théologie, l'Histoire, les Antiquités, la Critique, la Diplomatique, les langues Greque & Hébraïque, telles furent les études auxquelles il s'appliqua plus particuliérement & qui lui acquirent une plus grande réputation. Le Journal des Savans qu'il commença à publier à Parme, en 1686, & qu'il continua ensuite à Modene jusqu'à l'an 1697, est un des premiers & des meilleurs qu'on ait vus alors en Italie. L'histoire du Monastere de Saint Benoît de Poliron, sa dissertation *De sistrorum figuris ac differentia*, celles qu'il a composées & publiées sur la suite des archevêques de Ravenne d'Agnel, acompagnées de notes, ses lettres polémiques contre Jacques Picenin, mises au jour après sa mort, enfin son savant ouvrage *De Ecclesiasticæ Hierarchiæ Originibus*, font connoître la vaste étendue de sa profonde érudition. Mais il n'eut point, pendant sa vie, le plaisir de jouir de la récompense que méritoient ses travaux. Si vous exceptez les éloges que lui donnerent quelques savans qui connurent son mérite, & les honeurs qu'il reçut pendant quelque temps à la cour de Modene, où François II le nomma son historiographe, & Renaud Ier son bibliothécaire, on peut dire que toute sa vie n'a été qu'une suite de disgraces & de malheurs. C'est à l'époque du séjour qu'il fit à Modene, qu'il commença à recueillir les renseignemens, qui ont ensuite servi à Muratori dans ses *Antichità Estensi*. Exilé de Parme, en 1691, à l'occasion des calomnies dont il fut accusé auprès du duc de cette ville, inquiété à Rome à cause de l'édition d'Agnel, qui éprouva de grandes contradictions, disgracié à la cour de Modene, pour avoir défendu les droits de son couvent, dont il étoit abbé, renvoyé de Parme une seconde fois parce qu'on le regardoit, au moins en partie, auteur de l'ouvrage contre l'Ordre Constantinien, exclus, parce qu'il étoit étranger, du gouvernement du Monastere de Bobbio, auquel il avoit été nommé; ce grand homme

dont la préfence étoit fans doute un honeur pour toutes les villes d'Italie, fe vît repouffé de toute part, & fans afyle. L'univerfité de Bologne a la gloire de l'avoir recueilli dans fon fein. On lui donna une chaire dont il prit poffeffion au commencement de juillet en 1721. Il n'en jouit pas long-temps, il tomba malade & mourut peu de temps après. On trouve dans Mazzuchelli (*T. II, P. I, p. 6.*) & dans la *Storia della Letteratura Italiana* (*T. VIII, p. 91.*) de plus grands détails fur la vie & les ouvrages du pere abbé Bacchini. Le pere abbé Dom André Mazza du Mont-Caffin nous a fait efpérer une édition des œuvres de ce favant écrivain, qu'on doit publier à Pavie. Nous défirons qu'il exécute un projet fi utile.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BACCHIUS & BITHUS, (*Hift. rom.*) deux célebres gladiateurs du temps d'Augufte, parfaitement égaux en âge & en force; ils ne purent jamais avoir d'avantage l'un fur l'autre & fe tuerent l'un l'autre en même temps, de là le proverbe: *Bithus contra Bacchium*.

Uti non
Compofiti melius cum Bitho Bacchius.

dit Horace, *fat.* 7, *liv.* 1.

BACCHYLIDE, (*Hift. anc.*) célebre poëte lyrique, Grec, de l'île de Cée, dont il ne refte que des fragmens. On a retenu de lui cette maxime: *Que la chafteté eft le plus grand ornement d'une belle vie*. Il vivoit vers l'an 452, avant J. C.

BACCIO *ou* BACCIUS, (ANDRÉ) (*Hift. mod.*) premier médecin du pape Sixte Quint. On a de lui quelques ouvrages favans. 1°. *De Thermis, libri* 7 *in-fol.* Venife, 1571, 1588 & Padoue 1711.

2°. *Tabula fimplicium medicamentorum*, Rome 1577, *in*-4°.

3°. *De venenis & antidotis*. Rome 1586, *in*-4°.

4°. *De gemmis ac lapidibus pretiofis in S. fcriptura relatis*. Rome 1587, *in*-8°.

5°. *De naturali vinorum hiftoria*. Rome, 1596, *in-fol.* livre rare.

(II) Il eft encore auteur de plufieurs autres ouvrages raportés par Mazzuchelli (*E. c. p.* 12.) Il mourut à Rome le 24 octobre 1600. (*Marini Archiatri pontificj. T. I, p.* 464.)

BACHA, PASCHA, *ou* PACHA, fubft. m. (*Hift. mod.*) officier en Turquie. C'eft le gouverneur d'une province, d'une ville, ou d'un autre département; nous difons *le bacha de Babylone*, *le bacha de Natolie*, *le bacha de Bender*, &c.

Dans les *bachas* font compris les beglerbegs, & quelquefois les fangiacbegs, quoiqu'ils en foient quelquefois diftingués, & que le nom de *bacha* fe donne proprement à ceux du fecond ordre; c'eft-à-dire, à ceux devant qui l'on porte deux ou trois queues de cheval, qui font les enfeignes des Turcs; d'où vient le titre de *bacha à trois queues*. Ceux-ci font appelés *beglerbegs*, & les fangiacbegs ne font porter devant eux qu'une queue de cheval atachée au bout d'une lance. *Voyez* BEGLERBEG & SANGIAC.

Le titre de *bacha* fe donne auffi par politeffe aux courtifans qui environent le grand-feigneur à Conftantinople, aux officiers qui fervent à l'armée, & pour ainfi dire, à tous ceux qui font quelque figure à la cour ou dans l'état.

Le grand-feigneur confie aux *bachas* la conduite des armées; & pour lors on leur donne quelquefois le titre de *feraskier* ou de *bach-bog*; c'eft-à-dire, *général*, parce qu'ils ont fous leurs ordres d'autres *bachas*. Les *bachas* font quelquefois dans leurs gouvernemens des exactions qui font immodérées, pour amaffer des tréfors dont ils ne jouiffent pas long-temps. Sur un léger mécontentement, le grand-feigneur leur envoie demander leur tête, & leur unique réponfe eft d'accepter la mort. Leur titre n'étant pas plus héréditaire que leurs richeffes, les enfans d'un *bacha* traînent quelquefois leur vie dans l'indigence & dans l'obfcurité. On croit que ce nom de *pafcha* vient du Perfan *pait fchats*, qui fignifie *pied de roi*, comme pour marquer que le grand-feigneur a le *pied* dans les provinces où fes *bachas* le repréfentent. Cependant ce titre n'eft en ufage qu'en Turquie; car en Perfe on nomme *émirs* ou *kams* les grands-feigneurs & les gouverneurs de province. (*G*)

BACHELIER, f. m. (*Hift. mod.*) dans les écrivains du moyen âge, étoit un titre qui fe donnoit, ou à ceux d'entre les chevaliers qui n'avoient pas affez de bien ou affez de vaffaux pour faire porter devant eux leurs banieres à une bataille, ou à ceux même de l'ordre des Banerets, qui, n'ayant pas encore l'âge qu'il falloit pour déployer leur propre baniere, étoient obligés de marcher à la guerre fous la baniere d'un autre. Cambden & d'autres définiffent le *bachelier*, une perfone d'un rang moyen entre un chevalier & un écuyer, moins âgé & plus récent que celui-là, mais fupérieur à celui-ci. D'autres veulent que le nom de *bachelier* ait été commun à tous les degrés compris entre le fimple gentilhomme & le baron.

Quand l'amiral n'étoit ni comte ni baron, il étoit nommé *bachelier*, „ & il eft à noter que „ quand l'amiral va par le pays pour affembler „ vaiffeaux de guerre, ou pour autre afaire du „ royaume, s'il eft *bachelier*, il recevra par jour „ quatre chelins fterlins; s'il eft comte ou baron, „ fes gages feront à proportion de fon état & „ rang „.

Le titre de *bachelier* fe donnoit plus particuliérement à tout jeune homme de condition qui faifoit fa premiere campagne, & qui recevoit en conféquence la ceinture militaire.

BACHELIER, fignifioit encore celui qui dans le premier tournois où il eût jamais combatu, *avoit vaincu quelqu'un*.

On difoit anciénement *bacheliers* au lieu de *bas*

chevaliers, parce que les *bacheliers* formoient le plus bas ordre de chevaliers ; ils étoient au dessus des banerets.

On appele maintenant ceux-ci *equites aurati*, à cause des éperons qu'on leur met lors de leur réception.

D'abord cette dignité ne se donnoit qu'aux gens d'épée : mais dans la suite on la conféra aussi aux gens de robe longue. La cérémonie en est extrêmement simple. L'aspirant s'étant mis à genoux, le roi le touche doucement d'une épée nue, & dit : *sois chevalier, au nom de Dieu ;* & après : *Avance, chevalier.*

Bachelier, est encore un terme dont on se sert dans les universités pour désigner une persone qui a atteint le baccalaureat, ou le premier degré dans les arts libéraux & dans les sciences.

C'est dans le treizieme siecle que le degré de *bachelier* a commencé à être introduit par le Pape Grégoire IX. A Oxford, pour être reçu *bachelier* ès-arts, il faut y avoir étudié quatre ans ; trois ans de plus pour devenir maître ès-arts, & sept ans encore pour être *bachelier* en théologie.

A Cambridge, il faut avoir étudié près de quatre ans pour être fait *bachelier* ès-arts, & plus de trois ans encore avant que d'être reçu maître, & encore sept ans de plus pour devenir *bachelier* en théologie. Il ne faut avoir étudié que six ans en droit pour être reçu *bachelier* de cette faculté.

A Paris, pour passer *bachelier* en théologie, il faut avoir étudié deux ans en philosophie, trois ans en théologie, & avoir soutenu deux examens, l'un sur la philosophie, & l'autre sur la premiere partie de la somme de Saint Thomas, qui comprend les traités *de Dieu, & des divins attributs de la Trinité & des Anges*. Ces deux examens doivent se faire à un mois l'un de l'autre, devant quatre docteurs de la faculté en théologie, tirés au sort, avec droit de suffrage. Un seul mauvais billet ne laisse au candidat que la voie de l'examen public qu'il peut demander à la faculté. S'il se trouve deux suffrages défavorables, il est refusé sans retour. Lorsque les examinateurs sont unanimement contens de sa capacité, il choisit un président à qui il fait signer ses theses ; & quand le syndic les a visées & lui a donné jour, il doit les soutenir dans l'année, à compter du jour de son second examen. Dans quelques-unes des écoles de la faculté, c'est-à-dire, des collèges ou des communautés qui sont de son corps, cette these roule sur les mêmes traités théologiens, qui ont servi de matiere à ce second examen, & on la nomme *tentative*. Le président, quatre *bacheliers* en licence, & deux *bacheliers amis*, y disputent contre le répondant ; dix docteurs qu'on nomme *censeurs* y assistent avec droit de suffrage ; les *bacheliers* de licence l'ont aussi, mais pour la forme, leurs voix n'étant comptées pour rien. Chaque censeur a deux billets, l'un qui porte *sufficiens* & l'autre *incapax*. Un seul suffrage contraire suffit pour être refusé. Si le candidat répond d'une maniere satisfaisante, il va à l'assemblée du premier du mois, qu'on nomme *prima mensis*, se présenter à la faculté devant laquelle il prête serment. Ensuite le bedeau lui délivre ses lettres de baccalaureat, & il peut se préparer à la licence.

On distingue dans la faculté de théologie de Paris deux sortes de *bacheliers* : savoir *bacheliers* du premier ordre, *baccalaurei primi ordinis ;* ce sont ceux qui font leur cours de licence ; & ceux du second ordre, *baccalaurei secundi ordinis ;* c'est-à-dire, les simples *bacheliers* qui aspirent à faire leur licence, ou qui demeurent simplement *bacheliers*. L'habit des uns & des autres, est la soutane, le manteau long, & la fourure d'hermine doublée de soie noire.

Pour passer *bachelier* en droit à Paris, il faut l'avoir étudié deux ans, & avoir soutenu un acte dans les formes. Pour être *bachelier* en médecine, il faut, après avoir été quatre ans maître ès-arts dans l'université, faire deux ans d'étude en médecine & subir un examen, après quoi on est revêtu de la fourure pour entrer en licence. Dans l'université de Paris, avant la fondation des chaires de théologie, ceux qui avoient étudié six ans en théologie étoient admis à faire leurs cours, d'où ils étoient nommés *baccalarii cursores :* & comme il y avoit deux cours, le premier, pour expliquer la bible pendant trois années consécutives, le second, pour expliquer le maître des sentences pendant une année, ceux qui faisoient leur cours de la bible étoient appelés *baccalarii biblici ;* & ceux qui étoient aux sentences ; *baccalarii sententiarii*. Ceux, enfin, qui avoient achevé l'un & l'autre étoient qualifiés *baccalarii formati* ou *bacheliers formés*.

Il est fait mention encore de Bacheliers d'Église, *baccalarii ecclesiæ*, l'évêque avec ses chanoines & *bacheliers*, *cum consilio & consensu omnium canonicorum suorum & baccalariorum*. Il n'y a guere de mot dont l'origine soit plus disputée parmi les critiques, que celui de *bachelier*, *baccalarius* ou *baccalaureus ;* Martinius prétend qu'on dit en latin *baccalaureus*, pour dire, *bacca laurea donatus*, & cela par allusion à l'ancienne coutume de couroner de laurier les poëtes, *bacis lauri*, comme le fut Pétrarque à Rome, en 1341. Alciat & Vivès sont encore de ce sentiment : Rhenanus aime mieux le tirer de *baculus* ou *bacillus*, un bâton, parce qu'à leur promotion, dit-il, on leur mettoit en main un bâton, pour marquer l'autorité qu'ils recevoient, qu'ils avoient achevé leurs études, & qu'ils étoient remis en liberté ; à peu près comme les anciens gladiateurs, à qui l'on mettoit à la main un bâton pour marque de leur congé ; c'est ce qu'Horace appele *rude donatus*. Mais Spelman rejete cette opinion, d'autant qu'il n'y a point de preuve qu'on ait jamais pratiqué cette cérémonie de mettre un bâton à la main de ceux que l'on créoit *bacheliers ;* & d'ailleurs cette étymologie convien-

droit plutôt aux licentiés qu'aux *bacheliers*, qui sont moins censés avoir combatu qu'avoit fait un premier essai de leurs forces, comme l'insinue le nom de *tentative* que porte leur these.

Parmi ceux qui soutienent que les *bacheliers* militaires sont les plus anciens, on compte Cujas, qui les fait venir de *buccellarii*, sorte de cavalerie fort estimée autrefois; Ducange qui les tire de *baccalaria*, sorte de fiefs ou de fermes qui contenoient plusieurs pieces de terre de douze acres chacune, ou de ce que deux bœufs pouvoient labourer. Selon lui les possesseurs de ces *baccalaria* étoient appelés *bacheliers*. Enfin Caseneuve & Hauteserre font venir *bachelier* de *bacullus*, ou *baccillus*, un bâton, à cause que les jeunes cavaliers s'exerçoient au combat avec des bâtons, ainsi que les *bacheliers* dans les universités s'exercent par des disputes. De toutes ces étymologies la premiere est la plus vrai-semblable, puisqu'il n'y a pas encore long-temps que dans l'université de Paris la these que les aspirans à la maîtrise ès-arts étoient obligés de soutenir, s'appeloit l'acte *pro laurea artium*. Ainsi de *bacca lauri*, qui signifie proprement *le fruit* ou *la graine de laurier*, arbre consacré de tout temps à être le symbole des récompenses acordées aux savans, on a fait dans notre langue *bachelier* pour exprimer un étudiant qui a déja mérité d'être couroné. (*G*)

BACHET. *Voyez* MEZIRIAC.

BACON, (*Hist. Mod.*) (Robert) prêtre Anglois dans le XIII siecle, étudia la Théologie dans l'université d'Oxfort, où il reçut les honeurs du doctorat, & il en fut ensuite un des plus célebres professeurs. Il écrivit des glôses sur l'écriture, des commentaires sur les psaumes, des sermons, & la vie de Saint Edmond de Cantorbéry, qui avoit été son précepteur. Bacon avoit commerce de lettres avec les savans de l'université de Paris, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à la gloire de celle d'Oxfort. Bacon mourut en 1248. (Π)

BACON (Roger) Anglois, religieux de l'ordre de Saint François dans le XIII siecle, fut surnomé le *Docteur admirable*. Il s'atacha particuliérement aux Mathématiques & fut accusé de magie. On dit même que son Général le cita à Rome & le fit mettre en prison, d'où il sortit après s'être justifié. Il avoit envoyé au Pape Clément IV plusieurs instrumens de Mathématique de sa façon. On lui attribue l'invention d'une tête d'airain qui répondoit à ses questions, mais Seldinus a eu raison de rejeter cette fâble. Bacon écrivit un très-grand nombre d'ouvrages. Nous en avons quelques-uns, comme *Specula Mathematica & perspectiva*. *Speculum Alchemiæ*. *De mirabili potestate artis & naturæ*. *Epistolæ cum notis*. Bacon mourut en 1284. (Π)

BACON, (François) de Verulam, chancelier d'Angleterre sous le roi Jacques I, décrié, flétri même comme ministre, révéré comme savant & homme de génie. Il étoit fils de Nicolas *Bacon*, aussi chancelier & garde des sceaux d'Angleterre. Celui-ci avoit été élevé à cette dignité par la reine Élisabeth. Avant son élévation il avoit bâti à Hertfort une maison, qui avoit paru jolie alors. Quand il fut chancelier, Élisabeth alla l'y voir, & lui dit: *Voilà une maison bien petite pour un homme tel que vous*. *C'est votre majesté*, lui répondit *Bacon* avec modestie & avec reconoissance, *qui m'a fait trop grand pour ma maison*. Nicolas *Bacon*, quoiqu'instruit & habile, fut entiérement éclipsé par son fils. François étant encore enfant, répondit à la reine Élisabeth qui lui demandoit son âge: *Madame*, *je compte deux ans de moins que le regne glorieux de votre majesté*. La reine n'oublia pas cette réponse, & depuis ce temps elle l'appeloit toujours *son petit garde des sceaux*. Il ne le fut que sous le roi Jacques.

FRANÇOIS BACON avec tous ses talens paroît avoir porté dans les afaires une foiblesse de caractere qui lui donna souvent l'apparence de vices que peut-être il n'avoit pas. Il parut ingrat envers le comte d'Essex, & il ne fut que foible. Le comte l'avoit aidé de son crédit & de sa fortune, *Bacon* se rendit son accusateur & plaida contre lui par ordre de la reine, ce qui scandalisa fort le public; mais *Bacon* se proposoit de tourner à l'avantage du comte d'Essex la commission rigoureuse dont il étoit chargé contre lui; il fit un extrait de la procédure du conseil, qui fut entiérement favorable à l'accusé; il travailla même à le remettre dans les bones grâces de la reine, en faisant valoir & exagérant même le regret qu'il montroit de les avoir perdues; Élisabeth savoit l'amitié qui avoit uni le comte d'Essex & *Bacon*, & la reconoissance que le dernier devoit au premier, elle sourit & dit: *Je reconois la force d'un ancien atachement*. *Votre majesté*, répondit *Bacon*, *peut en juger par son propre cœur*. En effet, le comte d'Essex parut rentrer en faveur, & *Bacon* n'avoit eu la hardiesse de parler pour lui, que parce qu'il croyoit voir qu'Essex n'étoit pas encore condamné dans le cœur de la reine; lorsque ce favori retomba dans la disgrace & fut entiérement abandoné d'Élisabeth, *Bacon*, moins par ingratitude que par foiblesse, voulut bien être le ministre de la colere & de la vengeance d'Élisabeth à l'égard de cet infortuné lord.

Bacon parut encore être avide & venal, & il n'étoit encore que foible. Son défaut d'économie & son indulgence excessive pour les déprédations de ses domestiques, le jeterent souvent dans le besoin, & il alla jusqu'à vendre la justice, c'est-à-dire, à tirer des présens de ses cliens, de maniere cependant que la justice, à ce qu'on prétend, n'en soufrit jamais, & que ses jugemens n'en étoient pas moins équitables contre ceux même dont il avoit reçu des arrhes d'iniquité. On lui fit son procès, il fut convaincu par son

propre aveu. On dit que pendant le cours de son procès, quelques-uns de ses domestiques qu'il avoit élevés & enrichis aux dépens des cliens, se levant à son arivée, il leur dit : *Restez assis, mes maîtres, votre élévation sera ma chute.* Il fut privé de tout emploi & condamné à une amende de quarante mille livres sterling. Le roi qui l'aimoit, ne voulut pas qu'il la payât, il lui donna même une pension considérable, & ne négligea rien pour adoucir son sort. Ce grand philosophe reconut enfin, dit M. Hume, qu'il avoit trop long-temps négligé la véritable ambition d'un homme de génie, en se livrant aux afaires, qui, selon lui, demandent moins de capacité, mais plus de fermeté d'âme que les objets du savoir. Il survécut cinq ans à sa sentence, il passa ce temps dans la retraite & dans l'étude, & ce fut alors qu'il s'immortalisa per ses ouvrages, heureux d'avoir conservé l'énergie de son âme au sein de l'humiliation; ses productions littéraires lui ont fait obtenir le pardon ou l'indulgence de la postérité, pour ses fautes ou ses foiblesses : il mourut le 9 avril 1626, âgé de 66 ans.

„ *Bacon*, dit l'Auteur de l'Essais sur l'Histoire „ universele, est le pere de la philosophie expé„ rimentale; persone avant lui ne l'avoit connue, „ & de toutes les épreuves physiques qu'on a „ faites depuis lui, il n'y en a presque pas une „ qui ne soit indiquée dans son livre; il en avoit „ fait lui-même plusieurs. Il fit des especes de „ machines pneumatiques, par lesquelles il de„ vina l'élasticité de l'air. Il a tourné tout au„ tour de la découverte de sa pesanteur. Il y „ touchoit; cette vérité fut saisie par Toricelli. „ Peu de temps après, la physique expérimenta„ le commença tout-d'un-coup à être cultivée à „ la fois dans presque toutes les parties de l'Eu„ rope. C'étoit un trésor caché, dont *Bacon* s'é„ toit douté, & que tous les philosophes, encou„ ragés par sa promesse, s'éforcerent de déterrer. „ On voit dans son livre, en termes exprès, „ cette attraction nouvele dont M. Newton passe „ pour l'inventeur „.

M. Hume compare *Bacon* avec Galilée, & il acorde généreusement la supériorité à l'étranger.

„ L'honeur de la littérature angloise, sous le „ regne de Jacques I, fut mylord *Bacon*. La „ plupart de ses ouvrages furent composés en la„ tin, mais il ne possédoit ni l'élégance de cette „ langue, ni celle de sa langue naturele. Si l'on „ considere la variété des talens qui se trouvoient „ réunis dans son caractere, orateur, homme „ d'état, bel esprit, courtisan, homme de socié„ té, auteur, philosophe, il mérite la plus hau„ te admiration : s'il est considéré simplement „ comme auteur & philosophe, quoique très„ estimable sous ce jour, il est fort inférieur à „ Galilée son contemporain, & peut-être même „ à Kepler. *Bacon* a montré de loin la route de „ la vraie philosophie : Galilée ne s'est pas con„ tenté de la montrer, il y a marché lui-même „ à grands pas. L'Anglois n'avoit aucune con„ noissance de la géométrie, le Florentin a res„ suscité cette science, y excelloit, & a passé „ pour le premier qui l'ait appliquée avec les ex„ périences à la philosophie naturele. Le premier „ a rejeté fort dédaigneusement le systême de Co„ pernic; l'autre l'a fortifié de noüveles preuves, „ empruntées de la raison & des sens. Le style „ de *Bacon* est dur, empesé: son esprit, quoique „ brillant par intervalles, est peu naturel, ame„ né de loin, & semble avoir ouvert le chemin „ à ces comparaisons . . . ., à ces longues allé„ gories qui distinguent les auteurs Anglois. Ga„ lilée, au contraire, est vif, agréable, quoi„ qu'un peu prolixe. Mais l'Italie n'étant point „ unie sous un seul gouvernement, & étant ras„ sasiée peut-être de cette gloire littéraire qu'elle „ a possédée dans les temps anciens & modernes, „ a trop négligé l'honeur d'avoir donné naissance „ à un si grand homme; au lieu, que l'esprit „ national qui domine parmi les Anglois, leur „ fait prodiguer à leurs meilleurs écrivains, par„ mi lesquels ils placent *Bacon*, des louanges & „ des acclamations qui peuvent souvent paroître, „ ou partiales ou excessives. M. de Leyre a donné en françois une excellente *Analyse de la philosophie de Bacon*, en deux volumes *in*-12. (La vie de *Bacon* est à la tête de ses ouvrages qui sont, *Historia Regni Henrici VII. De sapientia veterum. De Bello sacro. De Naturali & universali Philosophia. Historia Ventorum. Historia vitæ & mortis. De dignitate & augmentis scientiarum. Novum Organum scientiarum. Nova Atlantis &c.* Toutes les œuvres de François Bacon ont été imprimées *in fol.* à Léipsick en 1694.)

BACOUE, (Léon) (*Hist. litt. mod.*) élu évêque de Glandeve en 1672, & de Pamiers en 1685. Il étoit cordelier ou récollet, il eut l'obligation de l'épiscopat au duc de Montausier, qui demanda & obtint pour lui cette récompense d'un poême latin consacré à l'institution du prince, éleve de Montausier, & de Bossuet. Dans ce poême intitulé : *Delphinus, seu de prima principis institutione*, l'auteur prend le jeune prince, comme il dit:

Ipsa genitricis ab alvo.

Le poême contient un juste éloge du gouverneur; il falloit, dit-il, que la cour connût:

Quantus eras, quantaque penu sub fronte modesta
Condat inexhaustos animus virtutis honores.

Bacoue morut le 13 janvier 1694, âgé, selon les uns, de 86 ou 87 ans; selon les autres de 94.

BACOTI, s. f. (*Hist. mod.*) ; nom que les peuples du Tonquin donnent à la grande magiciene, pour laquelle ils ont une extrême véné-

ration, & qu'ils consultent outre les deux fameux devins, le *Taybou* & le *Toy-plouthouy*. Lorsqu'une mere, après la mort de son enfant, veut savoir en quel état est l'âme du défunt, elle va trouver cette espece de Sybille, qui se met aussi-tôt à battre son tambour, pour évoquer l'âme du mort; elle feint que cette âme lui apparoît & lui fait connoître si elle est bien ou mal: mais pour l'ordinaire elle annonce, à cet égard, des nouveles consolantes. Tavernier, *voyage des Indes*. (*G*)

BADAW *ou* BADAUT, (*Hist. mod.*); les Parisiens qui faisoient un grand commerce par eau, furent ainsi appelés: en Celtique *badaw* signifie *hommes de bateaux*, *hommes de vaisseaux*.

La ressemblance de ce mot avec celui de *badaut*, autre terme de la même langue qui signifie un *sot*, un *niais*, l'a fait confondre avec ce dernier; & on en a fait un sobriquet aussi faux qu'injurieux pour les habitans de la capitale. *Dissert.* de M. Bullet, *p.* 32, 1771. (*C*)

BADE, (*Hist. d'Allemagne*); nom d'une anciene & illustre maison souveraine d'Allemagne dans la Suabe, on distingue sur-tout dans cette maison deux branches considérables; celle de Bade-Baden, branche aînée, & celle de Bade-Dourlach, branche cadete. De cette maison, & de la branche aînée, étoit le fameux prince Louis de *Bade*, l'un des meilleurs généraux de l'empereur Léopold: ce fut lui qui, le 19 août 1691, gâgna contre les Turcs la fameuse bataille de Salankemen, célébrée par le poëte Rousseau.

Il avoit, dès l'année 1688, préparé & secondé la prise de Belgrade, exploit de l'électeur de Baviere, par deux autres victoires remportées sur les Turcs près de Passarowitz au bord de la Morave, & sous les murs de Nissa.

Moins heureux contre les François, il avoit été vaincu par le maréchal de Créquy en 1678; il le fut le 14 octobre 1702 à Fredelingue par le maréchal de Villars; il prit sa revanche, en forçant, le 28 septembre 1705, les lignes d'Haguenau que le maréchal de Villars ne se trouva pas alors en état de défendre.

Le prince Louis de *Bade* mourut le 14 janvier 1707 dans sa cinquante-deuxieme année, pouvant encore perfectioner ses talens & ajouter à sa gloire.

BADIUS, (JOSSE) en latin, *Jodocus Badius Ascensius* (*Hist. litt. mod.*) imprimeur & savant célebre des quinzieme & seizieme siecles. Son surnom d'*Ascensius* vient de ce qu'il étoit né dans le bourg d'Assche, près de Bruxelles, & tous ses noms ont la terminaison latine, parce que c'étoit alors l'usage parmi les savans. Ce fut Robert Gaguin, dont il avoit imprimé à Lyon l'histoire de France, qui le fit venir dans la capitale. L'imprimerie qu'il établit à Paris fut célebre, (*Prælum ascensianum*) il en sortit de bonnes éditions des auteurs classiques latins avec des explications & des notes savantes de *Badius* lui-même; il publia aussi plusieurs livres de sa composition; en voici les titres: *Psalterium B. Mariæ*, (ce psautier étoit en vers) *Epigrammatum liber*, *De Grammatica*, *Navicula stultarum mulierum*, *De conscribendis epistolis*, *Vita Thomæ a Kempis*.

Érasme avoit beaucoup à se louer de l'amitié du savant Budée, de l'empressement sincere avec lequel Budée avoit tout fait pour l'attirer & le fixer en France, & pour lui ménager la faveur de François I. Érasme se permit un parallele peut-être plus déplacé qu'injuste, entre Budée & l'imprimeur *Badius*, il parut même à quelques-uns avoir donné la préférence au dernier. Ce parallele excita dans la république des lettres une rumeur assez désobligeante pour *Badius*. On s'éleva de toutes parts contre Érasme: quel motif l'avoit fait parler? étoit-ce amitié pour *Badius*? étoit-ce jalousie contre Budée? Tous les gens de lettres, dont Budée étoit le bienfaicteur, furent indignés, & Tusan, quoiqu'admirateur d'Érasme, fit à ce sujet une épigramme qui n'est que trop bonne:

Desine mirari quare postponat Erasmus
Budæum Badio, *plus favet ille pari*.

„ Ne soyez point surpris qu'Érasme préfere „ *Badius* à Budée, il favorise son semblable „.

Longueil avoit aussi fait un parallele, mais entre Érasme & Budée, deux hommes beaucoup plus faits pour être comparés. Longueil s'étonoit, dans ce parallele, que François I donnât la préférence à Érasme sur Budée.

„ Le roi, répondit modestement Érasme, ne „ m'a point donné la préférence, il n'a voulu que „ réunir deux amis. Le plus grand honeur qu'on „ puisse me faire est de me mettre à la suite de „ Budée; je suis trop loué dans votre parallele, „ il ne l'est pas assez „.

Tout cela, en pareil cas, est plus aisé à écrire qu'à penser; Longueil crut s'apercevoir qu'Érasme conservoit quelque ressentiment de son parallele; Budée en effet n'est connu aujourd'hui que des savans, la gloire d'Érasme est bien plus étendue. Érasme, de son côté, put voir que Budée avoit été blessé d'être mis en comparaison avec *Badius*. Le refroidissement fut sensible, Budée devint aigre, & se préta de mauvaise grâce aux réparations qu'Érasme voulut lui faire. Les expressions dures & offensantes infecterent leurs lettres; il y en a une de Budée avec cette inscription: *Budée jusqu'à présent ami d'Érasme, lui dit pour toujours adieu*.

Si Érasme avoit eu le premier tort, il eut le mérite de le réparer, il répondit à cette cruele lettre: *Quoique puisse dire & faire Budée, Érasme sera toujours son ami*. C'est la belle réponse de Curiace à Horace dans Corneille:

Albe vous a nommé, je ne vous connois plus....
Je vous connois encore, & c'est ce qui me tue.

Érasme joignit les effets aux paroles & dans une nouvele édition du Cicéronien, il supprima ce parallele entre *Badius* & Budée qui avoit excité tant d'orages, & qui pour avoir flaté un instant *Badius*, fut pour lui une source trop féconde de désagrémens. Ces légers nuages qui s'étoient élevés jusqu'au trône de François I, & qui lui avoient déplu, parce qu'il s'agissoit d'Érasme qu'il admiroit & de Budée qu'il aimoit, se dissiperent insensiblement. „ Je ne suis point réconcilié avec Budée, écrivoit Érasme à Egnatius, „ je n'ai jamais cessé un moment de l'aimer.

Badius tira au moins de cette querele, l'avantage d'une augmentation de célébrité. Il mourut à Paris vers l'an 1536: il avoit épousé la fille de Jean Treschel, imprimeur à Lyon. Son fils Conrad *Badius*, fut imprimeur & auteur à Geneve; ses deux sœurs, filles de *Jodocus*, épouserent, l'une Michel Vascosan, l'autre Robert Étienne, noms à jamais célebres par l'imprimerie & l'érudition.

(Π) BADOARO, (communément *Badoer*) noble famille Vénitiene. C'est l'anciene famille des Participaces, qui a donné plusieurs hommes illustres. Nous ne parlerons ici que des plus célebres.

1°. Le premier connu avec le surnom de *Badoaro*, est Ours, dix-huitieme Doge de Venise. Son humeur douce & pacifique, sa grande religion, sa tendre piété, réunirent en 912 tous les suffrages en sa faveur. Comme il eut toujours le soin d'entretenir la paix, il n'ariva rien de remarquable sous son regne. Appliqué aux afaires, ami de la justice, & très-charitable, il remplit ses devoirs avec toute l'exactitude d'un particulier vertueux. On ne brille pas dans l'histoire avec cette espece de mérite, & cependant ce mérite est le plus essentiel à la félicité des peuples. Après un regne de vingt ans environ, Ours *Badoaro* abdiqua sa dignité, & se rétira dans un couvent, où il a passé tranquillement les derniers jours de sa vie.

2°. Pierre Candian II lui succéda, parce qu'il ne voulut point par cette délicatesse qui sied si bien à la vertu, associer son fils au gouvernement. Le suffrage de ses concitoyens plus flateur, & sans doute plus honorable que la voix du sang, l'y appelerent en 939, après la mort de Candian. Son regne fut semblable à celui de son pere, c'est-à-dire, doux, heureux & pacifique, & ne dura que trois ans.

3°. Frédéric, né en 1518, fut le fondateur de la célebre académie Vénitiene qu'on peut regarder comme la premiere qui se soit proposé la culture & le progrès des sciences en Europe. Aucune autre peut-être n'a jamais eu un plan aussi vaste. Examiner les ouvrages des anciens philosophes & des autres auteurs classiques, les corriger des erreurs que l'ignorance des copistes y avoit introduites, les traduire, lorsqu'il étoit nécessaire, en faire de magnifiques éditions, s'appliquer à toutes les sciences, appeler pour cet objet les hommes les plus savans de l'Italie, imprimer aux frais du corps entier les ouvrages des membres, lorsqu'ils étoient jugés dignes de l'impression; tel fut l'objet de cette académie qui commença en 1558. Manuce en fut l'imprimeur; les éditions qui nous en restent sont en petit nombre, mais d'un très-grand prix. Les plus célebres littérateurs de ce temps-là, ainsi que quelques princes qui les protégeoient, y furent associés. On choisit d'excellens professeurs dans tous les genres; on recueillit à l'usage des Académiciens une superbe bibliotheque, il y eut des loix auxquelles étoit soumis chaque particulier, & on se promettoit avec raison les plus heureux succès d'un pareil établissement. Mais son existance fut très-courte; elle ne dura que trois ans. Elle reparut trente ans après sous le nom de nouvele académie Vénitiene, l'an 1593. (*Le Chev.* Tiraboschi).

4°. Pierre célebre avocat, mort en 1591, fut un des plus grands avocats qu'ait jamais produit le bâreau Vénitien qui a été toujours fécond en orateurs. Nous avons de lui cinq plaidoyers réimprimés plusieurs fois. *Voy.* la *Letteratura Veneziana di Marco Foscarini*, imprimée dans le Séminaire de Padoue 1752, où l'on parle de plusieurs hommes illustres de cette famille.)

(Π) BAGLIVI (GEORGE) né à Raguse, vint très-jeune en Italie. Il y étudia la Médecine avec tant de succès qu'à l'âge de vingt-six ans, il fut nommé à Rome professeur de Chirurgie & d'Anatomie. Il fut associé aux plus célebres Académies de l'Europe & mérita l'estime des savans de son siecle. Il mourut à l'âge de 38 ans en 1707. Les deux livres *De praxi medica* qu'il publia lui-même en *1696*, loin de paroître écrits par un jeune homme, annoncent un médecin habile & expérimenté. Il a encore écrit plusieurs ouvrages sur l'Anatomie qui sont très-estimés. On l'a accusé d'avoir été quelque fois plagiaire, peut-être est-ce sans preuve suffisante. Mais il semble qu'on ne peut pas également le justifier de s'être approprié dans l'ouvrage *De Morborum Successionibus*, le travail de Jean Casalecchi, médecin de Rhege, qui avoit traité le même sujet dans un ouvrage qui n'a pas encore été imprimé. (*V. Biblioth. Moden. T.* 1, *p.* 413.) (*Le Chev.* Tiraboschi).

BAGNI, (le cardinal Jean François) (*Hist. mod.*); ce prélat fut employé dans plusieurs afaires importantes par les papes Clément VIII, Grégoire XV, & Urbain VIII. Naudé a été son bibliothécaire. Il étoit d'une famille distinguée de Florence, né en 1565, mort le 24 juillet 1641.

BAGOAS, (*Hist. anc.*); c'est le nom de deux eunuques fameux, l'un égyptien, l'autre persan. Le premier devint d'abord régicide. Artaxerxès Ochus, roi de Perse, dont il étoit le favori, le ministre & le général, ayant tué & mangé le

bœuf Apis, *Bagoas* ne put lui pardoner cette profanation, il l'empoisona, & mit sur le trône le plus jeune des fils de ce prince, nommé Arsès, mais ne l'ayant pas trouvé assez disposé à se laisser gouverner, il le fit assassiner, & mit à sa place Darius Codomanus, dont il voulut se défaire comme d'Arsès, & par la même raison; mais Darius le prévint & le fit mourir lui-même, vers l'an *336*, avant. J. C.

L'autre Bagoas est connu pour avoir été l'eunuque favori d'Alexandre, & pour avoir fait condamner à mort, sur la déposition de témoins subornés, un seigneur Persan, nommé Orsines, descendu de Cyrus, qui avoit traité cet eunuque de *concubine*.

BAGUETE NOIRE, (*Histoire moderne*); l'huissier de la *baguete noire*, c'est le premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre, appelé dans le livre noir, *lator virgæ nigræ* & *hastiarius*; & ailleurs, *virgi-bajulus*. Sa charge est de porter la *baguete* devant le roi à la fête de Saint George à Windsor. Il a aussi la garde de la porte de la chambre du chapitre, quand l'ordre de la Jarretiere est assemblé; & dans le temps que le parlement tient, il garde la chambre des pairs. Sa marque est une *baguete noire*, qui a un lion d'or à l'extrémité. Cette *baguete* est en Angleterre une marque d'autorité, comme les masses le sont en d'autres pays. (*G.*)

BAJAZET, (*Hist. des Turcs*); c'est le nom de deux empereurs Turcs, nous parlerons ici du premier, qui est le plus célebre dans l'histoire. Il succéda en 1389, à son pere, Amurat I, & comme les vastes projets de conquête auxquels il alloit se livrer, devoient le tenir souvent & long-temps éloigné de ses états, il craignit que pendant son absence, ses sujets ne missent Jacob, son frere, sur le trône; il le fit étrangler & introduisit ou confirma, par cet exemple, l'usage de cette précaution. Chalcondyle dit que cet usage étoit déja établi parmi les princes de sa na ion.

Quoi qu'il en soit, la rapidité de ses conquêtes le fit surnomer l'*Éclair*. En 1391, 1392 & 1393, il enleva aux chrétiens la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie; ses succès en Asie ne furent ni moins prompts ni moins considérables. La terreur de son nom se répandit par-tout & ne fit que lui susciter plus d'ennemis. En Europe, l'empereur des Grecs, Manuel Paléologue, & le roi de Hongrie, Sigismond, qui fut depuis empereur d'Occident, firent une ligue, & proposerent une croisade contre *Bajazet*. La France se joignit à eux, & Jean, comte de Nevers, qui fut depuis le cruel duc da Bourgogne Jean, leur mena un secours de deux mille gentilshommes d'élite. *Bajazet* vint à leur rencontre & gâgna sur eux, en 1396, la bataille de Nicopolis en Bulgarie. Il alla ensuite mettre le siége devant Constantinople, qui ne devoit tomber sous la puissance des Turcs que vers le milieu du siecle suivant, & qui ne devoit céder qu'à Mahomet II. Le maréchal de Boucicaut eut l'honeur d'en faire lever le siége à *Bajazet*, à qui les princes Asiatiques avoient de leur côté suscité un nouvel ennemi, plus redoutable que tous les autres; c'est le célebre Tamerlan, roi des Tartares. *Bajazet*, enivré de ses succès, ne comprit pas d'abord combien cet autre conquérant méritoit d'être ménagé; il reçut avec mépris une ambassade que Tamerlan lui avoit envoyée; il fallut en venir aux mains, *Bajazet* perdit la bataille, près d'Angouri ou Ancyre, en 1402. Mustapha, son fils aîné, fut tué dans la bataille, *Bajazet* fut fait prisonier. Il parut devant son vainqueur la confusion sur le visage & la rage dans l'âme; on dit, que Tamerlan lui demanda comment il l'auroit traité s'il l'avoit vaincu; (c'étoit en quelque sorte le rendre maître de son sort) & que *Bajazet*, emporté par sa fureur & mettant une grandeur féroce à braver son ennemi jusque dans son triomphe, lui répondit: *Je t'aurois enfermé dans une cage de fer*. C'étoit prononcer son arrêt, & cet arrêt fut exécuté contre *Bajazet*. Suivant divers auteurs que Racine a suivis, la femme de cet empereur tomba aussi entre les mains de Tamerlan & fut traitée en captive. On dit que *Bajazet* se cassa la tête de désespoir contre les bâreaux de sa cage en 1403.

Cette aventure de *Bajazet* & de Tamerlan a beaucoup de ressemblance avec celle de Valérien & de Sapor, & peut-être les circonstances ont-elles été bien altérées dans l'une & dans l'autre histoire. M. Petis de la Croix, qui se fonde sur les auteurs arabes & persans, prétend que *Bajazet* mourut d'apoplexie dans le champ de Tamerlan, & il n'est pas trop vrai-semblable non plus, que Sapor ait eu la lâche barbarie de faire écorcher vif un empereur son prisonier, après s'être servi de son corps comme d'un marche-pied pour monter à cheval. La sévérité de Tamerlan à l'égard de *Bajazet*, est plus motivée par la réponse de celui-ci à la question de Tamerlan; mais il n'est guere vrai-semblable que *Bajazet* ait fait cette réponse à une question qui lui ouvroit une voie de salut; il eût plutôt répondu comme Porus à Alexandre, *en roi*.

Au reste, ce Tamerlan n'étoit pas si barbare. Avant de marcher contre *Bajazet*, il lui avoit envoyé une ambassade, avec des propositions de paix. La question qu'il lui fit après l'avoir vaincu & l'avoir fait prisonier, paroissoit tendre à le rendre l'arbitre de son sort, & il ne manquoit point de philosophie, s'il est vrai que plaisantant sur ce qu'il étoit boîteux & son ennemi borgne, il ait dit: *Qu'est-ce donc que ces grands empires de la terre qui passent si facilement d'un borgne à un boîteux?*

BAÏF (Lazare & Jean-Antoine) (*Hist. mod.*). Les commencemens en tout genre sont si intéressans, que ce nom de *Baïf* a une sorte de célébrité; c'est un mauvais poête, mais c'est

un des

un des peres de notre poésie: il étoit contemporain, ami & compagnon d'études de Ronsard; il eut à peu près les mêmes défauts avec moins de talent: il voulut introduire dans les vers françois la mesure des vers grecs & latins, tentative plusieurs fois hazardée sans succès. Il devroit être plus connu pour avoir été le premier qui ait établi à Paris une espece d'académie de musique; ses concerts parurent une nouveauté si heureuse & si intéressante, que Charles IX & Henri III se faisoient un plaisir d'y assister. *Baïf* avoit vrai-semblablement apporté cet art d'Italie, où il étoit né à Venise pendant l'ambassade de Lazare *Baïf*, son pere, conseiller au parlement, puis maître des requêtes & pourvu de plusieurs abbayes. Lazare étoit aussi un homme de lettres, c'étoit sur-tout un savant: nous avons de lui deux doctes traités; l'un *De re vestiaria*, & l'autre *De re navali*. François I, selon son usage d'employer par préférence des gens de lettres dans les afaires, l'envoya ambassadeur à Venise en 1530. Jean-Antoine, dont nous venons de parler, y naquit en 1332; il n'étoit que fils naturel de Lazare. Celui-ci étoit d'une famille noble. Lazare mourut en 1545, Jean-Antoine en 1592.

BAILLET, (Adrien) (*Hist. lit. mod.*); savant vertueux, né le 13 juin 1649 à la Neuville, village près de Beauvais, fut élevé par des cordeliers dont le couvent étoit voisin de ce village. Il prit chez eux le goût de la retraite qu'il porta depuis dans le monde: il fut tenté de suivre à la Trappe un frere qui s'étoit jeté dans cette solitude austere; on crut que ses connoissances & ses talens pouroient être utiles, & les supérieurs ecclésiastiques) car il étoit engagé dans les ordres (opposerent en lui à ce goût de retraite, le goût non moins dominant de l'étude, & le désir de servir l'Église; il fut vicaire d'une petite paroisse, après avoir été régent d'une petite classe; il eut encore quelques autres emplois dont aucun ne le mettoit à sa place; enfin le savant Godefroy Hermant, chanoine de l'Église de Beauvais, dont par reconoissance il a écrit la vie, présenta *Baillet* à M. le président de Lamoignon, qui lui confia ce qu'il avoit de plus cher au monde, ses fils à élever, sa bibliotheque à enrichir; dès-lors la destinée de *Baillet* fut fixée; il passa vingt-six ans enfermé dans cette bibliotheque, uniquement occupé de ses devoirs, ne vivant que pour son éleve & pour ses livres, solitaire au milieu du monde, sobre & frugal au sein de l'abondance, se prétant à la société sans en prendre les mœurs, sans en connoître la dissipation.

Le plus vaste monument d'érudition qui nous soit resté de *Baillet*, c'est son livre des *vies des Saints* avec tous les traités qui acompagnent & completent l'ouvrage. Cette entreprise demandoit autant de courage qu'elle exigeoit de travail. On trouve, soit dans son discours préliminaire, soit dans le corps de son ouvrage, l'histoire de tous les usages ecclésiastiques relatifs au culte des saints & à la célébration des fêtes, depuis leur origine, jusqu'à leur dernier état.

Les jugemens des savans sont l'autre fondemen de la réputation de *Baillet*. Il discute le mérite & les ouvrages des savans; il rassemble, choisit & modifie les jugemens que les savans ont portés sur les productions de l'esprit en tout genre. Le plan que l'auteur en a tracé, est d'une étendue éfrayante, on conçoit à peine qu'un seul homme ait osé l'embrasser, & s'il n'a pu le remplir qu'en partie, cette partie même de l'exécution étone l'imagination par son immensité.

Avant d'exposer les jugemens particuliers qu'on a portés sur les livres, l'auteur considere d'une vue générale les jugemens qu'on en peut porter, les divers motifs qui président à ces jugemens, ce qui peut nuire ou servir à leur équité; il enseigne à juger, il indique les préjugés, il les parcourt, il les spécifie, il les suit jusque dans leurs dernieres subdivisions; les uns naissent de la qualité des auteurs, anciens ou modernes, plébéiens ou constitués en dignité, écrivains sur des objets de leur compétence ou sur des matieres étrangeres à leur profession. C'est ici sur-tout que le caractere & la forme des talens, & les préjugés, soit des auteurs, soit de leurs juges, varient à l'infini. D'autres préjugés naissent encore de l'humeur & du caractere personel des auteurs, de leur âge, de leur précipitation ou de leur lenteur à composer, du nombre & de l'étendue de leurs productions, du nombre & de la fréquence des éditions, du titre des livres, de leur prix & de leur rareté; les abrégés, sommaires, extraits, recueils & compilations des ouvrages des anciens, &c. sont encore des articles sur lesquels les jugemens varient beaucoup, d'après les préjugés divers.

Baillet ne condamne pas indistinctement tous ces préjugés; il les examine, il enseigne jusqu'à quel point on peut & on doit même quelquefois y déférer, jusqu'à quel point aussi l'on doit s'en défendre; quels sont ceux qu'on doit rejeter, ceux qu'on peut admetre, ceux qu'il faut limiter & modifier.

Le corps de l'ouvrage n'est pas une simple compilation des jugemens portés par les savans sur les livres & sur les auteurs; *Baillet* jugeoit ces jugemens, il les raprochoit, il les modifioit les uns par les autres, & son sentiment particulier perçoit à travers les opinions qu'il exposoit. Des auteurs vivans étoient jugés dans cet ouvrage, & la sincérité de *Baillet* ne leur rendoit pas toujours tout ce que leur vanité exigeoit; alors il n'étoit pas rare qu'ils répondissent à des critiques douces, par des satyres ameres.

On a pu aussi, même sans passion & sans injustice, relever, parmi tant de faits, quelquesunes de ces fautes, dont l'érudition la plus sûre ne peut entiérement garantir. M. Falconet &

M. Burette ont ainsi relevé dans *Baillet* deux ou trois erreurs de bibliographie très-peu importantes. *Mém. de littérat. tom. 7. hist. pag. 293 & 294. tom. 8. Mém. pag. 49.*

La vie de Descartes est un autre ouvrage de *Baillet*. Un auteur qui n'auroit fait que ce seul livre, seroit fameux par l'érudition; ce n'est pas seulement l'histoire de Descartes, c'est celle de ses amis & de ses persécuteurs, de ses partisans & de ses détracteurs; c'est l'histoire des révolutions opérées par Descartes; c'est l'histoire générale de la littérature & de la philosophie au dix-septieme siecle. Cet ouvrage suppose d'ailleurs dans l'auteur, toutes les connoissances physiques, métaphysiques & mathématiques que Descartes avoit possédées, celles même qui lui avoient manqué, & que le temps a depuis amenées. On a trouvé ce livre trop long, quoiqu'il n'ait rien de vide & d'inutile. *Baillet*, par égard pour ceux que trop d'instruction accable, voulut bien prendre la peine de faire lui-même un abrégé de son livre.

Il continua l'histoire de la Hollande commencée par Grotius.

Il écrivit, avec une circonspection qui désarma la satyre & l'envie, l'*histoire du démêlé de Boniface VIII & de Philippe le Bel*. *Baillet* marchoit de tous côtés entre des écueils; il sut les éviter tous, il sut rendre ce qu'il devoit d'égards & de respects au saint siége, de zele & de fidélité au roi.

La *Vie* du fameux *Edmond Richer*, syndic de la Faculté de théologie, étoit encore un de ces sujets qui exigeoient alors toute la sagesse de *Baillet*, il sut la traiter avec le même succès.

Il ne pouvoit oublier que dans son enfance le seul goût de l'étude lui en avoit fait vaincre toutes les difficultés, presque sans maîtres & sans secours. Déterminé par ce souvenir, il fit des *recherches sur les enfans devenus célebres par leurs études ou par leurs écrits*. La modestie seule l'empêcha d'ajouter son nom à la liste.

On a de lui encore quelques écrits polémiques & pseudonymes, &, à cette occasion, des *recherches sur les écrits pseudonymes*.

Baillet n'est ni éloquent ni même élégant; c'est à découvrir la vérité, non à l'orner qu'il consacre ses travaux. Il a manqué à la liste de l'Académie des belles lettres. Il mourut en 1706 chez M. le président de Lamoignon.

BAILLET, (THIBAUD) est aussi le nom d'un président à mortier au parlement de Paris qu'on nommoit *le bon président*, & qui fut célebre sous les regnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII & de François I.

Le chancelier de l'Hôpital dit dans ses poésies que tel étoit le respect de François I pour la magistrature, & sur-tout pour la doctrine & la vertu, que lorsqu'au commencement de son regne quelques magistrats d'un mérite reconu, nommément le premier président de Selve & le président *Baillet*, paroissoient devant lui, soit dans quelques cérémonies, soit pour prendre ses ordres sur quelque afaire, on le voyoit toujours prêt par un mouvement naturel à se lever pour aller à leur rencontre & les saluer le premier.

Franciscum memini primo quo tempore regem;
Sive salutatum Balius, seu Selva veniret,
Assolitum dubitare priorne assurgeret illis,
Majestas adeo virtuti regia cedit!

Le président *Baillet* mourut le 19 novembre 1525.

Jean, son frere, fut évêque d'Auxerre, & mourut en 1513.

René, fils de Thibaud, fut aussi un président à mortier célebre. La reine Catherine de Médicis l'employa dans ses afaires particulieres. Il mourut en 1579.

BAILLEUL (*Hist. d'Écosse*). Alexandre III, roi d'Écosse n'avoit eu de Jeanne d'Angleterre, sœur d'Édouard I, qu'une fille, nommée Marguerite, mariée à Éric, roi de Norwege; de ce mariage étoit née une autre Marguerite, qui dès son enfance, hérita du Royaume d'Écosse par la mort de son aïeul & de sa mere; elle mourut subitement, encore dans l'enfance.

Alors il se présenta douze prétendans à la courone d'Écosse; mais Jean de *Bailleul* & Robert de Brus, étoient les seuls entre lesquels on pût balancer. Ils descendoient tous deux, par femmes, de David, comte d'Huntingdon, frere du roi Guillaume, aïeul d'Alexandre III. *Bailleul* descendoit de la fille aînée de David, Brus de la seconde; mais celui-ci étoit plus proche d'un degré, étant petit-fils de David, au lieu que *Bailleul* n'en étoit que l'arriere-petit-fils. Édouard I, roi d'Angleterre, qui prétendoit la suzeraineté sur toute l'Écosse, parce qu'il l'avoit sur quelques foibles parties de ce royaume, s'étoit rendu le juge de cette grande querele pour être plus sûrement le maître de l'Écosse. Il avoit bien résolu de nommer celui qui lui paroîtroit le plus disposé à être son esclave. Il proposa cette question aux commissaires nommés pour discuter les droits respectifs : *Qui doit-on préférer, ou celui qui est plus éloigné, en descendant de l'aînée, ou celui qui est plus proche en descendant de la seconde fille ?* Les commissaires répondirent que *celui qui descendoit de l'aînée étoit préférable*. On parla de partager le royaume entre les concurrens, Édouard proposa cette nouvele question : *L'Écosse est-elle un fief divisible?* Les commissaires répondirent qu'elle étoit indivisible. *Bailleul* resta sans concurrens, & fut déclaré roi d'Écosse par Édouard, qui annonça cependant qu'il avoit aussi des droits à cette courone, & qu'il se réservoit de les faire valoir en temps & lieu. *Bailleul* lui

rendit l'hommage-lige le plus complet, & reçut les fermens des Écoffois, & même de fes concurrens, à l'exception de Robert de Brus qui s'abfenta.

À la rigueur hautaine avec laquelle Édouard exerçoit fon droit de fuzeraineté, on vit bientôt que lui feul étoit roi d'Écoffe. Toutes les caufes des Écoffois étoient évoquées en Angleterre; à chaque plainte portée contre les officiers du roi d'Écoffe, Édouard le mandoit pour venir rendre compte de fa conduite & de la leur, il falloit que *Bailleul* comparût à la bâre comme un fimple particulier, qu'il plaidât fa caufe, & on avoit foin de la lui faire perdre fouvent. Tantôt un marchand lui redemandoit une fomme fournie à fon prédéceffeur, tantôt on redemandoit aux domaines de la courone fes plus légitimes poffeffions; tantôt un criminel, prétendant avoir été injuftement emprifoné, exigeoit une réparation: toute l'adminiftration de *Bailleul* étoit troublée & renverfée; il étoit plus fouvent folliciteur de procès à Londres que roi à Édimbourg. De la formule ufitée de fufcription: *fratri dilecto & fideli*, Édouard avoit retranché le mot *fratri*, ce qui mettoit *Bailleul* au rang des vaffaux ordinaires, & lui ôtoit les diftinctions atachées à la courone. Tant d'humiliations & d'impuiffance lui avoient ulcéré le cœur & l'invitoient à la vengeance. C'étoit où l'atendoit Édouard.

Bailleul ofa fe liguer avec Philippe le Bel, roi de France, contre Édouard I, & l'Angleterre. Édouard commença par demander à *Bailleul* des places de fûreté pour tout le temps que dureroit la guerre avec la France. *Bailleul* n'ofa rien refufer & ne voulut rien acorder, il fut mandé à un parlement anglois, il n'y vint point: Édouard affembla fes troupes, un cordelier lui apporta une lettre de *Bailleul*, qui fe déclaroit afranchi de la fouveraineté de l'Angleterre; Édouard promet à Robert de Brus la courone d'Écoffe qu'il alloit enlever à *Bailleul*; en effet la bataille de Dunbar décida du fort de l'Écoffe; les Écoffois y furent entiérement défaits; *Bailleul* implora la clémence du vainqueur dans les termes les plus bas; il fe préfenta devant lui dans un cimetiere, monté fur un méchant cheval, & tenant une verge blanche à la main. Édouard prit plaifir à l'accâbler de mépris, & *Bailleul* sembla prendre plaifir à s'y livrer, il demanda fi humblement pardon de ce qu'il appeloit *fa folie*, il reconut fi refpectueufement Édouard pour fon *feigneur-lige*, il alla de fi bonne grâce au devant de l'humiliation, qu'il n'eut pas même l'honeur d'infpirer la pitié. On dreffa un acte de fes foumiffions, où l'on n'omit aucune circonftance de fa baffeffe; on lui fit encore renouveler dans un autre lieu cette aviliffante fcêne; & là, enchériffant fur toutes les formules de repentir & d'expiation qu'il fembloit avoir épuifées, il réfigna fa perfone, fa courone, fa dignité, fes biens propres entre les mains de fon vainqueur. Encore fi le prix de cet opprobre eût été la liberté! Mais Édouard envoya *Bailleul* fous une fûre garde en Angleterre, enfuite il changea tout dans le pays vaincu, il rompit le grand fceau d'Écofse & en donna un aux armes d'Angleterre; il fe fit rendre hommage & préter ferment par tous les pofsefseurs de fiefs; il tâcha d'anéantir tous les monumens qui pouvoient rapeler le fouvenir de l'indépendance de l'Écofse & réfuter la prétention des Anglois à la fuzeraineté.

Robert de Brus, auquel Édouard avoit promis la courone, & qui ne l'avoit fervi que dans cette efpérance, ofa rapeler à Édouard fa promefse. *Penfez-vous*, répondit aigrement Édouard, *que je n'aie autre chofe à faire que de vous conquérir des royaumes?*

Bailleul mourut vers le commencement du quatorzieme fiecle. Robert de Brus, fils ou petit-fils du compétiteur de *Bailleul*, voulut arracher l'Écofse à la domination d'Édouard; il fut vaincu & obligé de fe cacher. Édouard fit trancher la tête à trois freres de Robert de Brus, il fit pendre le comte d'Athol de la famille royale d'Écofse; il fit enfermer dans de fortes cages de bois, fufpendues à des tours, une fœur de Robert de Brus, & la comtefse de Buckam, qui avoit couroné Robert, en vertu d'un privilége ataché à fa maifon. Édouard I mourut en 1308, & tout changea, Robert de Brus fut rétabli.

Sous la minorité d'Édouard III, l'Angleterre fit la paix avec l'Écofse, à des conditions qui détruifirent l'ouvrage d'Édouard I. L'Écofse fut afranchie, de l'aveu du roi d'Angleterre, qui accufa d'ufurpation fon aïeul. L'original de l'hommage que Jean de *Bailleul* avoit rendu à Édouard I fut remis à Robert de Brus; on redona aux deux royaumes les limites qu'ils avoient eues du temps du roi d'Écoffe, Alexandre III, c'eft-à-dire, avant qu'Édouard I eût entrepris d'affervir l'Écoffe.

David, fils de Robert de Brus, époufa Jeanne, fœur d'Édouard III & fuccéda bientôt à Robert. Jean de *Bailleul* avoit laiffé un fils nommé auffi Édouard, qui vivoit en fimple particulier dans des terres que fon pere lui avoit laiffées en Normandie: Édouard III, roi d'Angleterre, quoique beau-frere de David de Brus, rougiffoit de la paix qu'on lui avoit fait conclure avec l'Écoffe; il rougiffoit d'avoir défavoué fon aïeul, Édouard I, qu'il brûloit d'imiter; il tire Édouard *Bailleul* de fa folitude, des auteurs difent même qu'il fallut le tirer de prifon, & qu'il y étoit, foit pour dettes, foit pour quelque faute; on le met à la tête d'un parti: aidé des fecours de l'Angleterre & de l'imprudence des Écoffois, il gâgne des batailles, il eft couroné à Scône, il rend l'hommage-lige à Édouard III, il offroit même d'époufer Jeanne, fœur d'Édouard, fi elle y confentoit, & fi fon mariage avec David pouvoit être câffé; mais David l'emmene avec lui en France, où il va chercher un afyle. Cependant, des Écoffois qui lui étoient reftés fideles, furprirent *Bailleul*

dans un lieu où il prétendoit tenir un parlement, tuerent Jean de *Bailleul*, son frere, qui l'avoit suivi en Écosse : le nouveau roi lui-même eut à peine le temps de se sauver sur un cheval sans selle & sans bride.

Édouard III entre en Écosse, prend Berwick, qu'il réunit pour toujours à la courone d'Angleterre ; il écrase les Écossois dans une bataille, où ils perdirent trente mille hommes, il parcourt presque sans obstacle toute l'Écosse, il la ravage jusqu'aux extrémités septentrionales, reçoit les sermens des seigneurs, fait reconoître par-tout sa suzeraineté, accâble *Bailleul* de cette injurieuse protection dont Édouard I avoit fatigué le pere de *Bailleul*, il affermit cet esclave sur le trône tributaire, qu'il lui a livré, il permet à David de venir s'y asseoir après la mort de *Bailleul*, mais à condition qu'il reconoitra la suzeraineté de l'Angleterre, & qu'il rendra hommage-lige pour tout le royaume d'Écosse ; les Brussiens, (on les nommoit ainsi), découragés, se dispersent dans les montagnes & dans les forêts, Philippe de Valois, cependant, prend la défense de David, & cette querele des maisons de *Bailleul* & de Brus, vient se joindre à la grande querele de Philippe & d'Édouard.

Dans le cours de cette querele, Philippine de Hainaut, femme d'Édouard III, non moins habile capitaine que son mari, remporte sur les Écossois une victoire signalée ; fait prisonier David de Brus, & abat presqu'entiérement le parti Brussien. De Brus fut enfermé dans la tour de Londres. Ceux de ses amis qui furent pris, furent traités en traîtres. Les deux prétendans au royaume d'Écosse s'étoient signalés à l'envi dans cette bataille. La valeur de de Brus, pour avoir été malheureuse, n'en fut que plus éclatante ; celle d'Édouard de *Bailleul*, son rival, eut l'honeur de décider la victoire, que la reine avoit préparée par les dispositions les plus sages.

Cependant, au milieu des désastres de la France & pendant la captivité même du roi Jean, David de Brus fut mis en liberté ; les éforts constans & heureux des Écossois en sa faveur, forcerent le monarque anglois de le reconoître pour roi d'Écose & pour roi indépendant, c'est-à-dire, d'abandoner son prétendu droit de suzeraineté sur l'Écose. Sous le regne de Charles V, les quereles particulieres qui, sous les regnes précédens étoient venues s'unir à la grande querele de la France & de l'Angleterre, furent ou éteintes par la sagesse de ce grand roi, ou emportées par le cours naturel des événemens. Édouard de *Bailleul*, payé autrefois par le roi d'Angleterre à quarante sous sterlings par jour pour être roi d'Écosse, s'étoit débarassé de ce rôle périlleux, il avoit cédé ses droits au roi d'Angleterre lui-même ; David de Brus, véritable roi d'Écosse, n'en laissa pas moins en mourant cette courone à Robert Stuart, fils de sa sœur aînée, chef de cette illustre & déplorable race dont le temps n'a point vu finir ses malheurs, mais qui seule eut l'honeur de réunir les trois royaumes Britanniques.

On croit que la famille des *Bailleul*, présidens à mortier au parlement de Paris, & dont étoit Nicolas de *Bailleul*, surintendant des finances, pendant la minorité de Louis XIV, est la même que celle des *Bailleul*, rois d'Écosse, qui étoient connus pour être d'une famille originairement françoise & normande.

BAILLI, s. m. (*Histoire mod.*) ; on entend en général par ce mot, *un officier* chargé de rendre la justice dans un certain district appelé *bailliage*.

Ce mot est formé de *baile*, vieux terme qui signifie *gouverneur*, du latin *bajulus*, qui a la même signification.

Pasquier assure que les *baillis* étoient originairement une sorte de subdélégués, que l'on envoyoit dans les provinces pour examiner si les comtes, qui étoient alors les juges ordinaires, rendoient exactement la justice. Loiseau raporte plus vrai-semblablement l'origine des *baillis*, à l'usurpation & à la négligence des grands seigneurs, qui s'étant emparés de l'administration de la justice, & étant trop foibles pour ce fardeau, s'en déchargerent sur des députés qu'on appela *baillis*. Ces *baillis* eurent d'abord l'inspection des armes & l'administration de la justice & des finances : mais comme ils abuserent de leur pouvoir, ils en furent insensiblement dépouillés, & la plus grande partie de leur autorité fut transférée à leurs lieutenans, qui étoient gens de robe : en France les *baillis* ont encore une ombre de leurs ancienes prérogatives, & sont considérés comme les chefs de leurs districts : c'est en leur nom que la justice s'administre ; c'est devant eux que se passent les contrats & les autres actes, & ce sont eux qui ont le commandement des milices.

C'est de là que les *baillis* d'Angleterre ont pris leur nom & leur office : comme il y a en France huit parlemens qui sont des cours suprêmes, des arrêts desquels il n'y a point d'appel ; & que dans le ressort de plusieurs parlemens ou de différentes provinces, la justice est rendue par des *baillis* ou du moins par leurs lieutenans : de même il y a en Angleterre différens comtés, dans lesquels la justice est administrée par un vicomte ou shérif, qui paroît vrai-semblablement avoir été appelé *bailli*, & son district *bailliage*.

Le *bailli*, dans l'origine, étoit donc un seigneur, qui avoit dans l'étendue de son bailliage, l'administration de la justice, le commandement des armes & le manîment des finances. De ces trois prérogatives, il ne leur reste plus que le commandement du ban & de l'arriere-ban. Quant à l'administration de la justice, ce ne sont plus que des juges tutélaires. Les sentences & les commissions s'expédient bien en leur nom : mais ce sont leurs lieutenans de robe qui rendent la justice. Les *baillis* des siéges particuliers ressortissans

au bailliage général, ne sont proprement que les lieutenans de ceux-là.

On distingue de ces *baillis* royaux, les *baillis* seigneuriaux par la dénomination de hauts-justiciers. Quelques-uns de ceux-ci ressortissent aux bailliages royaux, lesquels ressortissent au parlement; mais il y a des *baillis* hauts-justiciers qui ressortissent nûment au parlement, tels sont les *baillis* des duchés-pairies. (*H.*)

BAIRAM, s. m. (*Hist. mod.*); nom donné à la grande fête annuele des Mahométans. Quelques auteurs écrivent ce mot plus conformément à l'orthographe orientale *beiram*; c'est originairement un mot turc, qui signifie à la lettre *un jour de fête*, ou *une solemnité*.

Les Mahométans ont deux *bairams*, le grand & le petit, que Scaliger, Erpenius, Ricaut, Hyde, Chardin, Bocovius, & d'autres écrivains européens, prenent ordinairement l'un pour l'autre, donnant à ce que les Turcs appelent *le petit bairam*, le nom de *grand*; & au contraire. Le petit *bairam* dure trois jours, pendant lesquels tout travail cesse, & l'on s'envoie des présens l'un à l'autre avec beaucoup de marques de joie. Si le lendemain du ramadhan se trouve si nébuleux & si couvert, qu'on ne puisse pas voir la nouvele lune, on remet le *bairam* au lendemain: il commence ce jour-là, quand même la lune seroit encore cachée, & il est annoncé par des décharges de canon au sérail, & au son des tambours & des trompetes dans les places publiques. En célébrant cette fête, les Turcs font dans leurs mosquées quantité de cérémonies, ou plutôt de simagrées bizâres, & finissent par une priere solemnele contre les infideles. On se pardone mutuélement les injures, & l'on s'embrasse en disant: *Dieu te donne la bonne pâque*.

Autant la rigueur du ramadhan a été extrême, autant la débauche & l'intempérance regnent pendant les jours du *bairam*: ce ne sont que festins & rejouissances, tant dans le sérail où le sultan admet les grands de l'empire à lui baiser la main, & marche avec eux en pompe jusqu'à la grande mosquée, que dans la ville, où tous les Turcs, jusqu'aux plus pauvres, tuent des moutons, en mémoire du sacrifice d'Abraham, dans lequel, disent-ils, l'ange Gabriel apporta du ciel un mouton noir, qui depuis très-long-temps avoit été nouri en paradis, & qu'il mit en la place d'Isaac. (*G.*)

BAJULE, (*Hist. mod.*); ministre d'état chargé du poids des afaires. Notre histoire remarque que Charlemagne donna Arnoul pour *bajule*, c'est-à-dire, pour ministre, à son fils Louis d'Aquitaine. On entend par *bajule* d'un royaume, ce que les Anglois nomment *protecteur*, & ce que nous appelons *régent du royaume* dans une minorité. (*A. R.*)

BAIVE, s. m. (*Hist. mod.*); faux dieux des Lapons idolâtres, qu'ils adorent comme l'auteur de la lumiere & de la chaleur. On dit communément que c'est le soleil; d'autres croient que c'est le feu; & quelques-uns raportent qu'autrefois, parmi ces peuples, le grand dieu Thor étoit appelé *Thiermes* ou *Aijke*, quand ils l'invoquoient pour la conservation de leur vie, & pour être défendus contre les insultes des démons; mais qu'il étoit nommé *Baive* lorsqu'ils lui demandoient de la lumiere & de la chaleur. Selon les plus intelligens de la superstition des Lapons, Thor & *Baive*, ne sont qu'une même divinité, adorée sous différens aspects. Scheffer, *hist. de Laponie*. (*G.*)

BAÏUS ou BAY, (MICHEL) (*Hist. mod.*); théologien célebre pour avoir été condamné, & que sans doute on ne connoîtroit point sans cela. Puisqu'enfin il est célebre, il faut bien dire qu'il étoit professeur en théologie dans l'université de Louvain & chancelier de cette université: que la Sorbone censura en 1560 dix-huit propositions de ce docteur, que le Pape Pie V en condamna soixante-seize autres par sa bulle du premier octobre 1567, confirmée par le Pape Grégoire XIII. Le général des cordeliers Peretti, qui fut dans la suite le fameux Pape Sixte Quint, fut engagé par son ordre à poursuivre la condamnation de *Baïus*. La bulle de Pie V éprouva bien des contradictions dans l'université de Louvain: mais le cardinal de Granvelle parvint pourtant à la faire recevoir. Le jésuite Tolet, qui fut depuis cardinal, fit signer à *Baïus* l'aveu d'avoir enseigné plusieurs des propositions condamnées. *Baïus* se piquoit d'un grand atachement à la doctrine de saint Augustin, il est comme le précurseur de Jansénius. Il mourut en 1596. Ses propositions condamnées rouloient la plupart sur la grâce & le libre arbitre.

Jacques BAÏUS, étoit son neveu, docteur de Louvain comme lui. On sait à peine qu'il a laissé un *Traité de l'Eucharistie*, imprimé à Louvain en 1605; & un *Catéchisme in-fol.*, imprimé à Cologne en 1620. Il est mort en 1614.

BAKER, (THOMAS) (*Hist. mod.*). C'est le nom d'un physicien & géometre anglois, estimé, auteur d'un livre intitulé: *La clef géométrique*. Mort en 1690.

Il y a aussi un Richard BAKER, auteur d'une *Chronique des rois d'Angleterre*. Mort en 1645.

BALAAM, BALAC, (*Hist. sacrée.*) *Balaam*, faux prophete, qui bénit mal-gré lui le peuple de Dieu, quoique *Balac*, roi des Moabites, l'eût envoyé chercher pour maúdire ce même peuple. (*Chapitres* 22 & 23 *des Nombres*.) *Voy.* D. Calmet.

BALBIN, (DECIMUS CŒLIUS BALBINUS) (*Hist. Rom.*) fut élu empereur par le sénat l'an 237 de J. C., mais les soldats qui depuis long-temps étoient en possession de faire & de [illegible] les empereurs, n'ayant point eu de part [illegible] ction de celui-ci, se souleverent & le [illegible] l'année suivante. Ce prince n'étoit [illegible] lens ni sans vertus.

BALBOA, (VASCO NUGNÈS [illegible]), un de ces hardis navigateur [illegible]

nouveau monde à l'Espagne, & dont le nom est au rang des Améric Vespuce, des Christophe Colomb & des Fernand Cortès. Il s'embarqua en 1513 sur la mer du nord, avec l'espérance & dans l'intention de découvrir la mer du sud : il la découvrit ; il en prit possession solemnélement pour la courone de Castille ; il fit la guerre aux Indiens : ses expéditions lui procurerent une si grande quantité d'or, qu'il en envoya trois cents marcs au roi d'Espagne Ferdinand le catholique, pour son quint ; le roi ordona qu'il fût récompensé ; le roi fut obéi comme tout souverain doit s'atendre à l'être dans un autre monde à peine découvert & non encore connu ; un gouverneur, nommé don Pedrarias Daville, envoyé pour commander dans les pays soumis par *Balboa*, fut jaloux de sa gloire, & se trouvant plus puissant que lui, osa lui faire trancher la tête pour des crimes supposés. *Balboa* périt ainsi sur l'échafaud à quarante-deux ans en 1517.

BALBUENA (BERNARD DE), (*Hist. mod.*) ; évêque de Porto-Rico en Amérique, & l'un des meilleurs poëtes Espagnols, mort en 1627. Ses poésies ont été imprimées à Madrid de son vivant.

BALBUS, (*Hist. Rom.*) Ce nom, qui signifie *Begue*, a été porté par différentes familles romaines. Le plus célebre de tous ceux que ce surnom a distingué, est Lucius Cornelius *Balbus* Théophanes ; il étoit Espagnol, né à Cadis ; Pompée, auquel il fut utile dans la guerre contre Sertorius, lui donna le droit de bourgeoisie romaine, & les consuls Lucius Gallus & Cneïus Cornelius ayant fait une loi pour confirmer dans le droit de bourgeoisie ceux à qui Pompée avoit acordé ce droit avec le consentement du conseil de guerre, *Balbus* prit du premier de ces consuls le prénom de Lucius & du second le nom de Cornelius, parce que, selon l'usage de Rome, ceux qui obtenoient le droit de bourgeoisie, prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honeur. Ce fut pour lui assurer ce droit de bourgeoisie qu'on lui contestoit, que Cicéron fit l'oraison : *Pro Lucio Cornelio Balbo*. *Balbus* portoit le nom de Théophanes, parce qu'il avoit été adopté par ce fameux historien grec. *Balbus* fut le premier étranger qui parvint au consulat, & il eut un neveu, né comme lui à Cadis, & nommé comme lui, Cornelius *Balbus*, qui fut le premier étranger auquel les honeurs du triomphe aient été acordés ; il triompha des Garamantes ; on le distingue par le titre de *Minor*, de son oncle auquel on donne celui de *Major* ; ce fut l'oncle qui légua par son testament au peuple romain vingt-cinq sesterces par tête, c'est-à-dire, à chacun environ trois livres, deux sous de notre monoie. *Balbus* l'oncle fut ami de Pompée, de César, & d'Atticus, & il tenoit un peu du caractere conciliant de ce dernier ; il s'éforça toujours d'amener César & Pompée à la paix :

Ne, pueri, ne tanta animis assuescite bella !

BALDE, (*Hist. mod.*). C'est le nom de plusieurs hommes célebres.

1°. Pierre BALDE DE UBALDIS, fameux jurisconsulte, enseigna le droit à Pérouse, à Padoue & à Pavie ; il fut disciple & rival de Barthole. Il étoit de ces savans que l'extérieur n'annonce pas avantageusement, & dont on dit : *Minuit præsentia famam*. Il mourut vers l'an 1400 de la morsure d'un chien, ou, selon quelques auteurs, d'une chate enragée. On lui fit cette épitaphe :

Hospes, disce novum mortis genus. Improba felis
Dum capitur, digitum mordet, & intereo.

On a ses œuvres en 6 tomes, formant 3 volumes *in-folio*.

(Π) Il naquit de François des Ubaldis vers l'an 1319, & fut un fameux jurisconsulte du XIV. siecle. Mais quoiqu'on l'ait alors regardé comme un oracle, ses ouvrages n'en sont pas moins couvertes de poussiere dans les bibliotheques où ils se trouvent. Sa vie, comme celle de plusieurs jurisconsultes du bas âge, est pleine de fâbles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut professeur de droit à Pérouse, sa patrie, à Padoue, & à Pavie où il mourut. La cause de sa mort n'est apuiée que sur le témoignage de Mattioli qui a écrit plus d'un siecle & demi après *Balde*. *Voyez* Mazzuchelli (*L. c. p.* 146.) & la *Storia della Letteratura Italiana* (*T. V. p.* 256). *Balde* eut un frere, appelé Ange des Ubaldis qui enseigna le droit dans plusieurs Universités.)

2°. Bernardin BALDE ou Baldi, abbé de Guastalle, savant dans les langues & mathématicien habile, dont on a plusieurs *Traités sur les méchaniques* & quelques ouvrages de bel esprit. Il mourut en 1617.

(Π) Né à Urbin en 1553 fut un de ces génies rares qui semblent faits pour cultiver avec succès toutes les sciences auxquelles il leur plait de s'adoner. Mathématicien ; ses ouvrages prouvent les progrès qu'il avoit faits dans cette science. Il est le premier qui ait publié une Chronique des Mathématiciens qui avoient vécu jusqu'à son temps. Poëte ; les pieces qu'il composa, surtout en Italien, sont excellentes. Historien ; il écrivit plusieurs ouvrages en ce genre dont les uns ont été publiés, & dont les autres ne le sont pas encore. Antiquaire ; c'est un des premiers qui se soit enfoncé dans l'étude des Antiquités Étrusques. Théologien ; il a écrit plusieurs manuscrits sur cette science. Enfin il étudia les langues avec une ardeur infatigable. Indépendament de l'Allemande & de la Françoise, il possédoit la Greque, l'Hébraïque, la Chaldaïque & l'Arabe. Ferrant Gonzague, Seigneur de Guastalle, l'attira à sa cour, & le fit Abbé en 1586. En 1609 *Balde* donna sa démission, revint à Urbin où il mourut en jouissant de l'estime de cette cour. Le pere Irénée Affò a écrit sa vie imprimée à Parme en

1783, ainsi qu'un Catalogue tant des ouvrages qu'il a donnés que de ses manuscrits. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

3°. Jacques BALDE, poëte latin, qu'on nommoit l'*Horace* de l'Alsace, pays où il étoit né en 1603. Il mourut à Neubourg en 1668, dans une telle réputation, que les sénateurs de cette ville se disputerent sa plume comme un trésor, & que celui qui l'eut en partage la conserva précieusement dans un étui d'or. Le Pape Alexandre VII lui avoit donné une médaille d'or pour un de ses ouvrages intitulé: l'*Uranie victorieuse*, ou *le combat de l'âme contre les cinq sens*. Les œuvres de Jacques *Balde* ont été imprimées à Cologne, *in*-4°. & *in*-12, en 1645.

BALDERIC, (*Hist. mod.*); c'est le nom, 1°. d'un évêque de Noyon, mort en 1112, auteur d'une *Chronique des évêques d'Arras & de Cambray*. 2°. D'un évêque de Dol du même temps, auteur d'une *Histoire des croisades*, qu'on trouve dans le *Gesta Dei per Francos*, de l'édition de Jacques Bongars, 1611, *in-folio*, & d'une vie de Robert d'Arbrissel.

BALDINUCCI, (PHILIPPE) (*Hist. mod.*), Florentin, auteur d'une *Histoire des peintres*, & d'un *Traité de la gravure sur cuivre*, ouvrages estimés au moins dans leur temps. *Baldinucci* étoit de l'académie de la Crusca; il mourut en 1696, à 72 ans.

(Π) Né vers l'an 1624, il jouit de la considération du cardinal Léopolde de Médicis & du grand duc Côme III. Il a écrit en six volumes des notices sur les professeurs du dessein depuis Cimabue jusqu'à son temps. François, son fils, avocat, sur les Mémoires qu'avoit laissé son pere, continua cet ouvrage depuis 1681 jusqu'en 1728, qui a été imprimé à Florence. Si l'exactitude des recherches répondoit à l'élégance du style, cet ouvrage ne laisseroit sans doute rien à désirer. Vers l'an 1770 on en a fait à Florence une nouvele édition. Nous avons encore de lui un petit ouvrage sur *l'Origine & les progrès de l'art de graver sur cuivre*; un *Vocabulaire Italien de l'art du dessein*, très-estimé & très-rare, & quelques autres ouvrages dont on peut voir le catalogue qu'en a fait Mazzuchelli (*l. c. p.* 142.). (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BALÉE, (JEAN) (*Hist. mod.*); c'est le nom de deux hérétiques anglois, l'un wiclefite, l'autre calviniste; le premier joignant la révolte à l'hérésie, & ayant donné lieu, par des prédications séditieuses, au massacre des principaux ministres de Richard II, tels que Simon Sudbury, primat & chancelier d'Angleterre, & sir Robert Hales, trésorier, fut justement exécuté en 1381, sous les ieux mêmes du roi. Le second fut évêque sous Édouard VI, fugitif sous Marie, chanoine sous Élisabeth; il fit quelques mauvais livres de sa secte, & mourut en 1563.

BALESDENS, (JEAN) (*Hist. mod.*); avocat, ataché à M. le chancelier Seguier, qui le fit recevoir à l'académie françoise en 1648. *Balesdens* avoit fait des *Vies des Vierges & des martyres*, & d'autres ouvrages. Il mourut en 1675.

(Π) BALIANI (JEAN-BAPTISTE), Patricien Génois, mort en 1666, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il cultiva avec succès les Mathématiques. On estime particuliérement son traité *de Motu naturali gravium solidorum* imprimé à Gênes l'an 1638. Dans cet ouvrage il constata par une démonstration aussi ingénieuse qu'évidente, l'accélération déja prouvée par Galilée. En approuvant l'ouvrage de *Baliani*, Montucla paroît croire que cet auteur a avancé que dans l'accélération les vélocités acquises étoient proportioneles aux espaces parcourus. Mais le célebre abbé Vincent Ricati a prouvé dans une savante dissertation que *Baliani* n'a jamais enseigné cette erreur. (*Opusc. Vol. I.*) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BALLERINI, (PIERRE & JÉRÔME) (*Hist. mod.*); freres, tous deux prêtres & savans dans l'histoire ecclésiastique; ils travailloient en société & se partageoient les matieres. Pierre se réservoit les objets théologiques & canoniques, Jérôme les points d'histoire & de critique. Ils ont donné sur-tout des éditions estimées, telles que celles des œuvres de Saint Léon le Grand, de celles de Saint Raimond de Pennafort, de celles du cardinal Norris, &c. Ces estimables & laborieux ecclésiastiques étoient de Vérone; ils moururent vers 1764. Pierre étoit né en 1698, Jérôme en 1702.

BALLOTER v. neut. (*Hist. mod.*); maniere de donner son suffrage dans les élections, &c. par le moyen de certaines petites balles de diverses couleurs; en France on les nomme des *ballotes*: l'usage est de les mettre secrétement dans une boîte. (*G.*)

BALOUFEAU, (JACQUES) (*Hist. mod.*), connu dans le monde sous le nom de baron de Saint-Angel; aventurier, banqueroutier, qui faisoit métier de supposer des conjurations & d'accuser des gens qui n'existoient pas, pour se procurer quelque argent des princes qu'il alarmoit & des particuliers qu'il menaçoit d'accuser, il voyageoit par-tout. Ses fourberies furent découvertes, & il fut pendu à Paris en 1626. Il étoit fils d'un avocat de Bourdeaux.

BALSAC (*Hist. de France*). La maison de *Balsac* d'Entragues tire ce nom de *Balsac* d'une petite ville d'Auvergne, voisine de Brioude.

Jean de *Balsac*, seigneur d'Entragues, servit utilement Charles VII contre les Anglois; Anne de *Balsac*, sa petite-fille, porta en mariage la terre de Malesherbes à Louis Malet, seigneur de Graville, amiral de France, dont la fille, Anne Malet, l'a reportée dans la maison d'Entragues par son mariage avec Pierre de *Balsac*, seigneur d'Entragues, son cousin-germain. Leur petit-fils fut ce fameux François de *Balsac*, seigneur d'Entragues, de Marcoussy, &c. qui épousa Marie Touchet, déja mere du comte d'Auvergne, &

dont il eut Henriette de *Balſac*, marquiſe de Verneuil-ſur-Oiſe, maitreſſe de Henri IV. On connoît les intrigues & les complots de toute cette famille contre Henri IV, ſoit pour l'obliger à épouſer Henriette, à laquelle ce prince avoit eu la foibleſſe de faire une promeſſe de mariage, d'abord déchirée par Sully, enſuite renouvelée par Henri à Malesherbes, ſoit pour ſe venger & la venger de ce que Henri avoit épouſé Marie de Médicis. Il en eût coûté la tête au ſeigneur d'Entragues & au comte d'Auvergne, ſi l'un n'eût pas été le pere & l'autre le frere d'Henriette.

On trouve dans un de nos meilleurs hiſtoriens modernes la note ſuivante :

„ J'ai vu en 1744, ſur la principale porte du „ château de Verneuil, actuélement détruit, „ (c'eſt le château de Verneuil-ſur-Oiſe, bâti par Henri IV pour Henriette de *Balſac*) „ une ſcul- „ pture à demi-boſſe, déjà bien éfacée, formant „ un groupe de perſonages à demi-hauteur d'hom- „ me. On remarquoit Henri IV monté ſur un „ cheval vigoureux, ataqué par quatre hommes „ couverts d'armures, mais ſans armes offenſives. „ Il pouſſoit vigoureuſement ſon cheval, en fou- „ loit deux aux pieds, renverſoit le troiſieme „ d'un coup de bote, & frapoit du ſâbre le qua- „ trieme, qui vouloit ſaiſir la bride. Les acom- „ pagnemens du groupe marquoient que la ſcêne „ s'étoit paſſée dans un bois, & on voyoit dans „ les taillis les têtes de quelques autres qui ac- „ couroient au ſecours des premiers. On me dit „ pour lors que c'étoit une rencontre de voleurs; „ mais l'armure de ces hommes, le caractere paſ- „ ſioné que le ſculpteur leur avoit donné, mar- „ quoient plutôt des conjurés que des voleurs. Il „ eſt poſſible que le comte d'Entragues ait fait „ ériger ce monument pour perpétuer le ſouve- „ nir d'une action dont il ſe glorifia en préſence „ de Henri IV lui-même „.

Il ne s'en glorifia point, il l'avoua, alléguant pour ſon excuſe le déſir de venger l'honeur de ſa fille. Au reſte, la conjecture de l'auteur ne nous paroît pas pouvoir être admiſe ; c'eſt Henri IV, & non le comte d'Entragues, qui a fait bâtir le château de Verneuil ; & puiſque Henri IV paroiſſoit à ſon avantage dans ce monument, il n'eſt pas vrai-ſemblable que ce fut l'ouvrage d'un ennemi. D'ailleurs, qui eût jamais oſé conſacrer par un monument l'aſſaſſinat d'un roi, & un aſſaſſinat qui n'avoit pas réuſſi?

Henriette de *Balſac* fut ſoupçonée de celui qui ne réuſſit que trop le 14 mai 1610. Mais quel intérêt pouvoit elle avoir à faire commettre ce crime, & ſur qui les ſoupçons ne ſe ſont-ils pas égarés à ce ſujet?

BALSAMON, (Théodore) (*Hiſt. mod.*). Ce *Balſamon*, patriarche d'Antioche vers la fin du douzieme ſiecle, eſt principalement connu par la maniere dont il fut trompé par l'empereur Iſaac Lange. Ce prince lui fit entendre qu'il vouloit le faire paſſer d'Antioche à Conſtantinople, mais que comme l'eſprit de l'Égliſe greque étoit contraire à ces ſortes de translations, il craignoit de l'oppoſition de la part des évêques. *Balſamon*, qui apparemment avoit une éloquence ou un crédit dans le clergé dont l'empereur vouloit profiter, employa, ou cette éloquence, ou ce crédit à rendre le clergé favorable aux translations. Il travailloit pour un rival. Quand on eut l'agrément du clergé, l'empereur nomma au patriarchat de Conſtantinople, Doſithée, patriarche de Jéruſalem. *Balſamon* eſt connu par des notes ſur le *Nomocanon de Photius*, des méditations ſur les priviléges des patriarches, &c. On croit qu'il a vécu juſqu'en l'an 1214.

BALTAGIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*); ſorte d'azamoglans ou valets de ſérail, occupés à fendre, ſcier & porter le bois dans les apartemens. Leur nom vient de *balta*, qui, en langue turque, ſignifie *hache* ou *coignée*. Les *baltagis* portent le bois par tout le ſérail, & juſqu'aux portes de l'apartement des femmes, où les eunuques noirs vienent le prendre, parce qu'ils ont ſeuls droit d'y entrer. Le viſir Méhemet Kuperli, ſous Achmet III, avoit été *baltagi*; & il en retint le nom, même dans ſon élévation, ſelon la coutume des Turcs, qui portent ſans rougir le nom de leur premiere profeſſion. Guer, *mœurs & uſages des Turcs*, *tome II.* (*C.*)

BALTHASAR, (*Hiſt. ſacrée*), fils d'Évilmerodach, & petit-fils de Nabuchodonoſor, fut le dernier roi de Babylone. Dans un grand feſtin qu'il donna à ſes femmes, à ſes concubines, & aux ſeigneurs de ſa cour, il but dans les vaſes ſacrés que ſon aïeul avoit emportés du temple de Jéruſalem : cette profanation fut acompagnée des louanges des idoles. La joie de cette fête fut bientôt changée en deuil. *Balthaſar* aperçut comme la main d'un homme qui traça ſur la muraille ces trois mots, *mane*, *thecel*, *phares*. Le roi épouvanté, fit appeler les devins pour les lui interpréter. Daniel ſeul les comprit & les expliqua. Il dit à *Balthaſar* qu'ils ſignifioient *que les jours de ſon regne étoient comptés & touchoient à leur fin, que ſes actions venoient d'être peſées & réprouvées, que ſon royaume alloit être diviſé & devenir la proie des Medes & des Perſes*. Le roi de Babylone fut tué cette même nuit, & Darius le Mede s'empara de ſon royaume l'an du monde *3466*.

Il paroît que *Balthaſar* eſt le même prince que les hiſtoriens profanes appelent *Nabonide*, autrement *Labynit*. Tout ce qu'Hérodote dit de celui-ci convient à celui-là. (*A. R.*)

Balthazar Gérard, (*Hiſt. mod.*). C'eſt le nom de l'aſſaſſin du prince d'Orange Guillaume I. Il exécuta ſon deſſein le 10 juillet 1584 à Delft ; mis à la torture, il n'accuſa perſone, & ne parla que d'inſpiration divine. *Balthazar* Gérard étoit Franc-Comtois ; l'hiſtorien Strada dit que ceux qui aſſiſterent à ſon ſupplice (il fut écartelé) admirerent la conſtance & le courage de ce jeune homme.

BALTUS (JEAN-FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*); jésuite, connu pour avoir écrit contre l'histoire des oracles de M. de Fontenelle. (Le P. *Baltus* est encore auteur de plusieurs autres ouvrages, savoir: *Défense des Saints Peres accusés de platonisme. La Religion Chrétiene prouvée par l'acomplissement des prophéties. Défense des prophéties de la Religion chrétiene. Jugement des Saints Peres sur la Morale de la philosophie païene.* (II)

BALUE, (JEAN) (*Hist. de Fr.*). Le cardinal *Balue*, qui se faisoit nommer le cardinal d'Évreux, du nom de son évêché, a été le seul ministre de Louis XI qui ait pu se flater d'avoir pris quelque empire sur l'esprit de son maître; fils d'un tailleur de Poitiers, il s'éleva par degrés au comble de la faveur & de la fortune. Son génie & ses talens lui mériterent d'abord la protection de l'évêque d'Angers, Jean de Beauvau, qui le fit son grand-vicaire. Le comte de Melun-Normanville ayant eu occasion de l'entretenir, crut devoir le présenter au roi, qui le goûta, le retint à son service, lui procura les abbayes de Fécamp, du Bec & de Saint-Ouen, le mit à la tête des finances & du gouvernement, & l'honora d'une confiance dont son cœur étoit très-avare. La protection du roi plaça *Balue* sur le siége d'Évreux, la même protection l'éleva au cardinalat. Après une assez longue faveur le roi soupçona de la fidélité de ce ministre. *Balue* indigné de ce que le roi ne lui confioit plus ses afaires, eut commerce avec les ennemis, par le moyen d'un domestique de l'évêque de Verdun, nommé Simon, qui fut surpris avec les lettres qu'il portoit. On arrêta pour lors le cardinal, & on le mit pendant onze ans dans une prison, où son courage supérieur à ses maux conserva toujours l'espérance de les voir finir. Le Pape Paul II refusa de nommer en France des commissaires pour faire le procès au cardinal *Balue* & à l'évêque de Verdun, Haraucourt, & il fit des instances pour que ces deux prélats fussent jugés à Rome ou à Avignon, l'archevêque de Tours fut prié d'abandoner à la justice séculiere quelques prêtres complices du cardinal & de l'évêque, il le refusa pareillement, & menaça d'excommunier ceux qui avoient arrêté ces prêtres. On saisit son temporel & on le décreta d'ajournement personel; l'excommunication ne fut point lancée ni les prisoniers relâchés; mais les oppositions de la cour de Rome sauverent la vie aux deux prélats, le cardinal *Balue* rentra même dans la suite en possession d'une partie de ses bénéfices. On le vit sous le regne de Charles VIII revenir en France, revêtu des honeurs d'une légation du Pape.

Le cardinal *Balue* mourut à Ancône en 1491.

BALUZE, (ÉTIENNE) (*Hist. mod.*) né à Tulle en 1630, s'annonça de bonne heure comme un savant distingué; il n'avoit pas 22 ans, lorsqu'il publia en 1652, une savante critique d'un savant ouvrage, le *Gallia purpurata* ou *l'histoire des cardinaux françois*, de Frizon; l'archevêque de Toulouse, de Marca, prélat très-instruit lui-même, s'empressa de faire connoître un homme si instruit, il le fit venir à Paris en 1655. M. Colbert, qui n'avoit pas besoin d'être savant pour protéger les savans, & qui sentoit que le premier devoir d'un ministre est de procurer à sa patrie le bienfait des connoissances & des lumieres, M. Colbert le fit son bibliothécaire, & il donna une bibliotheque à M. Colbert. En 1670, ce ministre fit ériger pour lui une chaire de droit canon, au college royal. *Baluze* fut dans la suite inspecteur du même college; on lui donna une partie des pensions & des grâces auxquelles il avoit droit. Toute la vie de *Baluze* n'est qu'une longue suite de travaux.

Il donna en 1677, sa fameuse édition des *capitulaires de nos rois*, rangés dans leur ordre avec des notes véritablement instructives; c'est un des livres les plus utiles pour notre histoire, 2 *vol. in-fol.*

En 1682, une édition des *Lettres du Pape Innocent III*, 2. *vol. in-folio*.

En 1683, *un Supplément aux conciles du pere Labbe*, *in-folio*.

En 1688, une édition du *Marca Hispanica* de M. de Marca, son bienfaicteur, 1 *vol. in-folio*, & en 1704, une édition du fameux traité du même prélat, *De concordia sacerdotii & imperii*, avec la vie de l'auteur, un supplément & des notes, 1 *vol. in-folio*.

En 1693, *des Vies des Papes d'Avignon*, depuis 1305, jusqu'en 1376, 2 *vol. in-4°.*

En 1717, une histoire *de Tulle*, en latin, 2 *vol. in-4°.*

On doit encore à *Baluze*, des éditions de plusieurs écrivains ecclésiastiques célebres, tels que Salvien, Vincent de Lérins, Loup de Ferrieres, Agobard, Amolon ou Amulon, Leidrade, &c.

On a de lui encore 7 *vol. in-8°.* de *mélanges*, qui ont paru successivement de 1678 à 1715.

Baluze n'étoit pas moins vertueux que savant; il étoit d'un caractere doux & aimable, bon, bienfaisant, communicatif, toujours prêt à prodiguer ses livres, ses manuscrits & tous les trésors de son érudition à ceux qui travailloient & qui le consultoient, croyant toujours les matériaux d'un bon ouvrage mieux dans les mains d'un autre que dans les siens. De tels savans sont peut-être les plus respectables & les plus utiles des hommes; tandis que tant d'autres intriguent, cabalent, calomnient; ceux-ci sont sans cesse occupés à servir ou les particuliers ou le public.

Nous avons vu *Baluze* signaler son atachement & sa reconoissance pour M. de Marca, en publiant & en illustrant deux ouvrages considérables de ce prélat; son atachement à un autre prélat, le cardinal de Bouillon, lui fit entreprendre *l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, qui parut en 1708, en 2 *vol. in-folio*. Cet ouvrage lui fit perdre ses pensions & ses places, & le

fit exiler successivement à Rouen, à Tours, à Orléans. *Baluze* ne fut rapelé qu'après plusieurs années d'exil; il continua d'écrire, il avoit 87 ans, lorsque son histoire de Tulle parut en 1717. Il mourut à Paris, en 1718, âgé de 88 ans. Son nom manque à la liste de l'académie des inscriptions & belles lettres. Sa modestie en fut sans doute la cause, elle ajoute à l'éloge de l'homme, sans disculper l'académie.

BALZAC, (Jean-Louis Guez, seigneur de) (*Hist. mod.*); *Balzac* a fait pour la prose françoise ce que Malherbe a fait pour la poésie; il lui a donné du nombre, de l'harmonie & un caractere sensible de noblesse & de majesté qu'elle n'avoit pas avant lui; mais il ne fut pas aussi heureux que Malherbe dans le choix du genre. Il appliqua ses talens au genre épistolaire, & Malherbe les siens, qui étoient à peu près les mêmes, au genre lyrique. Malherbe ne pouvoit mettre dans l'ode trop de pompe & de magnificence, *Balzac* devoit mettre moins de travail, de prétention & d'emphase dans de simples lettres; on lui reproche aujourd'hui de l'enflure, peut-être ne lui trouveroit-on que de l'élévation & de la force, si son genre eût été essentiélement oratoire, peut-être jouiroit-il encore d'une grande partie de la gloire qu'il avoit usurpée pour un temps, s'il eût écrit des oraisons funebres ou d'autres ouvrages d'éloquence.

Il est peut-être même un peu rigoureux de dire qu'il ait usurpé sa réputation ou que cette réputation soit détruite. Son nom réveille encore l'idée d'un créateur de la langue françoise, cette langue avoit un caractere unique qu'il lui a fait perdre, la naïveté, elle appliquoit ce caractere à tout indistinctement, & il étoit souvent déplacé. Amyot, l'écrivain le plus parfait dans cette langue, charme dans la traduction de *Daphnis & Chloé*; il choque & déplait souvent dans la traduction de *Plutarque*. Ce badinage naïf ne convient plus aux choses dont il parle; on croit entendre un enfant parodier & travestir les grands hommes & les grands événemens de l'histoire greque & romaine. Peut-être la langue françoise auroit-elle dû conserver pour le besoin une plus grande partie de cette naïveté, son caractere originaire; la naïveté même de la Fontaine est plus dans les choses, que dans les mots, & nous voyons que cet auteur & plusieurs autres, lorsqu'ils veulent exprimer plus particuliérement la naïveté, sont obligés de recourir au style marotique & à la langue d'Amyot; c'est-à-dire, à une langue devenue étrangere, ce qui demande beaucoup d'art & de goût, & ce qui n'a peut-être été bien exécuté que par la Fontaine dans quelques-uns de ses contes, & par Rousseau, non dans ses épîtres & dans ses allégories, qui sont l'excès & l'abus de ce genre, mais dans quelques-unes de ses épigrammes seulement. Au reste, *Balzac* a révélé un grand secret lorsqu'il a fait voir que la langue françoise peut prétendre à tous les caracteres qui constituent une langue riche & noble. S'il manque souvent de naturel, s'il a tous les défauts qui touchent aux caracteres nouveaux qu'il a introduits dans la langue, la prolixité du style nombreux, l'enflure du style noble, l'hyperbole du style fort, il est plein aussi de choses raisonables, ingénieuses & bien exprimées. Quoi de plus estimable, par exemple, & quoi de mieux à tous égards, que ce qu'il répond au sujet du Cid à Scudery, qui avoit voulu l'engager dans son parti contre Corneille? „ Toute la France „ entre en cause avec lui, & peut-être il n'y a „ pas un des juges.... qui n'ait loué ce que „ vous désirez qu'il condamne... c'est quelque „ chose de plus d'avoir satisfait tout un royaume „ que d'avoir fait une piece réguliere.... il y „ a des beautés parfaites, qui sont éfacées par „ d'autres beautés qui ont plus d'agrément & „ moins de perfection... savoir l'art de plaire „ ne vaut pas tant que savoir plaire sans art... „ s'il est vrai que la satisfaction des spectateurs „ soit la fin que se proposent les spectacles... le „ *Cid* du poête françois ayant plu... ne seroit-„ il point vrai qu'il a obtenu la fin de la repré-„ sentation & qu'il est arivé à son but?... Vous „ dites, Monsieur, qu'il a ébloui les ieux du „ monde, vous l'accusez de charme & d'enchan-„ tement; je connois beaucoup de gens qui se-„ roient vanité d'une telle accusation. L'auteur „ du *Cid* vous avouant qu'il a violé les regles „ de l'art, vous oblige de lui avouer... qu'il „ a mieux réussi que l'art même... qu'ayant „ trompé toute la cour & tout le peuple;... il „ est plus fin que toute la cour & tout le peu-„ ple, & que la tromperie qui s'étend à un si „ grand nombre de persones, est moins une fraude „ qu'une conquête... Je viens de trouver votre „ arrêt dans les registres de l'antiquité. Il a été „ prononcé il y a plus de quinze cents ans, par „ un philosophe de la famille stoïque, mais un „ philosophe dont la dureté n'étoit pas impéné-„ trable à la joie, de qui il nous reste des jeux „ & des tragédies, qui vivoit sous leregne d'un „ empereur poête & comédien, au siecle des „ vers & de la musique: *Illud multum est primo* „ *aspectu oculos occupasse, etiamsi contemplatio* „ *diligens inventura est quod arguat. Si me inter-* „ *rogas, major ille est qui judicium abstulit, quam* „ *qui meruit*. Votre adversaire y trouve son „ compte par ce favorable mot de *major est*, & „ vous avez aussi ce que vous pouvez désirer, „ ne désirant rien à mon avis, que de prouver „ que *judicium abstulit*. Ainsi vous l'emportez „ dans le cabinet, & il a gâgné au théâtre. Si le „ *Cid* est coupable, c'est d'un crime qui a eu „ récompense; s'il est puni, ce sera après avoir „ triomphé; s'il faut que Platon le banisse de sa „ république, il faut qu'il le courone de fleurs „ en le banissant „. Voilà parler en honête homme & en homme de beaucoup d'esprit *Balzac* eut des partisans zélés & des censeurs amers; le

général des Feuillans, Goulu, écrivit contre lui les *lettres de Philarque*, où il le peignit comme un corrupteur du goût & même des mœurs ; d'autres prirent sa défense, il fit schisme dans les lettres, ce qui n'arive guere à un écrivain médiocre. On fit en 1665, un recueil de tous les ouvrages de *Balzac en 2 vol. in-fol.* avec une préface à sa louange, qui est de l'abbé de Cassaigne, son admirateur, son ami & son confrere. Dans ce recueil on trouve, outre ses lettres, divers ouvrages politiques & moraux, tels que *le Prince*, le *Socrate chrétien*, l'*Aristippe*. On y trouve aussi des pieces de vers latins, qui ont obtenu quelque estime. Tel fut *Balzac* dans les lettres.

Quant à son histoire personele, il naquit à Angoulême en 1594, son pere étoit un gentilhomme Languedocien. Le fils s'atacha d'abord au duc d'Épernon, & ensuite au cardinal de la Valette, son fils; il resta deux ans à Rome, où ce cardinal l'employoit dans différentes afaires. À son retour en France, le cardinal de la Valette le fit connoître au cardinal de Richelieu qui lui donna une pension de 2000 livres & un brevet de conseiller d'état & historiographe du roi. Il ne se sacrifia pas, comme tant d'écrivains à sa réputation & à sa fortune, il voulut vivre pour lui-même, & désabusé de la gloire, peut-être par les critiques injustes qu'il avoit essuyées, il se retira de bonne heure à sa terre de *Balzac*, sur le bord de la Charente, aux environs d'Angoulême, il s'y fixa, & y mourut en 1654; il est enterré à l'hôpital d'Angoulême, dont il étoit le bienfaicteur, & auquel il avoit laissé une somme de 12000 livres ; il fonda aussi par son testament à l'académie françoise, le prix d'éloquence. On le nomma *le grand Épistolier* à cause de ses lettres.

BANAJAS, (*Hist. sacr.*); capitaine des gardes de David & général des armées de Salomon, fit périr, par l'ordre de ce dernier, Adonias & Joab, vers l'an 1014 avant J. C. *Rois*, *liv.* 3. *chap.* 3.

BAN, (*Hist. mod.*); nom qu'on donnoit anciénement en Hongrie aux gouverneurs des provinces qui relevoient de ce royaume, telles que la Dalmatie, la Croatie, la Servie. Selon Leunclavius, on n'acordoit ce titre qu'aux princes du sang de la maison de Hongrie ;& encore aujourd'hui, la dignité de *ban* de Croatie est remplie par un seigneur de la premiere distinction. Le pays dans lequel est situé Temeswar, s'appele encore aujourd'hui le *banat* de Temeswar, auquel sens le terme de *banat* équivaut à ceux de province ou de gouvernement. Le *ban* avoit sous lui un vice-gérent, lieutenant général, ou lieutenant de roi au gouvernement, qu'on nommoit *vice-bannus*. On croit que ces deux noms sont dérivés des mots *ban*, *bando* ou *banno*, dont on se servoit dans le bas Empire pour signifier une *baniere* ou un *étendard*; parce que les habitans de ces provinces, en temps de guerre, étoient obligés de se ranger sous la baniere ou l'étendard de leur gouverneur. Quelques auteurs prétendent que les Turcs ont conservé ce nom de *ban*, & que les gouverneurs à qui ils le donnent, ont la même autorité que les beglerbegs. (*G.*)

BANC DU ROI, (*Hist. mod.*); tribunal de justice ou cour souveraine en Angleterre. On l'appele ainsi, parce qu'autrefois le roi y présidoit en persone sur un *banc* élevé, les juges étant assis à ses pieds sur des *bancs* ou siéges plus bas. C'est dans cette cour que l'on plaide les causes de la courone entre le roi & ses sujets. Elle connoît aussi des crimes de haute trahison & des complots contre le gouvernement. Ce tribunal est composé de quatre juges, dont le premier s'appele *le lord chef de justice de la cour du banc du roi*. Sa jurisdiction est générale, & s'étend par toute l'Angleterre; il n'y en a point dans ce royaume de plus indépendante, parce que la loi suppose que le roi y préside toujours. Il y a encore un autre tribunal nommé *le banc commun* ou *cour des communs plaidoyers*, qui est la seconde cour de justice du royaume, où l'on porte les afaires communes & ordinaires, c'est-à-dire, les procès de sujet à sujet. On y juge toutes les afaires civiles, réelles & personeles, à la rigueur de la loi. Le premier juge de cette cour se nomme *chef de la justice des communs plaidoyers* ou du *banc commun*. On y comptoit autrefois cinq, six, sept, & jusqu'à huit juges ; leur nombre est maintenant réduit à quatre, comme celui des juges du *banc du roi*. (*G.*)

BANCHI ou BANQUI, (SÉRAPHIN) (*Hist. mod. de Fr.*); c'est le nom d'un dominicain de Florence, qui étant à Lyon en 1593, y eut connoissance du projet que Pierre Barriere, batelier d'Orléans, avoit formé d'assassiner Henri IV. Le P. *Banchi* en avertit un gentilhomme de Lyon, nommé *Brancaléon*, qui partit à l'instant de Lyon pour en avertir Henri IV. Le *P. Banchi* lui avoit si bien désigné Pierre Barriere, que Brancaléon, quoiqu'il ne l'eût jamais vu, le reconut dans la foule à Melun; Barriere fut arrêté, avoua tout, & fut puni.

Banchi fut nommé à l'évêché d'Angoulême, il s'en démit en 1608 pour vivre & mourir au couvent des dominicains de la rue Saint Jacques à Paris.

BANDELLO *ou* BANDELLA *ou* BANDELLI, (MATTHIEU) (*Hist. mod.*); dominicain, d'une famille milanoise, atachée au parti de la France, & qui avoit perdu ses biens, lorsqu'après la bataille de Pavie, le Milanois étoit resté au pouvoir de Charles Quint. Ce *Bandello* suivit en France César Frégose atachée aussi au parti François, il fut fait évêque d'Agen en 1550. On a de lui un recueil de *nouveles galantes*, dans le goût de celles de Bocace, & presque aussi célebres, dont il y a eu beaucoup d'éditions en di-

vers temps & en divers lieux. La meilleure est celle de Londres, 1740, 4 vol. in 4°. Bellefo-rêt a traduit en françois une partie de ces nouveles. On a encore de Matthieu *Bandello* un poëme à la louange de Lucrece de Gonzague. Il composa aussi un poême sur les Pâques.

(Π) Il étoit né à Castelnovo, dans le diocêse de Tortone. Lorsque le Milanois resta au pouvoir de Charles-Quint, il perdit ses livres & ses meubles. Ce n'est pas sur les Pâques qu'il composa un petit poême, mais sur la naissance du fils aîné de César Frégoso, & l'intitula: *Le tre Parche.*) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

Vincent *Bandello*, son oncle, général de l'ordre de Saint Dominique. Il a écrit sur les Constitutions de son Ordre, & sur l'Immaculée Conception de la Vierge. Il mourut âgé de 70 ans dans la Calabre en 1506. On ignore la date de la mort du neveu.

BANDERET, s. m. (*Hist. mod. Art. milit.*); c'est le titre qu'on donne à Berne aux quatre chefs de la milice de ce canton Suisse. (*A. R.*)

BANDURI (dom ANSELME) (*Hist. litt. mod.*); né à Raguse, se fit bénédictin à Naples, connut à Florence dom Bernard de Montfaucon, auquel il fut utile, qui lui fut utile à son tour, & qui l'attira à Paris dans la maison de Saint Germain-des-Prés. En 1715 il eut une place d'académicien honoraire étranger dans l'académie des belles lettres; il étoit très-savant dans les antiquités greques, & très-versé dans la science des médailles, comme le prouvent ses deux grands ouvrages, l'un intitulé: *Imperium Orientale*, qui est une espece de corps complet des antiquités de Constantinople, 1711, 2 volumes *in-fol.*, l'autre qui a paru en 1718 aussi en 2 vol. *in-fol.* & qui est une collection de toutes les médailles des empereurs romains, depuis Trajan Dece, concurrent de l'empereur Philippe, jusqu'au dernier Paléologue, c'est-à-dire, jusqu'à la prise de Constantinople. L'*Imperium Orientale* fut très-vivement & très-mal ataqué par un savant qui ne l'avoit pas lu & qui savoit seulement qu'on y avoit relevé plusieurs méprises dans lesquelles il étoit tombé; ce savant étoit Casimir Oudin, d'abord religieux prémontré à Paris, & réfugié depuis en Hollande.

Le *P. Banduri* avoit le titre de bibliothécaire du grand duc de Toscane, & il le fut véritablement de M. le duc d'Orléans en 1724. Il fut l'ami, le maître, le bienfaicteur de M. de la Barre, qui fut depuis, son confrere, dans l'académie des belles lettres. Dom *Banduri* mourut le 14 janvier 1743.

BANIER (JEAN) (*Hist. de Suede*); l'un de ces fameux généraux suédois qui s'illustrerent dans la guerre de trente ans, & qui, après avoir servi aevc éclat sous Gustave-Adolphe, soutinrent, après sa mort, la gloire des armes suédoises; il remporta de grands avantages sur les Saxon & les Impériaux. Il aimoit à faire une guerre systématique & à pouvoir se rendre raison de ses succès; il ne donnoit rien au hazard. On a recueilli de lui divers principes sur son art qu'on a sus par la conversation. Il ne vouloit point dans son armée de volontaires de qualité: „ Il „ faut avoir pour eux, disoit-il, des ménage- „ mens trop contraires à la discipline; au lieu „ de prendre des soldats l'exemple de l'obéissance „ & de l'exactitude, ils leur donnent celui de „ la négligence & de l'insubordination „. *Banier* s'étoit rendu absolument indépendant de sa cour pour les opérations militaires; il ne concevoit pas qu'on voulût commander les armées, à condition d'obéir aveuglément à un ministre aveugle ou à ses commis: „ savez-vous, disoit- „ il, pourquoi je bats toujours Galas & Picco- „ lomini? ce n'est pas que j'aie plus de talent „ qu'eux; mais je sai toujours ce que je ferai „ & ils ignorent toujours ce qu'on leur fera fai- „ re „.

Il croyoit que l'habitude du service suppléoit avantageusement le talent, & qu'un vieil officier sans esprit, valoit mieux par la force seule de la routine & de l'expérience, qu'un nouvel officier plus habile; en conséquence on ne connoissoit point dans ses armées ce qu'on appele un *passe droit*.

Jamais général ne fut plus avare du sang des soldats; „ c'est à eux de le prodiguer, disoit-il, „ à nous de le ménager „. Il n'aimoit point les siéges, & ne se faisoit jamais une peine de les lever s'ils devenoient meurtriers ou trop difficiles; jamais il n'acordoit à ses soldats le pillage d'aucune ville: *C'est vouloir les perdre*, disoit-il, *un soldat enrichi n'est plus propre au service, c'est un bourgeois*. Indépendament de cette raison, il y en a peut-être une qui devroit être plus forte pour interdire le pillage, c'est que c'est un trop grand outrage fait à l'humanité, un trop afreux déchaînement de tous les vices & de tous les crimes: *mais*, comme disoit Charles le Téméraire: *tels fruits porte l'arbre de la guerre*; aussi cet arbre n'est-il bon qu'à couper. *Banier* faisoit autant qu'il pouvoit, de l'honeur seul, le ressort de son armée; les grâces, les distinctions, disoit-il, doivent suffire aux officiers, & leur estime aux soldats. On dit que dans les derniers temps l'amour lui fit négliger ses devoirs & sa gloire; il avoit eu d'abord une femme qu'il avoit beaucoup aimée & qui vivoit avec lui dans les camps, sa seule patrie; il la perdit, il fut affligé, mais non pas inconsolable; car en conduisant à Erford le convoi de sa femme, il vit par hazard une jeune princesse de Bade pour laquelle il s'enflâma, & pour laquelle il fit des imprudences peu séantes à un si grand général; il se déroboit souvent de son armée, pour aller la voir; il l'obtint enfin du marquis de Bade son pere; alors sa joie éclata par des fêtes militaires, qui inspirerent autant d'éfroi au pays que ses hostilités les plus violentes; le bruit de deux cents coups de canon qui se fit entendre jusqu'à Cassel, fit croi-

re qu'on étoit aux mains, & le peuple se mit en priere dans toutes les Églises. *Banier* ne vécut que peu de mois après son mariage. *Cet engagement*, dit un auteur moderne, *étoit trop vif pour son métier & pour son âge*. Pour son métier, soit; mais pour son âge! *Banier* avoit à peine quarante ans, & il est à remarquer qu'aucun de ces grands capitaines des armées suédoises, qui ébranlerent l'empire d'Allemagne & la puissance autrichiene dans cette guerre de trente ans, ne passa quarante ans; Gustave-Adolphe fut tué le 16 novembre 1632, à trente-huit ans; le duc de Saxe-Veimar mourut le 18 juillet 1639, à trente-six ans; le général *Banier* le 10 mai 1641, à quarante ans; ajoutons que dans ce siecle, Charles XII, roi de Suede, après tant de conquêtes, de revers, & de projets, fut tué devant Frédérickshall, le 11 décembre 1718, à trente-six ans & demi. On a remarqué que le général *Banier* avoit beaucoup de ressemblance avec le roi Gustave Adolphe dans les traits, dans la taille, & dans les manieres.

Banier (Antoine) (*Hist. litt. mod.*); M. de Boze raporte une particularité remarquable de l'éducation du jeune *Banier* chez les jésuites de Clermont en Auvergne. Il avoit une grande facilité dont il abusoit, & qui lui laissoit un temps qu'il eût pu employer à des études ultérieures, mais qu'il aimoit mieux donner au jeu & aux plaisirs de son âge. Ses régens, pour l'en punir, avoient imaginé, lorsqu'ils donnoient les places, de déclarer: „ qu'il avoit mérité la premiere, „ qu'il n'auroit que la seconde ou la troisieme, „ & quelquefois la derniere, pour les raisons „ que persone n'ignoroit. Il est vrai qu'alors il „ prenoit cette derniere place avec une fierté „ qui faisoit baisser les ieux au nouveau dictateur, & qui souvent embarassoit le régent „ même „.

C'est que le régent s'y prenoit fort mal, c'est qu'il alloit directement contre son but, c'est que sa déclaration étoit un hommage pour le jeune *Banier* & une humiliation pour l'autre, c'est que cet autre auroit dû refuser une place qu'il n'avoit pas méritée, parce qu'il ne s'agit pas d'occuper une place, mais de s'en être rendu digne; c'est que mal-gré l'arrêt du régent, *Banier* étoit toujours le vrai dictateur.

Banier chargé après ses études de l'institution des fils de M. le président du Metz, l'étude aprofondie qu'il fit avec eux des anciens Auteurs, sur-tout des poëtes, décida dans la suite de ses plus grands travaux; de là son explication historique des fables, où l'on découvre leur origine & leur conformité avec l'histoire anciene; de là sa traduction & ses explications des Métamorphoses d'Ovide; de là son corps général de Mythologie. Ce genre d'érudition paroît avoir été son objet favori & le travail principal de toute sa vie; mais il s'est permis des excursions.

Paul Lucas, pour rendre utiles les notes imparfaites & les matériaux informes qu'il avoit raportés de ses voyages, avoit le bon esprit de les faire rédiger par des savans de profession, auxquels il ne manquoit que d'avoir vu ce que Paul Lucas avoit vu pour eux: ces savans comparoient les découvertes de Paul Lucas avec celles d'Hérodote, de Strabon, de Pausanias, de Pline; ils donnoient ainsi à ses voyages le mérite de l'érudition & de la critique: c'est ainsi que son premier voyage fut publié par M. Baudelot, le second par M. Fourmont l'aîné, le troisieme par M. l'abbé *Banier*.

C'est encore ce dernier qui a donné la quatrieme édition des *Mélanges d'Histoire & de Littérature* de dom Bonaventure d'Argonne, plus connu sous le nom de Vigneul Marville. Le dernier volume est entiérement de M. l'abbé *Banier*.

M. l'abbé *Banier* étoit né à Dales en Auvergne, le 2 novembre 1673. Il avoit été reçu à l'académie de belles lettres en 1713. Il mourut le 19 novembre 1741.

BANNÈS, (Dominique) (*Hist. d'Esp.*); dominicain, grand théologien espagnol, auteur de commentaires en 2. vol. *in-fol.* sur la somme de Saint Thomas, & connu sur-tout comme confesseur de Sainte Thérese. Il mourut en 1604 à Médina-del-Campo, âgé de 77 ans.

BANNIMUS, (*Hist. mod.*); mot de la basse latinité, qui exprime dans l'université d'Oxford l'expulsion d'un membre qui a mérité cette peine. On affichoit dans un carrefour ou autre endroit public, la sentence d'expulsion, à ce que nul n'en prétendît cause d'ignorance. (*G.*)

BAR, (*Hist. mod.*); le duché de *Bar* ou le *Barrois*, a eu premiérement des ducs, qui ont fini en 1032 dans la persone de Frédéric II, ensuite des comtes jusqu'en 1354, que le comté de *Bar* fut érigé en duché. Le fameux roi de Naples & de Sicile, René d'Anjou, qui ne fut jamais roi de Naples ni de Sicile, mais qui fut duc de Lorraine du chef de sa femme, & Louis, cardinal de Bar, son oncle, lui céda son duché de Bar en 1419. De là la réunion de la Lorraine & du *Barrois*; mais c'étoit dans la maison d'Anjou que se faisoit cette réunion; ou plutôt il n'y eut point de réunion réelle. Le roi René posséda le duché de *Bar*; mais la Lorraine resta en litige entre la maison d'Anjou, laquelle y avoit droit du chef d'Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, duc de Lorraine, femme du roi René, & la branche de Lorraine-Vaudemont, qui prétendoit que la Lorraine étoit un fief masculin, & qu'elle suivoit la loi salique. Pour terminer ce grand procès, qui coûta du sang aux deux partis, il fallut que la Lorraine, portée dans la maison d'Anjou par Isabelle de Lorraine, fût reportée dans la maison de Lorraine par Iolande d'Anjou, petite-fille de René, qui épousa Ferri II, de la branche de Vaudemont. La réunion de ces deux états a été faite depuis à la courone de France

d'après les convenances générales de l'Europe par les traités & conventions des 3 octobre 1735, 11 avril & 18 août 1736, & 18 novembre 1738, par lesquels la maison de Lorraine a cédé à la France les duchés de Lorraine & de Bar, en échange de la succession du grand duché de Toscane.

BARABALLI, (*Hist. litt. mod.*); bel homme, & mauvais poëte italien, à qui le Pape Léon X trouva plaisant de conférer par jeu les honeurs du triomphe poétique, que le Tasse ne put recevoir dans la suite (*a*). On monta ce beau vieillard sur un éléphant, & on le conduisit en pompe au capitole. L'éléphant jeta le poëte par terre, le cortege se dissipa, & le triomphe tourna en risée de la part des spectateurs, & en confusion de la part du triomphateur. Au fond, cette plaisanterie qui pouvoit aboutir à tuer ou à blesser le poëte, n'étoit pas de bon goût. Ce qui peut nous consoler, c'est qu'elle n'est peut-être pas vraie, c'est Varillas qui la raconte. *Anecdotes de Florence.*

BARAC, (*Hist. des Juifs.*), fils d'Abinoëm, fut le quatrieme juge des Hébreux, qu'il gouverna pendant quarante ans: ce fut lui qui les délivra de la servitude de Jabin, roi des Chananéens. Excité par la prophétesse Debora, il leva une armée de dix mille hommes, ataqua Jabin dont il mit en pieces les troupes, commandées par Sisara. (*A. R.*)

BARACAQUE, f. m. (*Hist. mod.*); nom de secte & de religieux Japonois, dont la priere est l'occupation continuele. (*A. R.*)

BARACHIAS, (*Hist. sacrée.*); pere du prophete Zacharie; ce nom d'ailleurs est celui de plusieurs autres Juifs, dont il est parlé dans divers l vres de l'Écriture.

BARADAS. *Voyez* BARRADAS.

BARANOWSKI, (BOGUSLAS) (*Hist. de Pol.*); gentilhomme polonois, né avec une ambition démesurée & des talens supérieurs, du sein de l'indigence, il voulut s'élever au trône. Jean Sobieski III étoit mort en *1696*. La diete s'assembloit pour l'élection; le partage des opinions alumoit déja des quereles très-vives. Les suffrages tour-à-tour achetés, refusés, prodigués, réclamés, différoient la décision. Pendant ces troubles, les Tartares voyant la Pologne sans chef, se jeterent sur la Podolie. L'armée de la courone étoit sur la frontiere; elle atendoit sa solde: déja le murmure, avant-coureur de la révolte, se faisoit entendre dans le camp. *Boguslas* saisit cette circonstance: „ mes amis, dit-il, en s'adressant aux soldats, „ la république ne daigne plus se souvenir „ de ses défenseurs. Les seigneurs ne sont occu- „ pés qu'à s'ouvrir un chemin au trône; & nul „ d'eux ne songe que les défenseurs de ce trône, „ prêts à mourir de faim, sont abandonés à la „ merci des Tartares. Croyez-moi, pénétrons „ dans la Tartarie; allons chercher chez nos en- „ nemis la récompense que la patrie nous refuse; „ & revenons chargés de leurs dépouilles „. Ce discours si conforme à l'esprit d'indépendance, qui régnoit alors dans l'armée, fut répété dans tous les rangs; & *Boguslas*, d'une voix unanime, fut proclamé général: il conduisit les rebelles dans la Tartarie, livra au pillage les villes & les campagnes, revint en Pologne, & envoya des députés à la diete pour demander d'un ton ferme & menaçant, la paie de dix ans que la négligence des ministres avoit laissé s'accumuler. La diete occupée d'objets plus importans, fit peu d'attention à cette demande. Cependant l'armée dirigea sa marche vers la Russie, où, pendant un an, elle causa un dégât afreux, tandis que les Tartares imitoient en Pologne la fureur de ces rebelles qui s'honoroient du nom de *confédérés*. Cependant la diete les déclaroit ennemis de la patrie. *Boguslas* publioit des manifestes pour se justifier; mais bientôt son despotisme aigrit tous les esprits: la jalousie des autres officiers acheva de les aliéner; le supplice d'un député qu'il fit périr pour avoir manqué d'audace à la diete, fit succéder l'horreur au mécontentement; enfin une amnistie publiée par la république lui enleva quarante compagnies à la fois, & le reste menaça d'une désertion générale. *Boguslas* craignit alors de se voir exposé sans défense au ressentiment de la république; il se soumit, oublia ses chimériques prétentions à la courone, & rentra dans la foule dont il étoit sorti. (*M.* DE *SACY*.)

BARANZANO, (REDEMPTUS) (*Hist. litt. mod.*); barnabite Piémontois, né près de Verceil, professeur de philosophie & de mathématiques à Annecy, puis à Paris. (Il n'a été que professeur de philosophie à Annecy.)

Notre seul motif pour tirer de l'oubli cet homme dont on ne connoît plus ni la persone ni les écrits, est, qu'étant professeur de philosophie, il fut un des premiers qui aient eu le courage d'abandoner la philosophie d'Aristote, vers le temps où le parlement de Paris défendoit *sous peine de mort* d'enseigner d'autre doctrine que celle de ce philosophe. Cet arrêt, dont il faut se souvenir toutes les fois qu'on est sollicité de rendre un arrêt sur l'enseignement, est de 1624. *Baranzano* mourut en 1622, à Montargis.

BARATIER (JEAN PHILIPPE) (*Hist. litt. mod.*). Cet enfant savant, qui a vécu de nos jours, & que Baillet n'a pu par conséquent comprendre parmi ses *enfans célebres*, est le plus prodigieux de tous. À quatre ans, il savoit le latin & le françois, outre l'allemand, sa langue maternele; à six le grec, à dix l'hébreu; il n'avoit même que neuf ans lorsqu'il donna en 1730,

(*a*) La maladie empêcha le Tasse de recevoir les honeurs du triomphe poétique, mais son couronement étoit déja décrété. Quant à ce qui regarde *Barabelli*, on peut voir l'histoire de cette cérémonie ridicule dans la vie de Léon X, écrite par Paul-Jove.)

dans le vingt-sixieme tome de la bibliotheque Germanique, une notice de la grande *Bible rabbinique ;* il n'en avoit que douze lorsqu'il publia, à Amsterdam en 1734, en 2 vol. *in*-8°., l'*Itinéraire du rabbin Benjamin*, qu'il acompagna de dissertations savantes; histoire, critique, théologie, philosophie, mathématiques, astronomie, &c. il embrassa tout. C'est le Pic de la Mirandole d'un siecle éclairé qu'on n'étone pas aussi facilement que le siecle de Pic de la Mirandole. On peut juger de son ardeur pour les sciences, & de son activité, par le trait savant. Il passoit par la ville de Halle à l'âge de quatorze ans, l'université de cette ville s'empressa de le recevoir maître ès-arts. Pour se montrer plus digne de cet honeur, il composa sur le champ quatorze theses qu'il fit imprimer la nuit & qu'il soutint le lendemain.

Il fut reçu aussi à la société royale des sciences de Berlin.

D'un côté il expliquoit des médailles curieuses & difficiles, il faisoit des *recherches sur les antiquités égyptienes ;* de l'autre, il entreprenoit d'écrire l'histoire moderne de la guerre de trente ans en Allemagne; il traduisoit la défense de la monarchie siciliene de M. le chancelier de Ludewig, & il y ajoutoit une histoire des démêlés de Clément XI avec les rois des deux Siciles; Halle, 1738, *in*-8°.

Il savoit tout, mais il vivoit en Allemagne, & il ne savoit pas le droit public. Le roi de Prusse, auquel il fut présenté, (c'étoit le pere de celui qui regne en 1784,) trouva d'abord cet endroit foible de *Baratier*. Son premier mot fut : *Savez vous le droit public?* Cette question, qui en eût embarassé beaucoup d'autres, n'embarassa point *Baratier*, il répondit ce qu'un savant ne répond guere en pareil cas, *non*. *Allez l'apprendre*, lui dit sévérement le roi de Prusse, *ou renoncez au titre de savant*. *Baratier* jugea que le roi avoit raison, il étoit fier & sensible, il consacra quinze mois entiers à l'étude aprofondie du droit public, & se présenta pour soutenir, sur cette science, une these, qui mit le comble à sa gloire, mais qui lui coûta peut-être la vie, car il mourut peu de temps après, épuisé par le travail, à Halle en 1740, âgé de dix-neuf ans, huit mois & sept jours. Il étoit né dans le Margraviat de Brandebourg-Anspach, le 19 janvier 1721.

S'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il passoit tous les jours douze heures ou au moins dix dans son lit, il est à croire qu'il y travailloit, à moins que l'excès du travail du jour ne lui rendît ce long repos nécessaire.

Il reste de lui, outre les écrits que nous avons déja indiqués, quelques ouvrages de critique ecclésiastique, qui seroient peu de nature par eux-mêmes à être recherchés, mais qui doivent l'être par l'érudition qu'ils supposent dans un enfant mort à dix-neuf ans.

On a de *Baratier* des Lettres & des Dissertations insérés dans la Bibliotheque germanique, & d'autres ouvrages.

La France a une raison particuliere de regréter cet enfant merveilleux, qui pouroit vivre & travailler encore; il étoit fils d'un françois réfugié, pasteur de l'Église françoise de Schwobach, & ensuite de celle de Halle.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici une espece de supplément aux *enfans célebres* de Baillet, en faveur de deux jeunes gens contemporains, ou presque contemporains de *Baratier*, comme lui victimes des lettres, & dont la mémoire digne d'être honorée, ne peut recevoir que de nous le tribut de regret & d'estime qui lui est due.

Le premier étant encore à l'université, y avoit vu naître cette heureuse institution des prix publics, source de tant d'émulation, elle avoit produit sur lui tout son effet, dès-lors il avoit pris pour sa devise :

Exultantiaque haurit
Corda pavor pulsans, laudumque arrecta cupido.

Témoin sur-tout des premiers succès de M. Thomas dans cette carriere, de ces succès garans de ceux qui l'atendoient à l'académie & dans le monde, & qui joints à une vertu sans reproche lui composent la réputation plus désirable à laquelle un homme de lettres puisse aspirer, son jeune émule fut tourmenté du désir de l'atteindre ou de le suivre. Cependant son coup d'essai ne fut point heureux; acoutumé à des triomphes faciles sur le petit théâtre qu'il remplissoit, c'est-à-dire, dans son college, il ne fut pas même nommé dans la distribution des prix publics; la seconde fois il eut un *accessit*, ce fut un présage, & il jura de le remplir : la troisieme fois, étant vétéran en rhétorique, il compose pour les prix publics, & meurt dans l'intervalle de la composition à la distribution. Le jour de la cérémonie arive, le premier nom proclamé est le sien : mais lorsqu'au lieu des fanfares & des chants d'alegresse qui appelent le premier vainqueur pour recevoir la courone des mains du premier président du parlement, on entendit partir des gradins où s'assied toute cette intéressante jeunesse, l'espoir de la nation, ce cri lugubre : *fato functus*, on gémit, & on continua tristement la proclamation. Le premier prix dans le second genre c'étoit lui encore qui l'avoit remporté, de même dans les suivans; en un mot il avoit remporté les quatre premiers prix, & semblable à ce fameux Athlete, Arrachion, déclaré vainqueur après sa mort aux jeux olympiques, il n'avoit laissé à ses concurrens les plus heureux que de secondes palmes dans tous les genres. Lorsque M. Piat, alors syndic de l'université, qui lisoit la liste des vainqueurs, répéta pour la troisieme & enfin pour la quatrieme fois ce nom glorieux &

infortuné, *idem Alexander Claudius le Jau de Chamberjot*, sa voix s'altéra, ses ieux se remplirent de larmes, il déplora de si belles espérances si cruélement trompées, il fit à ce sujet un petit discours tel que le cœur l'inspire dans un pareil moment. L'assemblée entiere y répondit par un gémissement douloureux. C'étoit un spectacle d'atendrissement & de désolation; la mémoire doit s'en être conservée dans l'université. Celui qui raporte ce fait, en a été le témoin, & l'amitié le rendoit un témoin intéressé.

Si une généalogie littéraire est quelque chose, le chevalier de Chamberjot étoit arriere-petit-neveu du modeste & vertueux le Nain de Tillemont, dont la famille est aujourd'hui éteinte, & du savant & fécond André Tiraqueau. Il est mort à quinze ou seize ans en 1750.

Le second avoit fait d'excellentes études, c'est-à-dire, qu'il étoit en état & dans la disposition d'en commencer de sérieuses; il entroit dans le monde, mais il y portoit le goût de la retraite & du travail; il recherchoit les connoissances en tout genre; il avoit composé pour son instruction des ouvrages qui auroient pu servir à celle des autres, nommément un livre élémentaire sur l'histoire naturele. Ces ouvrages, qui par des raisons étrangeres à leur mérite, n'ont pas été imprimés, pouroient n'avoir pas mérité de l'être sans cesser d'être des titres pour la jeunesse de leur auteur.

Mais c'étoit sur-tout à la poésie que son penchant & son talent l'appeloient, & il y portoit une sagesse & une pureté de goût fort supérieures à son âge; nous en raporterons pour preuve une bagatelle, à la vérité; mais des bagatelles ont fait une réputation au marquis de Saint-Aulaire, & un seul madrigal a fait connoître avantageusement le poête Ferrand. Notre jeune poête aimoit pour la premiere fois, c'est le temps où tous les jeunes gens se croient poêtes & où ceux mêmes qui doivent le devenir mettent le plus d'effervescence & le moins de goût dans leurs vers. La persone qu'il aimoit lui avoit donné pour gage, à un petit jeu de société, un gland qu'elle avoit ramassé & conservé pour sa grôsseur & sa beauté; il fit à ce sujet le couplet suivant, sur l'air: *de mon berger volage*.

J'ai du bois de Dodone
Le fruit mystérieux;
Zirphile me le donne;
Qu'il est cher à mes ieux!
Il sera mon oracle,
Et ses arrêts divins,
Par un nouveau miracle,
Régleront mes destins.

Nous demandons (& cela n'est peut-être pas une chose facile à obtenir) qu'on prene cette citation dans le sens où elle est faite. Ce n'ee pas un modele, ce n'est pas un chef-d'œuvre dst talent que nous prétendons offrir, mais la marque d'un goût sage, pur & antique dans un âge qui touche à l'enfance. Il nous semble que l'auteur saisit dans son sujet une idée également ingénieuse & naturele, & qu'il sait s'y borner; qu'à cette propriété & à cette simplicité d'idée, il joint la propriété & la simplicité de l'expression. Nous voyons d'ici tous les gens de son âge gâter ce sujet, y prostituer l'esprit, accumuler les raports forcés, & surcharger leur style d'épithetes & de petits ornemens. Ici tout est simple & précis, rien de trop. Il nous semble que celui qui faisoit ainsi à dix-sept ans, étoit destiné à bien faire tout ce qu'il feroit.

Hélas! il n'étoit destiné à rien. Il est mort à dix-neuf ans, en 1759, après un an de langueur & de soufrances, pendant lequel toute sa consolation étoit dans l'étude, qui achevoit de le tuer, & dans l'amitié, qui le pleuroit d'avance.

Il avoit aussi une sorte de généalogie littéraire: il étoit neveu, à la mode de Bretagne, du savant abbé Lebeuf, de l'académie des inscriptions & belles lettres, & il portoit le même nom.

BARBADILLO (Alphonse Jérôme de Salas) (*Hist. litt. mod.*); auteur de quelques comédies estimées en Espagne, contribua, dit-on, à perfectioner la langue espagnole, & mérite à ce titre d'être nommé. Mort vers *1630*.

BARBANÇON (Marie de), veuve de Jean de Barret, seigneur de Neuvy-sur-l'Allier en Bourbonois, est au nombre des *dames illustres* d'Hilarion de Coste, & a été célébrée par M. de Thou, pour le courage avec lequel, pendant les guerres civiles en 15*69*, elle soutint, dans un château en Berry, un long siége, & combatit en persone à la brêche, une pique à la main. Charles IX estima cette bravoure, quoique employée contre lui, & ne voulut pas qu'elle payât la rançon dont elle étoit convenue, en se rendant à la derniere extrémité.

BARBARIGO; famille illustre de Venise, qui a produit deux doges, & plusieurs cardinaux.

(H) Il y a quelques auteurs qui s'apuiant sur une chronique manuscrite de Paulus Gradensis, raportent de la maniere suivante l'origine du nom *Barbarigo*. Un certain Arrigo, de Muggia en Istrie, disent-ils, ayant massacré, avec le secours de ses deux freres, une troupe de Sarasins, qui vouloient s'emparer de la ville de Trieste en 880, il leur fit arracher les barbes, & après en avoir fait une espece de cordon, se le mit autour du cou, & fit de la sorte son entrée triomphale à Muggia. Ces barbes, avec le nom du vainqueur, firent le nom de *Barbarigo*, qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Cette famille a produit en tout genre plusieurs hommes illustres, & a fourni deux doges à la République de Venise; Marc le fut en 1485, & Augustin son frere lui succéda. L'un & l'autre se signalerent par leurs vertus, & furent mériter l'estime & l'amour de leurs concitoyens. Cette maison a eu plusieurs procurateurs de Saint Marc

Marc, plusieurs Chevaliers de l'*Étole d'or*, des *Ambassadeurs*, des *Sénateurs*, plusieurs Évêques & prélats, & en particulier trois Cardinaux; savoir, Ange, Évêque de Vérone, Grégoire, dont nous parlerons bientôt, & Marc-Antoine. En 1706, le 8 de juin la République nomma Marc-Pierre *Barbarigo* au patriarchat de Venise. Jean François, neveu du Cardinal Grégoire, après avoir été deux fois à la Cour de France en qualité d'Ambassadeur de la République, se fit Ecclésiastique; il obtint d'abord la charge de *primicere* de l'Église de S. Marc, & Innocent XII, lui donna enfin l'évêché de Vérone. Il s'appliqua particuliérement à rechercher l'origine de sa famille, & à publier les belles actions de ses ancêtres.

Le persсовage plus illustre qu'ait produit cette famille & qui apartiene plus particuliérement à la ville de Padoue, c'est Grégoire *Barbarigo*. La mémoire de ce grand homme sera toujours chere à tous ceux qui se plaisent à cultiver les sciences & la piété. Grégoire naquit en 1625. Versé dans la littérature de bonne heure, il s'appliqua bientôt à Padoue à des études plus sérieuses & aux sciences les plus relevées; il leur consacra même dans le cours de sa vie tous les instans qu'il put dérober aux grandes occupations que demandoient ses emplois. La République de Venise l'envoya à l'âge de dix-neuf ans avec Louis Contarini pour rétablir la paix dans Munster. Il y rencontra Fabio Ghisi, envoyé par Urbain VIII en qualité de pacificateur & de Légat du Saint Siége. Les talens & les vertus du jeune Grégoire se firent bientôt admirer par le Légat; & lorsque Ghisi sous le nom d'Alexandre VII monta sur la chaire de Saint Pierre, Grégoire qui étoit prêtre se rendit à Rome. D'abord Chanoine de la Cathédrale de Padoue, ensuite Prélat domestique, il fut nommé par Alexandre VII, après avoir rempli avec succès différens emplois, à l'évêché de Bergame. C'est en gouvernant cette Église qu'il fut décoré du Cardinalat, & transféré ensuite sur le Siége de Padoue. Par-tout il donna de grands exemples de vertu. Il s'appliqua jusqu'au dernier moment avec une ardeur infatigable aux afaires de son vaste diocêse, & voulant le faire fleurir dans les sciences & dans la piété, il fonda deux Colléges, l'un au Treste à quelques lieues de Padoue, & l'autre connu sous le nom de Séminaire, dans la ville épiscopale. C'est dans le dernier sur-tout qu'il eut soin de rassembler les maîtres les plus habiles en tout genre; il y fit enseigner les Langues Orientales si nécessaires pour l'interprétation des Livres Saints, l'Hébraïque, la Samaritaine, la Chaldéene, la Syriaque, l'Arabe, & sur-tout la Greque qu'il regardoit à juste titre comme le plus solide fondement de la vraie littérature. Pour affermir à jamais un établissement si utile, il assigna de grands revenus à son Séminaire, l'enrichit d'une superbe Bibliotheque, & d'une imprimerie, où se trouvent les différens caracteres des langues qu'on y enseigne; enfin il voulut lui donner encore après sa mort des preuves de son atachement, & le fit héritier de tous ses biens. Il connoissoit trop le prix des sciences & des lettres qu'il avoit cultivées avec tant de soin, pour ne pas honorer les savans. Je ne veux, pour le prouver, que raporter le trait suivant. Il ne se fit aucun scrupule d'interrompre sa visite pastorale qu'il faisoit alors dans les monts Euganéens, pour recevoir à Padoue Mabillon à son retour de Venise. Ce savant en parle avec beaucoup d'estime & de reconoissane (*T. I. Mus. Ital. p.* 205.) Sa charité fut si grande qu'il a donné plus de quatre-vingts mille ducats aux pauvres. Il avoit établi deux censeurs, dont il fit imprimer & afficher les noms dans l'évêché, pour prouver par-là qu'il recevroit avec plaisir tous les avertissemens qu'on voudroit bien lui donner. Sa table étoit frugale & toujours assaisonée par la lecture des livres saints. Tout étoit grand en lui. Les contre-temps ou la prospérité n'altérerent jamais l'égalité de son âme. Il faisoit tout avec prudence & modération, & sut si bien employer la douceur & la sévérité, qu'il fit par ce mélange heureux éclater son amour paternel & gâgna tous les cœurs. Il écoutoit avec bonté tous ceux qui se présentoient à lui. Il donna des loix & des regles très-utiles à son diocêse, en un mot il remplit avec éclat toutes les fonctions du pasteur le plus zélé & le plus charitable. Enfin après avoir gouverné pendant huit ans l'Église de Bergame & trente-deux ans celle de Padoue il mourut en 1697 à l'âge de 72 ans. Benoît XIII l'a déclaré Vénérable, & Clément XIII l'a mis en 1761 au rang des Bienheureux).

BARBARO, (HERMOLAUS BARBARUS, *ou*) (*Hist. litt. mod.*) né à Venise en 1454, fut auteur à dix-huit ans, ce qui étoit rare autrefois. On a de lui des *Paraphrases* sur *Aristote*, une *Traduction de Dioscoride*, des éditions de *Pomponius Leto*. Les Vénitiens l'employerent dans beaucoup de négociations importantes. Ambassadeur auprès d'Innocent VIII, il obtint de ce Pape le patriarchat d'Aquilée; mais une loi de Venise défendoit à tous les ministres de la république dans les cours étrangeres, de recevoir aucun présent & aucune grâce des princes auprès desquels ils étoient employés, le sénat ne voulut jamais soufrir que *Barbaro* prît possession du patriarchat d'Aquilée. Hermolaüs mourut à Rome dans une espece d'exil en 1493, à 38 ou 39 ans.

(Π) Il fit d'abord ses études à Vérone, il passa ensuite à Rome, où il fut disciple de Pomponius Leto. Avant d'être envoyé Ambassadeur au Pape Innocent VIII, il eut des charges très-honorables dans la République. Il mourut très-jeune, & il fut enlevé par la peste qu'il voulut envain éviter en se retirant dans un village près de Rome. Dans le court espace de sa vie il composa un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on compte plusieurs traductions de pieces greques,

des lettres, des discours, de petits ouvrages moraux, des pieces écrites en vers, &c. Mais ce qui fait connoître sur-tout sa vaste érudition, est l'ouvrage qu'il composa pour déveloper l'Histoire Naturele de Pline, & qu'il publia à Rome avec le titre de *Castigationes Plinianæ*. Il donna ensuite l'ouvrage intitulé : *Castigationes secundæ*, qui fut suivi par un troisieme sous le titre de *Castigationes in Pomponium Melam*. Quoique les interpretes de nos jours aient découvert plusieurs erreurs, les savans convienent unanimement que cet ouvrage répand de grandes lumieres, & qu'on ne peut concevoir comment l'auteur a pu les acquérir dans ce temps-là. Outre le célebre Mazzuchelli (*L. c.*, *p.* 256) Apostolo Zeno (Differt. *Vossiane* T. II, p. 348) a parlé très-amplement d'Hermolaüs & de ses ouvrages.

François BARBARO, son aïeul, gouverneur de Bresse, est célebre par la belle défense de cette place contre le duc de Milan, qu'il força d'en lever le siége en 1438. On croit qu'il a lui-même célébré cette action glorieuse dans un ouvrage qui n'a été imprimé que long-temps après & que sous un autre nom, à Bresse, en 1728, *in*-4°. sous ce titre : *Evangelistæ Manelmi Vicentini commentariolum de obsidione Brixiæ anni* 1438. On sait d'ailleurs que ce François *Barbaro* n'étoit pas plus étranger aux lettres qu'aux armes ; on a de lui un Traité *de re uxoria*, imprimé en 1739 à Amsterdam, *in*-16, & qui a été traduit en françois.

(Le Cardinal Querini a rassemblé les lettres que cet auteur écrivit ou reçut, & il les a publiées avec sa vie à Bresse en 1753. Dans ces lettres on voit ce grand homme, au milieu des grandes occupations que demandoient ses emplois, en correspondance avec les savans les plus distingués de l'Italie, s'occuper avec eux des manuscrits nouvélement découverts, de la correction des anciens écrivains, & traiter des questions d'érudition. Il mourut à Venise en 1454, âgé de 56 ans. Outre la vie qu'en a publiée le Cardinal Querini, on peut voir des détails chez le pere des Augustins (*Scrit. Venez. T. I*, *p.* 28) & chez Mazzuchelli (*L. c. p.* 264.) (Π)

Daniel BARBARO, arriere petit-fils de François & neveu d'Hermolaüs, fut employé comme son oncle dans les ambassades & fut coadjuteur de ce même patriarchat d'Aquilée, dont son oncle n'avoit pu obtenir la possession ; on a de lui divers écrits assez estimés sur l'éloquence & sur les arts, entr'autres une *Traduction italiene de Vitruve*, avec des commentaires, Venise 1584, *in*-4°., avec des figures. Né en 1573, mort en 1670.

(Outre la traduction & le commentaire de Vitruve, on lui doit le premier traité complet de perspective, la traduction de plusieurs ouvrages grecs, & sur-tout la construction du Jardin Botanique de Padoue, & la fondation de l'Académie des *Enfiamés* dans la même ville. On peut consulter là dessus le célebre Mazzuchelli qui parle aussi de plusieurs autres ouvrages de Daniel & de quelques autres persones de la même famille. (Π)

BARBATIUS *ou* BARDUS PHILIPPICUS, (*Hist. Rom.*) esclave fugitif qui par la faveur d'Antoine parvint aux plus hautes dignités. Un jour qu'il rendoit la justice en public, il fut reconu par son maître, & il étoit dans le cas d'être réclamé : c'étoit précisément le cas dont parle Horace :

Scriba quod esset
Nihilo deterius domini jus esse.

Il prévint ce scandale, joignit son maître, lui demanda le secret & la liberté, & lui en paya magnifiquement le prix.

BARBAZAN, (ARNAULD-GUILLAUME DE) (*Hist. de France*) chambellan du roi Charles VII, fut un des héros de ce régne & du précédent, & un de ceux qui contribuerent le plus à l'expulsion des Anglois ; aussi Charles VII lui avoit-il fait présent d'une épée, sur laquelle étoient gravés ces mots dont il faisoit une application ingénieuse aux Anglois.

Ut casu graviore ruant.

Il y avoit eu sous Charles VI, en 1404, un combat singulier livré à la tête des deux armées ennemies, entre *Barbazan*, champion des François, & le chevalier de l'Escale, champion des Anglois, suivis chacun de six autres champions. *Barbazan* avoit été vainqueur, ce qui arivoit plus souvent aux chevaliers François dans les combats singuliers, que dans les grandes batailles générales qui demandent de l'ensemble & l'habitude d'une discipline exacte. Il paroît que *Barbazan* joignoit la conduite à la valeur. Sa défense de Melun contre les Anglois est estimée. Il eut, comme beaucoup d'autres chevaliers, le titre de *chevalier sans reproche ;* mais Charles VII lui donne dans des lettres patentes le titre beaucoup plus distingué de *restaurateur du royaume & de la courone de France :* il lui permit de porter les trois fleurs de lis de France sans brisure. *Barbazan* mourut en 1431 des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Belleville ou Bullegneville, près de Nanci. Assez peu de gens savent qu'il est enterré à Saint Denis comme le connétable du Guesclin & le vicomte de Turenne, & en général ce capitaine n'est peut-être pas aussi connu qu'il a mérité de l'être.

Barbazan fut accusé d'avoir conseillé l'assassinat commis à Montereau dans la persone du duc de Bourgogne Jean, & sous ce prétexte, lorsqu'après sa belle défense de Melun il fut obligé de se rendre, à condition que tous les assiégés seroient libres, il fut retenu prisonier par les Anglois au mépris de cette capitulation ; mais plusieurs auteurs assurent que bien loin d'avoir conseillé cet assassinat ou d'y avoir consenti, il avoit toujours pro-

testé hautement, que par cet assassinat on avoit perdu & déshonoré le dauphin, en voulant le servir.

(Π) BARBAZZA, (André) né à Messine, dès sa plus tendre jeunesse vint à Bologne, où il fit venir sa famille, qui devint ensuite patriciene. Ce fut un des plus célebres Jurisconsultes du XVe siecle, & honora de ses leçons les Universités de Ferrare & de Bologne où il mourut l'an 1479, très-avancé en âge, en laissant à ses fils un héritage de 40 mille ducats. Ses ouvrages furent très-estimés; mais les progrès qu'on a faits dans la Jurisprudence, les ont fait oublier, ainsi que la plupart de ceux de ses contemporains. (V. Fantuzzi Scrit. Bologn. T. I, p. 343.) (Le Chev. Tiraboschi.)

BARBEAU DE LA BRUYERE, (Jean-Louis); savant & estimable auteur de la *Mappe-monde historique* qui a paru en 1759, & où il fait marcher de front la géographie, la chronologie & l'histoire; il eut part aux ouvrages de M. Buache. On lui doit l'édition des *Tabletes chronologiques* de l'abbé Lenglet, 1763 & 1778; de la *Géographie moderne* de l'abbé de la Croix; des deux derniers volumes de la bibliotheque de la France du pere le Long, & il ne se bornoit pas à être simplement éditeur; il y a beaucoup de choses de lui dans tous les ouvrages d'autrui qu'il a publiés. Il a traduit aussi de l'allemand la *Description de l'empire de Russie*, du baron de Stralemberg, 1757, 2 volumes *in*-12. Né à Paris en 1710. Mort, aussi à Paris, le 20 novembre 1781. On vantoit sa mémoire & ses connoissances bibliographiques.

BARBEAUX; abbaye sur la Seine, à deux lieues de Melun, où Louis le Jeune est enterré, comme fondateur.

BARBERIN, (*Hist. mod. d'Italie*); maison illustre d'Italie, connue dès le treizieme siecle. François *Barberin* ou Barberino, né à Barberino en Toscane, l'an 1264, mort à Florence en 1348, est auteur d'un poême moral italien, imprimé à Rome en 1640, *in*-4°. avec de belles figures, & fort estimé. Il a pour titre: *Documenti d'Amore*. C'est de ce François *Barberin* que sont descendus les Barberins si célebres dans le dix-septieme siecle, nommément le Pape Urbain VIII, élu en 1623. Cette maison porte d'azur, à trois abeilles d'or, marquetées de sâble; ces abeilles dont l'écusson des Barberins est chargé, ont fourni à un poête du temps une allusion heureuse aux intérêts politiques de son siecle & aux caracteres des principales nations. Les François & les Espagnols étoient alors continuélement en guerre. Le poête, pour peindre à la fois la présomption françoise, la jactance espagnole, & l'acortise italiene, fait dire au François en parlant des abeilles de *Barberin*:

Gallis mella dabunt, hispanis spicula figent.

L'Espagnol répond:

Spicula si figent, emorientur apes.

L'Italien les met d'acord:

Cunctis mella dabunt, nulli sua spicula figent,
Spicula nam princeps figere nescit apum.

Le François.

„ Elles donneront du miel aux François, elles „ piqueront les Espagnols.

L'Espagnol.

„ Si elles piquent, elles mourront.

L'Italien.

„ Elles donneront du miel à tous, elles ne pi- „ queront persone: le roi (ou la reine) des „ abeilles ne fait point se servir de l'aiguillon „.

Urbain VIII mourut en 1644. C'est lui qui a donné aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques & au grand-maître de Malte le titre d'*éminence*.

Les cardinaux François & Antoine *Barberin*, ses neveux, après avoir fait nommer pour son successeur le cardinal Pamphilio, (Innocent X) se brouillerent avec lui. Les Barberins vinrent chercher un asyle en France; le cardinal Mazarin fit donner au cardinal Antoine l'archevéché de Rheims & la grande-aumônerie de France: ils se réconcilierent dans la suite avec le Saint Siége. Le cardinal Antoine mourut dans son château de Nemi, à 6 lieues de Rome, le 3 août 1671, âgé de 64 ans. François, son frere aîné, mourut doyen du sacré collége le 10 décembre 1679, à 83 ans.

Un autre cardinal Antoine Barberin, leur oncle, frere du pape Urbain VIII, & mort le 11 septembre 1646, âgé de 77 ans, est enterré au grand couvent des capucins de Rome qu'il avoit fait bâtir; on lit sur sa tombe cette épitaphe mise par son ordre:

Hic jacet pulvis et cinis.
Postea nihil.

Il faut croire que ce *nihil* se prend dans un sens d'humilité chrétiene, ou dans ce sens que Bossuet a si bien dévelopé:

„ La mort ne nous laisse pas assez de corps „ pour occuper quelque place..... notre chair „ change bientôt de nature: notre corps prend „ un autre nom: même celui de cadâvre, dit „ Tertullien, parce qu'il nous montre encore „ quelque forme humaine, ne lui demeure pas „ long-temps: il devient un je ne sai quoi, qui „ n'a plus de nom dans aucune langue; tant il „ est vrai que tout corps meurt en lui, jusqu'à

„ ces *termes funebres* par-lesquels on exprimoit
„ ses malheureux restes „.

BARBEROUSSE, (*Hist. mod.*); c'est le nom de deux freres, tous deux pirates & aventuriers célebres dans le seizieme siecle.

L'aîné, nommé Aruch ou Horuc, se fit roi d'Alger, batit plusieurs fois le roi de Tunis, & se rendit redoutable, même aux Espagnols; le marquis de Gomares ou Comares, gouverneur d'Oran, l'attira dans une embuscade à quelques lieues de Tremecen. *Barberousse*, soit qu'il sût ou qu'il ignorât l'histoire de Mithridate, employa, mais sans succès, pour se tirer de ce mauvais pas, un stratagême employé autrefois avec succès par le roi de Pont, celui de faire semer sur sa route, sa vaisselle & son argent, pour retarder la course des Espagnols & avoir le temps de se sauver. Les Espagnols n'ayant point pris le change, l'atteignirent & le massacrerent avec toute sa troupe. Ce fut en 1518.

Cheredin ou Chairadin BARBEROUSSE, lui succéda, & se fit aussi roi d'Alger; il s'empara en 1535, de Tunis, il fit la guerre à Charles Quint, contre lequel il commanda les armées navales de Soliman II, lorsque François I se fût mis assez au dessus des idées de son siecle pour oser faire alliance avec les Turcs. Charles Quint eut pourtant la gloire de le batre en 1536, & de rétablir le roi de Tunis; mais l'année suivante, *Barberousse*, en paroissant seulement à la vue des côtes de la Sicile à la tête d'une flote turque, donna tant d'inquiétude à Charles Quint, qu'il le força de faire une treve.

En 1543, *Barberousse* fit, de concert avec le comte d'Enguien, le siége de Nice. Dans cette expédition, ce pirate donna aux François une leçon dure, mais peut-être utile, sur une négligence en effet inexcusable; ils faisoient la guerre dans leur pays, & ils n'avoient ni poudre, ni plomb; ils en envoyerent demander aux Turcs, qui naturélement auroient dû compter sur eux pour ces provisions: on fit choix pour cette commission du baron de la Garde, qui avoit été ambassadeur à la Porte, & dont la persone étoit agréable aux Turcs: „ Voyez, dit *Barberousse* à
„ ses officiers, la stupidité de ces chrétiens qui
„ s'engagent dans une expédition, sans aupara-
„ vant s'être assurés des instrumens de la vi-
„ ctoire „.

Sa réponse fut un refus formel, & il ajouta, en parlant au baron de la Garde: „ Si tout autre
„ se fût chargé à ta place d'une pareille com-
„ mission, je ne lui aurois répondu qu'en le fai-
„ sant mettre à la chaîne „.

Barberousse mourut en 1547 à 80 ans, pour s'être livré à des débauches fatales même à la jeunesse.

BARBEY, (MARC LE) (*Hist. de France.*) C'est le nom d'un médecin royaliste, qui poussoit le zele jusqu'à ne vouloir point voir de malades ligueurs. n'eut-il pas été mieux de les guérir, s'il pouvoit, de leurs maladies, & peut-être par-là même de la ligue, autre maladie du temps? Henri IV l'ennoblit en 1594 avec ses deux fils, tous deux militaires, & dont l'un avoit eu une jambe emportée d'un coup d'arquebuse au siége de Baïeux en 1589.

BARBEYRAC, (JEAN) (*Hist. lit. mod.*) né à Besiers en 1674, professeur de droit & d'histoire à Lausanne en 1710, puis de droit public & privé à Groningue en 1717, est plus connu par ses traductions de Puffendorf, de Grotius, de Cumberland, de Tillotson, & par les commentaires qui acompagnent plusieurs de ses traductions, que par les ouvrages qu'il a composés de son chef, tels que:

1°. *L'Histoire des anciens traités répandus dans les auteurs Grecs & Latins jusqu'à Charlemagne*, in-fol. deux parties, 1739.

2°. *Un Traité du jeu*, en trois volumes *in*-8°. que le livre de M. du Saulx sur cette matiere fera oublier, ou dont il fera souvenir, parce qu'il en parle.

3°. *Un Traité de la morale des peres de l'Église*. Jean *Barbeyrac* est mort vers l'année 1747.

Charles BARBEYRAC, son oncle, mort en 1699, étoit un médecin célebre de Montpellier, ami de Locke, qui lui trouvoit beaucoup de conformité avec Sydenham.

BARBIER. *Voyez* l'article de l'abbé DE LA RIVIÈRE.

BARBIER D'AUCOUR, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) né à Langres, de parens pauvres, il voulut exercer à Paris la profession d'avocat, & commencer, selon l'usage, par la plaidoirie, qui établit d'abord la réputation. Quand il se présenta pour plaider, & qu'il vit les regards des juges & ceux de toute l'assemblée fixés sur lui seul, la crainte le saisit, il se troubla, & ne put jamais continuer son plaidoyer. Une pareille aventure eût perdu sans ressource un homme sans talent, *Barbier d'Aucour* sut s'en relever, il ne parla plus en public, il écrivit, & son exemple est peut-être celui qui prouve le mieux combien les lettres peuvent être utiles à un avocat. Ses mémoires pour le Lebrun sont estimés.

Les sentimens de Cléanthe sur les entretiens d'Ariste & d'Eugene du pere Bouhours, font époque dans l'histoire de la critique littéraire; c'est pour la seconde fois qu'une excellente critique n'a pu parvenir à décréditer l'ouvrage critique; ce n'est pas que le livre des *Entretiens d'Ariste & d'Eugene* vaille dans son genre ce que le *Cid* vaut dans le sien; mais c'étoit un fort bon ouvrage pour le temps; on peut même encore à présent y puiser une érudition littéraire assez précieuse & d'assez bon goût; il en est de même de la *Maniere de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, par le même pere Bouhours; on a poussé plus loin dans la suite la métaphysique du goût; on y a mis & plus de finesse & plus de profondeur; mais le pere Bouhours

n'en étoit pas moins de son temps, & n'en est pas moins encore un critique respecté & digne de l'être. La critique des *Entretiens d'Ariste & d'Eugene*, eut d'autant plus de succès, qu'avec le mérite qu'elle a en elle-même, elle avoit celui d'ataquer un ouvrage célebre, un auteur célebre & un jésuite. On ignore si *les sentimens de Cléanthe* furent la cause ou l'effet de la haine réciproche de *Barbier d'Aucour* & des jésuites; quoi qu'il en soit, ils placerent *Barbier d'Aucour* à l'académie françoise en 1683. Il faloit que ce critique aimât la guerre, & il ne l'a pas toujours faite avec le même éclat, car il passe pour être l'auteur d'une satyre contre Racine, mauvaise & ignoble jusque dans le titre: *Apollon vendeur de Mithridate*; il l'est encore de quelques autres écrits de même genre tant en prose qu'en vers contre les jésuites & contre d'autres. Il avoit dans les colléges & sur-tout dans ceux des jésuites un sobriquet, on l'appeloit l'avocat *Sacrus*, parce qu'il lui étoit échapé par ignorance ou par inadvertence, de dire: *sacrus est hic locus*, au lieu de *sacer*, *&c.* Ce barbarisme qui devoit le décrier dans l'université, ne devoit pas plus l'exclure de l'académie françoise que ce vers

Poles glacé, brûlant, &c.

n'a dû faire refuser le prix de poésie à l'abbé du Jarry, sur-tout après que Lucain avoit dit:

Nec polus adversi calidus *qua mergitur austri.*

À tout prendre, *Barbier d'Aucour*, par son éloquence & par son goût, étoit un digne ornement & du bâreau & de l'académie. Il mourut à 53 ans en 1694. On dit que l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, qui lui succéda dans l'académie françoise, ne voulut pas faire son éloge, parce que c'étoit un bourgeois. Cet éloge existe pourtant dans le discours de réception de l'évêque de Noyon, mais on dit qu'il ne fut pas prononcé dans l'assemblée de réception, & qu'il fut ajouté après coup à l'impression, parce que l'académie l'exigea.

Barbier d'Aucour avoit été précepteur d'un fils de M. Colbert.

On a des tragédies & des opéras d'une mademoiselle BARBIER, (Marie-Anne) native d'Orléans, amie de l'abbé Pellegrin, & qui mourut en 1745.

BARBIERI, (JEAN-MARIE) né à Modene en 1519, est un écrivain qui ne jouit pas de tout l'honeur & de toute l'estime qu'il mérite, & que nous devons par conséquent faire connoître, afin qu'on lui rende la justice qui lui est due. Il voyagea en France avec Louis Pic de la Mirandole, demeura huit ans à la cour, où il apprit à fond, par le moyen d'un secrétaire de la reine, la langue provençale, & de retour à Modene il étudia l'hébraïque. Il n'y avoit peut-être persone alors qui possédât aussi-bien que lui non seulement ces deux langues, mais encore la greque, la latine, la françoise & l'italiene. Persone ne travailla certainement plus que lui à l'éclaircissement des pieces provençales & à l'histoire générale de la poésie. Il avoit entrepris un ouvrage très-vaste, dans lequel il remontoit jusqu'à l'origine de la rime chez les peuples les plus anciens & descendoit jusqu'à l'époque des poëtes provençaux; dans six volumes qu'il avoit composés, il examinoit la poésie des différens peuples, en traduisoit plusieurs morceaux, en citoit d'autres, & en composoit l'histoire. Il passoit ensuite aux poëtes François & Italiens, & parloit des plus anciens qu'aient ces deux nations. Il avoit déja achevé cette partie de son ouvrage, & songeoit à s'occuper des poëtes modernes, lorsque la mort vint le fraper en 1574. On conserve dans la Bibliotheque Ambrosiene quelques fragmens de cet ouvrage & des matériaux qu'il avoit rassemblés. C'est à Bologne chez M. le comte Louis Savioli, sénateur, héritier de la famille *Barbieri* que se trouve l'original entier. Cet ouvrage fait connoître la vaste érudition de l'auteur, & contient plusieurs recherches dignes d'être mises au jour. *Barbieri* étoit chancelier de la Commune de Modene; dans cette place il fit encore connoître son talent en rassemblant & mettant en ordre les anciens titres & les anciens papiers de cet archive, qui lui servirent à composer une Chronique de Modene, qu'on a malheureusement perdue, & un recueil de toutes les inscriptions ancienes qu'on conserve dans cette ville. On peut voir dans la *Biblioteca Modenese* (*T. I, p.* 158.) de plus grands détails sur la vie & sur les œuvres de cet écrivain savant, mais peu connu. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.) (Π)

BARBO, noble famille vénitiene, qui est à présent éteinte, a produit plusieurs hommes illustres.

1°. Jean, qui se distingua par ses exploits contre Jean Galeazzo duc de Milan: il eut le commandement de la flote sur le Pô, & obligea Jacques dal Verme à abandoner Guernolo sur le Mincio l'an 1397. Il a été aussi envoyé contre Nicolas d'Este marquis de Ferrare. Il montra beaucoup de courage dans cette expédition, & réduisit le marquis à demander la paix, qui lui fut acordée le 29 mars 1405.

2°. Louis, né vers l'an 1381, fut Abbé de Sainte Justine à Padoue, & contribua beaucoup aux regles qu'on adopta dans ce monastere. Il fut un des Légats du Pape Eugene IV au Concile de Bâle, transféré à Ferrare, ensuite à Florence. En 1437 il fut nommé évêque de Trévise & mourut à Venise en 1443. Outre plusieurs lettres on a de lui un *Liber de initio & progressu Congregationis Benedictinæ Sanctæ Justinæ de Padua*, & quelques autres petits ouvrages.

3°. Paul fils de Nicolas & de Polixene Conduli-

mero sœur d'Eugene IV, frere aîné du Cardinal Pierre Barbo, puis Souverain Pontife sous le nom de Paul II, naquit en 1415. En 1454 il fut envoyé par le Sénat pour négocier la paix avec Louis Sforza, Seigneur de Milan. En peu de jours il obtint un traité très-honorable, qui fut accepté par le Sénat. Il mourut en 1464 peu de jours avant l'élection du cardinal son frere à la papauté qui voulut prendre son nom.

Nous nous réservons de parler de Pierre Barbo, Cardinal, & ensuite Pape, à l'article PAUL II. (Π)

BARBOSA; nom connu en Portugal, pour avoir été celui d'un littérateur estimé, & de plusieurs jurisconsultes célebres des seizieme & dix-septieme siecles, dont un fut chancelier du royaume & un autre, avocat du roi.

BARCELONNE (*Hist. mod.*). On croit que cette capitale de la Catalogne, fut bâtie par Amilcar Barca & qu'elle en tire son nom, qu'elle a été république & que c'est elle que Pline nomme *Faventia*. On sait qu'elle a été soumise aux Romains, puis dans le cinquieme siecle aux Visigoths, dans le huitieme aux Sarasins, en 801, à Charlemagne. Elle eut ensuite ses comtes particuliers de diverses maisons; elle passa dans la maison d'Aragon. Les habitans appelerent le roi René, de la maison d'Anjou, qui auroit été un des plus puissans princes du monde, s'il avoit pu réaliser tous ses titres & faire valoir tous les droits qui lui furent déférés. *Barcelonne* fit partie des objets qui entrerent dans la rivalité des maisons d'Anjou & d'Aragon, puis de France & d'Autriche. Par le traité de Crépy en 1544, François I céda *Barcelonne* à Charles Quint. En 1640, les Catalans secouerent le joug de l'Espagne & appelerent les François qui furent maîtres de *Barcelonne* jusqu'en 1652, qu'elle fut reprise par les Espagnols à la faveur des troubles de la France & de la défection du comte de Marsin, pere du maréchal, qui passa dans le parti de l'Espagne & du grand Condé. En 1691, le comte d'Étrées bombarda *Barcelonne* le 10 août. En 1697, encore le 10 août, M. de Vendôme prit cette place après cinquante deux jours de tranchée ouverte; mais cette même année elle fut rendue à l'Espagne par le traité de Riswick. Dans la guerre de la succession d'Espagne, *Barcelonne* fut toujours dans les intérêts de l'archiduc contre Philippe V. L'archiduc y fut reçu le 9 octobre 1705. Philippe V, ayant sous lui le maréchal de Tessé, en fit le siége en 1706, & fut obligé de le lever le 12 mai, après trente-sept jours de tranchée ouverte.

Enfin, la paix étoit conclue avec toutes les puissances, Philippe V étoit généralement reconu pour roi d'Espagne, & *Barcelonne* ne se rendoit pas encore. Le dernier exploit de cette grande guerre, fut la prise de *Barcelonne*, que le maréchal de Berwick, acheva de soumettre le 12 septembre 1714, après onze mois de blocus, soixante-un jour de tranchée ouverte & un assaut donné le 11.

BARCLAY (*Hist. litt. mod.*). Il y a plusieurs hommes célebres de ce nom, 1°. Guillaume, né à Aberdéen en Écosse, catholique, professeur de droit à Pont-à-Mousson, puis à Angers, mort en 1605, dans cette derniere ville. On a de lui deux traités fameux, tous deux très-contraires aux principes des Ultramontains, l'un *de potestate papæ*, imprimé à Rome en 1610, *in*-8°. & traduit en françois en 1688, dans le temps de la querelle des franchises; l'autre *de regno & regali potestate*, Paris, 1600, *in*-4°. dédié à Henri IV, dont il défendoit la cause contre les ligueurs.

2°. Jean, fils de Guillaume & plus célebre que son pere, né à Pont-à-Mousson en 1582, pendant le séjour de son pere en Lorraine. Ses deux ouvrages les plus célebres sont l'*Euphormion* & l'*Argenis*, dans lesquels il paroît s'être proposé pour modeles Apulée & Pétrone. Les meilleures éditions de l'*Euphormion* sont celles d'Elzevir, 1627, *in*-12, & de Leyde, 1674, *in*-8°. *Cum notis variorum*; celles de l'*Argenis* sont celles de Leyde, 1630, *in*-12. *Cum notis variorum*; & de Lyon, 1664 & 1669, 2 *vol. in*-8°. Il y en a deux traductions françoises qu'on peut lire; l'une de l'abbé Josse, chanoine de Chartres, 1732, 3 *vol. in*-12. l'autre de M. Savin, Paris 1776, 2 *vol. in*-8°.

On a encore de *Barclay* un livre de controverse estimé, qui a pour titre: *Parænesis ad sectarios*, & un autre intitulé: *Icon animorum*, Londres 1612, *in*-8°.

Barclay mourut à Rome en 1621.

3°. Robert, né à Édimbourg en 1648, d'une famille illustre; nous ignorons si les deux précédens *Barclay* étoient de la même famille. Celui-ci est particuliérement célebre par les ouvrages qu'il a publiés sur les Quakers.

Robert Barclay mourut en Écosse en 1690, il avoit été élevé en France.

BARCOCHEBAS, c'est-à-dire, *fils de l'Étoile*, (*Hist. des Juifs*). Un de ces imposteurs nés pour la ruine des peuples qui ont le malheur de les croire & de les suivre, se disoit le Messie & l'étoile prédite par Balaam. Il rebâtit Jérusalem, fortifia Bitter ou Béthoron, & s'empara de plusieurs autres forteresses de la Palestine, faisant partout un grand massacre de Romains à titre de rebelles, & de chrétiens à titre de Juifs. On eut de la peine à le réduire, & Rufus, gouverneur de la Judée, ne put y réussir. Adrien, sous l'empire duquel ariva cette sédition, envoya contre *Barcochebas*, Julius Severus, qui plus habile ou plus heureux, força les Juifs dans Bitter après un siége de trois ans. *Barcochebas* y fut tué avec ses principaux sectateurs. On compte qu'il y eut dans cette expédition cinq cents quatre-vingt mille Juifs massacrés, sans compter ceux qui périrent de faim ou de maladie. La réduction de Bitter se raporte à l'an 134, de J. C.

BARCOS, (Martin de), neveu, par sa mere, de l'abbé de Saint Cyran, du Verger de Hauranne, & son successeur dans cette abbaye en 1644, étudia la théologie à Louvain sous Jansénius, & eut lui-même pour disciple un des fils de M. Arnauld d'Andilly. C'est un des docteurs du Jansénisme. Les écrits polémiques de M. l'abbé de *Barcos* sont oubliés pour la plupart; on sait qu'il eut part avec M. Arnauld, le docteur, au livre de *la fréquente communion*, qui a été confuté par celui du pere Pichon.

Le pere Annat fit honorer l'abbé de *Barcos* d'une lettre de cachet qui l'exiloit à Boulogne, l'abbé de *Barcos* ne jugea pas à propos de s'y rendre, il se cacha, il atendit, & quand on l'eut oublié, il revint tranquillement dans son abbaye où il mourut en 1678, âgé de 78 ans.

BARDE *ou* Baird, (*Hist. litt.*); c'est ainsi qu'on nommoit les poêtes & les chantres de la guerre, parmi les Gaulois, les Bretons, les Germains, & dont nous pouvons, sans aucune espece de confusion, réunir l'histoire avec celle des Scaldes, qui étoient proprement les poêtes de la Scandinavie.

On ne connoît pas aujourd'hui le véritable sens du mot *baird*, parce que c'est un terme radical, qui n'a, par conséquent, point de racine, comme beaucoup d'autres monosyllabes dans le celtique & le tudesque. Il faut dire ici que c'est une absurdité très-grande de la part des étymologistes, de vouloir qu'il dérive de *Bardus*, ce phantôme de roi, qu'on fait régner dans la Gaule, en un temps où la Gaule n'obéissoit encore à aucun roi. C'est vrai-semblablement par une pure conjecture, que Sulpitius, en expliquant ce vers de la Pharsale:

Plurima securi fudistis carmina Bardi.

assure que *baird* signifioit en celtique un *chantre*.

Les *bardes*, avant que d'être corrompus par l'esprit de flaterie, & avant que de s'être trop multipliés par l'amour de l'oisiveté, ont rendu de temps en temps de grands services à leur patrie, en composant des odes ou des chansons guerrieres, qui répandoient le feu de l'héroisme dans l'âme des combatans. On ne sauroit se former une meilleure idée de ces odes, qu'en les comparant à celles de Tyrtée, dont il nous reste heureusement quelques fragmens précieux, parmi les ruines de la littérature greque. Les *bardes* n'avoient pas l'élégance & la sublimité de Tyrtée; mais ils avoient quelquefois sa force avec plus de rudesse. Et voilà à quoi il falloit s'en tenir dans le jugement qu'on a porté en Angleterre, touchant les poêmes du *barde* Ossian, fils de Fingal, que des enthousiastes ont osé placer entre Homere & Virgile, & cela dans un temps où beaucoup de savans accusoient encore les ouvrages de cet Écossois d'avoir été supposés, soit par James Macpherson, qui les a traduits du celtique, soit par quelqu'autre. Il est vrai que ces soupçons se sont dissipés, & que les étrangers ont témoigné & témoignent encore de l'empressement à traduire ces poêmes en leur langue; nous avons même sous les ieux une traduction Allemande de l'an 1769; mais cela ne sauroit en augmenter le mérite, aux ieux de ceux qui jugent des poêtes en philosophes. Au reste, si Ossian a vécu dans le cinquieme siecle de notre ere ce qui est pour le moins aussi probable que de le faire vivre dans le troisieme, il a pu être plus instruit qu'on ne le croit communément; car c'est une observation constante à l'égard des Bretons, que de tous les barbares subjugués, ils furent les premiers à prendre l'habit, les mœurs & les usages des Romains, & cela même, dit Tacite, dans la vie d'Agricola, fit une partie de leur servitude; mais cette servitude ne dura point. Si du temps de Juvénal, on trouvoit déja dans la grande Bretagne des hommes qui y prenoient des leçons de rhétorique, pourquoi ne nous seroit-il point permis de supposer aussi, qu'on y trouvoit des hommes qui prenoient des leçons de poésie?

Gallia caussidicos docuit facunda Britannos.

On est très-étoné, lorsqu'on lit dans l'histoire de la Suede, du Danemarck, & sur-tout dans celle de l'Irlande, à quel degré de puissance & de considération les scaldes & les *bardes* y étoient insensiblement parvenus. On leur avoit acordé beaucoup de priviléges, & ils en avoient usurpé beaucoup d'autres. Enfin, ils s'étoient excessivement multipliés. La troisieme partie de toute la nation Irlandoise, dit M. Keating (*Gen. Hist. of Irland. part. II.*), s'arroge le titre de *barde*, & il se peut qu'il n'y eût point d'autre moyen pour se délivrer du tribut qu'il falloit leur payer, que de se déclarer membre de leur corps; car dans ce pays-là, ils formoient effectivement un corps, dont les chefs étoient nommés *filea* ou *allambredan*, & en langue Cambro-Bretonne, *ben-bairdhe*, ce qui signifie à peu près mot pour, mot, *docteurs en poésie*. Ces ben-bairdhe dirigeoient chacun trente *bardes*, inférieures en qualité & en mérite, & possédoient des terres qui leur avoient été données pour prix de leurs chansons, dans des occasions éclatantes, comme les batailles & les combats, ou par le pouvoir de leur enthousiasme, on n'avoit vu ni fuyards, ni poltrons, ni aucun exemple de quelque mort ignominieuse. Ces terres ou ces fiefs étoient exempts de toute espece d'imposition, &, dans les guerres nationales, on les respectoit comme des asyles; ce qui prouve que la religion étoit plus mêlée qu'on ne le pense dans tout cela; & quoiqu'il ne soit parlé ni de culte, ni de dogme dans les poésies d'Ossian, cela n'empêche pas que les *bardes* n'aient été en quelque sorte

des prêtres; aussi Ammien-Marcellin (*Lib. XV.*) paroît-il les associer, au moins dans la Gaule, aux Eubages & aux Druides, dont ils portoient vrai-semblablement l'habit, sur lequel on ne sauroit se former une notion plus précise, qu'en consultant les estampes de la magnifique édition de Jules-César, par M. Clarke, & le monument trouvé à Paris dans l'Église de Notre-Dame. On croit cependant que le *bardocucullus*, espece de vêtement fort grossier & fort commode, étoit le plus généralement en usage parmi eux, & il en a même conservé le nom, à ce que soupçone Picard. (*Celtopoedia liv. IV.*)

Les *bardes* de l'Irlande avoient, indépendament de la possession des terres, dont nous venons de parler, le droit de se faire nourir pendant six mois aux frais du public, ils alloient se loger où ils le jugeoient à propos.

Cependant vers la fin du sixieme siecle, lorsque les abus devinrent frapans, les Irlandois disputerent à beaucoup de ces gens-là le droit qu'ils prétendoient avoir de se faire nourir pendant la moitié de l'année. Les disputes à cet égard produisirent enfin une distinction entre les *bardes* auxquels on refusa la nouriture, & ceux auxquels on ne la refusa point: ceux-ci furent nommés *clear-henchaine*, terme qu'on ne peut rendre en françois, que par le mot de *poëtes de l'anciene taxe*, ou *chantres de l'ancien tribut*. Par-là on corrigea le mal, autant qu'on pouvoit le corriger alors; il paroît au reste que les *bardes* qui possédoient des terres, les retinrent ensuite, & qu'ils ne furent pas inquiétés à ce sujet. On croit même que des familles, encore existantes aujourd'hui, comme celle de *Mac-i-Baird*, sont descendues des anciens possesseurs de ces terres-là. Les *bardes* ne formoient point une classe séparée absolument du reste de la nation. Il est vrai qu'ils ne combatoient pas souvent pour la patrie; mais ils chantoient les combats, & préparoient la veille de l'action un poëme, qu'on nommoit en celtique *brosnuha cath*, ou inspiration militaire, & en tudesque *begeisterung zum kriege*. Les *bardes* donnoient eux-mêmes, avec des instrumens de musique, le ton de ce chant. Et voilà proprement ce que Tacite (*de morib. German.*) appele *barditum*. Il nous paroît étrange que des peuples aient commencé à chanter au moment qu'ils étoient sur le point de se batre: mais on a retrouvé cet usage chez tous les barbares, & sur-tout chez les sauvages de l'Amérique, où un jongleur soufle au visage des guerriers, en commençant par le cacique, la fumée d'une pipe alumée, en leur disant: *je vous soufle l'esprit de valeur*; ensuite ils se mettent à chanter avec tant de force qu'ils s'étourdissent, & entrent en fureur, & c'est le degré de cette espece de fureur, qui décide du sort de la bataille. Or, il en étoit exactement de même chez les Germains: *sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem* barditum *vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur; terrent enim, trepidantve, prout sonuit acies*.

Lorsque l'action étoit engagée, les *bardes* avoient grand soin de se retirer en un lieu de sûreté, d'où ils pouvoient voir le combat, & ils mettoient tout ce qu'ils avoient vu, en vers; quand un guerrier quitoit son rang ou son poste, sans y être forcé, ils le diffamoient par des satyres, dont jamais la mémoire ne se perdoit chez des peuples dont la guerre faisoit presque l'unique occupation. On trouve, à la vérité, dans Torfaeus (*Hist. Rerum Orcadensium.*), qu'Olaüs étant sur le point de combatre, fit poster trois scaldes dans un endroit très-périlleux, d'où leur vue pouvoit s'étendre sur les deux armées; mais en revanche, il leur donna un corps de troupes, uniquement destiné à les défendre, en cas que l'ennemi eût voulu les enlever. Il est naturel que les souverains & les généraux se soient interessés plus que persone à la conservation des poëtes qui se trouvoient dans leurs camps; car ces poëtes étoient seuls en état de faire passer le nom des généraux & des souverains à la postérité. On ne connoissoit pas encore alors les historiens, & lorsqu'on commença à écrire l'histoire en Suede, en Danemarck, dans la Germanie, dans la Bretagne, dans la Gaule, il fallut bien recueillir les chansons des *bardes*, que tant de persones savoient par cœur, aussi Sturlesoon les cite-t-il à chaque page, dans sa chronique, & Saxon le grammairien, dans son histoire. On peut être certain que on a tiré de ces especes de poëmes, les cinq ou six premiers chapitres des annales; ainsi il ne faut pas extrêmement s'étoner de les voir remplis de fables & de fictions. Charlemagne, si l'on en croit Éginhard (*Vit. Car. cap. 29.*) fit former un recueil de toutes les œuvres des *bardes* Saxons; mais on ne sait pas ce que cette collection peut être devenue, à moins que ce ne soit la même dans laquelle Crantz paroît avoir puisé. Les Saxons conserverent, tant de goût pour les compositions des *bardes*, qu'on ne put les leur faire oublier qu'en mettant aussi la bible en vers tudesque, & alors ils commencerent à montrer quelque zele pour le christianisme.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des services que les *bardes* ont rendus, en incitant les hommes à combatere pour la liberté, ou pour la patrie; mais ils n'ont pas été aussi absolument inutiles en temps de paix; puisqu'il y a bien de l'apparence que leurs chants ont contribué à adoucir un peu les mœurs, & à diminuer un peu la barbarie. Cependant il faut savoir assigner des bornes aux prétentions toujours outrées des poëtes qui s'imaginent que sans eux il n'y auroit pas de peuple policé sur le globe.

Comme l'on a quelquefois confondu les *bardes* avec les vaciès ou les eubages, il faut, en terminant cet article, indiquer exactement en quoi ils en différoient. Les vaciès, nommés en celtique *faid*, faisoient, à la vérité, de temps en temps

temps des vers, mais ils se mêloient aussi de prédire les événemens d'une maniere plus positive que les *bardes*, qui ne s'attribuoient que l'inspiration poétique, & les vaciès s'attribuoient l'inspiration de divination. Ainsi, chez les Celtes, la qualité du vaciès étoit plus relevée que celle du *barde*. Tout cela a fait naître parmi les savans une question assez singuliere, touchant la véritable distinction du mot *poeta* & du mot *vates*, chez les Romains. Dans ce que dom Martin a écrit sur la religion des Gaulois, on trouve que le poëte a été continuélement censé inférieur au *vates* : nous ne doutons point que cela ne soit vrai en un certain sens ; mais sous le siecle d'Auguste, ces deux termes devinrent synonymes dans l'usage ; on les employoit indistinctement, & suivant que leurs quantités se prétoient à la mesure ou au metre du vers.

Voici ce qu'il faut dire à ce sujet : la vaticination caractérise le vates ; l'enthousiasme caractérise le poëte. Les *bardes* de la Germanie, qui célébrerent tant la mémoire & les exploits d'Arminius ou de Hermen, n'avoient besoin que de l'enthousiasme : ils n'avoient pas besoin de la vaticination, puisque le sujet de leurs chants étoit une suite d'événemens déja acomplis depuis quelques années, & dont toute la nation étoit aussi-bien instruite qu'eux-mêmes pouvoient l'être ; & mal-gré tout cela, Lucain les confond encore avec les eubages.

Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima securi fudistis carmina, bardi.
(*D. P.*)

BARDE, s. f. (*Hist. mod.*) ; c'est, en vieux langage, l'armure des chevaux des anciens chevaliers & soldats qui étoient équipés de tout point, elle étoit de fer & de cuir, & couvroit le cou, le poitrail, & les épaules du cheval ; c'est ce qu'on appeloit *equi cataphracti*. (*G*)

BARDET, (PIERRE) avocat : on a de lui un recueil d'arrêts que les avocats citent quelquefois. Mort en 1685, âgé de 94 ans.

BARDIN, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*). Cet auteur n'est connu ni par ses ouvrages, *le grand chambellan de France ; Pensées morales sur l'ecclésiaste ; le Lycée*, ou *de l'Honête homme*, ni par l'honeur qu'il eut d'être un des premiers membres dont l'académie françoise fut composée ; mais il mérite de l'être par sa mort, qui fut celle d'un ami courageux ; il se noya, en sauvant M. d'Humiere dont il avoit été gouverneur. Chapelain fit son épitaphe en vers, par ordre de l'académie ; mais il ne devoit pas dire que les *vertus*, *avec Bardin, firent toutes naufrage*. C'étoit mal-à-propos jouer sur le mot dans un sujet noble & triste. M. l'abbé de Cerisy, qui fit l'épitaphe du même, en prose, dit beaucoup mieux :

„ Arrête, passant, & pleure. Qui que tu sois, „ il t'est mort un ami, si tu l'es de la science „ & de la vertu „.

Bardin se noya en 1637.

BARILLON (*Hist. mod.*). C'est le nom de deux freres célebres, l'un (évêque de Luçon) par sa sainteté, l'autre ambassadeur en Angleterre auprès de Charles II, par son talent pour les afaires. C'est à l'ambassadeur que la Fontaine adresse sa fâble, intitulée : *le pouvoir des Fâbles*. On voit par les dépêches de *Barillon* quelle étoit alors l'influence de la France sur l'Angleterre, & ce qu'elle coûtoit à la France ; on y voit que tous les ministres de Charle II étoient pensionaires de Louis XIV ; on y voit comment Charles marchandoit avec ce prince, tantôt une conversion à laquelle il n'étoit point déterminé, & qu'il différoit toujours sous différens prétextes, tantôt une prorogation ou une cassation du parlement, & comment les ministres de Louis XIV, tandis qu'ils donnoient de l'argent à Charles II pour le rendre indépendant de sa nation, se ménageoient des intelligences dans le parti populaire, pour tenir toujours ce prince dans l'inquiétude & son royaume dans l'agitation.

Dans un de ces marchés entre Louis XIV & Charles II, on étoit convenu de deux millions que Charles II devoit recevoir. Ses ministres lui persuaderent de prétendre qu'il s'étoit trompé dans l'évaluation de la somme, & que par deux millions il avoit entendu deux cents mille livres sterlings, c'est-à-dire, beaucoup plus du double de la somme convenue. Le stratagême étoit grôssier, Charles en eut honte ; & lorsque *Barillon* vint faire des remontrances sur une si étrange variation, Charles l'interrompit dès le premier mot : „ Au nom de Dieu, dit-il, ne m'en parlez pas ; „ j'en suis si confus, que je ne puis plus en „ entendre parler. Voyez M. le trésorier, & faites comme vous l'entendrez avec lui, car pour „ moi, je suis au désespoir quand on m'en parle „. *Barillon* insista, & représenta que c'étoit compromettre l'ambassadeur Courtin, son prédécesseur, qui avoit conclu ce marché, & auquel Louis XIV imputeroit ce mal entendu. „ Il n'y a „ point de la faute de Courtin, répondit Charles, „ c'est moi seul qui ai tort d'avoir ignoré le „ raport de la monoie de France à celle d'Angleterre „. En même temps il conduisoit *Barillon* à la porte de sa chambre, où il le quita, en répétant : „ Je suis si honteux que je ne vous „ en puis plus parler. Voyez le trésorier, car „ il me fait connoître de si grands besoins, & „ une si grande nécessité de mes afaires, que je „ ne crois pas que le roi mon frere veuille me „ laisser dans cet embaras „.

BARLAAM, (*Hist. mod.*) homme assez célebre du quatorzieme siecle, mais qui ne fut jamais trop de quel pays il vouloit être, & qui se partagea toute sa vie entre l'Orient & l'Occident. Né à Seminare dans la Calabre, il alla dans l'Orient, pour apprendre le grec, & s'y fit

moine de la regle de Saint Basile. Il plut à Andronic le Jeune, alors empereur de Constantinople, qui le jugea propre à d'assez grandes afaires, & qui le renvoya en Occident pour en traiter. Il ne s'agissoit pas de moins que de réunir l'Église greque avec l'Église latine; un autre objet étoit de renouveler, s'il se pouvoit, les croisades, & d'obtenir au moins des secours des princes chrétiens contre les Mahométans. C'étoit en 1339, dans le temps où Édouard III disputoit la courone de France à Philippe de Valois, & où tous les princes chrétiens ne s'intéressoient qu'à cette grande querele. Les lettres que *Barlaam* écrivit sur l'objet de sa mission existent, elles ont été imprimées à Ingolstad en 1604 *in*-4°. Elles ne produisirent rien. À son retour en Orient, il trouva que l'objet qui occupoit les esprits étoit une secte de Quiétistes, dont le chef étoit un moine de réputation du Mont-Athos, nommé Palamas; ces mystiques, en apuiant leur barbe sur leur poitrine & en contemplant leur nombril, voyoient la lumiere du Thabor, & cette lumiere étoit increéée. *Barlaam* disputa contre ces fanatiques & s'en trouva mal, ce fut lui qui fut hérétique, les voyans étoient les plus forts, ils le firent condamner; alors l'Orient lui déplut, il le quita, & il quita en même temps l'abbaye de Saint Sauveur de Constantinople, qu'Andronic lui avoit donnée; il revint dans l'Italie, son pays natal, où Pétrarque, auquel il avoit appris le grec, eut le crédit de lui faire obtenir l'évêché de Géraci, transféré aujourd'hui à Locri, & dans lequel il mourut vers 1348. En Grece, il avoit écrit contre l'Église latine, en Italie il écrivit contre l'Église greque; ce qui a fait croire à quelques auteurs qu'il y avoit eu deux *Barlaam*; mais être contraire à soi-même, sur-tout dans des situations contraires, n'est pas une chose rare parmi les hommes.

BARLETTA *ou* BARLETTE *ou* BARLET, (GABRIEL) (*Hist. mod.*) un de ces prédicateurs du quinzieme siecle, qui ont fait descendre jusqu'à l'indécence de la farce & jusqu'à la turpitude du burlesque, l'art d'annoncer aux hommes la parole de Dieu. Il y a eu plus de vingt éditions des sermons de *Barlette*. La meilleure, dit-on, est celle de Venise, 1577, deux vol. *in*-8°. On disoit de son temps: *qui nescit Barletare, nescit prædicare*. *Barlette* étoit dominicain.

BARLŒUS, (*Hist. litt. mod.*). C'est le nom de deux freres, dont l'un nommé Gaspard, ministre en Hollande, fut privé de ses emplois par les Gomaristes, pour avoir pris la défense d'Arminius. Il professa pourtant dans la suite la philosophie à Amsterdam, où il mourut en 1648. On dit que dans sa derniere maladie, il croyoit être tantôt de verre, tantôt de beure, ou de paille, & qu'il craignoit d'être cassé, fondu ou brûlé. On a de lui des harangues, des poésies, des lettres, & une histoire du Brésil, Amsterdam, 1647. *in-folio*.

L'autre, nommé Lambert, fut professeur de grec dans l'académie de Leyde. Il mourut en 1655. On a de lui le *Timon* de Lucien, avec des notes, & un commentaire sur la *Théogonie d'Hésiode*.

BARMECIDES, (*Hist. Ottom.*) les *Barmecides* étoient une des plus illustres familles de l'Orient. Ils faisoient remonter leur origine jusqu'aux anciens rois de Perse. Quoique déchus de leur ancien éclat, ils tinrent toujours le second rang sous les califes de Bagdad, & ce furent eux qui firent construire à Balkh, cette superbe mosquée couverte de riches étofes de soie, & entourée de cent soixante chapelles. Ceux qui avoient l'intendance de cette mosquée portoient le nom de *barmec*, parce que cette dignité, qui donnoit beaucoup de considération, étoit atachée à cette famille. Les *Barmécides* occuperent toujours les premieres charges de l'empire, & puissans sans ambition, ils n'inspirerent jamais de défiance aux califes, qui les employerent avec succès dans la guerre & les négociations. Yahya fut celui de cette famille qui jeta le plus grand éclat. Il exerça la charge de visir sous le calife Aroun Rashid, & fit connoître qu'il étoit également propre à combatre & à gouverner. Il eut quatre fils qui furent les héritiers de ses talens & de ses vertus; mais étant tombé dans la disgrace, ils eurent tous une fin également malheureuse. Leurs parens & leurs domestiques furent envelopés dans leur ruine. Les peuples touchés de leurs malheurs, conserverent un tendre souvenir de leurs services & de leurs vertus. Les historiens ont perpétué leur mémoire avec autant de soin que celle des plus grands conquérans, & le nom de *Barmecide* est toujours précieux dans l'Orient. Rashid, après s'être souillé de leur sang innocent, défendit, sur peine de la vie, de prononcer leur nom. Cette défense fit beaucoup de prévaricateurs. Un vieillard nommé *Mondir*, se rendoit tous les jours auprès de la maison qu'ils avoient habitée, pour y faire leur panégyrique. Le calife, étoné de cette audace, le condamne à la mort: Mondir apprend son arrêt sans émotion, & il demande pour grâce de parler au calife. On le fait comparoître devant son maître, qui avoit été son juge, & au lieu de chercher à le fléchir, il expose, avec une éloquence intrépide, les services que ceux de cette famille avoient rendus aux califes de Bagdat. Rashid charmé de sa générosité, lui acorda la vie, & lui fit présent d'un vase d'or. Le vieillard l'ayant reçu des mains de son maître, se prosterna, selon l'usage de l'Orient, & s'écria; *voici un nouveau bienfait que je reçois des Barmecides. Ils sont encore bienfaisans après leur mort*. Ces paroles ont passé en proverbe, pour signifier des services qui s'étendent sur la postérité. Mahomet fut le seul des enfans d'Yahya qui ne fut point envelopé dans la ruine de sa famille, dont

la proscription fut prononcée l'an 187 de l'hégire. (*T—N.*)

BARNABAS, domestique de Bagao, eunuque d'Assuérus, découvrit à Mardochée la conspiration que son maître avoit formée contre le roi, & Mardochée en fit avertir Assuérus par Esther. *Joseph, antiq. judaiq. l. xi, c. 16.*)

BARNABÉ, (SAINT) (*Hist. sacrée*) un des apôtres, predicateur de l'évangile; ce fut lui qui présenta Saint Paul aux apôtres après sa conversion; il alla prêcher la foi avec lui à Antioche, à Séleucie, en Cypre, à Salamine, à Paphos. Il avoit commencé par vendre un fonds de terre, & en apporter le prix aux pieds des apôtres. (*Act. Apost. ch.* 4, 9, 11, 12, 13.)

BARNES, (JOSUÉ) (*Hist. litt. mod.*) professeur en langue greque à Cambridge, a donné des éditions d'Homere, d'Euripide, d'Anacréon. Il a de plus donné de son chef des vers latins, & un livre intitulé: *Anacréon christianus*. C'étoit un savant. Mort vers 1714.

BARNÈS est encore le nom d'un auteur, qui mourut dans les prisons de l'inquisition de Rome. Il avoit publié un livre impie intitulé: *Catholico-Romanus pacificus*, parfaitement oublié depuis long-temps?

On a de lui un traité en latin contre les équivoques, imprimé en 1625. Il fut emprisoné en 1626. Il se nommoit Jean.

BARNEVELDT, (JEAN D'OLDEN) (*Hist. des Provinces-Unies*) avocat général des états de Hollande. C'étoit *Barneveldt* qui avoit engagé Jacques I à restituer aux Hollandois les villes de Flessinge, de la Brille, & de Ramekens, service le plus important qu'un citoyen pût rendre à sa patrie, qu'il tiroit par-là de la dépendance de l'Angleterre. *Barneveldt* avoit pris soin de l'enfance du prince Maurice, & lui avoit procuré le commandement des armées de la république de Hollande à la mort de Guillaume I son pere. Il avoit donc des droits à la reconoissance & de la république & du prince d'Orange; mais bientôt il s'aperçut que les princes d'Orange, après avoir afranchi leur patrie, aspiroient à l'asservir, & que le prince Maurice, dont l'élévation étoit en partie son ouvrage, ne mettoit plus de bornes à son ambition. La Hollande étoit alors partagée en deux sectes principales, celle des Arminiens & celle des Gomaristes, qui différoient entre eux sur les matieres de la prédestination & de la grâce, les uns acordant plus au libre arbitre, les autres à la prédestination. Le prince d'Orange se servit des Gomaristes pour troubler l'état & pour l'asservir; *Barneveldt* se mit à la tête des Arminiens. Les Gomaristes firent condamner les Arminiens au concile de Dordrecht. Des plus on accusa *Barneveldt* d'avoir voulu livrer sa patrie aux Espagnols, c'étoit comme si on eût accusé Brutus de vouloir livrer Rome aux Tarquins; mais on vouloit perdre cet homme illustre. Des commissaires Gomaristes condamnerent *Barneveldt* à avoir la tête tranchée à soixante & douze ans, ce qui fut exécuté le 13 mai 1619.

Barneveldt laissoit deux fils, René & Guillaume; le ressentiment de la mort de leur pere, & le désir de la venger; les engagerent dans une conspiration contre Maurice; elle fut découverte, Guillaume se sauva, René fut pris; sa mere demanda sa grâce au prince Maurice: *Vous ne m'avez pas demandé celle de votre mari?* lui dit le prince: *Mon mari étoit innocent*, répondit-elle, *mon fils est coupable*.

BARO, (BALTHASAR) (*Hist. litt. mod.*) C'est le continuateur de l'*Astrée* du chevalier d'Urfé. Il étoit de l'académie françoise dès l'origine; il a laissé des pieces de théâtre, on a quelque temps estimé sa *Parthénie*. Né à Valence en Dauphiné, mort en 1649.

BARON, s. m. (*Hist. mod.*); nom de dignité, homme qui a une baronie. *Baron* est un terme dont l'origine & la premiere signification est fort contestée. Quelques-uns veulent qu'il signifie originairement *ἀνὴρ*, *homme*; d'autres un *héros*, un *homme brave*; ceux-ci *libertinus*, un afranchi; ceux-là, un *grand homme*, un *homme riche*; d'autres un *vassal*. Menage le fait venir de *baro*, que nous trouvons employé dans le temps de la pureté de la langue latine, pour *vir*, homme brave, vaillant homme. De là vint, suivant cet auteur, que ceux qui avoient leur place auprès du roi dans les batailles, furent appelés *barones* ou *les plus braves de l'armée*. Comme les princes récompensent ordinairement la bravoure & la fidélité de ceux qui les environent, par quelques fiefs, ce mot fut ensuite employé pour désigner quelques *hommes nobles*, qui tenoient un fief immédiatement du roi. Isidore, & après lui Cambden, regarde ce terme comme un mot qui a signifié dans son origine, *un soldat mercenaire*. MM. de P. R. le font venir de *βάρος*, *poids* ou *autorité*. Cicéron emploie le mot de *baro*, pour marquer un homme *stupide brutal*. Les anciens Allemands parlent d'un *baron* comme nous d'un *vilain*; & les Italiens nomment *barone*, un gueux, un mendiant. M. de Marca fait venir *baron* du mot allemand *bar*, homme, ou homme libre: d'autres en vont chercher l'étymologie dans les langues hébraïque, gauloise, celtique: mais l'opinion la plus probable est qu'il vient de l'espagnol *varo*, homme brave, noble. C'est de là que les femmes appelent *barons* leurs maris; de même que les princes, leurs fermiers. Dans les loix saliques, comme elles vienent des Lombards, le mot *baron* signifie un *homme* en général; & l'ancien glossaire de Philomenes traduit *baron ἀνὴρ*, *homme*.

BARON, est employé en Angleterre dans une signification plus particuliere, pour signifier un *seigneur*, un *lord* ou *pair* de la derniere classe, c'est-à-dire, du degré de noblesse qui est immédiatement au dessous des vicomtes, & au dessus des chevaliers & des baronets.

Les *barons* sont seigneurs du parlement, pairs

du royaume, & jouissent de leurs privileges ; ils ne sont pas ceints de l'épée à leur création, & n'ont eu de courone à leurs armes que sous le regne de Charles II, qui leur acorda un cercle d'or avec six perles placées au bord.

Dans les ancienes archives, le terme de *baron* comprenoit toute la noblesse de l'Angleterre ; tous les nobles s'appeloient *barons*, de quelqu'autre dignité qu'ils fussent revêtus ; c'est pour cette raison que la charte du roi Édouard I, qui est une exposition de tout ce qui a raport aux *barons* de la grande charte, finit par ces mot : *Testibus archiepiscopis*, *episcopis*, *baronibus*, &c. La grande assemblée même de la noblesse, qui est composée des ducs, des marquis, & en outre des *barons*, est comprise sous le nom de l'*assemblée du baronage*.

On distingue les *barons par leurs anciens titres*, qui possédoient un territoire du roi, qui s'en réservoit toujours le titre en chef ; & les *barons*, *par leur titre temporel*, qui tenoient les seigneuries, les châteaux & places, comme chefs de leur baronie, c'est-à-dire, par la grande sergenterie : en vertu de ces titres, ils étoient anciénement convoqués au parlement : mais à présent ils ne sont seigneurs lords du parlement, que quand on les y appele par écrit.

Après la conquête, les *barons* furent distingués en grands *barons* & en petits *barons*, *majores & minores*, & il leur fut acordé d'être convoqués au parlement ; les grands par une lettre immédiate du roi, les petit par une lettre générale du grand sherif ou échevin, sur le commandement du roi.

Les anciens distinguoient les grands *barons* des petits, en acordant aux premiers haute & même souveraine jurisdiction ; & aux seconds une jurisdiction inférieure, & sur des matieres de peu d'importance.

Les barons de l'échiquier sont des juges au nombre de quatre, auxquels est commise l'administration de la justice dans les causes d'entre le roi & ses sujets, sur les matieres qui concernent l'échiquier & les revenus du roi. Il sont appelés *barons*, parce que les *barons* du royaume étoient employés dans cet office.

Leur fonction est aussi de voir les comptes royaux ; ils ont pour cette fin des auditeur sous eux, de même que pour décider des causes qui regardent les revenus du roi, ces causes apartenant en quelque façon à l'échiquier.

Les *barons de l'échiquier* ont été jusque dans ces derniers temps des gens savans ès loix, des anciens maires, des personages importans & éclairés ou censés tels, soit dans le clergé, soit à la cour, *majores & discretiores in regno sive de clero essent*, *sive de curia*.

Les *barons des cinq ports* sont maîtres de la chambre des communes, élus par les cinq ports, deux pour chacun. Ceux qui ont été maires du château de Corse dans le comté de Dorset, sont nommés *barons*. Les principaux bourgeois de Londres avoient autrefois ce titre.

En France on entendoit anciénement par *barons*, tous les vassaux qui relevoient immédiatement du roi ; ainsi ce mot comprenoit les ducs, les marquis, les comtes, & autres seigneurs titrés & qualifiés, comme on le peut voir dans Aimoin & dans quelques-unes de nos vieilles chroniques, où le roi haranguant les seigneurs de sa cour ou de son armée, les appele *mes barons*. Mais maintenant on emploie ce terme dans une acception beaucoup moins générale, puisqu'il ne signifie que le degré de la noblesse, qui est immédiatement au dessous des ducs, des marquis, des comtes & des vicomtes, quoiqu'il y ait en France & en Allemagne d'anciens *barons* qui ne voudroient pas le céder à des nobles illustrés depuis peu, de ces divers degrés de noblesse. Nos auteurs font aussi mention des *barons* de Bourges & d'Orléans ; titres acordés à quelques-uns des principaux bourgeois de ces villes, comme à ceux de Londres ; mais qui n'emportoient point avec eux de caractere de noblesse, & donnoient seulement à ces citoyens quelques prérogatives, comme de n'être pas tenus de répondre en justice sur certaines choses hors de l'enceinte des murs de leur ville. Les trois premiers *barons* de France dans la noblesse, étoient ceux de Bourbon, de Conti, de Beaujeu : mais ces baronies ont été depuis réunies à la courone. Dans le clergé il y a des évêques, des abbés & des prieurs *barons* ; soit qu'anciénement les rois leur aient acordé ce titre, soit qu'ils possedent par leurs libéralités des baronies, ou qu'ils les tienent en fief de la courone. (*G.*)

BARON. Il y a plusieurs personages célebres de ce nom : commençons par le plus utile.

1°. François BARON, né à Marseille en 1620, étant consul de France à Alep, rétablit le commerce du levant qui étoit presque entiérement ruiné. M. Colbert, pour relever de même le commerce des Indes orientales, l'envoya en 1671 à Surate, où pendant 12 ans d'administration il eut le même succès ; c'étoit alors que la Fontaine écrivoit :

La Fortune a, dit-on, des temples à Surate:
Allons-là. Ce fut un de dire & s'embarquer.

Baron y mourut en 1683, la même année que M. Colbert. Son nom y est encore respecté ainsi que dans le levant ; les Mahométans l'honoroient à l'égal des François. C'est lui qui avoit fourni à M. Nicole les pieces justificatives de la doctrine des Églises Syrienes sur l'eucharistie, pieces qui ont été insérées dans le livre de la *Perpétuité de la foi*.

Passons au plus célebre.

2°. Michel BARON, dit le Roscius François, éleve & ami de Moliere. Grimarest, dans sa vie de Moliere, a raporté des traits de l'enfance &

de la jeunesse de *Baron*, que nous ne répéterons point ici. *Baron* fut, comme Moliere, auteur & acteur, mais il est beaucoup plus connu comme acteur & Moliere comme auteur. Le poëte Rousseau dit de *Baron* qu'*il donnoit un nouveau lustre aux beautés de Racine, & qu'il mettoit un voile sur les défauts de Pradon*. Racine donnoit des leçons aux acteurs sur l'intelligence de certains détails des rôles qu'ils jouoient dans ses pieces. *Baron* étoit le seul auquel il n'en donnât point, & qu'il abandonât à son génie. On a retenu par tradition un principe de *Baron* sur son art, c'est que le bras, dans le geste ordinaire, ne doit point excéder la hauteur de l'œil; *mais*, ajoutoit-il, *si la passion les porte au dessus de la tête, laissez-la faire, la passion en sait plus que les regles*.

Baron quita le théâtre en 1691. Il y remonta au bout de 29 ans en 1720, âgé de 68 ans. C'étoit risquer beaucoup, & il l'éprouva quelquefois. Le plaisir de le revoir lui fit donner d'abord beaucoup d'applaudissemens, mais quelquefois aussi on sentoit sa décadence, & on la lui faisoit sentir. Alors *Baron*, dans son indignation, s'écrioit: *Ingrat parterre, si tu as du goût, c'est moi qui l'ai formé, & tu le tournes contre moi!*

Il y a des cas où l'art demande que l'acteur prene un ton très-bas, mais il faut alors que la beauté de son jeu excite dans les spectateurs un redoublement d'attention, qui ôte à ce ton bas l'inconvénient le plus grand de tous, celui de n'ètre point entendu; persone ne savoit mieux que *Baron* les divers tons qu'il devoit prendre & ne tiroit un meilleur parti de ces tons bas; cependant un jour une voix sortie du parterre, cria: *plus haut*. *Baron*, fâché de se voir troublé dans un beau moment, repondoit: *Et vous, plus bas*. Ce fut un grand crime. La police s'en mêla, on obligea *Baron* à faire des excuses au parterre. Mais qu'est-ce que c'est que le parterre? Celui d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier ni de demain. *Baron* étoit fier, une réparation lui coûtoit, mais il fallut obéir; il se présenta devant le parterre, & dit: „ Messieurs, je n'ai jamais senti avec tant d'amertume que dans ce moment toute la bassesse de mon état ..... „ La phrase n'étoit au fond ni soumise ni respectueuse, mais le parterre s'en contenta, il interrompit par des applaudissemens & dispensa l'acteur de s'humilier si orgueilleusement.

Quelque idée que *Baron* eût de son état, il en avoit une bien haute de son art en général, & en particulier de son talent personel, & il eût perdu sans doute à en avoir une moindre idée: il disoit que *tous les cent ans on pouvoit voir un César, mais qu'il en falloit deux mille pour produire un Baron*. S'il eût parlé d'un conquérant vulgaire, il auroit pu avoir raison; mais César par la réunion de ses talens, est l'homme le plus rare qui ait jamais paru.

Baron, non content d'être roi sur la scêne, vouloit encore dans la société être homme de cour, & sur-tout homme à bonnes fortunes.

Les gens du monde veulent être gens à talens, les gens à talens veulent être hommes du monde, on veut être ce qu'on n'est pas, parce qu'on désire ce qu'on n'a pas. *Baron* dans la société se faisoit l'égal de tout le monde, c'est-à-dire, de tous ses supérieurs; & on peut croire que cette liberté ne lui réussissoit pas toujours; il dit un jour au marquis de Biran: *M. le marquis, vos gens ont maltraité les miens, je vous en demande justice*. Le marquis lui répondit: *Mon pauvre Baron, que veux-tu que je te dise! Pourquoi as-tu des gens?* Ce n'est pourtant pas que quand un comédien a des gens, il faille pour cela les battre. Souvent plus le maître est grand, plus les domestiques méritent d'être batus. Un cocher insolent serroit de près dans la rue, du haut de son siége, un militaire à pied, pauvre & mal vêtu, celui-ci lui donna vingt coups de canne; mais il se crut perdu, lorsque, dans le maître qui parut à la portiere, il reconut M. de Turenne lui-même. M. de Turenne lui dit: *Monsieur, je suis charmé de connoître un homme qui sache faire justice de ces marauds-là; à la premiere insolence qu'ils feront, & cela ne tardera pas, je vous les enverrai*.

Baron mourut en 1729, âgé de 77 ans. On a de lui des pieces de théâtre, dont quelques-unes lui sont contestées, nommément l'*Andrienne*, qu'on attribue au pere de la Rue, jésuite, & qui ne soutient point à la lecture l'opinion que le jeu de Sarasin & d'Armand en donnoit autrefois aux spectateurs; on ne conteste point à *Baron* la piece de l'*Homme à bonnes fortunes*, & c'étoit à lui de la faire, ni *la Coquete*, &c.

Baron étoit fils d'un marchand d'Issoudun, nommé comme lui Michel, & qui comme lui s'étoit fait comédien: il jouoit, & avec succès, les rois & les paysans, usage qui s'est conservé au théâtre depuis lui jusqu'à Paulin, comme si on eût affecté ce contraste. Un jour faisant le rôle de dom Diégue dans le Cid, & laissant tomber son épée, comme le rôle l'exige, il la repoussa du pied avec une indignation, qui est encore dans l'esprit du rôle, il en rencontra la pointe, qui lui piqua le petit doigt; cette blessure qui ne paroissoit rien d'abord, irritée par la qualité du sang, fit de tels progrès qu'il devint nécessaire, pour lui sauver la vie, de lui couper la jambe, il aima mieux atendre doucement la mort, *il feroit beau voir*, disoit-il gaîment, *un roi de théâtre avec une jambe de bois*. Il mourut en 1655.

BARON est encore le nom de deux médecins connus, de Paris, pere & fils; le premier (Hyacinthe-Théodore) mort le 29 juillet 1758, le second, (Théodore) le 10 mars 1768.

BARONET, s. m. (*Hist. mod.*); degré d'honeur en Angleterre, qui est immédiatement au dessous de celui de baron, & au dessus de celui

de chevalier ; ils ont le pas ſur tous les chevaliers, excepté ſur ceux de la Jarretiere.

La dignité de *baronet* ſe confere par patente ; c'eſt le moindre degré d'honeur qui ſoit héréditaire. Cet ordre fut fondé par Jacques I, en 1611. Deux cents *baronets* furent créés par ce prince, & fixés pour toujours à ce nombre ; cependant on dit qu'ils ſont aujourd'hui plus de huit cents.

On leur acorda pluſieurs priviléges, pour être poſſédés par eux & par leurs héritiers mâles. Il leur fut permis de charger leur écu des armes d'Ulſter, qui ſont une main de gueules dans un champ d'argent, à condition qu'ils défendroient la province d'Ulſter en Irlande, contre les rebelles qui l'incommodoient extrêmement. Pour cet effet ils furent obligés de lever & d'entretenir à leurs dépens chacun trente ſoldats pendant trois ans, ou de payer à la chambre, l'équivalent en argent ; cette ſomme, à huit ſous par jour pour chaque ſoldat, faiſoit 1095 livres. Ils ſont maintenant exempts de cette obligation.

Les *baronets* prenent place entr'eux ſuivant l'ancieneté. Selon les termes de leurs patentes, il ne peut y avoir de degrés d'honeur établis entr'eux ; il en eſt de même entre les *barons*.

Le titre de *ſir* leur eſt acordé par une clauſe particuliere, cependant ils ne ſont pas faits chevaliers : mais un *baronet* & ſon fils aîné ayant l'âge néceſſaire, peuvent l'un & l'autre ſolliciter l'entrée dans l'ordre de *chevalier*. (*G*.)

BARONIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ; ſeigneurie ou fief de baron. Dans ce ſens *baronie* eſt la même choſe que ce que l'on appele *honour* en Angleterre.

Une *baronie* peut être conſidérée comme une ſeigneurie, poſſédée à condition de quelque ſervice, mais en chef par le roi : elle eſt ce qu'on appele autrement *grande ſergenterie*.

Les *baronies* d'Angleterre dans l'origine, étoient mouvantes du roi même, chef & ſeigneur de tout le royaume, & elles n'étoient pas tenues immédiatement d'un autre ſeigneur. Par exemple, le roi donnoit à un homme l'inveſtiture d'une grande ſeigneurie dans le pays, pour que celui qu'il en inveſtiſſoit en jouît, lui & ſes héritiers, comme la tenant du roi & de ſes ſucceſſeurs. Par le ſervice de baron, il faut entendre le ſervice de vingt chevaliers, de quarante, ſoixante, plus ou moins ; ſuivant que le roi le déterminoit par l'inveſtiture. Dans les temps qui ſuivirent de plus près la conquête, lorſqu'un grand ſeigneur, *great lord*, recevoit du roi l'inveſtiture d'une grande ſeigneurie, cette ſeigneurie étoit appelée *baronie* ; mais plus ordinairement un honeur, *honour*, comme l'*honour de Gloceſter*, l'*honour de Wallingford*, l'*honour de Lancaſter*, l'*honour de Richemond*, & de même des autres. Il y avoit en Angleterre des *honours* déſignés par les noms Normands ou par d'autres noms étrangers, c'eſt-à-dire, que quelquefois ils avoient un nom Anglois, quelquefois un nom étranger ; cela arivoit quand la même perſone étoit ſeigneur d'un *honour* en Normandie ou dans quelqu'autre province étrangere, & en même temps ſeigneur d'un *honour* en Angleterre ; par exemple, Guillaume de Fortz, de Force ou *de Fortibus*, étoit ſeigneur de l'*honour d'Albemarle* en Normandie, il étoit auſſi ſeigneur de deux *honours* en Angleterre, ſavoir l'*honour* de Holderneſs & l'*honour* de Skipton en Cravene. En Angleterre on nommoit quelquefois ces *honours* du nom Normand, l'*honour* d'Albemarle ou l'*honour* du comte d'Albemarle. De même le comte de Bretagne étoit ſeigneur de l'*honour* de Bretagne en France, & de celui de Richemond en Angleterre. On appeloit quelquefois l'*honour* de Richemond du nom étranger, l'*honour* de Bretagne ou l'*honour* du comte de Bretagne, non qu'Albemarle ou la Bretagne fuſſent en Angleterre, mais parce que la même perſone étoit reſpectivement ſeigneur de chacun de ces *honours* en France, & de chacun de ces *honours* en Angleterre. Madox, (*Hiſt des Baronies*, &c.)

Les *Baronies* qui apartienent à des évêques, & qui ſont par quelques-uns dénomées *regalia*, parce qu'elles dépendent de la libéralité du prince, ne conſiſtent point en une ſeule *baronie*, mais en pluſieurs ; car, *tot erant baroniæ, quot majora prædia*.

Suivant Bracton, une *baronie* eſt un droit indiviſible ; c'eſt pourquoi s'il s'agit de partager un héritage entre cohéritiers, quoique l'on puiſſe diviſer quelques maiſons principales, & les pieces de terres qui en dépendent, ſi néanmoins la maiſon principale eſt le chef-lieu d'un comté ou d'une *baronie*, on ne peut la morceler ; en voici la raiſon : le partage de ces ſortes de biens anéantiroit inſenſiblement pluſieurs droits privatifs des comtés & des *baronies*, ce qui tourneroit au préjudice de l'état, qui eſt compoſé de comtés & de *baronies*. (*G*)

BARONIUS, (CÉSAR) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant cardinal, né à Sora dans le royaume de Naples, en 1538, entra dans la congrégation de l'oratoire, nouvélement fondée en Italie par Saint Philippe de Neri, & ce fondateur ſe démit en ſa faveur de la charge de ſupérieur général en 1593. Le Pape Clément VIII, dont il étoit le confeſſeur, le fit en 1596 cardinal & bibliothécaire du vatican. Dans le conclave où Léon XI fut élu en 1605 après la mort de Clément VIII, *Baronius* eut plus de trente voix. *Baronius* eſt ſur-tout connu par ſes *Annales Eccleſiaſtici*.

(*Baronius* entreprit à l'âge de 30 ans les Annales eccléſiaſtiques, & travailla pendant trente ans à recueillir & à digérer les matieres, en liſant aſſiduement les anciens monumens de l'Égliſe, tant dans les livres imprimés que dans les manuſcrits, du Vatican. Il commença par donner pour eſſai de ſon travail ſes notes ſur le Martyrologe Romain, imprimées en 1586. Il publia enſuite de

temps en temps ses annales ecclésiastiques en douze tomes, qu'il dédia aux Souverains Pontifes de son siecle, & à plusieurs princes de l'Europe. Dans ces douze tomes on a l'histoire des douze premiers siecles de l'Église.

Cette Histoire de Baronius est composée en forme d'annales, année par année, séparées les unes des autres, & désignées par les années des Papes, des empereurs & par les noms des consuls. Il raporte sur chaque année ce qui regarde les Églises d'orient & d'occident, la succession des Papes, des patriarches, des empereurs & des rois, les actes des Conciles, les lettres des Papes, les loix des empereurs qui concernent l'Église, les persécutions, les martyrs, les auteurs ecclésiastiques, les hérésies & leurs défenseurs; en un mot, tous les événemens qui peuvent avoir raport à l'histoire ecclésiastique.

Il s'étoit proposé dans cet ouvrage de réfuter les Centuriateurs de Magdebourg; ou plutôt d'opposer à leur ouvrage fait contre l'Église Romaine, un autre ouvrage de pareille nature pour sa défense. Cet ouvrage est d'une très-grande étendue, bien digéré, plein de grandes recherches, composé avec soin & avec autant d'exactitude qu'on le peut espérer d'un homme qui entreprend le premier un ouvrage aussi vaste & aussi difficile que celui-là. Il est vrai que l'on y a remarqué plusieurs fautes de chronologie, & d'histoire, que l'on a découvert plusieurs faits, dont l'auteur n'a point de connoissance, & qu'il s'est trompé en quelques endroits. Il faut cependant avouer que mal-gré les méprises qu'on y à trouvées, son ouvrage est très-utile, & très-bon, & que c'est avec raison qu'il est appelé le *pere des Annales Ecclésiastiques*.

Après ce que nous venons de dire sans partialité, il est inutile de raporter les différens jugemens que les auteurs protestans & catholiques ont porté, soit à l'avantage, soit au désavantage de *Baronius*. La critique qu'en a faite le savant P. Pagi de l'ordre de Saint François, passe pour une des meilleures. Il l'a divisée en quatre volumes, dont le premier parut en 1697, & les trois derniers en 1705, trois ans après sa mort. La traduction qu'on a faite en presque toutes les langues de l'europe des annales ecclésiastiques, prouve assez le prix & le mérite de cet ouvrage. Au reste on doit louer & estimer la mémoire de ce pieux & savant Cardinal, qui avoit beaucoup de religion, de probité, d'équité, d'érudition, & de lecture, & qui a travaillé utilement pour le bien de l'Église, & pour l'éclaircissement de l'antiquité ecclésiastique. Les Annales de Baronius finissent en 1198. Il a eu pour continuateurs Rainaldi, Sponde, Brovius &c. *Baronius* mourut en 1607.) (Π)

(BARONIUS (Justus) de Santen, dans le Duché de Cleves, vivoit vers l'an 1604, & avoit été engagé dans la Religion Calviniste. Mais s'étant appliqué à la lecture des peres, il fit abjuration à Rome entre les mains du Pape Clément VIII. Le Cardinal Baronius lui servit de parrain. Il avoit le nom de Calvin, qu'on lui changea en celui de *Juste*. Ensuite il alla prendre des degrés de Théologie à Siene, & de Jurisprudence à Perouse, & il retourna en Allemagne, où il sortit de Heidelberg pour se retirer à Maïence. Il a écrit les motifs de sa conversion, un traité de préjugés, ou de prescriptions contre les hérétiques.) (Π)

(Π) BAROTTI, (Jean André) Ferrarois, né l'an 1701, employa toute sa vie & les grands talens dont il étoit doué, au service de sa patrie. L'Académie de Dessein fondée à Ferrare l'an 1737 fut en grande partie son ouvrage: l'on est redevable aux soins de Barotti de la Bibliotheque publique ouverte solemnélement dans cette ville en 1750. Il eut aussi une grande part dans la fondation du Théâtre Anatomique, du Jardin Botanique & du cabinet d'antiques. Enfin il contribua en partie à la réforme de l'Université de Ferrare, & à l'accroissement de sa splendeur, quoique la mort ne lui permît pas de voir entiérement acomplis ses souhaits. Mais l'Histoire Littéraire de sa patrie particuliérement lui doit beaucoup pour la *Défense des Écrivains Ferrarois* publiée par lui contre Monseigneur Fontanini, pour la *Vie de l'Arioste*, pour le premier volume des *Mémoires des hommes illustres de Ferrare*, & pour la *Bibliotheque des Écrivains Ferrarois*, ouvrage qu'on dut publier, il est plusieurs années, & qu'on a jusqu'à présent atendu inutilement. Il mourut le premier jour de l'an 1772. (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BARRADAS est le nom d'un jésuite de Lisbone. Ses prédications lui ont valu le titre d'*Apôtre du Portugal*, & ses œuvres sont imprimées en quatre vol. *in-fol.* Cologne, 1628.

BARRAULT, (Émeri Jaubert de). On joua long-temps en Espagne une espece de comédie sur la bataille de Pavie, où l'on voyoit François I terrassé par un espagnol, qui lui mettant le pied sur la gorge, l'obligeoit à demander la vie. Henri IV se piquoit de prendre François I pour modele, & sa cour étoit pleine de respect pour la mémoire de ce grand roi. Émeri Jaubert de *Barrault*, ambassadeur de Henri IV à la cour de Philippe II, assistant à une représentation de cette piece, passa son épée au travers du corps de l'acteur qui insultoit ainsi à la mémoire de François I. La piece ne fut plus représentée.

BARRE (Joseph) (*Hist. litt. mod.*) chanoine régulier de Sainte Genevieve, & chancelier de l'université de Paris, mort dans cette ville le 23 juin 1764 à 72 ans. Son ouvrage le plus connu est son *Histoire générale d'Allemagne*, 1748, 11 vol. *in*-4°. Il a fait aussi une vie du maréchal de Fabert, 1752, deux vol. *in*-12. Il y a de lui des notes dans l'édition de Van-Espen donnée en 1753, quatre volumes *in-folio*. Il donna en 1755 une *Histoire des loix & des tribunaux de justice*, *in* 4°. Le plus savant peut-être de tous ses ouvrages est

le premier qu'il ait fait ; il a pour titre : *Vindiciæ librorum deutero-canonicorum veteris testamenti*, 1730, *in*-12.

Barre, (de la) (*Hist. litt. mod.*). C'est le nom de deux savans, dont le premier (François Poullain de la *Barre*) a laissé quelques ouvrages qui sont restés obscurs ; entr'autres un traité *de l'égalité des deux sexes ;* & un autre traité contradictoire *de l'excellence des hommes contre l'égalité des deux sexes*. Il a fait aussi un *Traité de l'éducation des Dames*, & un autre, dont le sujet comporteroit un ouvrage utile ; il a pour titre : *Raport de la langue latine avec la langue françoise*. Mort en 1723.

Le second (Louis François Joseph de la *Barre*) est plus connu, comme ayant été de l'académie des inscriptions & belles lettres. Il a fait, conjointement avec D. Banduri, aussi de la même académie, l'ouvrage intitulé : *Imperium orientale*, deux volumes *in-folio*, & un *Recueil de médailles des empereurs*, depuis Trajan *Dece*, jusqu'au dernier *Paléologue*. Il a fait seul un vol. *in*-4°. de mémoires pour servir à l'histoire de France & à celle de Bourgogne, connu sous le nom de *Journal de Charles VI*. Et il a donné des éditions du spicilége de D. Luc d'Achery, du Moréry de 1725, du *Secrétaire de la cour*, & du *Secrétaire du cabinet*. Né à Tournay en 1688, mort à Paris en 1738.

BARREAUX, (Jacques Vallée, seigneur des) (*Hist. mod.*). Il étoit un sibarite & un épicurien, qui ne vivoit que pour les plaisirs ; il s'étoit fait conseiller au parlement, pour avoir un état, parce qu'il étoit né d'une famille de robe, & il n'avoit pas trop songé que cet état imposoit des devoirs ; ayant été nommé raporteur d'un procès, qui apparemment l'ennuyoit, il en brûla les pieces, & paya la somme qui en étoit l'objet ; mais il se hâta de quiter sa charge pour se livrer entiérement à ses amis & à ses plaisirs. On lui reprocha comme un grand rafinement de molesse & de volupté, un usage aujourd'hui fort commun & devenu presque nécessaire à beaucoup de santés foibles, celui de changer de climats, selon les saisons & d'aller passer l'hiver en Provence. Il paroît que sur la fin de sa vie il renonça aux erreurs & aux liaisons de sa jeunesse.

Des Barreaux étoit né à Paris en 1602. Il mourut en 1673, à Châlons sur Saône, qui étoit, selon lui, le meilleur air de la France.

BARRES, (*Hist. mod.*) ; mot dont on s'est autrefois servi pour exprimer un *exercice* d'hommes armés & combatant ensemble avec de courtes épées, dans un espace fermé de bâreaux ou barieres qui les séparoient des spectateurs. *Voyez* Lige. (*G*)

BARRELIER (Jacques) ; nous ne nommons ce dominicain inconnu, que pour dire qu'ayant entrepris une histoire générale des plantes, sous le titre : *Hortus mundi* ou *orbis Botanicus*, & ayant été prévenu par la mort, ce qu'on a pu recueillir de cet ouvrage, a été publié par Antoine de Jussieu, sous ce titre : *Plantæ per Galliam, Hispaniam & Italiam observatæ, & iconibus æneis exhibitæ*, Paris 1714, *in fol.*

BARRÊME, (François) connu par son *Arithmétique*, ses *Comptes faits*, ses *Changes étrangers*, mort à Paris en 1703.

BARRETTE, *ou* BARETE, s. f. (*Hist. mod. ecclés.*) ; bonet que le Pape donne ou envoie aux cardinaux, après leur nomination. La *barete* étoit originairement un bonet de toile mince, & qui s'appliquoit exactement sur les oreilles, une espece de béguin d'enfant, qui n'étoit qu'à l'usage des Papes, & qui dans la suite a été acordé aux cardinaux. (*A. R.*)

BARRI *ou* BARRY, (Paul de) jésuite & même provincial de son ordre. Pascal répand sur lui un ridicule inéfaçable. Il mourut à Avignon en 1661. Le P. *Barry* a composé la Rhétorique françoise, & les actions sur la Rhétorique françoise, en deux volumes, & quelques ouvrages de piété.

BARRIERE, (*Traité de la*) *en politique*, est celui qui fut conclu en 1716, entre l'empereur Charles VI & les Hollandois ; il contient 29 articles : en vertu de ce traité, les Hollandois ont droit de mettre des garnisons de leurs troupes dans les villes de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres, le fort de la Kenoque, & dans les villes de Dendermonde & de Ruremonde. La garnison doit être moitié Hollandoise & moitié Autrichiene. Ces troupes ou ceux qui les commandent en leur nom, sont obligés à préter serment de fidélité à la maison d'Autriche, avant que d'entrer dans ces garnisons. (*A. R.*)

BARRIERE, (Jean de la) (*Hist. mod.*) instituteur des Feuillans en 1587, mort le 25 avril 1600, à Rome. Il étoit François.

BARRIERE, (Pierre) (*Hist. de Fr.*). C'est un de ces foux dangereux, dont l'esprit de la ligue avoit fait des monstres. *Barriere*, avant de se déterminer à assassiner Henri IV, consulta sur ce dessein plusieurs persones. Le P. Varade, recteur des jésuites de Paris, fut accusé d'avoir encouragé *Barriere* à commettre ce crime ; mais un dominicain italien, nommé *Séraphin Banchi*, lequel se trouvoit alors à Lyon, ayant aussi été consulté par *Barriere*, & ayant vainement tenté de le détourner de son projet, en fit avertir le roi par un homme de la cour, & donna même avis de son départ de Lyon, & du temps à peu près où il devoit ariver à Paris. *Barriere* fut arrêté en arivant à Melun. Son supplice fut d'être tenaillé & rompu vif. Ce qui ariva le 26 août 1593. *Barriere* étoit soldat ; il avoit été matelot. Il étoit natif d'Orléans.

BARRILIER, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un de ces anciens officiers de l'échansonerie du roi & des princes, qui avoient soin du vin. Il en est parlé dans l'état des officiers de l'échansonerie du temps de Saint Louis, en 1261. (*A. R.*)

BARROS,

BARROS, (Jean de) (*Hist. mod.*) né à Visée en 1496, précepteur de Jean III, roi de Portugal, qui le fit trésorier des Indes. On a de lui une *histoire de l'Asie & des Indes* en quatre décades, écrite en Portugais, dont M. de Thou faisoit cas; mais tout le monde n'en pense pas si favorablement. Divers auteurs ont continué cette histoire, on l'a poussée jusqu'à la treizieme décade. On en a fait une nouvele édition à Lisbone, 1736, 3 vol. *in-fol.* mort en 1570.

BARROW, (Isaac) (*Hist. litt. mod.*) théologien obscur, mathématicien plus connu. Il publia des éditions d'Euclide, d'Archimede, d'Apollonius, &c. Tillotson a donné l'édition de ses œuvres en 4 vol. *in-fol.* il fut le maître de mathématiques de Newton; il ébaucha, dit-on, le calcul des infiniment-petits. Né à Londres en 1630, mort en 1677.

BARSABAS, (Joseph) (*Hist. sainte*) surnommé *le Juste*, un des disciples de J. C., proposé avec Saint Matthias pour remplacer Judas parmi les apôtres, (*act. des apôt. c.* 2.) Il est encore parlé, dans le chapitre 15, d'un autre *Barsabas*, nommé *Jude*, envoyé, avec Silas, pour porter à Antioche la lettre du concile de Jérusalem, aux Églises des Gentils. *Voyez* D. Calmet.

BARTAS, (Guillaume de Salluste du) (*Hist. litt. mod.*) persone ne sait qu'il fut envoyé par Henri IV en Angleterre, en Écosse, en Danemarck, & qu'il étoit capitaine de cavalerie, & tout le monde sait que c'est un poëte françois du seizieme siecle, qui dans son temps a eu de la réputation, & qui n'en a plus. *La Semaine de du Bartas* est célebre, mais quant au titre seulement; on n'en a pas retenu un vers, & on en pouroit citer plusieurs d'assez ridicules; mais non pas de ce ridicule heureux & piquant qui sauve de l'insipidité. Il s'est fait de *la Semaine de du Bartas*, plus de trente éditions en cinq ou six ans. L'histoire des succès littéraires & des révolutions du goût, n'est pas moins étonante que celle des révolutions politiques. *Du Bartas* mourut en 1590, âgé de 46 ans, ayant vu & chanté la bataille d'Ivri, qui se donna le 14 mars de cette année.

BARTH *ou* BART, (Jean) (*Hist. de Fr.*) fameux marin, qui par ses exploits, parvint de l'état de simple pêcheur, au grade de chef d'escadre. L'audace & l'intrépidité caractérisent toutes ses actions; il sortoit des ports bloqués, passoit au travers des flotes ennemies & les batoit toujours avec des forces inférieures, chacun de ses coups de main étoit un triomphe de la valeur & de la bonne conduite sur la force & le nombre, il enlevoit les convois ennemis, il reprenoit ceux qui avoient été enlevés aux François, étoit sans cesse en action, se trouvoit toujours à point nommé par-tout où il pouvoit être nécessaire ou utile; la France n'avoit point de marin que les ennemis craignissent tant de rencontrer, & qu'ils rencontrassent si souvent. On voulut à la cour voir cet homme utile. Le chevalier de Forbin l'y amena en 1691; *Jean Barth* se sentoit de sa premiere éducation, il ne savoit ni lire ni écrire, que son nom; il avoit le ton, les manieres, le langage d'un pêcheur & d'un matelot. On disoit à la cour: *allons voir l'ours*. Il y parut, dit-on, avec un habit de drap d'or, doublé de drap d'argent, jusqu'à la culote, ce qu'il eut soin de faire remarquer à Louis XIV & à toute sa cour, parce qu'il savoit qu'on le taxoit d'avarice, & qu'il crut démentir ce reproche par ce trait de magnificence. L'abbé Ladvocat cite pour garant de cette anecdote, M. de Ligny, un des gendres de *Jean Barth*. Au reste, ce mélange de manieres ridicules, de mœurs demi-sauvages, d'exploits brillans & de services signalés, ne le rendoit que plus digne d'attention, & l'*ours* excitoit beaucoup de curiosité. *Jean Barth* fut anobli en 1694; persone ne l'avoit mieux mérité: ce fut dans la guerre de 1672, & sur-tout dans celle de 1688, que *Jean Barth* acquit & mérita toute sa gloire. Il mourut âgé de 51 ans, le 27 avril 1702, & la marine françoise se ressentit de sa perte dans la grande guerre de la succession d'Espagne. Il est enterré à Dunkerque, sa patrie. On a sa vie imprimée en un volume *in*-12.

BARTHE, (Paul de la). *Voyez Thermes*.

BARTHELEMI, (Saint) (*Hist. sainte*); un des douze apôtres. *Voyez* son article dans le Dictionaire de Théologie.

Barthelemi des Martirs; dominicain, précepteur de dom Antoine, prieur de Crato, né à Lisbone en 1514, fut fait archevêque de Brague en 1559. Il s'en démit dans la suite, & sorti du cloître, il rentra dans le cloître, où il mourut en 1590. Ce sont les plus dignes d'être évêques, qui redoutent le plus de l'être; tant que *Barthelemi* le fut, il disoit que sa vie n'étoit pas à lui, mais à son troupeau, & cette maxime étoit la regle de sa conduite. „ *Je suis*, disoit-il encore, *le premier médecin de* 1400 *hôpitaux;* „ *ce sont les paroisses de mon diocèse* „. *Barthelemi des Martirs* se distingua au concile de Trente, par sa doctrine, & sur-tout par son ardeur pour la discipline du clergé. Ce vertueux prélat étoit l'ami particulier de Saint Charles Borromée. Ses ouvrages ont été recueillis en 1744, à Rome, en deux volumes *in-folio*. M. le Maître de Sacy a écrit la vie de *Barthelemi des Martirs*.

BARTHIUS, (Gaspard) (*Hist. litt. mod.*) né à Custrin en 1587, mort à Leipsick en 1658. Beaucoup moins étonant que Baratier, il mérita cependant une place parmi les enfans précoces. À douze ans il avoit traduit les psaumes en vers latins; à seize, il étoit auteur d'une *Dissertation* estimée & pour l'érudition & pour la critique, sur la maniere de lire les auteurs latins, tant anciens que modernes. On fait cas des recherches contenues dans son gros livre intitulé: *Adversaria*. On a de lui des *Commentaires* sur Stace &

sur Claudien. Il a traduit en latin, avec décence, des morceaux de l'Arétin.

BARTHOLE un des plus grands noms dans la jurisprudence Romaine, né à Sasso-Ferrato, dans la Marche d'Ancône, en 1313, mort à Pérouse, en 1355 ou 1356. Ses œuvres sont en 10 volumes *in-folio*.

(On ne sait pas exactement l'année de sa mort, arivée en 1355 ou 1359. De son vivant il reçut des honeurs presque incroyables, étant recherché à l'envi par les plus illustres Universités, & orné de grands priviléges par l'empereur Charles IV. Mais ses œuvres à présent sont oubliées. (Π)

BARTHOLIN. C'est le nom de trois médecins danois du dix-septieme siecle, pere, fils & petit-fils, & d'un jurisconsulte, frere de ce dernier, qui tous ont fait des ouvrages. Le fils du premier & le pere des deux derniers, a fait un traité *de usu flagrorum in re venerea*, Francfort, 1670, *in*-12. Le jurisconsulte a beaucoup écrit sur les Lombards & sur les Danois; *de Holgero dano; de Longobardis; de origine equestris ordinis Daneborgici; antiquitates Danicæ*.

BARTOLI, (DANIEL) jésuite Italien, & dont tous les ouvrages sont en italien, a fait une histoire de sa compagnie en 6 vol. *in-fol.* qui a été traduite en latin par le P. Giannini. L'original a été imprimé à Rome, en 1650, & années suivantes; la traduction à Lyon, en 1666, & années suivantes.

(On a de lui plusieurs autres ouvrages imprimés sur divers argumens dont on peut voir le catalogue chez le Comte Mazzuchelli (*L. c.p.* 435). Pour ce qui regarde le choix des expressions, la vivacité des narrations, l'élévation des sentimens, il peut être à côté de tout autre illustre écrivain Italien. Mais son style est trop ingénieux, & recherché. (Π)

BARTON, (ÉLISABETH) (*Hist. d'Anglet.*) cette fille étoit indignée du procédé de Henri VIII envers Catherine d'Aragon; mais elle eut tort sur tout d'annoncer la mort à Henri VIII, s'il épousoit Anne de Boulen, Henri VIII la fit mourir elle-même, en 1534.

BARUCH, (*Hist. sainte*) prophete, disciple, & successeur de Jérémie. On sait quelle étoit l'admiration de la Fontaine pour l'éloquence de ce prophete, que Racine lui avoit fait lire. Racine vrai-semblablement ne l'admiroit pas moins; il en a traduit plusieurs morceaux dans *Athalie* & dans les cœurs d'*Esther*.

Ton Dieu n'est plus irrité.
Rejouis-toi, Sion, & sors de la poussiere,
Quite les vêtemens de ta captivité,
Et reprends ta splendeur premiere.
Baruch. *chap.* 5, *vers.* 1 & 2.

Quelle Jérusalem nouvele
Sort du fond du désert, brillante de clartés,
Et porte sur le front une marque immortele?
Peuples de la terre, chantez.
Jérusalem renaît plus charmante & plus belle;
D'où lui vienent de tous côtés
Ces enfans qu'en son sein elle n'a point portés?
Leve, Jérusalem, leve ta tête altiere.
Ibid. vers. 3 & 5.

Moi! je pourois trahir le Dieu que j'aime!
J'adorerois un Dieu sans force & sans vertu,
Reste d'un tronc par les vents abatu
Qui ne peut se sauver lui-même!

Dieux impuissans, dieux sourds, tous ceux qui vous implorent
Ne seront jamais entendus.
Que les démons, & ceux qui les adorent
Soient à jamais détruits & confondus.
Chap. 6.

Voyez *Baruch* dans le Dict. de Théologie.

(Π) BARUFFALDI (JÉRÔME) Professeur d'Écriture sainte & ensuite de Belles Lettres dans l'Université de Ferrare, Vicaire Général de l'Archevêque Jérôme Crispi, & ensuite nommé en 1729 Archiprêtre de Cento où il mourut en 1755, âgé de quatre-vingts ans, fut infatigable cultivateur de toute sorte d'études. Nous avons de lui un très-grand nombre d'ouvrages d'Histoire Civile, Ecclésiastique & Littéraire, de Poésie, d'Éloquence, d'Antiquités, enfin de tout autre sujet. Sa patrie sur-tout lui doit sa reconoissance parce que plusieurs de ses ouvrages la regardent directement. On en peut voir un Catalogue exact chez le Comte Mazzuchelli (*L. c.* p. 483.)

BASCHI *ou* BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) chez les Turcs, joint à un mot qui le précede, signifie le *chef* ou le premier d'un corps d'officiers du sérail. Ainsi *bogangi bachi* signifie le chef des fauconiers, & *bostangi bachi* le chef des jardiniers, ou surintendant des jardins du grand seigneur. (*A. R.*)

Baschi-capou-oglani, nom qu'on donne à l'eunuque qui commande aux portiers de l'apartement des sultanes; *baschi* signifiant chef, *capou*, porte, & *oglan*, officier ou valet. RICAUT, *de l'empire Ottoman*. (*G*)

BASCHI, (MATTHIEU) (*Hist. mod.*) fondateur des capucins. Il étoit frere mineur ou cordelier au couvent de Monte-Falconi. Saint François lui apparut avec son véritable habit, tel qu'il l'avoit porté vivant; le lendemain *Baschi* se présenta devant le Pape avec le véritable habit de Saint François. Ce Pape, qui étoit Clément VII lui donna quelque attention. Les cordeliers, qui prétendoient bien avoir toujours porté l'habit de Saint François, mirent *Baschi* en prison; mais il se sauva, & fu élu général par ceux qui voulurent embrasser sa réforme, elle fut approuvée par Clément VII, en 1528; mais l'opposition des cordeliers prolongea la querele, qui continua long-temps après la mort de *Baschi*, jusqu'à

ce que le Pape Urbain VIII la termina enfin en *1627*, par une bulle qui donne aux capucins le titre *de vrais enfans de Saint François*. Il y a eu depuis les capucins, des *récollets* & des picpus.

Leur utilité ecclésiastique & monastique n'est pas de notre ressort. *Voyez* le Dictionaire de Théologie, & de droit Canonique.)

BASILE, (*Hist. du Bas Empire*) c'est le nom de deux empereurs d'Orient, tous deux réputés de bons & de grands princes.

Le premier nommé *Basile le Macédonien*, de simple soldat, échapé des fers des Bulgares, avec une besace & un bâton, devint empereur de Constantinople. Il avoit le talent de dresser des chevaux, & ce talent le conduisit à l'empire; il plut à l'empereur Michel, qui le fit son premier écuyer, ce qui étoit juste, puisqu'il se connoissoit en chevaux; il le fit ensuite grand chambellan, ce qui n'étoit plus qu'une afaire de faveur; enfin il l'associa à l'empire, après que *Basile* eut assassiné Bardas, beau-frere de l'empereur, qu'il regardoit comme un obstacle à son élévation. Michel s'étant ensuite dégoûté de *Basile*, parce qu'il lui donnoit d'assez bons conseils sur sa conduite, qui étoit assez mauvaise, voulut le faire mourir; *Basile* le prévint, & fut par-là seul empereur en 867. C'étoit le temps où se formoit le schisme d'Orient. *Basile* fut d'abord contraire au schismatique Photius, & favorable au patriarche Ignace; mais Photius le séduisit, en lui dressant une généalogie, qui le faisoit descendre de parens illustres; *Basile* le rétablit sur le trône patriarchal. Il mourut en 886.

BASILE II, ayant fait un nombre considérable de prisoniers sur les Bulgares, leur fit crever à tous les deux ieux, excepté à chaque centieme, auxquels il laissa un œil pour qu'ils pussent conduire leurs compagnons à leur roi, que ce spectacle fit mourir de douleur. *Basile* régna 50 ans, & mourut en 1025. Il étoit né en 956. Il étoit fils de l'empereur Romain le jeune, & fut successeur de Zimiscès, en 976.

BASILE, (SAINT) surnommé *le Grand*, un des peres Grecs, évêque de Césarée en Cappadoce, où il étoit né, en 329. L'histoire de ses travaux apostoliques apartient à l'histoire de l'Église; mais nous pouvons nous arrêter un moment à considérer en lui l'homme célebre, qui apartient à l'histoire générale. Il fut l'ami de Saint Grégoire de Nazianze. Cette amitié, qui les honora tous deux, étoit née dans les écoles des philosophes à Athênes, & se nourit dans la retraite où ils vécurent long-temps ensemble. C'est-là que *Saint Basile* écrivit, soit à Saint Grégoire de Nazianze, lorsqu'il étoit absent, soit à plusieurs autres, des lettres & des conseils sur la vie solitaire, d'où la plupart des religieux ont tiré leur regle, & où les fondateurs des monasteres de l'occident même ont puisé divers points de leurs constitutions. *Basile* ayant été tiré de son désert en *369*, pour monter sur le siége de Césarée, l'empereur Valens voulut l'attirer à l'arianisme, & lui envoya dans cette vue, Modeste, préfet d'Orient, qui employa tour-à-tour, & sans succès, les promesses & les menaces. La fermeté des réponses de *Basile* le déconcerta. „ Je n'ai jamais rencontré „ persone, lui dit-il, qui m'ait osé parler avec „ cette hardiesse „. *Peut-être*, répondit tranquilement *Basile*, *n'avez-vous jamais rencontré d'évêque*. *Saint Basile* mourut en 379. Dom Garnier & dom Prudent, bénédictins, ont donné (en 1721 & années suivantes) une très-belle édition de ses œuvres en 3 volumes *in-folio*, avec une version latine. *Voyez* Basile (Saint) dans le Dict. de Théologie.)

Il y a un autre *Saint Basile*, évêque de Seleucie en Isaurie, qui fut déposé en 451, dans le concile général de Chalcédoine, pour avoir souscrit le faux concile d'Éphese en faveur d'Eutichès; il rentra dans la communion de l'Église. Ses homélies sont dans la bibliotheque des peres.

BASIN *ou* BAZIN. Voyez BEZONS.

BASNAGE, (*Hist. litt. mod.*). Le nom de *Basnage* est célebre dans la controverse & dans les lettres. Pour ne parler que de ceux qui ont le plus illustré ce nom, nous nous bornons:

1°. À Henri BASNAGE DU FRAQUENAI, avocat à Rouen, auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Normandie*, & d'un *Traité des hypotheques*. Né le *16* octobre *1615*, mort le 20 octobre *1695*.

2°. À ses deux fils; savoir, Jacques BASNAGE DE BEAUVAL, auteur d'une *Histoire des Juifs*, & de plusieurs autres ouvrages, tels que *la République des Hébreux; les Antiquités Judaïques; les Annales des Provincis-Unies, depuis la paix de Munster, ec. ec.* 2°. Henri BASNAGE DE BEAUVAL, auteur de l'*Histoire des ouvrages des savans*, qui sert comme de suite aux *Nouveles de la république des lettres*.

Henri mourut à la Haye en 1710. Jacques par les services qu'il rendit à la France, obtint la restitution des biens que sa famille y avoit laissés, lorsque la révocation de l'édit de Nantes l'avoit obligée d'en sortir. Il mourut en 1723. Il étoit né à Rouen en *1653*, & son frere en *1656*.

BASSELIN, (OLIVIER) (*Hist. litt. mod.*). Cet homme, qui étoit un simple foulon de la petite ville de Vire en Normandie, passe pour l'inventeur du vaudeville, sorte de chanson, appelée autrefois *vau de vire*, parce qu'on s'assembloit dans le vau ou dans la vallée de Vire pour les chanter en dansant, & *Basselin* étoit l'auteur de ces chansons.

BASSELIN, (ROBERT) est aussi le nom d'un professeur de philosophie au collége de Grassins, qui, vers le milieu de ce siecle-ci, (le dix-huitieme) prétendit avoir trouvé la quadrature du cercle, & qui est presque le seul exemple d'un homme entendant la question qui ait prétendu

avoir fait cette découverte. Il le persuada même à quelques-uns de ses confreres, nommément à un autre professeur de philosophie, au collége de Montaigu, nommé Moreau, qui fit des vers latins à sa louange sur cette découverte.

BASSI. *Voyez* POLITIEN.

(II) BASSI (LAURE) Bolonoise, mais d'une famille originaire de Scandiano dans le Duché de Rhege, nâquit à Bologne le 29 Octobre 1711. Dès son premier âge elle montra un génie heureux de façon qu'appliquée même aux études difficiles de la Philosophie, à vingt ans elle en soutint publiquement une dispute solemnele avec heureux succès. Par conséquent honorée du bonet doctoral, dans la même année, elle fut placée parmi les Professeurs & destinée à la Chaire de Philosophie dans cette Université. Elle continua toujours ses études favorites, & dans les Mathématiques, dans la Physique, dans la Poésie, & dans les Langues Greque, Latine, Italiene & Françoise elle fit des progrès qui auroient été merveilleux même dans un homme. La rare modestie qu'elle conserva toujours parmi les honeurs que sa patrie, les savans, les Princes lui rendoient continuélement, donna un nouvel éclat aux grandes connoissances dont elle étoit fournie. Jointe en mariage avec le Docteur Joseph Verati elle fut unir les occupations Littéraires aux soins domestiques, & remplit tous les devoirs d'une excellente mere de famille. En 1776 elle obtint la Chaire de Physique expérimentale dans l'Académie de l'Institut à laquelle elle étoit associée. On trouve dans les mémoires de cette Académie quelques Dissertations récitées par elle-même. Elle mourut le 20 Février 1778, & fut honorée par la même Académie de funérailles solemnels comme il étoit convenable à une femme qu'on devoit regarder justement comme un ornement d'elle-même & de sa patrie. M. le Comte Jean Fantuzzi en a écrit la vie publiée dans la même ville & dans la même Année. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BASSOMPIERRE, (FRANÇOIS DE) (*Hist. de Fr.*) l'un des hommes les plus brillans & les plus aimables des regnes de Henri IV & de Louis XIII, colonel général des Suisses, & maréchal de France, naquit en Lorraine, l'an 1579, d'une anciene & illustre maison. S'étant ataché à la France, il s'y distingua par ses services militaires à la guerre, & dans les ambassades, il réussit par son seul mérite & sans rechercher la faveur des ministres. Il n'étoit point ami du duc de Sully. Lorsqu'à la mort de Henri IV le duc de Sully se mit en marche pour aller au Louvre, nous „ le rencontrâmes, dit *Bassompierre*, suivi de „ quelques quarante chevaux; lequel étant proche „ de nous, commença, d'une façon épleurée, à „ nous dire: *Messieurs, si le service que vous aviez „ voué au roi, qu'à notre grand malheur nous venons de perdre, vous est aussi avant en l'âme, „ qu'il le doit être à tous les bons François, jurez „ tous présentement de conserver la même fidélité „ que vous lui avez rendue, au roi son fils & „ que vous emploirez votre sang & votre vie pour „ venger sa mort.* — *Monsieur*, lui répondis-je, „ *c'est nous qui faisons faire ce serment aux au„ tres, & nous n'avons pas besoin d'exhortateur en „ une chose, à quoi nous sommes si obligés*. Je „ ne sai si ma réponse le surprit, ou s'il se re„ pentit d'être venu si avant hors de son fort. Il „ partit en même temps, & nous tourna le vi„ sage, & alla s'enfermer dans la bastille „.

Bassompierre faisoit ombrage au connétable de Luynes, qui lui disoit: *Je vous servirai auprès du roi, mais ne faites pas tant les doux ieux à sa majesté*.

Les services de *Bassompierre* lui ayant procuré le bâton de maréchal de France en 1622, il disputa en 1627, au duc d'Angoulême, le commandement de l'armée, qui faisoit le siége de la Rochelle; le roi Louis XIII en prit le commandement, retint auprès de lui le duc d'Angoulême, & donna une armée séparée à commander au maréchal de *Bassompierre*. Il étoit difficile qu'un homme aimé des femmes, comme le maréchal de *Bassompierre*, ne fût pas entraîné dans les intrigues de la cour de Louis XIII. Le mariage du duc d'Orléans Gaston, avec Marguerite de Lorraine, conclu contre le gré de la cour en 1631, donna occasion que tous ceux qui avoient eu part à cette afaire, ou qui en furent soupçonés, éprouvassent la rigueur de la cour. La princesse de Conti, Louise de Lorraine, fut exilée; *Bassompierre* qu'elle aimoit, qu'elle avoit épousé secrétement, & dont elle avoit eu un fils, nommé de la Tour, fut mis à la bastille. La princesse de Conti en mourut de douleur. C'est le sujet d'une élégie de Malleville, où il dit:

Lorsque le beau Daphnis, la gloire des fideles,
Perdit la liberté qu'il ôtoit aux plus beles.

Bassompierre ayant été averti qu'il devoit être arrêté, brûla, dit-on, plus de six mille lettres qui auroient pu nuire à la réputation des plus grandes dames de la cour. Il avoit fait une promesse de mariage à Marie de Balsac d'Entragues, sœur de la marquise de Verneuil, & il en avoit eu un fils; en conséquence, mademoiselle d'Entragues se faisoit appeler madame de *Bassompierre*, & plaida huit ans contre lui au parlement de Rouen pour se faire reconoître. Le rencontrant un jour, elle lui dit: *Monsieur, vous devriez bien me faire rendre les honeurs de maréchale de France.* — *Eh! mademoiselle*, répondit-il, *pourquoi prenez-vous un nom de guerre?* Piquée de cette réponse, elle lui dit avec colere: *Vous êtes le plus sot homme de la cour.* — *Quoi!* dit-il, *sans vous avoir épousée!*

Sa détention à la bastille dura douze ans; il sut en tirer parti en homme d'esprit & de courage; la lecture & le travail remplirent tous ses momens; c'est-là qu'il fit ses mémoires, qui sont

curieux & agréables. On a encore de lui une relation de ses ambassades, & des remarques sur l'histoire de Louis XIII par du Pleix. *Bassompierre* parloit avec la plus grande facilité toutes les langues en usage dans l'Europe. Il ne sortit de la bastille qu'après la mort du cardinal de Richelieu. On fit à ce sujet le quatrain que voici :

Enfin, dans l'arriere saison,
La fortune d'Armand s'acorde avec la miene,
France, je sors de ma prison,
Quand son âme sort de la siene.

Ces vers déja très-recherchés dans leur tournure, ont encore une recherche particuliere dont on ne s'aperçoit pas d'abord, c'est que le troisieme vers :

France, je sors de ma prison,

est l'anagramme de *François de Bassompierre*, avec le changement d'une seule lettre, à la vérité assez importante, car c'est la premiere lettre du nom ; au lieu d'un *b* on trouve un *n* dans le vers.

Bassompierre étoit devenu fort grôs à la bastille ; on dit que la reine lui ayant fait la plaisanterie de lui demander *quand il acoucheroit*, il répondit, *quand j'aurai trouvé une sage femme*.

Lorsque *Bassompierre* avoit été mis à la bastille, on l'avoit forcé de vendre sa charge de colonel général des Suisses au marquis de Coislin, auquel le marquis de la Châtre avoit succédé, cette charge fut rendue à *Bassompierre* sous le ministere du cardinal Mazarin. Le maréchal de *Bassompierre* mourut en 1646. On le trouva mort dans son lit. „ Homme fort connu, dit un auteur François ; mais l'on ignore assez communément qu'il fit revêtir de pierres, à ses dépens, le fossé du cours-la-reine „.

BASSUS, (CESIUS) (*Hist. litt. anc.*) poëte latin du temps de Néron ; c'est à lui que Perse adresse sa sixieme satyre. On a de *Bassus* quelques fragmens dans le *Corpus poetarum* de Maittaire.

BASTA, (GEORGE) général italien, qui se distingua dans les guerres civiles de France, sous le duc de Parme, Alexandre Farnese, & qui servit bien l'empereur Rodolphe en Hongrie & en Transylvanie, mais dont nous ne parlerions pas, s'il n'avoit fait deux traités estimés sur la discipline militaire, l'un intitulé : *Il maestro di campo generale*, Venise, 1606, *in* 4°. l'autre, *Governo della cavalleria leggiera*, Bruxelles, 1624, *in*-4°. Mort en 1607.

BASTABLES, (TERRES) adj. pl. (*Hist. mod.*) terres contestées entre l'Angleterre & l'Écosse : il étoit autrefois incertain auquel de ces royaumes elles apartenoient avant qu'ils fussent unis. Ce mot a toute l'énergie de *litigieux*, & vient de *batre*. (*A. R.*)

BASTAGAIRE, s. m. nom de quelques officiers des empereurs grecs, dont la fonction étoit de veiller sur les bagages de l'empereur. On nommoit aussi dans l'Église de Constantinople *bastagaire*, celui à qui il apartenoit de porter l'image du Saint de l'Église, aux processions, & dans les fêtes solemneles. En ce sens, *bastagaire revient* à notre *porte-baniere*, ou *porte-bâton de confrérie*. (*A. R.*)

BASTERNE, (*Hist. mod.*) sorte de voiture ou de chariot, fermé de tous côtés, qui avoit emprunté ce nom des peuples Basternes ou Bastarnes. L'usage de ce chariot passa de ces peuples aux Romains, & même aux premiers rois de France.

Grégoire de Tours, parlant de la reine Deutérie, femme du roi Théodébert, petit-fils du grand Clovis, raporte que cette princesse craignant que le roi ne lui préférât une fille qu'elle avoit d'un premier lit, la fit mettre dans une *basterne*, à laquelle on atacha, par son ordre, de jeunes bœufs, qui n'avoient pas encore été mis sous le joug, & que ces animaux la précipiterent dans la Meuse.

Nous avons des vers d'Ennodius, où ce poête parle de la *basterne* de la femme de Bassus. Cependant, afin qu'on ne dise pas que cette voiture étoit réservée aux femmes ou à des hommes efféminés, on peut voir, dans les épîtres de Symmaque, que ce préfet de Rome, écrivant aux enfans de Nicomachus, les prie de tenir des *basternes* prêtes pour le voyage de leur frere.

Il paroît que la *basterne* n'étoit traînée que par des bœufs. La coutume en duroit encore du temps de Charlemagne ; & c'est à cette coutume, que M. Despréaux fait allusion, dans son poême du Lutrin, où il fait ainsi parler la molesse :

Helas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois s'honoroient du nom de fainéans,
S'endormoient sur le trône, & me servant sans honte,
Laissoient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte !
Aucun soin n'approchoit de leur paisible cour
On reposoit la nuit, on dormoit tout le jour :
Seulement au printemps, quand Flore, dans les plaines,
Faisoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs atelés d'un pas tranquille & lent
Promenoient dans Paris le monarque indolent.
Ce doux siecle n'est plus :

On voit que le poëte, pour jeter du ridicule sur ces princes, leur reproche ce chariot traîné par des bœufs, comme une voiture inventée exprès pour entretenir leur molesse & leur indolence.

BATEMBURGIQUES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom de coureurs, qui dans le seizieme siecle pillerent les Églises, renverserent les autels, & firent beaucoup de dégâts sous la conduite d'un soldat séditieux. (*A. R.*)

BATENITES, f. m. pl. (*Hist. Ott.*) peuples grôssiers qui formerent une secte particuliere parmi les Musulmans. Quelques-uns les confondent avec les Ismaélites & avec les Karmatiens, dont ils renouvelerent les erreurs licentieuses. Cette secte ne fit que se montrer dans quelques provinces de l'orient. Leurs principes, plus propres à détruire qu'à conserver l'ordre social, furent proscrits avec sévérité dans les autres contrées. (*T—N.*)

BATHYLLE, (*Hist. anc.*) pantomime célebre d'Alexandrie, qui parut à Rome sous Auguste, & fut afranchi de Mécene; Pylade jouoit dans le genre tragique, *Bathylle* dans le haut comique; la tragédie n'a point de situations si touchantes ni si terribles; la comédie, noble & tendre, n'a rien de si voluptueux que ces deux acteurs parfaits n'exprimassent par la danse & le geste; c'est de *Bathylle* que Juvenal a dit:

Chironomon Ledam molli saltante Bathyllo.

Cet art se perfectiona encore dans la suite, on raconte que Démétrius, philosophe cynique, qui vint à Rome sous Caligula, ne pouvant croire les effets prodigieux qu'on racontoit de cet art, voulut voir un des pantomimes célebres de ce temps il le vit, & s'écria transporté d'admiration: *Non, je ne te vois point, je t'entends; ce n'est point un spectacle, c'est un entretien; tu m'as tout dit dans la seule langue qui puisse tout dire.*

BATILDE, (SAINTE) (*Hist. mod.*). Erchinoald, maire du palais sous Clovis II, fit épouser, vers l'an 648 ou 649, à son maître, une esclave qu'il avoit achetée de quelques pirates. Cette esclave, c'est la fameuse *Batilde* ou Bathilde; les historiens la représentent comme une femme d'une beauté parfaite, & sa moindre perfection, selon eux, étoit d'être belle. Elle étoit née en Angleterre; & quand elle fut reine, des flateurs publierent qu'elle descendoit de quelqu'un des princes de l'heptarchie. „ On „ le crut, dit un historien, parce qu'on l'aimoit „. Ajoutons qu'en ne le croyant pas, on ne lui ôtoit rien, & que *Batilde* devoit tout à elle-même. Elle fut mere de Clotaire III, de Childéric II & de Thierry III.

Clotaire étoit sous la tutele de sa mere, & les talens & les vertus de *Batilde* servirent quelque temps de contre-poids aux vices encore cachés de ce terrible Ébroin, maire du palais, successeur d'Erchinoald. Le gouvernement de *Batilde*, toujours juste & doux, & toujours pacifique, & au dedans & au dehors, est marqué par des traits heureux.

Batilde défendit, sous des peines rigoureuses, aux Gaulois & aux juifs, l'infâme commerce, par lequel les Gaulois vendoient à vil prix leurs enfans à des juifs qui les alloient revendre dans d'autres pays.

La pieté tournoit la principale attention de *Batilde* vers le gouvernement des afaires ecclésiastiques. Elle fit cesser des abus qui s'étoient introduits dans la nomination des bénéfices & des évêchés & ne soufrit plus que la simonie & la vénalité souillassent un ministere essentiélement pur & saint.

Batilde fonda l'abbaye de Chelles pour les filles, & celle de Corbie pour les hommes: on lui a reproché d'avoir fait trop de bien aux moines; mais on ne considere pas que les moines, occupés à défricher les terres, à nourir les pauvres, à cultiver les lettres, étoient les meilleurs des hommes; que dans ces siecles de guerre & de violence ils recueilloient au fond de leurs retraites le peu de paix qui restoit sur la terre; qu'enfin, par leurs travaux & par leurs vertus, ils étoient dignes de toute la faveur des rois, & de toute la bienveillance des peuples.

Batilde eut pour amis deux évêques; saint Leger, qu'elle fit évêque d'Autun, & Sigebrand, moins digne de sa confiance que le premier, & qui ne fut pas choisi avec assez de circonspection. On ignore quel étoit son siége; mais il paroît qu'il n'auroit dû être ni évêque ni ministre. Ses mœurs pouvoient éveiller la médisance & les soupçons à l'égard d'une reine encore jeune & belle, & le faste qu'il mettoit à sa faveur, augmentoit encore cet inconvénient; aussi la calomnie n'a-t-elle point épargné *Batilde*, qui trop sensible pour son repos à cette injustice, n'y opposa cependant que la patience & les larmes. L'orgueil de Sigebrand voulut écraser les grands; il fut assassiné: on croit que ce fut l'effet d'une intrigue tramée sourdement par Ébroin, qui vouloit donner des dégoûts à *Batilde*, pour réunir toute l'autorité. Son artifice réussit. *Batilde*, fatiguée de la perversité des hommes, se hâta de se consacrer à Dieu; elle en avoit formé depuis long-temps le projet. Son âme douce & exempte d'ambition, avoit toujours soupiré pour la retraite; elle envioit la paix qu'elle avoit procurée à tant de cénobites dans les saints asyles élevés par ses soins; mais elle n'avoit voulu quiter la cour, que quand ses enfans & ses peuples n'auroient plus besoin d'elle. L'insulte qu'on lui fit dans la persone d'un homme honoré de sa confiance, les calomnies semées avec art contr'elle-même par Ébroin, lui firent devancer le temps qu'elle s'étoit prescrit. Quelques auteurs insinuent que sa retraite ne fut pas volontaire, qu'elle ne fit que céder aux instances des grands, soulevés contr'elle par Ébroin. Si le fait est vrai, ces indociles sujets étoient bien peu dignes du bonheur dont ils avoient joui sous ses loix. Quoi qu'il en soit, elle prit le voile à Chelles, vers l'an 665, & fut l'édification du cloître après avoir été l'exemple du monde. „ L'histoire, dit M. le président Hénault, lui rend le témoignage qu'elle „ n'oublia point sur le trône son premier état, „ & que devenue religieuse, elle ne se souvint

„ jamais qu'elle eût porté la courone „. On croit qu'elle mourut vers l'an 680.

BATOCKS *ou* BATOGGI, f. m. plur. (*Hift. mod.*) font deux bâtons minces dont on fe fert à Mofcow pour batre les criminels jufqu'à la mort, ou jufqu'à ce que le patient ait reçu le nombre de coups prefcrit par le magiftrat. (*A. R.*)

BÂTON, (*Hift. anc. & mod.*) c'eft un inftrument dont on fe fert ordinairement pour s'apuier en marchant. Le cardinal Bona obferve dans fon *traité des Liturgies*, qu'autrefois ceux qui fe fervoient de *bâton* dans l'Église pour s'apuier, étoient obligés de le quiter, & de fe tenir debout feuls & droits dans le temps qu'on lifoit l'évangile, pour témoigner leur refpect par cette pofture, & faire voir qu'ils étoient prêts d'obéir à Jéfus-Chrift, & d'aller par-tout où il leur commanderoit d'aller.

On fe fert fouvent auffi d'un *bâton* comme d'une efpece d'arme naturele, offenfive & défenfive. Les Lacédémoniens ne portoient jamais d'épée en paix; mais ils fe contentoient de porter un *bâton* épais & cru qui leur étoit particulier.

Saint Évremont obferve que chez les Romains les coups de *bâton* étoient une façon modérée de punir les efclaves, & qu'ils les recevoient par-deffus leurs habits.

Les Maîtres d'armes & les gens fufceptibles du point d'honeur, croient qu'il eft bien plus honteux de recevoir un coup de *bâton* qu'un coup d'épée, à caufe que l'épée eft un inftrument de guerre, & le *bâton* eft un inftrument d'outrage.

Les loix de France puniffent bien févérement les coups de *bâton*. Par un réglement des maréchaux de France, fait en 1653, au fujet des fatisfactions & réparations d'honeur, il eft ordoné que quiconque en frapera un autre du *bâton*, fera puni par un an de prifon, qui poura être modéré à fix mois, en payant 3000 livres, applicables à l'hôpital le plus prochain: outre cela l'aggreffeur doit demander pardon à genoux à l'offenfé, *&c.* tout prêt à recevoir de lui un égal nombre de coups de *bâton*; & il y a certains cas où ce dernier peut être contraint de les donner, quand même il auroit trop de générofité pour s'y réfoudre de lui-même.

Par un autre réglement des maréchaux, de l'année 1679, celui qui frape du *bâton* après avoir reçu des coups de poing dans la chaleur de la difpute, eft condamné à deux mois de prifon; & à quatre années, s'il a commencé à fraper à coups de poing.

La loi des Frifons ne donne qu'un demi-fou de compofition à celui qui a reçu des coups de *bâton* & il n'y a fi petite bleffure pour laquelle elle n'en acorde davantage. Par la loi Salique, fi un ingénu donnoit trois coups de *bâton* à un ingénu, il payoit trois fous; s'il avoit fait couler le fang, il étoit puni comme s'il eût bleffé avec le fer, & il payoit quinze fous. La peine & l'indemnité fe mefuroient fur la grandeur des bleffures. La loi des Lombards établit différentes compofitions pour un coup, pour deux, trois, quatre: aujourd'hui un coup en vaut mille.

La conftitution de Charlemagne, inférée dans la loi des Lombards, veut que ceux à qui elle permet le duel, combatent avec le *bâton*; peut-être pour rendre ces combats moins fanguinaires. Le capitulaire de Louis le Débonnaire, donne le choix de combatre avec le *bâton* ou avec les armes: dans la fuite il n'y eut que les ferfs qui combatiffent avec le *bâton*.

De là je vois naître & fe former les articles particuliers de notre point d'honeur, dit l'auteur de l'*Efprit des loix*, *tome II.*, *p.* 202. L'accufateur commençoit par déclarer devant le juge qu'un tel avoit commis une telle action, & celui-ci répondoit qu'il en avoit menti: fur cela le juge ordonoit le duel. La maxime s'établit que lorfqu'on avoit reçu un démenti, il falloit fe batre.

Quand un homme avoit déclaré qu'il combatroit, il ne pouvoit plus s'en départir fans être condamné à une peine. Autre regle qui s'enfuivit; c'eft que quand un homme avoit donné fa parole, l'honeur ne lui permettoit plus de fe retracter.

Les gentilshommes fe batoient entr'eux & avec leurs armes; les vilains fe batoient à pied & avec le *bâton*. Le *bâton* devint donc un inftrument outrageant, parce que celui qui en avoit été frapé, avoit été traité comme un villain.

Il n'y avoit que les vilains qui combatiffent à vifage découvert, ainfi il n'y avoit qu'eux qui puffent recevoir des coups au vifage: de là vint qu'un fouflet fut une injure qui devoit être lavée par le fang, parce que celui qui l'avoit reçu, avoit été traité comme un vilain.

Voilà comment, par des degrés infenfibles, fe font établies les prétendues loix du point d'honeur, & avant elles les différences entre les inftrumens contundans. Le *bâton* eft devenu une arme déshonorante, quelquefois pour celui qui s'en fert, & toujours pour celui avec qui l'on s'en eft fervi.

BÂTON, (*Hift. mod.*) eft quelquefois une marque de commandement, & un attribut de dignité ou d'emploi: tels font les *bâtons* de maréchaux de France, de maîtres d'hôtel, de capitaines des gardes, d'exempts, &c. Celui de maréchal eft fleurdelifé; le roi l'envoie à celui qu'il éleve à ce grade militaire. Les maîtres d'hôtel, les capitaines des gardes, les exempts, &c. peuvent être méconnus pour ce qu'ils font, s'ils s'expofent à l'exercice de leurs charges fans leurs *bâtons*: c'eft là l'ufage principal du *bâton*.

BÂTON de gardes de nuit qui courent les rues de Londres en criant l'heure qu'il eft. Celui qui

tient le manoir de Lambourn dans le comté d'Effex, doit *le fervice du bâton*, c'eft-à-dire, qu'il eft obligé de fournir une charge de paille fur une charete tirée à fix chevaux, deux cordes, deux hommes armés de pied en cap, pour garder le *bâton* quand on le porte à la ville d'*Aibridge*, &c. *Camb. rit. Effex*.

BÂTON TRAÎNANT (*Hift. mod.*) ou BÂTON À QUEUE. Édouard I, roi d'Angleterre, rendit fous ce titre, un édit contre les ufurpateurs des terres, lefquels, pour opprimer les propriétaires véritables, transfportoient ces terres ufurpées, à de grands feigneurs; contre ceux qu'on louoit pour maltraiter & outrager les autres: contre les violateurs de la paix, raviffeurs, incendiaires & duelliftes; contre ceux qui vendoient à faux poids & à fauffes mefures, & autres mal-faiĉteurs. Cette loi fut exécutée avec tant de rigueur, que les amendes qui en provinrent, apporterent au roi des tréfors immenfes.

On appeloit *juges à bâton traînant*, ceux qui étoient chargés de l'exécution de cet édit, foit par raport à la maniere rigoureufe dont ils faifoient leurs exécutions, foit par raport au *bâton* qu'ils portoient comme une marque de leur autorité, & qu'ils tenoient à la main en jugeant les mal-faiĉteurs. (*G*)

BÂTONIERS *ou* HUISSIERS À BAGUETE; commis par le maréchal du banc du roi d'Angleterre, pour acompagner les juges & porter à la main une baguete ou un bâton, dont le bout fupérieur eft garni d'argent: ils acompagnent auffi les prifoniers que l'on conduit aux tribunaux, ou que l'on ramene en prifon.

Ce nom fe donne auffi quelquefois à ceux qu'on appele ordinairement *bâtons*, qui font des gardes des officiers de la flote du roi, & qui fe trouvent dans les cours royales, tenant à la main une baguete peinte, pour garder les prifoniers dans les prifons, & pour les acompagner en public quand ils ont la permiffion de fortir. *Voyez* BÂTON.

BATTAGLINI (MARC) évêque de Nocera, puis de Cefene, eft auteur d'une *Hiftoire univerfele des Conciles* & des *Annales du facerdoce & de l'empire, du dix feptieme fiecle*. Mort en 1717, âgé de 71 ans.

BATTEUX (CHARLES) (*Hift. litt. mod.*); un de ces hommes que l'académie enleve à l'univerfité, fe fit connoître avantageufement par fon livre des *beaux arts réduits à un même principe*, qui a depuis été réuni avec le traité de *la conftruĉtion oratoire* dans le *cours de belles lettres*, cinq vol. *in*-12, 1760. Il a traduit & mutilé Horace. On ne peut blâmer M. l'abbé *Batteux* d'avoir été un eccléfiaftique décent, jufqu'à l'auftérité dans fes traduĉtions: mais il fuit de là qu'il ne faut pas qu'un eccléfiaftique traduife Horace.

Les autres ouvrages de M. l'abbé *Batteux* font: La *Morale d'Épicure*, le recueil des *quatre poétiques d'Ariftote, d'Horace, de Vida & de Boileau, avec les traduĉtions & des remarques. L'hiftoire des caufes premieres*; le *Élémens de littérature, extraits du cours de belles lettres*; le *Cours élémentaire à l'ufage de l'école militaire*, en quarante-cinq petits volumes *in*-12. On dit que l'excès de travail qu'exigea ce dernier ouvrage ou quelques contradiĉtions que l'auteur éprouva dans cette entreprife ou à fon occafion, accélérerent l'hydropifie de poitrine, dont il mourut à Paris le 14 juillet 1780. On dit qu'il étoit fort utile à une famille pauvre & nombreufe. Il avoit affez de dignité dans le caraĉtere, dans la figure & dans le maintien. Il fe piquoit de vivre en folitaire & en fage, de maniere cependant qu'il approchoit plus d'Ariftippe que de Diogene. Il étoit né dans le diocêfe de Reims; il étoit chanoine de cette métropole. Il avoit été reçu à l'académie des infcriptions en 1754, à l'académie françoife en 1761.

BATTORI (ÉTIENNE) (*Hift. mod.*). La réputation de ce prince lui valut en une feule année deux courones par éleĉtion; il fut d'abord élu en 1575 prince de Tranfylvanie, & enfuite roi de Pologne, d'après l'évafion de Henri III, qui auroit voulu cependant conferver la courone de Pologne avec celle de France. Il fit la guerre aux Ruffes avec les fuccès ordinaires. *Battori* vit les défauts du gouvernement Polonois, il en fut frapé, il s'occupoit férieufement du foin de les corriger, lorfque la mort le prévint en 1587.

BAUDELOT DE DAIRVAL (CHARLES CÉSAR); avocat au parlement, membre de l'académie des belles lettres, auteur d'un *Traité de l'utilité des Voyages*, 1727. Paris, 2 *vol. in*-12. Et de quelques *Differtations inférées dans les Mémoires de Littérature*. Né en 1648, reçu à l'académie des belles lettres, en 1705, mort en 1722.

BAUDIER (MICHEL) hiftoriographe de France, fous Louis XIII, eft auteur 1°. d'une *Hiftoire générale de la Religion des Turcs, avec la vie de leur prophete Mahomet, & des quatre premiers Califes &c.*

2°. D'une *Hiftoire de l'abbé Suger*.

3°. D'une *Hiftoire du Cardinal d'Amboife*, Paris 1651, *in*-8°.

4°. D'une *Hiftoire du cardinal Ximenès*.

5°. D'une *Hiftoire du maréchal de Toiras*, 1644, *in-folio*; 1666, 2 *vol. in*-12.

BAUDOT DE JUILLY (NICOLAS) (*Hift. litt. mod.*) fils d'un receveur des tailles de Vendôme, fut fubdélégué de l'intendant à Sarlat. Ses nombreux & médiocres ouvrages peuvent être diftingués en trois claffes.

1°. Les hiftoires romanefques.

De ce nombre font, *l'hiftoire de Catherine de France, reine d'Angleterre*, publiée en 1696.

Germaine de Foix, nouvele hiftorique, en 1701.

L'hiftoire fecrete du connétable de Bourbon, en 1706.

La relation hiftorique & galante de l'invafion d'Efpagne par les Mores en 1722, 4 *vol. in*-12.

2°. Les

2°. Les Histoires véritables.

Telles sont, *l'Histoire de la conquête d'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie*, 1701, *in*-12.

L'histoire de Philippe Auguste, 1702, 2 *vol. in*-12.

L'histoire de Charles VII, 1697, 2 *vol. in*-12.

L'histoire des Hommes illustres tirée de Brantôme.

3°. Les ouvrages qui sont attribués à M. *Baudot de Juilly*, quoiqu'ils aient paru sous le nom de mademoiselle de Lussan.

Telles sont, *l'Histoire de la vie & du regne de Charles VI*, 1753, 9 *vol. in*-12.

L'histoire du regne de Louis XI, 1756, 6 *vol. in*-12.

L'histoire des Révolutions de Naples, 4 *vol. in*-12. 1757.

BAUDOUIN (*Hist. mod.*) c'est le nom du premier & du dernier des empereurs latins de Constantinople.

On sait comment à la quatrieme croisade, en 1204, les François & les Vénitiens se rendirent maîtres de Constantinople & fonderent ce qu'on appele l'*Empire des Latins*, qui dura cinquante huit ans. Ils élurent pour premier empereur *Baudouin*, comte de Flandre, l'un des croisés. Les devoirs de sa nouvele dignité lui firent entiérement perdre de vue les intérêts de ses états patrimoniaux. Il s'engagea dans des guerres contre Joannitze ou Calo Jean, roi des Bulgares, qui le fit prisonier. Depuis ce moment on ignore la destinée de *Baudouin*. Les uns disent que son barbare vainqueur lui fit couper les bras & les jambes, & le fit jeter ainsi mutilé au fond d'un précipice, où il mourut après trois jours de langueur; les autres croient qu'il se sauva de sa prison, réservé à une plus étrange catastrophe; on le croyoit mort depuis vingt ans, & Jeanne, sa fille, régnoit paisiblement en Flandre, lorsqu'on vit paroître dans plusieurs villes de Flandre un homme qui lui rassembloit, & qui se faisoit passer pour lui: cet homme racontoit comment il s'étoit échapé des fers des Bulgares; il se fit suivre par le peuple, & l'on commençoit à le mettre en possession de quelques villes du comté. Jeanne s'adressa au roi de France, Louis VIII, à qui, dit on, elle fit plus d'instances pour être délivrée de cet imposteur, si c'en étoit un, que pour obtenir la liberté de Ferrand de Portugal, son mari, qui étoit alors prisonier dans la tour du Louvre. Louis VIII manda au prétendu *Baudouin*, de le venir trouver à Péronne; il y vint: Louis l'interrogea; cet homme, dit-on, se coupa sur plusieurs articles, ou parut ignorer des choses que *Baudouin* devoit savoir, mais qu'il pouvoit cependant avoir oubliées. Louis le crut un imposteur, & le renvoya comme tel avec mépris. Cet homme erra en divers lieux, abandoné de tout le monde depuis le jugement que Louis VIII en avoit porté. On le trouva déguisé dans la Bourgogne, il fut pris & mené à la comtesse de Flandre, qui lui fit donner la question, & le fit pendre après lui avoir arraché l'aveu de son imposture. Le peuple qui aime à croire aux grands crimes, ou à se persuader qu'il y croit, sentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de penser que Jeanne avoit fait pendre son pere, pour se dispenser de lui rendre ses états; l'aveu de l'imposture parut extorqué. Il eût mieux valu, disoit-on tenir cet homme enfermé sous une sûre garde, & mettre de son vivant sous les ieux du public les preuves de son imposture.

Le second & dernier *Baudouin* & qui fut le dernier empereur latin de Constantinople, étoit de la maison de Courtenay; il fut élu en 1228, obligé en 1261 d'abandoner l'empire à Michel Paléologue, son concurrent, il céda ses droits au comte d'Anjou, roi de Sicile, frere de saint Louis & aux rois de Sicile ses successeurs. Il mourut en 1273.

2°. Baudouin est aussi le nom de trois hommes de lettres, nom en effet, plus connu que leurs ouvrages.

1°. (Benoît), théologien d'Amiens, auteur d'un traité *de la Chaussure des anciens*, sous le titre de *Calceus antiquus &c.*, publié en 1615, *in*-8°. ce qui a fait dire qu'il étoit fils d'un cordonier, qu'il avoit été cordonier lui-même, à peu près comme dans une mauvaise vie de Virgile, faussement attribuée à Donat, il est dit qu'Auguste paroissant en peine de savoir au juste qui étoit son pere, Virgile lui dit, qu'il le croyoit fils d'un boulanger, parce que pour récompense de ses vers il lui avoit assigné un certain nombre de rations de pain par jour.

2°. (François) célebre professeur de droit en France & en Allemagne, né à Arras en 1520, mort en 1572. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, lui confia l'éducation d'un de ses fils, & on croit qu'il a été au Concile de Trente. Henri III, le fit Conseiller d'état; il eut avec Calvin des liaisons qui le firent soupçoner d'incliner vers les opinions noveles, mais il mourut entre les bras du jésuite Maldonat. On a de lui des ouvrages de jurisprudence, d'histoire, de théologie & de controverse.

3°. (Jean) né à Pradelle en Vivarais, lecteur de la reine Marguerite, & l'un des quarante de l'académie françoise. On a de lui des traductions oubliées, de Salluste, de Suétone, de Tacite, de Lucien, de Dion Cassius, du Tasse, de Davila, de Bacon; il a fait aussi quelques ouvrages de son chef, tels qu'un *Recueil d'emblêmes*, *avec des discours moraux*, *qui servent d'explication*, Paris, 1638. *in*-8°. 3 *vol.* ornés de figures, gravées par Briot. Une *Iconologie*, Paris, 1636 *in-folio* & 1643. *in*-4°. Une *histoire de Malte*, 1659, 2 *vol. in-folio*. *Des Fâbles d'Ésope*, *avec des Réflexions Morales & quelques Romans*. *Jean Baudouin* étoit sans talent, & il est à remarquer que plusieurs des anciens & premiers académiciens é-

toient dans ce cas-là, parce que l'intrigue avoit alors trop d'influence ſur les choix.

BAUDRAND (Michel-Antoine) eccléſiaſtique, né à Paris en 1633, mort en 1700. Auteur d'un dictionaire géographique en deux volumes *in-folio*, imprimé d'abord en latin en 1682, puis en françois en 1705, après la mort de l'auteur. Samſon y a relevé bien des mépriſes.

BAUDRICOURT, (*Hiſt. mod.*); c'eſt le nom du gouverneur ou commandant de Vaucouleurs, qui envoya au roi Charles VII la pucelle d'Orléans. Jean de *Baudricourt* ſon fils, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, ſignala ſa valeur & ſa bonne conduite à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en 1488, où Louis de la Tremoille fit priſonier le duc d'Orléans, (depuis Louis XII.). *Baudricourt* acompagna Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & y contribua. Il mourut en 1499.

BAUHIN. C'eſt le nom de trois ſavans médecins allemands, originaires d'Amiens, Jean & Gaſpard, freres, & Jean-Gaſpard, fils du dernier. Jean eſt principalement connu par ſon *Hiſtoria plantarum univerſalis*, Gaſpard par ſon *Theatrum botanicum* que ſon fils a publié. Jean mourut en 1613, Gaſpard en 1624, Jean-Gaſpard en 1685.

BAVIERE, (*Hiſt. mod.*). La *Baviere* eut d'abord des rois; il paroît qu'elle fut ſoumiſe par les premiers rois mérovingiens, peut-être par Clovis, car les Bavarois étoient ſous l'obéiſſance de Childebert I, puiſqu'il leur donna des loix. Ils étoient, dit-on, formés des débris de l'ancienne ligue des Quades & des Marcomans. Sous la premiere race de nos rois, ils étoient vaſſaux de la France; ils avoient leurs ducs particuliers; la *Baviere* étoit un grand fief relevant de la courone de France, comme il releve aujourd'hui de l'empire; mais ces vaſſaux étoient quelquefois rebelles. Le duc de *Baviere* Garibald, en donnant Theudelinde ſa fille à Autharis, roi des Lombards, avoit, de concert avec ce prince, tenté vainement de ſecouer le joug de l'Auſtraſie ſous Childebert, fils de Sigebert. Les Bavarois étoient ſous l'obéiſſance de Dagobert I, puiſqu'ils obéirent à un ordre afreux que leur donna ce prince. Une peuplade de Bulgares, nation dont les anciens chroniqueurs raportent & beaucoup de merveilles & beaucoup d'horreurs, étoit venue s'établir en Pannonie avec les Huns ou Avares, & n'avoit fait qu'un peuple avec eux; ils ſe brouillerent pour l'élection d'un roi, chacun voulant en avoir un de ſa nation: les Bulgares furent entiérement défaits; il n'en reſta que neuf mille, qui vinrent avec leurs femmes & leurs enfans ſe réfugier ſur les frontieres de la France, offrant de les défendre & demandant qu'on leur donnât un canton à cultiver. Dagobert envoya ordre aux Bavarois qui étoient alors ſous la domination de la France auſtraſiene, de les nourir par proviſion, pendant l'hiver qui commençoit alors; puis, après avoir plus mûrement délibéré ſur la demande des Bulgares, il ſuivit, dit l'auteur des geſtes de Dagobert, un conſeil bien ſage, *ſapienti conſilio*, ce fut d'envoyer ordre aux mêmes Bavarois de ſondre ſur les Bulgares, ce qui fut exécuté.

Du temps de Charles-Martel, de Pepin le Bref, de Charlemagne, les ducs de *Baviere* étoient toujours des vaſſaux de la France très-remuans. Sonnichilde, ſeconde femme de Charles-Martel, belle-mere de Carloman & de Pepin, & mere de Griffon, étoit niece d'Odilon, duc de *Baviere*, & elle lui avoit fait épouſer Hildetrude, fille du premier lit de Charles-Martel; ce mariage fait contre le gré de Carloman & de Pepin, avoit eu pour objet de procurer un partage plus conſidérable à Griffon; il fit naître une guerre entre la France & la *Baviere*: Odilon fut vaincu, & n'obtint la paix que ſous la condition expreſſe de l'hommage. À la mort d'Odilon, qui laiſſoit pour fils & pour héritier Taſſillon, alors âgé de ſix ans, Griffon, révolté contre Pepin, ſe fit duc de *Baviere*, en dépouillant Taſſillon, ſon neveu; Pepin chaſſa Griffon de la *Baviere*, & la rendit à Taſſillon: celui-ci épouſa dans la ſuite Luitberge ou Luitperge, fille de Didier, roi des Lombards; ayant ſuivi Pepin, ſon oncle, dans une expédition contre Gaïffre, duc d'Aquitaine, il quita tout-à-coup l'armée françoiſe, non par connivence avec Gaïffre, comme il donna lieu de le ſoupçoner: il n'étoit point traître, il n'étoit qu'orgueilleux & incapable de ſubordination; il eût acompagné avec plaiſir à la guerre, ſon oncle & ſon allié; mais il ne pouvoit ſe réſoudre à y ſuivre ſon ſeigneur; ſon orgueil étoit ſans ceſſe irrité à la vue des ſeigneurs françois, qui affectoient avec lui une egalité, diſant qu'ils étoient tous vaſſaux d'un même ſouverain; deſpote de ſes ſujets, il lui étoit afreux de reconoître lui-même un ſupérieur; c'étoit moins encore comme gendre de Didier, détrôné par Charlemagne, que Taſſillon haïſſoit les François, que comme vaſſal de la courone; ce titre & les devoirs qu'il entraîne avoient été pour lui, dès ſa plus tendre jeuneſſe, une humiliation que ſa fierté ne pouvoit ſupporter; il eſpéra qu'à la faveur des intérêts de la famille de Didier, il pouroit trouver les moyens d'afranchir entiérement ſon vaſſelage; auſſi, quoique couſin-germain de Charlemagne, eut-il preſque toujours les armes à la main contre lui. Charlemagne, après lui avoir pardoné pluſieurs fois, uſa contre lui de toute la ſévérité des loix féodales. Cité à un parlement, Taſſillon oſa y comparoître, ou plutôt il n'oſa pas n'y pas comparoître; on lui fit ſon procès, il fut condamné unanimement à avoir la tête tranchée comme vaſſal félon, & comme ſujet traître envers l'état. Charlemagne parut uſer d'une aſſez grande clémence, en lui laiſſant la vie, par égard pour les liens du ſang qui les uniſſoient, & en ſe contentant de faire enfermer dans divers

monasteres, le duc, sa femme, deux fils & deux filles, après avoir confisqué leurs états; ce qui fut exécuté sans résistance. Il changea la forme du gouvernement de la *Baviere*; au lieu d'un duc héréditaire, il établit dans cette province un certain nombre de comtes, qui n'étoient qu'à vie.

Quelques années après, (en 794) Tassillon comparut au concile de Francfort en habit de moine, confessa toutes ses infidélités, en demanda pardon au roi, & renonça pour lui & pour sa postérité, à toute prétention sur la *Baviere*. Pour prix de sa soumission & de son repentir, Charlemagne le réunit, avec ses deux fils, sous une clôture moins rigoureuse, dans le monastere de Jumieges, & leur assigna une pension que sa libéralité mesura moins sur leur état de moines, que sur le rang dont ils étoient déchus. Louis le Débonaire érigea la *Baviere* en royaume; mais ses successeurs la perdirent comme tout le reste, elle fit partie de l'empire germanique. L'empereur Maximilien I, en 1500 & 1512 fit de la *Baviere* un des cercles de l'empire. Le traité de Munster en fit un huitieme électorat en 1648. On fait remonter la maison de *Baviere* presque jusqu'au temps de la décadence des princes Carlovingiens.

BAVIUS, (*Hist. anc.*) poëte romain, qui n'est connu que par ce vers de Virgile:

Qui Bavium *non odit, amet tua carmina, Mævi*.

Et à cause de ce seul vers, son nom sera éternélement le symbole des mauvais poëtes.

BAULDRI, (PAUL) né à Rouen l'an 1639, fut gendre du célebre Henri Basnage du Fraquenai, commentateur de la coutume de Normandie. Expatrié comme ses beaux-freres pour sa religion, il fut professeur à Utrecht. On a de lui des *Tables chronologiques pour l'histoire*; plusieurs dissertations répandues dans différens journaux; il a aussi donné une édition du Traité de Lactance, avec des notes, & une nouvele édition d'un ouvrage de Furetiere, intitulé: *Histoire des derniers troubles arivés au royaume d'éloquence*. Utrecht, 1703, *in*-12. Mort en 1706.

BAULOT, (JACQUES) (*Hist. mod.*) plus connu sous le nom de *frere Jacques*. C'est un des prédécesseurs du frere Côme, feuillant, & c'étoit avant lui un de nos plus célebres lithotomistes ou extracteurs de la pierre. C'étoit une espece d'hermite errant, sans être moine, il portoit un habit monastique, & alloit de province en province, de royaume en royaume, exerçant son art avec divers succès. Il ignoroit l'anatomie; son talent se bornoit à l'extraction de la pierre. D'abord même il ne vouloit prendre aucun soin de ses malades après l'opération, il disoit: *J'ai tiré la pierre, Dieu guérira la plaie*. L'expérience lui ayant appris dans la suite que les pansemens & le régime étoient nécessaires, ses traitemens furent beaucoup plus heureux. Une médaile frapée à Amsterdam, atteste ses cures nombreuses; sa méthode passa en Angleterre, Chefelden l'adopta, la perfectiona, elle s'appela en conséquence l'*opération angloise*, mais elle est originairement françoise. Le frere Jacques étoit né en Franche-Comté près de Lons-le-Saunier, en 1651, & mourut dans la retraite près de Besançon en 1720. Son histoire a été écrite par M. Vacher, chirurgien-major des armées du roi, & imprimée à Besançon en 1757, *in* 12.

BAUME, (PIERRE DE LA) (*Hist. mod.*). Ce fut le dernier évêque de Geneve, il fut chassé de son siége par les calvinistes en 1535. Le Pape Paul III transfera cet évêché à Annecy, & fit la *Baume* cardinal. Ce prélat mourut archevêque de Besançon en 1544. Il étoit de la maison de la Baume-Montrevel, originaire de la Bresse, l'une des plus illustres du royaume: elle a produit beaucoup de personages distingués, entr'autres, le cardinal Claude de la *Baume*, neveu & successeur de Pierre dans l'archevéché de Besançon, mort en 1584; le maréchal de Montrevel, qui fit la guerre aux Camisards, mort en 1716, &c.

BAUTRU, (GUILLAUME); comte de Serrant, l'un des premiers membres de l'académie françoise, né à Paris en 1588, mort en 1665, eut une grande réputation d'homme aimable & de diseur be bons mots. La réputation de ceux dont il ne reste rien, s'éteint avec la génération qui les a connus, mais *Bautru* est cité dans tant d'auteurs des regnes de Louis XIII & de Louis XIV, qu'il est encore connu comme s'il eût écrit. Costar disoit de lui: *C'est un homme qui met une partie de sa philosophie à n'admirer que très-peu de choses, & qui depuis cinquante ans a été les délices de tous les ministres, & généralement de tous les grands du royaume, & n'a jamais été leur flateur*. Le cardinal de Rets au contraire le représente lui & le comte de Nogent son frere, comme des flateurs de cour; il dit: „ Que le jour des baricades de la fronde, „ il trouva dans le cabinet de la reine, *Bautru* „ & Nogent qui traitoient l'émotion de bagatel- „ le, qui boufonoient & représentoient, pour „ plaire à la reine, la nourice du vieux Broussel „ qui animoit le peuple à la sédition; quoiqu'ils „ connussent très-bien l'un & l'autre que la tra- „ gédie ne seroit peut-être pas fort éloignée de „ la farce „. Il apprit le soir qu'au souper de la reine il avoit été exposé „ deux heures entieres à la raillerie fine de *Bautru*, à la boufonerie de Nogent. Deux jours après tout étoit changé. „ La reine me dit que si elle m'avoit cru, elle „ ne seroit pas tombée dans l'inconvénient où „ elle étoit, qu'il n'avoit pas tenu au pauvre „ cardinal de l'éviter, qu'il lui avoit toujours „ dit qu'il s'en falloit raporter à mon juge- „ ment....

On a retenu quelques mots de *Bautru*; il con-

ſeilla au roi d'Eſpagne de faire d'un bibliothécaire ignorant un miniſtre des finances : *C'eſt un homme*, dit-il, *pour qui les dépôts qu'on lui confie ſont ſacrés ; il n'y touche jamais*. Il diſoit d'un homme de la cour qui contoit beaucoup & toujours mal : *C'eſt le plutarque des laquais*. Sa femme ſe nomma toujours la comteſſe de Nogent, quoiqu'il portât conſtament celui de *Bautru ;* elle ne vouloit pas, diſoit-elle, que Marie de Médicis, qui prononçoit les *u* à l'italiene, l'appelât Madame *Beau-trou*. *Il eſt ſurprenant*, dit Ménage, *que pendant* 49 *ou* 50 *ans M. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ſes railleries & de ſes bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choſes à dire contre lui*, Riſum fecit, ſed ridiculus fuit.

Le duc d'Épernon ſe vengea d'un de ſes bons mots, en lui faiſant donner des coups de bâton en plein jour dans la rue de Tournon. *Bautru*, pendant qu'on l'aſſomoit, crioit. *Eh ! meſſieurs, la vie ! la vie !* Trois mois après, un des aſſomeurs le rencontrant dans une Égliſe, lui dit : *Eh ! meſſieurs, la vie ! la vie !* — *Je n'avois jamais*, dit *Bautru*, *entendu d'écho répéter au bout de trois mois ce qu'on a dit*.

Bautru ayant un jour écarté mal-à-propos au jeu, s'écria : *je ſuis un vrai gouſſault* (mot de ſon pays qui ſignifie dupe). Un homme de ce nom qui ſe trouvoit là, lui dit : *Vous êtes un ſot*. — *C'eſt que je voulois dire*, répliqua *Bautru*.

Bautru mourut d'apoplexie en *1665*, âgé d'environ 77 ans.

Bautru avoit été employé dans diverſes ambaſſades. Il voulut faire imprimer *les négociations de ſon ambaſſade en Eſpagne*, auxquelles il atachoit beaucoup d'importance. „ Je ne vous le „ conſeille pas, lui dit le libraire Bertier auquel „ il s'adreſſa, j'étois alors à Madrid, où j'avois „ ordre de traiter avec le comte-duc d'Olivarès „ tout le contraire de ce que vous y traitiez, & „ j'en défaiſois plus en un jour que vous n'en „ pouviez faire en trois mois ; en un mot, j'avois „ ſeul le ſecret „. Et il lui montra ſon inſtruction ſecrete, ſignée du miniſtre Deſnoyers.

Nicolas *Bautru*, comte de Nogent, frere de Guillaume, n'avoit, dit Ménage, que huit cents livres de rente en arivant à Paris, & en avoit, à ſa mort, cent quatre-vingt mille. Le comte de Nogent, tué au paſſage du Rhin, & dont Boileau parle dans ſon épître IV :

La Salle, Beringhen, *Nogent*, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblans ſous un ſi noble poids :

étoit ſon fils, ainſi que le marquis de Vaubrun, qui à la mort de M. de Turenne diſputa le commandement au comte de Lorges, & qui fut tué le premier août (*1675*) au combat d'Altenheim.

BAYARD, (le chevalier, PIERRE DU TERRAIL) (*Hiſt. de Fr.*). La vie du chevalier *Bayard* a été écrite par ſon ſecrétaire, qui ne s'eſt pas nommé ; elle a paru pour la premiere fois en 1527, trois ans après la mort de *Bayard*. L'âme de ce héros y paroît réunir toutes les vertus. On pouroit croire, ou que l'auteur a été aveuglé par ſon zele, ou qu'il n'a voulu que préſenter aux hommes un modele chimérique & inimitable, ſi ſon récit n'étoit confirmé par celui de tous les hiſtoriens contemporains, ſoit françois, ſoit étrangers, tels que Jean d'Auton, Martin & Guillaume du Bellai-Langei, Symphorien Champier, Guichardin, Paul-Jove, Galeas Capella, Mambrino Roſeo, &c. Cette vie n'eſt qu'une ſuite d'exploits étonans & d'actions vertueuſes. Toujours vainqueur dans les tournois, dans les combats ſinguliers, hardi dans les coups de main, ſavant dans les expéditions plus importantes, il fut le plus grand des guerriers. Doux, ſimple, modeſte dans la ſociété, ami ſincere, franc chevalier, pieux, humain, libéral, il eſt toujours admirable. On ne lit point, ſans verſer des larmes de tendreſſe & de plaiſir, tout ce qu'il a fait pour l'humanité, pour la gloire. La bienfaiſance, qui embélit & anima toutes ſes vertus, joint un intérêt touchant à l'éclat impoſant de ſa réputation.

Bleſſé mortélement à l'aſſaut de Breſſe, il fut porté dans une maiſon ennemie, qui s'atendoit à toutes les horreurs du pillage ; le mari s'étoit enfui dans un couvent ; deux jeunes filles, malheureuſement belles, s'étoient cachées dans un grenier, pour éviter la brutalité du ſoldat : leur mere tremblante n'eſpéroit rien de ces précautions. *Bayard* raſſemble cette famille éperdue, la raſſure, la conſole, la met à l'abri de tout péril, refuſe la rançon qu'on lui offre, reçoit un préſent de la mere pour ne la pas déſobliger, le rend à ſes filles, & joignant toujours la galanterie à la généroſité, reçoit d'elles deux bracelets, & d'autres petits ouvrages qu'il promet de garder toujours pour l'amour d'elles. Pere, mere, filles, tout pleure à ſes pieds de joie & de reconoiſſance, *Bayard* pleure avec eux, leur jure lui-même une reconoiſſance éternele, & leur laiſſe, en partant, des regrets que n'inſpire guere le départ d'un ennemi.

Un officier envoyé pour ſeconder *Bayard* dans un coup de main, dont *Bayard* ſeul eut tout l'honeur, réclama la moitié du butin, qui étoit immenſe ; *Bayard* ſoutint ſes droits, & le conſeil de guerre jugea en ſa faveur. *Bayard* entendit cet officier regréter amérement la fortune qui lui échapoit : „ Nous ſerons donc riches tout deux, „ dit-il, cette fortune que vous diſputiez à votre „ ſupérieur, recevez-la de votre ami „. Il lui donna ſa moitié & diſtribua l'autre aux ſoldats.

La miſere avoit forcé une mere à ſacrifier la beauté d'une fille honête & vertueuſe. Les larmes, le déſeſpoir de cette fille inſtruiſent *Bayard* de ſon innocence ; il reſpecte la fille, il réprimande la mere, il marie cette fille à ſon amant, il la dote, il met la mere à l'abri de la miſere ; il fait trois heureux, il l'eſt lui-même.

Telle fut l'âme de *Bayard*. Pour ses exploits, ils remplissent toute l'histoire de son temps ; il avoit commencé à se signaler sous Charles VIII, à la journée de Fornoue ; sa gloire militaire illustre le regne entier de Louis XII, & les neuf premieres années du regne de François I. Depuis qu'à l'exemple d'Horatius Coclès, il avoit défendu seul contre les Espagnols, un pont sur le Gariglian & sauvé l'armée françoise, en retardant la marche de l'ennemi vainqueur, il avoit pour devise un porc-épic, avec ces mots faits pour lui seul. *Vires agminis unus habet*.

C'étoit aussi, avec les mots : *cominus & eminus*, celle de Louis XII, qui peut-être voulut la partager avec lui, comme François I après la bataille de Marignan, où *Bayard* s'étoit surpassé, voulut être armé par lui chevalier.

Bayard étoit d'un sang respectable, toujours dévoué à la patrie, toujours versé pour elle. Avant la réunion du Dauphiné à la France, ses ancêtres mouroient pour les dauphins de Viennois, dont ils étoient sujets, ils moururent pour leurs Rois depuis la réunion. Le trisaïeul du chevalier fut tué sous les ieux du roi Jean à la bataille de Poitiers ; son bisaïeul, à la bataille d'Azincourt ; son aïeul, à celle de Montlhéry ; son pere, fut mis hors de combat à la journée de Guinegaste, par une grande blessure, qui lui ôta pour toujours l'usage d'un bras ; le chevalier mourut à la retraite de Romagnano. Les du Terrails ne survivoient guere aux malheurs de la France, quand ils pouvoient obtenir la mort.

Plusieurs auteurs confondent cette retraite de Romagnano où périt *Bayard*, & où il s'agissoit de passer, à la vue d'un ennemi supérieur en forces, la riviere de la Sessia, entre Romagnano & Gattinara, avec l'afaire de Rébec ; parce que *Bayard*, acoutumé d'ailleurs à vaincre, fut malheureux dans ces deux expéditions. C'est une erreur où on tombe assez communément, pour qu'il puisse être utile d'en avertir.

L'amiral de Bonnivet qui, par des mesures mal prises, avoit fait batre à Rébec le chevalier *Bayard*, ayant été mis hors de combat au passage de la Sessia, & voulant échaper au connétable de Bourbon, son ennemi personel, qui le poursuivoit, manda le chevalier *Bayard* : „ Vous „ voyez, lui dit-il, que je ne suis plus en état ni „ de combatre, ni de commander ; je vous re„ mets le sort de l'armée, sauvez-la, s'il est possi„ ble „. Il est bien tard, lui répondit *Bayard*, encore sensible à l'afaire de Rébec ; mais n'importe, *mon âme est à Dieu & ma vie à l'état*. Je vous promets de sauver l'armée aux dépens de mes jours. Vandenesse, à qui Bonnivet confia l'artillerie, en jura autant ; & tous deux ne tinrent que trop bien parole. Vandenesse fut tué sur la place, d'un coup d'arquebuse à croc. Le chevalier *Bayard* en reçut un aussi dans les reins, qui lui fit crier, *Jésus, mon Dieu ! je suis mort*. Il mourut comme il avoit vécu. Ses dernieres actions portent le caractere de cette simplicité héroïque & chrétiene, qu'il avoit signalée toute sa vie. Il consoloit ses amis & ses domestiques, il bravoit sans orgueil & sans foiblesse la rébellion triomphante. *Pleurez sur vous, Monsieur*, dit-il au connétable de Bourbon, qui s'atendrissoit à la vue de ce héros expirant, *pleurez sur vous-même ; pour moi je ne suis point à plaindre. Je meurs en faisant mon devoir, vous triomphez en trahissant le vôtre. Vos succès sont afreux, & le terme en sera funeste*.

La retraite des François ayant laissé *Bayard* entre les mains des Impériaux, le marquis de Pescaire lui rendit tous ses honeurs qu'il aimoit à rendre à la vertu ; il le secourut mourant, il le pleura mort, & les regrets dont les Espagnols honorerent la cendre de *Bayard*, ne le céderent point à ceux des François. *Bayard* n'avoit que des admirateurs & des amis, parmi les ennemis mêmes, qui avoient plus d'une fois éprouvé sa générosité, lorsque le sort des armes les avoit fait tomber entre ses mains. *Bayard* mourut en 1524, âgé de quarante-huit ans.

Les principaux événemens de sa vie, les principaux traits de son caractere, sont habilement fondus dans la tragédie connue de *Gaston & Bayard*.

BAYER, (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de deux savans dans des genres différens, l'un aïeul, l'autre petit-fils. L'aïeul, nommé *Jean*, né à Ausbourg, mathématicien & astronome, publia en 1603, sous le titre de *Uranometria*, une description des constellations.

Le petit-fils, nommé *Théophile-Sigefroy*, s'atacha particuliérement à l'étude des langues, même du Chinois : il fut bibliothécaire à Konisberg, puis professeur des antiquités Greques & Romaines, à Petersbourg. On a de lui le *Musæum sinicum*, imprimé en 1730, 2 vol. *in*-8°. *Historia regni Bactriani*, 1738 in-4°. & quelques autres ouvrages ; il mourut à Petersbourg, cette même année 1738.

BAYLE, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) Desmaiseaux a fait une vie énorme de *Bayle*. Toute la vie des gens de lettres est dans leurs ouvrages ; il est rare que ces hommes retirés aient d'ailleurs une histoire bien chargée d'événemens. *Bayle* naquit au Carlat, petite ville du comté de Foix, en 1647. Il fut élevé dans le Calvinisme. Il touchoit encore à l'âge de l'enfance, lorsqu'un curé lui fit abjurer cette doctrine ; mais il rentra peu de temps après dans la communion qu'il avoit quitée. Il craignit les édits qui déja préparoient la révocation de l'édit de Nantes, il s'enfuit en Suisse. En 1675, il disputa & obtint une chaire de philosophie à Sedan ; mais elle fut supprimée en 1681, & *Bayle* fut obligé de se retirer à Roterdam. Là il obtint une chaire de philosophie & d'histoire ; mais bientôt il se vit embarassé. Le ministre Jurieu devint pour lui un ennemi implacable. D'un autre côté, le roi

d'Angleterre Guillaume III, stathouder de Hollande, qui gouvernoit les Pays-Bas, & qu'on appelloit *roi de Hollande & stathouder d'Angleterre*, eut pour suspect ce philosophe, par ses écrits publics & particuliers. En *1696* les magistrats de Roterdam eurent ordre, d'ôter à *Bayle* sa chaire & sa pension. Son Dictionaire qui parut en *1697*, fournit encore des armes contre lui à Jurieu, par les hardiesses & les irrévérences qu'on y trouve. Enfin chassé de ce pays il alloit, dit-on, retourner en France, lorsque la mort le surprit à Roterdam, en 1706. Il avoit 59 ans.

Outre son grand Dictionaire historique, en 4 volumes *in-folio*, dont les meilleures éditions sont celles de 1720 & de 1740, il a laissé beaucoup d'autres ouvrages qui ont été recueillis en 4 autres volumes *in-folio*: savoir, 1°. *Les pensées diverses sur la comete qui parut en* 1780. 2°. *Les Nouveles de la république des lettres*. 3°. *Les réponses aux questions d'un provincial*. 4°. *Des Lettres*, &c.

BÉATRIX, (*Hist. mod.*). C'est le nom de plusieurs princesses de divers pays, dont les plus connues sont:

1°. La femme de l'empereur Frédéric I, dit Barberousse, fille de Renaud, comte de Boulogne. On raconte à son sujet une histoire, que beaucoup d'auteurs traitent de fable; mais qui a, dit-on, donné naissance à l'expression proverbiale: *faire la figue*. Les habitans de Milan venoient d'être privés de leur liberté; ils supportoient impatiemment cette perte. *Béatrix* eut la curiosité d'aller voir cette ville, dès-lors célebre. Le peuple indigné se souleva, & fit toutes sortes d'insultes à *Béatrix*, jusqu'à la promener par toute la ville, sur une ânesse, le visage tourné du côté de la queue, qu'on la força de tenir dans sa main au lieu de bride. L'empereur, pour venger sa femme, assiégea Milan, le prit, le rasa, fit passer la charue sur les fondemens, y sema du sel au lieu de blé, & n'acorda, dit-on, la vie aux habitans que sous des conditions très-humiliantes.

Béatrix est aussi le nom de la quatrieme & derniere fille de Raimond Bérenger, comte de Provence; ce fut elle qui porta la Provence dans la maison d'Anjou, par son mariage avec Charles, comte d'Anjou, frere de Saint Louis, qu'elle força d'accepter la courone de Sicile, qui lui fut offerte par les Papes Urbain IV & Clément IV. Elle vouloit être reine aussi-bien que ses sœurs, dont l'aînée (Marguerite) avoit épousé Saint Louis, roi de France; la seconde (Éléonore) Henri III, roi d'Angleterre; la troisieme (Sancie) Richard, frere du roi d'Angleterre, élu roi des Romains, & qui en portoit le titre. *Béatrix* voulut contribuer à l'expédition de son mari en Italie; elle vendit ses pierreries pour lever des troupes.

Quant à la Provence, Saint Louis ayant épousé l'aînée des filles du comte, sembloit devoir hériter de cette province, & la réunir à la courone; ce fut la plus jeune de ses filles qu'il plut à Raimond Bérenger d'instituer son héritiere. Le droit romain qui régit cette province, sembloit l'y autoriser par la faculté indéfinie de tester, qu'il acorde aux citoyens. Louis IX a respecté le testament de son beau-pere. Marguerite regarda toujours Sancie & Richard comme des usurpateurs, & fit beaucoup d'instances à son mari pour qu'il défendît ses droits. C'est le seul article sur lequel elle ne fut pas écoutée. *Béatrix* mourut reine de Naples ou de Sicile, & comtesse de Provence, en 1267.

BEAU, (Charles le) (*Hist. litt. mod.*) M. *le Beau* n'étoit encore connu, même dans l'université, que comme un bon professeur, mais qui pouvoit avoir beaucoup d'égaux, lorsque M. Coffin, successeur de M. Rollin, dans la place de principal du collége de Beauvais, démêlant sa supériorité, desira de l'attirer dans son collége; mais il ne vouloit pour professeurs que des ecclésiastiques, ou au moins des célibataires, & M. *le Beau* prit le parti de se marier. Le collége de Grassins profita de la sévérité des principes de M. Coffin, qui fut obligé de s'en relâcher dans la suite; mais il n'étoit plus temps, M. *le Beau* occupoit au collége de Grassins une chaire de rhétorique, à laquelle il s'étoit ataché. Il eut bientôt lieu de s'y atacher davantage. L'époque de l'institution des prix publics dans l'université, vint changer toutes les idées sur la force respective des divers colléges. La voix publique en désignoit quelques-uns, comme devant seuls triompher dans ce concours général. Persone ne songeoit à cet obscur collége de Grassins. Lui seul, à la premiere composition, remporta presque tous les prix, sur-tout en rhétorique & en seconde, & ces deux chaires étoient occupées par Messieurs *le Beau*, Charles & Jean Louis, son frere. De ce moment, M. *le Beau* devint l'homme de l'université; ce fut lui qu'elle chargea de la représenter, & de haranguer en son nom, dans toutes les occasions importantes. Les discours latins qu'il prononça sur les événemens publics, firent du bruit, & ajouterent à sa réputation. On lui trouva de l'esprit en latin, chose peu commune; ceux qui en avoient peu, lui en trouverent trop. L'abbé Desfontaines & un M. Mérault, déployerent contre lui leur lourde ironie, & le traiterent comme ils traitoient tous les jours M. de Fontenelle. Ils lui reprocherent un latin *délicat & frisé*, une trop grande profusion de tableaux; ils releverent, comme *une gasconade*, cette expression: *Quibus hostem vincere quam numerare facilius est*. Ils ne savoient pas que c'étoit une allusion à un mot connu & souvent répété: *Nous les compterons quand nous les aurons vaincus*.

M. *le Beau* fut professeur d'éloquence au collége royal, il fut reçu à l'académie des belles let-

tres, en 1748. Il y a de lui, dans le recueil de cette académie, une multitude d'excellens mémoires sur les médailles de restitution & sur les légions. Il succéda en 1755, à M. de Bougainville, dans la place de secrétaire perpétuel, & fut très-utile à l'académie, principalement pour le travail des médailles. Ses éloges ne sont pas sans mérite ; mais ils ont un défaut sensible. M. *le Beau*, quoiqu'il eût des principes de goût entiérement opposés à M. de Fontenelle, savoit & convenoit que M. de Fontenelle étoit un modele pour les éloges historiques; il en concluoit qu'il devoit chercher à l'imiter, mauvaise conséquence qui l'a empêché d'être lui-même, tandis que la nature l'empêchoit d'être M. de Fontenelle.

Ne forçons point notre talent.
Nous ne ferions rien avec grâce.

En général, c'est en latin que M. *le Beau* est un grand écrivain; en françois il manque de coloris & de grâce, il a quelquefois de la force. Son histoire du Bas Empire est un ouvrage rare pour les recherches & le travail, commun pour le style.

Quand M. Capperonnier disoit de M. *le Beau*: *il est notre maitre à tous*, ce mot pouvoit se prendre & en bonne & en mauvaise part; car il est vrai que la longue habitude des colléges l'entraînoit quelquefois, & lui faisoit confondre les fonctions d'académicien avec celles de professeur, l'académie avec la classe, des confreres avec des disciples, & qu'en exposant ou en discutant, il avoit quelquefois l'air de régenter ; mais ce défaut n'étoit que dans la forme & dans les manieres, il tenoit même à des nuances assez peu sensibles.

M. *le Beau* n'avoit d'ailleurs ni hauteur, ni rudesse dans le caractere ni dans le ton. Il avoit même beaucoup de ce qu'on appele *bonhommie* dans le commerce.

Son respect pour les anciens alloit jusqu'à l'excès; il ne permettoit pas la moindre critique contr'eux.

À tout prendre, M. *le Beau* est un des plus estimables & des plus respectables hommes qui aient honoré les lettres. Il mourut le 13 mars 1778; il étoit né le 19 octobre 1701.

Son frere fut inférieur à lui, mais non pas indigne de lui. Il fut reçu à l'académie des belles lettres, en 1759, avant cette même année remporté le prix, dont le sujet étoit cette question importante & vraiment philosophique : *Pourquoi la langue greque s'est-elle conservée si long-temps dans sa pureté, tandis que la langue latine s'est altérée de si bonne heure ?* On a de lui dans le recueil de l'académie, divers mémoires sur les tragédies, les comédies & les romans des Grecs. Peut-être ces sujets demandoient-ils un usage du monde & une connoissance de notre théâtre, qui manquoient absolument à M. *le Beau*. Il n'étoit jamais sorti de son collége :

Ce temple est mon pays, je n'en connois
point d'autre.

M. *le Beau* le jeune, né à Paris le 8 mars 1721, mourut presque subitement en 1766.

BEAUCAIRE DE PEGUILLON, (François) *Belcarius*, (*Hist. litt. mod.*), précepteur du cardinal de Lorraine Charles, qui lui céda l'évêché de Mets, est l'auteur d'un ouvrage assez estimé, contenant un siecle de notre histoire, depuis 1461, jusqu'en 1562, sous le titre de *Rerum Gallicarum commentaria*, dans lequel sa juste reconoissance & son atachement pour les Guises, nuisent peut-être un peu à la fidélité historique. Lyon, 1625, *in-folio*. On a encore de lui un *Traité des enfans morts dans le sein de leur mere*, 1567, *in*-8°. Mort en 1591.

BEAU-CHÂTEAU, (François-Matthieu Chatelet de) (*Hist. lit. mod.*) né à Paris, en 1645, d'un comédien, est au rang des enfans célebres, parce que le peu de talent qu'il eut fut précoce. Dès l'âge de huit ans il fut compté au rang des poëtes. À douze ans, il publia un recueil de ses poésies *in*-4°. sous ce titre assez fastueux : *La Lyre du jeune Apollon*, ou *la Muse naissante du petit de Beau Château*. Malheureusement on ne sait pas un vers du jeune Apollon. Il fut plutôt une singularité qu'un prodige. Sa destinée fut aussi assez singuliere. Caressé extraordinairement à la cour de France, il ne le fut pas moins à celle de Cromwel, où il alla étaler, à treize ou quatorze ans, ses petits talens précoces; il étoit acompagné d'un directeur, qui, dit-on, le mena ensuite jusqu'en Perse; mais depuis son départ de l'Angleterre, on n'en a jamais eu de nouveles.

BEAUFORT, (François de Vendôme, duc de) (*Hist. de Fr.*) fils de César, duc de Vendôme, naquit à Paris, au mois de janvier 1616. Il signala sa valeur à la bataille d'Avein, en 1635, aux siéges de Corbie, en 1636; de Hesdin, en 1639; d'Arras, en 1640. Sous la régence d'Anne d'Autriche, en 1643, il fut mis à Vincennes pour avoir, disoit-on, attenté à la vie du cardinal Mazarin ; il se sauva de sa prison, en 1648, au moment où les troubles de la Fronde commençant à éclater, lui fournissoient l'occasion de se venger. Voici le portrait que en fait le président Hénault. „ C'étoit un homme tout „ fait pour être aimé de la populace : aussi l'avoit- „ on nommé *le roi des halles*, dont il parloit le „ langage : grand, bien fait de sa persone, adroit „ aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les „ manieres grossieres, que l'on prenoit pour de „ la franchise, mais artificieux, & aussi fin que „ le peut être un homme de peu d'esprit. Il „ crut, & il le persuada à toute la cour, qu'il „ aloit jouer un rôle dans les commencemens de „ la régence „.

Sorti de Vincennes, il devint le héros de la

guerre de Paris ; il partageoit, avec le coadjuteur, la faveur populaire.

Lorsqu'en *1652*, le prince de Condé commença la guerre civile, le duc de *Beaufort* & le duc de Nemours, furent ses lieutenans ; ces deux princes, quoique beaux-freres, & engagés dans la même cause, ne purent s'acorder : après bien des quereles, ils se batirent en duel, & le duc de *Beaufort* tua le duc de Nemours.

Lorsque les troubles furent dissipés, que tout fut rentré dans l'ordre, & que l'autorité de Louis XIV fut par-tout reconue, & par-tout affermie, le duc de *Beaufort* ne fut plus comme les Condés, les Turennes & les Luxembourgs, qu'un sujet soumis, qu'un héros utile. En *1664*, Louis XIV voulant punir, comme on disoit alors, les corsaires de Gigéri en Afrique, chargea le duc de *Beaufort* de cette expédition. Gigéri fut pris le 22 juillet ; mais suivant les vicissitudes de la guerre, il fut repris le 30 octobre.

En *1665*, le duc de Beaufort batit deux fois sur mer les corsaires d'Alger.

En *1666*, l'Angleterre & la Hollande étant en guerre, Louis XIV, pressé par les instances des Hollandois, & lié par des traités récemment conclus avec eux, crut ne pouvoir se dispenser de déclarer la guerre à l'Angleterre ; mais disposé favorablement pour Charles II, par la duchesse d'Orléans, Henriette-Anne d'Angleterre, il fit cette guerre en médiateur plus qu'en ennemi, le duc de Beaufort eut ordre de joindre sa flote aux flotes hollandoises, & cette jonction ne se fit pas, soit que les vents s'y opposassent, soit que les ordres apparens fussent contrariés par des ordres secrets.

En *1669*, les Turcs ayant assiégé Candie qui apartenoit aux Vénitiens, le roi envoya au secours de cette place le duc de Beaufort & le maréchal de Navailles, qui en retarderent la prise de plus de trois mois. Le duc de Beaufort fut tué dans une sortie le 25 juin, ou du moins il disparut, & on ne put retrouver son corps. En conséquence il est un de ceux qu'on nomme comme ayant été *le prisonier au masque de fer*. Mais quelle raison, quel intérêt Louis XIV auroit-il pu avoir de traiter avec cette rigueur un prince devenu, depuis si long-temps, un sujet fidele, honoré de sa confiance & s'en étant montré digne en toute occasion ?

BEAUFREMONT, (*Hist. mod.*) nom d'une anciene & illustre maison de Bourgogne, qui compte plusieurs alliances avec la maison de France. Les personages les plus célebres de la maison de *Beaufremont*, sont :

1°. Pierre, qui en 1443 fit publier, à l'exemple des anciens preux, que douze chevaliers garderoient, à une lieue de la ville de Dijon, un pas d'armes, près d'un arbre, que Paradin nomme *l'arbre des Hermites*, & d'autres *l'arbre de Charlemagne*.

2°. Nicolas, dont la harangue à Henri III, aux états de Blois de *1576*, a été imprimée. Nicolas étoit savant & fut célébré par les savans de son temps. On a de lui une traduction du traité de la Providence de Salvien, prêtre de Marseille, publiée à Lyon, chez Rouville, en 1575. Il mourut le 10 février 1582.

3°. Claude, son fils, baron de Sénecé, dont on a aussi plusieurs ouvrages, tels qu'une harangue à Henri III aux états de Blois de 1588 ; un *remercîment fait au nom de la noblesse de France* aux mêmes états. Le pere le Long lui attribue une espece de relation des états de Blois de *1576*, intitulée : *Recueil de ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers-état de France en l'assemblée générale des trois états, assignée par le roi en la ville de Blois, le 15 novembre 1576*. Mort en *1596*.

4°. Henri, son fils, chevalier de l'ordre du roi, mort le 22 octobre *1622*, d'une blessure reçue au siége de Royan. On a de lui des réponses au discours du Cardinal du Perron & diverses harangues faites aux états de *1614*. Un minime, nommé du Rosier, a fait son éloge sous ce titre emphatique : *l'Immortalité du Phœnix, tirée de la glorieuse fin de messire Henri de Beaufremont*.

5°. Claude, fait évêque de Troies en *1561*, à la place d'Antoine Caraccioli. Mort le 24 septembre *1593*.

6°. Henri, fils du premier Henri, mentioné sous le numéro 4, fut tué de sang froid à la bataille de Sedan, le *6* juillet *1641*.

7°. Le marquis de Listenois, tué au service de la France, à la bataille du jour de Saint François à Étheim, en *1674*.

8°. Le marquis de Listenois, son neveu, blessé à Munderkingen, en *1703*, aux lignes de Schellemberg, près Donavert en *1704*, tué dans une sortie de la ville d'Aire, le 24 septembre *1710*.

9°. Enfin, Louis-Benigne, marquis de *Beaufremont*, pere de M. le prince de *Beaufremont*, & mari d'Hélene de Courtenay, héritiere de cette branche de la maison de France, issue de Louis-le-Gros. Il fut blessé avec le marquis de Listenois, son frere, à Schellemberg, en *1704*. Il le fut à Malplaquet, le 11 septembre *1709* ; il se distingua au combat d'Arleux, le 12 juillet *1711*.

BEAUJEU, (*Hist. de Fr.*) anciene maison, qui remonte vers le milieu du dixieme siecle, & dont étoit le maréchal de *Beaujeu*, fait maréchal de France en 1347, & tué en 1351, au combat d'Ardres contre les Anglois.

C'est par cette maison de *Beaujeu*, que le Beaujolois & la principauté de Dombes ont passé dans la maison de Bourbon, par la cession qu'en fit le 23. Juin 1400, Édouard de *Beaujeu*, second du nom, au duc de Bourbon Louis II. Cet Édouard de *Beaujeu* avoit enlevé une fille à Villefranche & fait jeter par les fenêtres un huissier

qui

qui lui signifioit un ajournement sur cette accusation de rapt. Édouard étant arrêté & amené à Paris, céda ses terres au duc de Bourbon, oncle maternel du roi Charles VI, pour se tirer d'afaire.

BEAUMANOIR, (PHILIPPE DE) (*Hist. de Fr.*) écrivit vers l'an 1283, les *coutumes de Beauvoisis*, dont la Thaumassiere a donné une bonne édition, à Bourges, 1690, *in-folio*.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN; est le nom d'une anciene maison de la province du Maine, dont étoit le maréchal de *Lavardin*, mort en 1614, l'un des sept seigneurs de la cour de Henri IV, qui eurent le malheur de se trouver avec lui dans son carosse lorsqu'il fut assassiné.

De cette même maison étoit encore le marquis de *Lavardin*, ambassadeur de France à Rome, en 1687, dans le temps de l'afaire des franchises, & qui pour défendre jusqu'à un droit injuste de la courone dont les intérêts lui étoient confiés, brava l'excommunication lancée par le Pape Innocent XI.

Mais comme dans les grandes maisons les grands désastres sont souvent à côté des titres de gloire & des monumens de vertu, de cette maison de *Beaumanoir* étoit aussi le baron de Fontenelle, traîné sur la claie & roué vif en 1602, moitié pour avoir été mêlé dans les intrigues & les conspirations du maréchal de Biron, moitié pour avoir exercé d'horribles cruautés en Bretagne au nom de la ligue.

Les *Beaumanoir* du Maine étoient vrai-semblablement une branche des *Beaumanoir* de Bretagne, dont étoit ce fameux *Beaumanoir*, chef du parti Breton & François dans le combat des Trente en 1350, & qui avoient pour devise : *Beaumanoir*, *bois ton sang*, parce que *Beaumanoir* ayant demandé à boire au milieu du combat, dans un moment où perdant beaucoup de sang, il succomboit à la soif & à la fatigue, un des chevaliers bretons lui cria: *Beaumanoir*, *bois de ton sang*, *ta soif se passera*.

De cette même maison des *Beaumanoir* de Bretagne étoient Jean & Robert, sires de *Beaumanoir* dont l'aventure fut célebre en 1386. Jean fut assassiné par un de ses fermiers dont il entretenoit la fille. Le fermier fut arrêté; mais il avoit un complice qui se sauva. Le fermier déclara que ce complice avoit été envoyé par le sire de Tournemine, & il faut observer que ce sire de Tournemine, avoit épousé la veuve de Jean de *Beaumanoir*. Robert de *Beaumanoir*, frere du mort, se porta pour son vengeur, & pour accusateur de Tournemine. On somma la veuve de se joindre à son beau-frere contre son second mari, ce qu'elle refusa, peut-être parce qu'elle étoit sa complice, comme on le crut, d'après son refus; mais eût-elle été innocente, sa conduite pouvoit être la même. Quoi qu'il en soit, Robert de *Beaumanoir* & le sire de Tournemine jeterent leur gage de bataille devant le duc de Bretagne. Le combat eut lieu, Tournemine fut vaincu, il alloit être livré à la rigueur des loix; son généreux vainqueur obtint sa grâce.

BEAUMELLE, (LAURENT ANGLIVIEL DE LA) (*Hist. litt. mod.*) connu par ses Mémoires de madame de Maintenon. Ses ouvrages sont peu connus. Le hazard sembloit lui ouvrir la route de la faveur & de la fortune, lorsqu'il mourut en 1773.

BEAUMONT (*Hist. mod.*). La maison de *Beaumont* en Dauphiné, dont étoit le dernier archevêque de Paris, réunit tous les caracteres qui constituent les races d'anciene chevalerie; une existence prouvée depuis sept siecles; une filiation non interrompue depuis plus de cinq; le voyage d'outre-mer; une suite de chevaliers, titre qui n'étoit alors que le prix du mérite & de la valeur; des services rendus aux dauphins & continués à nos rois.

La foule des personages, qui remplissent une généalogie, n'intéresse que la maison à laquelle ils apartienent. Ce qui rend une généalogie intéressante pour le public, ce sont les personages qu'on voit figurer avec éclat dans l'histoire; la maison de *Beaumont* en offre plusieurs de ce genre.

1°. AMBLARD DE BEAUMONT, premier de ce nom, appelé dans la famille le *grand Amblard*, principal ministre du dauphin Humbert II, ajouta beaucoup par ses talens & ses services, à la considération dont sa maison jouissoit depuis trois siecles.

Cette maison conserve parmi ses titres les plus précieux, celui où le roi Philippe de Valois reconoît que les *peines & les travaux d'Amblard de Beaumont*, ont déterminé la donation qu'Humbert fit du Dauphiné à la France. Ce monument est de l'an 1343.

Charles V, n'étant encore que dauphin, s'exprime ainsi sur le même sujet dans des lettres de l'an 1351 : *Consideratione habita ad prædictum dominum Amblardum, dominum Bellemontis, militem, fidelem nostrum carissimum, qui circa translationem Delphinatus, in nos factam, a principio, medio & effectualiter in effectu, cunctis sollicitudinibus laboraverit*, &c.

Il rend le même témoignage à *Amblard*, dans des lettres datées de l'année suivante.

Mais on pouroit croire qu'*Amblard*, dans cette négociation délicate, avoit moins bien servi le dauphin son maître, que le roi de France. Voici le témoignage que lui rend Humbert en 1353, plusieurs années après la cession du Dauphiné. *Propter multa servitia & obsequia nobis impensa fideliter & longævis temporibus per dilectum & fidelem nostrum, dominum Amblardum, dominum Bellemontis*, &c. Ce qui semble prouver qu'*Amblard* s'étoit rendu aussi agréable au prince, qui se dépouilloit volontairement, qu'à nos princes qui recueilloient de si riches dépouilles.

2°. HUMBERT DE BEAUMONT, premier du nom de la branche d'Autichamp, qui sous les

regnes de Charles VI, & de Charles VII, rend à la courone les plus signalés services, & s'atache toujours au parti légitime; qui, dans des lettres du prince de Piémont, depuis duc de Savoie, Louis, est qualifié, *Spectabilis amicus & consiliarius noster dilectus*, & qui dans beaucoup d'autres actes, est qualifié, *Strenuus miles*, *spectabilis miles;* & enfin, *magnifique & puissant seigneur*.

3°. Laurent de Beaumont de Saint-Quentin, Balthasar & Jean de Beaumont, dignes compagnons de gloire du chevalier Bayard, & qui combatirent avec lui à Marignan, à la Bicoque, à Pavie.

4°. Mais le perspremier le plus considérable à tous égards de cette maison, est le trop fameux baron des Adrets. On sait que ce capitaine, d'abord huguenot furieux, se rendit redoutable aux catholiques du Dauphiné & des provinces voisines, par sa valeur & sa barbarie. On sait le mot d'un soldat qu'il faisoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours sur le bord du précipice. *Monsieur, je vous le donne en dix*. Ce mot valut la grâce au soldat. Les huguenots qui rioient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher, quand il se fut fait catholique, & il paroît qu'ils les ont beaucoup exagérées. Aucune des branches de la maison de *Beaumont* aujourd'hui existantes, ne descend du baron.

Les armes de cette maison, sont: *De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lis d'azur*. La tradition de la famille, est qu'elle portoit anciénement trois roses ou trois losanges, & que les fleurs de lis mises à la place, sont une concession du roi Philippe de Valois, en récompense des services rendus à la France, par *Amblard de Beaumont*.

Amitié de Beaumont, c'étoit là le mot caractéristique de cette maison, & il en vaut bien un autre.

BEAUNE, (Jacques de) baron de Semblançai, (*Hist. de Fr.*). Lautrec en 1522 ayant perdu le Milanès, se plaignit de n'avoir point reçu quatre cents mille écus qu'on lui avoit promis pour cette expédition, le roi fait venir le surintendant Semblançai, & lui demande compte des quatre cents mille écus qu'il l'avoit chargé de faire à l'armée d'Italie. Semblançai déclare que le jour même où il devoit envoyer cette somme, la duchesse d'Angoulême avoit exigé qu'il la lui remît, en l'assurant qu'elle se chargeoit de l'événement; il soutient la même chose devant la duchesse, qui lui donne un démenti formel & demande vengeance de sa calomnie; mais avec quelque hauteur & quelque avantage qu'une femme toute puissante, qu'une mere révérée, accâblât devant son fils un ministre sans apui, François I n'eut pas besoin de toute sa pénétration pour reconoître le vrai coupable. En effet, la duchesse fut obligée de convenir qu'elle s'étoit fait remettre dans le temps dont il s'agissoit, quatre cents mille écus, mais c'étoit, disoit-elle, le produit de ses épargnes, c'étoit un dépôt qu'elle avoit confié au surintendant, qui lui en devoit même encore une partie, toutes allégations que Semblançai persista toujours à nier.

Semblançai resta en place, mais la duchesse jura sa perte.

Semblançai avoit joui jusqu'alors d'une réputation sans tache, il s'étoit distingué par un esprit d'ordre & d'exactitude qui formoit un préjugé avantageux pour sa probité. Renfermé dans les fonctions de son ministere, il vivoit parmi les intrigues & les passions, sans y prendre part. Le roi avoit pour lui une amitié qui tenoit du respect, il l'appeloit son pere. On trouve dans les manuscrits de Béthune, une lettre de Semblançai du 15 octobre 1521, par laquelle il fait au roi de fortes représentations sur la dépense, & dans cette même lettre il lui dit formélement: *Vous avez pu entendre par madame, la provision qui a été donnée pour le secours de M. de Lautrec*. Paroles qui semblent ne pouvoir s'entendre que des quatre cents mille écus donnés à la duchesse d'Angoulême pour l'armée de Lautrec.

La duchesse d'Angoulême avoit toujours montré une estime singuliere pour Semblançai, avant que la nécessité de se défendre eût obligé ce ministre de l'accuser elle-même, ce qu'on ne peut pas supposer qu'il eût osé faire, s'il n'avoit eu la vérité pour lui. Dans une lettre du 23 octobre 1521, où il pouroit bien encore être question des quatre cents mille écus destinés pour Lautrec, elle dit: *J'ai été acertenée que le principal secours de la dépense est venu par le moyen du sieur de Semblançai & par les emprunts particuliers qu'il a faits en son propre & privé nom, & dont il a fait cédules & promesses en divers lieux, & comme bon, loyal & affectioné serviteur, n'a jamais regardé à sa sûreté pour l'avenir, mais y a mis le tout pour le tout & pour dix fois plus qu'il n'a vaillant. Le roi le doit remunérer de ses services, ainsi que chacun congnoict qu'il mérite, & qu'il apartient à recognoistre à ung si grand maistre*.

Peut-on à la lecture de cette lettre ne pas frémir d'horreur en songeant à la récompense que la duchesse d'Angoulême procura dans la suite à Semblançai!

En 1524 il étoit encore à la tête des finances; Bonnivet alors avoit reperdu le Milanès, le roi vouloit aller le reconquérir, mais l'argent manquoit; on proposa encore à Semblançai d'en avancer, il osa refuser, en alléguant qu'il lui étoit déja dû trois cents mille livres; ce refus lui fit perdre sa place & sa faveur. Il rendit ses comptes, & prouva qu'en effet le roi lui redevoit trois cents mille livres; cette somme lui fut allouée mal-gré sa disgrace & la haine de la duchesse d'Angoulême; c'étoit en 1525: la duchesse gouvernoit alors en l'absence de son fils. Combien il falloit que Semblançai eût raison!

La duchesse voulant libérer l'état de cette somme & soutenir ce qu'elle avoit dit, intenta un procès civil à Semblançai pour être payée de ce qui lui restoit dû de son prétendu dépôt ; cette idée d'un dépôt confié au surintendant étoit une défaite dont elle s'étoit servie au hazard, lorsqu'elle s'étoit vue pressée par les reproches de son fils. Ce fut au bout de trois ans qu'elle s'avisa de la renouveler, lorsque toute-puissante par l'absence de son fils & par la disgrace du surintendant, elle crut pouvoir aisément accâbler celui-ci : Semblançai, qui savoit que la prétention de la duchesse n'avoit aucun fondement, ne s'en inquiéta guere & alla vivre en paix dans sa terre de Balan sur le Cher, près de Tours ; il y étoit encore au mois de juillet 1526, & même plutard. Cependant il se formoit en secret contre lui un orage, qu'il contribua lui-même à grôssir par l'imprudente vivacité avec laquelle il se mit à solliciter son paiement, dans un temps où les malheurs du roi laissoient l'état absolument sans ressources; il fut aisé à la duchesse d'empoisoner une démarche à la vérité légitime, mais un peu déplacée, & de faire regarder comme coupable une demande qui n'étoit qu'importune. On rechercha toute la conduite du surintendant, non par des voies juridiques, mais par ces moyens tortueux que l'intrigue & la haine savent employer avec tant de succès contre l'innocence. On menaça, on intimida un nommé Prévot, de Tours, commis de Semblançai, on lui montra les supplices tout prêts à le punir comme complice du surintendant, s'il n'en devenoit l'accusateur. On sut par lui tout ce qu'on voulut savoir, tous les profits de la place de surintendant devinrent autant de malversations ; enfin quand l'acharnement à lui chercher des crimes eut vaincu la difficulté de lui en trouver, le procès civil fut transformé en procès criminel ; aussi-bien ce procès civil n'avoit pas réussi, car Semblançai avoit prouvé que, bien loin qu'il dût de l'argent à la duchesse, c'étoit la duchesse qui lui en devoit; mais s'il étoit coupable de péculat, on ne lui devoit plus rien ; on le mit donc à la Bastille, on lui fit son procès par commission, & ce procès aboutit à un arrêt du 9 août 1527, qui, sans parler du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, déclare vaguement Semblançai convaincu de concussions & de malversations, confisque ses biens, sur lesquels il préleve une somme de trois cents mille livres par forme d'amende envers le roi (c'étoit précisément la somme que le roi lui devoit), condamne le surintendant à être pendu à Montfaucon, ce qui fut exécuté, & ne parle des contestations civiles, élevées entre la duchesse & le surintendant, que pour déclarer qu'il ne statue rien sur cet article.

On lit dans le journal de la duchesse d'Angoulême, écrit depuis cette aventure, ces paroles remarquables :

„ L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, „ 1521, 1522, sans y pouvoir donner provision, „ mon fils & moi fumes continuélement dérobés „ par les gens de finances „.

Si c'est à Semblançai qu'elle en veut, il n'y a qu'à raprocher le journal, de la lettre qu'on a citée plus haut, on y verra le mensonge mal-adroit de l'iniquité qui se dément & qui se trahit elle-même. On peut dire que ce fut la duchesse d'Angoulême qui vola lâchement & les gens de finances & son fils & l'état.

Elle fit plus que de voler l'état, elle le perdit. Moins coupable encore par son avidité que par sa haine, elle vouloit, en retenant les quatre cents mille écus, faire échouer l'expédition de Lautrec, pour pouvoir le détruire & détruire avec lui le crédit de comtesse de Château-Briant sa sœur, maitresse du roi ; elle avoit espéré fermer à Lautrec toutes les avenues du trône & empêcher l'éclaircissement, qui en effet sans l'entremise du connétable de Bourbon, ennemi de la duchesse d'Angoulême, n'auroit peut-être jamais eu lieu.

Semblançai étoit innocent, le peuple en jugea ainsi dès le temps de son supplice, il n'imputa la perte du Milanès qu'à la mauvaise conduite de Lautrec & à la perfidie de la duchesse d'Angoulême. „ Lautrec, disoit-il, après avoir à diverses „ reprises épargné les ennemis qu'il pouvoit accâbler, conserve son crédit à la cour, parce que „ la comtesse de Château-Briant étoit sa sœur. „ La duchesse d'Angoulême, après avoir trahi le „ roi & sacrifié l'état à ses passions, est toujours „ triomphante & regne encore despotiquement, „ parce que le roi est son fils. Un citoyen vertueux, un ministre vigilant, un vieillard vénérable, parce qu'il est foible & sans apui, parce „ que la mere du roi le persécute & qu'une maitresse ne le défend pas, est traîné indignement „ au gibet. Pour prix des longs services qu'il „ à rendus avec honeur à plusieurs rois, il „ périt à soixante-deux ans d'un supplice réservé „ aux hommes les plus vils & aux crimes les „ plus bas „.

On varie sur la maniere dont cet illustre malheureux soutint son sort.

Les uns prétendent qu'il mourut en sage, en héros chrétien, qui triomphe d'une mort injuste, qui, sans envier les succès passagers du crime, s'envelope dans son innocence & atend un meilleur sort dans une patrie plus heureuse. Ils mettent même sa fermeté en contraste avec l'air éfrayé, abatu, du lieutenant criminel Maillard, qui le menoit à la mort. Ce contraste a fourni à Marot une épigramme contre ce juge :

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
À Montfaucon Semblançai l'âme rendre,
À votre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour le vous faire entendre,

Maillard sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançai fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

D'autres disent que Semblançai montra dans ces afreux momens une foiblesse bien pardonable à son âge & à son malheur ; qu'il pleura beaucoup sur la rigueur de son sort & sur l'injustice atroce qu'il éprouvoit, qu'il se flata même que le roi ne la laisseroit point consommer ; qu'étant arivé à une heure après-midi à Montfaucon, il obtint à force de prieres qu'on différât l'exécution jusqu'à sept heures, pour donner le temps à la grâce d'ariver ; qu'enfin lorsqu'il eut appris, par le prêtre qui l'exhortoit, que le roi étoit inexorable, il s'abandona au boureau en gémissant, & en s'écriant : *Je reconois trop tard qu'il vaut mieux servir le maître du ciel que ceux de la terre ; si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le roi, j'en recevrois une autre récompense*.

La cour conserva long-temps avec amertume le souvenir de cette horrible aventure. Brantôme raporte une anecdote que la duchesse d'Uzez lui avoit apprise ; elle avoit été dans sa jeunesse atachée à la duchesse d'Angoulême, *& toujours*, dit Brantôme, *fort éveillée de quelque bon mot*. Le roi l'appeloit un jour sa fille ; à ce nom elle se mit à pleurer : „ *Sire*, dit elle, *après* „ *le traitement que vous avez fait à votre* „ *pere, que ne doit pas craindre votre fille* „ ? Le roi ne fit que sourire de cette leçon, mais la duchesse d'Angoulême la trouva fort mauvaise.

On a remarqué que ce titre de *pere* sembloit avoir été plus d'une fois fatal aux sujets à qui les princes l'ont donné. Néron le donnoit à Corbulon, l'empereur Commode au préfet Julien, François I à Semblançai, Charles IX à l'amiral de Coligny. Néron & Commode firent périr, l'un Corbulon, l'autre Julien, François I fit pendre Semblançai, Charles IX fit égorger l'amiral de Coligny. Mais ces petites observations n'ont qu'un petit mérite de singularité ; & le même Charles IX donnoit le même titre de *pere* à Villeroy, dont la carriere fut brillante & heureuse.

La perfidie de Prévot à l'égard du surintendant, lui valut une place de général des finances, & le fit nommer commissaire à la confiscation de celui qu'il avoit trahi.

Le surintendant étoit fils de Jean de *Beaune*, argentier des rois Louis XI & Charles VIII. De trois fils que laissa le surintendant, l'un fut archevêque de Tours, l'autre évêque de Vannes ; Guillaume, l'aîné, fut bani, quand son pere fut pendu ; mais en 1529 il fut rétabli dans ses biens & dignités. Renaud le *Beaune*, archevêque de Bourges, entre les mains duquel Henri IV fit son abjuration dans l'Église de Saint Denis le dimanche 25 juillet 1593, étoit fils de Guillaume.

BEAUPOIL, (*Hist. de Fr.*). Nom d'une anciene famille de Bretagne, dont étoient, le marquis de Saint-Aulaire, célebre par les agrémens de son esprit, & par son heureuse vieillesse, reçu à l'académie françoise en 1706 mal-gré Boileau, mort à Paris le 17 décembre 1742, dans sa quatre-vingt-dix-huitieme année : & le marquis de Lanmari, ambassadeur de France en Suede, mort à Stockolm le 24 avril 1749.

BEAURAIN, (Jean de) (*Hist. litt. mod.*) géographe du roi, disciple de Pierre Moulart Sanson, fut employé dans sa patrie à l'éducation de M. le Dauphin, pere de Louis XVI. Il est principalement connu par sa description topographique & militaire des campagnes du maréchal de Luxembourg, depuis 1690 jusqu'en 1694, Paris, 1756, trois volumes *in-folio*. Né en 1697. Mort le 11 février 1771.

Son fils, qui suit la même carriere, a donné de même la campagne de 1674 du grand Condé, Paris, 1775, *in-fol.* & prépare celles du vicomte de Turenne.

BEAUSOBRE, (Isaac de) (*Hist. litt. mod.*) né à Niort en 1659, se réfugia en Hollande, pour échaper à la peine arrêtée contre les protestans. Il avoit été condamné à faire amende honorable, pour avoir brisé les sceaux du roi apposés à la porte d'un temple, après que l'exercice public de la religion protestante eût été défendu. Il passa à Berlin en 1694. On a de lui plusieurs écrits polémiques & autres. Mort en 1738.

BEAUVAU, (*Hist. mod.*) grande & illustre maison, originaire d'Anjou, & qu'on croit descendue de ces anciens comtes d'Anjou, qui ont donné une suite de sénéchaux héréditaires à la France, une longue suite de rois à l'Angleterre, une autre suite de rois à Jérusalem. On raporte deux preuves générales de cette descendance, l'une, que, comme le porte un titre de l'abbaye de S. Serge d'Angers, Raoul, seigneur de *Beauvau* & de Jarzé, rendit hommage en 1025 au comte d'Anjou, l'épée au côté, & le chapeau sur la tête, cause de la parenté, *cum gladio & biretta propter parentagium* ; au lieu que les autres seigneurs s'aquitoient de ce devoir à genoux, tête nue, & sans épée. La seconde preuve se tire de la chronique d'Anjou ; on y voit que la noblesse de cette province marchoit toujours sous la baniere de *Beauvau*, ce qui prouve que les comtes d'Anjou reconoissoient les seigneurs de *Beauvau* pour leurs parens ; eussent-ils soufert que la noblesse de leurs états marchât sous une baniere étrangere ?

Et Foulques l'Angevin, seigneur d'un beau vallon,
Qui fit prendre à ses fils de *Beauvau* le surnom,

dit l'auteur du poëme de Charlemagne.

Les principaux personages de cette maison sont :

1°. Foulques II, tué à la guerre contre les infideles.

2°. René, mort en 1266, des blessures qu'il avoit reçues à l'expédition de Naples, où il avoit suivi Charles, comte d'Anjou, frere de Saint Louis.

3°. Jean III, & Pierre son fils, qui rendirent d'utiles services aux rois de Naples Louis I, Louis II & Louis III de la seconde branche d'Anjou de la maison de France.

4°. Isabeau de BEAUVAU, mariée en 1454 à Jean de Bourbon, second du nom, comte de Vendôme. François de Bourbon, leur fils, fut le bisaïeul de Henri IV. On a remarqué qu'au moyen de cette alliance, formélement reconue par Louis XIII & Louis XV, rois de France, & par Jacques III, roi d'Angleterre, d'ailleurs constante, les plus grands princes de l'Europe descendent de la maison de *Beauvau*.

5°. Jean IV, oncle d'Isabeau, chambellan de Louis XI & du roi René. Achilles de *Beauvau*, son bâtard, fut digne de ce nom par sa valeur.

6°. Louis de BEAUVAU, mort en 1596, avec la réputation d'un grand général. Il s'étoit formé sous le fameux prince de Parme, Alexandre Farnese.

7°. Henri I, fameux par ses services & les voyages. Ce fut lui qui fut chargé de négocier avec Rome pour le mariage du duc de Bar avec Catherine, sœur de Henri IV.

8°. Le marquis de BEAUVAU, son fils, dont nous avons les *Mémoires*.

9°. Paul, tué à la bataille d'Hochstet en 1704, oncle de M. le maréchal de *Beauvau*.

10°. Louis-Antoine, cousin-germain de M. le maréchal de *Beauvau*, illustre par ses talens, & pour la guerre, & pour les négociations, par ses services & ses exploits dans les campagnes de Philisbourg, de Prague & de Menin, mort glorieusement sous les ieux du roi Louis XV, en se rendant maître du chemin couvert d'Ypres le 23 juillet 1744, à trente-quatre ans.

11°. Marc, pere de M. le maréchal de *Beauvau*, grand d'Espagne, prince du Saint Empire, grand écuyer, ministre plénipotentiaire, chef du conseil de régence à Florence, du duc de Lorraine, grand duc de Toscane, depuis empereur.

12°. Alexandre de BEAUVAU-CRAON, frere de M. le maréchal de *Beauvau*, colonel du régiment de Hainault, tué à dix-neuf ans à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745.

Tu meurs, jeune Craon ! que le ciel moins févere
Veille sur les destins de ton généreux frere !
Poëme de Fontenoi.

Ce frere, chef actuel de la maison de *Beauvau*, est grand d'Espagne, prince du Saint Empire, capitaine des gardes du roi de France, chevalier de ses ordres, gouverneur de Provence, maréchal de France, l'un des quarante de l'académie françoise, honoraire de l'académie des belles lettres, &c. digne de tous ces titres,

Qui te, Pollio, amat, veniat quo te quoque gaudet.

Les branches cadetes de cette maison ont fourni aussi beaucoup de citoyens utiles, & de guerriers illustres. La branche de Rorte, François, dit de Nerlieu, mort au siége de Bosleduc en *1629*. La branche de Pange, Jean, tué à la bataille d'Ivry en 1590. La branche de Précigny, Bertrand & Antoine, son fils, premiers présidens laïcs de la chambre des comptes vers la fin du quinzieme siecle. La branche de Tigny, Charles-René, tué à la bataille de la Marsaille le 4 octobre *1693*; Claude-Charles, son frere, qui étant mousquetaire, entra le premier dans la ville de Valencienes, lorsqu'elle fut prise par les mousquetaires en *1677*. Il fut blessé à la bataille de Fleurus le premier juillet *1690*. La branche du Rivau, Pierre, mort des blessures reçues à la bataille de Castillon, contre les Anglois en 1453; François, tué en *1569* à la bataille de Jarnac; Jacques, mort des blessures reçues dans un combat contre un parti de la ligue en 1592; un autre Jacques, en faveur duquel la terre du Rivau fut érigée en marquisat le 14 juillet *1664*. La branche de Rivarennes, Martin, tué à la bataille de Senef en *1674*; Jacques, tué à la bataille de Cassel le 11 avril *1677*.

La maison de *Beauvau* a produit aussi plusieurs prélats d'un mérite distingué. Jean, évêque d'Angers, bienfaicteur du cardinal Balue, Gabriel & Gilles-François, son petit-neveu, évêques de Nantes, l'un en *1636*, l'autre en *1677*. Pierre François, évêque de Sarlat, mort en 1701, sur-tout René-François, archevêque de Narbone, éleve & neveu du précédent. Louis XIV l'avoit nommé, en 1700, à l'évêché de Bayone, puis en 1707, à l'évêché de Tournay. Cette derniere place ayant été prise en *1709* par le prince Eugene, M. de *Beauvau* refusa de faire chanter le *Te Deum* pour cette conquête, & quita son évêché. Ayant contracté des dettes immenses pour la défense de la place, Louis XIV le dédomagea par l'archevéché de Toulouse, puis par celui de Narbone. On se souvient encore à Bayone & à Tournay des regrets qu'il y laissa. Il mourut le 4 août 1739.

BEAUVILLIER, (*Hist. de Fr.*) de *Beauvillier* de Saint-Aignan, maison ducale très-célebre. Le premier duc de Saint-Aignan, François, naquit à Saint-Aignan en Berry le 30 octobre 1610. Il reçut une blessure considérable au visage au combat de Vaudrevange en *1635*. Il fut blessé à la cuisse au siége de Dole en *1636*. Il fut mis à la bastille en *1639*, avec les marquis de Grancey, de Praslin & de Bréauté, parce que le cardinal de Richelieu leur imputoit la perte de la bataille de Thionville. Ils en sortirent le 28 janvier *1640*.

M. de Saint-Aignan fut encore bleſſé au ſiége de Gravelines en *1644*, & de Château-Porcien *1653*. En *1655* il lui ariva une aventure perſonele, dont il ne ſe tira qu'à force de courage. Quatre aſſaſſins l'ataquerent l'épée à la main dans l'avenue de ſa maiſon. Il étoit ſeul; il en tua deux, bleſſa mortélement le troiſieme, mit le quatrieme en fuite. Madame Deshoulieres dit dans une ballade qu'elle lui adreſſe:

Vous pourfendez vous ſeul quatre aſſaſſins.

Et dans des bouts rimés, où l'on avoit mêlé des mots latins avec des mots françois, elle lui dit:

Et de quatre tu ſais donner la mort *tribus*.

Ce ſont ces mêmes bouts rimés qui finiſſent par ce joli tercet:

Tu peux encore aimer, & faire dire *amo*.
Que ton hiſtoire un jour fera plaiſir à *lire*,
Si jamais on l'écrit *fideli calamo*.

M. de Saint-Aignan étoit un très-bel eſprit; il y a de lui, dans les œuvres de madame Deshoulieres, pluſieurs ballades en réponſe à celles de madame Deshoulieres. Il fut reçu en *1663* à l'académie françoiſe. La même année, le comté de Saint-Agnan fut érigé pour lui, & ſes ſucceſſeurs en duché-pairie. Cette terre avoit paſſé par mariage dans ſa maiſon en *1496*. Il obtint vers ce temps, beaucoup d'autres grâces, entre autres en *1664*, le gouvernement du Havre. Il étoit premier gentilhomme de la chambre dès *1649*. Il mourut à Paris le *16* juin *1687*. Il avoit été marié deux fois; il avoit eu douze enfans du premier lit, & trois du ſecond; auſſi madame Deshoulieres lui diſoit-elle, en *1684*:

En fait d'amour & de chevalerie
Oncques ne fut plus véritable preux...
Vous bravez tout, mal-gré des ans nombreux,
Qui volontiers empêchent qu'on ne rie,
Avez d'un fils augmenté votre hoirie.
Oncques ne fut plus véritable preux.

Ce fils dont elle lui parle eſt le dernier duc de Saint-Aignan, qui venoit de naître le 25 novembre *1684*, & que nous venons de voir mourir en *1776*. M. le duc de Saint-Aignan, ſon pere, reçoit le compliment, & y ajoute encore dans ſa réponſe:

Moi qui toujours ſurpaſſant maints blondins
En vrais effets ainſi qu'en écritures,
Ai depuis peu mis au jour deux bambins...
Je veux auſſi par de nobles deſſeins.
Des ennemis voir la face blêmie,
Et leur livrr un aſſaut vigoureux,
Puis tôt après retourner vers ma mie.

Les deux fils dont il parle ſont le dernier duc de Saint-Aignan, dont nous venons de parler, & l'évêque de Beauvais, ſon frere aîné, dont la naiſſance ne remonte qu'au *6* octobre *1682*. Il y avoit bien loin de leur naiſſance à celle de leurs freres aînés du premier lit. L'aîné de tous, le comte de Seri, étoit né le 4 octobre *1637*: il alla ſervir ſous Montécuculli contre les Turcs en *1663* & *1664*. Il eut un cheval tué ſous lui au combat de Quermen & eut le bras percé d'une fleche au combat de S. Gothard le premier août *1664*. Il mourut le premier octobre *1666*.

Le chevalier de Saint-Aignan, ſon frere, obligé de quiter la France pour s'être batu en combat ſingulier avec les deux La Frette, ſes couſins-germains, & Argenlieu, contre le prince de Chalais, Noirmoutier, d'Antin & Flamarens, à Chaillot, le 20 janvier *1663*, alla auſſi ſervir contre les Turcs, & fut tué au combat de Saint Gothard, cent douze ans avant la mort de ſon dernier frere. Le premier duc de Saint-Aignan vit ainſi périr tous ſes fils du premier lit, à la réſerve du duc de *Beauvillier*, ce fameux gouverneur du duc de Bourgogne & de ſes deux freres, ce conſtant & courageux ami de Fénélon, même diſgracié. Il eut treize enfans, dont quatre fils; mais tous les quatre moururent jeunes; il ſervit de pere à ſes freres du ſecond lit; en effet il avoit trente-quatre ans de plus que l'aîné, trente-ſix de plus que le puîné. Ces deux jeunes freres furent, pour ainſi dire, élevés avec les princes; ils étoient ſouvent admis à leurs études. Le duc de *Beauvillier* ayant perdu ſes fils, adopta encore plus particuliérement ſon plus jeune frere; il le mit dans le ſervice, il lui céda ſon duché; c'eſt le dernier duc de Saint-Aignan: il fut fait priſonier au combat d'Oudenarde, le 11 juillet 1708; bleſſé à Malplaquet le 11 ſeptembre *1709*. Il fut enſuite employé dans différentes ambaſſades en Eſpagne, à Rome. Il étoit en Eſpagne, lorſque la guerre s'aluma entre cette puiſſance & la régence de France. Le 12 décembre 1718, il reçut, à dix heures du ſoir, l'ordre de ſortir de Madrid dans vingt-quatre heures, & de l'Eſpagne dans douze jours, & le lendemain 13, à ſept heures du matin, un détachement des gardes-du-corps, commandé par un exempt, l'alla prendre dans ſon hôtel, & le conduiſit hors de la ville. Cette rigueur ne ſervit qu'à le recomander au régent; il fut admis au conſeil de régence, il rentra dans le gouvernement du Havre qu'avoit eu ſon pere, & qu'avoit alors le duc de Mortemart; il ne tarda pas à être chevalier des ordres du roi, il fut, comme ſon pere, de l'académie françoiſe; il fut auſſi honoraire de l'académie des belles lettres. Il eut neuf enfans de ſon premier mariage. Il a laiſſé une veuve, ſœur de MM. Turgot.

BEAUX, adj. pl. pris ſubſt. (*Hiſt. mod.*). Les Anglois ont fait un ſubſtantif de cet adjectif François; & c'eſt ainſi qu'ils appelent les hommes oc-

cupés de toutes les minuties qui semblent être du seul ressort des femmes, comme les habillemens recherchés, le goût des modes & de la parure; ceux, en un mot, à qui le soin important de l'extérieur fait oublier tout le reste. Les *beaux* sont en Angleterre, ce que nos petits-maîtres sont ici; mais les petits-maîtres de France possedent l'esprit de frivolité, & l'art des bagateles & des jolis riens, dans un degré bien supérieur aux *beaux* de l'Angleterre. Pour corriger un petit-maître anglois, il n'y auroit peut-être qu'à lui montrer un petit-maître françois; quant à nos petits-maîtres françois, je ne crois pas que toute la gravité de l'Angleterre puisse en venir à bout. (*A. R.*)

BEBELE (Henri) (*Hist. litt. mod.*). Quoique ce savant soit peu connu hors de l'Allemagne, nous croyons devoir lui donner place ici, parce qu'on le regarde comme ayant introduit en Allemagne la bonne latinité. Il reçut en 1501 la courone poétique des mains de l'empereur Maximilien I. Ses poésies ont été recueillies sous le titre d'*Opuscula Bebeliana*, Strasbourg, 1512, *in*-4°. On a encore de lui deux *Traités*, l'un, *de animarum statu post solutionem a corpore;* l'autre *de Magistratibus Romanorum*. Il fut professeur d'éloquence dans l'université de Tubinge. Il étoit fils d'un laboureur dans la Suabe.

BECAN, (Martin), jésuite, enseigna pendant quatre ans la philosophie, & pendant vingt-deux ans la Théologie à Maïence, à Wirtsbourg & à Vienne en Autriche. Il s'arrêta par ordre de l'empereur Mathias dans la derniere de ces villes, où il fut Confesseur de Ferdinand II, & & où il mourut le 24 janvier 1624, âgé de 63 ans. Il nous a laissé deux volumes *in-fol.* dont le premier comprend la somme de la Théologie Scholastique, & le second traite de controverse. Nous avons encore de lui *Analogia veteris & novi Testamenti; de Censuris Ecclesiasticis; de jure & justitia*. Il a aussi réfuté la République Ecclésiastique d'Antonius de Dominis. (Π)

BECCADELLI (Louis) (*Hist. litt. mod.*) archevêque de Raguse, & précepteur de Ferdinand, fils de Côme I, grand duc de Toscane, est auteur d'une *Vie de Pétrarque* en italien, & d'une *Vie* latine *du cardinal Polus*. Mort en 1572, âgé de 70 ans.

(Π) L'Italie a eu deux célebres Écrivains nommés *Beccadelli*. Le premier est Antoine surnommé le Panormite, parce que sa famille, quoiqu'originaire de Bologne, étoit alors domiciliée à Palerme. C'est dans cette ville qu'il naquit en 1394. Dès l'âge le plus tendre il vint en Italie, fit ses études à Bologne où il obtint le bonet doctoral, passa à Siene & à Pavie où il fut connu par le Duc de Milan, Philippe-Marie Visconti qui se l'atacha en lui assignant un apointement annuel de 800 écus d'or, & le nomma ensuite Professeur de Rhétorique dans l'Université de cette ville l'an 1433; il avoit obtenu l'année précédente le laurier poétique de l'empereur Sigismond. Vers l'an 1436 il fut reçu à la Cour d'Alphonse d'Aragone roi de Naples qui le chérit toujours, & le combla d'honeurs & de présens. Il ne fut pas moins cher au roi Ferdinand fils & successeur d'Alphonse en 1458. Jusqu'à la mort de ce prince, il fut son secrétaire & lui donna des conseils. Il montra sa reconoissance au Roi Alphonse son bienfaicteur en composant les quatre livres des actions & des paroles de ce roi qu'on a imprimés plusieurs fois, & pour lesquels il reçut du roi, qui régnoit alors, un présent de mille écus d'or. Outre cela nous avons de lui cinq livres de lettres, quelques discours, & des pieces poétiques. On sait combien il estimoit les œuvres de Tite-Live, pour en acquérir un exemplaire & en donner le prix convenu de cent-vingt écus d'or il vendit une terre qui lui apartenoit, comme il le raporte lui-même dans une lettre au roi Alphonse (Lib. V, ep. CXVIII). On a parlé assez sur *Beccadelli* le Panormite dans la *Storia della Letteratura Italiana* (T. VI, P. II, p. 80, T. IX, p. 106.)

Le second est Louis né à Bologne en 1502. On trouve de très-grands détails sur sa vie & les emplois honorables qu'il remplit chez le comte Mazzuchelli (*Scritt. Ital.* T. II, P. II, p. 176) & chez le comte Fantuzzi (*Scritt. Bologn.* T. II). En 1549 il fut nommé évêque de Ravelle dans le royaume de Naples, & de là il fut transféré en 1555 à l'archevéché de Raguse. L'an 1563 ayant été appelé à la cour de Côme Duc de Toscane pour veiller à l'éducation du prince Ferdinand son fils, il se démit de son archevéché dans l'espoir d'obtenir celui de Pise. Mais il n'eut que la prévôté de Prato où il mourut en 1572. Outre quelques petits ouvrages il a écrit les vies de quatre hommes célebres, c'est-à-dire, de Pétrarque, du cardinal Bembe, du cardinal Polus, & du cardinal Contarini. Cet ouvrage n'a paru que très-long-temps après sa mort.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BECCARI (Agostino) (*Hist. litt. mod.*) est le premier poëte d'Italie, qui ait fait des pastorales. Son poëme intitulé: *Il sacrifizio, favola pastorale*, parut en 1555, & l'*Aminte* du Tasse n'est que de 1573. *Beccari* mourut en 1590.

(Π) Quelques-uns ont voulu contester à Augustin Beccari la gloire d'avoir trouvé la Poésie Pastorale. Mais on peut voir sa défense qui est sans réplique, dans l'ouvrage du comte Mazzuchelli (*L. c. p.* 582) & dans la *Storia della Letteratura Italiana* (T. VII, P. III, p. 150.)

Jacques Barthélemi Beccari, Bolonois, né en 1682 a été un des plus célebres professeurs & des plus savans Médecins qu'ait eu l'Université de Bologne. Il y fut honoré & récompensé comme son mérite l'exigeoit; & par reconoissance, il refusa les offres d'une autre chaire plus lucrative

& plus utile qu'on lui fit, hors de Bologne qu'il ne voulut jamais quiter & où il mourut au mois de janvier *1766*. Il n'a composé aucun ouvrage volumineux; mais les divers écrits qu'il a publiés & sur-tout les commentaires de l'Institut de Bologne, nous montrent qu'il étoit non seulement savant Médecin, mais aussi profond Physicien; ce qu'on voit particuliérement dans le traité sur le Phosphore Bolonois, & sur d'autres Phosphores, sur l'Aurore Boréale, &c. On lit un article assez long sur sa vie & sur ses œuvres jusqu'à l'an 1750 dans l'ouvrage du comte Mazzuchelli (*L. c. p.* 586) & on en trouve des détails plus particuliers dans les *Scrittori Bolognesi* du comte Fantuzzi.)

(Π) BECCARIA (Jean Baptiste) né à Mondovi dans le Piémont en *1716*, entré à seize ans dans la congrégation des Clercs Réguliers des Écoles Pieuses, & en 1748 nommé professeur de physique expérimentale dans l'université royale de Turin, fut sans contre-dit un de ceux qui se sont le plus occupés du Fluide Électrique; & le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés sur ce sujet nous font connoître combien il a étudié cette matiere, & par combien d'expériences ingénieuses il a répandu du jour sur cette matiere. Il a continué ces études jusqu'à sa mort arivée l'an 1781. On en voit l'éloge dans l'Anthologie Romaine (T. IX, p. 9. 17) (*Le Chev. Tiraboschi*.)

BEC DE CORBIN, ou *les gentilshommes au bec de corbin* (*Hist. mod.*), officiers de la maison du roi, institués pour la garde de la persone de sa majesté, qui étoient aussi appelés les *cents gentilshommes*. Ils marchoient deux à deux devant le roi aux jours de cérémonie, portant le *bec de corbin* ou le faucon à la main; & dans un jour de bataille, ils devoient se tenir auprès du roi. Ces officiers ne subsistent plus. (*G*)

BECTACHIS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de religieux chez les Turcs, ainsi nommés de Haji Bectak leur fondateur, fameux par de prétendus miracles. Il vivoit sous le regne d'Amurat I, qui lui envoya, dit-on, la nouvele milice qu'il vouloit former d'enfans enlevés aux chrétiens, afin qu'il la désignât par un nom; & il nomma ces soldats *Janissaires*: soit en mémoire de cet événement, soit parce que les *Bectachis* ne sont pas fort réguliers sur l'heure de la priere, les Janissaires trouvent leur dévotion fort commode, & & sont très-atachés à leur secte.

Les *bectachis* sont habillés de blanc, & portent des turbans de laine dont la tresse est tortillée comme une corde. Ils croient honorer singuliérement l'unité de Dieu en criant *hû*, c'est-à-dire, *qu'il vive*. Ils se marient, demeurent dans les villes & dans les bourgs: mais par leur institut ils sont obligés de voyager dans les pays éloignés. Ils doivent à tous ceux qu'ils rencontrent le *gazel*, espece de chant affectueux qui par allégorie est appliqué à l'amour divin; & l'*elma*, qui est une invocation d'un des noms de Dieu qui sont chez eux au nombre de mille & un. Guer, *mœurs des Turcs*, *tom. I*.

Ricaut, dans son ouvrage de l'empire Ottoman, fait mention d'une autre secte Mahométane, suivie par quelques Janissaires, & nommée *Bectaschistes* de Bectas, aga des Janissaires au commencement du regne de Mahomet IV. On les nomme autrement *Zératites*, & le vulgaire les appele *Mum sconduren*, c'est-à-dire, *ceux qui éteignent la chandele*; parce qu'on les accuse d'avoir indifféremment commerce avec toutes sortes de persones dans leurs assemblées, & d'y permettre l'inceste à la faveur de l'obscurité. Au reste ils observent la loi de Mahomet pour ce qui regarde le culte divin: mais ils pensent qu'il n'est pas permis de donner des attributs à Dieu, ni de dire qu'il est grand, qu'il est juste, parce qu'il est un être très-simple, & que nos idées n'approchent point de la simplicité de son essence. Ce mélange monstrueux de spiritualité rafinée & de libertinage fait que cette secte est très-peu suivie. (*G*)

BEDE, ou BEDA (Noël) docteur de la Faculté de Théologie de Paris, vivoit au commencement du seizieme siecle. Son emportement littéraire déplut beaucoup à la cour; & il fut condamné par arrêt du parlement de Paris à faire amende honorable, pour avoir prêché publiquement contre le gouvernement. L'arrêt fut exécuté, & il fit amende honorable devant l'Église de Notre-Dame de Paris, en déclarant qu'il avoit parlé contre la vérité & contre le roi. Il fut remis en prison, puis envoyé à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où il termina bientôt le reste de ses jours. On a de lui quelques ouvrages, savoir un traité de *Unica Magdalena*; deux livres contre les commentaires de le Fevre d'Étaples, & un troisieme contre les paraphrases d'Érasme, un petit traité intitulé *Rétablissement de la Bénédiction du Cierge Paschal*, & une confession de foi en françois, &c. (Π)

BEDE, (dit le Vénérable) (*Hist. d'Anglet.*) prêtre anglois est principalement connu par son *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*; ses œuvres ont été recueillies en 8 volumes *in-folio*. Né en *673*, mort en 735.

(Il se livra si fortement à l'étude qu'il en fit des progrès extraordinaires, & qu'il fut un des premiers ornemens de son siecle. Le Pape Sergius voulant profiter de ses conseils, souhaitoit de l'avoir auprès de lui à Rome, mais il ne voulut jamais sortir de son île. Il composa des commentaires sur les épîtres de Saint Paul, que malheureusement nous n'avons pas. Il laissa d'autres commentaires sur l'Écriture, un Martyrologe, & divers autres ouvrages.) (Π)

BEDEAU, s. m. (*Hist. mod.*) bas officier, sergent, qui somme les persones de paroître ou de répondre.

Bedeau, se dit encore d'un officier subalterne dans

dans les Universités, dont la fonction est de marcher devant le recteur & les autres principaux officiers, avec une masse, dans toutes les cérémonies publiques.

Les uns disent que *bedelli* vient par corruption de *pedelli*, parce que les *bedeaux* servent & courent à pied ; les autres font dériver ce nom *de pedo seu baculo*, parce qu'ils portent une baguete ; ils forment *pedellus* de *pedum*, espece de baguete, qui est leur symbole ; & de *pedelius* ils font le nom *bedellus*. Il en est qui s'imaginent en avoir trouvé l'étymologie dans l'hébreu *bedal*, *ordoner*, *ranger*, *disposer*. Spelman, Vossius & Somner, dérivent *bedeau* du Saxon *bidel* crieur public ; c'est dans le même sens que certains anciens manuscrits Saxons, nomment les évêques *bedeaux de Dieu*.

Le traducteur du nouveau testament saxon rend *exactor*, par *bydele* ; & ce mot est employé dans les loix d'Écosse, pour signifier la même chose.

Dans les Églises & paroisses on nomme *bedeaux* de bas officiers laïcs, vêtus de longues robes de drap rouge ou bleu, portant sur la manche gauche une plaque d'argent, ou un chifre en broderie, qui représente l'image ou le nom du patron de cette Église ; ils ont à la main droite une verge ou baleine, garnie de viroles & de plaques d'argent, précedent le clergé dans les cérémonies, & servent à maintenir le bon ordre pendant l'office, en chassant les mendians, les chiens, *&c.* (*G*).

BEDFORD *ou* BETFORT, (JEAN DUC DE) (*Hist. d'Anglet.*) frere du roi Henri V, fut chargé, après la mort de ce conquérant, arivée le 31 août 1422, de la régence de la France, pendant la minorité de Henri VI, proclamé à neuf mois roi de France & d'Angleterre ; assemblage monstrueux de deux sceptres ennemis dans la main d'un enfant. Le duc de *Bedford*, que Henri V, son frere, chargeoit en mourant, de tyranniser la France, s'aquita très-bien de ce funeste emploi ; la France ne pouvoit guere avoir d'ennemi plus redoutable, & sous sa régence, les Anglois n'éprouverent aucun des inconvéniens d'une minorité. Il atacha de plus en plus le duc de Bourgogne au parti anglois ; il acquit, par des moyens adroits, un autre allié considérable, le duc de Bretagne ; il gâgna, en 1423, la bataille de Crevant ; en 1424, la bataille de Verneuil ; il combla les malheurs de Charles VII. Enfin la Pucelle d'Orléans arrêta ses progrès ; le duc de Bourgogne fit sa paix avec la France, à Arras, le 22 septembre 1435. Le 14 décembre suivant, ariva la mort du duc de *Bedford*, signe & principe de décadence pour les Anglois, qui perdoient en lui un des plus grands princes dont leur nation puisse s'honorer. L'Angleterre n'avoit point encore eu de général plus savant dans ses opérations, ni de ministre plus conciliant dans les afaires. Il exécutoit avec la même rapidité que Henri V, ce qu'il avoit conçu avec plus de sagesse ; il traçoit des plans, il les suivoit, ses succès étoient le fruit de ses combinaisons ; il faisoit marcher ensemble la politique & la guerre, les négociations & les hostilités. Plusieurs de ses expéditions furent à la fois des exploits brillans & de grands coups d'état. Prudent, patient, sage, modéré, il savoit diriger, persuader, calmer, ramener, dissimuler ; il avoit fallu toute sa dextérité pour retenir si long-temps le duc de Bourgogne dans le parti des Anglois, dont il brûloit de se détacher. Il est triste que tant de talens, & même de vertus, n'aient été employés qu'à faire le malheur des hommes. M. Hume dit que la mémoire du duc de *Bedford* est sans tache, si l'on excepte l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans ; malheureusement cette tache est inéfaçable, & il n'y a point de gloire qui n'en fût ternie (*Voyez* ARC, Jeanne d'). Apprenons à redouter les haines nationales & les préjugés qu'elles font naître, en voyant dans quelles fureurs elles ont pû entraîner un prince vertueux, & même éclairé ; gémissons sur un tel boureau d'une telle héroïne ; veillons sur nous-mêmes, & défions-nous des passions.

Le duc de *Bedford* fut enterré dans la cathédrale de Rouen ; on lui érigea un tombeau. Rapin-Thoiras raconte que Louis XI étant à Rouen à considérer ce monument, un courtisan françois proposa de le détruire, parce qu'il rapeloit la honte de la nation. „ Respectons, dit le monarque, „ la cendre d'un ennemi, qui, s'il étoit en vie, „ feroit trembler le plus hardi d'entre nous. Je „ voudrois que ce monument fût plus digne en„ core du héros auquel il a été consacré „.

BEGLERBEG, s. m. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne en Turquie au gouverneur général d'une grande étendue de pays. Ce mot se trouve écrit diversement dans les auteurs : *begleberg*, *beylery*, & *beghelerbeghi* ; il signifie *seigneur des seigneurs*.

Les *beglerbegs* font autant de vice-rois qui commandent à tout un royaume ; leur autorité s'étend également sur la guerre, sur la justice, & sur la police : ils ont au dessous d'eux d'autres gouverneurs particuliers, soit d'une province, soit d'une grôsse ville, qu'on nomme *sanjucs* ou *sanjiacs*. Après le grand-visir, les *beglerbegs* seuls ont le pouvoir de publier dans leurs départemens les ordonances impériales, & d'y tenir la main. Par tout l'empire, hors de l'enceinte de Constantinople, ils peuvent faire décapiter, ou punir de tel autre genre de mort ou châtiment que bon leur semble, les coupables qu'on leur amene, sans que le bacha du lieu puisse s'y opposer ; il a seulement la liberté de se plaindre à la Porte, s'ils abusent de leur autorité.

Autrefois il n'y avoit que deux *beglerbegs* dans tout l'empire ; celui d'Europe ou de Romélie, & celui de Natolie en Asie : mais l'empire s'étant accru, le nombre des *beglerbegs* s'est aussi augmenté en Asie ; celui de Romélie, est resté seul

en Europe, & semble représenter l'empereur Grec: Il est le plus éminent de tous les *beglerbegs;* car quoique tous les visirs à trois queues jouissent de ce titre, il sert cependant à caractériser plus particuliérement le *beglerbeg* de Romélie, gouverneur général de toutes les provinces Européenes dépendantes du grand-seigneur; le *beglerbeg* de Natolie & celui de Syrie, qui fait sa résidence à Damas, le gouverneur de Bude & celui de l'Arabie Pétrée portoient autrefois ce titre, & si quelques bachas le prenent aujourd'hui, c'est sans l'aveu de la cour, qui ne les traite que de plénipotentiaires. Guer. *mœurs & usages des Turcs, tome II.* (*G*)

BEGON (MICHEL) (*Hist. litt. mod.*). Ce n'étoit qu'un amateur; mais il mérite d'être connu. Il n'y en eut jamais de plus communicatif. Ses livres portoient au frontispice cette inscription: *Michaelis Begon & Amicorum*, & ses amis étoient tous les gens de lettres. Son bibliothécaire lui représentant que cette facilité à prêter ses livres lui en faisoit beaucoup perdre: *J'aime mieux*, lui dit-il, *perdre mes livres, que de paroître me défier d'un honête homme*. Il avoit un riche cabinet de médailles, d'antiques, d'estampes, de coquillages & d'autres curiosités, &c.; & ce cabinet, comme sa bibliotheque, étoit ouvert à tout le monde. Il fit graver les portraits de plusieurs persones célebres du dix-septieme siecle; il rassembla des mémoires sur leurs vies, & c'est sur ces mémoires que Perrault a fait *ses hommes illustres*. M. *Begon* avoit été employé avec succès par M. de Seignelay, dont il étoit parent, dans plusieurs intendances maritimes, tant en France qu'en Amérique: né à Blois en 1638, mort en 1710.

BEHAIM (MARTIN) (*Hist. mod.*) homme inconnu, au moins en France, & vrai-semblablement par-tout ailleurs qu'en Allemagne. Nous ne le nommons ici, que parce qu'une tradition, qui n'est établie aussi qu'en Allemagne, lui attribue la premiere idée de la découverte de l'Amérique & cette découverte même. Il étoit de Nuremberg, & vivoit vers le milieu du quinzieme siecle.

BEHN (APHARA *ou* ASTREA JOHNSON) femme de M. *Behn*, riche négociant Anglois, originaire de Hollande, a traduit en anglois *la pluralité des mondes* de Fontenelle; & M. de la Place a traduit en françois son *Oronoko*, le plus célebre de tous ses ouvrages, roman historique intéressant, dont elle avoit connu le héros: c'étoit un prince negre, fils d'un roi Africain, qui, ayant été vendu aux Anglois de Surinam, & ne pouvant supporter l'esclavage, fit révolter ses compagnons & périt dans cette entreprise. Madame *Behn*, qui avoit été en Amérique le témoin de ses malheurs & de son courage, en écrivit l'histoire lorsqu'elle fut revenue en Angleterre. Johnson, son pere, ayant été nommé à un emploi considérable dans les colonies angloises de l'Amérique, s'étoit embarqué pour s'y rendre avec sa famille, & étoit mort dans le trajet. C'est par cette aventure qu'Aphara Johnson connut l'Amérique & le prince Africain dont elle écrivit l'histoire. On a encore d'elle *des pieces de théâtre*, des *nouveles historiques*, des *poésies diverses*. Charles II l'employa dans des négociations importantes. Elle mourut en 1689, & fut enterrée à Westminster.

BEHOURD *ou* BEHOURT *ou* BOHOURT, s. m. (*Hist. mod.*) mot dont l'origine & la racine sont assez obscures, mais qu'on rencontre fréquemment dans nos anciens romans, pour signifier un combat que l'on faisoit à cheval la lance au poing, ou une course de lances dans les réjouissances publiques. Dans la basse latinité on l'a appelé *behordium*, en vieux Gaulois *behourt* & *tournoy*, & l'on disoit *beborder*, *behourder*, & *border*, pour marquer les exercices où la jeune noblesse combatoit avec des lances & des boucliers. Les Espagnols en ont retenu quelque chose dans le jeu qu'ils nomment *cannas*. On appeloit aussi *dies de behourdeis*, ce que d'autres auteurs ont nommé en bonne latinité *dies hastiludii*. Parmi les gens de la campagne & de la bourgeoisie des petites villes, *le behourd* étoit un jour assigné pour joûter avec des cannes & de longs bâtons non férés, ce qui se pratique encore en Angleterre à certains jours de l'année; & Monet assure que le même usage avoit autrefois lieu en France le premier & le second Dimanche de carême; & d'autres ajoutent, que pour exprimer un exercice à peu près semblable, les Florentins se servent du terme *bagordare*. (*G.*)

BÉJAUNE *ou* BEC-JAUNE, (*Hist. mod.*); c'est ainsi qu'on nomme communément le régal qu'un officier donne à ses camarades en entrant dans un régiment: on dit payer son *béjaune*. (*A. R.*)

BEKKER (BALTHASAR) (*Hist. litt. mod.*) auteur d'un livre, intitulé: *le Monde enchanté*, où il osa soutenir qu'il n'y avoit point de possédés ni de sorciers, ce qui parut si hardi & si coupable même en Hollande, qu'il en perdit sa place de ministre à Amsterdam: Un Benjamin Binet réfuta cet ouvrage dans un *traité des Dieux du Paganisme*. On a d'autres ourages de *Bekker*. Ils sont moins connus; né à Warthuysen, dans la province de Groningue, en 1634, mort à Amsterdam en 1698.

BEL *ou* LE BEL. C'est le nom de quelques gens de lettres, dont l'un nommé *Matthias*, Hongrois & historiographe de l'empereur Charles VI, a beaucoup écrit sur la Hongrie. On a de lui le *notitia Hungariæ*, en 4 volumes *in-folio*, & le recueil intitulé: *Scriptores rerum Hungaricarum*, en 3 volumes aussi *in-folio*; mort en 1749, âgé de 66 ans.

Un autre BEL, nommé *Jean-Jacques*, mort en 1738 à Paris, conseiller au parlement de Bourdeaux, est auteur du *Dictionaire néologique*, con-

fidérablement augmenté par l'abbé Desfontaines. L'affectation du néologifme eft condamnable comme toute affectation; mais un *Dictionaire néologique* n'eft plus *néologique* au bout de quelques années; celui de *Bel* & de l'abbé Desfontaines ne l'eft déja plus à beaucoup d'égards. D'ailleurs il s'agit moins peut-être de favoir fi des mots font nouveaux que s'ils font bons, expreffifs, néceffaires, & s'ils ne font point trop contraires, foit à l'analogie, foit à l'ufage.

Au refte, ce Dictionaire néologique de *Bel* & de l'abbé Desfontaines n'étoit qu'une fatyre contre des auteurs ingénieux de leur temps, qu'ils n'aimoient pas faute peut-être d'affez d'efprit & de délicateffe pour pouvoir les goûter. Les gens médiocres, & tous ceux qui ne fentent ni fortement, ni finement, accuferont toujours de néologifme les expreffions de génie, les tours ingénieux & originaux; c'eft à quoi il faut bien prendre garde avant d'entreprendre un Dictionaire néologique.

Un autre LE BEL, miniftre de l'ordre de la Trinité du couvent de Fontainebleau, n'eft connu que pour avoir affifté à la mort le malheureux Monaldefchi, lorfque Chriftine, reine de Suede, le fit enfermer dans la galerie des cerfs à Fontainebleau, & voulut qu'il fût confeffé par ce religieux, avant d'être poignardé. Le *Bel* a fait une *Relation* affez curieufe *du meurtre de Monaldefchi*.

BELESIS, (*Hift. de Babylone*) premier roi de Babylone, prêtre & guerrier, fe fervit de la religion pour élever l'édifice de fa fortune. Ses connoiffances dans l'aftronomie firent croire qu'il avoit des intelligences avec les génies qui préfident à la police du monde; & comme il annonçoit le retour des aftres & des éclipfes, il lui fut facile d'ufurper la réputation de devin. Rarement les impofteurs ont un objet élevé d'ambition; fatisfaits de féduire la multitude, ils jouiffent de fes refpects, fans prétendre à gouverner. *Belefis* fut plus hardi dans fa marche, il profita de la crédulité des peuples pour changer le deftin de l'Affyrie, qui étoit fcandalifée des débauches & de la moleffe de Sardanapale. Il avoit befoin d'un complice acrédité, il jeta les ieux fur Arbace le Mede, dont il connoiffoit l'ambition, & fur-tout le mépris pour le monarque efféminé. Arbace fuivit fes confeils. *Belefis*, quoiqu'élevé dans l'exercice des fonctions religieufes, étoit véritablement né pour la guerre: Sardanapale mit fa tête à prix, il ne fe trouva point d'affaffins pour tremper fes mains dans un fang réputé facré. Arbace, quoique foutenu de fon apui, effuya plufieurs défaites qui rebuterent fes partifans; *Belefis* éleva la voix pour les animer; il releva les courages abatus; les rebelles prêts à fe retirer chez eux reprenent les armes, demandent à combatre & font vaincus. Ce mauvais fuccès auroit dû décréditer le prétendu prophete; mais l'impofteur pour prévenir les défertions, répand dans le camp, qu'il va paffer la nuit pour interroger les aftres fur les événemens futurs; à la renaiffance du jour, il publie dans le camp que le ciel apaifé, envoyoit une armée à leur fecours. Il avoit été informé qu'une armée de Bactriens s'avançoit pour faire fa jonction avec les troupes de Sardanapale; *Belefis* s'introduifit dans leur camp, & prenant le ton d'un infpiré, il leur reproche la honte d'obéir à un maître efféminé, dans le temps qu'Arbace leur donne l'exemple de s'afranchir de la fervitude. Son éloquence foutenue de l'enthoufiafme, féduifit les Bactriens, qui fe rangerent du côté des rebelles, contre ceux qu'ils étoient venus défendre. Leurs forces réunies renverferent le premier empire d'Affyrie, & après que Sardanapale fe fut précipité au milieu des flammes, il fe forma des débris de cet empire, trois puiffantes monarchies. *Belefis* eut en partage le royaume de Babylone, qui fubfifta deux cents vingt ans. On croit reconoître en lui Nabonaffar, fous qui commença la fameufe époque de Babylone, appelée de fon nom l'*Ere de Nabonaffar*. Il eft nommé Baladan dans l'Écriture fainte: il régna douze ans, & laiffa fon trône à fon fils Merodach-Baladan. (*T—N.*)

BÉLIDOR (BERNARD FOREST DE) (*Hift. litt. mod.*) de l'académie des fciences & de diverfes académies étrangeres, brigadier des armées, chevalier de Saint Louis, infpecteur de l'arfenal de Paris & des mineurs de France, fils d'un officier de dragons, naquit en Catalogne en *1697* ou *1698*; mathématicien dès l'enfance, & favant ingénieur dès fa tendre jeuneffe, il fut fait profeffeur de l'école d'artillerie de la Fere, qu'il rendit très-floriffante, & où fa réputation attira une foule d'étrangers. Il perdit cette place pour avoir propofé au miniftre le plus économe un projet d'économie. Des expériences qu'il avoit faites fur la charge des canons lui perfuaderent qu'au lieu de douze livres de poudre qu'on employoit pour chaque coup, on pouroit n'en employer que huit fans en diminuer l'effet. On écrivit contre fon fyftême; mais foit que ce fyftême fût jufte ou non, M. de *Bélidor* méritoit des récompenfes pour avoir été utile ou pour avoir voulu l'être; il fut puni; on lui chercha des crimes on jugea qu'un fimple particulier n'avoit pas dû s'adreffer directement au cardinal miniftre, qu'il auroit dû faire paffer fes avis par tous les degrés de jurifdiction qui pouvoient les empêcher d'être fuivis: en un mot, les nombreux ennemis de l'économie triompherent & lui firent perdre fa place.

Les étrangers voulurent profiter de la faute qu'on faifoit en France; M. de *Bélidor* fut incorruptible & fidele à fa patrie.

Dans la guerre de 1741, il fervit en Baviere & en Bohême; il fut fait prifonier à Lintz avec la garnifon.

En 1744 il fuivit M. le prince de Conti en Italie. La démolition de Démont fut fon ouvrage.

Les voûtes & les souterrains servirent de fourneaux, & la terreur que cette destruction imprévue inspira pour lors, servit encore en 1746 a réduire Charleroy par un stratagême. M. de *Bélidor* avoit encore suivi M. le prince de Conti en Flandre. Dès les premiers jours du siége il fit connoissance avec un curé du voisinage qui avoit toute sa famille dans la place; il parut s'attacher à lui & prendre intérêt à son sort. La confiance s'établit; M. de *Bélidor* avertit ce curé qu'on se disposoit à traiter Charleroy comme on avoit traité Démont, en employant à cette opération, ou plutôt à cette destruction, les carrieres de charbon de terre qui s'étendent en effet jusque sous la ville. Le curé avertit ses parens, & ceux-ci leurs amis; bientôt le secret fut public comme on l'avoit desiré. M. le prince de Conti, pour seconder ce stratagême & augmenter l'alarme, fit marcher vers les bouches des carrieres, des chariots couverts qu'on crut chargés de poudre. La ville se rendit; les habitans, saisis d'éfroi, ayant forcé le gouverneur à capituler.

Le reste de la fortune de M. de *Bélidor* fut l'ouvrage de M. le maréchal de Belle-Isle, qui avoit toujours rendu justice aux talens & aux services de cet habile ingénieur, & qui étoit devenu son ami, parce qu'il avoit été le témoin de son intelligence & de son zele.

M. de *Bélidor* venoit d'être nommé professeur à la Fere, & n'avoit encore que vingt-huit ans, lorsqu'il publia son *nouveau Cours de mathématiques à l'usage de l'artillerie & du génie*, qui fut adopté dans toutes les écoles d'artillerie. Les additions qu'on trouve dans l'édition de 1757 sont de M. Mauduit, professeur royal de mathématiques, membre de l'académie d'architecture, ami de M. de *Bélidor*.

En 1728 parut l'ouvrage de M. de *Bélidor*, intitulé: *La Science des ingénieurs*. Deux ans après, il publia le *Bombardier François*.

En 1737, il donna la premiere partie de son *Architecture hydraulique*; la seconde a paru en 1750; la troisieme en 1753.

M. de *Belidor* avoit perdu sa mere à trois mois, & son pere à cinq ans. M. de Fossiébourg, officier d'artillerie, son parrain & ami de son pere, avoit pris soin de son enfance; M. de *Bélidor* ne l'oublia jamais, & quand il eut une fortune à offrir à Mademoiselle de Fossiébourg, fille de son bienfaicteur, il l'épousa en 1759. Il est mort le 8 septembre 1 68.

BÉLISAIRE, (*Hist. mod.*) général illustre de l'empereur Justinien, eût suffi seul à rétablir l'empire Romain dans toute sa grandeur & toute sa puissance, si la jalousie de son maître n'eût arrêté le cours de ses exploits. La gloire de *Bélisaire* fut la cause de ses malheurs, & sa disgrace est aussi connue que ses victoires.

Il fit la guerre avec éclat & avec succès dans les trois parties du monde. En Asie il vainquit Cosroès, dit le *Grand*, roi de Perse, & son prédécesseur Cabadès ou Kobad. En Afrique, il détruisit la monarchie des Vandales, fit prisonier leur roi Gilimer, & l'emmena en triomphe à Constantinople. En Italie, il ébranla, jusque dans ses fondemens, la monarchie des Goths; il parcourut l'Italie avec la rapidité d'un torrent: il paroît en Sicile, il soumet Catane, Syracuse, Palerme; court à Naples, le prend; passe à Rome, & en envoie les clefs à l'empereur; bat Vitigès, l'assiege dans Ravenne, le fait prisonier & le mene aussi à Constantinople; il repousse les Huns qui avoient fait une irruption dans l'empire: par-tout habile, par-tout heureux, remplissant l'univers de sa gloire, chef adoré d'une armée victorieuse, qui ne connoissoit que lui, & qui n'estimoit ni n'aimoit l'empereur, il eût pu se faire roi d'Italie; on assure que les peuples lui en offrirent la courone & qu'il la refusa. On lui fit un crime d'avoir pû l'accepter, & sa gloire causa sa disgrace. Cette disgrace paroît certaine; mais ce qu'on raconte de l'excès où elle fut portée, n'est pas sans incertitude. Quelques historiens prétendent qu'elle ne dura qu'un an, que *Bélisaire* fut rétabli dans ses emplois & ses honeurs, & mourut à Constantinople dans toute sa grandeur & toute sa gloire. L'opinion qui paroît avoir prévalu, peut-être parce qu'elle offre un tableau plus frapant de la fragilité des grandeurs & de la puissance, & un plus beau contraste de gloire & d'infortune, d'élévation & d'abaissement, c'est que *Bélisaire* eut les ieux crevés, & tomba dans un tel excès de misere, qu'il mendioit son pain dans les rues de Constantinople, en disant: *Donnez l'aumône au pauvre Bélisaire, à qui l'envie a crevé les ieux*; d'autres le font encore plus malheureux, en ajoutant à la perte de ses dignités & de ses biens, à la perte de la lumiere, celle de la liberté. On dit qu'on montre encore à Constantinople, sur le bord de la mer, une tour qu'on appele *la tour de Bélisaire*, & qu'on prétend avoir été sa prison, d'où il invitoit, dit-on, les passans, à mettre une obole dans un petit sac ataché au bout d'une corde. Sa disgrace est de 561, il mourut en 565. Le cours de ses exploits & de sa gloire, remplit environ trente ans depuis 530, jusqu'en 560. M. Marmontel a encore ajouté à la réputation de ce grand homme, par son roman moral de *Bélisaire*.

BELLARMIN, (ROBERT) (*Hist. litt. mod.*) né en 1542. à Monte-Pulciano & entré dans la Société des Jésuites en 1560, après avoir rempli dans son Ordre divers emplois convenables à ses rares talens, & à ses grandes vertus, & après avoir servi le Saint Siége dans diverses circonstances, le 3 Mars 1598 fut nommé cardinal par le Pape Clément VIII[e] avec cet éloge magnifique: *Hunc eligimus, quia ei non habet parem Ecclesia Dei quoad doctrinam*. En 1602 nommé archevêque de Capoue il se livra au gouvernement de cette Église; & quatre ans après le Pape Paul V[e] l'ayant appelé auprès de lui, il se démit de son

archevêché, sans retenir aucune pension. Il mourut à Rome le 18 septembre 1621. Il est surtout célebre par ses Controverses. Quelques-uns le regardent comme trop favorable au Pape; cependant il a été beaucoup estimé par les Catholiques, & même par les Protestans. Nous pouvons connoître quel jugement en formoient les Protestans par ce qu'en dit non pas un écrivain Jésuite, ni un Romain, mais Bayle que nul ne poura, je crois, soupçoner de prévention. Il appele Bellarmin *la meilleure plume de son temps en matiere de controverse*: il ajoute ensuite *qu'il n'y a point de Jésuite qui ait fait plus d'honeur que lui à son ordre, & qu'il n'y a point d'Auteur qui ait soutenu mieux que lui la cause de l'Église Romaine en général, & celle du Pape en particulier. Les Protestans l'ont bien reconu, car pendant 40, ou 50 ans il n'y a presque point eu d'habile Théologien parmi eux qui n'ait choisi* Bellarmin *pour le sujet de ses ouvrages de Controverse*. On a fait plusieurs éditions de celles-ci & de ses autres ouvrages: les meilleures sont celles de Cologne de l'an 1619 & de Venise de l'an 1721. Parmi ses autres ouvrages le plus estimable est le Traité *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, quoiqu'il renferme plusieurs erreurs; car en le comparant avec ceux qu'on avoit eu jusqu'alors sur ce sujet, on connoît que dans plusieurs points *Bellarmin* a été le premier à rejeter plusieurs ouvrages supposés qu'on avoit jusqu'alors regardés comme authentiques; parmi lesquels on compte les Constitutions & les Canons Apostoliques. Le P. Fulginatti, & le P. Bartoli ont écrit sa vie: on peut aussi voir l'Article qu'en a composé le Chevalier Mazzuchelli (L. c. p. 641.). (*Le Chevalier* TIRABOSCHI.)

BELLAY, (DU) (*Hist. de Fr.*); ce nom d'une très-anciene maison de la province d'Anjou, a produit beaucoup de défenseurs utiles à l'état; entre autres Hugues VII, tué avec Bertrand, son second fils, à la bataille d'Azincourt; Jean II, fils aîné de ce Hugues, tué à la bataille de Crevant; Pierre, troisieme fils, tué à la bataille de Verneuil; mais c'est sur-tout du temps de François I, que tous les du *Bellay* furent illustres, & donnerent le plus grand éclat à leur maison, en joignant les talens de la littérature à ceux de la guerre & de la négociation. On peut dire de Martin & de Guillaume du *Bellay-Langey*, auteur de mémoires qui remplissent tout le regne de François I:

> François, vous savez vaincre & chanter vos conquêtes.

S'ils ont rendu de grands services, ils ont su les faire valoir; mais l'histoire du temps leur est favorable, & confirme leurs récits. C'est une belle chose que la vigilance & le mélange de prudence & d'activité avec lequel Martin du *Bellay*, en 1542, garantit Turin des entreprises des ennemis. Guillaume de Langey paroît encore lui être supérieur par ses négociations délicates & périlleuses, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, dans un temps où le droit des gens étoit si peu respecté, que le duc de Milan faisoit trancher la tête à un ambassadeur françois, & que le marquis du Guast en faisoit assassiner deux, comme Langey sut l'en convaincre, mal-gré toutes ses dénégations; l'histoire vante en mille occasions, ainsi que ses mémoires, son courage, son activité, son intelligence dans les afaires, sa profonde connoissance des intérêts des princes, son art d'être présent, pour ainsi dire, à tous les conseils & à tous les événemens, par des espions bien payés & fideles, jusqu'à savoir, dit Brantôme, „ les plus privés secrets de l'empereur & „ de ses généraux, voire de tous les princes de „ l'Europe, dont l'on s'étonoit fort, & l'on pen- „ soit qu'il eût un esprit familier qui le servît „ en cela . . . . . En quoi j'ai oui conter à M. „ le cardinal du *Bellay*, son frere, qui étoit un „ autre maître homme en tout, quelque prélat „ qu'il fût, que bien souvent mondit sieur de „ Langey, étant en Piémont, mandoit & en- „ voyoit au roi avertissement de ce qui se fai- „ soit ou devoit faire vers la Picardie ou la „ Flandre; si que le roi qui en étoit voisin & „ plus près n'en savoit rien; & puis après, en „ venant à savoir le vrai, s'ébahissoit, com- „ ment il pouvoit découvrir ces secrets „. Langey avoit d'ailleurs un caractere insinuant & obligeant, qui lui avoit fait des amis utiles dans toutes les cours où il avoit négocié; il avoit tous les talens de l'homme de guerre & de l'homme d'état. Avec quel zele désintéressé, généreux, n'employa-t-il pas tous ses talens, tous ses amis, tout son bien, tout son être au service du roi & de la patrie! L'honeur de les servir lui parut mériter les plus grands sacrifices. Lorsqu'il prit possession du gouvernement de Piémont, foible récompense de ses services, on le vit nourir à ses dépens & sur son crédit, toute cette province, que les guerres avoient ruinée. Martin du *Bellay*, son frere & son héritier, paya à un seul homme jusqu'à cent mille francs de cette glorieuse dette, contractée pour le bien de l'état, & rendit avec joie à Langey le noble témoignage qu'*il ne lui challoit de la dépense, moyenant qu'il fît service à son prince*.

Charles Quint fit peut-être un plus bel éloge encore de Langey. *Cet homme*, dit-il, en apprenant sa mort, *m'a fait seul plus de mal que tous les François ensemble*.

Il mourut en voulant servir la patrie. Les du *Bellay* jugeoient que l'amiral d'Annebaut la servoit mal, quoiqu'avec de bonnes intentions peut-être; ils lui imputoient d'avoir manqué volontairement deux expéditions proposées par Langey, & dont le succès, disoient-ils, étoit infaillible, l'une pour surprendre Casal, l'autre pour enlever entre Carmagnole, ville d'Estellon & Quiers,

l'armée impériale, qui étoit alors très-afoiblie. Langey fut sensible au mépris qu'il crut que d'Annebaut avoit pour son expérience & ses lumieres. L'amour du bien public, le zele pour le service du roi, peut être quelques mouvemens de cet orgueil que rien n'étoufe, & que les grands talens nourissent, tout lui persuada qu'en ne l'écoutant point, on ruinoit les afaires; il voulut aller lui-même faire au roi sur ce sujet, des représentations qu'il croyoit nécessaires; il partit, comme avoit fait en 1518, dans des conjonctures à peu près pareilles, le vieil & fier maréchal de Trivulce; il brava les rigueurs de la saison, les infirmités qui l'accabloient, les approches de la mort qui le poursuivoit, & qui l'arrêta en chemin à saint Saphorin, sur la montagne de Tarare, le 9 janvier 1543.

Martin mourut à Glatigni dans le Perche, le 9 mars 1559.

Jean, leur frere, dont Brantôme parle dans le morceau cité ci-dessus, fut évêque de Paris, cardinal, & mourut à Rome, le 16 février 1560, doyen du sacré collége; il surpassoit tous les prélats de son temps en lumieres & en éloquence; il fut de tous les ambassadeurs de François I, celui qui fit le plus respecter son maître dans les cours étrangeres. Il étoit si respecté lui-même, qu'à la mort de Marcel III, en 1555, il fut question de l'élire Pape.

René, autre frere des du *Bellay*, évêque du Mans, étudioit la physique, & soulageoit les malheureux. Mort à Paris en 1546.

Eustache, leur neveu, successeur du cardinal dans l'évêché de Paris, se distingua aussi par sa science & son mérite; il brilla au concile de Trente, il se démit ensuite de son évêché; il mourut dans la retraite en 1565.

Joachim, leur parent, chanoine & archidiacre de Paris, nommé à l'archevéché de Bourdeaux, réussit beaucoup dans la poésie, tant latine que françoise. Il mourut à trente-cinq ans, le premier janvier 1560.

BELLEAU, (Remy) (*Hist. litt. mod.*) poëte françois du seizieme siecle, qu'on ne lit plus, mais dont le nom célebre dans son temps apartient à l'histoire de la poésie françoise. Il fut un des sept poëtes qui formoient ce qu'on appela la *Pléiade françoise*. On faisoit cas de ses pastorales. Ronsard l'appeloit le *Peintre de la nature*; mais Ronsard ne se connoissoit ni en nature ni en peinture poétique. Remy *Belleau* naquit à Nogent-le-Rotrou dans le Perche, en 1528, & mourut à Paris en 1577. Ses poésies ont été recueillies en deux volumes *in-12*, Rouen, 1604.

BELLEFORÊT, (François de) (*Hist. litt. mod.*) est à peu près parmi les historiens modernes, ce que Remy Belleau, dont il étoit contemporain, est parmi les poëtes. On ne le lit plus; mais son nom est resté. Son ouvrage le plus connu, est son *Histoire générale de la France*, qu'il a poussée jusqu'à l'année 1574, & qu'un autre auteur, nommé Gabriel Chapuys, a continuée jusqu'en 1590, Paris, 1600, deux volumes *in-fol.* *Belleforêt* a fait aussi une *Histoire particuliere des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, & quelques autres ouvrages peu estimés, dans le genre historique. Il a traduit, avec un écrivain peu connu, nommé Boaistuau, des *Nouveles de Bandello*. (*Voyez* Bandello.) Né en Guyenne en 1530, mort à Paris en 1583.

BELLEGARDE (*Hist. de France*). Maison de Saint Lari de *Bellegarde*. De cette maison étoit le maréchal de *Bellegarde*, favori de Henri III, qu'on appeloit le *torrent de la faveur*, & dont la faveur s'écoula comme un torrent. Il mourut en 1579.

César de Saint-Lari, son fils, fut tué à vingt-cinq ans à la bataille de Coutras en 1587, laissant un fils qui fut archevêque de Sens, prélat savant & ami de M. Arnauld.

Roger de Saint-Lari & de Termes, duc de *Bellegarde*, pair de France, grand écuyer, premier gentilhomme de la chambre, maître de la garde-robe, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne & de Bresse, surintendant des mines & minieres de France, ne fut pas moins *torrent de fortune* que le maréchal de *Bellegarde*, son oncle; mais ce torrent ne s'écoula pas du moins si rapidement; il eut la faveur de trois rois, Henri III, Henri IV & Louis XIII; il eut aussi celle des maitresses. C'est cet homme à bonnes fortunes si brillant, qui eut, dit-on, le dangereux honeur d'être le rival heureux de Henri IV auprès de la marquise de Verneuil. Le continuateur *des vies des hommes illustres* de France raporte un trait assez curieux à ce propos. Henri IV apprend que sa maitresse a donné un rendez-vous au grand écuyer *Bellegarde*; la vengeance l'égare, il envoie chercher Praslin, son capitaine des gardes, & le charge d'une commission si odieuse & si honteuse, que l'historien n'a osé l'exprimer que par ce mot: *Il lui dicte des ordres sanglans*. Praslin obéit; il arive avec grand bruit au lieu du rendez-vous, frape à coups redoublés, cherche partout où il est assuré de ne rien trouver, laisse toutes les avenues libres à la fuite, trouve, comme de raison, la marquise seule & dormant de ce profond someil que procure l'innocence; il se garde bien de la réveiller; il va trouver le roi qui ne dormoit pas, & lui redone à lui-même le repos & le someil, par le compte qu'il lui rend de sa commission. C'est ainsi qu'il est permis de tromper les rois.

Le duc de *Bellegarde* avoit été un des mignons de Henri III, qui avoit accumulé sur sa tête tant de places & de dignités, qu'on pouvoit lui en ôter beaucoup & lui en laisser beaucoup.

„ J'ai oui dire au vieux maréchal de Villeroy, „ dit l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*, que „ M. de *Bellegarde*, autre favori, étoit, à la

„ mort de Henri III, grand écuyer de France, „ seul premier gentilhomme de la chambre, & „ maître de la garde-robe. Il alla aussi-tôt trouver Henri IV, & dès le premier soir coucha „ aux pieds de son lit, comme faisoit alors le „ premier gentilhomme de la chambre. Henri „ IV lui dit : *Monsieur de* Bellegarde, *comptons* „ *ensemble : je vous laisse la charge de grand* „ *écuyer ; mais il faut que vous partagiez votre* „ *charge de premier gentilhomme de la chambre* „ *avec le vicomte de Turenne, qui a toujours été* „ *le mien ; & que vous cédiez celle de maître* „ *de la garde-robe à Roquelaure, qui est aussi le* „ *mien*.

„ Le marquis d'Ambre, qui est un vieux répertoire, m'a conté que le roi Henri IV s'étant éveillé la nuit, appela M. de *Bellegarde*, „ & lui proposa de céder la moitié de sa charge „ de premier gentilhomme de la chambre au vicomte de Turenne ; que deux heures après s'étant encore éveillé, il lui proposa de céder à „ M. de Roquelaure la moitié de la charge de „ maître de la garde-robe ; & que *Bellegarde* lui „ dit : *Eh! bien, sire, je le veux bien ; mais ne* „ *vous réveillez plus, s'il vous plait* „.

Henri IV le dédomagea de ces sacrifices, en lui donnant le gouvernement de Bourgogne, en le faisant chevalier des ordres, & en lui laissant autant de crédit que la marquise de Verneuil en exigea pour lui. En 1602, on découvrit des mines, dont on crut que l'exploitation seroit avantageuse ; on en donna la surintendance à *Bellegarde*.

Louis XIII le fit duc & pair en 1620 ; mais il tomba dans la disgrace du cardinal de Richelieu, & fut du nombre de ceux qu'opprima ce ministre, sous le prétexte du mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine en 1631. En 1639, il céda sa charge de grand écuyer au jeune Cinq-Mars, alors favori, moyen de sortir de disgrace, mais non de rentrer en faveur à son âge. Il mourut en 1646.

BELLEGARDE, (JEAN-BAPTISTE MORVAN DE) connu sous le nom de l'abbé de *Bellegarde*, a fait des traductions peu estimées de quelques peres de l'Église, tels que saint Jean-Chrysostôme, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, &c. & de quelques auteurs profanes, nommément d'Ovide. Il a fait de son chef quelques écrits moraux qu'on ne connoît guere, & qui sont éfacés depuis long-temps par des ouvrages de même genre faits à peu près sur les mêmes sujets. Ceux de l'abbé de *Bellegarde* ont pour titres : *Réflexions sur ce qui peut plaire & déplaire dans le monde*. *Réflexions sur le ridicule*. Cet auteur étoit né en 1648 dans le diocêse de Nantes ; il avoit été seize ou dix-sept ans jésuite, & avoit été obligé, dit-on, de quiter cet ordre pour son atachement au cartésianisme, qui étoit alors un systême nouveau. Mort en 1734 à la communauté des prêtres de saint François de Sales.

BELLE-ISLE. *Voyez* FOUQUET.

BELLENGER (FRANÇOIS), docteur de Sorbone, savant qui n'étoit que savant, & qui n'est guere connu que pour avoir écrit contre un savant qui avoit du talent & du goût : il prouva très-bien, dit-on, que M. Rollin ne savoit pas si bien le grec que lui, mais il prouva aussi que M. Rollin savoit faire un meilleur usage que lui du grec qu'il savoit. Les savans estiment assez la critique que l'abbé *Bellenger* fit de Rollin, mais persone ne la lit. Si cependant ce censeur a relevé des fautes réelles, son ouvrage n'est pas sans quelque utilité, mais M. Rollin a été d'une utilité générale, il a enseigné l'histoire anciene aux gens du monde & à tous ceux qui ne peuvent remonter jusqu'aux originaux. On a encore de l'abbé *Bellenger* une traduction de Denis d'Halicarnasse, & une traduction de la suite des vies de Plutarque par Rowe. Il a laissé aussi le manuscrit d'une traduction d'Hérodote avec des notes. Né dans le diocêse de Lisieux, mort à Paris en 1749, âgé de soixante-un ans.

BELLIEVRE (POMPONE DE). C'est le nom d'une famille originaire de Lyon, qui a produit plusieurs hommes de mérite & constitués en dignité.

1°. Claude de BELLIEVRE, premier président au parlement de Grenoble.

2°. Le chancelier de BELLIEVRE, son fils ; né à Lyon en 1529, chancelier en 1599, mort en 1607.

3°. Nicolas de BELLIEVRE, fils du chancelier, mort doyen du conseil le 8 juillet 1650.

4°. Pompone de BELLIEVRE, fils de Nicolas, mort premier président au parlement de Paris le 15 mars 1657. On lui doit l'établissement de l'hôpital général de Paris.

5°. Albert de BELLIEVRE, son oncle, & frere de Nicolas, archevêque de Lyon, prélat savant ; mort en 1621.

6°. Claude de BELLIEVRE, son frere, aussi archevêque de Lyon, & aussi très-instruit ; mort le 19 avril 1612.

BELLIN (NICOLAS), ingénieur géographe de la marine. On a de lui, sous le titre d'*hydrographie françoise*, une suite de cartes marines au nombre de quatre-vingts ; des *Essais géographiques sur les îles britanniques*, *in*-4°. *Sur la Guiane* *in*-4°. Le *petit Atlas maritime*, quatre vol. *in*-4°.

(II) BELLINI (LAURENT), né à Florence en 1643 eut le bonheur de faire ses études sous les savans dont cette ville abondoit alors, c'est-à-dire, sous Borelli, Redi, Marchetti & plusieurs autres. Il fit des progrès si rapides dans les Mathématiques, dans la Physique & dans l'Anatomie, qu'à 20 ans il publia une Dissertation sur les reins qui suffit pour le regarder comme un savant Anatomiste. Il fut successivement professeur de Logique, de Philosophie, de Médecine & d'Anatomie dans l'Université de Pise. Il se distingua particuliérement dans l'art d'adapter les

bservations Anatomiques à la Médecine, & dans celui de la perfectioner par l'application des recgles de la Méchanique. Il mourut en 1704 : ses ouvrages imprimés séparément, ont été réunis ensuite dans l'édition de Venise 1708, dans laquelle cependant on en a oublié quelques-uns. Pour connoître l'estime qu'on en doit faire, il suffit de raporter le témoignage de Boërhaave qui, dans la Préface des œuvres de *Bellini* réimprimées à Leyde en 1717, atteste qu'il n'y eut point de Professeur qu'on pût lui préférer dans la Médecine & qu'il en étoit à peine deux ou trois qu'on pût lui comparer, parce qu'il étudia la nature même, en observant scrupuleusement les phénomenes du corps humain, & qu'il les expliqua par les loix de la Méchanique. M. Fabbroni a écrit sa vie avec celles des Italiens célebres.

On ne doit pas oublier l'abbé Vincent *Bellini* né à Gambolaga dans le Ferrarois, mort à Ferrare en 1783, auteur de plusieurs beaux Mémoires sur les monoies d'Italie du bas-âge. C'est dans ce genre d'érudition qu'il s'exerça continuélement, en formant un recueil estimable de ces monoies & en les examinant très-attentivement. On en a inséré l'Éloge dans l'Anthologie Romaine (*T. X. p.* 1. 9.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BELLOI (PIERRE-LAURENT BUIRETTE DE), de l'académie françoise, naquit à Saint-Flour en Auvergne, le 17 novembre 1727. Amené à Paris à l'âge de cinq ans, & ayant bientôt après perdu son pere, il fut élevé par Philippe-Henri Buirette, son oncle, avocat célebre au parlement de Paris, qui, suivant l'usage, le destina au bâreau; mais ses talens l'appeloient au théâtre; il résolut d'obéir à la nature, plutôt qu'à ses parens.

Pour cultiver les lettres, pour quiter seulement le bâreau, il falloit qu'il s'arrachât de la maison de son oncle; il chercha les moyens de remplacer les bienfaits de cet oncle, & de ne devoir plus rien qu'à lui-même. Il étoit sans ressources, son goût le portoit au théâtre, il se fit comédien.

Il eut le courage de s'expatrier, & ce fut alors qu'il se déguisa sous ces noms de *Dormont de Belloi*, dont le dernier, qui lui est resté, est devenu célebre; il pria ses parens de l'oublier, de le mettre au rang des morts; sa mere le pleura, le bénit & lui pardona; elle accepta même, comme un gage de leur tendresse mutuele, l'hommage qu'il lui fit en partant du foible patrimoine que son pere lui avoit laissé; elle le regarda comme un dépôt doublement sacré qu'elle devoit non seulement garder, mais faire valoir pour son fils absent : elle eût soin de placer chaque année les revenus, autant qu'il lui fut possible, & M. de *Belloi*, en retrouvant dans sa succession tous ces intérêts devenus un nouveau capital, reconut le cœur de sa mere. Il est consolant de penser que cette mere tendre & indulgente a vécu assez pour voir la gloire de son fils, & non pas assez pour avoir la douleur de le perdre. Elle est morte en 1773, deux ans avant son fils.

M. de *Belloi*, quelque idée qu'on veuille se former de l'état qu'il ennoblissoit, n'avoit rien à craindre de cet état; la nature lui avoit donné dans le caractere & dans l'esprit une dignité qui se faisoit sentir dans tout son extérieur, & qui le préservoit également du danger, ou de s'avilir lui-même, ou d'être avili par les autres; il inspiroit à tout le monde une bienveillance mêlée de respect; dans toutes les cours où il exerça son art, il fut l'ami de tous nos ministres, & reçut des souverains mêmes des marques de satisfaction & d'estime.

Il revint à Paris en 1758, pour faire jouer sa tragédie de *Titus*, qui fut donnée le mercredi des cendres de l'année suivante. Les précautions qu'il avoit prises pour cacher son nom & sa famille, par égard pour cette famille même, donnoient lieu aux bruits les plus étranges; les uns, sur la foi du nom qu'il avoit choisi, le croyoient un bâtard de l'anciene & noble maison de Belloi en France & de Morangle; d'autres lui donnoient une origine aussi fausse, plus romanesque & plus mystérieuse. On racontoit qu'une femme inconnue venoit, à des termes fixes, lui payer, soit comme don, soit comme dette, une somme proportionée à ses besoins : elle ne mettoit qu'une condition à cette libéralité; c'est que la main qui la faisoit, seroit toujours ignorée, & qu'on ne feroit aucune tentative pour pénétrer ce secret. La condition fut remplie pendant quelque temps; mais enfin la curiosité l'emporta, & cette femme venant un jour de porter son tribut, s'aperçut qu'elle étoit suivie; elle s'arrête, elle appele M. de *Belloi*, lui reproche son infidélité, lui déclare que le traité est rompu, & part avec tant de précipitation, qu'elle échape aux ieux qui l'observoient. Cette histoire, qui est celle du chevalier d'Arcis dans les *Mémoires de Ravannes*, fut appliquée à M. de *Belloi*; nous ignorons sur quel fondement.

Titus n'eut point de succès : l'auteur résista aux instances qu'on lui fit de courir les risques d'une seconde représentation, circonstance qui fournit à la parodie un vers dont elle dut s'applaudir :

Titus perdit un jour, un jour perdit Titus.

Beaucoup d'auteurs se sont bien trouvés d'avoir été moins modestes & moins dociles : il est vrai que la plupart des succès obtenus ou arrachés de nos jours à la seconde représentation, après une chute à la premiere, ressemblent au triomphe de ce plaideur, qui, pour éviter les frais & les embaras d'une inscription de faux, détruit une fausse obligation par une fausse quitance. Presque tous les jugemens du théâtre sont faux, parce que toutes les impressions, soit en bien, soit en mal, y sont toujours exagérées; c'est le jugement du cabinet, combiné avec celui du théâtre, qui forme le jugement du public, le

le jugement qui reste. Ce jugement est favorable à la piece de *Titus*. Toutes les autres pieces de M. de *Belloi* ont réussi, soit de son vivant, soit après sa mort. On ne désespere pas de faire encore réussir celle-là : il y a, sans parler du reste, un cinquieme acte très-touchant, & qui pouroit faire beaucoup d'effet.

Observons que l'esprit patriotique du *Siége de Calais* s'annonçoit déja dans *Titus;* c'étoit l'ouvrage d'un cœur françois. La harangue du consul Annius à l'empereur dans le sénat, rapeloit l'époque de 1744 & l'aventure de Mets. Le sujet même étoit allégorique. Ces monstres qui attentent aux jours de *Titus*, étoient, dans l'intention de l'auteur, l'emblême sensible d'un événement qui occupoit tous les esprits dans les temps où l'auteur composoit sa piece en 1757.

Dans sa chute même, M. de *Belloi* avoit été ranimé par le sentiment de ces forces ; en faisant imprimer *Titus*, il avoit pris pour épigraphe ces mots que dit Pompée dans Lucain, après la perte de la bataille de Pharsale :

Nec sic mea fata premuntur,
Ut nequeam relevare caput.

Cette devise fut une prédiction.

L'auteur croyoit avoir remarqué que le public goûtoit moins alors cette simplicité des pieces de Racine, où tout est dévelopement, & où le poëte parle à l'âme plus qu'aux ieux ; le goût du temps lui parut plus favorable aux coups de théâtre, aux incidens, à la pompe du spectacle ; il crut pouvoir concilier ce goût avec les regles de l'unité, avec l'avantage de la simplicité, en réunissant dans un même intérêt, en ramenant à un même but la multiplicité des incidens : il voulut d'ailleurs profiter de la réforme heureuse qui, interdisant le théâtre aux spectateurs, permettoit d'y montrer une grande action dans tout son éclat & toute sa majesté ; il donna *Zelmire*. Le succès de cette piece sembla justifier l'idée qu'il s'étoit faite de la prédilection de son siecle pour les pieces chargées d'incidens & de coups de théâtre. On se rapele l'étonement mêlé d'éfroi qu'excita la scélératesse sublime, l'intrépide impudence d'Antenor, lorsque retenu par Zelmire, au moment où il alloit assassiner Ilus, qui ne le voyoit pas, il abandone à Zelmire le poignard qu'elle veut lui arracher, & la charge elle-même du crime qu'elle venoit d'empêcher. L'impression fut si forte, & l'illusion si complete, qu'un des spectateurs sortant de sa place, par un mouvement involontaire, éleva la voix, pour avertir Ilus qu'on le trompoit, & qu'Antenor étoit l'assassin.

Les amateurs de la tragédie virent avec plaisir que l'art de produire de grands effets & de faire des impressions profondes, n'étoit point perdu.

Le récit du dévoûment d'Eustache de Saint Pierre, & des bourgeois de Calais, est très-intéressant dans Froissard : mais Froissard n'est guere lu que des savans, & ce trait comparable à tout ce que l'antiquité a célébré de grand & de généreux, restoit, pour ainsi dire, caché dans un coin de notre histoire. Pasquier l'a raporté avec une froideur qui n'étoit pas propre à tirer ce fait de l'obscurité. M. de Sacy, de l'académie françoise, est le premier qui ait paru en sentir tout le prix, & qui se soit livré au plaisir de le retracer avec enthousiasme. (*Voyez* son *Traité de l'amitié*, *livre second*.) Il invite les auteurs dramatiques françois à traiter ce sujet. M. le maréchal de Duras crut devoir le proposer à M. de *Belloi*.

Les représentations du *Siége de Calais* firent epoque, & parurent faire révolution. Le conseil d'Horace, *celebrare domestica facta*, avoit été trop négligé ; M. de *Belloi* eut la gloire de rendre croyable ce que les anciens nous racontent des Tyrtées & des Timothées : il révéla aux François le secret de leur amour pour l'état ; il leur apprit qu'à travers leur légéreté, leur malignité, ils portoient au fond de leur cœur ce sentiment vertueux, toujours prêt d'éclater au premier cri de l'honeur. Le mouvement fut rapide, & cet heureux effet eût été plus général encore, si l'on n'eût voulu le rendre universel. L'enthousiasme qui exagere tout, l'esprit de parti qui corrompt tout, voulurent commander aux esprits. Louer ou critiquer le *Siége de Calais*, fut une afaire d'état ; la piece & l'auteur devinrent des objets sacrés comme la patrie elle-même ; reprendre un vers dans cette tragédie, c'étoit s'annoncer pour un mauvais citoyen : la haine & l'aigreur tirerent un grand parti d'un si beau prétexte : on voulut opposer le poëte qui faisoit aimer la patrie, aux philosophes qui avoient plaidé la cause de l'humanité.

Le *Siége de Calais* fut compté à l'auteur de *Zelmire* pour deux succès, & il remporta la médaille dramatique promise par le roi en 1758 aux poëtes qui seroient couronés trois fois au théâtre par les suffrages du public. M. de *Belloi* est le seul qui ait obtenu cette médaille, dont l'idée est aussi heureuse que l'objet en est utile. Apollon tient un rouleau sur lequel sont écrits les noms de Corneille, de Racine, de Moliere ; un repli du rouleau paroît couvrir les autres noms dignes aussi d'être proposés pour exemples ; cette inscription ingénieuse :

Et qui nascentur ab illis

semble achever la liste, ou plutôt la supplée.

La ville de Calais adopta M. de *Belloi* pour citoyen, & plaça son nom dans les regiſtres publics ; les lettres de citoyen que Calais envoyoit à M. de *Belloi*, étoient renfermées dans un boîte d'or aux armes de la ville, avec cette inscription :

Lauream tulit, civicam recipit.

Le *Siége de Calais* sert d'époque à la retraite d'une actrice illustre, qui n'avoit pas peu contribué aux succès de M. de *Belloi*, & qui laissa pour un temps un grand vide dans la scène tragique. (Mademoiselle Clairon.) Le public, après les vacances de pâques (1765) reportoit au théâtre le même empressement qu'il avoit d'abord témoigné pour le *Siége de Calais*. Un événement imprévu trompa ses espérances; cette piece, quoiqu'affichée pour la rentrée, ne put absolument être jouée. Les spectateurs ne voulurent pas du moins que le *Siége de Calais* fût supplée. Le nom de *Calais* répété avec acclamation, & opposé constament aux éforts que tenterent les acteurs pour faire entendre une autre piece, tint lieu ce jour-là de spectacle, & attesta la prédilection du public pour cette piece patriotique.

On la crut propre à réveiller ou à nourir dans le peuple même les sentimens qu'il doit au monarque & à la patrie: on en donna une représentation *gratis* qui parut en effet remplir les vues du gouvernement.

Mais c'est sur-tout parmi les militaires que l'heureuse influence de cette piece se fit sentir: tous les corps s'empresserent de la jouer, tous les particuliers de l'apprendre par cœur. La renomée porta cet ouvrage au delà des mers: il eut en Amérique le même succès qu'en France; le *Siége de Calais* est la premiere piece de théâtre qui ait été imprimée dans l'Amérique françoise.

Il falloit que le sort du *Siége de Calais* passât par tous les extrêmes, avant de se fixer. M. de *Belloi* éprouva l'inconstance françoise; il fut trop puni d'avoir été trop exalté: à l'engoument général succéda un déchaînement, qui est peut-être un nouveau titre de gloire. La mode se tourna pour un temps contre le *Siége de Calais*; la critique remplaça l'éloge, & souvent dans les mêmes bouches & sur les mêmes objets: ce fut l'effet de la hauteur indiscrete avec laquelle quelques persones à la cour avoient paru vouloir forcer les suffrages. À ce despotisme d'autorité, on opposa un despotisme d'opinion; il ne fut plus permis de louer le *Siége de Calais*, parce qu'il n'avoit pas été assez permis de le critiquer. Alors par une révolution singuliere, se vérifia ce qu'avoit dit un homme de lettres à un homme de la cour, qui dans les temps du grand succès du *Siége de Calais*, s'étonoit qu'on osât se permettre quelques objections contre cette piece: *Nous la défendrons un jour contre vous-mêmes.*

Le temps amena enfin le moment d'être juste. Quand tous ces orages furent calmés, on redona le *Siége de Calais*, & son succès fut confirmé par des suffrages réfléchis; on eut alors la juste mesure des applaudissemens dûs à cet ouvrage: on jugea (& ce jugement est resté) que le *Siége de Calais*, indépendament même de l'intérêt patriotique, renferme des beautés dramatiques de plus d'un genre; que cet intérêt patriotique est un avantage inestimable, qui fait de cette piece un ouvrage à part; qu'elle peut, dans les temps malheureux, montrer & fournir de grandes ressources. Sous ce point de vue, le *Siége de Calais* est un ouvrage consacré, dont le succès constant importe au bonheur public, & dont il faut respecter la gloire.

Injurioso ne pede proruas
Stantem columnam.

Depuis le *Siége de Calais*, M. de *Belloi* se consacra par goût & par reconoissance, aux sujets françois, il ambitiona l'honeur d'être exclusivement le poëte national; il peignit les du Guesclin, les Bayard, les Nemours. Il composa d'abord *Gaston* & *Bayard*, & *Gabrielle de Vergy*. Ces pieces parurent imprimées à la fin de 1769, & au commencement de 1770. Elles étoient reçues depuis long-temps à la comédie, mais leur tour pour être jouées n'étoit point encore arivé. L'auteur du *Siége de Calais*, négligé depuis cinq ans, plus honoré d'ailleurs qu'enrichi par les bienfaits du roi dans le temps même des plus grands succès du *Siége de Calais*, étoit réduit à ne pouvoir plus atendre l'occasion d'un succès nouveau.

M. de *Belloi* joignoit à l'art du théâtre une assez grande connoissance de notre histoire, un talent rare pour la discussion, & cette logique sûre & savante, qui n'est pas le moindre mérite, même de ses compositions dramatiques; il fit preuve surtout de ces connoissances & de ces talens dans trois grands *Mémoires historiques* imprimés en 1770. Dans le premier de ces *Mémoires*, relatif à la tragédie de *Gabrielle de Vergy*, l'auteur rend à la patrie la maison de Coucy, qu'on croyoit éteinte; il rend à cette maison des rejetons dignes d'elle; il rend enfin à un illustre infortuné (Jacques de Coucy-Vervins, gendre du maréchal du Biéz) l'honeur que la rage de ses envieux étoit parvenue à lui enlever avec la vie.

Le second *Mémoire* concerne la dame de Fayel & le châtelain de Coucy.

Le troisieme, Eustache de Saint-Pierre.

Enfin la piece de *Gaston & Bayard* fut représentée le 24 avril 1771; elle eut un succès égal à celui de *Zelmire*, & presque égal à celui du *Siége de Calais*; elle ouvrit à l'auteur les portes de l'académie françoise, où il fut reçu le 9 janvier 1772. M. le maréchal de Duras saisit cette occasion de signaler son zele pour les lettres, & son amitié pour M. de *Belloi*, en lui procurant de nouveles grâces du roi.

En donnant la médaille dramatique à l'auteur de *Zelmire* & du *Siége de Calais*, en comptant

pour deux ſuccès l'effet dramatique & l'effet politique de cette ſeconde piece, on avoit rempli l'eſprit de la loi, qui exigeoit trois ſuccès : le triomphe de *Gaſton & Bayard* confirmoit ce jugement, & la lettre même de la loi étoit ſuivie. La médaille étoit conquiſe de droit; les concurrens qui n'avoient pu l'obtenir, n'avoient plus même la reſſource d'attribuer la victoire de M. de *Belloi* à une ſorte de diſpenſe & de faveur. M. de *Belloi* les laiſſoit bien loin derriere lui, & ſon nom, dans l'opinion publique, fut placé à la ſuite des quatre grands noms que la ſcêne tragique a immortaliſés.

Gabrielle de Vergy étoit imprimée depuis long-temps; M. de *Belloi* préféra de donner d'abord (en 1772) *Pierre le cruel*, piece abſolument nouvele. L'envie, fatiguée de tant de gloire, exerça ſon funeſte oſtraciſme, la piece ne fut point écoutée; l'auteur voyant cette diſpoſition, ſortit dès le premier acte, & auroit voulu que les acteurs en fiſſent autant. Ceux d'entr'eux qui s'intéreſſoient le plus ſincérement à ſon ſort & à ſes ſuccès, vinrent le conjurer de permettre une ſeconde repréſentation : il fut inflexible. Depuis ce temps, ſa ſanté qui avoit toujours été foible, déclina tous les jours ſenſiblement.

Il conſentit cependant que ſa piece fût jouée ſur d'autres théâtres, & parut ſe ranimer au bruit des applaudiſſemens qu'elle obtint; mais étant allé en 1772 à Rouen, pour y voir jouer *Gabrielle de Vergy*, qu'on eſſayoit alors en province, au milieu des ſuccès & des triomphes, il fut frapé d'une maladie qu'on crut mortele, & qui le fut peut-être par ſes ſuites.

Il languit encore pendant deux ans; le travail lui devint pénible, & par degrés impoſſible : le monde qu'il avoit beaucoup aimé, parce qu'il s'en étoit fait aimer lui-même par la douceur, l'agrément & la ſûreté de ſon commerce; le monde, qui au défaut des conſolations, fournit du moins des diſſipations, n'étoit plus pour lui d'aucun uſage; les ſoins & les mouvemens de la ſociété étoient depuis long-temps incompatibles avec les ménagemens que ſa ſanté exigeoit. Son cercle ſe reſſerra de jour en jour, & ſe réduiſit enfin à ce petit nombre de parens & d'amis, que la vue d'un ami ſoufrant atendrit & ne rebute jamais. Il en fut plus ſenſible à leur atachement & à leurs attentions : il remarquoit ceux qui le négligeoient, & il ne s'en plaignoit pas; mais par leur éloignement ſucceſſif, il calculoit avec fermeté les degrés de ſa décadence.

Il reçut dans ſa derniere maladie une conſolation bien touchante, & bien propre à lui faire regréter la vie. M. le maréchal de Duras ayant inſtruit Louis XVI de ſon état, ce prince, par un mouvement de ſon cœur qui éclata dès le premier mot, & qui prévint toute ſollicitation, ſentit d'abord tous les beſoins que cet état pouvoit entraîner, tous les ſecours qu'il pouvoit exiger, & s'empreſſa d'y pourvoir ſur le champ, donnant par cet exemple une preuve bien précieuſe, non ſeulement de ſa bonté, mais encore de ſon eſtime pour les talens littéraires, quand ils ſont employés d'une maniere utile à la patrie.

M. de *Belloi* mourut le 5 mars 1775. Depuis ſa mort, ſa tragédie de *Gabrielle de Vergy* a été donnée à la comédie françoiſe avec le plus grand ſuccès; & enfin *Pierre le Cruel*, ſi mal acueilli en 1772, a été vengé pleinement de cette injuſtice, & il eſt reſté au théâtre.

On a donné en 1779 une édition complete des *Œuvres de M. de Belloi*, en ſix volumes *in*-8o. à Paris, chez Moutard. Le ſixieme volume contient tous ouvrages qui n'avoient pas vu le jour.

M. de *Belloi* avoit le talent d'élever l'âme, & peut-être ſur cet article aucun auteur n'a-t-il eu plus de reſſemblance avec Corneille; il eſt plein de traits ſublimes, de ſentimens généreux, d'inventions héroïques; il a ſu de plus montrer une ſenſibilité douce dans le cinquieme acte de Titus, une ſenſibilité profonde dans Gabrielle. Logicien profond & dans l'enſemble & dans le détails de ſes pieces, ſavant en hiſtoire & en littérature, fécond & adroit dans l'art d'employer ces connoiſſances & de les adapter au genre dramatique, de ces avantages même naiſſoient quelques défauts; à force de tout expliquer & de rendre raiſon de tout, ſa marche étoit quelquefois lente, froide & didactique; ſes fils & ſes reſſorts paroiſſoient trop à découvert; il n'eſt pas toujours aſſez vif, aſſez animé, aſſez paſſioné; il lui arive de diſcuter, de combiner, de faire une alluſion, une expoſition, lorſqu'il faudroit entraîner par l'éloquence & le pathétique. Les défauts qu'on a reprochés à ſa verſification ſont réels; mais on les a beaucoup exagérés; ils ne ſont en effet ni auſſi fréquens, ni auſſi conſidérables qu'on l'a dit; s'il a quelquefois de l'enflure, de la dureté, de la familiarité, de la recherche, il a auſſi une multitude de beaux vers & de belles tirades; Corneille, & même Crébillon avec tous les défauts de leur ſtyle, ſeront ſans doute immortels : M. de *Belloi*, avec tous les défauts du ſien, nous paroît mériter d'être à jamais célebre. Après nos quatre tragiques illuſtres, il eſt le ſeul juſqu'à préſent qui laiſſe un théâtre, les autres n'ont que des pieces.

Conſidéré comme profateur, il a encore plus d'avantages. Ses préfaces ſont des poétiques utiles; ſes mémoires & ſes notes hiſtoriques ſont d'un ſavant, à l'inſtruction duquel l'eſprit & la philoſophie n'ont pas moins contribué que l'étude; il anime l'hiſtoire par le raiſonement & la diſcuſſion, il en tire des réſultats nouveaux & heureux; il a de l'élégance & de la grâce. Son ſtyle eſt atachant & ſatisfaiſant. Il a ſur tout un goût très-éclairé. Son *Traité ſur la langue & la poéſie Françoiſe*, qui n'a paru que dans l'édition poſthume, prouve que ſi M. de *Belloi* n'a pas ſu

s'élever dans ses vers jusqu'à cette élégance continue, cette harmonie douce, facile, flexible, toujours égale, & toujours variée de Racine, il savoit sentir bien finement & bien vivement le mérite de cet auteur & des poëtes qu'il a formés.

BELLONS, (*Hist. mod.*) c'est une espece de lampe usitée en Espagne, que l'on place sur un pied d'argent ou d'une autre métal fort évasé. Chaque lampe a huit ou dix tuyaux par où l'on fait passer la mêche; ce qui fait que ces lampes éclairent parfaitement; & pour augmenter encore la lumiere, on la place derriere une plaque d'argent bien polie, qui la réfléchit. On y brûle ordinairement de l'huile très-pure. (*A. R.*)

BELLORI, (JEAN-PIERRE) célebre antiquaire de Rome, garde de la bibliotheque & du cabinet de curiosités de la reine de Suede, Christine, a donné; soit en latin, soit en italien, un grand nombre d'ouvrages, contenant des descriptions curieuses de divers monumens, soit antiques, soit modernes, des arts à Rome; il a aussi donné en italien les *Vies des peintres*, *architectes & sculpteurs modernes*. Mort à 80 ans en *1696*.

BELON, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) médecin de la faculté de Paris, voyageur & naturaliste célebre, publia en 1555 une relation de ce qu'il avoit vu de plus remarquable en Grece, en Judée, en Arabie. On a de lui l'*Histoire des oiseaux*, & l'*Histoire des poissons*, & une traité *de arboribus coniferis*. Il étoit connu & estimé des rois Henri II, & Charles IX. Il avoit pour ami le cardinal de Tournon; mais il avoit aussi des ennemis, & un d'entr'eux l'assassina près de Paris en 1564.

BELOT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) avocat au conseil, composa une *Apologie de la langue latine*, qui n'avoit nul besoin d'apologie. Il trouvoit ignoble de se servir du françois dans les ouvrages savans, & il ne savoit pas le latin. Ménage dit dans sa requête des dictionaires: *Que la charité de* Belot *envers le latin, étoit d'autant plus recomandable, qu'il n'avoit pas l'honeur de le connoître*. Il compare *Belot* à ces chevaliers qui se batoient pour des inconnus.

L'ouvrage de *Belot* parut en *1637*. Il est dédié au chancelier Seguier.

BELSUNCE, (HENRI-FRANÇOIS-XAVIER DE) (*Hist. mod.*). On ne peut trop redire avec quelle charité courageuse, avec quelle humanité religieuse & sainte, ce vertueux prélat brava tous les dangers de la peste de Marseille en 1720 & 1721, pour porter aux malades tous les secours spirituels & temporels; il faisoit son devoir sans doute, mais il le fit d'une maniere si distinguée, avec une telle effusion de zele & de bonté, qu'il a droit aux éloges & à la reconoissance de tous les hommes. Que les jansénistes examinent rigoureusement, si ayant été jésuite avant d'être évêque, il ne fut pas un peu trop inspiré par les jésuites dans ses opinions & dans les détails de son administration, il ne le fut du moins que par son zele & par sa vertu dans les malheurs de son diocèse. Que sa mémoire soit donc à jamais révérée sans aucune des restrictions que l'esprit de parti pouroit vouloir mettre à son éloge. Son troupeau, sauvé par ses soins, lui en étant devenu plus cher, il ne voulut jamais le quiter, & refusa l'évêché de Laon, auquel le roi, pour le récompenser, le nomma en 1723. Il fonda à Marseille le collége qui porte son nom. Il a composé, ou on a composé sous son nom une *Histoire des évêques de Marseille*. Il en avoit été fait évêque en 1709; il est mort en 1755.

BELUS; (*Hist. anc.*). On le dit le même que celui qui est nommé Nembrod, au Nembroth dans l'Écriture; il fut, dit-on, le premier roi d'Assyrie; il fixa son empire à Babylone, après en avoir chassé les Arabes, 1322 ans avant J. C. Saint Cyrille le représente comme l'introducteur de l'idolatrie. Ninus, son fils, lui fit rendre les honeurs divins, & lui-même, dit-on, se les étoit fait rendre de son vivant.

BEMBO, *ou* BEMBE, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) noble Vénitien, fils de Bernard *Bembo*, gouverneur de Ravenne & ambassadeur à Florence, naquit à Venise en 1470, forma son style en italien à Florence, en latin dans les écrits de Cicéron, & alla en Sicile apprendre la langue greque sous *Augustin Lascaris*. Le Pape Léon X le fit son secrétaire; le Pape Paul III le fit cardinal en 1538, & lui donna l'évêché d'Eugubio & celui de Bergame. Le cicéronianisme, qui étoit passé chez lui en manie, remplit ses ouvrages, même chrétiens, d'expressions païenes. Son ouvrage le plus considérable est son histoire de Venise en douze livres, poussée jusqu'à la mort du Pape Jules II en 1513. Il mourut en 1547. On a recueilli ses œuvres, tant latines qu'italienes, en quatre vol. *in-folio*, Venise, 1729.

(Pierre étoit fils de Bernard. Son pere revêtu par la République de charges honorables, & surtout de celle de podestat de Ravenne en 1483, fit élever un tombeau à Dante. Pierre naquit à Venise en 1470. Dans les premieres années il suivit son pere, fut avec lui dans les villes où ses amplois l'appeloient, & commença d'assez bonne heure à se livrer aux études de la belle littérature. Pour apprendre la langue Greque il passa à Messine en 1492, & y eut pour précepteur Constantin Lascari. Il fut ensuite à Padoue, à Venise, à Ferrare, & tantôt en entendant les plus célebres Professeurs, tantôt en conversant avec les savans il se forma de plus en plus le goût & acquit de grandes connoissances. L'an 1506 il passa à la Cour d'Urbin, qui étoit alors la demeure & le centre des savans, ensuite à Rome, où Léon X, qui connut ses talens, le fit son secrétaire. Le luxe de cette cour entraîna Bembo dans des amours qui ont donné occasion à des pieces de poésie très-estimées. Une maladie dont il fut ataqué en 1520 l'obligea de se reti-

rer à Padoue; Léon X étant mort dans ces entrefaits, il fixa son séjour dans cette ville. C'est alors que la maison de Bembo sembla le séjour le plus agréable des sciences, des Lettres & de ceux qui les cultivoient. Ils y trouvoient tout ce qu'ils pouvoient désirer pour leurs études, grand nombre de livres choisis, médailles, autres monumens d'antiquité, un beau jardin de plantes, enfin tous les moyens d'avancer dans les différens genres d'érudition. Paul III[e] connoisseur & protecteur des savans le nomma Cardinal en 1539; & dès ce temps-là Bembo vécut avec cette piété exemplaire qui convenoit à sa dignité. En 1541 il fut nommé Évêque d'Eugube, & trois ans après il fut transféré à l'Église de Bergame. Il mourut à Rome le 18 janvier 1547. Bembo doit être considéré sur-tout comme Poëte, comme Historien, comme Grammairien. Il cultiva la Poésie Italiene & Latine. Peut-être il fut le premier qui essaya de ramener la premiere au genre de Pétrarque, il y réussit assez heureusement, quoique dans ses rimes il paroisse, à la vérité, plus d'art que de naturel. Ses Poésies latines n'ont pas ce défaut, & peuvent être placées parmi les plus élégantes du XVI[e] siecle. Il fut aussi un des premiers en Italie qui firent connoître les Poésies Provençales dont il avoit un beau recueil; & il semble qu'il songeoit à écrire sur cette matiere. Pour ce qui regarde l'histoire, nous avons celle de sa patrie; elle commence à l'an 1487 jusqu'à l'an 1513. Quelques-uns la regardent comme superficiele & manquant des dates nécessaires; elle a cependant par son élégance réuni les suffrages en sa faveur. Cette élégance, il est vrai, paroît à plusieurs trop recherchée, parce qu'il se sert pour expliquer les Mysteres de la Réligion Chrétiene d'expressions païenes. Mais peut-être devoit-il alors écrire ainsi; c'est-à-dire, pour éviter la rudesse & la barbarie du style dont on se servoit, il falloit d'abord donner dans l'excès opposé, jusqu'à ce qu'on parvînt ensuite à ce milieu, où se trouve la perfection. Enfin comme Grammairien il fut un des premiers & le meilleur à rechercher le génie de langue italiene, il en examina les beautés, & en fixa les regles dans ses Proses. On peut voir chez le comte Mazzuchelli, (*L. c. p.* 733) & chez les autres Auteurs qu'il a cités, d'amples détails sur les Lettres tant Latines qu'Italienes, sur les *Asolani*, sur les autres ouvrages, & sur la vie de Bembo. La meilleure édition des œuvres de Bembo est celle de Venise 1729 en quatre vol. *in-folio*.)(П)

BÊME, *ou* BESME, (*Hist. de France*.). C'est un de ces noms diffamés par le crime, comme ceux d'Érostrate, de Jauréguy, de Balthasar-Gérard, de Ravaillac, &c. Ce nom de *Bême* est une contraction de celui de *Bohême*, qui étoit la patrie de cet homme. Son véritable nom étoit Charles Dianowitz, il étoit domestique de la maison de Guise. Ce fut lui qui tua l'amiral de Coligny à la journée de la Saint Barthelemi. L'indignation qu'excitent les grands crimes fait du moins qu'ils restent rarement impunis. *Bême*, dans le cours des guerres civiles, en 1575, étant tombé entre les mains des protestans, les Rochelois voulurent l'acheter pour le faire écarteler dans leur place publique; *Bême* se sauva de sa prison pendant la négociation; mais Berteauville, gouverneur de la place où il avoit été enfermé, le poursuivit & l'atteignit; *Bême* se retourne, & lui tire un coup de pistolet, en lui disant: *Tu sai que je suis un mauvais garçon*. — *Je ne veux plus que tu le sois*, répondit Berteauille qui avoit esquivé le coup, & il lui passa son épée au travers du corps. Les vers de *la Henriade* ne laisseront jamais oublier le nom de *Besme*.

BENADAD, *fils du fruit*, (*Hist. sacrée*) roi de Syrie, fit alliance avec Asa, roi de Juda, & lui donna du secours contre Baasa, roi d'Israël, qu'il obligea d'accourir pour défendre son propre pays contre les incursions de l'ennemi, & d'abandoner Rama qu'il faisoit fortifier. On croit que ce *Benadad* étoit fils d'Adad, qui se souleva contre Salomon, à la fin du regne de ce prince. (+)

Benadad, (*Hist. sacrée*.) fils & successeur du précédent, déclara la guerre à Achab, roi d'Israël, & vint assiéger Samarie. Achab, après l'avoir contraint de lever le siége, le défit encore l'année suivante, & lui tua cent mille hommes. *Benadad*, afoibli par ces pertes, eut recours à la clémence du vainqueur, qui fit la paix avec lui, & le renvoya contre l'ordre de Dieu. Achab eut sujet de se repentir de sa trop grande facilité; car *Benadad* ayant repris les armes, le tua dans une bataille. Après quelques autres expéditions, le roi de Syrie étant tombé malade, & sachant qu'Élisée étoit à Damas, lui envoya demander par Hazaël, s'il reléveroit de sa maladie: le prophete répondit à ce dernier qu'il seroit roi, & qu'il feroit de grands maux aux Israëlites. Hazaël de retour assura *Benadad* qu'il guériroit de sa maladie; mais le lendemain il l'étrangla, & se fit déclarer roi, l'an du monde 3120. *Voyez* D. Calmet. (†).

Benadad, (*Hist. sacrée*) troisieme roi de Syrie, fils de Hazaël, fut vaincu plusieurs fois par Joas, roi d'Israël, qui recouvra sur lui tout ce que Hazaël avoit pris aux Israëlites. *Ibid.* 13. (†)

BENI, (Paul) (*Hist. litt. mod.*) né dans l'île de Candie en 1552, professeur de belles lettres à Padoue, mort en 1625, est un peu connu par divers commentaires sur Aristote, sur Virgile, sur Salluste, sur l'Arioste, sur le Tasse; par une théologie tirée des écrits de Platon & d'Aristote, sur-tout par sa haine pour l'académie de la Crusca, & par la critique qu'il a faite de son dictionaire.

(Il n'a pas écrit une Théologie ce sont des considérations sur le Timée de Platon.)

BENJAMIN, (*Hist. des Juifs*) douzieme & dernier fils de Jacob & de Rachel, naquit auprès de Béthléem, vers l'an du monde 2266. Lorsque la famine attira les fils de Jacob en Égypte, *Benjamin* resta auprès de son pere; mais Joseph, sans se faire connoître à ses freres, voulut qu'ils le lui amenassent; ce qu'ils firent. Alors Joseph, pour éprouver leur amitié pour cet enfant, fit mettre une coupe d'argent dans le sac de celui-ci à leur insu, avec l'argent du grain qu'il emportoit. Cette épreuve réussit & occasiona la reconoissance de Joseph avec ses freres (*Voyez* Joseph). *Benjamin* fut le chef de la tribu de son nom, la plus petite, mais la plus fidele de toutes. (*A. R.*)

Benjamin de Tudele, ainsi nommé de la ville de *Tudela* ou Tudele, dans la Navarre, parcourut toutes les synagogues du monde pour connoître à fond les usages, les mœurs & les cérémonies de chacune; il donna de ses voyages une relation fort curieuse, dont Jean-Philippe Baratier, cet enfant célebre que nous avons fait connoitre à son article, a donné en 1734 une traduction françoise en deux volumes *in*-8°. La relation originale avoit été imprimée à Constantinople en 1543, plusieurs siecles après la mort de l'auteur arivée en 1173.

BENJANS, s. m. pl. (*Histoire moderne*) sorte d'Indiens répandus dans toute l'Asie, par les mains desquels se fait tout le commerce. Ils font le courtage pour les compagnies de France, d'Angleterre & de Hollande. Ils ne le cedent en rien pour l'expérience, pour l'habileté & l'avidité du gain, ni aux Arméniens, ni aux Juifs. Ils font aussi la banque. Ils ont beaucoup de crédit, & son d'assez bonne foi. Ils ont des caisses où l'on peut déposer en sûreté son argent. (*A. R.*)

BENIVIENI, (Jérôme) (*Hist. litt. mod.*) gentilhomme & poëte florentin, est connu pour avoir renouvelé le goût & la maniere du Dante & de Pétrarque, dont on s'étoit trop écarté en Italie dans le quinzieme siecle. La plupart de ses poésies sont pieuses, & roulent sur l'amour divin: on estime sur-tout ses *Canzoni dell' amor celeste e divino*, où l'on trouve les idées les plus sublimes de Platon sur l'amour. Il fut l'ami du célebre Jean Pic de la Mirande, & voulut être enfermé dans le même tombeau. Il mourut en 1542, à 89 ans.

BENOÎT (Saint) (*Hist mod.*). Les vertus chrétienes de Saint *Benoît*, sa vie cénobitique, sa sainteté, ses miracles apartienent à l'histoire ecclésiastique, & ne sont pas de notre ressort. Nous considérerons seulement en lui un des premiers instituteurs de la vie monastique en occident, l'auteur d'une regle admirée par Saint Grégoire, & adoptée par presque tous les cénobites, surtout le fondateur d'un ordre laborieux, savant & éclairé, qui a dû ses richesses au travail & à la culture des terres, sa considération littéraire à des études profondes, à des ouvrages immenses, auxquels des écrivains dispersés dans le monde & des esprits partagés par les soins du siecle n'auroient pu suffire. Cet ordre n'a jamais troublé ni l'Église par des sectes, ni l'état par des cabales; on ne l'a point vu rechercher la direction des princes; il n'a jamais ni soulevé les peuples, ni abusé les rois; dans les temps difficiles, il a constament résisté au torrent de la révolte qui entraînoit les autres. *Benoît* & ses compagnons, voyant le monde en proie aux passions & aux erreurs, désolé par les conquérans & les barbares, recueillirent le peu de paix qui restoit sur la terre, & la fixerent, avec la vertu & le travail, dans la retraite. Les uns défricherent les campagnes, les autres multiplierent les manuscrits, conserverent les monumens de l'antiquité, servirent l'état, l'Église & les lettres. Le conquérant Totila voulut voir *Benoît* dans l'asyle où il s'étoit caché, & il devint moins barbare après l'avoir entendu. Ce goût pur de la retraite & du travail s'est conservé dans ces saintes congrégations; les successeurs actuels recueillent en paix les fruits des travaux de ceux qui les ont précédés; mais ils en jouissent sans faste & sans désordre, en répandant l'abondance, en faisant fleurir l'agriculture autour d'eux & dans leurs riches domaines. Eh! qui donc en jouiroit? Faut-il donner les biens de ces solitaires à dévorer à des courtisans qui les laisseront en friche pour habiter les cours, & se ruiner dans les villes? D'ailleurs l'esprit de Saint *Benoît* anime toujours ses successeurs. D'autres travaux plus adaptés aux temps, aux besoins actuels, à l'état même de ces religieux, & à leur fortune, ont remplacé les travaux manuels dont leur société naissante ne pouvoit se dispenser: ils ne sont plus laboureurs, ils sont savans. Si leur, écrits ont tous les avantages de l'érudition, ils en ont aussi les inconvéniens; mais qu'est-ce que ces inconvéniens, en comparaison des avantages? Des ouvrages trop volumineux, & où tout n'est pas utile; voilà tout ce que la légéreté même du bel esprit a pu leur reprocher, mais quand on ne regarderoit ces ouvrages que comme de vastes amâs de matériaux que le talent doit mettre en œuvre, & parmi lesquels le goût doit choisir, pouroit-on se plaindre de leur abondance?

Saint *Benoît* s'étoit d'abord retiré dans le fond d'une caverne, au milieu du désert le plus sauvage; là il étoit heureux du seul bonheur d'oublier le monde, d'ignorer tout & d'être ignoré. Ce bonheur partagé par quelques disciples, & d'autant plus vivement senti, que la guerre étaloit ses horreurs à l'entour & ne respectoit que cet asyle, y attira successivement un si grand nombre de disciples, que *Benoît* fut obligé de quitter sa caverne & d'aller former un plus grand établissement au mont Cassin, dans l'Apennin; c'est-là le chef-lieu de l'ordre, & comme la métropole d'où il a envoyé des colonies dans les

différentes contrées de l'occident. Laissons-le se glorifier d'avoir produit quarante Papes, deux cents cardinaux, cinquante patriarches, mille six cents archevêques, quatre mille six cents évêques, quatre empereurs, douze impératrices, quarante-une reines, & trois mille six cents Saints canonisés; félicitons-le d'avoir eu les Mabillon, les Montfaucon, les Martenne, les d'Achery, les Ruinart, les Vaissette, les Bouquet, &c.

Saint *Benoît* étoit né en 480 au territoire de Nursie, dans le duché de Spolete; il avoit été élevé à Rome: il mourut vers l'an 543. C'est une grande question entre les savans, si son corps est resté au mont Cassin, ou s'il a été apporté à l'abbaye de Fleury sur Loire, aujourd'hui Saint *Benoît*.

On trouve les ouvrages de ce Saint dans la bibliotheque des peres; sa vie a été écrite par Saint Grégoire.

Un autre Saint Benoît, abbé d'Aniane, dans le diocêse de Montpellier, égala presque, trois siecles après, la réputation du premier; il étoit fils d'un comte de Maguelone; on le voit paroître avec distinction à la cour & dans les armées de Pepin le Bref & de Charlemagne; il fonda ensuite dans une de ses terres l'abbaye d'Aniane dont il fut le premier abbé. Il fut l'instrument dont Charlemagne se servit le plus utilement pour la réforme du clergé, sur-tout du clergé régulier. Louis le Débonnaire l'établit chef & supérieur général de tous les monasteres de France. On a de lui le code des regles & la concorde des regles. Il mourut en 821.

M. de Sacy a trouvé dans l'histoire de Danemarck un *Benoît* qui mérite la mention qu'il en fait. Ce *Benoît* étoit frere de Canut IV, dit le *Saint*, roi de Danemarck. Lorsque le perfide Asbiorn, chef des rebelles, vint en 1086 à Odensée, sous prétexte de rendre compte au roi des desseins de l'armée ennemie; mais en effet, pour pénétrer les siens, *Benoît*, que sa défiance rendoit plus clairvoyant que Canut, pénétra dans l'âme du traître, y lut tous ses projets, & voulut qu'on l'arrêtât; mais il ne fut point écouté. Lorsque l'armée parut sous les murs de la ville, il voulut soutenir le siége, & son conseil ne fut pas suivi; les rebelles entrerent, *Benoît* défendit avec une valeur héroïque la porte de l'Église où son frere étoit renfermé. Canut récitoit des pseaumes, tandis que *Benoît* couvert de son sang & de celui des ennemis, donnoit & recevoit mille coups. La porte de l'Église étoit fermée par les cadavres entassés qu'il avoit abatus. Un député des rebelles se présente & demande à parler au roi: *Benoît* soupçone que c'est un assassin & veut qu'on le repousse; Canut veut qu'on l'introduise, & ce député le poignarde. Alors l'Église devient un champ de bataille; *Benoît* après avoir fait des prodiges de bravoure, tombe & meurt victime de l'amitié fraternele. Son atachement pour Canut est d'autant plus louable, que pendant plusieurs siecles les rois de Danemarck n'ont pas eu de plus grands ennemis que leurs freres & leurs parens. (*M. de Sacy.*)

Il y a eu plusieurs Papes du nom de *Benoît*, dont le dernier est Benoît XIV, Prosper Lambertini, savant aimable, théologien profond, prélat homme du monde, prince habile. Né à Bologne en 1675, il en fut fait archevêque en 1731; il avoit été fait cardinal en 1728; il fut élu Pape en 1740 à la place de Clément XII. Pour éteindre les quereles du jansénisme, il avoit eu l'idée d'un corps de doctrine, où sans toucher aux opinions de Baïus, de Jansénius & de Quesnel, telle vérité seroit proscrite & telle erreur condamnée; il vouloit faire signer ce corps de doctrine, qui eût tenu lieu de formulaire & de la bulle *Unigenitus*; mais cette signature étoit encore de trop; ce sont ces signatures qui gâtent tout, parce qu'elles ont je ne sai quel air d'association de parti: on oublie que les vérités énoncées dans tel formulaire, dans tel corps de doctrine, sont éterneles; on songe seulement que le formulaire, le décret est une nouveauté, & qu'on a vu naître l'usage de le signer. Aussi ce projet n'eut-il point d'exécution, & *Benot* XIV qui ne l'avoit conçu que pour le bien de la paix, étoit trop sage pour le suivre en voyant qu'il pouvoit alumer la guerre. Cet esprit de paix & de modération fut l'âme de son gouvernement. Particulier, il avoit cultivé les lettres; souverain, il les protégea. Il fonda des académies à Rome, il envoya des gratifications à celle de Bologne. La Sorbone reçut de lui son portrait & ses ouvrages; il fit tracer une méridiene; il fit tirer de terre l'obélisque de Sésostris, & orna la ville de Rome de plusieurs monumens antiques; chaque année de son pontificat sert d'époque à la réforme de quelques abus, à l'introduction de quelque usage utile. Ses ouvrages sont en seize volumes *in-folio*. Le plus célebre est son *Traité sur le synode*. Il mourut en 1758, & eut pour successeur Clément XIII.

Il y a deux Papes Benoît XIII, l'un, qui est dans la succession légitime de Rome, étoit de la maison des Ursins: il fut fait Pape le 29 mai 1724, & mourut le 21 février 1730.

L'autre n'apartient qu'à la succession d'Avignon, dans le temps du grand schisme d'occident, & n'est regardé que comme un antipape; il se nommoit *Pierre de Lune*; il étoit Espagnol; après la mort de l'antipape Clément VII qui fut compétiteur d'Urbain VI, & auteur du *Schisme d'occident*, il fut élu en 1394 par les cardinaux d'Avignon, qui, étant en France & sous la protection de Charles VI, auroient bien dû au moins élire un François; ils auroient dû plutôt n'élire persone, & ne point donner de successeur à Clément VII, puisque Charles VI, qui vouloit éteindre le schisme, le leur avoit défendu; ils se contenterent de tirer de Pierre de la Lune la promesse de se démettre de la papauté, si cette dé-

miſſion étoit jugée néceſſaire pour mettre fin au ſchiſme ; elle fut jugée néceſſaire, & *Benoît* ne ſe démit point ; il amuſa long-temps Charles VI & les autres princes chrétiens, qui avoient adhéré à la ſucceſſion d'Avignon ; la Sorbone, l'univerſié de Paris, tout le clergé de France ; à la fin tout le monde l'abandona, Charles VI le fit enfermer, les conciles de Piſe & de Conſtance le déclarerent ſchiſmatique, & le dépoſerent de la papauté ; il fut en horreur à toute la chrétienté. Le célebre Gerſon avoit dit depuis long-temps *qu'il n'y avoit qu'une éclipſe* DE CETTE LUNE FATALE *qui pût rendre la paix à l'Égliſe*. Bienoît ſe ſauva de ſa priſon & ſe retira dans une petite ville du royaume de Valence, nommée Paniſcola. Il mourut en 1424 dans ſon obſtination, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. En mourant il engagea deux ſeuls cardinaux qui lui reſtoient atachés, à lui donner un ſucceſſeur ; au lieu de nommer un d'entr'eux, ils élurent un Aragonois, chanoine de Barcelone, nommé Gilles Mugnos, qui prit le nom de Clément VIII, & qui ſe démit, & reconut Martin V pour vrai Pape.

Benoît eſt encore le nom de pluſieurs ſavans qui méritent qu'on en faſſe mention.

1°. (*Jean Baptiſte*) mathématicien du quinzieme ſiecle, natif de Florence. C'eſt lui, ſelon M. de Thou, qui a rétabli la Gnomonique en Europe,

(II) *Jean Baptiſte* né à Veniſe de pere Eſpagnol en 1530. Philoſophe & Mathématicien à la cour du Duc de Savoie, où il mourut en 1590, il eſt auteur de divers ouvrages Philoſophiques raportés par M. le Comte Mazzuchelli (*L. c. p.* 817). Il ſuffit pour ſa gloire de rapeler ce qu'en dit le Cardinal Michel-Ange Ricci dans une lettre au prince Léopold de Médicis, en parlant de Galilée. Voici ſes mots : *Benedetti gli aprì la ſtrada più che ogni altro, e forſe fu ſolo a lui ſcorta nel ſuo filoſofare, come avrà ben notato V. A. paragonando i concetti dell' uno, e dell'altro, che ſon tanto conformi.* (Lettere inedite d'uomini illuſtri pubblicate da Monſignor Fabroni T. II, p. 142.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

2°. *Jean*, curé des Innocens à Paris, auteur de la *Bible*, dite de *Benedicti*, c'eſt-à-dire, de notes ſur la bible, qui ont été pluſieurs fois réimprimées, né en 1483, mort en 1573.

3°. *René*, curé de Saint Euſtache, confeſſeur de Marie Stuart, reine de France & d'Écoſſe, puis de Henri IV, à la converſion duquel il avoit, dit-on, contribué, nommé à l'évêché de Troies, ne put obtenir de bulles, à cauſe d'une traduction de la *Bible*, qu'il avoit publiée en 1566, que la Sorbone avoit cenſurée en 1567, & que le Pape Grégoire XIII avoit condamnée en 1575. On lui trouvoit de la reſſemblance avec celle de Geneve. On a de René *Benoît* quelques autres ouvrages de piété, aujourd'hui peu connus, mort en 1608.

4°. *Élie*, françois réfugié, miniſtre réformé, auteur d'une hiſtoire volumineuſe de l'édit de Nantes, & de quelques autres ouvrages de parti, né en 1640, mort en 1728.

5°. *Le pere Benoît*, ſavant maronite, né en Phénicie en 1663, inſtruit à Rome dans le collége des maronites, & enſuite député de l'Égliſe des maronites d'Antioche auprès du Pape. Il ſe fit jéſuite à quarante-quatre ans. Ce fut lui qui apprit au cardinal Quirini les langues orientales, mort en 1742.

BENSERADE, (ISAAC DE) (*Hiſt. litt. mod.*) étoit né dans la religion proteſtante, comme ſon nom de baptême, tiré de l'ancien teſtament, le fait connoître ; mais il n'y fut pas élevé, ſon pere s'étant fait catholique peu de temps après la naiſſance d'Iſaac. Lorſque celui-ci fut confirmé à ſept ou huit ans, l'évêque lui demanda s'il ne vouloit pas changer ſon nom juif pour un nom chrétien : *Volontiers*, dit-il, *pourvu qu'on me donne du retour. Eh! bien*, dit l'évêque, *laiſſons-lui ſon nom, j'ai un preſſentiment qu'il le rendra illuſtre.* Il paroît que *Benſerade* ſe piquoit de naiſſance : il en eſt parlé dans le diſcours de réception de M. Pavillon, ſon ſucceſſeur, à l'académie françoiſe, & dans un diſcours de l'abbé Tallemant qui ſert de préface aux œuvres de *Benſerade*. Il paroît qu'il ſe donnoit une origine moreſque, en prétendant que ſon nom de *Benſerade* étoit une corruption de celui d'Abencerage. Il parloit d'un de ſes ancêtres chambellan de Louis XII, gouverneur du château de Milan, tué en 1512 au ſiége de Ravenne. Cependant on dit dans le *Menagiana*, qu'il étoit fils d'un procureur de Giſors, & il n'eſt pas démontré que le *Menagiana* ait tort. Il étoit parent des Vignacourt & des la Porte, par ſa mere, qui étoit une la Porte. *Benſerade* ſe trouvoit par elle apartenir au cardinal de Richelieu, qui, moitié pour cette parenté, quoique conteſtée, moitié par le cas qu'il faiſoit de ſes talens, lui avoit donné une penſion. À la mort du cardinal, il lui fit cette épitaphe burleſque :

Ci-gît, oui, gît par la mort-bleu
Le cardinal de Richelieu :
Et ce qui cauſe mon ennui,
Ma penſion avec que lui.

Il ſe trompoit ; l'intention de la famille étoit de lui continuer cette penſion en faveur de la parenté prétendue ; mais madame la ducheſſe d'Aiguillon crut devoir punir l'indécence de cette plaiſanterie ſur la mort d'un bienfaicteur par le retranchement de cette penſion ; le cardinal Mazarin, & dans la ſuite Louis XIV l'en dédomagerent magnifiquement, & *Benſerade* fut un bel eſprit fort riche. Il dut ſa réputation & ſes ſuccès aux vers qu'il fit pour les perſones de la cour qui danſoient dans les ballets du roi ; il confondoit d'une maniere ingénieuſe, & dont il étoit l'inventeur, le caractere & les actions de

ces persones, avec le caractere & les actions des personages qu'elles représentoient. „ Rien de „ plus admirable, dit Perrault, que la finesse „ des louanges qu'il donne à ces persones, sans „ s'adresser à elles. Le coup porte sur le perso- „ nage & le contre-coup sur la persone: ce qui „ donne un double plaisir en donnant à entendre „ deux choses à la fois, qui, belles séparément, „ devienent encore plus belles, étant jointes en- „ semble „.

Tels sont, par exemple, ces vers pour Louis XIV représentant Apollon:

Je doute qu'on le prene avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaéton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine:
Il n'est point là de piége où vous puissez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, & qu'un homme vous mene.

Tels sont encore ces vers pour le duc de Saint Aignan, représentant Guidon le Sauvage:

Les combats que j'ai faits en l'île dangereuse,
Quand de tant de guerriers je demeurai vainqueur,
Suivis d'une épreuve amoureuse,
Ont signalé ma force aussi-bien que mon cœur...
Seul contre dix guerriers, seul contre dix pucelles,
C'est avoir sur les bras deux étranges quereles.
Qui sort à son honeur de ce double combat,
Doit être, ce me semble, un terrible soldat.

Benserade eut encore beaucoup de réputation pour les bons mots & les reparties promptes & plaisantes. On en a retenu plusieurs.

„ Il y eut, dit M. de Fontenelle, une con- „ testation de générosité entre M. Racine & M. „ l'abbé de Lavau, à qui feroit le service de „ M. Corneille, parce qu'il paroissoit incertain „ sous le directorat duquel il étoit mort. (Corneille étoit mort pendant la nuit, d'un trimestre à l'autre.) „ La chose ayant été remise au ju- „ gement de la compagnie, M. l'abbé de La- „ vau l'emporta, & M. de *Benserade* dit à M. „ Racine: *Si quelqu'un pouvoit prétendre à enter- „ rer M. Corneille, c'étoit vous; vous ne l'avez „ pas fait* „.

Un homme de la cour étoit soupçoné d'impuissance, & *Benserade* l'en avoit souvent raillé; cet homme lui dit un jour d'un air triomphant: *Eh! bien, monsieur, mal-gré toutes vos mauvaises plaisanteries, voilà ma femme acouchée.* — *Monsieur*, lui répondit *Benserade*, *vous changez l'état de la question, on n'a jamais rien reproché à madame votre femme.*

Voyez-vous cet homme, disoit *Benserade* en parlant d'un homme taciturne, *il ne dit rien, mais il n'en pense pas plus.*

Une persone qui avoit la voix belle, mais l'haleine forte, ayant chanté devant lui, il dit que les sons étoient les plus beaux du monde, mais que *l'air ne valoit rien.*

Il venoit de disputer avec un évêque nommé au cardinalat, & qui reçut la barete peu de temps après: *J'étois bien fou*, dit-il, *de disputer contre un homme qui avoit la tête si près du bonet.*

Le plus mauvais de ces mots, & trop indigne de tous les autres, est celui qu'il dit presqu'en mourant: son médecin lui ayant ordoné une poule bouillie, *pourquoi du bouilli*, dit-il, *quand je suis frit?* Voilà à quoi on s'expose, quand on se constitue diseur de bons mots.

On connoît la fameuse dispute des *Uranins* ou *Uraniens* & des *Jobelins*, au sujet du sonet d'*Uranie* de Voiture, & du sonet de *Job* de *Benserade*. Le foyer de la querele étoit à l'hôtel de Condé; M. le prince de Conti jugea en faveur de *Job*, en disant:

L'un est plus grand, plus achevé,
Mais je voudrois avoir fait l'autre.

Madame la duchesse de Longueville, sa sœur, étoit pour *Uranie*, & se déchaînoit contre *Job*, sur quoi on fit ces vers, qui valoient bien les deux sonets:

Le destin de Job est étrange
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon & tantôt par un ange.

La vérité est que persone ne sait un vers du sonet d'*Uranie*, qui est sec, insipide & maniéré, & que tout le monde sait le dernier tercet du sonet de *Job*.

S'il soufrit des maux incroyables,
Il s'en plaignit, il en parla,
J'en connois de plus misérables.

Cela sera toujours joli, parce que cela est simple, fin & galant.

M. de Sallo, en parlant, dans le Journal des savans du lundi 26 janvier 1665, des deux *Jocondes* & des gageures auxquelles ils donnerent lieu, s'exprime ainsi: „ Il est à craindre qu'il n'a- „ rive à ces deux pieces la même chose qui est „ arivée à ces deux sonets qui diviserent le par- „ nasse en deux factions si célebres sous les noms „ de *Jobelins* & d'*Uranins*; car étant examinés „ plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix & „ de leur estime „.

Le *Joconde* de la Fontaine n'a rien perdu de son prix; quant à celui de Bouillon, on en ignoreroit jusqu'à l'existence sans la lettre de Boileau sur ce sujet. Mais il y a dans la comparaison des deux quereles une exactitude à la-

quelle M. de Sallo ne penſoit point; c'eſt que des objets de la premiere, il n'en eſt reſté qu'un, le ſonet de *Job*, & que des objets de la ſeconde, il n'en eſt pareillement reſté qu'un, le *Joconde* de la Fontaine.

On voit par une lettre de Coſtar à madame la marquiſe de Lavardin, qu'on avoit voulu envoyer *Benſerade* en ambaſſade auprès de la reine Chriſtine, comme François I avoit envoyé Budée auprès de Léon X. Le projet n'eut point d'exécution, & Scarron date une épître à la comteſſe de Fieſque :

L'an que le ſieur de *Benſerade*
N'alla point à ſon ambaſſade.

On ſait que *Benſerade* mit les *Métamorphoſes* en rondeaux, & que pour les tailles-douces de ce mauvais ouvrage, dont l'idée même étoit ſi mauvaiſe, Louis XIV lui donna mille louis, profuſion d'un protecteur généreux envers un poëte courtiſan. Le rondeau fameux qu'on fit à ce ſujet, vaut mieux que tous ceux de *Benſerade* :

À la fontaine où s'enivre Boileau,
Le grand Corneille, & le ſacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guere,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguiere
S'il veut donner un bon tour au rondeau.

Quoique j'en boive auſſi peu qu'un moineau,
Cher *Benſerade*, il faut te ſatisfaire,
T'en écrire un.....eh! c'eſt porter de l'eau
À la Fontaine.

De ces refrains un livre tout nouveau
À bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractere,
Hormis les vers qu'il falloit laiſſer faire
À la Fontaine.

Seneçai juge aſſez favorablement *Benſerade*, lorſqu'il dit de lui :

Il fut vieux & galant, ſans être ridicule,
Et s'enrichit à compoſer des vers.

Furetiere le maltraite fort dans ſes *factums*; mais qui n'y maltraite-t-il pas?

Boileau a porté des jugemens divers ſur *Benſerade*. Il le loue dans le meilleur de ſes ouvrages; il le critique dans les plus mauvais. Il dit dans l'art poétique :

Que de ſon nom, chanté par la bouche des belles,
Benſerade en tous lieux amuſe les ruelles.

Il dit dans la ſatyre de l'équivoque :

Je ferois mieux, j'entends, d'imiter *Benſerade*.
C'eſt par lui qu'autrefois miſe en ſon plus beau jour,
Tu fus, trompant les ieux du peuple & de la cour.
Leur faire, à la faveur de tes bluetes foles,
Goûter comme bons mots tes quolibets frivoles :
Mais ce n'eſt plus le temps. Le public détrompé
D'un pareil enjoument ne ſe ſent plus frapé.
Tes bons mots, autrefois délices des ruelles,
Approuvés chez les grands, applaudis chez les belles!
Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids badins
Sont des collets montés & des vertugadins.

Il eſt beaucoup queſtion dans les écrits du temps du caroſſe de *Benſerade* & des belles dames auxquelles il le prêtoit; c'eſt qu'un caroſſe, devenu aujourd'hui de néceſſité premiere, & qui ne ſuppoſe pas même de fortune, étoit alors une grande afaire. Un homme de lettres ſur-tout ayant un caroſſe à lui, étoit une eſpece de phénomene.

Benſerade, laïc & galant, étoit riche ſur-tout de penſions ſur les bénéfices, ce qui fournit à Bayle cette application de Virgile :

Non hos quæſitum munus in uſus.

Il avoit fait quelques pieces de théâtre : mais s'il aimoit la comédie, il aimoit encore plus les comédienes, dit l'abbé Tallemant; il étoit l'amant de la Belle-Roſe.

Il fut reçu à l'académie françoiſe en 1674. Il mourut en 1691 âgé de quatre-vingts ans.

BENTIVOGLIO; grande maiſon d'Italie, long-temps ſouveraine de Bologne, a donné aux lettres un poëte & un hiſtorien diſtingués.

Le poëte, nommé *Hercule*, né en 1506, neveu, par ſa mere, d'Alphonſe I, duc de Ferrare, eſt un des poëtes italiens les plus célebres du ſeizieme ſiecle. Il mourut en 1573. Ses poéſies, contenant des ſatyres, des ſonets, des comédies, ont été recueillies à Paris en 1719. Il fut employé avec ſuccès dans des négociations importantes, & il a laiſſé d'ailleurs la réputation d'un homme brillant & aimable.

L'hiſtorien, plus illuſtre encore, eſt le cardinal *Bentivoglio* (Gui.) On a de lui l'*Hiſtoire des guerres civiles de Flandre*, en italien; des *Mémoires* auſſi en italien, qui ont été traduits en françois par l'abbé de Vayrac, & des *lettres* qui ont été traduites en françois. On l'accuſe de montrer dans ſon hiſtoire une prédilection trop marquée pour les Eſpagnols, & trop d'atachement aux préjugés ultramontains.

(Π) Il naquit en 1579, & après avoir ſoutenu la charge de Nonce en Flandre & en France, il fut élevé au cardinalat en 1621, & mourut en 1644.

On ne doit pas omettre le cardinal Corneille *Bentivoglio*, né à Ferrare en 1668, nommé cardinal en 1719 & mort en 1732. Nous avons de lui, outre quelques autres ouvrages, une traduction très-noble & très-estimée, en vers libres de la Thébaïde de Stace, imprimée magnifiquement à Rome en 1729.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BENTLEY (RICHARD), connu par plusieurs bonnes & savantes éditions d'auteurs grecs & latins, avec des notes utiles, & par une réfutation du discours de Collins sur la liberté de penser. Cette réfutation parut sous le nom supposé de *Phileleuthere de Léipsick*. Le fameux Boyle avoit légué 50 livres sterling à un prédicateur qui seroit choisi chaque année pour défendre, dans huit sermons contre les incrédules, la religion tant naturele que révélée. *Bentley* fut le premier nommé par les exécuteurs testamentaires. Il fut le successeur de M. Justel dans la charge de bibliothécaire du roi d'Angleterre; il eut ensuite la direction du collége de la Trinité à Cambridge. Né en 1662, mort en 1742.

BENZELIUS, (ÉRIC) (*Hist. litt. mod.*) archevêque d'Upsal, auteur d'une *Traduction suédoise de la bible*. Mort en 1709 à 67 ans.

BERCHOIRE *ou* BERCHEUR, (PIERRE) BERCHORIUS *ou* BERTHORIUS, (*Hist. litt. mod.*) auteur de la traduction françoise de Tite-Live faite par ordre du roi Jean, & dont il y a un manuscrit curieux en Sorbone. Mort en 1362.

BERENGER. C'est le nom d'un héréfiarque célebre du onzieme siecle, dont l'article n'apartient qu'à l'histoire ecclésiastique, & d'un disciple d'Abailard, nommé Pierre, qui publia une Apologie pour son maître. Elle se trouve parmi les œuvres d'Abailard.

(Π) BERENGER (DA CARPI.) *Voyez* CARPI).

BÉRÉNICE (*Hist. anc.*). Nom de plusieurs femmes connues dans l'histoire de Syrie, dans l'histoire d'Égypte, dans l'histoire des Juifs, &c.

1°. BÉRÉNICE, fille de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, épousa Antiochus, dit le *Dieu*, roi de Syrie, qui avoit une autre femme nommée Laodice. Celle-ci se vengea de l'infidélité d'Antiochus en l'empoisonant, & en poignardant *Bérénice* avec un fils qu'elle avoit eu d'Antiochus. Laodice fut tuée elle-même dans une guerre que Ptolémée Évergetes entreprit contr'elle pour venger *Bérénice*, sa sœur. Toute cette tragédie ariva environ deux siecles & demi avant J. C.

2°. BÉRÉNICE de Chio, l'une des femmes du fameux Mithridate, qui la fit étrangler ou qui l'étrangla de ses mains, de peur qu'elle ne tombât en la puissance de Lucullus, qui venoit de remporter sur lui une victoire. Ce trait barbare de la jalousie asiatique est de l'an 71 avant J. C. Peut-être cependant étoit-ce un trait de fierté plus que de jalousie; peut-être le roi de Pont vouloit-il seulement empêcher qu'une femme de Mithridate ne fût traînée en triomphe au capitole.

3°. BERÉNICE, fille de Ptolémée Auletes, roi d'Égypte, fit étrangler son mari Seleucus, pour épouser son amant Archelaüs, & son pere la fit mourir, environ un demi-siecle avant J. C.

4°. BÉRÉNICE, fille de Salomé, sœur d'Hérode le Grand, épousa son cousin germain Aristobule, fils d'Hérode, que son pere fit mourir. *Bérénice* ne contribua pas peu, par ses intrigues, à la mort de son mari. Elle épousa ensuite un autre fils d'Hérode, nommé Theudion.

5°. La plus célebre de toutes les *Bérénices* est celle qui fut aimée de Titus. Elle étoit fille d'Agrippa l'ancien, & sœur d'Agrippa le jeune, roi des Juifs; elle épousa Hérode, son oncle, puis Polémon, roi de Cilicie, qui se laissa engager par elle à se faire circoncire; elle fut accusée, d'un commerce incestueux avec son frere. Dans la fameuse guerre qui entraîna la ruine des Juifs, elle leur donna un conseil qu'ils auroient dû suivre, celui de se soumettre aux Romains. N'ayant pu rien obtenir de ces furieux, elle prit contr'eux le parti de Titus qu'elle aima, & dont elle fut aimée. Il voulut l'épouser; mais respectant l'aversion des Romains pour les rois & les reines, & préférant la patrie à une femme, il se crut obligé de renvoyer celle-ci mal-gré lui & mal-gré elle. *Titus*, dit Suétone, *Reginam Berenicen, cui etiam nuptias pollicitus ferebatur, statim ab urbe dimisit, invitus invitam*. Louis XIV ayant fait dans la suite un pareil sacrifice à sa grandeur, Madame (Henriette d'Angleterre) eut l'idée de faire célébrer cette séparation de Louis XIV & de mademoiselle de Mancini, sous les noms de Titus & de *Bérénice*; de là la *Bérénice* barbare du grand Corneille & la *Bérénice* touchante de Racine.

(Π) BERGAME (JACQUES-PHILIPPE DE), de la noble famille Foresti, quoiqu'il fût appelé communément Bergame du nom de sa patrie, naquit en 1434. L'an 1452 il entra dans la Congrégation des Augustins de Lombardie dans laquelle il vécut jusqu'à sa mort qui ariva en 1520. Il est célebre par sa Chronique qu'il nomma *Supplementum Chronicarum* parce que dans cette Chronique, il refondit en quelque sorte, il corrigea, & augmenta toutes les Chroniques précédentes. Elle fut imprimée pour la premiere fois à Venise en 1483, & ensuite plusieurs autres fois dans le même siecle & dans le suivant. Quoiqu'on ne puisse la regarder comme un ouvrage critique & exact pour ce qui a raport aux temps anciens; il est certain cependant que par raport à son temps il nous a fourni diverses notices dont nous manquerions sans cette Chronique. *Voyez Storia della Letter. Ital. T. VI. P. II. p.* 19. *T. IX. p.* 81. 104.)

BERGIER, (NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) connu par son *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, & un peu moins par ses *antiquités de Rheims*. Il a eu le titre d'historiographe de France. La liste de ceux qui ont eu ce titre & de ceux qui dans le même temps auroient dû l'a-

voir par préférence, prouveroit une grande vérité, c'est que toutes les places devroient être données au concours & comparaison faite des titres. Né à Rheims en 1557, mort en 1623.

(Bergier est aussi le nom d'un Théologien très-distingué de la France, qui mourut en 1790. Il étoit chanoine de l'Église de Paris, & confesseur de Monseigneur, frere du roi. C'est à lui que nous devons le dictionaire de Théologie de l'Encyclopédie, où il réfute sans réplique les erreurs des protestans & les sophismes des incrédules. Le souvenir de ce grand homme sera à jamais gravée dans l'esprit de ceux qui aiment la vérité, & la Religion.) (Π)

BERKELEY, (George) (*Hist. litt. mod.*) évêque de Cloyne en 1733, fameux par le paradoxe qu'il a pris plaisir à soutenir; savoir, qu'*il n'y a que des esprits & point de corps*. C'est dans ses *Dialogues entre Hylas & Philonoüs* qu'est soutenue cette these piquante. Ces dialogues ont paru traduits en françois par l'abbé de Gua, 1751, *in*-12. *Berkeley* est encore auteur de l'ouvrage intitulé: *Alciphron*, ou *le petit philosophe*, *en sept dialogues*, *contenant une apologie de la religion chrétiene*, *contre ceux qu'on nomme esprits forts*. Cet écrit a paru traduit en françois l'an 1734, à Paris, deux vol. *in*-12. Il y a aussi de *Berkeley* un *Traité sur l'eau de goudron*. Cet auteur est mort avant 1760.

BERMUDE. Il y a trois princes de ce nom dans la succession des rois d'Oviedo & de Léon; mais ils n'ont rien de remarquable.

BERNARD, (*Hist. mod.*) roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, & neveu de Louis le Débonnaire.

Il y a eu deux Saints de ce nom. Le premier, & le plus ancien, n'a pas été aussi célebre, que le second; mais il a servi la religion & l'humanité; il a fait des établissemens utiles; il peut être considéré comme l'apôtre particulier des Alpes, où le christianisme, quoiqu'établi depuis long-temps en Italie, n'avoit pas encore pénétré entiérement, & laissoit subsister des monumens d'idolâtrie que *Bernard* détruisit. Il éleva sur leurs ruines des monumens pieux & humains, entre autres les deux fameux hospices du grand & du petit Saint Bernard, l'un, sur le mont Joïen; l'autre, sur le mont qu'occupoit la colonne Joïene, noms où l'on reconoît leur anciene consécration à Jupiter. *Mons Jovis*, *columna Jovis*. L'objet de ces établissemens étoit de recueillir & de dérober aux déprédations des montagnards idolâtres, les pélerins qui alloient de France & d'Allemagne à Rome. Ces mêmes établissemens subsistent encore aujourd'hui avec un objet plus étendu; non seulement les pélerins, mais tous les passans peuvent recevoir dans ces hospices tous les secours dont ils ont besoin, & apprendre à révérer le nom de Saint *Bernard*, qui n'est pas, comme les ignorans pouroient le croire, le célebre abbé de Clairvaux, mais Saint *Bernard* de Menton, né au château de Menton dans le Génevois, en 923, plus d'un siecle & demi avant l'abbé de Clairvaux, & mort le 28 mai 1008, canonisé l'année suivante. Il étoit d'une des plus illustres maisons de Savoie.

Le célebre abbé de Clairvaux avoit de même les avantages de la naissance; il avoit aussi les avantages de la figure joints à ceux de l'esprit & de l'éloquence, il ensévelit tout dans le cloître, ou plutôt le cloître alors n'ensévelissoit rien, il fournissoit au contraire aux talens des occasions & des moyens d'éclater. Saint *Bernard*, né en Bourgogne en 1091, s'étant fait moine à l'âge de vingt-deux ans, fut abbé à vingt-quatre ans, étant à peine sorti du noviciat. Il fut le premier abbé de Clairvaux qui venoit d'être fondé en 1115. Cette maison aujourd'hui si riche, étoit si pauvre alors, qu'on y manquoit souvent de la nouriture la plus commune & la plus grôssiere; mais, comme nous l'avons dit, avant de déclamer contre les richesses des moines, il faudroit en examiner la source, & faire les distinctions convenables. La maison de Clairvaux, dans sa plus grande pauvreté, rassembloit sous la direction de Saint *Bernard* une multitude de religieux; on y compta jusqu'à sept cents novices à la fois. Cette seule maison fournit à l'Église le Pape Eugene III, plusieurs cardinaux & une foule d'évêques. Ce fut par l'ordre de ce Pape Eugene III, son disciple, que Saint *Bernard* prêcha la seconde croisade, avec un succès qui passa son atente, car la multitude de croix qu'il avoit rassemblées pour les distribuer à ceux qui voudroient s'engager dans la croisade, n'ayant pas suffi, il fut obligé de mettre ses habits en pieces, pour donner à chacun une petite croix; aussi mandoit-il au Pape Eugene: *Vous avez ordoné, j'ai obéi, & le fruit de mon obéissance a été tel que votre autorité devoit le produire. Les villes & les châteaux devienent des déserts, & l'on ne voit que des veuves dont les maris sont vivans*. On envoyoit par mépris une quenouille & un fuseau aux princes qui restoient dans leurs états & qui ne partageoient point la gloire de cette entreprise. Saint *Bernard* resta à Paris, pendant la croisade, qui n'eut pas le succès, qu'on devoit atendre. *Voyez* l'article *S. Bernard*, & l'article *Croisade* dans le Dictionaire de Théologie.

Saint *Bernard* a soutenu par sa doctrine, & par son éloquence les vérités les plus éminentes de nôtre Religion; & il a confondu les Pierre de Bruys, les Gilbert de la Porée, les Éon de l'Étoile, les sectateurs d'Arnaud de Bresse, &c. Il remporta même la victoire sur un adversaire plus redoutable, le fameux Abailard, dont il fit condamner au concile de Soissons, en 1121, & au concile de Sens en 1140, quelques propositions hérétiques, sur la Trinité.

Saint *Bernard* a été regardé comme le dernier pere de l'Église. M. le président Hénault est peut-être celui qui a peint le plus fidélement Saint *Bernard*; c'est un de ses plus beaux por-

traits, il réunit la justice, & la décence qui n'a pas toujours été assez respectée par tous ceux qui ont entrepris de peindre cet illustre personage.

„ Les conseils de Saint *Bernard* étoient reçus „ comme des ordres du ciel; il avoit été donné „ à cet homme extraordinaire de dominer les es- „ prits: on le voyoit d'un moment à l'autre pas- „ ser du fond de son désert au milieu des cours, „ jamais déplacé, sans titre, sans caractere, jouis- „ sant de cette considération personele, qui est „ au dessus de l'autorité; simple moine de Clair- „ vaux, plus puissant que l'abbé Suger, premier „ ministre de France, & conservant sur le Pape „ Eugene III, qui avoit été son disciple, un a- „ scendant qui les honoroit également l'un & l'au- „ tre; cependant Saint *Bernard* n'étoit pas un aussi „ grand politique qu'il étoit un Saint homme „ & un bel esprit: ses sermons sont des chefs- „ d'œuvres de sentiment & de force; feu M. Henri „ de Valois, cet homme illustre du siecle passé, „ les préférois à tous ceux des anciens, tant grecs „ que latins „.

Ce que dit M. le président Hénault de l'autorité personele de Saint *Bernard*, supérieure à celle du rang, est justifié par sa vie entiere.

L'ordre des Templiers étoit instituée, mais il n'avoit point de regle: à qui s'adresse-t-on pour en avoir une? à Saint *Bernard*. (1128.)

Deux concurrens, Innocent II & Anaclet se disputoient le trône pontifical, un concile s'assemble (le concile d'Étampes en 1130) pour discuter cette question, un seul homme le décide, c'est Saint *Bernard*, il prononce en faveur d'Innocent II, aussi-tôt Anaclet est abandoné de tout le monde, ce n'est qu'un antipape.

Saint *Bernard* va en Lombardie pour éfacer jusqu'aux moindres traces du schisme, on lui offre l'archevéché de Milan, il le refuse, & revient dans son cloître, d'où il gouverne la chrétienté.

C'est une question parmi les savans, si les sermons de Saint *Bernard* ont été prononcés & composés d'abord en latin ou en françois. Dom Mabillon paroît concilier les deux opinions; il pense que la plupart ont été composés & prononcés en latin; mais que Saint *Bernard*, en faveur des freres convers, & de la multitude qui dès-lors n'entendoit plus le latin, en a prêché plusieurs en langue romance & vulgaire, c'est-à-dire, en françois. En effet c'est cette ignorance de la plupart des moines & des autres auditeurs des sermons de Saint *Bernard*, qu'on allegue, pour prouver que ces sermons ont dû être prêchés en françois, & on ajoute qu'il y a dans la bibliotheque des feuillans de la rue Saint Honoré à Paris, un manuscrit des sermons de Saint *Bernard* en françois, lequel manuscrit paroît approcher beaucoup du temps de Saint *Bernard*. Il mourut en 1153. L'édition de ses œuvres, que dom Mabillon a donnée, est en deux volumes *in*-12. Elle a paru pour la premiere fois en 1690, & pour la seconde en 1719. Il y a aussi une édition des œuvres de ce Saint, faite au Loure en 1642, en six volumes *in-folio*. Un feuillant, nommé dom Antoine de Sain-Gabriel, a traduit tout Saint *Bernard* en françois. Cette traduction a été publiée à Paris en 1678, en treize volumes *in*-8°. Nous avons deux vies de Saint *Bernard*, l'une par le Maître, Paris, 1648, *in*-8°.; l'autre par Villefore, 1704, *in*-4°.

Bernard de Thuringe, est le nom d'un hermite, qui vers la fin du dixieme siecle annonçoit la fin du monde; ces prophetes étoient avidement écoutés alors, à cause *des mille ans & plus*, car un an ou deux, ou même un jour ou deux, suffisoient pour *ce plus*, & dans tout l'onzieme siecle on devoit s'atendre à tout moment à la fin du monde; une éclipse de soleil étant arivée au milieu de cette disposition des esprits & à l'apui des prédictions de l'hermite *Bernard*, répandit une alarme universele; tout le monde couroit se cacher dans le creux des rochers & dans le fond des cavernes, parce qu'il est écrit, *apocalypse*, *chap. 6*, *vers.* 15, 16, 17: Les rois de la terre, „ les princes, les officiers de guerre, les riches, „ les puissans, & tous les hommes esclaves ou „ libres se cacherent dans les cavernes & dans les „ rochers des montagnes, & ils dirent aux mon- „ tagnes & aux rochers: tombez sur nous & ca- „ chez-nous de devant la face de celui qui est as- „ sis sur le trône & de la colere de l'agneau, „ parce que le grand jour de leur colere est a- „ rivé, & qui poura subsister en leur présence? „. On voulut rassurer le public; mais les Théologiens envain prouverent, que le temps où l'antécrist devoit paroître, étoit encore éloigné. Des ignorans confondent l'hermite *Bernard* avec l'abbé de Clairvaux.

Bbrnard, (Claude) dit le *pauvre prêtre*, titre qui fait sa gloire, parce que sa pauvreté fut volontaire, & qu'après avoir donné tout son bien aux pauvres, il consacra sa vie entiere à les servir. Né à Dijon en 1588 d'une famille noble, il vécut quelque temps en ecclésiastique mondain; dans la suite il renonça au monde, résigna le seul bénéfice qu'il eût, refusa tous ceux qu'on voulut lui donner, abandona aux pauvres un héritage de quatre cents mille livres qu'il possédoit, & ne voulut plus avoir d'autre emploi, ni d'autre afaire que de les servir. Pour ne négliger aucune œuvre de charité, il s'étoit chargé de la fonction pénible d'exhorter à la mort les malheureux condamnés par la justice. Le cardinal de Richelieu, pour récompenser son zele, lui offrit une abbaye dans le diocêse de Soissons, *Bernard* la refusa, le cardinal insista: *Vos pauvres*, lui dit-il, *s'en trouveront mieux*. *Monsieur*, répondit *Bernard*, *mon goût & l'habitude me fixent dans cette capitale*, *ôterai-je le pain aux pauvres de Soissons*, *pour le donner aux pauvres de Paris? Mais du moins*, ajouta le cardinal, *que je puisse faire quelque chose*

pour vous. — *Eh! bien, monseigneur, la charete dans laquelle j'acompagne les patiens au supplice est en mauvais état, faites y remettre quelques planches*. C'est presque la demande de Diogene à Alexandre: *Laissez-moi jouir du soleil*. C'est à *Bernard* qu'on doit l'établissement du *séminaire des Trente-Trois* à Paris. Un auteur, nommé le Gauffre, a écrit la *Vie du vénérable Claude Bernard*, *in*-12. On dit dans cette vie que le prêtre *Bernard* sollicitant un jour jusqu'à l'importunité un homme puissant, en faveur d'un malheureux qui avoit encouru sa disgrace, cet homme eut la brutalité de lui donner un souflet; *Bernard* tendit l'autre joue, & dit: *Donnez m'en deux, mais acordez-moi ma demande; il s'agit d'un malheureux*.

Ce Saint prêtre mourut en 1641. On voit son tombeau dans la nef de l'Église de la Charité à Paris, & ce tombeau est très-apparent.

BERNARD, (CATHERINE) c'est la célebre mademoiselle *Bernard*, connue par ses liaisons avec Bernard de Fontenelle, & par quelques ouvrages auxquels on croit que M. de Fontenelle a eu part, nommément par la tragédie de *Brutus*, dont M. de Voltaire n'a pas dédaigné d'imiter & par conséquent d'embélir quelques détails, par exemple, le commencement de l'interrogatoire que Brutus fait subir à son fils. Le voici dans mademoiselle *Bernard*:

BRUTUS.

N'acheve pas, dans l'horreur qui m'accâble
Laisse encore douter à mon esprit confus
S'il me demeure un fils, ou si je n'en ai plus.

TITUS.

Non, vous n'en avez point......

Le voici dans M. de Voltaire:

Arrête, téméraire.
De deux fils que j'aimai le ciel m'avoit fait pere;
J'ai perdu l'un, que dis-je? ah! malheureux Titus!
Parle, ai-je encore un fils?

TITUS.

Non, vous n'en avez plus.

BRUTUS.

Réponds donc à ton juge, opprobre de ma vie!

Il y a encore de mademoiselle *Bernard* une autre tragédie, *Laodamie*; quelques pieces fugitives, parmi lesquelles on distingue un placet à Louis XIV, pour lui demander le paiement d'une gratification annuele de deux cents écus qu'il lui avoit acordée. Le pere Bouhours a donné place à cette piece dans son *Recueil des vers choisis*. On a encore de mademoiselle *Bernard* deux romans, *le Comte d'Amboise* & *Inès de Cordoue*. Elle avoit été plusieurs fois couronée à l'académie des jeux floraux, & même à l'académie françoise: elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. La *Relation de l'île de Borneo* a été attribuée, par les uns, à mademoiselle *Bernard*; par les autres, à M. de Fontenelle. *On peut douter*, dit l'abbé Trublet, *qu'elle soit de lui*, & *il est à souhaiter qu'elle n'en soit pas*. C'est parce qu'elle est mauvaise que M. l'abbé Trublet souhaite qu'elle ne soit pas de son ami & de son héros, & il a raison; mais c'est bien plutôt lorsqu'un ouvrage est excellent, qu'il est à souhaiter qu'il ne soit pas de l'auteur le plus illustre du temps, parce qu'alors on est sur qu'il y a deux auteurs capables de l'avoir fait. Mademoiselle *Bernard*, née à Rouen, mourut à Paris en 1712.

BERNARD, (JACQUES) ministre protestant, connu par la continuation des *Nouveles de la république des lettres de Bayle*, a eu part aussi à la *Bibliotheque universele de Leclerc*. Il y a de lui un *Supplément au Moréry*, un *Recueil de traités de paix*, la Haye, 1700, quatre volumes *in-folio*; une traduction françoise du *Théâtre de Savoie*, la Haye, 1700, deux volumes *in-folio*, & quelques autres ovrages. Né en 1658, mort en 1718.

BERNARD, (ÉDOUARD) professeur d'astronomie à Oxford en 1673, mathématicien & littérateur estimé, dont Smith a écrit la vie. On a de lui, outre des livres d'astronomie estimés, un traité *de mensuris & ponderibus*; *Litteratura a caractere Samaritano deducta*; des *notes sur Josephe*, insérées dans l'édition d'Oxford, *in-folio*, 1700. Mort en 1697 à cinquante-neuf ans.

BERNARDIN, (*Hist. mod.*). C'est le nom de deux Saints parmi les cordeliers, l'un des quatorzieme & quinzieme siecles, l'autre des quinzieme & seizieme. Ce dernier est l'inventeur des *Monts de piété*; ce fut le moyen qu'il indiqua aux habitans de Padoue, pour s'afranchir des usures des juifs, qui n'alloient pas à moins de vingt pour cent par an. L'établissement des *Monts de piété* est de 1491. Il fut perfectioné en 1520.

BERNARDIN est aussi le nom de deux capucins célebres, l'un de Péquigny, l'autre de Carpentras.

BERNI (FRANÇOIS) chanoine de Florence, a donné son nom à une espece de burlesque, qu'on appele de son nom *Bernesque* en Italie, genre qui ne vaut rien en Italie ni en France, qui ne paroît pas être connu en Angleterre, qui n'est pas même soupçoné en Espagne, & dont il ne paroît pas que les Grecs ni les Romains aient eu l'idée. François *Berni*, né à Lamporecchio en Toscane, mourut à Florence en 1543.

(Π) Le genre Bernesque est digne lui-mê-

me d'éloges lorsqu'il est traité avec cette élégance & cette grâce qui est propre à Berni & à quelques autres de ses imitateurs qui sont en petit nombre. Mais il ne vaut rien lorsqu'il est traité par de médiocres Poëtes qui ne savent associer avec le Burlesque la décence & l'élégance. Berni pendant quelques années fut au service du Dataire Giberti; ensuite il vécut à Florance. Il est plus vrai-semblable qu'il mourut en 1536.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BERNIER. C'est le nom de deux médecins diversement célebres.

1°. François, dit le *Mogol*, parce qu'il fut douze ans médecin du grand mogol, revint en France, sa patrie, en 1670, passa en Angleterre en 1685, & mourut à Paris en 1688. Il étoit disciple de Gassendi, & il a donné un *Abrégé de la philosophie* de son maître, ouvrage dont on fait cas; mais alors la prédilection du public étoit pour la philosophie de Descartes. La relation que *Bernier* a donnée de ses voyages, est plus estimée encore. On dit que *Bernier* a eu part à l'arrêt burlesque de Boileau en faveur d'Aristote contre l'Inconnue nommée la Raison. Saint-Évremont qui avoit vu *Bernier* en Angleterre, disoit qu'il n'avoit point connu *de plus joli philosophe*. Il ajoutoit: *Joli philosophe ne se dit guere; mais sa figure, sa taille, sa conversation, l'ont rendu digne de cette éphithete*.

2°. (Jean) médecin de Madame (Charlotte-Élisabeth de Baviere, fille de l'électeur palatin, mere de M. le duc d'Orléans, régent) est auteur d'une *Histoire de Blois*, sa patrie, d'*Essais de médecine*, de l'*Anti-Menagiana*, d'un *Jugement sur les œuvres de Rabelais*. Ménage, qui trouvoit son érudition superficiele, l'appeloit *vir levis armaturæ*. Mort en 1698, dans un âge avancé.

BERNINI, appelé communément le *cavalier Bernin*. Cette artiste, peintre, sculpteur, architecte, apartient au dictionaire des arts, nous n'en parlons ici, que parce qu'il donne lieu à une observation historique.

M. de Voltaire a dit:

À la voix de Colbert, *Bernini* vint de Rome,
De Perrault dans le Louvre il admira la main:
Ah! dit-il, si la France enferme dans son sein
Des travaux si parfaits, un si rare génie,
Falloit-il m'appeler du fond de l'Italie?
Tel est le vrai mérite, il parle avec candeur:
L'envie est à ses pieds, la paix est dans son cœur.

Ces beaux vers ont consacré l'anecdote, tout le monde l'a répétée; elle est belle en elle-même, & c'est à regret que nous sommes forcés, par la vérité, d'avertir qu'elle n'a rien de réel; il suffit pour s'en convaincre, de lire les mémoires de Perrault lui-même, on verra que Perrault s'y plaint par-tout du cavalier *Bernin*; on verra que cet artiste, selon Perrault, ne montra en France que de l'humeur, & de l'envie déguisée sous les apparences du dédain, que Perrault & lui furent très-mécontens l'un de l'autre, & par la faute du seul *Bernin*. Perrault va plus loin, & parle avec assez de mépris des talens, des ouvrages & des idées de *Bernini*; nous ne disons pas assurément que Perrault eût raison, nous disons seulement qu'il n'a pas pu se méprendre sur l'expression des sentimens de *Bernin* à son égard, & que si *Bernin* lui avoit rendu ce témoignage si glorieux pour l'un & pour l'autre dont parle M. de Voltaire, la reconoissance l'auroit rendu aussi favorable à *Bernin*, & aussi content de lui qu'il en paroît par-tout mécontent & qu'il lui est par-tout contraire. On a beau faire, les artistes qui s'exercent dans le même genre seront toujours jaloux les uns des autres, & ne rendront jamais justice à leurs rivaux. Les gens de lettres même, mal-gré la philosophie & une éducation communément plus soignée, pardonent-ils les uns aux autres des succès dans le même genre? Horace, qui ne faisoit que des odes, des satyres & des épîtres, pouvoit aimer Varius qui faisoit des poëmes épiques, & Virgile qui faisoit des poëmes champêtres; mais il y a peu d'amitiés qui tienent contre la concurrence & la rivalité. La jalousie des artistes moins contenue, plus excitée par l'intérêt, indépendament de la gloire, éclate plus au dehors; profitons de leurs talens, de leurs travaux, de leur jalousie même, qui produit au moins de l'émulation; voyons leurs passions sans les partager. Les grands sur-tout doivent être avertis que le ridicule le plus complet qu'ils puissent se donner, est de prendre parti dans les démêlés littéraires & dans les quereles des artistes. C'est toujours le sot, l'intriguant & le méchant qui appele à son secours le crédit & la puissance pour écraser un rival supérieur.

BERNOULLI, (JACQUES & JEAN, freres, & NICOLAS, DANIEL & JEAN, aussi freres, tous trois fils de Jean) nom si célebre dans les mathématiques, & tenant si essentiélement à l'histoire de ces sciences, qu'il doit être renvoyé au dictionaire particulier qui en traite, nous ne dirons ici que peu de choses de Jacques & de Jean seulement, & nous ne les considérerons guere que sur des points étrangers aux sciences, où ils ont acquis tant de gloire.

Jacques *Bernoulli* naquit à Bâle en 1654 le 27 décembre. Pour se livrer aux sciences qui devoient l'illustrer & qu'il devoit perfectioner, il eut d'abord à combatre l'opposition de sa famille, nommément de son pere, qui avoit sur lui d'autres vues; lorsqu'il eût fait, mal-gré cette opposition, des progrès marqués dans la géométrie, & surtout dans l'astronomie, il voulut conserver la mémoire des obstacles dont il avoit triomphé, il exprima sa situation par une devise, où il représentoit Phaéton conduisant le char du soleil, avec cette légende: *Je suis parmi les astres mal-gré*

mon pere. Emblême qui ne manque de justesse qu'en un seul point, & ce point est favorable à *Bernoulli*, c'est que le nom de Phaéton présente l'idée d'une ambition téméraire & malheureuse, au lieu que le plus plein succès couronoit l'ardeur de *Bernoulli* pour les sciences.

À l'âge de vingt-deux ans, *Bernoulli* étant à Geneve, apprit à écrire à une fille qui pouvoit bien passer pour aveugle-née, ayant perdu la vue deux mois après sa naissance: cette fille se nommoit Élisabeth Walkirch. *Bernoulli* avoit inventé la méthode qu'il employa.

La comete de 1680 qui a fait naître des ouvrages fameux, entre autres les *pensées de Bayle sur la comete*, fut aussi pour M. *Bernoulli* l'occasion d'un nouveau systême sur les cometes, d'où il résulte que ces corps ont des loix constantes, & que leurs retours peuvent être prédits.

Ici, dit M. de Fontenelle dans l'éloge de M. *Bernoulli*, „ je ne puis m'empêcher de raporter une „ objection qui lui fut proposée très-sérieusement, „ & à laquelle il daigne répondre de même; c'est „ que si les cometes sont des astres réglés, ce ne „ sont donc point des signes extraordinaires de la „ colere du ciel. Il essaye plusieurs réponses dif- „ férentes, & enfin il en vient jusqu'à dire que „ la tête de la comete qui est perpétuele, n'est „ pas un signe, mais que la queve en peut être „ un, parce que, selon lui, elle n'est qu'acciden- „ tele, tant il falloit encore avoir de ménagemens „ pour cette opinion populaire il y a vingt-cinq- „ ans! Maintenant on est dispensé de cet égard, „ c'est-à-dire, que le grôs du monde est guéri „ sur le fait des cometes.

Jacques *Bernoulli* fut reçu à l'académie des sciences de Paris en 1699, à celle de Berlin en 1701. Il mourut le 16 août 1705. À l'exemple d'Archimede, qui voulant orner son tombeau de sa plus belle découverte, ordona d'y mettre un cylindre circonscrit à une sphere, M. *Bernoulli* a ordoné qu'on mît sur le sien une spirale logarithmique, avec ces mots: *eadem mutata resurgo*, allusion heureuse, dit M. de Fontenelle, à la croyance des chrétiens, représentée en quelque sorte par les propriétés de cette courbe; *Bernoulli* joignoit le talent de la poésie à celui des mathématiques; il a fait des vers latins, allemands, françois. Ses œuvres, parmi lesquelles il faut distinguer son traité de l' *Art de conjecturer* ont été recueillis en trois vol. *in*-4°.

Jean *Bernoulli*, peut-être plus célebre encore que Jacques dans les mathématiques, faisoit quelquefois, comme son frere, des vers latins. À l'âge de dix-huit ans, il avoit soutenu en vers grecs une these bien importante: *Que le prince est pour les sujets*. Il fut, comme son frere, professeur de mathématiques à Bâle, membre des académies des sciences de Paris, de Londres, de Berlin & de Petersbourg. Le calcul des infinimens Petits à fait sa principale gloire, ainsi que celle de son frere. Né à Bâle en 1667, il y est mort en 1748. Le recueil de ses œuvres est en quatre vol. *in*-4°.

BÉROALD *ou* BÉROALDE, (*Hist. litt. mod.*) nom de quelques savans, dont l'un, nommé François Béroald de Verville, est l'auteur du *Moyen de parvenir*, imprimé d'abord sous les titres de *Salmigondis* & de *Coupecu de la mélancholie*. Il avoit d'ailleurs trouvé la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, &c. Mort vers l'an 1612. Il étoit chanoine de Saint Gatien de Tours.

Philippe BÉROALDE, né à Bologne en 1453, mort en 1505, connu par des commentaires sur d'anciens auteurs grecs & latins, passe pour un de ceux qui contribuerent à purger la langue latine de la rouille de la barbarie. Sa vie a été écrite par deux auteurs du temps, Jean Puis & Bianchini, & en voilà le résultat. Il avoit un neveu, nommé Philippe comme lui, qui fut bibliothécaire du vatican sous Léon X, & dont on a des vers dans le recueil intitulé: *Deliciæ poetarum italorum*.

(Π) Le premier, Philippe, appelé l'ancien, à 19 ans fut nommé Professeur de Belles Lettres dans sa Patrie, & eut ensuite la même chaire à Parme; à Milan & même à Paris, & encore à Bologne où il mourut au milieu de sa fortune. Il fut un des plus laborieux commentateurs des anciens écrivains Latins. On a de lui des commentaires sur Pline, Virgile, Properce & les auteurs d'Agriculture, des discours & des petits ouvrages sur divers sujets. Voyez le Catalogue qu'en donnent les deux Écrivains cités plusieurs fois; c'est-à-dire, les comtes Mazzuchelli & Fantuzzi.

L'autre Philippe, appelé le Jeune, naquit à Bologne en 1472. Avant de passer à Rome, il eut la même chaire de Belles Lettres. Il ne fut Bibliothécaire que deux années, parce qu'il mourut en 1518. Nous lui devons l'édition des cinq premiers livres des Annales de Tacite faite à Rome, en 1515 & quelques autres ouvrages raportés par les deux Écrivains qu'on a déja cités.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BEROSE, prêtre du temple de Belus à Babylone. auteur d'une histoire de Chaldée citée par les anciens, & dont Josephe a conservé de fragmens curieux. Il donne à sa nation une antiquité qui ne peut s'acorder avec les calculs reçus. Il est un des écrivains sous le nom desquels Annius de Viterbe a publié tant de faux ouvrages. Il prédisoit l'avenir par l'astrologie. Les Athéniens, au raport de Pline, lui éleverent, dans leur gymnase, une statue avec une langue dorée. Il eut une fille prophétesse comme lui, & Sibylle à Cumes. Il étoit contemporain d'Alexandre le Grand, & des premiers Ptolémées, ses successeurs en Égypte.

BERROYER (CLAUDE) avocat au parlement de Paris. On lui doit les *Arrêts de Bardet*, la *coutume de Paris de Duplessis*, la *bibliotheque des*

coutumes, qu'il a composée avec Lauriere, son confrere. *Berroyer* est mort en 1735.

BERRY. Chaumeau & la Thaumassiere ont écrit savament l'histoire de cette province de France & il y en a présentement une nouvele commencée par M. Pallet. Nous nous contenterons d'observer succinctement que Philippe I, vers l'an 1100 acquit la vicomté de Bourges d'Eudes Harpin ou Herpin; que les rois suivans acquirent les autres principaux domaines du *Berry*; qu'en 1360 le roi Jean érigea le *Berry* en duché-pairie, pour Jean, son troisieme fils, dont la mémoire vit encore dans cette province, qui cite souvent le duc Jean, & qui montre de lui divers monumens. Ce prince mourut le 5 avril 1416, sans laisser d'enfans mâles. Un autre Jean de France, fils de Charles VI, porta le titre du duc de Touraine & de *Berry*, & mourut aussi sans postérité. Le même Charles VI donna le *Berry* en apanage à Charles, son cinquieme fils, qui fut le roi Charles VII, & que les Anglois, au commencement de son regne, appeloient par dérision, *le roi de Bourges*, parce qu'il n'y avoit que le *Berry* qui lui fût resté fidele. En 1461 Louis XI donna le *Berry* à Charles, son frere, depuis duc de Guienne, mort aussi sans enfans, le 12 mai 1472. En 1575 Henri III le donna aussi au duc d'Alençon mort sans enfans en 1584. Enfin ce duché fut donné en apanage au petit-fils de Louis XIV, troisieme fils du dauphin, dit le grand dauphin; ce dernier duc de *Berry*, est mort aussi sans enfans mâles, le 4 mai 1714.

Le roi Louis XVI a porté le titre de duc de *Berry*.

BERRUYER, (JOSEPH-ISAAC) *Hist. litt. mod.*) si connu en bien & en mal par son *Histoire du peuple de Dieu*, qu'on appeloit le *Roman sacré*. La premiere partie, contenant l'histoire de l'ancien testament, parut en 1728; elle fut regardée comme une profanation des livres saints, & condamnée nommément par M. Colbert, évêque de Montpellier en 1731. Elle fut réimprimée avec des corrections en 1733. Mais ces corrections augmenterent les défauts du livre, & il fut condamné à Rome même en 1734.

La seconde partie, contenant l'histoire du nouveau testament, parut en 1753, & excita beaucoup plus d'orages que la premiere. Elle fit condamner la premiere même par arrêt du parlement du 9 avril 1756. Benoît XIV condamna aussi les deux parties en 1757. La Sorbone & le parlement exigerent des rétractions du pere Berruyer; & les Jésuites désavouerent publiquement son livre.

Enfin la troisieme partie, contenant la paraphrase des épîtres des apôtres, parut au milieu des foudres qu'on lançoit de toutes parts sur les deux premieres, & ne fut pas plus épargnée; Benoît XIV la condamna, ainsi que les précédentes par un bref du 17 février 1758, & Clément XIII, son successeur, par un autre Bref du 2 décembre suivant; la Sorbone en publia une censure en 1764. Il parut des apologies pour le pere Berruyer, soit de lui, soit de ses partisans; l'évêque de Soissons Fitz-James condamna & le livre & les apologies; & divers auteurs écrivirent contre ce livre trop fameux.

Le pere *Berruyer* étoit né en 1681 d'une famille noble de Rouen; il s'étoit fait jésuite à l'âge de 16 ans. Il mourut à Paris dans la maison-professe, le 18 février 1758.

BERSARIENS *ou* BEVERARIENS, sub. m. pl. (*Histoire moderne*) bas officiers de la cour de Charlemagne. Quelques-uns prétendent que les *bersariens* étoient aussi les mêmes que ceux que les anciens appeloient *bestiarii*. Et ils entendent par *beverariens*, ceux qui chassoient le castor. (*A R.*)

(Π) BERTANA, (LUCIE) fut une de ces femmes savantes qui pendant le XVIe siecle cultiverent en grand nombre la Poésie Italiene. Elle naquit à Bologne de la famille de l'Or, & fut mariée à Guron Bertani, gentilhomme Modénois, & frere du Cardinal Pierre Bertani qui étant évêque de Fano assista au concile de Trente. Les écrivains de ces temps-là louent à l'envi sa beauté, ses grâces, son habileté dans la musique, sa souplesse dans la danse, & la sublimité de sa Poésie. Nous en avons un essai dans le peu de rimes qu'on en a imprimées. Elle mourut à Rome en 1567 âgée de 46 ans. On a parlé d'elle dans la Bibliotheque Modénoise (*T. I, p.* 254. *T. VI. Suppl.*). (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BERTAUD. (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) C'est sur-tout par la poésie que *Bertaud* se distingua; il avoit été premier aumônier de Catherine de Médicis, secrétaire du cabinet & lecteur de Henri III. Il fut conseiller d'état, abbé d'Aunai en 1594, évêque de Séez en 1606. Il est aujourd'hui beaucoup plus estimé que Ronsard, son contemporain, qui l'a été beaucoup plus que lui. Il avoit certainement de la délicatesse dans l'esprit, on en peut juger par ces vers:

> Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
> Peu s'en fallut que mon feu rallumé
> N'en fist l'amour en mon ame renaistre,
> Et que mon cœur autrefois son captif
> Ne ressemblast l'esclave fugitif
> À qui le sort fait rencontrer son maistre.

Tout le monde connoît de lui cette strophe:

> Félicité passée
> Qui ne peut revenir,
> Tourment de ma pensée
> Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir!

à laquelle on peut ajouter celles-ci:

> Mon lit est de mes larmes
> Trempé toutes les nuits:

Et ne peuvent ses charmes,
Lors même que je dors, assoupir mes ennuis.

Si je fais quelque songe,
J'en suis épouvanté,
Car même son mensonge
Exprime de mes maux la triste vérité:

L'ingratitude paie
Ma fidele amitié:
La calomnie essaie
À rendre mes tourmens indignes de pitié.

Il y a bien du naturel & de la simplicité dans toutes ces complaintes. Bertaud rend ainsi ces vers fameux:

Non ignara mali miseris succurere disce.
Apprends en tes malheurs à plaindre ceux d'autrui.

Ses traductions de Saint Ambroise, ses sermons son oraison funebre de Henri IV, sont oubliés on ne se souvient que de ses poésies; elles ont été imprimées en 1620 *in*-8°. Né à Caen en 1522. Mort en 1611. On prétend qu'il eut quelque part à la conversion de Henri IV.

BERTHOLDE, BERNOLDE, *ou* BERNALDE, (*Hist. litt. mod.*) continuateur de la chronique d'*Hermannus contractus*. Comme il termine l'histoire de son temps à l'année 1100, on regarde cette année comme celle de sa mort.

(Π) BERTI, (JEAN-LAURENT) né à Sevarezza en Toscane, l'an 1696, entré à 15 ans dans l'ordre des augustins, après avoir été revêtu des charges honorable dans son ordre, en 1743 fut nommé Professeur, d'Histoire Ecclésiastique dans l'Université de Pise où il mourut en 1766. Parmi plusieurs ouvrages qu'il y a publiés, dont on peut voir le Catalogue chez le Comte Mazzuchelli (*Scritt. Ital. T. II. P. II. p.* 1044) le plus célebre est son cours Théologique imprimé pour la premiere fois à Rome en 1740 en six vol. *in*-4°. ensuite à Venise l'an 1750 en trois vol. *in-folio*. Les opinions du Pere Berti ont donné lieu à de grandes disputes parmi les Théologiens: il ne nous apartient pas de les examiner ici. Ce qu'il y a de certain c'est que cet ouvrage montre dans le P. Berti un génie subtil & de grandes connoissances dans la science Ecclésiastique.

Dans ce même siecle vécut le P. Alexandre-Pompée Berti de Luques de la congrégation de la Mere de Dieu, mort à Rome en 1752, âgé de 66 ans. Il cultiva infatigablement toute sorte d'études, & il en procura les progrès. Nous avons de lui plusieurs ouvrages imprimés & un plus grand nombre qu'on n'a pas encore publiés.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BERTIN, (SAINT) (*Hist. mod.*) premier abbé de la fameuse abbaye qui porte son nom. Saint *Bertin* étoit neveu de Saint Omer, évêque de Thérouanne, dont le nom est resté à une autre ville de l'Artois. L'oncle & le neveu défricherent dans ces cantons beaucoup de terres. Saint *Bertin* est mort en 706.

BERTIUS, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) de protestant il se fit catholique. Tout ce qu'il a écrit sur les Gomaristes & les Arminiens, est oublié; mais les plus savans géographes font quelque cas & quelque usage de ses ouvrages géographiques: *Introductio in universam geographiam*, in-12. *Theatrum geographiæ veteris*, 2. vol. in-folio. *Notitia episcopatuum galliæ*, in-folio. *Commentariorum rerum germanicarum libri tres*, in-12. On a encore de lui un traité *De aggeribus & pontibus*, in-8°. fait à l'occasion de la fameuse digue de la Rochelle. Né en Flandre en 1565. Mort en 1629, l'année même où parut ce traité *De aggeribus & pontibus*.

BERTRADE, (DE MONTFORT) célebre par les troubles qu'elle causa en France sous le regne de Philippe I. Ce prince ayant répudié Berthe de Hollande, sa femme légitime, épousa cette *Bertrade* de Montfort, l'ayant enlevée à Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, son mari. Le Pape Urbain II excommunia Philippe I vers l'an 1092. Philippe & Bertrade négocierent; un légat du Saint-Siége, nommé Richard, convoqua pour cette afaire une assemblée d'évêques à Baugenci. Le roi s'y rendit avec *Bertrade*, mais on ne put y convenir des conditions de l'absolution de ce prince. D'autres négociations furent plus heureuses, & enfin Lambert, évêque d'Arras, député du Pape Paschal II, vint vers l'an 1104 apporter à Paris la main levée de l'excommunication, mais à une condition que Philippe n'avoit pas résolu de remplir & qu'il accepta cependant; c'étoit de ne plus voir *Bertradre*; il le promit solemnélement en présence de plusieurs prélats, mais, dit M. le président Hénault, il ne tint pas sa promesse: car nous lisons, dans un cartulaire de Saint Nicolas d'Angers, „ qu'en 1106, „ le 6 des ides d'octobre, *Bertrade* fut à Angers „ avec Philippe pour voir le Réchin son premier „ mari, que le Réchin les reçut avec magnifi- „ cence apparemment (ajoute M. le Président Hai- „ nault) que le comte d'Anjou étoit d'acord de „ ce second mariage „: aussi apprenons-nous de Suger dans la vie de Louis le Grôs, „ que les deux fils de *Bertrade* (Philippe comte de Mante & seigneur de Mehun, & Fleuri) „ furent „ déclarés capables de succéder à la courone. *Bertrade* eut un douaire sur les domaines de la „ courone, & ce douaire fut la terre de Haute- „ Bruyere, dans le voisinage de Montfort & dans „ le diocêse de Chartres, où elle fonda un prieu- „ ré, dans lequel elle mourut peu de temps „ après, s'étant faite religieuse de Fontevrault „ entre les mains de Robert d'Arbrissel „.

BERTRAND, (PIERRE) (*Hist. de Fr.*) évêque de Nevers, puis d'Autun, fameux pour avoir plaidé avec Pierre Roger, archevêque de Sens, contre Pierre de Cugnieres, avocat du roi,

la cause du clergé dans la grande contestation qui s'éleva pendant le regne de Philippe de Valois, sur la distinction des deux puissances & sur les bornes de la jurisdiction ecclésiastique en matiere temporele. *Bertrand* fut fait cardinal en 1331. Il mourut à Avignon en 1348. Son ouvrage pour la défense du clergé a été imprimé à Paris en 1495, *in*-4°. on le trouve aussi dans le *Recueil des libertés de l'Église gallicane*, Lyon, 1770, 5 *vol. in* 4°. On a encore de *Bertrand* un Traité qui a raport au même sujet: *De origine & usu jurisdictionum*, imprimé à Venise en 1584, *in-folio*. C'étoit un savant canoniste, & qui avoit professé le droit avec éclat dans plusieurs villes du royaume.

BERTRAND est aussi le nom d'un avocat de Nantes, mort en 1752, dont on a des *Poésies diverses*, & d'un medecin mort la même année, dont on a une *Relation historique de la peste de Marseille* & des *Dissertations sur l'air maritime*.

BERTRANDI, (JEAN) cardinal, premier garde des sceaux de France en titre d'office, après les avoir eus quelque temps par commission. *Bertrandi* étoit créature de la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, qui fit ôter les sceaux au chancelier Olivier pour les lui donner; après la mort de Henri II, en 1559, les sceaux furent rendus au chancelier, & *Bertrandi* envoyé à Rome; ce ne fut pas pour long-temps. Tous deux moururent en 1560.

BÉRULLE, (PIERRE, cardinal de) (*Hist. de Fr.*) naquit le 4 février 1575, au château de Sérilly, près de Troies en Champagne, de Claude de *Bérulle*, conseiller au parlement de Paris, & de Louise Séguier, fille de M. Séguier, président à mortier, & tante du chancelier de ce nom. Il fit ses études aux jésuites de Paris. Destiné par ses parens à la magistrature, il préféra l'état ecclésiastique. Bientôt sa doctrine & sa piété l'annoncerent à l'Église comme un digne défenseur contre l'hérésie. Il parut avec éclat à la conférence de Fontainebleau en 1609, où le cardinal du Perron eut tant d'avantage sur du Plessis-Mornai. Il se distingua de même dans quelques autres conférences théologiques qu'il eut par ordre de Henri IV avec divers ministres protestans. On lui offrit des évêchés, il les refusa, ainsi que la place de précepteur du dauphin; il ne paroissoit à la cour que lorsque ses talens & ses lumieres l'y faisoient appeler mal-gré lui.

En 1604, le roi demanda quelques carmélites à l'Espagne, pour répandre en France l'esprit de Sainte Thérese, M. de *Bérulle* fut chargé de les aller chercher; & par ses soins les carmélites furent établis en France l'année suivante. Madame de *Bérulle*, sa mere, y prit l'habit à l'âge de cinquante-sept ans. M. de *Bérulle* en 1611 fonda l'oratoire à peu près sur le plan de l'institut de Saint Philippe de Néri. Sa société naissante se proposa deux objets auxquels elle a toujours été fidele, la priere & l'instruction, conformément à ces paroles de l'apôtre: *Nos vero ministerio verbi, & orationi instantes erimus*; il y a seulement entre l'institut de Saint Philippe de Néri & celui de M. de *Bérulle*, cette différence, que les maisons de l'oratoire en Italie sont isolées & entiérement indépendantes les unes des autres, au lieu qu'en France leur union sous un même chef & leur communication réciproque en forment une véritable congrégation. Elle reçut bientôt les plus grands accroissemens. On ne peut rien ajouter à l'éloge éloquent que M. Bossuet en a fait. „ *Bérulle* n'a point voulu, dit-il, donner à cette compagnie d'autre esprit que l'esprit même de d'Église, ni d'autres regles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité, ni d'autres vœux solemnels que ceux du baptême & du sacerdoce.

„ Là, une sainte liberté fait un saint engagement, on obéit sans dépendre, on gouverne sans commander: toute l'autorité est dans la douceur, & le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité, qui banit la crainte, opere un si grand miracle; & sans autre joug qu'elle même, elle fait non seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre.

„ Là, pour former de vrais prêtres, on les mene à la source de la vérité: ils ont toujours en main les livres saints pour en rechercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine, & qui est l'unique trésor du chrétien „. (*Bossuet, orais. funeb. du Bourgoin*, 4 décembre 1662)

Les vertus & les talens de M. de *Bérulle* pouvoient être trop utiles à la cour pour qu'elle négligeât de les employer. En 1624, on l'envoya négocier à Rome la paix de la Valteline, & solliciter une dispense pour le mariage de la princesse Henriette-Marie de France avec le prince de Galles (depuis Charles I.) Il obtint ce dernier article, non sans quelque difficulté, & l'année suivante il acompagna en Angleterre cette illustre princesse, digne & courageuse épouse du plus infortuné des rois. „ Les prêtres de l'oratoire, que le grand Pierre de *Bérulle* avoit conduits avec elle, dit Bossuet, (*Orais. funeb. de la reine d'Angl.*) „ y donnerent par leur piété aux autels leur véritable décoration, & au service divin sa majesté naturele..... L'Église désolée, qui autrefois pouvoit à peine gémir librement, & pleurer sa gloire passée, faisoit retentir hautement les cantiques de Sion dans une terre étrangere „.

M. de *Bérulle* revenu en France, & portant toujours l'amour de la paix & la charité au milieu des intrigues & des agitations de la cour, travailla plusieurs fois à réconcilier avec Louis XIII la reine sa mere, le duc d'Orléans son frere, le

prince de Condé, le duc d'Épernon, &c. Il fut fait cardinal le 10 septembre 1627. Dès le mois d'avril 1628, sa santé s'altéra considérablement; après une langueur assez longue, il parut avoir repris ses forces, mais il eut une rechute le 27 septembre 1629, & il mourut le 2 octobre de cette même année, âgé de 64 ans, 7 mois & 28 jours. Le jour même de sa mort, étant déja dans une espece d'agonie, il voulut célébrer les saints mysteres, il ne put achever, ce qui donna lieu à ces deux vers:

Cœpta sub extremis nequeo dum sacra sacerdos
Perficere, at saltem victima perficiam.

Il ne mourut pas cependant à l'autel, on eut le temps de lui administrer le viatique & l'extrême-onction, en profitant de quelques intervalles de connoissance. Il mourut dans la maison des prêtres de l'oratoire de la rue Saint Honoré. Il a laissé des lettres de direction spirituele, & quelques ouvrages de controverse & de piété.

Le cardinal du Perron disoit; *Si vous voulez convaincre des hérétiques, envoyez-les moi: si vous voulez les convertir, envoyez-les à M. de Geneve; mais si vous désirez les convaincre & les convertir tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle.*

BERWICK, (JACQUES DE FITZ-JAMES, maréchal de) (*Hist. de Fr. & d'Anglet.*) fils du duc d'Yorck (depuis Jacques II) & d'Arabelle Churchill, étoit neveu par sa mere du fameux Churchill, lord Marlborough. „ Telle fut, dit M. de Montesquieu', „ l'étoile de cette maison „ de Churchill, qu'il en sortit deux hommes, „ dont l'un, dans le même temps, fut destiné à „ ébranler, & l'autre à soutenir les deux plus „ grandes monarchies de l'Europe. „

M. de *Berwik* naquit le 21 août 1670; il n'eut d'abord d'autre nom que celui de Fitz-James, il fut envoyé en France à l'âge de sept ans, pour être élevé dans la religion catholique; on le mit au collége de Juilly avec son frere, depuis duc d'Albemarle, puis au collége du Plessis, puis à celui de la Fleche par le conseil du pere Péters. Les études des deux freres ne furent interrompues que par un voyage qu'ils firent en 1684 en Angleterre, pour voir le duc d'Yorck leur pere. Le duc d'Yorck, Jacques II, succéda en 1685 à Charles II son frere; l'année suivante M. de *Berwick* quita Paris où il faisoit ses exercices, pour aller faire ses premieres armes en Hongrie sous le duc le Lorraine Charles V, le héros de l'Europe depuis la mort de M. de Turenne arivée en 1675, & la retraite du grand Condé, qui mourut cette même année 1686. M. de *Berwick* ou Fitz-James étoit au siége de Bude prise par le duc de Lorraine le 2 septembre; il ne paroît pas penser comme M. le président Hénault & quelques auteurs, „ que ce prince fit une grande faute „ de ne pas marcher tout de suite à l'armée ot„ tomane, qu'il eût détruite dans la consterna„ tion où elle étoit „. M. de *Berwick* raporte au contraire dans ses mémoires, que le duc de Lorraine marcha contre les Turcs, qui ne jugerent pas à propos de hazarder la bataille, & se retirerent: qu'alors le duc de Lorraine rentra dans ses lignes, démarche que M. de *Berwick* paroît approuver: „ car, dit-il, „ quand une fois les „ Turcs se retirent, il seroit non seulement inu„ tile, mais très-dangereux de les suivre, vu „ qu'on ne peut se flater de les atteindre, & que „ pour peu que l'on dérange ses rangs, ils re„ vienent avec une telle précipitation & une telle „ furie, que les meilleures troupes courent risque „ d'en être culbutées „.

M. de *Berwick* étoit encore (en 1687) à la bataille de Mohacs, gâgnée par le même duc de Lorraine, dans le même lieu où, en 1526, Louis, roi de Hongrie, avoit été défait par les Turcs, & avoit péri avec toute son armée.

Pendant l'hiver de 1686 à 1687, M. de Fitz-James fut créé duc de *Berwick*, & au retour de la campagne, le roi son pere lui acorda encore d'autres faveurs.

Le 20 juin 1688, la reine d'Angleterre acoucha de ce prince de Galles, Jacques III, dont on a voulu si injustement soutenir la supposition. „ La reine douairiere, le chancelier, & tout ce „ qu'il y avoit de persones considérables à la „ cour & à la ville, se trouverent dans la cham„ bre de la reine lors de sa naissance, le roi „ ayant eu soin d'ordoner qu'on les avertît; la „ princesse de Danemarck, fille du roi, (qui „ fut depuis la reine Anne) „ étoit absente, „ & l'on croit qu'elle alla exprés aux eaux de „ Bath, afin de ne pas être à l'acouchement.

„ Le prince d'Orange envoya le comte de „ Quilestein faire au roi ses complimens; mais „ en même temps il apuioit par toute sorte d'ar„ tifices la fâble de la supposition. Le silence de „ la princesse de Danemarck sur cette matiere, „ étoit une augmentation de soupçons. Elle „ avoit d'autant plus de tort, qu'elle savoit mieux „ que persone la vérité de la grôssesse de la rei„ ne, ayant plusieurs fois mis la main sur le „ ventre nu de la reine, & senti l'enfant re„ muer „. Ces détails sur un fait qui a été si diversement raconté par les historiens des différens partis, ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui aiment la vérité. „ Nul prince, continue M. „ de *Berwick*, n'est venu au monde en présence „ de tant de témoins . . . . . j'y étois; & mal„ gré mon respect & mon dévoûment pour le „ roi, je n'aurois jamais pu donner les mains à „ une action aussi détestable que celle de vou„ loir supposer un enfant pour ôter la courone „ aux véritables héritiers; & après la mort du „ roi, je n'aurois pas continué à soutenir les in„ térêts d'un imposteur „.

La révolution d'Angleterre ariva peu de temps

après ; outre les circonstances connues de cet événement, on en trouve des particulieres dans les mémoires de *Berwick* ; telle est cette belle réponse que l'archevêque de Cantorbéri, resté fidele au roi Jacques avec six autres évêques, fit à un gentilhomme que la princesse d'Orange lui avoit envoyé pour lui demander sa bénédiction : *Quand elle aura obtenu celle de son pere, je lui donnerai volontiers la miene.*

M. de *Berwick* suivit le roi son pere à l'expédition d'Irlande ; dans un combat livré le 25 avril *1689*, il reçut à l'épine du dos une forte contusion, pour laquelle il fallut lui faire quelques incisions : *C'est*, dit-il, *l'unique blessure que j'aie eue de ma vie*. On sait que le second coup qu'il reçut, l'emporta. Henri IV son bisaïeul, qui, selon l'expression du maréchal de Biron, avoit tant fait le carabin, n'avoit de même jamais été blessé qu'à la retraite d'Aumale, quoiqu'il eut été dans le plus grand danger à la bataille de Fontaine Françoise.

M. de *Berwick* étoit à la bataille de la Boyne, où le prince d'Orange reçut cette légere blessure, qui fit faire en France tant de feux de joie, parce qu'on le crut mort, & où son général, M. de Schomberg, fut tué.

En *1692*, il acompagna son pere sur la côte de Normandie, où il devoit s'embarquer avec lui pour l'Angleterre. Il vit comme lui les effets de la malheureuse afaire de la Hogue, qui ruina toutes les espérance de Jacques II. Il alla servir en Flandre sous M. de Luxembourg ; il étoit à la bataille de Steinkerque. L'année suivante, il fut fait prisonier à la bataille de Nerwinde, par le brigadier Churchill son oncle, frere du lord Marlborough. Le brigadier le présenta au prince d'Orange. M. de *Berwick* fut échangé. Il servit encore sous le maréchal de Luxembourg en *1694*, & après la mort de ce général, arivée dans le cours de ses triomphes, en *1695*, il servit sous le maréchal de Villeroy. Il vit faire beaucoup de fautes, & il les observe.

En *1696*, il y eut un nouveau projet d'expédition en Angleterre ; mais Louis XIV ne voulut y envoyer des troupes qu'après que les seigneurs jacobites auroient pris les armes, & ceux-ci ne vouloient se déclarer qu'après l'arivée des troupes françoises ; le duc de *Berwick* fut envoyé en Angleterre pour traiter avec eux, & les engager à prendre confiance dans les promesses de Louis XIV. „ Il avoit, dit M. de Montesquieu, „ une mauvaise commission, qui étoit de déter- „ miner ces seigneurs à agir contre le bon sens ; „ il ne réussit pas „.

Il servit encore en *1697* sous le maréchal de Villeroy. Il avoit épousé en *1695* la fille du comte de Clanricard, de la maison de Bourke, en Irlande ; elle mourut en *1698*, laissant un fils, qui a formé la branche de Liria en Espagne. En *1699*, il épousa mademoiselle de Bulkeley, dont il eut M. le maréchal de Fitz-James.

Pendant l'intervalle de la paix de Riswick, il alla voyager en Italie.

Le commencement du siecle vit naître la longue & funeste guerre de la succession d'Espagne, & mourir presque en même temps le roi Jacques & le roi Guillaume. En *1702*, M. de *Berwick* alla servir en Flandre sous M. le duc de Bourgogne, qui avoit avec lui le maréchal de Boufflers ; il vit encore faire des fautes. En *1703*, encore en Flandre sous M. de Villeroy, qui avoit avec lui le même M. de Boufflers ; à travers beaucoup de fautes encore, on gâgna par hazard le petit combat d'Ékeren qu'on croyoit avoir perdu. Au retour de l'armée, M. de *Berwick* se fit naturaliser François, après en avoir obtenu la permission du roi d'Angleterre Jacques III. En 1704, il alla commander en Espagne. „ Tous „ les partis, dit M. de Montesquieu, vouloient „ le gâgner ; il n'entra dans aucun, & s'atachant „ uniquement au succès des afaires, il ne regar- „ da les intérêts particuliers que comme des in- „ térêts particuliers ; il ne pensa ni à madame „ des Ursins, ni à Orry, ni à l'abbé d'Étrées, „ ni au goût de la reine, ni au penchant du „ roi ; il ne pensa qu'à la monarchie „.

„ Il sauva l'Espagne, & fut rapelé. Il éprou- „ va ce que tant d'autres avoient éprouvé avant „ lui, que de plaire à la cour est le plus grand „ service que l'on puisse rendre à la cour, sans „ quoi toutes les œuvres, pour me servir du lan- „ gage des théologiens, ne sont que des œuvres „ mortes. „

M. de *Berwick*, fut remplacé en Espagne par le maréchal de Tessé. „ Quand celui-ci fut ari- „ vé à Madrid, dit M. de *Berwick*, il demanda „ naturélement à la reine si elle n'avoit pas lieu „ d'être contente de la campagne que je venois „ de faire. Elle répondit que l'on m'estimoit „ fort, & que j'avois rendu de grands services. „ Il lui fit encore d'autres questions à mon sujet, „ auxquelles la reine répondoit toujours d'une „ façon avantageuse pour moi ; sur quoi le ma- „ réchal lui dit : *Mais pourquoi donc l'avez-vous* „ *fait rapeler ?* — *Que voulez-vous que je vous* „ *dise ?* répodit cette princesse ; *c'est un grand* „ *diâble d'anglois sec, qui va toujours tout droit* „ *devant lui* ...... À mon retour à Versail- „ les, le roi, après beaucoup de discours obli- „ geans, me demanda pour quelles raisons son „ petits-fils lui avoit écrit pour me faire ôter „ d'Espagne ; je répondis que puisque sa maje- „ sté ne le savoit pas, j'étois satisfait, car cela „ me prouvoit qu'elle n'étoit pas mécontente de „ ma conduite „.

En 1705, M. de *Berwick*, après les maréchaux de Villars & de Montrevel, alla commander en Languedoc, où aidé des lumieres & des conseils de M. de Bâville, il s'appliqua sur-tout à prévenir les troubles ; il prit, pendant l'hiver, la ville & le château de Nice.

Au mois de février 1706, il fut fait maréchal

de France, & fut renvoyé en Espagne, où malgré tous les mêmes obstacles, toujours subsistans, il rétablit les afaires qui paroissoient désespérées, & remporta l'année suivante à Almanza une des victoires les plus completes & les plus signalées de cette guerre ; „ mais, dit il, en dépit de mes avis, la reine & son conseil faisoient cent mille choses de leur tête, & d'ordinaire c'étoient des fautes auxquelles j'avois ensuite la peine de remédier „.

En 1708, année fâcheuse, le maréchal de *Berwick* ne manqua point d'occupations ; „ en quatre mois de temps, dit-il, je me suis trouvé commander les armées du roi en Espagne, sur le Rhin, sur la Moselle & en Flandre, sans compter la patente qu'on m'avoit donnée pour le Dauphiné „. En Flandre, il vit encore faire bien des fautes qu'il tâcha en vain & de prévenir & de réparer. Tous ses projets furent rejetés, & on eut toujours à se repentir de ne les avoir pas suivis ; il paroît que M. de Vendôme ne put se défendre de quelque jalousie à son égard, & que ce sentiment indigne d'un si grand homme, en le rendant contraire aux vues de M. de *Berwick*, influa trop sur ses déterminations & sur les opérations de cette malheureuse campagne.

Les gens du métier comparent la belle & savante défense du Dauphiné par le maréchal de *Berwick*, pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711, 1712 avec les campagnes qu'avoient faites dans le même pays, & pour le même objet, M. de Catinat en 1692, & M. le maréchal de Villars en 1708, & ces trois grands généraux ont chacun leurs partisans.

À la fin de 1709, le roi érigea la terre de Warty, près Clermont en Beauvoisis, en duché-pairie, pour le maréchal de *Berwick*, & ses héritiers mâles du second lit. Le nom de Warty fut changé en celui de Fitz-James, que porte aujourd'hui ce duché.

Nous apprenons par les mémoires de *Berwick*, que Philippe V ne demanda en 1710, au roi, son aïeul, M. de Vendôme, que sur le refus qu'on avoit fait de lui envoyer M. de *Berwick*, parce qu'on avoit besoin de lui en Dauphiné.

M. de *Berwick* dit que le compte de Staremberg eut l'avantage sur M. de Vendôme à la journée de Villa-Viciosa. Cette opinion contraire à diverses relations, & même à l'opinion générale, est apuiée par une lettre du roi d'Espagne lui-même, du 11 décembre 1710.

En 1713, le maréchal de *Berwick* alla commander en Catalogne. En 1714, il fit le siége de Barcelone, qu'il prit.

Il ne contribua que par des négociations & par des vœux à la tentative qui fut faite en faveur de Jacques III dans les années 1714, 1715, 1716, & à l'expédition que ce prince fit en Écosse ; le maréchal se contenta d'y envoyer son fils. Pour lui, naturalisé françois du consentement du roi d'Angleterre, devenu sujet du roi de France, & officier de sa courone, il crut devoir obéir aux défenses que Louis XIV & M. le régent lui firent successivement de sortir du royaume dans cette occasion.

Au mois d'avril 1716, il fut nommé commandant en Guienne, & c'est-là que M. de Montesquieu l'a connu.

En 1718 & 1719, il fut chargé d'un devoir qui lui fut pénible, mais qu'il remplit dans toute sa rigueur, celui de faire la guerre à ce même Philippe V, qu'il avoit tant contribué à placer sur le trône d'Espagne, & qui en avoit paru si reconoissant, qu'il avoit fixé en Espagne par ses bienfaits, le fils du premier lit du maréchal, & qu'il avoit désiré de l'y fixer lui-même.

Les soins que le maréchal prit en 1721, pour préserver ou délivrer diverses provinces, de la contagion qui avoit commencé par Marseille, sont un grand service rendu à la patrie & à l'humanité, & qui peut servir de modele dans ces temps désastreux, s'ils revenoient jamais.

Sous le ministere de M. le duc de Bourbon, les commandemens de province furent supprimés ; & depuis 1724 jusqu'en 1732, la vie du maréchal de *Berwick* fut celle d'un homme privé. La guerre de 1733 vint le tirer de cet état tranquille & heureux. Ses conseils combatus par d'autres généraux, qui commençoient alors à entrer en faveur, mais qui n'avoient ni ses titres de gloire, ni son expérience, firent résoudre ce siége de Philisbourg, où il fut tué d'un coup de canon le 12 juin 1734. „ Il avoit commandé les armées de trois des premiers monarques de l'Europe, des rois de France, d'Espagne & d'Angleterre ; il étoit revêtu, comme pair de France & d'Angleterre, & comme grand d'Espagne, de la premiere dignité de chacun de ces royaumes, & chacun de ces rois l'avoit décoré de son ordre „.

Il mourut comme Turenne, & dans des conjonctures à peu près semblables. „ Jamais, dit M. de Montesquieu, „ rien n'a mieux représenté cet état, où l'on sait que se trouva la France à la mort de Turenne. Je me souviens du moment où cette nouvele ariva : la consternation fut générale. Tous les deux ils avoient laissé des desseins interrompus ; tous les deux une armée en péril ; tous les deux finirent d'une mort qui intéresse plus que les morts communes : tous les deux avoient ce mérite modeste, pour lequel on aime à s'atendrir, & que l'on aime à regréter „.

Voici le portrait que M. de Montesquieu fait du maréchal.

„ Son air froid, un peu sec, & même un peu sévere, faisoit que quelquefois il auroit semblé un peu déplacé dans notre nation, si les grandes âmes & le mérite personel avoient un pays. „

„ Il étoit impossible de voir M. de *Berwick* &

„ de ne pas aimer la vertu, tant on voyoit de „ tranquillité & de félicité dans son âme.... J'ai „ vu de loin, dans les livres de Plutarque, ce „ qu'étoient les grands hommes, j'ai vu en lui „ de plus près ce qu'ils sont : je ne connois que „ sa vie privée ; je n'ai point vu le héros, mais „ l'homme dont le héros est parti.... Il aimoit „ ses amis : sa maniere étoit de rendre des servi- „ ces sans vous rien dire ; c'étoit une main in- „ visible qui vous servoit.... Il alloit à celui „ dont il avoit sujet de se plaindre, lui disoit „ les sentimens de son cœur, après quoi il ne „ disoit rien „.

Milord Bolingbroke appele M. le maréchal de *Berwick le meilleur grand homme* qui ait jamais existé, comme Cicéron a dit du second Scipion l'Africain : *Nec melior vir fuit Africano quisquam, nec clarior*. Il applique au maréchal ces vers d'Horace à Virgile sur la mort de Quintilius :

Multis ille bonis flebilis occidit;
Nulli flebilior quam mihi.

BESLIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appele en Turquie les valets de pied des gouverneurs & des bachas ; on en prend souvent pour en faire des janissaires. (*A. R.*)

BESLY, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) avocat du roi à Fontenay-le-Comte en Poitou, est auteur d'une *Histoire de Poitou*, & d'une *Histoire des évêques de Poitiers*, imprimées en 1647 ; la premiere *in-folio*, la seconde *in* 4°. Mort en 1644.

BESOGNE, (Jérome). On a de lui l'*Histoire de Port-Royal* en six vol. *in*-12. *Les vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, deux vol. *in*-12. Le premier de ces ouvrages a paru en 1752 ; le second en 1756. On a du même auteur divers autres ouvrages ascétiques & polémiques moins importans. Mort en 1763, âgé de soixante-dix-sept ans.

BESSARION ; fameux cardinal du quinzieme siecle, apartenoit à l'Église greque avant d'apartenir à l'Église latine. Il étoit de Trebisonde ; il fut archevêque de Nicée & patriarche de Constantinople. Il voulut réconcilier l'Église greque avec l'Église latine, projet formé tant de fois inutilement. Il fit entrer dans ses vues l'empereur Jean Paléologue, & se fit envoyer par lui en Italie pour cette grande afaire. Il parut au concile de Florence en 1438. La harangue qu'il fit aux peres de ce concile, se trouve dans les actes de ce concile même. Son zele pour la réunion l'ayant rendu suspect aux Grecs, il se fixa en Italie, où son éloquence & sa science l'avoient fait acueillir avec beaucoup de respects. Le Pape Eugene IV le fit cardinal en 1439 : on croit qu'il auroit été Pape sans l'opposition d'un cardinal Alain, qui représenta que le choix d'un grec ne conviendroit pas à l'Église latine. Sa maison étoit le rendez-vous de tous les savans de son temps, grecs, italiens & autres. Les Argyrophile, les Théodore de Gaza, les Pogge, les Laurent Valle, les Platine, &c. tenoient leurs savantes conférences dans sa bibliotheque. Il fut employé avec succès & avec éclat en différentes légations. Celle de France lui devint funeste par un trait d'humeur de Louis XI. L'objet de cette légation étoit de réunir les princes chrétiens contre les Turcs, qui déja depuis long-temps (en 1453) avoient pris Constantinople. Pour y parvenir, il falloit d'abord réconcilier Louis XI avec son rival le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire ; l'ombrageux Louis XI sut que le cardinal, avant de paroître devant lui, avoit écrit au duc de Bourgogne sur l'objet de sa légation, ou selon d'autres, il se trouva blessé de ce que le cardinal *Bessarion* lui demandoit avec trop d'instance la liberté du cardinal Balue, ce qui étoit un des objets de sa légation. Quoi qu'il en soit, il prit *Bessarion* par sa longue barbe à la greque, & lui dit, du ton le plus insultant :

Barbara græca genus retinent quod habere solebant.

Ce vers technique de grammaire signifie seulement que les noms barbares conservent dans la langue greque le même genre qu'ils ont dans leur langue originale. Le sens que Louis XI y atachoit contenoit un reproche pour *Bessarion*, de n'avoir pu dépouiller la rusticité barbare de son pays, en traitant avec des François, reproche bien injuste, & pour *Bessarion*, & pour la Grece, dont la France étoit à peine en état alors de recevoir les leçons de politesse & d'urbanité, qu'elle ne reçut en effet dans la suite que par l'entremise de l'Italie. *Bessarion*, acoutumé partout ailleurs à des hommages personels & à des marques d'estime qu'il méritoit, fut sensible à cet afront. Il mourut à Ravenne, en retournant à Rome. Ce fut en l'année 1472, le 18 novembre ; il étoit âgé de soixante-dix-sept ans. Il laissa sa bibliotheque au sénat de Venise, qui la conserve encore avec respect & avec reconoissance. On a de ce cardinal quelques ouvrages, entre autres une *Défense de Platon*, qui est rare. On en trouve quelques-uns dans la bibliotheque des peres. (*Voyez* ce même article dans le dictionaire de Théologie.)

BESSET, (Henri de) (*Hist. litt. mod.*) plus connu sous le nom du sieur de la Chapelle-Milon, contrôleur des bâtimens après M. Perrault, & inspecteur des beaux arts sous le marquis de Villacerf, fut chargé de se trouver aux assemblées de l'académie des inscriptions & belles lettres, qu'on appeloit alors la petite académie, & qui n'étoit composée que de quatre académiciens, il fut le cinquieme ; & comme il fut chargé, ainsi que l'avoit été M. Perrault, de tenir la plume & d'écrire les délibérations, on peut le regarder comme ayant été le secrétaire de cette académie naissante. Il mourut en 1694. Il est auteur d'une relation très-estimée, des campagnes de Rocroy &

de Fribourg en 1643 & 1644, imprimée dans divers recueils.

BESSIN, (dom Guillaume) bénédictin de la congrégation de Saint Maur, a donné une édition des *Conciles de Normandie*, 1717, *in-fol.* Il a eu part à l'édition des œuvres de Saint Grégoire le Grand, donnée par les PP. de Sainte Marthe. Mort à Rouen en 1726.

BÉTHENCOURT, (Jean de) (*Hist. mod.*) gentilhomme normand, fut non seulement le premier françois, mais le premier homme de l'Europe, qui fit des découvertes importantes sur mer. Il les fit long-temps avant ces grandes découvertes de la route aux Indes Orientales par le cap de Bonne-Espérance, & de l'Amérique ou Indes Occidentales, & on peut dire que sa découverte fut comme le premier pas qui conduisit à celles dont nous venons de parler, & qui changerent entiérement la face de l'univers & dans l'ordre physique & dans l'ordre politique. *Béthencourt* doit être regardé comme le précurseur des Vasquez de Gama, & des Christophe Colomb, & la France, si elle eût su le seconder & l'encourager, auroit pu avoir la premiere gloire de ces grandes expéditions maritimes.

Après la mort de Charlemagne, à qui les pirateries & les incursions des Sarasins & des Normands avoient fait sentir la nécessité d'avoir une marine, cette partie essentiele de la puissance d'un état avoit été aussi négligée qu'auparavant. Saint Louis fit quelques éforts pour la recréer. Nous voyons Philippe de Valois avoir une espece de marine, & perdre la bataille de l'Écluse; mais sa flote étoit composée de vaisseaux étrangers & de vaisseaux marchands qu'on louoit & qu'on armoit en guerre comme on pouvoit. Les éforts de Charles V furent plus heureux, grâce aux soins de son amiral Jean de Vienne. Ce fut sous les auspices de cet amiral que Jean de *Béthencourt*, son cousin, commença ses courses sur mer; mais cet amiral étant mort, Charles VI étant devenu fou, le ducs d'Orléans & de Bourgogne s'arrachant tour-à-tour le gouvernement, la marine fut de nouveau abandonée, & Jean de *Béthencourt*, pour continuer ses courses & suivre ses projets de découvertes, fut obligé, à la honte de la France, de recourir à une puissance étrangere beaucoup plus foible; il découvrit les îles Canaries en 1402, & avec les secours de Henri III, roi de Castille, il conquit cinq de ces îles; Henri III l'en nomma souverain, avec le titre de roi, sous la condition de l'hommage à la courone de Castille. Pierre de *Béthencourt*, un des descendans de Jean, & qui n'est mort qu'en 1667, fonda dans les Indes Occidentales une congrégation ou ordre de religieux hospitaliers, sous le nom de *Béthléémites*.

BÉTHISAC ou BÉTISAC, (Jean de) (*Hist. de Fr.*) On vit avec plaisir, en 1389, le roi Charles VI, préférant l'intérêt public à l'intérêt particulier de sa maison, ôter le gouvernement du Languedoc au duc de Berry, son oncle, qui désoloit cette province par ses exaction, & livrer au supplice *Béthisac*, favori de ce duc, & ministre de ses brigandages. Mais souvent dans les temps d'ignorance, on fait mal le peu de bien qu'on veut faire. Le supplice de *Béthisac* offre un de ces traits marqués, qui caractérisent l'esprit d'un siecle; peut-être étoit-il juste de punir cet homme; mais il étoit honteux de le trahir. C'étoit lui principalement qu'accusoient les plaintes des Languedociens, & ses richesses déposoient contre lui. Pour toute défense, il disoit aux juges, qui lui demandoient compte des trésors qu'il avoit amâssés: *Messeigneurs, monseigneur de Berry veut que ses gens devienent riches*. C'étoit dire en d'autres termes: *Monseigneur veut que les peuples soient opprimés*. Cette réponse ne l'eût pas sauvé; mais le duc de Berry écrivit aux juges qu'il avouoit *Béthisac* de tout ce qui s'étoit fait pendant son administration. Ce mot eût été décisif, si la perte de *Béthisac* n'avoit pas été résolue, & si, dans l'impossibilité de punir le duc de Berry lui-même, on n'avoit voulu le punir du moins dans la persone de son complice. On eut recours à l'artifice. Un faux ami vint voir *Béthisac* dans sa prison, & lui dit qu'il devoit être exécuté le lendemain, qu'il n'avoit plus qu'un moyen d'échaper au supplice; que ce seul moyen étoit qu'il s'avouât coupable de quelque crime, qui fût de nature à le faire renvoyer devant les juges ecclésiastiques; qu'alors on le méneroit à la cour d'Avignon, où il seroit facile au duc de Berry de le faire absoûdre. *Béthisac* suivit ce conseil, il déclara aux juges qu'il étoit *hérétique & matérialiste*; qu'il ne croyoit ni aux mysteres, ni à l'existence de l'âme. *Sainte Marie!* s'écrierent les juges avec un étonement affecté, *Béthisac, vous errez grandement contre l'Église, vos paroles demandent le feu*. *Je ne sai*, reprit-il du ton le plus indévot qu'il put prendre, *si me paroles demandent feu ou eau; mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu connoissance, & la tiendrai jusqu'à la fin*. On raporta ces discours au roi, sans l'instruire de l'artifice. *C'est un mauvaise homme*, dit le roi, *il est hérétique & larron, nous voulons qu'il soit ars & pendu, ne jà pour bel oncle de Berry, il n'en sera excusé ni déporté*. On renvoya *Béthisac* aux juges d'Église, devant lesquels il persista dans son aveu, & qui le livrerent sur le champ au bras séculier. À la vue du bûcher, il voulut se rétracter & protester; on ne lui en donna pas le loisir, on le jeta dans les flammes, tandis que publiant avec horreur l'indigne artifice dont il étoit la victime, il appeloit en vain à son secours & son maître & la vérité. Le roi le vit brûler; car alors les regards des rois se souilloient trop souvent de ces afreux spectacles, tant en France qu'en Angleterre. Le duc de Berry jura de le venger; mais il ne fut pas plus constant dans cette résolution que dans toutes les autres.

BETHSABE,

BETHSABÉE, (*Hist. des Juifs*) femme d'Urie, se laissa séduire par le roi David. Ce prince l'ayant vu se baigner, fut si touché de sa beauté, qu'il la fit venir dans son palais & en abusa. Urie étoit absent depuis quelque temps. *Bethsabée* s'aperçut qu'elle étoit enceinte & avertit le roi. David fit venir Urie qui étoit à l'armée devant Rabbat, capitale des Ammonites, sous prétexte de lui donner des détails du siége. Urie fut très-bien acueilli du roi, qui le renvoya chez lui, comptant qu'il verroit sa femme, & mettroit ainsi l'honeur de *Bethsabée* à couvert; mais Urie, qui étoit garde du roi, coucha dans le palais & n'alla point dans sa maison, quelques instances que lui en fît le roi. David voyant que cette ruse ne lui réussissoit pas, renvoya Urie à l'armée, & commanda à Joab, qui conduisoit le siége de Rabbat, de l'exposer au plus grand danger. Cet ordre fut ponctuélement exécuté. Urie fut tué. *Bethsabée* épousa David. Elle mit au monde Salomon, successeur de David. Le prophête Nathan eut le courage de reprocher en face au roi l'indignité de cette action. (*A. R.*)

BÉTHUNE, (*Hist. mod.*) grande & anciene maison, qui tire son nom de la ville de *Béthune* en Artois, & qui a produit plusieurs hommes illustres, tels que Jean de *Béthune*, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; Antoine, son fils, tué dans une émeute des communes de Laon en 1430. Mais le plus illustre de tous, est Maximilien I, duc de Sully, pair de France, grand-maître de l'artillerie, maréchal de France, prince souverain d'Henrichemont & de Boisbelle, marquis de Rosny, &c., l'ami de Henri IV, le bienfaicteur de la nation, le restaurateur des finances, gloire que si peu de ministres ont obtenue ou même ambitionée. Né à Rosny en 1559, mort en son château de Villebon au pays Chartrain, le 21 décembre 1641. Il est assez connu par ses mémoires, qui sont entre les mains de tout le monde, & dont l'histoire confirme presque en tout la vérité. Ses descendans, sur-tout dans la branche aînée, paroissent s'être piqués de conserver ce nom de Maximilien. La terre de Sully avoit été érigée pour lui en duché-pairie par des lettres du mois de février 1606. Le dernier duc de Sully de cette branche aînée fut Maximilien-Henri, cinquieme de ce nom de Maximilien. Il mourut sans enfans le 5 février 1729. Alors le duché passa dans la branche d'Orval, issue aussi de Maximilien I; mais il se trouva deux concurrens: l'un étoit Louis-Pierre-Maximilien, qu'on appeloit le marquis de *Béthune*; l'autre, son grand-oncle, l'abbé d'Orval, Armand de *Béthune*. Le premier fondoit son droit sur ce qu'il étoit l'aîné de la maison, descendu de mâle en mâle & d'aîné en aîné, de François, comte, puis duc d'Orval, fondateur de cette branche, fils puîné du célebre Maximilien. L'abbé d'Orval alléguoit la proximité; il étoit plus proche de deux degrés que son petit-neveu, du dernier duc de Sully de la branche aînée. C'étoit, à la différence d'un degré près, la même contestation qu'il y avoit eu pour la succession au trône, entre Henri IV & le cardinal de Bourbon, son oncle, qui fut roi de la ligue, sous le nom de Charles X. L'abbé d'Orval, comme plus proche, héritoit incontestablement du duché de Sully; mais le titre de pair ne devoit-il pas passer à l'aîné? Telle étoit la question. Le marquis de *Béthune* prit d'abord le titre de duc de Sully, avec l'agrément du roi, sauf le jugement à intervenir sur le fond de la contestation. L'abbé d'Orval disoit: l'édit de 1711, portant réglement sur les pairies, n'exclud que les filles; je suis mâle, je descends de celui en faveur de qui le duché a été érigé, je suis l'héritier le plus proche. L'afaire portée au conseil des dépêches, y fut jugée le 23 mars 1730, sur le raport de Daniel-Charles Trudaine, alors maître des requêtes. Le titre de duc & pair de France, ataché à la terre de Sully, fut déclaré dévolu au marquis de *Béthune*, comme étant l'aîné de la ligne, à la charge de retirer cette terre des mains de l'abbé d'Orval, héritier légitime, aux charges, clauses & conditions portées par l'article 7 de l'édit de 1711, & il fut décidé que l'abbé d'Orval resteroit saisi de la terre jusqu'au parfait remboursement.

Pendant le cours du procès, l'abbé d'Orval craignant peut-être que sa qualité d'ecclésiastique & de bénéficier ne formât une sorte de préjugé contre sa prétention, avoit remis ses abbayes entre les mains du roi le 8 mai 1729, & s'étoit marié le 14 du même mois, âgé d'environ soixante-treize ans, avec Françoise Aubery de Vatan. Ayant perdu son procès, il ne fut pas duc de Sully, mais son fils le fut & l'est encore.

Le marquis de *Béthune*, déclaré duc de Sully par l'arrêt du 23 mars 1730, ne laissa que deux filles, madame la marquise de Goësbriant & madame la marquise de l'Aubespine. En conséquence, le duché à passé à Maximilien-Antoine-Armand, fils aîné de l'abbé-comte d'Orval, né le 18 août 1730.

On a beaucoup parlé de cette bru de Charles IX, mort en 1713, cent trente-neuf ans après son beau-pere, mort en 1574. La maison de *Béthune* offre actuélement un phénomene à peu près du même genre. M. le duc de Sully-Béthune, qui n'a pas cinquante-quatre ans, en 1784, a eu pour oncle, (propre oncle, propre frere de son pere, à la vérité d'un premier lit & l'aîné de tous) Maximilien-Léonor de *Bethune* d'Orval, tué à la prise de Piombino en 1646, il y a déja cent trente-huit ans.

BÉTIS, (*Hist. anc.*) gouverneur de Gaza, défendit vaillament cette place contre Alexandre, & ce conquérant, qui dans d'autres occasions donna l'exemple de respecter la valeur, même dans un ennemi, ne put pardoner à *Bétis* de l'avoir

arrêté si long-temps devant sa place, où même il avoit été blessé dans un assaut. Il exerça dans cette occasion des cruautés atroces, il fit passer plus de dix mille hommes au fil de l'épée. Quant à *Bétis*, il le fit atacher tout vivant par les talons à son char & le mit ainsi en pieces; il croyoit imiter la vengeance exercée par Achille sur Hector (Enéid. l. II. v. 274.):

Raptatus bigis, ut quondam, aterque cruento
Pulvere, perque pedes trajectus lora tumentes.

Mais du moins Hector étoit mort, & cette violence ne s'exerçoit que sur un corps insensible; Alexandre eut la gloire de surpasser Achille en barbarie; il imitoit le héros d'Homere comme les pédans imitent Homere.

BETLEM-GABOR, (*Hist. mod.*) espece d'aventurier illustre qui causa de grandes révolutions dans la Transylvanie sa patrie. Il fut d'abord favori de Gabriel Battori, dernier prince de cette contrée, & du nom de Battori. Ayant vrai-semblablement perdu sa faveur, il alla en chercher une nouvele à la cour de Constantinople, & il l'obtint; il engagea les Turcs à déclarer la guerre à son ancien bienfaicteur, & marcha contre lui à leur tête. Battori appela vainement l'empereur Matthias à son secours. Soit par l'effet des intrigues de *Betlem-Gabor*, soit par d'autres causes, Battori, abandoné de ses sujets & de l'empereur, fut vaincu en 1613 par *Betlem-Gabor*, qui non seulement se fit investir de la Transylvanie par un pacha, mais qui étendant ses idées de conquête, & profitant des circonstances, se mit à la tête des calvinistes hongrois, & se fit proclamer roi de Hongrie. Il ne fut plus possible aux empereurs de se dissimuler l'ambition de *Betlem-Gabor*, ni de le regarder comme un ennemi sans conséquence. L'empereur Ferdinand II, successeur de Matthias, fit marcher des troupes contre lui en 1620. *Betlem-Gabor* commença par avoir des avantages; les comtes de Dampierre & du Buquoi, généraux de l'empereur, furent défaits & tués. Le comte de Valstein, qui le remplaça, fut plus heureux. Cette querele finit en 1624 par un traité, qui non seulement portoit renonciation de la part de *Betlem-Gabor* au titre de roi de Hongrie, mais qui encore assuroit après sa mort la Transylvanie à la maison d'Autriche. Il mourut en 1629.

BEVERIDGE, (GUILLAUME) BEVEREGIUS, (*Hist. litt. mod.*) né en 1638, évêque de saint Asaph en 1705, mort à l'abbaye de Westminster le 5 Mars 1708, fut un savant théologien de l'Angleterre. Ses ouvrages, quoiqu'assez peu connus en France, jouissent d'une estime générale en Angleterre. Les principaux sont: *Pandectæ canonum Apostolorum & conciliorum*, avec des notes, 1672, deux vol. *in folio*. *Codex canonum ecclesiæ primitivæ*, Londres 1678, *in*4°. Des pensées sur la religion: elles ont été traduites en françois, Amsterdam, 1731, deux vol. *in*-12. Des *Institutions chronologiques* &c. Cet auteur étoit fort considéré des savans étrangers, & M. Bossuet étoit en commerce de lettres avec lui.

BEVERLAND, (ADRIEN) (*Hist. litt. mod.*) écrivain hollandois & protestant du dix-septieme siecle, connu par la licence de ses écrits. Les ouvrages de *Beverland* sont: *De prostibulis veterum*, qui n'a point paru, & que l'auteur même a brûlé; *De stolatæ virginitatis jure*; *De peccato originali philologice elucubrato*. Ce dernier fut condamné au feu. C'est une espece de problême, si son traité *De fornicatione cavenda*, qui parut en 1697, est une preuve de conversion. *Beverland* mourut fou & misérable en 1712.

BEUF, (JEAN LE) (*Hist. litt. mod.*) chanoine & sous-chantre de Église d'Auxerre, l'un des plus modestes, des plus estimables & des plus laborieux antiquaires, d'une simplicité antique, d'une frugalité incroyable, & pour ainsi dire romanesque. C'étoit l'homme à qui les monumens de nos antiquités françoises, les tombeaux, les cryptes, les vieux châteaux, les abbayes antiques & leurs archives, l'âge des manuscrits, l'âge des bâtimens étoient le mieux connus; il avoit vu par ses ieux tous ces monumens, il avoit copié de sa main toutes les inscriptions, il avoit parcouru à pied, dans tous les sens, & par toutes les traverses, les différentes provinces du royaume, portant par-tout l'instruction, & se faisant de tout une instruction qui n'étoit qu'à son usage; la découverte d'un fait, d'une date, d'une position géographique, la vérification ou la correction faite sur le lieu, des distances marquées dans les itinéraires & dans la table de Peutinger, c'étoient-là ses plaisirs & ses jouissances. Les *actes des Bollandistes*, le *Gallia christiana*, le nouveau *Glossaire de Ducange*, le *Recueil des historiens de France*, le *Dictionaire géographique* de la Martiniere, la *nouvele diplomatique*, tous les ouvrages considérables entrepris de son temps, ont profité de ses observations & de ses recherches. Ses voyages & ses lectures l'avoient tellement familiarisé avec les monumens, qu'il saisissoit du premier coup d'œil les différences les plus délicates de l'anciene architecture; à la seule inspection, il pouvoit dire, quelquefois à vingt ans près, la date de la construction non seulement d'un édifice en général, mais de ses différentes parties, & des réparations successives qu'on y avoit faites en divers temps.

Les titres seuls des ouvrages qu'il a composés depuis 1716 jusqu'en 1741, rempliss ent douze pages, grand *in-folio*, dans la bibliotheque des écrivains de Bourgogne, & les quatorze années suivantes en fourniroient presque un même nombre. Trente-huit dissertations imprimées, soit par extrait, soit en entier, dans les mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres, deux prix remportés dans cette académie avant qu'il y entrât,

cinq dans celle de Soiſſons; deux cents trente diſſertations ſavantes du même genre, répandues dans les mercures & autres journaux littéraires; la vie de ſaint Pellerin, premier évêque d'Auxerre; un martyrologe de cette Égliſe, l'hiſtoire de la priſe d'Auxerre par les huguenots, les mémoires ſur l'hiſtoire entiere de cette ville, l'établiſſement des François dans les Gaules; trois volumes de diſſertations ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Paris, le traité du chant eccléſiaſtique, ſur-tout l'hiſtoire du diocèſe de Paris en quinze volumes, ſans compter beaucoup d'autres grands ouvrages commencés, ou ſeulement projetés, ſont des monumens de ſon application continuele au travail. Il écrivoit mal, mais il écrivoit, & chacun de ſes écrits éclairciſſoit une difficulté, fixoit une opinion; les femmes ne le liſoient point, mais les ſavans le conſultoient. L'archevêque Vintimille vouloit-il, en renouvelant le bréviaire de Paris, ſavoir tout ce qui a raport au chant eccléſiaſtique? Le clergé de France vouloit-il faire dreſſer un nouveau pouillé général, & des cartes géographiques eccléſiaſtiques, plus détaillées que celles du *Gallia chriſtiana*? c'étoit toujours à M. l'abbé le *Beuf* qu'on s'adreſſoit. Quel parti un autre n'auroit-il pas tiré pour ſa fortune, d'une réputation qui l'indiquoit ainſi aux premieres perſones de l'Égliſe, au clergé même en corps, comme l'homme à conſulter ſur les objets importans d'érudition ou même d'économie politique! l'abbé le *Beuf* ne demanda jamais rien, ſon canonicat d'Auxerre lui ſuffit, & quand il fut parvenu à la penſion de l'académie des belles lettres, il réſigna ce canonicat à ſon frere. Il fut bien étoné de recevoir de M. le cardinal de la Rochefoucauld le brevet d'une penſion de mille livres ſur le clergé. „ Il fut honteux de ſe voir ſi riche, dit M. le Beau dans ſon éloge; „ un de ſes amisétant venu lui dire qu'on n'étoit pas content de ce que „ ſon éminence faiſoit pour lui; *je m'en doutois* „ *bien*, répondit-il, *auſſi je n'en déſirois pas tant*, „ *& je ſuis prêt de le rendre*. Son ami eut bien „ de la peine à lui faire entendre qu'on ſe plaignoit, non pas de l'excès, mais de la médio„ crité du bienfait „. Si ce trait où éclate toute la naïveté du déſintéreſſement & de la modeſtie, ſe trouvoit dans l'hiſtoire anciene, tout le monde le ſauroit & le citeroit avec reſpect.

M. l'abbé le *Beuf* étoit né à Auxerre le 7 mars 1687, d'une des plus honêtes & des plus ancienes familles de cette ville. Il avoit été reçu à l'académie des belles lettres le 6 décembre 1740. Il eſt mort le 10 avril 1760.

BEY *ou* BEG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le gouverneur d'un pays ou d'une ville dans l'empire des Turcs; les Turcs écrivent *begh* ou *bek*; mais ils prononcent *bey*, qui ſignifie proprement *ſeigneur*, & s'applique en particulier, ſuivant l'uſage, à un ſeigneur de l'étendard qu'ils appelent dans la même langue *ſangiakbeg* ou *bey: ſangiaſek*, qui chez eux ſignifie *étendard* ou *baniere*, marque celui qui commande en quelque partie conſidérable d'une province, & qui a un grand nombre de ſpahis ou de cavalerie ſous ſes ordres.

Chaque province de Turquie eſt diviſée en ſept ſangiakis ou banieres, dont chacune qualifie un *bey*, & tous ces *beys* ſont commandés par le *gouverneur de la province* qu'on appele auſſi *beghiler*, *beghi* ou *beyler bey*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur des ſeigneurs* ou *beys* de la province. Ces *beys* ont beaucoup de raport aux *bannerets* que l'on avoit autrefois en Angleterre: le *bey* de Tunis en eſt le prince ou le roi; & ce titre équivaut à ce que l'on appele à Alger le *dey*.

Dans le royaume d'Alger chaque province eſt gouvernée par un *bey* ou vice-roi, que le ſouverain établit & dépoſe à ſon gré; mais dont l'autorité dans ſon département eſt deſpotique, & qui dans la ſaiſon de recueillir le tribut des Arabes, eſt aſſiſté d'un corps de troupes qui lui eſt envoyé d'Alger. *Voyages des Shaw.* (*A. R.*)

BEYS eſt le nom 1°. d'un fameux imprimeur de Paris, au ſeizieme ſiecle, le premier de tous les imprimeurs qui ait admis dans ſes éditions la diſtinction néceſſaire que Ramus avoit déja faite dans ſa grammaire de l'*j* & de l'*v* conſones & de l'*i* & de l'*u* voyeles. Mort en 1595.

2°. D'un poëte françois vanté par Scarron qu'il avoit vanté. Mort en 1659. L'imprimeur eſt diſtingué par le nom de Gilles, le poëte par celui de Charles.

BEZANT *ou* BIZANT, ſ. m. *Hiſt. & comm.*) une ſorte de monoie frapée à Byzance dans le temps des empereurs Chrétiens.

Le *bezant* eſt d'un or pur & fin à vingt-quatre karats; mais on n'eſt point d'acord ſur ſa valeur: de là vient que l'or offert à l'autel par le roi d'Angleterre les jours de fêtes, s'appele encore *bezant* ou *bizant*.

Du Peyrat dit que les *bezants* n'ont été reçus en France que ſous la troiſieme race de nos rois, depuis Louis le jeune qui apporta des *bezants* d'or pris ſur les Arabes & autres infideles qu'il avoit vaincus; de ſorte que les rois commencerent à s'en ſervir au jour de leur ſacre & couronement, où l'on en préſentoit treize à l'offrande. Henri II en fit forger exprès pour cette cérémonie, valant environ un double ducat la piece. Un double ducat étoit alors ce que nous appelons un *louis*. Il eſt encore fait mention dans notre hiſtoire de huit cents mille *bezants* d'or payés aux Saraſins pour la rançon de ſaint Louis & des ſeigneurs faits priſoniers avec lui. M. l'abbé Goujet, *dans ſon ſupplément de Moréri*, prouve par des chartes & d'autres monumens de notre hiſtoire, que ſous Philippe le Hardi, en 1282, le *bezant* fut évalué à huit ſous tournois, & ſous Philippe le Bel, en 1297, à neuf ſous. (*G.*)

BEZE, (THÉODORE DE) (*Hiſt. mod.*) eſt, à l'égard de Calvin, ce que Mélanchton eſt à l'égard de Luther. En comparant l'aigreur ſauvage

de Calvin, sa sécheresse caustique & atrabilaire avec la douceur affable & enjouée de Théodore de *Beze*, son plus constant ami, & qui a écrit sa vie, on disoit qu'on aimeroit mieux être en enfer avec Théodore de *Beze* qu'en paradis avec Calvin. Théodore de *Beze* parut à la tête des ministres protestans au fameux colloque de Poissy en 1561. Il n'a pas mis assez de philosophie dans ses écrits polémiques en faveur de son parti ; il avoit de la littérature ; ses *juvenilia*, & ses autres poésies sont estimées. La traduction des pseaumes en vers françois par Marot a été continuée par Théodore de *Beze ; mais non*, dit un auteur du temps, *avec la même joliveté*. Les révolutions de la langue ont rendu cette *joliveté* bien ridicule, & c'est un avertissement de ne confier qu'avec circonspection à la mobilité d'une langue vivante les objets de notre respect & de notre foi. La traduction de Marot & de Théodore de *Beze* fut admise dans la liturgie protestante ; dans la suite elle fut rajeunie par Conrad & la Bastide. Les Églises protestantes, suivant leur degré de pédanterie, se partagerent entre l'anciene traduction & la nouvele, toutes deux assez vieilles aujourd'hui. Théodore de *Beze*, né le 24 juin 1519 à Vezelay, mourut à Geneve le 23 octobre 1605.

BEZONS, (Bazin de Bezons) famille distinguée, qui a produit un conseiller d'état, un maréchal de France son fils, & plusieurs évêques. Le maréchal (Jacques Bazin, comte de *Bezons*) eut le bâton en 1709. Cette même année, année de désastre pour la France, commandant en Catalogne, il ne put empêcher M. de Staremberg de prendre Balaguier ; en 1711 il commandoit en Allemagne ; en 1713 il prit Landau, place importante. Après la mort de Louis XIV, il fut du conseil de régence. Il mourut le 22 mai 1733 à quatre-vingt-huit ans.

BHAVAM, s. f. (*Hist. mod.*) déesse des Indiens ; c'est la puissance à laquelle ils donnent pour époux le puissant. Il paroît que ce n'est-là qu'une maniere obscure de désigner ou la matiere & la forme, ou les causes & les effets. *Voyez Kircher*, *Chin. illust. pag.* 161. (*A. R.*)

(Π) BIANCHI, (Jean) plus connu sous le nom de *Janus Plancus*, dont il avoit coutume de se servir en écrivant pour affecter l'antiquité, naquit à Rimini en 1693. Après avoir fait ses études dans plusieurs Universités, & après avoir voyagé dans l'Italie, il fut nommé professeur à Siene en 1741 ; & de retour après trois ans à sa patrie, il s'y établit, & y demeura en exerçant la Médecine & en donnant des leçons jusqu'à sa mort arivée l'an 1775. Le comte Mazzuchelli (*L. c. p* 1139) raporte jusqu'à 46 ouvrages qu'il a composés, outre plusieurs lettres & autres petits ouvrages insérés dans d'autres livres. Il est certain que ce fut un homme qui eut de grandes & profondes connoissances de Médecine & d'Histoire naturele. Mais il voulut être en même temps Médecin, professeur d'Anatomie, Naturaliste, Physicien, Orateur, Poëte, Antiquaire, Historien ; & il est presque impossible qu'un homme qui se livre à différens genres d'érudition, puisse exceller dans quelqu'une. D'ailleurs il paroît qu'il fût trop avide d'éloges, & quelquefois, il ne sût s'empêcher de s'en donner ; ce qui lui suscita beaucoup d'ennemis & de censeurs qu'il auroit peut-être évités, s'il n'eut pas été si fort persuadé de son mérite.

On ne doit pas confondre celui-ci avec le docteur Jean-Baptiste Bianchi Milanois qui vécut en même temps, savant en Anatomie & professeur de cette science d'abord à Bologne, ensuite à Turin, & auteur de quelques ouvrages estimables sur ce sujet dont le catalogue nous a été donné par le comte Mazzuchelli (*L. c. p.* 1151.). (*Le Chev. Tiraboschi.*)

BIANCHINI, (François) savant antiquaire, né en 1662 à Vérone, où, dès sa jeunesse, il institua l'académie des *Aletophili*, *amateurs de la vérité*. Il fut bibliothécaire du cardinal Ottoboni, depuis Pape sous le nom d'Alexandre VIII. Il fut aimé & estimé des Papes Clément XI, Innocent XIII, & Benoît XIII. On a de lui une savante édition d'Anastase le Bibliothécaire ; une histoire universele en italien ; deux ouvrages, italiens aussi, sur des monumens antiques, l'un intitulé : *Palazzo de' Cesari*, Vérone, 1738, *in-folio* avec figures ; l'autre : *Inscrizioni sepolcrali della casa di Augusto*, Rome, 1727, *in-folio*. Il cultivoit les sciences aussi-bien que l'érudition ; Clément XI l'avoit nommé secrétaire des conférences pour la réforme du calendrier. On fait d'ailleurs qu'il employa beaucoup de temps en observations, dont l'objet étoit de tracer une méridiene pour l'Italie. Il étoit encore bel esprit, & on a de lui des poésies & des ouvrages d'éloquence. Vérone, sa patrie, qu'il illustroit, & qui a toujours su honorer les citoyens qui l'honoroient elle-même, lui a fait ériger après sa mort un buste dans la cathédrale. À Rome, il fut aggrégé à la noblesse romaine, honeur qui fut étendu à toute sa famille ; il étoit d'une famille noble. Il mourut en 1729.

(Π) M. le comte Mazzuchelli nous a donné d'amples détails sur la vie & les ouvrages dont on a parlé, & sur plusieurs autres du même *Bianchini* (*L. c. p.* 1167.)

Le Pere Joseph *Bianchini* de l'Oratoire, son neveu, né à Vérone en 1704, mort en 1764 publia l'ouvrage de son oncle intitulé : *Palazzo de' Cesari* ; termina l'édition des vies des souverains Pontifes d'Anastase le Bibliothécaire que François avoit commencé, & nous donna plusieurs autres ouvrages savans, savoir : *Vindiciæ Canonicarum Scripturarum vulgatæ editionis* ; *Romæ* 1740 : *Evangeliarium Quadruplex* ; *Romæ* 1749 : *Demonstratio Historiæ Ecclesiasticæ quadripartitæ*, *Romæ* 1752, & d'autres ouvrages dont parle le même comte Mazzuchelli.

On peut voir chez le même auteur des notices

ſur Jean *Bianchini*, Mathématicien & Aſtronome du XV[e] ſiecle, dont les Ferrarois & les Bolonois ſe diſputent la naiſſance, & dont traite auſſi M. le comte Fantuzzi.

M. le comte Mazzuchelli, parle auſſi de Joſeph-Marie *Bianchini* de Prato né l'an 1685 mort en 1749, auteur de pluſieurs ouvrages ſur la Poéſie & l'Hiſtoire.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BIANCOLELLI. *Voyez* DOMINIQUE.

(Π) BIANCONI, (JEAN-LOUIS) Bolonois, né en 1717 & mort ſubitement à Pérouſe chez M. le comte Réginald Amidei ſon gendre & ſon ami le 1 janvier 1781, fut un des plus élégans & des plus charmans écrivains qu'ait eu l'Italie de nos jours. C'eſt pourquoi il fut honoré de pluſieurs Princes même étrangers, & particuliérement de la cour Électorale de Saxe où il demeura long-temps, & dont il fut le miniſtre à la cour de Rome pendant pluſieurs années. Outre quelques ouvrages qu'il a publiés dans ſa jeuneſſe, on lui doit particuliérement l'inſtitution des Éphémérides & de l'Anthologie qu'on imprime à Rome : on peut reconoître les articles qu'il y inſéroit à l'élégance du ſtyle & à la vivacité des images dont il embéliſſoit les ſujets même les plus ſimples. Ses lettres ſur Corneille Celſus imprimées à Rome en 1779 & adreſſées à M. l'Abbé Tiraboſchi auteur de l'Hiſtoire de la Littérature Italiene, nous font connoître combien il étoit ſpirituel & ſavant. C'eſt dans ces lettres qu'il démontre que Celſus vécut aux temps d'Auguſte (ce qui étoit contraire à ce qu'avoit avancé l'abbé Tiraboſchi, qui en convint de bon-gré & embraſſa l'opinion de ſon adverſaire & ſon ami) : & il répand une ſi grande lumiere ſur l'Hiſtoire Littéraire de ce ſiecle avec un ſtyle ſi fleuri, qu'on ne peut jamais ſe laſſer de les lire. M. Annibal Mariotti honora ſes funérailles par une élégante Oraiſon funebre qu'on a publiée & dans laquelle il lui donne les éloges que méritoient ſes connoiſſances & ſes talens.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BIAS, un des ſept ſages de la Grece, vivoit vers l'an 608 avant J. C. C'eſt lui qui pendant le ſiége de Priene, ſa patrie, répondit à quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il ſe retiroit ſans rien emporter : *Je porte tout avec moi*. C'eſt lui encore qui, dans l'amitié, nous avertit *de nous ſouvenir que notre ami peut devenir un jour notre ennemi*. Maxime que Cicéron condamne avec tant de raiſon, comme contraire à la confiance & funeſte à l'amitié. Le mot de *Bias* à des impies qui, dans un naufrage, invoquoient les Dieux : *Ne les avertiſſez pas que vous êtes ici*, ne nous paroît qu'une plaiſanterie. *Bias* mourut en plaidant une cauſe. Il s'arrêta, ſe tut, pencha la tête ſur ſon petit-fils qui étoit à côté de lui, & qui reçut ſon dernier ſoupir.

BIBIENA, (*Hiſt. litt. mod.*) eſt le nom d'un cardinal compté parmi les reſtaurateurs du théâtre en Italie, par ſa comédie intitulée : *Calandra*, la premiere qui ait été compoſée en proſe italiene. Elle fut imprimée en 1524, quatre ans après la mort de l'auteur, arivée en 1520.

(Π) *Bibiena* eſt une terre du Caſentin en Toſcane. C'eſt d'elle qu'a pris ſon ſurnom le Cardinal Ange Dovizj qui naquit dans ce lieu en 1470 d'une famille ordinaire. Le bonheur qu'il eut d'être connu de Jean de Médicis qui devint Pape ſous le nom de Léon X, & ſur-tout la part qu'il eut à ſon élection, le fit élever aux honeurs auxquelles ſa naiſſance ne l'avoit pas certainement deſtiné. En 1513 Léon X le créa cardinal ; & il employa le crédit que ſa dignité lui procuroit, particuliérement à protéger les Lettres & les Beaux-Arts. Il aima ſur-tout le grand Raphaël qu'il vouloit marier avec ſa niece. Mais la mort de cette fille l'empêcha ; ce qui eſt démontré par l'inſcription que Raphaël lui fit graver & qui eſt raportée par Fabretti. Voici ſes premiers mots : *Mariæ Antoniæ Bibienæ Sponſæ ejus* (de Raphaël) *quæ lætos Hymenæos morte prævertit*, *&c.* Quelques-uns ont avancé que *Bibiena* ingrat envers le Pape conſpira contre lui, & que Léon l'ayant découvert le fit empoiſoner ſecrétement. Mais ce conte n'eſt pas vrai-ſemblable, comme on l'a démontré dans l'Hiſtoire de la Littérature Italiene (*T. VII. P. III. p.* 143). Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'il mourut encore jeune en 1520. Il eſt célebre par ſa *Calandra* que pluſieurs prétendent être la premiere comédie qu'on ait compoſé en proſe italiene. Mais Macchiavelli & l'Arioſte n'en convienent pas. Elle fut jouée avec beaucoup d'appareil à Urbin vers l'an 1508, à Rome à la préſence de Léon X à l'occaſion du voyage de la marquiſe Iſabelle de Mantoue en 1514, enſuite à Mantoue en 1520, & enfin à Lyon à la préſence du Roi Henri II & de la Reine Cathérine de Médicis l'an 1548. Cependant elle ne fut imprimée qu'après la mort du cardinal en 1524.

Cette même terre a donné le ſurnom à une nombreuſe famille de célebres architectes & peintres théatraux, appelés *Bibiena*, quoique leur vrai nom fût Galli. Leur éloge apartient au Dictionaire des Beaux-Arts.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

C'eſt auſſi le nom d'un architecte, auteur de *deux livres ſur l'architecture*; né en 1657, mort en 1743.

BIBLIANDER, (THEODORE) (*Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur de Théologie à Zurich, où il mourut de la peſte en 1564, âgé d'environ 65 ans, a donné un recueil aſſez rare aujourd'hui, d'anciens écrits ſur le mahométiſme, & des commentaires ſur la Bible.

BICARS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) pénitens Indiens qui paſſoient toute leur vie nus, laiſſoient croître leurs cheveux & leurs ongles, & portoient par-tout une écuele de terre pendue à leur cou : lorſqu'ils étoient preſſés de la faim ils s'arrêtoient aux portes, & on rempliſſoit leur écuele

de riz cuit. Ces especes de gueux étoient très-communs dans l'Inde pendant le IX siecle. (*A. R.*)

BIDAL D'ASFELD. *Voyez* ASFELD.

BIDAUX, s. m. pl. (*Hist. mod.*) terme de l'anciene milice françoise, pour désigner un corps d'infanterie, dont on faisoit assez peu de cas. La chronique de Flandre en parle au sujet de la bataille & de la prise de Furnes en 1297. Jean de Gaure, qui s'étoit retiré dans cette ville, ne vouloit point se rendre; mais *les bidaux lui saillirent au cou par-derriere*, l'abatirent & le tuerent. Guillaume Guyart, qui en fait aussi mention sous les années 1298, 1302 & 1304, semble faire entendre qu'ils tiroient leur origine des frontieres d'Espagne.

De Navarre & devers Espagne
Revienent *bidaux* à grans routes.

Il paroît par le même auteur, que ces soldats portoient pour armes deux dards & une lance, *& un coutel à la ceinture*. M. de Caseneuve prétend après Joan. Hocsemius, dans ses gestes des évêques de Tongres, *liv. I. chap. xxjv.* que les *bidaux* étoient ainsi appelés *a binis dardis*, de deux dards qu'ils portoient. Ne pouroit-on point croire que ce nom leur étoit donné à cause du pays d'où ils sortoient, des environs de la riviere de *Bidassoa?* Il est certain du moins que les auteurs les appelent plus ordinairement *bidaux*, *bidaldi* que *bidarii*; & Hocsemius est le seul qui leur ait donné ce second nom latin, pour l'aprocher davantage de sa prétendue étymologie. Il paroît que les *bidaux* n'étoient pas de fort bonnes troupes; souvent ils lâchoient pied, & lançoient leurs dards en s'enfuyant. *Bidaux retraient*, c'est-à-dire, *s'enfuyent & dards ruent*, dit le même poëte que nous avons déja cité; & le continuateur de Nangis rend à peu près le même témoignage à leur bravoure à la bataille de Cassel, où il dit que les *bidaux* s'étant mis à fuir *selon leur coutume*, causerent quelque désordre dans l'armée françoise: ce qui fait voir que ces *bidaux* étoient des troupes légeres, plus propres à harceler l'ennemi qu'à l'atendre de pied-ferme. Ménage a parlé de ces *bidaux* dans son étymologie au mot *Pitaux*. *Mémoire de l'acad. tom. X. dans une note*. (*G.*)

BIDLOO, (GODEFROI) poëte & médecin. On a de lui des *poésies hollandoises*, publiées à Leyde en 1719, & une *Anatomia corporis humani*, dont on connoît trois éditions de 1735, de 1739 & de 1750. La premiere est la plus estimée pour la beauté de l'exécution. Né à Amsterdam en 1649, mort à Leyde en 1713. Il étoit médecin du roi d'Angleterre Guillaume III.

BIENVEILLANCE, (*Hist. mod.*) terme usité dans les statuts & dans les chroniques d'Angleterre, pour signifier un présent volontaire que les sujets font à leur souverain: chacun y contribue à proportion de sa fortune.

La *bienveillance* prise dans ce sens, équivaut à ce que les autres nations appelent *subsidium charitativum*, que les tenanciers payent quelquefois à leur seigneur, le clergé aux évêques.

En France on appele ce secours *don gratuit*. Dans les besoins de l'état, le clergé assemblé soit ordinairement, soit extraordinairement, acorde au roi un don gratuit, indépendament des décimes & autres impositions dont il est chargé, & le recouvrement de ces sommes est reparti sur les provinces ecclésiastiques. Dans les provinces d'états, outre les subsides ordinaires, à la tenue des états on acorde aussi au roi un don gratuit plus ou moins fort, selon les circonstances. (*G.*)

BIEZ, (OUDARD DU) (*Hist. de Fr.*) maréchal de France, a eu des momens de faveur & de disgrace, qui répandent de l'incertitude sur son histoire & sur le jugement qu'on doit porter de sa conduite. En 1544, le roi d'Angleterre, Henri VIII, descendu en Picardie, fit en persone le siége de Boulogne, défendu par Coucy-Vervin, gendre du Maréchal du *Biez*; en même temps le duc de Norfolk faisoit celui de Montreuil, défendu par le maréchal lui-même; le dauphin qui fut depuis Henri II, marchoit au secours de ces deux places; le siége de Montreuil fut levé, mais Boulogne étoit pris lorsque le dauphin ariva: ce prince en conçut tant de dépit, que, lorsqu'il fut Roi, il fit trancher la tête à Vervin, & le maréchal du *Biez* fut envelopé dans cette disgrace. François I ne lui avoit rien imputé, & lui avoit laissé le commandement dans cette province, où on s'étoit proposé de reprendre Boulogne l'année suivante. C'est sur-tout cette campagne de 1545, qui a été fort critiquée par Martin du Bellay.

On avoit compris qu'on ataqueroit inutilement Boulogne du côté de la terre, si le port restoit libre, & que la place pût être ravitaillée & la garnison rafraîchie sans obstacle du côté de la mer; on étoit convenu de bâtir un fort pour dominer & gêner le port. Le maréchal de *Biez* fit, dit-on, d'abord une faute irréparable, celle de manquer totalement l'objet; on vouloit fermer aux ennemis l'entrée du port, & il avoit été décidé en conséquence que le fort seroit bâti précisément à l'embouchure de la Liane, à la pointe qui est vis-à-vis la tour d'Ordre. Le maréchal au contraire choisit un endroit plus éloigné, nommé Outreau, qui laissoit l'entrée du port parfaitement libre. Il se servit ensuite d'un ingénieur qui conçut & exécuta mal son plan, de sorte que les travaux, après avoir langui long-temps, & avoir coûté beaucoup, finirent par être presque inutiles, & qu'il fallut les recomencer.

Tandis que du Bellay, que le roi avoit envoyé pour examiner ces travaux, lui en rendoit ce compte, le roi reçoit un autre courier du maréchal du *Biez*, qui lui annonce que dans huit jours, le fort sera entiérement construit; du Bellay étoné retourne au camp de la part du roi, & presse le maréchal d'agir contre Boulogne.

Le maréchal répondit qu'il avoit des avis certains que les vivres manquoient dans Boulogne, & que les Anglois se disposoient à partir de Calais pour marcher au secours de cette place; que son intention étoit d'abandoner le fort d'Outreau & de se poster entre Boulogne & Calais, pour couper la communication entre ces deux places.

Sur cet avis, il s'éleva dans le conseil un cri général d'improbation: „ Comment pouvoit-on se „ persuader que la mer & le port de Boulogne, „ étant libres, & la garnison pouvant à chaque „ instant recevoir des rafraîchissemens par cette „ voie ouverte, les Anglois aimassent mieux tenter la voie difficile & périlleuse d'une bataille, pour jeter des vivres dans cette place, „ où un seul navire en pouvoit porter plus que „ ne pouroient faire mille chariots? Comment „ pouvoit-on même penser qu'avec cette facilité d'être sans cesse ravitaillé, Boulogne manquât de vivres? D'ailleurs que deviendroient „ ces travaux du fort d'Outreau, si peu utiles, „ à la vérité, par leur emplacement; mais qui „ avoient tant coûté, & dont enfin il falloit tirer „ quelque parti? Il falloit du moins ne se pas „ priver par ce changement de poste très-inutile, des soldats que le maréchal proposoit de „ laisser dans le fort, & qui ne pouroient jamais en défendre les travaux, s'ils étoient „ ataqués „.

Le maréchal ne répliqua rien; mais il suivit son projet, & décampa sans prendre avis de persone.

Toute cette conduite étoit très-singuliere, & du Bellay (c'est toujours lui qui parle) ne cacha point au maréchal qu'elle étoit contraire aux intentions du roi. Le roi lui-même avoua depuis à du Bellay, qu'il ne comprenoit rien à la conduite du maréchal, & qu'il le soupçonoit d'avoir voulu faire durer son emploi.

Les nouveaux monumens du maréchal du *Biez* paroissant annoncer une bataille prochaine, toute la jeune noblesse, selon l'usage, se rendit au camp. Il n'y eut point de bataille, parce qu'en effet les Anglois ne songerent point à sortir de Calais, pour secourir une place, qui se secouroit pour ainsi dire d'elle-même par la liberté de son port.

Tout le reste de la conduite du maréchal est non seulement irréprochable, mais brillant & heureux; il chassa vigoureusement les Anglois de la terre d'Oye, qui formoit pour eux comme une espece de camp retranché, ou de place forte immense, au milieu des terres; la peste fit quelques ravages dans son fort d'Outreau, mais il le défendit bien contre les Anglois, il repoussa toutes leurs ataques, il remporta sur eux des avantages signalés, & termina glorieusement la campagne & la guerre.

Cependant Henri II, à son avénement, éloigna de la cour le maréchal du *Biez*, quoique ce prince eût été armé chevalier de la main du maréchal. Il le dépouilla de la dignité de maréchal de France; mais du *Biez* y fut rétabli dans la suite. M. de Thou dit que le maréchal du *Biez* fut condamné à une prison perpétuele, & privé du collier de l'ordre; il sortit de prison & mourut de douleur quelque temps après; d'autres disent même que du *Biez* avoit été condamné à mort, que la prison perpétuele ne fut qu'une commutation de peine. Quoi qu'il en soit, le fils de Coucy-Vervin, le petit-fils du maréchal, fit réhabiliter la mémoire de son pere & de son aïeul maternel, par des lettres patentes qu'il obtint de Henri III, & qui furent enregistrées au parlement le 1 octobre 1575.

Pour savoir ce qu'il faut penser du récit de Martin du Bellay, dans ce qu'il contient de contraire au maréchal du *Biez*, il faudroit mieux connoître les intérêts & les intrigues du temps. M. de Belloy a très-bien défendu le beau-pere & le gendre dans un excellent mémoire sur la maison de Coucy. (*Voyez* l'article COUCY dans ce Dictionaire.)

BIGNON, (*Hist. de Fr.*) deux persones ont particuliérement illustré ce nom; l'un est le fameux avocat général, Jérôme, savant dès l'enfance, élevé par un pere savant; à dix ans il publia sa *Chorographie*, ou description de la Terre-Sainte; à treize, ses *Antiquités Romaines* & son traité *de l'Élection des Papes*; à dix-neuf, son traité *de l'Excellence des rois & du royaume de France*; à vingt-deux, ses *formules de Marculphe* & les savantes notes qui les acompagnent. Les Scaliger, les Casaubon, les Grotius, les Pithou, les de Thou, les le Fevre, les du Perron, les Sainte-Marthe, les Sirmond, se faisoient honeur d'entretenir correspondance avec cet enfant merveilleux, qui souvent les instruisoit. Henri IV l'avoit placé en qualité d'enfant d'honeur auprès du dauphin, qui fut bientôt après le roi Louis XIII. Mais c'étoit par l'éloquence plus encore que par l'érudition, c'étoit dans la magistrature, plus encore que dans les lettres, qu'il étoit réservé au jeune *Bignon*, d'être à jamais illustre. Il fut pourvu, en 1620, d'une charge d'avocat général au grand conseil, puis au parlement en 1626. Il fut aussi conseiller d'état, & employé dans plusieurs négociations importantes, au dedans du royaume & au dehors. Le cardinal de Richelieu, pour consoler les honêtes gens & les gens de lettres, de la mort violente de M. de Thou, mit M. *Bignon* à la tête de la bibliotheque du roi. Jérôme *Bignon* fut le modele des savans & des orateurs de son temps, & la gloire du parquet, après l'avoir été du bâreau. Cependant nous avons les harangues de Démosthene, & les oraisons de Cicéron, & on demande ce qui nous reste des plaidoyers si vantés des *Bignons* & des Talons. Rien que la tradition de l'effet qu'ils produisirent, de l'admiration qu'ils causerent, tradition consignée dans les mémoires du temps. Quand nous voyons un homme, tel que le cardinal de Retz, dire:

„ Talon, avocat général, fit une des plus belles „ déclamations qui se soient jamais faites en ce „ genre. Je n'ai jamais rien oui ni lu de plus „ éloquent; il acompagna ses paroles de tout ce „ qui leur put donner de la force, jusqu'à invo- „ quer les mânes de Henri le Grand : il reco- „ manda la France en général à Saint Louis, un „ genou en terre. Vous vous imaginez peut-être „ que vous auriez ri à ce spectacle; mais vous „ en eussiez été émue comme toute la compa- „ gnie, qui s'émut si fortement, que j'en vis la „ clameur des enquêtes commencer à s'afoiblir „. A ce récit, nous concevons l'idée d'un grand effet, & nous croyons à l'éloquence d'Omer-Talon. Nous devons croire aussi à celle de Jérôme *Bignon*, lorsque nous voyons un Magistrat, tel que M. le premier président de Lamoignon, en parler avec des transports d'admiration, peindre l'atachement plein de respect que le président de Lamoignon, son pere, avoit pour cet éloquent & vertueux orateur; c'est de tous les hommes celui que M. de Lamoignon a le plus aimé, & qu'il a rendu le plus cher à sa famille; il menoit son fils, encore enfant, entendre ce grand magistrat parler au nom de loix dans les causes importantes; il enflamoit ce jeune homme du plaisir de l'admirer, du désir de l'imiter. „ Je ne puis ex- „ primer, dit le premier président, combien cette „ pensée que mon pere m'avoit inspirée, m'a été „ avantageuse; elle m'a fait rechercher l'amitié „ de cet incomparable magistrat, qui m'a servi „ d'un véritable pere, après que Dieu eut retiré „ le mien; je ne puis assez dire combien je suis „ redevable à ses exemples & à ses conseils, „ soit pour le choix de mes études, soit pour la „ conduite de ma vie, & je désire que la reco- „ noissance du bien que ce grand personage „ m'a fait en toute occasion, soit continuée „ dans toute ma postérité à l'égard de la sie- „ ne „.

Par une suite de ce sentiment, le premier président laissa par son testament, le portrait de Jérôme *Bignon*, au président de Lamoignon, son fils aîné, alors avocat général : cette clause du testament est remarquable.

„ Je donne à mon fils, avocat général, le „ portrait de M. *Bignon*, avocat général, afin „ que l'ayant devant les ieux, ce grand homme „ lui serve d'exemple „.

Pareille clause dans le testament de M. le président de Lamoignon, fils du premier président.

„ Je donne à mon fils l'avocat général, le por- „ trait de M. *Bignon* „.

Ce fils, avocat général alors, est celui que nous avons vu chancelier, & le portrait de M. *Bignon* apartient aujourd'hui à M. de Malesherbes.

Jérôme *Bignon* refusa la place de surintendant des finances. Il mourut le 7 avril *1656*. Il étoit né le 24 août 1590. Il avoit commencé des notes sur Grégoire de Tours, & un traité des Origines du Droit François.

L'abbé Bignon, qui après lui a le plus ajouté à la gloire de son nom, étoit son petit-fils. Il passa ses plus belles années dans la retraite, uniquement appliqué à l'étude; il en sortit pour remplir différentes places, dont la réunion forma pour lui comme une espece de place unique, qui n'a jamais été remplie de cette maniere que par lui seul: il fut pour ainsi dire le président général & universel de la littérature. M. de Pontchartrain, son oncle maternel, lui confia le département des académies des inscriptions & des sciences; elles n'étoient presque encore que de simples associations littéraires; leur établissement n'étoit pas revêtu de la forme, qui seule pouvoit les rendre durables. L'exemple de ce qui étoit arivé après la mort de François I, & après le ministere du Cardinal de Richelieu, c'est-à-dire, la cessation de la plupart des grâces & des encouragemens acordés aux lettres, faisoit craindre pour les établissemens littéraires de Colbert. M. Fréret applique à ces établissemens, alors mal affermis, ce que Tite-Live dit de la puissance de Rome naissante, avant que Romulus eût pourvu à sa durée; *hominis ætatem duratura magnitudo erat*. M. l'abbé Bignon procura, en *1699*, un réglement très-étendu à l'académie des sciences, & en 1701, un pareil à l'académie des inscriptions & belles lettres. En 1713, il obtint encore pour les académies des lettres patentes qui confirmoient leur établissement, & dans lesquelles le roi déclaroit que cette grâce avoit pour motif *l'estime & la considération que les deux académies avoient acquises*. „ Alors, dit M. Fré- „ ret, les académies commencerent à faire véri- „ tablement partie de l'état, & à y tenir un „ rang „.

M. l'abbé Bignon donna aussi, en 1701, au journal des savans, la forme qu'il a conservée depuis. Il avoit été pendant long-temps l'ouvrage d'une seule persone; M. l'abbé Bignon jugea qu'il devoit être l'ouvrage d'une société, qui réuniroit nécessairement plus de lumieres & des talens plus variés qu'un seul homme n'en pouvoit posséder; il comprit d'ailleurs que la fonction délicate de juger les productions de ses contemporains, de ses rivaux, de ses égaux, souvent même de ses supérieurs, étoit une sorte de magistrature qui ne devoit pas être abandonée à tout le monde, & qui ne pouvoit être exercée légitimement que par un corps qui travaillât sous la direction du chef de la magistrature. Toutes les dérogations apportées après coup à ce principe par une indulgence excessive ou par un respect mal entendu pour la liberté, sont autant d'abus dont l'effet a été de corrompre les lettres & de les avilir.

En 1718, M. l'abbé Bignon eut l'intendance de la bibliotheque du roi, que Jérôme *Bignon*, second du nom, son pere, & Jérôme I, son

aïeul, avoient eue sous le titre de *maitrise de la librairie du roi*, depuis 1642 jusqu'en 1684 : & lorsqu'en 1656, M. Colbert obtint pour son frere, depuis évêque de Luçon, la garde de la bibliotheque du roi, vacante par la mort de M. Dupuy, ce fut entre les mains de Jérôme *Bignon*, que l'abbé Colbert préta serment. En 1684, M. de Louvois avoit acquis de M. *Bignon*, pere de M. l'abbé Bignon, la charge de *maître de la librairie*. Après la mort de M. de Louvois, ce titre avoit été réuni à celui de garde de la bibliotheque, & la bibliotheque fut comprise, ainsi que tout ce qui regarde les lettres, dans le département de la maison du roi. M. l'abbé Bignon renouvela & ranima la bibliotheque du roi, comme il avoit fait les académies & le journal des savans.

M. l'abbé Bignon fut nommé Conseiller d'état en 1701. Il partageoit entre les fonctions de la magistrature & les travaux de la littérature, une vie sans cesse occupée qui commençoit pour lui tous les jours dès quatre heures du matin. Il avoit prêché avec succès dans Paris : il avoit été reçu en 1691, à l'académie des sciences; en 1693, à l'académie des inscriptions & à l'académie françoise, dont celle des inscriptions, dit M. Fréret, étoit comme une espece de colonie.

M. l'abbé Bignon, né le 19 septembre 1662, mourut le 14 mars 1743.

Tous les écrits du temps sont remplis de ses éloges. Rousseau seul a fait des satyres contre lui; on dit que c'est à lui qu'il en veut dans l'épigramme :

Chrysologue toujours opine;
C'est le vrai grec de Juvénal, &c.

& dans l'épigramme suivante :

Bien que votre ton suffisant
Prête un beau champ à la satyre, &c.

L'*omnia novit* de Juvénal, pris en bonne part, pouvoit convenir à M. l'abbé Bignon; mais quel raport pouvoit-il y avoir entre un conseiller d'état, neveu du chancelier, & *Græculus esuriens*.

Le frere aîné de M. l'abbé Bignon étoit honoraire de l'académie des belles lettres; il avoit été intendant d'Amiens, conseiller d'état, prévôt des marchands; c'est Jérôme III. Il est mort en 1726. Un autre frere de l'abbé, Armand-Roland, mourut conseiller d'état & intendant de Paris, le 20 février 1724.

Il fut pere de Jérôme IV, né le 21 Février 1699, fait maître des requêtes en 1728, bibliothécaire du roi en survivance en 1722, intendant de la Rochelle en 1726, de Soissons en 1736, honoraire de l'académie des belles lettres, le 26 janvier 1741; conseiller d'état, le 2 février 1743, & nommé le même jour à l'intendance de l'armée de Flandre; mort le 8 Mars 1743, six jours avant l'abbé Bignon, son oncle.

Armand-Jérôme, frere de Jérôme IV, né le 27 octobre 1711, conseiller d'état, commandeur, prévôt & maître des cérémonies des ordres, bibliothécaire du roi, prévôt des marchands, l'un des quarante de l'académie françoise, honoraire de l'académie des inscriptions & belles lettres, mort le 8 mars 1772, a eu pour fils Jérôme Frédéric Bignon, actuélement 1784 conseiller d'état, bibliothécaire du roi, & honoraire de l'académie des inscriptions & belles lettres.

BIGOT, adj. pris sub. (*Hist. & mor.*) nom qu'on donnoit à une persone opiniâtrément atachée à une opinion. Ce mot vient de l'allemand *bey-Gott*, ou de l'anglois *by-God*, qui signifient égalemenr *par Dieu*.

Cambden raporte une origine assez singuliere de ce mot : il dit que les Normands furent apelés *bigots*, à l'occasion du duc Raoul ou Rollon, qui recevant en mariage la princesse Gissa ou Gisele, fille de Charles le Simple, roi de France, & avec elle l'investiture du duché de Normandie, refusa de baiser les pieds du roi en signe de vasselage, à moins que le roi lui-même ne l'aidât à faire cette action; & que pressé de rendre l'hommage en la forme ordinaire, il répondit : *no by God*, non par Dieu; & que de là le roi prit occasion de l'appeler *bigod* ou *bigot*; nom qui passa ensuite à ses sujets.

Dans un sens moral *bigot* est un terme odieux, qui signifie *un faux dévot*, une persone qui scrupuleusement atachée aux pratiques extérieures de la religion, en viole les devoirs essentiels. (*G*)

BIL *ou* BILL, *terme de droit* usité en Angleterre, qui signifie la déclaration par écrit d'un grief ou préjudice que le complaignant a soufert de la partie qu'il dénonce, ou la dénonciation d'un délit commis envers lui, par contravention à quelque loi ou réglement de l'état.

Ce *bil* ordinairement se présente au lord chancelier, sur-tout lorsqu'il s'agit d'injures atroces faites à des persones ayant jurisdiction : ce qui est établi par les réglemens qui concernent cette matiere. Ce *bil* contient l'exposition du fait & des domages qui en résultent, avec la supplique d'une permission de procéder contre le défendeur, pour en obtenir la réparation civile.

Le *bil*, *en parlement*, signifie un projet d'acte ou d'arrêté, contenant des propositions que l'on présente d'abord aux chambres, afin qu'elles y soient approuvées, & puis au roi, pour leur donner force de loi. (*A.R.*)

BILDERBEK, (CHRISTOPHE - LAURENT) (*Hist. litt. mod.*) la réputation d'Abbadie doit s'étendre jusque sur son traducteur allemand, *Bilderbek*, qui a procuré à son traité de *la vérité de la Religion Chrétiene*, autant de succès en Allemagne, qu'il en avoit eu dans le reste de l'Europe. *Bilderbek* mourut en 1749. C'étoit un jurisconsulte Hanovrien, conseiller à Zell. On

a aussi de lui quelques ouvrages de Jurisprudence.

BILLAUT. *Voyez* ADAM, & corrigez la date de sa mort, en lisant 1662 au lieu de 1562.

BILLI, (JACQUES DE) (*Hist. litt. mod.*) né à Guise & fils du Gouverneur de cette ville. On a de lui des traductions des peres Grecs, en latin; les plus estimées sont celles de Saint Grégoire de Nazianze, de Saint Isidore de Péluse, & de Saint Jean-Damascene. Il a composé de son chef quelques ouvrages, même des *poésies françoises*, dont il n'y a rien à dire, sinon qu'elles sont du seizieme siecle, & qu'il n'y a de vraie poésie françoise qu'aux dix-septieme & dix-huitieme. La vie de Jacques de *Billi* a été écrite en latin par un auteur nommé Chatard, Paris 1582, *in*-4°. On la trouve aussi à la fin des œuvres de Saint Grégoire de Nazianze, de l'édition de 1583. Jacques de *Billi* est mort en 1582, à 47 ans.

Le même nom est aussi celui d'un jésuite, dont on a des ouvrages de mathématiques, né en 1602, mort en 1679.

BIMAÏDES, (*Hist. d'Égypte & des Turcs.*). Les *Bimaïdes*, dont le nom signifie en langue copte, *descendans de quarante chevaliers*, tenoient un rang distingué dans l'Égypte, lorsque les Musulmans en firent la conquête. Fiers de leur origine & pleins de confiance dans leur nombre, ils refuserent de payer le tribut imposé par le peuple conquérant. Le calife Mamoun, l'an 217 de l'hégire, passa dans l'Égypte pour étoufer cette semence de rébellion. Les *Bimaïdes* réunissent leurs forces pour le combatre; mais trop inférieurs en nombre, ils sont défaits, & ceux qui ne périrent point par l'épée, furent condamnés, avec leurs enfans, aux fonctions de l'esclavage. (*T--N*)

BING, (L'AMIRAL). *Voyez* BYNG.

BION, poëte grec pastoral, traduit par Longepierre; on a de lui peu d'ouvrages, mais ils sont d'un goût exquis; il étoit de Smyrne, vivoit vers l'an 288 avant J. C. & mourut empoisoné, au raport de Moschus, son disciple & son imitateur heureux.

Il y a un autre *Bion*, dit le Borysthénique, parce qu'il étoit de Borysthene en Scythie, lieu qui a donné son nom au fleuve Borysthene, ou qui l'a reçu de ce fleuve; ce philosophe fut d'abord disciple de l'académicien Cratès, puis de Théodore, dit l'Athée, puis de Théophraste, puis Cynique. Il paroît que c'étoit un homme d'esprit, qui ne s'arrêtoit à aucun systême, & qui les essayoit tous. On a retenu de lui plusieurs mots. Il disoit qu'*une belle femme étoit le tourment de son mari & le plaisir des autres*. C'est ce que M. Gresset a exprimé dans ces deux vers:

Ou si pour mon malheur ma femme étoit jolie,
Je serois le martyr de sa coquéterie.

Il disoit que *le plus inquiet & le plus agité de tous les hommes, est celui qui veut être le plus tranquille & le plus heureux*, il craint sans cesse de voir sa tranquillité troublée, c'est ce qu'Horace exprime dans ces deux vers:

Si quidquid vidit melius, pejusve sua spe,
Defixis oculis, animoque & corpore torpet.

Il demandoit à un envieux qui lui paroissoit avoir l'air triste: *à qui donc est-il arivé du bien?*

Il avoit dit d'Alcibiade, ce qu'on a dit dans la suite de César, *que dans sa puberté, il avoit enlevé aux femmes leurs maris, & dans sa jeunesse aux maris leurs femmes.*

L'impiété, disoit-il, avant d'être athée ou après avoir cessé de l'être, *est une compagne de la sécurité qui la trahit toujours.* Si ce mot est clair, il a du sens.

Un jour *Bion* se trouvant sur mer avec des pirates, on vit paroître un bâtiment: *nous sommes perdus*, dirent les pirates, *si on nous connoît*, & moi, dit *Bion*, *si on ne me connoît pas*. C'est avec beaucoup de précision la pensée d'Horace:

Vetabo, qui Cereris sacrum
Vulgarit arcanæ, sub iisdem
Sit trabibus, fragilemque mecum
Solvat phaselum.

Il disoit à ses disciples: *Quand vous serez parvenus à écouter avec la même indifférence les louanges & les injures, vous pourez croire que vous avez fait quelques progrès dans la philosophie.* Nous avons vu des hommes afreux qui avoient fait ce progrès dans le vice; mais *Bion* vouloit dire sans doute, qu'il faut s'assurer de n'être ni corrompu par les louanges, ni aigri par les injuries.

Bion trouvoit quelque chose de contradictoire dans ce qui se passoit aux funérailles; *on brûle les morts*, disoit-il, *comme insensibles, & on les pleure comme sensibles.* Il n'y a point là de contradiction, on les pleure pour soi, non pour eux. Lœlius dans le *Traité de l'amitié* de Cicéron, craint, que de pleurer Scipion, son ami, qui s'est envolé dans le sein des Dieux, ne soit d'un envieux plus que d'un ami. *Cui censemus cursum ad Deos faciliorem fuisse quam Scipioni? Quocirca mœrere hoc ejus eventu, vereor ne invidi magis quam amici sit.*

Bion le Borysthénique vivoit vers l'an 276 avant J. C.

BIORN *ou* BERO, (*Hist. de Suéde*) roi de Suede, succéda à Charles I au commencement du neuvieme siecle. Ce fut sous son regne que la Suede sortit des ténebres de l'idolatrie & reçut la lumiere de l'évangile.

Biorn ne gouvernoit que par les conseils de Regner son pere, roi de Danemark. La domination danoise étoit odieuse aux Suédois; il fut détrôné, s'empara de la Nowrege, infesta les mers,

& de roi devint brigand. On ne sait au juste ni le genre, ni la date de sa mort. Il est probable qu'elle fut violente. (*M. de Sacy.*)

BIRAGUE. (*Hist. mod.*) Le plus connu de ceux qui ont porté ce nom est le chancelier de *Birague*, (René) Milanois, revêtu de cette dignité dans les temps les plus afreux de notre monarchie. Il fut du conseil où fut prise la résolution du massacre de la saint Barthelemi. (Sur ce massacre voyez le dictionaire de Théologie à l'article Barthelemi.) Charles IX donna à *Birague* les sceaux en 1570, & le nomma chancelier en 1573. Ensuite il fut fait Cardinal; & ce fut Henri III qui demanda pour lui cette grâce au Pape Grégorie XIII, en même temps il lui reprit les sceaux, ou, si l'on veut, il l'en déchargea. *Birague* se plaignoit encore; il étoit, disoit-il, *cardinal sans titre, prêtre sans bénéfice, & chancelier sans sceaux*. Il mourut en 1583.

Un autre *Birague*, de la même famille ajouta beaucoup à la gloire de ce nom par un mot généreux acompagné d'une action brillante. Il servoit sous le premier maréchal de Brissac dans les guerres d'Italie. Il fut chargé par ce général d'assiéger une petite place du Piémont, défendue par quatre cents Banis, qui, étant tous réputés coupables, devoient s'atendre au supplice, s'ils tomboient entre les mains des assiégeans, & qui proportionerent leur défense à l'intérêt qu'ils avoient de n'être point pris. *Birague* livra un assaut, ses troupes furent repoussées. *Quoi donc!* s'écria-t-il, *seroit-il possible que le désir de la gloire inspirât moins de courage à des soldats, que la crainte du supplice à des brigands?* Il ramene ses troupes à la brêche: *C'est là*, leur dit-il, *qu'il faut mourir plutôt que de fuir*, & il emporta la place d'assaut.

Un autre *Birague* encore, qui vrai-semblablement n'a rien de commun avec cette famille, passe pour le premier qui ait trouvé le moyen de graver sur le diamant. Cet artiste étoit Milanois aussi, & vivoit à la cour de Philippe II, roi d'Espagne. Son nom de baptême étoit Clément.

(II) François *Birague* fut encore de la même famille. Les ouvrages qu'il publia sur la science chevalleresque lorsqu'elle fleurissoit en Italie, rendirent autrefois son nom célebre. Il mourut vers le milieu du XVIIe siecle. M. le Comte Mazzuchelli parle de cet auteur & de plusieurs autres écrivains de ce nom. (*L. c. p.* 1256.) (*Le Chev. Tiraboschi*).

BIRGER JERL, (*Hist. de Suede.*) seigneur suédois de la maison de Folkungers. Cette famille, par l'immensité de ses richesses, le nombre de ses vassaux, & sur-tout par l'apui qu'elle avoit souvent prété au peuple contre l'oppression de ses souverains, s'étoit rendue si redoutable, qu'Éric Lepse crut qu'il seroit plus aisé de se l'atacher que de la détruire. Il donna sa sœur Hélene à Canut, sa seconde sœur à Nicolas de Tofta, & la troisieme, Ingeberge, à *Birger Jerl*; il épousa lui-même une princesse de cette maison, & crut, par ces alliances, avoir cimenté entre ces seigneurs & lui, une amitié inviolable. Il se trompoit. Canut leva le premier l'étendard de la révolte, remporta une victoire sur Éric, l'obligea de chercher un asyle en Danemarck, & se fit proclamer roi de Suede. Éric reparut bientôt & remonta sur le trône.

Pendant cette révolution, *Birger Jerl* lui avoit conservé la fidélité qu'il lui avoit jurée: la nature l'empêchoit de prendre les armes contre Canut, & son devoir lui défendoit de les porter contre Éric, il demeura simple spectateur de cette guerre, mais il brûloit de signaler son zele pour le roi. Éric ouvrit bientôt une vaste carriere à son courage, lui donna une armée pour aller conquérir la Finlande.

Birger Jerl étoit encore en Finlande, lorsqu'on éleva son fils Valdemar sur le trône de Suede à la place d'Éric, qui étoit mort sans postérité. Il rentra dans sa patrie. Il vit la courone sur la tête de son fils avec un dépit secret de ce qu'on ne l'avoit pas placée sur la siene. Cependant il dissimula ses véritables sentimens, convoqua une assemblée de la noblesse, & lui représenta qu'un jeune prince sans expérience ne pouvoit porter le fardeau du gouvernement. Par ce détour adroit il demandoit indirectement qu'on remît entre ses mains le pouvoir suprême. La noblesse pressentit la ruse, & lui dit que s'il refusoit son suffrage à son fils, on trouveroit dans la maison de Suercher, qui avoit des droits au trône, un prince plus digne d'y monter. Cette réponse lui ferma la bouche; on lui confia cependant l'administration pendant la minorité de Valdemar. La ville de Stockolm fondée, les loix recueillies dans un code, la police la plus sage établie dans les villes, le droit de succession rendu aux femmes, qui, jusque-là, n'avoient point hérité de leurs peres, enfin un gouvernement modéré dans l'intérieur, vigoureux dans ses relations avec l'étranger, justifierent assez le désir de régner qu'il avoit faiapercevoir. Il ne lui manquoit en effet que le titre de roi. Sa vertu se démentit cependant. Le reste de la famille de Folkungers s'étoit soulevé contre Valdemar. On prit les armes: on en aloit faire usage, lorsque *Birger* invita les chefs de la révolte à passer dans son champ; il jura solemnélement de ne point attenter à leur vie. Sur la foi de ce serment & d'un sauf-conduit, ces princes vinrent sans escorte. Ils furent les victimes de leur bonne foi. *Birger* leur fit trancher la tête. Charles seul échapa au supplice, & oubliant que le sang de ses parens crioit vengeance, alla combatre les ennemis & périt les armes à la main. *Birger* ne lui survécut pas long-temps, il mourut vers l'an 1266. Il avoit été pendant douze ou quinze ans ministre de son propre fils. Il donna des loix à la

Suede ; mais il lui donna aussi l'exemple du crime. *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt ?* (*M.* DE SACY.)

BIRGER, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, succéda à Magnus Ladeslas. Ce prince avoit laissé trois enfans en bas âge; *Birger*, Éric & Valdemar. Torchel Canutson, grand maréchal de la courone, la plaça sur la tête de *Birger*, lorsqu'il pouvoit s'en emparer lui-même. Il gouverna l'état pendant la minorité du prince, & fut aussi sage régent qu'il avoit été fidele ministre sous Magnus. Ce fut par ses ordres qu'une armée ravagea la Carélie. L'armée triomphante pénétra même jusqu'en Russie, & revint en 1301 chargée d'un riche butin. Torchel, toujours tuteur du jeune roi, au milieu de ses opérations militaires n'oublioit pas les soins pacifiques que la Suede atendoit de lui : il vouloit donner à son maître des sujets dignes de lui. Il avoit observé que la servitude flétrit le courage, & détruit dans l'esclave tout sentiment de patriotisme ; il abolit l'esclavage, il rendit aux serfs la liberté qu'ils avoient reçue de la nature, & que les loix leur avoient ôtée, & défendit à tout suédois de vendre son semblable. Enfin *Birger* ayant atteint l'âge de majorité, Torchel remit entre ses mains le pouvoir suprême & toutes les dignités dont il étoit décoré. *Birger* lui conserva les présens de Magnus, heureux s'il avoit toujours gardé pour un si grand ministre la même reconoissance ; mais la division se mit bientôt dans la famille royale. *Birger* accusa les deux ducs ses freres d'avoir affecté dans leurs apanages un luxe qui ne convenoit qu'au trône, il ajouta qu'ils aspiroient à lui ravir la courone ; qu'ils tramoient des complots ténébreux, & qu'ils aliénoient le cœur de ses sujets. L'ambition de ces princes eût peut-être réalisé dans la suite tous les fantômes que la crainte de *Birger* formoit dans son âme. Mais le grand maréchal sut les contenir : il leur fit signer un écrit par lequel ils promettoient d'être désormais soumis, fideles & irréprochables dans leur conduite ; mais bientôt ils s'enfuirent, demanderent un asyle au roi de Danemarck qui le leur refusa, & allerent en chercher un autre en Norwege, où le roi Haquin leur tendoit les bras. Le nord vit donc des freres armés les uns contre les autres, outrager à la fois l'humanité, & la patrie, & n'en fut point étoné. Dans ces temps barbares, on étoit acoutumé à ce spectacle. L'armée de *Birger* fut taillée en pieces, on alloit en venir à une seconde bataille, quelques sénateurs négocierent, on fit la paix ; mais on la cimenta du sang de Torchel Canutson : on rejeta sur lui & la cause & les effets de cette guerre ; il eut la tête tranchée. Tel fut le prix des services qu'il avoit rendus à l'état & à son roi.

Birger eut bientôt occasion de sentir tout le prix du bien qu'il s'étoit ravi lui-même. Déchiré de remords, tremblant sur son trône, & n'ayant plus ce grand homme à opposer à un peuple mutiné, & à ses ennemis ligués contre lui, il accusa ses freres de lui avoir extorqué l'arrêt qui avoit envoyé ce ministre à l'échafaud. Ceux-ci se laverent d'un crime par un autre ; ils surprirent *Birger* dans son palais, & le jeterent dans les fers avec sa famille. Le roi de Danemarck voulut secourir son beau-frere ; mais il avoit moins de courage que d'amitié, il combatit & négocia sans succès ; cependant les ducs avoient conquis presque toute la Suede, traitoient leur prisonier avec rigueur, & publioient qu'ils vengeoient le ministre qu'ils avoient fait périr. Le roi de Danemarck fit de nouveles tentatives ; elles furent plus heureuses ; il obtint la liberté de *Birger*, mais ce fut aux conditions les plus dures ; on ne lui laissoit qu'une portion très-étroite de la Suede ; on exigeoit en faveur de ses freres & de leurs partisans, que sa main signât une amnistie que son cœur n'avoit pas dictée. Le premier soin de *Birger* fut de reconquérir ses états, le second de punir ses freres : il n'étoit point esclave d'une promesse que la nécessité lui avoit arrachée. Il s'apuia du secours du Danemarck, anima le roi de Norwege contre le duc Éric, & fut bientôt en état de rendre à ses freres tous les maux qu'ils lui avoient causés. Cette guerre fut longue & meurtriere ; la fortune des armes prodigua également aux deux partis ses faveurs & ses disgraces. Enfin on en vint à un traité qui laissoit aux deux ducs leurs apanages, à condition qu'ils en feroient hommage au roi ; ainsi les trois freres rentrerent dans leur premier état ; il n'y eut que celui de la Suede qui fut changé ; elle étoit bien loin du bonheur dont elle avoit joui sous le ministere du sage Torchel. Il fallut bien des années pour éfacer les traces de ces discordes. On accrut encore les malheurs du peuple en aggravant le fardeau des impôts, pour suffire au luxe des trois cours qui disputoient de magnificence ; ainsi, après avoir prodigué le sang de la nation, on dissipa ses richesses.

Birger, qui n'avoit différé sa vengeance que pour la rendre plus certaine, invita ses freres à se rendre dans son palais de Nikoping ; il les reçut avec le sourire de l'amitié, les serra dans ses bras, & leur fit servir un repas magnifique : on se sépara après mille caresses réciproques. Les deux princes s'endormirent, mais *Birger* avoit les ieux ouverts sur ses victimes : au milieu de la nuit il courut à leur apartement. Sa vengeance commença par le massacre de leurs domestiques. Les princes, éveillés par les cris des mourans, veulent se mettre en défense, *Birger* paroît, on les désarme, on les dépouille, on les charge de chaînes, on les accâble de coups ; *Birger* insulte froidement à leur malheur, & leur dit qu'il les traite ainsi qu'ils l'avoient traité, & que s'il leur laisse la vie, c'est pour jouir plus long-temps de leur supplice. Cette perfidie fit murmurer la nation ; au murmure succéda une révolte presque générale. Nikoping fut investi & forcé ; mais il

n'étoit plus temps; les deux princes étoient morts de faim dans leur cachot.

Les rebelles jurent de venger leur mort. *Birger* marcha contr'eux & les tailla en pieces. Les Suédois ne virent dans cette défaite que des victimes de plus à venger: Mathias Ketellmundson se mit à leur tête. *Birger* fut vaincu à son tour & s'enfuit dans l'île de Gothland: la haine publique le poursuivit dans cette retraite; il échapa à ses ennemis, & alla porter en Danemarck ses malheurs, & ses remords. On l'y reçut avec une pitié insultante, plus cruele que les refus. *Birger* avoit donné à son peuple l'exemple du crime; il ne fut que trop suivi: son fils, innocente victime de l'indignation générale, périt sur un échafaud. Ce malheureux prince, détesté en Suede, méprisé en Danemarck, à peine supporté de ses domestiques même, déchiré de remords, & se reprochant la mort de Torchel, de ses freres, celle même de son fils, tomba dans une mélancholie profonde qui le conduisit au tombeau en 1320. (*M. de Sacy.*)

BIRON; ville de France dans le Périgord, une des ancienes baronies du pays, titre du duché de la maison de Gontault-Biron, érigée en duché-pairie par Henri IV en faveur de Charles de Gontault, maréchal de France, décapité le 31 juillet 1602. Cet homme si célebre en bien & en mal, &, mal-gré son supplice, un des plus grands ornemens du nom de *Biron*, n'ayant pas laissé de postérité, le duché fut éteint, & *Biron* porta le titre de marquisat jusqu'en 1723, que Louis XV l'érigea de nouveau en duché-pairie pour Armand-Charles de Gontault-Biron, fait maréchal de France en 1734, pere de M. le maréchal de *Biron* d'aujourd'hui.

Les plus célebres personages de ce nom, après les quatre maréchaux de France qu'a produit cette maison, sont, 1°. Jean de Gontault, gentilhomme de la chambre, employé en différentes négociations auprès des Charles Quint & du roi de Portugal. Il étoit à la bataille de la Bicoque en 1522; il fut blessé & fait prisonier à la bataille de Pavie en 1525. Il servit au siége de Mets & mourut prisonier à Bruxelles, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Saint Quentin le 10 août 1557.

2°. Foucault, tué à la bataille de Montcontour en 1569, fils du précédent, frere du premier maréchal de *Biron*.

3°. Armand, seigneur de Saint Blancart, fils du premier maréchal & frere du second, tué à la surprise d'Anvers en 1583.

Mais les deux qui doivent le plus nous arrêter ici, sont les deux premiers maréchaux de *Biron*, pere & fils.

Le premier, nommé Armand, resta boîteux toute sa vie d'une blessure qu'il avoit reçue à la jambe à un siége en Piémont; il étoit aux batailles de Dreux, de Saint Denis, de Montcontour, il fut tué d'un coup de canon au siége d'Épernai en Champagne, le 26 juillet 1592.

Le fils se nommoit Charles. Tous les deux avoient rendu de si grands services à Henri IV, qu'on disoit communément que ce prince leur devoit la courone.

Ils étoient tous deux distingués par de grands talens pour la tactique & par une profonde connoissance des lieux où ils faisoient la guerre. „ Je „ l'ai vu, dit Brantôme en parlant du pere, con- „ noître mieux des pays & contrées que plusieurs „ autres gentilshommes, même de la contrée, „ jusqu'à nommer des petits ruisseaux qu'ils ne „ savoient & ne connoissoient pas „. Il avoit composé des commentaires que le président de Thou regrete. Il étoit le parrain du cardinal de Richelieu, & il lui avoit donné son nom, Armand.

Le fils avoit le même talent & les mêmes connoissances.

„ C'est, dit Brantôme, le plus digne maréchal „ de camp qui fut en Europe. C'est aussi après „ notre roi (Henri IV), le plus grand capitaine „ de toute la chrétienté „. Henri IV & toute sa cour ne l'appeloient que *monsieur le maréchal*, comme s'il eût été le seul.

Il paroît que le premier maréchal de *Biron* se permettoit de mettre à ses services des restrictions un peu contraires à la fidélité & à l'humanité. Son fils lui représentoit qu'à la retraite de Caudebec, on auroit pu détruire entiérement l'armée du duc de Parme & terminer la guerre; il s'étonoit que la proposition qu'il avoit faite devant le roi, d'ataquer le duc de Parme, & que le roi avoit approuvée ou même prévenue, eût été combatue par son pere.

On connoît la réponse du pere. „ Oui, mon „ fils, la guerre étoit terminée, & il ne nous „ restoit plus qu'à nous en aller planter des choux „ à *Biron* „. Ce mot, il faut l'avouer, n'est ni d'un sujet, ni d'un citoyen, ni d'un homme. On n'imaginera jamais, quelle est sur cette réponse la réflexion de Brantôme. „ Voilà, dit-il, que „ c'est que d'un cœur généreux, qui a une fois „ sucé du lait de la dame Bellone, jamais il ne „ s'en saoule. „

Au reste, le crime qu'annonce le mot du maréchal de *Biron*, n'est ni nouveau, ni rare dans l'histoire en général, & en particulier dans l'histoire de France. Le maréchal de Lautrec, dans la guerre de 1521 sous François I, parut jusqu'à quatre fois éviter, avec une affectation marquée, de terminer la guerre. On put lui appliquer ce que Tacite, *Histor. l.* 4, *c.* 35, dit d'un certain Vocula, *corrupta toties victoria non falso suspectus bellum malle*.

Il paroît que le second maréchal de *Biron* usa quelquefois dans la suite de ces exemples, & de la leçon de son pere.

Il eut long-temps la faveur de Henri IV; ce fut lui que ce prince montra au corps de ville de

Paris qui venoit le féliciter sur ses victoires : „ *Voici*, dit-il, *un homme que je présente volontiers* „ *à mes amis & à mes ennemis* „. C'est avec cette grâce sublime que Henri savoit remercier ses sujets d'avoir fait leur devoir. Quels services un tel mot ne payeroit-il pas ? Mais Henri eut le bonheur de s'aquiter plus particuliérement avec *Biron*, en lui sauvant la vie dans l'expédition périlleuse du passage de l'Aisne en 1590. *Biron*, sauvé par ses mains, lui en devint plus cher, il le combla d'honeurs & de biens ; mais l'orgueil de *Biron* mettoit ses services à si haut prix, que les payer n'étoit plus une chose qui fût au pouvoir de l'amitié, ni de la royauté. Henri étoit obligé de partager ses grâces entre ceux qui l'avoient servi ; *Biron* les vouloit toutes pour lui seul, on ne pouvoit récompenser que lui ; il étoit mécontent de tout, jaloux de tout. Son cœur étoit ulcéré de la juste préférence que Henri acordoit au duc de Sully, sujet bien plus utile & plus vertueux que *Biron* ; il éclatoit en reproches, en menaces, en imprécations contre le roi ; Henri soufroit & dissimuloit tout ; *Biron* alla plus loin ; aveuglé par le dépit, il s'égara dans des projets criminels, il voulut démembrer la France, il aspira folement à la souveraineté, il traita secrétement avec les Espagnols & avec le duc de Savoie. Henri le sut, il eut pitié des égaremens de son ami, & ne lui en parla que pour les lui pardoner. Un nouveau vertige jeta encore *Biron* dans la révolte ; cette seconde conspiration, plus combinée, plus dangereuse, avoit des racines plus profondes, Henri voulut encore la pardoner ; il mit seulement à cette nouvele grâce une condition, c'est que *Biron* prouveroit son repentir par l'aveu le plus sincere & le plus circonstancié de tous les détails de la conspiration ; l'orgueil de *Biron* fut inflexible, il croyoit son secret en sûreté, il avoit vu jeter au feu l'original du traité qu'il avoit fait avec les ennemis ; original qui, écrit tout entier de sa main, auroit été contre lui un titre convainquant ; mais il n'avoit pas vu que Laffin, son confident, qui le trahissoit, avoit adroitement tiré cet acte du feu & l'avoit conservé ; ce même acte étoit entre les mains des juges, lorsque *Biron* nioit tout à son maître qui le conjuroit de se sauver en avouant tout. Les premieres instances de Henri, ses demi-mots qui annonçoient une parfaite connoissance du complot, qui montroient à *Biron* tout son danger & qui auroient dû lui ouvrir les ieux ; tant de marques de bonté qui auroient dû toucher son cœur, ne lui arracherent que des imprécations contre ceux qu'il appeloit ses calomniateurs, & qu'il vouloit, dit-il, voir l'épée à la main ; le roi ne se rebuta point, il renouvela ses avertissemens & ses prieres jusqu'à quatre fois, & enfin, à la quatrieme, *Biron* lui ayant dit du ton d'un homme qui se trouve insulté : *C'est trop presser un homme de bien*, le roi terminant l'entretien, lui dit d'un ton ferme & triste : *Puisque vous ne voulez rien dire, adieu baron*. Ce mot fut son arrêt ; dans ce moment il se rendit encore coupable, en voulant faire de sa cause une afaire de parti & soulever ses amis. Le reste de sa conduite, jusqu'au moment où sa tête tomba sous le fer du boureau, n'est plus qu'un honteux mélange de foiblesse & de fureur.

Henri n'avoit point de reproche à se faire, il avoit satisfait à la justice, il avoit satisfait à l'amitié. Mal-gré la nécessité de couper la racine des conspirations toujours renaissantes, & d'éteindre le feu des factions, il avoit pardoné à *Biron*, il lui auroit pardoné encore, si *Biron* l'avoit permis, c'est plus qu'on n'auroit pu espérer d'un prince ordinaire ; mais n'avoit-on pas droit d'atendre quelque chose de plus du clément, du tendre, du généreux Henri ? Le maréchal de *Biron* Armand, pere du coupable, avoit été tué au service de Henri ; le fils avoit été son ami, Henri sans doute ne lui devoit plus rien ; mais ne se devoit-il pas à lui-même de respecter du moins les jours d'un homme qu'il avoit aimé ? Ne devoit-il pas suivre pour ainsi dire de l'œil cet infortuné dans sa prison, devant ses juges, jusqu'à l'échafaud même, s'il étoit nécessarie de l'y conduire pour l'humilier & le confondre ? mais alors instruit de ses foiblesses, de ses larmes, de ses transports, de ses fureurs, il eût eu pitié d'un homme plus fou, plus bizâre que méchant, il lui eût dit : „ Malheureux tu m'as refusé ta grâ„ ce, je me l'accorde mal-gré toi ; ta fureur ne „ l'emportera pas sur ma bonté, ni tes crimes „ sur le souvenir de notre amitié ! „.

Croit-on que ce trait de clémenee eût été funeste à Henri IV ? Croit-on même que le supplice d'un homme tel que le maréchal de *Biron*, regardé comme le chef de ses partisans, n'ait pas servi d'aliment à ces fureurs mal éteintes de la ligue, dont Henri IV fut enfin la victime ?

Le maréchal de *Biron* avoit fini sa carriere par deux ambassades célebres, où il avoit représenté avec beaucoup d'éclat le roi contre lequel il conspiroit dès-lors : l'une est l'ambassade de Suisse pour le renouvélement des ancienes alliances ; l'autre, l'ambassade d'Angleterre. Celle-ci eut de remarquable, relativement à *Biron*, la leçon que la reine Élisabeth daigna, dit-on, lui faire sur ses mauvais desseins dont elle avoit connoissance. Elle lui montra le portrait du comte d'Essex, & lui tint à ce sujet, sur l'ingratitude & sur l'orgueil sur l'intérêt qu'auroit Henri IV de suivre l'exemple de sévérité qu'elle lui avoit donné, des discours dont elle laissoit l'explication à sa conscience.

Selon le duc de Sully, ce fut *Biron* lui-même qui s'attira cette leçon, par l'indiscrétion qu'il eut de rapeler à la reine l'aventure du comte d'Essex, & d'exagérer les services de ce général pour accuser la reine d'ingratitude & de cruauté ; car l'erreur de ce malheureux fut toujours de croire qua les services qu'on rendoit aux rois ne pouvoient être assez payés : & on dit que celle

des rois eſt de croire qu'ils ne doivent rien pour les plus grands ſervices.

(Π) BISCIONI, (ANTOINE-MARIE) né en 1674 à Florence où il mourut en 1756, après avoir rempli pendant pluſieurs années la charge premiérement de Gardien, enſuite de Bibliothécaire Royal de la Bibliotheque Médico-Laurenciene, travailla infatigablement a recueillir des notices littéraires; & outre les nouveles éditions qu'il donna de pluſieurs auteurs Italiens, il publia en 1752 le catalogue des manuſcrits Orientaux de la même Bibliotheque, & avoit commencé celui des Grecs, des Latins & des Italiens qui a été achevé enſuite par M. le Chanoine Bandini. Il avoit encore préparé pluſieurs volumes de notices ſur les Écrivains Toſcans; & il eſt à déſirer que cet ouvrage ſoit continué par quelque ſavant. *Voyez* ſur cet ouvrage & ſur pluſieurs autres de Biſcioni M. le Comte Mazzucheli (*L. c. p.* 1273.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BISCITE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un lieu couvert à Conſtantinople où ſont une infinité de boutiques, remplies de toutes ſortes de marchandiſes, & ſur-tout d'équipages pour les chevaux. (*A. R.*).

BISNOW, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de *banjans*, dans les Indes. Ils appelent leur dieu *ram-ram*, & lui donnent une femme. Ils parent leurs idoles de chaînes d'or, de colliers de perles, & de toutes ſortes de pierreries. Ils chantent dans leurs agoges ou moſquées, des hymnes acompagnant leurs chants, de danſes, du ſon des tambours, des flageolets, des baſſins de cuivre, & d'autres inſtrumens. Ce dieu n'a point de lieutenant comme celui de la ſecte de Samarath, mais il fait tout par lui-même. Ces *banjans* ne vivent ordinairement que d'herbes & de légumes, de beure frais, & de lait.

Le meilleur mets eſt l'*atſchia*, qui eſt compoſé de citrons confits au ſel avec du gingembre, de l'ail, & de la graine de moutarde. Ceux de cette ſecte ſe mêlent la plupart de marchandiſe, & entendent merveilleuſement bien le commerce, Leurs femmes ne ſe brûlent point ſur le bûcher de leurs maris, comme celles de la ſecte de Samarath: mais elles demeurent toujours veuves. *Mandeſlo*, *tom. II. d'Olearius* (*G.*)

BISZESTIA *ou* BECZESTIE, (*Hiſt. mod.*) on nomme ainſi en Ruſſie la punition impoſée à ceux qui ont injurié quelqu'un: elle conſiſte dans une amende pécuniaire proportionée au rang de celui qui a reçu l'injure; ſi c'eſt un boyard, l'amende va quelquefois à deux mille roubles: ſi celui qui a fait l'injure eſt inſolvable, on l'envoie à celui qu'il a léſé, qui eſt maître d'en faire un eſclave, ou de lui faire donner le knoute. (*A. R.*)

BIZBANI *ou* BIZEHAMI, (*Hiſt. mod.*) on nomme ainſi à la cour du grand-ſeigneur un certain nombre de ſourds & muets: ils ſont en état non ſeulement de ſe faire entendre par ſignes, mais encore de tenir un diſcours ſuivi de cette façon. Au reſte, l'uſage de parler par ſignes eſt ſi commun dans le ſérail, que preſque tout le monde y entend ce langage. (*A. R.*)

BIZOT, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur de l'*hiſtoire métallique de la république de Hollande*; ouvrage dont il y a pluſieurs éditions, entre autres une fort belle, donnée en 1688, à Amſterdam, en 3 vol. *in*-8°. Cet auteur étoit un chanoine du diocêſe de Bourges, mort en 1696, âgé de 66 ans.

BLAKE, BLAAKE, *ou* BLAAK *ou* BLACK, (ROBERT) (*Hiſt. d'Anglet.*) fameux amiral d'Angleterre, ſous Cromwel, & qui par ſes ſuccès ſur mer, fit la gloire de l'Angleterre, ſous cet uſurpateur. La guerre qu'il plut à Cromwel de déclarer en 1653, à la Hollande, pour la punir de quelques foibles ſecours qu'elle avoit fournis à Charles II, & de l'inclination qu'il lui ſuppoſoit pour la maiſon Stuart, eut pour principal effet d'annoncer à l'Europe, d'un côté l'amiral *Blake*, de l'autre, les amiraux Tromp & Ruyter, comme les plus grands hommes de mer de leur temps. *Blake* envoyé en 1655 contre les Barbareſques, canone Tunis, brûle neuf vaiſſeaux turcs qui y étoient à la rade, débarque douze cents hommes, taille en pieces trois mille Tuniſiens, s'avance vers Alger & Tripoli, met en liberté tous les eſclaves anglois; mais Cromwel ne s'éleva pas ſur ce point juſqu'à la gloire de Louis XIV, qui, en bombardant Alger, procura la liberté aux eſclaves chrétiens de toute nation.

Cromwel étoit recherché par toutes les puiſſances. La France & l'Eſpagne, qui étoient toujours en guerre enſemble, briguoient à l'envi ſon alliance. Mais Cromwel n'aimoit pas l'Eſpagne. D'ailleurs Mazarin le flatoit mieux que les Eſpagnols. De plus, Cromwel, dans l'empreſſement d'illuſtrer ſon protectorat, en enrichiſſant l'Angleterre, jetoit depuis long-temps des regards jaloux ſur les richeſſes que les Espagnols poſſédoient dans les Indes, ce fut le principal motif qui l'arma contre l'Eſpagnes; l'aſcendant de l'amiral *Blake* & de la marine angloiſe lui faiſoit concevoir les plus vaſtes eſpérances; en effet *Blake* ruina les Eſpagnols par l'enlévement, l'incendie ou la ſubmerſion de leurs galions, tandis que deux autres amiraux d'Angleterre, Pen & Vénables, prenoient la Jamaïque.

Blake avoit toujours été zélé parlementaire; mais il blâmoit hautement les boureaux de Charles I, & diſoit qu'il riſqueroit auſſi volontiers ſa vie pour ſauver celle du roi, que pour ſervir la cauſe du parlement. Il avoit remis au tréſor public tout l'argent des galions eſpagnols, & n'avoit rien gardé pour lui. Il mourut devant Plimouth, le 17 août 1657, au retour de ſon expédition contre les Eſpagnols.

BLAMPIN, (THOMAS) (*Hiſt. Litt. mod.*) bénédictin célebre par ſa belle édition des œuvres

de Saint Auguſtin. Né à Noyon en 1640, mort à Saint Benoît-ſur-Loire en 1710.

BLANC, (François le) c'eſt le fameux auteur du *traité des Monoies de France*. On y joint ordinairement la *Diſſertation ſur les Monoies de Charlemagne & de ses ſucceſſeurs, frapées dans Rome*. *Le Blanc* fut choiſi pour enſeigner l'hiſtoire aux enfans de France; mais il mourut ſubitement à Verſailles, en 1698, peu de temps après ſa nomination. C'étoit un gentilhomme du Dauphiné.

BLANC, (Claude le) eſt auſſi le nom d'un miniſtre de Louis XV du petit nombre des miniſtres ſoit de ce regne, ſoit des précédens, qui ſoient rentrés dans le miniſtere après en être ſortis. Il avoit été ſecrétaire d'état au département de la guerre en 1718. Il fut mis à la baſtille en 1723, & taxé à une ſomme de près de huit millions; il en fut déchargé en 1725, rentra dans la charge de ſecrétaire d'état, & fut miniſtre de la marine. Il mourut en 1728.

BLANCHARD. Ce nom a de la réputation dans les lettres. On diſtingue 1°. François Blanchard, avocat ſavant dans l'hiſtoire, ſur-tout dans la partie qui concerne les généalogies. On a de lui les *Éloges des premiers préſidens à mortier & conſeilers au parlement de Paris*, 1645, *in-folio*. Il avoit auſſi commencé les *Maîtres des requêtes*, 1647, *in-folio*; mais cet ouvrage eſt reſté imparfait. L'auteur vivoit encore en 1650.

2°. Guillaume Blanchard, ſon fils, a donné un *Recueil des ordonances, édits, déclarations & lettres patentes des rois de France, qui concernent la juſtice, la police & les finances, depuis l'an* 897 *juſqu'à préſent*, c'eſt-à-dire, juſqu'à la fin du regne de Louis XIV, Paris, 1715, deux vol. *in-folio*, ouvrage qui continuera d'être utile, juſqu'à ce que le grand recueil des ordonances qui s'imprime au louvre ſoit entiérement achevé. Mort en 1724.

3°. Élie Blanchard, de l'académie des inſcriptions & belles lettres, dont on a des diſſertations dans le recueil de l'académie né à Langres le 8 juillet 1672, mort à Paris en 1756 le 17 février. C'étoit un homme ſavant, modeſte & vertueux.

BLANCHE DE CASTILLE, (*Hiſt. de Fr.*) Louis IX, connu ſous le nom de Saint Louis, n'avoit pas douze ans lorſqu'il monta ſur le trône. Ce fut une femme, & une femme étrangere, qu'on vit pour la premiére fois, ſous la troiſieme race de notre monarchie, oſer s'emparer de la régence; cette femme étoit *Blanche de Caſtille*. Son mariage avec Louis VIII, roi de France, fils de Philippe-Auguſte, avoit été heureux & fécond. Il en étoit né neuf fils & deux filles. Son mari tenoit d'elle des droits litigieux ſur l'Angleterre & ſur la Caſtille. Il eut l'imprudence de vouloir faire valoir les premiers, & la ſageſſe de négliger les ſeconds; & *Blanche*, quoique ces droits lui fuſſent propres, les négligea tous pour s'appliquer à régir & à pacifier la France.

Étrangere elle donna ſa confiance à un étranger, le cardinal Romain Bonaventure, légat en France, & l'aſſocia, pour ainſi dire, au gouvernement. Bleſſés de ces nouveautés, & ſe jugeant avilis par l'empire d'une femme & d'un prêtre, les grands, que Louis le Grôs & Philippe Auguſte avoient abaiſſés, crurent avoir trouvé l'occaſion de reprendre leur puiſſance; ils prirent les armes contre *Blanche*. On dit que cette reine habile faiſant ſervir à ſes deſſeins la paſſion du jeune Thibaud, comte de Champagne, qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordona d'entrer dans cette ligue, pour lui en révéler tous les ſecrets, & fit de ſon chevalier un eſpion. Quoi qu'il en ſoit, la diligence de *Blanche* prévint tous les mouvemens de cette grande cabale; elle mene ſon fils à Rheims, & le fait ſacrer; elle apprend que les rebelles s'aſſemblent en Bretagne; elle marche en Bretagne; ils n'avoient pas fait leurs préparatifs; ils ſe diſſiperent & traiterent ſéparément.

Blanche ne paſſoit rien à ſon amant; il lui ariva, ſoit par dépit, ſoit par d'autres motifs, de s'écarter quelquefois du devoir; à chaque faute, il lui en coûtoit quelques-unes de ſes meilleures places: toujours châtié, toujours malheureux, Thibaud ſe conſoloit, en chantant ſes amours & les rigueurs de ſa maitreſſe; il grava ſes chanſons ſur les vitres & ſur les murs de ſon château de Provins, juſqu'à ce qu'ayant hérité du royaume de Navarre, il s'occupa de ſoins plus importans, & tranſporta dans ce royaume de bons laboureurs de Brie & de Champagne, qui le fertiliſerent & le peuplerent.

Il n'eſt pas étonant que dans ces temps de chevalerie, où la galanterie étoit ſi romaneſque, où l'imagination étoit ſi exaltée par la valeur & par l'amour, une reine courageuſe, habile, vertueuſe, eût fait une grande impreſſion ſur le cœur d'un poëte chevalier, tel que Thibaud; cependant M. l'évêque de la Ravaliere, de l'académie des belles lettres, a prétendu que la reine *Blanche* ne fut l'objet ni des amours, ni des chanſons de Thibaud; il a fondé ce paradoxe ſur des raiſons qui ne ſont pas à dédaigner peut-être, mais qui n'empêchent pas non plus qu'on ne ſoit encore autoriſé à ſuivre l'opinion commune.

Saint Louis ſe formoit par les leçons & les exemples de *Blanche*; l'honeur de cette adminiſtration qui faiſoit reſpecter la France, commençoit à ſe partager à peu près également entre ſa mere & lui. Ce prince, devenu majeur, regne en effet par lui-même, mais avec toutes les déférences qu'il devoit à une mere telle que la ſiene. De régente, elle devint premier miniſtre. *Blanche* aimoit le commandement, mais elle aimoit la gloire de ſon fils: l'acord de leurs volontés fut la ſource des proſpérités de ce regne.

Blanche, mal-gré ſon goût pour la domination, & mal-gré l'avantage de reprendre la régence, vit avec regret ſon fils partir pour la croiſade, & le rapeloit ſans ceſſe avec beaucoup d'inſtances.

La

La mere & la femme de saint Louis ne s'aimoient point, parce qu'elles l'aimoient trop; l'une auroit voulu le dominer seule, l'autre auroit voulu n'être dominée que par lui. Louis ménagea sur ce point leur délicatesse, par des moyens qui annoncent une grande simplicité de mœurs, & des égards recherchés. *Blanche* étoit jalouse de la confiance qu'il témoignoit à Marguerite, & toutes les fois qu'elle le trouvoit chez cette princesse, une froideur marquée, une aigreur involontaire attestoit l'altération de son âme. Louis & Marguerite avoient dressé un petit chien à les avertir de l'arivée de *Blanche*, & dès que cet animal avoit donné de loin le signal convenu, le roi sortoit par une porte de derriere.

Un jour Marguerite étoit mourante d'une fausse-couche; *Blanche*, en entrant dans la chambre de la malade, y trouve Louis qui s'empressoit à la secourir; elle craignit pour lui le spectacle de douleur qui paroissoit s'apprêter, & le prenant par la main pour l'emmener: *Vous n'avez que faire ici*, lui dit-elle d'un ton funeste. *Eh quoi!* s'écria tristement Marguerite, *ne me laisserez-vous jamais voir mon cher seigneur ni en la vie ni à la mort?* Le roi sorti, & Marguerite s'évanouit; il rentra, elle se ranima, & revint à la vie.

Blanche avoit nouri elle-même son fils, & regardoit cette fonction moins encore comme un des devoirs que comme une des prérogatives d'une mere. Pendant une de ses maladies, une femme de la cour crut devoir la suppléer & donner à téter à l'enfant; *Blanche* mit le doigt dans la bouche de l'enfant, & lui fit rendre le lait qu'il avoit pris. *Eh quoi!* dit-elle, *soufrirai-je qu'on m'ôte le titre de mere que je tiens de Dieu & de la nature?*

Blanche mourut en 1252, & fut enterrée à l'abbaye de Maubuisson qu'elle avoit fondée en 1242. Elle étoit fille d'Alphonse IX, roi de Castille, surnommé le *Bon* & le *Noble*; & par sa mere, Éléonore d'Angleterre, elle étoit la digne petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre, & de la fameuse Éléonore d'Aquitaine, de laquelle par conséquent descendent tous les rois de France issus de saint Louis, comme si elle n'eût pas été répudiée par Louis le Jeune.

BLANCHET (Pierre) (*Hist. litt. mod.*). C'est, dit-on, le nom du premier auteur de cette jolie farce de *Pathelin*, que l'abbé Brueys a rajeunie en 1720 avec un succès qui ne s'est pas démenti depuis ce temps. Presque toutes les situations & les plaisanteries de la piece moderne se trouvoient déja dans l'anciene, & Brueys n'a eu, pour ainsi dire, à changer que le style. Pierre *Blanchet* étoit, dit-on, un prêtre né à Poitiers en 1459, & mort en 1519. Observons cependant que M. de Fontenelle, dans l'*Histoire du théâtre françois*, n'ose ni dire le nom de cet auteur, ni fixer le temps précis où il écrivoit; mais il croit cette piece à peu près du temps de Louis XII, époque qui répond au temps de la vie de ce *Blanchet*.

BLASCO-NUNNÈS, dit *Velasco* (*Hist. mod.*) un de ces généraux & de ces navigateurs espagnols qui étendirent en Amérique la puissance de leur nation, & qui payerent de leur vie leurs exploits. Celui-ci reconut les côtes de Paria & du Darien, découvrit l'Isthme de Panama, & ouvrit la route du Pérou à François Pizarre & à Diégo d'Almagro, qui entrerent dans ce pays en 1525. Il eut la tête tranchée, pour avoir voulu, dit-on, se faire souverain des terres qu'il avoit découvertes.

Blasco-Nunnès, dit *Vela*, dont la destinée ne fut pas plus heureuse, étoit peut-être son fils; vice-roi du Pérou en 1543, il eut de sanglans démêlés avec plusieurs des principaux chefs espagnols, tels que Vacca de Castro, Gonzalès Pizarro, frere de François, &c. Il vouloit mettre en liberté tous les Indiens du Pérou, ce qui souleva contre lui les Espagnols: mais il paroît qu'il se permit des cruautés & même des lâchetés contre ses ennemis, il employa contr'eux jusqu'à l'assassinat; il fut arrêté, il échapa, il reparut les armes à la main, livra bataille, fut renversé de cheval, & eut à l'instant la tête coupée par un indien, qui servoit la vengeance du docteur Carvajal, dont *Blasco-Nunnès* avoit fait assassiner le frere. Il mourut en 1546.

BLETTERIE, (Jean-Philippe-René de la) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des inscriptions & belles lettres, professeur d'éloquence au collége royal, auteur des vies de Julien & de Jovien, traducteur célebre de quelques ouvrages de Julien & de quelques ouvrages de Tacite. Ces vies & ces traductions eurent un si grand succès, que l'auteur crut pouvoir, à la faveur de sa réputation, s'abandoner entiérement à un défaut vers lequel il avoit toujours incliné; ce défaut, c'est la familiarité & la bassesse du style, qui lui sembloit du naturel, & qu'il crut pouvoir consacrer par son exemple. C'est sur-tout dans son *Tibere*, ou sa traduction des six premiers livres des annales de Tacite, publiée en 1768, qu'il crut pouvoir se permettre ce style bourgeois qu'on lui a reproché avec raison; ce n'est pas que même, sans une attention bien sévere, on ne pût en trouver des traces dans ses ouvrages précédens; mais enfin il ne s'y étoit point fait remarquer, il y étoit couvert par l'élégance & l'énergie, deux qualités qui distinguent sur-tout la maniere d'écrire de M. l'abbé de la *Bletterie* & qui le mettent au rang des bons écrivains; ce n'est que dans le *Tibere* que ce style bassement familier, si contraire à la profonde & sublime concision de Tacite, est véritablement choquant, & qu'il paroît même affecté. Il le paroît d'autant plus, que cette traduction a d'ailleurs beaucoup de mérite, même pour le style, qui a presque toujours l'énergie de l'abbé de la *Bletterie*, & quelquefois celle de Tacite. Les endroits même où le traducteur supplée Tacite, ne sont pas indignes du reste de l'ouvrage, il y prend bien la maniere de l'original. La

fameuse lettre contre Séjan, écrite de Caprées, est parfaitement faite d'après les instructions de Dion, elle est d'un homme qui s'est profondément pénétré de l'esprit & de la politique sombre de Tibere, & qui sait faire parler un personage d'après son caractere; mais on ne reconoît plus Tibere ni Tacite, quand l'abbé de la *Bletterie* se livre à son naturel bourgeois. Si Tacite met dans la bouche d'un soldat séditieux cette plainte chagrine: *Denis in diem assibus militis romani animam & corpus æstimari*, l'abbé de la *Bletterie* traduit d'un ton de crieur public: *A dix âs par jour un soldat romain corps & âme*. Sa traduction abonde en semblables bassesses.

Militesne appellem, qui filium imperatoris vestri vallo & armis circumsedistis?

„ Vous appélerai-je soldats, vous qui venez „ d'assiéger *en forme* le fils de votre empereur?

Meque precariam animam inter infensos trahere.

„ Et que Germanicus, au milieu d'une armée „ de furieux, traîne *sous leur bon plaisir* une vie „ qu'ils vont peut-être lui arracher.

Melius & amantius ille, qui gladium offerebat.

„ Plus sensé mille fois celui qui m'offroit son „ épée: *c'étoit-là m'aimer comme il faut.*

Satis superque memoriæ meæ tribuent, ut majoribus meis dignum ..... credant.

„ Elle m'honorera *de reste*, si elle juge que je „ fus digne de mes ancêtres.

Nam quæ saxo struuntur, (templa) si judicium posterorum in odium vertit, pro sepulcris spernuntur.

„ Pour ces temples de marbre, ils ne sont „ aux ieux de la postérité, que de vils sépul„ chres, si elle condamne la mémoire *du Dieu* „ *prétendu*, &c.

Enfin, il faut oser dire que la traduction de M. d'Alembert est supérieure à tous égards à celle de l'abbé de la *Bletterie*, & que son principal défaut est de n'être pas complete, & de n'offrir que des fragmens choisis. Le pere Dotteville, de l'Oratoire, qui a traduit de Tacite tout ce que l'abbé de la *Bletterie* n'avoit pas traduit, & qui depuis a donné une nouvele édition du *Tibere* de M. l'abbé de la *Bletterie*, a eu soin de faire disparoître la plupart de ces taches.

Les mémoires de l'abbé de la *Bletterie* insérés dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles lettres, sont d'un savant qui a du goût & à qui les usages romains sont familiers.

Sa *Vie de Julien* fut le premier fondement de sa réputation. Quelques-uns lui reprocherent le choix de ce sujet, & le fameux Gaillande, le docteur Béda le lui reprocha hautement chez M. le cardinal de Rohan, au moment où l'abbé de la *Bletterie* sollicitoit le suffrage de ce cardinal pour l'académie françoise. L'abbé de la *Bletterie* fut élu, mais la cour lui donna l'exclusion. Il fut fort sensible à sa disgrace; une femme de a cour qui n'étoit pas indifférente aux honeurs du tabouret, mais qui croyoit qu'on devoit l'être aux honeurs littéraires, cherchant à le consoler, s'étonoit qu'on s'affligeât d'avoir manqué l'académie: *Madame*, lui dit l'abbé de la *Bletterie* avec une colere grondeuse qui lui étoit propre, & qui n'offensoit persone, *le fauteuil académique est le tabouret du bel esprit*. Le véritable motif de consolation étoit d'avoir été nommé. En effet avoir été jugé digne des honeurs suprêmes de la littérature par le public & par l'académie, qui est son organe ou dont il est l'organe, c'est les avoir obtenus.

Une fois son zele savant s'échaufa sur quelque paradoxe de M. Linguet, & il se permit de le maltraiter un peu dans la préface de son *Tibere*. M. Linguet lui répondit, & se moqua de l'érudition comme il se moqua depuis *du maître & de la science*; les rieurs, selon l'usage, furent pour le bel-esprit qui avoit tort, mais qui plaisantoit, contre le savant qui avoit raison, mais qui se fâchoit. Cette réponse de M. Linguet fut acueillie, même par ceux qui dans la suite lui ont été le plus contraires, mais ils le haïssoient beaucoup moins alors que M. l'abbé de la *Bletterie*.

On attribue à l'abbé de la *Bletterie* des *lettres au sujet de la relation du quiétisme de M. Phelippeaux*, 1733, *in-12*, brochure devenue rare, elle renferme une justification des mœurs de madame Guyon.

M. l'abbé de la *Bletterie* joignoit à son profond savoir les grâces du bel-esprit; on a de lui des vers de société qui prouvent qu'il auroit pu se faire un nom par la poésie.

C'est cette union de l'esprit & du goût, avec le savoir, qui distingue M. l'abbé de la *Bletterie* parmi les gens de lettres, dont plusieurs ont eu autant ou plus d'érudition que lui, quelques-uns plus de talent, fort peu l'un & l'autre dans le même degré.

Quant à son caractere dans la société, ce vers d'Horace:

Irasci celerem, tamen ut placabilis essem:

auroit pu lui servir de devise. Un jour il s'emportoit avec quelque violence contre un homme qui venoit de s'emporter lui-même avec assez d'indécence contre un homme de mérite, ami de l'abbé de la *Bletterie*; quelqu'un dit tout bas à l'abbé: *Prenez garde, vouz tombez dans la même faute dont vous vous plaignez justement*. L'abbé se tut & parut confus d'être pris ainsi sur le fait. Après une minute de silence, il prit la main de celui qui l'avoit averti, & lui dit, les larmes aux ieux & d'un ton pénétré: *Je n'oublierai jamais cette utile leçon & cet important service: il est honteux pour un homme de mon âge d'avoir si peu d'empire sur lui-même & de retomber toujours.*

Ce trait est certainement d'un homme qui doit inspirer de l'intérêt aux honêtes gens ; aussi M. l'abbé de la *Bletterie*, mal-gré son humeur, & mal-gré ses talens, avoit-il des amis, & ces amis étoient les hommes les plus estimables de la littérature. Il étoit de Rennes. Il mourut en 1772.

BLOMBERG, (BARBE.) (*Hist. mod.*) fille de qualité de Ratisbonne, voulut bien passer pour la mere de don Juan d'Autriche ; ,, mais, dit M. le président Hénault, ,, la calomnie n'avoit ,, pas épargné Marie d'Autriche, (sœur de Char- ,, les-Quint, pere de don Juan ;) on préten- ,, doit que don Juan n'étoit pas fils de Barbe ,, *Blomberg* ,,.

Calomnie tant qu'on voudra ; c'est Famien Strada qui fait la calomnie ; il raconte dans ses guerres de Flandre, *Décade premiere*, *liv.* 10., que le cardinal de la Cuéva lui avoit révélé ce secret, qu'il tenoit de l'infante Claire Isabelle Eugenie, à qui Philippe II, son pere, qui n'avoit point de secret pour elle, en avoit fait confidence. Mais Bayle ne renonce point à croire que Barbe *Blomberg*, sans avoir été mere de don Juan, ait été la maitresse de Charles-Quint. C'est peut-être là la calomnie ; M. de Fontenelle a pris plus à la lettre, la vertu de Barbe *Blomberg*, & son indifférence pour sa gloire ; il l'a mise en opposition sur ce point avec Lucrece, dans son sixieme dialogue des morts anciens avec les modernes. Il l'appele *Plomberg*.

BLONDEAU, (CLAUDE) avocat, auteur du *Journal du Palais*, en société avec un autre avocat nommé Gueret, est aussi l'éditeur de la *somme bénéficiale* de Bouchel, qu'il donna sous le nom de *Bibliotheque canonique*. Mort au commencement du dix-huitieme siecle.

BLONDEL, (*Hist. litt. mod.*). C'est le nom de divers personages qui se sont fait un nom dans les lettres.

1°. David BLONDEL. C'est lui qui a complétement désabusé le monde, des fausses décrétales ; un auteur protestant devoit être porté à ce point d'érudition : il faut savoir gré à ce même protestant d'avoir détruit la fable de la papesse Jeanne, si agréable aux protestans, & il faut aussi savoir gré à un protestant françois, retiré en Hollande pour cause de religion, d'être resté assez bon françois pour avoir mis quelque zele à combatre contre Chifflet sur la généalogie des rois de France, & à rejeter l'histoire du mariage de Blitilde, fille de Clotaire, avec le sénateur Ansbert, mariage des suites duquel on prétendoit tirer des inductions contre la loi salique, la plus utile de toutes les loix, que toutes les nations monarchiques devroient adopter pour le bonheur du monde, & qui tariroit pour jamais la source des guerres de succession si fréquentes dans les pays où les femmes héritent de la courone. Tels sont les trois principaux ouvrages de *Blondel*. On a encore de lui un *Traité de la primauté de l'Église*, un *sur les Sibylles*, un *sur les écrits de controverse*, &c. Il étoit de Châlons-sur-Marne. Il mourut en 1655. Écrivain peu agréable, mais bon critique.

2°. François BLONDEL. C'est sur ses desseins qu'ont été construites la porte Saint-Antoine, aujourd'hui abatue, & la porte Saint-Denis qu'il ne faut point abatre. Ses connoissances dans l'architecture & dans les mathématiques l'ont porté loin. Il fut de l'académie des sciences, directeur de celle d'architecture, maréchal de camp, il eut aussi un brevet de conseiller d'état. On a de lui un *Cours d'architecture* in-folio. *L'art de jeter les bombes*, in-12. *La maniere de fortifier les places*, in-4°. & d'autres ouvrages utiles. Il est encore l'auteur d'un ouvrage dans un genre purement agréable, c'est une *Comparaison de Pindare avec Horace*. Mort à Paris en 1686, âgé de 68 ans.

3°. Jean-François BLONDEL, architecte du roi, professeur royal au Louvre, membre de l'académie d'architecture, né à Rouen en 1705, mort le 9 janvier 1774. On a de lui différens ouvrages sur son art. 1°. Un *Discours sur l'architecture*, in-12. 2°. Un *Traité de la décoration des édifices*, 1738, 2 vol. in-4°. 3°. Un *Cours d'architecture* ou *Traité de la décoration*, *distribution & construction des bâtimens*, 6 vol. in-8°. 1771 — 1773. Il n'en a donné que les quatre premiers ; les autres ont été publiés en 1777, trois ans après sa mort, par M. Patte, d'après les manuscrits de *Blondel*. M. de Bastide a aussi donné (en 1774) un ouvrage posthume de M. *Blondel*, intitulé : *L'homme du monde éclairé par les arts*, in-8°, 2 vol. Cet ouvrage n'a presque aucun raport avec son titre. C'est un vrai roman, & un roman assez mal-fait. Il contient cependant quelques instructions utiles sur les arts ; on y trouve une très-belle description de Marly. L'ouvrage est divisé par lettres ; il y en a deux entre autres où les plus grands maîtres des écoles romaine, flamande & françoise, sont jugés, leurs principaux ouvrages appréciés, & les écoles même mises en parallele. Il y en a plusieurs qui donnent des notions assez détaillées des principes de l'architecture ; il y en a une entre autres, où plusieurs édifices nouveaux sont jugés d'après ces principes.

C'est M. *Blondel* qui est l'auteur des articles d'architecture insérés dans l'Encyclopédie.

Il y a d'un Pierre-Jacques *Blondel*, mort en 1730, un *Mémoire contre les imprimeurs & leurs gains excessifs*.

Et d'un Laurent *Blondel*, son parent, mort en 1740, une nouvele *Vie des Saints*, in-fol. Paris, chez Desprez & Desessarts, & d'autres ouvrages de piété.

BLONDIN, (PIERRE) botaniste habile, disciple chéri & estimé de M. de Tournefort, né le 18 décembre 1682, dans le Vimeu en Picardie, ,, avoit, dit M. de Fontenelle, toute la candeur ,, que l'opinion publique a jamais attribuée à sa ,, nation ,,. Il entra dans l'académie des sciences

en 1712; il mourut le 15 avril 1713. N'ayant pas laissé d'ouvrages publics, il n'est connu que par le court éloge qu'en a fait M. de Fontenelle.

BLONDUS, (Flavius) (*Hist. litt. mod.*) historien du quinzieme siecle, secrétaire d'Eugene IV & de quelques autres Papes, auteur d'une *Italia illustrata*, Rome, 1474, *in-fol.* & d'un autre ouvrage, intitulé, *Historiarum ab inclinatione Romani imperii ad annum* 1440, *decades* 3, Venise, 1484, *in-fol.* Ces deux ouvrages se trouvent aussi dans le Recueil des œuvres de cet auteur, Bâle, 1531, *in-fol.* Mort à Rome en 1463 à 75 ans. Le vrai nom de cet auteur est *Biondo*.

(Il illustra aussi les bâtimens anciens & les coutumes ancienes de Rome avec les deux ouvrages dont l'un a pour titre *Romæ instauratæ*, l'autre *Romæ triumphantis*.)

(Π) Michel Ange Blondus ou Biondo, Vénitien, comme il l'atteste lui-même dans ses écrits, naquit le 4. Mai 1497. Il étudia la Philosophie & la Médecine sous le célebre Augustin Niso, & obtint le bonet doctoral à Naples où même il épousa Julie-Marcie Martin qui par ses caprices lui fournit l'occasion decomposer un ouvrage contre les femmes. De retour à Venise il professa la Médecine avec succès; mais peu de temps après il passa à Rome, où pendant six années qu'il y demeura il acquit une grande réputation par plusieurs ouvrages qu'il publia. La mort l'ayant délivré de sa femme qui ne lui causoit que des chagrins, il retourna à Venise où il mourut peu après l'an 1565. On a de lui plusieurs ouvrages dont quelques-uns sont d'Auteurs anciens qu'il donna au public. Voyez-en le Catalogue raisoné chez le Pere des Augustins, *Storia degli Scrittori Veneziani*, T. II. p. 488.)

BLOUNT, (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une anciene & illustre maison d'Angleterre, d'origine normande, qui passa en Angleterre avec Guillaume le conquérant, dans l'armée duquel deux freres de ce nom avoient des emplois considérables. Charles *Blount*, comte de Devonshire, comblé de biens & d'honeurs sous Elisabeth & Jacques I, & mort le 3 avril 1606, à 43 ans, étoit de cette maison.

Blount est encore le nom de plusieurs écrivains anglois.

1°. Thomas, jurisconsulte, grammairien & Rhéteur, de qui on a un *Dictionaire juridique, où l'on explique les termes obscurs & difficiles, qui se trouvent dans les loix tant ancienes que modernes*; un *Dictionaire des mots difficiles, hébreux grecs, latins, italiens, &c. en usage dans la langue angloise*; une *Rhétorique angloise*. Mort en 1676.

2°. Henri, grand Shérif du comté d'Herford, mort le 9 octobre 1682, à près de 80 ans. On a de lui une *Relation d'un voyage au levant*, écrite en anglois, 1636, *in-4°*.

3°. Thomas-Pope, fils de Henri, auteur d'*Essais sur différens sujets*, in-8°. D'une *Histoire naturele*, Londres, 1692, *in-4°*. Et d'un ouvrage *in-fol.* Londres, 1690, intitulé: *Censura celebriorum auctorum, sive tractatus in quo varia virorum doctorum de clarissimis cujusque sæculi scriptoribus judicia redduntur*. Mort en 1697.

4°. Charles, frere de Thomas-Pope, auteur de plusieurs ouvrages hardis & célebres par cette hardiesse, tels que *Anima mundi*, ou histoire des opinions des anciens touchant l'état des âmes des hommes après la mort, Londres, 1679, *in-8°.*; *La grande Diane des Ephésiens*, ou l'origine de l'idolatrie, avec l'institution politique des sacrifices du paganisme, 1680, *in-folio*; une traduction en anglois des deux premiers livres de la vie d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, 1680, *in-folio*, avec des notes, qui sont, dit-on, tirées pour la plupart des manuscrits du baron Herbert.

Charles *Blount*, est encore l'auteur principal du livre intitulé: *Les oracles de la raison*, de celui qui a pour titre: *Religio laici*, & d'une introduction abrégée à la géographie, la chronologie, la politique, l'histoire, la philosophie, &c. sous le titre: *Janua scientiarum*, Londres, 1684, *in-8°*.

Charles *Blount* se tua en 1693 de désespoir de ne pouvoir épouser la veuve d'un de ses freres, dont il étoit devenu amoureux.

BLUTEAU, (dom Raphaël) théatin. On a de lui un *Dictionaire portugais & latin*, dont il y a deux éditions, l'une de Conimbre, l'autre de Lisbone. Né en 1638, mort en 1734 à quatre-vingt-seize ans.

BOAISTUAU, (Pierre) a traduit avec Belleforêt des *Nouveles de Bandello*, Lyon, 1616, sept volumes *in-16*. (*Voyez* Bandello & Belleforêt.) Il a fait aussi en société avec Belleforêt un livre intitulé: *Histoires prodigieuses extraites de différens auteurs*, Paris, 1598. Mort en 1566.

BOATE, (Richard) (*Hist. litt. mod.*) botaniste d'Irlande, publia en 1656 l'histoire naturele de ce royaume.

BOCACE, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) un des plus beaux esprits de l'Italie, disciple & rival de Pétrarque, & qui a formé la prose italiene, comme Pétrarque la poésie. C'étoit le fils d'un paysan de Certaldo en Toscane, où il naquit en 1313. Ses parens le destinerent d'abord au négoce, ensuite à la jurisprudence; mais la nature le destinoit aux lettres. Il s'y distingua bientôt, la ville de Florence lui donna le droit de bourgeoisie; cette ville qui se signala toujours par son respect pour les lettres, & son amour pour les arts, voulant posséder Pétrarque dans ses murs, jugea que l'écrivain qui approchoit le plus de lui par les talens, seroit le plus propre à l'attirer, & *Bocace* fut député pour l'inviter de venir dans cette ville; il en ariva tout autrement; *Bocace* ne put engager Pétrarque à venir à Florence, & Pétrarque engagea aisément *Bocace* à quiter une ville alors troublée par des factions, qui peu de temps auparavant en avoient fait ba-

nir le Dante. Ce n'étoit plus là un séjour assez tranquille pour les muses, ces filles du ciel, ces amies de la paix; *Bocace* alla chercher un asyle plus doux à la cour de Robert le Sage, roi de Naples, & de la reine Jeanne premiere, sa petite-fille; mais l'amour de la patrie, toujours très-fort dans les âmes sensibles, le rapela, non à Florence, qui n'étoit que sa patrie adoptive, mais dans la solitude de Certaldo, où il étoit né. Il y mourut en 1375, & à ce qu'on a dit, d'un excès de travail, car l'excès est plus dangereux peut-être dans les travaux de l'esprit que dans ceux du corps. *Bocace* est mis fort au dessous de Pétrarque pour la poésie, il est mis au dessus pour la prose italiene qu'il a formée, & dans laquelle il est encore un des meilleurs modeles; il a écrit aussi en prose latine, & sur cet article, Pétrarque reprend l'avantage. L'ouvrage le plus célebre de *Bocace*, est son *Décaméron*, dont il s'est fait dans tous les temps & dans tous les pays une multitude d'éditions; on sait combien ce recueil de contes a fourni de sujets à la Fontaine, & combien l'imitateur a embéli le modele; nous avons en françois différentes traductions du *Décaméron*, une entre autres de 1697 en deux volumes *in*-8°. avec figures; une de 1757 en cinq volumes *in*-8°. avec figures; une enfin de 1780 en dix volumes *in* 8°. & *in*-12 avec figures. On a encore de *Bocace* divers contes & romans, qui forment des ouvrages à part, non compris dans le *Décaméron*. On a de plus un *Traité des fleuves, des montagnes & des lacs, une généalogie des dieux*, dans laquelle on observe que *Bocace* cite beaucoup de livres que nous n'avons plus. Il ne faudroit peut-être pas en conclure que ces livres existassent alors & n'aient été perdus que depuis. *Bocace* avoit beaucoup d'imagination, & réussissoit mieux dans les fictions que dans la vérité. Il a voulu écrire l'histoire; mais il a mieux aimé l'inventer ou la deviner, que de la rechercher dans ses sources. Ce reproche ne s'applique pas vrai-semblablement à la *vie du Dante*, qu'il pouvoit avoir vu dans son enfance, & dont il a pu écrire l'histoire d'après les mémoires des contemporains; mais il faut en général se défier beaucoup de ce qu'il a écrit dans le genre historique; on y reconoît par-tout l'habitude d'écrire des contes & des romans. Son traité de *claris mulieribus* est un recueil de fâbles, où tous les fondemens de l'histoire sont renversés. *Bocace* ne paroissoit pas fait pour devenir chef de secte dans le genre historique, il l'est cependant devenu. Il imagina, par simple jeu d'esprit, de justifier Brunehaut, après plus de sept siecles écoulés, sans que persone eût élevé le moindre doute sur l'équité du jugement prononcé contr'elle. Il lui donne pour pere un Lémichildon au lieu d'Athanagilde. On ne sait ce que c'est qu'un Tilpert & qu'un Tilcepert qu'il veut lui donner pour maris au lieu de Sigebert; il fait assassiner Chilperic avant ce Sigebert; il dit que Théodebert & Théodoric étoient petits-fils de Sigebert, & non de Brunehaut; il fait Clotaire III, (au lieu de Clotaire II) fils de Brunehaut & auteur de sa mort; enfin il ne sait pas un mot de l'histoire des temps dont il parle.

Cependant un autre italien, sur la fin du quinzieme siecle, ou vers le commencement du seizieme, a fort applaudi à l'idée de *Bocace*; c'est Paul Émile. *Tot post sæculis*, dit-il, *non temere venit in mentem Boccatio, poetici quidem ingenii auctori, sed antiquitatis cognoscendæ studiosissimo, eam externam mulierem temporibus perditissimis alienorum scelerum flagrasse invidia.*

Jean du Tillet, évêque de Meaux, frere du célebre gréfier, mort, ainsi que lui, en 1570, est le premier françois qui (toujours sur la foi de *Bocace*) ait montré quelque doute sur la justice du jugement prononcé contre Brunehaut. On peut opposer à ce doute la décision de son frere qui a bien plus d'autorité que lui dans l'histoire, & qui dit formélement que *Brunehaut avoit fait mourir plusieurs rois & enfans de rois.*

L'évêque de Meaux n'avoit eu que des doutes sur les crimes attribués à Brunehaut; mais le jésuite Mariana, qui écrivoit en 1592, est sûr de l'innocence de Brunehaut, & de l'injustice des François à son égard: il annonce qu'il a résolu de la venger: *Quam nobilissimam fœminam liberare melioribus argumentis testimoniisque constituimus.* On atend ensuite ces meilleures preuves & ces meilleurs témoignages: de preuves, il n'en raporte pas, & le moyen? Ses témoignages se réduisent à celui de *Bocace*, qu'il appele d'après Paul Émile, *poetici quidem ingenii scriptor, sed antiquitatis cognoscendæ studio incitatus præstansque.*

Le cardinal Baronius s'est moqué de lui. *Risimus*, dit-il, *recentiorem auctorem qui conatus est eamdem Brunichildem excusare, æthiopem lavans, quæ ab omnibus historiis hujus temporis sacrilega, sanguinaria & ubique nefaria conclamatur.*

M. de Valois n'a pas traité avec plus de respect l'opinion de Mariana: *Quam hominis*, dit-il, *opinionem (ne somnium & deliramentum dicam) superior rei gestæ relatio abunde refellit.*

Depuis Mariana, les auteurs se partagent, & Brunehaut trouve des défenseurs plus raisonables. Papyre Masson, dans ses annales; Pasquier, dans ses recherches; le pere le Cointe, dans ses annales ecclésiastiques; enfin M. de Cordemoy, dans son histoire de France, se déclarent pour elle: quelques écrivains très-modernes, tels que l'abbé le Gendre, le pere Barre, & en dernier lieu M. l'abbé Velly, suivent M. de Cordemoy; mais la foule des historiens (& parmi ces historiens on trouve des critiques) continuent d'être contraires à Brunehaut, & rien ne prouve mieux combien la cause de ses défenseurs est désespérée, que de les voir réduits à citer *Bocace* comme une autorité en histoire.

(II) Le pere de Jean étoit originaire de Certaldo dans le territoire de Florence, mais demeurant, comme il paroît, à Florence, adoné au

négoce. Si l'on en croit Dominique d'Arezzo, écrivain du XV siecle, son pere s'étoit rendu à Paris pour ses afaires, & ce fut-là que naquit Jean d'une femme que le pere n'épousa que dans la suite. Il fut d'abord obligé à entrer dans le négoce; & à l'âge de 28 ans il fit pour la premiere fois le voyage de Naples, où étant allé un jour voir le tombeau de Virgile, il s'enflama du désir d'étudier de façon qu'il renonça pour toujours au commerce. Son pere lui permit de se livrer aux études, mais il voulut qu'il s'appliquât au Droit Canon, parce que cette science étoit alors en grand crédit, & Jean fut obligé de se plier à la volonté du pere qui mourut de la peste en 1348. Jean alors maître de lui-même se dévoua entiérement aux lettres sans négliger cependant les sciences les plus relevées; puisque il cultiva aussi la Philosophie & sur-tout l'Astronomie. Ce fut la langue greque à laquelle il s'appliqua d'abord plus particuliérement, & ce fut Léonce Pilato qui la lui enseigna. Il rassembla de toute part des manuscrits grecs de façon que, suivant le témoignage de Giannozzo Manetti, tout ce qu'on trouvoit de livres de ce genre à Florence, étoit dû à *Bocace*. Il fit même ériger à Florence une chaire publique de langue greque. Il fit aussi un recueil abondant de manuscrits latins, & il en copia plusieurs lui-même. Il donna ensuite sa Bibliotheque au Couvent du Saint-Esprit de Florence. Il fut chargé d'illustres ambassades auprès du Seigneur de Ravenne Ostase de Polenta, auprès de Louis marquis de Brandebourg, fils de Louis le Bavarois, & auprès du Pape Innocent VI. Mais la plus chere ambassade dont il fût chargé, fut lorsque les Florentins l'envoyerent en 1351 à Padoue pour remettre à Pétrarque une lettre de la République, qui le conjuroit de revenir dans sa patrie. Il n'y réussit pas; mais ils contracterent entr'eux une étroite amitié qui dura jusqu'à leur mort, ce que atteste le grand nombre de lettres adressées à *Bocace*, qu'on trouve parmi celles de Pétrarque. L'effet principal de cette amitie fut le changement de mœurs de *Bocace* & sa conduite plus sage, à laquelle Pétrarque ne se lassoit pas de l'exhorter dans ses lettres & dans ses discours familiers. Cette conversion de *Bocace*, si l'on peut parler ainsi, ariva en 1362. Il continua cependant à servir la République dans d'autres ambassades auxquelles il fut destiné dans les dernieres années de sa vie, sur-tout à la cour de Rome. L'an 1363, appelé par Nicolas, Acciajuoli Grand-Sénéchal du royaume de Naples, il alla à cette cour; mais irrité de la façon peu honorable dont on l'acueillit, il retourna à Florence. Cette ville étoit son séjour ordinaire, & il fut nommé à la chaire qu'on avoit établie en 1373 pour expliquer le Dante. Cependant il se retiroit souvent à son Certaldo pour se livrer paisiblement aux études, & il y mourut le 21 Décembre 1375. On a débité plusieurs fables sur la vie de *Bocace*. On trouve des notices exactes dans l'ouvrage de M. le Comte Mazzuchelli (T. II, P. III, p. 1315) & dans la *Storia della Letteratura Italiana* (T. V, p. 439.)

Son *Décaméron* a été toujours regardé comme un des modeles les plus parfaits du style italien, le plus élégant par le choix des expressions, par la naïveté des contes & par l'éloquence des discours qu'il a insérés. Plût à Dieu qu'il ne l'eût pas rempli de contes impies & obscenes dont il se repentit trop tard. Les plus célebres éditions qu'on en a faites en Italie sont celles de Mantoue 1472, de Milan 1476, de Florence 1516, de Venise chez Aldo 1522, de Florence 1527; celle-ci est la plus estimée, & c'est pour cela qu'elle a été contre-faite à Venise en 1542 & en 1557, à Florence en 1573, & en 1582. On en a aussi plusieurs traductions en Anglois, en Flamand, en Allemand & sur-tout en François.

Nous avons plusieurs autres ouvrages de *Bocace* en prose italien, comme la *Vie du Dante* qui a plus l'air d'un roman que d'une vie, quelques Romans amoureux, comme la *Fiammetta*, le *Filocopo*, l'*Ameto*, &c. Il a aussi écrit beaucoup en vers tant italienes que latins; mais ce n'étoit pas là le genre qui devoit immortaliser *Bocace*. Il a composé plusieurs traités en prose latine, & sur-tout les XV livres *de Genealogia Deorum*, ouvrage d'une érudition très-vaste pour ces temps-là, mais à présent très-peu important. Les deux ouvrages *de Casibus virorum & fœminarum illustrium* & *de claris Mulieribus* nous montrent qu'il avoit de grandes connoissances des écrivains anciens; mais que la critique n'avoit pas fait encore d'assez grands progrès pour qu'on pût les lire avec utilité. On peut voir chez M. le Comte Mazzuchelli des notices plus détaillées sur ces ouvrages-ci & sur d'autres du même auteur.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BOCCA DELLA VERITÀ, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appele à Rome une tête antique de pierre, près l'Église de Sainte Marie en Cosmédine, qui a la bouche ouverte: l'on en raporte une chose bien extravagante; c'est que les femmes de Rome soupçonées de galanterie, pour désabuser leurs maris jaloux & prouver leur innocence, fouroient leur main dans cette bouche, & qu'on étoit dans la persuasion qu'elle se fermoit, lorsque la prétendue innocence n'étoit pas bien avérée. (*A. R.*)

BOCCALINI (TRAJAN), (*Hist. litt. mod.*) auteur satyrique, dans le goût de l'Arétin & redoutable comme lui aux Puissances de son temps. Boileau a dit:

> Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du
> mal.

L'Arétin parut être une exception à cette regle: le mal qu'il disoit de presque tout le monde, le fit payer fort cher par de grands princes, pour n'en pas dire d'eux ou pour en dire moins;

cet exemple eut des imitateurs, mais ils furent moins heureux; un poëte, nommé Franco, fut pendu à Rome pour ses vers mordans; la protection des cardinaux Borghese & Gaëtan garantit quelque temps *Boccalini* des effets du ressentiment qu'excitoient ses satyres. Il en fit une contre l'Espagne qui lui donna des alarmes & l'obligea de se retirer à Venise, où il se crut plus en sûreté qu'à Rome, & où l'on croit cependant qu'il fut assassiné dans sa chambre, par quatre hommes armés; cependant on trouve dans le regiftre mortuaire de la paroisse de Sainte Marie Formose, à Venise, qu'il mourut d'une cholique acompagnée de fievre, *da dolori colici & da febbre*. Il mourut le 16 novembre 1613, âgé d'environ 57 ans. Ses ouvrages connus sont les *Ragguagli di Parnasso*, dont la *secretaria di Apollo* est la suite; *pietra di paragone*, qui est la satyre contre l'Espagne; *la bilancia politica di tutte le opere di Tacito*.

(Π) Boccalini naquit à Loreto en 1556. Son pere étoit originaire de Carpi, à présent ville du Duché de Modene. Il vécut pendant plusieurs années dans les états de l'Église où il fut chargé de plusieurs gouvernemens dans lesquels cependant sa conduite n'obtint point d'approbation. En 1612 il passa à Venise où il publia dans la même année sa *prima Centuria de' Ragguagli di Parnaso*, & dans la suivante il en publia la seconde. Mais il mourut le 13 novembre de la même année. On croit communément qu'ayant irrité par cet ouvrage quelques hommes puissans, il fut assailli dans sa maison de nuit par des inconnus armés qui le batirent & le maltraiterent avec des paquets pleins de sâble de maniere qu'il en mourut peu de temps après. Cependant Apôtre Zeno (*Note alla Bibl. del Fontanini*, T. II, p. 139) & ensuite M. le Comte Mazzuchelli (*L. c. p.* 1375) ont publié contre cette opinion des documens qui la rendent du moins douteuse. Il semble qu'on ait voulu comparer *Boccalini* à l'Arétin; mais il y a bien de la différence entre ces deux écrivains. Le premier étoit un savant, & l'Arétin un sot: *Boccalini* est assez moins impudent que l'autre dont il n'a imité ni l'impiété ni l'éfronterie.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

(Π) BOCCHI (Achylles) patricien Bolonois né en 1488. Il contribua beaucoup à conserver à sa patrie l'honeur de cultiver les sciences dont elle jouit depuis plusieurs siecles, en y fondant vers l'an 1546, la célebre Académie appelée de son nom *Bocchiana*. Elle avoit à peu près le même but qu'eut quelques années après l'Académie Vénitiene, c'est-à-dire, de corriger les livres qu'on publioit; & c'est pour cela qu'il bâtit une maison magnifique & y ouvrit une nouvele imprimerie de laquelle on vit sortir quelques belles éditions avec la date: *In ædibus Novæ Academiæ Bocchianæ*; parmi lesquelles on doit remarquer l'édition des Questions Symboliques du même *Bocchi* qui est assez recherchée. Outre plusieurs ouvrages dont parlent MM. les Comtes Mazzuchelli & Fantuzzi, il avoit composé une Histoire très-élégante de sa patrie dont on conserve le manuscrit dans la Bibliotheque de l'Institut. Il mourut en 1562.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BOCCHUS, (*Hist. anc.*) roi de Mauritanie, beau-pere de Jugurtha, joignit ses armes à celle de ce prince contre les Romains, & en cela il suivoit les loix de l'honeur & consultoit ses véritables intérêts, mais il fut malheureux, & Rome lui fit un crime d'avoir fait son devoir. Batu deux fois par Marius l'an 646 & 647 de Rome, 107 & 108 avant J. C., il demanda la paix en vaincu & en suppliant. La réponse du sénat fut que la paix avec Rome étoit une grâce, & qu'il falloit la mériter.

S. P. Q. R. Beneficii & injuriæ memor esse solet. Ceterum Boccho, quoniam pœnitet, delicti gratiam facit. Fœdus & amicitia dabuntur, cum meruerit.

Ce, *cum meruerit* avoit besoin d'être expliqué, on l'expliqua; c'étoit une trahison qu'on demandoit à *Bocchus*; on vouloit qu'il livrât son gendre aux Romains. Sylla, pour lors lieutenant de Marius, trama toute cette intrigue avec *Bocchus*. On voit dans Salluste combien celui-ci éprouva de combats, combien souvent il passa d'une résolution à une autre, combien de fois, maître tour à tour de la persone de Sylla & de Jugurtha dans les conférences secretes qu'il avoit avec eux, il voulut, tantôt livrer Sylla à Jugurtha, tantôt Jugurtha à Sylla.

Plerumque regiæ voluntates uti vehementes, sic mobiles, sæpe ipsæ sibi adversæ.... Bocchus, *Syllam modo, modo Jugurthæ legatum appellare; benigne habere, idem ambobus polliceri ..... Nocte .... adhibitis amicis, ac statim immutata voluntate, remotis cæteris dicitur secum ipse multa agitavisse, vultu, colore ac motu corporis pariter atque animo varius: quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris, oris immutatione patefecisse.*

Enfin il prit le parti le plus lâche & le plus sûr, celui de trahir son gendre, & de le livrer aux Romains lié & garroté; après tout, Jugurtha lui même avoit lâchement trahi & cruélement massacré Adherbal & Hiempsal, ses cousins-germains, ses freres adoptifs, ses collegues dans la royauté (*Voyez leurs articles.*)

BOCCONI, (Paul ou Silvio) botaniste de Ferdinand II, grand duc de Toscane, puis moine de l'ordre de Cîteaux, né à Palerme en 1633, mort aussi à Palerme en 1704. On a de lui plusieurs ouvrages de botanique devenus rares, des *Observations natureles*, traduites en françois, Amsterdam, 1674, *in*-12; *Museo di Fisica*, Venise, 1697, *in*-4°. avec figures; *Icones plantarum*, Oxford, 1664, *in*-4°. avec figures; *Museo di piante*, Venise, 1697, *in*-4°.; une histoire naturele de l'île de Corse, (qui n'a jamais été imprimée, & plusieurs autres ouvrages. *Voyez* Mazzuchelli.)

BOCCORIS, (*Hist. anc.*). C'est le nom d'un roi d'Égypte. On ne peut pas dire que son hi-

ſtoire ſoit fort connue, mais ſon nom l'eſt fort, principalement par un épiſode de Télémaque, où on le donne pour fils de Séſoſtris.

BOCH *ou* BOCHIUS, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte latin, né à Bruxelles en 1555, eſt appelé par quelques auteurs *le Virgile Belgique*. On dit qu'ayant eu les pieds gelés en Ruſſie, un ſaiſiſſement de frayeur qu'il eut, lui en rendit tout-à-coup l'uſage, lorſqu'on délibéroit ſi on lui feroit l'amputation. Il mourut en 1609. Ses poéſies parurent imprimées à Cologne en 1615.

BOCHARD ou BOCHART, (SAMUEL) (*Hiſt. litt. mod.*) un des ſavans hommes du dix-ſeptieme ſiecle, qui étoit verſé dans les langues orientales, étudia particuliérement l'Écriture Sainte. Son *Phaleg*, le plus célebre de tous ces ouvrages, éclaircit la géographie ſacrée. Son *Hierozoïcon* eſt l'hiſtoire des animaux dont il eſt parlé dans l'Écriture. Il avoit fait un *Traité des minéraux*, *des plantes*, *des pierreries dont la Bible fait mention*; un *Traité du paradis terreſtre*. On n'a de ces deux derniers écrits que des fragmens. Il eſt auſſi l'auteur d'une diſſertation placée à la tête de la traduction de l'énéide de Segrais, dans laquelle il ſoutient qu'Énée ne vint jamais en Italie. Il étoit né à Rouen en 1599, d'une famille noble & féconde en hommes de mérite. Il étoit miniſtre proteſtant à Caën; il fit en 1652 le voyage de Stockolm, pour voir la reine Chriſtine qui l'y invitoit, & dont apparemment il ne fut pas aſſez content, non plus que M. Huet, pour ſe fixer auprès d'elle; il revint en France, reprit les fonctions de miniſtre à Caën, fut reçu à l'académie de cette ville, & y mourut ſubitement le 16 mai 1665, en diſputant dans l'académie contre M. Huet.

Un autre BOCHARD, nommé Matthieu, miniſtre proteſtant à Alençon, a laiſſé des ouvrages de controverſe.

Le premier préſident, Jean BOCHARD, mort en 1630, & chef du parlement de Paris au temps du cardinal de Richelieu, étoit de cette famille.

Il étoit allié du cardinal par les Laporte.

Jean BOCHARD, ſon biſaïeul, avocat au parlement, fils d'un conſeiller au parlement, qui fut propoſé pour être premier préſident, ſe ſignala par un plaidoyer hardi qu'il fit en préſence de François I pour la pragmatique-ſanction contre le concordat; Duprat le perſécuta, *Bochard* fut mis en priſon, y reſta deux ans, & n'en ſortit qu'à la ſollicitation de l'amiral d'Annebaut, ſon ami.

Le fils aîné du premier préſident fut conſeiller d'état; il mourut en 1647.

Son fils, intendant de Normandie, mourut en 1691.

Un de ſes fils, nommé Gui, chevalier de Malte, fut tué au ſiége de Nimegue en 1672. Un autre mourut en 1720, lieutenant général des armées navales. Un autre mort en 1705, fut évêque de Valence. Un autre mort en 1739, fut tréſorier de la ſainte-chapelle.

L'aîné fut intendant dans l'Amérique, puis du Havre de France.

Il eut un fils, major général des armées de France en Bohême; l'aîné fut gouverneur de la Martinique.

Le chef actuel de cette famille eſt Jean-Baptiſte-Gaſpard BOCHARD de Saron, ci-devant avocat général, aujourd'hui préſident à mortier au parlement de Paris, honoraire de l'académie des ſciences.

Les œuvres de Samuel *Bochard* ont été recueillies en trois volumes *in-folio*, Leyde, 1712.

BOCHEL, ou plutôt BOUCHEL, (LAURENT) (*Hiſt. litt. mod.*) avocat, auteur de pluſieurs livres de juriſprudence qu'on cite tous les jours au bâreau, nommément la *Bibliotheque du droit françois*, en trois volumes *in-folio*, & la *Bibliotheque canonique*, ou *Somme bénéficiale*, dont Blondeau a donné une édition en deux volumes *in-folio*. (*Voyez* ci-deſſus l'article BLONDEAU.) On a encore de *Bouchel*, les *Décrets de l'Égliſe gallicane*, in-fol., & un *in*-12, qui a pour titre: *Curioſités où ſont contenues les réſolutions de pluſieurs belles queſtions, touchant la création du monde juſqu'au jugement*. Bouchel étoit de Creſpy en Valois. Il eſt mort en 1629.

BOCQUILLOT, (LAZARE ANDRÉ) chanoine d'Avalon, ſavant rubriquaire, auteur d'un traité ſur la liturgie, *in*-8°. Paris, 1701, ouvrage eſtimé des amateurs des antiquités eccléſiaſtiques, & d'une *Hiſtoire de chevalier Bayard*, encore moins connue, (ſoit ſous ſon nom, ſoit ſous celui de Lonval qu'il a jugé à propos de prendre) que celle même de M. Guyart de Berville. La vie de ce *Bocquillot* mort à Avalon en 1728, a été écrite par M. le Tors, lieutenant civil & criminel d'Avalon, 1755, *in*-12.

BOD, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) idole des Indes à laquelle on s'adreſſoit pour avoir des enfans. Lorſqu'une femme avoit été exaucée, & qu'elle avoit mis au monde une fille, on préſentoit cette fille au *Bod*, & on la laiſſoit dans ſon temple, où elle étoit élevée juſqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile: alors elle ſortoit pour prendre place à la porte du temple entre les autres femmes vouées. Elles étoient toutes aſſiſes ſur des tapis, prêtes à ſe livrer au premier venu. Elles étoient obligées, ſous peine de déplaire au *Bod*, de remettre tout l'argent qu'elles amâſſoient à ſon ſervice, dans le cofre du temple, pour être employé aux bâtimens & à l'entretien du temple. Renaud, *relat. des Indes*. (*A. R.*)

BODIN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur célebre par ſon livre de la *République*, qu'on trouve trop républicain dans les monarchies, & trop favorable à la monarchie dans les républiques, & qu'on prétend avoir été très-utile à M. de Monteſquieu pour ſon *Eſprit des loix*. *Bodin*, quoique républicain par ſes principes, étoit aſſez courtiſan dans ſa conduite, pour avoir été en faveur auprès du roi Henri III & du duc d'Alençon,

çon, depuis duc d'Anjou, son frere. L'origine de cette faveur d'un simple avocat auprès du roi & de Monsieur, est, ou la célébrité littéraire que ses talens lui avoient acquise, ou l'avantage qu'il avoit d'être Angevin, & par conséquent sujet particulier de ces deux princes qui avoient eu l'Anjou pour apanage, ou peut-être ces deux causes réunies; il suivit le dernier de ces deux princes en Angleterre, en 1579 & 1582. Là, il eut le plaisir & la gloire de voir enseigner publiquement dans l'université de Cambridge, son livre de la *République*, que les Anglois avoient traduit en latin. Les autres ouvrages de *Bodin* sont moins connus. C'est *Theatrum naturæ; Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. La *Démonomanie*, ou *Traité des sorciers*, tous ouvrages imprimés; *Heptaplomeres de abditis rerum sublimium arcanis*, ouvrage manuscrit. *Bodin* finit par être procureur du roi à Laon; il y mourut d'une maladie pestilenciele en 1596, âgé de 67 ans, pour n'avoir pris aucune précaution & avoir trop compté sur une opinion populaire, qui est que passé soixante ans, on n'a rien à craindre des maladies contagieuses.

BODLEY, (THOMAS) (*Hist. d'Anglet.*) gentilhomme anglois, chargé par la reine Élisabeth de plusieurs négociations importantes, mais plus connu encore pour avoir légué à l'université d'Oxford, la bibliotheque nommée de son nom Bodleïene, dont Hidde a publié en 1674 le catalogue *in-fol.* Mort en 1612.

BODOWNICZY, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne à un magistrat dont la charge est de veiller sur les bâtimens: c'est ce qu'étoit un *édile* chez les Romains. (*A. R.*)

BODREAU, (JULIEN) (*Hist. litt. mod.*) qu'il faut bien prendre garde de confondre avec Brodeau, nommé aussi Julien & aussi avocat, si connu par ce vers de Boileau:

Sans consulter Louet alongé par Bodreau;

étoit un avocat du Mans, qui a beaucoup écrit sur la coutume du Maine. Il écrivoit vers le milieu du dix-septieme siecle.

BOËCE, (ANICIUS MANLIUS TORQUATUS SEVERINUS BOETIUS) (*Hist. Rom.*) sénateur romain, consul en 487, puis en 510 & 511, ministre de Théodoric, roi des Ostrogoths, devint suspect à ce prince, parce que le sénat étoit accusé d'entretenir des intelligences secretes avec l'empereur grec, Justin, dit le *Bouvier*. Arrêté avec son beau-pere Symmaque, pour cette conspiration réelle ou supposée, *Boëce* eut la tête tranchée à Pavie le 23 octobre 524. (Quelque auteur dit qu'il a été exécuté à Calvenzano près de Pavie.) Ce fut dans sa prison qu'il composa son fameux ouvrage, *De la consolation de la philosophie*, dont il y a de nombreuses éditions & différentes traductions. On a de lui des ouvrages théologiques moins recherchés. Il est, dit-on, le premier des Latins qui ait appliqué à la théologie, la philosophie d'Aristote.

BOEMOND (*Hist. mod.*) fils de Robert Guiscard, duc de la Pouille & de la Calabre. *Voyez l'article* ANNE COMNENE.)

BOËRHAAVE, (HERMAN) un des plus grands noms qu'on puisse citer dans la Médecine, dans la Chimie & dans la Botanique, professeur à Leyde dans ces trois sciences & occupant sur ces trois objets, trois chaires différentes, les remplissant avec un zele, un talent, un succès inconnus aux plus habiles professeurs chargés d'un seul objet. „ Tous les états de l'Europe, dit M. de Fontenelle, „ lui fournissoient des „ disciples, l'Allemagne principalement, & même l'Angleterre, toute fiere qu'elle est, & avec „ justice, de l'état florissant où les sciences sont „ chez elle „. On faisoit garder ses places chez lui comme au spectacle, pour s'assurer d'entendre ses leçons. Il étoit encore plus l'ami & le médecin de ses disciples, que leur maître, & sa gloire s'accroît de celle de plusieurs de ses éleves, parmi lesquels on compte aussi de grands noms. Il enseigna encore les mathématiques, & il étoit profondément instruit de beaucoup d'autres sciences qu'il n'enseignoit pas. „ Il y a des „ esprits, dit M. de Fontenelle, à qui tout ce „ qui peut être su convient, & qu'une grande „ facilité de compréhension, une mémoire heureuse, une lecture continuele, mettent en état „ d'apprendre tout. Peut-être ne feront-ils „ guere qu'apprendre, que savoir ce qui a été „ su par d'autres; mais ils sauront eux seuls „ ce qui a été su par un grand nombre d'autres, séparément, & il ne leur arivera pas, „ comme à ceux du caractere opposé, d'être „ d'un côté de grands hommes, & de l'autre des „ enfans „.

M. *Boërhaave* n'étoit sûrement pas le seul auquel M. de Fontenelle pensât en écrivant ceci.

Ce n'étoit pas seulement à des éleves particuliers que les leçons d'un maître tel que *Boërhaave* devoient être réservées, c'étoit à l'univers qu'elles étoient dues, c'étoit l'univers qu'il falloit instruire, & c'est ce que M. *Boërhaave* fit avec un éclat & un succès qui semblent augmenter tous les jours, ce ne sont pas seulement les gens du métier & les éleves dans chaque science qui s'instruisent dans ses *Institutions de médecine*, dans ses *aphorismes* devenus aussi célebres que ceux d'Hippocrate, dans ses *Institutions de chimie*, dans son traité *De la nature du feu*; les gens du monde & les ignorans les lisent avec plaisir & avec fruit. Les *Institutions de médecine* & les *aphorismes* se répandirent de son vivant même jusqu'en Turquie, ou le muphti prit la peine de les traduire en arabe, comme autrefois l'Europe s'empressoit de traduire dans toutes ses langues les ouvrages des médecins arabes. Le Pape Benoît XIII, fit consulter Boërhaave sur

ſa ſanté, les ſouverains qui ſe trouvoient de ſon temps en Hollande, le czar Pierre I & le duc de Lorraine Léopold, depuis gran duc de Toſcane, ne manquerent pas de le viſiter. Un mandarin de la Chine, lui écrivit avec cette ſeule adreſſe : *À l'illuſtre Boërhaave, médecin en Europe*, la lettre lui fut rendue.

Il eſt difficile de dire aujourd'hui ce que c'eſt qu'une épître dédicatoire, & quand cette eſpece d'hommage avoit un objet, cet objet n'étoit pas noble. Les dédicaces de *Boërhaave* ſont nobles & tendres. Il dédie la ſeconde édition de ſes *Inſtitutions de médecine*, à ſon beau-pere, „ il le remercie, dit M. de Fontenelle, très-tendrement „ & dans les termes les plus vifs de s'être privé „ de ſa fille unique pour la lui donner en mariage. C'étoit au bout de trois ans que venoit „ ce remercîment, & qu'il faiſoit publiquement „ à ſa femme une déclaration d'amour „. Il dédia ſon cours de chimie à ſon frere Jacques *Boërhaave* paſteur d'une Égliſe, en Hollande. Ce frere avoit été deſtiné par leur pere à la médecine, & Herman *Boërhaave* l'avoit été à l'état de paſteur. Ils firent entr'eux, dit M. de Fontenelle, un échange de deſtination. Mais de l'éducation qu'avoit reçue Herman, en conſéquence de cette premiere deſtination, il lui étoit reſté une grande connoiſſance du Grec, de l'Hébreu, du Chaldéen, de tout ce qui concerne la critique, tant de l'ancien que du nouveau teſtament, & les auteurs eccléſiaſtiques tant anciens que modernes ; en un mot, il étoit un aſſez ſavant Théologien ; mais il ne trouvoit pas que la religion eût gâgné à être enſeignée par des ſavans. Il vouloit faire un acte public ſur cette queſtion : *Pourquoi le chriſtianiſme prêché autrefois par des ignorans, avoit fait tant de progrès, & en faiſoit aujourd'hui ſi peu, prêché par des ſavans*.

Boërhaave étoit pieux & fut accuſé de ſpinoſiſme, ces ſortes de mépriſes ſont d'autant moins rares qu'elles ſont le plus ſouvent volontaires. Il eſt curieux d'examiner à quelle occaſion ce reproche fut fait à *Boërhaave*, écoutons ſur ce point le ſage Fontenelle.

„ Il voyageoit dans une barque, où il prit „ part à une converſation qui rouloit ſur le ſpinoſiſme. Un inconnu plus orthodoxe qu'habile „ ataqua ſi mal ce ſyſtême, que M. *Boërhaave* „ lui demanda s'il avoit lû Spinoſa. Il fut obligé „ d'avouer que non, mais il ne pardona pas à „ M. *Boërhaave*. Il n'y avoit rien de plus aiſé „ que de donner pour un zélé & ardent défenſeur de Spinoſa celui qui demandoit ſeulement „ que l'on connût Spinoſa quand on l'ataquoit, „ auſſi le mauvais raiſoneur de la barque n'y „ manqua-t-il pas : le public non ſeulement „ très-ſuſceptible, mais avide de mauvaiſes impreſſions, le ſeconda bien, & en peu de „ temps M. *Boërhaave* fut déclaré Spinoſiſte .... Après cette aventure, il ſe réſolut à „ n'être déſormais théologien qu'autant qu'il le falloit pour être chrétien, il ſe donna entiérement „ à la médecine „.

Herman *Boërhaave* étoit né le dernier Décembre 1668 à Voorhout, petit village près de Leyde, dont Jacques *Boërhaave*, ſon pere, étoit paſteur. Il mourut à Leyde, le 23 ſeptembre 1738. On lui érigea dans l'Égliſe de Saint Pierre de cette ville, un monument avec cette inſcription : *Salutifero Boërhaavii genio ſacrum*.

M. Schultens a fait ſon oraiſon funebre par ordre de l'univerſité de Leyde, & M. de Fontenelle, ſon éloge hiſtorique, parce qu'il étoit de l'académie des ſciences de Paris, où il avoit été reçu aſſocié-étranger en 1731. Il étoit auſſi de la ſociété royale de Londres.

Boërhaave, né ſans fortune, laiſſa environ quatre millions de bien ; comme il eſt ſûr qu'il ne l'avoit acquis que par des moyens légitimes & glorieux, tant de richeſſe eſt ſeulement une nouvele preuve de ſa réputation, de ſes ſervices & de ſes ſuccès. M. de Fontenelle explique fort bien comment *il n'y a pas eu de la faute de Boërhaave à devenir ſi riche*.

BOËTIE, (Étienne de la) conſeiller au parlement de Bourdeaux, auteur à 16 ans, poëte latin, poëte françois, proſateur, traducteur, &c. Il étoit ami de Montagne, & c'eſt de lui que Montagne a dit : *Je l'aimois parce que c'étoit lui, parce que c'étoit moi, &c.* Mort en 1563, à 32 ans.

BOETIUS, (Hector) (*Hiſt. litt. mod.*) Écoſſois du ſeizieme ſiecle, auteur d'une hiſtoire latine d'Écoſſe, loué par Éraſme.

BOFFRAND, (Germain) architecte fameux, neveu de Quinault, éleve de Hardouin Manſard, auteur d'un bon livre d'Architecture, connu ſous le nom d'*Architecture de Boffrand*, Paris, 1745, *in-fol.* avec figures ; il y fait l'application des principes de ſon art à ſes propres ouvrages, dont il donne les plans, profils, & élévations, & dont les plus conſidérables ſont les décorations intérieures de l'hôtel de Soubiſe à Paris ; les portes du petit Luxembourg & de l'hôtel de Villars ; le portail de la Mercy ; le grand bâtiment des enfans trouvés, rue Neuve Notre-Dame ; le puits de Bicêtre ; divers palais & hôtels à Paris & en Lorraine ; les ponts de Sens & de Montereau. On trouve dans le même livre un mémoire eſtimé, contenant la deſcription de ce qui a été pratiqué pour fondre d'un ſeul jet la ſtatue équeſtre de Louis XIV. Né à Nantes en 1667, mort à Paris en 1755, doyen de l'académie d'Architecture.

BOGDAN, (*Hiſt. de Pologne.*) ſeigneur Moldave, étoit bâtard d'un vaivode de Moldavie. Son pere étoit mort ſans enfans légitimes, il diſputa la ſouveraineté au vaivode Alexandre, ſoumit la province, & contraignit ſon rival à chercher un aſyle à la cour de Pologne. Caſimir IV fit partir auſſi-tôt une armée pour rétablir ſon

vassal dans ses états: *Bogdan* s'enfuit; mais dès que la retraite des Polonois eut laissé un champ libre à sa vengeance, il reparut à la tête d'une troupe de brigands. Alexandre se retira en Podolie; mais l'usurpateur ne demeura pas tranquille dans sa conquête. Ataqué par les Polonois, il batit en retraite; prêt à tomber entre leurs mains, il demanda la paix, l'obtint & la signa. Le même jour l'armée Polonoise reprit sa route par un chemin étroit où elle pouvoit être taillée en pieces. *Bogdan* trouva cette circonstance favorable à sa vengeance; la foi du traité, la crainte d'un parjure, rien ne l'arrêta; il se préparoit à fondre sur les Polonois; mais ceux-ci, avertis par un transfuge, se tinrent sur leurs gardes, le reçurent avec intrépidité, & remporterent une victoire que leur situation ne permettoit pas d'espérer.

Cependant Alexandre étoit mort, & son fils, encore enfant, lui avoit succédé. La foiblesse de ce rival ranima le courage de *Bogdan*; il se montra encore les armes à la main. Le roi de Pologne, las de sacrifier ses troupes pour la défense d'un vassal, proposa à *Bogdan* de gouverner la Moldavie pendant la minorité du jeune Alexandre. *Bogdan* accepta l'administration; on sent assez quel usage il espéroit en faire; mais un Moldave nommé *Pierre*, qui prétendoit aussi à la tutele, l'assassina l'an 1453. Alexandre étoit complice de ce forfait; il en fut la victime. Pierre empoisona son pupille, & s'empara de la Moldavie. (*M. de Sacy.*)

BOHADE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est un droit de corvée qui apartient aux seigneurs dans quelques provinces; leurs vassaux sont, en vertu de ce droit, obligés de leur fournir deux bœufs ou une charete, pour aller pour eux au vin, ou en leurs vignobles, dans le temps de la vendage. (*A. R.*)

BOHÊME (*Hist. anc. & mod.*). La *Bohême*, qui passe pour le pays le plus élevé de toute l'Europe, parce que plusieurs rivieres en sortent & que pas une n'y entre, paroît avoir tiré son nom des Boïens, qui faisoient partie des peuples que Sigovese conduisit & établit dans ces contrées vers l'an 590 avant J. C.; ils furent chassés par les Marcomans, & ceux-ci par les Esclavons, Sclavons ou Slaves; mais le pays conserva le nom des Boïens. Zecko, chef d'une de ces peuplades barbares, qu'il est si aisé de confondre & si difficile de distinguer, vint du Bosphore Cimmérien, c'est-à-dire, des bords du détroit de Caffa & de la mer d'Azoph & s'avança dans la *Bohême* vers le milieu du sixieme siecle de l'ere chrétiene, il soumit le pays; il fit plus, il le défricha. Ses successeurs sont inconnus jusque vers le milieu du septieme siecle; une princesse nommée Libussa, descendue ou de Zecko ou de ses successeurs, épousa en 632 un laboureur nommé Premislas ou Primislas qui fut le législateur de la *Bohême*, & qui commença la succession des souverains héréditaires de ce pays; mais ces souverains ne l'étoient toujours que d'une partie de la contrée, & de quelques peuplades, dont chacune avoit ordinairement son chef particulier. Charlemagne, qui porta la guerre dans toute la Germanie, la porta aussi dans la *Bohême*. Charles, l'aîné de ses fils, soumit le pays, mais non pas les habitans, qui laisserent ce torrent s'écouler & se cacherent dans leurs forêts & leurs montagnes. Dans un des légers combats, que le jeune Charles leur livra, lorsqu'ils paroissoient au bord des forêts & dans les défilés des montagnes, il tua de sa main un de ces petits souverains des Esclavons ou *Bohémiens*, nommé Léchon. Les souverains, ou de la contrée entiere, lorsque le temps en eut réuni les différentes portions, ou au moins de la plus grande partie, porterent le titre de ducs jusqu'en 1061. Alors l'empereur Henri IV érigea la *Bohême* en royaume en faveur d'Uratislas ou Ladislas I; il confirma d'une maniere encore plus solemnele en 1086 ce titre de roi à Ladislas qui le conserva jusqu'en 1092, & le transmit à ses héritiers. Les plus célebres furent les Ladislas, les Venceslas, les Ottocares, les trois empereurs de la maison de Luxembourg, Charles IV, Venceslas & Sigismond, tous trois, rois de *Bohême*, ainsi que Jean l'Aveugle, pere de Charles IV, roi chevalier, qui, privé de la vue, n'en avoit pas moins d'ardeur pour les combats; il abandonoit le soin de ses états, pour chercher les aventures à la guerre, il servoit comme volontaire sous les drapeaux de la France, il prenoit même pour devise ce mot, *je sers*, *Ich dien*; *I serve*, tandis que son devoir étoit de régner. À la bataille de Crécy le 26 août 1346, les François, repoussés de tous côtés, étoient déja en déroute, lorsque le roi de *Bohême* s'informa de l'état de la bataille; on lui dit, que tout paroissoit désespéré; que l'élite de la noblesse françoise étoit taillée en pieces ou prisoniere; que Charles de Luxembourg, son fils, roi des Romains, blessé dangereusement, avoit été forcé d'abandoner le combat; que rien ne pouvoit résister au prince de Galles; *qu'on me mene à sa rencontre*, s'écria le roi de *Bohême*. Quatre de ses chevaliers se chargent de le conduire; ils entrelâcent la bride de son cheval avec celles de leurs chevaux, ils s'élancent au fort de la mêlée & fondent sur le prince de Galles; on vit ce prince & le roi aveugle se porter plusieurs coups, bientôt le roi de *Bohême* & ses chevaliers tombent morts aux pieds du prince.

L'empereur Othon IV avoit fait admetre le roi de *Bohême* au nombre des électeurs de l'empire, dès l'an 1208, & la dignité électorale fut confirmée au roi de *Bohême*, par Charles IV, qui l'étoit. Sa fameuse bulle d'or de 1356, met le roi de *Bohême* à la tête des électeurs laïcs & acorde à cet électorat divers privileges, toujours parce que Charles IV étoit lui-même roi de *Bohême*.

Dans l'origine, les rois de *Bohême* tenoient ce royaume en fief, de l'empire, & les empereurs conféroient ce fief comme tous les autres, en cas de vacance. Dans la ſuite, les états prétendirent avoir le droit d'élire leurs rois, & la courone de *Bohême* devint moitié héréditaire, moitié élective. Elle paſſa dans la maiſon d'Autriche par le mariage de Ferdinand I, frere de Charles Quint, avec la princeſſe Anne Jagellon, ſœur de Louis, roi de *Bohême* & de Hongrie, tué en 1526, à la bataille de Mohacs. Ferdinand fut élu en 1527, & cette courone ſe donne toujours avec quelque apparence d'élection; mais les princes Autrichiens ſurent bien la rendre réellement héréditaire dans leur maiſon. Après la mort de l'empereur Matthias en 1619, l'électeur palatin Frédéric V oſa ſe faire élire roi de *Bohême*, il lui en coûta ſes propres états. Valſtein fut ſoupçoné d'aſpirer à cette courone, il lui en coûta la vie, Ferdinand II le fit aſſaſſiner dans Egra, en 1634. Les traités de Weſtphalie, en 1648, ont aſſuré à la maiſon d'Autriche le droit héréditaire à la courone de *Bohême*.

BOHÉMIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appele des vagabonds qui font profeſſion de dire la bonne aventure, à l'inſpection des mains. Leur talent eſt de chanter, danſer, & voler. Paſquier en fait remonter l'origine juſqu'en 1427. Il raconte que douze *pénanciers* ou pénitens, qui ſe qualifioient chrétiens de la baſſe Égypte, chaſſés par les Saraſins, s'en vinrent à Rome, & ſe confeſſerent au Pape, qui leur enjoignit pour pénitence d'errer ſept ans par le monde, ſans coucher ſur aucun lit. Il y avoit entr'eux un comte, un duc, & dix hommes de cheval; leur ſuite étoit de cent vingt perſones: arivés à Paris, on les logea à la Chapelle, où on les alloit voir en foule. Ils avoient aux oreilles des boucles d'argent, & les cheveux noirs & crépés; leurs femmes étoient laides, voleuſes, & diſeuſes de bonne aventure: l'évêque de Paris les contraignit de s'éloigner, & excommunia ceux qui les avoient conſultés; depuis ce temps, le royaume a été infecté de vagabonds de la même eſpece, auxquels les états d'Orléans, tenus en 1560, ordonerent de ſe retirer, ſous peine des galeres. Les Biſcayens & autres habitans de la même contrée ont ſuccédé aux premiers *bohémiens*, & on leur en a conſervé le nom. Ils ſe mêlent auſſi de voler le peuple ignorant & ſuperſtitieux, & de lui dire la bonne aventure. On en voit moins à préſent qu'on n'en voyoit il y a trente ans, ſoit que la police les ait éclaircis, ſoit que le peuple devenu ou moins crédule ou plus pauvre, & par conſéquent moins facile à tromper, le métier de *bohémiens* ne ſoit plus auſſi bon. (*A.R.*)

BOHITIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) prêtres de l'île Eſpagnole en Amérique. Les Eſpagnols les trouverent en grande vénération dans le pays quand ils y ariverent. Leurs fonctions principales étoient de prédire l'avenir & de faire la médecine. Ils employoient à l'une & à l'autre une plante appelée *cohoba*: la fumée du cohoba reſpirée par le nez leur cauſoit un délire qu'on prenoit pour une fureur divine, dans cette fureur ils débitoient avec enthouſiaſme un galimathias, moitié inintelligible, moitié ſublime, que le peuple recevoit comme des inſpirations. La maniere dont ils traitoient les maladies étoit plus ſinguliere. Quand ils étoient appelés auprès d'un malade, ils s'enfermoient avec lui, faiſoient le tour de ſon lit trois ou quatre fois, lui mettoient de leur ſalive dans la bouche; & après pluſieurs mouvemens de tête & autres contorſions, ſoufloient ſur lui & lui ſuçoient le cou du côté droit. Ils avoient grand ſoin auparavant de mettre dans leur bouche un os, une pierre, ou un morceau de chair; car ils en tiroient après l'opération quelque choſe de ſemblable, qu'ils donnoient pour la cauſe de la maladie, & que les parentes du malade gardoient avec ſoin afin d'acoucher heureuſement. Pour ſoulager le malade fatigué de ces cérémonies, ils lui impoſoient légérement les mains depuis la tête juſqu'aux pieds, ce qui ne l'empêchoit pas de mourir; alors ils attribuoient ſa mort à quelque péché récent dont elle étoit le châtiment.

Ils n'avoient d'autre part aux ſacrifices que celle de recevoir les offrandes, & de les diſtribuer aux aſſiſtans; mais ils étoient chargés de la punition de ceux qui n'obſervoient pas les jeûnes preſcrits par la religion. Ils portoient un vêtement particulier, & ils pouvoient avoir pluſieurs femmes. *Voyez Lop. de Gomar. hiſt. des ind. occid.* (*A.R.*)

BOHNIUS, (JEAN) profeſſeur de médecine à Léipſick, en 1679, auteur d'un traité eſtimé, *de Acido & Alkali*.

BOÏARDO, (MATTEO-MARIA) (*Hiſt. litt. mod.*) l'un des poêtes italiens les plus célebres, doublement précurſeur de l'Arioſte, & par ſes talens & par ſon ſujet. L'*Orlando Furioſo* de l'Arioſte eſt comme la continuation de l'*Orlando innamorato* du *Boïardo*, & l'une de ces lectures ſuppoſe l'autre. Nous ne nous arrêterons pas ſur des ouvrages ſi connus; nous obſerverons ſeulement que ſuivant une tradition aſſez établie & fort vraiſemblable, tous les ſites décrits dans le poême du *Boïardo*, ſont ceux que lui offroit ſa terre de Scandiano dans le duché de Ferrare, ou d'autres lieux voiſins qui lui apartenoient, & que les noms des héros ſaraſins qui figurent dans ce même poême, les Agramante, les Sacripanti, les Gradaſſo, les Mandricardo, &c. ſont ceux de ſes vaſſaux & des payſans de ſes terres. Quant aux noms des paladins, ils ſont pris dans le roman du faux Turpin & dans nos autres vieux romans de chevalerie. On a du *Boïardo* des traductions d'auteurs grecs & latins, des églogues latines, des ſonets, &c. Il eſt auſſi l'auteur d'une comédie, imprimée à Veniſe, en 1517; elle a pour titre *Timon*,

c'est, dit-on, la premiere comédie qui ait été composée en vers italiens, comme la *Calandra* du cardinal Bibiena est la premiere qui ait été composée en prose italiene. Le *Boïardo* mourut à Reggio, le 20 février 1494.

(II) *Bojardo* étoit issu d'une très-noble famille jadis seigneure du château de Rubiera dans le Duché de Reggio. Feltrin Bojardo aïeul de Matthieu l'ayant cédé en 1423 au Marquis Nicolas III. d'Est, en eut en échange les terres de Scandiano, d'Arceto & quelques autres qui en dépendent dans le même duché de Reggio (non pas de Ferrare). Matthieu naquit vers l'an 1434, & ce fut probablement dans sa terre de Scandiano, comme on l'a démontré dans la bibliotheque Modénoise (T. 1, p. 287.). Il fut très-aimé des Ducs de Ferrare Borso & Hercule I^e, & c'est au nom de celui-ci qu'il fut gouverneur de Reggio en 1494, lorsqu'ilmourut au mois de Décembre. (*Le Chev. Tiraboschi*.)

BOILEAU, (*Hist. litt. mod.*) (dit Despréaux). La vie d'un si grand poëte, d'ailleurs paisible bourgeois de Paris, qui n'en étoit guere sorti que pour suivre le roi à la campagne de 1678, & qui d'ailleurs n'avoit pas passé Auteuil, la Roche-Guyon & Bâville, est toute entiere dans ses écrits; ce qui est vrai, de deux manieres: 1°. parce que ses écrits & leurs succès sont les principaux événemens de sa vie; 2°. parce qu'on voit dans ses écrits ses amitiés, ses haines, toutes les affections de son âme. Les œuvres de *Boileau* sont les élémens de notre litterature, tout le monde les sait par cœur. Le reste de son histoire consiste dans de petites anecdotes, que Brossette a recueillies avec soin dans son commentaire, & auxquelles Racine le fils a encore ajouté dans ses mémoires sur la vie de son pere; car l'histoire de ces deux grands poëtes n'en forme qu'une, tant l'amitié avoit joint leurs intérêts. L'amitié des gens de lettres est souvent orageuse par l'intolérance de leur amour propre. Peut-être même est-ce une base nécessaire à cette amitié, que la condition de n'être point rivaux de talens, & de ne point courir la même carriere. Horace & Virgile étoient amis; mais l'un n'avoit point fait d'Odes, l'autre ne faisoit point de Poëme épique: *Boileau* & Racine s'aimoient aussi, parce qu'ils n'étoient point rivaux; mais ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans leur commerce, c'est que Racine, quoiqu'il n'eût que trois ans de moins que *Boileau*, & que son talent poétique eût bien une autre énergie, semble toujours être le disciple de *Boileau* & s'avouer pour tel. Il le consultoit plus qu'il n'en étoit consulté. *Boileau* se vantoit d'avoir appris à Racine à faire difficilement des vers. Racine, dont le goût étoit si pur, n'osoit convenir avec *Boileau* d'une foiblesse, d'une fantaisie en matiere de goût. *Votre pere*, disoit *Boileau* à Racine le fils, *avoit la foiblesse de lire quelquefois le Virgile travesti, & de rire; mais il se cachoit bien de moi*. *Boileau* soutint *Athalie*, non seulement contre les dégoûts du public, mais contre Racine lui-même, qui passoit condamnation, & qui croyoit avoir manqué son sujet. *C'est votre meilleur ouvrage*, lui disoit-il, *je m'y connois, le public y reviendra*. Lorsque Madame engagea Racine à faire Bérénice, *si je m'y étois trouvé*, dit *Boileau*, *je l'aurois bien empêché de donner sa parole*. *Boileau* devoit-il cet ascendant qu'il avoit sur Racine, à l'avantage d'être devenu le législateur du Parnasse, par son poëme de l'Art Poétique, & par ses Satyres contre les mauvais poëtes, ou à une certaine fermeté de caractere & de ton, qui souvent supplée tous les titres & tous les droits? À la cour, Racine reprenoit tout l'ascendant. Prudent & circonspect, il ne disoit, il ne faisoit jamais rien qui pût déplaire. Flateur avec finesse & à propos, il disoit avec grâce de ces mots que les rois aiment à entendre. Si Louis XIV, au retour de la campagne de 1677, dit à *Boileau* & à lui: *Je suis fâché que vous n'y soyez pas venus, vous auriez vu la guerre, & votre voyage n'auroit pas été long*; c'étoit Racine qui répondoit: *Votre majesté ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits*. C'est de Racine, dissimulant son jansénisme à la cour, & se faisant enterrer à Port-Royal, que M. de Roucy a dit: *Il n'auroit pas fait cela de son vivant*. *Boileau*, toujours ou distrait, ou emporté par l'impulsion du moment, disoit souvent ses meilleurs mots le plus hors de propos, & sembloit redoubler de franchise & d'audace, quand il étoit à la cour, comme animé par le contraste. Si on disoit devant lui que le roi faisoit chercher M. Arnauld pour le faire arrêter, *le roi*, répondoit-il, *est trop heureux pour le trouver*; que le roi alloit traiter fort durement les religieuses de Port-Royal: *Et comment fera-t-il pour les traiter plus durement qu'elles se traitent elles-mêmes?* Si Louis XIV dans sa prévention contre les Jansénistes, demandoit d'un ton qui invitoit à les traiter peu favorablement: *Qu'est-ce qu'un prédicateur nommé le Tourneux? on dit que tout le monde y court; est-il si habile? Boileau* répondoit: *on court toujours à la nouveauté, c'est un prédicateur qui prêche l'évangile*. — Mais parlez sérieusement. — *Sire, il est d'une difformité éfrayante; quand il monte en chaire, on voudroit l'en voir descendre, quand il a parlé, on craint qu'il n'en descende*. Si un courtisan opposoit le suffrage du roi à la critique que faisoit *Boileau* de certains vers: *dites au roi*, répliquoit *Boileau* avec colere, *que je me connois mieux que lui en vers*. Le roi à qui on rendit ce propos, eut le bon esprit de répondre que *Boileau* avoit raison; mais on n'avoit pas voulu servir *Boileau*, en raportant ce trait; ce ne sont pas-là *les mots que les rois aiment à entendre*, & Racine pouvoit avoir pensé à son ami & à lui-même, en faisant ces vers:

Autant que de Joad l'inflexible rudesse.
De leur superbe oreille offensoit la molesse,
Autant je les charmois par ma dextérité.

Boileau, acoutumé à voir M. le prince parler avec une grâce brillante & une douceur aimable, quand il avoit raison, fut étoné du feu dont il vit un jour ses ieux s'alumer, dans une dispute où le prince avoit tort; il dit tout bas à son voisin: *Désormais je serai toujours de l'avis de monsieur le Prince, quand il aura tort*; le mot est joli, mais ce mot même accuse *Boileau* d'avoir irrité le prince par une contradiction que les grands ne soufrent guere.

Boileau disputoit beaucoup à l'académie, & y trouvoit beaucoup de contradicteurs. Un jour il l'emporta: *Tout le monde fut de mon avis*, dit-il, *ce qui m'étona; car j'avois raison, & c'étoit moi*. Mot d'un philosophe, mais d'un philosophe disputeur.

Les distractions de *Boileau* étoient encore plus embarassantes à la cour pour son ami Racine; c'étoit toujours devant madame de Maintenon, qu'il exhaloit sa colere contre le genre burlesque, & son mépris pour Scarron. Ignorez-vous donc, lui disoit Racine, & croira-t-elle que vous ignoriez l'intérêt qu'elle doit y prendre? — *C'est toujours la premiere chose que j'oublie quand je la vois*, répondoit *Boileau*. En effet, persone n'étoit moins propre qu'elle, à faire souvenir de ce boufon de Scarron.

Bien averti, bien réprimandé par Racine, *Boileau* se trouve avec lui chez le roi. Poisson venoit de mourir. *C'est une perte*, dit le roi, *c'étoit un bon comédien. Oui*, dit *Boileau*, *pour jouer dom Japhet d'Arménie; il ne brilloit que dans ces misérables pieces de Scarron*, & toujours en présence de madame de Maintenon. *Oh pour le coup*, lui dit Racine, quand ils furent seuls, *il n'y a plus moyen de paroître à la cour avec vous*.

Madame de Mantenon disoit: „ J'aime Racine; „ il a dans le commerce toute la simplicité d'un „ enfant; pour *Boileau*, tout ce que je puis faire, „ c'est de le lire, il est trop poête.

Racine gâgnoit peu de chose à sa discrétion, au moins sur l'article du jansénisme, qui étoit alors l'objet important à la cour. Il s'en plaignoit un jour à *Boileau*: *Vous avez*, lui disoit-il, *un privilége que je n'ai point: vous dites des choses que je ne dis jamais. Vous avez plus d'une fois loué dans vos vers, des persones, dont les miens ne disent rien* (Messieurs de Port-Royal). *Tout le monde devine aisément votre rime à l'Ostracisme*, (Jansénisme). *C'est vous qu'on doit accuser, & c'est moi qu'on accuse. Quelle en peut être la raison?—Elle est toute naturele*, répondit *Boileau*; *vous allez à la messe tous les jours, & moi, je n'y vais que les jours d'obligation*.

Depuis la disgrace & la mort de Racine, *Boileau* ne retourna plus à la cour qu'une seule fois par devoir, pour recevoir les ordres du roi, relativement à l'histoire de son regne, dont alors il se trouva seul chargé. Ce fut dans cette occasion que le roi lui dit: *Souvenez-vous que j'ai toujours une heure par semaine à vous donner, quand vous voudrez venir*, & ce mot, d'un si grand prix dans la bouche de Louis XIV, n'eut pas la vertu de l'attirer davantage dans le séjour dangereux, où une apparence de disgrace avoit causé la mort à son ami. C'est un trait de caractere qu'il nous semble qu'on n'a pas assez relevé. *Qu'irois-je y faire?* disoit-il à ceux qui lui en parloient, *je ne sai plus louer*. Il ne l'avoit jamais trop su, si l'on s'en raporte à ses ennemis:

Pis ne vaudroit quand ce seroit éloge,

a dit M. de Fontenelle.

C'est une grande consolation pour un poête qui va mourir, disoit Despréaux, *de n'avoir jamais offensé les mœurs*; M. Racine le fils ajoute ces mots: „ à quoi on pouroit ajouter: *& de n'avoir* „ *jamais offensé persone* „. C'est sans doute un trait de critique contre un auteur de satyres, & la critique est juste.

Boileau se croyoit justifié par l'exemple de Lucilius, d'Horace, de Juvénal, & par le suffrage d'Arnauld:

La satyrique audace
Dont par le grand Arnauld vous vous croyez absous.

Il avoit dit, en entrant dans la carriere, le mot qui pouvoit du moins l'excuser. On lui représentoit la foule d'ennemis qu'il alloit se faire. *Eh bien*, dit-il, *je serai honête homme, & je ne les craindrai pas*. Il falloit donc être toujours juste, mais quel homme peut toujours l'être? On sait quelle fut son injustice envers Quinaut, Fontenelle, Perrault même, & Crébillon, dont il n'aperçut point le génie tragique à travers les défauts de son style & l'obscurité de l'exposition de *Rhadamiste*, & dont il dit en mourant, *que les Pradons de son temps étoient des soleils auprès de ceux-ci*.

On raporte plusieurs traits généreux de *Boileau* envers Boursaut, envers Cassandre, envers Patru; mais il ne falloit pas s'en venger sur la mémoire de celui-ci par l'épigramme:

Je l'assistai dans l'indigence,
Il ne me rendit jamais rien, &c.

Quant à la pension de Corneille, que *Boileau* lui conserva, dit-on, en offrant le sacrifice de la siene, le fait est contesté.

Boileau mourut d'une hydropisie de poitrine, le 13 mars 1711. Les mémoires sur la vie de

Jean Racine, disent 1721, c'est une faute d'impression.

Boileau se nommoit Nicolas, il étoit l'onzieme des enfans de Gilles Boileau, gréfier de la grand-chambre du parlement de Paris, qu'il a célébré, comme Horace a célébré son pere, & qui disoit en comparant trois de ses fils, *Gillot* (c'étoit l'aîné) est un glorieux, *Jacques*, (c'étoit le docteur de Sorbone) est un débauché, pour *Colin*, c'est un bon garçon, qui ne dira jamais de mal de persone. C'est l'auteur des Satyres.

Il faut dire un mot de Gilles & de Jacques.

Gilles, payeur des rentes, puis contrôleur de l'argenterie du roi, étoit poête & fut de l'académie françoise. Il devint l'ennemi de *Despréaux*, aussi-tôt que celui-ci commença de faire des vers. Despréaux en fit sur ce frere jaloux, qui sont d'un homme mécontent, mais qui ne sont pas d'un méchant homme, ni d'un mauvais frere. C'est une plainte, & non une épigramme.

De mon frere, il est vrai, les écrits sont vantés :
Il a cent belles qualités;
Mais il n'a point pour moi d'affection sincere.
En lui je trouve un excellent auteur,
Un poête agréable, un très-bon orateur :
Mais je n'y trouve point de frere.

Gilles Boileau est certainement flaté dans ces vers, il ne reste rien de lui dans la mémoire des hommes. Qui est-ce qui sait que le frere de Despréaux a traduit en vers le quatrieme livre de l'Ænéide? Sa vie d'Épictete, avec l'abrégé de sa philosophie, sa traduction de Diogene Laërce, sont peut-être un peu moins inconnues. Il est trop vrai-semblable que Liniere avoit raison dans cette épigramme contre Gilles Boileau.

Veut-on savoir pour quelle afaire
Boileau, le rentier, aujourd'hui,
En veut à Despréaux son frere?
Qu'est ce que Despréaux a fait pour lui déplaire?
Il a fait des vers mieux que lui.

Gilles Boileau, dit-on, pour avoir part aux grâces littéraires, dont Chapelain étoit le dispensateur sous M. Colbert, loua *la Pucelle*, & désavoua *Despréaux* qui l'avoit tant critiquée; c'est à quoi *Despréaux*, dans sa premiere Satyre, faisoit allusion par ces vers, qui ne se trouvent plus dans la plupart des éditions.

Enfin je ne saurois, pour faire un juste gain,
Aller, bas & rampant, fléchir sous Chapelain;
Cependant, pour flater ce rimeur tutélaire,
Le frere, en un besoin, va renier son frere.

Gilles Boileau mourut en *1669*, âgé de 38 ans. Il étoit ami de Cotin, & dans les divisions des deux freres, Cotin étoit toujours pour l'aîné contre le cadet.

Jacques Boileau, grand vicaire de Sens, sous M. de Gondrin, chanoine de la Sainte Chapelle, mort (en *1716*) doyen de la FACULTÉ de Théologie, & dont *Despréaux* disoit, que s'il n'avoit pas été docteur de Sorbone, il auroit été docteur de la comédie italiene, étoit un esprit plaisant & caustique. Il étoit savant. Il écrivoit presque tous ses ouvrages en latin, *de peur*, disoit-il, *que les évêques ne les censurassent*; & en effet ils pouvoient être mal disposés pour quelques-uns de ces ouvrages : ce sont, *De antiquo jure Presbyterorum in regimine ecclesiastico : De antiquis & majoribus Episcoporum causis : Marcelli Ancyrani disquisitiones de residentia Canonicorum*, avec un traité, *de Tactibus impudicis prohibendis : Disquisitio historica de re vestiaria hominis sacri, vitam communem more civili traducentis. De re Beneficiaria. De librorum circa res Theologicas approbatione;* quelques traités théologiques sur l'Eucharistie. Mais le plus célebre de tous ses ouvrages est l'*historia flagellantium*, qui donna lieu à quelques épigrammes connues de *Despréaux*, contre les Jésuites, & des Jésuites contre *Despréaux*.

Le grand Condé passant par Sens, l'abbé *Boileau* fut chargé de le complimenter. Le prince affecta de le regarder en face, & parut vouloir s'amuser à le faire manquer, l'abbé *Boileau* interdit, ou feignant de l'être, lui dit : *Monseigneur, votre altesse ne doit pas être surprise de me voir troublé à la tête d'une compagnie d'ecclésiastiques; je tremblerois bien davantage à la tête d'une armée de trente mille hommes.* Le prince l'embrassa & lui témoigna la plus vive satisfaction.

La Fontaine entendant un jour l'abbé *Boileau* parler de Saint Augustin avec admiration, lui demanda si Saint Augustin avoit bien autant d'esprit que Rabelais; l'abbé *Boileau* regardant ce bel esprit prophane avec tout le mépris d'un docteur sacré, s'aperçut que par l'effet d'une de ses distractions ordinaires, il étoit mal chaussé. *Prenez garde*, lui dit-il, *monsieur de la Fontaine, vous avez mis vos bas à l'envers*. Ce fut toute sa réponse.

BOINDIN, (NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) fils d'un procureur du roi au bureau des finances de Paris, le fut lui-même, après avoir été quelque temps mousquetaire. Il étoit de l'académie des inscriptions & belles lettres; il y avoit été reçu en *1706*, on n'y prononça point son éloge après sa mort. Il étoit l'oracle des cafés, il y passoit sa vie; mais les cafés formoient alors la principale société de la plupart des gens de lettres, & M. de la Motte lui-même, si propre à faire les délices de la bonne compagnie, vivoit beaucoup au café.

Les œuvres de *Boindin* ont été publiées en 1753 en deux volumes *in*-12. Ce qu'on y trouve

de plus considérable, ce sont quatre comédies, dont on croit que quelques-unes ont été faites en société avec M. de la Motte, & dont la meilleure est *le Port de mer*. Elle est restée au théâtre.

BOIS (DU). Ce nom a été porté par tant de persones, que dans le nombre il s'en trouve quelques-unes de connues.

Parmi les gens de lettres on distingue:

1°. Jean du Bois, qui fut pour les célestins ce que M. De Joyeuse étoit vers le même temps pour les capucins, c'est-à-dire, que comme Joyeuse:

Il prit, quita, reprit la cuirasse & la haire.

Après la mort d'Henri IV, dont il étoit prédicateur ordinaire, il se déchaînoit dans ses sermons contre les jésuites, qu'il accusoit de ce parricide, & à la vengeance desquels on attribue la destinée malheureuse de ce moine, qui étant allé à Rome en 1612, fut enfermé au château Saint Ange pendant quatorze ans, & jusqu'à sa mort arivée en 1626. On a de lui le livre intitulé: *Bibliotheca Floriacensis*. Ce sont de petits traités d'anciens auteurs ecclésiastiques, tirés des manuscrits de la bibliotheque du monastere de Fleuri-sur-Loire, aujourd'hui Saint Benoît.

2°. Philippe Goibaud du Bois, de l'académie françoise; il a fait de divers ouvrages de Saint Augustin & de Cicéron, des traductions, où on ne distingue point la maniere si différente de ces deux écrivains, & qui ne le placeroient point aujourd'hui à l'académie françoise. Il avoit été maître à danser. Mort en 1694 à soixante-huit ans.

3°. Gérard du Bois, oratorien, auteur d'une histoire de l'Église de Paris, 1690, deux volumes *in-folio*. Mort en 1696.

4°. Daniel du Bois d'Annemets, gentilhomme ataché au duc d'Orléans-Gaston, & de qui on a un livre intitulé: *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*. Tué en duel à Venise en 1627.

5°. Philippe du Bois, docteur de Sorbone, éditeur, d'un côté de Tibulle, Catulle & Properce, *ad usum Delphini*; de l'autre, de Maldonat. Mort en 1763.

Parmi les gens distingués par leurs places & par leur fortune, se présente d'abord Guillaume du Bois, cardinal & premier ministre, fils d'un apoticaire de Brive-la-Gaillarde, lecteur, ensuite précepteur du duc d'Orléans régent; il fut conseiller d'état, ambassadeur en Angleterre en 1715, archevêque de Cambrai en 1720, cardinal en 1721, premier ministre en 1722, reçu cette même année à l'académie françoise, à l'académie des belles lettres, à l'académie des sciences. Il mourut en 1723, avant M. le régent.

Il y eut une autre persone de ce nom, qui se rendit célebre par une action que nous allons raporter.

Dans le temps que les ennemis de la France assiégeoient Lille en 1708, & que le maréchal de Boufflers défendoit contr'eux cette capitale de son gouvernement, le duc de Bourgogne qui commandoit en Flandre avec le duc de Vendôme, avoit un avis important à faire donner au maréchal de Boufflers; mais il paroissoit impossible de s'introduire dans la place; un capitaine du régiment de Beauvoisis, nommé *du Bois*, se présente & se charge des ordres du duc de Bourgogne. Il étoit excellent nageur, & c'étoit sur ce talent qu'il avoit fondé ses espérances. Il avoit sept canaux à traverser, pour entrer dans la place. Arivé au premier, il se déshabille, cache ses habits pour les retrouver au retour, traverse les sept canaux de nuit, en nageant doucement entre deux eaux, sans être ni vu ni entendu de persone, voit le maréchal de Boufflers, prend ses ordres pour le retour, repasse les sept canaux, reprend ses habits dans l'endroit où il les avoit cachés, & raporte à M. le duc de Bourgogne la réponse du maréchal de Boufflers.

BOIS-ROBERT, (FRANÇOIS LE METEL DE) moins connu par ses ouvrages que par l'agrément de son humeur & l'enjoument de sa conversation, qui aboutirent à en faire l'*amuseur* & le plaisant du cardinal de Richelieu. C'étoit alors un poste envié, comme tout ce qui pouvoit procurer quelque faveur auprès du cardinal à quelque titre que ce pût être. La faveur du Cardinal ne fut pas infructueuse, elle valut à l'abbé de *Bois-Robert* l'abbaye de Châtillon sur-Seine & je ne sai quel doyéné *qui lui raportoit de quoi frire*, à ce que dit Malleville. L'abbé de *Bois-Robert*, homme d'esprit & homme de lettres, trouva même le moyen d'ennoblir son persónage de plaisant & de complaisant du cardinal, & de l'élever jusqu'à la dignité d'ami, en fortifiant dans ce ministre son penchant à protéger les lettres. C'étoit travailler en même temps pour la gloire de sa nation & pour celle de son bienfaicteur. S'il est vrai que ce soit l'abbé de *Bois-Robert* qui ait donné au cardinal l'idée d'instituer l'académie françoise, on ne doit pas être étoné de voir son nom dans la liste des premiers académiciens; d'ailleurs, cette liste ayant été faite par le cardinal, l'abbé de *Bois-Robert*, qui étoit son bel esprit de profession, ne pouvoit y être oublié. L'abbé de *Bois-Robert* a fait des tragédies, des comédies, des poésies fugitives, il n'est rien resté de tout cela. On sait seulement qu'il étoit un des cinq auteurs que le cardinal de Richelieu employoit à composer des pieces, dont il leur donnoit le sujet & dont quelquefois il leur traçoit le plan, ce qu'il ne faut jamais faire à l'égard des hommes de génie, & ce qui est inutile avec les autres; mais l'art de protéger les lettres, car c'en est un, & très-difficile & très-ignoré de la foule des protecteurs, n'étoit pas même parfaitement connu au cardinal de Richelieu. On sait que ces cinq auteurs étoient *Bois-Robert*, Corneille, Colletet,

l'Étoile & Rotrou. Aujourd'hui que le rang de ces auteurs est fixé, nous ne voyons plus que de la bizârerie dans cette association & qu'une inégalité choquante entre les associés. Si on ne savoit ce que peut la flaterie & combien la faveur présente en impose aux gens de lettres, aussi-bien qu'aux courtisans, on pouroit croire que l'abbé de *Bois-Robert* étoit mis de son temps au rang des premiers poëtes, quand on voit un auteur du temps, en parlant des hommes célebres que la Normandie a produits, ajouter : *A cette heure même elle nous fournit Messieurs de Bois-Robert, Scudery, Rotrou, Corneille, Saint-Amand & Benserade.*

On en croira plutôt le rondeau de Malleville, où après avoit dit que le cardinal est *coëfé* de l'abbé de *Bois-Robert*, qu'il appele *Frere René*, il ajoute :

> Ce n'est pas que frere René
> D'aucun mérite soit orné,
> Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
> Mais c'est seulement qu'il est né,
> Coëfé.

L'abbé de *Bois-Robert* eut un moment de disgrace, mais comme il avoit peu d'ennemis & qu'il avoit su se ménager l'amitié de Citois, premier médecin du cardinal, ce moment fut court. Le médecin vint au secours du plaisant dont la bonne humeur donnoit de l'efficacité à ses remedes, il mit au bas d'une ordonance, *Recipe Bois Robert*, & dans la conversation, il ne cessoit de dire au cardinal : *Monseigneur, n'oubliez pas que toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez une drachme de Bois-Robert.* En effet, un homme qui faisoit rire, devoit être bien précieux à ce politique qui ne rioit jamais. *Fais-moi rire*, dit à arlequin le prince farouche dans la comédie de *la vie est un songe*.

La disgrace de l'abbé de *Bois-Robert* avoit été jusqu'à l'exil, & l'académie avoit demandé son rapel.

L'abbé de *Bois-Robert* mourut en 1662, oublié depuis vingt ans, c'est-à-dire, depuis la mort de son protecteur.

BOISSARD, (JEAN-JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) savant antiquaire, auteur de quelques ouvrages estimés des antiquaires : *Theatrum vitæ humanæ. De divinatione & magicis præstigiis. Topographia urbis Romæ. Emblemata. Poemata.* Né à Besançon en 1528. Mort à Mets en 1602.

BOISSAT, (PIERRE DE) (*Hist. litt. mod.*) chevalier & comte Palatin, titre qui lui fut conféré, aussi-bien qu'à Chapelain, par le vice-légat d'Avignon, Gaspard Lascaris, fut un des quarante premiers académiciens dont le cardinal de Richelieu composa l'académie françoise à sa naissance. Persone ne sauroit aujourd'hui son nom, sans la grande & fâcheuse afaire qu'il eut à Grenoble, la réparation que la noblesse du Dauphiné exigea pour lui, & le soin qu'il prit de la faire agréer à l'académie françoise. L'histoire de M. de *Boissat* n'est pas comme celle de plusieurs littérateurs célebres, uniquement renfermée dans leurs écrits. Nicolas Chorier, son compatriote, a écrit sa vie sous ce titre : *De Petri Boessatii equitis & comitis Palatini, vita amicisque litteratis libri duo.* Grenoble, 1680.

M. de *Boissat*, qu'on nommoit dès son enfance *Boissat l'esprit*, étoit un gentilhomme du Dauphiné, né à Vienne en 1603. Il servit en qualité de volontaire en 1622, sous le connétable de Lesdiguieres, contre les huguenots du Vivarais. Il fit un voyage à Malte où il fut traité comme le fils d'un homme qui en avoit écrit l'histoire à la satisfaction de l'ordre. En 1625 le connétable de Lesdiguieres ayant invité la noblesse du Dauphiné à secourir le duc de Savoie contre les Génois, M. de *Boissat* se distingua dans cette expédition. En 1627, il se distingua encore à la défense de l'île de Ré, sous M. de Toiras, & en 1628 au siége de la Rochelle. Il se fit aussi un nom par son bonheur ou son adresse, mais certainement par sa valeur, dans divers combats singuliers, grand mérite alors, & qui le rendit cher à Gaston, duc d'Orléans. Ce prince se l'atacha en qualité de gentilhomme de sa chambre, lui donna sa confiance & l'employa pour ou contre la France dans toutes les expéditions qui demandoient de la résolution & du courage. En 1636, *Boissat* voulut revoir sa patrie. Étant à Grenoble il se trouva, pour son malheur, à un bal que donnoit le comte de Sault, lieutenant de roi en Dauphiné. *Boissat* étoit déguisé en femme, & à la faveur du masque, il se permit de tenir à la comtesse de Sault des propos dont elle s'offensa & dont elle se vengea en grande dame, c'est-à-dire, en employant la force pour faire à *Boissat* la plus cruele injure qu'un homme de cœur pût recevoir. La vengeance que *Boissat* jura solemnélement de tirer d'un tel afront, s'adressoit naturélement au comte de Sault, soit qu'il fût complice ou non de la violence de sa femme ; la noblesse du pays qui voyoit d'un côté le commandant de la province, de l'autre un brave homme cruélement outragé, intervint dans cette afaire, rendit impossible toute voie de fait, évalua le point d'honeur, régla toutes les opérations respectives, & les fit exécuter en sa présence. L'acte en fut dressé autentiquement le 25 février 1638, & signé de soixante-quatre ou soixante-cinq gentilhommes des meilleures maisons du pays. M. de *Boissat* en envoya copie à l'académie, & voulut avoir son avis sur cet accommodement. Conrart, secrétaire, lui répond : „ Nous avons appris avec „ contentement combien vos intérêts ont été chers „ à messieurs de la noblesse du Dauphiné ; & „ avec quel soin ils vous ont procuré la satisfa„ction que vous avez reçue. Toute la compa„gnie trouvoit.... votre ressentiment légitime. „ Mais si le mal étoit grand, il faut avouer aussi

„ que le remede qu'on y a apporté, est extraordinaire ; & il semble que vous ne l'eussiez pu refuser sans vous faire tort à vous-même, & sans offenser ceux qui vous l'ont préparé avec tant de sagesse & de jugement. „ Elle croit donc que vous avez eu raison de déférer aux avis & à la prudence de ces messieurs, „ & que vous ne pouviez avoir de plus sûres & de plus illustres cautions de la réparation de votre honeur, que tant de persones à qui il est plus précieux que leur propre vie, qui en connoissent parfaitement les loix...... enfin, monsieur, elle estime qu'un gentilhomme ne peut être traité plus glorieusement que vous l'avez été par tous ceux de votre profession, qui, dans cet accommodement, ne paroissent pas moins vos protecteurs que vos juges. „

Il est assez remarquable que ce soit précisément dans le temps où la noblesse du Dauphiné travailloit à cette conciliation, à cette transaction sur le point d'honeur, que Corneille ait fait entendre ces vers dans le Cid.

Les satisfactions n'apaisent point une âme ;
Qui les reçoit a tort, qui les fait se diffame,
Et de pareils acords l'effet le plus commun,
Est de déshonorer deux hommes au lieu d'un.

L'aventure de *Boissat* est de *1636*. On travailla 13 mois à l'accommodement, signé le 25 février *1638*. C'est en *1637* qu'a paru le Cid.

Depuis cete aventure, *Boissat* ne reparut plus à Paris ni à la cour. Vienne fut pour lui un tombeau où il s'ensévelit ; il devint dévot & sauvage ; il portoit la barbe longue & les cheveux négligés ; il étoit toujours couvert d'habits grôssiers ; il préchoit la populace, faisoit des missions & des pélerinages. En *1656*, la reine de Suede, Christine, passa par Vienne ; on savoit que *Boissat* lui étoit connu par ses poésies ; les principaux habitans le prierent de se mettre à leur tête & de la haranguer. Il y consentit, mais sans rien changer à son extérieur & à ses manieres, & pour tout compliment, il n'entretint la reine que des jugemens de Dieu & du mépris du monde. La reine étonée dit : *Quel est donc ce capucin qu'on me donne pour Boissat ?*

Une chose assez remarquable encore, c'est qu'il n'avoit guere paru de *Boissat* que des ouvrages latins, lorsqu'il fut nommé à l'académie françoise. Les uns en prose, sont des relations des différentes expéditions militaires où il s'est trouvé ; les autres en vers, sont un poëme à la louange de Charles Martel, sur la défaite des Sarasins, à la bataille de Poitiers ; une paraphrase en vers latins des institutes de Justinien, comme on a mis dans ces derniers temps *la coutume de Paris* en vers ; des sylves, des élégies, des héroïdes, des métamorphoses, des épigrammes, &c. Ses ouvrages françois sont une *Relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier, avec des vers à la louange de la sainte Vierge en cinq langues*, (greque, latine, espagnole, italiene, françoise) & une *Morale chrétiene*, ouvrages de sa retraite. Si l'on en croit l'auteur de sa vie, l'*Histoire Négrepontique, contenant la vie & les amours d'Alexandre Castriot*, roman qui parut en *1631* ; & les *Fâbles d'Ésope, enrichies de discours moraux, philosophiques, politiques & historiques*, ouvrages imprimés sous le nom de Jean Baudouin de l'académie françoise, sont de *Boissat*, qui ne les trouvant pas assez graves pour lui, consentit que son ami les adoptât. Mais 1°. comment son ami consentoit-il d'adopter les ouvrages d'un autre ? 2°. Les fâbles d'Ésope par Baudouin & ses discours moraux, &c. sont un très-mauvais ouvrage, mais en quoi manque-t-il de gravité ?

Boissat mourut le 28 mars *1662*.

BOISSIERE, (Joseph de la Fontaine de la) oratorien, dont les sermons ont été imprimés à Paris, en six vol. *in*-12. Mort en 1732.

BOISSIEU, (Denis de Salvaing de) premier président de la chambre des comptes du Dauphiné, auteur d'*un Traité de l'usage de fiefs, & autres droits seigneuriaux dans le Dauphiné*, Grenoble, 1731, *in-folio*. Ses décisions sur les matieres féodales servent de loi dans quelques parlemens du royaume. Son commentaire sur l'*Ibis* d'Ovide, qu'il avoit fait avant vingt ans, est l'ouvrage d'un savant consommé ; le livre scandaleux *de arcanis amoris & veneris*, lui a été attribué ; mais M. Lancelot a prouvé qu'il est de Nicolas Chorier. (*Mém. de littérat. tom.* 12, *hist. pag.* 316 *& suiv.*) Il eut pour le moins beaucoup de part au livre de la science héroïque de Vulson de la Colombiere, & comme sous le nom de celui-ci & à la faveur de l'*incognito*, il traite avec grande distinction sa propre famille, ceux qui ont su après coup la part qu'il avoit à cet ouvrage, ont eu pour suspect ce qui la concerne : on a même dit à ce sujet *que les autres hommes devoient leur existence à leurs ancêtres, mais que les ancêtres de Salvaing de* Boissieu *lui devoient la leur*.

On a recueilli les œuvres fugitives de Salvaing de *Boissieu*, prose & vers, sous le titre de *Miscella*, Lyon, *1662*, *in*-8°. Mort en *1683* le 10 avril, âgé de 83 ans.

BOISSY, (Louis de) (*Hist. litt. mod.*) auteur comique moderne. Son théâtre est en neuf vol. *in*-8°. On joue de lui au théâtre françois, *le François à Londres*, *les Dehors trompeurs*, & *le Babillard.* Plusieurs autres de ses pieces ont eu dans le temps un grand succès à la comédie italiene. Il naquit à Vic en Auvergne en *1694*. Il fut reçu à l'académie françoise en 1751. Il est mort en 1758.

Un autre Boissy, (Jean-Baptiste Thiaudiere de) connu sous le nom de l'abbé de *Boissy*, fut de l'académie des inscriptions & belles lettres. Il

étoit né à Paris le 20 octobre *1666.* Il fut ataché à la maison de Rohan & à la persone du cardinal de Rohan, Armand-Gaston. Il fut chargé de l'éducation du prince Maximilien, frere du cardinal, tué en 1706 à la bataille de Ramillies, & de celle du prince de Soubise, son neveu, mort de la petite vérole le 6 mai 1724 à vingt-sept ans; ce fut l'abbé de *Boissy* qui engagea le cardinal de Rohan à faire l'acquisition de la bibliotheque du président de Ménars, laquelle avoit été la fameuse bibliotheque de M. de Thou. L'abbé de *Boissy* fut reçu à l'académie des belles lettres au mois de février 1710. Les deux premiers mémoires qu'on trouve par extrait dans l'histoire de cette académie, tome I, sont de M. l'abbé de *Boissy*. L'un roule sur *les expiations chez les anciens Grecs & Romains*, l'autre sur *les victimes humaines*. L'abbé de *Boissy* mourut le 27 juin 1729.

BOISY. *Voyez* GOUFFIER.

BOIVIN, (*Hist. litt. mod.*) Louis & Jean, deux freres distingués dans les lettres, tous deux de l'académie des inscriptions; le cadet fut de plus de l'académie françoise, où il remplaça le savant M. Huet, avec lequel il avoit une grande conformité de talens & de travaux. Le cadet fut le pupille, & l'éleve de l'aîné, qui avoit quatorze ans de plus que lui, & dont la gloire est d'avoir formé ce disciple très-supérieur au maître. Louis étoit un savant bizâre, d'une érudition diffuse & confuse, d'un esprit qui ne se fixoit jamais à aucune idée, d'un caractere insociable, d'une ardeur pour la dispute, & d'une aigreur qui le firent éloigner pour quelque temps des assemblées de l'académie: il s'irritoit des objections, & en demandoit instament; il se fâchoit également quand on en faisoit & quand on n'en faisoit pas. Il fallut un long temps à l'académie des belles lettres pour s'acoutumer à son ton, & pour démêler à travers des apparences si rebutantes quelques bonnes qualités, quelques vertus même. Il se connoissoit, & s'étoit peint ainsi lui-même.

„ Mon humeur est sauvage & retirée, fort „ approchante de celle de l'oiseau de Minerve: „ franche jusqu'à la rusticité, fiere jusqu'à l'indé„ pendance, flotante & incertaine jusqu'à ne me „ déterminer à quoi que ce soit, entreprenante „ jusqu'à vouloir tout savoir & tout pratiquer, „ présomptueuse jusqu'à faire vertu d'ambition; „ cachant si peu mes défauts, que souvent j'en „ fais vanité, & rarement m'imagine-je qu'ils „ n'aient pas quelque chose d'héroïque „.

On a trouvé parmi ses papiers une piece intulée: *Lettre à mon pere & à ma mere dans le ciel*.

Il avoit, pour un savant de cette espece, une manie assez singuliere, celle des vers françois. Chapelain étoit alors l'arbitre du goût; tout le monde le consultoit, *Boivin* le consulta: dès le commencement de l'ouvrage, Chapelain fronça le sourcil, & à mesure qu'il avançoit, Chapelain reprenoit, dit M. de Boze, dans les vers du jeune poëte, ce qu'il n'apercevoit pas lui-même dans les siens, & ce qui auroit dû les en guérir tous deux. Son dernier mot fut de conseiller à *Boivin* de renoncer aux vers françois. Ce fut un coup de foudre pour *Boivin*, il pensa en mourir de douleur; il avoit la ressource d'appeler de cette décision, mas on n'appeloit point alors d'une décision de Chapelain en matiere de vers & de goût. *Boivin* exhala son désespoir dans un écrit intitulé: *Flux de mélancholie*. „ Dans l'état où je suis, „ dit-il, il n'y a que Dieu qui puisse me conso„ ler.... Je suis si ennuyé du monde, que si „ ce chagrin me continue, j'espere au moins qu'il „ m'en tirera bientôt: il me semble que j'écris „ mon testament „.

On pouroit croire qu'il s'agit de chagrins réputés généralement plus graves que celui dont nous avons parlé, mais l'auteur s'explique.

„ On m'a fait entendre que ce n'étoit pas mon „ talent de faire des vers françois, quoiqu'il me „ semble que je ne saurois vivre sans cela. Il „ n'est pas croyable combien un mot comme ce„ lui là est difficile à digérer à gens de mon hu„ meur.... Mon naturel est porté aux vers plus „ qu'à toute autre chose, & un des plus judi„ cieux hommes de France n'approuve pas que „ j'en fasse de françois! À quoi me serviront ces „ latins, quand j'y serois un Virgile, puisque „ l'on n'en a que faire de deux „?

On voit qu'il s'étoit flaté d'être le Virgile françois.

M. le Peletier, le ministre, qui avoit pris chez lui Louis *Boivin*, pour lui rapeler ses études & diriger celles de ses fils, fut obligé de s'en défaire honorablement, en le donnant à M. Bignon, premier président du grand-conseil, comme un dépôt qu'il lui confioit.

M. *Boivin* l'aîné portoit dans les afaires la même contention d'esprit que dans les lettres; il étoit plaideur aussi-bien que disputeur. Il eut, pour une redevance de vingt-quatres sous, un procès qui dura douze ans, & qui lui coûta douze mille livres de frais.

M. *Boivin* s'en consola en vrai plaideur: *J'ai*, dit-il, *gâgné mon procès pendant douze ans, & je ne l'ai perdu qu'un jour*. C'est ainsi que ceux qui jouent au jeu ruineux des loteries, ne perdent que le jour du tirage, & gâgnent tout le reste du temps; au fond on leur vend une denrée excellente & féconde en jouissances, l'espérance.

Il n'y a d'ouvrages imprimés de Louis *Boivin*, que quelques mémoires imprimés en entier ou par extrait dans le recueil de l'académie des belles lettres.

Il avoit traduit l'évangile en vers françois; il avoit fait sur l'historien Josephe des notes beaucoup plus étendues que le texte.

Il aimoit tant l'académie à cause des occasions de dispute qu'elle lui fournissoit, qu'il disputoit

furtout contre l'ufage abufif, felon lui, des vacances. Il trouvoit que *vivre fans difputer n'étoit pas contentement*. Il demandoit à Dieu de mourir dans les vacances : il mourut dans les vacances de pâque 1724 le 22 avril.

Jean *Boivin* étoit d'un caractere plus doux & plus aimable. Élevé durement par fon frere, qui l'enfermoit avec des livres jufqu'à ce qu'il eût rempli fa tâche, & qui par amour pour la fcience faifoit mal-adroitement tout ce qu'il pouvoit pour l'en dégoûter, qui portant dans le jeu la même tyrannie, ne lui permettoit pas de le gâgner au jeu des échecs qu'il lui avoit appris, & l'empêchoit d'aller fe coucher jufqu'à ce qu'il eût tout reperdu; Jean *Boivin* eut toujours pour ce frere une tendreffe, un refpect & une reconoiffance inviolables. Comme il avoit un meilleur caractere, il avoit auffi un meilleur efprit. Il remplit avec diftinction une place à la bibliotheque du roi, une chaire de profeffeur en grec au collége royal, & fes devoirs académiques dans les deux illuftres compagnies qui l'avoient adopté. À la bibliotheque du roi, il découvrit dans un manufcrit des homélies de Saint Éphrem, fous le texte de ces homélies, un autre texte de plufieurs des livres de l'Écriture Sainte, en lettres onciales ; ce texte ancien avoit été éfacé exprès ; ce ne fut que par le travail le plus opiniâtre, le plus pénible & le plus ingénieux, qu'il parvint à retrouver cet ancien texte, lequel étoit des premiers fiecles de l'Églife ; c'étoit un des plus précieux manufcrits qui fuffent dans aucune bibliotheque du monde. Cette découverte eft célebre parmi les favans. La plupart d'entre eux fe louent beaucoup auffi des fecours qu'ils avoient trouvés pour leurs ouvrages dans fon érudition, &, ce qui eft plus précieux, dans fon goût ; on connoît fes notes qui acompagnent la traduction du traité du fublime de Longin par Boileau. Il entra dans la fameufe querele des anciens & des modernes ; mais il combatit pour les Grecs avec la politeffe d'un françois & la modération des fages de la Grece. Il fit graver le bouclier d'Achille pour détruire l'objection tirée de la multiplicité & de la confufion des objets, & on fit valoir cette exécution de la defcription d'Homere comme l'action du philofophe qui marcha devant ceux qui nioient le mouvement. Oferions-nous cependant ne pas trouver cette exécution fans réplique ? qu'on exécute par une efpece de gageure une chofe très-difficile, feulement pour prouver qu'à toute force elle n'eft pas impoffible, on n'a pas pour cela juftifié l'auteur, qui en a parlé comme d'une chofe toute fimple, toute ordinaire, & qui n'a pas befoin d'explication. C'eft toujours à l'auteur à prévoir toutes les difficultés raifonables qui pouront s'offrir au lecteur & à les réfoudre d'avance.

M. *Boivin* le cadet fut encore plus conftament ataché que l'aîné à M. le Peletier, le miniftre. Il écrivit en latin & en très-beau latin la vie de ce bienfaicteur & de fon bifaïeul, le favant Pierre Pithou. Le recueil de l'académie des belles lettres eft rempli de mémoires excellens de M. *Boivin*. Il époufa en 1716 une niece de la fameufe mademoifelle Chéron, peintre & poëte. Elle avoit, dit-on, l'efprit & les talens de fa tante. Il mourut le 29 octobre 1726. Il étoit né le 28 mars 1663.

Les deux *Boivin* étoient fils & petit-fils d'avocats célebres de Normandie. Nous ignorons s'ils étoient de la même famille que François *Boivin*, fecrétaire du maréchal de Briffac fous le regne de Henri II, & qui fuivit ce maréchal dans les guerres du Piémont, dont il écrivit l'hiftoire depuis 1550 jufqu'en 1561. Ils étoient neveux, par leur mere, de Pierre Vattier, profeffeur d'Arabe au collége royal, homme très-favant. Il avoit fait une traduction latine de toutes les œuvres d'Avicenne, & en mourant il avoit fort recomandé ce manufcrit à fa famille. Madame Vattier, fa veuve, & Louis *Boivin*, l'aîné de fes neveux, vinrent exprès à Paris pour remettre ce manufcrit à Chapelain ; depuis ce temps ils ont toujours ignoré ce qu'il étoit devenu ; ils favoient feulement que M. Thevenot, garde de la bibliotheque du roi, & qui avoit été ami de Pierre Vattier, avoit connoiffance & du manufcrit & du lieu où il étoit, mais qu'il en faifoit myftere & fe contentoit de dire qu'il ne feroit jamais confié qu'à des gens capables d'en procurer l'édition ; ce fecret mourut avec M. Thevenot. C'eft une recherche que M. de Boze propofe aux favans dans l'éloge de Louis *Boivin* ; „ je la propofe, dit-il, „ dans le lieu du monde le plus propre à publier „ des monitoires fur les pertes, ou les larcins de „ cette efpece „. (l'académie des belles-lettres.)

BOLESLAS, (*Hift. de Pologne*). (Il y a eu cinq rois de ce nom en Pologne. Le premier qui le porta fut auffi le premier qui eut le titre de roi en Pologne ; ce fut l'empereur Othon III qui le lui donna en 999, & le Pape Sylveftre II le lui confirma quelques années après ; les prédéceffeurs de *Boleslas* I n'avoient eu que le titre de ducs ou de princes ; Micislas, fon prédéceffeur immédiat, fut le premier prince chrétien en Pologne. Voici l'hiftoire des cinq *Boleslas* rapportée plus en detail par M. de Sacy.)

Boleslas I, furnomé *Crobri* (*Hift. de Pologne*). C'eft le premier fouverain de Pologne qui ait porté le titre de roi. Il fuccéda à Miceslas fon pere, qui avoit introduit l'évangile dans cette contrée. Mais une partie du peuple étoit encore atachée à fon ancien culte. *Boleslas*, par des voies douces & lentes, parvint à étoufer par degrés les anciens préjugés. Il attira dans fes états Voicechus, évêque de Prague, l'apôtre de la Hongrie, de la Pruffe, de la Bohême & d'une partie de la Ruffie. Mais il ne put le fixer en Pologne. Ce prélat fut affaffiné par les Pruffiens en 997. *Boleslas* acheta fon corps des affaffins même qui

l'avoient massacré. On prétendit que ceux-ci ayant voulu le vendre au poids de l'or, lorsqu'on le mit dans la balance, il ne pesoit presque rien. Nous ne déterminerons point le degré de croyance qu'on doit acorder à ce prodige. Mais quand *Boleslas* auroit payé ces reliques de la moitié de ses trésors, il en fut bien dédomagé, puisqu'elles lui valurent une courone.

Jusque-là les souverains de Pologne n'avoient été que des ducs vassaux de l'empire. *Boleslas* aspiroit à se dégager de cette servitude, la voie des armes lui paroissoit incertaine, & aussi funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus. Il prit un moyen plus sûr & peut-être plus glorieux. Il fit publier avec pompe, dans toute l'Allemagne, les miracles de Saint Voicechus. On y accourut des bords de la mer Baltique, de l'Océan & de la Méditerranée. Cette célébrité eut tout l'effet que *Boleslas* en avoit espéré. L'empereur Othon III, qui venoit de visiter à Rome les tombeaux des apôtres, voulut aussi visiter celui de l'évêque de Prague; il alla en Pologne. *Boleslas* le reçut avec une magnificence dont la nation eût pu murmurer, si le succès de sa prodigalité ne l'eût justifiée. Les fêtes se succéderent sans interruption. L'or, l'argent & les meubles précieux qui y brilloient, étoient distribués le soir aux gens de l'empereur. Le lendemain nouveaux apprêts, nouveaux présens. L'empereur en fut accâblé. Sur la fin d'un repas, dans un de ces momens où les plus impénétrables politiques éprouvent des effusions de cœur, Othon mit la courone impériale sur la tête de *Boleslas*, lui permit d'arborer les armes de l'empire, le nomma roi, & l'afranchit, ainsi que ses successeurs, de tout devoir de servitude envers les empereurs. Ce fut l'an 1001 qu'une fête opéra cette révolution qui auroit coûté plusieurs siecles de guerre.

Le roi marcha incontinent contre *Boleslas*, duc de Bohême, punit, par des ravages afreux, ceux qu'il avoit faits en Pologne, soumit la Moravie, défit en bataille rangée Jaroslas, duc des Ruthéniens, rendit à Stopale, frere du vaincu, la ville de Kiovie, que celui-ci lui avoit enlevée, & distribua à ses soldats tous les fruits de sa victoire. Il retournoit en Pologne lorsqu'il fut ataqué par Jaroslas qui avoit rassemblé les débris de son armée, & l'avoit accrue par de nouveles levées. Une seconde victoire les délivra de cet ennemi. Les vaincus eux-mêmes lui donnerent le surnom de *Crobri*, c'est-à-dire, le *redoutable* ou le *courageux*. À son retour il bâtit des Églises, & introduisit des moines dans ses états. Ces soins religieux ne le détournerent pas des soins du gouvernement. Mais ennuyé d'un trop long repos, il entra dans la Saxe qu'il trouva déserte. Il réduisit les villes en cendre, ravagea les champs, pénétra dans la Prusse sous prétexte de venger la mort de Saint Adalbert, pilla, brûla, saccagea toute cette contrée, força les habitans à lui payer tribut, & à recevoir l'évangile, & fit élever une colonne sur la rive de la Dossa comme un monument de ses conquêtes.

Il rentroit en Pologne lorsqu'il apprit que les Ruthéniens paroissoient déja sur les frontieres, ayant Jaroslas à leur tête. Il y courut. Les deux armées se trouverent en présence; le fleuve Bogus les séparoit; les valets des deux armées y alloient abreuver leurs chevaux; ils s'insulterent de part & d'autre. Des injures ils en vinrent aux coups; les soldats y coururent; les deux armées prirent les armes; la bataille devint générale. Les Polonois traverserent le fleuve, mirent les Ruthéniens en déroute, & *Boleslas* demeura victorieux l'an 1018.

Le reste de son regne fut paisible; il forma un conseil de douze sénateurs, avec lesquels il jugea les différents des particuliers; il entretenoit les parties à ses frais, payoit leurs avocats, & rendoit souvent par ses bienfaits à celle qu'il avoit condamnée, ce qu'il lui avoit ôté par son jugement. Cependant il courboit sous le poids des années, son génie s'éteignoit par degrés, il fit venir Miceslas: „ Mons fils, lui dit-il, je vais descendre au tombeau, je vous laisse un trône af„ fermi par mes victoires, servez Dieu, protégez „ la religion, honorez le sénat, aimez votre peu„ ple, soyez moins son maître que son pere; „ fuyez la volupté. Le prince qui s'y abandone, „ fût-il souverain du monde entier, est le plus „ vil des esclaves „. Il mourut peu de temps après avoir désigné Miceslas pour son successeur. La Pologne le pleura pendant une année entiere; les fêtes publiques furent proscrites; un deuil général régna sur toute la Pologne. Jamais douleur ne fut si profondément sentie & si bien méritée. *Boleslas* avoit coutume de dire, *qu'il aimoit mieux vivre d'un morceau de pain grossier, & voir son peuple dans l'abondance, que d'avoir une table somptueuse, & de laisser ses sujets dans l'indigence*. Mais on ne peut dissimuler que s'il fut le bienfaicteur des Polonois, il fut le fléau de ses voisins. La Prusse conquise sans raison, la Saxe ravagée, même sans prétexte, afoiblissent l'idée sublime de son caractere que donne la douceur de son gouvernement. (*M. de Sacy.*)

Boleslas II, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne, succéda en 1058, à Casimir I, son pere. Son extrême jeunesse n'alarma point les sages de la nation. Ses talens avoient devancé ses années. Ses grâces conquéroient tous les cœurs, & sa politique subjugeoit tous les esprits. Né généreux & compatissant, il suivit ce penchant sublime. Zaslas, duc de Kiovie, persécuté par ses sujets, dépouillé par ses freres, trouva dans *Boleslas* un ami. Béla, frere d'André, roi de Hongrie, chassé par ce prince qui avoit usurpé la courone au préjudice de ses droits, fut reçu avec tous les égards dû à son rang & à son malheur; Jaromir, prince de Bohême, qui avoit eu le sort des deux premiers, fut reçu comme eux à bras ouverts. Wratislas, duc de Bohême, s'avança à

la tête d'une armée, pour punir la Pologne d'avoir donné une retraite à son frere; mais il rencontra *Boleslas* dans le moment où il croyoit ce prince plus occupé à consoler Jaromir qu'à le venger. *Boleslas* fit enveloper les Bohémiens dans un bois, rejeta avec hauteur les propositions de paix qu'on lui fit, & alloit exterminer Wratislas, si une ruse de guerre ne l'avoit dérobé au sort qui le menaçoit; enfin on négocia, la paix fut signée, Wratislas épousa Swiantochna, sœur de *Boleslas*. Mais Jaromir, qui se croyoit plus en sûreté auprès de son ami qu'auprès de son frere, demeura en Pologne.

Les Prussiens voyant *Boleslas* occupé du côté de la Bohême, refuserent de payer le tribut qu'ils lui devoient, bâtirent vers les frontieres de la Pologne une forteresse capable de renfermer une armée, y soutinrent un siége contre *Boleslas* qui fut contraint d'abandoner son entreprise: ces barbares qui n'avoient d'autre but que le pillage, ne combatoient qu'en fuyant, n'ataquoient que des convois, & ne connoissoient de l'art de de la guerre que les ruses & les finesses; enfin *Boleslas* sut les surprendre sur les bords de l'Ossa, & en fit un tel carnage, que les eaux de cette riviere parurent, plusieurs heures, teintes de sang.

Revenu vainqueur de cette expédition, *Boleslas* en entreprit une autre pour son ami Béla; les secours que l'empereur avoit acordés au roi André, les forces de ce prince, la multitude des Bohémiens qui s'enrôloient sous ses drapeaux, la dificulté de vaincre un ennemi puissant dans ses domaines, tous ces obstacles n'arrêterent point *Boleslas*; il conduisit Béla en Hongrie, & présenta la bataille à son frere. André fut vaincu, tomba entre les mains des Hongrois qui l'avoient trahi, & fut assomé par ces perfides.

Boleslas, après avoir donné une courone à son ami, voulut en acquérir une nouvele pour lui-même; la Russie avoit été conquise par *Boleslas* I. Pour y rentrer plus sûrement, *Boleslas* II épousa une princesse Russe, nommée *Wisreslava*: bientôt il s'arracha des bras de son épouse, pour tenter de nouveles entreprises. Visseslas, duc de Poloczk, s'enfuit à son approche. Le roi de Pologne fut reçu en triomphe dans Kiovie, & mit le siége devant Presmilie, place qui pouvoit être regardée alors comme le chef-d'œuvre des fortifications. Une foule de paysans russes s'y étoient retirés de toutes parts, mais cette multitude mal aguerrie, montra peu de fermeté dans la défense & peu d'ardeur dans les sorties. *Boleslas* livra trois assauts à la fois, & se rendit maître de la ville; la citadelle fut forcée, quelque temps après, d'ouvrir ses portes. Le roi, dans le cours de ses succès, disparut pour aller secourir les fils de Béla, à qui Salomon, fils d'André, disputoit l'héritage de leur pere. Mais en arivant, il trouva ce diférent terminé par l'entremise de quelques prélats, revint en Russie, marcha contre Wisrewold qui avoit chassé son frere Zaslas de Kiovie, l'ataqua près des murs de cette ville, & remporta une victoire également funeste aux deux partis. Son armée en fut tellement afoiblie, qu'il fut contraint de remettre le siége de Kiovie à l'année suivante 1075.

Il atendit à peine le retour du printemps pour l'entreprendre. Les travaux furent poussés avec tant de vigueur, que la brêche fut bientôt praticable. Un assaut pouvoit rendre *Boleslas* maître de la place; mais ayant appris que les assiégés, après avoir épuisé leurs vivres, alloient bientôt manquer même de ces vils alimens qui font frémir la nature, il atendit que la famine lui livrât cette conquête, & ne voulut point hazarder le sang de ses soldats; il ne l'avoit que trop prodigué depuis qu'il étoit sur le trône. La ville capitula, & le roi traita les vaincus avec tant de douceur, qu'ils se repentirent eux-mêmes de lui avoir résisté. Jusque-là, *Boleslas* avoit été doux, humain, généreux, brave, ardent, infatigable; mais arrêté par les délices de Kiovie, comme Annibal par celles de Capoue, il perdit comme lui ses vertus & sa gloire. La volupté flétrit son courage par degrés; esclave de vingt maitresses, il oublia qu'il avoit des sujets en Pologne; ses soldats s'abandonerent aux mêmes excès; en vain leurs femmes les rapeloient dans leur patrie, elles se vengerent de leurs infidélités, en épousant leurs esclaves. La plupart de ces époux irrités retournerent en Pologne pour réparer la perte irréparable de l'honeur. *Boleslas* abandoné par son armée, fut contraint de rentrer dans ses états; il signala son retour par des supplices. Ceux qui avoient les premiers abandoné ses enseignes, périrent sur l'échafaud. Leurs femmes qui les avoient rapelés, eurent le même sort. Les enfans, nés de leurs mariages avec leurs esclaves, furent ou égorgés sans pitié, ou exposés avec plus de barbarie encore. *Boleslas* étoit devenu féroce, ennemi des hommes & de lui-même; tout dégoûtant du sang de ses sujets, il se replongea dans les voluptés qui l'avoient abruti, & fit de son palais une seconde Kiovie. Saint Stanislas, évêque de Cracovie, osa s'élever contre ces désordres avec le courage qu'inspire la vertu, & la religion. *Boleslas* indigné qu'un seul homme, sans armes, sans défense, osât lui reprocher ses crimes, quand toute la Pologne trembloit sous lui, chargea des officiers de le délivrer, par un assassinat, de ce censeur importun. Mais le caractere de douceur & de majesté répandus sur le front du prélat, glaça leur courage; le tyran ne voulut plus confier sa vengeance à des mains étrangeres, il entra dans l'Église, asyle sacré de Stanislas, lui porta le premier coup, & abandona son cadâvre à ses courtisans encouragés par son exemple.

Grégoire VII lança en 1079 un interdit sur la Pologne. *Boleslas* fut déclaré déchu de la courone, son royaume abandoné au premier conquérant, ses sujets dégagés du serment de fidélité. Ceux-

ci, indignés de tant de crimes, se souleverent contre leur prince. Odieux à ses sujets, à lui-même, il s'enfuit à la cour de Wratislas, qui n'avoit point oublié les services que ce prince avoit rendus à Béla son pere. Les Polonois laisserent *Boleslas* tranquille dans sa retraite. Le pontife menaça Wratislas, & ce fut alors que *Boleslas* abandoné par son ami, déchiré par ses remords, erra long-temps de contrée en contrée. Les historiens ne s'acordent point sur le genre de sa mort; l'opinion la plus probable est qu'indigné de la foiblesse de ses amis, horrible à lui-même, toujours poursuivi par l'image de Stanislas mourant sous ses coups, & de ses sujets égorgés sans pitié, un suicide fut le dernier de ses crimes.

Ce prince fut un triste exemple des périls qu'entraîne la prospérité, un bonheur moins constant lui eût conservé ses vertus. Si la fortune avoit changé, son cœur eût toujours été le même. Jusqu'à l'époque de son séjour dans Kiovie, *Boleslas* est un héros: depuis cet instant fatal, c'est un tyran; & son histoire offre un contraste qui n'apprend que trop à ne jamais louer les princes qu'après leur mort. On l'avoit surnommé *le Hardi* & *le Libéral*; l'habitude de l'appeler ainsi lui conserva ces titres, quoiqu'il les eût démentis. (*M. de Sacy*.)

Boleslas III, surnommé *Crivouste*, (*Hist. de Pologne*.) étoit fils d'Uladislas: Sbignée, bâtard du même prince, se lia d'intérêt avec son frere; tous deux voyoient avec une jalousie secrete le palatin de Cracovie régner sous le nom d'Uladislas, absorber dans sa famille toutes les richesses de l'état, prodiguer les honeurs à ses créatures, & éfacer par sa magnificence celle des princes du sang. Sbignée leva le premier l'étendard de la révolte. *Boleslas*, né avec un caractere plus doux, hésita quelque temps à suivre cet exemple; enfin sa haine contre le palatin l'emporta dans son cœur sur la tendresse qu'il avoit pour son pere. Il alla joindre ses forces à celles de Sbignée. Uladislas prêt à tremper ses mains dans son propre sang, marcha contr'eux. Les armées se trouverent en présence l'an 1099. Les prélats se firent médiateurs, & conclurent la paix. Le palatin en fut la victime; chassé de la cour, il se jeta dans une forteresse qu'il avoit fait bâtir. Les deux princes se préparoient à l'y assiéger, lorsque le vieux duc alarmé pour son ami, alla le rejoindre, résolu de vaincre ou de périr avec lui. *Boleslas* & Sbignée, après avoir conquis une partie de la Pologne à la faveur de la haine générale qui poursuivoit le palatin, parurent sous les murs de Plockzco, asyle redoutable de leur pere & de leur ennemi.

On alloit préluder par une ataque, lorsque l'archevêque de Gnesne, prélat ami de la paix, engagea Uladislas à reléguer le palatin en Russie, le fit rougir de la préférence qu'il acordoit à son favori sur ses enfans, & sut persuader au palatin qu'en s'exilant lui-même, il alloit mettre le comble à sa gloire, & qu'il étoit beau de sacrifier sa fortune au repos de l'état. Uladislas mourut peu de temps après en 1102.

Boleslas ne fut pas plutôt sur le trône, que Sbignée son frere, autrefois son ami, maintenant son rival, forma d'abord une cabale obscure, puis un parti puissant, enfin une ligue offensive avec le duc de Bohême, les peuples de Prusse & de Poméranie, les Saxons & les Moraves. Bientôt tout fut en armes, les Hongrois & les Russes acoururent au secours de *Boleslas*, alliés incommodes qui ruinerent la Pologne, sous prétexte de la défendre. L'archevêque joua encore le rôle de médiateur & le joua en vain. *Boleslas* reprit tout ce qu'il avoit perdu, punit par des ravages les nations qui avoient secondé la révolte de son frere, le vainquit lui-même, lui pardona, & lui laissa le duché de Mazovie. Sbignée étoit un de ces esprits féroces, qu'un pardon aigrit, & qui, des bienfaits qu'on leur prodigue, se font des armes contre leur bienfaicteur. Il renoua son premier complot, fut pris les armes à la main, & seroit mort sur un échafaud, si *Boleslas*, à qui il vouloit ôter la courone & la vie, n'avoit imploré pour lui clémence de la noblesse assemblée. Bani de la Pologne, il erra long-temps sans trouver d'asyle, méprisé, rebuté par-tout, & n'eut pas même la triste consolation d'inspirer la pitié. Il vint se jeter aux genoux de son frere qui lui rendit son duché; il n'y rentra que pour signaler son ingratitude. Une troisieme conspiration aussitôt découverte que formée fut le dernier de ses crimes. On prétend que des seigneurs Polonois, indignés de tant de perfidies, le massacrerent l'an 1108.

Délivré d'un ennemi, d'autant plus dangereux qu'il lui étoit cher, *Boleslas* en eut bientôt un autre sur les bras, c'étoit l'empereur Henri V, qui vouloit rendre la Pologne une seconde fois tributaire de l'Empire; la royauté & l'indépendance des souverains ayant été, disoit-il, anéantis par la bulle, qui excommunioit Boleslas II, assassin de l'évêque Stanislas. Arrêté devant Lubuz par la vigoureuse résistance de cette place, il pénétra plus avant, toujours côtoyé par l'armée de *Boleslas*, qui sentant l'infériorité de ses forces, harceloit son ennemi, le détruisoit en détail, & lui coupoit les vivres.

Mal-gré ces obstacles, Henri alla mettre le siége devant Glogow sur l'Oder; les éforts des assaillans, le courage féroce, & la constance inépuisable des Glogoviens, rendront ce siége à jamais mémorable.

Boleslas songeoit à rassembler des troupes pour les secourir, lorsque des députés vinrent lui annoncer une capitulation, par laquelle les habitans consentoient à se rendre, si dans l'espace de cinq jours ils n'étoient secourus par une armée; ils ajouterent qu'ils avoient donné la plupart de leurs enfans en otage; que ces victimes de la patrie alloient périr

ſous le fer d'un boureau, s'il ne ſecouroit les aſſiégés, ou ne leur permettoit de livrer la place à l'empereur. L'armée de *Boleslas* n'étoit point encore aſſemblée. Le délai étoit court: „ retournez vers vos compatriotes, leur répondit le duc, „ dites-leur que je vais me mettre en marche „ pour les délivrer; mais que ſi j'arive trop „ tard, ils ne balancent point à ſacrifier leurs „ enfans; que le ſang de ces victimes, dont je „ plains l'innocence, apartient à l'état, & que „ la nature perd ſes droits quand ils ſont oppoſés à ceux de la patrie „. Les députés rentrerent dans Glogow. Les habitans ranimés par leurs diſcours réſolurent de ſe défendre juſqu'au dernier ſoupir. L'empereur fit donner l'aſſaut, & plaça les otages au premier rang, croyant que leurs peres n'oſeroient lancer leurs traits ſur de ſi chers ennemis: il ſe trompa, leur patriotisme, qu'on ne peut admirer ſans horreur, les avoit rendus impitoyables; ils égorgerent leurs enfans, & laverent dans le ſang des Allemands, celui dont ils venoient de ſouillier leurs mains paterneles. *Boleſlas* ſentit ce qu'il devoit à de tels ſujets, ataqua l'armée impériale, la tailla en pieces, & força l'empereur à demander la paix. Une double alliance en fut le ſceau, *Boleslas* épouſa la ſœur de Henri; & Chriſtine, fille de ce prince, fut deſtinée au jeune Uladislas, prince de Pologne.

Un prince Danois, qui vint apporter en Pologne la mauvaise fortune qui le ſuivoit, raluma les feux de la guerre; c'étoit Pierre, chaſſé du Danemarck par l'uſurpateur Abel, qui avoit fait périr Henri ſon frere & ſon roi. *Boleslas* fit équiper une flote, la commanda en perſone, & deſcendit ſur les côtes de Danemarck. L'horreur qu'inſpiroit la tyrannie d'Abel, ouvrit au duc des conquêtes faciles, il n'eut qu'à ſe montrer pour tout ſoumettre. Abel détrôné, bani, mépriſé, alla cacher ſa honte & ſes crimes loin de ſes états. *Boleslas* pouvoit alors ſe faire couroner roi de Danemarck, il avoit le pouvoir en main; le ſeul titre de vengeur de Henri ſuffiſoit pour réunir les ſuffrages en ſa faveur; mais ſatisfait d'avoir délivré les Danois, il dédaigna de régner ſur eux, rendit à la nobleſſe les places dont il s'étoit emparé, & la liberté de ſe choiſir un roi; & retourna en Pologne l'an 1129, couvert de gloire, adoré dans ſes conquêtes comme dans ſes états.

Ce prince fut la victime du penchant qui le rendoit ſenſible aux larmes des malheureux; un Ruſſe vint ſe jeter dans ſes bras, & lui dit qu'il avoit été chaſſé par ſes compatriotes, que ſon atachement au roi de Hongrie étoit la cauſe de ſa proſcription; *Boleslas* le crut, le combla de bienfaits, & lui donna le gouvernement de Wiſlica. Le perfide ne fut pas plutôt maître de cette ville, qu'il la réduiſit en cendres; les Ruſſes entrerent auſſi-tôt en Pologne, tromperent *Boleslas* par une ruſe auſſi lâche que la premiere, l'attirerent dans une embuſcade, & défirent ſon armée. Il n'étoit point acoutumé à ces revers; honteux d'avoir vécu trop d'un jour, ſa mélancholie le conduiſit au tombeau en 1139, après avoir vécu 54 ans, dont il en avoit régné 36. L'hiſtoire de ſa vie ſuffit à ſon éloge. (*M.* DE SACY.)

BOLESLAS IV, ſurnommé *le Friſé*, (*Hiſt. de Pologne.*) étoit le ſecond des fils de *Boleslas* III. Dans le partage que ce prince fit de ſes états, il eut le duché de Maſovie, le territoire de Culm & la Cujavie; ſes freres Uladislas, Miceslas & Henri, obtinrent différens domaines. Uladislas fut couroné, ſes freres lui rendirent hommage: mais dans ce partage on avoit oublié le jeune Caſimir, tendre enfant qui n'avoit ni aſſez de lumieres pour connoître ſes droits, ni aſſez de force pour les défendre. À peine Uladiſlas fut-il monté ſur le trône, qu'animé par la reine Chrivine, il voulut dépouiller ſes freres de leurs apanages. La nation s'y oppoſa & parut prête à ſe ſoulever en faveur de ces princes. Uladislas qui avoit ſu ſe faire des ennemis de ſes freres & de ſes ſujets, chercha des alliés hors de la Pologne, il y attira les Ruſſes; la nation muete d'éfroi n'oſa pas même ſecourir les princes par de vains murmures. Uladislas les aſſiégea dans Poſnan. Après avoir ſoutenu pluſieurs aſſauts, preſſés par la famine, un noble déſeſpoir précipita les aſſiégés ſur le camp d'Uladislas; les Ruſſes furent taillés en pieces, le roi s'enfuit en Allemagne, les trois freres s'emparerent de Cracovie, toute la nation d'une voix unanime déclara Uladislas déchu de tous ſes droits à la courone, & la mit ſur la tête de *Boleslas* l'an 1146.

Uladislas avoit cherché un aſyle à la cour de Conrad: il lui demanda des troupes pour lui rouvrir l'entrée de la Pologne; mais cet empereur aima mieux aller contre les Saraſins que de ſecourir Uladislas. L'armée chrétiene, ayant été détruite par la perfidie de l'empereur d'Orient, Conrad rentra en Allemagne; & ce fut alors qu'il réſolut d'employer au rétabliſſement d'Uladislas le reſte des forces qu'il avoit deſtinées à la ruine des infideles. Il entra en Pologne; *Boleslas*, avare du ſang de ſes ſujets, crut qu'un prince ami de l'humanité devoit rejeter la voie des armes, quand la politique pouvoit aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins, il ſe rendit au camp de l'empereur, parla avec tant d'éloquence, peignit avec tant de vérité la tyrannie d'Uladislas, les maux que ſes freres & lui avoient ſouferts dans Poſnan, & juſtifia ſi clairement la révolution, qu'il ſubjugua tous les eſprits, émut tous les cœurs, & força Conrad à ſe retirer.

Mais l'empereur Frédéric Barberouſſe qui lui ſuccéda, raſſembla toutes les forces de l'empire en 1158. Sa compaſſion politique cherchoit moin à replacer le malheureux Uladislas ſur le trône, qu'à réunir la Pologne à ſes domaines; c'eſt par cette conquête qu'il vouloit jeter les fondemens

de la

de la monarchie universele qu'il avoit projetée. Il entra donc en Pologne : *Boleslas*, trop foible pour soutenir là guerre en rase campagne, attira les Impériaux dans des embuscades où leurs détachemens furent massacrés, les harcela tantôt en tête, tantôt en flanc, tantôt en queue, enlevant les convois, conservant les hauteurs, ataquant toujours, & jamais ataqué.

L'empereur qui voyoit son armée périr en détail sans fruit & sans gloire, proposa un accommodement. *Boleslas* consentit au retour de son frere; mais celui-ci mourut en chemin, l'an 1159, & laissa trois enfans qui, n'ayant hérité que de la haine des Polonois que son pere s'étoit attirée, n'oserent d'abord réclamer leur patrimoine.

Ils atendirent, pour faire valoir leurs prétentions, que le souvenir de la tyrannie de leur pere fût éfacé. *Boleslas* tranquille dans ses états songea à en reculer les bornes. Depuis long-temps les rois de Pologne jetoient sur la Prusse des regards ambitieux. Les habitans de cette contrée, vaincus quelquefois & jamais domptés, payoient tribut à la Pologne lorsqu'ils se sentoient foibles, & le refusoient dès qu'ils avoient réparé leurs forces. *Boleslas* voulut donc les asservir & les forcer à lui payer tribut. Il les soumit en effet. Mais à peine il fut rentré en Pologne, les Prussiens se révolterent. *Boleslas*, résolu de se venger, reparut sur les frontieres de Prusse en 1168; mais ayant confié à des guides infideles le salut de son armée, elle tomba dans une embuscade & fut taillée en pieces.

Les fils d'Uladislas profiterent d'une conjoncture si favorable à leurs desseins : ils réclamerent hautement le duché de Cracovie, résolus de démander ensuite la courone, si cette premiere démarche réussissoit. Ils trouverent des troupes en Allemagne, mais ils ne trouverent point de partisans en Pologne. La nation assemblée décida que leurs prétentions étoient injustes, qu'ils étoient déchus de tous leurs droits, & qu'en proscrivant Uladislas, elle avoit proscrit sa postérité. *Boleslas*, fut moins sévere : il rendit à ces infortunés quelques villes de Silésie, & les admit au partage avec ses neveux. Il mourut le 30 octobre 1173. Ce prince avoit peu de défauts & quelques vertus; ses talens étoient médiocres; & ce qu'il y a de plus étonant dans sa conduite, c'est d'avoir entretenu avec Miceslas, Henri & Casimir, ses freres, une concorde inaltérable. (*M. de Sacy.*)

Boleslas V, surnommé *le Chaste*, (*Hist. de Pologne*). Au milieu des troubles dont la Pologne fut agitée, après la mort de Leck le Blanc & de Miceslas le Vieux, *Boleslas* fut élû duc de Pologne en 1243, par un parti qui devint le parti dominant. Ce fut un roi fainéant, dont nous ne parlons que pour apprécier les éloges que l'histoire lui a donnés; il n'osa résister à aucun des prétendans à la cou one, & eût été détrôné, si ses favoris qui régnoient sous son nom, n'avoient eu pour lui la fermeté qu'il n'avoit pas lui-même. Ce ne fut pas sans peine qu'il se mit en marche contre les Tartares qui désoloient les frontieres de ses états; on ne pouvoit le résoudre à soutenir seulement l'aspect de leur armée. Ses peuples furent accâblés d'impôts qu'il ignoroit lui-même; son nom fut le prétexte de mille injustices qu'il ne soupçonoit pas; il mourut en 1279, après un regne de trente-sept ans. (*M. de Sacy.*)

(Cependant plusieurs historiens ont beaucoup célébré la vertu & sur-tout la piété de ce roi, ainsi que celle de Cunegonde son épouse, qui après la mort de *Boleslas* se retira dans un couvent à Sandecie, & y vit tranquillement le dernier jour, en 1292.)

BOLINGBROKE, (Henri S. Jean, vicomte de) (*Hist. d'Anglet.*) secrétaire d'état sous la reine Anne, eut beaucoup de part aux afaires dans les dernieres années du regne de cette princesse, qui l'honoroit d'une confiance particuliere. La paix d'Utrecht fut son ouvrage, & celui du marquis de Torcy; cette paix étoit l'objet des vœux de l'Europe, & il n'y avoit peut-être qu'Eugene & Marlborough qui crussent avoir intérêt de la traverser. Marlborough étoit alors dans la disgrace & dépouillé de ses emplois; le prince Eugene vint à Londres tenter un dernier éfort contre la paix & ranimer le parti des Wighs, dont Marlborough étoit le chef, comme Saint-Jean, depuis lord *Bolingbroke*, l'étoit des Toris. Leurs complots troublerent la ville de Londres, & alarmerent la cour. Les faits suivans ont été attestés en France par le bord *Bolingbroke*, à des persones dignes de foi. Il ne s'agissoit pas de moins, selon lui, dans ces complots, que de détrôner & d'emprisoner la reine. *Bolingbroke* alarmé du danger de cette princesse, entra dans sa chambre au milieu de la nuit, lui fit part des avis qu'il avoit reçus, & lui proposa de faire arrêter sur le champ le prince Eugene, & le duc de Marlborough; la reine éfrayée d'un parti si violent, & toujours portée à la modération, lui demanda s'il n'imaginoit pas de moyen plus doux? *Oui, madame*, dit *Bolingbroke*, & il proposa de remplir de gardes le palais & les environs, & les postes les plus importans de Londres. En effet, les malintentionés voyant leurs projets découverts & prévenus, resterent tranquilles, & se cacherent, le prince Eugene partit, c'étoit tout ce qu'on vouloit.

La mort du dauphin, du duc de Bourgogne de l'aîné de ses fils, & la complexion foible du cadet, firent craindre que Philippe V devenant l'aîné de la maison de France, ne voulût joindre la France & l'Espagne. Les ministres anglois déclarerent qu'il n'y avoit point de paix à espérer sans une rénonciation expresse de Philippe V à la courone de France, rénonciation que les Anglois se chargeoient de faire valoir. On peut voir dans les mémoires de Torci, ce qui fut allégué sur cette proposition par ce ministre, & ce qui fut répliqué par le lord *Bolingbroke*.

Si toute l'Europe avoit besoin de la paix, la France étoit réduite depuis long-temps à ne pas dissimuler que cette paix lui étoit devenue absolument nécessaire, & les alliés avoient cruélement abusé de cet aveu tacite aux conférences de la Haye & de Gertruydemberg; lorsque le lord *Bolingbroke* vint à Paris pour terminer cet utile ouvrage, il fut reçu comme le bienfaicteur de la France, on lui prodigua les honeurs; aux spectacles, tout le monde se leva par respect à son arivée. Il eut aussi des succès persónels & indépendans de sa mission. Il laissa en France des souvenirs agréables & des regrets flateurs.

Sa faveur en Angleterre dura peu; la reine Anne mourut quelque temps après la conclusion de la paix; le ministere redevint Wigh, les Toris furent disgraciés, & le lord *Bolingbroke* renvoyé du ministere, trouva sa consolation dans l'étude; mais ayant été exclu du parlement, & voyant la persécution devenir plus forte, il crut devoir éviter l'orage, il revint en France, où on le revit avec un intérêt augmenté par sa disgrace; il prit pour habitation la source du Loiret, près d'Orléans, une des plus délicieuses retraites que le goût de la belle nature puisse choisir en France; il épousa madame de Villette, niece de madame de Maintenon. Quand les troubles furent calmés, & les intérêts de parti refroidis en Angleterre, *Bolingbroke* y retourna & y fut acueilli comme devoit l'être un homme de son mérite; mais l'amour de l'étude devenu sa passion dominante, l'entraîna dans la retraite; il vécut & mourut dans une terre que ses peres lui avoient laissée, où une belle bibliotheque & quelques amis choisis suffisoient à son bonheur. Il mourut le 25 novembre 1751, âgé de soixante-dix-neuf ans. On a donné en 1754 une belle édition de ses ouvrages en cinq volumes *in*-4°. & neuf volumes *in*-8°. On a traduit en françois ses mémoires & ses lettres.

BOLLANDUS & LES BOLLANDISTES, (*Hist. litt. mod.*) Jean *Bollandus*, jésuite flamand, né à Tillemont en 1596, mort en 1665, fut chargé par son Ordre de recueillir sous le titre d'*Acta Sanctorum*, les monumens qui peuvent constater les vies des Saints, projet qu'avoit eu un autre jésuite flamand, nommé Rosweide. Le pere Heinschenius, d'abord associé de *Bollandus*, fut son continuateur, & il eut pour associé à son tour le pere Papebroch, un des plus dignes successeurs de *Bollandus*. Ces successeurs ont été nommés de son nom *Bollandistes*, les *doctes Bollandistes* : cette expression est comme passée en proverbe chez les savans. Leur collection, qui n'est pas finie, contient actuélement quarante-sept volumes *in-folio*.

(Π) BOLOGNI (Jérôme) né à Trévise en 1454, mort dans cette ville en 1517, mérite qu'on parle de lui non seulement parce qu'il cultiva la Poésie Latine qui lui fit donner le laurier poétique de l'Empereur Frédéric IIIe. qui étoit prodigue de cet honeur; mais sur-tout parce qu'il fut un des premiers à recueillir des Inscriptions anciennes, en parcourant l'Italie à ce sujet, & parce qu'il fut peut-être le premier à les expliquer par des remarques, telles qu'on pouvoit les faire dans son temps. On conserve quelques exemplaires manuscrits du recueil qu'il en avoit fait, desquels on parle, ainsi que de quelques autres ouvrages de *Bologni*, dans les *Scrittori Italiani*, T. II. P. III. p. 1487., & dans la *Storia della Letteratura Italiana*, T. VI. P. I. p. 161., P. II. p. 231.)

BOLSEC, (Jérôme Hermés ou Hermas) (*Hist. litt. mod.*) Calvin, hérétique qui faisoit brûler les hérétiques, & qui persécutoit les gens même de son parti, lorsqu'ils osoient différer de lui sur quelques points, fit emprisoner & banir ce *Bolsec*, qui exerçoit la médecine à Geneve, où il s'étoit retiré par atachement aux nouveles opinions. Le crime de *Bolsec* étoit d'avoir contre-dit Calvin sur la prédestination; Calvin voulut même engager les Suisses à faire mourir *Bolsec*.

Bolsec s'aperçut de la violence & de la mauvaise foi de Calvin: il sentit, qu'il ne devoit pas quiter la religion de ses peres, il rentra dans le sein de l'Église, & diffama Calvin & Beze en écrivant leur vie. Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais, protecteur de *Bolsec*, s'étoit réfugié à Geneve pour quelques persécutions qu'il avoit essuyées dans les Pays-Bas; il quita Geneve pour les persécutions qu'y essuyoit *Bolsec*; Calvin, pour le punir d'avoir empêché *Bolsec* d'être brûlé, supprima le nom de Falais, en faisant réimprimer un commentaire sur la premiere épître aux Corinthiens, qu'il avoit dédié dix ans auparavant à ce même Falais.

Ce Falais-Bourgogne, protecteur de *Bolsec*, étoit en effet de la seconde maison de Bourgogne; il étoit petit-fils de Baudouin, qui étoit fils naturel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

BOLUC-BASSI, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une dignité ou d'un grade militaire chez les Turcs. Les *boluc-bassis*, sont chefs de bandes, ou capitaines de cent janissaires: ils sont habillés & montés, & ils ont soixante aspres de paie par jour. (*A. R.*)

BOMBARJOHN-SIGGEAR, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne, à la cour de Maroc, à un eunuque noir qui est commis à la garde des trésors & bijoux de l'empereur. (*A. R.*)

BOMBELLES, (Henri-François, comte de) (*Hist. litt. mod.*) lieutenant général des armées du roi, mort en 1760 à quatre-vingts ans, est auteur de deux ouvrages estimés sur son art, l'un intitulé: *Mémoires pour le service journalier de l'infanterie*, deux vol. *in*-12; l'autre, *Traité des évolutions militaires*, *in*-8°.

(Π) BOMBELLI (Raphaël), Bolonois, doit être placé parmi les plus anciens & les plus savans qui aient expliqué l'Algebre. Dans son Traité d'Arithmétique imprimé à Bologne en 1572, il

débrouilla & expliqua plus clairement qu'on ne l'avoit fait auparavant, la théorie des équations du troisieme & du quatrieme degré. Montucla (Hist. des Mathém. T. I. p. 484.) parle avec éloge de cet ouvrage, & montre par combien de nouveles découvertes *Bombelli* a procuré les progrès de l'Algebre.) (*Le chevalier* Tiraboschi.)

BOMBERG, (Daniel) (*Hist. litt. mod.*) imprimeur célebre par ses éditions hébraïques de la Bible & des Rabbins; on dit qu'il entretenoit près de cent juifs savans pour les revoir. C'est à lui qu'on doit le Thalmud, en un vol. *in-folio*. On fait monter à quatre millions la valeur des ouvrages sortis de ses presses. Né à Anvers, établi à Venise; mort en 1549.

BOMILCAR, (*Hist. des Carthag.*) général carthaginois, qui ayant voulu livrer Carthage au tyran de Sicile Agathoclès, dans l'espérance d'exercer sous lui l'autorité souveraine, fut ataché à une croix. Il reprocha aux Carthaginois leur cruauté envers leurs généraux. Ce reproche étoit fondé, mais il étoit déplacé dans la bouche d'un traître.

BON, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une fête que les Japonois célebrent tous les ans en l'honeur des morts; on alume ce jour-là à chaque porte, grand nombre de lumieres, & chacun s'empresse de courir aux tombeaux de ceux qui leur ont autrefois apartenu, avec des mets bien choisis qui sont destinés à la nouriture des morts. (*A. R.*)

Bon de Saint-Hilaire, (François-Xavier) (*Hist. litt. mod.*) premier président de la chambre des comptes & cour des aides de Montpellier, ainsi que son pere & son aïeul, se distingua par des connoissances très-étendues & très-variées, & par l'amour des sciences & des lettres; il eut le bonheur d'être instruit par les plus habiles maîtres en tout genre. M. l'Écuyer, savant juriste, lui enseigna le droit; M. Pourchot & M. Regis, la philosophie; M. Ozanam, les mathématiques; M. Vaillant lui inspira le goût des médailles; M. Oudinet lui ouvrit le cabinet du roi. Des voyages étendirent ses connoissances en tout genre. De concert avec M. de Baville, M. *Bon* dressa les statuts de l'académie des sciences de Montpellier, établie en 1706. Elle commença ses travaux par des observations sur l'éclipse totale de soleil arivée le 2 mars de cette année.

En 1736, l'académie des belles lettres de Paris nomma M. *Bon* correspondant honoraire, titre qui, par le réglement de 1750, fut changé en celui d'académicien libre. En 1737 il fut admis à la société royale de Londres. M. *Bon* suffisoit & aux travaux de la magistrature & à ceux de ces diverses académies; il ne manqua jamais, même pour des raisons de santé, à aucune des fonctions de son état; ses délâssemens étoient d'expliquer des médailles, & de faire des découvertes en histoire naturele. Il en fit une fort singuliere, dont M. le Beau rend un compte intéressant.

„ Combien de siecles, dit-il, ont ignoré le talent de ce ver merveilleux qui produit la soie! „ Pamphila, dans l'île de Cos, trouva la premiere le secret de la mettre en œuvre: la soie fut „ long-temps d'un prix égal à celui de l'or & des „ perles. Ce ne fut que sous le regne de Justinien „ que des moines apporterent en Grece des œufs „ de ver à soie: mille ans après, l'Europe ne „ connoissoit pas encore toutes les formes que „ peut recevoir ce fil précieux; Henri II porta „ aux noces de sa fille les premiers bas de soie „ qu'on eût vus en France; M. *Bon* trouva dans „ la coque d'une espece d'araignée, une soie aussi „ belle, aussi forte & aussi lustrée que la soie „ ordinaire; ce sont les petites araignées noires à „ courtes jambes. Il entreprit de sauver de la „ destruction & de tirer de l'opprobre cet insecte „ détesté, qui ne se montre que pour périr.... „ Il communiqua sa nouvele soie à l'académie de Montpellier, dans une assemblée publique.

Il découvrit de plus, par l'analyse chimique de cette soie, des goutes médicinales, qu'il croyoit encore plus actives & plus efficaces contre les apoplexies que les goutes d'Angleterre.

Cette nouveauté étoit propre à faire du bruit, & elle en fit. L'auteur la publia en 1709, & son écrit fut traduit dans toutes les langues. L'impératrice Élisabeth-Christine, femme de l'empereur Charles VI, voulut avoir des gants de cette espece nouvele. M. *Bon* fit achever ce travail en moins de quinze jours. Sa dissertation fut portée à la Chine par le pere Parennin, jésuite; mais elle fut ataquée en France, & par M. de Réaumur.

On a encore de M. *Bon* un mémoire sur le larix où il prouve, contre l'avis des anciens naturalistes, que le larix incombustible n'a jamais existé.

Le papillon géant, à queue de paon, fut aussi l'objet de ses recherches; il sut extraire des coques de cet insecte un alkali volatil.

Il tira des marrons d'Inde un remede nouveau pour la guérison des fievres.

Il présenta en 1742, à l'académie de Montpellier, une suite d'observations météorologiques, & un mémoire sur la chaleur directe du soleil, comparée avec celle qu'on éprouve en même temps à l'ombre.

Il mourut à Narbone, chez madame la comtesse de Durban, sa fille, le 18 janvier 1761. Il étoit né à Montpellier le 15 octobre 1678. Un de ses fils, nommé le chevalier de Saint-Hilaire, fut tué en Allemagne, à la tête d'un détachement qu'il commandoit, sous les ordres de M. le comte de Clermont.

BONA, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) Cardinal, religieux de l'ordre de Cîteaux né à Mondovi, ville de Piémont le 19 octobre de l'an 1609. Après avoir rempli plusieurs charges dans son or-

dre, & après avoir refusé l'évêché d'Asti que lui avoit offert Charles-Emmanuel II[e] Duc de Savoie, il fut fait Cardinal par le Pape Clément IX[e] en *1669*. Ses grandes connoissances & sur-tout ses éclatantes vertus firent croire qu'on devoit lui conférer la papauté après la mort du même Clément ; ce qui donna lieu à ce jeu de mots qui répond au goût de ce siecle là :

Esset papa bonus, si Bona *papa foret*.

Ce ne fut pourtant lui qui fut élu, mais Altieri qui prit le nom de Clément X. Les afaires dont le Cardinal *Bona* étoit chargé, ne l'empêcherent pas de se livrer à l'étude & à la priere. Il avoit un commerce de lettres avec tous les savans de l'Europe, & il a publié plusieurs ouvrages qui nous font connoître son érudition & sa piété. Nous n'en raporterons que les deux plus célebres, dont les titres sont : *De Divina psalmodia*, & *Rerum Liturgicarum libri duo*. M. le Comte Mazzuchelli nous a donné (L. c. p. 1515.) d'amples détails sur les ouvrages que ce pieux & savant Cardinal a composés. Son traité *De principiis vitæ humanæ*, a été traduit en françois par le président Cousin & par l'abbé Goujet.

Bona mourut à Rome aussi saintement qu'il avoit vécu, le 20 octobre 1674, âgé de 65 ans. (Π)

BONAMY, (Pierre-Nicolas) (*Hist. litt. mod.*) un des plus doux, des plus sages & des plus respectables hommes qui aient cultivé en paix les lettres, étoit fils d'un laboureur de Louvres en Parisis; il naquit dans ce lieu le 19 janvier *1694*. M. l'abbé Lambert, grand oncle de M. Lambert, aujourd'hui (1784) conseiller d'état, avoit fondé dans le bourg de Palaiseau une école gratuite ; M. *Bonamy* tint cette école pendant cinq ans ; des théologiens se rassembloient dans ce bourg, ils y formoient une société qui rapeloit celle de Port-Royal, & dans laquelle M. *Bonamy* se plut & profita beaucoup. Il y fut fort goûté, nous ne dirons point qu'il y brilla, ce mot ambitieux ne fut jamais fait pour cet homme, en qui l'extérieur, le ton, le maintien, les manieres, tout exprimoit & respiroit la modestie la plus parfaite. Il fut sous-bibliothécaire de saint Victor. M. le Peletier de Souzy, retiré alors dans cette abbaye, le connut, & par conséquent l'aima. M. le Pelletier des Forts, contrôleur général, fils de M. de Souzy, recueillit, dit l'historien de l'académie des belles lettres, la société de M. *Bonamy*, comme une portion de l'héritage paternel ; il le logea chez lui, & on vit, dit le même historien, un homme rempli de savoir & dépourvu de fortune, assis près de la source des richesses, sans y puiser, sans en avoir même le désir. M. *Bonamy* éleva le petit-fils de M. des Forts, M. de Saint-Fargeau, que nous avons vu président à mortier, après avoir été avocat général. En 1734, M. *Bonamy* fut nommé historiographe de la ville de Paris, & persone en effet n'en possédoit plus parfaitement l'histoire. Quand la ville eut une bibliotheque, M. *Bonamy* en fut nommé bibliothécaire ; il reçut les provisions de cette place le 11 septembre 1760. Il fit, pour servir d'inscription à la bibliotheque de la ville, les deux seuls vers peut-être qu'il ait faits de sa vie. L'historien de l'académie des belles lettres les a conservés :

Corporis immensi dum victum & commoda curat,
Hic animis doctas urbs quoque pandit opes.

Il avoit été reçu en 1727 à l'académie des belles lettres, à la place de M. Boivin le cadet, & le recueil de cette académie est rempli d'une multitude de mémoires très-instructifs de M. *Bonamy*, qui prouvent qu'il étoit également versé dans la connoissance de l'antiquité & dans celle de notre histoire.

Il succéda en 1742 à M. Lancelot, dans une place de commissaire au trésor des chartes, & un de ses mémoires les plus remarquables dans le recueil de l'académie des belles lettres, est celui où il fait connoître l'origine, les révolutions diverses & l'état actuel de ce trésor.

Il travailla long-temps au journal de Verdun, où avoit travaillé avant lui M. de la Barre, aussi de l'académie des belles lettres.

Il n'eut pas un ennemi & n'eut que des amis vertueux. Toujours tranquille, toujours serein, il ne se plaignit jamais de rien ni de persone. Sa vie étoit obscure & non pas cachée ; il pouvoit la montrer toute entiere à tous les momens, ainsi que le fond de son âme ; on n'y pouvoit voir que pureté & simplicité, que des occupations utiles entre-mêlées de récréations douces & honêtes ; il n'en avoit point d'autres que la conversation des savans religieux, dits Blanc-Manteaux, ses voisins & ses amis. Leur maison, dit l'historien de l'académie, étoit pour lui une maison de plaisance, il trouvoit dans leur entretien les deux choses qu'il aimoit le plus, la science & la vertu.

Il fut marié, mais il n'eut point d'enfans. Devenu veuf, il vécut avec une sœur du même caractere, qui lui restoit d'onze tant freres que sœurs. Il mourut le 8 juillet 1770, d'une mort douce comme sa vie. L'expression : *il s'endormit dans le seigneur*, auroit été créée pour lui. On seroit trop heureux de cultiver toujours les lettres dans la société de pareils confreres.

BONANNI *ou* BUONANI. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans, dont l'un, nommé *Jacques*, noble Syracusain, a donné les antiquités de sa patrie, sous le titre de *Syracusa illustrata*. Mort en *1636*.

L'autre, nommé *Philippe*, jésuite, a embéli & augmenté le cabinet d'histoire naturele formé par le P. Kircker. On a de lui un *Recueil des médailles des Papes, depuis Martin V jusqu'à In-*

nocent XII, deux vol. *in-fol.* en latin. Un *Catalogue des ordres tant religieux que militaires & de chevalerie*, *avec des figures qui repréſentent leurs habillemens*, & qui donnent beaucoup de prix à l'ouvrage, quatre vol. *in*-4°. en latin & en italien; un *Traité des vernis*, traduit de l'italien en françois, Paris, 1723, *in*-12; & quelques autres ouvrages moins importans ou moins connus. Mort à Rome en 1725 à quatre-vingt-ſept ans.

BONARDI, (JEAN-BAPTISTE) (*Hiſt. litt. mod.*) docteur de Sorbone, un des plus ſavans bibliographes de France, homme qui a manqué à la bibliotheque du roi, à l'académie des inſcriptions & belles lettres, & même en quelque ſorte à la Sorbone, dont il avoit été exclu. Il a laiſſé divers ouvrages qui ſont reſtés manuſcrits juſqu'à préſent, ſavoir: une *Hiſtoire des écrivains de la faculté de théologie de Paris*; une *Bibliotheque des écrivains de Provence*; un *Dictionaire des écrivains anonymes & pſeudonymes*. Né à Aix, mort à Paris en 1756.

BONARELLI, (GUI UBALDO) (*Hiſt. litt. mod.*) poête italien, auteur d'une paſtorale intitulée: *Philis de Scire*, qu'on a comparée au *Paſtor fido*, & à l'*Aminthe*; mais qu'on n'y compare plus. Né à Urbin le 25 décembre 1563, mort à Fano le 8 janvier 1608.

(Π) M. le Comte Proſper *Bonarelli* ſon frere fut auſſi auteur de Tragédies & de quelques autres ouvrages dramatiques. M. le Comte Mazzuchelli (L. c. p. 1549.) nous donne d'exactes notices de ces deux perſones de la même famille.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) BONATTI (GUI), originaire de Forli plus vrai-ſemblablement que de Florence, comme quelques-uns l'ont cru, a été le plus célebre peut-être des partiſans de l'Aſtrologie Judiciaire au XIIIe ſiecle; on la croyoit la ſcience la plus ſublime & la plus utile. Par conſéquent il fut très-cher à l'empereur Frédéric IIe, à Ezzelin de Roman, au Comte Gui Novello, & à quelques autres perſonages reſpectables de ce temps-là auxquels il pronoſtiqua des événemens tantôt heureux tantôt malheureux. La réputation dont il jouiſſoit le fit regarder par le peuple comme un homme extraordinaire. On débita ſur ſon compte des choſes admirables & prodigieuſes qui furent adoptées par la populace & que quelques écrivains inſérerent dans leurs ouvrages. Parmi ces fâbles on trouve que *Bonatti* avant ſa mort, (arivée probablement vers l'an 1300) entra dans l'ordre des Mineurs. L'on a tâché dans l'Hiſtoire de la Littérature Italiene (T. IV. p. 139) de diſtinguer le vrai d'avec le faux ſur ce qui regarde la vie de ce célebre Aſtrologue. Nous avons de lui un ouvrage volumineux d'Aſtrologie imprimé pluſieurs fois aux temps où cette impoſture avoit des ſectateurs. Il eſt à préſent inutile pour la ſcience; cependant il eſt encore de quelque uſage à cauſe de pluſieurs notices concernant ces temps-là que l'Auteur y a inſérées.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BONAVENTURE, (SAINT) (*Hiſt. mod.*) cordelier, diſciple d'Alexandre de Hales, qui diſoit que *le péché d'Adam ſembloit n'avoir point paſſé dans ſaint Bonaventure*. Il fut général de ſon ordre. Il refuſa, dit-on, l'archevéché d'Yorck, que le Pape Clément IV lui offrit. Après la mort de ce pontife, les cardinaux ne s'acordant point ſur le choix de ſon ſucceſſeur, réſolurent de s'en raporter à *Bonaventure*, dût-il ſe nommer lui-même, quoiqu'il ne fût pas encore cardinal; ce fut lui qui nomma Grégoire X, & celui-ci le fit cardinal. Il ſuivit ce nouveau Pape au ſecond concile de Lyon tenu en 1274. Il y mourut d'un excès de travail, s'étant occupé ſans relâche du ſoin de préparer les matieres qui devoient être traitées dans ce concile. S'il n'eſt pas au rang des peres, il eſt au rang des docteurs de l'Égliſe; il eſt diſtingué par le titre de *docteur ſéraphique*. Ses œuvres ont été recueillies en ſix volumes *in-folio*, & en quatorze *in*-4°. Il étoit italien, né à Bagnarea en Toſcane en 1221. Un P. Boule a écrit ſa vie. (*Voyez* ſon article dans le Diction. de Théologie.)

BONAVOGLIO, (*Hiſt. mod.*) on déſigne par ce nom en Italie, ceux qui pour de l'argent & à certaines conditions s'engagent à ſervir ſur les galeres, & qu'il faut diſtinguer des eſclaves & des forçats qui ſont condamnés à ramer. (*A. R.*)

BOND, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) bon critique anglois, auteur d'un *Commentaire ſur Horace*, où il n'y a rien de trop. Né dans le comté de Sommerſet en 1550, mort en 1612.

BONET, (THÉOPHILE) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin de Geneve, qui a donné, ſous le titre de *Theſaurus medicinæ practicæ* (trois vol. *in-fol.*) les réflexions qu'il avoit faites ſur ſon art pendant plus de quarante ans de pratique, & ſous le titre de *Medicina ſeptentrionalis* (deux vol. *in-folio*); un recueil d'expériences faites dans les parties ſeptentrionales de l'Europe. On a encore de lui *Mercurius compitalitius*, in-folio; *Sepulchretum* ou *Anatomia practica*, trois vol. *in-fol.* Né en 1620, mort en 1689.

BONFADIO, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) chargé par la république de Gênes d'écrire l'hiſtoire de cette république, il penſa être brûlé vif, & s'eſtima heureux de n'être que décapité, pour avoir écrit la vérité ſans ménagement, & s'être fait des ennemis puiſſans. Quand on a de pareils ennemis, & tout ennemi peut le devenir, il n'y a point de crime dont on ne puiſſe être convaincu; on l'accuſa d'un crime qui mérite tout l'opprobre & toute l'infamie. Son hiſtoire de Gênes ne s'étend que de 1528 à 1550, en un volume *in*-4°. Elle eſt en latin, & elle a été traduite en italien par Bartéhlemi Paſchetti. On a auſſi de *Bonfadio* des Lettres & des Poéſies Italienes. Mort en 1560.

(Π) Il naquit à Gorzano près de la riviere de

Salò dans le Breſſan au commencement du XVIe ſiecle, & après avoir ſervi deux Cardinaux & demeuré quelque temps à Padoue, il fut appelé à Gênes pour y donner des leçons de Philoſophie & pour écrire l'hiſtoire de cette République. Il y demeura cinq ans, c'eſt-à-dire, jusqu'à ce que *die 19 Julii 1550 Jacobus Bonfadius de Contatu Brixiæ decapitatus fuit in carcere & poſtea combuſtus*, comme on lit dans le recueil de ceux qui ont été exécutés dans cette ville. Un ſupplice de ce genre en a fait rechercher la raiſon. On en peut voir les différentes opinions dans la vie de *Bonfadio* par M. le Comte Mazzuchelli à la tête de l'édition de ſes œuvres (Breſcia 1758) & dans *la Storia della Letteratura Italiana* (T. VII. P. II. p. 324). Nous n'en dirons que peu de mots. On a brûlé ſon cadâvre: il a donc été accuſé d'un forfait qui, ſuivant les Loix civiles de quelque pays, mérite la peine du feu, c'eſt-à-dire, ou d'héréſie, ou de ſortilége, ou d'infâme déshonêteté. On croit communément que ce fut ce dernier crime qu'on lui imputa. Cependant quelques-uns ſoutienent que ce fut une calomnie de quelques perſones irritées par ſon hiſtoire. Mais il faut obſerver 1°. que l'hiſtoire de *Bonfadio* n'avoit pas encore paru, & qu'elle ne fut imprimée qu'en 1586; 2°. qu'il n'y a dans cette hiſtoire que les complices de Fieſchi qui ſoient regardés comme rebelles audacieux & ſcélérats, & que ce parti-là étoit alors tout-à-fait abatu; 3°. que dans une République où les conſeils publics ne relevent pas de l'autorité d'un ſeul, ſi quelques-uns avoient eu à ſe plaindre de *Bonfadio*, d'autres en auroient été ſatisfaits, & que ſes ennemis en conſéquence n'auroient pu que très-difficilement le perdre; 4°. qu'enfin *Bonfadio* même dans une lettre qu'il écrivit peu de temps avant ſa mort, n'atteſte pas ſon innocence: il ne dit que ces mots: *non mi par di meritar tanto*. Il paroît donc que la ſévérité des juges n'a pas été ſans fondement. Son Hiſtoire de Gênes commence à l'an 1528, & parvient juſqu'à ſa mort: elle eſt des plus élégantes qu'ait produit ce ſiecle-là. Nous en avons même une traduction italiene par Barthélemi Paſchetti. Les Lettres familieres italienes, les Poéſies Italienes & Latines de *Bonfadio* ainſi que la Traduction du plaidoyer de Cicéron en faveur de Milon, ſont des compoſitions qu'on peut citer pour modeles dans leur genre.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BONFINIUS, (ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) natif d'Aſcoli, auteur du quinzieme ſiecle, appelé en Hongrie par Mathias Corvin, écrivit l'hiſtoire de ce royaume juſqu'en 1445, en quarante-cinq livres, & a eu pour continuateur Sambuc.

(Π) C'eſt juſqu'à l'an 1495 que parvient ſon Hiſtoire de la Hongrie. Il eſt auteur de quelques Traductions du grec & d'autres petits ouvrages raportés par M. le Comte Mazzuchelli (L. c. p. 1621.) Il mourut âgé de 75 ans en 1502. Mathieu ſon frere fut Profeſſeur d'Éloquence à Rome & ailleurs, & Secrétaire de pluſieurs Princes: nous avons de lui quelques petits traités grammaticaux.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BONGARS, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant critique & homme d'état, fut employé par Henri IV, dans des négociations importantes.

Les lettres de *Bongars* ſont connues & eſtimées; elles ont été traduites de latin en françois par MM. de Port-Royal. On a encore de *Bongars* une édition de Juſtin avec de ſavantes notes, & un recueil des hiſtoriens des croiſades, ſous le titre de *Geſta Dei per Francos*.

Bongars étoit né à Orléans, il mourut à Paris en 1612, âgé de cinquante-huit ans.

BONIFACE, (SAINT) c'eſt le nom de l'apôtre de l'Allemagne, archevêque de Maïence, légat des Papes Grégoire II, Grégoire III, & Zacharie, qui ſacra dans Soiſſons Pepin le Bref. Il fut tué dans le cours de ſa miſſion par les idolâtres de la Friſe en 754. Il étoit né en Angleterre vers l'an 680. On a de lui des ſermons dans la collection de dom Martenne, & des lettres imprimées ſéparément.

BONIFACE VIII, qui étoit auparavant nommé *Benoît Cajetan*, naquit de parens Catalans. Ils avoient pris ce nom de Cajetan, parce qu'ils avoient demeuré à Cajete avant de s'établir à Anagni, lieu de la naiſſance de *Boniface*. Son pere l'avoit fait élever avec beaucoup de ſoin dans les ſciences humaines & dans la juriſprudence civile & canonique. Il étoit encore jeune, lorſqu'il reçut le bonet de Docteur, & ſes rares talens le firent bientôt connoître à la Cour de Rome, où il remplit les charges d'Avocat Conſiſtorial & de Protonotaire du Saint Siége. Il fut enſuite Chanoine de Lyon, & fut créé Cardinal par le Pape Martin II, le 23 Mars de l'an 1281. Nicolas III l'envoya en 1290 Légat en France avec Gerard Bianchi. Céleſtin V fut depuis élu à Perouſe le 5 juillet en 1294. Le Cardinal Cajetan, qui étoit toujours à ſes côtés, lui perſuada de faire l'abdication volontaire du Pontificat, ce que Céleſtin fit dans la ville de Naples le 3 décembre de la même année. Le Cardinal fut élu à ſa place & prit le nom de *Boniface* VIII, le 24 du même mois. Il voulut commencer ſon Pontificat par faire la paix entre les Princes Chrétiens; mais il ne la put pas procurer entre la France & l'Angleterre, & acheva ſeulement celle de France & d'Aragon. Il eut beaucoup de démêlés avec le Roi Philippe le Bel, & la maiſon des Colonnes qui ſoutenoit le parti des Gibelins. Le Roi de France profita de cette haine mutuele entre *Boniface* & les Gibelins, & envoya en 1303 Sciarra Colonne en Italie, avec Guillaume de Nogaret ſon confident, leſquels ayant pratiqué les Gibelins, entrerent dans Anagni, où étoit alors le Pape & le prirent le 7 ſeptembre. Le quatrieme jour de la détention de *Boniface*, les Anagniens chaſſerent les François, & le Pape qui ſe

ſauva, mourut d'une fievre chaude le 10 octobre de la même année, après huit ans, neuf mois & dix jours de ſon avénement au Pontificat. Ce fut lui qui inſtitua le Jubilé de ſiecle en ſiecle, & qui canoniſa Saint Louis roi de France. *Boniface* a compoſé pluſieurs ouvrages, ſavoir : *De Regula Juris ; Reſcriptum de indulgentiis anni Jubilæi ; De Chriſtianæ fidei & Romanorum Pontificum perſecutionibus*. Il fit encore le ſexte des Décrétales. *Voyez* les annales de Baronius, & les vies des Papes de Sandini. (Π)

(Π) Boniface (Jean), né à Rovigo, Juriſconſulte, mort à Padoue en 1635, âgé de 88 ans, eſt auteur de pluſieurs ouvrages ſur la Juriſprudence, la Poéſie, l'Éloquence, &c. Il eſt célebre ſur-tout par ſon Hiſtoire de Trévise, imprimée en 1591, réimprimée enſuite en 1744 après un exemplaire corrigé & augmenté qu'il avoit laiſſé en mourant.

Balthaſar ſon fils né à Crême, où ſon pere étoit alors, vers l'an 1584, premiérement Archidiacre de Tréviſe, puis en 1653 évêque de Capo-d'Iſtria dans le Frioul, où il mourut l'an 1659, eſt auſſi auteur de pluſieurs petits ouvrages ſur différens ſujets, & particuliérement de l'*Hiſtoria Ludrica* qui eſt un recueil de pluſieurs ſavantes queſtions. On peut voir pluſieurs notices touchant ces deux perſonages chez M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 1644, 1652.) (*Le Chev. Tiraboschi.*)

BONNECORSE ; poëte françois, décrié par Boileau :

> Venez, Pradon & *Bonnecorſe*,
> Grands écrivains de même force, &c.

Il eſt l'auteur de *la Montre d'amour*, dont Boileau s'eſt encore moqué :

> L'un prend *l'édit d'amour*, l'autre en ſaiſit *la montre*.

Il fit contre *le Lutrin* un poëme intitulé : *le Lutrigot*. Mort en 1706. Ses poéſies ont été imprimées en 1710.

BONNEFONS, (Jean) poëte latin moderne, dont les poéſies ſont à la ſuite de celles de Théodore de Beze dans l'édition des auteurs latins de Barbou. On eſtime ſur-tout ſa *Pancharis* ; elle a été traduite en vers françois ignorés, par un poëte ignoré, nommé *la Bergerie*. *Bonnefons*, né en 1554, à Clermont en Auvergne, fut lieutenant général de Bar-ſur-Seine. Il mourut en 1614. Il eut un fils qui fit auſſi des vers latins.

BONNET *ou* BONET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'habillement de peau ou d'étofe, qui ſert à couvrir la tête.

L'époque de l'uſage des *bonets* & des chapeaux en France ſe raporte à l'an 1449 ; ce fut à l'entrée de Charles VII à Rouen, qu'on commença à en voir : on s'étoit juſqu'alors ſervi de chaperons ou de capuchons. M. le Gendre en fait remonter l'origine plus haut ; on commença, dit-il, ſous Charles V à rabatre ſur les épaules les angles des chaperons, & à ſe couvrir la tête de *bonets*, qu'on appela *mortiers*, lorſqu'ils étoient de velours, & ſimplement *bonets*, s'ils étoient faits de laine. Le *mortier* étoit galoné ; le *bonet* au contraire n'avoit pour ornement que deux eſpeces de cornes fort peu élevées, dont l'une ſervoit à le mettre ſur la tête, & l'autre à ſe découvrir. Il n'y avoit que le roi, les princes, & les chevaliers qui portaſſent le mortier.

Le *bonet* étoit non ſeulement l'habillement de tête du peuple, mais encore du clergé & des gradués, au moins fut-il ſubſtitué parmi les docteurs-bacheliers, &c. au chaperon qu'on portoit auparavant comme un camail ou capuce, & qu'on laiſſa depuis floter ſur les épaules. Paſquier dit qu'il faiſoit anciénement partie du chaperon que portoient les gens de robe, dont les bords ayant été retranchés, ou comme ſuperflus, ou comme embaraſſans, il n'en reſta plus qu'une eſpece de calote propre à couvrir la tête, qu'on acompagna de deux cornes pour l'ôter & la remettre plus commodément, auxquelles on en ajouta enſuite deux autres ; ce qui forma le *bonet carré* dont il attribue l'invention à un nommé *Patouillet* ; ils n'étoient alors ſurmontés tout au plus que d'un bouton au milieu, les houpes de ſoie dont on les a couronés étant une mode beaucoup plus moderne, & qui n'eſt pas même encore généralement répandue en Italie. Le même auteur ajoute que la cérémonie de donner le *bonet de maître ès-arts* ou de *docteur* dans les univerſités, avoit pour but de montrer que ceux qu'on en décoroit avoient acquis toute liberté, & n'étoient plus ſoumis à la férule des maîtres ; à l'imitation des Romains qui donnoient un *bonet* à leurs eſclaves lorſqu'ils les afranchiſſoient ; d'où eſt venu le proverbe *vocare ſervum ad pileum*, parce que ſur les médailles, le *bonet* eſt le ſymbole de la liberté, dont on y repréſente le génie, tenant de la main droite un *bonet* par la pointe.

Les Chinois ne ſe ſervent point comme nous de chapeaux, mais de *bonets* d'une forme particuliere, qu'ils n'ôtent jamais en ſaluant quelqu'un, rien n'étant, ſelon eux, plus contraire à la politeſſe que de ſe découvrir la tête. Ce *bonet* eſt diférent ſelon les diverſes ſaiſons de l'année : celui qu'on porte en été a la forme d'un cône renverſé ; il eſt fait d'une eſpece de natte très-fine & très-eſtimée dans le pays, & doublée de ſatin ; on y ajoute au haut un gros flocon de ſoie rouge qui tombe tout-au-tour, ſe répand & flote de tous côtés, ou une houpe de crin d'un rouge vif & éclatant, qui réſiſte mieux à la pluie que la ſoie, & fait le même effet. Le *bonet* d'hiver eſt d'une ſorte de peluche, fouré & bordé de zibeline, ou de peau de renard, avec les mêmes agrémens que ceux des *bonets* d'été ; ces *bonets* ſont propres, parans, du prix de huit ou dix écus ;

mais du reste si peu profonds, qu'ils laissent toujours les oreilles découvertes.

Le *bonet carré* est un ornement, & pour certaines persones la marque d'une dignité, comme pour les membres des universités, les étudians en philosophie, en droit, en médecine, les docteurs, & en général pour tous les ecclésiastiques séculiers, & pour quelques réguliers. Il y a plusieurs universités où l'on distingue les docteurs par la forme particuliere du *bonet*, qu'on leur donne en leur conférant le doctorat; assez communément cette cérémonie s'appele *prendre le bonet*. Pasquier observe, que de son temps, les *bonets* que portoient les gens d'Église, étoient ronds & de couleur jaûne. Cependant ce que nous avons ci-dessus raporté d'après lui, prouve que ce fut aussi de son temps que leur forme commença à changer en France.

Le *bonet* d'une certaine couleur a été & est encore, en quelques pays, une marque d'infamie. Le *bonet* jaûne est la marque des Juifs en Italie; à Lucques, ils les portent orangé; ailleurs, on les a obligés de mettre à leurs chapeaux des cordons ou des rubans de cette couleur. En France, les banqueroutiers étoient obligés de porter toujours un *bonet vert*.

Dans quelques pays les accusés condamnés par l'inquisition au supplice, sont coëfés le jour de l'exécution, d'un *bonet* de carton, en forme de mitre ou de pain de sucre, chargé de flammes & de figures de diâbles: on nomme ces *bonets*, *carochas*.

La courone des barons n'est qu'un *bonet* orné de perles sur les bords; & celles de quelques princes de l'empire, qu'un *bonet* rouge, dont les rebords, ou selon l'ancien terme, les rebras sont d'hermine.

Dans l'université de Paris, la cérémonie de la prise du *bonet*, soit de docteur, soit de maître-ès-arts, après les examens, theses ou autres exercices préliminaires, se fait ainsi: le chancelier de l'université donne la bénédiction apostolique, & impose son *bonet* sur la tête du récipiendaire, qui reçoit l'un & l'autre à genoux. (*G*)

BONNEVAL, (CLAUDE-ALEXANDRE, comte DE) (*Hist. mod.*) étoit d'une très-anciene maison de Limosin, province dont deux des plus illustres maisons sont désignées par ces mots: *Richesses d'Escars, noblesse de Bonneval.* Cette derniere tire son nom de la terre de *Bonneval*, située à sept lieues de Limoges, qui est possédée par cette maison de temps immémorial.

La maison de *Bonneval* a produit plusieurs personages distingués; ceux qui apartienent le plus particuliérement à l'histoire sont:

1°. Bernard de BONNEVAL, qui sous le regne de Charles VII défendit Paris pour les Anglois, avec Jean de Luxembourg & le seigneur de l'Île-Adam.

2°. Antoine, fils de Bernard, chambellan des rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII.

3°. Germain, fils aîné d'Antoine, d'abord enfant d'honeur, puis échanson de Charles VIII, qu'il suivit à la conquête du royaume de Naples, & dont il fut un des braves à la journée de Fournoue. Il fut ensuite chambellan des rois Louis XII & François I. Il avoit du crédit, & on disoit:

> Chastillon, Bourdillon & *Bonneval*.
> Gouvernent le sang royal.

Il fut tué à Pavie.

4°. Jean de BONNEVAL, frere de Germain, fut fait prisonier à cette même bataille de Pavie. Il se distingua en 1536 à la défense de la Provence contre Charles Quint, & il est célébré dans les mémoires des du Bellay, & dans la chronique de Provence de Nostradamus.

5°. Horace, petit-fils de Jean, gentilhomme ordinaire de Henri III, fut tué à vingt-trois ans, en 1587, aux barricades de Tours.

6° César Phœbus de BONNEVAL, dit le marquis de *Bonneval*, frere du comte, se trouva aux quatre grandes batailles du maréchal de Luxembourg en *1690*, *1691*, *1692*, *1693*, Fleurus, Leuze, Steinkerque & Nerwinde; eut un cheval emporté sous lui d'un coup de canon au siége de Chivas en 1705, en eut trois tués sous lui à l'afaire de Turin en 1706, y reçut plusieurs blessures, & y fut fait prisonier.

Le chevalier, depuis comte de *Bonneval*, fut fait enseigne de vaisseau en *1691*, à l'âge de douze ans; il entra dans le régiment des gardes en *1698*; il servit en Italie dans la grande guerre de la succession d'Espagne sous M. de Catinat & M. de Vendôme, jusqu'en 1706. Alors des mécontentemens l'engagerent à quiter sa patrie, & à s'atacher au service de l'empereur. M. de Chamillart, qui ne l'aimoit pas, le fit condamner à avoir la tête tranchée le 24 Janvier 1707.

Le comte de *Bonneval* servit sous le prince Eugene contre les Turcs, avec une grande distinction. À la bataille de Pétervaradin, il étoit major général de l'armée impériale. Envelopé par un corps nombreux de janissaires, renversé de cheval, blessé d'un coup de lance, foulé au pied des chevaux, il alloit périr: ses soldats se pressant autour de lui, lui firent un rempart de leurs corps, & furent presque tous tués; dix seulement échaperent à la mort, & l'arrachant au danger, l'enleverent & le porterent à l'armée victorieuse dont il avoit été séparé par les ennemis.

M. le comte de *Bonneval* fut fait lieutenant général des armées de l'empereur, & avec le temps il eût peut-être égalé la gloire & les succès du prince Eugene, s'il ne se fût point brouillé, peut-être un peu étourdiment, avec ce général ministre.

Il reprochoit au prince Eugene de se laisser trop emporter par son ressentiment contre la France, & de

& de permettre à ses créatures de lui faire sa cour aux dépens de Louis XIV & des princes & princesses du sang royal.

Maltraité par la France, il mettoit un certain héroïsme chevaleresque à en être le défenseur en pays ennemi, & à ne pas soufrir qu'on dit devant lui un seul mot contraire à l'honeur de la maison royale de France; c'étoit, disoit-il, son devoir, non seulement comme françois, mais comme ayant l'honeur d'apartenir à la maison royale par les maisons de Foix & d'Albret. Il citoit avec complaisance une lettre de Henri IV au parlement de Pau, laquelle étoit, disoit-il, entre les mains du maréchal de Biron, son beau-pere. Par cette lettre, Henri IV racomandoit les afaires de son cousin le duc de Biron, avec d'autant plus de chaleur, *qu'il étoit son proche parent par la maison de* Bonneval.

Le comte de *Bonneval* étant, en 1724, à Bruxelles, où commandoit le marquis de Prié, Piémontois, qu'il appele *Progubernator* des Pays-Bas autrichiens, homme fort décrié dans les lettres du comte de Bonneval, de Rousseau & de quelques autres, mais créature du prince Eugene, il courut dans Bruxelles des bruits fort injurieux pour la reine d'Espagne; ces bruits étoient répandus par la femme & la fille du marquis de Prié, & autorisés par lui-même. Le comte de Bonneval fit une *déclaration publique*, *au sujet des calomnies répandues contre la reine d'Espagne*. Cette déclaration portoit défi aux calomniateurs, & insulte aux calomniatrices; les uns & les autres étoient nommés, & les expressions les plus dures leur étoient prodiguées. „ Vous direz sans doute „ que je suis fou, écrivoit le comte de *Bonneval* „ à un de ses amis. Mais vous savez peut-être „ que six mois après mon arivée en Allemagne, „ j'apostrophai un souflet, à poing fermé, sur la „ copieuse face d'un officier général prussien, qui „ dit, en ma présence, chez le prince de Saxe-„ Gotha: que notre bon vieux roi Louis XIV „ étoit un indigne.... & que je soutins assez „ heureusement cette afaire, pour ne me pas „ dégoûter d'en avoir de pareilles..... Je ne „ soufrirai jamais qu'on ataque, où je serai, „ l'honeur de notre sang royal „.

„ Au reste, dit-il dans une autre lettre, j'ai „ pris les devans à Vienne; & les afaires de no-„ tre *vilain* (il n'appele jamais autrement le marquis de Prié) „ seront très-mal reçues „.

„ J'ai tiré, dit-il dans une autre lettre encore, „ très-habilement mon afaire des pates du prin-„ ce Eugene. Je vous donnerai aussi part que „ l'empereur s'est déclaré *en cachete* pour moi, „ & me l'a fait écrire par le prince de Cardon-„ na, président du conseil de Flandres, qui m'en-„ courage de sa part à *pousser le vilain* „.

Le comte de *Bonneval* se flatoit; l'empereur lui ôta tous ses emplois, & le condamna même à cinq ans de prison, selon une lettre de Rousseau; à un an, selon une autre lettre du même Rousseau, qui croit que si le comte de *Bonneval* s'étoit soumis, on ne l'y auroit laissé que vingt-quatre heures.

Bonneval, au lieu d'obéir, s'arrête à la Haye, envoie un cartel au prince Eugene, & voyant, par cette nouvele étourderie, bien plus que par tout le reste, ses afaires désespérées à Vienne, s'enfuit en Turquie, où il prit le turban.

Il écrit au marquis de *Bonneval*, son frere, dans une lettres très-*grivoise*, comme il l'appele lui-même: „ De grade en grade, je me suis éta-„ bli en Turquie, avec un turban de quatre „ livres pesant sur la tête, la barbe & l'habit „ long, ce qui me fait mourir de rire „.

Il s'étone au reste que le prince Eugene n'ait pas accepté son cartel, & il dit, en écrivant à son frere, sur cela des choses un peu germaniques.

„ La France, selon lui, est le seul pays du „ monde où de petits illustres osent couvrir leur „ poltronerie sous le manteau de leur dignité ou „ de leurs emplois. Croyez-moi, mon frere, ces „ sortes des hauteurs couvrent toujours quelque „ foiblesse. Le duc de Lorraine, beau-frere de „ l'empereur Léopold, son lieutenant général dans „ tout l'empire, étant en Hongrie, à la tête de „ ses armées, & qui valoit bien le prince Eu-„ gene, s'est bien batu avec un simple lieutenant „ de cavalerie qu'il avoit outragé, sans le con-„ noître, dans un fourage; & il y a mille exem-„ ples pareils.... J'ai tâché de mesurer mon „ épée avec celle d'un des plus braves princes du „ monde, qui protégeoit les calomniateurs d'une „ grande reine, de l'auguste maison de France, „ de gaité de cœur, & par un ancien & injuste „ caprice. Si tout cela étoit à refaire, je le fe-„ rois encore... Je dis comme Phaéton:

Il est beau qu'un mortel jusques au ciel s'éleve:
Il est beau même d'en tomber.

Tout cet enthousiasme est fort beau; mais quelques soient sur le point d'honeur, article toujours si délicat, les usages & les idées des différentes nation, il faut cependant, chez toute nation, trouver un moyen de mettre à couvert les intérêts de la discipline militaire & de la hiérarchie. S'il étoit possible & permis de raisoner sur une matiere si peu accessible à la raison, nous concevons qu'un homme qui n'a pas fait ses preuves de valeur, n'ose pas obéir à la loi qui défend d'accepter un cartel; mais un héros dont la vie entiere est une preuve continuele de valeur & de talent, un Eugene, un Turenne, peut, ce semble, & doit peut-être ne pas exposer sa vie au hazard d'un peu plus ou d'un peu moins d'adresse dans un jeu d'escrime. Alexandre & César pouvoient se dispenser d'être des gladiateurs.

Quoique proscrit en France, il osa y paroître, & y épouser publiquement, le 7 mars 1717, Judith-Charlotte de Gontault-Biron, fille du der-

nier maréchal de Biron, sœur de celui d'aujourd'hui. Elle est morte sans enfans, en France, en 1741.

Le comte de *Bonneval* mourut en 1747 à 75 ans.

BONNEVAL est aussi le nom d'un auteur que nous ne jugerons pas, parce qu'il est trop moderne; il se nommoit (*René de*). On a de lui des élémens d'éducation, une tragédie d'*Adam & Eve*, &c. Né au Mans, mort en 1760.

BONNIVET. (*Voyez* GOUFFIER.)

BONOSE, (QUINTUS BONOSIUS) (*Hist. rom.*) né en Espagne, lieutenant de l'empereur Probus dans les Gaules, s'étant fait proclamer César dans son département, l'an 280 de J. C., fut pris l'année suivante, & Probus le fit pendre, en disant: *Ce n'est que pendre une bouteille*, parce que *Bonose* étoit fort ivrogne.

BONOSE est encore le nom d'un Capitaine romain, qui fut condamné par Julien à avoir la tête tranchée, parce qu'il déclara qu'il étoit chrétien; & il mourut martyr.

BONOSE étoit aussi le surnom du Pape Benoît I.

BONS-CORPS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donna à une milice levée par François II; duc de Bretagne, dans la guerre qu'il eut en 1468, contre Louis XI. Ce duc, en atendant les secours que le roi d'Angleterre devoit lui fournir, fit lever dix mille hommes de nouvele milice, composée de gens du commun: on choisissoit les plus robustes qu'on pouvoit trouver; c'est ce qui les fit nommer *bons-corps*. (*A. R.*)

BON-TEMPS, (Madame *Bon-temps*.) née à Paris en 1718, morte dans la même ville en 1768. C'est à elle que nous devons la traduction françoise du poëme *des Saisons* de Thomson.

BONZES, (*Hist. mod.*) philosophes & ministres de la religion chez les Japonois. Ils ont des universités où ils enseignement les doctrines de leur secte. Les auteurs sont fort partagés sur ce qui concerne leurs mœurs: les uns nous dépeignent les *bonzes* comme des cyniques abandonés aux plus infâmes désordres; d'autres au contraire assurent qu'ils gardent la continence. Ils reconoissent pour leur chef un certain *Combadaxi*, qui leur enseigna les premiers principes des arts & des sciences. On donne aussi le nom de *bonzes* aux prêtres de plusieurs autres peuples des Indes orientales. (*G*)

BOOT, s. m. (*Hist. mod.*) on nomme ainsi en Espagne un tonelet à mettre du vin: il est fort en usage pour transporter les vins de Xerès. (*A. R.*)

BOOZ, (*Hist. sainte.*) vieillard vertueux & bienfaisant, épousa Ruth, & en eût Obed, pere d'Isaï, pere de David. Il est connu par le livre de Ruth, qui le fait aimer & respecter.

BORCARI, (*Hist. des Goths.*) Le tyran Gennar avoit gouverné les Goths avec un sceptre de fer: son nom étoit en horreur; le peuple murmuroit & cherchoit depuis long-temps l'occasion de courir aux armes; mais il lui manquoit un chef. *Borcari* se présenta, & rassembla tous les mécontens sous l'étendard de la révolte. On courut au palais de Gennar; il fut égorgé, & *Borcari* présenta à la reine Drotta une main encore dégoûtante du sang de son époux. Cette princesse l'accepta pour conserver sa courone. C'est de cette alliance, que naquit Haldin, depuis roi, de Dannemark. On place cette révolution vers la fin du onzieme siecle. (*M. DE SACY.*)

BORDELON (LAURENT) auteur de l'*Histoire des imaginations extravagantes de M. Ouffle, servant de préservatif contre la lecture des livres qui traitent de la magie, &c.* On ne connoît guere ses *Dialogues des vivans*. Cet auteur se plaisoit à donner à ses ouvrages des titres & des noms ridicules; c'est le *Voyage forcé de Becafort hypocondriaque*; c'est *Gongam* ou *l'homme prodigieux transporté en l'air, sur la terre & sur les eaux*; c'est *Titetutesnosy*; c'est le supplément de *Tasse-Roussi-Friou-Titave*. Il en est de même de ses comédies, car quoiqu'il fut docteur en théologie dans l'université de Bourges sa patrie, il travailla pour le théâtre, mais on ne s'en souvient au théâtre, ni à Bourges. Ses pieces sont: *Misogine*, ou *la comédie sans femmes*; *scènes du* CLAM *& du* CORAM; *M. de Mort-en-Trousse*, *&c.* Né en 1653, il mourut à Paris en 1730 chez le président de Lubert, dont il avoit été précepteur.

BORDEU, (THÉOPHILE) (*Hist. litt. mod.*) Nous ne considérons ici les médecins que relativement à l'histoire littéraire, quand ils ont enrichi la littérature de quelques ouvrages, soit sur leur art, soit sur d'autres objets. M. *Bordeu*, qui s'est fait une si grande réputation comme médecin habile & aimable, est l'auteur des ouvrages suivans:

1°. *Lettres sur les eaux minérales de Béarn*, 1746 & 1748, *in*-12.

2°. *Recherches anatomiques sur la position des glandes*, 1651, *in*-12.

3°. *Dissertations sur les écroueles*, 1751, *in*-12.

4°. *Dissertation sur les crises*, 1755, *in*-12.

5°. *Recherches sur quelques points de l'histoire de la médecine*, 1764, deux vol. *in*-12.

6°. *Recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire, & sur quelques maladies de poitrine* 1766, *in*-12.

7°. *Recherches sur le pous par raport aux crises*, 1772, quatre vol. *in*-12.

8°. *Traité des maladies chroniques*, tome premier, *in*-8°. 1776.

M. *Bordeu* étoit fils d'Antoine *Bordeu*; médecin du roi, distingué dans son art; il étoit né le 22 février 1722 à Iseste en Béarn; il mourut d'apoplexie la nuit du 23 au 24 novembre 1776. On le trouva mort dans son lit.

BORDINGIUS, (ANDRÉ) fameux poëte danois, dont les ouvrages ont été imprimés à Copenhague en 1736.

BORE, (CATHERINE DE) (*Hist. du luthéran.*) Un hardi luthérien, nommé Léonard Koppem, avoit choisi le vendredi saint pour enlever neuf religieuses qu'il avoit menées à Vittemberg, & mises sous la protection de Luther, dont le livre contre les vœux monastiques lui avoit inspiré cette violence. Luther en effet défendit Koppem, qui peut-être n'avoit fait qu'exécuter l'ordre secret de son maître. Les protestans ne veulent pas qu'on dise que ces religieuses furent enlevées, mais que persuadées par le livre de Luther, elles consentirent à leur enlévement. Ce consentement prouve que Luther les avoit séduites, mais Koppem ne les a pas moins enlevées.

Du nombre de ces captives si violemment rachetées par Koppem, étoit Catherine de *Bore*, fille de qualité, dont Luther étoit ou devint amoureux.

Luther avoit condamné le célibat des prêtres, son parti avoit applaudi, Carlostad, son disciple indocile & souvent révolté, voulut aller plus loin. Sa folie étoit de réduire en pratique la théorie luthériene. Il se maria, & ce fut moins par inclination ou par goût que par le désir de faire une chose presque encore sans exemple, quoiqu'autorisée par la doctrine de Luther. L'Église romaine frémit de ce scandale, l'Église réformée en fut troublée, Luther seul, quoiqu'il n'aimât pas qu'on voulût l'interpréter, & encore moins qu'on voulût le surpasser, Luther ne disoit rien en public, & dans ses lettres particulieres il louoit l'action de Carlostad: *Carlostadii nuptiæ mire placent, novi puellam.* C'est qu'il brûloit d'en faire autant, c'est qu'il étoit alors amoureux de Catherine de *Bore*; il vouloit l'épouser, & elle y consentoit; un seul frein les retenoit; l'électeur de Saxe conservant la modération de son caractere au milieu de son zele pour le luthéranisme, ne permettoit pas de faire tout ce qu'il permettoit de dire, parce qu'il est plus aisé de rétracter ce qui est dit, que de détruire ce qui est fait. Le scandale des actions éfrayoit sa sagesse, qui ne s'alarmoit point de la liberté des écrits. Luther, qui le connoissoit, désespéra de vaincre ses scrupules, & sentant que pour continuer de pouvoir tout, il ne falloit pas tout oser, il fut se contenir pendant la vie de l'électeur; ce prince mourut le 5 mai 1525, & Luther s'empressa de chercher dans les transports de l'amour, dans le plaisir d'arracher une religieuse à ses vœux, le dédomagement de l'apui qu'il perdoit, mais qu'il retrouva dans le nouvel électeur Jean.

Ce mariage fut heureux, quoique la conduite de Luther dans son ménage, se sentît de la bizârrerie de son caractere. Il s'enferma une fois dans son cabinet avec une provision de pain & de sel, & il y resta pendant trois jours, sans s'embarasser de l'inquiétude qu'il donnoit à sa femme, qui le cherchoit par-tout, & qui enfin fit enfoncer la porte de son cabinet. Luther, au lieu de lui faire des excuses, feignit d'être fâché qu'elle eût troublé ses méditations.

Le pere Mainbourg trouve Luther peu délicat dans ses goûts; car il observe que Catherine de *Bore*, depuis son enlévement, avoit vécu pendant deux ans d'une maniere fort libre avec les écoliers de l'université de Vittemberg; mais les protestans traitent cette imputation de calomnie.

Quand Luther fut marié, il ne connut plus persone qui ne dût suivre l'exemple qu'il avoit donné, il écrivit à l'archevêque de Maïence, prélat très-orthodoxe, pour lui conseiller de prendre une femme, lui alléguant ce passage de la Genese: *Il n'est pas bon à l'homme d'être seul.* L'archevêque le traita comme un sot, & ne lui fit pas de réponse:

Luther laissa de son mariage trois fils, Jean, Martin & Paul; on ne sait d'eux que leurs noms. Il laissa aussi deux filles.

Catherine de *Bore*, sa veuve, mourut le 20 décembre 1552, âgée d'environ cinquante-trois, ans, six ans après la mort de son mari.

BOREL, (PIERRE) natif de Castres, médecin ordinaire du roi, de l'académie des sciences, mort en *1689*, est auteur des ouvrages suivans:

1°. *Des antiquités de Castres*, 1649, *in*-8°., à Castres.

2°. *De vero telescopii inventore*, 1651, *in*-4°., à la Haye.

3°. *Trésor des recherches & des antiquités gauloises*, 1655, *in*-4°., à Paris.

4°. *Historiarum & observationum Medico physicarum centuriæ quinque*, 1676, *in*-8°., à Paris.

5°. *Bibliotheca chymica*, Paris, 1654, *in*-12.

BORELLI, (JEAN-ALPHONSE) (*Hist. litt. mod.*) napolitain, professeur de la philosophie & de mathématiques à Florence & à Pise, est auteur d'un traité estimé *De motu animalium*, deux vol. *in*-4°.; & d'un autre qui ne l'est pas moins, *De vi percussionis*, *in*-4°. Né à Naples en 1608, mort en 1699 le dernier décembre à Rome, où il avoit été appelé par la reine Christine.

(Π) Il fit ses études à Rome sous le célebre P. Abbé Castelli: il fut premiérement Professeur de Mathématique à Messine, d'où il passa en 1656 à Pise, & il eut la même charge dans cette université; il fut même un des membres de la célebre Académie du Cimento. L'an 1667 il obtint son congé, & retourna professer les mêmes sciences à Messine: il en fut exilé en 1674, soupçoné d'avoir fomenté la rébellion qui y éclata cette année-là; il passa à Rome où la Reine Christine l'acueillit très-favorablement & le reçut dans son Académie. Son domestique lui ayant volé tout ce qu'il avoit il fut obligé de se retirer chez les Peres des Écoles Pieuses, où il gâgna sa vie en apprenant à ces jeunes Religieux

les Mathématiques & la Philosophie jusqu'à sa mort arivée le dernier jour de l'an 1679. On le doit placer parmi les plus illustres Philosophes qu'ait produit l'Italie au XVIe, siecle. Les expériences de l'Académie du Cimento sont dues en grande partie à Borelli. Il perfectiona le sistême de Torricelli touchant la pression de l'air: il examina la nature & les propriétés de l'eau gelée: par des expériences réitérées il montra l'obscurité de la légéreté positive des Péripatéticiens. Il cultiva même l'Anatomie & la Médecine, & eut de grandes connoissances dans l'Astronomie; ce que nous démontrent ses Lettres publiées par M. Fabroni. Il s'appliqua aussi à l'Hydraulique avec succès: nous en avons des dissertations sur la Lagune de Venise, sur l'étang de Pise, &c. Ses deux ouvrages *De motibus a gravitate pendentibus*, & *de vi percussionis* nous font voir combien il avoit fait de progrès dans la statique & dans la méchanique. Mais ce qui lui donne les plus grand droit à l'immortalité, est son Traité *de Motu Animalium* qui ne fut publié qu'après sa mort. Dans cet ouvrage il dévelopa le premier les mouvemens tant externes & volontaires qu'internes & nécessaires des animaux si heureusement, qu'on l'a toujours regardé comme un des chefs d'œuvre les plus utiles de la Physique, & le grand Boërhaave n'a pas craint de dire que tout Médecin qui ne l'a pas étudié très-attentivement, doit nécessairement aller à tâtons & dans les ténebres. M. Fabroni a écrit très-exactement la vie de ce savant Philosophe. (*Vitæ Italor. Doctr. Excell. Dec. IV. p.* 308.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BORGHESE, (PAUL GUIDOTTO) peintre & poëte italien, qui jaloux du Tasse, voulut opposer à la *Jérusalem délivrée*, la *Jérusalem ruinée*, poëme qu'il composa dans le même genre, dans la même forme, de la même mesure, du même nombre de vers & sur les mêmes rimes que le poëme du Tasse, & qui, mal-gré toutes ces conformités avec un si bel ouvrage, est aujourd'hui entiérement ignoré. *Borghese* mourut, dit-on, de faim en 1626 à soixante ans, ayant quatorze talens, ou métiers différens.

N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.

(II) *Diomedes Borghese* est bien plus célebre parmi le Littérateurs Italiens: il fut un des plus élégans écrivains dans cette langue: Poëte & Orateur, il fleurit vers la fin du XVIe siecle. Voyez M. le Comte Mazzuchelli (*L. c. p.* 1721.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BORGHESE est aussi le nom d'une maison considérable d'Italie, dont étoit le Pape Paul V, mort le 22 janvier 1621, & ses neveux les princes de Sulmone & le cardinal François *Borghese*, nommé au cardinalat le 6 juillet 1729.

BORGHINI, (VINCENT) (*Hist. litt. mod.*) On fait cas de l'ouvrage intitulé: *Discorsi di M. Vincenzo Borghini*, qui traite de l'origine de Florence, de ses principales familles, de ses monoies, de divers points de son histoire. *Borghini*, né à Florence en 1515, se fit bénédictin en 1531, & mourut en 1580, ayant refusé, dit-on, l'archevéché de Pise.

Un *Rafaello* BORGHINI est auteur de plusieurs comédies, & d'un traité assez estimé, qui a pour titre: *Riposo della Pittura, & della scultura*, *in*-8°. Florence, 1584.

BORGIA, (*Hist. mod.*) dont nous avons parlé à l'article ALEXANDRE VI, Cette maison avoit déja donné avant lui un Pape à l'Église, c'est Calixte III, successeur de Nicolas V en 1455, mort en 1458. Alexandre VI étoit propre neveu de Calixte III, & mal-gré ce raport, & quoiqu'ils se nommassent tous deux *Borgia*, il n'est pas sûr qu'ils fussent de la même maison; une sœur de Calixte III avoit épousé Geoffroy Lenzoli, dit *Borgia*, pere d'Alexandre VI. Or les auteurs varient sur ce qui concerne l'origine de ce Geoffroy; les uns croient qu'il étoit de la maison *Borgia*, les autres qu'il étoit d'une famille nommée Lenzoli, très-noble & très-anciene, & qu'en épousant une *Borgia*, il prit le nom & les armes de cette maison, dans laquelle il ne restoit plus de mâle. Une sœur d'Alexandre VI épousa aussi un Lenzoli, nommé Pierre-Guillaume, chef de cette maison. Alexandre VI fit cardinaux trois de ses neveux, du nom de *Borgia*, & un François *Borgia*, qu'on croyoit bâtard d'Alphonse *Borgia*, c'est-à-dire, du pape Calixte III, avant qu'il fût Pape, avant même qu'il fût cardinal. Alexandre VI donna encore le chapeau de cardinal à son bâtard César *Borgia*, qu'il avoit eu dans sa jeunesse, ainsi que plusieurs autres enfans de Julie Farnese, dite *Vanosa*. Alexandre VI l'envoya en France au commencement du regne de Louis XII, pour deux objets agréables à ce prince; il apportoit la bulle qui nommoit des commissaires pour juger du mariage de Louis XII avec la fille de Louis XI, & pour le câsser, il apportoit de plus la barete au cardinal d'Amboise. Louis XII lui donna le duché de Valentinois. Les historiens le représentent comme complice de l'empoisonement projeté par Alexandre VI, & dont par un malentendu ce pape fut la victime (1): pour César, ils disent que sa jeunesse le sauva, en lui donnant la force de résister à la violence du poison, qu'il avoit d'ailleurs afoibli, en mettant beaucoup d'eau dans le vin empoisoné, & dont il combatit l'action par des remedes pris à propos. Un tissu de perfidies & de crimes le mit plusieurs fois en danger. Comblé des bienfaits de Louis XII, il le trahit impunément; le Pape Jules II qu'il voulut tromper, mais qu'on ne trompoit pas aussi impunément que Louis XII, le fit arrêter à

(1) Le célebre Muratori a montré évidemment la fausseté de ce récit, & il prouve sans réplique qu'Alexandre mourut d'une fievre tierce. Voyez *Annali d'Italia*, année 1563. (II

Oftie; il fut auffi prifonier en Efpagne; il s'écha-pa de fa prifon, & s'étant retiré chez le roi de Navarre, Jean d'Albret, fon beau-frere, il périt glorieufement les armes à la main, en combatant pour ce prince le 12 mars 1507.

On ignore jufqu'où il pouvoit avoir élevé fes vues ambitieufes; mais il avoit pris pour devife: *aut Cæfar*, *aut nihil*. On a beaucoup tourné & retourné contre lui cette devife:

Borgia *Cæfar erat factis & nomine Cæfar*;
Aut nihil, *aut Cæfar*, *dixit*, *utrumque fuit*.

Aut nihil aut Cæfar vult dici Borgia*: quidni?*
Cum fimul & Cæfar poffit & effe nihil.

Omnia vincebas, *fperabas omnia*, *Cæfar*,
Omnia deficiunt, *incipis effe nihil*.

Il y a encore eu quatre autres Borgia, cardinaux. Saint François de *Borgia*, troifieme général des jéfuites, homme fi différent d'Alexandre VI, & de Céfar *Borgia*, étoit auffi de la même maifon. Il étoit petit-neveu du dernier & arriere petit-neveu du premier. Il mourut à Rome le 30 feptembre 1572, âgé de foixante-deux ans.

(Π) Borgia, (Alexandre) né à Velletri l'an *1682* d'une maifon très-noble fut un des plus favans, des plus zélés, & des plus vertueux Prélats de ce fiecle. Après avoir rempli plufieurs charges eccléfiaftiques nommé en *1716* évêque de Nocera, & delà transféré en 1724 à l'archevéché de Fermo, il gouverna ces deux Églifes avec le plus grand foin & la plus grande attention; & ce fut par des fréquentes homélies, par des fréquens fynodes, & fur-tout par le grand exemple de fes vertus qu'il gâgna l'eftime & l'amour de fon troupeau. Il cultiva les Lettres avec foin; & outre quelques pieces qu'on peut voir raportées par M. le C. Mazzuchelli, il publia l'Hiftoire de fa Patrie en 1723.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

(Π) BORGO (Lucas da). On l'appeloit Lucas Pacioli de Bourg-Saint-Sépulcre en Tofcane: il fut de l'ordre des Mineurs: il vécut vers la fin du XVe & au commencement du feizieme fiecle: on doit le placer parmi les premiers reftaurateurs des Mathématiques. Il en fut Profelfeur à Naples avant l'an 1494, & ce fut dans cette année qu'il fut appelé à Milan par le Duc Louis Sforza pour le même emploi: enfin il commença à en donner des leçons à Venife en 1508. Dans quelques pieces qu'il a faites, & fur-tout dans le traité intitulé: *Summa de Aritmetica*, *Geometria*, *Proporzioni & Proportionalità*: imprimé pour la premiere fois à Venife in 1494, on trouve, fuivant les remarques de l'Abbé Ximénès (Del Gnomone Fiorentino p. LXIII) les regles algébraïques & les équations, quoiqu'indiquées par des fignes à préfent inconnus; on y voit auffi des problêmes du fecond degré réfolus par des équations, & les opérations algébraïques démontrées géométriquement. C'eft ainfi que l'Italie s'avançoit dans cette fcience pendant que les autres nations n'en connoiffoient que le nom. On a parlé affez au long de Lucas dans l'Hiftoire de la Littérature Italiene (T. VI, P. I, p. 312.)

(Π) BORGONDIO *ou* BURGONDIO, natif de Pife, jurifconfulte dans le douzieme fiecle; dans ce temps où il étoit rare d'avoir quelque connoiffance même fuperficiele de la langue greque, il s'y livra de façon qu'il traduifit en latin plufieurs ouvrages de Saint Jean-Chryfoftôme, de Saint Jean-Damafcene, & de plufieurs autres écrivains facrés & profanes. Il mourut en 1194 à Pife où l'on voit même à préfent l'Épitaphe qui fe trouve fur fon tombeau. On parle des traductions de *Borgondio* dans l'ouvrage du C. Mazzuchelli (L. c. p. 1768. &c.) & dans l'Hiftoire de la Littérature Italiene (T. III, p. 264.)

L'on voit auffi chez le même Mazzuchelli (p. 1770 &c.) l'éloge du Pere Horace *Borgondio* Breffan, de la Compagnie de Jéfus. Il mourut à Rome en 1741, âgé de *62* ans. Il fut un des plus favans Aftronomes Mathématiciens & Poëtes de fon temps: il étudia auffi avec fuccès, l'Hiftoire & les Antiquités facrées & profanes. (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BORJON, (Charles-Emmanuel) (*Hift. litt. mod.*) jurifconfulte, compilateur utile en jurifprudence. On a de lui un *Abrégé des actes*, *titres & mémoires concernant les afaires du clergé de France*, *& tout ce qui s'eft fait contre les hérétiques*; un *Traité des dignités temporeles*; un *Traité des offices eccléfiaftiques*; un *Traité des offices de judicature*; une compilation du droit romain, du droit françois, & du droit canon accommodée à l'ufage d'à préfent; des *Décifions qui regardent les curés*, *où il eft traité des vicaires de paroiffe*, *des dîmes*, *des novales*, *des portions congrues*. Ces décifions ont été inférées dans le code des curés. *Borjon* étoit né à Pontdevaux en Breffe, diocèfe de Lyon; il étoit avocat au parlement de Paris; il eft mort à Paris le 4 mai *1691*,) à cinquante-huit ans.

BORNIER, (Philippe) (*Hift. litt. mod.*) jurifconfulte célebre par fon livre intitulé: *Conférences des nouveles ordonances du roi Louis XIV*, *avec celles de fes prédéceffeurs*, livre d'un grand ufage au bâreau. *Bornier* étoit lieutenant particulier au préfidial de Montpellier. Il étoit né dans cette ville le 13 janvier 1654, il y mourut le 22 juillet 1711.

BORRI (Joseph-François) aventurier & charlatan diftingué parmi les gens de cette efpece: il tenta tous les moyens de tromper les hommes, & il y réuffit fouvent; prefque partout il emporta l'argent de ceux qui voulurent

bien l'écouter & le croire. À Rome, il fut prophete & inspiré; mais ses inspirations déplurent à la cour de Rome, l'inquisition en prit connoissance, & au défaut de sa persone, qui ne put être saisie, elle fit brûler en 1660 son effigie & quelques écrits qu'il avoit publiés. À Milan, sa patrie, il fut chef de secte & de parti; on le soupçona de travailler sourdement à en changer le gouvernement & à s'y rendre le maître, on le chassa. À Strasbourg, à Amsterdam, il fut *médecin universel*, il finit par faire une banqueroute scandaleuse dans cette derniere ville; il passa ensuite à Hambourg, & s'étant fait alchimiste, ce fut sous ce dernier titre qu'il sut tromper avec le plus de succès & tirer parti pour sa propre fortune de la cupidité d'autrui. Des souverains l'employerent à la recherche de la pierre philosophale. Christine & le roi de Danemarck y perdirent beaucoup d'argent, & le ressentiment qu'ils en eurent obligea *Borri* de se sauver en Hongrie. Le nonce du Pape à la cour impériale le réclama, l'empereur le rendit, en demandant seulement pour lui la vie sauve: *Borri* fut enfermé au château Saint Ange, où il mourut en 1695.

BORROMÉE, (SAINT CHARLES) neveu du Pape Pie IV. Il fut cardinal & archevêque de Milan, où Saint Charles fit plusieurs établissemens utiles. Il eut beaucoup de part, sous le pontificat de son oncle, au gouvernement de l'Église. Un moine, dont il vouloit réformer l'ordre, entreprit de l'assassiner; s'étant introduit dans sa maison, il lui tira un coup d'arquebuse, pendant qu'il faisoit la priere du soir au milieu de ses domestiques; il ne lui fit qu'une blessure légere. Saint Charles, né le 1 octobre 1538 au château d'Arona, mourut le 11 novembre 1584. Le Pape Paul V le canonisa en 1610. Ses œuvres ont été recueillies en 1747 à Milan, en cinq volumes *in-folio*. La bibliotheque du Saint Sépulcre de cette même ville conserve trente-un volumes manuscrits de ses lettres. Le clergé de France a fait réimprimer les instructions de Saint Charles pour les confesseurs, comme ce qu'il y a de plus utile dans ce genre. La vie de Saint Charles a été écrite par M. Godeau, évêque de Vence, & depuis elle l'a été par le P. Touron, dominicain, en trois vol. *in-12*, Paris, 1761.

Un autre BORROMÉE, nommé Frédéric, cousin-germain de Saint Charles, & comme lui cardinal & archevêque de Milan, mort en 1632, a aussi laissé quelques ouvrages. Il fut le fondateur de la bibliotheque Ambrosiene.

(Π) Il mourut en 1631. Il est auteur de plusieurs ouvrages, qui sont pour la plupart très-rares, car il n'en faisoit imprimer que peu d'exemplaires. Il protégea d'une maniere éclatante les savans & les lettres; ce que prouve la Bibliotheque Ambrosiene qu'il fonda. Pour l'enrichir des livres les plus rares tant imprimés que manuscrits, il envoya, comme les grands princes, des savans en plusieurs provinces de l'Europe & de l'Asie pour les recueillir.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BORSHOLDER, s. m. (*Hist. mod.*) nom qu'on donnoit anciénement en Angleterre au doyen ou chef d'une certaine société, qu'on appeloit *décurie*, parce qu'elle étoit composée de dix hommes qui se cautionoient solidairement, & s'obligeoient envers le roi, de répondre de tout ce qui pouroit être fait de contraire aux loix par leurs associés. Si l'un d'eux venoit à prendre la fuite, les autres étoient tenus de le représenter dans le terme de trente jours; ou de satisfaire pour lui, selon la qualité de la faute qu'il avoit commise. Le roi Alfred, qui régnoit vers l'an 880, divisa toute l'Angleterre en comtés, chaque comté en centuries, & celles-ci en décuries ou dix classes de bourgeois considérables, dont le doyen fut appelé *borsholder*, c'est-à-dire, le principal répondant, ou le vieillard du bourg. Spelman, *gloss. archeolog.* (G)

BOSC, (JACQUES DU) cordelier, auteur d'un livre intitulé: *l'Honête femme*, qui a été dans quelque estime, & dont la préface est de M. d'Ablancourt. Mort en 1692.

Un autre du Bosc (Pierre) a eu quelque célébrité parmi les protestans. Né à Bayeux en 1623, mort aussi en 1692 à Roterdam, où il s'étoit retiré après la révocation de l'édit de Nantes. Sa vie a été écrite par le Gendre, & a paru en 1716 *in-8°*.

BOSCAN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) est avec Garcilasso de la Vega, son ami, un des créateurs de la poésie espagnole. Il étoit de Barcelone; il mourut vers l'an 1543.

BOSIO; (*Hist. litt. mod.*). Deux hommes ont donné quelque réputation à ce nom dans les lettres.

1°. Jacques BOSIO ou BOSIUS, frere servant de l'ordre de Malte, a écrit en italien l'histoire de cet ordre, sous ce titre: *Dell' istoria della sacra religione dell' illustrissima militia di S. Gio: Gierosolimitano*, trois volumes *in-folio*, source dans laquelle ont puisé tous ceux qui ont écrit dans la suite sur l'histoire de Malte. Mort au commencement du dix-septieme siecle. (Il étoit secretaire & agent de l'ordre de Malte.)

2°. Antoine BOSIO, neveu du précédent, agent de l'ordre de Malte, auteur du livre intitulé: *Roma Sotterranea*, qui renferme la description des tombeaux & des épitaphes des premiers chrétiens qu'on trouve dans les catacombes. *Bosio* passoit quelquefois dans ces souterrains cinq ou six jours de suite sans en sortir. Son ouvrage a été traduit d'italien en latin par le pere Aringhi, de l'Oratoire de Rome, deux vol. *in-fol.* 1651.

BOSON, (*Hist. de France.*) favori de Charles le Chauve, & de plus, son beau-frere, par Richilde, sa sœur, seconde femme de Charles le Chauve, crut que l'enlévement d'une princesse du sang étoit la moindre chose qu'il pût se permettre, dans un temps où des sujets d'un crédit très-

ordinaire commettoient impunément de tels attentats. Il enleva Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, & il l'épousa. Les noces furent célébrées avec une magnificence solemnele dans la maison royale de Ponthion.

C'est ce même *Boson*, qui, dans la suite, infidele à la postérité de Charles le Chauve son bienfaicteur, renouvela en quelque sorte, sous le nom de Provence, l'ancien royaume de Bourgogne, comme Charlemagne avoit renouvelé l'empire d'Occident. Cependant dom Plancher, auteur de la nouvele histoire de Bourgogne, prouve que *Boson* ne prit point le titre de roi de Bourgogne; mais le pays dont il se rendit maître avoit fait partie du premier royaume de Bourgogne. Louis & Carloman le punirent de son ingratitude & de sa perfidie; ils le batirent, ils firent prisonieres sa femme & sa fille: mais Louis, fils de *Boson*, se rétablit dans le royaume usurpé par son pere.

Boson mourut le 11 janvier 888.

BOSQUET, (François) (*Hist. litt. mod.*) évêque de Lodeve, puis de Montpellier né à Narbone en 1605, mort en 1676. On a de lui une édition des *Lettres du Pape Innocent III*, avec des remarques; les *Vies des Papes d'Avignon*, dont Baluze a donné en 1693 une édition en deux volumes *in*-4°; une *Histoire de l'Église gallicane* en latin.

(Π) BOSSO (Matthieu) Véronois, chanoine régulier de Latran, grand ami de Laurent de Médicis, de Jean Pic, & d'Ange Politien, loué par ce dernier, comme étant très-versé dans les belles Lettres, mourut à Padoue en 1502, après avoir refusé la dignité épiscopale. Il est auteur de plusieurs ouvrages dont le plus grand nombre est sur la Philosophie morale: on en voit le catalogue chez M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 1862) (*Le Chevalier* Tiraboschi.)

BOSSU, (René. Le pere *Bossu*.) (*Hist. litt. mod.*) savant génovéfain. On a de lui un *Parallele de la philosophie d'Aristote & de Descartes* fait dans la vue de concilier ces deux philosophes; *il ne savoit pas*, dit M. de Voltaire, *qu'il falloit les abandoner l'un* & *l'autre*. L'ouvrage par lequel il est le plus connu, est son *Traité du poëme épique*, production d'un littérateur instruit plus que d'un homme de goût, & qui suppose plus de connoissance d'Aristote & plus d'atachement aux regles que de sagacité pour découvrir les finesses de l'art ou de sensibilité pour saisir avec transport les beautés de la nature. Ce n'est point aux savans, qui ne sont que savans, à écrire sur les arts d'imagination. Le pere *Bossu* contribua beaucoup à former la bibliotheque de Sainte Génevieve de Paris. Né à Paris le 16 mars 1631, mort à l'abbaye de Saint Jean de Chartres, le 14 mars 1680.

BOSSUET, (Jacques-Benigne) (*Hist. litt. mod.*) naquit à Dijon le 27 septembre 1627, vint à Paris en 1642, reçut le bonet de docteur en 1652, remplit avec éclat les principales chaires de Paris, & prêcha plusieurs fois devant le roi, de 1661 à 1669, fut nommé à l'évêché de Condom le 13 septembre 1669, fut fait précepteur de M. le dauphin en 1670, premier aumônier de Madame la dauphine en 1680, évêque de Meaux en 1681, Conseiller d'état en 1697, premier aumônier de Madame la duchesse de Bourgogne en 1698, il mourut en 1704.

Voilà les époques particulieres de sa vie; sa vie entiere fut une suite de travaux & une carriere de gloire. La Bruyere a dit de lui: *Parlons d'avance le langage de la postérité, un pere de l'Église*. La postérité a confirmé ce mot. M. de Voltaire l'appele le seul françois éloquent parmi tant d'écrivains élégans. *Bossuet* est, avec Pascal, le seul auteur dont on lise encore les écrits polémiques. Son *histoire des varations* porte coup aux protestans, & couvre de ridicule Luther & Jurieu; l'auteur fait voir combien les nombreuses sectes des protestans varient entr'elles, combien chacune d'elles a varié en particulier & est devenue différente d'elle-même, combien elles ont ressuscité de vieilles erreurs proscrites par l'Église.

Ces docteurs disposoient à leur gré de la religion, ils en changeoient la forme, mais une seule question qui s'appliquoit également à toutes ces sectes, les embarassoit beaucoup. Cette question est celle que Luther lui-même faisoit aux anabaptistes. *Qui êtes-vous? Qui vous a envoyés? Où étoit l'Église avant vous?* Il a fallu faire bien de la théologie pour répondre bien mal à ces deux mots.

D'abord les réformés convenoient du principe de la visibilité perpétuele de l'Église; il est avoué dans toutes leurs premieres professions de foi; mais ce principe les condamnoit trop manifestement, il fallut recourir au systême d'une Église persque invisible, puis invisible tout-à-fait. On remarque que Dieu avoit eu des amis hors du peuple d'Israël, que pendant la captivité de Babylone, le peuple Juif avoit été soixante ans sans sacrifices; que du temps d'Élie & d'Achab les sept mille qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal, conservoient seuls l'alliance.

Au systême de l'Église invisible on joignit celui de la vocation extraordinaire par laquelle Dieu pousse intérieurement au ministere, & on crut avoir expliqué la vocation des premiers réformateurs. Mais il ne s'agit pas d'être poussé intérieurement, tout novateur se sentira intérieurement poussé, il s'agit de montrer aux autres la source de cette vocation. L'Église ordone ses ministres, voilà leur vocation. Où est celle des inspirés? À chaque difficulté, nouveau systême. On appela l'histoire au secours de la théologie; on fit des éforts aussi prodigieux qu'inutiles d'érudition & d'esprit, pour trouver une succession d'Église demie cachée, demie visible; on rassembla tous ceux qui, dans les divers temps, s'é-

toient élevés contre les pratiques de l'Église Romaine ; on en voulut former la véritable Église, & avec toutes les erreurs possibles de chronologie, & de critique, on ne vint à bout de rien ; les lacunes étoient trop vastes, les sutures trop grôssieres. Au quatrieme siecle, Vigilance combat le culte des saints, Vigilance est seul l'Églile universele. Quand on peut s'accrocher à un corps entier d'hérétiques, aux Iconoclastes, par exemple, on triomphe ; voilà une Église. Bérenger, Wiclef, Jean Hus vienent continuer la succession, & avec quelques intervalles d'invisibilité, d'obscurcissement, de regne de Satan, d'affliction que Dieu envoie à son épouse chérie, on gâgne, comme on peut, le seizieme siecle. Ce fut-là comme la premiere ébauche du systême ; on le perfectiona dans la suite, & avec la seule Église des Vaudois que l'on confondoit à dessein avec les Albigeois, & qui, disoit-on, s'étoit séparée au quatrieme siecle, de l'Église Romaine, corrompue par les bienfaits de Constantin, on trouva toute la succession dont on avoit besoin. Cette idée étoit ingénieuse. „ Vous „ nous reprochez, disoit-on aux catholiques, „ notre conformité avec des gens qu'il vous plait „ d'appeler hérétiques ; cette conformité fait notre „ gloire. Nous continuons la chaîne des vrais „ fideles qui se sont séparés d'une Église adultere, „ lorsqu'au commencement du quatrienne siecle „ vous acceptâtes ces dons empoisonés, ces dotations illégitimes, ces grandeurs temporeles anathématisées par l'évangile. Nous allâmes sous „ le nom de Vaudois pleurer dans le silence & „ dans la solitude, la dépravation de l'Église, „ la chute du Pape Sylvestre, & le culte simple „ & pur de nos peres profané par tant de cérémonies païenes. Nous nous sommes cachés à „ vos ieux ; quand vous avez pu nous découvrir, „ vous nous avez persécutés, nous n'en avons „ que mieux ressemblé aux premiers chrétiens, „ & vous à leurs boureaux. Nous protestons „ aujourd'hui plus que jamais sous d'autres noms „ contre votre idolatrie & votre tyrannie ; & „ parce que nous vous rapelons à la pureté de „ l'évangile, vous nous appelez novateurs, comme si vous aviez pu prescrire contre l'évangile, „ comme s'il y avoit d'autre nouveauté que „ d'abandoner cette loi sainte „.

Les Vaudois ne se contentoient pas d'une origine fixée au temps de Constantin, ils imaginerent une tradition qui remontoit jusqu'à l'an 120 de l'ere chétiene, époque où l'Église étoit une, parce qu'elle étoit pure. Depuis ce temps leurs prédécesseurs n'avoient cessé de s'opposer aux abus qui dès-lors commençoient à se glisser dans l'Église, & eux seuls étoient restés entiérement purs. Ainsi les protestans remontoient par les Vaudois jusqu'au commencement du second siecle, & là ils se confondoient avec la primitive Église.

Mais un soufle du savant *Bossuet* renverse tous ces châteaux de cartes. Il fait voir aux protestans :

1°. Que les Vaudois n'ont rien de commun avec les Albigeois, que les Albigeois ou Petro-Brusiens, ou Henriciens, ou Toulousains, ou Bulgares, ou Cathares, ou Poplicains, ou Patariens, car ils ont eu tous ces noms, sont de vrais Manichéens ; il demande aux protestans s'ils veulent l'être, & si le manichéisme est cette chaîne de vérités prolongée jusqu'à eux.

Il montre, 2°. que la secte des Vaudois ou Insabbattés ou pauvres de Lyon, ne remonte qu'à l'an 1160. Or que gâgneroient les protestans à remonter jusque-là ? Il resteroit toujours cette embarassante question : *Où étoit l'Église avant 1160 ?*

3°. M. *Bossuet* fait voir aux protestans des différences si énormes entre leur doctrine & celle des Vaudois, qu'il n'est pas possible de raporter les uns & les autres à la même Église.

Il leur enleve de même les Viclefites, qui d'ailleurs ne sont que du quatorzieme siecle, les Hussites, soit Taborites, soit Calixtins, qui ne sont que du quinzieme, & les freres de Bohême, nés de ceux-ci en 1457 seulement, de sorte qu'il les réduit à leur origine connue du seizieme siecle.

À la vanité des systêmes, & à la folie des fâbles, la réforme ajouta le ridicule des prédictions pour donner courage aux protestans persécutés, & leur annoncer par des inductions & des calculs tirés de l'apocalypse, la fin de la persécution, c'est-à-dire, la mort de Louis XIV ou celle de M. de Louvois. M. *Bossuet* tantôt daigne réfuter presque sérieusement celles de ces folies qui pouroient avoir pour les foibles quelque chose de spécieux, tantôt se contente de livrer ces visionaires à tout de ridicule de leurs visions.

À travers toutes ces discussions ou épineuses par la nature du sujet ou plaisantes par l'absurdité des erreurs réfutées, on reconoît l'éloquent *Bossuet* à ses élans, à de certains traits philosophiques & profonds, qui n'apartienent qu'à lui, tels que celui-ci, par exemple.

„ On parle toujours des flateurs des princes, „ & on ne dit rien des flateurs des peuples. „ Tout flateur, quel qu'il soit, est toujours un „ animal traître & odieux : mais s'il falloit comparer les flateurs des rois avec ceux qui vont „ flater dans le cœur des peuples, ce secret principe d'indocilité & cette liberté farouche, qui „ est la cause des révoltes, je ne sai lequel seroit „ le plus honteux „.

Luther, Calvin, Théodore de Beze, les principaux chefs de la réforme, devenus persécuteurs après avoir été persécutés, disoient : *Jésus-Christ est venu pour jeter le glaive au milieu du monde.* „ Aveugles, s'écrie M. *Bossuet*, qui ne voyoient „ pas ou qui ne vouloient pas voir quel glaive „ Jésus-Christ avoit jeté, & quel sang il avoit „ fait répandre : il est vrai que les loups, au „ milieu desquels il envoyoit ses disciples devoient répandre le sang de ses brebis innocentes, mais

„ tes, mais avoit-il dit que ses brebis cesseroient „ d'être brebis & répandroient à leur tour le sang „ des loups? L'épée des persécuteurs a été tirée „ contre les fideles, mais les fideles tiroient-ils „ l'épée „?

Si les brebis ne versent point le sang des loups, à plus forte raison ne se transforment-elles point en loups pour égorger les brebis égarées. On désireroit qu'un prélat d'une aussi grande autorité que *Bossuet*, eût voulu s'expliquer plus nétement sur le supplice des hérétiques. Il attribue aux princes chrétiens le droit d'employer le glaive contre leurs sujets ennemis de l'Église; *le droit*, dit-il, *est certain*, *mais*, ajoute-t-il, *la modération n'en est pas moins nécessaire*.

Les ouvrages théologiques de *Bossuet* lui procurerent la plus grande gloire à laquelle un théologien puisse aspirer, celle d'opérer plusieurs conversions éclatantes; on sait que son livre de l'*exposition de la fois* acheva de décider M. de Turenne à faire son abjuration, il convertit Pélisson & Brueys; celui-ci avoit voulu par vanité, sans doute, disputer contre *Bossuet*, il fut écrasé, & eut la bonne foi de se rendre; mademoiselle de Duras, dame d'atour de Madame, désira d'entendre M. *Bossuet* & le ministre Claude conférer devant elle sur les matieres controversées entre les catholiques & les protestans; la conférence se tint chez madame la comtesse de Roye, le premier mars 1678. Claude fut vaincu, & mademoiselle de Duras fit son abjuration.

M. *Bossuet* étoit l'oracle du Clergé aussi-bien que des simples fideles. Ce fut lui qui, en 1682, fut chargé de défendre les libertés de l'Église gallicane, & les quatre fameux articles de l'assemblée du Clergé.

On a de lui cinquante-un ouvrages. Ses *oraisons funebres*, & son *discours sur l'histoire universele* sont des chefs-d'œuvre, qui suffisoient pour le conduire à l'immortalité. Le Discours sur l'histoire universele, ouvrage si substantiel, si fécond en résultats, & d'une concision si instructive, prouve qu'il avoit toujours au besoin l'éloquence propre du genre qu'il traitoit. Dans ses oraisons funebres, il déploie toute la grandeur de Dieu, toute la misere de l'homme, toute la majesté de la religion. Sa prose est presque par-tout, & dans sa familiarité même, imposante comme les vers d'Athalie. Il fait de la langue un usage inconnu jusqu'à lui; il la plie, il la dompte, il lui imprime son caractere de prophete & d'homme inspiré; il la rend digne de dicter les oracles de la divinité. Les grands effets, les mouvemens qui entraînent, le ton qui subjugue ne sont qu'à son usage. On a mille fois cité cette exclamation qui étone à force d'être naturele. *Ô nuit désastreuse! Ô nuit éfroyable*, &c. M. Thomas & M. d'Alembert ont cité avec admiration la fin de l'oraison funebre du grand Condé.

„ *Ô prince, le digne sujet de nos louanges & „ de nos regrets*.......... *Agréez ces derniers „ éforts d'une voix qui vous fut connue. Vous metrez fin à tous ces discours. Au lieu de déplo„ rer la mort des autres, grande prince, dore„ navant je veux apprendre de vous à rendre la „ miene sainte: Heureux, si averti par ces che„ veux blancs, du compte que je dois rendre de „ mon administration, je réserve au troupeau que „ je dois nourir de la parole de vie, les restes „ d'une voix qui tombe, & d'une ardeur qui „ s'éteint*.

„ Dans cette péroraison touchante, dit M. Tho„ mas, on aime à voir l'orateur paroître & se „ mêler lui-même sur la scêne. L'idée imposante „ d'un vieillard qui célebre un grand homme, ces „ cheveux blancs, cette voix afoiblie, ce retour „ sur le passé, ce coup d'œil ferme & triste sur „ l'avenir, les idées de vertus & de talens, après „ les idées de grandeur & de gloire; enfin la „ mort de l'orateur jetée par lui-même dans le „ lointain, & comme aperçue par les spectateurs, „ tout cela forme dans l'âme un sentiment pro„ fond qui a quelque chose de doux, d'élevé, de „ mélancholique & de tendre. Il n'y a pas jus„ qu'à l'harmonie de ce morceau qui n'ajoute au „ sentiment, & n'invite l'âme à se recueillir, & „ à se reposer sur sa douleur „.

„ La réunion touchante, dit aussi M. d'Alem„ bert, que présente ce tableau, d'un grand hom„ me qui n'est plus parmi les vivans, & d'un „ autre grand homme qui va bientôt disparoî„ tre, pénetre l'âme d'une mélancholie douce „ & profonde, en lui faisant envisager avec dou„ leur l'éclat si vain & si fugitif des talens & de „ la renomée, le malheur de la condition hu„ maine, & celui de s'atacher à une vie si triste „ & si courte „.

Pour nous, si nous avions à choisir dans les oraisons funebres de *Bossuet*, le morceau le plus propre à donner une idée de son éloquence & de l'étendue de son talent, nous le prendrions dans la moindre, dans la plus défectueuse de ces oraisons, à laquelle sur-tout s'appliquent les reproches d'inégalité, de familiarité, de bizârerie même qu'on fait quelquefois au génie de *Bossuet*; c'est l'oraison funebre de la princesse Palatine Anne de Gonzague, & le morceau que nous y choisissons, est le tableau de la cour d'Anne d'Autriche & des troubles de la Fronde.

„ Il falloit (à la princesse Palatine) ce der„ nier malheur: Quoi? la faveur de la cour. „ La cour veut toujours unir les plaisirs avec les „ afaires. Par un mélange étonant il n'y a rien de „ plus sérieux ni ensemble de plus enjoué. En„ foncez: vous trouvez par-tout des intérêts ca„ chés, des jalousies délicates qui causent une „ extrême sensibilité, & dans une ardente am„ bition, des soins & un sérieux aussi triste „ qu'il est vain. Tout est couvert d'un air „ gai....... Le génie de la princesse Palatine „ se trouva également propre aux divertissemens „ & aux afaires. La cour ne vit jamais rien de

„ plus engageant....... Tout cédoit au charme „ secret de ses entretiens. Que vois-je, durant „ ce temps? Quel trouble! quel afreux spectacle „ se présente ici à mes ieux! La monarchie „ ébranlée jusqu'aux fondemens, la guerre civi- „ le, la guerre étrangere, le feu au dedans & „ au dehors, les remedes de tous côtés plus dan- „ gereux que les maux! Les princes arrêtés avec „ grand péril, & délivrés avec un péril encore „ plus grand; ce prince que l'on regardoit com- „ me le héros de son siecle, rendu inutile à sa „ patrie dont il avoit été le soutien: & ensuite „ je ne sai comment, contre sa propre inclina- „ tion, armé contr'elle: un ministre persécuté & „ devenu nécessaire, non seulement par l'impor- „ tance de ses services, mais encore par ses mal- „ heurs où l'autorité souveraine étoit engagée. „ Que dirai-je? étoit-ce là de ces tempêtes par „ où le ciel a besoin de se décharger quelque- „ fois, & le calme profond de nos jours devoit-il „ être précédé par de tels orages? Ou bien étoit-ce „ les derniers éforts d'une liberté remuante, qui „ alloit céder la place à l'autorité légitime? Ou „ bien étoit-ce comme un travail de la France, „ prête à enfanter le regne miraculeux de Louis? „ Non, non, c'est Dieu qui vouloit montrer qu'il „ donne la mort & qu'il ressuscite; qu'il plonge „ jusqu'aux enfers & qu'il en retire; & qu'il se- „ coue la terre & la brise: & qu'il guérit en un „ moment toutes ses blessures....... Que servi- „ rent (à la princesse Palatine) ses rares talens? „ que lui servit d'avoir mérité la confiance inti- „ me de la cour, d'en soutenir le ministre deux „ fois éloigné, contre sa mauvaise fortune, con- „ tre ses propres frayeurs, contre la malignité „ de ses ennemis, & enfin contre ses amis, ou „ partagés, ou irrésolus, ou infideles? Que ne „ lui promit-on pas dans ces besoins! Mais quel „ fruit lui en revint-il, sinon de connoître par „ expérience le foible des grands politiques; leurs „ volontés changeantes ou leurs paroles trom- „ peuses, la diverse face des temps; les amuse- „ mens des promesses; l'illusion des amitiés de la „ terre qui s'en vont avec les années & les inté- „ rêts; & la porfonde obscurité du cœur de l'hom- „ me qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui „ souvent ne sait pas bien ce qu'il veut, & qui „ n'est pas moins caché ni moins trompeur à lui- „ même qu'aux autres? Ô éternel roi des sie- „ cles, qui possédez seul l'immortalité, voilà ce „ qu'on vous préfere: voilà ce qui éblouit les „ âmes qu'on appele grandes „!

Nous ne connoissons rien d'égal à ce morceau, ni dans les anciens, ni dans les modernes. Il nous semble qu'on n'a jamais réuni dans un pareil degré toutes les profondeurs de la politique, toutes les lumieres de la philosophie, toute la rapidité du mouvement oratoire, tout l'intérêt d'un style plein, énergique, serré, nouri d'idées, d'images & de sentimens. Ce langage plus qu'humain, ces mots si supérieurs à leur valeur ordinaire, *ce travail de la France prête à enfanter le regne miraculeux de Louis XIV*; *la diverse face des temps; les amusemens des promesses; l'illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années & les intérêts*; *ce cœur de l'homme qui n'est pas moins trompeur à lui-même qu'aux autres*; & cette tirade: *Non, non c'est Dieu qui vouloit montrer*, &c. & cette image: *& qu'il secoue la terre & la brise*; & cette exclamation: *Ô éternel roi des siecles!.. Voilà ce qu'on vous préfere!* Quelles vérités! quel ton prophétique & divin! quel empire du génie de l'orateur sur la langue! comme il la plie & la subjugue & l'afranchit de ses liens pour l'élever jusqu'à lui!

L'afaire du livre des *maximes des Saints* & l'accusation de Quiétisme intentée contre M. de Fénelon, ont été regardées comme des effets de la jalousie de M. *Bossuet*. J'ignore si M. *Bossuet* étoit jaloux, mais s'il pouvoit l'être de quelqu'un dans le monde c'étoit sans doute de M. Fénelon.

Qu'auriez-vous fait, lui dit Louis XIV, *si j'avois été pour Fénelon contre vous? — Sire*, répondit *Bossuet*, *j'aurois crié vingt fois plus haut*. Cette ferme & fiere réponse honore *Bossuet*, mais sans démentir l'idée de la jalousie.

On connoît sa réponse au même Roi sur les spectacles: *Il y a de grands exemples pour & de fortes raisons contre*. Bourdaloue répondit encore mieux à une femme de la cour qui lui demandoit si elle faisoit donc un si grand mal d'aller aux spectacles. *Madame, c'est à vous à me le dire*.

Quelle que fût l'opinion de *Bossuet* sur la grande afaire de la Régale, il arrêta Louis XIV prêt à éclater contre ces respectables & inflexibles évêques d'Alet & de Pamiers, Pavillon & Caulet. Le roi vouloit les mander à la cour pour les accâbler du poids de sa colere. *Ne craignez-vous pas*, *Sire*, osa lui dire Bossuet, *que toute la route des deux évêques, du fond du Languedoc jusqu'à Versailles, ne soit bordée d'un peuple immense qui demandera leur bénédiction à genoux?* Il n'y avoit qu'un prophete, tel que *Bossuet*, qui osât parler de ce ton à Louis XIV irrité. Ce trait & plusieurs autres font voir le raport du caractere avec le talent, & montrent que le courage & la liberté sont les vrais principes de l'éloquence.

BOSTANGIS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) classe des azamoglans ou valets du sérail, occupés aux jardins du grand seigneur. Quelques-uns cependant sont élevés à un degré plus haut, & occupés aux messages ou commissions du sultan; c'est pourquoi on les nomme *hassakis* ou *chassakis*, c'est-à-dire, messagers du roi. (*A. R.*)

Bostangi Bachi, chef des jardiniers ou surintendant des jardins du grand seigneur. De simple *bostangi* ou jardinier, il parvient à cette dignité, qui est une des premieres de la Porte, & qu'il ne quite que pour être bacha à trois

queues. Quoiqu'il soit inspecteur né des jardins du sérail & des maisons du sultan, son autorité ne se borne pas à cette fonction; elle s'étend depuis le fond du port Kassumpacha, Galata, Top-Hana, & le détroit de Constantinople, jusqu'à la ville de Varne sur la mer Noire. Jour & nuit il fait la ronde dans tous ces lieux avec une gondole montée de trente *bostangis* pour veiller au feu, surprendre les ivrognes, & les femmes de mauvaise vie, qu'il coule quelquefois à fond, quand il les rencontre avec des hommes dans des bateaux. Il est encore grand-maître des eaux & forêts, & capitaine des chasses des plaisirs du grand seigneur. On ne peut faire entrer une seule piece de vin dans Constantinople sans sa permission; ce qui lui donne une jurisdiction de police sur les cabarets. Il contrôle les vins des ambassadeurs, & fait arrêter leurs domestiques à la chasse, s'ils n'ont pas son agrément. Mais sa fonction la plus honorable est de soutenir sa hautesse, lorsqu'elle se promene dans ses jardins, de lui donner la main quand elle entre dans sa gondole, d'être alors assis derriere elle, de lui parler à l'oreille en tenant le timon, & de lui servir de marche-pied le jour de son couronement.

Quelquefois le *bostangi bachi* prend les devans avec son bateau, pour écarter tous ceux qui se rencontrent sur la route de l'empereur. Il doit connoître non seulement toutes les variations que la mer cause sur son rivage, mais encore tous les différens édifices qui ornent ses bords, & les noms de leurs propriétaires, afin de répondre exactement aux questions que le grand seigneur peut lui faire; de sorte qu'il faut avoir couru longtemps les bords de cette mer, en qualité de simple *bostangi*, pour parvenir à celle de *bostangi bachi*: cet accès facile auprès du grand seigneur, donne à cet officier un très-grand crédit.

Comme les empereurs ottomans vont quelquefois à Andrinople, anciene capitale de la monarchie turque, il y a aussi dans cette ville un *bostangi bachi*, comme à Constantinople. Leur rang est égal, mais leur jurisdiction & leur revenu sont fort différens. Celui d'Andrinople n'est chargé que du palais impérial, quand le sultan y fait sa résidence, & de la garde de ses fils; au lieu que le *bostangi bachi* a une surintendance générale sur toutes les maisons de plaisance du prince, à peu près comme en France, le directeur général des bâtimens. Guer. *mœurs & usages des Turcs*, *tom. II.* (*G*)

(Π) BOTERO (Jean), né à Benne dans le Piémont vers l'an 1540; ayant demeuré quelque temps chez les Jésuites, en sortit l'an 1581. Il servit quelque temps les deux Cardinaux Borromées, archevêques de Milan, parcourut l'Europe & s'établit enfin à la cour de Savoie avec le titre de précepteur des Princes du duc Charles-Emmanuel, où il mourut en 1617. Parmi plusieurs ouvrages qu'il a publiés, dont on peut voir le catalogue chez M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 1869), le plus celebre est celui qui a pour titre *Relazioni Universali* imprimé d'abord à Rome en 1592, & réimprimé ensuite plusieurs fois. Dans cet ouvrage il décrit avec précision l'état, la situation, les forces, le caractere, la religion &c. de toutes les parties du monde, & fait voir son goût & l'exactitude de ses observations. On le peut considérer comme le premier ouvrage publié sur ce sujet: il est à présent à peu près inutile à cause des grands changemens arivés ensuite; cependant on doit savoir gré à l'Auteur qui écrivit le mieux possible pour ces temps-là. On peut lire le savant Éloge de *Botero* & de ses œuvres, publié récemment par M. le comte Jean-François Galeani Napilone de Cocconato Passeran (*Piemontesi Illustri* T. I. p. 151.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BOTHWEL, (Jacques Hesburn, comte de). (*Hist. d'Écosse.*) *Voyez* Marie Stuart.

(Π) BOTTARI (Jean) né à Florence en 1689, demeura dans sa patrie jusqu'à l'an 1730, & pendant ce temps il eut beaucoup de part à la nouvele édition du Vocabulaire de la Crusca, plus ample & plus exacte que les précédentes. Il passa ensuite à Rome où ayant obtenu une place parmi les Prélats, il y resta jusqu'à sa mort arivée en 1775. Il eut de grandes connoissances dans plusieurs genres, sur-tout dans la langue Italiene, dans les Antiquités & dans les Beaux Arts. Nous en avons une preuve dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, dont on a le catalogue dans l'ouvrage de M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 1879.). Il nous suffit d'indiquer le Musée Capitolin en deux volumes, le recueil de Lettres sur la Peinture, la Sculpture & l'Architecture, la Description du Palais Apostolique du Vatican, &c.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BOVADILLA, (don François de) (*Hist. d'Espagne*). C'est le nom d'un commandant espagnol, qui ayant été nommé gouverneur général dans les Indes occidentales, c'est-à-dire, dans l'Amérique, commença, en arivant à Saint-Domingue, par sommer Diégo Colomb, frere de Christophe, de lui remettre la citadelle de cette île, dont il avoit la garde; sur son refus, *Bovadilla* s'empara de la place par force, chargea de fers les trois freres Colomb, Christophe, Diégo & Barthelemi, & les renvoya en Espagne avec les pieces d'un procès criminel qu'il avoit commencé à instruire contr'eux. Ferdinand & Isabelle firent quelques réparations à Colomb, ils révoquerent *Bovadilla* & ils envoyerent à sa place un autre gouverneur. *Bovadilla* périt dans le passage, la flote qui le ramenoit ayant fait naufrage: vingt-un navires chargés d'or coulerent à fond dans cette occasion. Ce désastre ariva en 1502.

BOUCANIER, s. m. (*Hist. anc.*) est le nom que l'on donne dans les Indes occidentales à certains sauvages qui font fumer leur viande sur une grille de bois de Brésil placé à

une certaine hauteur du feu, qu'on appele *boucan*.

De là vient qu'on appele *boucans* les petites loges dans lesquelles ils font fumer leurs viandes, & l'action de les préparer, *boucaner*.

On prétend que la viande ainsi *boucanée* plait également aux ieux & au goût, qu'elle exhale une odeur très-agréable; qu'elle est d'une couleur vermeille, & qu'elle se conserve plusieurs mois dans cet état.

Oexmelin, de qui nous tenons ces faits, ajoute qu'il y a des habitans qui envoient dans ces lieux leurs engagés lorsqu'ils sont malades, afin qu'en mangeant de la viande *boucanée*, ils puissent recouvrer la santé.

Savary dit que les Espagnols, qui ont de grands établissemens dans l'île de Saint-Domingue, y ont aussi leurs *boucaniers*, qu'ils appelent *matadores* ou *monteros*, c'est-à-dire, *chasseurs*: les Anglois appelent les leurs *cow-killers*.

Il y a deux sortes de *boucaniers*; les uns ne chassent qu'aux bœufs, pour en avoir le cuir; & les autres aux sangliers, pour se nourir de leur chair.

Voici, suivant Oexmelin, la maniere dont ils font *boucaner* la viande. Lorsque les *boucaniers* sont revenus le soir de la chasse, chacun écorche le sanglier qu'il a apporté, & en ôte les os; il coupe la chair par aiguilletes longues d'une brasse ou plus, selon qu'elles se trouvent. Ils la mettent sur des tables, la saupoudrent de sel fort menu, & la laissent ainsi jusqu'au lendemain, quelquefois moins, selon qu'elle prend plus ou moins vîte son sel. Après ils la mettent au *boucan*, qui consiste en vingt ou trente bâtons gros comme le poignet, & longs de sept à huit pieds, rangés sur des travers environ à demi-pied l'un de l'autre. On y met la viande, & on fait force fumée dessous, où les *boucaniers* brûlent pour cela les peaux des sangliers qu'ils tuent, avec leurs ossemens, afin de faire une fumée plus épaisse. Cela vaut mieux que du bois seul; car le sel volatil qui est contenu dans la peau & dans les os de ces animaux, vient s'y atacher, & donne à cette viande un goût si excellent, qu'on peut la manger au sortir de ce *boucan* sans la faire cuire, quelque délicat qu'on soit.

L'équipage des *boucaniers*, selon le même auteur, est une meute de vingt-cinq à trente chiens, avec un bon fusil, dont la monture est différente des fusils ordinaires, & qu'on nomme *fusils de boucaniers*. Leur poudre, qui est excellente, & qu'ils tirent de Cherbourg, se nomme aussi *poudre de boucaniers*. Ils sont ordinairement deux ensemble, & s'appelent l'un l'autre *matelot*. Ils ont des valets qu'ils appelent *engagés*, qu'ils obligent à les servir pour trois ans, & auxquels, ce terme expiré, ils donnent pour récompense un fusil, deux livres de poudre & six livres de plomb, & qu'ils prenent quelquefois pour camarades. En certaines occasions ces *boucaniers* se joignent aux troupes réglées dans les colonies, & servent aux expéditions militaires; car il y en a parmi toutes les nations européenes qui ont des établissemens en Amérique. (*G*)

BOUCHE signifie, dans les cours des princes, ce qui regarde leur boire & leur manger, & le lieu où on l'apprête; de là les officiers de *bouche*, les chefs de la *bouche*. (*A. R.*)

Bouche-en-cour, (*Hist. mod.*) c'est le terme dont on se sert pour signifier le privilége d'être nouri à la cour aux dépens du roi. Ce privilége ne s'étend quelquefois qu'à la fourniture du pain & du vin. Cette coutume étoit en usage anciénement chez les seigneurs, de même que chez les rois. (*G*)

Bouche, (Honoré) (*Hist. litt. mod.*) docteur en théologie, auteur d'une histoire de Provence en deux vol. *in-folio*. Né à Aix en 1598, mort en 1671.

BOUCHER, (Jean) (*Hist. de Fr.*) curé de saint Benoît, fameux ligueur, connu par ses emportemens contre les rois Henri III & Henri IV. Ce fut, dit-on, dans une chambre qu'il avoit au collége de Fortet, que se tint (en 1585) la premiere assemblée des ligueurs. Ses sermons étoient des satyres contre les deux rois pour soulever les peuples; pour entraîner ceux mêmes qui n'alloient point au sermon, il joignoit aux ressources de la chaire celles de l'imprimerie; les libelles les plus séditieux de ce temps-là sont de *Boucher*; il est l'auteur du traité, *de justa Henrici III abdicatione*.

La fureur de *Boucher* fut plus grande encore contre Henri IV, *même*, & peut-être *sur-tout* après son abjuration; il publia en 1594 ses *Sermons de la simulée conversion & nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn*. Ils furent brûlés par le boureau; la même année, Paris ayant ouvert ses portes à Henri IV le 22 mars, *Boucher* qui n'étoit point compris dans l'amnistie, se sauva de la ville à la suite des Espagnols, & se retira sous leur protection en Flandre, où il fit l'*apologie de Jean Châtel*, qu'il publia sous le nom de François de Vérone en 1595. On dit que sur la fin de ses jours il se repentit de ses excès. Il mourut en 1644, chanoine & doyen de Tournai. *Boucher* avoit été recteur de l'université & prieur de Sorbone.

BOUCHER d'ARGIS, (Antoine-Gaspard) (*Hist. litt. mod.*) avocat, auteur de plusieurs livres de jurisprudence estimés, est sur-tout connu par ses articles de jurisprudence insérés dans l'Encyclopédie. Né en 1708, avocat en 1727, conseiller au conseil souverain de Dombes en 1753.

BOUCHERAT, (Louis) (*Hist. de France*) chancelier de France, successeur du chancelier le Tellier. Sa devise est remarquable; on sait que celle de Louis XIV étoit le soleil, avec ces mots, clairs ou non: *nec pluribus impar*. Celle du chancelier étoit un coq, avec ces mots beaucoup plus

clairs: *Sol reperit vigilem*. Le chancelier *Boucherat*, étant maître des requêtes, avoit été du conseil établi en *1667* pour la réformation de la justice, & dont la fameuse ordonance de *1667* fut l'ouvrage. Il mourut en *1699*. Il étoit fils d'un maître des comptes, homme estimé.

BOUCHET, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) procureur à Poitiers, auteur des *Annales d'Aquitaine*, & de quelques autres ouvrages qui méritent moins d'être cités. Né en 1476, mort en 1550.

BOUCHET, (HENRI DU) conseiller au parlement de Paris, a laissé sa bibliotheque aux chanoines réguliers de saint Victor, à condition qu'elle seroit publique. Mort en 1654.

BOUCICAUT, (JEAN LE MEINGRE DE) (*Hist. de France.*) c'est le nom de deux maréchaux de France, pere & fils, l'un sous les rois Jean & Charles V, l'autres sous Charles VI. Le premier est nommé parmi les seigneurs françois qui conclurent le traité de Bretigny, le 8 mai 1360.

En *1364*, il reprit Mantes & Meulan sur le roi de Navarre, Charles le Mauvais. Il mourut à Dijon, le 15 mars *1367*.

Le second, beaucoup plus célebre encore, fut armé chevalier par le roi Charles VI, la veille du jour de la bataille de Rosebeque, en 1382, où il combatit auprès de la persone du Roi. En *1396*, il fut fait prisonier à la bataille de Nicopolis & ne revint en France qu'en *1399*.

Les Génois, qui ne pouvoient soufrir ni le joug, ni la liberté, ayant soufert tour-à-tour tous les maux du despotisme & de l'anarchie, de l'aristocratie & de la démocratie, ayant pris pour maîtres tous leurs principaux citoyens, & plusieurs souverains de l'Europe, s'étoient donnés à Charles VI. Leur premier traité avec la France est de 1392.

Il n'étoit que l'ouvrage des nobles; mais en *1396*, tous les ordes de l'état réunis, conférerent à Charles VI, & à ses successeurs, l'autorité souveraine, & lui préterent serment de fidélité. Antoine Adorne, alors duc ou doge de Gênes, en fut fait gouverneur pour le roi. Le maréchal de *Boucicaut*, à son retour de la Grece, y fut envoyé. En arivant à Gênes, il y trouva par-tout des traces éfrayantes de l'anarchie, qui l'avoit désolée. Tout y présentoit l'image de la destruction: des nobles humiliés & banis; une populace insolente, livrée aux plus grands excès; des voleurs & des assassins impunis, qui remplissoient la ville de meurtres & d'incendies; des marchands éfrayés, qui se resserroient dans l'intérieur de leurs maisons; le commerce anéanti; toutes les boutiques, toutes les banques, tous les bureaux fermés; des bourgeois puissans qui se faisoient la guerre de rue en rue; des tours élevées dans tous les palais; des citoyens assiégés par d'autres citoyens; des factions mal étoufées & toujours prêtes à se ranimer, &c. La vigilance & la fermeté du maréchal arrêterent tous ces désordres; il se fit apporter les armes, il défendit les assemblées, il fit trancher la tête aux plus factieux, il punit avec plus de rigueur ceux qui avoient commis de plus grands crimes; des compagnies exactement entretenues firent la garde dans toutes les places; deux châteaux élevés, l'un à l'entrée du port, qu'on nomma *la Darse*, l'autre dans la ville, qu'on appela *le Châtelet*, continrent les habitans; les Génois se firent pendant dix ans l'éfort d'être heureux & tranquilles; mais en 1409, ils se jetent sur les François & les massacrent; le maréchal de *Boueicaut* échape avec peine à leur fureur; ils se replongent dans les révolutions & dans l'anarchie; mais le souvenir des jours heureux dont ils avoient joui sous le gouvernement du maréchal de *Boucicaut* les ramena encore plus d'une fois à la France.

Pendant le temps de son gouvernement, le maréchal fit la guerre dans le Levant avec beaucoup de gloire & souvent de succès; il fit lever aux Turcs le siége de Constantinople & reconquit plusieurs places pour l'empereur grec. L'épitaphe de *Boucicaut*, qu'on lit à Tours, dans la chapelle de sa famille, derriere le chœur de l'église de saint Martin, lui donne le titre de *grand connétable de l'empereur, & de l'empire de Constantinople*.

Ce fut le maréchal de *Boucicaut* qui assiégea dans Avignon l'antipape Benoît XIII, lorsque Charles VI las de tous ses subterfuges & de la durée du schisme, voulut le forcer à l'abdication.

Boucicaut fut encore fait prisonier à la bataille d'Azincourt, & mené en Angleterre, il y mourut en 1421. C'est un des plus braves guerriers dont s'honore la chevalerie Françoise.

BOUDIER (RENÉ) (*Hist. litt. mod.*) avoit des talens de toute espece, des connoissances dans tous les genres, & étoit médiocre en tout; mais il avoit beaucoup de moyens de jouissance, & il les conserva long-temps; à quinze ans il savoit beaucoup de langues, il étoit déja au nombre des littérateurs, il mourut à quatre-vingt-dix ans à Mantes au mois de novembre 1723, & on ne dit pas qu'il eût beaucoup perdu de ses facultés; il écrivit sur l'histoire Romaine, sur l'histoire de France, sur les médailles; mais il n'est connu que par cette épitaphe qu'il se fit à lui-même.

J'étois gentilhomme normand,
D'une antique & pauvre noblesse,
Vivant de peu tranquillement
Dans une honorable paresse:
Sans cesse le livre à la main,
J'étois plus sérieux que triste;
Moins françois que grec & romain;
Antiquaire, archimédailliste;
J'étois poête, historien.....
Et maintenant je ne suis rien.

BOUDOT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) imprimeur-libraire de Paris, connu par son petit di-

ctionaire latin, corrigé & perfectioné par messieurs Lallemant.

BOUFFLERS, (*Hist. de Fr.*) anciene & illustre maison de Picardie; elle tire son nom de la terre de *Boufflers*, située dans cette province dans le comté de *Ponthieu* sur la riviere d'Authie, entre Hesdin & Abbeville, terre possédée de temps immémorial & sans interruption par les seigneurs de cette maison.

Ceux d'entr'eux qui apartienent le plus particuliérement à l'histoire, sont: 1°. Henri qui acompagna saint Louis aux croisades.

2°. Guillaume II son fils, qui acompagna le comte d'Anjou, frere de saint Louis, à la conquête du royaume de Sicile, & qui acquit beaucoup de gloire à la bataille de Bénévent, où Mainfroy fut tué en 1266.

3°. Aleaume I, petit-fils du précédent, qui se signala l'an 1304 à la journée de Mons en Puelle contre les Flamands, & dans d'autres expéditions.

4°. Pierre II, petit-fils du précédent, pris à la bataille d'Azincourt.

5°. Pierre II, fils du précédent, député par le duc de Bourgogne, pour la paix d'Arras en 1435, aida le dauphin à faire lever aux Anglois le siége de Dieppe, prit sur eux d'assaut Gerberoy, acompagna en 1450 Charles VII à la conquête de la Normandie. Deux de ses fils, Jean & Colard, furent tués à la bataille de Nanci en 1477.

6°. Jacques I, leur frere aîné, se distingua fort à la bataille de Guinegate en 1479.

7°. Adrien I, son petit-fils à celle de Pavie.

8°. Adrien II, fils d'Adrien I, aux combats de saint Denis, de Moncontour, d'Auneau.

9°. Robert & Nicolas, petits-fils d'Adrien II, chevaliers de Malte, furent tués sur les galeres de la religion le 28 septembre 1644.

10°. Le plus célebre de tous, est le maréchal de *Boufflers*. Le détail de ses services & de ses exploits excéderoit l'étendue que nous pouvons donner à chaque article; nous ne parlerons que des principaux. Éleve des Condé, des Turenne, des Créqui, des Luxembourg, des Catinat, il fut blessé au combat de Woerden en 1673; il eut grande part à la victoire d'Ensheim, du 4 octobre 1674, où il fut encore blessé; il prit possession de Casal, le 30 septembre 1681. Au renouvélement de la guerre en 1688, il prit Keiserlauter, Creutznach & Oppenheim; en 1689, Kocheim sur la Moselle; en 1691, il fut blessé au siége de Mons & bombarda Liége. En 1692, il fut fait colonel du régiment des gardes & bombarda Charleroi; en 1693, il prit Furnes le 6 janvier, & fut fait maréchal de France le 27 mars. En 1695, il se jeta dans Namur, qu'il défendit contre le roi Guillaume; il y fut retenu prisonier au mépris de la capitulation, sous prétexte que les François avoient manqué à d'autres capitulations précédentes, mais il fut renvoyé au bout de quinze jours. Ce fut le maréchal de *Boufflers* qui commanda en 1698, le camp de paix qu'il y eut à Compiegne pour l'instruction de M. le duc de Bourgogne; on y a beaucoup vanté, plus même qu'il ne le falloit peut-être, la magnificence & la grande dépense de M. le maréchal de *Boufflers*; il eût été beaucoup plus utile d'apprendre à commander des camps, soit de paix, soit de guerre, avec le moins de dépense possible. Les deux choses que les hommes ont le plus vantées dans tous les temps sont précisément les deux qui leur sont les plus funestes: la guerre & la magnificence.

Dans la grande guerre de la succession d'Espagne, M. le maréchal de *Boufflers* commanda en 1702 l'armée de Flandre sous M. le duc de Bourgogne, & poussa les ennemis jusque sous le canon de Nimegue. En 1702 encore, il gâgna le combat d'Ékeren, le 30 juin. En 1704, il fut fait capitaine des gardes du corps. En 1708 & 1709, il acquit beaucoup de gloire au milieu des désastres de la France. Sa défense de Lille est regardée comme un des plus mémorables exploits de cette guerre. „ Je suis bien glorieux, lui dit „ le prince Eugene, d'avoir pris Lille défendu „ par vous, mais j'aimerois mieux encore l'avoir „ défendu comme vous „. Le roi pour récompenser M. de *Boufflers*, le fit pair de France, & donna la survivance de son gouvernement de Flandre à son fils aîné.

En 1709, „ M. le maréchal de *Boufflers*, dit M. le président Hénault, „ par cette générosité „ vraiment romaine, qui a fait son caractere, „ avoit demandé & avoit obtenu d'aller servir „ sous les ordres du maréchal de Villars, quoi- „ qu'il fût son ancien. M. le maréchal de Vil- „ lars ayant été blessé, ce fut M. de *Boufflers* „ qui fit la retraite, & il la fit en très-bon „ ordre „.

Il perdit son fils aîné le 22 mars 1711, & obtint pour le puîné, âgé de cinq ans, le gouvernement de la Flandre; c'est ce dernier qui est mort à Gênes le 2 juillet 1747, commandant des troupes que Louis XV avoit envoyées aux Génois.

> Élevez dans vos vers
> Un monument au généreux *Boufflers*;
> Il est d'un sang qui fut l'apui du trône;
> Il eût pu l'être, & la faux du trépas
> Tranche ses jours échapés à Bellone,
> Au sein des murs délivrés par son bras.

Il laissa un fils, mort sans enfans le 13 septembre 1751. Le maréchal, son aïeul, étoit mort à Fontainebleau le 22 août 1711 cinq mois après son fils aîné. Mais la maison de *Boufflers* subsiste avec éclat dans d'autres branches.

BOUGAINVILLE, (JEAN PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) littérateur également estimable par ses mœurs & par ses écrits, auteur de la tradu-

ction de l'anti-Lucrece, du Parallele d'Alexandre & de Tahmas Kouli-Kan, de plusieurs bons mémoires & de plusieurs bons éloges insérés dans le recueil de l'académie des belles lettres. Il se piquoit de ne s'être pas permis un seul *hiatus* dans son Parallele d'Alexandre & de Tahmas Kouli-Kan; en général les bons écrivains les évitent naturélement par le seul sentiment de l'harmonie, ils évitent, & même avec quelque soin les *hiatus* formés par la même voyele; *il all*a à *Athênes*; *né & élevé*; &c. quand l'*hiatus* est formé par deux voyeles différentes, *nouri avec molesse*, *ménagé avec art*, &c. ce n'est pas proprement un *hiatus* dans la prose; il n'y a point là de défaut, & c'est une peine bien superflue que d'éviter cette rencontre indifférente de voyeles, qui ne nuit pas plus à l'harmonie que celle des consones. Ce soin minutieux & inutile peut même nuire beaucoup plus au style que tous les *hiatus* du monde par l'air de contrainte & de recherche qu'il doit lui donner.

M. *de Bougainville*, né à Paris le premier décembre 1722, fut admis en 1746, âgé de vingt-trois ans seulement, dans l'académie des belles lettres, où il avoit déja remporté un prix. M. Fréret, secrétaire perpétuel de cette académie, étant mort en 1749, M. *de Bougainville* lui succéda dans cet emploi, que les infirmités nées avec lui, & qui empoisonerent le court espace de sa vie, l'obligerent de quiter en 1755, & il eut pour successeur dans le secrétariat, M. Le Beau. Il fut reçu à l'académie françoise en 1754. Il étoit aussi de l'académie de Cortone, & garde de la salle des antiques du Louvre. Il mourut à Loches le 22 juin 1763, dans sa quarante & unieme année, chez madame de Baraudin, sa sœur, femme du lieutenant de roi de cette ville. M. *de Bougainville*, si célebre par ses expéditions maritimes & militaires, est leur frere. M. Le Beau, dans l'éloge de M. *de Bougainville* l'académicien, a raporté de lui des vers de tragédie qu'on ne connoissoit point; ils n'ont pas la couleur tragique, mais il y en a de fort beaux. Le sujet est la mort de Philippe, roi de Macédoine, pere d'Alexandre. Philippe entreprend ce qu'Alexandre exécuta, il veut aller conquérir la Perse. Démarate, Corinthien, retiré à sa cour, veut lui faire craindre de la part de la Grece, ce qui en effet auroit dû ariver pendant l'expédition d'Alexandre, & ce qui n'ariva pas, c'est-à-dire, un soulévement général de cette contrée récemment soumise, contre la Macédoine dont elle devoit porter impatiemment le joug; Philippe lui répond par ces vers que nous choisissons.

Je crains peu contre nous la Grece mutinée,
De ses plus fiers guerriers la fleur est moissonée ....
Que peut-elle sans chefs, sans soldats, sans vaisseaux?
De sa fidélité sa foiblesse est le gage.
Les Grecs, de leurs aïeux, n'ont plus que le langage ....
Peuple ingrat, qui me hait & m'aime *par accès*;
Qui moins grand qu'indocile, & plus fougueux que brave,
Ne sait pas être libre, & frémit d'être esclave...
Rétabli dans ses droits par ma main vengeresse,
De vos amphictyons l'auguste tribunal
M'a d'une voix commune élu son général.
Que dans ses murs déserts, Sparte en vain menaçante
Éleve sourdement une voix impuissante ....
Qu'importe à ma grandeur? j'estime Démosthene,
C'est mon rival, c'est l'âme & le héros d'Athênes;
De ses cris généreux l'éloquente fureur
A souvent de son peuple enflamé la valeur:
Mais Eschine & Cléon, de ce peuple volage
Savent, quand je le veux, lui ravir le suffrage ...
L'injuste Athénien, terrible en ses caprices,
Fait du malheur un crime, & punit les services,
Exile le grand homme, & se livre au flateur ....
Argos n'eut qu'un instant: Thebe a passé comme elle ....
Épaminondas seul fit le sort des Thébains ....
Il fut vainqueur de Sparte, & de Sparte admiré.
J'envierois son trépas; le ciel l'avoit fait naître
Pour sauver sa patrie, & me servit de maître:
J'appris à son école, à celle des revers,
L'art de dompter les Grecs, & par eux l'univers.

BOUGEANT, (Guillaume-Hyacinthe) (*Hist. litt. mod.*). C'est le fameux pere *Bougeant*, jésuite, connu principalement par deux ouvrages, l'un grave, l'*Histoire du traité de Westphalie, & celle des guerres & des négociations qui le précedent*; l'autre léger, l'*Amusement philosophique sur le langage des bêtes*; ce dernier le fit exiler à la Fleche. Ce n'est peut-être pas une grande peine pour un religieux, d'être relégué pour un temps dans la maison la plus belle & la plus agréable de son ordre. Le pere *Bougeant* fut obligé de se rétracter pour avoir la permission de revenir à Paris. Il a fait des livres de physique & des livres de piété qui sont beaucoup moins lus que les autres. Il a daigné faire quelques comédies contre les jansénistes & les convulsionaires. Ces comédies sont: *La femme docteur*, ou *la théologie tombée en quenouille*; *le saint déniché*; *les quakers françois*, ou *les nouveaux trembleurs*. Il étoit né à Quimper en 1690, s'étoit fait jésuite en 1706, mourut à Paris en 1743.

BOUGEREL, (Joseph) (*Hist. litt. mod.*) prêtre de l'oratoire d'Aix, auteur de la *Vie de Gassendi* & de *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Provence*. Mort à Paris en 1753.

BOUGUER, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) étoit fils de Jean *Bouguer*, professeur royal d'hy-

drographie au Croisic. La nature, son goût particulier, les exemples domestiques lui ouvrirent la carriere des sciences; on connoît un *Traité de la navigation* composé par M. *Bouguer* le pere, imprimé pour la premiere fois en *1699*, réimprimé en *1706*.

Le premier ouvrage qui ait fait connoître l'étendue des talens & des lumieres de M. *Bouguer* le fils, est un *Mémoire sur la mâture des vaisseaux*, qui remporta le prix de l'académie des sciences en 1727, & qui fit beaucoup de sensation parmi les savans. L'académie des sciences s'empressa d'élire M. *Bouguer* en 1731. Une multitude d'excellens ouvrages auxquels l'astronomie & la navigation doivent les plus grands progrès, accrurent sa réputation parmi les savans, mais il en eut peu dans le monde. M. de la Condamine, par le seul talent d'écrire, lui enleva dans le public la principale gloire du voyage des académiciens au Pérou. M. de la Condamine, par le zele & le courage qu'il avoit montré dans les détails de cette expédition savante, avoit droit sans doute à une grande partie de la gloire qu'il obtint; mais M. *Bouguer* ne devoit pas être privé comme il le fut dans l'opinion publique du fruit de ses observations & de ses travaux que les savans seuls surent priser avec équité. Sa relation du voyage au Pérou, moins intéressante dans la forme que les écrits de M. de la Condamine sur le même sujet, n'en est pas moins un résultat précieux des plus importantes découvertes, où les lumieres du philosophe éclairent toujours l'œil de l'observateur, & où le désir de remplir dignement le principal objet, n'a fait négliger aucun autre objet qui pût être intéressant, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral.

Les autres ouvrages de M. *Bouguer*, dont les savans seuls sont des juges compétens, sont *la construction du navire; la figure de la terre;* un *Traité d'optique; la manœuvre des vaisseaux*; un *Traité de la navigation*, tous volumes *in*-4°. tous ouvrages offrant des vues nouveles. Il mourut le 15 août 1758, à *63* ans. On croit que le chagrin qu'il conçut du mauvais succès de ses démêlés avec M. de la Condamine & de l'injustice qu'il crut éprouver à cet égard, ne contribua pas peu à sa mort.

BOUHIER, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) président à mortier au parlement du Dijon; c'est à lui que M. de Voltaire succéda en 1746 à l'académie françoise.

M. le président *Bouhier* a traduit en société avec l'abbé d'Olivet, les Tusculanes de Cicéron. Il y a de lui des dissertations sur Hérodote & d'autres ouvrages savans en littérature. Il y en a aussi de célebres en jurisprudence. Il a commenté la coutume de Bourgogne & fait un traité de la *Dissolution du mariage pour cause d'impuissance*. Né en 1673. Mort en 1746.

BOUHOURS (Dominique). (*Hist. litt. mod.*) C'est le pere *Bouhours*, jésuite, fameux par ses ouvrages de grammaire & de critique littéraire, sur-tout par sa *maniere de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, & par ses *entretiens d'Ariste & d'Eugene*, & par la critique que Barbier d'Aucour fit de ce dernier ouvrage. (*Voyez l'article* Barbier d'Aucour.) Le pere *Bouhours* fut apparemment obligé par état d'écrire les vies de saint Ignace & de saint François-Xavier; il a aussi écrit l'histoire du grand-maître d'Aubusson; mais son goût le ramenoit toujours à la grammaire & à la critique. L'abbé de la Chambre l'appeloit l'*empereur des muses*, mot bien recherché, qu'on croit entendre cependant. Le pere *Bouhours*, né à Paris en 1628, y mourut en 1702. On dit qu'étant à l'extrémité, mais toujours occupé de grammaire, il dit: „ Je *vas* mourir ou je *vais* mourir „; l'un & l'autre se dit; & que ce furent ses dernieres paroles.

BOUILLON. *Voyez* Godefroi, Marck (la), & Tour. (la).

BOULAINVILLIERS (Henri de). (*Hist. litt. mod.*) Ses ouvrages sur l'histoire de France ont été recueillis en 3 vol. *in-fol.*

„ Nous n'avons garde de rien adopter de cet „ auteur „ dit M. le président Hénault: jugement d'une concision un peu dure & qui mérite quelques restrictions.

„ Le systême de M. le comte de Boulainvilliers, selon M. de Montesquieu, „ semble être une „ conjuration contre le tiers-état. Il avoit plus „ d'esprit que de lumieres, plus de lumieres que „ de savoir. Son ouvrage est sans aucun art; il „ y parle avec cette simplicité, avec cette fran- „ chise de l'anciene noblesse dont il étoit sorti „.

Dans son histoire des Arabes & de Mahomet restée imparfaite, il s'engoue de Mahomet; un critique dur l'appele en conséquence, *Mahométan françois.*

On sait quel étoit son foible pour l'astrologie judiciaire. Le cardinal de Fleury disoit de lui, qu'*il ne connoissoit ni l'avenir, ni le passé, ni le présent*. C'est un mot & non pas un jugement.

Il mourut le 23 janvier 1722. Il étoit né le 21 octobre 1658. Des amateurs du merveilleux ont prétendu qu'on avoit trouvé à son inventaire une lettre d'un astrologue de ses amis, auquel il avoit envoyé son horoscope avec les preuves. Son ami discute ces preuves, les combat par des raisons astrologiques: „ Vous croyez mourir un tel „ jour, lui dit-il, je crois que vous vous trom- „ pez „; & il dit son jour, qui fut en effet le 23 janvier 1722.

BOULANGER, (Nicolas-Antoine) (*Hist. litt. mod.*) ingénieur, employé dans les ponts & chaussées, que des fonctions qui l'éloignoient si souvent de son cabinet, ne purent empêcher d'étudier les langues & de composer des ouvrages savans. Il est auteur de quelque livre; il a fourni aussi à l'Encyclopédie des avis importans. On lui trouvoit

trouvoit dans la physionomie beaucoup de ressemblance avec Socrate, tel qu'on le voit sur des pierres antiques. Né à Paris en 1722. Mort en 1759.

BOULAY, (César-Égasse du) (*Hist. litt. mod.*) principalement connu par son histoire de l'université de Paris, abrégée par M. Crevier. Mort en 1678.

BOULEN *ou* BOLEYN, (Anne de) (*Hist. d'Angl.*) seconde femme de Henri VIII, roi d'Angleterre. (*Voyez* Henri VIII.)

BOUQUET, (dom Martin) bénédictin de la congrégation de Saint Maur. On sait quelle part a eue ce savant bénédictin à la collection des historiens de France, & aux utiles dissertations qui l'acompagnent. Né à Amiens en 1685. Mort à Paris en 1754.

BOURBON, (*Hist. de Fr.*). C'est le nom, 1°. d'une anciene maison dont les biens ont passé avec ce nom dans la branche royale de la maison de France, qui occupe aujourd'hui les trônes de France, d'Espagne & des Deux-Siciles. 2°. De cette branche auguste & heureuse, qui réunit aujourd'hui tant de grandeur, de puissance & de gloire, & qui a produit plusieurs autres branches illustres, dont il sera parlé sous les noms particuliers qui les désignent.

Les anciens sires de *Bourbon* sont les ancêtres maternels de la maison de France. Leur origine se perd dans la nuit des temps; ils prenoient au commencement de la seconde race de nos rois, les titres de princes, de barons & de comtes. Aymar, l'un d'eux, fonda en 921 le prieuré de Souvigny en Bourbonois; deux freres de cette anciene maison bâtirent les villes de Bourbon-Lancy & de Bourbon-l'Archambaud.

Lorsque Hugues Capet parvint au trône, les barons de *Bourbon* relevoient immédiatement de la courone. La baronie de *Bourbon* fut toujours réputée la premiere & la plus anciene du royaume, jusqu'à ce qu'ayant été érigée en duché-pairie, „ les sires de Montmorenci, dit l'historien des maisons de *Bourbon* & de Montmorenci, „ prirent de l'aveu du roi & de la nation, le ti- „ tre de premiers barons de France „.

La premiere race des sires de *Bourbon* subsista pendant trois siecles, & produisit douze princes ou barons, dont sept furent connus sous le nom d'*Archambaud*. Archambaud VII, le dernier de cette race, ne laissa qu'une fille, nommée Mahaud. Elle épousa, 1°. Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, dont elle eut Marguerite de Salins, mariée dans la suite à Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier. 2°. Guy de Dampierre, dont elle eut plusieurs fils. L'aîné prit le nom, le cri & les armes de *Bourbon*. La comtesse de Forcalquier, sa sœur utérine, voulut lui disputer la baronie de *Borbon*; il prouva aisément que cette baronie ne pouvoit passer aux filles qu'au défaut des mâles: la comtesse de Forcalquier se desista de ses prétentions moyénant une indemnité: la maison de Dampierre forma la seconde race des sires de *Bourbon*. Archambaud VIII & Archambaud IX composoient seuls cette race; ce dernier ne laissa que deux filles, Mahaud & Agnès, mariées aux deux fils aînés de Hugues IV, duc de Bourgogne, prince du sang, descendu du roi Robert. Mahaud l'aînée eut en partage les biens maternels qui étoient immenses; Agnès eut les biens paternels; celle-ci n'eut de son mariage avec Jean de Bourgogne, que Béatrix de Bourgogne, qui épousa Robert de France, comte de Clermont, sixieme & dernier fils de Saint Louis.

Archambaud VIII eut un frere, nommé Guillaume de Dampierre-Bourbon, qui épousa Marguerite, héritiere de Flandre, de la maison de Haynaut. Le dernier comte de Flandre de cette maison de Dampierre, eut une fille, qui porta les comtés de Flandre, d'Artois & de Nevers dans la seconde maison de Bourgogne, qui les a portés dans celle d'Autriche. Ainsi les deux plus augustes maisons de l'Europe, celles de Bourbon & d'Autriche, tirent leur origine maternele de la maison de Dampierre-Bourbon.

Robert, comte de Clermont, étoit jeune encore, & avoit acquis beaucoup de gloire dans les combats & de célébrité dans les tournois, lorsque l'arivée du prince de Salerne, son cousin, à Paris; en 1278, donna lieu à un nouveau tournoi; le comte de Clermont voulut y signaler sa force & son adresse; il reçut de si furieux coups sur la tête, qu'elle en fut considérablement afoiblie; c'étoit le prince le mieux fait & le plus heureusement né, de la maison royale.

Philippe-Auguste avoit voulu prévenir ces malheurs, mais il n'avoit pas été assez loin; il avoit défendu à ses fils, sous peine d'encourir son indignation, de prendre part à ces dangereux exercices: mais les rois sont les peres de tous leurs sujets & doivent pourvoir, autant qu'il est possible, à la sûreté de tous; puisque le danger de ces exercices étoit reconu, il falloit les proscrire entiérement. Mal-gré la défense de Philippe-Auguste, qui n'étoit qu'une invitation à s'éloigner de ces jeux, l'amour forcéné d'une fausse gloire y entraîna presque toujours les rois & les seigneurs du sang, & il ne fallut pas moins que la mort tragique de Henri II pour faire cesser en France ces divertissemens funestes.

Le comte de Clermont survécut quarante ans à son malheur; il eut des intervalles lucides, puisqu'on le voit admis dans les conseils & chargé de négociations importantes. Il mourut en 1317. Il est enterré aux jacobins de la rue Saint Jacques; on y lit ces quatre vers de Santeuil, qui servent d'épitaphe à ce pere des *Bourbons*:

Hic stirps Borbonidum, hic primus de nomine princeps
Conditur, hi tumuli velut incunabula regum;
Huc veniant proni regali e stirpe nepotes:
Borbonii hic regnant, invito funere, manes.

Louis I, fils de Robert, & qu'on nommoit *Louis Monsieur* du vivant de Robert, fut le premier duc de *Bourbon ;* cette baronie fut érigée pour lui en duché - pairie par Charles le Bel, l'an 1327. Il avoit mérité ce prix de ses services, il s'étoit signalé dans les guerres de Philippe le Bel contre les Anglois & les Flamands, il avoit sauvé les débris de l'armée françoise à la bataille de Courtrai, il avoit contribué à la victoire de Mons en Puelle. D'ailleurs, Charles IV vouloit réunir à la courone la ville de Clermont en Beauvoisis, où il étoit né; il falloit indemniser Louis; l'érection de *Bourbon* en pairie fut un des objets de l'indemnité. „ *Nous espérons*, portent les lettres „ d'érection, *que la postérité du nouveau duc*, „ *marchant sur ses traces, sera dans tous les* „ *temps l'apui & l'ornement du trône* ; termes „ dignes de remarque, dit M. le président Hé„ nault, & qui ont l'air d'une prédiction pour „ Henri IV „.

Le duc de *Bourbon* contribua beaucoup encore au gain de la bataille de Cassel, & Philippe de Valois, pour le récompenser, lui rendit le comté de Clermont, qu'il érigea en pairie. Le duc vit commencer cette longue & funeste querele entre Édouard III & Philippe de Valois pour la succession à la courone de France; il servit Philippe comme il le devoit; il mourut en 1341, ayant accru les honeurs de sa maison, & obtenu le surnom de *Grand*.

Il laissa deux fils, Pierre I, chef des branches aînées de la maison de *Bourbon* actuélement éteintes, & Jacques de *Bourbon*, comte de la Marche & de Ponthieu, connétable de France, auteur des branches de Bourbon-la-Marche & de Bourbon-Vendôme, d'où descendent toutes les branches de la maison de France qui existent aujourd'hui. Ce connétable de *Bourbon* fut fait prisonier en 1356, à la bataille de Poitiers, & mourut en 1361, ainsi que Pierre de *Bourbon*, son fils aîné, de blessures reçues à la bataille de Brignais: on le nommoit *la fleur des chevaliers*. Mais ce qui concerne les branches cadetes sera traité sous les noms particuliers qui les distinguent. Suivons la branche aînée, la branche des ducs de *Bourbon*.

Pierre I, duc de *Bourbon*, fils aîné de Louis I, étoit beau-frere de Philippe de Valois & de l'empereur Charles IV. Il fut blessé à la bataille de Crécy & tué à la bataille de Poitiers.

Louis II, son fils surnomé le *Bon* & le *Grand*, étoit beau-frere de Charles V; il fut un des tuteurs de Charles VI; & le seul prince dont les vertus consolerent la France des malheurs de ce regne, & de la tyrannie des oncles paternels de Charles. Jeanne de *Bourbon*, sa sœur, épouse de Charles V, fut la plus heureuse, comme la plus aimable princesse de son siecle. Blanche de *Bourbon*, leur sœur, reine de Castille, avec les mêmes vertus, eut le malheur d'être la femme de Pierre le Cruel. Il l'empoisona. Le duc Louis II, pendant que les princes de sa maison mouroient à Brignais, servoit d'otage aux Anglois pour le roi Jean; il languit ainsi huit ans dans la captivité. Son absence donna lieu à des désordres, ses barons pillerent ses domaines, & Chauveau, son procureur général, informa contr'eux. Le duc, devenu libre, ferme les ieux sur les fautes passées, & ne songe qu'à gâgner les cœurs de ses vassaux. Il institue l'ordre de *l'Espérance*. Au milieu de la solemnité de cette cérémonie, le sévere Chauveau paroît, tenant à la main le cahier des informations. Il le présente à genoux au duc. *Monseigneur*, lui dit-il, *vous verrez ici bien des coupables ; les uns méritent la mort, les autres ont au moins encouru la confiscation. Voici le regiſtre de leurs crimes*. Les prévaricateurs étoient présens, & frémissoient. *Chauveau*, dit le prince, *avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont rendus?* Il prend le registre, & le jete au feu sans le lire. A ce mot divin, à cette action généreuse, des larmes de joie & de tendresse coulerent de tous les ieux. Il n'y eut pas un de ces gentilshommes, coupables ou non, qui ne jurât de donner sa vie pour un prince si magnanime. Il profita de cette ardeur, non pas pour lui, mais pour le service de l'état, il mena ses sujets contre les Anglois à qui Carles V reprenoit alors tout ce qu'Édouard III avoit repris à la France.

Pendant qu'uni au duc de Bourgogne Philippe I, le duc de *Bourbon* détruit une armée formidable descendue à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre, il apprend que les grandes *compagnies* ont surpris le château de Belleperche en Bourbonois, & qu'elles y retienent prisoniere la duchesse douairiere de *Bourbon* sa mere; il court assiéger Belleperche avec les seules forces de ses domaines: mais les Anglois vienent au secours de la place; la garnison met le feu au château, en sort, & emmene la duchesse de *Bourbon* à la vue de son fils, qui ne put que fondre sur les ravisseurs & les poursuivre, sans pouvoir rendre la liberté à sa mere.

La vertu & la gloire unirent de la plus tendre amitié le connétable du Guesclin & le duc de *Bourbon*. Ce prince se fit honeur toute sa vie d'avoir été l'élevé & l'ami d'un si grand homme, il plaida sa cause devant Charles V dans ce moment d'erreur où le roi prévenu outragea du Guesclin par un doute sur sa fidélité; il éclaira Charles, & ramena du Guesclin.

Le duc de Bretagne-Montfort, fils de la courageuse Jeanne de Flandre, s'étoit livré aux Anglois; la duchesse, sa femme, tomba entre les mains du duc de *Bourbon*, comme la mere de *Bourbon* étoit tombée auparavant entre les mains des Anglois. *Ah! beau cousin*, s'écria la duchesse de Bretagne, *suis-je prisoniere? Non, madame, nous ne faisons point la guerre aux dames*, & il renvoya la duchesse à son mari.

Le défaut qu'on reprochoit au duc de *Bourbon* étoit un excès de valeur qui lui faisoit chercher les périls comme un simple aventurier. Les trou-

pes qui l'adoroient, trembloient pour lui; on lui députa les principaux officiers de l'armée, pour lui faire des remontrances & des reproches à ce sujet. *Le plus pauvre capitaine de France seroit blâmé*, lui dirent-ils, *s'il prodiguoit ainsi sa vie.*

Le duc de *Bourbon* étant allé en Castille, où Henri de Transtamare l'avoit invité à une expédition contre les Mores, l'Espagne parut voir avec intérêt le frere de l'innocente Blanche de *Bourbon*, dont on pleuroit encore les infortunes & la mort. Transtamare fit voir au duc de *Bourbon* les enfans de Pierre le Cruel, qu'il tenoit prisoniers au château de Segovie. *Voici*, lui dit-il, *les enfans du boureau de votre sœur, vous pouvez les immoler à votre vengeance. Ah!* répondit *Bourbon* touché de pitié, *sont-ils donc coupables des crimes de leur pere?*

Bourbon eut part à la victoire de Rosebeque; mais ce qui vaut mieux encore, tous les actes de clémence exercés par Charles VI, mal-gré ses oncles paternels, lui furent suggérés par le duc de *Bourbon*.

Ce duc vit l'assassinat du duc d'Orléans, son neveu, & fut le seul des princes françois qui osa proposer de punir l'assassin; il mourut en 1410 au milieu de ces horreurs, & du moins il ne vit point les fureurs & les massacres des Armagnacs & des Bourguignons. Ses états seuls avoient été heureux en France sous le regne de Charles VI.

Jean I, fils & successeur de Louis II, fut fidele au parti des Orléanois contre les Bourguignons; il fut sur-tout fidele à sa patrie contre les Anglois. Pris à la bataille d'Azincourt, il mourut en 1433 dans les fers, dont il ne tenoit qu'à lui de sortir, s'il eût voulu reconoître Henri VI pour roi de France.

Charles I, fils de Jean, n'avoit que quinze ans quand il fut privé des leçons de son pere par le désastre d'Azincourt: elles lui eussent été nécessaires dans les temps d'orages & de ténebres où il parut; il fut arrêté par les Bourguignons, lorsqu'ils surprirent Paris en 1418, & il n'obtint la liberté qu'à condition d'épouser la fille du duc de Bourgogne Jean. La mort de ce duc, assassiné à Montereau, retarda le mariage. Lorsque le dauphin eut été proscrit par le traité de Troies, tous les princes du sang, envelopés dans cette proscription, s'unirent au dauphin. Le duc de *Bourbon* fut le principal instrument du salut de l'état, en réconciliant Charles VII avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon; mais s'il rendit au roi des services signalés, il les lui vendit cher; il fut, avec le fameux connétable de Richemont, le fléau des favoris. (*Voyez* l'article ARTUS DE BRETAGNE, comte de Richemont). Ils parurent se plaire à servir le roi & à l'insulter, au moins dans la persone de ses ministres & de ses courtisans, qu'ils lui donnoient, qu'ils lui ôtoient à leur gré. *Bourbon* alla plus loin. Mécontent d'avoir trop peu de part à l'administration, il entra dans la conspiration, connue sous le nom de la *Praguerie*, & dans laquelle on se servoit du nom du dauphin Louis, pour combatre son pere. *Bourbon*, pressé par les armes du roi, sollicita son pardon, & ne l'obtint que par le sacrifice de quelques places. Le bâtard de *Bourbon*, son frere, nommé Alexandre, qui s'étoit fait chef des *grandes compagnies*, & avoit exercé beaucoup de violences à la tête de ces brigands, fut noyé par ordre du roi. Le duc de *Bourbon* rentra encore dans les factions & s'en repentit encore. Le roi le voyant soumis, reprit pour lui toute sa tendresse & ne se ressouvint plus que de ses services; il les récompensa, en donnant Jeanne, sa fille, en mariage au comte de Clermont, fils du duc de Bourgogne, qui se montra digne de cet honeur par ses exploits contre les Anglois. Son pere en fut témoin & y applaudit. Le duc Charles I mourut à Moulins le 4 décembre 1456.

Jean, son fils, commence à paroître dans l'histoire, dès l'an 1444. Il suit cette année Charles VII au siége de Mets. En 1449 & 1450, il eut une grande part à la conquête que ce roi fit de la Normandie sur les Anglois, & contribua beaucoup, avec le connétable de Richemont, à la victoire de Formigny; ce fut même au comte de Clermont que l'honeur de cette victoire fut assuré par la décision du conseil de Charles VII. Le titre de connétable donnoit à Richemont le commandement général des armées; mais le comte de Clermont avoit un commandement particulier en Normandie, & une commission expresse pour faire, dans cette province, la guerre aux Anglois: c'étoit lui-même qui avoit appelé à son secours le connétable; il prétendoit en conséquence que le connétable n'étoit qu'auxiliaire à son égard, & que c'étoit lui qui étoit le général. Il étoit gendre du roi, & cette considération put influer sur le jugement par lequel il fut décidé que *la spécialité devoit l'emporter sur la généralité*. Jean fut proclamé vainqueur, & on l'appela dès-lors le *fléau des Anglois*. Il se glorifioit d'être le disciple du fameux comte de Dunois, comme son aïeul l'avoit été de du Guesclin; il contribua beaucoup avec Dunois, à la réduction de la Guienne en 1451, & dans les années suivantes. En 1455, il dépouilla le rebelle comte d'Armagnac de ses états, & le força de chercher un asyle hors de la France. Toujours fidele sous un roi juste & sage, tel que Charles VII, mais rebelle à son tour sous un roi brouillon & despotique tel que Louis XI, le duc Jean (on le nommoit ainsi depuis la mort de son pere) entra en 1464, dans la *ligue du bien public.*

Il faut avouer, qu'à l'exemple des autres princes & seigneurs ligués, il étoit plutôt entraîné par un ressentiment personel, que guidé par aucunes vues de bien public; Louis XI lui avoit très-injustement ôté le gouvernement de Guienne que Charles VII lui avoit donné pour prix de ses services. C'étoit par de semblables procédures que Louis XI avoit ré-

volté tous les grands vassaux de la courone. Le duc de *Bourbon* fut celui qu'il accabla le premier; il le réduisit à la nécessité de traiter. La duchesse de *Bourbon* fut médiatrice entre son mari & son frere: la treve fut conclue à Moissiac; mais la bataille de Montlhéri ayant suivi de près, le duc de *Bourbon* se repentit d'avoir signé ce traité. Il reprit les armes, & surprit Rouen, qu'il remit à *Monsieur*, dont les intérêts, ainsi que ceux du public, servoient de prétexte à la ligue. Les traités de Conflans & de Saint Maur des Fossés dissiperent ces troubles, du moins pour un temps. Louis XI, attentif à diviser ses ennemis, parvint à détacher le duc de *Bourbon* de la ligue; ce duc réconcilia Louis XI, avec son frere, en déterminant *Monsieur* à se contenter pour apanage de la Guienne, au lieu de la Champagne & de la Brie.

Le duc de *Bourbon*, beau-frere à la fois & de Louis XI & de son rival, Charles le Téméraire, resta fidelement ataché au premier; mais lorsqu'après la mort du duc de Bourgogne, il vit Louis XI s'obstiner à opprimer & à dépouiller Marie de Bourgogne, au lieu de réunir par un mariage avec le dauphin, les états de cette princesse à la courone, il s'éloigna de ce roi injuste, & se retira dans le Bourbonois. La haine de Louis XI l'y alla chercher. Doyac, ministre de ses vengeances, Doyac, né vassal du duc de *Bourbon*, s'en rendit l'accusateur. Il imputa au duc des actes de souveraineté, des attentats à l'autorité royale, tout ce qu'il crut propre à irriter contre le duc, le jaloux Louis XI. On décréta les ministres & les officiers du duc, & on crut par-là lui tendre un piége inévitable; s'il les avouoit, il feroit envelopé dans la condamnation qui feroit prononcée contr'eux; s'il les désavouoit, ceux-ci n'en seroient que plus disposés à le trahir; ils céderoient plus volontiers aux instances, aux promesses, aux menaces qu'on emploîroit pour les engager à déposer contre lui. Le duc prit le parti d'obéir au décret; sûr de son innocence, il livra lui-même ses officiers à la justice; ils se justifierent & le justifierent si pleinement, qu'il fallut les mettre en liberté, en déclarant l'accusation calomnieuse. Mais Louis XI se montra trop indulgent envers le calomniateur, en le comblant d'honeurs & de biens; il voulut que Doyac présidât aux *grands jours* qui furent convoqués à Montferrand, sa patrie. Le peuple indigné de voir cet homme obscur & coupable à la tête d'un tribunal, composé de princes du sang & des plus grands seigneurs de l'Auvergne, l'insulta publiquement. Doyac obtint un arrêt de réparation; mais au commencement du regne suivant, il apprit qu'on n'abuse pas toujours impunément de la faveur. Les princes, devenus plus puissans sous un jeune roi, firent, à leur tour, livrer Doyac à la justice; il eut les oreilles coupées, & fut fustigé d'abord à Paris, & ensuite à Montferrand, au sein de cette même patrie, où il avoit pris plaisir à paroître dans un éclat si disproportioné à sa naissance.

Quoiqu'aux termes de la loi de Charles V, ou plutôt selon l'interprétation qu'on donnoit à cette loi, Charles VIII, étant dans sa quatorzieme année, fût réputé majeur, on se disputoit, sinon la régence, du moins l'administration du royaume. Le duc de *Bourbon* la réclamoit, parce que tout le monde croyoit avoir droit d'y aspirer; au lieu de la régence qui sembloit ne pouvoir apartenir qu'à une reine-mere, quand il y en avoit, ou qu'au premier prince du sang, le duc de *Bourbon* obtint l'épée de connétable, qui avoit toujours été l'objet de son ambition. Dans les divisions qui éclaterent entre la dame de Beaujeu, Anne de France & le duc d'Orléans, le duc de *Bourbon* embrassa d'abord la cause du duc d'Orléans, qui étoit celle de tous les princes du sang; mais il fit bientôt sa paix. La goute, dont il ressentoit depuis quelque temps de fréquentes & violentes atteintes, le réduisoit à l'inaction. Il mourut le premier avril 1488, âgé d'environ soixante-deux ans, sans postérité légitime.

Sa succession passoit naturélement au cardinal de *Bourbon*, l'aîné de ses freres, &, après lui, au sire de Beaujeu, mari de la célebre *Madame*. *Madame* s'empara de la succession entiere. Le cardinal transigea, & mourut six mois après.

Pierre II, duc de *Bourbon*, connu auparavant sous le nom de sire de Beaujeu, lui succéda. Son histoire n'est que celle de la duchesse de *Bourbon*, dame de Beaujeu, sa femme, & sa vie sert seulement d'époque aux événemens du regne de Charles VIII, & d'une partie de celui de Louis XII. Moins impérieux, moins violent, plus pacifique, plus conciliant que la duchesse, on croit qu'avec moins de déférence pour elle & plus d'autorité, il eût prévenu les guerres civiles qui ensanglanterent les commencemens du regne de Charles VIII; il eut l'honeur de s'opposer à l'expédition ruineuse de Naples; il fut surnommé *prince de la paix & de la concorde*, titre dont ce siecle belliqueux ne connoissoit pas tout le prix. Pierre II mourut en 1503.

En lui finit la branche aînée de la maison de *Bourbon*, qui avoit subsisté avec un éclat toujours croissant, pendant plus de deux siecles. Charles I son pere, sans compter cinq filles légitimes, trois fils bâtards & trois filles natureles, avoit eu six fils légitimes, & en avoit laissé cinq; cette nombreuse postérité étoit déja moissonée.

Suzanne, fille de Pierre II, & d'Anne de France (*Madame*), épousa Charles de *Bourbon-Montpensier*, qui fut ce célebre connétable de *Bourbon*, si utile & si fatal à François I. La branche de Montpensier descendoit de Jean I quatrieme duc de *Bourbon* & le cinquieme des princes de cette maison, à compter de Robert de Clermont, fils de Saint Louis. Le troisieme fils de Jean I, nommé Louis de *Bourbon*, fut la tige de la maison de Montpensier. Il eut pour fils, Gilbert de

Bourbon, comte de Montpensier, mort à Pouzzols en 1496, dans le cours des guerres de Naples ; celui-ci fut pere du connétable & de plusieurs autres princes. Le connétable avoit eu un frere aîné, nommé Louis, qui, étant allé prier sur la tombe de son pere à Pouzzols, avoit été tellement saisi de douleur & de regret au souvenir des maux que son pere avoit souferts dans cette contrée, qu'il en mourut, à dix-huit ans, & convainquit de faux, dit Mezeray, cette croyance, *que l'amour ne remonte point*. Charles, devenu l'aîné de sa branche & l'héritier de la branche aînée, recueillit toute cette riche succession, soit de son chef, soit du chef de sa femme. La passion qu'il eut le malheur d'inspirer à la duchesse d'Angoulême, mere de François I ; la persécution qu'elle lui fit éprouver pour se venger de ses mépris ; la défection du connétable ; la bataille de Pavie & la captivité de François I, monumens de la vengeance de ce même connétable ; la fierté sauvage & guerriere de ce prince, que François I & toute sa cour appeloient *le prince mal endurant*, & qui se montra tel à leur égard ; sa mort violente à l'assaut de Rome, le procès fait en France à sa mémoire, sa réhabilitation ordonnée par le traité de Cambray, enfin toute l'histoire de ce grand prince est trop connue pour que nous nous y arrêtions ici.

La haine & la vengeance l'avoient égaré dans la carriere de la gloire ; il rejeta les faveurs solides que la fortune & l'amour lui offroient dans sa patrie, pour poursuivre des chimeres dans des pays étrangers. Esclave de ses passions & de ses espérances, il rampa le moins bassement qu'il put dans la cour la plus orgueilleuse, qui croyoit lui faire grâce en permettant qu'il la fît triompher. Ses rivaux qu'il éfaçoit, traverserent toutes ses entreprises, ils feignoient de le mépriser comme rebelle, pour se venger d'être contraints de l'admirer & de le craindre comme un homme supérieur. L'Espagne, qu'il servit trop bien, le négligea ; l'Italie qu'il opprimoit, le détesta ; la France qu'il trahit, fut plus indulgente, elle le plaignit. On s'y souvenoit toujours qu'on avoit autrefois vaincu sous lui & par lui, on rejetoit toute la haine de sa révolte sur la duchesse d'Angoulême qui l'y avoit forcé. C'étoit elle seule qu'on accusoit d'avoir enlevé à la patrie & donné aux ennemis tant de valeur & de talens. On jugeoit qu'un héros n'avoit pas dû être opprimé pour n'avoir pu aimer une femme. Il s'en faut bien que la mémoire du connétable de *Bourbon* ne soit odieuse en France comme celle de Robert d'Artois, avec lequel son sort eut d'ailleurs tant de conformité ; c'est que Robert d'Artois avoit été faussaire avant d'être rebelle ; des crimes volontaires l'avoient conduit à ce crime forcé ; on n'avoit vu au contraire dans *Bourbon*, avant qu'un ascendant malheureux l'entraînât au crime, que de la grandeur & de la générosité ; il ne lui avoit manqué pour être toujours grand que de savoir soufrir des injures, & ne s'en pas venger.

Lorsqu'il avoit tiré ses troupes du Milanès & qu'il les avoit fait défiler vers Pavie, il leur avoit annoncé qu'il les alloit mener dans un lieu où elles s'enrichiroient à jamais. Le ton dont il faisoit cette promesse, l'air de mystere & de confiance à la fois qu'on voyoit sur son visage, piquoit & réveilloit les esprits ; on ne parloit plus que des victoires de Marignan & de Pavie ; on espéroit tout du héros qui avoit fixé la fortune dans ces deux batailles ; on ne pouvoit que vaincre sous lui ; tout retentissoit de sa gloire ; les soldats dans leurs chansons l'élevoient au dessus de tous les conquérans. *Nous vous suivrons partout*, crioient-ils avec un enthousiasme effréné, *dussiez-vous nous mener à tous les diâbles* ! Ces transports, ce dévoûment aveugle étoient pour *Bourbon* le dédomagement le plus flateur de ses disgraces ; ses longs ennuis cédoient au plaisir si touchant de se voir adoré par tant de braves hommes, & d'être plus roi dans son camp que Charles Quint & François I ne l'étoient dans leurs cours. Ce prince si fier & si froid avec les courtisans, savoit gâgner les cœurs des soldats par l'affabilité, comme il savoit exciter leur admiration par sa valeur ; il affectoit avec eux ce ton d'égalité qu'il connoissoit si propre à les séduire : *mes enfans*, leur disoit-il, *je suis un pauvre cavalier, je n'ai pas un sou non plus que vous, faisons fortune ensemble*. Il leur avoit distribué sa vaissele, ses meubles, ses bijoux, ses habits, & ne s'étoit réservé qu'une casaque de toile d'argent, qu'il portoit sur ses armes ; son armée étoit devenue sa famille, sa patrie, sa fortune. *Bourbon* ne savoit plus lui-même jusqu'où ce personage d'aventurier illustre alloit l'entraîner ; il pouvoit être duc de Milan, il pouvoit se faire roi de Naples ; il pouvoit bouleverser l'Italie ; une juste vengeance l'animoit contre son pays, où la duchesse d'Angoulême régnoit encore sous l'autorité de François I. Il étoit mécontent de l'empereur, qui ne lui avoit point tenu parole sur son mariage avec la reine de Portugal, & qui ne vouloit l'employer que comme un instrument servile de sa grandeur ; il avoit à se faire un sort également indépendant & de ses ennemis & de ses protecteurs. Son armée étoit plus à lui qu'à l'empereur, mais les intérêts de l'empereur devoient servir de prétexte à toutes ses démarches, & de principal fondement à l'obéissance de ses troupes, jusqu'à ce que les conjonctures lui permissent de lever le masque & de s'approprier le fruit de ses travaux ; c'est du moins tout ce qu'on peut entrevoir de ses projets, à travers le voile impénétrable dont ils sont restés couverts.

Quelques historiens ont écrit que son dessein étoit de faire sa paix avec la France aux dépens de l'empereur, auquel il devoit enlever le royaume de Naples. Mezerai parle d'une lettre de *Bourbon* au roi, laquelle, dit-il, se voit en bon

lieu, & qui contient ces mots: *Naples vous donnera des preuves de ma repentance & justifiera ma faute*. Mais les traces de ce projet sont trop foibles & trop équivoques pour être érigées en preuves.

Il déclara enfin à ses troupes que c'étoit à Rome qu'il les menoit, il les remplit de son ardeur, on ne songea plus qu'à les suivre, à vaincre & à s'enrichir. Quand il fut sous les murs de Rome, „ voici, leur dit-il, l'objet de nos désirs, le terme de notre course, la fin de nos maux, la source de notre fortune „.

Ayant reconu la place, il disposa tout pour un assaut, il court à une brêche qu'on n'avoit pas eu le temps de relever, & appliquant le premier une échele à la muraille, il est à l'instant suivi de tous ses Allemands. Le premier coup d'arquebuse parti des remparts, renversa ce héros si brillant, si dangereux, & termina ses agitations avec sa vie.

Le coup qui le frapa, lui laissa cependant le temps de mourir en héros comme il avoit vécu. Dès qu'il se sentoit blessé mortélement, il dit à un capitaine gascon, nommé Jonas ou Gogna, de le couvrir d'un manteau, & de cacher sa mort, de peur qu'elle n'abatît le courage des soldats; Jonas exécuta cet ordre, & *Bourbon* expira sur le champ à l'âge de trente-huit ans, le dimanche 5 mai 1527. Le Ferron dit qu'il respiroit encore lorsque Rome fut prise, qu'il fut porté dans les murs de cette place, & qu'il y expira.

Philibert, dernier prince d'Orange de la maison de Châlons, qui, à la mort du duc de *Bourbon*, dont il fut témoin, se trouva chargé de l'exécution de son entreprise, cacha aux soldats la mort de ce général, jusqu'à ce que leur courage & leur constance les eussent conduits au haut des remparts à travers tous les obstacles; alors pour les rendre inaccessibles à la pitié comme ils l'avoient été à la crainte, il annonça que *Bourbon* étoit mort, & qu'il falloit le venger. La rage s'empara aussi-tôt de tous les cœurs; on ne respira plus que fureur & que vengeance; on n'entendoit que des voix féroces de soldats qui s'animoient au carnage & qui crioient horriblement: *Carné*, *carné*, *sangré*, *sangré*, *Bourbon Bourbon*. Le pillage dura deux mois sans interruption. Rome avoit trouvé plus de traces d'humanité dans ces brigands barbares qui l'avoient sacagée autrefois sous les Alarics, les Genserics, les Totilas.

Les soldats de *Bourbon*, obligés dans la suite de quiter Rome, ne voulurent pas se séparer de leur général, ils emporterent son corps à Gaëte, où est son tombeau; les Impérialistes lui firent une épitaphe, dans laquelle ils ne célébrerent que ceux de ses exploits qui leur avoient été utiles.

Aucto imperio,
Gallo victo.
Superata Italia.
Pontifice obsesso.
Roma capta,
Borbonius hic jacet.

C'est-à-dire:

Après avoir agrandi l'empire,
Vaincu les François.
Dompté l'Italie,
Assiégé le Pape,
Pris Rome.
Ci-gît *Bourbon*.

On trouve dans Brantôme la traduction d'une autre espece d'épithaphe du même général faite en italien:

D'assez, assez a fait Charlemagne le preux,
Alexandre le Grand, de peu fit plus grand'chose;
Mais de néant a fait plus que n'ont fait les deux,
Charles, duc de *Bourbon*, qui ci-dessous repose.

À la mort du connétable de *Bourbon*, Charles de *Bourbon*, duc de Vendôme, devint le chef de la maison de *Bourbon*. Sa branche, désignée par ce nom de Vendôme, étoit issue de la branche de la Marche; l'une & l'autre descendoit du connétable Jacques de *Bourbon la Marche*, tué à Brignais. Jean de *Bourbon*, son fils, épousa Catherine de Vendôme, qui fut l'héritiere de sa maison. Louis de *Bourbon*, comte de Vendôme, leur second fils, fut la tige de la branche de Vendôme. Jean, son fils, eut d'Élisabeth, ou Isabelle de Beauvau deux fils, dont l'aîné, François, fut le pere de Charles, duc de Vendôme, & le cadet, Louis, prince de la Roche-sur-Yon, épousa la sœur du fameux connétable Charles III, tué à Rome, & fut la tige des ducs de Montpensier, branche aujourd'hui éteinte. (*Voyez* l'article AUVERGNE.) Ce fut en faveur de Charles que François I érigea le Vendômois en duché-pairie par lettres du mois de février 1514, c'est-à-dire, 1515; il lui donna aussi le gouvernement de Picardie, où le duc de Vendôme rendit les plus grands services jusqu'au temps où les alarmes causées par la défection & la fuite du connétable, firent retenir Vendôme auprès du roi. Ces précautions étoient bien superflues, Vendôme, sujet fidele & citoyen zélé, ne voyoit que les intérêts de l'état, & ne suivoit que son devoir. On eut lieu de le reconoître dans une occasion bien importante. Aux premieres nouveles du désastre de Pavie & de la captivité du roi, on avoit voulu engager le duc de Vendôme à demander la régence en qualité de premier prince du sang; il n'étoit que le second, mais le duc d'Alençon, qui avoit fui à la bataille de Pavie, n'étoit pas encore revenu d'Italie, & il mourut peu de temps après son retour. Cette mort & la proscription du duc de *Bourbon* rendirent le duc de Vendôme

premier prince du ſang ; on l'aſſuroit que le parlement ſeroit pour lui ; on lui étaloit les droits de ſa naiſſance, on offroit ſans ceſſe à ſon reſſentiment l'outrage fait au nom de *Bourbon* dans la perſone du connétable, & les biens de cette maiſon poſſédés à ſes ieux par la ducheſſe d'Angoulême ; on lui exagéroit ce qu'il devoit à ſon nom & aux intérêts de ſa maiſon ; le ſage Vendôme crut devoir encore plus à l'état, il répondit à ceux qui lui propoſoient de le troubler, que le ſervice du roi & les ordres de la régente l'appeloient à Lyon, qu'il alloit travailler avec elle à procurer la sûreté au royaume & la liberté au roi. Le duc de Vendôme mourut à Amiens, le 25 mars 1537. Son fils aîné fut le roi de Navarre, Antoine de *Bourbon*. (*Voyez* ANTOINE) Ses autres fils ſe trouveront auſſi à leurs noms particuliers.

Le duc de Vendôme n'appeloit le roi François I que *monſieur*, en lui parlant. C'étoit autrefois une diſtinction commune à tous les *ſeigneurs du ſang*, François I ne la conſerva qu'au premier prince du ſang.

BOURBON eſt auſſi le nom de deux poëtes latins modernes, tous deux nommés Nicolas, & dont l'un étoit le petit-neveu de l'autre. Le premier fut l'inſtituteur de Jeanne d'Albret, mere de Henri IV. Il eſt connu par un poëme de la Forge (*Ferraria*) qu'il avoit compoſé à l'âge de quinze ans, & dont Éraſme faiſoit cas, & par huit livres d'épigrammes, intitulées *Nugæ*, & dont Joachim du Bellay diſoit que le titre étoit le principal mérite.

Paule, tuum ſcribis nugarum *nomine librum*;
In toto libro nil melius titulo.

Le ſecond Nicolas BOURBON eſt beaucoup plus célebre que le premier. Connu ſeulement par des poéſies latines, il fut de l'académie françoiſe, ſingularité dont il y a quelques exemples dans les premiers temps de l'inſtitution de l'académie ; une autre ſingularité eſt qu'il fut reçu à l'académie quoiqu'oratorien, l'académie n'ayant conſidéré la congrégation de l'oratoire que comme un corps compoſé d'eccléſiaſtiques ſéculiers. Parmi ſes poéſies, on a diſtingué ſon imprécation contre le parricide de Henri IV. On connoît de lui, en l'honeur du même prince, ces deux vers fameux, placés ſur la porte de l'arſenal de Paris.

Ætna hæc Henrico Vulcania tela miniſtrat,
Tela gigantæos debellatura furores.

Il avoit été ami de Balzac, il s'étoit depuis brouillé avec lui, & ils avoient écrit l'un contre l'autre. Balzac jugeant que chez Nicolas *Bourbon*, l'impétuoſité du poëte avoit fait diſparoître la modération convenable à un prêtre & à un oratorien, lui appliquoit ces vers du quatrieme livre de l'Énéide, où il mettoit *inſanæ* pour *ignaræ*.

Heu! vatum inſanæ mentes! quid vota furentem,
Quid delubra juvant?

Nicolas *Bourbon* ne faiſoit & ne goûtoit que des vers latins, il diſoit que quand il liſoit des vers françois, il croyoit boire de l'eau, & il n'aimoit pas à boire de l'eau ; il mourut le 7 août 1644. Son grand-oncle étoit mort après l'an 1550.

BOURCHENU *ou* BOUCHENU DE VALBONNAIS. (*Voyez* VALBONNAIS.)

BOURDALOUE, (LOUIS) jéſuite. On l'appeloit le *roi des prédicateurs* & le *prédicateur des rois*. Louis XIV voulut l'entendre tous les ans, *aimant mieux ſes redites*, diſoit-il, *que les choſes nouveles des autres*. Bourdaloue étoit auſſi vertueux qu'éloquent. On a dit que ſa conduite étoit la meilleure réfutation des *lettres provinciales*. Nous avons raporté à l'article *Boſſuet* la réponſe que fit le pere *Bourdaloue* à une femme de la cour qui lui demandoit ſi elle faiſoit mal d'aller à la comédie. Une lettre de Boileau nous apprend que le pere *Bourdaloue* ne prit pas bien d'abord les deux couplets qui le regardent dans la chanſon faite à Bâville, mais que le pere Rapin l'obligea d'entendre raillerie.

Si *Bourdaloue*, un peu ſévere,
Nous dit : craignez la volupté,
Eſcobar, lui dit-on, mon pere,
Nous la permet pour la ſanté.
Contre ce docteur authentique,
Si du jeûne il prend l'intérêt,
Bacchus le déclare hérétique,
Et janſéniſte qui pis eſt.

Boileau étoit plein de reſpect pour *Bourdaloue* :

Je fis de ſes ſermons mes plus cheres délices ;
Mais lui, de ſon côté, liſant mes vains caprices,
Des cenſeurs de Trévoux n'eut point pour moi les ieux . . .
Enfin, après Arnauld, ce fut l'illuſtre en France,
Que j'admirai le plus, & qui m'aima le mieux.

Il faut avouer que les ſermons du pere *Bourdaloue* ſont beaucoup plus lus qu'aucun des ouvrages de M. Arnauld. Le pere *Bourdaloue*, né à Bourges en 1632, le 20 août, mourut à Paris ; le 13 mai 1704.

BOURDEILLES, (PIERRE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) c'eſt le fameux Brantôme, ainſi nommé, parce que, quoique laïc & militaire, il poſſédoit l'abbaye de Brantôme. Ses mémoires imprimés en 10 volumes *in*-12, ſont connus de tout le monde. Mort en 1614, âgé de 87 ans, ayant

vécu sous sept rois, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII.

Claude de Bourdeilles, comte de Montresor, dont nous avons des mémoires, & qui mourut en 1663, étoit petit-neveu de Brantôme.

BOURDELIN, (*Hist. litt. mod.*) nom fameux dans les académies des belles lettres & des sciences. Claude *Bourdelin*, mort le 15 octobre 1699, étoit entré en qualité de chimiste dans l'académie des sciences, au temps de l'institution. C'est le premier académicien dont M. de Fontenelle ait fait l'éloge. Il eut deux fils, Claude & François. L'aîné fut, comme son pere, de l'académie des sciences, & M. de Fontenelle a fait son éloge comme celui de son pere. Il étoit bienfaisant, sur tout envers les gens du peuple. En 1708, il fut fait premier médecin de la duchesse de Bourgogne, à la place de M. Bourdelot. „ Il fut toujours le même, dit M. de Fontenelle; seulement il „ donna de plus grands secours aux pauvres, parce „ que sa fortune étoit augmentée „. Il mourut le 20 avril 1711. François, son frere, étoit de l'académie des inscriptions & belles lettres; son éloge a été fait par M. de Boze; il avoit beaucoup voyagé, il étoit fort instruit dans les langues étrangeres, même dans les langues savantes. Il étoit né à Senlis le 15 juillet 1668. Il mourut le 24 mai 1717.

Louis-Claude, fils & petit-fils des deux Claude *Bourdelin*, de l'académie des sciences, & neveu de François, fut aussi de l'académie des sciences; il y fut reçu en 1725. Il étoit né le 18 octobre 1696. En 1761, il fut nommé premier médecin de mesdames. Il mourut en 1777.

BOURDELOT (*Hist. mod.*) est le nom d'un premier médecin du grand Condé, & du premier médecin de madame la duchesse de Bourgogne, auquel succéda en 1708 Claude Bourdelin le fils.

BOURDONNAYE, (Bernard François Mahé de la) marin célebre, guerrier habile & innocent malheureux. Il prit Madras en 1746, & à son retour en France, il fut mis à la Bastille; on lui fit son procès, qui dura trois ans & demi; son innocence fut vengée avec éclat par un arrêt solemnel, rendu aux acclamations du public; on put lui rendre la liberté, mais non pas la santé, qu'une captivité si longue lui avoit enlevée. Il mourut en 1754; quelques-uns ont cru qu'il avoit été empoisoné par Robert-François d'Amiens, qu'il eut le malheur d'avoir à son service.

BOURG, (*Hist. anc. & mod.*) ce mot vient du mot allemand *burg*, ville, forteresse & château; il est fort ancien chez les Allemands, comme on peut le voir dans *Vegece, au IVe livre de re militari, castellum parvum quem burgum vocant, &c.* Du temps des empereurs Carlovingiens, il n'y avoit en Allemagne que fort peu de villes enfermées de murailles; ce fut Henri l'Oiseleur qui commença à bâtir plusieurs forteresses ou *bourgs* pour arrêter les incursions fréquentes des Huns ou Hongrois: pour peupler ces nouveaux *bourgs*, on prenoit un neuvieme des habitans de la campagne, & l'on appeloit *burger* ou *bourgeois*, ceux qui demeuroient dans les *bourgs* ou villes, pour les distinguer des paysans. Aujourd'hui par *bourg*, on entend un endroit plus considérable qu'un village, mais qui l'est moins qu'une ville. (*A. R.*)

BOURG, (du) (*Hist. de Fr.*). Antoine du *Bourg*, président au Parlement, succéda en 1535, à Duprat, dans la dignité de chancelier. Il n'eut guere le temps de déveloper ses talens ni d'établir son crédit. En 1538, le roi François I, étant allé visiter la ville de Laon, la foule du peuple qui s'empressoit pour le voir, fut si grande, que le chancelier du *Bourg*, qui étoit à sa suite, fut renversé de sa mule, foulé aux pieds & cruélement écrasé.

Son neveu, Anne du Bourg, l'un des membres les plus distingués du Parlement de Paris, fut condamné sous le regne de François II.

Il avoit été arrêté avec plusieurs autres membres du parlement dans cette orageuse & funeste séance où le roi Henri II, arivé sans être atendu, ne parut laisser la liberté des suffrages que pour la punir. Son procès, suspendu par la prompte mort de Henri II, fut continué sous François II. On le soupçona d'avoir assassiné Minard un de ses juges pendant qu'il sortoit du palais à six heures du soir, le vendredi 12 décembre 1559; quelques-uns disent le 18. C'est à l'occasion de ce meurtre que fut rendue l'*ordonance minarde*, portant que l'audience de relevée finiroit à quatre heures du soir, depuis la Saint Martin jusqu'à pâques. Du Bourg fut pendu & brûlé en Greve le 22 décembre 1559. Comme l'assassinat de Minard avoit précipité la perte de du *Bourg*, le supplice de du *Bourg* détermina la conjuration d'Amboise.

Ce qui prouve bien qu'alors toutes les liaisons tenoient aux intérêts de secte & de parti, c'est que l'électeur Palatin fut le plus ardent solliciteur de la grâce de du *Bourg*, conseiller au parlement. De tels protecteurs nuisent quelquefois, en annonçant dans les protégés le dessein de se rendre redoutables.

Les du *Bourg* étoient d'une noble & anciene famille, établie principalement dans le Vivarais.

Le maréchal-comte du Bourg, qui gâgna, le 26 août 1709, le combat de Rumersheim, qui fut fait maréchal de France en 1724, & mourut en 1725, n'étoit pas de cette famille. Il se nommoit Éléonore Marie du Maine.

BOURGOGNE (*Hist. mod.*). Il faut distinguer les deux royaumes de *Bourgogne*, le duché & le comté. Ils tirent tous leur nom des anciens Burgundions ou Bourguignons, peuples qu'on croit originaires de Germanie, & qui fonderent dans les

les Gaules, vers l'an 413 ou 414, un grand & puissant royaume, qui fut détruit l'an 534 par les fils de Clovis. Il comprenoit ce qu'on appele aujourd'hui le duché de *Bourgogne*, la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné, le Lyonois, la Savoie. Voilà le premier royaume de *Bourgogne*.

Le second fut fondé sur les ruines du premier, vers le milieu du neuvieme siecle, par Boson, beau-frere de Charles le Chauve. (*Voyez* BOSON.)

Ce second royaume de *Bourgogne* fut subdivisé en *Bourgogne* cisjurane & *Bourgogne* transjurane. La cisjurane ou royaume d'Arles ou de Provence, occupé par Louis, fils de Boson, s'étendoit depuis Lyon jusqu'à la mer, entre le Rhône & les Alpes, comprenant aussi le Lyonois & le Dauphiné. La transjurane occupée par Raoul, fils de Conrad, autre usurpateur, comprenoit la Savoie & le pays des Suisses. Ces deux royaumes réunis dans la suite, formerent le royaume d'Arles qui dura 177 ans.

Le duché de *Bourgogne*, seul pays qui ait retenu le nom de *Bourgogne*, ne fit point partie du second royaume de *Bourgogne*. Il fut possédé par les ancêtres de Hugues Capet: il échut en partage à Othon, puis à Henri ses freres, qui moururent sans enfans légitimes; Henri eut pour héritier le roi Robert, son neveu. Celui-ci donna le duché de *Bourgogne* à Henri, son second fils lequel par la mort de son frere aîné, arivée avant celle du roi Robert, étant parvenu à la courone après Robert, céda en 1032 le duché de *Bourgogne* à Robert son frere. Celui-ci fut le chef de la premiere maison ou branche royale de *Bourgogne*.

Le duché passa successivement de mâle en mâle dans cette maison, sans aucune contestation jusqu'à la mort du duc Hugues IV, qui ariva sous le regne de Philippe III, dit le Hardi. Ce Hugues avoit eu trois enfans mâles: les deux aînés étoient morts de son vivant, & n'avoient laissé que des filles. Il voulut que le troisieme qui restoit, lui succédât au préjudice des filles de ses deux fils aînés. Cette disposition fut ataquée par Ioland, femme de Robert III, comte de Flandre, & fille d'Eudes, l'aîné des trois fils de Hugues. Le roi Philippe III, arbitre de cette querele, confirma la disposition de Hugues. Ne vouloit-il par cet arrêt donner atteinte qu'au droit de représentation? ou l'esprit de la loi salique qui devoit animer presque toutes les provinces de l'empire françois influoit-il sur ce jugement? Fut-ce en un mot l'avantage du degré, ou celui du sexe, qui procura au troisieme fils de Hugues le duché de *Bourgogne*? ou bien (car il reste un moyen terme) Philippe III n'eut-il égard qu'à la derniere volonté du duc Hugues, & crut-il qu'elle devoit faire loi? C'est ce qu'on ignore.

On peut penser que l'alliance contractée quelques années après par le nouveau duc avec son juge en épousant Agnès, sa sœur, fut ou la cause ou l'effet de ce jugement; mais ce jugement favorable n'a rien que de fort naturel. Si les principes de loi salique s'étendoient tous les jours à des états étrangers, combien leur influence ne devoit-elle pas être plus forte sur les provinces françoises?

Le grand objet de la loi salique est d'empêcher que le royaume ne passe à des étrangers. Ce principe, général par tout le royaume, s'applique en particulier à chaque province; c'est ce principe qui a dicté la loi par laquelle les apanages ont été restreints aux seuls mâles, parce que les femmes, si elles pouvoient les posséder, pouroient les porter dans des maisons étrangeres.

Tel est le droit public en France; quelques faits contraires, amenés par ces conjectures singulieres, par ces révolutions qui font taire toutes les loix, ne prouvent rien contre l'existence de ce droit; l'usage, qui, en admétant la distinction des fiefs masculins & des fiefs féminins, a quelquefois rangé parmi des fiefs féminins, de grandes provinces de l'empire François, pouroit bien n'être qu'un abus. Au reste, la *Bourgogne* n'étoit point dans ce cas-là. On n'avoit point d'exemple qu'elle eût jamais été possédée par une femme, ni transmise par des femmes, au moins sous la troisieme race, la seule qu'il faille citer en matiere de droits & de principes.

Mais lorsque la branche aînée de la premiere maison de *Bourgogne*, issue du roi Robert, s'éteignit en 1361, sous le roi Jean, trois concurrens se présenterent pour recueillir le duché, tous trois descendoient de la maison de *Bourgogne* par des femmes, & par trois sœurs. Le roi de Navarre descendoit de l'aînée, le roi de France de la seconde, le duc de Bar de la troisieme. Mais le roi Jean étoit plus proche d'un degré que ses deux compétiteurs, parce qu'il y avoit eu dans sa ligne une génération de moins, & cette proximité fut le seul titre qu'on fit valoir en sa faveur. Il ne fut question ni de la loi salique, puisque chacun des trois contendans tiroit son droit d'une femme, ni du droit de réversion des apanages, faute d'héritiers mâles. Les écrivains du droit public de France, sur-tout Dupuy, blâment les officiers du roi Jean, de n'avoir point réclamé le droit de réversion. Mais n'y avoit-il pas deux obstacles à cette réclamation?

1°. Philippe le Bel étant le premier de nos rois qui, par son ordonance de 1314, ait restreint nommément les apanages aux seuls héritiers mâles, il paroît qu'avant cette époque la loi des assignats ou apanages n'étoit pas suffisament éclaircie, & que la question de l'exclusion des filles étoit mal décidée. C'est pourquoi on aima mieux en 1361, alléguer le droit de proximité, que de s'exposer au reproche de donner

à l'ordonance de 1314, un effet rétroactif, en l'appliquant à un apanage assigné en 1032; sans compter que cette ordonance étoit plutôt une loi particuliere pour le comté de Poitiers, donné par Philippe le Bel à Philippe le Long, qu'une loi générale pour tous les apanages.

2°. Il restoit deux branches masculines de la maison de *Bourgogne*, (la branche de Montagu-Sombernon & la branche de Couches). Ces deux branches descendoient du premier apanage, elles étoient par conséquent comprises dans la concession faite à ce premier apanage. La loi salique les eût préférées aux descendans des femmes, quoique plus proches, & le droit de réversion ne pouvoit avoir lieu tant que ces branches existoient. Pour exercer le droit de réversion, il eût fallu traiter des droits de ces deux branches avec leurs chefs ou réprésentans; l'histoire ne nous apprend point qu'on l'ait fait.

Le roi Jean réunit donc la *Bourgogne* à la courone à titre de proximité, non à titre de réversion; la maison de *Bourgogne* cessa d'être souveraine, & fut regardée en quelque sorte comme éteinte par l'extinction de sa branche aînée.

Cette réunion dura peu. Le 6 septembre 1363, Philippe le Hardi, le quatrieme des fils du roi Jean, fut fait duc de *Bourgogne*, *pour tenir ce duché par lui & ses héritiers légitimes*.

Le roi Jean par le même acte donna au duché de *Bourgogne* le titre de premiere pairie de France.

La postérité masculine de Philippe le Hardi posséda ce duché jusqu'en 1477, que Charles le Téméraire mourut ne laissant qu'une fille. Marie de *Bourgogne*.

Louis XI alors prétendit exclure Marie de la succession de son pere, alléguant le droit de réversion à la courone faute d'héritiers mâles.

Ce droit de réversion ne pouvoit pourtant pas encore avoir lieu, car le comte de Nevers Jean vivoit alors, & il descendoit de Philippe le Hardi, premier apanagé, mais comme on ne voit point paroître le compte de Nevers dans cette afaire, il est à présumer que Louis XI avoit acquis ses droits.

On traita donc l'afaire sur le pied de l'extinction de tous les mâles issus de Philippe le Hardi, duc de *Bourgogne*.

La question se réduisoit à savoir si la *Bourgogne* étoit essentiélement un fief masculin, ou si elle pouvoit être regardée comme un fief féminin.

Pour prouver que c'étoit un fief féminin, Marie de *Bourgogne*, & après elle Charles Quint, son petit-fils, alléguoient l'exemple du roi Jean, qui n'avoit hérité de la *Bourgogne* que par représentation d'une femme. Ils disoient de plus que l'investiture donnée à Philippe le Hardi comprenoit tous ses héritiers légitimes, sans exclusion des femmes; ils fortifioient ces raisons par des inductions tirées du traité d'Arras entre Charles VII roi de France & Philippe le Bon, duc de *Bourgogne*, & du traité de Péronne entre Louis XI, & Charles le Téméraire. Par ces traités, on avoit cédé à toute la descendance des ducs de *Bourgogne mâle & femele*, les comtés de Mâcon, d'Auxerre, Saint Gengoul, Saint Laurent, Bar-sur-Seine, enfin tout ce qui formoit l'arondissement du duché de *Bourgogne*, & qui sembloit en devoir suivre le sort. On ne doutoit donc point alors, disoit Charles Quint, que les femmes issues de Philippe le Bon & de Charles le Téméraire ne dussent hériter de ce duché. Si l'investiture acordée à Philippe le Hardi avoit besoin d'interprétation, elle en trouvoit une toute naturelle dans les traités d'Arras & de Péronne.

Louis XI & après lui François I alléguoient au contraire la loi salique, cette loi si chere aux François, & dont les dispositions deviendroient illusoires, si par la transmission des apanages aux filles, la France étoit livrée en détail aux étrangers; ils soutenoient que quand on vouloit appeler les filles à la succession des apanages, il faloit l'exprimer nommément dans l'investiture. Eh! comment pouvoit-on croire que le roi Jean eût voulu faire de la *Bourgogne* un fief féminin, lorsque d'un côté il venoit d'unir cette province à la courone (car cette union n'etoit pas censée détruite par la concession de la *Bourgoge*, en apanage, elle l'eût été, si la *Bourgogne*, devenue fief-féminin, eût pu passer aux étrangers) & lorsque d'un autre côté l'investiture n'appeloit point les femmes, enfin lorsque cette même investiture assuroit à la *Bourgogne* le titre de premiere pairie de France? Quoi! en lui donnant ce titre éminent, on se proposoit de la rendre la proie des étrangers!

Quant aux inductions tirées des traités d'Arras & de Péronne, Louis XI & François I en tiroient une autre. Ces traités, disoient-ils, appelent nommément les femmes, parce qu'on vouloit alors les appeler. L'investiture donnée par le roi Jean ne les appele point, parce qu'il les vouloit exclure.

Au reste, Louis XI & François I protestoient contre les traités d'Arras & de Péronne, qui étoient, selon eux, l'ouvrage de l'injustice & de la violence.

Les quatre princes de cette seconde maison de *Bourgogne*, qui n'ont peut-être été que trop célebres dans l'histoire, se trouveront à leurs noms particuliers.

Le comté de *Bourgogne*, étoit reconu pour un fief féminin. Il fut nommé Franche-Comté, à cause du refus généreux que fit un de ses comtes (Renaud III mort en 1144) de rendre hommage à l'empereur, soutenant que son pays étoit franc. En 1157, Béatrix, comtesse de *Bourgogne*, le porta en dot à l'empereur Frédéric Barberousse; Béatrix seconde, sa petite fille, le porta pareillement en dot à Othon, duc de Méranie; il passa ensuite à Béatrix troisieme, leur fille;

dont la petite fille nommée Alix, épousa un de ses parens, nommé Hugues de Châlons, qui devint comte de *Bourgogne* par ce mariage. Othon IV, leur fils, épousa la fameuse Mahaud, comtesse d'Artois, & leur fille Jeanne porta le comté de *Bourgogne*, avec celui l'Artois à Philippe le Long, dont les filles posséderent ces deux comtés, & les transmirent à Philippe le Hardi, (chef de la seconde maison de *Bourgogne*,) par le mariage de Marguerite de Flandre avec ce prince. Marie de *Bourgogne* les porta dans la maison d'Autriche; en *1668*, Louis XIV prit la Franche-Comté, il la rendit la même année par le traité d'Aix-la-Chapelle; il la reprit en *1674*, elle fut cédée & réunie irrévocablement à la France par le traité de Nimegue en *1678*. C'étoit l'ancien pays des Séquanois.

BOURGOING, (*Hist. de Fr.*) est le nom d'un prieur des Jacobins de Paris, écartelé en 1590 comme complice & panégyriste de Jacques Clément; c'est aussi le nom d'un général de l'Oratoire, éditeur des œuvres du cardinal de Bérulle, & dont Bossuet a fait l'oraison funebre (*Voyez* Bossuet.) Le jacobin se nommoit Edouard; l'oratorien François.

BOURG-MESTRE, s. m. (*Hist. mod.*) Ce mot est formé de deux termes flamands, *burger*, *bourgeois*, & *meester*, *maître*; c'est-à-dire, le maître & le protecteur des bourgeois. Quelques-uns l'expriment en latin par *consul*, d'autres par *senator*. M. Bruneau dit que *bourg-mestre* en Hollande répond à ce qu'on appele *alderman* & *sheriff* en Angleterre; *attourné* à Compiegne; *capitoul* à Toulouse; *consul* en Languedoc; mais cela n'est pas exact; l'*alderman* des Anglois répond au *scheepen* ou *échevin* des Hollandois.

Les *bourg-mestres* sont choisis parmi les échevins, & ne sont ordinairement en place que pour un ou deux ans.

C'est ainsi qu'on appele le principaux magistrats des villes de Flandre, de Hollande & d'Almagne: ils sont comme les maires & gouverneurs, ils donnent des ordres pour le gouvernement, l'administration des finances, la justice & la police des villes. Le pouvoir & les droits des *bourg-mestres* ne sont pas égaux par-tout: chaque ville a ses loix & ses statuts particuliers. (*A. R.*)

BOURGUIGNONS, (*Hist. de Fr.*) nom de faction sous le regne malheureux de Charles VI, il désignoit le parti des ducs de *Bourgogne*, comme les noms d'*Armagnacs* & d'*Orléanois*, désignoient le parti des ducs d'Orléans & du connétable d'Armagnac, beau-pere du duc d'Orléans Charles.

BOURIGNON, (Antoinette) (*Hist. mod.*) femme visionaire qui voulut faire une religion nouvele? Elle écrivit beaucoup, & il n'est rien resté d'elle; elle fit quelques disciples dont un a écrit sa vie. Un homme riche qui possédoit l'île de Nordstrand près du Holstein, la fit son héritiere. On raporte que quand le P. Quesnel fut arrêté, on trouva dans ses papiers un ancien contrat passé entre les jansénistes & *Antoinette Bourignon*, par lequel elle leur vendoit son île de Nordstrand où elle avoit inutilement tenté de s'établir avec une secte de mystiques, & où les jansénistes ne s'établirent pas davantage. *Antoinette Bourignon*, née à Lille en *1616*, mourut à Franeker en 1680, ayant été chassée tour-à-tour de tous les asyles qu'elle avoit voulu choisir.

BOURLIE, Antoine de Guiscard, (*Hist. mod.*) plus connu sous le nom d'abbé de la *Bourlie*. „ Il paroît, dit l'auteur de l'Essai sur l'Histoire Universele, tout-à-coup au milieu des fanatiques des Cévennes & dans leurs retraites sauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'étoit le fils du marquis de *Guiscard*, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils étoit bien indigne d'un tel pere: réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté en 1711, pour avoir trahi le ministere Anglois, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs, avec lesquels on peut commettre un meurtre, il en frappa le grand trésorier Harley, & on le conduisit en prison, chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même „.

BOURREAU ou BOUREAU, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) le dernier officier de justice, dont le devoir est d'exécuter les criminels. La prononciation de la sentence met le *boureau* en possession de la persone condamnée. En Allemagne on n'a point pour le *boureau* la même aversion qu'en France. (*A. R.*)

BOURSAULT, (Edme) (*Hist. litt. mod.*) n'avoit point fait d'études, & ne savoit pas le latin, & cependant Louis XIV ayant lu son livre *de la véritable étude des souverains*, voulut le donner pour sous-précepteur au dauphin, & Thomas Corneille le proposoit pour l'académie françoise; disant qu'après tout c'étoit l'académie françoise & non l'académie greque ou latine. Il eut afaire à deux formidables ennemis, Moliere & Boileau, & on dit qu'il fut l'aggresseur envers Moliere. Il fit contre lui la comédie intitulée: *le portrait du peintre*, & Moliere le joua sous son propre nom dans *l'impromptu de Versailles*; Boileau le mit aussi dans sa satyre septieme parmi tous ces noms décriés:

Perrin & Pelletier.
Bennecorse, Pradon, Colletet, Titreville.

Boursault fit contre Boileau la *satyre des satyres*, & Boileau mit encore dans le lutrin ce seul vers:

L'amâs toujours entier des écrits de *Boursault*

Mais ni Boileau ni Moliere lui-même ne purent rendre ridicule l'auteur d'*Ésope* tant *à la ville* qu'à *la cour*, & même *du Mercure Galant*. *Boursault* étoit d'ailleurs un honête homme, & un homme sans fiel, comme Boileau l'éprouva, lorsqu'étant allé aux eaux de Bourbon pour sa santé, il y vit accourir *Boursault*, alors receveur de la gabele à Montluçon, qui venoit lui offrir sa bourse & ses services, & lui donner toutes les marques de la plus sincere estime. Boileau fut touché de ce procédé, il jura une éternele amitié à *Boursault*; il ôta son nom & de sa satire septieme & du vers du Lutrin, il y substitua Perrault, & s'étant aussi réconcilié dans la suite, au moins pour un temps, avec *Perrault*, il mit à sa place *Haynault* à qui le vers du Lutrin est resté, & qui n'en a pas moins fait deux sonets fameux dans le temps & encore bons aujourd'hui à plusieurs égards, l'un sur l'avorton, l'autre contre Colbert. *Les lettres de Boursault* eurent beaucoup de réputation de son temps, & sont encore connues en province. Il y a de *Boursault* divers romans; il fit pendant quelque temps une gazete en vers qui lui valut une pension de deux mille francs, car elle amusoit la cour; quelques plaisanteries qu'il y mit sur les francifcains, firent supprimer la gazete & la pension. Il y a sur la comédie d'*Ésope à la ville* une anecdote qui n'est pas indifférente. Une cabale ayant empêché le succès des premieres représentations; l'auteur ne fit à sa piece d'autre changement que d'y ajouter une fable de plus, celle *du dogue & du bœuf*, avec cette moralité adressée au parterre:

> À tant d'honêtes gens qui sont devant vos ieux,
> Laissez la liberté d'applaudir sans mélange,
> Et ne ressemblez pas à ce dogue envieux,
> Qui ne veut pas manger, ni soufrir que l'on mange.

Cette application fut fort applaudie, & la piece eut quarante-trois représentations. Cet exemple semble prouver qu'on pouroit impunément convertir en leçons piquantes & utiles pour le parterre, les fadeurs qu'on lui dit par routine dans le couplet final de tous les divertissemens, ainsi que dans les discours de clôture & de rentrée, & qui ne sont applaudis aussi que par routine. On a le théâtre de *Boursault* en 3 volumes *in-12*. Il étoit né en 1638, à Mussy-L'Évêque; il mourut en 1701 à Montluçon.

BOURSE, (*Hist. mod.*) maniere de compter, ou espece de monoie de compte fort usitée dans le levant, singuliérement à Constantinople.

La *bourse* est une somme de cent vingt livres sterlings, ou de cinq cents écus. Ce terme vient de ce que le trésor du grand seigneur est gardé dans le sérail dans des *bourses* de cuir, qui contienent chacune cette somme.

Cette maniere de compter des Turcs leur vient des Grecs, qui l'avoient prise des Romains, dont les empereurs la firent passer à Constantinople, comme il paroît par la lettre de Constantin à Cécilien, évêque de Carthage, citée par Eusebe & Nicéphore, où on lit ce qui suit: „ Ayant résolu de donner quelques secours en argent „ aux ministres de la religion catholique en Afrique, dans les provinces de Numidie & de „ Mauritanie, j'ai écrit à Vesus, notre trésorier „ général en Afrique, & lui ai donné ordre de „ vous délivrer trois mille *folles*, „ c'est-à-dire *bourses*: car, comme le remarque M. de Fleury, ce que nous appelons *bourse*, les Latins l'appelent *follis*, par où ils entendent une somme de deux cents cinquante deniers d'argent, ce qui revient à cinq cents livres de notre monoie.

La *bourse d'or* chez les Turcs est de quinze mille sequins, ou de trois mille écus; & ce sont celles que les sultans généreux distribuent à leurs favoris & aux sultanes, (*A. R.*)

BOURSIER, (LAURENT-FRANÇOIS). Le plus connu des ouvrages de M. l'abbé *Boursier*, docteur exclu de Sorbone, pour jansénisme est le traité *de l'action de Dieu sur les créatures* ou *de la prémotion physique*.

M. *Boursier* né à Écouen en *1679*, mourut à Paris le 17 février 1749.

BOURVALAIS, (*Hist. mod.*) financier trop fameux, Paul Poisson étoit son nom, mais il n'est connu que sous celui de *Bourvalais*; il étoit fils d'un paysan Breton & fut d'abord laquais de M. Tévenin, fermier général. Les malheurs de l'état lui procurerent une fortune rapide & immense dont il jouoit avec éclat depuis 1700 jusqu'en 1716, c'est-à-dire, pendant les temps les plus désastreux: dans une dispute qu'il eut alors avec Tévenin, celui-ci lui reprocha d'avoir été son laquais; *si tu avois été le mien*, lui répliqua *Bourvalais*, *tu le serois encore*.

Dans une vie de *Philippe d'Orléans*, *régent*, tome premier, édition de *1736*, pages *166* & *167*, on raporte le fait suivant:

Un maître des postes de Verdun avoit imaginé le projet d'une nouvele taxe. *Bourvalais*, par qui passoient tous ces projets, goûta celui-ci, & s'obligea par écrit de payer dix ou douze mille francs à l'inventeur pour son droit d'avis, en cas que le projet passât au conseil; le projet agréé, l'inventeur se présente, mais sans le billet, qu'il dit avoir égaré, il est éconduit; il avoit un frere militaire qui prit sur lui de forcer *Bourvalais* au paiement; il parvint, peut-être en épiant le moment, jusqu'à *Bourvalais*, qu'il trouva seul dans son cabinet, & lui présentant un pistolet, il se fit payer toute la somme en or; il obligea ensuite *Bourvalais* de le reconduire jusqu'à la porte, sans crier ni parler, & il rejoignit son frere qui l'atendoit à quelques pas, & auquel il remit la somme. Aussi-tôt que *Bourvalais* se vit hors de la portée du pistolet, il cria au voleur,

le militaire échapa; mais son frere fut pris & pendu, comme instigateur & complice d'un vol fait avec violence. Louis XIV refusa constament sa grâce aux sollicitations de Madame, qui avoit à son service une sœur ou une niece de ce malheureux. L'exemple étoit peut-être nécessaire; il ne suffit pas d'avoir droit au fond; nul n'a le droit de demander même justice le pistolet à la main; mais on peut croire que cette aventure n'aida pas le public à pardoner à *Bourvalais* sa scandaleuse fortune; car enfin il devoit la somme, & le défaut de représentation du billet n'étoit pas une raison de refuser le paiement; il pouvoit se faire donner une quitance qui eût fait mention du billet *adiré*, & qui eût éteint l'obligation; & voyant que le frere ne lui demandoit rien au delà de la chose due, c'étoit à lui à rendre justice à un homme qu'il avoit réduit à prendre une voie illégitime pour obtenir une demande légitime. Il n'avoit pas le droit de le faire arrêter; les juges ne pouvoient pas se dispenser de le condamner, & par cette raison même la probité ne permettoit pas à *Bourvalais* de le faire arrêter. Mais l'aventure est-elle vraie & l'est-elle dans toutes ses circonstances? L'auteur que nous citons dit seulement l'avoir entendu raconter au palais royal, & nous aurons occasion de faire voir à l'article BOUVARD qu'il a souvent des assertions un peu hazardées.

Nous garantissons encore moins l'anecdote suivante qui ne nous est connue que par tradition, mais qui s'acorderoit assez bien avec la précédente.

Bourvalais arivant chez le premier président de Harlay, pour le solliciter sur une afaire qu'il avoit au parlement, se fit annoncer *monsieur de Bourvalais;* le premier président, qui étoit quelquefois amer dans ses sarcasmes, & qui étoit mal disposé pour *Bourvalais* par sa réputation & par son afaire même, s'écria: *Bourvalais! il y a bien du* boureau *& du* valet *dans ce nom-là*. Monsieur de Bourvalais, *si je vous rendois pleine & entiere justice, je vous ferois pendre*. *Bourvalais* indigné alla se plaindre ou au roi dont il étoit connu, ou à quelqu'un de ses ministres, qui pour toute consolation lui répondit: *Ne vous jouez pas à ce brutal-là, il feroit homme à le faire comme il le dit.* En 1715 *Bourvalais* fut taxé, par la chambre de justice, à quatre millions quatre cents mille livres; il fut rétabli dans tous ses biens par un arrêt du conseil du 5 septembre 1718. Il mourut en 1719. On sait que la maison de *Bourvalais* est aujourd'hui l'hôtel de la chancélerie.

BOURZEYS *ou* BOURZEIS, (AMABLE DE) (*Hist. litt. mod.*). L'abbé de *Bourzeys*, l'un des quarante premiers académiciens dont l'académie françoise fut composée dans l'origine, & l'un des quatre premiers qui formerent d'abord la petite académie, devenue depuis l'académie des inscriptions & belles lettres, est auteur des divers ouvrages de politique & de controverse, aujourd'hui oubliés. Mort en 1672.

BOUTARD, (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*). Dirons-nous que cet abbé *Boutard*, qui fut de l'académie des belles lettres, obtint de Louis XIV une pension de mille livres, & devint depuis un bénéficier assez riche, pour avoir acompagné d'une ode des pigeons que mademoiselle de Mauléon ou Desvieux envoyoit à M. Bossuet son ami, & que ce fut à la sollicitation de M. Bossuet qu'il obtint ces grâces? Il fit beaucoup de vers latins sur tous les événemens du regne de Louis XIV; en conséquence, il s'intituloit: *Poëte de la famille royale, vates Borbonidum*. Il prétendoit ressembler beaucoup à Horace par la taille & les traits du visage, mais sur-tout par le talent; en conséquence, il s'intituloit encore: *Venusini pectinis hæres*. Il n'est rien resté de lui, au moins dans la mémoire des hommes.

BOUTEILLAGE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le droit sur la vente des vins étrangers, que le bouteiller du roi d'Angleterre prend, en vertu de sa charge, sur chaque vaisseau; ce droit est de deux schelins par toneau. (*A. R.*)

BOUTEROUE, (CLAUDE) (*Hist. litt. mod.*) savant antiquaire, auteur d'un livre estimé, qui a pour titre: *Recherches curieuses des monoies de France depuis le commencement de la monarchie*. Mort en 1690.

BOUTHILLIER, (LE) (*Hist. mod.*) nom d'une famille distinguée, dont étoient le surintendant, mort le 13 mars 1652; Léon le *Bouthillier*, comte de Chavigny, son fils, ministre & secrétaire d'état, mort disgracié la même année 1652 le 11 octobre; le fameux réformateur de la Trappe Armand Jean le *Bouthillier* de Rancé, mort à la Trappe le 27 octobre 1700, neveu du surintendant des finances; & plusieurs autres personages célebres dans l'Église & dans l'état.

BOUTIERES, (*Hist. de Fr.*) éleve de Bayard, brave chevalier comme son maître, étoit d'une fort petite taille. Il fit prisonier, à l'âge de seize ans, un capitaine albanois d'une structure énorme contre lequel il s'étoit batu corps à corps dans une afaire générale & qu'il avoit désarmé. Celui-ci, pour diminuer la honte d'avoir cédé à un enfant, publia qu'il avoit été accâblé par le nombre; *Boutieres* lui offrit le duel, le força de se dédire & de reconoître qu'il n'avoit eu d'autre vainqueur que lui *Boutieres*. Cette afaire eut beaucoup d'éclat, on ne parloit que de David & de Goliath. *Boutieres*, si avantageusement annoncé, avança proprement & parvint au commandement des armées; mais soldat excellent, il fut un médiocre général; il commanda long-temps en Piémont, & y fit beaucoup de pertes, dont plusieurs ne parurent être imputées qu'à sa négligence; il étoit occupé à faire, avec assez peu de succès, le siége d'Yvrée, lorsque François I, pour lui adoucir le désagrément d'une

disgrace, envoya un prince du sang, le comte d'Enghien, commander à sa place. Le comte, arivé sur la frontiere, mande à *Boutieres* de lui envoyer à Chivas une escorte qui pût le conduire sûrement à l'armée. *Boutieres*, par un mouvement de dépit & d'humeur, qui, dans un général disgracié, tenoit un peu de la révolte, obéit beaucoup plus qu'on ne vouloit; il leva le siége d'Yvrée, mena toute l'armée au devant du comte, sous prétexte qu'il ne pouvoit lui donner une meilleure escorte, & mal-gré l'affabilité généreuse du prince, qui lui dit en l'embrassant, qu'il ne venoit que pour s'instruire par ses leçons & par ses exemples, il se retira mécontent & chagrin dans ses terres en Dauphiné. Mais il ne put tenir long-temps contre la générosité constante du comte d'Enghien, qui avoit pris sur lui de couvrir sa faute, & qui l'avoit fait regréter à la cour, par le compte avantageux qu'il y avoit rendu de la conduite de ce général. *Boutieres* d'ailleurs entendit parler des préparatifs de la bataille de Cérisoles: à ce mot de bataille, toute la noblesse accouroit à l'armée, & la cour & les châteaux particuliers, tout étoit abandoné. *Boutieres* lui-même, oubliant ses chagrins, vint servir sous son successeur, qui voulant partager avec lui dans cette journée la gloire dont il alloit se couvrir, lui donna l'aile droite à commander.

BOUTILLIER *ou* BOUTEILLER, *le grand boutillier* ou *bouteiller de France*, s. m. (*Hist. mod.*) nom qu'on donnoit anciénement à l'officier que nous nommons aujourd'hui le *grand échanson*, & qu'on appeloit alors en latint *buticularius*, comme on le voit dans une souscription du testament de Philippe-Auguste, raportée par Rigord. Le *grand boutillier* étoit un des cinq grands officiers de la courone, qui signoit dans toutes les patentes des rois, ou du moins assistoit à leur expédition. Il avoit séance entre les princes, & disputoit le pas au connétable. Il prétendoit avoir droit de présider à la chambre des comptes; & l'on trouve en effet dans les registres de cette chambre, qu'en 1379, Jean de Bourbon, *grand boutillier de France*, y fut reçu comme premier président. Depuis même, cette prérogative fut annexée par édit du roi à la charge de *grand boutillier*; mais soit négligence du titulaire de cette derniere charge, soit disposition contraire de la part du souverain, ce privilége ne subsista pas, & la charge de *grand boutillier* fit elle-même place à celle de *grand échanson*. Au reste, cette dignité étoit fort considérable du temps de Charlemagne; & Hincmar dans ses lettres en parle comme d'un des principaux postes du palais de nos rois. (*G*)

BOUTON, (*Hist. de Fr.*) maison considérable de Bourgogne, dont étoit le maréchal de Chamilly, célebre par sa belle défense de Grave en 1674. Mort le 5 janvier 1715.

BOUVARD, (CHARLES-MICHEL) (*Hist. mod.*) premier médecin du roi Louis XIII. C'est par ses soins que fut établi à Paris en 1634, ce jardin royal des plantes, qui a été depuis si magnifiquement accru & enrichi. Un tel établissement est un titre éternel à l'estime & à la reconoissance publiques; l'auteur d'une invention utile, comme l'a dit un écrivain moderne, s'associe d'avance à la gloire de la perfection que cette invention doit obtenir un jour.

L'édit de Louis XIII pour cet établissement est de l'année 1626. *Bouvard* fut très-bien secondé par le zele l'intelligence de Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, petit-fils d'un médecin ordinaire de Henri IV, & grand-oncle du célebre Fagon, qui naquit, dit M. de Fontenelle, *dans le jardin royal, & presqu'en même temps que lui*.

La surintendance du jardin royal, unie depuis à celle des bâtimens, fut d'abord atachée à la place de premier médecin, parce que c'étoit le premier médecin qui en étoit le fondateur. Charles-Michel *Bouvard* fut donc le premier de ces surintendans, & Guy de la Brosse en fut sous lui le premier intendant.

Le roi, pour récompenser les services de M. *Bouvard*, lui donna la terre de Fourqueux, située au bord de la forêt de Marly. Le brevet de concession est du 16 juin 1634, & les lettres patentes données en conséquence furent enregistrées à la chambre des comptes le 24 octobre suivant.

Michel, fils du premier médecin, fut d'abord secrétaire du cabinet, puis conseiller au parlement.

Le fils de celui-ci, nommé Charles-Michel comme son aïeul, & dont M. de Fourqueux, ci-devant procureur général de la chambre des comptes, aujourd'hui (1784) conseiller d'état, est le petit-fils, fut conseiller au parlement en 1684, & procureur-général de la chambre des comptes en 1701. Il acheta cette charge de M. Rouillé du Coudray, son beau-frere, grand-oncle de M. de Fourqueux d'aujourd'hui, & qui fut fait alors directeur des finances. C'est à lui que le poëte Rousseau adresse cette belle ode, la troisieme de ses odes profanes:

Digne & noble héritier des premieres vertus, &c.

Il l'appele:

Fils d'un pere fameux, qui même à nos frondeurs,
Par sa dextérité, fit respecter son zele, &c.

Ce *pere fameux*, bisaïeul par sa fille de M. de Fourqueux, avoit été intendant de Poitou, puis de Picardie.

La charge de procureur général de la chambre des comptes, est restée dans la famille de MM. de Fourqueux pendant trois générations, jusqu'en 1769; elle est actuélement (1784) remplie par M. de Montholon.

En 1716, on établit une chambre de justice

contre les financiers, traitans & maltôtiers, qui s'étoient enrichis par les désastres de la guerre de 1701. C'est annoncer au peuple un gouvernement doux que d'exercer envers ses oppresseurs une rigueur équitable. Les oppresseurs domestiques sont au premier rang parmi les ennemis de l'état. Cette chambre de justice désirée, demandée par le public, fut composée comme le public l'eût composée lui-même: car on vouloit sincérement lui donner satisfaction, & faire, des taxes auxquelles les concussionaires seroient condamnés, une ressource pour l'état.

Une réputation généralement établie de justice & d'incorruptibilité, fit choisir pour procureur général de cette commission M. de Fourqueux, Charles-Michel, le premier des trois procureurs généraux de la chambre des comptes, de son nom. Ces tribunaux extraordinaires sont toujours accusés ou de trop de rigueur ou de trop d'indulgence; on croit aisément, & quelquefois avec raison, que ce sont les foibles & les malheureux qui paient pour les coupables protégés; on suppose à la cour une influence toujours active & toujours efficace sur ces juges qu'elle a choisis & qu'elle tient sous sa main. L'auteur du siecle de Louis XIV observe que dans les troubles de la Fronde, le parlement de Bourdeaux tint une conduite plus uniforme que le parlement de Paris, parce qu'étant plus éloigné de la cour, il étoit moins agité par des factions opposées. Par une raison semblable, ou réelle, ou supposée, la chambre de justice ne satisfit point le public; in se crut trop vengé ou mal vengé, il plaignit les condamnés; l'ardeur que la chambre mettoit dans ses informations & dans ses poursuites, répandit une alarme générale; chacun craignit pour soi:

Cum sibi quisque timet, quanquam est intactus & odit.

Le peuple,

Écho tumultueux d'une voix plus secrete,

demanda plus instament la révocation de la chambre qu'il n'en avoit demandé l'établissement; les opérations de ce tribunal, abandonées à la licence des écrits satyriques & des discours populaires, furent traversées par la cour, & calomniées dans le public; il n'y a de juste & de vrai sur cet objet important, que ce que M. le chancelier d'Aguesseau dit à la chambre de justice, en lui annonçant sa suppression:

„ Les peuples de ce royaume, depuis long-„ temps en proie à l'avidité de leurs propres ci-„ toyens, demandoient des vengeurs; vous avez „ été choisis pour exercer ce ministere redouta-„ ble, & le public a applaudi à un choix qui „ remettoit ses intérêts en de si dignes mains.

„ Mais vous savez que les remedes peuvent „ quelquefois devenir des maux quand ils durent „ trop long-temps. À la vue d'une multitude „ de criminels, qui par le mélange du sang & „ des fortunes, ont su intéresser jusqu'aux par-„ ties saines de l'état, le public éfrayé tombe „ dans une espece de consternation & d'abate-„ ment qui retarde les opérations, & qui fait „ languir tous les mouvemens du corps politi-„ que. Tel est même le caractere du peuple, „ qui toujours sujet à l'inconstance, passe aisé-„ ment de l'excès de la haine à l'excès de la „ compassion; il aime le spectacle d'un châti-„ ment prompt & rigoureux, mais il ne peut „ en soutenir la durée; & laissant bientôt afoi-„ blir sa premiere indignation contre les coupa-„ bles, il s'acoutume presque à les croire inno-„ cens, lorsqu'il les voit long-temps malheu-„ reux.

„ C'est à la prudence du souverain qu'il est „ réservé d'étudier ces divers mouvemens, de „ savoir changer en régime des remedes trop „ forts pour la disposition du malade, & de „ tempérer tellement la sévérité avec l'indul-„ gence, que la rigueur de l'une contiene les „ hommes dans les bornes du devoir, & que „ la douceur de l'autre rétablisse dans les esprits „ une confiance non moins nécessaire....

„ Persone ne pouvoit vous donner avec plus „ de plaisir les éloges dûs à vos services, & à „ un zele supérieur aux services mêmes....

„ Vous aurez du moins la satisfaction précieuse „ à des gens de bien d'avoir arrêté le cours „ d'une déprédation que le malheur des temps „ sembloit avoir mise au dessus des loix „.

Voilà les véritables causes, & du peu de fruit qu'on tira des opérations de la chambre, & des calomnies répandues contre ce tribunal; c'est *ce mélange du sang & des fortunes*, c'est *cette déprédation mise au dessus des loix par le malheur des temps*.

Comme M. de Fourqueux, en qualité de procureur général, étoit chargé spécialement de mettre en activité la chambre de justice, & de poursuivre au nom du roi les coupables, c'est contre lui principalement que les calomnies ont été dirigées; il est maltraité dans quelques satyres auxquelles on a donné le nom d'histoires pour leur en donner l'autorité; ses descendans n'ont pas besoin de son apologie; ils ont su par leurs talens & leurs vertus, par une conduite pleine de décence & de dignité, se faire une considération personele, indépendante de celle de leurs peres; mais un des plus nobles devoirs & des plus beaux droits de l'histoire est de détruire la calomnie, de venger la vertu des attentats de la satyre, & de rendre pleine & entiere justice aux morts comme aux vivans.

Une tradition pure & constante assure à M. de Fourqueux l'honeur d'avoir été non seulement le magistrat le plus integre, mais un homme d'une simplicité antique, d'une probité délicate,

d'un désintéressement peut-être excessif, & tel que nous le voyons revivre dans son petit-fils; il a toujours vécu sans faste, & est mort pauvre comme Aristide. Il est mort en 1725. Il existe encore des témoins oculaires de ce qu'on avance ici, & celui qui écrit ceci, a vu quarante ans tous les honêtes gens rendre ce témoignage à la mémoire de M. de Fourqueux.

Voyons présentement ce qu'en a dit la satyre, & ce qu'ont répété l'ignorance & la *légéreté*.

Remontons à la source où tous ont puisé. Cette source est très-impure. C'est un ouvrage qui a pour titre: *Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France*, 1736, deux volumes *in*-12; elle est attribuée au sieur de la Hode, c'est-à-dire, à l'ex-Jésuite Lamothe, chassé de son ordre pour des sermons séditieux, & qui passa le reste de sa vie à écrire en Hollande des histoires calomnieuses sur des sujets dont il n'avoit aucune connoissance. Il y a peu d'écrivains aussi décriés. On va voir sur-tout qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qui concernoit M. de Fourqueux. Il dit, page 165 du tome premier: „ Le régent....... établit une chambre „ de justice, *Monsieur Fourquieux* (nous copions „ son ortographe) „ *en fut le président* „.

Il n'en fut point le président. Ce président fut M. le président de Lamoignon, grand-pere de M. le président Lamoignon d'aujourd'hui, & sous lui M. le président Portail, qui fut depuis premier président. M. de Fourqueux fut procureur général de cette chambre. Quand on ne sait pas cela, il est évident qu'il ne faut point parler de ce tribunal.

Pages 251 & 252, il raporte la nomination de M. d'Argenson à la dignité de garde des sceaux, faite, dit-il, en présence de MM. Portail & de Fourqueux, qui, selon lui, espéroient cette dignité pour eux, & qu'il appele, à l'époque de 1718, *les deux membres du parlement*. M. de Fourqueux étoit depuis dix-sept ans procureur général de la chambre des comptes.

Enfin, pages 385 & 386, (& c'est ici que sont les accusations graves) voici comment il s'exprime: „ M. d'Argenson, garde des sceaux, étoit „ contrôleur, sans en avoir le titre. On partagea „ les finances en dix départemens, dont furent „ chargés MM. Amelot, Pelletier des Forts, Pelletier de la Houssaye, Fagon, d'Ormesson, Gilbert de Voisin, de Gaumont, Baudri, Dodon, „ Fourqueux....... De tous ces messieurs, il n'y „ avoit guere que M. d'Ormesson qui eût une „ réputation saine...... La chambre de justice „ avoit rendu fameux M. de Fourqueux; le procès que lui avoit intenté Bourvalais en restitution de ses meubles & effets, qu'ils prétendoit „ que ce magistrat s'étoit appropriés, & la belle „ maison qu'il avoit depuis peu fait bâtir avoient „ convaincu le public de son avidité „.

Il y a là presqu'autant de fautes, volontaires ou involontaires, que de mots.

Nous demandons d'abord quelle confiance mérite un écrivain, qui en parlant des noms de la robe les plus respectés & les plus chéris, a la témérité de dire qu'un seul jouissoit d'une réputation saine?

„ La chambre de justice avoit rendu fameux M. de Fourqueux.

Eh! messieurs! sachez les faits avant de les écrire. M. de Fourqueux des départemens, n'est pas M. de Fourqueux des la chambre de justice, c'est son fils, c'est le pere de M. de Fourqueux d'aujourd'hui.

Quant au procès intenté par Bourvalais, (*Voyez* l'article Bourvalais) ce fameux partisan, par des considérations du genre de celles dont parle M. le chancelier d'Aguesseau, ayant été rétabli dans ses biens, après avoir été taxé par la chambre de justice, s'adressoit à M. de Fourqueux, non pas comme à quelqu'un *qui s'étoit approprié ses biens*, mais comme au magistrat, qui, en qualité de procureur général, avoit été sa partie publique.

Les mémoires de la régence, édition de 1737, page 358, parlent aussi de cette réclamation de Bourvalais, mais ils en parlent plus décemment, & en tout, quoiqu'ils aient quelquefois de l'inexactitude, ils ne contienent aucune des calomnies qui révoltent dans la *Vie de Philippe d'Orléans*.

„ Bourvalais, disent ces mémoires, intenta procès contre M. de Fourqueux, ci-devant procu- „ reur général de la chambre ardente, pour avoir „ certains meubles à lui apartenans, qu'il soute- „ noit n'avoit été ni vendus, in compris dans „ l'arrêt de vente. Cette derniere afaire fut portée „ au conseil de régence „.

Les mémoires de la régence ne nous en aprenent pas davantage. Reprenons la vie de Philippe d'Orléans.

„ La belle maison que M. de Fourqueux avoit „ depuis peu fait bâtir.

M. de Fourqueux n'a fait bâtir aucune maison: il s'est toujours contenté de la maison de ses peres & à la ville & à la campagne, & comme Rousseau le poête l'a dit de M. Rouillé du Coudray, beau frere de ce magistrat:

Du champ par ses peres laissé,
Il parcourut au loin les limites antiques,
Sans redouter les cris de l'orphelin chassé
Du sein de ses dieux domestiques.

Quant à l'*avidité*, il est vrai, c'est le mot propre en parlant d'un homme aussi modéré dans ses vœux, & aussi désintéressé que M. de Fourqueux.

De tous les auteurs qui ont copié ces calomnies, il n'y en a qu'un seul qui mérite que nous nous arrêtions à le réfuter, c'est l'auteur des mémoires de madame de Maintenon. (*Voyez* l'article la Beaumelle.)

Voici comment il s'explique sur la chambre de justice édit. de 1756, t. 4, p. 271.

„ On

„ On érigea contre les traitans une commiſſion „ qui eût été fort utile, ſi l'on en eût enſuite „ érigé une contre les commiſſaires „.

Phraſe de pur bel eſprit, qui ne ſignifie abſolument rien; s'il avoit fallu ériger une commiſſion pour juger la premiere, c'eſt que la premiere auroit été non ſeulement inutile, mais funeſte. Dira-t-on qu'elle auroit été utile par ſon châtiment? tous les coupables le ſont ainſi; eſt-il utile qu'il y ait des coupables, parce qu'ils ſont punis?

„ Les maitreſſes, les favoris vendirent leur „ protection aux coupables, *les juges, leurs ſentences* „.

On peut tout dire des maitreſſes & des favoris, encore ſeroit-il mieux de n'en rien dire que d'avéré; mais que les juges aient vendu leurs jugemens, une telle allégation ne mériteroit-elle pas bien un mot de preuve? On a beau dire, cette maniere tranchante & légere de flétrir d'un trait de plume l'innocence & la vertu, n'eſt pas la bonne maniere d'écrire l'hiſtoire. Si les juges vendirent aux coupables leurs ſentences, ils furent donc indulgens envers eux; & on les accuſoit de trop de ſévérité. De bonne foi, croit-on que le chef de la juſtice, que M. le chancelier d'Agueſſeau eût pris *tant de plaiſir* à louer dans des juges prévaricateurs *leurs ſervices, & un zele ſupérieur aux ſervices mêmes?*

„ M. de Fourqueux, procureur général de ce „ tribunal, fut ſurnomé le garde des ſceaux, par- „ ce qu'il avoit eu en partage les ſceaux d'argent „ de Bourvalais „.

Ici nous ſommes obligés d'avouer que M. de Fourqueux crut pouvoir ſe permettre d'acheter & de payer comptant, à l'inventaire de Bourvalais, deux petits ſceaux d'argent d'un prix très-médiocre, & qui n'auroient pas tenté la cupidité de l'homme le plus *avide*; il eſt poſſible qu'un plaiſant l'ait appelé à ce ſujet *le garde des ſceaux de Bourvalais*. Cela eſt tout-à-fait dans le génie françois; mais ſi nous nous permettons de ces plaiſanteries, nous en connoiſſons auſſi la valeur, & nous n'en faiſons pas le fondement de l'hiſtoire.

„ La dépouille de Bourvalais fut diſtribué entre „ les amis du prince „.

Encore un coup, craignons de calomnier même *les amis du prince*.

„ Le peuple cria contre l'*iniquité* (ce fut con- „ tre la ſévérité) de cette chambre de juſtice, „ apparemment la derniere qu'on érigera „.

Cette conjecture pouroit bien s'acomplir, mais c'eſt par une raiſon qui fait honeur à l'adminiſtration, laquelle a pris de ſages meſures pour prévenir déſormais ces fortunes ſcandaleuſes & ſubites, qui rendoient les chambres de juſtice néceſſaires.

Concluons:

Qu'autant il faut d'ardeur, d'inflexibilité
Pour déférer un traître à la ſociété,
Autant il faut de ſoins, d'égards & de prudence
Pour ne point accuſer l'honeur & l'innocence.

BOUVIERE. *Voyez* GUYON.

BOXHORN, (MARC-ZUERIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant hiſtorien & commentateur hollandois du dix-ſeptieme ſiecle. On a de lui une *Hiſtoire univerſele*, une hiſtoire particuliere du ſiége de Breda, des éloges d'hommes illuſtres, une chronologie ſacrée, des poëmes, un théâtre des villes de Hollande; des notes ſur Juſtin, ſur Tacite, ſur les écrivains de l'hiſtoire auguſte, ſur divers poëtes ſatyriques.

BOYARDS, *ou* BOJARES, *ou* BOJARDS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne aux grands ſeigneurs de Moſcovie. Selon Becman, les *boyards* ſont chez les Ruſſiens la même choſe que la haute nobleſſe dans les autres pays; le même auteur ajoute que dans les actes publics le czar nomme les *boyards* avant les waivodes.

Oléarius, dans ſon *voyage de Moſcovie*, dit que ces grands ſont les principaux membres du conſeil d'état; qu'ils ont à Moſcow de magnifiques hôtels, & qu'ils ſont obligés de ſuivre le prince dans ſes voyages; que dans les jours de cérémonie ils ſont vêtus d'une tunique de brocart enrichie de perles, & couverts d'un grand bonet fouré de renard noir, & qu'ils préſident aux tribunaux de juſtice; mais depuis que le czar Pierre I a tiré la Ruſſie de la grôſſiéreté où elle étoit plongée, on a laiſſé aux *boyards* leurs titres de nobleſſe; & quoiqu'ils jouiſſent d'une grande conſidération, il ne paroît pas qu'ils aient grande part au gouvernement. (G)

BOYER, (CLAUDE) de l'académie Françoiſe, auteur obſcur de vingt-deux pieces dramatiques, mais célebre par l'épigramme de Racine, imprimée parmi celles de Rouſſeau dans quelques éditions:

À ſa *Judith*, *Boyer* par aventure, &c.....
Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne
Si méchament miſe à mort par Judith.

Cette *Judith* eut en 1695 un plus grand ſuccès que toutes les pieces de Racine. *Le concours étoit ſi grand*, diſent les auteurs de l'hiſtoire du théâtre françois, *que les hommes furent obligés de ſe retirer dans les couliſſes, & de céder les banquetes du théâtre aux dames..... elles tenoient des mouchoirs étalés ſur leurs genoux, pour eſſuyer leurs larmes dans les endroits pathétiques*. Une des ſcênes du quatrieme acte fut appelée *la ſcêne des mouchoirs*. Applaudie ainſi pendant tout le carême, elle fut imprimée pendant la vacance de Pâque, & ſiflée à la rentrée. Mademoiſelle Champmêlé, qui jouoit le rôle de *Judith*, étonée de ce changement, dit au parterre: *Eh! meſſieurs, vous l'avez tant applaudie ce carême!* On lui répondit: *C'eſt que les ſiflets étoient à Verſailles aux ſermons de l'abbé Boileau*.

Racine le fils attribue ce mot à ſon pere, qui,

selon lui, le dit, non pas au théâtre, mais en particulier, à quelqu'un qui s'étonoit que la *Judith* ne fut pas sifflée; & ce n'étoit point une épigramme que Racine voulût faire contre le frere de son ami; il s'indignoit au contraire qu'un bon prédicateur ne fût point goûté, & qu'un mauvais poête fût applaudi. Voilà le sens du mot. Il y a bien loin de là à l'anecdote très-peu vraisemblable de mademoiselle Champmêlé; mais le public n'y gâgne rien.

Qui! le public! ce phantôme inconstant,
Monstre à cent voix, Cerbere dévorant,
Qui flate & mord, qui dresse par sotise
Une statue, & par dégoût la brise.....
Il juge, il loue, il condamne au hazard....
C'est lui qu'on vit de critiques avide
Déshonorer le chef-d'œuvre d'Armide,
Et pour *Judith*, Pirame & Régulus,
Abandoner Phedre & Britannicus;
Lui, qui dix ans proscrivit Athalie,
Qui, protecteur d'une scène avilie,
Frapant des mains, bat à tort à travers,
Au mauvais sens qui heurle en mauvais vers.

Boileau a placé *Boyer* dans l'art poétique:

Qui dit froid écrivain, dit détestable auteur.
Boyer est à Pinchêne égal pour le lecteur.

Et dans une épigramme attribuée au même Boileau, on demande:

Qui, du fade *Boyer* ou du sec la Chapelle,
Excita plus de sifflemens.

Rousseau, dans une épigramme contre Crébillon:

Cachez-vous, Lycophrons antiques & modernes,

trouve ses vers

Plus durs & plus enflés,
Que tous ceux de Coras, *Boyer* & la Chapelle.

Ainsi on peut compter, parmi les ennemis ou les détracteurs de *Boyer*, Boileau, Racine, & Rousseau: voilà ce qui s'appele, *magnis inimicitiis clarescere*.

On dit que pour tromper Racine, il fit jouer, sous le nom d'un de ses amis, une piece de lui, intitulée *Agamemnon*, & que dans un moment où Racine applaudissoit, il s'écria du fond du par-terre: *Elle est pourtant de* Boyer, *mal-gré mons. de Racine;* & que sa tragédie fut sifflée à la représentation suivante. Mort en *1698*.

Boyer, (Jean François) fut d'abord théatin; ses sermons, ignorés aujourd'hui, lui valurent l'évêché de Mirepoix; il fut précepteur de M. le Dauphin, pere du roi; il fut de l'académie françoise, honoraire de l'académie des inscriptions & belles lettres, de l'académie de Cortone, de celle de Berlin, de la société royale de Londres, il fut chargé de la feuille des bénéfices; on l'accusoit de mettre de la rudesse dans ses refus, il disoit: *Oui, je refuse avec humeur, mais non pas par humeur*. Il a fait bâtir le portail de l'Église des théatins à Paris, qui resta long-temps imparfait. Il mourut le 20 août 1755.

BOYEZ, s. m. pl. (*Hist. mod.*) prêtres idolâtres des sauvages de la Floride. Chaque prêtre a son idole particuliere, & le sauvage s'adresse au prêtre de l'idole à laquelle il a dévotion. L'idole est invoquée par des chants, & la fumée du tabac est son offrande ordinaire. (*A. R.*)

BOYLE, (Robert) qui perfectiona la machine pneumatique, à qui la physique expérimentale doit tant de progrès, & la société royale de Londres son existence, apartient à un autre département que le nôtre. Nous observerons seulement que zélé pour la religion, au point d'avoir consacré toute sa vie des sommes considérables à la propagation de la foi dans les Indes tant orientales qu'occidentales, il laissa un fonds pour faire tous les ans des sermons sur la vérité de la religion chrétiene. Né à Lismore en Irlande en *1627*. Mort à Londres en *1691*. Ses œuvres ont été recueillies en 1744, à Londres, en cinq vol. *in-fol.*

On a aussi des ouvrages du comte d'Orrery son frere, & d'un autre comte d'Orrery petit-fils de celui-ci, & inventeur de l'instrument astronomique, appelé de son nom l'*Orréry*.

BOYLESVE *ou* BOILEAU, (Étienne) (*Hist. de France*), prévôt de Paris sous Saint Louis, premier magistrat en France qui ait eu des idées de police; il donna aux différens corps & communautés de marchands & d'artisans, des statuts ou réglemens qui ont depuis été consultés, & qui ont quelquefois servi de modele. Mort vers l'an *1269*.

BOZE, (Claude Grôs de) (*Hist. litt. mod.*) intendant des devises & inscriptions des édifices royaux, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, garde des médailles du cabinet du roi, l'un des quarante de l'académie françoise, pensionaire & secrétaire perpétuel de l'académie des belles lettres, né à Lyon le 28 janvier 1680, mort à Paris le 10 septembre 1753, a été un bon littérateur, un antiquaire célebre, un savant d'un commerce doux. Les monumens de son érudition sont répandus par-tout dans les mémoires de l'académie des belles lettres. Secrétaire de cette académie depuis 1706 jusqu'en 1742, il en a rempli les fonctions avec un zele infatigable. C'est lui qui en a publié les quinze premiers tomes, où toute la partie qui porte le nom d'*histoire* est son ouvrage. Ses éloges forment une partie précieuse de l'histoire littéraire du dix-huitieme siecle.

(¶) BRACCIOLINI (François) de Pistoie, secrétaire de Maphée Barberini, qui fut ensuite Urbain VIII, & du Cardinal Antoine frere du même Pontife, mourut à Pistoie en 1645, âgé de 79 ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages en vers, desquels cependant on ne connoît à présent que le *Scherno degli Dei*, poëme héroï-comique imprimé pour la premiere fois à Florence en 1618. Il le composa pour l'opposer à la *Secchia Rapita* que écrivoit Alexandre Tassoni, qui ne fut cependant imprimé que quatre ans après, quoiqu'il semble que cet ouvrage fût prêt quelques années avant celui de *Bracciolini*. C'est pour cela que M. le C. Mazzuchelli a dit (*Scritt. Ital.* T. II, P. IV, p. 1960), que si le *Scherno degli Dei* n'a pas été composé avant la *Secchia Rapita*, il a eu l'avantage d'être imprimé auparavant. Cette remarque est très-juste; mais il n'en est pas ainsi du jugement qu'il a porté du *Scherno degli Dei*, lorsqu'il dit que ce poëme pouvoit le disputer à la *Secchia Rapita*; décision à laquelle peu de gens voudront souscrire.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BRADLEY (Jacques), (*Hist. d'Angleterre*). L'histoire de cet astronome célebre, successeur de M. Halley dans la place d'astronome royal à l'observatoire de Gréenwick, & à qui on doit la découverte de l'*aberration des étoiles fixes*, apartient à celle de l'astronomie. Le roi d'Angleterre, Georges II, lui donna une pension de 250 livres sterlings: *en considération*, est-il dit dans le brevet, *de ses grandes connoissances dans l'astronomie & les mathématiques, & pour les avantages qu'il avoit procurés par-là au commerce & à la navigation de la Grande-Bretagne*. M. *Bradley* étoit des académies de Berlin, de Petersbourg & de Bologne. Né en 1692, il mourut le 12 juillet 1762.

BRAMA *ou* BRAHMA, s. m. (*Hist. mod.*), l'un des principaux dieux du Tonquin, entre la Chine & l'Inde. Il est adoré par les sectateurs de Confucius.

Ces idolâtres font des sacrifices aux sept planetes, comme à des divinités; mais ils ont encore cinq idoles pour lesquelles ils ont une vénération particuliere: savoir quatre dieux, nommés *Brama*, *Raumu*, *Betolo*, *Ramonu* & *Satibana*. Le roi, les mandarins, c'est-à-dire, les seigneurs de la cour, & les doctes du pays, n'adorent guere que le ciel. Tavernier, *voyage des Indes*. (G)

BRAMINES, *ou* BRAMENES, *ou* BRAMINS, *ou* BRAMENS, s. m. pl. (*Histoire mod.*) secte de philosophes indiens, appelés anciénement *Brachmanes*. Ce sont des prêtres qui réverent principalement trois choses, le dieu Fo, sa loi, & les livres qui contienent leurs constitutions. Ils assurent que le monde n'est qu'une illusion, un songe, un prestige, & que les corps, pour exister véritablement, doivent cesser d'être en eux-mêmes, & se confondre avec le néant, qui par sa simplicité fait la perfection de tous les êtres. Ils font consister la sainteté à ne rien vouloir, à ne rien penser, à ne rien sentir, & à si bien éloigner de son esprit toute idée, même de vertu, que la parfaite quiétude de l'âme n'en soit pas altérée. C'est le profond assoupissement de l'esprit, le calme de toutes les puissances, la suspension absolue des sens, qui fait la perfection. Cet état ressemble si fort au someil, qu'il paroît que quelques grains d'*opium* sanctifieroient un *bramine* bien plus sûrement que tous ses éforts. Ce quiétisme a été ataqué dans les Indes, & défendu avec chaleur. Du reste ils méconnoissent leur premiere origine. Le roi Brachman n'est point leur fondateur. Ils se prétendent issus de la tête du dieu Brama, dont le cerveau ne fut pas seul fécond; ses pieds, ses mains, ses bras, son estomac, ses cuisses, engendrerent aussi, mais des êtres bien moins nobles que les *Bramines*. Ils ont des livres anciens, qu'ils appelent *sacrés*. Ils conservent la langue dans laquelle ils ont été écrits. Ils admetent la métempsychôse. Ils prétendent que la chaîne des êtres est émanée du sein de Dieu, & y remonte continuélement, comme le fil sort du ventre de l'araignée & y rentre. Au reste, il paroît que ce systême de religion varie avec les lieux. Sur la côte de Coromandel, Wistnou est le dieu des *Bramines*; Brama n'est que le premier homme. Brama reçut de Wistnou le pouvoir de créer; il fit huit mondes comme le nôtre, dont il abandona l'administration à huit lieutenans. Les mondes périssent & renaissent: notre terre a commencé par l'eau, & finira par le feu: il s'en reformera de ses cendres une autre, où il n'y aura ni mer ni vicissitude de saisons. Les *Bramines* font circuler les âmes dans différens corps; celle de l'homme doux passe dans le corps d'un pigeon; celle du tyran dans le corps d'un vautour; & ainsi des autres. Ils ont en conséquence un extrême respect pour les animaux: ils leur ont établi des hôpitaux: la piété leur fait racheter les oiseaux que les Mahométans prenent. Ils sont fort respectés des Benjans ou Banians dans toutes les Indes; mais sur-tout de ceux de la côte de Malabar, qui poussent la vénération jusqu'à leur abandoner leurs épouses le jour du mariage, afin que ces hommes en disposent selon leur volonté, & que les nouveaux mariés soient heureux & bénis. Ils sont à la tête de la religion; ils expliquent leurs rêveries aux idiots & dominent ainsi ces idiots, & par contre-coup le petit nombre de ceux qui ne le sont pas. Ils tienent les petites écoles. L'austérité de leur vie, l'ostentation de leurs jeûnes, en imposent. Ils sont répandus dans toutes les Indes: mais leur collége est proprement à Banassi. Nous pourions pousser plus loin l'exposition des extravagances de la philosophie & de la religion des *Bramines*: mais leur absurdité, leur nombre, & leur durée, ne doivent rien avoir d'étonant. L'obscurité d'une idée se répand sur celles qui l'environent: une erreur jete des ténebres sur des vérités contiguës, & s'il arive qu'il y ait dans une société des gens

intéressés à répandre les ténebres, bientôt le peuple se trouve plongé dans une nuit profonde. Nous n'avons rien à craindre à cet égard. (*A.R.*)

(Π) BRANCA; c'est le nom de deux chirurgiens pere & fils, Siciliens, qui semblent avoir vécu au commencement du xv[e] siecle, auxquels il paroît qu'on doit la gloire de l'invention d'un art, conservé quelque temps en Italie & maintenant malheureusement perdue; c'est-à-dire, du moyen de réparer la perte du nez, des oreilles, ou de quelque autre partie semblable du corps par d'autre chair coupée dans d'autres parties où elle étoit moins nécessaire, & appliquée de façon qu'il ne restât aucune marque de mutilation: ce qui paroît à présent incroyable. Cependant nous en avons non seulement le témoignage, mais la description même de la méthode employée alors, dans Barthélemy Fazio écrivain de ce temps-là (*De Viris Illustr. pag.* 38), & Gabriel Barri écrivain du siecle suivant, raporte que Vincent & Pierre Vianeo de Calabre faisoient la même opération. Gaspard Tagliacozzi imprima en 1597 un traité sur ce sujet avec le titre: *De Curtorum Chirurgia per insitionem, seu de narium & aurium defectu per insitionem arte hactenus ignota sarciendo;* où cependant il se donne, comme inventeur de cet art découvert presque même deux siecles auparavant. Nous trouvons aussi que au commencement même du siecle passé il n'étoit pas tout-à-fait oublié. *Voyez Storia della Letter. Ital.* T. VI, P. I, p. 369. T. VII, P. II, p. 93. T. IX, p. 98.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BRANCACIO *ou* BRANCAS, (*Histoire mod.*) nom d'une grande & illustre maison en Italie & en France. C'est une des plus considérables du royaume de Naples; quelques auteurs italiens assurent même qu'elle est la plus anciene de toutes, & qu'elle étoit déja connue & célebre avant que les Normands se fussent rendus maîtres du pays. Elle a été très-utile aux rois de Naples & de Sicile des deux maisons d'Anjou. Il y a environ trois siecles & demi qu'elle est établie en France, où elle a mérité, par les plus éclatans services, les honeurs dont elle y jouit.

De cette maison étoit le fameux amiral de Villars-*Brancas*, qui servit si bien tour-à-tour & la ligue & Henri IV; qui eut l'honeur de faire lever le siége de Rouen, à ce grand roi, le plus grand capitaine & le plus vaillant soldat de son temps, & qui lui remit ensuite cette place en sujet soumis & depuis toujours fidele. Le duc de Sully le peint très-avantageusement dans ses mémoires. Il fut tué devant Dourlens le 24 juillet 1595 par les Espagnols dont il étoit prisonier.

Georges de *Brancas*, son frere, obtint pour récompense de ses services personels & de ceux de l'amiral, l'érection de sa baronie d'Oise en duché-pairie sous le nom de *Villars*. Les lettres d'érection sont du mois de septembre 1627, elles furent enregistrées au parlement d'Aix au mois de juillet 1628. Il obtint en 1652, de nouveles lettres d'érection, qui furent encore enregistrées au parlement d'Aix; son arriere petit-fils, Louis Antoine de Villars-*Brancas*, pere de M. le duc de *Brancas* d'aujourd'hui, obtint en 1716 des lettres de surannation qui furent enregistrées au parlement de Paris.

L'amiral de *Villars* & les ducs de Villars-*Brancas*, sont de la branche d'Oise, branche cadete de cette illustre maison. M. le maréchal de *Brancas*, fait maréchal de France le 11 février 1741, mort le 9 août 1750, pere de M. le marquis de *Brancas* d'aujourd'hui, étoit le chef de la maison, l'évêque de Lisieux & l'archevêque d'Aix étoient ses freres; il avoit eu un autre frere (Paul-Esprit de BRANCAS,) tué en 1707, à la bataille d'Almanza.

BRANDEBOURG. *Voyez* PRUSSE.

(Π) BRANDOLINI (AURELE) de Florence doit être placé parmi ces génies rares & presque prodigieux que l'Italie produisit vers la fin du XV[e]. siecle. Presqu'aveugle dès sa naissance il cultiva cependant les Belles Lettres avec ardeur, & il fit de si grands progrès qu'il fut le meilleur écrivain latin de son temps. Le nom de *Brandolini* parvint jusqu'à Matthias Corvin Roi de Hongrie qui désiroit avoir à sa cour les plus savans Italiens. *Brandolini* fut professeur dans l'université que fonda ce prince à Bude. Après la mort du Roi arivée en 1490, il revint en Italie, entra dans l'ordres des Augustins, & après avoir fait admirer ses talens dans l'Éloquence profane, il se livra à la sacrée, dans laquelle il réussit avec tant d'éclat, que les ouvrages des écrivains de ces temps-là retentissent de ses éloges dont le plus magnifique est celui qu'en fait Matthieu Borgo dans une lettre qu'il écrivit étant à Vérone où il entendoit ses sermons. (*Epist. Famil.* II. Ep. LXXV.) Dans cette lettre il loue non seulement son éloquence singuliere, mais aussi son talent heureux des *impromptu*: il raporte, entr'autres choses, une preuve frapante qu'il en donna dans une nombreuse & savante assemblée de cette ville où après avoir fait des *impromptu* sur divers sujets, il exposa en vers toute l'Histoire naturele de Pline en raportant tous les Livres & tous les chapitres, sans rien oublier de ce qui pouvoit être remarquable. Il mourut à Rome en 1497. Nous en avons quelques ouvrages imprimés & plusieurs autres qui ne l'ont pas été. Ils montrent qu'il étoit un élégant écrivain & vraiment un homme de goût pour ce temps-là. Le traité sur-tout *De ratione scribendi* peut même de nos jours être lu avec plaisir & avec fruit.

Il eut un frere nommé Raphaël qui jeune encore devint aveugle; cependant il se distingua lui-même par ses *impromptu*, & par son éloquence. On n'a de lui qu'un plaisant dialogue latin à la louange de Léon X. intitulé *Leo* qui n'a été publié qu'en 1753. Il vivoit encore l'an 1514, mais on ne sait pas précisément le temps de

sa mort. M. le C. Mazzuchelli a parlé au long de ces deux écrivains, (L. c. p. 2013). (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BRANDT, (*Hist. mod.*) chimiste allemand, inventeur du phosphore. Cette découverte est de 1669, & Léibnitz l'a célébrée dans un poëme latin de l'année 1679.

Il y a aussi quelques savans allemands & hollandois de ce nom, dont un entre autres, nommé *Gérard*, a écrit un'histoire de la réformation des Pays-Bas, & la vie du Ruyter.

BRANDON, (CHARLES). *Voyez* SUFFOLCK.

BRANLE DE S. ELME, (*Hist. mod.*) fête qui se célébroit autrefois à Marseille la veille de saint Lazare. On choisissoit les plus beaux garçons & les filles les mieux faites; on les habilloit le plus magnifiquement qu'on pouvoit; cette troupe représentoit les dieux de la fâble, les différentes nations, &c. & étoit promenée dans les rues au son des violons & des tambour. Cette mascarade s'appeloit le *branle de S. Elme*. (*A. R.*)

BRANLE *ou* HAMAC, (*Hist. mod.*) est une espece de lit suspendu entre deux arbres, deux poteaux ou deux crochets, dont on se sert dans les Indes orientales.

Les Indiens suspendent leurs *branles* à des arbres, pour se mettre à couvert des bêtes sauvages & des insectes, qui ne manqueroient pas de leur nuire s'ils couchoient par terre.

Les habitans des îles Caraïbes sont extrêmement superstitieux au sujet de leurs *branles*, & ne les font jamais sans beaucoup de cérémonies: ils placent à chaque bout un sac de cendre, croyant que sans cette précaution ils ne subsisteroient pas long-temps. Ils croiroient faire tomber leurs *branles* s'ils mangeoient dessus des figues, ou quelque poisson qui eût des dents.

Le P. Plumier, qui s'étoit souvent servi de *branles* dans ses voyages des Indes, prétend qu'ils consistent en une grande mante ou grôsse toile de coton d'environ six pieds en carré, aux extrémités de laquelle sont des ganses de la même étofe, où passent à travers des cordons dont on forme d'autres anneaux, & où passe aussi une corde qu'on atache aux arbres voisins, ou à deux crochets, si c'est dans les maisons. Cette espece de couche sert en même temps de lit, de matelas, de draps, & de coussin. (*G*)

(Π) BRASAVOLA (ANTOINE-MUSA) Ferrarois fut un des plus célebres Médecins du XVIe. siecle: âgé de 25 ans il fut nommé premier Médecin d'Hercule IIe. alors Prince héréditaire, ensuite Duc de Ferrare; & l'ayant suivi en France, il obtint du Roi François Ier. le privilége d'ajouter les lis à ses armoiries, & l'honeur d'être Chevalier de S. Michel. Il fut Professeur dans l'Université de Ferrare où il mourut à l'âge de 55 ans en 1555. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, qui même à présent ne sont pas tout-à-fait inutiles à ceux qui étudient la médecine. Le Docteur Louis Castellani Mantouan en a écrit la vie très-exactement, & elle parut à Mantoue l'an 1767. M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 2023.) parle d'*Antoine Musa* & de plusieurs autres écrivains de cette famille.) (*Le Chevalier* TIRABOSCHI.)

BRASIDAS, (*Hist. anc.*) général Lacédémonien, fameux par les victoires qu'il remporta sur les Athéniens; tout le monde lui acordoit la gloire d'être le plus vaillant des Lacédémoniens; sa mere seule, après qu'il fût mort de ses blessures, disoit à ceux qui, pour la consoler, élevoient son fils au dessus de tous les autres, que Sparte, grâce au ciel avoit encore plusieurs citoyens supérieurs à lui en courage & en conduite. Les Lacédémoniens éleverent à la mere & au fils un monument public. *Brasidas* vivoit un peu plus de quatre siecles avant J. C.

BRATADE, s. f. (*Hist. mod.*) fête qui se célebre à Aix en Provence la veille de Saint-Jean. On expose un oiseau dans un champ pendant quelques jours, on le tire à coups de fusil, & celui qui lui abat la tête est déclaré roi de la fête par les consuls & les autres magistrats. Le roi se choisit un lieutenant & un enseigne qui sont reçus à l'hôtel-de-ville. Ces trois officiers levent chacun une compagnie de mousquetaires, & se trouvent tous ensemble sur la place de la ville, où le parle-ment se rend aussi pour alumer le feu de la Saint-Jean. On fait remonter l'institution de cette fête jusqu'en 1256, temps où Charles d'Anjou revint du voyage de la Terre-sainte. On tiroit autrefois l'oiseau avec les fleches, qu'on a abandonées depuis l'invention du fusil. Il y a apparence que le roi de la *bratade* jouit de quelques priviléges, quoiqu'on ne nous le dise pas. Dans toutes les villes de province où l'on tire l'oiseau, on donne le nom de *roi* à celui qui l'abat trois années de suite, & il est exempt des droits d'entrée & du logement des soldats. (*A. R.*)

BRATSKI *ou* BRATI, (*Hist. mod.*) c'est une nation de Tartares en Sibérie, qui s'est venu établir sur les bords de la riviere d'Anagara. Ils sont soumis à la Moscovie, & ont bâti la ville de Bratskoy. (*A. R.*)

BREBBES, s. m. pl. (*Hist. mod.*). Peuples particuliers, qui habitent les montagnes Atlantiques de l'Afrique: ils sont Mahométans; & par une superstition très-bizâre ils se balafrent les joues de marques & de cicatrices, ce qui les distingue des autres habitans des mêmes contrées. (*A. R.*)

BRÉBEUF, (GEORGE DE) (*Hist. litt. mod.*) si connu par sa traduction en vers de la Pharsale, que Boileau appele *aux provinces si chere*. Mort en 1681.

BRÉGY, (CHARLOTTE SAUMAISE DE CHAZAN, comtesse de) niece du savant *Saumaise*, connue elle-même par son esprit. On a d'elle un recueil de lettres & de vers. Elle étoit dame d'honeur de la reine Anne d'Autriche; elle mourut le 3 avril 1693.

BREHAN. (*Voyez* Plélo.)

(☞) BREMBATI (Isotte) Dame Bergamasque, épouse de Jérôme Grumel, fut, une de ces femmes célebres, qui en Italie au XVI[e]. siecle ne se cédoient point aux savans pour les Lettres, & sur-tout pour la Poésie Italiene. Elle mourut en 1586. Il ne nous en reste cependant qu'un petit nombre de pieces. M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 2047.) parle des ouvrages de cette dame, ainsi que de quelques autres écrivains de la même famille.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BREMONT, François de) (*Hist. litt. mod.*) connu par différentes traductions d'ouvrages de physique, sur-tout par celle des *transactions philosophiques*; mort en 1742, dans sa vingt-neuvieme année.

BRENNUS, (*Hist. anc.*) nom de deux généraux Gaulois, dont l'un ravagea l'Italie, & l'autre la Grece; le premier vers l'an 388; le second vers l'an 278 avant J. C.

BRET, (Cardin le) (*Hist. mod.*) célebre avocat-général du parlement de Paris, mort doyen du conseil le 24 janvier 1655, auteur du *traité de la souveraineté du roi*.

BRETAGNE, (*Hist. de Fr.*) anciénement nommée *Armorique*, tire son nom ou des Bretons chassés de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons, ou selon quelques auteurs, de Bretons établis plus anciénement dans la Gaule, & qui même étant passés dans l'île d'Albion, avoient donné à cette île le nom de *Bretagne*. César soumit la *Bretagne* Gauloise, alors encore nommée Armorique ou Marmorique, c'est-à-dire, maritime. Lorsque le tyran Maxime se fit proclamer empereur en Angleterre, l'an 382, il permit, dit-on, à Conan Meriadec, l'un de ses lieutenans, de se former un royaume particulier dans l'Armorique ou *Bretagne*; Clovis soumit les Bretons plus par les négociations que par les armes; leurs chefs étoient convenus de quiter le titre de rois, & de se contenter de celui de ducs & de comtes, sous la condition de l'hommage; mais chaque fois qu'ils se révoltoient, (& ils se révoltoient souvent) ils reprenoient ce titre de rois. Frédégonde, par ses intrigues, souleva contre Gontran, le fameux comte Waroc, qui, en joignant la perfidie à la valeur, parvint à défaire deux armées françoises. Judicaël, sous Dagobert, profitant d'une irruption des Gascons, avoit repris le titre de roi, & fait des courses dans les provinces voisines de la *Bretagne*, il fut obligé de venir à Saint Denis demander pardon, & il n'osa même sortir de cet asyle de saint Denis pour aller trouver le roi à Clichy, tant il redoutoit la rigueur des loix féodales contre les vassaux félons & rebelles.

Les Bretons se révolterent encore sous le regne de Pepin le Bref qui n'eut qu'à paroître pour les soumettre. Ils étoient calmes & dociles du temps de Charlemagne; ils se révolterent de nouveau sous les regnes de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, & se donnerent des rois; Noémene, un de ces rois, sut se maintenir sur le trône pendant toute sa vie; il le laissa en mourant à son fils Hérispoux, ou Hérispoë: celui-ci fut assassiné par Salomon, son cousin-germain, fils de Rivalon, frere aîné de Néomene, & Salomon à son tour fut assassiné par un autre fils de Néomene vers l'an 878. Ce Salomon fut le dernier roi des Bretons; la Bretagne se partagea en diverses factions, & s'étant afoiblie par ses divisions, reprit les titres modestes de duché & de comté. Depuis Alain I, comte de toute la *Bretagne* vers l'an 930, ou 935, la *Bretagne* n'eut que des comtes, Alix, héritiere de la *Bretagne*, épousa en 1213, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, de la maison de France, descendu de Louis le Grôs; la *Bretagne* fut érigée en duché-pairie en 1297, pour Jean II, petit-fils de Pierre *Mauclerc*. Anne de *Bretagne*, héritiere de ces ducs, réunit la *Bretagne* à la France par son mariage, d'abord avec Charles VIII, ensuite avec Louis XII. (*Voyez* Anne de Bretagne.)

BRÉZÉ. (*Voyez* Maillé.)

BRICE, (Germain) (*Hist. litt. mod.*) est connu par sa *description de la ville de Paris*.

Brice, (dom Étienne-Gabriel,) savant bénédictin, l'est par les travaux du *Gallia Christiana*. Le premier, mort en 1727, le second en 1757.

BRIÇONNET. (*Hist. de Fr.*) Trois prélats ont particuliérement illustré ce nom.

1°. Robert *Briçonnet*, archevêque de Reims & chancelier de France, mort en 1497.

2°. Guillaume, dit le cardinal de Saint-Malo, parce qu'il étoit évêque de saint Malo, lorsqu'il fut fait cardinal; car dans la suite il eut les archevéchés de Reims & de Narbone. Un jour qu'il officioit pontificalement, ses deux fils, car il avoit été marié avant d'être engagé dans les ordres, lui servirent, l'un de diacre, l'autre de sous-diacre. Il étoit tout-puissant sous Charles VIII. Le Feron l'appele *oraculum regis*, *regni columna*. Il eut le malheur d'engager Charles VIII dans l'expédition d'Italie, & le mérite de s'en repentir & de se rétracter, lorsqu'il en eût été encore temps. Il mourut en 1514. Il étoit frere de Robert.

3°. Guillaume, un des fils du cardinal, fut évêque de Meaux; il aimoit les lettres, il attiroit les savans dans son diocêse; parmi ces savans, il se glissa quelques partisans de la nouvele réforme qui commençoit alors à s'établir, & son diocêse fut le premier par où le luthéranisme naissant pénétra en France. Il apporta tous ses soins à l'extirper, mais l'erreur

S'avançoit à pas lents par cent détours obscurs.

L'amour de Guillaume *Briçonnet* pour les lettres, & pour les savans même suspects, lui suscita des tracasseries & des chagrins; ses ennemis le dénon-

cerent comme fauteur d'hérésie. Il fut cité plusieurs fois au parlement pour rendre compte de sa doctrine, il mourut en 1533.

BRIENE, (*Hist. de Fr.*) maison illustre, aujourd'hui éteinte, qui a produit un roi de Sicile, un roi de Jérusalem, un empereur de Constantinople, trois ducs d'Athênes, trois connétables de France, plusieurs bouteillers, chambriers & autres grands officiers de la courone.

BRIENNE-LOMÉNIE. (*Voyez* LOMÉNIE.)

BRIGAND, s. m. (*Hist mod.*) vagabond qui court les campagnes pour piller & voler les passans. On donne quelquefois ce nom aux soldats mal disciplinés qui désolent les pays où ils font des courses, & qui n'atendent point l'ennemi pour le combatre. Ainsi les Hordes des Tartares, & ces pelotons d'Arabes qu'insultent les voyageurs dans le Levant, ne sont que des troupes de *brigands*. On prétend que ce mot vient originairement d'une compagnie de soldats que la ville de Paris arma & soudoya en 1356, pendant la prison du roi Jean; que toute cette troupe étoit armée de *brigandines*, sorte de cotte d'armes alors usitée; & que les désordres qu'ils commirent leur acquirent le nom de *brigands*, qu'on appliqua ensuite aux voleurs de grand chemin. Borel le dérive de *brugue*, autre espece d'armure anciene faite de lames de fer jointes, & dont ces *brigands* se servoient comme de cuirasses. Juste Lipse le fait venir de *bragantes*, qui étoient des fantassins. Fauchet en trouve la racine dans *brig* ou *brug*, vieux mot Gaulois ou Tudesque, qui signifie un *pont*; parce que, dit-il, les ponts sont des lieux où l'on détrousse communément les passans. D'autres le tirent d'un nommé *Burgand*, qui désola la Guienne du temps de Nicolas premier; & d'autres enfin de certains peuples appelés *Brigantins* ou *Brigands*, qui demeuroient sur les bords du lac de Constance, & pilloient tout le monde indifféremment, amis ou ennemis. (*G.*)

BRILLON, (PIERRE-JACQUES) auteur de divers ouvrages; il n'est connu aujourd'hui que par son *dictionaire des arrêts*. Mort en 1736.

BRINVILLIERS, (MARGUERITE D'AUBRAI, femme du marquis de). La funeste aventure de cette femme criminele offre divers points de moralité. Elle demeuroit avec son mari chez le lieutenant civil d'Aubrai son pere. Le marquis de *Brinvilliers*, introduisit dans cette maison un jeune officier de son régiment, nommé Godin de Sainte-Croix, d'une très-belle figure, & voulut qu'il n'eût pas d'autre demeure. Madame de *Brinvilliers*, jeune aussi, crût devoir représenter à son mari les inconvéniens & les dangers d'une liaison si intime & si continuele. Le marquis de *Brinvilliers* croyant pouvoir compter sur la vertu d'une femme assez sensée pour s'en défier, n'eut aucun égard à ses représentations. Ce qui devoit ariver ariva, ils s'aimerent. Le lieutenant civil d'Aubrai, indigné de voir ce scandale dans sa maison, obtint une lettre de cachet, pour envoyer à la Bastille le jeune de Sainte-Croix, qu'il étoit mieux envoyer à son régiment. Sainte-Croix fut mis à la Bastille dans la même chambre qu'Exili, cet Italien qui faisoit métier de composer & de vendre des poisons; il apprit de lui son art funeste, & sorti de la Bastille au bout d'un an, il continua de voir secrétement sa maitresse. Le lieutenant civil, deux freres & une sœur de la marquise de *Brinvilliers* moururent empoisonés en 1670. La vie du marquis de *Brinvilliers* fut respectée, parce qu'il avoit eu de l'indulgence pour l'amour qu'il avoit eu l'imprudence de faire naître. Un appareil de dévotion couvroit les crimes de la marquise de *Brinvilliers* & détournoit d'elle les soupçons; & ce qui est aussi afreux à penser que difficile en apparence à expliquer, ce n'étoit pas pure hypocrisie; cette empoisoneuse parricide, qui, selon des mémoires du temps, avoit répété jusqu'à dix fois sur son pere ses abominables essais, étoit réellement susceptible dans le même temps de quelques sentimens religieux, elle se confessoit, & sa confession générale qu'elle avoit mise par écrit & qui fut surprise, servit à sa conviction, ce qui, à la vérité, fait quelque peine. Sainte-Croix mourut subitement. On dit, & ce fait a été mal-à-propos raporté depuis de quelques autres persones, que travaillant un jour à la composition d'un poison violent, il laissa tomber un masque de verre dont il se servoit pour se garantir de l'action du poison, & qu'il mourut sur le champ. Quoi qu'il en soit, comme c'étoit un aventurier inconnu & ne tenant à persone, on mit le scellé sur ses effets.

La marquise de *Brinvilliers* eut l'imprudence de réclamer, & même avec un empressement inquiet, une cassete qui faisoit partie de ses effets; cette réclamation, rapelant le commerce qu'elle avoit eu avec Sainte-Croix, fut suspecte. La justice ordona l'ouverture de la cassete; on la trouva pleine de petits paquets de poison dont l'étiquete indiquoit l'effet que chacun devoit produire. À cette nouvele, la marquise de *Brinvilliers* s'enfuit en Angleterre, puis à Liége, où elle fut arrêtée; on la conduisit à Paris où elle fut brûlée le vendredi 17 juillet 1676, après avoir fait amende honorable à Notre-Dame, & avoir eu la tête tranchée.

Il n'est pas croyable ce que le peuple dit encore, & ce qu'a écrit Gayot de Pittaval dans les causes célebres, que la marquise de *Brinvilliers* essayât ses poisons dans les hôpitaux; mais voici ce que dit à ce sujet madame de Sévigné: „ Elle „ empoisonoit de certaines tourtes de pigeoneaux „ dont plusieurs mouroient; ce n'étoit pas qu'elle „ eût des raisons pour s'en défaire, c'étoit de „ simples expériences pour s'assurer de l'effet de „ ses poisons. Le chevalier du Guet qui avoit „ été de ces jolis repas, s'en meurt depuis deux „ ou trois ans: elle demandoit l'autre jour s'il „ étoit mort. On lui répondit que non; elle dit

„ en se tournant ; *il a la vie bien dure*. M. de „ la Rochefoucauld jure que cela est vrai „.

„ La *Brinvilliers* est morte comme elle a vé„ cu, dit madame de Sévigné, c'est-à-dire, réso„ lument. Elle entra dans le lieu où l'on devoit „ lui donner la question, & voyant trois seaux „ d'eau, elle dit : *C'est assurément pour me noyer*, „ *car de la taille dont je suis, on ne prétend* „ *pas que je boive tout cela*. Elle écouta son ar„ rêt sans frayeur & sans foiblesse ; & sur la fin „ elle fit recomencer..... Elle dit à son confes„ seur par le chemin de faire mettre le boureau „ devant elle, *afin*, dit-elle, *de ne point voir ce* „ *coquin de Desgrais qui m'a prise*. Desgrais étoit „ à cheval devant le tombereau. Son confesseur „ la reprit de ce sentiment ; elle dit : *Ah ! mon* „ *Dieu ! je vous en demande pardon, qu'on me* „ *laisse cette étrange vue*. Elle monta seule, & „ nus pieds sur l'échele & sur l'échafaud, & fut „ un quart-d'heure *mirodée*, rasée, dressée & re„ dressée par le boureau ; ce fut un grand mur„ mure...... Le lendemain on cherchoit ses os, „ parce que le peuple croyoit qu'elle étoit sain„ te „.

C'est une idée que les grands crimes & les supplices fameux donnent assez ordinairement au peuple, & dont il seroit peut-être curieux de rechercher la cause & l'origine.

Pénautier, trésorier général des états de Languedoc, & trésorier général du clergé, ami de cette femme, fut impliqué dans son afaire ; il lui en coûta, dit-on, la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

Les empoisonemens continuerent après le supplice de la marquise de *Brinvilliers*, & firent établir en 1680, à l'Arsenal une chambre ardente, des opérations de laquelle on a parlé diversement.

BRIQUEMAUT & CAVAGNES. (*Voyez* CAVAGNES.)

BRIQUEVILLE & MONTGOMMERY. (*Voyez* MONTGOMMERY.)

BRISSAC. (*Voyez* COSSÉ.)

BRISSON, (BARNABÉ) (*Hist. de Fr.*) savant magistrat, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition & de jurisprudence, qu'on ne lit plus, mais que les savans citent quelquefois ; pendu par les seize le 15 novembre 1391, pour son atachement au parti royal, & immortalisé par ces vers de la Henriade :

Brisson, Larcher, Tardif, honorables victimes,
Vous n'êtes point flétris par ce honteux trépas :
Mânes trop généreux, vous n'en rougissez pas ;
Vos noms toujours fameux vivront dans la mémoire ;
Et qui meurt pour son roi, meurt toujours avec gloire.

BRITANNICUS, (*Hist. Rom.*) fils de l'empereur Claude & de Messaline. Claude, pour avoir vu les Bretons, prit le surnom de *Britannique* ; seul héritage de son malheureux fils. *Britannicus* fut exclu de l'empire par les artifices d'Agrippine sa marâtre, & empoisoné par Néron qui occupoit son trône. Il n'avoit que quinze ou seize ans, quand il mourut l'an 55 de J. C. Dion raporte que le corps de *Britannicus* étant devenu tout noir par la violence du poison, Néron le fit blanchir avec du plâtre, mais qu'une grôsse pluie étant survenue, pendant qu'on portoit le corps au tombeau, fit tomber ce plâtre, & découvrit à tous les ieux le crime de Néron.

BRODEAU, (JULIEN). *Voyez* BODREAU.

BROGLIE, (DE) anciene maison, originaire du Piémont, qui a donné à la France trois maréchaux de France de pere en fils, dont le troisieme est le vainqueur de Berghen aujourd'hui vivant. De grands talens & de grandes qualités ont illustré aussi le feu comte de *Broglie*, son frere.

BROGLIO, (*Hist. mod.*) l'on nomme ainsi à Venise un endroit de la place de Saint Marc, où les nobles Vénitiens s'assemblent pour leurs afaires ; lorsqu'ils y vienent avant midi, ils se mettent à couvert sous le portique : après-dînée, ils prenent un autre côté, pour se mettre à l'abri du soleil. (*A. R.*)

BROSSARD, (SÉBASTIEN) (*Hist. litt. mod.*) chanoine de l'Église de Meaux, auteur d'un dictionaire de musique qui a, dit-on, été d'un grand secours à Jean-Jacques Rousseau. Il mourut en 1730.

BROSSE, (PIERRE DE LA) (*Hist. de Fr.*) homme d'une naissance obscure, d'abord chirurgien barbier de Saint Louis, devenu chambellan sous Philippe le Hardi, puis pendu sous le même regne en 1276.

Un autre chambellan, nommé Jean de la *Brosse*, maréchal de France, homme de qualité, se distingua au siége d'Orléans & à la bataille de Patay en 1429, & mourut en 1433.

BROSSE, (JACQUES DE) architecte de Marie de Médicis, bâtit le Luxembourg, l'aqueduc d'Arcueil & le portail de Saint Gervais.

BROSSE, (GUY DE LA) médecin ordinaire de Louis XIII, concourut avec Michel Bouvard, son premier médecin, trisaïeul de M. de Fourqueux (*voyez* l'article BOUVARD) à la fondation du jardin royal des plantes, dont il fut le premier intendant. Il en donna une description en 1636.

BROSSES, (CHARLES DE) (*Hist. litt. mod.*) premier président du parlement de Bourgogne, associé libre de l'académie des inscriptions & belles lettres de Paris, & membre de l'académie de Dijon, sa patrie ; savant distingué. On a de lui plusieurs bons ouvrages ; des lettres curieuses sur la découverte d'*Herculanum* ; une histoire des navigations aux terres australes ; un traité du culte des dieux fétiches, ou parallele de l'anciene idolatrie avec celle des peuples de Nigritie ; un traité de la formation méchanique des langues ; surtout

tout l'histoire de la république romaine par Salluste, en partie traduite, en partie rétablie & composée sur les fragmens qui sont restés de cet auteur; divers mémoires dans le recueil de l'académie des belles lettres, & dans celui de l'académie de Dijon. Toutes ces productions annoncent & beaucoup de connoissances & beaucoup de lumieres; né à Dijon en 1709. Mort à Paris le 7 mai 1777.

BROSSETTE, (CLAUDE) (*Hist. litt. mod.*) commentateur de Boileau & de Regnier, à qui Boileau disoit: *Vous saurez bientôt votre Boileau mieux que moi*. Il est auteur de quelques autres ouvrages d'histoire & de jurisprudence moins connus.

BROSSIER, (MARTHE) fille d'un tisserand de Romorentin, fole ou fourbe, qui se disoit possédée; quelques médecins la déclarerent aussi possédée, les autres se contenterent de la déclarer malade & ne la guérirent pas; ce qui restoit de prédicateurs ligueurs célébroit en chaire cette femme, dont ils avoient envie de se servir pour troubler de nouveau l'état. Le parlement prit le parti de la renvoyer à son pere, avec défenses de la laisser sortir. Un abbé, de la maison de la Rochefoucauld, frere du cardinal, l'enleva, la conduisit à Rome, où il espéroit lui faire jouer un rôle, mais le Pape, prévenu par les agens de la France, les renvoya l'un & l'autre. Ce fut en 1599.

BROUE, (PIERRE DE LA) évêque de Mirepoix, un des quatre appelans de la bulle *Unigenitus*. On a de lui, ou sous son nom, quelques écrits jansénistes. Mort en 1720.

BROWN, (ULYSSE MAXIMILIEN DE) célebre général irlandois du dix-huitieme siecle, au service de la maison d'Autriche, émule des Maillebois, de Belle-Isle, & même du roi de Prusse sur lequel il eut un avantage, à la bataille de Lobositz, le premier octobre 1756; il se distingua dans les trois guerres de 1733, de 1741, de 1755; il eut grande part au gain de la bataille de Plaisance du 15 juin 1746. Ce fut lui qui la même année se rendit maître de Gênes, & qui pénétra en Provence. Ce fut lui encore qui en 1756 délivra les troupes Saxones enfermées dans le camp de Pirna. Blessé le 6 mai 1757 à la bataille de Prague, il en mourut à Prague le 26 juin suivant, comblé d'honeurs & de gloire.

(Π) BRUCCIOLI, (ANTOINE) de Florence n'est pas moins célebre par les événemens de sa vie que par ses traductions. Auteur d'une conspiration contre le cardinal de Médicis, il fut obligé de quiter Florence en 1522 où ayant été rapelé en 1527, & exilé de nouveau deux ans après à cause de ses opinions & de ses discours licencieux sur la religion, il se réfugia à Venise où il demeura au moins jusqu'à l'an 1554, après quoi on ne sait ce qu'il est devenu. Il s'occupa presque entiérement à traduire du grec & du latin en italien: nous avons une traduction de toute la Bible, imprimée plusieurs fois, qui cependant n'a ni le mérite d'être fidele, ni celui d'être élégante. Il a aussi traduit plusieurs ouvrages d'Aristote, l'Histoire Naturele de Pline, & quelques ouvrages de Cicéron, &c.) (*Le Chev. TIRABOSCHI.*)

BRUERE, (CHARLES LE CLERC DE LA) secrétaire d'ambassade à Rome sous M. le duc de Nivernois, auteur de l'opéra de *Dardanus* & de quelques autres; d'une comédie intitulée: *les Mécontens*, dont on a dit qu'elle faisoit des spectateurs autant d'acteurs; enfin d'une histoire un peu superficiele de Charlemagne. En tout écrivain estimable, & par ses talens, & sur-tout par ses mœurs. Mort à trente-neuf ans en 1754.

BRUEYS & PALAPRAT. (*Voyez* PALAPRAT.)

BRUHIER D'ABLAINCOURT, (JEAN-JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) médecin, a traduit d'Hoffman *la médecine raisonée*; le traité des fievres, les observations sur la cure de la goute & du rhumatisme, la politique du médecin; il a composé de lui-même un mémoire qui a été présenté au roi sur la nécessité d'un réglement général au sujet des enterremens, & des dissertations sur l'incertitude des signes de la mort, objets qui certainement méritent une grande attention. Il y a encore de lui quelques autres ouvrages de médecine, il a travaillé long-temps au journal des savans. Mort en 1756.

BRULART. (*Voyez* SILLERY.)

BRUMOY, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) jésuite célebre, auteur du *théâtre des Grecs*, ouvrage qui, mal-gré ses imperfections, suffiroit seul pour l'illustrer. Il a fait quelques tragédies, parmi lesquelles on distingue le *sacrifice d'Isaac* où il y a des beautés. Abraham, au moment du sacrifice, trouve Isaac endormi; il est tenté de le sacrifier pendant son someil, mais il rejete cette idée. Non, dit-il:

Isac meurt pour son Dieu, faut-il donc qu'il l'ignore?

Il y a aussi du P. Brumoy un poëme didactique latin, *de arte vitraria*, plein de beaux vers. Il a continué *l'histoire de l'Église gallicane*, des peres de Longueval & de Fontenai, achevé les *révolutions d'Espagne* du pere d'Orléans, & revu l'*histoire de Rienzi* du pere du Cerceau. Mort en 1742.

BRUN, (ANTOINE DE) (*Hist. mod*) d'une famille anciene de Franche-Comté, plénipotentiaire pour le roi d'Espagne au congrès de Munster, conclut la paix entre l'Espagne & la Hollande. Le pere Bougeant, dans son histoire des traités de Westphalie, peint avantageusement ce négociateur qui avoit d'ailleurs l'esprit cultivé par les lettres. Ambassadeur en Hollande, il mourut à la Haye en 1654.

BRUN (PIERRE LE) prêtre de l'oratoire, auteur de l'*histoire critique des pratiques supersti-*

tieuses, ouvrage qui a passé pour philosophique. Le pere le Brun a encore écrit savament sur la liturgie & contre les spectacles. Il avoit une grande érudition tant ecclésiastique, que profane. Né à Brignoles en Provence, l'an *1661*, mort le *6* janvier *1729*.

Il y a encore du nom de le *Brun* un avocat célebre (Denis) auteur d'un *traité de la communauté*, & d'un traité *des successions*, tous deux très-cités au palais; & un poëte obscur (Antoine-Louis) dont on ne cite rien.

(Π) BRUNACCI (JEAN) né à Monselice dans le Padouan en 1711, mort à Padoue en 1773 s'appliqua particuliérement à l'Histoire des bas temps, des diplômes, des monoies, des manuscrits antiques, & il acquit sur ces objets de grandes connoissances. Son ouvrage *De Re Nummaria Patavinorum* nous montre combien il étoit savant en ce genre. M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 2162.) nous a donné le catalogue des ouvrages composés par *Brunacci* jusqu'à l'an 1760 : il en a ensuite publié quelques autres.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BRUNEHAUT. (*Voyez* BOCACE.)

BRUNETTO LATINI (*Hist. litt. mod.*) poëte, historien, philosophe Florentin, connu surtout pour avoir été le maître du Dante. Mort à Florence en 1295.

BRUNI (LÉONARD.) *Voyez* ARÉTIN.

BRUNO (SAINT) (*Hist. mod.*) né à Cologne vers l'an 1040, fondateur de l'ordre des Chartreux qu'il institua, selon dom Mabillon, en 1084, mort le dimanche *6* octobre 1101, canonisé en 1514, par le Pape Léon X.

BRUNUS (JORDANUS) nommé en Itálie *Giordano Bruni*, né à Nole dans le royaume de Naples, apostat en Italie, calviniste à Geneve, mais ennemi de Calvin & de Beze, luthérien en Allemagne, auteur de plusieurs ouvrages fanatiques, inintelligibles & rares, fut tenté, après avoir erré dans l'Europe, de revoir enfin sa patrie; il fut brûlé vif à Rome en 1600.

(Π) C'est un homme qui se rendit célebre peut-être autant par son impiété que par son savoir. Né probablement vers le milieu du XVIe siecle, il entra, si nous en croyons Scioppe, dans l'ordre des Prédicateurs, & le quita ensuite; mais les Peres Quetif & Échard nous assurent qu'il n'y en a aucune preuve. Vers l'an 1580 la liberté de penser lui fit quiter l'Italie. Il fut à Geneve; mais peu satisfait des opinions de Calvin, il passa à Lyon, à Toulose, & de là à Paris où il demeura quelque temps, & y obtint une chaire, comme il paroît par ses écrits. Ensuite il passa à Virtemberg où il professa publiquement le Luthéranisme. Il fut aussi à Halmstadt, & voyagea en Angleterre. Ses malheurs lui firent naître le désir de revoir l'Italie. Il y revint en 1598. Arrêté à Venise & de là envoyé à Rome, après avoir été deux ans dans les cachots de l'Inquisition, obstiné dans ses erreurs & donnant des marques évidentes d'irréligion & d'impiété, il fut brûlé vif le 17 Février 1600. On a de lui des ouvrages imprimés en grand nombre, mais tous très-rares. Plusieurs apartienent à la Cabale & au prétendu art de Raymond Lullo; plusieurs autres ne respirent que sa haine contre l'Église Romaine; d'autres sont Philosophiques & sur les Mathématiques : on a aussi une comédie infâme, intitulée *le Chandelier*. Son style est si obscur, qu'on a de la peine à l'entendre. Cependant Brucker qui avec une patience presqu'incroyable a bien voulu les examiner, nous y fait apercevoir les germes de la nouvele Philosophie, & y trouve indiqués les tourbillons Cartésiens, les globes se tournant autour de leur centre, les atomes de Gassendi, l'optimisme de Léibnitz, & sur-tout le systême de Copernic soutenu clairement avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire, la Terre planete, la Lune & la Terre réfléchissant tour-à-tour une partie de la lumiere du Soleil, la Terre rien moins qu'exactement sphérique, &c. Voyez sur cela Brucker (Hist. Crit. Philos. Vol. V. p. 12.) M. le C. Mazzuchelli (L. c. P. IV. p. 2187.) & l'Histoire de la Littérature Italiene (T. VII. P. I. p. 374.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BRUS. (*Voyez* BAILLEUL.)

BRUSQUET, boufon des cours de François I, & de ses successeurs, dont Brantôme fait beaucoup de contes assez insipides, qui lui ont paru plaisans.

BRUNSWICK, (*Hist. mod.*). *Voyez* EST.

BRUTUS, (*Hist. Rom.*) L. Junius *Brutus* chassa Tarquin, & mourut de la main d'Arons, fils de ce Tarquin, en perçant lui-même son meurtrier, *invicem se occiderunt*.

Il avoit condamné ses propres fils à la mort, parce qu'ils avoient conspiré en faveur des Tarquins, il les avoit vus exécuter devant lui, *eminente animo patrio inter publicæ pœnæ ministerium*, dit Tite-Live.

Le dernier M. *Brutus* tua César qui l'aimoit en pere & qui peut-être étoit le sien; il ne vit que la liberté, il mourut pour elle. Défait à la bataille de Philippes, il désespéra de la liberté romaine, il se donna la mort & fut nommé avec Cassius, *le dernier romain*. „ *Brutus* & Cassius, „ dit M. de Montesquieu, se tuerent avec une „ précipitation qui n'est pas excusable, & l'on „ ne peut lire cet endroit de leur vie, sans „ avoir pitié de la république qui fut ainsi abandonée „.

Ce regret est d'un homme à qui la république n'est pas moins chere qu'à *Brutus*, mais Montesquieu l'aimoit en sage, *Brutus* en stoïcien un peu farouche.

Horace raporte avec complaisance le calembourg qu'un certain Persius, ennemi d'un Rupilius *rex* fait à *Brutus* sur la maniere dont ceux de son nom en usoient avec les rois :

Per magnos, Brute, *deos*, *te*
Oro, *qui* reges *conjueris tollere*, *cur non*
Hunc regem *jugulas? operum hoc*, *mihi crede*,
tuorum est.

(II) Brutus (Jean-Michel) né à Venise vers l'an 1515 erra presque toujours dans plusieurs villes d'Italie & provinces d'Europe, & n'eut jamais de demeure fixe. Il s'arrêta quelque temps à Lyon, voyagea dans l'Espagne, passa en Transilvanie, fut en Pologne à la Cour d'Étienne Battori, de là à la Cour de Vienne où l'Empereur Rodolphe II[e] le nomma son Historiographe, revint ensuite en Transilvanie où il mourut vers l'an 1594. Parmi plusieurs ouvrages qu'il composa dans une vie si agitée, le plus estimé est son Histoire de Florence en huit Livres, qui cependant se termine à la mort de Laurent de Médicis arivée en 1492. Par l'élégance du latin elle peut le disputer aux plus célebres, que nous avons. Mais on peut lui reprocher son aigreur satyrique contre la famille de Médicis. Elle fut imprimée à Lyon en 1562; mais les exemplaires en sont très-rares; & les Médicis, dit-on, tâcherent de la supprimer à cause de ses injures qu'elle renfermoit. (Voy. Mazzuchelli L. c. p. 2248.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

BRUYERE, (Jean de la) (*Hist. litt. mod.*) auteur du livre immortel des *caracteres*, dont Boileau a dit en faisant parler l'auteur:

Tout esprit orgueilleux, qui s'aime,
Par mes leçons se voit guéri,
Et dans mon livre si chéri
Apprend à se haïr soi-même.

Cet ouvrage est un des plus beaux monumens de l'esprit françois sous le regne de Louis XIV. L'éditeur des *maximes & réflexions morales*, *extraites de la Bruyere en* 1781, a présenté dans une notice sur la persone & les écrits de cet auteur, des idées noveles sur l'art avec lequel la *Bruyere* fait varier ses tours, ses couleurs & ses mouvemens; c'est dans cette variété nécessaire particuliérement à un ouvrage de ce genre qu'il fait consister le charme principal du style de l'auteur, & il rend cette théorie sensible par des exemples. Le livre des caracteres parut en 1687. La *Bruyere* fut reçu à l'académie françoise en 1693, & mourut en 1696. Il étoit né à Dourdan en 1639.

On a prétendu que la *Bruyere* avoit fait dans son livre un grand usage des sentences de P. Syrus.

Bruyere, (Barbeau de la). *Voyez* Barbeau.

BRUYS, (Pierre de) hérésiarque du douzieme siecle, chef des Petrobrusiens, brûlé en 1147 à Saint-Gilles, dans le bas Languedoc, apartient à l'histoire des sectes religieuses.

BRUZEN DE LA MARTINIERE. *Voyez* Martiniere (la).

BUABIN, s. m. (*Hist. mod.*) idole des peuples du Tonquin, qui habitent entre la Chine & l'Inde: ils l'invoquent lorsqu'ils veulent bâtir une maison; ils font dresser un autel, où ils appelent des bonzes pour y sacrifier à cette idole; après le sacrifice on prépare un festin de viandes qui ont été sacrifiées, puis on présente au *Buabin* plusieurs papiers dorés où l'on a écrit quelques paroles magiques, ensuite on les brûle avec des parfums devant l'idole, pour l'obliger par cette cérémonie à ne point soufrir qu'il arive jamais de malheur dans la maison qu'on va bâtir. Tavernier, *Voyage des Indes*. (G)

BUCENTAURE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un grôs bâtiment qui ressemble assez à un galion, dont se sert la seigneurie de Venise lorsque le doge fait la cérémonie d'épouser la mer, ce qu'il fait tous les ans le jour de l'Ascension. La seigneurie sort du palais pour aller monter le *bucentaure*, qu'on amene pour ce sujet proche des colonnes de Saint-Marc. Cette machine est un superbe bâtiment, plus long qu'une galere, & haut comme un vaisseau, sans mâts & sans voiles. La chiourme est sur un pont, sur lequel est élevée une voûte de menuiserie & sculpture dorée par-dedans, qui regne d'un bout à l'autre du *bucentaure*, & qui est soutenue tour-à-tour par un grand nombre de figures, dont un troisieme rang qui soutient la même couverture dans le milieu, forme une double galerie toute dorée & parquetée, avec des bancs de tous les côtés, sur lesquels sont assis les sénateurs qui assistent à cette cérémonie. L'extrémité du côté de la pouppe est en demi-rond avec un parquet élevé de demi-pied. Le doge est assis dans le milieu avec les ambassadeurs & les nobles qui forment le conseil. (Z)

BUCER, (Martin). Luther étoit le chef de la réforme en Allemagne, Calvin à Geneve, Zuingle en Suisse; Martin *Bucer* étoit le réformateur particulier de ce qu'on appeloit les quatre villes, savoir, Strasbourg, Meningue, Lindau & Constance, qui avoient leur confession particuliere, comme les sectateurs de chacun de ces réformateurs avoient la leur. C'étoit le plus accommodant, le plus conciliant, le plus subtil de tous ces sectaires; Bossuet l'appele un grand architecte de subtilités. *Bucer* étoit pour Calvin le symbole de l'artifice & de l'ambiguité. Quand il vouloit peindre fortement l'équivoque, *Bucer même*, disoit-il, *n'a rien de si obscur*, *de si ambigu de si tortueux*. Nous n'exposerons point ici les confessions particulieres de ses sectes, c'est l'objet de la théologie & de l'histoire ecclésiastique. Nous nous en tenons à ce qui concerne la persone. *Bucer* étoit prêtre, & même il avoit été jacobin; comme Luther il avoit apostasié, comme lui, il s'étoit marié, & même à une re-

ligieuse, dont il avoit eu treize enfans; il se maria depuis encore deux fois. On a dit qu'il étoit mort juif; mais ce n'est pas prouvé. La facilité qu'il avoit de se raprocher de toute opinion, peut avoir donné lieu à ce recit. Appelé par le primat Crammer, il passa en Angleterre, où il mourut en 1551.

BUCHANAN. *Voyez* l'article MARIE STUART.

BUCKINGHAM, (GEORGE DE VILLIERS, duc DE). *Voyez* VILLIERS.

BUCY, (SIMON DE) (*Hist. de France*) est le premier qui ait porté le titre de premier président du parlement de Paris, suivant l'ordonance de Philippe de Valois de l'an 1344. Il mourut en 1369.

BUDÉE, (GUILLAUME) (*Hist. de Fr.*). De tous les savans qui entouroient François I, & qui instruisoient sa cour sans la déparer, celui dont la réputation a le mieux soutenu les regards de la postérité, c'est Guillaume *Budée*. La profonde connoissance du grec, le talent d'écrire en latin, sinon avec l'élégance de Cicéron, du moins avec la science de Varron, son zele pour l'avancement des lettres l'ont rendu à jamais célebre; on peut regréter que, content d'apuier sa réputation sur des écrits savans & solides, il n'ait pas assez cherché à l'étendre par des écrits agréables; mais la modéstie étoit en tout le caractere de *Budée*; il fuyoit & la faveur des grands & la faveur populaire, il s'enséveliffoit loin de la cour dans la retraite & dans l'étude; les bienfaits, l'amitié de François I vinrent l'y chercher; ce grand roi l'appela auprès du trône & l'y fixa; il lui donna une charge de maître des requêtes, le fit élire prévôt des marchands, & le nomma intendant de la librairie, ce qui vouloit dire alors bibliothécaire du roi. François I voulut rendre utiles tous les talens de *Budée*, il crut que sa franchise vertueuse ne seroit point déplacée dans le séjour de la politique. Il l'envoya en ambassade à Rome auprès de Léon X. & *Budée* étoit bien digne de conserver avec Léon X. Ce choix d'un savant pour une négociation délicate, (il s'agissoit d'engager le Pape à seconder l'expédition que François I se préparoit à faire en 1515 dans le Milanès) ce choix attestoit l'amour des lettres & dans le souverain qui l'envoyoit, & dans le souverain auquel il étoit envoyé; on s'étoit flaté que ses profondes connoissances dans la littérature greque & latine lui procureroient avec la familiarité du Pape, les moyens de pénétrer ses secrets sentimens, & de lui en inspirer de favorables à la France. *Budée* avoit ce qu'il falloit pour réussir; son esprit étendu trouvoit aisément des ressources, levoit aisément des difficultés; il avoit de la dextérité, mais il avoit de la droiture: il portoit dans la cour la plus déliée de l'Europe la simplicité que donnent les lumieres, & qui ne s'altere point dans le silence du cabinet & dans le commerce des morts. Rome alors toute savante & toute polie, lui prodigua les égards & les honeurs dont on est aujourd'hui par-tout plus avare envers les gens de lettres devenus trop communs. Mais le Pape qui ne vouloit pas se déclarer, le conduisit par tant de détours, qu'enfin *Budée* s'apercevant qu'on le jouoit, sollicita son rapel. „ Tirez-moi, écrivoit-il, d'une „ cour pleine d'artifices, séjour trop étranger pour „ moi „.

Budée contribua beaucoup à l'établissement du collége royal. François I vouloit en confier la direction à Érasme, qu'il invitoit à venir s'établir en France. *Budée* fut chargé de cette nouvele négociation. Des gens officieux envers *Budée* avoient voulu intéresser sa prudence à faire manquer la négociation, en lui représentant le danger d'attirer en France un homme pour qui le roi étoit si favorablement prévenu, & dont le mérite, vu de près, pouroit tout éclipser. Un sourire moqueur avoit été toute sa réponse à ces utiles avis. „ En vous attirant ici, poursuivoit *Budée*, „ je donne à mon pays l'empire „ des lettres, j'approche de moi mon ami, & „ j'obéis au roi „.

Sur la suite du commerce entre Érasme & *Budée*, & sur quelques orages passagers qui le troublerent, *voyez* l'article BADIUS ASCENSIUS.

Les ouvrages de *Budée* ont été recueillis en 1557, en quatre vol. *in-folio*. Les plus importans de ces ouvrages sont le traité *de asse*; les commentaires sur la langue greque; le traité de l'institution d'un prince.

Budée n'avoit point dans sa maison d'autre afaire que l'étude, l'application qu'il y donnoit ne souffroit point de partage, & ne savoit pas céder aux soins les plus pressans, aux besoins les plus impérieux. Un domestique entre dans le cabinet de *Budée*, en criant avec éfroi que le feu est à la maison. *Avertissez ma femme*, répond tranquillement *Budée*, *vous savez que je ne me mêle point des afaires du ménage*.

Budée mourut en 1540.

BUFFIER, (CLAUDE) (*Hist. litt. mod.*) jésuite. On a de lui une poétique & des poésies sans poésie; un traité philosophique & pratique de l'éloquence sans éloquence ni philosophie; mais il a fait des livres élémentaires utiles. Sa *mémoire artificiele* est sur-tout de ce nombre. Il a fait servir les vers à leur premier usage, qui étoit d'imprimer dans la mémoire des hommes les événemens dont on vouloit garder le souvenir. Il mourut en 1737.

BULGARES, (*Voyez* BAVIERE). Ces peuples s'établirent vers la fin du septieme siecle & sous l'empire de Constantin Pogonat dans la Mœsie, aujourd'hui nommée de leur nom *Bulgarie*; ils reçurent la foi dans le neuvieme siecle.

BULGARES, dans l'histoire ecclésiastique désigne une secte d'hérétiques, plus nombreuse aparemment dans la *Bulgarie* que dans d'autres contrées, & qu'on accusoit, indépendament de leurs erreurs

religieuses, d'une erreur de conduite, à laquelle les *Bulgares* ont laissé leur nom, comme à la Mœsie. Voyez sur leur hérésie ce qui est dit des *Albigeois* & des *Vaudois* à l'article BOSSUET.

(Π) BULGARUS, Bolonois, un des premiers & des plus célebres Jurisconsultes du XIIe. siecle fut cher à l'Empereur Fredéric I. qui lui conféra, la dignité de Vicaire Impérial à Bologne. Il mourut en 1166, & sa maison fut tellement respectée que le Podestat y plaça pendant quelque temps le tribunal de justice, & on y éleva ensuite l'Université. Le P. Abbé Sarti nous a donné sa vie, avec cette sage critique qui distingue le vrai d'avec le faux. (*De Professor. Archigymnas. Bonon. Vol.* 1. *P.* 1. *p.* 32.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BULLE D'OR. (*Hist. mod.*) On donne en Allemagne ce nom par excellence à une pragmatique-sanction ou constitution de l'empereur Charles IV, approuvée par la diete ou l'assemblée générale des princes & des états de l'Empire, qui contient les fonctions, priviléges & prérogatives des électeurs, tant ecclésiastiques que séculiers, & toutes les formalités qui doivent s'observer à l'élection d'un empereur. Elle fut faite en 1356 en partie à Mets, & en partie à Nuremberg. La *bulle d'or* a toujours été regardée depuis ce temps comme loi fondamentale de l'Empire: elle est au nombre de celles que les empereurs sont tenus d'observer par la capitulation qu'on leur fait jurer à leur couronement. Cette constitution fut faite pour terminer les disputes, quelquefois sanglantes, qui acompagnoient autrefois les élections des empereurs, & prévenir pour la suite celles qui pouroient ariver à ce sujet, & empêcher les longs interregnes dont l'Empire avoit beaucoup soufert auparavant. L'original le plus authentique de la *bulle d'or* se conserve à Francfort sur le Mein; & c'est le magistrat de cette ville qui en est le dépositaire. On a un respect si scrupuleux pour cet exemplaire, qu'en 1642 l'électeur de Maïence eut de la peine à obtenir qu'on renouvelât les cordons de soie presque usés, auxquels le sceau de la *bulle d'or* est ataché; & il n'en vint à bout, qu'à condition que la chose se passeroit en présence d'un grand nombre de témoins. (*A. R.*)

BULLE D'OR *de Bohême*; (*Hist.*) c'est un privilége acordé en 1348 au roi & au royaume de Bohême, par l'empereur Charles IV. Ce prince y confirme toutes les prérogatives acordées par Frédéric II en 1212 à Ottocare, roi de Bohême. (*A. R.*)

BULLE D'OR *du Brabant*. (*Hist. mod.*) On nomme ainsi une constitution de l'empereur Charles IV, donnée à Aix-la-Chapelle en 1249, par laquelle ce prince acorde aux Brabançons le privilége de ne pouvoir être traduits à aucuns tribunaux étrangers ou hors de leur pays, ainsi que de ne pouvoir point être arrêtés ailleurs que chez eux, ni pour crimes, ni pour dettes. La trop grande extension de ce privilége remarquable a quelquefois fait murmurer les états de l'empire leurs voisins. (——)

BULLINGER, (HENRI) (*Hist. mod.*) disciple ami, lieutenant & successeur de Zuingle à Zurich, comme Melanchton l'étoit de Luther, & Théodore de Beze de Calvin. Mort en 1575.

BULLION, (CLAUDE DE) (*Hist. litt. mod.* „ Il me parloit souvent avec plaisir, dit M. le premier président de Lamoignon, „ de la maniere „ dont il avoit été nouri à Bâville, avec feu „ mon pere, qui étoit son oncle, & presque de „ même âge que lui; il aimoit à me conter comment on les portoit tous deux sur un même „ âne dans des paniers, l'un d'un côté & l'autre „ de l'autre, & qu'on mettoit un pain du côté „ de mon pere, parce qu'il étoit plus léger que „ lui, pour faire le contre poids „.

Il y a bien loin de cette simplicité antique, à ce dîner magnifique, dont il est parlé dans l'anecdote suivante, tirée des *pieces intéressantes & peu connues, pour servir à l'histoire*. Bruxelles, 1781.

„ Le sur-intendant *Bullion* fit fraper les pre- „ miers louis d'or (en 1640.)

„ Ayant donné à dîner au premier maréchal „ de Grammont, au maréchal de Villeroy, au „ marquis de Souvré, & au comte d'Hautefeuil- „ le, il fit servir au dessert trois bassins remplis de „ louis, dont il leur permit de prendre ce qu'ils „ en voudroient. Ils ne se firent pas trop prier, „ & s'en retournerent leurs poches si pleines, „ qu'ils avoient peine à marcher: ce qui fai- „ soit beaucoup rire *Bullion*. Le roi & les „ citoyens qui faisoient les frais de ces plaisan- „ teries, ne devoient pas la trouver tout-à-fait „ si bonne „.

Le même fait, puisé peut-être dans cette source, est raporté dans un dictionaire historique moderne & cité en preuve & en éloge de la générosité de *Bullion*; générosité tant qu'on voudra, cette magnificence fait de la peine de la part d'un surintendant des finances, & qui l'étoit dans des temps difficiles, nous aimons mieux ce plaisir qu'il prenoit à se rapeler sa simplicité premiere.

Au reste, nous devons observer que le recueil où se trouve cette anecdote, en contient quelques-unes de fausses & plusieurs de suspectes.

Quant au surintendant de *Bullion*, il est certain que c'étoit un homme de beaucoup de mérite, qui avoit très-bien servi les rois Henri IV & Louis XIII dans les ambassades, & qui avoit été employé avec succès dans les afaires les plus importantes; Louis XIII créa pour lui en 1636, une charge de président à mortier. Il mourut en 1640.

La famille des *Bullions* a produit des sujets utiles dans la robe & dans l'épée, deux prévôts de Paris, plusieurs officiers généraux, &c. elle a

été honorée des alliances les plus illustres & les plus considérables du royaume.

BUMICILI, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte Mahométane en Afrique. Les *Bumicilis* sont grands sorciers. Ils combatent contre le diable, à ce qu'ils disent, & courent meurtris, couverts de coups, & tous éfrayés. Souvent en plein midi ils contre-font un combat en présence de tout le monde l'espace de deux ou trois heures, avec des javelots ou zagaies, jusqu'à ce qu'ils tombent de lassitude : mais après s'être reposés un moment, ils reprenent leurs esprits, & se promenent.

(Π) BUOMMATTEI (BENOÎT) de Florence, mort dans sa patrie en 1647 âgé de 66 ans, est connu par sa Grammaire de la Langue Italiene, la premiere qui soit exacte & complete : c'est pourquoi elle fut réimprimée plusieurs fois, & elle est même à présent encore très-estimée.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) BUONAMICI (CASTRUCCIO) de Lucques, appelé Pierre-Joseph-Marie, est connu par sa belle Histoire de la derniere guerre d'Italie, écrite en latin avec élégance & vivacité. Il passa les premieres années de sa jeunesse dans les études, & tenta de faire sa fortune à Rome dans l'état Ecclésiastique ; mais n'ayant pas réussi, il se tourna du côté de la profession militaire dans les troupes Bourboniques, où il parvint à la charge de Commissaire extraordinaire du régiment d'artillerie, & obtint de l'Enfant D. Philippe Duc de Parme un diplôme honorable avec le titre de comte pour lui & pour sa famille. Il mourut à Lucques en 1761 n'étant âgé que de 50 ans.

Monseigneur Philippe, frere de Castruccio, né en 1708, mort à Rome en 1780, après avoir rempli pendant plusieurs années la charge de secrétaire du souverain Pontife pour les Lettres Latines, fut lui-même un élégant écrivain en cette langue. On a estimé sur-tout son petit ouvrage *De Claris Pontificiarum Epistolarum Scriptoribus*, imprimé à Rome pour la premiere fois en 1753, & ensuite augmenté en 1770.

Lazare *Buonamici* de Bassan fut célebre au XVIe siecle. Il enseigna à Padoue les Lettres Greques & Latines avec distinction : il est aussi auteur de quelques pieces en vers & de Lettres très-élégantes. Il mourut dans cette derniere ville en 1552, âgé de 72 ans.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) BUONARROTI (MICHEL-ANGE). Cet homme incomparable, dont le génie supérieur dans tous les beaux arts n'a pas eu de pareil, aura sa place dans le dictionaire des beaux arts. Michel-Ange est aussi le nom d'un arriere-neveu du précédent. Il fut un des principaux ornemens de l'Académie de Florence & de celle de la Crusca ; eut une grande part à la premiere édition du Vocabulaire, fut auteur de plusieurs pieces en prose & en vers, & mourut en 1646, âgé de 78 ans.

Le Sénateur Philippe savant antiquaire fut aussi de la même famille. Ses ouvrages sur les anciens Médaillons du Musée Carpegna & sur quelques pieces d'anciens vases de verre, & ses additions à l'*Etruria* de Rempster sont très-estimés des savans. Il mourut à Florence en 1733, âgé de 72 ans. M. le C. Mazzuchelli a parlé au long de ces personages (L. c. p. 2339.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) BUONINCONTRO (LAURENT) de S. Miniat en Toscane où il naquit en 1411, se rendit d'abord à Naples, où il fut acueilli très-favorablement par le Roi Alphonse : il passa ensuite à Florence. Dans ces deux villes il expliqua publiquement le Poëme astronomique de Manilius qu'il éclaircit aussi par des commentaires. Il composa encore sur le même sujet, un Poëme en trois livres, qui seroit plus estimé s'il n'étoit défiguré par ses rêveries sur l'astrologie. Il nous a aussi laissé des vers Latins & Italiens, & des ouvrages Historiques & Astronomiques en prose Latine, sur lesquels voyez M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 2393.) & l'Histoire de la Littérature Italiene (T. VI. P. I. p. 306.) Il mourut après l'an 1489.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

BUPALE, (*Hist. anc.*) peintre de la ville d'Éphese, qui, dit-on, se pendit de désespoir, parce que le poëte Hipponax qu'il avoit peint en charge, s'en vengea par des vers qui le couvrirent de ridicule. C'est à quoi Horace fait allusion dans son ode contre Cassius Sévérus.

Qualis Lycambæ spretus infido gener,
Aut acer hostis Bupalo.

Quelques auteurs disent que *Bupale* se contenta de quiter Éphese, & Pline dit que postérieurement à cette époque, il fit des ouvrages fort estimés. Hipponax & par conséquent *Bupale* vivoient plus de cinq siecles avant J. C.

(Π) BURCHELATI (BARTHÉLEMI), Médecin & Historien de Trévise, est auteur de plusieurs ouvrages raportés par M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 2426.) dont on ne conserve cependant que le souvenir, si on excepte son *Commentariorum Memorabilium Historiæ Tarvisinæ Promptuarium* imprimé en 1616 ; car quoique ce traité n'ait pas été composé avec beaucoup de critique, cependant il nous a conservé plusieurs connoissances que nous aurions perdues. Il mourut à Trévise en 1632. âgé de 84 ans. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) BURCHIELLO ; c'est ainsi qu'on appeloit communément un Poëte de Florence qui vécut au XVe. siecle dont le nom étoit Dominique & dont on ignore la famille. Il fut barbier de profession, & sa boutique étoit alors ce que sont à présent quelques Cafés, c'est-à-dire, le rendez-vous des savans de Florence. On lui attribue communément la gloire de l'invention du style Burchiellesque, c'est-à-dire, d'une espece de com-

pofition en jargon fi embrouillé & fi obfcur qu'on peut à peine en faifir le fens. Il nous femble qu'un homme de goût ne doit pas être tenté d'afpirer à cette gloire. Cependant les Sonets de *Burchiello* imprimés d'abord en 1475, furent réimprimés plufieurs fois. Voyez M. le C. Mazzuchelli (L. c. p. 2433.) (*Le Chevalier* TIRABOSCHI.)

BURETTE, (PIERRE JEAN) (*Hift. litt. mod.*) né à Paris le 21 novembre 1665. Éleve de l'académie des infcriptions & belles lettres en 1705, aflocié en 1711, penfionaire en 1718, affocié au journal des favans en 1706, profeffeur de médecine au collége royal en 1710, mort le 19 mai 1747, eft très-avantageufement connu par fes mémoires fur la gymnaftique & fur la mufique des anciens, inférés dans le recueil de l'académie, & par les nombreux extraits dont il a enrichi le journal des favans pendant trente-trois ans. Ses mémoires fur la mufique, quoique quelques-unes de fes idées aient été combatues par le pere Bougeant, font fur-tout célebres.

Les anciens n'avoient point l'ufage ni la connoiffance du contre-point : il paroît que les acompagnemens, même les plus fimples n'étoient nullement du goût des Grecs du temps d'Ariftote. Ce philofophe demande :

1°. Pourquoi une voix qui chante feule eft plus agréable que fi elle étoit acompagnée par une lyre ou par une flûte, quoique les inftrumens s'acordaffent à former les mêmes fons avec elle ?

2°. Pourquoi un inftrument feul fait plus de plaifir que le concert de plufieurs inftrumens touchés à l'uniffon ou à l'octave ?

3°. Pourquoi l'uniffon & l'octave font les feuls acompagnemens qu'on foufre dans les concerts, & pourquoi les acords de la quarte & de la quinte, quoique défignés par le nom de confonance, en font cependant banis?

De cet amour des anciens Grecs pour la fimplicité du chant & de la mufique (idée qu'on a tâché de faire valoir même dans quelques écrits modernes, entr'autres dans un *effai fur l'opéra* qui a paru en 1772) ne pouroit-on pas prendre au moins l'ufage de faire entendre fur nos théâtres les paroles dans le chant, & par une fuite naturele, celui de faire des paroles dignes d'être entendues?

BURGLEHN, (*Hift. mod.*) L'on nommoit ainfi autrefois en Allemagne une forte de ligue défenfive entre deux familles, qui devoit avoir lieu non feulement entre les parties exiftantes, mais auffi entre leurs héritiers & defcendans à perpétuité; & en vertu de laquelle l'une des deux familles venant à s'éteindre, l'autre devoit lui fuccéder dans tous fes biens, droits & prérogatives. (*A. R.*)

BURGMANN, (*Hift. mod.*) C'eft le nom qu'on donne en Allemagne dans les deux villes de Fridberg & de Gelnhaufen, aux confeillers de ville : pour être admis parmi eux, il faut faire preuve de nobleffe; les princes & les comtes en font néanmoins exclus; ce font ces confeillers qui élifent le burgrave, qui releve immédiatement de l'empereur. (—)

BURGRAVE ou BURGGRAVE, f. m. (*Hift. mod.*) Ce mot eft compofé de deux mots allemands, *burg*, *ville*, *fortereffe*, *château* & de *graff* ou *grave*, qui fignifie *comte*. On appeloit ainfi autrefois en Allemagne des officiers, à qui les empereurs avoient confié la défenfe d'une ville ou d'un château. Ces *burgraves* n'étoient pas toujours fur le même pied; il y en avoit qui rempliffoient certaines fonctions de magiftrature; d'autres rendoient la juftice en matiere criminele; d'autres enfin fe mêloient auffi du civil au nom de l'empereur, ou de ceux qui les avoient établis. Par la fuite, l'office de *burgrave* eft devenu héréditaire, & même ceux qui en étoient revêtus fe font rendus pour la plupart fouverains des villes dont ils n'étoient auparavant que les gardiens. Aujourd'hui ceux qui portent ce titre dans l'Empire, reçoivent de l'empereur l'inveftiture féodale des villes ou châteaux dont ils font *burgraves*. Il y en a aujourd'hui quatre en Allemagne qui ont le titre de *princes de l'Empire*; favoir, les *burgraves* de Magdebourg, de Nuremberg, de Storemberg, & de Reineck. La maifon de Brandebourg defcend des anciens *burgraves* de Nuremberg, & en porte encore le titre. Elle prétend, en cette qualité, avoir fur cette ville des droits, que le magiftrat lui contefte. La ville de Nimegue, dans la Gueldres hollandoife, a auffi un *burgrave*. (—)

BURGRAVIAT ou BURGGRAVIAT, (*Hift. mod.*). On donne ce nom à l'étendue de la jurifdiction d'un *burgrave*. *Voyez* ce mot.

BURIDAN, (JEAN) (*Hift. litt. mod.*) recteur de l'univerfité, docteur fcholaftique du quatorzieme fiecle, fe rendit célebre *avec fon âne*, c'eft-à-dire, par fon fophifme d'un âne qui ayant également faim & foif, & étant placé entre une mefure d'aveine & un fceau d'eau, qu'on fuppofe faire une égale impreffion fur fes organes, doit, felon lui, fe laiffer mourir de faim & de foif, faute de pouvoir fe déterminer pour un de ces objets par préférence à l'autre. Ce problême embaraffa long-temps les docteurs, & il eft encore fameux dans les écoles. *O curas hominum!*

Il étoit de la fecte des nominaux, & perfécuté par les réaliftes, il fut obligé de s'enfuir en Allemagne, où Aventin dit qu'il fonda l'univerfité de Vienne.

BURIS, (*Hift. de Danemarck.*) defcendoit des rois de Danemarck; il afpiroit au trône qu'occupoit Valdemar I; il forma même une confpiration pour s'en frayer le chemin, mais il avoit l'ambition d'un chef de conjurés, fans en avoir les talens. Il vouloit régner, & ignoroit

l'art de feindre. Valdemar avoit désigné Canut son fils, pour son successeur, & la nation l'avoit proclamé en 1165. Au milieu des fêtes & de l'alégresse publique, *Buris* fut dévoré d'un dépit secret, qui sembloit redoubler à chaque cri de joie que le peuple poussoit vers le ciel : il refusa même d'être armé chevalier de la main de Canut & justifia ce refus avec une mal-adresse qui le rendoit plus injurieux encore. Dès-lors Valdemar entrevit ses desseins. Il crut qu'un ennemi si peu dissimulé n'étoit pas dangereux. Il le caressa, & s'éforça de lui lier les mains par des bienfaits.

Buris apprit alors à mettre plus de mystere dans sa conduite. Il traita secrétement avec les Norwégiens, qui devoient envoyer une flote dans le Juthland, soulever cette province où la conquérir, & gâgner ou arracher en sa faveur les suffrages des peuples. Déja Ormus, frere de *Buris*, étoit entré dans la riviere d'Yurse, & s'étoit emparé de quelques vaisseaux, qui, sur la foi de la paix, ne se mirent pas en défense. Une lettre interceptée découvrit au roi le complot qu'il avoit déja soupçoné. *Buris* fut arrêté: Valdemar, qui pouvoit le punir sur le champ, commença par l'accuser devant toute sa cour; le coupable voulut se justifier; mais il fut confondu, lorsqu'on lui montra la lettre qui contenoit le plan de la conspiration. On ignore quel fut son supplice. Quelques écrivains ont prétendu que la clémence de Valdemar lui laissa la vie. (*M. de Sacy.*)

BURLAMAQUI, (Jean-Jacques) (*Hist. litt. mod.*) célebre par ses *principes du droit naturel & politique*. Mort en 1748. Il étoit Génevois, d'une famille noble, originaire de Lucques.

BURMAN, (*Hist. litt. mod.*) est le nom de trois célebres professeurs hollandois, les deux premiers, de théologie à Utrecht; tous deux se nommoient *François*, & ils étoient pere & fils; le premier mourut en 1679; le second en 1719; le troisieme, nommé *Pierre*, fils du premier, frere du second, & le plus célebre des trois, étoit professeur d'éloquence & d'histoire aussi à Utrecht: c'est lui qui a donné tant d'éditions des meilleurs auteurs latins, acompagnées de savantes notes. Mort en 1741.

BURNET, (Gilbert) (*Hist. litt. mod.*) écossois fameux par son *histoire de la réformation*, & par quelques autres ouvrages historiques, qui sont comme la suite & la continuation de celui-là. C'est un des meilleurs historiens du parti; mais c'est un écrivain de parti, & une histoire parfaitement impartiale de cette réformation, est un ouvrage qui reste encore à faire.

Burnet étoit chapelain du roi Charles II; il fut évêque de Salisbury. En 1698, il fut nommé précepteur du duc de Glocestre, fils de la princesse, depuis la reine Anne. Ce prince mourut en 1700, *Burnet* le 17 mai 1715, âgé de soixante-douze ans.

Il avoit eû, sur la réunion de l'église anglicane avec l'église luthériene, des vues sur lesquelles Léibnitz ne fut point d'acord avec lui.

BURRHUS, (Afranius) gouverneur de Néron, qui le fit mourir l'an 62 de J. C.

> Et ce même Séneque, & ce même *Burrhus*,
> Qui depuis... Rome alors estimoit leurs vertus.

Agrippine, dans ces deux vers, se trompe sur le compte de *Burrhus*, qu'elle accusoit à tort de flater les vices de Néron, & de l'entretenir dans son ingratitude envers sa mere; mais ces deux vers ont un arriere-sens bien terrible, quand on songe que *Burrhus* & Séneque descendirent au tombeau avec l'infamie, *Burrhus* d'avoir été le premier à féliciter Néron, & à le faire féliciter par les gardes prétorienes, de son parricide; Séneque d'avoir composé, dit-on, la lettre par laquelle Néron annonçoit au sénat ce même parricide. Cette lettre fit sortir avec indignation du sénat le vertueux Thrasea.

BUS, (César de) instituteur des peres de la doctrine chrétiene. Mort en 1607.

BUSBEC *ou* BOESBEC, (Anger-Gislen *ou* Ghislen) (*Hist. litt. mod.*) ambassadeur de l'empereur Ferdinand I à Constantinople, est célebre par ses lettres, qui contienent le détail de cette ambassade; elles ont été traduites en françois par l'abbé de Foy. *Busbec* recueillit dans le levant beaucoup d'inscriptions, & en raporta plusieurs manuscrits précieux. A son retour, il fut fait gouverneur des enfans de Maximilien II; il conduisit en France la princesse Élisabeth d'Autriche leur sœur, qui venoit épouser Charles IX. Il étoit né à Comines en Flandre; il tiroit son nom de *Busbec* ou *Boesbec*, d'un village de ces cantons, dont son pere étoit seigneur. Il mourut en Normandie en 1592.

BUSÉE, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, auteur de méditations chrétienes qu'on lisoit autrefois dans les communautés religieuses. Né à Nimegue, mort à Maïence en 1611.

BUSEMBAUM, (Herman) (*Hist. litt. mod.*) jésuite allemand, célebre par sa théologie morale. Mort en 1668.

BUSIRIS, (*Hist. des Égyptiens.*) plusieurs rois d'Égypte ont porté le nom de *Busiris*; l'un fut le fondateur de Thebes, dont il fit le siége de son empire; les autres n'ont rien fait d'assez mémorable pour être transmis à la postérité, à moins qu'on ne répete les mensonges des Grecs, qui ont débité qu'un monstre de ce nom unissoit un corps vivant à un cadâvre. Marsham & Newton nient qu'il y ait eu jamais un tyran aussi féroce, placé sur le trône d'Égypte. Mais les raisons qu'ils alleguent pour réfuter son existence, ne peuvent détruire les monumens historiques qui en attestent la réalité: il est plus probable que les Grecs ont calomnié ses mœurs & exagéré ses vices, pour

se venger de la loi qui leur défendoit de pénétrer dans ses états, sous prétexte que le commerce des étrangers ne pouvoit que corrompre les Égyptiens trop faciles à séduire. Sa politique étoit de commander à des esclaves, & il savoit trop que les Grecs étoient portés à l'indépendance. (*T.* — *N.*)

BUSLEIDEN, (Jérôme) maître des requêtes, & conseiller au conseil souverain de Malines, employé en différentes ambassades par les princes autrichiens auprès de Jules II, de François I, & de Henri VIII, mort à Bourdeaux en 1517, est principalement connu pour avoir fondé à Louvain le collége des trois langues, qui a donné à François I, l'idée du collége royal.

BUSSI. *Voyez* Leclerc & Rabutin.

BUTIS & SPERTIS (*Hist. de Lacédémone*). Les Spartiates, avertis que Xerxès étoit prêt à fondre sur la Grece, offrirent des sacrifices, & les prêtres ne virent dans les entrailles des victimes que de funestes présages. Les devins interrogés répondirent que le destin de Sparte exigeoit qu'un de ses enfans se dévouât pour elle. *Butis* & *Spertis*, illustres par leur naissance, & considérables par leurs biens, s'offrirent d'eux-mêmes à mourir pour leur patrie; Sparte, qui auroit dû honorer leur courage, les envoya à la cour de Perse, dans l'espoir que Xerxès se vengeroit sur eux du meurtre des hérauts que Darius lui avoit envoyés. Dès qu'ils furent entrés sur les terres de Perse, ils furent conduits chez le gouverneur de la province, qui, surpris de leur courage héroïque, essaya d'atacher à son maître des hommes si généreux. Ils ne se laisserent point éblouir par l'éclat de ses promesses; vos conseils, lui dirent-ils, vous sont dictés par vos sentimens qui sont bien différens; élevé sous l'empire d' un despote, vous avez ployé vos penchans sous la servitude. Un Spartiate n'obéit qu'à ses loix, & ne connoît point de maître. Si vous connoissiez le prix de la liberté, vous rougiriez d'être esclaves, & vous conviendriez que des peuples magnanimes doivent employer les lances & les haches, pour conserver la liberté.

Quand ils furent arivés à Suse, on les admit à l'audience du monarque; on exigea qu'ils se prosternassent pour l'adorer: mais mal-gré les menaces & les promesses, ils opposerent un généreux refus, disant qu'ils n'avoient point entrepris un si pénible voyage pour adorer un homme. L'orgueil asiatique fut obligé de céder. Le roi, assis sur son trône, leur demanda quel étoit le motif de leur voyage: Roi de Perse, répondirent-ils, Sparte nous envoie pour expier par notre mort, le meurtre des hérauts de Darius, dont elle se reconoît coupable. Xerxès, frapé d'admiration, leur dit: Je ne me réglerai point sur l'exemple de vos compatriotes, qui ont violé le droit des gens; je ne veux point me rendre coupable des crimes dont j'ai le droit de vous punir. L'attentat de votre nation est trop grand pour être expié dans le sang de deux hommes. Allez annoncer à Sparte mes volontés. (*T. N.*)

BUTLER, (Samuel) (*Hist. litt. mod.*). Que le roi d'Angleterre Charles II ait laissé vivre dans l'obscurité, mourir même dans la misere le célebre *Butler*, auteur d'*Hudibras*, poême que ce prince savoit presque tout entier par cœur; c'est certainement une tache pour le regne de Charles II. *Butler* mourut en 1680. Un ami fit les frais de son enterrement.

BUVETE, s. f. (*Hist. mod.*) endroit établi dans la plupart des cours & jurisdictions de France; c'est là que les magistrats & autres gens de robe vont se rafraîchir. (*A. R.*)

BUVETIER, s. m. c'est le nom de celui qui tient la buvete. (*A. R.*)

BUXTORF, (*Hist. litt. mod.*) nom illustré par quatre professeurs des langues orientales à Bâle, Jean, Jean II, son fils, Jean-Jacques fils de Jean II, Jean neveu de Jean-Jacques, & qui même a laissé un fils digne de ses aïeux par son savoir. Ils ont tous laissé des ouvrages relatifs à leur profession, à leurs occupations, & utiles pour la connoissance de la langue hébraïque.

Le premier Jean Buxtorf, né en 1564, est mort en 1629. Le second en 1664; le troisieme en 1704; le quatrieme en 1732.

BUYS, (*Hist. mod.*). En 1709 le président Rouillé, chargé d'aller traiter secrétement de la paix en Hollande, vint avec tout le mystere qui fut exigé, jusqu'à un village nommé Streydensaas, vis-à-vis du Moërdick, sans savoir même le nom des députés avec lesquels il alloit conférer; ces députés se trouverent être *Buys*, pensionaire d'Amsterdam, pédant obscur dans ses longs discours & fécond en difficultés; & Wanderdussen mieux disposé, plus pacifique, mais qui sembloit n'être là que pour applaudir à *Buys*.

Ils affectoient les dispositions les plus favorables; ils paroissoient flatés, & ils l'étoient sans doute, de voir chez eux un plénipotentiaire du roi de France; ils louerent & remercierent le président Rouillé de son empressement à se rendre en Hollande, du courage qu'il avoit d'y venir en temps de guerre, sur la simple sauve-garde d'un passe-port expédié sous autre nom que le sien: en effet le passe-port étoit sous le nom de M. Voisin, depuis chancelier, qui avoit été choisi d'abord pour cette commission; ils lui apprirent le danger qu'il avoit couru d'être enlevé par un parti, que le comte d'Albermale, commandant à Bruxelles, avoit disposé sur sa route dans cette vue. Ces éloges & ces avis couvroient une exagération perfide du désir & du besoin qu'on supposoit aux François de faire la paix, & le projet de mesurer la rigueur des conditions sur ce besoin qu'on jugeoit extrême. On exigeoit de Rouillé le plus profond secret, tandis qu'Eugene & Marlborough étoient instruits de tout par Heinsius, pensionaire de Hollande, qui étoit instruit lui-même par *Buys* & Wanderdussen.

Les conférences furent transférées, sans objet comme sans succès, du Moërdick à Voërden, puis à Boëdgrave, où elles se tenoient sur l'eau dans un iacht, toujours pour mieux garder ce secret, qu'Heinsius révéloit toujours à Marlborough.

Sur le compte que le président Rouillé avoit rendu au roi, de ces conférences, le marquis de Torci, ministre zélé, & intelligent, vint lui-même négocier en Hollande avec le pensionaire Heinsius. Bientôt les conférences devinrent générales. Eugene & Marlborough vinrent à la Haye. Torci & Rouillé d'un côté; Eugene Marlborough, Heinsius, *Buys* & Wanderdussen, de l'autre, traiterent à fond tous ces objets, & la paix n'en fut que plus difficile.

En 1710, le roi envoya en Hollande le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac, pour conférer de nouveau avec *Buys* & Wanderdussen. Les conférences se tinrent d'abord dans un iacht près du Moërdick, ensuite à Gertruydenberg. Le nom de ce dernier lieu rapele le dernier degré d'abaissement & d'humiliation pour la France.

Par les articles 4 & 37 des préliminaires proposés aux conférences de la Haye, concernant la cession que Philippe V devoit faire de toute la monarchie d'Espagne à l'archiduc Charles, il étoit dit expressément, qu'en cas de résistance de la part de Philippe V, *le roi très-chrétien & les princes & états stipulans prendroient de concert les mesures convenables pour assurer l'entier effet de cette clause*; Louis XIV se bornoit à demander une modification ou du moins une explication de ces articles; il demandoit qu'on n'obligeât pas un aïeul à faire la guerre à son petit-fils pour le détrôner; Malborough convenoit de la dureté de cette proposition; il consentoit qu'on l'exprimât, s'il se pouvoit, de maniere que Louis XIV fût obligé d'exiger la cession, sans cependant s'engager à faire la guerre à Philippe V en cas de refus: *Buys* alla plus loin à Gertruydenberg, il entreprit de justifier les articles tels qu'ils étoient, & trouvant une si belle occasion d'étaler sa confuse éloquence, il se mit à prouver longuement qu'il s'agissoit de la part de Philippe V, non d'une cession, mais d'une véritable restitution; que toute la monarchie d'Espagne apartenoit à l'archiduc seul; qu'un monarque équitable pouvoit employer son autorité paternele pour empêcher ses enfans de retenir le bien d'autrui, & s'ils manquoient de déférence pour ses ordres, employer la contrainte pour les forcer d'obéir.

Les événemens changerent, on se tourna du côté de l'Angleterre, on la trouva plus disposée à la paix; les préliminaires furent signés à Londres au mois d'octobre 1711; il ne s'agissoit plus que de les faire adopter par les autres puissances. *Buys* vint à Londres pour empêcher ou du moins retarder la pacification; il comptoit sur son éloquence, & ses amis comptoient sur ses intrigues, il s'unit avec Marlborough & les Wighs, & avec le comte de Galas, ambassadeur de l'empereur à Londres, pour renverser, s'il le pouvoit, le nouveau ministere, ils s'atacherent sur-tout à corrompre le parlement pour qu'il s'opposât à la paix. Ils parvinrent à peine à l'emporter d'une voix dans la chambre haute, que le regne de Guillaume & la puissance de Marlborough avoient remplie de Wighs, & où huit domestiques de la reine Anne, gâgnés à prix d'argent, voterent contre les intentions connues de cette princesse, mais le parti de la paix l'emporta de cent vingt-six voix dans la chambre basse.

Après que le prince Eugene, qui espéroit être plus heureux que *Buys*, fut aussi venu à Londres faire un dernier éfort inutile contre la paix; après que la Hollande eut murmuré, résisté encore quelque temps, enfin se voyant destituée de l'apui de l'Angleterre, elle sentit sa foiblesse & s'humilia tellement à son tour, que l'abbé, depuis cardinal de Polignac, plénipotentiaire pour la France à Utrecht avec le maréchal d'Huxelles & Ménager, écrivoit: „ nous prenons la figure „ que les Hollandois avoient à Gertruydenberg, „ & ils prenent la nôtre. C'est une revanche com„ plete.

Enfin la paix fut signée à Utrecht en 1713; à Rastad & à Bade en 1714.

BYNG, (JEAN) (*Hist. mod.*) célebre & malheureux amiral anglois, fils d'un autre amiral célebre, fut condamné à être fusillé, (ce qui fut exécuté le 14 mars 1757) pour avoir perdu le 20 mai 1756, contre l'escadre françoise commandée par le marquis de la Galissonniere, un combat naval d'où dépendoit l'expédition de Mahon.

Il semble que les Anglois eux-mêmes condamnent aujourd'hui leur excessive sévérité envers cet amiral, qui dans plusieurs occasions avoit signalé son courage & son zele, & qui n'est pas convaincu d'en avoir manqué dans celle-là.

BYZANTINE, (*Hist. litt. mod.*) nom que l'on a donné à un corps d'histoire de Constantinople, imprimé au Louvre dans le courant du dix-septieme siecle: il est composé de différens auteurs grecs, éclaircis, commentés & publiés successivement par différens savans. Les premiers parurent en 1645. (*A. R.*)

BZOVIUS, en polonois BZOWZKI, (ABRAHAM), (*Histoire litt. mod.*) Dominicain polonois, continuateur de Baronius. Sa continuation est en 9 volumes in-*folio*, & s'étend depuis 1198, jusqu'en 1752. Il mourut à Rome en 1637.

CAAB, (*Hist. des Arabes.*) d'abord ennemi de Mahomet naissant, puis confident & favori de Mahomet puissant & vainqueur, eut part à la composition de l'alcoran. *Caab* mourut l'an 622 de l'ere chrétiene.

CABACK, (*Hist. mod.*). C'est ainsi qu'on appele en Russie les cabarets & les maisons où l'on va boire du vin, de l'eau-de-vie, & d'autres liqueurs fortes. Tous les *cabacks* ou cabarets qui sont dans l'étendue de l'empire, apartienent au souverain; il est le seul cabaretier de ses états; il aferme en argent ces sortes de maisons; cela fait une partie considérable de ses revenus, atendu la vaste étendue des pays qui lui sont soumis, & l'invincible penchant que ses sujets ont à s'enivrer de vin, & sur-tout d'eau-de-vie. (*A. R.*)

CABADE, *ou* CAVADES, *ou* KOBAD, roi de Perse, qui fit la guerre aux empereurs Anastase, Justin & Justinien; nous ne parlons de lui que pour raporter le mot d'un vieillard de la ville d'Amide, place qu'il livroit au pillage après l'avoir prise d'assaut. *Si c'est pour nous punir de notre résistance*, lui dit le vieillard, *que vous vous déshonorez par ces cruautés, vous êtes aussi ingrat que cruel; quel prix auroit votre victoire sans cette résistance?* On dit que sur ce mot le pillage cessa. *Cabade* mourut en 531.

CABALLO, (EMMANUEL) (*Hist. mod.*) Génois qui fit lever aux François le siége de Gênes en 1513, par une action hardie. La ville manquoit de vivres; un vaisseau qui lui en apportoit alloit tomber au pouvoir des assiégeans, *Caballo* monte sur un autre vaisseau, escorte le convoi & l'introduit dans la ville, non seulement à la vue des François, mais sous leur canon, qui ne cessoit de tirer sur lui.

CABANE (*Hist. de Sicile*). C'est le nom du mari & même d'un fils d'une femme beaucoup moins connue, sous ce nom, que sous celui de la *Catanoise*. Sur la fatale aversion de la reine Jeanne premiere de Naples pour le roi André de Hongrie son mari, aversion qui avoit son fondement dans les qualités méprisables de ce prince crapuleux & féroce, aversion nourie par les conjonctures politiques, qui donnant à André des prétentions de son chef sur la courone de Naples, le rendoient en quelque sorte le rival de sa femme, aversion enfin aigrie, enflamée & poussée aux effets les plus sinistres par les conseils auxquels la jeunesse d'André & de Jeanne étoit abandonée, (*Voyez* ANJOU) la Catanoise, aventuriere illustre, intriguante heureuse & sans doute habile, subjuguoit l'esprit docile de Jeanne, comme elle avoit subjugué la duchesse de Calabre sa mere, une autre premiere duchesse de Calabre, & les deux femmes du roi Robert son aïeul. Il fut donné à cette femme singuliere de gouverner, de séduire, & de passer par tous les degrés de la fortune; née dans l'obscurité, elle vécut dans tout l'éclat de la faveur, de la puissance, des richesses & mourut dans les tortures. C'étoit originairement une blanchisseuse & la femme d'un pécheur de Catane en Sicile, d'où lui vient ce nom de Catanoise: elle fut choisie à dix-sept ans pour nourir le premier fils du roi Robert, alors duc de Calabre. Ce fut de là qu'elle partit pour devenir femme & mere de grands-sénéchaux de la courone de Naples, pour gouverner des reines & pour disposer de la vie d'un roi. Sa jeunesse & sa beauté commencerent l'ouvrage de sa grandeur; son esprit & son bonheur l'acheverent, ses crimes le détruisirent.

La destinée de son mari n'étoit guere moins singuliere. Raimond de Cabanne, premier maître d'hôtel de Charles le Boiteux, avoit acheté un jeune Sarasin, qui lui plut, & qui de son esclave devint son maître; il lui donna son nom & ses biens; c'est ce *Cabane* adoptif, qui bientôt ayant plu au roi Robert lui-même, armé chevalier de sa main, décoré de la charge de grand-sénéchal, laissa bien loin derriere lui dans la faveur son premier maître; ce fut lui qui épousa la Catanoise, veuve du pauvre pécheur de Catane, son premier mari. Ces deux personages, faits l'un pour l'autre, unissant leurs artifices & leurs moyens de plaire, furent agréables ou redoutables à toute la cour. *Cabane* mourut, laissant presque au berceau un fils, nommé le comte d'Évoli. La Catanoise eut le crédit de faire conserver vacante, pour ce fils, la dignité de grand-sénéchal, & le fils & la mere eurent un empire sans bornes sur l'esprit de Jeanne, devenue reine de Naples.

André oppofoit aux intrigues de la Catanoise, l'autorité & l'adresse du cordelier Robert. On sait quelle fut la catastrophe de ces divisions odieuses. Le roi André fut étranglé par une troupe de conjurés, dans le vestibule même de l'apartement de la reine, la nuit du 18 septembre 1345. Jeanne étoit-elle complice de ce crime? C'est une question qui divise les hi-

storiens. D'un côté, le caractere de tendresse & de douceur qu'elle ne démentit jamais dans le cours de sa vie; sa bonté qui la fit encore plus aimer de ses peuples, que ses galanteries ne la décrierent, semblent écarter l'idée qu'elle ait pu commencer sa carriere par un crime si atroce; d'un autre côté, la haine trop éclatante & trop avouée de Jeanne pour André, sa faveur continuée pendant quelque temps à la grande-sénéchale, à son fils, & à d'autres instigateurs ou complices du meurtre d'André, la facilité qu'elle laissa aux assassins de s'échaper, la difficulté avec laquelle elle se résolut à livrer quelques-uns de ceux que le cri public accusoit de la mort du roi, les précautions qu'on prit pour empêcher ces coupables d'en indiquer d'autres; plus que tout cela, l'empressement qu'eut la reine d'épouser le prince Louis de Tarente, ennemi, rival & vraisemblablement un des assassins d'André; telles sont les raisons qui peuvent déterminer à croire Jeanne coupable.

La Catanoise, son fils & ses filles, furent du nombre de ceux que la reine ne put dérober à la justice, qui les réclamoit trop hautement par la voix du peuple. La Catanoise mourut à la question, en vomissant, dit-on, contre la reine des imprécations qui, au moyen des précautions prises, ne furent point entendues du peuple, & ne parvinrent jusqu'à lui que comme des cris inarticulés; le comte d'Évoli & ses sœurs furent tenaillés & jetés vivans dans les flammes.

CABAY, s. m. (*Hist. mod.*). C'est le nom que les Indiens & les habitans de l'île de Ceïlan & d'Aracan, donnent à des habits faits de soie ou de coton ornés d'or, que les seigneurs & principaux du pays ont coutume de porter. (*A. R.*)

(Π) CABEO (NICOLAS) Jésuite Ferrarois est le premier en Italie qui ait écrit assez au long sur l'aimant dans sa *Philosophia Magnetica* imprimée à Ferrare en 1639. Guillaume Gilbert Anglois avoit auparavant traité très-bien ce sujet dans sa *Philosophia Nova de Magnete* publiée à Amsterdam en 1600. Mais même avant Gilbert, le P. Léonard Garzoni Jésuite Vénitien, mort en 1592, avoit fait plusieurs observations sur l'aimant, & en avoit composé un traité. Son manuscrit tomba entre les mains du P. *Cabeo*, qui s'en sert très-souvent & qui en parle avec éloge; il blâme en même temps Jean-Baptiste Porta qui en ayant eu un exemplaire, en puisa ce qu'il y avoit d'intéressant & l'inséra dans sa Magie naturele sans faire connoître l'auteur. Le P. *Cabeo* mourut à Gênes en 1650, âgé de 65 ans. (*Le Chev. TIRABOSCHI.*)

CABESTAN *ou* CABESTAING, (GUILLAUME DE) (*Hist. mod.*) poëte ou troubadour du treizieme siecle, amant de la dame de Roussillon *Tricline Carbonnelle*. On raconte d'eux la même aventure que du châtelain de Coucy & de Gabrielle de Vergy ou le Vergies. M. de Belloy dans un mémoire sur le châtelain de Coucy & la dame de Fayel, met en parallele les deux histoires de Coucy & de *Cabestaing*; il s'atache à prouver que la derniere est copiée de la premiere, quoique par une singularité que M. de Belloy ne manque pas de relever, quelques Provençaux semblent revendiquer pour leur province, avec une sorte de jalousie nationale, l'honeur d'avoir fourni le modele de l'atrocité reprochée au seigneur de Fayel.

CABIGIAK *ou* CAPCHAK, s. m. (*Hist. mod.*) tribu des Turcs orientaux. Une femme de l'armée d'Oghuz-Kan, pressée d'acoucher, se retira dans le creux d'un arbre. Oghuz prit soin de l'enfant, l'adopta, & l'appela *Cabigiak*, *écorce de bois*; nom qui marquoit la singularité de sa naissance. *Cabigiak* eut une postérité nombreuse qui s'étendit jusqu'au nord de la mer Caspiene. Il s'en fit un peuple qu'on connoît encore aujourd'hui sous le nom de *Descht Kitchark*: c'est de ces peuples que sont sorties les armées qui ont ravagé les états que le Mogol possédoit dans la Perse; & ce furent les premieres troupes que Bajazet opposa à Tamerlan. (*A. R.*)

CABILLE *ou* CABILAH, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une tribu d'Arabes, indépendans & vagabonds, qu'un chef conduit. Ils appelent ce chef *cauque*. On compte quatre-vingts de ces tribus. (*A. R.*)

CABLIAUX, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom de factieux qui troublerent la Hollande en 1350. Ils le prirent du poisson appelé *cabliau*, & ils promettoient de dévorer leurs adversaires, comme le *cabliau* dévore les autres poissons. La faction opposée se fit appeler des *Hoeckens* ou *Hameçoniers*. (*A. R.*)

CABOT, (SÉBASTIEN) (*Hist. mod.*) vénitien, fit pour le roi d'Angleterre Henri VII, ce que le Génois Colomb & le Forentin Améric Vespuce avoient fait pour Ferdinand & Isabelle, ce que Gama, plus heureux, avoit fait pour sa patrie. Sébastien *Cabot*, dès 1496, avoit aperçu la Floride, dont l'espagnol Jean Ponce de Léon, ne prit possession qu'en 1512. Le même *Cabot* découvrit dans la suite l'Amérique septentrionale. Elliot & Ashurt, marchands de Bristol, continuerent l'ouvrage de *Cabot*.

(Π) Ce fut Jean *Cabot* Vénitien, marchand, qui passé en Angleterre à cause du commerce avec ses fils Louis, Sébastien & Sainctes eut le courage de tenter le premier le passage aux Indes Orientales par le Nord, & en 1496 obtint des Lettres patentes du Roi Henri VII pour lui-même & pour ses fils. Mais Jean étant mort peu de temps après l'expédition de ces Lettres, & ses fils Louis & Sainctes étant probablement revenus en Italie, Sébastien seul entreprit ce voyage. Il côtoya le pays appelé ensuite la Floride & s'avança jusqu'à la terre de Labrador; mais les glaces qu'il rencontra, & la direction de la côte qu'il vit contraire à ses desseins l'obligerent de revenir en Angleterre dans l'espoir de

tenter une autre fois ce passage avec plus de succès. Mais les guerres qui alors bouleversoient l'Angleterre, ne lui permirent pas d'exécuter son projet. *Cabot* fut appelé ensuite à la Cour d'Espagne où on l'avoit destiné en 1516 à faire encore le même essai; ce qui paroît n'avoir pas eu lieu; & *Cabot* demeura plusieurs années oisif en Espagne, estimé néanmoins de façon que nul pilote ne pouvoit partir pour l'Amérique sans l'aveu de *Cabot*. En 1526 Charles V^{e} l'envoya avec cinq navires & avec le titre de Capitaine Général, pour connoître mieux le fleuve Paraguay pour passer ensuite le détroit de Magellan, pour aborder aux Moluques & pour découvrir le Japon. *Cabot* éleva un fort sur le bord du Paraguay, & de là demanda les secours nécessaires pour poursuivre son entreprise. Ces secours ne lui furent pas envoyés, & *Cabot* les ayant atendus inutilement pendant long-temps, fut obligé de revenir en Espagne. Il repassa en Angleterre, & la Reine Élisabeth en récompense des services qu'il avoit rendus à ce royaume, lui assigna une pension annuele de 133 livres, 13, 4 de monoie angloise. Mais il n'oublia pas le passage aux Indes Orientales par le Nord. Il lui sembloit qu'au lieu de le chercher par le Nord-ouest, comme on avoit fait jusqu'alors, il falloit se diriger au Nord est. Dans cette vue il partit de Harwich en 1556, & navigua jusqu'au 70e. degré, & ne pouvant plus avancer, il passa l'hiver a Colmogorod, d'où s'étant remis en chemin il côtoya la Lapponie Russe jusqu'à l'an 1557, après quoi nous ignorons ce qui ariva à *Cabot* qui probablement mourut dans le cours de ce voyage. Il mérite encore des éloges pour avoir découvert la déclinaison de l'aiguille d'aimant. C'est ce que Live Sanuto (*Geografia*. L. I. p. 2.) atteste avoir entendu de Guy Giannetti de Fan, qui étoit à la Cour du Roi d'Angleterre lorsque *Cabot* lui communiqua cette découverte. Sur les voyages de *Cabot* on peut voir sur-tout l'Ouvrage sur la Littérature Vénitiene de Foscarini (p. 440.) & l'Histoire de la Littérature Italiene (T. VI. P. I. p. 193. T. VII. P. I. p. 209. T. IX. p. 86. 145.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI).

CABRAL, (PIERRE ALVARÈS) (*Hist. mod.*) d'une maison considérable du Portugal, commandant de la seconde flote que le roi de Portugal, Emmanuel le Grand, envoya aux Indes en 1500, fut jeté sur les côtes de l'Amérique, où il découvrit le Brésil; il en prit possession au nom du roi de Portugal le 24 avril de cette même année, il poursuivit ensuite sa route aux Indes, &c, à travers divers obstacles, & après avoir livré plusieurs combats, il parvint à former des établissemens de commerce à Calicut & à Cananor, sur la côte de Malabar. Il ramena l'année suivante, en Portugal, sa flote richement chargée.

CACIQUE, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les peuples d'Amérique donnoient aux gouverneurs des provinces & aux généraux des troupes sous les anciens yncas ou empereurs du Pérou. Les princes de l'île de Cuba, dans l'Amérique septentrionale, portoient le nom de *caciques* quand les Espagnols s'en rendirent maîtres. Depuis leurs conquêtes dans le nouveau monde, ce titre est éteint quant à l'autorité parmi les peuples qui leur obéissent; mais les Sauvages le donnent toujours par honeur aux plus nobles d'entr'eux; & les chefs des Indiens qui ne sont pas encore soumis aux Européens, ont retenu ce nom de *caciques*. (*G.*)

CADAMOSTO *ou* CADAMUSTI, (LOUIS) (*Hist. mod.*) célebre navigateur vénitien, que l'infant don Henri de Portugal employa dans ces navigations, sur les côtes de l'Afrique, par lesquelles, il préludoit aux grandes découvertes de l'Amérique & d'une route nouvele aux Indes orientales par la pointe méridionale de l'Afrique. L'île de Madere étoit nouvélement découverte. *Cadamosto*, & Vincent Diaz, patrons de son navire, mirent à la voile le 22 mars 1455, & après avoir mouillé à Madere, ils reconurent les îles Canaries, le cap Blanc, le Sénégal, le cap Vert, & l'embouchure de la riviere de Gambra. L'année suivante, ces découvertes furent poussées jusqu'à une riviere à laquelle ils donnerent le nom de Saint-Dominique. En 1464, *Cadamosto* publia la relation de ses voyages, qui fut traduite en françois par Pierre Redoner, vers le commencement du seizieme siecle.

(II) Cette relation fut imprimée en 1507. *Voyez* au surplus notre dissertation sur la Marine anciene des Vénitiens, à latête du Dictionaire de Marine faisant partie de cette Encyclopédie.)

CADARIEN (*Hist. mod.*) nom d'une secte mahométane. Les *Cadariens* sont une secte de musulmans qui attribue les actions de l'homme à l'homme même, & non à un décret divin comme les autres musulmans.

L'auteur de cette secte fut Mabedben Kaled al-Gihoni, qui fut massacré par les Mahométans du parti contraire: ce mot vient de l'arabe *hadara*, pouvoir; *Ben-Aun* appele les *Cadariens*, les *Mages* ou les *Manichées du Musulmanisme*: on les appele autrement *Motazales* (*G*)

CADDOR; (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Turquie à une épée dont la lame est droite, que les spahis sont dans l'usage d'atacher à la selle de leurs chevaux, & dont ils se servent dans une bataille au défaut de leurs sâbres. (*A. R.*)

CADÉE s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme celle des trois ligues qui composent la république des Grisons, qu'on appele autrement la *ligue de la maison de Dieu*. C'est la plus étendue & la plus puissante des trois: elle renferme l'évêché de Coire, la vallée Engadine, & celle de Bregaille ou Prigel. Elle est alliée aux sept premiers cantons suisses depuis 1498; on y professe le protestantisme. L'allemand est la langue de deux des onze grandes & vingt-une petites com-

munautés dont la *Cadée* est composée : les autres parlent le dialecte italien, appelé le *rhétique* (*A. R.*)

CADI, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne aux juges des causes civiles chez les Sarasins & les Turcs. On peut cependant appeler de leurs sentences aux juges supérieurs.

Ce mot vient de l'arabe, *kadi*, juge. D'Herbelot écrit *cadhi*.

Le mot *cadi*, pris dans un sens absolu, dénote le juge d'une ville ou d'un village ; ceux des provinces s'appelent *molla* ou *moulas*, quelquefois *moula-cadis* ou *grand-cadis*. (*G*)

CADILESQUER *ou* CADILESQUIER, s. m. (*Hist. mod.*) chef de la justice chez les Turcs.

Ce mot est arabe, composé de *kadi*, *juge*, & *aschar*, & avec l'article *al*, *alaschar*, c'est-à-dire, *armée*, d'où s'est formé *kadilascher*, *juge d'armée*, parce que d'abord il étoit juge des soldats ; d'Herbelot écrit *cadhi-lesker* ou *cadhiasker*.

Chaque *cadilesquier* a son district particulier ; d'Herbelot n'en compte que deux dans l'empire, dont l'un est le *cadilesquier* de Romanie, c'est-à-dire, d'Europe, & le second d'Anatolie ou d'Asie. M. Ricaut en ajoute un troisieme, qu'il appele *cadilesquier du Caire*.

Le *cadilesquier* d'Europe & celui d'Asie sont subordonés *au reis effendi*, qui est comme le grand chancelier de l'empire. (*G*)

CADISADELITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom d'une secte musulmane. Les *Cadisadelites* sont une espece de stoïciens mahométans, qui suient les festins & les divertissemens, & qui affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions.

Ceux des *Cadisadelites* qui habitent vers les frontieres de Hongrie & de Bosnie, ont pris beaucoup de choses du christianisme qu'ils mêlent avec le mahométisme. Ils lisent la traduction esclavone de l'Évangile, aussi-bien que l'alcoran, & boivent du vin, même pendant le jeûne du Ramasan. Ils pratiquent la circoncision comme tous les autres musulmans. (*G*)

CADMUS de Milet, (*Hist. anc.*) le premier des Grecs qui ait écrit l'histoire en prose, vivoit du temps d'Halyattes, roi de Lydie, environ six siecles avant J. C. Il écrivit les antiquités de Milet & de toute l'Ionie.

Suidas parle d'un autre *Cadmus* qui écrivit l'histoire d'Athênes ; il ne dit pas en quel temps vivoit cet autre historien.

CADRITE, s. m. (*Hist. mod.*) sorte de religieux mahométans.

Les *Cadrites* ont eu pour fondateur un habile philosophe & jurisconsulte, nommé *Aldul Cadri*, de qui ils ont pris le nom de *Cadrites*.

Les *Cadrites* vivent en communauté dans des especes de monasteres, qu'on leur permet néanmoins de quiter pour se marier, à condition de porter des boutons noirs à leur veste pour se distinguer du peuple.

Dans leurs maisons, ils passent tous les vendredis une bonne partie de la nuit à tourner, en se tenant tous par la main, & répétant sans cesse *ghai*, c'est-à-dire, *vivant*, qui est un des noms de Dieu. Pendant ce temps-là un d'entr'eux joue de la flûte, pour les animer à cette danse extravagante. Ils ne rasent jamais leurs cheveux, ne se couvrent point la tête, & marchent toujours les pieds nus. Ricaut, *de l'empire Ottom.* (*G*).

CADRY, (JEAN-BAPTISTE) (*Hist. moderne.*) M. l'abbé *Cadry* étoit l'ami, le théologien, l'homme de confiance de M. de Caylus, évêque d'Auxerre. Il a composé les trois derniers volumes de l'histoire du livre des réflexions morales du pere Quesnel & de la constitution *Unigenitus*, *in*-4°. ; l'histoire du concile d'Embrun, & de la condamnation de M. de Soanen, évêque de Senez, 1728, *in*-4°. ; des observations théologiques & morales sur les deux parties de l'ouvrage du pere Berruyer, trois volumes *in*-12 1755 & 1756. Il avoit été chanoine & théologal de Laon. Né à Tretz en Provence en 1680, mort à Savigny, près Paris, en 1756.

CÆCILIUS-STATIUS, (*Hist. litt. anc.*) poëte comique ancien, contemporain d'Ennius ; on a quelques-uns de ses fragmens dans le *Corpus poetarum*, Londres, 1714, deux volumes *in-folio*. Horace parle de *Cæcilius* en divers endroits :

Quid autem
Cæcilio Plautoque dabit Romanus, adeptum
Virgilio Varioque ? . . . . ,
Vincere Cæcilius gravitate, Terentius arte.

(II) CAFFARUS. Dans un temps que nous appelons un temps de barbarie & d'ignorance, la ville de Gênes fit un établissement digne des siecles éclairés. Ce fut de charger de la part du gouvernement un homme savant & respectable d'écrire l'Histoire de sa patrie, de lui ouvrir par conséquent les archives, lui fournir les renseignemens nécessaires pour la composer, & d'ordoner par une Loi que cette Histoire seroit présentée en plein conseil, lue, examinée & corrigée où il faudroit. *Caffarus* Patricien Génois, homme célebre par ses connoissances aussi-bien que par sa valeur militaire fut le premier destiné à cet emploi au XII[e] siecle : il poussa l'Histoire de Gênes de l'an 1100, jusqu'à l'an 1163. Obert, Ottobon, & plusieurs autres lui succéderent, & leurs Histoires ont été publiées par Muratori (*Script. Rer. Ital. Vol. VI.*) Leur style à la vérité n'est pas élégant, mais la simplicité en fait le principal mérite & est un garant de la fidélité de cette histoire.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAFTAN, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à une espece de manteau chez les Turcs & les Persans. (*A. R.*)

CAGOTS *ou* CAPOTS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi, dit Marca *dans son histoire de Béarn*,

qu'on appele en cette province, & dans quelques endroits de la Gascogne, des familles qu'on prétend descendues des Visigoths qui resterent dans ces cantons après leur déroute générale. Ce que nous en allons raconter, est un exemple frapant de la force & de la durée des haines populaires. Ils sont censés ladres & infects; & il leur est défendu, par la coutume de Béarn, sous les peines les plus séveres, de se mêler avec le reste des habitans. Ils ont une porte particuliere pour entrer dans les Églises, & des siéges séparés. Leurs maisons sont écartées des villes & des villages. Ils sont charpentiers, & ne peuvent s'armer que des instrumens de leur métier. Ils ne sont point reçus en témoignage. On leur faisoit anciénement la grâce de compter sept d'entr'eux pour un témoin ordinaire. On fait venir leur nom de *caas Goths*, chiens de Goths. Cette dénomination injurieuse leur est restée avec le soupçon de ladrerie, en haine de l'arianisme dont les Goths faisoient profession. Ils ont été appelés *chiens* & réputés *ladres*, parce qu'ils avoient eu des ancêtres Ariens. On dit que c'est par un châtiment semblable à celui que les Israëlites infligerent aux Gabaonites, qu'ils sont tous occupés au travail des bois. En 1460, les états de Béarn demanderent à Gaston, prince de Navarre, qu'il leur fût défendu de marcher pieds nus dans les rues, sous peine de les avoir percés, & enjoint de porter le pied d'oie ou de canard sur leur habit. On craignoit qu'ils n'infectassent; & l'on prétendoit annoncer par le pied d'un animal qui se lave sans cesse, qu'ils étoient immondes. On les a aussi appelés *Geziatins*, de Giezi, serviteur d'Élisée, qui fut frapé de la lepre. Le mot *cagot* est devenu synonyme à *hypocrite*. (*A. R.*)

CAHUSAC, (Louis) (*Hist. lit. mod.*) fils d'un avocat de Montauban, & lui-même secrétaire de l'intendance de cette généralité, puis secrétaire des commandemens de M. le comte de Clermont, auteur de quelques ouvrages connus; il a paru l'être de *Zénéide*, qui plait toujours, & dont il adressa, dit-on, des exemplaires à plusieurs femmes célebres par la beauté, avec le même envoi en vers, commençant par celui-ci:

Zénéide vous plait, je peux me découvrir.

On sait aujourd'hui que le véritable auteur de cette piece charmante est M. Watelet, qu'il la composa en prose, que M. de *Cahusac*, auquel il l'avoit donnée, à condition que l'auteur resteroit inconnu, imagina de la mettre en vers, de la gâter, comme on peut s'en convaincre par la comparaison des deux pieces, aujourd'hui imprimées toutes deux, & de la donner sous son nom, croyant sans doute y avoir acquis un droit de propriété, parce qu'il en avoit changé la forme.

Il est plus certainement l'auteur de l'*Histoire de la danse anciene & moderne*, trois volumes *in*-12, ouvrage qui contient des particularités piquantes. *Cahusac* n'a laissé cependant en somme que la réputation d'un assez mauvais auteur, parce qu'en effet il n'y a nulle proportion entre ce qu'il a fait de bon & ce qu'il a fait de médiocre ou même de mauvais. C'est pour l'opéra qu'il a le plus travaillé; on le loue d'avoir mis de l'intelligence & de la convenance dans les divertissemens, d'avoir entendu l'art de les lier à l'action & de les en faire naître, art encore dans son enfance. Son *Zoroastre* est connu, sans être fort estimé. Ses autres opéras sont: *les fêtes de Polyhymnie*, *les fêtes de l'hymen*, *Zaïs*, *Naïs*, *la naissance d'Osiris*, *les amours de Tempé*, si ce dernier est de lui. Il a donné au théâtre françois les tragédies de *Pharamond* & du *comte de Warwick*, & outre *Zénéide*, la comédie de l'*Algérien*. Il a laissé en manuscrit une tragédie de *Manlius*, & deux comédies, *le Mal-adroit par finesse*, sujet bien choisi & digne d'être traité par une main habile, & *la dupe de soi-même*. Le roman de *Grigri*, du même auteur, est connu & assez goûté. M. de *Cahusac* est mort à Paris au mois de juin 1759. Sa raison s'étoit altérée dans les derniers temps de sa vie.

CAJADO, (Henri) poëte latin, né en Portugal, mort à Rome, a laissé des *éghogues*, des *sylves*, des *épigrammes*, Bologne, 1501, *in*-4°. dont on fait cas.

CAIET *ou* CAYET, (Pierre-Victor-Palma) (*Hist. litt. mod.*) né en 1525 à Montrichard en Touraine, d'abord protestant & ministre de *Madame*, c'est-à-dire, de la princesse Catherine, sœur de Henri IV; il se fit catholique en 1595, fut même docteur de Sorbone en 1600; il eut une place de lecteur, c'est-à-dire, de professeur en langues orientales au collége royal. On peut croire qu'en conséquence de son abjuration, les protestans l'ont déchiré, & qu'ils ont déchiré l'Église romaine en conséquence de l'acueil qu'elle avoit fait à *Cayet*. L'auteur de la *Confession catholique de Sancy* a fait sur cette conversion de *Cayet* des vers infâmes, où en reprochant à *Cayet* d'avoir pris la défense des mauvais lieux, il en parle le langage de la maniere la plus degoûtante; ce tort réel ou prétendu d'avoir écrit en faveur de ces lieux fut une des causes ou un des prétextes de la persécution de ses ennemis. Mais les gouvernemens qui tolerent ces abus, ne méconnoissent point l'abus, ils se proposent d'empêcher un plus grand mal; ils se trompent peut-être; mais leur intention est certainement bonne, & nous concevons qu'on peut très-bien la défendre. C'est sans doute ce que faisoit *Cayet*, car son ouvrage avoit pour titre: *Remede aux dissolutions publiques*. Or, des politiques des mœurs très-pures & d'une doctrine très-saine ont cru, comme *Cayet*, que ce remede étoit l'abus dont nous parlons, & que cet abus étoit malheureusement nécessaire. Ont-

ils tort? ont-ils raison? nous n'en savons rien; mais parmi ces politiques religieux, non pas indulgens pour cette infamie, mais persuadés qu'elle préserve d'un plus grand mal, on trouve saint Augustin lui-même, qui dit que les courtisanes sont dans une ville, ce que sont dans les palais & sur les toits, les égoûts qui empêchent l'infection & les goutieres qui empêchent les inondations.

Il y a plus; c'est même une idée populaire & une phrase proverbiale, que sans cette honteuse ressource, *les honêtes femmes ne seroient pas en sûreté*.

Il est évident que le reproche fait à *Cayet*, & à l'Église romaine d'avoir donné asyle à l'apologiste du vice, n'est sans doute qu'une des injustices ordinaires de l'esprit de parti.

Au reste, les protestans ne s'en sont pas tenus là, ils ont dit que *Cayet* s'étoit donné au diâble *par cédule signée de sa main*, *acceptée de la main de l'acquéreur*; qu'en conséquence ayant été tué par le diâble auquel il apartenoit, on trouva le contrat qu'ils avoient passé ensemble, & en vertu duquel le diâble emporta le corps aussi-bien que l'âme de *Cayet*. On trouve ces particularités dans le baron de Fœneste, dans la vie du fameux ministre Pierre Dumoulin, avec lequel *Cayet* avoit eu différentes conférences sur les matieres controversées, & ailleurs.

Tous ces emportemens honorent *Cayet*, & prouvent combien le parti protestant soufroit impatiemment de l'avoir perdu. C'étoit en effet, indépendament de ses connoissances & de ses lumieres, un homme qui savoit, dans l'occasion, montrer du sens & du caractere. Lorsqu'il étoit ministre de la princesse Catherine, le comte de Soissons, & cette princesse qui brûloient de s'unir contre la volonté du roi, proposerent à *Cayet* de leur donner la bénédiction nuptiale, & prétendirent l'y forcer. Sur son refus persévérant, le comte de Soissons s'emporta jusqu'à le menacer de le tuer. *Eh bien! monseigneur, tuez-moi*, lui dit Cayet, *j'aime mieux mourir de la main d'un grand prince que de celle du boureau*. Il mourut en 1610. On connoît sa chronologie septenaire & sa chronologie novennaire; on a de lui des ouvrages de controverse moins estimés; le titre même de quelques-uns en annonce d'avance le mauvais goût, tel est par exemple celui-ci contre Dumoulin. *La fournaise ardente & le four de réverbere pour évaporer les prétendues* EAUX DE SILOE.

CAJETAN, (CONSTANTIN) bénédictin italien, dont la folie étoit de vouloir que tous les saints célebres, même Saint Thomas d'Aquin, Saint François d'Assise, & jusqu'à Saint Ignace de Loyola, eussent été bénédictins; il trouvoit des raisons pour cela, & la notoriété publique ne l'embarassoit point. Le cardinal Cobellucci disoit: *Je prévois que Saint Pierre aura de la peine à s'en sauver*.

(II) Il mourut à Rome en 1650.

On a donné aussi le nom de *Cajetan* au Cardinal Thomas de Vio Dominicain, parce qu'il étoit originaire de Gaëte, Ville du royaume de Naples. C'est un homme célebre dans l'Histoire Ecclésiastique: il fut envoyé par Léon X^e en Allemagne pour s'opposer à l'hérésie de Luther, qui commençoit à faire des progrès; & l'on a dit qu'il ne fit qu'aigrir la plaie par sa maniere rebutante, au lieu d'y appliquer les remedes nécessaires. Il avoit été créé Cardinal en 1517, & mourut à Rome en 1534. Il est auteur de plusieurs ouvrages théologiques & philosophiques que peu de gens connoissent à présent.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAILLE, (NICOLAS-LOUIS DE LA) (*Histoire litt. mod.*) membre distingué de l'académie des sciences, grand géometre, grand astronome, professeur de mathématiques au collége Mazarin, fut employé, avec M. Cassini de Thuri, au travail de la méridiene qui traverse la France. Il fit en 1750 le voyage du cap de Bonne-Espérance, pour examiner les étoiles australes, qui ne sont pas visibles sur notre horizon; il détermina la position de neuf mille huit cents étoiles jusqu'alors inconnues. Il nous a donné le journal de ce voyage, & beaucoup de bons livres élémentaires, d'algebre, de géométrie, d'astronomie, d'optique, de perspective, de méchanique. Il mourut à quarante-huit ans le 21 mars 1762.

CAILLY (le chevalier JACQUES DE) (*Hist. litt. mod.*) étoit d'Orléans, & étoit, dit-on, de la famille de la pucelle d'Orléans. Il mourut vers l'an 1674, chevalier de Saint Michel, & gentilhomme ordinaire du roi. Ses épigrammes ont eu de la réputation. On les trouve dans un recueil de poésies, en deux volumes *in-12*, publié par M. de la Monnoye en 1714, sous le titre de *la Haye*.

CAÏMACAN *ou* CAÏMACAM, s. m. (*Hist. mod.*) dignité dans l'empire ottoman, qui répond à celle de *lieutenant* ou de *vicaire* parmi nous.

Ce mot est composé de deux mots arabes, qui sont *caïm machum*, celui qui tient la place d'un autre, qui s'aquite de la fonction d'un autre.

Il y a pour l'ordinaire deux *caïmacans*: l'un réside à Constantinople, dont il est gouverneur; l'autre acompagne toujours le grand-visir en qualité de lieutenant. Quelquefois il y en a trois, dont l'un ne quite jamais le grand-seigneur, l'autre le grand-visir; & le troisieme réside à Constantinople, où il examine toutes les afaires de police, & les regle en partie.

Le *caïmacan* qui acompagne le grand-visir, n'exerce sa fonction que quand il est éloigné du grand-seigneur, & sa fonction demeure suspendue quand le visir est auprès du sultan. Le *caïmacan* du visir est comme son secrétaire d'état, & le premier ministre de son conseil.

Un auteur moderne qui, après beaucoup d'autres, a écrit sur le gouvernement des Turcs, parle ainsi du *caïmacan*: „ Le *caïmacan* est proprement le gouverneur de la ville de Constantinople; il a rang après les visirs, & son pouvoir égale celui des bachas dans leurs gouvernemens: cependant il ne peut rien statuer par raport à l'administration de la justice ou le réglement civil, sans un mandement du visir.

„ Si ce ministre est engagé dans quelque expédition militaire, & que le grand-seigneur soit resté au sérail, ce prince nomme toujours un des visirs du kubbe ou un bacha à trois queues, *rekiaf kaïmacan*, c'est-à-dire, *député pour tenir l'étrier*. Le visir Azem ne fait donner cette charge qu'à une de ses créatures, de peur qu'un autre abusant du privilége de sa place, qui veut qu'en l'absence du premier ministre, le *caïmacan* ne quite jamais sa hautesse, ne profite de la conjoncture pour le supplanter.

„ Cet officier est chargé, dans l'absence du visir, de toutes les afaires qui regardent le gouvernement, & que le visir décideroit s'il étoit présent; mais il ne peut pas créer de nouveaux bachas, ni dégrader ceux qui le sont, ou en mettre aucun à mort. Dès que le premier ministre est de retour, le pouvoir du *caïmacan* cesse. Il n'a nulle autorité dans les villes de Constantinople & d'Andrinople, tant que le sultan y est présent; mais si ce prince s'en absente seulement huit heures, l'autorité du *caïmacan* commence, & elle est beaucoup considérable „. Guer, *mœurs des Turcs*, *tom. II*. (*G*)

CAÏN, (*Hist. sainte*) premier fils d'Adam & d'Eve, naquit vers la fin de la premiere année du monde. Il s'adona à l'agriculture. Ayant ofert au Seigneur les prémices de sa récolte, lorsqu'Abel son frere offroit la graisse ou le lait de son troupeau, il eut le chagrin de voir que Dieu agréoit les offrandes d'Abel, & ne témoignoit que de l'indifférence pour les siennes. Cette préférence excita dans lui un sentiment de jalousie qui se changea en haine, & le porta à tuer Abel, l'an du monde 130. Dieu le maudit pour ce crime, & le condamna à être vagabond sur la terre. *Caïn* se retira à l'orient d'Éden dans le pays de Nod, où il eut un fils nommé *Henoch*, & bâtit une ville qu'il appela *Henochie*, du nom de son fils. Il fut tué par mégarde, à ce que l'on croit, à la chasse, par Lamech un de ses petit-fils. (*A. R.*)

CAÏNAN, (*Hist. sainte*), fils d'Énos, naquit l'an du monde 326, fut pere de Malaléel à l'âge de 70 ans, & mourut âgé de 910 ans. C'est tout ce qu'on en sait.

Saint Luc parle d'un autre *Caïnan*, fils de Salé, pere d'Arphaxad, sur lequel les savans ne s'acordent pas. (*A. R.*)

CAÏNITES, (*Hist litt. mod.*). Les *Caïnites* furent une secte d'hérétiques, branche des Gnostiques, qui parut dans le deuxieme siecle; ils admétoient un grand nombre de génies ou de vertus opposées qui se combatoient, la vertu qui avoit produit Abel étoit, disoient-ils, inférieure à celle de Caïn, & ce fut la cause de la victoire de ce dernier; ils faisoient profession d'honorer tous ceux qui portent dans l'Écriture des marques de réprobation, comme les habitans de Sodome, Ésaü, Coré, Dathan & Abiron, surtout Judas, dont ils prétendent avoir un *évangile* & une *ascension de Saint Paul*, contenant les choses mémorables que ce grand Apôtre avoit vues & ouies, lorsqu'il avoit été ravi au troisieme ciel. Saint Augustin, Saint Épiphane, Tertullien, Vossius, &c. ont parlé des *Caïnites*.

CAJOT, (JOSEPH) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint Vannes, auteur des *Antiquités de Mets*, ou *Recherches sur l'origine des* MÉDIOMATRICES, 1760, *in*-8°. & d'une critique intitulée: *les Plagiats de J. J. Rousseau sur l'éducation*, *in*-12. & *in*-8°. 1765. Dom *Cajot* mourut à Châlons en 1765, à quarante ans.

CAÏPHE, (*Hist. des Juifs*) grand-prêtre des Juifs, succéda dans cette dignité à Simon, fils de Camith. Ce fut lui qui condamna Jésus-Christ. Il fut déposé par Vitellius, gouverneur de Syrie & l'on assure qu'il en conçut un tel dépit, qu'il se donna la mort. (*A. R.*)

CAJUS. Nom de plusieurs personages connus.

1°. C'étoit celui d'un des fils aînés d'Agrippa & de Julie, héritiers naturels d'Auguste, mais morts avant lui. Comme à Rome on ne savoit plus que flater, on proposa de donner le consulat à ces deux enfans âgés de quatorze ou quinze ans; Auguste les jugea lui-même trop jeunes, & voulut qu'ils eussent seulement le titre de *consuls désignés*. *Caïus* mourut à vingt-quatre ans, dans la ville de Lymire en Lycie.

2°. L'empereur CAÏUS. *Voy.* CALIGULA.

3°. CAÏUS, Pape, & qui a eu le titre de *Saint*. Il étoit parent de l'empereur Dioclétien: élu le 17 décembre 283, mort le 22 avril 296.

4°. La troisieme épître de l'apôtre Saint Jean est adressée à *Caïus*, qu'on croit être le même que *Caïus*, macédonien, disciple de Saint Paul, converti par lui à Corinthe, où ce *Caïus* étoit établi & où il avoit reçu cet apôtre, dont il partagea dans la suite les persécutions & les soufrances.

5°. Un autre CAÏUS, célebre entre les auteurs ecclésiastiques, vivoit à Rome au troisieme siecle, sous le pontificat de Zéphirin, & sous l'empire de Caracalla.

6°. Enfin, CAÏUS (Jean) est encore le nom d'un médecin d'Édouard VI, de la reine Marie, & de la reine Élisabeth en Angleterre, qui a composé un traité *de ephemera Britannica*, c'est-à-dire, *de la sueur Angloise*, maladie qui ne duroit qu'un jour & qui emporta beaucoup de monde en Angleterre en 1551. Il a traité aussi de l'antiquité de l'université de Cambridge, où il fit

rebâtir à ses dépens l'ancien collége de Gonnevil, nommé depuis ce temps, *le collége de Gonnevil & de Caïus*. On a encore de lui d'autres ouvrages, un traité *de Canibus Britanicis*, Londres, 1570, *in*-8°. rare; un autre intitulé *Stirpium historia*. Il est enterré dans la chapelle de son collége, où on lit sur une tombe unie, cette inscription: *Fui Caëus*, plus courte peut-être que modeste, & qui peut supposer beaucoup d'importance au nom de *Caïus*.

CALABER (QUINTUS) (*Hist. litt. anc.*) ancien poëte de Smyrne, auteur des *Paralipomenes d'Homere*, espece de supplément à *l'Iliade*, trouvé par le cardinal Bessarion dans un monastere de la terre d'Otrante en Calabre, & dont la meilleure édition est celle de Paw, Leyde, 1734, *in*-8°.

CALALOU, (*Hist. mod.*) ragoût que préparent les dames créoles en Amérique; c'est un composé d'herbes potageres du pays, comme chous caraïbes, goment, gombaut & force piment: le tout soigneusement cuit avec une bonne volaille, un peu de bœuf salé, ou du jambon. Si c'est en maigre, on y met des crâbes, du poisson, & quelquefois de la morue seche. Le *calalou* passe pour un mets fort sain & très-nourissant; on le mange avec une pâte nommée *oüangou*, qui tient lieu de pain. (*A. R.*)

CALANUS; philosophe indien, qui se brûla publiquement à la vue de toute l'armée d'Alexandre le Grand, rangée en bataille autour du bûcher, & qui supporta, dit-on, l'action du feu sans faire aucun mouvement & sans donner aucun signe de douleur. Sa raison étoit qu'après quatre-vingt-trois ans d'une vie saine, il devenoit sujet aux infirmités; il ajoutoit qu'après avoir vu Alexandre, il ne lui restoit plus rien à voir qui en valût la peine. Quand ce seroit une raison pour mourir, ce n'en seroit pas une pour sortir de la vie par une porte si horrible; mais se brûler a toujours été une action fort considérée dans l'Inde. Quelqu'un ayant demandé à *Calanus*, lorsqu'il montoit sur le bûcher d'un air serain, couroné de fleurs & magnifiquement paré pour la solemnité de ce sacrifice, s'il n'avoit rien à dire ou à faire dire à Alexandre. Non, répondit-il, *j'espere le revoir bientôt à Babylone*. On n'entendit pas pour lors le sens de cette réponse; on crut l'entendre, lorsque peu de temps après Alexandre mourut dans cette ville.

CALASIO, (MARIUS DE) (*Hist. litt. mod.*) franciscain, professeur d'hébreu à Rome, auteur d'une *Concordance des mots hébreux de la Bible* en 4 volumes *in-fol.*, imprimée à Rome en 1621, puis à Londres en 1747.

(Π) CALCAGNINI, (CŒLIUS) Ferrarois. Son aïeul François Calcagnini, Mantovan, premier secrétaire de Jean-François Gonzague, marquis de Mantoue, ayant transplanté la famille à Ferrare, fut très-cher au duc Borso. De *Calcagnin* fils de celui-ci & protonotaire apostolique naquit Cœlius en 1479. Ayant passé les premieres années de sa jeunesse dans les études, dans la milice, dans quelques voyages & dans des ambassades honorables, il fixa sa demeure à Ferrare où il obtint la chaire de belles lettres qu'il garda jusqu'à sa mort arivée l'an 1541. Ses ouvrages ont été recueillis & imprimés à Bâle en 1544. Plusieurs apartienent aux antiquités Greques, Romaines, Égyptienes &c. d'autres à la Philosophie, à la Morale, à la Politique &c. quelques autres à la Poésie. Il paroît un homme d'une grande érudition pour ces temps-là; mais il n'est pas un élégant écrivain: il parcourt plusieurs objets, mais il ne s'arrête pas à les examiner attentivement. Cependant on doit remarquer qu'après la renaissance des lettres ce fut *Calcagnini* qui donna le premier à l'Italie le systême appelé ensuite Copernican, avant même que le traité de Copernic eût paru; car il ne fut publié qu'en 1543 deux ans après la mort de *Calcagnini*. Il est vrai néanmoins qu'avant lui le cardinal de Gusa avoit écrit en Allemagne sur ce sujet, & que *Calcagnini* ayant voyagé en Allemagne avoit pu aisément voir Copernic & entendre ses discours sur ce systême. Il avoit aussi amâssé une bibliotheque abondante & choisie qu'il légua aux Dominicains de Ferrare, ainsi que plusieurs instrumens de Mathématiques. Voyez *Elogi degli Illust. Ferrar.*, pag. 231. *Storia della Letter. Ital.* T. VII, P. I, p. 188, 382. P. II, p. 217. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CALCEOLARI, (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) célebre naturaliste de Vérone dans le 16ᵉ siecle, auteur d'un *Musæum rerum naturalium*, Vérone, 1622, rare & estimée.

(Π) CALCHI (TRISTAN), Milanois vécut au xvᵉ siecle & mourut vers l'an 1516 honoré du titre de secrétaire de Louis XII roi de France, lorsqu'il étoit maître de Milan. Nous avons de lui l'Histoire de Milan en latin, depuis la fondation de cette ville jusqu'à l'an 1313, & deux livres qui continuent la même histoire jusqu'à l'an 1323, & quelques autres petits ovrages historiques. C'est une des meilleures histoires que nous avons de ces temps-là, soit par le style, soit par la juste critique qu'on y trouve; cependant elle ne fut publiée qu'en 1628. Il l'écrivit par ordre de Barthélemy Calchi son parent, secrétaire des ducs Galéas-Marie & Louis Sforza, cultivateur des lettres greques & latines auxquelles il donnoit tout le temps que les afaires publiques lui permettoient, grand ami & protecteur des savans qu'il secouroit dans leurs besoins avec libéralité. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CALDERINI, (DOMITIO) (*Hist. litt. mod.*) professeur de belles lettres à Rome, sous les pontificats de Paul II & de Sixte IV, mourut en 1477, à la fleur de son âge, d'un excès de travail, qui n'est pas de tous les excès le moins dangereux. Il a enrichi de notes la plupart des auteurs classiques latins.

(Il mourut en 1478, âgé de 32 ans, non pas

d'un excès de travail, comme on le dit ci-dessus, mais enlevé par la peste.)

CALDÉRON DE LA BARCA, (Dom Pedro) chevalier de l'ordre de Saint Jacques, d'abord militaire, puis prêtre & Chanoine de Tolede, est illustre comme poëte dramatique. C'est le Shakespeare espagnol; il a la fécondité & l'irrégularité de Shakespeare anglois; il en a quelquefois le génie. Corneille a imité de lui l'Héraclius. On a du *Caldéron* 9 volumes *in*-4°. de pieces de théâtre, tragédies & comédies, & 6 volumes aussi *in*-4°. *d'actes sacramentaux*. *Caldéron* vivoit vers 1640.

CALEB, (*Hist. sacr.*) fut avec Josué, le seul des Juifs sortis de l'Égypte qui entra dans la terre promise. *Nombres*, *chap.* 13.

CALENDER-HERREN, *ou* FRERES DES CALENDES, (*Hist mod.*) c'est ainsi qu'on appeloit il y a quelques siecles, une société ou confrérie de laïcs & d'ecclésiastiques, établie dans presque toutes les principales villes de l'Allemagne. Le nom de *freres des calendes* leur fut donné, parce qu'ils s'assembloient le premier jour de chaque mois, que les latins nomment *calendæ*: chacun apportoit à ces assemblées de l'argent, qui étoit destiné à prier pour les morts, & à être employé en aumônes. Cette espece de société n'a plus lieu aujourd'hui. (*A. R.*)

CALENDERS, f. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de dervis ou religieux mahométans, répandus surtout dans la Perse & dans les Indes; ainsi nommés du Santon Calenderi, leur fondateur. C'est une secte d'Épicuriens qui s'abandonent aux plaisirs au moins autant qu'aux exercices de la religion. Ils sont habillés simplement d'une tunique de plusieurs pieces, piquée comme des matelas. Quelques-uns ne se couvrent que d'une peau d'animal velue, & portent au lieu de ceinture un serpent de cuivre, que leurs maîtres ou docteurs leur donnent, & qu'on regarde comme une marque de leur science. On les appele *abdals* ou *abdallas*. Leur occupation est de prêcher; & ils habitent proche des mosquées. (*G*)

CALENTER f. m. (*Hist. mod.*). Les Perses nomment ainsi le trésorier & receveur des finances d'une province; il a la direction du domaine, fait la recette des deniers, & en rend compte au conseil ou au chan de la province. (*A. R.*)

CALENTIUS, (Elisius) (*Hist. litt. mod.*) précepteur du prince Frédéric, fils de Ferdinand, roi de Naples, est peu connu, quoiqu'auteur d'ouvrages de bel esprit en prose & en vers, plusieurs fois imprimés, parmi lesquels on distingue son poëme *du combat des rats & des grenouilles*, imité de la *Batracomyomachie*. Nous ne parlons ici de lui que pour observer qu'il n'approuvoit pas l'usage de la peine de mort à l'égard des criminels; il vouloit qu'on ne condamnât les voleurs qu'au fouet & à la restitution, que les assassins fussent esclaves ou de ceux à la vie desquels ils avoient attenté ou de leurs héritiers; & en effet, si jamais l'esclavage a pu avoir une origine légitime, la voilà. Quant aux autres malfaicteurs, il ne les envoyoit qu'aux mines ou aux galeres. Cette opinion est toujours d'une âme douce & amie de l'humanité, & dans le 15[e] siecle elle supposoit de plus des lumieres philosophiques supérieures au temps; aujourd'hui les lumieres doivent servir à bien voir toutes les données qui doivent entrer dans le problême. Il s'agit de concilier ce qu'on doit de douceur & d'humanité aux criminels, avec ce qu'on doit aux citoyens de sûreté pour leur vie & pour leur fortune; il faut, en un mot, qu'il y ait une terreur suffisante pour prévenir & empêcher le crime. On ne peut nier que l'appareil du supplice, que ce passage subit de la vie à la mort, devenu un spectacle public, ne soit de nature à faire une forte impression sur le peuple: si ce n'est qu'un moment, ce moment est afreux, & l'appareil en est long. Mais si on pouvoit éfrayer les regards par un spectacle d'opprobre & de misere moins cruel, aussi imposant & plus continué, qui, d'un côté, détournât autant ou davantage du crime, & de l'autre laissât à la société les bras & l'industrie du criminel, & aux juges les moyens de réhabiliter l'innocent, lorsqu'ils auroient eu le malheur de le condamner, ce seroit sans doute un avantage inexprimable; mais la chose est-elle possible, & par quels moyens? Voilà ce que les philosophes légistes ne peuvent rechercher avec trop d'ardeur, ni méditer trop profondément.

De plus; quelques souverains ont abrogé la peine de mort dans leurs états, il faudroit savoir bien précisément quel effet en a résulté; il faudroit avoir des tables de comparaison fideles du nombre & de la qualité des crimes commis dans les temps où la peine de mort avoit lieu, & dans les temps où elle étoit supprimée. Elle l'est actuélement chez nous pour les déserteurs; il faudroit examiner l'effet de ce changement. Déserte-t-on plus? Déserte-t-on moins qu'auparavant? Quoique la désertion ne puisse se comparer même au vol, que dans le cas à la vérité assez commun où elle a réellement le vol pour motif & pour objet, il y auroit dans tous les cas des inductions certaines à tirer sur l'effet de la peine de mort subsistante ou abrogée.

Les ouvrages de *Calentius* furent imprimés en 1503, & c'est à peu près l'époque de sa mort.

CALEPIN, (Ambroise) (*Hist. litt. mod.*) premier auteur du fameux *Dictionaire des langues*, augmenté depuis par Passerat, Lacerda, Chifflet & d'autres, étoit un religieux augustin, né à Calepio dans l'état de Venise, d'où il tiroit peut-être son nom. Son dictionaire fut imprimé pour la premiere fois en 1503.

(Π) Il étoit de la noble famille des Conti de Bergame, auxquels la République ayant donné en fief Caleppio dans le territoire de cette ville, la maison fut appelée dès-lors & même de nos jours des Comtes de Calepio: il étoit fils du Comte

Truffard, & naquit vers l'an 1440. À l'âge de 18 ans il entra dans la congrégation des Augustins de Lombardie, où il changea son nom de baptême qui étoit Jacques en celui d'Ambroise. Il eut le bonheur de donner son nom au dictionaire quoiqu'il ne fût pas le premier à publier un ouvrage de cette espece; car il avoit été prévenu par Junien Maggio & Nestor Dionigi au XVe. siecle. C'est que son dictionaire fut acueilli plus favorablement que les autres, quoiqu'à la vérité il n'eût pas encore la perfection que d'autres lui donnerent ensuite. La premiere édition en fut faite vers l'an 1503. *Voyez* sur cette édition & sur les autres qui en ont été faites ensuite, ainsi que sur la vie de cet auteur un article inséré dans le Journal des savans qu'on imprime à Modene (T. XXVI, p. 130.) par le Pere Lecteur Thomas Verani. Ambroise mourut vers le mois de Janvier 1510. (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CALERÉS, s. pl. (*Hist. mod.*) brigands indiens, peuple libre qui habite les lieux inaccessibles, & les épaisses forêts du Tundeman, province située entre le Tanjaour & le Maduré. On les distingue aisément des autres indiens par l'air farouche; leur peau paroît grisâtre, parce que la poussiere s'y est incorporée. Ils sont les plus malpropres des indiens; presque nus, ils se lavent rarement; leurs armes ordinaires sont de longues piques, des bâtons, ou de mauvais sâbres. Lorsqu'ils veulent voler avec adresse, souvent ils vont sans aveu. Comme on ne leur fait point de grâce, lorsqu'ils sont pris, ils massacrent toujours ceux qui tombent entre leurs mains, sur-tout les Européens, à ce qu'assure M. de la Flotte dans ses *essais historiques sur l'Inde*, *in*-12, à Paris chez Hérissant, 1769. (*V. A. L.*)

CALIFE, (*Hist. des Arabes*); ce nom, qui signifie *vicaire*, fut donné aux successeurs de Mahomet; & comme la constitution de l'empire nouvélement formé, étoit également religieuse & politique, le *calife* étoit en même temps pontife & roi. Mahomet en mourant n'avoit point laissé de fils qui pût être l'héritier de sa puissance; Fatime, la seule de ses enfans qui lui eut survécu, avoit épousé Ali le plus proche parent du prophete; ces deux titres sembloient lui assurer une dignité qu'on ne pouvoit transférer dans une famille étrangere sans outrager la mémoire de Mahomet. Abu-Beker ou Abou-Bekre & Omar, chefs d'une faction puissante, trouvoient l'humeur d'Ali trop libre & trop enjouée pour en imposer à une secte naissante, toujours plus frapée d'un extérieur austere que de l'éclat des talens: ils représenterent que le droit de commander à une nation belliqueuse n'étoit point un privilége de la naissance, d'autant plus que les enfans des héros étoient rarement les héritiers de leurs talens, & que c'étoit aux braves guerriers, formés à l'école du prophete, à désigner un successeur qui fût digne de lui & d'eux, pour les conduire à la victoire. L'un étoit respecté du peuple par une sagesse soutenue, par des mœurs pures, & surtout par son atachement fanatique à la doctrine nouvele. L'autre, aussi grand enthousiaste, avoit le cœur des soldats témoins de ses actions éclatantes, & de son courage porté jusqu'à la férocité. La milice s'assemble tumultuairement; la multitude confondue avec elle demande un successeur, & Abu-Beker est proclamé; Omar, ne pouvant s'opposer à ce choix, se fait un mérite de son obéissance; il est le premier à le reconoître; il se prosterne à ses genoux, & le ceint de l'épée du prophete. Ce sacrifice ne lui coûta pas beaucoup: il prévoyoit que le nouveau *calife*, plus épuisé encore de fatigues & d'austérités que d'années, laisseroit bientôt le trône vide. Ali fut le seul qui ne voulut pas le reconoître; Omar furieux investit sa maison à la tête d'une troupe d'assassins; c'étoit toujours le sâbre à la main qu'il aimoit à terminer les différents: Ali aussi brave que lui, mais d'un courage plus éclairé, consent à reconoître le *calife*.

Abu-Beker accepta cette dignité, moins par ambition, que pour assurer le triomphe de la religion, dont les intérêts remis en d'autres mains lui paroissoient en danger. Humble dans son élévation, il ne voulut se rendre recomandable que par son respect pour la mémoire du prophete, & quand il montoit en chaire, il ne se plaçoit jamais dans le plus haut degré, pour faire un aveu public de son infériorité. Son tempérament afoibli par les austérités, sa physionomie triste redoubloient la vénération pour lui, parce qu'on les regardoit comme autant de témoignages de la pureté de ses mœurs; il étoit sobre, frugal, sans atachement à tout ce qui alume la cupidité; si désintéressé, qu'à sa mort on ne trouva que trois drachmes dans son trésor; le reste de ses effets fut évalué à cinq, qu'il ordona de distribuer aux indigens. Ces vertus privées sembloient mieux convenir à un chef de dervis, qu'au conducteur d'un peuple guerrier; mais il avoit les mœurs du moment, & avec des inclinations plus relevées, il eût peut-être renversé l'édifice qu'il affermit; quoiqu'il eût du courage & de la capacité pour la guerre, il en laissa le soin à ses généraux; & tandis que sédentaire dans Médine, il présidoit à la police civile & religieuse, ses lieutenans soumettoient quelques contrées de l'Arabie que leur obscurité avoit dérobées à l'ambition de Mahomet. Les Musulmans n'ayant plus rien à conquérir dans leur pays, porterent leurs armes dans la Palestine qui fut contrainte de passer sous leur domination. Héraclius tâche d'opposer une digue à ce torrent prêt à se déborder sur les plus belles provinces de son empire: il leve une armée nombreuse, qu'une discipline exacte sembloit rendre invincible; les Romains engagent une action meurtriere; & quand ils croient n'avoir afaire qu'à une multitude confuse & sans ordre, ils sont surpris d'avoir à combatre des animaux féroces qu'un instinct brutal précipite dans les périls, éga-

lement indifférens à donner ou à recevoir la mort ; leur étonement glace leur courage ; ils se précipitent dans l'Euphrate qui les engloutit sous ses eaux, & la Syrie tombe au pouvoir de ces fanatiques qui en font le siége de leur domination. Ce fut ainsi qu'Abu-Beker, sans endosser la cuirasse, par son discernement dans le choix de ses généraux, recula les limites de son empire par la conquête de la Syrie & de la Palestine ; il y eût sans doute donné de plus grands accroissemens, si la mort ne l'eût enlevé après un regne de deux ans & quelques mois.

Omar, désigné son successeur, témoigna d'abord avoir de la répugnance pour une dignité que son ambition dévoroit en secret ; il parut ne se rendre qu'aux vœux unanimes de l'armée qui le proclama empereur ou commandant des fideles, titre qu'il prit & qu'il transmit à ses successeurs. Dès qu'il eut le front ceint du diadême, il se fit une grande métamorphose dans ses mœurs. Jusqu'alors il n'avoit respiré que les combats & le sang : son caractere féroce s'adoucit, & au lieu de s'armer de l'épée, il se consacra tout entier aux fonctions pacifiques de la religion ; mais toujours animé de l'esprit de Mahomet, il se sentit également embrâsé de l'ambition des conquêtes. Dans ce siecle de guerre, il s'étoit formé des capitaines qui avoient substitué une discipline réguliere aux mouvemens tumultueux d'une milice qui jusqu'alors n'avoit eu que du courage. Omar met à la tête de ses armées des généraux qui aimoient la guerre, qui savoient la faire, & dont les projets bien concertés assuroient le succès. Ce fut contre les Perses que les Musulmans tournerent leurs armes. Ils s'avancent vers l'Euphrate pour déloger l'ennemi des postes qu'il occupoit. Arivé devant Cadesie, ville située à l'extrémité des déserts de l'Irax, ils y livrent une bataille mémorable où trente mille Persans restent sur la place. Cette bataille que les Musulmans comparent à celle d'Arbelle, fut vivement disputée : la capitale & la plupart des provinces de Perse subirent la loi du vainqueur ; les forteresses furent démolies : les mœurs antiques essuyerent une révolution rapide, & les Musulmans dicterent des loix sur le trône des dominateurs de l'Asie.

Une autre armée de Musulmans ataque les Romains jusque dans le centre de leur empire. Kaleb, grand capitaine & Musulman fanatique, les rencontre entre Tripoli & Harran, il anime ses soldats en leur disant : „ Ne redoutez rien, le „ paradis est sous l'ombre de vos épées „ ! Ils engagent une action & ils sont vainqueurs ; le butin fut immense, chaque soldat n'eut plus de misere à craindre pour le reste de sa vie. Ce fut-là qu'on vit éclater ce zele fanatique, qui faisoit connoître que l'esprit de Mahomet présidoit encore au milieu d'eux. On sut que plusieurs soldats avoient transgressé la défense de boire du vin ; on prononça une peine de quatre-vingts coups de bâton contre les prévaricateurs : le général, qui ne pouvoit exécuter son arrêt, parce qu'il ne connoissoit pas les coupables, les invita à faire un aveu de leur faute : ces fanatiques assurés d'être punis furent leurs propres accusateurs, & se soumirent sans murmurer à un châtiment qui expioit leur faute. Émese & plusieurs autres villes considérables ne prévinrent leur ruine que par une prompte soumission : les unes furent livrées par des traîtres, d'autres payerent des sommes aussi considérables que si elles eussent été abandonées à l'avarice cruele du soldat, après un assaut. Le nouvel empire, élevé sur les débris de ceux des Perses & des Romains, prenoit chaque jour de nouveaux accroissemens. Mais tant de victoires ne font point connoître le *calife* qui ne triomphoit que par ses lieutenans. C'est dans les détails de sa vie privée qu'il faut descendre, pour déveloper son caractere. Sa tempérance fut sévere & perpétuele. Les pauvres & les grands étoient admis indistinctement à sa table, qui étoit une école de frugalité, dont les rigides Spartiates auroient admiré la simplicité ; mais il étoit glorieux de manger avec un pontife roi. Ses habits étoient sales & déchirés ; & quoique couvert de haillons dégoûtans, il étoit plus respecté que les rois revêtus de la pourpre. Il poussa son amour pour la justice jusqu'à la dureté ; les richesses & les dignités n'étoient point un titre d'impunité. Juge incorruptible, il frapoit de la même verge l'oppresseur & le foible coupable. Fidele observateur des traités, il punissoit ses lieutenans convaincus d'avoir violé la sainteté de leurs sermens. Les habitans de Jérusalem ne voulurent recevoir les articles de leur capitulation que de ses mains, tant ils avoient de confiance dans sa bonne foi. Il s'y rendit, & persone n'eut à se plaindre. On fut étoné de voir le chef d'un peuple de conquérans sans aucun attribut distinctif. Sa maniere d'être vêtu auroit été rebutante dans un homme de la condition la plus abjecte ; on eût dit qu'il eût voulu ériger la mal-propreté en vertu. Quoiqu'il fut humain & populaire, il exigeoit une obéissance sans réplique. Inaccessible à la crainte & à la défiance, il ne pouvoit s'imaginer qu'il eût des ennemis, & qu'il pût s'élever des rebelles. Sans légions dans Médine il dictoit des ordres à ses généraux qu'il destituoit à son gré, quoiqu'ils fussent à la tête des armées dont ils étoient les idoles. Ils se soumettoient sans murmure aux caprices de leur maître, & faisant consister leur gloire dans l'obéissance, ils devenoient les lieutenans respectueux de leurs successeurs. Sa taille haute, son teint brun, sa tête chauve, son maintien austere, sa décence grave & réservée inspiroient plus de respect que d'amour ; mais s'il fut craint, il ne fut jamais haï. Observateur scrupuleux des cérémonies les plus minutieuses de sa religion, il eut cette piété crédule & bornée, qui dans un homme obscur & privé, est un frein contre la licence des penchans, & qui dans l'homme public, annonce l'in-

capacité de gouverner. Il fit neuf fois le pélerinage de la Meque pendant son regne qui fut de dix ans; quoique sans éloquence de style, il étoit véhément & pathétique; & comme il paroissoit pénétré des maximes qu'il annonçoit, il les insinuoit sans éfort; aussi se livra-t-il à la manie de prêcher; & tandis qu'il vivoit obscur à l'ombre de l'autel, ses lieutenans par tout victorieux, formerent le plus grand empire du monde; le Tigre, le Nil & l'Euphrate coulerent sous ses loix. Enfin, la Palestine, l'Égypte, le Korazan, la Perse, l'Arménie, & plusieurs vastes régions de l'Afrique, ne furent plus que des provinces de l'empire Musulman. Ainsi quoiqu'il n'eût que du zele sans lumiere & sans talent, son regne fut une continuité de triomphes & de prospérités. La superstition étoit alors une épidémie nationale, & plus le *calife* étoit borné, plus il se raprochoit de ceux à qui il avoit à commander. Un véritablement grand homme eût échoué, & il réussit. Ce *calife* fit réduire en cendre la bibliotheque d'Alexandrie, monument de la magnificence des Ptolémées, qui avoient rassemblé, à grands frais, dans cet auguste lieu, les plus riches production du génie en disant: „ Si les livres dont cette bibliotheque est composée renferment les vérités déja contenues dans l'alcoran, ce sont des superfluités dont il faut se débarasser: s'ils en combatent les maximes, ce sont des sources d'erreurs qu'il faut tarir, pour arrêter la contagion „. Ses victoires ne purent le garantir des coups d'un furieux, qui mécontent d'un jugement rendu contre lui, le frapa de trois coups de poignard dans la mosquée, lorsqu'il faisoit la priere publique. Cet assassin, avant d'être saisi, enfonça son poignard tout sanglant dans son propre sein. Omar ne survécut que trois jours à sa blessure; il mourut à l'âge de soixante-trois ans, sans vouloir désigner son successeur. Sa conscience délicate lui faisoit craindre de faire un mauvais choix; & quand on le pressa de nommer son fils: Hélas! répondit-il, c'en est déja trop, qu'il s'en soit trouvé un dans ma famille, qui ait osé se charger d'un aussi pesant fardeau, dont il faudra rendre compte à l'éternel au jour des vengeances.

Omar, avant que de mourir, avoit nommé six compagnons du prophete, pour présider à la nomination de son successeur; les suffrages se réunirent pour Othman, qu'Omar en avoit jugé indigne, à cause de son avarice. Cette vile passion prend des forces en vieillissant, & elle regne sans rivales à mesure que les autres s'éteignent. Cette élévation fut la source des troubles qui agiterent le nouvel empire. Les Alides & les Abassides, mécontens de voir dans d'autres mains un sceptre qu'ils regardoient comme leur héritage, furent contraints de se prosterner devant la nouvele idole; & ne pouvant briser leur frein, ils le blanchirent d'écume: le nouveau *calife*, sans se mettre à la tête de ses armées, remporta par-tout ses victoires, & ses succès imposerent silence à la censure. Ses généraux conquirent toutes les provinces de la Perse & de la Bactriane, qui restoient à subjuguer; leurs armes victorieuses pénétrerent jusque dans la Tartarie. Tandis que les empires de l'Orient sont engloutis par ce déluge de Barbares, Moavie, parent du prophete & le plus grand capitaine de ce siecle de guerre, entre dans la Nubie, & soumet au joug Musulman tout l'Occident de l'Afrique. Les îles de l'Archipel s'épuisent en tributs pour se racheter; celles que la nature de leur sol, ou le défaut d'industrie avoit condamnées à une éternele indigence, furent le tombeau de leurs habitans, trop pauvres pour assouvir l'avarice de leurs vainqueurs insatiables. Moavie, maître de Rhodes, fait briser le fameux colosse, dont tout le mérite étoit dans la difficulté vaincue; & de ses débris, il charge neuf cents chameaux: de là se répandant dans la Sicile, il menace l'Italie qui étoit bien déchue de son anciene splendeur.

La *calife*, séduit par la fortune, substituoit les délices de la molesse à l'austérité des mœurs antiques. Sa vie ne fut plus qu'un someil qu'il goûtoit dans le sein des voluptés, dont les plus innocentes scandalisoient ce peuple farouche; il s'éleva bientôt des mécontens qui passerent rapidement du murmure à la rébellion. Il étoit regardé comme l'usurpateur du patrimoine d'Ali, par une faction très-puissante, & redoutable. On lui reprocha de ne confier le gouvernement qu'à d'indignes favoris, qui n'avoient d'autres titres que d'être les complices de ses débauches; & que les trésors publics, fermés aux besoins de l'état & du mérite infortuné, ne s'ouvroient que pour enrichir ses parens & ses flateurs. Ces plaintes bien fondées furent encore apuiées par la calomnie; on fabriqua des lettres revêtues de son sceau, & adressées aux gouverneurs pour leur ordoner de se saisir des mécontens, & de les faire empâler. Ces lettres furent rendues publiques. Les séditieux investissent son palais, qui n'étoit qu'une vile cabane. Il n'a plus d'espoir que dans la protection d'Ali qui, sans avoir aucun titre, étoit tout-puissant dans Médine. Ali lui envoie ses deux fils qui, sans être armés, défendent l'entrée de sa maison pendant quarante-cinq jours: la qualité de petits-fils du prophete en impose à la fureur des mutins; mais s'étant un jour éloignés pour aller chercher de l'eau, les assassins profitent de leur absence, & forcent les portes. Othman, âgé de quatre-ving-deux ans, ne leur oppose d'autre bouclier que l'Alcoran qu'il place sur son estomac, & qu'ils teignent de son sang, & il tombe percé de douze coups de poignard. Son corps resta trois jours sans sépulture; on ne daigna pas même le purifier, & on l'inhuma sans lui rendre aucuns honeurs funebres, avec les mêmes habits dont il étoit vêtu lorsqu'on l'avoit poignardé. Othman étoit d'une haute taille: sa physionomie étoit noble & gracieuse; il avoit le teint brun

& la barbe fort épaiſſe. Il fut bien ſupérieur aux deux *califes* qui l'avoient précédé; mais ſon eſprit trop cultivé, ne ſut pas ſe plier au génie de ſa nation; & c'eſt par le caractere, plutôt que par les talens, qu'on réuſſit à gouverner. Il donna une nouvele édition de l'Alcoran. On a fait un recueil de ſes maximes, ſous le nom de *concert harmonieux*. Il étoit brave, & à l'exemple de ſes deux prédéceſſeurs, il ne parut plus à la tête des armées, lorſqu'il fut élevé au califat. Il eſt difficile de le juſtifier d'avarice, puiſqu'à ſa mort on trouva dans ſon tréſor cinq cents millions de drachmes, trois cents cinquante mille pieces d'or; richeſſes immenſes & dont on pouroit révoquer en doute la réalité, quand on ſait ſes profuſions pour enrichir ſes favoris. Mais l'Arabie étoit alors un goufre où tout l'or des nations venoit s'engloutir. Son regne fut de douze mois lunaires.

Ali, exclu trois fois d'une dignité où l'appeloit ſa naiſſance, & dont il étoit beaucoup plus digne que ſes prédéceſſeurs, eſt enfin proclamé *calife* par le ſuffrage unanime de tous les zélés Muſulmans. Il montra d'abord de l'éloignement pour un trône qu'il voyoit environé d'écueils. Son ambition éteinte ou calmée par l'âge & l'expérience, la deſtinée d'Othman, les haines qui diviſoient la nation étoient de juſtes motifs de ſes dégoûts. Si vous voulez, diſoit-il, me diſpenſer de ce fardeau pénible, je vous donnerai l'exemple de l'obéiſſance que vous devez à celui que vous choiſirez pour maître. Les preſſantes ſollicitations du peuple vainquirent ſa réſiſtance, & ſes ennemis ſecrets furent les plus empreſſés à lui rendre hommage: une faction puiſſante, compoſée de ceux qui l'avoient autrefois privé du califat, ne cherchoit qu'un prétexte pour le précipiter de la chaire où elle n'avoit pu l'empêcher de monter. Aiesha, la plus jeune & la plus chérie des femmes du prophete, dirigeoit les reſſorts de cette faction, & quoiqu'elle ne fût plus dans l'âge de plaire, elle avoit encore la fureur d'aimer; cette paſſion l'avoit jetée dans les intrigues de la politique: le titre de veuve du prophete, lui donnoit beaucoup d'aſcendant ſur les cœurs. Tendre autant qu'ambitieuſe, elle vouloit élever au califat Thela qui n'avoit d'autre titre à cette dignité, que le talent de lui plaire. Les Ommiades, outragés dans le meurtre d'Othman, ſervirent ſa paſſion; & Moavie, qui étoit le chef de cette famille, étoit à la tête d'une armée victorieuſe, acoutumée à vaincre ſous lui. Ali étoit trop clair-voyant, pour ne pas voir l'orage ſe former. Mais ſon caractere inflexible ne put ſe ployer aux moyens de le diſſiper. Doux & modéré comme homme privé, il ne croyoit pas qu'un *calife* dût ſe prêter à une politique humaine, qui careſſe ceux qu'elle veut tromper. Il ne voit dans cette faction qu'un reſte impur de ceux qui l'avoient privé de ſon héritage, en l'éloignant du califat. Il confond ſes intérêts avec la cauſe de la religion, & regarde les rebelles comme autant de ſacriléges qu'il eſt de ſon devoir de punir. Il flétrit par des anathêmes la mémoire de ſes trois prédéceſſeurs qui s'étoient aſſis ſur un trône uſurpé.

Ce coup qui frapoit tant de têtes grôſſit le nombre des mécontens; les trois *califes* flétris étoient leur ouvrage: Aiesha, qui avoit contribué à leur élévation, ſe crut intéreſſée à venger leur mémoire, elle calomnie Ali & lui impute le meurtre d'Othman: elle écrit à tous les gouverneurs, & les invite à ſe joindre à elle-même, qui n'eſt armée que pour punir des ſacriléges. Ses lettres firent des impreſſions différentes. Les uns en les recevant ſe proſternerent à terre, & promirent de verſer leur ſang pour elle; d'autres, retenus par leurs ſermens, s'affermirent dans l'obéiſſance au *calife*. C'étoit à la Meque que le feu de la rébellion étoit le plus alumé. Thela, amant de cette femme artificieuſe, y porte la tunique enſanglantée d'Othman, qu'il expoſe dans le temple, & cette tunique devient l'étendard de la révolte. Aiesha, à la tête d'une armée, ſort de la Meque & pénetre dans l'Irack, où Thela avoit de nombreux partiſans. Ali uſe de la plus grande activité pour arrêter ſes progrès; il la joint, & voulant prévenir l'effuſion du ſang Muſulman, il aime mieux négocier que combatre; mais la fiere Aiesha preſſentant qu'il faudroit ſe ſoumettre à des conditions trop dures, ſe détermina à tenter le ſort du combat. Alors on vit les deux armées embrâſées du même fanatiſme, engager une action ſi meurtriere, qu'il ſembloit que la victoire dépendît de l'extinction d'un des deux partis. Aiesha montée ſur un chameau, parcourt les rangs, & faiſant retentir le camp du nom de Mahomet, elle inſpire à tous le mépris des dangers & de la mort. Les hommes ne ſont jamais plus intrépides que quand ils combatent ſous les ordres d'une femme. Il ſeroit honteux de lui céder en courage, & alors tout ſoldat eſt héros. Thela percé de coups, tombe expirant à ſes pieds. Sa mort la rend plus furieuſe; elle ſe précipite dans la mêlée, où ſon chameau percé de dards, la laiſſe au pouvoir du vainqueur. Ali, pénétré de reſpect pour une ennemie qui étoit la veuve du prophete, ſe contenta de lui ôter le pouvoir de nuire. Il la fit conduire ſous une forte eſcorte à Médine, où elle fit ſon entrée moins comme une captive, que comme une ſouveraine qui vient prendre poſſeſſion de ſes états. Mais elle fut condamnée à languir enfermée le reſte de ſa vie; & les vains honeurs qu'on lui rendit, ne purent la conſoler de l'impuiſſance de former des nuages & des tempêtes; ſon malheur lui fut d'autant plus ſenſible, qu'elle avoit toujours été heureuſe.

Le ſang répandu dans cette bataille n'étoufa pas la ſemence de la révolte. Moavie, fameux par ſes victoires, étoit à la tête de l'armée de

Syrie, dont les soldats associés à sa gloire, étoient résolus de partager sa fortune. Ali, pour prévenir de nouveles scênes de carnage, lui offre des conditions avantageuses, qui sont rejetées avec mépris. Moavie se fait proclamer *calife* à Damas, & expose sur la chaire de la Mosquée la tunique d'Othman, qu'on avoit sauvée de la défaite d'Aiesha: cet ambitieux, sous prétexte de le venger, n'a d'autre dessein que de le remplacer. Les deux armées resterent pendant plusieurs mois en présence, & tout se passa en escarmouches sanglantes, où les troupes d'Ali eurent toujours l'avantage. Après bien des négociations infructueuses, il fallut se résoudre à terminer la querele par les armes. Le combat s'engage avec fureur: les Syriens qui n'avoient que du courage, ne purent soutenir l'impétuosité des Alides animés du fanatisme; ils commençoient à plier, lorsque Moavie ordone aux soldats d'appliquer sur leur estomac, les exemplaires de l'alcoran. Les superstitieux qui faisoient le plus grand nombre dans l'armée d'Ali, se firent un scrupule de massacrer des hommes couverts de ce bouclier sacré. Cette adresse arracha la victoire des mains d'Ali, qui fut réduit à soumettre aux lenteurs de la négociation, le sort d'une guerre qui eût été terminée par ce seul combat. Des arbitres furent nommés, & il fut arrêté que les deux concurrens se dépouilleroient du *califat*, afin de procéder à une nouvele élection. L'arbitre des Alides ayant fait assembler la nation, dit à haute voix: Je dépose Ali, comme j'ôte cet anneau de mon doigt. L'arbitre Syrien parle ensuite, & dit: Musulmans, vous venez d'entendre prononcer la déposition d'Ali; j'y souscris: & puisque le *califat* est vacant, j'y nomme Moavie, de la même façon que je mets cet anneau à mon doigt. Ce lâche artifice ne fit que perpétuer les haines. Les Arabes trompés persisterent dans leur obéissance; & les Syriens ne reconurent plus que Moavie pour maître. On recomence la guerre avec une fureur nouvele; & l'Arabie est dévastée par deux armées, acharnées à détruire un empire qu'elles venoient d'élever.

Le spectacle de tant de calamités affligeoit tous les Musulmans. Trois fanatiques gémissans sur les malheurs publics, résolurent d'afranchir leur patrie de trois tyrans qui déchiroient son sein. L'un se rend à Damas, où il frape Moavie d'un coup de poignard dans les reins: la blessure ne fut point mortele. L'autre part pour l'Égypte, pour assassiner Amru, qui paroissoit vouloir y fonder un empire indépendant; il s'introduit dans la mosquée, où le gouverneur avoit coutume de faire la priere publique: mais ce jour-là, il avoit chargé un de ses subalternes de s'aquiter de ce devoir; & le préposé fut sacrifié au pied de l'autel. Ali fut le seul qui fut assassiné, à l'âge de soixante-treize ans, après un regne de quatre ans & dix mois. Quoiqu'il fût zélé musulman, il n'eut pas le zele féroce qui caractérisa les premiers héros de l'Islamisme. Son esprit naturel & cultivé, ne demandoit que des temps moins orageux, pour déveloper ses richesses. Il relâcha de la rigueur de la loi, sous prétexte que plusieurs préceptes séveres avoient été prescrits par l'austere Abu-Bekre qui avoit supposé l'autorité du prophete, pour assujétir les autres à son tempérament chagrin; il n'admétoit que les préceptes contenus dans le koran. Ses partisans, qui forment une secte considérable, le regardent comme le successeur immédiat de Mahomet: & les trois autres *califes* qui lui ont succédé, comme des usurpateurs. Il avoit toutes les qualités qui rendent aimable un particulier, & tous les talens qu'on a droit d'exiger d'un homme public. Quelqu'un lui demandant pourquoi les regnes d'Abu-Bekre & d'Omar avoient été si paisibles, & que celui d'Othman & le sien avoient été agités par tant de tempêtes; c'est, répondit-il, parce que Abu-Bekre & Omar ont été servis par Othman & moi; au lieu que nous n'avons l'un & l'autre trouvé que des sujets lâches & parjures comme toi. Quand on le pressa de nommer son successeur, il répondit que Mahomet n'avoit point désigné le sien & qu'il étoit résolu de suivre son exemple. Dès qu'il fut expiré, tous les suffrages se réunirent en faveur d'Assan son fils, prince sans ambition, & incapable de gouverner les rênes d'un empire ébranlé. Et tandis que consacrant tous ses momens au ministere sacré, il inspiroit à ses partisans des sentimens pacifiques, Moavie à la tête de son armée ne respiroit que les combats; devenu plus fier depuis que son rival s'étoit rendu méprisable aux Arabes, par son aversion à répandre le sang, il parle en vainqueur avant d'avoir combatu. Assan, voyant que pour gouverner l'empire, il faut plus de talens que de vertus, préfere l'obscurité de la vie privée à l'éclat du trône. Son rival qui croit qu'on ne peut acheter trop cher l'honneur de commander, lui fait un sort brillant; & souverain dans sa retraite, il semble ne s'être débarassé que du fardeau des afaires. Ses immenses richesses, dont il ne fut que le dispensateur, firent regréter aux Arabes un maître si bienfaisant. Sa modération & ses largesses le firent paroître redoutable au tyran qui céda à la barbare politique de l'immoler à ses soupçons.

Cette mort délivra Moavie de tous ceux qui faisoient ombrage à son ambition. Les uns furent chercher un asyle dans les déserts de l'Arabie; les Abbassides se réfugierent sur les frontieres de l'Arménie. Ainsi le sang de Mahomet fut proscrit par un usurpateur qui affectoit encore de respecter sa mémoire. Moavie placé sur un trône acquis par son épée, transporte le siége de l'empire à Damas. Grand politique, heureux guerrier, il vit son alliance recherchée par Sapor, roi d'Arménie, & par l'empereur des Grecs. Ces deux princes le choisirent pour être l'arbitre de leurs quereles; mais il aima mieux être le conquérant

quérant de leurs provinces, que le pacificateur. Il associa son fils à l'empire, que par-là il rendit héréditaire. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Il n'eut l'austérité de ses prédécesseurs. Les Musulmans commencerent à prendre des mœurs plus douces; mais ce ne furent que des nuances légeres qui n'empêchent point d'y reconoître un fond de férocité. Les brigands qui infestoient les routes furent exterminés; & à mesure que l'Arabie adoucit ses mœurs, il y eut moins de crimes à punir. Les dévots lui reprocherent d'avoir introduit plusieurs nouveautés dans le culte. Il fut le premier qui s'assit pour prêcher; ce fut encore lui qui, le premier, entona la priere publique dans le lieu élevé du temple destiné à la prédication. Il changea l'ordre des prieres & des sermons: avant lui la priere qui est d'obligation précédoit le sermon, qui n'étoit que de conseil; il arivoit souvent que l'orateur n'avoit persone pour l'écouter; mais Moavie étoit éloquent, il aimoit à parler long-temps; & pour assujétir les Musulmans à l'entendre, il ne faisoit la priere qu'après avoir prêché; mais le plus grave de tous les reproches, étoit d'avoir rendu le trône héréditaire. C'est à lui que les Arabes sont redevables de l'établissement des chevaux de poste sur les routes.

Yesid, son fils, fut l'héritier de sa puissance sans l'être de ses vertus. Oscin, soutenu d'une faction puissante, refuse de le reconoître: respecté dans la Meque & dans Médine, il y voit tous les vrais Musulmans disposés à partager sa fortune. Appelé par les Cufiens, il se rend avec sa famille dans leur ville, où, au lieu de trouver des sujets, il ne trouve que des ennemis. Il peut obtenir des conditions honorables, mais il aime mieux mourir les armes à la main, que de vivre sujet. Le spectacle de ses sœurs, de ses femmes & de ses enfans fondans en larmes, ne peut fléchir son superbe courage. Il n'avoit que cent hommes avec lui, & il avoit cinq mille hommes à combatre. Il invoque Dieu pour la conservation du sang de Mahomet, & avec une poignée de monde, il se promet la victoire. Ses ennemis saisis de respect pour les enfans de leur prophete, pleuroient en combatant contr'eux. La valeur d'Oscin succomba sous le nombre; il reçoit trente-quatre contusions & autant de blessures. Il tombe afoibli au milieu de soixante-douze hommes de son parti, morts en combatant: dix-sept descendoient, comme lui, de Fatime. Sa tête fut portée à Damas, où Yesid parut s'atendrir sur le sort d'un rival qui n'étoit plus à craindre. Les sœurs d'Oscin, amenées devant le tyran, s'exhalerent en invectives; & au lieu de les punir, il leur rendit les honeurs dûs aux petites-filles du prophete. L'enfance des enfans d'Oscin fut également respectée, ce qui prouve que les plus cruels tyrans conservent souvent quelques traits de conformité avec les âmes généreuses. Le sang d'Oscin fut la semence d'une nouvele guerre. Abdala, qui avoit une origine commune avec Ali, se déclara le vengeur de sa famille. Les Hasemites & leurs partisans se rangent sous son drapeau; ils s'assemblent dans la mosquée de Médine, où l'un d'eux se leve, & dit: Je dépose Yesid du califat comme j'ôte ce turban de dessus ma tête. Un autre se leve, & dit: Je dépose Yesid du califat comme j'ôte ce soulier de mon pied. Tous suivent leur exemple, & dans le moment la mosquée fut couverte de souliers & de turbans. Tranquille au milieu de l'orage, Yesid abruti dans la débauche de la table, donnoit à Damas le scandale d'un amour incestueux avec sa sœur qui partageoit son affection avec ses chiens: ses généraux veilloient pour lui. Ils entrent dans l'Arabie, & marchent vers Médine, qui fut prise & sacagée; les vainqueurs n'envelopperent point la famille d'Ali dans le carnage des habitans. Ils marcherent ensuite vers la Meque, pour lui faire subir la même destinée; mais la nouvele de la mort d'Yesid les fit retourner en Syrie. Depuis ce temps les Musulmans divisés reconurent deux *califes*. Il fut le premier qui but du vin en public, & qui se fit servir par des eunuques.

Après la mort d'Yesid, son fils Moavie fut proclamé *calife* par l'armée; mais ce prince religieux & ami de la retraite, sentit qu'il étoit trop foible pour soutenir le poids de l'empire, qu'il abdiqua six semaines après y avoir été élevé. Il fit assembler le peuple dans la mosquée, & lui fit ses adieux, en disant: „ Mon aïeul envahit la chaire où devoit monter le gendre du „ prophete, que ses droits, ses talens & ses vertus rendoient digne d'un si haut rang. Je reconois que Moavie ne fut qu'un usurpateur. Yesid mon pere rendra compte du sang d'Oscin, „ petit-fils du prophete massacré par ses ordres. „ Je ne veux point jouir d'un bien usurpé: je „ vous rends vos sermens. Choisissez le *calife* qui „ vous sera le plus agréable, je suis prêt à lui „ obéir comme à mon maître. Pour moi je vais „ pleurer dans le silence les fautes & les crimes „ de mes peres, & prier le prophete de leur pardoner les iniquités exercées sur ses descendans. Les Syriens indignés de son abdication, s'en vengerent sur son précepteur, soupçoné de lui avoir donné ce conseil, & ils le condamnerent à être brûlé vif. Le *calife* s'ensévelit dans une retraite, d'où il ne sortit plus le reste de sa vie, qui fut consacré aux exercices de sa religion.

C'étoit un moment favorable de placer le califat sur une seule tête, & les Syriens paroissoient disposés à reconoître Abdala *calife* de l'Arabie; mais ayant appris qu'il avoit fait égorger ce qui restoit d'Ommiades dans les pays de sa domination, ils craignirent de se donner un barbare pour maître: ils jeterent les ieux sur Mervan, descendant d'Ommias. Ce nouveau *calife*, avant d'être proclamé, jura de remettre le sceptre au fils d'Yesid, & pour gage de son serment, il en épousa la veuve; mais la douceur de commande

le rendit parjure; il régna avec gloire pendant dix mois, & désigna pour son successeur son fils Abdalmalec, qui se montra digne de l'être par son amour pour la justice. Les Chrétiens lui refuserent une Église qu'il vouloit changer en mosquée. Il pouvoit les punir de leur refus, mais il se contenta de leur dire: „ Je reconois que vous „ avez une opinion avantageuse de votre maître, „ puisque vous osez lui déplaire. Ce fut lui qui le premier, à l'exemple des autres souverains, fit batre de la monoie à son coin, avec cette légende: *Dieu est éternel*. Jusqu'alors c'étoit la monoie des Grecs qui avoit eu cours en Arabie: cette nouveauté, & sur-tout la légende, scandalisa les superstitieux, qui craignirent de profaner le nom de Dieu, en faisant circuler leurs drachmes dans les mains des infideles; mais il leur remontra que l'usage d'une monoie étrangere avilissoit la majesté de l'empire; & les intérêts de la vanité firent taire les scrupules de la religion.

L'Arabie étant soumise à Abdala que les enfans d'Ali quoique ses parens, persistoient à reconoître pour usurpateur, ils en essuyerent les plus crueles persécutions, qu'ils préférerent à la honte de respecter un maître. Le *calife* Syrien, pour punir les Arabes que ses sujets enrichissoient de leurs offrandes, défendit le pélerinage de la Meque, & il y substitua Jérusalem, mais cette défense fut levée à la mort d'Abdala qui périt dans un combat, après s'être vu enlever la Meque & Médine. Après sa mort, Abdalmalec régna sans rivaux, & tous les peuples qui n'avoient qu'une même loi n'eurent plus qu'un même maître: ce prince fut un mélange de grandeur & de foiblesse. Quoiqu'il ne fit la guerre que par ses lieutenans, il avoit beaucoup de courage, & une grande connoissance de l'art militaire. S'il fut cruel, c'est qu'il commandoit à un peuple farouche dont on ne pouvoit réprimer l'indocilité que par des châtimens. L'avarice souilla toutes ses vertus; mais ses vices & ses foiblesses n'empêchent pas qu'il ne soit placé parmi les grands hommes dans l'art de gouverner.

Valid, premier du nom, fut un fils digne de lui. Ce fut sous son regne que l'empire parvint à son plus haut point de grandeur. Tous les troubles furent pacifiés, & les Musulmans réunis porterent leurs armes dans la Sogdiane, le Samarcand & le Turquestan. De là ils passent le Bosphore, & ce torrent se déborde sur les provinces de la Grece. Le comte Julien, pour se venger de son roi qui avoit attenté à la pudicité de sa fille, les appele en Espagne, dont il leur facilite la conquête; ils franchissent les Pyrénées, font une irruption dans la France, & forment le projet audacieux d'aller se joindre à Rome à une autre armée de Musulmans qui devoient s'y rendre après avoir fait la conquête de la Grece. La mort de Valid les arrête dans le cours de leurs prospérités, & ils atendent de nouveaux ordres. C'étoit un prince cruel & violent; mais s'il savoit punir, il aimoit aussi à récompenser. Il fut le premier des successeurs de Mahomet qui fonda un hôpital pour y recevoir les malades, les infirmes & les vieillards. Il étendit sa générosité sur les voyageurs & les étrangers par l'établissement d'un caravanserail où ils étoient défrayés. Les magnifiques mosquées qu'il fit bâtir à Médine, à Damas & à Jérusalem, sont autant de monumens de son goût pour l'architecture. Valid épousa successivement soixante-douze femmes qu'il répudia les unes après les autres. Trois de ses freres régnerent après lui.

Soliman, héritier du trône de son frere, adopta son systême guerrier; il signala son avénement par la conquête du Giorgian & du Tubaristan. Une autre armée traversa la Phrygie & la Mysie, d'où elle se répandit dans la Thrace qui devint le théâtre de la guerre. Constantinople fut assiégée après que l'armée qui la couvroit fut batue; il y eut aussi un combat naval où les Grecs employerent avec succès le feu de mer, ainsi nommé parce qu'il brûloit sous les eaux. Les vaisseaux musulmans qui échaperent aux flammes furent engloutis par la tempête. L'armée assiégeante afoiblie par les désertions, les maladies, les assauts & la famine, se retira dans l'Asie mineure, après avoir perdu cent mille hommes. Cette perte fut réparée par de brillans succès en Espagne, où les chrétiens se soumirent à payer un tribut. Ils se familiariserent avec leurs vainqueurs; & se confondant avec eux, on ne les désigna plus que par le nom de *Musarabes*. L'idée qu'on nous donne de la voracité de Soliman mérite peu de foi; on raporte qu'il mangeoit trois agneaux rôtis à son déjeûner, & cent livres de viande par jour. Ayant perdu son fils qu'il avoit désigné pour lui succéder, il nomma pour successeur son cousin-germain, appelé *Omar*, qui jouissoit d'une grande réputation.

Omar second, que Soliman préféroit à son frere, auroit fait le bonheur de son peuple, si son regne avoit été plus long. Dès qu'il fut proclamé *calife*, il fit éclater sa modération en supprimant les malédictions que les Ommiades avoient coutume de fulminer contre Ali & sa famille; il fit revivre la frugalité & la simplicité des premiers *califes*. On lui présenta de superbes chevaux qu'on le pressa de monter, comme étant plus convenables à sa dignité: il les refusa, se contentant de celui dont il avoit coutume de se servir. Il continua d'habiter son anciene maison, qui étoit fort simple, craignant d'incommoder la famille de son prédécesseur, qui occupoit le palais destiné aux *califes*. Il restitua aux Alides la terre de Fidak, que Mahomet avoit donnée pour dot à Fatime. Son inclination pour la famille fit craindre aux Ommiades qu'il ne transférât le sceptre dans leurs mains: ils subornerent un esclave qui l'empoisona. Ceux qui lui rendirent visite dans sa derniere maladie, furent étonés de voir le maître de tant de nations couché sur un lit de feuilles

de palmier, n'ayant que quelques peaux pour coussin, & de vieux haillons pour couverture; il étoit dans une saleté si dégoûtante, qu'on en fit des reproches à sa femme qui, pour se justifier, répondit qu'il n'avoit jamais eu qu'une seule chemise. Il ne tira que deux pieces d'or par jour du trésor public pour l'entretien de sa maison, & l'on ne trouva dans sa garde-robe qu'une veste grôssiere qu'il portoit quand il montoit à cheval. Ces mœurs austeres, faisoient la censure de ses derniers prédécesseurs qui avoient dégénéré de la premiere simplicité de l'Islamisme.

En conséquence de l'ordre de succession réglé par Soliman, Yesid, fils comme lui d'Abdalmalec, fut élevé au califat. Dès qu'il fut parvenu au trône, il destitua tous les gouverneurs des provinces, & ce changement excita de nouveaux troubles qui furent étoufés dans le sang des rebelles. Ce fut sous son regne que les Musulmans firent une invasion dans la Gaule Narbonoise, où ils firent quelques conquêtes que les François, commandés par le comte Eude, les forçerent d'abandoner. Ce *calife* n'est connu que par ses débauches, & sur-tout par son amour effréné pour les femmes. Il fut si vivement touché de la mort d'une de ses concubines, qu'il ne voulut pas permettre de l'enterrer; ce ne fut qu'au bout de quinze jours que ses domestiques vainquirent sa résistance, parce que l'infection de ce cadâvre étoit devenue insupportable. Quand il n'eut plus ce dégoûtant spectacle à contempler, sa douleur devint plus amere, & pour l'adoucir, il la faisoit quelquefois exhumer. Il ne lui survécut pas long-temps, & il ordona qu'on l'inhumât avec elle. La famille des Ommiades eut encore cinq *califes*, qui sont plus connus par leurs généraux que par leurs propres actions. Le regne d'Heshan n'est mémorable que par la défaite des Musulmans à Tours, où ils perdirent trois cents soixante & quinze mille hommes: perte qui semble exagérée. Cette victoire remportée par Charles Martel, délivra l'Europe de l'esclavage dont elle étoit menacée. Valid qui lui succede est abhorré pour ses cruautés: la rébellion éclate dans plusieurs provinces, & il perd le trône & la vie. Il étoit impie, débauché & gourmand: sa passion pour le vin le rendit plus odieux à ses sujets, que sa cruauté & ses autres vices. Sa mort fut le premier coup porté à la famille des Ommiades. Yesid, troisieme du nom, prend les rênes de l'empire, que ses mains trop foibles ne peuvent gouverner. Des sujets remuans, sous prétexte de venger son prédécesseur, souflent par-tout l'esprit de révolte, & c'est en épuisant le trésor public qu'il en arrête les ravages. Il meurt de la peste à Damas, après un regne de près de six mois. Ibrahim, son frere, qui monta sur le trône, fut un prince sans vice & sans vertu. Mervan, prince de son sang, arracha le sceptre de ses débiles mains; & placé sur le trône par la victoire, il montra que, s'il avoit été heureux à vaincre, il n'étoit pas moins habile à gouverner; mais un empire qui n'est point soutenu par la loi, n'est qu'un roseau que fait plier l'orage. L'esprit de rébellion fermentoit dans les provinces: Mervan n'eut que des sujets à punir. La molle complaisance de ses prédécesseurs qui en avoient été les victimes, lui inspira une politique barbare, & il crut que sa puissance ne pouvoit être cimentée que par le sang. La sévérité de ses vengeances multiplie les rebelles; les peuples commencent à rougir d'être prosternés devant un maître sanguinaire, tandis que la famille de leur prophete gémit dans l'oppression. Les Abbassides, plus riches que les Alides, réunissent les vœux de l'empire; la Syrie, l'Arabie, l'Égypte, la Mésopotamie & toutes les provinces méridionales proclament Abbas, devenu le chef de cette famille infortunée. L'actif Mervan s'empresse d'étoufer le feu de la révolte: il se livre un combat sur les bords de l'Euphrate, où les deux partis donnant également des preuves de cet acharnement qu'inspire le fanatisme, tienent long-temps la victoire incertaine. Mervan emporté hors des rangs par son cheval fougueux, ne peut plus diriger les mouvemens de son armée, qui fut taillée en pieces; il s'enfuit à Damas, dont on lui refusa l'entrée; il va chercher un asyle en Égypte, & il y trouve la mort. Ainsi finit la puissance des Ommiades, maîtres sanguinaires, moins par penchant que par la nécessité de gouverner avec un sceptre de fer un peuple indocile & féroce.

La famille de Mahomet rétablie sur le trône donne également des scênes de carnage. Les Ommiades sont frapés d'anathêmes, & soixante mille périssent par le glaive dans l'étendue de l'empire. Abdéramene, reste infortuné de cette famille, se dérobe au massacre, & passe en Espagne, où il forme un état indépendant. Les Abbassides délivrés des ennemis de leur maison, rétablissent la mémoire d'Ali, & poursuivent avec fureur ses descendans. Possesseurs paisibles du trône, ils y font asseoir les sciences & les arts avec eux: la littérature greque & romaine devient familiere à ce peuple grôssier, qui s'étone de la barbarie de ses ancêtres. On ouvre des écoles de philosophie; l'astronomie y découvre les mouvemens de ces globes flotans dans l'immensité; mais dans sa naissance, on abuse de sa foiblesse pour la défigurer, & elle n'est encore que l'art imposteur qui séduit la crédulité avide de dévoiler l'avenir. La médecine à peine sortie de l'enfance, parvint subitement à son âge de maturité; mais ces traits furent altérés par des sympathies mystérieuses qui firent la réputation des charlatans & des imposteurs. Des villes nouveles s'éleverent, où l'architecture fit briller ses premiers essais; la chimie qui pénetre dans tous les secrets de la nature, dévelopa ses richesses dont on abusa pour se livrer à la découverte chimérique de la pierre philosophale. Ainsi, tandis que les sciences & les arts sont exilés de l'Europe, par les Goths & les

Vandales, la cour de Bagdat leur sert d'asyle, Mahadi & Aaron Raschid appelent & récompensent tous ceux qui se distinguent par le génie. Il est vrai que les lettres à leur renaissance jeterent plutôt quelques étinceles qu'une véritable lumiere; mais elles suffirent pour nous remettre ou nous guider dans les véritables routes.

Le goût des Abbassides pour les arts n'afoiblit point leur ardeur pour la guerre: tout, jusqu'à leurs fêtes, servoit à entretenir les inclinations belliqueuses de la nation: c'étoit des joûtes ou des combats d'animaux, où chacun pouvoit exercer son adresse & son courage. L'empire, en devenant plus éclairé, devint plus redoutable; l'Atlas & l'Immaüs, le Tage & l'Indus étoient sous le même sceptre, & deux mille lieues d'étendue formoient le domaine d'un seul maître. Dix-huit princes Abbassides régnerent successivement avec autant de gloire pour eux que pour la félicité de leurs peuples, qui réunissoient leurs voix pour bénir leur regne. Un empire aussi étendu devoit s'écrouler sous son propre poids; il est un certain période de grandeur où un état n'est pas plutôt parvenu, qu'il fait des pas vers sa ruine. Le spectacle de tant de nations prosternées inspire l'audace de tout oser & de tout enfreindre; le despote, ivre de son pouvoir, s'endort dans une fausse sécurité; le bandeau de l'illusion ne lui laisse point apercevoir qu'il ne faut qu'un chef à des peuples mécontens, pour être rebelles. Les derniers Abbassides envoyerent dans les provinces éloignées, des gouverneurs armés du pouvoir, qui s'en rendirent les souverains: la facilité de se rendre indépendans leur en fit naître l'ambition. Dans une monarchie héréditaire, il ne faut qu'un homme médiocre pour détruire l'ouvrage de vingt héros.

Après le regne de Vatek, le trône ne fut plus occupé que par des hommes incapables d'en soutenir le poids; son successeur, abruti dans les plus sales débauches, expire sous les coups de son fils qui semble le punir d'avoir donné la vie à un monstre si dénaturé. Ce parricide met tout l'empire en confusion; les gouverneurs des provinces profitent de cette fermentation générale pour élever l'édifice de leur fortune. Ceux des provinces d'Afrique donnerent l'exemple; & ils eurent bientôt des imitateurs, qui, tous complices du même crime, sentent la nécessité de se prêter de mutuels secours. Les Fatimites, ainsi nommés parce qu'ils descendoient d'Ali & de Fatime, réclament alors leurs droits, ils fondent en Afrique un empire rival de celui de Bagdat, & la conquête de l'Égypte le rendit encore plus redoutable.

Les quereles de religion préparerent la ruine des *califes*. La religion déchirée par des schismes enfantoit des haines & des guerres; les Musulmans disputoient, le fer & la flamme à la main, pour établir des dogmes de spéculation.

Dans ces circonstances, un homme tout brûlant de zele, entreprend de convertir à l'Islamisme, des peuples épars dans les déserts de l'Afrique. Ces hommes ignorans font des conquêtes rapides. Ils forment une confédération; & sous le titre de réformateurs, ils devienent rebelles. Leur chef ceint son front du bandeau royal; sous le nom de Miramolin, il fonde un empire qui menace d'engloutir tous les autres dans son sein.

Motamasem, huitieme *calife* Abbasside, se défiant de ses sujets avoit confié sa garde à des étrangers. Un peuple sorti des bords de la mer Caspiene, qui n'avoit d'autre métier que la guerre, & d'autre vertu qu'un courage féroce, s'étoit emparé d'une province de l'Asie méridionale; ce furent ces Turcomans que les *califes* de Bagdat choisirent pour être les soutiens de leur trône. Leurs chefs, d'abord sans ambition, raffermirent l'empire ébranlé; leur valeur & leurs services frayerent à leurs chefs le chemin aux premieres dignités: acoutumés à soutenir le trône, ils se crurent bientôt dignes d'y monter. Ce n'est point ordinairement la milice qui jete la semence des troubles, mais c'est elle qui en fait profiter pour fixer le destin des états. Sous Moctader, dix-huitieme *calife*, la religion Musulmane comptoit trois chefs; quatorze souverains indépendans avoient resserré le *calife* Arabe dans quelques provinces orientales, qui respectoient sa dignité sans lui montrer plus d'obéissance: les Turcs combatoient pour lui pendant qu'il languissoit dans les délices de son sérail; ils se lasserent enfin de répandre leur sang pour défendre un empire gouverné par des femmes & des eunuques. Moctader est déposé, & les rebelles l'immolent à leur sûreté. Son frere Kader prend le sceptre qu'il est indigne de porter: ses cruautés & ses perfidies le rendent odieux; & les Turcs qui l'avoient élevé, rougissant de leur ouvrage, le renferment dans une prison d'où il ne sortit que pour demander l'aumône pour sustenter sa vie.

Sous le regne de Rhadi, son successeur, le califat ne fut qu'une ombre sans réalité: les gouverneurs, devenus indépendans, n'envoyerent plus à Bagdat les tributs de leurs provinces: les intérêts du trône cesserent d'être confondus avec ceux de la religion. La puissance du successeur de Mahomet fut resserrée dans l'enceinte du temple; les arbitres des nations ne déciderent plus que de la doctrine: les Turcs furent armés du pouvoir, & les *califes* n'eurent que l'extérieur du respect. Depuis cette révolution neuf *califes* monterent sur la chaire de Bagdat, mais ils ne se mêlerent plus des fonctions de l'empire. Le petit-fils de Gengis, en se rendant maître de cette ville, fit mourir le *calife*, dont le titre fut aboli l'an 1258 de Jésus-Christ. Cette dignité subsista plus longtemps en Égypte, où Selim, qui en fit la conquête, prononça son extinction l'an 1317 de notre ere, & toute la puissance sacerdotale se réunit dans l'iman de la Meque. (*T-N.*)

CALIGNON, (SOFFREY DE) (*Hist. litt. mod.*) chancelier de Navarre sous Henri IV, & qui vrai-

femblablement l'auroit été de France s'il eût été catholique. Il fut employé avec M. de Thou à rédiger l'édit de Nantes. Il connoiffoit le monde & les afaires; né à Saint Jean près Voiron en Dauphiné, mort en 1606. On lui attribue le livre intitulé : *Hiftoire des chofes les plus remarquables advenues en France ès années* 1587, 1588 *&* 1589; *par S. C. in*-8. On croit que les lettres *S. C.* fignifient Soffrey *Calignon*. La vie de ce magiftrat a été écrite par Gui-Allard, avec celle du baron des Adrèts & de Dupui-Montbrun; Grenoble, 1675, *in*-12.

CALIGULA, Caïus-César) (*Hift. Rom.*) fils de Germanicus & d'Agrippine, naquit à Antium, fous le confulat de fon pere & de Fonteius Capiton. On lui donna le furnom de *Caligula*, parce qu'étant élevé fous la tente & dans le camp, fon pere voulut qu'il fût vêtu comme les foldats, dont les hautes chauffes s'appeloient *caligæ*. Germanicus voulant l'inftruire dans l'art de la guerre, l'emmena avec lui dans fon expédition d'orient. *Caligula*, à fon retour, fit avec applaudiffement l'oraifon funebre de fon aïeule Livie. Les cruautés que Tibere exerça fur fes freres, ne s'étendirent point jufqu'à lui. Souple & rampant fous le meurtrier de fa famille, il donna lieu de dire qu'il étoit le plus foumis des ferviteurs & le plus impérieux des maîtres. Dès fa premiere enfance, il manifefta la cruauté de fes penchans : fon plus grand plaifir étoit d'affifter aux tortures, & aux fupplices des criminels; il paffoit les nuits dans les tavernes & les lieux de proftitution, où, à la faveur de fon déguifement, il fe difpenfoit de rougir de fa dégradation. Les farceurs, les muficiens & les boufons furent fes premiers favoris; & ces mercénaires, inftruits par fes leçons, réuffiffoient mieux dans l'art de s'avilir. Tibere averti de fes débordemens, ne prit aucun foin de les réprimer, fe flatant que le goût des voluptés pouroit adoucir fes mœurs dures & féroces. Cet empereur, mal-gré fa tendreffe, ne pouvoit fe diffimuler les vices de fon neveu, & il avoit coutume de dire : „ Je nouris le ferpent du peuple romain, & le Phaéton de l'univers „. Après la mort de Tibere, il fut proclamé empereur par le peuple & le fénat : l'armée, qui l'avoit vu élever dans le camp, fe félicita d'avoir un tel maître. Les honeurs qu'il rendit aux cendres de fa mere & de fes freres, firent juger favorablement de fon cœur. Sa piété s'étendit fur toute fa famille : fon aïeule Antoine reçut tous les honeurs qu'on avoit déférés à Livie; il affocia à fon confulat fon oncle Tibere, qui jufqu'alors n'étoit point forti de l'ordre des chevaliers; fon frere Tibere, qu'il adopta, fut déclaré prince de la jeuneffe, & il voulut qu'on jurât par le nom de fes fœurs, comme on avoit coutume de jurer par le nom des Céfars : tous les exilés furent rapelés, & les prifons furent ouvertes; il défendit même de faire des recherches fur la mort de fa mere & de fes freres, pour n'avoir ni témoins, ni délateurs à punir. La licence des mœurs fut réprimée; les courtifanes & leurs complices furent banis de Rome. Un nouvel ordre fut établi dans la perception des impôts & dans la régie des finances; les peuples foulagés ne furent plus la proie des exacteurs. L'ordre des chevaliers reprit fon ancien éclat, & l'on nota d'infamie ceux qui tomboient dans les plus légeres fautes. Le droit d'élire par fuffrages fut rendu au peuple. Ce fut par reconoiffance de tant de bienfaits, qu'il fut ordoné de confacrer tous les ans un bouclier d'or au capitole, où le fénat, fuivi des prêtres & de la jeuneffe romaine, devoit fe rendre en chantant des hymnes en l'honeur du bienfaicteur de la patrie. *Caligula* libéral jufqu'à la profufion, fit diftribuer à chaque citoyen trois cents fefterces; il donna de magnifiques banquets aux fénateurs & aux chevaliers, qu'il gratifia d'une robe de pourpre; leurs femmes & leurs enfans, qui avoient été invités aux feftins, reçurent des jaretieres & des rubans d'un grand prix : les fpectacles, interrompus fous Tibere, furent renouvelés avec plus de dépenfe, & les premiers magiftrats eurent ordre d'y affifter, pour en régler la police. Ces profufions étoient juftifiées par la politique; c'étoit le moyen de fe concilier le cœur d'un peuple qui fe croyoit fortuné quand il avoit des jeux & des fpectacles. Le temple d'Augufte & le théâtre de Pompée, qui avoient été commencés fous le regne de Tibere, furent achevés fous celui de *Caligula*.

Ce prince fi juftement chéri, fe dépouilla tout-à-coup de la douceur de fon caractere pour métamorphofer en bête farouche, qui ne refpiroit que le fang humain. Son orgueil altier fe plut à humilier les rois : il fut tenté de prendre lui-même le diadême; mais il lui parut plus glorieux de s'arroger les honeurs de la divinité, dont il prit les attributs. Il fit apporter de Grece la ftatue de Jupiter olympien, dont il fit ôter la tête pour y placer la fiene, & il exigea qu'on l'honorât fous le nom de *Jupiter latial*. On lui dreffa des autels, où des victimaires immoloient des poules de Numidie, des faifans & d'autres oifeaux recherchés; les prêtres confacrés à fon culte étoient magnifiquement payés. La crainte & l'efpérance multiplierent fes adorateurs : il fe vanta d'entretenir un commerce particulier avec Jupiter, qui defcendoit fouvent du ciel pour le vifiter. Un homme affez imbécile pour fe croire un dieu, devoit rougir d'avoir pour aïeul Agrippa, qui, né de parens obfcurs, avoit été l'artifan de fa grandeur. Ce fut pour défavouer fon origine, qu'il déshonora la mémoire d'Augufte, en difant que fa mere étoit le fruit du commerce inceftueux de cet empereur avec fa fille Julie. Le même orgueil lui fit méprifer fon aïeule Livie, fous prétexte que fon aïeul avoit été magiftrat de Fundi. Les chagrins qu'il lui caufa, abrégerent fa vie, & il fut foupçoné de l'avoir empoifonée. Ce foupçon fut autorifé par le refus qu'il

fit de rendre à sa mémoire les honeurs que le sénat lui avoit déférés, & par le meurtre de son frere Tibere & de Sillanus son beau-pere. Il n'y eut point de crime qui n'infectât son cœur: ses incestes avec ses sœurs furent publics, & sur-tout avec Drusille, qu'il arracha du lit de son époux pour assouvir sa brutalité. Étant tombé malade, il la désigna son héritiere à l'empire. Toutes les femmes célebres par leur beauté, alumerent ses feux impudiques: il enleva Livie Horistele le jour même de ses noces, & il quita le banquet nuptial en annonçant qu'il alloit coucher avec elle. Il s'en dégoûta trois mois après, & ayant su qu'elle revoyoit son premier époux, il prononça l'arrêt de leur mort. Césonie parut fixer son inconstance; elle n'avoit ni jeunesse ni beauté, & même elle étoit mere de trois filles; mais ses défauts étoient rachetés par ses rafinemens & ses découvertes dans l'art de réveiller les voluptés. Après avoir fait l'essai de ses cruautés sur sa famille, il en exerça de nouveles contre ses amis qui l'avoient élevé à l'empire, & contre ceux qui avoient été les complices de ses débauches: tous périrent d'une mort violente. Il fit nourir pendant long-temps des bêtes sauvages, pour les faire combatre dans les jeux qu'il donnoit au public. Cette dépense fut retranchée, & au lieu de bêtes, il lui parut moins ruineux de tirer des hommes des prisons pour les faire combatre à outrance. Un jour on lui présenta la liste des prisoniers accusés de crimes: il ne se donna pas la peine d'examiner les dépositions, & tous furent indistinctement condamnés à la mort. Un flateur, en le voyant malade, fit vœu de combatre à outrance, pour remercier les dieux de l'avoir rendu aux Romains: *Caligula*, qui auroit dû le dispenser de ce vœu téméraire, en ordona l'acomplissement, & le flateur y perdit la vie. Il fit massacrer tant de Gaulois & de Grecs, qu'il se glorifia d'avoir subjugué par l'épée la Gallo-Grece. Il avoit pour maxime, que celui qui pouvoit tout, avoit droit de tout enfreindre, & qu'il importoit peu d'être haï, pourvu que l'on fût craint. Cruel jusque dans l'ivresse de l'amour, il ne baisoit jamais le cou de sa femme & de ses concubines, sans leur dire: „ ce joli cou sera coupé aussi-tôt „ que je le commanderai „. Ceux qui ne commettent que des actions crimineles, ont en aversion les écrivains qui les transmettent à la postérité; c'est pourquoi *Caligula* voulut faire brûler les ouvrages d'Homere, de Virgile & de Tite-Live. Il voulut étendre plus loin cet attentat littéraire; & sous prétexte que la raison naturele étoit suffisante pour distinguer la vérité du mensonge, le juste de l'injuste, il ordona de brûler tous les livers de jurisprudence: sa volonté eût été la seule des loix. L'envie, qui devore les âmes basses, fit le tourment de sa vie. Les premieres familles de Rome furent privées des distinctions qui rapeloient la gloire de leurs ancêtres: les Torquatus ne porterent plus la chaîne d'or, ni les Cincinnatus, la perruque; le nom de *grand* fut ôté aux Pompée.

Caligula, dont toutes les passions furent extrêmes, n'emprunta pas le voile de la décence pour couvrir ses infamies. Ses amours monstrueux avec Lepidus & Nestor le pantomime ne modérerent point son goût pour les courtisanes, & sur-tout pour Pyzallides, qui donnoit depuis long-temps dans Rome des leçons de lubricité. Les dames les plus respectables furent également exposées à ses outrages. Il les invitoit à des festins avec leurs maris, & après avoir lancé sur chacune ses regards impudiques, il quitoit la salle du festin, & envoyoit chercher celles qui l'avoient le plus frapé. Dès qu'il avoit assouvi sa brutalité, il se remettoit à table, & se félicitant de son triomphe, il insultoit à la victime en présence de tous les convives. Il forçoit quelquefois ces femmes, qu'il venoit de déshonorer, à envoyer à leurs maris des lettres de divorce qu'il avoit soin de faire insérer sur les registres publics. Ce fut sur-tout par ses profusions qu'il surpassa tout ce qu'on avoit vu dans les siecles précédens. Il ne prenoit le bain que dans des eaux de senteur. On ne servoit sur la table que des mets recherchés. Il se plaisoit à avaler des pierres précieuses qu'il réduisoit en poudre avec du vinaigre. Il faisoit servir à chaque convive des pains & des viandes qui en effet étoient des masses d'or façonées, en disant, il faut être économe à moins qu'on ne soit César. Bizâre dans tous ses goûts, il n'aimoit à exécuter que ce qui avoit paru jusqu'alors impossible. Il fit construire des galeres de bois de cédre qu'il enrichit de pierreries, & de voiles de pourpre & de soie. On y trouvoit toutes les commodités, & tout le luxe qu'on admire dans les plus sumptueux palais, & même il y fit planter jusqu'à des vignes & des arbres fruitiers, dont l'ombrage garantissoit des ardeurs du soleil. *Caligula* y donnoit des festins & des concerts qui attiroient la multitude sur le rivage, lorsqu'il se rendoit à ses maisons de campagne. Il aimoit à réprimer la mer par des digues, à bâtir dans son sein des palais, à percer des montagnes & à les aplanir sans aucun motif d'utilité. Ce fut par ses foles dépenses qu'il épuisa ses trésors, qui, à la mort de Tibere, contenoient soixante-sept millions d'argent monoyé. Son avarice, égale à sa prodigalité, eut bientôt rempli la vide causé par ses dissipations. Il contesta le droit de bourgeoisie à plusieurs citoyens qu'il força de le racheter. Il supposa des crimes pour s'enrichir par des confiscations. Il anula les testamens pour se substituer aux légitimes héritiers. Il enlevoit aux particuliers leurs plus riches meubles, alléguant que ce luxe ne devoit se tolérer que dans César; & lorsqu'il les mettoit en vente, c'étoit lui-même qui nommoit les acheteurs, & qui fixoit le prix. Il faisoit payer jusqu'à l'honeur de manger à sa table. Il mit des impôts sur tout ce qui avoit

été respecté jusqu'alors. Le comestible lui dut des droits. Les porte-faix furent taxés à lui rendre la huitieme partie du produit de leur travail. Il établit des lieux de prostitution où des courtisanes privilégiées lui payoient un impôt journalier pour exercer librement leur commerce. Les jeux de hazard furent permis, parce qu'il pouvoit y friponer avec impunité.

(L'empereur étant à jouer aux dés dans la ville de Lyon, se fit, dit-on, apporter le dénombrement des Gaules, contenant l'état de toutes les persones libres & de leurs biens, il donna ordre d'en aller égorger sur le champ un grand nombre pour avoir leur confiscation ; puis se tournant vers les joueurs: *Vous perdez, dit-il, le temps à jouer un petit jeu qui ne peut jamais vous enrichir, tandis que d'un trait de plume je gâgne des millions.*)

Trop assoupi dans les débauches pour être sensible à la gloire, il se vit dans la nécessité de porter la guerre en Allemagne. Il fit assembler les légions & les auxiliaires : il marcha plutôt avec la pompe triomphale qu'avec un appareil militaire. Il usoit quelquefois d'une si grande précipitation, que les prétoriens s'épuisoient pour le suivre, & quelquefois se faisant porter dans une litiere par huit hommes, il alloit avec la plus grande lenteur. Toutes les routes étoient balayées & arosées pour éviter l'incommodité de la poussiere. Arivé au camp, il ne trouva point d'ennemis à combatre, & il écrivit à Rome des lettres fastueuses sur ses exploits, avec ordre de ne les remettre au sénat que dans le temple de Mars. Il suppléa aux dangers, des dangers imaginaires. Il fit passer le Rhin à quelques avant-coureurs, qui raporterent que l'ennemi alloit fondre sur les Romains; aussi-tôt, sans en avertir l'armée, il se jeta dans une forêt voisine avec quelques prétoriens. Il y fit couper des arbres pour en faire des trophées à ses compagnons, comme s'il eût réellement remporté une victoire. À son retour au camp, il taxa de lâcheté tous ceux qui ne l'avoient pas suivi. Il rendit un édit fort rigoureux contre les sénateurs qui, pendant sa laborieuse expédition, se livroient aux plaisirs de la table & du cirque. Cet insensé, qui n'avoit point d'ennemis, fit marcher son armée en bataille rangée jusqu'à l'océan, où il ordona aux soldats de rassembler des coquilles qu'il qualifia de dépouilles de l'océan, pour les consacrer aux dieux du capitole. Alors il annonça son départ aux soldats, en leur disant: Partons chargés de richesses & de gloire. Quoiqu'il n'eût vaincu ni peuples ni rois, il voulut jouir des honeurs du triomphe. Au lieu de rois captifs, il se fit suivre d'un grand nombre de Gaulois, qui, à prix d'argent, prirent le nom & le langage des barbares qu'il prétendoit avoir subjugués. Avant de quiter la Germanie, il forma le dessein de passer au fil de l'épée les légions qui s'étoient autrefois révoltées, pour élever à l'empire son pere Germanicus. Il les fit resserrer dans une enceinte, où après leur avoir parlé avec aigreur, il alloit donner le signal du carnage, lorsqu'il s'éleva un murmure général qui lui fit craindre une révolte. Il quita avec précipitation son armée, & prit le chemin de Rome avec une simple escorte. Les députés du sénat vinrent le féliciter sur sa route, & l'exhorterent à presser son retour. Oui, leur dit-il, je vais m'y rendre avec cette épée pour le bien du peuple & des chevaliers. Le poids de ses vengeances tomba sur le sénat qu'il dépouilla de toutes ses prérogatives. Plusieurs conjurations se formerent contre ce monstre couroné. Chereas, tribun d'une cohorte prétoriene, brigua l'honeur de lui porter les premiers coups. C'étoit un vieux guerrier, qui, dans sa jeunesse, s'étoit livré à toutes ses voluptés. Il se trouva offensé de ce qu'allant prendre l'ordre, l'empereur lui donnoit toujours le mot de Vénus ou de Priape. Ce fut le 24 de janvier qu'il choisit pour exécuter son dessein. L'empereur fut longtemps incertain s'il paroîtroit en public; mais enfin il ne put résister à la curiosité d'assister aux danses & aux chants des jeunes gens qualifiés qu'il avoit fait venir d'Asie pour ses plaisirs. Tandis qu'il leur parloit, Chereas le saisit, & lui enfonça son épée dans la gorge. Un autre tribun nommé *Sabinus* le frapa d'un autre coup dans l'estomac. D'autres conjurés lui couperent les parties honteuses : il expira en implorant vainement du secours. Son corps fut emporté dans les jardins Lamiens où il fut enfoui à demi brûlé. Il étoit âgé de vingt-neuf ans, dont il en avoit régné trois & trois mois & huit jours. Sa femme Césonie fut tuée à ses côtés par un centenier, & sa fille fut écrasée contre un mur. Dès qu'on eut répandu le bruit de sa mort, les plus circonspects n'oserent se livrer à la joie, craignant que par un de ses artifices ordinaires, il n'eût semé lui-même ce bruit pour discerner ses amis d'avec les mal-intentionés. Le sénat résolut de s'afranchir de la tyrannie, & de rentrer dans ses droits. L'assemblée ne fut plus convoquée dans le palais Julia, monument de la servitude; on l'indiqua au Capitole où la mémoire des Césars fut abolie, & leurs temples démolis. *Caligula* étoit grand & chargé d'embonpoint, le front large, les ieux & les tempes enfoncés. Son corps étoit couvert d'un poil épais & rude. Tout en lui manifestoit ses inclinations sanguinaires. Il étoit aussi foible de corps que d'esprit. On prétend que Césonie, pour s'en faire aimer, lui donna un breuvage qui troubla sa raison. Quoiqu'il fût d'un naturel timide, il n'avoit aucune crainte des dieux. De tous les arts, il ne cultiva que l'éloquence où il réussit assez bien. Enorgueilli de ce talent, il invitoit les chevaliers à venir l'entendre, & cette invitation étoit un ordre qu'on n'eût point enfreint impunément. Il se piquoit encore d'être adroit gladiateur, & de bien conduire un chariot. Il excelloit dans la danse

& la musique. Il fut aussi bizâre dans ses habits que dans ses actions. Il paroissoit quelquefois en public avec une barbe d'or, tenant en main la foudre ou le trident, ou le caducée ; & quelquefois il prenoit les attributs de Vénus. Il portoit ordinairement les ornemens de triomphateur & le corselet d'Alexandre qu'il avoit fait tirer du tombeau de ce prince conquérant. Rome, acoutumée à trembler sous ses tyrans, eût laissé ses crimes impunis ; mais elle ne put lui pardoner la résolution de transférer le siége de l'empire à Antioche ou à Alexandrie. Quelques jours avant sa mort, on trouva dans son cabinet des tabletes où étoient écrits les noms de plusieurs sénateurs qu'il avoit condamnés à mourir. La découverte de ce secret accaléra sa mort. Dans l'inventaire de ses meubles, on trouva des cofres pleins de différens poisons. On prétend qu'ils furent jetés dans la mer, & qu'ils en infecterent tellement les eaux, que quelques temps après le rivage fut couvert d'une multitude de poissons morts. Ce récit, qui sans doute est exagéré, prouve du moins combien sa mémoire étoit en horreur. (*T.--N.*)

CALINDA, (*Hist. mod.*) danse des Negres créoles en Amérique, dans laquelle les danseurs & les danseuses sont rangés sur deux lignes en face les uns des autres ; ils ne font qu'avancer & reculer en cadence sans s'élever de terre, en faisant des contorsions du corps fort singulieres & des gestes lascifs, au son d'une espece de guitare & de quelques tambours sans timbre, que des Negres frapent du plat de la main. (*A. R.*)

CALLICRATIDAS, (*Hist. anc.*) général Lacédémonien, célebre par plusieurs victoires remportées sur les Athéniens, fut tué dans un combat naval l'an 405 avant J. C. ; on lui attribue un mot, dont Quinte-Curce fait honeur à Alexandre, qui, en ce cas n'en auroit fait que l'application, ce conquérant étant postérieur de près d'un siecle à *Callicratidas*. L'armée de ce dernier se trouvoit réduite aux dernieres extrémités par le défaut de vivres & d'argent. On prit ce moment pour lui demander une grâce injuste, en lui offrant pour prix une somme considérable ; il refusa la grâce & rejeta la somme. *Je l'accepterois*, lui dit Cléandre un de ses officiers, *si j'étois Callicratidas*. *Et moi aussi*, reprit *Callicratidas*, *si j'étois Cléandre*.

Cette réponse est la même qu'Alexandre fait à Parménion au sujet des propositions de paix de Darius ; elle est fiere & dure, & par-là elle convient mieux au cas où se trouvoit *Callicratidas* qu'à celui d'Alexandre ; Parménion pouvoit n'avoir pas tort de vouloir qu'on acceptât les offres de Darius: Cléandre avoit sûrement tort de proposer de vendre une injustice.

CALLICRETE de Cyane, fille célébrée par Anacréon & par Platon ; elle enseignoit la politique.

CALLIERES, (FRANÇOIS DE) plus connu pour avoir été l'un des plénipotentiaires François au congrès de Riswick, que pour avoir été de l'académie françoise ou pour en avoir été digne par ses ouvrages, qui ne sont pas cependant sans mérite. On en a jugé fort diversement. Quelqu'un a dit de son traité de la maniere de négocier avec les souverains *qu'il ne prouvoit pas*, *que M. de Callieres sût négocier ni écrire*. C'est pourtant un de ses ouvrages les plus estimés. Persone au contraire ne connoît son *panégyrique de Louis XIV*, auquel Charpentier, ami du panégyriste & flateur du héros, appliquoit ce qu'on avoit dit autrefois d'Alexandre & de son portrait fait par Apelles, que *l'Alexandre de Philippe étoit invincible & l'Alexandre d'Apelles inimitable*. Le traité *de la science du monde* est aussi un des ouvrages de *Callieres* qui ont eu de la réputation dans leur temps. On a encore de lui un *traité de la maniere de parler à la cour*. Tous ces titres ont peut-être le défaut d'afficher un peu de prétention. Se piquer de *savoir le monde*, de *savoir la cour* étoit un ridicule assez commun du temps de Louis XIV, & dont Moliere se moque dans plusieurs endroits de ses comédies. Ce sont-là de ces choses qu'il faut tâcher de savoir si on peut ; mais qu'il ne faut pas se piquer de savoir ni entreprendre d'enseigner, ou du moins il faut que ce soit sous des titres plus modestes. On a encore de *Callieres* des poésies à peu près semblables, un traité du bel esprit, un recueil de bons mots & de bons contes : M. de *Callieres* fut secrétaire du cabinet. Il étoit né à Thorigny au diocêse de Baïeux ; il mourut le 5 mars 1717 âgé de soixante-deux ans.

Nous ignorons si, comme on le dit dans le dictionaire de M. l'abbé l'Advocat, Jean de *Callieres* auteur de la vie du duc de Joyeuse, capucin, & de celle du maréchal Jacques de Matignon, étoit pere de François de *Callieres*.

CALLIMAQUE, (*Hist. litt. anc.*) grand poëte, qui n'a fait que de petits ouvrages, & qui disoit qu'*un grand livre est un grand mal*, comme la Fontaine a dit depuis :

> Les grands ouvrages me font peur.

Il ne reste de lui que quelques épigrammes & quelques hymnes. Il avoit dans l'antiquité une grande réputation pour l'élégie. M. de la Porte du Theil, de l'académie des belles lettres, a donné en 1776, une nouvele édition du texte grec de *Callimaque* avec une traduction françoise. Catulle a traduit en vers latins le petit poëme de *Callimaque de la chévelure de Bérénice*. *Callimaque* étoit de Cyrene, il fut garde de la bibliotheque de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte. Il vivoit environ deux cents quatre-vingts-ans avant J. C.

CALLINIQUE, (*Hist. du bas empire*) inventeur du feu grégeois, dont l'empereur grec Constantin Pogonat, se servit pour brûler la flote des Sarasins ; cette découverte fut faite vers l'an 670. *Callinique* étoit d'Heliopolis en Syrie.

CALLINUS, (*Hist. litt. anc.*) ancien poëte auquel quelques auteurs attribuent l'invention du vers élégiaque. On croit qu'il vivoit environ 776 ans avant J. C.

CALLISTHENE, (*Hist. anc.*) disciple & parent d'Aristote, suivit Alexandre dans ses expéditions dont il étoit chargé d'écrire l'histoire : c'étoit un philosophe dont la vertu austere déplut aisément à la cour d'un conquérant aveuglé par la fortune ; il refusa de l'adorer, ce fut-là son plus grand crime, & ce crime fut puni de mort. (*Voyez* l'article ALEXANDRE.) M. l'abbe Sévin a fait sur la vie & les ouvrages de *Callisthene* des recherches insérées dans les mémoires de littérature, tome 8, pages 126 & suivantes. Longin & Cicéron ont beaucoup parlé des ouvrages de ce philosophe, dont il ne nous reste que quelques fragmens. Piron a fait du même *Callisthene* le héros d'une de ses tragédies. *Callisthene* étoit né à Olynthe dans la Thrace, environ 365 ans avant l'ere chrétiene.

CALLIXTE *ou* CALIXTE, (*Hist. ecclés.*) est le nom de trois Papes. (Le premier, *S. Callixte*, succéda au Pape Zéphyrin en 219 & mourut le 14 Octobre 224. C'est lui qui fit construire le célebre cimetiere de la voie Appiene. *Callixte* II. Archevêque de Vienne en 1083, & Pape en 1119, tint le premier concile général de Latran, en 1123. Il mourut le 1 Décembre 1124. Ce Pontife réunissoit en lui les vertus épiscopales, le savoir & le zele. *Callixte* III de Xavita, diocêse de Valence en Espagne, élu Pape en 1455, mourut le 6 Août 1458. Ce Pape joignit la vertu à la science.

CALLOT *ou* CALOT, (JACQUES) (*Hist. mod.*) dessinateur & graveur, apartient à l'histoire des arts ; nous considérerons seulement en lui l'homme & non l'artiste, & nous ne citerons qu'un seul trait de son caractere ; il étoit né à Nancy, par conséquent sujet du duc de Lorraine ; Louis XIII l'avoit appelé à Paris pour dessiner le siége de la Rochelle & celui de l'île de Ré. Ayant pris Nancy en 1633, & regardant *Calot* comme devenu françois, il le chargea de dessiner le siége & la prise de Nancy. *Je me couperois plutôt la main*, répondit *Calot*, *que de rien faire contre l'honeur de mon pays & de mon prince*. Louis XIII approuva ce refus, & dit : *Le duc de Lorraine est heureux d'avoir de tels sujets*. Il eût pu ajouter : *Et de les mériter*. *Calot* retourna dans son pays, & y mourut en 1635. Il étoit né en 1539.

CALMET, (dom AUGUSTIN) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin, célebre par sa *Bible* & ses autres travaux sur l'Écriture sainte ; par son histoire de Lorraine, & sa bibliotheque des écrivains de ce pays. Son livre sur les apparitions, les revenans, les Vampires & les Broucolaques, présente un résultat important, & assez curieux. Né en 1672, mort en 1757 dans son abbaye de Senones. Dom Fangé, son neveu & son successeur dans son abbaye, a écrit sa vie. La vie d'un religieux savant & retiré est toute entiere dans ses ouvrages.

CALOTE, (RÉGIMENET DE LA). (*Hist. mod.*) La folie occupe toujours un coin dans la tête la plus sage ; mais il est aussi une folie volontaire qui excite quelquefois les sages mêmes à se livrer au plaisir & à la dissipation par les délassemens que procure à l'esprit une *folie gaie & enjouée*, ce qui a donné naissance à plusieurs *sociétés* où l'on affectoit de donner à la raison tous les grelots de la folie.

C'est sans doute dans cette vue que l'on a établi à Pérouse une académie sous le nom d'*Insensés*, une à Pise, sous celui d'*Extravagans*, & une autre à Pesaro, sous le titre d'*Hétéroclites*. Ce fut aussi l'origine *des enfans sans souci*, *de la mere fole*, ou *infanterie lyonoise*, à laquelle a succédé, au commencement de ce siecle, le *régiment de la Calote*.

Selon l'éditeur d'un recueil de pieces du régiment de la *Calote*, ce régiment doit sa naissance à quelques beaux esprits de la cour, qui formerent une société. Ils se proposerent pour but de corriger les mœurs, de réformer le style à la mode en le tournant en ridicule, & d'ériger un tribunal opposé à celui de l'académie françoise. Les membres de cette compagnie ayant prévu qu'on ne manqueroit pas de les accuser de légéreté sur la difficulté de leur entreprise, jugerent à propos de prendre une *calote* de plomb pour emblême, & le nom de *régiment de la Calote*. Voici quelle en fut l'occasion.

Vers la fin du regne de Louis XIV, M. de Torsac, exempt des gardes du corps, M. Aymon, porte-manteau du roi, & divers autres officiers, ayant un jour fait mille plaisanteries sur un mal de tête auquel l'un d'entr'eux étoit sujet, proposerent une *calote* de plomb au malade. La conversation s'étant échaufée, ils délibérerent de créer un régiment, uniquement composé de persones distinguées par l'extravagance de leurs discours ou de leurs actions. Ils le nommerent *le régiment de la Calote*, en faveur de la *Calote* de plomb, & d'un consentement unanime le sieur Aymon en fut aussi-tôt élu général. Cette burlesque saillie fut poussée si loin, que l'on fit faire des étendards & fraper des médailles sur cette institution. Il se trouva des beaux esprits qui mirent en vers les brevets que le régiment distribuoit à tous ceux qui avoient fait quelque sotise éclatante.

L'étendard de ce régiment représentoit l'image de la folie assise sur son trône, surmonté des armoires de la *calote* ; aux quatre angles de l'étendard on voyoit quatre queues ou fanons parsemés de papillons de toutes couleurs, avec un sautoir formé dans le premier quartier d'une marote & d'un éventail pour les femmes ; dans le second, d'une marote & d'une épée, symbole du régiment ; dans le troisieme, d'une marote & d'une palme pour les écrivains dignes d'être enrôlés ; & dans le dernier, d'une marote & d'une harpe,

emblêmes des poëtes qui ont mérité le même honeur. La trabe ou le bâton étoit surmonté d'un croissant.

Les armoiries étoient un emblême parlant du caractere & de l'emploi de ce célebre régiment. L'écusson d'or au chef de sâble chargé d'une lune d'argent & de deux croissans opposés de même métal. L'écusson chargé en pal du sceptre de Momus, semé de papillons sans nombre, de différentes couleurs, est couroné d'une *calote* à oreillons, dont l'un est retroussé, & l'autre abaissé. Le fronton de la *calote* est orné de sonetes & de grelots indifféremment atachés; elle a pour cimier un rat passant, surmonté d'une girouete pour en marquer la solidité; les armes ont pour support deux singes, ce qui dénote l'innocence & la simplicité: l'un est habillé en militaire, & l'autre en robe & en collet, tenant un mémoire à la main. Au dessus du support sont deux cornes d'abondance en lambrequins, d'où sortent des brouillards sur lesquels sont assignées les pensions du régiment; au haut de ces armes voltige une oriflamme avec cette divise: *Favet Momus, luna influit*.

Cet étendard, ainsi que les armoiries, sont de l'invention du sieur Aymon, général; elles sont représentées avec le portrait de l'auteur dans le poême calotin du conseil de Momus. On ne sera pas fâché de voir la description de ces armoiries en style calotin dans les lettres patentes données pour faire fraper la médaille du régiment:

Le noble écu de la *calote*,
Portant en pal une marote,
Le champ semé de papillons,
Les plus légers des oisillons;
Le chef, comme noble partie,
Aura la lune dans son plein,
Cet astre qui du genre humain
Regle la conduite & la vie,
Dont les croissans aux deux côtés
Marqueront les variétés.
Une *calote* à double oreille,
En couvrant le chef à merveille;
Servira de timbre à l'écu.
Sur ce casque plein de vertu,
D'où pendront grelots & sonete;
Sera plantée une girouete
Légere & tournant à tout vent,
Ayant au pied le rat passant;
Pour lambrequins, une fumée
D'un des plus fins brouillards formée;
Deux singes gémeaux & très-forts
Feront à côté les supports;
Mais quoique pareils en nature,
Ils seront divers en vêture:
L'un portera manteau, collet;
L'autre, la bote & le plumet,
Image de la gent occupée,
Tant à la robe qu'à l'épée.
Ordonons qu'on y mette aussi,
Comme pour devise & pour cri,
„ La lune nous conduit, Momus nous favorise „.
Vers renfermant doctrine exquise,
Et duquel vers tout calotin
Se souviendra soir & matin.

On fit fraper un sceau & plusieurs médailles, où, d'un côté, Momus étoit assis sur un nuage, avec la légende: *C'est régner que de savoir rire*; & de l'autre, les armoiries. On voulut que chaque frere, de quelque qualité qu'il fût, portât le médaillon ataché à la boutoniere, même les cordons bleus, car l'ordre de Momus n'est incompatible avec aucun autre. On devoit sur-tout porter le médaillon dans les temps de frairie, auxquels la compagnie s'assembloit. Voici comme s'expriment là-dessus les mêmes lettres patentes:

De l'avis donc des calotins,
(Autrement freres de la joie)
Ordonons au sieur Roëttierins,
Le graveur de notre monoie,
De graver avec beaucoup d'art
Le grand dieu Momus d'une part,
Assis sur un léger nuage,
Et montrant un riant visage,
Avec ces beaux mots à l'entour:
„ C'est régner que de savoir rire „:
Mots que la ville & que la cour
Devroient à tous momens redire.
Quant au revers, on y verra,
Autant que l'art le permettra,
Le noble écu de la *calote*, &c.
Voulons de plus que chaque frere
Porte le susdit médaillon,
Tant en or, qu'argent, bronze & plomb,
Du côté de la boutoniere.
Entendons que tout cordon bleu,
Noir, rouge ou de couleur bizâre,
Tel que celui de S. Lazare,
Se dise, par un noble aveu,
„ Frere de la chevalerie „,
Sur-tout dans le temps de frairie,
Temps auquel l'aimable Comus,
Suivi de Bacchus, de Cythere,
Ordone de la bonne chere
En maître d'hôtel de Momus.
Sur ce, mes chers freres, je prie
Le grand dieu de la raillerie
Qu'il vous donne joie & santé.
Le tout conclu, fait, arrêté
Près notre grand'chancélerie,
Au mois que la féve est fleurie,
Scellé, signé de notre nom,
De Torsac, & *par moi Aymon*.

Plusieurs persones de distinction se rangerent sous les étendards du régiment, & chacun se faisoit une occupation sérieuse de relever, par des traits de raillerie, les défauts des gens les plus considérables, & les fautes qui leur écha

poient. Cet établissement ayant fait du bruit, on voulut d'abord le saper par les fondemens, mais il para tous les coups qu'on lui porta, mal-gré le crédit de ceux qui s'intéressoient à sa destruction, & les assauts redoublés de ses ennemis ne servirent qu'à le rendre plus florissant. Le régiment grôssit en peu de temps; & la cour & la ville lui fournirent un nombre considérable de dignes sujets.

Louis XIV ayant été informé de la création de cette plaisante milice, demanda un jour au sieur Amyon s'il ne feroit jamais défiler son régiment devant lui: *Sire*, répondit le général des calotins, *il ne se trouveroit persone pour le voir passer*. C'est apparemment cette anecdote qui a donné lieu au poême du *Conseil de Momus*, & de la *Revue du régiment*, imprimé à Ratopolis en 1730.

Le colonel Aymon remplissoit parfaitement les engagemens de sa charge, lorsqu'il la quita assez brusquement par un principe d'équité qui lui fit honeur. Pendant que les alliés assiégeoient Douay, M. de Torsac étant chez le roi, s'avisa de dire, qu'avec trente mille hommes & carte blanche, non seulement il feroit lever le siége aux ennemis, mais aussi qu'il reprendroit en quinze jours toutes leurs conquêtes depuis le commencement de la guerre. M. Aymon, qui entendit cette bravade, lui céda sur le champ son bâton de commandant; & depuis ce temps, M. de Torsac a été général du régiment jusqu'à sa mort, qui ariva en 1724. On trouve cette anecdote dans son oraison funebre, qui a été imprimée, & qui a fait beaucoup de bruit. C'est un tissu des plus mauvaises phrases des harangues prononcées à l'académie françoise, des lettres du chevalier d'Her. . . . . des éloges de Fontenelle, de sa pluralité des mondes, &c. &c. qu'on a cousues ensemble fort adroitement. Elle est intitulée: *Éloge historique d'Emmanuel de Torsac, monarque universel du monde sublunaire, & généralissime du régiment de la* Calote, *prononcé au champ de Mars & dans la chaire d'Érasme, par un orateur du régiment*.

Cette piece est d'autant plus excellente en son genre, qu'elle est une satyre très-juste & très-ingénieuse du style précieux que plusieurs membres de diverses académies cherchoient à mettre en vogue; il étoit difficile qu'elle plût à tout le monde, sur-tout à quantité de savans dont elle tournoit les ouvrages en ridicule. On trouva le moyen de la faire interdire, & les exemplaires en furent saisis. Le sieur Aymon, qui, en quitant sa place de général en étoit devenu le secrétaire, ayant appris cette nouvele, se rendit en toute diligence chez M. le maréchal de Villars, & lui dit en l'abordant: „ Monseigneur, depuis qu'Alexandre „ & César sont morts, nous ne reconoissons „ d'autres protecteurs du régiment que vous; on „ vient de saisir l'oraison funebre du sieur de Tor- „ sac, notre colonel, & d'arrêter par-là le cours „ de sa gloire & de la nôtre; qui y est inté- „ ressée; c'est pourquoi, monseigneur, je viens „ vous supplier de vouloir bien en parler à M. „ le garde des sceaux, qui m'a acordé la permis- „ sion de faire imprimer ce discours „. En même temps il montra cette permission au maréchal, qui ne put s'empêcher de rire d'une pareille sollicitation. Il en parla au garde des sceaux, qui donna main-levée de l'oraison funebre, en disant *qu'il ne vouloit pas se brouiller avec ces messieurs*. Aussi-tôt le sieur Aymon courut triomphant annoncer cette nouvele au libraire chez lequel on l'avoit saisie, & tout fut rendu.

Cette victoire ne contribua pas peu à accroître la gloire du régiment, qui fit bientôt des progrès considérables: ce qu'il y a de remarquable, c'est que, par une doctrine diamétralement opposée à celle des autres compagnies de la république des lettres, les persones qui avoient été l'objet des brocards des fondateurs du régiment de la *Calote*, s'y firent enrôler, ce qui les mit en droit de se revancher des railleries qu'ils avoient essuyées.

„ Il n'y a pas un sujet, même parmi les grands, continue l'auteur des mémoires cités „ qui n'y „ soit enrôlé, dès qu'on trouve en lui les talens „ propres à cette milice. Cependant on n'y ad- „ met que ceux en qui ces talens ont un certain „ éclat, sans aucun égard à leur condition, ni „ aux sollicitations de leurs amis. Il faut d'ail- „ leurs que ce soient des gens d'esprit, les sots „ en sont exclus. Lorsque quelqu'un est reçu „ dans le corps, c'est l'usage qu'il fasse à l'as- „ semblée un discours en vers, dans lequel il „ met ses propres défauts dans tout leur jour, „ afin qu'on puisse lui donner un poste conve- „ nable „.

Cette observation ne regardoit que la premiere société des calotins, composée des éleves choisis de Momus, & qu'on pouvoit regarder comme *l'état-major du régiment*. Mais les soldats qui forment le grôs de la troupe étoient choisis indistinctement parmi les particuliers nobles & roturiers qui paroissoient se distinguer par quelque folie marquée, ou par quelques faits ridicules, ou par quelques ouvrages repréhensibles. On devine assez que les engagemens de ses soldats étoient involontaires, & que presque tous les calotins étoient enrôlés par force. „ On ne solli- „ cite ni les pensions, ni les emplois dans cet „ équitable corps, dit l'éditeur des mémoires, „ parce que tout s'acorde au mérite & rien à la „ faveur. Les brevets sont distribués *gratis*, tant „ en vers qu'en prose. Les secrétaires du régi- „ ment n'y pouroient suffire, si des poëtes auxi- „ liaires ne leur prêtoient de généreux secours, „ en travaillant *incognito* à l'expédition des bre- „ vets. Ils poussent même le zele pour le régi- „ ment jusqu'à lui procurer des sujets auxquels „ on ne pensoit pas, & qui sembleroient désho- „ norer le corps par leur mérite & leur sagesse. „ Mais on ne s'en raporte pas toujours au choix

„ de ces poëtes inconnus ; ils sont obligés d'en
„ donner des raisons, dont les commissaires exa-
„ minent la solidité „.

Cette liberté des poëtes étrangers donna lieu à un arrêt du conseil du régiment contre la fausse édition des brevets & autres réglemens supposés :

Nous, par la grâce de Momus,
De ses décrets dépositaires
À tous sacriléges abus
Mort ou châtiment exemplaire.....
Ordonons que ces faux écrits
Bifés, déchirés & proscrits,
Mis au grêfe de la *calote*,
Soient brûlés solemnélement
Par le boureau du régiment.....
Leur défendons à l'avenir
De répandre aucun exemplaire
De *brevet* ou de *réglement*,
Même émané directement,
Qu'il n'ait la forme nécessaire
Et ne soit juridiquement
Muni du sceau du régiment.

Il est certain qu'une pareille précaution eût conservé la société des calotins, qui étoit fort utile. Leur critique s'adressoit principalement aux fautes relatives au bon sens & au langage : elles ne rouloient d'ordinaire que sur les jeux d'une folie innocente & ingénieuse ; quelquefois elles alloient plus loin, lorsque le bien public sembloit demander qu'on démasquât certains personages, & qu'on passât les bornes que les fondateurs du régiment s'étoient prescrites. Nous leur avons peut-être l'obligation d'avoir tourné en plaisanterie des disputes qui pouvoient devenir trop sérieuses.

Pour donner une idée du bien que pouvoit faire la *calote*, j'ai cru devoir raprocher quelques anecdotes, qui ont donné lieu aux plus fameux brevets.

On crut devoir punir le satyrique Gacon de sa bâssesse à ne louer que les gens en place, qui pouvoient payer ses vers, en lui donnant un brevet de fabricateur de lettres patentes.

Sachant que le rimeur Gacon,
Homme connu sous l'Hélicon,
Par des traits de fiel & de bile,
Auroit voulu changer de style,
Louer nombre d'honêtes gens,
Qui, très-contens de son encens,
Lui refuserent leur service;
De peur que son encens payé,
Ne parût être mendié....
Il crut qu'en louant certain homme, (Law)
Qu'en mal aujourd'hui l'on renome,
Ce seroit un fort bon moyen
Pour pouvoir ratraper le sien.
Alors tout ainsi que bien d'autres
Dignes d'entrer parmi les nôtres,
Il vint, l'encensoir à la main,
Encenser ce héros forain
Dont il reçut pour récompense,
En soixante souscriptions,
Cinquante mille écus de France
Qu'il changea en actions,
Pour jouir de *la dividende*
Sur laquelle comme un prieur
Pourvu d'une riche prébende,
Il poura vivre avec honeur....
À ces causes vu la marote,
Nous admétons ledit Gacon
Pour chanter le los & le nom
De tous héros de la *calote*.
Lui défendons d'offrir encens
Qu'à ces héros vrais & sublimes, &c. &c.
Nous le créons par ces présentes
Seul fabricateur des brevets
Dont nous honorons nos sujets, &c. &c.

Gacon se vengea en acceptant l'emploi, & en distribuant des brevets satyriques.

L'abbé Terrasson avoit répandu dans le public trois ou quatre petits livrets de sa façon, par lesquels il prétendoit prouver la solidité & l'utilité du systême, on l'accusa d'avoir réalisé dans le temps qu'il disoit à ses meilleurs amis que les actions étoient un véritable Pérou, & qu'il falloit les garder. On lui donna un brevet d'arpenteur & de calculateur du régiment de la *Calote*.

Donnons à l'abbé Terrasson,
Homme docte en toute façon,
La charge de grand arpenteur,
Mesureur & calculateur
Des espaces imaginaires.....
Et d'autant que ce grand génie
Tient bon, & n'a point déguerpi
De la nouvele colonie
Établie au Mississipi
Mal-gré tout esprit incrédule
Qui le traitoit de ridicule,
Lui soumettons ce grand pays
Pour en mesurer l'étendue
Et tous les fonds avec leur prix.
Espérons que *la dividende*
En sera plus sûre & plus grande
Sur le raport qu'il en fera,
Et que l'on communiquera
Aux calotins actionaires,
Lesquels n'ont point réalisé
Comme certains millionaires,
Peuple avide & bien avisé, &c. &c.

Il faut joindre à cette lecture le brevet de contrôleur général des finances du régiment, acordé au sieur Law, qui a ruiné la France.

Là de tous pays & provinces.....
Accouroient, comme des essaims,

Mal-gré vent, grêle, pluie & crote,
Pour y jouer à la marote
Les beaux & bons deniers comptans
Contre des valeurs calotines
Dont la France & terres voisines
Se pouront souvenir long-temps...
Lui donnons pour profits & droits,
Pensions, gages & salaires,
Le quart de tous les angles droits
Que couperont les commissaires
Au papier qui sera visé,
Et duquel en homme avisé
Il a si bien grôssi le nombre
Que la France y seroit à l'ombre,
Si tous les billets rassemblés,
Et les uns aux autres collés,
On en pouvoit faire une tente.
Au surplus de ladite rente,
Lui donnons notre grand cordon
Passant de la droite à la gauche,
Ainsi qu'une légere ébauche
De sa droiture dont le fond
Va si loin que Terrasson même,
Grand calculateur du systême,
Ne pouroit pas le mesurer, &c.

Gacon décerna un brevet fort plaisant à l'académie des inscriptions, au sujet de l'inscription de la fontaine du palais royal: *Quantos effundit in usus!*

En effet ces quatre paroles
Quantos effundit in usus!
Bien loin d'être des sons frivoles,
Nous font voir, *per omnes casus*,
Combien cette illustre fontaine
Est utile à la vie humaine,
Tant pour abreuver les chevaux,
Les mulets, les chiens & les ânes,
Qu'à laver linges & drapeaux
Servans aux usages profanes.
La rue & quartier Fromenteau (1)
Exigent abondance d'eau
Pour purifier eaux croupies,
Plus sales encore que roupies.
Item, pour laver les bassins
Que l'on présente aux médecins,
Pour rincer verres & bouteilles
Et quantité d'autres merveilles
Dont cette source abondera,
Et dont le mercure sera
Une liste des plus galantes.
Voulons que nos troupes passantes
Tombent dans l'admiration
En lisant cette inscription;
Ainsi qu'elle-même l'ordone,
Vu que les quatre mots finis,
On y voit en haute colonne
Le *punctum admirationis!...*
Plus, consentons que les médailles
Quitent le goût des antiquailles
Qu'elles ont eu par ci-devant,
Et qu'a proscrit ce corps savant,
Auquel pour gages & salaires
Des services qu'en espérons,
Outre nos faveurs honoraires
Déléguons la moitié du fond
Sur les vapeurs que la science
Nous fournit en grande abondance
Du depuis qu'au Louvre habitant
Ce corps aussi beau qu'important,
S'arrogeant le ton despotique
Ferme la bouche à la critique
Et se met à l'instar des rois
Au dessus de toutes les loix, &c. &c.

(1) Cette rue abonde en filles de joie.

Ces derniers vers font allusion à la défense que M. de la Motte fit faire aux comédiens italiens, de jouer la critique de Romulus, tant qu'on joueroit sa piece.)

(L'auteur de cet article trouve ce brevet *fort plaisant*. Plaisant, soit. La critique au moins n'en est pas fort juste. Gacon avoit *la rage, & non l'art de médire*, & étoit trop étranger à la matiere dont il s'agit, pour avoir le droit d'en parler.)

Les pieces de ce genre faites pour Destouches, pour les empyriques, pour le maréchal de Villars, le brevet d'inscripteur pour le P. Colonia, celui d'historiographe pour le P. Daniel, & plusieurs autres, mériteroient d'être transcrits en entier, ainsi que l'arrêt pour recevoir les Hollandois dans les troupes de la *Calote*, en qualité d'auxiliaires.

La satyre se dònna peu à peu des libertés qui parurent dangereuses au gouvernement. Outre cela étant devenue un peu trop publique & trop hardie, par les fréquentes réimpressions des brevets, entre lesquels il s'en trouvoit un trop grand nombre, que l'on adressoit aux premieres persones du royaume, on crut qu'il étoit temps de la supprimer; &, pour arrêter la trop grande liberté des faiseurs de brevets, on fit, non seulement des recherches & des saisies, mais on emprisona même quelques-uns de ceux qui se mêloient d'en composer ou de les répandre. Ajoutons qu'on étoit vivement piqué de l'avide curiosité du public, & encore plus des railleries auxquelles les brevets donnoient occasion, sur-tout ceux qui ataquoient les gens par des endroits vifs & sensibles, ou sur des fautes capitales, dont les taches passoient à la postérité par le moyen de l'impression, & devenoient éterneles. Il n'est pas hors de propos de raporter à cette occasion un exemple de sensibilité assez remarquable, pour mériter d'avoir place ici.

En l'année 1725, le roi de Prusse (Frédéric II du nom) qui, pendant le temps de son regne, a

toujours eu une attention extraordinaire à former des régimens composés des plus grands hommes & des mieux faits de l'Europe, obtint de S. M. T. C. la permission d'en lever en France, & principalement à Paris, où la permission fut, dit-on, affichée publiquement. On ne manqua pas de saisir une occasion si glorieuse à la *calote*, & en même temps si digne d'elle. Il parut aussi-tôt un arrêt burlesque de la part de la *calote*, par lequel elle ordonoit la levée de régimens composés des plus grands hommes du royaume. Après y avoir détaillé, d'une maniere assez comique, les avantages d'une haute taille, on finissoit l'arrêt par ces vers:

Voulons que l'on se conforme
Pour la hauteur & la forme
Au cordeau des enrôleurs;
Et pour animer les cœurs
De ces nouveles milices,
Leur donnons pour leurs épices
Vingt-cinq mirlitons de poids,
Ou cent écus navarrois,
Qu'ils recevront sur la mousse
Qu'océan, quand il rebrousse,
Laisse aux rives de Stettin.
Fait au conseil calotin,
L'an mil-sept-cent-vingt-cinquieme
Et d'octobre le quinzieme.

Le brevet fut trouvé plaisant; mais la raillerie déplut à S. M. P., d'autant plus que ses sujets commençoient d'en rire tout haut. La vente & la lecture des brevets fut défendue à Berlin. On juge aisément que des raisons à peu près pareilles, contribuerent à les interdire dans le pays de leur naissance.

On ne voit rien aujourd'hui qui ressemble ni à la mere fole, ni au régiment de la *Calote* (1). Mais la médisance & la satyre n'en sont pas moins à la mode. Les différentes passions qui agitent l'esprit humain dans les diverses situations où il se trouve pendant la vie, sont la véritable origine de la médisance, & ensuite de la satyre & de la censure. On ne doit pas être surpris que les hommes s'y laissent aller si aisément, & qu'ils aient plus ou moins de disposition à railler ou satyriser ceux qui les maltraitent, ou qui les choquent, ou qui leur déplaisent. Avec cela, tel est le génie des hommes, que quand même ils louent ce qui mérite d'être loué, ils se réservent toujours de quoi reprendre, de quoi blâmer. La plus légere faute, la moindre démarche change leurs idées; alors le blâme l'emporte, & le penchant à la satyre se dévelope. Supérieurs, égaux, inférieurs, tout passeroit en revue devant eux, si l'on n'arrêtoit leur licence.

De tous les peuples de l'Europe, l'Anglois est celui qui, jusqu'à présent, a le mieux conservé la liberté de la langue & de la plume; ailleurs on parle, on chansone encore: mais on est borné à certains objets, franchit-on ces bornes, c'est sans se faire connoître. Le François a ses vaudevilles; il lui faut cela pour le consoler & pour lui faire oublier ses chagrins ou sa misere. On peut lui appliquer ce vers d'Horace:

Cantabit vacuus coram latrone viator.

Ce caractere d'esprit fournit aux François une source inépuisable de saillies qui dissipe leur mauvaise humeur, & les ramene tout d'un coup de la tristesse à la joie. De ces saillies qui pour l'ordinaire sont aussi plaisantes qu'ingénieuses & originales, on voit naître continuélement des chansons, des vaudevilles, qui amusent agréablement le public, & les divertissent eux-mêmes. Heureuse disposition qui donne une insensibilité qu'on peut dire *raisonable*, puisque rien n'est plus digne de la raison que l'art de diminuer les soucis, & la recherche des moyens qui peuvent procurer la tranquillité à une vie de courte durée. On doit à cette disposition l'humeur sociable, l'enjoument & la véritable urbanité, qui dispose à la raillerie & à une satyre gaie & plaisante, qu'on pouroit appeler une satyre sociable, parce qu'elle est l'effet d'une humeur libre & enjouée, qui, loin d'interrompre la société, l'entretient, la divertit, & souvent même la corrige par ses railleries*: ridendo dicere verum quid vetat*. La joie, l'amusement & le plaisir, sont par-tout les principes des sociétés d'amitié, des assemblées, des spectacles, des conversations, des coteries, &c. Persone n'en doute; mais a-t-on bien remarqué que la raillerie & la critique y sont toujours de la partie, que souvent même il *doit y entrer un sel satyrique*, qui réjouit les plus sérieux; que sans ce sel, tout y languit; que les esprits qui sont dans le sang, étant plus animés & plus subtils sous un ciel serein, dans un air pur, au milieu d'une belle saison, ou dans quelque circonstance agréable, manquent rarement alors de conduire l'imagination de la plaisanterie à la raillerie, & à des saillies satyriques. Cela se remarque dans tous les endroits où l'on a coutume de s'assembler pour se divertir, cabarets, guinguetes, & dans les lieux destinés aux spectacles. Cela se remarque aussi dans

(1) Pasquin & Marforio, si célebres en Italie, ne leur ressemblent que par une liberté satyrique, souvent si odieuse & si excessive, qu'elle irrite même ceux qu'elle n'ataque pas. Pasquin, qui a donné son nom à ces satyres & libelles diffamatoires que l'on appele *Pasquinades*, & Marforio sont deux statues que l'on voit encore à Rome. Marforio est un mot corrompu de *Martisforum*, nom du quartier où se voit cette statue. Pasquin a pris le sien d'un railleur fort plaisant, grand diseur de bons mots & fort satyrique, chez qui s'assembloient les gens de ce caractere & les nouvellistes dont le génie est d'ordinaire satyrique & emporté. Les coups de langue qui se donnoient dans la boutique de cet artisan, acquirent le nom de *pasquinades*, dit *Misson*, & insensiblement on lui attribua tout ce qui se disoit de piquant & de satyrique dans la ville, pour mieux persuader que ces mots piquans venoient de lui, on les affichoit sur une statue qui étoit à sa porte, & peu à peu cette statue prit le nom de *Pasquin*. *Voyez les Memoires de Sallengre*.

les sociétés d'amitié les plus régulieres; & enfin, dans les parties qui sont à la campagne, où l'on trouve encore d'agréables restes de la premiere liberté.

La poésie donne du tour & de l'agrément à la raillerie; & pour la produire, il faut que l'imagination soit échauffée. Qu'est-ce qui pouroit la mieux échaufer que la joie & le plaisir? On ne doit donc pas être surpris que la poésie ait acompagné les jeux & les badinages dès la premiere enfance du monde; mais on s'est servi d'elle avec plus ou moins de délicatesse, selon le temps. On en a usé à son égard suivant le temps & selon son génie, ou le goût du siecle. (*M. Beguillet.*)

(Π) CALPHURNIUS (Jean) de Bresse, suivant quelques-uns, & suivant d'autres, des montagnes de Bergame, fut un de ces savans du XV[e] siecle, qui se rendirent célebres par leurs disputes avec les littérateurs leurs contemporains. Le désir de dominer dans la littérature a toujours été fatal aux savans; & chaque siecle a vu des hommes estimables par leurs connoissances perdre la gloire qu'ils méritoient, par les bassesses auxquelles les entraînoit la jalousie la plus détestable, s'acharner les uns contre les autres, & se charger d'injures comme la populace. *Calphurnius* ne fut pas de ce nombre; mais il fut exposé à l'envie d'un Grammairien, nommé Raphaël Reggio qui en voyant *Calphurnius* remplir en 1486 la chaire de Belles Lettres à Padoue qu'il avoit lui-même occupée pendant quelques années, vomit contre lui les outrages les plus grôssiers, & même sans épargner la calomnie. Cependant quelques autres écrivains de ce temps-là nous peignent bien différemment le caractere de *Calphurnius*: c'étoit, suivant eux, un homme de mœurs irréprochables, d'un caractere affable, avec de grandes connoissances dans les langues Greque & Latine, mais dont la fortune ne répondoit pas au mérite. Il mourut à Padoue en 1503, & légua ses livres aux chanoines de S. Jean de Verdara. On peut voir, sur des commentaires qu'il fit de quelques auteurs anciens, & de quelques autres ouvrages qu'il composa ainsi que sur sa Vie, l'essai de Littérature Bressane par M. le Cardinal Querini (Vol. II. pag. 19. &c. 289.) & l'Histoire de Littérature Italiene (T. VI. P. II. p. 321.) (*Le Chevalier Tiraboschi.*)

CALPRENEDE, (Gautier de Costes, seigneur de la) gentilhomme ordinaire du roi, fut employé dans des négociations, mais il n'est connu que par ses romans de Cassandre, de Pharamond, sur-tout de Cléopâtre; il ne l'est point du tout par ses pieces de théâtre, dont quelques-unes, telles que le *comte d'Essex*, & *la mort de Mithridate*, ont été refaites par Thomas Corneille & par Racine. Le cardinal de Richelieu ayant entendu la lecture d'une de ses pieces, dit que les vers lui en paroissoient un peu lâches. Ce mot blessa l'orgueil gascon de la *Calprenede*: *Il n'y a jamais rien eu de lâche*, répondit-il, *dans la maison de la Calprenede*. Despréaux a dit de lui dans l'art poétique:

> Tout a l'humeur gascone en un auteur gascon,
> *Calprenede* & Juba parlent du même ton.

CALPURNIE (*Hist. Rom.*) fut la quatrieme des femmes qu'épousa successivement Jules César. Elle étoit fille de Lucius Pison qui succéda à son gendre dans le consulat, en faveur de cette alliance. Épouse tendre & fidele d'un mari volage, elle ne fut occupée que du soin de son bonheur & de sa vie. Elle avertit plusieurs fois César de la conjuration formée contre lui, & le jour même qu'il fut massacré, elle se jeta à ses genoux pour l'empêcher de se rendre au sénat. Après le meurtre du dictateur, elle pouvoit jouir avec éclat de toutes ses richesses; mais occupée de sa vengeance, elle envoya tous ses trésors à Marc-Antoine, pour le mettre en état de punir les assassins. (*T—N*)

CALPURNIUS. *Voyez* Némésien.

CALVERT (George) (*Hist. d'Anglet.*) secrétaire d'état, sous le roi Jacques I, en 1618, établit sous Charles I, des colonies dans le Maryland, & fit chérir les Anglois en Amérique par sa douceur. Mort à Londres en 1632.

CALVIN (*Hist. mod.*) Jean *Cauvin* dont le nom traduit en latin, fit *Calvinus*, & retraduit en françois, fit *Calvin*, naquit à Noyon le 10 Juillet 1509. Gérard *Cauvin* son pere, fut d'abord tonelier à Pont-l'Évêque, ensuite procureur fiscal de l'évêque de Noyon; Jeanne le Franc, sa mere, étoit fille d'un cabaretier de Cambray; destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, *Calvin* eut à douze ans une chapelle dans la cathédrale de Noyon, à seize ans la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après pour celle de Pont-l'Évêque qu'il garda près de cinq ans. Deux fois curé, il ne fut jamais prêtre; erreur de *Calvin*, & désordre du temps. Pendant qu'il étoit curé à Marteville ou à Pont-l'Évêque, il faisoit à Paris ses humanités au collége de la Marche & sa philosophie au collége de Montaigu; il apprenoit les loix à Orléans sous Pierre de l'Étoile, & à Bourges sous le célebre Alciat. Dans la même université de Bourges Melchior Wolmar, Allemand, lui enseignoit le grec, & lui inspiroit les principes du luthéranisme. *Calvin* n'eut jamais d'autre maître de théologie que son parent Robert Olivetan, & que le grammairien Wolmar. Instruit par leurs leçons, il couroit les répandre de village en village, & le seigneur de Linieres, qui prenoit plaisir à l'entendre, disoit: *du moins celui-ci nous dit quelque chose de nouveau*. À vingt-un ou vingt-deux ans *Calvin* donna une consultation en faveur du divorce d'Henri VIII, mais il voulut détourner ce prince du projet d'un second mariage, & il se déclara hautement contre la suprématie. Il vendit sa cure & sa chapelle, & vint dogmatiser à Paris. L'hérésie avoit déja gâgné jusqu'au recteur

de l'université, Nicolas Cop. Il fut cité au parlement sur la dénonciation de deux cordeliers, pour un sermon tout hérétique qu'il avoit prononcé aux mathurins le jour de la toussaints 1533 & que *Calvin* avoit composé. Le recteur ayant reçu des avis secrets d'un membre du parlement, ne comparut point & s'enfuit à Bâle. Le lieutenant criminel Morin alla au collége de Fortet pour arrêter *Calvin* qui y demeuroit, & qui se sauva promptement à Angoulême. La reine de Navarre, sœur de François I, qui connoissoit *Calvin* & qui estimoit ses talens, apaisa ce premier orage. *Calvin* séduisit pour un temps Louis du Tillet, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, frere du gréfier en chef & de l'évêque de Meaux; il erra ensuite de ville en ville, soit dans le royaume, soit hors du royaume, laissant par-tout des traces de son passage. Poitiers & Nérac l'accueillirent & l'écouterent. À Bourges, où il avoit reçu & donné ses premieres leçons, des disciples prêchoient ses erreurs. *Calvin* se croyant oublié du lieutenant criminel Morin, osa revenir à Paris, mais il se hâta d'en sortir, y voyant les bûchers dressés contre les sectateurs de Luther & les siens; il retrouva la même rigueur dans tout le royaume, il quita ce royaume & alla chercher un asyle à Ferrare auprès de la duchesse Renée, femme d'Hercule d'Est, fille de Louis XII. Cette princesse avoit puisé à la cour de François I, son beau-frere, le goût des belles lettres, qui entraînoit au moins l'indulgence pour les opinions nouveles; elle avoit écouté les Luthériens, elle écouta *Calvin*, & *Calvin* la fixa dans sa secte. Le nom de *Calvin* étoit déja d'une célébrité suspecte en Italie. Pendant son séjour à Ferrare, il se déguisa sous le nom de Heppeville, mais ses talens & sa doctrine le trahirent, l'inquisition le menaça, il revint en France, puis il voulut passer en Allemagne, où il parut dans la suite aux dietes & aux conférences, mais où il fut toujours éfacé par Luther, dont il modifioit la doctrine, & dont il détestoit la tyrannie, n'étant pas moins tyran lui-même. Il lui falloit un empire particulier, il s'en fit un à Geneve. Guillaume Farel en étoit alors le principal ministre, il engagea *Calvin* à partager les travaux de sa réforme; *Calvin* avoit peu de grâce & de facilité à parler, il laissa Farel prêcher & se mit à enseigner la théologie qu'il n'avoit pas apprise; Farel tonoit en chaire contre l'Église catholique, *Calvin* écrivoit contr'elle avec beaucoup d'esprit & d'élégance; il fortifioit & augmentoit la révolution qui avoit été faite avant lui par Farel; mais ayant voulu changer trop brusquement des rits auxquels Geneve tenoit encore, & ayant fait manquer la cêne à pâque par son obstination à ne vouloir point d'hosties, il se fit chasser de Geneve; il alla enseigner à Strasbourg, où, pour se consoler, il épousa Idelette de Bure. Elle étoit veuve d'un anabaptiste, il la convertit à sa secte, il en eut un fils qui mourut jeune.

On a dit que ce fils ayant été mordu d'un chien enragé, *Calvin* l'avoit recomandé à saint Hubert, qui guérit ce fils à la fois de la rage & du calvinisme. On a dit qu'on avoit proposé à *Calvin* lui-même de se convertir, & qu'il avoit répondu en soupirant: *Il est trop tard, je me suis engagé trop avant, mais si c'étoit à recomencer, je ne quiterois point la foi de mes peres*. *Calvin* avoit un grand parti dans Geneve, il y fut rapelé; bientôt son crédit éclipsa tout autre crédit, il donna à la religion de Geneve une forme nouvele; il eut aussi la plus grande influence sur le gouvernement civil, il régna en un mot d'autant plus despotiquement à Geneve, qu'il paroissoit favoriser la liberté.

François I avoit secouru les Génevois contre le duc de Savoie alors son ennemi. Les gens qu'il protégeoit à Geneve étoient pour la plupart ses propres sujets qu'il auroit brûlés en France, & qui s'étoient rangés sous les drapeaux de *Calvin*. *Calvin* rassembloit ces françois fugitifs, & il les substituoit aux catholiques que la réforme chassoit de Geneve. Il avoit dedié son livre de l'*institution* à François I. Rien de plus séduisant que la préface de ce livre, elle est faite sur le modele des ancienes apologies de la religion chrétiene présentées aux empereurs; rien de plus ingénieux que ce que l'auteur y dit des peres de l'Église, soit pour les raprocher de la réforme, soit pour excuser la réforme de s'éloigner d'eux quelquefois. Le livre de l'institution a de la méthode & de l'ensemble, mérite qui manque & à chacun des ouvrages de Luther en particulier & à l'assemblage entier de ses écrits, qui n'offre presque rien de systématique. Le parlement de Paris fit brûler ce livre le 14 février 1543.

Les écrits polémiques de *Calvin*, d'un côté contre le concile de Trente & les catholiques, de l'autre contre les luthériens & les diverses sectes de la réforme, sans avoir le mérite de l'institution, ont bien plus de grâce & de douceur que ceux de Luther; *Calvin* paye pourtant trop souvent encore le tribut de grôssiéreté que le genre polémique sembloit exiger au seizieme siecle.

Ce *Calvin* qui, pour son premier ouvrage, avoit commenté le traité de Séneque sur la clémence, & qui dans son livre de l'institution donnoit à François I des conseils de tolérance, est le même qui fit brûler Servet à Geneve pour des opinions foles, il fit trancher la tête à Perrin, citoyen distingué de Geneve, parce qu'il s'alarmoit de l'affluence des François dans cette ville, ou plutôt il les fit périr tous deux, parce qu'ils étoient ses ennemis; Ce même Calvin qui prêchoit la tolérance en sa faveur, exerçoit la persécution contre les autres & à ses violences il joignoit une théorie tout-à-fait conforme: il soutint, ainsi que Théodore de Beze, contre Castalion, qu'il falloit punir de mort les hérétiques, & il fit ôter à ce Castalion, un des plus savans hommes

mes & des plus sages de la réforme, qu'il ne trouvoit ni assez docile ni assez inhumain, une chaire qu'il lui avoit procurée dans le collége de Geneve, puis il le persécuta, & le calomnia. (*Voyez* l'article BOLSEC.)

Cet esprit de dispute & d'intolérance fit échouer le projet que *Calvin* avoit formé d'établir au Brésil une colonie de sa secte. C'étoit sur la fin du regne de Henri II; l'amiral de Coligny, encore catholique à l'extérieur, mais déja calviniste dans l'âme, seconda ce projet, & fit partir quelques vaisseaux sous la conduite de Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, vice-amiral de Bretagne, nouveau calviniste. Les ministres disputerent tant & sur mer & sur terre, qu'ils scandaliserent la colonie, qui se fit catholique, aussi-bien que Villegagnon.

Calvin livra la France aux furies sous les regnes foibles de François II & de Charles IX. Il y aluma la guerre civile comme Luther l'avoit alumée en Allemagne. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy, la bataille de Dreux, l'assassinat du duc de Guise François, & ses suites, furent les fruits de sa doctrine & de ses intrigues. Il mourut au milieu de ces horreurs le 27 mai 1564 à Geneve, âgé de cinquante-six ans. On sait assez quels troubles ses disciples causerent dans la suite en Angleterre & en Écosse sous le nom de Puritains.

Luther & *Calvin* ont par-tout alumé la discorde & détruit la subordination. Ils ont d'ailleurs eu de commun tout ce qui apartenoit à leur siecle & à leur métier de disputeurs, l'arrogance, l'intolérance, ce besoin ridicule de se vanter, ce besoin grôssier de dire des injures. *Calvin* sur ces deux articles s'observoit plus que Luther qui ne s'observoit sur rien; *Calvin* recherchoit la gloire d'une feinte modération; Luther fougueux dans sa *jactance* comme dans ses injures, outroit l'arrogance comme il outroit tout; les louanges que *Calvin* se donnoit, dit M. Bossuet, sortoient par force du fond de son cœur & rompoient violemment toutes les barieres.

Quant aux injures, le même Bossuet dit qu'il eût aimé mieux essuyer la colere impétueuse & insolente de Luther que la froide amertume & la profonde malignité de *Calvin*. Celui-ci étoit un raisoneur plus exact, un écrivain plus correct, & plus élégant; & il apartient à l'histoire littéraire de son siecle; Luther étranger à toute littérature, ne peut être réclamé que par l'école. M. Bossuet lui trouve cependant plus de génie, quelque chose de plus original & de plus vif; il croit que *Calvin* ne l'emporte sur Luther que par l'étude, il doute que le génie de *Calvin* eût été aussi propre à échaufer les esprits & à émouvoir les peuples que celui de Luther. En effet, on doit reconoître entre ces deux hommes la même différence qui se trouve dans tous les arts, soit libéraux, soit méchaniques, entre le génie qui invente, & le génie qui perfectione. Le second plait davantage, mais sans le premier il n'eût peut-être pas existé.

Quant aux mœurs & au caractere, le premier étoit plus aimable & avoit plus d'amis que le second, il cultivoit la société, il se permettoit la gaîté, il goûtoit les plaisirs, sur-tout ceux de la table; *Calvin*, toujours malade, chagrin, plein d'humeur, rongé de vapeurs, étoit sobre, vivoit retiré, ne connoissoit d'autre plaisir que d'écrire & de dominer. Sa religion seche & sévere n'acordoit rien aux sens; sa vie austere & uniforme n'acordoit rien à la société; Geneve, sous sa direction, étoit une ville où rien de libre ni de gai n'étoit admis; persécuteur atroce à l'égard de ses ennemis, précepteur toujours triste à l'égard de ses disciples, on peut se piquer d'être de ses amis par vanité, on n'y fut jamais porté par aucun attrait. *Voyez* l'article BEZE (Théodore de)

N'oublions pas d'observer que le désintéressement de *Calvin* égala au moins celui de Luther; il n'eut jamais que cent écus de gages & n'en voulut pas avoir plus. Lorsqu'il quita Strasbourg pour retourner à Geneve, les habitans de Strasbourg voulurent lui conserver avec le droit de bourgeoisie, le revenu d'une prébende qui lui avoit été assigné chez eux pour ses leçons, il le refusa, & n'accepta que la continuation du droit de bourgeoisie. On ne trouve guere cette vertu dans un pareil degré, que chez les gens en qui l'ambition de dominer sur les esprits, absorbe toutes les facultés & anéantit tout autre désir.

CALVO-GUALBES, (FRANÇOIS DE) (*Hist. de Fr.*) Catalan au service de la France, connu par sa belle défense de Maëstricht en 1676, & par le mot qu'il dit aux ingénieurs, en s'enfermant dans cette place: *Messieurs, je n'entends rien à la défense d'une place; tout ce que je sai, c'est que je ne veux pas me rendre.* En effet il ne se rendit pas, & le prince d'Orange qui faisoit ce siége, fut obligé de le lever le 27 août. Louis XIV disoit qu'il y avoit quatre hommes, que les ennemis respecteroient désormais dans ses places, Montal, Chamilly, Calvo & du Fay; en effet Montal en 1672, avoit fait lever le siége de Charleroi au prince d'Orange le 22 décembre, & en 1677, le 14 août, il fit encore lever au même prince le siége de la même place; Calvo fit lever au même prince le siége de Maëstricht; Chamilly ne lui remit la ville de Grave le 26 octobre 1674, qu'après quatre-vingt-treize jours de tranchée ouverte, & que faute de poudre; & du Fay ne remit de même Philisbourg au duc de Lorraine le 17 septembre 1676, qu'après soixante & dix jours de tranchée ouverte. Calvo né à Barcelone en 1627, mourut à Deins en 1690.

CALUMET, s. m. (*Hist. mod.*) grande pipe à fumer, dont la tête & le tuyau sont ornés de figures d'animaux, de feuillages, *&c.* à l'usa-

ge des sauvages du nord. Le *Calumet* est aussi parmi eux un symbole de paix. (*A. R.*)

CAMBDEN *ou* CAMDEN, (GUILLAUME) (*Hist. d'Angleterre*) historien célebre qu'on a nommé le *Strabon*, le *Varron* & le *Pausanias* de l'Angleterre. La reine Élisabeth le fit roi d'armes du royaume. Il a fondé une chaire d'histoire dans l'université d'Oxford. Ses principaux ouvrages sont; 1°. sa description des îles britanniques, intitulée: *Britannia*. On a dit à l'occasion de cet ouvrage, où l'auteur paroît plus instruit de ce qui concerne l'Angleterre que de ce qui regarde l'Écosse, & plus de ce qui regarde l'Écosse, que de ce qui concerne l'Irlande, qu'il avoit deux bons ieux pour voir l'Angleterre, un œil seulement pour voir l'Écosse, & qu'il n'en avoit point pour voir l'Irlande:

Perlustras Anglos oculis, Cambdene, *duobus*,
Uno oculo Scotos, *cæcus Hibernigenas*.

2°. Un recueil des historiens d'Angleterre.

3°. Les annales d'Angleterre sous le regne d'Élisabeth. Au sujet de ce livre, il est à remarquer, que *Cambden* qui écrivoit l'histoire d'Élisabeth, & dont l'ouvrage est un monument élevé à la gloire de cette grande reine d'Angleterre, *Cambden* protestant, justifie par-tout Marie Stuart, rivale & victime d'Élisabeth, & d'ailleurs catholique. Il raporte que Buchanan se repentit de ses calomnies contre Marie, qu'il les désavoua, & que dans les dernieres années de sa vie, il refusa de prêter sa plume aux persécuteurs de cette princesse, s'accusant d'avoir trop servi autrefois leurs fureurs.

Les adversaires de Marie prétendent, il est vrai, que l'ouvrage de *Cambden* fut retouché par les ordres de Jacques I, qui voulut le faire servir à la justification de sa mere; elle n'en avoit pas besoin, & d'ailleurs où est la preuve de ce fait?

Cambden, né en 1551, mourut en 1623.

CAMBERT, d'abord surintendant de la musique de la reine-mere Anne d'Autriche, donna le premier des opéras en France avec l'abbé Perrin; éclipsé par Lully, il passa en Angleterre, où il fut surintendant de la musique de Charles II, il mourut en 1677.

(Π) CAMBIATORE, (THOMAS) de Rhege, Jurisconsulte & Poëte au XVe siecle, fut le premier qui entreprît de traduire en vers Italiens l'Énéide de Virgile. Il le fit en *terzetti*, ce qui lui mérita en 1432 l'honeur du laurier Poétique des mains de l'Empereur Sigismonde à Parme, où *Cambiatore* demeura quelque temps. Sa traduction fut publiée à Venise en 1532 par Jean-Paul Vasio qui se glorifia de l'avoir corrigée. Ensuite elle fut réimprimée en 1538 sous le nom de Vasio au lieu de celui de *Cambiatore*, comme si par cette correction, l'on ne pouvoit plus l'attribuer à son premier auteur. Fit-on tort à *Cambiatore*? c'est ce qu'on ne peut pas décider; car il faudroit avoir l'original, probablement perdu. *Voyez Biblioth. Moden.* T. I. p. *366.*) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAMBOUT, (*Hist. de Fr.*) du *Cambout*, de Coislin, illustre & anciene maison de Bretagne, dont étoient les ducs & le cardinal de Coislin & l'évêque de Mets, mort le 28 novembre 1732.

Jean du *Cambout*, fut tué à la bataille d'Aurai en 1364.

Jean, son neveu, fut fait prisonier à la bataille d'Azincourt en 1415.

Pierre-César du *Cambout*, marquis de Coislin, pere du premier duc & colonel général des Suisses & Grisons, mourut le 10 juillet 1641, des blessures qu'il avoit reçues au siége d'Aire.

François, baron de Pont-Château, son frere, eut l'épaule cassée au même siége.

Coislin, fut érigé en duché-pairie en 1664, pour Armand du *Cambout*, fils de Pierre-César.

Jacques, marquis du *Cambout*, de la branche des seigneurs du Beçai, fut tué au combat de Carpi en Italie, le 9 juillet 1701.

CAMBYSE (*Hist. des Perses*) fils & successeur de Cyrus, prit Péluse & conquit l'Égypte, en plaçant, dit-on, à la tête de son armée tous les animaux, objets du culte superstitieux des Égyptiens; ceux-ci n'oserent tirer sur leurs dieux ni leur résister. Il ne négligea rien pour guérir ces peuples de leur superstition, il tua leur dieu Apis & massacra ses prêtres, dont il suffisoit de dévoiler les fourberies; il détruisit le temple de Jupiter Ammon; mais comme son armée périt de misere dans les déserts de la Lybie, comme dans une expédition en Éthiopie, ses soldats furent réduits par la famine à se manger les uns les autres, les Égyptiens eurent la consolation de pouvoir attribuer ces fléaux à la vengeance de leurs dieux.

Cambyse est représenté comme violent & sanguinaire, (*Voyez* l'article PREXASPE), il tua, dit-on, son frere dans un accès de frénésie ou de colere, c'est à peu près la même chose; *ira furor brevis est*. Il tua aussi d'un coup de pied dans le ventre Meroë, sa sœur & sa femme, qui étoit grôsse alors. La cruauté paroît prendre le nom de justice sévere, dans l'exemple suivant, & elle a pour excuse un grand objet d'utilité. Il fit écorcher vif un juge convaincu d'avoir vendu la justice, & il fit étendre sa peau sur les bancs des juges; terrible, mais importante leçon! le poëte Rousseau a célébré cet événement dans son allégorie du jugement de Pluton:

Fais appeler le juge de *Cambyse*...
À ce discours, un cadâvre souillé,
Couvert de sang, & de chair dépouillé,
S'offre à sa vue, & d'une horreur soudaine
Fait frissoner la troupe souterraine.

Pluton le voit, & de couleur changé,
Quel est ton nom? Sizame l'affligé.
Ta qualité? juge indigne de l'être.
Et ton pays? la Perse m'a vu naître.
Mais qui t'a mis en ce tragique état?
Ce fut le roi : ce juste potentat
Me fit subir cette peine équitable;
Et pour laisser un monument capable
D'intimider tout ministre vénal,
Fit de ma chair couvrir le tribunal,
Où, par mes mains, la justice vendue
Après ma mort devoit être rendue.

Cambyse, en montant à cheval, se blessa de son épée à la cuisse, & en mourut vers l'an 525 avant Jésus-Christ.

CAMERARIUS, est le nom de plusieurs savans du seizieme siecle dont deux, pere & fils, se nommoient Joachim, le fils fut plus célebre que le pere, sur-tout dans la botanique, sur laquelle il a beaucoup écrit. On a de lui : *hortus medicus*. *De plantis*. *Electa georgica, sive opuscula de re rustica*. On a de Philippe *Camerarius* son frere un ouvrage intitulé: *horæ subcisivæ* qui a été traduit en plusieurs langues. Les *Camerarius* étoient Allemands & professeurs à Nuremberg. Joachim le pere mourut le 17 avril 1574. Joachim le fils le 11 octobre 1598. Philippe le 22 juin 1624. Le fils du second Joachim, nommé Louis, fut un jurisconsulte assez célebre.

Un autre *Camerarius*, Écossois, nommé Guillaume, a de remarquable d'avoir été d'abord jésuite, ensuite oratorien, & d'avoir écrit alors contre les jésuites : il vivoit vers le milieu du dix-septieme siecle.

CAMILLE, (MARCUS-FURIUS CAMILLUS) (*Hist. Rom.*) cinq fois dictateur, six fois tribun militaire, un fois censeur, quatre fois triomphateur, jamais consul.

Utilem bello tulit & Camillum
Sæva paupertas, & avitus apto
Cum lare fundus.

Il soumit par ses armes, ou attira par ses vertus dans l'alliance des Romains, tous les peuples voisins de Rome, Veïens, Falisques, Eques, Volsques, Étrusques, Latins, Herniques. On connoît le trait du maître d'école des Falisques, reconduit chez ces peuples à coups de verges par les enfans confiés à ses soins, & qu'il avoit voulu livrer à *Camille*. Ce général indigné de sa trahison, lui infligea ce juste châtiment ; & les Falisques, jusque-là ennemis des Romains, se soumirent à eux. Un peuple vertueux & juste feroit le roi de l'univers ; mais les Romains n'étoient pas ce peuple vertueux & juste. Ingrat envers *Camille*, il le calomnia & le persécuta, on accusa ce grand homme de s'être approprié une partie du butin fait dans une place qu'il avoit prise. *Camille* s'exila volontairement, il se retira dans la ville de Veïes, ce qui a fait dire à Lucain :

Veios habitante Camillo
Illic Roma fuit.

Ce que Corneille, dans *Sertorius*, a rendu par ce beau vers:

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Plus vertueux que Sertorius, *Camille* n'arma point contre sa patrie ; mais il ne put se défendre de demander aux dieux, au nom de son innocence persécutée, que les Romains fussent réduits à le regréter. Il fut exaucé, Brennus & les Gaulois défont les Romains sur les bords de l'Allia, prenent Rome, assiegent le Capitole : il fallut appeler l'or au secours du fer, on traite avec les vainqueurs, on leur offre une somme pour lever le siége, ils l'acceptent; tandis qu'on pese l'or, *Camille* arive; *c'est au fer seul*, dit-il, *à délivrer les Romains; Rome ne traite point avec ses ennemis quand ils sont sur terres.*

Camille met les Gaulois en fuite & les chasse des terres de la république, ils revinrent, il les chassa de nouveau, & il avoit alors près de quatre-vingts ans. Il mourut de la peste l'an 365 avant J. C. ; on lui érigea une statue équestre dans le *Forum*.

CAMIS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) idole qu'adorent les Japonois, & principalement les bonzes ou ministres de la secte de Xenxus.

CAMISARDS *ou* CAMISARS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) est un nom qu'on a donné en France aux calvinistes des Cevennes, qui se liguerent & prirent les armes en 1688.

On ne convient pas sur l'étymologie de ce mot : quelques-uns le font venir de *camisade*, parce que leurs ataques & leurs incursions furent subites & inatendues : d'autres le font venir de *camise*, qui en quelques provinces de France se dit pour *chemise*, parce qu'ils alloient dans les maisons prendre de la toile pour se faire des chemises, ou parce qu'ils portoient des habillemens faits comme des chemises : d'autres le font venir de *camis*, un grand chemin, parce que les routes publiques étoient infestées de *Camisards*.

On donna encore le même nom aux fanatiques, qui, au commencement de ce siecle, se révolterent & commirent beaucoup de désordres dans les Cevennes. Ils furent enfin réduits & dissipés par la bravoure & la prudence du maréchal de Villars. (*G.*)

CAMMA, (*Hist. anc.*) sujet d'une tragédie de Thomas Corneille, sujet peut-être fabuleux. La scêne est en Galatie, le temps n'est pas connu. Sinorix, amoureux de Camma, tue Sinatus, mari de Camma, & propose à celle-ci de l'épouser, elle accepte la proposition, ils vont au tem-

ple, elle boit la premiere, selon la coutume, dans la coupe sacrée, & la présente à Sinorix, qui boit après elle sans tarder; elle s'écrie alors : *Sinatus est vengé. Je meurs contente.* La coupe étoit empoisonée; tous deux expirerent en peu de temps.

CAMOËNS (Louis de) auteur de la *Lusiade*. C'est à M. de la Harpe qui nous a donné en 1776 une bonne traduction de ce poête, à nous fournir cet article. Voici ce qu'il dit du *Camoëns* à la tête de sa traduction.

„ Les biographes ne s'acordent pas sur le lieu de sa naissance. Ce n'est pas qu'il fût, comme Homere, d'une famille obscure & pauvre. Il étoit d'une anciene noblesse; sa maison, originaire de Galice, s'étoit atachée au service d'un roi de Portugal en 1370; mais l'ayant quité pour celui du roi de Castille, qui fut batu à la journée d'Albujarrote, cette maison perdit la plus grande partie de ses biens. La branche cadete, sur-tout, fut la plus maltraitée, & c'est d'elle que descendoit *Camoëns*.

„ Il naquit l'an 1517, selon les uns, à Coimbre; selon d'autres, à Santarein. Nous suivrons l'opinion du licencié Manuel Correa, l'un des historiens de sa vie, & de ses plus intimes amis, qui le fait naître à Lisbone de Simon-Vas de *Camoëns*, & d'Anne de Macédo. Sa mere étoit aussi de famille noble.

„ Il y a des hommes dont la malheureuse destinée s'annonce dès les premiers momens de leur vie. Tel fut *Camoëns*. L'époque de sa naissance fut marquée par une disgrace qui prépara toutes les autres. Son pere, capitaine de vaisseau, fit naufrage auprès de Goa, & périt avec tout ce qu'il possédoit. Ainsi *Camoëns* naquit sans fortune; malheur réel, que le talent ne peut pas toujours réparer.

„ Il étudia dans l'université de Coimbre. Le goût des belles lettres lui servit de préservatif contre la scholastique. Son talent poétique, qui se manifesta de bonne heure, les agrémens de sa physionomie & de sa conversation le firent recevoir (*a*) à la cour. L'amour lui inspira ses premiers vers, & causa ses premieres infortunes. Ses galanteries, qui offensoient des hommes puissans, le firent exiler. On sait combien l'amour coûta cher au Tasse. On croit qu'il causa en partie les malheurs d'Ovide.

„ Cette fatale passion, qui a fait tant de victimes illustres, est inséparable d'un imagination ardente qu'un grand talent suppose toujours.

„ La guerre entre les Portugais & les Mores fit naître dans l'esprit de *Camoëns* le désir de passer en Afrique, pour y combatre les ennemis de sa patrie. Il s'y distingua par sa bravoure, & on le compte parmi ceux qui ont joint les qualités guerrieres aux talens de l'esprit. Mais son malheur le suivoit par-tout, & il falloit que la gloire qu'il acquit fût expiée. Il perdit l'œil droit dans un combat naval. Ses services lui obtinrent la permission de retourner à la cour; mais de nouveaux chagrins l'en éloignerent. Duperron de Castera remarque *que la perte de son œil droit ne l'empêchoit pas de faire des jaloux*. Ce qui est certain, c'est qu'il sortit de Lisbone dans le dessein de n'y jamais revenir. On dit qu'en s'embarquant pour les Indes, il prononça les paroles que le grand Scipion fit mettre sur son tombeau; *Ingrate patrie, tu n'auras pas même ma cendre.* (*b*)

„ Il fit la guerre dans les Indes, & y signala le même courage qu'il avoit montré en Afrique. Il fut employé dans une expédition au golfe de la Meque, dont il parle dans une de ses pieces. Il revint à Goa, où il vécut quelque temps paisible. Mais cette inquiétude d'un esprit aigri, que de longues traverses portoient à la vengeance, ne lui permit pas de dissimuler quelques injures qu'il reçut de persones assez considérables pour espérer l'impunité. Il les livra au ridicule dans des chansons satyriques. Le vice-roi de Goa l'envoya en exil à Macao, où les Portugais avoient un comptoir. Il ne laissa pas d'y trouver de la protection, puisqu'il fut revêtu de la charge de commissaire-major. Il y amassa même quelque bien. C'est-là qu'il acheva sa Lusiade, commencée en Portugal quelques années auparavant. Le vice-roi qui l'avoit exilé venoit d'être remplacé. *Camoëns* se flatant d'être favorablement reçu du nouveau gouverneur, Constantin de Bragance, & voulant jouir du fruit de son travail dans la capitale des établissemens portugais, monta sur un vaisseau qui retournoit à Goa. Une tempête l'assaillit à la hauteur des côtes de Cambaye. Il sembloit que la destinée qui avoit fait périr son pere dans ces climats, y atendît son fils pour consommer ses disgraces. Le vaisseau fut submergé. *Camoëns* perdit tout, excepté son poême. Il se sauva le tenant à la main, comme on dit que César tenoit ses mémoires. On a prétendu, avec raison, qu'il étoit difficile de tenir des papiers en nageant dans la mer. Quoi qu'il en soit, il conserva sa Lusiade; & puisqu'il étoit poête, il avoit dérobé au naufrage ce qu'il avoit de plus

(*a*) Duperron de Castera, qui nous a donné la seule traduction connue de la Lusiade, a tracé le portrait de *Camoëns* dans le goût de nos anciens romanciers, & précisément comme s'il l'avoit vu. „ Ses ieux, dit-il, étoient grands, vifs & d'un regard qui ne respiroit qu'amour & volupté; il avoit les cheveux blonds, le front noble, le nez aquilin, la bouche bien meublée, les levres plus rouges que du corail, le visage plein, le teint blanc & relevé d'un vermillon qui répandoit sur sa physionomie une fleur de santé charmante; la taille moyene, mais prise avec justesse, autant d'embonpoint qu'il en falloit pour n'être pas maigre; la démarche aisée, l'abord riant & gracieux; tout cela faisoit un homme qui pouvoit se présenter sans autres lettres de recomandation que celle de sa bonne mine „.

(*b*) *Ingrata patria, ne ossa quidem habes.*

„ précieux. Il fait mention de cette aventure d'une „ maniere très-intéressante dans son dixieme chant. „ Il fut assez bien traité par Constantin de Bragance ; mais le successeur de ce vice-roi préta „ l'oreille aux calomnies des ennemis de *Camoëns*, „ qui l'accusoient de malversation dans son emploi „ de commissaire. Il fut mis en prison. Il se „ disculpa cependant ; mais lorsque son innocence „ reconue alloit lui rendre sa liberté, il fut retenu pour dettes.

„ Sorti de prison, il rencontra un de ces grands „ qui sont persuadés qu'un homme de talent est „ trop heureux de les amuser, & bien payé „ quand il a pu leur plaire. Cet homme, qui se „ nommoit Barreto, & qui étoit gouverneur de „ la forteresse de Sofala, engagea l'auteur de la „ Lusiade à le suivre. Mais quand il l'eut mené „ en Afrique, il ne lui tint aucune des promesses „ qu'il lui avoit faites. *Camoëns* rebuté de ses „ mauvais traitemens, alloit reprendre la route „ du Portugal avec plusieurs jeunes seigneurs qui „ l'avoient pressé d'être le compagnon de leur „ voyage. Barreto prétendit le retenir, & exigea „ de lui deux cents écus que *Camoëns* lui devoit, „ disoit-il, pour sa traversée. Il menaçoit même „ de le mettre en prison. Il y a peu d'exemples „ d'une pareille bassesse. Ceux qui vouloient emmener *Camoëns*, furent obligés de payer pour lui.

„ De retour à Lisbone, il trouva sur le trône „ le jeune dom Sébastien, qui sensible aux talens, „ comme tous les princes nés pour la gloire, „ l'acueillit avec les plus grandes marques d'honeur, & lui donna une pension de quatre mille „ réales, à condition qu'il ne quiteroit plus la „ cour. C'étoit mettre bien de la grâce dans un „ bienfait, & c'est ainsi qu'il est si facile aux „ princes d'ajouter un prix inestimable à tous les „ dons qu'ils acordent.

„ Mais la fortune ne pouvoit pas être fidele à „ *Camoëns*. Dom Sébastien périt dans sa funeste „ expédition d'Afrique. Le trouble & la désolation du Portugal, après sa mort, ne permirent „ pas que l'on s'occupât de l'auteur de la Lusiade. Sa pension cessa d'être payée. Il falloit „ qu'une vieillesse indigente & une mort déplorable terminassent une vie orageuse & persécutée. Il mourut dans un hôpital, en reprochant „ à ses concitoyens leur ingratitude. Il étoit âgé „ de 62 ans. Il fut enterré à la porte de l'Église „ de Sainte Anne. On mit sur son tombeau cette „ inscription : *Ci gît Louis* Camoëns, *prince des poëtes de son temps ; il vécut pauvre & malheureux, & mourut de même.* Cette épitaphe, „ d'un homme appelé *le prince des poëtes*, montre quel sort doivent atendre ceux qui sacrifient „ tout à la gloire des talens. Mais tel est le prix „ de cette gloire aux ieux de ceux qui peuvent „ la sentir & la mériter, qu'il n'y en a pas un, „ peut-être, qui ne voulût, aux mêmes conditions que *Camoëns*, avoir le même titre sur „ son tombeau.

„ On dit qu'il étoit d'une société douce & „ aimable, que son courage d'esprit égaloit celui „ qu'il fit voir dans les combats ; & qu'il supportoit les malheurs comme il avoit bravé les „ dangers.

„ Il étoit, comme on l'a vu, enclin au plaisir „ & à l'amour ; plus libéral qu'il ne convient de „ l'être, lorsqu'on n'a qu'une fortune précaire ; „ porté à la raillerie & à la satyre, qu'on ne „ pardone jamais moins qu'à ceux qui ont une „ supériorité réelle „.

M. de la Harpe examine ensuite ce qui concerne la Lusiade ; ceci regarde l'Épopée, & n'est plus de notre sujet.

CAMOUX, (Annibal) (*Hist. de Fr.*) né à Nice le 19 mai 1638, mort à Marseille le 18 août 1759, ayant renfermé dans sa vie toute la longue vie de Fontenelle qu'il avoit précédé & auquel il a survécu. Des cheveux blancs, des rides, un peu de surdité, étoient à plus de cent ans, ses seuls signes de vieillesse; il marchoit fort droit & bêchoit la terre. Il buvoit beaucoup de vin, se nourissoit d'alimens solides & grôssiers ; il mâchoit continuélement de la racine d'angélique, & attribuoit sa longue vie à cet usage qu'un vieil hermite lui avoit conseillé. Il avoit passé cent vingt-un ans & trois mois sans connoître les maladies. Il fut malade dix jours avant sa mort. On a écrit sa vie, quoiqu'elle n'ait eu de remarquable que sa durée.

CAMPANELLA, (Thomas) auteur de l'*Atheismus triumphatus*. Il y a encore de lui divers autres ouvrages physiques, mathématiques, poétiques. On lui a même attribué le fameux livre : *de tribus impostoribus*. Un vieux dominicain, son confrere, qu'il avoit embarassé par ses argumens, le dénonça comme hérétique & comme traître envers la patrie ; sur cette accusation il passa vingt-sept ans en prison, & fut mis jusqu'à sept fois à la question pendant vingt-quatre heures (quelques-uns disent quarante) de suite chaque fois. Il étoit de la Calabre ; il vivoit à Naples, il mourut à Paris en 1639, pour avoir pris de l'antimoine mal préparé.

(H) Ce fut un des hommes les plus célebres du dernier siecle. Cependant il est difficile de décider s'il doit sa renomée à son savoir, à ses malheurs, où à sa folie. Né à stilo dans la Calabre en 1568, il donna dès ses premieres années des marques d'un génie très-rare & d'une mémoire prodigieuse. Dans sa jeunesse il entra dans l'ordre des Prédicateurs, montra bientôt sa haine contre la philosophie Péripatéticiene, & eut le courage d'ataquer Aristote (ce qui étoit alors un crime très-grave) & de favoriser les opinions de Telesius qui avoient excité un grand bruit dans ces Provinces. Haï par conséquent, obligé de changer très-souvent de demeure, ne voulant jamais céder à ses ennemis, il fut arrêté en 1599, dans sa patrie, par ordre des ministres du roi, & conduit à Naples où il fut enfermé dans un ca-

chot. On l'accuſa de félonie, & l'on parvint juſqu'à lui imputer un complot avec les Turcs pour s'emparer de la Calabre. Nous ne pouvons pas décider s'il a donné lieu à ces accuſations par quelque expreſſion imprudente, où ſi ce n'étoit que des calomnies publiées par ſes ennemis. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'on le traita très-cruélement, & dans la préface de ſon *Atheiſmus triumphatus* il raporte qu'on lui fit changer de priſon cinquante fois, qu'on le mit juſqu'à ſept fois à la queſtion & que la derniere dura quarante heures, qu'on le noua avec des cordons qui laiſſerent des ſillons ſur ſes os, qu'il fut mis ſi cruélement ſur un chevalet, qu'il perdit dix livres de ſang. Cette haine ſi on ne vouloit punir en lui que le mépris de la philoſophie péripatéticiene, fut trop féroce & trop ſanguinaire. On le traita enſuite moins durement. L'accuſation de félonie fut changée en celle d'impiété, & on lui imputa le livre infâme *De tribus impoſtoribus*. Alors il rapela à ſes juges que ce livre avoit été imprimé trente ans avant ſa naiſſance. Cependant *Campanella* reſta dans ſa priſon; mais on lui permit d'écrire & de recevoir ceux qui venoient le conſoler. Peut-être il n'auroit pas vu la fin de ſes peines, ſi des cachots de Naples il n'eût pas été transféré dans ceux de Rome où enfin le Pape Urbain VIII non ſeulement le mit en liberté, mais l'honora même d'une penſion & du titre de ſon domeſtique, après trente ans de priſon. Mais ſes ennemis n'étoient pas ſatisfaits: on l'auroit arrêté de nouveau en *1634*, ſi d'après les avis de ſes amis il n'eût évité le péril en fuiant par le ſecours de l'ambaſſadeur de France. C'eſt dans ce royaume qu'il ſe retira, & le Cardinal de Richelieu lui obtint en *1635* une penſion de 1000 francs. Mais il n'eût pas le bonheur d'en jouir long-temps: il mourut à Paris en *1639*. Les Peres Quetif & Échard (*Script. Ord. Præd.* Vol. II, p. 505.) nous ont donné le catalogue des ouvrages de *Campanella*. On peut dire que ce ſont là des ouvrages d'un grand homme & d'un fou en même temps. Son traité *De recta ratione ſtudendi* eſt plein d'érudition & de goût: ſon apologie de Galilée, ſes aphoriſmes Politiques, ſon livre *De monarchia Hiſpanica* nous montrent un homme des grandes connoiſſances & d'un génie profond. Mais ſes autres ouvrages & ſur-tout ſa Philoſophie dont Brucher a donné un abrégé (*Hiſt. crit. Phil.* Vol. V, p. 107. Supplem. p. 824.) ne renferment que des rêveries, parmi leſquelles l'on doit placer l'opinion des Génies tutélaires qui l'aſſiſtoient, dit-il, viſiblement, dont cependant il ne pouvoit pas trop ſe louer, puiſqu'il avoit été ſi long-temps victime de ſes ennemis; il en eſt de même de ſes ouvrages ſur l'aſtrologie judiciaire dont il étoit paſſioné.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) CAMPANI, (JOSEPH) Romain, peut être placé parmi les ſavans auxquels l'Aſtronomie doit beaucoup. Campani & Euſtache Divini compoſerent à l'envi de très-bons téleſcopes dont quelques-uns avoient 210 palmes Romains de longueur. Il fut même un obſervateur très-exact, & publia en *1664* à Rome une relation de nouveles opérations qu'il avoit faites avec ſes téleſcopes; ainſi que deux ans après à Bologne une *Lettera ſulle Ombre delle Stelle Medicee nel volto di Giove.*) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAMPANUS, *ou* CAMPANI, (JEAN-ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) italien, berger, puis valet de curé, parvenu comme Amyot à l'épiſcopat par ſes talens, eut les évêchés de Crotone & de Téramo. Il fut employé en différentes négociations en Allemagne & fut mécontent de ce pays.

Le cardinal Beſſarion étoit ſon ami, *Campani* fit à ſa louange vingt vers lyriques, qui furent chantés par des muſiciens dans une eſpece de fête qu'il lui donna, ces vers firent tant de plaiſir au cardinal, qu'il donna vingt ducats à chacun des muſiciens. *Campani* feignoit d'ignorer l'auteur des vers, le cardinal lui prit la main, en diſant: *où ſont ces doigts qui ont écrit de moi tant de menſonges?* & il mit à un de ſes doigts une bague de ſoixante ducats. On a de *Campani* divers ouvrages en proſe & en vers; né en 1427, il mourut à Siene en 1477.

(Π) Il étoit fils d'un berger de la terre de Labour d'où vient le ſurnom de *Campanus*; il naquit vers l'an *1429*. Un Prêtre qui aperçut dans ce jeune berger des talens très-rares le fixa dans ſa maiſon. Envoyé enſuite à Naples il y commença ſes études; & ſes grands progrès & la protection de Jacques des Ammanati ſecrétaire de Pie II depuis Cardinal lui ouvrirent le chemin des dignités eccléſiaſtiques. Paul II ſucceſſeur de Pie l'envoya Nonce en Allemagne. Il fut ſi mécontent de ce climat & de ſes habitans qu'il en fit l'objet de quelques ſatyres. Il obtint de Sixte IV le gouvernement de quelques villes de l'état eccléſiaſtique & ſur-tout de la ville de Caſtello. Ce Pape irrité enſuite contre la même ville qui n'avoit pas voulu donner des logemens à quelques troupes, la fit aſſiéger; & le Gouverneur *Campanus* lui ayant fortement écrit en faveur de ſes citoyens, il en fut tellement offenſé que *Campanus* crut ne pouvoir reſter avec ſûreté dans l'état eccléſiaſtique; & voilà pourquoi il mourut à Siene. Ses ouvrages qui ſont la vie du célebre Braccio de Pérouſe, des diſcours, des Lettres, des pieces en vers, des traités & quelques brochures moins racomandables par l'élégance que par la facilité, furent imprimés à Rome en 1495 & Michel Ferno mit à la tête de cette édition la vie de *Campanus*. Ses Lettres & ſes poéſies ont été enſuite réimprimées à Léipſick en 1707 par le ſoin de Jean-Burcard Menckein.)

(Π) CAMPANUS FANUSIUS. La plupart de ceux qui dans les ſiecles paſſés & même dans le commencement de celui-ci formoient la Généalogie des familles particulieres, ſe trouvoient heureux lorſqu'ils pouvoient conſulter l'ouvrage de *Fanuſius Campanus* dont il n'y avoit que quelques

exemplaires manuscrits: ils y trouvoient aisément une suite nombreuse d'illustres personages. La prévention qu'on eut pour cet écrivain qu'on croyoit du XV siecle fut si grande qu'au dernier siecle on forma le dessein de le faire imprimer à Augsbourg ; & même au XVI siecle, Sigonius homme cependant des grandes connoissances, en avoit un exemplaire qu'il estimoit beaucoup. Mais aujourd'hui ce n'est plus le temps de ces rêveries. L'ouvrage de *Fanusius Campanus* ou fut entiérement supposé ou du moins fut tellement altéré par Alphonse Ciccarelli célebre imposteur exécuté à Rome aux temps de Grégoire XIII, qu'on ne peut pas y ajouter foi. Ce fourbe pour s'enrichir formoit des Généalogies imaginaires & les envoyoit aux grands en citant des Auteurs anciens pour garans de ses assertions; & afin qu'on ne l'obligeât pas à montrer ces Auteurs & à découvrir son imposture, il supposoit d'Anciens manuscrits auxquels il donnoit les noms qu'il lui plaisoit. Ce fut l'origine des ouvrages de *Fanusius Campanus*, de Jean Selinus, & de beaucoup d'autres que citent plusieurs Généalogistes. Albéric Cibo marquis de Massa à qui Ciccarelli voulut vendre ses rêveries & son imposture, découvrit sa fourberie. Allacci dans une dissertation à la suite de ses observations sur les prétendues antiquités Étrusques d'Inghirami, parle de cet imposteur.

(Π) *Campanus* est aussi le nom d'un Novarois, Chapelain d'Urbain IV & Chanoine de Paris où peut-être il n'a jamais habité. Dans ces temps qu'on ne connoissoit des mathématiques que le nom, il fit un commentaire sur Euclides qu'on conserve manuscrit dans quelques Bibliotheques. Quelques-uns le croient auteur d'une traduction du même auteur de l'Arabe en Latin; mais cette opinion n'a point de fondement. Il composa quelques autres ouvrages de Mathématiques, & entr'autres un Traité sur la sphere, dont l'Épître dédiée au même Pape a été publiée dans l'Histoire de la Littérature Italiene (T. IV, p. 131.). (*Le Chevalier* TIRABOSCHI.)

(Π) CAMPEGGI. Cette noble famille Bolonoise à la fin du XV siecle & au commencement du suivant produisit plusieurs Personages célebres par leur savoir, par leurs emplois & par leurs dignités.

1°. Jean jurisconsulte renomé, professeur de droit à Pavie, appelé en 1483 à Padoue. Les Magistrats, les Recteurs, les Professeurs de l'Université allerent le recevoir aux portes de la ville; il retourna ensuite à Bologne; mais les Padouans le redemanderent & le Recteur acompagné de cinquante écoliers alla jusqu'à Bologne pour le ramener à Padoue où l'on lui assigna une pension de 1000 ducats. En 1504 il repassa à Bologne; mais peu de temps après les Bentivoglio ayant perdu leur crédit, il fut obligé de quiter de nouveau sa patrie : il se retira à Mantoue où il mourut en 1511, âgé de 63 ans. On n'a de lui que peu d'ouvrages publiés parce que il en perdit la plupart, lorsque dans les troubles arivés dans sa patrie, sa maison fut pillée.

2°. Laurent & Thomas ses fils ne furent pas moins célebres. Laurent, professeur lui-même de droit à Padoue & ensuite à Bologne ayant perdu sa femme, embrassa l'état ecclésiastique, fut Auditeur de Rota, évêque de Feltre & depuis de Bologne, & employé dans de Légations très-difficiles dans ces temps malheureux. Pour l'honeur de *Campeggi* il suffit de remarquer qu'il fut très-estimé d'Érasme; ce que prouve le grand nombre de lettres qu'il s'écrivirent. Il mourut à Rome en 1539, âgé de 65 ans. Thomas qui succéda à son frere dans l'évêché de Feltre fut employé lui-même dans le nonciatures, & dans des afaires très-compliquées: il avoit de grandes connoissances du droit Canon sur lequel il composa plusieurs ouvrages qui sont publiés. Le Cardinal Sadoleto adressa une épître très-éloquente à Paul III en lui représentant les mérites de Thomas & ses droits à la Pourpre romaine. On ignore pourquoi il ne l'obtint jamais; il mourut à Rome, évêque de Feltre en 1564.

3°. Alexandre fils de Laurent fut évêque de Bologne & Prolégat d'Avignon: il parvint en 1551 à l'honeur d'être Cardinal que son pere ni son oncle n'avoient pu obtenir. Mais il ne jouit de cette dignité que pendant trois ans: il mourut en 1554.

Voyez sur ses personages & sur plusieurs autres de la même famille M. le C. Fantuzzi (Scrit. Bologn. T. II.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) CAMPI, (PIERRE-MARIE) de Plaisance est connu par son Histoire Ecclésiastique de Plaisance, imprimée dans cette ville en trois volumes *in-fol.* dans l'année 1659 & dans les suivantes. Il y inséra un grand nombre de renseignemens pour la plupart inconnus & qui étoient dans les archives de la même ville. Il seroit à désirer que l'auteur eût eu une critique plus sage pour séparer le vrai d'avec le faux.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAMPIAN, (EDMOND) né à Londres, d'abord diacre Anglican, ensuite Jésuite à Rome, répassa en Angleterre, où il perdit la vie en 1581, sous le regne d'Élisabeth. Le Jésuite Paul Bombino a donné l'histoire de la vie & du martyre de son confrere. On a de *Campian* une *Histoire d'Irlande*, un *Traité* contre les protestans d'Angleterre, & d'autres ouvrages. (Π)

CAMPISTRON, (JEAN-GALBERT) (*Hist. litt. mod.*) auteur de plusieurs tragédies connues, dont les meilleures sont *Andronic* & *Tiridate*: on a dit qu'il avoit consolé la France de la perte de Racine, sur quoi on a dit :

Solatia luctus
Exigua ingentis.

On joue encore son *jaloux désabusé*. Il est aussi

l'auteur de quelques opéras, tels qu'*Acis & Galatée*, *Achille*, le *triomphe d'Hercule*, sur lequel on a fait l'épigramme que voici :

À force de forger on devient forgeron :
Il n'en est pas ainsi du pauvre *Campistron*,
Au lieu d'avancer il recule,
Voyez *Hercule*.

Il étoit ataché en qualité de secrétaire des commandemens au duc de Vendôme ; aussi paresseux que son maître, il brûloit les lettres qu'on écrivoit au prince, au lieu d'y répondre. Le prince le voyant de loin jeter au feu quantité de papiers, dit : *voilà Campistron qui fait ses réponses*. En revanche *Campistron* le suivoit par-tout dans le danger. À la bataille de Steinkerque, le duc de Vendôme le voyant toujours à ses côtés, lui dit : *Que faites-vous ici, Campistron ? — Monseigneur j'atends qu'il vous plaise de vous en aller*. (*Voyez* l'art. ALBERONI.)

Campistron naquit à Toulouse en 1656, & y mourut en 1723 ; il avoit épousé mademoiselle de Maniban, sœur du premier président du parlement de Toulouse & de l'archevêque de Bourdeaux, il avoit été reçu à l'académie françoise en 1701.

Louis de *Campistron*, son frere, étoit jésuite, & faisoit aussi des vers. Il fit en prose les oraisons funebres de Louis XIV & du dauphin.

CAMPS, (FRANÇOIS DE) (*Hist. litt. mod.*) l'abbé de *Camps*, abbé de Signy. On a de ce savant plusieurs dissertations curieuses sur notre histoire & notre droit françois. Il eût été bien placé à l'académie des belles lettres : mort en 1723, à quatre-vingts ans.

CAMUS, (JEAN-PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) évêque de Belley, homme de beaucoup d'esprit, d'une grande vertu & d'une grande gaîté ; mais dont les mots qu'on a cités & retenus, tomboient souvent dans le bas & tenoient des pointes & des quolibets. Il avoit une aversion extrême pour les moines ; ils étoient sans cesse l'objet de ses plaisanteries & de ses turlupinades.

Il respectoit le monachisme, & n'en vouloit qu'au relâchement des moines de son temps. „ Dans les anciens monasteres, disoit-il, on voyoit „ de grands moines, de vénérables religieux ; à „ présent, *illic passeres nidificabunt*, on n'y voit „ plus que des moineaux. „

Les moines lui firent parler en leur faveur par le cardinal de Richelieu ; „ je ne vous connois „ point d'autre défaut ; lui dit ce ministre ; sans „ cet injuste acharnement contre ces pauvres religieux, je vous canoniserois. — Monseigneur, „ nous aurions tous les deux notre compte, vous „ seriez pape & moi saint „.

Il refusa les évêchés d'Arras & d'Amiens, & s'en tint constament à son évêché de Belley. *La petite femme que j'ai épousée*, disoit-il, *est assez belle pour un Camus*, mot de mauvais goût, mais d'un grand sens.

Il quita cependant cette femme, mais ce ne fut pas pour une autre, ce fut pour ne s'occuper dans la retraite que de l'éternité. Il choisit pour asyle l'hôpital des Incurables ; il y mourut en 1652.

On a de lui près de deux cents volumes, tous ascétiques.

L'évêque de Belley étoit de la famille de MM. Camus de Pont-Carré de Viarmes, qui a donné une longue suite de magistrats, conseillers au parlement de Paris, premiers présidens du parlement de Rouen, conseillers d'état, &c.

Il faut distinguer cette famille de celle de MM. le Camus, qui a produit le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, prélat d'un grand mérite ; un lieutenant-civil célebre ; plusieurs procureurs généraux & premiers présidens de la cour des aides, &c.

CAMUS, (Charles-Étienne-Louis) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, examinateur des ingénieurs & du corps royal de l'artillerie de France, professeur & secrétaire perpétuel de l'académie d'architecture, a composé des livres élémentaires de mathématiques, de méchanique, d'Arithmétique. Mort le 4 mai 1768 à cinquante huit ans.

CAMUSAT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) premier imprimeur de l'académie françoise, mort en 1739.

CAMUSAT, (Nicolas) chanoine de Troies, savant homme, a écrit sur les antiquités du diocêse de Troies, a laissé une histoire des Albigeois & des mélanges historiques. Mort en 1655.

Denis-François CAMUSAT, son petit-neveu, est l'auteur de l'histoire des journaux, d'une bibliotheque françoise, ou histoire littéraire de la France, & de mélanges de littérature. Né à Besançon en 1697, mort à Amsterdam en 1732.

CANADA *ou* CANADE, (*Histoire mod.*) on nomme ainsi la mesure de vin ou d'eau qu'on donne par jour sur les vaisseaux portugais, à chaque matelot ou homme de l'équipage. (*A. R.*)

CANANÉENS, s. m. pl. (*Hist. sacrée.*) Les *Cananéens*, divisés en plusieurs peuples, habitoient des contrées différentes, qui toutes avoient la mer à l'occident & le Jourdain à l'orient. Nous ne connoissons ni leurs mœurs, ni leur législation, ni leur constitution politique. C'est dans les archives des autres nations, & sur-tout dans nos annales sacrées, qu'on peut rassembler quelques traits épars, mais insuffisans pour en donner une juste idée. L'opinion reçue les fait descendre des fils de Canaan, qui tous formerent différens peuples, dont le plus nombreux fut connu sous le nom de *Cananéens*. Les plus célebres furent les Moabites, les Madianites, les Ammonites, les Amalécites, les Iduméens & les Philistins. Les autres, entiérement obscurs, n'ont sauvé que leur nom de l'oubli. Tels furent les Hethéens, les Jabusiens ou Jébuséens, les Amorrhéens & les

Héviens. Ceux des *Cananéens* qui se fixerent sur les bords de la mer, s'occuperent du commerce: les Grecs ne les ont point distingués des Phéniciens. Leurs villes principales étoient Hébron, Béthel, Sichem & Jébus, qui dans la suite fut appelée *Jérusalem*. Ceux qui pénétrerent dans l'intérieur des terres, trouverent des provisions abondantes dans les productions de leurs champs. Ils avoient quelques villes murées; mais leur penchant pour la vie nomade en fit un peuple de brigands, qui ne vécut que de ses larcins & du bétail qu'il conduisoit avec lui. Les différentes tribus qui composoient la nation, quoiqu'indépendantes les unes des autres, avoient entr'elles une alliance fédérative qui assuroit leur liberté réciproque, & toutes s'armoient pour la défense commune contre les invasions de l'étranger. Il semble que leur constitution ait été le modele du gouvernement des Suisses. Ils n'avoient point de maître, mais ils respectoient des chefs qui, subordonés comme eux à la loi, étoient comptables de leur conduite. Tout peuple libre est un peuple belliqueux; aussi voit-on que les *Cananéens* se servoient avec avantage de toutes sortes d'armes & sur-tout de chariots armés, dont les Égyptiens leur avoient appris l'usage. Leur excessive population les obligea de se répandre dans la Syrie & dans cette partie de l'Égypte qui est contiguë à l'Arabie. Cette émigration a peut-être donné naissance aux pasteurs Phéniciens, que Manéthon assure avoir été les conquérans de l'Égypte.

Les *Cananéens* se plongerent de bonne heure dans l'abomination d'une grôssiere idolatrie. Il paroît que ce fut chez les Chaldéens qu'ils puiserent leurs erreurs & leurs rites sacrés; mais ils allerent bientôt plus loin que leurs maîtres. Le législateur des Hébreux, scandalisé de leur culte insensé, ordona de couper leurs bois sacrés, d'abatre leurs autels & leurs simulacres; ce qui semble indiquer qu'ils n'avoient point de temple, puisqu'ils ne furent point envelopés dans la proscription. Leurs relations avec les Égyptiens leur inspirerent une haine opiniâtre contre tous ceux qui se nourissoient de la chair de certains animaux. Le scandale de leurs cérémonies & leur doctrine licentieuse firent germer chez eux tous les vices, & attirerent sur leurs têtes les vengeances célestes, dans le temps qu'Abraham vint s'y établir avec Loth son neveu. La vallée de Siddim, où les villes de Sodome & de Gomorrhe étoient situées, venoit d'être envahie par Kodor-Loamer, roi d'Élam. Les habitans, trop fiers pour fléchir sous un maître, prirent les armes, & leur défaite humilia leur orgueil républicain. Loth fut du nombre des prisoniers. Abraham, instruit de sa détention, s'arme pour le délivrer; il remporte une victoire éclatante, & rompt les fers des prisoniers. Ce succès, qui ne devoit intéresser que la reconoissance des *Cananéens* envers le Dieu des batailles, les enivra d'un fol orgueil, & leurs mœurs devinrent encore plus corrompues. Les impuretés les plus sales n'emprunterent plus de voile pour cacher leur difformité rebutante. Tant d'excès provoquerent les vengeances divines; quatre villes furent détruites par une pluie de soufre & de feu. Cette vallée, autrefois fertile & peuplée, ne fut plus qu'un lac bitumineux & un désert.

Dans la suite, les *Cananéens* refuserent à Moyse un passage sur leurs terres. Ce refus fut puni par des ravages qui ne furent réprimés que par un ordre émané de Dieu même. Og, roi de Basan, implacable ennemi des Juifs, avoit alors plus de soixante villes sous sa domination. Ce prince nous est dépeint comme un fier géant, dont le lit de fer avoit neuf coudées de longueur: sa force & ses richesses ne servirent qu'à relever la gloire des Hébreux qui le vainquirent dans un combat où il fut tué.

Josué, après la mort de Moyse, rentra dans la terre de Canaan, où, par l'ordre de Dieu, il porta le fer & la flamme. Ceux des habitans qui furent assez téméraires pour lui opposer de la résistance, expirerent par le glaive. Les merveilles opérées pendant six ans par ce saint conducteur des Hébreux, se lisent dans nos livres sacrés. Une partie des *Cananéens* qui avoient survécu au carnage de leurs concitoyens, se réfugia dans la basse Égypte, où ils fonderent une nouvele monarchie. Après leur dispersion, le pays fut occupé par une race d'hommes barbares, connus sous le nom d'*Anikins*, qui fut exterminée par les Israëlites. L'amour de la patrie rapela plusieurs fugitifs qui s'en étoient eux-mêmes exilés. Ces calamités, qui devoient les abatre, ne purent les détruire, & dix ans après, on les voit reprendre leur supériorité sur les Hébreux, qu'ils réduisirent en esclavage. Dieu touché de l'humiliation de son peuple, suscita una femme forte, nommée *Débora*, qui confondit l'orgueil des tyrans des Hébreux. Jérusalem fut assiégée & prise par David; les *Cananéens* eurent ensuite une guerre sanglante à soutenir contre le roi d'Égypte, qui détruisit la ville de Jeser, dont tous les habitans furent passés au fil de l'épée. Salomon, fortifié du secours des Égyptiens, les rangea sous sa domination: il est à présumer qu'ils embrasserent pour la plupart la religion judaïque; malgré leur docilité, ils furent exclus des dignités de l'état, ils ramperent dans les fonctions les plus abjectes. Salomon les employa à la construction des superbes monumens qui ont immortalisé la gloire de son regne.

Les Moabites, peuples de la terre de Canaan, descendoient de Moab, né du commerce incestueux de Loth avec sa fille aînée. Ils habitoient sur les montagnes qui servent de bariere à la mer Morte. Leur pays pouvoit avoir quarante lieues en longueur & autant de largeur. Les uns les placent dans l'Arabie, & les autres dans la Célé-Syrie: leurs montagnes dominoient sur des plaines fertiles & sur de riches prairies, où s'engraissoient

de nombreux troupeaux. La possession leur en fut donnée par Dieu même, qui défendit aux Hébreux de leur enlever cet héritage. Cette défense ne fit que des prévaricateurs. Les Moabites souvent ataqués, opposerent une vigoureuse défense; & forcés de vivre dans un état de guerre, ils se formerent, par une longue expérience, dans l'art des combats. Ils profiterent de la foiblesse de l'empire romain qui penchoit vers sa ruine, pour faire des conquêtes; & après avoir été opprimés, ils furent usurpateurs à leur tour, & ils envahirent tout le pays qui apartenoit aux tribus de Ruben & de Gad.

Il paroît que ce peuple n'étoit qu'une société de pasteurs qui n'avoit d'autres richesses que ses troupeaux. C'est dans nos livres saints qu'il faut chercher les traits qui les caractérisent: c'est là que nous apprenons qu'ils avoient la circoncision en horreur. Ce fut une des principales raisons qui fit défendre aux Juifs de s'allier avec eux. Ils étoient gouvernés par des rois qui n'étoient proprement que les exécuteurs des ordres de la nation; car les rois de ces nations n'étoient alors que de simples chefs de pasteurs. Loth leur avoit donné des idées saines sur la religion; mais l'ignorance où ils vivoient plongés, les entraîna vers l'idolatrie; Baal-Peor devint l'objet de leurs adorations, & ils lui rendirent le même culte qu'on rendoit à Priape. Leurs cérémonies n'étoient que des obscénités, qui manifestent que ces peuples étoient brûlés des feux de l'impureté. Ils avoient encore deux autres divinités privilégiées; Chemos, à qui ils offroient de la fiente & tout ce qu'il y avoit de plus sale; & Nebo, qu'ils avoient emprunté des Babyloniens, & qu'on croit être le même que le Mercure des Grecs.

Les Israëlites errans dans le désert, vinrent camper dans leurs plaines. L'impuissance de résister à des hôtes si dangereux, les fit recourir à Balaam, qui, comme tous les prophetes de ce temps, avoit la réputation de pouvoir faire périr des armées & des nations entieres par la vertu de ses imprécations & de certaines paroles mystérieuses, qui n'étoient que bizâres. Ce prophete faisoit sa résidence dans la Mésopotamie, ses oracles lui avoient attiré la vénération des peuples. Les ambassadeurs envoyés par les Moabites, lui firent les plus éblouissantes promesses, pour l'engager à venir à leur secours. Il parut d'abord insensible aux apâts de la fortune, & il ne céda qu'aux importunités d'une seconde ambassade. Dieu lui avoit d'abord défendu de suivre les envoyés; mais Balaam, séduit par l'apât des présens, obtint enfin permission de partir. Un ange s'opposa au passage de l'ânesse sur laquelle le prophete étoit monté, & qui se plaignit des coups qu'elle recevoit. L'ange devenu visible, permit au prophete de continuer sa route, avec défense de faire autre chose que ce que Dieu lui prescriroit. Quelques rabbins prétendent que c'est moins une réalité qu'une vision prophétique; mais c'est afoiblir l'autorité du texte sacré, que de le soumettre à des interprétations arbitraires. Ce prophete, au lieu de faire des imprécations contre les Israëlites, reçut au contraire un ordre exprès de Dieu de maudire quiconque oseroit se déclarer contr'eux. Après avoir été reçu avec magnificence, des Moabites, il les quita, en les assurant que les Hébreux seroient toujours triomphans tant qu'ils seroient fideles à leur loi. Ainsi il leur conseilla d'employer les charmes de la volupté pour les faire tomber dans la prévarication. Ce conseil eut l'effet qu'on s'en étoit promis. Les filles introduites dans le camp, se livrerent à la prostitution; & pour prix de leurs faveurs, elles exigent que leurs amans se prosternent devant leurs idoles. Dans l'ivresse de la débauche, ils ne peuvent résister à la séduction & abandonent leur Dieu, qui bientôt les punit de leur prévarication. Dans la suite des temps, les Moabites leur enleverent la partie orientale du pays de Canaan, dont ils s'étoient rendus les maîtres. Mais enfin Dieu, touché de leur repentir, leur suscita un libérateur dans Ehud ou Aod qui, chargé de porter le tribut imposé à sa nation, enfonça son poignard dans le sein d'Églon, roi des Moabites.

Il se met à la tête des Hébreux, & remporte une victoire décisive sur les Moabites, dont la tyrannie fut détruite. On ne les voit reparoître que sous le regne de Saül, qui voulut les punir de l'asyle qu'ils avoient donné à David. Le roi prophete monté sur le trône, leur fit une guerre cruele qu'ils s'étoient sans doute attirée, & les deux tiers de la nation furent passés au fil de l'épée: ils payerent dans la suite aux rois d'Israël, un tribut annuel de cent mille agneaux & autant de moutons. Toujours vaincus & toujours rebelles, ils furent enfin subjugués par Joram qui détruisit leurs villes avec leurs habitans. Leur roi enfermé dans une forteresse, immola son fils à ses idoles. Il en résulta une espece de prodige, puisque les assiégés saisis d'horreur, aimerent mieux se retirer que de s'exposer au désespoir de ce prince forcéné. Les Moabites répareren bientôt leurs pertes; & soutenus de leurs voisins, ils pénétrerent jusqu'à l'occident de la mer Morte. Les Israëlites trop foibles contre une armée si nombreuse, mirent leur confiance dans Dieu: la division se mit parmi leurs ennemis, qui s'exterminerent les uns les autres. Après ce desastre, ils n'en furent que plus ardens à éfacer la honte de leur défaite. Ils vainquirent les Édomites, dont ils firent périr le roi dans les flammes. Dieu irrité de cette barbarie, leur dénonça ses vengeances par la voix de ses prophetes, & ses menaces eurent bientôt leur effet. Salmanasar, roi d'Assyrie, se rendit maître de leur pays: son fils & son successeur fut sans cesse occupé à réprimer leurs rebellions. Sedécias eut l'imprudence de les apuier dans leur révolte; il en fut puni: ses perfides alliés l'abandonerent, & eux-mêmes furent subjugués par Nabuchodonosor. Depuis ce temps, ils

ne formerent plus de corps de nation, & on les confondit avec les autres habitans des déserts dans la Syrie.

Les Ammonites, autre peuple de la terre de Canaan, descendoient d'Ammon, né du commerce incestueux de Loth avec sa fille cadete. Ils habitoient dans une contrée de la Célé-Syrie dont on ne peut pas déterminer les limites. Les enfans d'Ammon en chasserent les premiers habitans, qui sont représentés comme une race de géans. On ignore s'ils avoient beaucoup de villes; on ne connoît que Rabba, que Ptolémée Philadelphe embélit, & qui de son nom fut appelée *Philadelphie*. Leurs mœurs & leurs institutions politiques sont tombées dans l'oubli, ainsi que le nom de leurs rois; ce qui prouve qu'ils n'ont rien fait d'éclatant. Ils admétoient la circoncision : cette conformité avec les Juifs ne fut point un principe d'union entre ces deux peuples; il étoit défendu aux Israëlites de former des alliances avec eux jusqu'à la dixieme génération. C'étoit une punition du refus fait à leurs ancêtres, qui leur demanderent des subsistances pendant leur séjour dans le désert. Leur caractere & leurs mœurs devoient être féroces, si l'on en juge par leur religion & leurs rites sacrés. Moloc fut l'idole la plus révérée : ils offroient aussi des sacrifices à Chemos, à Baal, à Milcon, Melec, Adramelec, Anamelec. Les autels de ces dieux étoient arosés de sang humain; les enfans étoient l'offrande la plus chere à Moloc, que plusieurs croient reconoître dans Vénus, Priape, Mercure & Saturne. Quelques-uns prétendent que le reproche de ces sacrifices expiatoires est une pieuse calomnie des premiers chrétiens, pour rendre le paganisme plus odieux : ils prétendent que les meres portoient seulement leurs enfans entre deux feux pour les purifier, & qu'il ne leur en arivoit aucun mal; mais c'est à tort. Les livres de l'ancien testament y sont formels, & leur témoignage est sans réplique.

Leur roi Églon signala ses talens militaires contre les Israëlites; mais il étoit à la tête d'un peuple qui n'étoit point compté parmi les nations belliqueuses. Cependant ils s'emparerent de la vallée d'Hammon, qui avoit été enlevée à leurs ancêtres. Dieu se servit de leurs bras pour punir les Juifs prévaricateurs; à la fin touché de leur pénitence, il suscita Jephté, général des troupes d'Israël, qui afranchit sa patrie de l'oppression. L'histoire sacrée fait mention d'un roi des Ammonites, qui signala son regne par des conquêtes. Les habitans de Jaseb assiégés implorerent sa clémence; ce prince altier ne voulut leur acorder la vie qu'à condition que chacun d'eux auroit l'œil crevé. Saül indigné de cette capitulation inhumaine, vint fondre sur lui, & il fit un si grand carnage de son armée, qu'il n'y eut pas un soldat qui se dérobât à la mort. Hunum, son fils & son successeur, attira sur lui les vengeances de David, justement irrité de l'outrage fait à ses ambassadeurs, à qui l'on avoit fait couper la moitié de la barbe & des habits. Joab remporta sur eux une victoire complete. Les Syriens, leurs alliés, eurent un pareil sort; & après leur défaite les Ammonites furent la victime d'un vainqueur justement irrité. Leur pays fut la proie des flammes; Rabba, prise par David, fut livrée au pillage; tous les habitans expirerent dans les tourmens; & ce pays, riche & peuplé, fut changé en un désert stérile. Les Ammonites devenus, par leurs défaites, insensibles à la gloire des armes, s'appliquerent uniquement à la culture des terres. Un de leurs rois réveilla leur indocilité naturele; & honteux d'être assujéti à payer le tribut imposé par Ozias, roi de Juda, il renouvela une guerre qu'il soutint sans gloire, & n'obtint la paix qu'en se soumettant à payer un tribut de cent talens d'argent, de soixante mille boisseaux d'orge, & d'une pareille quantité de froment, imposition exorbitante qui fait connoître l'excessive fécondité de cette petite contrée. Lorsque les rois de Babylone envahirent tous les états de l'Asie, les Ammonites furent envelopés dans la ruine générale. Ce n'étoit pas que leur pays flatât l'ambition de ces conquérans, mais ils furent punis de l'asyle qu'ils avoient donné aux Juifs après la prise de Jérusalem. Leurs campagnes furent ravagées, leur roi & tous les grands de la nation furent chargés de fers. Depuis ce temps ils furent successivement asservis aux différens empires qui dominoient sur la terre; & quoiqu'on leur laissât des chefs de leur nation pour les gouverner, ils n'en étoient pas moins dans la dépendance. Depuis le deuxieme siecle de notre ere, ils sont compris sous la dénomination générale d'*Arabes*.

Les Madianites qui avoient une origine commune avec les autres *Cananéens*, tiroient leur nom de Madian, fils d'Abraham & de Cétura. Ils habitoient une partie nombreuse de l'Arabie, dont on ne peut déterminer les limites. Ils avoient quelques villes, & Madian, dont on découvre encore aujourd'hui quelques ruines, étoit leur métropole. Cette nation nombreuse se divisoit en deux peuples différens : les uns menoient la vie nomade, habitoient sous des tentes, & ne s'arrêtoient que dans des lieux où ils trouvoient des subsistances. Leurs chameaux, leurs dromadaires, & leur bétail faisoient toutes leurs richesses. Les autres Madianites dispersés sur la surface du globe, abandonoient à leurs femmes le soin de leurs troupeaux, & alloient commercer avec toutes les nations. Leur négoce étoit un échange de leur bétail avec de l'or & des pierreries. On peut juger de leurs richesses par la magnificence de leurs rois, qui ne se montroient en public, que chargés de diamans du plus grand prix. Ce luxe s'étendoit jusque sur leurs chameaux dont les chaines étoient d'or. Ce fut un des premiers peuples du monde qui connut l'usage de l'écriture, c'est-à-dire, l'art de graver des caracteres avec

une touche de fer sur du plomb, & ce fut d'eux, disent quelques auteurs, que les Israëlites l'apprirent. Le commerce demande des connoissances qui supposent un esprit cultivé : ainsi il est naturel de supposer que les Madianites qui avoient des relations avec les étrangers, avoient fait des progrès dans la géographie, l'arithmétique & l'astronomie, qui seules peuvent diriger le navigateur; quoique leurs voyages dans toutes les contrées du monde eussent dû les éclairer, ils n'en étoient pas moins opiniâtres dans leurs préjugés, ni moins aveugles sur le culte qu'on doit à l'Être suprême. Leurs cérémonies religieuses n'étoient qu'un amâs impur d'abominations. La circoncision n'étoit point en usage parmi eux; la femme de Moyse étoit madianite, & elle aima mieux se séparer de son époux, que de se soumettre à cette cérémonie : ils n'avoient point de rois, à moins qu'on ne donne ce nom aux chefs de la nation : ce chef étoit en même temps grand sacrificateur.

Les Madianites ne firent la guerre que quand ils furent dans la nécessité de se défendre; moins ambitieux qu'avares, ils n'affecterent que la supériorité des richesses. Ce fut en prostituant leurs filles qu'ils chercherent à triompher des Israëlites; Moyse irrité leur fit éprouver ses vengeances. Leurs forteresses furent rasées, tous les mâles qui s'offrirent sous ses coups, furent exterminés, les femmes & les enfans furent égorgés. Ce fléau ne frapa que ceux qui s'étoient rendus complices de la séduction, & cent cinquante ans après, on voit reparoître les Madianites plus redoutables & plus nombreux : ils furent la verge dont Dieu se servit pour châtier les infidélités de son peuple. C'est dans nos livres saints qu'il faut chercher les prodiges opérés par Gédéon, on y verra cent vingt mille hommes qui s'égorgerent les uns les autres, quoiqu'ils n'eussent en tête que trois cents Éphraïmites, qui n'ayant pour armes que des trompetes & des vases de terre, ne pouvoient leur faire aucun mal; mais Dieu les avoit frapés de terreur. Les Madianites cédant à leurs inclinations pacifiques; se livrerent tout entiers à leur commerce, & accumulerent dans leur pays l'or des nations étrangeres. Ce n'est que depuis le premier siecle de notre ere qu'ils ont perdu leur ancien nom, & qu'on les désigne par celui d'*Arabes*.

Le pays d'Édom ou l'Idumée, fut un héritage que Dieu donna à la postérité d'Ésaü, qui en chassa les Horites, & qui donna le nom d'*Édom*, fils de son patriarche, à cette contrée. On lui donna pour bornes le golfe Persique au midi, le pays de Canaan au septentrion, celui de Madian à l'orient, & les Amalécites à l'occident. Ce pays dominé par des montagnes stériles, refuse tout aux besoins de l'homme. On n'y trouve que quelques Arabes vagabonds qui vivent isolés du reste de la terre. Mais si cette terre avare ne donne ni eaux, ni moissons, sa position favorisoit son commerce sur la mer Rouge. Ses principales villes étoient Élath, dont les ruines annoncent son anciene splendeur, Timan & Dedan qui avoient de grandes relations de commerce avec Tyr : quand les descendans d'Ésaü se furent assez multipliés pour avoir la supériorité, ils abolirent l'anciene forme du gouvernement, & ils substituerent à des rois électifs sept chefs tirés de la famille de leur patriarche; mais dans la suite ils reconurent la nécessité de réunir toute l'autorité dans un seul chef; les Juifs les représentent comme une race de brigands; mais ce caractere de férocité & de perfidie paroît peu compatible avec la profession du commerce, que ces peuples faisoient avec succès. Il est vrai qu'entraînés par leur agitation naturele, ils épioient les occasions de tout envahir, & que sous prétexte de conserver leurs possessions, ils tâchoient de s'approprier celles de leurs voisins. Quoiqu'occupés de leur commerce, ils s'appliquerent aux sciences, dont ils étendirent les limites. On leur attribue plusieurs découvertes, sur-tout dans l'astronomie. Ils cultiverent encore avec succès la morale & l'histoire naturele. On sait qu'intimidés par l'exemple de leurs voisins, ils acorderent un passage à Moyse sur leurs terres. Ils firent sentir leur supériorité aux Égyptiens, qui vouloient faire par eux-mêmes le commerce des Indes. Ils leur défendirent de naviguer sur le golfe Arabique avec des galeres, & ne leur acorderent qu'un seul vaisseau de charge pour leur commerce. David humilia leur orgueil; son armée commandée par Joab leur tua dix mille hommes. Le vainqueur eut ordre de massacrer tous les mâles; & la race d'Ésaü eût été éteinte, si la suite n'eût soustrait quelques malheureux au glaive de Joab.

Les Iduméens fugitifs furent chercher un asyle dans l'Égypte, où ils perfectionerent l'astronomie qui étoit encore dans l'enfance; d'autres s'établirent sur les côtes du golfe Persique, où ils alumerent le flambeau des arts, tandis que les Juifs qui les avoient chassés, les négligerent. Depuis ce temps le pays d'Édom assujéti aux princes de la maison de David, fut gouverné par des lieutenans qui eurent toujours des rebellions à punir, jusqu'au temps où les rois de Babylone s'en emparerent. Dès qu'ils n'eurent plus les Hébreux pour maîtres, ils s'en rendirent les persécuteurs, ils ravagerent leurs campagnes & démolirent leur temple. Dieu les punit de leurs sacriléges, & ils devinrent les propres exécuteurs des vengeances du ciel. Ils se virent déchirés par des haines domestiques, qui les obligerent de s'expatrier & de s'établir dans la Judée, où ils se confondirent avec les Nabathéens; le nom du royaume d'Édom fut transféré à cette partie de la Judée, où ces fugitifs se fixerent. C'est de cette Idumée & non de l'anciene que les géographes font mention; ce peuple dans la suite tomba sous la domination des Séleucides. Gorgias, leur gouverneur, servit bien leur haine naturele contre les Juifs, & l'on sait que Judas Machabée les fit repentir de leur

entreprise. Hircan leur prescrivit l'alternative d'embrasser la loi judaïque, ou d'abandoner leurs possessions: ils aimerent mieux se faire circoncire que d'aller chercher une nouvele patrie. Depuis ce temps-là ils ne formerent plus qu'un même peuple avec les Juifs, & la religion réunit ces deux peuples qui avoient une même origine. Les Juifs qualifioient du nom d'*enfans d'Édom* ceux qui avoient embrassé la loi Évangélique, & quelquefois ils les appeloient *Samaritains* ou *Épicuriens*.

Les Amalescites ou Amalécites avoient la même origine que les autres peuples de la terre de Canaan, puisqu'ils descendoient d'Amalec, né d'Ésaü & de sa concubine Tinna. Ce fut lui qui donna son nom à cette partie du pays de Canaan, appelé *Amalescide*, qui étoit bornée par la terre de Canaan au septentrion, par l'Égypte au midi, par l'Idumée à l'orient, par les deserts & la mer à l'occident. Ils ne tenoient à la religion judaïque que par la circoncision: ils se souillerent de toutes les abominations de l'idolatrie. Leur position au milieu de peuples éclairés & polis, fait présumer qu'ils avoient une teinture des sciences & des arts. Saül exalte la puissance de leurs rois; le tableau qu'il fait de leur luxe, fait presumer qu'ils commandoient à une nation opulente. Ce furent eux qui opposerent l'armée la plus nombreuse, & qui étoit commandée par cinq rois, d'où l'on a droit de conclure que chaque tribu avoit son chef, qu'on qualifioit de roi. Josué les vainquit, les prophetes annoncerent que toute cette nation, plongée dans la dissolution, seroit un jour éfacée de la mémoire des hommes. Cette prédiction eut son acomplissement sous Saül, qui, à la tête de deux cents mille hommes, ravagea leurs possessions. Tous les Amalescites qu'il eut en son pouvoir, furent massacrés; les enfans furent égorgés dans leurs berceaux ou dans les bras de leurs meres: ceux qui s'étoient sauvés du carnage, profiterent des troubles qui divisoient les Israëlites pour rentrer dans leur pays dévasté. David qui connoissoit leur aversion naturele pour son peuple, crut devoir en prévenir les effets par une irruption qu'il fit sur leurs terres. Il en fit un horrible carnage sans distinction, ni d'âge, ni de sexe. Les Amalescites, plus furieux qu'abatus, rassemblent leurs forces pour venger leur injure. Ils se rendent maîtres de Ziglag ou Siceleg, patrie de David, qu'ils réduisent en cendre, & dont ils respectent les habitans. Cette modération leur venoit d'une source d'avarice; ils aimoient mieux conserver les vaincus, pour en faire des esclaves, que de les immoler sans fruit. David tira une prompte vengeance de cet afront; il les surprit lorsqu'ils étoient plongés dans la débauche: tous furent massacrés, excepté quatre cents jeunes gens qui formerent encore l'ombre d'une nation sans pouvoir, jusqu'au temps d'Ézechias. Ils furent enfin entiérement détruits par les descendans de Siméon, & l'Amalescide subit dans la suite la même destinée que les Juifs.

Les Philistins, égyptiens d'origine, s'établirent dans la contrée que les Grecs & les Romains désignoient par le nom de *Palestine*. Les Juifs en ont beaucoup exalté la fertilité; & les voyageurs modernes assurent que ce pays, couvert de rochers & de sâbles, offre le spectacle de la plus afreuse indigence. Ces différens témoignages sont une nouvele preuve des révolutions qui arivent dans la nature; & l'on ne voit aujourd'hui que des sâbles dans des plaines couvertes autrefois de moissons. Ses villes principales étoient Ascalon, qui eut la gloire de donner la naissance à Sémiramis; Gaza, qui n'est plus qu'une vile bourgade, mais dont les ruines attestent l'anciene magnificence; Azoth, fameuse par un temple consacré à Dagon; Gath, qui fut pendant quelque temps la résidence des rois; Ékron, où Belzébut avoit un temple fameux. La Palestine eut ses rois, dont l'administration étoit soumise à l'examen & à la censure du tribunal de la nation. L'hospitalité fut une vertu qui les rendit amis de tous les hommes, excepté des Juifs qu'ils connoissoient pénétrés de mépris pour tous ceux qui n'étoient pas nés soumis à leur loi.

Ils tomberent dans tous les excès de l'idolatrie. Chaque ville avoit son idole particuliere: ils mettoient beaucoup de magnificence dans leur culte. Leurs temples étoient spacieux, & richement décorés. Lorsqu'ils alloient à la guerre, ils transportoient leurs idoles avec eux, & ils leur consacroient la plus riche partie du butin. On leur a fait le reproche de sacrifier des enfans; mais ce qui semble réfuter cette calomnie, c'est que les Juifs ne leur ont jamais imputé cette inhumanité. Ils furent tout-à-la-fois guerriers & commerçans. Les Grecs les préféroient à tous les autres peuples pour la fidélité, & l'intelligence dans le commerce. Leur langue étoit un dialecte de l'hébreu. Ils cultivoient les arts & les sciences, qui étoient en honeur chez tous les peuples de Canaan. Ils furent regardés comme les inventeurs de l'arc & des fleches. (*T—n.*)

(Π) CANANI (Jean-Baptiste) de Ferrare, Professeur d'Anatomie dans la même ville, puis médecin de Jules III, & enfin premier médecin de Ferrare aux temps d'Alphonse IIe. mort en 1578 ou peu de temps après, eut l'honeur de mériter les éloges du célebre Falloppe qui suffiroient pour le rendre immortel; dans lesquels il est parlé comme d'un homme *uti sine ulla controversia inter antesignanos Anatomicos collocandi, ita omni genere doctrinæ, & morum probitate comitateque nemini secundi*. Il s'appliqua sur-tout aux muscles du corps humain, sur lesquels il publia un petit ouvrage dont on trouve des détails chez M. l'Abbé Marini (*Archiatri Pontificj T. I. p.* 400.) (*Le Chevalier* Tiraboschi.)

CANAYE. *Voyez* Fresne.

CANDAULE, (*Hist. anc.*) roi de Lydie, & descendant d'Hercule, eut l'indiscrétion de faire voir sa femme nue dans les bains à son favori Gy-

gès. La reine offensée d'une imprudence qui avoit sa source dans l'excès de la passion, ne put lui pardoner l'attentat fait à sa pudicité. Ce fut Gygès qu'elle choisit pour être l'instrument de sa vengeance; elle l'appela dans son apartement, & ne lui laissa que l'alternative d'assassiner son mari, ou d'être égorgé sur le champ. „ En me regardant „ nue, dit-elle, tu t'es rendu criminel, autant „ que le maître qui t'a commandé cette indignité, „ & comme tu as découvert ce qui ne doit être „ vu que d'un mari, je t'offre ma main & le „ trône des Lydiens; c'est le seul moyen qui me „ reste de réparer la tache imprimée à mon ho„ neur „. Gygès ne balança point dans le choix, & *Candaule* fut assassiné environ 716 ans avant Jésus-Christ; cette histoire, qu'on peut ranger parmi les fâbles, nous a été transmise par Hérodote. (*T—N.*)

CANDIAC. *Voyez* MONTCALM.

CANDIDI CERVI ARGENTUM, (*Hist. mod.*) tribut ou amende páyée à l'échiquier par certains cantons du dedans ou des environs de la forêt de Whitehart dans le Dorsetshire. Cette amende est la continuation de celle que Henri III avoit imposée à Thomas de la Lende & à d'autres, pour avoir tué un cerf blanc d'une beauté singuliere que ce roi avoit excepté de la chasse. (*G*)

CANGE (DU). *Voyez* FRESNE (du).

CANJARES *ou* CRICS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des poignards larges de trois doigts à la lame, & de la longueur de nos baïonetes, qui s'emmanchent, pour ainsi dire, dans la main, par une poignée terminée en pointe d'échele: on pose les doigts sur le premier rayon, & le pouce sur le second. Ces instrumens, communément empoisonés jusqu'à la moitié de la lame, sont les armes déloyales les plus dangereuses qu'on puisse imaginer. Ce sont cependant les armes communes dans la péninsule du Gange, à Malaca, à Pégu, sur les côtes de la Chine, dans les îles de Java & de Sumatra. Quand les pélerins Indiens ou Mahométans ont, au retour de la Meque ou de la pagode de Jagrenate, la tête démontée par la vapeur de l'opium & du fanatisme, ils saisissent ces *canjares* envenimés, & immolent tout ce qu'ils rencontrent d'Européens & d'étrangers infideles ou incirconcis, par une fureur qu'on ne sauroit comparer qu'à celle de ces anciens scélérats d'Orient, connus sous le nom d'*assassins*. Cette barbarie religieuse a beaucoup diminué depuis que les Anglois dominent dans l'Indostan, faisant tuer ces enthousiastes à coups de fusil.

On soupçone que la plupart de ces armes indienes sont enduites du venin des serpens profanes, ou qui ne sont pas partie du culte idolâtre, comme les viperes à Calicut: c'étoit au moins la pratique des anciens Brachmanes, dont les modernes descendent incontestablement. (†)

(*π*) CANINI (ANGE) né à Anghiari en Toscane fut peut-être le plus savant dans les langues orientales du XVI[e] siecle: il en fut, comme raporte de Thou (*Hist. ad an.* 1557) professeur dans plusieurs villes d'Italie, en Espagne & en France où Guillaume du Prat évêque de Clermont le reçut dans sa maison, & il y mourut l'an 1557. On peut voir l'étendue des connoissances de *Canini* dans un ouvrage qu'il publia à Paris avec le titre: *Institutiones Linguæ Syriacæ, Assyriacæ, Thalmudicæ, una cum ÆTHIOPICÆ atque Arabicæ collatione*.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CANISIUS, (*Hist. litt. mod.*) est le nom de deux savans, l'un jésuite, nommé Pierre, auteur de quelques ouvrages théologiques; l'autre, Henri, son neveu, professeur de droit canon à Ingolstald, auteur de plusieurs ouvrages sur le droit; le premier, mort en 1597, le second, en 1603.

CANITZ (le baron de), poête allemand célebre, nommé le *Pope* de l'Allemagne, mort en 1699 à Berlin, où il étoit né en 1564. Il étoit d'une anciene & illustre famille de Brandebourg. Il étoit lui-même conseiller privé d'état. La dixieme édition de ses poésies est de 1750.

CANTACUZENE, (JEAN) (*Hist. du Bas-Empire*) eût été un des hommes les plus recomandables de son siecle, si l'ambition n'en eût point fait un usurpateur. Riche de tout ce que les sciences & les arts offrent de plus précieux, né dans une famille opulente, généreux & compatissant, il adoucissoit par son affabilité l'envie acharnée contre les hommes supérieurs. Andronic le jeune le choisit en mourant pour être le tuteur de son fils. Il gouverna l'empire avec une autorité qui acoutuma le peuple à le respecter comme son souverain. Le jeune empereur étoit presqu'ignoré, & l'on ne se souvenoit de lui que quand on employoit son nom pour mettre de nouveles impositions. *Cantacuzene*, familiarisé avec le commandement, prit des moyens pour le perpétuer dans sa famille. Il descendoit d'un *Cantacuzene* qui avoit été créé César par Isaac Comnene; ainsi la naissance ne pouvoit opposer un obstacle à son élévation. Les peuples, las de révérer un enfant qui n'avoit qu'un titre stérile, appelerent au trône celui qui s'en étoit montré digne par la sagesse de son administration. Ce projet fut découvert; les gens de bien furent indignés contre un ambitieux qui vouloit s'enrichir des dépouilles de son pupille. *Cantacuzene* fut condamné à l'exil; mais pour un reste de reconoissance pour la sagesse de son gouvernement, on lui conserva la jouissance de ses biens. Il fut chercher un asyle à Nicée, où il s'insinua dans la faveur d'Orcan qui étoit alors l'arbitre de l'Asie. *Cantacuzene* donna sa fille en mariage à ce prince, pour s'en faire un protecteur. Orcan se mit à la tête d'une armée pour le rétablir sur le trône; ce fut le premier prince Musulman qui porta la guerre en Europe. Constantinople assiégée pen-

dant cinq ans, opposa la plus vigoureuse résistance. Les Musulmans, rebutés de leurs pertes & de leurs fatigues, leverent le siége après avoir dévasté toutes les terres de l'empire. L'inconstance naturele des Grecs fut plus utile à *Cantacuzene* que les armes de son allié, ils le rapelerent pour les délivrer du joug de Jean Paléologue qui, pour se faire respecter, osa tout enfreindre. L'empire mieux gouverné, prit une face nouvele. Les hommes de néant qui n'étoient pour la plupart que des favoris sans talent, furent dégradés de leurs emplois. La naissance & le mérite furent les seuls degrés pour s'élever aux dignités. Les sciences & les arts fleurirent, & quiconque avoit des vertus & des lumieres, étoit acueilli & récompensé. Tandis qu'il faisoit renaître les beaux jours de la Grece, les Génois, les Vénitiens & les Arragonois lui enlevoient la Morée. *Cantacuzene*, soutenu d'Orcan, marcha pour leur ravir leurs conquêtes. Paléologue le voyant embarassé dans cette guerre, trouve le moyen de lever une armée de vingt mille chevaux & de soixante-douze mille hommes de pied qu'il joint aux forces des Génois & des Vénitiens. *Cantacuzene*, environé d'ennemis si puissans, se fortifie par de nouveles alliances; il associe à l'empire Matthieu, son fils aîné, à qui il fait épouser la fille du duc de Servie qui lui apporta pour dot l'Albanie. Manuel, son autre fils, est élu duc de Sparte; & ce titre met sous sa domination toute l'ancienne Laconie. Ce furent de foibles ressources contre les forces réunies de ses ennemis, qui conserverent leur supériorité; il se renferma dans Constantinople où il fut bientôt assiégé. Paléologue avoit dans cette ville de nombreux partisans qui lui en faciliterent l'entrée. Il s'y comporta moins en conquérant irrité qu'en prince bienfaisant qui vient prendre possession de ses nouveaux états. Il étendit sa clémence jusque sur *Cantacuzene* qui, dégoûté des grandeurs de la terre ou plutôt éfrayé de l'avenir, prit l'habit monastique au pied du mont Athos. Ce prince, pour se consoler de l'ennui de sa retraite, se livra entiérement à l'étude, & de souverain devenu théologien, il composa plusieurs ouvrages contre la secte Musulmane & les superstitions Judaïques. Ses réflexions sur la philosophie d'Aristote, décelent un esprit net & cultivé. Il composa quelques traités pour aplanir les obstacles qui séparent l'Eglise greque d'avec la latine. Après la prise de Constantinople, tous ces ouvrages furent transportés à Vienne, où ils sont conservés dans la bibliotheque impériale. Son fils Matthieu fut chercher un asyle auprès du grand-maître de Rhodes, dont il sollicita inutilement les secours pour remonter sur le trône. Quand il eut perdu tout espoir d'être rétabli, il se retira auprès de son frere, duc de Sparte. Il y passa le reste de sa vie en homme privé qui se consoloit dans le sein des lettres des disgraces de la fortune. (*T--N.*)

CANTEMIR *ou* CANTIMIR, (Démétrius) (*Hist. mod.*) connu sous le nom du prince *Cantimir*, & plus connu comme auteur d'une histoire des Turcs que comme prince. Son pere étoit prince de la Moldavie sur les Turcs, Démétrius le fut aussi, mais sous les Russes auxquels il s'attacha en 1710. Il mourut en 1723 dans ses terres en Ukraine; il étoit d'une famille illustre parmi les Tartares.

Antiochus, son fils, fut encore plus distingué que lui dans les lettres; quelques-uns l'ont appelé *le Boileau de la Russie*, parce qu'il a fait des satyres dont plusieurs vers sont passés en proverbes; il a fait encore d'autres poésies. Il a traduit quelques-uns des poëtes anciens, grecs & romains, & quelques-uns des meilleurs ouvrages modernes françois ou italiens de Fontenelle, de Montesquieu, d'Algarotti; ses satyres ont été traduites par l'abbé de Guasco, & a aussi écrit sa vie.

CANTHARA, (*Hist. des Juifs*) fils de Simon Boëthus, fut élevé à la dignité de grand-prêtre des Juifs, par la faveur d'Agrippa. Au bout d'un an, il fut obligé de s'en démettre en faveur de Matthias, fils d'Ananus. Il en fut encore revêtu une seconde fois après Élimée, & ne la posséda encore qu'un an, Hérode, roi de Calcide, la lui ayant ôtée pour la donner à Joseph, fils de Camith. (*A. R.*)

CANTON, s. m. (*Hist. mod.*) quartier d'une ville que l'on considere comme séparé de tous les autres.

Ce mot paroît dérivé de l'italien *cantone*, pierre de coin.

Le mot *canton* est plus communément employé pour désigner une petite contrée ou district sous un gouvernement séparé.

Tels sont les treize *Cantons* suisses, dont chacun forme une république à part. Ils sont cependant liés ensemble, & composent ce qu'on appele le *corps helvétique* ou la *république des Suisses*. (*G.*)

CANTWEL, (André) (*Hist. litt. mod.*) médecin irlandois, connu par plusieurs ouvrages de médecine. Mort le 11 juillet 1764. Il étoit de la société royale de Londres.

CANUS, (Melchior) (*Hist. litt. mod.*) dominicain espagnol, né à Tarançon en 1523, professeur de Théologie à Salamanque, fut envoyé au Concile de Trente sous Paul III, & peu de temps après nommé évêque des îles Canaries. Il mourut à Tolede en 1560, Provincial de Castille. Tous les Théologiens ont donné des éloges à son traité des *lieux Théologiques*, tant pour les excellentes choses qu'il renferme, que pour la maniere élégante de les exprimer. On lui attribue aussi les *Prælectiones de pœnitentia*. (Π)

Canus *ou* Cano, (Jacques) portugais, découvrit en 1484, en Afrique, le royaume de Congo.

CANUT I., (Horda) (*Hist. de Danemarck*) roi de Danemarck. Il étoit fils de Sigar, qui le

laissa en mourant sous la tutele de Gormon, prince de Jutland. Il paroît que le mot *horda* signifioit *massue*. Les historiens ont fait de savantes dissertations sur ce surnom, & n'ont pas dit un mot du caractere ni des actions du prince qui le portoit. On sait à peu près la date de sa mort, vers 840; mais on ignore l'histoire de sa vie. (*M. DE SACY.*)

CANUT II, surnommé *le Grand*, (*Hist. de Danemarck & d'Angleterre*) roi de Danemarck & d'Angleterre. Il étoit fils de Suénon qui soumit la Grande Bretagne, & dut également cette conquête à son propre courage & à la haine publique qu'Éthelred avoit méritée par sa tyrannie. *Canut* avoit suivi son pere dans cette expédition; il avoit fait admirer sa sagesse dans les conseils, sa bravoure dans les combats, sa clémence après la victoire. Ces hautes qualités ne séduisirent point les Anglois atachés aux loix de leur monarchie. Un prince foible & méchant, mais né dans leur patrie, leur parut moins odieux qu'un héros conquérant & né dans d'autres climats. Après la mort de Suénon, en 1014, Éthelred fut rapelé, & ne tarda pas à punir les Anglois de leur zele pour sa persone. *Canut* l'auroit vaincu sans éfort; mais un soin plus important l'agitoit: il alloit perdre une courone assurée, tandis qu'il en cherchoit une incertaine.

Harald, son frere, qui gouvernoit le Danemarck en son absence, faisoit jouer sourdement tous les ressorts que l'ambition peut inventer pour s'emparer du trône. *Canut* abandona sa conquête, reparut dans ses états, & étoufa dans leur naissance les troubles que son frere préparoit. Celui-ci mourut peu de temps après; & *Canut* n'ayant plus de concurrent dans sa patrie, alla vaincre celui qui lui restoit en Angleterre. Il y avoit toujours conservé un parti puissant & des intelligences secretes dans celui même de son ennemi. Stréon, général des troupes d'Éthelred, s'étoit rendu au conquérant; *Canut* se servoit de lui comme d'un instrument qu'on brise avec mépris dès qu'il devient inutile ou dangereux. Les projets du traître furent découverts par Edmond, fils d'Éthelred. Stréon cessa de dissimuler sa perfidie, se rangea sous les enseignes danoises, & y entraîna un grand nombre de soldats. Le Wessex se soumit de lui-même; la Mercie augmenta ses malheurs par sa résistance, & fut conquise. Sur ces entrefaites, Éthelred mourut, après avoir porté pendant quarante ans le nom de roi, sans avoir régné véritablement un seul jour. Edmond, son fils, fut reconu dans Londres par des amis fideles. Ses malheurs le rendoient intéressant, son courage le rendoit redoutable. *Canut* sentit qu'il ne pouvoit le vaincre que dans sa capitale; deux fois il forma le siége de Londres, deux fois Edmond le força de le lever. Une troisieme tentative ne fut pas plus heureuse: on se livra cinq ou six combats; & si l'on met dans la balance les victoires & les défaites, les deux partis eurent également à se louer & à se plaindre de la fortune des armes. Enfin dans une bataille rangée près d'Asseldun, l'armée d'Edmond fut taillée en pieces l'an 1016. L'amour de ses sujets lui en donna encore une; il ne voulut point la sacrifier à ses intérêts, & envoya un cartel au prince Danois. Celui-ci le refusa, parce qu'il étoit d'une constitution foible, & que son ennemi avoit reçu de la nature & de l'éducation des forces si extraordinaires, qu'on l'avoit surnommé *côte de fer*. On en vint à une conférence; les deux rois prirent leurs officiers pour arbitres: le royaume fut partagé. Edmond conserva toutes les provinces situées au midi de la Tamise, & une partie du Wessex; le reste fut le partage de l'usurpateur.

Edmond s'occupoit à rendre heureux le peu de sujets que la fortune lui avoit laissés, lorsqu'il fut assassiné par le perfide Stréon. *Canut* dissimulant l'horreur que cet attentat lui inspiroit, se servit encore de Stréon pour affermir son empire. Il restoit deux foibles rejetons de la tige royale: *Canut* trop généreux pour leur ôter la vie, trop ambitieux pour leur laisser leur patrimoine, assembla les grands de la nation, demanda l'autre moitié de l'Angleterre, arracha le consentement des seigneurs, éloigna les enfans d'Edmond, & fut reconu roi de toute la Grande Bretagne. Dès qu'il n'eut plus d'ennemis à combatre, il devint le plus doux des hommes, rétablit les ancienes loix Saxones, en fut le premier esclave, favorisa l'agriculture, fit régner l'abondance dans les villes, versa ses bienfaits sur le peuple; & pour achever la conquête de tous les cœurs, il fit trancher la tête à ce même Stréon qui avoit apporté à ses pieds celle de son concurrent, & épousa la reine Emme, veuve d'Éthelred.

Cependant les Danois s'ennuyoient de son absence; l'abandon où il les laissoit leur parut une insulte: une indignation générale s'empara bientôt de ces âmes fieres que l'ombre même du mépris révoltoit. *Canut*, pour les calmer, fit une apparition dans ses états, & retourna en Angleterre, ne laissant à sa place en Danemarck qu'un fantôme de roi: c'étoit *Canut-Horda*, son fils. Ulfon, beau-frere de *Canut*, étoit chargé de la conduite du jeune prince; celui-ci avoit les talens d'un ministre & l'ambition d'un régent. Il échaufa, par de sourdes menées, le mécontentement qu'excitoit l'absence du pere, & fit couroner le fils pour régner sous son nom. *Canut*, possesseur de deux royaumes, qui ne pouvoit quiter l'un sans hazarder la perte de l'autre, médita cependant la conquête d'un nouvel empire. Son pere avoit soumis une partie de la Norwege; Ollaüs, prince du sang des anciens rois, y étoit rentré. *Canut* lui envoya des ambassadeurs pour lui redemander son patrimoine: en le réclamant, il désiroit qu'on le lui refusât, afin d'avoir un prétexte pour conquérir le reste de la Norwege. Sa politique réussit: la guerre fut déclarée. Ollaüs secouru par

Amund,

Amund, roi de Suede, entra dans la Zélande. *Canut* repassa en Danemarck avec une flote & une armée formidables, fit assassiner Ulson qui avoit été l'auteur de la révolution, pardona à son fils qui n'en avoit été que l'instrument, marcha contre les princes ligués, leur présenta la bataille dans la Scanie, fut vaincu, rassembla ses troupes fugitives, détacha Amund de l'alliance d'Ollaüs, fut vainqueur à son tour; & tandis que le prince détrôné cherchoit un asyle en Russie, il soumit toute la Norwege, reçut les hommages des habitans, leur donna un vice-roi, revint en Danemarck, & fit couroner son fils vers l'an 1028, pour prévenir une seconde révolution. Ollaüs rapelé en Norwege par un parti foible hazarda un combat, fut vaincu, & ne survécut point à sa défaite. (*Voy.* Ollaüs.) Après la défaite d'Ollaüs l'histoire de Canut ne nous offre rien d'intéressant. Il alla ensuite à Rome, repassa en Angleterre, & il y mourut en 1035.

Ce roi haissoit beaucoup la flaterie. Un courtisan mal-adroit ayant osé le comparer au maître de la nature, *Canut*, pour toute réponse, ordona à la mer de suspendre son reflux. Il étoit petit, foible & mal proportioné; mais son génie étoit vaste, fécond en ressources, & souvent maître des événemens par des conjectures sages. L'art de conquérir des états, & celui de les gouverner, lui étoient également familiers. Son courage étoit à l'épreuve des revers, sa modestie à l'épreuve des prospérités. Si *Canut*, satisfait des états qu'il avoit reçus de ses aïeux, fût resté dans le Danemarck, il auroit justifié le nom de *grand* que son siecle lui donna. (*M.* DE *Sacy*.)

CANUT III, (HORDA) (*Hist. de Danemarck & d'Angleterre.*) roi de Danemarck, & dernier roi Danois d'Angleterre. Il étoit fils du précédent; il hérita d'une partie des états de son pere; mais il n'hérita ni de son courage ni de sa fortune. Harald *au pied de lievre*, son frere, prince actif & ambitieux, lui disputa la courone d'Angleterre, versa l'or à pleines mains dans la Mercie, conquit les cœurs pour conquérir plus sûrement les états, & fut proclamé. *Canut* assembloit des conseils, donnoit des avis, en recevoit, n'en exécutoit aucun, & cependant son frere soumettoit des provinces. L'ambitieux Harald ne se seroit peut-être pas borné au royaume d'Angleterre; mais la mort l'arrêta dans le cours de ses triomphes en 1039. Alors *Canut* fut appelé au trône par le cri unanime de la nation Angloise. Il n'avoit osé ataquer son rival vivant; il l'insulta mort, fit déterrer son corps, le fit jeter dans la Tamise, accâbla son peuple d'impôts, livra aux flammes la ville de Worcester, pour quelques légers murmures, & mourut en 1042, haï en Angleterre, méprisé en Danemarck, & ignoré dans le reste de l'Europe. (*M.* DE *Sacy*.)

CANUT IV *ou* SAINT-CANUT, (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck. Il étoit fils de Suénon II, & monta sur le trône après la mort d'Harald III son frere, en 1080. Son zele pour le christianisme tourna ses armes du côté de la Livonie, qui étoit depuis long-temps en proie aux guerres de religion. Les chrétiens lui furent redevables de leurs succès, & il revint triomphant. Son premier soin fut de substituer des loix vigoureuses aux loix indulgentes & foibles, qui avoient régné jusqu'alors: il établit celle du talion pour les moindres crimes, celle de mort pour les grands attentats; purgea la mer des pirates qui l'infectoient, & délivra ses états de brigands; enfin, le Danemarck eut un code; les riches concussionaires tremblerent dans leurs palais, comme les voleurs obscurs dans leurs retraites. Après avoir établi des loix très-sages, & avoir extirpé les abus qui inondoient son royaume, *Canut* entreprit l'expédition d'Angleterre. Mais Asbiom & Blak irrités par ses loix religieuses le massacrerent dans l'Église de Saint-Alban à Odensée, avec Benoît son frere. Ce fut le 10 juillet 1086 que se passa cette scêne tragique. Ses vertus éclatantes, & sa mort le firent placer au rang des martyrs.

CANUT, V, surnomé *Magnusson*, c'est-à-dire, *fils de Magnus*, (*Hist. de Danem.*). Éric l'Agneau étant mort sans enfans, & l'ordre de la succession n'étant fixé par aucune loi fondamentale, on vit naître les discordes les plus funestes. Éric l'Agneau auroit pu les prévenir en nommant lui-même son successeur; mais quelque temps avant sa mort, il s'étoit retiré dans un cloître, & il ne voulut plus se mêler des afaires temporeles. Suénon, *Canut* & Valdemar avoient des prétentions au trône. Valdemar encore trop jeune pour jouer un rôle dans cette querele, fut aisément écarté. Suénon, fil naturel d'Éric Émund, & *Canut*, fils de Magnus, s'emparerent de la scêne, & ne tarderent pas à l'ensanglanter. Le premier avoit gâgné les suffrages des Scaniens & des Zélandois; les Juthlandois tenoient pour *Canut*. Les deux partis s'assemblerent chacun de leur côté, tous deux prirent le titre d'états généraux, & chacun des chefs y fut couroné par ses amis. On ne se sépara que pour courir aux armes. Dans le premier choc, en 1149, *Canut* fut vaincu, & s'enfuit avec les débris de son armée. Suénon enflé de ce succès, menaça d'une ruine soudaine quiconque de ses voisins ou de ses sujets oseroit se déclarer en faveur de son rival; il osa même braver l'Église, & faire enfermer le primat, partisan de *Canut*, qui avoit été pris les armes à la main dans un combat.

Enfin les ordres du Pape déterminerent les deux concurrens à réunir leurs forces contre les Vandales. On sent qu'une armée divisée par deux intérêts, conduite par deux chefs ennemis l'un de l'autre devoit être taillée en pieces; elle le fut, & ne raporta de la Vandalie que la honte de ses défaites, & une nouvele fureur pour la guerre civile. Elle est bientôt ralumée: on prélude aux batailles par des assassinats. *Canut* envoie un hé-

raut aux habitans de Rofchild; ceux-ci fe faififfent de fa perfone, & Suénon le fait égorger. *Canut* fongea à le venger, il inveftit Rofchild: ce fut moins cependant un fiége qu'une furprife; il entra dans la place, non pas triomphant, mais terrible & altéré de fang. Il n'en fortit que pour marcher à la rencontre de Suénon. La bataille fe donna vers l'an 1154; la victoire vola long-temps d'un parti à l'autre; enfin les troupes de Suénon plierent; déja une partie avoit abandoné le champ de bataille, lorfque les plus braves s'étant raffemblés, firent un dernier éfort, enfoncerent les rangs de l'armée ennemie, & *Canut* fut entraîné dans la déroute des fiens.

Le parti du vainqueur devint plus puiffant encore par l'arivée du jeune Valdemar qui, fentant fes forces croître avec fon courage, réfolut de combatre pour Suénon en atendant le moment de combatre pour lui-même. Tous deux entrerent dans le Juthland, afyle du malheureux *Canut*; il vint à pied au devant de fes ennemis, fuivi d'une armée foible. Pour mettre fes foldats dans la néceffité de vaincre ou de mourir, il fit mettre pied à terre à fa cavalerie, & renvoya tous les chevaux, mais il monta fur le fien; & fes foldats voyant qu'il ne partageoit pas leurs périls, firent peu de réfiftance. Leur roi s'enfuit à toute bride, tandis qu'exténués de fatigue, ils faifoient à pied une retraite lente & dangereufe fous les murs de Wibourg. *Canut* preffé par la frayeur ou par la honte, ou par l'une & l'autre à la fois, erra long-temps en Suede, en Saxe, en Ruffie, mendiant par-tout avec baffeffe des fecours qu'on lui refufoit avec dureté. Enfin l'archevêque de Hambourg, tendit au prince opprimé une main généreufe, fouleva le Juthland en fa faveur, & lui donna une armée avec laquelle il affiégea Suénon dans Wibourg. Celui-ci plus furpris qu'éfrayé d'une irruption fi fubite, fit une fortie imprévue, entra dans le camp de *Canut*, jeta par-tout le défordre & l'éfroi; Valdemar, de fon côté, fit des prodiges de bravoure; on n'acorda aucun quartier aux vaincus, & la haine de Suénon n'eût pas épargné *Canut*, s'il fût tombé entre fes mains. Il alla porter fes malheurs à la cour de l'empereur, qui le reçut avec une compaffion politique. Il y avoit long-temps que les Céfars jetoient fur le Danemarck des regards ambitieux; *Canut* plus jaloux d'arracher un trône à fon rival que de le poffléder lui-même, & comptant pour rien la honte d'être efclave d'un empereur, pourvu qu'il eût d'autres efclaves fous lui, offrit à Frédéric I de fe reconoître vaffal de l'Empire, s'il pouvoit le faire rentrer dans fes états. Le monarque ne voulant point abandoner au hazard des combats le fuccès qu'il fe promettoit, il propofa à Suénon une entrevue avec *Canut*, prit le titre de médiateur, & affecta le défintéreffement le plus généreux. Suénon & Valdemar, pleins de cette confiance qu'infpirent de grands fuccès & un grand courage, fe rendirent à Merfebourg fans efcorte. Alors Frédéric leur dit qu'il ne les avoit appelés que pour recevoir d'eux l'hommage qui lui étoit dû par les vaffaux de l'Empire; que *Canut* plus docile s'étoit aquité de ce devoir, & qu'il falloit le remplir, ou perdre tout efpoir de retour en Danemarck. Les princes céderent à la néceffité, & firent un ferment contre lequel ils réclamerent dès qu'ils furent libres. Le jeune Valdemar, moins ambitieux que Suénon, l'engagea à céder à *Canut* quelques terres difperfées dans le Danemarck: la diftance des domaines qu'on lui laiffoit rendoit fa révolte plus difficile; Suénon y confentit; mais bientôt corrompu par l'ivreffe, qui fuit les profpérités, il opprima & fon peuple, & *Canut*, & Valdemar lui-même. Les deux malheureux fe réunirent contre leur ennemi commun; ils firent entr'eux un partage des états dont ils étoient chaffés. Valdemar fut reconu roi par *Canut*, & *Canut* par Valdemar. Enfin après bien des victoires & des défaites, des négociations échouées, renouées, rompues, reprifes encore, on convint du partage du Danemarck; on laiffa les îles à *Canut*. Le fuccès de cette entrevue fut célébré par des fêtes publiques. Les deux princes auroient dû trembler de la facilité avec laquelle l'ambitieux Suénon leur abandonoit les deux plus beaux fleurons de fa courone; les careffes dont il les combloit en fe dépouillant ainfi pour eux, devoient leur infpirer de nouveles alarmes; mais Valdemar, jeune & généreux, étoit incapable de foupçon. *Canut* étourdi par une profpérité fi inatendue, ne voyoit, n'entendoit rien. Suénon, l'an 1157, les convia à un feftin magnifique; ils s'y rendirent: *Canut* fut affaffiné; Valdemar échapa aux boureaux, tandis qu'Abfalon, fon miniftre & fon ami, reçut *Canut* mourant dans fes bras, croyant y recevoir fon maître, défendit long-temps fon cadâvre palpitant, & l'emporta du théâtre où fe paffoit cette fcène funefte. *Canut* étoit un prince plus opiniâtre que courageux, malheureux fouvent par fa faute, il altéra par la lâcheté avec laquelle il reconut l'empereur pour fon maître, l'intérêt que fes revers auroient infpiré. Il laiffa deux fils légitimes, Nicolas qui fut faint, Harald qui fut chef de parti, un fils naturel, Valdemar, qui fut évêque, & deux filles qui, mal-gré les infortunes de leur pere, trouverent des alliances illuftres. (*M. DE SACY.*)

CANUT VI, furnomé *le Pieux*, (*Hift. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Valdemar I, qui furvécut à l'infortuné *Canut*, & au perfide Suénon; & qui, par la douceur de fon gouvernement, éfaça jufqu'aux traces des malheurs que la guerre des trois rois avoit caufés. Élevé fous les ieux d'un fi grand prince, partageant avec lui le fardeau des afaires, apprenant de lui l'art de faire des heureux, *Canut* ne pouvoit être un tyran. Valdemar l'avoit défigné pour fon fucceffeur: mais après la mort du pere arivée en 1182, les Scaniens, peuples enclins à la révolte, vexés par les intendans de Valdemar qui l'avoit

ignoré, échaufés par Harald, prince du sang Danois, qui cherchoit à troubler l'état pour faire époque, refuserent de rendre hommage à *Canut VI.* Ce prince, qui vouloit signaler son avénement au trône, par un acte de clémence, leur envoya l'éloquent Absalon (*Voyez* ce mot) pour leur offrir une amnistie, & les ramener à leur devoir par les voies politiques. Elles ne réussirent pas; il fallut en venir aux mains. Harald vaincu partout, poursuivi de retraite en retraite, alla mourir en Suede, & la révolte s'éteignit avec lui. Peu de sang avoit coulé dans cette guerre; & la nature avoit fait pour *Canut* les frais de la victoire, dans la bataille qui se donna sur les bords de la Luma; un ouragan afreux s'éleva tout-à-coup, dirigeant sa course du côté des Scaniens, enleva les boucliers des plus foibles, mit les plus robustes dans l'impossibilité d'en faire usage; & les laissant exposés sans armes défensives à tous les traits des royalistes, les contraignit de faire une retraite précipitée. La clémence de *Canut* s'étoit lassée; il vouloit abandoner la province au pillage; mais Absalon défendit les vaincus contre la fureur de son roi, comme il avoit défendu son roi contre la fureur des rebelles.

Leur sédition avoit été secrétement fomentée par Frédéric Barberousse, qui vouloit faire sentir à *Canut VI* la nécessité de se reconoître son vassal, afin d'obtenir l'apui de la puissance impériale. Il l'invita en 1188, à venir renouveler à sa cour cette inviolable amitié qui l'avoit uni, disoit-il, à Valdemar son pere: il ne falloit pas une politique bien profonde, pour pénétrer le dessein de l'empereur: l'exemple de Suénon & de Valdemar suffisoit pour instruire *Canut*. Il différa son voyage sous divers prétextes. Frédéric prit ces délais pour un refus, & écrivit à *Canut* que s'il ne vouloit lui faire hommage de ses états, il alloit en disposer en faveur de quelque prince mieux instruit de ses devoirs. *Canut* répondit „ qu'avant „ de donner le Danemarck, il falloit le prendre; „ puis mêlant la plaisanterie à la fermeté, il ajou- „ ta que, si Frédéric vouloit lui céder la moitié „ de son empire, il s'avoueroit son vassal pour „ cette partie „. Cependant Valdemar, aussi esclave des promesses de son pere que des sienes, lui envoya sa sœur, âgée de sept ans, que Valdemar avoit promise à Frédéric, duc de Suabe, second fils de l'empereur.

Canut, peu inquiet du côté de l'Allemagne, passa en Juthland, où quelques troubles avoient rendu sa présence nécessaire: Bogislas, duc de Poméranie, créature de Barberousse, & qui avoit juré d'arracher les armes à la main, l'hommage que le roi refusoit à l'empire, saisit cette circonstance, équipa une flote, & prépara une irruption dans l'île de Rugen, dont le prince étoit vassal du Danemarck. Absalon qui pensoit qu'un bon ministre peut, sous un bon roi, agir par lui-même, n'atendit pas les ordres de *Canut*; il arma une flote, ataqua celle de Bogislas, la mit en déroute, & ôta aux Vandales tout espoir de disputer désormais aux Danois l'empire de la mer Baltique.

Bogislas apprit bientôt combien il est dangereux pour un prince foible, d'épouser les quereles des grandes puissances. *Canut*, revenu au sein de ses états, ne respira plus que la vengeance. Il résolut de porter le fer & la flamme au sein de la Poméranie: l'insulte que lui fit l'empereur en lui renvoyant sa sœur, destinée au duc de Suabe, accrut encore sa fureur. Il entra dans les états de Bogislas, à la tête d'une puissante armée, laissa un libre cours au brigandage de ses soldats, prit des villes, rasa les forteresses, défit le duc en plusieurs rencontres, le poursuivit, la lance dans les reins, jusque sous les murs de Camin, où il fut contraint de se renfermer. Il voyoit sa province ravagée, ses soldats découragés, ses amis chancelans, l'empereur se bornant à le plaindre au lieu de le secourir, un ennemi triomphant, prêt à forcer son asyle; il résolut de céder à sa mauvaise fortune, & compta plus sur la générosité de son vainqueur, que sur l'amitié de Barberousse. Il sortit de Camin avec sa famille, dans tout l'appareil de l'infortune, se jeta aux pieds de *Canut*, lui remit ses états, & lui demanda la vie: cette scêne étoit l'instant du héros. *Canut* lui rendit la Poméranie, à condition que de vassal de l'empire, il deviendroit vassal du Danemarck. Le vainqueur ne détacha de la principauté qu'il lui laissoit, que la seigneurie de Barth, dont il fit présent au prince de Rugen, pour payer sa fidélité, & l'indemniser des pertes qu'il avoit essuyées. Tant de grandeur fit sur le cœur de Bogislas une impression profonde, qui ne s'éfaça jamais. Il conçut tant d'estime pour *Canut*, que, lorsqu'il mourut en 1190, il ne voulut point partager ses états entre ses enfans, „ Prenez *Canut* pour arbitre, leur „ dit-il; je connois sa candeur. N'appelez point „ de sa décision, elle sera dictée par l'équité „ même „.

Cependant *Canut*, adoré de ses sujets, craint de ses vassaux, estimé de ses voisins, se voyoit en état de rendre à l'empereur tous les maux qu'il lui avoit faits. Il s'empara de Meklembourg, fit prisoniers Burewin & Niclot, qui se disputoient cette principauté, la partagea entre les deux concurrens, reçut leur hommage, & leur rendit la liberté. Enflé de ce succès, il pénétra plus avant, soumit tout le Holstein, & recula les bornes de sa domination, depuis l'Elbe jusqu'à l'orient de la Poméranie. Ainsi une démarche imprudente coûta à Barberousse une partie de son empire.

Canut, ayant satisfait ainsi sa vengeance & son ambition, ne songea plus qu'à verser ses bienfaits sur son peuple & sur sa famille; il donna à son frere Valdemar le duché de Slefwick, apanage ordinaire des princes du sang, à condition de foi & hommage.

Canut auroit joui du calme le plus profond,

si son imprudence n'avoit par confié aux mains d'un ministre ambitieux, le dépôt dangereux d'une autorité passagere. Valdemar étoit trop jeune encore pour gouverner par lui-même le duché de Slefwich. L'Évêque de Slefwich, bâtard de *Canut V*, & qui portoit aussi le nom de *Valdemar*, fut donc chargé de tenir, jusqu'à la majorité du prince, les rênes de l'administration. Il est peu de régens peut-être qui, dans le secret de leur âme, n'aient été tentés d'envahir le patrimoine de leur pupille. Le prélat Valdemar prétendit que, les bâtards n'étant point exclus du trône par les loix fondamentales de la monarchie danoise, il devoit au moins la partager avec *Canut*. Ce prétexte éblouit les esprits avides de nouveautés. Un parti fut bientôt formé: Valdemar passa d'abord en Norwege, où il prit le titre de roi, & se ligua avec Adolphe de Schaffembourg, comte de Holstein, ennemi né de *Canut*, & de tous les princes que divers intérêts animoient contre ce prince.

L'armée des confédérés s'avança donc, en 1192, vers l'Eider; *Canut*, avare du sang des hommes, plus jaloux du bonheur de son peuple, que de sa propre gloire, se contenta de garnir sa frontiere, & ordona à ses généraux de se tenir sur la défensive, sans engager aucune action. L'officier s'indigna d'un ordre qui captivoit son courage; le soldat murmura de ce qu'on lui enlevoit l'espoir d'un riche butin. Le Fabius du Nord persista dans sa sage indolence; & l'événement fit voir la justesse de ses vues. La discorde s'aluma bientôt parmi des chefs de nations différentes, divisés d'intérêts, & tous jaloux du commandement suprême, leurs finances s'épuiserent, les rigueurs de la saison ralentirent leur marche, & les retranchemens de Danemack l'arrêterent; les soldats ennuyés de tenir la campagne sans combatre, se licencierent d'eux-mêmes; le prélat vint supplier *Canut*, & tout le Danemarck rendit justice à son roi.

Adolphe fit sa paix; *Canut* dicta les articles du traité; mais le comte ne voulut point se reconoître vassal du prince Danois. La guerre fut donc ralumée en 1195; Adolphe se ligua avec Othon, & remporta quelques avantages. *Canut* marcha contre les confédérés; mais les rigueurs de la saison ayant empêché les deux armées de se joindre, les Danois se bornerent à tenir la campagne, & les Allemands à la ravager. L'année suivante, *Canut* couvrit d'une armée nombreuse les bords de l'Eider; Adolphe demanda la paix une seconde fois, & *Canut* une seconde fois la lui acorda.

Adolphe étoit vaincu, & non pas soumis. Il tourna ses armes contre le duc de Saxe, & forma le siége de Lawembourg. Les habitans implorerent le secours de *Canut*, & arborerent le drapeau Danois sur leurs murs. La vue de cette enseigne devant laquelle Adolphe s'étoit déja deux fois humilié, ne ralentit point l'ardeur des assiégeans; la place fut prise, & *Canut* n'ayant pu sauver les habitans, songea du moins à les venger. Il fit marcher contre Adolphe, Niclot & Burewin, deux princes Vandales, ses vassaux. Ils remporterent en 1201, sur les Holsteinois une sanglante victoire. Mais Niclot, y périt les armes à la main.

Le jeune Valdemar vint bientôt occuper le théâtre de la guerre. Il signala par une victoire son entrée dans le Holstein, entra triomphant dans la plupart des villes, échoua devant Lawembourg, & prit Lubeck. Il fut moins redevable de cette conquête à son propre courage, qu'à la politique de son frere qui, pour forcer les habitans à se soumettre, avoit fait saisir tous leurs vaisseaux; il les leur rendit en recevant des otages de leur soumission. Enfin, Valdemar sut envelopper Adolphe, se rendre maître de sa persone, le traîna en Danemarck, au milieu des railleries crueles d'un peuple insolent, & d'une soldatesque effrénée. *Canut* ternit la gloire de tant de vertus, en faisant jeter son ennemi dans un cachot.

Sur ces entrefaites, Othon, duc de Saxe, qui avoit contre Adolphe tant de motifs de vengeance, fut élu empereur, & se raprocha d'intérêt avec *Canut* par le mariage de Guillaume son frere avec Helene, sœur du prince Danois. *Canut*, comblé des faveurs de la fortune, ivre de prospérités, se montra dans les états qu'il avoit conquis en Allemagne. Tous les cœurs volerent à son passage: les hommages qu'il reçut, furent un tribut de l'estime publique. Il versa par-tout des bienfaits qui furent assez payés par l'amour de ses sujets. Il revint en Danemarck, & mourut en 1202, au moment où il alloit jouir du fruit de tant de travaux politiques & militaires: il avoit quarante ans, & en avoit régné vingt-un. On crut que sa mort n'étoit pas naturele, & la cause de ce soupçon est aisée à saisir: il étoit prince; son peuple étoit crédule; & ses vassaux avoient intérêt de semer ce bruit.

Canut laissa beaucoup d'abus après lui; mais il les avoit trouvés établis & enracinés depuis plusieurs siecles. Sa prudence en avoit extirpé plusieurs, entre autres la coutume d'exiger une amende de tous les parens d'un assassin: loi bizâre, qui confondoit l'innocent & le coupable.

Ami de l'humanité, il ne fit que des guerres nécessaires: il prenoit les armes mal-gré lui: s'en servoit avec gloire, & les posoit sans honte comme sans regret: il pardonoit sans éfort; & parmi tant d'offenses qu'il reçut de ses sujets, de ses vassaux & de ses voisins, on ne peut lui reprocher que le ravage projeté de la Scanie, & le traitement qu'il fit essuyer au malheureux Adolphe. Les historiens nous le peignent ennemi des plaisirs, sans cesse occupé des soins du gouvernement, chaste même dans les bras d'une épouse qu'il adoroit, sensible aux plaintes des pauvres, & ne dédaignant point le détail de leurs miseres, jaloux de la gloire de sa famille. Il ar-

ma la cour de Rome contre Philippe Auguste, roi de France, qui avoit répudié sa sœur Ingeburge, la merveille de son siecle. Les foudres de Rome, les clameurs du clergé, la frayeur du peuple François frapé d'un interdit, forcerent enfin Philippe à rapeler la princesse outragée: *Canut* après cette satisfaction, se reconcilia de bonne foi avec Philippe-Auguste, ne songea plus à troubler le repos de la France, & s'occupa de celui de ses états. Valdemar *II* son frere, lui succéda. (*M. de Sacy.*)

Canut, (*Hist. de Suede*) surnommé *Ericson*, c'est-à-dire, *fils d'Éric* le Saint, roi de Suede. D'après le traité conclu entre Saint Éric, & Charles Suercherson, il devoit succéder à Charles; il s'étoit retiré en Norwege de peur que ce prince ne se délivrât d'un successeur odieux, pour assurer à ses enfans la possession du trône. Impatient de régner il sortit de sa retraite, surprit Charles, & lui ôta la courone & la vie. Un regne commencé par un assassinat ne pouvoit être heureux. La veuve de Charles alla remplir le Danemarck de ses cris, & se jeta avec ses enfans dans les bras du roi Valdemar qui jura de venger cette famille infortunée, & se prépara à faire à *Canut* une guerre cruele; les Goths, soit compassion pour le sang de Charles, soit ennui de ne plus faire la guerre, joignirent leurs armes à celles de Valdemar; mais *Canut* sortit vainqueur de plusieurs combats. Les Goths se soumirent, Valdemar n'osa plus troubler son repos. *Canut* ne s'occupa qu'à éfacer par les bienfaits dont il combla l'Église, le meurtre dont il avoit souillé ses mains. Il donna quelques loix assez sages; mais au milieu de ses soins pacifiques, les Esthoniens & les Courlandois firent une irruption dans ses états; ces peuples brigands enleverent les vaisseaux, ravagerent les côtes, livrerent aux flammes la ville de Sigtuna, égorgerent l'archevêque de Stéka, & disparurent avec les richesses de la Suede. *Canut* mourut l'an 1192. (*M. de Sacy.*)

Canut, roi de Vandalie, (*Histoire des Vandales & de Danemarck.*) fils d'Éric le Bon, roi de Danemarck, ne commença à jouer un rôle dans le Nord que sous le regne de Nicolas ou Harald IV, en 1126. Ce prince avoit rétabli dans la Vandalie Henri, fils de Gothelseale, & de Sigrithe, sœur du roi Danois. Le Vandale fut ingrat dès qu'il put l'être impunément; il demanda une partie du Danemarck comme la succession de sa mere; Nicolas rejeta sa demande, & ce refus fut le signal de la guerre; Henri entra dans le duché de Slefwick, donnant à ses soldats l'exemple du pillage & des cruautés les plus inouies. Nicolas marcha contre lui, *Canut* qui combatoit sous ses ordres, se signala dans une bataille, fut blessé, & ne dut la liberté qu'au courage d'un soldat. Ce Danois voyoit le prince renversé de son cheval, Henri accouroit pour se saisir de sa persone, le soldat marche droit au Vandale, feignant d'être blessé & lui tendant les mains comme pour recevoir des fers; Henri le laisse approcher, celui-ci saisit la bride, renverse le cavalier, se rend maître du cheval, y monte, prend *Canut* en croupe, & l'emporte. L'armée Danoise fut vaincue, parce qu'elle avoit été trahie par Élif, gouverneur de Slefwick.

Canut qui s'indignoit de l'obscurité où on l'avoit laissé languir jusqu'alors, touché des maux qui désoloient cette contrée, promit au roi de la défendre contre les incursions des Vandales, & de porter la guerre jusque dans les états de Henri; pour remplir de si belles espérances, il ne demanda que le titre de gouverneur: Nicolas ne le lui donna point, il le lui vendit; pour en payer le prix, le généreux *Canut* engagea une partie de son patrimoine, & leva des troupes avec le produit du reste.

Il envoya d'abord offrir la paix au prince Vandale, mais il exigeoit la restitution de tout ce que son armée avoit enlevé aux habitans du duché; il avoit commencé lui-même à réparer leurs pertes par ses largesses. Henri, loin de consentir à rien rendre, exigeoit qu'on lui rendît une partie du Danemarck. „ Votre maître, dit-il aux „ députés de *Canut*, est un cheval fougueux qui „ se croit indomptable, je lui apprendrai qu'il ne „ l'est pas „. Le prince Danois n'eut pas plutôt reçu cette réponse, qu'il s'avança à la tête de son armée, investit Henri dans le château où il s'étoit renfermé, & poussa le siége avec tant de chaleur, que le Vandale, craignant de perdre en un jour sa forteresse, sa liberté & sa courone, se jeta dans une riviere qui baignoit les murs, la traversa à la nage, & disparut; *Canut* emporta la place d'assaut, y trouva les depouilles des habitans de Slefwick, & les leur rendit à son retour. La guerre continua avec divers succès; enfin Henri fut vaincu dans une bataille rangée, & demanda la paix, *Canut* vint la lui apporter lui-même sans escorte, presque sans armes, avec cette confiance naturele aux héros. Henri se jeta dans ses bras, & parut aterré par tant de grandeur d'âme. Leur négociation fut moins une entrevue politique, qu'une scêne de sentiment. „ Réconciliez-vous avec le roi de Danemarck, dit *Canut*, „ payez-lui ce qu'il m'en a coûté pour acheter „ le droit de vous faire la guerre; il est juste „ que je rentre dans mon patrimoine. Henri „ paya cette somme; Nicolas la reçut & la rendit „ à *Canut* „; mais elle n'entra dans les mains de ce prince que pour passer dans celles du Vandale; *Canut* la lui restitua & se crut heureux, au prix de sa fortune, d'avoir acquis de la gloire & un ami.

Par ce récit on peut juger d'après quels principes le duc de Slewick gouverna ses états, cependant on conspira contre lui, & ce qui est plus étonant encore, tandis qu'on vouloit attenter à ses jours on l'accusoit de vouloir attenter à ceux de Nicolas. Soit que ce prince fût assez crédule pour se laisser séduire par une calomnie si grôs-

fiere, foit qu'il faisît l'occafion de perdre un héros dont les vertus & la gloire irritoient fa jaloufie, *Canut* ne put fe juftifier aux ieux de Nicolas qui le croyoit coupable ou feignoit de le croire. Il venoit de recevoir les derniers foupirs de la reine Marguerite qui l'avoit défendu avec autant de courage que de fageffe; abandoné feul au milieu de fes ennemis, cité devant une cour qui l'eftimoit & le haïffoit, accufé par le roi d'avoir affecté une magnificence royale, de s'être élevé un trône dans le duché de Slefwick, & d'avoir voulu ufurper la courone de Danemarck, il répondit avec autant de force que de nobleffe. Ce qui animoit davantage Nicolas contre lui, c'eft que Henri avant de mourir l'avoit défigné pour fon fucceffeur, & qu'après fa mort tous les Vandales, & par refpect pour les dernieres volontés de leur maître, & par eftime pour les hautes qualités de *Canut*, lui avoient mis la courone fur la tête; on lui faifoit un crime de l'avoir acceptée. „ Mais quoi, difoit *Canut*, Magnus „ regne dans l'Oftrogothie, & la calomnie ne va „ point l'ataquer fur fon trône. Pourquoi fuis-je „ feul expofé à fes traits? Eft-ce aux dépens de „ la puiffance du roi que j'ai augmenté la miene? N'eft-il pas glorieux pour lui de compter „ des rois parmi fes vaffaux? Suis-je moins fujet „ en Danemarck pour être fouverain dans la Vandalie? Si le roi a quelque guerre à foutenir, „ c'eft alors qu'il verra ce que vaut un fujet „ couroné; tous mes vaffaux feront les fiens, & „ tous les Vandales périront avec moi, s'il le „ faut, pour la défenfe du Danemarck „.

Nicolas parut touché de ces raifons: mais bientôt il chercha un prétexte pour rompre avec *Canut*; la haine en trouve toujours affez; il anima contre lui Magnus, fon fils, à qui la puiffance de ce prince donnoit de l'ombrage; fa perte fut réfolue, le complot fut formé; il étoit aifé à *Canut* d'en découvrit la trame. Mais il étoit trop grand pour s'abaiffer à des foupçons. Magnus lui demande une entrevue dans un bois près de Rhingftat; des affaffins y étoient cachés, Magnus atendoit fon ennemi, *Canut* arive feul & court l'embraffer; mais il aperçoit une cuiraffe & des armes fous le manteau du prince; il en témoigne fa furprife: „ j'ai réfolu, dit Magnus, „ „ de punir de ma propre main un vaffal infolent, „ & c'eft pour cela que je me fuis armé: qui, „ vous! dit *Canut*, vous abaiffer jufqu'à fraper „ un malheureux; c'eft la fonction des boureaux, „ celle des rois eft de pardoner: je vous deman- „ de la grâce du coupable, & je me jete à vos „ genoux pour lui „. *Canut* ne fe fût point abaiffé jufque-là s'il avoit fu que le poignard étoit préparé pour lui-même. Magnus le releve & le prie de s'affeoir auprès de lui. „ À qui, lui dit- „ il, apartient le royaume de Danemarck? ... À „ votre pere.... Vous voulez l'ufurper tout entier, mais votre ambition rencontrera des obftacles; croyez-moi, partageons aujourd'hui ce „ royaume entre nous.... Il n'eft ni à vous ni „ à moi, il eft à votre pere, & nous ne pouvons „ le partager „. La fureur de Magnus s'alumoit par degrés, fes ieux étinceloient. „ Je l'aurai, „ dit-il, ce royaume, & ce jour va m'en affurer la poffeffion. À moi, mes amis! Que vous „ ai-je fait, dit *Canut*, le ciel voit mon innocence, que ne puis-je lui cacher votre „ crime „?.... Cependant les conjurés fortent de leur retraite, Magnus porte le premier coup, fa troupe en furie fe jete fur le prince mourant, le mutile, le déchire, & abandone fon cadâvre aux bêtes féroces.

Ce crime ne refta pas impuni, le peuple indigné ne regardoit Magnus qu'avec horreur. Harald & Éric l'animoient à la vengeance en lui montrant au lieu des drapeaux, les habits fanglans de leur malheureux frere. Il prit les armes, & la révolte devint générale. (*M.* DE SACY.)

CAPACITÉ, f. f. (*Hift. mod.*) dans un fens général, marque une aptitude ou difpofition à quelque chofe.

Les loix d'Angleterre donnent au roi deux *capacités*, l'une naturele & l'autre politique: par la premiere, il peut acheter des terres pour lui & fes héritiers; par la feconde, il en peut acheter pour lui & fes fucceffeurs; il en eft de même du clergé. (*A. R.*)

CAPADES, f. m. pl. (*Hift. mod.*) l'on nomme ainfi aux Indes, chez les Mores, & parmi d'autres nations, les eunuques noirs à qui on confie la garde des femmes, & qui les acompagnent dans leurs voyages. (*A. R*)

(Π) CAPECE, (SCIPION) Gentilhomme Napolitain, Profeffeur de Droit dans fa patrie, joignit l'étude de la poéfie à celle des Loix fur lefquelles il compofa quelque ouvrage, & fut le premier des modernes qui eut le courage d'expofer dans un Poëme Latin intitulé *De principiis rerum* imprimé pour la premiere fois en 1542, tout le fyftême de Phyfique tel qu'on l'enfeignoit alors. Cependant ce poëme eft plus eftimable par l'élégance que par les matieres, qu'on y traite quoique quelques-uns aient cru y apercevoir les traces des nouveaux fyftêmes. Il mourut ou en 1545 ou peu de temps après.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAPEL, (ARTUR) (*Hift. d'Anglet.*) nom refpectable & infortuné. Pendant les guerres des parlementaires contre Charles I, Fairfax, général des parlementaires, faifant en 1645 le fiége de Colchefter où *Capel* commandoit pour le roi, propofe à ce gouverneur une entrevue: *Capel* l'accepte; arivé au lieu du rendez-vous, il voit un jeune homme nu jufqu'à la ceinture, les mains liées derriere le dos, au milieu de quatre foldats, dont deux avoient le poignard levé fur lui, & deux lui tenoient le piftolet apuié fur la gorge; il reconoît fon fils qu'il croyoit en fûreté à Londres, où cet enfant faifoit fes études. Fairfax déclare à *Capel* que fon fils va périr, fi

la place n'eſt remiſe à l'inſtant aux parlamentaires : *Capel*, ſans lui répondre, crie à ſon fils ; *Mon fils ! ſouviens-toi de ce que nous devons à Dieu & au roi*. Il rentre dans la place, & fait jurer à toute la garniſon de ſe défendre juſqu'à l'extrémité. Fairfax, confus du peu de ſuccès de cette honteuſe tentative, n'oſa pas conſommer ſon crime : il renvoya le jeune *Capel* à Londres ; cet enfant avoit dignement partagé le courage de ſon pere, même avant de l'avoir vu. Fairfax avoit voulu le ſéduire, l'engager à émouvoir ſon pere par ſes pleurs & à lui conſeiller de rendre la place ; le fils avoit conſtament répondu : *Mon pere eſt un homme trop ſage pour ſe conduire par les conſeils d'un enfant*. La place ayant été réduite par famine, *Capel* fut envoyé à la tour de Londres, & Cromwel dans la ſuite lui fit trancher la tête en même temps qu'à Charles I.

Le jeune *Capel* devint comte d'Eſſex ſous Charles II. Il ne démentit ni dans le cours de ſa vie, ni à ſa mort le caractere de fermeté, qu'il avoit fait éclater, dès l'enfance. Il entra dans l'eſpece de conjuration mal concertée, connue dans l'hiſtoire d'Angleterre ſous le nom de *complot de la maiſon de Rye*. Trop de gens entroient dans ce complot, pour qu'il ne fût pas découvert. Eſſex étant arrêté & enfermé dans la même chambre d'où le lord *Capel* ſon pere avoit été envoyé à l'échafaud par Cromwel, & où le comte de Northumberland, biſaïeul de ſa femme, avoit prévenu ſon ſupplice par une mort volontaire, il ſuivit l'exemple du dernier. Charles II, en apprenant ſa fin, parut ſe rapeler ſes ſervices & ceux de ſon pere. „ Eſſex, dit-il, pouvoit recourir à ma clémence, „ je devois au moins une vie à ſa famille „. Le jour où il ſe tua, le roi Charles II & le duc d'Yorck avoient été à la tour pour voir un eſſai d'artillerie ; il n'en fallut pas davantage pour que les proteſtans les accuſaſſent de l'avoir fait égorger ſecrétement dans la priſon, n'oſant pas l'envoyer au ſupplice. On ſuborna même deux enfans de dix ans qui long-temps après, dépoſerent avoir entendu un grand bruit qui paroiſſoit partir de la chambre où étoit renfermé le comte d'Eſſex, & avoir vu jeter par la fenêtre un raſoir tout ſanglant. Un des deux enfans ſe rétracta, & Charles II, en faiſant trancher la tête au lord Ruſſel & à Sidney dont toute la nation demandoit la grâce & condamnoit le jugement, fit bien voir que les diſcours publics & les reproches d'ingratitude qu'on auroit pu lui faire, ne l'auroient pas empêché de traiter de même le comte d'Eſſex s'il eût réſolu ſa mort.

Capel *ou* Cappel, (Louis) eſt auſſi le nom d'un proteſtant, hébraïſant célebre, auteur du *critica ſacra*, auquel Buxtorf oppoſa ſon *anti-critica*. Mort en 1658 à Saumur, où il étoit profeſſeur d'hébreu.

CAPELLETTI, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à Veniſe à une milice que la république compoſe des ſujets qu'elle a en Eſclavonie, Dalmatie, Albanie & Morlachie, qui eſt regardée comme l'élite de ſes troupes, & à la garde de qui elle confie ſes places les plus importantes. (*A. R.*)

CAPET. *Voyez* Hugues.

CAPETIEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom par lequel on déſigne la troiſieme race de nos rois ; il vient de Hugues Capet, le premier roi de cette race. Il y a aujourd'hui, en 1784, 797 ans qu'elle occupe le trône de la France. (*A. R.*)

CAPHAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) péage ou droit que les Turcs font payer aux marchands chrétiens, qui conduiſent ou envoient des marchandiſes d'Alep à Jéruſalem.

Le droit du *caphar* avoit été établi par les chrétiens mêmes, lorſqu'ils étoient maîtres de la Terre Sainte, & ce fut pour l'entretien des troupes qu'on mettoit dans les paſſages difficiles pour obſerver les Arabes & empêcher leurs courſes : les Turcs l'ont continué & augmenté. (*G*)

CAPIGI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) portier du ſérail du grand-ſeigneur. Il y a dans le ſérail environ cinq cents *capigis* ou portiers partagés en deux troupes : l'une de trois cents, ſous un chef appelé *capigi-baſſa*, qui a de proviſion trois ducats par jour ; & l'autre de deux cents appelés *cuccicapigi*, de leur chef *cuccicapigi-baſſi* qui a deux ducats d'apointement. Les *capigis* ont depuis ſept juſqu'à quinze aſpres par jour, l'un plus, l'autre moins. Leurs fonctions ſont d'aſſiſter avec les janiſſaires à la garde de la premiere & de la ſeconde porte du ſérail, quelquefois tous enſemble, comme quand le grand-ſeigneur tient le conſeil général, qu'il reçoit un ambaſſadeur, ou qu'il va à la moſquée ; & quelquefois ils ne gardent qu'une partie, & ſe rangent des deux côtés, pour empêcher que perſone n'entre avec des armes, ou ne faſſe du tumulte, &c.

Ce mot, dans ſon origine, ſignifie porte. (*G*)

Capigi-Bachi, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) capitaine des portes, officier du ſérail du grand ſeigneur. Les *capigis-bachis* ſont ſubordonés au *capi-aga* ou *capou-agaſſi*, & ſont au nombre de douze ; leur fonction eſt de monter la garde deux à deux à la troiſieme porte du ſérail, avec une brigade de ſimples *capigis* ou portiers. Lorſque le grand-ſeigneur eſt à la tête de ſon armée ou en voyage, ſix *capigis-bachis* marchent toujours à cheval devant lui pour reconoître les ponts ; ils y mettent pied à terre, atendent le ſultan rangés à droite & à gauche ſur ſa route, & lui font une profonde révérence pour marquer la ſûreté du paſſage. A l'entrée des tentes ou du ſérail ils ſe mettent en haie à la tête de leur brigade. (*G*)

(Π) CAPILUPI. Trois freres de cette famille Mantouane au XVI[e] ſiecle furent célebres par leur Poéſie Latine ; c'étoient *Lélie*, *Camille & Hyppolithe*. Les deux derniers furent auſſi employés dans des charges importantes & dans d'honorables ambaſſades. *Hyppolithe* nommé évêque de Fano en 1560, renonça ſon évêché ſept ans

après, & mourut ensuite, après ses freres, à Rome en 1580. Leurs pieces en vers furent imprimées ensemble en 1540. *Lélie* se plaisoit aussi à faire des Centons, qui ne méritent de grands éloges.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAPI-AGA *ou* CAPI-AGASSI, s. m. (*Hist. mod.*) officier turc qui est le gouverneur des portes du férail, & le grand maître du férail.

La dignité de *capi-aga* est la premiere des eunuques blancs; le *capi-aga* est toujours auprès du grand-seigneur, il introduit les ambassadeurs à l'audience; persone n'entre & ne sort de l'apartement du grand-seigneur que par son ministere. Sa charge lui donne le privilége de porter le turban dans le férail, & d'aller par-tout à cheval: il acompagne le grand-seigneur jusqu'au quartier des sultanes, mais il demeure à la porte, & n'y entre point. Le grand-seigneur fait les frais de sa table, & lui donne environ soixante livres par jour; mais sa charge lui attire de plus un très-grand nombre de présens, parce qu'aucune afaire de conséquence ne vient à la connoissance de l'empereur, qu'elle n'ait passé par ses mains. Le *capi-agassi* ne peut être bacha quand il quite sa charge. (*G*)

CAPIOGLAN, s. m. (*Hist. mod.*) espece de serviteur qui a soin dans le férail, des agemoglans, que le grand-seigneur y appele pour être employés dans la suite auprès de sa persone. (*A. R.*)

CAPITAN-BACHA *ou* CAPOUDANBACHA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est en Turquie le grand amiral. Il possede la troisieme charge de l'empire, & a sur mer autant de pouvoir que le grand-visir en a sur terre. Ce commandant n'avoit point autrefois le titre de *capitan bacha* ou d'*amiral*; il n'étoit que beg de Gallipoli. Soliman II institua cette charge en faveur du fameux Barberousse, & y atacha une autorité absolue sur tous les officiers de la marine & de l'arsenal, que le *capitan bacha* peut punir, câsser, & faire mourir, dès qu'il est hors du détroit des Dardanelles. Il commande dans toutes les terres, les villes, châteaux & forteresses maritimes, visite les places, les fortifications, les magasins; ordone des réparations, des munitions de guerre & de bouche, change les milices, & tient conseil pour recevoir les plaintes des officiers.

Lorsque cet officier est à Constantinople, il a droit de police dans les villages de la côte du port & du canal de la mer Noire, qu'il fait exercer ou par son keaja ou lieutenant, ou par le bostangi-bachi.

La marque de son autorité est une grande canne d'Inde, qu'il porte à la main dans l'arsenal & à l'armée. Son canot, par un privilége réservé seulement au grand-seigneur, est couvert d'un tendelet, & armé d'un éperon à la proue. Il dispose des places de capitaine de vaisseau & de galeres, vacantes par mort.

Cet officier a une copie de l'état des troupes de mer & des fonds destinés pour l'entretien des armées navales. Trois compagnies de Janissaires composent sa garde: elles débarquent par-tout où la flote séjourne, & campent devant la galere du général. Sa maison, sans être aussi nombreuse que celle du grand-visir, est composée des mêmes officiers; & quand la flote mouille dans un port, il tient un divan ou conseil composé des officiers de marine.

Le *capitan bacha* jouit de deux sortes de revenus; les unes fixes, & les autres casuels. Les premiers provienent de la capitation des îles de l'Archipel, & de certains gouvernemens & bailliages de la Natolie & de Romelie, entre autres de celui de Gallipoli, que le grand-seigneur lui donne en apanage avec la même étape que celle du grand-visir. Ses revenus casuels consistent en ce qu'il tire de la paie des bénévoles, & de la demi-paie de ceux qui meurent pendant la campagne, qu'il partage avec le Tersana Émini. Il a encore le cinquieme des prises que font les begs, & loue ses esclaves pour mariniers & rameurs sur les galeres du grand-seigneur, à raison de 50 écus par tête, sans qu'ils lui coûtent à nourir ni à entretenir, parce qu'au retour de la flote, il les fait enfermer avec ceux de sa hautesse. Les contributions qu'il exige dans les lieux où il passe, augmentent considérablement ses revenus casuels. Guer, *Mœurs & usages des Turcs*, *tom. II.* (*G*)

CAPITOLINUS. *Voyez* MANLIUS.

Horace parle d'un autre CAPITOLINUS bien différent de Manlius & dont le nom étoit Pétillius. Il paroît qu'il fut accusé de malversations & de déprédations.

Mentio si qua
De Capitolini *furtis injecta Petilli*
Te coram fuerit, defendas, ut tuus est mos:
Me Capitolinus *convictore usus, amicoque*
A puero est, causaque mea permulta rogatus
Fecit, & incolumis lætor quod vivit in urbe,
Sed tamen admiror quo pacto judicium illud
Fugerit.

CAPITOLINUS, (Julius) (*Hist. litt. anc.*) est aussi le nom d'un historien latin du troisieme siecle, qui a écrit les vies de plusieurs empereurs.

CAPITON, (WOLFGANG) luthérien, ami d'Œcolampade dont il écrivit la vie, & dont il épousa la veuve. Il eut une seconde femme, qui étoit bel esprit, & qui prêchoit pour son mari, lorsqu'il étoit malade. Né à Haguenau en 1478, mort en 1542.

CAPITOULS, s. m. (*Hist. mod.*) magistrats de la ville à Toulouse, ou officiers municipaux, qui y exercent la même jurisdiction que les échevins à Paris, les jurats à Bourdeaux, les consuls en Provence & en Languedoc. On ne choisit pour remplir ces places, que des bourgeois des plus honêtes familles, & c'est un honeur que d'avoir passé par ces charges. (*G*)

CAPITULAIRES,

CAPITULAIRES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) ce nom qui signifie en général *un livre* divisé en plusieurs chapitres ou capitules, s'est appliqué en particulier aux loix tant civiles que canoniques, & spécialement aux loix ou réglemens que les rois de France faisoient dans les assemblées des évêques & des seigneurs du royaume. Les évêques rédigeoient en articles les réglemens qu'ils croyoient nécessaires pour la discipline ecclésiastique, qu'ils tiroient pour la plupart des anciens canons. Les seigneurs dressoient des ordonances suivant les loix & les coutumes; le roi les confirmoit par son autorité, & ensuite ils étoient publiés & reçus.

L'exécution de ceux qui regardoient les afaires ecclésiastiques, étoit commise aux archevêques & aux évêques; & celle des *capitulaires* qui concernoient les loix civiles, aux comtes & aux autres seigneurs temporels: & à leur défaut, des commissaires envoyés par le roi, qu'on appeloit *missi dominici*, étoient chargés d'y veiller. Ces *capitulaires* avoient force de loi dans tout le royaume. Childebert, Clotaire, Dagobert, Carloman, Pepin & sur-tout Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Lothaire, & Louis II ont publié plusieurs *capitulaires*: mais cet usage s'est aboli sous la troisieme race de nos rois.

Ansegise, abbé de Lobe, selon quelques-uns, ou selon M. Baluze, abbé de Fontenelles, a fait le premier un recueil des réglemens contenus dans les *capitulaires* de Charlemagne & de Louis le Débonnaire; ce recueil est partagé en quatre livres, & a été approuvé par Louis le Débonnaire & par Charles le Chauve. Après lui, Benoît, diacre de Maïenne, recueillit vers l'an 845, des *capitulaires* de ces deux empereurs, omis par Ansegise, & y joignit les *capitulaires* de Carloman & de Pepin. Cette collection est divisée en trois livres, qui composent avec les quatre précédens, les sept livres des *capitulaires* de nos rois: les six premiers livres ont été donnés par du Tillet en 1548, & le recueil entier des sept livres par MM. Pithou. Mais on a encore des *capitulaires* de ces princes, en la maniere qu'ils ont été publiés, & dès l'an 545; il y en a eu quelques-uns imprimés en Allemagne en 1557: on en a imprimé une autre collection plus ample à Bâle. Le P. Sirmond a fait paroître quelques *capitulaires* de Charles le Chauve, & enfin M. Baluze nous a procuré une belle édition des *capitulaires* de nos rois, fort ample, & revue sur plusieurs manuscrits, imprimée en deux volumes *in-folio*, à Paris en 1677. Elle contient les *capitulaires* originaux de nos rois, & les collections d'Ansegise & de Benoît, avec quelques autres pieces.

Les évêques donnoient aussi dans le huitieme siecle & dans les suivans, le nom de *capitules* & de *capitulaires* aux réglemens qu'ils faisoient dans leurs assemblées synodales sur la discipline ecclésiastique, qu'ils tiroient ordinairement des canons des conciles, & des ouvrages des SS. Peres. Ces réglemens n'avoient force de loi que dans l'étendue du diocèse de celui qui les publioit, à moins qu'ils ne fussent approuvés par un concile ou par le métropolitain; car en ce cas ils étoient observés dans toute la province: cependant quelques prélats adoptoient souvent les capitules publiés par un seul évêque. C'est ainsi qu'ont été reçus ceux de Martin, archevêque de Brague, de l'an 525; ceux de Théodulphe, évêque d'Orléans, de l'an 767; ceux d'Hincmar, archevêque de Rheims, en 852; ceux d'Herard, archevêque de Tours, en 858; & ceux d'Isaac, évêque de Langres. Doujat, *Histoire du Droit canon*. Baluze *Præfatio ad capitularia*. M. du Pin, *Biblioth. des Aut. eccléf. viij. siecle*. (*G*).

L'auteur de l'*Esprit des loix*, observe que sous les deux premieres races on assembloit souvent la nation, c'est-à-dire, les seigneurs & les évêques; car il n'étoit pas encore question de communes. On chercha dans ces assemblées à régler le clergé par des *capitulaires*. Les loix des fiefs, s'étant établies, une grande partie des biens de l'Église fut gouvernée par ces loix. Les ecclésiastiques se séparerent, & négligerent des loix dont ils n'avoient pas été les seuls auteurs: on recueillit les canons des conciles & les décrétales, qu'ils préférerent comme venant d'une source plus pure. D'ailleurs la France étant divisée en plusieurs petites seigneuries, en quelque maniere indépendantes, les *capitulaires* furent plus difficiles à faire observer, & peu à peu on n'en entendit plus parler. *Esprit des loix, liv. XXVIII. ch. jx.* (*O*).

CAPITULATION IMPÉRIALE, (*Hist. mod.*) l'on appele ainsi, en Allemagne, une loi fondamentale, faite par les électeurs au nom de tout l'empire, & imposée à l'empereur pour gouverner suivant les regles qui y sont contenues, dont il jure l'observation à son couronement. Les points principaux auxquels l'empereur s'oblige par la *capitulation*, sont de prendre la défense de l'Église & de l'empire; d'observer les loix fondamentales de l'empire, de maintenir & conserver les droits, priviléges, & prérogatives des électeurs, princes, & autres états de l'empire, qui y sont spécifiés, *&c.*

Bien des jurisconsultes font remonter l'origine des *capitulations* aux temps les plus reculés, & prétendent qu'elles étoient en usage dès le temps de Charles le Chauve & de Louis le Germanique: mais ceux qui sont dans ce sentiment, semblent avoir confondu avec les *capitulations* en usage aujourd'hui, des formules de sermens que les rois de plusieurs pays & les empereurs ont de temps immémorial prêtés à leur sacre, qui ne contienent que des promesses générales de gouverner leurs états suivant les regles de la justice & de l'équité, & de remplir envers leurs sujets les devoirs de bons souverains. les *capitulations* dont il est ici question sont plus particulieres, & doi-

vent être regardées comme des conditions auxquelles l'empereur est obligé de souscrire avant de pouvoir entrer en possession de la courone impériale.

La premiere qui ait été faite dans l'empire, fut prescrite à l'empereur Charles Quint. Ce fut Frédéric le sage, électeur de Saxe, qui proposa cet expédient, pour favoriser l'élection de ce prince, dont les vastes états & la trop grande puissance faisoient de l'ombrage aux autres électeurs; il leur ouvrit l'avis de prescrire cette *capitulation*, pour limiter le pouvoir de l'empereur, l'obliger à observer les loix & coutumes établies dans l'empire, mettre à couvert les prérogatives des électeurs, princes, & autres états, & assurer par-là la liberté du corps germanique.

Depuis Charles Quint, les électeurs ont toujours continué de prescrire des *capitulations* aux empereurs qu'ils ont élus après lui, en y faisant cependant quelques changemens ou additions, suivant l'exigence des cas. Enfin du temps de Rodolphe II on commença à douter si le droit de faire la *capitulation* n'apartenoit qu'aux seuls électeurs; en conséquence les princes & états de l'empire voulurent aussi y concourir, & donner leurs suffrages pour celle qu'on devoit prescrire à l'empereur Matthias. Ils vouloient que par la suite la *capitulation* fût faite dans la diete ou assemblée générale des états de l'empire. Les électeurs qui auroient bien voulu demeurer seuls en possession d'un droit qu'ils avoient jusqu'alors seuls exercé, alléguerent, pour s'y maintenir, que ce droit leur étoit acquis par une possession centénaire, & l'afaire demeura en suspens; cependant les états obtinrent en *1648*, à la paix de Westphalie, qu'on inféreroit dans l'article viij, §. 3. du traité conclu à Osnabruck, que dans la prochaine diete on travailleroit à dresser une *capitulation* perpétuele & stable, à laquelle les princes & états auroient part. Nonobstant cette précaution & les protestations réitérées des états, les électeurs ont toujours trouvé le secret d'éluder l'exécution de cet article. La question est donc restée indécise jusqu'à présent: cependant pour donner une espece de satisfaction à leurs adversaires, ils ont depuis inséré dans les *capitulations* des empereurs, & nommément dans celle de François I une promesse de travailler avec force à faire décider l'afaire de la *capitulation* perpétuele.

Le collége des princes, qui ne perd point de vue cet objet, a fait présenter, au mois de juin 1751, un mémoire à la diete de Ratisbone, sur la nécessité de dresser un projet de *capitulation* perpétuele, qui regle d'une maniere ferme & stable les engagemens auxquels les empereurs sont tenus par leur dignité de chefs du corps germanique. La suite fera voir si cette derniere tentative aura plus de succès que les précédentes, & si le collége électoral sera plus disposé que par le passé à y faire attention. (*A. R.*)

CAPNION. *Voyez* REUCHLIN.

(Π) CAPOUE, (LÉONARD de) Professeur de Physique & de Médecine à Naples, est digne de nos éloges, parce que de concert avec Thomas Corneille, il eut le courage au dernier siecle de secouer le joug de la philosophie barbare alors & d'ataquer les préjugés, comme nous le démontrent son *Parere sopra l'Origine e il Progresso della Medicina* publié à Naples en *1681*, & ses *Ragionamenti intorno all' incertezza de' Medicamenti* imprimés huit ans après. Il s'appliqua aussi à l'Histoire naturele, & en donna un essai dans ses leçons sur la nature des mouphetes. Nicolas Amenta a écrit sa vie qu'on trouve parmi celles des Arcades illustres.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CAPERONIER, (CLAUDE) professeur en grec au collége royal, éditeur de Quintilien & de quelques-autres anciens rhéteurs latins, né à Montdidier, en Picardie, en *1671*; mort en 1744.

Jean CAPPERONIER, de l'académie des inscriptions & belles lettres, aussi professeur en grec au collége royal, & de plus, garde des livres de la bibliotheque du roi, étoit de la même famille & étoit aussi de Montdidier. On a aussi de lui différentes éditions, celle de César & celle de Plaute dans les auteurs latins de Barbou, & il en préparoit une de Sophocle: on a de plus quelques dissertations de lui en petit nombre dans le recueil de l'académie des belles lettres: né à Paris le 9 mars *1716*, mort le 30 mai *1675*.

CAPPONI, (PIERRE) (*Hist. mod.*) magistrat de Florence. Lorsque Charles VIII, dans son expédition de Naples, parcouroit l'Italie en conquérant, il dicta en passant ses loix aux Florentins; *Capponi* les trouva si dures, que dans un mouvement généreux d'indignation républicaine, il aracha en présence de Charles VIII, des mains du secrétaire de ce prince, le papier qui les contenoit, & le mit en pieces, en disant: *Faites batre le tambour, & nous, nous sonerons nos cloches; nous n'avons pas d'autre réponse à faire à de pareilles propositions*. Il sortit aussi-tôt. Cette fermeté en imposa. On crut qu'elle annonçoit de grandes ressources & de grands moyens de défense, on rapela *Capponi*, & on lui dicta des conditions raisonables.

(Π) CAPRA), (HENRI de Bergame. Un orfevre dont on ignore même s'il a excellé dans son art a-t-il droit d'être placé parmi les savans? Si l'amour de l'étude & un noble enthousiasme pour tout ce qui lui apartient, méritent d'être honorés, il est peu de persones qui aient plus de droit à nos éloges que celui dont nous parlons, d'autant plus qu'on devoit moins s'y atendre de la part d'un artisan.) (*Voyez* l'article *Petrarque*.)

CAPRARA, (ÉNÉE, comte de) (*Hist. mod.*) général des armées impériales sous l'empereur Léopold, fut batu à Sintzeim dans le palatinat, par M. de Turenne le *16* juin *1674*; mais le *19* août *1685*, il prit d'assaut, sur les Turcs, Neu-

-hausel en Hongrie, & cette action fut brillante. Il mourut à Vienne en 1701. Il avoit fait quarante-quatre campagnes & avoit été employé dans des ambassades. Il étoit de Bologne en Italie & neveu du général Picolomini.

CAPSE, s. f. espece de chausse de velours mi-partie, dans laquelle on met les billets le jour de l'élection des prévôts des marchands & échevins. (*A. R.*)

CAPTIF, s. m. (*Hist. mod.*) esclave ou persone prise sur l'ennemi, en particulier par un pirate ou corsaire.

On appele plus particuliérement de ce nom les esclaves chrétiens que les corsaires de Barbarie font dans leurs courses, & que les PP. de la Merci & les Mathurins vont racheter de temps en temps à Alger & dans d'autres endroits de la partie septentrionale d'Afrique. (*A. R.*)

CAPURIONS, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) La ville de Rome est encore aujourd'hui divisée, comme elle l'étoit du temps des Césars, en quatorze régions ou quartiers, que les Italiens nomment *rio*; ils ont seulement changé les noms. Il en est arivé de même des officiers. Ils étoient sous les empereurs au nombre de dix-huit; ils sont aujourd'hui dix-huit. Ils s'appeloient sous Auguste, *curatores regionum urbis;* on les nomme à présent *capurioni*. Leurs fonctions sont les mêmes, & c'est à eux d'entretenir la tranquillité publique, d'empêcher qu'il ne se commette des violences dans les rues, d'en informer les magistrats de police, veiller à ce que chaque citoyen s'applique à une profession honête, poursuivre les gens de mauvaise vie, chasser les fainéans, avoir l'œil sur les édifices publics, assembler les citoyens quand il en est besoin, surveiller les boulangers, les bouchers, & autres gens d'art; d'où l'on voit que les *curatores urbis* des anciens, les *capurions* des Italiens d'aujourd'hui, & nos commissaires, ont beaucoup de raport entr'eux. (*A. R.*)

CAQUEUX, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de secte que les Bretons, entre lesquels elle s'étoit formée, regardoient avec une extrême aversion, comme un reste de Juifs infecté de lepre. Les *caqueux* exerçoient tous le métier de cordier, & il leur étoit presque défendu de faire autre chose: la haine & le préjugé public les traitoient du reste à peu près comme les cagots. *Voyez l'article* CAGOT. La police civile & ecclésiastique fit des éforts pour détruire la prévention des peuples, & rétablir dans les droits de la société, des gens qui contribuoient à son avantage: mais ces éforts furent long-temps inutiles. (*A. R.*)

CARABINS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de chevaux légers, dont le service en guerre étoit assez semblable à celui de nos housards. Ils formoient des compagnies séparées, quelquefois des régimens; les officiers généraux les employoient dans leur garde; ils portoient une cuirasse échancrée à l'épaule pour tirer plus commodément, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue épée avec la carabine à l'arçon. (*A. R.*)

CARACALLA. *Voyez* MARC-AURELE-ANTONIN.

CARACOLY, (*Hist. mod.*) métal composé de parties égales d'or, d'argent, & de cuivre: il est très-estimé, & fort recherché des Caraïbes ou Sauvages des îles de l'Amérique. Ils nomment aussi *caracolys* les petites plaques faites de même métal, dont ils font leur principal ornement, en se les atachant au nez, aux levres, & aux oreilles. Ils tiroient autrefois cette composition des Sauvages de la riviere d'Orénoque: mais aujourd'hui les orfévres du pays les contre-font en altérant un peu l'alliage, & leur vendent bien cher ces bagatelles. (*A. R.*)

CARAFFE, (*Hist. mod.*) grande maison du royaume de Naples, dont étoient le Pape Paul IV, mort en 1569, & plusieurs cardinaux.

(Π) Cette famille produisit, entr'autres hommes célebres, au XVe siecle Diomedes *Caraffa* comte de Maddaloni, homme aussi renomé par ses connoissances que par sa sagesse, dont on a imprimé l'ouvrage *De Regentis & boni Principis officio*, & les *Ammaestramenti militari*, & de plus un petit traité manuscrit *De Institutione vivendi*, dont la royale Bibliotheque de Parme conserve un superbe manuscrit.)

CARAMUEL DE LOBKOWITS, (JEAN) (*Hist. mod.*) est au rang des casuistes & des sectateurs du probabilisme ridiculisés par Pascal. C'est tout ce que le public en sait. Sa destinée fut bizâre, & annonçoit un caractere bizâre. Après avoir été abbé, puis évêque, il mena la vie de soldat. Il redevint évêque. *Caramuel* étoit né en Espagne. On prétend qu'il avoit beaucoup d'esprit. On disoit de lui qu'il *avoit reçu le génie au huitieme degré*, *l'éloquence au cinquieme*, *& le jugement au second*. Il avoit en littérature une opinion qui est assez celle des ignorans; il se dispensoit disoit-il, de lire les anciens, non par mépris, mais parce qu'il supposoit que les modernes avoient pris de l'antiquité tout ce qu'elle avoit de bon, & l'avoient embéli. *Caramuel* avoit aussi sur la grammaire des idées fort bizâres & qui tendoient à dénaturer des langues faites & mortes, il vouloit que pour répondre aux conceptions les plus obscures des métaphysiciens & des scholastiques péripatéticiens, on formât, même dans la langue latine, des participes de tous les temps: il vouloit par exemple, que d'*amaverat* on formât *amaveratus*, *amaverati*, d'*amavisse*, *amavissens*, *amavissentis;* d'*amavisset*, *amavissetus*, *amavisseti*. Nous n'entreprenons pas d'expliquer des choses si obscures; nous concevons seulement, ou plutôt nous croyons qu'*amaveratus*, par exemple, auroit représenté l'homme de qui on disoit que dans un tel temps il avoit aimé telle chose ou telle persone; *amavissetus*, celui de qui on disoit qu'il auroit aimé dans tel ou tel cas, dans telle ou telle occasion.

Laissons ces subtilités.

Caramuel mourut à Vigevano en *1682*.

CARAVANE, s. f. (*Hist. mod.*) dans l'Orient, c'est une troupe ou compagnie de voyageurs, marchands, & pélerins qui, pour plus de sûreté, marchent ensemble pour traverser les déserts,& autres lieux dangereux infestés d'Arabes ou de voleurs.

Ce mot vient de l'arabe *cairawam* ou *cairoan*, & celui-ci du persan *kerwan* ou *karwan*, *négociant* ou *commerçant*. *Voyez* Peritis. *Itin. mund. ed. Hyde*, *p. 61*.

Les marchands élisent entr'eux un chef nommé *caravan-bachi*, qui commande la *caravane*; celle de la Meque est commandée par un officier nommé *émir-adge*, qui a un nombre de janissaires ou autres milices suffisant pour la défendre. Ordinairement ces troupes de voyageurs marchent plus la nuit que le jour, pour éviter les grandes chaleurs, à moins que ce ne soit en hiver; alors la *caravane* campe tous les soirs auprès des puits ou ruisseaux qui sont connus des guides, & il s'y observe une discipline aussi exacte qu'à la guerre. Les chameaux sont ordinairement les voitures dont on se sert; ces animaux supportant aisément la fatigue, mangeant peu, & sur-tout se passant trois & quatre jours de boire. On les atache à la file les uns des autres, & un seul chamelier en mene sept. Les marchands & les soldats se tienent sur les ailes.

Le grand-seigneur donne la quatrieme partie des revenus de l'Égypte pour les frais de la *caravane*, qui va tous les ans du Caire à la Meque visiter le tombeau de Mahomet; cette troupe de Musulmans est quelquefois de 40 à 70 mille hommes, acompagnée de ses soldats pour les mettre à couvert du pillage des Arabes, & suivie de huit ou neuf mille chameaux chargés de toutes les provisions nécessaires pour un si long trajet à travers les déserts. Il y en vient aussi de Maroc & de Perse.

Les pélerins pendant le chemin s'occupent à chanter des versets de l'alcoran; quand ils sont à deux journées de la Meque, dans un lieu nommé *Rabak*, ils se dépouillent, & ne prenent qu'une serviete sur leur cou, & une autre autour des reins. Arivés à la Meque, ils y demeurent trois jours à faire leurs prieres & à visiter les lieux religieux; delà ils vont au Mont-Arafat offrir leur *corban* ou sacrifice; & après y avoir reçu la bénédiction du schérif ou prince de la Meque, ils se rendent à Médine, pour honorer le tombeau du prophete.

On distingue en Orient les journées en journées de *caravanes* de chevaux, & de *caravanes* de chameaux; celles de chevaux en valent deux de chameaux: il part plusieurs *caravanes* d'Alep, du Caire, & d'autres lieux, tous les ans, pour aller en Perse, à la Meque, au Thibet. Il y a aussi des *caravanes* de mer établies pour le même sujet; telle est la *caravane* de vaisseaux qui va de Constantinople jusqu'à Alexandrie.

On appele aussi *caravanes*, les campagnes de mer, que les chevaliers de Malte sont obligés de faire contre les Turcs & les corsaires, afin de parvenir aux commanderies & aux dignités de l'ordre: on les nomme de la sorte, parce que les chevaliers ont souvent enlevé la *caravane*, qui va tous les ans d'Alexandrie, à Constantinople. (G)

CARAVANSERAIL, s. m. (*Hist. mod.*) grand bâtiment public destiné à loger les caravanes.

Ce mot vient de l'arabe *cairawan*, ou du persan *karvan*, qui signifie *caravane*, & de *serail*, hôtel ou grande maison, c'est-à-dire, *hôtelerie des voyageurs*.

Ces *caravanserais*, ou, comme Chardin les apele, *caravanserails*, sont en grand nombre dans l'Orient, où ils ont été bâtis par la magnificence des princes des différens pays.

Ceux de Schiras & de Casbin en Perse passent pour avoir coûté plus de soixante mille écus à bâtir; ils sont ouverts à tous venans, de quelque nation & religion qu'ils soient, sans que l'on s'informe ni de leur pays, ni de leurs afaires, & chacun y est reçu gratis.

Les *caravanserails* sont ordinairement un vaste & grand bâtiment carré, dans le milieu duquel se trouve une cour très-spacieuse: sous les arcades qui l'environent, regne une espece de banquete élevée de quelques pieds au dessus du rez de chaussée, où les marchands & voyageurs se logent comme ils peuvent, eux & leurs équipages; les bêtes de somme étant atachées au pied de la banquete. Au dessus des portes qui donnent entrée dans la cour, il y a quelquefois de petites chambres que les concierges des *caravanserails* savent louer fort cher à ceux qui veulent être en particulier.

Quoique les *caravanserails* tienent en quelque sorte lieu en Orient des auberges, il y a cependant une différence très-grande entr'eux & les auberges; c'est que dans les *caravanserails*, on ne trouve absolument rien ni pour les hommes ni pour les animaux, & qu'il y faut tout porter; ils sont ordinairement bâtis dans des lieux arides, stériles & déserts, où l'on ne peut faire venir de l'eau que de loin & à grand frais, n'y ayant point de *caravanserail* sans sa fontaine. Il y en a aussi plusieurs dans les villes, où ils servent non seulement d'auberge, mais encore de boutique, de magazin, même de place de change.

Il n'y a guere de grandes villes dans l'Orient, sur-tout de celles qui sont dans les états du grand seigneur, du roi de Perse, & du Mogol, qui n'aient de ces sortes de bâtimens. Les *caravanserails* de Constantinople, d'Ispahan, & d'Agra, capitales des trois empires, sont sur-tout remarquables par leur magnificence & leur commodité.

En Turquie, il n'est permis qu'à la mere & aux sœurs du grand-seigneur, ou aux visirs &

bachas qui se sont trouvés trois fois en bataille contre les chrétiens, de fonder des *caravanserails*. (*G*)

CARAVANSERASKIER, s. m. (*Hist. mod.*) directeur ou intendant, chef d'un caravanserail.

Dans chaque caravanserail qui se rencontre sur les routes & dans les déserts, il y a un *caravanseraskier*; dans ceux qui sont situés dans les villes, & destinés à serrer ou étaler les marchandises, comme dans celui d'Ispahan, il y a aussi un officier ou garde-magasin, qu'on appele *caravanseraskier*. Il répond des marchandises déposées dans le caravanserail, moyénant un certain droit ou rétribution qu'on lui paye. (*G*)

CARCAVI, (PIERRE DE) (*Hist. litt. mod.*) conseiller au grand conseil, & garde de la bibliotheque du roi, ami de Fermat, de Pascal, de Roberval, de Descartes avec lequel il se brouilla cependant. Mort à Paris en 1684.

CARDAN, (*Hist. litt. mod.*) Jérôme *Cardan*, médecin, astrologue & fou célebre du seizieme siecle, raporte dans l'histoire qu'il nous a laissée de sa vie, que quand la nature ne lui faisoit point sentir quelque douleur, il s'en procuroit lui-même en se mordant les levres ou en se tiraillant les doigts jusqu'à ce qu'il en pleurât, parce que s'il lui arivoit d'être sans douleur, il ressentoit des saillies & des *impétuosités d'esprit* si violentes, qu'elles lui étoient plus insupportables que la douleur même. Il prétendoit avoir comme Socrate un démon familier. En parlant de son intelligence, il la plaçoit entre les substances humaines & la nature divine, & il mesuroit en quelque sorte ces distances; il y a plus loin, disoit-il, des facultés d'un homme à celles d'un ange, que des facultés d'un chien à celles d'un homme, parce que dans les progressions géométriques, la même loi donne, en avançant, des proportions toujours plus éloignées; 2, 4, 8, 16 &c. Mais pourquoi le créateur auroit-il été obligé d'établir la loi des progressions géométriques entre les divers objets de la création?

La médecine chez *Cardan* est presque toujours fondée sur l'astrologie judiciaire; ses écrits sont pleins de faits pour le moins hazardés; il prétend qu'il y a des hommes, qui en tenant la tête immobile, peuvent donner à leurs cheveux tel mouvement qu'ils veulent; il assure que dans sa jeunesse il voyoit clair dans les ténebres, que l'âge avoit afoibli en lui cette faculté, qu'il voyoit cependant encore en s'éveillant au milieu de la nuit, mais qu'il ne discernoit plus aussi parfaitement les objets que dans un âge plus tendre; toutes ces merveilles dont il raporte des raisons physiques & médicinales, sont pour le moins bien suspectes de la part d'un homme qui entroit en extâse quand il vouloit, & qui prétendoit voir aussi clair dans les ténebres de l'avenir que dans celles de la nuit. Il avoit prédit à Édouard VI, roi d'Angleterre, d'après les regles de l'astrologie, plus de cinquante ans de regne; Édouard VI mourut à seize ans. Ces mêmes regles lui avoient fait voir clairement qu'il lui étoit impossible à lui-même de vivre jusqu'à quarante-cinq ans; il régla en conséquence l'arangement de sa fortune, ce qui l'incommoda beaucoup le reste de sa vie. Quand il se vit trompé dans ses calculs, il refit son theme, & trouva qu'au moins il ne passeroit pas la soixante-quinzieme année. La nature s'obstina encore à démentir l'astrologie; mais pour cette fois il ne voulut pas avoir le démenti, & se laissa mourir de faim, l'astrologie lui étant plus chere que la vie; en revanche il méprisoit beaucoup la magie, mais un astrologue n'en a pas le droit. Né à Pavie en 1501, mort à Rome en 1576. Ses œuvres ont été recueillies en 1663 par Charles Spon, en dix volumes *in-fol.* Ce sera le traiter bien favorablement, que de s'en tenir sur sa persone & sur ses ouvrages, au jugement qu'en a porté M. de Thou. „ *Cardan*, dit-il, semble „ quelquefois être au dessus de l'homme, mais „ plus souvent au dessous d'un enfant „.

Sa devise n'étoit pas d'un fou, la voici: *Tempus mea possessio, tempus ager meus*. „ Le temps „ est ma richesse, c'est le champ que je cul„ tive „.

(Π) Dans cet article on nous représente Cardan plutôt comme un fou que comme un savant. Cependant il est certain que ses connoissances peuvent bien mériter qu'on lui pardone les folies qu'on trouve dans ses ouvrages. Originaire de Milan, quoique né à Pavie de Facius Cardan, après avoir reçu les premieres instructions de son pere qui étoit jurisconsulte, médecin & mathématicien, il fut envoyé à l'Université de la même ville & ensuite à celle de Padoue. En 1533 il professa les Mathématiques à Milan, & dix ans après il passa de cette chaire à celle de médecine. Appelé en 1547 par le moyen de Vesalius, célebre anatomiste, à la cour de Danemarck, il refusa de s'y rendre, quoiqu'on lui offrît une pension annuele de 800 écus; il ne céda pas non plus aux instances du roi de France, de la reine d'Écosse & du duc de Mantoue; & ce ne fut qu'en 1552, qu'il résolut d'aller en Écosse au service de ce Primat Archevêque de S. André, ce qui lui fut très-honorable & très-avantageux. En 1559, il alla pour professer à Pavie, & depuis en 1562 à Bologne, où en 1570 il fut enfermé dans un cachot sans qu'on en sache la raison, & y demeura trois mois: après quoi la prison fut changée en arrêt dans sa maison pendant trois mois encore. En 1571 il vint à Rome, & il y obtint du Pape une pension annuele. Le récit de l'Historien de Thou sur la mort de *Cardan* semble tout-à-fait fabuleux. Il avoit à la vérité prédit sa mort; mais il l'avoit fixée au 5 Décembre 1573 ou au 23 juillet 1571 (L. XII, Genitur. n. VIII). Cependant il ne se laissa pas mourir de faim pour l'une, ou pour l'autre de ces époques. Au surplus il dut vivre au delà du 21 de septembre 1576 puisqu'il parle du testament qu'il

fit le premier octobre de la même année (*De vita sua* C. XXXVI). Mais nous ne pouvons pas assurer le temps ni le genre de sa mort. Outre Jean-Baptiste il eut un autre fils qui vécut en débauché de façon que *Cardan* fut obligé de le faire emprisoner plusieurs fois, & enfin de le déshériter. Examinons à présent ses connoissances, & ses talens.

Cardan peut être considéré comme Philosophe, comme Mathématicien, & comme Médecin. Dans ses ouvrages philosophiques & sur-tout dans celles *De subtilitate* & *de varietate rerum*, *Cardan* détruit avec plus de succès les ancienes opinions qu'il n'établit les sienes; car il se livre trop à son imagination. Mais on voit toujours l'homme de génie, & même Jules-César Scaliger son ennemi déclaré en fait un grand éloge. Cependant il a acquis un plus grand droit à la reconoissance de la postérité par ses ouvrages de Mathématiques. Ce ne fut pas *Cardan*, mais Tartaglia qui trouva la théorie des équations du troisieme degré. Néanmoins *Cardan*, comme observe Montucla (*Hist. des Mathém.* p. 479.) la publia le premier & l'étendit encore considérablement. Il paroît aussi qu'on lui est redevable de la solution des équations du quatrieme degré. Car ce fut Louis Ferrari originaire de Milan, né à Bologne, & disciple de *Cardan* qui la trouva (Montucla L. c. p. 484). Il n'est pas aussi célebre dans la médecine, & dans l'anatomie; quoique ses ouvrages sur ces sujets seroient peut-être estimables s'il ne les eût pas remplis des folies de l'Astrologie Judiciaire. Ce fut un des principaux défauts de ce grand'homme, qui le rendit ridicule aux savans dans le temps même qu'ils admiroient ses connoissances. Mais ce ne fut pas son seul défaut. Sa crédulité aux songes, sa persuasion d'avoir un génie familier, l'inconstance de son caractere tantôt prodigue, tantôt avare, tantôt impie, tantôt superstitieux, enfin ses caprices & ses folies nous montrent que les grands hommes peuvent quelquefois se rendre méprisables, s'ils ne veillent attentivement à leur imagination & à leur penchant. Toutes les œuvres de *Cardan* furent publiées à Lyon l'an 1663 en dix volumes *in-fol.*, (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

Il eut un fils, Jean-Baptiste CARDAN, auquel il eut la douleur de voir trancher la tête en 1560: son crime étoit d'avoir empoisoné sa femme. Le pere fit à cette occasion son traité: *De utilitate ex adversis capienda. De l'utilité qu'on doit tirer de l'adversité.* Jean-Baptiste étoit aussi médecin, & avoit aussi du savoir: on a de lui un traité *de fulgure*, & un autre *de abstinentia ciborum fœtidorum*, imprimés parmi les œuvres de son pere.

CAREL. *Voyez* CHILDEBRAND.

CARGLI, (*Hist. d'Anglet.*) gentilhomme de la province de Lincoln, boufon de la reine Élisabeth. Leur facétie la plus ordinaire étoit de parler latin ensemble, parce que *Cargli* ne le savoit pas, & qu'elle prétendoit l'avoir oublié. *Quel chien de latin parlez-vous donc là, Cargli?* lui dit-elle un jour. — *Madame, un latin de fou, & vous un latin de femme, nous devons nous entendre.* Elle lui demandoit une autre fois ce qu'on disoit d'elle à la cour. *On dit, madame, que de plus de vingt maris qui vous ont été présentés, vous n'avez pas eu l'esprit d'en choisir un.*

CARIBERT, ou Cherebert VIII, roi de France. (*Histoire de France.*)

Gontran, roi de Bourgogne.

Sigebert, *ou* Sigibert IV, roi d'Austrasie.

Chilpéric II, roi de Soissons.

Ces princes partagerent les états de Clotaire I, leur pere, suivant l'usage d'alors, c'est-à-dire, par le sort. Chilpéric, le plus jeune & le plus audacieux, avoit fait plusieurs tentatives pour réunir dans sa persone la monarchie entiere. *Caribert* eut Paris, & c'est pour cette raison qu'on lui donne le titre de roi de France, exclusivement à ses freres, dont les royaumes ne formoient, avec le sien, qu'un seul corps de monarchie. Le partage ne fut pas tel qu'il s'étoit fait entre les enfans de Clovis; les limites des quatre royaumes ne furent pas les mêmes: par exemple, celui de Paris fut augmenté de la Touraine, qui auparavant dépendoit du royaume d'Orléans, & de l'Albigeois, qui avoit apartenu à celui d'Austrasie. Gontran eut le royaume d'Orléans, augmenté de toute l'anciene Bourgogne & du Sénonois; Châlons-sur-Saone fut le siége de sa domination. Sigebert, le plus vertueux de ces princes, eut l'Austrasie, avec toutes ses dépendances au delà du Rhin. Chilpéric enfin eut le royaume de Soissons: on est étoné de trouver dans son lot les villes de Baïeux, de Rennes, & d'autres plus éloignées encore. Il est à croire que les seigneurs, maîtres de fixer le sort de chacun, en usoient ainsi, dans la crainte que ces princes ne se fussent désunis, s'ils avoient eu leurs états séparés. Nous avons déja observé, que quoiqu'il y eût plusieurs royaumes, la domination françoise ne formoit qu'un seul corps de monarchie. Dans les occasions extraordinaires, comme quand il falloit porter la guerre au dehors, les délibérations se faisoient en commun entre les seigneurs des quatre royaumes.

Le regne de *Caribert* n'est marqué par aucun événement mémorable; il se comporta avec assez de douceur & de modération. On lui reproche son incontinence. Il répudia la reine Ingoberge, & épousa successivement Merofiede, Mercoële, & Theodechilde, celle-ci étoit fille d'un pâtre. L'origine des deux autres n'étoit pas moins abjecte. Il ne fut pas heureux dans ces mariages: il n'en eut aucun enfant mâle. La reine Ingoberge lui donna une fille qui fût mariée à Éthelbert, roi des Cantiens. Il eut, de ses concubines, deux autres filles, qui toutes deux prirent le voile, l'une à Tours, l'autre à Poitiers. *Ca-*

ribert mourut en 570, dans la cinquantieme année de son âge & la neuvieme année de son regne.

Si l'histoire reproche à *Caribert* son peu de délicatesse dans le choix de ses femmes, elle loue la douceur de sa société, la sagesse de son gouvenement, ainsi que son amour pour la justice & pour les belles lettres. Il parloit le latin avec autant de facilité que sa langue naturele : prince pacifique, mais éclairé, son amour pour la paix ne nuisit point à son autorité, dont il se montra toujours jaloux. Ce tableau est tracé d'après Fortunat. Grégoire de Tours ne nous parle que des vices de ce prince.

Gontran & Chilpéric ne furent pas plus scrupuleux dans leurs mariages : le premier négligea la reine Mercatrude sa femme & tint deux concubines, Venerande & Austrigilde. Ce fut de cette derniere qu'il eut Clotaire & Clodomir. Chilpéric se livra à tous les excès d'un amour forcéné avec Frédégonde sa maitresse, & fut le tyran d'Adouere sa femme.

Sigebert n'eut point, comme ses freres, à rougir de ses alliances : il épousa la fille cadete d'Atanagilde roi des Visigoths en Espagne. C'étoit Brunehaut : Les noces furent célébrées à Mets avec la derniere magnificence, & les deux époux vécurent toujours depuis dans une assez grande union.

Un dégoût malheureusement passager que ressentit Chilpéric pour Frédégonde, lui inspira le dessein de la renvoyer : il demanda Galasonte, sœur aînée de Brunehaut. Atanagilde eut bien de la peine à consentir à ce mariage, dont il craignoit les suites pour sa fille. Il exigea le serment des François, que Chilpéric n'auroit jamais d'autre femme. La nouvele épouse fut reçue a la cour de Soissons, avec les démonstrations de la joie la plus vive ; mais ce n'étoit qu'un feu passager, la passion de Chilpéric pour Frédégonde ne tarda pas à se ralumer. Galasonte se voyant négligée demanda à repasser en Espagne : ne pouvant en obtenir la permission, elle fit ses plaintes dans l'assemblée générale. Les seigneurs se montrerent fideles au serment qu'ils avoient fait au roi des Visigoths, & obligerent Chilpéric à renoncer à sa concubine. La destinée de Galasonte n'en devint pas meilleure. Cette princesse fut trouvée morte dans son lit, on l'avoit étranglée. Ce crime fut-il l'ouvrage de Chilpéric, ou de Frédégonde ? Il est à croire qu'ils y tremperent l'un & l'autre : au moins leur intelligence après ce meurtre, autorise ce soupçon. La reine d'Austrasie eût bien voulu venger la mort de sa malheureuse sœur ; elle engagea même Sigebert dans une guerre contre Chilpéric, qui pour l'apaiser lui donna la dépouille de Galasonte.

Cependant Gontran, Chilpéric & Sigebert s'assemblerent pour faire le partage des états de *Caribert*. Les seigneurs n'eurent point d'égard à ce qui pouvoit convenir à chacun de ces princes : par exemple, Avranche se trouva dans le lot du roi d'Austrasie. Tous trois avoient une grande prédilection pour Paris, qui cependant n'offroit rien de cette magnificence qu'on y admire aujourd'hui. Son territoire fut partagé entr'eux ; & tous trois firent serment de ne point entrer dans la ville sans la permission des deux autres.

Incontinent après le partage, qui ne fut pas également au gré des trois princes, les Huns Abares firent une irruption dans la Thuringe. Sigebert, qui étoit particuliérement intéressé à les repousser, se mit aussi-tôt en campagne ; c'étoit pour la troisieme fois qu'il en venoit aux mains avec ces peuples. Il les avoit vaincus dans les deux premieres guerres, cette troisieme fut des plus malheureuses. Les Huns taillerent son armée en pieces, lui-même se vit sur le point d'être réduit en servitude. Il étoit dans la situation la plus critique ; mais sa prudence ne l'abandona pas. Il eut recours aux présens, & sa générosité désarma ses vainqueurs. Les Abares lui permirent de faire sa retraite ; ils firent même alliance avec lui, & le comblerent de caresses. Gontran étoit occupé contre les Lombards, qui désiroient joindre quelques provinces de ses états au royaume qu'ils venoient de fonder en Italie. Sigebert, profitant de son embaras, surprit la ville d'Arles, sur laquelle il avoit des droits. Son avantage ne fut pas de longue durée, les généraux de Gontran reprirent non seulement la ville d'Arles, mais même ils conquirent celle d'Avignon sur Sigebert. Chacun des princes aspiroit à se revêtir des dépouilles de l'autre. Chilpéric excité par Frédégonde, profite de la querele de ses freres, & envoie contre le roi d'Austrasie Clovis, son second fils, qui se signale par la prise de Tours & de Poitiers. Sigebert & Gontran s'étant réconciliés, les villes furent rendues à leurs premiers maîtres ; il y eut même un traité : mais une dispute ecclésiastique occasiona une rupture entre Gontran & Sigebert. Chilpéric, attentif à ce qui se passoit à la cour de ses freres, crut devoir profiter de leur mésintelligence, il envoya Théodebert son fils, sur les terres de Sigebert. Ce jeune prince remporta de très-grands avantages : mais le roi d'Austrasie ayant fait entrer sur le territoire de Soissons une armée allemande, Chilpéric fut contraint de demander la paix : elle lui fut acordée par l'entremise des seigneurs françois. Les trois freres promirent par serment de ne rien entreprendre les uns contre les autres. Ce serment fut bientôt violé : le roi d'Austrasie avoit à peine congédié ses troupes, que Chilpéric, & Théodebert, son fils, ligués avec Gontran, reprirent les armes. Le premier entre dans la Champagne, qu'il parcourt en brigand. Le second marche en Aquitaine, où il combat & meurt en héros. Cette mort, la réconciliation du roi de Bourgogne, & les approches de l'armée de Germanie, sement la consternation à la cour de Soissons. Chilpéric, au désespoir, se sauve dans Tournai, où il s'enferme avec Frédé-

gonde qui y acoucha d'un fils. Tout plie sous les coups du monarque Austrasien ; tout fuit devant lui. Chilpéric, ou plutôt Frédégonde, désespérant d'échaper au péril, le fait assassiner dans Vitri, où il étoit allé recevoir l'hommage des habitans. Ainsi, dit M. Velli, périt au milieu de ses triomphes le monarque le plus parfait qui eût encore paru sur le trône françois ; généreux, libéral, bienfaisant, jamais souverain ne régna avec plus d'empire sur le cœur de ses sujets, intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur ; il sut jusque dans les fers se concilier le respect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ses mœurs, roi jusque dans ses inclinations, on ne le vit point s'atacher à des objets qui déshonorent la majesté. On peut dire que son regne fut celui de la décence & de l'honeur : il eût été celui de toutes les vertus, si ce prince eût su vaincre le ressentiment qui l'animoit à la perte de son frere ; le caractere de Chilpéric est en quelque sorte sa justification. Il avoit à sa mort quarante-cinq ans, dont il avoit régné quatorze. Son corps fut transporté à Saint Médard de Soissons, où il fut inhumé près de Clotaire I, son pere. Chilpéric, profitant de l'assassinat commis dans la persone de Sigebert, sort de Tournai & poursuit à son tour les Austrasiens à demi vaincus par la douleur que leur occasionoit la perte de leur roi. Il se rend maître de la veuve & des enfans de Sigebert, qu'il confine dans une prison. Chilpéric se regardoit comme le plus heureux monarque de la terre, lorsque ses inquiétudes se réveillerent. Un seigneur avoit trouvé le secret de délivrer Childebert, fils & unique héritier de Sigebert, & l'avoit fait proclamer roi d'Austrasie, mal-gré l'extrême jeunesse de ce prince. Brunehaut fut aussi délivrée, non pas par des seigneurs de la cour du feu roi ; ce fut Meroüée, propre fils de Chilpéric qu'elle avoit eu l'art d'intéresser, qui brisa ses fers. Chilpéric paya bien cher la sensibilité qu'il avoit montrée pour elle. Frédégonde le fit assassiner pour l'en punir. L'histoire n'a pas de traits pour peindre cette Frédégonde, elle s'applaudissoit de ces crimes, & les commettoit avec sang-froid, avec calme. Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, ne put lui échaper : elle le fit assassiner sous prétexte qu'il avoit fait empoisoner ses trois fils, morts de dyssenterie. Chilpéric fit la triste expérience qu'il n'est pas toujours sûr de vivre avec de semblables monstres ; elle le fit assassiner à Chelles, à son retour d'une partie de chasse, (en 584.) Elle commit ce nouveau crime pour échaper à la vengeance du roi, qui avoit découvert le commerce adultere qu'elle entretenoit avec Landri. Il ne lui restoit qu'un fils au berceau, c'étoit Clovis II. Ce prince lui succéda sous la tutele de Frédégonde sa mere, & du roi de Bourgogne son oncle. Chilpéric mourut détesté de ses sujets ; la postérité s'est acoutumée à le regarder comme le Néron de son siecle. Gontran se comporta avec beaucoup de modération : il lui eût été facile de se rendre maître des états de Chilpéric ; il préféra le titre de pere du jeune prince à celui de conquérant. Le roi d'Austrasie, sous prétexte de venger la mort de Sigebert son pere, aspiroit à dépouiller Clotaire II. Childebert fut obligé de se resserrer dans les limites de ses états. Clotaire fut proclamé roi de Soissons. Cependant les seigneurs François, soit qu'ils fussent lassés de ces désordres, soit qu'ils songeassent à en profiter, méditoient une grande révolution : ils avoient envie de réunir toute la monarchie dans la main de Gondebaud, fils naturel de Clotaire I. Ils le proclamerent à Brive-la-Gaillarde. Les rebelles avoient des chefs respectables, tels qu'un Didier qui avoit toujours commandé les armées de Chilpéric, un Mummol qui s'étoit signalé par plusieurs victoires sur les Lombards. Le nouveau monarque fut trahi par ceux même qui l'avoient couroné. Il paroît que Frédégonde méditoit de nouveaux attentats : en effet, Gontran, qui dans tout le cours de son regne avoit montré une singuliere modération, lui retira la tutele de Clotaire II, qu'il avoit consenti d'abord de gérer avec elle : il la força de quiter le séjour de Paris & la relégua au Vaudreuil. Elle voulut s'en venger en soulevant la Bretagne ; mais il fut facile à Gontran de faire rentrer dans le devoir cette province rebelle. La pacification de la Bretagne fut le dernier événement du regne de Gontran. Il avoit fait auparavant une guerre infructueuse contre l'Espagne : il mourut à Châlons-sur-Saône, dans la soixante-unieme année de son âge, la trente-troisieme de son regne. Aucun de ses enfans ne lui survécut, excepté sa fille Clotilde : encore est-il incertain si elle ne mourut point avant lui. (*M.*=*Y.*)

CARIGNAN. *Voyez* SAVOIE.

CARINUS, (*Hist. rom.*) désigné César par son pere Carus, réunit tous les vices sans mélange d'aucunes vertus. Avare & cruel par avarice, il suborna des délateurs, & il condamna les plus innocens à la mort pour s'enrichir de leurs dépouilles. La sainteté des mariages fut profanée par ses attentats impudiques. Tant d'excès ne resterent point impunis : il fut assassiné par un tribun du peuple dont il avoit enlevé la femme : il ne régna que deux ans conjointement avec son frere qui n'avoit aucun de ses vices. (*T.*—*N.*)

CARIPI, s. m (*Hist. mod.*) espece de cavalerie dans les armées turques. Les *caripis*, qui sont au nombre de mille, ne sont point esclaves, & n'ont point été nouris & élevés comme eux au sérail ; mais ce sont pour la plupart des mores ou chrétiens renégats qui ont fait le métier d'aventuriers, qui cherchent fortune, & qui par leur adresse & leur courage sont parvenus au rang de cavaliers de la garde du prince. Ils marchent avec l'usagi, à main gauche derriere le sultan, & ont dix à douze aspres par jour. *Ca-*

rigi signifie *pauvre* & *étranger*; & Calcondyle dit qu'on leur a donné ce nom, parce qu'on les tire principalement d'Égypte, d'Afrique, *&c.* (*G*).

CARLENCAS. *Voyez* JUVENEL.

(II) CARLETTI, (FRANÇOIS) de Florence, entreprit de longs voyages vers la fin du XVIe siecle, & visita plusieurs Provinces de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique. Il ne fut pas heureux dans le trafic qui étoit le principal objet de ses voyages. Mais les observations qu'il fit lui fournirent la matiere de divers discours, qu'il écrivit de retour à Florence en *1606*. Mais ils resterent inconnus pendant plusieurs années après sa mort arivée vers l'an *1617*, jusqu'à ce qu'étant tombés dans les mains de Magalotti qui connut les avantages qu'en pouvoient retirer les sciences, ils furent publiés en *1671*. Redi a observé que *Carletti* fut le premier ou un des premiers qui fit connoître le chocolat en Europe. M. Dominique-Marie Manni a écrit la vie de ce célebre Voyageur. (*Raccolta d'Opuscoli del Calogerà*, T. L. p. 231.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI).

CARLOMAN, (*Hist. de Fr.*) Il y a eu quatre princes connus de ce nom dans la race Carlovingiene. 1°. Un frere aîné de Pepin le Bref, auquel Charles Martel, leur pere, laissa l'Austrasie; mais *Carloman* dégoûté du siecle, quita le sceptre & se retira dans un cloître. Il alla à Rome en *746* recevoir la tonsure des mains du Pape Zacharie, & habita d'abord au mont Soracte, où il fit bâtir un monastere en l'honeur du Pape Saint Sylvestre, qui avoit habité sur cette montagne. Dans la suite, *Carloman* jugea qu'un grand prince devenu moine excitoit une curiosité qui lui attiroit trop de visites. Pour se dérober à ces distractions & à ces foibles retours vers le siecle, il alla s'enferme au mont Cassin. Là, on dit qu'il aimoit à remplir par humilité les emplois réputés les plus vils, qu'il servoit à la cuisine, qu'il travailloit au jardin, qu'il gardoit les troupeaux de l'abbaye dans les champs.

On peut croire que Pepin ne fit pas de bien fortes instances à *Carloman* pour le détourner de son projet; il y gâgnoit l'Austrasie: *Carloman*, soit indifférence pour des fils qu'il laissoit dans le siecle, soit confiance extrême en son frere, lui remit entiérement leur sort. *C'étoit*, dit un historien, *donner les brebis à garder au loup*. En effet, Pepin répondit mal à la confiance de son frere; il fit raser ses enfans, & depuis ce temps leur sort est ignoré.

Carloman reparut en France en *754*; il vint au parlement que Pepin le Bref tenoit à Crécy-sur-Oise, pour faire résoudre la guerre contre les Lombards. Carloman venoit pour empêcher ou retarder cette guerre. Habitant du mont Cassin, & par-là sujet du roi des Lombards, il venoit plaider la cause de son souverain qui l'en avoit chargé: il la plaida noblement, avec sagesse, avec éloquence, il fit impression. Astolphe, roi des Lombards qui l'avoit envoyé en France à cet effet, avoit très-bien compris l'impression que pouroient faire sur les esprits la vue inopinée de ce prince, le souvenir du rang qu'on l'avoit vu tenir en France, la comparaison de son état présent avec son état passé. Étienne III & Pepin avoient espéré que la guerre seroit résolue sur le champ & sans contradiction; les grands entraînés par les raisons de *Carloman*, arrêterent qu'on enverroit des ambassadeurs à Astolphe, & qu'on lui offriroit douze mille sous d'or pour l'inviter à la paix. Pepin prit ombrage de l'ascendant que son frere avoit paru avoir dans cette occasion, & il s'en vengea d'une maniere indigne: *afin*, disoit-il, *qu'un sujet si zélé ne fût plus sujet que de son frere*, il le fit enfermer dans un monastere à Vienne, & ce fut aussi alors qu'il fit raser & disparoître les enfans de *Carloman*. Le pere mourut cette même année dans sa prison. Pepin fut fortement soupçone d'avoir hâté sa mort, & il avoit trop mérité ce soupçon.

Le corps de *Carloman* fut transféré au mont Cassin; ses cendres y reposent sous le grand autel, dans une urne d'onix, où on a mis en *1628* l'inscription suivante, dont l'auteur en employant les mots de *roi* & de *sceptre*, a eu plus d'égard à la réalité du pouvoir, qu'au titre; *Carloman* n'ayant jamais eu le titre du roi.

Corpus sancti Carolomani,
Regis & monachi Cassinensis;
Quem clariorem reddidit cella, quam regia;
Cucullus, quam purpura;
Pedum, quam sceptrum;
Obedientia, quam imperium, &c.

Pour rendre complétement justice à *Carloman*, il faudroit entendre cette inscription dans un sens moins flateur que celui que l'auteur avoit dans l'esprit, & dire, qu'en effet *Carloman* étoit bien plus fait pour le cloître que pour la cour, pour le froc que pour la pourpre, pour l'obéissance que pour le commandement.

2°. CARLOMAN, frere puîné de Charlemagne. Pepin le Bref avoit fait entre ses deux fils le partage de ses états; mais il y a quelque difficulté à concilier sur ce partage, soit les récits des historiens contemporains comparés entr'eux, soit ces divers récits avec les faits; c'est le sujet d'un mémoire de M. de la Bruere, lu à l'académie des belles lettres le 9 avril 1745, & imprimé à la suite de son histoire de Charlemagne. Il en résulte qu'Éginard & le continuateur de Frédégaire, tous deux auteurs contemporains, sont en contradiction formele, Éginard donnant à Charlemagne la Neustrie, & à *Carloman* l'Austrasie, & le continuateur de Frédégaire donnant l'Austrasie à Charlemagne, & la Neustrie à *Carloman*. Il en résulte de plus, que l'une & l'autre opinion est contredite par des faits & par des monumens.

Charles & *Carloman* furent couronés le même

jour (9 octobre 768) Charles à Noyon, *Carloman* à Soissons.

Carloman parut mécontent de son partage, quel qu'il fût; ce mécontentement, fondé ou non, mit entre les deux freres une froideur dont on vit des effets dans l'expédition d'Aquitaine en 770. Les deux freres partirent ensemble pour cette expédition; mais dans la route, soit par quelques mauvais conseil, ou par une jalousie secrete qu'inspiroit à *Carloman* la supériorité manifeste de son frere, il le quita brusquement, retira ses troupes, & regagna les provinces de son partage, laissant à Charles tout l'embaras & toute la gloire de cette expédition.

Carloman entra dans toutes les intrigues contraires aux intérêts de son frere; mais au milieu de ces intrigues, il mourut au château de Samancy, ou Samoucy, près de Laon, le 4 décembre 771, âgé de vingt ans. Sa mort délivra la France de la crainte des orages, dont sa jalousie contre son frere la menaçoit; il laissoit deux fils en bas âge, Pepin & Siagre; mais les François, acoutumés à être conduits aux combats par les Pepins, les Charles-Martel & les Charlemagne, ne vouloient plus être gouvernés par des enfans, ou sous leur nom, par des femmes & des favoris: on vit alors un mémorable effet de ce grand art de plaire & d'imposer, dont la nature avoit doué Charlemagne, & de la réputation qu'il avoit déja de gouverner avec grandeur, avec justice & avec sagesse. Les grands des états qui avoient été du partage de *Carloman*, allerent trouver Charlemagne à Carbonnac ou Corbéni près de Laon, où il tenoit un parlement, & le reconurent solemnélement pour leur roi. Gerberge, veuve de *Carloman*, étrayée de la conformité de la situation de ses fils avec celle des fils du premier *Carloman*, leur grand-oncle, & ne doutant pas que Charlemagne n'en usât à leur égard comme Pepin le Bref en avoit usé à l'égard de ses neveux, s'enfuit avec eux hors de la France. Ils tomberent dans la fuite entre les mains de Charlemagne, furent rasés & enfermés dans un cloître. C'étoit alors un des avantages de l'état monastique de conserver la vie aux princes détrônés, en rassurant l'ambition du vainqueur par l'indissolubilité des engagemens que le cloître faisoit contracter.

3°. Carloman, dit le *Germanique*, fils de Louis le Germanique, & petit-fils par lui de Louis le Débonnaire, fut appelé à l'empire par le testament de l'empereur Louis II, son cousin-germain, fils de l'empereur Lothaire, l'aîné des fils de Louis le Débonnaire; ses droits étoient les plus apparens, & ils servirent de prétexte aux troubles dont Lambert, duc de Spolete, & Adalbert, marquis de Toscane, (qui sous ce nom travailloient vrai-semblablement pour eux-mêmes, parce qu'ils descendoient de Charlemagne par les femmes) remplirent l'Italie. *Carloman* le Germanique mourut en 879.

4°. Carloman, fils puiné de Charles le Chauve; il étoit aveugle & prêtre, c'est tout ce qu'on en sait.

5°. Carloman, un des deux fils du premier lit de Louis le Begue. Louis & Carloman, freres, firent la guerre avec divers succès à Louis le Germanique, fils de *Carloman* le Germanique, sur-tout aux Normands qui se rendoient alors puissans & redoutables en France.

Louis & *Carloman* sont distingués de tous les princes Carlovingiens, & même en général de tous les princes, par l'union qui régna toujours entr'eux, & qui fut telle, que quoiqu'ils eussent fait des partages comme tous les autres, il semble qu'ils aient régné par indivis, & tous les historiens les associent comme s'ils eussent occupé en commun le même trône.

La mort de l'un & de l'autre eut quelque chose de remarquable. On dit que Louis rencontrant dans la ville de Tours une jeune fille, qui lui parut belle, la poursuivit à cheval jusque dans une maison où elle se sauvoit, & dont la porte étant trop basse pour que Louis pût y entrer commodément à cheval, lui brisa la tête & les reins. Il est vrai que ce fait ne se trouve point dans les auteurs du temps, & n'est raconté que par Paul Émile, historien des quinzieme & seizieme siecles. Louis mourut en 882.

Carloman fut blessé mortélement à la chasse, ou par un sanglier, comme il le publia lui-même, ou comme d'autres le prétendent, par un gentilhomme de sa suite, qui voulut lancer son dard au sanglier. Ceux qui adoptent cette derniere idée, disent que *Carloman*, bien sûr de n'avoir que de la mal-adresse à reprocher au gentilhomme, attribua sa blessure au sanglier, pour mettre l'auteur du coup à l'abri de toute recherche. Le prince ne fit en cela que ce qu'exigeoit la justice, & il passa pour généreux. Il mourut en 884.

CARLOS, (don). *Voy.* Philippe II, roi d'Espagne.

CARLOSTAD, (André Rodolphe) (*Hist. d'Allemagne.*) Bondestein, docteur & archidiacre de Wittemberg, plus connu sous le nom de *Carlostad* lieu de sa naissance dans la Franconie, avoit voué à Luther une admiration fanatique qu'un fanatisme contraire détruisit dans la suite. Luther égaré dans ses vastes idées de réforme, permettoit à ses disciples de le défendre & de le venger, *Carlostad*, jaloux de cet honeur, disputoit à toute outrance contre les adversaires de Luther, nommément contre Eckius; il lui présenta un cartel pour une dispute publique, Eckius l'accepta, le duc George de Saxe, cousin-germain de l'électeur, qui n'avoit pas pris parti comme l'électeur, mais qui se sentant ébranlé, vouloit s'instruire, leur offrit son château à Leipsick: il honora de sa présence ce duel théologique, c'étoit-là ce qu'on appeloit alors *protéger les Sciences*. Le duc, son conseil, les magistrats, l'université,

une foule de peuple accourue de toutes les villes voisines, la chaleur des deux partis, la réputation des deux contendans, & la présence de Luther, qui voulut veiller sur son défenseur & le défendre à son tour, s'il en étoit besoin, tout concourut à rendre cette scêne éclatante. *Carlostad* disputa pendant quelques jours, au bout desquels les poumons ou les raisons lui manquerent: Luther entra en lice, Eckius déja épuisé, n'eut pas si bon marché du maître que du disciple. Cette dispute eut le sort de toutes les autres, les actes qu'on en publia confirmerent les deux partis dans leurs opinions; tous les deux s'attribuerent la victoire, le duc George sembla pourtant la décider en faveur d'Eckius en s'affermissant dans la foi catholique, l'électeur resta Luthérien.

Luther avoit daigné louer *Carlostad* & l'appeler même *son vénérable précepteur;* mais à peine étoit-il digne d'être son éleve: *Carlostad* brûloit de se distinguer par quelque action éclatante qui lui donnât un rang dans le parti, sans songer que Luther, despote jaloux, abatoit les têtes qui vouloient s'élever à sa hauteur. La conférence de Leipsick n'avoit été qu'un afront pour *Carlostad*, qui aux ieux mêmes des Luthériens, avoit paru vaincu par Eckius, & qui avoit eu besoin que Luther vînt à son secours. *Carlostad* en réfléchissant sur la doctrine de son maître, qui proscrivoit & le célibat des Prêtres, & les images des Saints, crut avoir trouvé un bon moyen de lui faire sa cour pendant son absence & de se rendre important dans le parti. Premiérement il se maria, tout prêtre qu'il étoit, & il fut un des premiers à donner cet exemple en Allemagne. (*Voyez* l'article Bore (Catherine de); ensuite saisi d'une fureur d'Iconoclaste, il souleve la jeunesse luthériene de Wittemberg, & va brîser les images des Saints. À cette nouvele, Luther vient à Wittemberg, monte en chaire, le peuple l'écoute, *Carlostad* atend son arrêt, palpitant de crainte, il est condamné, Luther l'accâble de reproches & opprobres en présence de tout le peuple, *Carlostad* reste muet & confus.

Luther ne dissimula point les motifs de sa colere, *Carlostad*, disoit-il, *avoit méprisé son autorité & avoit voulu s'ériger en nouveau docteur*. Luther ayant à combatre une action violente, vantoit alors les avantages de la modération, d'un côté son rôle en étoit plus beau, de l'autre, ses voies en étoient plus inconcevables.

Carlostad voyant dans la Genese ces paroles que dieu dit à Adam: *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton corps*, jugea que même un archidiacre de Wittemberg n'étoit pas exempt de cette loi, & il alla labourer la terre. Peu s'en fallut que cette nécessité du travail manuel, idée utile après tout, ne fît fortune. Mélanchton, lui-même, en fut séduit & se fit garçon boulanger; mais Luther se hâta de les ramener à la métaphysique & à la dispute.

Carlostad s'étant ensuite pénétré de l'inutilité des sciences humaines, vouloit qu'on n'enseignât plus que la Bible dans l'université de Wittemberg, Luther traversa encore ce nouveau projet.

Humilié à Leipsick, écrasé à Wittemberg, contre-dit par-tout, *Carlostad* ne pouvoit plus aimer Luther, il rougissoit d'être le disciple d'un homme beaucoup plus jeune que lui, il cherchoit à rompre, il vouloit être chef de secte; toutes les petites innovations étoient autant de révoltes contre Luther, qui enfin le fit chasser de Wittemberg; il choisit pour asyle Orlemonde, sur la Sala, dans la Thuringe, & bientôt tout fut en feu dans cette ville, par les suggestions de *Carlostad*. L'électeur crut bien faire d'envoyer Luther à Orlemonde pour apaiser ces troubles, c'étoit lâcher un lion contre un tigre pour faire cesser le carnage. Luther étant arivé à Jene ou Jena, dans la Thuringe, y trouva *Carlostad* qui, soit pour acueillir son ancien ami, soit pour bien recevoir son nouvel ennemi, étoit venu au devant de lui jusque-là. Luther prêcha encore contre lui en sa présence, & le traita de séditieux.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

Puis il poursuivit sa route & entra dans Orlemonde, *Carlostad* lui fait jeter des pierres & de la boue par le peuple, & vient ensuite le trouver dans son auberge, à l'enseigne de l'ourse noire, pour conférer avec lui: il s'excusa sur les séditions qu'on lui reprochoit; mais il avoua qu'il ne pouvoit soufrir l'opinion de Luther sur la présence réelle. Luther, avec le sourire du mépris & l'arrogance de la supériorité, lui conseille d'écrire contre cette opinion. *Voici*, lui dit-il, *un florin que je te donne pour t'y engager*. On croiroit que *Carlostad* lui jeta son florin, non, il le prit. Les deux champions se touchent dans la main & se promettent la guerre; on fait venir du vin, Luther, toujours railleur & dédaigneux, boit à la santé de *Carlostad*, & au succès du beau livre qu'il va mettre au jour, *Carlostad* lui fait raison, & voilà la guerre déclarée à la maniere du pays; ce fut le 22 août 1534. Tel fut le commencement de la guerre des sacramentaires.

D'après ces détails raportés par Luther lui-même, le lecteur peu versé dans les disputes & les mœurs allemandes du seizieme siecle, s'atend peut-être à voir des rivaux généreux se combatre avec les ménagemens qu'exige la politesse & que permet la dispute; mais on peut juger de leurs dispositions par leurs adieux: *Puissai-je te voir sur la roue*; *puisses-tu te rompre le cou avant que de sortir de la ville!* *Voilà*, s'écrie M. Bossuet, *les actes des nouveaux apôtres*.

Luther revenu auprès de l'électeur, employa d'abord son crédit à faire chasser *Carlostad* de toutes les terres de ce prince; *Carlostad* se réfugia en Suisse; mais les chefs de secte se multiplioient,

il y trouva Zuingle, non moins jaloux de l'autorité que Luther, & avec lequel il ne peut pas s'acorder davantage, quoique Zuingle, rival de Luther, adoptât une partie du systême de *Carlostad*. Celui-ci, abandoné de tout le monde, tomba dans une misere extrême, qu'il n'eut pas le courage de supporter. Devenu bas & vil, il voulut se r'ouvrir l'entrée de son pays; il implora la clémence de Luther, qui lui obtint la permission de revenir à Vittemberg; il y resta sans emploi, accâblé du mépris public, obligé de fendre & de porter du bois pour gâgner sa vie, dans cette même ville, où on l'avoit vu occuper une place honorable, & où ses foibles lumieres l'avoient distingué: il ne soutint pas cette humiliation, & il alla se faire prédicant à Bâle; ce fut-là, dit-on, que le diâble lui apparut au prêche, ne l'ayant pas trouvé dans sa maison, où il avoit bien recomandé qu'on dit à *Carlostad* qu'il reviendroit dans trois jours, & où il revint très-exactement au bout des trois jours étrangler *Carlostad* le 25 décembre 1541.

CARLOVINGIENS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom que l'on donne aux rois de France de la seconde race, qui commença en 752 en la persone de Pepin le Bref, fils de Charles Martel, & finit en celle de Louis V, en 987. On compte quatorze rois de cette famille. (*A. R.*)

CARNAVAL, s. m. (*Hist. mod.*) temps de fête & de réjouissance qu'on observe avec beaucoup de solemnité en Italie, sur-tout à Venise.

Ce mot vient de l'italien *carnevale*: mais Ducange le dérive de *carn aval*, parce qu'on mange alors beaucoup de viandes, pour se dédomager de l'abstinence où l'on doit vivre ensuite; il dit en conséquence que dans la basse latinité on l'a appelé *carne levamen*: *carnis privium*; & les Espagnols *carnes tollendas*.

(II) L'étymologie la plus vrai-semblable du mot *Carnevale* qui est certainement une parole Italiene, & non pas françoise, semble venir de l'adieu qu'on fait aux viandes à l'approche du Carême comme si on disoit: *Addio Carne*. L'explication de Ducange qui donne à une parole italiene une étymologie moitié italiene *Carne*, & moitié *Françoise avale*, est certainement ridicule.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

Le temps du *carnaval* commence le lendemain des Rois, ou le sept de janvier, & dure jusqu'au carême. Les bals, les festins, les mariages, se font principalement dans le *carnaval*. (G)

CARNÉADES ou CARNÉADE, (*Hist. anc.*) de Cyrene, fondateur de l'école qu'on appele la *troisieme académie*, apartient à ce titre au dictionaire de la philosophie, qui ne nous regarde pas, nous nous bornons ici à quelques traits qui caractérisent l'homme. Il étoit très-éloquent; Cicéron disoit de lui qu'il n'avoit jamais soutenu d'opinion qu'il n'eût établie, ni combatu d'opinion qu'il n'eût détruite: *Nullam unquam in illis suis disputationibus rem defendit, quam non probarit, nullam oppugnavit quam non everterit*. De orat. lib. 2, cap. 38.

Les Athéniens ayant envoyé à Rome une ambassade composée de *Carnéade*, de Critolaüs & de Diogene le stoïcien, les Romains leur reprocherent le dessein de dominer dans les délibérations par des ambassadeurs si éloquens. Qu'on les renvoie, disoit Caton le censeur, il n'est pas possible de démêler la vérité, quand *Carnéade* ne veut pas la laisser connoître. *Quoniam illo viro argumentante, quid veri esset haud facile discerni posset*. Plin. lib. 7, c. 30

On dit que dans le cours de cette même ambassade, *Carnéade*, en présence du même Caton le censeur & de Galba, établit l'existence & les droits de la loi naturele, & que le lendemain il détruisit avec le même succès tout ce qu'il avoit établi la veille.

Carnéade trouvoit peu d'adversaires dignes de lui. Dans la dispute, il ne redoutoit que Zénon, & lorsqu'il devoit disputer contre ce philosophe, il se purgeoit avec de l'ellebore pour se fortifier le cerveau.

„ Si tu prévois, dit *Carnéade*, qu'un homme,
„ de la mort duquel il doit te revenir quelque
„ avantage, va s'asseoir dans un lieu où tu sai
„ qu'il y a un serpent caché, tu commets un
„ grand crime de ne pas l'avertir, quoique les
„ loix ne puissent pas te convaincre d'avoir con-
„ nu son danger „.

Cette maxime qu'on a beaucoup vantée dans *Carnéade*, est d'une si grande vérité, qu'elle ne suppose que les premieres notions du droit naturel & des devoirs de l'homme.

Ce qu'il disoit des enfans des rois, qu'ils ne pouvoient bien apprendre qu'à monter à cheval, parce que les chevaux ne connoissoient pas la flaterie, est d'une vérité évidente. Il dévelopoit cette idée en disant que pour tout le reste leurs maîtres leur faisoient acroire qu'ils le savoient; que tous ceux qui jouoient, lutoient ou disputoient avec eux, avoient grand soin de se laisser vaincre, mais que le cheval renversoit indistinctement tout cavalier mal-adroit.

Carnéade ne se détournoit pas de l'étude, même pour prendre ses repas; Mélisse, sa femme, le faisoit manger comme un enfant. Il mourut âgé de 85 ans, la quatrieme année de la cent soixante-deuxieme olympiade, cent vingt-neuf ans avant Jésus-Christ.

CARO, (ANNIBAL) (*Hist. litt. mod*) poëte Italien du seizieme siecle, très-connu par sa traduction de l'Énéide en vers Italiens. On a aussi de lui des poésies, des lettres, des traductions des oraisons de S. Grégoire de Nazianze, de S. Cyprien, de la rhétorique d'Aristote, & de divers autres ouvrages sacrés & profanes; après s'être ataché à divers protecteurs, il mourut dans la re-

traite en 1566. Il étoit né à Città Nova en Istrie l'an 1507.

(Π) Lorsqu'il mourut il étoit au service du Cardinal Alexandre Farnese qui l'aima toujours & qui lui fit de riches présens, pour reconoître les services qu'il avoit rendus, au Duc Pierre-Louis son Pere, & au Duc Octave & au Cardinal Ranucce ses freres. Il étoit né à Civitanuova dans la Marche d'Ancone. À l'article de Castelvetro nous dirons quelques mots sur la célebre controverse qu'il eut avec ce savant.)

CAROCHA, s. f. (*Hist. mod.*) nom que les Espagnols & les Portugais donnent à une espece de mître faîte de papier ou de carton, sur laquelle on peint des flammes & des figures de démons, & qu'on met sur la tête de ceux qui ont été condamnés à mort par le tribunal de l'inquisition. (*C*)

CAROUGE *ou* CARROUGE. *Voyez* GRIS (le).

CARPENTIER, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) bénédiction de la congrégation de S. Maur, qui passa ensuite dans l'ordre de Cluni, & vécut dans le monde ou plutôt dans les bibliotheques en abbé séculier; il est auteur en partie de l'édition du Glossaire de du Cange, & en entier du supplément; il l'est aussi de l'*Alphabetum Tironianum*. Né à Charleville en 1697, mort en 1767.

CARPI, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) son vrai nom étoit Bérenger. Il s'appeloit, *Carpi* parce qu'il étoit né à *Carpi* dans le Modénois. Il fut un des restaurateurs de l'anatomie, & un des premiers qui employerent les frictions mercurieles pour les maladies vénérienes. On a de lui des *commentaires sur l'anatomie de Mundinus*, imprimés en 1521, *in*-4°. Il vivoit alors: on ignore le temps de sa mort.

(Π) Il naquit vers l'an 1470. Albert-Pie maître de Carpi, qui étoit alors le chef-lieu d'une petite Principauté, l'excita dans sa jeunesse à l'étude de l'Anatomie & de la Chirurgie, dont il fut docteur & professa la Chirurgie à Bologne depuis l'an 1502 jusqu'à l'an 1527. Ce qui le rendit célebre, outre l'emploi des frictions mercuriales, ce sont ses observations anatomiques sur plusieurs parties inconnues ou négligées jusqu'alors. Sa grande réputation le fit rechercher par plusieurs villes & par différentes Cours; & entr'autres Laurent de Médicis, Duc d'Urbin, ayan été blessé en 1517, ne voulut être pansé que par lui. On dit qu'il étoit ennemi des Espagnols de maniere qu'il fit ses observations anatomiques sur deux qui lui étoient tombées entre les mains vifs & palpitans. Mais il est probable qu'on doit placer ce conte parmi les fâbles qu'on débite souvent sur les vies des hommes illustres. En 1529 il fut appelé à Ferrare par le Duc Alphonse Ier, qui lui donna une pension. En mourant (& l'on croit que sa mort ariva peu de temps après 1530) il donna quarante mille écus au Duc Alphonse. Il est auteur de quelques Commentaires sur l'Anatomie de Mondino, & d'un abrégé d'Anatomie, & d'un traité *de Fractura cranei*. La bibliotheque de Modene parle assez au long de cet auteur. (T. I, p. 215.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

(Π) CARPI, est une petite principauté annexée au Duché de Modene. Elle tire son nom de la ville qui en est la capitale, où fut érigé en 1779 un évêché, & elle apartenoit déja à la famille des Pii, famille très-noble & qui prenoit comme beaucoup d'autres le nom de *Figli di Manfredi*. Pie Manfredi vicaire impérial & seigneur de Modene, en fut le premier maître. Lorsque cette ville en 1336 se rendit à la Maison d'Est, ils confirmerent à Manfredi qui la leur céda, la possession de *Carpi* ainsi que celle du village Saint-Martin. Les descendans de Manfredi ont été successivement seigneurs de ce château. Cette seigneurie leur a souvent été confirmée par differentes investitures impériales, & ils étendirent leur domaine sur plusieurs terres & plusieurs châteaux des environs dont la Maison d'Est leur acorda l'investiture. Cette principauté, comme on l'a dit apartenoit à Manfredi. Sa famille se divisa en plusieurs branches & par conséquent chaque branche avoit droit à cette Seigneurie, ce qui étoit une source nécessaire de discordes & de dissensions éterneles. Presque sur la fin du XV siecle cette famille étoit divisée en trois branches, celle de Jean-Marc avec six freres, celle de Leonello & celle de Marc. Une conjuration contre le Duc Borso dont furent accusés en 1469 Jean-Marc & ses freres, leur fit perdre la partie qu'il possédoient. Elle fut d'abord confisquée, mais on la donna ensuite aux cousins. Le célebre Albert connu par son savoir & par ses écrits contre Érasme fut fils de Leonello, celui de Marc fut Gibert. La discorde s'accrut entre les deux nouveaux maîtres. Gibert pour se venger d'Albert qui avoit été soutenu par l'empereur, céda ses drois sur la principauté de *Carpi* à Hercule I Duc de Ferrare dont il reçut en échange Sassuolo, & plusieurs autres terres & châteaux dans la colline de Modene. Albert voulut conserver son domaine; mais il éprouva ce qui arive communément lorsque deux maîtres de forces très-inégales commandent un même lieu. Dans les guerres qui désolerent l'Italie au commencement du XVI siecle, il fut forcé à se jeter dans la parti de la France. Ce qu'il y gâgna fut de voir les Impériaux après la malheureuse bataille de Pavie en 1525 s'emparer de sa principauté, & la vendre en 1527 au Duc de Ferrare Alphonse I qui en eut l'investiture impériale trois ans après. Depuis cette époque la principauté de *Carpi* a toujours apartenu à la maison d'Est, qui après la mort de Marc Pie dernier descendant de Gibert arivée en 1599, réunit encore à sa possession Sassuolo & les autres terres qui avoient apertenu à Gibert.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CARPOCRATE; hérétique du second siecle, (renvoyé à la théologie.)

(Π) CARRARA, (Jean Michel Albert Da) d'une famille noble de Bergame, est plus connu par les ouvrages qu'il a composés & qui sont perdus que par ceux qui nous en restent. Son grand talent embrassa presque toutes les branches de la littérature. La Théologie, la Philosophie, la Médecine, l'Éloquence, la Poésie, l'Histoire, tout étoit de son ressort; & il a composé sur ces différentes matieres plusieurs ouvrages dont la plupart sont perdus, ou ne sont pas encore imprimés. Le plus célebre de ses ouvrages étoit une histoire divisée en XL livres sur les événemens arivés dans son siecle en Italie. Cette Histoire est citée par quelque écrivain postérieur à *Carrara*; mais on peut soupçoner qu'elle est à présent perdue. Apostolo Zeno (*Dissertaz. Vossia.* T. II. p. 27.) a parlé en détail de cet auteur, & on en a fait aussi mention dans l'Histoire de la Littérature Italiene (*T. VI. P.* II. p. 30.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

CARRÉ. (*Voyez* Montgeron.) (de.)

Carré (Louis) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, un des académiciens dont M. de Fontenelle a fait l'éloge, auteur du premier corps d'ouvrage qui ait paru sur le calcul intégral. Il a pour titre: *méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, leurs centres de pesanteur, de percussion & d'oscillation.* Né le *26* juillet *1663*, à Closfontaine près de Nangis-en-Brie, mort le 11 avril 1711.

CARRIARIC, roi des Sueves, (*Hist. d'Espagne.*) Il regne une si étonante confusion dans l'histoire des Goths, des Visigoths & des Sueves, que nous pouvons à peine nous former une idée des mœurs, du caractere & des usages de ces peuples. Quant aux événemens qui se sont passés chez eux, les annalistes qui nous les ont transmis, ont pris soin de les surcharger de tant de circonstances singulieres, absurdes ou évidemment fabuleuses, qu'il n'est absolument plus possible de démêler la vérité à travers cette énorme compilation d'extravagantes rêveries. Je suis persuadé que les Sueves ont été gouvernés quelquefois par des souverains illustres, par des princes éclairés: mais ces rois ont été malheureux de vivre dans des siecles d'ignorance, & de barbarie; il n'y avoit alors persone qui pût, sans recourir au merveilleux le plus incroyable, écrire l'histoire de leur regne, & faire le récit de leurs grandes actions. On assure, & cela peut être, que *Carriaric* fut un grand homme, un excellent politique, un très-habile négociateur, & on ajoute qu'il se distingua par la douceur de son caractere. Mais nous ne savons autre chose de certain, si ce n'est qu'il monta sur le trône des Sueves, vers l'an 550, & qu'il fut contemporain d'Agila, roi des Visigoths. On assure qu'il fut bienfaisant, pacifique, affable & généreux; qu'il s'occupa utilement du soin de rendre aussi florissans qu'ils pouvoient l'être dans ce temps, ses états, qui comprenoient le Portugal, la Galice, une partie de la souveraineté des Asturies, ou même toute cette principauté. *Carriaric* abjura l'arianisme, & & embrassa la religion catholique; il mourut en en 559, & fut inhumé dans l'Église qu'il avoit fait construire en l'honeur de Saint Martin. (*L. C.*)

CARTE (Thomas), (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de l'éditeur Anglois de notre illustre de Thou. Les Anglois, jaloux de concourir à cette belle entreprise littéraire, exempterent Thomas *Carte* de tous les droits qui se levent en Angleterre sur le papier & sur l'imprimerie. Cette édition est de 1733, en 7 vol. *in-fol.*

CARTEL, s. m. (*Hist. mod.*) lettre de défi, ou appel à un combat singulier, qui étoit fort en usage lorsqu'on décidoit des différents par les armes, & uniquement par elles, ainsi que certains procès. (*G*)

CARTIER, (Jacques) (*Hist. mod.*).. François I, voyant les Espagnols & les Portugais partager entr'eux l'Amérique, demandoit *à voir l'article du testament d'Adam où il étoit déshérité;* en atendant il voulut partager, & pour cela découvrir. Il envoya ses sujets chercher de nouveles terres en Amérique. Jean Vérazani, Florentin, qui s'étoit mis à son service, fit dans l'Amérique septentrionale quelques découvertes, qui furent poussées beaucoup plus loin, en 1534 & 1535, par un Malouin nommé Jacques *Cartier;* celui-ci pénétra dans le golfe, auquel il donna le nom de *S. Laurent*, parce qu'il y entra le 10 août (1535), le 15 il découvrit une île qu'il appela par la même raison, l'*île de l'Assomption;* mais ce nom n'est resté qu'à la baie découverte depuis vers le nord, dans la terre des Eskimaux, & l'île de l'Assomption s'appele aujourd'hui *Anticosti*. *Cartier* remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal. En 1541, Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, gentilhomme Picard, acompagné du même Jacques *Cartier*, fit un établissement dans l'île royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconoître le nord du Canada.

CARTULAIRES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne aux papiers des Églises ou des monasteres, où sont écrits les contrats d'acquisition, de vente, d'échange, les priviléges, immunités, exemptions, chartes, & autres titres primordiaux. Ces recueils sont de beaucoup postérieurs à la plupart des actes qui y sont compris; on ne les a même inventés que pour conserver des doubles de ces actes. Ce qui fait que les critiques soupçonent ces actes de n'être pas toujours authentiques, soit qu'on y en ait glissé de faux, soit qu'on ait altéré les véritables (*G*)

CARUS, (*Hist. Rom.*) *Carus* né à Narbone, fut élevé à l'empire par le suffrage de l'armée, qui s'étoit arrogé le droit de se donner des maîtres, & celui de les détruire. Il avoit toutes les qualités qui rendent aimables les hommes privés,

& tous les talens qui font eſtimer l'homme public; ſon premier ſoin, à ſon élévation à l'empire, fut de marcher contre les Sarmates qui, ſouvent vaincus & toujours indociles, infeſtoient les frontieres & ne connoiſſoient point de maîtres. Tandis qu'il étoit occupé à faire rentrer ces peuples dans le devoir, il fut obligé de partir pour l'Orient, où la Perſe révoltée menaçoit l'empire Romain d'une prompte révolution; il crut qu'il lui feroit glorieux d'exécuter un deſſein que Probus n'avoit fait que concevoir. La Méſopotamie ſubjuguée par ſes armées, ſembloit préſager de plus grandes conquêtes; il s'avança juſqu'à Ctéſiphon, mais il fut arrêté dans le cours de ſes proſpérités; & lorſqu'il étoit campé ſur le Tigre, il fut écraſé par la foudre. On ne douta point qu'il n'eût conquis la Perſe, ſi une mort prématurée ne l'eût enlevé.

Ses deux fils, Carinus & Numérien, revêtus du titre de Céſar, de ſon vivant, furent conjointement aſſociés à l'empire après ſa mort. Le premier ne monta ſur le trône que pour ſe livrer à la baſſeſſe de ſes penchans, ſes goûts ne furent que des crimes, & ſes plaiſirs que de ſales débauches: ſans frein dans ſes déſirs, ſans pudeur dans ſes actions, il ſouilloit la couche des plus vertueux citoyens, moins entraîné par l'amour que par la fole vanité de porter l'opprobre dans les familles. Un tribun dont il avoit déshonoré la femme, délivra l'empire d'un monſtre qui s'étoit flaté de l'impunité. Son frere Numérien avoit des inclinations bien différentes; protecteur des ſciences & des talens, qu'il cultivoit avec gloire, il les fit aſſeoir ſur le trône avec lui. Soldat, orateur & poëte, il étoit digne de commander aux hommes, puiſqu'il ſavoit les éclairer. Il acompagna ſon pere dans la guerre contre les Perſes; & comme il étoit preſqu'aveugle, il ſe faiſoit porter dans une litiere. Aper, dont il avoit épouſé la fille, le maſſacra, dans l'eſpoir de lui ſuccéder à l'empire; mais dans le temps que ce meurtrier haranguoit l'armée, qu'il croyoit ſéduire par d'éblouiſſantes promeſſes, Dioclétien ſortit des rangs & lui plongea un poignard dans le ſein. *Carus* & ſes deux fils ne regnerent ſucceſſivement que deux ans. Les empereurs n'étoient alors que des phénomenes paſſagers, que la tempête faiſoit naître & faiſoit éclipſer. (*T--N.*)

(Π) CASANATTA, (JÉRÔME) Napolitain, né en 1620, élu Cardinal en 1673, & mort en 1700, a bien mérité des Lettres par la magnifique bibliotheque qu'il amâſſa, & dont il fit préſent aux Dominicains de la Minerve à Rome. La générosité de cet illuſtre Cardinal ne ſe borna pas là. Avant ſa mort il aſſigna quatre mille écus romains de revenu à cette ſuperbe bibliotheque, afin qu'on l'enrichît de nouveaux livres, & que pluſieurs religieux de différentes nations y fixaſſent leur ſéjour, & fiſſent particuliérement fleurir les études ſacrées. Un établiſſement ſi utile eſt un titre éternel à l'eſtime & à la reconoiſſance publiques.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.

CASAQUE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſpece de ſur-tout ou d'habit long de deſſus qui ſe porte ſur les autres habits, qui eſt ſur-tout en uſage en Angleterre parmi les eccléſiaſtiques, & que les laïcs portoient auſſi autrefois.

Ce mot ſignifie *habit de cavalier*: d'autres le font venir par corruption d'un habillement des Coſaques: Covarruviàs le fait venir de l'hébreu *caſach*, qui ſignifie *couvrir*; d'où a été tiré le latin *caſa*, *cabane*, & *caſula*, diminutif du premier. Enfin il y en a qui veulent que ce mot, ainſi que la choſe qu'il ſignifie viene de *caracalla*, eſpece d'habit de deſſus qui pendoit juſqu'aux talons. (*G*)

CASA-NOVA, (MARC-ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte latin, vivant à Rome, mort en 1527. On trouve ſes poéſies dans les *deliciæ poetarum Italorum*.

CASAS (BARTHELEMI DE LAS) (*Hiſt. d'Eſp.*). La mémoire de cet homme, défenſeur courageux & ſenſible de l'humanité, ſera toujours chere aux gens de bien; c'eſt le modele de l'Alvarès d'*Alzire*, & le héros du roman poétique des *Incas*. C'eſt par ſon traité intitulé: *la deſtruction des Indes* qu'on a connu les cruautés que les gouverneurs eſpagnols exercerent ſur les malheureux Américains; il fut toujours leur apui & leur conſolateur; il traverſa pluſieurs fois les mers pour aller porter aux pieds de Charles Quint leurs juſtes plaintes & le tableau fidele de leurs maux. Un docteur Sépulveda juſtifia toutes les violences des vainqueurs Caſtillans, par l'exemple des Iſraëlites vainqueurs des Cananéens. *Las Caſas* daigna ou plutôt oſa le réfuter, ce qui étoit alors néceſſaire & dangereux.

Las Caſas né à Séville en 1474, avoit ſuivi à dix-neuf ans en 1493, *Las Caſas* ſon pere, qui paſſoit en Amérique avec Chriſtophe Colomb. Il fit chérir dans cette contrée le chriſtianiſme que ſes compagnons y faiſoient abhorrer; il put dire comme Alvarès:

J'en ai gâgné pluſieurs, je n'ai forcé perſone.

Il fut évêque de Chiapa dans le Méxique. Il travailla pendant cinquante ans avec le zele de la charité & la tendreſſe de la pitié, au ſalut, à la liberté, au bonheur, des Indiens. Il revint en Eſpagne en 1551, âgé de 77 ans; ayant enfin beſoin de vivre pour lui, & ſur tout de perdre de vue les crimes qu'il ne pouvoit empêcher, & les maux qu'il ne pouvoit ſoulager; il ſe demit de ſon évêché & mourut à Madrid en 1566, âgé de quatre-vingt-douze ans. *Sa deſtruction des Indes* a été traduite en François en 1697, par l'abbé de Bellegarde. On a encore de *Las Caſas* un ouvrage latin aſſez rare, où il examine cette

question : *Si les rois peuvent aliéner de la courone leurs sujets & les soumettre à une domination étrangere*. Il y discute plusieurs points délicats & intéressans sur les droits respectifs des souverains & des peuples.

CASATI, (Paul) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, contribua, dit-on à la conversion de la reine de Suede Christine ; il étoit physicien. On a de lui des traités estimés de méchanique & d'hydrostatique, des dissertations sur le feu ; un traité d'optique qu'il fit étant aveugle à 88 ans : né à Plaisance en 1617, mort à Parme en 1707.

CASAUBON (Isaac) (*Hist. litt. mod.*) savant illustre. Henri IV le fit garde de sa bibliotheque en 1603. Après la mort d'Henri IV, le roi d'Angleterre, Jacques I, l'ayant attiré à sa cour, il y mourut en 1614, & fut enterré à Westminster. Il étoit né à Geneve en 1559. On connoît les lettres de *Casaubon* & ses commentaires sur divers auteurs anciens, sur-tout son commentaire sur Perse, où on a dit *que la sausse valoit mieux que le poisson*. Son examen critique des annales de Baronius n'a point paru digne de lui. On a dit *qu'il n'avoit ataqué l'édifice du cardinal que par les Girouetes*.

Méric, son fils, petit-fils de Henri-Étienne par sa mere, a fait aussi des commentaires par plusieurs auteurs anciens, tels que Diogene Laërce, Hiéroclès, Épictete. Ses lettres sont imprimées avec celles de son pere. Sa plus grande gloire est d'avoir refusé d'être historiographe de Cromwel, dont il étoit devenu sujet ayant été élevé à Oxford, & étant chanoine de Cantorbery. Il étoit né comme son pere, à Geneve, (en 1599), il mourut en 1671.

CASAUX *ou* CASOUX, (Charles de) (*Hist. de Fr.*) Cet homme n'est connu dans l'histoire que par une trahison & par le mauvais succès qu'elle eut. Il voulut en 1594, livrer Marseille aux Espagnols ; mais deux fideles bourgeois de cette ville, Pierre & Barthélemi Libertat firent échouer son projet & furent alors pour Marseille, ce que Jean Maillard avoit été pour Paris en 1358. Ils batirent le parti Espagnol, ils tuerent *Casaux* & ils introduisirent dans la ville le duc de Guise, alors aussi fidele sujet de Henri IV, que son pere avoit été redoutable ennemi des rois.

CASE (Jean de la, *ou* Della Casa). (*Hist. litt. mod.*) archevêque de Bénévent, auteur de quelques poésies & d'un ouvrage estimé à tous égards, intitulé, *Galatée*, ou la maniere de vivre dans le monde. Ses œuvres ont été recueillies en plusieurs volumes *in*-4°. Il mourut à Rome en 1556 à la veille d'être fait cardinal.

(II) Il naquit en 1503 d'une noble famille de Florence. Il s'atacha jeune encore au service de la Cour de Rome qui étoit alors le théâtre le plus brillant où pût paroître avec éclat un savant, & espérer les récompenses dues à son mérite. Paul III qui le chérissoit, lui confia d'abord différens emplois, & le nomma en 1534 archêveque de Bénévent & nonce à Venise. Jules III successeur de Paul peu favorable aux Farnesiens n'aima pas *Casa*, qui se retira en conséquence dans une maison de campagne dans le Trévisan, & s'appliqua tranquillement à l'étude. Rapelé à Rome par Paul IV il fut choisi secrétaire d'état. Il auroit sans doute été nommé Cardinal à la premiere promotion si la recomandation qu'en avoit faite le roi de France au Pape n'eut déterminé le sévere pontife à l'exclure pour cette fois. Il est très-probable qu'il eût été compris dans la seconde promotion, mais la mort qui l'enleva ne lui permit pas de recevoir cet honeur. Il est sur-tout connu par son *Galateo* ou son traité *delle buone creanze*. C'est un des ouvrages les mieux écrits en italien. Ses rimes sont plus belles par la noblesse des pensées que par leurs agrémens ; & il paroît qu'il vouloit s'ouvrir un nouveau chemin dans la poésie italiene. Il seroit à souhaiter qu'il n'eût pas composé quelques pieces en vers, qui blessent l'honêteté & les bonnes mœurs. Dans ses lettres il est élégant, mais trop recherché. Ses discours italiens sont éloquens ; on pouroit même les proposer pour modeles, si les consonances, les épithetes trop accumulées & une affectation à cadencer ses périodes n'en défiguroient les beautés. C'est un des meilleurs écrivains latins de ce beau siecle, soit en prose, soit en vers. Tous ses ouvrages ont été imprimés en cinq volumes *in*-4o. à Venise en 1728, avec d'exactes recherches sur la vie de l'auteur par M. le Comte Jean Baptiste Casotti.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

CASIMIR, (*Hist. de Pologne*) roi de Pologne. Miceslas son pere, étoit un prince sans courage, sans talens, sans vertu, plongé dans des débauches infâmes, qu'il prenoit pour la volupté. La reine Ricsa, fille de Godefroy, comte Palatin, donnoit tous ses soins à l'ambition, comme son époux les donnoit à l'amour : elle le voyoit sans jalousie avec ses rivales, & ce prince ne lui envioit pas les rênes du gouvernement qu'elle tenoit dans ses mains. Le despotisme de cette femme avoit aigri les esprits : après la mort de son époux, elle apesantit encore le joug, dont tous les ordres de l'état étoient chargés. La nation passa du murmure à la révolte : la reine emporta tous les trésors qu'elle avoit amâssés, & disparut. Son fils la suivit : mais il la quita bientôt pour voyager ; il vint à Paris, alla à Rome, & revint à Cluni, où il se fit moine.

Son état étoit en proie à la plus horrible anarchie ; les finances étoient à l'abandon ; on ne connoissoit plus, ni ministres, ni magistrats, ni loix. Les brigands, après avoir dévasté les campagnes, entrerent à main armée dans les villes. Ceux qu'ils ruinoient, ne réparoient leur fortune qu'en s'associant à leurs brigandages. L'invasion des Ruthéniens & des Bohémiens redoubla la confusion.

ſion. Ce chaos dura ſix ans : enfin, quand le peuple épuiſé manqua de force pour s'entr'égorger, il députa vers *Caſimir*: les ambaſſadeurs ſe rendirent à Cluni, & peignirent à ce prince les maux de la Pologne avec les traits les plus touchans. Ils le conjurerent de les terminer en montant ſur le trône. „ Vous voulez que je „ ſois votre maître, leur dit *Caſimir*, & je ne „ ſuis pas le mien ; ſujet d'un abbé, comment „ puis-je avoir des ſujets? Le vœu que j'ai pro„ noncé me retient dans mon cloître „. Le Pape lui en acorda la diſpenſe.

Caſimir publia une amniſtie générale ; &, pour étoufer les haines que tant de déprédations avoient excitées, il défendit de citer perſone en juſtice pour tous les déſordres paſſés. Il épouſa Marie, ſœur du duc des Ruthniens ; cette alliance mit la Pologne à l'abri des ravages qu'elle avoit eſſuyés de la part de ces avides voiſins.

Cependant la Pologne n'étoit pas encore entiérement ſoumiſe à l'empire de *Caſimir*. Maſans qui, dans les troubles dont l'état étoit agité, s'étoit formé une armée d'un ramas de voleurs & d'aſſaſſins, régnoit dans un canton auquel il dona le nom de *Maſovie*, & méditoit la conquête de la Pologne entiere. *Caſimir* le prévint, lui préſenta la bataille, la gâgna, & pardona aux vaincus. Mais le chef des rebelles s'enfuit en Pruſſe ; il fit entendre aux peuples de cette contrée, qu'il étoit de leur intérêt de lui aider à s'emparer du trône de *Caſimir* ; & que dès qu'il en feroit poſſeſſeur, il leur céderoit les terres que les rois de Pologne avoient envahis ſur eux. Les Jaziges & les Slovoys, ſéduits par ſes diſcours, prirent les armes en ſa faveur : on en vint aux mains avec les Polonois ſur les bords de la Viſtule ; Maſans fut vaincu : ſes alliés lui firent un crime de ſa défaite, ils le pendirent à un gibet très-élevé, & graverent au bas cette inſcription : *il eſt raiſonable que celui ſoit perché bien haut, qui a aſpiré à choſes hautes*. Ils allerent enſuite implorer la clémence de *Caſimir* ; il leur acorda ſon amitié.

Ce prince dépêcha auſſi-tôt une magnifique ambaſſade vers l'ordre de Cluni pour remercier les moines de ſa victoire qu'il attribuoit à leurs prieres, & il leur demanda des religieux de leur ordre pour les établir dans ſes états. Il conſacra le reſte de ſa vie au bonheur de ſa nation, rétablit l'ordre dans les campagnes, & mérita le ſurnom de *reſtaurateur pacifique*. Il mourut en 1058, après un regne de dix-huit ans. (*M.* de Sacy.)

Casimir II, ſurnomé *le Juſte*, (*Hiſtoire de Pologne*) duc de Pologne, étoit frere de Miceslas III, que le peuple aveugle dans ſon amour comme dans ſa haine, éleva ſur le trône en 1174 pour l'en faire deſcendre trois ans après. Il y plaça *Caſimir* : ce prince parut d'autant plus juſte, qu'il ſuccédoit à un tyran. Il abolit cette coutume bizâre qui obligeoit les payſans à loger la nobleſſe dans ſes voyages, à nourir ſes chevaux, & à voiturer ſes équipages. Les gentilhommes murmurerent : les plus pauvres paſſoient leur vie à voyager & à mendier avec orgueil ; ſouvent même en exigeant de leurs hôtes mille choſes ſuperflues qu'ils vendoient enſuite, on les voyoit s'enrichir dans cette profeſſion errante qui en ruine tant d'autres. Ils rejeterent cet édit ; mais *Caſimir* fut inflexible. Miceslas ſon frere, crut que le nom d'*uſurpateur* alarmeroit la conſcience de ce prince équitable ; il lui repréſenta que les vains cris d'une faction n'avoient pu lui donner des droits ſur le ſceptre ; qu'en dépouillant ſon frere, il s'étoit rendu odieux à toutes les âmes honêtes ; qu'enfin il ne pouvoit réparer cette injuſtice qu'en deſcendant du trône. *Caſimir* le crut, & voulut lui rendre la courone ; mais ſon équité fut traitée de foibleſſe, tous les eſprits ſe ſouleverent : on lui dit hautement qu'en voulant donner un tyran à la Pologne, il alloit le devenir lui-même. Cette crainte l'arrêta ; il conſerva le ſceptre & s'en montra digne. Les Ruſſes, en 1182, raſſemblerent toutes leurs forces pour faire une irruption en Pologne ; ils croyoient qu'un prince qui juſqu'alors n'avoit étudié que l'art de faire fleurir ſes états, ignoroit celui de les défendre : ils ſe tromperent. *Caſimir* marcha contr'eux ; il avoit peu de troupes. À l'aſpect des Ruſſes, dont la multitude couvroit un terrain immenſe, il vit pâlir ſes ſoldats. „ Amis, leur dit-il, commençons par combatre, nous compterons nos ennemis quand ils ſeront étendus ſur le champ de bataille. Ce champ eſt devenu célebre par le maſſacre de vos ancêtres ; vous foulez leurs oſſemens ſous vos pieds ; vengeons-les ou mourons comme eux au lit d'honeur „.

Ce peu de mots ranima toute l'armée, & le ſignal du combat fut celui de la victoire. Les menées ſecretes de Miceslas qui cherchoit à ſe former un parti pour remonter ſur le trône, rapelerent *Caſimir* dans ſes états. Dès qu'il parut, la faction ſe diſſipa, & le rebelle rentra dans le devoir par l'impuiſſance d'en ſortir. Le roi tourna enſuite ſes armes contre les Pruſſiens, dont l'ambition ſi long-temps fatale à la Pologne fut au moins réprimée pour quelque temps. Les troubles de la Siléſie, où régnoient ſes neveux, occuperent les derniers momens de ſa vie. Il mourut en 1194 ; il fut équitable, généreux, brave, & profond politique ; mais s'il eut les vertus des grands rois, il en eut auſſi les foibleſſes. Adoré dans la Pologne, redouté en Pruſſe & en Ruſſie, il étoit dans ſon palais eſclave de ſes maitreſſes ; enfin, comme ſi l'on eût craint qu'il lui manquât quelque trait de reſſemblance avec les héros, ſon peuple ne put ſe perſuader que ſa mort fût naturele, & le crut empoiſoné. (*M.* de Sacy.)

Casimir III, ſurnomé *le Grand* (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne. Il ſuccéda à Uladislas Loketeh ſon pere. Ce prince avoit ſoutenu,

contre l'ordre Teutonique, une guerre longue & meurtriere. Il s'agiffoit de la Cujavie & de la Poméranie, fur laquelle les chevaliers Teutoniques avoient des prétentions. Ils ravagerent des provinces fans les conquérir, maffacrerent les peuples fans les foumettre, brûlerent des villes qu'ils ne pouvoient conferver. La cour de Hongrie offrit fa médiation pour terminer ces différents fi défaftreux. *Cafimir* courut à Vienne; il étoit dans cet âge où il eft plus aifé de vaincre les hommes que la nature. Il étoit parti pour entamer une négociation; il ne noua qu'une intrigue amoureufe. Méprifé par Claire dont il étoit épris, il réfolut d'emporter par la violence, ce qu'il n'avoit pu obtenir par les prieres. Félician, pere de Claire, courut fe jeter aux pieds du roi Charobert pour lui demander vengeance de cet afront. Le roi, qui avoit intérêt de ménager la cour de Pologne, confulta moins l'équité que la politique, & fut fourd aux cris de ce petit infortuné. Félician égaré par la fureur & la honte, ne fongea plus à fe venger du coupable, mais du juge trop foible qui n'ofoit le punir. Il confpira contre Charobert, manqua fon coup, fut maffacré, & entraîna dans fa perte tous ceux qui oferent plaindre fon fort.

Cafimir retourna dans la grande Pologne en 1332, & alla fe fignaler contre l'ordre Teutonique qui continuoit fes ravages. Il entra dans les domaines des chevaliers, & réduifit en cendres plus de cinquante de leurs fortereffes. Uladislas avoit fait jurer en mourant à fon fils, de faire une guerre cruele à cet ordre. Il lui laiffoit un trône chancelant, des terres en friche, des troupes délâbrées, des finances prefque épuifées, des villes ruinées, des campagnes infeftées de brigands. Pour éfacer les traces de la guerre, & rendre à l'état fa premiere vigueur, *Cafimir* fit la paix avec l'ordre Teutonique, lui abandona la Poméranie, & rentra dans la Cujavie & dans le diftrict de Dobrzim.

Mais tous les ordres du royaume fe récrierent contre cette paix honteufe, prétendirent qu'on aviliffoit la nation, & que céder une province c'étoit s'avouer vaincu. Le moyen dont ils fe fervirent pour réprimer l'ordre Teutonique, démentit la fierté qu'ils avoient montrée. Ils armerent en leur faveur la cour de Rome. L'ordre fut excommunié; les nonces lui ordonerent de reftituer le butin qu'il avoit enlevé, & de payer à *Cafimir* une fomme confidérable. L'empereur, d'un autre côté, leur défendit de céder les terres dont ils s'étoient emparés. Ils demeurerent dans leurs conquêtes. *Cafimir*, qui remettoit fa vengeance à des temps plus heureux, & vouloit rendre l'état inébranlable dans l'intérieur, avant de le rendre formidable au dehors, fe contenta de garder fes frontieres, donna tous fes foins au gouvernement, & défigna pour fon fucceffeur, Louis, fils aîné de Charobert, roi de Hongrie. La nation applaudit à fon choix; mais ce ne fut qu'en 1339 qu'elle le ratifia d'une maniere authentique.

La tige mafculine des fouverains de Ruffie venoit de s'éteindre. Les rois de Pologne avoient autrefois renfermé cette contrée dans l'enceinte de leur empire. *Cafimir* crut que les Ruffes fe courberoient fans réfiftance fous un joug que leurs aïeux avoient porté. Il entra dans leur pays, s'empara de Léopold, entra triomphant dans plufieurs fortereffes, leur donna des gouverneurs Polonois, & revint dans fes états. La reine venoit de defcendre au tombeau. Le volage *Cafimir* mit peu de diftance entre le deuil & un nouveau mariage. Il époufa Hedrige, fille du landgrave de Heffe, qu'il relégua bientôt dans un monaftere, pour ne plus donner de frein à fes défirs. Chaque jour voyoit une maitreffe difgraciée, fa rivale préférée, & le lendemain celle-ci étoit fupplantée par une autre. Soit que les chevaliers de l'ordre Teutonique euffent des intelligences avec la cour de *Cafimir*, foit que la fortune eût amoli le courage de ce roi, il abandona en 1343, à cet ordre, la Poméranie, Culme & Michalovie. Cependant fon caractere reprit fa premiere énergie, & l'irruption des Tartares dans la Ruffie lui rendit fes forces & fa gloire. Il marcha contr'eux, les rencontra fur les bords de la Viftule, & les défit. Ils fignalerent leur retraite par des défaftres. Tout ce qui fe trouva fur leur paffage fut pillé, maffacré, brûlé, profané.

Cafimir rentra dans fes états; mais il n'y goûta pas long-temps ce repos favorable aux plaifirs après lefquels il foupiroit. Jean, roi de Bohême, vint fondre tout-à-fait fur la Pologne. *Cafimir* s'avança contre lui, & le repouffa au delà des frontieres. *Cafimir* toujours vainqueur, & prefque fans combatre, partage déformais fes momens entre les foins de l'état & ceux de l'amour. Le peuple fe plaignoit de ce que les palatins s'écartoient dans leurs jugemens du texte des loix, ne confultoient que leur propre intérêt, & difpofoient des fortunes au gré de leur caprice. *Cafimir* les força de juger d'après les loix, & de prononcer contr'eux-mêmes quand les loix condamneroient leurs prétentions. Ce prince établit les réglemens les plus fages, favorifa le commerce, encouragea l'agriculture, cultiva les fciences, protégea les favans, fit bâtir des villes. Celle de *Cafimir* eft un monument de fa magnificence. Il vouloit en élever une autre près de Scarbimirie; mais l'évêque de Cracovie, Jean Groth, ofa le lui défendre, & *Cafimir* le grand n'ofa pas défobéir à fon fujet.

Mais il ne fut pas toujours obéiffant au clergé; les prélats & les prêtres lui confeilloient de renvoyer ce ramas de femmes perdues, le fcandale de l'état dont elles faifoient la ruine, qu'il entretenoit dans une fplendeur ridicule & funefte, à Opocin & à Creffovie. Après avoir prié vainement, ils commanderent: le roi entra dans une telle colere, qu'il fit noyer un de ces

censeurs audacieux. Mais bientôt il pleura la victime de ses fureurs, & demanda l'absolution au Pape. Clément VI se servit de cette occasion pour rendre à l'humanité un service très-consolant; les habitans de la campagne autour de Cracovie étoient serfs, il condamna *Casimir* à leur rendre la liberté, & à bâtir cinq églises.

Mal-gré la révolution qui s'étoit faite dans le cœur de ce prince, on ne manqua pas de publier que la peste qui désola la Pologne l'invasion des Lithuaniens, les courses fréquentes des Tartares, étoient autant de châtimens du ciel qui punissoit la nation des crimes de son roi. Ce prince pardona ces discours. Bientôt son empire s'agrandit encore par la réunion du duché de Masovie, dont le duc vint lui faire hommage à Calisse.

Tant de guerres soutenues contre l'ordre Teutonique, tant de discordes civiles occasionées par les élections, enfin la peste, pour comble de maux, avoient dépeuplé la Pologne à un point qu'elle manquoit de cultivateurs; d'ailleurs, cette nation fiere & paresseuse ne savoit que porter l'épée & dédaignoit la bèche. *Casimir* appela dans ses états une multitude d'habitans de la Prusse, où la population s'étoit tellement accrue, que la terre ne suffisoit pas à les nourir. Il donna à ces hommes laborieux des terres à défricher, leur acorda des priviléges honorables, établit un conseil qui devoit juger leurs différents suivant les loix de leur pays.

La gloire de tant de belles actions fut encore ternie par de nouveles amours. *Casimir* épousa Hedvige, fille du duc de Glogovie. Une autre tache à sa gloire; fut son entreprise sur la Walachie; deux freres, Étienne & Pierre, fils du vaivode Étienne, se disputoient leur patrimoine; l'un d'eux succomba & alla implorer le secours de *Casimir* qui, pour terminer ce différent, voulut s'emparer du duché. Mais les Walaches firent périr l'armée Polonoise dans les bois. *Casimir* crut réparer sa réputation, en établissant à Léopold le siége métropolitain de la Russie; mais il la répara beaucoup mieux, en versant ses richesses dans le sein de son peuple qui fut affligé d'une famine cruele l'an 1362.

Le mariage de sa niece Élisabeth avec l'empereur Charles IV, donna lieu à des fêtes dont le peuple jouit sans les payer, & qui lui firent oublier ses malheurs. *Casimir* ne songeoit plus qu'à affermir son autorité, la splendeur de l'état & le bonheur des peuples, lorsqu'il mourut d'une chute de cheval, l'an 1370, âgé de soixante ans, après en avoir régné trente-sept. C'étoit un prince ami de la paix & de l'humanité; il fit peu la guerre, si l'on compare son regne à ceux de ses prédécesseurs: il avoit plus de talens pour les marches que pour les batailles; c'est ainsi qu'il sut repousser les ennemis sans les vaincre. Mais il possédoit la science du gouvernement, il savoit inspirer le respect sans inspirer la crainte, & rendre son peuple heureux sans le rendre insolent. Des loix établies, l'agriculture mise en vigueur, des villes bâties, la population augmentée, la renaissance des arts utiles, suffisent pour justifier le titre de *grand*, que son siecle lui dônna. Il ébaucha en Pologne la révolution que Pierre le Grand a depuis faite en Russie, & s'il ne la poussa point si loin que le czar, c'est que touchant de plus près aux temps de barbarie, il eut de plus grands obstacles à vaincre, & moins d'excellens modeles à suivre. (*M. de Sacy.*)

Casimir IV, (*Histoire de Pologne.*) roi de Pologne, fils de Jagellon, succéda en 1444 à son frere Ladislas V. Il étoit à peine sur le trône qu'il eut les armes à la main. Alexandre, vaivode de Moldavie, chassé de ses états par Bogdan, crut que *Casimir* prendroit en main la défense de son vassal. Il ne se trompa point: Bogdan fut chassé, reparut à la tête d'une troupe de brigands, disparut une seconde fois, fut atteint dans sa fuite, signa un traité qu'il viola le jour même, ataqua l'armée Polonoise, fut vaincu, revint encore, & fut assassiné.

Cependant la Prusse assujétie à l'ordre Teutonique, appeloit *Casimir*. L'offre d'une courone, la gloire de délivrer des peuples mécontens, le plaisir d'abatre un ordre si long-temps fatal à la Pologne; tant de motifs réunis conduisirent *Casimir* en Prusse, vers l'an 1457. La fortune des armes se déclara d'abord en faveur des chevaliers; mais la prise de Mariembourg, la conquête de Choinicz, la défaite de plusieurs de leurs détachemens, ébranlerent par degrés ce colosse qui menaçoit tout le Nord. L'ordre demanda la paix, *Casimir* la lui acorda aux conditions les plus dures. Culm, Miclou, & le duché de Poméranie, retomberent sous la domination Polonoise. L'ordre céda encore à *Casimir*, Mariembourg, Schut, Christ bourg, Elbing & Tolkmith. Ce prince hono a le grand-maître & ses successeurs du titre de conseiller né du sénat de Pologne; mais il leur vendit cher cette faveur, dont ils étoient peu jaloux. Il étoit réglé que le grand-maître, six mois après son élection, viendroit rendre hommage au roi pour la Prusse, & lui prêter serment de fidélité, au nom des chevaliers & de leurs vassaux.

Casimir à son retour eut la gloire de voir en 1471, Ladislas son fils appelé au trône de Bohême, & son second fils *Casimir*, couroné roi de Hongrie. Il mourut peu de temps après. Ce fut un homme célebre & non pas un grand homme. Il termina, il est vrai, par l'abaissement de l'ordre Teutonique, une guerre qui, depuis deux siecles, avoit fait, des frontieres de Pologne & de Prusse, un théâtre de massacre; mais ses sujets gémirent sous le fardeau des subsides; & s'il les rendit redoutables, il ne les rendit pas heureux. (*M. de Sacy.*)

Casimir V, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne. Ce prince fut un exemple singulier des bi-

zâreries de la fortune & de celles de l'esprit humain. Uladislas, roi de Pologne, son frere, l'envoya en Espagne l'an 1638. Cette puissance étoit alors en guerre avec la France. *Casimir*, à la fois négociateur & général, devoit conclure un traité d'alliance entre Uladislas & Philippe III, & prendre le commandement de la flote qui devoit détruire le commerce des François sur la Méditerranée. Forcé par les vents à relâcher sur les côtes de Provence, il promena dans Marseille & dans Toulon des regards curieux qui devinrent bientôt suspects. Il n'avoit point de passeport; on saisit ce prétexte pour s'assurer de sa persone. Il demeura deux ans en prison. La cour de Pologne ne cessa point de négocier pour sa délivrance qu'elle obtint en 1640. Celle de France craignoit que mal-gré ses sermens, il n'allât se joindre aux Espagnols pour se venger; celle de Varsovie s'atendoit à le voir revenir prendre possession des états qu'on lui donnoit en apanage. Toutes deux se tromperent. À peine échapé de prison, *Casimir* se jeta dans un cloître, & se fit jésuite à Rome. Il eut bientôt un chapeau de Cardinal. À peine étoit-il reçu dans le sacré collége, qu'Uladislas mourut. Il conçut alors de nouveaux projets de grandeur, brigua les suffrages de la diete & fut élu. Le Pape le releva de ses vœux: il laissa son chapeau à Rome, & alla prendre la courone à Cracovie, l'an 1648. Les Cosaques s'étoient soulevés & avoient porté le ravage sur les frontieres; les injustices que leur chef avoit essuyées, avoient alumé les premieres étinceles de la guerre. La noblesse excita *Casimir* à venger la Pologne. „ Vous n'auriez pas de crimes à punir, répondit le roi, „ si vous n'en aviez vous-même donné l'exemple „ aux Cosaques. On perd le droit de châtier les „ coupables, quand on le devient soi-même „. Cette réponse étoit belle, mais le mal étoit pressant & il falloit plutôt songer à défendre les Polonois qu'à les haranguer; déja les Cosaques avoient gâgné une bataille; Bogdan Kmielnieski s'avançoit à la tête d'une armée triomphante. *Casimir*, qui n'avoit point encore rassemblé les forces de la république, lui proposa une treve, le reconut général des Cosaques, & parut moins donner la paix aux rebelles, que l'accepter lui-même.

Les Cosaques n'atendirent pas pour rompre la treve, qu'elle fût expirée. Ils entrerent en Pologne, causerent de grands ravages, gâgnerent des batailles, prirent & brûlerent des villes, & vinrent les armes à la main demander une amnistie & la confirmation de leurs priviléges que *Casimir* n'osa leur refuser. La guerre ne tarda pas à se ralumer. Les Polonois avoient appris dans leurs défaites la maniere de combatre des Cosaques; ils triompherent enfin de ce peuple indocile, l'an 1561. Jean *Casimir* combatoit au premier rang dans la bataille qu'il gâgna contr'eux. Mais bientôt la nation secoue le joug, est châtiée de nouveau, se révolte encore, se ligue avec les Russes, fait avec ses alliés une irruption combinée en Pologne. Elle est secondée par les Suédois; Jean *Casimir* ne put pas résister à ce torrent; il fit alliance avec l'électeur de Brandebourg qui, en devenant son ami, cessa d'être son vassal, acheta à vil prix l'indépendance à laquelle il aspiroit, & vendit fort cher à la Pologne le foible apui qu'il lui promettoit. Ce traité n'empêcha pas les Russes, les Cosaques, les Tartares & les Suédois de continuer leurs ravages.

Casimir cédant aux instances de la reine son épouse, il voulut désigner pour son successeur Henri de Bourbon, duc d'Enghien, fils du grand Condé. „ On ne vous permettroit pas pour vo„ tre fils, lui dit un gentilhomme, ce que vous „ voulez faire en faveur d'un étranger „. C'étoit Lubormiski qui avoit osé faire au roi cette réponse digne d'un républicain: il avoit des ennemis; on lui chercha des crimes, il fut proscrit; Breslaw fut son asyle: il n'en sortit qu'à la tête d'une armée, batit les royalistes, rendit la liberté aux prisoniers, retourna à Breslaw & mourut couvert de gloire. Sobieski, vaincu par lui, apprit de son vainqueur l'art de la guerre, & remporta sur les Cosaques des succès qui l'occuperent plusieurs années; dès que ce grand homme paroît sur la scène, *Casimir* ne paroît plus qu'à l'écart dans le fond du tableau. Ennuyé de ce rôle obscur, il voulut descendre du trône. La république s'opposa en vain à ce dessein; il abdiqua l'an 1668, vint en France, obtint l'abbaye de S. Germain des Prés, celle de S. Martin de Nevers, & mourut dans un doux loisir l'an 1672. (*M. de Sacy.*)

CASSAGNES (Jacques). (*Hist. litt. mod.*) Il n'est connu aujourd'hui que parce qu'il est décrié dans un vers de Boileau, devenu proverbe en naissant. Il étoit garde de la bibliotheque du roi; il fut un des quatre membres de l'académie françoise qui composerent d'abord la petite académie, depuis l'académie des inscriptions & belles lettres. Il avoit été reçu à l'académie françoise en 1662. Il mourut le 19 mai 1679, à S. Lazare où on avoit été obligé de l'enfermer, sa tête s'étant dérangée par l'excès du travail & peut-être par le chagrin que lui causa le vers de Boileau. Les auteurs satyriques ne savent pas tout le mal qu'ils peuvent faire, quand ils réussissent. L'abbé *Cassagnes* n'avoit que quarante-six ans quand il mourut.

CASSANDRE, CASSANDER, (*Hist. de Macédoine*) fils d'Antipater; il usurpa la Macédoine après la mort d'Alexandre le Grand dont il persécuta la famille; il avoit épousé une sœur de ce conquérant; il fit la guerre à Olimpias sa mere, elle tomba entre ses mains & il la fit mourir, par représailles de quelques cruautés qu'elle avoit exercées sur des gens du parti de *Cassandre*. Alexandre le Grand avoit laissé de Roxane un fils, nommé Alexandre comme lui; *Cassandre* re-

doutant ses droits le fit périr ainsi que sa mere. Cet usurpateur mourut dans son lit vers l'an 304 avant J. C. il fut disciple de Théophraste.

CASSANDRE (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) c'est, dit-on, le Damon de la premiere satyre de Boileau. On ne peut pas dire qu'il y soit absolument maltraité; mais il étoit si aisé de rendre sa pauvreté intéressante & respectable! Boileau l'a rendue ridicule par la description qu'il en a faite. Cette premiere satyre de Boileau est imitée de la troisieme de Juvénal; Boileau met la critique de Paris dans la bouche de Damon ou de *Cassandre*, comme Juvénal met la critique de Rome dans la bouche d'Umbririus, que la pauvreté chasse comme *Cassandre* du séjour de la capitale. Mais combien le début de Juvénal est noble & décent.

Quamvis digressu veteris confusus amici,
Laudo tamen vacuis quod sedem figere Cumis
Destinet, atque unum civem donare Sibyllæ.

C'est un ancien ami que sa mauvaise fortune oblige à quiter Rome; Juvénal le plaint, & se plaint lui-même de cette séparation; il ne se console qu'en songeant aux agrémens du séjour que son ami a choisi pour asyle, il se console par l'espérance que son ami sera heureux; voilà l'ami & le poëte d'abord ennoblis. Pour Boileau, on ne sait s'il veut exciter la pitié pour *Cassandre* ou insulter à sa misère. Son ton demi-plaisant est tout-à-fait équivoque.

Damon, ce grand auteur, dont la muse fertile
Amusa si long-temps & la cour & la ville:
Mais qui n'étant vêtu que de simple bureau
Passe l'été sans linge, & l'hiver sans manteau:
Et de qui le corps sec & la mine afamée,
N'en sont pas mieux refaits pour tant de renomée:
Las de perdre en rimant & sa peine & son bien,
D'emprunter en tous lieux, & de ne gâgner rien,
Sans habits, sans argent, ne sachant plus que faire,
Vient de s'enfuir chargé de sa seule misere:
Et bien loin des sergens, des clercs, & du palais,
Va chercher un repos qu'il ne trouva jamais:
Sans atendre qu'ici la justice ennemie
L'enferme en un cachot le reste de sa vie;
Ou que d'un bonet vert le salutaire afront
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.
Mais le jour qu'il partit, plus défait & plus blême
Que n'est un pénitent sur la fin du carême,
La colere dans l'âme, & le feu dans les ieux,
Il distilla sa rage en ces tristes adieux.

Si on a voulu rire, qu'y a-t-il de plaisant dans une pareille situation, sur-tout quand il s'agit d'un homme à qui *les lauriers couvrent le front*; si on parle sérieusement, pourquoi tous ces expressions de comédie? *Cassandre* étoit, dit-on, d'une humeur dure & chagrine qui nuisit beaucoup à sa fortune; c'étoit une raison de le blâmer ou de le plaindre, mais non pas de le rendre ridicule.

La traduction que *Cassandre* a faite de la rhétorique d'Aristote, est fort estimée. Il a aussi traduit les derniers volumes de l'histoire de M. Thou, que du Ryer n'avoit pas traduits. Quant aux vers, pour lesquels on dit qu'il avoit du talent, il ne reste rien de cette *muse fertile qui amusa si long-temps & la cour & la ville.*

Cassandre-Fidele, savante Vénitiene, estimée, honorée des savans & des grands souverains de son temps, tels que Jules II, Léon X, François I, l'empereur Ferdinand; on a d'elle des lettres & des discours. Elle mourut âgée de 102 ans en 1567, ayant vu quinze Papes.

CASSARD (JACQUES) (*Hist. de Fr.*), marin qui auroit autant de réputation que les du Gué-Trouin & les Jean Bart, si son humeur dure & sauvage n'avoit terni ses bonnes qualités & nui à sa gloire & à sa fortune; il s'étoit distingué en 1697, à l'expédition de Carthagene sous M. de Pointis; il fut dans la guerre de 1701 la terreur des Anglois & des Hollandois sur les mers & dans leurs colonies. Aussi indocile que brave, il se refusoit à toute subordination & à toute discipline. Employé seul, il eût été très-utile. Ayant joint par les ordres de la Cour, son escadre à celle d'un officier d'un grade supérieur, il l'en détacha de son autorité privée pour fondre sur une flote angloise qu'il rencontra & que le commandant vouloit éviter; sa désobéissance fut heureuse, il enleva deux vaisseaux de la flote angloise. Cependant sur les plaintes du commandant François, la cour témoigna du mécontentement à *Cassard*; celui-ci va trouver le commandant: *vous savez écrire*, lui dit-il, *voyons si vous savez vous batre*. On lui fit comprendre que comme la folie du duel soufre pourtant quelques restrictions raisonables, il étoit reçu qu'on ne se batoit point pour les contestations qui concernent le service, parce que la subordination est nécessaire, & on l'obligea de faire sa paix particuliere avec son supérieur. La paix générale ayant rendu ses services inutiles, les fit oublier au point, qu'ayant fatigué le ministere de sollicitations un peu ardentes au sujet d'un armement qu'il prétendoit avoit fait pour la ville de Marseille, & que cette ville refusoit de lui payer, il fut enfermé au château de Ham, où il mourut en 1740; il étoit fils d'un armateur de Nantes & étoit né dans cette ville en 1672.

(Π) CASSERIO (JULES) de Plaisance, fut d'abord domestique, ensuite écolier & coadjuteur d'Acquapendente pour les dissections ana-

tomiques, enfin son successeur dans l'Université de Padoue, & il mourut en 1605. Il est connu principalement par son histoire anatomique de l'organe de la Voix & de l'Ouïe. Cet ouvrage, sur-tout pour ce qui concerne la Voix, est au dessus de tous ceux de ce genre qui l'ont précédé.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CASSIM-GHEURI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs & les Grecs levantins donnent à la fête de saint Démétrius. Ce jour est fort redouté par les matelots & gens de mer, ils n'osent jamais se hazarder à tenir la mer ce jour-là, & font toujours en sorte d'être dans le port dix jours avant que cette fête arive. (*A. R.*)

CASSINI (JEAN DOMINIQUE & JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) le premier est assez connu par le bel éloge qu'en a fait M. de Fontenelle, à l'académie des sciences, dont M. Cassini fut un des plus illustres membres; par la méridiene de S. Petrone; par celle de l'observatoire de Paris, qu'avoit commencée M. Picard, & que M. Cassini continua du côté du sud, comme M. de la Hire du côté du nord; par la découverte des satellites de Jupiter, événement qui a paru assez important dans l'Histoire de Louis XIV, pour qu'une médaille en consacrât la mémoire; par son traité de la comete; par tous les progrès que lui doit l'astronomie.

Né à Périnaldo dans le comté de Nice le 8 juin, 1626, ataché à la ville de Bologne par une place honorable, & par les services mêmes qu'il avoit rendus à cette ville, il ariva à Paris au commencement de 1669, „ appelé, dit M. de „ Fontenelle, d'Italie par le roi, comme Sosi„ gene, autre astronome fameux, étoit venu „ d'Égypte à Rome, appelé par Jules-César. Le „ roi le reçut, & comme un homme rare, & „ comme un étranger qui quitoit sa patrie pour „ lui „.

Il mourut le 14 septembre 1712, âgé de quatre-vingt-sept ans & demi, „ sans maladie, sans „ douleur, dit M. de Fontenelle, par la seule „ nécessité de mourir „. Il avoit perdu la vue dans les dernieres années de sa vie, malheur qui lui a été commun avec Galilée. „ Les cieux, „ dit encore M. de Fontenelle, les cieux qui ra„ content la gloire de leur créateur, n'en avoient „ jamais plus parlé à persone qu'à lui, & n'a„ voient jamais mieux persuadé „.

Jacques CASSINI, son fils, soutint la gloire de son nom. On a de lui des élémens d'astronomie; un traité de la grandeur & de la figure de la terre. Il étoit aussi de l'académie des sciences, & il y a plusieurs bons mémoires de lui dans le recueil de cette académie; il fit en 1733 & 1734 des travaux importans relatifs à la méridiene. Il mourut en 1756 à quatre-vingt-quatre ans dans sa terre de Thury, près de Clermont en Beauvoisis, & il mourut d'accident à cet âge; il versa dans un mauvais pas, & mourut des suites de cette chute.

Le nom de *Cassini* subsiste encore aujourd'hui avec gloire dans l'académie des sciences.

CASSIODORE, (*Hist. du Bas-Empire ou des Goths*). Le nom de *Cassiodore* a été ennobli par plusieurs grands hommes qui l'ont porté; il semble que le mérite fût héréditaire dans cette famille, originaire de la Calabre, qui fournit des sénateurs éclairés & vertueux à Rome & à Constantinople. Le premier qui figure dans l'histoire se distingua par ses talens militaires, & sur-tout par le carnage des Vandales qui avoient fait une irruption dans l'Abruzze & la Sicile. Ses victoires l'appeloient aux premiers emplois; mais sa modération l'élevant au dessus des promesses de la fortune, il aima mieux paroître digne des honeurs que d'en être revêtu. Son fils, digne héritier de ses vertus, fut également propre à la guerre & aux afaires. Valentinien III lui confia une portion de l'administration publique, & il eut lieu de se féliciter de son choix. Le farouche Attila, arbitre du destin de l'Italie, menaçoit d'envahir les plus riches provinces de l'empire. Valentinien, trop foible pour l'arrêter dans le cours de ses conquêtes, se servit de la dextérité de *Cassiodore* dans les négociations pour détourner ce fléau des nations. Il le choisit pour son ambassadeur auprès de ce roi barbare, acoutumé à parler aux rois comme à des esclaves. *Cassiodore* eut à essuyer ses hauteurs insultantes; mais il opposa une indifférence dédaigneuse à ce colosse d'orgueil, & ses réponses fieres sans être outrageantes, donnerent au barbare une haute idée des forces de Valentinien. Attila, dépouillé de sa férocité, adopta un systême pacifique, & conçut tant d'estime pour l'ambassadeur, qu'il lui demanda son amitié. L'empire recueillit avec reconoissance le fruit de cette négociation; l'empereur voulut reconoître ses services par des terres & des dignités qu'il eut la générosité de refuser; & content de sa fortune, il se crut assez récompensé par la gloire d'avoir défendu l'état. Il se retira dans une contrée délicieuse de l'Abruzze, pour y jouir de lui-même; il mourut dans le château où il étoit né.

Le petit-fils & le fils de ces deux illustres citoyens, fut Magnus-Aurélius *Cassiodore* qui gouverna l'empire des Goths, sous Théodoric, & qui marcha encore avec plus de gloire dans le sentier que lui avoient tracé ses peres. Il sortoit à peine de l'âge de puberté, lorsque le roi Odoacre le nomma comte des sacrées largesses. Cet emploi, qui répond à celui de contrôleur général des finances, lui fournit des occasions de faire éclater son désintéressement; il n'ouvrit les trésors de l'état que pour faire germer l'abondance. Après la mort d'Odoacre, assassiné par l'ordre de Théodoric, *Cassiodore* devint le favori du nouveau roi; & il mérita cette confiance, en retenant dans la soumission les Siciliens, sollicités à la révolte par l'empereur Anastase. Il fut récompensé de ce service par le gouvernement de la Lucanie, qu'il contint dans l'obéissance. Un secrétaire d'état

ayant abjuré la foi catholique, pour embrasser l'Arianisme que professoit son maître, paya cher son infidélité; Théodoric, au lieu de lui savoir gré de cette complaisance, lui fit trancher la tête, en lui disant: Si tu n'as pas été fidele à ton Dieu, comment seras-tu fidele à ton roi, qui n'est qu'un homme? *Cassiodore* fut appelé à la cour pour occuper sa place, où il réunit par son affabilité, tous les suffrages. Son esprit cultivé le rendit cher à Théodoric qui, quoique nouri dans la poussiere du camp, en secoua toute la rudesse, & prit beaucoup de plaisir à l'entendre discourir sur toutes les matieres philosophiques, & particuliérement sur l'astronomie. *Cassiodore* n'usa de son crédit que pour appeler les savans auprès du trône; Boece & Symmaque furent revêtus d'emplois de confiance. Quoiqu'il ne sollicitât rien pour lui, il fut nommé questeur du sacré palais à l'âge de 27 à 28 ans. Théodoric, en lui conférant cet emploi, dit: Je vous donne une place, dont la naissance ne peut rendre digne; c'est la science & la probité qui ont dicté mon choix. En conférant les autres dignités, je fais un présent; mais en donnant celle de questeur, je ne consulte que mes intérêts & ceux de mon peuple. Cette faveur fut suivie d'une autre l'année suivante. *Cassiodore* fut nommé maître des offices du sacré palais, c'est-à-dire, de la maison du prince & de la milice. Cette dignité le mettoit à la tête de tous les citoyens, qui alors étoient tous militaires; de là il passa à la charge de préfet du prétoire d'Italie, qui lui donnoit le droit de commander les gardes prétorienes, dont il étoit le juge sans appel; les prérogatives en étoient les mêmes que celles de l'empereur, dont il étoit le représentant; & quoique déchus de leur anciene puissance, les préfets se montroient en public traînés sur un char, ils avoient leurs officiers, & leur jurisdiction sur les citoyens leur donnoit une autorité plus réelle que celle qu'ils exerçoient autrefois dans les armées. Ils nommoient aux charges de tribuns & de secrétaires, ils disposoient du trésor de l'état & des successions abandonées: c'étoient eux qui, dans les temps de famine, étoient chargés d'aprovisioner les provinces. Théodoric, content de ses services, lui conféra le titre de patrice: ce prince, en accumulant toutes les dignités sur sa tête, se ménageoit des ressources dans son ministre. *Cassiodore* avoit hérité de richesses immenses, qui par la générosité de son maître, le rendirent le plus riche particulier de l'empire. Il n'usa de sa fortune que pour les besoins de l'état; il fournit des armes aux soldats; & ses haras nombreux furent destinés à remonter la cavalerie. La persécution qui s'éleva contre les orthodoxes ne lui permit pas de souscrire à des ordres qui blessoient sa religion: il s'éloigna de la cour, où il fut rapelé par Théodoric, assez sage pour sentir le besoin d'être éclairé des conseils d'un aussi grand ministre. Il rentra dans l'exercice de ses emplois, & fut décoré du titre de comte, qui étoit ataché à certains emplois, & qui étoit anéanti lorsqu'on en étoit dépouillé. Ce nom, depuis Constantin, offroit les mêmes idées que celui de ministre; & chez les Goths, les plus grands seigneurs étoient distingués par cette dénomination. Après avoir consacré les plus beaux jours de sa vie aux soins de l'empire, il se retira dans un monastere de la Calabre pour travailler à l'œuvre de son salut. Il y jouit de cette aisance voluptueuse qui inspire bientôt le dédain ou l'oubli de ces plaisirs tumultueux que l'on goûte dans le faste des cours. Des réservoirs peuplés de poissons lui procuroient les amusemens de la pêche; des fontaines, des lacs & des rivieres lui fournissoient des bains salutaires; & lorsqu'il avoit goûté ces plaisirs innocens, son esprit trouvoit des alimens dans une bibliotheque nombreuse & choisie. Ce fut dans cette retraite qu'il composa ses *Commentaires sur les Psaumes* & ses *Institutions des divines Écritures*, pour servir de regle à ses moines dans leurs études. Il prescrivit aux solitaires qui n'avoient point de goût pour les lettres, de transcrire des livres qui traitoient de l'agriculture & du jardinage. On a encore de lui une *chronique* & des *traités philosophiques*: son ouvrage le plus estimé est son *traité de l'âme*; le style en est simple. Quoique les anciens écrivains paroissent ignorer le temps de la mort & l'âge des trois *Cassiodores*, l'auteur du *nouveau Dictionaire historique* assure que le dernier mourut en 562, âgé de plus de quatre-vingt-trois ans. Le marquis de Maffei fit imprimer, en 1721, un de ses ouvrages, qui n'avoit point encore vu le jour, il est intitulé *Cassiodori complexiones in Acta, Epistolas Apostolorum & Apocalypsim*.

Je crois pouvoir insérer dans cet article quelques traits qui caractérisent Héliodore, qui étoit de la famille des *Cassiodores*. Il suffit de transcrire l'éloge qu'en fait, dans une de ses lettres, Théodoric, roi des Goths, qui l'avoit eu pour compagnon dans son enfance. Sa famille est, dit-il, connue dans tout l'Orient par son mérite, qui est son bien héréditaire. Nous l'avons vu pendant dix-huit ans exercer dans cet empire la charge de préfet du prétoire, avec un désintéressement qui caractérise tous les *Cassiodores* qui ont brillé successivement dans le sénat de Rome, & dans celui de Constantinople. Est-il une noblesse plus pure que celle qui a illustré l'un & l'autre empire? Héliodore a vécu dans l'Orient avec toute la splendeur d'un premier magistrat, & toute la modération d'un simple particulier. Quoiqu'il fût supérieur à tous par la naissance, il savoit descendre de son rang pour se raprocher de ses subalternes; sa simplicité modeste lui gâgnoit tous les cœurs, & prévenoit l'envie; de sorte que ceux qui n'étoient pas dépendans de ses ordres, lui devenoient soumis par la reconoissance des bienfaits qu'il répandoit sur eux. Il étoit si riche, qu'il entretenoit plus de chevaux que son prince; mais l'envie lui pardonoit son opulence, parce qu'il sa-

voit en user. Sa libéralité fut une vertu héréditaire, il donna à la postérité les exemples qu'il avoit reçus de ses ancêtres ; & il remontoit tous les ans la cavalerie des Goths à ses propres frais. (*T—N.*)

CASSIUS, (CAIUS CASSIUS LONGINUS) (*Hist. Rom.*) c'est celui qui fut nommé avec Brutus son ami, *le dernier romain*. Il devoit la vie à César & la lui ôta. Antoine dit même, dans la *Mort de César*, que ce dictateur avoit conservé deux fois la vie à *Cassius*. Ce fut *Cassius* qui pour préparer la perte de César, dans lequel il ne voyoit que le destructeur de la liberté romaine, anima Brutus par ces billets qu'il fit trouver au pied de la statue ou de Pompée ou de l'ancien Brutus, & qui lui reprochoient son inaction & son someil. Un des conjurés ne trouvant point de place pour fraper César, parce que tous vouloient le fraper à la fois, *frape*, dit Cassius, *frape le tyran, fût-ce à travers mon corps* !

À la bataille de Philippes, *Cassius* défait par Antoine, tandis que Brutus remportoit une victoire complete sur Octave, crut les afaires de son parti désespérées, & se tua ou se fit tuer par un de ses afranchis, ce fut l'an 42 avant J. C.

Velleius Paterculus faisant le parallele de Brutus & de *Cassius*, dit que le premier étoit plus homme de bien, & le second plus grand capitaine, qu'on devoit préférer d'avoir Brutus pour ami & craindre davantage d'avoir *Cassius* pour ennemi. *Fuit dux* Cassius *melior quanto vir Brutus ; e quibus Brutum amicum habere malles, inimicum magis timeres* Cassium : *in altero major vis, in altero virtus*. Vell. Paterc. hist. lib. 2. cap. 72.

Environ quatre siecles & demi auparavant, & dès les commencemens de la république, un autre *Cassius* (Spurius Cassius Viscellinus) vainqueur des Sabins, trois fois consul, deux fois triomphateur, une fois général de la cavalerie, accusé d'aspirer à la royauté, fut précipité du roc Tarpéien.

Horace, dans la dixieme satyre du livre I, parle d'un *Cassius Parmensis*, de Parme ou d'Étrurie, écrivain fécond,

Etrusci
Quale fuit Cassi rapido ferventius amni
Ingenium, capsis quem fama est esse, librisque
Ambustum propriis.

Ce *Cassius Parmensis* fut du nombre de ceux qui conspirerent contre César ; après la mort de Brutus & de Cassius, il suivit le parti du jeune Pompée, puis celui d'Antoine ; il fut toute sa vie ennemi déclaré d'Auguste, qu'il assuroit être petit-fils d'un boulanger. Après la mort d'Antoine il alla chercher un asyle dans Athênes ; Auguste l'y fit tuer par Varus, qui l'ayant trouvé dans son cabinet au milieu de ses livres & de ses écrits, en fit un bûcher sur lequel il jeta son corps pour le brûler.

L'ode sixieme du cinquieme livre d'Horace est faite contre un CASSIUS Severus, orateur & accusateur célebre. Ses accusations réussissoient mal, les accusés étoient toujours renvoyés absous. C'est ce qui donna lieu à un bon mot ou calembourg d'Auguste. Ce prince faisoit construire un *Forum*, & se plaignoit des longueurs de l'architecte qui ne l'achevoit pas. *Vellem*, disoit-il, *forum etiam meum accusasset* Cassius. *On voit bien que* Cassius *n'a pas accusé mon forum*. — Pourquoi ? — *Jam absolutum esset*. *Il seroit absous*, c'est-à-dire, *achevé* ; le mot latin ayant les deux sens d'*absoudre* & d'*achever*.

CASSIUS Avidius, célebre capitaine romain, qui vivoit du temps de Marc-Aurele, & qui ayant été salué empereur en Syrie, fut tué au bout de trois mois par trahison, sa tête fut envoyée à Marc-Aurele, l'an de J. C. 175.

CASSIUS Scœva, soldat de César, distingué par sa valeur, qui obtint plus d'une fois des éloges & des récompenses de ce général.

CASSIUS. *Voyez* DION.

(II) CASSOLI (PHILIPPE) de Regge, fut un des plus célebres Jurisconsultes du XIV siecle. Il remplit pendant plusieurs années la Chaire de Jurisprudence dans l'Université de Pavie, & quelque temps dans celle de Padoue, qu'il quita dans la suite pour retourner à la premiere. Galéas & Jean-Galéas Visconti, Seigneurs de Milan, l'estimerent beaucoup, & l'employerent dans des ambassades très-honorables. Il fut aussi Conseiller d'état & Vicaire de l'Empereur Wenceslas. Mais au milieu des honeurs qu'on lui prodiguoit il fut quelquefois couvert de honte & de confusion. Trop fier de ses connoissances dans le droit, il voulut répondre publiquement à Pavie à toutes les questions qu'on pouroit lui faire sur les testamens. Balde le défia de citer une certaine loi sur cette matiere ; & Philippe, qui ne l'avoit pas présente à l'esprit, se troubla, & se repentit de son audace. Il mourut à Pavie en 1391. Nous avons de lui quelques traités de Jurisprudence. (V. Bibliot. Moden. T. I. p. 419.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI.)

CASTALION, (SÉBASTIEN). (*Hist. mod.*) Le vrai nom de *Castalion* étoit Chateillon. Né en 1515, mort en 1563. On a de lui divers ouvrages théologiques & polémiques.

CASTEL, (LOUIS-BERTRAND) (*Hist. litt. mod.*) Le pere *Castel*, jésuite. On a donné en 1763 un petit livre intitulé : *Esprit, saillies & singularités du pere Castel*. Ce titre est analogue au génie du pere *Castel*. L'éditeur donne un abrégé de la vie de ce jésuite, laquelle se réduit aux liaisons qu'il a eues avec M. de Fontenelle, le P. de Tournemine, M. l'abbé de Saint-Pierre & M. le président de Montesquieu. Quant au reste, le P. *Castel* naquit à Montpellier le 11 novembre 1688, entra chez les jésuites le 16 octobre 1703, vint à Paris vers la fin de 1720, & y mourut le 11 janvier 1757. Il étoit de la

société

société royale de Londres, de l'académie de Bourdeaux & de celle de Rouen. On connoît son traité de la pésanteur, sa mathématique universele, son ingénieuse invention du clavecin oculaire, ses divers écrits sur ou contre le Newtonianisme, &c. Il travailla long-temps au journal de Trévoux, où on compte trente-huit morceaux de lui, parmi lesquels on distingue sur-tout les analyses de la *Théodicée* de Leibnitz. On trouve aussi vingt-deux lettres ou dissertations du même auteur dans le *Mercure*.

L'éditeur de l'esprit du P. *Castel* convient que ce jésuite étoit souvent dominé par l'imagination; que tout philosophe géometre qu'il vouloit être (& qu'il étoit, selon l'éditeur),, il a de temps ,, en temps passé, la ligne que lui traçoit la ,, géométrie, tant pour le fond des choses que ,, pour la maniere de les dire ,,. Mais il soutient que quand le P. *Castel* a pu retenir sous les loix de la raison cette puissance d'imaginer qui étoit en lui dans le degré le plus éminent, il n'a dit que du vrai, ,, & ce qui est très-digne de re- ,, marque, ajoute-t-il, l'a dit du style le plus ,, attrayant & le plus convenable ,,.

En général le style du P. *Castel* est vif, franc, naturel, naïf même: il n'est jamais tourné, jamais arangé, il s'élance du cœur avec transport, il conserve toute l'énergie du sentiment. C'est le langage, ce sont souvent les idées d'une femme d'esprit, qui sait sentir, peindre & ne sait pas écrire. Le P. *Castel* n'écrit point, il répand son âme, il laisse couler sans méthode & sans réserve les torrens de son imagination. Sa véhémence, son incorrection, ses négligences sont piquantes, pittoresques, quelquefois basses & voisines du burlesque: il amuse, il entraîne, il fait rire, il touche, & tout cela souvent dans le même moment. Il a du moins, comme M. de Marivaux, dont il est d'ailleurs très-différent, l'avantage d'être plus original, plus lui-même, d'avoir une physionomie de génie plus marquée, plus caractérisée, que le commun même des bons écrivains. *Il est fou*, disoit M. de Fontenelle, *& c'est domage, mais je l'aime encore mieux original & un peu fou, que s'il étoit sage sans être original.*

Le P. *Castel* pense beaucoup & souvent très-bien. ,, Une découverte, dit-il, est un microscope qui ,, rend visibles mille objets qu'on avoit sous les ,, ieux, & qu'on croit avoir toujours vus, parce ,, qu'on voit nétement qu'on les avoit sous les ,, ieux ,,.

,, Dans toute nouveauté, dit-il encore, de quel- ,, que espece qu'elle puisse être, il y a toujours ,, la partie du mal-entendu & celle de l'imagina- ,, tion, qui tienent long-temps en échec les plus ,, utiles inventions. Il n'y a que la religion où ,, les nouveautés soient positivement mauvaises, ,, & tout le monde y court ,,.

Il a de la méthode, & presque de la profondeur dans le morceau où il traite *de l'action des hommes sur la nature*.

Il remarque dans la nature, une tendance constante à séparer les divers élémens dont elle est composée, à rassembler la masse entiere de chacun de ces élémens; à les placer ainsi séparés les uns des autres dans l'ordre qu'indiquent leurs différens degrés de pesanteur: la terre sous l'eau, l'eau sous l'air, & à leur procurer par cette séparation l'incorruptibilité & la perpétuité. Ce sont précisément cet ordre & cette séparation, où tend la nature, que les hommes détruisent par une action continuele, par mille mélanges, par mille combinaisons; ils égarent la nature dans un labyrinte de directions opposées à ses vues; opposées entr'elles, pour l'empêcher d'ariver à son but, & pour l'en éloigner de plus en plus. Mais cette action des hommes sur la nature peut être réduite à deux points principaux: aux mélanges & à l'interruption de l'équilibre.

Quant au premier point, l'agriculture, les arts, les métiers, les travaux, les occupations diverses des hommes, l'action même de manger, de se nourir, &c. tout n'est que combinaison, mélange, confusion de substance; les élémens sont sans cesse versés & reversés les uns dans les autres, & la nature égarée ne peut plus retrouver sa voie originaire, si étrangement brouillée.

Quant à l'interruption perpétuele de l'équilibre établi par la nature, ne voit-on pas que des travaux humains, il résulte sans cesse des abaissemens & des rehaussemens alternatifs, en mille endroits de la terre, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur? Nos édifices, nos levées de terre, nos maisons, nos villes rompent deux fois l'équilibre. 1°. En ce qu'elles surchargent la colonne de terre qui les supporte. 2°. En ce qu'elles déchargent les colonnes qui supportoient les matériaux, &c.

,, C'est donc, dit l'auteur, la volonté libre des ,, hommes qui altere, façone, détruit la plupart ,, des corps, & qui met la nature en voie de ,, produire des corps sujets à des destructions & ,, à des altérations continueles; *c'est nous*, *en* ,, *bonne physique*, *autant qu'en bonne morale*, *qui* ,, *répandons sur tout ce qui nous environe*, *le* ,, *sceau de notre mortalité* ,,.

Cette derniere idée morale avoit été noblement exprimée par M. le chancelier d'Aguesseau, dans son discours: *Des causes de la décadence de l'éloquence*.

,, Nous naissons foibles & mortels, & nous ,, imprimons sur tout ce qui nous environe, le ,, caractere de notre foiblesse & l'image de notre ,, mort ,,.

Lorsque M. Rousseau fit paroître son éloquent *discours sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*, cet ouvrage donna lieu à une foule d'écrits pour & contre, nés de l'enthousiasme ou de l'envie. Le P. *Castel* entra dans la lice par des motifs plus purs; il crut la religion & la morale ataquées; il s'arma pour les défendre & pour réfuter les paradoxes de M. Rousseau: son ouvrage a pour titte: *L'homme mora*

opposé à l'homme physique de M. R.... Lettres Philosophiques ou l'on réfute le déisme du jour. Son projet, tel qu'il l'annonce, est de convertir M. Rousseau à Dieu, à l'Église, au roi, à la France, aux lettres, aux arts, à la société, à l'humanité, *toutes choses pour lesquelles*, ajoute le P. Castel, *je lui connois des talens*.

Le recueil intitulé: *Esprit du P. Castel*, finit par une pensée sur la mort, pensée qui, avec le plus grand air de prétention, nous paroît obscure & alambiquée. La voici:

„ Notre vie n'est qu'une épigramme, dont la „ mort est la pointe „. Comment un théologien, philosophe & bel esprit, & qui vouloit dire un mot singulier, n'a-t-il pas plutôt dit que *notre vie est une énigme, dont la mort est le mot*, puisque de cet mot dépend un bonheur ou un malheur éternel?

CASTEL. *Voyez* S. PIERRE.

CASTELLAN. *Voyez* CHATEL.

CASTELLANE, (*Hist. mod.*) nom d'une des plus nobles & des plus ancienes maisons de Provence; on ne sait si elle a donné son nom à la ville & Baronie de *Castellane*, ou si elle l'en a tiré. Une des opinions sur son origine est, qu'elle descend des anciens Comtes & rois de Castille. La variété des opinions en prouve l'incertitude, & l'incertitude, en pareille matiere, prouve une antiquité immémoriale.

CASTELLANS, s. m. plur. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne aux sénateurs qui sont revêtus des premieres dignités après les palatins du royaume; leur nombre est fixé à quatre-vingt-deux. Ils sont chargés du soin des castellanies, subordonées aux palatins, & les chefs & les conducteurs de la noblesse dans chaque palatinat. Le premier de tous est le *castellan* de Cracovie; celui-ci a le droit de précéder tous les palatins, & tient après les évêques le premier rang parmi les sénateurs laïcs. On divise les *castellans* en *grands* & en *petits*; les premiers font au nombre de trente trois, & les derniers au nombre de quarante-neuf, de la petite Pologne, de Mazovie, & de la Prusse polonoise. Les grands *castellans* ont comme les autres sénateurs du royaume, séance dans les conseils & aux dietes, qu'ils ont le droit de convoquer; ils administrent la justice dans leurs districts, ont l'intendance sur les poids & mesures, fixent le prix des grains & denrées, & sont les juges des Juifs. Mais les petits *castellans* n'ont ni séance, ni voix délibérative dans les afaires d'état. (--)

CASTELLANI, & NICOLOTTI, (*Hist. mod.*) c'est le nom de deux factions de la populace de Venise, qui sont célebres par leurs jeux d'adresse & de force.

* (II) CASTELLI, (D. BENOIT) bénédictin, d'une noble famille de Bresse, naquit en 1580. Il fut un des plus célebres disciples & des plus chers amis du grand Galilée, dont il defendit avec force plusieurs opinions. Il remplit la chaire des Mathématiques dans l'université de Pise depuis l'an 1615 jusqu'à 1625; de là il passa pour être professeur à Rome où il fut appelé par le Pape Urbain VIII, & où il mourut en 1649. Parmi les ouvrages qu'il a composés celui qui mérite les plus grands éloges & qui a été plusieurs fois imprimé, est la *Misura delle acque correnti*. Dans cet ouvrage il a été, selon le témoignage de Guglielmini, le premier à appliquer la Géométrie au mouvement des eaux, & il eut l'honeur d'être appelé par Montucla le créateur de cette partie de l'Idraulique. (*Hist. des Mathém. T. II, p.* 277.) (*Le Chev.* TIRABOSCHI).

CASTELNAU, (*Hist. de Fr.*) Les *Castelnau*, seigneurs de Mauvissiere, ont produit beaucoup de sujets utiles à l'état. Pierre de *Castelnau*, ataché au roi Louis XII, eut un fils, nommé Louis, qui fut tué dans les guerres d'Italie.

Vespasien de *Castelnau*, neveu de Louis, & petit fils de Pierre, fut tué en 1569, au siége de S. Jean-d'Angeli.

Titus, son frere, capitaine des gardes-suisses du duc d'Alençon, fut assassiné à la cour de ce prince, en 1573.

Pierre II. son frere aîné, fut assassiné en 1583, à Dunkerque, où il étoit avec ce même duc d'Alençon.

Christophe de *Castelnau*, fils de Pierre II chevalier de l'ordre du roi, ainsi que son pere, fut fait prisonier dans une rencontre en 1581.

Urbain, son fils, fut tué au siége de Montauban.

Mathurin de *Castelnau*, second fils de Pierre II, mourut au siége de Montpellier, en 1682.

Michel de *Castelnau*, seigneur de Mauvissiere, frere de Pierre II, & comme lui, chevalier de l'ordre, est un des hommes les plus illustres qu'ait produit la maison de *Castelnau*. Homme de guerre & de cabinet, il fut employé sous Charles IX & sous Henri III, en diverses négociations; il fut jusqu'à cinq fois ambassadeur en Angleterre, & il y resta dix ans de suite la premiere fois. C'est lui dont nous avons des mémoires très-exacts & très-instructifs depuis l'an 1559, jusqu'en 1570, dont le Laboureur a donné une excellente édition, à laquelle il a beaucoup ajouté. *Castelnau* étoit en Angleterre dans le temps des malheurs de Marie Stuart, c'étoit en lui que cette reine infortunée mettoit sa plus grande confiance, on voit par quelques lettres qui se trouvent dans les manuscrits raportés de Londres, par M. de Bréquigny, que dans l'impuissance de servir utilement Marie, *Castelnau* la consoloit de son mieux, il lui mandoit qu'un astrologue, nommé Bodin, (c'étoit vrai-semblablement le célebre Jean Bodin, qui avoit beaucoup de foible pour les sciences occultes), avoit prédit qu'elle verroit bientôt la fin de ses malheurs. Nous apprenons par d'autres lettres de ce ministre, que les ennemis de Marie, pour la décrier dans l'Europe, & lui faire perdre l'apui même des puissances catho-

liques, répandoient contr'elles les calomnies les plus atroces & les plus indécentes; ils publioient tantôt qu'elle étoit grôsse, tantôt qu'elle venoit d'acoucher. *Castelnau* atteste que ces propos avoient été tenus à l'ambassadeur d'Espagne & à l'archevêque de S. André, qui lui en avoient parlé à lui même: on les avoit tenus aussi aux banquiers & négocians pour qu'ils répandissent partout ces nouveles.

Michel de *Castelnau* mourut en 1592.

Édouard-Robert, Baron de Joinville, son fils aîné, fut tué, mais ce ne fut pas comme ses aïeux, en servant sa patrie, il périt dans un duel.

Un autre Baron de Joinville, Henri, neveu d'Édouard-Robert, fut tué d'un coup de canon au siége de la Rochelle, en 1627; mais François, Baron de Mauvissiere, frere de Henri, fut aussi tué en duel.

Jacques II, Marquis de *Castelnau*, petit fils de Michel, est le Maréchal de *Castelnau*; il eut part à tous les faits de guerre de son temps, sous Louis XIII & Louis XIV, depuis le siége de Corbie en 1636, jusqu'à celui de Dunkerque en 1658. À la bataille de Norlingue, en 1645, il servoit en qualité de Maréchal de bataille, & y fut blessé de deux coups de mousquet. Il eut le commandement de l'aile gauche à la bataille des Dunes, le 14 juin 1658. Il fut blessé deux jours après au siége de Dunkerque. Le 20 du même mois il reçut le bâton de maréchal de France, & mourut le 15 juillet suivant, à Calais, des suites de sa blessure, dans la trente-huitieme année de son âge.

Michel II, son fils, mourut à vingt-sept ans à Utrecht le 2 décembre 1672, d'une blessure reçue à l'ataque d'une des places conquises cette année en Hollande.

La maison de *Castelnau* a produit aussi des femmes célebres; Catherine, fille de l'ambassadeur & femme de Louis de Rochechouart; elle savoit quatre langues, & traduisit en Anglois les mémoires de son pere.

Henriette-Julie, petite-fille du maréchal, femme de Nicolas, comte de Murat, connue sous le nom de Comtesse de Murat, morte en 1716, à quarante-cinq ans. On a d'elle quelques chansons & quelques pieces fugitives. On a retenu la chanson qui a pour titre: *Le plaisir*.

„ Faut-il être tant volage,
Ai-je dit au doux plaisir?
„ Tu nous fuis, (las! quel domage!)
„ Dès qu'on a pu te saisir.

Ce plaisir tant regrétable
Me répond: „ Rends grâce aux dieux,
„ S'ils m'avoient fait plus durable,
„ Ils m'auroient gardé pour eux.

On a encore de madame de Murat quelques romans & des contes de Fées.

CASTELVETRO, (Louis de) (*Hist. litt. mod.*) critique Italien du seizieme siecle, est connu par sa poétique où les savans trouvent qu'il a plus cherché à contre-dire Aristote qu'à l'expliquer. Le feu ayant pris à Lyon dans la maison où il étoit, il se mit à crier: *sauvez ma poétique*. Il avoit voyagé en Allemagne, ce qui étoit suspect alors en Italie à cause du Luthéranisme. De retour à Modene sa patrie, il fut accusé d'avoir traduit en Italien un livre luthérien de Mélanchton, le saint office lui fit son procès & son afaire tournoit mal, il parvint à se sauver de prison, & il s'enfuit à Bâle; né en 1505; il mourut à Chiavenne en 1571.

(Π) *Castelvetro* naquit à Modene en 1505. Après avoir passé sa jeunesse à converser avec les savans, & à étudier à Bologne, à Padoue, à Ferrare, à Siene, & à Rome, de retour à Modene il montra le zele le plus ardent & la plus grande sollicitude pour l'académie qu'y avoit été fondée vers l'an 1530 par Jean Grillenzone dont parle assez au long la Bibliotheque Modénoise (*T. I, pag.* 2). Cette Société étoit composée de ce qu'il y avoit de mieux à Modene en fait de beaux esprits; mais la liberté de penser qu'ils avoient dans un temps où elle étoit dangereuse à raison des nouveles hérésies, fit naître des soupçons sur les Académiciens. Il fallut après plusieurs vicissitudes souscrire à un formulaire qu'on leur présenta sur la foi en 1542, & *Castelvetro* fut un de ceux dont on exigea la signature. Il n'éprouva pas alors d'autre désagrément. Mais vers l'an 1553 naquit cette fatale dispute avec Annibal Caro, & elle fut la premiere origine de toutes les disgraces de *Castelvetro*. Il critiqua la célebre chanson de Caro qui commence ainsi: *Venite a l'ombra de'bei gigli d'oro*; Caro la défendit, *Castelvetro* répliqua: la dispute fut si vive qu'on en vint aux injures & aux grôssiéretés & peu s'en fallut qu'on ne passât des paroles aux actions. Caro dans la chaleur de la dispute accusa entre autre chose *Castelvetro* d'impiété & d'irreligion. Cette accusation fut peut-être la premiere cause des recherches qu'on fit contre *Castelvetro*, & malheureusement pour lui elles n'étoient pas sans fondement. On le cita à Rome en 1560, & il fut obligé mal-gré lui de s'y rendre. Il ne fut point, comme on dit communément, emprisoné, mais on lui assigna le couvent de Sainte Marie in Via comme sa prison. À peine commençoit-il à être examiné qu'il fut saisi de crainte & qu'il s'enfuit acompagné de son frere. Après avoir été quelque temps à Vignole & à Ferrare, il passa à Chiavenne. On croit assez généralement qu'il fut accusé d'avoir traduit l'ouvrage de Mélancton sur les lieux théologiques qu'on avoit en effet imprimé en Italie sous le nom d'Ippophile de Terranegra, mais on n'en a pas de preuves suffisantes. Cependant il est certain (& ce fut-là sans doute le fondement des accusations) qu'il avoit traduit en italien un autre ouvrage de Mélancton qui a pour titre *de*

l'autorité de l'Église & des *écrits des anciens*. On le conserve encore à Rome dans le Château Saint-Ange écrit de la main de *Castelvetro*. Il mena ensuite une vie errante, s'arrêtant tantôt à Chiavenne, tantôt à Geneve, tantôt à Lyon, & tantôt à Vienne où il offrit à l'empereur Maximilien II sa poétique; & de retour à Chiavenne il y mourut en 1571 le 21 de février. L'Italie eut peu d'hommes dans ce siecle d'un esprit aussi subtil & d'une aussi vaste érudition. Outre la langue maternele & la latine, il possédoit la greque, comme le prouvent ses ouvrages; il avoit encore appris l'hébreu & avoit été un des premiers en Italie à étudier la langue provençale, à en recueillir les poésies & à les traduire. Au milieu de tant d'avantages il avoit un grand défaut; je veux dire, il étoit enclin à la critique & avoit un esprit de rafinement qui n'étoit jamais satisfait de rien. En conséquence il tomba lui-même dans le vice ordinaire aux critiques trop séveres, c'est-à-dire, qu'en voulant éviter toute espece de défaut, ils tombent dans celui d'écrire d'une maniere seche & maigre, & s'imaginent être d'excellens écrivains après nous avoir donné de subtiles & profondes spéculations. Le meilleur de tous ses ouvrages est la Poétique, & il paroît même que *Castelvetro* l'estimoit beaucoup plus que les autres. Muratori a écrit sa vie. On la trouve à la tête des œuvres critiques de *Castelvetro* imprimées à Milan en 1727 avec une fausse date de Lyon. On peut voir dans la bibliotheque de Modene différens détails sur cet Auteur, & sur ses ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

CASTIGLIONI, (Balthasar) (*Hist. litt. mod.*) célebre poëte Mantouan des quinzieme & seizieme siecles. On estime également ses poésies Italienes & ses poésies latines. Les Italiens appelent *son curtisan*, *le livre d'or*: veuf d'Hyppolite Torella, femme d'un rare génie & d'une rare beauté, il entra dans l'état ecclésiastique & fut évêque d'Avila (1). Il avoit porté les armes avec gloire, il avoit été employé avec succès en différentes ambassades; il avoit plu dans les cours étrangeres comme dans sa patrie. Tous les souverains de son temps, les Jules II, les Léon X, les Clément VII, les Louis XII, les Henri VIII, les Charles Quint furent ses amis; on croit que ce dernier avoit résolu de le prendre pour second, si son duel avec François I avoit eu lieu, on dit qu'il le regardoit comme le plus brave chevalier & l'homme le plus parfait qu'il eût connu; en apprenant sa, sa mort, il dit à Louis Strozzi, neveu de *Castiglioni*: *yo os digo que es muerto uno de los meiores cavalleros del mundo*. Né le 6 décembre 1478, Balthasar ou Baldassar *Castiglioni*, ainsi qu'il est nommé dans son épitaphe composée par Bembe, mourut à Tolede le 8 février 1529. Il étoit fils d'une Gonzague, sa mere lui survécut, *contra votum superstes*, dit l'épitaphe.

(II) L'Italie compte plusieurs hommes illustres de ce nom, qui furent de différentes familles. Le Cardinal Branda *Castiglioni* né en 1350 dans un château de ce nom dans le diocêse de Milan, fut un homme célebre. Il fut fait Cardinal par Jean XXIII en 1411 & mourut le 5 de février en 1443. Ses grandes connoissances dans le droit canonique, la maniere avec laquelle il conduisit les grandes afaires dont il fut chargé, la protection qu'il acorda toujours aux savans & au Collége qu'il fonda à Lavie & qu'il enrichit d'une bibliotheque choisie, lui attirerent l'estime & l'atachement de son siecle.

Bonaventure Castiglioni milanois mort en 1555 à l'âge de 68 ans, est un des premiers qui ait débrouillé les antiquités de sa patrie dans son ouvrage de *Gallorum Insubrum Antiquis Sedibus*, écrit avec plus de critique & d'érudition qu'on ne devoit en atendre pour le temps-là.

Jean-Baptiste Castiglioni milanois mort en 1630, a traité le même sujet, mais sur-tout ce qui regarde les matieres ecclésiastiques. Parmi ses différens ouvrages il y en a un intitulé: *Mediolanenses Antiquitates*.) (*Le Chev.* Tiraboschi.)

CASTILLE (*royaume de*), *Histoire d'Espagne*. De tous les royaumes Européens soumis à la courone d'Espagne, la *Castille* est, sans contre-dit, le plus considérable, soit relativement à son étendue, soit par la beauté du pays & sa fertilité, la douceur du climat, le nombre & la richesse de ses habitans. On divise communément en *Castille* vieille & en *Castille* nouvele, ce royaume qui a au levant la Navarre, l'Aragon & le royaume de Valence; Léon & le Portugal au couchant; les Asturies & la Biscaie au nord; l'Andalousie, Grenade & Murcie au midi. Quelques écrivains ont fait, assez infructueusement, de pénibles recherches pour trouver l'origine du nom de *Castille*. Les uns ont prétendu que ce pays, ainsi que la Catalogne, fut jadis habité par une nation à laquelle les Romains donnoient le nom de *Castellani*, d'où l'on voit clairement que le nom de *Castille* dérive. Cette découverte étymologique est très satisfaisante; mais, par malheur, elle est entiérement dénuée de preuves; car jamais les Romains n'ont connu, dans cette contrée, de peuple qu'ils aient appelé *Castellani*; & suivant l'opinion démontrée des critiques les plus savans, la *Castille* & la Catalogne étoient habitées par les Vaccéens. Quelques étymologistes plus raisonables ont assuré que le nom de *Castille* vient d'une forte-

(1) Charles V le nomma au riche évêché d'Avila. Mais il protesta qu'il ne pouvoit accepter cette grâce de l'empereur, s'il ne se reconcilioit auparavant avec le souverain Pontife que les troupes impériales tenoient renfermé dans le château Saint-Ange. Tandis que l'afaire traînoit en long (*Castillon* tomba malade & mourut en 1529. Bernardin Marliani dans le seizieme siecle, & l'illustre Abbé Serassi de nos jours ont écrit sa vie. La premiere se trouve à la tête de l'édition qu'on fit à Padoue en 1733 du *Courtisan*, la seconde est à la tête de celle qu'on fit dans la même ville en 1766.)

reſſe, conſtruite lorſque ce pays fut reconquis ſur les Mores, pour la défenſe de la frontiere, & dans laquelle le comte ou chef de cette vaſte province faiſoit ſa réſidence. Ce raiſonement me paroît plus judicieux que les conjectures fondées ſur la ſuppoſition des *Caſtellani*; d'ailleurs, il eſt prouvé par les faits, atendu qu'il eſt très-certain qu'on ne trouve le nom de *Caſtille* dans aucun écrivain antérieur à la conquête de ce pays ſur les Mores, & qu'il eſt encore plus aſſuré que les nouveaux poſſeſſeurs conſtruiſirent alors, non une, mais pluſieurs forteresſes ſur les frontieres, pour les mettre à l'abri des invaſions de ces ennemis. Au reſte, il me paroît d'autant plus inutile de s'arrêter à ces ſortes de diſcuſſions, qu'elles ne peuvent conduire à aucune découverte bien axacte, bien démontrée; auſſi paſſerai-je à des objets qui me paroiſſent plus utiles. Ce beau pays, fertile en blé, en vins, en pâturages excellens, fut le ſujet des guerres qui s'alumerent entre les Chrétiens & les Mores, qui déſiroient de s'emparer de cette riche contrée. Le Mores l'emporterent à la fin & conquirent même toute l'Eſpagne : cependant mal-gré tous leurs éforts, mal-gré la terreur de leurs armes, il reſta dans quelques cantons de la *Caſtille*, pluſieurs ſeigneurs, qui s'y maintinrent, s'y fortifierent, & acquirent, avec le temps, tant de puiſſance & de richeſſes, qu'ils ſe rendirent ſouverains, & ſe mirent ſous la protection des rois d'Oviedo. C'eſt des châteaux forts de ces ſeigneurs que, ſuivant l'opinion aſſez probable de bien des écrivains, la *Caſtille* tire ſon nom. Les faits ſont vrais; mais quant à la découverte étymologique, on eſt libre, ou de la rejeter, ou d'y ajouter foi. Quoi qu'il en ſoit, il eſt prouvé que ces ſeigneurs, après s'être vaillament défendus contre les Mores, & avoir fait ſur eux des incurſions heureuſes, ſe donnerent le titre de comtes: il eſt encore vrai qu'ils étoient ſouverains, & que, comme feudataires des rois d'Oviedo, ils étoient obligés de marcher, à la tête de leurs vaſſaux, au ſecours de ces rois, & de se trouver à l'aſſemblée des états d'Oviedo. Le premier qui fut décoré du titre de comte de *Caſtille*, du moins le premier de ces comtes dont l'hiſtoire ait fait mention, fut don Rodrigue, contemporain & feudataire de don Alphonſe ſurnomé le *chaſte*, roi d'Oviedo, qu'il ſervit très-utilement dans les différentes guerres que ce monarque fit ou eut à ſoutenir contre les Mores. Don Diegue, fils de Rodrigue fut auſſi comte de *Caſtille*; il ſe ſignala plus encore que ſon pere, &, par l'ordre d'Alphonſe le Grand, il fit conſtruire la ville de Burgos. Au reſte, cette dignité de comte de *Caſtille* n'étoit ni unique, ni indiviſible : car on ſait que du temps même de don Diegue, fils de Rodrigue, il y avoit pluſieurs ſeigneurs qui prenoient le titre de comtes de *Caſtille*, tels que don Almondare, ſurnomé le *blanc*; don Nugno Fernandez, don Fernandez Anſinez. Il eſt vrai que ceux-ci ne tenoient ni leur titre, ni leur autorité des rois d'Oviedo, ſous la protection deſquels ils étoient ſeulement. Peut-être, & cela eſt très-probable, que celui qui étoit nommé par le roi d'Oviedo, étoit plus puiſſant que les autres, & avoit la prééminence ſur eux. Ce qui me paroît donner beaucoup de poids à cette conjecture, eſt que ce fut à don Diegue ſeulement & non à d'autres, que le roi don Alphonſe envoya l'ordre de conſtruire Burgos, qui, dans la ſuite, eſt devenue la capitale de la province & la réſidence du gouverneur. Mais au fond, ce ne ſont encore-là que des conjectures; voici des fait plus ſûrs. Don Garcie, après s'être révolté contre le roi don Alphonſe le Grand, ſon pere; après avoir excité, par les conſeils & le ſecours des comtes de *Caſtille*, beaucoup de troubles dans l'état, parvint à la courone, & changeant de conduite & de maniere de penſer, méſeſtima ces mêmes comtes qui l'avoient ſi fort apuié dans ſa rébellion; don Ordogno, ſon frere & ſon ſucceſſeur, ne vit en eux que des ſujets rebelles, des factieux, des grands d'une ambition outrée & des citoyens dangereux, dont il étoit très-important de réprimer la licence & l'audace. Afin de n'avoir plus à craindre ces vaſſaux trop puiſſans, il diſſimula le projet qu'il avoit formé de les détruire, & ſous quelques prétextes qui flatoient leur vanité, il les appela auprès de lui dans une petite ville nommée *Régulax*; ils s'y rendirent, Ordogno les fit arrêter & conduire enchaînés à Léon, où, par ſes ordres, ils furent tous mis à mort. Cet acte ſouleva les Caſtillans, & fit naître entre les deux nations une haine violente, & qui s'accrut ſous Froïla II, encore plus cruel envers les nobles Caſtillans, qu'Ordogno ne l'avoit été à l'égard des comtes, punis du moins avec quelque apparence de juſtice, puiſqu'ils avoient ſuſcité des révoltes, & ſoutenu le ſoulévement de don Garcie contre don Alphonſe ſon pere. Indignés de la cruauté d'Ordogno & de Froïla II, les Caſtillans réſolurent de ſecouer un joug qu'ils trouvoient inſupportable. Ils s'armerent, ſe révolterent, & adoptant une nouvele forme de gouvernement, ils choiſirent deux ſeigneurs de la plus haute diſtinction, auxquels ils confierent, ſous le titre de juges, les rênes du gouvernement qu'ils venoient d'établir. Les premiers qui furent élevés à ce poſte éminent, furent don Nunno Raſura, chéri de ſes concitoyens par l'aménité de ſon caractere, autant qu'il étoit reſpecté par la ſageſſe de ſes mœurs & par ſon équité, & don Lain Calvo, jeune homme rempli de valeur & de zele pour la patrie. Celui-ci fut chargé du commandement des troupes, & Raſura de l'adminiſtration des afaires civiles & politiques. Don Gonçalez Nunno, fils de don Raſura, ſuccéda à ſon pere, & fut, comme lui, décoré de la dignité de juge: il réunit les talens les plus rares aux plus reſpectables qualités. Quelques hiſtoriens aſſurent qu'il fut le pere de don Ferdinand Gonçalez, fondateur de la principauté

de *Castille*, & le premier qui substitua au titre modeste de juge, le titre plus brillant & plus pompeux de souverain. Cependant la plupart des annalistes regardent comme très-fabuleuse cette généalogie; quelques-uns même prouvent que cet illustre Ferdinand Gonçalez, qui par ses grandes actions, ses vertus, ses victoires, passoit pour un héros, étoit fils de don Ferdinand Gonçalez de l'antique maison de Lara en *Castille*? Je fatiguerois inutilement le lecteur, & j'aurois moi-même trop d'ennui à dévorer, si j'entreprenois de raporter ici les accâblantes recherches faites par les annalistes qui ont soutenu, les uns que ce Ferdinand Gonçalez étoit fils de Gonçalez Nunno; les autres, qu'il ne lui apartenoit point, & qu'il étoit issu des seigneurs de Lara. Cette discussion me paroît d'ailleurs fort peu importante, parce que, quels que fussent les aïeux de Ferdinand, il suffit de savoir qu'il fonda le trône de *Castille*, & qu'il en fut le premier possesseur. À l'égard des faits postérieurs à ce souverain, & des événemens les plus mémorables qui se sont passés dans ce royaume, j'ai pris soin de les raporter dans l'histoire des différens roi de *Castille*. (*L. C.*)

CASTRATI, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Ce nom, qui est purement italien, se donne à ceux qu'on a faits eunuques dans leur enfance, pour leur procurer une voix plus nette & plus aiguë. Les *castrati* chantent dans les concerts la même partie que les femmes, ou dessus. À l'égard de la cause physique pour laquelle les *castrati* ont la voix grêle & aiguë, il ne paroît pas plus facile de la trouver, que d'expliquer pourquoi ils n'ont point de barbe, mais le fait est certain, & cela suffit. (*O*)

CASTRICIUS, (MARCUS) (*Hist. Rom.*) on ne sait de lui qu'un mot, il étoit magistrat de la ville de Plaisance, le consul Cneïus Carbon vouloit engager cette ville dans le parti de Marius contre Sylla, & demandoit des otages, *Castricius* les refusa. *Je vous prie de considérer*, dit Carbon, *que j'ai pour apuier ma demande beaucoup d'épées*, *& moi*, répondit *Castricius*, *pour apuier mon refus*, *beaucoup d'années*. *Castricius* vivoit vers l'an 85 avant J. C.

CASTRIOT. *Voyez* SCANDERBERG.

CASTRO, (INÈS DE). *Voyez* INÈS.

CASTRO, (PAUL DE) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte célebre du quinzieme siecle, ainsi nommé parce qu'il étoit de Castro; il professa le droit à Avignon, Florence, à Bologne, à Sienne, à Padoue. On disoit de lui: *si Bartholus non esset*, *ejus locum Paulus tenuisset*. Cujas disoit: *qui non habet Paulum de Castro*, *tunicam vendat*, *& emat illum*. Paul de Castro avoit été simple copiste de Balde, il apprit de ce jurisconsulte à l'égaler ou à le surpasser. Il mourut vers l'an 1436.

CASTRUCCIO CASTRACANI, (*Hist. mod.*) ce fameux tyran de Luques, dont Machiavel a écrit l'histoire ou plutôt le roman, étoit de la famille des Anteliminelli ou Intelminelli, maison très-anciene à Luques: de la branche de Castracani sortirent deux freres, François & Gheri. Ce dernier étoit le pere de Castruccio, lequel naquit au mois de mars 1281. Sa famille étoit de la faction des noirs ou gibelins, en conséquence elle étoit banie de Luques & dépouillée de ses biens; *Castruccio* ayant perdu ses parens à l'âge de vingt ans, alla chercher fortune à la cour d'Édouard I, roi d'Angleterre, il obtint sa faveur, mais une querele qu'il eut avec un seigneur Anglois qui lui donna un souflet & qu'il tua, l'obligea de quiter cette cour, il alla offrir ses services à Philippe le Bel, rival d'Édouard, il plut encore à Philippe, & comblé de ses bienfaits, il retourna dans son pays. Des révolutions noveles le rétablirent dans la ville de Luques, dont il fut même fait gouverneur; il devint cher au peuple par une conduite prudente & habile; il fit des conquêtes, & devint une puissance formidable en Italie. Il mourut le 3 décembre 1328. M. l'abbé Sallier, dans un *examen critique de la vie de Castruccio écrite par Machiavel*, examen inséré par extrait dans l'histoire de l'académie des inscriptions & belles lettres, tome 7, pages 320 & suivantes, a réfuté les principales fâbles dont Machiavel a défiguré l'histoire de ce grand capitaine, & il a fait voir qu'Alde Manuce, qui apuie par tout son récit d'actes & de pieces, mérite beaucoup plus de confiance.

CAT (CLAUDE-NICOLAS LE) (*Hist. lit. mod.*), chirurgien & savant célebre, chirurgien en chef de l'hôtel-dieu de Rouen, secrétaire perpétuel de l'académie de Rouen pour les sciences, correspondant de l'académie des sciences de Paris, doyen des associés régnicoles de l'académie de chirurgie de Paris, de l'académie impériale des curieux de la nature à Pétersbourg, de l'institut de Bologne, &c. Il étoit de presque toutes les sociétés savantes, cultivoit ou aimoit toutes les sciences, écrivoit sur presque tous les sujets qui occupoient les hommes de son temps; en 1724, il se fit connoître avantageusement par une Dissertation sur le balancement sensible des arcs-boutans de l'Église de Saint Nicaise de Rheims; il en raporta les raisons physiques. En 1726 la fameuse aurore-boréale, qui donna naissance au *Traité de l'aurore-boréale* de M. de Mairan, fut aussi expliquée par une lettre de M. *le Cat.* Vers 1759, M. de Poinsable, ou Poinsabre, gouverneur de la Martinique, ataqué ou menacé de la pierre, avoit été sondé avec une sonde de plomb qui s'étoit cassée dans l'opération, & dont une partie lui étoit restée dans la vessie. M. le Dran, chirurgien célebre de Paris, prétendit la lui avoir fondue dans la vessie par des remedes particuliers, découverte importante, qu'on annonça comme pouvant conduire à une autre découverte bien desirable, celle des moyens de fondre la pierre même dans la vessie: cependant M. de Poinsable

étant mort peu de temps après, on prétendit qu'à l'ouverture du corps on avoit trouvé dans la vessie le morceau tout entier de plomb qui manquoit à la sonde: on écrivit encore à l'occasion de cet incident, & bientôt il ne fut plus parlé de la découverte de M. le Dran; ce fut en partie à l'occasion de cette découverte, & en partie à l'occasion des grands succès du frere Côme, que M. *le Cat* fit paroître ses lettres & son recueil de pieces sur la taille. Les contestations entre les médecins & les chirurgiens ont été l'occasion de sa lettre sur les avantages de la réunion du titre de docteur en médecine, avec celui de maître en chirurgie. En 1757 il fit un éloge de M. de Fontenelle, son confrere à l'académie de Rouen, & cet éloge contient des particularités qui ne se trouvent point ailleurs.

Il avoit remporté une multitude de prix à l'académie de chirurgie de Paris, à l'académie de Toulouse, à celle de Berlin. On a encore de lui la théorie de l'ouïe, un traité de l'existence du fluide des nerfs; un traité de la couleur de la peau humaine, un nouveau systême sur la cause de l'évacuation périodique des femmes; un traité des sens, qui est peut-être le plus célebre de tous ses ouvrages.

Il étoit né à Bleraucourt, bourg de Picardie, en 1700; mais sa gloire apartient à la Normandie; c'est là qu'il a fait du bien; c'est là que de bons ouvrages, & d'utiles établissemens l'ont rendu recomandable. En 1731 il avoit obtenu, au concours, la survivance de la place de chirurgien en chef de l'hôtel-dieu de Rouen, un des plus beaux & des meilleurs hospices de ce genre; en 1733 il s'établit dans cette ville, & dès 1736 elle sentit l'effet de sa présence, & l'influence de son heureuse & bienfaisante activité; il y forma une école publique d'anatomie & de chirurgie; il y forma aussi une société littéraire; érigée depuis en académie, & qui est l'académie de Rouen, compagnie qui compte de grands noms parmi ses membres.

Le roi, qui avoit donné en 1759, à M. *le Cat*, une pension de 2000 livres, lui donna, en 1776, des lettres de noblesse, que le parlement & la chambre des comptes de Rouen s'empresserent d'enregistrer *gratis*. Le plus juste & le plus digne usage de l'anoblissement, est d'en faire la récompense des talens & des services. M. *le Cat* mourut le 21 août 1768.

CATACOMBE *ou* CATACUMBE, s. f. (*Hist. mod.*) signifie des *lieux* ou des *cavités souterraines*, pratiquées pour servir à la sépulture des morts.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'endroit où on gardoit les vaisseaux, & que les Grecs & les Latins modernes ont appelé *combe*: d'autres disent qu'on s'est servi de *cata* pour *ad*; de sorte que *catatumbas* signifioit *ad tumbas*. Dadin assure en conséquence qu'on a écrit anciénement *catatumbas*; d'autres tirent ce mot du grec κατὰ & de κύμβος, *creux*, *cavité*, ou autre chose semblable.

On nommoit aussi les catacombes, *cryptæ* & *cœmeteria*.

Le mot *catacombe* s'entendoit autrefois par antonomase des tombeaux de S. Pierre & de S. Paul; & M. Chatelain, observe que parmi les catholiques, les plus habiles n'ont jamais appliqué le mot *catacombe* aux cimetieres de Rome, mais seulement à une chapelle de S. Sébastien, où l'ancien calendrier romain marque qu'a été mis le corps de S. Pierre, sous le consulat de Tuscus & de Bassus, en 258.

Le mot *catacombe* est particuliérement en usage en Italie, pour marquer un vaste amâs de sépulcres souterrains dans les environs de Rome, & principalement dans ceux qui sont à trois milles de cette ville, dans la *via appia*, la voie appiene. On croit que ce sont les sépulcres des martyrs: on va en conséquence les visiter par dévotion; & on en tire les reliques qu'on envoie maintenant dans tous les pays catholiques, après que le Pape les a reconues sous le nom de quelque Saint.

Plusieurs auteurs disent que c'étoient des grotes où se cachoient & s'assembloient les premiers chrétiens, & où ils enterroient leurs martyrs. Ces *catacombes* sont de la largeur de deux à trois pieds, & de la hauteur de huit à dix pour l'ordinaire, en forme d'allée ou de galerie, communiquant les unes aux autres, & s'étendant souvent jusqu'à une lieue de Rome. Il n'y a ni maçonerie ni voûte, la terre se soutenant d'elle-même. Les deux côtés de ces rues, que l'on peut regarder comme les murailles, servoient de haut en bas pour mettre les corps des morts; on les y plaçoit en long, trois ou quatre rangées les unes sur les autres, & parallélement à la rue: on les enfermoit avec des tuiles fort larges & fort épaisses, & quelquefois avec des morceaux de marbre cimentés d'une maniere qu'on auroit peine à imiter de nos jours. Le nom du mort se trouve quelquefois, mais rarement, sur les tuiles: on y voit aussi quelquefois une branche de palmier avec cette inscription peinte ou gravée, ou ce chifre *XP*, qu'on interprete communément *pro Christo*.

Des auteurs protestans pensent faussement que les *catacombes* ne sont autre chose que les sépulcres des payens, & les mêmes dont *Festus Pompejus* fait mention sous le nom de *puticuli*: & ils soutienent en même temps que quoique les anciens Romains fussent dans l'usage de brûler leurs morts, cependant ils avoient aussi coutume, pour éviter la dépense, de jeter les corps de leurs esclaves dans des trous en terre, & de les y laisser pourrir; que les Romains chrétiens voyant ensuite la grande vénération qu'on avoit pour les reliques, & désirant d'en avoir à leur disposition, ils entrerent dans les *catacombes*; qu'ils mirent à côté des tombeaux les chifres ou inscriptions qu'il leur

dut, & les fermerent ensuite, pour les ouvrir quand ils en trouveroient l'occasion favorable. Ceux qui étoient dans le secret, ajoutent-ils, étant venus à mourir ou à s'éloigner, on oublia ces dépôts, jusqu'à ce que le hazard fit ouvrir les *catacombes*; mais cette opinion est encore moins probable que la premiere.

M. Moreau, dans les *Transactions philosophiques*, prend un milieu entre ces deux extrémités; il suppose que les *catacombes* ont été originairement les sépulcres des Romains, & qu'on les creusa en conséquence de ces deux opinions, que les ombres haïssent la lumiere, & qu'elles se plaisent à voltiger autour des endroits où les corps sont placés.

Il est certain que la premiere maniere d'enterrer a été de mettre les corps dans des caves, & il paroît que cette maniere a passé des Phéniciens chez les nations où ils ont envoyé des colonies; & que l'usage où nous sommes, ou d'exposer les corps morts à l'air, ou de les enterrer dans des Églises, a été introduit d'abord par les chrétiens. D'ailleurs l'usage de brûler les corps vient de ce: lorsqu'un ancien héros mouroit, ou qu'il étoit tué dans quelqu'expédition étrangere, comme le corps étoit sujet à corruption, & par conséquent peu propre à être transporté en entier, on avoit trouvé l'expédient de le brûler, pour en pouvoir raporter les cendres dans sa patrie, & obliger ainsi ses mânes à le suivre; en sorte que le pays qui avoit donné naissance aux morts, ne fût pas privé de l'avantage de leur protection. C'est ainsi que la coutume de brûler les corps commença à s'introduire; que par degré elle devint commune à tous ceux qui en pouvoient faire la dépense, & qu'elle prit enfin la place des anciens enterremens: les *catacombes* cesserent donc d'être d'usage pour les Romains, lorsque ceux-ci eurent emprunté des Grecs la maniere de brûler les corps, & on ne mit plus en terre que les seuls esclaves.

Ces lieux qui se trouvoient ainsi tout préparés, étoient fort propres aux assemblées des premiers chrétiens; mais jamais ceux-ci n'auroient pu les bâtir.

L'empire étant devenu chrétien, on les abandona encore, jusqu'à ce que la lecture de quelques auteurs y fit faire de nouveau attention. Quant au fameux chifre *XP*, on observe qu'il étoit déja en usage long-temps avant Jésus-Christ. L'abbé Bencini dit qu'il étoit composé des deux lettres greques Χ, Ρ, sous lesquelles étoient cachés quelques sens mystiques; mais persone, dit Chambers, ne les explique.

L'auteur anglois n'a raporté cette opinion, que pour infirmer le premier sentiment, qui veut que les *catacombes* n'aient servi qu'à la sépulture des premiers chrétiens. Il dissimule qu'outre le chifre ☧ qui ne cache aucun mystere, & qui n'est que le monogramme de Jésus-Christ, on a trouvé sur les pierres & tombeaux des *catacombes*, des figures d'un bon pasteur & d'un agneau; ce qui ne peut convenir qu'à des chrétiens. On concluroit mal de là que tous ces chrétiens étoient saints; mais pour peu qu'on fasse attention aux mœurs des chrétiens de la primitive Église, on en conclura toujours, avec une certitude morale, que leurs ossemens & reliques étoient dignes de vénération. Chambers ne fait point un crime aux payens de l'honeur qu'ils rendoient aux cendres de leurs héros; & il tâche de rendre suspectes les reliques des martyrs, afin d'ataquer indirectement leur culte. Les Papes ont été si peu persuadés, que tous les ossemens trouvés dans les *catacombes* fussent des reliques de Saints, qu'ils ont toujours été d'une extrême réserve à en acorder, & à les faire constater. (*G*).

(*Voyez* l'article CATACOMBE dans le dictionaire des Antiquités, & la remarque à ce même article par M. l'Abbé Assemani.)

CATAFALQUE, subst. m. (*Hist. mod.*) échafaud ou élévation: c'est une décoration d'architecture, de peinture & de sculpture, établie sur une bâtisse de charpente, pour l'appareil & la représentation d'un tombeau que l'on éleve pour les pompes funebres des princes & des rois. Ce mot vient de l'italien *catafalco*, qui signifie proprement un *échafaud*, & se trouve absolument consacré à l'usage que nous venons de raporter. (*R*).

CATANOISE (LA). (*Voyez* CABANE.)

CATAPACTAYME, s. f. (*Hist. mod.*) fête que les peuples du Pérou célébroient avec grande solemnité au mois de décembre, qu'ils appelent *bayme*, & qui est le commencement de leur année. Cette fête est consacrée aux trois statues du soleil, nommées *apointi*, *churiunti* & *intiaquacqui*; c'est-à-dire, au soleil pere, au soleil fils, & au soleil frere. L'Inchostan, *Hist. des Indes occid.* (*G*).

CATAPANS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom des gouverneurs que les empereurs de Constantinople envoyoient dans la Pouille & dans la Calabre en Italie. Quelques savans tirent l'origine de ce mot de κατέπανα, dont les Byzantins se servoient pour marquer un homme d'autorité, chargé du commandement: d'autres croient que c'est un abrégé de κατὰ παντοκράτορα, *après l'empereur*, ou *lieutenant de l'empereur*, comme nous disons *vice-roi*. M. Ducange a donné une liste exacte de ces *catapans*, qu'il dit être nécessaire pour l'intelligence de l'histoire byzantine, & en fait monter le nombre à soixante-un, depuis Étienne, surnommé *Maxence*, nommé le premier *catapan* sous Basile le Macédonien, qui commença à régner en 868, jusqu'à Étienne Patrian, qui occupa le dernier cette dignité en 1071, temps vers lequel les Grecs furent chassés de la Calabre & de la Pouille par les Normands.

Aujourd'hui on donne encore le nom de *catapan* au magistrat de la police à Naples. (*G*)

CATEL (GUILLAUME) (*Hist. litt. mod.*), conseiller au parlement de Toulouse, auteur d'une

histoire des comtes de Toulouse, & de mémoires du Languedoc, ouvrages estimés comme exacts & savans. Né en 1569; mort en 1626.

CATELLAN (JEAN DE) (*Hist. litt. mod.*), conseiller au parlement de Toulouse, connu par un recueil des arrêts remarquables de ce parlement. Mort en 1700, âgé de 82 ans.

Mademoiselle de CATELLAN (Marie-Claire-Priscille-Marguerite), qui remporta des prix de poésie à l'académie des jeux floraux, dont, nommément, l'ode à la louange de Clémence Isaure a été couronée dans cette académie, & qui fut ensuite maitresse des jeux floraux, étoit de la même famille, ainsi que le chevalier de *Catellan*, secrétaire perpétuel de cette même académie. Elle est morte en 1745, à près de 84 ans.

CATERGI, s. m. (*Hist. mod.*), c'est le nom qu'on donne aux voituriers dans les états du grand seigneur. Ils ont cela de singulier, qu'au lieu qu'en France, & presque par-tout ailleurs, ce sont les marchands ou voyageurs qui donnent des arrhes à ceux qui doivent les conduire, eux, leurs hardes & marchandises, les voituriers turcs en donnent au contraire aux marchands & autres, comme pour leur répondre qu'ils seront leurs voitures, ou qu'ils ne partiront point sans eux. *Dict. de comm. tom. II, p.* 131. (*G*)

CATESBY (MARC) (*Hist. litt. mod.*), de la société royale de Londres, auteur de l'*Histoire naturele de la Caroline & de la Floride.*

CATHERINE (Sainte) (*Hist. ecclés.*), vierge & martyre. On célebre sa fête le 25 novembre. Son culte est ancien dans l'Église.

Les autres CATHERINES célebres dans l'histoire se trouveront aux noms de leurs maisons ou de celles de leurs maris, ou enfin aux noms qu'elles ont illustrés, & par lesquels elles sont le plus connues.

